

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

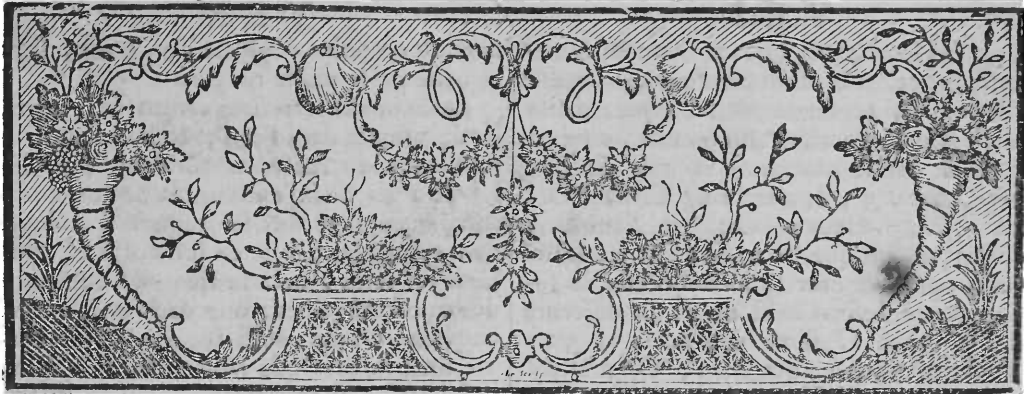
TOME TRENTE-CINQUIÈME.



312

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles-Filles.

M. DCC. LXXIX.



ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

V E P

V E P



VÉPRES, f. f. pl. (*Hist. ecclési.*) dans l'église romaine, c'est une partie de l'office divin ou du bréviaire, qu'on chante ou qu'on récite le soir ou l'après dinée. Les *vêpres*, ainsi nommées du mot *vesper*, soir, sont composées de cinq psaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, avec une antienne & un *oremus*. On distingue pour les fêtes premières & secondes *vêpres*; les premières *vêpres* sont celles qu'on chante la veille; & les secondes, celles qui se disent le jour même de la fête. Suivant le rit ecclésiastique, les fêtes commencent aux premières *vêpres*, & se terminent aux secondes.

Cet office paroît avoir été institué dans l'église dès la première antiquité. L'auteur des *Constitutions apostoliques*, liv. VIII, Tome XXXV.

chap. 23, parlant du psaume 141, l'appelle τῶν ἐπιλυχνίων ψάλλον, *psaume qu'on récitoit à la lueur des lampes*, parce qu'on le chantoit à *vêpres*. Il fait aussi mention de plusieurs autres prières, actions de grâces, &c. que l'évêque récitoit alors ou sur le peuple assemblé, ou avec les fideles. Il rapporte aussi l'hymne ou la prière du soir, *πρωτικὴ εὐχέρμη*, & ἕρκος τοῦ δουκίου, dont S. Basile nous a conservé quelques fragmens dans son livre de *Spiritu Sancto*, c. 21. Il y a apparence qu'on y chantoit encore d'autres psaumes. Cassien dit que les moines d'Égypte y récitoient douze psaumes; qu'on y joignoit deux lectures ou leçons, l'une de l'ancien, & l'autre du nouveau Testament; qu'on entre-méloit les psaumes de prières, & qu'on terminoit le dernier par la doxologie. Dans les églises de France, on disoit aussi jusqu'à douze psaumes entre-mêlés de

A

capitules semblables à nos antiennes ; & enfin, dans celles-ci, aussi-bien que dans celles d'Espagne, on terminoit les *vêpres* par la récitation de l'oraison dominicale, comme il paroît par le quatrième concile de Tolède, *cant. 9*, & par le troisième d'Orléans, *c. 29*. Ceux qui ont traité des offices divins, disent que les *vêpres* ont été instituées pour honorer la mémoire de la sépulture de Jésus-Christ ou de sa descente de la croix. C'est ce que porte la glose *Vespera deponit*. Bingham, *Orig. ecclési.* tom. V, liv. XIII.

VÊPRES SICILIENNES, (*Hist. mod.*) époque fameuse dans l'histoire de France ; c'est le nom qu'on a donné au massacre cruel qui se fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282, le jour de pâque, & dont le signal fut le premier coup de cloche qui sonna les *vêpres*.

Quelques-uns prétendent que cet événement tragique arriva la veille de pâque ; d'autres, le jour de l'annonciation ; mais la plupart des auteurs le mettent le jour même de pâque. On attribue ce soulèvement à un nommé *Prochyte*, cordelier, dans le temps que Charles d'Anjou, premier de ce nom, comte de Provence, & frère de S. Louis, régnoit sur Naples & la Sicile. Le massacre fut si général, qu'on n'épargna pas même les femmes Siciliennes enceintes du fait des François.

On a donné à-peu-près dans le même sens le nom de *matines françoises*, au massacre de la S. Barthélemi en 1572, & celui de *matines de Moscoul*, au carnage que firent les Moscovites, de Démétrius & de tous les Polonois ses adhérens qui étoient à Moscoul, le 27 mai 1600, à six heures du matin, sous la conduite de leur duc Choutski.

VER, f. m. (*Hist. nat. Insectologie.*) petit animal rampant, qui n'a ni vertèbres ni os, qui naît dans la terre, dans le corps humain, dans les animaux, dans les fruits, dans les plantes, &c. Il y en a un grand nombre d'espèces. *Voyez les articles suivants.*

VER AQUATIQUE. (*Insectologie.*) Ce ver n'a guère que sept ou huit lignes de longueur ; il semble cependant qu'il compose lui seul une classe, du moins ne

connoît-on point de classe d'animaux, sous laquelle on le puisse ranger.

Les animaux terrestres vivent sur la terre, les aquatiques dans l'eau, & les amphibies tantôt sur la terre & tantôt dans l'eau. Celui-ci a les deux extrémités de son corps aquatiques ; sa tête & sa queue sont toujours dans l'eau, & le reste de son corps est toujours sur terre ; aussi se tient-il sur le bord des eaux tranquilles ; une eau agitée ne lui conviendrait pas ; aussi-tôt que l'eau le couvre un peu plus que nous venons de dire, il s'éloigne ; si au contraire l'eau le couvre moins, il s'en approche dans l'instant.

Il est composé, comme plusieurs insectes, de différens anneaux ; il en a onze entre la tête & la queue ; ils sont tous à-peu-près sphériques, & ressemblent à des grains de chapelet, enfilés les uns auprès des autres. De plus, il est presque toujours plié en deux comme un siphon, & marche dans cette situation ; & ce qui est de plus particulier, c'est que le milieu de son corps avance le premier vers l'endroit dont l'animal s'approche ; de sorte que c'est l'anneau qui est au milieu du coude, qui va le premier : ce n'est pas par un mouvement vermiculaire qu'il marche de la sorte.

Il a des jambes fort petites à la vérité, & elles sont encore une de ses singularités, car elles sont attachées à son dos ; d'où il suit qu'il est continuellement couché sur le dos, & que sa bouche est tournée en haut ; ce qui lui est fort commode pour attirer la proie dont il se nourrit : outre quatre petits crochets dont sa bouche est entourée, il y a deux autres petites parties faites en manière de loupe, qu'il agit continuellement dans l'eau, & cette petite agitation entretient un mouvement dans l'eau, qui fait que les petits corps qui y nagent, viennent d'assez loin se rendre dans sa bouche : lorsqu'il a attiré un morceau convenable, il avance la tête, il le saisit avidement & l'avale.

Quoique tout ce qu'il prend de cette manière soit fort petit, il mange beaucoup, proportionnellement à sa grosseur ; car continuellement il y a de petits corps qui entrent dans sa bouche, parmi lesquels se trouvent plusieurs petits insectes qui nagent sur l'eau.

Outre les mouvemens dont nous avons

parlé, ce *ver* en peut exécuter encore deux autres par le moyen de ses jambes ; il peut se mouvoir de côté, parce qu'elles ne sont pas seulement mobiles de devant en arrière, elles le sont aussi de gauche à droite, & de droite à gauche. Il fait quelquefois usage de ces deux mouvemens, lorsqu'il veut aller dans des endroits peu éloignés de celui où il est. Il se meut parallèlement à ses deux parties pliées ; mais s'il veut marcher à reculons, ou faire aller sa tête & sa queue les premières, ses jambes ne fauroient lui servir ; il n'a pour se mouvoir dans ce sens que son mouvement vermiculaire : aussi se meut-il de la sorte plus rarement & plus difficilement. Lorsqu'il est entièrement plongé dans l'eau, il s'y étend tout de son long, & nage comme les autres *vers*, en se pliant à différentes reprises.

La description de cet animal nous a paru si merveilleuse, qu'on ne croit pas s'être trop étendu ; en effet, il paroît extraordinaire que la tête & la queue de cet animal vivant dans l'eau, le reste de son corps vive sur la terre, qu'il ait les jambes sur le dos, & que lorsqu'il marche naturellement, il fasse avancer le milieu de son corps comme les autres animaux font avancer leur tête. *Mémoires de l'acad. des sciences, année 1714. (D. J.)*

VER A QUEUE DE RAT, (*Insectolog.*) insecte aquatique dont il faut dire un mot, à cause de sa queue qui le distingue de tous les autres insectes. Cette queue, quoique plus grande que l'animal, n'est cependant que l'étui d'une autre queue beaucoup plus longue, qui s'y trouve repliée sur elle-même, & qui entre jusques dans le corps du *ver*. Cette dernière queue est le conduit de sa respiration. Il s'élève jusqu'à la surface de l'eau pour prendre l'air ; & tandis qu'il se tient lui-même au fond, il peut faire parvenir sa queue jusqu'à cette surface, lors même qu'il se trouve à cinq pouces de profondeur ; de sorte qu'il peut allonger sa queue près de cinq pouces ; ce qui est une longueur bien considérable pour un insecte dont le corps est tout au plus long de 7 à 8 lignes. (*D. J.*)

VER-A-SOIE. (*Insectolog.*) Le *ver-à-soie* est un animal dont chaque partie, soit dans l'état de *ver*, soit dans celui de

mouche, mérite quelques regards ; mais comme Malpighi & Leuwenhoek ont examiné cet insecte très-attentivement, & qu'ils ont publié leurs observations avec les figures anatomiques qui les développent, je renvoie les curieux à ces observations, & à celles qu'ils feront eux-mêmes. C'est assez d'avertir ici ceux qui veulent s'engager à de plus grandes recherches, de ne pas négliger la peau que les *vers-à-soie* quittent trois fois avant que de filer ; car les yeux, la bouche, les dents, les ornemens de la tête se distinguent encore mieux dans la peau abandonnée, que dans les animaux mêmes. Une bonne observation des changemens du *ver-à-soie*, de l'état de chenille à celui de nymphe, ou de chrysalide, & delà à celui de teigne ou de papillon, peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles, quoiqu'il y ait quelques petites différences dans la manière. Swammerdam assure qu'en y faisant bien attention, on pourroit tracer & distinguer le papillon sous chacune de ces formes, qui n'en font que les différentes couvertures ou habillemens.

Si l'on presse la queue du *ver-à-soie* mâle, on trouvera de petits animalcules dans son *semen*, plus longs que larges ; leur longueur est d'environ le demi-diamètre d'un cheveu. M. Bakker dit qu'ayant pris un *ver-à-soie* mâle, qui ne faisoit que de sortir de son état de teigne, & ayant pressé plusieurs fois & doucement sa queue, il en sortit dans une minute de temps, une petite goutte de liqueur blanche, tirant sur le brun. Il mit promptement cette goutte sur un talc qui étoit prêt à la recevoir ; il la délaya avec un peu d'eau qu'il avoit échauffée dans sa bouche à ce dessein, & il fut agréablement surpris d'y voir quantité de petits animaux qu'elle contenoit, & qui y nageoient avec vigueur : mais pour réussir dans cette expérience, il faut la faire avant que la teigne ait été accouplée avec sa femelle. (*D. J.*)

VER A TUYAU, (*Insectolog.*) espece particuliere de *vers* marins qui donnerent une terrible alarme à la Hollande dans les années 1731 & 1732, en rongant les piliers, digues, &c. de quelques-unes des Provinces-Unies.

Les plus-gros & les mieux formés que M. Massuet ait vus, avoient été envoyés de Stavoren, ville de la Frise, renfermés dans une grosse piece de bois, qui étoit presqu'entièrement rongée : voici comment il les décrit.

Ces vers sont un peu plus longs que le doigt du milieu, & ont le corps beaucoup plus gros qu'une plume d'oie. La queue est moins grosse que le reste du corps, & le cou est encore plus mince que la queue. Ils sont d'un gris-cendré, & on leur remarque quelques raies noires, qui s'étendent vers la queue. Leur peau est toute ridée en certains endroits, & forme quelquefois de grosses côtes qui règnent depuis le cou jusqu'à l'endroit où le corps commence à se rétrécir. Leur tête, où l'on ne distingue aucune partie, est renfermée entre deux coquilles qui forment ensemble comme un bourrelet. Une membrane les joint l'une à l'autre paderriere, & les attache en même temps à la tête. Pardevant elles sont séparées, & un peu recourbées en dedans.

Lorsqu'on les examine de près, on voit qu'elles ont à l'extrémité intérieure une espece de bouton extrêmement petit, qui est de même substance que le reste de la coquille. Elles ont encore toutes les deux une entaille qui ne semble être faite que pour donner lieu à la tête de pouvoir s'étendre, & s'élargir sur les côtés. En effet, le sommet de la tête est tout à découvert & de figure oblongue, de maniere que les deux bouts qui ont le plus d'étendue, répondent directement aux deux entailures. On voit encore de chaque côté au bas, ou au défaut du bourrelet, une sorte d'alongement un peu arrondi, & tourné vers le dos : telle est la forme du casque.

Mais il y a encore quelque chose de bien remarquable dans ces insectes : ce sont deux petits corps blanchâtres & fort durs, placés aux deux côtés de trois fibres charnues, par lesquelles la queue finit. Ces corps sont à-peu-près de la longueur de ces fibres, qu'ils compriment & qu'ils tiennent comme assujetties au milieu d'eux. Ils sont attachés à un péduncule fort délié & assez court, qui part, comme les fibres, de l'extrémité de la queue. Ils sont un peu aplatis & de figure oblongue. On voit à leur extrémité une

échancrure qui représente assez bien un *ver* renversé. Chacun de ces petits corps ou *appendices* est composé de deux lames, entre lesquelles on aperçoit dans le fond de l'échancrure un trou qui pénètre jusqu'aux péduncules. Ce conduit forme entre les deux lames une espece de concavité, qui fait qu'elles paroissent un peu relevées en dehors. On conçoit aisément par la maniere dont ces corps sont taillés, qu'ils doivent être fourchus ; aussi le sont-ils vers leur extrémité. Ils sont même fort durs, fermes, & d'une substance pareille à celle des yeux d'écrevisse : c'est du moins ce qui paroît lorsqu'on les a réduits en poudre. Ils ne perdent rien de leur volume après la mort du *ver*, quoique le reste du corps se réduise presqu'à rien lorsqu'on le fait sécher.

Un corps aussi mou & aussi foible que l'est celui des *vers* en question, avoit besoin de quelque enveloppe particuliere, qui le mit à l'abri de toutes les injures des corps étrangers. Aussi étoient-ils tous renfermés dans des tuyaux de figure cylindrique, blanchâtres, quelquefois assez minces, d'autres fois fort durs & fort épais. La superficie interne de ces tuyaux étoit beaucoup plus lissée que l'externe, qui paroissoit raboteuse en certains endroits. Ils sembloient faits de la même matiere qui compose les premieres lames de la surface interne des écailles d'huîtres ; mais ils sont ordinairement moins durs, & se brisent plus aisément. Ceux des gros *vers* étoient toujours beaucoup plus épais & plus fermes que ceux des petits.

Dans un grand nombre de ces tuyaux on pouvoit introduire une grosse plume d'oie.

Lorsque le bois n'étoit pas encore fort endommagé, ils étoient pour la plupart disposés selon le fil du bois ; mais aux endroits où le bois se trouvoit entièrement vermoulu, on en trouvoit qui étoient placés debais, en travers, & presqu'en tout sens.

La formation de ces tuyaux s'explique comme celle des coquilles, qui sont la demeure des limaçons. Tous les animaux, de quelque espece qu'ils soient, transpirent ; il sort de leur corps, par une infinité de petits vaisseaux excrétoires, une humeur plus ou moins subtile, & qui est

différente selon la nature de chaque espece d'animaux: cette excretion se fait à chaque instant.

Les vaisseaux qui portent cette matiere hors du corps, se voient presque toujours à l'aide d'un microscope: on les découvre même sans le secours de cet instrument, dans la plupart des limaçons. Lorsque cette humeur est portée hors des vaisseaux, on la remarque souvent sur la superficie du corps, où elle s'arrête en abondance. Celle des limaçons & des *vers à tuyau* est épaisse, visqueuse & fort tenace. Au lieu de s'évaporer en l'air comme celle des autres animaux, elle s'arrête autour du *ver*, & forme insensiblement une enveloppe dont il est lui-même le moule. Cette enveloppe est d'abord extrêmement mince; mais avec le temps, de nouvelles parties qui s'exhalent du corps du *ver*, s'entassent les unes sur les autres, & forment de cette maniere diverses couches qui rendent le tuyau, & plus épais, & plus ferme qu'il n'étoit dans sa premiere origine. Voyez M. Maffuet, *Recherches intéressantes sur l'origine, la formation, &c. de diverses especes de vers à tuyau qui infectent les vaisseaux, les digues, &c. de quelques-unes des Provinces - Unies.*

VER-DE-FIL, f. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) en latin *seta*; *ver* aquatique & terrestre, de la grosseur d'un *fil* ou d'une soie. Les chenilles en nourrissent quelquefois dans leurs entrailles, & l'on a vu telle chenille longue d'un pouce, fournir de ces *vers* qui ont plusieurs pouces de longueur, & qui ne sont pas à beaucoup près si gros que la chanterelle d'un violon. Ce *ver* ressemble tellement à une corde de boyau, qu'à moins de l'avoir vu remuer, on auroit de la peine à se persuader que ce fût un animal. (*D. J.*)

VER DE TERRE. (*Insectolog.*) Le *ver de terre*, quelque vil & méprisable qu'il paroisse, ne laisse pas d'être pourvu de tous les organes dont il a besoin. Ses intestins & ses articulations sont merveilleusement formées; son corps n'est qu'une enchainure de muscles circulaires; leurs fibres, en se contractant, rendent d'abord chaque anneau plus renflé, & s'étendant ensuite, ils rendent plus longs & plus minces; ce

qui contribue à faire que l'insecte pénètre plus aisément dans la terre.

Son mouvement, lorsqu'il rampe, est semblable à celui qu'on voit à un fil, quand après l'avoir étendu, on en lâche un des bouts; le bout relâché est attiré par celui que l'on tient. Il en est à-peu-près de même du *ver*. Il s'étend & s'accroche par les inégalités de sa partie antérieure; & sa postérieure ayant lâché prise, le *ver* se raccourcit, & son bout postérieur s'approche de l'autre.

Ce qui facilite ce mouvement élastique, est que ces *vers* ont à la partie antérieure des crochets par où ils s'accrochent à leur partie postérieure. En faisant des efforts, comme pour se redresser lorsqu'ils se sont pliés en double, ces crochets lâchent tout-à-coup prise, & causent ces élancemens par lesquels l'insecte saute d'un lieu à un autre. *Lyonnet. (D. J.)*

VER LUISANT, (*Insectolog.*) petit insecte remarquable pour briller dans l'obscurité. Nos auteurs le nomment *pyrolampis*, *cicendela femina volans*; & cette dernière dénomination est fort juste, car il n'y a que le *ver* femelle qui brille dans l'obscurité, le mâle ne brille point du tout.

Autre singularité: la femelle ne se transforme jamais, & le mâle subit un changement de forme totale; c'est un scarabée ailé, & la femelle un insecte rampant à six jambes, qui n'a presque aucun rapport avec le mâle.

Le corps de celui-ci est oblong & un peu plat; ses ailes sont plus courtes que son corps; sa tête est large & plate; ses yeux sont gros & noirs.

La femelle marche lentement, & elle a beaucoup de ressemblance à la chenille; sa tête est petite, aplatie, pointue vers le museau, dure & noire; ses trompes sont petites, & ses jambes de médiocre longueur; son corps est plat, & formé de douze anneaux, au lieu que le corps du mâle n'en a que cinq; sa couleur est brune avec une moucheture de blanc sur le bas du dos.

On trouve souvent le *ver luisant* pendant le jour; mais dans la nuit on le distingue aisément de tout autre insecte par la clarté brillante qu'il jette près de la

queue, & cette clarté sort du dessous du corps; c'est cette lueur qui instruit le mâle de quel côté il doit voler. D'ailleurs ce phare qui guide le mâle au lieu où est la femelle, n'est pas toujours allumé, dit quelque part M. de Fontenelle. Parlons plus simplement; les *vers* femelles ne luisent que dans les temps chauds, qui sont peut-être ceux que la nature a destinés à leur accouplement.

On peut voir sur cet insecte les observations de Richard Waller dans les *Transactions philosophiques*. Il est fort bien représenté dans le *Théâtre des insectes* de Mousset.

On a parlé du scarabée luisant du Brésil au mot CUCUIO, & nous parlerons de celui de Surinam au mot VIÉLEUR, qui est le nom que les Hollandois lui ont donné. Voyez VIÉLEUR. (D. J.)

VER-MACAQUE, f. m. (*Hist. nat.*) Le *ver* appelé dans les Indes orientales *culebrilla*, chez les Meynas *suglacuru*, est le même qu'on nomme à Cayenne *ver-macaque*, c'est-à-dire *ver-finge*. Sa tête & sa queue, disent quelques-uns de nos auteurs, sont extraordinairement minces & pointues; son corps est très-délié, & a plusieurs pouces de long; cet animal se loge entre cuir & chair, & y excite une tumeur de la grosseur d'une fève. On se sert d'onguent émoullit pour amollir cette tumeur, & préparer une issue à la tête de l'insecte; quand on peut l'avoir au dehors, on tâche de le lier avec un fil, pour tirer l'insecte tout entier hors de la tumeur, en le roulant sur un petit morceau de bois enduit de quelque graisse. M. de la Condamine dessina à Cayenne l'unique qu'il ait vu, & a conservé ce *ver* dans l'esprit-de-vin. On prétend, ajoute-t-il, qu'il naît dans la plaie faite par une piquure d'une sorte de moustique ou de maringoin; mais l'animal qui dépose l'œuf, n'est pas encore connu. (D. J.)

VER PALMITE, f. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte très-commun dans plusieurs des îles Antilles, provenant d'un scarabée gros à-peu-près comme un hanneton, noir comme du jayet, armé d'une trompe très-dure, un peu courbée en dessous; il paroît avoir l'odorat subtil & l'œil

perçant; car à peine un palmier est-il abattu, qu'on les voit s'assembler par troupes, & s'introduire dans l'intérieur de l'arbre pour y déposer leurs œufs qui éclosent en peu de temps & produisent un *ver*, lequel ayant acquis toute la force, est de la grosseur du doigt, & long environ de deux pouces, d'une forme ramassée, couvert d'une peau blanche un peu jaunâtre, assez ferme & plissée; sa tête est presque ronde & très-dure, étant couverte d'une espèce de casque couleur de marron foncé, dont la partie inférieure se termine par deux fortes mâchoires en forme de pinces; ce *ver* tire sa nourriture de la substance du palmier, en cheminant devant lui jusqu'au temps de sa transformation; alors il s'enveloppe dans les fibres de l'arbre, se dépouille de sa peau, & se change en une belle chrysalide très-délicate & très-blanche, mais qui brunit aussitôt qu'on lui fait prendre l'air; au bout de douze ou quinze jours, cette chrysalide s'ouvre, les fibres ligneuses dont elle étoit enveloppée, s'écartent, & laissent échapper le scarabée noir dont on a parlé, qui cherche aussitôt à s'accoupler & à produire un nouveau *ver*.

Les *vers palmites* pris dans leur grosseur parfaite, sont un mets dont les habitants de la Martinique & ceux de la Grenade sont très-friands; ils les noient dans du jus de citron, les lavent bien, les enfilent dans des brochettes de bois dur, & les font rôtir devant un feu de charbon; l'odeur que ces *vers* exhalent en cuisant, flatte l'odorat, & invite à les goûter; mais leur figure modère un peu l'appétit de ceux qui n'en ont jamais mangé. La peau du *ver palmite* est mince, croquante, renfermant un peloton d'une graisse plus fine que celle du chapon, très-agréable à voir & d'un très-bon goût.

VER SOLITAIRE. Voyez TÆNIA.

VER MARIN, (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Saint-Valery-en-Somme: sorte de *vers* que l'on ramasse après avoir foui le sable découvert par la basse-mer, & qui servent d'appât aux lignes ou cordes des pêcheurs.

Les pêcheurs de Saint-Valery, qui font dans des gobelettes la pêche à la ligne

armée d'épines au lieu d'ains de fer, emportent chacun dix pieces, & le garçon ou le mouffe cinq pour sa part : ce qui donne cinquante-cinq pieces d'aplets & une tésure de 3300 brasses ; les piles qu'ils nomment *peilles*, au bout desquelles est l'épinette, sont frappées de demi-brasse en demi-brasse, & n'ont qu'environ chacune vingt pouces de longueur : ce qui donne pour chaque tésure ou cours d'apletre de l'équipage d'une gobelette, plus de 700 épinettes ou hameçons de bois ; on les amorce avec des *vers marins* fort abondans dans cette côte ; ces mêmes filets servent aussi amorcés de même à la pêche à pié.

Ce sont ordinairement les femmes & les filles qui vont défourer les *vers marins* avec une mauvaise petite beche ; elles font ce travail lorsque la marée s'est entièrement retirée, & qu'elle est au plus bas ; elles connoissent la différente qualité de ces vers par les trainées qu'ils font sur le sable en s'y enfouissant : ce que les pêcheurs nomment *chasse de vers*. Les *vers* noirs qui sont gros comme le petit doigt, sont les plus recherchés ; les *vers* rouges qu'ils nomment *verotis*, sont les moins estimés, & l'on ne s'en sert qu'au défaut des autres.

Outre les *vers* que ces femmes pêchent pour les ains de leurs maris, elles en vendent encore beaucoup aux pêcheurs du bourg d'Ault, du Treport & de Dieppe, qui les viennent acheter de leurs mains. Les pêcheurs de Saint-Valery ont eu souvent de grandes discussions avec les pêcheurs de Crotoy & de Rotionville, qui sont placés par le travers de leurs côtes, sur les ressorts de l'amirauté d'Abbeville, au sujet de cette petite pêche sur les sables du ressort de cette dernière amirauté ; l'embouchure de la Somme étant fort variable, & laissant de cette maniere les sables d'un ressort souvent d'une marée à l'autre, sur celui qui lui est opposé & voisin.

V E R S, (*Chasse.*) ce sont des *vers* qui s'engendrent l'hiver entre la nappe & la chair des bêtes fauves, qui se coulent & vont le long du col aux cerfs, aux daims & aux chevreuils entre le massacre & le bois, pour leur ronger & leur faciliter à mettre bas leurs têtes.

V E R DE GUINÉE, (*Médecine.*) maladie à laquelle les negres sont sujets. C'est un corps étranger, espece de *ver* de la grosseur d'un gros fil, ayant quelquefois plusieurs aunes de longueur. Il croit entre cuir & chair, s'infinuant insensiblement dans toutes les parties du corps, où il occasione des enflures & des douleurs moins vives à la vérité qu'elles ne sont fatigantes & ennuyeuses.

Ce mal ne doit point être négligé. Aussitôt qu'un negre en est soupçonné, il faut le faire baigner & le visiter attentivement ; & si l'on s'apperçoit de quelque élévation en forme de bubon sur la partie tuméfiée, on juge, comme le disent les negres, que la tête du *ver* est dans cet endroit. Alors on y applique un emplâtre suppuratif pour ouvrir le bubon, & découvrir la cause du mal. En effet, on remarque au milieu de la plaie une espece de petit nerf, qui n'a guère plus d'apparence qu'un gros fil blanc. Il s'agit de le tirer en dehors avec beaucoup d'adresse & de patience, pour ne pas le rompre, car il s'ensuivroit des accidens fâcheux.

Le moyen le plus en usage dans toute l'Amérique, est de lier cette extrémité apparente avec une soie ou un fil, dont on laisse pendre les deux bouts de trois ou quatre pouces, pour les rouler bien doucement autour d'un petit bâton ou d'une carte roulée. Pour peu qu'on senté de résistance, il faut arrêter sur-le-champ, & frotter la plaie avec un peu d'huile, appliquant par-dessus la carte une compresse qu'on assujettit sur la partie avec un bandage médiocrement serré. Vingt-quatre heures après on recommence l'opération, continuant de rouler le nerf, en pratiquant à chaque fois qu'il résiste, le même traitement dont on vient de parler.

Cette opération est délicate & longue, mais très-sûre. Lorsque le prétendu *ver* est sorti, il ne s'agit plus que de guérir la plaie suivant les méthodes ordinaires ; ensuite on purge le malade, qui recouvre ses forces & son embonpoint en fort peu de temps.

L'origine de ce mal (que les Espagnols nomment *culebrilla*, petit serpent) n'est pas bien connue. Les moins ignorans en

attribuent la cause à la malignité des humeurs déposées & fixées dans quelque partie du tissu cellulaire.

D'autres, sans aucun fondement, croient que le *ver de Guinée* se forme par l'insertion d'un petit insecte répandu dans l'air, ou dans l'eau de certaines rivières. Si cela étoit, pourquoi les hommes blancs, & les nègres créoles qui se baignent souvent, ne seroient-ils pas infectés de cette vermine aussi fréquemment que le sont les nègres bossals ou étrangers, venus de la côte d'Afrique dans les terres de l'Amérique? Il y a cependant quelques exemples de nègres créoles attaqués de ce mal; mais ils sont très-rares, & l'on peut conjecturer que dès leur naissance ils en avoient déjà contracté le principe de parens africains.

J'ai aussi connu en Amérique quelques blancs qui dans l'île de Curaçao & sur la côte de Carthagene, avoient été guéris de la *culebrilla*; ils prétendoient n'en avoir ressenti les effets qu'après s'être baignés dans des eaux stagnantes. Si ce fait est véritable, il prouve en faveur de ceux qui admettent l'insertion des insectes.

VERS, maladie des oiseaux de proie. On connoît que les oiseaux ont des *vers*, lorsqu'ils sont paresseux, que leurs émeurs ne sont ni purs ni blancs, & qu'ils remuent leur balai de côté & d'autre; ces *vers* qui sont extrêmement déliés, s'attachent au gosier, autour du cœur, du foie & des poumons. Pour les faire mourir, faites prendre aux oiseaux un bol gros comme une fève de poudre d'agaric ou d'aloès mêlée avec de la corne de cerf brûlée & du dictamne blanc, incorporant le tout ensemble avec quantité suffisante de miel rosat. Quand les oiseaux ont pris ce médicament, il faut les porter sur le poing, & ne les point quitter qu'ils n'aient rendu leurs émeurs, après quoi on leur donne un pât bon & bien préparé.

VERS. (*Médec.*) Les *vers* qui naissent dans le corps humain, se trouvent ou dans les intestins, y compris l'estomac, ou hors des intestins. Les *vers* qui naissent hors des intestins sont de diverses especes, ou plutôt se réduisent sous différentes classes, selon les lieux où ils naissent.

On en compte de dix sortes; savoir,

les encéphales, les pulmonaires, les hépatiques, les cardiaires, les sanguins, les vésiculaires, les spermatiques, les helcophages, les cutanés & les umbilicaux, sans compter les vénériens. Les *vers* des intestins sont de trois sortes, les ronds & longs, les ronds & courts, & les plats. Les ronds & longs s'engendrent dans les intestins grêles, & quelquefois dans l'estomac; les ronds & courts dans le rectum, & s'appellent *ascarides*. Les plats se nourrissent, ou dans les pylôres de l'estomac, ou dans les intestins grêles, & se nomment *tænia*. Voyez *TÆNIA*. Les *vers* qui s'engendrent dans le corps de l'homme, tant ceux des intestins que ceux qui viennent aux autres parties, prennent souvent des figures monstrueuses en vieillissant.

Les *encéphales* naissent dans la tête, où ils font sentir de si violentes douleurs, qu'ils causent quelquefois la fureur. Il y en a de quatre sortes: les encéphales proprement dits, qui viennent dans le cerveau; les rinaires, qui viennent dans le nez; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles, & les dentaires, qui viennent aux dents.

Les encéphales proprement dits sont rares; mais il y a certaines maladies où ils regnent, & l'on a vu des fièvres pestilentielles ne venir que delà. Celle qui fit tant de ravages à Benevent, & dont presque tout le monde mourut, sans qu'on pût y apporter aucun remède, en est un grand témoignage. Les médecins s'aviserent enfin d'ouvrir le corps d'un malade qui étoit mort de cette contagion, & ils lui trouverent dans la tête un petit *ver* vivant, tout rouge & fort court; ils essayèrent divers remèdes sur ce *ver*, pour découvrir ce qui pourroit le tuer: tout fut inutile, excepté le vin de mauve, dans quoi on fit bouillir des raiforts; on n'en eut pas plutôt jeté dessus que le *ver* mourut. On donna ensuite de ce remède à tous les autres malades, & ils échappèrent presque tous.

Les *rinaires* ou *nasicoles* s'engendrent dans la racine du nez. Ils sortent quelquefois d'eux-mêmes par les narines; quelquefois ils font tomber en fureur les malades. Ceux qui ont lu Fernel, savent l'histoire de ce soldat qui mourut le vingtième jour

de la maladie, après être devenu furieux, & dans le nez duquel on trouva après la mort deux vers velus, longs comme le doigt, qui s'y étoient engendrés. Ambroise Paré nous a donné la figure de ces vers. Kerkring, dans ses *observations anatomiques*, donne encore la figure d'un ver velu & cornu, qui sortit du nez d'une femme à Amsterdam, le 21 septembre 1668, & qu'il conserva vivant jusqu'au 3 octobre, sans lui rien donner à manger. Il ajoute une chose remarquable, c'est que ce ver en produisit un autre avant que de mourir. Il sort aussi souvent par le nez, des vers qui n'ont point été engendrés dans cette partie, mais qui viennent des intestins, comme nous l'expliquerons après.

Les *auriculaires* s'engendrent dans les oreilles. Qu'il y en ait, c'est un fait dont l'expérience ne permet pas de douter, & dont M. Andry dit avoir vu plusieurs exemples. Une jeune fille âgée de dix ans, & malade d'érouelles, avoit une douleur violente à l'oreille droite; cette partie suppueroit de temps en temps, & quelquefois devenoit sourde. M. Andry y employa divers remèdes, dont le peu de succès lui fit soupçonner qu'il y avoit des vers. L'événement justifia son soupçon; car y ayant fait appliquer un onguent qu'il fit composer à ce dessein, il en sortit un fort grand nombre de vers extrêmement petits, dont plusieurs étoient vivans.

Ces vers étoient jaunes un peu longs, & si menus, que sans la grande quantité qui les faisoit remarquer, à peine auroit-il pu les distinguer. Tharantanus dit avoir vu sortir de l'oreille d'un jeune homme malade d'une fièvre aiguë, deux ou trois vers qui ressembloient à des graines de pin. Panarolus parle d'un malade qui, après avoir été tourmenté d'une violente douleur dans l'oreille, rendit par cette partie, ensuite d'une injection qui y fut faite avec du lait de femme, plusieurs vers semblables à des mites de fromage, après quoi la douleur cessa. Kerkring donne encore la figure de cinq vers qu'un homme rendit par l'oreille en 1663, dans un bourg nommé *Quadich*, lesquels sont faits comme des cloportes, si ce n'est qu'ils n'ont que dix piés.

Tome XXXV.

Les *dentaires*, qui s'engendrent aux dents se forment d'ordinaire sous une croûte amassée sur les dents par la mal-propreté. Ce ver est extrêmement petit, & a une tête ronde, marquée d'un point noir, le reste du corps long & menu, à-peu-près comme ceux du vinaigre; ce que M. Andry a observé par le microscope dans de petites écailles qu'un arracheur de dents enleva de dessus les dents d'une dame, en les lui nettoyant. Il n'y avoit presque aucune de ces écailles qui ne fût sans quelques vers. Ces vers rongent les dents peu à peu, y causent de la puanteur, mais ne font pas sentir de grandes douleurs; car c'est une erreur de s'imaginer que les violens maux de dents soient causés par les vers.

Les *pulmonaires*. Ces vers qui se forment dans les poumons sont rares, mais cependant il s'en trouve; & Fernel dit en avoir vu des exemples. Ce qu'il y a de certain, c'est que des malades en ont jeté quelquefois en touffant, qui étoient tellement enveloppés dans des crachats, qu'on ne pouvoit douter qu'ils vinssent d'ailleurs que de la poitrine, comme le remarque Brassavolus. De ces vers les uns ressemblent à des moucheron, d'autres sont faits comme des pignons, & d'autres comme de petites punaises.

Les *hépatiques*. Ils se trouvent dans le foie; mais tous les médecins ne conviennent pas qu'ils s'y forment, parce que la bile du foie doit empêcher les vers de s'engendrer dans cette partie. Cependant, comme le foie est sujet à des hydropisies dans lesquelles il est souvent plus plein d'eau que de fiel, il n'est pas impossible qu'il ne s'y engendre alors des vers, & ce n'est guère aussi que dans ces occasions qu'il est arrivé d'y en trouver.

Les *cardiaires*. Il y en a de deux sortes; les cardiaires proprement dits, & les péricardiaires. Les premiers sont dans le cœur, & les autres dans le péricarde. Il y a eu des pestes où l'on trouvoit de ces vers dans la plupart des corps qu'on ouvroit. Ils causent de grandes douleurs, & quelquefois des morts subites. Sphererius rapporte qu'un gentilhomme de Florence s'entretenant un jour avec un étranger dans

le palais du grand-duc de Toscane , tomba mort tout-d'un-coup ; que comme on craignit qu'il n'eût été empoisonné , on l'ouvrit , & on lui trouva un *ver* vivant dans la capsule du cœur. On demandera peut-être comment il peut y avoir des *vers* dans une partie qui est dans un si grand mouvement que le cœur ; mais il suffit de faire réflexion à la structure de ce muscle , pour connoître que cela est très-facile. On fait qu'à la base du cœur sont deux cavités faites en cul-de-sac , l'une à droite , l'autre à gauche , que l'on appelle les *ventricules* ; que ces ventricules sont remplis de petites colonnes charnues produites par les fibres droites du cœur , & ont plusieurs enfoncemens , & plusieurs petites fentes qui rendent la surface interne de ces mêmes ventricules rude & inégale. Or c'est dans ces inégalités que ces *vers* sont retenus , nonobstant le mouvement continuel du sang qui entre & qui sort.

Les *sanguins*. Ils se trouvent dans le sang , & sortent quelquefois par les saignées , comme l'assurent Rhodius , Riolsens , Emmuller , avec plusieurs autres auteurs. M. Andry dit aussi qu'il l'a vu arriver en deux occasions ; il rapporte que M. de Saint-Martin , fameux chirurgien à Paris , lui a attesté que saignant un malade , & le sang s'étant arrêté tout-à-coup , il remarqua , en écartant les levres de l'ouverture , un corps étranger , qui en bouchoit le passage ; qu'il fit faire aussi-tôt un léger détournement au bras , & qu'en même temps il vit sortir avec le sang qui s'élança violemment , un *ver* cornu de la longueur d'un perce-oreille. M. Daval , docteur de la faculté de médecine de Paris , a aussi dit à M. Andry avoir vu plusieurs fois des *vers* sortir par les saignées. Les *vers* qui s'engendrent dans le sang , ne sont pas toujours de même figure ; cependant ceux qu'on y trouve le plus ordinairement , se ressembloient assez , & la manière dont ils sont faits mérite bien d'être remarquée. Leur corps est figuré comme une feuille de myrte , & tout parsemé de filamens semblables à ceux qu'on remarque sur les feuilles naissantes des arbres ; ils ont sur la tête une espèce d'évent , comme en ont les baleines , par lequel ils rejettent le sang dont ils se sont

gorgés. Ces mêmes *vers* se remarquent dans le sang des autres animaux ; & pour les voir , il faut prendre des foies de veaux ou de bœufs , tout récemment tirés des corps , les couper en petits morceaux , puis les jeter dans de l'eau & les y bien broyer avec la main ; on en verra sortir alors avec le sang , plusieurs *vers* , qui auront un mouvement fort sensible , si ces foies sont bien frais. Ces sortes de *vers* sont connus aux paysans du Languedoc , qui les appellent *valberes* , du nom d'une herbe qui passe chez eux pour produire dans le corps beaucoup de vermine. Voyez Borel , *observ. de phys. & de médéc.* Il est à remarquer que ces *vers* sont blancs & non rouges ; ce qui paroît d'abord extraordinaire , puisqu'il semble qu'ils devraient être de la couleur du sang ; mais ce qui les rend blancs , est qu'ils se nourrissent de chyle , & non de sang ; car quoique le sang paroisse tout rouge , il est rempli d'une infinité de parties blanches & chyleuses , qui n'ont pas encore eu le temps de se changer en sang : or ce sont sans doute ces petites parties dont les *vers* se nourrissent.

Les *vésiculaires*. Ils se trouvent dans la vessie & dans les reins , & sortent avec l'urine. Il y en a de plusieurs figures différentes. Tulpius parle d'un *ver* qui fut rendu par la vessie , lequel étoit long & rond comme ceux des intestins , & rouge comme du sang. Il y en a d'autres où l'on découvre un nombre presque innombrable de piés , une queue pointue , marquée d'un point noir au bout , & une tête large , avec deux petites éminences aux deux côtés , le dessus du corps rond & lisse , & le ventre raboteux. Un médecin d'Amsterdam , dont parle Tulpius , en jeta douze de cette sorte en urinant : leur figure ressembloit à celle des cloportes. Louis Duret , après une longue maladie , en rendit par les urines , de semblables , comme le rapporte Ambroise Paré. On en voit d'autres qui n'ont que six piés , trois de chaque côté vers la tête , & qui du reste sont tout blancs & assez semblables à des mites de fromage. Il y en a d'autres qui ressemblent à des sangsues , à cela près qu'ils ont deux têtes comme les chenilles , l'une à un bout , l'autre à l'autre. Ces *vers* vivent quelquefois assez

long-temps après être sortis, pourvu qu'on les tienne dans de l'eau tiède, comme on fit de celui dont parle Balduinus Ronseus, lequel fut conservé vivant plus de sept mois par ce moyen. Il y en a d'autres qui sont faits comme des especes de sauterelles. Le comte Charles de Mansfeld, malade d'une fièvre continue à l'hôtel de Guise, en jeta par les urines un semblable. Il y a des personnes enfanté, dont les urines sont toutes pleines de *vers*.

Les *spermatiques*. Ils existent dans la semence; mais il ne faut pas les confondre avec les destructeurs de notre corps; puisqu'ils sont au contraire les principes de nos semblables & le germe de la propagation. Voyez GÉNÉRATION.

Les *helcophages*. Ils naissent dans les ulcères, dans les tumeurs, dans les apostumes. Les grains de la petite vérole en sont quelquefois tout remplis. Les charbons, les bubons pestilentiels en contiennent un grand nombre; les chairs gangrénées en sont toutes pleines. Hauptman rapporte qu'un de ces *vers* ayant été mis sur du papier, après avoir été tiré d'une partie gangrénée, en produisit sur-le-champ cinquante autres, ainsi qu'on le remarqua par le microscope. Ambroise Paré parle d'un *ver* velu qui avoit deux yeux & deux cornes avec une petite queue fourchue, lequel fut trouvé dans un apostume à la cuisse d'un jeune homme. Le fameux Jacques Guillemeau tira lui-même ce *ver*, & le donna à Ambroise Paré, qui le conserva vivant plus d'un mois, sans lui rien donner à manger.

Les *cutanés*. Ils naissent sous la peau entre cuir & chair. Il y en a de plusieurs sortes: les principaux sont les crinons, les cirons, les bouviers, les soies & les toms. Les crinons sont ainsi appelés, parce que quand ils sortent, ils ressemblent à de petits pelotons de crin. Ces *vers* viennent aux bras, aux jambes, & principalement au dos des petits enfans, & font sécher leur corps de maigreur, en consumant le suc qui est porté aux parties. Divers modernes font mention de ces *vers* qui ont été inconnus aux anciens. Etmuller en a donné une description étendue & des figures exactes. Ces *vers*, selon qu'ils paroissent

dans le microscope, ont de grandes queues & le corps gros. Les crinons n'attaquent guère que les enfans à la mamelle. Ils s'engendrent d'une humeur excrémenteuse arrêtée dans les pores de la peau, & qui est assez ordinaire à cet âge. Le ciron est un *ver* qui passe pour le plus petit des animaux, & on le nomme ainsi parce que la cire est sujette à être mangée de cet animal, quand elle est vieille. Le ciron se traîne sous la peau, qu'il ronge peu à peu; il y cause de grandes démangeaisons & de petites ampoules, sous lesquelles on le trouve caché quand on le pique. On a découvert par le microscope toutes les parties du ciron; il a six piés placés deux à deux près de la tête, avec lesquels il fait de longs fillons sous la peau. Ce *ver* a été connu des anciens; & Aristote en parle, *Hist. anim.* l. V, c. 31. Les bouviers sont ainsi nommés, parce que les bœufs y sont quelquefois sujets. Ces *vers* se traînent sous la peau comme les cirons; mais ils sont plus gros, & causent des démangeaisons presque universelles. Ils sortent souvent d'eux-mêmes, & percent la peau en divers endroits. La maladie qu'il cause, s'appelle *passio bovina*; elle a besoin d'un prompt secours, sans quoi il en peut arriver de fâcheux accidens.

Les *soies* sont des *vers* qui ne se voient point dans ces pays, mais qui sont communs dans l'Ethiopie & dans les Indes: ils ressemblent à de petits cordons de soie torse, & naissent ordinairement dans les jambes & aux cuisses. Ils sont d'une longueur extraordinaire, les uns ayant une aune, les autres deux, les autres trois, & quelquefois quatre. Les negres d'Afrique y sont fort sujets, & les Américains contractent cette maladie par la contagion des negres qu'ils fréquentent: elle se communique même souvent à ceux qui ne sont ni Américains, ni Africains. Ces *vers* causent des douleurs de tête & des vomissemens; mais quand on en est délivré, on se porte bien. Lorsqu'ils sont en état d'être tirés, on le connoît par une petite apostume qui se forme à l'endroit où aboutit une des extrémités du *ver*; on perce alors cette apostume, & puis on prend un petit morceau de bois rond, long de la moitié

du doigt & fort menu, auquel on tortille d'abord ce qui se présente, ensuite on tourne ce bois comme une bobine, & le corps du *ver* se roule à l'entour comme du fil qu'on devideroit. On s'y prend de la sorte de peur de le rompre, parce que ce *ver* est fort délié, & qu'il y a du danger à ne le pas tirer en entier; car la partie qui reste cause des fièvres dangereuses. Ce *ver* a deux têtes, l'une à un bout, & l'autre à l'autre, comme certaines chenilles; & ce qui est remarquable, c'est qu'il y a toujours une de ces deux têtes qui est comme morte, tandis que l'autre paroît vivante. Il vient à la cuisse des charbonnerets un *ver* presque semblable. Spigelius dit en avoir vu un à la cuisse d'un de ces oiseaux, lequel avoit un pié de long. Cette étendue paroît incroyable; mais la maniere dont le *ver* étoit situé doit ôter tout étonnement, savoir en zigzag. C'est ainsi que Spigelius l'a remarqué, & c'est à-peu-près de la même maniere que sont disposés ceux qui viennent aux jambes des Ethiopiens. Celui des charbonnerets est mince, comme une petite corde de luth: lorsqu'il est parfait & qu'il commence à se mouvoir, il perce la peau, & fort quelquefois de lui-même; le plus souvent l'oiseau le tire avec son bec. Enfin les *roms* font de petits *vers* qui viennent aux piés, où ils causent des tumeurs douloureuses, grosses comme des fèves. On n'en voit que dans cette partie de l'Amérique, qui est aux Indes occidentales. Thevet rapporte, dans son *Histoire de l'Amérique*, que lorsque les Espagnols furent dans ce pays-là, ils devinrent fort malades de ces fortes de *vers* par plusieurs tumeurs; ils y trouvoient dedans un petit animal blanc, ayant une petite tache sur le corps. Les habitans du pays se guérissent de ce *ver* par le moyen d'une huile qu'ils tirent d'un fruit nommé *hibout*, lequel n'est pas bon à manger; ils conservent cette huile dans de petits vaisseaux faits avec des fruits appelés chez eux *carameno*, ils en mettent une goutte sur les tumeurs, & le mal guérit en peu de temps.

Les *umbilicaux*. Ce sont des *vers* que l'on dit qui viennent au nombril des

enfans, & qui les font souffrir beaucoup, leur causent une maigreur considérable, & les jettent dans une langueur universelle: les levres pâlisent, la chaleur naturelle diminue, & tout le corps tombe dans l'abattement. On n'a point d'autre signe de ce *ver*, sinon qu'ayant lié sur le nombril de l'enfant un goujon, on trouve le lendemain une partie de ce poisson rongée; on en remet un autre le soir, & l'on réitère la chose jusqu'à trois ou quatre fois, tant pour s'assurer du séjour du *ver*, que pour l'attirer par cet appât; ensuite on prend la moitié d'une coquille de noix, dans laquelle on mêle un peu de miel, de la poudre de crystal de Venise & de sabbine; on applique cette coquille sur le nombril, le *ver* vient à l'ordinaire, & attiré par le miel, mange de cette mixtion qui le fait mourir; après quoi on fait avaler à l'enfant quelque médicament absterfif, pour entraîner le *ver*. M. Andry dit qu'il auroit beaucoup de penchant à traiter ce *ver* de fable, sans le témoignage d'Etmuller & de Sennert, qui lui font suspendre son jugement. Le premier assure que Michael a guéri de ce *ver* plusieurs enfans, en observant la méthode que nous venons de dire. Le second rapporte aussi l'autorité d'un témoin oculaire, qui est Bringgerus, lequel dit qu'une petite fille de six mois, ayant une fièvre qu'on ne pouvoit guérir, la mere soupçonna que c'étoit un *ver* au nombril, & réussit à l'en faire sortir.

Les *véneriens*. Ce sont des *vers* que l'on prétend se trouver dans presque toutes les parties du corps de ceux qui sont attaqués de la maladie vénérienne.

Figures monstrueuses. Les uns deviennent comme des grenouilles, les autres comme des scorpions, les autres comme des lézards; aux uns il pousse des cornes, aux autres il pousse une queue fourchue, aux autres une espece de bec comme à des oiseaux; d'autres se couvrent de poils & deviennent tout velus; d'autres se revêtent d'écailles & ressemblent à des serpens. Toutes ces figures se développent lorsqu'ils vieillissent. Or, comme la barbe ne fort à l'homme qu'à un certain âge, que les cornes ne poussent à certains animaux

que quelque temps après leur naissance, que les fourmis prennent des ailes avec le temps, que les vieilles chenilles se changent en papillons, que le *vers* à soie subit un grand nombre de changemens, il n'y a pas lieu de s'étonner que les *vers* du corps de l'homme puissent prendre en vieillissant toutes ces figures extraordinaires qu'on y remarque quelquefois. Cela n'arrive que par un simple accroissement des parties qui rompent la peau dont l'insecte est couvert, & que les naturalistes appellent *nymphe*. Ceux qui voudront savoir quels sont les effets des *vers* dans le corps humain, les signes de ces *vers*, les remèdes qu'on doit employer contre eux, &c. n'ont qu'à lire le traité de M. Andry, *De la génération des vers dans le corps de l'homme*.

VER, (*Critiq. sac.*) *επιβολή*. L'écriture compare l'homme à cet insecte rampant, pour marquer sa bassesse & sa foiblesse. Job. 25, 6. *Le ver qui ne meurt point*, Marc, 9, 43, est une expression métaphorique qui désigne les remords toujours renaissans d'une conscience criminelle. (*D. J.*)

VER SACRUM, (*Hist. anc.*) printemps sacré : expression qui se trouve dans les anciens historiens latins & dans quelques monumens antiques, & sur la signification de laquelle les savans sont partagés. M. l'abbé Couture pensoit que par *ver sacrum* on devoit entendre le vœu qu'on faisoit dans les grandes calamités d'immoler aux dieux tous les animaux nés dans un printemps ; & il se fondeoit sur ce qu'après la bataille de Trafimene & la mort du consul C. Flaminius, la république romaine consternée voua aux dieux un printemps sacré, c'est-à-dire, comme il fut déterminé par un décret du sénat, tout le bétail qui seroit né depuis le premier jour de mars jusqu'au dernier d'avril inclusivement.

M. Boivin a cru que par *ver sacrum*, il falloit entendre les colonies qui, sous la protection des dieux, sortoient de leur pays pour aller s'établir dans un autre : ce qu'il fonde sur l'autorité de Pline, qui parlant des Picentins, dit qu'ils descendoient des Sabins qui avoient voué un printemps sacré, c'est-à-dire, qui les avoient envoyés en colonie, *Picentini orti sunt à Sabinis, voto*

vere sacro, & sur celle de S. Jérôme, qui sur l'an 1596 de la chronique d'Eusebe, dit que les Lacédémoniens fondèrent la ville d'Héraclée en y envoyant un *ver sacrum*. *Lacedemonii ver sacrum Heracliam destinantes urbem condunt*. Denys d'Halicarnasse, Strabon, Plutarque & plusieurs autres anciens & modernes paroissent favorables à ce dernier sentiment.

M. Leibnitz avoit expliqué dans le même sens le mot *ver sacrum*, trouvé sur des monumens déterrés dans l'église de Paris, des colonies des Gaulois, que Bellovese & Sigovesse conduisirent autrefois dans la Germanie & dans l'Italie. *Mem. de l'acad.* tom. III.

VERA, (*Géog. anc.*) 1^o. nom d'une ville de Médie, selon Strabon, qui dit qu'Antoine s'en empara dans son expédition contre les Parthes; 2^o. nom d'un fleuve de la Gaule, selon Ortelius. (*D. J.*)

VERA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, proche la rivière de Guadalmaçar, sur les confins du royaume de Murcie. Quelques-uns la prennent pour la *Virgi* des anciens. *Long.* 26, 20; *latit.* 36, 40. (*D. J.*)

VERA, (*Géog. mod.*) rivière de la Turquie d'Europe. Elle prend sa source vers les confins de la Bulgarie, & se décharge dans le golfe de Salonique. Cette rivière que M. Delisle nomme *Calico*, & qu'on appelle aussi *Veratafer*, est prise pour le *Chidorus* des anciens. (*D. J.*)

VÉRACITÉ. (*Morale.*) La *vérité* ou *vérité* morale dont les honnêtes gens se piquent, est la conformité de nos discours avec nos pensées : c'est une vertu opposée au mensonge.

Cette vertu consiste à faire en sorte que nos paroles représentent fidèlement & sans équivoque nos pensées à ceux qui ont droit de la connoître, & auxquels nous sommes tenus de les découvrir, en conséquence d'une obligation parfaite ou imparfaite, & cela, soit pour leur procurer quelque avantage qui leur est dû, soit pour ne pas leur causer injustement du dommage.

La *vérité* en fait de convention, s'appelle communément *fidélité*; elle consiste à garder inviolablement ses promesses & ses contrats; c'est l'effet d'une même

disposition de l'ame de s'engager & de vouloir tenir sa parole ; mais il n'est pas permis de tenir une convention contraire aux loix naturelles ; car en ce cas elles rendent illicite l'engagement. (D. J.)

VERA - CRUZ ou VERA - CRUX, (Géog. mod.) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le golfe du Mexique. Elle est petite, pauvre, & habitée par peu d'Espagnols, qui pour la plupart sont marinières ou facteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la nouvelle Espagne, mouillent dans ce port ; & dès que les flottes sont parties, tous les blancs se retirent dans les terres, à cause du mauvais air qu'on respire dans cette ville. Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs. Long. 278, 45 ; latit. 19, 10. (D. J.)

VERAGRI, (Géogr. anc.) peuple des Alpes, dont le chef-lieu est nommé *Octodurus* ou *octodorus*, par César, *Bel. Gal.* lib. III, cap. 1 : ce qui fait que Pline, liv. III, chap. 30, donne à tout le peuple, ou du moins à une partie, le nom d'*Octurenfes*.

Octodurus qui, selon le sentiment de la plupart des géographes, est aujourd'hui *Martigni* ou *Martignach*, se trouvoit dans la vallée Pennine, qui dans la suite donna son nom aux *Veragri* de César & de Pline ; car ils sont appelés *Vallenses* dans la notice de la province des Alpes Graïennes & Pennines.

Cellarius, *Geog. ant.* lib. II, cap. 3, croit que l'on doit placer les *Veragri* dans la Gaule Narbonnoise, ainsi que les *Seduni* & les *Nantuates* ; & il en donne deux raisons : premièrement, parce que César, au commencement du livre III de ses commentaires, les joint avec les *Allobroges*, depuis les confins desquels ils s'étendoient, jusqu'aux plus hautes Alpes ; en second lieu, parce que Ptolomé marque tous ces peuples dans l'Italie, quoiqu'ils habitassent au delà des Alpes Pennines. Si donc, ajoute Cellarius, ils étoient placés entre les *Allobroges* & les Alpes Pennines, de sorte qu'ils pouvoient en quelque manière être regardés comme habitans d'Italie, on ne peut point les joindre avec les *Helvétiens*, & les comprendre dans la Gaule

Belgique ; mais on doit les laisser dans la Narbonnoise, qui étoit entre l'Italie & la Belgique, du côté des *Helvétiens*. (D. J.)

VERAGUA, (Géog. mod.) province de l'Amérique septentrionale. Elle est bornée au levant par celle de *Costa-Ricca*, & au couchant par celle de *Panama*, le long de la mer du Nord & de la mer du Sud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord. Le pays est montueux, & en quelque sorte impénétrable par l'abondance de ses bois. Il est riche en mines ; son terroir est assez fertile en maïs. *Christophe Colomb* découvrit cette province en 1592 ; & les Espagnols y envoyèrent ensuite des colonies. Le gouverneur demeure dans la ville de la *Conception*. On fond & on raffine l'or dans celle de *Santa-Fé*, & les officiers du roi y ont leurs commis. (D. J.)

VERA-PAZ ou VERA-PAX, (Géog. mod.) province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par l'*Yucatan*, au midi par la province de *Soconusco*, au levant par celle de *Honduras*, & au couchant par celle de *Ciapa*. Elle a environ 30 lieues de longueur & de largeur. C'est un pays affreux par ses hautes montagnes, par ses profondes vallées, par ses précipices & par ses épaisses forêts. Il est coupé de quantité de rivières. Les Espagnols n'y ont que des bourgades, où ils font entre-mêlés avec les sauvages. (D. J.)

VERAS, f. m. (Commerce.) espece d'aune dont on se sert en Portugal pour mesurer les longueurs des draps, & autres étoffes. Elle est de quelque chose moindre que l'aune de France ; en sorte que cent six *veras* de Lisbonne ne font que cent aunes de Paris.

VERAT, voyez MAQUEREAU.

VERBAL, LE, adj. (Gramm.) qui est dérivé du verbe. On appelle ainsi les mots dérivés des verbes ; & il y a des noms verbaux & des adjectifs verbaux. Cette sorte de mots est principalement remarquable dans les langues transpositives, comme le grec & le latin, à cause de la diversité des régimes.

J'ai démontré, si je ne me trompe, que l'infinif est véritablement nom, voyez

INFINITIF; mais c'est comme je l'ai dit, un nom verbe, & non pas un nom *verbal*: je pense qu'on doit seulement appeler noms *verbaux* ceux qui n'ont de commun avec le verbe que le radical représentatif de l'attribut, & qui ne conservent rien de ce qui constitue l'essence du verbe, je veux dire l'idée de l'existence intellectuelle, & la susceptibilité des temps, qui en est une suite nécessaire. Il est donc évident que c'est encore la même chose du supin que de l'infinitif; c'est aussi un nom verbe, ce n'est pas un nom *verbal*. V. SUPIN.

Par des raisons toutes semblables, les participes ne sont point adjectifs *verbaux*; ce sont des adjectifs verbes, parce qu'avec l'idée individuelle de l'attribut qui leur est commune avec le verbe, & qui est représentée par le radical commun, ils conservent encore l'idée spécifique qui constitue l'essence du verbe; c'est-à-dire, l'idée de l'existence intellectuelle caractérisée par les diverses terminaisons temporelles. Les adjectifs *verbaux* n'ont de commun avec le verbe dont ils sont dérivés, que l'idée individuelle mais accidentelle de l'attribut.

En latin les noms *verbaux* sont principalement de deux sortes: les uns sont terminés en *io*, gén. *ionis*, & sont de la troisième déclinaison, comme *visio*, *actio*, *tactio*; les autres sont terminés en *us*, gén. *us*, & sont de la quatrième déclinaison, comme *visus*, *factus*, *actus*, *tactus*. Les premiers expriment l'idée de l'attribut comme action, c'est-à-dire, qu'ils énoncent l'opération d'une cause qui tend à produire l'effet individuel désigné par le radical; les seconds expriment l'idée de l'attribut comme acte, c'est-à-dire qu'ils énoncent l'effet individuel désigné par le radical sans aucune attention à la puissance qui le produit: ainsi *visio* c'est l'action de voir, *visus* en est l'acte; *actio* signifie l'action de traiter ou de convenir; *factus* exprime l'acte ou l'effet de cette action; *tactio*, l'action de toucher ou le mouvement nécessaire pour cet effet; *tactus*, l'effet même qui résulte immédiatement de ce mouvement, &c. V. SUPIN.

Il y a encore quelques noms *verbaux* en *um*, gén. *i*, de la seconde déclinaison, dé-

rivés immédiatement du supin, comme les deux espèces dont on vient de parler; par exemple, *factum*, qui doit avoir encore une signification différente de *actio* & de *factus*. Je crois que les noms de cette troisième espèce désignent principalement les objets sur lesquels tombe l'acte dont l'idée tient au radical commun: ainsi *actio* exprime le mouvement que l'on se donne pour convenir; *factus*, l'acte de la convention, l'effet du mouvement que l'on s'est donné; *factum*, l'objet du traité, les articles convenus. C'est la même différence entre *actio*, *actus* & *actum*.

Les adjectifs *verbaux* sont principalement de deux sortes: les uns sont en *ilis*, comme *amabilis*, *flexibilis*, *facilis*, *odibilis*, *vincibilis*; les autres en *undus*, comme *errabundus*, *ludibundus*, *vitabundus*, &c. Les premiers ont plus communément le sens passif, & caractérisent surtout par l'idée de la possibilité, comme si *amabilis*, par exemple, vouloit dire par contraction *ad amari ibilis*, en tirant *ibilis* de *ibo*, &c. Les autres ont le sens actif, & caractérisent par l'idée de la fréquence de l'acte, comme si *ludibundus*, par exemple, signifioit *sæpe ludere* ou *continuo ludere solitus*.

Il peut se trouver une infinité d'autres terminaisons, soit pour les noms, soit pour les adjectifs *verbaux*: voyez Vossii *Anal.* 2. 32 & 33: mais j'ai cru devoir me borner ici aux principaux dans chaque genre; parce que l'Encyclopédie ne doit pas être une grammaire latine, & que les espèces que j'ai choisies suffisent pour indiquer comment on doit chercher les différences de signification dans les dérivés d'une même racine qui sont de la même espèce; ce qui appartient à la grammaire générale.

Mais je m'arrêterai encore à un point de la grammaire latine, qui peut tenir par quelque endroit aux principes généraux du langage. Tous les grammairiens s'accordent à dire que les noms *verbaux* en *io* & les adjectifs *verbaux* en *undus* prennent le même régime que le verbe dont ils sont dérivés. C'est ainsi, disent-ils, qu'il faut entendre ces phrases de Plaute, *Amphitr.* l. 3: *quid tibi hanc curatio est rem?* Aulul. III. *Redi. sed quid tibi nos tactio est?*

Trucul. II, 7: *quid tibi hanc auditio est, quid tibi hanc notio est?* Cette phrase de Tite-Live, 35: *Hanno vitabundus castra hostium consulesque, loco eduo castra posuit;* & celles-ci d'Apulée, *carnificem imaginabundus, mirabundi bestiam.* Les réflexions que j'ai à proposer sur cette matière paroîtront peut-être des paradoxes: mais comme je les crois néanmoins conformes à l'exacte vérité, je vais les exposer comme je les conçois: quelqu'autre plus habile, ou les détruira par de meilleures raisons, ou les fortifiera par de nouvelles vues.

Ni les noms *verbaux* en *io*, ni les adjectifs *verbaux* en *undus*, n'ont pour régime direct l'accusatif.

1°. On peut rendre raison de cet accusatif, en suppléant une préposition: *curatio hanc rem*, c'est *curatio propter hanc rem*; *nos tatio*, c'est *in nos* ou *super nos tatio*; *hanc auditio*, *hanc notio*; c'est *erga hanc auditio*, *circa hanc notio*, *vitabundus castra consulesque*, suppl. *propter*; *carnificem imaginabundus*, suppl. *in* (ayant sans cesse l'imagination tournée sur le bourreau); *mirabunda bestiam*, suppl. *propter*. Il n'y a pas un seul exemple pareil que l'on ne puisse analyser de la même manière.

2°. La simplicité de l'analogie qui doit diriger par-tout le langage des hommes, & qui est fixée immuablement dans la langue latine, ne permet pas d'assigner à l'accusatif une infinité de fonctions différentes; & il faudra bien reconnoître néanmoins cette multitude de fonctions diverses, s'il est régime des prépositions, des verbes relatifs, des noms & des adjectifs *verbaux* qui en sont dérivés; la confusion sera dans la langue, & rien ne pourra y obvier. Si l'on veut s'entendre, il ne faut à chaque cas qu'une destination.

Le nominatif marque un sujet de la première ou de la troisième personne: le vocatif marque un sujet de la seconde personne: le génitif exprime le complément déterminatif d'un nom appellatif: le datif exprime le complément d'un rapport de fin: l'ablatif caractérise le complément de certaines prépositions: pourquoi l'accusatif ne seroit-il pas borné à désigner

le complément des autres prépositions?

Me voici arrêté par deux objections. La première, c'est que j'ai consenti de reconnoître un ablatif absolu & indépendant de toute préposition: voyez GÉRONDIF. La seconde, c'est que j'ai reconnu l'accusatif lui-même, comme régime du verbe actif relatif; voyez INFINITIF. L'une & l'autre objection doit me faire conclure que le même cas peut avoir différens usages, & conséquemment que j'étaie mal le système que j'établis ici sur les régimes des noms & des adjectifs *verbaux*.

Je réponds à la première objection, que, par rapport à l'ablatif absolu, je suis dans le même cas que par rapport aux futurs: j'avois un collègue, aux vues duquel j'ai souvent dû sacrifier les miennes; mais je n'ai jamais prétendu en faire un sacrifice irrévocable, & je désavoue tout ce qui se trouvera dans le tome VII n'être pas d'accord avec le système dont j'ai répandu les diverses parties dans les volumes suivans.

On suppose, art. GÉRONDIF, que le nom mis à l'ablatif absolu n'a avec les mots de la proposition principale aucune relation grammaticale; & voilà le seul fondement sur lequel on établit la réalité du prétendu ablatif absolu. Mais il me semble avoir démontré (RÉGIME, art. 2.) l'absurdité de cette prétendue indépendance, contre M. l'abbé Girard, qui admet un régime libre: & je m'en tiens, en conséquence, à la doctrine de M. du Marçais, sur la nécessité de n'envisager jamais l'ablatif que comme régime d'une préposition.

Voyez ABLATIF & DATIF.

Pour ce qui est de la seconde objection, que j'ai reconnu l'accusatif comme régime du verbe actif relatif, j'avoue que je l'ai dit, même en plus d'un endroit: mais j'avoue aussi que je ne le disois que par respect pour une opinion reçue unanimement, & pensant que je pourrois éviter cette occasion de choquer un préjugé si universel. Elle se présente ici d'une manière inévitable; je dirai donc ma pensée sans détour: *l'accusatif n'est jamais le régime que d'une préposition; & celui qui vient après le verbe actif relatif, est dans le même cas; ainsi amo Deum, c'est amo ad Deum;*
doceo

doceo pueros grammaticam, c'est dans la plénitude analytique *doceo ad pueros circa grammaticam*, &c. Voici les raisons de mon assertion.

1°. L'analogie, comme je l'ai déjà dit, exige qu'un même cas n'ait qu'une seule & même destination : or l'accusatif est indubitablement destiné, par l'analogie latine, à caractériser le complément de certaines prépositions; il ne doit donc pas sortir de cette destination, sur-tout si l'on peut prouver qu'il est possible & raisonnable d'ailleurs de l'y ramener. C'est ce que je vais faire.

2°. Les grammairiens ne prétendent regarder l'accusatif comme régime que des verbes actifs, qu'ils appellent *transitifs*, & que je nomme *relatifs* avec plusieurs autres : ils conviennent donc tacitement que l'accusatif désigne alors le terme du rapport énoncé par le verbe ; or tout rapport est renfermé dans le terme antécédent, & c'est la préposition qui en est, pour ainsi dire, l'exposant, & qui indique que son complément est le terme conséquent de ce rapport.

3°. Le verbe relatif peut être actif ou passif : *amo* est actif, *amor* est passif ; l'un exprime le rapport inverse de l'autre : dans *amo Deum*, le rapport actif se porte vers le terme passif *Deum* ; dans *amor à Deo*, le rapport passif est dirigé vers le terme actif *Deo* : or *Deo* est ici complément de la préposition *a*, qui dénote en général un rapport d'origine, pour faire entendre que l'impression passive est rapportée à sa cause ; pourquoi, dans la phrase active, *Deum* ne seroit-il pas le complément de la préposition *ad*, qui dénote en général un rapport de tendance, pour faire entendre que l'action est rapportée à l'objet passif ?

4°. On supprime toujours en latin la préposition *ad*, j'en conviens ; mais l'idée en est toujours rappelée par l'accusatif qui la suppose, de même que l'idée de la préposition *a* est rappelée par l'ablatif, lorsqu'elle est en effet supprimée dans la phrase passive ; comme *compulsi siti* pour *à siti*. D'ailleurs cette suppression de la préposition dans la phrase active n'est pas universelle : les Espagnols disent *amar à*

Tome XXXV.

Dios, comme les latins auroient pu dire *amare ad Deum* (être en amour pour Dieu), & comme nous aurions pu dire *aimer à Dieu*. Eh, ne trouvons-nous pas l'équivalent dans nos anciens auteurs ? *Et pria A ses amis que cil roulet fût mis sur son tombel* (que cette inscription fût mise sur son tombeau) : *Did.* de Borel, *verb.* roulet. Que dis-je ? nous conservons la préposition dans plusieurs phrases, quand le terme objectif est un infinitif ; ainsi nous disons *j'aime à chasser*, & non pas *j'aime chasser*, quoique nous disions sans préposition *j'aime la chasse* ; *je commence à raconter*, *j'apprends à chanter*, quoiqu'il faille dire, *je commence un récit*, *j'apprends la musique*.

Tout semble donc concourir pour mettre dans la dépendance d'une préposition l'accusatif qui passe pour régime du verbe actif relatif : l'analogie latine des cas en fera plus simple & plus uniforme ; la syntaxe du verbe actif sera plus rapprochée de celle du verbe passif, & elle doit l'être, puisqu'ils sont également relatifs, & qu'il s'agit également de rendre sensible de part & d'autre la relation au terme conséquent ; enfin les usages des autres langues autorisent cette espèce de syntaxe, & nous en trouvons des exemples jusques dans l'usage présent de la nôtre.

Je ne prétends pas dire que, pour parler latin, il faille exprimer aucune préposition après le verbe actif ; je veux dire seulement que, pour analyser la phrase latine, il faut en tenir compte, & à plus forte raison après les noms & les adjectifs verbaux. (E. R. M. B.)

VERBAL, (*Gramm. Jurispr.*) est ce qui se dit de vive voix & sans être mis par écrit.

On appelle cependant *procès-verbal* un acte rédigé par écrit, qui contient le rapport ou relation de quelque chose ; mais on l'appelle *verbal*, parce que cet écrit contient le récit d'une discussion qui s'est faite auparavant verbalement ; en quoi le *procès-verbal* diffère du *procès* par écrit, qui est une discussion où tout se déclare par écrit. Voyez PROCÈS.

Appel verbal est celui qui est interjeté

d'une sentence rendue à l'audience : on l'appelle *verbal*, parce qu'anciennement il falloit appeler de la sentence *illico*, sur le champ, ce qui se faisoit devant le juge.

Requête verbale. On a donné ce nom à certaines requêtes d'instruction, qui se faisoient autrefois en jugement & de vive voix ; on les a depuis rédigées par écrit pour débarrasser l'audience de cette foule de requêtes qui consommoient tout le temps sans finir aucune cause. (A)

VERBANUS LACUS, (Géogr. anc.) lac d'Italie, dans la Transpadane. Strabon, liv. IV, p. 209, lui donne 400 stades de longueur, & un peu moins de 150 stades de largeur. Il ajoute que le fleuve Ticinus le traverse ; & Pline, l. II, chap. 103, dit la même chose. C'en est assez pour faire voir qu'ils entendent parler du lac appelé présentement *Lago-Maggiore*, au travers duquel passe le Tésin. (D. J.)

VERBASCUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante que l'on appelle vulgairement en françois *mollaine* ou *bouillon-blanc* ; c'est sous ce dernier nom qu'on en trouvera les caractères dans cet ouvrage. Tournefort distingue quinze espèces de bouillon-blanc, dont la plus commune est à grandes fleurs jaunes, *verbascum latifolium*, *luteum*, I. R. H. 146.

Cette plante croît à la hauteur de 4 ou 5 piés ; sa tige est couverte de laine ; ses feuilles sont grandes, molles, velues, cotonneuses, blanches ; les unes éparées à terre, les autres attachées alternativement à leur tige. Ses fleurs sont des rosettes à cinq quartiers, jointes les-unes aux autres en touffe, & de couleur jaune ; il leur succède, quand elles sont tombées, des coques ovales, lanugineuses, pointues, divisées en deux loges, où l'on trouve de petites semences anguleuses & noires. Cette plante est une des meilleures herbes émollientes de la médecine. (D. J.)

VERBE, f. m. (Gram.) En analysant avec la plus grande attention les différens usages du *verbe* dans le discours, voyez *MOT*, art. I, j'ai cru devoir le définir, un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée

générale de l'existence sous une relation à une modification.

L'idée de *mot* est la plus générale qui puisse entrer dans la notion du *verbe* ; c'est en quelque sorte le genre suprême : toutes les autres parties d'oraison sont aussi des mots.

Ce genre est restreint à un autre moins commun, par la propriété de *présenter à l'esprit un être* : cette propriété ne convient pas à toutes les espèces de mots ; il n'y a que les mots déclinales, & susceptibles sur-tout des inflexions numériques : ainsi l'idée générique est restreinte par-là aux seules parties d'oraison déclinales, qui sont les noms, les pronoms, les adjectifs, & les *verbes* ; les prépositions, les adverbes, les conjonctions, & les interjections s'en trouvent exclus.

C'est exclure encore les noms & les pronoms, & restreindre de plus en plus l'idée générique, que de dire que le *verbe est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé* ; car les noms & les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés.

V. NOM & PRONOM. Cette idée générique ne convient donc plus qu'aux adjectifs & aux *verbes* ; le genre est le plus restreint qu'il soit possible, puisqu'il ne comprend plus que deux espèces, c'est le genre prochain. Si l'on vouloit se rappeler les idées que j'ai attachées aux termes de *déclinable* & *d'indéterminatif*, voyez *MOT*, on pourroit énoncer cette première partie de la définition, en disant que le *verbe est un mot déclinable indéterminatif* : & c'est apparemment la meilleure manière de l'énoncer.

Que faut-il ajouter pour avoir une définition complète ? Un dernier caractère qui ne puisse plus convenir qu'à l'espèce que l'on définit ; en un mot, il faut déterminer le genre prochain par la différence spécifique. C'est ce que l'on fait aussi, quand on dit que le *verbe désigne seulement par l'idée générale de l'existence sous une relation à une modification* : voilà le caractère distinctif & incommunicable de cette partie d'oraison.

De ce que le *verbe est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé*, ou si l'on veut, de ce qu'il est un mot déclinable

indéterminatif, il peut, selon les vues plus ou moins précises de chaque langue, se revêtir de toutes les formes accidentelles que les usages ont attachées aux noms & aux pronoms, qui présentent à l'esprit des sujets déterminés; & alors la concordance des inflexions correspondantes des deux especes de mots sert à désigner l'application du sens vague de l'un au sens précis de l'autre, & l'identité actuelle des deux sujets, du sujet indéterminé exprimé par le *verbe*, & du sujet déterminé énoncé par le nom ou par le pronom. Voyez IDENTITÉ. Mais comme cette identité peut presque toujours s'apercevoir sans une concordance exacte de tous les accidens, il est arrivé que bien des langues n'ont pas admis dans leurs *verbes* toutes les inflexions imaginables relatives au sujet. Dans les *verbes* de la langue françoise, les genres ne sont admis qu'au participe passif; la langue latine & la langue grecque les ont admis au participe actif; la langue hébraïque étend cette distinction aux secondes & troisiemes personnes des modes personnels. Si l'on excepte le chinois & la langue franque, où le *verbe* n'a qu'une seule forme immuable à tous égards, les autres langues se sont moins permis à l'égard des nombres & des personnes; & le *verbe* prend presque toujours des terminaisons relatives à ces deux points de vue, si ce n'est dans les modes dont l'existence même les exclut; l'infinité, par exemple, exclut les nombres & les personnes, parce que le sujet y demeure essentiellement indéterminé; le participe admet les genres & les nombres, parce qu'il est adjectif; mais il rejette les personnes, parce qu'il ne constitue pas une proposition. Voy. INFINITIF, PARTICIPE.

L'idée différencielle de l'existence sous une relation à une modification, est d'ailleurs le principe de toutes les propriétés exclusives du *verbe*.

I. La première & la plus frappante de toutes, c'est qu'il est en quelque sorte l'ame de nos discours, & qu'il entre nécessairement dans chacune des propositions qui en sont les parties intégrantes. Voici l'origine de cette prérogative singulière.

Nous parlons pour transmettre aux autres nos connoissances; & nos connois-

sances ne sont rien autre chose que la vue des êtres sous leurs attributs; ce sont les résultats de nos jugemens intérieurs. Un jugement est l'acte par lequel notre esprit apperçoit en soi l'existence d'un être, sous telle ou telle relation à telle ou telle modification. Si un être a véritablement en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit, nous en avons une connoissance vraie; mais notre jugement est faux, si l'être n'a pas en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit. Voyez PROPOSITION.

Une proposition doit être l'image de ce que l'esprit apperçoit par son jugement; & par conséquent elle doit énoncer exactement ce qui se passe alors dans l'esprit, & montrer sensiblement un sujet déterminé, une modification, & l'existence intellectuelle du sujet sous une relation à cette modification. Je dis *existence intellectuelle*, parce qu'en effet il ne s'agit primitivement, dans aucune proposition, de l'existence réelle qui suppose les êtres hors du néant; il ne s'agit que d'une existence telle que l'ont dans notre entendement tous les objets de nos pensées, tandis que nous nous en occupons. Un *cercle quarré*, par exemple, ne peut avoir aucune existence réelle; mais il a dans mon entendement une existence intellectuelle, tandis qu'il est l'objet de ma pensée, & que je vois qu'un *cercle quarré est impossible*; les idées abstraites & générales ne sont & ne peuvent être réalisées dans la nature; il n'existe réellement & ne peut exister nulle part un *animal en général* qui ne soit ni homme, ni brute; mais les objets de ces idées factices existent dans notre intelligence, tandis que nous nous en occupons pour découvrir leurs propriétés.

Or c'est précisément l'idée de cette existence intellectuelle sous une relation à une modification, qui fait le caractère distinctif du *verbe*; & delà vient qu'il ne peut y avoir aucune proposition sans *verbe*, parce que toute proposition, pour peindre avec fidélité l'objet du jugement, doit exprimer entr'autres choses l'existence intellectuelle du sujet sous une relation à quelque modification, ce qui ne peut être exprimé que par le *verbe*.

Delà vient le nom *emphatique* donné

à cette partie d'oraison. Les Grecs l'appelloient *ῥῆμα* mot qui caractérise le pur matériel de la parole, puisque *ῥῆμα* qui en est la racine, signifie proprement *fluo*, & qu'il n'a reçu le sens de *dico* que par une catachrese métaphorique, la bouche étant comme le canal par où s'écoule la parole, & , pour ainsi dire, la pensée dont elle est l'image. Nous donnons à la même partie d'oraison le nom de *verbe*, du latin *verbum*, qui signifie encore la parole prise matériellement, c'est-à-dire, en tant qu'elle est le produit de l'impulsion de l'air chassé des poumons, & modifié tant par la disposition particulière de la bouche, que par les mouvemens subits & instantanés des parties mobiles de cet organe. C'est Priscien, liv. VIII, de verbo, init. qui est le garant de cette étymologie; *VERBUM à verberatu aeris dicitur, quod commune accidens est omnibus partibus orationis*. Priscien a raison; toutes les parties d'oraison étant produites par le même mécanisme, pouvoient également être nommées *verba*, elles l'étoient effectivement en latin; mais c'étoit alors un nom générique, au lieu qu'il étoit spécifique quand on l'appliquoit à l'espece dont il est ici question: *Præcipue in hac dictione quasi proprium ejus accipitur quâ frequentius utimur in oratione. Id. ib.* Telle est la raison que Priscien donne de cet usage; mais il me semble que ce n'est l'expliquer qu'à demi, puisqu'il reste encore à dire pourquoi nous employons si fréquemment le *verbe* dans tous ces discours.

C'est qu'il n'y a point de discours sans proposition; point de proposition qui n'ait à exprimer l'objet d'un jugement; point d'expression de cet objet, qui n'énonce un sujet déterminé, une modification également déterminée, & l'existence intellectuelle du sujet sous une relation à cette modification; or c'est la désignation de cette existence intellectuelle d'un sujet qui est le caractère distinctif du *verbe*, & qui en fait, entre tous les mots, le mot par excellence.

J'ajoute que c'est cette idée de l'existence intellectuelle, qu'entrevoit l'auteur de la *Grammaire générale* dans la signification commune à tous les *verbes*, & pro-

pre à cette seule espece, lorsqu'après avoir remarqué tous les défauts des définitions données avant lui, il s'est arrêté à l'idée d'affirmation. Il sentoit que la nature du *verbe* devoit le rendre nécessaire à la proposition; il n'a pas vu assez nettement l'idée de l'existence intellectuelle, parce qu'il n'est pas remonté jusqu'à la nature du jugement intérieur; il s'en est tenu à l'affirmation, parce qu'il n'a pris garde qu'à la proposition même. Je ferai là-dessus quelques observations assez naturelles.

1°. L'affirmation est un acte propre à celui qui parle; & l'auteur de la *Grammaire générale* en convient lui-même, partie II, chap. 13, édit. 1756. « Et » l'on peut, dit-il, remarquer en passant » que l'affirmation, en tant que conçue, » pouvant être aussi l'attribut du *verbe*, » comme dans *affirmo*, ce *verbe* signifie » deux affirmations, dont l'une regarde » la personne qui parle, & l'autre la per- » sonne de qui on parle, soit que ce soit » de soi-même, soit que ce soit d'un au- » tre. Car quand je dis, *Petrus affirmat*, » *affirmat* est la même chose que *est af-* » *firmando*; & alors *est* marque MON AF- » FIRMATION, ou le jugement que je » fais touchant Pierre; & *affirmando*, l'af- » firmation que je conçois & que j'attri- » bue à Pierre. » Or, le *verbe* étant un mot déclinaison indéterminatif, est sujet aux loix de la concordance par raison d'identité, parce qu'il désigne un sujet quelconque sous une idée générale applicable à tout sujet déterminé qui en est susceptible. Cette idée ne peut donc pas être celle de l'affirmation, qui est reconnue propre à celui qui parle, & qui ne peut jamais convenir au sujet dont on parle, qu'autant qu'il existe dans l'esprit avec la relation de convenance à cette manière d'être, comme quand on dit, *Petrus affirmat*.

2°. L'affirmation est certainement opposée à la négation: l'une est la marque que le sujet existe sous la relation de convenance à la manière d'être dont il s'agit; l'autre, que le sujet existe avec la relation de disconvenance à cette manière d'être. C'est à-peu-près l'idée que l'on en prendroit dans l'*Art de penser*, part. II, chap. 3.

Je l'étendrois encore davantage dans le grammatical, & je dirois que l'affirmation est la simple position de la signification de chaque mot, & que la négation en est en quelque manière la destruction. Aussi l'affirmation se manifeste assez par l'acte même de la parole, sans avoir besoin d'un mot particulier pour devenir sensible; si ce n'est quand elle est l'objet spécial de la pensée & de l'expression; il n'y a que la négation qui doit être exprimée. C'est pour cela même que dans aucune langue il n'y a aucun mot destiné à donner aux autres mots un sens affirmatif; parce qu'ils le sont tous essentiellement; il y en a au contraire, qui les rendent négatifs, parce que la négation est contraire à l'acte simple de la parole, & qu'on ne la suppléeroit jamais, si elle n'étoit exprimée: *malè, non malè; doctus, non doctus; audio, non audio.* Or, si tout mot est affirmatif par nature, comment l'affirmation peut-elle être le caractère distinctif du verbe?

3°. On doit regarder comme incomplète, & conséquemment comme vicieuse, toute définition du verbe qui n'assigne pour objet de la signification, qu'une simple modification qui peut être comprise dans la signification de plusieurs autres espèces de mots: or, l'idée de l'affirmation est dans ce cas, puisque les mots *affirmation, affirmatif, affirmativement, oui*, expriment l'affirmation sans être verbes.

Je fais que l'auteur a prévu cette objection, & qu'il croit la résoudre en distinguant l'affirmation conçue, de l'affirmation produite, & prenant celle-ci pour caractériser le verbe. Mais j'ose dire que c'est proprement se payer de mots, & laisser subsister un vice qu'on avoue. Quand on supposeroit cette distinction bien claire, bien précise & bien fondée, le besoin d'y recourir pour justifier la définition générale du verbe, est une preuve que cette définition est au moins louche, qu'il falloit la rectifier par cette distinction, & que peut-être l'eût-on fait, si l'on n'avoit craint de la rendre d'ailleurs trop obscure.

4°. L'auteur sentoit très-bien lui-même l'insuffisance de sa définition, pour rendre raison de tout ce qui appartient au verbe. C'est, selon lui, un mot dont le PRINCI-

PAL USAGE est de désigner l'affirmation.... l'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvemens de notre ame.... mais ce n'est qu'en changeant d'inflexion & de mode, & ainsi nous ne considérons le VERBE dans tout ce chapitre, c. 13, part. II, édit. 1756, que selon sa principale signification, qui est celle qu'il a à l'indicatif. Il faut remarquer, dit-il ailleurs, chap. 17, que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis, scio malum esse fugiendum; & que souvent il la perd & devient nom, principalement en grec & dans la langue vulgaire, comme quand on dit... je veux boire, volo bibere. L'infinitif alors cesse d'être verbe, selon cet auteur; & par conséquent, il faut qu'il avoue que le même mot avec la même signification, est quelquefois verbe & cesse quelquefois de l'être. Le participe dans son système, est un simple adjectif, parce qu'il ne conserve pas l'idée de l'affirmation.

Je remarquerai à ce sujet que tous les modes, sans exception, ont été dans tous les temps réputés appartenir au verbe, & en être des parties nécessaires; que tous les grammairiens les ont disposés systématiquement dans la conjugaison; qu'ils y ont été forcés par l'unanimité des usages de tous les idiomes, qui en ont toujours formé les diverses inflexions par des générations régulières entées sur un radical commun; que cette unanimité ne pouvant être le résultat d'une convention formelle & réfléchie, ne sauroit venir que des suggestions secrètes de la nature, qui valent beaucoup mieux que toutes nos réflexions; & qu'une définition qui ne peut concilier des parties que la nature elle-même semble avoir liées, doit être bien suspecte à quiconque connoît les véritables fondemens de la raison.

II. L'idée de l'existence intellectuelle sous une relation à une modification, est encore ce qui sert de fondement aux différens modes du verbe, qui conserve dans tous sa nature, essentiellement indestructible.

Si par abstraction, l'on envisage comme un être déterminé, cette existence d'un sujet quelconque sous une relation à une

modification, le *verbe* devient nom, & c'en est le mode infinitif. *V. INFINITIF.* Si, par une autre abstraction, on envisage un être indéterminé, désigné seulement par cette idée de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification, comme l'idée d'une qualité faisant partie accidentelle de la nature quelconque du sujet, le *verbe* devient adjectif, & c'en est le mode participe. *Voyez PARTICIPE.*

Ni l'un ni l'autre de ces modes n'est personnel, c'est-à-dire, qu'ils n'admettent point d'inflexions relatives aux personnes, parce que l'un & l'autre expriment de simples idées; l'un, un être déterminé par sa nature; l'autre, un être indéterminé désigné seulement par une partie accidentelle de sa nature; mais ni l'un ni l'autre n'exprime l'objet d'un jugement actuel, en quoi consiste principalement l'essence de la proposition & du discours. C'est pourquoi les personnes ne sont marquées ni dans l'un ni dans l'autre, parce que les personnes sont dans le *verbe* des terminaisons qui caractérisent la relation du sujet à l'acte de la parole. *V. PERSONNE.*

Mais si l'on emploie en effet le *verbe* pour énoncer actuellement l'existence intellectuelle d'un sujet déterminé sous une relation à une modification, c'est-à-dire, s'il sert à faire une proposition, le *verbe* est alors uniquement *verbe*, & c'en est un mode personnel.

Ce mode personnel est direct, quand il constitue l'expression immédiate de la pensée que l'on veut manifester; tels sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif. *Voyez ces mots.* Le mode personnel est indirect ou oblique, quand il ne peut servir qu'à constituer une proposition incidente subordonnée à un antécédent; tels sont l'optatif & le subjonctif. *Voyez ces mots.*

Il est évident que cette multiplication des aspects sous lesquels on peut envisager l'idée spécifique de la nature du *verbe*, sert infiniment à en multiplier les usages dans le discours, & à justifier de plus en plus le nom que lui ont donné par excellence les Grecs & les Romains, & que nous lui avons conservé nous-mêmes.

III. Les temps dont le *verbe* seul paroît

susceptible, supposent apparemment dans cette partie d'oraison, une idée qui puisse servir de fondement à ces métamorphoses & qui en rende le *verbe* susceptible. Or il est évident que nulle autre idée n'est plus propre que celle de l'existence à servir de fondement aux temps, puisque ce sont des formes destinées à marquer les diverses relations de l'existence à une époque. *Voyez TEMPS.*

Delà vient que dans les langues qui ont admis la déclinaison effective, il n'y a aucun mode du *verbe* qui ne se conjugue par temps; les modes impersonnels comme les personnels, les modes obliques comme les directs, les modes mixtes comme les purs, parce que les temps tiennent à la nature immuable du *verbe*, à l'idée générale de l'existence.

Jules-César Scaliger les croyoit si essentiels à cette partie d'oraison, qu'il les a pris pour le caractère spécifique qui la distingue de toutes les autres: *tempus autem non videtur esse affectus VERBI, sed differentia formalis propter quam VERBUM ipsum VERBUM est. De caus. L. L. lib. V, cap. 121.* Cette considération dont il est aisé maintenant d'apprécier la juste valeur, avoit donc porté ce savant critique à définir ainsi cette partie d'oraison: *VERBUM est nota rei sub tempore.* Ibid. cap. 110.

Il s'est trompé en ce qu'il a pris une propriété accidentelle du *verbe*, pour l'essence même. Ce ne sont point les temps qui constituent la nature spécifique du *verbe*; autrement il faudroit dire que la langue franque, la langue chinoise, & apparemment bien d'autres, sont dépourvues de *verbes*, puisqu'il n'y a dans ces idiomes aucune espèce de mot qui y prenne des formes temporelles; mais puisque les *verbes* sont absolument nécessaires pour exprimer les objets de nos jugemens, qui sont nos principales & peut-être nos seules pensées, il n'est pas possible d'admettre des langues sans *verbes*, à moins de dire que ce sont des langues avec lesquelles on ne sauroit parler. La vérité est, qu'il y a des *verbes* dans tous les idiomes; que dans tous ils sont caractérisés par l'idée générale de l'existence intellectuelle d'un sujet indéterminé sous une relation à une manière d'être; que dans tous

en conséquence, la déclina- bilité par temps en est une propriété essentielle; mais qu'elle n'est qu'en puissance dans les uns, tandis qu'elle est en acte dans les autres.

Si l'on veut admettre une métonymie dans le nom que les grammairiens allemands ont donné au *verbe* en leur langue, il y aura assez de justesse: ils l'appellent *das zeit-wort*; le mot *zeit-wort* est composé de *zeit*, temps, & de *wort*, mot, comme si nous disions *le mot du temps*. Il y a apparence que ceux qui introduisirent les premiers cette dénomination, pensoient sur le *verbe* comme Scaliger; mais on peut la rectifier, en supposant, comme je l'ai dit, une métonymie de la mesure pour la chose mesurée, du temps pour l'existence.

IV. La définition que j'ai donnée du *verbe*, se prête encore avec succès aux divisions reçues de cette partie d'oraison, elle en est le fondement le plus raisonnable, & elle en reçoit, comme par réflexion, un surcroît de lumière qui en met la vérité dans un plus grand jour.

1°. La première division du *verbe* est en *substantif* & en *adjectif*; dénominations auxquelles je voudrois que l'on substituât celles d'*abstrait* & de *concret*. Voyez SUBSTANTIF, art. II.

Le *verbe substantif* ou *abstrait* est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification quelconque, qui n'est point comprise dans la signification du *verbe*, mais qu'on exprime séparément; comme quand on dit, *Dieu EST éternel, les hommes sont mortels*.

Le *verbe adjectif* ou *concret* est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle sous une relation à une modification déterminée, qui est comprise dans la signification du *verbe*; comme quand on dit, *Dieu EXISTE, les hommes MOURRONT*.

Il suit de ces deux définitions qu'il n'y a point de *verbe adjectif* ou *concret*, qui ne puisse se décomposer par le *verbe substantif* ou *abstrait être*. C'est une conséquence avouée par tous les grammairiens, & fondée sur ce que les deux especes désignent également par l'idée générale de l'existence intellectuelle; mais que le *verbe*

adjectif renferme de plus dans sa signification l'idée accessoire d'une modification déterminée, qui n'est point comprise dans la signification du *verbe substantif*. On doit donc trouver dans le *verbe substantif* ou *abstrait*, la pure nature du *verbe* en général; & c'est pour cela que les philosophes enseignent qu'on auroit pu, dans chaque langue, n'employer que ce seul *verbe*, le seul en effet qui soit demeuré dans la simplicité de la signification originelle & essentielle, ainsi que l'a remarqué l'auteur de la *Grammaire générale, part. II, ch. 13, édit. 1756*.

Quelle est donc la nature du *VERBE être*, ce *verbe* essentiellement fondamental dans toutes les langues? Il y a près de deux cents ans que Robert Etienne nous l'a dit, avec la naïveté qui ne manque jamais à ceux qui ne sont point préoccupés par les intérêts d'un système particulier. Après avoir bien ou mal-à-propos distingué les *verbes* en actifs, passifs, & neutres, il s'explique ainsi: *Traité de la Grammaire Française, Paris, 1569, pag. 37*. « Oul- » tre ces trois sortes, il y a le *verbe* » nommé *substantif*, qui est *estre*, qui ne » signifie *action* ne *passion*, mais seule- » ment il dénote l'*estre* & *existence* ou » *subsistance* d'une chascune chose qui est » signifiée par le nom joint avec lui: » comme *je suis, tu es, il est*. Toutes » fois il est si nécessaire à toutes actions » & passions, que nous ne trouverons » *verbes* qui ne se puissent résoudre par » lui. »

Ce savant typographe, qui ne pensoit pas à faire entrer dans la signification du *verbe* l'idée de l'*affirmation*, n'y a vu que ce qui est en effet l'idée de l'*existence*; & sans les préjugés, personne n'y verroit rien autre chose.

J'ajoute seulement que c'est l'idée de l'existence intellectuelle, & je me fonde sur ce que j'ai déjà allégué, que les êtres abstraits & généraux, qui n'ont & ne peuvent avoir aucune existence réelle, peuvent néanmoins être & sont fréquemment sujets déterminés du *verbe substantif*.

Mais je ne déguiserai pas une difficulté que l'on peut faire avec assez de vraisemblance contre mon opinion, & qui porte

sur la propriété qu'a le *VERBE être*, d'être quelquefois substantif ou abstrait, & quelquefois adjectif ou concret : quand il est adjectif, pourroit-on dire ; outre sa signification essentielle, il comprend encore celle de l'existence ; comme dans cette phrase, *ce qui EST touche plus que ce qui A ÉTÉ*, c'est-à-dire, *ce qui EST EXISTANT touche plus que ce qui A ÉTÉ EXISTANT* : par conséquent on ne peut pas dire que l'idée de l'existence constitue la signification spécifique du *verbe substantif*, puisque c'est au contraire l'addition accessoire de cette idée déterminée qui rend ce même *verbe adjectif*.

Cette objection n'est rien moins que victorieuse, & j'en ai déjà préparé la solution, en distinguant plus haut l'existence intellectuelle & l'existence réelle. *Etre* est un *verbe substantif*, quand il n'exprime que l'existence intellectuelle : quand je dis, par exemple, *Dieu EST tout puissant*, il ne s'agit point ici de l'existence réelle de Dieu, mais seulement de son existence dans mon esprit sous la relation de convenance à la toute-puissance ; ainsi *est*, dans cette phrase, est substantif. *Etre* est un *verbe adjectif*, quand à l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle, on ajoute accessoirement l'idée déterminée de l'existence réelle ; comme *Dieu EST*, c'est-à-dire, *Dieu EST EXISTANT RÉELLEMENT*, ou *Dieu est présent à mon esprit avec l'attribut déterminé de l'EXISTENCE RÉELLE*.

Quoique le *VERBE être* puisse donc devenir adjectif, au moyen de l'idée accessoire de l'existence réelle, il ne s'en suit point que l'idée de l'existence intellectuelle ne soit pas l'idée propre de sa signification spécifique. Que dis-je ? il s'en suit au contraire qu'il ne désigne par aucune autre idée, quand il est substantif, que par celle de l'existence intellectuelle ; puisqu'il exprime nécessairement *l'existence ou subsistance d'une chacune chose qui est signifiée par le nom joint avec lui* ; que cette existence n'est réelle que quand *être* est un *verbe adjectif* ; & qu'apparemment elle est au moins intellectuelle quand il est substantif, parce que l'idée accessoire doit être la même que l'idée fonda-

mentale, sauf la différence des aspects ; ou que le mot est le même dans les deux cas, hors la différence des constructions.

Il faut observer que cette réflexion est d'autant plus pondérante, qu'elle porte sur un usage universel & commun à toutes les langues connues & cultivées, & qu'on ne s'est avisé dans aucune de changer le *verbe substantif* en adjectif, par l'addition accessoire d'une idée déterminée autre que celle de l'existence réelle, parce qu'aucune autre n'est si analogue à celle qui constitue l'essence du *verbe substantif*, savoir l'existence intellectuelle. Dans tous les autres *verbes adjectifs*, le radical du substantif est détruit, il ne paroît que celui de l'idée accessoire de la modification déterminée ; & les seules terminaisons rappellent l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle, qui est un élément nécessaire dans la signification totale des *verbes adjectifs*.

2°. Les *verbes adjectifs* se subdivisent communément en actifs, passifs, & neutres. Cette division s'accorde d'autant mieux avec la définition générale du *verbe*, qu'elle porte immédiatement sur l'idée accessoire de la modification déterminée qui rend concret le sens des *verbes adjectifs* : car un *verbe adjectif* est actif, passif ou neutre, selon que la modification déterminée, dont l'idée accessoire modifie celle de l'existence intellectuelle, est une action du sujet, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou simplement un état qui n'est dans le sujet ni action ni passion. Voyez ACTIF, PASSIF, NEUTRE, RELATIF, art. I.

Toutes les autres divisions du *verbe adjectif*, ou en absolu & relatif, ou en augmentatif, diminutif, fréquentatif, inceptif, imitatif, &c. ne portent pareillement que sur de nouvelles idées accessoires ajoutées à celle de la modification déterminée qui rend concret le sens du *verbe adjectif* ; & par conséquent elles sont toutes conciliables avec la définition générale, qui suppose toujours l'idée de cette modification déterminée.

Après ce détail, où j'ai cru devoir entrer, pour justifier chacune des idées élémentaires

mentaires de la notion que je donne du *verbe*, détail qui comprend, par occasion, l'examen des définitions les plus accréditées jusqu'à présent, celle de P. R. & celle de Scaliger; je me crois assez dispensé d'examiner les autres qui ont été proposées; si j'ai bien établi la mienne, les voilà suffisamment réfutées, & je ne ferois au contraire qu'embarraffer de plus en plus la matière, s'il reste encore quelque doute sur ma définition. Je n'ajouterai donc plus qu'une remarque pour achever, s'il est possible, de répandre la lumière sur l'ensemble de toutes les idées que j'ai réunies dans la définition générale du *verbe*.

La *grammaire générale* dit que c'est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation. Cette idée de l'affirmation, que j'ai rejetée, n'est point la seule chose que l'on puisse reprocher à cette définition; & en y substituant l'idée que j'adopte de l'existence intellectuelle, je définirois encore mal le *verbe*, si je disois simplement que c'est un mot dont le principal usage est de signifier l'existence intellectuelle, ou même plus brièvement & avec plus de justesse, un mot qui signifie l'existence intellectuelle. Cette définition ne suffiroit pas pour expliquer tout ce qui appartient à la chose définie; & c'est un principe indubitable de la plus saine logique, qu'une définition n'est exacte qu'autant qu'elle contient clairement le germe de toutes les observations qui peuvent se faire sur l'objet défini. C'est pourquoi je dis que le *verbe* est un mot déclina- ble indéterminatif, qui désigne seulement par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification.

Je fais bien que cette définition sera trouvée longue par ceux qui n'ont point d'autre moyen que la toise, pour juger de la brièveté des expressions; mais j'ose espérer qu'elle contentera ceux qui n'exigent point d'autre brièveté que de ne rien dire de trop. Or :

1^o Je dis en premier lieu que c'est un mot déclina- ble, afin d'indiquer le fondement des formes qui sont communes au *verbe*, avec les noms & les pronoms;

Tome XXXV.

je veux dire les nombres sur-tout, & quelquefois les genres.

2^o. Je dis un mot déclina- ble indéterminatif; & par-là je pose le fondement de la concordance du *verbe* avec le sujet déterminé auquel on l'applique.

3^o. J'ajoute qu'il désigne par l'idée générale de l'existence, & voilà bien nettement l'origine des formes temporelles, qui sont exclusivement propres au *verbe*, & qui expriment en effet les diverses relations de l'existence à une époque.

4^o. Je dis que cette existence est intellectuelle, & que par-là je prépare les moyens d'expliquer la nécessité du *verbe* dans toutes les propositions, parce qu'elles expriment l'objet intérieur de nos jugemens; je trouve encore dans les différens aspects de cette idée de l'existence intellectuelle, le fondement des modes dont le *verbe*, & le *verbe* seul, est susceptible.

5^o. Enfin je dis l'existence intellectuelle sous une relation à une modification; & ce dernier trait, en facilitant l'explication du rapport qu'a le *verbe* à l'expression de nos jugemens objectifs, donne lieu de diviser le *verbe* en substantif & adjectif, selon que l'idée de la modification y est indéterminée ou expressément déterminée; & de subdiviser ensuite les *verbes* adjectifs en actifs, passifs, ou neutres, en absolus ou relatifs, &c. selon les différences essentielles ou accidentelles de la modification déterminée qui en rend le sens concret.

J'ose donc croire que cette définition ne renferme rien que de nécessaire à une définition exacte, & qu'elle a toute la brièveté compatible avec la clarté, l'universalité & la propriété qui doivent lui convenir; clarté qui doit la rendre propre à faire connoître la nature de l'objet défini, & à en expliquer toutes les propriétés essentielles ou accidentelles: universalité qui doit la rendre applicable à toutes les espèces comprises sous le genre défini, & à tous les individus de ces espèces, sous quelque forme qu'ils paroissent; propriété enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'est pas *verbe*. (B. E. R. M.)

VERBES IRRÉGULIERS. (Gramm.)
On appelle ainsi les *verbes* qui, pour la

D

formation de leurs modes, temps & personnes, ne suivent pas les conjugaisons générales.

Abstraire, v. act. Ce verbe n'est pas usité en tous les temps, ni même en toutes les personnes du présent. On dit seulement j'*abstrais*, tu *abstrais*, il *abstrait*; mais au lieu de dire nous *abstrayons*, &c. on dit nous *faisons abstraction*.

Le parfait & le prétérit simple ne sont pas usités, mais on dit j'*ai abstrait*, tu *as abstrait*, &c. j'*avois abstrait*, &c. j'*eus abstrait*, &c.

Le présent du subjonctif n'est point en usage; on dit j'*abstrairois*, &c. On dit aussi, que j'*aie abstrait*, &c.

I. conjug. *Puer*. Je pue, je puai, puant, pué.

Envoyer. J'envoie, j'envoyai, envoyant, envoyé.

II. conjug. *Ouir*. J'ois, j'ouis, oyant, oui.

Vêtir. Je vets, je vêtis, vêtant, vêtu.

III. conjug. *Cheoir*. . . . chu.

Pleuvoir. Il pleut, il plut, pleuvant, plu.

IV. conjug. *Battre*. Je bats, je battis, battant, battu.

Luire. Je luis luisant, lui.

Traire. Je traie trayant, trait.

VERBE, s. m. (*Théolog.*) terme consacré dans l'Écriture, & parmi les théologiens, pour signifier le fils unique de Dieu, sa sagesse incréée, la seconde personne de la sainte Trinité, égale & consubstantielle au Père.

Il est à remarquer que dans les paraphrases chaldaiques des livres de Moïse, ce *Verbe* qui est appelé par les Grecs *λόγος*, & par les Latins *sermo* ou *verbum*, est nommé *Memra*; & l'on prétend avec fondement que les auteurs de ces paraphrases ont voulu désigner sous ce terme le Fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité: or leur témoignage est d'autant plus considérable, qu'ayant vécu avant Jésus-Christ, ou du temps de Jésus-Christ, ils sont des témoins irréprochables du sentiment de leur nation sur cet article. Dans la plupart des passages où se trouve le nom sacré de *Jehovah*, ces paraphrases ont substitué le nom de *Memra* qui signifie le *Verbe*, & qui diffère du *Pigama*, qui en chaldéen signifie le dis-

cours; & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la divinité, on en infère qu'ils ont cru la divinité du *Verbe*.

En effet, c'est selon eux, le *Memra* qui a créé le monde; c'est lui qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, & à Jacob au sommet de Béthel. C'étoit ce même *Verbe* qui apparut à Moïse sur le mont Sinai, & qui donna la loi aux Israélites. Tous ces caractères & plusieurs autres où les paraphrastes emploient le nom de *Memra*, désignent clairement le Dieu tout-puissant, & les Hébreux eux-mêmes ne le désignoient que par le nom *Jehovah*; ce *Verbe* étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainsi du temps que le *Targum* a été composé. Voyez l'article TARGUM.

Le *Memra* répond au *Cachema*, ou à la Sagesse dont parle Salomon dans le livre des *Proverbes* & dans celui de la *Sagesse*, où il dit que Dieu a créé toutes choses par son *Verbe*, *omnia in Verbo tuo fecisti*, & qu'il appelle la parole toute-puissante de Dieu, *omnipotens sermo tuus*.

Philon, fameux juif qui a vécu du temps de Jésus-Christ, & qui avoit beaucoup étudié Platon, se sert à-peu-près des mêmes manières de parler. Il dit, par exemple, *lib. De mundi opificio*, que Dieu a créé le monde par son *Verbe*, que le monde intelligible n'est autre que le *Verbe* de Dieu qui créa le monde, que ce *Verbe* invisible est la vraie image de Dieu. Les Platoniciens, pour marquer le Créateur de toutes choses, se servoient quelquefois du mot *λόγος*, qui est employé dans saint Jean pour signifier le *Verbe éternel*. Les Stoïciens s'en servoient aussi contre les Epicuriens, qui soutenoient que tout étoit fait au hasard & sans raison; au lieu que les Platoniciens & les Stoïciens prétendoient que tout avoit été fait par le *λόγος* ou la raison, & la sagesse divine. Au reste, c'est par surabondance de droit que nous citons ces philosophes & Philon lui-même; car on doute avec raison que les Platoniciens, les Stoïciens, & Philon, aient entendu par ce terme le *Verbe* de Dieu, & Dieu lui-même, de la manière que nous l'entendons; & les Écritures seules

nous fournissent assez de preuves convaincantes de la divinité du *Verbe*.

L'autorité des paraphrastes embarrasse les nouveaux Ariens; pour l'é luder, Grotius a prétendu que Dieu avoit produit, selon les juifs, un être subalterne, dont il se servit pour la création de l'univers; mais cet être qui crée, quel qu'il soit, est nécessairement Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, & le Targum l'attribue à *Memra* ou au *Verbe*. M. le Clerc écrivant sur le premier chapitre de S. Jean, dit à-peu-près la même chose, & soutient que Philon dans tout ce qu'il a dit du *λόγος*, ne regarde pas le *Verbe* comme une personne distincte, mais qu'il en fait un ange & un principe inférieur à la divinité; mais les orthodoxes ne se croient pas obligés de conformer leurs idées à celles de Philon, ou de les justifier. Ils ne font pas profession de le prendre pour guide en matière de foi, ils s'en rapportent à ce qu'en a dit l'apôtre S. Jean dans son évangile, dans sa première épître & dans son apocalypse, où, mieux instruit de la divinité du *Verbe* que Philon, & par des lumières dont celui-ci ne fut jamais favorisé, il nous a dévoilé la nature du *Verbe*, sur-tout lorsqu'il a dit: *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Il étoit au commencement avec Dieu: toutes choses ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui, &c.*

Les ariens ont nié la divinité & la consubstantialité du *Verbe*; mais leurs erreurs ont été condamnées par les conciles, & entr'autres par celui de Nicée, qui ont fixé le langage de l'église sur cette importante matière: elles ont été renouvelées dans le seizième siècle, par Servet, Socin & leurs disciples connus sous le nom d'*antitrinitaires*. Voyez ARIENS, SERVETISTES, SOCINIENS, UNITAIRES.

Le *Verbe* est engendré du Père éternel, & cela de toute éternité, parce que le Père n'a pu être un seul instant sans se connaître, ni se connaître sans produire un terme de cette connaissance, qui est le *Verbe*. Le *Verbe* procède donc du Père, par voie de connaissance & d'entendement. Les théologiens disent qu'il procède de la

connaissance de l'essence divine & de ses attributs absolus, & non seulement de la connaissance que le Père a de lui-même & de sa nature, mais encore de celle de lui-même & du S. Esprit, & enfin de celle des choses possibles & des choses futures, parce qu'il est l'image de toutes ces choses, aussi-bien que de la nature divine. Voyez les articles FILS, GÉNÉRATION, PÈRE, TRINITÉ, PERSONNE, PROCÉSSION, &c.

VERBÉRATION, f. f. (*Physique.*) est un terme usité par quelques auteurs, pour exprimer la cause du son, qui vient d'un mouvement de l'air frappé de différentes manières par les différentes parties du corps sonore qui a été mis en mouvement. Voyez SON.

Ce mot est formé du latin *verbero*, je frappe. Chambers.

VERBERIE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans la Picardie, sur le bord de l'Oise, à quatre lieues de Senlis, & à égale distance de Compiègne. Il est connu par trois conciles qui s'y sont tenus, l'un en 853, le deuxième l'an 863, & le troisième l'an 869. Ce bourg a une église paroissiale, ainsi qu'une fontaine d'eaux minérales, froides, insipides, & qui participent d'un sel semblable au sel commun. (*D. J.*)

VERBEUX, adj. (*Gramm.*) qui dit peu de choses en beaucoup de paroles. Montagne est un des premiers qui aient employé ce mot. Il dit: « à bienvenue, » à prendre congé, à saluer, à présenter mon service, & tels compliments *verbeux* des loix cérémonieuses de notre civilité; je ne connois personne si sottement stérile de langage que moi. »

VERBIAGE, f. m. (*Gramm.*) amas confus de paroles vuides de sens. Il y a bien du *verbiage* aux yeux de la logique & du bon sens. Il y a peu de poètes que les règles sévères de la poésie n'aient fait *verbiager* quelquefois.

VERBINUM) (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, dans le pays des *Veromandui*. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de *Bagacum Nerviorum* à *Durocortorum Remorum*, entre *Duronum* & *Catusiacum*, à dix milles de la première de ces places, & à six de la seconde. Le

nom moderne de *Verbinum est Vervins.* (D. J.)

VERBOQUET, f. m. (*Méchan.*) contre-lien, ou cordeau qu'on attache à l'un des bouts d'une piece de bois ou d'une colonne, & au gros cable qui la porte, pour la tenir mieux en équilibre, & pour empêcher qu'elle ne touche à quelque faille ou échafaud, & qu'elle ne tournoie quand on la monte. On dit aussi *virebouquet*, parce que la corde fait tourner la piece dans le sens que l'on veut. (D. J.)

VERCEIL, (*Géogr. mod.*) en latin *Vercellæ*; ville d'Italie dans le Piémont, sur les confins du Milanez, au confluent de la Sessia & de la Cerva, à quinze lieues au sud-ouest de Milan, & à égale distance au nord-est de Turin. Elle est la capitale d'une seigneurie de son nom, & est honorée d'un siege épiscopal. On y voit plusieurs couvens de l'un & de l'autre sexe. Son hôpital est un des beaux d'Italie; ses rues sont larges; ses fortifications sont régulières, & composent quatorze bastions tous revêtus. Cependant les François prirent cette ville en 1704. Elle a eu différens maîtres, après avoir été libre & république. Enfin, elle tomba sous la domination des ducs de Milan, & delà sous celle des ducs de Savoie, qui la possèdent aujourd'hui. *Long. 25, 48; lat. 45, 29.*

Paranzano (Redemptus), religieux, a été dans le dix-septième siècle l'un des premiers de son pays, qui ait osé s'écarter de la route d'Aristote en philosophant. Cependant la Mothe le Vayer rapporte que ce bon barnabite l'avoit assuré plusieurs fois, & toujours sous le bon plaisir de Dieu, qu'il se feroit revoir à lui, s'il partoît le premier de ce monde. Il ne tint pas sa parole, quoiqu'il soit mort plus de quarante ans avant M. le Vayer; & il vérifia la sentence de Catulle, *Epigr. 3:*

*Qui nunc ite per iter tenebricosum,
Illuc unde negant redire quemquam.*

Pantalion, auteur presque inconnu du quinzième siècle, naquit à *Vercel*; il devint premier médecin de Philibert premier, quatrième duc de Savoie, vers l'an 1470. Il a fait un livre *De lacticiis*, imprimé à Lyon en 1525, in-4°. (D. J.)

VERCELLÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Transpadane. Ptolomée, l. III, c. 2, la donne aux peuples *Libici*. Pline, l. III, c. 27, dit qu'elle devoit son origine aux *Salii* ou *Saluvii*. Tacite, *Hist. l. I, c. 70*, la met au nombre des municipes les mieux fortifiés de la Transpadane.

Selon l'itinéraire d'Antonin, qui la nomme *Vercellis & Vergellenorum*, elle étoit sur la route de Milan à Vienne, en passant les Alpes Graïennes, entre Novarre & Ivree, à seize milles de la première de ces places, & à trente-trois de la seconde.

S. Jérôme, *Epist. 27*, écrit aussi *Vercellis*. Il la place dans la Ligurie au pied des Alpes, & dit qu'elle étoit puissante autrefois; mais que de son temps elle étoit à demi ruinée, & n'avoit qu'un petit nombre d'habitans. Cette ville conserve encore son ancien nom: on l'appelle présentement *Vercel*. Voyez VERCEIL. (D. J.)

VERCHERE, f. f. (*Jurispr.*) *vercheria*, terme usité dans quelques provinces, comme en Auvergne, pour exprimer un verger, ou lieu planté d'arbres & de légumes. Quelques-uns ont cru mal-à-propos que *verchere* signifioit un fonds donné en dot à une fille, sous prétexte que dans quelques anciennes chartes il est parlé de *vercheres* qui avoient été données en dot, le terme *verchere* désignant la qualité de la culture du bien, & non le titre auquel il est donné. Voyez le *Glossaire* de Ducange, au mot *vercheria*, & à la lettre B, au mot *berbicaria*, article *vercheria*. (A)

VERD, adj. (*Optiq.*) est une des couleurs primitives des rayons de lumière. V. COULEUR, RAYON, LUMIERE.

S'il tombe de l'urine, du jus de citron, ou de l'esprit de vitriol sur un ruban *verd*, il devient bleu, parce que ces liqueurs mangent tellement le jaune qui entre dans cette couleur, qu'il n'y reste plus que le bleu. Voyez BLEU, JAUNE, &c. *Chambers*.

VERD. (*Physique.*) Il y a des écrivains fort distingués, qui ont regardé comme un effet de la Providence, le soin qu'elle a eu de tapisser la terre de *verd*, plutôt que de toute autre couleur, parce que le *verd* est un si juste mélange du clair & du sombre, qu'il réjouit & fortifie la vue, au lieu de l'affoiblir ou de l'incommoder. Delà

vient que plusieurs peintres ont un tapis *verd* pendu tout auprès de l'endroit où ils travaillent, pour y jeter les yeux de temps en temps, & les délasser de la fatigue que leur cause la vivacité des couleurs. Toutes les couleurs, dit Newton, qui sont plus éclatantes, émoussent & dissipent les esprits animaux employés à la vue; mais celles qui sont plus obscures ne leur donnent pas assez d'exercice, au lieu que les rayons qui produisent en nous l'idée du *verd*, tombent sur l'œil dans une si juste proportion, qu'ils donnent aux esprits animaux tout le jeu nécessaire, & par ce moyen ils excitent en nous une sensation fort agréable. Que la cause en soit tout ce qu'il vous plaira, on ne sauroit douter de l'effet, & c'est pour cela même que les poètes donnent le titre de *gai* à cette couleur. (D. J.)

VERD, f. m. (Teintur.) Le *verd* des teinturiers n'est pas une couleur simple, mais elle se fait du mélange de deux des couleurs qu'on appelle *simples* ou *primitives*. C'est de l'union du jaune & du bleu que se font toutes les sortes de *verd* qu'on donne aux étoffes déjà fabriquées, ou aux soies, laines, fils & cotons qu'on met à la teinture, pour en fabriquer. Les principaux *verds* que produit ce mélange, suivant le plus ou le moins qu'on met de chacune de ces deux couleurs, sont, le *verd* jaune, le *verd* naissant, le *verd* gai, le *verd* d'herbe, le *verd* de laurier, le *verd* de chou, le *verd* molequin, le *verd* brun, le *verd* de mer, le *verd* obscur, le *verd* céladon, le *verd* de perroquet.

Il n'est pas possible de rapporter tous les différens *verds* que peut produire la teinture, ne dépendant que du teinturier d'en faire à son gré de nouvelles, en augmentant ou diminuant la dose de l'une & de l'autre couleur primitive, avec lesquelles il les compose. Les couleurs d'olive, depuis les plus brunes jusqu'aux plus claires, ne sont que du *verd* rabattu avec de la racine, ou du bois jaune, ou de la suie de cheminée.

Tout *verd* doit être premièrement teint en bleu, puis rabattu avec bois de campêche & verdet, & ensuite gaudé, n'y ayant aucun ingrédient dont on puisse se servir seul pour teindre en *verd*. On appelle *verd*,

naissant cette couleur vive & agréable qui ressemble à celle qu'ont les feuilles des arbres au printemps; on la nomme aussi *verd gai* & *verd d'émeraude*. Le *verd de mer* est la couleur dont paroît la mer quand elle est vue de loin; elle tire un peu sur le bleu, ou comme on dit *en terme de teinture*, elle est *plus lavée que le verd gai*. Le *verd brun* tire sur le noir, aussi en est-il mêlé pour le brunir. L'urine, le jus de citron & l'esprit de vitriol déteignent les *verds*, & les rendent bleus, leur acide consommant le jaune de la gaudé. (D. J.)

VERD de corroyeur. (corroierie.) Il est composé de gaudé, dont il faut une botte sur six seaux d'eau, à quoi l'on ajoute, après que le tout a bouilli six heures à petit feu, quatre livres de *verd-de-gris*. (D. J.)

VERD D'AZUR, (Hist. nat.) nom donné par quelques personnes à la pierre appelée communément *lapis armenus*.

VERD DE MONTAGNE, (Hist. nat.) C'est ainsi qu'on nomme une substance minérale, de la couleur du *verd-de-gris*, artificiel, qui est formée par la nature, & qui se montre dans les fouterreins de quelques mines de cuivre. On l'appelle aussi *ærgo nativa*, *ochra cupri viridis*, *chrysocolla viridis*, *viride montanum*. Ce n'est autre chose que du cuivre mis en dissolution dans le sein de la terre. Sa couleur verte varie pour les nuances, & est tantôt plus tantôt moins foncée. Le *verd de montagne* varie aussi pour la consistance & la figure; il y en a qui est comme de la terre, tandis que d'autre est plus compacte & feuilleté, & quelquefois solide comme la malachite. Le *verd de montagne* est quelquefois en petites houppes foyeuses, & formé d'un assemblage de petites fibres ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre foyeuse de la Chine. D'autres fois cette substance est en globules, & en petits points répandus dans de la pierre: c'est une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit-on, le plus beau *verd de montagne*; il se trouve ordinairement joint avec une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides; l'action du feu lui fait prendre sa couleur. Cependant cette règle n'est point générale, & M. Pott a trouvé du *verd de montagne* sur qui les acides n'agissoient point. En effet,

la couleur verte du cuivre peut se joindre avec des terres de différentes natures.

Le *verd de montagne* est une couleur qui s'emploie dans la peinture.

VERD DE PRATA, (*Hist. nat.*) en italien *verde di Prata*. Nom donné à un marbre d'un *verd* tirant sur le jaune, rempli de veines bleuâtres suivant les uns, & de veines rouges suivant d'autres. Son nom vient de *Prata* en Toscane, d'où on le tire.

VERD ANTIQUE, (*Hist. nat.*) Les Italiens appellent *verde antico* ou *verd antique*, un marbre *verd* rempli de taches ou de veines blanches: les anciens l'appelloient *marmor Tiberium* ou *marmor Augustum*: il venoit d'Égypte, d'où ces empereurs l'avoient fait venir.

VERD MODERNE, (*Hist. nat.*) On nomme ainsi un *verd* rempli de taches & de veines blanches & noires, que les Italiens nomment *verde moderno*, ou *cipollino moderno*, ou *verde meschio*, *cipollaccio pardiglio*, *bigio antico*. Il est d'un *verd* pâle, très-dur, prend très-bien le poli; il se trouve en Italie. Scheuchzer dit qu'il se trouve un marbre *verd*, mêlé de veines & de taches noires, pourpres & blanches, dans le canton de Berne en Suisse. On trouve aussi un marbre *verd*, tacheté de blanc & de noir, à Brieg en Silésie. V. d'Acosta, *Natural history of fossils*.

VERD-DE-GRIS, ou VERDET. (*Chym.*) On entend sous cette dénomination toute rouille verte ou bleue, qui se forme sur tous les vaisseaux & instrumens qui sont faits de cuivre ou d'autres compositions métalliques non malléables, où le cuivre entre, & qui sont connues sous différens noms, comme *laiton*, *bronze*, *similor*, &c. dont on se sert dans les arts pour faire une infinité de machines.

Cette rouille qu'on appelle *verdet* ou *verd-de-gris*, & qui se forme sur ces différens instrumens, est une dissolution de cuivre, que presque tous les dissolvans tant aqueux, huileux, acides, salins, &c. attaquent.

Ce n'est pas de ce *verd-de-gris* que j'ai à parler dans cet article; c'est de celui qui se prépare depuis plusieurs siècles à Montpellier, où il forme une branche de commerce très-considérable.

Depuis très-long-temps, les habitans de la seule ville de Montpellier étoient en possession de préparer tout le *verd-de-gris* que les étrangers demandoient; & les personnes qui le fabriquoient, s'imaginoient qu'on n'en pouvoit faire que dans cette seule ville. On leur a démontré le contraire, comme on le verra dans la suite de cet article. Depuis plusieurs années, on en fabrique dans les villes & villages des environs de Montpellier.

Je vais donner le détail de tout ce qui concerne l'art de faire le *verd-de-gris*, & de tout ce qui concourt à faire cette opération, d'après les mémoires que j'ai donnés, qui sont imprimés dans le volume des années 1750, 1753, de l'académie royale des sciences.

Pour traiter cette matière avec ordre, nous examinerons le cuivre qu'on emploie, & la manière dont on le prépare; les vaisseaux de terre dont on se sert; la nature du vin, le choix qu'on en doit faire, & la manière de préparer les grappes ou rafles. Nous rapporterons ensuite scrupuleusement la manière dont on s'y prend pour faire cette opération.

Le cuivre dont on se sert pour faire le *verd-de-gris*, se tire de Suede par la voie d'Hambourg. Il est en plaques circulaires de vingt à vingt & un pouces de diamètre; son épaisseur est d'une demi-ligne à peu de chose près; chaque plaque est du poids de quatre livres & demie jusqu'à six.

On retire de chaque plaque circulaire par le moyen du ciseau vingt-huit lames, auxquelles les chaudronniers donnent en les coupant différentes figures; les unes ont celle d'un parallélogramme; les autres ont deux angles droits & un côté curviligne. Ces figures différentes sont très-utiles pour l'arrangement des lames dans les vases.

On bat chaque lame en particulier sur une enclume, pour corriger les inégalités que le ciseau peut avoir laissées sur les bords, & pour polir leur surface, afin que la dissolution se fasse plus uniformément, & qu'on puisse les racler plus commodément; ces lames sont du poids de deux onces jusqu'à quatre onces & demie.

Quelques particuliers préparent les lames

neuves de cuivre avant de s'en servir ; cette préparation consiste à les ensevelir pendant trois ou quatre jours dans du *verd-de-gris*. Ils assurent que par cette préparation elles ne s'échauffent pas tant lorsqu'elles sont mêlées avec les grappes , & que la dissolution s'en fait mieux. D'autres n'emploient point cette méthode qu'ils regardent comme inutile ; il est vrai que les lames se dissolvent sans cette préparation , mais non pas si aisément ; ainsi je pense qu'il convient de les préparer de cette façon lorsqu'elles sont neuves ; l'acide surabondant qui est dans le *verdet* , dans lequel on les ensevelit , les pénètre , & par-là facilite la dissolution. Ce qui prouve ultérieurement l'utilité de cette préparation , c'est que les lames qui ont déjà servi se rouillent plutôt , parce qu'elles ont été pénétrées par l'acide du vin dans les opérations antérieures.

Les vaisseaux dont on se sert pour faire le *verd-de-gris* , sont des especes de jarres ou d'urnes , qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays *oule* , c'est-à-dire *pot*. Si l'on ne prépare ces vaisseaux , ils perdent le vin qu'on y met. Cette préparation consiste à les faire bien tremper huit ou dix jours dans de la *vinasse* , ou dans du vin si on n'avoit point de *vinasse*.

Ils sont de poterie , mais mal cuite ; & quand ces pots ont été bien pénétrés par la *vinasse* , on les lave avec la même liqueur , pour détacher & emporter quelques parties tartareuses qui s'étoient attachées aux parois ; après ils sont très-propres pour faire le *verd-de-gris*.

L'expérience a appris que plus ces vases ont servi , plus ils sont propres à cette préparation ; mais après un certain temps on a soin de les écurer exactement avec du sable & de la *vinasse* , pour emporter les parties grasses & mucilagineuses qui par des opérations réitérées s'attachent à leurs parois.

Ces vaisseaux de terre sont d'une grandeur différente ; on ne sauroit là-dessus établir rien de positif. Communément ils ont seize pouces de hauteur , quinze pouces ou environ de diamètre à la partie la plus large ; leur ouverture est de douze pouces ou environ , autour de laquelle regne

un rebord courbé en dedans , qui a un pouce & demi de largeur.

On range dans ces vaisseaux cent lames de cuivre , plus ou moins ; il est de l'intérêt du particulier d'y en placer beaucoup ; par-là il consomme moins de vin.

Tous les vins ne sont pas également propres à faire le *verd-de-gris*. Les vins verts , aigres & moisis , comme aussi ceux qui sont doux , donnent peu de *verd-de-gris*. Les vins blancs en général sont moins propres à faire cette préparation , que les vins rouges de bonne qualité ; les premiers en se décomposant comme les vins doux , engraisent ou graissent les grappes & les vases : on ne demande pas que les vins aient une belle couleur , il suffit qu'ils n'aient pas les qualités que nous venons d'indiquer ; mais il faut qu'ils aient du feu (comme parlent les particuliers) , c'est-à-dire qu'ils soient spiritueux : aussi tout l'essai qu'ils font du vin pour connoître s'il est propre pour cette opération , consiste à le faire brûler ; celui qui brûle le mieux est toujours préféré , & lorsqu'il ne brûle point , on le rejette. Plus un vin rouge donne d'eau-de-vie , plus il est propre pour le *verd-de-gris* ; ainsi quand le particulier qui en fait , emploie de bon vin rouge , qui brûle bien & qui est bien spiritueux , il doit être assuré d'avoir une bonne récolte de *verdet* , pourvu que les autres causes qui concourent à cette opération , ne soient point dérangées dans leur action , comme nous l'exposerons dans la suite de cet article. C'est donc principalement du choix du vin que dépend le succès de cette préparation.

Les vins de Saint-George , de Saint-Drezery & de quelques autres terroirs des environs de Montpellier , sont extrêmement renommés : si on n'aimoit pas mieux les réserver pour les boire , ce qui est plus avantageux à tous égards , on pourroit les employer pour le *verd-de-gris* , ils donneroient pour chaque vase deux livres & jusqu'à trois livres de *verdet* , pourvu que toutes les autres causes fussent d'ailleurs dans l'état convenable.

Les grappes ou rafles demandent des préparations avant de les employer : on les ramasse dans le temps des vendanges. La

premiere preparation consiste à les faire bien sécher au soleil ; il faut avoir soin de les remuer de temps en temps , pendant qu'elles sont exposées à l'air , & prendre garde qu'il ne pleuve dessus : si on négligeoit ces précautions , on les verroit bientôt noircir , elles deviendroient peu propres à faire aigrir le vin , & il faudroit absolument les rejeter , comme le pratiquent en pareil cas les femmes qui font du *verdet*. Lorsque les grappes sont parfaitement seches , on les serre au haut de la maison : je ferai remarquer que lorsqu'on serre les grappes séchées au soleil , il ne faut pas se mettre dans un endroit où il y ait de l'huile , & moins encore , comme le font par mégarde quelques particuliers , les envelopper dans des draps qui ont été imbibés d'huile (tels sont ceux qui ont servi à ferrer les olives avant de les porter au moulin) , parce qu'elles s'engraissent , & deviennent peu propres à l'opération que nous allons décrire , comme aussi on ne doit point employer des vaisseaux de terre qui ont contenu quelque corps gras ou huileux ; ils s'engraissent aussi-bien que les grappes. La seconde preparation consiste à fouler ces grappes de vin , comme on va l'exposer sur le champ.

Procédé dont on se sert aujourd'hui pour faire le verd-de-gris. On prend une certaine quantité de grappes bien séchées au soleil , & on les fait tremper pendant huit ou dix jours dans de la vinaigre : par cette macération , elles acquierent environ le double de leur poids : au défaut de vinaigre , on peut les faire macérer dans du vin. Cette premiere opération , & toutes celles qui suivent , se font à la cave ; quelques particuliers en petit nombre les font au raiz-de-chauffée , & en d'autres lieux plus élevés. Voyez *Mémoires de l'acad. royale des sciences* , année 1753 , p. 626.

Les grappes étant bien pénétrées de vinaigre ou de vin , on les laisse égoutter un moment sur une corbeille ; ensuite en les mêlant bien , on en forme un peloton qu'on met dans le vase de terre ; chaque peloton contient environ deux livres de grappes seches , qui imbibées pesent environ quatre livres ; on verse par-dessus trois pots de vin qui équivalent à quatre pintes

de Paris. On appelle cette manœuvre dans le pays , *aviner* ; on a soin de retourner ces grappes sens - dessus - dessous , pour qu'elles soient bien humectées par le vin ; on couvre ensuite le vase d'un couvercle , qui est fait avec les ronces & la paille de seigle , qui a un pouce d'épaisseur , & autour duquel il y a un rebord , afin qu'il ferme exactement le vaisseau.

J'ajouterai que , quand on ne met pas les grappes tout à la fois dans le vase , on les remue mieux , & que lorsqu'on fait le mélange du vin & des grappes , il faut le bien battre ensemble , jusqu'à faire écumer le vin ; mais on ne peut bien faire cette manœuvre qu'avec la moitié de grappes qui entrent dans chaque vase. Dès qu'on a battu dans un vaisseau la moitié du vin & des grappes suffisant pour les charger , on agite de même l'autre moitié de vin & de rasses dans un second ; après quoi on met les grappes de ce second dans le premier pour achever de le charger.

Toutes les grappes qui entrent dans un vase ayant été bien pénétrées par le vin , la fermentation se fait beaucoup mieux ; cette agitation rapide , communiquée au vin , favorisant sa décomposition.

Plusieurs particuliers qui font du *verdet* , remuent les grappes au bout de deux , trois , quatre , cinq & six jours , suivant que la saison plus ou moins froide , & le vin plus ou moins spiritueux les pressent : c'est pour empêcher qu'elles ne s'échauffent trop ; la fermentation acide commençant alors , la chaleur dénote que le vin se décompose. Ils observent de tenir les pots bien bouchés , afin que la fermentation ne se fasse pas trop vite : d'autres , au contraire , trouvent cette manœuvre défectueuse , parce qu'elle interrompt le mouvement intestin qui s'excite dans le vin par le moyen des grappes , & fait perdre ce premier esprit qui s'est développé par ce mouvement : c'est par cette seule raison que la plupart ne remuent plus les grappes après avoir aviné ; la fermentation n'étant point troublée & se faisant par degrés , on ne perd rien de l'esprit & de l'acide le plus volatil , qui est le véritable dissolvant du cuivre.

Parmi ceux qui manœuvrent de cette maniere ,

maniere, les uns quand ils apperçoivent que la fermentation est en bon train, les autres quand elle tire vers sa fin, mettent les grappes sur deux morceaux de bois, dont chacun ordinairement est un parallépipède de dix pouces de longueur, d'un pouce trois lignes de largeur, & de sept lignes d'épaisseur. Ils placent ces deux morceaux de bois en forme de croix, à un ou deux pouces de distance de la superficie du vin changé en vinasse: la plupart attendent que la grande chaleur des grappes soit passée; ils les laissent dans cette situation trois ou quatre jours pour faire, disent-ils, monter l'esprit; au bout de ce temps ils couvent, c'est-à-dire, qu'ils regardent les grappes de raisins comme prêtes à recevoir les lames de cuivre, & ont soin d'ôter du vase la vinasse & les morceaux de bois.

Les personnes qui s'adonnent à cette préparation reconnoissent de plusieurs manieres le point de la fermentation, & je vais donner celles qui me paroissent les plus essentielles. Ce sont des femmes qui font toute la manœuvre de cette opération; elles disent que quand il y a une espece de rosée qui ne recouvre que les grappes placées vers le milieu de la couche supérieure, & qui ne paroît point sur les autres grappes de la même couche qui sont autour de la paroi du vase, cette rosée est une marque que la fermentation est au point désiré, & qu'on doit saisir cet instant pour ranger les lames de cuivre; car ce temps manqué, l'acide & l'esprit le plus pénétrant & le plus volatil, qui est le principal agent de la dissolution de ce métal, se dissipe.

Mais quoique ces attentions fussent pour connoître le point de fermentation nécessaire à l'opération que nous décrivons, ce que je vais dire des moyens employés pour connoître mieux le point requis de la fermentation acide, de maniere à ne pas s'y tromper, est d'une extrême importance, puisqu'il ne s'agit pas moins que de déterminer avec précision le moment auquel on doit mettre les grappes avec les lames de cuivre. On reconnoît que la fermentation est au degré requis & qu'il faut couvrir, à une pellicule extrêmement mince

qui se forme à la surface du vin changé en vinasse: l'on dit alors que le vin est couvert. Je ne puis mieux comparer cette pellicule qu'à celles qui se forment dans les sources d'eaux minérales vitrioliques ferrugineuses; tous les chymistes savent qu'il s'en forme dans toutes les liqueurs qui sont sujettes à passer à la fermentation acide. On ne peut bien appercevoir cette pellicule que quand les grappes sont suspendues sur des morceaux de bois; pour la bien voir, il faut d'abord plonger la main dans le vase, & se faire jour par un de ses côtés, après quoi l'on prend doucement les dernières grappes qui sont les plus voisines de la superficie du vin, & avec le secours d'une chandelle allumée on distingue très-bien la pellicule lorsqu'elle est formée; autrement les grappes étant mêlées avec le vin, pour peu qu'on les remue, elles la détruisent; & il est presque impossible de l'appercevoir. La méthode que je viens de rapporter, est plus exacte qu'aucune autre; c'est par elle qu'on s'assure que le vin ne donne plus de cet acide uni à la partie inflammable qui s'élève & s'attache aux grappes, & qui étant le premier dissolvant du cuivre, influe essentiellement sur la réussite de l'opération.

Voici un autre moyen pour reconnoître quand la fermentation est finie: on va visiter de temps en temps les pots de *verdet*, on ôte le couvercle; & si on apperçoit que le dessous est mouillé, c'est une marque que le vin se décompose, & qu'il se fait alors une vraie distillation; l'humidité du couvercle augmente par degrés, & dure plus ou moins de temps, à proportion de la bonté du vin & du degré de chaleur qui le presse. Dès que le dessous du couvercle est sec, après cette grande humidité, on peut être assuré que le vin a cessé de fournir, en se décomposant, le dissolvant volatil du cuivre, & que les grappes sont prêtes pour le coulage.

Voici encore un autre indice non moins assuré que ceux que je viens de rapporter, pour reconnoître le moment précis où il faut couvrir. On met sur les grappes une plaque de cuivre chauffée, posée de plat à un des côtés du vase, & qu'on couvre de grappes: elle se change en fix heures

de temps en un verd d'émeraude, & au bout de deux jours on découvre sur la partie verte de cette lame quelques taches blanchâtres, qui indiquent sûrement, comme je l'ai éprouvé, que la fermentation a atteint le degré requis.

Le nombre des jours ne décide rien pour cette fermentation; la saison, l'air, la qualité du vin l'accélèrent plus ou moins; en été, elle est parfaite dans trois jusqu'à dix jours, tandis qu'en hiver il faut douze, quinze, vingt jours & quelquefois davantage.

Dans cette fermentation, les grappes se chargent des parties du vin qui ont la propriété de dissoudre le cuivre. Quand elles en sont bien chargées, & qu'on le reconnoît aux signes que nous avons donnés, on rejette le vin qui est devenu vinaigre. On laisse égoutter un moment les grappes sur une corbeille en les mêlant bien; puis on les range dans les vases couche par couche avec les lames de cuivre qu'on a fait chauffer, observant que la première & la dernière couches soient de grappes; ensuite on couvre le vaisseau avec le même couvercle.

Lorsqu'on a ainsi rangé les lames de cuivre avec les grappes, on les laisse pendant trois ou quatre jours, & quelquefois davantage; on a soin cependant de les visiter de temps en temps, pour reconnoître le moment où l'on doit retirer les lames de cuivre. On les retire lorsqu'on apperçoit sur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne sont qu'une cristallisation, comme nous le dirons. Les particuliers qui font du *verd-de-gris*, disent qu'alors les lames se cotonnent. Le mot *cotonner* est encore un terme de l'art. Lorsqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout de suite retirer du vase les lames de cuivre: si on les y laisse plus long-temps, toute la partie verte se détache des lames, tombe dans le vase, & s'attache si intimement aux grappes, qu'il est fort difficile de la recueillir.

Quand on examine attentivement les grappes qui ont servi à cette préparation, & que les particuliers sont séchés à cause qu'elles sont trop grasses, on y voit des parties de *verd-de-gris* qui viennent de

ce qu'on a laissé les lames trop long-temps avec les grappes dans les vases.

Il faut remarquer que les grappes qui ont servi, ne demandent plus la préparation qu'on fait aux neuves: préparation qui, comme on l'a déjà dit, consiste à les faire tremper dans de la vinaigre ou dans du vin. Cette préparation seroit nécessaire, si les grappes s'étoient engraisées; dans ce cas, après les avoir fait sécher, on les prépare comme si elles n'avoient jamais servi. Nous avons dit que les grappes s'engraissent lorsqu'elles sont enduites d'une huile mucilagineuse, qui est un des plus grands obstacles à la formation du *verd-de-gris*; sur quoi je remarquerai ici en passant, qu'on doit être fort attentif à ne point serrer les grappes dans les endroits où il y a de l'huile, & à ne les point envelopper dans les linges qui en ont été imbibés; comme aussi il ne faut jamais mettre des substances grasses, huileuses, dans les pots qui doivent servir à cette opération.

Les femmes connoissent si fort le dommage que l'huile peut porter à leur travail, qu'elles ne descendent jamais avec une lampe dans les caves où elles préparent le *verd-de-gris*; elles se servent de chandelle; une seule goutte d'huile qui seroit tombée par mégarde dans le vase, leur seroit perdre le produit de ce vase. L'expérience d'une dame de cette ville, qui fait faire une grande quantité de *verd-de-gris*, prouve incontestablement ce fait. Un domestique qui portoit du vin à la cave dans un grand chauderon, y laissa tomber une lampe pleine d'huile; on ne s'apperçut de cet accident qu'après avoir mis du vin dans plusieurs vases; lorsqu'on voulut juger du degré de fermentation, on trouva les grappes & les vases engraisés au point qu'on fut obligé de jeter le vin & les grappes, & de faire écurer les pots.

Je reviens à la suite de l'opération: dès que les lames se cotonnent, on les tire du vase, & on les range sur un de leurs côtés à un coin de la cave, où on les laisse pendant trois ou quatre jours (cela s'appelle mettre au relais). Elles se séchent pendant ce temps-là; alors on les trempe par leurs côtés dans la vinaigre; mais la plupart les trempent aujourd'hui avec l'eau, de

manière qu'il n'y ait que leur moitié qui y soit plongée, on les laisse sutter, en les tenant quelque temps suspendues; puis on les range dans leur premier ordre pour les faire sécher, & on renouvelle à trois reprises cette manœuvre, en observant de mettre huit jours d'une trempé à l'autre. Lorsque les lames de cuivre sont seches, quelques-uns les trempent dans du vin; d'autres, comme je l'ai déjà dit, les trempent dans l'eau; par-là ceux-ci ont un *verd-de-gris* plus humide, plus pesant, moins adhérent à la lame, & conservent même leurs lames, qui sont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau. Le *verd-de-gris* ainsi nourri est moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens usages auxquels on l'emploie: c'est ce qui a déterminé M. l'intendant de la province à défendre cette manœuvre par une ordonnance où il enjoint de se servir de vin ou de vinaffe pour humecter les lames: c'est ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le verd-de-gris*.

Lorsque les plaques de cuivre sont au relais, plusieurs particuliers les enveloppent d'une toile fort claire, mouillée d'un peu de vin, & d'autres les arrosent de temps en temps, & les entourent de grappes.

Les temps du relais & de la nourriture du *verd-de-gris* est ordinairement de 24 à 30 jours. Le seul coup-d'œil décide de sa perfection, qui est plus ou moins avancée, selon que la dissolution du cuivre a été plus ou moins parfaite. Cette opération dépend de tant de circonstances, qu'il seroit trop long de les rapporter dans cet article. Je renvoie mes lecteurs au second mémoire que j'ai donné sur le *verd-de-gris*. *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Paris*, année 1753.

Au relais, la matière dissoute se gonfle, s'étend & forme une espèce de mousse unie, verte, qu'on racle soigneusement avec un couteau émouffé: cette mousse s'appelle *verd-de-gris* ou *verdet*.

Dès qu'on a exactement raclé les lames, les uns les exposent à l'air libre pour les faire sécher; les autres les font sécher & chauffer dans un fourneau fait exprès, qu'ils ont à leur cave, & les préparent par-là pour une seconde opération.

Les lames de cuivre, par les dissolutions

réitérées, perdent considérablement de leur masse, & deviennent peu propres à cette opération, non qu'elles ne soient aisées à dissoudre, mais parce qu'étant réduites en lames extrêmement minces, elles ne peuvent plus être racées sans se plier & se rompre par quelqu'un de leurs côtés; alors on les vend aux chaudronniers, qui les fondent pour leur usage.

Nous remarquerons que quand on fait du *verd-de-gris*, il ne faut pas se contenter d'avoir le nombre de lames de cuivre qui peuvent être contenues dans les vases, il faut en avoir un pareil nombre de réserve; ainsi chaque pot contenant cent lames de cuivre, il faut, pour faire un pot de *verd-de-gris*, avoir deux cents lames, pour deux pots quatre cents lames, & de cette façon les vaisseaux & les grappes ne restent pas oisifs, & on fait dans le même temps une plus grande quantité de *verdet*. Voici la manière dont il faut procéder, quand on a tiré les lames du vase, & qu'on les a mises au relais. On verse tout de suite trois pots de vin sur les grappes pour préparer une nouvelle fermentation; lorsque cette fermentation est au point requis, on place dans le même vase les cent lames de cuivre qu'on a réservées, que l'on retire, & que l'on met au relais quand elles sont couvertes de *verdet*; alors on verse de nouveau du vin sur les grappes, pour préparer une nouvelle dissolution.

On observera encore, que quand on fait une grande quantité de *verd-de-gris*, comme certains particuliers qui en ont jusqu'à cinq cents pots, il faut mettre dans de grandes auges ou dans de grands tonneaux, à un coin de la cave, toute la vinaffe qu'on a tirée des vases (nous avons dit quel étoit l'usage de cette vinaffe), soit pour macérer les grappes, soit pour imbiber les pots neufs, ou pour tremper les lames quand elles sont au relais, ou pour pétrir le *verdet*.

On ne jette la vinaffe que quand elle est devenue claire, & qu'elle n'a presque plus de force.

Les particuliers, après avoir raclé & ramassé le *verd-de-gris*, le mettent dans des sacs de toile, & le portent au poids du roi

devant l'inspecteur, pour juger s'il est de la qualité requise, c'est-à-dire, s'il n'est pas trop humide, & s'il n'est point mêlé avec des corps étrangers; puis ils le vendent à des marchands commissionnaires, qui le présentent avant de l'envoyer. Pour cet effet ils font pétrir le *verd-de-gris* dans de grandes auges avec de la vinaigre, & ensuite ils le font mettre dans des sacs de peaublanche, qu'on expose à l'air pour les faire sécher; cette matière, pétrie & ferrée dans ces sacs, s'y durcit à un tel point, qu'elle ne forme qu'une seule masse. On range ensuite ces sacs dans de grands tonneaux avec de la paille; on les y serre & presse bien, & on les envoie dans différens pays, & principalement en Hollande.

Huit onces de *verd-de-gris*, tel qu'on le porte aux marchands, & préparé avec le cuivre neuf, & mouillé pendant qu'il étoit au relais avec la vinaigre, exposé au soleil pendant trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'il ait pu se mettre en poudre, ont été réduites à quatre onces par la perte qu'elles ont faite de l'eau surabondante que contient l'acide du vin & d'un peu d'huile inflammable. Ces quatre onces mises dans une cornue de verre à laquelle on avoit ajusté un ballon, ayant été distillées au feu de sable, j'en ai retiré un esprit acide qui a pesé deux onces & demie d'une odeur forte & nauséabonde, paroissant huileux; cet acide est ce que les chymistes appellent l'acide radical ou *esprit de Vénus*, qui est extrêmement concentré, le cuivre lui communiquant une odeur désagréable, & ce me semble, encore plus de volatilité. Ce vinaigre ou acide radical est un bon dissolvant de terres absorbantes. J'ai retiré de ce qui a resté dans la cornue, & qui pesoit une once & demie par le moyen du flux noir & exposé au feu de forge pendant une heure dans un creuset bien fermé, un bouton de cuivre qui a pesé une once deux gros: ce qui démontre que huit onces de *verd-de-gris* préparé comme je l'ai dit plus haut, contiennent en dissolution une once & deux gros de cuivre.

On appelle *verdet distillé* les cristaux retirés d'une teinture bien chargée de *verd-de-gris* ordinaire, faite dans l'esprit de vinaigre, filtrée, évaporée & cristallisée.

(Cette dissolution s'appelle *teinture de Vénus*.) Les cristaux, qui forment pour l'ordinaire des losanges ou des rhombes, sont de toute beauté & fort transparens. On m'a assuré qu'on les fabriquoit à Grenoble, que l'artiste en faisoit un secret, & qu'il avoit beaucoup gagné à cette préparation. On fait que tout dépend dans la plupart des opérations chymiques, d'un tour de main que le bon chymiste praticien attrape par le long usage de travailler. Je pense que tout le mystère de cette opération est de dissoudre dans du bon vinaigre distillé le plus de *verdet* que faire se pourra, de bien filtrer cette dissolution, & de la faire évaporer lentement dans un vaisseau de verre un peu large, à la chaleur de l'atmosphère, & de la laisser cristalliser dans le même endroit & prendre bien garde qu'il n'y tombe des ordures. J'ai réussi moi-même à avoir de cette manière de très-beaux cristaux. Les chymistes appellent ces cristaux *cristaux de Vénus* ou de *verdet*: les peintres & les marchands leur ont donné le nom de *verdet distillé*; ils sont fort employés dans la peinture tant à la détrempe qu'à l'huile. A la détrempe on les emploie mêlés avec le sucre candi pour illuminer des estampes, sur-tout celles où il y a beaucoup de feuillages. A l'huile il est employé avec succès pour donner un beau verd aux chaises à porteurs & autres meubles. Sa couleur est durable; seulement elle noircit un peu avec le temps.

L'emploi du *verd-de-gris* qu'on prépare à Montpellier, se borne pour l'usage de la médecine à l'extérieur. Les chirurgiens s'en servent quelquefois comme d'un escarotique pour manger les chairs qui débordent & qui sont calleuses, en en saupoudrant la partie malade. Dans ce cas, il faut que le *verdet* soit bien sec & réduit en poudre, pour qu'il agisse, ayant perdu alors toute son eau surabondante. On l'emploie encore avec succès dans les collyres officinaux pour les yeux. Il entre dans le collyre de Lanfranc, dans le baume verd de Metz, dans l'onguent égyptiac & des apôtres, & dans les emplâtres divins & *manus Dei*.

La grande consommation du *verd-de-gris* se fait pour la teinture & la peinture;

en France on l'emploie beaucoup pour peindre en verd à l'huile les portes & les fenêtres des maisons de campagne. On s'en sert encore dans les maisons pour peindre les portes & certains meubles ; mais le grand emploi du *verdet* se fait en Hollande & dans quelques autres pays du nord. Les Hollandois s'en servent pour peindre en verd toutes les portes & les murs de clôture de leurs jardins, qui sont faits tout en bois, tant à la ville qu'à la campagne. La quantité de *verd-de-gris* que nous envoyons dans ce pays, est prodigieuse. On m'a assuré que le grand usage qu'on fait encore en Hollande du *verd-de-gris*, c'est pour teindre les chapeaux en noir. Enfin, un fameux teinturier de cette ville m'a dit qu'il n'employoit le *verd-de-gris* qu'à une seule teinture, savoir, pour teindre en noir les étoffes de laine. C'est une chose bien particulière, que les chymistes aient ignoré jusqu'aujourd'hui que le *verd-de-gris*, qui est un sel neutre, & qui a pour base le cuivre, donne le noir aux étoffes, & qu'ils aient été persuadés qu'il n'y avoit que le fer qui pût donner un beau noir. J'ai remarqué moi-même que l'encre ordinaire tenue un certain temps dans une écritoire de cuivre, devenoit plus noire ; même le noir des chaudières de cuivre est aussi fort brillant & fort beau.

On se sert encore du *verdet* ordinaire comme du *verdet* distillé, pour colorer des estampes, du papier, &c. Voici la manière dont on le prépare : on fait dissoudre du *verd-de-gris* dans une dissolution de crystal de tartre faite avec l'eau de pluie. Cette dissolution de crème de tartre dissout très-bien le *verd-de-gris*, & les deux dissolutions colorent très-bien le papier, & lui donnent, quand il est bien sec, un luisant qui paroît brillanté ; cela vient du tartre qui s'est cristallisé sur le papier, & le verd est plus ou moins foncé, selon qu'on a chargé la dissolution du tartre de *verd-de-gris*. Article de M. MONTET, maître apothicaire, & membre de la société royale des sciences de Montpellier.

VERD D'IRIS, (*Arts.*) espece d'extrait qu'on tire de l'iris à fleurs bleues, *iris vulgaris violacea hortensis & sylvestris*, & qui sert à peindre en miniature ; cette

couleur tendre peut se faire de la manière suivante.

Cueillez, de grand matin avant le lever du soleil, des plus belles fleurs d'iris, séparez-en la partie extérieure qui est verte & fatinée, & ne vous servez que de cette partie. Pilez-la dans un mortier de verre, versez ensuite par-dessus quelques cuillerées d'eau, dans laquelle vous aurez fait fondre un peu d'alun & de gomme ; broyez bien le tout ensemble, jusqu'à ce que votre eau ait la couleur & la consistance nécessaire ; ensuite passez ce jus dans un linge fort, mettez-le dans des coquilles, & laissez-le sécher à l'ombre. (*D. J.*)

VERD DE VESSIE, (*Arts.*) pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écrase les baies du nerprun quand elles sont noires & bien mûres ; on les presse, & on en tire le suc qui est visqueux & noir ; on le met ensuite évaporer à petit feu sans l'avoir fait épurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche dissous dans de l'eau, pour rendre la matière plus haute en couleur & plus belle ; on continue un petit feu sous cette liqueur, jusqu'à ce qu'elle ait pris une consistance de miel ; on la met alors dans des vessies de cochon ou de bœuf, qu'on suspend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laisse durcir pour la garder. Les teinturiers, ainsi que les peintres, s'en servent.

On doit choisir le *verd de vessie* dur, compacte, pesant, de couleur verte, brune ou noire, luisant extérieurement ; mais qui étant écrasé ou pulvérisé, devienne tout-à-fait verd, & d'un goût douxâtre.

VERD. (*Maréchal.*) On appelle ainsi l'herbe verte que le cheval mange dans le printemps. Mettre un cheval au verd, c'est le mettre pâturer l'herbe pendant le printemps ; donner le verd, voyez DONNER.

VERD, (*Blason.*) signifie la couleur verte. Voyez VERD & COULEUR. On l'appelle *verd* dans toutes les armoiries de ceux qui sont au dessous du degré des nobles ; mais dans les armoiries des nobles, on l'appelle *émeraude* ; & dans celles des rois, on l'appelle *vénu*.

Dans la gravure on le marque par des diagonales ou des hachures qui prennent de

l'angle dextre du chef à l'angle fenestre de la pointe.

En France les hérauts d'armes lui donnent le nom de *finople*.

VERD (*Bonnet.*) *Jurispr.* V. BONNET
VERD, BANQUEROUTE, BANQUEROUTIER. (A)

VERDS ET BLEUS, (*Hist. rom.*) On nomma *verds & bleus*, deux partis qui régnoient à Rome, & qui tiroient leur origine de l'affection que l'on prend dans les théâtres pour de certains acteurs plutôt que pour d'autres. Dans les jeux du cirque, les chariots dont les cochers étoient habillés de *verd*, disputoient le prix à ceux qui étoient habillés de bleu, & chacun y prenoit intérêt avec passion. Suétone rapporte que Caligula attaché à la faction des *verds*, haïssoit le peuple, parce qu'il applaudissoit à l'autre parti.

Ces deux factions qui se répandirent dans toutes les villes de l'empire, étoient plus ou moins furieuses à proportion de la grandeur des villes, c'est-à-dire, de l'oïveté d'une grande partie du peuple. On voit sous Justinien les habitans de Constantinople divisés avec acharnement pour les *bleus* ou les *verds*.

Mais les divisions toujours nécessaires dans un gouvernement républicain pour le maintenir, ne pouvoient être que fatales à celui des empereurs, parce qu'elles ne produisoient que le changement du souverain, & non le rétablissement des loix, & la cessation des abus.

Justinien qui favorisa les *bleus*, & refusa toute justice aux *verds*, aigrit les deux factions, & par conséquent les fortifia. Pour prendre une idée de l'esprit de ces temps-là, il faut voir Théophanes, qui rapporte une longue conversation qu'il y eut au théâtre entre les *verds* & l'empereur.

Ces deux factions allèrent jusqu'à anéantir l'autorité des magistrats: les *bleus* ne craignoient point les loix, parce que l'empereur les protégeoit contr'elles; les *verds* cessèrent de les respecter, parce qu'elles ne pouvoient plus les défendre.

Tous les liens d'amitié, de parenté, de devoir, de reconnoissance, furent ôtés; les familles s'entre-détruisirent; tout scélérat qui voulut faire un crime, fut de la faction

des *bleus*; tout homme qui fut volé ou assassiné, fut de celle des *verds*. *Grandeur des Romains.*

VERDELLO, (*Hist. nat.*) nom donné par les Italiens à un marbre verd.

Ils donnent aussi ce nom à une pierre verte plus dure que le marbre, dont les orfèvres d'Italie se servent pour toucher ou essayer l'or & l'argent. V. TOUCHE, pierre de.

VERDERE. Voyez VERDIER.

VERDEREULE. Voyez VERDIER.

VERDERIE, f. f. (*Jurisprudence.*) office de verdier ou gruyer, officier préposé pour la conservation des eaux & forêts. Voyez VERDIER. (A)

VERDET ou VERD-DE-GRIS. (*Teint.*) V. VERD-DE-GRIS.

VERDEUR, VERDURE, (*Gram. franç.*) *verdeur* signifie proprement la *seve* qui est dans les plantes, & l'âpreté des fruits qui ne sont pas dans leur maturité.

On dit du vin fait de raisins qui n'étoient pas bien mûrs, qu'il a de la *verdeur*; pour *verdure*, il signifie d'ordinaire la couleur verte des plantes; la *verdure* des prés, la *verdure* des feuilles. Ce mot se prend aussi pour les plantes & les herbes mêmes; se coucher sur la *verdure*; joncher les rues de *verdure*; des ouvrages de *verdure*.

On appelle encore *verdure* une tapisserie de paysages où le verd domine, & qui représente principalement des arbres: *voilà une charmante verdure.*

Les jardiniers appellent *verdures*, les plantes dont la bonté & l'usage consistent dans la feuille, comme l'oseille, le persil, &c.

Verdeur se dit au figuré, de la vigueur de la jeunesse. On voit quelques vieillards qui ont encore de la *verdeur*. (D. J.)

VERDIER, VERDRIER, VERDUN, VERDEREULE, VERDRIER, BRUYANT, BRUANT, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *chloris*, Aldrovand. Will. Oiseau à-peu près de la grosseur du moineau: il a cinq pouces six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces d'envergure; la longueur du bec est de six lignes & demie; les ailes étant plées, s'étendent un peu au delà du milieu de la longueur de la

queue. La tête, la face supérieure & les côtés du cou sont d'un verd d'olive mêlé d'un peu de cendré; il y a de chaque côté de la tête entre le bec & l'œil, une tache d'une couleur cendrée foncée. Les plumes du croupion, du dessus de la queue, de la poitrine, de la gorge & de la face inférieure du cou, sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune. Le haut du ventre & les jambes ont une couleur jaune, le bas-ventre est d'un bleu mêlé d'une légère teinte de jaune. Les plumes du dessous de la queue ont une couleur jaune mêlée de cendré; celle de la face inférieure des ailes, & le bord de chaque aile vers le pli qui répond à celui du poignet, sont jaunes. Les neuf premières grandes plumes des ailes ont les barbes extérieures jaunes, & les barbes intérieures & l'extrémité noirâtres; dans toutes les autres, le côté extérieur est cendré, & le côté intérieur à une couleur noirâtre, à l'exception du bord, qui est blanchâtre: les petites plumes des ailes sont d'un verd d'olive mêlé de cendré. La queue est composée de douze plumes, & un peu fourchue, parce que les six plumes du milieu sont plus courtes que les autres. Les six du milieu ont une couleur noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui est d'un verd d'olive, & de l'extrémité qui est cendrée; les trois autres de chaque côté sont jaunes à leur origine, ensuite noirâtres & cendrées à l'extrémité; elles ont le tuyau noir à leur origine.

La femelle diffère du mâle par ses couleurs; elle a la tête, la face supérieure du cou & le dos gris; cependant l'origine de chaque plume tire un peu sur le verd d'olive; cette couleur n'est pas apparente, quand les plumes sont couchées les unes sur les autres; les plumes du croupion & du dessus de la queue sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, les côtés du corps & les jambes ont une couleur grise claire. Les plumes du ventre & du dessous de la queue sont d'un blanc mêlé d'une légère teinte de jaune; la face inférieure & le bord des ailes ont une couleur jaune: les neuf premières grandes plumes des ailes sont noirâtres, à l'exception

du bord extérieur, qui est d'un jaune verdâtre, & de l'extrémité qui a une couleur cendrée; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité gris, & le côté intérieur noirâtre: les petites plumes des ailes sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune, à l'exception de celles du premier rang, dont les intérieures sont grises, & les extérieures ont une couleur noirâtre. Les plumes de la queue sont de même couleur que celles du mâle. Cet oiseau niche dans les buissons & sur les arbres.

On donne aussi le nom de *verdier* à un oiseau que l'on connoît sous le nom de *bruant*.

VERDIER, s. m. (*Jurisprudence.*) *viridarius* ou *virillarius*, est un officier préposé pour la conservation des eaux & forêts.

Quelques-uns prétendent que ces sortes d'officiers ont été appelés *verdiens*, *viridarii*, *quasi viridariorum curæ præpositi*, les forêts étant les plus beaux vergers de la France.

Mais il est plus vraisemblable qu'ils furent nommés *viridarii*, soit à cause de la verdure des forêts dont ils avoient la garde, soit parce que pour être reconnus, ils avoient coutume de porter à leurs chapeaux ou chaperons, une petite branche, ou des feuilles de chêne verd.

Il est parlé de ces officiers dans les capitulaires de Louis le débonnaire & de Lothaire, où il est dit que les rois ont droit de tiers & danger dans les forêts de Normandie, dont la redevance consiste en coupe de bois, glandée, pascage, droit de gruerie & autres émolumens; & que pour empêcher que l'on ne fraudât ces droits, on a institué des gruyers, verdiers, gardes & autres: *instituti sunt guararii, virillarii, custodes sylvarii aliique quibus sylvarum procuratio demandata*.

Les *verdiens* ont aussi été appelés *segrayers*, *gruyers*, *forestiers*, *châtelains*, *maîtres-fergens*, *maîtres-gardes*, &c. selon l'usage des temps & des lieux: on les appelle encore en quelques endroits *verdiens*, en d'autres *gruyers*; & c'est sous ce nom que l'ordonnance des eaux & forêts les désigne.

Les anciennes ordonnances nomment

tous ces officiers également & comme exerçant les mêmes fonctions : quelquefois les gruyers sont nommés les premiers de tous les *verdiers*.

On les a appellés *châtelains*, parce que c'étoient ordinairement les châtelains ou concierges des châteaux, qui avoient aussi la garde des forêts & dépendances.

Ils sont aussi appellés *maîtres-fergens* ou *maîtres-gardes*, comme étant préposés au dessus de tous les fergens & gardes des forêts.

Dans les provinces de Normandie, Touraine & Bretagne, les verderies ou offices de *verdiers*, ainsi que ceux des fergens à garde, avoient été inféodées par le roi; mais comme les propriétaires en négligeoient les fonctions, elles ont été supprimées par arrêt du conseil, & lettres-patentes du mois d'août 1669.

Suivant une ordonnance de Philippe V, du 2 juin 1319, les *verdiers* ou *maîtres-fergens* faisoient les livraisons de bois aux usagers; & par une autre ordonnance de Philippe le Bel du 20 avril 1309, on voit que les *verdiers* de Normandie devoient apporter au bailli leur compte & les parties de leurs exploits un mois devant l'échiquier; & que faute de le faire, ils perdoient leurs gages de ce terme. C'étoit le vicomte qui devoit taxer les amendes, & les *verdiers* étoient obligés de donner caution aux baillis pour leur recette, sans quoi elle leur étoit ôtée.

Dans les autres provinces ils rendoient compte au maître des eaux & forêts, des livraisons par eux faites aux usagers.

Rogean, en son indice des droits royaux, a supposé que le *verdiere* étoit en plus grande charge que les maîtres-fergens & gardes, en quoi il s'est trompé, étant le même office qui a reçu différens noms, selon l'usage de chaque pays. Voyez le titre 9 de l'ordonnance des eaux & forêts, & le mot GRUYER. (A)

VERDILLON, f. m. (*Haute-lifferie*.) c'est la partie du métier ou chassis des tapissiers-hauteliffiers, à laquelle s'attachent par en-haut & par en-bas, les fils de la chaîne des tapisseries de haute-lisse. Le *verdillon* est double, & chaque rouleau ou ensuble a son *verdillon* enchâssé dans

une longue rainure, qui est de la longueur des rouleaux. (D. J.)

VERDIR, v. act. (*Relieur*.) c'est mettre du verd-de-gris sur la tranche d'un livre, & le brunir quand il est sec.

VERDISO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Romanie, sur la mer Noire, entre Stagnara & Sisopoli. On la prend pour être l'ancienne *Peronticum*. (D. J.)

VERDON, (*Géog. mod.*) riviere de France en Provence. Elle prend sa source dans les Alpes, passe à Colmar, & se jette dans la Durance à Pertuis.

VERDON. (*Commerce*.) Quand un batelier arrive dans une îlle, il dit à son camarade, *hape le verdon*, pour dire, *prends-toi au bois*.

VERDORE. Voyez LORIOT.

VERDOYANTE. (*Mythol.*) Cérés avoit un temple à Athenes sous le nom de Cérés la *Verdoiyante*, épithete qui convient assez à la déesse des moissons. (D. J.)

VERDRIER. Voyez VERDIER.

VERDUN. Voyez VERDIER.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin *Verunum*, *Veronum*, *Verodunum*, *Viridunum*, *Virununo*, &c. ville de France, capitale du Verdunois, sur la Meuse, qui la coupe en deux parties, à dix lieues au couchant de Metz, à dix-huit au sud-ouest de Luxembourg, & à soixante-quatre au levant de Paris. Elle est partagée en ville haute, ville basse, & ville neuve. On y compte neuf paroisses, & environ quinze mille habitans; mais c'est un poste important, soit pour défendre l'entrée du royaume du côté de la Champagne, soit pour servir de place d'armes au haut de la Meuse: aussi l'a-t-on fortifié avec soin, & le maréchal de Vauban a fait de la citadelle une place réguliere.

L'évêché de *Verdun* est sous la métropole de Treves dès l'an 410, & rapporte environ 50000 livres de rente. Le diocèse de cet évêché renferme 192 paroisses.

Le gouverneur de Metz commande aussi à *Verdun*, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui est en même temps gouverneur de la citadelle, & jouit de dix mille livres d'appointemens. Long. 22, 56, 25; lat. 49, 9.

L'itinéraire d'Antonin est le premier ancien

ancien monument où l'on trouve *Verdun* ; mais cette ville a été célèbre depuis l'établissement des François dans les Gaules, & elle a fait toujours partie du royaume d'Austrasie, tant sous les rois Mérovingiens, que sous les Carlovingiens. Othon premier conquit Metz, Toul & *Verdun*, avec le reste du royaume de Lorraine. Ce prince & ses successeurs établirent à *Verdun* des comtes qui relevoient des empereurs. Les habitans de cette ville se mirent sous la protection du roi Henri II, l'an 1552. Enfin, par la paix de Munster, Louis XIV fut reconnu souverain de la ville de *Verdun* & de l'évêché, en conséquence de la cession que l'empereur & l'empire lui en avoient faite dans le traité de Vestphalie. Depuis ce temps-là, Clément IX a donné un indult perpétuel l'an 1669 aux rois de France, pour nommer à toujours à l'évêché de *Verdun*, & aux bénéfices consistoriaux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez l'*Histoire de la ville de Verdun*, par Rouffe ; Paris, 1745, in-4°.

Picard (Benoît), capucin, a laissé en manuscrit une histoire de cette ville, où naquit Nicolas Pseume, qui quoique fils d'un simple laboureur, devint évêque de sa patrie. Il assista en cette qualité au concile de Trente à la suite du cardinal de Lorraine, & mourut en 1575. Il a le premier mis au jour les décrets de ce fameux concile ; mais ce sont les délibérations secretes des congrégations, dont on est curieux, car les actes publics sont connus de tout le monde.

Joly (Claude), prédicateur célèbre, naquit en 1610, dans le diocèse de *Verdun*, se distingua par ses prédications, fut curé de S. Nicolas - des - Champs à Paris, devint évêque d'Agén, & mourut en 1678, à 68 ans.

On a fait plusieurs éditions de ses prêches qui sont estimés. Ils sont en huit volumes in-12, & l'on en est redevable à *Richard* (Jean), natif de *Verdun*, lequel se fit recevoir avocat, & ne s'occupait que de l'éloquence de la chaire. Il a composé lui-même plus de vingt volumes in-12 de sermons ou discours sur la morale chrétienne, outre un dictionnaire moral, ou de la science universelle de la

Tome XXXV.

chaire. Il mourut à Paris en 1719, âgé de plus de 75 ans. La manière de prêcher de M. Joly étoit très-pathétique ; car il n'écrivoit que le commencement, la division, & les chefs de ses prêches, & s'abandonnoit ensuite aux mouvemens de son cœur. Les libertins qui avoient intérêt de le décrier, comparoient ses talens avec ceux de Molière, & disoient que Molière étoit plus grand prédicateur, & M. Joly plus grand comédien.

VERDUN, (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Viridunum castrum* ou *Viridunus* ; petite ville de France dans la Bourgogne, au confluent de Doux & de la Saône, à 3 lieues de Châlons, avec titre de comté. Elle députa aux états de la province alternativement avec les villes de la Bresse Châlonoise. Long. 21, 30 ; lat. 46, 50. (D. J.)

VERDUN, (*Géogr. mod.*) ville ou bourg de France dans le bas-Armagnac, sur la Garonne, à cinq lieues au dessous de Toulouse, élection de Rivière-Verdun. Cette place étoit considérable du temps des Albigeois, & on la qualifioit alors du titre de *nobile castrum* ; aujourd'hui c'est une pauvre bicoque.

VERDUN riviere de, (*Géogr. mod.*) La riviere ou pays de *Verdun*, est un canton de la basse-Gascogne, situé entre la Garonne & l'Armagnac : ce petit pays appartenoit au comte de Toulouse. Il prend son nom de *Verdun*, qui est le siege de la justice. On appelle ce canton *Riviere de Verdun*, parce qu'il est situé & compris entre les trois rivières de Garonne, de Save & de Gimone. (D. J.)

VERDUNOIS, (*Géogr. mod.*) petite province ou pays de France. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, & se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine. Il fait partie du gouvernement militaire de Metz, s'étend le long de la Meuse, & est peuplé de bourgs & de villages ; mais il n'a d'autre ville que Verdun. (D. J.)

VERDURE, f. f. (*Gramm.*) Il se dit de la couleur verte dont la nature a peint presque toutes les plantes, sur-tout lorsqu'elles commencent à croître.

VERDURE D'HIVER, (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de pyrole nommée

par Tournefort *pyrola rotundifolia major*. Voyez PYROLE. (D. J.)

VERDURE (COLONNADE DE), (Jardin.) C'est une suite de colonnes faite avec des arbres & de la charmillle à leur pié. L'orme est de tous les arbres le plus propre à cet usage. On choisit dans une pépinière des ormes mâles, hauts, menus & rameux le long de la tige, & on les plante sans leur couper la tête, avec toutes leurs ramilles. Ces ramilles se conduisent & s'élaguent dans la forme d'une colonne. On les dépouille de 4 ou 5 piés de haut pour les faire monter, & on garnit le bas de la colonne de charmillle & d'ormeaux, pour figurer la base & le socle. Le chapiteau se forme & se taille sur les branches de l'orme. Pour la corniche & l'entablement, on se sert de branches échappées de la palissade du fond, qu'on arrange sur des perches traversant d'un bout à l'autre & portées par d'autres perches, sur lesquelles on attache toutes les petites branches de l'orme destiné à former la colonne, en les contraignant avec de l'osier à prendre le sens que l'on veut. Dans le bas & tout le long des colonnes, on fait une petite banquette de charmillle à la hauteur du piédestal. Enfin, au dessus de chaque colonne s'élève une boule ou vase composé de branches d'ormes, qui y sert d'ornement.

Il y a dans les jardins de Marly, au bas de la première terrasse, en descendant du château, vers la grande pièce d'eau, une *colonnade de verdure*; elle est placée sur une ligne droite. Ses colonnes ont environ dix piés de haut sur trois de tour, y compris un pié de chaque bout pour les bases, chapiteaux & filets qui y sont marqués. Le piédestal de chaque colonne a un pié & demi, & la corniche un pié de haut. Le tout est couronné de différens vases composés de petites branches artistement rangées, & taillées proprement. (D. J.)

VERESIS, (Géogr. anc.) fleuve d'Italie dans le Latium. Strabon, liv. V, page 239, dit qu'il couloit aux environs de Prénefte.

VERETUM, (Géogr. anc.) ville d'Italie dans la Mésapie ou Calabre, aux

confins des *Salentini*, selon Strabon, liv. VI, p. 281. On la nomme aujourd'hui *Santa Maria di Vereto*. (D. J.)

VERGADELLE, f. f. (Hist. nat. Ichthyolog.) poisson de mer qui se pêche en Languedoc, & auquel on a donné le nom de *vergadelle*, parce qu'il a sur le corps des traits semblables à des verges, comme la saupe, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est moins large & plus petit. Voyez SAUPE. Rondelet; Hist. nat. des poissons, part. I, liv. V, ch. 23. Voyez POISSONS.

VERGÆ, (Géogr. anc.) ville d'Italie. Tite-Live, liv. XX, ch. 19, la met chez les Brutiens. Gabriel Barri & Holstenius conjecturent avec assez de vraisemblance que c'est aujourd'hui *Rogiano*, bourg de la Calabre citérieure sur l'Isauro. (D. J.)

VERGAAR, (Géogr. mod.) petite ville d'Espagne dans le Guipuscoa, au bord de la Deva, entre Placentia & Montdragon. (D. J.)

VERGE, f. f. (Gamm.) bâton menu, branches menues détachées des arbres; baguette, instrument de correction, mesure, partie de machine, &c. Voyez les articles suivans.

VERGE, (Critique sacrée.) *ῥαβδος*, en grec; ce mot marque une branche d'arbre, *Genes. 30, 42*; un bâton de voyageur, *Luc, 9, 3*; la houlette d'un pasteur, *Pf. 22, 4*; les instrumens dont Dieu se sert pour châtier les hommes, *Pseu. 88, 32*; Ce mot signifie encore un sceptre, *Esth. 5, 2*; un dernier enfant, un rejeton, *Is. 22, 2*; un peuple, *Pf. 37, 2*. La *verge de Moïse* est le bâton dont il se servoit pour conduire ses troupeaux. Voyez *Exod. 4*. La *verge d'Aaron* est le bâton de ce grand-prêtre. Voyez *Nom. 17*. (D. J.)

VERGE A BERGER, (Botan.) nom vulgaire de la plante nommée *dipsacus sativus* par les botanistes, & dont on a donné les caractères au mot *CHARDON à bonnetier*. (D. J.)

VERGE DORÉE, *virga aurea*, (Botanique.) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons; la couronne est formée au contraire de demi-fleurons soutenus par des embryons, & contenus dans un calice

écailleux. Les embryons deviennent dans la suite des semences garnies d'une aigrette. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les fleurs naissent en grand nombre à l'extrémité des petites branches. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Des vingt-neuf espèces de ce genre de plante, nous ne dirons qu'un mot de la commune, *virga aurea vulgaris latifolia*, I. R. H. 484. Sa racine est genouillée, traçante, brune, fibreuse, blanchâtre, d'un goût aromatique; elle pousse une ou plusieurs tiges, à la hauteur de trois piés, droites, fermes, rondes, cannelées & remplies d'une moëlle spongieuse; les feuilles sont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées en leurs bords, d'un verd noirâtre; les fleurs sont radiées & disposées en épis le long de la tige, de couleur jaune dorée, soutenues chacune par un calice composé de plusieurs feuilles en écailles, avec cinq étamines capillaires, à sommets cylindriques. Il leur succède des semences oblongues, coulonnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît fréquemment dans les bois & les bruyeres, aux lieux montagneux, fombres & incultes; elle fleurit en juillet & août. (*D. J.*)

VERGE D'OR, (*Mat. méd.*) verge d'or à larges feuilles, ou grande verge dorée; & verge d'or à feuilles étroites, ou petite verge dorée.

On trouve les feuilles & les fleurs de ces deux plantes, en une quantité considérable, dans les vulnéraires de Suisse ou faltranck. *V. FALTRANCK.* On les emploie aussi quelquefois seules en infusion théiforme, à titre de remèdes vulnéraires astringens. Ces remèdes sont regardés aussi comme de bons diurétiques, fondans, débarrassans; & quelques médecins les recommandent à ce titre, dans les menaces d'hydropisie, la gravelle, & les autres maladies des reins & de la vessie. Les feuilles de la verge d'or entrent dans l'eau vulnéraire & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

VERGE. (*Anat.*) La figure, la situation, la grandeur de cette partie unique sont assez connues; il faut y remarquer:

1°. La tunique & la peau, qui sont les tégumens communs.

2°. Le prépuce, qui est la peau repliée qui couvre le gland; à sa partie inférieure il y a un petit frein: on trouve dans ces deux endroits des glandes que Tyson a appelées glandes odoriférantes.

3°. La tunique propre, qui est forte & tendineuse, & qui renferme le reste de la substance du membre viril; cette tunique est quelquefois double; dans l'entre-deux se trouve la substance celluleuse qui paroît quand on la gonfle & qu'on la fait sécher.

4°. Les corps caverneux ou spongieux, qui font la plus grande partie du membre viril; ils viennent de l'os pubis, de chaque côté; ils se joignent ensuite & s'étendent jusqu'au gland; si l'on y injecte de l'eau, ou si on les gonfle, le membre viril se roidit.

5°. La cloison qui est entre les deux corps caverneux, laquelle est plus épaisse à la partie postérieure, & est percée comme un crible.

6°. Le ligament suspensoire de Vésale, lequel attache le membre viril aux os pubis.

7°. Les muscles, qui sont au nombre de six.

8°. Les premiers sont les érecteurs, ils viennent des os ischion, & finissent de chaque côté aux corps caverneux.

9°. Les seconds sont les accélérateurs; ils viennent du sphincter de l'anüs; ils embrassent la partie postérieure de l'urètre, finissent de chaque côté aux corps caverneux, & resserrent l'urètre.

10°. Les troisièmes sont les muscles transverses; ils viennent des os ischion, & finissent à l'origine de l'urètre qu'ils dilatent.

Vésale a le premier décrit par lettres, le muscle suspensoir; Casserius ensuite, & Copwer parfaitement. Ce dernier s'étoit proposé de donner un ouvrage sur la structure du pénis, qu'il n'a point exécuté; mais Ruysch y a suppléé par de belles découvertes.

Je tire le rideau sur les moyens honteux & toujours nuisibles, que quelques jeunes débauchés emploient pour plaire à des femmes aussi perdues qu'ils le sont. Leur grossière & stupide brutalité n'a pour tout succès que de tristes remords. Je me contenterai seulement d'observer en anatomiste, que cette partie peut rester plus

petite qu'à l'ordinaire, lorsqu'on lie le cordon umbilical trop près du ventre; alors il arrive qu'on raccourcit non seulement l'ouraue, mais on produit encore une contraction dans les vaisseaux fanguins de cet organe, par la trop grande extension des arteres umbilicales, dont ils tirent quelquefois leur origine: or dans ce cas fortuit, on prive cette partie, du sang dont elle a besoin pour son développement & pour son usage.

Il n'y a point d'homme qui ait deux verges; mais Saviard a vu un enfant qui vint au monde, privé de cette partie, & qui avoit seulement en son lieu & place, une petite éminence un peu aplatie, semblable au croupion d'une poule, au dessus & à côté de laquelle il y avoit une chair fongueuse, de la largeur d'un écu, & de l'épaisseur d'un travers de doigt, ronde & élevée; l'umbilic n'étoit pas au milieu du ventre, où il se trouve ordinairement, mais au dessus & tout auprès de cette chair fongueuse. La petite éminence qui tenoit lieu de verge, étoit percée de deux petites ouvertures par où l'urine sortoit.

Quoique cette observation soit singulière, elle n'est pas unique; j'en connois d'autres exemples cités dans Panarolli, *observ. V*; dans Scleuchius, l. IV, p. 523; dans Van-der-Wiell, *cent. 2, observ. 32*, & dans Borellus, *observ. 29. (D. J.)*

VERGE, (*Amputation de la*), *Chirurg.* opération par laquelle on retranche le membre viril, attaqué de sphacèle ou de cancer. L'amputation de la verge, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été jusqu'ici considérées sous le point de vue le plus simple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaison de plusieurs faits peut suggérer. Scultet, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec succès, fit cette opération en 1653 à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occasion de la gangrene dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un bistouri, arrêta l'hémorrhagie avec le fer ardent, & mit une cannule dans le canal de l'uretère pendant la cure, qui a été heureuse & de peu de durée. La chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ses moyens, rejettera d'abord

l'usage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au delà de la partie qu'on peut amputer; mais alors ce ne sera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on emploieroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangréneuses, & empêcher le progrès de la pourriture.

Ruyfch parle dans la trentième de ses *Observations anatomiques & chirurgicales*, de l'amputation de la verge à un paysan qui y avoit un cancer ulcéré de la grosseur du poing: on introduisit une sonde par l'uretère dans la vessie, on lia fortement le membre viril au dessus du mal, avec un cordon assez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuse: le lendemain on fit une seconde ligature, pour avancer la mortification de la partie affectée: on ne fit l'amputation que le cinquième jour, lorsque la partie fut tombée tout-à-fait en sphacèle: on laissa la sonde dans la vessie encore pendant un ou deux jours. Après la guérison, on a donné à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajustoit au bas du ventre, lorsqu'il vouloit rendre son urine, de peur de mouiller ses habits.

L'opération de Ruyfch a été fort longue & fort douloureuse; la section avec un instrument tranchant est l'affaire d'un clin-d'œil. La méthode de Scultet est donc préférable, & l'on ne voit pas sur quelle raison Ruyfch a pu fonder le procédé qu'il a tenu. Il a été suivi en 1743, à l'hôpital de Florence, dans un cas où la nécessité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée. Quoiqu'il en soit, on se détermina à lier la partie sur une cannule d'argent. Les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvième jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troisième: on mit dans l'extrémité de l'uretère un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruyfch supprima la sonde deux jours après la chute des chairs gangrénées; elle étoit absolument nécessaire dans l'usage de la ligature, par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en est passé dans tout le reste de la cure. Scultet s'en est servi. J'ai employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire

mélancolique. Le blessé foible & tranquille, n'en étoit point incommodé ; mais lorsque les forces furent un peu rétablies , le jet de l'urine chassoit la cannule : je l'ai supprimée le huitième jour ; le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner , & il n'y a eu aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine , après l'amputation de la verge. J'ai reconnu que cette précaution étoit superflue ; c'est seulement dans les derniers jours de la cure , qu'il est à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice , pour qu'il ne se fronce pas ; l'urine en seroit dardée plus loin , mais par un jet plus fin , & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diamètre du canal à son extrémité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruysch a conseillé à son malade après la guérison , il est de l'invention d'Ambroise Paré , qui en donna la figure & la description au chapitre 9 de son trentetroisième livre. J'ai vu faire à l'hôpital militaire de Metz , l'amputation de la verge près du ventre , par mon pere , il y a plus de vingt-cinq ans , à un tambour du régiment de Lyonois : on lui fit faire une cannule de cuivre , semblable à celle que Paré recommande ; c'étoit un aqueduc dont il se servoit pour pisser dans les rues. Paré ne la proposa même que pour cette circonstance , en disant que ceux qui ont entièrement perdu la verge jusqu'au ventre , sont en peine lorsqu'ils veulent uriner , & sont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette nécessité n'est pas démontrée. Le canal de l'uretère n'a point d'action pour chasser l'urine. L'amputation de la verge ne retranche aucune des parties qui servent à l'expulsion de ce liquide : le malade que j'ai guéri pissait en jet à une assez grande distance du corps ; il est seulement obligé d'essuyer les dernières gouttes , inconvénient dont l'usage de la cannule ne le dispenserait pas. (Y)

VERGE , s. f. (Hist. ecclésiast.) c'est un morceau de baleine plat , large d'un bon doigt & un peu plus , long d'environ deux piés & demi , & ferré d'argent , que le bedeau porte à la main quand il fait la fonction de bedeau. (D. J.)

VERGES , s. f. pl. (Physique.) météore que l'on appelle autrement *columellæ & funes tenorii*. C'est un assemblage de plusieurs rayons de lumière , qui représentent comme des cordes tendues.

On croit que ce météore vient des rayons du soleil , qui passent par certaines fentes , ou au moins par les endroits les plus minces d'un nuage plein d'eau : il se fait voir principalement le matin & le soir , & il n'y a presque personne qui ne l'ait observé très-souvent au coucher du soleil , lorsque cet astre est près de l'horizon & caché dans des nuages qui ne sont pas trop obscurs : on voit souvent sortir de ces nuages , comme une traînée de rayons blancs qui s'étendent jusqu'à l'horizon , & qui occupent quelquefois un assez grand espace. Chambers.

VERGE D'AARON. (Physique.) Voyez BAGUETTE DIVINATOIRE.

VERGE , (Jurisp.) est une mesure pour les longueurs , qui sert à mesurer & compter la contenance des héritages , de même qu'en d'autres pays on compte par perches , cordes , chaînées , mesures , &c. La longueur de la verge est différente selon les pays.

La verge commune d'Artois , pour la mesure des lieues , est de vingt piés & onze pouces chacun , mille verges font une lieue ; & la mesure des terres labourables , qu'on appelle la petite mesure , est de cent verges ou perches pour arpent , la verge de cent vingt piés d'Artois , le pié de onze pouces , mais présentement le pié y est de douze pouces. La mesure du bois , appelée la grande mesure , est de cent verges , la verge de cent vingt & un piés , & le pié de onze pouces d'Artois. V. l'auteur des Notes sur Artois , art. 6.

Au bailliage d'Hedin , un journal ne contient que soixante-deux verges & demie. Ibid.

En Flandre , la verge & la mesure de terre montent à un cinquième plus que celle d'Artois. Ibid.

Dans la coutume de Clermont en Beauvoisis , on compte les terres labourables par muids ; à Clermont & aux environs , dans la seigneurie de Sacy , le Grand-Gournay , la Neuveville en Hez , & Milly , le muid contient douze mines , chaque mine soixante verges , chaque verge vingt-deux

piés de onze pouces de longueur, art. 234 & 235. En la châtellenie de Bulle, locale de Clermont, la mine est de cinquante verges, la verge de vingt-quatre piés, de onze pouces, art. 236. En la seigneurie de Conty, on compte par journeux au lieu de mines, chaque journeux contient cent verges de vingt-quatre piés chacune, art. 237. Dans la seigneurie de Remy, la mine a quatre-vingts verges, à vingt-deux piés & un tiers par verge, article 239. Dans la même coutume de Clermont, les aires où se font les lins, en la ville & paroisse de Bulle, se mesurent par mines, chaque mine a douze verges de vingt-quatre piés, art. 240. Dans la même coutume de Clermont, les bois, vignes, jardins & prés, communément se mesurent par arpens; l'arpent est en quelques lieux de cent verges, à vingt-six piés pour verge. En d'autres lieux il n'y a que soixante & douze verges pour un arpent, art. 141. (A)

VERGE, f. f. (*Jaugeage.*) espece de jauge ou d'instrument propre à jauger ou mesurer les liqueurs qui sont dans les tonneaux, pipes, barriques, &c. On donne aussi le nom de verge à la liqueur mesurée; ainsi on dit trente verges de vin; la verge de liqueur est estimée trois pots & demi, quelque peu moins. La verge a plusieurs noms, suivant les divers lieux & pays où elle est en usage. (D. J.)

VERGE *hollandique*, f. f. (*Mesure de longueur.*) C'est une mesure qui répond à deux de nos toises, ou à douze de nos piés, & qui est souvent employée dans la fortification par les ingénieurs Hollandois. (D. J.)

VERGE, f. f. (*Comm.*) mesure des longueurs, dont on se sert en Espagne & en Angleterre, pour mesurer les étoffes. C'est une espece d'aune. La verge d'Espagne, qui est particulièrement en usage à Séville, se nomme en quelques lieux *bara*; elle contient dix-sept vingt-quatrièmes de l'aune de Paris; en sorte que les vingt-quatre verges d'Espagne font dix-sept aunes de Paris, ou dix-sept aunes de Paris font vingt-quatre verges d'Espagne. La verge d'Angleterre se nomme *yard*. Voyez YARD. (D. J.)

VERGE D'OR. V. ARBALESTRILLE.

VERGE DE GIROUETTE, (*Marine.*) verge de fer qui tient le fût de la girouette sur le haut du mât.

VERGE DE L'ANCRE, (*Marine.*) partie de l'ancre qui est contenue depuis l'organeau jusqu'à la croisée. Voyez ANCRE.

VERGE DE POMPE, (*Marine.*) verge de fer ou de bois, qui tient l'appareil de la pompe.

VERGE DE FUSÉE, f. f. (*Artificier.*) C'est un long bâton auquel on attache la fusée qui doit monter. Il est fait d'un bois léger & sec pour les petites fusées, & celles qui sont de moyenne grandeur; son poids est depuis une jusqu'à deux livres; on lui donne sept fois la longueur des fusées, lesquelles ont sept fois le diamètre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fusées plus grandes, à moins que le bâton ne soit plus fort à proportion. Les artificiers proportionnent ainsi l'épaisseur de cette verge; ils lui donnent en-haut un sixième du diamètre de la fusée, & un sixième en-bas. V. l'Artillerie de Simienowitz. (D. J.)

VERGE, f. f. (*Balancier.*) autrement *fléau*; c'est un long morceau de cuivre, de fer ou de bois, le plus ordinairement de buis, sur lequel sont marquées les diverses divisions de la balance romaine ou peson. Cette verge a deux sortes de divisions, l'une d'un côté pour ce qu'on appelle le fort, & l'autre à l'opposite pour ce qu'on nomme le foible. (D. J.)

VERGE, f. f. (*Ferranderie.*) Ce mot se dit des morceaux de fer longs & menus, ordinairement ronds, que les marchands de fer vendent aux ferruriers, ce qui s'appelle du fer en verges. Cette sorte de fer s'emploie ordinairement pour faire des triangles, des clefs, des pitons & autres légers ouvrages de ferrurerie. (D. J.)

VERGES, chez les ouvriers à la navette, ce sont des baguettes qui servent à séparer & à tenir ouverts les fils de la chaîne des étoffes & des toiles. Ces verges sont faites pour l'ordinaire de bois de coudrier dont on a enlevé l'écorce. Il faut quatre de ces verges dans les métiers à gaze, & seulement deux dans tous les autres métiers.

VERGE. (*Horlogerie.*) VERGE DE BALANCIER ou VERGE DES PALETTES.

C'est une tige sur laquelle est énarbré le balancier d'une montre, & qui porte deux petites palettes dans lesquelles engrenent les dents de la roue de rencontre. Voyez **ECHAPPEMENT, MONTRE, PALETTE.**

Verge du pendule; c'est la partie du pendule appliqué à l'horloge, qui s'étend depuis les ressorts, la scie ou le point de suspension, jusqu'au bas de la lentille qu'elle soutient par le moyen d'un écrou.

Cette *verge* doit avoir une force raisonnable; trop grosse, elle fait monter le centre d'oscillation du pendule, d'où résulte de plus grandes résistances de la part de l'air & du point de suspension; trop foible, au contraire les vibrations occasionent en elle de petits frémissemens qui altèrent sensiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud sur la verge du pendule. Windelinus s'aperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la *verge* d'un pendule, occasionoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut longtemps sans ajouter foi à sa découverte; mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendule, confirmèrent si bien l'existence des erreurs qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir. Voyez **THERMOMETRE.**

L'expédient le plus simple qu'on puisse employer pour diminuer ces erreurs, est sans doute de choisir les matières sur lesquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en composer la *verge* du pendule; cette *verge* doit donc être d'acier, métal qui s'allonge le moins à la chaleur. Dans les seuls cas où l'on craindra quelque influence magnétique sur le pendule, il sera à propos d'en faire la *verge* de laiton ou de quelqu'autre matière qui n'en soit point susceptible. C'est apparemment pour cette raison que M. Graham a mis une *verge* de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du nord.

L'expérience a cependant fait voir que ses craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans son livre de la *Figure de la terre*, rapporte qu'ayant substitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un

globe de fer, il n'en étoit résulté dans la marche de l'horloge, allant à Paris ou à Pello, que la seule différence d'une demi-seconde en douze heures: ce qui est trop peu de chose pour pouvoir être attribué à une cause particulière, sur-tout si l'on considère qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe plusieurs fois, & que des lentilles d'étain & d'autres métaux substituées de la même façon avoient produit de plus grandes différences.

Pour connoître à quel point les *verges* de laiton sont défectueuses, & combien il a été nécessaire que la pendule de M. Graham soit tombée entre les mains d'observateurs aussi exacts, il suffit de lire ce qui est rapporté, page 167 & 169 du livre que je viens de citer. L'auteur y dit entr'autres choses qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil sur les thermometres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule étoit située, & qu'il falloit encore avoir soin que les thermometres & la pendule fussent à une égale distance du feu, & se trouvassent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont proposé de faire les *verges* de pendule avec un bois dur, tel que l'ébène, le bois de fer, le noyer, le buis, &c. Le bois, disent-ils, éprouve à la vérité des changemens considérables dans sa largeur; mais il n'en souffre aucun selon la longueur de ses fibres, soit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expose au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme l'on fait pour allonger un morceau de métal. Leur sentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans son livre de la *Figure de la terre*: voici ce qu'il dit des perches de sapin, dont MM. du nord firent usage pour mesurer leur base.

« Nos perches une fois ajustées (ce sont » ses termes), le changement que le froid » pouvoit apporter à leur longueur n'étoit » pas à craindre; nous avions remarqué » qu'il s'en falloit beaucoup que le froid & » le chaud causassent sur la longueur des » mesures de sapin, des effets aussi sensibles » que ceux qu'ils produisent sur le fer. » Toutes les observations que nous avons » faites sur cela nous ont donné des va- » riations presque insensibles, & quelques

» expériences me feroient croire que les
 » mesures de bois au lieu de raccourcir au
 » froid comme celles de métal, s'y alongent
 » au contraire; peut-être un reste de
 » seve qui étoit encore dans ces mesures
 » se glaçoit-il lorsqu'elles étoient exposées
 » au froid, & les faisoit-il participer à la
 » propriété des liqueurs dont le volume
 » augmente lorsqu'elles se gèlent.»

Ce sont apparemment de semblables expériences qui ont porté M. Graham à faire les *verges* de ses pendules, de bois. Mais une remarque essentielle à faire sur ce sujet, c'est que si le bois ne change pas sensiblement de longueur par le froid & le chaud, il ne laisse pas de se voiler, & cela quelque épaisseur qu'on lui donne: c'est une expérience que font tous les jours les architectes, qui sont obligés de faire redresser de temps en temps leurs règles, qui se faussent même dans leur largeur, ou sur le champ: il suit delà qu'une *verge* de bois pouvant se voiler n'est pas encore une matière propre pour former les *verges* d'une pendule.

D'autres artistes pensent que le froid & le chaud ne peuvent produire les mêmes différences sur des *verges* d'égale longueur, à moins qu'ils ne soient proportionnels à la grosseur de chacune d'elles. Raisonnant sur ce faux principe, ils s'imaginent pouvoir se dispenser de recourir aux compensations ordinaires, en faisant la *verge* de leur pendule extrêmement massive, de six livres par exemple. Ils prétendent qu'étant alors environ douze fois plus grosse que les autres, la chaleur l'allongera aussi douze fois moins. Il n'est pas difficile de faire voir qu'en cela ils tombent dans une grande erreur. Une masse de métal, quelle que soit sa grosseur, n'étant qu'un grand nombre de lames très-minces appliquées les unes sur les autres, toute la différence qui se rencontre dans une grosse & une petite *verge*, ne consiste que dans une quantité plus ou moins grande de ces lames; ainsi, selon cette loi de la nature, qu'un corps chaud à côté d'un autre qui l'est moins, ne cesse de lui communiquer de sa chaleur que quand ils sont tous deux arrivés au même degré, il est évident que deux *verges* de même longueur & d'un

même métal, l'une foible, l'autre forte, s'allongeront également par un même degré de chaleur; puisqu'il est évident que ce sont les particules ignées qui causent l'allongement, & qu'elles sont dans le corps en raison des lames infiniment petites qui le composent. Tous les physiciens conviennent de ce que j'avance, & leur sentiment est parfaitement d'accord avec l'expérience. Voici comme s'exprime à ce sujet M. Derham, *Transactions philosophiques*, année 1736.

« Je fis en 1716 & 1717, des expériences ces pour connoître les effets de la chaleur & du froid sur des *verges* de fer dont la longueur approchoit le plus qu'il étoit possible, de celles qui battent les secondes. Je choisiss des *verges* rondes d'environ un quart de pouce de diamètre, & d'autres quarrées d'environ trois quarts de pouce; les effets furent absolument les mêmes sur toutes ces *verges*.»

L'avantage qu'on peut retirer des grosses *verges*, n'est donc pas qu'elles s'allongent moins que les autres, mais qu'elles emploieront un peu plus de temps à s'allonger, ce qui certes n'est pas d'un grand secours. Car si d'un côté la chaleur allonge plutôt la *verge* foible, de l'autre quand le froid revient, elle retourne plutôt à son premier état.

Ces grosses *verges* seroient d'ailleurs fort défectueuses; elles chargeroient beaucoup le point de suspension, sans que le régulateur en eût plus de force; l'air leur opposeroit une aussi bien plus grande résistance, vu 1°. leur grosseur & leur longueur; car l'air résisteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient seroient partie d'un plus grand cercle.

Delà naîtroient deux désavantages: premièrement l'horloge en seroit plus sujette aux erreurs provenant des différentes densités du milieu; secondement, une plus grande résistance de l'air détruisant nécessairement une plus grande quantité de mouvement, les restitutions de la force motrice deviendroient plus considérables, & l'horloge en seroit plus susceptible des erreurs qui résulteroient par les altérations ou augmentations de cette force.

VERGE,

VERGE, (*Agricult.*) se dit du bois de la vigne, qui est encore appelé *sarment*.

VERGE. (*Maréchal.*) On appelle ainsi le manche d'une espèce de fouet de cocher, qui a peu de touche.

VERGE DE FER, (*Serrurier.*) baguette de fer quarrée qu'on attache le long des panneaux de vitres, qui sert à les tenir en état avec des liens de plomb, & qui est clouée avec des pointes, l'une à un bout, l'autre à l'autre. (*D. J.*)

VERGE, (*Étoffes de soie.*) broche de bois, ronde & bien unie; on s'en sert à divers usages pour le métier des étoffes de soie; elles sont toutes de la longueur de deux piés & demi environ.

VERGE DE FER, f. f. (*Tapisier.*) morceau de fer rond & délié, en forme de grande baguette, qu'on accroche avec des pitons à chaque colonne de lit, & où on enfle les rideaux par le moyen des anneaux. Les ferruriers appellent cette *verge*, une *tringle*. (*D. J.*)

VERGES, (*Tisserand.*) ce sont deux baguettes de bois rondes, qui passent entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui passe sur la première, passe sous la seconde, & ainsi de suite; au moyen de quoi les fils de la chaîne se croisent dans l'espace qui est entre les deux *verges*. Ces deux *verges* sont rapprochées le plus près qu'il est possible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les *verges* servent à contenir les fils de la chaîne & à les tenir bandés, ce qui facilite la croisure qu'opère le mouvement des lames.

VERGE, (*Tourneur.*) est une pièce du tour, dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières; c'est une pièce de fer, longue & quarrée, qui traverse l'arbre tout entier, & qui porte & joint ensemble le mandrin, les deux canons, la pièce ovale & la boîte de cuivre. Cette *verge* a des trous de distance en distance, pour y arrêter ces pièces avec des clavettes. Voyez TOUR.

VERGE DE HUAU, (*Chasse.*) est une baguette d'oïselier un peu longue, garnie de quatre piquets auxquels on attache les ailes d'un milan appelé *huau*.

Verge de meute, c'est une baguette gar-

Tome XXXV.

nie de trois piquets avec des ficelles, auxquelles on attache un oiseau vivant, qui étant lié s'appelle *meute*.

VERGE. (*Vitrierie.*) V. LINGOTIERE. Les *verges* de fer dont on se sert pour maintenir les vitres, se clouent par les deux bouts aux châffis, & s'attachent dans le milieu aux panneaux, avec des liens aux attaches de plomb.

Verge de fer servant à couper le verre, est une *verge* de fer rouge qu'on pose sur le verre qu'on veut couper, & mouillant seulement le bout du doigt avec de la salive que l'on met sur l'endroit où la *verge* a touché, il s'y forme une langue, c'est-à-dire, une fente que l'on conduit avec la *verge* rouge où l'on veut; c'est ainsi qu'on coupe un verre de telle figure qu'on desire.

VERGÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui a été mesuré avec la verge, soit qu'on la considère comme mesure de longueur, soit qu'on la prenne pour un instrument de jauge.

On dit dans le premier sens qu'une étoffe, une pièce de drap a été *vergée* & qu'elle a tant de verges; & dans le second, qu'une pipe, barrique ou autre futaille a été *vergée*, & qu'elle contient tant de verges. Voyez VERGE.

VERGEAGE, f. m. (*Comm.*) c'est le mesurage des toiles, rubans, étoffes, &c. qui se fait avec cette mesure des longueurs que l'on nomme *verge*, laquelle est d'usage en Espagne & en Angleterre.

Vergeage se dit aussi du jaugeage ou mesurage que l'on fait des tonneaux & futailles, avec un instrument ou sorte de jauge que l'on appelle *verge*. (*D. J.*)

VERGÉE, f. f. (*Arpent.*) est une mesure de 240 piés.

VERGELLUS, (*Géogr. anc.*) torrent ou fleuve d'Italie, dans la Pouille, au voisinage du lieu où se donna la bataille de Cannes. Ce torrent est fameux dans l'histoire, à cause du pont qu'Annibal y éleva avec les corps des Romains, pour faire passer son armée. Valere-Maxime, l. IX, c. 2, & Florus, l. II, c. 6, rapportent cette circonstance qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Silius Italicus, l. VIII, v. 670, a parlé de ce prétendu pont d'Annibal, & en même temps du fleuve Aufidus; non

G

qu'il veuille dire que ce pont fût sur l'Aufidus, ce que sa grandeur n'auroit pas permis; mais parce qu'on y jeta divers cadavres des Romains:

. *Pons esse cadentum*
Corporibus firmitur; tacitusque cadavera fundit
Aufidus.

VERGENTUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Plin. l. III, c. 1, dit qu'elle étoit surnommée *Julii-Genius*, sans doute parce que les habitans la mirent sous la protection du génie de Jules César. *Vergentum*, selon le P. Hardouin, est aujourd'hui Gelves ou Guelva, dans l'Andalousie, entre la Guadiana & le Guadalquivir, vers l'embouchure d'une petite rivière qui se jette dans l'Océan. (*D. J.*)

VERGEOISE, f. f. (*Rafineurs.*) ce sont les sucres que produisent les sirops des bâtarde. Voyez **BATARDES**. Quand la matière est cuite, on la rassemble dans un rafraichissoir, où on la meut avec précaution, parce que l'excès l'épaissiroit au point d'empêcher les sirops d'en sortir. On les met dans les formes appellées *bâtardes*, que l'on a eu soin d'estamper. Voyez **ESTAMPER**. On les monte ensuite, on les détape. Voyez **MONTER & DÉTAPER**. On les met sur le pot, on les perce avec une prime de trois pouces de long, & d'une ligne & demie de diamètre vers son manche. Après quelques jours, on les perce avec une prime plus grosse. Voyez **PRIME**. Cette seconde fois suffit, quand la matière est bonne. Quand elle est trop foible, on réitère l'opération, tant qu'on le juge nécessaire. Ce n'est qu'à force de chaleur qu'on vient à bout de faire couler les sirops, même dans l'été il faut faire du feu exprès. Quand les *vergeoises* ont égoutté pendant quelque temps sans être couvertes, on les loche; mais comme l'âcreté des matières les attache aux formes, on ne peut les locher en les secouant simplement, c'est pourquoi on se sert d'une spatule large de deux pouces, & longue de trois sans son manche, pour piquer ce sucre dans les formes & l'en faire tomber dans des baquets; ensuite on en fait des fondus.

VERGER. (*Comm.*) *Verger* une étoffe,

une toile, &c. c'est la mesurer avec la mesure des longueurs qu'on appelle *verge*. Voyez **VERGE**.

Verger une barrique, un tonneau, un muid; c'est les jauger avec la verge. Voyez **VERGE**. *Dictionn. de commerce.*

VERGER, f. m. (*Jardin.*) jardin planté d'arbres fruitiers à plein vent. On appelle *cerisaie*, celui qui n'est planté que de cerisiers; *prunelaie*, de pruniers; *pommaraie*, de pommiers, &c. (*D. J.*)

VERGETTE, f. f. (*Vergetier.*) est un ustensile de ménage qui sert à nettoyer les meubles & les habits. On lui donne encore le nom de *brosse*, qui pourtant ne signifie pas tout-à-fait la même chose que *vergette*; mais comme il est d'usage presque par-tout de confondre ces deux termes, nous ne les séparerons point, & nous n'en ferons ici qu'un article.

Il se fait des *vergettes* de plusieurs matières, de diverses formes, & pour différents usages. On y emploie de trois sortes de matières, de la bruyère, du chiendent & du poil ou soie de sanglier, qu'on tire de Moscovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck. Voyez ces trois matières différentes chacune à leur article.

Il y en a de rondes, de carrées, sans manche, à manche, de doubles & même de triples; quelques-unes sont garnies d'une maniche, à l'usage des cochers; d'autres d'une courroie de pié, à l'usage des frotteurs; enfin il y a des brosse à décroter de deux espèces; celle de la première espèce sont les plus fortes & les plus courtes, & se nomment proprement *décrottoires*; les autres sont les plus fines, les plus douces, ont le poil plus long, & se nomment *polissoires*.

De toutes ces *vergettes*, il y en a qui servent de peigne pour la tête aux enfans, ou de ceux qui se font faire raser les cheveux; celles-ci aux habits, aux meubles; celles-là pour panser les chevaux, nettoyer les carrosses & frotter les planchers; enfin, il y en a aussi qui servent pour balayer, & qu'on appelle pour cela *balais de poil*.

De toutes ces *vergettes*, il n'y a que celles pour la tête des enfans, qu'on fasse d'une manière différente de celle des

autres qu'on fabrique toutes de cette façon.

On plie le poil en deux, & on le fait entrer à force, par le moyen d'une ficelle qui prend le poil au milieu dans les trous d'une petite planche de hêtre mince, sur laquelle cette ficelle se lie fortement. Quand tous les trous sont remplis, on coupe la soie égale & unie avec de gros ciseaux, ou des forces.

VERGETTE, f. f. *palum truncatum*, (*Blason.*) pal rétréci qui n'a que le tiers de la largeur du pal quand il se trouve seul, & moins de largeur quand il y en a plusieurs dans un écu.

• Les termes *vergeté* & *vergette* viennent du mot *verge*, sorte de petite baguette dépouillée de feuilles.

Julianis du Rouret, en Provence; de *finople*, au pal d'or, chargé d'une vergette de sable.

Sublet de Noyers porte d'azur au pal brétéssé d'or, chargé d'une vergette de sable.

Le François de Pomiere, près Vernon en Normandie; d'azur à cinq vergettes d'argent. (*G. D. L. T.*)

VERGETTES, f. f. pl (*Boisselier.*) cercles de bois ou de métal, qui servent à soutenir & à faire bander les peaux dont on couvre le tambour.

VERGETTE, (*Blason.*) se dit d'un écu rempli de pals, depuis dix & au delà. S'il n'y a que dix pals, on n'en nomme point le nombre; s'il y en a douze, on dit *vergeté* de douze pieces. Bertatis de Miolans, en Provence; *vergeté d'or & de gueules*.

VERGETIER, f. m. (*Art. méc.*) est l'ouvrier qui fait & vend les vergettes de routes especes & de toutes matieres, les balais de poil & de plumes, les houffoirs, &c.

La communauté des *vergetiers* est fort ancienne à Paris. Leurs anciens statuts de 1485, sous le regne de Charles VIII, paroissent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont de nouveaux réglemens, qui sur le visé du roi au châtelet, furent autorisés & confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de septembre 1659.

C'est par eux que leur communauté continue d'être gouvernée. Ils n'ont reçu d'au-

tes changemens que celui que toutes les communautés d'arts & de métiers ont soufferts en 1717, par l'incorporation & l'union des charges créées en titre d'office, pendant les longues guerres du regne de Louis XIV, comme de jurés en 1691, d'auditeurs des comptes en 1694, & de trésoriers-receveurs des deniers communs en 1704; mais toutes ces charges ne regardent point la discipline des communautés, & ne font qu'augmenter les droits de réception & de visite.

Il y a dans la communauté des *vergetiers* un doyen, deux jurés, ceux-ci par élection, & celui-là par ancienneté de jurande. Le doyen préside aux assemblées, & y recueille les voix dans les délibérations. Les jurés font les visites, reçoivent les brevets, donnent des lettres de maîtrise, & assignent le chef-d'œuvre.

Nul maître n'est reçu à la jurande, qu'il n'ait administré les affaires de la confrairie. L'élection des jurés se fait tous les ans d'un d'eux, en sorte qu'ils sont en charge chacun pendant deux ans.

L'apprentissage chez les *vergetiers*, est de cinq ans, & les maîtres ne peuvent obliger qu'un apprenti dans l'espace de dix années.

Les veuves de maîtres jouissent des privilèges de la maîtrise, si elles ne se remarient point; mais elles ne peuvent point faire d'apprenti.

Ceux qui ont passé par la jurande sont sujets à visite comme les autres maîtres. Les archives, ou le coffre des papiers, est mis chez le nouveau juré. Ce coffre a trois clefs, que le doyen, l'ancien juré & l'ancien administrateur de la confrairie partagent entr'eux.

Les *vergetiers* peuvent vendre des soies de porc, de sanglier, du rouge d'Angleterre, des bouis, des compas à l'usage des cordonniers & des bourreliers.

Si la propreté est, comme on n'en peut guere douter, essentiellement nécessaire à la fanté, & pour relever & soutenir les graces du corps, l'art des *vergetiers* ne peut être que très-utile à la société; mais l'usage universel qu'on fait de ses ouvrages, en fait mieux l'éloge que ce que je pourrois en dire ici.

VERGILIA, (*Géog. anc.*) *Ὀυεργιλία*, ville de l'Espagne Tarragonoise: elle étoit dans les terres, selon Ptolomée, liv. II, ch. 6, qui la donne aux Bastitains. (*D. J.*)

VERGILIES, (*Mythol.*) *Vergiliæ*, constellations qui annoncent le printemps: ce sont, au dire des poètes, les filles d'Atlas que les Grecs appellent *Pléiades*, & les Latins *Vergiliæ*.

VERGINIUS OCEANUS, (*Géog. ancienne.*) *Ὀυεργίνιος ὠκεανός*. Ptolomée donne ce nom à la partie de l'Océan qui baigne la côte méridionale de l'Irlande, & les provinces de l'ouest de l'Angleterre. Il ne s'étend point entre la côte orientale de l'Irlande, & la côte occidentale de la Grande-Bretagne. Ce détroit, selon lui, est l'Océan Hibernique, ou la mer d'Irlande. Cependant presque tous les géographes modernes font deux synonymes de l'Océan *Verginien*, & de la mer d'Irlande.

Cette mer, de tout temps, a passé pour fort orageuse, & cette réputation n'est pas absolument sans fondement; car la mer d'Irlande sent deux marées opposées, dont l'une vient du sud, & l'autre vient du nord, & elles se rencontrent à la hauteur de la baie de Carlingford. Ces deux marées contraires, se choquant avec violence, doivent ébranler considérablement la mer, & empêcher qu'elle ne soit tranquille dans le temps que le choc se fait; & lorsqu'on navige d'un bout du détroit à l'autre, si dans la première partie on a eu une marée favorable, on en rencontre enfin une autre qui est opposée, & qui doit tout au moins retarder le cours du vaisseau.

Il est cependant certain que cette mer n'est ni aussi orageuse, ni par conséquent aussi périlleuse qu'on voudroit le persuader. On n'y remarque point de tempêtes, qu'on ne sente en même temps les vents qui les causent; & il ne s'y fait pas plus de naufrages qu'ailleurs. C'est l'ordinaire par tout pays que, durant l'hiver, la mer soit dangereuse près des côtes, parce qu'on y est exposé à de grands coups de vent, d'autant plus fâcheux, que les nuits sont longues & obscures; ainsi cela n'est pas particulier à la mer d'Irlande.

Le fonds de cette mer n'est que sable par-tout, excepté dans quelques endroits,

où il est limonneux; & dans la baie de Wicklo, où il est rocher. La marée se fait sentir le long des terres au sud & au nord; mais du côté de l'orient, près des terres, elle se fait de l'ouest à l'est, & le reflux descend de l'est à l'ouest.

La mer d'Irlande, selon Ortelius, qui cite H. Lhuid, est appelée *Mor-weridh* dans la langue bretonne, & *canal de Saint-George* par les Anglois. Cependant M. de Lisle ne donne le nom de *canal de Saint-George*, qu'au golfe qui ferme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

VERGLAS, f. m. (*Physiq.*) est le nom qu'on donne à la glace qui s'attache aux pavés, & qui rend le marcher très-difficile. Voyez **GLACE** & **GELÉE**.

VERGOTUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Tartarie russe, à 50 lieues au couchant méridional de Tumen, entre les montagnes Semoy-Poyas, que M. Witfen prend pour les monts Rypheés des anciens. (*D. J.*)

VERGUE, f. f. (*Marine.*) pièce de bois longue, arrondie, une fois plus grosse par le milieu que par les bouts, posée carrément par son milieu sur le mât vers les racages, & qui sert à porter la voile. **V. VAISSEAU**.

On donne communément à la grande vergue les sept septièmes parties de la longueur & de la largeur du vaisseau; à celle de misaine, les six septièmes de la longueur de celle-ci; à la vergue d'artimon, une longueur moyenne entre la grande vergue & celle de misaine; c'est-à-dire, environ les cinq huitièmes de la grande vergue. On détermine à-peu-près de même les vergues des huniers, des perroquets, &c. de sorte que la vergue du grand hunier a les quatre septièmes de la grande vergue; la vergue du petit hunier les quatre septièmes parties de la vergue de misaine; la vergue de foule la longueur de celle du grand hunier. Enfin, on proportionne les vergues d'artimon, de beaupré, aux vergues qui sont dessous; de même que la vergue du grand hunier est proportionnée à la grande vergue.

On dit être vergue à vergue, lorsque deux vaisseaux sont flanc à flanc; de sorte que leurs vergues sont sur la même ligne. Voyez les *Pl. de marine*, fig. 1 & fig. 2.

où l'on a marqué toutes les *vergues* & leur situation.

VERGUE A CORNE. *Voyez* CORNE A VERGUE.

VERGUE DE FOULE, (*Marine.*) c'est une *vergue* où il n'y a point de voile, & qui ne sert qu'à border la voile du perroquet d'artimon.

VERGUE EN BOUTTE HORS, *vergue* dont le bout est appuyé au pié du mât; dans les femelles & autres bâtimens semblables, & qui prend la voile en travers jusqu'au point d'en haut, lequel est parallèle à celui qui est amarré au haut du mât. Le tour de la *vergue*, excepté le côté qui est amarré au mât, n'est soutenu que par les ralingues.

VERGUE TRAVERSÉE, *vergue* posée de biais, & qui est trop halée au vent.

VERGUNNI (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, du nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. Ils sont nommés dans l'inscription qui fut mise sur le trophée des Alpes, & que Pline, liv. III, ch. 20, nous a conservée. On trouve des traces du nom de ce peuple dans *Vergons*, au diocèse de Sénez. (*D. J.*)

VERHEYEN (MUSCLE DE). *Anat. Verheyen*, professeur royal d'anatomie & de chirurgie dans l'université de Louvain, naquit en 1644 au bourg de Vaas, dans la paroisse de Varbrock. Son pere étoit laboureur. Il mourut en 1711 d'une fièvre aiguë. Il a publié une anatomie du corps humain. Il y a des muscles releveurs des côtes qui portent son nom. *Voyez* RELEVEUR.

VERHOLE, f. m. (*Marine.*) On appelle ainsi, au Havre-de-Grace, un renvoi d'eau qui se fait vers l'embouchure de la Seine, lorsque la mer est à la moitié ou aux deux tiers du montant.

VERIA, (*Géogr. anc.*) ou BERIA, petite ville d'Espagne au royaume de Grenade, aux environs de Monril. On l'appelloit autrefois *Baria*. Elle a été célèbre, parce qu'elle faisoit anciennement la séparation entre la Bétique & la Tarragonoise. (*D. J.*)

VERIA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Europe, dans la Macédoine, au nord de la Janna. Elle s'étend d'orient en occident, depuis le golfe de Salonique,

jusqu'aux confins de l'Albanie, & prend son nom de sa capitale, appelée *Cara-Veria*.

VERJAGÉ, f. m. (*Manufaët.*) Ce mot se dit des étoffes de soie unies, comme sont les velours, les satins & les taffetas non façonnés. Il se dit aussi des draps, serges ou autres étoffes de laine, dont les fils de la chaîne ou de la trame ne sont pas d'une égale filure & d'une même teinture; ce qui raie & *verge* la piece quelquefois dans toute sa longueur & largeur, & quelquefois seulement en de certains endroits. *Dict. du comm.* (*D. J.*) *Voyez* les *Descriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome IX.

VÉRICLE, f. m. (*Joail.*) On appelle *véricles*, des pierreries fausses contrefaites avec du verre ou du crystal. Les statuts des orfèvres portent qu'il ne leur est pas permis de tailler des diamans de *véricles*, ni de les mettre en or ou en argent. Cette partie de leurs statuts n'est plus observée. On fait quantité de fausses pierres montées en or, & si bien imitées & mises en œuvre, que les plus habiles joailliers y sont quelquefois trompés. (*D. J.*)

VÉRIDIQUE, adj. (*Gramm.*) qui aime la vérité, qui la dit avec plaisir, qui s'est fait une habitude de cette vertu. Il y a peu d'hommes *véridiques*.

VÉRIFICATEUR, f. m. (*Jurispr.*) est celui qui examine si une chose est juste & véritable. Il y a eu autrefois des conseillers *vérificateurs* des défauts. *V. CONSEILLERS.*

En fait d'écriture, il y a des experts *vérificateurs*. *Voyez* COMPARAISON d'écritures, ÉCRITURE, ÉCRIVAIN, EXPERT, VÉRIFICATION. (*A*)

VÉRIFICATION, f. f. (*Jurispr.*) est l'action d'examiner si une chose est véritable ou régulière.

Vérification d'une citation; c'est lorsqu'on la confronte avec le texte, pour voir si elle est fidelle.

Vérification d'un défaut ou d'une demande, est lorsqu'on examine si les conclusions de la demande sont justes & bien fondées.

VÉRIFICATION D'ÉCRITURE, est l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour savoir de quelle main elle est;

ou bien l'examen d'une piece authentique, contre laquelle on s'est inscrit en faux, pour connoître si elle est vraie ou fausse.

La *vérification d'une écriture privée* se fait lorsque celui contre lequel on veut se servir de cet écrit, refuse de reconnoître son écriture ou signature, ou qu'il ne convient pas que l'écrit soit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette *vérification* peut se faire en trois manieres :

1°. Par deux témoins oculaires qui déposent avoir vu écrire & signer la personne, & qui reconnoissent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la déposition des témoins qui déposent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de semblable. 3°. Par comparaison d'écritures, laquelle se fait toujours par experts.

Quand une piece est arguée de faux, la *vérification* s'en fait par comparaison d'écritures par le ministère d'experts nommés à cet effet.

La *vérification d'écriture* a lieu tant en matiere civile qu'en matiere criminelle.

Elle se fait toujours devant le juge où le procès principal est pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaise foi de nier leur écriture ou signature, doivent, suivant les ordonnances, en cas de *vérification*, être condamnés au double des sommes portées en leurs promesses, & en de grosses amendes envers le roi & la partie. Voyez l'ordonnance de Villers-Cotterets, article 93; celle de Rouffillon, article 8; la déclaration du mois de décembre 1684; l'ordonnance de 1667, titre des *compulsoires*; l'ordonnance criminelle, titre 8, & l'ordonnance du faux; *Traité de la preuve par comparaison d'écrit*, de M. le Vayer, maître des requêtes; Danty, *De la preuve par témoins*, & le *Traité* de Bligny. Voyez aussi les mots COMPARAISON D'ÉCRITURE, ÉCRITURE, EXPERTS, FAUX, RECONNOISSANCE. (A)

VÉRIFICATION d'un édit, déclaration, ou ordonnance, est lorsque le tribunal auquel une nouvelle loi est adressée pour l'enregistrer, vérifie si elle est en la forme qu'elle doit être. Voyez ENREGISTREMENT.

VÉRIFICATION d'une signature, est quand on examine si une signature est vraie ou fausse; on vérifioit autrefois les signatures de cour de Rome. Voyez SIGNATURE. (A)

VERIFIER, v. act. (*Gramm.*) rechercher si une chose est vraie; on vérifie une écriture, un fait, une citation; les prophéties se *vérifient* ou se démentent par le fait.

A. N. VÉRIFIER LES CHARTES ET DIPLOMES (*Art de*). Cet art, auquel on donne communément le nom de *diplomatique*, est celui de connoître les siècles où les diplomes ont été faits, & de discerner les vrais titres d'avec ceux qui sont faux ou supposés. C'est une espece de vérification d'écriture, plus savante à la vérité & beaucoup plus difficile, mais dont les regles ne sont pas plus sûres que celles dont se servent les vérificateurs jurés des écritures modernes. Voyez ÉGRIVAIN.

Les *diplomes*, qui sont des actes émanés de l'autorité des souverains, sont à-peu-près ce qu'on nomme aujourd'hui *lettres-patentes*. On a donné quelquefois leur nom aux actes des personnes constituées en dignité, mais d'un grade inférieur; on les connoît plus communément aujourd'hui sous la dénomination de *titres* & de *chartes*.

Les titres anciens sont à la vérité très-utiles pour prouver la propriété des biens qui ont été usurpés par des étrangers, ou des droits qui sont en litige, parce que les magistrats ne connoissent que ces sortes d'actes pour se déterminer dans leurs jugemens; mais comme ces mêmes titres peuvent quelquefois être supposés par la cupidité des hommes, qu'on a souvent accusé beaucoup de communautés de favoir en fabriquer au besoin, qu'on en a trouvé plusieurs de falsifiés ou d'altérés, qu'on a même souvent regardé comme faux ou comme contrefaits par des faussaires, des titres qui étoient très-vrais, on a été obligé, pour éviter toute méprise, de fixer certains principes & d'établir certaines regles qui servissent au moins comme d'un foible flambeau, pour porter quelque espece de jour dans des ténèbres aussi épaisses.

Parmi les anciennes chartes il y en a de totalement supposées, & d'autres qui ne

font que falsifiées. Ces dernières sont plus difficiles à reconnoître, parce que ceux qui étoient dans leurs copies ce qui convenoit à leurs intérêts. On ne peut vérifier ces falsifications qu'en les confrontant avec les chartes originales, quand elles sont en nature, ou avec des privileges postérieurs opposés à ceux contre lesquels on forme quelque soupçon. Les chartes totalement supposées sont beaucoup plus aisées à reconnoître, parce que quelqu'un qui est versé dans cet art, trouve dans la piece supposée les mœurs & le caractère du siecle où vivoit le faussaire, au lieu d'y voir ceux du siecle auquel on attribue la charte, ou parce que le faussaire aura pris le corps d'une autre charte, dans la copie ou l'imitation de laquelle le faussaire se fera contenté de changer l'endroit qui sert de motif à la supposition.

Pour découvrir la fausseté de ces deux sortes d'actes, il faut faire beaucoup d'attention aux notes chronologiques qu'on y met ordinairement, par exemple, si l'on s'est servi d'une époque qui n'étoit pas encore en usage dans le temps où l'on suppose que le titre a été fait; comme si dans le dixieme siecle ou les précédens on faisoit mention de l'ere chrétienne, qui n'a été en usage dans ces sortes de monumens que dans le onzieme siecle; si leur date quadre avec le regne des princes sous lesquels on dit qu'elles ont été faites; si elles sont signées par des personnes qui étoient déjà mortes, ou qui n'ont vécu que long-temps après. Quand ce dernier défaut n'est pas dans un original reconnu comme tel, mais seulement dans sa copie, on ne doit point s'inscrire en faux qu'on n'ait comparé l'un avec l'autre, parce qu'il est arrivé quelquefois que quelqu'un a été prié de confirmer par sa signature une charte qui étoit faite avant qu'il existât.

Pour distinguer dans ces anciens actes ceux qui sont faux ou altérés, d'avec ceux dont on croit que la vérité n'est pas suspecte, on a établi plusieurs regles, dont la premiere est d'avoir des titres authentiques, pour en comparer l'écriture avec celle des chartes dont on soupçonne la vérité. Mais comment s'assurer de la cer-

titude de celui qui doit servir de piece de comparaison? Quoiqu'un homme intelligent & versé dans les différentes écritures puisse connoître un titre faux parmi ceux qui sont incontestables, à ce que le faussaire n'aura pas exactement imité la liberté d'une main originale; qu'on voit dans le corps de l'écriture de la crainte & des différences qui sont sensibles; que la précipitation, ou la crainte de ne pas bien imiter son modele, ont donné à la main du faussaire une peine & un embarras dont on s'aperçoit; que quoique chaque siecle differe, pour ainsi dire, dans la maniere d'écrire, de ceux qui l'ont précédé ou suivi, il y a cependant dans ce même siecle une différence encore plus sensible entre les écritures de divers pays. Aussi ceux qui sont experts dans cet art, conviennent que, lorsqu'il s'agit des huit ou neuf premiers siecles de l'ere chrétienne, il est très-difficile d'assurer la vérité des titres qu'on croit appartenir à ces temps.

La seconde regle est d'examiner la conformité ou la différence de style d'une piece à une autre; savoir, de quelle maniere les princes ont commencé & fini leurs diplomes, & de quels termes particuliers ils se sont servis. Mais comme toutes ces choses n'ont pas toujours été les mêmes, que chaque référendaire ou chancelier peut avoir changé le style qui étoit usité du temps de son prédécesseur, que les formules ordinaires n'ont pas toujours été également suivies, cette regle est sujette à bien des erreurs. Le style, l'orthographe ne sont pas toujours des moyens sûrs pour affirmer la vérité d'un titre, parce que ceux qui les écrivoient pouvoient être étrangers à la langue où l'on étoit d'usage de les écrire, ou qu'ils écrivoient ainsi qu'ils prononçoient une langue qui ne leur étoit pas naturelle.

La troisieme, qu'on regarde comme très-essentielle, consiste à examiner la date ou la chronologie des actes, parce qu'un faussaire n'y fait pas toujours attention; qu'il est plus habile dans les coups de main que dans l'histoire des souverains, & qu'il se sert presque toujours des dates reçues de son temps, pour marquer des siecles antérieurs au sien, parce qu'il s'imagine que ces dates ont toujours été en usage. Cette

regle n'est pas plus sûre que les précédentes, parce qu'on a souvent compté le commencement du regne d'un prince par la première année de son association au trône, quoiqu'on ait plus communément daté du jour où il a commencé à être seul possesseur. Pour découvrir la fraude, on ne doit point négliger les indications, ni oublier que lorsqu'il est question du regne des empereurs, elles ont commencé pour ces princes le 24 septembre, au lieu que celles des papes ne commencent que le 25 décembre.

La quatrième est de faire attention aux signatures des personnes, pour savoir si elles existoient pour lors; & de se souvenir que, quoique les signatures des princes fussent ordinairement des *monogrammes*, où leur nom étoit représenté par des lettres figurées & entrelacées, on avoit soin d'écrire de qui étoit ce monogramme.

La cinquième est d'examiner l'histoire la plus certaine de la nation & de ses rois, les mœurs du temps, les coutumes & les usages du peuple, pour voir si tout est conforme au siècle auquel on prétend que la chartre a été faite.

La sixième est de comparer les monogrammes & les signatures des rois, celles de leurs chanceliers ou référendaires avec celles des actes qu'on croit être véritables.

La septième est d'examiner si les sceaux sont sains & entiers, sans aucune fracture, altération & défaut; s'ils n'ont point été transportés d'un acte véritable, pour être appliqués à un faux & supposé.

La huitième est d'observer quelle étoit la matière sur laquelle on écrivoit dans chaque siècle. Le papier d'Égypte, dont on a commencé à se servir, a subsisté en France jusqu'au onzième siècle; on se servoit aussi quelquefois des peaux de poisson; mais comme ces matières étoient fragiles, on y substitua le parchemin, qui a beaucoup plus de consistance, & qui résiste mieux à l'injure du temps. Le papier est d'un usage moderne, & son invention ne remonte pas à six cents ans.

Au sujet du parchemin & du papier, nous ferons observer par rapport au premier, qu'il est aisé d'en connoître la vétusté en l'exposant à la lumière ou au grand jour,

& en y regardant à travers. Lorsque le parchemin est extrêmement vieux, on n'y aperçoit plus de petites membranes ou filamens rouges qui y sont parsemés, qu'on voit plus ou moins abondans ou plus ou moins colorés, à proportion que le parchemin est plus ancien ou moderne. Quant au papier, il n'y a qu'à faire attention à sa marque, qui est ordinairement au milieu ou à un côté de chaque feuille; savoir l'année où l'on a établi la papeterie où il a été fabriqué, & voir si la date de l'acte qu'on y a écrit n'est pas antérieure à l'établissement de la papeterie. C'est ainsi que par le moyen d'un habile parcheminier de Paris, feu M. l'abbé *Bignon*, bibliothécaire du roi & conseiller d'état, découvrit la fausseté de deux titres, l'un en parchemin & l'autre en papier, que produisoit un procureur de communauté dans un procès que ses religieux avoient intenté contre un des descendans de leur fondateur pour le dépouiller de certains droits utiles qu'ils lui contestoient.

Indépendamment des règles ci-dessus, il faut faire attention à l'encre dont on se servoit autrefois. Les anciens n'avoient pas le talent de la faire aussi noire que la nôtre; elle jaunissoit en vieillissant. Ils se servoient quelquefois d'encre rouge, ce qui étoit très-usité par les empereurs de Constantinople.

La nature des caractères ayant beaucoup varié, on doit savoir que le romain n'a été en usage que jusqu'au cinquième siècle, après lequel chaque siècle a eu sa manière d'écrire; que chaque nation a eu & a encore son écriture particulière; que l'écriture la plus difficile à lire n'est pas toujours la plus ancienne; que quoique l'écriture ait souffert beaucoup de révolutions depuis quatre cents ans, elle est devenue moins difficile à lire, & il n'y a que les abréviations qui puissent arrêter. Quoique la suite du discours en donne quelquefois l'intelligence, on a été obligé d'en faire un dictionnaire particulier, pour les rendre plus intelligibles.

Il est fâcheux qu'un art qui procureroit tant d'avantages à la sûreté de l'histoire & à l'utilité de quelques particuliers, ne soit pas fondé sur des principes incontestables, &

& qu'on puisse s'y servir des mêmes raisons pour prouver le pour & le contre. Si par le moyen de cet art on a découvert quelques faux titres, combien en a-t-on regardé comme véritables, qui peut-être ne valaient pas mieux que ceux dont on a démontré la fausseté ! On peut assurer de cet art, comme on l'a déjà dit, qu'il a cela de commun avec celui de la vérification des écritures, que dans l'un & dans l'autre on va souvent à tâtons, & que ni l'un ni l'autre n'ont pas encore de pratiques assez certaines pour en faire des règles constantes & indubitables.

• A. N. VÉRIFIER LES DATES (*Art de*). La date est l'indication du temps précis dans lequel un événement s'est passé ; & c'est par son moyen qu'on peut lui assigner la place qui lui convient dans la narration historique & successive, & dans l'ordre chronologique des choses. Tout le monde convient que la chronologie est l'art de mesurer les temps qui ont passé, & d'en fixer les époques. Plus les temps sont reculés, plus leur mesure est incertaine, parce que les matériaux manquent pour la plupart, que les ouvrages de quantité d'auteurs ont péri, que ceux qui nous restent sont souvent contradictoires les uns aux autres, & qu'en les conciliant bien ou mal, les recherches chronologiques ne sont quelquefois que des combinaisons plus ou moins heureuses de ces matériaux informés.

L'art dont il est ici question, & qui est un des plus importants pour fixer l'ordre des temps & des événemens, fut commencé par D. Maur. Dantine, & continué après sa mort par D. Charles Clément & D. Urfin Durand, qui en donnerent la première édition *in-4°*. Comme celle-ci étoit susceptible d'une augmentation considérable, en y comprenant les monumens historiques des peuples d'Orient, avec lesquels l'Europe a eu des rapports ou des intérêts à démêler ; qu'elle étoit épuisée, & que les exemplaires en étoient extrêmement rares ; en fouillant dans les archives publiques de la littérature, & en consultant de vive voix & par écrit des personnes très-habiles qui ont bien voulu communiquer leurs remarques chronologiques & historiques, D. Clément, faisant usage de ses travaux & des

remarques de quelques savans, les fit imprimer *in-folio* en 1770, & procura ainsi au public l'ouvrage le plus utile qui ait paru sur ce sujet.

Avant que cet ouvrage parût au jour, on pouvoit dire que la chronologie & la géographie n'étoient qu'un chaos informe qui surchargeoit la mémoire sans éclairer l'esprit, & que l'histoire, tant ecclésiastique que profane, se ressentoit de ce que ces deux sciences n'étoient pas encore bien débrouillées. Combien d'époques, jusqu'alors incertaines, ont été rétablies dans leur véritable point ! Si les géographes & les habiles chronologistes avoient de temps en temps dissipé quelques nuages & aplani quelques difficultés, combien de questions épineuses n'avoient-ils pas, pour ainsi dire, abandonnées, dont la solution ne dépendoit pas moins de la sagacité de l'esprit, que du secours de l'art ! Quels services importants n'ont donc pas rendu aux gens de lettres les auteurs d'un ouvrage aussi utile, en établissant des règles générales & sûres pour vérifier les dates des monumens historiques, fixer les époques des événemens, & concilier les auteurs qui non seulement ne sont pas d'accord entr'eux, mais qui quelquefois ne le sont pas avec eux-mêmes !

Dans cet ouvrage, dont la combinaison des calculs doit avoir été immense & le travail pénible & laborieux, on traite d'abord des principes de la chronologie ; & après avoir parlé des olympiades qui forment la plus ancienne des époques dans l'histoire profane, on y examine les différentes manières dont on a commencé les années de l'ère chrétienne ; on y apprend à les discerner dans les chartes, les chroniques & les annales ; on y discute les autres ères qui ont eu le plus de cours parmi les autres peuples, & on y fait connoître leurs rapports avec la nôtre. Comme le principal objet de cet ouvrage est en quelque façon la fixation de la Pâque, on y détaille toutes les méthodes qui ont été employées pour déterminer le jour de cette solemnité, d'où dépend la connoissance de toutes les fêtes mobiles : & comme parmi ces différentes méthodes il y en a qui appartiennent à l'ancien calendrier, & d'autres au nouveau, on y fait sentir les avantages

de celui-ci sur le premier ; on y marque les diverses époques de sa réception dans tous les états de la chrétienté ; époques dont l'ignorance , en tout ou en partie , a été la véritable source & l'origine des difficultés que , relativement aux dates , on rencontre dans les anciens monumens de l'histoire. Avec un tel secours on peut s'affurer des points les plus essentiels de l'histoire sacrée & profane ; du nombre des années qui se sont écoulées depuis la création ; de la distinction des années sacrées & civiles parmi les Juifs ; du séjour des Israélites dans le désert ; de la chronologie des juges & des rois de Juda & d'Israël ; du commencement des années de la captivité du peuple Juif ; du temps précis où ont commencé les soixante & dix semaines de Daniel ; de l'histoire de Judith & de celle d'Esther ; de la naissance , la mission & la mort du Messie ; de l'origine de l'hégire ou l'ère des Turcs ; du temps où ont commencé les Chinois , les dynasties d'Egypte , & l'époque du regne de Sésostris ; du commencement & de la fin de l'empire d'Assyrie ; de la chronologie des rois de Babylone , des rois Medes , des successeurs d'Alexandre ; & enfin des temps fabuleux & héroïques où l'on trouve encore de plus grandes difficultés.

Pour rendre cet ouvrage aussi intéressant qu'il devoit l'être , & conforme au but que les auteurs s'étoient proposé , ils ne se sont pas seulement contentés de marquer les années ; ils y ont encore ajouté , autant qu'il leur a été possible , les mois & les jours , soit des événemens , soit du commencement & de la fin des regnes , parce qu'ils se sont convaincus qu'il ne suffisoit pas , pour fixer le temps d'une charte datée d'une année d'un roi , de savoir que ce roi a commencé de régner telle année , mais qu'il ne falloit pas encore ignorer en quel temps de l'année a commencé son regne , sans quoi on s'exposeroit à tomber dans des méprises considérables , dont n'ont pas été à l'abri les historiens les plus judicieux , tels que les Fleuri , & les plus ardens à relever les fautes des autres , tels que les Pagi ; on peut même assurer que les Pétau , les Tillemont , les Mabillon n'en ont pas été totalement exempts.

Si dans les arts de vérifier l'antiquité des

chartes & l'identité des écritures , on marche , pour ainsi dire , à tâtons ; & si l'on n'a aucune règle marquée au coin de l'évidence , qui puisse nous faire porter des jugemens certains , il n'en est pas de même de celui-ci , qui , comme un flambeau lumineux , dissipe les doutes , & fait évanouir comme des ombres les difficultés qui sans lui arrêteroient , embarrasseroient , déconcerteroient même souvent dans la lecture des chroniques & autres anciens monumens de l'histoire. Dans ce nouvel art , presque tout est affaire de calcul ; & pour sortir d'un dédale aussi tortueux , l'arithmétique lui a fourni un fil pour le moins aussi sûr que celui qu'Ariadne donna à Thésée lorsqu'il fut combattre le Minotaure.

VÉRIN , s. m. (*Mécanique.*) machine en manière de presse , composée de deux fortes pièces de bois , posées horizontalement , & de deux grosses vis , qui sont élever un pointal enté sur le milieu de la pièce de dessus. Cette machine sert à reculer des jambes en surplomb , à reculer des pans de bois , & à charger de grosses pierres dans les charrettes.

VÉRINE , (*Géog. mod.*) village de l'Amérique méridionale , dans la province de Vénézuëla , au voisinage de Caracos. Les Espagnols ont une plantation dans ce village fameux par son tabac , qui passe pour le meilleur du monde. (*D. J.*)

VÉRITABLE , adj. (*Gramm.*) qui est conforme à la vérité ; la chose est vraie ; rien n'est plus véritable : il se dit des personnes ; c'est un homme vrai ou véritable : il est quelquefois synonyme à *réel* ; la vraie délicatesse , le véritable amour.

VÉRITÉ , (*Logique.*) Toute idée considérée en elle-même , est vraie , c'est-à-dire qu'elle représente exactement ce qu'elle représente , soit que ce qu'elle offre à l'esprit existe ou non. Pareillement toute chose considérée en elle-même , est vraie , c'est-à-dire qu'elle est ce qu'elle est : c'est ce que personne ne révoquera en doute ; mais quelle utilité pourroit-il y avoir à envisager la vérité sous cette face ? Il faut considérer la vérité relativement à nos connoissances : considérée sous ce point de vue , on peut la définir une conformité de nos jugemens avec ce que sont les choses : en

sorte que ce qu'elles sont en elles-mêmes, soit précisément ce que nous en jugeons.

Si la *vérité* est une conformité de notre pensée avec son objet, elle est donc une particularité ou circonstance de notre pensée; elle en est donc dépendante, elle ne subsiste donc point par elle-même. S'il n'y avoit point de pensées & de connoissances au monde, il n'y auroit point de *vérité*; mais comment cela peut-il s'accorder avec ce que les philosophes ont dit de plus beau touchant la nature des *vérités* éternelles? Ne craignez rien pour les *vérités* éternelles. Comme Dieu est un esprit qui subsiste nécessairement, & qui connoît de toute éternité, c'est aussi en lui que les *vérités* subsisteront essentiellement, éternellement & nécessairement; mais par-là elles ne se trouveront pas indépendantes de la pensée, puisqu'elles sont la pensée de Dieu même, laquelle est toujours conforme à la réalité des choses. Mais, direz-vous, quand je détruirois dans ma pensée toutes les intelligences du monde, ne pourrois-je pas toujours imaginer la *vérité*? La *vérité* est donc indépendante de la pensée. Point du tout: ce que vous imaginerez alors seroit justement une abstraction, & non une réalité. Vous pouvez par abstraction penser à la *vérité*, sans penser à aucune intelligence; mais réellement il ne peut y avoir de *vérité* sans pensée, ni de pensée sans intelligence; ni d'intelligence sans un être qui pense, & qui soit une substance spirituelle. A force de penser par abstraction à la *vérité*, qui est une particularité de la pensée, on s'accoutume à regarder la *vérité* comme quelque chose d'indépendant de la pensée & de l'esprit; à-peu-près comme les enfans trouvent dans un miroir la représentation d'un objet, indépendante des rayons de la lumière, dont néanmoins elle n'est réellement qu'une modification.

L'objet avec lequel notre pensée est conforme, est de deux sortes; ou il est interne, ou il est externe; c'est à-dire, ou les choses auxquelles nous pensons ne sont que dans notre pensée, ou elles ont une existence réelle & effective, indépendante de notre pensée. De là deux sortes de *vérités*, l'une interne & l'autre externe,

suivant la nature des objets. L'objet de la *vérité* interne est purement dans notre esprit, & celui de la *vérité* externe est non seulement dans notre esprit, mais encore il existe effectivement & réellement hors de notre esprit, tel que notre esprit le conçoit. Ainsi toute *vérité* est interne, puisqu'elle ne seroit pas *vérité* si elle n'étoit dans l'esprit; mais une *vérité* interne n'est pas toujours externe. En un mot, la *vérité* interne est la conformité d'une de nos idées avec une autre idée, que notre esprit se propose pour objet: la *vérité* externe est la conformité de ces deux idées réunies & liées ensemble, avec un objet existant hors de notre esprit, & que nous voulons actuellement nous représenter.

Il faut observer que nous jugeons des objets, ou par voie de principe, ou par voie de conséquence. J'appelle *jugement par voie de principe*, une connoissance qui nous vient immédiatement des objets, sans qu'elle soit tirée d'aucune connoissance antérieure ou précédente. J'appelle *jugement par voie de conséquence*, la connoissance que notre esprit agissant sur lui-même, tire d'une autre connoissance qui nous est venue par voie de principe.

Ces deux sortes de jugemens sont les deux sortes de *vérités* que nous avons indiquées; savoir, la *vérité* externe, & la *vérité* interne. Nous appellerons la première *vérité objective*, ou de *principe*; & l'autre, *vérité logique* ou de *conséquence*. Ainsi *vérité objective*, de *principe*, externe, sont des termes synonymes; de même que *vérité* interne, logique, de *conséquence*, signifient précisément la même chose. La première est particulière à chacune des sciences, selon l'objet où elle se porte; la seconde est le propre & particulier objet de la logique.

Au reste, comme il n'est nulle science qui ne veuille étendre ses connoissances par celles qu'elle tire de ses principes, il n'en est aucune aussi où la logique n'entre, & dont elle ne fasse partie; mais il s'y trouve une différence singulière: savoir, que les *vérités* internes sont inmanquables & évidentes, au lieu que les *vérités* externes sont incertaines & fautivees. Nous ne pouvons pas toujours nous assurer que

nos connoissances externes soient conformes à leurs objets, parce que ces objets sont hors de nos connoissances même de notre esprit : au lieu que nous pouvons discerner distinctement si une idée ou connoissance est conforme à une autre idée ou connoissance ; puisque ces connoissances sont elles mêmes l'action de notre esprit, par laquelle il juge intimement de lui-même & de ses opérations intimes : c'est ce qui arrive dans les mathématiques, qui ne sont qu'un tissu de *vérités* internes, ou sans examiner si une *vérité* externe est conforme à un objet existant hors de notre esprit, on se contente de tirer d'une supposition qu'on s'est mise dans l'esprit, des conséquences qui sont autant de démonstrations. Ainsi l'on démontre que le globe de la terre étant une fois dans l'équilibre, pourroit être soutenu sur un point mille & mille fois plus petit que la pointe d'une aiguille, mais sans examiner si cet équilibre existe ou n'existe pas réellement & hors de notre esprit.

La *vérité* de conséquence étant donc la seule qui appartienne à la logique, nous cesserons d'être surpris comment tant de logiciens ou de géomètres habiles se trouvent quelquefois si peu judicieux, & comment des volumes immenses sont en même temps un tissu de la meilleure logique & des plus grandes erreurs : c'est que la *vérité* logique & interne subsiste très-bien sans la *vérité* objective & externe. Si donc les premières *vérités* que la nature & le sens commun nous inspirent sur l'existence des choses, ne sont la base & le fondement de nos raisonnemens, quelque bien liés qu'ils soient, & avec quelque exactitude qu'ils se suivent, ils ne seront que des paralogismes & des erreurs. Je vais en donner des exemples.

Qu'il soit vrai une fois que la matière n'est autre chose que l'étendue, telle que se la figure Descartes ; tout ce qui sera étendu sera matière : & dès que j'imaginerai de l'étendue, il faut nécessairement que j' imagine de la matière : d'ailleurs ne pouvant m'abstenir quand j'y pense, d'imaginer de l'étendue au delà même des bornes du monde, il faudra que j' imagine de la matière au delà de ces bornes ; ou, pour

parler plus nettement, je ne pourrai imaginer des bornes au monde ; n'y pouvant imaginer des bornes, je ne pourrai penser qu'il soit ou puisse être fini, & que Dieu ait pu le créer fini.

De plus, comme j' imagine encore, sans pouvoir m'en abstenir quand j'y pense, qu'avant même la création du monde il y avoit de l'étendue ; il faudra nécessairement que j' imagine qu'il y avoit de la matière avant la création du monde : & je ne pourrais imaginer qu'il n'y ait pas toujours eu de la matière, ne pouvant imaginer qu'il n'y ait pas eu toujours de l'étendue ; je ne pourrai imaginer non plus que la matière ait jamais commencé d'exister, & que Dieu l'ait créée.

Je ne vois point de traité de géométrie qui contienne plus de *vérités* logiques, que toute cette suite de conséquences, à laquelle il ne manque qu'une *vérité* objective ou de principe, pour être essentiellement la *vérité* même.

Autre exemple d'évidentes *vérités* logiques. S'il est vrai qu'un esprit en tant qu'esprit, est incapable de produire aucune impression sur un corps, il ne pourra lui imprimer aucun mouvement ; ne lui pouvant imprimer aucun mouvement, mon ame qui est un esprit, n'est point ce qui remue ni ma jambe ni mon bras ; mon ame ne les remuant point, quand ils sont remués, c'est par quelqu'autre principe : cet autre principe ne sauroit être que Dieu. Voilà autant de *vérités* internes qui s'amènent les unes les autres d'elles-mêmes, comme elles en peuvent encore amener plusieurs aussi naturellement, en supposant toujours le même principe ; car l'esprit en tant qu'esprit, étant incapable de remuer les corps, plus un esprit sera esprit, plus il sera incapable de remuer les corps : de même que la sagesse en tant que sagesse, étant incapable de tomber dans l'extravagance, plus elle est sagesse, & plus elle est incapable de tomber dans l'extravagance. Ainsi donc un esprit infini sera infiniment incapable de remuer les corps, Dieu étant un esprit infini, il sera dans une incapacité infinie de remuer mon corps ; Dieu & mon ame étant dans l'incapacité de donner du mouvement à mon corps, ni mon bras ni ma

jambe ne peuvent absolument être remués, puisqu'il n'y a que Dieu & mon ame à qui ce mouvement puisse s'attribuer. Tout ceci est nécessairement tiré de son principe par un tissu de vérités internes. Car enfin, supposé le principe d'où elles sont tirées, il sera très-vrai que le mouvement qui se fait dans mon bras, ne sauroit se faire, bien qu'il soit très-évident qu'il se fait.

Quelque étranges que puissent paroître ces conséquences, cependant on ne peut trouver des vérités internes mieux soutenues, chacune dans leur genre; & celles dont nous venons de rapporter des exemples peuvent faire toucher au doigt toute la différence qui se trouve entre la vérité interne ou de conséquence, & la vérité externe ou de principe; elles peuvent aussi nous faire connoître comment la logique dans son exercice s'étend à l'infini, servant à toutes les sciences pour tirer des conséquences de leurs principes, au lieu que la logique dans les règles qu'elle prescrit, & qui la constituent un art particulier, est en elle-même très-bornée. En effet, elle n'aboutit qu'à tirer une connoissance d'une autre connoissance par la liaison d'une idée avec une autre idée.

Il s'enfuit delà que toutes les sciences sont susceptibles de démonstrations aussi évidentes que celles de la géométrie & des mathématiques, puisqu'elles ne sont qu'un tissu de vérités logiques, en ce qu'elles ont d'évident & de démontré. Elles se rencontrent bien avec des vérités externes; mais ce n'est point delà qu'elles tirent leur vertu démonstrative; leurs démonstrations subsistent quelquefois sans vérité externe.

Ainsi la géométrie démontre-t-elle, comme nous l'avons déjà dit, qu'un globe mille fois plus grand que la terre peut se soutenir sur un aiffieu moins gros mille fois qu'une aiguille; mais un globe & une aiguille, tels que la géométrie se les figure ici, ne subsistent point dans la réalité: ce sont de pures abstractions que notre esprit se forme sur des objets.

Admirons ici la réflexion de quelques-uns de nos grands esprits: *il n'est de science, disent-ils, que dans la géométrie & les mathématiques. C'est dire nettement, il*

n'est de science que celle qui peut très-bien subsister sans la réalité des choses, mais par la seule liaison qui se trouve entre des idées abstraites que l'esprit se forme à son gré. On trouvera à son gré de pareilles démonstrations dans toutes les sciences.

La physique démontrera, par exemple, le secret de rendre l'homme immortel. Il ne meurt que par les accidens du dehors ou par l'épuisement du dedans; il ne faut donc qu'éviter les accidens du dehors, & réparer au dedans ce qui s'épuise de notre substance, par une nourriture qui convienne parfaitement avec notre tempérament & nos dispositions actuelles. Dans cette abstraction, voilà l'homme immortel démonstrativement & mathématiquement; mais *c'est le globe de la terre sur une aiguille.*

La morale démontrera de son côté le moyen de conserver dans une paix inaltérable tous les états du monde. La démonstration ne se tirera pas de loin. Tous les hommes se conduisent par leur intérêt: l'intérêt des souverains est de se conserver mutuellement dans l'intelligence; cet intérêt est manifeste par la multiplication qui se fait pendant la paix, & des sujets du souverain, & des richesses d'un état. Le moyen d'entretenir cette intelligence est également démontré. Il ne faut qu'assembler tous les députés des souverains dans une ville commune, où l'on conviendra d'en passer à la pluralité des suffrages, & où l'on prendra des moyens propres à contraindre le moindre nombre de s'accorder au plus grand nombre; mais *c'est le globe sur l'aiguille.* Prenez toutes ces vérités par leur abstraction & sans les circonstances dont elles sont accompagnées dans la réalité des choses: ce sont là autant de démonstrations équivalentes aux géométriques.

Mais les unes & les autres, pour exister dans la pratique, supposent certains faits. Si donc l'expérience s'accorde avec nos idées, & la vérité externe avec la vérité interne, les démonstrations nous guideront aussi sûrement dans toutes les sciences par rapport à leur objet particulier, que les démonstrations de géométrie par rapport aux démonstrations sur l'étendue.

Il n'est point de globe parfait qui se soutienne sur la pointe d'une aiguille ; & la vérité géométrique ne subsiste point au dehors, comme elle est dans la précision que forme notre esprit à ce sujet. Cette précision ne laisse pas d'être d'usage même au dehors, en montrant que pour faire soutenir un globe sur un axe le plus menu, il faut travailler à faire le globe le plus rond, le plus égal de toutes parts, & le plus parfait qui puisse être fabriqué par l'industrie humaine.

Il n'est point aussi dans la nature aucune sorte de nourriture si conforme à notre tempérament & à nos dispositions actuelles, qu'elle répare exactement tout ce qui dépérit de notre substance ; mais plus la nourriture dont nous usons approche de ce caractère, plus aussi toutes choses demeurant égales d'ailleurs, notre vie se prolonge.

En un mot, qu'on me garantisse des faits, & je garantis dans toutes les sciences, des démonstrations géométriques ou équivalentes en évidence aux géométriques. Pourquoi ? Parce que toutes les sciences ont leur objet, & tous les objets fournissent matière à des idées abstraites qui peuvent se lier les unes avec les autres : c'est ce qui fait la nature des vérités logiques, & le seul caractère des démonstrations géométriques. Voyez la *Logique* du P. Buffier.

Quand on demande s'il y a des vérités, cela ne fait aucune difficulté par rapport aux vérités internes : tous les livres en sont remplis ; il n'y a pas jusqu'à ceux qui se proposent pour but d'anéantir toutes les vérités tant internes qu'externes. Accordez une fois à Sextus Empiricus que toute certitude doit être accompagnée d'une démonstration, il est évident qu'on ne peut être sûr de rien, puisque dans un progrès à l'infini de démonstrations on ne peut se fixer à rien. Toute la difficulté roule sur les vérités externes. Voyez les premiers principes.

VÉRITÉ *métaphysique* ou *transcendendale* ; on appelle ainsi l'ordre qui regne dans la variété des diverses choses, tant simultanées que successives, qui conviennent à l'être. Voyez ORDRE, où nous remarquons que ce qui distingue la veille du

sommeil, c'est l'ordre qui regne dans les événements vrais & réels de la veille ; au lieu que les songes forgent des combinaisons où il n'y a ni vérité ni réalité, parce qu'elles sont dépourvues de raison suffisante, & qu'elles supposent même la coexistence des choses contradictoires. La vérité qui résulte de l'ordre & qui coïncide presque avec lui, convient donc à tout être, à Dieu, au monde, en tant qu'on l'envisage comme une unité, à tout individu existant dans le monde, homme, arbre, &c.

Tout être est donc vrai. Cette vérité est intrinsèque à l'être, & ne dépend point de nos connoissances. Ce n'est pas comme en logique, où l'on appelle *vrai* ce qui est tel qu'il nous paroît. Quand je dis, par exemple, voilà un lingot de véritable or, la vérité n'a lieu qu'au cas que ce lingot soit effectivement ce que j'affirme qu'il est ; mais cette vérité est plutôt celle du jugement que celle de l'être même. Le lingot n'est pas tel que vous dites, mais il n'en a pas moins la vérité *transcendentale* ; c'est une masse réelle qui ne sauroit être autre qu'elle est, & dont l'essence & les attributs sont liés par des raisons suffisantes.

Les deux grands principes, l'un de contradiction, l'autre de raison suffisante, sont la source de cette vérité universelle, sans laquelle il n'y auroit point de vérité logique dans les propositions universelles, & les singulières elles-mêmes ne seroient vraies que dans un instant : car si un être n'est pas tellement ce qu'il est & qu'il ne puisse être autre chose, comment puis-je former les notions des genres & des espèces, & compter sur elles ? Ces qualités & ces attributs que j'ai séparés comme fixes & invariables, ne sont rien moins que tels. Tout être est indifférent à tout autre attribut, il en reçoit & il en perd sans raison suffisante. Ce n'est donc qu'en supposant la vérité des êtres, c'est-à-dire, l'immutabilité de leur essence, & la permanence de leurs attributs, qu'on peut les ranger dans ces classes génériques & spécifiques, dont la nécessité est indispensable pour former le moindre raisonnement. Les propriétés des nombres & des figures ne seroient pas plus constantes. Peut-être que demain deux & deux feront cinq, & qu'un triangle aura

quatre angles : par-là toutes les sciences perdroient leur unique & inébranlable fondement.

VÉRITÉ ÉTERNELLE, (*Log. Métaph. morale.*) C'est une proposition générale & certaine, qui dépend de la convenance ou de la disconvenance qui se rencontre dans les idées abstraites.

Les propositions qui en découlent, sont nommées *vérités éternelles*, non pas à cause que ce sont des propositions actuellement formées de toute éternité, & qui existent avant l'entendement qui les forme en aucun temps, ni parce qu'elles sont gravées dans l'esprit, d'après quelque modèle qui soit quelque part, & qui existoient auparavant, mais parce que ces propositions étant une fois formées sur des idées abstraites, en sorte qu'elles soient véritables, elles ne peuvent qu'être toujours actuellement véritables, en quelque temps que ce soit, passé ou à venir, auquel on suppose qu'elles soient formées une autre fois par un esprit en qui se trouvent les idées dont ces propositions sont composées; car les noms étant supposés signifier toujours les mêmes idées, & les mêmes idées ayant constamment les mêmes rapports l'une avec l'autre, il est visible que des propositions qui étant formées sur des idées abstraites, sont une fois véritables, doivent être nécessairement des *vérités éternelles*.

Ainsi ayant l'idée de Dieu & de moi-même, celle de crainte & d'obéissance; cette proposition, les hommes doivent craindre Dieu & lui obéir, est une *vérité éternelle*, parce qu'elle est véritable à l'égard de tous les hommes qui ont existé, qui existent, ou qui existeront.

Ce sont des *vérités éternelles* que les rapports d'équité antérieurs à la loi positive qui les établit, comme, par exemple, que supposé qu'il y eût des sociétés d'hommes raisonnables, il seroit juste de se conformer à leurs loix; que s'il y avoit des êtres intelligens qui eussent reçu quelque bienfait d'un autre être, ils devroient en avoir de la reconnoissance; qu'un être intelligent qui a fait du mal à un être intelligent, mérite de recevoir le même mal, & ainsi du reste. (*D. J.*)

VÉRITÉ FONDAMENTALE, (*Log.*)

Métaphys.) Nos esprits sont si lents à pénétrer le fond des objets de leurs recherches, qu'il n'y a point d'homme qui puisse connoître toutes les *vérités* de son art. Il est donc sage de se fixer aux questions les plus importantes, & de négliger les autres qui nous éloignent de notre but principal.

Tout le monde fait combien de temps la jeunesse perd à se remplir la tête de choses la plupart inutiles. C'est à-peu-près comme si quelqu'un qui veut devenir peintre, s'occupoit à examiner les fils des différentes toiles sur lesquelles il doit travailler, & à compter les soies des pinceaux dont il doit se servir pour appliquer ses couleurs; mais il suffit sans doute d'insinuer que toutes les observations qui ne contiennent rien d'intéressant, & qui n'aident pas à pousser nos connoissances plus loin, doivent être négligées.

Il y a en échange des *vérités fondamentales*, dont il faut nous occuper, parce qu'elles servent de base à plusieurs autres. Ce sont des *vérités fécondes*, qui enrichissent l'esprit, & qui, semblables à ces feux célestes qui roulent sur nos têtes, outre l'éclat qui leur est naturel, & le plaisir qu'il y a de les contempler, répandent leur lumière sur bien d'autres objets qu'on ne verroit pas sans leur secours. Telle est cette admirable découverte de M. Newton, que tous les corps pesent les uns sur les autres; découverte qu'on peut regarder comme la base de la physique, & qui a donné à ce beau génie les moyens de prouver, au grand étonnement de tous les philosophes, l'usage merveilleux de ce principe, pour entendre le système de notre tourbillon solaire.

En fait de morale, le précepte de Jesus-Christ, qui nous ordonne d'aimer notre prochain, est une *vérité* si capitale pour la conservation des sociétés humaines, qu'elle suffit toute seule, pour nous déterminer dans la plupart des cas qui regardent les devoirs de la vie civile. Ce sont des *vérités* de cette nature, qu'on peut nommer *fondamentales*, & que nous devrions rechercher ou pratiquer avec ardeur. (*D. J.*)

VÉRITÉ MÉTAPHYSIQUE, (*Métaph.*) On entend par *vérité métaphysique*, l'existence réelle des choses conformes aux idées

auxquelles nous avons attaché des mots pour désigner ces choses ; ainsi connoître la *vérité*, dans la métaphysique, c'est appercevoir les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, & en juger conformément à leur nature ; mais comme le grand jour convient moins aux jeux du théâtre que la lumière, ainsi la *vérité* plaît moins que l'erreur à la plupart des hommes ; cependant, quelles que soient leur foible vue, ou leurs affections dépravées, l'ami de la *vérité*, qui la recherche, qui la connoît & qui en jouit, possède le plus grand bien auquel on puisse aspirer ici-bas. Il est beau de considérer du haut d'un mont escarpé, les erreurs & les égaremens des foibles mortels, pourvu qu'on les regarde d'un œil compatissant, & non pas d'un œil orgueilleux. C'est du pic de cette montagne qu'on apprend pourquoi la *vérité*, fille du ciel, tombe flétrie sous le poids des chaînes de la superstition. (D. J.)

VÉRITÉ MORALE, (*Morale.*) Conformité de la persuasion de notre esprit avec la proposition que nous avançons, soit que cette proposition soit conforme à la réalité des choses, ou non. Voyez VÉRACITÉ. (D. J.)

A. N. VÉRITÉ, (*Morale.*) La *vérité* est ce qui est, ce que l'on peut assurer qui existe. Quel est l'homme qui peut s'assurer de la connoître ? La plupart de nos opinions ne sont fondées que sur des probabilités. Il n'y a de vrai que ce que l'Être suprême nous a révélé : tout le reste est mêlé d'erreurs, & ne vaut pas les disputes, les querelles, les inimitiés que la diversité des opinions a fait naître parmi les hommes.

La *vérité*, dit M. Massillon, est cette règle éternelle, cette lumière intérieure, sans cesse présente au dedans de nous, qui nous montre sur chaque action ce qu'il faut faire, ou ce qu'il faut éviter ; qui éclaire nos doutes ; qui juge nos jugemens ; qui nous approuve ou qui nous condamne en secret, selon que nos mœurs sont conformes ou contraires à sa lumière ; & qui, plus vive ou plus lumineuse en certains momens, nous découvre plus évidemment la voie que nous devons suivre.

On peut assez bien soutenir une opinion

chimérique, dit M. de Fontenelle, pour embarrasser une personne d'esprit ; mais non pas assez bien pour la persuader. Il n'y a que la *vérité* qui persuade, même sans avoir besoin de paroître avec toutes ses preuves : elle entre si naturellement dans l'esprit, que quand on l'entend pour la première fois, il semble qu'on ne fasse que s'en souvenir.

On trouve quelquefois la *vérité* sur des articles considérables ; mais le malheur est qu'on ne fait pas qu'on l'a trouvée. La philosophie, si j'ose le dire, ressemble à un certain jeu à quoi jouent les enfans, où l'un d'entr'eux, qui a les yeux bandés, court après les autres ; s'il en attrape quelqu'un, il est obligé de le nommer ; s'il ne le nomme pas, il faut qu'il lâche prise & qu'il recommence à courir. Il en est de même de la *vérité*. Il n'est pas que nous autres philosophes, quoique nous ayions les yeux bandés, nous ne l'attrapions quelquefois. Mais quoi ! nous ne lui pouvons pas soutenir que c'est elle que nous avons attrapée, & dès ce moment-là même elle nous échappe.

Nous nous étonnons de la bizarrerie de certaines modes & de la barbarie des duels ; nous triomphons encore sur le ridicule de quelques coutumes, & nous en faisons voir la force ; nous nous épuisons sur ces choses ; comme sur des abus uniques, & nous sommes environnés de préjugés sur lesquels nous nous reposons avec une entière assurance. Ceux qui portent plus loin leurs vues, remarquent cet aveuglement ; & entrant là-dessus en défiance des plus grands principes, concluent que tout est opinion : mais ils montrent à leur tour par-là les limites de leur esprit. L'être & la *vérité* n'étant, de leur aveu, qu'une même chose sous deux expressions, il faut tout réduire au néant, ou admettre des *vérités* indépendantes de nos conjectures & de nos frivoles discours. Or, s'il y a des *vérités* telles, comme il me paroît hors de doute, il s'ensuit qu'il y a des principes qui ne peuvent être arbitraires : la difficulté, je l'avoue, est à les connoître. Mais pourquoi la même raison qui nous fait discerner le faux, ne pourroit-elle nous conduire jusqu'au vrai ? L'ombre est-elle plus sensible que le corps ? l'apparence que la réalité ?

Que

Que connoissons-nous d'obscur par sa nature, sinon l'erreur? que connoissons-nous d'évident, sinon la vérité? N'est-ce pas l'évidence de la vérité qui nous fait discerner le faux, comme le jour marque les ombres? Et qu'est-ce, en un mot, que la connoissance d'une erreur, sinon la découverte d'une vérité? Toute privation suppose nécessairement une réalité; ainsi la certitude est démontrée par le doute, la science par l'ignorance, & la vérité par l'erreur.

Qui doute, a une idée de la certitude, & par conséquent reconnoît quelque marque de vérité. Mais, parce que les premiers principes ne peuvent se démontrer, on s'en défie; on ne fait pas attention que la démonstration n'est qu'un raisonnement fondé sur l'évidence. Or, les premiers principes ont l'évidence par eux-mêmes & sans raisonnement; de sorte qu'ils portent la marque de la certitude la plus invincible. Les pyrrhoniens obstinés affectent de douter que l'évidence soit le signe de la vérité; mais on leur demande: quel autre signe en desirez-vous donc? quel autre croyez-vous qu'on puisse avoir? vous en formez-vous quelque idée?

On leur dit aussi: qui doute pense, & qui pense est; & tout ce qui est vrai de sa pensée, l'est aussi de la chose qu'elle représente, si cette chose a l'être ou le reçoit jamais. Voilà donc déjà des principes irréfutables. Or s'il y a quelque principe de cette nature, rien n'empêche qu'il y en ait plusieurs. Tous ceux qui porteront le même caractère, auront infailliblement la même vérité. Il n'en seroit pas autrement quand notre vie ne seroit qu'un songe. Tous les fantômes que notre imagination pourroit nous figurer dans le sommeil, ou n'auroient pas l'être, ou l'auroient tel qu'il nous paroît. S'il existe hors de notre imagination une société d'hommes foibles, telle que nos idées nous la représentent, tout ce qui est vrai de cette société imaginaire le sera de la société réelle; & il y aura dans cette société des qualités nuisibles, d'autres estimables ou utiles, &c. & par conséquent des vices & des vertus. Oui, nous disent les pyrrhoniens; mais peut-être que cette société n'est pas. Je réponds:

Tome XXXV.

pourquoi ne seroit-elle pas, puisque nous sommes? Je suppose qu'il y eût là-dessus quelque incertitude bien fondée; toujours serions-nous obligés d'agir comme s'il n'y en avoit pas. Que fera-ce si cette incertitude est sensiblement supposée? Nous ne nous donnons pas à nous-mêmes nos sensations; donc il y a quelque chose hors de nous qui nous les donne: si elles sont fidèles ou trompeuses, si les objets qu'elles nous peignent sont des illusions ou des vérités, des réalités ou des apparences, je n'entreprendrai pas de le démontrer. L'esprit de l'homme, qui ne connoît qu'imparfaitement, ne sauroit prouver parfaitement: mais l'imperfection de ses connoissances n'est pas plus manifeste que leur réalité; & s'il leur manque quelque chose pour la conviction du côté du raisonnement, l'instinct le supplée avec usure. Ce que la réflexion trop foible n'ose décider, le sentiment nous force de le croire. S'il est quelque pyrrhonien réel & parfait parmi les hommes, c'est, dans l'ordre des intelligences, un monstre qu'il faut plaindre. Le pyrrhonisme parfait est le délire de la raison, & la production la plus ridicule de l'esprit humain.

Voici les moyens que Locke enseigne pour parvenir à la vérité.

1°. Il faut se défier du rapport des sens & du desir qu'on a de trouver une proposition vraie.

2°. N'en admettre aucune sur l'autorité de qui que ce soit, & auparavant de l'avoir examinée.

3°. Il faut définir, analyser les expressions dont on se sert; acquérir un grand nombre d'idées sur le sujet qu'on veut approfondir; rejeter tout principe qui n'est pas fondé sur l'évidence ou sur une suite d'observations faites sur la nature.

4°. Ne pas perdre de vue l'état de la question.

5°. Se munir de vérités principales qu'on appelle principes.

Vérité; ce mot si redoutable aux tyrans & si consolant pour les malheureux, ce mot que l'ambition & le fanatisme ont écrit en caractères de sang sur leurs étendards, pour captiver la crédulité par l'enthousiasme, mérite par l'importance

du sens qui lui est attaché, les plus profondes réflexions du philosophe.

Seule immobile dans l'immenfité des siècles, la *vérité* se soutient par sa propre force; les préjugés se succèdent autour d'elle, & s'entre-détruisent comme les passions sociales qui leur ont donné l'être.

Le sage courageux qui les brave a également à redouter le mépris insultant de ces grands de convention qui ne doivent qu'à l'opinion la supériorité sur leurs semblables, & la vengeance sourde, mais horrible, de ces tyrans des esprits, qui ne regnent qu'à la faveur des erreurs qu'ils accréditent. La noire jalousie ne laisse à Socrate, mourant pour la *vérité*, que la gloire pure & défintéressée d'un bienfait sans reconnaissance.

La *vérité* s'offre à nos recherches sous un aspect différent dans les divers ordres de nos connoissances, mais toujours elle est caractérisée par les idées fondamentales d'*existence* & d'*identité*.

En métaphysique, ce sont les attributs qui constituent un être quelconque; en mathématiques, c'est l'affirmation ou la négation d'identité entre deux quantités abstraites; en physique, c'est l'existence des substances, des sensations, de la force & de la réaction; dans l'ordre moral, c'est la loi qui dirige l'exercice de nos facultés naturelles. La *vérité* de caractère est le noble respect de soi, qui croiroit, en se déguisant aux yeux d'autrui, perdre le droit précieux de s'estimer soi-même. Souveraine dans les arts comme dans les sciences, la fable même n'a droit de plaire que quand elle foumet sa marche aux loix de la *vérité*.

De la vérité métaphysique. Ne tirons point du profond oubli, auquel ils sont justement condamnés, les mots barbares & vuides de sens qui étoient toute la métaphysique du péripatétisme moderne. Un génie créateur a dissipé ces ténèbres, & levé d'une main hardie le voile qui enveloppoit les premiers principes des choses. Quelques étincelles avoient précédé cette masse de lumière, mais Leibnitz a poli les diamans bruts que les anciens avoient puisés dans le sein générateur de la nature. Un principe également simple & fécond lui a servi de fil : rien ne peut exister sans

raison suffisante. Ce trait de lumière qui éclaire toutes les sciences, porte spécialement sa clarté sur l'objet que je traite.

Pour éclairer & convaincre, il faut suivre pas à pas la progression des idées, & sacrifier à la précision dans une matière où le sens vague des mots laisse peu de prise à l'exactitude du raisonnement.

D'après les expériences métaphysiques de Locke sur les idées matrices auxquelles il a réduit nos connoissances par une exacte analyse, il faut supposer qu'elles doivent leur origine à nos sensations; le desir de se rappeler tous les individus & l'embaras de la multiplicité forcent à les diviser en certaines classes par les différences & les ressemblances; on sent qu'ici le premier pas seul a coûté; l'abstraction la plus simple est un effort plus étonnant de l'esprit humain que l'abstraction la plus compliquée. A force de composer, on est parvenu à l'idée de pure substance, & enfin à l'idée infiniment simple d'*esséité*. Arrivés à ce point, les philosophes ont construit à leur gré dans l'espace chimérique que le délire de la réflexion avoit créé; ils ont oublié que l'abstraction étoit l'ouvrage de l'esprit, qu'il n'existoit dans la nature que des individus, que si un homme étoit moins dissemblable à un homme qu'un ours, il en étoit tout aussi distinct. Ils ont appelé leurs abstractions les essences des choses, ont caractérisé les essences par la possibilité, la possibilité par la compatibilité des attributs; mais interrogés quelle compatibilité d'attributs l'esprit peut appercevoir dans l'idée infiniment simple & généralisée d'*esséité*, ils se sont aperçus qu'ils n'avoient réussi qu'à éloigner la difficulté pour y retomber. Semblables au sophiste Indien, qui pressé de dire sur quoi s'appuyoit la tortue immense qui portoit l'éléphant qui soutenoit la terre, répondit que c'étoit un mystère.

Revenons à la nature : tout composé suppose des composans, puisqu'il en est le résultat; donc tout composé se résout en êtres simples. La conséquence la plus immédiate de la simplicité des substances, est la simplicité des essences; outre que la décomposition à l'infini répugneroit également dans l'un & l'autre cas. Or les idées ou essences simples n'existent pas dans le

néant, car le rien n'a point de propriétés; elles ne sont pas non plus une pure abstraction, puisqu'elles sont la vraie représentation des substances simples; leur *vérité* métaphysique est donc la raison suffisante de leur *essence* dans le sens que l'une n'est plus distincte de l'autre, par la raison sans replique que dans le dernier anneau de la chaîne, la cause & l'effet doivent nécessairement se confondre, & qu'à ce point l'être résulte de sa nature.

La noble simplicité de ce principe, la suffisance à expliquer tous les problèmes métaphysiques & physiques, doit convaincre tous les esprits. Malheur & mépris à la faiblesse d'âme qui fait rejeter un principe lumineux par l'opposition des conséquences aux opinions reçues. Faudra-t-il donc vieillir dans l'enfance des préjugés, ou plutôt dans l'épouvante des puissans qui les accèdent? Êtres puillanimes, vous dégradez la noblesse indépendante de la raison, pour vous faire des motifs de crédibilité de la crainte ou de l'espérance!

De la vérité mathématique. Newton à Londres, & Leibnitz à Leipzick, calculoient l'infini géométrique, parvenoient aux mêmes résultats par une même méthode diversement présentée, s'éclaircissent & ne se contredisoient point. Dans la même ville, l'altier courtisan, l'insolent millionnaire, l'humble manœuvre rassemblés dans le réduit d'un philosophe, & interrogés sur le sens du mot *décence*, disputent & ne s'entendent pas. C'est que les géomètres parlent tous une même langue; mais les hommes, en traitant de la morale, ne prononcent que les mêmes sons; leurs idées varient suivant le mode & le degré d'opposition de l'intérêt de chaque individu à l'intérêt général.

Le mathématicien suppose une quantité physique abstraite, la définit d'après la supposition, affirme la définition & le définit réciproquement l'un de l'autre. Aussi ses spéculations ne seroient-elles qu'une science de mots, si réduit aux suppositions rigoureuses, l'à-peu-près n'existoit pas dans la nature. Mais de l'application des principes mathématiques, il résulte quelquefois dans la physique des approximations si voisines de la précision, que la différence est nulle pour l'expérience & l'utilité.

J'ai dit *quelquefois*: car il faut distinguer les occasions où le géomètre physicien peut calculer la quantité physique & l'effet de la force dominante, sans alliage des circonstances où ses spéculations sont subordonnées à la nature des substances, & aux inégalités qui résultent dans l'aperçu de l'effet général de l'action des causes immédiates. Après avoir calculé en mécanique l'effet de la pesanteur & la force de l'élasticité, le géomètre attend, pour fixer son résultat, que l'expérience l'instruise de l'effet de la résistance des milieux, de la contraction & de la dilatation des métaux, des frottemens, &c. & souvent il a décidé à l'académie ce que l'artiste dément avec raison dans son atelier. Voyez les liqueurs dans de grands canaux se soumettre aux loix de l'équilibre, que la nature semble violer dans les tubes capillaires. C'est qu'ici l'inégalité des parois unies seulement en apparence, devient plus efficace par le rapprochement; l'attraction latérale balance la force centrale; l'air s'échappe avec moins de facilité; l'esprit humain humilié voit ses efforts échouer contre le jeu le plus léger de la nature; il semble ne pouvoir braver la difficulté que dans l'éloignement.

Alors voyez par quelle longue série de conséquences il va appliquer ses principes avec certitude. Il mesure la distance des planetes, & dissipe les frayeurs qu'inspiroient à l'ignorance leurs périodiques interpositions. Il dirige la course, & prescrit la forme de ces bâtimens agités qui unissent les deux mondes pour le malheur de l'un, & la corruption de l'autre; il divise en portions égales la mesure commune de nos plaisirs & de nos peines. L'esprit, dans des points aussi éloignés, ou des circonstances aussi compliquées, auroit-il aperçu sans peine que le tout est plus grand que sa partie, ou égal à toutes ses parties prises ensemble? &c. Il faut donc soigneusement distinguer en mathématiques la simplicité évidente de la vérité, & de la difficulté de la méthode.

De la vérité physique. Les vérités physiques sont garanties par le sens intime, quand elles sont calculées d'après les impressions des objets extérieurs sur nos sens, ou

d'après les effets immédiats de nos sensations. S'il s'éleve deux opinions opposées, la contradiction n'est que dans les mots, & naît de la diversité d'impression que le même objet fait sur deux organes différens.

Mais si, trompant les intentions de la sage nature, qui ne nous avoit formés que pour jouir, nous voulons connoître; si, non contents d'éprouver les effets, nous cherchons à approfondir les causes & à développer la nature des substances, tout devient conjecture & système; le moyen cesse d'être proportionné à nos recherches. Inutiles théoriciens, osez vous en plaindre; après avoir marqué du sceau de l'évidence les connoissances du premier besoin, que devoit la nature à la curiosité & au superflu?

La vérité physique se réduit donc à la réalité de nos sensations, à l'action & à la réaction des substances simples.

Mais nos sensations sont-elles produites par les objets extérieurs, ou ceux-ci ne sont-ils que des phénomènes intellectuels, que l'ame réalise hors d'elle-même par une propension invincible? Barclay a bravé l'opinion générale, & soutenu le dernier sentiment.

1°. Parce qu'il n'y a nulle conséquence forcée de nos sensations à l'existence des objets extérieurs, elles peuvent être produites en nous par l'opération de l'Être suprême; elles peuvent être aussi une suite de notre nature.

2°. Il est absurde de transporter à des êtres composés les modifications quelconques d'un être simple; or, toutes nos sensations sont des modifications successives de notre ame.

3°. La sensation de l'étendue devient contradictoire, quand elle est réalisée hors de notre ame. On démontre pour & contre, la divisibilité à l'infini des substances supposées étendues. N'est-il pas clair que la divisibilité à l'infini n'est conséquente qu'à l'idée abstraite de la sensation de l'étendue, & que les preuves de Leibnitz ne portent que sur les substances réelles?

4°. Les différences qu'on observe entre l'état de rêve & celui de réveil, ne détruisent point l'argument que tire Barclay de l'illusion des songes. Qu'il y ait plus ou moins d'ordre dans nos sensations, il n'est

pas moins incontestable que pendant le sommeil, l'ame les éprouve en l'absence des objets extérieurs; ils n'en sont donc pas la cause. D'ailleurs, à quel archétype primitif pouvons-nous comparer les modifications de notre ame, pour juger de leur liaison? Le désordre apparent du rêve n'est-il pas relatif à l'ordre prétendu du réveil? Or, celui-ci, qui peut le garantir?

Croyons donc, avec Barclay, que nos sensations n'ont & ne peuvent avoir nulle sorte d'analogie représentative avec les objets extérieurs; mais ne doutons pas que les substances simples douées de force, n'agissent & ne réagissent continuellement les unes sur les autres; & que cette action, toute différente de nos sensations, en est cependant la cause. Comment concevoir, sans cela, la liaison nécessaire qui forme la chaîne de tous les êtres, & d'où naît la belle harmonie de la nature?

J'ai insisté sur une question oiseuse, mais abstraite, par la seule nécessité de ne laisser aucun vuide. Que fait au bonheur des hommes l'existence ou la non-existence des corps? La félicité ne résulte-t-elle pas de la manière dont on est intérieurement affecté? La puissance & la bonté du Souverain de la nature seroient-elles moins démontrées par l'ordre de nos sensations, que par celui qui regne dans les objets extérieurs?

De la vérité morale. Ici tout devient intéressant. Le cœur d'un philosophe sensible s'ouvre au plaisir de démontrer aux humains que la félicité de tous, par chacun, est le seul & doux hommage qu'exige la nature, & que les préceptes de la vertu ne diffèrent pas des moyens d'être heureux.

Ceux qui, pour expliquer la loi primitive, eurent recours aux relations essentielles; aux sens innés, aux cris intérieurs de la conscience, céderent au desir d'éblouir par l'impuissance d'éclairer. C'est dans la volonté de l'homme, & dans sa constitution, qu'il faut chercher le principe de ses devoirs. Les préceptes moraux, sensibles à tous, doivent porter avec eux-mêmes leur sanction, faire par leur propre force le bonheur de qui les observe, & le malheur de qui les viole.

Je considère l'homme isolé au milieu des objets qui l'entourent. Il est averti d'en

user par l'instinct du besoin ; il y est invité par l'attrait du plaisir. Mais dans la jouissance de ces biens , l'excès ou la privation sont également nuisibles. Placé entre la douleur & le plaisir , l'organe du sentiment prescrit à l'homme l'utile tempérance à laquelle il doit se soumettre.

Si comparant un homme à un homme , je parviens à un état de société quelconque , mes idées se généralisent , la sphere de la loi primitive s'étend avec le desir & l'espoir d'une félicité plus grande , je vois la nature prompte à se développer , toujours persuasive quand elle présente à nos ames l'image séduisante du bonheur ; elle forme & resserre la chaîne qui lie ensemble tous les humains.

L'homme est attendri par le malheur de l'homme ; il se retrouve dans son semblable souffrant , & l'espoir d'un secours utile le rend lui-même secourable : semences précieuses de la sensibilité.

En violant les droits d'autrui , il autorise autrui à violer les siens ; la crainte salutaire qui le retient , est le germe de la justice.

Le pere revit dans ses enfans , & leur prodigue dans un âge tendre les secours dont il aura besoin , quand la vieillesse & les infirmités lui auront ravi la moitié de son être. Ainsi se resserrent les doux nœuds de la tendresse filiale & paternelle.

Abrégeons d'inutiles détails. Pratiquer toutes les *vertus* , ou choisir avec soin tous les moyens d'être solidement heureux , c'est la même chose. Telle est sans sophisme & sans obscurité la vraie loi de nature. Le bonheur qui en résulte pour qui l'observe , est la sanction de la loi , ou , en termes plus simples , le motif pressant de se soumettre. Par ces principes tout s'éclaircit , & la vérité morale devient susceptible d'un calcul exact & précis. J'en assigne les données , d'une part , dans le bien physique de l'être sensible , de l'autre , dans les relations que la nature a établies entre lui & les êtres qui l'entourent.

Mais le forcené s'avance : *je ne puis être heureux que par le malheur de mon semblable : je veux jouir de sa femme , violer ses filles , piller ses greniers.* Le philosophe : « mais tu autorises ton semblable à » t'accabler des mêmes maux dont tu les

» menaces. » Le forcené : *n'importe , je veux me satisfaire ; je ne puis être heureux qu'à ce prix ; n'as-tu pas dit que telle étoit la loi de nature ?* Le philosophe : « eh » bien ! acheve , & que ton fort justifie » mes paroles. »

Le forcené fourit de fureur & de dédain ; mais dans le cours de ses attentats , le citoyen outragé , ou le glaive des loix , vengent la nature , & le monstre n'est plus.

De la vérité dans les beaux arts. Avant qu'il existât des académies ou des arts poétiques , Homere , Apelles & Phidias instruits & guidés par la nature , avoient fait régner dans leurs productions deux sortes de *vérités* ; la première d'effet & de détail , qui donne l'existence & la vie à chaque partie ; la seconde d'entente générale & d'ensemble , qui donne à chaque personnage l'action & l'expression relatives au sujet choisi. Il ne suffit pas que dans le tableau ou la scene du sacrifice d'Iphigénie , mon œil voie une princesse , une reine , un guerrier , un grand-prêtre , des groupes de soldats ; il faut que Chalcas , l'œil terrible & le poil hérissé , plein du dieu vengeur qui l'agite , tienne sous le couteau sacré une victime innocente , qui , levant les yeux & les mains vers le ciel , craint de laisser échapper un murmure ; il faut que Clytemnestre pâle & défigurée , semble avoir perdu par la douleur la force d'arracher sa fille aux dieux barbares qui l'immolent ; il faut que l'artiste désespérant de peindre l'accablement d'Agamemnon , lui fasse couvrir son visage de ses mains ; il faut que chaque soldat , à sa manière , paroisse gémir sur le sort d'Iphigénie , & accuser l'injustice des dieux. Après cette esquisse rapide , quelle ame froide & mal organisée oseroit , en voyant l'exemple , demander la raison du précepte ?

L'application s'en fait aisément en peinture & en sculpture ; en poésie , la magie de l'expression pittoresque , est la *vérité* de détail. La *vérité* de relation & d'ensemble consiste dans la correspondance des paroles , des sentimens & de l'action , avec le sujet. Phedre , en entrant sur la scene , ne dit point qu'une douleur sombre & cachée lui fait voir avec horreur tout ce qui l'entoure ; mais elle exprime cette haine , suite nécessaire d'un sentiment profond &

malheureux. *Que ces vains ornemens, que ces voiles me pesent !* &c. Par-tout dans ce rôle sublime le sentiment se développe, jamais il ne s'annonce.

Ce principe fondamental s'étend jusqu'aux plus légers détails. Voulez-vous rendre une chansonnette intéressante, choisissez un sujet; faites disparaître l'auteur pour ne laisser voir que le personnage, sans quoi l'intérêt cesse avec l'illusion.

Chaque subdivision effleurée de cet article pourroit devenir le sujet d'un ouvrage intéressant. Reserré par d'étroites bornes, on n'a osé se livrer aux détails; un champ vaste s'est ouvert, on a à peine tracé quelques lignes pour diriger la course des génies sublimes qui oseront le parcourir. *Cet article est de M. le chevalier DE SOUBERAN.*

VÉRITÉ, (*Critique sacrée.*) en grec ἀληθεία; ce mot a divers sens particuliers dans l'Écriture, qu'il faut développer. Il se prend pour la justice de Dieu: tu m'as humilié dans ta justice, *in veritate tua*, Ps. 118, 75. Pour la loi divine: la loi de l'Éternel sera méprisée sur la terre, *prosterneatur veritas in terra*, Daniel, 8, 12. Pour l'intelligence qui paroît dans un ouvrage: *opus textile viri sapientis judicio & veritate præditi*, Ecclési. 15, 12. Le rational étoit un ouvrage tissé par un homme habile & intelligent dans son art. Pour la charité, la clémence, la miséricorde, *I. Cor. 5, 8 & Prov. 20, 28*. La garde des rois est la miséricorde & la vérité. *ἐλεημοσύνη καὶ ἀληθεία*. Ainsi faire, pratiquer la vérité, *I. Cor. 12, 6*, c'est faire de bonnes œuvres, des œuvres de miséricorde; celui qui fait bien, *ὁ ποιῶν ἀληθείαν*, Jean, 3, 21, c'est-à-dire, celui qui est juste, miséricordieux. Jesus-Christ dit qu'il est la vérité & la vie, *Jean, 14, 6*, non seulement parce que sa doctrine est vraie, & qu'elle conduit au bonheur, mais parce qu'elle respire la justice & l'humanité.

Enfin, le sens le plus ordinaire du mot *vérité* dans l'Écriture, est ce qui est opposé à l'erreur & aux fausses opinions en matière de religion; sur quoi je me contenterai de rapporter un beau passage de Tertulien. « *La vérité*, dit ce pere de l'église, n'est point sujette à la prescription; ni la

» longueur du temps, ni l'autorité de per-
» sonne ne peuvent rien contre elle; c'est
» de semblables sources, que des coutumes
» qui doivent leur naissance à l'ignorance,
» à la simplicité, à la superstition des
» hommes, acquérant de la force par l'u-
» sage, s'élevent insensiblement contre la
» vérité; mais notre Seigneur a pris le nom
» de vérité, & non pas de coutume. Si sa
» doctrine a toujours été la vérité, que
» ceux qui l'appellent une nouveauté, nous
» disent ce qu'ils entendent par ce qui est
» ancien. On n'attaque bien les hérésies,
» continue-t-il, qu'en prouvant qu'elles
» sont contraires à la vérité. » (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Antiq. égypt.*) nom de la pierre précieuse que portoit au cou le chef-juge des Egyptiens. Nous apprenons de Diodore de Sicile, *l. I, page 48*, que le tribunal où l'on rendoit la justice parmi les Egyptiens, n'étoit pas moins célèbre par la sagesse des magistrats, que l'aréopage d'Athènes & le sénat de Lacédémone. Il étoit composé de trente juges, sous un président qu'ils choisissoient eux-mêmes, & à qui l'on donnoit le nom de *chef-juge*, ou de *chef de la justice*. Il portoit au cou une chaîne d'or à laquelle étoit suspendue une pierre précieuse qu'on appelloit la *vérité*, soit qu'effectivement elle en portât l'empreinte, soit qu'elle n'en fût que le symbole. Ce sénat étoit représenté sur un des murs du superbe monument ou tombeau qu'on avoit élevé à Thebes en l'honneur du roi Osymandias. Les juges y étoient sans mains, pour marquer qu'ils ne devoient pas être sensibles à l'intérêt, & pour montrer que leur chef ne devoit se proposer dans ses jugemens d'autre règle que la *vérité*. Il regardoit fixement cette pierre qu'il avoit sur la poitrine. *Antiq. égypt. de M. de Caylus, tome I. (D. J.)*

VÉRITÉ, (*Mythol.*) en grec ἀληθεία. Les païens ont déifié la *vérité*, en la faisant fille du temps ou de Saturne pris pour le temps, & mere de la justice & de la vertu. Pindare dit que la *vérité* est fille du souverain des dieux. On la représente comme une jeune vierge d'un port noble & majestueux, couverte d'une robe d'une extrême blancheur. Quelqu'un a dit qu'elle se tenoit ordinairement cachée au fond

d'un puits, pour exprimer la difficulté qu'il y a de la découvrir. Apelles, dans son fameux tableau de la calomnie, personnifia la *vérité* sous la figure d'une femme modeste laissée à l'écart; c'est une idée bien vraie & bien ingénieuse. (D. J.)

VÉRITÉ. (*Peint.*) ce terme s'emploie en peinture, pour marquer l'expression propre du caractère de chaque chose, & sans cette expression il n'est point de peinture. (D. J.)

VÉRITÉ RELATIVE. (*Belles-lettres. Poésie.*) Dans l'imitation poétique, la *vérité relative* est souvent contraire & toujours préférable à la *vérité absolue*. Il n'est pas nécessaire qu'une pensée soit vraie en elle-même, mais qu'elle soit l'expression vraie de la nature. Il n'est pas nécessaire qu'un sentiment soit celui du commun des hommes, mais celui de tel homme dans telle situation. Chacun doit parler son langage; & c'est à quoi le faux goût & le faux esprit se méprennent le plus souvent.

Un peintre qui dans l'éloignement peindroit les objets dans tous leurs détails, avec leur forme, leur couleur & leur grandeur naturelle, exprimeroit la *vérité absolue*, & n'observeroit pas la *vérité relative*. Un poète qui feroit penser juste tous les personnages, rempliroit de *vérités* un ouvrage qui feroit faux d'un bout à l'autre. (*)

L'habitude, le préjugé, l'opinion sont autant de verres diversément colorés, à travers lesquels chacun de nous voit les objets, la passion est un microscope. Le caractère

modifié par tous ces accidens doit donc modifier le sentiment & la pensée; & c'est l'expression fidelle de ces altérations, qui fait la *vérité* des mœurs. Il ne s'agit donc pas de ce qui est conforme à la droite raison, mais de ce qui est conforme à l'esprit & au caractère de celui qui parle.

Rien de plus commun cependant que d'entendre juger une pensée en elle-même, & décider qu'elle est fautive par cela même qui la rend vraie. Voulez-vous qu'un homme insensé raisonne comme un sage? remettez à sa place ce qui vous paroît faux, alors vous le trouverez juste.

Voici deux beaux vers de Corneille :

*Es qui veut tout pouvoir, doit savoir tout oser.
Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oser.*

Lequel des deux est vrai? Chacun l'est à sa place; & à la place l'un de l'autre, tous les deux seroient faux.

Mors summum bonum, diis denegatum, a dit Sénèque; & cette pensée, folle dans la bouche d'un sage, devient naturelle & vraie dans le caractère de Calypso, *malheureuse d'être immortelle*.

Si la mort étoit un bien, dit Sapho, *les dieux n'en seroient pas exempts*: ceci est d'un naturel plus commun, mais n'en est pas plus vrai; car la mort, qui seroit un mal pour les dieux, pourroit être un bien pour les hommes.

Quoi qu'on vous dise, endurez tout, disoit un héros à son fils. *Quel héros*, va-t-on s'écrier, *qui donne le conseil d'un*

(*) Il est une *vérité relative aux passions*. Elles exagèrent; & l'hyperbole qu'elles emploient fréquemment, sensible pour ceux qui écoutent, ne l'est point pour celui qui parle: c'est dans ce sens-là que Quintilien a dit qu'elle devoit être *extra fidem, non extra modum*. Toutes les fois que l'expression dit plus qu'on ne doit penser naturellement, elle est fautive; elle est juste toutes les fois qu'elle n'excede pas l'idée qu'on a, ou qu'on peut avoir. C'est dans cette *vérité relative* que consiste la précision de l'hyperbole même; car il n'y a point d'exception à cette règle, que chacun doit parler d'après sa pensée, & peindre les choses comme il les voit. Celui qui soupéroit de voir Louis XIV trop à l'étroit dans le Louvre, & qui disoit pour sa raison :

*Une si grande majesté
A trop peu de toute la terre.*

e pensoit-il? pouvoit-il le penser? C'est la pierre de touche de l'hyperbole.

C'est une maxime bien vraie en fait de goût, qu'on *affoiblit toujours ce que l'on exagère*; mais *exagérer* dans ce sens-là, veut dire, aller au delà, non de la *vérité absolue*, mais de la *vérité relative*. Celui qui exprime une chose comme il la sent, n'exagère point; il rend fidèlement son sentiment ou sa pensée; l'objet qu'il peint n'a pas tous les charmes qu'il lui attribue, le malheur dont il est accablé n'est pas aussi grand qu'il se l'imagine, le danger qui menace son ami, sa maîtresse, ce qu'il a de plus cher, n'est ni aussi terrible, ni aussi pressant qu'il le croit; mais ce n'est pas d'après la réalité même, c'est d'après son imagination qu'il les peint; & pour en juger d'après lui & comme lui, on se met à sa place. Ainsi dans l'excès de la passion, l'hyperbole la plus insensée est elle-même l'expression de la nature & de la vérité. (M. MARMONTEL.)

lâche ! Oui, mais ce lâche étoit Ulyffe, qui alloit bientôt lui seul exterminer tous les amans de Pénélope, & dont, en attendant, *le cœur rugissoit au dedans de lui-même, comme un lion rugit autour d'une bergerie où il ne sauroit pénétrer : c'est ainsi que le peint Homere.*

Les Spartiates, dans leurs prières, demandoient aux dieux de pouvoir supporter l'injure ; & du côté de la bravoure, les Spartiates nous valaient bien. Notre point d'honneur est le vice du héros de l'Iliade ; & ce qui parmi nous déshonore un soldat, fut admiré dans Thémistocle. La valeur grecque se réduisoit à vaincre ou à mourir en combattant pour la patrie ; & Homere qui fait effuyer tant d'injures à ses héros, n'a pas fait voir une seule fois dans l'Iliade un Grec suppliant dans le combat, ni pris vivant par l'ennemi.

Ce sont ces différences nationales qu'il faut avoir étudiées, pour juger les mœurs du théâtre. Que penserions-nous, par exemple, du poète qui feroit dire par le fier Alexandre, que *c'est acte de roi que de souffrir le blâme pour bien faire ?* Nous renverrions cette maxime à Fabius, & cependant elle est d'Alexandre lui-même.

C'est une *vérité* rare, en fait de mœurs, que celle du caractère d'Achille, dans son entrevue avec Priam ; & à le juger par les mœurs actuelles, il paroîtroit bien étrange que le meurtrier d'Hector s'établît le consolateur de son pere, & lui tint ce discours qui, dans les mœurs antiques & dans l'opinion de la fatalité, est si naturel & si beau. « Ah ! malheureux prince, par quelles » épreuves avez-vous passé ! Comment avez- » vous osé venir seul dans le camp des Grecs, » & soutenir la présence d'un homme qui a » ôté la vie à un si grand nombre de vos » enfans, dont la valeur étoit l'appui de » vos peuples ? Il faut que vous ayiez un » cœur d'airain. Mais afféyez-vous sur ce » siege, & donnons quelque treve à notre » affliction. A quoi servent les regrets & » les plaintes ? Les dieux ont voulu que les » chagrins & les larmes composassent le » tissu de la vie des misérables mortels. . . . » Mon pere en est une preuve bien signa- » lée : les dieux l'ont comblé de faveurs de- » puis sa naissance ; sa fortune & ses richesses

» les passent celles des plus grands rois. . . . » Il n'a de fils que moi, qui suis destiné à » mourir à la fleur de mon âge, & qui, » pendant le peu de jours qui me restent, » ne puis être près de lui, pour avoir soin » de sa vieillesse : car je suis éloigné de ma » patrie, attaché à une cruelle guerre sur » ce rivage, & condamné à être le fléau de » votre famille & de votre royaume, tandis » que je laisse mon pere sans consolation & » sans secours. Et vous-même, n'êtes-vous » pas encore un exemple épouvantable de » cette vérité ? . . . Mais supportez coura- » geusement votre sort, & ne vous aban- » donnez point à un deuil sans bornes : vous » n'avancerez rien quand vous vous défes- » pérerez pour la mort de votre fils, & vous » ne le rappellerez point à la vie ; mais vous » l'irez rejoindre, après avoir achevé de » vider ici-bas la coupe de la colere des » dieux. » C'est-là ce qu'on appelle les mœurs locales, & la *vérité relative*.

Le poète ne nous doit la *vérité* absolue que lorsqu'il parle lui-même, ou qu'il donne celui qui parle pour un homme sage, éclairé, vertueux, comme Burrhus, Alvarès, Zopyre ; dans tout le reste il ne répond que de la *vérité relative* ; & il est absurde de lui faire un crime de la scélératesse d'Atrée, de Narcisse ou de Mahomet. M. MAR-MONTEL.

VERJURES, VERGEURES ou VERJULES, (*Papeterie.*) sont de petites tringles de bois ou de laiton, sur lesquelles on lie les fils plus menus qui font les formes.

VERJUS, f. m. (*Agriculture.*) gros raisin qu'on nomme autrement *bourdelas*, qui ne mûrit jamais parfaitement, ou plutôt qui dans sa plus grande maturité conserve toujours un acide qui empêche qu'on n'en puisse faire du vin. Ceux qui le cultivent en France, le soutiennent ordinairement sur des treilles, à cause de la pesanteur des grappes que le sarment ne pourroit porter sans cet appui. Quand ce raisin est mûr, on en fait d'excellentes confitures ; mais son plus grand usage est d'en tirer cette liqueur que l'on appelle *verjus*. (D. J.)

VERJUS, (*Liqueur.*) liqueur que l'on tire du *bourdelas* ou *verjus* ; on en fait aussi avec des raisins doux & propres à faire

faire du vin lorsqu'ils sont encore acides, & comme on dit encore, en *verjus*. Le *verjus* sert beaucoup pour l'assaisonnement des viandes & des ragoûts; il entre aussi dans la préparation de quelques remèdes, & les marchands épiciers-ciriers s'en servent pour purifier leur cire. (D. J.)

VERJUS, (*Mat. méd. des anciens.*) en grec *βερζιον*. Les anciens avoient coutume d'exposer les raisins non mûrs au soleil pendant quelques jours, & d'en exprimer ensuite le jus dans de grandes cuves, où on le laissoit à découvert jusqu'à ce qu'il fût épaissi en consistance de robe. Dioscoride en faisoit un grand usage, & le recommande avec du miel pour le relâchement des amygdales, de la luette & des gencives. De ce même *verjus* ils composoient un vin d'usage dans les maladies pestilentielles. Tout cela étoit assez sensé. (D. J.)

VERLE, f. f. (*Jaugeur.*) espèce de jauge ou instrument qui sert à jauger les tonneaux & futailles remplies de liqueur ou propres à les contenir. (D. J.)

VERLUCIO, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route d'Ica à Calleva, entre *Aquæsolis* & *Cunetio*, à quinze milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du second. On veut que cette place subsiste encore aujourd'hui; mais on ne s'accorde pas sur sa situation. Les uns prétendent que c'est *Westbury*; d'autres disent *Hedington*, d'autres *Leckham*, d'autres *Varmister*. (D. J.)

VERMANDOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, en Picardie. Il est borné au nord par le Cambresis, au midi par le Noyonnois, au levant par la Thiérache, & au couchant par le Santerre. Ce pays est un des premiers bailliages du royaume, dont le siège est à Laon. Sa coutume est suivie dans beaucoup d'autres bailliages. Il abonde en grains & en lin. La rivière de Somme y prend sa source & le traverse; il a pour capitale la ville de Saint-Quentin.

Le *Vermandois* comprend une partie du terrain occupé autrefois par les *Veromandui*, dont il a emprunté le nom. Il étoit beaucoup plus étendu sous les célèbres comtes de *Vermandois*, qui étoient

les plus puissans vassaux de la couronne, à la fin de la seconde race & au commencement de la troisième. Ils descendoient de Bernard, roi d'Italie, petit-fils naturel de Charlemagne. Ils étoient encore comtes de Troyes, de Meaux & de Roucy. Cette illustre maison étant tombée en quenouille, Philippe-Auguste réunit le *Vermandois* à la couronne, & donna des terres en échange à Eléonore, comtesse de Saint-Quentin.

Pierre de la Ramée, connu sous le nom de *Ramus*, professeur au collège royal à Paris, étoit né en 1515, dans un village du *Vermandois*. Il vint tout jeune chercher les moyens de gagner sa vie à Paris; & faute d'autres ressources, il se mit valet au collège de Navarre: mais il fit de grands progrès dans les études, & fut reçu maître-ès-arts, en soutenant le contraire de la doctrine d'Aristote sur différentes propositions. Il s'en tira très-bien, & l'envie lui prit d'examiner à fond toute la philosophie de ce prince de l'école: ce fut la source de ses malheurs; il s'attira beaucoup d'ennemis par ses ouvrages contre Aristote.

Les affaires qu'on lui suscita dans la suite, sous prétexte qu'il suivoit les opinions des protestans, l'obligèrent de se cacher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Enfin il fut assassiné en 1572 pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, par des meurtriers que son ennemi Jacques Charpentier, docteur en médecine & professeur royal, envoya pour le tuer; son corps indignement traité par les écoliers de ce professeur, fut jeté dans la Seine.

Il a fondé de son propre bien la chaire de mathématiques qui porte son nom au collège royal. Il nous reste de lui un traité de *militia Cæsaris*, un livre de *moribus veterum Gallorum*, & quelques autres ouvrages, qui sont à la vérité très-imparfaits, mais qu'on doit regarder comme le crépuscule du jour que Descartes fit luire ensuite pour les sciences. Le plus illustre des disciples de Ramus fut le cardinal d'Osiat, lequel a même écrit, étant jeune, un ouvrage pour la défense de son maître; & cet ouvrage honorable au disciple fut imprimé à Paris chez Wechel en 1564 in-8°. (D. J.)

VERMANTON ou VERMENTON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en

Bourgogne, sur la rivière de Cure, dans l'Auxerrois, à cinq lieues au midi d'Auxerre. C'est une prévôté royale, qui députa aux états de Bourgogne alternativement avec les autres villes de l'Auxerrois. *Long. 22, 16; latit. 47, 40. (D. J.)*

VERMEIL, f. m. (*Doreur en détrempe.*) c'est une composition faite de gomme gutte, de vermillon & d'un peu de brun-rouge mêlés ensemble, & broyés avec du vernis de Venise & de l'huile de térébenthine; quelquefois ce *vermeil* se fait avec la seule laque fine ou le seul sang-de-dragon appliqué en détrempe, ou même à l'eau seule. Les doreurs s'en servent pour jeter un éclat d'orfèvrerie sur leurs ouvrages; c'est la dernière façon qu'ils leur donnent.

VERMEIL DORÉ, f. m. (*Orfèvrerie.*) Les orfèvres nomment ainsi les ouvrages d'argent qu'ils dorent au feu avec de l'or amalgamé. (*D. J.*)

VERMEILLE, (*Hist. nat.*) nom que quelques lapidaires donnent à une pierre d'un rouge cramoisi très-foncé que quelques-uns regardent comme un grenat. On prétend qu'elle ne perd point sa couleur dans le feu.

VERMEJO ou **BERMEJO**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Biscaye propre, avec un port sur l'Océan. Le terroir du lieu est chargé d'orangers. (*D. J.*)

VERMELAND ou **WERMELAND**, (*Géog. mod.*) province de Suede dans les terres. Elle est bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par le lac Vener, au levant par la Westmanie & la Néricie, & au couchant par la Norwege. Elle peut avoir environ vingt lieues du midi au nord, & quarante du levant au couchant. C'est un pays coupé d'un grand nombre de lacs & de marais. Philipstad en est la capitale. (*D. J.*)

A. N. VERMICELIER. C'est celui qui, au moyen d'un instrument percé de plusieurs petits trous, réduit la pâte en petits filets qui ressemblent à des vers.

Le métier du *vermicelier*, qui consiste à faire des pâtes & à les sécher à l'air, diffère de celui du boulanger en ce que celui-ci réduit son grain concassé en grosse farine pour en faire du pain; au lieu que l'autre

convertit son grain en *semoule*, ou farine très-fine, pour en faire de la pâte.

Comme la pâte résulte de la combinaison de l'eau avec la semoule, il faut nécessairement qu'un *vermicelier* sache quelle est la quantité dont il a besoin de ce liquide, & à quel degré de chaleur elle doit être, relativement à la quantité & à la qualité de la semoule. Pour pétrir sa pâte, il se sert d'une eau beaucoup plus chaude que le boulanger ne l'emploie pour le pain. Plus l'eau est chaude, moins la pâte est blanche; mais aussi elle sèche plus vite & se conserve plus long-temps. Un pain pétri à l'eau bouillante est moins frais, mais il se corrompt plus difficilement, parce que l'eau froide amollit la pâte, & que la chaude la durcit. Moins il y a d'eau dans une pâte, meilleure elle est; c'est pourquoi sur cinquante livres de semoule on ne met que douze livres d'eau; & il y en a toujours assez lorsque la semoule forme une pâte qui ne s'en va point en grumeaux. Moins il y a d'eau & de levain, plus les pâtes se conservent, & moins elles fermentent; mais aussi elles sont moins dissolubles, cuisent plus difficilement, & sont d'une digestion moins facile que celles qui sont pétries avec un levain proportionné: à la vérité, celles-ci ne sont bonnes que les dix ou douze premiers mois, au lieu que les autres durent deux ou trois ans, & ne commencent à être bonnes que lorsque la vétusté leur sert de levain.

Le gouvernement du levain est une opération si difficile que lorsqu'un *vermicelier* en emploie, il faut qu'il travaille lui-même sa pâte, ou qu'il soit bien sûr de l'ouvrier à qui il la confie. Le pétrissage doit se faire avec autant de force que de vitesse, afin que la pâte soit encore chaude quand il la *brie*, c'est-à-dire, quand il la bat avec une barre qui porte ce nom. Lorsque la pâte est *briée*, il la couvre de deux linges l'un sur l'autre, sur lesquels il monte pour la piler en marchant fortement par dessus pendant deux ou trois minutes; après qu'il est descendu, il ôte le devant du pétrin, & bat la pâte pendant deux heures de suite; pendant ce temps-là il appuie la cuisse & la main droite sur l'extrémité de la brie, ment sa jambe gauche, frappe prestement du pié contre terre pour s'élever avec la

brie, tient sa main gauche levée en l'air, l'agite, & suit avec la tête tous les mouvemens qu'il fait en cadence. Les Italiens & les Provençaux excellent dans ces gestes. Quelle différence de leur agilité dans le briezement de leur pâte, à la pesanteur avec laquelle on la pile ailleurs!

Comme cette opération fait venir la pâte sur le devant du pétrin, il la repousse dans le fond jusqu'à quatre fois pour la rabattre sous le tranchant de la brie; & indépendamment des quatre tours qu'il a déjà donnés avec les mains, soit pour pétrir, soit pour délayer le levain & la semoule, il donne douze tours à la pâte avec la brie. Quoique ce travail se fasse très-vite, il dure cependant près de quatre heures. Lorsqu'il se sert de farine au lieu de semoule, il n'est qu'un quart-d'heure à pétrir & une demi-heure à brier: si le travail est moins difficile & moins long, la pâte est aussi moins bonne.

Dès que la pâte est faite, les *vermicelli*, les *macaroni*, les *lagnés*, les *lazagnes* & les *padri*, ne diffèrent entr'eux que par la diversité des moules par lesquels on l'a fait passer en la pressant par dessus.

Les *vermiceliers* se servent de deux espèces de presses; les unes ont la vis verticale, & les autres l'ont horizontale. Celles-ci servent pour les pâtes que l'on coupe avec un couteau attaché au centre du moule, & qu'on fait tourner comme une manivelle; celles-là sont pour les pâtes longues, comme *vermicelli*, *macaroni*, &c. parce qu'on ne coupe pas ces dernières pâtes & qu'on les casse avec la main contre le moule.

Quand on veut faire des *vermicelli*, on met la pâte dans une presse criblée d'une infinité de petits trous, d'où elle sort en filets ordinairement blancs, & jaunes lorsqu'on y a mêlé du safran & des jaunes d'œufs. Les *vermicelli* au safran sont communément faits de semoule tachée, quoique bonne. La pâte des *macaroni* est un peu moins ferme que celle des *vermicelli*; on la met au fond de la cloche du pressoir dans un moule fait exprès: elle ressemble, au sortir du moule, à un petit cylindre creux qui est la forme ordinaire des *macaroni*. Pour les *lagnés*, on applatit la pâte & on l'étend au moule en forme de rubans larges de deux doigts:

lorsque ces rubans sont façonnés par les bords, découpés & festonnés, ce sont des *lazagnes*: lorsque les Italiens en forment des grains de chapelet, ils les appellent *padri*.

Avant de couper les uns & les autres dans la forme qu'on veut leur donner, on les prend par petites pincées, on les pose sur des feuilles de papier étendues sur des claies de fil d'archal, & on les fait refroidir en agitant l'air avec un éventail de carton, parce qu'autrement la pâte ne casseroit pas net, *feroit meche*, c'est-à-dire, qu'elle se rejoindroit.

Le déchet de la pâte des *vermicelli* est toujours relatif à la quantité d'eau qui est entrée pour délayer la semoule. En mettant douze livres d'eau, par exemple, sur cinquante livres de semoule, on n'a que cinquante livres de *vermicelli* secs.

Il faut deux heures de temps pour passer cinquante livres de pâte au moulin; & lorsqu'il est question de graisser la vis de la presse, on préfère à la graisse ordinaire la cervelle de bœuf cuite dans l'eau, bien pilée & mêlée avec un peu d'huile.

La dernière préparation qu'on donne à ces pâtes moulées de diverses façons, est de les mettre pendant deux ou trois minutes dans de l'eau bouillante, où on les agite continuellement avec une écumoire qu'on enfonce & qu'on relève promptement, comme si on vouloit battre l'eau, & cela afin d'empêcher que les *vermicelli*, les *lazagnes* & les *macaroni* ne se prennent ensemble. On les jette ensuite dans une passoire, & de la passoire dans de l'eau froide, où on les remue beaucoup, & d'où on les retire pour les sécher.

Les pâtes qui sont composées de divers ingrédiens paroissent d'un meilleur goût; mais il faut les manger tout de suite, parce qu'elles ne se conserveroient pas comme les pâtes simples, qui contractent un goût de poussière lorsqu'elles sont trop vieilles, ou qu'elles n'ont pas été mises dans un endroit bien propre & bien sec. Lorsqu'on n'a pas le soin de les bien renfermer, les vers s'y mettent: on connoît qu'il y en a quand elles sont tachées de blanc.

Les *vermicelli* de toutes fortes & les semoules paient six sous par cent pour droit

d'entrée. *Voyez les Descriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome I.

VERMICELLI, f. m. (*Vermiceliet.*) c'est une pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de ver, par le moyen d'espèces de seringues percées de petits trous. On fait sécher ces filets, & on les garde; ils sont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait aussi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du safran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du sucre, pour les rendre plus agréables. Cette sorte de mets est plus d'usage en Italie qu'en France: on en mange en potage.

VERMICULAIRE, est un nom que l'on donne à tout ce qui a quelque ressemblance à des vers. *Voyez VERS.*

Les anatomistes en particulier donnent ce nom au mouvement des intestins, & à certains muscles du corps. *Voyez INTENTINS, &c.*

Le mouvement *vermiculaire* ou péristaltique des intestins se fait par la contraction de leurs fibres de haut en bas, comme le mouvement antipéristaltique se fait par la contraction de leurs fibres de bas en haut. *Voyez PÉRISTALTIQUE.*

La contraction qui arrive dans le mouvement péristaltique, que d'autres appellent *vermiculaire*, parce qu'il ressemble aux mouvemens des vers, n'affecte pas toutes les parties des intestins à la fois, mais une partie après l'autre.

VERMICULAIRES, (*Anatomie.*) nom que l'on donne à deux éminences du cervelet situées près du quatrième ventricule du cerveau; elles se nomment en latin, *processus* ou *apophyses vermiformes*. *Voyez CERVEAU & APOPHYSES.*

Vermiculaires, est aussi le nom que l'on donne à quatre muscles de chaque main & de chaque pied, qui tirent les doigts & les orteils vers les pouces & le gros orteil. On les nomme aussi *lumbricaux*. *Voyez LUMBRICAUX.*

VERMICULAIRE BRULANTE, (*Bot.*) espèce de petite joubarbe à fleur jaune, nommée par Tournefort, *sedum parvum*, *acre*, *flore luteo*. *Voyez JOUBARBE. (D. J.)*

VERMICULÉ. (*Sculpture.*) Le travail *vermiculé*, est un ouvrage rustiqué avec certains entrelas gravés avec la pointe, de sorte que cela représente comme des chemins faits par les vers.

VERMICULITES, (*Hist. nat.*) ce sont des corps marins pétrifiés, qui ressemblent à des vers entortillés les uns dans les autres: on les nomme aussi *helmintholites*, mais plus communément *tuyaux vermiculaires*. *Voyez ces articles.*

VERMIFORMES, appendices *vermiformes*, (*Anatomie.*) nom de deux avances mitoyennes du cervelet, l'une antérieure & supérieure qui regarde en devant, & l'autre postérieure & inférieure qui va en arrière.

On les appelle *vermiformes*, parce qu'elles ressemblent à un gros bout de vers de terre.

VERMIFUGE, (*Méd. mat. méd.*) nom général donné aux différens remèdes vantés en médecine dans les cas où il s'agit d'expulser ou de faire mourir les vers qui se trouvent dans le corps humain, sur-tout dans l'estomac & les entrailles. Exposons en peu de mots, d'après Hoffman, ce qu'il faut penser de ces différens remèdes, & quelles sont les précautions à observer en usant des uns ou des autres.

On compte ordinairement au nombre des *vermifuges* les acides, tels que le suc de citron, d'orange, de limon, de groseille, d'épine-vinette & de grenade; le phlegme & l'esprit de vitriol; la crème de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remèdes ne sont de saison, que lorsqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non seulement ils corrigent la chaleur, mais ils résistent puissamment à la putréfaction, & détournent la malignité dangereuse des symptômes.

On met dans la classe des *vermifuges* les amers, tels que l'absynthe, la petite centaurée, le scordium, le trefle de marais, la rue; & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'aloès, la rhubarbe, la coloquinte, & les trochisques d'Alhandal. Quoique ces remèdes ne détruisent pas absolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non seulement dans

La rhubarbe & l'absynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hildanus, *Cent. I, obs. 260*, dans la vésicule du fiel: cependant on ne sauroit nier que les amers ne soient efficaces contre ces sortes d'animaux; en effet, d'une part ils corrigent par leur qualité balsamique la matière crue dont les vers se nourrissent, & de l'autre en stimulant les fibres des intestins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même temps que les vers: joignez à cela qu'ils rétablissent l'énergie de la bile, qui dans les enfans, & dans les autres personnes d'une constitution humide, est, pour l'ordinaire, la cause immédiate des vers.

On regarde encore comme des *vermifuges* les substances huileuses; leur efficacité paroît être constatée par une expérience de Rhedi, qui nous apprend que les insectes restent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raison donner contre les vers des substances huileuses, telles que l'huile d'olive, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour espérer de tuer tous les vers répandus dans les intestins. On doit donc plutôt administrer les substances huileuses dans les violens symptômes que causent les vers, parce qu'elles relâchent les tuniques des intestins spasmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela administrer avec plus de sûreté les remèdes purgatifs.

Les substances salines sont aussi vantées comme de bons *vermifuges*, tant parce qu'elles détruisent le tissu tendre de ces animaux, que parce qu'en stimulant les intestins, elles en procurent l'évacuation, sur-tout si les sels sont dissous dans une suffisante quantité d'eau. Ceci est vrai des sels neutres, amers, tels que ceux de Glauber, d'Épsom, de Sedlitz, d'Egra & de Carlsbad, qui pris dans un véhicule approprié, & pendant un espace de temps considérable, produisent d'excellens effets, sur-tout dans les jeunes personnes incommodées de l'espèce de vers appelés *tenia*; & des vers larges; parce qu'on ne les

détruit pas si bien par les purgatifs qui produisent des spasmes, que par les sels & les eaux salines.

Il est certain que les sels de l'espèce vitriolique ont eu long-temps la réputation d'être de bons *vermifuges*: & les eaux de Pyrmont qui contiennent un vitriol subtil de mars, sont très-bonnes pour la cure des *tenia* & des vers spiraux.

S'il y a des remèdes utiles pour quelques cas, c'est assurément pour celui où il est question de faire mourir & chasser les vers. Les meilleurs pour cet effet, sont parmi les gommés, l'assa-fœtida, le sagapenum, le popanax, & la myrrhe; parmi les plantes, la tanésie, le scordium & l'absynthe; parmi les racines bulbeuses, les différentes sortes d'oignon & d'ail; parmi les fruits, les amandes amères, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du cataputia, & autres de même nature: on peut mêler ces sortes de remèdes avec les autres, pour un succès plus assuré.

Mais il reste un autre spécifique beaucoup plus efficace, tiré du règne minéral, qui est le vis-argent, lequel est singulièrement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, sans qu'on puisse expliquer son effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé, sans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrede, la scammonée sulfurée, la résine de jalap; on donne aussi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de soufre & de vis-argent. Hoffman donnoit le vis-argent bien dépuré & long-temps broyé avec du sucre-candi, en faisant précéder ce remède des préparations nécessaires.

On recommande dans les *Mémoires d'Édimbourg*, tome V, la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent *vermifuge* pour les vers cucurbitins. On emploie aussi ce remède contre le *tenia* ou ver plat, qui est si difficile à détruire. Voici la recette de ce *vermifuge*. On pulvérise bien soigneusement une once & demie d'étain fin, on mêle cette poudre passée par un tamis avec huit onces de mélasse; on purge d'abord le malade; ensuite le jour suivant on lui donne à jeun la moitié de cette composition, le lendemain la moitié de l'autre

moitié, & le troisième jour on donne le reste.

Il faut s'abstenir de tous les remèdes mercuriels & des drastiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les intestins. On peut joindre les topiques aux *vermifuges* internes destinés pour les enfans; ces topiques sont des épithèmes préparés avec de l'absynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du suc de petite centaurée, & de l'huile de fleur de spic; on applique les épithèmes sur la région épigastrique & sur l'ombilicale. (D. J.)

VERMILLER, v. n. (*Vénerie.*) c'est lorsque les bêtes noires suivent du boutoir la trace des mulots pour dénicher leur magasin: on dit aussi *vriller*; & si le sanglier a fait ses bouts dans les prés ou fraîcheurs, cela s'appelle *vermiller*.

VERMILLON, (*Chym.*) masse rouge, pesante, compacte, friable, parfumée de lignes argentées ou brillantes, composée de soufre & de vis-à-vis, unis ensemble par l'art de la chymie.

Le *vermillon*, après avoir été broyé longtemps sur le porphyre, se réduit en poudre très-fine, & d'une des plus belles couleurs rouges qu'il y ait au monde; lorsqu'en broyant le *vermillon* on y mêle de l'eau de gomme gutte avec un peu de safran, on empêche le *vermillon* de noircir; & c'est là le rouge que les femmes mettent sur leur visage. (D. J.)

VERMILLONNÈRE, (*Doreur sur bois.*) se dit de l'action de mettre une couleur de vermillon & de bleu d'Inde, sur une pièce d'ouvrage dorée & brunie. Cette couleur relève l'éclat de l'or, & lui donne un plus beau lustre.

VERMINE ou **POU**. (*Science microscopiq.*) Le *pou* a une coque ou peau si transparente, que nous pouvons mieux découvrir ce qui se passe dans son corps, que dans la plupart des autres petites créatures vivantes; ce qui le rend un objet charmant pour le microscope. Il a naturellement trois divisions, qui sont la tête, la poitrine & le ventre, ou la partie de la queue. On voit à la tête deux yeux noirs & fins, avec une corne au devant de chacun de ces yeux. Cette corne a cinq jointures, & est environnée de poils. A l'extré-

mité du museau, il y a une partie pointue qui sert d'étui pour un instrument à fucer ou à percer; cet animal le fait entrer dans la peau, pour en tirer le sang ou les humeurs dont il se nourrit, n'ayant point de bouche qui puisse s'ouvrir. Cet instrument à percer ou à fucer le sang, est sept cents fois plus délié qu'un cheveu, & enfermé dans un autre fourreau qui est au dedans du premier. L'animal peut le pousser en dehors, ou le retirer comme il lui plaît.

Sa poitrine est marquée d'une tache au milieu; sa peau est transparente & pleine de petits creux. Il sort de la partie inférieure autour de la poitrine, six jambes qui ont chacune cinq jointures, dont la peau semble de chagrin, excepté vers l'extrémité, où elle paroît plus douce. Chaque jambe est terminée par deux ongles crochus de longueur & de grandeur inégale; il s'en sert comme nous usons du pouce & du doigt du milieu; il y a des poils entre ces ongles & au dessus de toutes les jambes.

Sur le derrière de la partie de la queue, on distingue quelques divisions en forme d'anneaux, beaucoup de poils, & des espèces de marques qui imitent les rougeurs que laissent les coups de fouet. La peau du ventre paroît comme du chagrin, & vers l'extrémité inférieure, elle est pleine de petits creux; à l'extrémité de la queue, il y a deux petites parties demi-circulaires, toutes couvertes de poils, qui servent à cacher l'anus.

Lorsque le *pou* remue ses jambes, on distingue le mouvement des muscles qui se réunissent tous dans une tache noire, oblongue, qui est au milieu de sa poitrine; il en est de même du mouvement des muscles à la tête, lorsqu'il remue ses cornes. Le mouvement des muscles est visible dans plusieurs articulations des jambes; on peut voir de même les différentes ramifications des veines & des artères qui sont blanches; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est le mouvement péristaltique des intestins, continué depuis l'estomac le long des boyaux jusqu'à l'anus.

Si un *pou* bien affamé est placé sur le dos de la main, il enfonce dans la peau son instrument à fucer, & l'on voit passer le sang

comme un torrent délié dans la partie antérieure de la tête; delà tombant dans une cavité ronde, il passe encore dans un autre récipient circulaire au milieu de la tête, d'où il vient à la poitrine par un vaisseau plus petit, & delà à un boyau qui aboutit à la partie du derrière du corps, où par une courbe il retourne un peu en haut. Dans la poitrine & le boyau, le sang se meut sans interruption avec une grande force, surtout dans le boyau, & cela avec une telle contraction du boyau, qu'on ne peut s'empêcher d'en être surpris.

Si l'on place un *pou* sur son dos, on y voit deux taches noirâtres de sang, la plus grande au milieu du corps, & la moindre vers la queue. Dans la plus grande tache, une vessie blanche se resserre & se dilate en haut & en bas, depuis la tête vers la queue; ce battement est suivi de celui de la tache noire de sang, sur laquelle la vessie blanche paroît attachée; ce mouvement de systole & de diastole se voit mieux lorsque le *pou* s'affoiblit. La vessie blanche qui bat de la sorte paroît être le cœur; car si on la pique, le *pou* meurt à l'instant. Dans un grand *pou*, on peut voir le battement sur le dos, mais on ne sauroit voir la membrane blanche, sans lui tourner le ventre en haut. Le docteur Harvey conjecture que la tache noire inférieure est l'amas des excréments dans les boyaux.

Les *poux* ne sont pas hermaphrodites, comme on l'a imaginé par erreur, mais mâles & femelles. Leuwenhoeck a découvert que les mâles ont un aiguillon à leur queue, & que les femelles n'en ont point, & il croit que la douleur cuisante qu'ils produisent de temps en temps, vient de leur aiguillon, lorsqu'on les tourmente, en les pressant ou autrement; car si on les prend rudement à la main, on les voit pousser en dehors leur aiguillon. Il dit qu'il ressentit peu de douleur ou d'incommodité de leur instrument à fuser ou à percer, quoiqu'il en eût sept ou huit tout à la fois qui prenoient sur sa main leur nourriture. Les femelles font des œufs ou des lentes, d'où les jeunes *poux* sortent parfaits dans tous leurs membres, & il ne leur arrive plus d'autres changemens que l'agrandissement.

Le même Leuwenhoeck voulant favoir

la proportion & le temps de leur agrandissement, plaça deux femelles dans un bas noir, & il trouva que l'une dans six jours avoit fait cinquante œufs; mais en la difféquant, il en vit beaucoup plus dans l'ovaire, d'où il conclut que dans douze jours elle en auroit fait cent. Ces œufs éclos dans six jours, auroient probablement produit cinquante mâles & autant de femelles; & ces femelles ayant pris tout leur accroissement dans dix-huit jours, auroient fait chacune, douze jours après, comme on peut le supposer, encore cent œufs: ces œufs, au bout de six jours, temps requis pour les faire éclore, auroient produit une jeune couvée de cinq mille de ses descendans. Cette multiplication doit faire trembler les gens pouilleux.

On peut difféquer un *pou* dans une petite goutte d'eau, sur un morceau de verre qui puisse s'appliquer au microscope. Sans eau, il est très-difficile d'en séparer les parties; mais lorsqu'on les a séparées, elles se rident & se sechent immédiatement après. Par le moyen de l'eau, on peut trouver dans l'ovaire d'une femelle cinq ou six œufs parfaits & sur le point d'en sortir avec d'autres de différentes grandeurs, mais beaucoup plus petits.

Dans le *pou* mâle, le pénis est remarquable aussi-bien que les testicules, dont il a une double paire. Ces animaux évitent la lumière autant qu'il leur est possible, & souffrent le froid impatiemment. Lorsque les femelles sont grosses, elles paroissent plus blanches que les mâles, à cause de la multitude de leurs œufs.

La plupart des insectes sont infectés de *poux*, qui prennent sur eux leur nourriture & qui les tourmentent. Une espèce d'escarbot ou cerf-volant, connu sous le nom d'*escarbot pouilleux*, est remarquable par le nombre des petits *poux* qui courent sur lui fort vite d'un endroit à l'autre, & qu'on ne peut pas secouer. Quelques autres escarbots ont aussi des *poux*, mais de différentes espèces.

Le perce-oreille est souvent tourmenté par des *poux*, sur-tout au dessous de la tête: ils sont blancs & brillans comme des mites, mais beaucoup plus petits: ils ont le dos rond, le ventre plat & de longues jambes.

Les limaces de toute espece, sur-tout les grandes qui n'ont point de coques, sont couvertes de plusieurs petits *poux* extrêmement agiles, qui vivent & se nourrissent sur elles.

On voit souvent autour des jambes des araignées, nombre de petits *poux* rouges qui ont une très-petite tête, & qui ressemblent à une tortue; ils s'attachent fortement à l'araignée tant qu'elle vit, & la quittent dès qu'elle est morte.

On découvre souvent des *poux* blanchâtres qui courent fort vite sur les grosses abeilles & sur les fourmis: on en découvre plusieurs sortes sur les poissons. Kircher dit qu'il a trouvé des *poux* sur les puces, du moins il y a peu de créatures qui en soient exemptes; les baleines en fourmillent d'une maniere incroyable.

On a trouvé trois sortes de *poux* sur le faucon, sur le gros pigeon, la tourterelle, la poule, l'étourneau, la grue, la poule-d'eau, sur la pie, le héron, le petit héron, le cygne, le canard de Turquie, la mouette, & sur l'oie sauvage, de deux sortes; sur la farcelle, la crecerelle, le paon, le chapon, la corneille, l'étourneau blanc, & les hommes, de deux sortes; sur la chevre, le chameau, l'âne, le belier d'Afrique, le tigre & le cerf, de deux sortes, &c. & toutes les deux sortes sont encore différentes dans chaque oiseau & animal. Le *pou* du lion est plus grand & d'un rouge plus éclatant que le *pou* du tigre. (D. J.)

VERMISSEAU, f. m. (Gram.) petit ver de quelque espece que ce soit.

VERMISSEAU DE MER, (Conchyliol.) en latin *vermiculus marinus*, *vermiculus tubulatus*; nom d'un genre de coquille de la classe des univalves. En voici les caracteres: c'est une coquille de mer faite en forme de tuyau, droit, ondé, contourné, courbé, arrondi, &c. Ces coquilles sont nommées *vermisseaux de mer*, à cause de l'animal qui l'habite, & qui est toujours une sorte de ver.

Dans la classe des *vermisseaux de mer* qui sont disposés en ligne droite & ondé, on distingue les especes suivantes: 1°. L'espece nommée l'*orgue* couleur de pourpre, en latin *tubularia purpurea*, que plusieurs auteurs croient être une espece de corail,

& c'est en réalité un assemblage de *vermisseaux de mer*. Ferrante Imperato, liv. XXVII, décrit ainsi les *vermisseaux* qui composent la masse que l'on appelle l'*orgue* pourpre. *Tubularia purpurea e confidenza marina composta di piccioli tubuli ordinatamente accostati insieme, di color vivo puniceo, concavi, e lissi di dentro, fuori uniti da alcune traverse cruste disposte con eguale intervallo; si stima madre, ove si concreino animali marini nel modo che le api, nelle favi, da alcuni è numerata tra gl'alcionii.* 2°. L'*orgue* d'un rouge pâle. 3°. Le *vermisseau* nommé le *grand tuyau d'orgue*. 4°. Le *vermisseau* lisse & poli. 5°. Le *vermisseau* strié & cannelé. 6°. Le *vermisseau* à profondes stries & cannelures.

Dans la classe des *vermisseaux* contournés & courbés, nous avons les especes suivantes: 1°. les *vermisseaux* en boyau; cette espece forme toujours une masse qui imite l'assemblage des boyaux; 2°. les *vermisseaux* ondes de différentes manieres; 3°. les *vermisseaux* finissant en vis tortillée; 4°. les *vermisseaux* ridés & de couleur brune.

Dans la classe des *vermisseaux* disposés en plusieurs ronds ou cercles, on compte les suivans: 1°. les *vermisseaux* faits en vers de terre; 2°. les *vermisseaux* faits en tuyau à cloison, avec un syphon; cette espece est divisée intérieurement en un certain nombre de cellules, avec un syphon de communication qui s'étend par-tout; 3°. les *vermisseaux* adhérens à la vase des rochers; 4°. les *vermisseaux* adhérens aux huîtres; 5°. ceux qui adherent aux moules; 6°. ceux qui s'attachent aux buccins; 7°. les *vermisseaux* faits en réseau, & tirant sur le roux; 8°. les *vermisseaux* fauves & tortillés; 9°. les *vermisseaux* blancs & couleur de rose.

Il ne faut pas confondre les *vermisseaux de mer*, avec les tuyaux de mer appelés *dentales* & *antales*. Ces derniers sont toujours seuls, & rarement voit-on les *vermisseaux* en petit nombre. Bonanni les compare à des serpens de mer entrelacés confusément; ils s'attachent aux rochers & à la carene des vaisseaux. En effet, ils sont si intimement joints ensemble, qu'ils ne paroissent qu'une masse confuse. C'est ce qui

qui les a fait mettre parmi les multivalves, quoiqu'on les trouve en société, & pour ainsi dire par colonies, & il ne faut pas moins les considérer comme seuls & détachés de leurs voisins, avec lesquels ils ne sont joints qu'accidentellement. Enfin, puisque l'on convient que chaque ver a son tuyau & son trou indépendant, il paroît que cette coquille sera régulièrement placée parmi les univalves.

On compte deux sortes de *vermisseaux* habitans de ces coquilles: ceux qui restent dans le sable sans coquilles ni tuyaux, tels que sont ceux qui habitent les bancs de sable, & dont le travail est si singulier: ils ne sont qu'une ligne plus élevés que la vase; chaque ver a son trou, qui est une espece de tuyau fait de grains de menus sables, ou de fragmens de coquillages liés avec leur glu: leur nombre est prodigieux, & cause de la surprise. Les seconds sont ceux qui s'attachent ensemble à tous les corps, & qui ne cherchent qu'un point d'appui. Le même suc gluant qui forme leurs coquilles, sert à leur adhésion: il se forme de leurs replis des figures & des morceaux, tels qu'en feroient plusieurs vers de terre entrelacés. Mais il faut entrer dans de plus grands détails, pour expliquer comment ces coquilles se courbent & se collent ensemble.

On peut diviser les *vermisseaux de mer* en tuyaux faits de divers grains de sable, ou de fragmens de coquillages, & en tuyaux d'une matiere semblable à celle des coquilles. Il y a encore des vers dont les tuyaux sont d'une substance molle, mais nous n'en parlerons pas ici.

Les *vermisseaux* dont les tuyaux sont des coquilles, sont tantôt collés sur le sable, tantôt sur les pierres, & tantôt sur les coquilles de divers autres coquillages. Leurs tuyaux sont ronds, & d'une figure approchante de la conique: je veux dire seulement que vers leur origine, ils sont moins gros qu'à leur extrémité. Dans le reste, leur figure est différente dans presque chaque *vermisseau* différent. Non seulement ces tuyaux prennent la courbure de la surface du corps sur lequel ils sont collés; mais outre cela ils forment diverses figures ou diverses courbures aussi différentes les unes de autres, que le sont les différentes figures

Tome XXXV.

que prend successivement un ver de terre en mouvement.

Pour entendre comment ces tuyaux de coquilles se collent si exactement sur la surface des corps où ils sont appliqués, il faut considérer que l'animal, quelque petit qu'il soit, & peu après sa naissance, est couvert par une coquille. Dès-lors que cet animal commence à croître, sa coquille cesse de le couvrir tout entier, une petite partie du corps qui n'est plus enveloppée, sort alors par l'ouverture de la coquille. C'est de cette partie que s'échappe un suc pierreux & gluant, qui venant à s'épaissir, forme un nouveau morceau de coquille autour de l'animal.

Ceci supposé, il est clair que si la partie qui abandonne l'ancienne coquille, & qui lui ajoute de nouvelles bandes, s'applique sur quelques corps, comme elle le fait dans les vers qui rampent continuellement; il est clair, dis-je, que la même glu qu'elle fournira pour unir entr'elles les particules qui composent le nouveau morceau de coquille, que cette même glu attachera la nouvelle coquille au corps que touchoit la partie découverte de l'animal. De sorte que, si en croissant, cette partie suit toujours la surface de ce corps, & y décrit des lignes courbes, la coquille en croissant suivra la même surface: elle y sera collée dans toute son étendue.

C'est ainsi, sans doute, que les coquilles des *vermisseaux de mer* se collent sur les différens corps, sur lesquels ces *vermisseaux* se sont trouvés peu après leur naissance.

Les *vermisseaux de mer* qui ne sont point couverts de coquilles, passent aussi leur vie dans un même trou. Ils demeurent dans le sable, comme nos vers de terre demeurent dans la terre. Le suc qui s'échappe de leur corps n'est pas en assez grande quantité, ou n'a pas assez de consistance pour leur former une coquille; mais il est assez visqueux pour coller ensemble les grains de sable, & les fragmens de coquilles qui les entourent. Il fait la jonction d'une espece de mortier ou de ciment qui lie ensemble, comme autant de petites pierres, les grains de sable & les petits morceaux de coquille.

L'animal qui habite ces tuyaux, est d'une figure assez singuliere; il n'a guere qu'un

L

pouce de longueur, & il n'a que quelques lignes de diametre. L'extrémité de sa tête est plate, ronde ou circulaire; elle est divisée en trois parties: celle du milieu est un peu ovale, & les deux autres forment des zones circulaires. *Voy. les Mém. de l'acad. des sciences, année 1711. (D. J.)*

VERMOULU, adj. (*Jard.*) est un bois attaqué des vers non seulement dans l'aubier, mais même dans le cœur. Un tel bois n'est bon à rien.

VERNACULAIRE, adject. est un mot qui s'applique à tout ce qui est particulier à quelque pays. *Voyez LOCAL, &c.*

C'est pour cela que les maladies qui regnent beaucoup dans quelque pays, province ou canton, sont quelquefois appelées *maladies vernaculaires*, mais plus communément *maladies endémiques*. *Voy. ENDÉMIQUE & MALADIE.*

Tels sont le *plica polonica*, le scorbut, le tarentisme, &c.

VERNAGE, s. f. (*Jard.*) est une portion de terrain plantée en vernes ou aulnes. *Voyez VERNE ou AULNE.*

VERNAL, adj. (*Physiq. Astron.*) se dit de ce qui appartient à la saison du printemps. *Voyez PRINTEMPS.*

Signes vernaux, sont ceux que le soleil parcourt durant la saison du printemps; savoir, le belier, le taureau, les gémeaux. *Voyez SIGNE.*

Equinoxe vernal est celui qui arrive lorsque le soleil commence à monter de l'équateur vers le pôle du nord. *V. EQUINOXE.*

Section vernale est l'endroit où l'écliptique coupe l'équateur, & où commencent les signes *vernaux*. On l'appelle autrement *section du printemps*, premier point du belier ou *d'aries. Chambers.*

VERNE (*Jard.*) *Voyez AULNE.*

VERNEUIL, (*Géogr. mod.*) ville de France dans la Normandie, vers les frontières du Perche, au diocèse d'Evreux, sur la gauche de l'Oure, à 18 lieues au midi de Rouen, & à 24 au sud-ouest de Paris. Le roi Charles VII l'enleva aux Anglois en 1449; & depuis ce temps-là elle a fait partie du duché d'Alençon. L'élection de *Verneuil* comprend cent trente-deux paroisses. Le commerce des habitans consiste en grains, en draperies & en bonneteries. *Longitude,*

suivant Cassini, 18, 35, 45; *lat. 48, 44, 10. 2°. Verneuil*, autre petite ville de France dans le Bourbonnois, à six lieues de Moulins, avec titre de *châtellenie*. *Long. 20, 48; lat. 46, 27. (D. J.)*

VERNIS DE LA CHINE, (*Arts étrangers.*) gomme qu'on tire par incision, & qu'on applique avec art sur le bois pour le conserver, & lui donner un éclat durable. *Voyez CHINE.*

Un ouvrage d'un bois *vernis* doit être fait à loisir. Un été suffit à peine pour donner à l'ouvrage de *vernis* toute la perfection qu'il doit avoir. Il est rare que les Chinois aient de ces sortes d'ouvrages de prêts; presque toujours ils attendent l'arrivée des vaisseaux pour y travailler, & se conformer au goût des Européens.

Ce que c'est que le vernis chinois. Le *vernis* que les Chinois nomment *tsi*, est une gomme rousâtre qui découle de certains arbres par des incisions que l'on fait à l'écorce jusqu'au bois, sans cependant l'entamer. Ces arbres se trouvent dans les provinces de Kiang-fi & de Se-tehuen. Ceux du territoire de Kant-cheou, ville des plus méridionales de la province de Kiang-fi, donnent le *vernis* le plus estimé.

Son choix. Pour tirer du *vernis* de ces arbres, il faut attendre qu'ils aient 7 ou 8 ans. Celui qu'on en tireroit avant ce temps-là, ne seroit pas d'un bon usage. Le tronc des arbres les plus jeunes dont on commence à tirer le *vernis*, a plus d'un pié de circuit. On dit que le *vernis* qui découle de ces arbres vaut mieux que celui qui découle des arbres plus vieux; mais qu'ils en donnent beaucoup moins.

Arbre d'où découle le vernis. Ces arbres, dont la feuille & l'écorce ressemblent assez à la feuille & à l'écorce du frêne, n'ont jamais guere plus de 15 piés de hauteur; la grosseur de leur tronc est alors de deux piés & demi de circuit: ils ne portent ni fleurs ni fruits. Voici comme ils se multiplient.

Sa culture. Au printemps, quand l'arbre pousse, on choisit le rejeton le plus vigoureux qui sorte du tronc, & non pas des branches. Quand ce rejeton est long d'environ un pié, on l'enduit par le bas de mortier fait de terre jaune. Cet enduit commence environ deux pouces au dessous du

lieu où il sort du tronc, & descend au-dessous quatre ou cinq pouces; son épaisseur est au moins de trois pouces. On couvre bien cette terre, & on l'enveloppe d'une natte qu'on lie avec soin, pour la défendre des pluies & des injures de l'air. On laisse le tout dans cet état depuis l'équinoxe du printemps, jusqu'à celui d'automne. Alors on couvre tant soit peu la terre, pour examiner en quel état sont les racines que le rejeton a coutume d'y pousser, & qui se divisent en plusieurs filets. Si ces filets sont de couleur jaunâtre ou roussâtre, on juge qu'il est temps de séparer le rejeton de l'arbre: on le coupe adroitement sans l'endommager, & on le plante. Si ces filets sont encore blancs, c'est signe qu'ils sont trop tendres; ainsi on recouvre l'enduit de terre comme il étoit auparavant, & on diffère au printemps suivant à couper le rejeton pour le planter. Mais soit qu'on le plante au printemps ou en automne, il faut mettre beaucoup de cendres dans le trou qu'on a préparé, sans quoi les fourmis dévoreroient les racines encore tendres, ou du moins en tireroient tout le suc, & les feroient sécher.

Saison du vernis. L'été est la seule saison où l'on puisse tirer le vernis des arbres; il n'en sort point pendant l'hiver, & celui qui sort au printemps & en automne est toujours mêlé d'eau.

La récolte. Pour tirer le vernis, on fait plusieurs incisions de niveau à l'écorce de l'arbre autour du tronc, qui, selon qu'il est plus ou moins gros, peut en fournir plus ou moins. Le premier rang des incisions n'est éloigné de terre que de sept pouces. A la même distance plus haut se fait un second rang d'incisions, & ainsi de sept en sept pouces jusqu'aux branches qui ont une grosseur suffisante.

On se sert, pour faire ces incisions, d'un petit couteau fait en demi-cercle. Chaque incision doit être un peu oblique de bas en haut, aussi profonde que l'écorce est épaisse, & non pas davantage; celui qui la fait d'une main, a de l'autre main une coquille dont il insère aussi-tôt les bords dans l'incision autant qu'elle peut y entrer. Ces coquilles sont plus grandes que les plus grandes coquilles d'huîtres qu'on voit en Europe. On fait ces incisions le soir, & le matin on va

recueillir ce qui a coulé dans les coquilles; le soir on les insère de nouveau dans les incisions, & l'on continue de la même manière jusqu'à la fin de l'été.

Ce ne font point d'ordinaire les propriétaires de ces arbres qui en tirent le vernis, ce sont des marchands, qui, dans la saison, traitent avec les propriétaires, moyennant cinq sous par pié. Ces marchands louent des ouvriers auxquels ils donnent par mois une once d'argent, tant pour leur travail que pour leur nourriture. Un de ces ouvriers suffit pour cinquante piés d'arbres.

Précautions nécessaires à la récolte du vernis. Il y a des précautions à prendre pour garantir les ouvriers des impressions malignes du vernis. Il faut avoir préparé de l'huile de rabette, où l'on aura fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui se trouvent entre-mêlés dans la graisse des cochons, & qui ne se fondent point quand on fait le sain-doux. Lorsque les ouvriers vont placer ces coquilles aux arbres, ils portent avec eux un peu de cette huile dont ils se frottent le visage & les mains le matin; lorsqu'après avoir recueilli le vernis, ils reviennent chez les marchands, ils se frottent encore plus exactement de cette huile.

Après le repas, ils se lavent tout le corps avec de l'eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir de l'écorce extérieure & hérissée de châtaignes, de l'écorce de bois de sapin, du salpêtre crySTALLISÉ, & d'une herbe qui est une espèce de blette qui a du rapport au tricolor. Toutes ces drogues passent pour être froides.

Chaque ouvrier remplit de cette eau un petit bassin, & s'en lave en particulier; ce bassin doit être d'étain.

Dans le temps qu'ils travaillent près des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un sac de toile qu'ils lient autour du cou, où il n'y a que deux trous vis-à-vis des yeux. Ils se couvrent le devant du corps d'une espèce de tablier fait de peau de daim passée, qu'ils suspendent au cou par des cordons, & qu'ils arrêtent par une ceinture; ils ont aussi des bortines de la même matière, & aux bras des gants de peau fort longs.

Vases pour la récolte. Quand il s'agit de recueillir le vernis, ils ont un vase fait de

peau de bœuf attaché à leur ceinture ; d'une main ils dégagent les coquilles , & de l'autre ils les raclent avec un petit instrument de fer , jusqu'à ce qu'ils en aient tiré tout le vernis . Au bas de l'arbre est un panier , où on laisse les coquilles jusqu'au soir . Pour faciliter la récolte du vernis , les propriétaires des arbres ont soin de les planter à peu de distance les uns des autres .

Atelier du vernis. Le marchand tient prêt un grand vase de terre , sur lequel est un chaffis de bois soutenu par quatre piés , à-peu-près comme une table carrée , dont le milieu seroit vuide ; sur le chaffis est une toile claire arrêlée par les quatre coins avec des anneaux . On tient cette toile un peu lâche , & on y verse le vernis . Le plus liquide s'étant écoulé de lui-même , on tord la toile pour faire couler le reste . Le peu qui demeure dans la toile se met à part , on le vend aux droguistes , parce qu'il est de quelque usage dans la médecine . On est content de la récolte , lorsque dans une nuit mille arbres donnent vingt livres de vernis .

Maladie qu'il occasione. Il en coûte cher aux ouvriers qui recueillent le vernis , quand ils négligent de prendre les précautions nécessaires dont nous venons de parler . Le mal qui les attaque commence par des especes de dartres qui leur couvrent en un jour le visage & le reste du corps : bientôt le visage du malade se bouffit , & son corps qui s'enfle extraordinairement , paroît tout couvert de lepre .

Pour guérir un homme attaqué de ce mal , on lui fait boire d'abord quelques écuellées de l'eau droguée dont les ouvriers se servent pour prévenir ces accidens . Cette eau le purge violemment . On lui fait ensuite recevoir une forte fumigation de la même eau , en le tenant bien enveloppé de couvertures , moyennant quoi l'enflure & la bouffissure disparaissent ; mais la peau n'est pas sitôt saine ; elle se déchire en plusieurs endroits , & rend beaucoup d'eau . Pour y remédier on prend de cette espece de blette qui a du rapport au tricolor : on la seche & on la brûle ; puis on en applique la cendre sur les parties du corps les plus maltraitées . Cette cendre s'imbibe de l'humour âcre qui sort des parties déchirées ; la peau se seche , tombe , & se renouvelle .

Propriétés du vernis. Le vernis de la Chine , outre l'éclat qu'il donne aux moindres ouvrages auxquels on l'applique , a encore la propriété de conserver le bois & d'empêcher que l'humidité n'y pénètre . On peut y répandre tout ce qu'on veut de liquide ; en passant un linge mouillé sur l'endroit , il n'y reste aucun vestige , pas même l'odeur de ce qui y a été répandu . Mais il y a de l'art à l'appliquer ; & quelque bon qu'il soit de sa nature , on a encore besoin d'une main habile & industrieuse pour le mettre en œuvre . Il faut sur-tout de l'adresse & de la patience dans l'ouvrier pour trouver ce juste tempérament que demande le vernis , afin qu'il ne soit ni trop liquide , ni trop épais , sans quoi il ne réussiroit que médiocrement dans ce travail .

Manieres de l'appliquer. Le vernis s'applique en deux manieres ; l'une qui est simple , se fait immédiatement sur le bois . Après l'avoir bien poli , on passe deux ou trois fois de cette espece d'huile que les Chinois appellent *tong-yeou* : quand elle est bien seche , on applique deux ou trois couches de vernis . S l'on veut cacher toute la matiere sur laquelle on travaille , on multiplie le nombre des couches de vernis , & il devient alors si éclatant qu'il ressemble à une glace de miroir . Quand l'ouvrage est sec , on y peint en or & en argent diverses sortes de figures , comme des fleurs , des hommes , des oiseaux , des arbres , des montagnes , des palais , &c . sur lesquels on passe encore une légère couche de vernis , qui leur donne de l'éclat , & qui les conserve .

L'autre maniere qui est moins simple , demande plus de préparation ; car elle se fait sur une espece de petit mastic qu'on a auparavant appliqué sur le bois . On compose de papier , de filasse , de chaux & de quelques autres matieres bien battues , une espece de carton qu'on colle sur le bois , & qui forme un fond très-uni & très-solide , sur lequel on passe deux ou trois fois de l'huile dont nous avons parlé , après quoi l'on applique le vernis à différentes couches qu'on laisse sécher l'une après l'autre . Chaque ouvrier a son secret particulier qui rend l'ouvrage plus ou moins parfait , selon qu'il est plus ou moins habile .

Moyens de rétablir le vernis. Il arrive

Souvent qu'à force de répandre du thé ou des liqueurs chaudes sur des ustensiles de vernis, le lustre s'en efface, parce que le vernis se ternit & devient jaune. Le moyen de lui rendre le noir éclatant qu'il avoit, est de l'exposer une nuit à la gelée blanche, & encore mieux de le tenir quelque temps dans la neige. *Observations curieuses sur l'Asie; & Du Halde, Description de la Chine. (D. J.)*

VERNIS DU JAPON. (*Art exotique.*)

L'arbre qui donne le véritable vernis du Japon s'appelle *urusi*; cet arbre produit un jus blanchâtre, dont les Japonois se servent pour vernir tous leurs meubles, leurs plats, leurs assiettes de bois qui sont en usage chez toutes sortes de personnes, depuis l'empereur jusqu'au paysan: car à la cour & à la table de ce monarque, les ustensiles vernissés sont préférés à ceux d'or & d'argent. Le véritable vernis est une espece particulière au Japon; il croit dans la province de Fingo & dans l'isle de Tricom; mais le meilleur de tous est celui de la province de Jamatto.

Cet arbre a peu de branches; son écorce est blanchâtre, raboteuse, se séparant facilement: son bois est très-fragile, & ressemble à celui du saule; sa moëlle est très-abondante; ses feuilles, semblables à celles du noyer, sont longues de huit à neuf pouces, ovales & terminées en pointe, point découpées à leur bord, ayant au milieu une côte ronde, qui règne dans toute leur longueur jusqu'à la pointe, & qui envoie de chaque côté jusqu'au bord plusieurs moindres nervures. Ces feuilles ont un goût sauvage; & quand on en frotte un panier, elles le teignent d'une couleur noirâtre; les fleurs qui naissent en grappe des aisselles des feuilles, sont fort petites, d'un jaune verdâtre, à cinq pétales, un peu longs & recourbés. Les étamines sont en pointe & très-courtes aussi-bien que le pistil qui est terminé par trois têtes. L'odeur de ces fleurs est douce & fort gracieuse, ayant beaucoup de rapport à celle des fleurs d'orange. Le fruit qui vient ensuite a la figure & la grosseur d'un pois chiche: dans sa maturité il est fort dur & d'une couleur sale.

L'arbre du vernis qui croît dans les

Indes, & que Kæmpfer juge être le véritable anacarde, est tout-à-fait différent de l'*urusi* du Japon. A Siam on l'appelle *tonirack*, c'est-à-dire, l'arbre du rack. Il se tire de la province de Corfama & du royaume de Cambodia; on en perce le tronc, d'où il sort une liqueur appelée *namrak*, c'est-à-dire, jus de rack. Il croît & porte du fruit dans la plupart des contrées de l'orient; mais on a observé qu'il ne produit point son jus blanchâtre à l'ouest du Gange, soit à cause de la stérilité du terroir, ou par l'ignorance des gens du pays, qui ne savent pas la maniere de le cultiver.

La composition du vernis japonais ne demande pas une grande préparation. On reçoit le jus de l'*urusi* après qu'on y a fait une incision, sur deux feuilles d'un papier fait exprès, & presque aussi minces que des toiles d'araignées. On le presse ensuite avec la main pour en faire couler la matière la plus pure; les matières grossières & hétérogènes demeurent dans le papier; puis on mêle dans ce jus environ une centième partie d'une huile appelée *roi*, faite du fruit d'un arbre nommé *kiri*, & on verse le tout dans des vases de bois qui se transportent où l'on veut.

Le vernis s'y conserve parfaitement, si ce n'est qu'il se forme à la superficie une espece de croûte noirâtre que l'on jette. On rougit le vernis quand on veut avec du cinabre de la Chine, ou avec une espece de terre rouge, que les Hollandois portoient autrefois de la Chine au Japon, & que les Chinois y portent présentement eux-mêmes; ou enfin, avec la matière qui fait le fond de l'encre du pays. Le jus du vernis, tant de celui du Japon que de celui de Siam, a une odeur forte qui empoisonneroit ceux qui l'emploient, leur causeroit de violens maux de tête, & leur feroit enfler les levres, s'ils n'avoient soin de se couvrir la bouche & les narines avec un linge, quand ils le recueillent. On trouvera la description & la figure de l'arbre du vernis des Indes, dans les *Amenités exotiques* de Kæmpfer; il n'y a rien d'assez particulier pour l'ajouter ici. (*D. J.*)

VERNIS D'AMBRE JAUNE, (*Chymie.*)
c'est une dissolution d'ambre à petit feu,

ensuite pulvérisé, & incorporé avec de l'huile sèche. Le docteur Shaw nous indique le procédé de ce vernis.

Prenez, dit-il, quatre onces d'ambre jaune, mettez-les dans un creuset, & faites-les fondre précisément au juste degré de chaleur qui convient à cette substance, c'est-à-dire, à très-petit feu. Quand la matière sera en fusion, versez-la sur une plaque de fer, lorsqu'elle sera refroidie, vous réduirez l'ambre en poudre, & vous y ajouterez deux onces d'huile sèche, c'est-à-dire, d'huile de semence de lin préparée ou épaissie par un peu de litharge, avec laquelle on l'aura fait bouillir, & une pinte d'huile de térébenthine; faites ensuite fondre le tout ensemble, & vous aurez du vernis.

Cette méthode de faire le vernis d'ambre a été regardée jusqu'à présent comme un secret, dont un très-petit nombre de personnes étoient instruites. Cependant il mérite qu'on le rende public, parce que ce procédé peut nous diriger dans la conduite des moyens propres à perfectionner l'art des vernis, & particulièrement celui du Japon, ou dans la manière de dissoudre l'ambre, d'où dépend la perfection de plusieurs arts, tels en particulier que l'art des embaumemens. On perfectionneroit beaucoup en effet ce dernier, si l'on pouvoit parvenir à conserver le corps humain dans une espèce d'enveloppe transparente d'ambre, comme nous voyons les mouches, les araignées, les sauterelles, &c. qu'on conserve de cette manière dans la plus grande perfection.

Pour parvenir à ce but, du moins par approximation, on a substitué utilement à l'ambre une belle résine cuite jusqu'à la consistance de colophone, ou sous la forme d'une substance transparente & compacte, quoique fragile; on fait dissoudre cette résine à une chaleur douce, & l'on y trempe ensuite à plusieurs reprises successivement les corps de quelques insectes; par ce moyen ils sont revêtus de colophone. Cette substance en effet ressemble en quelque façon à l'ambre, il faut seulement avoir soin de la préserver du contact de la poussière, si l'on veut lui conserver sa transparence.

Si l'on pouvoit dissoudre l'ambre sans

diminuer sa transparence, ou en former une masse considérable, en unissant par le moyen de la fusion plusieurs morceaux ensemble, ce procédé tendroit non seulement à perfectionner l'art des embaumemens, mais parviendroit à rendre l'ambre une matière d'usage dans plusieurs circonstances, au lieu de bois, de marbre, de glace, d'argent, d'or & d'autres métaux; car alors on pourroit en faire aisément différentes espèces de vaisseaux & d'instrumens.

Notre expérience poussée encore plus loin la découverte, & nous apprend que l'ambre contient une certaine partie visqueuse, aqueuse ou mucilagineuse. En conséquence il exige ordinairement qu'on le fasse évaporer à un très-grand degré de chaleur avant que de pouvoir se dissoudre aisément dans l'huile, avec laquelle il forme ensuite une substance d'une nature composée de celle d'une huile, d'une gomme, & d'une résine. L'huile éthérée de térébenthine ne la dissoudroit même pas, à moins qu'elle ne fût épaissie, & qu'on ne l'eût rendue propre à ce dessein par le moyen d'une huile sèche. Il paroît donc évidemment d'après ces observations, que l'ambre n'est pas seulement résineux, mais aussi mucilagineux; ainsi lorsqu'on voudra tenter de fondre ensemble de petits morceaux d'ambre pour en former une seule masse, on fera bien de considérer cette substance comme une résine mucilagineuse, & par conséquent propre à se dissoudre; 1°. dans une huile épaissie par une évaporation préalable de ses parties aqueuses, ou par la destruction de sa portion la plus mucilagineuse; 2°. il est possible de la dissoudre en la faisant bouillir dans une lessive de sel de tartre ou de chaux vive, ou dans quelque autre substance plus âcre & plus alcaline encore; 3°. & que le digesteur paroît très-propre à dissoudre cette substance résineuse & mucilagineuse par le moyen d'une huile par expression qu'on ajoute à l'ambre qu'on a d'abord réduit en poudre subtile. On empêche ensuite l'une & l'autre de brûler par l'interposition de l'eau; nous recommandons surtout dans cette opération, une digestion lente & modérée, plutôt qu'un très-grand degré de chaleur. L'expérience que nous venons de donner indique donc trois diffé-

rentes méthodes pour dissoudre l'ambre sans détruire considérablement sa texture, ou du moins nous met en état de pouvoir lui rendre sa première forme, & d'en refaire une espèce d'ambre par une opération très-utile. Shaws, *Essais chymical.* (D. J.)

VERNIS, (*Imprimerie.*) composition de térébenthine & d'huile de noix ou de lin, cuites séparément, puis mêlées & incorporées l'une avec l'autre, dont ils font leur encre à imprimer, en la broyant avec du noir de fumée. (D. J.)

VERNIS à la bronze. (*Peint.*) On le compose en prenant une once de gomme-laque plate, qu'on réduit en poudre très-fine, & qu'ensuite on met dans un matras de verre de Lorraine qui tiende trois demi-setiers, voyez MATRAS; alors on verse par-dessus un demi-setier d'esprit-de-vin, & l'on bouche le matras; le laissant reposer quatre jours durant, pour laisser dissoudre la gomme laque; il faut néanmoins pendant ce temps-là remuer le matras, comme en rinçant, quatre ou cinq fois par jour, afin d'empêcher que la gomme laque ne se lie en une masse, & ne s'attache aux parois du matras. Mais si au bout de ces quatre jours la gomme n'est pas dissoute, on mettra le matras sur un petit bain de sable, à un feu très-doux, voyez BAIN DE SABLE, pour la faire dissoudre entièrement; & lorsque la laque sera dissoute, le vernis sera fait. En mettant l'esprit-de-vin sur la gomme qui est dans le matras, vous le verserez peu-à-peu, afin qu'il pénètre mieux la poudre, & de temps-en-temps il faut cesser de verser l'esprit-de-vin, remuer le matras en rinçant, & continuer jusqu'à ce qu'on y ait mis tout l'esprit-de-vin, pour qu'il soit bien mêlé avec la gomme laque.

VERNIS pour les plâtres. (*Peinture.*) Prenez quatre gros du plus beau savon, & quatre gros de la plus belle cire blanche dans une pinte d'eau: On met l'eau sur les cendres chaudes, on ratisse le savon & la cire que l'on fait fondre dans cette eau dans un vase neuf & verni; on y trempe le plâtre en le soutenant un moment; un quart-d'heure après, on le retrempe de même; cinq ou six jours après, lorsqu'il est entièrement sec, on le polit en frottant avec un doigt enveloppé de mouffeline. Ce

vernis ne fait aucune épaisseur, & conserve au plâtre sa blancheur.

VERNIS de plomb. (*Arts.*) On fait le vernis de plomb en jetant du charbon pilé dans du plomb bien fondu, & en les remuant long-temps ensemble. On en sépare le charbon en le lavant dans l'eau, & le faisant sécher. Les potiers de terre se servent du vernis de plomb ou de plomb minéral pulvérisé, pour vernir leurs ouvrages. On voit par une lampe vernissée que M. de Caylus a fait graver dans ses *Antiquités*, que les anciens ont connu l'art de vernir avec le plomb les ouvrages de terre, comme nous le faisons aujourd'hui. Il est vrai qu'il y a peu d'exemples de leurs connoissances dans cette matière; mais celui-là suffit pour prouver que les anciens ont connu un très-grand nombre de pratiques des arts, que plusieurs modernes leur ont refusées. (D. J.)

VERNIS, s. m. (*Poterie de terre.*) espèce d'enduit brillant que l'on met sur les ouvrages de poterie & sur ceux de faïence. Le plomb sert à la vernissure de la première, & la potée pour vernisser l'autre. (D. J.)

VERNISSE, adj. (*Vernisseur.*) ce qui est enduit de vernis; on le dit aussi des ouvrages de poterie & de faïence qui ont reçu le plomb fondu & la potée.

VERNISSEUR, v. act. (*Poterie.*) chez les potiers de terre, c'est donner à la poterie avec de l'alquifoux, ou bien du plomb fondu, une espèce de croûte ou d'enduit lisse ou brillant. On dit pareillement vernisser la faïence, ce qui signifie se servir de la potée pour lui donner l'émail. (D. J.)

VERNISSON, (*Géog. mod.*) petite rivière de France, en Orléanois. Elle prend sa source auprès de Gien, & tombe dans le Loing un peu au dessus de Montargis. (D. J.)

VERNISSEURE, s. f. application du vernis. Voyez ce mot.

VERNODURUM, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Narbonnoise; selon Pline, liv. III, c. 4. C'est la Tet qui arrose Perpignan. (D. J.)

VERNON ou VERNON-SUR-SEINE, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Normandie, sur la gauche de la Seine,

dans une plaine , à six lieues au levant d'Evreux , à sept au sud-ouest de Gisors , & à dix au dessus de Rouen.

Cette ville a eu ses seigneurs particuliers jusqu'à ce que Philippe en ait fait l'acquisition , & depuis lors les rois de France ont plusieurs fois donné *Vernon* en apanage aux reines. Il a ensuite fait partie du bailliage de Gisors , qui fut cédé avec le duché de Chartres & plusieurs autres terres , par François I , à Renée de France , duchesse de Ferrare. Le tout passa à la fille de la duchesse Renée , Anne d'Est , qui épousa en secondes noces le duc de Nemours ; & c'est par-là que le comté de Gisors vint à cette maison de Savoie. Louis XIV réunit le total au domaine , mais dans la suite il donna Gisors & ses dépendances en apanage , avec le titre de *vicomté* , à son petit-fils le duc de Berry , qui mourut sans enfans avant le roi son aïeul l'an 1714.

Il y a à *Vernon* une église collégiale , un hôpital , & plusieurs couvens. Elle est bien peuplée , a de bonnes murailles , des fossés profonds , un gouverneur , un maire , & un college où l'on enseigne les humanités. Son bailliage est dans le ressort du présidial d'Andely. Son commerce consiste principalement en bled , toiles & couvertures de laine.

C'est à Vern , jadis château royal entre Paris & Compiègne , & non pas à *Vernon* , que se tint en 755 un concile national sous le regne de Pepin , pour la discipline ecclésiastique , pour les droits de l'église , & pour les immunités en faveur des pèlerins. *Long. 19 , 8 ; latit. 49 , 4. (D. J.)*

VERNOSOLA , (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule Aquitaine , sur la route de Tarbes à Toulouse , entre *Aquæ-Siccæ* & Toulouse , à quinze milles de chacun de ces lieux. On croit que c'est aujourd'hui Vernou , bourg entre Rieux & Toulouse , éléction de Cominges , & à une lieue de la Garonne. (*D. J.*)

VEROLAMIUM , (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement à *Portus-Rutupis* , entre *Durocobrivæ* & *Sulloniacæ* , à douze milles du premier de ces lieux , & à neuf milles du second. Tout le monde convient que cette

ancienne ville étoit près de Saint-Albans , qui s'est accrue de ses ruines. Tacite , *An. l. XIV* , ch. 33 , donne à *Verolamium* le titre de *municipe*. C'étoit , selon Dion Cassius , liv. LX , page 779 , la capitale des *Catuellani* , que Ptolomée , liv. II , ch. 3 , appelle *Catyenchlani* , & auxquels il donne la ville *Violanium* , qui est la même que *Verolamium*.

Cette ville , l'une des premières & des plus considérables colonies romaines dans la Grande-Bretagne , fut premièrement ruinée par les Bretons dans le soulèvement de la reine Boodicia ; mais elle se rétablit bientôt , & elle devint plus puissante que jamais. Elle fut ruinée une seconde fois durant les guerres des Saxons & des Bretons , & elle ne se releva pas de cette chute.

On voit encore les vestiges des anciennes murailles , & des fossés qui ont douze cents soixante-dix pas de circuit. On a trouvé dans ces mesures quantité de monumens , comme des médailles , de petites figures d'or & d'argent , des colonnes , des pavés de mosaïque , des souterrains , & autres choses semblables. Il paroît outre cela qu'elle étoit située sur une grande route pavée autrefois par les légions romaines , & que les Saxons nommerent *Vailing-Streat*. Ces peuples s'étant rendus maîtres de *Verolamium* , l'appellerent *Walingacester* , à cause du grand chemin dont il vient d'être parlé. Depuis on lui donna le nom de *Werlamcester* , & delà vient qu'encore aujourd'hui on lui donne communément celui de *Werlam*.

En 429 , on tint à *Verolamium* un concile , où saint Germain évêque d'Auxerre , & saint-Loup évêque de Troyes , furent appelés de France pour aider à éteindre l'hérésie pélagienne , qui recommençoit à être goûtée dans les églises de la Grande-Bretagne. Ce fut auprès de *Verolamium* , selon le vénérable Bede , *Hist. ecclés. l. I* , c. 7 , que S. Albans ou S. Albin souffrit le martyre , le 10 des calendes de juillet. Dans la suite , les Britans s'étant convertis , fondèrent un magnifique monastère à l'honneur de ce saint ; & c'est ce monastère qui a donné l'origine & le nom au bourg de S. Albans. (*D. J.*)

VEROLE (PETITE.) *Médecine.* Il ne s'agit

s'agit ici que de l'historique de cette étrange maladie, qui est aujourd'hui répandue dans tout le monde connu, & qui faisoit tôt ou tard toutes sortes de personnes, sans avoir égard au climat, à l'âge, au sexe, ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procèdent de la violence qui lui est propre, ou des mauvaises méthodes dont on se sert pour la traiter, elle ne le cede point à la peste par les défaits qu'elle cause.

On a tout lieu de présumer que la *petite vérole* a été inconnue aux Grecs & aux romains, puisqu'aucun médecin de ce temps-là ne nous en a laissé la description. Des auteurs tels qu'Hippocrate, Aretée, Celse, Cœlius l'Africain, & Soranus d'Ephèse, qui réussissoient si bien dans les descriptions des maladies, qu'on peut les regarder plutôt comme des peintures achevées que comme des histoires, car les anciens n'excelloient pas moins dans les descriptions que dans la poésie, la sculpture & la peinture, n'auroient pas négligé de nous parler de la *petite vérole*, si elle eût existé de leur temps. Il peut cependant se faire qu'elle ait été connue dans quelques autres parties du monde, & il s'est trouvé des médecins qui l'ont fait naître dans les Indes, pour la transporter dans l'Arabie.

On fait seulement que les arabes l'apportèrent en Egypte lorsqu'ils en firent la conquête sous le calife Omar; qu'elle se répandit avec eux dans tous les lieux où ils portèrent leurs armes, leur religion & leur commerce, favori, dans l'Egypte, dans la Syrie, la Palestine, la Perse, la Lycie, le long des côtes de l'Afrique, & delà en Espagne, d'où elle passa avec les Européens dans toutes les autres parties du monde connu. Rhazès, syrien de naissance, arabe d'origine, & mahométan de religion, qui vivoit dans le neuvième siècle, est le premier de tous les auteurs qui nous restent, qui ait traité de cette maladie avec exactitude. Il faut lire, pour s'en convaincre, l'extrait qu'en a fait l'illustre Freind, & dont il nous suffira de donner le précis le plus abrégé.

Rhazès, qui écrivoit dans l'ardent climat de la Perse, observe que la *petite vérole* y est plus épidémique au printemps

Tome XXXV.

qu'en automne. Les enfans & les adultes y sont les plus sujets; les vieillards en sont rarement attaqués, à moins que la saison ne soit fort contagieuse. Les corps qui abondent en humeurs prennent aisément l'infection, & les tempéramens secs en sont attaqués le plus violemment. Rhazès nomme en syriaque la *petite vérole chaspé*; le mot *caphe* ou *capheph* en arabe signifie une *éruption de pustules*.

Les symptômes qui précèdent cette maladie sont, selon le médecin arabe, une fièvre aiguë, un mal de tête violent, des douleurs dans les lombes, la sécheresse de la peau, la difficulté de respirer; les yeux deviennent rouges; on sent des picotemens par tout le corps; on est agité de songes affreux durant le sommeil; enfin on a des maux de cœur avec des envies de vomir. Il nomme *sublimia* les pustules qui s'élèvent en pointe, & *lata* celles qui sont larges & plates, comme dans la *petite vérole* confluyente.

Rhazès s'étend beaucoup sur les pronostics de la *petite vérole*. Si, dit-il, l'éruption se fait aisément, que les pustules viennent bien à maturation, & que la fièvre cesse, il n'y a point de danger; il en est de même quand les pustules sont grosses, distinctes, en petit nombre, mûrissant bien, & ne causant au malade ni oppression, ni chaleur immodérée.

Mais si les pustules sont pressées, cohérentes, se répandant comme des herpes, rongant la peau, & ne contenant point de matière, c'est une espèce de *petite vérole* très-maligne, sur-tout si la fièvre augmente après l'éruption, & qu'alors de nouvelles pustules viennent encore à sortir.

Si l'éruption, continue-t-il, se fait le premier jour de la maladie, cela marque trop d'impétuosité dans les humeurs; si elle arrive le troisième jour, c'est un meilleur signe; & si c'est le septième jour, la maladie est encore plus heureuse.

Quand les pustules sont fort petites, dures, de couleur violette, verte, d'un rouge noirâtre, c'est un mauvais présage. Si les pustules continuent dans cet état, que la fièvre ne diminue pas, & qu'elle soit accompagnée de syncopes ou de palpitations, on ne doit attendre qu'une prompt mort.

M

La méthode curative vient ensuite. Rhazès conseille de saigner d'abord, ou d'appliquer les ventouses. La chambre doit être tenue fraîche, & tout le régime consister dans une diète acide & rafraîchissante. La tisane d'orge doit être la nourriture. Les rafraîchissants & les acides seront proportionnés à l'ardeur plus ou moins grande de la maladie. Si le ventre est resserré, il faut le tenir libre par quelques infusions laxatives, qu'on prendra deux fois par jour. Lorsque les pustules sont toutes sorties, on fera recevoir au malade les vapeurs de l'eau. Il usera pour délayans d'eaux d'orge, de grenade, de melon, & autres semblables liqueurs tempérées. Si l'oppression est fort grande, il conseille le bain d'eau tiède pour procurer l'éruption. Il prescrit les opiatés lorsque le malade ne peut pas dormir, ou qu'il est attaqué d'une diarrhée sur la fin de la maladie. Il conseille aussi d'avoir recours aux remèdes calmans, lorsqu'il paroît quelques symptômes terribles qui empêchent les pustules de venir à suppuration.

Sur le déclin de la maladie, lorsque la nature étoit prête à succomber sous le poids de la matière morbifique, il se servoit, dans ce cas de nécessité, de la saignée & de la purgation pour secourir le malade.

Il faut convenir que cette description est si fidelle, que depuis le temps de Rhazès jusqu'àu nôtre, on n'a presque rien découvert de nouveau à ajouter à la bonne pratique des arabes. On a au moins un millier d'auteurs qui ont publié des ouvrages sur cette maladie, sans aucune utilité pour le public, ou plutôt au grand détriment du public; car on ne peut dire combien de malades ont été tués par les cordiaux & les irritans qui ont été mis en usage, soit pour accélérer l'éruption, soit pour l'amener à suppuration après qu'elle étoit faite.

Enfin, Sydenham prit la nature pour guide, & détruisit par sa conduite la durée de si longues erreurs. Sa description de la maladie est d'une vérité & d'une élégance qu'on ne sauroit trop admirer. Il sut prédire les dangers qu'il étoit incapable d'éviter, & indiqua les écueils où lui & les autres avoient échoué.

On peut comparer à cet égard Sydenham avec le lord Verulam, un des plus

exacts observateurs de la nature qui aient jamais été: non content des découvertes surprenantes qu'il avoit faites, il marqua le plan que ceux qui viendroient après lui devoient suivre, pour continuer avec succès l'histoire naturelle, étant impossible à un homme seul, vu la brièveté de la vie, de recueillir tous les matériaux que la nature fournit, pour en composer un corps d'histoire. Le fameux Boyle commença où l'autre avoit fini, & vint à bout d'exécuter le plan que le premier philosophe avoit laissé.

Sydenham, qui avoit déjà fait tant de découvertes sur la *petite vérole*, regardoit cette maladie comme une vraie fièvre inflammatoire, & chaque pustule comme un phlegmon. Il gouvernoit très-bien son malade jusqu'à l'approche de la fièvre secondaire; mais lorsque celle-ci venoit à augmenter, que la matière étoit mal digérée, que le visage se désentoit, que les crachats s'épaississoient & s'arrêtoient, alors, semblable à un prophète, il annonçoit le danger dont le malade étoit menacé, sans pouvoir le prévenir, malgré toute l'étendue de son savoir en cette partie.

Helvétius introduisit ensuite la purgation dans le dernier état de la *petite vérole*, ce qui est, selon moi, un des meilleurs moyens dont on puisse se servir pour appaiser la fièvre. Il est vrai que ce médecin admit la purgation sans savoir pourquoi; mais Freind démontra les raisons de cette méthode, & en établit la nécessité par la théorie & l'expérience.

Enfin, Boerhaave écrivit expressément sur cette maladie avec sa sagacité ordinaire; il en développa la nature & le traitement qui lui convient. Ce qu'il ajoute sur ce traitement, est bien remarquable: *vulgatâ quippe methodo*, dit-il, *nullus nisi sponte emergit*: si quelqu'un échappe par la méthode que l'on suit ordinairement, c'est plutôt à la nature qu'il en est redevable, qu'aux efforts de celui qui le traite. Ce jugement me paroît si vrai, que je ne doute point que les médecins qui voudront parler de bonne foi, n'en conviennent avec franchise. *Le chevalier de JAUCOURT.*

VÉROLE (PETITE), *Pathol.* maladie fort commune parmi les enfans, & qui attaque aussi les adultes dans tous les âges; elle

est ordinaire en France, en Angleterre & dans d'autres pays.

Cette maladie paroît sur la peau, qu'elle couvre de pustules; son origine est incertaine, on ne trouve pas que l'on en ait fait mention avant les médecins arabes. Elle ressemble beaucoup à la rougeole; de sorte qu'il est difficile de les distinguer pendant les trois premiers jours.

L'une & l'autre procedent d'un sang impur & chargé de miasmes putrides. Le levain de la rougeole est plus âcre & plus subtil, plus chaud & plus bilieux. On prétend que l'une & l'autre ne reviennent pas, quand une fois on les a eues; mais l'expérience démontre le contraire en France.

Quant à la façon dont se produit cette maladie, les uns, comme Dolæus, veulent que nous apportions la cause avec la naissance, & qu'elle ne se manifeste que quand elle a eu occasion de se développer; on ajoute que presque tous les hommes ont la *petite vérole*, & qu'il n'y en a peut-être pas un entre mille qui lui échappe.

Drak compare la *petite vérole* à la lepre des Arabes, & prétend que c'est une lepre passagere & critique, produite par une férosité saline, & qui excite une fièvre au moyen de laquelle le sang se dépure.

Il y a deux especes de *petite vérole*, la distincte & la confluyente; dans la première, les pustules sont séparées & une à une; dans la seconde, les pustules se touchent, & sont entassées de façon qu'elles ne forment qu'une croûte.

Sydenham observe que la *petite vérole* distincte & régulière commence par un tremblement & un froid suivi d'une grande chaleur, de douleur de tête & du dos, de vomissemens, d'assoupissement & souvent d'accès épileptiques; les éruptions arrivent ordinairement le quatrième jour. Les pustules paroissent d'abord au visage, ensuite au cou, puis à la poitrine; au commencement elles sont rougeâtres, puis elles augmentent & blanchissent par degrés; le onzième jour l'enflure & l'inflammation du visage s'évanouissent, & les pustules commencent à se flétrir; c'est environ ce temps qu'est la fin du temps critique & dangereux; alors les pustules commencent à se sécher, & vers le quinzième jour elles

paroissent diminuer & commencent à tomber, & alors on croit qu'il n'y a plus de danger.

La *petite vérole* distincte fuit cette tournure, à moins qu'il ne survienne des cours de ventre, ou d'autres symptomes, qui dérangent le cours ordinaire de cette maladie.

La *petite vérole* confluyente a les mêmes symptomes, mais dans un degré plus violent; les pustules paroissent ordinairement le troisième jour, non pas séparées comme dans la précédente, mais les unes dans les autres, & à la fin elles paroissent comme une petite pellicule blanchâtre sur toute la peau; tout le corps & sur-tout la tête sont considérablement enflés; ensuite cette pellicule devient noirâtre. Cette espèce de *petite vérole* est accompagnée de salivation dans les adultes, & de diarrhée dans les enfans; la salivation vient souvent immédiatement après l'éruption, mais la diarrhée vient plutôt. Cette espèce de *petite vérole* est bien plus dangereuse, elle est ordinairement compliquée avec le pourpre & le charbon, elle emporte souvent les malades le onzième jour.

Cette maladie est épidémique, commence au printemps, augmente vers l'été, se ralentit vers l'automne, & recommence de nouveau vers le commencement ou le milieu & la fin de l'hiver suivant.

On la divise, après M. Morton, en quatre temps: 1°. la préparation que l'on nomme la *couve* ou l'*ébullition*; c'est le premier temps de l'infection.

2°. L'éruption qui dure quatre jours, comme le premier temps, & où les pustules pouffent successivement, à commencer par le visage, ensuite le cou, puis la poitrine, & enfin par tout le corps; il faut remarquer que les éruptions se font au dedans comme au dehors.

3°. La suppuration où les grains s'arrondissent; s'élevent, blanchissent & mûrissent, & ensuite se remplissent de pus, & se couvrent d'une croûte plus ou moins sale & terne.

4°. Le desséchement où les pustules se flétrissent & s'affaissent, se dessèchent, tombent & laissent à leur place une cavité superficielle & rouge qui reste encore long-

temps après que tous les symptomes ont disparu.

Il y a quatre degrés de malignité : 1°. quand les pustules sont universellement confluentes & entassées ; 2°. particulièrement confluentes ; 3°. distinctes, mais très-petites & cohérentes, bordées de noir ou d'un rouge vif & enflammé ; 4°. lorsque les pustules sont distinctes, mais avec éruption pétéchiale, le pourpre ou le millet.

Causes. Comme cette maladie attaque dans tous les âges les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards, & qu'elle survient dans différens pays tout à la fois, il paroît qu'elle vient par contagion, & qu'elle se gagne par communication d'une personne qui l'a eue auparavant. Les voies qui servent à communiquer cette espece de contagion, sont l'air qui s'en charge & qui la porte avec lui dans la bouche, le nez & les poumons, l'œsophage, l'estomac, les intestins, & dans ce même temps la contagion n'a pas encore beaucoup de parties venimeuses ; mais elle se foment dans nos humeurs, au moyen des crudités ou de la corruption qui s'y trouvent, & ce venin peut se garder long-temps sans se manifester.

La cause éloignée sera donc une infection qui nous est transmise, ou qui est développée en nous-mêmes. On ne fait en quoi elle consiste, elle a du moins beaucoup d'analogie avec nos humeurs & la lymphe qui se sépare dans les glandes de la peau. Est-ce une humeur analogue à la lepre ? Est-ce un virus que nous apportons en naissant ? C'est ce qu'on ne peut décider.

Les causes occasionelles peuvent être : 1°. quelque altération ou quelque changement dans l'air, puisque la *petite vérole* arrive plus fréquemment vers le printemps, & qu'elle est, en Europe comme ailleurs, plus épidémique & plus mortelle dans des temps particuliers, & sur-tout vers le printemps.

2°. La peur qui se fait plus sentir qu'il n'est facile de l'exprimer ; on ne fait que trop par expérience, quel est l'effet des passions sur le corps & nos humeurs. La peur a causé la *petite vérole* à des personnes qui s'étoient trouvées sans y penser ou s'y attendre, dans des endroits où il y avoit des malades attequés de *petite vérole*.

3°. Par les indigestions, les crudités, la pourriture des premières voies, l'usage des liqueurs trop chaudes, qui alkalisent & putréfient ou fondent le sang.

Toutes ces causes suffiront pour déterminer un levain contraire à produire son effet, & à se développer.

Symptomes. Lorsqu'une fois ce levain s'est manifesté, il est suivi des signes suivans : l'horreur, le frisson, la fièvre aiguë & inflammatoire, une chaleur brûlante & continue, les yeux brillans, étincelans & larmoyans, différentes douleurs qui attaquent la tête, le dos, les extrémités, & sur-tout l'estomac ; car il survient des cardialgies, des foiblesses, des nausées, des vomissemens, ce qui est sur-tout ordinaire aux enfans, une inquiétude, un engourdissement, une somnolence, un assoupissement.

Ces symptomes se compliquent avec d'autres qui appartiennent à différentes maladies, telles que la douleur de côté, la toux, le crachement de sang, la respiration gênée, tremblante & convulsive, une stupeur avec un embarras dans la tête, des soubresauts dans les tendons, un météorisme dans le bas-ventre, une dureté dans les différentes régions, une colique inflammatoire, des suppressions d'urine, des tenebres ; d'autres fois le dévoiement & la dysenterie se mettent de la partie, & empêchent l'éruption, ou font rentrer le venin au dedans, lorsqu'il étoit déjà sorti par les pores de la peau.

Pronostic. Plus la *petite vérole* paroît de bonne heure dans le printemps, & plus l'air est disposé à favoriser la maladie, plus elle devient dangereuse.

2°. La confluyente est dangereuse tant dans les enfans que dans les adultes, & plus dans ceux-ci que dans ceux-là. Mais le danger est bien plus grand, s'il y a suppression d'urine, nausées, délire, taches de pourpre, crystalline, urine sanglante.

3°. Le phthialisme ou la salivation s'arrêtant subitement, & ne revenant pas dans les vingt-quatre heures, marque un grand danger ; mais cela n'a lieu que dans la confluyente, & encore dans les adultes. Dans cette espece, le malade n'est pas hors de danger avant le vingtième jour.

4°. Si la *petite vérole* est distincte, ronde, grosse, que les pustules s'emplissent & croissent en pointe par le bout ; si le vomissement, le mal de tête, la fièvre cessent ou diminuent beaucoup après l'éruption ; si d'ailleurs le malade a l'esprit tranquille & sans appréhension, le danger est ordinairement passé vers le dixième jour. Les convulsions sont fort dangereuses.

En général, lorsque la *petite vérole* suit quelque débauche ou excès, soit de liqueurs, soit d'alimens, soit autrement, elle est fort dangereuse, & mortelle pour l'ordinaire.

Traitement. Les sentimens sont fort partagés sur cette matière : le vulgaire veut que l'on donne les cordiaux pour aider l'éruption ; les médecins sensés, tels que Boerhaave & autres, regardent cette maladie comme inflammatoire, & veulent qu'on la traite comme telle. Mais ce traitement doit varier selon les espèces, les temps, & les degrés que l'on distingue dans la *petite vérole*. Sur quoi il faut se ressouvenir de ce que nous avons dit en parlant des fièvres éruptoires.

Dans le premier temps, qui est celui de la couve ou de l'ébullition, on doit généralement saigner, pour détendre & relâcher la peau & aider l'éruption ; mais on saignera moins que dans une inflammation ordinaire. On ordonnera ensuite un émétique ou un purgatif, dans le dessein d'évacuer les premières voies, ou des lavemens légèrement purgatifs.

La boisson sera délayante, humectante ; les bouillons seront légers & peu nourrifans, pour ne pas augmenter la fièvre. V.

INFLAMMATION.

Dans le deuxième temps, on aidera l'éruption par une légère tisane de scorfonère, de lentilles, de dompte-venin, ou autre, ou de l'eau rouge, ou de la corne de cerf bouillie.

L'air sera tempéré : le malade prendra des bouillons moins légers.

Dans le troisième temps on aidera la suppuration par la continuation du même régime ; on poussera encore plus par la peau au moyen de légers diaphorétiques.

Enfin, sur la fin on poussera par de plus forts sudorifiques : la nourriture sera plus forte. On pourra alors détourner

une partie de l'humeur par les selles.

On doit purger après que les croûtes sont tombées, ou lorsqu'elles commencent à tomber ; & cela à plusieurs reprises, pour empêcher le reflux de la matière purulente au dedans. On emploiera des tisanes détersives, balsamiques & fortifiantes ; on ordonnera des linimens détersifs sur les pustules, ou une simple onction avec l'onguent rosat, ou la pommade simple.

La meilleure façon pour empêcher les boutons de creuser, est de ne les pas toucher, ou de les piquer légèrement, afin d'en évacuer le pus, & qu'il ne corrode pas la peau par-dessous les croûtes.

On ne peut absolument donner de règles générales sur le traitement de la *petite vérole*. Comme sa cause nous est inconnue, on ne peut, à cet égard seul la traiter que par empirisme : les symptômes seuls nous donnent des indications. On voit des malades périr après la saignée ; on en voit beaucoup qui en reviennent sans saignée, ni autres préparations.

M. Freind & d'autres sont pour la saignée ; les Allemands saignent peu. Alsharavius, dans le premier degré de la *petite vérole*, prescrit la saignée jusqu'à défaillance & jusqu'à l'évanouissement. M. Lister a trouvé que dans la *petite vérole maligne* le sang est excessivement tendre & friable, en sorte que la plume la plus molle diviserait facilement ses globules.

Etmuller dit que l'on doit avoir par-dessus tout une attention particulière à l'haleine, à la respiration & à la voix ; & que quand ces deux choses sont bonnes, c'est un bon signe. Il ajoute que la fiente de cheval est un excellent médicament, en ce qu'il provoque la sueur, & qu'il garantit la gorge.

Le vulgaire est dans un préjugé que toutes les boissons doivent être rouges, à cause de la chaleur qu'on prétend être seule nécessaire dans cette maladie.

Quelques auteurs ont proposé les mercuriaux dans le commencement, en établissant une analogie entre la grosse & la *petite vérole*.

Inoculation. On nous a apporté des Indes & de la Mingrelie, une autre méthode de traiter la *petite vérole*, qui est l'*inocula-*

tion. Elle consiste à donner la *petite vérole*, en communiquant son venin à un malade, en lui faisant entrer le pus d'une pustule vérolique par quelque ouverture qu'on lui fait à la peau, ou en lui mettant dans le nez un grain de ce levain qui soit assez considérable: on traite ensuite le malade méthodiquement. *V. INOCULATION.*

Petite vérole volante. Cette maladie a beaucoup de rapport avec la *petite vérole vraie*; mais elle est bien plus légère, plus superficielle. On y remarque les quatre temps comme dans la vraie, quoique moins marqués. Ceux qui nient que l'on puisse avoir cette maladie deux fois, disent que la *vérole volante* n'arrive que par un défaut d'éruption suffisante de *petite vérole*, au moyen de quoi il reste encore suffisamment de levain pour produire une nouvelle éruption, & que la *petite vérole vraie* détruit les glandes & le tissu de la peau quand elle est abondante, ce qui l'empêche de revenir. Cette raison ne peut avoir lieu lorsque la *petite vérole* est médiocre, & qu'on n'en voit que quelques grains qui poussent çà & là.

On pense donc communément que cette dernière est causée par un reste de levain de *petite vérole* qui n'a pu se faire jour, ou qui n'a pas eu assez de force, n'ayant pas trouvé de causes occasionnelles assez énergiques pour produire la *petite vérole vraie*. Cette matière étant dans le sang, soit dès la naissance, soit par une communication contagieuse, y reste & n'y produit pas les effets autant que dans une autre occasion, faute d'y trouver des causes qui aident son développement & son exaltation. La force particulière du tempérament, la qualité louable des humeurs feront que les pointes du virus seront émoussées ou engagées, & perdront leur énergie. Si donc une cause de la *petite vérole*, mais affaiblie ou moins énergique, existe dans le sang, elle pourra à l'occasion de l'air, ou d'une légère fermentation dans les humeurs, produire quelques effets légers, ou achever la dépuración de l'humeur virulente qui ne s'étoit pas faite d'abord; elle se séparera du sang, & paroitra sous la forme de *petite vérole volante*.

Il arrivera delà qu'une personne qui aura

eu la *petite vérole vraie*, pourra encore avoir la *petite vérole volante*, & que d'autres qui n'auront point eu la première, auront cependant la seconde.

Le traitement de cette *vérole volante* doit être le même que de la vraie, à quelque petite différence près. Ainsi l'on saignera moins, on purgera moins, on ordonnera une diète moins sévère. *V. PETITE VÉROLE VRAIE.*

La *petite vérole volante*, ainsi que l'autre, laisse souvent des reliquats ou suites fâcheuses; sur quoi il faut remarquer que cela vient d'une dépuración imparfaite de l'humeur qui étoit trop abondante, & qui s'est jetée sur différentes parties, comme il arrive dans quelques personnes qui restent aveugles, d'autres sont estropiées, d'autres tombent dans la phthisie & le marasme. *V. ces articles.*

Le vrai moyen de prévenir tous ces désordres, c'est d'aider la nature, & d'achever ce qu'elle n'a pu faire elle seule, je veux dire que l'on doit employer les purgatifs, les apéritifs, les fondans mercuriaux, les bains sudorifiques, les eaux minérales, le lait, & enfin tous les secours qui sont indiqués pour détourner la consommation imminente, ou des maladies chroniques dont on craint les suites & la longueur. *V. CHRONIQUE, PHTHISIE.*

Le lait coupé avec les sudorifiques, l'exercice, le changement d'air, & enfin les nourritures louables, avec un régime convenable, seront d'excellens prophylactiques contre la phthisie imminente à la suite d'une *petite vérole*, ou mal traitée, ou rentrée, ou qui sera mal sortie.

VÉROLE (Grosse), maladie vénérienne. *V. VÉNÉRIEN.*

Pour former un traité de la *maladie vénérienne*, voici le plan qu'il faudroit suivre.

Maladie vénérienne inflammatoire chronique. La première comprend la gonorrhée, les chancres vénériens, *tumores testium inflammatos; bubones qui suppurantur, vel non suppurantur; faucium vel penduli palatini, ossium nasi, cranii; ulcera depascentia; cariem, aruum dolores nocturnos; universæ cutis morbos inflammatorios; mariscas, hemorrhoides tumentes, inflammata.*

Je ne traiterai présentement, ni de la cause, ni de la guérison de cette première espèce.

Je communiquerai seulement mes pensées & observations, & celles de plusieurs auteurs sur la *maladie vénérienne chronique*.

On l'observe dans le corps humain, produite par trois causes.

La première; les reliquats de cette maladie qui n'a pas été guérie radicalement, ce qui arrive très-souvent.

La seconde; les différentes manières de contracter cette maladie, les constitutions foibles par le tempérament, par l'âge, ou par les infirmités.

La troisième; les enfans issus de pères infectés de la même maladie.

La pratique constante dans la guérison de la *maladie vénérienne* nous montre que très-rarement elle est parfaite, & principalement dans le sexe; les praticiens gémissent de ne pouvoir guérir radicalement dans les femmes les gonorrhées *vénériennes*, & quelquefois dans les hommes. Quand la *maladie vénérienne* est tellement avancée qu'elle attaque la gorge ou le *scrotum* avec des tumeurs dans les cordons, & que les malades ont été guéris par la salivation ou par autres compositions mercurielles; il arrive rarement qu'ils soient guéris radicalement; quelquefois les médecins en font la cause, ordinairement les malades, & bien souvent le degré exalté du virus vérolique.

Dans la supposition même que celui qui a été infecté par la *maladie vénérienne* ait été parfaitement guéri, il est constant que son corps restera toujours plus foible & plus susceptible de recevoir ce virus, qu'il n'étoit avant l'infection. Le mercure détruit toujours cette huile animale, cet humide radical, cause de l'élasticité & vigueur de nos fibres.

Le corps dans cet état de foiblesse reste disposé à contracter le virus vérolique à la prochaine cohabitation avec une personne infectée.

Il est à remarquer que celui qui a été infecté de *petite vérole suppuratoire*, ne gagnera point cette maladie, quoiqu'il soit inoculé avec le même virus, comme le doc-

teur Matty l'a expérimenté en son propre corps, & que ceux qui ont été affectés de la maladie vénérienne, gagneront cette maladie autant de fois qu'ils cohabiteront avec des personnes vérolées; signe certain, ou que la maladie vénérienne ne se guérit pas si radicalement que la *petite vérole*, ou que ces deux virus sont d'une nature tout-à-fait différente.

L'expérience nous enseigne chaque jour que toutes les personnes qui cohabitent avec une femme infectée, ne gagnent pas son mal, au moins en apparence. Si la personne la plus saine & robuste en est infectée, la nature agira avec toutes ses forces à chasser & à dompter le *stimulum* vénérien; elle produira chaleur, douleur dans la partie; il se formera de nouveaux fluides, à l'aide desquels se domtera le virus, qui, finalement sera chassé, & le malade souvent avec l'aide de l'art ou sans son secours, restera guéri; quelquefois aussi il se formera un ulcère ou une inflammation qui se terminera en pus.

Mais celui qui, foible par sa constitution, par son âge, ou par d'autres maladies, aura cohabité avec une femme gâtée, ne ressentira rien; le virus entrera dans le corps, attaquera le plus intime & le plus subtil, & ne viendra à se manifester que par la suite du temps, & par des signes qui sont les mêmes qui caractérisent les maladies chroniques.

Ceux qui contractent cette maladie dans ces dernières circonstances, par les voies naturelles ou *per libidines vagas*, ne ressentent aucun de ces signes qui caractérisent la maladie vénérienne inflammatoire; au contraire ils sentent quatre ou cinq jours après, une lassitude, une pesanteur, principalement dans les reins, quelques vertiges, une respiration de temps en temps gênée; ils deviennent tristes, le visage pâle; quelques jours après il paroît un ou quelques boutons sur le visage, des ophthalmies plus ou moins inflammatoires, mais sans ardeur ni douleur, aussi rares qu'aux véritables.

Par la suite du temps les digestions de l'estomac deviennent lentes & imparfaites; on y sent du poids, des vents, quelquefois des douleurs; à d'autres ce sont des tranchées dans le ventre, qui ordinairement est

pareilleux. Cet état alors est si analogue avec la maladie hypocondriaque, hystérique ou de vapeurs, qu'il faut un médecin bien expérimenté pour reconnoître ces sortes de symptômes, & aller à leur véritable cause.

Cette maladie invétérée a produit l'épilepsie, la manie, la cataracte, la surdité & les polypes du nez & d'autres parties du corps humain.

C'est aussi de cette manière que cette maladie dans de telles circonstances infecte le genre nerveux, & toute l'étendue de la membrane celluleuse où résident les liqueurs les plus fines & les plus actives de notre corps.

Mais cette maladie se manifeste par d'autres signes, tels qu'ils seroient produits par les maladies simples qui naissent du dérangement de la bile & du sang.

Il paroît une jaunisse plus ou moins foncée; à d'autres, crachements de sang, douleur de poitrine, sans la moindre toux au commencement.

Dans les pays méridionaux cette maladie se montre souvent par phthisie, qui se termine par une diarrhée mortelle; les frictions mercurielles données avec modération, sont le remède qui les guérit parfaitement.

Bien souvent on est attaqué d'asthme convulsif; ordinairement alors les gencives sont pâles, & tout l'intérieur de la bouche & la gorge même, ou de la couleur du sang de bœuf parsemée de points comme de suif; les gencives quelquefois tuméfiées & rongées; bien souvent douleurs de dents qui pourrissent peu-à-peu.

Si ceux qui ont contracté cette maladie, sont plus robustes, & que leur genre de vie les oblige à s'exercer, alors tout le mal se montre dans la superficie du corps.

Les rhumatismes, les sciaticques, la goutte aux genoux & aux pieds, plus comme un édème que comme une inflammation; avec ces maladies naissent toutes les maladies de la peau; depuis les éphelides jusqu'aux *impetigines* (dartres). On a vu les ongles devenir si raboteux, si épais & si difformes, que les mains en étoient inutilisables.

Dans ces constitutions, l'effet principal du virus vénérien est d'endurcir la bile dans

la vessie du fiel, & l'urine dans les reins; il s'y forme des pierres & de la gravelle, & il n'y a que le mercure accompagné d'autres remèdes légèrement purgatifs, qui en soit le véritable remède.

On a observé une difficulté opiniâtre d'avalier même les liquides, & les remèdes mercuriels ont seuls pu vaincre ce terrible symptôme.

Mais dans le sexe cette sorte de virus vénérien est plus terrible, tant par les embarras de le guérir, que par le ravage qu'il y cause.

Il produit, comme dans les hommes, tous les symptômes des maladies hypocondriaques, les fleurs blanches de différentes couleurs; on a vu après la mort les ovaires pourris ou pleins d'idatides; il se forme des polypes dans le vagin & dans l'utérus, des tumeurs dans les mamelles, dans le temps encore qu'elles sont réglées, & quoiqu'irrégulièrement, quelquefois avec des tranchées insupportables avant de paroître. Les migraines & tous les maux des glandes engorgées ont montré bien souvent que ces dérangemens provenoient de la cause mentionnée.

S'il étoit permis de révéler ici dans la langue vulgaire tous les maux que causent à l'espèce humaine les iniquités qui se commettent en contractant cette maladie, je pourrois augmenter malheureusement leur catalogue; mais en faveur des médecins je citerai un passage de Levinus Lemnius, *De occultis naturæ min. Antverpiæ, 1574, p. 174 & 175*, dans lequel on verra que les soupçons ci-dessus indiqués sont fondés sur l'observation de deux cents ans.

Tres sunt morbi inter se affines & cognati, non tam lethales quam fædi ac contagiosi, quorum alter in alterum transit ac permutatur: lues venerea, seu morbus gallicus, elephanthiasis, seu vulgaris lepra, quæ in scrophis grando dicitur, quorum genus est icteritia nigra. Hi superioribus annis intolerandis modis homines excarnificabant, nunc prorsus mitescere cæperunt; minusque infesti sunt.

Et il continue, en parlant ainsi de la maladie vénérienne.

Semper tamen vestigia inhærescunt, veterisque morbi reliquiæ reliquuntur, quæ

quæ si in pulmonem decumbunt, raucos illos esse, atque anhelosos perspicis; si in articulos, podagræ, ac chiragræ, & quæ subinde recurrit ischiatico dolore obnoxios. Sic omnes ficosi articulari morbo laborant. At non omnes podagrici, aut coxendicis cruciatu affecti, morbi gallici labe affecti sunt: quod si in extimam cutem suffunditur humorum colluvies, scabra cute afficiuntur, ac corticosa, lichenibus, impetigine, mentagra, ac porrigine deformati, non sine capillorum defluvio, &c.

On peut très-facilement prévoir les maladies des enfans nés de parens attaqués & tourmentés de la maladie vénérienne chronique. Si ces victimes de la lubricité sont assez bien constituées pendant les premières années de leur enfance, il leur sort par la superficie de tout le corps, & particulièrement par toute la tête, de ces excrétiions & croûtes qui suintent une matiere âcre & corrosive, si dangereuse à guérir ou à supprimer.

S'ils sont foibles & avec assez de vigueur pour vivre de la troisième jusqu'à la neuvième année, ils sont attaqués du rachitis, du spina ventosa, scrophules, & exostoses.

A l'âge de puberté paroissent les toux, les raucedines, les crachemens de sang, qui se terminent par la phthisie & la mort; le lait & les bouillons de tortues sont inutiles dans les maladies de génération infectée.

Généralement ces enfans sont nés pour punir les peres de leur lubricité, per libidines vagas: ils sont spirituels, aimables & caressans: mais ils sont nés pour mourir au plus tard dans l'âge de l'adolescence, puisque rarement ils passent à l'âge de vingt-huit ans.

Toutes ces expériences & raisonnemens seroient inutiles, s'ils ne contribuoiient point à soulager la misere humaine; & comme cet ouvrage est destiné pour le bien des mortels en société, ou hors de ces pénibles avantages, on communiquera le remede connu jusqu'à présent, le plus utile pour vaincre ces maux.

℞ Mercur. purissimi crudi, ℥ iv; mellis puriss. ℥ sem. terantur mortario ferreo ad extinctionem, subinde adde camphoræ, ℥ iv; butyri cacao, ℥ viij, vel axungia

Tome XXXV.

porcinæ; terantur simul per lxx horas jugiter. Fricentur tribus ad talos usque cum uncia semisse singulis noctibus post tenuissimam cœnam: crastinâ die ad meridiem usque bibat ad libram decocti sarfæ parallelæ, jejuno stomacho: prandeat ex assis carnibus juniorum animalium: sub his pergat per menses, vel tandiu donec symptomata evanescant.

Plerumque oris fluxus salivæ frictions non succedunt: accidit tamen aliquando: tunc, vel intermittendæ frictions, vel alvus aperta servatur, avertitur fluxus.

Dum sub his degit corpus, ita fit ab humiditate, frigore tutum, ut perspiratio auctior diu noctuque fiat. Quæ hic desiderari, à perito medico facillimè in usum adhiberi poterunt. Mémoire de M. le docteur Sanchez, tel qu'il nous l'a communiqué.

VEROLI, (Géog. mod.) en latin Verulæ; ville d'Italie dans la Campagne de Rome, sur les confins du royaume de Naples, au pié de l'Apennin, à 20 lieues au sud-est de Rome, avec un évêché qui ne releve que du pape. Long. 32, 6; lat. 42, 38.

Palearius (Aonius), l'un des plus vertueux, des plus malheureux hommes de lettres, & en même temps l'un des bons écrivains du seizième siècle, étoit né à Veroli. Il s'acquît l'estime des savans de ce temps, par son poëme de immortalitate animarum, imprimé à Lyon en 1536 in-16. Sa réputation & son éloquence lui attirerent des envieux qui, pour le perdre, le diffamèrent comme un impie. Ils l'accusèrent d'avoir écrit en faveur des protestans, & contre l'inquisition. Pie V voulut signaler le commencement de son pontificat par le supplice d'un hérétique; Palearius fut choisi, & condamné à être pendu, étranglé & brûlé, l'an 1566: cette horrible sentence fut exécutée sans aucune miséricorde. Outre son poëme de l'immortalité de l'ame, on a de lui d'autres piéces en vers & en prose, dont la meilleure édition est celle de Wertstein à Amsterdam, 1696, in-8°.

Sulpitius (Jean), surnommé Verulanus du nom de Veroli sa patrie, florissoit sur la fin du quinzième siècle: Il cultiva les belles-lettres avec succès. Il fit imprimer Végece, & publia le premier Vitruve.; ce

que M. Perrault n'auroit pas dû ignorer. C'est encore Sulpitius qui a rétabli l'usage de la musique sur le théâtre. Rome qui l'avoit comme perdue, pour donner à la déclamation des acteurs ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la vit reparoitre vers l'an 1480, par les soins & le génie de Sulpitius. Il commença par donner au peuple le plaisir de la musique des opéra sur des théâtres mobiles; ensuite il en amonça le pape & les cardinaux; enfin son invention fut goûtée de tout le monde; & ce goût se soutiendra long-temps. (D. J.)

VEROMANDUI, (Géogr. anc.) *Viromandui*, *Veromandi*, & dans Ptolomée *Vermanduoi*; peuples de la Gaule Belgique, selon Plin, l. IV, c. 17. Ils habitoient au midi des Nerviens, au nord des Sueffonnes, dont ils étoient séparés par la riviere d'Oise, à l'orient des *Ambiani*, & au couchant de la forêt d'Ardenes. On juge que leur pays étoit d'une petite étendue, parce que César, *De bell. gal. l. II, c. 4*, dit qu'ils ne promirent que dix mille hommes pour la guerre commune contre les Romains, tandis que les *Sueffonnes* & les *Nervii* promirent de fournir chacun cinquante mille hommes.

Le pays conserve encore présentement le nom de ces peuples. On l'appelle le *Vermandois*. (D. J.)

VEROMETUM, (Géog. anc.) ville de la Grande-Bretagne. Elle est placée par l'itinéraire d'Antonin sur la route de Londres à Lindum, entre *Ratae* & *Maridunum*, à treize milles de chacun de ces lieux. Cette même ville dans la route d'York à Londres, est nommée *Vernemetum*. Quelques-uns ont voulu que ce fût présentement *Willoughby*; mais Cambden & d'autres géographes soutiennent que c'est *Burrow-hill*.

L'auteur des *Délices d'Angleterre* dit, p. 376: à deux ou trois milles au midi de *Bonton-laxera*, entre *Burrow-hill* & *Ead-Burrow*, s'éleve une colline fort roide & escarpée de toutes parts, à la réserve du côté du sud-est, où elle est accessible. On y voit au sommet les débris d'une ville ancienne, qu'on juge être *Vernemetum*. Il y a un double fossé & une

enceinte de murailles qui occupe environ dix-huit acres d'étendue. On pourroit croire qu'il y avoit dans ce lieu quelque temple fameux dédié à quelque divinité païenne, parce que *Vernemetum*, en vieux gaulois, signifie un grand temple.

Il y a long-temps que cette remarque est faite. On la doit à Fortunat, l. I, *carm. 9*, qui explique ainsi le nom de *Vernemetum*:

Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas;
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

(D. J.)

VERONA, (Géogr. anc.) ville d'Italie, sur l'Adige, dans les terres, aux confins de l'ancienne Rhétie. Elle fut fondée, selon Plin, l. III, c. 29, par les Rhétiens & par les Euganéens en commun; mais Tite-Live, l. V, c. 35, fait entendre qu'elle fut bâtie par une troupe de Gaulois, qui après avoir passé les Alpes sous la conduite d'Elitovius, s'établirent, *ubi nunc*, dit-il, *Brixia ac Verona urbes sunt*. Tout cela néanmoins peut se concilier, en disant que *Vérone* doit ses commencemens aux Rhétiens & aux Euganéens, & que les Gaulois s'étant emparés du Bressan, se rendirent ensuite maîtres du *Véronese*. Martial, liv. XIV, *épig. 195*, parle de *Verone* comme d'une ville considérable.

Tantum magna suo debet Verona Catullo,
Quantum parva suo Mantua Virgilio.

Tacite qui lui donne le nom de *colonie romaine*, fait l'éloge de sa beauté & de son opulence. Cn. Pompeius Arabo, pere du grand Pompée; avoit été le conducteur de la colonie, qui fut renouvelée sous Gallien, & honorée du titre de *colonia augusta*. Un double arc-de-triomphe, qui a été autrefois une des portes de la ville, conserve l'inscription suivante:

Colonia Augusta Verona Nova Gallieniana
Valeriano II. & Lucilio Coff.
Muri Veronensium fabricati ex die III.
Non. April.
Dedicati Pr. Non. Decembris.
Jubente Sanctissimo Gallieno. Aug. N.

Les habitans de cette ville sont communément appellés *Veronenses* par les anciens auteurs ; cependant on a d'anciennes inscriptions où ils sont nommés *Verones*.

Vérone fut heureuse sous les empereurs ; mais elle éprouva de tristes malheurs lors de la chute de l'empire d'Occident, & depuis elle a souffert plusieurs révolutions qui l'ont dépouillée de toute son ancienne splendeur.

Elle fut pillée par Attila, & possédée successivement par Odoacre, roi des Hérules, par Théodoric, roi des Goths, & par ses successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne & par sa postérité ; mais lorsque ses descendans perdirent l'empire, il s'éleva plusieurs seigneurs qui tâcherent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusqu'à Othon I, qui réunit à l'empire divers états qui en avoient été détachés. *Vérone* rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses magistrats ; de sorte qu'elle étoit proprement une république libre sous le nom de *ville impériale*.

Cet état dura jusqu'à ce qu'Attilin se fut emparé de la puissance souveraine : ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouit de la tyrannie, trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Véronois élurent pour général Martin de l'Escale, & se trouverent si bien de sa conduite, qu'ils le créèrent dictateur perpétuel.

Ses descendans commandèrent dans *Vérone* avec beaucoup de réputation, & en furent créés princes par l'empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chassés de *Vérone* l'an 1387, par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrèrent l'an 1404 : mais ils ne la gardèrent guere ; car les Vénitiens s'en emparèrent l'an 1409, & la possèdent encore.

Cette ville se glorifie d'avoir produit des savans illustres depuis la renaissance des lettres, & sous l'ancienne Rome, Catulle, Cornelius Nepos, Macer, Vitruve & Pline le naturaliste.

Catulle (Caius Valerius Catulus) naquit

l'an 666 de Rome ; & quoique S. Jérôme le fasse mourir l'an 696, à l'âge de trente ans, il poussa sa carrière au moins dix ans de plus. Il ne fut pas plus gratifié des biens de la fortune ; cependant son esprit fin & délicat le fit rechercher de tous les grands de Rome. Ses poésies plaisent par une simplicité élégante, & par des grâces naïves que la seule nature donne à ses favoris. Il imagina le vers endécasyllabe, qui est si propre à traiter les petits sujets ; mais il en abusa pour y semer des obscénités qui révoltent la pudeur. Il devoit d'autant mieux s'en abstenir, que c'est dans la peinture des sentimens honnêtes que sa muse excelle. Il a l'art de nous attendrir, & il est parvenu à nous faire partager la vive douleur qu'il témoigne de la mort de son frere que nous n'avons jamais connu. (*Epigr.* 67, 69, 102). Admirateur de Sapho, il transporta ou imita dans ses poésies plusieurs morceaux de celles de l'amante de Phaon.

Il savoit bien aussi, quand il le vouloit, aiguïser des vers satyriques ; témoin son épigramme des deux adulteres, César & Mamurra. Cette épigramme a passé jusqu'à nous, & elle est fort bonne, parce qu'elle peint les mœurs de son siecle ;

*Consule Pompeio primum duo, Cinna, solebana
Mechi. Illi ah! facto consule nunc iterum
Manserunt duo, sed creverunt millia in unum
Singula ; facundum semen adulterio.*

« *Cinna*, sous le premier consulat de
» Pompée on ne voyoit à Rome que
» deux adulteres : ces deux-là même fu-
» rent encore les seuls sous le second
» consulat, mais depuis lors chacun d'eux
» en a produit des milliers ; leur adultere
» a été fécond. »

Cette piece ayant paru dans une conjoncture critique pour César, il ne déguisa point qu'il en recevoit un grand tort ; mais il se contenta d'obliger le poëte à lui faire satisfaction, & le soir même il l'invita à souper.

Nous n'avons pas toutes les œuvres de Catulle, & entr'autres son poëme dont parle Pline, l. XXVIII, c. 2, sur les

enchantemens pour se faire aimer, sujet que Théocrite avoit traité avant lui. La première édition des œuvres de Catulle parut à Venise en 1488 avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Scaliger en donna une nouvelle, dans laquelle il corrigea plusieurs passages avec autant de sagacité que d'érudition. Enfin les deux meilleures éditions sont celles de Grævius à Utrecht en 1680, & d'Isaac Vossius à Leyde en 1684.

Macer (Emilius) vivoit vers l'an de Rome 1738, & mourut en Asie, selon S. Jérôme. Il écrivit sur les serpens, les plantes & les oiseaux, au rapport de Quintilien. Il fit encore un poëme de la ruine de Troie, pour servir de supplément à l'Iliade d'Homere. Ovide parle souvent des ouvrages de ce poëte : ils sont tous perdus ; car le poëme des plantes que nous avons sous le nom de *Macer*, n'est pas de celui qui vivoit du temps d'Auguste, & c'est d'ailleurs un livre fort médiocre.

Si Cornelius Nepos n'est pas de *Vérone*, il étoit du moins du territoire de cette ville, puisqu'il naquit à Hostilie, selon Catulle, qui pouvoit en être bien informé. Cet historien latin florissoit du temps de Jules-César, étoit des amis de Cicéron & d'Atticus, & vécut jusqu'à la sixième année de l'empire d'Auguste. Il avoit composé les vies des historiens grecs ; car il en fait mention dans celle de Dion, en parlant de Philistus. Ce qu'il dit dans la vie de Caton & d'Annibal, prouve aussi qu'il avoit écrit les vies des capitaines & des historiens latins ; enfin il avoit laissé d'autres ouvrages qui sont perdus. Nous n'avons plus de lui que les vies des plus illustres généraux d'armées de la Grece & de Rome, dont il n'a pas tenu à Emilius Probus de s'attribuer la gloire. On prétend qu'ayant trouvé cet ouvrage de Nepos, il s'avisa de le donner sous son nom, pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Théodose ; mais la suite des temps a dévoilé cette supercherie.

On a deux traductions françoises des vies des capitaines illustres de Cornelius Nepos : l'une du fleur de Claveret, publiée en 1663, l'autre toute moderne de M. le Gras, alors de la congrégation de

l'oratoire, imprimée à Paris en 1729, in-12 ; mais nous aurions besoin d'une nouvelle traduction plus élégante, plus travaillée, & qui fût embellie de savantes notes historiques & critiques, afin que l'historien latin devint un ouvrage répandu dans toutes les bibliothèques des gens de goût, qui aiment à s'instruire de la vie des hommes célèbres de l'antiquité.

Vitruve (Marcus Vitruvius Pollio) vivoit sous le regne d'Auguste, vers le commencement de l'ère chrétienne. Savant dans la science des proportions, il mit au jour un excellent ouvrage d'architecture, divisé en dix livres, & les dédia au même empereur. Cet ouvrage est d'autant plus précieux, que c'est le seul en ce genre qui nous soit venu des anciens. Nous en avons une belle traduction françoise, enrichie de notes par M. Claude Perrault, dont la première édition parut à Paris en 1673, in-folio ; & la seconde en 1684, chez Coignard.

Pline (Caius Plinius Secundus) vit le jour sous l'empire de Tibere, l'an 774 de Rome, qui est le vingtième de l'ère chrétienne, & mourut sous Titus, âgé de 56 ans. Ce grand homme est de tous les écrivains du monde celui que l'Encyclopédie a cité le plus. Il intéresse singulièrement l'humanité par sa fin tragique, & les savans de l'univers par ses écrits, qui sont dans les arts & dans les sciences les monumens les plus précieux de toute l'antiquité. Pline le jeune nous a donné dans une de ses lettres, lettre 5, l. III, l'histoire des ouvrages de son oncle, & dans une autre lettre, lettre 16, l. VI, la relation de sa mort. Je lis ces deux lettres pour la vingtième fois, & je crois devoir les transcrire ici toutes entières ; les gens de goût verront bien qu'il n'en falloit rien retrancher.

A Marcus. Vous me faites un grand plaisir de lire avec tant de passion les ouvrages de mon oncle, & de vouloir les connoître tous, & les avoir tous. Je ne me contenterai pas de vous les indiquer, je vous marquerai encore dans quel ordre ils ont été faits. C'est une connoissance qui n'est pas sans agrémens pour les gens de lettres.

Lorsqu'il commandoit une brigade de cavalerie, il a composé un livre de l'art de lancer un javelot à cheval ; & dans ce livre l'esprit & l'exacritude se font également remarquer. Il en a fait deux autres de la vie de Pomponius Secundus, dont il avoit été singulièrement aimé, & il crut devoir cette marque de reconnaissance à la mémoire de son ami. Il nous en a laissé vingt autres des guerres d'Allemagne, où il a renfermé toutes celles que nous avons eues avec les peuples de ces pays. Un songe lui fit entreprendre cet ouvrage. Lorsqu'il servoit dans cette province, il crut voir en songe Drusus Néron, qui après avoir fait de grandes conquêtes, y étoit mort. Ce prince le conjuroit de ne le pas laisser enseveli dans l'oubli.

Nous avons encore de lui trois livres intitulés *l'Homme de lettres*, que leur professeur obligea mon oncle de partager en six volumes. Il prend l'orateur au berceau, & ne le quitte point qu'il ne l'ait conduit à la plus haute perfection. Huit livres sur les façons de parler douteuses. Il fit cet ouvrage pendant les dernières années de l'empire de Néron, où la tyrannie rendoit dangereux tout genre d'étude plus libre & plus élevé. Trente & un pour servir de suite à l'histoire qu'Aufidius Bassus a écrite. Trente-sept de l'histoire naturelle. Cet ouvrage est d'une étendue, d'une érudition infinie, & presque aussi varié que la nature elle-même.

Vous êtes surpris comme un homme, dont le temps étoit si rempli, a pu écrire tant de volumes, & y traiter tant de différens sujets, la plupart si épineux & si difficiles. Vous serez bien plus étonné, quand vous saurez qu'il a plaidé pendant quelque temps, & qu'il n'avoit que cinquante-six ans quand il est mort. On fait qu'il en a passé la moitié dans les embarras, que les plus importans emplois & la bienveillance des princes lui ont attirés. Mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyables. Il commençoit ses veilles aux fêtes de Vulcain, qui se célébroient ordinairement au mois d'août, non pas pour chercher dans le ciel des présages, mais pour étudier. Il se

mettoit à l'étude en été dès que la nuit étoit tout-à-fait venue ; en hiver, à une heure du matin, au plus tard à deux, souvent à minuit. Il n'étoit pas possible de moins donner au sommeil, qui quelquefois le prenoit & le quittoit sur les livres.

Avant le jour il se rendoit chez l'empereur Vespasien, qui faisoit aussi un bon usage des nuits. Delà, il alloit s'acquiescer de ce qui lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui ; & ce qui lui restoit de temps, c'étoit encore pour l'étude. Après le dîner, toujours très-simple & très-léger, suivant la coutume de nos peres, s'il se trouvoit quelques momens de loisir, en été il se couchoit au soleil. On lui lisoit quelque livre, il en faisoit ses remarques & ses extraits ; car jamais il n'a rien lu sans extrait. Aussi avoit-il coutume de dire qu'il n'y a si mauvais livres, où l'on ne puisse apprendre quelque chose.

Après s'être retiré du soleil, il se mettoit le plus souvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, & dormoit très-peu de temps. Ensuite, & comme si un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude jusqu'au temps de souper. Pendant qu'il soupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant.

Je me souviens qu'un jour le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. Quoi ! ne l'avez-vous pas entendu ? dit mon oncle. Pardonnez-moi, répondit son ami. Et pourquoi donc, reprit-il, le faire répéter ? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes. Voyez si ce n'étoit pas être bon ménager du temps.

L'été, il sortoit de table avant que le jour nous eût quittés ; en hiver, entre sept & huit : & tout cela, il le faisoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve, & il le faisoit comme si quelque loi l'y eût forcé. A la campagne le seul temps du bain étoit exempt d'étude : je veux dire le temps qu'il étoit dans l'eau ; car pendant qu'il en sortoit, & qu'il se faisoit essuyer, il ne manquoit point de lire ou de dicter.

Dans ses voyages, c'étoit la même application : comme si alors il eût été plus

dégagé de tous les autres soins , il avoit toujours à ses côtés son livre , ses tablettes & son copiste. Il lui faisoit prendre ses gants en hiver , afin que la rigueur même de la saison ne pût dérober un moment à l'étude. C'étoit par cette raison qu'à Rome il n'alloit jamais qu'en chaise.

Je me souviens qu'un jour il me censura de m'être promené. Vous pouviez , dit-il , mettre ces heures à profit ; car il comptoit pour perdu , tout le temps que l'on n'employoit pas aux sciences. C'est par cette prodigieuse assiduité , qu'il a su achever tant de volumes , & qu'il m'a laissé cent soixante tomes remplis de ses remarques , écrites sur la page & sur le revers en très-petits caractères ; ce qui les multiplie beaucoup. Il me contoit qu'il n'avoit tenu qu'à lui , pendant qu'il étoit procureur de César en Espagne , de les vendre à Lartius Licinius quatre cents mille sesterces , (environ quatre-vingt mille livres de notre monnoie) ; & alors ces mémoires n'étoient pas tout-à-fait en si grand nombre.

Quand vous songez à cette immense lecture , à ces ouvrages infinis qu'il a composés , ne croiriez - vous pas qu'il n'a jamais été ni dans les charges , ni dans la faveur des princes ? Mais quand on vous dit tout le temps qu'il a ménagé pour les belles-lettres , ne commencez - vous pas à croire qu'il n'a pas encore assez lu & assez écrit ? Car d'un côté , quels obstacles les charges & la cour ne forment-elles point aux études ? Et de l'autre , que ne peut point une si constante application ? C'est donc avec raison que je me moque de ceux qui m'appellent *studieux*, moi qui en comparaison de lui , suis un franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce que les devoirs & publics & particuliers me laissent de temps. Eh ! qui , parmi ceux-mêmes qui consacrent toute leur vie aux belles-lettres , pourra soutenir cette comparaison , & ne pas rougir , comme si le sommeil & la mollesse partageoient ses jours ?

Je m'apperçois que mon sujet m'a emporté plus loin que je ne m'étois proposé. Je voulois seulement vous apprendre ce que vous desiriez savoir , quels ouvrages mon oncle a composés. Je m'assure pourtant , que ce que je vous ai mandé ne vous

fera guere moins de plaisir que leur lecture. Non seulement cela peut piquer encore davantage votre curiosité , mais vous piquer vous-même d'une noble envie de faire quelque chose de semblable. Adieu.

A Tacite. Vous me priez de vous apprendre au vrai , comment mon oncle est mort , afin que vous en puissiez instruire la postérité. Je vous en remercie ; car je conçois que sa mort sera suivie d'une gloire immortelle , si vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité qui a désolé de très-beaux pays , & que sa perte , causée par un accident mémorable , & qui lui a été commun avec des villes & des peuples entiers , doive éterniser sa mémoire : quoiqu'il ait fait bien des ouvrages qui dureront toujours , je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi , j'estime heureux ceux à qui les dieux ont accordé le don , ou de faire des choses dignes d'être écrites , ou d'en écrire de dignes d'être lues ; & plus heureux encore ceux qu'ils ont favorisés de ce double avantage. Mon oncle tiendra son rang entre les derniers , & par vos écrits , & par les siens ; & c'est ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurois demandés.

Il étoit à Misene , où il commandoit la flotte. Le 23 d'août , environ une heure après midi , ma mere l'avertit qu'il paroissoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaires. Après avoir été couché quelque temps au soleil , selon sa coutume , & avoir bu de l'eau froide , il s'étoit jeté sur un lit , où il étudioit. Il se leve & monte en un lieu d'où il pouvoit aisément observer ce prodige. Il étoit difficile de discerner de loin de quelle montagne ce nuage sortoit. L'événement a découvert depuis que c'étoit du mont Vésuvè. Sa figure approchoit de celle d'un arbre , & d'un pin plus que d'aucun autre ; car après s'être élevé fort haut en forme de tronc , il étendoit une espece de branches. Je m'imaginais qu'un vent souterrain le pouvoit d'abord avec impétuosité , & le soutenoit. Mais soit que l'impression diminuât peu-à-peu , soit que ce nuage fût affaibli par son propre poids , on le voyoit se dilater

& se répandre. Il paroïssoit tantôt blanc , tantôt noirâtre , & tantôt de diverses couleurs , selon qu'il étoit plus chargé , ou de cendres , ou de terre.

Ce prodige surprit mon oncle , qui étoit très-savant ; & il le crut digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille sa frégate légère , & me laisse la liberté de le suivre. Je lui répondis que j'aimois mieux étudier : & par hasard il m'avoit lui-même donné quelque chose à écrire. Il sortoit de chez lui ses tablettes à la main , lorsque les troupes de la flotte qui étoient à Rétine , effrayées par la grandeur du danger (car ce bourg est précisément sur Misène , & on ne s'en pouvoit sauver que par la mer) , vinrent le conjurer de vouloir bien les garantir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein , & poursuivit avec un courage héroïque ce qu'il n'avoit d'abord entrepris que par simple curiosité. Il fait venir des galères , monte lui-même dessus , & part , dans le dessein de voir quel secours on pouvoit donner non seulement à Rétine , mais à tous les autres bourgs de cette côte , qui sont en grand nombre , à cause de sa beauté. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit , & où le péril paroïssoit plus grand ; mais avec une telle liberté d'esprit , qu'à mesure qu'il appercevoit quelque mouvement , ou quelque figure extraordinaire dans ce prodige , il faisoit ses observations , & les dictoit.

Déjà sur ces vaisseaux voloit la cendre plus épaisse & plus chaude , à mesure qu'ils approchoient. Déjà tomboient autour d'eux des pierres calcinées & des cailloux tout noirs , tout brûlés , tout pulvérisés par la violence du feu. Déjà la mer sembloit refluer , & le rivage devenir inaccessible par des morceaux entiers de montagnes dont il étoit couvert ; lorsqu'après s'être arrêté quelques momens , incertain s'il retourneroit , il dit à son pilote , qui lui conseilloit de gagner la pleine mer : la fortune favorise le courage. Tournez du côté de Pomponianus.

Pomponianus étoit à Stabie , en un endroit séparé par un petit golfe que forme insensiblement la mer sur ces rivages qui se courbent. Là , à la vue du péril qui

étoit encore éloigné , mais qui sembloit s'approcher toujours , il avoit retiré tous ses meubles dans ses vaisseaux , & n'attendoit pour s'éloigner , qu'un vent moins contraire. Mon oncle , à qui ce même vent avoit été très-favorable , l'aborde , le trouve tout tremblant , l'embrasse , le rassure , l'encourage ; & pour dissiper par sa sécurité la crainte de son ami , il se fait porter au bain.

Après s'être baigné , il se met à table , & soupe avec toute la gaieté , ou , ce qui n'est pas moins grand , avec toutes les apparences de sa gaieté ordinaire. Cependant on voyoit luire de plusieurs endroits du mont Vésuve , de grandes flammes & des embrasemens , dont les ténèbres augmentoient l'éclat.

Mon oncle , pour rassurer ceux qui l'accompagnoient , leur disoit que ce qu'ils voyoient brûler , c'étoient des villages que les paysans alarmés avoient abandonnés , & qui étoient demeurés sans secours. Ensuite il se coucha & dormit d'un profond sommeil ; car comme il étoit puissant , on l'entendoit ronfler de l'antichambre.

Mais enfin la cour par où l'on entroit dans son appartement , commençoit à se remplir si fort de cendre , que pour peu qu'il eût resté plus long-temps , il ne lui auroit plus été libre de sortir. On l'éveille. Il sort , & va se joindre à Pomponianus & aux autres qui avoient veillé. Ils tiennent conseil , & délibèrent s'ils se renfermeront dans la maison , ou s'ils tiendront la campagne : car les maisons étoient tellement ébranlées par les fréquens tremblemens de terre , que l'on auroit dit qu'elles étoient arrachées de leurs fondemens , & jetées tantôt d'un côté , tantôt de l'autre , & puis remises à leurs places. Hors de la ville la chute des pierres , quoique légères & desséchées par le feu , étoit à craindre.

Entre ces périls on choisit la rase campagne. Chez ceux de sa suite , une crainte surmonta l'autre ; chez lui , la raison la plus forte l'emporta sur la plus foible. Ils font donc , & se couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs ; ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tomboit d'en haut.

Le jour recommençoit ailleurs : mais dans le lieu où ils étoient , continuoient une

nuit la plus sombre & la plus affreuse de toutes les nuits, & qui n'étoit un peu dissipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux & d'autres lumières. On trouva bon de s'approcher du rivage, & d'examiner de près ce que la mer permettoit de tenter; mais on la trouva fort grosse & fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau & bu deux fois, se coucha sur un drap qu'il fit étendre. Ensuite des flammes qui parurent plus grandes, & une odeur de soufre qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Il se leva appuyé sur deux valets, & dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaisse le suffoqua d'autant plus aisément qu'il avoit la poitrine foible, & souvent la respiration embarrassée.

Lorsque l'on commença à revoir la lumière, ce qui n'arriva que trois jours après, on retrouva au même endroit son corps entier, couvert de la même robe qu'il portoit quand il mourut, & dans la posture plutôt d'un homme qui repose, que d'un homme qui est mort. Pendant ce temps ma mere & moi nous étions à Misene: mais cela ne regarde plus votre histoire. Vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, & je n'ajoute plus qu'un mot: c'est que je ne vous ai rien dit ou que je n'aie vu, ou que je n'aie appris dans ces momens, où la vérité de l'action qui vient de se passer n'a pu encore être altérée. C'est à vous de choisir ce qui vous paroitra plus important.

Il y a bien de la différence entre écrire une lettre, ou une histoire; entre écrire pour un ami, ou pour la postérité. Adieu.

De tous les écrits de Plin l'ancien, il ne nous reste que son histoire naturelle, ouvrage immense par son objet, & par son exécution; mais l'auteur est encore plus estimable par la beauté de son esprit, par sa maniere de penser grande & forte, & par les traits lumineux qui brillent dans cet ouvrage. Le coloris de son pinceau ne passera jamais dans aucune traduction.

Cependant la destinée de ce grand écrivain est, que tout le monde l'admire, & que personne n'ajoute foi à ses récits; mais pour le justifier en deux mots, il n'a

eu aucun intérêt à s'abuser lui-même, & à tromper son siecle, ni les siecles suivans. J'ajoute qu'on découvre tous les jours des faits que l'on regardoit dans ses écrits comme d'agréables imaginations qu'il avoit rapportées tout au plus sur la foi de gens auxquels il avoit trop déferé.

L'édition que le P. Hardouin a donnée de ce bel ouvrage, est le fruit d'un grand travail, d'un don de conjectures souvent heureux, d'une lecture prodigieuse, & d'une fidélité de mémoire surprenante. *Le Chevalier de JAUCOURT.*

VÉRONE, (*Géogr. mod.*) en latin *Verona*. Voyez ce mot.

On fait que *Vérone* est une ville d'Italie dans l'état de Venise, capitale du Véronese, sur l'Adige, à vingt-cinq lieues de Mantoue, & à seize au midi de Trente. *Long. 28, 30; lat. 45, 23.*

Vérone est une des fortes places d'Italie; ses murailles sont garnies de bastions, outre trois châteaux qui les défendent. Son évêché est suffragant d'Udine; l'air de cette ville est très-doux, & les vivres y sont à bon marché; mais elle est dépeuplée, les maisons mal bâties, les rues étroites, & les habitans fort pauvres.

Cette ville cependant conserve encore quelques restes d'antiquité; théâtre, amphithéâtre, étuves, bains, aqueducs, colonnes & arcs de triomphe, qui sont autant de monumens de son ancienne splendeur, & des ravages des barbares.

L'amphithéâtre de *Vérone* est le plus entier de tous ceux qu'on connoisse en Europe; on prétend qu'il a été bâti sous Auguste. Il est de forme ovale, de moyenne grandeur, & fait de pierres quarrées; on voit à la face du dehors plusieurs colonnes, quelques restes de statues, & autres pieces de marbre, dont les portiques étoient revêtus en ouvrage dorique, ionique, corinthien, le tout d'une hauteur excessive. On comptoit dans cet amphithéâtre quatre rangées de portiques & de colonnes entremêlées de statues de nymphes. Dix-huit grandes portes y donnoient entrée, & il y avoit quarante-deux rangs de degrés, où vingt-quatre mille personnes pouvoient demeurer assises, pour y voir les spectacles.

Le mur extérieur est tout désolé ; il n'en reste que sept trémeaux. Panvinus rapporte qu'il fut abattu par un tremblement de terre en 1583 ; mais on a un peu réparé les bancs , à mesure que le temps les a voulu détruire.

Il y en avoit du temps de Miffon quarante-quatre , & il ajoute qu'il a compté cinq cents trente pas dans le tour du plus élevé , & deux cents cinquante au plus bas. Antoine Desgodetz , architecte , a écrit que le diamètre de l'arene sur la longueur , est de deux cents trente - trois piés , mesure de France ; que l'autre diamètre sur la largeur est de cent trente-six piés huit pouces ; que l'épaisseur du bâtiment , sans le corridor extérieur , est de cent piés quatre pouces ; & qu'avec chaque épaisseur du mur & du corridor aux deux bouts de l'amphithéâtre , il est de cent vingt piés dix pouces ; de sorte que la longueur du tout est de quatre cents soixante & quatorze piés huit pouces. Chaque degré a près d'un pié & demi de haut , & à-peu-près vingt-six pouces de large ; l'élévation du tout est de quatre-vingt-treize piés sept pouces & demi.

On voit encore à *Vérone* les vestiges d'un arc de triomphe , érigé en l'honneur de Marius , après la victoire qu'il remporta dans le territoire de cette ville. C'est en cet endroit , selon la commune opinion , que passoit la voie Emilienne qui conduisoit d'Arimini à *Vérone* & à Aquilée. Il y reste un arc de marbre qui fut autrefois consacré à Jupiter , & tout proche sont les débris d'un temple ; mais les curieux de tout ce qui concerne cette ville , trouveront de quoi se satisfaire dans l'*Histoire de Vérone* , par Muratori , Venise , 1732 , in-fol. & in-8°. en 4 volumes avec figures , ainsi que dans la *Chronica della cita di Verona , descritta da Pietro Zangusta* , in Verona , 1745 , in - 4°. 2 volumes.

Cette ville se glorifie d'avoir produit sous l'ancienne Rome , Plin le naturaliste , Vitruve , Catulle & Cornelius-Nepos , dont j'ai parlé sous le mot *Verona* ; elle n'a pas été stérile en savans depuis le retour des belles-lettres. J'en vais nommer quelques-uns dont elle est la patrie : Bianchini , Boffius ,

Tome XXXV.

Fracaftor , Guarini , Panvini , Noris , Scalliger & Paul Emile.

Bianchini (François) , physicien & mathématicien , naquit dans cette ville en 1662 , & mourut en 1729 , à 67 ans. On a de lui une édition d'Anastase le bibliothécaire , & quelques dissertations de physique.

Boffius (Matthieu) , mérite un rang parmi les hommes illustres en vertu & en savoir , du quinzième siècle. Il naquit à *Vérone* l'an 1427 , & mourut à Padoue en 1502 , à 75 ans ; il composa plusieurs livres de morale & de piété , entr'autres celui *De immoderato mulierum cultu* , imprimé à Strasbourg en 1509 , in - 4°. Mais on répondit à son ouvrage , & les dames trouverent un apologiste qui plaida leur cause avec autant d'esprit que de savoir. Les femmes aimeront toujours d'être parées ; saint Jérôme appelle le beau sexe *philocosmon* , le sexe amateur de la parure ; & il ajoute qu'il savoit beaucoup de femmes de la plus grande vertu , qui se paroiënt pour leur seule satisfaction , sans avoir dessein de plaire à aucun homme. « L'affection des femmes , dit-il à *Démétrias* , » est fort imparfaite ; car lorsque vous » étiez dans le siècle , vous aimiez les choses du siècle , comme de blanchir votre » visage , de relever votre teint avec du » vermillon , de friser vos cheveux , & » d'orner votre tête de cheveux étrangers. L'objet de la passion & de la folie » des dames de qualité , continue-t-il , est » de rechercher la richesse des diamans , » la blancheur des perles pêchées au fond » de la mer Rouge , le beau verd des émeraudes , & l'éclat des rubis. » Nos saints Jérômes disent que c'est toujours la même chose ; & nous avons vu dans quelqu'autre article , que ce goût naturel au sexe est fort excusable.

Fracaftor (Jérôme) , poète & médecin du seizième siècle , mourut d'apoplexie en 1553 , âgé de soixante & onze ans ; sa patrie lui fit élever une statue en 1559. Ses ouvrages ont été imprimés à Padoue en 1735 , deux volumes in-4°. Mais son poëme intitulé *Syphilis* , méritoit seul cet honneur.

Fratta (Jean) , poète italien Véronois , du seizième siècle. On a de lui des églogues

médiocres, & un poëme héroïque, intitulé *la Maltéide*, auquel le Tasse donnoit son suffrage; mais la postérité ne l'a point confirmé.

Guarini, natif de *Vérone*, a été l'un des premiers qui ont rétabli les belles-lettres dans l'Italie au quinzième siècle. Il mourut à Ferrare en 1460; sa traduction d'une partie de Strabon, étoit bonne pour le temps; mais son nom a été encore plus illustré par son petit-fils, auteur du *Pastor-Fido*, poëme pastoral, qu'Aubert le Mire a mis plaisamment au nombre des livres de piété, croyant que c'étoit un traité théologique des devoirs des pasteurs.

Panvini (*Onuphre*), religieux de l'ordre de Saint-Augustin, dans le seizième siècle, étoit savant littérateur, comme il paroît par ses ouvrages sur les fastes consulaires, les fêtes & les triomphes des Romains; mais il n'osoit avouer qu'il ignoroit quelque chose, par sa présomption d'avoir les lumières dont les autres manquoient. Il inventoit des inscriptions & des monumens dont il se servoit à autoriser ses sentimens ou ses rêveries. Cette fraude découverte a décrié ses ouvrages, qui auroient été estimables, s'il eût eu moins d'imagination, & sur-tout s'il eût eu de la bonne foi. Il est mort en 1578, âgé d'environ quarante ans.

Noris (Henri), l'un des savans hommes du seizième siècle, s'éleva par son mérite au cardinalat. Il dut cette dignité à Innocent XII, qui l'employa en 1702 à la réformation du calendrier. Il mourut à Rome en 1704, âgé de soixante & treize ans; toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à *Vérone* en 1729, en cinq vol. in-fol. On estime beaucoup son traité sur les époques des Syro-Macédoniens, ainsi que son histoire pélagienne, dont il donna la quatrième édition en 1702. Quand ce dernier ouvrage parut pour la première fois, il fut déferé au tribunal de l'inquisition, qui heureusement étoit tout dévoué à l'auteur; en sorte que ce livre non seulement sortit de l'examen sans flétrissure, mais le pape Clément X honora *Noris* du titre de qualificateur du saint office. Ses ennemis revinrent à la charge en 1692, & attaquèrent encore son histoire péla-

gienne, mais sans succès; tous les témoignages des examinateurs lui furent si favorables, que sa sainteté, pour marquer à l'auteur son estime particulière, le nomma consultant de l'inquisition, membre de toutes les congrégations, & bibliothécaire du Vatican.

Scaliger (Jules-César), critique, poëte, médecin, philosophe, & l'un des plus habiles hommes du seizième siècle, naquit en 1484, au château de Ripa, dans le territoire de *Vérone*. Il se disoit descendu des princes de l'Éscale, souverains de *Vérone*, & qui s'y rendirent formidables par leurs conquêtes; mais la gloire de la naissance de *Scaliger* lui fut contestée, & les lettres de naturalité qu'il obtint en France, sont entièrement contraires à sa prétention, vu qu'il n'y est qualifié que médecin natif de *Vérone*: on trouvera ces lettres dans le dictionnaire de Bayle, au mot VÉRONE.

Scaliger est mort à Agen le 21 octobre 1558, âgé de soixante & quinze ans. Son *Traité de l'art poétique*, son livre des *Causes de la langue latine*, & ses *Exercitations contre Cardan*, sont ses trois ouvrages les plus estimés. On remarque en général dans tous les écrits de cet auteur beaucoup de génie, de critique & d'érudition, mais aussi beaucoup de vanité & d'esprit satyrique. Son fils *Scaliger* (Joseph-Juste) marcha sur ses traces, le surpassa même en érudition, mais non pas en génie.

Emilio (Paolo), en latin *Æmilius Paulus*, nom que nous avons francisé en celui de Paul Emile, étoit un savant de *Vérone*, dont la réputation se répandit au delà des monts. Le cardinal de Bourbon l'attira dans ce royaume sous le règne de Louis XII, & lui fit donner un canonicat de la cathédrale de Paris, où il fut enterré l'an 1529. On l'engagea à faire en latin l'histoire des rois de France, & il s'appliqua à ce travail avec un grand soin: il y employa bien des années, sans avoir pu mettre la dernière main au dixième livre qui devoit comprendre les commencemens du règne de Charles VIII. C'étoit un homme difficile sur son travail, & qui trouvoit toujours quelque chose à corriger.

Son histoire s'étend depuis Pharamond jusqu'à l'an 1488, qui est le cinquième du règne de Charles VIII. Le dixième livre fut trouvé parmi ses papiers en assez mauvais état; un parent de l'auteur se donna le soin de l'arranger, & de le mettre en ordre.

Les éditions de cet ouvrage sont en assez grand nombre; la première contenoit neuf livres, & parut avant l'année 1539; la seconde en 1539; elle fut suivie par celles de 1544, de 1550, de 1555, de 1566, de 1576, toutes chez le même Vascosan. On en fit aussi une édition à Bâle en 1601 *in-folio*. Il y en a plusieurs versions françaises; les unes sont complètes, & les autres incomplètes.

Juste Lipse porte de l'histoire de Paul Emile un jugement fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de censure. On ne peut nier que cette histoire ne soit, généralement parlant, bien écrite, & l'auteur n'avoit alors en France aucun rival dans la belle latinité; mais ses harangues sont controuvées à plaisir, & déplacées dans plusieurs endroits, où il fait parler des barbares doctement & éloquentement, comme auroient parlé les anciens Romains. On peut encore lui reprocher d'être trop diffus sur les matières étrangères, & trop ferré sur son principal sujet. *Le chevalier de JAUCOURT.*

VERONESE ou LE VÉRONOIS, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Venise. Elle est bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Bressan. Son étendue du nord au sud est d'environ quarante milles, & de trente-deux de l'est à l'ouest: c'est un pays arrosé de sources & de ruisseaux; il est très-fertile en blé, en vin, en fruits & en huile; ses principales villes sont *Vérone* capitale, *Peschiera* & *Garde*. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *veronica*, genre de plante à fleur monopétale, en rosette profondément découpée; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux & divisé en deux loges; ce fruit

renferme des semences qui sont minces dans quelques espèces, & épaisses dans d'autres. *Tournefort, Inst. rei herb. Voy. PLANTE.*

Quoique *Tournefort* compte quarante-trois espèces de *véronique*, & qu'il y en ait plus d'une employée en médecine, nous décrivons seulement la commune, *veronica mas, vulgarissima*, I. R. H. 143; en anglais *the male speed well*.

Sa racine est déliée, fibreuse, serpentine & vivace. Elle pousse plusieurs tiges menues, longues, rondes, nouées & couchées ordinairement sur la surface de la terre; ses feuilles naissent opposées deux à deux le long de ses tiges, assez semblables à celles du prunier, velues, dentelées en leurs bords, d'un goût amer & âcre.

Ses fleurs sont disposées en manière d'épi, comme celles de la germandrée, petites, de couleur bleuâtre, quelquefois blanches, avec deux étamines de même couleur, à sommets oblongs; chacune d'elles est une rosette à quatre quartiers; quand cette fleur est tombée, il lui succède un fruit en cœur, partagé en deux bourses ou loges, qui contiennent plusieurs semences menues, rondes, noirâtres.

Cette plante croît aux lieux incultes, secs, pierreux, sur les côteaux, dans les bois & dans les bruyères; elle fleurit en été.

Dans le système de Linné, la *véronique* est un genre distinct de plante, comme dans *Tournefort*; voici ses caractères. Le calice est divisé en quatre segmens étroits, pointus, & subsistans après la chute de la fleur; la fleur est monopétale, en forme de tube cylindrique, & à-peu-près de la longueur du calice; ce tube est applati dans sa position, & se divise à l'extrémité en quatre quartiers, de figure ovale; les étamines sont deux filets très-étroits dans le fond, & penchés vers le sommet; les bourses des étamines sont oblongues; le pistil a le germe applati; le style est un filet penché & de la longueur des étamines; le stigmate est simple, le fruit est une capsule turbinée, taillée en cœur, & plate au sommet; il contient deux loges partagées en quatre cloisons, & pleines d'un grand nombre de semences arrondies. Linnæi, *Gen. plant.* p. 4. (*D. J.*)

VÉRONIQUE. (*Mat. méd.*) On emploie en médecine plusieurs especes de *véronique*, parmi lesquelles celle que les botanistes appellent *véronique mâle*, ou *thé de l'Europe* (*veronica mas, supina & vulgatifissima*, C. B. P. & *Inst. rei herb. veronica vulgatiores folio rotundiore* J. B.) est la plus usitée : cette plante est une de celles que les pharmacologistes, tant anciens que modernes, ont prises en affection, on ne fait pas trop pourquoi, à laquelle ils ont attribué un grand nombre de vertus singulieres, propres, uniques; quoique cette plante ne puisse être regardée que comme un simple altérant, & même des moins actifs, & qu'il existe dans la nature un très-grand nombre de plantes dont l'analogie médicamenteuse avec la *véronique*, est à-peu-près démontrée. Ces plantes sont, entr'autres, presque toutes les labiées de Tournefort, & principalement la germandrée, l'ivette, la fauge, la menthe, le pouliot, le lierre terrestre, l'hysope, le stéchas, la bétoine, &c.

La *véronique* est aromatique; elle donne une eau distillée, bien parfumée, mais point d'huile essentielle, selon le rapport de M. Cartheuser.

Ce ne sont que les feuilles de cette plante qui sont d'usage en médecine; elles ont un goût amer-aromatique & légèrement âpre.

La nature de ces principes & l'observation concourent à prouver que les magnifiques éloges donnés à la *véronique* doivent être restreints à attribuer à cette plante la qualité légèrement tonique, stomachique, diaphorétique, foiblement emménagogue, propre à aromatiser les boissons aqueuses, chaudes, qu'on a coutume de prendre abondamment dans les rhumes, certaines maladies d'estomac, certaines coliques intestinales ou rénales, les rhumatismes légers, &c. & à corriger la fadeur & la qualité trop relâchante de ces boissons. Pour cet effet on emploie ses feuilles fraîches, ou plus communément seches, à la dose de deux ou trois pincées par pinte d'eau, & on en fait une infusion théiforme. Cette infusion peut aussi s'employer utilement à couper le lait de chevre ou de vache. *Voyez LAIT*, &c.

Mais il faut toujours se ressouvenir qu'il n'est prouvé par aucun fait que cette plante soit plus efficace, ni dans les cas que nous

venons de citer, ni dans aucun autre, que celles que nous avons nommées plus haut. Une des maladies à laquelle la *véronique* est regardée comme éminemment appropriée, c'est l'enrouement & son degré extrême, l'extinction de voix. Nous ne la croyons pas plus spécifique dans ce cas, que dans tous les autres.

L'eau distillée de *véronique* est une de celles qu'on emploie ordinairement comme excipient dans les potions hystériques; & elle est en effet propre à cet usage, mais seulement comme les eaux distillées de la même classe; elle passe pour bonne contre le calcul; ce n'est presque pas la peine de rapporter & de réfuter de pareils préjugés.

Quant à l'usage extérieur de la *véronique*, on l'emploie quelquefois dans les vins & dans les lotions aromatiques.

Les feuilles de *véronique* entrent dans l'eau vulnérable, le baume vulnérable, le mondificatif d'ache, &c. & son suc dans l'emplâtre opodeltock. (*b*)

VÉRONIQUE FEMELLE. (*Mat. méd.*) *Voyez VELVOTE.*

VÉRONIQUE, f. f. (*Hist. eccl.*) terme formé de *vera-ikon*, vraie image: on l'applique aux portraits ou représentations de la face de notre Seigneur Jesus-Christ, imprimée ou peinte sur des mouchoirs.

Les *véroniques* ou saintes faces sont des imitations d'un célèbre original, que l'on conserve avec beaucoup de vénération dans l'église de S. Pierre à Rome, & que quelques-uns croient avoir été le mouchoir qui servit à couvrir le visage de Jesus-Christ dans le sépulcre.

Il est bon en effet d'observer que le nom de *véronique* se donne uniquement à ces mouchoirs qui ne représentent autre chose que la face du Sauveur; car pour les linges qui représentent tout son corps, comme celui de Besançon, où l'on voit toute la partie antérieure de son corps en longueur, & celui de Turin qui fait voir la partie postérieure aussi-bien que l'antérieure, comme ayant enveloppé & couvert le corps tout entier, on les appelle *suaires*.

Le premier ouvrage où il soit fait mention de la *véronique*, est un cérémonial compilé en 1143, & dédié au pape Célestin, par Benoît, chanoine de S. Pierre: on n'y

pas marqué le temps qu'elle fut apportée à Rome.

Des peintres représentent quelquefois la *véronique* soutenue par les mains d'un ange, mais plus communément par celles d'une femme, que le commun du peuple s'imagina avoir été une sainte, nommée *Véronique*. Quelques-uns se font imaginé qu'il pouvoit y avoir eu une femme juive de ce nom à Jérusalem, qui présenta son mouchoir à notre Seigneur comme on le menoit au Calvaire, pour essuyer son visage tout couvert de sang & de sueur, & que l'image de sa face s'y imprima miraculeusement.

De la possibilité de ce miracle, on passa bientôt à soutenir la réalité de l'existence de cette femme, nommée *Bérénice* ou *Véronique*, & l'on voit dans les voyages que Bernard de Bredembach, doyen de Mayence, fit à la Terre-sainte en 1483, & qui furent imprimés en 1502, qu'il n'y avoit pas encore long-temps qu'on avoit trouvé à Jérusalem la véritable maison de *Véronique*; d'autres ont cru que cette femme étoit l'hémorrhôïste de l'évangile, & l'ont en conséquence invoquée pour la guérison du mal dont Jésus-Christ l'avoit délivrée. C'est ce qui se pratique particulièrement à S. Gilles de Valenciennes, où l'on appelle communément cette sainte, *sainte Venice*, diminutif du génitif *Veronicæ*.

Mais il n'y en a rien, ni dans les anciens martyrologes, ni dans le romain; ce qui a fait penser à M. de Tillemont que tout ce qu'on en avance est destitué de fondement.

VERONIS ou VÉRONÉEZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans le duché de Rétzau, sur le haut d'une montagne, proche la rivière de *Veronis* qu'on passe sur un pont, avec une citadelle. Elle contient quatre à cinq mille habitans. *Long.* 60, 6; *lat.* 53, 15. (*D. J.*)

VERQUEUX, s. m. pl. (*Pêche.*) ce sont les mêmes filets que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Caudebec & de la rivière de Seine, nomment *alofieres* ou *rets verqueux*, ou *brions*. Voici la manière dont les pêcheurs de Bayonne se servent de ces filets qui sont tramailés.

Les pêches fraîches & communes que font ces pêcheurs, sont celles des filets

nommés *brions*, rets de trente mailles: ces sortes de filets servent depuis Bayonne à la mer, jusqu'au delà de la barre; les pêcheurs à cet effet ont une espèce de petits bateaux pêcheurs qu'ils nomment *tilloles*, & dont la construction est particulière; ils n'ont ni quille ni gouvernail: ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés en exécution de l'article vingt-fix de la déclaration du 23 avril 1726; mais sur la représentation que les officiers de l'amirauté ont faite, sur la solidité reconnue de ces bateaux, & sur le besoin qu'on en a pour piloter les bâtimens & les navires qui entrent & qui sortent hors du port de cette ville, ces *tilloles* ont été conservées.

On peut trouver de meilleures & de plus sûres chaloupes pour naviguer dans l'Adour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes; quelque rapides que soient les courans, un seul homme ordinairement en fait toute la manœuvre, se tenant debout, ramant d'une main, & gouvernant de côté de l'autre main avec une deuxième rame. Les *tilloliers* sont en cela si habiles, qu'ils évitent sûrement tout ce qui les pourroit embarasser, & il nous a été assuré que de mémoire d'homme, il ne leur étoit arrivé d'accident. La *tillole* qui est d'une forte construction, a ses bords fort hauts, est de la forme des gondoles, & peut tenir jusqu'à dix à douze personnes; quelquefois on y ajoute deux autres avirons; mais celui qui gouverne se sert toujours des deux siens.

Quand les pêcheurs font la pêche dans la rivière, ils sont ordinairement deux *tilloliers*, & trois lorsqu'ils la font à la mer: ces chaloupes ont ordinairement seize piés de l'arrière à l'avant; elles ressemblent à une navette coupée; sa largeur au milieu est de cinq piés sur le fond, & de quatre seulement sur le haut, & la hauteur du creux de l'avant, aux deux tiers vers l'arrière, est depuis deux piés à deux piés & demi; les pêcheurs y mettent un mât au milieu, avec une voile carrée, longue, sur deux vergues, une en-haut & l'autre en-bas, plus longues sous le vent pour en pouvoir prendre davantage.

En pêchant, les filets se jettent toujours à bas bord, se relevent de même, & la

voile qui est assez large sert de teux à la tillole.

Outre les pêches qui se font avec des filets, les pêcheurs ont encore des manioles & des berreaux, borgues, ou renards.

Les rets que les pêcheurs de Bayonne nomment *brions*, sont les mêmes que ceux que les pêcheurs de la riviere de Seine nomment *alofiers vergueux* & *rets verquans*, pour la pêche des aloses; mais ils en diffèrent en ce qu'ils n'ont qu'un seul filet, au lieu que ceux des pêcheurs Normands en ont deux l'un sur l'autre; c'est de même un ret tramaillé, de soixante brasses de long, sur environ une brassé & demie de chute. Les pêcheurs font avec ce filet la pêche du colac ou de l'alose, des saumons, & des loubines, espece de bars. Un pêcheur & un garçon suffisent seuls dans une tillole pour faire la pêche. Le bout du rets est soutenu à fleur d'eau par des calebasses qui servent de bouées; il dérive à la surface de l'eau soutenu de flottes de liege avec un peu de plomb par le bas, pour qu'il ne cale que de sa hauteur. Quelquefois la pêche se fait depuis Bayonne jusqu'à la barre; quelquefois aussi, de beau temps, & dans l'espérance d'une bonne pêche, ils vont en mer au delà de la barre.

Cette pêche a lieu depuis le mois de février jusqu'en juin; mais pour la faire avec succès, il faut qu'il y ait des eaux blanches, c'est-à-dire, de celles qui tombent des monts Pyrénées, ce que recherchent sur-tout les saumons, dont la pêche est aujourd'hui fort stérile, eu égard à l'abondance avec laquelle on la faisoit autrefois.

Les trameaux ou hameaux des brions, que les pêcheurs Basques nomment *l'esmail*, ont la maille de sept pouces dix lignes en quarré; & la toile, nappe, flue ou rets du milieu, qu'ils nomment *la charte*, a deux pouces, & deux pouces une ligne en quarré; ainsi ces sortes de rets sont plus serrés & moins ouverts que ceux dont se servent les pêcheurs de la Seine, pour faire dans la même saison la même pêche.

VERQUINTE, f. m. (*Raffineur.*) n'est autre chose que le sucre gras que l'on trouve dans la tête des vergeoises, que l'on fond comme elles. Voyez VERGEOISE.

VERRAT. Voyez COCHON.

VERRE, (*Hist. des arts & Littérat.*)

Le hasard pere de tant de découvertes, l'a été vraisemblablement de celle du verre, matiere dure, fragile, transparente, lisse, incorruptible, & qu'aucune substance ne peut altérer. Le feu seul, auquel elle doit sa naissance, pourroit avoir des droits sur elle; il a au moins le pouvoir de lui faire changer de forme, comme il a eu celui de la préparer par la fusion de sable, de pierres vitrifiables & de sel alkali.

Ce corps singulier, si l'on en croit le conte de Pline, se forma pour la premiere fois de lui-même en Egypte. Des marchands qui traversoient la Phénicie, allumerent du feu sur les bords du fleuve Bélus pour faire cuire leurs alimens. La nécessité de former un appui pour élever leurs trépiés, leur fit prendre, au défaut de pierres, des mottes de natrum mêlées de sable, qu'ils trouverent sur le rivage. La violence de la chaleur que ce mélange éprouva, le vitrifia bientôt, & le fit couler comme un ruisseau enflammé; mais ce flot brillant & écumeux ayant pris en se refroidissant une forme solide & diaphane, indiqua déjà, mille ans avant la naissance de J. C. la maniere grossiere de faire le verre, qu'on a depuis si singulièrement perfectionnée.

Joseph, l. II, c. 9, de la guerre des Juifs, raconte des choses merveilleses du sable de ce fleuve Bélus dont parle Pline. Il dit que dans le voisinage de cette riviere, il se trouve une espece de vallée de figure ronde, d'où l'on tire du sable qui est inépuisable pour faire du verre, & que si l'on met du métal dans cet endroit, le métal se change sur-le-champ en verre. Tacite, liv. V. de ses histoires, rapporte la chose plus simplement. « Le Bélus, dit-il, se jette dans la mer de Judée; l'on se sert du sable qui se trouve à son embouchure pour faire du verre, parce qu'il est mêlé de nitre, & l'endroit d'où on le tire, quoique petit, en fournit toujours. » Apparemment que le vent reportoit sans cesse dans cette vallée le sable qui se trouvoit sur les hauteurs voisines.

Quelques auteurs prétendent qu'il est parlé du verre dans le livre de Job, ch. 28, vers. 17, où la sagesse est comparée aux choses les plus précieuses, & où il est dit,

selon la Vulgate, *l'or & le verre ne l'égalent point en valeur*. Mais c'est S. Jérôme qui a le premier jugé à propos de traduire par verre, *virum*, le mot de l'original qui veut dire seulement tout ce qui est beau & transparent. Plusieurs versions ont traduit ce terme par *diamant*, d'autres par *bérille*, d'autres par *hyacinthe*, & d'autres par *crystal*: chacun a imaginé ce qu'il connoissoit de plus beau dans la nature pour le joindre à l'or. Mais comme il n'est point parlé de *verre* dans aucun autre endroit de l'ancien Testament, tandis qu'il en est souvent parlé dans le nouveau, comme dans les épîtres de S. Paul, de S. Jacques, & dans l'Apocalypse, il est vraisemblable que les anciens écrivains sacrés ne connoissoient point cette matière, qui leur eût fourni tant de comparaisons & d'allégories.

Selon d'autres savans, Aristophane a fait mention du *verre* par le mot grec *υαλος*, qu'on trouve, act. II, sc. 1 de ses *Nuées*. Il introduit sur la scène Sthrepfiade qui se moque de Socrate, & enseigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes; c'est de mettre entre le soleil & le billet de créance, une belle pierre transparente que vendent les droguistes, & d'effacer par ce moyen les lettres du billet. Le poète appelle cette pierre *υαλος*, que nous avons traduit par le mot *verre*; mais ce mot ne se trouve point pris dans ce sens par Hesychius. On entendoit jadis par ce terme le *crystal*; & c'est en ce sens que le scholiaste d'Aristophane le prenoit; le même mot désignoit aussi une espèce d'ambre jaune & transparent.

Aristote propose deux problèmes à résoudre sur le *verre*. Dans le premier, il demande quelle est la cause de la transparence du *verre*; & dans le second, pourquoi on ne peut pas le plier. Ces deux problèmes d'Aristote, s'ils sont de lui, seroient les monumens les plus anciens de l'existence du *verre*; car si cette substance eût été connue avant le temps d'Aristote, elle eût donné trop de matière à l'imagination des poètes ou orateurs grecs, pour qu'ils eussent négligé d'en faire usage.

Lucrece est le premier des poètes latins qui ait parlé du *verre* & de sa transparence. Il dit, liv. IV, vers. 602:

· · · · · *Nisi recta foramina tranant,
Qualia sunt vitri.*

Et liv. VI, vers. 98.

*Atque aliud per ligna, aliud transire per aurum;
Argentoque foras, aliud vitroque meare.*

Pline, l. XXXVI, c. 26, prétend que Sidon est la première ville qui ait été fameuse par sa verrerie; que c'est sous Tibère qu'on commença à faire du *verre* à Rome, & qu'un homme fut mis à mort pour avoir trouvé le secret de rendre le *verre* malléable; mais ce dernier fait est une chimère que la saine physique dément absolument. Qu'on ne m'oppose point en faveur de la malléabilité du *verre*, les témoignages de Pétrone, de Dion Cassius & d'Isidore de Séville; car ils n'ont fait que copier l'historien romain, en ajoutant même à son récit des circonstances de leur invention. Il ne faut donc les regarder que comme les échos de Pline, qui plus sage qu'eux, avoue lui-même que l'histoire qu'il rapporte avoit plus de cours que de fondement. Peut-être que son *verre* flexible & malléable étoit de la lune cornée, qui quelquefois prend l'œil d'un beau *verre* jaunâtre, & devient capable d'être travaillée au marteau.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la chymie n'a point fait de découverte depuis celle des métaux, plus merveilleuse & plus utile que la découverte du *verre*. Quels avantages n'en a-t-elle pas retirés! C'est le *verre*, dit très-bien le traducteur de Schaw, qui a fourni à cet art les instrumens qui lui ont donné les moyens d'extraire, de décomposer & de recomposer des substances qui, sans ce secours, fussent restées inconnues, faute de vaisseaux où l'on pût exécuter les opérations. Les vaisseaux de terre & de grès n'auraient même suppléer à ceux de *verre* dans plusieurs circonstances, parce que les premiers se fendent très-aisément lorsqu'ils sont exposés à une chaleur considérable; au lieu que les vaisseaux de *verre* sont moins sujets à cet inconvénient, pourvu qu'on ait soin de ne donner le feu que par degrés. Le pouvoir qu'ont les acides de dissoudre presque tous les corps métalliques, eût donc

restreint la chymie dans des bornes trop étroites. La connoissance du *verre* a étendu ses limites, en fournissant de nouveaux moyens mécaniques pour multiplier les objets de ses recherches.

De tous les ouvrages de *verre*, nous n'en connoissons que trois dont l'antiquité fausse mention, je parle d'ouvrages publics, & d'ouvrages si considérables qu'on a de la peine à y ajouter foi.

Scaurus, dit Pline, fit faire pendant son édilité un théâtre, dont la scene étoit composée de trois ordres. Le premier étoit de marbre; celui du milieu étoit de *verre*, espece de luxe que l'on n'a pas renouvelé depuis; & l'ordre plus élevé étoit de bois doré.

Le second monument public de *verre* est tiré du liv. VII des *Récognitions* de Clément d'Alexandrie, où on lit que S. Pierre ayant été prié de se transporter dans un temple de l'isle d'Aradus, pour y voir un ouvrage digne d'admiration (c'étoient des colonnes de *verre* d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaires), ce prince des apôtres y alla accompagné de ses disciples, & admira la beauté de ces colonnes, préférablement à d'excellentes statues de Phidias, dont le temple étoit orné.

Le troisieme ouvrage de *verre* célèbre dans l'antiquité, étoit l'admirable sphere ou globe céleste, inventé par Archimede, & dont Claudien a fait l'éloge dans l'épigramme suivante qui est fort jolie :

*Jupiter in parvo cum cerneret aethera vitro,
Risit; & ad superos talia dicta dedit:
Hucine mortalis progressa potentia cura?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legemque virorum
Ecce Syracusus transtulit arte senex.
Inclusus variis famulatur spiritus astris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentibus signifer annum,
Et simulata novo Cynthia mense redit.
Jamque suum volvens audax industria mundum,
Gaudet, & humanâ fidera mente regit.*

Quid falso insontem tonitru Salmoena miror?

Æmula natura parva reperta manus.

La ville de Sidon inventa l'art de faire des *verres* noirs à l'imitation du jayet; les Romains en incrustoient les murs de leurs chambres, afin, dit Pline, de tromper ceux qui y venoient pour s'y mirer, & qui étoient tout étonnés de n'y voir qu'une ombre.

Le même historien nous apprend que, sous l'empire de Néron, on commença à faire des vases & des coupes de *verre* blanc transparent, & imitant parfaitement le crystal de roche; ces vases se tiroient de la ville d'Alexandrie, & étoient d'un prix immense.

Enfin nous apprenons du même Pline, que les anciens ont eu le secret de peindre le *verre* de différentes couleurs, & de l'employer à imiter les pierres précieuses.

Mais plusieurs siècles se sont écoulés avant que le *verre* ait atteint ce degré de perfection auquel il est aujourd'hui parvenu. C'est la chymie qui a soumis sa composition & sa fusion à des regles certaines; sans parler des formes sans nombre qu'elle a su lui donner, & qui l'ont rendu propre aux divers besoins de la vie. Combien n'a-t-elle pas augmenté sa valeur & son éclat par la variété des couleurs dont elle a trouvé le secret de l'enrichir, à l'aide des métaux auxquels on juge à propos de l'allier! Combien d'utiles instrumens de physique ne fait-on pas avec le *verre*! Tantôt en lui donnant une forme convexe, cette substance devient propre à remédier à l'affoiblissement d'un de nos organes les plus chers; d'autres fois l'art porte ses vues sur des sujets plus vastes & nous fait lire dans les cieux. Lui donne-t-on une forme concave? le feu céleste se soumet à sa loi, il lui tranfmet son pouvoir dans sa plus grande force, & les métaux entrent en fusion à son foyer. Veut-on imiter la nature dans ses productions les plus cachées? le *verre* fournit des corps, qui, à la dureté près, ne cedent en rien à la plupart des pierres précieuses.

Cette

Cette substance transparente a porté de nouvelles lumieres dans la physique moderne. Sans le *verre*, l'illustre Boyle ne fût jamais parvenu à l'invention de cet instrument singulier, à l'aide duquel il a démontré tant de vérités, & imaginé un si grand nombre d'expériences qui l'ont rendu célèbre, & dans sa patrie & chez l'étranger. Enfin, pour dire quelque chose de plus, c'est par le prisme que Newton a anatomisé la lumiere, & a dérobé cette connoissance aux intelligences célestes qui seules l'avoient avant lui.

Non contents de tous ces avantages, les chymistes ont poussé plus loin leurs recherches & leurs travaux sur le *verre*. Ils ont cru avec raison, que l'art de la verrerie n'étoit pas à son dernier période, & qu'il pouvoit encore enfanter de nouveaux prodiges. En effet, en faisant un choix particulier des matieres propres à faire le *verre*, en en séparant tous les corps étrangers, en réduisant ensuite celles qu'on a choisies dans un état presque semblable à la porphyrisation, & en lui faisant subir un degré de chaleur plus considérable que pour le *verre* ordinaire, ils ont trouvé le moyen d'en former un d'une qualité très-supérieure, quoique de même genre. Le poli moëlleux, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont il est susceptible par l'extrême finesse des parties qui le composent, sa transparence portée à un si haut point de perfection, que nous ne pourrions pas croire que ce fût un corps solide, si le toucher ne nous en assuroit, font de cette espece de *verre* une classe absolument séparée du *verre* dont on se sert ordinairement.

Quelque parfaites que fussent les glaces dans cet état, elles pouvoient acquérir encore; l'art n'avoit pas épuisé son pouvoir sur elles. Il s'en est servi pour les enrichir par un don plus précieux que toutes les autres qu'elles possédoient déjà. La nature nous avoit procuré de tout temps l'avantage de multiplier à nos yeux des objets uniques, & même notre propre image; mais nous ne pouvions jouir de cette création subite que sur le bord d'une onde pure, dont le calme & la clarté permettent aux rayons du soleil de se réfléchir

Tome XXXV.

jusqu'à nos yeux sous le même angle sous lequel ils étoient dardés. L'art, en voulant imiter le crystal des eaux & produire les mêmes effets, les a surpassés. La chymie, par un mélange de mercure & d'étain, répandu également & avec soin sur la surface extérieure des glaces, leur donne le moyen de rendre fidèlement tous les corps qui leur sont présentés. Cette faculté miraculeuse ne diminue rien de leurs autres qualités, si ce n'est la transparence. Venise fut long-temps la seule en possession du secret de faire les glaces; mais la France a été son émule, & par ses succès a fait tomber dans ses mains cette branche de commerce.

Le *verre*, tel qu'on vient de le décrire dans les différens états dont il est susceptible, pouvoit encore, en se déguisant sous la forme d'un vernis brillant & poli, fournir aux arts un moyen de s'étendre sur des objets de pur agrément dans leur principe, mais que le luxe a rendus depuis un siècle une branche de commerce considérable; on voit bien que je veux parler de la porcelaine chinoise, que les Européens ont tâché d'imiter par de nouvelles manufactures éclatantes, non par la nature de la pâte, mais par la noblesse de leurs contours, la beauté du dessin, la vivacité des couleurs, & le brillant de la couverture. *Le Chevalier DE JAUCOURT.*

VERRE. (*Lunetier.*) Comme la bonté des lunettes d'approche dépend de celle des *verres* qu'on emploie dans leur construction, je vais parler du choix que l'on doit faire de la matiere du *verre*, aussi bien que de la maniere de le préparer.

On doit choisir le *verre* pur, net & bien égal dans sa substance, sans flammés ni bouillons considérables, le moins coloré qu'il est possible, & sur-tout sans ondes, sinuosités, nuages, ni fumées, qui le rendroient, quelque bien travaillé qu'il fût, absolument inutile à la construction de l'oculaire. Mais, comme on ne peut connoître si le *verre* a les qualités requises lorsqu'il est brut, l'artiste doit avoir soin de le découvrir & de le polir au moins grossièrement des deux côtés, s'il ne veut s'exposer à un travail inutile.

P

Je suppose donc le *verre* régulièrement transparent, découvert & poli des deux côtés, comme sont les fragmens des miroirs de Venise ou autres: on les examinera de la maniere suivante. Premièrement on l'exposera au soleil, recevant ses rayons au travers sur un papier blanc, qui fera clairement paroître les filets, les fibres sinucuses & les autres inégalités qui peuvent y être. On regardera ensuite au travers quelque objet médiocrement proche & élevé sur l'horizon, comme peut être quelque pointe de clocher; haussant & baissant le *verre* devant l'œil, & considérant avec attention si dans ce mouvement l'objet ne paroît point ondoyant au travers du *verre*; car si cela étoit, il ne pourroit point servir à l'oculaire; & le *verre*, pour être bon, doit, nonobstant ce mouvement, rendre toujours l'apparence de l'objet parfaitement stable & sans aucun mouvement. On considérera en second lieu, sa couleur, qui doit être extrêmement légère & sans corps; les bonnes couleurs du *verre* sont celles qui tirent sur l'eau vinée, sur le bleu, sur le verd, ou même sur le noir; mais toujours sans corps. Le verd ou couleur d'eau marine est la plus ordinaire: on connoît la bonté de toutes ces couleurs, en mettant tous ces différens *verres* sur un papier blanc; car celui qui le représentera bien nettement & naïvement, sans colorer sa blancheur, sera le meilleur. Il faut ensuite examiner si le *verre* qu'on veut travailler est également épais par-tout, ce que l'on connoîtra avec un compas à pointes recourbées. Cette précaution est surtout nécessaire aux *verres* dont on veut faire des objectifs, à la préparation & au travail desquels on ne sauroit apporter trop d'exactitude. Supposé que le *verre* n'ait pas une égale épaisseur par-tout, il faut l'y mettre avant que de lui donner aucune forme sphérique, la chose étant impossible après, sur-tout lorsqu'on le travaille à la main libre & coulante.

Après avoir examiné les *verres*, comme on vient de dire, on les coupera d'une grandeur proportionnée au travail qu'on en veut faire; observant, s'il s'y trouve quelques petits points ou soufflures, de

les éloigner toujours du centre, le plus qu'il sera possible: on mettra pour cet effet un peu de mastic sur ces pieces de *verre* dans un lieu convenable pour y poser la pointe d'un compas, avec lequel on tracera une circonférence avec une pointe de diamant, pour le couper ensuite plus rondement. On tiendra les objectifs assez grands pour qu'ils aient plus de conduite sur la forme. À l'égard des *verres* de l'œil, il faut en faire quelque distinction; car pour les grands oculaires de deux *verres* on les fera aussi larges que l'épaisseur du *verre* & sa diaphanéité pourront le permettre; les plus larges sont les plus commodes. Mais pour les oculaires composés de plusieurs convexes, la grande largeur n'y est point utile, & encore moins l'épaisseur, sans laquelle on ne sauroit leur donner une grande largeur. Il suffira communément, selon la différente longueur des oculaires, qu'ils aient de largeur en diametre, depuis 8 pour les petits, jusqu'à 18 lignes pour les plus longs de 10 à 12 piés; il convient aussi de les rogner au grugeoir ou à la pincette bien rondement sur le trait de diamant fait au compas; car cette rondeur servant de premiere conduite à l'ouvrage, est le fondement de l'espérance qu'on peut avoir de bien réussir au travail.

La seconde chose dans laquelle consiste la préparation du *verre* au travail, est à le bien monter sur la molette; voyez MOLETTE. Pour cet effet, on fera fondre le mastic dont on veut se servir; & pendant ce temps-là on mettra les molettes de cuivre ou de métal sur le feu, pour leur donner quelque médiocre degré de chaleur, afin que le mastic s'y attache plus fortement. On dressera ensuite ces molettes, leur plate-forme en dessus, & l'on remplira leur canal tout à l'entour de ce mastic fondu, qu'on y laissera à demi refroidir, pour y en ajouter de mol autant qu'il sera nécessaire pour égaler la superficie de leur plate-forme, sur laquelle il ne doit point y en avoir du tout. On s'accommodera donc proprement à la main, à l'épaisseur d'un demi-pouce tout à l'entour, en y laissant un espace vuide, comme un petit fossé d'environ deux lignes, tant

en largeur qu'en profondeur, entre le bord de la plate-forme, pour empêcher qu'il ne la touche. Le mastic doit cependant toujours surmonter la plate-forme de la hauteur d'une bonne ligne. Pour y appliquer maintenant le verre, on le chauffera médiocrement, de même que le mastic, sur lequel on l'assiéra ensuite bien adroitement, l'y pressant également avec la main, jusqu'à ce que sa superficie touche exactement celle du bord de la plate-forme de la molette, & qu'elle paroisse bien juste. Cela fait, on renversera la molette sur une table bien droite, & on laissera refroidir le verre & le mastic sous son poids. On remarquera que la largeur du verre peut bien excéder quelque peu celle du mastic de la molette; mais la molette ne doit jamais excéder la largeur du verre au dedans de son biseau. Le mastic doit aussi toujours recouvrir toute la circonférence extérieure du verre bien uniformément, afin que le grès ou mordant ne puisse point s'y arrêter, & qu'on puisse entièrement s'en débarrasser en la lavant.

Pour travailler néanmoins avec assurance, & ne point exposer les bons verres aux premières atteintes trop rudes du mordant, on préparera aussi des verres de rebut, que l'on montera sur des molettes semblables de cuivre ou de métal. Et quoique ces verres ne doivent servir que d'épreuve, comme pour égaliser le mordant sur la forme, avant que d'y exposer le bon verre, & lorsqu'ayant discontinué pour un temps l'on veut se remettre au travail, pour connoître s'il n'est point tombé des saletés sur la forme, qui pussent le gâter, ils doivent cependant être montés proprement sur leur mastic, pour qu'il ne s'y attache aucune saleté que l'eau ne puisse ôter; car autrement, loin de servir à conserver les bons verres, ils pourroient souvent les gâter, en apportant les ordures sur la forme: c'est pourquoi on doit les tenir aussi proprement que les bons verres.

La troisième chose nécessaire pour préparer le verre au travail, c'est un biseau qu'on doit y faire tout autour; car quoique le verre, jusqu'ici préparé, soit déjà rondement coupé au grugeoir sur le trait

du diamant, il a néanmoins encore besoin d'être exactement arrondi, avant que d'être exposé sur la forme qu'on veut lui donner.

Pour donner donc ce biseau au verre, on prendra la forme de la plus petite sphere appelée débordoir, dans laquelle ce verre pourra entrer d'environ un demi-pouce, en l'affermissant bien avec du mastic sur une table solide, qui ne doit point excéder la hauteur commode, pour avoir la liberté entière du mouvement du corps dans le travail; & ayant mis des grès du premier degré de grosseur dans cette forme avec un peu d'eau, on y travaillera les bords du verre, l'appuyant d'abord ferme, & observant de la main s'il n'y porte point en bascule. On fera parcourir à ce verre, le pressant en tournant contre la forme, toute sa superficie concave, pour ne la point décentrer, & l'user également & régulièrement, & lorsqu'on verra le biseau approcher de la largeur qu'on veut lui donner, on ne changera plus le grès de la forme pour qu'il s'adoucisse, on en ôtera même peu à peu pour l'adoucir plus promptement; car il n'est pas nécessaire de le conduire par cet adoucissement au poli, & il suffit qu'il le soit médiocrement, pourvu qu'il ait l'angle bien vif. Ce biseau achevé, on lavera bien ce verre aussi-bien que le mastic de la molette, l'essuyant d'un linge bien net & le mettant dans un lieu propre & hors de danger. On remettra ensuite d'autres grès dans la même forme, pour donner de même le biseau au verre d'épreuve; on le lavera de même, le tenant aussi proprement que le bon, & on nettoiera la forme dont on s'est servi.

Maniere de travailler le verre, & de le conduire sur la forme à la main libre & coulante. Le verre étant entièrement préparé comme on vient de le dire, jusqu'à être monté sur sa molette, on affermira la platine qui doit servir à le former, sur une table de hauteur convenable, & placée bien horizontalement; & après avoir mis dessus du grès de la première forme, peu néanmoins à la fois, c'est-à-dire, autant seulement qu'il en faut pour couvrir simplement sa superficie, & l'avoir également

étendu avec le pinceau, on commencera par y passer le *verre* d'épreuve pour l'égaliser. On conduira sa molette en tournant, par circulations fréquentes. Premièrement tout autour de sa circonférence; puis en descendant tout autour du centre, & sur le centre même; & ensuite remontant de même doucement, & par le même chemin, vers la circonférence. Ce *verre* d'épreuve ayant ainsi parcouru toute la superficie de la forme, & tous les grès ayant passé dessous, on l'ôtera pour y mettre le bon *verre*, & l'y travailler.

Le *verre* étant suffisamment pressé sur la forme par le poids de la molette, il est inutile de le presser davantage de la main, & il suffit de le conduire bien également & fermement d'un train continu & non entrecoupé. C'est pourquoi il suffit de le diriger d'une seule main, tenant la molette de façon que tous les doigts appuyant sur la doucine de sa plate-bande, le foment ou globe de la molette se trouve environ sous le doigt du milieu. Voilà ce qui concerne son premier mouvement; mais il ne suffit pas pour le former parfaitement, il faut encore lui en donner un autre qui ne doit pas être local comme le premier, mais sur l'axe de sa molette. Conduisant donc celle-ci circulairement, comme j'ai dit, il la faut encore en même temps tourner continuellement entre les doigts, comme sur un axe propre de la molette, qui la traversant, tomberoit perpendiculairement sur la forme par le centre de sa superficie, & de la sphéricité du *verre*; afin que si la main, par quelque défaut naturel, pressoit la molette plus d'un côté que de l'autre, cet effort soit également partagé sur toute la circonférence du *verre*; & qu'étant suppléé par ce second mouvement, il ne cause aucun obstacle à la formation parfaite du *verre*.

Comme le grès, étant trop affoibli par le travail, n'agit plus que fort lentement sur le *verre*, lorsqu'on le sentira foible, on en changera, & y en mettant de nouveau, on l'égalera de même que la première fois avec le *verre* d'épreuve. Continuant ensuite le travail du bon *verre* sur ce nouveau grès, l'on réitérera de le changer jusqu'à ce que le *verre* approche d'être

entièrement atteint de la forme: car alors sans le plus changer, on achevera de le former & de l'adoucir avec ce même grès, s'il y en a suffisamment, sinon on y en ajoutera d'autre du même degré de force, qu'on aura conservé. On l'égalera toujours parfaitement avec le *verre* d'épreuve avant d'y commettre le bon, pour éviter qu'il ne rencontre quelque grain moins égal, qui pourroit le gâter lorsqu'il est à la veille d'être entièrement formé. On continuera donc de travailler ce *verre* avec ce grès affoibli, qui ne fera plus que l'adoucir; jusqu'à ce que l'on sente à la main qu'il ne travaille plus: alors nettoyant le *verre*, on examinera s'il n'a point de défauts importants qu'il ait pu contracter dans le travail, comme des filandres, ou des traits considérables, ou des flancs qui se soient ouverts dans un lieu défavantageux, comme près du centre: car dès qu'on aperçoit de semblables défauts sans passer plus avant, ce qui seroit du temps & du travail perdu, il faut les ôter, remettant du grès sur la forme du degré de force qu'on jugera nécessaire pour cet effet, & le travailler de nouveau, comme on a dit, jusqu'à ce qu'on ait ôté le défaut, & qu'on puisse le reconduire de même par l'adoucissement du poli.

Peu importe que l'on fasse ce travail à grès sec ou humide; mais si l'on a travaillé à sec, il faudra, pour perfectionner l'adoucissement du *verre*, bien nettoyer la forme & les *verres*, tant le bon que celui d'épreuve, pour qu'il n'y reste ni grain ni ordure, & mettre ensuite sur la forme un peu de grès de la dernière finesse, que l'on humectera d'un peu d'eau, & sur lequel on travaillera d'abord le *verre* d'épreuve, jusqu'à ce qu'on sente ce grès dans la douceur qu'il doit avoir pour perfectionner l'adoucissement du bon *verre* qu'on mettra dessus pour l'achever avec attention & patience: je dis *avec patience*, parce que le *verre* se polit d'autant plus régulièrement, sûrement & promptement, qu'il est plus parfaitement adouci. Il ne faut donc pas penser qu'il soit suffisamment adouci, qu'il ne paroisse à demi poli en sortant de dessus la formé.

Pour bien adoucir un *verre*, il faut avoir

soin de ne laisser sur la forme qu'autant de grès qu'il en faut pour la couvrir simplement, & en ôter même de temps en temps, en nettoyant les bords, tant de la forme que de la molette, où se jette & s'arrête ordinairement ce qu'il y a de moins délicat & de moins propre pour l'adoucissement du verre; & lorsqu'on sentira le grès s'épaissir & se rendre en consistance trop forte, on y mettra par fois quelques gouttes d'eau, prenant garde d'éviter l'autre extrémité, qui est de le rendre trop fluide: car cela empêcheroit la molette de couler doucement sur la forme, & l'y arrêtant rudement, pourroit gêner le verre. Il faut donc tenir un milieu en cela, & la prudence de l'artiste expert lui enseignera cette température. On ne doit pas se fier simplement à la vue pour reconnoître si un verre est parfaitement adouci; mais avant que de se défaire du travail, il faut le bien essuyer, & l'examiner une seconde fois avec un verre convexe qui puisse en faire voir tous les défauts, & remarquer sur-tout s'il est suffisamment adouci: car souvent, faute de cette précaution, on reconnoît trop tard, après que le verre est poli, qu'encore qu'il parût parfaitement adouci à l'œil, il ne l'étoit pourtant pas, y restant un défaut notable, & qui apportera toujours obstacle à la perfection, qui est qu'encore que le verre soit parfaitement formé, l'oculaire n'en fera jamais bien clair, les objets y paroissant comme voilés d'un crêpe fort léger. Que si après avoir apporté cette diligence dans l'examen du verre, on le trouve parfaitement adouci & capable de recevoir le poli, on le lavera de même que la forme, & on le mettra dans un lieu où il ne puisse point se casser.

Manière de polir les verres à la main libre & coulante. C'est ici le principal écueil auquel tous les artisans font naufrage; & pour ne point m'arrêter à remarquer leurs défauts, qu'il sera facile de découvrir en comparant leur façon de travailler avec celle que j'indique, je dirai seulement qu'ils se contentent de polir sur un morceau de cuir, d'écarlate ou d'autre drap bien doux & uni, droitement tendu sur un bois plat, après l'avoir enduit de potée détrempée avec de l'eau, sur laquelle ils frottent

fortement le verre des deux mains, sans se régler dans ce travail important que par la simple vue; aussi n'est-il pas étonnant qu'aucun ne réussisse dans la forme des verres des grands oculaires, & encore moins des moyens & des petits. Voici quelle est ma manière de polir les verres. Je tends un cuir bien doux & d'épaisseur assez égale sur un chassis rond, de grandeur convenable pour contenir la forme qui m'a servi à former & adoucir le verre objectif sur lequel j'ai fait épreuve; de façon que ce cuir ainsi tendu, touche tout à l'entour les bords de la forme, à dessein d'en pouvoir faire comme d'une forme coulante par l'impression que la pesanteur de la molette, aidée de la main, y fait de son verre déjà sphériquement travaillé, en la poussant & retirant d'une extrémité de la circonférence de la forme, passant par son centre à son extrémité opposée; par ce moyen le bord de la molette où de son verre, touchant continuellement le fond de la concavité de la forme dans ce mouvement, & formant par ce moyen comme une section de zone sphérique concave, ce verre s'y polit; pourvu qu'on le conduise méthodiquement & avec adresse sur la potée ou le tripoli. Cette expérience m'ayant réussi sur ce cuir, j'en ai fait plusieurs autres sur de la futaine fine d'Angleterre, sur du drap fin de Hollande, sur de la toile de lin, sur de la toile de soie, sur du taffetas & sur du satin, fortement tendus sur ce chassis, & toutes m'ont réussi comme je desirois. Quant à la conduite de la molette & de son verre sur ce polissoir, après avoir humidifié celui-ci d'eau de potée d'étain assez épaisse & bien également sur une largeur égale de chaque côté du centre de la forme, un peu plus que de l'étendue du demi-diamètre du verre qu'on veut polir, & d'une extrémité de sa circonférence à l'autre; on posera dessus le verre d'épreuve, & tenant la molette à deux mains, les extrémités des doigts appuyées sur la doucine de sa plate-bande, on la pressera fortement dessus, en sorte qu'elle fasse toucher ce cuir, toile, &c. quoique fortement bandée, à la superficie concave de la forme, poussant en même temps, droitement d'un bord à l'autre la molette, & la retirant de

même, un peu en tournant sur son axe à chaque fois; on lui fera parcourir de cette manière cinq ou six tours sur tout l'espace du polissoir qui est imbu de potée, pour voir s'il n'y a point de grain ou de saleté qui puisse gêner le bon verre & le rayer, ce qu'on sent aisément à la main, outre le crissement qu'on entend; on les aura, s'il s'en trouve, l'endroit étant facile à remarquer, en y passant le verre. Le polissoir étant assuré de la sorte, on y mettra le bon verre pour le polir, le poussant & le retirant de même fortement & vivement, & conduisant droitement la molette d'un bord à l'autre de la forme; mais observant à chaque tour & retour de tourner un peu la molette entre les doigts sur son propre axe, pour que sa pesanteur, qui ne peut être ici que très-utile, quand elle seroit double ou triple évitée de la main, lui fasse toujours toucher la superficie de la forme. On remettra aussi de temps en temps de la potée sur le polissoir, l'éprouvant à chaque fois comme on a fait la première, pour garantir le bon verre des accidens qui pourroient le gêner; & l'on continuera ce travail jusqu'à ce que le verre soit parfaitement poli.

VERRE, (*Optique.*) est le nom qu'on donne aux lentilles de verre, destinées à corriger les défauts de la vue, ou à l'aider. Voyez LENTILLE. Cependant, on donne plus particulièrement le nom de lentille aux verres convexes des deux côtés, & on appelle en général les autres du nom de verre.

Dans les formules générales que l'on donne pour trouver le foyer des verres convexes des deux côtés, on néglige presque toujours l'épaisseur de la lentille, & on trouve que pour avoir le point de réunion des rayons parallèles, il faut faire comme la somme des demi-diamètres des convexités est à un des deux demi-diamètres, ainsi l'autre diamètre est à la distance du point de concours ou foyer au verre; d'où l'on voit que si le verre est formé de deux convexités égales, le point de concours est à la distance d'un demi-diamètre, c'est-à-dire, à-peu-près au centre de la convexité.

On détermine aisément les lieux des foyers, soit réels, soit virtuels, d'un verre de figure quelconque, par le moyen d'une formule algébrique générale pour un verre

convexe des deux côtés, & de différentes convexités. Dans cette formule entrent la distance de l'objet au verre, la raison des sinus d'incidence & de réfraction, les demi-diamètres des convexités, & la distance du foyer à la lentille est exprimée par une équation qui renferme ces quantités différentes avec l'épaisseur de la lentille. Comme cette épaisseur est ordinairement fort petite, on la néglige en effaçant dans l'équation tous les termes où elle se rencontre; ce qui rend ces formules plus simples. Ainsi ayant une lentille de verre convexe des deux côtés, dont l'objet soit éloigné à la distance y , a étant le rayon de la convexité qui regarde l'objet, b le rayon de l'autre convexité, z la distance du foyer à cette convexité, le foyer étant supposé à l'autre côté de la lentille par rapport à l'objet, & enfin le rapport des sinus d'incidence & de réfraction de l'air dans le verre étant supposé égal au rapport de 3 à 2, on trouve

$$z = \frac{2ab}{ay + by - 2ab}$$

Si l'on veut que les rayons tombent parallèles, il n'y a qu'à supposer l'objet infiniment éloigné, ou y infini, & on a pour lors le terme $-2ab$ nul par rapport à $ay + by$: de sorte que $z = \frac{2ab}{ay + by} = \frac{2ab}{a+b}$; ce qui s'accorde avec la règle que nous avons donnée ci-dessus pour le foyer des verres convexes des deux côtés.

Si le côté tourné vers l'objet est plan, alors on peut le regarder comme une portion de sphère d'un rayon infini, ce qui donne a infini, & $z = \frac{2aby}{ay - 2ab} = \frac{y-2b}{2yby}$; & si l'on suppose outre cela y infini, c'est-à-dire, que les rayons tombent parallèles sur une lentille plane convexe, on aura $z = \frac{2by}{y} = 2b$.

Lorsque la formule qui exprime la valeur de z est négative, c'est une marque que le foyer est du même côté du verre que l'objet, c'est-à-dire, que les rayons sortent divergens de la lentille & n'ont qu'un foyer virtuel.

Lorsqu'une des faces de la lentille est supposée concave, il n'y a qu'à faire négatif

le rayon de cette face ; & si elles sont toutes deux concaves , on fera négatifs les deux rayons. Ainsi , par exemple , si l'on veut avoir le foyer des rayons qui tombent parallèles sur une lentille plane concave , on n'a qu'à faire y & a infinies , & b négatif , ce qui donne $z = -\frac{2aby}{ay} = -2b$, & la lentille a un foyer virtuel. On voit par ce peu d'exemples , comment on peut déduire de la formule générale tout ce qui concerne le foyer des verres de figure quelconque. Voyez Foyer. (O)

VERRE A FACETTES. (Optique.) est un verre ou une lentille qui fait paroître le nombre des objets plus grand qu'il n'est en effet. Voyez LENTILLE.

Ce verre appelé aussi polyhedre , est formé de différentes surfaces planes , inclinées les unes aux autres , à travers lesquelles les rayons de lumière venant du même point , souffrent différentes réfractions , de manière que sortant de chaque surface du verre ils viennent à l'œil sous différentes directions , comme s'ils partoient de différens points ; ce qui fait que le point d'où ils sont partis est en plusieurs lieux à la fois , & paroît multiplié. Voyez RÉFRACTION. Pour les phénomènes de ces sortes de verres , voyez POLYHEDRE. Chambers.

VERRE LENTICULAIRE. (Invent. des arts , Dioptrique , &c.) Les verres lenticulaires sont propres à aider les vues affoiblies. Les premières traces de leur découverte remontent d'une façon bien avérée à la fin du treizième siècle ; mais la manière dont se fit cette découverte nous est absolument inconnue , & l'on n'a guère plus de lumières sur le nom de son inventeur. Il est néanmoins assez vraisemblable que ce furent les ouvrages de Bacon & de Virellio qui lui donnerent naissance. Quelqu'un chercha à mettre en pratique ce que ces deux auteurs avoient dit sur l'avantage qu'on pouvoit tirer des segments sphériques , pour agrandir l'angle visuel , en les appliquant immédiatement sur les objets. A la vérité ils s'étoient trompés à cet égard ; mais il suffisoit d'en tenter l'expérience pour faire la découverte qu'ils n'avoient pas soupçonnée ; car il est impossible de tenir un verre lenticulaire à la main , &

de l'appliquer sur une écriture sans appercevoir aussi-tôt qu'il grossit les objets bien davantage quand ils en sont à un certain éloignement , que quand ils lui sont contigus.

Personne n'a plus savamment discuté la nouveauté des verres lenticulaires ou verres à lunettes , que M. Molineux dans sa Dioptrique. Il y prouve par un grand nombre d'autorités laborieusement recherchées , qu'ils n'ont commencé à être connus en Europe que vers l'an 1300.

Si l'on considère le silence de tous les écrivains qui ont vécu avant la fin du treizième siècle sur une invention aussi utile , on ne pourra refuser de reconnoître qu'elle est d'une date qui ne va pas au delà de cette époque , quoique quelques savans prétendent que les lunettes étoient connues des anciens. On a été jusqu'à forger des autorités pour étayer cette prétention ; on a cité Plaute , à qui l'on fait dire dans une de ses pièces : *cedo vitrum , necesse est conspicio uti* ; mais malheureusement ce passage qui décideroit la question en faveur des anciens , ne se trouve nulle part. Divers curieux ont pris la peine de le chercher dans toutes les éditions connues de Plaute , & n'ont jamais pu le rencontrer. Ces recherches répétées & sans effet donnent le droit de dire que le passage en question est absolument contrové.

On rencontre à la vérité dans deux autres endroits de Plaute , fragmens de sa comédie du Médecin , & dans la Cistellana , le terme de *conspicillum* ; mais il n'y a aucun rapport avec un verre à lunette , & il paroît devoir s'expliquer par des jaloufies , d'où l'on apperçoit ce qui se passe au dehors sans être appercu.

Plin , Histoire nat. l. VIII , cap. 33 , racontant la mort subite du médecin Caius Julius , parle encore d'un instrument appelé *specillum* ; mais c'est sans aucune raison qu'on l'interprète par un verre lenticulaire ; ce mot signifie une sonde ; & si l'on prétendoit par les circonstances du passage , que ce fût un instrument d'optique , il faudroit l'entendre d'une sorte de petit miroir , ou d'un instrument à oindre les yeux , comme dans Varron.

Il y a une scène d'Aristophane qui fournit

quelque chose de plus spécieux , pour prouver que les anciens ont été en possession des *verres lenticulaires*. Aristophane introduit dans ses *Nuées*, acte II, scene premiere, une espece d'imbécille nommé *Strepsiade*, faisant part à Socrate d'une belle invention qu'il a imaginée pour ne point payer ses dettes. « Avez-vous vu, » dit-il, chez les droguistes, la pierre » transparente dont ils se servent pour » allumer du feu? Veux-tu dire le *verre*, » dit Socrate? Oui, répond *Strepsiade*. » Eh bien, voyons ce que tu en feras, » replique Socrate. Le voici, dit l'imbécille *Strepsiade*: quand l'avocat aura écrit » son assignation contre moi, je prendrai » ce *verre*, & me mettant ainsi au soleil, » je fondrai de loin toute son écriture. » Quel que soit le mérite de cette plaisanterie, ces termes de loin, ἀποτερρόν, indiquent qu'il s'agissoit d'un instrument qui brûloit à quelque distance, & conséquemment que ce n'étoit point une seule sphere de *verre* dont le foyer est très-proche, mais un *verre lenticulaire* qui a l'aissieu plus éloigné.

A cette autorité l'on joint celle du scholiaste grec sur cet endroit; il remarque qu'il s'agit d'un « *verre* rond & épais, » προχουίδης, fait exprès pour cet usage, » qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit, & auquel on ajustoit une meche, » & que de cette maniere le feu s'y allumoit. » Cette explication, quoiqu'inintelligible en quelques points, semble prouver, dit-on, que le scholiaste entend parler d'un *verre* convexe.

Mais je réponds d'abord que ce passage du scholiaste est une énigme. Outre qu'un *verre* rond & épais qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit & auquel on ajustoit une meche, ne désigne en aucune maniere nos *verres lenticulaires*, faits pour aider la vue; j'ajoute ensuite que le passage d'Aristophane n'est pas plus décisif; & s'il étoit permis de prêter une explication fine à ce passage d'un poëte plein d'esprit, je dirois que, puisque le dessein de sa piece est de ridiculiser Socrate, il ne pouvoit mieux remplir son but qu'en mettant dans la bouche de *Strepsiade* un propos aussi stupide que celui de prendre un *verre* avec lequel

il fondroit l'écriture de son avocat, & faisant en même temps approuver cette idée rustique par le philosophe élève d'Anaxagore.

Enfin, l'on peut rassembler un grand nombre de passages qui justifient que les anciens n'ont point connu les *verres lenticulaires*, & d'un autre côté l'on a des témoignages certains qu'ils n'ont commencé à être connus que vers la fin du treizieme siecle.

C'est dans l'Italie qu'on en indique les premieres traces. M. Spon, dans ses *Recherches d'antiquités*, diff. 16, rapporte une lettre de Rhedi à Paul Falconieri, sur l'inventeur des lunettes. Rhedi allegue dans cette lettre une chronique manuscrite, conservée dans la bibliothèque des freres precheurs de Pise; on y lit ces mots: *Frater Alexander Spina, vir modestus & bonus, quæcumque vidit & audivit facta, scivit & facere: ocularia ab aliquo primo facta & communicare nolente, ipse fecit, & communicavit corde hilari & volente*. Ce bon pere mourut en 1313, à Pise.

Le même Rhedi possédoit dans sa bibliothèque un manuscrit de 1299, qui contenoit ces paroles remarquables: *Mi trovo così gravoso d'anni, che non avrei valenza di leggere e di scrivere senza vetri appellati occhiali, trovati novellamente per commodità de'poveri vecchi, quando affiebolano di vedere; c'est-à-dire: » je » me vois si accablé d'années, que je ne » pourrois ni lire ni écrire sans ces *verres*. » appellés *occhiali* (lunettes), qu'on a » trouvés depuis peu pour le secours des » pauvres vieillards dont la vue est affoiblie. »*

Le dictionnaire de la Crusca nous fournit encore un témoignage que les lunettes étoient d'une invention récente au commencement du quatorzieme siecle. Il nous apprend au mot *occhiali*, que le frere Jordan de Rivalto, dans un sermon prêché en 1305, disoit à son auditoire, qu'il y avoit à peine vingt ans que les lunettes avoit été découvertes, & que c'étoit une des inventions les plus heureuses qu'on pût imaginer.

On peut ajouter à ces trois témoignages ceux de deux medecins du quatorzieme siecle,

siècle, Gordon & Gui de Chauviac. Le premier, qui étoit docteur de Montpellier, recommande dans son *Lilium medicinae*, un remède pour conserver la vue. « Ce » remède est d'une si grande vertu, dit-il, qu'il seroit lire à un homme décrépité » de petites lettres sans lunettes. » Gui de Chauviac, dans sa *Grande chirurgie*, après avoir recommandé divers remèdes de cette espèce, ajoute, « que s'ils ne produisent » aucun effet, il faut se résoudre à » faire usage de lunettes. »

Mais si le temps de leur invention est assez bien constaté, l'inventeur n'en est pas moins inconnu. Cependant M. Manni le nomme *Salvino de gl'armati*, dans une dissertation sur ce sujet, qu'on trouvera dans le *Raccolta d'opusculi scientifici e philolog. t. IV, Venet. 1739*. Il prétend en avoir la preuve prise d'un monument de la cathédrale de Florence. Avant les réparations qui ont été faites vers le commencement du dix-septième siècle, on y lisoit, dit-il, cette épitaphe : *Qui giace Salvino d'Armato de gl'armati, di Firenze, inventor degli occhiali, &c. MCCCXVII*. C'est donc là, selon M. Manni, ce premier inventeur des lunettes, qui en faisoit mystère, & auquel le frère Alessandro di Spina arracha son secret, pour en gratifier le public. Montucla, *Histoire des mathématiques*. (D. J.)

VERRE TOURNÉ, (*Arts.*) c'est-à-dire, verre travaillé au tour ou au touret.

Pline, l. XXXVI, c. 26, a donné une description également élégante & concise des différentes façons dont les anciens préparoient le verre; & dans ce nombre il parle du verre qu'on tournoit de son temps, ou qu'on travailloit au tour, *torno teritur*. Il ajoute qu'on le gravoit comme de l'argent, *argenti modo cœlatur*. M. de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, a rapporté des preuves de la première opération dont parle Pline, & des exemples de la seconde qui se pratique toujours. Enfin, il a inféré dans le même ouvrage la manière de tourner le verre, que lui a communiqué M. Majauld, docteur en médecine. Nous allons aussi la transcrire mot à mot dans cet ouvrage.

On ne parvient, dit M. Majauld, à
Tome XXXV.

tourner un corps quelconque, que par des moyens propres à ses différentes qualités. Le bois, la pierre, les métaux ne peuvent être tournés qu'avec des outils d'acier plus ou moins trempés, selon que le corps que l'on veut travailler est plus ou moins dur. Le verre, matière plus sèche & plus cassante, ne pourroit être travaillé au tour que difficilement avec ces sortes d'outils. On ne sauroit enlever des copeaux du verre pour le rendre rond; ce n'est qu'en l'usant sur le tour, qu'il est possible de le tourner. Convaincu de cette vérité par l'exemple que fournit l'art de travailler le verre en général, M. Majauld a fait tourner, selon les mêmes principes, deux gobelets de crystal factice, sur un desquels on a formé de petites moulures très-déliées qui produisent un fort bel effet.

Pour y parvenir, on mastiqua sur un mandrin de bois un gobelet de crystal pris d'un flacon, dont on avoit coupé la partie supérieure, parce qu'on ne trouve pas des gobelets aussi épais que le sont les flacons. Après l'avoir fait monter sur un tour en l'air, & l'avoir mis aussi rond de tous les sens qu'il fut possible (car quelque rond que paroisse un verre soufflé, il ne l'est jamais entièrement, & les bords ne se trouvent pas perpendiculaires au fond), on essaya de le dégrossir au sable de grès avec un outil de bois dur; mais comme le travail languissoit, on substitua du gros émeril au sable, ce qui fit beaucoup mieux; cependant le verre ne se trouvoit pas rond, & l'outil pouvoit en être la cause.

Pour y remédier, on fondit d'autres outils composés d'un alliage de plomb & d'une partie d'étain. Ces nouveaux outils exerçant une résistance plus forte, & toujours plus égale que ceux de bois, produisirent un effet favorable, & le verre fut plutôt & plus exactement rond. Mais l'outil par le travail formoit une boue dangereuse pour l'ouvrier. On fait que le plomb infiniment divisé, en s'infinuant par les pores de la peau, enfante des maladies très-graves; & les ouvriers qui ne travaillent que l'étain pur, ne courent pas les mêmes risques. On fondit donc des outils de ce métal qui réussirent encore mieux que ceux dans lesquels il entroit du plomb, parce

qu'étant d'une matiere plus dure, ils étoient encore moins exposés à perdre leur forme.

Ayant enfin dégrossi les grandes parties avec le gros émeril & les outils d'étain, on fit des moulures avec de petits outils de cuivre; ceux d'étain minces, tels qu'il les faut pour cet ouvrage, perdoient leur forme en un instant, & ne pouvoient tracer de petites parties bien décidées, telles qu'elles doivent être pour former des moulures. On travailla ensuite à effacer les gros traits avec un émeril plus fin, on se servit d'autres fois d'un troisieme émeril en poudre encore plus fin, pour effacer les traits du second, usant toujours des outils d'étain pour les grandes parties, & de cuivre pour les moulures.

Enfin l'ouvrage étant parfaitement adouci, car il est impossible de détruire les traits du premier émeril qu'avec le second, & ceux du second qu'avec le troisieme, on se servit de pierre ponce entiere, laquelle ayant reçu une forme convenable au travail, & servant d'outil & de moyen pour user, effaça entièrement le mat du verre travaillé par le troisieme émeril. Cette pierre qui paroît fort tendre, ne laisse pas cependant de mordre sur le verre. Il est même important de choisir la plus légère pour cette opération; elle n'a pas de ces grains durs que l'on trouve dans la pierre ponce compacte, qui pourroient rayer l'ouvrage, & faire perdre dans un instant le fruit du travail de plusieurs jours. Alors il ne fut plus question que de donner le poli au verre; on le fit avec la potée d'étain, humectée d'huile, appliquée sur un cuir de vache propre à faire des semelles d'escarpin, & le cuir collé sur des morceaux de bois de forme convenable à l'ouvrage.

Lorsqu'on travaillera le verre avec l'émeril ou avec la ponce, on ne manquera pas d'humecter l'un & l'autre avec de l'eau commune. Il ne faut ni noyer ni laisser les matieres trop seches; si on les noyoit trop, le lavage seroit perdre l'émeril, parce que l'eau l'entraîneroit; si on laissoit l'émeril trop sec, il ne formeroit qu'une boue trop épaisse pour mordre.

La préparation de l'émeril n'est pas de peu d'importance pour la perfection de ce

travail. Le gros émeril que l'on trouve chez les marchands, est en poudre si inégale & si grossiere, qu'il seroit impossible de s'en servir tel qu'il est. Les parties de l'émeril dans cet état formeroient des traits qui, s'ils n'exposoient pas le verre au risque d'être coupé, prépareroient du moins un travail proportionné à leur profondeur: inconvenient qu'il faut éviter, si l'on ne veut se mettre dans le cas d'être obligé de doubler ou de tripler le temps qu'il faut pour tourner le verre.

Toute la préparation de l'émeril consiste à le broyer dans un mortier de fer, & à enlever par le lavage, de l'émeril en poudre plus ou moins fine, ainsi qu'on le pratique dans les manufactures de glaces.

On prendra du gros émeril tel qu'il se vend chez les marchands; car leur émeril fin est communément de l'émeril qui a servi, & qui est altéré par les matieres, au travail desquelles il a été déjà employé; il se vend sous le nom de *potée d'émeril*. On mettra ce gros émeril dans un mortier de fer; on l'humectera d'eau commune, & on le broiera jusqu'à ce que les plus gros grains aient été écrasés: ce qui se sentira aisément sous le pilon. On versera dans le mortier une quantité d'eau suffisante pour en remplir les trois quarts, en délayant bien tout l'émeril qui sera au fond. Après avoir laissé reposer l'eau un instant, on en versera environ les deux tiers dans une terrine vernissée; on broyera de nouveau ce qui sera précipité au fond du mortier, on le lavera comme la premiere fois, & l'on répétera cette manœuvre jusqu'à ce qu'on apperçoive qu'il ne reste plus qu'un tiers, ou environ, de l'émeril dans le mortier.

Cet émeril ne sera pas en poudre bien fine; mais il n'aura plus les grains dangereux qu'il avoit auparavant: il sera propre à commencer l'ouvrage; car, ainsi que je l'ai déjà dit, les verres soufflés étant trop peu ronds, il faut, pour les ébaucher, une matiere qui les ronge avec une force proportionnée à leur inégalité. On agitera ensuite l'eau de la terrine chargée d'émeril; on laissera reposer cette eau pendant une minute; on en versera, en inclinant doucement, les deux tiers dans un autre vase vernissé. On lavera encore l'émeril de la

premiere terrine , afin d'en enlever les parties les plus fines , en versant toujours de même l'eau après l'avoir agitée ; & laissé reposer comme la premiere fois. On laissera précipiter ces deux sortes d'émeril ; on jettera l'eau qui les furnagera ; l'émeril de la premiere terrine sera de la seconde finesse , & celui de la seconde sera l'émeril le plus fin. La potée d'étain contient souvent des grains durs , qui peuvent rayer le verre au lieu de le polir ; il seroit bon conséquemment de la préparer comme l'émeril , en n'en faisant cependant que d'une sorte. Si l'on vouloit user du tripoli de Venise , on le prépareroit comme la potée d'étain , il donne un très-beau poli au verre.

Le choix du mastic n'est point indifférent ; il faut qu'il soit de nature à pouvoir être adhérent au verre. Les ouvriers composent ordinairement leur mastic fin avec la colophone , la poix blanche , la poix noire & le rouge-brun d'Angleterre. Ils combinent ces ingrédients , de façon qu'ils font un tout plus dur que mou. Si le mastic est trop mou , le verre en s'échauffant pendant le travail , seroit exposé à se déjeter ; il seroit difficile de le remettre rond , & le travail deviendroit très-imparfait , il est donc important qu'il soit un peu dur. On fait chauffer le mastic & le verre pour le mastiquer ; on les fera chauffer de même insensiblement pour l'enlever de dessus le mandrin ; mais s'il restoit du mastic attaché au verre , il faudroit l'humecter d'huile , le faire chauffer de nouveau , alors le mastic pénétré par l'huile deviendra liquide & s'enlèvera aisément , en essuyant avec un linge.

Le mastic dont on vient de donner la recette , est très-bon ; mais il arrive que lorsque l'on essuie le verre pour en enlever le mastic dissous par l'huile , les grains de rouge-brun d'Angleterre qui sont mordans , le raient. Il vaudroit donc mieux faire entrer le blanc d'Espagne au lieu du rouge-brun ; le verre ne seroit point exposé aux mêmes inconvéniens , & le mastic n'en auroit pas moins les mêmes propriétés.

Il seroit assez difficile de déterminer la forme des outils ; elle dépendra de celle que l'on aura dessein de donner à l'ou-

vrage. Il ne peut être ici question de burins , de gouges , de planes , ni d'aucun de ceux dont on se sert pour tourner le bois , la pierre & les métaux. Il ne faut pour les grandes parties que des especes de lingots ronds , ovales , quarrés , proportionnés à la grandeur de l'ouvrage. On leur donnera la forme nécessaire avec une lime ou une rape. On prendra des lames de cuivre rouge d'une ligne d'épaisseur , & de trois à quatre lignes de large pour travailler les moulures. On leur donnera aussi une forme convenable à l'ouvrage. A mesure qu'elles s'useront , on renouvellera leur forme. Il est important de la conserver , si l'on veut parvenir à faire des moulures exactes & bien décidées.

Un particulier témoin des opérations que l'on vient de détailler , conseilla de se servir des pierres à aiguiser les outils d'acier , au lieu d'étain & de cuivre chargé d'émeril. Il est en effet très-possible de tourner le verre avec ces sortes de pierres ; mais l'opération seroit plus lente , parce qu'il n'y a point de corps , si l'on excepte le diamant , qui morde sur le verre comme l'émeril. Les curieux qui voudront faire des essais dans ce genre , jugeront par l'expérience lequel des deux moyens doit être préféré.

On comprend qu'il seroit également possible de travailler un bloc de verre , & de le former à sa volonté ; mais il est plus prompt , plus commode & plus avantageux d'exécuter ces projets sur une matiere soufflée & tenue fort égale , ce qui est une préparation pour le mettre sur le tour.

Au reste les Romains connoissoient toutes les finesse de cette pratique , comme on le voit par des monumens de leur industrie qui nous restent. Ils avoient aussi l'usage de la gravure sur la platerie de verre. Ainsi , comme Pline l'assure , les anciens tournoient le verre , & le gravoient comme de l'argent. (D. J.)

VERRE (Maniere de dessiner sur le).
Arts. Nous allons indiquer la maniere de dessiner sur le verre , & d'y appliquer l'or & l'argent , communiquée par M. Majauld , docteur en médecine , à M. le comte de Caylus , & que nous transcrirons de son beau *Raueil d'antiquités*, t. III , p. 193 ,

ou le n°. II présente un *verre* sur lequel l'or & l'argent sont également employés. C'est le buste d'une jeune personne, dans lequel les traits du visage, les cheveux, les bandes de la robe sont à fond d'argent, qui désigne de la broderie.

Ce petit monument, selon M. Majauld, est formé par deux couches de *verre*, dont l'un est sans couleur, & l'autre bleu transparent un peu foncé: ces deux *verres* sont soudés au feu, & ne font qu'un morceau; à travers de la couche blanche on voit un buste bien dessiné en or & en argent, dont le travail fini & recherché est d'autant plus brillant que le fond est obscur.

La simplicité de cette composition paroîtroit n'offrir aucune difficulté pour son imitation; il sembleroit qu'il ne seroit question que de mettre de l'or & de l'argent en feuilles ou en poudre, entre deux *verres*; d'y fixer ces métaux avec un mordant; d'enlever avec une pointe l'or ou l'argent qui ne doit pas entrer dans la composition du sujet qu'on veut dessiner, & de faire fondre les deux *verres* pour les souder: c'est en effet à cette manœuvre que se réduit l'opération; cependant toute simple qu'elle paroît être, elle offre de grandes difficultés. Il importe donc, en les levant, de mettre les artistes en état d'exécuter facilement des ouvrages semblables.

Du choix du verre. On ne peut indistinctement employer toute sorte de *verres* pour exécuter le travail dont il est question. L'inégalité de la surface de ceux qui n'ont été que soufflés & ensuite aplatis, y met un obstacle insurmontable: car lorsqu'on applique ces sortes de *verres* l'un contre l'autre, & qu'on les soude au feu, l'air qui se trouve entre les deux à raison des inégalités, forme des bulles qui ne peuvent s'échapper, & produisent un effet très-désagréable: il est donc important, pour que les deux plaques se soudent par-tout & en même temps, d'employer des *verres* dont la surface soit très-plane, afin que se touchant également, toutes les parties puissent se souder en même temps. Il faut remarquer encore, qu'il y auroit de l'inconvénient à employer des *verres* trop épais, par la raison que plus le volume de *verre* est considérable, plus il est exposé à se

rompre en se refroidissant, si l'on ne prend des précautions relatives à sa masse. En un mot, plus un *verre* est épais, plus il faut que le passage du chaud au froid soit insensible: il faut même quelquefois des journées entières pour faire refroidir des masses de *verre* d'un certain volume. La glace polie n'ayant point les inégalités dont on vient de parler, est incontestablement le *verre* le plus convenable à cette opération. On en coupera deux morceaux de même grandeur, l'un de glace de couleur, & l'autre de glace blanche transparente, le tout, s'il est possible, sans fil & sans bulle. On appliquera l'or & l'argent sur la glace de couleur, de la façon dont nous le dirons, après avoir fait quelques réflexions sur leur préparation.

Du choix de l'or & de l'argent, & de leur préparation. Il est important que l'or & l'argent soient très-purs pour cette opération: le cuivre qui sert quelquefois d'alliage à ces métaux, en se brûlant, leur donneroit une teinte noire qui affoiblirait leur brillant.

On peut employer l'or & l'argent en feuilles ou en poudre: cependant les métaux employés en poudre sont plus solides, & se travaillent avec plus de facilité que lorsqu'ils sont employés en feuilles; car si l'on emploie des feuilles épaisses, la pointe dont on se sert pour enlever le métal superflu au dessin, & tracer les hachures qui forment les ombres, arrache la feuille, & ne fait que des traits babocheux. Si au contraire la feuille est trop mince, elle ne peut résister au feu; si l'artiste ne prend la précaution de ne donner qu'un degré de chaleur qui puisse amollir le *verre* sans fondre l'or.

Les moyens de mettre l'or & l'argent en poudre sont connus; cependant on les rapportera, pour éviter la peine aux artistes d'en faire la recherche dans les auteurs qui en ont écrit.

On prendra des feuilles d'or battu très-minces; on les mettra sur une pierre à broyer; on y joindra une substance gluante, telle que le miel bien pur, du sirop très-clarifié fait avec le sucre & l'eau, ou bien une dissolution de gomme arabique; on broiera le tout pour diviser les feuilles

en molécules très-fines, & pendant longtemps, si l'on veut qu'elles le soient exactement.

Lorsque l'on supposera qu'elles sont assez broyées, on s'en assurera en en mettant une petite partie sur l'ongle ou sur la main; si l'on n'apperçoit aucune portion des feuilles, & que le tout soit converti en une poudre très-fine, on l'enlèvera de dessus la pierre, on le mettra dans un vase de faïance ou de *verre*, on versera dessus une grande quantité d'eau très-limpide pour dissoudre le sirop ou la gomme; on laissera précipiter l'or, & quand il sera parfaitement précipité, on versera doucement l'eau qui furnagera la poudre d'or; on repassera encore de l'eau sur cette poudre, pour enlever tout ce qui lui est étranger, par le même moyen qu'on a d'abord employé: enfin on répétera le même lavage autant qu'il le faudra pour qu'il ne reste exactement que le métal: alors on le laissera sécher pour l'employer, comme on le verra plus bas: l'argent se prépare de la même manière.

On peut encore mettre l'or en poudre en l'amalgamant avec le mercure, & suivre aussi le même procédé pour y réduire l'argent; car il s'amalgame très-bien avec le mercure.

Manière d'employer l'or & l'argent, soit en feuilles, soit en poudre. L'or & l'argent, soit en feuilles, soit en poudre, s'aglutinent au *verre* par des mordans: le suc d'ail très-connu pour opérer cet effet, ne convient que pour le métal en feuilles: on frotte le *verre* avec une gouffe d'ail, & aussi-tôt on y applique une feuille d'or ou d'argent, de façon qu'elle ne fasse ni pli, ni ride. Lorsque le mordant est sec, ce qui arrive promptement, on peut travailler sur l'or & sur l'argent, comme on le dira dans un moment. L'huile de spic, dont les émailleurs se servent, peut être aussi employé pour attacher sur le *verre* l'or & l'argent en feuilles; ce mordant est cependant plus propre pour appliquer l'or & l'argent en poudre; on peut même assurer qu'il est le meilleur de ceux que l'on peut employer.

On fait usage de la gomme arabique pour appliquer l'or sur la porcelaine, mais

elle est plus sujette à se boursoffler au feu que l'huile de spic.

On prendra donc de l'huile de spic un peu épaissie, pas tout-à-fait autant que celle dont se servent les émailleurs. On en étendra avec une brosse sur le *verre* de couleur, une couche très-légère, mais très-égale: on examinera avec une loupe s'il n'y est pas resté du poil, & s'il ne s'est point attaché de poussière: en ce cas on enleveroit les corps étrangers avec la pointe d'une aiguille, & l'on passeroit encore la brosse pour étendre la couche du mordant; il s'y attachera, & avec un pinceau neuf à longs poils, on passera plusieurs fois légèrement sur la totalité, pour attacher l'or ou l'argent au mordant, & les rendre très-unis. Ensuite avec de l'eau médiocrement chargée de noir de fumée, on dessinera le sujet qu'on veut représenter, & l'on enlèvera le métal avec une pointe, pour découvrir le fond & faire les hachures destinées à prononcer les ombres: en un mot, on fera sur l'or & sur l'argent avec la pointe ce que l'on fait pour dessiner sur le papier, ou pour graver sur le cuivre.

Si l'on veut employer de l'or & de l'argent pour exécuter un sujet semblable à celui qui a donné lieu à ces recherches, on pourra appliquer l'argent sur l'or, soit en poudre, soit en feuilles: cependant il y auroit à craindre que l'or ne percât à travers les feuilles ou la poudre d'argent: il est donc plus convenable d'enlever l'or avec la pointe, ou avec tout autre instrument que l'on imaginera convenir à ce travail, avant que d'appliquer le mordant propre à recevoir l'argent.

Lorsque le dessin sera terminé, il faudra exposer le *verre* au feu sous une moufle dans un fourneau d'émailleur pour dissiper le mordant qui a servi à happer l'or & l'argent, sur-tout si l'on emploie l'huile de spic, & faire éprouver au *verre* une chaleur assez forte pour que le métal s'attache au *verre*, sans qu'il se déforme. Si le métal n'étoit point adhérent au *verre*, on seroit exposé à gâter l'ouvrage, en appliquant le *verre* blanc sur le *verre* de couleur, car il seroit impossible de placer le *verre* blanc sur le *verre* de couleur sans

quelque frottement capable de déranger le travail.

On vient de dire qu'il falloit dissiper le mordant avant que d'appliquer le *verre* blanc, sur-tout si l'on a employé de l'huile de spic; sans cette précaution le mordant répandroit en se brûlant une fumée entre les deux *verres*, qui saliroit l'or & l'argent. Il faut aussi que le mordant soit dissipé à une chaleur très-lente & graduée, sans quoi en se boursoufflant par une chaleur d'abord trop vive, il formeroit une quantité prodigieuse de petites vésicules, qui en se crevant feroient autant de trous, & rendroient par conséquent l'ouvrage fort désagréable.

Il arrive quelquefois que le *verre* se boursouffle lorsqu'il est exposé au degré de chaleur nécessaire pour attacher l'or au *verre*, parce qu'il se trouve de l'air entre le centre du *verre* & le corps sur lequel il est appliqué: ce qui pourroit embarrasser l'artiste, lorsqu'il voudroit appliquer le *verre* blanc sur le *verre* de couleur. On évitera cet inconvénient par le choix du corps sur lequel on doit mettre le *verre* pour l'exposer au feu sous la moufle.

On peut se servir d'une plaque de fer très-plane & très-unie, de deux lignes d'épaisseur ou environ: on la fera rouiller également par-tout, afin que le blanc d'Espagne délayé dans de l'eau, dont on la couvrira exactement, retienne mieux le blanc d'Espagne, qui fera un corps intermédiaire entre le *verre* & le fer, & empêchera que le *verre* ne s'attache au fer.

On pourroit mettre le *verre* sur un fond de tripoli, qui est une terre crétacée; mais l'air contenu dans les interstices des molécules du tripoli, exposeroit quelquefois le *verre* à se boursouffler comme on l'a dit plus haut: la plaque de fer mérite par conséquent la préférence.

Quand l'or sera fixé sur le *verre* de couleur, on pourra lui donner beaucoup de brillant par le moyen du brunissoir: on pourroit même produire une variété agréable en ne brunissant que certaines parties; par ce moyen l'or mat & l'or bruni, l'argent mat & l'argent bruni founriroient, pour ainsi dire, quatre couleurs, & ce

mélange de parties égales de poudre d'or & de poudre d'argent, pourroit encore en donner deux autres.

Alors on placera le *verre* blanc sous celui de couleur, on le portera sous la moufle dans le fourneau d'émailleur toujours sur la plaque de fer couverte du blanc d'Espagne, & par un feu gradué on échauffera le *verre* jusqu'à ce qu'il le soit assez pour que les deux morceaux puissent se souder. Dans cet état, on le retirera du feu, & on le pressera avec un autre fer très-chaud, aussi blanchi, pour l'applatir s'il étoit tortué, ou si quelques bulles d'eau, en se raréfiant, avoient formé quelques vésicules entre les deux *verres*. Il faudra faire refroidir le *verre* insensiblement, comme on l'a déjà dit, pour éviter la fracture que pourroit causer le passage trop subit de l'air chaud à l'air froid.

Il est fort difficile de fixer la chaleur qu'il faut donner au *verre* pour le fondre au degré nécessaire à cette opération. La pratique donnera de meilleures leçons que les préceptes que l'on pourroit écrire: on peut dire en général, que lorsqu'on appercevra que les bords du *verre* sont devenus mouffes, de tranchans qu'ils étoient, le *verre* est alors dans l'état de fusion nécessaire.

Si l'on passe ce degré de chaleur, le *verre* est exposé à se ramasser en masse informe, & l'on perd en un instant le fruit de son travail.

Quelque précaution que l'on ait pu prendre pour conserver l'uni & le poli des surfaces, l'un & l'autre se trouvent cependant détruits par les petites inégalités du blanc d'Espagne, qui s'impriment sur le *verre*. Il faut donc user & repolir les surfaces.

Ce genre de travail est très-beau, & très-solide; les moyens de l'exécuter sont plus simples & moins difficiles que ceux de l'émail, puisqu'en effet cette opération n'a besoin au plus que de deux feux. Il y a lieu de croire d'ailleurs qu'il est aisé de pousser cette manœuvre à une plus grande perfection.

VERRE A BOIRE, f. m. (*Verreria*.) c'est un vase fait de simple *verre* ou de

crystal, ordinairement de la forme d'un cône renversé, dont on se sert pour boire toutes sortes de liqueurs. Le verre a trois parties, le calice, le bouton & la patte, qui se travaillent séparément. Rien n'est plus industrieux que l'art de les souffler, d'en ouvrir deux des trois, & de les joindre à la troisième; mais ce travail ne se peut comprendre que par la vue. (D. J.)

VERRE propre à faire l'opération de la ventouse. Voyez VENTOUSE.

VERRE DE RUSSIE, *vitrum ruthenicum*, *vitrum moscoviticum*, *glacies Mariæ*. (Hist. nat.) On appelle ainsi un talc très-blanc, transparent comme du verre, qui se partage en feuilles très-minces, que l'on trouve en Russie & en Sibérie, & que l'on emploie dans ces pays pour faire les vitres des fenêtres. Cette pierre a toutes les propriétés du talc, c'est-à-dire qu'elle sort du feu sans souffrir aucune altération, & les acides n'ont point de prise sur elle.

Cette espèce de talc se trouve sur-tout en Sibérie, dans le voisinage des rivières de Witim & de Mama. On appelle dans ce pays *Sliudniki* ceux qui s'occupent à aller chercher le verre de Russie. Quand ils sont dans des endroits où l'on soupçonne qu'il y en a, ils commencent par mettre le feu aux herbes & aux broussailles des environs, afin de dépouiller le terrain, pour que le soleil en frappant dessus, leur fasse découvrir ce talc qui est luisant. Il se trouve par lames ou tables engagées dans une roche fort dure, qui est un quartz jaunâtre mêlé de spath; c'est peut-être une espèce de faux granit. Ce talc n'est point en couches suivies ni par filons, on en trouve des lames répandues sans ordre. Ces lames ont quelquefois trois à quatre piés en carré, & quelques pouces d'épaisseur. La dureté du rocher, dont ces pauvres ouvriers ne peuvent point venir à bout faite d'instrumens, & parce qu'ils ne savent pas le faire sauter avec de la poudre, fait qu'ils ne vont point chercher le talc bien avant: d'ailleurs M. Gmelin conjecture que ce talc a peut-être besoin du contact de l'air pour sa formation.

Le talc le plus estimé est celui qui est blanc & transparent comme de l'eau de

roche; on ne fait pas si grand cas de celui qui est verdâtre. On a aussi égard pour le prix à la grandeur des morceaux; on en trouve quelquefois qui ont trois à quatre piés en carré. Le plus beau talc ou verre de Russie se paie sur les lieux jusqu'à un ou deux roubles (de cinq jusqu'à dix francs) la livre. Le commun, qu'on appelle *tchetwenaja* & qui n'a qu'environ un demi-pié en carré, se paie de 8 à 10 roubles le pud, c'est-à-dire, 40 livres. Le talc de la plus mauvaise qualité, & qui est encore au dessous de la qualité susdite, se débite sur le pié d'un rouble & demi ou de deux roubles le pud, c'est-à-dire, de 7 livres 10 sous à 10 livres argent de France; ce dernier est destiné pour faire des vitres communes, & on l'attache aux fenêtres avec du fil.

Quand on veut débiter le verre de Russie, on fend les lames en plusieurs feuilles plus minces, avec un couteau à deux tranchans, ce qui se fait aisément; cependant on donne une certaine épaisseur à ces feuilles, pour que le verre ait plus de consistance.

Quand ce talc est de la belle espèce, il n'y a point de verre qui soit aussi pur & aussi transparent. On ne connoit point d'autres vitres en Russie. On l'emploie aussi pour faire les vitres des vaisseaux de la flotte, parce qu'elles sont moins sujettes à se casser par l'ébranlement des salves de la canonnade. Cependant ce verre s'altère & se ternit à l'air, & il est difficile à nettoyer lorsqu'il a été sali par la fumée & la poussière. Ces détails sont tirés du *Voyage de Sibérie*, de M. Gmelin, publié en allemand, tome II. On trouve encore du talc de cette espèce dans la Carélie & près d'Archangel; mais il n'est point si beau que celui de Sibérie.

C'est d'un talc semblable, que se servent quelques religieuses d'Allemagne pour appliquer à de petits reliquaires au lieu de verre, & c'est ce qui l'a fait appeler *glacies Mariæ*, en allemand *Marienglas*, qui doit être regardé comme un vrai talc, & non comme un gypse, ainsi que quelques auteurs l'ont prétendu. V. MARIÆ GLACIES.

VERRÉE, f. f. (*Pharm.*) terme qui exprime un remède liquide, dont la dose peut se boire d'un seul trait. On ordonne plusieurs *verrées*, lorsque le remède a besoin d'être étendu dans un grand véhicule: alors son effet est plus énergique. Les purgatifs & les martiaux donnés de cette façon sont moins pernicious: ils agissent plus doucement, causent moins de tranchées, & deviennent plus salutaires, quant à l'évacuation ou l'effet que l'on en attend.

VERRIGINUM ou **VERRUGO**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au pays des Volques, selon Diodore de Sicile, liv. IV, ch. 100; Tite-Live, l. IV, ch. 4; & Valere Maxime, liv. III, ch. 2. On ne fait pas au juste la situation de cette ville. Tite-Live dit que le consul Sempronius, après avoir livré bataille aux Volques avec quelques désavantages, ramena son armée par la voie Lavicane; & Valere Maxime écrit que cette bataille fut donnée auprès de *Verrugo*; mais comme Tite-Live, liv. IV, ch. 39, ajoute que le consul, en se retirant, ne prit pas le plus court chemin, il n'est pas possible de fixer la vraie situation de cette ville. On fait seulement qu'elle ne devoit pas être éloignée du pays des Eques, parce que de la forteresse de Carvente, que les Eques avoient envahie, l'armée fut ramenée à *Verrugo*. Cette dernière place avoit été fortifiée par les Romains, pour servir de barrière contre les courses des Volques, par qui elle fut prise plus d'une fois. (*D. J.*)

VERRERIE, f. f. (*Arts mécaniq.*) L'art de la *verrerie* est celui de faire ce corps transparent & fragile que nous appellons *verre*, & d'en former différens ouvrages.

Il y a un verre qui convient à chaque ouvrage.

A l'occasion de chacun de ces ouvrages, nous donnerons la manière de faire le verre qui est propre à chacun d'eux.

Cet article aura donc autant de divisions qu'il y a d'usines de *verrerie*. Or, il y a:

- 1°. La *verrerie* en bouteilles & en charbon.
- 2°. La différence des *verreries* en bois & des *verreries* en charbon.
- 3°. La *verrerie* à vitres ou en plat.

5°. La glacerie, qui forme deux subdivisions:

La glacerie en glaces coulées, avec tous les arts qui y tiennent.

La glacerie en glaces soufflées.

5°. La *verrerie* en crystal.

Ces différens articles s'éclairciront les uns par les autres.

VERRERIE EN BOUTEILLES EN CHARBON. Les matières à faire le verre sont la cendre nouvelle, la charrée, ou la cendre lessivée, & la soude qu'on appelle *varech*, & le sable. La cendre nouvelle ou fine se ramasse dans les villes & dans les campagnes circonvosines.

Il en est de même de la cendre lessivée.

Pour la soude ou varech, elle se fait sur les côtes de la Normandie, avec une herbe saline qu'on appelle *kaly*. Cette herbe croit sur les rochers, sur les pierres, au bord de la mer. On la ramasse au mois de juin; on la répand au soleil pour la faire sécher; puis on fait des fosses, au fond desquelles on place quelques pierres; on allume du feu dans ces fosses, & l'on jette sur ce feu de ces herbes séchées, qui s'enflamment; on continue d'en jeter, à mesure qu'elles se consomment. Leurs cendres se réduisent en masse. Dans la masse de ces cendres, on trouve des pierres: ces pierres ont été ramassées avec l'herbe; mais la plus grande partie y a été mêlée frauduleusement par ceux qui font le varech; car le varech se vend à la livre, & la pierre en augmente le poids.

Le sable se prend dans la terre, les montagnes, les rivières & les mers.

Les cendres nouvelles ou fines sont plus ou moins fortes en sels, selon les bois d'où elles sont venues. Les bois durs, comme le chêne, le hêtre, le charme, &c. les donnent excellentes pour l'usage des *verreries*. Les bois blancs les donnent moins bonnes, les cendres en sont légères & spongieuses: la différence des contrées influe aussi sur la qualité des cendres. On mêle beaucoup d'ordures à celles qui se font dans les maisons, en balayant les chambres à feu: d'ailleurs ceux qui font métier de les ramasser, les gâtent encore en y ajoutant du sable ou d'autres matières étrangères, pour en augmenter la mesure; les cendres de sauge, d'épines

d'épines ; d'orties , &c. sont fort bonnes.

Dans toute *verrierie* où l'on se sert de charbon de terre, il faut des caves, dans lesquelles l'air puisse entrer & passer librement à travers la grille, & la braise du charbon qui est au dessus. L'action de cet air augmentera considérablement l'ardeur du feu. Les caves doivent répondre aux soufflets dont elles font les fonctions ; leur longueur, largeur & hauteur, fera selon le plan : on les construit ou de pierres ou de briques.

Les piliers servent à soutenir la voûte sur laquelle le four est construit.

On donne le nom de *grille* à cet assemblage de barres de fer qui forment le fond du foyer, & sur lesquelles on fait le feu. Il y en a quatre ou cinq à discrétion ; on les appelle *barres de travers* ou *dormans* : elles servent à soutenir les barres mobiles. Ces barres dernières sont mobiles, afin que l'on puisse plus aisément dégager la grille, & faire passer les crayers ou mache-fer ou mouffe.

Crayers ou *mouffe*. C'est la cendre du charbon que la violence de la chaleur convertit en une espèce de verre ou de matière vitrifiée en forme de croûte ; cette croûte couvre la grille, & étoufferoit le four en empêchant l'air de traverser la grille, si l'on n'avoit le soin de l'en dégager.

Dégager la grille. C'est séparer à coups de barres les crayers qui s'attachent aux sieges, & les nettoyer de cette croûte en les rompant.

On appelle *sieges* deux bancs solides, sur lesquels sont posés les pots ; ils sont construits de la même matière dont on s'est servi pour l'intérieur du four.

Foyer. C'est l'espace d'entre les deux sieges, dont la grille forme le fond. Il est terminé par les tonnelles : c'est le vase ou le bassin à contenir l'échauffage.

Tonnelles. Ce sont deux arcades par lesquelles on fait entrer les pots neufs, & sortir les pots cassés : elles terminent le foyer, & servent aussi à introduire le charbon dont on nourrit le feu par le moyen des tisonniers.

Tisonniers. Ce sont deux trous pratiqués dans les murailles qui ferment les

Tome XXXV.

tonnelles, par lesquelles on jette le charbon à pelletées.

Chambres. Il y a autant de chambres que de pots ; elles sont pratiquées dans les murailles du four & au niveau des sieges pour la commodité de tourner les pots, quand ils seront cassés ; elles ont six pouces de largeur sur huit de hauteur.

Les ouvertures sont des trous par lesquels on remplit les pots, & l'on tire la matière dont on fait la marchandise ; il y en a autant que de pots.

Lunettes. Il y en a six ; quatre aux arches à pots, & deux aux arches à cendriers. Ce sont des trous par lesquels passe le feu du four dans les arches. On les a pratiquées pour attremper les pots, & cuire les matières. Les lunettes des arches à pots ont sept pouces en carré, & celle des cendriers six pouces & demi.

Les corniers. Ce sont au dedans du four les quatre coins des sieges aux lunettes des arches à pots.

Couronne, calotte ou *voûte*. C'est la partie supérieure du four : elle est massive & faite de briques composée d'un sable dur à fondre, avec la terre glaise qui résiste au feu, ou bien avec la terre dont on fait les pots.

Chemise ou *demi-chemise*. C'est le revêtement de la couronne. Il est de la même terre dont on s'est servi pour les briques de la couronne : il doit avoir quatre pouces d'épaisseur. Il faut que cette terre soit molle, & de la même trempe que les briques. Quand je dis que les briques de la couronne n'ont que quatre pouces d'épaisseur, je parle de l'ordinaire, car rien n'empêche de leur en donner cinq, ou six, ou sept, &c.

Arche à pot. Il y a quatre de ces arches aux quatre coins du four. On y met attremper les pots : elles sont échauffées par la chaleur du four, qui y entre par les lunettes.

Attremper un pot. Pour attremper un pot, on bouche ou l'on marge avec le margoir la lunette de l'arche à pot. On met sur trois petits piliers ou sur six moitiés de briques, dont deux moitiés forment chaque pilier, le fond du pot à attremper. On l'enferme dans l'arche par une légère

R

maçonnerie faite de tuiles ou plaques de terre, selon qu'on jugera à propos. Cela fait, on tient d'abord le pot dans une chaleur modérée, plus ou moins de temps, selon qu'il étoit plus ou moins sec. Il reste dans ce premier état environ sept ou huit heures: puis on retire le margeoir d'environ deux pouces, & le pot reste dans ce second état environ le même temps. On retire le margeoir encore un peu, & on laisse encore de l'intervalle, & un troisième retirement du margeoir, & ainsi de suite jusqu'à ce que le margeoir soit entièrement retiré; on laisse le pot dans ce dernier état en pleine chaleur huit, dix, ou douze heures. Après lesquelles on jette du charbon par un trou pratiqué à la maçonnerie, & à mesure qu'il se consume, on en jette davantage, observant de le remuer de temps en temps avec un ferret. Lorsque l'arche sera blanche, la chaleur aura été assez poussée; le pot sera attrempé, on le tirera de l'arche, & on le transportera dans le four; c'est ainsi que les Anglois *atrempent*; en France on s'y prend un peu autrement.

On bouche la lunette de l'arche qui communique dans l'intérieur du four; au bout de vingt-quatre heures, on fait un trou à la lunette; c'est là le premier coup de feu. Les autres coups de feu se donnent dans l'espace de deux à trois jours, augmentant successivement le trou fait à la lunette, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement débouchée. Quelques heures avant que de tirer le pot de l'arche, on y jette beaucoup de billettes, & on continue d'en jeter, jusqu'à ce que l'ardeur du feu ait rendu le pot tout blanc; alors il est attrempé.

Arches cendrières. On donne ce nom à deux arches pratiquées au dessus des glaies à recuire les matières.

La glaie. C'est ainsi qu'on appelle la partie de la voûte, comprise depuis l'extérieur des deux tonnelles, & entre les arches à pots, jusqu'à l'extrémité du revêtement du four.

Margeoir. C'est une tuile faite avec de la bonne terre, c'est-à-dire, du ciment & des épluchages de terre à pot, dont on touche les lunettes des arches à pot, quand on veut donner le feu à attrempier les pots.

Fourneau ou arche à recuire les bou-

teilles. Il y en a quatre, une à chaque coin de la halle: elles sont faites de briques ordinaires.

Cassette. Espèce de boîte faite ou de brique ou de pierre, à mettre refroidir les cannes, & à conserver les meules qui s'en détachent. Il y en a quatre, chaque ouvrier a la sienne.

Place. C'est l'endroit du four élevé de chaque côté d'environ quatorze pouces au dessus de l'aire de la halle, où messieurs travaillent.

Loge. Trou pratiqué au travers du four, & formant une seule ouverture avec la chambre. Son usage est de loger les pots cassés. Il y en a six.

Tour. Petite muraille à environ dix-huit pouces de l'ouvroir, à laquelle le crochet est scellé; elle sert à garantir l'ouvrier de la chaleur.

Crochet. Machine de fer posée ou attachée au tour, & à la même distance de l'ouvroir, dans laquelle l'ouvrier pose sa canne à chauffer la paraison, & à mettre la cordeline sur l'embouchure de la bouteille.

Terre à pot. C'est une terre blanchâtre ou grise, ou couleur de souris, sans mélange d'autres couleurs; la terre jaune, ou rouge, n'est pas bonne. On épluche soigneusement cette terre de toute ordure; on prend une partie de cette terre épluchée qu'on met dans une arche pour la bien cuire. Quand elle est bien cuite, on la transporte au moulin. On la passe au tamis, au sortir du moulin, dans un baigne ou un poinçon. Ensuite on fait moudre de la terre grasse aussi épluchée, & on la fait passer par le même tamis dans un autre baigne ou poinçon; puis on prend une mesure de terre grasse, & une de ciment, ou de la terre cuite; ainsi mesure pour mesure de chaque sorte, autant qu'on en peut délayer à la fois dans une auge où l'on marche la terre. Cette auge a six piés de longueur, quatre piés & demi en largeur, & dix pouces de profondeur, penchant un peu en dehors, formant un angle au fond d'environ cent cinq degrés, de planches de chêne d'un pouce d'épaisseur. On y fait le mélange dont j'ai parlé ci-dessus, en bien retournant la terre; puis on y fait un creux, dans lequel on verse de

l'eau; cette eau sert à détrempier les terres, auxquelles on donne la consistance du pain, puis on marche le mélange à piés-nus. Marcher la terre, c'est, après l'avoir répandue sur le fond de l'auge, la fouler avec le pié pendant un certain temps, au bout duquel on en relève la moitié qu'on met sur l'autre; alors une moitié de l'auge se trouve vuide & l'autre pleine; on recommence à marcher ou fouler ou étendre la terre vers la partie vuide. Après cette manœuvre, on commence à élever la terre vers le bout vuide avec une petite pelle de bois, en prenant à chaque fois environ huit ou dix livres, & on la jette par rangs sur le même fond d'un côté à l'autre; quand on a fait un rang de mottes, on le marche bien, & on continue la même opération sur toute la terre jusqu'à ce qu'elle soit bien liante; alors on la met en masse ou ballons, & l'on en fait des pots.

Pots. Ce sont des creusets faits avec la terre préparée comme nous venons de dire. Ils sont grands ou petits, à discrétion; ils ont la forme de cône tronqué, d'un pouce & demi d'épaisseur, plus ou moins, au fond; mais cette épaisseur va en diminuant à mesure qu'on monte, en sorte que le bord a un pouce ou neuf lignes au plus d'épaisseur. Mais il faut que l'épaisseur soit par-tout plus ou moins grande, selon la quantité de matière qu'on veut qu'ils contiennent; les uns les veulent ronds, les autres les veulent ovales, de manière que le diamètre en-haut soit de vingt-huit pouces, & l'autre de vingt-cinq.

Fonceau. Espèce de table sur laquelle on fait le pot, il en faut cinquante ou soixante, chacune de trente & un ou de trente-deux pouces en carré, faite de plusieurs planches jointes & clouées sur deux morceaux de chevrons, & les coins arrondis; sur ces soixante, deux doivent être de trente-trois pouces en carré. On fait le fond du pot sur ceux-ci, dont un doit être couvert d'une toile grossière.

Batte ou pilon. Morceau de bois en forme de cône tronqué, de six pouces de longueur, de six pouces de diamètre par un bout, & de cinq pouces de diamètre par l'autre bout, garni d'un manche de deux piés de long; le bout de six pouces

est couvert d'une toile grossière; on s'en sert pour faire le fond du pot.

Maillet ou battoir. Ce maillet ressemble à celui du menuisier, & l'on s'en sert pour battre & former le contour du pot; il faut que la batte & le maillet soient couverts de toile.

Moulin. Machine composée d'une meule de pierre ou de fer ou de fonte, de cinq piés trois pouces de diamètre sur quatorze pouces d'épaisseur, percée d'un trou dans le milieu, de huit pouces huit lignes de diamètre, dans lequel on met un aissieu, à l'extrémité duquel on met un cheval qui fait tourner la meule qui broie les terres. A côté de cette machine on a deux coffres placés à côté l'un de l'autre, dans lesquels on passe la terre grasse & le ciment. Il y a des verreries dans lesquelles on pile la terre; pour cet effet on se sert d'auges faites de troncs de chêne, qui ont environ vingt-deux à vingt-quatre pouces en carré; on les creuse. On laisse aux côtés environ quatre pouces d'épaisseur, & aux bouts sept pouces. On garnit le dedans de tôle de moyenne épaisseur, dont on revêt les côtés & les bouts. Pour le fond, il faut qu'il soit couvert de barres de fer plat, de six lignes d'épaisseur, bien cramponnées au fond. On a des pilons ou maillets d'environ vingt pouces de longueur, dont l'un des bouts a six pouces de diamètre, & l'autre quatre pouces six lignes; le gros bout en est garni de clous à ferrer les chevaux, placés bien près les uns des autres.

Manière de faire les pots. Il faut des chambres bien à l'abri de la pluie, & deux bancs, un de dix-huit pouces de hauteur, & de trois pouces moins large que les fonceaux; on prend le fonceau qui est couvert de toile grossière; on le pose sur un de ces bancs, le côté couvert de toile en-haut. Les uns prennent un bâton de terre à pot & le posent au milieu du fonceau, prennent la batte ou le pilon, l'apploient à coups de batte, ajoutent de la terre, & continuent la même manœuvre jusqu'à ce que la terre qui doit faire le fond du pot, ait sept ou huit pouces de largeur de plus que la mesure du fond, observant que l'épaisseur soit la même par-tout, & que la surface de cette terre soit bien unie; on

applique la mesure du fond prise en dehors sur la terre ainsi battue ; & si l'on trouve que la terre débordé la mesure de trois pouces , cet excédant suffit.

On prend ensuite un autre fonceau , on le place sur l'autre banc qui doit être à côté du premier fonceau ; on parseme ou l'on saupoudre ce fonceau de terre à pot qui ne soit point mouillée. On renverse le fond du pot qui est sur le premier fonceau , sur ce second ainsi saupoudré , observant que la distance des bords du fond aux bords du fonceau soit la même par-tout. Pour renverser il faut être deux ; l'un prend les deux manches du fonceau d'un côté , & l'autre en fait autant de l'autre côté ; ils posent ensemble un côté du fonceau sur le bord de l'autre ; ils élèvent l'autre côté ; & lorsque le fonceau sur lequel est la terre & qu'il s'agit de renverser , forme un angle droit avec l'autre fonceau , on laisse le premier fonceau , & des mains d'en-bas dont on le tenoit , on retient la terre sur laquelle on les place , & l'on acheve de renverser. Le premier renversement fait , le premier fonceau se détache & laisse le second sur le second fonceau.

On prend la mesure pour le fond en dedans , & l'on commence à relever la terre par les bords tout autour de cette mesure. Pour cet effet on applique le plat de la main gauche sur les limites de la mesure du fond , & avec la droite on élève la terre qui est au delà de ces limites , perpendiculairement tout autour ; on se sert ensuite du maillet pour la redresser , observant de lui conserver l'épaisseur convenable.

On fait ensuite des rouleaux de terre d'environ six ou sept pouces de longueur , sur deux pouces de diamètre , un peu pointus par les bouts. On prend ces rouleaux de la main droite , & l'on place le plat de la gauche contre le côté du pot en dehors , & on attache le rouleau en dedans vis-à-vis la main gauche , en le serrant d'un petit tour de poignet , avec le doigt de devant ; & l'on continue cette manœuvre sur toute la longueur du rouleau , appliquant en même temps le pouce de la main gauche sur le rouleau , pressé par l'index de la droite ; ces trois mouvemens se font

successivement. A mesure que le rouleau avance le long du côté du pot , il faut avancer la main gauche & la tenir toujours correspondante à la main droite , le pouce de la main gauche étant toujours pressé contre la partie du rouleau qui monte , & la tenant serrée.

Le rouleau étant ainsi posé , il y aura à la partie inférieure un filet qui débordera ; on applanira ce filet avec le pouce , en commençant où le rouleau finit. On unira pareillement tout le fonceau avec le doigt de devant recourbé , en commençant au commencement du rouleau , & en avançant le doigt vers soi , glissant ce doigt recourbé depuis le bout du rouleau le premier attaché jusqu'à l'autre bout , observant de faire toujours suivre la main gauche appliquée en dehors ; cela fait , on pose un autre rouleau à l'extrémité du premier , puis un troisième , jusqu'à ce que le tour du pot soit achevé. On recommence ensuite un second tour , puis un troisième ; on avance ainsi les côtés du pot , & on les élève à un bon pouce de plus que le pot ne doit avoir de hauteur ; ce pouce dont le pot est monté au delà de sa mesure , se renverse en dedans ; il y en a qui font leurs pots sans bords renversés.

Pour renverser le bord , on prend une latte de quatre pouces ou environ plus longue que le côté du pot , & de dix lignes en carré ; on marque sur la latte la hauteur du pot. En cet endroit on passe un clou qui la traverse de deux pouces ; on applique ensuite l'autre bout de la latte perpendiculairement sur le fonceau ; on fait entrer la pointe du clou dans la surface du pot ; puis tenant d'une main un des bouts de la latte , & l'autre bout de l'autre main , on fait tout le tour du pot ; il est évident que la pointe y fera une coupure circulaire dont le plan sera parallèle à celui du fond.

Après quoi , renversez le bord en dedans ; que ce bord proémine en dedans d'un demi-pouce ; humectez vos mains d'un peu d'eau , & les appliquant sur cette proéminence , abattez-la ; unissez tout le tour du pot , & faites en sorte qu'il soit par-tout de la même épaisseur en tout son contour.

Le printemps est la meilleure saison pour faire des pots ; on en fait dans les autres ,

mais en hiver il faut les garantir de la gelée par la fumée, soit du bois, soit du charbon : en été la trop grande chaleur est sujette à les faire fendre ou fêler.

Fours. Il s'en fait de deux sortes ; les uns d'une bonne terre glaise, la même dont on use pour les pots ; on y peut employer les épilures de terre à pots ; mais pour le premier établissement il faut faire cuire une bonne quantité de terre, moudre ensuite, passer au tamis grossier, & selon que la terre glaise est grasse ou maigre, y ajouter plus ou moins de ciment ou terre cuite. Il faut, si elle est trop grasse, y ajouter un peu plus de ciment. Le mélange s'en fait comme pour les terres à pots, on l'humecte, & on le jette dans un coin ; on continue jusqu'à ce qu'on ait de quoi faire la moitié d'un four. On la laisse ensuite s'imbiber pendant quelques jours, puis on la retourne avec des pelles, & on la remarque jusqu'à ce qu'elle soit liante, alors on en construit le four tout d'une masse, ou l'on en fait des briques ; les briques sont préférables à la masse.

L'autre sorte de four se fait avec la terre glaise & le sable ; mais il est presque impossible de prescrire des règles pour sa composition, parce que la terre peut être plus ou moins grasse, le sable plus ou moins dur, ou plus ou moins fondant, ou plus ou moins pur ou mêlé de matière étrangère. Si l'on trouvoit du grès dont le grain fût blanc & brillant, on ne risqueroit rien à s'en servir : il faudroit le réduire en sable & le passer au tamis. Pour faciliter cette manœuvre, on mettra recuire les morceaux de grès, & cette préparation en facilitera le broiement.

Pour savoir si la qualité du sable est dure ou tendre, il faut prendre cinq mesures de sable & deux de terre grasse moulue, les mélanger, humecter & pétrir avec les mains, en faire une brique, & mettre cette brique, quand elle sera bien sèche, dans une arche à pot, avec un pot si on a occasion d'en faire recuire un. Cette brique s'attrempera avec le pot ; quand on lèvera le pot pour le substituer à un autre, faites prendre la brique avec une spatule, & qu'on la place sur les bords de deux pots ; on en connoitra la qualité au bout de deux jours ;

si elle se fond, ou la terre ou le sable ne valoit rien ; mais si l'on est sûr que la terre est bonne, c'est une marque que le sable est ou trop tendre, ou trop mêlé de beaucoup de terre étrangère.

Pour savoir s'il y a parmi le sable des matières terrestres, prenez-en une pinte ; mettez-la dans une terrine vernissée qui contiendra six ou sept pintes ; versez dessus de l'eau claire ; remuez le sable avec les mains pendant quelque temps, autant qu'il faut pour que la terre se détache du sable ; laissez reposer le tout environ une minute, puis versez l'eau par inclinaison dans une autre terrine vernissée de la même grandeur que l'autre ; remettez encore de l'eau claire sur le sable, & réitérez la même manœuvre jusqu'à ce que l'eau vienne pure ; laissez reposer l'eau trouble dans l'autre terrine ; quand cette eau sera claire, versez la doucement par inclinaison ; faites évaporer le restant de l'eau, & vous aurez la quantité de terre qu'il y avoit dans une pinte de sable. Le sable ainsi lavé peut être plus ou moins dur. S'il étoit un peu tendre, on en mélangeroit trois mesures avec une mesure de terre grasse ; mais s'il étoit dur, cela vaudroit mieux pour faire la brique. Lorsque le sable est tendre, mais moins mêlé de matières terrestres, lorsqu'il a le grain transparent, quelle que soit d'ailleurs la couleur, il sera bon pour le verre à voûte ordinaire. Quand vous avez le sable qui convient, faites-en mélange de cinq mesures, contre deux de terre grasse ; mêlez comme ci-dessus, & achevez l'opération.

Pour faire les briques, les bien faire, épargner le temps & mieux construire le four, il faut en avoir de plusieurs dimensions ; il en faut pour les murailles, pour les tisonniers, les lits de champ, pour la couronne ou la voûte, &c.

Le moule pour les murailles doit avoir dix-neuf pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, & cinq & demi de profondeur dans œuvre ; pour les tisonniers, vingt & un pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, quatre pouces de profondeur d'un côté, & de l'autre une quantité déterminée par la coupe du tisonnier.

L'arcade du tisonnier doit être le segment d'un cercle plus grand que celui dont le

diamètre en feroit la largeur , entre les murailles en haut. Voici le moyen de trouver ce segment , si l'on veut procéder méthodiquement , & avoir en même temps la coupe de la brique , & par conséquent l'autre côté du moule pour l'arcade du tisonnier. Prenez une ficelle de huit à neuf piés ; frottez-la avec de la craie , comme font tous les charpentiers , & sur une grande table ou sur un plancher , que quelqu'un fixe la ligne sur le plancher avec le doigt , faites-en autant , laissant entre votre doigt & celui qui vous aide , environ quatre piés ; qu'en suite l'un des deux bande la corde , & lui fasse tracer une ligne blanche en la baissant. Prenez sur cette ligne la largeur du tisonnier , qui est de trente pouces en hauteur ; coupez cette ligne en deux parties égales ; prenez sur la perpendiculaire la partie de dix pouces , qui soit la hauteur de l'arcade.

Le moule pour le lit de champ doit être proportionné à la largeur du four ; par exemple , si le four avoit sept piés & demi de largeur , il en faut prendre le tiers , & que le moule ait trente & un pouces & demi en longueur , huit pouces & demi en largeur , & que les côtés soient de quatre pouces & demi de profondeur. Le sapin qui est sans nœuds , est bon pour faire ces moules.

Quand on a les moules , que tout charpentier de campagne peut faire , les dimensions étant données , on travaillera aux briques. Pour faire les briques , on fait porter la terre à les faire dans une chambre dont le plancher soit uni ; on lave bien le moule en dedans , on l'essuie avec un chiffon , puis on le poudre avec du sable sec & passé au tamis. On le pose sur le plancher ; on prend quatre morceaux de terre , & on les jette dans les quatre coins. On remplit le fond du moule ; on marche ensuite sur la terre piés nus , ayant soin de bien fouler la terre dans les coins avec le talon. On jette de nouveau de la terre dans le moule ; on la foule comme auparavant ; on continue jusqu'à ce qu'il soit plein ; on a soin de repousser le moule contre le plancher , car il fera effort pour se lever tandis qu'on le foulera ; puis on enleve la terre qui débordé le moule , & l'on en sépare le superflu avec le fil de cuir , qui a deux petits bâtons liés à chaque bout pour le mieux tenir dans les

main , en rafant avec cet outil les bords du moule de l'un à l'autre bout. Cela fait , avec une petite planche plus longue que la largeur du moule , taillée en couteau , on acheve de mettre la brique de niveau avec les bords du moule. On prend le moule diagonalement ; on tient le moule qui laisse la brique seule ; on le repoudre de sable , & l'on travaille à une nouvelle brique.

Quand les briques sont un peu seches , comme on s'en assurera en les tâtant , & qu'on les trouve un peu dures , on les dresse sur le champ , ayant soin de les placer bien à-plomb.

Mais cette manœuvre ne suffira pas. Pour se servir des briques , il faut qu'elles soient repassées. Pour cet effet , on a une boîte de trente-deux à trente-trois pouces de long , sur neuf de large , & six & demi de haut , ouverte par les deux bouts , faite de chêne , d'un pouce d'épaisseur , le fond plus fort , & les côtés bien cloués. Il faut avoir huit lattes de la même longueur que la boîte , & d'environ deux pouces de largeur ; quant à l'épaisseur , il faut que deux de ces lattes aient un pouce & demi , deux un pouce , deux un demi-pouce , deux trois lignes. On met deux de ces lattes à plat sur le fond de la boîte , l'une à un des côtés , & l'autre à l'autre côté , & on les prend de l'épaisseur qui convient à l'espece de briques à passer. Exemple. Si l'on veut passer ou rendre unie une brique pour la muraille du four , elle doit avoir cinq pouces & demi d'épaisseur , lorsqu'elle est nouvellement faite ; mais en se séchant elle prend retrait , & perd de son épaisseur. On prend des lattes de six lignes d'épaisseur , on les met dans la boîte ; on y pose aussi la brique , de maniere que la surface la plus unie soit en bas ; puis avec une barre quarrée de neuf à dix lignes d'épaisseur , que l'on tient entre ses mains , & que l'on applique sur les bords de la boîte , à un des bouts de la brique , on tire & racle la brique , en tirant à soi la barre qui enleve l'excédant de la brique ; cela fait , on répète la même opération à toutes les briques.

Il faut que le four soit construit selon la largeur des pots ; mais il y a ici une remarque à faire , c'est que ceux qui font un nouvel établissement , & qui ont à employer

de la terre dont on n'a point encore fait usage, doivent la composer comme celle des pots, en faire quelques tuiles d'environ six pouces de longueur, sur quatre de largeur & un d'épaisseur; quand elles seront seches, en prendre bien exactement la mesure, l'attremper doucement, la faire mettre dans un four ou dans une forge à ferrurier, & lui donner ensuite la chaleur d'un four à verre en fonte, la garder à cette chaleur pendant quelque temps; si l'épreuve se fait dans un four, qu'elle y reste vingt-quatre heures au plus. Il faut ensuite la retirer, la laisser refroidir, la remesurer & comparer ses premieres dimensions avec celle-ci. Si l'on trouve que le retrait soit de trois lignes, & si l'on suppose qu'un pot sec doit avoir trente pouces de hauteur sur trente de diametre, on trouvera ses dimensions avant le retrait ou après; on dira, six pouces est à trois lignes de diminution, comme trente pouces à sa diminution. On aura la diminution du contour de la maniere suivante: on dira, 7, 22, 30, à la circonférence du pot $94 \frac{2}{3}$; & ensuite, 6 pouces est à trois lignes comme $94 \frac{2}{3}$ à 45, d'où l'on voit que le diametre sera rétréci de 15 lignes; ainsi quand les pots sont de 30 pouces de hauteur & bien secs, il faut qu'un four ait les dimensions suivantes.

Mesure du four en toutes les parties. Il aura en quarré 7 piés 4 pouces.

La grille en long 7 piés 10 pouces, en large 1 pié 4 pouces, hauteur aux sieges 2 piés 9 pouces.

Largeur des chambres 6 pouces; hauteur 8 pouces.

Hauteur des sieges aux ouvriers, 2 piés 7 pouces.

Hauteur & largeur des sieges, 10 pouces.

Hauteur des murs des sieges, 3 piés 11 pouces.

Hauteur de la grille à la couronne, 9 piés.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 7 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des sieges aux lunettes des arches à pot, 2 piés 11 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 piés 3 pouces.

Longueur de la tonnelle, 2 piés 7 pouce.

Ces dimensions sont pour le charbon qui donne beaucoup de flamme sans donner beaucoup d'ardeur à la braise; mais pour le charbon d'Angleterre, ou de Saint-Etienne-en-Forez, ou celui dont la braise est ardente, le four pour le même pot ne doit pas avoir de la grille à la hauteur de la couronne plus de 7 piés; mais il vaut mieux que la couronne soit trop haute que trop basse.

Pour le charbon, qui donne moins de flamme que de chaleur, le four aura en quarré 8 piés.

Longueur de la grille, 1 pié 4 pouces.

Hauteur de la grille aux sieges, 2 piés 6 pouces.

Largeur des chambres, 6 pouces.

Hauteur des chambres, 8 pouces.

Hauteur des sieges aux ouvriers, 2 piés 7 pouces.

Hauteur & largeur des ouvriers, 10 pouces.

Hauteur des murs des sieges, 4 piés.

Hauteur de la grille à la couronne, 7 piés 6 pouces.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 6 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des sieges aux lunettes des arches à pots, 3 piés 3 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 piés 1 pouce.

Largeur de la tonnelle, 2 piés 8 pouces & demi.

Lit de champ. C'est le dernier rang de briques posées sur leur champ, qui termine la hauteur des sieges.

Quand on voudra construire la halle pour une verrerie à bouteilles ou à crystal, il ne faudra pas que le fond de la cave soit plus de trois piés & demi plus bas que la surface du champ, parce que le four ne chaufferoit pas si bien; & l'on seroit plus de temps à faire la fonte & à raffiner le verre: on perdrait du temps, & l'on consumerait du charbon; en voici la raison.

Les portes des caves ayant trois piés & demi de hauteur sur la surface du champ, l'air y entrera avec plus de violence que les portes étoient aussi basses que la surface

du champ ; car dans ce dernier cas, le vent n'y entreroit qu'à mesure qu'il y seroit attiré par le foyer, & agiroit lentement sur le chauffage ; au lieu que dans le premier, son cours seroit encore accéléré de son poids, ce qui le feroit passer avec plus de vitesse à travers la grille, enflammer plus rapidement le charbon qui est dessus, & rendre la chaleur plus grande.

Quand on aura tracé le four selon le plan, on posera le premier rang de briques, la surface brute en bas, la surface unie en dessus. Il faut que le dessus de ce premier rang soit uni & de niveau par-tout ; ensuite on travaillera à la tonnelle, en plaçant ou commençant un second rang sur le rang déjà posé. On est deux à poser une brique, parce que ne s'agissant pas seulement de la poser, mais de l'appliquer bien exactement sur la brique qui est en dessous, il faut les frotter l'une contre l'autre jusqu'à ce que les inégalités de l'une & de l'autre disparaissent ; on connoitra si leur application se fait dans toutes leurs surfaces, en balayant & en considérant si elles ont frotté l'une & l'autre par-tout. Il faut frotter jusqu'à ce que le frottement soit sensible sur les deux surfaces entières. On place ensuite une autre brique de la même manière, & l'on achève ce rang.

Mais pour lier ces briques, il faut du mortier ; on le fait avec la raclure des briques ; on la ramasse ; on la passe au tamis ; on a une cuve qu'on remplit à moitié d'eau claire ; on l'agite avec un bâton ; cependant un autre y répand la raclure passée ; l'un seme & l'autre tourne jusqu'à ce que le tout ait la consistance d'une bouillie claire. Cela fait, on répand sur le premier lit ou sur les premières briques frottées, de ce mortier ; on l'égalise avec une truelle ; on pose ensuite les secondes briques frottées, les agitant & frottant jusqu'à ce qu'elles commencent à s'attacher & à prendre ; on leur donne l'assiette qui leur convient ; on prend un morceau de planche qu'on pose dessus ; on frappe quelques coups de marteau sur la planche ; cela assure la brique & fait sortir l'excès de mortier qu'on ôte avec la truelle ; on opere de la même manière pour la brique qui doit suivre ;

c'est-à-dire, qu'on la pose sans mortier ; qu'on la frotte contre celle de dessous ; qu'on fait joindre ses côtés avec l'autre posée ; que pour cet effet on use de la scie ; on frappe sur le côté avec le marteau ; on applique la planche, &c. Quant au second lit, on commence par trotter toutes les briques du premier, avant que d'asseoir une seule des briques.

On n'aura pas besoin d'un cintre pour faire la couronne ; car chaque brique étant une fois posée avec le mortier, on ne la sépareroit pas sans la briser. Au lieu de travailler en dehors à faire la couronne, on fait un échafaud en dedans, & l'on conduit la construction de la voûte comme nous allons dire. Comme la courbe de la voûte est un segment ou une portion du cercle dont le diamètre sera plus long que la largeur du four, il en faut chercher le centre, qu'on trouvera, comme on l'a dit, pour la coupe des briques ; & la distance du centre à la circonférence sera la ligne qui servira à conduire la voûte.

La muraille du four étant élevée à la hauteur convenable, il faut prendre une planche dont la longueur soit juste à la longueur du tour, & qui soit percée dans son milieu d'un trou à recevoir une petite corde qu'on noue par les deux bouts ; que la longueur de la corde depuis le trou jusqu'à son nœud, soit égale à la ligne trouvée ci-dessus pour la coupe des briques ; que depuis ce premier nœud jusqu'à l'extrémité de la corde, il y ait un pié d'excédant ; que la planche soit posée horizontalement, & que le trou corresponde au centre du four.

Lorsqu'on commence la voûte, il faut présenter une brique de voûte, puis prendre la corde à la main & avancer le nœud jusqu'à cette brique, de manière que son côté fasse angle droit avec elle ; & ainsi des autres briques en tous sens. Cet angle droit des briques avec la corde, & la longueur de la corde, déterminent si parfaitement la position des briques, qu'en se conformant à ces deux règles, on construira exactement la voûte, comme nous venons de l'indiquer. On finit par mettre la clef ; & l'on unit la voûte en dedans en la raclant ; si l'on remplissoit les coins, la voûte

voûte deviendroit ronde ; ce qui peut se pratiquer.

Le four & les sieges étant achevés en dedans , & les ouvreaux taillés , on commencera à construire les quatre arches à pots , sous les planchers desquelles on fait une petite voûte , avec une ouverture ; c'est là qu'on fait sécher le sable. Tous ces ouvrages s'achevent avec la brique commune ; on n'a qu'à bien suivre le plan , & le suivre avec exactitude : il suffiroit à un maçon habile pour travailler une verrerie , sans en avoir jamais vue.

Dans les verreries en bois , il y en a qui se servent de la charrée avec un peu de cendres fines : on n'en peut pas faire autant dans les verreries à charbon , parce que dans celles en bois on tise toujours presque comme si l'on étoit en fonte , & c'est là ce qui empêche le verre de venir ambité. Mais si dans les verreries à charbon , l'on tisoit pour garantir le verre de venir ambité , la poussière du charbon tomberoit sur le verre : elle le feroit bouillir , & les bouillons ou petites vessies occasionnées de cette maniere , gêneroient les marchandises ; & d'un autre côté , si l'on n'étoit pas assidu à tiser , le verre viendrait ambité. Car , comme il n'y a pas beaucoup de sel dans ces cendres , on n'y met pas beaucoup de sable ; ainsi il faut donner feu continuellement.

Ambité. Le verre est ambité , quand il est mou , quand il n'y a pas assez de sable ; alors il vient plein de petits boutons ; le corps du verre en est parsemé ; les marchandises qui s'en font sont comme pourries & cassent facilement ; il faut alors le raffiner , & perdre à cette manœuvre du temps & du charbon.

Dans toute verrerie , soit en bois , soit en charbon , il est à souhaiter qu'elles soient à portée d'avoir de la soude de varech ; cela épargnera bien du chauffage , & l'on fondra plus vite ; ce qui ne sera pas d'un petit avantage aux fabricans.

Il y a des verreries où l'on se sert de cendres fines seulement ; quand elles sont bonnes , elles portent plus de sable : si au contraire elles sont moins bonnes , elles en porteront moins ; & si elles sont mauvaises , elles n'en porteront point du tout.

Tome XXXV.

Les sables ont des qualités si différentes , qu'il y en a qui fond facilement , d'autre qui est dur ; mais il n'y en a point qui ne puisse se réduire en verre en lui donnant du fondant. La diversité qui se trouve tant dans les sables que dans les autres matieres , empêche qu'on ne puisse donner une composition fixe.

Au reste , voici comment on peut s'y prendre pour en trouver une bonne. Si l'on établissoit une verrerie à côté d'une autre , on n'auroit qu'à tâcher d'avoir de leur composition. Mais si l'établissement se fait dans un endroit où toutes les matieres soient inconnues , pour lors il faudra préparer une douzaine de petits creusets plats , composés de bonne terre à pot. Quand la halle & le four seront construits ; & avant qu'on ait fait mettre le feu aux tonnelles pour faire sécher & chauffer le four , il faut prendre quelques pots fêlés , comme on ne manquera pas d'en trouver dans la chambre aux pots ; placer deux de ces pots dans le four , sur les sieges , un de chaque côté , devant le trou du milieu ; il faut que ces pots soient renversés , & le cul en haut. Cependant on fera passer les cendres & le sable , sitôt que le four sera devenu chaud , & que les arches cendrières commenceront à rougir : alors on fera mettre dans ces arches autant de cendres qu'elles en pourront contenir ; se réservant toutefois autant de place qu'il sera nécessaire , pour les retourner ; les cendres étant bien cuites , on les retirera des arches , & on les mettra dans un endroit pavé de briques , jusqu'à ce qu'elles soient refroidies. On fera pareillement sécher & passer le sable ; après quoi on formera les huit différentes compositions suivantes , qu'on mettra ou dans huit terrines , ou dans la même terrine , mais chaque composition à part.

On mettra six ou huit de ces petits creusets dessus les pots renversés , de maniere qu'on puisse les retirer en mettant un ferret dans le trou de leurs manches. On fera ensuite mettre les pots dans les arches pour les attremper , puis faire mettre le feu aux tonnelles ; cependant , comme nous avons dit , on fera passer les cendres , &c.

Prenez de la cendre cuite seule , trois

fois plein un des petits creufets , & mettez ce creufet à part avec étiquette.

Prenez de la cendre cuite, sept fois plein une chopine , mettez ces cendres dans la terrine , prenez de plus une chopine de sable , que vous ajouterez aux sept chopines de cendres dans la terrine , & que vous mêlerez bien , puis vous mettrez ce mélange à part avec une étiquette.

Prenez six mesures de cendre & une mesure de sable , mettez-les dans la terrine après les avoir bien mêlées ; placez le mélange à part , avec une étiquette.

Prenez cinq mesures de cendre & une de sable , mêlez & mettez à part.

Prenez quatre mesures de cendre & une de sable , mêlez & mettez à part.

Et ainsi de suite , vous aurez :

- N^o. 1. cendres.
- 2. 8. cendre , 1. sable.
- 3. 7. cendre , 1. sable.
- 4. 6. cendre , 1. sable.
- 5. 5. cendre , 1. sable.
- 6. 4. cendre , 1. sable.
- 7. 3. cendre , 1. sable.
- 8. 2. cendre , 1. sable.

Cela fait , quand le four sera devenu blanc , faites porter toute cette composition au four ; puis faites retirer un des creufets , & remplissez-le de la composition n^o. 1. Faites-le remettre au four sur le fond du pot , & faites-en autant pour toutes les compositions. Arrangez-les de façon que vous puissiez les reconnoître.

Au bout de quatre heures prenez une cordeline , c'est une petite tringle de fer ; faites-en recourber le bout d'environ cinq pouces ; faites-la chauffer au four , & plongez-la subitement dans l'eau , seulement pour en ôter la fumée ; & pendant qu'elle est chaude , essayez tous vos creufets les uns après les autres , & voyez si la matiere est fondue : si elle est fondue , retirez le n^o. 1 , remplissez-le de la même composition , remettez-le au four ; & ainsi de tous les autres : faites fondre & affiner , ce que vous connoîtrez en plongeant la cordeline dans les creufets ; si la matiere fait un fil sans aucun grumeau , ce dont vous vous assurerez en passant le fil de verre entre le bout du doigt index & le pouce ; si vous ne sentez point de grumeau , vous

conclurez que la matiere est affinée. Si toutes les matieres sont fondues & affinées , celle qui donnera le fil de verre le plus épais fera la meilleure : faites chauffer une canne , retirez ce creufet , mettez-le sur le fil de l'ouvreau , cueillez à deux ou trois reprises : si au troisieme coup vous en avez suffisamment sur la canne , soufflez : si le verre soufflé est fin , la composition est bonne. Cueillez un second morceau dans le même creufet , puis un troisieme , en un mot autant que vous pourrez ; quand ces morceaux seront un peu froids , applatissez-les sur le marbre ; laissez-les encore un peu refroidir ; remettez-les dans l'ouvreau jusqu'à ce qu'ils soient prêts à couler ; alors retirez-les , laissez-les derechef refroidir comme auparavant , & les remettez dans l'ouvreau ; & lorsqu'ils se remettront en fusion , retirez-les encore , & les laissez refroidir tout-à-fait : quand ils seront froids , voyez si le verre en est blanc ou non : s'il n'est pas blanc , c'est signe qu'il est bon , & peut-être qu'on y peut ajouter un peu de sable ; mais s'il est blanchâtre , c'est une marque qu'il y faut absolument ôter du sable , & qu'il y en a trop.

Quand par vos essais vous aurez une composition bonne , faites-en avec votre cendre cuite & votre sable ; retirez vos pots fêlés quand vous ferez déboucher vos tonnelles , pour leur en substituer d'autres.

Il en faut faire autant avec le varech : on écrasera la soude , on en prendra une mesure sur laquelle on mettra en même temps une mesure , ou une mesure & demie de sable , ou deux mesures , ou deux mesures & demie ; ce dernier mélange fera le verre un peu blanc. Quand on a trouvé la dose de varech & de sable , on prend de la chaux ou de la cendre fine ; on y ajoute autant de sable que le varech en peut porter : on mêle bien le tout , on met ce mélange dans l'arche cendriere , & l'on répand dessus le varech en morceaux : il se fondra , & en tournant , agitant la matiere à recuire , elle se mêlera avec cette matiere.

La *paraison* est une espece de tuile faite d'argille , dont on se sert pour rétrecir l'ouvreur , selon que les marchandises sont grandes ou petites.

Tuilette , espece de tuile dont on se sert

pour boucher l'ouvroir au milieu, & faire passer la flamme par les deux côtés.

Canne, morceau de fer d'environ quatre piés huit pouces de long, en forme de canne, percé dans toute sa longueur d'un trou de deux lignes de diametre ou environ.

Cordeline, tringle de fer d'environ quatre piés huit pouces de longueur, que l'ouvrier prend d'une main, & qu'il trempe chaude dans le pot, pour en tirer de quoi faire la cordeline qui entoure l'embouchure de la bouteille; ce qui se fait en attachant le petit teton qui pend, & tournant en même temps la canne de la main gauche.

Molette, morceau de fer plat, d'environ un pié de longueur, dont l'ouvrier se sert pour enfoncer le cul de la bouteille, & en glacer le cou pour la faire dépasser de la canne.

Pincette, morceau de fer plat recourbé en deux, & pointu à chaque bout, dont on se sert pour arracher les pierres du cueillage.

Ferret, machine de fer, ou espece de pince dont on se sert pour façonner la cordeline, & faire l'embouchure de la bouteille.

Ciseaux, ils n'ont rien de particulier: on s'en sert pour couper le verre, quand on veut mettre une anse à quelque vaisseau.

Marbre ou *mabre*, plaque de fer de fonte, de dix-huit pouces de longueur sur douze de largeur, aux environs d'un pouce d'épaisseur, sur laquelle le paraisonnier fait la paraïson; elle est placée sur un billot.

Paupoire, plaque de fonte comme le marbre, de huit ou neuf lignes d'épaisseur; elle est placée à terre, & c'est là-dessus que le maître soufflé & forme la paraïson, avant de la mettre dans le moule.

Moule: ce moule est fait de cuivre jaune; il a la forme d'un cône tronqué, dont le milieu du fond seroit percé d'un petit trou d'environ deux lignes d'épaisseur: le maître y met la paraïson pour lui donner la dernière façon. Pour le moule d'une pinte de Paris, il faut que le diametre en-haut soit de quatre pouces & quatre lignes, & le diametre en-bas de trois pouces six lignes. Il y a aussi les moules à mouler les chopines; ils sont façonnés comme les mou-

les de pintes, mais ils sont plus petits; il faut que le diametre supérieur soit de trois pouces six lignes; le diametre d'en-bas, de trois pouces une ligne; & il faut qu'ils aient l'un & l'autre six lignes d'épaisseur.

Baquet, c'est une petite cuve qu'on remplit d'eau, & dans laquelle on rafraichit les cannes.

Cachere, place pratiquée sur une petite muraille contiguë aux fils des ouvreaux, ou remètement du four, dans laquelle le maître sépare la bouteille de la canne; le cou de la bouteille étant glacé, il pose le corps dans la cachere, & tenant ses deux mains étendues, il presse de la main gauche le milieu de la canne, & tenant la main droite à l'extrémité de la canne, il leve cette extrémité, & donne en même temps une secousse de la main gauche; cette secousse sépare la bouteille de la canne; il tourne le cul de la bouteille de son côté, puis il y applique la partie du cou qui reste attachée à la canne, & met le cou au crochet, pour y appliquer la cordeline.

Banc, siege sur lequel le maître s'affied pour faire l'embouchure.

Crochet, tringle de fer de neuf lignes de diametre, courbée & pointue par le bout, avec laquelle le fouet arrange les bouteilles dans le four à recuire; il y a d'autres crochets dont on se sert pour mettre les pots dans le four: ils ont sept piés & demi.

Fer à macler le verre. Quand le four est un peu refroidi, le verre devient dans le pot quelquefois cordelé: alors on prend le fer à macler: on le fait rougir dans le four, & l'on en pousse le bout au fond du pot au travers du verre, & l'on enleve le verre de bas en haut pendant quelque temps, en le remuant avec ce fer à macler.

Verre cordelé. Le four étant un peu froid, il y aura dans le pot une partie du verre qui deviendra un peu plus dure que l'autre, & lorsqu'on a cueilli le verre avec la canne, on prend de l'un & de l'autre; mais quand la bouteille est soufflée, on voit dedans comme de la ficelle, tantôt grosse, tantôt menue; comme ces cordes sont d'une qualité différente de l'autre partie de la bouteille, elles feront casser la bouteille; elles sont à-peu-près de la nature des larmes qui tombent de la couronne du four dans le verre,

qu'il faut ôter pour empêcher les bouteilles de casser.

Ferret à érémer, fer dont on se sert pour ôter les pierres & les ordures qui se trouvent sur la surface du verre dans les pots, avant que de commencer à faire les bouteilles.

Larmes. On appelle de ce nom des gouttes qui tombent de la couronne dans les temps de la fonte : le four étant en grande chaleur, les fels volatils s'élevent des matières, & vont frapper contre la couronne ; & comme ces fels sont extrêmement subtils & pénètrent un peu dans la surface de la couronne, elle se résout en verre, dont il tombe quelques gouttes dans les pots ; mais comme la matière de ce verre est beaucoup plus dure à fondre que celle des pots, elle ne se mêle jamais avec elle, & on l'apporte dans le cueillage comme des pierres.

Buche, ou *grande barre à mettre les pots*. Elle a quatorze piés de long sur deux pouces trois lignes d'épaisseur pendant la longueur de la partie carrée ; depuis la partie carrée elle va en diminuant jusqu'au bout, où elle doit avoir un pouce & demi de diamètre. La partie carrée a six piés & demi de longueur : on s'en sert pour placer le pot dans le four.

Rouleau. Barre ronde dans toute sa longueur qui est d'environ cinq piés quatre pouces, & son diamètre de six lignes. On y remarque un bouton au milieu, qui sert d'appui à la grande barre, quand on met le pot sur le siege.

Crochets. Il en faut trois, de peur qu'ils ne se cassent. Ils ont neuf piés & demi de longueur, onze lignes de diamètre ; les coins en doivent être rabattus ; ce qui les rend à huit pans.

Grand crochet. C'est une barre dont on se sert à l'ouvrage pour lever & tirer le pot sur le siege & le placer comme il convient. Il a dix piés de long sur un pouce dix lignes d'épais.

Bodée, morceau de bois d'environ trois ou quatre pouces d'épaisseur sur deux piés quatre pouces de longueur, & d'environ dix pouces de largeur avec un pié. On fait glisser une barre dans une échancrure pratiquée à la partie supérieure pour dégager & nettoyer la tonnelle.

Pelle. Il en faut de différentes fortes, mais une de quatorze pouces de longueur sur douze de largeur : les bords repliés, de même que celui où est la douille. Il en faut une petite de cinq pouces & demi de large sur six pouces de long.

Barre à porter. Instrument qui sert à transporter le pot de l'anse dans la tonnelle.

Bâton à porter. Bâton de quatre piés de longueur & d'environ quatre pouces de diamètre au milieu, un peu courbé au milieu ; il sert à porter le pot au tisonnier ou la tonnelle.

Brouettes. On s'en sert pour enlever les immondices, & porter le charbon, &c.

Outils de la cave. *Perches*. Il en faut quatre. Deux sont placées environ vingt pouces au dessous de la grille, une à chaque bout, & les deux autres dix pouces plus bas. Elles servent à soutenir la barre dont le tiseur se sert pour dégager la grille. Elles rendront ce travail beaucoup plus facile aux tiseurs. On n'a pas cet usage en France. Il faut les placer, le quarré vers la muraille d'un côté, ou le pilier qui soutient une partie de la grille.

Grande barre à dégager. Elle a onze piés de longueur sur quatorze lignes d'épaisseur, où elle est carrée. La partie égarrie a vingt-deux pouces de long ; le reste est arrondi. Les tiseurs se servent de cette barre pour dégager la grille & mettre le four en fonte.

Petite barre à dégager. Elle n'a que sept piés de long. On se sert de celle-ci, quand on ne peut se servir de l'autre, & alternativement.

Fourche. Tringle de fer d'environ six piés de long sur dix pouces de diamètre. On s'en sert pour avancer ou reculer une barre de la grille.

Outils de tiseurs. *Estraquelle* ou *pelle à enfourner*. Elle a sept piés & demi de longueur. Les tiseurs s'en servent à tirer la matière cuite des arches cendrières, & la porter aux ouvreaux, où on la renverse dans les pots. Il en faut cinq. Les pelles auront neuf pouces de largeur, un pié de longueur, & quatre pouces de profondeur.

Poêle, dont on se sert pour tirer le verre des pots cassés. Elle a six piés de longueur. Le manche en est rond & égal par

tout, de trois lignes & un pouce. Le bassin a sept pouces de diametre.

Rable. Espece de rateau dont on se sert pour arranger la braise dans le four, & pour y en tirer, lorsqu'on veut mettre les pots. Il a onze piés & demi de longueur. Le manche en est égal par-tout, d'environ dix lignes de diametre. Il en faut aussi de sept piés. La plaque qui est au bord a six pouces & demi de long.

Pelle à remuer ou recuire les cendres. Elle a dix piés de long. Le manche en est rond, égal par-tout, de treize lignes de diametre. On change la matiere d'un côté de l'arche à l'autre à plusieurs reprises, afin que les matieres sulfureuses se consomment. On connoitra que cela est fait, lorsque l'arche étant assez chaude pour cuire la cendre, on n'y appercevra plus d'étincelles en la remuant.

Pelle à tiser. Elle a sept pouces de long sur cinq & demi de large, emmanchée de bois. Le manche est de deux piés quatre pouces de long.

Balai pour nettoyer à l'entour du four & dans les places où l'on fait la composition.

Brassards. Ils sont faits de deux vieux chapeaux passés l'un dans l'autre. On en ôte le dessus, & l'on passe le bras droit à travers jusqu'au coude. Ces brassards servent à poser le manche des pelles qui est chaud quand on transporte avec ces pelles de la matiere des arches dans le pot.

Maître tiseur. Son office est de remplir les pots, comme les autres; mais de plus de faire la composition, & de prendre garde que le verre soit fin, avant que de quitter le four, & de veiller à ce que les autres tiseurs fassent leur devoir.

Fonte. C'est la composition qui, mise dans les pots, se vitrifie par l'ardeur du feu, & devient propre aux ouvrages qu'on en fait.

Compagnons tiseurs. Leur office est de chauffer le four, d'entrer le charbon, de vider les immondices de la cave, & de nettoyer la halle de celles qui s'y sont amassées pendant la fonte.

Deux tamiseurs. Leur office est de faire sécher la charrée quand on s'en sert, & le sable; de passer les cendres fines. On se sert de tamis travaillés au métier avec du laiton.

Il en est de même pour les autres matériaux; ces tamis se font à Strasbourg & en Angleterre.

Messieurs qui font les bouteilles. Il y en a quatre. Leur office dans quelques verreries, est de faire la paraïson, & de souffler les bouteilles; dans d'autres ils prennent la paraïson du *paraïsonnier* au sortir de l'ouvrier; de souffler & de former la bouteille, & faire son embouchure.

Serviteurs ou garçons. Il y en a quatre. Leur office est de cueillir le dernier coup du cueillage, puis de le mettre entre les mains du maître. Si c'est le maître qui fait la paraïson, le garçon fait l'embouchure; si le maître fait l'embouchure, le garçon fait la paraïson, & la chauffe à l'ouvrier.

Gamins. Petits garçons dont l'office est de chauffer les cannes, de cueillir deux, trois ou quatre coups de verre sur la canne, & de porter les bouteilles aux fourneaux à recuire.

Tiseur. Son office est d'avoir soin que le four ne soit ni trop froid, ni trop chaud; car si le four est trop chaud, le verre deviendra mou, & l'on aura de la peine à le cueillir; & s'il est froid, le verre deviendra dur & ambité.

Fouet. C'est le nom de celui qui arrange les bouteilles dans le fourneau, & a soin de les tenir dans une chaleur convenable, ni trop froides, ni trop chaudes. Si le fourneau est trop froid, les bouteilles péteront, s'il est trop chaud, elles s'applatiront. C'est aussi le fouet qui défourne les bouteilles: il est aidé dans ce travail par les gamins.

Recuire ou anneler. C'est entretenir les fourneaux dans une chaleur convenable. La journée étant finie, ou les pots étant vuides, on y laisse mourir le feu, & les marchandises se refroidissent peu-à-peu.

Défourner. C'est tirer les marchandises du four, quand elles sont assez cuites ou assez froides.

Macler. Lorsque le verre est devenu cordelé, on prend le *ser à macler*; on le chauffe; on s'en sert ensuite pour mêler le verre dur avec celui qui est plus mou.

Raffiner. On raffine en *verrierie*; quand le verre étant devenu ambité pendant qu'on le travaille, le tiseur est contraint de mettre le four en fonte, & de rendre au

verre, par la chaleur, sa bonne qualité.

Ecrémer. C'est dans les verreries à bouteilles, l'ouvrage des serviteurs. On prend le ferret à écrémer, on en chauffe le bout; on cueille du verre à quatre à cinq coups; on l'applatit sur le marbre. Quand il est un peu froid, on fait passer le ferret sur la surface du verre par sa partie plate, en suivant le tour du pot, & l'on entraîne les pierres qui y furnagent; on recommence cette manœuvre jusqu'à ce qu'on n'aperçoive plus de pierres. Ces pierres viennent, en plus grande partie, de la soude ou varech, quand on s'en sert. Quand on ne s'en sert point, elles viennent d'accident; elles se font apparemment mêlées avec les matières, en les transportant de place en place.

Mettre les pots dans les arches. On va à la chambre aux pots, on en prend un à la fois; on le met sur une civière; on le porte au four, puis dans chaque arche à pot on place trois petits piliers, sur lesquels on pose le pot, de manière que la chaleur puisse passer en dessous, & sécher le fond. S'il étoit posé à plat, le fond du pot étant plus longtemps à chauffer que le reste, pourroit péter. On les enferme ordinairement d'une légère muraille de briques; mais trois tuiles ou plaques de terre suffiront. On bouche l'arche en un moment avec ces tuiles; on les débouche aussi facilement. Il faut que ces tuiles aient été mises à cuire avec les pots, & aient été faites de ciment & d'épluchages de terre à pot.

Mettre le feu aux tisonniers ou tonnelles. Aux environs d'un pié à l'extérieur des tonnelles, on allume un petit feu à chaque tonnelle. On continue ce feu pendant deux jours, en l'augmentant peu-à-peu, & en l'avancant vers les tonnelles. Le troisième & quatrième jour on l'avance encore un peu en dedans des tonnelles; & l'on continue cette manœuvre en augmentant le feu, & en l'avancant jusqu'à ce qu'on soit arrivé au milieu du four sur la grille. A l'extérieur de la tonnelle on fait une petite muraille de briques sans mortier, pour boucher la tonnelle à mesure que le feu ou la braise y monte. On force ainsi la chaleur à passer dans le four; & d'ailleurs on peut approcher plus aisément pour y mettre du charbon. Quand le feu est poussé

au milieu, on laisse attremper le four pendant l'espace de deux jours. Puis on descend dans la cave, & à chaque bout de la grille on fait avec une barre deux trous au travers de la bourbe; on fait tomber les poussières & les cendres, jusqu'à ce qu'elles soient suivies de la braise rougeâtre. Alors l'air se portera par ces trous, & le four se chauffera à vue d'œil. Mais il faut avoir soin que le charbon couvre les trous qu'on a faits: on y travaillera par la tonnelle. Cinq heures après on élargit les trous, & l'on continue de temps en temps à dégager la grille, jusqu'à ce qu'enfin elle soit entièrement dégagée: alors le four entrera en fonte. On continuera ainsi trente ou trente-six heures avant de mettre les pots. La première fois qu'on allume le feu, il faut laisser les lunettes des arches ouvertes; il faut que les arches soient attrempées, aussi-bien que les pots. Il ne faut pas oublier de mettre dans les arches à pots à cuire, les margeoirs à marger les lunettes, lorsque les pots sont levés.

Lever les pots. C'est les transporter des arches à pots dans le four sur les sieges. Pour cet effet, on défait la muraille, ou on débouche la tonnelle; on ôte les immondices, puis on place la bodée à une distance du tisonnier d'environ trois piés. Deux tiseurs, ou un seul selon le besoin, dégagent les crayers ou mouffes qui sont attachés à la tonnelle, & l'on écarte la braise afin d'avoir un passage libre sous les pots; on ôte la bodée & les immondices de la glaie. Cependant il y a un autre tiseur qui écarte les braises qui sont au devant du pot dans l'arche, de manière que l'on puisse le mettre sur le côté. Cela fait, on débouche la bouche de l'arche, si elle est bouchée de briques ordinaires, en tirant en-bas ce qui la bouche; ce qu'on éloigne ensuite avec les pelles. Mais si elle a été bouchée avec des plaques, deux hommes, le ferret à la main, mettant le bout de cet instrument dans les trous des deux plaques du haut, les enlèvent avec le crochet, & les mettent à côté; puis en font autant à la plaque d'en-bas.

On place le bâton à porter au dessous & tout proche de la plaque; puis un homme

tenant les bouts des ferrets, pese dessus, fait balancer la plaque, l'en tire & la met à côté. Cela fait, un tiseur pose un crochet contre le bord du pot en-haut, & le pousse pour le dégager, & un autre tiseur pousse le pilier de devant qui soutient le pot par un des côtés; puis celui où la bûche aborde, met le crochet sur le bord du pot, l'accroche & le baisse; un autre avec un autre crochet, soutient le pot & le fait tomber doucement. Quand le pot est sur le côté, on place à chaque côté un crochet, & on le tire ainsi jusqu'à ce que le bord du pot soit d'environ trois ou quatre pouces hors de la bouche de l'arche. Alors on place la barre à porter au fond du pot; & deux tiseurs avec le bâton à porter, se placent sous la barre, posent le bâton au milieu, & élèvent la barre jusqu'à ce qu'elle touche le côté supérieur du pot au fond. Puis un homme placé au bout de la barre à porter, fait balancer le pot; & ces deux hommes portent ainsi le pot & le placent dans la tonnelle. On ne le laisse pas là; un autre homme a le rouleau tout prêt, il le place horizontalement à travers la glaise, environ quatre pouces plus bas que les sieges, dans deux fentes pratiquées à la muraille de la glaise. Alors on use de la bûche ou grande barre à porter; on la pose sur le rouleau. Deux tiseurs, leurs crochets à la main, accrochent le rouleau, l'empêchent de rouler; pendant que l'on glisse le bout de la grande barre au fond du pot qui est dans la tonnelle. Alors on balance le pot; on pousse la grande barre, & le rouleau roule avec ceux qui conduisent le pot dans le four. Ensuite on tire la grande barre hors du pot, & l'on en applique le bout au dessus du bord qui est sur la braise; on le pousse, on le fait entrer assez avant pour qu'en le dressant, le pot ne puisse glisser; il y a même un autre homme à l'ouvrage avec un crochet qui le soutient. Quand il est sur le fond, on y passe le bout de la grande barre; & des deux hommes placés à l'ouvrage, l'un avec la barre à crochet, à lever les pots qu'il place sur le bord du pot, le crochet en dedans, accroche le bord renversé du pot; & l'autre tient le bout de la barre posé

contre les parois du pot en dehors, environ huit ou neuf pouces au dessous du bord. Alors le signal se donne pour lever le pot, & ceux qui sont au grand ouvrage balancent & élèvent le pot à la hauteur des sieges perpendiculairement; puis celui qui tient le grand crochet à l'ouvrage, tire le pot sur le siege & l'arrange comme il doit être: s'il y a encore d'autres pots à mettre, on répète la même manœuvre. Cela fait on bouche le tisonnier, on marge les lunettes; & l'on garde le four dans une chaleur douce, afin que le pot s'attrempe aussi dans le four; & l'on réchauffe le four très-doucement à l'intervalle d'environ une ou deux heures, selon l'exigence. Quand le four sera assez chaud, alors on commencera à renfourner la matière dans les pots. Quatre tiseurs, chacun avec son estraquellè, prennent les matières dans les arches cendrières, les portent & les mettent dans les pots; ils continuent jusqu'à ce que les pots soient remplis à comble; alors ils bouchent l'ouvrage avec la tuilette, & mettent le four en fonte.

Dans l'espace de six ou sept heures cette matière sera fondue, & l'on remplit encore les pots de la même manière; trois ou quatre heures après, on répètera la même chose jusqu'à ce que les pots soient pleins de verre, puis on le raffine; cela étant fait, les tiseurs ont fini leur journée. Le tiseur qui aura soin du four pendant qu'on fait les bouteilles, en a soin encore le soir; il descend dans les caves; il arrange les barres & les crayers, en sorte que la grille ne puisse avoir des trous; puis il commence à faire la braise.

Torcher la grille. On prend de la bourbe avec un peu d'argille & de paille; on les mêle ensemble, & lorsque les barres de traverse où dormans sont arrangés, on jette cette bourbe par-tout, de l'épaisseur de trois ou quatre pouces; & on la presse & serre avec le pié, afin de bien fermer toute entrée à l'air.

Faire la braise. Pour faire la braise, le tiseur prend le grand rable: il en passe le bout dans le tisonnier, & égalise par-tout la braise ou le charbon qui est déjà dans le four; puis avec la pelle à tiser, il jette

trois, quatre ou cinq pelletées de charbon dans le four : puis il va à l'autre tisonnier, en fait autant, revient au premier, jusqu'à ce qu'il ait rempli le foyer aux deux cinquièmes. Alors il le laisse dans cet état environ un quart-d'heure, jusqu'à ce que le charbon ait pris feu ; puis il recommence le même ouvrage jusqu'à ce que la braise soit faite. Quand la braise est faite, le foyer en est rempli d'environ trois quarts de la hauteur de la grille. Alors les ouvriers sont appelés à venir travailler ; mais pendant qu'on fait la braise, les garçons sont occupés à dresser les cannes.

Dresser les cannes. Si elles sont nouvellement raccommodées par le maréchal, alors il les met dans l'ouvroir jusqu'à ce qu'elles soient presque blanches. Il met ensuite le bout qui est blanc dans l'eau qui refroidit les parties qui se levent, & qu'il ratisse pour les en détacher, puis il cueille ce verre sur le bout & souffle, afin que le verre n'entre pas dans la canne & n'en puisse boucher le trou ; puis il met la canne dans la cassette. Quant aux cannes qui ont déjà servi, on les réchauffe aussi dans le four : quand elles sont chaudes, on ôte le bouchon de verre qui est dans le bout de la canne, ou avec les pincettes, ou bequettes, ou marteau. Si la canne est crochue, on la redresse, puis on coule le verre au bout ; on le souffle comme ci-dessus, & on met les cannes dans la cassette quand elles sont froides ; elles sont dressées & propres à servir.

Alors le gamin ou petit garçon fait la paraïson, le grand garçon la met avec un ferret devant l'ouvroir, & rétrécit l'ouvroir, selon les marchandises à faire ; c'est-à-dire, s'il faut des chopines, le trou sera plus petit que s'il falloit des pintes, &c. puis le garçon écrème le verre ; & toute la place étant bien arrosée & bien balayée, on commence à travailler.

Le petit garçon met une canne dans l'ouvroir à chauffer, & quand elle est assez chaude, il commence à cueillir.

Cueillir le verre, c'est plonger le bout de la canne dans le verre d'environ trois pouces, ce que le petit garçon fait ; puis il la

retire, & laisse refroidir un peu le verre. Pendant que le verre se refroidit, il tourne la canne sur elle-même, & fait rouler le verre sur la canne ; sans cette manœuvre le verre tomberoit à terre. Puis il l'y replonge encore & la retire ; il refait la même chose quatre, cinq ou six fois, selon que le verre est dur ou mou ; puis le grand garçon le prend & cueille le dernier coup ; puis ou lui ou le maître commence à en faire la paraïson.

Paraïson. Faire la paraïson, c'est poser la partie du cueillage qui est vers la main sur le tranchant du côté gauche du marbre ; pencher son corps vers le côté droit ; tourner la canne ; la tirer vers soi ; trancher le verre jusqu'au bord de la canne ; puis le poser sur le plat du marbre, sans pencher le corps ni vers un côté ni vers l'autre du marbre, baisser la canne & le corps un peu vers la terre ; serrer un peu le bout de la canne où est le verre contre le marbre ; rouler sur elle le verre tranché en la tournant ; se lever tout droit ; poser le bout du verre sur le plat du marbre ; avoir la canne à la bouche, tenue de la main droite vers la bouche, & de la main gauche étendue ; souffler en la tournant, & faire gonfler le verre ; lui faire prendre à-peu-près la forme d'un œuf ; poser ensuite le bout de la canne sur le tranchant du marbre ; & trancher ou marquer le cou, tenant son corps dans la même attitude que quand on a tranché le verre : voilà ce qu'on appelle *faire la paraïson*.

Lorsque la paraïson est faite, si c'est le garçon qui l'a faite, il la porte à l'ouvroir, & pose la canne sur le crochet, la tournant plus vite, à mesure que la paraïson devient plus chaude. Quand la paraïson est assez chaude, il la retire ; le maître ouvrier la reprend, la pose sur la paupoire, & la souffle autant qu'il convient pour être mise dans le moule ; quand elle y est mise, il la pousse contre le fond du moule en la soufflant, & tournant toujours la canne jusqu'à ce qu'il voie la bouteille formée selon sa volonté. Alors il la retire du moule, la fait osciller, & par ce mouvement lui met le cul en-haut ; puis il met le bout froid de la canne sur la paupoire, la tenant toujours de la main gauche

gauche & toujours la tournant. Il prend la molette avec la main droite, & avec la partie pointue de cet instrument il enfonce le cul. Après quoi il prend une goutte d'eau au bout de la molette, il en touche le cou de la bouteille, il la porte ensuite au crochet; là d'une secousse il sépare le cou de la partie qui reste à la meule; on entend par *meule* le verre qui reste à la canne, après que la bouteille en est séparée.

Cette séparation faite, il tourne le cul de la bouteille de son côté, & y attache le bout de la canne. Il place ensuite la canne dans le crochet; il la tient de la main gauche; cependant il prend la cordeline de la droite, il en plonge le bout dans le verre, la retire & attache à l'extrémité du cou de la bouteille le verre qui pend de la cordeline, tournant la canne jusqu'à ce que le fil de verre rencontre l'extrémité attachée: alors il les joint, & en retirant avec promptitude la cordeline, le fil de verre se sépare & rompt de lui-même. Il pose ensuite la bouteille dans l'ouvroir, il fait chauffer l'embouchure; quand l'embouchure est chaude, il retire la bouteille, la porte au banc, il s'affied, prend le fer, il en donne du côté plat un ou deux coups contre l'embouchure; il embrasse la cordeline avec ces deux jambes de fer; cependant il tourne toujours la canne, il en met une ou toutes les deux dans l'embouchure pour l'arrondir: cela fait, il la donne au grand garçon quand il en prend la paraïson, & le grand garçon la donne au gamin lorsqu'il en prend le cueillage, & celui-ci la porte au fourneau pour recuire.

Il y a deux especes de *verreries*; l'une à l'angloïse, & l'autre à la françoïse. Nous allons en faire la comparaison, afin de rendre cet ouvrage aussi utile qu'il est possible. On fait que tout chauffage, soit de charbon, soit de bois, étant allumé, si l'on empêchoit l'air de s'y porter, il ne tarderoit pas à s'éteindre. Mais si, fermant tout accès d'ailleurs à l'air, on ne lui permettoit d'attaquer la superficie allumée du chauffage que par un endroit, par en bas, par exemple, pardessus le charbon & le bois, ne laissant en haut qu'une seule ouverture, par laquelle la fumée & la flamme s'échap-

peroient, de maniere qu'il y eût, pour ainsi dire, une circulation perpétuelle d'air de bas en haut; cet air circulant entrera avec plus de violence, & se hâtera vers la porte supérieure avec plus de force que dans toute autre hypothese ou construction. Et dans le cas où la continuité & la violence de la chaleur contribueroient à la perfection de l'ouvrage, il y auroit beaucoup à gagner à établir une pareille circulation, en donnant au fourneau la forme qui pourroit la procurer. Faisons maintenant l'application de ces principes aux *verreries* de France & d'Angleterre.

Les *verreries* françoïses sont bâties quadrées; elles sont terminées par quatre murs perpendiculaires; elles sont couvertes de tuiles à claire voie, & comme les maisons ordinaires. Quand on y est en fonte, les portes en sont ouvertes, ainsi que les fenêtres; on y est contraint par la nécessité d'user de l'air extérieur & froid, pour chasser, pour dissiper la fumée, & l'emporter par la cheminée. Cet air a accès par un grand nombre d'ouvertures, tant par en bas que par en haut; par conséquent l'air qui est dans la partie supérieure de la halle n'est guere moins froid que l'air extérieur; la fumée y nage, même souvent elle descend jusqu'en bas, la hauteur des toits n'étant pas fort considérable; les tiseurs en sont incommodés; par conséquent l'évacuation n'est pas rapide; l'air, ou n'entre pas avec violence par la grille, ou perd promptement cette violence; l'air n'est pas fort raréfié dans la halle: il seroit donc à souhaiter qu'on le raréfiât, & que la construction, qui remédieroit à cet inconvénient, remédiât aussi aux autres. Or, c'est ce qu'opere la construction des *verreries* angloïses.

Les halles à l'angloïse sont faites de brique ou de pierre, mais toujours de brique dans les endroits où la flamme se joue. Les fondemens ont trois piés d'épaisseur. Au dessus des arcades, l'épaisseur n'est que de seize pouces, puis l'épaisseur diminue encore, & les murs finissent par n'avoir que neuf pouces d'épaisseur. Dans ces halles, quand on est en fonte, toutes les portes & fenêtres sont fermées: il n'y a d'ouverture libre que celle de la cheminée; cette cheminée étant plus large en bas qu'en haut,

l'air n'entre qu'avec plus de violence ; & comme tout est bien clos pendant la fonte , l'air ne s'y refroidit point : il y est perpétuellement dans une extrême raréfaction ; mais plus la raréfaction sera grande , plus l'air extérieur s'y portera avec impétuosité , s'il y a accès , & s'il n'y a qu'un seul accès.

Or , les choses sont ainsi , l'air n'a qu'un accès dans les halles , c'est en entrant par les caves , & en se portant vers la grille. Qu'on juge donc avec quelle vitesse il court à cette grille , combien il soufflera le chauffage allumé qu'elle soutient , quelle ardeur il donnera à la flamme , & combien la chaleur du four en sera augmentée ! Expérience faite , la fonte s'y fait en deux tiers moins de temps que dans les halles à la françoise , & il ne faut pas s'en étonner ; on pense bien encore que les tiseurs n'y sont pas incommodés de la fumée. Mais on dira peut-être , on ne peut obtenir ces avantages de la violence de l'air , sans que la consommation du charbon n'en soit plus prompte : il en faut convenir ; mais ce que l'on gagne en chaleur , l'emporte sur ce qu'on dépense en bois dans des temps égaux , & l'on brûle dans une verrerie angloise $\frac{1}{5}$ moins de charbon que dans une verrerie françoise ; d'ailleurs on épargne $\frac{1}{5}$ du temps : mais quand on n'épargneroit que $\frac{1}{7}$ du temps & que $\frac{1}{7}$ de charbon ; si l'on suppose qu'une verrerie françoise soit quinze heures en fonte , la verrerie angloise n'y fera que douze heures. Comme on travaille en France fêtes & dimanches , ou sept jours de la semaine , on gagnera donc dans une verrerie angloise , par semaine , sept fois trois ou vingt & une heures , & sept fois un cinquième de charbon. On brûle ordinairement à Seve 90 quintaux de charbon par jour ; c'est-à-dire , qu'une verrerie à l'angloise n'en consommera que 72 quintaux. Si nous supposons qu'on travaille dans ces deux halles différentes quarante semaines chaque année , & que chaque journée dans chaque verrerie fasse 1600 bouteilles , la verrerie à la françoise aura six journées par semaine , ou 168 heures , & l'angloise au contraire fera ses six journées en 147 heures. Voyez l'avantage qui résulte de ces différences en faveur de la verrerie angloise. Six journées ou 9600 bouteilles en 147 heures , & en quarante

semaines ou 275 journées , à raison de 1600 bouteilles par journée , donnent 440000 ; voilà pour l'angloise.

Six journées ou 9600 en 168 heures , & quarante semaines ou 240 journées , à raison de 1600 bouteilles , donnent 384000 ; différence en faveur de l'anglois 56000.

Donc si l'on gagne 4 livres par cent de bouteilles , l'anglois aura de bénéfice sur cela seul 2240 livres.

Mais dans la supposition que la verrerie de Seve consume 90 quintaux de charbon chaque journée , & par conséquent dans quarante-cinq semaines & cinq jours , ou 275 journées ; & supposons que ce charbon coûte 20 sous le quintal ou les 100 livres , le charbon coûtera à Seve 24750 livres tournois.

Mais l'anglois ne consumera que 72 quintaux par jour , ou un cinquième de moins chaque journée , & 275 journées dans quarante semaines , ce qui donnera 19800.

Dont il épargnera en charbon 4950 , & en total 7190 livres.

Mais , dira-t-on , la halle angloise coûtera plus à construire que la françoise. En apparence , j'en conviens. Dans celle-ci , il faudra des tuiles , des lattes ; la charpente se séchera , il faudra la renouveler. La halle angloise une fois faite , elle n'a plus besoin de rien ; tout bien considéré , elle coûtera moins.

Différence des verreries en bois & des verreries en charbon. Il y a peu de chose dans ce que nous avons dit des verreries en bois , qui ne convienne aux verreries en charbon. La manutention est la même. La marchandise se fait de la même façon. Les termes de l'art ne changent point. Les tiseurs ont seulement plus d'occupation dans les verreries en bois , que dans les verreries en charbon. Ils sont continuellement sur pié , & vont sans cesse de l'un à l'autre tisonner , fournir du bois au four. On a soin que le bois soit bien sec. Pour cet effet , il y a une charpente au dessus du four , qu'on appelle la roue , où l'on fait sécher les billettes.

Billettes. Ce sont des morceaux de bois fendu menu , d'environ 18 pouces de longueur ; il y a des verreries où l'on fait commerce de bois & de verre. Les troncs de

chêne s'emploient en charpente ; les pelles se font de hêtre , on met en sabots le bois qui y est propre , & l'on garde pour la verrerie le branchage , s'il est gros comme le pouce.

La composition est de cendres fines ou de charrée mêlée avec la soude & le sable. Les essais se font ici comme dans la verrerie à charbon.

Dans les fours en bois , on débraise pour mettre en fonte ; au lieu que dans ceux à charbon , on dégage la grille.

Débraiser. Lorsque les verreries ont fini leur journée , le tiseur débouche une partie de la tonnelle , & avec un rable de 12 à 13 piés de longueur , on tire la braise du four , puis la crasse qui est dans la fosse ; cette crasse vient en partie de la matière qui est tombée entre les pots & le fil de l'ouvroir. Cette matière est vitrifiée par la chaleur , & coule des sieges dans la fosse , en partie , des cendres que la flamme emporte , qui tombent dans la fosse , & qui se mêlant avec le verre fondu , forment une crasse.

Dans les verreries en bois , on cuit les bouteilles dans les arches à pot , au lieu que dans celles à charbon , elles sont cuites dans les fourneaux construits à chaque coin de la halle. Ces fourneaux ne laissent pas de consumer beaucoup de charbon ; au lieu que dans les fours en bois , c'est le four qui chauffe les arches , d'où il s'en suit quelque épargne. Aussi-tôt que les verriers ont fini leur journée , on pousse le margeoir devant la lunette de chaque arche , ce qui empêche le passage du feu. Au bout de huit à neuf heures , on défourne la marchandise ; alors on rebouche l'arche , & l'on retire le margeoir. Le feu passe par les lunettes , & les arches sont échauffées.

Défournier. Lorsque les marchandises sont recuites , & assez froides pour être exposées à l'air , on les retire , & on les met dans la brouette pour être portées au magasin.

Les fours à bouteilles en bois n'ont ordinairement que quatre pots.

Atre. Ce sont deux ou un morceau de grès d'environ 5 piés de longueur , 2 piés & demi de largeur , & d'environ 15 pouces d'épaisseur , placés au fond du foyer entre

les deux sieges , creusés au milieu d'environ 2 pouces , & destinés à recevoir & à conserver les matières vitrifiées qui tombent des pots , lorsqu'ils se cassent ou qu'ils ont été trop remplis.

Arches. Il y en a six. Voy. VERRE A VITRE.

Bonichon. C'est un trou qui communique aux lunettes des arches à pot. Il fait les fonctions de ventouse ; comme l'on cuit les bouteilles dans les arches à pot , dès qu'on a quitté le travail , on marge la lunette pour empêcher le feu d'entrer , & laisser refroidir les bouteilles. Cependant , comme la flamme ne peut passer par les lunettes , le four seroit étouffé , si l'on n'ouvroit le bonichon.

VERRERIES A VITRE ou EN PLAT. On verra ci-après , que le four & les pots ont la même figure que les fours en glaces soufflées , & que ceux des verreries en bouteilles à charbon ; avec cette différence , qu'il n'y a point de cave , & qu'il y a un grand ouvroir où l'on ouvre la fosse pour en faire un plat ou une table.

Leur composition est faite de charrée , de sable , de varech ou de soude , qui vient des côtes de la Normandie. Quant aux doses , prenez trois cents livres de charrée sèche & passée au tamis , deux cents de sable , & deux cents de varech. S'il s'agit d'un nouvel établissement , & que les qualités des matières soient inconnues , dans ce cas on aura recours aux essais , & ils se feront ainsi que nous l'avons indiqué dans la verrerie en bouteilles.

On met les matières recuire dans l'arche à cendres , ainsi qu'on a dit pour les bouteilles ; c'est aussi la même manœuvre pour la fonte. Mais comme il entre dans la composition du verre à vitre plus de varech que dans le verre à bouteille , afin de le rendre plus doux & plus facile à travailler , quand elle commencera à se raffiner , & qu'il s'élevera à la surface du verre liquide dans le pot un sel qui y furnagera comme de l'eau , on l'enlèvera avec la poche. La grande partie de varech ne se fixe pas , le sel en étant très-volatil , tellement que si l'on négligeoit d'ôter ce sel , il s'en iroit presque tout en fumée , ainsi qu'on le voit dans les verreries à vitre , par la grande

fumée blanche qui sort des ouvriers, lorsque le verre est bien fondu & commence à s'affiner.

Lorsque les matières sont cuites dans les arches (on suppose que la halle, le four, les arches & le reste sont comme nous avons dit de la verrerie en bouteilles), on met dans les pots, on tise & on raffine. On allume des fourneaux à recuire les plats. Il y a au fond de ces fourneaux une ou deux plaques de fer de fonte, concaves & placées l'une au bout contre le derrière du fourneau, & l'autre vers la bouche. Les fourneaux étant chauds, ainsi que le four & le verre affiné, le maître tiseur a soin d'écramer le verre; on appelle alors les gentilshommes. Les cannes ou felles sont toutes dressées.

On commence par chauffer une felle, le cueilleur la prend, & il en plonge le bout dans le verre environ de trois pouces & demi, en tournant dans le verre la felle. Il la retire doucement pour faire couper ou partir le fil de verre, ainsi que nous le dirons dans les glaces. Il porte ensuite la felle au baquet à rafraîchir; il la pose & se soulage pendant que le verre se refroidit. Il répète ensuite la même chose en couvrant le premier cueillage; en cinq reprises, plus ou moins, selon que le verre est dur ou mou, il achève le cueillage entier, qui doit avoir la forme d'un œuf.

Si le cueilleur n'est qu'un apprentif, il ne cueille que quatre coups, & le gentilhomme bossier prend la felle & cueille le cinquième coup ou la dernière fois. Il porte la felle au baquet, la laisse rafraîchir & refroidir un peu le cueillage, puis il va au marbre ou à la table de fonte, & en tournant le cueillage sur ce marbre, il lui fait la pointe. Il baisse la main pour cet effet, passe le verre sur le marbre, le roule, le relève, & se tenant debout, met l'embouchure de la felle dans sa bouche, souffle, fait gonfler la masse de verre, tourne la felle, la fait aller & venir d'un bout du marbre à l'autre; puis il la porte à l'ouvrier pour la réchauffer. Il pose la felle sur une barre qui est tout contre l'ouvrier & en travers. A mesure que la matière se réchauffe, il tourne la main plus vite. Quand elle est assez chaude, il la retire, retourne au marbre, donne un petit coup

sur la pointe, l'é mouffe un peu, roule un ou deux tours sur le marbre, met la felle sur le tranchant du marbre, & posant la pointe sur la barre ronde, il tourne & souffle en même temps pour faire la boudine; le verre se gonfle, il continue de souffler; & quand le verre ne peut plus se gonfler, parce qu'il est froid, alors on le porte au grand ouvrier. on pose la felle dans le crochet, & l'on tourne comme ci-devant. On le retire ensuite, on le porte à la barre, on souffle en poussant la pointe, le bouton ou la boudine contre la barre, toujours tournant la felle & continuant de souffler, jusqu'à ce que le verre ait la grosseur convenable; on revient alors au grand ouvrier, & l'on pousse la bouteille loin dans le four, en la tournant toujours dans le même sens; à mesure qu'elle se chauffe, l'un de ses diamètres s'allonge aux dépens de l'autre, elle s'applatit. On la retire alors, on la leve en l'air, on la porte & on la pose sur la barre. On souffle un peu dans le cas que la partie où est la boudine soit enfoncée; on la présente au gentilhomme qui l'ouvre & la pose ensuite sur la barre à trancher, & avec le fer il fait couler quelques gouttes d'eau sur le cou; il frappe ensuite quelques coups sur la felle, la bouteille s'en sépare; il la tourne & attache à sa partie postérieure le pontil qui y prend, parce qu'il est chargé de verre. Le pontil tient à la boudine, on la reporte en cet état à l'ouvrier, où on laisse réchauffer le cou pendant quelque temps, parce qu'il est froid & plus épais que le reste. A mesure qu'il se réchauffe, on l'avance de plus en plus dans le four; on l'en tire ensuite, & l'on donne avec l'embouchure un coup contre une plaque ou planche pour la rendre unie, on la présente ensuite au fouet, qui met dans l'embouchure aplatie la planche aiguillée; l'ouvrier tourne la pièce, la presse en même temps contre la planche qui la fait ouvrir environ d'un pié. Il remet ensuite le tout dans le grand ouvrier, & à mesure que la pièce se réchauffe, il tourne plus rapidement; les bords s'étendent peu-à-peu. Quand l'ouvrage est assez chaud, l'ouvrier le retire subitement de l'ouvrier, leve un peu les mains en l'air, de sorte que le pontil fasse à-peu-près avec

l'horizon un angle de trois ou quatre degrés, puis il tourne de toute sa force; à mesure que la pièce s'ouvre, l'ouvrier baïsse les mains, s'approche de l'ouvrier; la pièce par ce moyen s'étend & devient presque unie. Il la retire alors de l'ouvrier, la laisse un peu refroidir, il la porte & la pose ensuite sur la pelote. La fourchette est placée de manière que la pelote passe à travers. Il tient le pontil ferme de la main gauche: il a soin de soutenir le poids du pontil; car s'il le laissoit porter sur le plat, il en seroit cassé. De la main droite il donne un coup contre le bout du pontil qui est en l'air; le pontil se sépare, il le pose contre le mur ou le donne au tisseur; & avec un brassard à la main, il prend la fourchette par le manche, la leve, la tenant elle & le plat parallèles à l'horizon, puis il met le plat dans la bouche de l'arche, puis le pousse & le place de manière que le bord de devant touche ou les plats déjà dressés s'il y en a, ou le mur s'il n'y en a point. Alors un fouet prend une petite fourche, accroche le bout au bord de l'aire le plus éloigné, celui qui est vers la bouche de l'arche pour la tenir ferme. L'ouvrier alors retire la fourchette de manière que ses bouts soient environ à trois ou quatre pouces en deçà de la boudine; puis le fouet place les bouts de sa fourchette contre le bord de la pièce qui est déjà dressée & qui se soutient, pendant que l'ouvrier dresse l'autre pièce. Sans ces précautions, la pièce dressée tomberoit & entraîneroit les autres; car il est évident qu'en levant le plat pour le dresser, son bord inférieur appuiera contre le bord inférieur de la pièce déjà dressée, & fera pencher son bord supérieur. Mais en plaçant la fourchette comme nous avons dit, cet effet n'aura plus lieu; l'ouvrier levera la pièce sans danger, & la placera contre les autres. Il la soutient dans cet état, tandis que le fouet retire sa fourchette; ensuite il retire la fiende. Quand le fourneau est plein, on le bouche, on le laisse refroidir deux ou trois jours. Quand les plats sont froids, on entre dans le fourneau, & l'on prend le plat par les bords; on le retire, on l'amène jusqu'à la bouche du fourneau, d'où on le place au lieu où il doit refroidir, puis

on le porte au magasin pour être vendu.

Art de la glacerie. De tous les arts auxquels la verrerie a donné naissance, celui qui certainement doit tenir un des premiers rangs, est celui de faire des glaces. C'est de lui qu'on tire un des ornemens le plus noble des appartemens, & la matière la plus propre à faire des miroirs, tant par l'uniformité de la réflexion, que par la facilité à produire cette réflexion, au moyen de l'étamage.

La glace est une surface de verre bien plane & bien transparente, qui doit laisser passer l'image des objets, sans rien changer ni à leur couleur, ni à leur figure.

Les glaces se fabriquent de deux manières, par le soufflage, ou par le coulage; il ne fera question ici que du coulage, comme de la manière la plus avantageuse & la plus en usage.

L'art de la glacerie est susceptible de deux manières de l'envisager; ou comme physiciens, dans la vue de connoître les phénomènes qui s'y rencontrent à chaque pas; ou comme négociant & marchand de glaces. Il me paroît même que dans un art marchand, tel que celui-ci, il est bon de réunir les deux points de vue, parce que l'artiste doit diriger les opérations du fabricant pour faire beau; & le fabricant obligé de vendre, doit régler l'artiste dans ses recherches, pour lui inspirer l'économie, seul moyen de faire un grand débit de ses ouvrages.

Voici l'ordre que je suivrai quant à la matière.

1°. La position des lieux & l'emplacement propres à établir une fabrique de glaces.

2°. Les matières en tout genre nécessaires à la belle fabrication.

3°. La connoissance des terres, & la manière de les travailler.

4°. La construction des fours de fusion & la fabrication des pots.

5°. La cuisson & l'attrempage des fours & des creusets.

6°. La préparation des matières vitrifiables, & leur choix.

7°. La manière d'extraire les sels de soude.

8°. Les compositions,

9°. L'opération de friser, & la construction des fours à friser.

10°. La préparation du bois propre au tifage de la maniere de tifer.

11°. Les opérations de la glacerie, & la description de divers outils.

12°. Les carquaises, & la recuiffon des glaces.

13°. Les apprêts.

14°. L'étamage.

La position des lieux & l'emplacement propre à établir une glacerie. Une des principales attentions que doit avoir l'édificateur d'une glacerie, attention d'où naît un des plus grands biens de l'affaire, c'est le choix de la position & de l'emplacement de la fabrique.

Trois choses dirigent naturellement un pareil choix ; la facilité de se procurer les matieres propres, tant à la fabrication qu'aux apprêts, le prix de la main-d'œuvre, & l'aifance des importations & exportations.

Un pays pauvre, mais peuplé, couvert de forêts, abondant en carrieres de sable blanc & pur, de pierres à chaux, d'argille bien homogene, de terre propre à faire des briques, & de pierres, tant à bâtir que de sciage, avoisinant quelque riviere navigable, ou quelque canal de communication ; un tel pays, dis-je, paroîtroit fait exprès, & destiné par la nature à l'établissement d'une glacerie.

Dans une pareille position, on seroit sûrement dans le cas de ne pas manquer de matériaux ; la main-d'œuvre ne pourroit y être qu'à très-bas prix, & les frais de l'importation des matieres éloignées, comme soude, manganese, &c. ni de l'exportation des marchandises fabriquées n'y seroient pas considérables, rien n'étant à si bon marché que les voitures d'eau.

Au reste, il est difficile qu'une contrée réunisse tous les avantages possibles ; mais il faut les connoître tous, & choisir celle où l'on en rencontre le plus grand nombre.

La contrée où l'on pourroit former une fabrique de glaces étant une fois choisie, la premiere recherche à faire seroit l'emplacement de l'établissement, & sa disposition. Il faut pour cet objet un terrain plain, uni & assez étendu pour qu'on ne

soit pas borné, quant aux limites. Il est nécessaire aussi qu'il passe dans l'enceinte de la manufacture un courant d'eau assez considérable pour faire aller un moulin propre à écraser les matieres qui ont besoin de l'être, comme ciment, soude, &c. La même eau serviroit à laver le sable, & il ne seroit pas mal qu'elle fût disposée de maniere qu'on pût en amener une partie dans la halle ou atelier de fabrication, tant pour donner la facilité de rafraichir les outils, que pour abreuver les ouvriers qui, pendant des travaux si chauds & si pénibles, n'ont point de plus grand soulagement.

A l'égard de la disposition particuliere des ateliers, c'est à l'artiste qui connoît l'espace nécessaire à toutes les opérations, & qui fait combien la facilité y est essentielle, c'est, dis-je, à lui à s'arranger en conséquence. Je me contenterai de dire ici en général, qu'on doit avoir attention, autant qu'il est possible, de se mettre au large pour toutes les parties de la fabrication : point de plus grand mal que la gêne dans une pareille affaire.

Les matieres en tout genre nécessaires à la fabrication. Tant de matériaux sont nécessaires à l'établissement & à l'entretien d'une glacerie, & il en faut de tant de sortes, qu'il n'est pas aisé de les détailler ; il est d'ailleurs à craindre qu'on ne manque d'exacitude & de clarté dans un pareil examen, à moins qu'on ne se fasse une maniere nette & simple d'envisager les choses.

Il y a trois objets qui demandent chacun leurs matériaux, & qui me paroissent les rassembler tous, les constructions, la fabrication & les apprêts ; je ne parle point ici de l'étamage, j'en traiterai à part à la suite des apprêts.

Dans ma premiere division je fais entrer les pierres à bâtir, les bois de charpente, les bois de charronage, les planches, les tuiles à couvrir, ou ardoises, ou arciens, relativement au pays que l'on habite ; les briques & les outils propres à employer les matériaux que je viens d'énoncer. On ne trouvera que très-peu de choses sur cet objet dans la suite de ce discours, & seulement autant qu'il en sera

besoin pour éclairer les autres parties ; 1^o. parce que celle-ci n'intéresse que par le besoin où l'on est de se loger ; 2^o. parce que le terrain nécessaire étant une fois déterminé & pris , la bâtisse ne regarde pas plus le glacier que le maître maçon ; 3^o. parce que nombre de personnes connoissent ces sortes de matieres.

Dans ma seconde division , je renferme tout ce qui est nécessaire à l'atelier de fabrication , que nous appellerons désormais *halle*. On y comprend la terre ou argille propre à construire les fours de fusion , & les vases servant à contenir le verre ; les matieres qui entrent dans la composition du verre , comme sables , foudes , ou en général fondans , chaux , manganese , azur ; les fers & cuivres nécessaires à la construction & à l'entretien des outils de la halle ; les matieres combustibles , charbon ou bois.

Ma troisieme division renferme ce qui est essentiel aux apprêts , comme pierres de sciage , plâtre , sable gros & fin , émeril , potée , lifiere , bois propre à faire des outils. Il n'est pas besoin de rien dire de plus ici des diverses matieres contenues dans les deux dernieres divisions ; la suite du discours donnera des éclaircissmens détaillés sur chacune d'elles en particulier , tant pour la maniere de les connoître , que pour celle de les employer.

Des terres & de la maniere de les travailler. On n'a pu penser à faire du verre , sans s'être procuré auparavant une matiere assez réfractaire pour résister , sans se calciner & sans se fondre , à l'action du feu violent nécessaire à la fusion du verre & à son affinage , dans la vue d'en construire le lieu du feu , & les vases servant à contenir le verre.

La matiere la plus réfractaire qu'on connoisse jusqu'à présent , est sans contredit l'argille ; elle ne fond que très-difficilement après un temps très-long (a) & n'est nullement sujette à la calcination. L'argille est assez connue , & l'on en fait usage dans un assez grand nombre d'arts , pour qu'il fût inutile d'en citer les propriétés ; cependant ,

pour plus grande exactitude , nous dirons un mot des marques distinctives qui la caractérisent.

L'argille est une terre favonneuse au toucher , fort compacte , & composée de parties très-fines : on ne les voit jamais sous la forme de grains , comme le sable qui compose une terre de grès , mais en poussiere ; elle ne fait effervescence avec aucun acide. Une des propriétés qui caractérisent le mieux l'argille , c'est qu'elle pétille & se défunit au feu à-peu-près comme le sel marin qu'on y jette. Cette propriété fait naître deux questions , l'une sur la cause de ce pétilllement , l'autre sur les précautions à prendre pour l'éviter , puisqu'il suffiroit pour empêcher de faire usage de l'argille.

L'argille , ainsi que tous les autres corps , renferme des parties , selon quelques - uns aqueuses , selon d'autres d'air. Lorsqu'elle se trouve exposée à l'action du feu , ces particules tendent à se raréfier ; mais elles ne peuvent le faire , à cause de la compacité de l'argille , sans écarter les parties de l'argille ; & comme ces parties ne sauroient s'écarter aussi vite que la dilatation des particules , soit d'eau , soit d'air , l'exigeroit , elles se séparent avec bruit & crépitation.

Le pétilllement venant de la compacité de l'argille , le moyen d'empêcher ce pétilllement seroit de diminuer cette même compacité , ou ce qui est la même chose , d'augmenter les pores de l'argille par le moyen de quelque intermede : par exemple , en pétrissant l'argille avec du sable , on réussiroit très-bien à rendre l'argille plus poreuse , & à empêcher le pétilllement , & on en seroit un corps très - solide & très-dur : mais une autre difficulté se rencontre ici ; si on employoit le mélange de sable & d'argille à la construction d'un four ou des vaisseaux propres à renfermer du verre , le contact du verre en fusion disposeroit les parties de sable avec lesquelles il a de l'affinité , à se joindre à lui , conséquemment à se vitrifier , & la déperdition des vases s'en suivroit bientôt après.

L'argille déjà brûlée , ou *ciment* , n'a

(a) La grande diminution d'épaisseur des pots lorsqu'ils ont été long-temps dans un four ; le vernis qui couvre leur surface extérieure , ainsi que l'intérieur du four ; les gouttes de verre coloré qui découlent d'un vieux four , & qu'on appelle communément *larmes* : tout cela prouve que l'argille cede à l'action du feu & fond en partie.

pas le même inconvénient, & elle a plus d'analogie avec la nature de l'argille même, puisque lorsque le mélange a été quelque temps exposé au feu, il est de la même nature dans toutes ses parties. L'argille n'est plus différente du ciment, étant devenue ciment elle-même, & le composé est bien plus homogène que ne l'auroit été le mélange de la terre & du sable, qui ne changeant jamais au feu, ne peut être analogue à la terre avant l'action du feu, ni le devenir par cette même action.

Le mélange de l'intermede à l'argille est si nécessaire, que si l'on faisoit une brique ou un vase un peu épais d'argille pétrie pure, jamais sa compacité ne permettroit à l'humidité qu'elle renfermeroit, de se dissiper assez librement pour ne pas occasioner des fentes, qu'on appelle communément *gerçures*.

Dans un établissement déjà formé, les démolitions des fours & les vieux pots procurent du ciment pour fournir à la fabrication & composition des terres; mais dans un établissement nouveau où l'on n'a pas les mêmes ressources, on est obligé de brûler de la terre exprès pour faire du ciment.

Il y a diverses manières d'en faire: on peut brûler la terre en l'exposant au feu en morceaux tels qu'on les apporte de la carrière; mais j'aimerois mieux la mouler & la façonner en briques minces après l'avoir pétrie, la laisser sécher & cuire dans cet état, précisément comme on cuit la brique: & voici mes raisons. Tous les morceaux de terre étant de la même épaisseur, se cuisent également, au lieu que de la première manière les morceaux plus épais se cuiraient plus difficilement que les minces. On pourroit à la vérité obvier à cet inconvénient, en cassant les morceaux & les réduisant tous à-peu-près à la même grosseur; mais outre la grande quantité de poussière qu'on dissiperoit, & qui seroit une vraie perte, si, par la propriété de l'argille, quelques morceaux un peu plus petits que les autres venoient à éclater, ils se réduiroient en parties assez insensibles pour être difficilement recueillies.

Quant à la proportion qu'il faut mettre entre la terre & le ciment, on ne sauroit donner de règle exacte; elle dépend de la

qualité de la terre que l'on a à employer; celle qui est plus compacte, qui a plus de tenacité, & qu'on dit vulgairement être plus *grasse*, demande plus de ciment; celle qui est moins tenace ou plus *maigre*, en exige moins. Il faut éviter avec autant de soin de mettre trop de ciment, que d'en mettre trop peu; le trop de ciment rend la terre maigre à l'excès, & fait perdre beaucoup de leur solidité aux ouvrages qui en sont construits, les parties manquant de ce gluten qui les unit, & dont l'argille abonde.

Les artistes sont fort partagés dans leurs opinions sur l'espèce de ciment qu'on doit mélanger à l'argille; les uns veulent du gros ciment, dans la vue d'occasioner une plus prompte sécheresse en laissant des pores plus ouverts; d'autres, sentant qu'il y a une grande difficulté à mélanger également du ciment de cette sorte, & à le répandre uniformément dans la terre, ont cru obvier à cet inconvénient sans abandonner l'avantage des grands pores, en employant du ciment de moyenne finesse; d'autres enfin emploient du ciment le plus fin qu'il leur est possible. Ce dernier parti me paroît le plus avantageux; en effet, plus le ciment sera divisé en grand nombre de parties, plus il sera aisé qu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'argille; le mélange en sera plus égal, la sécheresse plus uniforme; les gerçures moins fréquentes & moins à craindre.

On trouve des argilles de bien des couleurs: les plus pures, & celles dont on fait le plus communément usage, sont la blanche & la grise; la rouge renferme une base martiale qui lui ôte presque en total sa qualité de réfractaire. La première opération qu'on fait subir à l'argille, c'est de la priver des parties hétérogènes qu'elle peut contenir: celles qu'on y observe le plus communément, sont les parties ferrugineuses qui se manifestent par leur couleur rouge ou jaune, semblable à celle de la rouille des terres d'autre nature que l'argille, comme une sorte de sablon: les yeux seuls suffisent pour se convaincre de l'existence de ces deux corps étrangers. Presque toutes les argilles renferment un acide qui se manifeste très-bien au goût: qu'on détrempe de l'argille dans l'eau, & qu'après avoir
laissé

laissé clarifier l'eau, on la goûte, on lui trouvera un goût acide & désagréable, qui pourroit même être nuisible jusqu'à un certain point aux animaux qui feroient usage de cette boisson.

On pourroit, par des distillations, obtenir l'acide contenu dans l'argille, & par-là déterminer sa nature; mais une pareille recherche seroit inutile à mon sujet, il me suffit de savoir qu'il existe un acide quelconque dans l'argille, pour ne pas ignorer que cet acide peut nuire, & pour chercher à le bannir. Il y a aussi des argilles qui renferment des pyrites, & même en grand nombre.

L'épluchage prive assez bien la terre des parties colorées qui tachent, & des terres étrangères. Pour parvenir à cet épluchage, on casse le bloc de terre avec des marteaux armés d'un tranchant, & on les réduit en petits morceaux de la grosseur à-peu-près d'une noix; lorsqu'on aperçoit des taches ou des terres de différente nature, on les ôte avec le tranchant du marteau, ou avec la pointe d'un couteau. Il est à remarquer que, pour procéder à l'épluchage, il est nécessaire que la terre soit sèche, parce qu'alors la différence entre la terre pure & les parties étrangères est plus sensible que lorsque l'argille est humide.

Lorsqu'on se contente de l'épluchage, & que l'on ne cherche pas à bannir l'acide, on met la terre à tremper ou à fondre, dès qu'elle est épluchée, dans des caisses larges & peu profondes, c'est-à-dire, qu'on la couvre d'eau. On la laisse dans cet état le temps nécessaire pour qu'elle soit assez imbibée & également dans toutes ses parties. Après que la terre est suffisamment trempée, on épuise l'eau qui restoit encore dans la caisse, on y ajoute le ciment; après quoi des hommes entrent dans la caisse, & pétrissent la terre avec les pieds (ce qu'on appelle la *marcher* ou la *corroyer*), jusqu'à ce qu'elle soit bien mêlée avec le ciment, & qu'il n'y ait aucune partie qui ne se sente du mélange. Lorsque la terre a été bien pétrie ou corroyée, elle a reçu toutes ses façons, & il ne manque plus que de l'employer.

On appelle *marron* dans la fabrication

Tome XXXV.

des terres, un morceau d'argille plus dur que le reste de la terre, & qui n'a pas de liaison avec elle. Le marron peut venir de deux causes, soit de l'état où étoit l'argille lorsqu'on l'a mise à tremper, soit de la manière dont on l'a marchée.

Lorsque la première cause a lieu, faisons une remarque assez singulière, & qu'il est aisé de vérifier par l'expérience. Un morceau d'argille humide a beau tremper, il ne se fond jamais également; il reste toujours des parties qui n'ont pas été dissoutes: ces parties sont plus dures que le reste de la terre, & voilà le marron. Il est aisé d'éviter cet inconvénient, en ne mettant l'argille à fondre que lorsqu'elle est bien sèche.

Lorsqu'un morceau d'argille n'a pas été écrasé par les pieds des ouvriers, & conséquemment n'a pas reçu le même mélange de ciment que les autres parties de terre, il reste plus dur, ses parties étant moins maigres, plus cohérentes, & voilà le marron.

Disons un mot de la manière de marcher la terre, & l'on entendra par-là aisément les moyens d'éviter les marrons. Les ouvriers disposent la terre dans la caisse de manière qu'il y ait une petite partie de la caisse vide dans un bout, ensuite ils portent leur talon chacun dans le milieu de la caisse; & prenant une portion de terre, ils l'écrasent sous leur talon, & en forment un bourrelet dans le vuide de la caisse; ramenant leur talon à eux, en faisant la même manœuvre, le bourrelet occupe toute la largeur de la caisse. Ils continuent à écraser la terre & à en former des bourrelets, jusqu'à ce qu'ils soient à l'extrémité de la caisse; alors s'ils ont été de droite à gauche, ils s'en retournent de gauche à droite, écrasant les bourrelets qu'ils ont faits, & en en faisant de nouveaux, & ainsi de suite jusqu'à parfait mélange du ciment. J'ai raisonné comme s'il n'y avoit que deux ouvriers; s'il y en avoit davantage, ils n'en agiroient pas moins sur les mêmes principes.

On conçoit très-bien qu'il n'y aura point de marrons, si toutes les parties de terre passent sous le talon des ouvriers; & pour cet effet, 1°. qu'il n'y ait jamais dans la caisse une quantité d'argille telle que les

hommes ne puissent toucher le fond de la caisse. 2°. Que la terre ne soit mouillée qu'autant qu'il le faut pour que les ouvriers puissent l'écraser ; lorsqu'elle l'est davantage, elle devient glissante, & s'échappe de dessous les piés sans être écrasée. 3°. Que les ouvriers fassent leurs bourrelets petits, en prenant peu de terre à la fois.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne touche point à la maniere de chasser l'acide ; sa qualité de sel le rendant miscible à l'eau, on l'expulsera de l'argille en faisant la lotion de cette même argille. Voici la maniere dont certaines personnes s'y font prises. Ils ont réduit en *coulis* (a) l'argille sur laquelle ils avoient à opérer, & ensuite l'ont laissé déposer, ont décanté l'eau claire, & en ont remis de nouvelle, avec laquelle ils ont fait un nouveau coulis, & ont répété cette opération jusqu'à cinq ou six fois. Après ce travail la terre ne peut qu'être exempte de tout acide. Mais combien toutes ces opérations ne rendent-elles pas la fabrication des terres chère & longue ? L'argille détrempée à ce point n'est pas de long-temps en état d'être composée & marchée ; je suis persuadé que six semaines ou deux mois suffiroient à peine pour mettre une battée (b) nécessaire & requise ; conséquemment pour préparer les terres absolument nécessaires, il faudroit des bâtimens inouis, une main-d'œuvre prodigieuse & des frais immenses.

Il me semble qu'il suffiroit de faire passer l'argille par deux ou trois eaux, sans en faire de coulis ; il faut au contraire, par les raisons énoncées ci-dessus, l'éviter autant qu'il est possible ; on y parviendra, en versant l'eau doucement, la faisant même passer au travers d'un tamis pour qu'elle ne tombe pas toute au même point ; par ce moyen on ne causera aucune agitation dans la terre, & on ne lui donnera pas la moindre disposition à faire du coulis ; car on sait par expérience qu'on ne peut faire du coulis qu'en remuant & agitant la terre après qu'elle est fondue. La moindre quantité de terre dans la plus grande d'eau, tant qu'elle ne seroit pas agitée, ne seroit

rien de plus que se fondre, & n'en deviendroit guere plus molle. On ne répandra donc sur la terre que l'eau qu'il faudra pour la couvrir en entier. Lorsque l'eau y aura passé un certain temps, on la décantera, & on y en mettra d'autre qu'on décantera encore ; & lorsqu'on aura fait deux ou trois fois cette opération, la terre sera encore dans un état propre à recevoir le ciment & à être marchée.

Lorsque l'on a à travailler de la terre remplie de pyrites, on les sépare très-bien en réduisant la terre en coulis. Les pyrites se déposent au fond, & on décante le coulis dans d'autres vases, où on le laisse déposer. Quoique cette opération entraîne, comme nous l'avons dit, de grands frais, dans le cas où elle seroit absolument indispensable, on la rendroit beaucoup moins coûteuse, en la faisant en très-grand, c'est-à-dire, réduisant à la fois & dans le même vaisseau grande quantité de terre en coulis, & se mettant toujours en avance de terre prête à marcher, de coulis à même de sécher, de coulis fait, & de terre prête à réduire en coulis.

La construction des fours de fusion & la fabrication des pots. Rien n'a été plus arbitraire jusqu'aujourd'hui que la maniere de faire des fours, & la forme qui leur est convenable. Chacun s'en rapporte sur cela aux idées vraies ou fausses qu'il s'est faites. Plusieurs croient que la forme est assez indifférente quant à la chaleur ; & leur raison est que le four étant un milieu de feu, il est peu important de quelle forme soit ce milieu, pourvu qu'il soit milieu de feu, & puisque d'ailleurs il paroît naturel de penser que l'on peut porter tout espace, soit carré, soit rond, soit oblong, &c. à un même degré de chaleur. Cet avis ne seroit pas le mien ; je serois plus porté à croire qu'en réunissant tous les objets, c'est-à-dire, la forme du four & la disposition des courans d'air, on seroit de meilleur ouvrage, on devroit s'attendre à un plus heureux succès.

J'ai, en traitant des fours, deux choses à détailler : 1°. la maniere de les construire

(a) *Coulis* n'est autre chose, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'une teinture d'argille, un lait d'argille, en un mot, une petite quantité d'argille fondue dans une grande quantité d'eau.

(b) On appelle *battée* la quantité d'argille qu'on peut marcher dans la même caisse.

quant à la main-d'œuvre & à l'emploi des matériaux ; 2°. la forme qu'on a coutume de leur donner.

Il y a nombre de moyens praticables pour parvenir à la construction d'un four ; faire des briques ordinaires avec la terre préparée , comme nous l'avons dit ci-dessus , les laisser sécher , & les faire cuire , après quoi on bâtit le four : ce seroit , on le sent , très-possible ; mais 1°. il seroit à craindre que la liaison qu'on mettroit entre les briques , ne supportât pas l'action du feu , comme les briques elles-mêmes , & que ces mortiers , en prenant retraite , ne laissassent des joints trop considérables ; alors quand la surface des briques viendrait à se vitrifier , chaque coin seroit une source de larmes , & il en pleuvroit dans le fourneau. 2°. La retraite des mortiers nuirait à la solidité de l'ouvrage , en dérangeant la liaison des briques. 3°. Les paremens des briques étant autant de surfaces droites , dérangeroient l'exactitude de la courbe qu'on donneroit pour forme au four ; en outre , si l'on se trompoit dans la construction , il ne seroit possible de rectifier son ouvrage qu'en le recommençant. On éviteroit une grande partie de ces défauts , en employant l'argille molle , ayant seulement la dureté & la consistance nécessaires pour la rendre propre à être travaillée. Lorsque le four seroit parachevé , s'il y avoit des parties trop surbaissées , on en seroit quitte en coupant les portions excédantes , au lieu de démolir ; tout comme s'il y avoit des parties trop élevées , en ajoutant de la terre également molle , on pourroit remédier au *deficit*.

Il y a des maîtres de *verrierie* qui se contentent dans leurs constructions de se faire apporter la terre en tas auprès d'eux , en prenant des portions qu'ils roulent dans leurs mains , & dont ils font des especes de saucissons connus sous le nom de *patons* , environ de cinq à six pouces de diamètre sur un pié de long , & donnent à

leur four la forme qu'ils veulent , en mettant ces patons les uns sur les autres , ou à côté des autres , selon le besoin , & les unissant par la compression. Une attention essentielle qu'ils doivent avoir , c'est de poser leurs patons , d'abord par un bout , & de les appliquer ensuite successivement d'un bout à l'autre , en appuyant depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin. On met en pratique cette façon de faire , dans la vue de chasser l'air , qui ne manqueroit pas de se loger entre les patons , si on les appliquoit les uns sur les autres immédiatement & sans précaution , & qui , outre qu'il gêneroit comme intermede l'union des parties du four , pourroit nuire par sa dilatation lorsqu'il sentiroit l'action du feu.

Voici une autre maniere de bâtir les fours , bien plus commode & bien plus en usage. Moulez votre terre en tuiles (a) d'échantillons propres à chaque partie du four , & qui soient distinguées par le nom de chacune de ces parties. Lorsque ces tuiles sont à un degré de dureté , tel que l'on puisse les rabattre sans les écraser , c'est-à-dire , qu'elles sont mi-sèches , on les emploie.

On commence par bien nettoyer la place où l'on a à les poser ; ensuite on la mouille avec du coulis , qui sert de mortier dans toute cette bâtisse : après quoi on pose la tuile , non sans l'avoir raclée avec soin dans tous ses paremens pour éviter les saletés & les corps étrangers , ainsi qu'une surface un peu trop sèche qui empêcheroit la tuile de bien s'unir avec le reste de la maçonnerie. La tuile posée , on l'assure & on l'arrange en sa place par de légers coups de *batte* (b). Lorsque l'on a une assise de tuiles déposée , on en forme une seconde par-dessus , après avoir ratissé les nouvelles tuiles , mouillé le lieu où l'on a à les placer , avec un balai trempé dans le coulis. On rebat avec un peu de force la seconde assise pour l'unir à la première ; & ainsi de suite jusqu'à l'entière confection du fourneau.

Lorsque le four est fini , on coupe les

(a) Nous parlerons de divers échantillons de tuiles , lorsque nous connoîtrons les diverses parties du four ,

(b) La batte est un instrument de bois , ayant une surface convexe pour aller dans les parties concaves , & une surface plane pour aller dans les lieux dont la superficie est plane. Quant à la longueur , elle est relative au lieu où l'on a à travailler. La batte a un manche de cinq à six pouces ; elle sert à rebattre les diverses parties du four , lorsqu'il est construit pour empêcher les gerçures occasionées par la sécheresse ; & dans le temps de la construction , à battre sur les tuiles pour en augmenter l'union.

bavures des tuiles , c'est-à-dire , les parties de la terre que la pression de la batte auroit forcé de déborder ; si l'on retrouvoit ces mêmes parties sur les parois du four , elles ne pourroient jamais s'unir assez immédiatement auxdites parois , pour ne pas se détacher , & devenir une source de pierres.

L'instrument avec lequel on recoupe les parties du four qui en ont besoin , s'appelle *gouge*. C'est un outil de fer d'environ deux piés de manche , pour pouvoir le tenir à deux mains , & travailler avec force. Au bout du manche se trouve une petite plaque de fer quarrée , qui est vraiment la *gouge* ; elle a environ trois à quatre pouces de large sur à-peu-près autant de long , & elle est armée d'un tranchant acéré. La gouge peut être plate ou ronde. La plate sert à recouper les endroits étendus en surface , & est terminée par ses deux côtés par un rebord de trois à quatre lignes. La ronde sert à recouper dans les lieux concaves ; on enlève par son moyen de plus petites ou de plus grandes parties , comme les circonstances l'exigent , par la propriété qu'elle a de ne toucher la surface à recouper , qu'en un nombre de points tel qu'on le veut , & suivant le besoin.

Si l'on est obligé d'interrompre la construction d'un four , lorsqu'on la reprend , il est prudent de racler les surfaces de l'ouvrage déjà fait antérieurement , & de les humecter , pour qu'elles puissent s'unir avec les tuiles plus humides qu'elles , qu'on y appliqueroit.

Lorsqu'un four est totalement construit & recoupé , il faut être incessamment occupé à le rebattre , pour prévenir les gerçures , en resserrant les parties de l'argille à mesure qu'elles se séparent , pour augmenter de plus en plus l'union des parties en les approchant , & enfin pour hâter la sécheresse. On ne voit pas au premier coup-d'œil le *quomodo* de ce troisième avantage ; cependant , si l'on veut y réfléchir , on sentira bientôt qu'un corps ne se dessèche que par la dissipation des parties humides. Ces parties , en se dissipant , quittent l'intérieur pour se porter à la surface , & le rebattage les chasse , comme la pression chasse l'eau de l'éponge qui la con-

tient. Le rebattage est encore utile , si l'on se trouve en danger de quelque gelée légère , par le mouvement où il met les parties.

Lorsqu'un four est parfaitement sec , on le recuit & on l'attrempe ; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de cette opération.

La grandeur du four & sa capacité sont nécessairement relatives à la mesure des pots qu'il doit contenir , & la mesure des pots l'est au pié sur lequel on veut monter la fabrication. Plus les pots sont grands , plus ils contiennent de matière & plus on peut fabriquer ; mais aussi plus le four doit être grand. Il est à remarquer qu'il y a certaines mesures que l'on ne doit pas passer , pour la facilité de la chauffe , & pour ne pas augmenter la dépense en bois en plus grande raison que la fabrication. Il y a , par exemple , bien peu ou même point de différence dans l'emploi du bois , entre un four de sept piés & un de huit ; mais si l'on excédoit de beaucoup la mesure ordinaire , on seroit sujet à mécompte , & il seroit à craindre que la chauffe ne fût difficile ; car si l'on mettoit beaucoup de bois à la fois , il charbonneroit , fumeroit & chaufferoit mal ; si l'on en mettoit moins , il se réduiroit en flamme avec trop de précipitation , se dissiperoit trop tôt pour que le tiseur eût le temps d'en remettre de nouveau , & le four seroit en danger de jeûner.

Les parois du four se montent droites depuis le siege jusqu'à la hauteur des pots , c'est-à-dire , environ jusqu'à trente ou trente & un pouces , & les angles du four sont sensibles jusqu'à la même élévation. Quelques constructeurs ont imaginé & pratiqué d'arrondir les angles du four , depuis les ouvreaux à cuvette ; mais cette construction ne peut être que nuisible , parce que , à moins d'une extrême attention à pousser la cuvette bien avant sur le siege , un de ses coins se trouveroit sous l'arrondissement du coin du four , qui ne pourroit manquer d'y répandre une pluie de larmes.

Lorsque les parois du four sont élevées à la hauteur convenable , c'est là que commence la voûte , qu'on appelle communément la *couronne* ; à la naissance de la couronne , se trouve le bas d'ouvertures connues sous le nom d'*ouvreaux d'en haut* ,

qui suivent dans leur élévation la courbe de la voûte : il y a six ouvreaux d'en haut , trois au dessus de chaque siege ; nous ne parlerons que des trois d'un seul côté , ce que nous en dirons devant s'entendre également des trois autres : leur largeur & leur hauteur commune sont d'environ dix pouces ou un pié ; ils sont voûtés en plein cintre. Le nom d'ouveau du milieu désigne suffisamment sa place ; il partage le côté du four en deux également ; quelques-uns appellent cet ouveau, *ouveau à enfourner*, tirant ce nom de l'usage qu'ils lui donnent.

Les autres ouvreaux sont nommés *ouvreaux à tréjeter*, servant à cette opération , comme nous le dirons par la suite : leur place doit être telle qu'on puisse travailler aisément dans le pot & dans les cuvettes : le point du milieu de l'ouveau doit être placé de manière que si l'on tiroit une ligne de ce point à celui du milieu de l'ouveau qui est immédiatement vis-à-vis de lui , cette ligne fût tangente à la circonférence du pot. Par cette disposition , la moitié de l'ouveau donneroit sur le pot , l'autre moitié au dessus des cuvettes : or la distance du milieu de l'ouveau à enfourner , au coin du four = 48 pouces ; le diamètre du pot = 30 pouces ; il faut donc placer le milieu de l'ouveau à tréjeter , à 18 pouces du coin du four.

A-peu-près à la même hauteur que les ouvreaux d'en haut , se trouvent quatre ouvertures : ces ouvertures s'appellent *lunettes* , & servent à communiquer le feu du fourneau dans les quatre petits fours qui y sont joints , & qu'on nomme *arches*. Les lunettes sont rondes , & ont de quatre à six pouces de diamètre ; leur orifice dans le four , vu leur direction oblique , se présente en une forme ovale , & à de six à huit pouces de grand diamètre ; le point du milieu de l'orifice en dedans du four est environ à dix pouces de la ligne du milieu du four : par cette position , s'il se détachoit de la lunette quelques saletés , comme larmes , pierres , &c. elles tomberoient entre les deux sieges , c'est-à-dire dans un lieu où elles ne pourroient nuire. Quant à l'ouverture de la lunette dans l'arche , rien n'en

détermine la place , si ce n'est l'attention qu'on doit faire qu'elle dirige le feu vers le milieu de l'arche , pour que tout l'espace en soit plus uniformément échauffé.

L'élévation du four , depuis le plan géométral jusqu'au point culminant de la voûte = 8 piés , comme la largeur & la longueur du four.

Toute l'étendue du four , au dessus des ouvreaux & des lunettes , est ce qu'on appelle *la couronne* : rien de plus indéterminé que la courbe que l'on donne à la voûte ou couronne ; ces deux courbes connues déterminent la forme de la couronne.

On pourroit faire la forme de la couronne d'un four de fusion , purement circulaire.

Nous avons déjà dit quelque chose des larmes qui se détachent de la couronne , & la définition que nous en avons donnée suffit pour faire connoître combien elles peuvent nuire : ces larmes tendent à se détacher de la voûte dans une direction verticale : on se débarrasseroit d'une grande partie de cet inconvénient , en formant une nouvelle route aux larmes , & s'opposant à leur chute perpendiculaire ; le cercle ne peut remplir cet objet , faisant changer trop souvent de route aux larmes (a) , & ne leur présentant une inclinaison ni assez uniforme , ni assez rapide , pour les déterminer.

Il faut donc nécessairement tracer la courbe de manière qu'elle fasse mieux le plan incliné.

Connoissant à présent les différentes parties d'un four , c'est le moment de dire un mot des diverses tuiles qu'on emploie à leur construction. L'embassure se construit ordinairement avec des tuiles quarrées , de dix pouces ou un pié sur chaque face , & environ deux pouces d'épais. Le pié droit des tonnelles se monte avec des tuiles de vingt pouces sur dix , & deux pouces d'épais ; les tuiles qui servent à former la voûte de la tonnelle , ont environ six lignes d'épaisseur de plus à un côté qu'à l'autre , & celles qui font le cintre des tonnelles ont environ trois pouces d'épais d'un côté , sur un ou un & demi de l'autre. Les tuiles de couronne

(a) On se représente le cercle comme un polygone d'une infinité de côtés.

ont dix pouces ou un pié de long, sur environ six pouces de large en un bout, & environ cinq en l'autre; & environ deux pouces d'épaisseur en un bout, & un & demi en l'autre. Les sieges se font avec des tuiles qu'on pose de champ les unes à côté des autres. Le côté qui pose sur l'âtre a quarante-cinq pouces; le côté qui joint l'embasure, & qui fait la hauteur de la tuile sur son champ, est de vingt-huit pouces, hauteur du siege; & le côté qui se trouve au haut de la tuile, & qui fait partie de la largeur du siege en sa face supérieure, est de trente pouces: l'épaisseur est de deux pouces. On voit aisément que les dimensions de la tuile de siege sont relatives à celles qu'on veut donner aux sieges.

Au reste, il est certain qu'avec le même échantillon de tuiles, on pourroit construire un four entier: on n'auroit qu'à les recouper relativement aux lieux où l'on voudroit les placer.

Le siege est la seule partie du four, qu'il y auroit un grand danger à construire avec un autre échantillon que le sien. Il arrive quelquefois que les pots qu'on est dans le cas d'ôter du four, tiennent fortement au siege, par la vitrification du cul du pot, & de la surface du siege. Or si le siege étoit composé de tuiles d'embasure, entassées les unes sur les autres, & non de grandes tuiles sur leur champ, il seroit à craindre qu'en faisant effort pour détacher le pot, on n'emportât des morceaux du siege.

Lorsque le four est fini de construire, & qu'il est bien sec, on le revêt d'une nouvelle maçonnerie en briques, soit ordinaires, soit blanches (a), tant pour faciliter le service, que pour augmenter la solidité du four, & le préserver des injures du dehors.

La maçonnerie en briques ordinaires, qui revêt le mormue entre les deux ouvreaux à cuvette, a environ vingt pouces d'épaisseur: elle forme un relais d'environ un pouce ou un pouce & demi, comme l'arche en forme un, pour donner la facilité de poser la tuile, dont nous verrons qu'on bouche l'ouveau à cuvette. Les côtés ne font pas une embrasure droite, en tombant perpendiculairement;

une telle position ne pourroit manquer de gêner le mouvement des outils qui doivent travailler à l'ouveau à cuvette; l'inclinaison des lignes n'a d'autre règle qui l'établisse, que l'exacte connoissance que le constructeur doit avoir des outils & de leur usage.

La maçonnerie dont nous venons de parler a deux piés d'élévation: on place à cette hauteur des plaques de fonte; ces plaques sont fort utiles aux opérations qui se passent aux ouvreaux d'en haut: elles ont vingt pouces de large, relativement à l'épaisseur de la maçonnerie sur laquelle elles posent; & en leur supposant un pouce ou un pouce & demi d'épaisseur, il reste encore près de cinq pouces de la plaque à l'ouveau.

Sur les plaques s'élevent des piliers ou sortes de contreforts: ils me sembleroient assez bien nommés *éperons*. Je ne leur connois d'autre utilité que de fortifier la maçonnerie. Quant à la place des éperons, on doit laisser des relais assez grands pour placer avec facilité la piece dont nous verrons qu'on ferme l'ouveau. Les côtés des éperons sont perpendiculaires aux côtés du four, parce que les outils que l'on emploie par l'ouveau, n'ayant pas besoin de grands mouvemens peuvent se passer de l'espace qu'on se procureroit. Il n'en est pas de même des ouvreaux à tréjeter; comme l'on a à y manier des outils qui demandent du mouvement, on incline la ligne pour avoir l'embrasure plus évasée; au reste, les éperons s'avancent jusqu'à environ quatre à cinq pouces du bord des plaques, & ont environ quatre pouces de largeur. L'élévation des éperons est déterminée par l'élévation du revêtement de la couronne, qui l'est par la hauteur des arches, dans la vue que le dessus du four & celui des arches soient de niveau.

Communément le dessus du four est tel, qu'une perpendiculaire abaissée de l'avancement tombe sur le bord de la plaque, & conséquemment s'avance plus que les ouvreaux, de la même quantité que le bord extérieur de la plaque; on appelle cet avancement *fourcilier*, & on le garnit de tôle, qu'on charge de mortier d'argille commune, mêlée de

(a) Les briques blanches sont composées de terre à four & de ciment: elles ne different des tuiles qui servent à la construction du four, qu'en ce qu'elles sont faites avec moins de soin, & qu'on les emploie seules.

foin, (a) qu'on appelle communément *torchis*. On voit par-là que l'éperon prenant à quatre ou cinq pouces du bord des plaques, doit laisser saillir le fourcilier d'environ quatre ou cinq pouces; le fourcilier est élevé d'environ neuf piés & demi au dessus de l'aire de la halle.

Depuis l'ouvreau on gagne le fourcilier, par un plan incliné: ce plan incliné est confondu dans la dénomination de *fourcilier*; mais comme je crois intéressant de donner des noms aux différentes parties d'un tout, j'appellerai dans la suite ce plan incliné *talut*. On peut faire l'éperon & le talut en terre à four, dans les lieux touchés immédiatement par la flamme. Quant au surplus, rien n'empêche de le bâtir en briques ordinaires.

On revêt la couronne du four d'une seconde calotte, appliquée immédiatement sur la couronne, construite de briques blanches & de mortier d'argille; cette seconde calotte s'appelle *chemise*. Au dessus de la chemise on fait simplement un massif ordinaire, qu'on élève jusqu'à la hauteur des arches, & qu'on couvre de torchis.

Pieces de four. Lorsqu'on chauffe le four, on est obligé de boucher les ouvreaux, en tout ou en partie, suivant le besoin; le trop grand nombre d'ouvertures & leur grandeur ne pourroient que refroidir le four, & le rendre plus difficile à chauffer. Les ouvreaux à cuvette, qui sont les plus grands, & qui seroient par cette raison les plus nuisibles, sont fermés en total & hermétiquement, c'est-à-dire *margés*, au moyen d'une tuile cuite composée d'argille & de ciment, dite *d'ouvreau à cuvette*; la tuile a vingt ou vingt & un pouces de large, & environ trois pouces de cintre, ce qui lui donne environ vingt-quatre pouces de hauteur. La tuile se pose contre l'ouvreau; & pour empêcher totalement la flamme de passer entré la tuile & les piés droits de l'ouvreau, on garnit cet espace de torchis, ou mélange de foin & de mortier roulé sur terre, en forme de saucissons. (b)

Les ouvreaux d'en haut ne sont jamais margés: ils servent de soupiriaux & établissent le courant d'air; mais il ne faut pas s'imaginer qu'on les laisse totalement ouverts; dans ce cas le volume d'air extérieur qui donneroit à l'ouvreau, étant trop considérable par rapport à celui qui pousse la flamme dans le four par la tonnelle, disposée comme elle doit être pour chauffer, le combatroit & le feroit passage dans le four, qu'il ne manqueroit pas de refroidir. Pour obvier à cet inconvénient, on bouche les ouvreaux en partie avec des pieces qu'on y applique; on en a de plus ou moins grandes, suivant qu'on desire plus ou moins d'ouverture. Lorsqu'on veut faire des soupiriaux capables de produire un grand feu, on applique aux ouvreaux des pieces de 10 à 12 pouces de large sur autant de long, & on les appelle simplement *tuiles*. Lorsqu'on ne fait plus de feu, & qu'il ne s'agit que de fermer passage à l'air extérieur pour conserver la chaleur qui est déjà dans le four, & empêcher sa diminution trop précipitée, on met au lieu de la tuile une piece de douze ou treize pouces de large sur autant de long, qu'on appelle *plateau*. Les pieces d'ouvreau d'en haut sont percées d'un seul trou, dans lequel on passe un instrument de fer d'environ quatre piés de long, qu'on nomme *ferret*, lorsqu'on veut boucher ou déboucher les ouvreaux. Un seul trou suffit pour ces pieces, leur poids n'étant pas aussi considérable que celui des tuiles des ouvreaux à cuvettes. C'est sous les tonnelles qu'on fait le feu; mais comme ces ouvertures sont les plus considérables d'un four, il est essentiel de le diminuer, pour s'opposer à l'accès de l'air extérieur & au refroidissement.

La tonnelle disposée pour la chauffe prend le nom de *glaie*, & les pieces qui composent la glaie s'appellent *pieces de glaie*. Pour faire la glaie on prend le milieu de la tonnelle; & de ce milieu prenant huit pouces de chaque côté, on place bien à plomb deux pieces nommées *joues*, ayant quatre pouces

(a) Le fourcilier est destiné à retenir la flamme, & en s'opposant à ce qu'elle s'élève, l'empêcher de faire incendie.

(b) Les tuiles des ouvreaux & cuvettes sont percées de deux trous servant à les prendre pour boucher & déboucher l'ouvreau, avec un *cornard*, instrument de fer long d'environ quatre piés, & armé de deux pointes qu'on passe dans les trous de la tuile. Un seul trou suffiroit pour prendre la tuile; mais on en met un second, parce que si le trou n'étoit pas bien au milieu de la tuile, son poids la feroit pencher à droite ou à gauche, & on auroit peine à la poser devant l'ouvreau: danger qu'on évite en perçant la tuile de deux trous.

de large, quatre pouces d'épais, & seize pouces de long. Sur les deux joues on place une piece de quatre pouces de large, sur quatre pouces d'épaisseur, & vingt-quatre pouces de long, qu'on nomme *chevalet*; ce qui forme une ouverture carrée de seize pouces sur chaque face, que nous appellons *grand trou de la glaie*, ou *bas de la glaie*. Au milieu du chevalet on forme un trou de quatre pouces carrés, par lequel on jette le bois, & qu'on appelle par cette raison *tisar*. Le bas de la glaie est divisé en deux par une piece qu'on appelle *chio*. Le chio a quatre pouces d'épais, & environ dix-sept pouces de longueur, sur autant de largeur; on le pose devant le grand trou de la glaie, & on l'unit au chevalet & aux joues avec du mortier. Le chio est percé d'un trou, pour le prendre avec le ferret. Lorsqu'on a besoin de boucher les ouvertures formées par le chio, on en vient à bout au moyen de deux pieces de fonte (a). Tout le reste de la glaie, depuis les joues jusqu'au pié droit de la tonnelle, & depuis le tisar jusqu'au cintre, est bâti en briques ordinaires ou en morceaux d'échantillon de quatre pouces de large, sur autant de long. Il est, je crois, inutile de dire que les pieces, tant de la glaie que des ouvreaux, sont en terre à four.

Je ne parlerai pas de la construction des fours de glacerie, propres à être chauffés en charbon; je ne connois pas de manufactures de cette espece, qui emploient cette sorte de chauffe; mais d'autres *verreries* chauffent bien en charbon, leurs fours sont connus; & si l'on étoit obligé de chauffer de même pour faire des glaces, on pourroit imiter leur construction, en les adaptant aux manœuvres de la glacerie.

Nous avons déjà eu occasion de parler des arches, c'est ici le lieu d'en dire quelque chose de plus détaillé. Des quatre arches, trois sont destinées à y recuire les pots & les cuvettes, & la quatrième à y conserver une certaine quantité de matiere prête à être enfournée dans les pots. C'est d'après ces différens usages, que l'on doit régler la forme des arches, & diriger leur construction. Les côtés des arches sont divergens entr'eux; cette divergence existe dans la vue de faci-

liter les mouvemens des grands outils, que nous détaillerons par la suite, en parlant des diverses opérations.

On monte les arches jusqu'à la hauteur d'environ trente pouces, en massif, qu'on peut construire sans inconvénient en pierres à bâtir ordinaires. A cette élévation de trente pouces, se trouve le pavé de l'arche qu'on fait en briques ordinaires sur leur plat. La forme intérieure de l'arche est réglée par l'emplacement des trois fonds de pot.

On laisse au devant des arches à pots une ouverture; cette ouverture s'appelle *gueule de l'arche*, & sert au passage des pots, soit pour les mettre dans l'arche, soit pour les en tirer: elle a environ quarante-deux pouces de large sur autant d'élévation, & est voûtée en cintre très-surbaiissé.

La gueule de l'arche est fermée par une porte de tôle, communément appelée *ferrasse de l'arche*, qui s'abaisse sur la gueule au moyen d'un boulon, autour duquel la ferrasse tourne comme sur une charniere. Lorsqu'on veut ouvrir l'arche, la ferrasse est retenue dans la position horizontale par un crochet fixé pour cet effet aux bois de la roue, lieu au dessus du four pour sécher le bois, dont nous allons bientôt donner la description.

Sur le même plan que les gueules des arches, se trouve une ouverture connue sous le nom de *bonnard*. Le bonnard n'a d'autre usage que de servir de tisar pour chauffer les arches, lors de la recuison. Nous avons déjà eu occasion de dire que le feu du four communiquoit dans les arches au moyen des lunettes; mais il ne seroit pas assez fort pour terminer la recuison, & on y ajoute par la chauffe des bonnards. Le bonnard a environ dix pouces de large & dix pouces d'élévation voûté à plein cintre.

On sépare le lieu où va le bois qu'on jette par le bonnard, du reste de l'intérieur de l'arche, par un petit mur appelé *claire-voie*, épais de quatre pouces, & bâti de briques.

L'élévation de la voûte de l'arche est d'environ cinquante-deux pouces, & les

(a) Ces pieces sont connues sous le nom de *margeoirs*.

piés droits d'environ trente ou trente-deux.

Il y a quelque différence entre l'arche à matiere & celle à pots. Dans la premiere il n'y a point de bonnard, la gueule suffit à vingt pouces de large, n'étant destinée à passer que des pelles.

Il est mieux de paver l'arche à matiere, en fonte qu'en briques, à cause des parties de celles-ci qui pourroient se détacher. La lunette qui communique le feu du four dans cette arche, est un peu moins large que celle des arches à pots, ne servant qu'à tenir les matieres seches; or pour être dans cet état, elles ont besoin de beaucoup moins de feu que les pots pour recevoir.

L'arche à matiere se ferme par une plaque de tôle posée sur des gonds. Au dessus de la porte est une petite cheminée d'environ quatre pouces quarrés, qui, faisant courant d'air, donne de l'action au feu de la lunette, & sert de sortie aux fumées qui pourroient en venir.

Les arches sont construites en briques ordinaires; l'épaisseur de leurs parois n'a rien qui la regle que la solidité de la bâtisse.

Au dessus de la voûte de l'arche on élève un massif qui donne pour hauteur totale environ neuf piés & demi; on couvre le dessus des arches de torchis, comme le dessus du four.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, prouve que l'air de la halle étant au niveau des ouvreaux à cuvette, doit être plus haute que le bas de la glaie ou l'âtre des tonnelles, de toute la hauteur des sieges. Il faut s'attacher à rendre cette pente la plus douce qu'on peut, depuis le devant des arches, pour faciliter l'usage des instrumens à roues, qu'on emploie dans ce lieu.

Les arches sont réunies par une voûte qui étant élevée d'environ quatre piés au dessus du cintre de la tonnelle, suit la pente du terrain. On place ordinairement au devant de la voûte une espece de sourcilier qui n'est pas d'une utilité assez marquée pour qu'on ne pût bien s'en passer. Le dessous de la voûte que nous venons de décrire, l'entre-deux des arches, est connu sous le nom de *glaie*, qui appartient proprement, comme nous l'avons dit, à la bâtisse dont on ferme la

Tome XXXV.

tonnelle; pour éviter l'équivoque & distinguer les divers lieux par divers noms, j'appellerai celui-ci *entre du tiseur*.

Au dessus du four & de ses arches est un lieu qu'on appelle *la roue*; c'est un assemblage de pieces de charpente, disposé par l'intervalle des chevrons qui le composent, à recevoir le bois dont on chauffe le four, & destiné à l'y faire sécher.

La longueur de la roue est déterminée & est relative à l'emplacement qu'on a vis-à-vis de chaque glaie. Quant à la largeur, elle est déterminée par celle du four. Il ne faut pas que la roue avance trop au dessus des ouvreaux, le feu pourroit y prendre. Les extrémités de la roue sont soutenues par des chevalets; les cubes de dix-huit pouces sur chaque dimension, supportent la roue sur le dessus du four & des arches. On élève les piles de bois sur la roue jusqu'à la hauteur d'environ sept ou huit piés; un chemin regne d'un bout à l'autre de la roue, & donne la commodité de la charger.

Chaque partie de la roue a sa dénomination particuliere. On appelle *devantures*, les parties qui sont au dessus des ouvreaux, *coin* ce qui se trouve au dessus des arches, & *culée* ce qui est compris depuis le devant des arches jusqu'au chevalet de la roue.

Le four construit, la fabrication des vases nécessaires est le premier objet qui se présente. On connoît dans l'art de couler des glaces deux sortes de vases, savoir, les pots ou creufets, & les cuvettes. Les pots servent à contenir le verre pendant sa fusion, & pendant qu'il se met dans l'état de finesse où il doit être pour en former des glaces. Les cuvettes sont des creufets portatifs, où l'on transvase le verre prêt à être travaillé, pour pouvoir le tirer du four avec facilité.

Les pots des glaciers sont des cônes tronqués & renversés. La grandeur du pot est relative, comme nous l'avons déjà dit, au pié sur lequel on veut monter la fabrication. Celle-ci peut être assez avantageuse avec des pots de vingt-huit ou trente pouces de diametre en bas, de trente ou trente-deux pouces de diametre en haut, & d'environ trente pouces d'élévation:

X

l'épaisseur est d'environ trois pouces dans le cul, & de deux pouces dans la fleche. (a)

Il y a deux manieres de faire des pots, en moule ou à la main. Dans les deux méthodes on commence par former le cul du pot sur un plan assez semblable à un fond de tonneau, qu'on appelle *fonceau*. Le fonceau est cloué sur une espece de civiere pour pouvoir le manier avec aisance. Quant à son diametre, il est réglé par celui qu'on veut donner au cul du pot.

Pour former le cul du pot, on jette la terre sur le fonceau avec force, pour qu'il ne reste aucun vuide entre le fonceau & le cul du pot. On passe & repasse plusieurs fois les ongles & le dessus des doigts sur la terre, dans la vue d'en approcher les parties, de la rendre plus compacte, surtout de donner passage aux particules d'air qui seroient restées engagées dans la terre, & qui ne pourroient que nuire comme corps étranger, & comme corps susceptible de dilatation.

Lorsque le cul du pot est fait dans l'épaisseur convenable, si l'on veut le monter en moule, on pose sur le fonceau le moule qui n'est autre chose que des douves de tonneau, reliées en haut & en bas de deux cercles de fer léger qui les retiennent. Le moule se ferme & s'ouvre au moyen d'une charniere, & tient fermé par deux clavettes. On sent très-bien que le moule doit avoir de dedans en dedans la mesure que l'on veut donner au pot de dehors en dehors.

Lorsque le moule est placé, le potier presse les bords du cul du pot jusqu'à ce que la terre touche le moule: c'est cette opération qui fait l'union du cul du pot à sa fleche, & qui forme le jable (b). Le potier prend ensuite de la terre, dont il forme des parons, il pose ses patons tout autour du moule avec les mêmes précautions que nous avons indiquées en parlant des constructions de four. Sur cette premiere assise il en pose une seconde, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait atteint le haut du moule, instant où le pot est fini. Alors le potier n'est occupé qu'à

l'unir en dedans, en ôtant avec le doigt les parties qui débordent, & passant dessus la main mouillée. L'ouvrier doit, pour la solidité de son ouvrage, appuyer de son mieux ses patons, tant sur ceux d'au dessus que contre le moule. La maniere dont il pose ses patons est encore pour lui un sujet de grande attention; il ne doit pas les poser *stratum super stratum*, mais de maniere qu'en approchant du moule ils fassent la lame du couteau. Le paton supérieur fera la moitié de l'épaisseur, tandis que l'autre moitié fera formée par le paton inférieur. Il y aura, ce me semble, plus de liaison de cette façon que si les patons ne faisoient que poser l'un sur l'autre.

Le potier à la main agit comme le potier en moule, avec la différence que, n'ayant rien qui appuie son ouvrage, comme le potier en moule, il est obligé de travailler sa terre un peu plus dure. S'il apperçoit que la terre soit un peu trop molle, il la laisse raffermir, & discontinue son travail. En commençant un pot, il place le fonceau sur un escabeau, dans la vue de hauffer son ouvrage & de travailler plus à son aise, & il baisse l'escabeau à mesure qu'il élève son pot.

Le potier à la main, en posant son paton, met la main gauche en dedans du pot. Elle lui sert d'un point d'appui, au moyen duquel il est en état de ferrer les parties de son pot, & de lui donner autant de consistance & de densité qu'un potier en moule.

Les cuvettes sont des vases quarrés: elles sont dans le même cas que les pots, on les fait de même en moule ou à la main. Les moules à cuvettes ne sont autre chose que quatre planches quarrées qui s'assemblent à mortaises.

La grandeur des cuvettes dépend de la capacité des pots & du nombre des cuvettes qu'on veut que contienne chaque pot. Il seroit aisé de déterminer géométriquement la capacité des pots, & par-là même les dimensions des cuvettes. Mais si l'on suivoit en cela l'exacritude géométrique, on seroit en danger d'errer dans la

(a) On appelle *fleche* dans un pot, la partie du pot depuis le cul jusqu'au haut, comme on appelle *jable* la jonction du cul à la fleche.

(b) Le jable est la jonction du cul du pot à sa fleche, & la fleche renferme toutes les parties du pot, depuis le cul jusqu'à son bord supérieur.

pratique. Le verre étant une matière visqueuse & gluante, il s'en attache autour du pot en tréjetant, une certaine quantité qui est assez long-temps à couler jusqu'au fond du pot pour faire défaut dans l'opération. L'expérience nous apprend qu'un pot tel que nous les avons déjà décrits, contient six cuvettes de seize pouces sur chaque face de dehors en dehors, & seulement trois de vingt-six sur seize.

La manutention pratiquée pour faire des cuvettes est la même que pour faire des pots. On forme seulement les coins de la cuvette qui doivent être des angles droits, avec une petite équerre de fer qu'on passe intérieurement de bas en haut. Les cuvettes n'ont pas besoin d'une aussi grande épaisseur que les pots.

Les pots & les cuvettes en séchant se détachent du moule; lorsqu'ils en sont parfaitement détachés, on démonte le moule, ce qu'on appelle *démouler* les pots & les cuvettes. Lorsque la cuvette est démolée, on forme avec de la terre qu'on y applique dans sa longueur & au milieu de sa hauteur, deux feuillures d'environ deux pouces de large, & six lignes de profondeur. On détermine ces deux dimensions au moyen d'une règle qu'on pose au côté de la cuvette, & autour de laquelle le potier place sa terre. Ces deux coulisses sont connues sous le nom de *ceintures des cuvettes*, & servent à les prendre avec les outils que nous décrirons dans la suite.

On doit avoir soin de rebatte les pots & les cuvettes, jusqu'à ce que la terre devienne trop dure pour céder à l'action de la batte.

On doit avoir le plus grand soin de procurer aux pots & aux cuvettes un desséchement égal, & point trop précipité; l'humidité contenue dans la terre ne pourroit se dissiper si promptement, sans occasionner des gerçures. Je ne sache pas d'autre précaution à prendre pour parvenir à ce but, que de tenir les pots & les cuvettes dans un lieu assez chaud pour éviter la gelée dans les saisons qui pourroient en faire courir le danger, assez renfermé pour être à l'abri des coups de vent, & tel qu'on n'ait pas à y craindre

le hâle de l'été. Le desséchement est à la vérité long dans de tels endroits, mais il y est presque sûr; lorsque les pots & les cuvettes sont bien secs, on coupe extérieurement l'angle que forme la jonction du fond & de la fleche, pour donner prise aux pinces avec lesquelles on remue quelquefois ces vases, ce qu'on appelle *chanfreindre* les pots & les cuvettes.

De la cuisson & de l'attrempage des fours & des creusets. Un four, quelque forme qu'on lui donne, ne sauroit être employé sans préparation, & cette préparation consiste à l'amener par degrés, pour ainsi dire insensibles, au degré de chaleur qu'il doit subir dans son travail. Si l'on exposoit tout-à-coup un four à l'action d'un feu violent, cette seule conduite seroit une raison suffisante pour sa destruction, l'humidité renfermée dans l'argille ne manqueroit pas de faire des ravages d'autant plus considérables que le feu seroit plus fort; les parties du four étant exposées trop précipitamment au feu, éclateroient plutôt que d'obéir à son action; & par toutes ces raisons, la solidité en seroit non seulement exposée, mais indubitablement anéantie. Cette action d'amener le four par une chaleur graduée au point où il doit être, est ce qu'on appelle *attrempage & cuisson d'un four*.

On confond souvent dans le langage ordinaire *attrempage & cuisson*; je ne crois cependant pas qu'*attrempage & cuire* soient synonymes. Il me semble qu'*attrempage* exprime l'opération de monter peu-à-peu & avec ménagement la chaleur du four, & que *cuire* est chauffer quelque temps avec le dernier degré de feu, pour achever de faire prendre au four la retraite dont il est susceptible. Selon ma définition, la cuisson seroit la suite de l'attrempage, l'attrempage à son plus haut degré, en un mot, la perfection & le point définitif de l'attrempage.

On ne sauroit prudemment exposer un four à l'attrempage, sans qu'il soit aussi sec que l'air extérieur peut le sécher à lui seul. Il seroit dans cet état bien moins susceptible des ravages de l'humidité, en contenant beaucoup moins, & celle qui étoit s'étant évaporée fort lentement.

Il est cependant très-difficile d'avoir un four à ce degré de sécheresse, parce que, vu l'épaisseur de sa masse, je suis convaincu qu'un an suffiroit à peine pour le dessécher au point nécessaire à l'attrempage; encore faudroit-il qu'il fût bâti dans un lieu bien sec, sur des fondations bien exemptes d'humidité, & qu'on travaillât sous un climat favorable; car il est clair que toutes ces choses entrent en compte dans les conditions du dessèchement d'un four.

On peut dessécher un four artificiellement d'une manière aussi sûre & bien plus prompte; mais on doit avoir attention de faire long-temps à une distance de lui un feu peu violent, & dont il ne reçoive de chaleur, pour ainsi dire, que celle de la fumée. On sent par les dangers qu'on courroit, en faisant trop de feu, jusqu'à quel point il faut porter le ménagement & le scrupule dans ce dessèchement artificiel.

On peut commencer à allumer le feu, dont nous venons de parler, vis-à-vis des deux tonnelles, un mois ou six semaines après son entière confection; & alors un intervalle de trois ou quatre mois suffit, depuis la construction finie jusqu'à la fin de la recuiffon. On peut compter, si l'on veut, le temps du dessèchement artificiel dans l'attrempage, & alors on fera environ deux mois à attremper ou recuire. Si l'on avoit à attremper un four bien sec, un attrempage bien soigné pourroit durer une douzaine ou une quinzaine de jours; sa recuiffon parfaite seroit l'affaire de cinq ou six jours de plus, & on auroit son four recuit dans environ trois semaines.

Voici comme on s'y prend ordinairement pour conduire le feu avec gradation lors de l'attrempage, en supposant le four bien sec. On allume d'abord le feu à l'entrée de deux antres, & même en dehors avec du gros bois. Après l'avoir laissé long-temps en cet endroit, pour que le four en ait été autant échauffé qu'il est possible qu'un tel feu l'échauffe à cette distance, on l'approche un peu davantage de la tonnelle, & on le laisse en sa nouvelle place encore un certain temps. On l'approche de nouveau, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il soit sous la tonnelle; c'est-à-dire, dans l'intérieur même du four. On chauffe sous

la tonnelle toute ouverte encore quelque temps avec du gros bois; après quoi on fait la glaie; mais on chauffe sans mettre le chio par le bas de la glaie, en le bouchant seulement d'une ferrasse; on met le chio, & on chauffe avec du petit bois par le tifar. C'est alors qu'on fait grand feu, & qu'on termine la recuiffon.

On met les plateaux aux ouvreaux pendant l'attrempage, le feu ne devant pas être violent, & les courans d'air étant conséquemment inutiles; mais à la recuiffon, on substitue les tuiles aux plateaux.

Les arches se recuiffent très-bien, sans ajouter de nouveaux soins. On n'a qu'à fermer les arches, laisser les lunettes débouchées; & lorsque les arches sont aussi rouges qu'elles peuvent le devenir par le feu des lunettes, on finit par les chauffer quelque temps au moyen du bonnard. Ensuite on les refroidit par gradation, en commençant par supprimer le feu du bonnard, margeant la lunette, & ouvrant enfin le devant des arches.

Toutes les précautions pratiquées lors de la recuiffon d'un four, & le temps nécessaire à cette opération, reçoivent nécessairement des modifications & des changemens relativement aux espèces de terre qu'on emploie, aux pays qu'on habite, au climat sous lequel on vit.

Il n'est pas besoin d'ajouter que pour faire un bon attrempage on doit avoir autant de soin d'empêcher que le feu pendant l'opération ne tombe, c'est-à-dire, ne passe promptement d'un degré de feu à un moindre, que l'on doit en avoir de ne pas donner tout-à-coup un feu trop violent, non seulement par le risque qu'on courroit si le four passoit subitement du chaud au froid, mais encore par le danger où l'on s'exposeroit de nouveau en remontant le feu.

Quelques soins que l'on prenne de ménager l'attrempage, il est impossible d'anéantir totalement l'effet de la retraite des terres, & conséquemment d'éviter tout-à-fait les gerçures; mais il est intéressant de réparer ce désastre le mieux qu'il est possible; le chanvrage & le coulis sont les moyens usités en pareil cas. On infinue dans les gerçures, avec la lame d'un couteau, des filasses roulées dans l'argille, ce

qu'on appelle *chanvrer*. Si les gerçures sont peu profondes, ou dans une position telle que le coulis qu'on y feroit passer n'y restât pas, ou n'y restât que très-difficilement, on remplit en entier la gerçure de filasse. Si au contraire la gerçure est telle qu'en bouchant un côté on pût y retenir du coulis, on place une filasse dans le lieu par où pourroit s'échapper le coulis, & on remplit tout le vuide avec un coulis un peu épais. Telles sont les gerçures des sieges. Comme presque toutes sont les joints des tuiles qui s'ouvrent plus ou moins, on chanvre le talut du siege pour retenir le coulis, & on coule par le dessus du siege. D'autres remplissent les vuides des sieges avec du sable pur, après avoir chanvré le talut : cette maniere a des avantages. Le sable plus coulant remplit mieux les moindres interstices ; & n'étant pas susceptible de retraite, la réparation a moins à craindre de l'action du feu. Le seul danger de cette méthode feroit que le contact du verre qui tomberoit sur les sieges, ne disposât le sable à la fusion ; mais le risque diminue, si l'on observe combien le sable est infinué profondément dans l'intérieur du siege, & combien il est enveloppé de parties du siege, qui, étant argilleuses, lui font un rempart contre le verre.

Tous les artistes conviennent assez généralement de la nécessité de chanvrer, mais ils diffèrent beaucoup sur le temps de cette opération. Les uns attrempent leur four & le font rougir, le font ensuite refroidir par gradation, en margeant toutes les ouvertures & le démarginant peu-à-peu, chanvrent & procedent à réchauffer, ce qui est vraiment un second attrempeage. Voici les raisons sur lesquelles ils fondent leur méthode. Après un grand feu, disent-ils, la terre a pris à-peu-près toute la retraite dont elle est susceptible, & on réparera conséquemment bien mieux les gerçures, puisqu'elles sont toutes déclarées. Leur principe est vrai ; mais, pour éviter un inconvénient, ils tombent dans de bien plus

considérables. 1°. Ils courent le risque de deux attrempages, au lieu d'un seul. 2°. Ils perdent du temps. 3°. Que font-ils en échauffant & refroidissant leur four plusieurs fois ? ils font passer les parties successivement d'un état de contraction à un état de dilatation, & *vice versa* ; ce qui ne peut se faire sans déranger la position relative de ces mêmes parties, & sans altérer leur union.

D'autres artistes sentant tous ces inconvénients, ont fait chauffer leur four, mais non jusqu'à le rougir, ont arrêté ensuite leur attrempeage, ont chanvré & ont recommencé à attremper. Ils ont eu moins de risque à courir, ayant poussé moins loin le premier attrempeage, ils ont perdu moins de temps, & le four a été en un moindre danger. A la vérité, leur four est moins bien réparé & à un plus grand feu, il se déclare des gerçures qui n'avoient encore pu paroître : mais c'est une croix du métier qui est bien plus aisée à supporter que les maux auxquels s'exposent les premiers. Le second parti est donc le meilleur : il n'est cependant qu'un palliatif, il laisse subsister les mêmes inconvénients, & ne fait que les diminuer. On éviteroit tous les inconvénients de la première méthode, par une troisième qui conserveroit à la vérité le désagrément de la seconde : ce feroit de prendre pour chanvrer, le moment de l'attrempeage où un ouvrier pourroit encore entrer & se tenir dans le four, & où il ne pourroit souffrir le moindre degré de chaleur de plus. On chanvreroit sans cesser d'attremper, on ne courroit risque ni de deux attrempages, ni de diverses températures, & on ne perdrait aucun temps (a).

J'ai vu des maîtres de *verrerie* s'aviser de mettre les pots verds dans le four avant la recuisson de celui-ci, & de les attremper & recuire en même temps qu'ils attrempoient & recuissoient leur four. Cette méthode a réussi à quelques-uns ; conséquemment il n'y a pas moyen de douter

(a) On fera peut-être étonné que ce soit de filasse qu'on se sert pour raccommo-der l'intérieur d'un four. Il paroît impossible qu'une matiere aussi combustible puisse subsister dans un milieu aussi ardent ; mais la terre dont elle est enveloppée, se cuisant autour d'elle, elle ne fait que charbonner, ne se consume pas, & on la retrouve dans cet état à la démolition d'un four. Quelques substances minérales qu'on mit à cet usage, elles n'y seroient pas à beaucoup près si propres : il seroit difficile d'en trouver qui ne fussent détruites par la calcination ou par la fusion.

qu'elle ne soit praticable ; mais elle exposé à des dangers. Lorsque le pot a reçu un certain degré de feu, une diminution de chaleur qui ne feroit rien au four à cause de son épaisseur, causeroit la perte totale du pot. Au reste, quand cette maniere de recuire les pots seroit prouvée être la meilleure, comme on use plus de pots que l'on ne recuit de fours, on seroit forcé d'en mettre une autre en pratique. Voici l'ordinaire. On place les pots dans l'arche, en faisant attention que les pots soient bien secs, l'arche froide, & la lunette bien bouchée ; la disposition & l'arrangement des pots dans l'arche dépendent de la connoissance qu'on a de la manœuvre usitée pour tirer les pots de l'arche après leur recuison. La seule observation que font ceux qui les placent, c'est de ne pas gêner cette manœuvre, & en même temps de ne pas approcher les pots de la claire-voie, de peur que le premier coup de feu sortant de la lunette ne les touche & ne les endommage (a).

Lorsque les pots sont placés dans l'arche, on la laisse quelque temps ouverte, en cas que sa température ne soit pas semblable à celle de laquelle sortent les pots. On bâtit ensuite le devant de l'arche, ce qu'on appelle en terme de métier, *faire l'arche*, *faire la glaie de l'arche*. On laisse seulement un espace ouvert au haut de la gueule de l'arche, pour établir le courant d'air, lorsqu'on la chauffera : on dispose le bas de la glaie de l'arche, de maniere qu'on puisse aisément y pratiquer une petite ouverture pour voir l'état des pots, lorsqu'on le desire. Après que les pots ont été quelque temps dans l'arche faite, on démarge la lunette ; mais il faut le faire avec beaucoup de précautions. On se contente de faire tomber par le bonnard, avec l'instrument qu'on appelle *grand-mere*, un peu du mortier qui retient l'espece de plateau nommé *margeoir*, qui bouche la lunette ; à une autre occasion, on en fait tomber une plus grande partie. On opere de même jusqu'à ce que rien ne retienne le *margeoir*, & l'on donne par ce moyen le feu

le plus doucement qu'il est possible ; lorsque le *margeoir* est tout-à-fait décollé de la lunette, on l'en écarte de maniere qu'il y ait environ trois lignes entre la lunette & lui, ce qu'on appelle *détacher le margeoir*. On l'écarte toujours de même, par gradations insensibles, jusqu'à ce qu'il touche la claire-voie ; alors on repousse le *margeoir* plus loin que la lunette, de devant laquelle on l'ôte : c'est à compter de ce moment que la lunette fait sur les pots tout l'effet qu'on peut en attendre. Lorsque son feu a commencé à faire changer de couleur à l'arche, on allume le bonnard. D'abord on y jette une bûche de gros bois, qu'on y laisse prendre seule ; on augmente le feu peu-à-peu, & enfin on le pousse le plus fort qu'on peut. On doit avoir attention de suivre le bonnard avec régularité, & de ne pas laisser tomber le feu ; encore moins, si par hasard il tombe, doit-on le remonter trop précipitamment.

Pendant toute la recuison des pots, les ferrasses que nous avons dit s'abaisser sur le devant de l'arche, restent abattues. La recuison totale dure environ sept jours, on peut même la faire en cinq, mais il faut alors des pots bien secs, & beaucoup d'exactitude. La recuison est d'autant plus parfaite, que la chaleur de l'arche, lorsqu'on en retire les pots, est plus approchante de celle du four ; ils s'aperçoivent moins du changement de température en entrant dans le four, sur-tout si l'on a pris la précaution de diminuer un peu le feu de celui-ci. La recuison se termine en réchauffant le four avec précaution, & le remontant par degrés.

Tous les pots, de quelque terre qu'ils soient construits, ont besoin de souffrir un très-grand feu avant qu'on les remplisse de matiere vitrifiable : il est bon qu'ils prennent, sans être gênés, la retraite dont ils sont susceptibles. Si l'on remplissoit le pot avant qu'il eût pris sa retraite, il ne tendroit pas moins à la prendre, il ne pourroit le faire avec régularité, & également empêcher par le verre qu'il contien-

(a) On élève les pots sur des briquetons, pour que le feu puisse toucher le cul en dehors, comme la fleche, & d'ailleurs pour pouvoir, en ôtant un des briquetons, faire pencher le pot du côté qu'on le veut.

droit, & cette retraite gênée occasioneroit sans contredit dérangement de parties, déchirement, désunion.

Lorsque les pots sont recuits, on ne fait guere leur bon ou mauvais état, que par l'inspection. On cherche cependant à en juger par le son, en frappant légèrement le haut de la fleche avec le crochet à tirer les larmes, ce qu'on appelle *sonder les pots*; c'est ainsi qu'on juge au son, si une cloche est sélée ou non. Rien n'est si équivoque que cette indication; de mauvais pots sonnent quelquefois très-bien, & il arrive que de bons pots sonnent mal.

Il en est de la cuisson des cuvettes, comme de celle des pots; on la conduit de même, & elle est sujette aux mêmes inconvénients. On pratique, en faisant la glaie de l'arche à cuvette, une ouverture semblable aux ouvreaux à cuvette, on la tient margée avec une tuile, & c'est par-là qu'on tire les cuvettes de l'arche.

Il faut trois choses pour une bonne cuisson, le ménagement du feu, la sécheresse de l'arche, & la sécheresse des pots.

Le ménagement du feu. On en a déjà vu les raisons.

La sécheresse de l'arche. Lorsqu'elle est humide, les vapeurs qui s'élevent du pavé frappant le cul du pot, déjà chaud, le détériorent nécessairement, le font gercer, & vont quelquefois même jusqu'à détacher de la fleche.

La sécheresse des pots. Un pot peu sec peut à toute rigueur se recuire à force de précautions; mais il est continuellement en danger. J'en ai vu qui paroissent très-bien recuits, & dont l'intérieur n'avoit seulement pas changé de couleur. Les surfaces étoient recuites, & l'humidité s'étoit trouvée retenue dans le milieu & comme concentrée. Or, qu'arrive-t-il? A quelque coup de feu un peu plus violent, elle cherche à forcer les barrières qui la retiennent, & le pot périt.

Lorsqu'un pot est manqué à la cuisson, je ne lui connois que deux sortes de défauts, les *gerçures* & les *calcinures*, à moins que, par un coup de feu trop subit, il n'ait éclaté en nombre de morceaux. Les gerçures sont de deux sortes; les unes vont de haut en bas, & les autres parallèlement au

cul du pot. Elles sont toutes les effets d'une humidité trop promptement dissipée; mais les secondes, qui se trouvent dans le sens des patons, joignent à cette raison celle de la mal-façon dans la construction du pot; c'est une preuve que le potier n'a pas fait tout ce qu'il auroit dû, pour joindre bien parfaitement ses patons. Les gerçures sont quelquefois occasionées par l'air qui est resté entre les patons, & que l'ouvrier a négligé d'en faire sortir.

Les gerçures attaquent toute l'épaisseur du pot, & conséquemment un pot gercé est absolument hors de service. Il n'en est pas de même de ce que j'appelle *calcinures*; elles n'ont point de route fixe sur la surface du pot; elles ont l'air, si l'on me permet la comparaison, des lignes qui désignent une carte géographique. Elles ne touchent ordinairement que la superficie, & ne pénètrent que très-rarement à l'intérieur.

Il est imprudent de s'exposer au service de pareils pots; mais dans de grands besoins, j'ai vu des pots attaqués de calcinures, durer long-temps.

Je regarde les calcinures comme l'effet d'un corps froid, qui a touché le pot lorsqu'il étoit chaud, mais qui ne l'a pas touché assez long-temps pour nuire aux parties du milieu.

On conserve des pots ou des cuvettes tout recuits dans les arches; mais on s'expose à un nouveau danger, en ramenant l'arche par degrés, de sa grande chaleur au simple feu de la lunette. On pourroit s'en garantir, en laissant toujours le bonnard allumé: ce qui seroit une dépense de bois trop considérable, si l'on étoit obligé de l'entretenir long-temps.

Choix des matieres vitrifiables, & leur préparation. A l'exception des chaux métalliques, aucune substance ne se vitrifie seule & sans mélange, par la simple action du feu. Le sable lui-même, qu'on regarde communément comme la base du verre, ne change point de nature par l'action du feu le plus violent, lorsqu'il est pur. Des expériences occasionées par le hasard, ont appris que le sable, mêlé à des substances alkales, fondoit, & faisoit du verre. Les cendres des végétaux, qui contiennent beaucoup d'alkali fixe, ont servi de fondans; la soude a été employée de préférence,

comme la cendre qui contient le meilleur alkali, & elle a été la seule en usage dans les glaceries. Le mélange du sable & de la soude, faisant un verre verd qui colore de même les objets qu'on regarde au travers, on y a additionné de la *manganese*, substance minérale, dont la propriété est de colorer le verre en rouge, & d'être volatile. Elle aide, par son évaporation, à la dissipation du principe colorant; & lorsque la dose n'en est pas assez forte pour qu'il en reste trop après la fusion & l'affinage, elle donne au verre un œil diaphane & animé, fort agréable.

Ayant une fois déterminé quelle substance devoit entrer dans la confection du verre, il a fallu se décider par les observations des phénomènes, sur les meilleures especes de ces substances.

On a remarqué que le sable coloré donnoit au verre une couleur désagréable: on a observé que le sable fin fondoit avec plus de facilité que le gros. Par ces considérations, on s'est déterminé pour le sable fin & blanc. Celui qui en un certain volume présente un œil azuré, n'est pas moins bon.

Lorsqu'on a été déterminé pour les qualités du sable, on a cherché les moyens de lui donner ces qualités, ou du moins de les lui procurer à un degré plus éminent. Le sable ne peut être coloré que de deux manières, ou par le mélange d'argille impure, ou dans les parties propres qui le constituent. Les parties argilleuses sont assez bien emportées par la lotion. Voici comme on s'y prend pour laver le sable. On remplit un baquet d'eau, & on passe du sable dans l'eau avec le tamis (a), garni de poignées de fer; par ce moyen le sable reçoit, en tombant dans l'eau, une agitation assez considérable, & très-propre à en favoriser la lotion. Lorsqu'il y a une certaine quantité de sable dans le baquet, on l'agite, & on la retourne avec une palette emmanchée d'un manche de bois. L'eau se colore en se chargeant des parties argilleuses qui étoient auparavant combinées avec le sable. On la verse & on la renouvelle. On remue de même le sable dans la nouvelle eau, qu'on renou-

velle encore lorsqu'elle est salie, & on en agit de la sorte jusqu'à ce que l'eau reste claire; alors le sable est suffisamment lavé. Les dimensions des outils propres à cette opération, n'ont rien qui les décide exactement; il faut seulement qu'ils soient d'une longueur commode pour le service. Quant à la palette, elle ressemble fort à une petite beche de jardin.

Lorsque le sable est coloré dans ses propres parties, la lotion n'y remédie pas. Alors on dissipe le principe colorant, en exposant le sable à l'action d'un feu capable de l'évaporer. Communément on ne fait subir cette opération au sable, que quand il est mélangé avec la soude; nous en dirons un mot en parlant des frittes.

Les sodes n'ont d'autre qualité désirable, que celle de contenir beaucoup d'alkali, & de le contenir d'une bonne nature. Celles d'Alicante sont les meilleures qu'on connoisse, & les plus en réputation. Celles de Sicile en approchent beaucoup; celles de Carthagene sont moins bonnes, en ce qu'elles contiennent des sels neutres, non seulement inutiles, mais même nuisibles à la fusion & à l'affinage. Celles de Languedoc, qu'on cultive aux îles Sainte-Marie & dans le diocèse de Narbonne, sont assez bonnes. Elles sont connues dans ce pays sous le nom de *salicot*. Le verre qui en résulte parvient rarement à un affinage bien parfait; il est cependant marchand.

On entend communément par *soude*, la cendre du *kali majus cochleato*, plante marine la plus propre à être brûlée pour l'usage des verreries. On cultive cette plante avec grand soin dans les pays de bonne soude, & on lui fait recevoir autant de façons qu'au froment.

Il est inutile d'entrer dans la description de la plante: elle ne peut servir au maître de verrerie, que lorsqu'elle est brûlée, & il lui suffit d'en connoître la bonne qualité dans cet état. Nous dirons cependant un mot de la manière dont on fait l'incinération des plantes.

On a observé que les cendres des plantes seches ne contiennent pas autant d'alkali;

(a) Le tamis peut être de crin ou de fils d'archal très-ferrés. Il est intéressant qu'il soit assez fin pour que les parties hétérogènes qui pourroient être mêlées au sable, restent dans le tamis, ayant moins de disposition que le sable, à passer au travers.

que celles des plantes qui ne le font qu'autant qu'il le faut pour pouvoir brûler ; & que plus les cendres des plantes renferment de phlogistique, plus il s'y trouve d'alkali ; comme on voit que le charbon en contient plus que les cendres ordinaires. Ce sont ces observations qui doivent diriger dans la manière de faire l'incinération des plantes. Brûlons-les mi-sèches, & ne les brûlons pas à l'air libre ; le phlogistique se dissiperoit avec trop de facilité ; d'ailleurs l'acide, que l'air ne manqueroit pas d'y apporter, se combineroit avec l'alkali, & formeroit des sels neutres.

Voici comme on s'y prend pour brûler les plantes. On fait dans la terre un trou représentant un cône renversé ; on tapisse le tour du cône de plantes, & on fait du feu au sommet. Celui qui sert cette espèce de fourneau, pose des herbes sur le feu, & en remet de nouvelles autour du cône. Il en agit toujours de même, jusqu'à ce que le trou soit presque plein de cendres. Alors on les remue, à-peu-près comme on remue la chaux qu'on éteint ; & les sels qui y sont contenus, fondus par l'action du feu, forment une sorte de pâte. Lorsqu'on en est à ce point, on couvre le trou de terre ; & les cendres qu'on y laisse quelque temps refroidir, parviennent à se coaguler & à former un corps solide assez dur pour obliger de le casser avec une masse, lorsqu'il s'agit de le tirer du fourneau.

On pourroit faire ces sortes de fourneaux en briques ou en grès, & on seroit même alors dans le cas de ménager au sommet du cône un courant d'air propre à favoriser l'action du feu. Je préférerois la construction en grès, cette matière étant plus analogue que la brique, à la composition du verre, & les parties qui s'en détacheroient, étant conséquemment moins dangereuses.

La bonne soude contient ordinairement la moitié de sel. Elle n'est jamais parfaitement connue, que par l'expérience de la fusion, après son mélange avec le sable. Voici cependant les marques auxquelles on se rapporte. On regarde comme la meilleure soude, la plus noire, la plus pesante, & celle dont le goût est le plus âcre, le plus caustique, en un mot le plus alkalin.

On ne fait subir à la soude d'autre pré-

Tome XXXV.

paration, lorsqu'on l'emploie en nature que de l'écraser au bocart, la tamiser bien fin, pour favoriser son mélange avec les autres matières, & la priver de son principe colorant, par la calcination qu'elle éprouve lors de la fritte : opération que nous détaillerons dans la suite.

La manganèse se tire de Piémont ou de Suisse. Celle de Piémont est bien meilleure : j'en ai employé de Suisse, qui donnoit au verre un rouge pâle & désagréable. La manganèse forme des masses noires, qui présentent, lorsqu'on les casse, des grains fins & brillans, comme ceux de l'acier. On regarde comme la meilleure, la plus noire, & celle à laquelle on ne remarque point de taches. Elle ne reçoit d'autre préparation, que celle d'être épluchée avec des marteaux tranchans, (à-peu-près comme on épluche la terre) pour la priver de certaines parties ferrugineuses qui se manifestent par la couleur rouge ; on l'écrase ensuite au bocart, & on la tamise au tamis le plus fin, pour la mêler aux autres matières.

On fait entrer aussi dans les compositions du verre, des morceaux de glace, communément appelés *caffons*. On doit avoir attention qu'ils soient de belle couleur, & analogues, s'il est possible, à la composition dont on se sert. Des *caffons* de mauvaise couleur la communiqueroient aux glaces dans la fabrication desquelles ils entreroient ; & des *caffons* de densité différente de celle des glaces qu'on auroit intention de faire, ne pourroient que gêner le mélange, & occasioner un défaut d'union dans les parties. On doit aussi se donner le plus grand soin pour enlever aux *caffons* les défauts qui seroient susceptibles de rester les mêmes après la nouvelle fusion, (telles sont les larmes & les pierres) & à enlever les saletés qui se trouveroient sur la surface desdits *caffons*. Un épluchage bien exact sert à bannir les larmes & les pierres, comme aussi à séparer le verre de mauvaise couleur ; & la lotion ôte les saletés de la surface. On lave les *caffons* en les mettant dans un panier dont le fond est à-peu-près comme celui des caserets où l'on met à égoutter le fromage. On remue le panier plein de *caffons*, le tenant par l'anse, à-peu-près comme on tourne un tamis. On peut employer les

Y

caffons seulement épuchés & lavés ; mais communément on leur fait subir une autre opération : on les calcine, c'est-à-dire, qu'on les fait rougir dans un four exprès pour cet usage, fait comme nous décrirons dans la suite les fours à fritte. On les remue avec un *rable*, outil dont nous donnerons une plus exacte description, en parlant des frittes. Lorsque les caffons sont bien rouges, on les entasse sur le devant du four avec le *rable* ; on les prend avec des pelles de tôle, qui ont un pié de long, sur environ huit ou dix pouces de large, & quatre pouces de rebord, emmanchées d'un manche d'environ sept piés, dont trois & demi en fer, & trois & demi en bois ; & on éteint les caffons rouges dans l'eau. Le refroidissement subit qu'ils éprouvent les fait casser, & les réduit en petites parties ; on a par-là l'avantage de pouvoir les mêler plus parfaitement aux autres matieres, dont la combinaison produit le verre. Les caffons calcinés prennent le nom de *calcin* ; & c'est dans cet état qu'on les emploie.

Le mélange du calcin à la composition du verre, donne des avantages. Comme c'est une matiere qui a déjà été fondue & affinée, & qui est déjà verre, elle dispose les autres à la vitrification ; elle abrège leur affinage, & leur donne plus de consistance & de liaison que n'en auroit du verre neuf ; c'est-à-dire, dans lequel il ne seroit entré aucun calcin. Je dirois, si l'on me permettoit l'expression, que par le moyen du calcin, la composition est plutôt verre, & l'est plus parfaitement. En outre, on met de cette maniere à profit les rognures des glaces qu'on a été obligé de recuire.

Il nous reste à dire un mot d'une autre maniere de composer, qui est moins anciennement en usage que celle dont nous venons de parler.

La soude est composée de sel alkali fixe, vulgairement appelé *salin*, qui est seul le *fondant*, & d'une base calcaire. On a pris le parti d'extraire le sel de la soude ; & au lieu de la terre calcaire qui étoit combinée avec le sel, à laquelle est attachée la plus grande quantité de principe colorant, (comme on le remarque à sa couleur noire après l'extraction) de la proportion de laquelle le fabricant n'est jamais le maître, on

emploie de belle chaux, la plus blanche, & la plus pure qu'on peut trouver. L'artiste a du moins l'avantage d'être maître de la proportion de sa chaux.

On peut employer la chaux éteinte : dans ce cas on seroit obligé de la laisser sécher, pour la passer au tamis fin. On évite cette longueur, en n'y jetant que l'eau qu'il faut pour la faire tomber en efflorescence, & réduire en poussiere les morceaux un peu gros. On peut même, pour moins d'embarras, la laisser fuser à l'air, & en passer la poussiere au travers d'un tamis, pour la faire servir aux compositions. Il y auroit peut-être alors des morceaux qui, à la vérité, ne fuseroient qu'imparfaitement, à moins d'un très-long temps ; mais on auroit toujours le premier moyen ; & en outre, dans un établissement de cette importance, on trouveroit d'autres usages aux chaux de rebut, comme les bâtisses, les recrépis, &c.

On remarque que les glaces dont le verre a été composé en sel, sont plus transparentes que celles dont il a été composé en soude.

Maniere d'extraire les sels de soude. La qualité des sels d'être miscibles à l'eau, fournit le moyen le plus simple de les séparer de la base calcaire, avec laquelle ils se trouvent combinés dans la soude.

Qu'on jete dans l'eau la soude bien pulvérisée & passée par un tamis fin, & qu'on l'agite pour aider à la dissolution ; la laissant reposer ensuite, la base calcaire ne manquera pas de se précipiter, & l'eau de rester claire, chargée de l'alkali qui étoit renfermé dans la soude. Alors, en faisant évaporer l'eau, on obtiendra l'alkali. L'opération en entier s'appelle *extraction de l'alkali*. Elle doit être dirigée par les phénomènes qu'on a eu occasion d'observer, & par les expériences déjà faites, tournant toujours les vues du côté de la prompte extraction & de l'économie, sur-tout-celle du temps.

Après que nous aurons parlé de l'opération en elle-même, nous parlerons des divers moyens employés à la faire, & de différentes machines à extraire.

Pour obtenir une plus grande quantité de salin dans un même temps, ce qui est en effet perfectionner & abrégér l'opération,

il faut que l'eau avec laquelle on a lessivé la soude, soit plus chargée de sel, ou, pour parler d'une manière plus analogue au langage ordinaire, il faut que la lessive soit plus forte. Mais il y a une quantité de sel, au delà de laquelle l'eau n'en sauroit dissoudre davantage; ce qu'on appelle son *point de saturation*. On estime qu'il faut environ huit livres d'eau pour une livre de soude d'*Alicante*. Ce n'est pas qu'il n'y ait des modifications relativement aux diverses eaux: on doit donc chercher à saturer l'eau avant d'en commencer l'évaporation.

Lorsqu'on en est à ce point, voici les phénomènes qu'on a observés, & d'après lesquels il est à propos de régler l'évaporation.

Si l'eau s'évapore lentement & à un feu léger, l'alkali qui en résulte, renferme beaucoup de sels neutres; si elle s'évapore à petits bouillons, le salin est plus pur; si elle s'évapore à gros bouillons, on gagne la promptitude dans l'opération.

J'ai oui dire à quelques personnes qui se se donnoient pour habiles. glaciers, que l'alkali obtenu par l'évaporation à gros bouillons, étoit plus grossier que celui qu'on obtenoit par l'évaporation à petits bouillons; c'est-à-dire, qu'il renfermoit des parties calcaires, provenant de la base de la soude. Il me semble avoir des raisons de douter de ces différences. Comment, après l'évaporation, peut-il rester des parties calcaires, si la lessive a été bien clarifiée? & si elle ne l'a pas bien été, comment dix pintes de lessive évaporées à petits bouillons, jusqu'à fécité bien parfaite, laisseront-elles moins de base calcaire mêlée à l'alkali, que dix pintes de la même lessive évaporées à gros bouillons jusqu'au même degré de fécité? La base renfermée dans les dix premières pintes aura-t-elle reçu, par l'évaporation à petits bouillons la propriété d'être volatile, pour ne plus s'y trouver après l'évaporation? On sent combien il seroit absurde de le penser.

Il est bien plus aisé de concevoir comment il peut y avoir plus ou moins de sels neutres, mêlés à l'alkali suivant les diverses manières de faire l'évaporation. L'air

a bien plus de facilité à communiquer de l'acide à la lessive, lorsqu'elle s'évapore à un feu très-léger, & qu'elle n'est pas dans ce mouvement violent de dilatation & d'expansion qu'elle communique à l'atmosphère environnant, & qui doit tendre à éloigner les corps étrangers.

D'après ce raisonnement, l'alkali qui résulte de l'évaporation à gros bouillons doit être plus exempt de sels neutres, que tout autre. Cette raison, jointe à la promptitude de l'opération, doit faire préférer l'évaporation à gros bouillons.

Toutes les diverses machines à extraire le salin, ne consistent qu'en vases qui servent, les uns à faire la dissolution, les autres à évaporer. Elles ne diffèrent entre elles que dans la disposition desdits vases pour la commodité du service, l'exactitude de l'extraction & l'économie des alimens du feu.

Il y a des règles qui naissent de la chose, & qui doivent être communes à toutes les machines. Par exemple, on doit faire les vases de dissolution plus profonds que les autres, pour pouvoir y lessiver une plus grande quantité de soude; & ceux d'évaporation plus larges, afin que donnant à l'eau une surface plus étendue, l'évaporation en soit plus prompte. Ceux-ci ont moins besoin de profondeur que les premiers. On sent bien que les vases ne peuvent être que de métal, & parmi les métaux, que de fer ou de cuivre. On est obligé de bannir ce dernier, parce que l'alkali le corrode & le détruit en peu de temps. On emploie très-bien la fonte, ainsi que le fer; mais on a des observations à faire. Le feu calcine le fer, ainsi que tous les métaux imparfaits, & fait casser la fonte assez aisément. Comment se mettre à l'abri de ces inconvéniens? par l'attention scrupuleuse de ne laisser jamais les chaudières sans eau. Mais d'un autre côté, comment obtenir le salin, si l'on ne peut pousser l'évaporation jusqu'à fécité? lorsque l'eau a assez bouilli pour passer de beaucoup le point de saturation, on la transporte dans d'autres chaudières, où l'on entretient une chaleur bien moindre, souvent même avec de simples braises. L'eau entretenue chaude, continue à s'éva-

porer, plus lentement à la vérité; mais elle ne laisse pas de s'épaissir encore. D'ailleurs elle a été tréjetée, contenant plus d'alkali qu'elle n'en peut tenir en dissolution; au moyen de quoi l'alkali superflu tombe au fond, & l'on doit avoir soin de l'en retirer tout de suite avec des écumeurs de fer, d'environ six pouces sur chaque face. Le sel chauffant de plus près, & touchant le fond de la chaudiere, ne manqueroit pas de s'y sécher, d'y former croûte, & le fond de la chaudiere se calcinerait nécessairement, n'étant plus touché par l'eau. On voit par-là que les dernières chaudières, connues sous le nom de *chaudieres de réduction*, sont les plutôt gâtées: c'est un inconvénient du métier, auquel je ne vois pas trop comment remédier.

Si l'on vient à arrêter l'extraction, il y a toujours quelques eaux de reste; mais il n'est pas mauvais d'avoir déjà de la lessive prête, lorsqu'on recommence à extraire. Si l'on cesse pour ne recommencer jamais, on s'expose au risque de pousser la dernière évaporation jusqu'à siccité.

La figure quarrée est en quelque maniere adoptée pour les chaudières de *salines*. (a) C'est la plus favorable à la disposition des chaudières, & même à leur construction, sur-tout si elles sont en fer. Car dans ce cas on les forme de tôles clouées les unes à côté des autres, & il est bien plus aisé de plier des feuilles de tôle à angles droits, pour faire les coins, que de leur donner la forme ronde, ou toute autre.

La grandeur des chaudières dépend de la quantité de sel qu'on veut fabriquer. Plus la chaudiere de dissolution est grande, plus on peut y lessiver de cendres; plus la chaudiere d'évaporation a d'étendue, plus l'évaporation en est considérable; & enfin plus la chaudiere de réduction peut contenir d'eau réduite, plus on y recueille de sel. Ainsi nous ne parlerons pas des dimensions, nous nous contenterons de décrire les diverses machines, & la maniere de s'en servir. Nous dirons seulement que, dans les machines les mieux

construites & les mieux servies, on n'extrait guere dans vingt-quatre heures que 500 à 700 p. de sel.

Il faut que la maçonnerie de la chaudiere la plus haute ne le soit pas assez pour gêner le travail dans ladite chaudiere. Les dimensions des fourneaux en longueur & largeur, sont déterminées par celles des chaudières. Chaque fourneau est séparé par un petit mur d'entrefend; & il est inutile de dire que toute cette maçonnerie doit être construite en pierres bien propres à résister à l'action du feu, ou en briques. On pratique des tifsars d'environ 18 pouces d'ouverture, à l'un des bouts des fourneaux, & des cheminées à l'autre bout, pour établir le courant d'air.

On fait la dissolution dans une chaudiere, on évapore dans une autre chaudiere, une troisième chaudiere sert de chaudiere de réduction. Il est difficile cependant qu'une seule chaudiere de réduction suffise à une évaporante, ou dans ce cas la besogne va un peu plus lentement. L'évaporante ayant besoin du plus grand feu, il est naturel de l'allumer au tifsar, & dans ce cas je serois d'avis de pratiquer un cendrier d'environ 5 piés de profondeur au dessous du tifsar, pour recevoir les braises, & en même temps pour favoriser la combustion. Si l'on chauffoit en charbon de terre, on substituerait une grille aux barreaux qui servent à soutenir le bois, & on feroit le cendrier un peu plus profond. Il faudroit que la descente au cendrier, nécessaire pour en ôter les braises, n'eût que la largeur du tifsar, afin de laisser encore assez de place pour le service de la chaudiere évaporante.

(b) Les deux autres tifsars, destinés seulement à contenir des braises, n'ont besoin ni de cendrier, ni d'une aussi grande ouverture. Il suffiroit, je crois, qu'elle eût un pié, & au moyen des cheminées le courant d'air seroit assez considérable pour conserver pendant un certain temps les braises dans toute leur ardeur. On pourroit même s'en passer, en faisant dans chaque mur d'entrefend une ouverture par laquelle il

(a) On appelle *saline* en glacerie l'atelier d'extraction.

(b) On ferme ordinairement le tifsar avec une ferrasse, ce qui favorise la combustion, parce que l'air n'ayant passage que par le cendrier, soufflé le feu pardessus & lui donne plus d'activité.

passeroit une portion du feu du premier tifar, qui tiendrait lieu des braises avec lesquelles on chauffe les fourneaux. Il seroit à craindre à la vérité, que le feu ne fût trop violent pour les deux chaudières qui en ont besoin de peu; celle de réduction, pour les raisons ci-dessus énoncées; & celle de dissolution, parce que l'eau tiède favorise à la vérité son usage, mais la moindre ébullition suffiroit pour empêcher l'eau de se clarifier.

Il seroit aisé de remédier à cet inconvénient au moyen de soupapes placées à cet effet. Je voudrois qu'entré deux barreaux de fer, faisant feuillure, ou deux feuillures formées en maçonnerie, fût placée une tôle carrée, qu'on pût mouvoir de dehors, le long de la feuillure, au moyen du manche qu'on seroit passer par un flan pratiqué au mur du fourneau. En poussant la tôle jusqu'à moitié du trou, on le diminue d'autant, & conséquemment la chaleur doit diminuer, ne passant par la communication que la moitié du feu qui passoit auparavant. On peut de même diminuer le feu des trois quarts, &c. Il seroit possible de marquer toutes ces gradations sur la partie du manche qui sort du fourneau.

La soude une fois lessivée, on la met dans des cafés, où on l'arrose d'une certaine quantité d'eau pour éviter la perte du peu d'alkali qui y seroit demeuré. On la laisse égoutter dans des bassins faits au dessous des cafés; & l'eau qui tombe dans les bassins n'étant pas encore assez saturée pour en faire l'évaporation, on l'emploie à faire la dissolution de la nouvelle soude, qu'on a mise dans la chaudière de dissolution. La soude totalement privée de son sel, prend le nom de *marc de soude*.

Les cafés, ainsi que les bassins, sont construits en maçonnerie.

Lorsqu'on retire le sel de la chaudière de réduction, on le met sur un ou plusieurs égouttoirs de tôle, qui donnent dans ladite chaudière par un bout, & qui sont percés par ce même bout. On les dispose en pente, pour favoriser leur opération, assez désignée par le nom qu'ils portent. Le sel qu'on y dépose, se décharge dans la chaudière, du peu d'eau qu'il a conservée;

& lorsque l'égouttoir est plein, on porte le sel avec des pelles semblables à celles que nous avons décrites en parlant de la calcination des cassons; on le porte, dis-je, dans des cafés destinés à le sécher & le conserver sec au moyen du tifar pratiqué dessous, & dans lequel on met de la braise.

Rien ne détermine les dimensions des égouttoirs & des cafés à recevoir, tant le marc que le sel, que la quantité de matière qu'on desire que les unes & les autres contiennent.

Un artiste, qui s'est fait un nom, & qui a fait même époque dans la glacerie, il y a quelques années, gagnant la confiance plus par l'ostentation de son savoir & la magnificence de ses expressions, que par sa science dans l'art, quoiqu'il ne manque pas d'ailleurs de connoissances physiques, a donné à la manufacture royale de S. Gobin, une nouvelle machine à extraire. Sa machine est en fer de tôles fortes, clouées à côté l'une de l'autre. Le but de l'inventeur étoit de faire la dissolution & l'évaporation dans un même vase, de faire même le fourneau de la même pièce; au moyen de quoi, sans avoir besoin d'autre maçonnerie que celle du massif propre à soutenir la machine, on devoit travailler.

Il fit un coffre de tôle de 10 piés de long sur 4 piés de large, avec la précaution de ne pas fermer son coffre du côté qui devoit porter à terre.

Voici l'usage de cette machine. On met à dissoudre dans les ailes; lorsque l'eau est clarifiée, on la tréjette dans la chaudière pratiquée au dessus du coffre, où elle s'évapore avec assez de facilité, & d'où on la fait passer dans une chaudière de réduction construite à part, & placée à côté de la grande machine. Le reste de la manœuvre est comme nous l'avons indiqué pour l'autre manière d'extraire.

On me permettra de faire sentir les inconvénients de cette machine, d'après l'usage assez long que j'en ai fait, & les observations les plus exactes. 1°. Une telle machine est plus chère que toute autre, vu la quantité de fer nécessaire à sa construction. 2°. S'il arrive un accident à une

partie quelconque de la machine, toutes les autres lui sont liées de maniere que l'accident devient commun à toutes, & qu'elles sont toutes également hors de service. 3°. Il est impossible d'obtenir de la lessive claire dans les ailes, parce qu'elles chauffent presque aussi fort que l'évaporante. On peut à la vérité remédier à cet inconvénient, en revêtant l'intérieur du coffre du côté des ailes d'une maçonnerie; mais autre difficulté: si la machine vient à perdre son eau, comment le fabricant, au travers de la maçonnerie, jugera-t-il du lieu par où peche sa machine, & de la raison de l'accident? 4°. Lorsque la soude est déposée au fond des ailes, comment l'en tirer au travers d'un volume d'eau qui est plus considérable à mesure qu'on approche du haut, & qui par l'agitation qu'on lui imprime, fait tomber le plus souvent ce qu'on avoit déjà pris dans la pelle? On peut, à la vérité, diminuer le feu, & laisser l'eau des ailes plus basse: alors on n'a d'autres ressources, pour empêcher la machine de se gâter, que de diligenter l'opération, & de chercher plus à la faire vite qu'à la faire bien.

Quelque soin qu'on ait d'avoir des instrumens adaptés par leur forme au bas des ailes, pour pouvoir fouiller par-tout, & de détacher la soude du fond avec des outils piquans, on ne sauroit la tirer toute bien exactement; & ce qui en reste, à force de sentir l'action du feu, se coagule, se durcit, & empêche l'eau de toucher le fond des ailes & le bas du coffre: au moyen de quoi il est très-difficile d'empêcher cette partie de se calciner. On sent très-bien que si l'on veut faire usage de cette machine, on sera obligé de hauffer le terrain tout autour, pour pouvoir faire le service; autrement quatre piés de coffre & un pié de rebord seroient une hauteur à laquelle aucun homme ne pourroit travailler.

Voici la description d'une troisième maniere d'extraire, meilleure, à mon avis, que les deux précédentes: elle n'a aucun des inconvéniens de la seconde, & par elle l'opération est plus parfaite que par la première machine, & le marc de soude moins sujet à conserver encore des sels.

Soient quatre chaudières, dont trois de

quatre piés sur quatre piés, & la quatrième de cinq & demi sur quatre, & toutes d'un pié à quinze pouces de profondeur, disposées sur une maçonnerie construite en gradins; le marc de soude se trouve plus bas que les robinets, & on n'a pas à craindre qu'il en passe avec la lessive. La quatrième chaudière est élevée sur son fourneau de trente pouces au dessus de terre. La hauteur des bords des trois autres chaudières règle l'élévation des maçonneries, sur lesquelles elles sont posées: ainsi, en leur supposant à toutes un pié de bord, dont quatre pouces sont au dessus du bord de la chaudière inférieure, la première sera de trente-huit pouces au dessus de terre; la seconde sera élevée de quarante-six pouces, & la troisième de cinquante-quatre. La maçonnerie a six piés de large, tandis que les chaudières n'en ont que quatre.

On pratique un tifar de dix-huit pouces, à un des bouts du fourneau, sous la chaudière la plus basse qui sert d'évaporante. Le lieu du feu n'occupe que la longueur de la quatrième chaudière; on y forme un cendrier de même largeur que le tifar.

Quant au service de la machine, le voici. On fait la dissolution dans la première chaudière, & l'évaporation dans la quatrième chaudière. Lorsque la soude a été dissoute dans la première, on la fait passer dans la seconde, ou on lui fait subir une nouvelle dissolution; de la seconde elle passe dans la troisième, où on la dissout encore. Lorsqu'elle sort de la troisième, on peut la jeter sans courir risque de la moindre perte. Toutes ces opérations n'allongent point le travail, & n'entraînent pas à plus de dépense. Elles se font, pour ainsi dire, à feu & à temps perdu, l'extraction roule en entier sur les chaudières première & quatrième, elles doivent même travailler plus vite que de toute autre maniere. Au lieu de faire la dissolution avec de l'eau pure & claire, on la fait avec celle qu'on prend dans la seconde chaudière, qui est bien plutôt saturée, ayant déjà les parties salines dont elle s'est chargée dans les seconde & troisième chaudières: ainsi la troisième est la seule qui reçoive l'eau pure des bassins. L'eau de la troisième fait la

diffolution de la deuxième, & l'eau de la deuxième fait la diffolution de la première.

Le terrain doit être disposé avec soin autour des chaudières, sans quoi on ne pourroit travailler dans les chaudières deuxième & troisième, cette dernière surtout étant à quatre piés & demi de terre.

La réduction se fait dans quatre chaudières, placées sur des fourneaux. On les chauffe, comme dans la seconde méthode que nous avons donnée, & l'on y pratique de petites cheminées, ne fût-ce que de simples ouvertures, à l'opposé du tifar.

Il nous reste encore une méthode d'extraction à décrire; mais comme elle exige quelque connoissance de la purification des sels, nous allons commencer par en dire un mot.

Purifier les sels, ne peut être autre chose que les priver des parties hétérogènes qu'ils contiennent. Ils ne peuvent contenir que du marc de soude, des sels neutres, ou une trop grande quantité de principe colorant. Pour en séparer le marc de soude, il n'y auroit qu'à leur faire subir une nouvelle diffolution. Le marc de soude se déposeroit, on décanteroit l'eau claire, & on l'évaporerait. Ce moyen doubleroit les dépenses; ainsi il n'y faut pas penser. On doit seulement tâcher d'extraire avec tant d'exactitude, qu'il ne se trouve point de marc de soude combiné avec le sel, ou du moins qu'il ne s'y en trouve que très-peu.

Je ne vois pas de moyen de séparer les sels neutres de l'alkali, si ce n'est la fusion. Ne pouvant, comme l'alkali, entrer dans la constitution du verre, ils se manifestent au dessous du creuset sous une forme liquide, & l'on est le maître de les enlever. Mais comme dans cet instant il n'est plus temps de penser à purifier le sel, que d'ailleurs les sels neutres ne se mêlant pas à la substance du verre, ne peuvent nuire à sa qualité, à moins que d'être en grande quantité, ne pensons qu'à bannir le principe colorant.

On ne doit entendre par *calcination* des sels, que l'opération par laquelle on les débarrasse de leur principe colorant. Nous avons vu précédemment que l'on ne fait subir la calcination à la soude, qui cependant en a

bien plus besoin que le sel, que dans l'opération de la fritte; à plus forte raison, me dira-t-on, seroit-il possible de ne calciner le sel que dans la même conjoncture. Aussi n'exige-t-on pas que la calcination particulière des sels soit absolument parfaite; on sent néanmoins que plus elle aura été poussée loin, moins la fritte aura de besogne à faire, & mieux & plutôt elle sera faite.

On met le sel dans un four pareil à ceux que nous verrons en parlant des frites. On le chauffe d'abord fort doucement, pour dissiper peu-à-peu son humidité: si on la mettoit en mouvement tout-à-coup par un feu violent, il s'en manifesterait plus qu'il ne pourroit s'en dissiper, le sel en seroit dissous & liquéfié, & demeureroit dans cet état jusqu'à ce que toute son humidité fût dissipée; alors il s'accrocheroit au pavé du four, & ne pourroit que s'y détériorer, c'est ce qu'on appelle *la fusion aqueuse*. Il faut prévenir la fusion aqueuse en chauffant d'abord doucement, & retournant le sel avec des instrumens appellés *rables*, dont on trouvera la description & l'usage en parlant des frites, pour qu'il chauffe également dans toutes ses parties. On ne court aucun risque de pousser le feu, & de chauffer avec force, lorsqu'on s'aperçoit de l'entière évaporation des parties humides; ce qu'on connoît à la diminution des fumées, à leur cessation totale, & lorsqu'avec le rable on ne sent rien de gras ni de pâteux dans le sel. Le coup-d'œil de l'expérience fait connoître mieux que toute autre chose, la fin de la calcination. Au surplus, je suis d'avis qu'on doit la continuer tant qu'on s'aperçoit que le sel change de couleur, & qu'il prend une nuance plus approchante du blanc. Lorsqu'il a été assez de temps chauffé, sans faire voir aucun changement, pour donner occasion de penser qu'il n'en recevra plus, il seroit inutile de pousser plus loin l'opération, puisque d'ailleurs la fritte fait ce qui pourroit rester à faire.

La calcination est plus ou moins parfaite, plus ou moins aisée, relativement à la qualité du sel. L'alkali pur se calcine bien plus vite & bien mieux que lorsqu'il contient des sels neutres, & la couleur est bien plus blanche après la calcination.

Dans tous les ateliers que nous avons décrits ci-dessus, il est nécessaire de faire la calcination dans un four exprès; dans celui qui nous reste à décrire, le même feu qui fait l'évaporation, fait aussi la calcination. Voici le détail de cette nouvelle manière. On fait la dissolution dans des bassins à l'eau froide. La lessive est plus claire que lorsqu'on dissout avec de l'eau chaude, l'eau n'ayant pas ce mouvement que lui donne l'action du feu, & qui, pour peu qu'il se trouve fort, l'empêche de se clarifier. Mais, me dira-t-on, l'eau froide dissout moins de sel que la chaude; dès-lors la lessive ne fera pas assez forte, & conséquemment rendra moins à l'opération. On fait passer la lessive dans la chaudière de préparation, qui est chauffée légèrement par le feu du tisar. L'eau s'y évapore en partie, diminue de quantité; & celle qui reste, tenant en dissolution tout le sel qui étoit répandu dans une plus grande quantité d'eau, se trouve saturée lorsqu'on la rejette dans la chaudière d'évaporation. Après une évaporation suffisante, on fait passer l'eau dans la chaudière de réduction; & pour la suite on en agit comme à l'ordinaire.

Les chaudières de préparation & de réduction ont quatre piés sur quatre, & celle d'évaporation en a sept sur quatre; elles ont toutes un pié de rebord. Elles sont placées à la même hauteur, sur une bâtisse de quatre piés. Le feu est allumé sous l'évaporante, au moyen du tisar, de dix-huit pouces de large, qu'on construit le plus près qu'on peut de la préparatoire. On fait un cendrier à l'ordinaire sous le tisar, dont on place les barreaux un pié au dessous du sol.

Au moyen de la perpendiculaire, on a sous la chaudière de réduction un pavé, sur lequel on peut faire la calcination. La gueule de cette espèce de fourneau de calcination est sur le côté, & est semblable pour la forme à la gueule des fours à fritte que nous décrirons bientôt. Le terrain est disposé en cet endroit de manière que ladite gueule &

le pavé soient à une hauteur commode pour le travail. Au dessus de la gueule on fait une cheminée, tant pour recevoir les fumées, que pour recevoir la combustion.

Des compositions. L'état du four dans lequel on a à travailler, règle la proportion des matières dans les compositions; s'il ne chauffe pas assez bien pour dissiper la manganèse, il faut nécessairement la mettre en petite dose; s'il ne fond pas facilement, la proportion du fondant devra être un peu plus forte. Lorsqu'on emploie de la soude en nature, on réussit assez bien en combinant parties égales de soude & de sable; quant à la manganèse, j'en mets quatre livres sur mille livres de soude & de sable, si je crois pouvoir les dissiper: si après l'opération le verre se trouve trop rouge, j'en mettrai moins dans la suite; si l'affinage (a) du verre est trop long, j'augmente la quantité de calcin, & l'on sent en effet que plus on ajoutera dans une composition de matière qui a été affinée, plus l'affinage du tout sera prompt. Je ne puis donner de règle exacte sur les proportions des matières qui entrent dans la composition, je me contenterai d'en indiquer diverses qui ont toutes fait de beau verre; mais on pourroit en trouver beaucoup d'autres qui seroient aussi beau en général; lorsque toutes les matières ont été bien calcinées, il est difficile de faire du verre de mauvaise couleur, surtout en employant du calcin qui soit lui-même de beau verre; si au contraire on se négligeoit dans les calcinations, il est bien difficile que le verre ne soit pas jaune.

Les effets de chaque matière, sur-tout quand on travaille en salin, doivent entrer dans les considérations à faire pour les compositions; le salin mis en trop grande quantité ne se combine pas tout aux matières auxquelles il a été mêlé; l'alkali superflu se manifeste au dessus du verre, se mêle au bain du *sel de verre* (b), rend l'évaporation du sel de verre plus difficile, & conséquemment retarde l'opération; au

(a) *Affiner du verre*, c'est à force de feu le dénuer de tous les points ou bouillons qu'il renferme, & qui sont formés par la dilatation de l'air contenu dans les diverses matières; c'est, pour ainsi dire, chasser tout l'air qui y étoit renfermé. C'est ce point d'affinage qu'on regarde comme un des points de perfection des glaces.

(b) *Sel de verre*, ce sont les divers sels neutres qui étoient contenus dans les matières, après qu'ils ont été fondus.

Surplus il est regardé comme donnant au verre une couleur verte ; la chaux est regardée comme colorant le verre en jaune , lui donnant un défaut de solidité , & le rendant friable & cassant ; la manganèse en trop grande quantité répand trop de rouge dans le verre , & lorsqu'il y en a trop peu , le verre est d'un verd léger que l'on distingue aisément des verds qui viennent d'autre cause ; & les verriers disent alors que le verre est *bas en couleur*. Le calcin donne au verre du corps & de la facilité , tant à la fonte qu'à l'affinage ; quant à la couleur , il donne au verre celle qu'il a ; si c'est du bon calcin , de bonne couleur , il donnera cette qualité au verre dans la composition duquel il entrera ; si au contraire il est de couleur désagréable , il en donne à toute la masse du verre une nuance moindre à la vérité que celle qu'il a lui-même , mais qui ne laisse cependant pas d'être fâcheuse. Le sable n'est pas considéré comme donnant aucune qualité , ni bonne ni mauvaise , c'est par rapport à lui que les autres matieres sont employées , il est la base du verre ; une trop grande quantité rendroit cependant le verre plus difficile à fondre.

D'après toutes ces considérations , on peut travailler avec succès ; mais la difficulté de la chose , c'est que tout est relatif , & n'est qu'une affaire de comparaison : telle composition sera excellente dans un four , qu'on n'oseroit entreprendre dans un autre. Mais , me dira-t-on , en suivant les mêmes constructions , n'aura-t-on pas toujours le même four ? J'en conviens , mais ce four n'est pas toujours dans le même état , en vieillissant , il perd ses qualités. Alors un artiste habile observe les phénomènes avec soin , cherche à en voir la raison , & tâche de se conduire en conséquence.

Lorsqu'on emploie du salin où il y a beaucoup de sels neutres , il faut une chauffe bien plus forte par la nécessité de dissiper ceux-ci , que si l'alkali avoit été bien pur ; il y a une infinité de nuances qui s'apprennent par l'expérience , & de petites attentions qu'il est impossible de rendre ici.

Lorsqu'on compose en soude , me dira-t-on , si la chaux fait jaune , le verre doit

bien tenir de cette couleur , puisque de cette maniere il y a plus de chaux que de toute autre , vu la base calcaire de la soude. On remédie à cet inconvénient , en mêlant de l'azur , à la composition. La chaux fait jaune , l'azur bleu , l'union de ces deux couleurs produit le verd , & cette nouvelle nuance étant corrigée par la manganèse , le verre se trouve à un assez bon ton de couleur. Il ne faut pas mettre beaucoup d'azur ; il seroit à craindre que la nuance ne fût trop forte , & cette couleur est fort difficile à dissiper ; une once par pot suffit.

Voici des exemples de compositions employées dans deux fours , dont l'un chauffoit mal , & l'autre chauffoit fort bien ; dans le premier , on composa pendant quelque temps dans ces proportions 240 parties salin , 300 p. sable , 40 p. chaux , 25 onces manganèse , 267 p. calcin. Avec cette composition , les affinages étoient longs , & l'on fondoit avec peine , quoiqu'il y eût plus de salin qu'il n'en auroit fallu pour peu que le four eût pu chauffer. On augmenta la dose du calcin de 100 p. sur la même quantité des autres matieres ; on n'augmenta pas la dose de manganèse , parce qu'elle ne se dissipoit point aussi aisément qu'on auroit désiré.

Cette nouvelle composition de 300 p. sable , 40 p. chaux , 240 p. salin , 25 onces manganèse , & 367 p. calcin , parut avoir assez de corps pour soutenir une augmentation de chaux ; & d'ailleurs la chaux étant une substance alkaline , ne pouvoit pas nuire à la fusion ; on composa donc de cette maniere 240 p. salin , 300 p. sable , 50 p. chaux , 25 onces manganèse , 367 p. calcin.

Toutes ces compositions firent de beau verre ; mais on va voir combien elles sont différentes de celles dont on se servit dans le four qui chauffoit bien.

La bonne ou la mauvaise chauffe contribue beaucoup à la bonne fabrication ; le travail est bien plus prompt , plus suivi , plus satisfaisant , & les phénomènes plus aisés à observer par leur régularité , lorsque l'on a à faire à un feu violent. Le service d'un mauvais four est toujours ruineux , quelque soin que se donne l'artiste pour en tirer tout le parti possible , même lorsqu'il réussit , parce qu'il met infiniment plus de temps pour faire le même ouvrage que s'il

avoit bon feu, & conséquemment beaucoup plus de dépenses.

Voyons les compositions de la *réveillée* (a) du bon four. Les premières furent de 203 p. salin, 282 p. sable, 33 p. chaux, 293 p. calcin, & 19 onces manganèse. S'apercevant que le four chauffoit assez pour fondre avec moins de salin, affiner avec moins de calcin, & dissiper plus de manganèse, on composa avec 202 p. salin, 282 p. sable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, 22 onces manganèse. Ce fut par les mêmes raisons de facilité de fonte, qu'on diminua encore le salin; & l'aifance qu'on avoit à dissiper la manganèse, en fit augmenter la dose. On composa sur le pié de 200 p. salin, 310 p. sable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, & 24 onces manganèse. Le four vint à diminuer de force, on diminua le sable, on augmenta le calcin, on rendit la proportion de la manganèse relative à ces nouveaux changemens.

On sent très-bien que l'on auroit fait une sottise, si l'on avoit travaillé dans le premier four les compositions de celui-ci, & réciproquement; car comparant les deux ci-dessous, où le sable est en même dose,

Premier four.

Calcin.	Salin.	Sable.	Chaux.	Manganèse.
367...	240...	300...	30...	25 onc.
958 p. 7 onc. poids total.				

Second four.

282...	200...	300...	33...	23 onc.
816 p. 7 onc. poids total.				

dans le premier four, 200 p. salin n'auroient pu fondre 300 p. de sable, & on n'auroit pu affiner avec si peu de calcin.

Voilà tout ce que je crois pouvoir dire sur cet objet; la relation de l'état du four, avec les proportions des matières, jetant tant de vague sur cette partie, & y ayant, comme on vient de voir, tant de combinaisons propres à faire du beau verre, en supposant qu'on ait eu toutes les attentions nécessaires pour les calcinations.

L'action de réunir & mélanger toutes les matières propres à faire du verre, est

connue sous le nom d'*assemblage*; ainsi *assembler* ou *faire l'assemblage* signifie, en terme du métier, mêler & réunir les matières nécessaires à la composition du verre.

Lorsque l'assemblage est fini, on fait subir à la composition l'opération de la fritte que nous allons détailler, ainsi que les fours où elle se fait, & les outils employés à la faire. Il est nécessaire de prêter à cette description d'autant plus d'attention, que les fours à calciner les sels & les cassons, sont les mêmes que ceux que nous allons décrire.

Ce que c'est que friter, & la construction des fours à fritte. L'opération de *friter* consiste à faire subir aux matières assemblées une calcination générale & parfaite; c'est, pour ainsi dire, la perfection de toutes les calcinations particulières, une récapitulation des calcinations antérieures, & si l'on veut me passer le terme, elle est destinée à mettre les matières au même ton de calcination. On sent combien cette opération est utile; par elle toutes les parties hétérogènes qui se trouvent volatiles ont occasion de se dissiper; ainsi c'est à elle qu'on doit l'entière expulsion du principe colorant, & conséquemment la belle couleur des glaces: c'est aussi à elle qu'on doit le mélange parfait & intime des matières qui constituent le verre: par elle la manganèse se répand dans toutes les parties de la composition, & acquiert une forte d'adhérence à ces parties, qui la fait entrer dans la composition du verre; car on a éprouvé qu'en mêlant la manganèse à la composition après que celle-ci avoit été frittée, & l'exposant à la fusion sans faire subir l'opération de la fritte à la manganèse elle-même, la propriété volatile de cette dernière matière en occasionoit l'évaporation avant qu'elle pût se mêler aux parties du verre & les colorer; dès-lors l'effet qu'on en attendoit se trouvoit nul.

La fritte est une opération indispensable, comme il est évident par les avantages que nous venons de lui reconnoître. Il en est un cependant, qui, quoique très-considérable, n'en entraîne pas la nécessité: c'est la perfection de la calcination. Il est certain

(a) Réveillée, temps de la durée d'un four.

que l'on auroit cette raison de moins de faire des frittes, si l'on rendoit les calcinations particulieres aussi bien faites qu'il fût possible; mais d'un autre côté, l'attention particuliere & suivie qu'il faudroit avoir pour la calcination de chaque matiere en particulier; répandroit beaucoup de minuties dans une besogne qui en est déjà assez pleine par elle-même; encore courroit-on le risque d'avoir des calcinations inégales, & conséquemment de faire de mauvais ouvrage. Quelques glaciers qui ont voulu se dispenser de fritter, ont été obligés d'abandonner ce projet, ne le remplissant qu'à leur perte.

Nous dirons d'abord un mot de la maniere dont se comporte la composition lorsqu'on la chauffe, des précautions avec lesquelles on la chauffe, des qualités & propriétés qu'elle acquiert par la fritte; ensuite nous décrirons les fours à fritte, & l'emploi des outils nécessaires à fritter.

Lorsque la fritte est enfournée, il ne faut pas faire éprouver tout-à-coup un feu violent; cette conduite exposeroit à l'accident de la fusion aqueuse. On chauffe donc d'abord foiblement pour donner le temps à l'humidité de se dissiper lentement; la fritte fume & s'amollit, c'est dans cet instant qu'il faut la remuer avec force pour l'empêcher de devenir plus molle, en aidant à l'évaporation de son humidité; lorsque la fritte ne fume plus, & qu'elle redevient friable, on peut pousser la calcination à un grand feu, en remuant souvent la fritte. Cette précaution est absolument nécessaire, 1°. pour donner lieu à toutes les parties de se calciner également. 2°. Pour obvier à la disposition qu'a la fritte de se réunir en morceaux (a), il faut empêcher que la fritte ne se prenne avant qu'on la regarde comme finie, ce qu'on reconnoît lorsqu'après avoir passé la fusion aqueuse, & avoir été chauffée quelque temps, on n'apperçoit plus aucun changement dans sa couleur ni en général dans son état.

Après que la fritte est finie, on y jette la quantité de calcin qu'on juge convenable;

on ne fait point subir au calcin tout le temps de la fritte; 1°. parce qu'il n'a absolument besoin que d'être mêlé à la fritte, & qu'il ne faut que très-peu de temps pour cela. 2°. De peur que cette matiere qui a déjà été fondue, & qui a plus de propension à la vitrification que les autres, ne vint à fondre en tout ou en partie, & ne dérangerât par cet accident l'opération de la fritte.

Il est nécessaire, pour la facilité du frittier (b), & pour l'aissance de l'opération, de ne pas mettre une grande quantité de fritte dans le four; plus il y en aura, moins il sera aisé de la remuer & d'exposer toutes ses parties au feu (c): huit ou neuf cents livres de fritte suffisent dans un four de dix piés de diametre.

Les sentimens sont partagés sur la fritte; les uns veulent qu'on la laisse prendre en morceaux les plus gros qu'il est possible; les autres veulent au contraire qu'elle soit prise le moins qu'il se peut; je serois volontiers de l'avis de ces derniers, & voici mes raisons: 1°. La fritte restant en petites parties, reçoit une calcination bien plus parfaite & plus générale que lorsqu'elle se prend. Dans ce dernier cas, les parties intérieures ne ressentent plus l'action du feu. 2°. Le mélange du calcin est bien plus uniforme; lorsqu'on laisse prendre la fritte, il y a des morceaux où il n'y a point de calcin; d'autres ne sont autre chose que du calcin. 3°. Lorsqu'on enfourne la fritte dans le creuset pour faire du verre, si elle est en gros morceaux, la chute d'un de ceux-ci peut casser le creuset, ce qu'on ne risque pas lorsque la fritte n'est pas prise.

Les qualités auxquelles on reconnoît de bonnes frittes, sont la belle couleur d'un blanc un peu rouge, la légèreté & la porosité; ces deux dernieres propriétés prouvent que l'on n'a pas négligé de remuer la fritte, & que par-là on a aidé autant qu'on a pu à sa calcination, puisqu'elle n'a pu se coaguler assez pour acquérir une densité un peu considérable.

(a) Le salin fondu, ou plutôt tendant à se fondre, forme un gluten & la liaison par laquelle la fritte se réunit en morceaux, ce que les gens du métier appellent *se prendre*.

(b) Ouvrier chargé de faire la fritte.

(c) Nous dirons la maniere de remuer la fritte, en parlant du rable.

On doit avoir soin d'éplucher la fritte avec le plus grand scrupule , pour en séparer les dégradations du four qui auroient pu y tomber & les autres parties hétérogenes qui par hasard s'y rencontreroient.

Les compositions faites en soude , sont bien plus longues & plus difficiles à fritter que celles qu'on fait en salin : la raison en est bien sensible ; la soude renferme beaucoup de principe colorant , & n'a subi aucune opération qui pût l'en priver , comme le salin qui a passé par une première calcination ; aussi se conduit-on bien différemment pour travailler les compositions en soude , que pour fritter des compositions en salin. On fritte les premières deux fois ; la première tient lieu de la calcination que subit le salin avant d'être employé ; on fritte cette fois sans manganese : on défourne la composition , on l'écrase si elle est prise , on y ajoute la manganese , & on la remet au four , où elle subit une seconde fritte d'environ quatre heures , qu'on appelle *repassés*. Les frites en sel sont environ le même temps à se faire , & ne sont conséquemment que des sortes de repassées.

La première fois qu'on enfourne les compositions en soude , elles subissent environ huit heures de chauffe.

Le pavé du four à fritte présente une surface ronde , de cinq piés de rayon ; il est fait en briques posées de champ , comme nous avons vu qu'étoit le pavé des arches à pots.

Le pavé est élevé sur un massif en bonne pierre de la hauteur de trente pouces. Le four est ouvert d'une gueule destinée au travail ; elle a dix - huit ou vingt pouces de large , & est cintrée à plein cintre. On laisse à la gueule le moins d'épaisseur qu'il est possible , & seulement celle qu'il faut pour la solidité du four : on forme un relais de six pouces. Ce relais donne lieu de poser une tôle ou ferrasse devant le four quand on en a besoin , & son éloignement de la gueule donne la facilité d'atteindre toutes les parties du four avec le rable. C'est aussi pour cette facilité que quelquefois on ôte au four la forme circulaire , & on lui fait prendre une autre forme. On place à la gueule du four une

plaque de fonte , qui s'engage de chaque côté sous la maçonnerie , & qui déborde un peu le massif ; lorsque la fritte est faite , on la fait tomber dans un bassin pratiqué depuis le pié droit de la cheminée jusqu'au tifar , dans la vue d'y laisser refroidir la fritte : ce bassin est d'une largeur de trois piés : la plaque empêche par sa position la fritte de toucher le massif en tombant. La voûte du four est élevée du rayon de son aire ; c'est-à-dire , de cinq piés.

De quelque manière qu'on coupe le four , la courbe que sa voûte présentera , sera toujours la même , le four n'étant qu'une demi - sphere , dont le rayon est de cinq piés.

Le four à fritte est chauffé par le tifar de dix - huit pouces de large & d'environ sept piés de long. Le tifar peut être indifféremment à droite ou à gauche de la gueule du four , suivant l'emplacement que l'on a. Laisant un pié pour l'épaisseur des murs du four , le tifar se trouve à six piés de la ligne , & sa ligne du milieu conséquemment à six piés neuf pouces.

Si l'on considère le devant du massif du four , on verra que le tifar est plus enfoncé d'environ un pié , & que l'ouverture depuis le four jusqu'au pié droit de la cheminée , est de deux piés ; au moyen de quoi l'on a de chaque côté du tifar un relais pour placer la porte qui sert de fermeture au tifar. Les barreaux du tifar sont élevés de deux piés au dessus de terre : ce qui les place à six pouces au dessous du pavé. Le cintre du tifar est élevé de deux piés au dessus des barreaux. Les barreaux du tifar en sont bien plus solides , lorsqu'on les fait en bonne fonte , que lorsqu'on les fait en fer.

Le feu du tifar se communique dans le four par une ouverture d'environ cinq piés de large , & prenant à l'extrémité du tifar. L'ouverture commence à six pouces au dessus du pavé ; les barreaux du tifar & par conséquent le feu se trouvent environ à un pié au dessous de l'ouverture , & par là on évite le danger de faire tomber des charbons dans la fritte , en jetant du bois dans le tifar , ou en l'y remuant.

On peut regarder l'ouverture comme une manière d'entonnoir , puisque du côté

du four elle a la hauteur du four , & du côté du tifar , celle du tifar , qui est bien moindre. Cette disposition en entonnoir paroît la plus favorable pour déployer la flamme dans le four & lui donner plus d'étendue. Le cendrier a environ cinq piés de profondeur au dessous des barreaux du tifar ; il s'avance d'un pié plus que le tifar , c'est - à - dire , à l'alignement du devant du four.

De chaque côté de la gueule du four on place une barre de fer verticale. Elles sont l'une & l'autre retenues par d'autres barres engagées dans la maçonnerie , & dont il ne sort que les bouts , formés en anneau. Les barres verticales sont armées de crochets élevés d'environ six pouces au dessus de la plaque du devant du four. On pose sur ces crochets une barre horizontale , garnie de chevilles , & connue sous le nom de *barre du four à fritte*.

On pratique une cheminée au devant des fours à fritte pour recevoir les fumées. Les piés droits en sont placés , l'un au tifar , l'autre à l'extrémité opposée du bassin. La cheminée a trois piés de profondeur , & son manteau est élevé de six piés au dessus de terre. Il seroit à craindre qu'il ne tombât par le tuyau de la cheminée , des saletés , comme suie , &c. dans le bassin , où la fritte demeure un peu de temps. On prévient cet inconvénient en dirigeant le tuyau au dessus du tifar jusqu'ou le bassin ne s'étend pas ; mais ce remede n'est qu'un palliatif ; il peut tomber des ordures du manteau comme du tuyau , & alors elles iroient nécessairement dans le bassin. Il n'y auroit qu'à abattre la fritte dans un coffre de tôle posé sur des roulettes ; dès que la fritte seroit abattue , on la retireroit de dessous le manteau de la cheminée , & on la laisseroit refroidir en sûreté.

Au dessus du four à fritte , on pratique un appartement bien propre , qu'on remplit de sable lavé , pour l'y faire sécher ; l'appartement s'appelle *sablonette*.

On se sert aussi des fours à fritte double. Ceux - ci ne sont point différens de ceux que nous venons de décrire : c'est simplement deux de ces derniers construits à côté l'un de l'autre , présentant leur devant sur

la même ligne , communiquant par des ouvertures au même tifar , qui leur est commun , & qui au lieu d'avoir sa gueule sur la même face que celles des fours , l'a sur la face opposée ; au moyen de ce four double , il n'est besoin que du même feu pour faire deux frites à la fois.

Lorsqu'un four à fritte est achevé de construire , on a toujours le soin de le chauffer par degrés , pour l'attrempier & le recuire , avant de le faire travailler.

Représentez-vous l'opération de la fritte , ou , si vous voulez , les frittiers en action. Ils ont derrière eux les matieres tout assemblées dans des caisses de bois , portées sur des roulettes. Les dimensions de ces caisses n'ont rien qui les décide ; elles doivent seulement contenir au moins ce qu'on met à chaque fois dans le four , c'est-à-dire , une fritte , & elles ne doivent pas être assez grandes pour que le frittier seul ne les puisse remuer avec facilité & sans embarras , en s'aidant seulement du levier.

Lorsque le frittier veut enfourner sa fritte , il ôte la barre de son four , approche sa caisse , prend sa matiere avec une pelle garnie d'un manche de trois piés , & la jette en tas dans le four , recule sa caisse pour obtenir la place nécessaire à son travail , & replace sa barre dans la position où elle doit être lorsqu'il travaille. Alors il prend le rable qui est entre les mains d'un autre ouvrier.

Le rable est l'instrument le plus intéressant à connoître dans cette partie : c'est l'usage qu'on en fait , qui rend la fritte mieux ou plus mal faite ; il est destiné à la remuer. C'est une longue barre de fer , au bout de laquelle on ajoute une patte faisant angle droit avec la barre qu'on appelle communément *manche du rable*. On pose le rable sur la barre du devant du four , qui lui sert de point d'appui ; on le place entre deux des chevilles qu'on a placées sur la barre , pour l'empêcher de glisser & de changer mal-à-propos de position. Les dimensions du rable sont relatives au four dans lequel on fritte. Si le four a dix piés de diametre , le rable doit avoir environ quinze ou seize piés de manche. Quant à la patte , plus les frites

qu'on enfournera seront fortes, plus elle devra être longue, pour pouvoir aller jusqu'au pavé. On met un petit manche de bois au bout du rable pour le tenir avec facilité.

Le rable a deux mouvemens, du devant du four au fond, & réciproquement, & de droite à gauche, comme de gauche à droite. Dans le premier, le rable posé sur un côté, & le frittier le pousse devant lui jusqu'au fond du four, & trace un fillon dans la matière qu'il a eu bien soin d'étendre sur tout le pavé du four. Il porte ensuite la patte de son rable deux pouces à côté de l'endroit où elle étoit, & tirant à lui il forme un autre fillon, & ainsi de suite. Cette opération s'appelle *labourer la fritte*. Elle tend à faire passer au dessus les parties qui étoient au dessous, pour leur faire éprouver plus immédiatement l'action du feu; lorsque les parties que le frittier vient d'exposer au feu, ont été un peu chauffées, il recommence & fait revenir dessus celles qu'il avoit fait passer dessous, & il opere de même jusqu'à la fin de la fritte.

Le second mouvement du rable tend, comme le premier, à changer la disposition des parties de fritte dans le four. Le frittier met le manche de son rable d'abord à la première cheville, & il le remue de droite à gauche, & de gauche à droite. Il fait la même manœuvre en plaçant le rable à chaque cheville pour atteindre toutes les parties du four. Point de manière plus favorable de présenter souvent au feu différentes parties, & point de moyen plus propre à empêcher la fritte de prendre. Cette manœuvre s'appelle *rizeler la fritte*. C'est par ces deux manutentions souvent répétées, qu'on parvient à faire éprouver à la fritte une calcination égale & uniforme dans toutes ses parties. Le rable sert aussi à abattre la fritte dans le bassin lorsqu'elle est faite.

Il est nécessaire que le frittier ait auprès de lui plusieurs rables, pour en changer lorsque celui dont il se sert vient à se trop échauffer.

De la préparation du bois propre au tifage, & de la manière de tifer. Rien de plus desirable pour la bonne fabrica-

tion, qu'une chauffe violente, soutenue & bien-entendue; rien conséquemment de plus important que le bon tifage. Nous entendons par *tifage*, l'action de chauffer le four. La bonté du tifage dépend de trois causes: de la qualité du bois qu'on emploie, de la manière dont s'y prend l'ouvrier, & de sa vigilance. Le fabricant n'est pas responsable de cette dernière condition; elle ne dépend pas de lui, mais les deux premières tiennent immédiatement à sa capacité. De toutes les espèces de bois, celles qui, en faisant plus de flamme, produisent le plus de chaleur, sont sans contredit le hêtre & le frêne, & particulièrement le premier. Dans bien des pays de forêts, ces deux bois sont, pour ainsi dire, une espèce à part, distinguée par le nom de *foyard*, qu'on donne à l'un & à l'autre. Différens des bois blancs, comme le tremble, le sapin, &c. ils produisent presque aussi peu de braise, & font une flamme active & animée, au lieu de la flamme pâle & languissante des bois blancs. Les chênes, de quelque espèce qu'ils soient, ne peuvent entrer en comparaison avec le hêtre pour l'usage des *verreries*; ils charbonnent beaucoup & produisent peu de flamme, ainsi que peu de chaleur. Les arbres fruitiers sauvages, qu'on trouve assez communément dans les bois, peuvent encore servir passablement au tifage.

Ces considérations ont déterminé à choisir le hêtre de préférence à tout autre bois, pour le tifage; on a cherché ensuite la manière de façonner ce bois, la plus favorable à sa prompte & parfaite combustion. On a regardé comme la meilleure, la méthode de refendre les pièces de hêtre, & d'en faire des morceaux d'environ quatre ou six pouces de tour, ou, si l'on veut, tels que l'on puisse les embrasser entre le pouce & le doigt du milieu. Voici les observations qui ont engagé à prendre ce parti. 1°. La plupart des morceaux sont dépouillés de l'écorce qui les empêcheroit de s'enflammer aussi promptement que le cœur du bois le fait. 2°. Le bois sans écorce sèche bien mieux. 3°. Le tifeur ayant à employer du petit bois, mesure & règle bien mieux la quantité

qu'il croit devoir en mettre dans son four. Le hêtre ainsi façonné prend le nom de *billette*. La longueur de la billette est réglée par la construction du four dans lequel on la brûle. Dans celui que nous avons décrit, le milieu du tifar se trouve à vingt-deux pouces au dessus de l'âtre des tonnelles, & le haut à vingt-quatre. La bonne longueur du bois sera donc d'environ vingt-sept pouces; par ce moyen, une billette jetée dans le four pourra toucher d'un bout à l'âtre des tonnelles, & de l'autre au tifar, & demeurer par-là dans une position presque droite, qui sera plus favorable à la combustion, que si la billette tomboit à plat sur l'âtre des tonnelles.

On a essayé de tiser avec de la charbonnette ou bois de charbonnage, qui est façonné dans les branches des gros arbres ou dans la cime des taillis. La charbonnette, quoique de même grosseur que la billette, fait bien moins bon feu, & il y a bien des raisons pour cela. On fait que le bois des branches est incomparablement moins bon que le bois du tronc. 2°. La charbonnette est toute couverte d'une écorce qui lui conserve son humidité plus long-temps, & qui empêchant le feu d'agir immédiatement sur le bois, en retarde la combustion & le fait charbonner.

A toutes les précautions possibles & usitées pour se procurer de belle & bonne billette, ajoutez celle de ne l'employer que très-seche, & vous aurez le meilleur aliment du feu qu'il soit possible: la billette encore humide produit beaucoup de fumée, peu de chaleur, & brûle difficilement.

On ne peut obtenir une chauffe bien exacte que par l'exactitude du tiseur & sa bonne besogne. Il doit mettre du bois dans son four d'une manière bien réglée, n'en laisser jamais manquer, & en même temps n'en pas mettre trop: car s'il en mettoit une quantité trop considérable, il ne s'enflammeroit pas assez vite: le four seroit engorgé: il paroîtroit beaucoup de fumée, & on chaufferoit mal. On a imaginé un moyen de régler la chauffe, en assujettissant le tiseur à des mouvemens toujours les mêmes, qui puissent produire l'effet qu'on desire,

sans exiger nulle combinaison d'un être qui très-souvent n'en est pas capable. On l'oblige de tourner d'un pas égal à l'entour du four, pendant tout le temps du travail; & chaque fois qu'il passe devant chaque glaie, il est tenu de mettre dans le tifar une même quantité de billettes. Le pas d'un bon tiseur est tel, qu'il fait la valeur de sept lieues pendant les six heures qu'il travaille. Le nombre des billettes qu'il jette dans chaque tifar doit être tel, qu'il finisse de se consumer lorsque le tiseur revient au même tifar. Le four s'engorgeroit & *boucaneroit* (a), si le bois étoit plus long-temps à se consumer; au contraire il jeûneroit, & le feu manqueroit d'aliment, si le bois étoit consumé avant que le tiseur fût à même d'en mettre d'autre. C'est ce juste milieu qu'il faut chercher avec le plus grand soin.

L'usage du rable est la plus grande difficulté du travail du tiseur. Le rable du tiseur ressemble par la figure au rable à fritte, mais il est beaucoup plus léger & plus court. Il a huit piés de manche; savoir, six piés en fer, & deux en bois. La patte du rable a huit pouces. Le rable du tiseur est destiné à débarrasser l'âtre des tonnelles des braises qui s'y déposent, & qui ne manqueroient pas d'intercepter le courant de l'air, en bouchant les deux soupiraux du bas de la glaie; c'est cet usage du rable qui décide sa longueur. En lui donnant huit piés, l'âtre des tonnelles en a deux & demi: il restera donc en dehors cinq piés ou cinq piés & demi de manche, pour manier l'instrument. Dans le mouvement de cet outil, la main gauche du tiseur lui sert, pour ainsi dire, de point d'appui, & sa droite dirige son opération. Il infinue son rable successivement par chacune des ouvertures du bas de la glaie, le porte jusqu'à l'extrémité de la tonnelle; & retirant à lui, il dégage de braise le devant de ses soupiraux. Il a surtout attention de bien tenir libres les environs des joues. Comme elles sont placées chacune du côté d'un des sieges, cette précaution ne peut que diriger le feu vers cette partie, où il est le plus intéressant qu'il porte son action. Par cette manœuvre, que le tiseur est obligé de répéter fréquemment,

(a) Terme du métier, signifiant *fumer avec force*.

& qu'on connoît sous le nom de *rabler*, il ne fait qu'entretenir le même courant d'air ; il n'ôte pas toute la braise de son four. Cette opération seroit trop longue, pour qu'étant répétée, elle ne nuisît pas à la chauffe. Lorsque le tiseur est absolument gêné par la braise, & qu'il veut la vider, il recherche avec son rable tous les endroits de l'âtre des tonnelles, & retire en dehors toute la braise qu'il y rencontre : ce qu'on appelle *débraiser*. Pendant le débraisage on doit toujours tiser avec force, pour ne pas donner au four le temps de se refroidir. A peine le tiseur a-t-il fini de débraiser, qu'on prend les braises avec une pelle de tôle plate & large, connue sous le nom de *pelle à débraiser*. On les met dans un coffre de tôle, monté sur un petit brancard & une petite roue, couvert du couvercle, & connu sous le nom de *brouette à braises* ; & on les mène hors de la halle. Dès que les braises sont enlevées, le tiseur doit avoir pour premier soin de donner avec son rable un même arrangement, au devant de chaque soupirail, au peu de braises qui restent, pour ne pas diminuer un soupirail plus que l'autre, & ne pas rendre les deux courans d'air inégaux. Il doit avoir la même attention chaque fois qu'il rable, pour la disposition des braises qu'il amène en retirant son outil. Les braises sont disposées au devant de la glaie.

Il existe une autre maniere de rable, qu'on nomme communément *grand rable*. Son usage est de nettoyer le bas du four par une seule tonnelle, d'un bout à l'autre : aussi a-t-il dix piés de manche de fer, & fix en bois, qu'on y ajoute, pour le tenir sans brûler. On sent que, pour employer le grand rable, il faut au moins que le chio soit ôté, & le bas de la glaie ouvert.

A présent que nous tenons toutes les connoissances primordiales, c'est-à-dire, que nous connoissons les matieres nécessaires à la fabrication des glaces, que nous savons les préparer & les rendre par la fritte propres à faire du beau verre ; que nous savons faire des creusets & des fours, recuire les

uns & les autres, & que nous venons d'apprendre à chauffer ces mêmes fours, c'est le lien de considérer la suite des opérations par lesquelles on parvient à donner au verre la forme de glaces ; & en raisonnant sur ces opérations, nous décrirons en même temps les outils propres à chacune d'elles.

Opération de la glacerie, & description de divers outils. La premiere opération à faire dans la glacerie, c'est de remplir les pots de matiere ; c'est en même temps la plus simple : elle est désignée par le mot *ensfourner*. On débouche celui des ouvreaux d'en haut, qui donne sur le pot qu'on veut ensfourner. Il seroit peut-être plus commode de déboucher l'ouveau au milieu, parce que, donnant sur deux pots, on ne seroit obligé de déboucher que deux ouvreaux pour ensfourner les quatre pots ; au lieu qu'en ensfournant par l'ouveau à tréjeter, on est obligé de les déboucher tous quatre l'un après l'autre. L'usage de l'ouveau d'en haut, & le temps d'ensfourner, excitent une question parmi les artistes ; mais comme il faut connoître le travail entier pour l'entendre, ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Toute l'opération d'ensfourner consiste à prendre de la matiere dans l'arche avec une pelle, & à la porter dans le pot par l'ouveau. La seule précaution qu'exige cette opération, c'est d'être faite avec propreté & célérité.

Quant à la propreté, ne remplissez pas trop les pelles, pour qu'il ne tombe pas de matiere ni par terre ni dans le four. Introduisez-les légèrement dans l'ouveau, sans en toucher l'arbre ni les parois, & ne les renversez que quand vous êtes immédiatement au dessus du pot (a). Lorsqu'il tombe de la matiere sur l'âtre de l'ouveau, ratifiez-la avec un instrument qu'on appelle *graton*. Il ressemble assez à un rable, dont la patte, qui est proprement le *graton*, est beaucoup plus mince, & a trois pouces sur un pouce & demi. On y adapte un manche d'environ huit piés, pour donner à l'ouvrier la facilité de s'en servir sans se brûler.

(a) Si l'ouvrier étoit obligé de porter sa pelle pleine, du même effort jusqu'en dedans du four, il lui seroit difficile d'être assez assuré de l'exactitude de son bras, pour entrer sans toucher l'ouveau. Aussi met-on devant l'ouveau un parallépipède de fonte, auquel on donne le nom de *barre*, de quatre pouces sur six, pour qu'il domine un peu l'ouveau. L'ouvrier y appuie un instant sa pelle avant de l'introduire, pour prendre ses dimensions avec sûreté ; & la même barre sert de point d'appui au manche de sa pelle, quand il la renverse.

Pour ce qui regarde la promptitude de l'opération d'enfourner, elle consiste à ne laisser jamais l'ouvreau vuide de pelle.

Une observation essentielle lorsqu'on enfourne, c'est d'enfourner également, c'est-à-dire, de ne pas mettre plus de matiere dans un pot que dans l'autre.

Il ne suffit pas d'enfourner une fois pour remplir le pot; les parties de la matiere qu'on a enfournée se fondant, se rapprochent les unes des autres, & occupent moins d'espace; conséquemment le pot qui étoit à comble quand on a fini d'enfourner, est fort éloigné d'être plein après quelques heures de chauffe. On fait tirer des *larmes* (a) ou essais de verre avec le crochet; lorsqu'on connoît que le bain de verre ne baissera plus, on enfourne de nouveau. Avant que d'enfourner une seconde fois, il faut laisser venir le verre au plus haut point de perfection qu'il est possible. On laisse évaporer tout le sel de verre, & l'on attend que les points qui paroissent dans le verre soient dissipés, du moins en plus grande partie. Ces points ne sont autre chose que l'air renfermé dans le verre, qui se dilate par l'action du feu. Dans les premieres larmes, ils sont imperceptibles; ils deviennent plus gros, plus ouverts, l'air qui les forme ayant reçu un plus grand degré de dilatation. Ils prennent alors le nom de *bouillons*; enfin, ils gagnent la surface du bain du verre, & se dissipent. Le verre est dit plus fin, à mesure qu'il renferme moins de ces points ou bouillons.

On sent combien il est intéressant que le verre soit fin, ou à-peu-près, avant d'enfourner une seconde fois; l'air renfermé dans le bas du bain du verre, a bien moins de peine à gagner le haut que si le pot étoit plein. En agissant toujours de même, la totalité du verre contenu dans le pot, est bien plutôt affinée, & en état d'être travaillée, que si l'on se pressoit de renfourner, après avoir simplement fondu la matiere qui avoit d'abord été enfournée. Par la méthode que nous venons d'indiquer,

lorsque la dernière fonte (b) est faite, on n'a plus à affiner que cette dernière fonte, qui ordinairement est plus considérable.

On fait communément trois fontes; j'en ai fait quelquefois quatre. Le nombre en est relatif à la qualité des matieres que l'on emploie. Si elles contiennent beaucoup de sel de verre, il occupe une place qui se trouve vuide après la dissipation, & il faut un plus grand nombre de fontes.

Le sel de verre est quelquefois si abondant, qu'il est nécessaire de l'ôter de dessus le pot avec des poches, pour ne pas perdre le temps à attendre sa parfaite dissipation. On se sert de poches de fer; celles de cuivre seroient trop tôt détériorées. On infinue les poches dans l'ouvreau à tréjeter: on les plonge dans le pot, d'où on les retire pleines de sel de verre. Il faut avoir attention de ne pas déposer ce sel dans un lieu mouillé; l'humidité le fait élaner au loin, lorsqu'il est encore fluide; & ceux qui sont auprès peuvent en être incommodés. On doit donc par la même raison ne les toucher qu'avec des poches seches.

La dernière fonte faite, il n'y a plus qu'à chauffer avec violence, pour affermir la masse entiere du verre, & en même temps pour dissiper la manganese superflue, & n'en laisser que ce qui est nécessaire à la bonne couleur du verre.

La manganese se manifeste ordinairement dès la première fonte: elle diminue un peu dans l'intervalle de la première à la seconde: elle redevient un peu plus forte lorsqu'on a fait la seconde: elle diminue encore dans l'intervalle de la seconde à la troisième: elle se manifeste de nouveau après la troisième; & lorsque c'est la dernière, elle va en diminuant, jusqu'à ce que le verre soit bon à travailler. Au reste, la couleur de la manganese ne regle point du tout le temps des fontes; que la verre soit plus ou moins haut en couleur, on enfourne toujours, lorsque le verre est jugé assez fin, & que le sel est dissipé.

Lorsque le verre est fin, qu'il ne joue

(a) On tire des larmes en plongeant le bout du crochet dans le verre; & lorsqu'on l'a retiré hors du four, on profite du temps où le verre qui est resté attaché au bout du crochet, est encore chaud, pour en former une goutte par l'agitation qu'on donne au bout du crochet, & cette goutte est la *larme*.

(b) On appelle *fonte* la quantité de matiere qu'on enfourne à chaque fois; ainsi *faire la première fonte*, c'est enfourner une première fois; *une seconde fonte*, c'est enfourner une seconde fois, &c.

plus, c'est-à-dire, qu'il ne change pas d'état, & que la couleur n'est pas trop haute, il est temps de le travailler. Pour cet effet, il faut le faire passer dans les cuvettes, pour pouvoir le transporter avec facilité; mais il est nécessaire de nettoyer auparavant les vases dans lesquels on doit transférer le verre; d'autant plus que celui qui y est resté des opérations précédentes, a perdu la couleur qu'il avoit, à force d'être chauffé, est différent en qualité du nouveau verre qu'on mettroit dans les cuvettes, & ne se mêleroit pas assez intimement à lui, pour ne pas causer des différences fâcheuses dans la couleur des diverses parties de glaces qui en seroient formées, & ne pas les parfumer de veines plus basses en couleur les unes que les autres. Les dégradations, les larmes qui tombent quelquefois de la couronne dans les cuvettes, exigent aussi la précaution de les nettoyer. L'opération par laquelle on y parvient, est connue sous le nom de *curage*.

Avant de procéder au curage, on nettoie la halle, & sur-tout les environs du four, où doit se faire l'opération. On a au coin de chaque arche, du côté de l'ouvreau, un baquet plein d'eau propre. Ces sortes de baquets sont ordinairement cerclés en fer, & garnis de tôle légère autour de leur bord, pour empêcher qu'ils ne soient brûlés par le verre qui y tombe toujours pendant le curage. On démarge l'ouvreau à cuvette, c'est-à-dire, qu'on ôte les torches qui garnissoient le tour de la tuile; on se sert pour cela de la *grand-mère*. C'est un instrument de fer assez mince, de la longueur d'environ trois piés, fait par le bout comme le bout d'un ferret, & présentant à l'autre extrémité une petite dent d'environ un pouce. On insinue la dent de la grand-mère à quelques parties de la torche; & tirant à soi, on arrache les torches en entier tout autour de la tuile. Lorsque l'ouvreau est démargé, on enlève le débris des torches avec le rabot. Après avoir raboté le dessous de l'ouvreau, on acheve de le nettoyer au moyen du balai, qu'on passe aussi sur le cintre de l'ouvreau, pour en faire tomber les parties de torches qui y seroient encore attachées.

Lorsqu'on n'a bouché qu'avec une tuile, on ne peut balayer sous le cintre de l'ou-

vreau qu'après avoir ouvert le four; & alors, on est en danger de faire tomber soi-même des saletés dans les cuvettes; mais bouchez avec deux tuiles l'une devant l'autre, & margez sur la seconde. Après le démargement & le rabotage, on n'a qu'à ôter la seconde tuile, & on pourra balayer le haut de l'ouvreau & ses piés droits sans danger, à la faveur de la première. Après avoir balayé on débouche, c'est-à-dire, qu'on ôte la dernière tuile avec le cornard, & le four paroît ouvert. S'il y a quelque chose sur l'âtre de l'ouvreau, qui demande à être arraché, & qui fasse résistance, on le gratonne; s'il pend quelque larme au cintre de l'ouvreau, on l'enlève aussi avec le graton.

Il arrive quelquefois que le cul de la cuvette tient au siege, soit par le verre qui est tombé sur le siege, soit par la vitrification des deux surfaces. On détache la cuvette du siege, au moyen de la pince, ce qu'on appelle *élocher la cuvette*.

Lorsque la cuvette est élochée; on la prend avec le chariot à tenaille. Cet instrument mérite bien que nous nous arrétions un moment à sa description.

Le chariot à tenaille a deux branches de fer qui se croisent en un point où elles sont arrêtées comme les branches d'une paire de ciseaux, ayant la liberté de s'écarter & de se resserrer. Les branches sont portées sur un aissieu & des roues. Les branches sont contournées de manière que, lorsqu'elles sont à l'endroit où elles sont tenaille, elles prennent la forme carrée d'une cuvette. La tenaille est un peu plus resserrée d'un côté que de l'autre.

Les proportions du chariot à tenaille, c'est-à-dire, l'ouverture de la tenaille, la longueur de l'instrument, la longueur de l'aissieu & le rayon des roues, tout cela est relatif à la mesure des cuvettes & au four. On donne aux roues un peu moins d'un pié de rayon, pour pouvoir les faire passer sous les plaques des ouvreaux d'en haut. Les moyeux sont à environ vingt-quatre pouces l'un de l'autre. Quant à la distance au bout de la tenaille, il faut qu'elle soit suffisante pour aller prendre la cuvette du devant, & c'est sur cela qu'on se règle.

A l'extrémité des bras du chariot, sont placées des poignées d'environ neuf pouces, pour placer les mains des deux ouvriers destinés à conduire le chariot.

Les branches des tenailles, en approchant des poignées, prennent une courbure qui met lesdites poignées à une élévation plus considérable & plus commode aux ouvriers.

Pour bien mener le chariot à tenaille, un des deux ouvriers doit presser sur les poignées, pour enlever la cuvette de terre, & l'autre doit pousser ou tirer le chariot, suivant le lieu où il veut le mener.

Il est inutile de prendre les cuvettes bien avant dans la ceinture; il est suffisant qu'on les tienne assez pour que leur poids ne les fasse pas échapper. L'action de prendre la cuvette avec les tenailles du chariot, est dite *embarrer* la cuvette.

Lorsque la cuvette est suffisamment & assez sûrement embarrée, on la tire du four & on la pose sur une ferrasse, auprès d'un des baquets. Alors deux ouvriers s'approchent de la cuvette, avec un instrument qu'on appelle *grapin*.

Le grapin a six piés de longueur; il présente une surface plate & tranchante, qui a deux pouces & demi. A l'autre extrémité est une patte à-peu-près semblable à celle du graton. La patte du grapin est ordinairement de cuivre, pour plus de propriété. Par-là on n'est pas sujet aux pailles, dont le fer est quelquefois taré, & auxquelles peut se prendre le verre.

On fouille, avec la patte du grapin, dans le fond de la cuvette; on en enlève tout le verre, qu'on jette à chaque fois dans le baquet. Un des cureurs se trouvant, par sa position, trop loin pour jeter dans le baquet, on lui présente une petite poche de cuivre, connue sous le nom de *poche du gamin*, du nom qu'on donne communément au petit ouvrier qui la présente. Le cureur remplit la poche du gamin, qui va ensuite la mettre dans le baquet. S'il y a beaucoup de verre dans la cuvette, on en ôte la plus grande partie avec la poche du gamin, avant d'employer le grapin. S'il y a dans la cuvette quelque corps qui résiste, & qui soit collé à la paroi de la cuvette, les deux cureurs placent

leurs foulons de côtés opposés, & font effort l'un contre l'autre pour le détacher. Lorsque la cuvette est curée, les deux ouvriers qui étoient au chariot à tenaille, la replacent au four comme ils l'en avoient ôtée; on rebouche & on remarge. Lorsqu'il y a deux cuvettes dans un ouvreau, tandis qu'on cure celle de la tuile, d'autres ouvriers tirent celle du devant, & on la cure au baquet de l'autre arche. Celle des deux cuvettes qui est achevée de curer la première, se place devant, & la seconde à la tuile.

On répète la même opération aux quatre ouvreaux, pour curer toutes les cuvettes.

La description que nous avons faite des divers outils propres au curage, a peut-être fait perdre un peu de vue la suite de l'opération. Remettons-la sous les yeux par une courte récapitulation. On démarge, on rabote les torches, on enlève la première tuile, on balaié l'ouvreau, on débouche, on gratonne l'âtre de l'ouvreau, on écloche la cuvette, on la prend avec le chariot à tenaille, on la mène auprès du baquet, on la cure, on la replace dans le four, les deux cuvettes remplacées, on rebouche, & enfin l'on remarge.

Cette opération demande beaucoup de promptitude, tant pour éviter le refroidissement du four, que pour empêcher le verre contenu dans la cuvette, de se durcir en refroidissant, & de se refuser à l'action du grapin. Le seul moyen de se procurer la diligence nécessaire, c'est de faire en sorte que les actions particulières des ouvriers se succèdent avec ordre & vivacité; d'avoir deux chariots à tenaille, pour tirer du four la seconde cuvette, dès que la première est auprès du baquet. Par ce moyen les deux cuvettes se trouvent curées presque au même instant.

Une raison qui doit encore engager à curer avec vivacité, c'est que la cuvette sortant d'un lieu très-chaud, ne pourroit que souffrir de la nouvelle température qu'on lui fait essuyer, si on l'y laissoit trop long-temps exposée; & quand elle auroit le bonheur de refroidir sans périr, elle ne pourroit éviter sa perte en rentrant dans le four.

Lorsqu'on replace une cuvette, les

ouvriers qui mènent le chariot à tenaille, connus sous le nom de *placeurs de cuvettes*, font bien de ne laisser toucher la cuvette au siege, que quand elle est exactement à sa place. Si elle touche avant, ils sont obligés de débarrer & de pousser le jable de la cuvette, avec les extrémités de la tenaille; mais la même raison qui oblige d'élocher la cuvette, l'empêche de glisser sur le siege. Aussi, avant de mettre la cuvette à l'ouvreau, jette-t-on sur le siege quelques billettes, sur lesquelles la cuvette glisse sans effort.

Lorsque toutes les cuvettes sont bien curées, ce seroit le moment du tréjetage; mais le four ayant été chauffé avec force depuis la première fonte, le verre se trouve dans un état de trop grande fluidité pour le prendre avec la poche, sans en répandre; on dit alors que le verre est trop mou. Il est aisé de le corriger de ce défaut, en laissant refroidir le four, c'est-à-dire, en ne tirant plus. Mais comme le four pourroit souffrir du contact de l'air extérieur, & d'un trop prompt refroidissement, on le marge, c'est-à-dire, qu'on met aux ouvreaux d'en haut les plateaux, au lieu de tuiles, & que le tiseur bouche les soupiraux de sa glaie, avec ses margeoirs. La cessation du tirage s'appelle *la cérémonie*, & l'action de cesser de tiser est dite *arrêter le verre*, ou *faire la cérémonie*.

Le temps de la cérémonie est relatif à la fluidité du verre: plus il est fluide quand on l'arrête, plus il est de temps à parvenir au degré de consistance où il doit être pour tréjeter, plus aussi la cérémonie doit être longue.

Après la cérémonie, on fait encore précéder le tréjetage de l'opération connue sous le nom d'*écrémer*. Son nom seul désigne qu'elle consiste à enlever la surface supérieure du verre, pour ne pas mettre dans les cuvettes les saletés qui seroient tombées de la couronne, comme pierres, larmes, &c.

Le *pontil*, outil avec lequel on écrème, est une barre de fer de six piés de long, large d'environ deux, & épaisse d'environ six lignes. On fait chauffer le bout du pontil,

pour que le verre s'y attache mieux: on le fait passer par l'ouvreau à tréjeter, & on le promène légèrement sur la surface du pot; lorsque le pontil est enveloppé de verre, on le tire de l'ouvreau, en le tournant, pour ne pas laisser tomber le verre, & l'écrémeur arrange son *coup de verre* (a), autour du pontil, en appuyant successivement chacune des faces de cet outil sur une plaque de fonte disposée sur un baquet; il retourne à l'ouvreau & achève d'écrémer son pot. S'il lui fait prendre plus de deux coups de verre, il se conduit toujours de même.

L'écrémage est immédiatement suivi du tréjetage.

L'opération de tréjeter consiste à prendre du verre dans le pot avec la poche, & à le mettre dans la cuvette à côté. La poche est de cuivre, & est emmanchée d'un manche de fer de six piés neuf pouces, ou sept piés de long. Le diamètre de la poche est réglé par la largeur de l'ouvreau à tréjeter. Par rapport au four que nous avons décrit, la poche peut avoir neuf ou dix pouces de diamètre, y compris l'épaisseur, & on peut lui donner quatre ou cinq pouces de profondeur. Lorsque le tréjeteur fait passer sa poche dans l'ouvreau, soit en entrant, soit en sortant, il doit avoir attention de renverser sa poche, en cas qu'il tombât des saletés du cintre de l'ouvreau.

Lorsque le tréjeteur prend du verre dans le pot, il est placé un peu du côté de l'arche, & lorsqu'il veut renverser sa poche dans la cuvette, il se place plus du côté de l'ouvreau du milieu.

Lorsque le tréjeteur veut porter au dessus de la cuvette sa poche pleine de verre, il doit éviter avec soin de laisser autour de la poche des bavures de verre: elles tomberoient dans le four entre le pot & la cuvette, & seroient une perte réelle. C'est dans cette circonstance que les barres que nous avons placées sur les plaques des ouvreaux d'en haut, sont bien utiles. Elles servent d'un point d'appui, au moyen duquel le tréjeteur fait rentrer les bavures dans la poche, par un

(a) On appelle *coup de verre*, ce que l'écrémeur prend de verre au bout de son pontil à chaque fois.

coup sec qu'il donne, en portant en bas la queue de sa poche, & la tournant dans sa main à droite ou à gauche, suivant la position des bavures.

Il faut avoir attention de rafraîchir souvent les poches, parce que, si elles s'échauffoient trop, le verre s'y attacherait; la poche courroit elle-même risque de se gâter. Il suffit d'avoir pris deux pochées de verre avec une poche, pour devoir prudemment la porter dans un des baquets placés au coin des arches.

L'ouvrier qui tréjette ne peut juger bien faiblement lui-même de l'état de son ouvrage; mais il est averti par ceux qui le regardent de l'autre côté du four par l'ouvreau opposé. Le moyen d'accélérer le tréjetage, c'est d'avoir continuellement une poche à l'ouvreau. Deux tréjeteurs suffisent pour cela; tandis que l'un tréjette, l'autre rafraîchit.

On ne débouche ordinairement qu'un ouvreau de chaque côté du four.

La poche est le seul instrument nécessaire pour le tréjetage, lorsque le four est garni de tous ses pots; mais s'il y avoit un pot de cassé, & qu'on fût obligé de remplir les cuvettes qui lui correspondent, du verre des autres pots, il faudroit donner au tréjeteur des aides, pour porter sa poche pleine. Les aides du tréjeteur se serviroient de l'instrument qu'on connoît sous le nom de *gambier*. C'est une barre de fer d'environ quarante pouces. Il y a au milieu du gambier, une échancrure, dans laquelle on loge le manche de la poche auprès de la cuiller, & deux ouvriers portent le gambier.

Dans la vue de diminuer le nombre d'ouvriers, on peut employer, si l'on veut, le crochet, pour tenir lieu de gambier. Cet outil ne demande l'emploi que d'un ouvrier, d'où on peut le nommer *gambier à une main*.

D'après le mouvement que l'on fait éprouver au verre pendant le tréjetage, il ne peut que se ressentir de l'agitation, & il est en effet rempli de bulles, de bouillons, qu'il n'avoit pas lorsqu'on l'a arrêté. Il est nécessaire de réchauffer avec force, pour lui rendre son état de finesse: ce temps de nouvelle chauffe, & l'action

de remettre le verre dans son premier état, sont dits *faire revenir le verre dans les cuvettes*.

Lorsque le verre est bien revenu, ce qu'on connoît à l'inspection de larmes tirées des cuvettes, il ne faut penser qu'à le couler. *Couler* est l'opération par laquelle on donne au verre la forme de glaces.

Immédiatement après la revenue du verre, il seroit trop mou pour le travailler avec facilité, on lui donne de la consistance par une petite cérémonie.

L'opération de couler est trop compliquée pour décrire les outils, à mesure que nous en trouverons l'usage, comme nous avons fait dans les précédentes: ainsi nous prendrons le parti de décrire tous les outils, & on en verra l'usage en écrivant l'opération.

Il y a trois especes d'outils employés pour la coulée: les uns sont destinés à tirer la cuvette du four, & à la mener au lieu de l'opération; les seconds concourent à la formation de la glace; les troisiemes servent à la pousser dans le four destiné à la recuire & à l'y placer.

Nous comptons parmi les premiers, la *pince à élocher*, la *grande pince*, les *grands crochets*, le *ferret*, le *chariot à ferrasse*. Parmi les seconds, le *fabre*, le *grapin*, la *poche de gamin*, le *balai*, la *table*, les *tringles*, le *rouleau*, les *tenailles*, la *potence*, la *croix à essayer la table*, les *maines*; & enfin parmi les derniers, le *procureur*, la *pelle*, le *grillon*, l'*ygrec*, la *grande croix*.

On connoît la pince à élocher.

La grande pince est une grosse barre de fer arrondie par le haut, formant un talon, pour avoir occasion de s'en servir comme d'un levier, & présentant une partie plate, que j'appellerois volontiers *la pelle de la pince*. La grande pince a environ sept piés, & sa pelle environ un pié de long sur trois pouces de large, & demi-pouce d'épaisseur.

Le grand crochet, moins gros que la grande pince, est arrondi dans le haut comme elle, & a onze piés de long, & six ou huit pouces de crochet.

On connoît le ferret.

Le chariot à ferrasse sert à voiturer

les cuvettes pleines depuis le four à la carquoise (a) & à les ramener vuides.

L'outil dont nous entreprenons la description, consiste en deux barres de fer, qui se réunissent en une seule, connue sous le nom de *queue de chariot*. Au bout de la queue du chariot sont deux poignées pour les mains de deux ouvriers, comme dans le chariot à tenaille.

Les branches se prolongent, pour y fixer une tôle ou ferrasse, sur laquelle on pose la cuvette. La grandeur de la ferrasse est relative avec celle des cuvettes, pour pouvoir transporter de grandes cuvettes de 26 pouces sur 16; on en donne à la ferrasse 24 sur 18.

La longueur de la ferrasse détermine l'écartement des branches du chariot; on lui donne ordinairement 18 pouces.

Le chariot à ferrasse est monté sur des roues de fer de deux piés de diametre. L'écartement des branches regle la longueur de l'aissieu. Il a environ 33 pouces d'un moyeu à l'autre.

Les branches du chariot doivent être pliées de maniere que la partie qui porte la ferrasse touche terre, que la partie qui pose sur l'aissieu se trouve à une hauteur de terre à-peu-près égale au rayon de la roue, & que la queue en se courbant en haut, mette les poignées à une hauteur commode aux ouvriers.

Le chariot a huit piés de long.

L'aissieu est placé environ à 40 pouces du côté de la ferrasse.

Sur chaque branche du chariot part une branche de fer bien plus mince, qui s'éleve en faisant l'arc environ à 10 pouces au dessus des branches du chariot.

Lorsqu'on veut faire marcher le chariot, deux ouvriers appuient sur les poignées pour enlever la cuvette de terre, & deux autres passent un de chaque côté du chariot; & suivant le côté où ils se trouvent placés, ils pouffent devant eux le chariot.

Parmi les outils de la seconde espece, nous connoissons déjà le grapin, la poche du gamin & le balai.

Le fabre est un outil qui a 4 piés de long; le bout est la partie qui sert: c'est

une plaque de cuivre, qui a environ six pouces de long sur deux de large. Le bout du fabre s'emmanche dans un manche de fer, qui a son tour est emmanché dans un manche de bois. Le manche de fer présente une feullure, dans laquelle la lame de cuivre s'engage, & où elle est fixée par des clous qui passent au travers du tout. Le manche de fer a à son autre extrémité une lame qui s'engage dans une feullure pratiquée au manche de bois.

La table est sans contredit un des outils les plus importans de la glacerie; c'est un solide de cuivre, qui présente une surface supérieure, bien unie & exempte d'inégalités. La longueur & la largeur de la table dépendent de la grandeur des glaces qu'on veut y travailler. On n'en a pas fait dont les dimensions passassent dix piés sur six. L'épaisseur de la table est relative à ses autres dimensions; plus la table sera grande, plus aussi il faudra qu'elle soit épaisse.

Il faut avoir soin de faire chauffer la table avant l'opération, parce que le contact d'un corps aussi froid causeroit des accidens qui entraîneroient nécessairement la perte de la glace; aussi a-t-on l'attention de couvrir la table de braises longtemps avant de travailler.

Quelques artistes croient utile de faire la table un peu creuse au milieu, parce que, disent-ils, la chaleur du verre qu'on y verse dilate le cuivre; & comme cette dilatation trouve plus de résistance à la surface inférieure qu'à la supérieure, toute son action se fait sentir à la surface supérieure, & principalement dans le milieu, où le flot du verre est le plus immédiatement. Ce milieu se bombe, ce qui doit nécessairement diminuer l'épaisseur de la glace dans le milieu. C'est pour rendre le bombement de la table moins sensible, qu'ils se sont déterminés à en creuser le milieu.

On observe sur cela, 1°. que le plus grand obstacle qu'on puisse apporter à la dilatation, c'est l'épaisseur de la table: plus elle sera épaisse, moins il sera aisé de l'échauffer à un point aussi nuisible. 2°. Que

(a) Fourneau de recuiffon.

pour creuser avec sûreté, il faudroit savoir exactement de quelle quantité la table unie & bien à la regle se bombe par la chaleur. 3°. Qu'en creusant la table il peut arriver qu'on la rende plus mince au milieu qu'ailleurs, & alors au contraire elle seroit plus susceptible qu'auparavant du mauvais effet de la chaleur. D'après toutes ces observations, je préférerois de mettre la surface de ma table bien à la regle, & j'y ajouterois la précaution de la bien polir, pour éviter les inégalités.

La table est portée sur un pié connu sous le nom de *chassis de la table*. On unit à mortaises & à tenons les quatre pieces de bois qui forment le chassis. Les extrémités sont disposées pour recevoir, la première, une seule roue de fonte, qu'on y arrête au moyen d'un boulon passant par un trou, & prenant la roue par son centre; & la seconde, deux roues: une piece de bois traverse le chassis pour en augmenter la force. Les trois roues destinées au transport de la table, ont environ 20 ou 22 pouces de diamètre, sur 5 ou 6 pouces d'épaisseur; & la hauteur des roues, celle du chassis, & l'épaisseur de la table prises ensemble, doivent porter la surface supérieure de celle-ci au niveau du pavé des carcaïses.

Quant à l'usage des roues, si l'on veut faire suivre à la table la même route, sans changer sa direction, ni sa position; faites avancer la roue seule & les deux roues de l'autre côté, avec la même vitesse. Si vous voulez lui faire changer de position, fixez la roue seule, & autour de cette roue comme centre, faites tourner les deux roues, en faisant la révolution plus ou moins entière; vous serez le maître de changer plus ou moins la direction de la table, & de lui donner celle que vous voudrez.

On fait un chemin en pieces de bois, tout autour de la halle, pour la facilité du transport de la table.

On met entre la table & le chassis, des barres de fer, d'espace en espace, pour soutenir également le poids de la table.

Des tringles de fer sont destinées à être placées sur la table, sur laquelle on répand le verre, & à supporter le rouleau

qui l'applatit. Les tringles reglent donc l'épaisseur de la glace par la leur, & la largeur de la glace par l'espace qu'on laisse entr'elles. La tringle est arrêtée par un petit crochet qui appuie contre l'épaisseur de la table, & qui empêche la tringle d'être entraînée par le mouvement du rouleau. On donne aux tringles l'épaisseur qu'on veut donner aux glaces. On en a même plusieurs paires de diverses épaisseurs, étant obligé de donner plus ou moins d'épaisseur aux glaces, suivant qu'on veut en faire de plus ou moins grandes. L'épaisseur des tringles ordinaires est de quatre à six lignes. La surface sur laquelle pose le rouleau, a environ un pouce de large; on sent que les tringles doivent avoir la longueur de la table.

Le nom seul du *rouleau* désigne sa forme. C'est un cylindre de cuivre creux. Il est destiné à appuyer sur le verre & à l'appplatir. Le rouleau a environ dix pouces de diamètre, & un pouce & demi d'épaisseur. Quant à sa longueur, elle est égale à la largeur de la table. Au milieu, à six pouces des extrémités, sont trois triangles de fer battu, qu'on a engagés dans le rouleau en le fondant, & qui sont percés chacun d'un trou carré, qui doit se trouver dans l'axe du cylindre. Par les trois triangles on fait passer une barre de fer bien juste au trou qui devient l'axe du rouleau.

Pour se servir du rouleau, on a deux poignées de fer, de deux piés de long, arrondies, & dans lesquelles s'engagent les bouts de l'axe, comme des tenons dans leurs mortaises.

Lorsque le rouleau n'est pas sur la table, il est posé sur un chevalet de bois. Le chevalet doit être le plus approchant qu'il est possible, de la hauteur de la table. Par ce moyen, lorsque le rouleau tombe de la table sur le chevalet, il le dégrade moins, tombant de moins haut; & lorsque l'on veut remettre le rouleau sur la table, on le fait avec plus de facilité, ayant à le porter à une moindre élévation.

On peut s'aider, pour relever le rouleau, de l'outil qui n'est autre chose qu'une pince de sept piés & demi, présentant

un talon de dix-huit pouces , & un crochet , qui s'engageant à un boulon placé à chaque côté de la table pour servir de point d'appui , agit comme levier du second genre. On appelle cet outil *bras à lever le rouleau*.

Lorsqu'on a à voiturer le rouleau dans divers endroits de la halle , on se sert d'un chariot qui , de son usage , prend le nom de *chariot à rouleau*.

Ce sont deux branches parallèles , qui présentent des parties courbes , & forment conséquemment des demi-cercles capables de retenir le rouleau. Les branches vont se réunir en un point , pour n'en former qu'une , qu'on nomme *queue du chariot* , à l'extrémité de laquelle sont des poignées pour placer les mains des ouvriers , comme dans les autres chariots , dont nous avons donné la description.

Les branches du chariot à rouleau sont portées sur des roues de fer , de 30 pouces de diamètre. La longueur de l'aissieu dépend de l'écartement des branches , qui me paroît suffisant à 30 pouces , pour porter un rouleau de 6 piés : car en le prenant bien au milieu , il débordera de chaque côté des branches du chariot de 21 pouces ; la partie la plus considérable sera entre lesdites branches , & par conséquent le rouleau sera posé avec sûreté. La longueur de l'aissieu connue , ainsi que la largeur des roues & la grandeur des moyeux , il y aura environ 4 piés d'un moyeu à l'autre , c'est-à-dire , pour largeur totale de la machine. Il faut mettre le rouleau le plus près de l'aissieu qu'il se pourra , c'est-à-dire , faire les bras du levier le plus courts qu'il sera possible , pour augmenter la force des ouvriers. Le rayon de la roue = 15 pouces , pour que le rouleau n'empêche pas celle-ci de tourner.

On donne de longueur au chariot depuis l'aissieu jusqu'aux poignées , environ 8 piés. Le point de réunion des branches est environ à 4 piés de l'aissieu , & il reste à-peu-près 4 piés de queue.

Deux branches se réunissent en une seule. Ces branches , semblables à celles que nous avons fait observer au chariot à ferrasse , servent comme dans celui-ci à placer les mains des ouvriers qui poussent le chariot.

Les tenailles sont un instrument propre à prendre la cuvette , & à la renverser sur la table. Ce n'est autre chose qu'un cadre de fer , qu'on fait juste à la mesure des cuvettes qu'on veut prendre : au moyen de quoi on est obligé d'avoir deux tenailles , l'une pour les petites cuvettes , l'autre pour les grandes. Tout ce que nous dirons de la petite tenaille , doit s'entendre de même de la grande tenaille.

Le cadre a 16 pouces d'un côté , & seulement 15 de l'autre , pour serrer la cuvette avec plus de force. Le cadre est ouvert au milieu , & deux branches y sont ajoutées de telle sorte , qu'une partie tournant sur une charnière , s'approche plus ou moins de l'autre partie du cadre , & se fixe à l'ouverture désirée au moyen d'une clef & d'une clavette.

Aux extrémités de la tenaille , on forme des poignées de huit pouces , la charnière est à un pié du cadre.

A six pouces , les branches des tenailles sont arrondies & un peu déprimées ; c'est là que s'attachent les chaînes qui suspendent les tenailles : car on sent bien que deux hommes ne pourroient soutenir le poids d'une cuvette pleine , s'ils n'étoient aidés.

Il est , je crois , inutile de dire que l'on prend la cuvette dans la ceinture , avec le cadre de la tenaille.

La *potence* est une pièce de bois , arrondie & garnie en fer à son extrémité ; elle s'engage dans un collier de fer qui l'arrête à une pièce de charpente , & lui laisse la liberté de tourner.

A l'extrémité est un pivot de fonte , sur lequel la potence tourne : on fait agir le pivot dans un crapeau ou manière de trou pratiqué dans une pièce de fonte qu'on met à niveau du terrain.

A la hauteur d'environ quatre piés est fixé un cric consistant en un pignon , une roue dentée , & un treuil où s'enveloppe une corde ; au moyen d'une manivelle on fait tourner le pignon qui engrene dans la roue , & la faisant tourner , fait envelopper autour du treuil la corde , qui se déroule si l'on tourne en sens contraire. La manivelle se trouve à environ trois piés au dessus du terrain.

Deux

Deux piés au dessous de l'extrémité est une poulie, sur laquelle passe la corde.

Un bras de fer est destiné à recevoir une autre poulie, sur laquelle la corde passe encore, pour aller accrocher la tenaille: la poulie est en quelque sorte le point de suspension de la tenaille: la fonction du bras est par conséquent de porter ce point de suspension à la distance qu'on desire; par exemple à huit piés, ce bras doit être tel que la corde passant sur les deux poulies, ait une position horizontale.

On fait ordinairement la hauteur totale de la potence = 8 piés: au reste plus la potence sera haute, plus on aura de facilité à verser la cuvette sur la table; car soit la potence placée vis-à-vis du milieu de la table, & à trois piés de distance de celle-ci; si le point de suspension est à huit piés de la potence, c'est-à-dire, si le bras de la potence a 8 piés, de l'extrémité du bras comme centre & d'un rayon de 8 piés, tracez un arc de cercle, ce seroit celui que décrirait la cuvette sur la table, si on l'abandonnoit à sa pesanteur, & qu'on fit tourner la potence; on lui fait donc constamment quitter la position à laquelle l'entraîne sa pesanteur, & on aura bien plus d'avantage pour combattre cette pesanteur, si le point de suspension est élevé, ou si la potence est haute.

La potence, telle que nous venons de la décrire, n'est pas un outil d'un transport aisé. Lorsqu'on veut la changer de place, on la dégage du collier qui la tient par en-haut; & tandis que des ouvriers la maintiennent dans sa position perpendiculaire, en la soutenant avec des bâtons qui y sont fixés, d'autres engagent le pivot entre les deux dents d'un instrument appelé *chariot à potence*.

Lorsque le pivot est entre les dents du chariot, les ouvriers qui sont aux poignées tirent le chariot à eux, ou le poussent devant eux, suivant le lieu où l'on desire de mener la potence; tandis que ceux qui sont aux bâtons de la potence, la soutiennent perpendiculairement au terrain.

Le nom de la croix à effuyer la table, désigne son usage, ce n'est qu'un morceau de bois joint en croix à l'extrémité d'un manche. Cette croix entourée de linges,

Tome XXXV.

sert à effuyer la table immédiatement avant de verser le *verre*.

La main est un instrument de cuivre ou de fer, destiné à accompagner le rouleau dans son mouvement, pour empêcher le verre de déborder par-dessus les tringles, par la pression du rouleau; une partie qui est vraiment la main, a six pouces de large sur environ huit de long & neuf lignes d'épaisseur. La courbarre sert à bien entourer le rouleau, pour qu'il ne passe pas de verre entre le rouleau & la main; la main avec son manche a six piés de long; le manche est de même matière que la main, jusqu'à l'espace de trois piés, & il se joint à un manche de bois aussi de trois piés, de la même manière que nous avons expliqué l'emmanchement du sabre.

Il est inutile de dire qu'il doit y avoir deux mains, une à côté de chaque tringle.

Il ne nous reste à décrire que les outils de la troisième espèce.

Le procureur est un outil de fer de six piés de long, à un des bouts duquel est une patte absolument semblable à celle d'un grapin; il sert lorsque la glace est faite, à lui former, en repliant son extrémité, un bourrelet connu sous le nom de *tête de la glace*, par lequel on puisse la prendre pour la pousser dans la carcaïse, & pour l'y placer.

La pelle est un instrument qui sert à pousser la glace dans la carcaïse; c'est une plaque de fer battu, qui a environ quarante pouces en longueur, & trois pouces en largeur; à la plaque on joint un rebord de deux pouces.

On adapte un manche en fer de 18 pouces, auquel on en joint un autre de bois = 8 piés 6 pouces, ce qui donne à l'instrument la longueur de dix piés, qui lui est nécessaire pour accompagner la glace jusqu'à la gueule de la carcaïse.

Lorsqu'on veut pousser une glace, on fait passer une partie sous la glace; le rebord faisant résistance contre la tête de la glace, on n'a qu'à pousser la pelle pour pousser la glace en même temps.

Le grillot n'est autre chose qu'une pièce de bois d'environ deux ou trois pouces d'équarrissage, avec laquelle on appuie sur la tête de la glace, en même temps que la

Bb

pelle la pousse pour l'empêcher de céder à l'effort de ceux qui poussent, & de laisser passer la pelle dessous. Le grillot doit avoir au moins huit piés de long.

L'*ygrec* sert à donner à la glace dans la carcaïse, la position que l'on croit convenable; ce n'est qu'un crochet de fer de deux pouces, avec lequel on prend la tête de la glace lorsqu'on veut la tirer, & avec lequel on peut aussi la pousser, si l'on en a besoin. L'*ygrec* a une pointe au dessus du crochet, aussi de deux pouces; le manche est tout de fer, & a environ quinze piés.

Lorsqu'on a poussé la glace dans la carcaïse, autant que peut le faire l'*ygrec*, & qu'on l'a bien disposée, on achève de la mettre en place, avec un outil nommé *la grande croix*; ce n'est qu'un morceau de fer qui a un pié de long sur quatre pouces de haut, & un pouce d'épaisseur. Il est emmanché d'un manche assez long pour atteindre l'extrémité de la carcaïse.

L'usage de la grande croix est difficile, parce qu'à moins que cet outil ne soit bien exactement au milieu de la tête de la glace, il la fait tourner, & il est impossible de l'amener bien droit à la place qu'on lui destine: on seroit plus sûr de son opération, si l'on substituoit à la grande croix une pelle de la même forme que celle que nous avons décrite, mais qui n'eût que dix-huit pouces, & qui prendroit le nom de *grande pelle*, de la longueur de son manche.

Voilà tous les instrumens nécessaires à la coulée: on va en voir l'usage dans la description de l'opération.

La coulée est précédée du *rabotage de la carcaïse*, dont nous avons négligé de parler. Il consiste à faire passer d'un bout à l'autre de la carcaïse & plusieurs fois, un rabot de bois.

Cet outil est connu sous le nom de *grand rabot*. Le rabotage ôte les saletés qui seroient sur le pavé de la carcaïse, & en unit les inégalités.

Lorsqu'on est prêt à couler, on débouche l'ouvreau à cuvette, & on se met en devoir de tirer la cuvette pleine hors du four. Pour cet effet un ouvrier, au moyen de la pince à élocher, donne passage sous la cuvette à la grande pince, dont un autre

fait passer une partie entre le siege & la cuvette.

Les deux crochets passent derrière la cuvette, chacun d'un côté, & aident l'action de l'ouvrier menant la grande pince, qui, en tirant son outil, tire aussi la cuvette qui y pose; la grande pince & les crochets menent donc la cuvette le long de la plaque, jusques sur la ferrasse du chariot, qu'on a disposée au bout de la plaque.

Un ouvrier souleve un peu la cuvette avec un ferret, dont il se sert comme d'un levier du second genre, & par cette action donne à la grande pince la liberté de se retirer; le ferret lui-même se dégage de dessous la cuvette, qui alors se trouve placée à plat sur la ferrasse.

Les ouvriers qui tiennent les poignées du chariot, aidés de quelques autres, menent la cuvette auprès de la carcaïse.

Lorsque la cuvette est arrivée auprès de la carcaïse, on l'écrème pour ôter toutes les saletés qui se trouveroient sur la surface du verre; les ouvriers passent chacun d'un côté de la cuvette, tenant chacun un sabre; ils croisent leurs sabres pour atteindre au bord de la cuvette qui leur est opposé, ne pouvant voir le verre au bord qui est de leur côté. Dans cet état, ils passent légèrement un côté de leurs sabres d'un bout à l'autre de la cuvette, & enlèvent toute la surface du verre; le verre qu'ils ont enlevé est sur le bord de la cuvette, deux ouvriers le recueillent avec des grapins, & le mettent dans la poche que présente le gamin: pendant que des ouvriers sont occupés à l'écrémage de la cuvette, d'autres le sont à prendre la cuvette par sa ceinture avec les tenailles.

Après que la cuvette est écrémée, l'ouvrier qui est à la manivelle, c'est-à-dire celui qui fait agir le cric, l'enlève de terre jusqu'à la hauteur de la table; dès que la cuvette a quitté la terre, un ouvrier en balaie le cul, & les grapineurs grattant l'extérieur du jable & des parois, en détachent le verre qui y seroit par hasard tombé en écrémant.

On suppose les tringles disposées sur la table à la largeur qu'on veut donner à la glace, le rouleau déjà sur la table prêt à agir.

Quand la cuvette est à la hauteur requise, un ouvrier passe la croix de linge d'un bout à l'autre de la table; des ouvriers prennent les poignées des tenailles, & renversent sur la table le verre contenu dans la cuvette, en commençant à une tringle & finissant à l'autre, comme nous l'avons déjà indiqué. Les rouleurs poussent le rouleau de la gueule de la carcaïse à l'autre bout de la table, avec un mouvement bien égal & bien soutenu; & à mesure qu'ils avancent, les verseurs font faire à leur cuvette le même chemin, avec le même mouvement: le teneur de manivelle est attentif à tenir la cuvette toujours à la même hauteur, pour ne pas occasionner une agitation & une vacillation qui ne pourroient être que très-nuisibles. Les ouvriers ont chacun *une main*, qu'ils disposent, une à côté de chaque tringle, comme nous l'avons dit en parlant de cet instrument, & ils suivent le mouvement du rouleau: à côté des verseurs sont les deux grappeurs, qui par leur position sont appelés *grappeurs de devant*; ils sont attentifs au verre qui sort de la cuvette, pour en enlever les larmes ou les pierres, ou autres défauts accidentels. Lorsque la glace est coulée, c'est-à-dire, que la cuvette est vuide, & que les rouleurs ont laissé retomber le rouleau sur le chevalet, des grappeurs, qui par leur position derrière les rouleurs, se nomment *grappeurs de derrière*, de deux coups secs qu'ils donnent à chaque extrémité de la tringle, la détachent de la glace, & par-là même ils séparent la bavure qui a passé, malgré la main, par-dessus la tringle; ensuite ils font tomber la bavure dans une auge qui est à leurs piés à côté de la table; pendant ce même instant le teneur de manivelle abaisse la cuvette vuide sur la ferrasse du chariot, on ôte les tenailles de la ceinture, on ramène la cuvette au four, & on la replace avec le chariot à tenaille.

Dès que les tringles sont détachées, on fait la tête de la glace; on passe la pelle dessous, & des ouvriers la poussent. Les grappeurs de devant leur aident en posant la patte de leur grapin derrière la pelle, & poussant. Des ouvriers appuient sur la tête de la glace avec le grillot, &

les deux grappeurs de derrière se tiennent à l'ouverture de la carcaïse prêts à redresser la glace, si elle venoit à tourner d'une manière qui gênât son entrée dans la carcaïse.

Lorsque la glace est enfournée, après l'avoir laissé un peu sur le devant de la carcaïse pour lui laisser prendre plus de dureté, on l'arrange avec l'y grec, & on la pousse ensuite avec la grande croix ou la grande pelle le plus avant qu'on peut dans la carcaïse.

Lorsqu'on a coulé toutes les cuvettes, on marge bien exactement toutes les ouvertures de la carcaïse, & l'on remplit de nouveau les cuvettes. On laisse revenir le verre, & on fait une seconde coulée dans une seconde carcaïse chauffée pour cet effet. Après la seconde coulée, on tréjette de nouveau, & on coule une troisième fois; car la dimension des pots est telle, qu'ils fournissent suffisamment de verre pour trois coulées.

L'assemblage de toutes les opérations & le temps qui s'écoule depuis la première fonte jusqu'à la troisième coulée, prend le nom d'*enfournement*.

Après la dernière coulée, on chauffe avec force une demi-heure, pour faire couler au fond de la cuvette le verre qui étoit demeuré aux parois, & l'on cure de nouveau. Ce second curage est absolument nécessaire; car le verre qu'on laisseroit dans les cuvettes jusqu'à la fin de l'enfournement suivant, perdrait sa couleur, & se détérioreroit à un point excessif.

Les artistes sont partagés dans leurs opinions sur le temps de faire la première fonte. Les uns veulent que ce soit dès que les pots sont vuides, c'est-à-dire, immédiatement après le dernier tréjetage, & ils prétendent par-là gagner le feu de la revenue du verre, par lequel la fonte avance d'autant. Les autres prétendent que le feu effuyant des changemens pendant les opérations, la fonte est chauffée trop inégalement, & se retarde plutôt que d'avancer: en conséquence ils n'ensifournent qu'après le second curage, c'est-à-dire, lorsqu'il n'y a plus d'opérations à faire. En employant la première manière d'ensifourner, il est indispensable de le faire

par les ouvreaux du milieu. On feroit en danger de laisser tomber de la fritte dans les cuvettes pleines, si l'on enfournoit par les ouvreaux à tréjeter.

La premiere opération qui se présente après la coulée, c'est celle de *défourner les glaces*, c'est-à-dire, de les tirer hors de la carcaïse après le refroidissement parfait de celle-ci.

Prenant la tête de la glace avec un crochet, on la tire sur le devant de la carcaïse, qu'on a mise à la regle auparavant. Lorsque la glace est sur le devant du four, on ôte la poussiere qui est dessus, on applique une équerre à la bande de la glace (a); on y ajuste la regle graduée pour avoir une longueur capable d'occuper toute la largeur de la glace; on fait passer le diamant à rabot le long de la regle, & par-là on coupe la surface supérieure du verre.

Le *diamant à rabot* est un vrai diamant brut, monté au dessous, & bien au milieu d'un parallépipede de buis, garni d'une plaque de cuivre. Le parallépipede a environ deux ou trois pouces de long sur six ou neuf lignes de haut, & autant de large. Au milieu de la surface supérieure s'éleve perpendiculairement une petite branche de cuivre d'environ deux pouces de long, servant à fixer le diamant dans la main de l'ouvrier.

Lorsque le diamant a coupé la surface de la glace, on frappe avec le petit marteau immédiatement au dessous du trait, on le fait ouvrir, & on lui fait pénétrer toute l'épaisseur de la glace.

Pendant qu'on ouvre le trait, un ouvrier soutient la tête de la glace, pour que son poids ne la fasse pas séparer trop promptement.

Lorsque la tête de la glace est séparée avec des pinces appellées *pinces à égruger*, on ôte les inégalités que pourroit avoir laissé le trait de diamant aussi-bien que les *langués*, c'est-à-dire, les endroits où l'ouverture du trait, au lieu de le suivre, auroit tendu à entrer plus avant dans la glace.

Après toutes ces opérations un ouvrier tire la glace par la tête (j'appelle *tête* dans cet endroit le lieu où elle étoit), & trois

ouvriers de chaque côté la prennent par la bande, à mesure qu'elle sort de la carcaïse, sans hauffer ni baïsser les uns plus que les autres. Lorsque la glace est entièrement dehors, & ne touche plus à rien, des ouvriers baïssent leur bande jusqu'à ce qu'elle pose sur deux *coëtes*, qu'on dispose une vers chaque tête, & qui ne font autre chose que des morceaux de bois quarrés, dont on rembourre une des faces. Les ouvriers qui tiennent l'autre bande, la soutiennent pendant que les autres baïssent, & dès que la bande de ces derniers touche au coëte, en levant la leur, donnent à la glace la position verticale. L'ouvrier qui est à la tête de la glace, fuit avec ses bras le mouvement des bandes, & même le regle.

Lorsqu'on a mis la glace dans cette position, on l'enleve au moyen de *bricoles*, dont on met une vers chaque extrémité de la glace, & une troisieme au milieu, si la glace est bien grande.

La *bricole* n'est qu'un angle garni de cuir au milieu, ayant une poignée de bois à chaque extrémité. Le tout ensemble a environ quatre piés de long.

On fait poser la glace sur le cuir du milieu de la bricole, & un homme de chaque côté de la glace prend une des poignées. C'est lorsque tous les ouvriers tiennent les poignées de leurs bricoles, qu'ils enlèvent la glace en la ferrant de leurs épaules, pour l'empêcher de vaciller, & qu'ils la portent au magasin du brut, où l'on doit la visiter, l'examiner & ensuite l'équarrir.

La mise des pots dans le four est une opération assez compliquée pour exiger la même précaution que nous avons prise pour la coulée, de décrire tous les outils nécessaires à l'opération avant de décrire l'opération elle-même.

Il sembleroit naturel d'avoir décrit la mise des pots avant aucune autre opération, parce que sans pots il est impossible d'en faire aucune. Mais la mise des pots ne s'est pas présentée la premiere à mon imagination; d'ailleurs elle est de saison dans tous les temps, car il est inévitable qu'on

(a) C'est la partie qui touchoit à la tringle.

n'ait dans une réveillée nombre de pots à remplacer.

L'opération de mettre un pot présente trois instans : 1°. celui auquel on le retire de l'arche ; 2°. celui auquel on l'introduit dans le four ; 3°. celui auquel on le place sur le siege. Les outils qui servent à la premiere partie de l'opération sont le *sergent*, le *moïse*, les *deux grands crochets*, le *balai* & le *grand chariot* ; ce dernier fait seul la seconde partie de l'opération. Enfin pour la troisieme, on emploie la *fourchè*, les *grands crochets*, la *dent de loup*, la *barre d'équerre*, les *deux barres crochès* & le *rable du tiseur*.

Le *sergent* est, par rapport à l'arche, ce qu'est, par rapport au four à fritte, la barre du devant du four. C'est une barre de fer qu'on place devant la gueule de l'arche à diverses hauteurs, suivant le besoin, au moyen de divers crochets disposés à chaque côté de la gueule de l'arche.

Le *sergent* sert de point d'appui au *moïse* dans son action.

Le *moïse* est un instrument de fer, ressemblant beaucoup pour la forme au cornard, mais bien plus fort & plus long. Sa longueur doit être au moins de douze piés. Ses cornes ont environ dix pouces de long, & sont écartées d'environ cinq ou six pouces.

On connoît les deux grands crochets.

Le *grand chariot* est un des instrumens les plus considérables de la glaciere : on diroit à sa forme que c'est un grand *moïse* emmanché dans un manche de bois & monté sur des roues.

Les cornes du chariot ont environ vingt pouces de long.

Les roues sur lesquelles est monté le grand chariot, doivent le porter à une hauteur propre à travailler dans l'arche avec facilité. Aussi leur donne-t-on environ quatre piés de diametre ; & on les fait en bois, pour éviter l'excessive pesanteur qu'elles auroient, si on les faisoit en fer comme celles des autres chariots.

Quant à la longueur de l'aissieu, elle dépend de la largeur de l'antre sous lequel le chariot est obligé d'aller. Dans les fours tels que nous les avons décrits, on peut

très-bien se servir du grand chariot avec un aissieu d'environ quatre piés.

La queue du chariot se courbe en haut, pour la facilité des ouvriers.

Parmi les outils qui servent à la troisieme partie de l'opération, celui qui y contribue le plus est la fourche. La fourche ressemble au grand chariot. Les cornes en sont à-peu-près aussi longues, mais elles sont moins écartées.

Comme elle travaille dans le four, & que quelquefois elle met un pot en place par la tonnelle la plus éloignée, on lui donne sept piés. Elle est emmanchée dans un manche de bois, semblable à celui du grand chariot.

Les roues ont environ deux piés de diametre, les cornes de la fourche n'ayant besoin d'être élevées que jusqu'à la hauteur du siege. On gagne par-là l'avantage de faire entrer les roues même sous la tonnelle, si l'on a besoin : c'est aussi pour se conserver cette facilité, que l'aissieu n'a guere que vingt-sept pouces.

La *dent de loup* est une barre de fer légère, ayant douze piés de long, & formant à une de ses extrémités un crochet.

La *barre d'équerre* est une barre de fer ayant dix piés & demi de long, pliée à angle droit à une de ses extrémités, où elle forme un crochet de vingt & un pouces.

Les *barres crochès* sont des pinces d'environ huit piés & demi de long, & ayant une petite courbure en approchant d'une de leurs extrémités.

Lorsqu'on a à placer un pot dans le four, on commence par lever la ferrasse qui forme l'arche, & on abat les glaies tant de l'arche que du four. On débarrasse avec soin les débris des glaies, pour que la manœuvre n'en soit pas gênée. On place le *sergent* au devant de l'arche, ensuite on pousse un peu le pot avec les cornes du *moïse*, appuyé sur le *sergent* ; & l'on profite de cet instant pour ôter avec un des grands crochets de dessous le pot un des briquetons sur lesquels il pose, dans la vue de faire pencher le pot du côté de la gueule de l'arche. Alors les grands crochets tirent le pot par le haut de la fleche pour le renverser, le coucher, si l'on peut ainsi dire, sur le pavé de l'arche, ce qu'on appelle *abaire le pot*. Le *moïse* se met en dedans d'un pot pour le soutenir,

crainte qu'il ne soit abattu trop vivement , & qu'il ne frappe contre le pavé de l'arche.

Lorsque le pot est abattu , plaçant les crochets à son jable , on l'attire doucement sur le devant de l'arche , de manière qu'il présente son ouverture à la gueule de l'arche , & on ôte le fergent. Alors on balaie le pot pour en ôter la poussière , & en faveur le bon ou mauvais état.

On approche le grand chariot , dont on enfonce les cornes jusqu'au fond du pot. On souleve un peu le pot ; & lorsqu'il est ainsi chargé sur les cornes du chariot , retirant celui-ci en arrière , on retire le pot hors de l'arche.

Le chariot est conduit par neuf hommes : un au bout de la queue qui dirige le mouvement de l'outil & la manœuvre ; deux à chacun des trois boulons , & un à chaque roue pour les retenir , les accélérer ou changer la direction du chariot , en retenant l'une plus que l'autre.

On mène le chariot sous l'antre , & on approche le pot de la tonnelle avec un mouvement bien réglé , les ouvriers qui sont aux roues opposant leurs efforts à la pente du terrain. A mesure qu'on approche de la tonnelle on baisse le pot , & on le fait entrer sous la tonnelle sans toucher à l'âtre , aux piés droits , ni au cintre. On le pousse assez avant pour que le bord supérieur ait passé le cintre de la tonnelle : alors on retire le chariot , & l'on amène la fourche.

On passe les cornes de la fourche sous le bord du pot , & on le relève entre les deux sieges. La dent de loup qu'on fait passer par le tifar de l'autre glaie , accroche le bord du pot de son côté , le maintient droit , & l'empêche de s'abattre de nouveau. L'action de la dent de loup donne à la fourche le temps de prendre le pot par le jable. On l'enlève jusqu'à la hauteur du siege , sur lequel on fait poser le bord de son cul. Alors la dent de loup , devenue inutile , se retire.

La barre d'équerre passe par l'ouvreau à tréjeter , correspondant au pot qu'on place , entre dans le pot , & les ouvriers qui s'en servent peuvent , en tirant à eux , soutenir le pot , que sa pesanteur entraîneroit entre les deux sieges.

Pendant l'action de la barre d'équerre , la

fourche abandonne le pot ; & le reprenant plus loin du siege , est en état de le porter plus avant. La fourche abandonne encore le pot , & la barre d'équerre le soutient ; ainsi de suite , jusqu'à ce qu'il soit assez avant sur le siege pour s'y soutenir de lui-même. Alors l'action de la barre d'équerre devient nulle , & c'est le moment de mettre en œuvre les deux barres croches.

L'une passe par l'ouvreau du milieu ; & toutes deux agissant comme leviers , favorisent l'action de la fourche , en appelant le pot au mormue.

Le pot est bien placé lorsqu'il coupe l'ouvreau du milieu par la moitié , & qu'il ne laisse de distance entre lui & le mormue , que l'épaisseur d'un rable de tiseur.

Lorsqu'on retire un pot du four , c'est précisément la même opération que lorsqu'on l'y met : seulement les outils agissent en ordre & en sens contraires. La fourche travaille la première ; & au lieu de pousser le pot au mormue , elle l'attire entre les sieges. La dent de loup , au lieu de le soutenir , le pousse pour l'abattre , &c.

Dès qu'on a pris dans l'arche les pots dont on a eu besoin , s'il en reste encore , on refait l'arche , & on laisse tomber le feu par gradation , jusqu'à ce qu'il soit réduit à celui de la lunette.

On a aussi le plus grand soin de refaire promptement la glaie du four d'abord que l'opération est finie.

L'opération de mettre des cuvettes neuves au four est bien moins compliquée. On tire la cuvette sur le devant de l'arche avec les grands crochets ; on la met sur une pelle de tôle ; & un homme tenant la queue de la pelle , aidé d'un gambier , la porte à l'ouvreau , la pose sur la plaque ; le chariot à tenaille la prend & la place.

On peut aussi porter la cuvette en mettant les cornes de moïse au fond de la cuvette , & portant le moïse lui-même chargé de la cuvette , jusque sur la plaque où on pose la cuvette.

A la vérité , on ne peut alors poser la cuvette sur son cul ; mais on l'y retourne , en la soutenant avec tel outil que ce puisse être , pour empêcher qu'elle ne tombe avec trop de force sur la plaque.

Lorsqu'on a pris dans l'arche les cuvettes

dont on a besoin pour conserver celles qui restent, on replace la tuile de l'arche : on la marge, & on réduit le feu à celui de la lunette.

Le verre qui se répand dans le four, soit lors des opérations, soit par la casse de quelques vases, se salit, & devient jaune ou noir par le mélange des cendres. Il prend alors le nom de *picadil*. Lorsque le picadil est trop abondant, il va jusque sur l'âtre des tonnelles, & gêne la chauffe. Alors on prend le parti de le tirer hors du four, & c'est la seule opération qui nous reste à décrire.

On ouvre une tonnelle, on puise dans le bain de picadil avec des poches de fer qui ont six pouces de diamètre, sur environ autant de profondeur, & environ onze piés de manche. On vuide la poche sous l'antre au devant de la tonnelle, qu'on croise d'une bâche un peu grosse, pour empêcher le picadil de céder à la pente du terrain, & de redescendre dans le four.

Il seroit impossible de manier les poches à picadil, si l'on n'avoit point d'appui. On emploie pour cet usage le *danzé*. Je ne doute pas qu'un homme intelligent, au moyen du *danzé*, ne se passât de beaucoup d'autres outils.

Le *danzé* n'est autre chose qu'un cadre de fer de dix-huit pouces sur chaque face, sur les côtés duquel s'élevent deux triangles, aussi de fer, de quinze pouces de haut, percés de deux trous. Le premier trou est destiné à faire passer une traverse qui n'a d'autre usage que de fortifier la construction de l'outil. Par le second trou passe une autre traverse, qui est véritablement le point d'appui, & sur laquelle pose le manche de la poche.

Lorsque la poche s'échauffe, on va la rafraîchir dans un baquet, avec l'aide d'un gambier.

Quand on n'a plus de picadil à tirer, on gratte avec des rables l'âtre de la tonnelle, pour le bien nettoyer, & pour empêcher que le verre qui s'y seroit attaché pendant l'opération, n'y reste.

On finit par prendre le *danzé* avec des crochets par le triangle ou la branche ; & le tirant hors de l'antre, on entraîne avec lui la masse de picadil qui l'entoure. Elle est quelquefois si considérable, que l'on ne pour-

roit jamais vaincre sa pesanteur, si les ouvriers ne réunissoient leurs efforts par des crics, comme on le pratique pour certaines opérations de marine.

Il y a des outils de glacerie qui servent assez souvent, & qui ne tiennent à aucune opération ; tels sont *la houlette*, *le diable* & *le gros diable*.

La houlette présente à une de ses extrémités une partie plate de six pouces de large, sur environ neuf de long, que j'appelle *pelle de la houlette*. Le manche de l'outil a environ dix-huit piés de long. La houlette ne sert guere que dans le cas de quelque réparation de four. On pose une tuile ou une torche sur la pelle de la houlette ; & appuyant le manche sur le *danzé*, on la fait entrer dans le four par la tonnelle ou l'ouvreau à cuvette, relativement au lieu où l'on a à réparer, & on porte la tuile à la place qu'on veut.

Le diable est une pince forte d'environ sept piés de long, à laquelle je ne connois d'autre usage que d'élocher les pots lorsqu'on est à même de les ôter du four. Cette opération se fait par l'ouvreau à cuvette, & on doit avoir attention, quand un pot est éloché, d'introduire un briqueton, ou quelque autre intermede entre le pot & le siege, pour empêcher qu'ils ne se recollent.

Le gros diable est un instrument long d'environ douze piés, s'amincissant & faisant tranchant à une de ses extrémités. Il fait l'office du belier des anciens, lorsqu'on a quelque chose à arracher ou à dégrader dans le four. On appuie le gros diable sur le *danzé*, & on le pousse avec force & accélération contre la partie à détruire, qu'on frappe avec le tranchant du gros diable.

La recuiffon des glaces n'est absolument autre chose que leur refroidissement gradué & insensible. C'est le passage de l'état de chaleur où est le verre dans l'instant de la coulée, à un refroidissement parfait. On ne parviendroit jamais à avoir des glaces entières, si on les laissoit refroidir à l'air libre. Le contact immédiat de l'air seroit sur elle un effet de même sorte que celui de l'eau sur les canons rouges. Cette contraction subite, à laquelle les parties des glaces n'auroient pas le temps de se prêter, en causeroit la séparation forcée, & les glaces

éprouveroient une maniere de calcination.

C'est par cette raison que l'on pousse les glaces dans un four, sitôt après les avoir coulées. Ces fours prennent de leur usage le nom de *fours de recuiffon*, qui leur est générique avec tous ceux qui, en *verrerie*, font la même fonction de recuire. Ceux qui sont destinés à la recuiffon des glaces coulées, sont particulièrement nommés *carcaïses*. On chauffe la carcaïse quelque temps avant de couler; & il faut, lors de cette opération, qu'elle soit rouge de feu dans toutes les parties: autrement on manqueroit son but; & les glaces qu'on y enfourneroit, ne trouvant pas un milieu assez relatif à l'état où elles seroient dans cet instant, ne pourroient manquer de souffrir les mêmes inconvéniens que si elles restoient à l'air libre.

Il y a aussi un danger considérable à couler dans une carcaïse trop chaude. La glace, au lieu de prendre une certaine consistance qui puisse favoriser l'usage des outils avec lesquels on est obligé de la toucher, s'amollit. Elle se refuse lorsqu'on la pousse avec l'y grec, soit avec la grande pelle, comme elle s'étend en la tirant avec le crochet de l'y grec.

Le pavé de la carcaïse est posé sur un massif à la même hauteur que la table, afin que la glace, passant de l'un sur l'autre, voyage sur le même plan. Le pavé doit être droit & uni: car la glace étant molle lorsqu'on l'y met, recevrait toutes les impressions que lui donneroit la forme du pavé: aussi toutes les fois qu'on est à même de couler dans une carcaïse, a-t-on le soin de présenter la règle à son pavé, dans tous les temps, avant de la chauffer.

Le pavé d'une carcaïse est fait en briques posées de champ. On ne les unit pas avec du mortier; mais on se contente de les poser sur du sable bien passé, dont on dispose une couche entr'elles & le massif, dans la vue que si le feu fait jouer le pavé, au lieu de le gauchir en entier, (ce qu'il ne manqueroit pas de faire, si toutes les briques se tenoient) il se contente de faire élever telle ou telle brique qui peut céder à l'action du feu sans entraîner d'autres, & sans dégrader totalement le pavé. Les briques tiennent dans leur position par le

simple soutien de celles qui sont à côté. On remplit leurs joints de sable; & pour égaliser la surface du pavé, on le couvre aussi d'une légère couche de sable.

Les dimensions du pavé de la carcaïse dépendent de la quantité & de la grandeur des glaces qu'on se propose d'y mettre. En supposant qu'on veuille y placer huit glaces de petites cuvettes, la longueur sera suffisante de vingt-trois piés entre les tifsars, sur une largeur de douze piés, ou, en comprenant toute l'étendue de la carcaïse de dedans en dedans, elle aura de long vingt-huit piés sur douze de large.

Vu l'étendue de cette espece de fourneau, on chauffe par les deux extrémités, au moyen de deux tifsars placés un à chaque bout.

A l'une des extrémités est une gueule, par laquelle on fait entrer les glaces dans la carcaïse. L'ouverture de cette gueule est proportionnée à la largeur des glaces qu'on fabrique. Si l'on fait des glaces de six piés de large, il faut au moins que la gueule en ait sept. Il est inutile que le cintre de la gueule soit bien haut, il suffit que dans son milieu il s'éleve à un pié. L'extrémité où est placée la gueule de la carcaïse, est dite *devant de la carcaïse*.

Le tifsar qui se trouve à une extrémité de la carcaïse, qu'on appelle *le tifsar de derriere*, est fait comme celui de devant, avec la différence qu'il est placé au milieu de la carcaïse. Il a dix-huit pouces de large & cinq piés de long du devant de sa gueule à son extrémité. Pour qu'il n'avance pas trop dans la carcaïse, on lui fait déborder le devant de ladite carcaïse de deux piés & demi; au moyen de quoi faisant le mur de la carcaïse de deux piés & demi d'épais, le tifsar ne prendra rien de l'intérieur. On fortifie le tifsar d'une maçonnerie de deux piés d'épaisseur de chacun de ses côtés. Le tifsar ou sa maçonnerie occupera donc cinq piés & demi de la largeur de la carcaïse. Il restera donc trois piés trois pouces de chaque côté du tifsar. La voûte du tifsar forme l'entonnoir en approchant de la carcaïse, du moins quant à la hauteur, puisqu'à la gueule elle n'a que dix-huit pouces d'élévation, & à l'extrémité elle a environ trois piés.

A côté du tifar sont deux ouvertures d'un pié trois pouces de large. On forme un petit relais à leur entrée, pour les fermer d'une tuile. Ces ouvertures s'appellent *lunettes* des carcaïses, ou par quelques-uns *gueulettes*. Elles servent à faire passer des outils pour ranger les glaces, si par hasard elles ont pris une mauvaise position à l'extrémité de la carcaïse. C'est pour favoriser cet usage, que la lunette s'agrandit vers l'intérieur de la carcaïse, où elle a trois piés de large. La voûte de la lunette est à plein cintre, & augmente d'élévation comme la lunette a augmenté de largeur.

Il est inutile que la voûte soit bien élevée; ce seroit même nuisible; en ce qu'on auroit un espace trop considérable à échauffer. Aux deux extrémités la voûte a environ trois piés de hauteur, & elle va en exhaussant jusqu'au milieu, qui a environ quatre piés, & où est la plus grande élévation.

Quant à la forme que prend la voûte dans la coupe latitudinale, rien ne ressemble plus à une anse de panier. Les parois de la carcaïse ne forment presque pas de piés droits, la voûte commence presque sur le pavé.

Au dessus de la voûte de la carcaïse on forme en massif une plate-forme, qui se trouve élevée à environ douze piés de terre; on la couvre de torchis, comme le dessus du four de fusion, & la sécheresse du lieu en fait un excellent magasin de pots prêts à attremper.

On élève le mur du devant des carcaïses à la hauteur convenable pour s'en servir à soutenir la charpente de la halle.

Les glaciers sont partagés dans leurs opinions au sujet des carcaïses. Les uns veulent qu'elles soient ouvertes de plusieurs trous ou cheminées dans la voûte: on en met ordinairement une au milieu de la carcaïse, & deux à chaque extrémité. Les autres prétendent que de pareilles cheminées ne peuvent que nuire. Selon les premiers, les cheminées qui restent bien bouchées pendant tout le temps de la chauffe, & qu'on ouvre aussi-tôt que l'opération est finie, hâtent le refroidissement de la carcaïse, & mettent les glaces en état d'en être plutôt tirées. Cette même raison allé-

Tome XXXV.

guée pour, est tournée contre par les ennemis des cheminées. En effet, comment, disent-ils, peut-on regarder comme gradué un refroidissement qu'on cherche à presser par quelque moyen que ce puisse être? La manière de raisonner des derniers me paroît plus relative à la définition que nous avons donnée de la recuïsson des glaces: j'ai cependant fait de très-bonnes recuïssons dans les carcaïses à cheminées.

La définition de la recuïsson conduit nécessairement à faire marger toutes les ouvertures de la carcaïse d'abord après la coulée, & à les démarger ensuite peu-à-peu, à-peu-près comme on démarge la lunette d'une arche.

On appelle les parois de la carcaïse *mormues de la carcaïse*.

La bonté de la recuïsson se reconnoît à la coupe. Une glace mal recuite se coupe difficilement, le diamant y prend mal: lorsqu'il y prend, le trait s'ouvre avec peine, quelquefois même la glace se casse & se met en piéces avant que le trait soit ouvert; & lorsqu'il se détache de la glace quelques morceaux qu'on tient avec la main, elle en est repoussée à-peu-près comme elle le seroit par un ressort qui se débandoit contre elle. Je ne vois pas d'autre raison de ce phénomène, si ce n'est que la glace ayant été refroidie plus promptement qu'il n'eût été convenable, ses parties ont souffert un degré subit de contraction, qui en a fait comme de petits ressorts bandés. Par le coup de diamant ou les efforts que l'on fait pour l'ouvrir, on rompt les petits ressorts à une des extrémités, & dès-lors on s'expose à toute leur violence, ils se débloquent subitement, & suivant leur direction ils font un effet différent; quelquefois la glace éclate, quelquefois le coup de diamant s'ouvre dans toute sa longueur avec une rapidité incroyable.

Il se présente à la recuïsson des glaces des phénomènes étonnans; mais outre que ce n'est pas ici le moment d'entrer dans ce détail, comme l'explication que je cherchois à en donner pourroit devenir systématique, je me réserverai d'exposer ma façon de penser sur cet objet dans une autre occasion.

Cc

Des apprêts. Lorsque les glaces sont recuites & qu'on les a tirées de la carcaïse, il ne faut plus, pour les mettre en état de vente, que les réduire à l'épaisseur convenable & les polir, ce qu'on appelle *les apprêter*.

Avant que d'apprêter les glaces, on les équarrit, pour s'épargner la peine & la dépense de travailler les parties qui les empêchent d'avoir la forme quarrée, la seule reçue dans le commerce, & qui par-là deviennent inutiles.

Il seroit superflu d'entrer dans le détail de la manière dont on coupe les glaces pour les équarrit, ni dans la description des outils qui servent à cette opération; on en doit être suffisamment instruit par ce que nous avons dit de la façon dont on coupe les têtes des glaces, sur le devant de la carcaïse.

Pour faire un bon équarrissage, on doit avoir deux attentions: 1°. de se conserver le plus grand volume; 2°. & de retrancher les défauts qui pourroient occasioner, ou casse de la glace pendant le travail, ou difficulté de vente.

Une précaution que l'on ne doit pas négliger, c'est que la table sur laquelle on pose à plat les glaces à équarrit soit bien de niveau & à la règle, afin que la glace portât sur tous ses points, éprouve le coup de marteau sans se casser.

On couvre la table d'une légère couche de sable, pour que la glace brute y glisse avec facilité, lorsqu'on veut ou la pousser ou la retirer, ou la tourner d'une bande à l'autre; sans cette précaution, l'on auroit beaucoup de peine, le brut étant fort pesant.

La table à équarrit doit être d'une hauteur à laquelle on puisse travailler avec facilité, on la fait ordinairement de vingt-fix pouces d'élévation. Il est inutile qu'elle soit aussi longue & aussi large que les glaces qu'on a à équarrit, la bande qu'on coupe étant toujours hors de la table. Une table de quatre-vingt-dix pouces sur soixante, suffit pour y réduire les glaces les plus grandes à leur juste volume.

Le moment le plus difficile de l'opération d'équarrit, est celui où l'on couche la glace sur la table, sur-tout si elle est grande.

On commence par la poser de champ contre la table, de manière qu'elle s'appuie également par-tout sur le bord de celle-ci; ensuite deux hommes la prennent, un à chaque bout, l'enlèvent d'un égal mouvement, sans lui faire quitter la table, & tendant à la poser sur celle-ci. Pendant ce temps un troisieme les favorise, en soutenant la bande de la glace qui quitte la terre, & un quatrieme de l'autre côté de la table présente ses bras à la bande qui penche vers la table, pour la soutenir & l'empêcher de poser trop vite ou inégalement, & même de vaciller.

Lorsque les glaces sont équarries, c'est le moment de leur faire subir le premier apprêt, connu sous le nom général de *douci*, qui cependant n'appartient proprement qu'à certains instans de ce travail.

Les apprêts des glaces sont un vrai traité de frottement, c'est par lui que tout s'y fait.

On commence par marquer les défauts que l'on remarque dans la glace à travailler, & que l'on croit pouvoir être emportés avec la partie qu'on est obligé d'user pour réduire le morceau à son épaisseur; ensuite on scelle la glace sur une pierre bien droite & bien unie: nous allons raisonner comme si c'étoit une petite glace, ou au moins une glace de moyen volume.

La pierre sur laquelle on scelle, doit être proportionnée au volume de la glace que l'on scelle; & si elle débordé, elle doit le faire à-peu-près de la même quantité de toutes parts.

Cette pierre est ordinairement placée dans une caisse de bois, qui la débordé de quatre ou cinq pouces sur toutes ses faces, au dessus des bords de laquelle elle est élevée par deux ou trois travelots sur lesquels elle pose: la caisse est toujours pleine d'eau, parce que l'eau est nécessaire à ce travail; le tout est posé sur des piliers de pierre, à une hauteur telle que l'ouvrier puisse atteindre avec les bras à toutes les parties de la glace, dans la supposition que nous avons déjà faite, qu'elle étoit de moyen volume.

La pierre avec sa caisse prennent le nom de *banc*, & les bancs servant à sceller les moyens volumes se nomment *bancs de moillons*, parce que l'outil employé par l'ouvrier

dans ce cas est connu sous le nom de *moilon*, comme nous le dirons par la suite.

Le scellage consiste simplement à tamiser sur la pierre du plâtre cuit avec un tamis bien fin, & à le pétrir avec de l'eau propre, ce qu'on appelle *le gâcher*. Lorsque le plâtre est bien gâché, qu'on le sent par-tout également délayé, & qu'on l'a répandu sur toute la surface de la pierre, on y pose d'abord une bande de la glace, & on laisse baïsser peu à peu l'autre bande, jusqu'à ce que la glace soit à plat sur la pierre, après quoi on remue un peu la glace sur le plâtre, pour en insinuer également sous toutes ses parties, & pour qu'il n'y en ait aucune qui porte à faux; ensuite on la place, on la laisse en repos, le plâtre seche, se prend, & la glace est ferme & solide; on fait des bords de plâtre autour de la glace, pour conserver ceux de cette dernière & la fixer encore plus fermement en sa place; on nettoie le reste du banc, ainsi que la surface de la glace, qui est alors en état bien convenable pour être travaillée.

Une assez bonne précaution à prendre pour la perfection du scellage, c'est, dès que la glace est posée sur le plâtre, d'y monter & de piéciner dessus, c'est-à-dire, marcher sur toutes ses parties, en faisant glisser se piés à côté l'un de l'autre. Par cette manœuvre on chasse les particules d'air qui pourroient être restées entre la glace & la pierre, & on contribue encore à distribuer également le plâtre sous la glace.

Dès que la glace est scellée, l'ouvrier commence à disposer les outils qui lui sont nécessaires pour la travailler; ils sont en très-petit nombre.

Il scelle une petite glace sur une pierre mince, place cette glace sur celle de son banc (a), & pose dessus une molette qui s'y applique bien immédiatement.

La molette. Ce n'est qu'une petite pierre quarrée fort mince, encadrée dans un cadre de bois d'environ trois ou quatre pouces de hauteur, qu'on remplit de plâtre. A chaque coin de la molette & à sa surface supérieure est une pomme de bois.

L'ouvrier prend successivement ces pommes, & par cette manœuvre fait tourner la molette, & conséquemment la petite glace à laquelle elle est immédiatement appliquée, & qui pose sur la levée. (b)

L'ouvrier répand du sable à gros grains, ou pour parler plus simplement, du gros sable, sur sa levée, avec une palette, petit outil de bois plat, désigné assez par son nom. Il mouille un peu son sable, & fait tourner sa molette sur tous les endroits de la levée. Les parties du sable usent les parties de la glace, & diminuent les inégalités. Lorsque le sable est usé lui-même, on essaie la levée, & on remet de nouveau sable, ce qu'on appelle *donner une nouvelle touche*.

Si la levée est usée par le sable, la glace qui roule dessus, & qui par cette raison est appelée *dessus*, s'use aussi, & s'apprête en même temps. Le dessus s'use même plutôt que la levée, étant moins grand; car il doit toujours être tel qu'il puisse tourner entre la main de l'ouvrier & son corps: aussi emploie-t-on plusieurs dessus pour apprêter une seule levée.

On doit avoir toujours attention de ne pas travailler brut contre brut; les inégalités seroient trop considérables, & pourroient occasioner des casses.

La molette du doucisseur, dont nous venons de donner l'usage, est l'instrument le plus léger qu'on mette sur une levée, & il sert seulement à *acheminer* la levée, c'est-à-dire, à ôter les inégalités les plus considérables. Lorsque l'ouvrier s'aperçoit que son dessus roule bien & uniment sur la levée, à la molette il substitue le *moilon* (c), qui ne diffère du premier outil que par sa grandeur & par son poids. On place le moilon sur de plus grands dessus, & on le fait travailler comme la molette, conduisant le dessus sur toute la levée, esuyant la levée avec une éponge dès que la touche de sable est usée, & remettant une nouvelle touche.

Lorsque l'on n'aperçoit plus aucun endroit brut sur la levée, on dit qu'elle est

(a) Surface contre surface.

(b) *Levée*, glace scellée sur le banc.

(c) On met entre la pierre de dessus & le moilon deux lisières de drap.

débrutie ; & lorsqu'elle est à la règle , on la dit *dressée*.

Lorsque le dessus est assez diminué d'épaisseur , on le change , & l'on a toujours attention de travailler d'abord les dessus les moins grands.

Quand la levée est atteinte d'un côté , c'est-à-dire , qu'on a fait disparaître les défauts auxquels on s'appliquoit , & qu'on la juge assez diminuée d'épaisseur , on la descelle , c'est-à-dire , qu'on la décolle de dessus le plâtre.

Avant que de desceller , on use la dernière touche de gros sable plus que les autres , dans la vue de rendre égale par-tout la piquure que le gros sable laisse sur la glace.

Pour parvenir au descellage , on commence par défaire les bords. On infinue la lame de deux couteaux entre la pierre & la glace , de telle sorte que les couteaux soient du même côté , & ne soient pas assez distans entr'eux pour se contredire dans leur action. On donne par-là passage à l'air au dessous de la glace , & on continue la même manœuvre tout autour de la levée , jusqu'à ce qu'on la voie absolument détachée de la pierre. Il suffit sur-tout quand une glace est grande , de la décoller de la pierre en un grand nombre d'endroits ; & alors l'ouvrier , en la tirant ou en la poussant avec force , achève de l'arracher de dessus le plâtre.

Lorsque la glace est descellée , on l'enlève de dessus la pierre , & on nettoie bien la levée & la pierre. Ensuite on la rescelle de la manière que nous avons indiquée , mettant sur le plâtre le côté atteint , & on travaille à son tour le côté brut , en manœuvrant comme on a fait pour le premier côté.

A ce second scellage il est inutile de piétiner sur la levée ; la surface qui touche le plâtre , étant assez unie pour le toucher également par-tout sans cette précaution.

Après que le second côté a été passé au gros sable , la glace est à l'épaisseur qui convient à son volume , & en même temps elle est autant exempte de défauts que le travail peut la rendre. Il ne s'agit plus que d'enlever la piquure grossière que le gros sable a laissée sur les surfaces.

Pour cet effet on substitue au gros sable du sable plus fin , connu sous le nom de *sable doux* , & on en passe jusqu'à ce que

l'on ne remarque plus aucune piquure de gros sable ; alors on adoucit le sable doux , c'est-à-dire , que l'on en use la dernière touche jusqu'à ce que l'on s'aperçoive qu'elle ne peut plus faire aucun effet , dans la vue d'en rendre la piquure générale égale par-tout , & en même temps moins forte & plus fine ; après quoi il n'existe plus d'autres défauts dans la levée que la piquure de sable doux.

On la corrige en passant , au lieu de sable doux , de l'*éménil* grossier.

Il est inutile de dire que l'on a continuellement le soin d'essuyer la levée avec une éponge propre , avant que de mettre une nouvelle touche , soit de sable doux , soit d'*éménil*.

Lorsque l'on ne reconnoît plus à la glace de piquure de sable doux , on doucit l'*éménil* comme on a fait le sable doux.

On corrige la piquure du premier *éménil* , en passant d'une seconde espèce plus fine que la première , qu'on doucit aussi lorsqu'elle a absolument effacé la piquure du premier *éménil*. Enfin on rectifie le second *éménil* par un troisième encore plus fin que le second , que l'on travaille comme les deux premiers. Alors ce côté a reçu toutes les préparations qui dépendent du doucisseur.

On descelle la levée , pour passer au sable doux & aux *émérils* , le côté qui étoit sur le plâtre , & qui n'avoit encore reçu que du gros sable. Lorsque les deux côtés ont été ainsi travaillés , il est question de les polir.

On connoît assez l'*éménil* , pour que je me dispense d'en parler fort au long ; je dirai seulement un mot de la manière dont on en obtient de plus ou moins fin.

On le met dans un vase où on le délaie dans de l'eau ; on laisse ensuite reposer l'eau quelque temps. Les parties les plus grossières & les plus pesantes tombent au fond , & celles qui sont plus fines sont encore retenues par l'eau. On transfère celle-ci dans un autre vaisseau , où on la laisse reposer plus long-temps. Alors les parties plus fines se déposent à leur tour , & l'on a de l'*éménil* de deux espèces. Si l'on en veut d'une troisième , on délaie le second , & en agissant comme on a déjà fait , on

a encore un nouvel émeril plus fin que les deux premiers.

Pendant que les émerils sont encore humides, on les façonne en boules communément nommées *pelotes*, dont on frotte sur les levées lorsqu'on s'en sert.

Je ne me suis étendu sur la description d'aucun outil, n'y en ayant aucun assez compliqué pour que ce que j'ai dit ne suffise pas.

On conduit le travail des dessus comme celui des levées, ne les employant à passer du sable doux que lorsqu'ils ont assez passé au gros sable, &c.

Il y a quelque différence entre le travail des grandes glaces & celui des petites. Les premières se scellent sur de très-grandes pierres, sur lesquelles on peut en assembler plusieurs. Deux ouvriers travaillent sur ces bancs.

Le scellage est de même; il demande seulement des précautions plus exactes, parce qu'on a à manier des morceaux plus considérables. Les moilons ne servent qu'à passer quelques touches de gros sable sur les joints des glaces, qu'on a scellées ensemble pour les égaliser & les unir. On substitue au moilon une table sur laquelle on scelle le dessus; mais comme les dessus de ces sortes de levées sont fort grands, & conséquemment difficiles à manier, on pose le dessus sur la levée, & on scelle la table sur le dessus, au lieu de sceller le dessus sur la table. On a attention que ladite table ne déborde pas le dessus plus d'un côté que de l'autre.

Les planches qui forment la table, sont réunies par des travelots sur lesquels elles sont clouées. A chaque extrémité de ladite table sont deux chevilles par lesquelles les ouvriers la prennent, tant pour l'enlever de dessus la levée, que pour desceller le dessus; & vers chaque bout de la table sont deux courbes de bois percées chacune d'un trou. Sur cette table est posée une roue de bois léger, qui a ordinairement cent quatre pouces de diamètre, & est composée de dix raies & de dix jantes. Il y a deux entreraies, un de chaque côté du moyeu, percés de trous, de manière qu'on puisse arrêter les entreraies, & conséquemment la roue, à la table par une

cheville qui passe par les trous de l'entreraie & des courbes de la table, connues sous le nom de *cabriolets*.

Un ouvrier, à chaque extrémité du banc, tire la roue à lui, & la pousse réciproquement à son camarade; & tous deux ensemble la font tourner sur la levée: ce qui fait, comme on sent, l'effet du moilon, de passer sur toutes les parties de la glace, & de s'appliquer sur celles qui en ont le plus besoin, en tournant plus long-temps la roue dessus.

Si l'on veut dans certains cas augmenter le frottement, on charge la roue de pierres.

Les bancs sur lesquels on travaille avec la roue, prennent le nom de *bancs de roue*.

Le descellage est, pour les ouvriers à la roue, le même que pour les moilonneurs; il n'y a que celui du dessus qui diffère. Comme on a scellé la table sur le dessus, de même on descelle la table & non le dessus, qui reste sur la levée.

Pour cet effet on tire la table à un bout du banc, de manière que les deux chevilles de la table débordent le banc. Un ouvrier prend lesdites chevilles, & soutient la table, tandis qu'un autre passe les couteaux entre le dessus & la table, & commence à les décoller l'un de l'autre. On continue à enlever la table par petites secousses, pour la détacher peu-à-peu du dessus. Si l'on a peine à y réussir, on pose les couteaux ailleurs, & l'on fait de nouvelles tentatives.

Lorsque la table est absolument séparée du dessus, on la retourne de manière que chacun de ses bouts présente ses chevilles de chaque côté de la levée, & prenant la table par les chevilles, on l'enlève de dessus la levée.

Lorsque les glaces ont reçu toutes les préparations que nous venons d'expliquer, & qu'elles sont parfaitement doucies, il ne reste plus qu'à leur donner la surface unie & diaphane qui leur convient. Ce second apprêt est connu sous le nom de *poli*.

Du poli. Avant que de polir les glaces, on vérifie si elles sont effectivement bien carrées, s'il ne reste pas quelqu'un des défauts qu'on espéroit d'emporter au douci, & qui exigeroit réduction; enfin s'il n'y a pas sur les bords des défauts de douci que

l'art du polisseur ne puisse corriger, & qu'il est nécessaire de couper; en un mot, on leur fait subir un second équarrissage.

Pour procéder au poli, on scelle la glace sur une pierre proportionnée par son volume à celui de la glace. Auparavant l'inspecteur chargé de diriger le travail des ouvriers, visite la glace, & avec du marc de potée il marque en rouge la surface de la glace au dessous des défauts, 1°. parce que l'on les voit mieux sur de la couleur, que s'ils étoient seulement sur un fond blanc tel que le plâtre; 2°. pour que l'ouvrier soit instruit plus aisément du lieu où ils sont, & s'y applique comme il convient, & enfin pour que l'on puisse juger plus aisément du poli que sur un fond tout blanc.

Les bancs de poli ne sont autre chose que des pierres bien droites & unies, montées seulement sur des treteaux. On n'a pas besoin d'eau dans ce travail, comme au douci; c'est pourquoi les pierres ne sont pas dans des caisses.

La première chose qu'ait à faire le polisseur, c'est de corriger les défauts du douci qu'il remarque, avec des outils qui prennent les parties de la glace plus en détail que ceux du doucisseur, & avec lesquels il puisse s'appliquer aux moindres défautosités.

Pour cet effet il frotte la glace d'éménil, & avec un petit morceau de glace de huit pouces sur cinq, dont on arrondit les quatre coins, & qu'on nomme *pontil*, il conduit son éménil sur toutes les parties de la glace, dont il mouille légèrement la surface pour aider le passage du pontil.

Lorsqu'il ne faut que perfectionner le douci, il passe simplement & également le pontil sur toute la surface de la glace. S'il y a en des endroits des défauts plus marqués, comme acrocs, filandres, déchirages, tous provenant du frottement de quelque corps dur & tranchant sur la surface de la glace, il passe sur ces endroits des touches particulières qu'on appelle pour cette raison *touches à part*. L'ouvrier doit avoir attention, en passant des touches à part, de parcourir assez d'espace pour ne pas creuser la surface de la glace, & par-là conséquemment diminuer son épaisseur en une partie plus qu'en une autre.

Lorsque les défauts sont emportés, il passe des touches générales, pour rendre la surface d'autant plus égale; & enfin lorsqu'il juge n'avoir plus besoin de passer d'éménil, il le doucit.

Il n'est, je crois, pas besoin de dire que, si le polisseur a été obligé d'employer du premier éménil, il faut qu'il le corrige avec du second, & ainsi de suite.

Après avoir passé son éménil, le polisseur laisse sécher sa glace, pour voir s'il ne reste aucun défaut qui l'empêche de polir; s'il ne trouve rien de défectueux, il prend son *polissoir*, outil de bois de sept pouces & demi de long sur quatre pouces & demi de large, & neuf lignes d'épaisseur, traversé dans sa largeur & au milieu de sa longueur, d'un manche qui déborde d'environ trois ou quatre pouces de chaque côté. Au milieu du manche est un trou ovale ressemblant assez à l'orbite de l'œil. Le dessous du polissoir est garni de listières de drap. On frotte le drap du polissoir avec de la potée en bâton, qui n'est autre chose que le *caput mortuum* de l'eau-forte, préparé pour cet usage; & on le mouille en le frottant d'une brosse trempée dans l'eau. On pose le polissoir ainsi frotté, ou en terme de métier, *graissé*, sur un coin de la glace, & on le pousse devant soi aussi loin qu'on a la force de le faire, en appuyant dessus suivant un des bords de la glace, & ne passant le polissoir que sur une partie de la glace. La partie qu'on polit, s'appelle *tirée*. La tirée prend la forme d'un éventail, n'ayant que la largeur du polissoir au coin de la glace, & ayant un pié ou quinze pouces de large à son autre extrémité.

Lorsque le polissoir est sec, à force de le frotter sur la glace, on le graisse de nouveau & on le sèche encore. L'action de sécher le polissoir est dite, *faire une séchée*; ainsi lorsqu'on dit qu'une tirée a été polie en deux ou trois séchées, on entend par-là qu'on a graissé & séché le polissoir deux ou trois fois. Lorsqu'une tirée est parfaitement polie, on en fait une autre à côté; c'est-à-dire, amenant toujours le polissoir sur le même coin, & travaillant à côté de la première tirée un espace pareil, & dans la même forme.

On a soin que la seconde tirée empiette sur la première, pour égaliser le poli, & pour qu'on ne puisse distinguer les séparations des tirées. Après la seconde tirée, on en polit une troisième, aussi de suite, jusqu'au bord qui est perpendiculaire au premier où l'on a commencé. Alors on dit, que l'on a un coin de poli; & lorsqu'on a poussé le polissoir de trente ou trente-six pouces sur la glace, ce coin consiste en un quart de cercle, qui a pour centre le coin de la glace, & pour rayon trente ou trente-six pouces.

Ordinairement un coin se polit en quatre ou cinq tirées: on fait la même opération aux quatre coins.

Si les tirées ne se sont pas croisées, & qu'il reste des endroits de la glace que le polissoir n'ait pas touchés, on fait d'autres tirées dans le milieu de la glace, dirigées de la manière la plus favorable pour atteindre tous les endroits non polis. Si les tirées des coins se sont croisées, le lieu de leur jonction est nécessairement moins poli que le reste des coins, & on s'y applique plus immédiatement.

Lorsque toutes les parties de la glace sont à-peu-près au même degré de poli, on doit porter toute son attention à égaliser le poli, & à mêler les divers chemins du polissoir. Pour cet effet, on fait des séchées sur chaque bande de la glace, parallèlement aux têtes (a), & d'une tête à l'autre: on en agit de même aux têtes parallèlement aux bandes. Enfin on mouille d'eau de potée la surface entière de la glace, qu'on sèche ensuite avec le polissoir. Les séchées en bandes & en têtes, dont nous avons parlé, sont connues sous le nom de *recoupage*; & la dernière séchée, où l'on mouille toute la surface de la glace, est dite *séchée d'eau*.

Le polisseur seroit très-fatigué, s'il étoit obligé de tirer de ses bras tout le frottement de son polissoir; pour le soulager on lui a donné une *fleche*, qui n'est autre chose qu'un morceau de bois verd d'environ six piés, qu'on courbe à force. A l'un des bouts est un *bouton* qui entre dans l'œil du polissoir: à l'autre bout est un *clou*

qui fixe la fleche à un plancher disposé environ à 24 pouces au dessus du banc. La fleche appuyée par son ressort contre le plancher, fait arc-boutant contre le polissoir, & l'ouvrier n'a presque plus qu'à faire glisser ce dernier.

Lorsqu'il y a des endroits où le frottement du polissoir ne suffit pas, on y substitue un autre outil connu sous le nom de *brûlot*, absolument semblable au polissoir, à l'exception que le brûlot n'a environ que deux pouces ou deux pouces & demi de largeur.

Quand un côté de la glace est poli, on la descelle, & on la rescelle pour polir le second côté. On rougit en entier le côté poli, parce que le poli du second côté seroit bien plus difficile à appercevoir, la glace ayant déjà de la transparence, & le fond blanc du plâtre offrant par cette raison une réflexion bien plus difficile qu'au paravant. On marque à l'ouvrier les défauts de ce côté, en les renforçant d'une ligne blanche, qu'on forme en ôtant en ces endroits le rouge dont on avoit couvert toute la surface.

Après qu'on a descellé une glace, tant au douci qu'au poli, on racle le plâtre qui reste sur la pierre, avec l'instrument nommé *riflard*.

Une des pratiques ingénieuses de l'atelier du poli, c'est le scellage des numéros. Comme ils sont tous de trop petit volume pour être travaillés seuls, on est obligé d'en assembler un certain nombre; mais ils sont de différentes épaisseurs; & l'un débordant au dessus de l'autre, il seroit impossible de les travailler en même temps. Alors on prend le parti de les assembler sur une glace doucie, qu'on appelle *modele*.

On fait glisser les numéros sur le modele, de manière qu'il ne reste point d'air entre les deux surfaces, au moyen de quoi le simple poids de l'atmosphère les retient collés au modele. Les surfaces des numéros sont nécessairement bien à la règle du côté du modele, & la différence des inégalités d'épaisseur ne se fait sentir que de l'autre côté, qu'on met sur le

(a) On appelle *têtes de la glace* les deux plus petits côtés, & *bandes* les deux plus longs.

plâtre lorsqu'on scelle. En ôtant le modele, la surface sur laquelle on a à travailler se trouvera parfaitement unie. Le seul effet qui résultera des épaisseurs inégales, sera qu'il y aura sous tel numéro plus ou moins de plâtre que sous tel autre.

Après que les glaces sont polies, on les nettoie, on les molette, & c'est la dernière opération du fabricant.

Ce dernier apprêt, qui est très-peu considérable, consiste à rectifier le poli, c'est-à-dire, à corriger les défauts qu'on remarque au poli en regardant la glace posée sur un tapis noir, ou gros-bleu, & éclairée par un jour tombant obliquement sur elle.

On se sert pour cet effet d'un petit outil de bois, d'environ quatre pouces de long, sur deux pouces de large, & autant d'épaisseur, garni de lifieres, ou encore mieux de chapeau, & légèrement graissé de potée : cet outil s'appelle *molette*.

Pour graisser la molette, on la frotte sur un verre, qu'on tient scellé sur une pierre mince qu'on mouille avec la brosse, & qu'on frotte de potée : ce verre dans cet état s'appelle *moletoir*.

On passe la molette avec force sur les endroits qu'on aperçoit moins bien polis que les autres, jusqu'à ce que le nuage qu'on y voyoit soit dissipé.

La glace ayant reçu toutes ces façons, est dans le cas d'être étamée ; & c'est l'usage le plus avantageux qu'on puisse en faire.

L'étamage est l'opération la plus simple, & en même temps la plus utile. On se sert, pour étamer, d'une pierre bien droite & bien unie, entourée d'un cadre de bois, qui présente autour de trois côtés de la pierre, une petite rigole percée à deux des coins. Cette espece de table est tellement disposée sur les piés qui la soutiennent, qu'on peut à volonté la mettre de niveau, ou lui donner de la pente du côté où sont les trous.

On commence d'abord par bien nettoyer la glace à étamer ; ensuite sur la dite table bien de niveau, on étend une feuille d'étain battu, de manière qu'il n'y reste pas le moindre pli ; on répand après cela du mercure sur la feuille d'étain,

& disposant une bande de papier sur le bord de la table jusqu'à la feuille, du côté où il n'y a point de rigole, & où le cadre ne débord pas la pierre, on fait glisser la glace d'abord sur le papier, & ensuite sur le mercure, dans la vue que sa surface ne prenne point de saletés dans le trajet.

On charge la glace de pierre, pour qu'elle touche plus immédiatement à la feuille d'étain, & que le mercure superflu en sorte avec plus de facilité. C'est pour cette dernière raison que l'on penche la table, lorsque la glace est chargée. Le mercure superflu coule dans la rigole, & se décharge par les trous qui y sont pratiqués dans des bassins de bois.

On sent très-bien l'action du mercure dans l'étamage : il forme avec l'étain un amalgame qui s'unit à une des surfaces de la glace, & réfléchit les rayons de lumiere.

Lorsqu'on juge l'étamage assez parfait & solide, on décharge la glace, & on la pose sur des égouttoirs de bois, dont on rend la pente plus ou moins rapide, à volonté, & sur lesquels elle acheve de perdre le mercure superflu qui pourroit lui rester.

Tel est l'art de faire des glaces, qui est sans contredit une des branches les plus utiles & les plus agréables de la verrerie. Je souhaite que ce que j'en ai dit soit assez clair pour en convaincre le lecteur ; & je serois trop heureux, si je pouvois animer les artistes plus instruits, à communiquer leurs observations & leurs travaux. *Cet article des glaces coulées est de M. ALUT le fils.*

Glaces soufflées. Le crystal étant affiné, les cannes ou felles dressées, & les baquets remplis d'eau, la place bien arrosée & balayée, & le fourneau bien chaud, on appelle les ouvriers. On commence par cueillir. Pour cet effet, on chauffe un peu la felle, on en plonge le bout dans le crystal à la profondeur de deux ou trois pouces ; on tourne la felle pendant que le bout en est dans le crystal liquide, on la retire doucement, afin que le fil qu'elle entraîne puisse se séparer & ne soit point amené sur le fil de l'ouvrier ; on la porte au baquet, on la rafraîchit

avec

avec de l'eau , on laisse refroidir ce premier cueillage ; on le répète en cette manière autant de fois qu'il est nécessaire , selon la grandeur de la glace qu'on se propose de souffler à l'avant-dernier cueillage. Lorsque la matière cueillie est un peu froide , on la souffle à dessein de l'élargir , & de prendre au dernier coup plus de crystal : ce cueillage s'appelle *la poste*. Quand elle est assez froide , on la replonge encore en tournant la felle dans le crystal ; on la retire en baissant la main doucement , afin de faire séparer le fil , & arrondir le cueillage ; cela fait , on va au baquet rafraîchir la canne ou felle ; le paraïsonnier la prend ensuite , & la porte au marbre ou à la table : c'est une plaque de fer de fonte , il la roule en la soufflant en même temps , & en lui donnant la forme appelée *paraïson*.

Quelquefois la paraïson devient plus mince d'un côté que de l'autre ; alors on continue à tourner cette partie mince sur le marbre ou sur la table qui la refroidit , & soufflant en même temps , l'autre partie épaisse cède , & l'égalité se rétablit.

Cela fait , on va au baquet rafraîchir la felle , puis on la porte à l'ouvroir pour réchauffer la paraïson égalisée ; quand elle y est , on la tourne d'abord doucement , mais on augmente de vitesse à mesure qu'elle s'amollit. Lorsque la paraïson est assez chaude , on la retire pour la faire alonger ; si elle est bien lourde , deux ouvriers ou paraïsonniers soutiennent la felle en l'air , donnent lieu à la paraïson de s'alonger ; on souffle à mesure qu'elle s'alonge , afin de lui donner le diamètre qu'il faut , puis on la remet à l'ouvroir pour la réchauffer , observant comme auparavant , de tourner d'autant plus vite qu'elle s'amollit davantage. Quand on la croit assez chaude , on la retire , & on acheve de l'alonger jusqu'au point convenable ; on pose la felle sur un treteau ; un autre ouvrier , avec un poinçon & un maillet , y pratique un trou ; cela fait , on la reporte à l'ouvroir , mais on n'en réchauffe qu'environ la moitié ; quand elle est chaude , on revient au treteau , & un autre ouvrier , avec le procello , met d'abord la pointe de cet instrument

Tome XXXV.

dans le trou fait avec le poinçon ; on tourne la felle ; & comme le procello est à ressort , le trou s'élargit peu - à - peu ; quand toute l'ouverture est faite , on reporte à l'ouvroir , on réchauffe comme auparavant , on revient , on monte sur la chaise ; alors un ouvrier avec un ciseau fend la pièce jusqu'à la moitié. On descend de dessus la chaise , on va au treteau , un autre ouvrier avec le pontil l'attache à la pièce ; puis avec un fer trempé dans l'eau , dont on pose le bout sur la pièce , & d'où il en tombe sur elle quelques gouttes , prépare la séparation de la felle qui se fait d'un petit coup qu'on lui donne. La pièce séparée de la felle , on la porte avec le pontil à l'ouvroir , pour la chauffer comme auparavant. On revient au treteau , on acheve d'ouvrir le trou avec le procello ; un ouvrier alors monte sur la chaise , & avec un ciseau on acheve de fendre. Un autre ouvrier s'approche avec une pelle ; on pose la pièce sur cette pelle , on détache le pontil de la pièce par un petit coup : l'ouvrier à la pelle la prend , & la porte dans l'arche à aplatis.

La chaleur de l'arche commence à l'amollir ; on pose la pièce sur la table à aplatis , l'ouvrier prend le fer à aplatis , c'est une tringle de fer d'environ 10 ou 11 piés de long , & il renverse un des bords de la pièce vers la table , ensuite l'autre ; puis avec la polissoire , il frotte la glace par - tout , pour la rendre unie ; ensuite on pousse la glace sous l'arcade , afin de la faire entrer sous le fourneau à recuire. A mesure qu'elle se refroidit , on la pousse vers le fond du fourneau ; quand elle est encore plus froide , c'est - à - dire , qu'il n'y a plus de risque qu'elle se plie , on la dresse , & entre chaque sept ou huit pièces ainsi dressées , on met la barre de travers pour les empêcher de courber : sans ces barres , les pièces poseroient les unes sur les autres , & plieroient. Quelquefois la glace est si grande , qu'on ne peut pas la dresser ; alors on la retire de l'arche , on la prend sur une pelle , & on la met dans le fourneau. Le fourneau étant plein , on le bouche , on marge , & on le laisse refroidir ; mais on a grand soin de tenir le fourneau

Dd

dans une chaleur convenable ; trop chaud , les pieces plieroient ; trop froid , elles se couperoiẽt difficilement avec le diamant , & seroient trop sujettes à casser : quand elles sont froides on les retire , & on les emmagasine.

Il y a deux sortes de pontils ; le travers en étant un peu chaud , on les trempe dans le métal , ils s'en couvrent , on les laisse refroidir , puis on les attache à la piece.

Verreries en crystal. Les fours de ces verreries sont ronds. Ils sont faits en masse ou avec de la brique préparée exprès ; leur intérieur & leur extérieur sont revêtus de briques ordinaires. Il y a trois voûtes , une plus basse , qui est le foyer où il y a une grille faite de terre , sur laquelle on place le bois à brûler ; & au lieu de tirer la braise par le tisonnier , on remarque une petite porte au fond du foyer , qui est à cet usage. C'est par-là qu'on fait passer la braise dans une cave , quand il y en a trop. Cette voûte est percée d'une lunette qui donne passage à la flamme dans la seconde voûte , où les pots sont placés autour de la lunette. Cette seconde voûte est pareillement percée d'une lunette qui donne passage à la flamme dans l'arche ou dans la troisieme voûte , dans laquelle on met recuire les marchandises. Si ceux qui construisent ces fours , se servoient de la méthode que nous avons expliquée dans la verrerie à bouteilles en charbon , pour faire & préparer leurs briques selon les voûtes de leur four , ils abrégeroient beaucoup leur travail dans la construction ; car on peut déterminer les dimensions des moules , de maniere qu'on n'auroit rien à tailler. On voit qu'au lieu de faire les faces du moule rectilignes , il faudroit qu'ils suivissent la courbure des voûtes , observant encore que les briques se rétrécissent , & que par conséquent si l'on veut avoir un four de six piés de diametre , il faut faire les moules comme pour un four de six piés quatre pouces.

On fait les pots à la main ou dans un moule. Ils ont ordinairement 2 piés 2 à 3 pouces de large sur 16 pouces de haut.

Quoiqu'il y ait huit pots dans ces fours , on ne travaille qu'à deux , trois ou quatre ,

& cela selon le nombre des ouvriers qu'on a , & selon les marchandises qu'on fait. Il y a deux ouvriers qui travaillent dans le même pot , auquel il y a deux ouvroirs , à moins qu'on ne fasse de grosses pieces ; dans ce cas , il n'y a qu'un ouvrier au même pot. Les autres pots sont pour fondre & raffiner la matiere. A mesure qu'elle se raffine & qu'on en a besoin , on la trafie d'un pot dans un autre avec la poche ou la cuiller , & cela sans la retirer du four.

Trafier le verre ou le crystal , c'est prendre la poche ou la cuiller , la tremper dans l'eau , si elle est sale , la laver , & la plonger dans le crystal liquide ; & quand son bassin est plein , le renverser dans les autres pots.

Quand ce pot est vuide , on le remplit derechef de sa fritte pour être raffinée & tenue prête à être trafiee.

Dans ces fours , qu'il y ait six , sept à huit pots , il faut autant d'arcades qu'il peut y avoir de pots. C'est par ces arcades qu'on fait entrer les pots dans le four , & non pas , comme dans les autres verreries , par la tonnelle. Quand ils sont cuits , on les prend sur une planche , & on les porte. On bouche le devant des arcades avec des torches faites de la même terre que le four. Voyez TORCHE , VERRERIE à bouteilles.

Nous avons dit que les pots étoient faits à la main ou au moule ; mais nous ajoutons qu'on a le même soin à éplucher la terre.

On fait dans les verreries dont nous traitons , outre le crystal , le verre blanc , le verre commun , les verres de couleurs , & les émaux.

Il semble qu'on doive au hasard la rencontre de la premiere composition du crystal , que les chymistes ont ensuite perfectionnée. Car c'est à eux qu'on a l'obligation de ces belles couleurs que l'on pratique au crystal , qui imitent si bien les pierres précieuses , avec la matiere & l'emploi de leurs teintures qui se tirent des métaux & des minéraux.

Les matieres premieres ou élémentaires du crystal sont le salpêtre , le sel de soude , la potasse , le sable blanc & crystallin , ou le caillou noir ou pierre à fusil en poudre ;

ce qui n'est pas difficile. Faites rougir ce caillou au feu, jetez-le dans de l'eau fraîche, & il deviendra aisé à piler. Mais j'avertis qu'on ne s'en sert guere, quoiqu'il fasse le plus beau crystal. On aime mieux employer le sable qu'on trouve tout pulvérisé, que de perdre du temps & de la peine à pulvériser le caillou.

Quand on se sert du salpêtre seulement, on ne fait point de fritte; on prend du salpêtre qu'on mêle avec le sable ou caillou réduits en poudre, autrement appellé *tarce*, & on met le tout dans les pots: mais si l'on emploie le sel de soude, il faut faire une fritte.

On prendra dans l'*Art de la verrerie* la maniere de tirer le sel de soude. Cet auteur qui ne favoit rien du tout de l'art de la *verrerie*, a tiré ce qu'il peut y avoir de bon dans son livre, d'un auteur italien appellé *Nery*, & d'un auteur anglois appellé *Merret*.

Le sel de soude bien purifié donnera un très-beau crystal.

Il faut observer que les compositions qu'on donnera du crystal, quoiqu'elles réussissent dans les *verreries* où elles sont en usage, il ne s'ensuit pas qu'elles aient le même succès ailleurs; car les sels peuvent être plus ou moins forts, les sables plus ou moins fondans. Cela suffit pour faire manquer: mais pour s'assurer de son fait, il faut recourir aux épreuves. Prenez cinq ou six livres de composition, mettez-les dans un petit creuset: procédez du reste comme dans les essais pour la *verrerie* en bouteilles; quand la matiere sera raffinée, si le crystal se trouve trop tendre ou trop mou, il faut ajouter un peu de sable. S'il est dur & qu'il ne fonde pas, il en faut conclure que les sels sont foibles, ou que le sable est très-dur; & pour y remédier, il faut ou ajouter du sel, ou ôter du sable.

On peut compter sur les compositions suivantes.

Prenez cent livres de salpêtre, cent cinquante livres de sable blanc, pur & net, où il n'y ait point de matieres terrestres, & dont on s'assurera, comme dans la *verrerie* à bouteilles. Ajoutez deux livres d'arsenic blanc; faites-en bien le mélange, raffinez; & quand la matiere sera affinée,

cueillez, soufflez une piece qui ait l'épaisseur d'un écu de France. Si le papier paroît à travers ce morceau de crystal froid, comme à la vue, sans perdre de sa blancheur, le crystal est comme il doit être. Mais si vous appercevez quelque teinture verdâtre, prenez de l'arsenic blanc, pilez-le; prenez-en plus ou moins, selon que le crystal sera plus ou moins verdâtre, mettez-le dans un cornet de papier, & le glissez ensuite dans le trou d'une barre de fer, qu'on appelle *le quarré*; & plongez ensuite cette barre au fond du pot; levant cette barre d'une main, & éloignant le visage le plus que vous pourrez, afin d'éviter la vapeur, remettez cette barre, & lui faites faire le tour du pot: continuez cette manœuvre jusqu'à ce que la barre soit rouge: retirez alors la barre; & au bout de deux ou trois heures, vous appercevrez du changement en mieux dans votre crystal. Mais pour lui donner encore plus de pureté, tirez-le hors du pot avec la poche ou la cuiller; faites-le couler dans de l'eau fraîche, dont vous remplirez des baquets. Quand il sera froid, relevez le de là; remettez-le dans les pots; refondez-le, & vous aurez un crystal plus pur.

Autre composition avec la mine de plomb. Prenez deux cents cinquante livres de minium ou de mine de plomb, cent livres de sable; ajoutez cela à la composition précédente, avec trois livres d'arsenic blanc; mêlez bien; faites fondre.

Faites les observations précédemment indiquées; si vous avez des groisils ou morceaux de crystal cassé, ajoutez-les à la composition avant que de la mêler dans les pots.

Autre composition avec le sel de soude.

Le sel de soude étant fort comme l'on verra à l'article des glaces, prenez de ce sel réduit en poudre cent cinquante livres, deux cents vingt-sept livres de sable blanc, ou caillou, ou *tarce*; ajoutez cinq livres de manganèse en poudre très-fine; mêlez; faites passer par un crible de peau: mêlez encore, mettez le tout dans la carcaise; & faites-en une fritte comme nous avons dit aux glaces.

La manganèse de Piémont est la meilleure. Faites-la bien rougir au feu, puis

jetez-la dans de l'eau fraîche ; retirez - la ; faites-la sécher ; quand elle sera sèche , pilez , passez à un tamis de soie ; & elle sera préparée & prête à l'usage.

Quand la fritte sera faite , plus longtemps vous la garderez , meilleure elle sera.

Quand vous voudrez vous en servir , vous remarquerez si le crystal qu'elle donnera sera fin , ou s'il aura quelque teinture verdâtre ; & vous ajouterez de la manganèse en poudre plus ou moins , selon que le crystal sera plus ou moins verd ou obscur ; pour cela vous vous servirez du quarré. Vous laisserez raffiner , & vous achèverez de le rendre net en le coulant dans l'eau.

Quand je dis qu'on se sert du quarré , c'est de la manière suivante. Vous répandrez la manganèse sur la surface du crystal avec une cuiller , & vous mêlerez ensuite avec le quarré. Il y en a qui font faire le bout rond à cet instrument ; mais il n'en est pas plus commode pour cela.

Autre composition qui ne donnera pas un beau crystal, mais un beau verre blanc. Prenez de la soude d'Alicante pilée , & passée au tamis de soie , parce que cette soude étant mêlée de pierre , il est bon que la poussière en soit très menue , afin que cette pierre se fonde plus facilement. Prenez deux cents livres de cette soude ainsi passée , cinquante livres de sel de nitre , deux cents soixante & quinze livres de sable , dix onces de manganèse en poudre ; mêlez ; faites une fritte. Quand vous emploierez cette fritte , remarquez , quand le crystal sera en fusion , s'il n'est pas un peu bleuâtre ou verd : dans le cas où cela seroit , ajoutez de la manganèse selon le besoin ; & dans vos essais , si vous trouvez le crystal un peu rouge , c'est bon signe ; cette rougeur passera : si cette rougeur est trop foncée , jetez dans les pots quelques livres de groisils de crystal ; cette addition mangera la rougeur. Si le pot étoit trop plein , il en faudroit ôter avec la poche , pour faire place au groisil.

Observation. Quand le crystal sera en fusion , on appercevra à sa surface un sel qu'on appelle *sel de verre* ; il ne faut pas ôter ce sel trop tôt , mais seulement quand la matière est bien fondue , & qu'en le tirant avec un ferret chaud on s'aperçoit

que le verre commence à s'affiner. On en leve ce sel avec la poche , mais non pas entièrement. Il faut bien prendre garde qu'il n'y ait de l'eau dans la cuiller , cela feroit sauter le sel avec grand bruit , & l'on risqueroit d'avoir le visage brûlé , & même les yeux crevés.

Beau verre commun. Prenez cent livres de soude en poudre , cent cinquante livres de cendre de fougere , cent quatre-vingt-dix de sable , six onces de manganèse ; mêlez , calcinez , mettez le tout chaud dans le pot ; raffinez , mêlez à cela les collers de verre blanc , c'est - à - dire , le restant de verre qui tenoit au bout des cannes , & qu'on conservoit dans la cassette ; on ne les a point employés , ni avec le crystal , ni avec le beau verre blanc , parce que les pailles de fer qui s'y attachent auroient nourri le crystal.

Les verres à boire se font avec la cendre de fougere seulement & le sable , mêlés ensemble & calcinés.

Remarquez que , pour tout beau verre & crystal , il faut laver le sable quand il n'est pas pur.

Crystal avec la potasse. Prenez cent soixante livres de sable , cent quatre de potasse la plus pure , dix livres de craie purifiée , cinq onces de manganèse ; mêlez : si le crystal est obscur , faites-le couler dans l'eau : refondez , & vous aurez un crystal qui ne le cédera point à celui de Bohème.

Mais observez de n'employer de la craie que bien blanche , sèche & pilée grossièrement ; mettez la ensuite dans une cuve avec de l'eau propre ; remuez jusqu'à ce qu'elle soit dissoute ; laissez-la reposer sept à huit minutes ; versez l'eau par inclination ; cette eau emportera la plus pure ; laissez reposer cette eau ; la craie se précipitera ; vous la ferez sécher dans des vaisseaux non vernis.

Avant que de commencer à travailler , on dressera les cannes , on écrémera comme dans la verrerie , on ôtera les pierres qui se trouveront dans l'écrémure avec les pincettes.

On commence par prendre ou cueillir du crystal avec la canne , qui est un peu chaude , & dont le serviteur met le bout

dans le crystal. Il tourne la canne, le verre s'y attache ; s'il n'en a pas pris d'un premier coulage autant qu'il en faut, il réitère la même opération : puis le marbre étant bien propre, il coule dessus la matière cueillie, il souffle ; si la pièce est figurée, cannelée, à pattes, il la souffle dans un moule de cuivre ; puis il marque le cou avec un fer : si c'est une caraffe, il la donne à l'ouvrier qui la réchauffe dans l'ouvroir ; puis la mettant dans un moule de bois, il la souffle de la grosseur qu'elle doit avoir ; il en enfonce ensuite le cul avec les pincettes ; il glace, c'est-à-dire, qu'il sépare la caraffe de la canne : il attache au cul le pontil : il réchauffe le cou à l'ouvroir ; puis il s'affied sur le banc, & avec le fer il façonne le cou, en le tournant & appliquant le fer en dedans & en dehors, roulant toujours le pontil. L'ouvrage étant achevé, on le met dans l'arche ou sous la troisième voûte pour y recuire. Le tireur le reprend ensuite avec une fourche, & le met dans la ferrasse ; & quand la ferrasse est pleine ; le tireur la fait descendre, & il en substitue une autre à sa place. Cette autre est enchaînée à la première : il continue la même manœuvre jusqu'à ce que tout soit plein : il ôte ensuite les marchandises, porte la ferrasse, la remet dans l'arche ; ainsi cette ferrasse circule continuellement.

VERRES (MUSIQUE DES.) *Arts.* On a imaginé, depuis quelques années, de produire, à l'aide des verres, une nouvelle espèce d'harmonie très-flatteuse pour l'oreille.

On prétend que c'est un Anglois nommé *Puckeridge*, qui en est l'inventeur ; cependant cette méthode est connue depuis bien long-temps en Allemagne. L'instrument dont on se sert pour cet effet, est une boîte carrée oblongue, dans laquelle sont rangés & fixés plusieurs verres ronds de différents diamètres, dans lesquels on met de l'eau en différentes quantités. En frottant avec le doigt mouillé sur les bords de ces verres, qui sont un peu rentrés, on en tire des sons très-doux, très-mélodieux & très-soutenus ; & l'on est parvenu à jouer de cette manière des airs fort agréables.

Les Persans ont, depuis fort long-temps, une façon à-peu-près semblable de produire des sons ; c'est en frappant avec de petits bâtons sur sept coupes de porcelaine remplies d'une certaine quantité d'eau, ce qui produit des accords.

VERRIER, f. m. (*Art. méc.*) Il y a à Paris une communauté de marchands verriers, maîtres couvreurs de flacons & bouteilles en osier, faïence, & autres espèces de marchandises de verre. Ce sont ces marchands qu'on appelle communément *faïanciers*, parce qu'ils font un grand commerce de cette sorte de vaisselle de terre, dont l'invention vient de Faenza, petite ville d'Italie.

Les plus anciens statuts qu'on ait de cette communauté, avoient été accordés par lettres-patentes de Henri IV, du 20 mars 1600, vérifiées en parlement le 12 mai suivant. Les nouveaux statuts sont de 1658. Lamare, *Traité de la police.* (D. J.)

VERRIER, (*Vannier.*) c'est un ouvrage d'osier, fait en carré ou en ovale, à un, à deux ou trois étages, & dont on se sert pour mettre les verres.

VERRIERES, f. f. (*Jard.*) ce sont de petites serres construites de planches, & couvertes par-dessus & par-devant de châssis de verres qui se ferment régulièrement ; on les étend sur une planche de terre pour y élever les ananas & les plantes délicates. Les Anglois s'en servent communément, & l'on en voit aussi au jardin du Roi à Paris. Ces verrières garantissent les jeunes plantes des froids & des pluies froides du printemps.

VERROTERIE, f. f. (*Comm.*) menue marchandise de verre ou de crystal, qu'on trafique avec les sauvages de l'Amérique, & les noirs de la côte d'Afrique.

VERROU ou VERROUIL, f. m. (*Serrurerie.*) pièce de menus ouvrages de ferrurerie, que l'on fait mouvoir dans des crampons sur une platine de tôle ciselée ou gravée, pour fermer une porte. Il y a des verroux à grande queue, avec un bouton ou poignée tournante pour les grandes portes & fenêtrages, & des petits qu'on nomme *targettes*, attachés avec des crampons sur des écussons pour les guichets

des croisées. Ces targettes sont les unes à bouton, & s'attachent en saillie; & les autres à queue recourbée en dedans, avec bouton, & entaillées dans les battans des volets, afin que ces volets puissent se doubler facilement. Il y a encore des *verroux* à panache.

Des verroux à pignons qui se ferment à clef par le dehors, ils sont montés sur une platine comme le *verrou* d'une targette, avec des crampons; la partie supérieure est dentée pour recevoir le pignon; au dessus est un foncet, dont les piés sont fixés sur la platine. Au milieu du foncet, on a percé un trou; un autre trou pareil a été percé sur la platine. C'est-là que passe un arbre qui porte le pignon qui doit faire mouvoir le *verrou*. La partie de l'arbre doit être vers la platine de longueur suffisante pour affleurer la porte en dehors; & avoir une forme ou quarrée ou triangulaire, comme on la donne aux broches des serrures des coffres forts, lorsqu'elles entrent dans la forure faite à la tige d'une clef sans panneton. *Des verroux plats* qui ne sont pas montés sur platine, mais qu'on pose sur les portes avec deux crampons à pointes ou à pattes. *Des verroux montés sur platine ou à ressort*, qui en effet montés sur platine, sont fixés par deux crampons, entre lesquels on place le ressort, ou une queue.

Selon M. Menage, le mot *verrou* vient du latin *verruculus*, qui a la même signification. (D. J.)

VERRUE, (*Chirurg.*) vulgairement *poireau*, en latin *verruca*.

Les *verruës* sont de petites excrescences ou tubercules brunâtres, qui viennent sur plusieurs parties du corps, mais plus ordinairement sur le visage & sur les mains.

Elles varient pour la forme & pour la grosseur. Les unes sont grosses & plates, d'autres menues, d'autres ressemblant à une poire pendante par la queue. On ne les extirpe pas pour la douleur ou le danger, mais pour la difformité qu'elles causent, sur-tout lorsqu'elles sont placées sur des endroits visibles, comme le visage, le cou ou les mains des femmes belles d'ailleurs. Quoiqu'on cite une infinité de remèdes, les uns sympathiques, d'autres

purement superstitieux & frivoles, dont on vante l'efficacité, il n'y a rien de plus sûr ni de plus prompt que la main du chirurgien. Voici les principales méthodes qu'il emploie.

Celle qui mérite le premier rang est la ligature: on la pratique pour les *verruës* qui sont menues du côté de la racine, & en quelque manière pendantes; on passe autour de la *verruë* un crin de cheval, ou un fil de soie ou de chanvre, qu'on serre bien fort. La *verruë* privée par le rétrécissement de ses vaisseaux, des suc qui la nourrissoient, se dessèche & tombe.

Un autre moyen est d'employer un instrument de chirurgie, embrassant la *verruë* avec un crochet ou une pince, & de la séparer ensuite bien adroitement avec des ciseaux; on applique après cela pendant quelques jours la pierre infernale, ou quelques autres remèdes corrosifs, afin que s'il restoit une portion de la racine qui pût pousser un nouveau tubercule, elle se trouve détruite.

Si les *verruës* sont d'une grosseur extraordinaire, il faut avoir recours aux corrosifs; & afin que ces remèdes puissent bientôt consumer la partie saillante, on commence par couper la sommité dure du tubercule avec un rasoir, ou une paire de bons ciseaux; cela fait, on applique de temps en temps sur la plaie de l'huile de tartre par défaillance, ou quelque esprit acide, dont le plus doux est l'esprit de sel. Si l'on ne réussit pas, on substituera des remèdes plus forts, par exemple, de l'esprit ou de l'huile de vitriol, de l'eau-forte, ou du beurre d'antimoine.

Pour les *verruës* tendres & mollettes, on vient quelquefois à bout de les emporter simplement, en les frottant souvent avec le suc jaune de la grande chélideine ou le lait d'ésule.

Mais il faut apporter bien de la précaution dans l'usage des corrosifs autour des paupières ou des yeux, de crainte qu'il n'en entre dans l'œil, & que la vue n'en soit éteinte. Il faut aussi avoir attention que les parties adjacentes au tubercule ne soient point endommagées par le corrosif. Pour cet effet, il convient d'environner la *verruë* d'un anneau ciré ou d'un

emplâtre perforé, dont la *verruë forte*, au moyen de quoi on la pourra cautériser sans risque pour les parties circonvoisines. On peut appliquer le corrosif plusieurs fois par jour. On détruira par la même méthode les autres tubercules, & toutes les difformités cutanées de même espece.

La quatrième façon d'extirper les *verruës*, est d'y appliquer un fer rouge de la largeur du tubercule, de manière qu'il pénètre jusqu'au fond de la racine. Il est vrai qu'il n'y a point de méthode plus violente; mais il faut avouer aussi que, si la douleur est aiguë, c'est l'affaire d'un moment. On applique sur l'endroit cautérisé du basilicon ou de l'onguent digestif, & par-dessus un emplâtre réfrigérant, comme par exemple, l'emplâtre de frai de grenouille. On ne sauroit exprimer combien cette méthode est efficace, en ce que ces excrescences détruites ne reviennent jamais.

Il y a une cinquième méthode qui est seulement particulière aux empiriques, c'est de froter d'abord & d'échauffer le tubercule avec quelque onguent émollient, puis de l'arracher & de l'emporter de vive force avec le pouce & l'index. Mais outre que cette méthode est fort douloureuse, elle est fort souvent inutile, la *verruë* repoussant ordinairement de sa racine qui n'a pas été exactement arrachée.

Enfin nous ne devons pas manquer d'observer qu'il se voit quelquefois, sur-tout au visage, aux lèvres, & près des yeux, une espece de *verruës* livides ou bleuâtres, qui semblent tendre à un carcinome ou à un cancer; il faut laisser ces sortes de *verruës* telles qu'elles sont, plutôt que d'en tenter l'extirpation; car dès qu'elles ont été irritées par la main du chirurgien, elles dégèrent en carcinome, & font enfin périr le patient d'une manière déplorable.

Heister. (D. J.)

VERRUËS DES PAUPIERES, (Méd. Chirur.) maladie des paupieres. Voici ce qu'en dit Maître-Jean, le meilleur auteur à consulter:

On fait que les *verruës* sont des prolongations des fibres nerveuses, & des vaisseaux qui rampent sous l'épiderme: ces prolongations forment de petites excrescences ou de petites tumeurs qui s'élèvent au dessus

de la peau, & qui attaquent les paupieres, comme beaucoup d'autres parties du corps. Elles naissent, ou sur leur superficie extérieure, ou sur l'intérieure, ou sur leur bord; delà les différentes especes de *verruës* des paupieres, sur lesquelles nous allons entrer dans quelque détail.

La *verruë* des paupieres, qui a la base ou racine grêle & longue, & une tête plus large & de médiocre grandeur, appellée par les Grecs *acrochordon*, vient plus souvent sur la superficie extérieure ou au bord des paupieres. C'est la première espece de *verruë* pendante, nommée par les Latins *verruca pensilis*.

Celle qui est appelée thymale (*thymus*) à cause qu'elle ressemble en figure & en couleur à la tête du vrai thym blanc de Candie, ou *verruë porale*, pour sa ressemblance à la tête d'un porreau, seconde espece de *verruë pendante*, est une petite éminence charnue pareillement, étroite, mais plus courte par le bas & large par le haut, âpre, inégale ou crevassée par-dessus, de couleur blanchâtre ou rougeâtre, & sans douleur quand elle est bénigne; quand elle est maligne, cette éminence est plus grande, plus dure, plus âpre, de couleur livide, sanieuse, douloureuse lorsqu'on la touche ou qu'on y applique des remèdes. Elle se forme plutôt en la partie intérieure des paupieres, & quelquefois aussi en l'extérieure. Quand cette *verruë* est petite, elle retient le nom de *thymale*, & quand elle est fort grande, on l'appelle un fic, *ficus* en latin, *oxyboris* en grec, à cause de sa ressemblance à une figue.

Celle qui a la base large, nommée par les Latins *verruca sessilis*, qu'on peut appeler *fourmilliere*, du mot grec *myrmecia*, & du latin *formica*, parce que par le grand froid elle cause des douleurs qui imitent le picotement des fourmis, est une éminence de la peau peu élevée, ayant la base large & qui diminue vers le haut; cette *verruë* est calleuse, quelquefois noire, & le plus souvent rougeâtre ou blanchâtre; elle a plusieurs petites éminences semblables aux grains d'une mère, d'où vient qu'on l'appelle aussi *meurale* ou *morale*. Elle vient assez ordinairement à la partie intérieure des paupieres. Voilà les trois

especes de *verruës* qui arrivent le plus communément dans ces parties. Je n'ai rapporté leurs différens noms, qu'afin qu'on les puisse connoître dans les auteurs.

Les *verruës* extérieures sont plus sèches, plus fermes, moins sujettes à saigner, quoique crevassées, & souvent elles sont presque de la couleur de la peau, particulièrement quand elles ne sont pas chancreuses; quand elles attaquent la superficie intérieure des paupieres, elles sont humides, mollasses, sujettes à saigner au moindre attouchement; quelquefois purulentes, à cause qu'elles s'échauffent & s'ulcerent aisément par l'humidité du lieu & le frottement fréquent des paupieres; leur grosseur le plus souvent n'excede pas celle d'un poids, & leur couleur est ordinairement d'un rouge blanchâtre.

Les *verruës* pendantes ont des vaisseaux à leur base, qui les abreuvent, & qui sont si considérables, eu égard à leur peu de volume, que lorsqu'on les extirpe, il en sort du sang assez abondamment. Quelquefois elles tombent, se dissipent & se guérissent d'elles-mêmes, particulièrement celles qui viennent en la partie intérieure des paupieres, & qui renaissent assez souvent; quelquefois même les unes & les autres s'enflamment, s'abcedent ou s'ulcerent; & quelquefois aussi, après être tombées, abcedées ou ulcérées, leur racine restante se grossit insensiblement & se convertit en une tumeur squirrheuse.

La premiere espece, quand on l'extirpe, ne laisse aucune racine, & par conséquent ne revient point; mais la seconde espece, à cause d'une petite racine ronde & quelquefois filamenteuse qui reste enfoncée dans la chair, est sujette à germer de nouveau, à moins qu'on ne consume cette petite racine.

Les *verruës* à base large rarement guérissent si on ne les panse, & même souvent on ne les peut dissiper; & quand leur base est fort large, on ne les peut couper sans qu'il y reste un ulcere, dont les suites seroient fâcheuses: c'est pourquoi l'on ne coupe que celles dont la base n'a pas plus d'étendue que leur corps.

Les *verruës* malignes & chancreuses ne guérissent point par les remedes, & il est

très-rare qu'elles guérissent par l'opération quand leurs racines sont grosses & dures, & qu'elles rampent en plusieurs endroits de la paupiere, à moins qu'on n'emporte la piece qui les contient: encore cette opération est fort suspecte.

On dissipe ou emporte les *verruës* des paupieres par les remedes ou par l'opération. Les remedes ne conviennent qu'aux *verruës* de leur superficie extérieure, l'œil ne pouvant souffrir de tels remedes, si on vouloit s'en servir pour les *verruës* intérieures; & l'opération convient également aux extérieures & aux intérieures.

Les remedes dissipent & emportent les *verruës*, en desséchant & absorbant l'humour qui les nourrit, ce qui fait qu'elles s'atrophient ensuite & s'évanouissent. De ces remedes, les uns agissent si lentement, qu'à peine s'aperçoit-on de leurs effets; les remedes lents sont le suc laiteux de pissenlit, le suc de chicorée verrucaire, de geranium robertianum, de pourpier, de millefeuille, &c. mais les autres remedes agissent plus puissamment, comme le suc de racines de grande chélidoine, la poudre de fabine, &c. Il faut préférer ces derniers, & pour s'en servir, on doit incorporer la poudre de fabine avec un peu de miel, pour en oindre les *verruës* trois ou quatre fois par jour, ou les oindre de même du suc de chélidoine jusqu'à ce qu'elles disparaissent. Mais on les détruit plus promptement par les remedes caustiques, je veux dire en les touchant légèrement avec l'eau forte, l'esprit de vitriol, l'eau de sublimé; ou bien on peut employer la liqueur suivante:

Prenez du verdet, de l'alun & du sel commun, une drachme de chacun, du vitriol romain & du sublimé corrosif, de chacun une demi-drachme; pilez ces choses, & les faites bouillir dans quatre onces d'eau de pluie; filtrez la liqueur, & la conservez dans une fiole, pour vous en servir comme dessus: prenez bien garde qu'il n'entre d'aucun de ces remedes dans l'œil.

L'opération qui est le plus sûr moyen & le plus prompt pour emporter les *verruës* considérables des paupieres, soit extérieures ou intérieures, se fait en deux manieres, ou en les liant, ou en les coupant. La
ligature

ligature convient aux deux especes de *verruës* pendantes, quand elles sont en dehors des paupieres ou à leurs extrémités : on les lie d'un nœud de chirurgien le plus près de la peau qu'on peut, avec un fil de soie ou de lin ; ce nœud se fait en passant deux fois l'extrémité du fil par l'anneau qu'on forme d'abord, & par ce moyen on le serre quand on veut, de jour à autre, jusqu'à ce que la *verruë* soit tombée. S'il reste quelque petite racine, on la consume en la touchant avec quelques-unes des eaux caustiques susdites, pour empêcher qu'elle ne repullule ; ensuite on dessèche l'ulcère restant, ou avec l'onguent de tutie, ou quelque collyre dessicatif.

La ligature ne se pratique point pour les intérieures, parce que le fil seroit un corps étranger qui incommoderoit trop l'œil ; ainsi on les coupe. Pour le faire, on prend avec le pouce & le doigt index de la main gauche le bord de la paupiere, on la renverse, & avec des ciseaux qu'on tient de l'autre main, on coupe les *verruës* tout près de la peau, soit qu'elles soient à base large, ou à base étroite ; on laisse ensuite abaïsser la paupiere, & le sang s'arrête presque toujours de lui-même ; s'il tarde à s'arrêter, on seroit couler dans l'œil quelques gouttes d'un collyre fait avec quinze grains de vitriol blanc, & un scrupule de bol de Levant lavé, dissous dans deux onces d'eau de plantain, rendue fort mucilagineuse par l'infusion de la gomme arabique ou tragacanth. On dessèche enfin l'ulcère avec un collyre dessicatif, suivant la méthode ordinaire.

On coupe aussi les *verruës* extérieures des paupieres & celles qui pendent à leurs bords, de la même maniere que les intérieures ; & pour le faire plus sûrement, on étend avec deux doigts la paupiere, & on les tranche avec la pointe des ciseaux ; si le sang ne s'arrête pas, on se sert d'une poudre faite avec une partie de vitriol romain calciné, deux parties de gomme arabique, & trois parties de bol de Levant ; on en met un peu sur un plumasseau qu'on applique sur la plaie, & que l'on contient avec les doigts jusqu'à ce que le sang soit arrêté. On applique ensuite dessus un petit emplâtre de diapalme, une compresse,

Tome XXXV.

& le bandage ordinaire, qui finissent la cure. (D. J.)

VERRUE, (*Conchyl.*) terme à-peu-près synonyme à *bossé* ou *tubercule* ; il faut seulement remarquer que les *verruës* sont des tubérosités plus inégales, plus poreuses & plus petites. (D. J.)

VERRUE, (*Jardinage.*) est une espece de bouton qui vient sur l'écorce des arbres ; c'est une excrescence de matiere, une abondance de la seve qui se porte plus sur une branche que sur une autre.

VERS. (*Poesie.*) Un vers est un discours, ou quelque portion d'un discours, dont toutes les syllabes sont réglées, soit pour la quantité qui les rend breves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins ; quelquefois même elles le sont pour l'un & pour l'autre. Il y a des vers latins dont les syllabes sont réglées pour la quantité & pour le nombre, comme l'asclepiade, l'hendécasyllabe. Il y en a qui ne le sont que pour la quantité seulement, comme les hexametres. Les vers françois ne le sont que pour le nombre des syllabes.

On fait que les Latins nommerent ainsi le vers, parce qu'il ramene toujours les mêmes nombres, les mêmes mesures, les mêmes piés ; ou si l'on veut, parce que, quand on l'a écrit, fût-on au milieu de la page, on recommence la ligne. Ils appelloient *versus*, tout ce qui est mis en ligne ; ce qui par-là faisoit ordre.

Une mesure est un espace qui contient un ou plusieurs temps. L'étendue du temps est d'une fixation arbitraire. Si un temps est l'espace dans lequel on prononce une syllabe longue, un demi-temps sera pour la syllabe breve. De ces temps & de ces demi-temps, sont composées les mesures : de ces mesures sont composés les vers ; & enfin de ceux-ci sont composés les poèmes. Voyez donc POEME, & ses différentes especes ; voyez POÉSIE, VERS (*Poesie du*), POETE, VERSIFICATION, &c. car il ne s'agit ici que de la définition des vers en général ; les détails sont réservés à chaque article particulier.

J'ajouterai seulement qu'avant Hérodote, l'histoire ne s'écrivoit qu'en vers chez les Grecs. Cet usage étoit très-raison-

E e

nable : car le but de l'histoire est de conserver à la postérité le petit nombre de grands hommes qui lui doivent servir d'exemple. On ne s'étoit point encore avisé de donner l'histoire d'une ville en plusieurs volumes *in-folio* ; on n'écrivoit que ce qui en étoit digne, que ce que les peuples devoient retenir par cœur ; & pour aider la mémoire , on se servoit de l'harmonie des *vers*. C'est par cette raison que les premiers philosophes , les législateurs , les fondateurs des religions , & les historiens , étoient poètes. (D. J.)

Méchanisme du vers en lui-même. Le sentiment du nombre nous est si naturel , que chez les peuples les plus sauvages , la danse & le chant sont cadencés. Par la même raison , dès qu'on s'est avisé de parler en chantant , les sons articulés ont dû s'accorder au chant. Telle est l'origine des *vers*. *Illud quidem certum , omnem poesin olim cantatam fuisse.* (Isaac Vossius.) Ce qui les distingue de la prose , c'est la mesure ou le rythme , la cadence ou le nombre , & la rime ou la consonnance des finales.

Chez les anciens , la rime n'étoit connue que dans la prose ; ils avoient fait un ornement du style , de donner quelquefois la même désinence à deux membres de période ; & on appelle cette figure de mots *similiter cadens , similiter desinens*. Ils se plaisoient aussi quelquefois à faire rimer les deux hémistiches du *vers* pentamètre & de l'asclepiaque.

Dans la basse latinité , lorsqu'on abandonna le *vers* métrique , c'est-à-dire , le *vers* régulièrement mesuré , pour le *vers* rythmique beaucoup plus facile , parce que la prosodie n'y étoit plus observée , & qu'il suffisoit d'en compter les syllabes , sans nul égard à leur valeur ; les poètes sentirent que des *vers* privés du nombre , avoient besoin d'être relevés par l'agrément des consonnances ; delà l'usage de la rime , introduit dans les langues modernes , adopté par les Provençaux , les Italiens , les Français & par tout le reste de l'Europe. *Voyez RIME.*

Le *vers* ancien avoit tantôt des mesures égales , comme lorsqu'il étoit composé de dactyles & de spondées qui sont l'équivalent

l'un de l'autre ; & quelquefois chacun de ces piés avoit sa place invariable , comme dans l'asclepiaque ; quelquefois le poète avoit la liberté de les substituer l'un à l'autre , comme dans l'hexamètre , où le dactyle n'est obligé qu'au cinquième pié , & le spondée qu'au sixième ; encore si le caractère de l'expression & l'harmonie imitative le demandoient , pouvoit-on mettre au cinquième pié le spondée au lieu du dactyle qu'on plaçoit alors au quatrième ; & cette licence donnoit au *vers* le nom de *spondaique*. C'est l'égalité de ces deux mesures , & l'heureuse liberté qu'a le poète de les combiner à son gré ; c'est là , dis-je , ce qui fait de l'hexamètre le plus régulier , le plus varié & le plus beau de tous les *vers*. Tantôt le *vers* étoit composé de mesures inégales , comme du spondée & de l'iambe , du chorée & du dactyle , & c'est ici que notre oreille est en défaut. Quel pouvoit être en effet l'agrément de ce mélange de piés inégaux , les uns à quatre temps & les autres à trois ? On le conçoit dans le *vers* de l'iambe destiné à la poésie dramatique , & préféré par elle , comme le dit Horace , parce qu'il approchoit plus de la marche libre & irrégulière de la prose : mais dans les *vers* lyriques , comment concilier avec la cadence du chant , l'inégalité des mesures , & le passage alternatif du spondée à l'iambe , du chorée au dactyle ? C'est une énigme dont la musique ancienne pourroit seule donner le mot. Nous savons seulement que par des silences on suppléoit quelquefois aux temps qui manquoient à un *vers*. Dans le phaléuque ou hendécasyllabe , régulièrement composé de six longues & de cinq breves , ce qui faisoit dix-sept temps , saint Augustin nous dit qu'on en laissoit jusqu'à quatre à suppléer par des silences.

Le nombre a été confondu jusqu'ici dans nos *vers* avec la mesure , ou plutôt on ne leur a donné ni mesure ni nombre précis ; c'est pourquoi il est si facile d'en faire de mauvais , & si difficile d'en faire de bons.

Nos *vers* réguliers sont de douze , de dix , de huit ou de sept syllabes ; voilà ce qu'on appelle *mesure*. Le *vers* de douze est coupé par un repos après la sixième , & le *vers* de dix après la quatrième , le repos

doit tomber sur une syllabe sonore, & le vers doit tantôt finir par une sonore, tantôt par une muette. Voilà ce qu'on appelle *cadence*.

Toutes les syllabes du vers, excepté la finale muette, doivent être sensibles à l'oreille. Voilà ce qu'on appelle *nombre*.

On fait que la syllabe muette est celle qui n'a que le son de cet *e* foible qu'on appelle *muet* ou *féminin*; c'est la finale de *vie* & de *flamme*. Toute autre voyelle a un son plein.

Dans le cours du vers, l'*e* féminin n'est admis qu'autant qu'il est soutenu d'une consonne, comme dans *Rome* & dans *gloire*. S'il est seul, sans articulation, comme à la fin de *vie* & d'*année*, il ne fait pas nombre, & l'on est obligé de placer après lui une voyelle qui l'efface, comme *vi'active*, *ann'abondante*; cela s'appelle *élision*. L'*h* initiale, qui n'est point aspirée, est nulle & n'empêche pas l'*élision*.

On peut élider l'*e* muet final, quand même il est articulé ou soutenu d'une consonne, mais on n'y est pas obligé: *gloire durable*, & *gloir'éclatante* sont au choix du poète. Si l'on veut que l'*e* muet articulé fasse nombre, il faut seulement éviter qu'il soit suivi d'une voyelle; comme si l'on veut qu'il s'élide, il faut qu'une voyelle initiale lui succède immédiatement. Dans la liaison d'*hommes illustres*, l'*e* muet d'*hommes* ne s'élide point; l'*s* finale y met obstacle.

Le repos de l'hémistiche ne peut tomber que sur une syllabe pleine; si donc le mot finit par une syllabe muette, elle doit s'élider, & l'hémistiche s'appuyer sur la syllabe qui la précède.

Il n'y a d'*élision* que pour l'*e* muet; la rencontre de deux voyelles sonores s'appelle *hiatus*, & l'*hiatus* est banni du vers. Je crois avoir prouvé qu'on a eu tort de l'en exclure. Quoi qu'il en soit, l'usage a prévalu. Voyez HIATUS.

J'ai dit que la finale du vers est tour-à-tour sonore & muette. Le vers à finale sonore s'appelle *masculin*, les Anglois le nomment *vers à rime simple*, & les Italiens *vers tronqué*. Le vers à finale muette s'appelle *féminin*, les Anglois & les Italiens le nomment *vers à rime double*. Il est vrai que, dans le vers françois, la finale

muette est plus foible que dans le vers italien; mais l'une est aussi breve que l'autre, & c'est de la durée, non de la qualité des sons, que résulte le nombre du vers.

Cette finale sur laquelle la voix expire, n'étant pas assez sensible à l'oreille pour faire nombre, on la regarde comme superflue, & on ne la compte pas. Le vers féminin, dans toutes les langues, a donc le même nombre de syllabes que le vers masculin, & de plus la finale muette.

Les vers masculins sans mélange auroient une marche brusque & heurtée; les vers féminins sans mélange auroient de la douceur, mais de la mollesse. Au moyen du retour alternatif & périodique de ces deux especes de vers, la dureté de l'un & la mollesse de l'autre se corrigent mutuellement, & la variété qui en résulte est, je crois, un avantage de notre poésie sur celle des Italiens, sur-tout si l'on s'applique à donner à l'entrelacement des rimes toute la grace qu'il peut avoir.

On a voulu jusqu'à présent que la tragédie & l'épopée fussent rimées par distiques, & que ces distiques fussent tour-à-tour masculins & féminins. On a permis les rimes croisées au poème lyrique, à la comédie, à tout ce qu'on appelle *poésies familiares* & *poésies fugitives*. Ainsi la gêne & la monotonie sont pour les longs poèmes, & les plus courts ont le double avantage de la liberté & de la variété. N'est-ce pas plutôt aux poèmes d'une longue étendue qu'il eût fallu permettre les rimes croisées? Je le croirois plus juste, non seulement parce que les vers masculins & féminins entrelacés n'ont pas la fatigante monotonie des distiques, mais parce que leur marche libre, rapide & fiere donne du mouvement au récit, de la véhémence à l'action, du volume & de la rondeur à la période poétique. On a pris pour de la majesté la pesanteur des vers qui se tiennent comme enchaînés deux à deux, & qui se retardent l'un l'autre; mais la majesté consiste dans le nombre, le coloris, l'éclat & la pompe du style; & le morceau le plus majestueux de la poésie françoise, la prophétie de Joad dans *Athalie*, est écrit en rimes croisées. Voyez de même dans l'opéra de *Proserpine*, s'il manque rien à la majesté des vers entrelacés

dans le début de Pluton. Du reste, on fait que la nécessité gênante & continuelle de deux rimes accouplées amène souvent des *vers* foibles & superflus : or, une difficulté infructueuse est toujours un vice dans l'art.

D'un autre côté, les rimes croisées donnant plus d'aisance à la versification, il arrive communément qu'étant plus libre elle est aussi plus lâche : c'est un écueil à éviter ; & moins l'art est sévère, plus l'artiste doit l'être.

De quelque façon que l'on entrelace les rimes, l'oreille exige qu'il n'y ait jamais de suite deux finales pleines, ni deux muettes de différens sons, comme *vainqueur* & *combat*, comme *victoire* & *couronne*. Elle demande aussi que la rime ne change qu'au repos absolu. C'est une règle trop négligée ; elle a cependant son exception, non seulement dans le dialogue, mais lorsqu'une longue suite de *vers* est terminée par un *vers* isolé, dont la pensée est d'un grand poids ; alors, ce *vers* jeté seul & sans rime, n'en est que plus étonnant pour l'oreille : on fait donc bien de réserver la rime pour la reprise qui le suit.

Peut-être y a-t-il encore de nouveaux moyens d'ajouter au nombre & à l'harmonie de nos *vers* ; & la recherche de ces moyens, inutile aux poètes qui ont l'oreille sensible & juste, je la recommande à ceux qui, doués du talent de la poésie, n'ont pourtant pas reçu de la nature cette délicatesse d'organes qui supplée aux règles de l'art.

Le *vers* de dix syllabes françois répond au *vers* héroïque italien, que les Anglois ont adopté ; avec cette différence, que dans le *vers* françois le repos est constamment après la quatrième syllabe, & que le *vers* italien s'appuie tantôt sur la quatrième, tantôt sur la sixième ; en sorte qu'il est divisé par son repos en 4 & 6, ou en 6 & 4.

Ce changement de coupe répugne à notre oreille, & nous avons pour nous l'exemple des anciens qui, dans l'alcaïque & le saphique, modèle du *vers* de dix syllabes, frappoient sur la quatrième, laissant la cinquième en suspens ; mais les *vers* héroïques italiens étant féminins, presque sans mélange, ils seroient monotones s'ils avoient tous la même coupe, au lieu que de notre

vers de dix syllabes la marche est régulière & n'est point fatigante ; il coule de source ; il est doux sans lenteur ; il est rapide sans cascade ; & l'inégalité des deux hémistiches avec le mélange des finales alternativement sonores & muettes, en supposant les rimes croisées, suffit pour le sauver de la monotonie sans qu'on en altere le mouvement.

Il faut avouer cependant qu'il n'y a que les *vers* grecs & latins où la variété des nombres se concilie pleinement avec la régularité de la mesure, & c'est dans cette source qu'on doit puiser l'art de la versification ; mais pour tirer quelque fruit de l'exemple des anciens, il faut se bien persuader que notre langue a sa prosodie, ou peut l'avoir comme les leurs ; & nous commençons à le croire.

Il est vrai que dans la langue françoise, comme dans toutes les langues, tels nombres sont plus rares, & tels nombres plus familiers : aussi n'est-elle pas indifférente à toutes les formes de *vers* ; & delà vient, par exemple, le mauvais succès de nos anciens poètes, qui ont voulu composer en françois des *vers* élégiaques sur le modèle des latins. Mais cela prouve seulement qu'ils n'avoient pas étudié le caractère de la langue ; & il n'en est pas moins vrai qu'il y a des mouvemens qu'elle observeroit sans effort : il suffiroit pour cela qu'on voulût bien accorder à la prosodie poétique ce que l'oreille ne lui refuse pas, & ce que lui permet l'usage.

A propos de l'e féminin, qui redoublé à la fin d'un mot, se change en e masculin sur la pénultième, « la langue, dit M. l'abbé d'Olivet, a consulté les principes de l'harmonie, qui demandent que la pénultième soit fortifiée, si la dernière est muette. »

Il observe ailleurs : « qu'une syllabe douteuse, & qu'on abrége dans le cours de la phrase, est allongée, si elle se trouve à la fin : on dit *un homme honnête*, *un homme brave* ; mais on dit *un honnête homme*, *un brave homme*. »

Il fait remarquer aussi que la première syllabe d'*heure* est brève dans, *une heure entière*, & longue dans, *depuis une heure*, par la raison que dans l'une elle est

passagere , & que dans l'autre c'est le point du repos.

Le même , après avoir mis au nombre des syllabes breves la pénultième de *modele* , *fidele* , *pareffe* , *careffe* , *tranquille* , *facile* , &c. ajoute : " mais cela n'empêche " pas que dans le chant & dans la déclama- " tion soutenue , on n'allonge quelque- " fois ces finales. " Et la raison qu'il en donne est , " que l'oreille a besoin d'un " soutien , & que ne le trouvant pas dans " la dernière , elle le prend dans la pénul- " tième. " Par la même raison , il doit donc être permis d'allonger aussi dans les *vers* , quand ce nombre l'exige , la pénultième des mots suivans , fût-elle décidée breve dans le langage familier , *audace* , *menace* ; *fatale* , *rivale* ; *organe* , *profane* ; *vaste* , *faste* ; *éclate* , *flaute* ; *ténèbres* , *cé- lébres* ; *veine* , *peine* ; *regrette* , *secrete* ; *pénètre* , *lettre* ; *funeste* , *céleste* ; *sublime* , *victime* ; *justice* , *propice* ; *habite* , *subite* ; *idole* , *immole* ; *couronne* , *environne* ; *homme* , *Rome* ; *parfume* , *allume* ; *rebute* , *exécute* , &c.

La musique vocale prolongé toutes les pénultièmes , & l'oreille n'en est point offensée : la déclamation peut donc les prolonger aussi , bien entendu cependant qu'elle n'altère point la qualité du son : par exemple , l'*a* de *fatale* & d'*organe* sera fermé quoiqu'il soit long , ainsi que l'*e* pénultième de *misere* & de *mere*. De même l'*o* de *couronne* , de *Rome* & d'*idole* se prolongera , sans approcher du son de l'*o* grave de *trône* , d'*atôme* & de *pôle*.

On peut m'opposer le peu de volume du son de l'*e* , de l'*i* & de l'*u* ; mais ces mêmes sons aussi grés dans le latin , ne laissent pas de s'y prolonger ; & en effet , le volume du son n'en décide pas la durée.

Dans les exemples que donne M. l'abbé d'Olivet , des pénultièmes longues dans certains mots & breves dans d'autres , j'observe que la longue est le plus souvent affectée aux termes nobles usités au théâtre , & la breve aux mots qui sont plus en usage dans le langage familier ; ce qui prouve que la musique & la déclamation tendent insensiblement à se ménager des appuis sur le son qui précède la finale muette ; car l'oreille est sans cesse occupée

à ramener la langue aux principes de l'harmonie , & c'est au spectacle sur-tout qu'elle apporte un discernement délicat.

Si la déclamation & le chant étoient consultés sur la prosodie poétique , non seulement les voyelles qui précèdent l'*e* muet feroient longues , mais toute finale pleine auroit droit de l'être , au moins dans les repos.

La valeur des articles & d'une infinité de monosyllabes qui semblent douteux , seroit décidée par la même voie. Par exemple , l'usage constant du théâtre veut que l'*e* ouvert de *mes* , *ses* , *les* se prolonge , s'il est suivi d'une breve , *mēs amis* , ou d'un monosyllabe long , *mēs yeux* ; mais il permet qu'on l'abrege avant les mots dont la première est longue *lēs enfers* ; & tel est le génie de notre langue , que dans un nombre quel qu'il soit , l'oreille & la voix ne demandent qu'un point d'appui. De trois syllabes , dont chacune seroit longue au besoin , la voix choisira donc celle dont la lenteur favorise le plus l'expression , & glissera sur les deux autres. Ecoutez une actrice récitant ce *vers* dans le rôle d'Inès :

Eloignez mes enfans , ils redoublent mes maux.

Vous allez voir que dans ce nombre , *mes enfans* , la voix passe rapidement la première , appuie en gémissant sur la seconde , & tombe comme épuisée sur la troisième.

Cette observation peut faire entendre comment une infinité de syllabes changent de valeur , pour favoriser l'expression & le nombre : avantage inestimable de notre langue , si l'on savoit en profiter. Les Grecs se donnoient la même licence , & l'on en a fait des figures de mots sous le nom de *sistole* & de *diastole* ; mais les choses de sentiment n'ont pas besoin d'autorité.

En général , l'usage du théâtre applaudit presque toutes les difficultés de la prosodie poétique. Soit que la sensible Clairon recite les *vers* de Racine , soit que le mélodieux Lully ait noté les *vers* de Quinault , il n'y a point d'oreille qui n'adopte les nombres que l'un ou l'autre lui fait sentir. L'habitude en est prise , l'ouvrage est plus avancé qu'on ne pense ; & la valeur des mots usités

sur l'un & sur l'autre théâtre étant une fois décidée, il est facile de déterminer, par la voie de l'analogie, la quantité prosodique des mots qu'on n'y a point encore employés.

Cependant, quel seroit dans nos *vers* l'usage de ces nombres une fois reconnus ? Mon dessein seroit-il de renouveler l'entreprise abandonnée depuis près de deux cents ans, d'affujettir les *vers* françois aux regles étroites des *vers* latins ? Non, sans doute. Et quoique j'aie vu des essais très-heureux & très-surprenans de cette sorte de poésie, je persiste à croire que pour l'héxamètre notre langue n'a pas assez de dactyles & de spondées ; mais si elle se refuse au rythme de l'héxamètre, celui de l'asclépiade, en renversant le dactyle, lui devient comme naturel. Voyez ANAPESTE.

L'asclépiade est un *vers* françois masculin de la plus parfaite régularité ; mais un *vers* françois n'est pas un asclépiade : le nombre des syllabes & le repos sont les mêmes ; mais la valeur prosodique est déterminée dans le latin, & ne l'est pas dans le françois. Il est même impossible, vu la rareté des dactyles, de faire constamment dans notre langue des asclépiades réguliers ; & quand cela seroit facile, il faudroit l'éviter : en voici la raison. L'asclépiade est invariable, & par conséquent monotone : aussi ne l'employoit-on que dans de petits poèmes lyriques. Nous avons destiné au contraire notre *vers* héroïque à l'épopée, à la tragédie, aux deux poèmes dont l'étendue exige le plus de variété. Plus l'asclépiade est compassé dans sa marche, plus il s'éloigne de la liberté du langage naturel : il ne convient donc point à la poésie dramatique, dont le style doit être celui de la nature. Enfin le caractère de notre langue est d'appuyer sur la pénultième ou sur la dernière syllabe des mots, & presque tous les piés de l'asclépiade se soutiennent sur la première, & glissent sur les deux suivantes. C'en est assez pour faire sentir que nous ne pouvons ni ne devons affecter l'asclépiade pur. Mais n'y auroit-il pas moyen de varier les nombres de l'asclépiade sans en altérer le rythme, comme on varie les notes de musique sans altérer la mesure du chant ? C'est ce que j'ose proposer ; & si

quelqu'un regarde ce projet comme une idée chimérique, je le prévient qu'il y a dans Racine, la Fontaine, Quinault & M. de Voltaire, mille & mille *vers* mesurés, comme j'entends que les *vers* françois peuvent l'être. Je n'en cherchois que quelques exemples, j'en ai trouvé sans nombre ; & je ne propose aux jeunes poètes que d'essayer par réflexion ce que leurs maîtres ont fait par un sentiment exquis de la cadence & de l'harmonie.

Il y auroit même pour des oreilles délicates une précision à observer dans la mesure, qui avoit échappé aux anciens. Le langage le plus familier a de petits repos ou silences ; ces repos sont plus marqués dans la déclamation soutenue, & ils occupent des temps sensibles dans la mesure des *vers*. Si donc le poète favoit en apprécier la valeur, comme fait le musicien, il pourroit donner au nombre poétique la même précision qu'on a donnée au chant. Mais il faudroit savoir mesurer les silences en récitant comme en composant, & l'art de bien lire deviendroit presque aussi difficile que l'art de bien chanter.

L'asclépiade n'est pas le seul *vers* latin auquel notre *vers* héroïque réponde ; on peut le réduire aussi à la mesure de l'iambique trimètre, mais il y a moins d'analogie, & il est rare qu'en les récitant on les divise par iambes : j'en excepte quelques *vers* où le mouvement rompu & changé d'un hémistiche à l'autre rend l'image plus frappante ; & en cela l'oreille a souvent bien guidé nos poètes.

ils nous ont appellés cruëls, tyrāns, jaloux.

Quinault.

Ces mouvemens rompus peuvent être employés avec beaucoup d'avantage dans les peintures vives & dans les mouvemens passionnés ; on les emploie quelquefois aussi dans les images lentes ; mais alors le spondée se mêle avec l'iambique.

Trāçāt ā pās tārdīfs ūn pēnīblē sīllōn.

La preuve que Boileau mesuroit le premier hémistiche de ce *vers* en iambique, & non pas en asclépiade, c'est qu'il ne s'aperçut point, en le composant, de la

caophonie, traçât à pas tar... que lui reprochoit un mauvais poète. C'est ainsi qu'en mutilant le vers & en altérant le nombre, un critique mal-intentionné rend dur à l'oreille ce qui ne l'est pas.

De nos quatre formules de vers, deux débutent par une mesure pleine, & deux par une mesure tronquée. Les vers à mesure pleine sont ceux de douze & de huit, les vers à mesure tronquée sont ceux de dix & sept.

Dans celui de dix, si l'on frappe sur la première, l'hémistiche est divisé en 1 & 3, *père du jour*. Si l'on frappe sur la seconde, la mesure tronquée est un iambe, & l'hémistiche est divisé en 2 & 2, *l'amour est nu*.

Le second hémistiche est le même que celui du vers de douze syllabes, & reçoit les mêmes variations.

être l'amour quelquefois je désire.

L'avantage des vers de 10 sur celui de 12, est non seulement dans l'inégalité des deux hémistiches qui le sauve de la monotonie, mais dans une continuité plus immédiate, dans un passage plus pressé d'un vers à l'autre. Quand les vers débutent par une mesure pleine, l'intervalle des deux vers est une mesure vuide & complète; au lieu que, si le vers commence par la moitié ou les trois quarts de la mesure, le silence qui précède n'en est que le supplément: par exemple, si le second vers débute par un iambe, l'intervalle n'est que d'un temps qui se joint aux trois temps de l'iambe. Voilà pourquoi dans les vers de dix syllabes on peut enjamber de l'un à l'autre, en ne plaçant le repos du sens qu'à l'hémistiche du second; ce qui seroit vicieux dans les vers de douze, dont l'intervalle est plus marqué.

Le vers de neuf syllabes, employé quelquefois dans un chant mesuré sur des airs de danse, n'est que le vers de dix, dont le premier hémistiche est tronqué.

Ce beau jour — ne permet qu'à l'aurore;

au lieu de,

Non, ce beau jour ne permet qu'à l'aurore.

Le défaut du vers de neuf syllabes est la trop grande inégalité des deux hémistiches, dont l'un est le double de l'autre.

Le tétramètre iambique ou trochaïque a été le modèle de notre vers de huit syllabes, & dans celui de sept nous n'avons fait que retrancher une syllabe du premier iambe. Les Italiens l'ont imité encore plus fidèlement que nous :

*Quanto mai felici siete,
Innocenti pastorelli,
Che in amor non cognocete
D'altra lege che d'amar!*

Nous mesurons aussi le vers de sept syllabes en spondées, comme dans ces airs d'opéra :

*La tranquille indifférence, &c.
Dieu d'amour, pour nos asyles, &c.*

Et dans cet air de Noël si connu :

Où s'en vont ces gais bergers, &c.

L'intervalle de deux vers anacréontiques est de trois temps; mais ce n'est point un espace pur: il est occupé par la finale du vers qui le précède, & quelquefois par le temps superflu du premier pié du vers qui le suit. Quand ces deux extrémités réunies forment un nombre complet, il n'y a point de silence d'un vers à l'autre, & l'on voit par-là combien la course en est rapide.

Ce qui répugne le plus à l'oreille dans le vers anacréontique, c'est le mélange du chorée - - avec l'iambe - -, par la raison que les mouvemens en sont opposés; & si Anacréon emploie quelquefois le premier de ces nombres, c'est sans mélange du second, comme Barnès l'a remarqué dans l'ode soixante & unième.

Mais que le vers de sept ou huit syllabes ait la marche du trochée ou du chorée, on sent qu'il est peu propre à la poésie sérieuse & grave. Le chorée est encore plus sautillant dans notre langue que dans celle des latins, par la fréquence de l'e muet qui fait le plus souvent la breve du chorée, & qui est à peine sensible après une longue sonore. La haute poésie, comme l'ode, lui préfère donc le mouvement de

l'iambe ; & ce nombre est pour notre petit vers ce que l'anapeste est pour nos vers de douze syllabes.

Notre vers iambique de sept syllabes débute, comme je l'ai dit, par une longue isolée. Que cette longue soit précédée d'une breve, vous aurez un tétramètre iambique, & c'est notre vers de huit syllabes. Il se mesure aussi à quatre temps, & alors il est composé de spondées & de dactyles, ou de leurs équivalens ; ce qui le rend très-varié, mais très-irrégulier dans sa marche. Malgré cette harmonieux & d'en imposer à l'oreille. Mais cette illusion vient, 1°. de ce qu'en récitant on altere la prosodie pour donner au vers le nombre qu'il n'a pas, & qu'on flatte l'oreille aux dépens de la langue : 2°. de ce que les poètes qui l'ont employé dans l'ode, comme Malherbe & Rousseau, n'ont rien négligé pour le rendre sonore, pompeux, éclatant. On en a fait des stances ; on y a ménagé des repos ; on en a entrelacé les rimes de différentes manières ; & le jeu symétrique des définesces, la rondeur des périodes, la beauté des images, l'éclat des paroles, enfin le peu qu'il en coûte à la voix pour soutenir un vers de huit syllabes, & pour lui donner l'impulsion, tout cela, dis-je, en a imposé. Si l'on en doute, qu'on essaie de mettre en musique la plus belle ode de Malherbe ou de Rousseau : il n'y a pas deux strophes qui, sans violer la prosodie, suivent un mouvement donné. En seroit-elle mieux, dira-t-on, si l'on y avoit observé le nombre ? Celui qui fera cette question n'a point d'oreille, & mes raisons ne lui en donneroient pas.

Il y a des nombres composés, dont les anciens faisoient usage pour émouvoir les passions. Platon les trouvoit si dangereux, qu'il déclaroit sérieusement que la république étoit perdue si la poésie employoit ces nombres ; « au lieu, disoit-il, que » tout ira bien, tant qu'on n'usera que » des nombres simples. » Il s'en faut bien que nous soyons susceptibles de ces violentes impressions qui dans la Grèce changeoient les mœurs des peuples & la face des états : nos législateurs peuvent se

dispenser de régler les mouvemens de la musique & de la poésie, mais du plus au moins l'effet du nombre est invariable : ce qui, du temps de Platon, exprimait le trouble de l'ame & le désordre des passions, l'exprime encore, & l'effet n'en est qu'affoibli. Dans les nombres composés que l'instinct des poètes a choisis pour le vers de huit syllabes, il seroit donc possible de trouver les élémens de cette harmonie imposante que nous y sentons quelquefois, & dont la cause nous est cachée. La théorie des nombres composés peut aller encore plus loin : elle peut s'étendre jusqu'aux vers de dix & de douze syllabes ; elle peut donner les moyens d'en varier le caractère, & d'en rendre l'harmonie imitative dans les momens passionnés ; mais c'est un labyrinthe où je n'oserois m'engager. C'est dans un traité du rythme, plus philosophique, plus approfondi que celui d'Isaac Vossius, que ces développemens auroient lieu, & c'est un ouvrage digne d'un homme plus instruit que moi.

Quant aux moyens communs aux vers & à la prose, de rendre l'expression agréable à l'oreille & analogue au caractère de l'image ou du sentiment, je les ai indiqués dans l'article HARMONIE, & je me borne ici à deux observations ; 1°. qu'il n'est pas vrai, comme on l'a dit tant de fois, qu'un vers composé de monosyllabes soit communément dur, & que l'on doive l'éviter ; on doit favoir le composer de sons pleins & d'articulations liantes qui se succèdent sans peine ; & alors une suite de monosyllabes fera un vers mélodieux. On cite, comme une exception rare, ce vers de Racine,

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

On en trouvera cent dans nos bons poètes, tels que ceux-ci,

Mon pere vertueux

Fait le bien, suit les loix, & ne craint que les dieux,

L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin.

lesquels ne sont ni moins coulans ni moins harmonieux que celui de Racine ; 2°. que plus on veut rendre le vers sonore & nombreux, moins il faut y mêler de syllabes

lâbes muettes , & qu'on ne peut éviter avec trop de soin une succession continue de ces voyelles éteintes qui amollissent le vers , & font un vuide dans l'harmonie , comme dans celui-ci.

Tu m'as ravi mon bien , je te le redemande.

Après avoir considéré le mécanisme du vers en lui-même , il reste à examiner quels doivent être le mélange & la combinaison des vers en périodes , stances ou couplets. Voyez STANCE. M. MARMONTEL.

VERS FRANÇOIS, (*Poésie française.*) assemblage d'un certain nombre de syllabes qui finissent par des rimes , c'est-à-dire , par un même son à la fin des mots.

C'est seulement par le nombre des syllabes , & non par la qualité des voyelles longues ou breves , qu'on a déterminé les différentes especes de vers françois. Le nombre des syllabes est donc ce qui fait toute la structure de nos vers ; & parce que ce nombre de syllabes n'est pas toujours égal en chaque genre de vers , cela a donné occasion de nommer nos vers les uns masculins & les autres féminins.

Le vers masculin a une syllabe de moins que le féminin , & se termine toujours par un e clair , comme *beauté , clarté* , où par quelque syllabe que ce soit , qui ne finisse point par un e muet.

On nomme vers féminin celui dont la dernière voyelle du dernier mot est un e muet ou obscur , ainsi que l'e de ces mots , *ouvrage , prince* ; soit qu'après cet e il y ait une s ; comme dans tous les pluriels des noms *ouvrages , princesses* , &c. ou nt , comme en de certains temps des pluriels des verbes , *aiment , desirent* , &c.

L'e obscur ou féminin se perd au singulier , quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle ; & alors il est compté pour rien , comme on le peut remarquer deux fois dans le vers qui suit :

*Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté ,
On le retient fort mal avec l'austérité.*

Moliere.

Mais il en arrive autrement lorsqu'il est suivi d'une consonne , ou qu'il y a une s ou nt

Tome XXXV.

à la fin : alors il ne se mange & ne se perd jamais , en quelque rencontre que ce soit.

*Son teint est composé de roses & de lis . . .
Ils percent à grands coups leurs cruels ennemis.*

Racan.

Il faut encore remarquer que le nombre des syllabes se prend aussi par rapport à la prononciation , & non à l'orthographe ; de cette maniere le vers suivant n'a que douze syllabes pour l'oreille , quoiqu'il en offre aux yeux dix-neuf.

Cache une ame agitée , aime , ose , espere & crains.

Quoiqu'on prétende communément que notre poésie n'adopte que cinq especes différentes de vers , ceux de six , de sept , de huit & de dix syllabes , appelés vers communs , & ceux de douze qu'on nomme alexandrins ; cette division n'est pas néanmoins trop juste , car on peut faire des vers depuis trois syllabes jusqu'à douze ; il est vrai que les vers qui ont moins de cinq syllabes , loin de plaire , ennuient par leur monotonie ; par exemple , ceux-ci de M. de Chaulieu ne sont pas supportables :

*Grand Nevers ,
Si les vers
Découloient ,
Jaillissoient
De mon fond ,
Comme ils font
De ton chef ;
Derechef ,
J'aurois jà
de pié çà
Répondu , &c.*

Les vers de cinq syllabes ne sont pas dans ce cas , & peuvent avoir lieu dans les contes , les fables , & autres petites pieces où il s'agit de peindre des choses agréables avec rapidité. On peut citer pour exemple les deux strophes suivantes , tirées d'une épître moderne assez connue :

*Telle est des saisons
La marche éternelle ;*

Ff

V E R

*Des fleurs, des moissons,
Des fruits, des glaçons,
Le tribut fidelle,
Qui se renouvelle
Avec nos desirs,
En changeant nos plaines.
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaisirs.*

*Cédant nos campagnes
Aux tyrans des airs,
Flore & ses compagnes
Ont fui ces déserts;
Si quelqu'une y reste,
Son sein outragé,
Gémit ombragé
D'un voile funeste;
Et la nymphe en pleurs
Doit être modeste
Jusqu'au temps des fleurs.*

Les vers de six syllabes servoient autrefois à des odes, mais aujourd'hui on les emploie volontiers dans les petites pièces de poésie & dans les chansons.

*Cher ami, ta fureur
Contre ton procureur
Injustement s'allume:
Cesse d'en mal parler;
Tout ce qui porte plume,
Fut créé pour voler.*

Les vers de sept syllabes ont de l'harmonie, ils sont propres à exprimer les choses très-vivement; c'est pourquoi ils servent à composer de fort belles odes, des sonnets, & plus ordinairement des épîtres, des contes & des épigrammes.

*Matelot, quand je te dis
Que tu ne mets en lumière
Que des livres mal écrits,
Qu'on envoie à la beurrière,
Tu t'empportes contre moi,
Et même avec insolence.
Ah, mon pauvre ami, je vois
Que la vérité t'offense!*

Benferade a fait une fable en quatre vers de cette mesure :

*Le serpent rongeoit la lime,
Elle disoit cependant:
Quelle fureur vous anime,
Vous qui passez pour prudent?*

V E R

Les vers de huit syllabes, aussi-bien que ceux de douze, sont les plus anciens vers françois, & ils sont encore fort en usage. On les emploie ordinairement dans les odes, dans les épîtres, les épigrammes, mais rarement dans les ballades & les sonnets.

*Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien,
Prendre femme est étrange chose:
Il y faut penser mûrement.
Sages gens, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.*

Maucroix.

On se sert d'ordinaire des vers communs, ou de dix syllabes, dans les épîtres, les ballades, les rondeaux, les contes, & rarement dans les poèmes, les odes, les élégies, les sonnets & les épigrammes. Le repos de ces vers est à la quatrième syllabe quand elle est masculine; sinon il se fait à la cinquième, qui doit être toujours un e muet au singulier, pour se perdre avec une voyelle suivante; mais il n'importe que le repos de ce vers, ni des vers alexandrins, finisse le sens; il faut seulement que, si le sens va au delà, il continue sans interruption jusqu'à la fin du vers.

*Tel d'un Sénèque : . . affecte la grimace,
Qui feroit bien . . . le Scaron à ma place.
Scaron.*

Les vers que nous appellons alexandrins sont nos plus grands vers; ils ont douze syllabes étant masculins, & treize étant féminins, avec un repos au milieu, c'est-à-dire, après les six premières syllabes. Ce repos doit être nécessairement la fin d'un mot, ou un monosyllabe sur lequel l'oreille puisse agréablement s'arrêter. Il faut de plus qu'il se fasse sur la sixième syllabe quand elle est masculine, ou sur la septième quand elle est féminine; mais alors cette septième peut être d'un e muet au singulier, pour se perdre avec une voyelle suivante. Exemple.

Au diable soit le sexe il damne tout le monde.
Moliere.

Un poëte à la cour fut jadis à la mode . . .
Mais des fous aujourd'hui . . . c'est le plus incommode.
Despréaux.

On compose les fables de toutes fortes de vers, & la Fontaine l'a bien prouvé.

Pour ce qui regarde les chansons, comme c'est l'usage de mettre une rime à toutes les cadences sensibles d'un air, on est obligé d'y employer des tronçons de vers qui ne font point sujets à l'exacritude des regles; néanmoins on observe aujourd'hui de n'y point mettre de vers de neuf ni d'onze syllabes, s'il faut nommer cela des vers. On aime mieux employer de petits bouts rimés, lorsqu'ils ont quelque grace.

Finissons par une remarque générale de l'abbé du Bos sur les vers françois. Je conviens, dit-il, qu'ils sont susceptibles de beaucoup de cadence & d'harmonie. On n'en peut guere trouver davantage dans les vers de nos poëtes modernes, que Malherbe n'en a mis dans les siens; mais les vers latins sont en ce genre infiniment supérieurs aux vers françois. Une preuve sans contestation de leur supériorité, c'est qu'ils touchent plus, c'est qu'ils affectent plus que les vers françois, ceux des Françoïis qui savent la langue latine. Cependant l'impression que les expressions d'une langue étrangere font sur nous, est bien plus foible que l'impression que font sur nous les expressions de notre langue naturelle. Dès que les vers latins font plus d'impression sur nous que les vers françois, il s'ensuit que les vers latins sont plus parfaits & plus capables de plaire que les vers françois. Les vers latins n'ont pas naturellement le même pouvoir sur une oreille françoise qu'ils avoient sur une oreille latine; & ils ont plus de pouvoir que les vers françois n'en ont sur une oreille françoise. (D. J.)

VERS BLANCS, noms que les Anglois donnent aux vers non rimés, mais pourtant composés d'un nombre déterminé de syllabes, que quelques-uns de leurs poëtes ont mis à la mode; tels sont ceux-ci de Milton dans le *Paradis perdu*, liv. I :

. . . . Round he throws his baleful yes
That witness'd huge affliction and dismay,
Mix'd with obdurate pride, and stedfast hate,
At once, as far as angels ken, he views
The dismal situation wast and wild, &c.

où l'on voit que les finales n'ont aucun rapport de consonnance entr'elles. Les Italiens ont aussi des vers blancs, & M. de la Mothe avoit tenté de les introduire dans la poésie françoise, & d'en bannir la rime, qui s'est maintenue en possession de nos vers.

VERS ENJAMBÉ, (*Poesie françoise.*) vers dont le sens n'est point achevé, & ne finit qu'au milieu ou au commencement de l'autre; c'est en général un défaut dans la poésie françoise, parce qu'on est obligé de s'arrêter sensiblement à la fin du vers pour faire sentir la rime, & qu'il faut que la pause du sens & celle de la rime concourent ensemble. Pour cet effet, notre poésie veut qu'on termine le sens sur un mot qui serve de rime, afin de satisfaire l'esprit & l'oreille; on trouve cependant quelquefois des exemples de vers enjambés dans les pieces dramatiques de nos plus grands poëtes; mais l'enjambement se permet dans les fables, & y peut être agréablement placé.

*Quelqu'un fit mettre au cou de son chien qui mordoit
Un bâton en travers : — lui se persuadoit
Qu'on l'en estimoit plus, — quand un chien vieux & grave
Lui dit : on mord en traitre aussi souvent qu'en brave.*

La Fontaine en fournit aussi cent exemples qui plaisent, & entr'autres celui-ci :

*Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes piés tu peux voir,
Penses-tu lire au dessus de ta tête?*

Quoiqué ce soit une faute en général de terminer au milieu du vers le sens qui a commencé dans le vers précédent, il y a des exceptions à cette regle qui ne partent que du génie; c'est ainsi que Despréaux fait dire à celui qui l'invite à dîner, *Sat. 3 :*

N'y manquez pas du moins; j'ai quatorze bouteilles

D'un vin vieux..... Boucingo n'en a point de pareilles.

La poésie dramatique permet que la passion suspende l'hémistiche, comme quand Cléopâtre dit dans *Rodogune* :

*Où seul & sans appui contre mes attentats,
Je venrois..... Mais, seigneur, vous ne m'écoutez pas.*

L'exception a encore lieu dans le dialogue dramatique, lorsque celui qui parloit est coupé par quelqu'un, comme dans la même tragédie de *Rodogune*, elle dit à Antiochus, Act. IV, sc. 1 :

*Est-ce un frere! Est-ce vous dont la témérité
S' imagine.....*

Antiochus.

Apaisez ce courroux emporté.

Quand le dialogue est sur la scène, chaque récit doit finir avec un vers entier, à moins qu'il n'y ait occasion de couper celui qui parle, ou que le tronçon de vers, par où l'on finit, ne comprenne un sens entier & séparé par un point de tout ce qui a précédé. Ainsi, dans la scène troisième du quatrième acte d'*Andromaque*, Oreste achève un récit de cette sorte :

*De Troie en ce pays réveillons les miseres,
Et qu'on parle de nous, ainsi que de nos peres.
Partons, je suis tout prêt.*

Cet hémistiche ne tient à rien; & Hermione finissant, sa réponse est interrompue avant la fin du vers.

Courez au temple, il faut immoler....

Oreste.

Qui?

Hermione.

Pyrrhus.

Tout cela non seulement est dans les règles, mais c'est un dialogue plein de beautés. (D. J.)

VERS GLICONIQUE, (Poés. lat.) vers latin de trois mesures précises, & qui est composé d'un spondée & de deux dactyles.

Dulce est desipere in loco. (D. J.)

VERS PENTAMETRE. (Poésie.)
Voyez PENTAMETRE, ELÉGIAQUE, ELÉGIE, &c.

C'est assez de remarquer en passant, que les anciens ignoroient eux-mêmes qui a été le premier auteur du vers pentametre, en sorte qu'il n'est pas à presumer qu'on ait aujourd'hui plus de lumieres sur cette question qu'on n'en avoit du temps d'Horace; tout ce qu'on en a dit depuis, n'a d'autre fondement que des passages d'auteurs mal-entendus: c'est ainsi qu'on cite Terentianus Maurus, comme en attribuant la gloire à Callinus, au lieu que cet auteur rapporte seulement l'opinion de quelques grammairiens qui déferoient à ce poète d'Ephele l'honneur de l'invention du vers pentametre. Il est certain que cette invention est fort ancienne, puisque Mimnerme lui donna la perfection, & que pour l'avoir rendu plus doux, plus harmonieux, il mérita le surnom de Lygytade. Le savant Shuckford fait remonter si haut l'invention du vers pentametre ou élégiaque, qu'il la découvre chez les Hébreux; & sans persuader sa chimere à personne, il justifie à tout le monde qu'il a beaucoup de connoissance de la langue hébraïque. (D. J.)

A. N. VERS FALISQUES, (Poésie lat.) vers latins de quatre mesures précises, mais qui a toujours un dactyle à la troisième mesure, & un spondée à la quatrième.

Les deux premières peuvent être remplies indifféremment par des dactyles ou par des spondées. Horace s'est même permis une fois de mettre un spondée à la troisième place.

~ ~ ~ | - - - | - - ~ | - - |

Mobilibus pomaria rivis

Cras ingens iterabimus aquor

O fortes pejoraque passi

Carmines perpetuo celebrare

Mensorem cohibent Archia

(D. J.)

VERS POLITIQUE, (Littér.) espece de vers grec du moyen âge.

Les savans ne sont point d'accord sur la nature des vers nommés politiques: la plupart estiment que ce sont des vers qui

approchent fort de la prose, dans lesquels la quantité n'est point observée, & où l'on n'a égard qu'au nombre des syllabes & aux accens. Ils sont de quinze syllabes, dont la neuvième commence un nouveau mot, & la quatorzième doit être accentuée; tels sont les *chiliades* de Tzetzes, grammairien grec du douzième siècle. Vigneul Marville parlant de cette espèce de *vers*, adopte le sentiment de Lambécus. « Il prétend » qu'il faut entendre par *versus politici* » les *vers* ou les chansons qui se chantoient » par les rues. *Politicos vocatos arbitror*, » *quod vulgo Constantinopoli per com-* » *pita canerentur, πάλιν enim κατ'ἔξοχόν*, & » *sermonis contractionem Constantinopolin* » *appellanti. Meretrices publicæ à Græ-* » *cis recentioribus politicæ vocantur.* » (D. J.)

VERS SAPHIQUE, (*Poés. grecq. & lat.*) espèce de *vers* inventé par Sapho, & qui prit faveur chez les Grecs & les Latins. Le *vers saphique* est de onze syllabes ou de cinq piés, dont le premier, le quatrième & le cinquième sont des trochées; le second est un spondée, & le troisième un dactyle. On met ordinairement trois *vers* de cette nature dans chaque strophe qu'on termine par un *vers* adonique, composé d'un dactyle & d'un spondée. (D. J.)

VERS SERPENTINS. (*Belles-lettres.*) Ce sont des *vers* qui commencent & finissent par le même mot, comme

Ambo florentes aratibus, Arcades ambo.

VERS TAUTOGRAMMES. (*Poés.*) On nomme ainsi ces *vers* dont tous les mots commencent par la même lettre. Nous ne comprenons pas aujourd'hui que cette barbarie du goût ait pu plaire à personne. (D. J.)

VERS COUPÉS. (*Poésie.*) On appelle ainsi de petits *vers* français de quatre & six syllabes, qui riment au milieu du *vers*, & le plus souvent contiennent le contraire de ce qui est exprimé dans le *vers* entier. En voici deux exemples tirés des bigarrures du fleur des Accords.

Premier Exemple.

Je ne veux plus — La messe fréquenter.

Pour mon repos — C'est chose très-louable,

Les huguenots — Les prêches écouter.

Suivre l'abus — C'est chose misérable, &c.

Second Exemple.

Je n'ai aimé onc — Anne, ton acquaintance

A te déplaire — Je guiers incessamment.

Je ne veux onc — A toi prendre alliance

Ennuie te faire — Est tout mon pensément.

J'ai vu quantité de strophes en *vers coupés* contre les jésuites, mais cet ouvrage, ennemi de la satire, récuse de pareilles citations; d'ailleurs ces sortes de jeux de mots sont d'un bien mauvais goût. (D. J.)

VERS LETTRISÉS. (*Poés.*) On nomme *vers lettrisés*, ceux dont tous les mots commencent par la même lettre. Les auteurs grecs & latins les ont appelés *paranæmes*, de *παρά ὁμοίως*, *id est juxta similis*, c'est-à-dire, *auprès & semblable*: en voici des exemples.

Maxima multa minax minatur maxima muris.

At tuba terribili tonitru tarantara transit.

O Tite, tute tati tibi tanta tyranne tulisti.

Un Allemand nommé *Petrus Porcius*, autrement *Petrus Placentius*, a fait un petit poème, dans lequel il décrit *Pugnæm porcorum*, en 350 *vers*, qui commencent tous par un P. Un autre Allemand, nommé *Christianus Pierius*, a publié un poème sacré intitulé, *Christus crucifixus*, d'environ mille *vers*, dont tous les mots commencent par C.

Currite, Castalides, Christo comitante, camenæ,

Concelebraturæ cunctorum carmine certum

Confugium collapsorum, concurrite, cantus.

Je ne fache que les begues qui puissent tirer quelque profit de la lecture à haute voix de pareils ouvrages. (D. J.)

VERS DE PASSAGE. (*Poésie*) On nomme ainsi des *vers* foibles dans une strophe: il y en a beaucoup dans les odes de Malherbe. On n'exigeoit pas encore de son temps, que les poésies fussent toujours composées, pour ainsi dire, de *beautés contiguës*: quelques endroits brillans suffisoient pour faire admirer toute une pièce.

On excusoit la foiblesse des autres *vers*, qu'on regardoit seulement comme étant faits pour servir de liaison aux premiers ; & on les appelloit, ainsi que nous l'apprenons des mémoires de l'abbé de Marolles, des *vers de passage*.

Il est des strophes dans les œuvres de Desportes & de Bertaut, comparables à tout ce qui peut avoir été fait de meilleur depuis Corneille ; mais ceux qui entreprennent la lecture entière des ouvrages de ces deux poètes sur la foi de quelques fragmens qu'ils ont entendu réciter, l'abandonnent bientôt. Les livres dont je parle, sont semblables à ces chaînes de montagnes, où il faut traverser bien des pays sauvages pour trouver une gorge riante. (D. J.)

VERS RHOPALIQUES. (*Poésie.*) *Rhopalique* vient de *ῥοπάλιον*, une *massue* ; on donne ce nom à des *vers* qui commencent par un mot monosyllabe, & continuent graduellement par des mots toujours plus grands les uns que les autres, jusqu'au dernier qui est le plus grand de tous, de même qu'une massue commence par une queue assez foible, & va en augmentant jusqu'à la tête qui est le plus gros bout. Ce n'est que par hasard qu'on trouve dans les poètes quelques exemples de *vers rhopaliques* ; on cite seulement ce *vers* d'Homère, & le suivant qui est latin :

Ὠμάκην Ἀτρείδῃ μετρηγυγῆς ὀλιβοδάμῳ.

Spes Deus aeterna est stationis conciliator.

(D. J.)

VERS (*Poésie du.*) *Art. Poétique.* La *poésie du vers* est la couleur, le ton, la teinte, qui constituent la différence essentielle du *vers* d'avec la *poésie*.

On voit des *vers* qui ont la mesure & le nombre des piés, qui ont les figures & les tours poétiques, outre cela de la noblesse, de la force, de la grace, de l'élevation, & qui cependant n'ont pas ce goût, cette faveur qu'on trouve dans ce qui est réellement *vers*. Nous le sentons sur-tout dans la *poésie françoise*, dont nous sommes plus en état de juger que de toute autre. Qu'on attache des rimes & la mesure à la prose toute poétique de Télémaque, on

n'a point pour cela des *vers* : on sent le ton profane qui perce à travers les atours de la *poésie*. Il y a plus : un *vers* de Molière est *vers* chez lui, & il fera prose dans Corneille ; celui de Corneille sera *vers* dans le dramatique, & cessera de l'être dans l'épique.

Ce n'est point l'inversion qui constitue l'essence du *vers*, comme prétend le pere du Cerceau ; car si cela étoit, de trente *vers* de nos meilleurs poètes, il s'en trouveroit à peine cinq qui eussent ce caractère prétendu essentiel. L'inversion n'est qu'un sel du style poétique, qui doit être jeté avec discrétion de temps en temps pour soutenir l'attention de l'esprit, & prévenir le dégoût. Disons donc qu'un *vers* est poétique, quand l'expression mesurée a une élévation, une force, un agrément dans les mots, les tours, les nombres, qu'on ne trouve point dans le même genre lorsqu'il est traité en prose ; en un mot, quand elle montre la nature ennoblie, enrichie, parée, élevée au dessus d'elle-même.

La prose a des mots, des tours, de l'harmonie ; la *poésie du vers* a tout cela, mais elle l'a dans un degré beaucoup plus parfait, toutes les fois qu'elle le peut. Dans la langue grecque, elle se fabriquoit à elle-même des mots nouveaux : elle changeoit, transformoit, étendoit, resserroit à son gré les mots d'usage : elle alloit jusqu'à dire, « les mortels parlent ainsi ; mais » voici comme disent les dieux. » Chez les Latins, elle oublie l'ordre & la marche de la prose ; elle emprunte des tours étrangers ; elle fait un composé singulier des choses qui sont communes, afin de s'élever au dessus du ton vulgaire. Dans l'une & dans l'autre langue, elle se forge des chaînes, au milieu desquelles elle fait gloire de conserver tant d'aisance & de liberté, qu'on y reconnoit plutôt la puissance d'une divinité que les efforts de quelque mortel.

Enfin, c'est pour s'élever à cette sphère qui est au dessus de l'humanité, que dans la langue françoise elle s'est assujettie à des symmétries, des consonnances concertées entre l'esprit & l'oreille, qu'elle emploie des mots qui ne font qu'à elle seule : qu'elle brusque les constructions, &c. *Cours de belles-lettres.* (D. J.)

VERS, ENVERS. (*Gramm. franç.*) *Vers* est pour le lieu, *versus*; *envers*, pour les personnes, *erga*: *vers* Paris, *envers* Dieu. On dit *se tourner vers Dieu*, pour dire, *avoir son recours à lui*; on dit aussi, *envoyer un ambassadeur vers quelqu'un*.

Quand où est pronom relatif, il est mal de le joindre à *vers*, comme le lieu *vers* où il alloit, il faut dire *vers* lequel il alloit. (*D. J.*)

VERSAILLES, (*Géog. mod.*) ville de l'Île-de-France, à quatre lieues au couchant de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un prieuré dépendant de S. Magloire; c'est à présent une ville assez considérable, où l'on arrive de Paris, de Sceaux & de Saint-Cloud, par trois longues avenues, & où la plupart des seigneurs de la cour ont fait bâtir des hôtels. Il y a dans cette ville deux paroisses, dont les peres de la mission sont curés. Long. 19, 50, 38; lat. 48, 48, 16. Parlons du château.

En 1630, Louis XIII acheta pour vingt mille écus la terre de *Versailles*, & y fit bâtir un petit château pour loger ses équipages de chasse. Ce n'étoit encore proprement qu'une maison de campagne, que Bassompierre appelle le *chétif château de Versailles*. Louis XIV trouva la maison de campagne à son gré; il fit de la terre une ville, & du petit château un célèbre palais, un abyme de dépenses, de magnificence, de grand & de mauvais goût, préférant une situation des plus ingrates, basse, & couverte de brouillards, à celle qu'offre Saint-Cloud sur la Seine, ou Charenton au confluent des deux rivières.

Mais il eût encore été plus desirable, dit un historien moderne, que ce monarque eût préféré son Louvre & sa capitale à son nouveau palais, que le duc de Créqui nommoit plaisamment *un favori sans mérite*. Si la postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public, la critique se joint à l'étonnement, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour son habitation. La description de cette habitation remplit cinquante-fix colonnes in-folio dans la *Martinière*, & un volume in-12 dans *Piganiol de la Force*.

On ne peut que regretter les huit millions de rente qui formerent en trois reprises un emprunt de 160 millions perdus à la construction de *Versailles*, & qui pouvoient être si sagement employés à plusieurs ouvrages utiles & nécessaires au royaume. On connoît ce qu'un de nos poètes lyriques a dit de cette entreprise de Louis XIV, lorsqu'on y travailloit encore :

*Pour la troisieme fois du superbe Versailles
Il faisoit agrandir le parc délicieux :
Un peuple malheureux, de ses vastes murailles
Creusoit le contour spacieux.
Un seul contre un vieux chêne appuyé sans mot dire,
Sembloit à ce travail ne prendre aucune part.
A quoi réves-tu là, dit le prince? Hélas, sire,
Répond le champêtre vieillard,
Pardonnez, je songeais que de votre héritage
Vous avez beau vouloir élargir les confins :
Quand vous l'agrandiriez trente fois davantage,
Vous aurez toujours des voisins.*

(*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VERSASCHA, (*Géogr. mod.*) vallée d'Italie, au bailliage de Locarno: elle fait une communauté qui a son gouvernement à part. (*D. J.*)

VERSCHE-REVIÉ, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *rivière-fraîche*; nom d'une rivière de la Laponie Suédoise. Elle entre dans la Laponie Moscovite, & se jette enfin dans la mer Blanche. (*D. J.*)

VERSE, adj. (*Géomét.*) Le *sinus verse* d'un arc en trigonométrie, est un segment du diamètre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un sinus droit, & l'extrémité inférieure de l'arc. Voy. SINUS & CONVERSE. Ainsi le segment DE, pl. de trigon. fig. 2, est le sinus *verse* de l'arc A E. (E)

Le sinus *verse* d'un angle est donc l'excès du rayon ou sinus total sur le cosinus. Voyez COSINUS.

VERSE, (*Blason.*) se dit des glands, pommes de pin, croissans.

Arlande en Dauphiné, *d'azur au croissant versé d'or sur une étoile d'argent*.

VERSEAU, (*Astron.*) *aquarius*. Le *verseau* est l'onzième signe du zodiaque, en comptant depuis *aries* ou le *belier*. II

donne son nom à la onzième partie de ce cercle. Voyez SIGNE & CONSTELLATION. Le soleil parcourt le *verseau* dans le mois de janvier. On désigne cette constellation par ce caractère ♒. Voyez CARACTERE.

Les poètes ont feint que c'étoit Ganyমেদে, que Jupiter, sous la forme d'un aigle, enleva & transporta, dirent-ils, aux cieux, pour lui servir d'échançon, à la place d'Hébé & de Vulcain; & c'est de là que cette constellation s'appelle le *verseau*. D'autres prétendent que ce nom lui vient de ce que le temps est ordinairement pluvieux lorsqu'elle paroît sur l'horizon.

Les étoiles qui forment cette constellation sont, selon le catalogue de Ptolémée, au nombre de 45; selon celui de Tycho, au nombre de 40; & selon le catalogue Britannique, au nombre de 99. Chambers.

VERSEAU, (*Littérat.*) Nous avons un passage de Manilius sur le *verseau*, lib. IV, v. 259, trop curieux pour ne pas le rapporter ici.

*Ille quoque inflexâ fontem qui projicit urnâ,
Cognatas tribuit juvenilis aquarius artes,
Cernere sub terris undas, inducere terris,
Ipsaque converfis aspergere fluctibus astra.*

C'est-à-dire : « le *verseau*, ce signe » qui, penché sur son urne, en fait sortir » des torrens impétueux, infuse sur les » avantages que nous procure la conduite » des eaux : c'est à lui que nous devons » l'art de connoître les sources cachées » dans le sein de la terre, & c'est lui qui » nous apprend à les élever à sa surface » & à les élaner vers les cieux, où elles » semblent se mêler avec les astres. »

Ce passage nous prouve les connoissances des anciens dans l'hydraulique, & que ce n'est point au siècle de Louis XIV qu'on doit l'art des eaux jaillissantes, comme M. Perrault l'a imaginé. (*D. J.*)

VERSEIL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le haut-Languedoc, à quatre lieues au levant de Toulouse, avec titre d'archiprêtre. (*D. J.*)

VERSER, v. act. (*Grammaire.*) c'est

vuider un vaisseau d'un fluide qui y est contenu. *Versez* à boire. *Versez* par inclination, ou décantez. Les évangélistes n'accusent pas unanimement Hérode d'avoir *versé* le sang des innocens. Que l'Esprit-Saint *verse* sur vous sa grace sanctifiante. *Verser* se prend dans des sens très-différens; on dit qu'un carrosse a *versé*; que les blés sont *versés*, lorsqu'ils ont été battus de l'orage; qu'un homme est *versé* dans l'histtoire, dans les lettres, lorsqu'il s'en est occupé long-temps & avec succès.

VERSET, s. m. (*Critique sacrée.*) petit article ou portion d'un chapitre de l'Écriture-sainte. On fait que toute la bible est actuellement divisée par chapitres, & les chapitres par *versets*; mais on demande avec curiosité, quand cette division en *versets* & en chapitres a commencé, tant dans les bibles hébraïques, que dans celles de nos langues modernes. Nous allons discuter cette question avec un peu d'étendue, à cause des choses instructives qu'elle renferme.

Les cinq livres de la loi ont été anciennement partagés en 54 sections, & chaque section fut divisée en *versets*, nommés par les Juifs *pésumkim*. Nos bibles hébraïques les marquent par deux points à la fin, qu'on appelle à cause de cela *soph-pasuk*, c'est-à-dire, la fin du *verset*. Si ce n'est pas Eldras qui est l'auteur de cette division, comme on le croit communément, du moins ce ne peut pas être long-temps après lui qu'elle s'est introduite: car il est constant qu'elle est fort ancienne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été inventée pour l'usage des Targumistes, ou des interpretes chaldéens. En effet, quand l'hébreu cessa d'être la langue vulgaire des Juifs, & que le Chaldéen eut pris sa place, ce qui arriva au retour de la captivité de Babylone, on lisoit au peuple premièrement l'original hébreu; & ensuite un interprete traduisoit en chaldéen ce qui venoit de se lire en hébreu, afin que tout le monde l'entendît parfaitement: & cela se faisoit à chaque période.

Pour distinguer donc mieux ces périodes, & faire que le lecteur fût où s'arrêter à chaque pause, & l'interprete just qu'ou devoit aller sa traduction, il falloit nécessairement

nécessairement quelques marques. La règle étoit que dans la lecture de la loi, le lecteur devoit lire un *verset*, & l'interprete le traduire en chaldaïque; dans celle des prophetes, le lecteur en devoit lire trois de suite, & l'interprete les traduire aussi de suite. Cela prouve manifestement la distinction de l'Écriture en versets dans les synagogues, après la captivité de Babylone.

D'abord on ne la faisoit qu'à la loi, car jusqu'au temps des Machabées on n'y lisoit que la loi; dans la suite on étendit cette distinction jusqu'aux prophetes & aux agiographes même, sur-tout lorsqu'on commença à lire aussi les prophetes en public. C'est là vraisemblablement la maniere dont s'est introduite la distinction des *versets* dans l'Écriture. Mais on ne mettoit pas alors les nombres à ces *versets*. Ils sont encore aujourd'hui distingués dans les Bibles hébraïques communes par les deux points l'un sur l'autre, qu'on appelle *soph-pasuk*, comme on l'a dit plus haut.

Il est fort vraisemblable que la distinction des *versets* dans les livres consacrés à l'usage des synagogues, se faisoit par des lignes; & ce qui confirme cette pensée, qu'autrefois chaque *verset* de la Bible hébraïque faisoit une ligne à part, c'est que parmi les autres nations de ce temps-là, on appelloit *vers*, les lignes des auteurs en prose, aussi-bien que celles des poètes. Ainsi, par exemple, l'histoire remarque que les ouvrages de Zoroastre contenoient deux millions de vers, & ceux d'Aristote quatre cents quarante-cinq mille deux cents soixante & dix, quoique l'un & l'autre n'aient rien écrit qu'en prose. Nous voyons tout de même qu'on mesuroit les ouvrages de Cicéron, d'Origene, de Lactance, & d'autres encore, par le nombre de vers qu'ils contenoient, c'est-à-dire, de lignes. Pourquoi donc les *versets* de la Bible n'auroient-ils pas été de même espece, je veux dire des lignes assez grandes pour une période? Il est vrai cependant que la vue se perdoit dans ces longues lignes, que c'étoit avec peine qu'on retrouvoit le commencement de la ligne suivante, & qu'on s'y méprenoit souvent en reve-

Tome XXXV.

nant à la même, ou en sautant à une trop éloignée. Quoi qu'il en soit, cette incommodité ne détruit point l'antiquité des *versets*, que nous avons démontrée.

La division de l'Écriture en chapitres, telle que nous l'avons, est de bien plus fraîche date. Il n'y a que les psaumes qui ont été de tout temps divisés comme aujourd'hui; car S. Paul, dans son sermon à Antioche en Pisidie, cite le psaume second, *act.* 13, 33. Mais pour tout le reste de l'Écriture, la division actuelle en chapitres est inconnue à toute l'antiquité. Les Bibles grecques parmi les chrétiens avoient leurs *τίτλοι* & leurs *κεφάλαια*. Mais c'étoient plutôt des sommaires que des divisions, & quelque chose de fort différent de nos chapitres. Plusieurs de ces especes de divisions ne contenoient qu'un fort petit nombre de *versets*; & quelques-unes n'en avoient qu'un seul. Les savans qui l'attribuent à Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, sous le regne du roi Jean & sous celui de Henri III son fils, se trompent; le véritable auteur de cette invention, est Hugues de Sancto-Caro, qui de simple dominicain devint cardinal, & qui ayant été le premier de cet ordre qui soit parvenu à cette dignité, porte communément le nom de cardinal Hugues. Voici l'occasion, l'histoire & les progrès de cette affaire.

Ce cardinal Hugues, qui vivoit environ l'an mil deux cent cinquante, & mourut en mil deux cent soixante-deux, avoit beaucoup étudié l'écriture-sainte. Il avoit même fait un commentaire sur toute la Bible. Cet ouvrage l'avoit comme obligé d'en faire une concordance dont l'invention lui est due; car celle qu'il fit sur la Vulgate, est la première qui ait paru. Il comprit qu'un indice complet des mots & des phrases de l'Écriture seroit d'une très-grand utilité pour aider à la faire mieux entendre; & aussi-tôt ayant formé son plan, il employa quantité de moines de son ordre, à ramasser les mots, & à les ranger dans leur ordre alphabétique; & avec le secours de tant de personnes, son ouvrage fut bientôt achevé. Il a été retouché & perfectionné depuis par plusieurs mains, & sur-tout par Arlot Thuscus

G g

& par Conrad Halberstade. Le premier étoit un franciscain, & l'autre un dominicain, qui vivoient tous deux vers la fin du même siècle.

Mais comme le principal but de la concordance étoit de faire trouver le mot aisément ou le passage de l'écriture dont on a besoin, le cardinal vit bien qu'il étoit nécessaire, premièrement de partager les livres en sections, & ensuite ces sections en plus petites parties par des subdivisions, afin de faire des renvois dans la concordance, qui indiquassent précisément l'endroit même, sans qu'il fût besoin de parcourir une page entière. Comme jusqu'alors chaque livre de l'Écriture étoit tout de suite dans les Bibles latines, sans aucune division, il auroit fallu parcourir quelquefois tout un livre, avant de trouver ce qu'on vouloit, si l'indice n'eût cité que le livre. Mais avec ces divisions & les subdivisions, on avoit d'abord l'endroit qu'on cherchoit. Les sections qu'il fit, sont nos chapitres, qu'on a trouvés si commodes, qu'on les a toujours conservés depuis. Dès que sa concordance parut, on en vit si bien l'utilité, que tout le monde voulut en avoir; & pour en faire usage, il fallut mettre ses divisions à la Bible qu'on avoit: autrement ses renvois si commodes n'auroient servi de rien. Voilà l'origine de nos chapitres, dont l'usage est universellement reçu par-tout où il y a des Bibles dans l'occident.

Il faut remarquer que la subdivision en *versets*, telle que nous l'avons aujourd'hui, n'étoit pas encore connue, car la subdivision de Hugues étoit d'une autre espèce. Il partageoit sa section ou son chapitre en huit parties égales, quand il étoit long; & quand il étoit court, en moins de parties; & chacune de ces parties étoit marquée par les premières lettres en capitales à la marge, *A, B, C, D, E, F, G*, à distance égale l'une de l'autre. En un mot, la division de nos *versets* est une division plus moderne, qui n'est venue parmi nous que quelques siècles après; l'origine en est due aux juifs. Voici comment.

Vers l'an 1430, il y avoit parmi les juifs de l'occident, un fameux rabbin, que

les uns nomment *rabbi Mardochee*, d'autres *rabbi Nathan*; d'autres même lui donnent l'un & l'autre de ces noms, comme s'il avoit d'abord porté le premier, & ensuite l'autre. Ce rabbin ayant beaucoup de commerce avec les chrétiens, & entrant souvent en dispute avec leurs favans sur la religion, s'aperçut du grand service qu'ils tiroient de la concordance latine du cardinal Hugues, & avec quelle facilité elle leur faisoit trouver les passages dont ils avoient besoin. Il goûta si fort cette invention, qu'il se mit aussi-tôt à en faire une hébraïque, pour l'usage des juifs. Il commença cet ouvrage l'an 1438, & il fut achevé l'an 1445, de sorte qu'il y mit justement sept ans. Cet ouvrage ayant paru à-peu-près lorsque l'art d'imprimer fut trouvé, il s'en est fait depuis plusieurs impressions.

L'édition qu'en a donné Buxtorf le fils à Bâle, l'an 1632, est la meilleure; car son pere avoit beaucoup travaillé à la corriger & à la rendre complète; & le fils y ayant encore ajouté ses soins pour la perfectionner, il la publia alors avec tout ce que son pere & lui y avoient fait; de sorte que c'est à bon droit qu'elle passe pour le meilleur ouvrage de cette espèce. En effet, c'est un livre si utile à ceux qui veulent bien entendre le vieux Testament dans l'original, qu'on ne sauroit s'en passer; outre que c'est la meilleure concordance, c'est aussi le meilleur dictionnaire qu'on ait pour cette langue.

Rabbi Nathan, en composant ce livre, trouva qu'il étoit nécessaire de suivre la division des chapitres que le cardinal avoit introduite; & cela produisit le même effet dans les Bibles hébraïques, que l'autre avoit produit dans les latines; c'est-à-dire, que tous les exemplaires écrits ou imprimés pour les particuliers, l'ont adoptée: car sa concordance ayant été trouvée très-utile par ceux à l'usage de qui il la destinoit, il falloit bien qu'ils accommodassent leur Bible à sa division, pour pouvoir en tirer cette utilité, puisque c'étoit sur cette division qu'étoient faits les renvois de sa concordance: ainsi les Bibles hébraïques prirent aussi la division en chapitres. Mais Nathan, qui avoit jusques-là suivi la

méthode du cardinal, ne jugea pas à propos de la suivre pour la subdivision par ces lettres *A, B, C*, &c. à la marge. Il enchérit sur l'inventeur, & en imagina une bien meilleure qu'il a introduite, & c'est celle des *versets*.

Quoique nous ayons justifié que la distinction des *versets* soit fort ancienne, on ne s'étoit pas avisé jusqu'à Nathan, de mettre des nombres à ces *versets*. Ce fut ce savant rabbin qui le pratiqua le premier pour sa concordance. En effet, comme ses renvois rouloient tous sur le livre, le chapitre, & le *verset*, il falloit bien que les *versets* fussent marqués par des nombres, aussi-bien que les chapitres; puisque ce n'étoit qu'à l'aide de ces nombres qu'on trouvoit le passage qu'il falloit, comme on le voit dans les concordances angloises, & particulièrement dans celle de Newman, qui est, je crois, la meilleure de toutes.

C'est donc Nathan qui est l'inventeur de la méthode généralement reçue à présent, de mettre des nombres aux *versets* des chapitres, & de citer par *versets*; au lieu qu'avant lui, on n'indiquoit l'endroit du chapitre que par des lettres mises à égale distance à la marge. En cela il est original; dans tout le reste il n'a fait que suivre le cardinal Hugues. Il faut seulement observer que, pour ne pas trop charger sa marge, il se contentoit de marquer ses *versets* de cinq en cinq; & c'est ainsi que cela s'est pratiqué depuis dans les Bibles hébraïques, jusqu'à l'édition d'Athias, juif d'Amsterdam, qui dans deux belles & correctes éditions qu'il a données de la Bible hébraïque en 1661 & en 1667, a fait deux changemens à l'ancienne manière.

Premièrement, comme les *versets* n'étoient que de cinq en cinq, de sorte que pour trouver un *verset* entre deux, il falloit avoir la peine de compter entre ces deux nombres, Athias a marqué tous les *versets*. Secondement, il a introduit aux *versets* nouvellement marqués, l'usage de nos chiffres communs qui nous sont venus des Indes, & n'a laissé les lettres hébraïques qui servent de chiffres, qu'à chaque cinquième *verset*, comme ils y étoient

auparavant. Au reste, de toutes les Bibles hébraïques, cette seconde édition d'Athias est la plus correcte qui ait jamais paru depuis qu'on imprime, & en même temps la plus commode pour l'usage.

Quand rabbi Nathan eut une fois montré la manière de compter des *versets*, & de les citer, on vit d'abord que cette méthode valoit mieux que celle des lettres à la marge, dont on s'étoit servi jusques là. Aussi Vatable ayant fait imprimer une Bible latine avec les chapitres ainsi divisés en *versets*, & ces *versets* marqués par des nombres, son exemple a été suivi dans toutes les éditions postérieures, sans aucune exception: & tous ceux qui ont fait des concordances, & en général tous les auteurs qui citent l'Écriture, l'ont citée depuis ce temps-là par chapitres & par *versets*.

Les juifs donc ont emprunté des chrétiens la division des chapitres, & les chrétiens ont emprunté d'eux dans la suite celle des *versets*: ainsi les uns & les autres ont contribué à rendre les éditions du vieux Testament beaucoup plus commodes pour l'usage ordinaire qu'elles ne l'étoient autrefois.

Robert Etienne, dans la suite, divisa aussi les chapitres du nouveau Testament en *versets*, pour la même raison que rabbi Nathan l'avoit fait au vieux, c'est-à-dire, pour faire une concordance grecque, à laquelle il travailloit, & qui fut ensuite imprimée par Henri son fils; c'est ce dernier qui nous apprend cette particularité dans la préface.

Depuis ce temps-là on s'est si bien accoutumé à mettre ces chapitres & ces *versets* à toutes les Bibles, & à ne pas citer autrement dans tout l'occident, que non seulement les Bibles latines, mais les grecques & celles de toutes nos langues modernes ne s'impriment pas autrement. La grande utilité de ces divisions, dès qu'elles ont paru, a emporté tous les suffrages. Voilà les époques de la division reçue de l'Écriture sainte en chapitres & en *versets*, établie avec quelque exactitude en faveur de ceux qui desireroient d'en être instruits. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VERSIFICATION, (*Belles-lettres.*) l'art ou la manière de construire des vers : ce mot signifie aussi le ton & la cadence des vers. *Voyez* VERS.

On entend ordinairement par *versification* ce que le poète fait par son travail, par art & par règle, plutôt que par son invention, par génie & par enthousiasme. La matière de la *versification* consiste en syllabes longues & breves, & dans les pieds que composent ces syllabes. Sa forme est l'arrangement de ces pieds en vers corrects, nombreux & harmonieux. Mais ce n'est encore là que le mérite d'un simple traducteur, ou d'un homme qui auroit mis en vers la guerre de Catilina, écrite par Salluste; on ne lui donneroit pas pour cela le nom de poète. *Voyez* POÈTE, CADENCE, QUANTITÉ, RYTHME, &c.

C'est donc avec raison qu'on distingue ces simples matières d'avec la haute poésie, & qu'on les appelle *versification*. *Voyez* POÉSIE.

En effet, il y a presque autant de différence entre la grammaire & la rhétorique, qu'il s'en trouve entre l'art de faire des vers & celui d'inventer des poèmes; ainsi l'on ne doit confondre la *versification*, ni avec ce qu'on nomme la *poésie des choses*, ni avec ce qu'on appelle la *poésie du style*.

On pourroit n'ignorer rien des règles concernant la construction des vers, savoir exactement les noms, les définitions, les qualités propres à chaque genre de poésie, sans mériter pour cela le nom de poète, toutes ces connoissances n'étant que l'extérieur & l'écorce de la poésie; comme il ne suffit pas pour être éloquent, de savoir les préceptes de la rhétorique. C'est le génie qui distingue le poète du versificateur. *Principes pour la lect. des poètes.* tome I, pag. 1 & 2.

Les règles de la *versification* grecque & latine sont contenues dans les méthodes appelées *profodies*; nous avons sur la poésie française plusieurs ouvrages, entr'autres le traité du P. Mourgues, & celui de l'Abbé de Chalons.

A. N. De l'origine de la versification française.

Les bardes furent nos premiers poètes, comme nos premiers théologiens. Leur

occupation, dit Lucain, étoit de célébrer en vers les louanges des héros.

*Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptis;
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima securi sudistis carmina, Bardi!*

A ces premiers poètes, qui se servoient, selon Diodore de Sicile, du charme des vers pour inspirer l'amour des vertus, succéderent les druides, qui chantoient les bienfaits des dieux qu'adoroient alors nos ancêtres, & la sagesse des loix qu'ils observoient. Nouveaux Tirtées, ils employoient le charme de la poésie pour ranimer le courage des Gaulois; nouveaux Orphées, leurs chants harmonieux, que secondoit presque toujours le son des instrumens, arracherent les peuples à leur rudesse, & urbanisèrent les mœurs d'une nation qui les révéroit comme ses modèles, les écoutoit comme ses philosophes, les honoroit comme ses prêtres. Leur goût se communiquoit à tous les Gaulois, qui, si l'on ajoute foi aux commentaires de César, formoient leurs enfans encore jeunes, à l'art commun alors de faire des vers. Ils les apprennoient par cœur, dit le même historien, parce que les personnes qui comptent sur leurs écrits, négligent dès-lors de cultiver leur génie, & d'enrichir leur mémoire: *Litteris confisi, diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittunt.* Les Romains, devenus les maîtres des Gaules, accoutumèrent ces nations à parler leur langue, comme à suivre leurs loix; & la poésie latine prit la place de la poésie gauloise. Bientôt la barbarie éteignit dans toute l'Europe le flambeau du génie: Charlemagne voulut le rallumer; quelques étincelles brillèrent encore, mais elles ne jetterent qu'une lumière foible & expirante.

Ce feu presque éteint reparut après plusieurs siècles, & le goût de la rime ranima celui des vers. Est-ce Paul Diacre, auteur de l'hymne pour saint Jean? sont-ce les Maures, comme le soutient M. Huet, ou les Provençaux, comme le pense le cardinal Bembe, qui ont introduit l'usage de terminer les vers par des consonnances? Ces questions, plus curieuses qu'utiles, ne doivent pas être discutées dans cet ouvrage.

Sous Louis VII, un certain Léoninus se distingua dans cette espece de poésie, & Pon donna le nom de vers léonins à ceux qui, comme les fiens, rimoient à chaque hémistiche.

Mensibus erratis ad solem ne sedeat.

Ut vites panam, de potibus incipe cœnam.

Mingere cum bombis res est saluberrima lumbis.

Ecole de Saler.

Ces vers, admirés dans des siècles où l'on préféreroit le plaisir de l'oreille à celui de l'esprit, perdirent dans la suite leur crédit, & la réputation des troubadours se fit aux dépens de celle des rimeurs latins. Ceux-là, au milieu du douzième siècle, donnerent des sonnets, des pastorales, des satyres, des chansons, des disputes d'amour en vers provençaux. Leur naissance servit peut-être plus à leur célébrité que leurs talens. Il n'est point étonnant que l'on ait ouvert tous les châteaux; que nos rois aient invité à leurs tables & reçu avec distinction une troupe de beaux esprits, parmi lesquels on comptoit Frédéric I, empereur; Richard I, roi d'Angleterre; un dauphin du Viennois; & plusieurs autres seigneurs de la plus haute distinction. S'ils devoient les égards qu'on avoit pour eux, à leur noblesse, ils les devoient également à la vanité des princes dont ils célébroient les actions, & qui étoient intéressés à la réputation de leurs panégyristes. Mais ennuyés de faire des éloges, les troubadours voulurent effayer de la satyre. Boniface VIII, ridiculisé par Lucas de Grimaud; Jeanne, reine de Naples, basouée par Baptiste de Parasols; les ecclésiastiques déchirés dans les vers de Feydit; tout prouve qu'ils n'épargnoient personne. Ceux de ces poètes que leur caractère éloignoit de la satyre, s'épuisoient, selon un auteur moderne, en madrigaux amoureux gothiques; & delà font nés les Iris en l'air, les chaînes, les martyres, toutes ces phrases doucereuses qui vieillirent dès leur nouveauté, & sont venues depuis affadir nos églogues, nos idylles, nos élégies, & sur-tout nos opéra.

*Durant les premiers ans du Parnasse François,
Le caprice tout seul faisoit toutes les loix.*

Enfin Froissard, connu comme historien, fit, à l'aide de *Dieu & des amours*, des vers plus que passables pour son temps, mais qui paroïtroient ridicules dans le nôtre. (a) Villon parut, &, comme dit Boileau:

*Dans ces siècles grossiers,
Débrouilla l'art confus de ces vieux romanciers.*

Marot fut un prodige pour son siècle.

*Mais un pédant, le fléau du métier,
Et de Marot dédaigneux héritier,
Nous fit parler une langue barbare;
C'étoit Ronsard, dont la verve bizarre,
Aux mots du temps ne pouvant se borner,
Gâta la langue, en la voulant orner.
C'en étoit fait, si le ciel n'eût fait naître
Un nourrisson qui devint notre maître.
Malherbe apprit à ses contemporains
A se passer de ces termes forains,
Qu'au grand regret de la pédanterie,
Il renvoya chacun dans leur patrie.
Il fut suivi par Racan & Ménard;
Tous deux instruits des finesse de l'art,
Surent au Pinde amener sur leurs traces
La pureté, l'élégance & les graces;
Mais il fallut bien du temps aux neuf Sœurs,
Pour leur trouver deux ou trois successeurs.
On vit encor les Muses florissantes
De jour en jour devenir languissantes,
Et la folie alors nous insecta
De ces sonnets que Dulot inventa.
La folle pointe, à l'antithese unie,
Prit dans les vers la place du génie.*

Enfin Corneille tira la tragédie & la comédie de leur chaos,

*Un autre Auguste eut un autre Mécène,
Qui fit couler le Tibre dans la Seine,
Notre art soumis à l'exacte grammaire,
Comme autrefois ne fut plus arbitraire;
Le vers alors perdant sa dureté,
Avec la forme acquit la pureté;
Pégase alloit par bonds & par secousses;
On lui donna des allures plus douces.*

Epître à Cléo.

(a) Charles, pere de Louis XII & duc d'Orléans, dont M. Sallier nous a fait connoître les poésies, a une gaieté vive, qui se communique au lecteur, une finesse d'esprit qu'on ne connoissoit pas dans son siècle, & cette fleur de goût qu'on puise à la cour, où, comme le dit Marot, les jugemens s'amendent & les langages se polissent.

& l'on atfreignit plus que jamais le vers aux regles dont nous avons parlé au mot VERS. Ce morceau est tiré de la *Poétique élémentaire*, imprimée à Lyon chez les freres Périssé en 1770.

VERSINE, f. f. (*Comm.*) mesure des grains, dont on se sert en quelques lieux de la Savoie. La *versine* d'Aiguebelle pese quarante-deux livres, poids de marc. *Dictionn. de commerce.*

VERSION, f. f. (*Gram.*) interprétation littérale de quelque ouvrage.

VERSIONS de l'Écriture. (*Critique sacrée.*) On peut distinguer les *versions* de l'Écriture en langues mortes & vivantes.

Quant aux langues mortes, on a déjà parlé dans cet ouvrage, au mot BIBLE, des *versions* arabes, arméniennes, chaldaïques, éthiopiennes, gothiques, hébraïques & persanes. On a indiqué sous le même mot les éditions grecques & latines.

On a parlé des polyglottes au mot POLYGLOTTE; quant à ce qui concerne le travail d'Origene, on en a traité au mot ORIGENE *Hexaples*, & de celui de S. Jérôme au mot VULGATE.

Pour les *versions* grecques en particulier, voyez VERSIONS GRECQUES, & SEPTANTE.

Pour la *version* syriaque, voyez VERSION SYRIAQUE.

Pour la *version* samaritaine, voyez PENTATEUQUE SAMARITAIN, & SAMARITAINS (CARACTERES.)

Pour les paraphrases chaldaïques, voyez TARGUM.

Quant aux traductions de l'Écriture en langues vivantes, elles ne doivent pas beaucoup nous arrêter, parce qu'elles changent perpétuellement avec le langage.

Luther est le premier qui ait fait une *version* de l'Écriture en allemand sur l'hébreu; ensuite Gaspard Uleberg en mit au jour une nouvelle pour les catholiques, à Cologne, en 1630.

Les Anglois avoient une *version* de l'Écriture en anglo-saxon, dès le commencement du huitieme siecle. Wicléf en fit une seconde, ensuite Tindal & Coverdal, en 1526 & 1530.

La plus ancienne traduction françoise de la Bible est celle de Guiars de Moulins,

chanoine; elle est de l'an 1294, & a été imprimée en 1498.

La premiere *version* italienne est de Nicolas Malhermi, faite sur la Vulgate, & mise au jour en 1471.

Les Danois ont une *version* de l'Écriture dans leur langue en 1524. Celle des Suédois fut faite par Laurent Pétri, archevêque d'Upsal, & parut à Holm en 1646.

Mais ceux qui voudront connoître à fond tout ce qui concerne les *versions* de l'Écriture, ne manqueront pas de secours.

Ils peuvent donc consulter R. Elias Levita; Epiphane, *De pond. & mensur.* Hieronymi *Commentaria*; Antonius Caraffa; Kortholdus, *De variis Bibl. edit.* & Lambert Roi. Parmi les François, le P. Morin, *Exercit. biblicæ*; Dupin, *Bibliothèque des aut. ecclésiast.* Simon, *Hist. du vieux & du nouveau Testament*; Calmet, *Dict. de la Bible*, & Lelong, *Bible sacrée*. Enfin on trouvera à puiser chez les Anglois des instructions encore plus profondes, en lisant Usserius, Pocock, Pearson, Prideaux, Grabe, Wower, *De græc. & latin. Bible interpret.* Mill. *In N. T. Waltoni prolegomena*; Hodus *De textib. biblior.* Origenes, &c. (*D. J.*)

VERSIONS grecques du vieux Testament. On en distingue quatre: celle des Septante, d'Aquila, de Théodotion & de Symmaque. Pour ce qui regarde celle des Septante, la meilleure de toutes & la plus ancienne, nous en avons fait un article à part. Voyez SEPTANTE.

Nous remarquerons seulement ici, qu'à mesure que cette *version* gaignoit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs, qui songerent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable. Celui qui s'en chargea, fut Aquila, juif prosélyte, natif de Sinope, ville du Pont. Il avoit été élevé dans le paganisme, & dans les chimères de la magie & de l'astrologie. Frappé des miracles que faisoient de son temps les chrétiens, il embrassa le christianisme, par le même motif que Simon le magicien, dans l'espérance de parvenir à en faire aussi; mais voyant qu'il n'y réussissoit pas, il reprit la magie & l'astrologie, afin de passer à son tour pour un grand homme. Ceux qui

gouvernoient l'église, lui remontrèrent fautive; mais il ne voulut pas se rendre à leurs remontrances: on l'excommunia. Là-dessus il prit feu; & renonçant au christianisme, il embrassa le judaïsme, fut circoncis, & alla étudier sous le rabbin Akiba, le plus fameux docteur de la loi de ce temps-là; il fit de si grands progrès dans la langue hébraïque & dans la connoissance des livres sacrés, qu'on le trouva capable d'exécuter la *version* de l'écriture; il l'entreprit effectivement, & en donna deux éditions.

La première parut la douzième année de l'empire d'Adrien, l'an de J. C. 128. Ensuite il la retoucha, & publia sa seconde édition qui étoit plus correcte. Ce fut cette dernière que les juifs hellénistes reçurent; & ils s'en servirent par-tout dans la suite, au lieu de celle des Septante. De là vient qu'il est souvent parlé de cette *version*, dans le Talmud, & jamais de celle des Septante.

Ensuite on s'alla mettre en tête, qu'il ne falloit plus lire l'écriture dans les synagogues, que conformément à l'ancien usage, c'est-à-dire, l'hébreu premièrement, & puis l'explication en chaldéen; & l'on alléguait les décrets des anciens docteurs en faveur de cet usage. Mais il n'étoit pas aisé de ramener les juifs hellénistes à des langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu si long-temps l'écriture dans une langue qui leur étoit en quelque manière naturelle.

Cette affaire causa tant de fracas, que les empereurs furent obligés de s'en mêler. Justinien publia une ordonnance, qui se trouve encore parmi les nouvelles constitutions, portant permission aux juifs de lire l'écriture dans leurs synagogues dans la *version* grecque des Septante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, selon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la chose autrement, l'ordonnance de l'empereur ne servit de rien, ou de fort peu de chose; car bientôt après les Septante & Aquila furent abandonnés, & depuis ce temps-là la lecture de l'écriture s'est toujours faite dans leurs assemblées en hébreu & en chaldéen.

Peu de temps après Aquila, il parut deux

autres *versions* du vieux Testament: l'une par Théodotion, qui florissoit sous l'empereur Commode, & la seconde par Symmaque, qui vivoit sous Sévère & Caracalla. Le premier, selon quelques-uns, étoit de Sinope dans le Pont, & selon d'autres, d'Ephèse. Ceux qui tâchent de concilier ces contradictions, prétendent qu'il étoit né dans la première de ces villes, & qu'il demeuroit dans la seconde.

Pour Symmaque, il étoit samaritain, & avoit été élevé dans cette secte; mais il se fit chrétien de la secte des ébionites, & Théodotion l'ayant été aussi, on a dit de tous deux qu'ils étoient profélytes juifs. Car les ébionites approchoient de la religion des juifs, & se croyoient toujours obligés de garder la loi de Moïse; de sorte qu'ils se faisoient circoncire, & observoient toutes les autres cérémonies de la religion judaïque. Aussi les chrétiens orthodoxes leur donnoient ordinairement le nom de juifs. De là vient que les deux traducteurs dont il s'agit, sont quelquefois traités de juifs par les anciens auteurs ecclésiastiques; mais ils n'étoient qu'ébionites.

L'un & l'autre entreprit la *version* par le même motif qu'Aquila, c'est-à-dire, tous les trois pour corrompre le vieux Testament, Aquila en faveur des juifs, & les deux autres en faveur de leur secte. Tous trois s'accordent parfaitement à donner au texte le tour qu'il leur plaît, & à lui faire dire ce qu'ils veulent pour les fins qu'ils se proposent. On ne convient pas tout-à-fait laquelle de ces deux *versions* fut faite avant l'autre. Dans les Hexaples d'Origène, celle de Symmaque est placée la première, d'où quelques-uns concluent qu'elle est la plus ancienne. Mais si cette manière de raisonner étoit concluante, on prouveroit aussi par-là, que sa *version* & celle d'Aquila étoient toutes deux plus anciennes que celle des Septante; car elles sont toutes deux rangées avant celle-ci dans l'ordre des colonnes. Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmaque; ce qui paroît prouver qu'elle n'existoit pas de son temps.

Ces trois traducteurs ont pris des routes différentes. Aquila s'attachoit servilement à la lettre, & rendoit mot à mot,

autant qu'il pouvoit, soit que le génie de la langue dans laquelle il traduisoit, ou le sens du texte le souffrisse ou ne le souffrisse pas. Delà vient qu'on a dit de cette *version* que c'étoit plutôt un bon dictionnaire, pour trouver la signification d'un mot hébreu, qu'une explication qui découvre le sens du texte. Aussi S. Jérôme le loue souvent pour le premier, & le blâme pour le moins aussi souvent pour le second.

Symmaque prit la route opposée, & donna dans l'autre extrémité; il ne songeoit qu'à exprimer ce qu'il regardoit comme le sens du texte, sans avoir aucun égard aux mots, & ainsi il fit plutôt une paraphrase qu'une *version* exacte.

Théodotion prit le milieu, & ne se rendit pas esclave des mots, ni ne s'en écarta pas trop non plus. Il tâchoit de donner le sens du texte par des mots grecs qui répondissent aux hébreux, autant que le génie des deux langues le lui permettoit. C'est, à mon avis, ce qui a fait croire à quelques favans, qu'il avoit vécu après les deux autres, parce qu'il évite les deux défauts dans lesquels ils étoient tombés. Mais pour cela il n'est pas besoin qu'il les ait vus, le bon sens seul peut lui avoir donné cette idée juste d'une bonne *version*. La sienne a été la plus estimée de tout le monde, hormis des juifs qui s'en sont toujours tenus à celle d'Aquila, tant qu'ils se sont servis d'une *version* grecque.

Cette estime fit que, quand les anciens chrétiens s'aperçurent que la *version* de Daniel des Septante étoit trop pleine de fautes pour s'en servir dans l'église, ils adoptèrent pour ce livre celle de Théodotion; & elle y est toujours demeurée. Et par la même raison, quand Origene dans son Hexaple est obligé de suppléer ce qui manque aux Septante, qui se trouve dans l'original, hébreu, il le prend ordinairement de la *version* de Théodotion. Le même Origene l'a mise dans sa Tétraple, avec la *version* d'Aquila, celle de Symmaque & les Septante. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VERSION syriaque de l'écriture, (Critique sacrée.) c'est une des *versions* orientales des plus précieuses de l'écriture sainte :

ce qui m'engage à lui donner un article particulier.

Cette *version* fut faite, ou du temps même des apôtres, ou fort peu de temps après, pour les églises de Syrie, où elle est encore en usage, ainsi qu'une seconde *version* syriaque, faite environ six cents ans après la première.

Les Maronites & les autres chrétiens de Syrie vantent beaucoup l'antiquité de la vieille; ils prétendent qu'une partie a été faite par ordre de Salomon, pour Hiram, roi de Tyr; & le reste qui contient tous les livres écrits depuis Salomon, par ordre d'Abgar, roi d'Edesse, qui vivoit du temps de notre Seigneur. La principale preuve qu'ils en donnent, c'est que S. Paul, dans le chapitre 4 de son épître aux Ephésiens, v. 8. en citant un passage du ps. 68. 18. ne le cite pas selon la *version* des Septante ni selon l'Hébreu, mais selon la *version syriaque*; car c'est la seule où il se trouve comme il le cite. Par conséquent, disent-ils, cette *version* étoit faite avant lui. Les termes de ce passage, tels que S. Paul les cite, sont: *il a mené captive une grande multitude de captifs, & il a donné des dons aux hommes.* Cette dernière partie n'est ni selon les Septante ni selon l'Hébreu, mais seulement selon la *version syriaque*; car selon les deux premières, S. Paul eût dit: *& il a reçu des présens ou des dons pour les hommes.* Il ne se trouve dans le psaume, comme S. Paul le cite, que dans la *version syriaque*.

Il est bien certain que cette *version* est fort ancienne, comme Pocok l'a prouvé dans la préface de son commentaire sur Michée. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle est faite dans le premier siècle, & que son auteur est un chrétien, juif de nation, qui savoit très-bien les deux langues; car elle est fort exacte, & rend avec plus de justesse le sens de l'original, qu'aucune autre qui se soit jamais faite du nouveau Testament avant la restauration des lettres dans ces derniers siècles. Ainsi, comme c'est la plus ancienne de toutes, excepté les Septante & la paraphrase chaldaïque d'Onkélos sur la loi, & celle de Jonathan sur les prophètes, c'est aussi la meilleure de toutes celles des
anciens

anciens, en quelque langue que ce soit. Ce dernier éloge lui convient même aussi-bien pour le nouveau Testament que pour le vieux.

C'est pourquoi, de toutes les anciennes *versions* que consultent les chrétiens pour bien entendre l'Écriture du vieux ou du nouveau Testament, il n'y en a point dont on tire tant de secours que de cette vieille *version syriaque*, quand on la consulte avec soin, & qu'on l'entend bien. Le génie de la langue y contribue beaucoup; car comme c'étoit la langue maternelle de ceux qui ont écrit le nouveau Testament, & un dialecte de celle dans laquelle le vieux nous a été donné, il y a quantité de choses dans l'un & dans l'autre, qui sont plus heureusement exprimées dans cette *version*, qu'elles ne le sauroient être en aucune autre. (D. J.)

VERSION angloise de la Bible. (Hist. eccléf.) Elle fut faite au commencement du règne de Jacques I, & par ses ordres. Il écrivit à ce sujet une lettre en date du 22 juillet de la seconde année de son règne, au docteur Whitgift, archevêque de Cantorbéry, pour encourager & avancer cette traduction.

Il informe ce prélat qu'il a nommé cinquante-quatre habiles gens pour cet ouvrage, parmi lesquels il remarque qu'il y en a plusieurs qui ne possèdent point du tout de bénéfices, ou qui n'en possèdent que de très-petits, qui sont, dit sa majesté, fort au dessous de leur mérite, à quoi nous-mêmes ne sommes pas en état de remédier dans l'occasion. Il charge donc l'archevêque d'écrire en son nom, tant à l'archevêque d'Yorck, qu'aux évêques de la province de Cantorbéry, que lorsqu'il viendra à vaquer quelque prébende ou cure marquées dans le livre des taxes, l'une & l'autre de vingt livres sterlings au moins, soit à leur nomination ou de quelqu'autre personne quelle qu'elle soit, ils n'y admettront aucun sujet, « sans nous informer, » dit-il, de la vacance ou du nom du patron (si le bénéfice n'est pas à leur nomination), afin que nous puissions recommander tel habile homme que nous jugerons digne d'en être pourvu... » ayant nous-mêmes pris les mesures

Tome XXXV.

» pour les prébendes & bénéfices qui sont » à notre disposition. »

Le roi charge aussi ce prélat d'engager tous les évêques à s'informer quels sont les habiles gens qui se trouvent dans leurs diocèses, sur-tout ceux qui sont particulièrement versés dans les langues hébraïque & grecque, & qui ont fait une étude particulière de l'Écriture-sainte, soit pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans les expressions de l'original hébreu ou grec, soit pour lever les difficultés ou corriger les fautes de l'ancienne *version* angloise, « que nous » avons, dit-il, donné ordre d'examiner » à fond & de corriger. Nous souhaitons » qu'on leur écrive, & qu'on les charge » très-expressément, en leur faisant connaître notre volonté, qu'ils envoient » leurs observations de ce genre à M. Pi- » velie, notre professeur en hébreu à » Cambridge, ou au docteur Harding, » notre professeur en hébreu à Oxford, » ou au docteur Andrews, doyen de Westminster, pour les communiquer à leurs » confrères, afin que de cette manière on » ait le secours des lumières de tous les » savans qui se trouvent dans l'étendue de » notre royaume, pour la *version* que » nous avons projetée. »

Le docteur Fuller nous apprend que le roi prit soin de recommander aux traducteurs d'observer les règles suivantes: 1°. de suivre & de changer aussi peu que l'original le permettroit, la Bible qu'on lisoit ordinairement dans les églises, appelée communément *la Bible des évêques*; 2°. de conserver les anciens termes ecclésiastiques, comme celui de *l'église*, & de ne le point rendre par celui d'*assemblée*, &c. 3°. de retenir les noms des prophètes, des écrivains sacrés, & les autres qui sont dans l'Écriture, le plus qu'il se pourroit selon l'usage vulgaire; 4°. lorsqu'un mot auroit diverses significations, de suivre celle que les plus illustres pères y ont donnée, lorsqu'elle s'accorderoit avec le sens du passage & avec l'analogie de la foi; 5°. de ne changer la division des chapitres que le moins qu'il se pourroit, & lorsque la nécessité le demanderoit; 6°. de ne point faire de notes marginales, sinon pour expliquer les mots hébreux ou grecs, qu'on ne pourroit

Hh

exprimer dans le texte que par une circonlocution ; 7°. de mettre en marge les renvois nécessaires aux autres endroits de l'Écriture ; 8°. que tous les membres d'une des compagnies travaillassent sur le même ou sur les mêmes chapitres , & qu'après les avoir mis chacun en particulier dans le meilleur état qu'il leur seroit possible , ils confrontassent leur travail , pour décider ce qu'ils jugeroient devoir conserver ; 9°. qu'après qu'une des compagnies auroit ainsi achevé un livre , elle l'envoyât aux autres pour être mûrement examiné , sa majesté souhaitant qu'on y regardât de près ; 10°. que si dans cette révision il se trouvoit quelque chose sur quoi les examinateurs doutassent , ou fussent d'un avis différent des traducteurs , ils en informassent ceux-ci , en leur indiquant le passage & les raisons de leur avis ; que s'ils ne pouvoient s'accorder , la décision seroit renvoyée à l'assemblée générale qui se tiendroit à la fin de l'ouvrage , composée des principaux de chaque compagnie ; 11°. que lorsqu'on douteroit du sens de quelque passage obscur , on écrirait expressément à quelque habile homme à la campagne , pour en avoir son avis ; 12°. que chaque évêque écrirait à son clergé pour l'informer de cet ouvrage , & pour enjoindre à ceux qui seroient versés dans les langues , & qui auroient travaillé en ce genre , d'envoyer leurs observations à Westminster , à Cambridge ou à Oxford ; 13°. que les présidens de Westminster seroient le doyen & celui de Chester ; & dans les deux universités , les professeurs royaux en hébreu & en grec ; 14°. qu'on se serviroit des *versions* de Tindal , de Matthieu , de Coverdale , de Whitchurch & de Geneve , lorsqu'elles seroient plus conformes à l'original que la Bible des évêques.

Outre cela , pour faire d'autant mieux observer la quatrième règle , le vice-chancelier de chacune des universités devoit nommer , de l'avis des chefs , trois ou quatre des plus anciens & des plus graves théologiens , de ceux qui n'avoient point de part à la traduction , pour être réviseurs de ce qui seroit traduit tant de l'hébreu que du grec.

L'ouvrage fut achevé au bout de quatre

ans , & l'on envoya trois copies de toute la Bible de Cambridge , Oxford & Westminster , à Londres ; après quoi six nouveaux commissaires revirent toute la besogne , avant que de la mettre sous presse. (D. J.)

VERSION du vieux Testament en espagnol , (Hist. critiq. ecclési.) *version* faite de l'hébreu en espagnol dans le seizième siècle par Abraham Usque , juif Portugais , & non chrétien , comme M. Arnauld se l'étoit persuadé.

Cette *version* a été imprimée pour la première fois à Ferrare en 1553. Elle répond tellement mot pour mot au texte hébreu , qu'on a de la peine à l'entendre , outre qu'elle est écrite dans un vieil espagnol qu'on ne parloit que dans les synagogues.

L'auteur de la préface assure qu'on a suivi , autant qu'il a été possible , la *version* de Pagnin & son dictionnaire ; mais le P. Simon croit qu'il n'a parlé de cette manière que pour empêcher les inquisiteurs de traiter cette *version* comme hérétique.

Il y a de l'apparence qu'Abraham Usque aura fait usage de quelques anciennes gloses des juifs Espagnols : ce qui rend sa traduction entièrement barbare & inintelligible.

Le compilateur (car ce n'est qu'une espèce de compilation) étoit tellement persuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Écriture-sainte , qu'il a cru être obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de passages , où le sens lui paroïsoit douteux & incertain. Mais ceux qui ont fait réimprimer cette *version* en l'an 1630 avec quelques corrections , ont retranché la meilleure partie de ces étoiles , au lieu qu'on les devoit plutôt augmenter.

Cette traduction ne peut être utile qu'à des juifs Espagnols , si ce n'est qu'on s'en veuille servir comme d'un dictionnaire , pour traduire à la lettre les mots hébreux. Elle peut même servir de grammaire , parce que les noms & les verbes y sont aussi traduits selon la rigueur grammaticale.

Le traducteur n'est pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit proposée , & il ne paroît pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des rabbins qu'il suit ; car il a laissé plusieurs endroits que l'on pourroit traduire encore plus exactement.

tement, tant selon le sens que selon la grammaire. Il s'attache tantôt à la paraphrase chaldaique, tantôt à Kimhi ou à Raschi, tantôt à Aben-Ezra ou à quelqu'autre rabbin; mais il ne le fait pas avec discernement. Ajoutez que cette grande exactitude grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le sens: il ne l'a pas même attrapée; car il l'a retranchée en divers passages, & par-là il a entièrement bouleversé le sens de ces passages. (D. J.)

VERSO, f. m. (*Gramm. Jurisprud.*) terme latin qui signifie le revers de quelque chose. Il est demeuré en usage dans la pratique du palais du temps que l'on rédigeoit les actes en latin, pour exprimer le revers d'un feuillet. Le dessus s'appelle le *recto* du feuillet, & le dessous *verso*, parce que pour le voir, il faut tourner le feuillet. Voyez FEUILLET & RECTO. (A)

VERSOIX, (*Géog. mod.*) ou *Verfoy*, petite riviere de France, au pays de Gex. Elle a sa source dans la montagne de Gex, baigne le bourg de Verfoy, auquel elle donne son nom, & se perd dans le lac de Geneve. (D. J.)

VERT, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivières de France, l'une en Béarn, l'autre dans le Quercy. La première naît dans la vallée de Barretons, & se jette dans le Gave au dessous d'Oleron. La seconde a sa source dans un village de son nom, & tombe dans le Lot, près de Cahors. (D. J.)

VERTABIET, f. m. (*Hist. ecclési.*) c'est ainsi que l'on nomme les docteurs de la religion chez les Arméniens. Ces *vertabiets*, dit M. de Tournefort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne sont pas véritablement de grands docteurs; mais ce sont les plus habiles gens du pays, ou du moins ils passent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il suffit de savoir la langue arménienne littéraire, & d'apprendre par cœur quelque sermon de leur grand maître Grégoire Athenasi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blasphèmes qu'il vomissoit contre l'église romaine. La langue littéraire est chez eux la langue des savans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun

rapport avec les autres langues orientales; c'est ce qui la rend difficile. C'est un grand mérite chez eux d'entendre cette langue; elle ne se trouve que dans leurs meilleurs manuscrits.

Les *vertabiets* sont sacrés, mais ils disent rarement la messe, & sont proprement destinés pour la prédication; leurs sermons roulent sur des paraboles mal imaginées, sur des passages de l'Écriture mal entendus & mal expliqués, & sur quelques histoires, vraies ou fausses, qu'ils savent par tradition. Cependant ils les prononcent avec beaucoup de gravité, & ces discours leur donnent presque autant d'autorité qu'au patriarche: ils usurpent sur-tout celle d'excommunier. Après s'être exercés dans quelques villages, un ancien *vertabiet* les reçoit docteurs avec beaucoup de cérémonies, & leur met entre les mains le bâton pastoral. La cérémonie ne se passe pas sans simonie; car le degré de docteur étant regardé parmi eux comme un ordre sacré, ils ne font aucun scrupule de le vendre, de même que les autres ordres. Ces docteurs ont le privilège d'être assis en prêchant, & de tenir le bâton pastoral; au lieu que les évêques qui ne sont pas *vertabiets*, prêchent debout.

Les *vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le sermon; & cette quête est considérable, sur-tout dans les lieux où les caravanés se reposent. Ces prédicateurs gardent le célibat, & jeûnent fort rigoureusement les trois quarts de l'année; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poisson, ni laitage.

Quoiqu'ils parlent dans leurs sermons moitié langue littéraire, & moitié langue vulgaire, ils ne laissent pas souvent de prêcher en langue vulgaire, pour mieux se faire entendre; mais la messe, le chant de l'église, la vie des saints, les paroles dont on se sert pour l'administration des sacrements, sont en langue littéraire. (D. J.)

VERTACOMACORI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule Narbonnoise. Il faisoit partie des *Vocontii*. Pline, liv. III, c. 17, dit, que les *Vertacomacori* fonderent la ville de Novare en Italie, au duché de Milan. (D. J.)

VERTE, f. f. (*Comm.*) est un des noms

qu'on donne en quelques lieux à la jauge, ou instrument propre à jauger les tonneaux, pipes, muids, barils, & autres futailles destinées à renfermer des liqueurs, pour connoître leur capacité, & la quantité de mesures que chacune contient. *Voy. JAUGE. Dict. de Commerce.*

Verte signifie aussi les mesures estimées & jaugées avec la verte : cette pipe contient soixante vertes. *Id. ibid.*

VERTEBRAL, LE, adj. (*Anat.*) ce qui a rapport aux vertebres. *Voyez VERTEBRE.*

L'artere *vertébrale* prend son origine de la partie postérieure de la sous-clavière, elle s'engage dans le canal formé par les apophyses transverses des sept vertebres du cou, & forme, lorsqu'elle est parvenue entre la première & la seconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyse transverse de la première vertebre, d'où étant sortie, elle forme un nouveau contour pour aller passer dans le crâne par le grand trou occipital, & se distribuer au cervelet, au cerveau, &c. *V. SOUS-CLAVIERE, CERVEAU, &c.*

Cette artere fournit dans son trajet plusieurs branches, dont les plus remarquables sont l'artere occipitale postérieure, l'artere basilaire, l'artere auditive, l'artere méningée, les deux arteres spinales. *Voyez BASILAIRE, AUDITIVE, &c.* La veine *vertébrale* est celle qui accompagne cette artere.

VERTÉBRAUX (*Muscles*). *Anatomie.* On nomme *muscles vertébraux*, des muscles qui ne sont attachés qu'aux vertebres ; leur action contribue principalement aux mouvemens des parties qui se trouvent le long de l'épine du dos.

Ces sortes de muscles ont toujours paru très-difficiles à bien disséquer & à décrire avec netteté, même aux plus célèbres anatomistes, principalement ceux du dos. Tous ces muscles sont très-composés, multipliés & entrelacés, de manière qu'il faudroit en faire un nombre beaucoup plus grand que celui des vertebres, ou les réduire à un trop petit nombre de muscles longs & entrecoupés en différens endroits.

Sténon, pour en faciliter la connoissance, aussi-bien que la disséction & la

description, s'est avisé de les ranger de la manière suivante.

Il appelle en général *muscles vertébraux*, ceux qui ne sont attachés qu'aux vertebres ; il les distingue tous en droits & en obliques. Les droits, selon lui, sont ceux qui sont parallèles à la moëlle de l'épine ; c'est-à-dire, ceux dont la direction est longitudinale. Les obliques sont ceux qui sont placés obliquement entre les apophyses épineuses & les apophyses transverses.

Il divise les droits en mitoyens & en latéraux. Les mitoyens sont attachés aux apophyses épineuses, & les latéraux aux transverses. Il fait encore une division de tous ces muscles, en simples & en composés. Les simples sont bornés à deux vertebres ; les composés sont attachés à plusieurs.

Il distingue deux sortes d'obliques ; les uns montent des apophyses transverses aux épineuses en s'approchant ; les autres montent des apophyses épineuses aux transverses en s'écartant. Il appelle ceux de la première sorte, *ad medium vergentes* ; & les autres, *à medio recedentes*. Pour se conformer à cette expression de l'auteur, on pourroit par des termes empruntés de l'optique, appeler *convergens* les premiers de ces muscles, & *divergens* les autres. Il ajoute enfin, que parmi les premiers il y en a beaucoup qui, d'une seule apophyse transverse, montent à plusieurs apophyses épineuses transverses, & qu'il y en a aussi qui, de plusieurs transverses, montent à une seule épineuse.

Selon cette idée, l'on applique assez bien aux *muscles vertébraux* les anciens termes d'*épineux*, de *transversaires*, & de *demi-épineux* ; en appellant *épineux* ceux qui sont seulement attachés aux apophyses épineuses ; *transversaires*, ceux qui le sont aux seules apophyses transverses ; & *demi-épineux*, ceux qui ne sont attachés que par un bout aux apophyses épineuses. On exprime mieux à présent par des termes composés, les deux sortes de *vertébraux* obliques, en nommant les uns *transversaires épineux*, & les autres *épineux transversaires*.

Il est encore bon, & même nécessaire, de retenir le nom général de *vertébraux*

droits obliques, &c. car quoique les termes que je viens de rapporter conviennent très-bien aux obliques postérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parce que ceux-ci sont attachés en partie au corps des vertèbres, & non pas aux apophyses épineuses.

On peut appeller *petits vertébraux*, ceux qui sont simples, ou bornés à deux vertèbres voisines; & *grands*, ceux qui sont composés & s'étendent à plusieurs vertèbres, & nommer les uns *grands* & *petits épineux*, & les autres *grands* & *petits transversaires*: on donne aussi à ces petits muscles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter-transversaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroissent atteindre précisément ni aux apophyses épineuses, ni aux transverses, mais s'attacher comme entre-deux; on pourroit les nommer simplement *inter-vertébraux*.

Outre ces *muscles vertébraux* proprement dits, il y en a d'autres qui servent au mouvement des vertèbres, & qui n'y sont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appellé ceux-ci *demi-épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommé *épineux* ceux qui y sont tout-à-fait attachés: dans ce sens, on pourroit nommer les uns *vertébraux* seulement, & les autres *demi-vertébraux*.

Parmi les *vertébraux* proprement dits, il y en a qui, par leurs attaches, paroissent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les distinguer, M. Winlow rapporte au cou, non seulement ceux qui sont uniquement attachés aux vertèbres du cou, mais encore ceux dont les attaches supérieures sont à la dernière de ces vertèbres, quoique les autres attaches soient toutes aux vertèbres du dos. Il observe la même chose par rapport aux lombes.

Tous ces muscles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques, ils sont quelquefois si fort confondus par ces sortes de communications, qu'on a de la peine à les démêler quand on n'est pas au fait. Il sont en général plus aisés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans les

adultes que dans les vieillards. (D. J.)

VERTÉBRAUX. Les nerfs *vertébraux*, c'est-à-dire, ceux qui partent de la moëlle épinière, sont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au cou, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moëlle située dans le canal des vertèbres du cou, & on les appelle par cette raison *nerfs cervicaux*; d'autres au dos, qu'on appelle *dorsaux*; d'autres aux lombes, qu'on appelle *lombaires*; & d'autres à l'os sacrum, nommés *sacrés*. Voyez CERVICAL, DORSAL, LOMBAIRE & SACRÉ, &c.

Les ligamens *vertébraux* sont ceux qui unissent les vertèbres entr'elles. Voyez LIGAMENT.

VERTEBRE, f. f. (*Anatom.*) pièce osseuse, dont plusieurs sont articulées de suite le long de l'épine, & forment la composition de la troisième partie du squelette de l'homme.

L'épine est ordinairement composée de vingt-quatre *vertèbres*, pièces mobiles appuyées sur l'os sacrum. Il y a sept *vertèbres* pour le cou, nommées *cervicales*, douze pour le dos, cinq pour les lombes.

Elles sont de substance spongieuse, recouvertes d'une petite lame compacte, avec un cartilage épais entre le corps de chaque *vertèbre*; un grand trou se trouve au milieu de chacune pour le passage de la moëlle: elles ont quatre échancrures; en sorte que les *vertèbres* étant appliquées les unes sur les autres, ces échancrures forment des trous par où s'échappent latéralement vingt-quatre paires de nerfs.

On remarque dans chaque *vertèbre* son corps & ses apophyses: les apophyses postérieures sont nommées *épineuses*, & les latérales *transverses*; celles qui sont dessus & dessous les latérales, sont appelées *obliques*; ces dernières servent à articuler les *vertèbres* les unes avec les autres. Le corps des *vertèbres* a une face supérieure & une inférieure; les faces des apophyses obliques sont couvertes de cartilage.

Les pièces osseuses de l'épine se divisent en vraies & fausses *vertèbres*. Les vraies *vertèbres* sont, comme nous l'avons

dit, les vingt-quatre os supérieurs de l'épine, sur lesquels roulent la plupart des mouvemens du tronc de nos corps : les fausses *vertèbres* composent l'os sacrum.

Le corps des *vertèbres* est épais, spongieux ; sa partie antérieure est convexe en devant, concave par derrière, horizontale & plane pour l'ordinaire en dessus & en dessous. Leurs surfaces antérieures & postérieures ont plusieurs trous remarquables à leur partie externe plate & mince, tant pour affermir la connexion des ligamens, que pour donner passage aux vaisseaux dans leur substance cellulaire.

Entre les corps de deux *vertèbres* contiguës est interposée une certaine substance qui tient une sorte de milieu entre la nature du ligament & celle du cartilage. Cette substance est formée de fibres courbes & concentriques. Celles du centre sont molles & pleines d'une liqueur glaireuse ; raison pour laquelle les anciens appelloient cette substance *ligament muqueux*. Elle est fortement attachée aux surfaces horizontales des corps des *vertèbres*, & sert par conséquent, non seulement à éloigner les os les uns des autres, & à les tenir plus serrés sans qu'ils se rompent, mais aussi à les attacher les uns aux autres ; en quoi elle est secondée par un ligament membraneux qui tapisse toute leur surface concave, & en outre par un autre ligament encore plus fort, qui revêt leur surface antérieure convexe.

Nous pouvons établir comme une règle générale, à laquelle il y a peu d'exceptions, que les corps des *vertèbres* sont plus petits & plus solides en haut, mais en descendant plus gros & plus spongieux, & que les cartilages logés dans leurs intervalles sont plus épais, & les ligamens qui les environnent plus forts à proportion de la grosseur des *vertèbres* & de la quantité de mouvement qu'elles ont à faire ; cette disposition fait que les plus grands fardeaux sont supportés sur une base plus large & mieux assurée ; & que le milieu du corps est en état de suffire à des mouvemens considérables, ce qui est un fort grand avantage pour nous.

Les articulations des véritables *vertèbres* sont doubles ; leurs corps sont joints

par synchondrose, & leurs apophyses obliques sont articulées par la troisième sorte de ginglyme ; d'où il paroît que leur centre de mouvement change selon les différentes positions du tronc : ainsi, quand nous nous courbons en devant, la partie supérieure qui est unie porte entièrement sur le corps des *vertèbres* ; si au contraire nous nous plions en arrière, ce sont les processus obliques qui la supportent : si nous nous penchons sur un côté, alors nous portons sur les processus obliques de ce côté, sur une partie des corps des *vertèbres* ; & lorsque nous nous tenons droits, nous portons à la fois & sur les corps & sur les processus obliques.

Les *vertèbres*, au temps de la naissance, n'ont pour l'ordinaire que trois parties osseuses, unies par des cartilages : savoir, les corps qui ne sont pas encore tout-à-fait ossifiés ; un os long & courbé de chaque côté, sur lequel on voit un petit commencement de pont osseux, les processus obliques complets, les processus transverses ; les lames obliques commencées ; & point encore de processus spinal ; ce qui fait que les tégumens ne sont point exposés à être blessés par les extrémités aiguës de ces apophyses épineuses, comme ils le seroient s'il y avoit des pointes osseuses, tandis que l'enfant est dans la matrice dans une attitude courbée ; ou lors de la pression qu'il éprouve pendant l'accouchement.

Les *vertèbres* du cou, nommées *cervicales*, sont les sept *vertèbres* d'en haut, qu'on distingue aisément des autres par les marques suivantes.

Elles sont toutes, excepté la première, d'une longueur à-peu-près égale. Leurs corps sont plus solides que ceux des autres, & aplatis sur la partie antérieure pour faire place à l'œsophage. Cet aplatissement vient peut-être de la pression que ce conduit fait dessus, & de l'action des muscles longs du cou droits, & des antérieurs. La surface postérieure, qui est plate aussi, est ordinairement inégale, & donne naissance à de petites apophyses où les ligamens sont attachés. La surface supérieure des corps de chaque *vertèbre* forme un creux au moyen d'une apophyse mince & située de biais, qui s'élève de

chaque côté; la surface inférieure est creusée d'une manière différente de la première, car le bord postérieur s'élève un peu, & l'anérieur est prolongé considérablement. C'est par-là que les cartilages d'entre ces os sont fermement unis, & que l'articulation d'une *vertèbre* avec la suivante est fortement assurée.

Les cartilages d'entre ces *vertèbres* sont plus épais, du moins par rapport à leur volume, que ceux qui appartiennent aux *vertèbres* du thorax, parce qu'ils sont destinés à un plus grand mouvement. Ils sont aussi plus épais à la partie antérieure: ce qui est la raison pour laquelle les *vertèbres* avancent davantage en avant, à mesure qu'elles vont en descendant.

Les apophyses obliques de cet os du cou méritent plus justement ce nom que celles de toutes les autres *vertèbres*. Elles sont situées en biais. Les apophyses transverses sont figurées tout autrement que celles des autres os de l'épine; car outre le processus commun qui s'élève d'entre les apophyses obliques de chaque côté, il y en a un second qui sort du côté du corps des *vertèbres*: tous deux, après avoir laissé un trou circulaire pour le passage des artères & des veines cervicales, s'unissent ensemble & sont considérablement creusés à leur partie supérieure, ayant les côtés élevés pour défendre les nerfs qui passent dans le creux; enfin chaque côté se termine par une pointe en bouton pour l'insertion des muscles.

La substance des *vertèbres* cervicales, sur-tout de leurs corps, n'est pas si poreuse ni si tendre que celle des deux autres classes de *vertèbres*.

Jusques-là, toutes les *vertèbres* cervicales se ressemblent; mais outre ces caractères communs, elles en ont de particuliers, sur-tout la première & la seconde qui les différencient des autres.

La première, à cause de son usage qui est de soutenir le globe de la tête, a le nom d'*atlas*: quelques auteurs l'ont aussi appelée *épistrophe* à cause de son mouvement de rotation sur la *vertèbre* suivante.

L'*atlas*, différente en cela des autres *vertèbres* de l'épine, n'a point de corps; mais elle a en place une arcade osseuse,

laquelle dans la partie antérieure convexe a une petite élévation, où les muscles longs du cou sont insérés. L'*atlas* n'a point aussi d'apophyse épineuse, mais il a en place une large arcade osseuse, afin que les muscles qui passent sur cette *vertèbre* en cet endroit, ne soient point blessés lorsque la tête se porte en arrière. Les processus inférieurs sont larges & tant soit peu creusés; en sorte que cette première *vertèbre*, différente en cela des six autres, reçoit en dessus & en dessous les os avec lesquels elle est articulée. Dans les enfans nouveau-nés, l'*atlas* n'a que les deux parties latérales d'ossifiées, l'arcade intérieure qui tient lieu du corps n'étant encore que cartilagineuse.

La seconde *vertèbre* du cou s'appelle *dentée*, à cause de l'apophyse odontoïde qu'elle a à la partie supérieure de son corps. Quelques auteurs l'appellent *épistrophe*, mais mal-à-propos, cette dénomination étant plus propre à désigner la première qui se meut sur celle-ci comme sur son axe.

Le corps de cette *vertèbre* est d'une figure à-peu-près pyramidale, la partie inférieure étant large & évasée, sur-tout en devant, à l'endroit où il entre dans le creux de la *vertèbre* inférieure; au lieu que la partie supérieure a un processus de forme carrée, avec une petite pointe qui s'élève du milieu: c'est cette pointe qu'on a imaginé ressembler à une dent, & qui a fait donner à cette *vertèbre* le nom de *dentée*.

Cette seconde *vertèbre*, lors de la naissance, consiste en quatre apophyses osseuses; car, outre les trois que j'ai dit être communes à toutes les *vertèbres*, l'apophyse odontoïde de cet os commence à s'ossifier au milieu, & à se joindre comme un appendice au corps de l'os. C'est la raison pour laquelle les sages-femmes doivent mettre des tétieres aux enfans nouveau-nés, pour empêcher que leur tête ne se porte trop en arrière, jusqu'à ce que les muscles aient atteint une force suffisante pour n'avoir plus rien à craindre de ce mouvement dangereux.

Une fois instruits de l'articulation de la première & de la seconde *vertèbres*, il nous est plus aisé de concevoir les mouvemens sur ou avec la première *vertèbre*. La tête se

meut en devant & en arriere sur la premiere *vertèbre*, au lieu que l'atlas fait sa rotation sur la seconde *vertèbre*.

Le mouvement rotatoire de la tête nous est utile pour bien des usages, en nous donnant la facilité d'appliquer avec beaucoup de promptitude les organes de nos sens sur les objets : d'ailleurs il étoit à propos que l'axe de rotation fût en cet endroit ; s'il eût été bien loin de la tête, lorsque la tête se seroit écartée à quelque distance de la ligne perpendiculaire à cette petite jointure mobile ; comme elle auroit acquis par cet écartement un long levier, à chaque tour qu'elle auroit fait inconsidérément, elle auroit rompu les ligamens qui l'attachent avec les *vertèbres* ; ou bien il auroit fallu que ces ligamens fussent beaucoup plus forts qu'ils ne doivent être, pour pouvoir être attachés à d'aussi petits os. Ce mouvement circulaire ne pourroit pas non plus sans danger se faire sur la premiere *vertèbre*, parce que la partie immobile de la moëlle allongée en est si proche, qu'à chaque tour le commencement de la moëlle allongée auroit été en danger d'être offensée par la compression qui se seroit faite sur les tendres fibriles. En un mot, il est aisé de se convaincre par toutes ces observations, que la promptitude du mouvement circulaire de la tête nous est d'un grand usage, & que cette seconde *vertèbre* du cou est tout-à-fait propre par sa structure & sa situation, à être l'axe de ce mouvement. Les autres *vertèbres* du cou ne demandent aucun détail. Passons aux douze *vertèbres* dorsales.

Leurs corps sont d'une grosseur moyenne entre ceux des *vertèbres* du cou, & ceux des lombaires. Ils sont plus convexes par devant, que ceux des autres classes, & aplatis sur les côtés par la pression des côtes qui y sont insérées dans de petites cavités.

Cet applatissement des côtes, qui donne à ces *vertèbres* la figure d'un demi-ovale, est avantageux, en ce qu'il procure une plus ferme articulation aux côtes, facilite la division de la trachée-artère à un petit angle, & garantit les autres gros vaisseaux dans leur cours de l'action des organes vitaux. La partie postérieure de ces corps est plus concave que dans les deux autres classes. Leurs surfaces supérieures sont

toutes horizontales, & ont leurs bords garnis d'épiphyses, qui, selon Fallope, ne sont autre chose que quelques parties des ligamens qui s'y rendent, lesquelles sont devenues osseuses.

Les cartilages placés entre les corps de ces *vertèbres*, sont plus minces que dans les autres *vertèbres* vraies, & contribuent à la concavité de cette portion de l'épine vers sa partie antérieure.

De plus, les corps des quatre *vertèbres* dorsales supérieures s'écartent de la règle des autres *vertèbres*, qui deviennent plus gros à mesure qu'ils vont en descendant : car la premiere de ces quatre est la plus grosse, & les trois autres inférieures vont en appétissant par degrés, pour donner à la trachée-artère, & aux gros vaisseaux, la facilité de se partager à petits angles.

La dernière classe des *vertèbres* vraies est celle des cinq lombaires, qu'on peut distinguer des autres *vertèbres* par les marques suivantes.

1°. Leurs corps, quoique d'une forme circulaire à leur partie antérieure, sont un peu oblongs d'un côté à l'autre ; ce qui peut être occasioné par la pression des gros vaisseaux & des visceres.

2°. Les cartilages d'entre ces *vertèbres* sont les plus épais de tous, & rendent l'épine convexe en dedans de l'abdomen, leur plus grande épaisseur étant de ce côté-là.

3°. Les processus obliques sont forts & profonds ; les processus transverses sont petits, longs, & tournés en haut, pour donner un mouvement aisé à chaque os ; les processus épineux sont forts, étroits & horizontaux.

4°. Le canal qui contient la moëlle spinale est plus large en cet endroit qu'au d'os.

De tout ce qui précède, on peut déduire les usages des *vertèbres* vraies, & les réduire à ce petit nombre de chefs : nous faire tenir une posture droite, donner un mouvement suffisant & sûr à la tête, au cou & au tronc du corps, dans toutes les occasions nécessaires ; enfin supporter & défendre les visceres & les autres parties molles.

Après avoir considéré la structure des *vertèbres* & leurs attaches, c'est ici le lieu de remarquer quelle attention la nature a prise pour qu'on ne puisse le séparer que

très-

très-difficilement; car leurs corps sont tellement engagés les uns dans les autres, qu'il n'est pas possible qu'ils se déplacent d'aucune manière, comme dans les *vertèbres* du cou, ou bien ces corps sont appuyés sur tous les côtés, comme celles du dos le sont par les côtes, où les surfaces du contact sont si larges, & leurs ligamens si forts, qu'ils en rendent la séparation presque impraticable; telles sont celles des lombes, tandis que la profondeur de l'articulation des processus obliques est exactement proportionnée à la quantité de mouvement que les autres parties de l'os lui permettent, ou que les muscles lui font faire.

Cependant, comme ces processus obliques sont petits, & par conséquent incapables d'assurer l'union autant que des corps plus larges, ils céderont les premiers à une force disjonctive. Mais aussi leur dislocation n'est pas, à beaucoup près, d'une si pernicieuse conséquence, quoique leur déplacement occasionne le tiraillement des muscles, des ligamens, & de la moëlle spinale même. Mais si c'étoit le corps de la *vertèbre* qui fût dérangé de sa place, la moëlle spinale seroit totalement comprimée, & entièrement détruite.

Les fausses *vertèbres* composent la pyramide inférieure de l'épine: elles sont avec raison distinguées des autres par l'épithète de *fausses*, parce que, quoique chacune d'elles ressemble aux véritables *vertèbres* par la figure, cependant aucune n'est d'un pareil usage pour le mouvement du tronc du corps: toutes sont intimement unies, excepté à un endroit, où est une jointure mobile, ce qui fait qu'on divise communément les *vertèbres* fausses en deux os, l'os sacrum & le coccyx. Voyez COCCYX, & SACRUM (OS).

Finissons par observer que les *vertèbres* sont sujettes, comme les autres os, à des jeux de la nature; je m'arrêterai pour exemple, aux seules *vertèbres* du dos. J'ai dit qu'il y en a douze; cependant on en trouve quelquefois onze, & quelquefois treize dans des hommes forts, grands, avec autant de côtes de chaque côté.

Leurs apophyses épineuses ne sont point fourchues à l'extrémité; cependant Tulpus, médecin illustre, & bourgmestre

Tome XXXV.

d'Amsterdam, rapporte les avoir vues toutes fourchues dans un sujet disséqué.

Enfin les petites cavités avec lesquelles les éminences des côtes s'attachent aux *vertèbres* du dos, ne se trouvent pas toutes aux mêmes endroits; quelquefois cette jonction se fait à la partie inférieure, d'autres fois à la partie supérieure, & d'autres fois au corps de la *vertèbre*.

M. Poupart ayant ouvert le cadavre d'un particulier âgé de cent ans, il trouva que les neuf *vertèbres* inférieures dorsales ne composoient qu'un seul os; les apophyses transverses à droite & à gauche étoient incrustées d'une matière osseuse blanche, dernier période de la nature. Tel un vieil arbre, avant que de périr, offre un tronc sec, couvert d'une écorce blanchâtre, où la sève ne se porte plus. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VERTEL, f. m. (*Comm.*) On nomme ainsi à Heydelberg, dans le Palatinat, la mesure des liquides qu'on appelle *Fertel* dans tout le reste de l'Allemagne. Voyez FERTEL.

Le *vertel* est encore une mesure de grains dont on se sert à Anvers. Trente-deux *vertels* & demi d'Anvers font dix-neuf setiers de Paris. *Dictionn. du commerce.*

VERTELLE, f. f. (*Salines.*) espèce de bonde, comme celle d'un étang, qui sert à fermer les varaignes dans les marais salans.

Ces varaignes sont des ouvertures que l'on fait aux digues, pour introduire l'eau de la mer dans les réservoirs pour s'y échauffer, fermenter & se convertir en sel; & comme il faut que ces ouvertures puissent s'ouvrir & se fermer à discrétion pour laisser entrer l'eau & la retenir, cela se fait avec la *vertelle*. (*D. J.*)

VERTE-MOUTE, f. f. (*Jurispr.*) C'est un droit que les seigneurs, qui ont des fours bannaux dans la Normandie, exigent en espèces pour la mouture du blé qui n'a pas été moulu dans leurs moulins.

Terrien, Beraud & Bafnage ont fait mention de ce droit. Ceux qui sont restés, c'est-à-dire domiciliés dans l'étendue de la banalité, ayant fait leur récolte de grains, ne peuvent les enlever & les faire transporter dans une grange située hors du fief, sans laisser seize gerbes pour le droit de

verte-moute. Beraud rapporte un arrêt qui l'a ainsi jugé. Bafnage en cite un autre encore plus étrange. Il fut jugé en 1541, que les étrangers qui avoient acheté du bled dans le marché du seigneur, ne pouvoient pas l'enlever sans payer le droit de *verte-moute*, quoiqu'ils fussent domiciliés hors de la banalité. De tels arrêts n'ont été donnés que pour établir la servitude, & détruire le commerce d'un pays. (D. J.)

VERTENELLE, f. f. (Gramm. Mar.) pentures & gonds, ou charnières doubles, qui tiennent le gouvernail suspendu à l'é-tambot, & sur lesquelles il se meut.

VERTERELLES, f. f. (Serrur.) pièces de fer en forme d'anneaux, qu'on fiche dans une porte pour faire couler & retenir le verrou des serrures à bosse.

VERTERIS, (Géog. anc.) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Blatum Bulgium* à *Castra Exploratorum*, entre *Bronacis* & *Lavatis*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 14 milles du second. C'étoit la résidence d'un préfet, selon la notice des dignités de l'empire; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village à deux milles de l'Eden, & connu sous le nom de *Burgh*, autrement *Burghupon Steenmore*, selon Camden. (D. J.)

VERTES-DIXMES. (Jurispr.) *V. au mot DIXME l'article DIXME-VERTE & DIXME MENUE.*

VERTEUIL, (Géog. mod.) petite ville de France dans l'Angoumois, sur la Charente, dans une belle situation, avec titre de baronnie.

VERTEUIL, (Géog. mod.) petite ville de France dans la Guienne, au pays de Médoc, dans le diocèse de Bordeaux, entre la Gironde & la mer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Augustin.

VERTHES, (Géog. mod.) montagne de la basse-Hongrie, connue autrefois sous le nom de *mons Clypeorum*. Elle est entre Gran & Albe-royale; & les Allemands l'appellent *Schiltperg*. (D. J.)

VERTICAL, adj. (Géométrie.) se dit en général, de ce qui est perpendiculaire à l'horizon, ou, pour parler d'une manière plus vulgaire, de ce qui est à-plomb.

Ce mot vient du latin *vertex*, sommet,

parce qu'une ligne tirée par le sommet de notre tête, & par la plante de nos pieds, est toujours perpendiculaire à l'horizon. (O)

VERTICAL, cercle *vertical*, (Astron.) est un grand cercle de la sphère passant par le zénith Z, par le nadir N, *pl. astron. fig. 6*, & par un autre point donné de la surface de la sphère, comme B. *V. CERCLE & SPHERE.*

Les cercles verticaux sont aussi appelés *azimuths*. Voyez AZIMUTH. Le méridien d'un lieu quelconque est un vertical. Voyez MÉRIDIEN. Tous les cercles *verticaux* se coupent mutuellement au zénith & au nadir. Voyez ZÉNITH & NADIR.

L'usage des cercles *verticaux* est de mesurer la hauteur des astres & leur distance du zénith, qui se comptent sur ces cercles mêmes, & de mesurer les amplitudes estives & occases par la distance de ces cercles au méridien. Voyez HAUTEUR, AMPLITUDE, &c.

Le premier *vertical* est celui qui coupe perpendiculairement le méridien; il passe par les points équinoxiaux.

Le *vertical* du soleil est celui qui passe par le centre du soleil au moment d'une observation. Il est d'un grand usage dans la gnomonique pour trouver la déclinaison du plan sur lequel on veut tracer un cadran.

Le plan *vertical*, dans la perspective, est un plan perpendiculaire au plan géométral; le plan *vertical* passe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits. *V. PLAN.*

Le *vertical*, dans les coniques, est un plan passant par le sommet du cône, & parallèle à quelque section conique.

La ligne *verticale*, dans les coniques, est une ligne droite tirée sur un plan *vertical*, & passant par le sommet du cône.

Cadran vertical, est un cadran solaire fait sur un plan *vertical*, ou perpendiculaire à l'horizon.

On l'appelle de plus *oriental* ou *occidental*, ou *méridional* ou *septentrional*, s'il se trouve directement exposé à l'un des quatre points cardinaux, &c.

Lorsque les cadrans ne sont pas exposés directement à l'un des quatre points *verticaux*, on les appelle *déclinans*.

Et si leurs plans ne sont pas exactement *verticaux*, on dit qu'ils sont *inclinés*.

Le point *vertical*, en astronomie, est la même chose que le zénith.

Un astre est dit *vertical*, lorsqu'il passe au zénith d'un lieu.

La ligne *verticale* dans la *gnomonique*, est la ligne qui marque la section du plan du cadran, & d'un cercle *vertical*, c'est-à-dire, d'un plan perpendiculaire à l'horizon.

Pour tracer cette ligne sur un plan quelconque, la meilleure maniere est de laisser pendre un fil à - plomb auprès du plan, & de marquer deux points de son ombre sur le plan donné, ensuite tirer une ligne par ces deux points. Voyez GNOMONIQUE. Chambers.

VERTICALEMENT, adv. (*Phys. Méchan.*) On dit qu'une chose est placée *verticalement*, lorsqu'elle est placée à plomb, ou perpendiculairement à l'horizon, de maniere qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre.

Tous les corps pesans tombent *verticalement*, ou tendent à descendre *verticalement*: ainsi un fil à - plomb se met toujours *verticalement*; aussi s'en sert-on pour déterminer la situation des choses qu'on veut placer, ou *verticalement*, ou horizontalement.

VERTICILLE, f. m. (*Botan.*) c'est le bord des cercles des fleurs ou des feuilles qui environnent les tiges ou les branches des plantes, ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec le *verticillum* ou le bord d'un fuseau ou d'une bobine. (*D. J.*)

VERTICILLES, (*Botan.*) est le nom que l'on donne à certaines plantes dont les fleurs se trouvent mêlées avec de petites feuilles qui viennent en forme de peson, appelé en latin *verticillum*, autour des articulations de la tige: telles sont le pouliot, le marrube, &c.

Le caractère particulier de ce genre de plantes, selon M. Ray, est que leurs feuilles viennent par paires sur la tige, l'une justement vis-à-vis de l'autre: que la fleur est monopétale, mais ayant ordinairement une espece de levre, ou ressemblant un peu à un casque: que chaque fleur a quatre semences, auxquelles le calice de la fleur sert de capsule féminale.

Le même auteur fait deux especes de ces plantes *verticillées*: la premiere espece

comprend les plantes appellées en latin *fructicosæ*, c'est-à-dire *vivaces*. Celles-ci se divisent encore en celles qui ont une fleur unie, comme le chamædryas commun, le teucrium, & le marum syriacum; & en celles qui ont une fleur avec une levre, & que l'on nomme à cause de cela *fleur labiée*; ou une fleur qui ressemble un peu à un casque, & que l'on nomme *flos galeatus*; comme le stæchas, l'hyssope, le romarin, la sariette, le marum commun, le thym commun, & le polium montanum.

La seconde espece comprend les plantes *herbacées*, ou celles qui ne sont pas vivaces, comme les menthes, la vervene, le dictame de Crete, l'origan, la marjolaine, le basilic, l'hormin, le galéopsis, le népéta, la bétoine, la prunelle, le stachys, le clinopodium vulgaire, le lamium, le moluca, le lierre terrestre, le galériculata, la calamanthe, le mélisse, le marrube commun, le noir, & l'aquatique, le chamæpitys, le scrodonia, le scordium, la bugle, le syderitis, la cardiaca.

Fleurs verticillées. Voyez FLEUR.

VERTICITÉ. (*Physiq.*) Ce terme de physique est employé pour exprimer la position & situation d'une chose qui tend & regarde d'un certain côté. La *verticité* de l'aiguille aimantée est de tendre du nord au sud. Si l'on fait rougir un morceau de fer, & qu'on le pose du nord au sud pour le faire refroidir, il acquiert par cette opération la même *verticité* que l'aimant ou l'aiguille aimantée; mais si vous le faites rougir une seconde fois, & que vous le fassiez refroidir dans une autre position, comme de l'est à l'ouest, il perd alors sa premiere *verticité*, & en acquiert une nouvelle qui le fait tendre de l'orient à l'occident. (*D. J.*)

VERTICORDIA, (*Mythol.*) c'étoit à Vénus, ainsi nommée, qu'appartenoit chez les Romains, à ce que prétend Ovide, le soin de la conversion des femmes qui n'avoient pas mérité par une chaste conduite l'amitié de leurs maris. (*D. J.*)

VERTIGE, f. m. (*Méd.*) maladie qui tire son nom & son caractère du mouvement en cercle & de l'agitation diverse qui paroît, à ceux qui en sont affectés,

transporter les objets environnans , & même leur propre corps ; ce nom est emprunté du latin *vertigo* , qui est dérivé de *vertere* , tourner. Le nom de *diabos* , que les Grecs ont donné à cette maladie , a la même signification étymologique ; il vient de *διειν* , qui signifie aussi *tourner* , *mouvoir en rond* , *gyrer*. Mais non seulement les yeux sont trompés par la fausse apparence de cette prétendue rotation , souvent ils sont en outre privés de leur action ; il semble qu'un voile épais les enveloppe , la vue s'obscurcit , & le malade risque dans ces momens de tomber s'il n'est soutenu. Lorsque la vue ne se perd pas tout-à-fait , de petits corpuscules , des piés de mouches paroissent voler autour des yeux ; les Grecs ont appelé ce *vertige* *κατάδινοι* , *vertige ténébreux*.

On peut distinguer deux principales especes de *vertige* , relativement à l'action des causes qui les produisent , aux symptomes particuliers qui les caractérisent , & aux différens remedes qui leur conviennent. Il y a des causes qui portent toute leur action sur le cerveau , partie immédiatement affectée dans cette maladie. Le *vertige* qui leur donne naissance est appelé *idiopathique* ; il est précédé par des douleurs de tête , & entraîne à sa suite différentes lésions dans les organes des sens intérieurs ou extérieurs ; il a sur-tout pour symptome familier les bourdonnemens & tintemens d'oreille ; il est d'ailleurs plus constant , plus opiniâtre , moins intermittent , & les paroxysmes sont longs & fréquens ; la moindre cause , la plus légère contention d'esprit les renouvelle. D'autres causes agissant loin du cerveau sur différentes parties , & principalement sur l'estomac , n'occasionent le *vertige* que par le rapport ou la sympathie que les diverses communications des nerfs établissent entre les parties affectées & le cerveau. C'est alors le *vertige* sympathique qui est accompagné de quelques symptomes propres à la partie qui peche , des envies de vomir , vomissemens , dégoût , langueur d'estomac lorsque ce viscere est en défaut , & qui est outre cela plus ordinairement périodique , & a des intervalles très-longes qui ne cessent que par

quelque indigestion , ou par quelqu'autre dérangement d'estomac.

Les causes qui produisent le *vertige* sont extrêmement multipliées dans les différens auteurs qui ont traité de cette maladie ; le détail qu'ils en ont donné peut être exact , mais il n'est nullement méthodique. Il y a une distinction importante qui leur a échappé , & qui peut seule répandre de l'ordre & de la clarté sur ce grand nombre de causes qu'ils ont confusément exposées ; ils auroient dû appercevoir que les unes excitoient avec plus ou moins de promptitude le dérangement du cerveau , qui donne naissance au *vertige* ; que d'autres mettoient cette disposition en jeu , & qu'il y en avoit enfin qui n'excitoient qu'un *vertige* momentané , nullement maladif.

Dans la premiere classe , on pouvoit compter les passions d'ame trop vives ou trop languissantes , long-temps soutenues , des études forcées , sur-tout immédiatement après le repas ; de grandes contentions d'esprit , des débauches vénériennes excessives , l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes & spiritueuses , des hémorragies abondantes , des superpurgations , des douleurs de tête opiniâtres , la suppression des excrétiens , sur-tout sanguines , enfin un vice héréditaire du cerveau ; ces causes donnent lieu au *vertige* idiopathique : elles sont secondées suivant l'observation d'Hippocrate , par la mauvaise température d'une saison pluvieuse , continuellement infectée par des vents du sud , ou d'un hiver rigoureux : l'âge avancé y contribue beaucoup. *Aphor.* 17 , 23 & 31 , lib. III. On peut ajouter à ces causes les blessures à la tête , les fractures ou les contusions des os , & sur-tout du pariétal , les épanchemens de sang ou de pus dans le cerveau , &c. Le *vertige* sympathique dépend plus communément d'un vice de l'estomac qui peut être produit & entretenu par toutes les causes qui donnent des indigestions , voyez ce mot ; par de mauvais fucs croupissans dans ce viscere & les intestins , & sur-tout par un amas de matieres bilieuses. L'usage imprudent de l'ivraie , de la ciguë , & de quelques plantes narcotiques , comme le stramonium , &c.

font des causes assez efficaces du *vertige* sympathique ; les légumes , les corps farineux , vappides , produisent aussi quelquefois le même effet. Plus rarement les affections du poumon , du foie , de la rate , des intestins & de la matrice donnent lieu au *vertige* : on a aussi observé que la cause pouvoit se trouver dans quelque membre , & monter comme chez quelques épileptiques , ou plutôt paroître monter , en excitant la sensation d'un vent léger un peu froid qui de ces parties parviendroit à la tête.

Lorsque la disposition au *vertige* est formée , que la maladie est décidée , souvent les symptômes sont excités sans qu'il soit besoin d'aucune autre nouvelle cause pour les déterminer ; d'autres fois cette disposition lente exige , pour se manifester , d'être mise en jeu ; c'est à quoi se réduit l'effet des causes que nous renfermons dans la seconde classe. De ce nombre sont les moindres contentions d'esprit , les passions d'ame subites , un bruit violent , des cris aigus , &c. pour le *vertige* idiopathique ; & pour celui qui est sympathique , un excès dans le boire ou dans le manger , l'usage de quelques mets indigestes , une abstinence trop longue , en un mot , quelque dérangement d'estomac. En général , des odeurs fortes , une lumière éclatante , le passage subit d'un endroit obscur dans un lieu trop éclairé , la vue trop long-temps appliquée sur un même objet , ou dirigée sur des corps mus avec rapidité ou en cercle , une toux opiniâtre , un mouvement trop prompt , tel que celui qu'on fait lorsqu'étant assis , on se leve vite ; le bain , le mouvement d'une voiture , d'un bateau , &c. toutes ces actions indifférentes pour des sujets sains , excitent le *vertige* idiopathique ou sympathique dans ceux qui sont mal disposés.

Le troisieme ordre des causes comprend celles qui donnent le *vertige* momentané aux personnes qui n'y ont aucune disposition , & qui à plus forte raison renouvelle le paroxysme dans les autres ; telles sont l'agitation de son propre corps en cercle , sur-tout lorsqu'on a les yeux ouverts. Personne n'ignore que , lorsqu'on a les yeux fermés , à moins qu'on ne tourne avec rapidité sur soi-même , &

qu'on ne décrive un très-petit cercle , on ne risque pas d'avoir le *vertige* , & c'est cette observation qui a introduit la coutume de boucher les yeux des animaux qu'on occupe à faire aller les moulins , les puits à roue , à battre le blé dans certains pays , & enfin aux divers travaux qui exigent qu'ils décrivent toujours un cercle ; mais on a l'attention nécessaire de ne pas faire le cercle trop petit , soit pour donner au levier plus de longueur & par conséquent plus de force , soit aussi sans doute pour empêcher que ces animaux , bientôt attaqués du *vertige* , ne tombent engourdis ; & c'est dans ce cas que les aveugles peuvent être sujets au *vertige* , même momentanément : ils ne sont pas exempts de celui qui est réellement maladif , produit par des vices internes , & il n'est pas nécessaire d'y voir pour l'éprouver , puisqu'il n'est pas rare que les malades ressentent des atteintes étant couchés , & même endormis ; ils s'imaginent tourner avec leur lit , & transportés tantôt en haut , tantôt en bas , & *sens-dessus-dessous* , comme on dit. Les autres causes de cette classe sont , la situation de la tête penchée vers la terre pendant trop long-temps , les regards portés de dessus une hauteur considérable sur un précipice effrayant , sur une multitude innombrable de personnes mues en divers sens , & sur-tout en rond , sur un fleuve rapide ou sur une mer agitée , &c. Il n'est personne qui ne soit , à ces aspects , saisi du *vertige* , & qui ne coure le danger de tomber s'il ne se retire promptement , ou s'il ne ferme les yeux à l'instant.

Telles sont les diverses causes apparentes que l'observation nous apprend produire , déterminer & exciter ordinairement le *vertige*. Soumises au témoignage des sens , elles sont certainement connues ; mais leur maniere d'agir , cachée dans l'intérieur de la machine , est un mystère pour nous. Réduits , pour le percer , à la foible & incertaine lueur du raisonnement , plus propre à nous égarer qu'à nous conduire , nous n'avons que l'alternative de garder le silence , ou de courir le risque trop certain de débiter inutilement des erreurs & des absurdités. Tel est le sort

des auteurs qui ont voulu hasarder des explications; toujours différens les uns des autres, se combattant, & se vainquant mutuellement, ils n'ont fait que prouver la difficulté de l'entreprise, & marquer par leur naufrage les écueils multipliés, sans même les épuiser. Après toutes leurs dissertations frivoles, il n'en a pas moins été obscur comment agissent les causes éloignées du *vertige*, quel est leur mécanisme, quel effet il en résulte, de quelle nature est le dérangement intérieur qui doit être la cause prochaine du *vertige*, où est son siège, s'il est dans les humeurs des yeux, dans les membranes, dans les vaisseaux, dans les nerfs, ou dans le cerveau. Je n'entreprends point de répondre à ces questions, d'essayer de dissiper cette obscurité; je laisse ces recherches frivoles à ceux qui sont plus oisifs & plus curieux d'inutilités; je remarquerai seulement que le *vertige* étant une dépravation dans l'exercice de la vision, il faut nécessairement que les nerfs qui servent à cette fonction soient affectés par des causes intérieures de la même façon qu'ils le seroient par le mouvement circulaire des objets extérieurs, & que cette affection doit avoir différentes causes dans le *vertige* idiopathique, dans le *vertige* sympathique, & dans le *vertige* momentané; que dans le premier, le dérangement est sûrement dans le cerveau, & dans le dernier il n'est que dans la rétine.

Les observations cadavériques confirment ce que nous venons de dire au sujet du *vertige* idiopathique, & découvrent quelques causes cachées dans la cavité du crâne. Bauhin & Plater rapportent qu'un homme, après avoir eu pendant plusieurs années un *vertige* presque continuel, & si fort qu'il le retenoit toujours au lit, tomba dans une affection soporeuse qui, s'augmentant peu à peu, devint le sommeil de la mort. A l'ouverture de la tête, on trouva tous les ventricules & les anfractuosités du cerveau remplis d'une grande quantité d'eau, les artères presque entièrement endurcies & obstruées. Scultetus fait mention d'un homme qui, ayant reçu un coup sur le devant de la tête, qui avoit laissé une contusion peu considérable que quelques remèdes dissipèrent,

fut pendant plus d'un an tourmenté de *vertige*, & malgré tous les remèdes, mourut, après ce temps, apoplectique. En examinant le cerveau, il vit une espèce de follicule de la grosseur d'un œuf de poule, remplie d'eau & de petits vers, qui étoit placée sur le troisième ventricule qu'il comprimoit. Il observa la même cause de *vertige* & de mort dans deux brebis. J. Scultet. *Chirurg. armamentor.* observ. 10 & 11. La même observation s'est présentée plusieurs fois sur ces animaux fort sujets au *vertige*, & une seule fois sur l'homme à Rolfinkius, *Dissert. anatom.* lib. I, cap. 13. Wepfer dit aussi avoir trouvé dans une genisse attaquée de *vertige*, une vessie plus grosse qu'un œuf de poule, qui occupoit le ventricule gauche, & l'avoit extrêmement distendu. Le même auteur rapporte que dans un quartier de la Suisse, les bœufs sont très-sujets à cette maladie, & pour les en délivrer, les bouviers leur donnent un coup de marteau sur la tête entre les cornes; & si par le son que rend le crâne, ils croient s'apercevoir que cette partie est vuide, ils y font un trou avec une espèce de trépan & y introduisent une plume; si en suçant ils tirent de l'eau de ces vésicules, l'opération sera heureuse; si au contraire les vésicules trop profondes ne laissent pas venir de l'eau par la succion, ils jugent que la santé ne peut revenir, & en conséquence ils font assommer le bœuf par le boucher qu'ils ont toujours présent à cette opération. On rencontre souvent, selon le même auteur, dans les chevaux, les bœufs attaqués de *vertige*, des hydatides plus ou moins étendues. Wepfer, *De apoplex.* page 69. Bartholin observa dans un bœuf toute la substance du cerveau noire comme de l'encre & dans une entière dissolution. Ce vice étoit porté à un plus haut degré dans la partie gauche, côté vers lequel le bœuf fléchissoit plus communément la tête. *Act. medic.* ann. 1671, obs. 33.

Tous ces dérangemens sensibles, observés dans le cerveau, ne nous instruisent pas de la nature du vice particulier, qui, dérobé à nos sens, excite plus prochainement le *vertige*; mais ils nous font connoître qu'il y a réellement des *vertiges* idiopathiques, & que par conséquent, ceux qui ont prétendu qu'ils dépendoient tous

de l'affection de l'estomac, se sont trompés en généralisant trop leurs prétentions; nous pouvons encore juger de ces observations, que le *vertige* n'est pas une maladie aussi légère & aussi peu dangereuse qu'on le croit communément & que l'assure Willis. *Vertigo*, dit-il inconsidérément, *in se satis est tutus morbus. De morb. ad anim. corpor.* Lorsqu'il a son siege dans le cerveau, outre qu'il est extrêmement difficile à guérir, il risque aussi d'occasioner la mort, & il dégénere souvent en affection soporeuse, dont il est un des signes avant-coureurs les plus assurés: « Attendez-vous, » dit Hippocrate, à voir survenir l'apoplexie, l'épilepsie, ou la létargie, à ceux qui sont attaqués de *vertige*, & qui en même temps ont des douleurs de tête, tintement d'oreille sans fièvre, la voix lente & embarrassée, & les mains en gourdis. *Coac. prænot. cap. IV, n. 2.* Les *vertiges* occasionés par des hémorrhoides peu apparentes, ajoute dans un autre endroit cet excellent observateur, annoncent une paralysie légère & longue à se former; la saignée peut la dissiper: cependant ces accidens sont tous jours très-fâcheux. *Coac. prænot. c. XII, n. 21.* Les fièvres *vertigineuses*, dit le même auteur, sont toujours de très-mauvais caractère, soit qu'elles soient accompagnées de la passion iliaque, soit aussi qu'elles n'aient pas à leur suite ce symptôme dangereux. » *Ibid. cap. III, n. 1.* Le *vertige* dégénere souvent en mal de tête opiniâtre, & réciproquement il lui succede quelquefois lorsque le *vertige* est récent; quoiqu'il soit idiopathique, on peut en espérer la guérison, sur-tout s'il doit sa naissance à quelque cause évidente qu'on puisse aisément combattre; la nature le dissipe quelquefois elle-même, suivant l'observation d'Hippocrate, en excitant une hémorrhagie du nez. *Vertigines ab initio sanguinis à naribus fluxio solvit. Coac. prænot. cap. XIII, n. 16.* Le *vertige* sympathique est beaucoup moins grave & moins dangereux que l'autre; les dérangemens d'estomac sont bien plus faciles à guérir que ceux de la tête; lorsqu'il se rencontre avec un défaut d'appétit, l'amertume de la bouche & la cardialgie, il est une indica-

tion pressante de l'émétique. *Hippocrate Aphor. 28, lib. IV.* Enfin le *vertige* momentané ne peut pas passer pour maladie, il n'a d'autre danger que d'occasioner une chute qui peut être funeste, danger qui lui est commun avec toutes les autres espèces. Le *vertige* ténébreux paroît indiquer que la maladie est plus forte & plus enracinée.

La même obscurité qui enveloppe l'aitiologie de cette maladie, se trouve répandue sur le traitement qui lui convient; en conséquence, chacun a imaginé des méthodes curatives conformes à ses idées théoriques, & comme il arrive dans les choses où l'on n'entend rien, le charlatanisme a gagné, & chaque auteur est devenu proclamateur de quelque spécifique qu'il a donné, comme très-approprié dans tous les cas. Mayerne faisoit un secret du *calamus aromaticus*, infusé dans du vin blanc ou de la biere; un médecin Allemand débitoit des pillules qui paroissoient, au goût, contenir du sucre de saturne & de la térébenthine. Théod. de Mayerne, *Prax. med. lib. I.*

Hartmann vantoit l'efficacité du cinabre naturel, auquel d'autres préféroient le cinabre d'antimoine; la poudre de paon a été célébrée par Craton Borellus, Schroder & Willis, qui lui attribuoit le succès d'une poudre composée avec la racine & les fleurs de pivoine mâle, dans laquelle il faisoit entrer, & qu'il délayoit dans du café, ou dans un verre de décoction de sauge ou de romarin. Il y en a qui ont regardé & vendu comme un remède assuré & prompt, le cerveau de moineaux, d'autres l'essence de cicogne. Un danseur de corde, dont parle Jean Michaël, débitoit aux malades crédules de la poudre d'écureuil, comme un remède merveilleux. Quelques-uns ont proposé comme très-efficace l'huile de buis, recommandant d'en frotter les poulx (les carpes), les tempes, le palais, le cou & la plante des piés. Ces applications extérieures ont été variées à l'infini, & il n'y a pas jusqu'à la poudre de vers à soie qu'on ait conseillé de répandre sur le sommet de la tête. Enfin, l'on n'a pas oublié les amulettes, application bien digne de ceux qui

l'ordonnent & de ceux qui ont la bêtise de s'en fervir.

Sans m'arrêter à faire la critique de tous ces arcanes prétendus spécifiques, & à prouver que la plupart sont des remèdes indifférens, inefficaces, *fatua*, uniquement propres à duper le vulgaire sottement crédule, ou même quelquefois dangereux, & que les autres, pour avoir réussi dans certains cas, ne doivent pas être regardés comme des remèdes généraux; je remarquerai qu'on doit varier le traitement des *vertiges* suivant les différentes espèces; les causes qui l'ont produit, le tempérament & la constitution propre du malade. En conséquence dans le *vertige* idiopathique, il est quelquefois à propos de faire saigner le malade, sur-tout lorsqu'il est sanguin, & qu'on craint une attaque d'apoplexie; il faut le purger souvent, le dévoiement est la crise la plus avantageuse dans les maladies de la tête, l'art doit ici suppléer au défaut de la nature; s'il y a eu quelque excrétion supprimée, il ne faut attendre la guérison que de son rétablissement; si le *vertige* est un effet d'épuisement survenu à des débâches, à des hémorragies, superpurgations, &c. les secours moraux & diététiques, les remèdes légèrement cordiaux, restaurans, toniques, sont les plus appropriés. Lorsqu'il est occasioné par trop d'application, de travail, &c. le principal remède consiste à retrancher une grande partie de l'étude, & à dissiper beaucoup le malade, &c. Du reste, dans toutes ces espèces de *vertige*; on peut insister sur tous les remèdes céphaliques, aromatiques, sur les décoctions, les poudres, les conserves, les extraits de romarin, de menthe, de *calamus aromaticus*, de coriandre, de pivoine, de fleurs de tilleul, de sauge, &c. On peut aussi avoir recours, si ces remèdes sont insuffisans, aux vésicatoires, au seton, au cautère que Mayerne conseille d'appliquer sur l'os pariétal. Dans le *vertige* sympathique, dépendant de l'affection de l'estomac, il faut, suivant le précepte d'Hippocrate, avoir recours à l'émetique, le réitérer, de même que les purgatifs cathartiques, faire souvent couler la bile par des pilules cholagogues, & fortifier enfin ce viscère par les stomachiques, amers,

aloétiques, &c. De son côté, le malade doit par un régime convenable se procurer de bonnes digestions, & soigneusement éviter toute sorte d'excès. (*m*)

VERTIGO, (*Manege.*) Les maréchaux appellent ainsi des tournoiemens de tête qui arrivent à un cheval, & qui dégèrent en *folie*.

Cela vient souvent de ce qu'on met un cheval trop tôt au pâturage, avant qu'il soit refroidi; pour lors, comme il porte sa tête bien basse pour manger, les mauvaises humeurs s'y engendrent, & attaquant le cerveau, sont la cause prochaine de cette maladie. Elle vient aussi quelquefois de ce que le cheval a trop travaillé dans la chaleur, ce qui lui enflamme le sang, &c. & quelquefois des mauvaises odeurs, qui sont dans l'écurie; pour avoir trop mangé, &c.

Les symptômes de cette maladie sont l'obscurcissement de la vue, des étourdissemens, le larmolement des yeux, &c. A la longue, la douleur qu'il ressent l'oblige à frapper de la tête contre la muraille, à la fourrer dans la litière, à se lever & se coucher brusquement, &c.

Il y a différentes manières de guérir cette maladie, mais toutes commencent par la saignée.

VERTU. (*Ord. encyclop. Mor. Polit.*) Il est plus sûr de connoître la *vertu* par sentiment, que de s'égarer en raisonnemens sur la nature. S'il existoit un infortuné sur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaisir de bien faire, tous nos discours à cet égard seroient aussi absurdes & inutiles que si l'on détaillait à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perspective. Le sentiment ne se connoît que par le sentiment; voulez-vous savoir ce que c'est que l'humanité; fermez vos livres & voyez les malheureux. Lecteur, qui que tu sois, si tu as jamais goûté les attraites de la *vertu*, rentre un instant dans toi-même, sa définition est dans ton cœur.

Nous nous contenterons d'exposer ici quelques réflexions détachées, dans l'ordre où elles s'offriront à notre esprit, moins pour approfondir un sujet si intéressant,

ressant, que pour en donner une légère idée.

Le mot de *vertu* est un mot abstrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également précise & déterminée; il désigne en général tous les devoirs de l'homme, tout ce qui est du ressort de la morale. Un sens si vague laisse beaucoup d'arbitraire dans les jugemens; aussi la plupart envisagent-ils la *vertu* moins en elle-même, que par les préjugés & les sentimens qui les affectent; ce qu'il y a de sûr, c'est que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a faits. Il est vrai qu'en général les hommes s'accorderoient assez sur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, si les bornes qui les séparent étoient toujours bien distinctes; mais le contraire arrive souvent: delà ces noms de *fausses vertus*, de *vertus outrées*, *brillantes* ou *solides*. L'un croit que la *vertu* exige tel sacrifice, l'autre ne le croit pas: Brutus, consul & père, a-t-il dû condamner ses enfans rebelles à la patrie? La question n'est pas encore unanimement décidée; les devoirs de l'homme en société sont quelquefois assez compliqués & entre-mêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir aussi-tôt dans leur vrai jour; les *vertus* même s'arrêtent, se croisent, se modifient; il faut saisir ce juste milieu, en deçà ou en delà duquel elles cessent d'être, ou perdent plus ou moins de leur prix. Là doit s'arrêter votre bienfaisance, ou la justice sera blessée; quelquefois la clémence est *vertu*, d'autres fois elle est dangereuse: d'où l'on voit la nécessité des principes simples & généraux, qui nous guident & nous éclairent; sur-tout il faut juger des actions par les motifs, si l'on veut les apprécier avec justice; plus l'intention est pure, plus la *vertu* est réelle. Eclaircissez donc votre esprit, écoutez votre raison, livre-vous à votre conscience, à cet instinct moral si sûr & si fidele, & vous distinguerez bientôt la *vertu*, car elle n'est qu'une grande idée, ou plutôt qu'un grand sentiment. Nos illusions à cet égard sont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs est le dernier des prétextes que nous puissions alléguer. Le cœur humain, je l'avoue, est en proie à tant de passions; votre esprit est si inconséquent, si mobile,

que les notions les plus claires semblent quelquefois s'obscurcir; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat. Quand les passions ont cessé de mugir, la conscience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre; le vulgaire à cet égard est souvent plus avancé que les philosophes, l'instinct moral est chez lui plus pur, moins altéré. On s'en impose sur ses devoirs à force d'y réfléchir, l'esprit de système s'oppose à celui de vérité, & la raison se trouve accablée sous la multitude des raisonnemens. « Les mœurs & les propos des payfans, dit » Montagne, je les trouve communément » plus ordonnés selon la prescription de la » vraie philosophie, que ne sont ceux des » philosophes. »

On n'ignore pas que le mot de *vertu* répondoit dans son origine, à celui de *force* & de *courage*; en effet il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, se rendent forts par leur volonté. Se vaincre soi-même, asservir ses penchans à sa raison, voilà l'exercice continuel de la *vertu*. Nous disons que Dieu est bon, & non pas vertueux, parce que la bonté est essentielle à sa nature, & qu'il est nécessairement & sans effort souverainement parfait. Au reste, il est inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux sont deux êtres fort différens; le premier se trouve sans peine, celui-ci est un peu plus rare; mais enfin qu'est-ce que la *vertu*? En deux mots, c'est l'observation constante des loix qui nous imposées, sous quelque rapport que l'homme se considère. Ainsi le mot générique de *vertu* comprend sous lui plusieurs especes, dans le détail desquelles il n'est pas de notre objet d'entrer. Voyez les différens articles qui s'y rapportent, & en particulier DROIT NATUREL, MORALE, DEVOIRS. Observons seulement que, quelque nombreuse que puisse être la classe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir. La *vertu* est une, simple & inaltérable dans son essence; elle est la même dans tous les temps, tous les climats, tous les gouvernemens; c'est la loi du Créateur, qui donne à tous les hommes, leur tient par-tout le

» Xénocrate ; la chaste Lucrece adoroit
 » l'impudique Vénus ; l'intrepide Romain
 » sacrifioit à la Peur , il invoquoit le dieu
 » qui mutila son pere , & mouroit sans
 » murmure de la main du sien ; les plus
 » méprisables divinités furent servies par
 » les plus grands hommes ; la sainte voix
 » de la nature , plus forte que celle des
 » dieux , se faisoit respecter sur la terre ,
 » & sembloit reléguer dans les cieus le
 » crime avec les coupables. »

Cependant , si la *vertu* étoit si facile à connoître , d'où viennent , dit-on , ces difficultés en certains points de morale ? Que de travaux pour fixer les limites qui séparent le juste & l'injuste , le vice & la *vertu* ! Considérez la forme de cette justice qui nous gouverne , c'est un vrai témoignage de notre foiblesse , tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt , les préjugés , les passions , jettent souvent d'épais nuages sur les vérités les plus claires ; mais voyez l'homme le plus injuste , lorsqu'il s'agit de son intérêt , avec quelle équité , quelle justesse il décide , s'il s'agit d'une affaire étrangere ! Transportons-nous donc dans le vrai point de vue , pour discerner les objets ; recueillons nous avec nous-mêmes , ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur , & nous verrons bientôt les nuages se dissiper , & la lumière éclater du sein des ténèbres. 2°. Toutes les subtilités des casuistes , leurs vaines distinctions , leurs fausses maximes , ne portent pas plus d'atteinte à la simplicité de la *vertu* , que tous les excès de l'idolâtrie à la simplicité de l'Être éternel. 3°. Les difficultés qui se présentent dans la morale ou le droit naturel , ne regardent pas les principes généraux , ni même leurs conséquences prochaines , mais seulement certaines conséquences éloignées , & peu intéressantes en comparaison des autres ; des circonstances particulières , la nature des gouvernemens , l'obscurité , les contradictions des loix positives , rendent souvent compliquées des questions claires en elles-mêmes ; ce qui démontre seulement que la foiblesse des hommes est toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de résoudre quelques questions de morale , suffira-t-elle pour ébranler la cer-

titude des principes & des conséquences les plus immédiates ? C'est mal raisonner contre des maximes évidentes , & sur-tout contre le sentiment , que d'entasser à grands frais des objections & des difficultés ; l'impuissance même de les résoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en physique , contre lesquels on forme des difficultés insolubles !

On nous fait une objection plus grave ; c'est , disent-ils , uniquement parce que la *vertu* est avantageuse , qu'elle est si universellement admirée : eh ! cela seul ne prouveroit-il pas que nous sommes formés pour elle ? Puisque l'auteur de notre être qui veut sans doute nous rendre heureux , a mis entre le bonheur & la *vertu* une liaison si évidente & si intime , n'est-ce pas la plus forte preuve que celle-ci est dans la nature , qu'elle entre essentiellement dans notre constitution ? Mais quels que soient les avantages qui l'accompagnent , ce n'est pas cependant la seule cause de l'admiration qu'on a pour elle. Peut-on croire en effet , que tant de peuples dans tous les temps & dans tous les lieux , se soient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite , par des motifs entièrement intéressés , en sorte qu'ils se soient crus en droit de mal faire , dès qu'ils l'ont pu sans danger ? N'est-on pas plus fondé de dire qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat , il y a dans la *vertu* je ne sais quoi de grand , de digne de l'homme , qui se fait d'autant mieux sentir , qu'on médite plus profondément ce sujet ? Le devoir & l'utile sont deux idées très-distinctes pour qui-conque veut réfléchir , & le sentiment naturel suffit même à cet égard. Quand Thémistocle eut annoncé à ses concitoyens , que le projet qu'il avoit formé leur afferiroit dans un instant la Grece entière , on fait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Aristide , dont la sagesse & la *vertu* étoient reconnues. Celui-ci ayant déclaré au peuple , que le projet en question étoit véritablement utile , mais aussi extrêmement injuste , à l'instant les Athéniens , par la bouche desquels l'humanité s'expliquoit alors , défendirent à Thémistocle d'aller plus loin. Tel est l'empire

de la *vertu*, tout un peuple de concert rejette sans autre examen un avantage infini, par cela seul qu'il ne peut l'obtenir sans injustice. Qu'on ne dise donc pas que la *vertu* n'est aimable qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts présents, puisqu'il n'est que trop vrai qu'elle est souvent dans ce monde opposée à notre bien, & que tandis que le vice adroit fleurit & prospère, la simple *vertu* succombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? ne semble-t-il pas au contraire, que c'est dans les revers & les hasards qu'elle est plus belle, plus intéressante? Loin de rien perdre alors de sa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & sous le nuage. Oh, qui peut résister à l'ascendant de la *vertu* malheureuse? quel cœur farouche n'est pas attendri par les soupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impression sur nous? Oui, je t'adjure, homme sincère, dis dans l'intégrité de ton cœur, si tu ne vois pas avec plus d'enthousiasme & de vénération, Régulus retournant à Carthage, que Sylla proscrivant sa patrie; Caton pleurant sur ses concitoyens, que César triomphant dans Rome; Aristide priant les dieux pour les ingrats Athéniens, que le superbe Coriolan insensible aux gémissens de ses compatriotes? dans la vénération que Socrate mourant m'inspire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la *vertu*? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïsme de Caton ou de la bonté de Titus? ou qu'ai-je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Néron? Cependant je déteste les uns, tandis que j'admire les autres, que je sens mon ame enflammée s'étendre, s'agrandir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, aux sentimens que tu éprouves, lorsqu'ouvrant les fastes de l'histoire, tu vois passer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais as-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plutôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation? Dans les divers personnages que notre imagination nous fait revêtir, as-tu désiré un instant d'être Tibère dans toute sa gloire? & n'aurois-tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de

tout l'empire, plutôt que de régner comme son meurtrier sur tout l'univers? On va plus loin: (l'esprit humain fait-il s'arrêter?) » la *vertu* est, dit-on, purement arbitraire » & conventionnelle, les loix civiles sont » la seule règle du juste & de l'injuste, » du bien & du mal; les souverains, les » législateurs sont les seuls juges à cet » égard; avant l'établissement des sociétés, toute action étoit indifférente de » sa nature. » *Rép.* On voit que ce noir système de Hobbes & de ses sectateurs ne va pas à moins qu'à renverser tous les principes moraux sur lesquels cependant repose, comme sur une base inébranlable, tout l'édifice de la société; mais n'est-il pas aussi absurde d'avancer qu'il n'y a point de loix naturelles antérieures aux loix positives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes, & non pas de l'essence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ses rayons n'étoient pas égaux? Bien-loin que la loi positive ait donné l'être à la *vertu*, elle n'est elle-même que l'application plus ou moins directe de la raison ou de la loi naturelle, aux diverses circonstances où l'homme se trouve dans la société: les devoirs du bon citoyen existoient donc avant qu'il y eût de cité, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que se développer. La reconnaissance étoit une *vertu* avant qu'il y eût des bienfaiteurs, le sentiment sans aucune loi l'inspira d'abord à tout homme qui reçut des grâces d'un autre. Transportons-nous chez les sauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle société ne lie; supposons l'un d'entr'eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer; dira-t-on que le premier soit insensible à ce bienfait, qu'il regarde son libérateur avec indifférence, qu'il puisse l'outrager sans remords? Qui l'oseroit affirmer seroit digne d'en donner l'exemple. Il est prouvé que la pitié est naturelle à l'homme, puisque les animaux même semblent en donner des signes; or ce sentiment seul est la source de presque toutes les *vertus* sociales, puisqu'il n'est autre chose qu'une identification de nous-mêmes avec nos semblables, & que la *vertu*

consiste sur-tout à réprimer le bas intérêt & à se mettre à la place des autres.

Il est donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute *vertu*, & que c'est d'après ce principe que les législateurs ont dû partir, s'ils ont voulu fonder un établissement durable. Quelle force en effet resteroit-il à leurs loix, si vous supposez que la conscience, le sentiment du juste & de l'injuste ne sont que de pieuses chimères, qui n'ont d'efficace que par la volonté du souverain? Voyez que d'absurdités il faut digérer dans vos suppositions; il s'en suivroit que les rois qui sont entr'eux en état de nature, & supérieurs aux loix civiles, ne pourroient commettre d'injustice, que les notions du juste & de l'injuste seroient dans un flux continuel comme les caprices des princes, & que l'état une fois dissous, ces notions seroient ensevelies sous ses ruines. La *vertu* n'existoit pas avant l'établissement des sociétés; mais comment auroient-elles pu se former, se maintenir, si la sainte loi de la nature n'eût présidé, comme un heureux génie, à leur institution & à leur maintien, si la justice n'eût couvert l'état naissant de son ombre? Par quel accord singulier presque toutes les loix civiles se fondent-elles sur cette justice, & tendent-elles à enchaîner les passions qui nous en écartent, si ces loix, pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois suivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en dise, existoient avant elles?

« La force du souverain, dites-vous, » la constitution du gouvernement, l'enchaînement des intérêts, voilà qui suffit » pour unir les particuliers, & les faire » heureusement concourir au bien général, &c. »

Pour réfuter ce sentiment, essayons en peu de mots de montrer l'insuffisance des loix pour le bonheur de la société, ou, ce qui est la même chose, de prouver que la *vertu* est également essentielle aux états & aux particuliers. On nous pardonnera cette digression; si c'en est une, elle n'est pas du moins étrangère à notre sujet. Bien-loin que les loix fussent sans les mœurs & sans la *vertu*, c'est de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force

& tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs, subsisteroit plutôt sans loix, qu'un peuple sans mœurs avec les loix les plus admirables. La *vertu* supplée à tout; mais rien ne peut la suppléer: ce n'est pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'est sa volonté, on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux loix qu'autant qu'on les aime; car l'obéissance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de suffire, selon vos principes, est le plus grand vice de l'état; quand on n'est juste qu'avec les loix, on ne l'est pas même avec elles: voulez-vous donc leur assurer un empire aussi respectable que sûr? faites-les régner sur les cœurs, ou, ce qui est la même chose, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon, qu'un individu représente l'état, comme l'état chacun de ses membres; or il seroit absurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme fût inutile à l'état, puisque celui-ci n'est autre chose que la collection des citoyens, & qu'il est impossible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le composent. N'allez donc pas imaginer que les loix puissent avoir de force autrement que par la *vertu* de ceux qui leur sont soumis; elles pourroient bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des supplices, remédier avec violence à quelques maux présents; elles pourroient bien maintenir quelque temps la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore, malgré le désordre & l'imperfection de ses ressorts; mais cette existence précaire aura plus d'éclat que de solidité; le vice intérieur percera par-tout; les loix tonneroient en vain; tout est perdu. *Quid vanæ proficiunt leges sine moribus?* Quand une fois le bien public n'est plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie & de citoyens, mais seulement des hommes rassemblés qui ne cherchent mutuellement qu'à se nuire, lorsqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la simplicité, la frugalité, en un mot, lorsqu'il n'y a plus de *vertu*, alors les loix les plus

pages sont impuissantes contre la corruption générale ; il ne leur reste qu'une force nulle & sans réaction ; elles sont violées par les uns, éludées par les autres ; vous les multipliez en vain ; leur multitude ne prouve que leur impuissance : c'est la masse qu'il faudroit purifier : ce sont les mœurs qu'il faudroit rétablir ; elles seules font aimer & respecter les loix ; elles seules font concourir toutes les volontés particulières au véritable bien de l'état : ce sont les mœurs des citoyens qui le remontent & le vivifient, en inspirant l'amour plus que la crainte des loix. C'est par les mœurs qu'Athènes, Rome, Lacédémone ont étonné l'univers. Ces prodiges de *vertu* que nous admirons sans les sentir, s'il est vrai que nous les admirions encore, ces prodiges étoient l'ouvrage des mœurs. Voyez aussi, je vous prie, quel zèle, quel patriotisme enflammoit les particuliers ; chaque membre de la patrie la portoit dans son cœur : voyez quelle vénération les sénateurs de Rome & ses simples citoyens inspiroient à l'ambassadeur d'Épire, avec quel empressement les autres peuples venoient rendre hommage à la *vertu* romaine, & se soumettre à ses loix. Ombres illustres des Camille & des Fabricius, j'en appelle à votre témoignage, dites-nous par quel art heureux vous rendîtes Rome maîtresse du monde, & florissante pendant tant de siècles ? est-ce seulement par la terreur des loix ou par la *vertu* de vos concitoyens ? Illustre Cincinnatus, revole triomphant vers tes foyers rustiques, sois l'exemple de ta patrie & l'effroi de ses ennemis ; laisse l'or aux Samnites, & garde pour toi la *vertu*. O Rome ! tant que tes dictateurs ne demanderont pour fruit de leurs peines que des instrumens d'agriculture, tu régneras sur tout l'univers. Je m'égare peut-être ; la tête tourne sur les hauteurs. Concluons que la *vertu* est également essentielle en politique & en morale, que le système dans lequel on fait dépendre des loix tous les sentimens du juste & de l'injuste, est le plus dangereux qu'on puisse admettre, puisqu'enfin, si vous ôtez le frein de la conscience & de la religion pour n'établir qu'un droit de force, vous sappez tous les états par leurs fondemens, vous donnez

une libre entrée à tous les désordres, vous favorisez merveilleusement tous les moyens d'étudier les loix & d'être méchans, sans se compromettre avec elles ; or un état est bien près de sa ruine, quand les particuliers qui le composent, ne craignent que la rigueur des loix.

Il s'offre encore à nous un problème moral à résoudre : les athées, demande-t-on, peuvent-ils avoir de la *vertu* ; ou, ce qui est la même chose, la *vertu* peut-elle exister sans nul principe de religion ?

On a répondu à cette question par une autre : un chrétien peut-il être vicieux ? Mais nous devons quelque éclaircissement à ce sujet ; abrégeons.

J'observe d'abord, que le nombre des véritables athées n'est pas si grand qu'on le croit. Tout l'univers, tout ce qui existe, dépose avec tant de force à cet égard, qu'il est incroyable qu'on puisse adopter un système réfléchi & soutenu d'athéisme, & regarder ses principes comme évidens & démontrés. Mais en admettant cette triste supposition, on demande si des Epicure, des Lucrece, des Vanini, des Spinoza peuvent être vertueux. Je réponds qu'à parler dans une rigueur métaphysique, des hommes pareils ne pourroient être que des méchans ; car, je vous prie, quel fondement assez solide restera-t-il à la *vertu* d'un homme qui méconnoît & viole les premiers de ses devoirs, la dépendance de son Créateur, sa reconnaissance envers lui ? Comment sera-t-il docile à la voix de cette conscience, qu'il regarde comme un instinct trompeur, comme l'ouvrage des préjugés, de l'éducation ? Si quelque passion criminelle s'empare de son ame, quel contrepois lui donnerons-nous, s'il croit pouvoir la satisfaire impunément & en secret ? Des considérations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienfaisance ; mais si ce motif lui manque, & qu'un intérêt pressant le porte au mal ; en vérité, s'il est conséquent, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines *vertus* relatives à son bien-être ; il sera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire ; il n'of-

senfèra point les autres par la crainte des reprèfailles ; il aura l'extèrieur des sentimens & des *vertus* qui nous font aimer & confidèrer dans la fociété ; il ne faut pour cela qu'un amour de foi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinoza, irréprochables dans leur conduite extèrieure ; mais encore une fois, dès que la *vertu* exigera des sacrifices & des sacrifices secrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui succombaffent ? Hélas ! fi l'homme le plus religieux, le plus pènétré de l'idée importante de l'Être fuprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de fes actions fon Créateur, fon Juge ; fi, dis-je, un tel homme réfifte encore fi fouvent à de tels motifs, s'il fe livre fi facilement aux paffions qui l'entraînent, voudroit-on nous perfuader qu'un athée ne fera pas moins fcrupuleux encore ? Je fais que les hommes trop accoutumés à penser d'une maniere, & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés fi rigoureufement fur les maximes qu'ils profèffent ; il fe peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu foit fort fufpecte, & qui cependant ne foient pas fans *vertu* ; j'accorde même que leur cœur foit fenfible à l'humanité, à la bienfaifance, qu'ils aiment le bien public, & voudroient voir les hommes heureux : que conclurons-nous de là ? C'est que leur cœur vaut mieux que leur efprit ; c'est que les principes naturels, plus puiffans que leurs principes menteurs, les dominant à leur infu ; la confcience, le fentiment les preffe, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller jufqu'ou les conduiroit leur ténébreux fyftème.

Cette queftion, affez fimple en elle-même, eft devenue fi délicate, fi compliquée par les fophifmes de Bayle & fes raifonnemens artificieux, qu'il faudroit, pour l'approfondir, paffer les bornes prefcrrites. Voyez dans ce dictionnaire l'article ATHÉE, & l'ouvrage de Warburton fur l'union de la morale, de la religion, & de la politique, dont voici en deux mots le précis.

Bayle affirme que les athées peuvent connoître la différence du bien & du mal moral, & agir en conféquence. Il y a trois

principes de *vertu*, 1°. la confcience ; 2°. la différence fpécifique des actions humaines que la raifon nous fait connoître ; 3°. la volonté de Dieu. C'est ce dernier principe qui donne aux préceptes moraux le caractère de devoir, d'obligation ftrictè & pofitive ; d'ou il réfulte qu'un athée ne feroit avoir une connoiffance complete du bien & du mal moral, puifque cette connoiffance eft poférieure à celle d'un Dieu légiflateur, que la confcience & le raifonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parce qu'ils ne fuffifent pas pour déterminer efficacement un athée à la *vertu*, comme il importe effentiellement à la fociété. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, fans que cette connoiffance influe d'une maniere obligatoire fur nos déterminations ; car l'idée d'obligation fuppofe néceffairement un être qui oblige : or, quel fera cet être pour l'athée ?

La raifon ; mais la raifon n'eft qu'un attribut de la perfonne obligée, & l'on ne peut contracter avec foi-même. La raifon en général ; mais cette raifon générale n'eft qu'une idée abstraite & arbitraire : comment la confulter, où trouver le dépôt de fes oracles ? Elle n'a point d'existence réelle, & comment ce qui n'exifte pas peut-il obliger ce qui existe ? L'idée de morale, pour être complete, renferme donc néceffairement les idées d'obligation, de loi, de légiflateur & de juge. Il eft évident que la connoiffance & le fentiment de la moralité des actions ne fuffiroient pas, comme il importe, fur-tout pour porter la multitude à la *vertu*. Le fentiment moral eft fouvent trop foible, trop délicat ; tant de paffions, de préjugés confpirent à l'énerver, à intercèpter les impressions, qu'il eft facile de s'en imposer à cet égard. La raifon même ne fuffit pas encore ; car on peut bien reconnoître que la *vertu* eft le fouverain bien, fans être porté à la pratiquer ; il faut qu'on s'en faffe une application perfonnelle, qu'on l'envisage comme partie effentielle de fon bonheur ; & fur-tout, fi quelque intérêt aif & préfent nous

sollicite contre elle, on voit de quelle importance est alors la croyance d'un Dieu législateur & juge, pour nous affermir contre les obstacles. Le desir de la gloire, de l'approbation des hommes, retiendra, dites-vous, un athée; mais n'est-il pas aussi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocrisie bien ménagée & bien soutenue, que par une *vertu* solide & constante? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage sur une *vertu* qui doit marcher dans un sentier étroit, dont elle ne peut s'écarter sans cesser d'être? Un athée ainsi convaincu qu'il peut être estimé à moins de frais, content de ménager ses démarches extérieures, se livrera en secret à ses penchans favoris; il se dédommagera dans les ténèbres, de la contrainte qu'il s'impose en public, & ses vertus de théâtre expireront dans la solitude.

Qu'on ne nous dise donc pas que les principes sont indifférens, pourvu qu'on se conduise bien, puisqu'il est manifeste que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal. On l'a déjà remarqué, les fausses maximes sont plus dangereuses que les mauvaises actions, parce qu'elles corrompent la raison même, & ne laissent point d'espoir de retour.

Les systèmes les plus odieux ne sont pas toujours les plus nuisibles; on se laisse plus aisément séduire, lorsque le mal est coloré par les apparences du bien; s'il se montre tel qu'il est, il révolte, il indigne, & son remède est dans son atrocité même; les méchans seroient moins dangereux, s'ils ne jetoient sur leur difformité un voile d'hypocrisie; les mauvais principes se répandroient moins, s'ils ne s'offroient sous l'appât trompeur d'une excellence particulière, d'une apparente sublimité. Il faut espérer que l'athéisme décidé n'aura pas beaucoup de prosélytes; il est plus à craindre qu'on ne s'en laisse imposer par les brillantes, mais fausses idées que certains philosophes nous donnent sur la *vertu*, & qui ne tendent au fond qu'à un athéisme plus raffiné, plus spécieux. « La *vertu*, nous disent-ils, » n'est autre chose que l'amour de l'ordre

» & du beau moral, que le desir conf-
 » tant de maintenir dans le système des
 » êtres ce concert merveilleux, cette
 » convenance, cette harmonie, qui en
 » fait toute la beauté: elle est donc dans
 » la nature bien ordonnée, c'est le vice
 » qui en trouble les rapports, & cela seul
 » doit décider notre choix; car sachez,
 » ajoutent-ils, que tout motif d'intérêt,
 » quel qu'il soit, dégrade & avilit la
 » *vertu*; il faut l'aimer, l'adorer géné-
 » reusement & sans espoir; des amans
 » purs, désintéressés, sont les seuls qu'elle
 » avoue; tous les autres sont indignes
 » d'elle. »

Projicit ampullas & sesquipedalia verba.

Tout cela est & n'est pas. Nous avons déjà dit après mille autres, que la *vertu* par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui pense, mais il faut nous expliquer; nous n'avons point voulu la frustrer des récompenses qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle; craignons de donner dans les pièges d'une philosophie mensongère, d'abonder en notre sens, d'être plus sages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe sont d'autant plus dangereuses, qu'elles surprennent plus subtilement l'amour-propre: on s'applaudit en effet de n'aimer la *vertu* que pour elle; on rougiroit d'avoir dans ses actions des motifs d'espoir ou de crainte; faire le bien dans ces principes, avoir Dieu rémunérateur présent à son esprit, lorsqu'on exerce la bienfaisance & l'humanité, on trouve là je ne fais quoi d'intéressé, de peu délicat; c'est ainsi qu'on embrasse le fantôme abstrait qu'on se forge; c'est ainsi qu'on se dénature à force de se diviniser.

Je suppose d'abord, gratuitement peut-être, que des philosophes distingués, un Socrate, un Platon, par exemple, puissent par des méditations profondes s'élever à ces grands principes; & sur-tout y conformer leur vie; qu'ils ne soient animés que par le desir pur de s'ordonner le mieux possible, relativement à tous les êtres, & de conspirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils sont enchantés;

chantés ; j'applaudirai , si l'on veut , à ces nobles écarts , à ces généreux délires , & je ne désavouerai point le disciple de Socrate , lorsqu'il s'écrie que la *vertu* visible & personnifiée exciteroit chez les hommes des transports d'amour & d'admiration ; mais tous les hommes ne sont pas des Socrate & des Platon , & cependant il importe de les rendre tous vertueux : or ce n'est pas sur des idées abstraites & métaphysiques qu'ils se gouvernent , tous ces beaux systèmes sont inconnus & inaccessibles à la plupart ; & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produits , il y auroit assurément encore moins de *vertu* sur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain , pour savoir que l'espoir & la crainte sont les plus puissans de ses mobiles , les plus actifs , les plus universels de ses sentimens , ceux dans lesquels se résolvent tous les autres , l'amour de soi-même , où le desir du bonheur. L'aversion pour la peine est donc aussi essentielle à tout être raisonnable , que l'étendue l'est à la matière ; car , je vous prie , quel autre motif le ferait agir ? Par quel ressort seroit-il remué ? Comment s'intéresseroit pour les autres celui qui ne s'intéresseroit pas pour lui-même ?

Mais s'il est vrai que l'intérêt , pris dans un bon sens , doit être le principe de nos déterminations , l'idée d'un Dieu rémunérateur est donc absolument nécessaire pour donner une base à la *vertu* , & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée , c'est se jeter , comme nous l'avons dit , dans une sorte d'athéisme qui , pour être moins direct , n'en est pas moins dangereux. Affirmer que Dieu , le plus juste & le plus saint de tous les êtres , est indifférent sur la conduite & sur le sort de ses créatures ; qu'il voit d'un œil égal le juste & le méchant ; qu'est-ce autre chose que l'anéantir , au moins par rapport à nous , que rompre toutes nos relations avec lui ? C'est admettre le dieu d'Epicure , c'est n'en pas admettre du tout.

Si la *vertu* & le bonheur étoient toujours inséparables ici-bas , on auroit un prétexte plus spécieux pour nier la nécessité d'une autre économie , & d'une

Tomme XXXV.

compensation ultérieure ; & le système que nous combattons , offrirait moins d'absurdités ; mais le contraire n'est que trop prouvé. Combien de fois la *vertu* gémit dans l'opprobre & la souffrance ! que de combats à livrer ! que de sacrifices à faire ! que d'épreuves à soutenir ! tandis que le vice adroit obtient les prix qui lui sont dus , en se frayant un chemin plus large , en recherchant avant tout son avantage présent & particulier. La conscience , dira-t-on , le bon témoignage de soi. Ne grossissons point les objets : si dans des circonstances égales , le juste est moins heureux , ou plus à plaindre que le méchant , la conscience fait pencher alors la balance en sa faveur ; s'il est en proie à l'affliction , elle en tempère bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point insensible , elle n'empêche point qu'il ne soit en effet malheureux ; elle ne suffit donc point pour le dédommager , il a droit de prétendre à quelque chose de plus , la *vertu* n'est point quitte envers lui ; on lutteroit en vain contre le sentiment , la douleur est toujours un mal , la coupe de l'ignominie est toujours amère ; & les dogmes pompeux du Portique , renouvelés en partie par quelques modernes , ne sont au fond que d'éclatantes absurdités. Cet homme est tyrannisé par une passion violente , son bonheur actuel en dépend ; vainement la raison combat , sa faible voix est étouffée par les éclats de la passion. Dans les principes que vous admettez , par quel frein plus puissant pouvez-vous la réprimer ? Ce malheureux tenté de sortir de sa misère par des moyens coupables , mais sûrs , séduit , entraîné par des tentations délicates , sera-t-il bien retenu par la crainte de troubler je ne sais quel concert général , dont il n'a pas même l'idée ? Que d'occasions dans la société de faire son bonheur aux dépens des autres , de sacrifier des devoirs à ses penchans , sans s'exposer à aucun danger , sans perdre même l'estime & la bienveillance de ses semblables , intéressés à cette indulgence par des raisons faciles à voir ! Dites-nous donc , philosophes , comment soutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus glissans ? Hélas ! avons-nous trop de motifs pour

L1

être vertueux, que vous vouliez nous enlever les plus puissans & les plus doux? Voyez d'ailleurs quelle est votre inconséquence: vous prétendez nous rendre insensibles à nos propres avantages, vous exigez que nous suivions la *vertu* sans nul retour sur nous-mêmes, sans nul espoir de récompense, & après nous avoir ainsi dépouillés de tout sentiment personnel, vous voulez nous intéresser dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie universelle qui nous est assurément plus étrangère que nous-mêmes? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées justes & précises. Si la *vertu* est aimable, c'est sans doute parce qu'elle conspire à notre bonheur, à notre perfection qui en est inséparable; sans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre stérile? que m'importe la *vertu* même, si l'un & l'autre ne font jamais rien à ma félicité? L'amour de l'ordre au fond, n'est qu'un mot vuide de sens, s'il ne s'explique dans nos principes; la *vertu* n'est qu'un vain nom, si tôt ou tard elle ne fait pas complètement notre bonheur: telle est la sanction des loix morales, elles ne font rien sans cela. Pourquoi ditez-vous que les méchans, les Néron, les Caligula, sont les destructeurs de l'ordre? Ils le suivent à leur manière. Si cette vie est le terme de nos espérances, toute la différence qu'il y a entre le juste & le méchant, c'est que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui, tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la *vertu* que pour le bien qu'on en espère? Le mérite assez rare de reconnoître ses vrais intérêts, de sacrifier sans regret tous les penchans qui leur seroient contraires, de remplir la carrière que le Créateur nous a prescrite, d'immoler, s'il le faut, sa vie à ses devoirs; n'est-ce donc rien que de réaliser le juste imaginaire que Platon nous offre pour modèle, & dont il montre la *vertu* couronnée dans une autre vie? Faut-il donc, pour être vertueux, exiger comme vous un sacrifice aussi contradictoire que le seroit celui de tous nos avantages présens, de notre vie même,

si nous n'étions enflammés par nul espoir de récompense? Aussi les hommes de tous les temps & de tous les lieux se sont-ils accordés à cet égard; au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, nous voyons briller cette vérité que la raison, plus que la politique, a fait admettre: *Sois juste, & tu seras heureux; ne te presse point d'accuser la vertu, de calomnier ton Auteur; tes travaux que tu croyois perdus, vont recevoir leur récompense; tu crois mourir, & tu vas renaître: la vertu ne t'aura point menti.*

Distinguez donc avec soin deux sortes d'intérêts, l'un bas & mal-entendu, que la raison réprovoque & condamne; l'autre noble & prudent, que la raison avoue & commande. Le premier, toujours trop actif, est la source de tous nos écarts; celui-ci ne peut être trop vif, il est la source de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous déshonorer, en désirant avec excès votre bonheur; mais fachez le voir où il est: c'est le sommaire de la *vertu*. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir, en mettant ma confiance en toi; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous proposer; loin de me dégrader, un si noble intérêt m'enflamme & m'agrandit à mes yeux; mes sentimens, mes affections me semblent répondre à la sublimité de mes espérances; mon enthousiasme pour la *vertu* n'en devient que plus véhément; je m'honore, je m'applaudis des sacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle saura m'en dédommager. O *vertu*, tu n'es plus un vain nom, tu dois faire essentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment; tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire est compris dans ta nature, en toi se trouve la plénitude des êtres! Qu'importe si ton triomphe est retardé sur la terre? Le temps n'est pas digne de toi; l'éternité t'appartient comme à son auteur. C'est ainsi que j'embrasse le système le plus consolant, le plus vrai, le plus digne du Créateur & de son ouvrage; c'est ainsi que j'oserai m'avouer chrétien jusque dans ce siècle, &

la folie de l'évangile sera plus précieuse pour moi, que toute la sagesse humaine.

Après avoir pressé cette dernière observation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre sujet. 1°. C'est souvent dans l'obscurité que brillent les plus solides *vertus*, & l'innocence habite moins sous le dais que sous le chaume; c'est dans ces réduits que vous méprisez, que des âmes vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de simplicité que de grandeur; c'est là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modèles pour connaître la *vertu*: il faut descendre plutôt que monter; mais nous avons la plupart des yeux si imbécilles, que nous ne voyons l'héroïsme que sous la dorure.

2°. Nous l'avons déjà dit, la *vertu* n'est qu'un grand sentiment qui doit remplir toute notre âme, dominer sur nos affections, sur nos mouvemens, sur notre être. On n'est pas digne du nom de *vertueux* pour posséder telle ou telle *vertu* facile que nous devons à la nature plus qu'à la raison, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans secrets. Les *vertus* sont sœurs; en rejeter une volontairement, c'est en effet les rejeter toutes, c'est prouver que notre amour pour elles est conditionnel & subordonné, que nous sommes trop lâches pour leur faire des sacrifices; on peut dire que c'est précisément la *vertu* que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honorés à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce titre de *vertueux* dont nous sommes indignes, malgré l'exercice de toutes les autres *vertus*.

3°. Aspirez donc sans réserve à tout ce qui est honnête; que vos progrès, s'il est possible, s'étendent en tout sens; ne capitulez point avec la *vertu*; suivez la nature dans ses ouvrages, ils sont tout entiers en proportion dans leur germe, elle ne fait que les développer; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe de la *vertu*, afin que votre existence n'en soit qu'un développement continu.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires &

minutieux, de les fatiguer par vos triviales maximes, formez-les à la *vertu*: ils seront toujours assez polis, s'ils sont humains; assez nobles, s'ils sont vertueux; assez riches, s'ils ont appris à modérer leurs desirs.

5°. Une *vertu* de parade, qui ne jette que des éclats passagers, qui cherche le grand jour, les acclamations, qui ne brille un instant que pour éblouir & pour s'éteindre, n'est pas celle qu'il faut admirer. La véritable *vertu* se soutient avec dignité dans la vie la plus retirée, dans les plus simples détails, comme dans les postes les plus éminens; elle ne dédaigne aucun devoir, aucune obligation, quelque légère qu'elle puisse paroître; elle remplit tout avec exactitude, rien n'est petit à ses yeux. On dit que les héros cessent de l'être pour ceux qui les environnent: s'ils étoient vraiment vertueux, ils seroient à l'abri de ce reproche.

6°. La *vertu* n'est qu'une heureuse habitude qu'il faut contracter, comme toute autre, par des actes réitérés. Le plaisir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le desir de bien faire; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage, elles sont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes, avec nos semblables, & c'est ici plus que jamais que se vérifie la maxime, *il faut avancer sans cesse, si l'on ne veut retrograder*.

7°. La *vertu* a ses hypocrites comme la religion, fachez vous en défier; sur-tout soyez sincère avec vous-même, indulgent pour les autres, & sévère pour vous. La plus belle des qualités est de connaître celles qui nous manquent; on vous estimera souvent par ce qui doit faire en secret votre honte, tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriser l'approbation des hommes, ne vous mesurez point sur elle; votre conscience est le seul juge compétent, c'est à son tribunal intérieur que vous devez être absous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos *vertus* l'ordre moral qui doit y régner.

Le bien général est un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec justice: on peut être bon soldat, bon prêtre

& mauvais citoyen. Telles *vertus* particulières concentrées dans un corps, deviennent des crimes pour la patrie ; les brigands, pour être justes entr'eux, en font-ils moins des brigands ? Consultez donc avant tout la volonté générale, le plus grand bien de l'humanité : plus vous en approcherez, plus votre *vertu* sera sublime, & réciproquement, &c.

O vous enfin, qui aspirez à bien faire, qui osez prétendre à la *vertu*, cultivez avec empressement ces hommes respectables qui marchent devant vous dans cette brillante carrière ; c'est à l'aspect des chefs-d'œuvre des Raphaël & des Michel-Ange, que les jeunes peintres s'enflamment & tressaillent d'admiration ; c'est de même en contemplant les modèles que l'histoire ou la société vous présentent, que vous sentirez votre cœur s'attendrir & brûler du desir de les imiter.

Terminons cet article, trop long sans doute pour ce qu'il est, mais trop court pour ce qu'il devrait être. Voyez VICE. Article de M. ROMILLY le fils.

A. N. VERTU. (*Morale.*) Tout ce qui est conforme à l'ordre, aux loix éternelles que le Créateur a prescrites à tous les êtres de l'univers relativement à la société, c'est le desir du bonheur des hommes ; c'est la pratique constante & affectueuse de nos devoirs ; c'est la préférence du bien public à l'intérêt personnel. Il y a une vertu indépendante de la coutume, & fondée sur cette lumière que nous avons reçue de l'Être suprême ; c'est la véritable : celle qui n'est établie que sur l'opinion des hommes, ne mérite pas ce nom.

C'est l'amour de Dieu qui est la source des vertus chrétiennes ; c'est l'amour des hommes qui est le principe des vertus morales. On appelle aussi de ce nom les bonnes qualités de l'esprit.

La vertu renferme nos devoirs. Voyez DEVOIRS.

C'est la connoissance de ce que nous devons faire & éviter, qui nous la donne ; ainsi c'est l'ignorance qui produit les vices : d'où il s'ensuit que nous ne faisons le mal, que faute de le connoître pour tel.

La science nous vient de Dieu : les hommes ne peuvent nous la donner, qu'autant

que Dieu fera taire les passions, & rendra la conscience attentive aux préceptes des sages.

La vertu est dans le cœur, dit M. Duclos ; c'est un sentiment, une inclination au bien, un amour pour l'humanité. La probité défend, & la vertu commande. *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait* : l'observation exacte & précise de cette maxime fait la probité. *Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait* : voilà la vertu.

On appelle aussi *vertu* toute bonne action qui nous coûte des efforts. Sa récompense est dans notre cœur & dans l'estime des honnêtes gens. « C'a été une belle invention, dit Montagne, & reçue en la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la *vertu* ; comme sont les couronnes de laurier, de chêne, la forme de certains vêtements, la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choses semblables, de quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opinion des nations. C'est à la vérité une bien bonne & profitable coutume de trouver moyen de reconnoître la valeur des hommes rares & excellens, & de les contenter & satisfaire par des jugemens & paiemens qui ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince. Au reste, je l'ai déjà dit, sans toutes ces distinctions, qui ne servent qu'à nous inspirer un faux motif, la *vertu* se suffit à elle-même, & trouve sa récompense dans le témoignage d'une bonne conscience. »

Chaque *vertu* est voisine d'un défaut, & opposée à un vice.

Elle est entre deux extrémités ; ainsi il y a deux vices pour une *vertu*. La piété est entre le relâchement & le fanatisme.

L'état de la *vertu*, dit Saint-Evremond, n'est pas un état sans peine : celui de la sagesse est doux & tranquille. La sagesse regne en paix sur nos mouvemens, & n'a qu'à bien gouverner des sujets ; au lieu que la *vertu* avoit à combattre des ennemis. D'où il paroît que la *vertu* consiste dans l'effort, & est plus méritoire que la sagesse, qui est ordinairement un don de la nature.

« Les âmes réglées d'elles-mêmes & bien

nées, dit Montagne, suivent même train & représentent en leurs actions même visage que les vertueuses; mais la *vertu* sonne je ne fais quoi de plus grand & de plus actif que de se laisser vaincre par une heureuse complexion, doucement & paisiblement conduire à la suite de la raison. Celui qui, d'une douceur & facilité naturelle, mépriserait les offenses reçues, ferait chose très-belle & très-digne de louange. Mais celui qui, piqué & outré jusqu'au vif d'une offense, s'armerait des armes de la raison contre ce furieux appétit de vengeance, & après un grand conflit s'en rendrait enfin maître, ferait sans doute beaucoup plus. Celui-là ferait bien, & celui-ci vertueusement: l'une de ces actions se pourrait dire bonté, & l'autre *vertu*; car il semble que le nom de la *vertu* présuppose de la difficulté & du contraste, & qu'elle ne peut s'exercer sans partie. C'est, à l'aventure, pourquoi nous nommons Dieu fort, bon, libéral & juste: mais nous ne le nommons pas vertueux. »

Le vice est ce qui est opposé à la *vertu*. Il prend sa source dans l'amour propre mal-entendu. C'est la préférence de l'intérêt personnel au bien public: c'est ce qu'on appelle *mal moral*.

On entend aussi par vice les mauvaises qualités du cœur & de l'esprit, & on les distingue des défauts & des ridicules. Les vices prennent leur source dans l'âme, les défauts dans le tempérament, & les ridicules dans l'esprit. On peut se corriger des vices & des ridicules; on ne détruit pas aisément les défauts du corps.

Le vice ne nuit point à l'harmonie de l'univers; il n'offense que son auteur: excepté le vice de séduction, qui nuit également à soi-même & aux autres, & qui, par cette raison, mérite d'être doublement puni.

Les vices, dit M. de la Rochefoucault, entrent dans la composition des *vertus*, comme les poisons entrent dans la composition des remèdes. La prudence les assemble & les tempère, & elle s'en sert utilement contre les maux de la vie.

L'esprit du monde ne juge des hommes que par le rapport que leurs qualités ont avec leur avantage personnel; & souvent

il préfère un vice amusant ou un ridicule brillant, à une *vertu* sérieuse & chagrine.

A. N. VERTU. Influence de la *vertu* dans l'éloquence.

L'élégance du goût, l'audace du génie

Ne produiront jamais le prestige enchanteur

Que prête à ses écrits la vertu de l'auteur.

Tel est l'ascendant de la *vertu*. Les vices ne peuvent plaire qu'en paroissant sous ses traits; & cet aveu de leur difformité est le plus bel éloge de ses charmes. Les voluptueux, les pervers même ont des moments de réflexion, & leur retour est toujours pour la *vertu*; elle se ménage, dans les cœurs les plus corrompus, un négociateur secret qui plaide sa cause, & les prépare à se réconcilier avec elle.

Il est pour les écrivains un objet plus flatteur que les applaudissements. On peut admirer l'ouvrage sans estimer l'auteur; mais lorsque l'honnêteté respire en ses discours, on sent pour lui une espèce d'affection, qui est la plus douce récompense de ses travaux, & qui devrait en être le premier objet; & en effet, quoiqu'il soit doux d'exercer un empire volontaire sur les esprits, d'obtenir sur les cœurs une autorité qui les maîtrise sans tyrannie, il est bien davantage de pouvoir se dire: je suis chéri de ceux qui m'admirent, & ils font encore plus de cas de mon âme que de mon génie.

Le plus pur comme le plus délicieux des plaisirs, est le témoignage d'avoir rendu les hommes meilleurs; & ce suffrage de notre propre cœur, est la source la plus féconde du sublime qui étonne, & de l'activité qui entraîne. A ce suffrage intérieur, se joint celui de tous les lecteurs: ils s'intéressent à la gloire de l'écrivain, que l'honnêteté inspire. Cette honnêteté, qui embellit toujours l'éloquence, la supplée même quelquefois. Le zèle patriotique qui anime Caton, la magnanimité républicaine qui l'inspire, empêchent les Romains d'apercevoir la rudesse de son style; & César, cet écrivain élégant, qui auroit été sans doute le rival de Cicéron, s'il n'eût été celui de Pompée; César, qui employoit avec supériorité toutes les ressources de l'éloquence; César voit son génie obligé de céder à la

vertu de Caton : tant il est vrai qu'elle a sur nos cœurs un ascendant irrésistible ; & que le moyen le plus sûr de nous plaire , est de nous l'inspirer.

Pour faire aimer la *vertu* , il faut l'aimer soi-même. L'élévation de l'ame est la source du sublime , & cette élévation suppose la conscience de nos forces & de notre droiture. Un homme énérvé par les plaisirs , ou avili par la bassesse , sera-t-il capable des élans & de la hardiesse qui sont le caractère de la grande éloquence ?

Que penserez-vous d'un orateur dont les discours seront en contradiction avec les mœurs ? Qu'un avaré prêche le mépris des richesses , sera-t-il impression sur vos ames ? Notre amour-propre , révolté qu'on ait voulu nous faire illusion , se roidira contre les argumens les plus forts , & nous éprouverons contre l'orateur une prévention qui tournera au détriment des vérités dont il se déclare le défenseur. Mais , dira-t-on , il faudra se cacher , & son hypocrisie le sauvera de cette espèce de contradiction. Ah ! l'hypocrisie est le plus difficile , comme le plus honteux des rôles. Il est pénible de tenir un langage opposé à ses opinions , & il se trouve des momens où notre ame nous échappe , où nos passions brisent les digues que leur opposent nos intérêts. L'hypocrisie ressemble à ces copies des chefs-d'œuvre du Titien , dont le dessin est trop géné , & dont les couleurs sont trop vives : elle se trahit même par les efforts qu'elle essaie pour ressembler à la vertu.

La contrainte produit dans nos écrits le même effet que dans nos manières ; elle leur enlève cet air d'aisance , ce naturel qui est la première source de la persuasion.

Mais quand il seroit possible d'en imposer aux autres , la dissonance de nos mœurs & de nos sentimens arrêteroit les élans de notre imagination. Nous ne pourrions confronter notre conduite avec nos principes , sans qu'un reproche intime n'affoiblît l'énergie de nos images ; nous manquerions de cette chaleur du sentiment , dont le cœur seul est le foyer ; nos ouvrages ressembleroient à des personnes qui , avec un coloris brillant & des manières élégantes , n'ont rien cependant qui nous attire & nous intéresse , parce qu'elles manquent de phy-

sionomie : il n'appartient qu'à la *vertu* de prêter aux productions du génie ces espèces de traits qui , en décélant notre ame , font impression sur celle des autres , & les pressent de nous accorder leur affection en même temps que leur estime.

Comparez nos idées aux eaux qui prennent la faveur du terrain qui leur sert de canal : notre ame se réfléchit dans nos écrits , comme nos traits dans une glace fidelle. Je vois percer , dans les odes d'Anacréon , son amour pour les plaisirs ; dans les chants de Tyrtée , l'héroïsme qui caractérisoit son ame ; dans les harangues de Démosthène , sa haine pour Philippe ; dans Cicéron , la bonne idée qu'il avoit de lui-même : le tendre Racine veut en vain ressembler au sublime Corneille ; l'affectueux Massillon ne copiera jamais le nerveux Bourdaloue. Je connois mieux l'ame de Fénelon en lisant ses ouvrages , qu'en relisant ses panégyristes. Or , si les nuances de nos caractères se distinguent jusques dans les productions de nos esprits ; s'il est des tours , des expressions , des figures , passez-moi le terme , des attitudes de mots qui décèlent nos ames , comment un homme vicieux fera-t-il naître l'intérêt que produit la *vertu* ?

L'orateur a une ressource de moins que les autres écrivains ; son geste peut le trahir , ainsi que son style : il a deux efforts à soutenir en même temps. L'acteur débite & ne compose pas ; le disertateur compose & ne débite pas. Pour l'orateur , il doit , au même moment , se mettre en garde contre la sincérité , qui pourroit lui échapper dans le débit & dans la composition , prévoir les trahisons que lui feroient ses gestes & son style ; & par un effort presque impossible , sur-tout s'il est long-temps soutenu , donner à sa déclamation , comme à son élocution , l'activité qu'il affecte d'avoir dans l'ame.

Si vous supposez qu'il ne croie pas à la *vertu* , pourra-t-il en plaider la cause avec succès ? Lorsque les preuves qu'il emploiera conduiront à l'évidence , il se condamnera intérieurement de lutter contr'elles ; & ce reproche intime émouffera les traits qu'il lance contre le vice. Si ces preuves ne sont pas convaincantes , comment seront-elles

sur son auditoire une forte impression? Ainsi, même en supposant qu'il réussit à faire illusion, & que son hypocrisie ne fût point soupçonnée, il ne feroit jamais naître la persuasion. On opposera peut-être à mes réflexions, qu'Ovide, toujours persécuté par ses passions, ou à cause d'elles, a chanté les douceurs de l'innocence; que Sénèque a écrit sur une table d'or l'éloge de la médiocrité; que des écrivains, connus par la bassesse de leur jalousie, se sont élevés avec force contre cette passion ténébreuse. Comment donc juger des cœurs par les écrits, & conclure de la morale aux mœurs?

Ovide a fait l'éloge de l'âge d'or: mais l'âge d'or ne fut-il pas celui des plaisirs? L'innocence les rend plus piquans encore. Sera-t-on surpris qu'un auteur voluptueux ait peint avec intérêt la plus touchante des voluptés? Sénèque aimoit les richesses, & écrivoit contr'elles; mais écrivoit-il en orateur? Son style, trop subtil pour être affectueux, ne porta jamais l'empreinte du sentiment. Des écrivains envieux ont déclamé contre l'envie. Eh! qui pouvoit mieux qu'eux en connoître les détours, & en démasquer les artifices?

Au reste, est-il surprenant qu'en s'élevant contre les vices, on nous en inspire l'horreur? Ils sont faits pour être détestés. Mais il seroit étonnant qu'un écrivain vicieux fit autant d'impression que l'homme honnête, à qui la nature auroit accordé les mêmes talens.

Je vois paroître un orateur vertueux. La modeste sécurité qui perce à travers ses traits, la décence qui ennoblit ses manières, une certaine ardeur pour le bien, qui lui échappe dans son silence même, le ton touchant que lui donne son zèle, tout me presse de l'écouter, tout me cache ou me fait pardonner ses fautes. S'il hésite, je tremble; s'il est applaudi, il mē semble que je partage ses succès; & en les partageant, je voudrois les accroître. Il n'avoit pas encore parlé, & j'étois persuadé par le desir de l'être. Ma confiance donne à ses preuves toute la force de l'évidence; & l'idée que j'ai de sa vertu, tourne au profit des vérités qu'il enseigne.

● Tels sont les avantages de la vertu. Elle est dans l'éloquence, comme dans les mœurs,

la recommandation la plus puissante, & le charme le plus séduisant. Si l'orateur qu'elle n'inspire pas est connu, comme il ne fait point naître la confiance, il produira difficilement la persuasion. S'il n'est point connu, la conscience de son hypocrisie lui ôtera la sécurité qui est la source du sublime, & le naturel qui est la source de l'intérêt. Né avec des talens supérieurs, parvient-il à faire impression; cette impression, quelque vive qu'on la suppose, l'auroit été davantage, si à la force du génie il eût joint l'ascendant de la vertu.

Si l'on nous objecte que plusieurs écrivains ont eu l'art de nous inspirer son amour, sans l'avoir eux-mêmes, M. d'Alembert répondra pour nous, que le sentiment qui fait aimer la vertu, les remplissoit alors; c'étoit en eux, dans ce moment, un sentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureusement passager.

Cet article nouveau est tiré des notes du Poème sur l'éloquence, imprimé il y a quelques mois à Lyon, chez Faucheux.

VERTUS, anges du premier chœur de la troisième hiérarchie. Voyez ANGE & HIÉRARCHIE.

On appelle ainsi ces anges, à cause du pouvoir de faire des miracles, & de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions, qui leur est attribué par les peres & les théologiens qui ont traité des anges.

VERTU. (*Langue franç.*) Ce mot se prend souvent dans notre langue pour désigner la pudeur, la chasteté. Madame de Lambert écrivoit à sa fille: « Cette vertu » ne regarde que vous; il y a des femmes » qui n'en connoissent point d'autre, & » qui se persuadent qu'elle les acquitte de » tous les devoirs de la société. Elles se » croient en droit de manquer à tout le » reste, & d'être impunément orgueilleuses » & médisantes. Anne de Bretagne, prin- » cesse impérieuse & superbe, faisoit payer » bien cher sa vertu à Louis XII. Ne faites » point payer la vôtre. » (*D. J.*)

VERTU. (*Crit. sacrée.*) Ce mot a plusieurs sens. Il signifie la force & la valeur, *Pf.* 30, 11, les miracles & les dons surnaturels, *Matt.* 7, 22, la sainteté qui nous rend agréables à Dieu & aux hommes,

2, *Pierre* 1, 5. *Vertu* se prend au figuré pour l'arche d'alliance, qui faisoit la force d'Israël, *Pf.* 77, 61, pour la puissance céleste, *Pf.* 102, 21, pour de grands avantages; ceux qui se sont nourris des biens, des *vertus* du siecle à venir, ne retomberont point dans leurs péchés, *Héb.* 6, 5. (D. J.)

VERTU. (*Mythol.*) Le culte le plus judicieux des païens étoit celui qu'ils rendoient à la *Vertu*, la regardant comme la cause des bonnes & grandes actions qu'ils honoroient dans les hommes. La *Vertu* en général étoit une divinité qui eut à Rome des temples & des autels. Scipion, le destructeur de Numance, fut le premier qui consacra un temple à la *Vertu*; mais c'étoit peut-être aussi à la Valeur, qui s'exprime en latin communément par le mot de *virtus*. Cependant il est certain que Marcellus fit bâtir deux temples, l'un proche de l'autre; le premier à la *Vertu*, prise dans le sens que nous lui donnons en françois; & le second à l'Honneur: de manière qu'il falloit passer par le temple de la *Vertu*, pour aller à celui de l'Honneur. Cette noble idée fait l'éloge du grand homme qui l'a conçue & exécutée. Lucien dit que la Fortune avoit tellement maltraité la *Vertu*, qu'elle n'osoit plus paroître devant le trône de Jupiter: c'est une image ingénieuse des siecles de corruption. (D. J.)

VERTUEUX (HOMME). VICIEUX (HOMME). *Morale.* Un *homme vertueux* est celui qui a l'habitude d'agir conformément aux loix naturelles & à ses devoirs. Un *homme vicieux* est celui qui a l'habitude opposée. Ainsi, pour bien juger de ces deux caractères, on ne doit pas s'arrêter à quelques actions particulières & passagères; il faut considérer toute la suite de la vie & la conduite ordinaire d'un homme. On ne mettra donc pas au rang des hommes *vicieux*, ceux qui par foiblesse ou autrement, se sont quelquefois laissés aller à commettre quelque action condamnable; ceux-là ne méritent pas non plus le titre d'*homme vertueux*, qui dans certains cas particuliers ont fait quelque acte de vertu. Une vertu parfaite à tous égards, ne se trouve point parmi les hommes; & la foiblesse inséparable de l'humanité, exige

qu'on ne les juge pas à toute rigueur.

Comme l'on avoue qu'un homme *vertueux* peut commettre par foiblesse quelques actions injustes, l'équité veut aussi que l'on reconnoisse qu'un homme qui aura contracté l'habitude de quelques vices, peut cependant en certains cas faire de bonnes actions, reconnues pour telles, & faites comme telles. Distinguons avec autant de soin les degrés de méchanceté & de vice, que ceux de bonté & de vertu.

C'est épargner & respecter la nature humaine, que de ne pas relever les défauts des grands hommes, parce que cette nature ne produit guere d'original qu'on puisse prendre pour un modèle achevé de sagesse & de vertu. (D. J.)

VERTUGADIN, f. m. (*Jardin.*) glaucis de gazon en amphithéâtre, dont les lignes qui le renferment ne sont point parallèles.

Le mot *vertugadin* vient de l'espagnol *vertugado*, qui signifie le bourlet du haut d'une jupe, auquel cette partie d'un jardin ressemble. (D. J.)

VERTUMNALES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) fêtes instituées à Rome en l'honneur du dieu Vertumne. On n'est pas d'accord sur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainsi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes se célébroient dans le temps d'une foire ou marché fameux, où l'on faisoit divers échanges de marchandises. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'octobre, parce que l'automne étant le temps où l'on recueille les fruits, on y rendoit grâces de leur récolte à Vertumne qu'on croyoit y présider.

VERTUMNE, (*Mythol.*) *Vertumnus*, dieu des jardins & des vergers, étoit en honneur chez les Etrusques, d'où son culte passa à Rome. Ovide décrit les amours de Pomone & de *Vertumne*, & les différentes formes que ce dieu prit pour se faire aimer de sa nymphe. « Combien de fois, » dit-il, caché sous un habit qui l'auroit » fait prendre pour un moissonneur, parut-il devant Pomone chargé de gerbes de » blé? Quelquefois la tête couronnée de » foin, on auroit imaginé qu'il venoit » faucher quelque pré; ou l'aiguillon à la » main

» main, il ressembloit à un bouvier qui
 » venoit de quitter la charrue. Lorsqu'il
 » portoit une serpe, on auroit cru que
 » c'étoit un véritable vigneron. S'il avoit
 » une échelle sur ses épaules, vous eussiez
 » dit qu'il alloit cueillir des pommes. Avec
 » une épée, il paroïssoit être un soldat ;
 » & la ligne à la main, un pêcheur. Ce
 » fut à la faveur de tant de déguisemens,
 » qu'il eut souvent le plaisir de paroître
 » devant Pomone ; & de contempler tous
 » ses charmes. Enfin il résolut de se méta-
 » morphoser en vieille. D'abord ses che-
 » veux devinrent blancs, & son visage se
 » couvrit de rides ; il prit une coëffure
 » qui convenoit à ce déguisement, &
 » entra déguisé de cette maniere dans le
 » jardin de Pomone. » Ce fut le seul
 moyen qui lui réussit.

On croit que *Vertumne*, dont le nom signifie *tourner*, *changer*, marquoit l'année & ses variations. On avoit raison de feindre que le dieu prenoit différentes figures pour plaire à Pomone, c'est-à-dire, pour amener les fruits à leur maturité. Ovide lui-même donne lieu à cette conjecture, puisqu'il dit que ce dieu prit la figure d'un laboureur, celle d'un moissonneur, celle d'un vigneron, & enfin celle d'une vieille femme, pour désigner par-là les quatre saisons, le printemps, l'été, l'automne & l'hiver.

Vertumne avoit un temple à Rome près du marché, ou de la place où s'assembloient les marchands, parce que *Vertumne* étoit regardé comme un des dieux tutélaires des marchands. *Vertumnus*, dit un ancien scholiaste, *deus est præses vertendarum rerum, hoc est, vendendarum ac emendarum.*

On célébroit au mois d'octobre une fête en l'honneur de ce dieu, appelée *vertumnalia*. Il étoit représenté sous la figure d'un jeune homme, avec une couronne d'herbes de différentes especes, & un habit qui ne le couvroit qu'à demi, tenant de la main gauche des fruits, & de la droite une corne d'abondance.

Vertumne étoit, selon les commentateurs d'Ovide, un ancien roi d'Etrurie, qui par le soin qu'il avoit pris de la culture des fruits & des jardins, mérita après sa mort d'être mis au rang des dieux. (D. J.)

Tome XXXV.

VERTUS, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans la Champagne, élection de Châlons, à six lieues au sud-ouest de Châlons, & à trente au nord-est de Paris, avec titre de comté-pairie & justice royale. Cette ville est dans une plaine, au pié d'une montagne. Elle a dans son enceinte une collégiale & deux abbayes, l'une de bénédictins de la congrégation de S. Vanne, & l'autre de chanoines réguliers. Long. 21, 42 ; latit. 48, 53. (D. J.)

VERUCINI ou VERRUCINI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise, selon Pline, liv. III, ch. 4. Le pere Hardouin croit qu'ils habitoient le quartier de la Provence où se trouve aujourd'hui Verignon. (D. J.)

VERVE, s. f. (*Poësie.*) c'est une vive représentation de l'objet dans l'esprit, & une émotion du cœur proportionnée à cet objet ; moment heureux pour le génie du poëte, où son ame enflammée comme d'un feu divin, se représente avec vivacité ce qu'il veut peindre, & répand sur son tableau cet esprit de vie qui l'anime, & ces traits touchans qui nous séduisent & nous ravissent.

Cette situation de l'ame n'est pas facile à définir ; & les idées qu'en donnent la plupart des auteurs, paroissent plutôt sortir d'une imagination échauffée que d'un esprit réfléchi. A les en croire, tantôt c'est une vision céleste, une influence divine, un esprit prophétique : tantôt c'est une ivresse, une extase, une joie mêlée de trouble & d'admiration, en présence de la divinité. Ont-ils dessein, par ce langage emphatique, de relever les arts & de dérober aux profanes les mystères des Muses ? Pour nous, écartant ce faste allégorique qui nous offusque, considérons la *verve* telle qu'elle est réellement.

La divinité qui inspire les poëtes quand ils composent, est semblable à celle qui anime les héros : dans ceux-ci, c'est l'audace, l'intrépidité naturelle, animée par la présence même du danger ; dans les autres c'est un grand fond de génie, une justesse d'esprit exquise, une imagination féconde, & sur-tout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aisément à la vue des objets. Ces ames privilégiées prennent fortement

Mm

L'empreinte des choses qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractère d'agrément & de force qu'elles leur communiquent. Voilà la source de la *verve* ou de l'enthousiasme. Ses effets sont faciles à comprendre, si l'on se rappelle qu'un artiste observateur puise dans la nature tous les traits dont ses imitations peuvent être composées; il les tire de la foule, les assemble & s'en remplit. Bientôt son feu s'allume à la vue de l'objet; il s'oublie; son ame passe dans les choses qu'il crée: il est tour-à-tour Cinna, Auguste, Phedre, Hippolyte; & si c'est la Fontaine, il est le loup & l'agneau, le chêne & le roseau. C'est dans ces transports qu'Homere voit les chars & les courriers des dieux, que Virgile entend les cris affreux de Phlégius dans les ténèbres infernales, & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choses qui ne sont nulle part, & qui cependant sont vraies.

*Poeta cum tabulas cepit sibi,
Quærit quod nusquam est gentium, reperit tamen.*

Voilà la *verve*: voilà l'enthousiasme: voilà le dieu qui fait les vrais peintres, les musiciens & les poëtes. (D. J.)

VERUE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans le Piémont, au comté d'Asti, sur une colline, près du Pô, entre Casal & Turin, aux confins du Montferrat. Elle est bien fortifiée, & appartient au roi de Sardaigne. *Long. 25, 40; latit. 45, 6.* (D. J.)

VERVEILLE, f. f. (*Fauconnerie.*) petite plaque qu'on attache au pié des oiseaux de proie, & sur laquelle plaque sont empreintes les armes du seigneur, pour faire reconnoître l'oiseau. (D. J.)

VERVEINE, VERVENE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *verbena*; genre de plantes à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est droite & découpée ordinairement en deux parties, & l'inférieure en trois; de façon que cette fleur paroît au premier coup-d'œil composée de cinq pièces. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences minces & oblongues; elles rem-

plissent presque toute la capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les fleurs naissent le plus souvent en gril sans être disposées en rond, & qu'elles sont réunies quelquefois en une sorte de tête. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *verveine* commune, *verbena vulgaris, cæruleo flore*, I. R. H. 200, est la principale des huit especes de Tournefort. Sa racine est oblongue, un peu moins grosse que le petit doigt, garnie de quelques fibres, blanche, d'un goût tirant sur l'amer. Elle pousse des tiges hautes d'un pié & demi, anguleuses ou quarrées, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuses. Ses feuilles sont oblongues, opposées deux à deux, découpées profondément, ridées, d'un verd plus foncé dessus que dessous, d'un goût amer & désagréable.

Ses fleurs naissent en épi long & grêle, petites, formées en gueule, ordinairement bleues, quelquefois blanchâtres; chacune est un tuyau évasé par le haut & découpé en cinq parties presque égales, avec quatre petites étamines dans le milieu, à sommets recourbés. Quand cette fleur est tombée, le calice qui est fait en cornet, devient une capsule remplie de quatre semences jointes ensemble, grêles & oblongues. Cette plante croît aux lieux incultes, comme aussi le long des chemins, contre les haies & contre les murs; elle fleurit en été, quelquefois même en automne. Voyez VERVEINE, littér. (D. J.)

VERVEINE. (*Mat. méd.*) Il n'y a pas de plante que les anciens aient tant recommandée que celle-ci, en qualité de vulnérable; ils l'ont regardée comme capable de chasser les corps étrangers; ce qui lui a fait donner le nom de *herba vulneraria*. Il n'y a pas non plus de plante dont ils aient fait un plus grand usage dans les sacrifices: ce qui l'a fait appeler *herba sacra*, herbe sainte, *à mensa Jovis*, de la table de Jupiter. On en répandoit sur les autels, & on s'en servoit à les essuyer. Il n'y a pas de plante non plus, sur laquelle les magiciens aient fait plus de contes ridicules. Si, par exemple, ont dit quelques-uns d'entr'eux, on décrit un cercle autour de cette plante, & qu'on la cueille de la main gauche. avant

d'avoir vu le soleil ou la lune, on fera heureux dans tout ce qu'on entreprendra; mais si on la cueille de la droite, tout arrivera de travers. On lit dans quelques auteurs, que si l'on fait mâcher de cette herbe aux enfans, leurs dents viendront sans douleur. On la dit bonne aussi contre les convulsions & contre les charmes. Quelques-uns estiment la racine de *verveine* bonne à être portée en amulette contre les tumeurs scrophuleuses; & il faut qu'elle soit attachée au cou, de la main d'une vieille.

La *verveine* est apéritive, déterfivè, fortifiante & fébrifuge. Les feuilles infusées dans du vin sont bonnes dans la chlorose & dans la jaunisse. La poudre des feuilles est bonne pour l'hydropisie, & le suc guérit les fièvres intermittentes. Une infusion des feuilles faite en maniere de thé, est bonne dans la passion hystérique.

Les feuilles pilées & appliquées en forme de cataplasme, sont un très-bon résolutif dans les douleurs de côté & dans la pleurésie.

Le peuple croit que cette application attire en dehors le sang dont l'arrêt cause ces maux. L'eau distillée de cette plante, aussi bien que son suc, guérit l'inflammation des yeux, est bonne dans les plaies, augmente le lait des nourrices, brise & chasse la pierre de la vessie, & donne du soulagement dans la colique venteuse. *Extr. du Dictionnaire de médecine de James.*

Nous ne croyons pas inutile de donner de temps en temps quelques échantillons de la maniere des pharmacologistes, tant anciens que modernes. Au reste, il n'y a qu'à prendre les assertions positives sur les vertus de cette plante, pour le simple énoncé de ses usages, ou pour les prétentions des auteurs, & l'on aura ce que nous savons de plus réel sur cette plante.

Ses feuilles entrent dans l'eau vulnéraire, la poudre contre la rage, & l'emplâtre de bétoine, & les sommités fleuries de l'huile de scorpion composée, &c. (b)

VERVEINE. (*Littér.*) Cette plante étoit chez les Romains fort en usage dans leurs cérémonies religieuses; on en baloyoit les autels de Jupiter; on se présentoit dans les temples, couronné de *verveine*; on tenoit à la main de ses feuilles, lorsqu'il falloit apaiser les dieux. Quand il s'agissoit de

chasser des maisons les malins esprits, on faisoit des aspersions d'eau lustrale tirée de la *verveine*.

Il faut cependant remarquer que les Latins appelloient *verbenæ*, *verbena*, *verbenaca*, *hierobotane*, non seulement la *verveine*, mais en général diverses sortes d'herbes, de branches, de feuilles d'arbres vertes, & cueillies dans un lieu sacré. Ils s'en servoient pour les couronnes des hérauts d'armes, lorsqu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre. C'est pourquoi Térence a dit:

En ara, hinc sume verbenas tibi.

« Prenez des herbes sacrées de cet autel. »
Et Horace, *odè II, lib. IV, vers. 7* :

Ara castis

Vincta verbenis.

« L'autel est environné d'herbes sacrées; » car il ne s'agit pas ici de la seule *verveine*.

Il n'en étoit pas de même des druides; ils étoient entêtés des prétendues vertus de la *verveine* en particulier; ils ne la cueilloient qu'en y mêlant beaucoup de superstitions; ce devoit être à la pointe du jour, au moment que la canicule se levoit, & après avoir offert à la terre un sacrifice d'expiation. Cette plante passoit chez eux comme un souverain remède pour guérir toutes sortes de maladies; mais de plus, comme un moyen de réconcilier les cœurs que l'inimitié avoit aliénés. (*D. J.*)

VERVELLES, (*Marine.*) especes de gonds placés dans la quille d'un bateau foncet, auxquelles le gouvernail est accroché.

VERVELLE, (*Fauconnerie.*) c'est une espece de petit anneau ou de plaque qu'on attache au pié de l'oiseau de proie, où sont les armes du seigneur à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX, CLIVETS, RAFLES, ENTONNOIRS, RENARD. (*Pêche.*) C'est une sorte de filet rond qui va toujours en pointe: l'ouverture de ce filet est faite d'un demi-cercle, & d'une traverse par le bas. Plusieurs cercles, qui vont toujours en diminuant, se soutiennent ouverts; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du *verveux*, & diminue comme un entonnoir. C'est par le bout de ce filet que l'on

nomme le *goulet*, qu'entre dans le *verveux* les poissons qui y sont conduits, & d'où ils ne peuvent plus sortir, parce que le *goulet* se diminue quand le poisson se présente pour entrer; & pour que le *goulet* demeure toujours en état, il est soutenu par quatre ou six petites ficelles qui le font toujours rester dans le milieu du *verveux*.

Pour conduire le poisson dans ce piège, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les ailes*, & qui sont d'inégales longueurs; ces filets sont garnis de flotres par le haut, & chargés de pierres par le bas: le même filet dans les rivières est garni de plomb, au lieu de pierres.

Quand on veut mettre le *verveux* ou *rafle* à la mer, on le place dans un endroit convenable; on amarre le bout du filet à une grosse pierre, que l'on appelle *cablière*, au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du *verveux*, & dont le nombre est proportionné à sa longueur. Il y a de même, comme au bout, une *cablière* ou grosse ralingue amarrée à chaque bout de la traverse de l'ouverture; & au haut du demi-cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques brasses de long, dont le bout, qui tire cet engin & le fait tenir debout, est frappé sur une grosse pierre. Le corps du *verveux*, à son ouverture, peut avoir environ quatre piés de haut, & huit piés de large; les bouts des deux filets qui forment les ailes entourent toute cette ouverture, afin que les poissons qu'ils conduisent dans cet instrument, n'en puissent échapper. On met aussi une grosse *cablière* à chaque bout des ailes; on place le *verveux* le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre; & si la marée, par exemple, se porte à l'ouest, l'aile du côté de l'est doit être plus courte que celle du côté de l'ouest. La première aura huit brasses, & la seconde seize ou dix-huit, plus ou moins, selon qu'on le juge convenable, pour arrêter le poisson qui se trouve à la côte après la pleine mer, & le conduire dans le *verveux*. Les ailes sont pour cet engin le même effet que les chasses pour les parcs & pêcheries. Ces ailes ont environ une brasse de haut, comme les *tramaux*; on prend dans le *verveux* de toutes sortes de poissons, tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année.

Elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui, faisant rouler & venir à la côte les grosses pierres auxquelles le *verveux* est amarré, déchirent & brisent ces sortes d'instrumens.

Les mailles qui composent le corps, le *goulet* & les ailes du *verveux*, sont de divers calibres, & de fils de différentes grosseurs. Les mailles du corps ont environ dix-huit lignes; celles du *goulet* ont quinze lignes; celles des ailes sont de l'échantillon des seines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépense que coûte un pareil instrument, & la facilité de s'en servir, ont excité grand nombre de pêcheurs riverains à s'en servir.

Il y a encore une autre sorte de *verveux* en usage dans le ressort de l'amirauté de Dieppe. Ce *verveux* a des ailes de bas clayonnage & piquets; cette sorte de *verveux* est différente de ceux en usage dans le ressort de l'amirauté de Saint-Valéri en Caux. La tonne est semblable à celle de ces premiers; la queue ou extrémité est de même amarrée sur un fort piquet; mais les ailes, pannes ou côtés, sont montées sur de petits piquets d'environ quatre piés de hauteur au plus.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en servir avec autant de succès que de leurs anciens parcs de claies & autres filets, qui ont tous été détruits. Les *verveux* dont se servent les pêcheurs à la mer de ces deux ressorts, ont la queue ou l'extrémité arrêtée sur un fort piquet avec les ailes, pans ou côtés, montées sur de petits piquets d'environ quatre piés de hauteur. Pour faciliter aux poissons l'entrée dans le *verveux*, qui a de même un ou plusieurs *goulets*, on met au pié des côtés une petite levée de cailloutage, & quelques pouces de clayonnage. L'ouverture des ailes peut avoir vingt à vingt-cinq brasses de largeur, exposée à la côte; & comme cette nouvelle pêcherie est de même sédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puissent empêcher ces pêcheurs de les tendre.

Les pêcheurs de Saint-Valéri en Caux ont inventé différentes sortes de *verveux*, depuis la défense de se servir des filets traînants, & la suppression des pêcheries exclusives, sans titres de la qualité prescrite par

l'ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne se servoient point de ces instrumens ; mais depuis quelque temps ils en ont fait de neuf différentes manieres, que leur industrie leur a suggérées. Il y a les tonnelles ou *verveux* simples pierrés ; les mêmes arrêtés sur pieux, ou piquets ; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté ; les mêmes, dont la jambe est montée sur piquets ; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi-cercle, tant flotté que non flotté ; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottées ; celles qui sont établies de même, mais le tout monté sur piquets ; les *verveux* avec jambes & chassé au milieu, comme aux parcs ; enfin les mêmes instrumens non flottés avec jambes & chassés, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces *verveux* se peuvent réduire à deux especes : en pêcheries variables, & en pêcheries sédentaires.

Les *verveux* simples, qui sont les premiers que les pêcheurs ont imaginés, sont les véritables *verveux* des rivieres ; on les établit aux bords des pêcheries ; c'est un sac de rets tenu ouvert au moyen de quatre, cinq ou six cercles qui vont toujours en diminuant jusqu'à l'extrémité du sac, au bout duquel est une corde que le pêcheur amarre sur une grosse roche pour tenir le *verveux* tendu. L'ouverture, qui est toujours exposée à la côte, est en forme de demi-cercle, arrêtée par une traverse de corde ; aux deux coins du demi-cercle de l'entrée est une autre corde qu'on arrête aussi sur la roche, de même que celles qui sont de chaque côté des cercles. Au milieu du demi-cercle de l'entrée du *verveux*, est une autre corde que le pêcheur nomme *raban*. En roidissant cette dernière, le *verveux* se tient droit & ne peut varier ; elle est arrêtée ordinairement sur une grosse roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des pêcheurs, qui arrêtent de même souvent la queue du *verveux* ; celui-ci est variant, & se peut changer à volonté.

La deuxième sorte de *verveux* ou tonnelle, est formée de la même maniere ; elle differe de ceux de la première espece, en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout sont arrêtés & frappés sur

des pierres ou des roches qui se trouvent sur le lieu où les pêcheurs veulent rendre, ces derniers y sont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui saisissent le *verveux*, ou auxquels cet instrument est amarré, de maniere qu'il y reste stable & immobile ; ce qui est d'autant plus nécessaire, que les *verveux* se placent, dans le ressort de l'Amirauté de Dieppe, le long des roches qui sont au pied des falaises, où la brise est toujours violente.

La troisième espece de tonnelles est celle où le corps du *verveux* est établie comme à la première espece ; mais à laquelle les pêcheurs ont ajouté une jambe, aile ou côté, bras tendu flotté & pierré, de la même maniere que l'on tend les traux, les cibaudieres & brétellieres flottées ; ce côté ou jambe est exposé à la marée, afin de conduire dans la tonnelle le poisson que le flot amene à la côte. Ce filet est de l'espece des rets varians, parce que le pêcheur le place où il lui plaît, pouvant le changer à son gré toutes les marées.

Les tonnelles de la quatrième espece sont les mêmes que les précédentes, à la différence qu'elles ne sont point flottées. Le corps du *verveux*, & la jambe ou bras sont arrêtés sur des piquets de la même maniere que les rets de bas parcs ; ce *verveux* est une pêcherie sédentaire. Ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui se présente dans le filet, est un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques pêcheurs de Dieppe y ont ajouté ; ce qui ne doit point être permis, parce qu'il pourroit retenir le poisson du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorsque la basse mer le force à s'en retourner.

La cinquième sorte de *verveux* est la même que la précédente : le corps du *verveux*, ou la tonnelle, est comme à la première ; il n'a semblablement qu'une seule jambe, panne ou côté exposé à la marée. Il differe du précédent, en ce que la jambe est formée en demi-cercle, que les pêcheurs montent sur piquets, ou qu'ils flottent suivant le terrain où la tonnelle est placée.

A la sixième espece de *verveux*, cet instrument a deux jambes, ailes ou panes ; il forme une pêcherie plus parfaite que les

premieres; on le tend flotté; l'aile du côté d'où vient la marée à la côte, est toujours plus courte que l'autre, afin de donner une entrée plus libre au poisson qui y arrive de flot. Ces jambes forment une espece d'équerre, dont l'ouverture de l'angle est suivant la nature du terrain sur lequel la pêche se fait; les lieux les plus convenables sont les petits coudes, où la marée tombe avec plus de rapidité.

La septieme espece de tonnelle ou *verveux* est droite ou en demi-cercle; le *verveux* & les jambes sont montés sur des piquets; on peut regarder ces sortes de tonnelles ainsi établies, comme des bas parcs, tournées ou fourrées, dont la pointe de la pécherie, exposée à la mer, est garnie d'une tonnelle ou gonne. Les pêcheurs des greves du mont Saint-Michel ont de semblables pécheries: elles pourroient avoir donné lieu à l'établissement de ces sortes de tonnelles dont commencent à se servir les pêcheurs des côtes de Caux.

La huitieme espece de *verveux* ou tonnelle a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle; & dans le milieu de l'intervalle une chasse, comme les parcs de bois & de filets; cette chasse va du pié de la côte jusqu'à l'entrée ou l'embouchure de la tonnelle; ainsi que tous les autres filets de la pécherie, elle est montée sur pieux ou piquets; il n'y a aucun inconvénient de lui laisser la hauteur de cinq à six piés au dessus du terrain. Elle a le même effet qu'aux parcs, en conduisant dans la tonnelle le poisson qui entre dans la pécherie; celle-ci est complete, & peut pêcher avec autant & plus de succès que les parcs, & il est certain que tous les poissons qui sont assez grands pour ne pouvoir passer au travers des mailles, n'en peuvent échapper, quand ils y sont une fois restés au jussant.

La neuvieme espece de tonnelle est la même que la précédente; l'industrie du pêcheur y a ajouté encore un filet, pour fermer l'entrée de la tonnelle; il prend du bout des pannes ou côtés qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette maniere l'embouchure: on le lace également sur la chasse, avec cette précaution: les pêcheurs empêchent que les bars & les mulets qui sont dans la pécherie ne se puis-

sent évader en franchissant au dessus du filet, comme ces sortes de poissons ont l'instinct de le faire.

On prend dans les *verveux*, de toutes especes de poissons, également des poissons plats & des poissons ronds, des raies, des folles, des barbues, des carrelets & limandes, aussi-bien que des mulets, des rougets, de petites morues, & de toutes autres especes.

VERVEUX VOLANT ou BERTAUT, (*Pêche.*) sorte de *verveux*. Voyez VERVEUX. La pêche avec le bertaut ou *verveux* dans la riviere de Ladour, dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, se fait de la même maniere que dans la Seine & aux côtes de Bretagne; mais la manœuvre en est différente.

Lorsque les pêcheurs Basques veulent tendre leur bertaut, ils ont un petit piquet pointu, amarré avec un bout de corde au bout ou à la queue de cet instrument, dont le rets qui le forme est tenu ouvert au moyen de plusieurs cercles; & dont l'embouchure est en demi-cercle, comme l'entrée d'un four; ainsi tendu par une traverse, ils mettent ce petit piquet ainsi préparé, dans le gros bout d'une perche, creusé à cet effet, pour enfoncer le pieu où ils veulent placer leur bertaut; ensuite ils tendent le corps du bertaut, en passant une perche au travers de deux annelets de corde frappés l'un au haut du demi-cercle, & l'autre au dessous; au milieu de la traverse le pêcheur enfonce cette perche à la main; & si elle ne lui paroît pas suffisamment arrêtée, il acheve de l'affermir avec le gros bout de sa perche creuse.

Il y a une autre sorte de bertaut, qu'on appelle *verveux volant*, qui se tend de deux manieres différentes: la premiere est le bertaut pierré; pour cela les pêcheurs mettent aux deux bouts du demi-cercle qui forme l'entrée, une grosse pierre, & une au milieu de la traverse de corde qui est à l'ouverture; le *verveux* qui a plusieurs goulets, a quatre & cinq cercles pour le tenir ouvert; il y a de même à la queue une pierre; mais pour empêcher que le courant ne l'emporte, le pêcheur plante sur le fond un petit piquet où est amarrée une corde qui est à l'extrémité de la queue du *verveux*.

L'autre maniere de tendre le *verveux* est avec trois perches, deux de front, & éloignées l'une de l'autre de la grandeur de l'ouverture des ailes ou côtés du bout du *verveux*, qui reste ainsi arrêté par ces trois piquets ou petits pieux.

Les mailles des sacs des *verveux* ont 12 lignes en quarré. Voyez les *Descriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome V.

VERVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, aux confins du duché de Limbourg, sur la riviere de Wese, environ à six lieues de Liege vers le levant. Long. 23, 50; lat. 47, 40. (*D. J.*)

VERVINS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Picardie, en Thiérache, au voisinage de Laon, entre la Chapelle au nord, & Marle au midi, sur une hauteur. Henri IV & Philippe II, roi d'Espagne, y conclurent un traité de paix, l'an 1598. Elle commerce en blé. Long. 21, 35; lat. 49, 51.

Lescarbott (Marc) naquit à Vervins en 1550, & mourut à Paris l'an 1625, à 75 ans. Il a publié une histoire de la nouvelle-France, où il avoit séjourné quelque temps. Cet ouvrage imprimé à Paris en 1611, est assez agréable, parce que l'auteur y a entre-mêlé des remarques de littérature. Il suivit en Suisse Pierre de Castille, ambassadeur de Louis XIII; & comme il se plaisoit à donner des relations des pays où il voyageoit, il fit le tableau de celui-ci en vers héroïques, & le publia en 1618. La plus ample édition de ses œuvres, est celle de Paris, en 1652, in-4°. (*D. J.*)

VERULÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Herniques. Florus, l. I, c. 22, qui fait mention de cette ville, dit: *de Verulis & Bovilis pudet, sed triumphavimus*. Frontin de *Colonis*, la met au nombre des colonies romaines. C'est la ville *Verulanum* de Tite-Live, l. IX, c. 42. Elle conserve encore présentement son ancien nom. On l'appelle *Vérolis*; ses habitans sont nommés *Verulani* par Plinè, l. III, c. 5. (*D. J.*)

VERUMONTANUM, f. m. (*Anat.*) est une espece de petite valvule située à l'endroit où les conduits éjaculatoires se

rendent dans l'uretre. Voyez VALVULES, URETRE, &c.

Son usage est d'empêcher l'urine, lorsqu'elle coule par l'uretre, d'entrer dans ces conduits, & de se mêler avec la semence. Voyez URINE, &c.

VESBOLA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, au voisinage des monts Cérauniens. Denys d'Halicarnasse, l. I, c. 14, qui la donne aux Aborigenes, dit qu'elle étoit à environ 60 stades de *Trebula*, & à 40 de *Suna*. Sylburge soupçonne que ce pourroit être *Suessula*. (*D. J.*)

VESCE ou VESSE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *vicia*; genre de plantes à fleur papilionacée: le pistil sort du calice, & devient dans la suite une filique qui renferme des semences arrondies ou anguleuses. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles naissent par paires sur une côte, & qu'elles sont terminées par une main. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

De trente especes de *vesce* que compte Tournefort sous ce genre de plante, nous dirons un mot de la noire & de la blanche.

La *vesce* noire, *vicia sativa vulgaris, femine nigro*, I. R. H. 396, a la racine déliée, fibreuse, annuelle: elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, creuses; ses feuilles sont oblongues, étroites, plus larges par le bout, cotonneuses, attachées au nombre de dix ou douze, par paires, sur une côte que termine une main avec laquelle elle s'accroche aux plantes voisines. Ses fleurs sont légumineuses, purpurines ou bleuâtres, soutenues par un cornet dentelé. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gouffes velues, applaties, composées de deux coffes remplies de semences presque rondes & noires, d'un goût désagréable. Cette plante se sème dans les champs, soit séparément, soit mêlée avec les pois & l'avoine pour la nourriture des chevaux & autres bêtes de charge, surtout dans la disette de foin.

La *vesce* blanche, *vicia sativa, alba*, I. R. H. 397, est caractérisée par Linné, sous le nom de *vicia leguminibus erectis, petiolis polyphillis, foliolis acumine emarginatis, stipulis dentatis*, Hort. *Cliffort*. Ses feuilles varient beaucoup, les

unes étant en cœur, & les autres longues & étroites. Sa fleur est simple ou double, mêlée de taches purpurines, portée sur un court pédicule. Ses gouffes different aussi de celles de la *vesce* ordinaire; elles sont remplies de semences, quelquefois au nombre de neuf, toutes blanches, ou un peu purpurines, ou bigarrées, ou d'un verd pâle, approchantes par leur figure, leur grosseur & leur couleur, des pois verts. On cultive cette plante dans les champs, comme la précédente; on en a fait du pain en temps de famine, mais c'est un pain de difficile digestion. Elle sert de nourriture ordinaire aux pigeons. (D. J.)

VESCE. (*Agricult.*) Le fourrage de la *vesce* est une des bonnes nourritures qu'on puisse donner aux chevaux, bœufs, vaches & moutons, soit en verd, ou fané & gardé pour l'hiver. Il les engraisse, & procure beaucoup de lait aux vaches.

La *vesce* vient aisément dans toutes sortes de terres, où l'on peut ensuite mettre des pois & autres légumes, quand la *vesce* est dépouillée; mais il ne faut pas la semer auprès de la vigne, verger, ou plan que l'on veuille conserver, parce que la *vesce* attire à soi toute la nourriture des plantes voisines, quoiqu'elle engraisse plutôt un fonds que de l'user. On en met environ six boisseaux pour ensemençer un arpent de terre, & on doit l'avoir façonné comme pour l'orge.

Elle vient en grande abondance dans les terres grasses & meubles; mais on ne s'avise guère d'en mettre dans les meilleures terres. Il faut observer que le froid, la rosée & l'humidité sont très-contraires à ce grain, & le font pourrir bien vite; c'est pourquoi l'on ne doit le semer que tard, par un beau temps, & deux ou trois heures après le lever du soleil; il n'en faut semer qu'autant qu'on en peut couvrir le même jour avec la herse. Quand elle est semée dans un fonds bien façonné, elle vient sans soins, & ne veut point être sarclée.

Il y a des années si sèches, que quoique la *vesce* soit bien levée, cependant elle ne pousse plus à cause de la sécheresse. Pour qu'elle fasse sa production, il lui faut de l'eau tous les dix jours, principalement quand elle est dans une terre sablonneuse;

& dans ces cas, on ne recueille que le tiers ou la moitié de la semaille. Ainsi la prudence exige qu'on en garde pour trois ans. Elle est aussi bonne à semer au bout de ce terme que la première année; pourvu qu'on ait eu soin de la remuer de temps à autre.

Il y en a qui sement de l'avoine parmi la *vesce*; en ce cas, il faut les mettre à égale mesure, & les bien mêler. La *vesce* en monte plus haut, & dès le 15 mai on fauche ce grain mélangé, pour le donner aux chevaux & aux bestiaux.

Dans les pays plus chauds que le nôtre, comme en Languedoc, en Provence, en Italie, on fait par an deux récoltes de *vesce*, & on la sème à deux temps différents. Le premier est en septembre, & c'est seulement pour avoir du fourrage; on met sept boisseaux de *vesce* par arpent. La deuxième semaille se fait au commencement de février; on ne met que six boisseaux par arpent, & c'est pour avoir de la graine. Ces deux semailles se font assez souvent en terre qui n'a point eu ses labours, c'est-à-dire, qu'on se contente seulement d'ouvrir la terre avec le soc, d'y jeter la semence, & de la couvrir avec la herse; mais c'est une mauvaise méthode, car il ne faut jamais épargner un premier labour.

Ceux qui ne font point deux semailles de *vesce* par an, l'une pour avoir du fourrage, l'autre pour en avoir le grain, recueillent en verd une partie de leur *vesce* pour la nourriture de leurs bestiaux, & ils laissent le reste mûrir en pié sur le champ, pour se procurer de la graine. (D. J.)

VESCE NOIRE & VESCE BLANCHE. (*Matière méd. Diète.*) La farine des semences de ces deux plantes s'emploie quelquefois dans les cataplasmes avec les autres farines résolutes, ou en leur place, & principalement au lieu de la semence d'ers. Voyez ERS & FARINES RÉSOLUTIVES.

La graine de cette plante, qui est légumineuse, n'a aucune qualité malfaisante qui pût empêcher d'en user comme aliment dans le cas d'extrême disette; mais il ne faudroit pas penser à en faire du pain, comme il est rapporté que les paysans en firent dans quelques provinces en 1709: en général les semences légumineuses ne donnent

donnent pas une farine propre à être réduite sous cette forme. Voyez PAIN. Il faudroit tâcher de ramollir celle-ci par une longue cuite dans l'eau, & la réduire ensuite en purée, ou du moins l'écraser grossièrement; on pourroit encore la moudre, & en faire des bouillies avec la farine. (b)

VESCE SAUVAGE, (Botan.) nom vulgaire de l'espece de gesse nommée par Tournefort, *lathyrus repens, tuberosus*. Voyez Gesse. (D. J.)

VESCE-DE-LOUP, s. f. (Hist. nat. & Bot.) *lycoperdon*; genre de plante qui approche beaucoup de celui du champignon. Il y a des especes de *vesce-de-loup* qui sont dures & charnuës, & qui étant rompues répandent une poussiere très-fine. Tournefort, L. R. H. Voyez PLANTE.

C'est une sorte de champignon nommé par Tournefort, *lycoperdon vulgare*, I. R. H. 563, & *fungus rotundus, orbicularis*, par C. B. P. 374.

C'est une espece de champignon, un peu arrondi, environ de la grosseur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'est presque point apparent. Quand il est jeune, il est couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, comme composée de plusieurs grains, renfermant d'abord une pulpe, molle, blanche ou verdâtre; moelleuse dans la suite, délicate, fine, spongieuse, livide, & comme enfumée. Cette pulpe, en se corrompant, se change en une fine poussiere, seche, fétide & astringente: quand alors on la presse légèrement avec le pié, elle pete, & jette en maniere de fumée une odeur très-puante.

Il y a une autre espece de *vesce-de-loup* qui devient grosse comme la tête, qui est enveloppée d'une membrane assez ferme, de couleur blanche, cendrée d'abord, livide avec le temps, d'une substance flexible & délicate. Quand cette *vesce-de-loup* est seche, elle est si légère qu'elle ne pese pas plus d'une once. Elle s'appelle *lycoperdon alpinum, maximum, cortice lacero*, I. R. H. 563; *fungus maximus, rotundus, pulverulentus*, I. B. B. 848. Cette dernière espece croit dans les Alpes, en Allemagne & en d'autres lieux. (D. J.)

VESCE-DE-LOUP. (Scienc. microscop.) La poussiere ou semencé de *vesce-de-loup*
Tome XXXV.

étant écrasée, paroît à la vue simple comme une fumée ou vapeur; mais lorsqu'on l'examine avec une des plus fortes lentilles, car autrement on ne peut pas la distinguer, elle semble être un nombre infini de petits globules d'une couleur orangée, un peu transparens, & dont le diametre n'est pas au dessus de la cinquantieme partie du diametre d'un cheveu; en sorte que le cube de la largeur d'un cheveu seroit égal à cent vingt-cinq mille de ces globules. Dans d'autres especes de *vesce-de-loup* les globules de poussiere font d'une couleur plus obscure, & ont chacun une petite tige ou queue pour pénétrer aisément dans la terre. Voyez *Transact. philosoph. n.º. 284.*

Il est encore probable que le mal qu'elles font aux yeux, vient de ces tiges pointues, qui piquent & blessent la cornée.

Muys rapporte qu'un enfant malicieux ayant fait crever une *vesce-de-loup* auprès des yeux de son camarade, la poussiere qui en sortit lui occasionna une si grande enflure & inflammation, avec des douleurs très-vives & une grande décharge de larmes, qu'il ne put pas les ouvrir de plusieurs jours, quoiqu'on lui eût appliqué tous les remedes convenables. (D. J.)

VESCE-DE-LOUP, (Méd.) espece de champignon généralement reconnue pour malfaisante, & dont on ne fait par conséquent aucun usage à l'intérieur, ni à titre d'aliment, ni à titre de remede.

La *vesce-de-loup* est dangereuse aussi à l'extérieur; car si on la manie imprudemment, en sorte que sa poussiere, ou sa substance séchée & réduite en poudre, puisse atteindre les yeux, elle produit des ophthalmies très-graves.

La *vesce-de-loup* est comptée parmi les remedes styptiques les plus puissans. En Allemagne tous les chirurgiens en gardent après en avoir ôté la poussiere; ils les font dessécher, & ils les réduisent en poudre qu'ils emploient pour arrêter le sang, & pour dessécher les ulcères. Ce remede n'est point usité chez nous. (b)

VESCIA, (Géogr. anc.) ville d'Italie dans l'Ausonie. Cluvier, *Ital. ant. l. III, c. 10*, place cette ville & le territoire *Vescinus*, entre le mont Massicus & le fleuve Liris. Tite-Live fait mention de cette ville

& de son territoire en plusieurs endroits, par exemple, l. VIII, c. II, & l. X, c. 21. (D. J.)

VESCITANIA REGIO, (Géog. anc.) contrée de l'Espagne Tarragonoise, & qui faisoit partie du pays des Illergetes, selon Pline, l. III, c. 3. Les Oscenses habitoient une partie de cette contrée.

VESELISE, (Géog. mod.) en latin moderne *Veselum*; petite ville de France dans la Lorraine, chef-lieu du comté de Vaudemont, sur la rivière de Brenon, à 7 lieues au sud-ouest de Nanci. Long. 23. 44. latit. 48. 25. (D. J.)

VESENTINI, (Géog. anc.) peuples d'Italie dans la Toscane, selon Pline, l. III, c. 5. Ils habitoient sur le bord du lac Volfinien, appelé présentement *Lago di Bolsena*. Il n'y a pas de doute que leur ville ou leur bourgade se nommoit autrefois *Vesentium* ou *Visenium*, & que ce nom se conserve encore aujourd'hui dans celui de *Bisenzio*, où l'on a trouvé une ancienne inscription avec ces mots: *Viruti Vifent. sacr.*

VESERIS. (Géog. anc.) Les anciens nomment ainsi le lieu où fut donnée la fameuse bataille des Romains contre les Latins, où P. Decius Mus se dévoua aux Manes pour le salut de l'armée romaine.

Ce lieu étoit dans la Campanie, dans les plaines qui sont au pied du mont Vésuve. Aurelius Victor, in *P. Decio patre*, & in *T. Manlio Torquato*, dit que *Veseris* étoit un fleuve; mais comme les autres historiens se contentent de dire *ad Veserim* ou *apud Veserim*, cela n'a pas empêché Cluvier & quelques modernes, de soutenir que *Veseris* étoit une bourgade, outre qu'on ne trouve dans ce quartier aucun fleuve considérable que le *Sebethum*, le *Sarnum* & le *Vesinum*. (D. J.)

VÉSICAIRE, f. f. (Hist. nat. & Bot.) *vesicaria*; genre de plante dont la fleur est en forme de croix, & composée de quatre pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une espèce de vessie qui contient des semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *I. R. H. coroll.* Voyez **PLANTE**.

† **VESICATOIRES** ou **VESSICATOIRES**, (Méd. thérapeutique. Matière

médicale.) en latin *vesicatoria*, *vesicantia*; remèdes topiques, ainsi appelés de leur effet le plus connu, qui consiste à exciter des vessies sur la peau. Ce terme qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, désigne non seulement les *vésicatoires* proprement dits, qu'on emploie, sous forme d'emplâtre, dans la pratique journalière, mais il s'étend encore à tous les *âcres*, *irritans*, *stimulans*, *excitans*, & *caustiques*, &c. qui appliqués à la surface du corps, ou même dans quelque cavité censée continue à cette surface, y excitent plus ou moins vite des rougeurs, des tumeurs, de légères inflammations, des vessies, des démangeaisons, des escarres, &c. C'est par allusion à tous ces effets, qu'on a cru pouvoir déduire d'une vertu brûlante ou ignée, que les *vésicatoires* sont désignés chez quelques auteurs sous le titre générique de *πυροτικά*, *pyrotica*, *urentia*, &c. Voyez **Sennert**, **Baliou**, & *autres*.

Les premières vues médicales qui se sont présentées dans l'usage des *vésicatoires*, & la circonstance de leur application au dehors, leur ont fait donner plus anciennement le nom de *ἐπισπαστικά*, *ἐλκτικά*, *epispastica*, en latin *attrahentia*, *tractoria* ou *revellentia*, &c. qui signifient remèdes attirans du dedans au dehors, ou du centre à la circonférence, remèdes révulsifs, &c. & qui dans le langage particulier des méthodiques, est converti en celui de *μετασπαστικά*, *metaspastica*, *evocantia ex alto*, c'est-à-dire, suivant l'interprétation même de Theffalus, remèdes qui procurent un changement dans tout le corps, ou dans une partie seulement; remèdes rétablissant ou changeant l'état des pores, suivant d'autres méthodiques de la doctrine d'Asclepiades: *quæ meatuum miscelæ corporis statum præter naturam habentem transmutat*, dit encore Galien en parlant de la *metaspasice*; & qu'enfin Cælius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remèdes récorporatifs, &c. C'est dans cette dernière acception très-générale, que nous prenons le mot de *vésicatoires* dans cet article.

Les substances reconnues de tout temps pour *vésicatoires* sont du regne végétal, la graine de moutarde, le gingembre, le

poivre, l'ail, l'oignon, le *tapfia*, la pyrette, le *laserpitium*, le *lepidium*, le cresson, la renoncule, le *flammula Jovis*, le *cle-matidis urens*, le *bursa pastoris*, l'ortie, la racine d'*arum*, les figues, l'euphorbe, le tabac, le *sagapenum*, &c. divers fucs comme ceux de *thitimale*, de *concombre sauvage*, &c. plusieurs huiles odorantes, &c. Le regne animal fournit les cantharides, les fourmis, quelques sientes, comme celle de pigeon ramier, le crocin de chevre, la siente de bœuf & son fiel. Suivant Hippocrate, *De locis in homine*, page 224, *Foëzius*, les chairs du limaçon, les corps entiers de jeunes animaux récemment égor-gés, &c. Et l'on tire du regne minéral les sels acides & alkalis, l'alun en plume, le nitre; l'*adarcé*, la chaux-vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le savon, le mercure sublimé corrosif, & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galénistes sur les degrés de la vertu échauffante de ces remèdes, on a fait plusieurs classes de compositions pharmaceutiques *vésicatoires*, qu'on a spécifiées par les titres de *rube-fians*, de *dropans*, de *synapismes* & de *caustiques*. Ces compositions sont ainsi rangées dans les livres anciens de matière médicale, suivant l'ordre d'activité qui les distingue entr'elles; quoique néanmoins, pour la plupart, elles puissent être succédanées les unes des autres, puisqu'elles ne diffèrent que par les degrés d'énergie; différence qui, à l'égard des plus foibles, se peut compenser jusqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doses.

On divise ordinairement l'effet des *vésicatoires* en effet général, & en effet particulier; le premier, c'est-à-dire, le plus étendu, celui dont le médecin doit principalement s'occuper, est, en opérant sur toute la machine, d'y occasioner un changement salutaire, tel qu'on peut l'obtenir des *toniques* & des *altérans*. Cet effet se présente encore ici sous deux faces: 1°. les *vésicatoires* agissent, ainsi que les *toniques* & les *altérans*, d'une manière occulte, ce qui achève de rendre les caractères de ces trois sortes de remèdes parfaitement identi-

ques; mais leur action étant souvent manifestée par des évacuations, des métastases, & autres phénomènes à la portée des sens, ils cessent pour lors de se tant ressembler avec les altérans & les toniques, pour se confondre avec les évacuans, qu'ils suppléent même utilement quelquefois, suivant l'opinion de beaucoup d'auteurs. Dans l'un & l'autre cas, l'action des *vésicatoires* est toujours en raison du degré de leur activité, laquelle est néanmoins subordonnée au genre de la maladie, & à plusieurs autres circonstances dépendantes du sujet sur lequel ces remèdes agissent, & qui ne sauroient se rapporter qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainsi constaté dans les *vésicatoires*, il en résulte que c'est à plusieurs titres qu'ils appartiennent à la matière médicale interne.

Le second effet, ou l'effet particulier des *vésicatoires* est purement local, c'est-à-dire, qu'il se borne à la partie sur laquelle on les applique; il consiste à modifier les solides & les fluides de cette partie, de manière que ceux-ci en deviennent plus propres à être jetés au dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans plusieurs de ces remèdes, jusqu'à altérer très-sensiblement le tissu même de la partie. Par toutes ces circonstances, on voit que les *vésicatoires* sont encore du ressort de la matière médicale externe, où ils s'identifient en quelque façon avec les *discussifs*, les *résolutifs*, les *sceptiques* ou *pour-rissans*, les *épuloïques* ou *cicatrisans*, les *escarroïques*, & autres remèdes ou secours chirurgicaux, dont les propriétés individuelles ne sont point incompatibles avec la vertu *épispastique*, suivant cette remarque de Galien, que les vertus qui sont particulières à différens corps, ne laissent pas de se rapprocher par des analogies ou des ressemblances dans leurs effets: *vicinæ sibi virtutes sunt eorum quæ in alio latent, attractrix & attractorum digestrix; nam quæ trahunt etiam nonnihil omnino discutunt, & quæ discutunt pariter trahunt*. Mais il est important d'observer définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux, 1°. qu'il

seroit peut-être mieux de les appeler physiques ou chymiques ; 2°. qu'il en est parmi eux qui ne sauroient se passer que sur le vivant , comme , par exemple , les escarres ; 3°. qu'il en est d'autres qui peuvent avoir également lieu sur le cadavre & sur le vivant , tels que certains caustiques. *V. CAUSTIQUE.*

Après les idées générales que nous venons d'exposer sur les *vésicatoires* , il n'est sans doute personne qui ne s'apperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le système entier de ces remèdes ; on compte donc encore parmi les *vésicatoires* , les *frictions* , les *ventouses* , les *fonticules* , les *setons* , les *ligatures* , les *bains chauds* , les *flagellations* , les *acupuncture*s , les *ustions* , & une infinité d'autres remèdes analogues qu'on pourroit fort bien ranger sous chacune des quatre compositions pharmaceutiques , dont il a été déjà question , comme sous les chefs d'autant de classes particulières , &c.

Les *vésicatoires* seront donc pour nous dans cet article l'assemblage , le corps entier , le trésor de tous les moyens que la médecine emploie à l'extérieur , dans la vue d'extraire ou d'attirer à la surface du corps , ou de détourner d'une partie sur une autre , tout ce qui peut nuire à la conservation de la santé , ou s'opposer à son rétablissement. C'est dans cette acception générale que le mot *vésicatoire* doit être pris indifféremment avec celui d'*épispastique* dans le courant de cet article , à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur , par quelque spécification particulière.

Le système des *vésicatoires* ainsi généralisé a fourni de tous les temps à la grande médecine , c'est-à-dire , à celle qui pense & qui est capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître* , a fourni , dis-je , les ressources les plus étendues , & les succès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remèdes jusqu'à l'antiquité fabuleuse où elle se perd avec les premières traces de la médecine. Tout ce qu'on peut avoir de positif là-dessus , se rapporte à l'institution de la gymnastique

médicinale par Herodicus , de qui les historiens racontent qu'il employoit les frictions seches , les fomentations chaudes , &c. dans certaines maladies. Voyez le Clerc , *Hist. de la méd.* Mais comme il ne nous est rien parvenu des ouvrages de cet auteur , d'où l'on puisse tirer aucune règle ou aucun précepte sur cette matière , il paroît que l'époque d'une application raisonnée de ces secours médicinaux doit être fixée aux beaux jours de la médecine grecque.

Hippocrate , disciple d'Herodicus , a témoigné tant d'estime pour la médecine gymnastique , qu'il s'est fait soupçonner d'avoir envié à son maître la gloire de cette invention. A la vérité , il faut convenir qu'avec le caractère de simplicité & de beauté naturelle , qui est particulier à cette médecine , elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate : aussi ce célèbre réformateur a-t-il considérablement enchéri sur tous ceux qui ont pu l'avoir précédé dans cette carrière ; sa pratique roule quelquefois toute sur les cautérisations , les frictions , les fomentations , & autres épispastiques , dont il ne cesse de vanter l'usage , & avec lesquelles il opéroit des cures merveilleuses.

Après Hippocrate , les médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des *vésicatoires* , sont les méthodiques ; semblables en quelque façon , comme l'a dit ingénieusement un moderne , à un *postulatum* de Descartes , qui n'admèt que le mouvement & la matière. Voyez *Thes. aquit. minor. aquæ*. Leur théorie bornée au *strictum* & au *laxum* , n'admèt également que deux especes de remèdes qui se rapportent , quant aux vertus , à ces deux genres d'affection dans les solides ; ce sont là comme les deux poles de leur pratique ; mais ce qui paroît surprenant , c'est que les *épispastiques* occupent la plus grande place dans ces deux especes de remèdes , quoique , suivant les principes généraux de cette secte , ils dussent être restreints au genre du relâchement ou du *laxum*. Cette contradiction est sauvée par leur façon d'interpréter les propriétés des *vésicatoires*. Selon eux , la vertu de ces remèdes

est non seulement d'ouvrir & de rétablir les pores, mais encore de ramollir & de raréfier, en tant que participant du feu. Ils pensoient d'ailleurs que le *strictum* & le *laxum* peuvent se trouver tous deux à la fois dans une même maladie; ainsi ils se servoient indifféremment des *metasyncritiques* dans les maladies, soit internes, soit externes des deux genres. Dans quelques maladies phlegmoneuses, par exemple, ils employoient à titre de *metasyncritiques* ou *vesicatoires*, les astringens, quoiqu'ils missent ces maladies dans le genre du *strictum*. Dans les vieux ulcères, dans les cicatrices mal faites, qu'ils plaçoient dans ce dernier genre, ils appliquoient des synapismes, tout comme dans les ulcères du genre opposé; ce qui étoit pourtant subordonné à l'observation des temps dans les maladies & à d'autres objets de pratique, sur lesquels il paroît qu'ils étoient fort versés. V. Prosp. Alpin. *De med. meth.* c. 15.

Toutes les autres sectes anciennes qui ont eu quelque réputation, ont cultivé cette branche de la thérapeutique; & depuis, au milieu de l'éruption des systèmes qui ont été les fleaux particuliers réservés à la médecine, il paroît que le traitement par les *vesicatoires* s'est constamment soutenu dans les alternatives de célébrité & de discrédit, inséparables des révolutions des temps & des esprits, sans qu'on puisse dire qu'il ait jamais été entièrement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'histoire des variations de l'art, comme un des fils précieux qui ont conservé une communication utile entre la médecine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne se soit fait entr'elles une véritable scission. Un préjugé non moins favorable encore à l'institution naturelle & irrévocable de la médecine *epispastique*, & qui en achevera l'éloge; c'est que plusieurs nations d'hommes sauvages n'en ont jamais connu d'autre; que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonois font depuis long-temps en possession des secours les plus raffinés de cette espece, & qu'enfin il en est dérivé chez les habitans de nos campagnes, & chez les gens du peuple dans nos villes, comme autant de médecines domestiques qui ne

sont pas sans succès, & dont la tradition s'est conservée religieusement dans sa pureté originale à travers les générations & les siècles.

Il est temps maintenant de proposer quelques réflexions sur l'action & les effets des *vesicatoires*, qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomènes pratiques de cette médecine. Nous choisirons pour cet effet les ouvrages d'Hippocrate, & ceux de quelques autres médecins qui l'ont suivi dans ses principes, & dans sa pratique, comme les plus propres à fournir les lumières les plus pures & les plus étendues sur cette matière. Ainsi donc, après avoir déjà parlé du goût de ce pere de la médecine pour les *epispastiques*, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire que toutes les connoissances qu'il avoit acquises sur l'administration des remèdes, il les tint uniquement d'un empyrisme froid & borné; mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philosophique, rectifié par tout ce que peuvent donner de sagacité une expérience consommée & l'habitude de méditer profondément sur la nature. Voici, par exemple, une des maximes de ce grand homme, la plus capable de nous découvrir le point d'où il est parti, & de nous faire pénétrer ultérieurement dans ses vues. Il dit, en parlant du traitement des maladies de la poitrine: *Pars verò ex carne per medicamenta & potiones diffunditur, & per calefactoria extrinsecus admota, adeo ut morbus per totum corpus spargatur.* Voyez lib. I, de mor. sect. 5, pag. 459, Fœzius. C'est-à-dire qu'Hippocrate pensoit que lorsque la maladie est fixée dans un organe, il convient, pour l'amener à guérison, de la répandre dans toutes les parties du corps, soit par les remèdes internes, soit par l'application des *epispastiques*. Celle a dit encore dans le même sens, *atque interdum natura quoque adjuvat, si ex angustiore sede vitium transit in latiore.* V. de fauc. morb. cap. IV.

Cette intention de généraliser la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le distribuant sur tous les organes, est peut-être le plus beau canon pratique de la médecine. Le grand point est de savoir la manière dont Hippocrate concevoit cette

distribution : il est clair qu'il étoit en cela inspiré par tout ce qu'il connoissoit des propriétés de l'intelligence active & subtile qui préside aux fonctions de l'animal, & qu'il appelloit *nature* ou *principe*, & par tout ce qui lui revenoit de son expérience journalière. Il savoit d'abord, que cette intelligence s'étoit originairement tracé dans le corps un cercle d'opérations, dans lequel elle se mouvoit, en portant sur tous les points du cercle le sentiment & la vie, & jetant des filers de communication dans les intervalles d'un point à l'autre ; en sorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obstacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit question pour le rétablir, que de rappeler le *principe* sur tous les points de la sphere. Or, c'est ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du *principe* augmentent assez pour vaincre ou résoudre l'obstacle. Mais en quoi consiste cette augmentation des forces de la nature ? Dans la fièvre. C'est ainsi que, suivant notre auteur, & l'observation de tous les siecles, la fièvre résout le spasme, *febris spasmodum solvit*; ainsi la douleur, qui n'est peut-être qu'un spasme plus ramassé ou plus concentré, est détruite par le même agent, *quibus jecur vehementer dolet, iis succedens febris dolorem solvit. Aphor. l. VII, pag. 160.* Maintenant la fièvre peut être ou spontanée ou artificielle; la première doit être entièrement sur le compte de la nature, ou de son autocratie; la seconde est un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en varioit à l'infini les ressources, au moyen des deux *épispastiques* universels; savoir, la *douleur* & la *chaleur*. Il avoit remarqué que le plus souvent là où il y a douleur, il y a maladie, *ubi dolor, ibi morbus*; qu'une douleur plus forte l'emportoit sur une moindre; que la douleur attiroit & fixoit la maladie sur l'endroit douloureux: « car, dit-il, si » avant que la maladie soit déclarée on a » senti de la douleur dans une partie, c'est » là même que la maladie se fixera. » Il croyoit donc que la douleur dispoit la partie à appeler & à se charger de la maladie; par conséquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantissant celle-ci, étoit capable

de faire tout au moins une diversion salutaire, un déplacement de la maladie, laquelle, chemin faisant, s'il est permis d'ainsi parler, pouvoit encore être altérée çà & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur attire; cela est par-tout dans ses ouvrages. Le *pan quo calet attrahit* y revient à chaque page. Il dit plus expressément encore, au sujet de la vertu *attractive* ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per caliditatem trahit ad seipsum à vicinis venis ac carnibus pituitam ac bilem*, lib. I, *de morb.* Il savoit encore que la chaleur, portée à un certain degré, produisoit la douleur; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du *grand principe*, qui, suivant l'axiome si connu, se porte d'une extrémité du corps à l'autre extrémité, &c. D'un autre côté, il étoit le témoin infatigable des guérisons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulcères actuellement suppurants, &c. C'étoit donc par une analogie toute simple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les *dolorifiques* & les *échauffans* externes, pour réveiller ou pour rappeler la nature lorsqu'elle s'engourdissoit, ou qu'elle ne pouvoit plus suffire à elle-même. Tel est à-peu-près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'usage des *vésicatoires*, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'estimation rationnelle de ces remèdes. Ainsi donc, en résumant ce qui vient d'être dit, il est un principe qui anime le corps. Les *épispastiques* sont deux: savoir, la *douleur* & la *chaleur*; ils sont universels & absolus; la douleur se décompose en faveur de l'art en une infinité d'*intermédiaires*, qui peuvent être autant d'*épispastiques*, depuis la douleur positive ou absolue, jusqu'au sentiment le plus voisin du plaisir. L'art trouve les mêmes ressources dans la chaleur, dont les nuances, depuis la plus légère fièvre jusqu'au feu destructif, forment une série des mêmes remèdes. La douleur & la chaleur sont des modifications du *grand principe*, qui a son siège dans les nerfs, dont il est l'élément sensitif, comme les autres particules de matière en sont

les élémens physiques. La douleur & la chaleur se produisent & se détruisent mutuellement. Les *vésicatoires* ne sont que les agens excitatifs du *grand principe* ; car la cause efficiente de la chaleur & de la douleur est en nous , comme le sentiment des couleurs est en nous. Au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un point de la surface du corps à tout le *grand principe* , comme l'embrasement peut arriver à toute une masse combustible par une étincelle. C'est encore une fois sous cet assemblage d'idées sublimes qu'on peut se représenter le génie d'Hippocrate, occupé de la médecine *épispastique* , en dirigeant toutes les branches , & en mouvant tous les ressorts. Maintenant , avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il est bien facile de concevoir que l'action des *vésicatoires* sur les corps consiste à exciter la fièvre au moyen de ce *principe* , qui n'est autre chose que la sensibilité & la mobilité des nerfs. Voyez SENSIBILITÉ. Lorsqu'on applique un *épispastique* sur une partie, son effet sensible est d'en augmenter les oscillations nerveuses, qui, si elles sont poussées trop loin, produiront la fièvre, accéléreront le mouvement des liqueurs , & les entraîneront suivant les déterminations de la nature ou celles de l'art , s'il est plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les considérer dans l'état naturel, se portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre , au moyen de l'antagonisme de la peau avec les organes internes, & roulant suivant les mêmes directions les divers sucs contenus entre cette circonférence & le centre, dont elles jettent au dehors une partie sous la forme de sueur & de transpiration. Ces déterminations ont été appelées par quelques auteurs *forces centripètes* , & *forces centrifuges*. Voyez Hoffman. Augmentez la puissance dans un des *antagonistes* , dans la peau, par exemple, & les déterminations seront vers la peau : il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite surface possible de cet organe externe ; car chaque fibre nerveuse étant dans une oscillation continuelle, suivant des expériences qui ont été faites depuis

peu , (voyez *Specim. physiolog. de perpet. fibrar. muscul. palpit. Joseph. Ludov. Roger*, dont le jeune auteur méritoit , par ses talens , une plus longue vie.) Elle est susceptible par l'augmentation de son oscillation & de sa sensibilité particulière , de devenir un point fébrile. Ce point s'agrandissant de plus en plus, formera un centre fiévreux, avec *érection* des nerfs & de vaisseaux de la partie, d'où partiront des especes de courans qui gagneront tout le corps , & se rapporteront continuellement à ce centre comme à une source d'action & de force ; en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournées des autres organes : ce qui occasionera une espece de pléthore locale , & en conséquence l'élévation ou tumeur de la partie. Cette maniere d'expliquer ainsi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs, est autorisée par une observation que tout le monde peut faire ; c'est que les tumeurs inflammatoires s'affaiblissent après la mort, & que si l'on fait une incision à la partie qui étoit tumeur dans le vivant, on la trouve farcie & engorgée d'une quantité excessive de sang , par comparaison, avec les autres parties, quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. Voyez *Recherches anatomiques sur les glandes*, p. 480. Ces phénomènes sont quelquefois produits *sponste* dans un organe intérieur, qui, dès ce moment, doit être regardé comme converti en une espece de ventouse. L'abord du sang dans cet organe peut en rendre les vaisseaux variqueux, & avoir mille autres suites funestes. Dans ce cas, lorsqu'on applique immédiatement sur la partie, ou tout auprès, certains *vésicatoires*, tels que les scarifications, les setons, &c. on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui engorgeoient la partie. Ainsi, dans les violens maux de tête, les anciens saignoient quelquefois très-utilement à la veine du front, aux veines de derrière l'oreille, dans les vertiges, aux ranines dans certains maux de gorge, &c. ce qui revient à nos setons, scarifications, &c. Mais qui ne voit pas que les effets secondaires des *vésicatoires*, dans ces occasions, sont purement mécaniques ou passifs, & doivent être soigneusement distingués des premiers, qu'on pourroit appeller *actifs* ?

Quant aux déterminations des humeurs, en conséquence de ces dispositions particulières dans les solides d'une partie, on réclamerait vainement contre elles les loix générales de la circulation; ces loix sont renversées en grande partie par l'observation & par l'expérience. Baillou a remarqué sur un jeune hémophthique, des pulsations aux hypocondres, provenant du sang qu'on sentoit se porter en haut, comme si on l'eût conduit avec la main. *Voyez liv. I des épidémies.* On entend dire tous les jours à des mélancoliques, que le sang leur monte du bas-ventre à la tête, qu'ils le sentent monter & s'arrêter à la région lombaire, &c. L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anastomoses, de réseaux vasculaires, dans lesquels on ne sauroit admettre la circulation d'après la théorie commune. La constitution & l'arrangement des cellules du tissu muqueux forment encore une forte présomption contre ces loix générales. *Voyez là-dessus les Recherches sur le pouls, ch. 21.* Enfin, l'on s'est convaincu par des expériences bien faites, du reflux du sang vers le cerveau, par les troncs veineux de la poitrine, dans le temps de l'expiration. *Voyez Mémoires de l'Académie des sciences, de l'année 1749.* Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oscillations nerveuses, en conséquence des phénomènes de la sensibilité des parties, doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulsion, que les hypothèses des humoristes, dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des physiciens illustres. *Voyez les Commentaires sur Heister.*

A l'égard de la formation des vessies par l'application des épispastiques, il est hors de doute que la contraction de la partie de la peau exposée à l'action irritante du *vesicatoire*, influe pour beaucoup dans ce phénomène. Cette contraction, aidée des sucres propres à la partie, & altérés par l'âcreté ou causticité des *vesicatoires*, ou de la portion de sueur & de transpiration arrêtée par le topique, sépare la peau de la cuticule ou épiderme; & l'espace formé pour lors entr'elles demeure rempli de ces sucres, qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal

ou au corps vivant, concourt en grande partie à produire ces vessies, & qu'il faut bien se garder de le confondre avec la contraction qui arrive mécaniquement à un cuir ou à un parchemin, en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés plusieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie, qui a cette malheureuse commodité de se prêter à toutes sortes d'idées.

Avant de quitter cette matière, il convient de dire un mot de l'action des *vesicatoires*, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette sympathie, de ce *consensus général* qu'Hippocrate a si bien observé. Quelques auteurs pleins de grandes vues, ont travaillé très-heureusement sur ce sujet. Ils ont constaté beaucoup de choses, en ont fait connoître de nouvelles; mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra à acquérir qu'après des expériences réitérées. Il seroit sans doute bien important de savoir quel est l'organe qui correspond le plus à l'organe affecté. Quelle utilité n'en résulteroit-il pas pour le choix des parties, dans l'application des *vesicatoires*? Hippocrate a dit: *si caput doluerit, ad pectus, deinde ad præcordia, tum demum ad coxam procedit.* La propagation de la douleur jusqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correspondance de celui-ci avec les deux autres? Cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art. On verra dans le détail, qu'ils appliquoient souvent avec succès des *vesicatoires* sur le haut de la cuisse, dans les maladies dont le siège est censé établi dans la région de l'estomac. Ce que nous savons de merveilleux sur l'étendue du département de ce dernier, devoit nous animer à la découverte de ce qui nous manque de connoissances sur les autres. Vanhelmont se foule le pié, il éprouve dans l'instant même les affections d'estomac les plus violentes, qui ne cessent qu'après le rétablissement de la partie. On lit dans le chancelier Bacon, *si pollex pedis dextri ex oleo unguatur, in quo cantharides sunt dissolutæ, mirabilem facit erectionem.* V. in *Bibliothec. pharmaceut. medic.* Manget, l. I. Les livres des observateurs sont pleins d'exemples de cette nature.

Les

Les maladies dans lesquelles on a coutume d'employer les *vesicatoires*, sont principalement les maladies chroniques; j'entends celles dont l'art peut entreprendre la guérison: celles-ci sont fondées, 1^o. sur des affections purement nerveuses; 2^o. sur de pareilles affections occasionnées par une matiere qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la substance même du nerf ou des parties; 3^o. enfin sur une indisposition du tissu cellulaire qui se trouve abreuvé d'humeurs qui détruisent de plus en plus son ressort & celui des organes: ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intemperie froide*. Voici d'ailleurs comment Galien s'explique sur les indications de ces remèdes, au chapitre de *evacuantibus ex alto auxiliis*: *In omnibus diuturnis affectionibus, cum nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curacionem metasthencriticam à methodicis appellatam. . . facere plerique solent; ego verò, ubi intemperies quædam humida & frigida in affectis partibus est, aut obusus aut stupidus sensus, adhibeo ipsis pharmaca ex sinapi aut thapsia & similibus confecta: at in ficcis & calidis affectionibus non adhibeo*. Mais en nous en tenant à notre première division des maladies chroniques, on peut dire en général, que c'est ici le cas plus que jamais, d'exciter la fièvre suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetustos morbos primùm recentes facere oportet. De locis in homine, cap. 13*. Dans le premier genre des maladies nerveuses, c'est-à-dire, dans celles qui sont sans matiere, les *vesicatoires* capables de produire les plus fortes & les plus promptes révolutions, doivent être employés; ainsi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepsie, *furor magnum morbum (sic enim comitiam vocant) solvit. De morbis vulgar. sect. 5*. Ainsi l'on voit des manies, des fièvres intermittentes opiniâtres, guéries par une conversion violente & subite dans le ton des nerfs, occasionnée par la terreur, l'ivresse, & autres moyens analogues. L'histoire de ce qui arriva au fameux Boerhaave, dans l'hôpital de Harlem, en est une autre preuve. Dans le second genre des mala-

dies, c'est-à-dire, lorsque quelque matiere blesse les nerfs ou l'organe, il est bon de recourir aux épispastiques propres à résoudre les spasmes intérieurs causés par le délétère, ou à faire une puissante révulsion de celui-ci au dehors; ces remèdes conviennent dans la goutte, la sciatique, la surdité, &c. Ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui surviennent dans les maladies aiguës, & dont il sera question au chapitre des *vesicatoires proprement dits*; leur succès se manifeste ordinairement par des évacuations copieuses plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abcès, &c. Jusqu'ici, l'action des *vesicatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appelé *actif*; mais il est encore à propos d'observer à l'égard du second, que souvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à sa surface, & ne se fixe que pour un temps sur les organes de l'un & de l'autre; c'est ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuses, quelques ulcères périodiques, &c. dont la disparition est quelquefois aussi dangereuse pour le malade, que leur retour lui est favorable; alors on sent que, suivant que l'humeur est rentrée dans le corps, ou se trouve rejetée actuellement à sa surface, l'effet des *vesicatoires* peut être *actif* ou *passif*, & qu'on doit en varier le choix d'après ces indications. Bailou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métastase qui se portoit de temps en temps à cette partie; lorsque cette noirceur disparoissoit, l'homme tomboit dans la démence. On fut d'avis de scarifier la partie affectée de cette noirceur; ce qui ayant été fait, l'homme fut entièrement guéri. Liv. V, tome III, *lib. paradigm.* Dans le troisième genre de maladies chroniques, comme dans les œdèmes, les leucophlegmaties, les hydropisies, les chloroses, &c. les *vesicatoires* doivent être plus doux; & quant à leur effet, il paroît mêlé de l'actif & du mécanique: car il est vraisemblable que le seul poids de la masse du liquide épanché ne suffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite. On

en trouve un exemple dans les journaux des maladies qui ont régné à Breslaw en 1700. *Vesicatoria in corporibus succi plenis, plethoricis & nimia humorum copia repletis, interdum ferè nulla evacuatio fuit secuta; cujus rei ratio in nimia fluidi copia quaeritur; cum certum sit ad excretionem praeter apertos poros, debitam fibrarum resistenciam, motum proportionatum, insimul debitam requiri fluidi copiam. Vide in Actis erudit. anno 1701.*

Il se présente ici maintenant une question assez intéressante, savoir s'il est indifférent pour ces effets que nous avons appelés *actifs*, de se passer ou non avec solution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inversion du ton du système nerveux, l'intégrité de la peau, sa réaction sur les autres organes, nous paroît nécessaire pour la marche régulière des oscillations nerveuses. Ainsi, par exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre entre les organes, ne se rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaisse, qui supplée toute la portion de la peau emportée avec le membre; ainsi l'escarre peut suppléer avantageusement la peau dans les ulcères, sans compter que l'effet de ces derniers remèdes est principalement estimé par sa violence & sa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanés. On ne sauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer sur le choix des épispastiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le désagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroissent tout au moins inutiles dans les maladies sans matière.

Tout ce qu'on peut noter des autres précautions à prendre en général dans l'administration des *vesicatoires*, se réduit, 1°. à saigner ou à purger auparavant le malade, si le cas l'exige: car les épispastiques étant récorporatifs, c'est-à-dire, propres à faire circuler la lymphe nutritive, il pourroit en résulter des accidens fâcheux. Plus vous remplirez, dit Hippocrate, les corps impurs, & plus vous vous exposerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remèdes sur les organes délicats. 3°. Les

doses en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, &c. 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, si vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie, qui même à la rigueur pourroit n'être point comptée parmi ces dernières.

Galien nous a encore laissé là-dessus des préceptes généraux qui paroissent confirmer en partie ce que nous disions au sujet du choix des *vesicatoires*. « C'est, dit cet auteur, lorsque les parties les plus extérieures se trouvent dans un état sain, & que ce qui doit être évacué est profondément caché dans les organes les plus internes, qu'il convient d'augmenter ou de donner plus d'intensité à la chaleur du médicament épispastique, crainte que cette chaleur, avant de parvenir à ces organes, n'ait trop perdu de sa force; & il n'y a aucun risque que cela cause aucun dommage aux parties externes, puisqu'elles sont supposées saines. Deux choses sont donc à considérer dans l'usage des médicaments âcres & des médicaments chauds, savoir, les parties externes qui doivent supporter l'activité des épispastiques, & les internes qui ont besoin de ces remèdes: *summæ partes quæ tolerant, & profundæ quæ egent.* Vide lib. art. medic. cap. 85. Le même auteur veut encore que lorsqu'il est question d'échauffer promptement, on ait recours aux remèdes qui produisent la chaleur au moindre contact du corps, & la répandent avec la même célérité dans toutes les parties; mais si c'est un membre refroidi qu'il soit besoin de réchauffer, il y faut employer des épispastiques dont l'effet soit plus lent & plus long. » Voyez lib. VI, simpl. cap. de zing. C'en est assez pour le général des *vesicatoires*, auquel on ne sauroit d'ailleurs rien ajouter sans anticiper sur les détails particuliers où ces matières nous paroissent plus convenablement placées, & dont nous allons nous occuper tout de suite dans l'ordre déjà indiqué.

Des rubéfiens. C'est un effet inséparable de l'action des *vesicatoires*, que d'exciter des rougeurs sur la peau, ou d'être *rubéfiens*.

ainsi d'après cette conformité générale d'effet, il semble qu'ils devroient tous être réduits à une seule & même classe qui seroit celle-ci : mais la plus grande ou la moindre énergie des uns comparés aux autres, mettant, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, des distinctions réelles dans leurs effets, les auteurs ont cru devoir établir un ordre de progression dans l'énumération de ces remèdes, d'après l'estimation graduelle qu'on a faite de leurs vertus. Les *rubéfians* doivent donc être, dans l'ordre pharmaceutique, des individus de remèdes spécifiés, par cette qualité sensible que nous avons dit être commune à tous les *vésicatoires*, de rougir la peau, & qui sont capables d'ailleurs des autres effets épispastiques dans un moindre degré; en sorte que c'est la première nuance de la vertu *vésicatoire* prise en total, par laquelle les remèdes sont caractérisés. Les anciens ont appelé ces remèdes *φαινημοί*, *phœnigmi*, *phœnigmes*. Les substances ou les drogues qu'on y emploie sont les mêmes que celles de la plupart des autres *vésicatoires*, quoiqu'il y en ait parmi elles qu'on désigne pour être plus particulièrement rubéfiantes, telles que la semence de creffon, la fiente de pigeon ramier, le staphisaigre, l'*iberis*, &c. Dans la composition des *rubéfians*, les anciens n'employoient pas ces substances pures; mais on observoit d'en émousser la causticité ou l'âcreté par des ingrédients, comme les huiles, & principalement les graisses, parmi lesquelles on avoit grand soin de choisir, d'après les préjugés des temps, celles de lion, de léopard, d'hyène, d'oie, &c. ou par des préparations qui tiennent à des vues chymiques & qu'on a pratiquées très-anciennement, comme de faire macérer dans du vinaigre la graine de moutarde, qui est une des principales matières de ces remèdes; ou enfin par la médiocrité des doses & quelques circonstances dans les mélanges. Au moyen de cette correction, l'activité d'un *vésicatoire* proprement dit, étoit réduite à celle de *rubéfiant*, qui néanmoins par un long séjour sur une partie, pouvoit faire l'office du premier, de même qu'un *finapisme* ou tel autre puissant *vésicatoire* pouvoit n'être que *rubéfiant*, en abrégeant

la durée de son application : d'où il est clair que l'état de *rubéfiant* dans ces remèdes dépendant quelquefois de cette mesure de temps, on pourroit encore les définir des *vésicatoires* réduits à la seule vertu de produire des rougeurs, soit par les correctifs dans la composition & dans les doses, soit par le temps qu'on laisse à leur action. Les *rubéfians* sont des compositions pharmaceutiques particulières, auxquelles on a donné spécialement le nom de *rubéfians*; ils peuvent être sous plusieurs formes; les plus ordinaires sont l'emplâtre, le cataplasme, le liniment, &c.

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'usage de ces remèdes : on trouve dans Myrepsus, *Ind. medic. c. 7*, la formule d'un emplâtre *rubéfiant*, appelé *antheron*, de l'invention d'Asclépiade, donné pour un remède souverain dans les hydropisies. Les myrobolans, la litharge, le nitre, le vinaigre, la résine, &c. entrent dans la composition de ce remède. Aëtius donne encore l'*iberis* ou le *cardamum* mêlé avec du fain-doux, comme un *rubéfiant* très-utile, recommandé par Archigène. Voyez *Tetr. 2, serm. 3, c. 184*. Les médicaments appelés *acopes* fournissent encore des *rubéfians* dans plusieurs maladies chroniques. Voyez Galien, *de Comp. medic. lib. VII*. Les cataplasmes en donnent également de très-bons. Voyez sur-tout dans Galien, *ibid. p. 927*, le cataplasme pour les pleurétiques, intitulé *Pharmianum*. Dans Arétée, *liv. II, c. 5, de curat. profluv. serm.* un cataplasme *rubéfiant*, qui en rougissant la peau, y produisoit encore des taches appelées *jonthos*; ce dernier remède est une composition de bois de laurier. Paul d'Ægine, *de re med. l. VIII, cap. 29*, donne d'après Alexandre, la formule d'un liniment *rubéfiant*, où entre l'entre à écrire, *ex atramento scriptorio*, & qui est très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides, le fain-doux, le savon, le sel, &c. dans les *rubéfians*. Voyez J. Heurnius, *Method. ad prax.* Wepfer propose contre la migraine, à titre de *rubéfiant* très-léger, un morceau de veau rôti & trempé dans l'esprit-de-vin, où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde, *l. V, observ. 53*.

Voyez Musgraw. de *Arthritide*, pour des *rubéfians* employés dans la goutte. On pourroit compter parmi ces remèdes l'emplâtre de *caranna* que Sydenham a fait appliquer avec succès à la plante des pieds, dans le *chorea sancti Viti*. Voyez Sydenham *Op.* p. 280. Quelques onguens, quelques huiles odorantes, & quelques poudres, de même que le *diacopregias* de Cœlius Aurelianus, qui n'est que la poudre de crotin de chevre, délayée dans du vinaigre ou du *posca*, peuvent passer pour *rubéfians*.

Les *rubéfians* conviennent, outre les maladies dont nous avons déjà parlé, dans les ophthalmies, les *vertiges*, la léthargie, les angines & dans quelques affections des reins. *V.* dans Oribasè. Duret observe néanmoins qu'on ne doit faire usage des *phœnigmes* dans la léthargie, qu'autant que le malade se trouve enlevé dans un sommeil profond & continu, ou qu'il est assoupi au point de ne pouvoir être autrement excité; car, dit-il, *ubi vigiliarum vicissitudo est periculosa, id est micationem caloris febrilis, tutus non est phœnigmorum & sinapismorum usus.* *V.* Hollier, p. 61. *De morb. intern.* lib. I, cap. de *letharg.* On peut inférer de ce passage, qu'en général dans le cas de chaleur fébrile, il n'est pas prudent de faire usage de ces remèdes.

Les *rubéfians* sont ordinairement, avec les *dropaces*, les précurseurs des *sinapismes*, c'est-à-dire, qu'avant d'en venir aux *sinapismes*, on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette dernière raison, ces remèdes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfians* peuvent s'appliquer sur presque toutes les parties du corps, ce qui est un privilège commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet consiste à mordre légèrement sur la peau, à y exciter de l'irritation, de la chaleur, & à produire quelques petites révolutions. Les anciens avoient coutume, après l'administration de ces remèdes, de laver le malade, ou de le mettre dans le bain, ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les *fomentations*, (voyez l'article FOMENTATIONS, médecine thérapeutique, &c.) tant seches qu'humides, sont de bons épispastiques *rubéfians*: en relâchant

les pores, comme disoient les anciens, en redonnant du ton à la peau & au tissu cellulaire par un léger *stimulus* des nerfs, elles procurent des révolutions très-utiles dans les transpirations & sueurs arrêtées, dans le tetanos, les fièvres exanthémateuses, comme la petite vérole, dans les angines, &c. Les anciens employoient ordinairement dans les vertiges les fomentations sur toute la tête, mais avec la précaution de ne pas y employer des matières qui eussent une mauvaise odeur, Mercatus, *De febre pestil. & malig.* l. VIII, page 459, recommande, pour attirer la matière des bubons pestilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu acres. Les anciens faisoient encore des fomentations sur les plaies qu'ils vouloient amener à suppuration, avec des sachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrément de chien réduit en poudre. (*V.* dans Arétée *passim.*) Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, sont des fomentations très-usitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds sur une partie, sont des especes de fomentations *rubéfiantes* qu'on a souvent employées avec succès. Arculanus, *Comment. in lib. IX, Rhaf.* cap. 141, attribue éminemment cette vertu épispastique *rubéfiante* aux léfards appliqués à demi-morts sur les parties; il prétend même que ce remède est capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* sur tous les endroits du corps, excepté, suivant Galien, la région précordiale, où il seroit à craindre qu'elles n'attirassent les superfluités du corps sur le foie ou sur quelqu'autre viscere voisin: mais on peut se mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, suivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faisoit point difficulté, dans le traitement des fièvres, d'appliquer de pareils remèdes sur cette région. *V. de rat. viz.* Il est prudent

néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes sur les hypocondres dans quelques maladies de la tête, surtout dans la phrénésie. V. Alexandre de Tralles, lib. I, c. 13, de phrenet.

Les épithemes (V. ÉPITHÈMES, pharmac.) & toutes les variations de ces remèdes, comme les écuissions, &c. sont encore des rubéfians, qu'on emploie avec succès contre les douleurs de côté dans la pleurésie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autres affections. On a quelquefois obtenu avec ces remèdes des révulsions très-utiles dans des fièvres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'est guéri d'une fièvre continue violente qui avoit tenu contre toutes sortes de remèdes, en s'appliquant au poignet un mélange de sel, de houblon & de raisins de Corinthe. Les Egyptiens, au rapport de Prosper Alpin, se guérissent des fièvres intermittentes, en s'attachant aux poignets, une heure avant l'accès, un épithème d'ortie broyée de sel ou de nitre. Vid. De med. Egypt. page 319. On lit dans les commentaires des aphorismes de Boerhaave par M. Van-Swieten, qu'un paysan guérissoit les fièvres intermittentes, en mettant dans la main, & y fixant par un bandage, de la pulpe de ranuncule. V. tome III, page 519 & 520.

Les briques chaudes, les murailles des fours, &c. sont encore autant de rubéfians épispastiques ou d'épithemes chauds. A l'égard de l'application des épithemes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que sur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme sur le foie, la rate, &c.

Les cucuphes (V. CUCUPHE, pharmac.) procurent encore comme rubéfians, de très-grands soulagemens dans les surdités, les foibleffes de nerfs, les abolitions de mémoire, maux de tête continuels, &c.

Les bains chauds, (V. BAINS, médecine.) soit naturels, soit médicinaux, sont parmi les épispastiques rubéfians, des remèdes salutaires qu'on peut employer dans l'état sain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigriffemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétiens de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres

indispositions de cet organe. Dans ces derniers cas même ils sont très-souvent préférables aux remèdes internes, ainsi que l'ont éprouvé plusieurs praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occasion d'un nommé Simon, De epidem. lib. V, sect. 2. Voici ce passage. *Latas pustulas non admodum pruriginosas, quales Simon hyeme habebat, qui cum ad ignem inungeretur aut calida lavaretur, juvabatur; vomitus non juvabant. Les bains de vapeurs peuvent encore être regardés comme des bains chauds de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils sont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs sont chargées de quelque principe subtil, qui s'élève par l'ustion de certaines substances aromatiques. S'il faut en croire Zacutus Lusitanus, il croît sur les montagnes du Pérou une plante graminée que les naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reste de mercure qui peut se trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, en sorte que ces personnes suent exactement le mercure qui leur sort par toute la peau en forme d'efflorescence. *Quare ægri intra Conopæum, hujus paleæ fumo, sensim ac sine sensu sudoris in modum per totam corporis superficiem mercurium exsulant.* V. Prax. medic. admirab. lib. II, pag. 75, objer. 137. Il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraisemblance, pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des épispastiques rubéfians les plus merveilleux. Les bains de fourmis, les bains de sable, les aspersions avec du sel, du nitre, les insolationes, &c. sont encore comme autant de bains chauds qui doivent être comptés parmi les puissans rubéfians. Ici reviennent également les demi-bains, *semicupium*, l'infession, *infessus*, qui en est une espèce, le *stillicidium*, l'irrigation, &c. V. Hippocrate, Celse, Galien, Cœlius-Aurelianus, Prosper Alpin. De med. method. & autres. V. encore tous ces mots.*

Le *pediluvium* ou bain des piés, est encore un rubéfiant de l'espèce des derniers que nous venons de nommer; il est renommé par les révulsions salutaires qu'il opere dans les maladies quelquefois les plus désespérées. Cette grande efficacité est

fondée sur la correspondance admirable des piés avec toutes les cavités du corps. Les phénomènes de cette correspondance, nous osons l'avancer, doivent être pour le praticien une source féconde d'indications relatives à la température des piés dans les malades. Qu'on lise là-dessus Hippocrate, *De rat. vict. in acut.* section 4, p. 398; & parmi les modernes, Baglivi, *De fib. mot.* lib. I, c. 10, Combien de mélancoliques, de vaporeux, de personnes tourmentées de vomissemens habituels, qui eussent reçu d'un bain de piés un soulagement qu'on n'a jamais pensé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

Quant aux précautions à observer dans l'administration de toutes sortes de bains en général, la première est que nous avons dit une fois pour toutes devoir toujours aller avec l'usage des *vésicatoires*, c'est de pourvoir à quelques évacuations préjudiciables, en second lieu, les *corps impurs* ne sont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda*; enfin il est des cas qu'il faut avoir bien soin de distinguer, où, suivant cet autre précepte du cinquième & septième liv. *epidem.* d'Hippocrate, l'eau chaude appliquée aux piés peut être nuisible aux yeux & au cerveau.

V. PEDILUVIUM, l'article BAIN, méd.

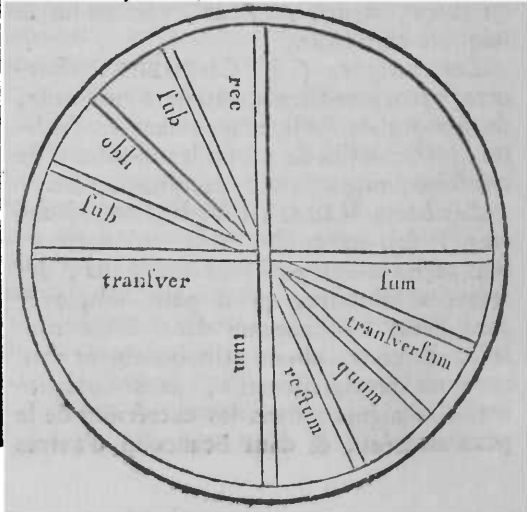
Les frictions, ces ressources simples & heureuses occupent parmi les *rubefians* une place très-distinguée. Tout ce qui peut intéresser la curiosité du médecin dans l'histoire de ces remèdes, méritant d'être connu, & se trouvant renfermé dans une dissertation de M. Loelhoeffel, imprimée à Leyde au mois de juin 1732, nous allons transcrire ici la plus grande partie de l'extrait qu'on en trouve dans le *journal des sçavans* de février 1734.

« Hippocrate établit différentes frictions de la peau, l'une forte & l'autre douce, l'une continue & l'autre qui se fait à diverses reprises. La première, selon lui, durcit le corps, la seconde l'amollit, le troisième l'exténue, & la quatrième rétablit ce qui s'en est dissipé de trop. La première ne convient pas aux gens secs & d'un tempérament chaud, mais est très-propre aux personnes d'une constitution humide & froide;

de; la seconde est nuisible à ceux qui ont la chair lâche, & convient à ceux qui l'ont remplie d'obstructions & de duretés; la troisième fait du bien aux personnes replettes, & la quatrième, beaucoup de tort à celles qui n'ont ni trop ni trop peu d'humeurs.

Les médecins qui sont venus après Hippocrate, ont établi d'autres différences dans la friction, par rapport aux lieux & aux autres circonstances; les unes se font en plein air, les autres dans la chambre; les unes à l'ombre, les autres au soleil; les unes dans un lieu chaud, les autres dans un lieu froid, les unes au vent, les autres à un air tranquille; les unes dans le bain, les autres devant ou après le bain; les unes avec de l'huile, les autres sans huile, les unes avec les mains simplement, les autres avec des linges; & celles-ci avec des linges rudes ou avec des linges doux.

Ils ont encore distingué les frictions, par rapport aux différens sens dans lesquels elles se pratiquoient: les unes se faisoient de haut en bas, les autres de bas en haut; les unes en ligne directe, les autres en ligne oblique; les unes absolument en travers, les autres un peu moins horizontalement; toutes différences qui leur ont paru si essentielles à observer, qu'ils ont cru devoir les exposer par une figure qui est celle-ci-jointe, & qui se voit dans Galien, lib. II, *De sanitate*.



» Ce dernier prétend qu'en faisant les frictions en ces différens sens, & les faisant exactement, toutes les fibres des muscles s'en ressentent. Quelques médecins de son temps croyoient que la friction qui se faisoit transversalement serroit les parties, & leur procureroit de la fermeté; que celle au contraire qui se faisoit en ligne directe, les raréfiroit & les relâchoit; mais Galien les accuse en cela d'ignorance.

» Plusieurs ont voulu déterminer le nombre des frictions qu'il falloit faire dans chaque maladie; mais Celle rejette cette pensée comme absurde, & remarque que c'est sur les forces, sur le sexe & sur l'âge des malades, que ce nombre doit se régler; en sorte premièrement que si le malade est bien foible, c'est assez de cinquante frictions, & que s'il a beaucoup de force, on en fait faire jusqu'à deux cents; secondement, que si c'est une femme, il en faut moins que si c'est un homme; troisièmement, que les enfans & les vieillards n'en peuvent pas souffrir un aussi grand nombre que les personnes d'un âge médiocre.

» Notre auteur passe ici aux frictions qui sont en usage chez les Egyptiens; ils font les unes avec les mains enduites de sésame, les autres avec des linges cruds, & les autres avec des lambeaux d'étoffe de poil de chevre (on peut encore en faire avec de l'amiante). Quant à celles qu'ils pratiquent avec des linges, voici ce qu'ils observent; ils font asséoir le malade dans un siege haut, & lui frottent trois à quatre fois tout le devant du corps, commençant par les pieds, les jambes, les cuisses, & finissant par le haut du tronc & par les bras, sans excepter les doigts qu'ils frottent avec un soin extrême les uns après les autres. Après avoir ainsi passé en revue tout le devant du corps, ils font étendre le malade tout de son long, le ventre contre terre, & procedent de la même maniere à la friction de cette partie du corps; la friction faite, ils en recommencent

d'autres avec l'étoffe de poil de chevre. Les Indiens orientaux emploient les frictions contre plusieurs maladies, & principalement contre une espece de paralysie à laquelle ils sont sujets, & qui leur cause un tremblement général de tout le corps. Ce sont des frictions fortes & douloureuses; ils se servent du même remède contre une sorte de convulsion qui leur est familiere, laquelle leur resserre tellement le gosier, qu'ils ne peuvent ni boire ni manger, & les emporte en peu de jours, après leur avoir fait souffrir des tourmens inexprimables.

» Les Indiens occidentaux, & sur-tout les Brasiliens ne connoissent presque d'autres remedes que la friction contre les maladies chroniques; ils commencent par frotter tout le bas-ventre, si la maladie est causée par des embarras dans cette partie; mais si elle vient d'obstructions qui soient dans la tête ou dans la poitrine, ils pratiquent la friction sur tout le corps généralement, en y employant l'huile de tabac ou de camomille, dans laquelle ils ont fait macérer un peu d'encens.

» Les dames d'Egypte, comme l'écrit Prosper Alpinus, dans son livre *De medicina Egyptior.* c. 8, ont recours à certaines frictions douces pour s'empêcher de maigrir; l'auteur rapporte sur le même sujet, l'usage qui s'observe en certains endroits d'Allemagne pour engraisser les cochons; on les lave d'abord avec de l'eau, pour en attendrir la peau, puis on leur fait plusieurs frictions, &c.

M. Loelhoeffel donne encore la maniere dont il est d'avis qu'on administre les frictions dans les maladies qui dépendent d'une disposition cacochimique; il veut en premier lieu qu'on fasse la friction de tout le corps trois ou quatre fois par jour, & qu'on frotte principalement l'épine & le bas-ventre; en second lieu, que le malade, après avoir été frotté, porte une chemise de grosse toile, & que cette chemise ait été passée à la fumée de quelques herbes ou de quelques gommés aromatiques; il croit que la friction peut suppléer quelquefois à la saignée, pour donner certaines détermi-

nations au sang ; pour cela on fait des frictions , ou de la tête aux piés , ou des piés à la tête , soit directement , soit obliquement. Les frictions transversales peuvent encore servir à rappeler le sang d'une partie sur une autre , selon la partie où on les commence , & celle où on les finit , &c.

Les frictions conviennent dans l'hydro-pisie , l'anasarque , le rachitis , l'épilepsie , les maux de tête , &c. Elles sont propres sur-tout à rétablir la distribution du suc nourricier dans les corps maigres & exténués , en redressant ou érigeant , pour ainsi dire , le système des nerfs , & par une suite de cette érection dilatant les vaisseaux & les cellules du tissu muqueux : c'est Hippocrate qui nous l'apprend en ces termes , *quæ naturâ solida sunt , dum fricantur , in se coguntur , cava vero angescunt*. Voyez *De rat. viç. in acut.* lib. II , sect. 4 , pag. 364. Du reste , ce sont toujours à-peu-près les mêmes précautions dans l'administration de ces remèdes que dans l'administration des autres.

En considérant ainsi les frictions par le frottement irritant , procuré aux solides , il semble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires , droites , obliques , les gestations , & autres secours de la gymnastique , mis en usage par les anciens , pour procurer des révulsions favorables.

L'électricité , en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraisemblance que peut lui donner ce qu'on a dit jusqu'ici des guérisons opérées par ce moyen , mérite d'être désignée dans cette classe. Voyez ELECTRICITÉ , médecine.

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compositions de ces remèdes qu'on trouve chez les auteurs , sont des épispastiques un peu plus forts que ceux de la classe précédente. On les emploie dans les vomissements habituels , les digestions paresseuses , le flux céliaque , les paralysies , & généralement dans toutes les maladies où peuvent convenir les sinapismes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfiens proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier , qu'on le réapplique quelquefois après le sinapisme.

Ces remèdes sont confondus par les

autres avec les pications & les psyllothes.

Le tondre & le raser sont encore des épispastiques de cette classe. Les anciens les employoient très-souvent dans la vue d'augmenter la transpiration de la tête , ou d'en attirer les humeurs en dehors : dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remède très-puissant de faire raser la tête à contre-poil. Voyez dans Oribase , *De tonsura & de razione* , c. 15. Quelques-uns veulent encore qu'on rase la tête dans la frénésie : mais tous les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. Voyez dans Forestus , l. II , pag. 408. On peut juger de l'impression de ce remède sur les tégumens de la tête par la chaleur , le coloris de santé & l'embonpoint momentané du visage , qui arrive à bien des personnes immédiatement après s'être fait faire la barbe.

On rasait anciennement les parties , pour les préparer à l'opération des topiques , tels que les emplâtres , les fomentations , les ventouses , &c. On rase encore la tête dans les ophtalmies , & avant que de scarifier.

Le raser de la tête mérite des considérations particulières dans certaines maladies , en ce que quelques auteurs ont observé que ce remède portoit sur la vessie.

L'avulsion des poils des aisselles & de la levre supérieure dans quelques cas , peut encore être rangée parmi les épispastiques de cette classe.

Des sinapismes. Ces remèdes , ou du moins les compositions qui portent le nom de *sinapismes* , ont été pour les anciens , ce que sont pour les modernes les *vésicatoires* proprement dits , ou emplâtres *vésicatoires* , que nous trouverons à la fin de cette classe ; leur vertu est réellement *vésicatoire* , c'est-à-dire , âcre & piquante au point d'exciter quelquefois assez promptement des vessies sur la peau. Voyez SINAPISME.

Les anciens , principalement Arétée , ont fait le plus grand usage des sinapismes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remèdes dans les maladies soporeuses , les vertiges , les céphalalgies , les syncopes , &c. Voyez dans Arétée *passim* ; & on les applique

plique sur presque tous les endroits du corps. Les méthodiques, à l'exemple de Theffalus, appliquoient très-utilement encore les sinapismes autour des ulcères provenans d'une cachexie dans la partie. Voyez Prosper Alpin. *De med. method.*

On peut rapporter au sinapisme tous les médicamens âcres, irritans, &c. donnés dans le dessein de faire des révulsions des parties supérieures aux inférieures; tel est l'emplâtre diascordon ou fait avec des aulx, les préparations avec des oignons, des figes seches, &c. appliquées sur les jambes & autres parties du corps.

Les lavemens âcres, & irritans appartiennent également au sinapisme; car attendu la continuité de la cavité des intestins avec la surface du corps, on peut regarder ces derniers remèdes comme topiques. Aretée les recommande pour faire révulsion de la tête vers le bas dans la frénésie. Voyez cap. de *phrenetid.* Zacutus Lusitanus dit s'en être servi avec succès dans la dyslenterie. *Observat.* 20, lib. II.

Les illitions de l'anus avec des linimens âcres, font de ce nombre; de même que les glands ou suppositoires, quelques pessaires, l'application de l'ail pur sur ces parties, que tout le monde fait être un stratagème usité dans bien des occasions pour se procurer la fièvre, &c.

Les masticatoires, les apophlegmatifans, les collutoires piquans, âcres, les errhins, sur-tout le tabac (qui par parenthèse ne sauroit être un remède pour la plupart de ceux qui sans aucune incommodité se sont condamnés à cette espèce de vésicatoire continuel) font encore de cette classe.

Les urtications conviennent avec les sinapismes par les rougeurs, les enflures, les démangeaisons qu'elles excitent, de même que par les autres effets ultérieurs; elles sont quelquefois très-efficaces dans les apoplexies, les léthargies, &c. Celse en recommande l'usage dans la paralysie. Voyez cap. 27. Aretée, dans la curation de la léthargie, les employoit sur les jambes. V. Aretée, *De curat. morbor. acut.* lib. I, c: 2, de curat. *letharg.* Elles peuvent encore être fort utiles dans les gales répercutes, &c. mais en général il faut prendre

Tome XXXV.

garde de ne pas les employer sur les articulations.

On pourroit joindre ici les remèdes employés par les anciens sous le nom d'*empasma*, *empasmata*, qui procuroient de fortes démangeaisons. Voyez Oribas. *Med. collect.* l. X, c. 31. V. URTICATION.

Les flagellations & les verbérations de toutes espèces; elles étoient anciennement très en usage dans les amaigrissemens, les maladies soporeuses, & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légèrement enduites de quelque matiere qui aidât au stimulus du fouet, comme la poix, & on cessoit de frapper, lorsque les chairs commencent à se tuméfier. Les anciens avoient poussé le raffinement sur l'administration de ces remèdes jusqu'à faire plusieurs espèces de flagellations qui étoient autant de modes, autant de diminutifs de la flagellation proprement dite; telle étoit leur *epicrusis* ou *catacrusis*. Il y avoit même à Rome une sorte de gens qui reviennent à nos bateleurs ou à nos charlatans (*mangones*), qui faisoient métier d'appliquer les flagellations sur les enfans en charte. Calien nous en rapporte un exemple: *ad hunc modum*, dit-il, *mango quidam proxime naus pueri fame consumptas brevi auxi, percussu mediocri quotidie usus, aut saltem alternis diebus.* Voyez *Method. med.* lib. XIV, c. 16. Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de sureau. *Boa appellatur morbus populorum cum rubent corpora, sambuci ramo verberantur.* Voyez *Histor. nat.* Ici peut également convenir l'expédient que propose Heurnius, dans la curation de la léthargie, c. II, de *letharg.* lib. de *morbis capitis*, & qui consiste à enduire de miel le visage du malade, pour l'exposer ensuite à la piquure des abeilles, *quo rostellis muscæ flagellent.* A la vérité, l'auteur ne désigne que les gens de la campagne, *rustici*, sur qui l'on puisse tenter ce remède.

Les titillations à la plante des piés, trouvent encore place ici. On fait qu'elles sont quelquefois de puissans révulsifs dans les apoplexies, & autres maladies soporeuses.

Pp

Les *ligatures* sont des épispastiques très-efficaces, qui conviennent d'ailleurs avec les sinapismes, par les rougeurs, les inflammations ou enflures qu'elles occasionnent. Oribase nous a conservé la manière dont on les appliquoit anciennement. « Nous prenons, dit-il, des bandes un » peu larges, faites de laine simplement » torse, ou de quelqu'autre étoffe mieux » tissue & plus serrée, ou enfin nous y » employons les vieux habits, les étoffes » usées. Nous entourens de ces bandes » les extrémités, en ayant l'attention de » ne pas meurtrir les chairs, & de serrer » mollement, de manière pourtant que » la ligature soit ferrée; ce qui se fera » toujours bien si les bandes sont larges, » & d'une étoffe douce: mais après la » seconde compression, il faut serrer en- » core davantage; & il n'y a pas à crain- » dre de blesser les chairs qui ne seront » jamais que comprimées. Le meilleur » signe pour reconnoître que la compres- » sion est bien faite, c'est lorsque les » chairs qui sont autour des parties com- » primées, s'élevent & deviennent rou- » ges; alors en nous réglant sur le bat- » tement des vaisseaux, nous ferrons de » plus en plus, & prenons bien garde » que les parties ne s'engourdissent, & » de ne point occasionner de douleur. » Voyez *Med. collect.* l. X. c. 18.

Les *ligatures* se varient suivant les maladies & l'intention du médecin; dans les hémorrhies Aretée recommande de lier les piés au dessus des malléoles jusqu'au genou, & les mains, depuis tout le bras jusqu'au coude. Voyez *De curat. acut. morb.* l. II, c. 2. Dans la dyssenterie, Aëtius propose de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de l'*humerus*, jusqu'à l'extrémité des doigts, *V. let. III, serm.* 1, ch. 41. Les méthodiques employoient les ligatures sur les articulations, sur les bras & les cuisses, dans la vue de détourner le sang dans les hémorrhies. *V. Prosper Alpin. De med. method.* lib. XII, c. 4. Erasistrate est d'avis qu'en pareil cas on les fasse aux aînes & aux aisselles. Celse & après lui le rabbin Moyse, § *aphor.* veulent que dans les céphalalgies, la tête

soit promptement ferrée avec des bandes. *V. Mercurialis, c. 17, p. 95, de affectibus capitis.*

Les *ligatures* s'emploient encore dans les lésions, ou abolitions de mémoire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'estomac, & de quelques autres organes. Un homme sur qui l'on avoit inutilement tenté pendant quinze jours toutes sortes de remèdes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui serrant fortement les hypocondres & l'estomac avec une serviette. Voyez *Aquit. miner. aq.* pag. 23. Les *ligatures* seroient donc encore des espèces de topiques.

Les *ligatures*, ou les liens dolorifiques, n'ont pas moins de succès lorsqu'il s'agit des révulsions dans les hémorrhies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Forestus rapporte là-dessus une observation qui paroît d'autant plus singulière que le remède, à ce qu'il prétend, fut enseigné par une femme. C'est à l'occasion d'un flux de semence chez quelque noble. *Quando dormitum ibat nobilis, ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula descendeat usque ad collum virgæ, & cum ea virgam ligabat, non multum strigendo; & quando in somno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordulæ dolorem virgæ incurrebat, & sic excitabatur ut semen in somno non rejiceret, & ita fuit curatus.* Voyez *De pœnis ac virgæ viriis*, l. XXVI. observ. 17. On peut rapporter ici les ligatures au prépuce, pratiquées par les méthodiques. *V. Prosper Alpin, De med. method.* lib. XII, c. 4, les *distorsions des doigts*, & généralement tous les dolorifiques employés à titre d'*épispastiques* ou *attirans*.

Les *ventouses*, elles élevent la peau en tumeur, & y occasionnent des vessies si on les laisse trop séjourner sur la partie. Ce sont de puissans épispastiques dans l'apoplexie, le frénésie, les cardialgies & plusieurs autres maladies. *V. VENTOUSES, médecine.*

Les *succions, suçus*, sont encore mises par quelques auteurs, au nombre des épispastiques; tels sont les suçons de toute espèce, la pratique des Pylles & des

Marfes pour attirer au dehors le venin des plaies. Quelques auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matieres qui peuvent être contenues dans des cavités du corps, par le moyen des seringues, des soufflets, &c. dont on voit que les effets sont purement mécaniques. Voyez Mercatus, *De reél. præsid. art. med. usu*, l. II, c. 8. Voyez SUCCION, médecine.

Les sangsues peuvent être regardées comme des especes de ventouses; elles font révolusives par le stimulus de leur morsure ou de leur succion; elles procurent en même temps des dérivations très-utiles. Zacutus Lusitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepsie, à la suite d'un accouchement laborieux, qui avoit été suivi d'une suppression des regles, fut guérie par l'application de trois sangsues à la vulve. Voyez page 6, obs. 26. On a vu depuis, quelques exemples de guérisons de cette nature. Les sangsues appliquées à la marge de l'anus, font encore beaucoup de bien dans la suppression du flux hémorrhoidal. Voyez SANGSUE.

Les vésicatoires proprement dits, ou les emplâtres vésicatoires. Voici les premiers épispastiques modernes, ceux qu'il arrive assez souvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait peut-être pas toujours assez d'usage. Ce que nous avons dit jusqu'à présent des autres vésicatoires en particulier ne pouvant être regardé, par l'oubli où la plupart de ces remèdes sont tombés, que comme un historique accessoire de l'exposition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette exposition à tous les détails qui peuvent intéresser la partie de ces remèdes, la plus essentiellement utile à connoître, c'est-à-dire, la partie qui concerne la pratique; c'est ce que nous allons tâcher de faire, en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il le pourra, les faits qui autrement nous menneroient trop au delà des bornes déjà assez étendues de cet article.

Nous avons observé au commencement, que le nom de vésicatoire n'étoit pas bien ancien. Rolfinck est, si je ne me trompe, le premier ou l'un des premiers qui s'en

soient servis pour désigner cette espece particuliere d'épispastique. Mais l'usage de ces remèdes a une date plus ancienne; elle peut se rapporter au temps d'Archigene, qui, comme on le voit par un fragment qu'on trouve sous son nom dans Aëtius, a très-parfaitement connu les vésicatoires avec cantharides. « Nous nous » servons, dit Archigene dans ce frag- » ment, d'un cataplasme où entrent les » cantharides, lequel fait des merveilles » toutes les fois que par de petits ulce- » res qu'il excite, il coule pendant long- » temps de la sanie. » Voy. Aëtius, *Tetr. ferm.* 2, cap. 40. Aretée, & quelques autres, ont encore fait usage des mêmes remèdes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate, qui a parlé de ces insectes ou mouches, comme propres à des médicamens internes, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques pestifères, il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être vésicatoires au dehors. Cette introduction des cantharides dans les épispastiques ne changea pourtant rien à la dénomination de sinapisme que les anciens leur ont toujours conservée, à l'exception de quelques auteurs, comme Dioscoride, Alexandre de Tralles, &c. qui ont quelquefois donné à cette sorte de sinapismes le nom de *διανκυστιδων*, *diacantharidon*. Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux vésicatoires proprement dits, la plupart des choses de pratique qu'on trouve sur les vésicatoires anciens avec addition de cantharides.

Les vésicatoires que nous employons aujourd'hui sont formés d'un emplâtre dont la composition est variée dans presque tous les auteurs, mais sur laquelle on peut s'en tenir à la formule suivante, qu'on trouve dans la Pharmacopée de Paris, sous le titre d'emplâtre épispastique: savoir, prenez de poudre de cantharides quatre onces, de poudre d'euphorbe quatre drachmes, de la poix de Bourgogne, & de térébenthine, de chacune six onces, de cire jaune deux onces; faites fondre la cire, la térébenthine & la poix, & après les avoir retirées du feu, mêlez-y les poudres en remuant jusqu'à ce que le tout soit réduit en consistance d'emplâtre. Il est encore fait mention dans le

même livre, d'une pâte épispastique employée comme *vesicatoire*, & qui est composée, savoir, de levain très-fort deux onces, de poudre de cantharides trois drachmes; mélangez le tout ensemble pour en faire un emplâtre. Cette dernière composition est plus foible que la précédente: mais on peut y suppléer en augmentant la dose de la poudre des cantharides; cette augmentation est même très-utile dans toutes les compositions des *vesicatoires*, lorsqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'administration de ces remèdes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il est permis d'ainsi parler, le *vesicatoire*, pour que son action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainsi que le recommande Riviere, pour donner plus d'activité aux *vesicatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'est-à-dire, d'en rejeter les piés & les ailes, suivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée; aussi la plupart des modernes emploient-ils le corps entier de ces insectes, sans qu'il en résulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides est éminemment actif ou propre aux corps vivans; car elles n'agissent point sur les cadavres. « Les *vesicatoires*, dit le célèbre auteur des *Recherches sur le pouls*, « donnent une » secousse générale au genre nerveux; » ils excitent une disposition inflammatoire; ils fixent le courant des humeurs & les traînés irrégulières des oscillations; ils donnent du ressort à tout le parenchyme des parties dans lesquelles se séjourne le suc nourricier, &c. » Voyez page 307 des *Recherches*. Tous ces effets se déduisent naturellement de la théorie que nous avons déjà exposée. Baglivi a donné sur cette matière un ouvrage qui ne sauroit être trop étudié; l'auteur y dit, entr'autres choses, que lorsque dans la pleurésie la difficulté de cracher & de respirer survient, il convient d'appliquer sans différer, des *vesicatoires* aux jambes. Il assure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en est peu qui soient morts. A une expérience détaillée qui porte par-tout l'empreinte de

la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte, qu'il dérive de quelques passages du père de la médecine, principalement de celui-ci: « Dans les maladies de poitrine, les » tumeurs qui surviennent aux jambes » sont d'un bon signe, & il ne peut rien » arriver de plus favorable, sur-tout si » cela se fait après un changement dans » les crachats. » *In pulmonis quicumque tumores fiunt ad crura boni, nec potuit aliud quidquam melius accidere, præsertim si mutato sputo sic appareant.* Liv. II, prognost. 67. Le génie de la nature conduisoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plupart des remèdes épispastiques. Il est encore un fait d'observation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de sa pratique; c'est qu'après l'application des *vesicatoires*, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand soulagement des malades; ce qui est également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, « que » les cours de ventre qui surviennent » dans les pleurésies sont presque toujours » funestes; car les crachats en sont sup- » primés, la difficulté de respirer en est » augmentée, & le malade après peu de » jours ou meurt, ou tombe dans une » maladie chronique. »

Sur toutes ces raisons, l'illustre Italien conclut très-à-propos contre ceux qui emploient sans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleurésies: *Hinc clare patet, dit-il, quantum à veritate aberrant, qui prætextu minerationis cachochymiae vel aliarum hujusmodi nugarum, statim in principio pleuritidum purgantia exhibent tanto ægrorum detrimento.* Page 656, chap. 3, de *commodis ab usu vesicantium*. On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi sur les avantages de l'administration des *vesicatoires* dans les maladies de poitrine, celui de Willis qui s'est également exercé sur le même sujet; & qui se cite lui-même dans son ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand soulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'appli-

cation des vésicatoires. Voici ses propres paroles : *Fateor me sæpius tussi immani cum sputo copioso & crasso, (cui originaliter sum obnoxius) correptum à nullo alio remedio plus quàm à vesicatoriis juyamen recepisse; itaque soleo dum iste affectus urget, 1^o. super vertebrae cervicis, dein ulcusculis ibi sanatis infra aures, ac postea si opus videbitur super hæmoplætea, medicamina ἐφευκωμένα applicare. Vide sect. 3, cap. 3, de vesicatoriis.*

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les vésicatoires influent singulièrement sur le pouls. Voyez *Recherches sur le pouls*, page 348. On le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de temps après l'application des vésicatoires. C'est une observation qu'avoit déjà fait Baglivi; mais il se développe sensiblement quelques heures après, & c'est ordinairement un heureux présage. L'application de ces remèdes entraîne souvent encore des soubresauts des tendons, des mouvemens convulsifs dans les membres, des sueurs copieuses, des ardeurs d'urine, des pissemens de sang, &c. Voyez Baglivi, *parag. 3, de usu & abusu vesicantium*, pag. 653. On observe également que ces remèdes affectent quelquefois la vessie : les anciens faisoient prendre en conséquence du lait aux malades, afin de les prémunir contre cet accident; & quelques modernes suivent encore cette pratique. V. Huxam, *Essai sur les fièvres*. Mais on préfère plus communément le camphre. Il est encore des dispositions dans les sujets, relatives peut-être encore au temps de la maladie, qui peuvent varier les effets de ces remèdes; nous ne saurions mieux le prouver que par le morceau suivant de l'histoire des maladies qui régnerent en 1700 à Breslau, consignée dans les Actes des érudits de l'année 1701 : *De ophthalmia hoc aiunt, quod membrum collegii hujus dignissimum opposito circa aurem sinistram in loco oculo affecto vicino, VESICATORIO, duplex damnum percepit; quam primum cantharides virtutem suam exercuissent, saporem in ore sentire sibi visus est xibetho analogum, qui quoad vesicatoria eodem in loco relinquiebantur, perdurabat, & nauseam creabat; dolor in dies, imò horas singu-*

las, vesicis humorem plorantibus, exacerbabatur, & lippitudo adeo augebatur, ut singulis momentis oculus aquam stillaret. Quà re permotus vesicantia post triduum ex eo loco in pedem sinistrum transferebat, ex quo duplex iterum enascebatur observatio : quod intra nichemeri spatium, vesica emplastro etiam fortissimo, vix excitari potuerit propter serum ad superiora versum; quod quamprimum vesicæ in pede stillare incipiebant in momento quasi dolor oculi remitteret. A l'égard du pansément des vésicatoires, voyez VÉSICATOIRES, chirurgie.

En général, les vésicatoires s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déjà parlé) contre les douleurs de tête, les ophthalmies, les fluxions sur les dents, sur les oreilles, l'épilepsie, la catalepsie, les phrénésies symptomatiques, les petites véroles dont l'éruption est lente & difficile dans les fièvres pourpreuses, dans les douleurs rhumatismales, les douleurs sciatiques, dans la goutte, &c. Ils sont encore bons dans les fièvres pestilentielles, quoique quelques auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies. Voyez Prosper Alpin. *De medicina methodica*.

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernières fièvres, de même que dans les malignes, & il ne se borne pas à un seul vésicatoire, mais il veut qu'on en mette jusqu'à cinq à la fois sur différentes parties du corps. V. *De febribus*, sect. 3, c. 1. Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces remèdes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués sans nuire à la coction & à la suppuration des matières, comme le sont les saignées, qui dans un pareil cas furent funestes à l'homme d'Halicarnasse dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les solides à revivifier, pour ainsi dire, à remonter toute la machine, à en évacuer les sérosités épanchées qui sont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être poussées par des solides qui ont perdu leur ressort, que le pouls est foible & intermittent, les vésicatoires peuvent faire beaucoup de bien.

Ils sont également utiles pour procurer

des révulsions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celse dit que, lorsque l'humeur formant le cal dans les fractures est trop copieuse, il convient d'appliquer au membre opposé un *sinuspisme*, c'est-à-dire, un *vésicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur. *V. liv. VIII, chap. 10.*

On applique les *vésicatoires* à-peu-près sur toutes les parties du corps, en évitant de les placer sur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête; quelques autres médecins de cette nation appliquent ces remèdes sur le côté même de la douleur dans les pleurésies, & ils y emploient un *vésicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute même, que si on l'applique à tout autre endroit, il peut augmenter la maladie; mais en agissant directement sur la partie, il résoud l'obstruction, & écarte par-là la fièvre. Voyez *Maladies des armées*, tome I, page 222. Voilà une assertion qui n'est pas tout-à-fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laissons à discuter aux praticiens; il paroît cependant vraisemblable que la fièvre générale qu'excitent les *vésicatoires* peut atteindre de par-tout les obstructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remède se fait sur des parties qui correspondent à l'organe affecté; or la correspondance des extrémités avec la poitrine est tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes, dans les pleurésies, les péripneumonies, les phthysies, &c. Il semble d'ailleurs que cette dernière méthode fait moins de violence à la nature, qu'il est toujours prudent & utile de suivre & de ménager; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, sans parler de l'écartement de la fièvre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands médecins croient la présence nécessaire, au moins durant quelque temps, pour la coction des matières & leur expectoration.

Les contre-indications de l'application des *vésicatoires* sont les blessures à la tête, accompagnées de vomissemens & de la perte des sens, la présence ou la menace

des convulsions, le délire, la fièvre aiguë, l'état de grossesse, l'écoulement des menstrues, &c. certains tempéramens chauds & ardens. Voyez Baglivi, c. 2, §. 2, de *usu & abusu veficanti*. Baglivi ajoute les climats chauds, comme ceux de Rome; mais il paroît que cette crainte est vaine; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la dose des cantharides. C'est avec cette précaution qu'on les emploie tous les jours dans quelques provinces méridionales du royaume, où les chaleurs ne sont guère moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi, dans les maladies de poitrine qui se manifestent par une douleur fixe & une espèce d'engourdissement, les *vésicatoires* sont mortels, suivant Hippocrate. *Dolor in pectore fixus cum torpore malum denuntiat; hi si suborta febre exæstuant, celeriter mortem oppetunt.* Voyez *Prædictor. lib. I, sect. 2.* Les *vésicatoires* sont encore contre-indiqués dans les hydropiques avec infiltration de tout le tissu cellulaire, par le risque que les ulcères produits par ces remèdes ne tournent en gangrene. Il faut, autant qu'on le peut, ne pas attendre l'extrémité, pour employer les *vésicatoires* dans quelques maladies aiguës; il faut sur-tout ne pas les appliquer sans avoir préalablement consulté plusieurs symptômes, qui doivent décider sur le choix de la partie où doit se faire cette application. Il est, par exemple, de la dernière importance de regarder aux hypocondres. Voyez là-dessus Hippocrate, *Prædict. lib. I, sect. 2.* De pareilles négligences, lorsqu'elles arrivent, déshonorent l'art & l'ouvrier; c'est la marque la plus complète du vuide & du faux des médecines routinières.

Des caustiques. Les caustiques composent la classe des épispastiques les plus actifs, & dont les effets sont les plus marqués. *V. CAUSTIQUE, chymie & médecine.*

Les fonicules ou cauterés. Ces épispastiques sont du nombre de ceux dont nous avons dit que les effets étoient mixtes, par la raison qu'ils évacuent les matières séreuses contenues dans le tissu cellulaire, par une dérivation mécanique, aidée d'un petit stimulus dans les nerfs, qui favorise cette évacuation. Vanhelmont, qui, avec son enthousiasme ordinaire, a déclamé,

debacchatus, comme le dit M. Van-Swieten, contre les *cauterés*, apporte des raisons qui méritent qu'on prenne la peine de les lire. Il prétend qu'on se trompe ridiculement de prendre pour un écoulement de la matière morbifique le peu de sérosité ou de sanie que fournit un *cautère* dans les maladies chroniques; que cette sérosité n'est qu'une petite portion de lymph nutritive portée au fongicule, où elle se mêle à d'autres sucs, s'épaissit & s'altère avec eux par le séjour & la chaleur, &c. que lui Vanhelmont a fait fermer ou cicatrifier plus de mille *cauterés*, sans qu'il en soit arrivé le moindre mal. V. Vanhelmont, *de cauterio*, pag. 237. Ces prétentions peuvent être outrées, mais du moins doivent-elles engager le médecin à ne pas ordonner légèrement ces sortes de remèdes. Il est toujours vrai cependant que les *cauterés* font quelquefois beaucoup de bien, sur-tout dans certaines maladies séreuses de la tête. Voyez Charles Pison, *De morb.* cap. 2, *colluvie serosa*. L'exemple de personnes guéries par des *fongicules* ouverts sponte aux aines, ont fait dire à beaucoup d'auteurs très-célebres, que ces remèdes étoient utiles dans la vérole. V. Zacutus Lusitanus, lib. II, obs. 131, qui parle d'une pareille guérison opérée par ces *fongicules* spontanées aux aines. Voyez encore Cappivacius, *de lue venerea*; Mercatus, *de eodem morbo*, lib. I, & lib. II, cap. I.

Les effets des *fongicules* sont lents & longs; ils conviennent à plusieurs maladies, comme les douleurs sciaticques, la goutte, les rhumatismes, &c. Quant à la manière d'appliquer ces remèdes, voyez FONTICULE, *chir.* Mercatus observe à ce propos, qu'il ne convient pas d'ouvrir des *cauterés* sur le haut de la cuisse lorsque la douleur sciatique vient d'une congestion de sang veineux, mais bien lorsqu'elle est produite par un engorgement de *mucus* ou de *serum* dans l'articulation devenue foible. Voyez *De recto pra. art. med. usu*, lib. I.

Les *setons*. Ces épispastiques sont plus efficaces que les fongicules; ils produisent des dérivations considérables dans beaucoup de maladies de tête: de grands praticiens les ont employés avec beaucoup de succès contre des ophthalmies rebelles, il'en

est même, comme Charles Pison, tome I, *De curandis & cognoscendis morbis*, qui approuvent les setons au scrotum dans l'hydroplisie, à l'imitation d'Hippocrate, qui faisoit faire des incisions dans la même maladie à ces parties, & frotter les incisions avec du sel. On se sert utilement dans quelques provinces contre les surdités, les maux d'oreilles, les migraines & autres maladies de la tête, d'une espèce de seton qui consiste en un petit brin de *timalea* ou garou qu'on passe dans un trou de l'oreille qui a été percée à cet effet. On laisse ce brin de *timalea* ainsi lardé dans le bour de l'oreille, & la causticité de ce petit morceau de bois procure un écoulement salutaire qu'on entretient aussi long-temps qu'il en est besoin; du reste, ce dernier remède se rapporte presque entièrement à celui dont parle Columelle, & que cet auteur propose contre les maladies pestilentielle des bestiaux. Voyez SETON.

Les *ustions*. Ce sont les plus violents & les plus prompts épispastiques; il est étonnant combien les anciens en ont fait usage dans la plupart des maladies. V. USTION, *médecine*. On peut joindre ici le *moxa* ou le duvet d'armoise, employé dans les *ustions* par quelques nations étrangères (V. MOXA) & la poudre à canon enflammée, sur les parties. La manière de se guérir des engelures en les exposant à un feu vif, peut encore passer pour une espèce d'*ustion*.

L'*acupuncture*. C'est une sorte d'épispastique très en usage au Japon & à la Chine, & que les peuples de ces pays substituent à la saignée. Cet article ayant été oublié, nous tâcherons de rappeler ici tout ce qu'il y a de plus intéressant dans cette méthode. L'*acupuncture* consiste à faire sur-tout le corps quantité de petites plaies au moyen d'instrumens pointus dont on pique toute l'habitude du corps, en les enfonçant assez avant dans les chairs. Le docteur Guillaume Then-Rhine a donné à la suite d'une dissertation sur la goutte, imprimée à Londres en 1683, une espèce de tableau de cette opération avec les instrumens qu'on y emploie; voici à-peu-près ce qu'en dit le Journal des sçavans, du mois de mars de l'année 1684. " On pique

» presque toutes les parties du corps dans
 » un nombre infini de maladies qu'il est
 » inutile de détailler ici ; la constitution de
 » ces parties n'est pas moins la règle de
 » la manière dont on doit faire cette pi-
 » quure , que de la profondeur qu'il faut
 » observer ; ainsi l'on pique moins avant
 » les parties nerveuses , & l'on enfonce
 » davantage dans celles qui sont charnues.
 » Les personnes foibles doivent être pi-
 » quées au ventre , & les robustes au dos ;
 » quelquefois on ne fait simplement qu'en-
 » foncer l'aiguille , souvent on la tourne
 » entre les doigts pour la faire entrer
 » avec moins de douleur ; & dans quel-
 » ques autres rencontres l'on frappe dou-
 » cement avec une espèce de petit mar-
 » teau d'ivoire , d'ébène , ou de quelqu'au-
 » tre matière un peu dure ; on tient l'ai-
 » guille l'espace de trente respirations ,
 » qui est une manière de compter usitée
 » par les médecins de ce pays : mais si
 » le malade ne le peut supporter , on la
 » retire d'abord & on la renfonce une
 » seconde fois , & même plusieurs autres
 » si c'est un mal opiniâtre. Ce qu'ils ob-
 » servent encore , est que le malade soit
 » à jeun lors de cette opération ; l'ai-
 » guille sur-tout doit être d'or ou du
 » moins d'argent , & jamais d'aucun autre
 » métal ; & pour s'en servir utilement dans
 » toutes les occasions , il faut qu'elle soit
 » fort aiguë , ronde , longue , & tournée
 » en vis le long du manche. » Voyez
 sur cette opération , Kempfer , *In amœn.*
exot.

*L'effet de ces piquures est de former
 plusieurs noyaux inflammatoires , de ré-
 veiller les nerfs du tissu muqueux ou cel-
 lulaire , qui se trouvent engourdis , & de
 déterminer au moyen de cette irritation
 donnée à la peau les oscillations nerveu-
 ses vers cet organe , lesquelles y entraî-
 nent quelquefois des dépôts critiques , &c.
 Zacutus Lusitanus rapporte que , dans le
 royaume du Pérou & en Afrique , on pi-
 que les parties avec des couteaux brûlans
 & pointus dans les stupeurs ou engour-
 dissemens des membres ; l'auteur dit même
 avoir guéri de cette manière un jeune
 homme. Voyez l. I. , pag. 231. On pour-
 roit joindre à cet exemple ce que Vale-*

*fius raconte d'un médecin qui guérit un
 seigneur apoplectique , dont les veines ne
 se trouverent point assez apparentes pour
 qu'on pût le saigner , en lui faisant appli-
 quer des sangsues sur presque toute l'ha-
 bitude du corps. Voyez dans Forestus ,
 page 23.*

La saignée. Elle ne produit ordinaire-
 ment que des dérivations locales ; cependant
 elle est quelquefois accompagnée de phé-
 nomènes qui peuvent la faire regarder
 comme révulsive ; sans doute que pour
 lors ces phénomènes sont dus au *stimulus*
 que cause la piquure de la lancette. Par
 exemple , Baillou , tome III , lib. *para-*
digmatum , pag. 437 , raconte qu'un mé-
 decin de Marseille ayant , selon la mé-
 thode des anciens , fait ouvrir la veine
 entre le doigt annulaire & le petit doigt à
 un homme qui avoit la fièvre quarte , cet
 homme fut guéri par cette saignée , mais
 qu'il en eut durant une année entière sa
 main comme livide. Voyez SAIGNÉE.

Il en est de même des *scarifications*
 proprement dites , c'est-à-dire , de celles
 qui sont pratiquées par quelques peuples ;
 comme les Egyptiens , & qu'on ne fait
 qu'après avoir frictionné la partie ; il est
 évident que ces remèdes sont des *epispas-*
tiques dont l'effet est combiné de l'*actif*
 & du *mixte*. Voyez SCARIFICATIONS.

Tels sont les différens objets qui com-
 posent le tableau de la médecine *epispas-*
tique , & dans lequel , suivant quelques au-
 teurs , pourroient encore entrer plusieurs
 autres espèces de remèdes , comme les
 ceintures de *bursa pastoris* ou de feuilles
 d'ellébore noir , qui portées sur la chair
 nue , arrêtent les hémorrhoides , au rapport
 de Theoph. Bonnet , *De med. septentr.*
collat. les décoctions de dictame , qui pri-
 ses intérieurement , passent pour avoir la
 vertu de pousser au dehors les corps étran-
 gers implantés dans la substance des par-
 ties , &c. Article de M. H. FOUQUET,
 docteur en médecine , de la faculté de
 Montpellier.

VÉSICULE , f. f. (*Anat.*) est un di-
 minutif de vessie , & signifie une petite
 vessie. Voyez VESSIE & VESSIE URI-
 NAIRE.

Les poumons sont composés de *vesicules*
 ou

ou de lobules vésiculaires qui reçoivent l'air par les bronches, & non pas seulement l'air, mais aussi la poussière, &c. *V. LOBULE & POUMONS.*

Il y a dans le corps différentes parties qui portent ce nom.

VÉSICULE du fiel, *vesicula fellis* ou *cistula fellis*, est un vaisseau ovale & membraneux, qui ressemble à une poire par sa figure & par son volume, & qui est situé dans la partie concave du foie. *V. FOIE.*

Elle est adhérente au foie par ses membranes, dont l'externe lui est commune avec le foie. La partie inférieure qui pend hors du foie, est posée sur le pyllore ou orifice inférieur de l'estomac.

On reconnoît ordinairement cinq membranes à la *vésicule du fiel*; une externe ou commune, qui vient du péritoine; une interne du côté que la *vésicule* est adhérente au foie, & qui vient de la capsule de la veine-porte & du conduit biliaire; & trois propres, dont la première est vasculaire, la seconde musculaire, & la troisième glanduleuse.

Mais le docteur Drake ayant examiné au microscope un morceau d'une *vésicule du fiel* desséchée, a trouvé que cette exacte distinction de membranes étoit peu fondée; les différens ordres de fibres des différentes membranes paroissant n'être autre chose qu'un entrelacement infini de vaisseaux diversément ramifiés.

On distingue ordinairement à la *vésicule du fiel* un fond qui est la partie la plus large, & un cou qui est la plus étroite.

Le cou de la *vésicule du fiel* forme un allongement qui se termine par un canal nommé *conduit cystique* ou *biliaire*, lequel environ à deux pouces de distance de la *vésicule*, se joint au conduit hépatique; & tous deux ainsi réunis, forment le conduit commun. *V. CONDUIT, &c.*

L'usage de la *vésicule du fiel* est de recevoir la bile après qu'elle a été séparée dans les glandes du foie, & de la décharger dans le duodénum par le conduit commun.

La bile qui se trouve dans la *vésicule*, est plus jaune, plus épaisse, plus amère & plus âcre que celle du conduit biliaire. *Voyez BILE.*

Tome XXXV.

VÉSICULES adipeuses. V. ADIPEUX.

VÉSICULE DU FIEL (Maladie de la.) Médec. 1^o. Le réservoir de la bile attaché au foie, qui reçoit une humeur particulière duement élaborée, qui la conserve pour le temps convenable; qui lui communique son amertume & sa couleur jaune; qui la conduit ensuite par le canal cystique dans le canal commun, & delà dans le duodénum; cette partie, dis-je, a ses maladies particulières.

2^o. Lorsqu'elle est comprimée par le gonflement du foie ou de l'estomac, elle ne se remplit point de la bile qui est si nécessaire à notre santé; il faut en détruire la cause pour y porter remède. S'il arrive qu'elle soit blessée ou qu'elle se rompe, elle répand la bile dans la cavité du bas-ventre, c'est un malheur incurable. L'obstruction qu'elle éprouve par une bile trop tenace ou pétrifiée, la fait enfler considérablement, produit des anxiétés, la jaunisse, la fièvre, & autres maladies qu'on ne peut guérir qu'en détruisant la cause par les délayans, les savonneux, les fondans. Quand la *vésicule du fiel* est attaquée d'inflammation, elle se resserre, & ne permet à la bile ni d'y entrer ni d'en sortir. Il faut remédier à cette inflammation dans son principe; l'irritation de ses nerfs produit un ictère qui se dissipe & renaît. Dans le traitement de cet accident, il convient d'employer les antispasmodiques. (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES. (Anat.) Ce sont des corps mous, blanchâtres, noueux, longs de trois ou quatre travers de doigt, larges d'un, & moins épais que larges d'environ les deux tiers, situés obliquement entre le rectum & la partie inférieure de la vessie, de telle manière que leurs extrémités supérieures sont à quelque distance l'une de l'autre, & leurs extrémités inférieures unies entre celles des vaisseaux déférens, dont ils imitent l'obliquité & la courbure.

Ils sont d'une rondeur irrégulière à la partie supérieure, & se rétrécissent par degrés en descendant vers le bas. Par l'union de leurs extrémités inférieures, ils forment une espèce de fourche dont les branches sont larges & courbées comme

Qq

des cornes de belier. Ces extrémités sont fort étroites, & forment un petit cou qui passe derrière la vessie vers son col, & continue son cours dans la rainure des prostates, par la substance de la portion contiguë à l'uretre, jusqu'à ce que ses extrémités percent la caroncule.

La substance interne des *vesicules* est plissée & distinguée en quelque façon en différentes capsules par la tournure des plis. Leur surface externe est couverte d'une membrane fine qui sert de bord aux plis, & est une vraie continuation de la substance cellulaire du péritoine. On peut aisément déplier les *vesicules*, & redresser leurs tortuosités; par ce moyen, on les rend plus larges que dans leur état naturel.

Leur substance interne est veloutée, glanduleuse, & fournit perpétuellement un fluide particulier, qui exalte, subtilise & perfectionne la semence qu'elles reçoivent des vaisseaux déférens, & dont elles sont les réservoirs pour un certain temps. *Winslow*. (D. J.)

VÉSICULES SÉMINALES (*Maladies des.*) Médec. 1^o. Les deux *vesicules* qui, attachées postérieurement au col de la vessie, reçoivent des vaisseaux déférens la semence, & qui en se comprimant l'envoient dans l'uretre, se nomment *vesicules séminales*.

2^o. Elles sont le plus souvent le siège de la maladie vénérienne, puisqu'elles produisent une gonorrhée virulente. La caroncule de ces parties venant à se tuméfier, donne lieu à la suppression de l'urine ou à la difficulté de l'écoulement de cette liqueur. Pour traiter cette maladie, on introduit dans le canal de l'uretre une tente balsamique à la faveur d'une bougie, toutes les fois qu'il faut uriner. Si l'orifice de l'émonctoire se trouve relâché, ou la caroncule rongée, consumée, il survient une gonorrhée suivie d'un épuisement considérable. On a recours pour la guérir, aux injections consolidantes & à l'introduction d'une tente balsamique. Il convient outre cela d'appliquer sur la partie, des cataplasmes capables de fortifier. (D. J.)

VESLE, (*Géog. mod.*) en latin *Vidula*, nom commun à deux petites rivières de France, l'une en Champagne, l'autre en

Bresse. La première prend sa source à deux lieues de Châlons, & se jette dans l'Aisne. La seconde traverse la Bresse toute entière, & va tomber dans la Saône par deux embouchures à quelques lieues au dessous de Mâcon. (D. J.)

VESLY ou VEILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Isle-de-France dans le Soissonnois, sur la rivière d'Aisne, à quatre lieues au dessous de Soissons, & à huit de Rheims; elle se trouve nommée en latin *Velliacum*, *Valliacum* & *Villiacum*. En 1379, le roi Charles V donna cette ville à l'église de Rheims, en échange de Mouzon. (D. J.)

VESONTIO, ou VISONTIO, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, chez les Séquanois. Elle étoit déjà très-considérable du temps de César, *Bel. Gall. l. I, ch. 38*, qui l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*. Dion Cassius, *l. XXXVIII, pag. 8*, & l'itinéraire d'Antonin, connoissent aussi cette ville sous le nom de *Visontio*. Elle est marquée dans cet itinéraire sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes Graiennes, entre *Ariorica* & *Veladurum*, à seize milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second.

Cette ville est nommée *Visontium* par Ptolomée, *liv. II, ch. 19*; & *Visontii* ou *Bisoncii*, par Amien Marcellin, *liv. XV, ch. 2*, qui dans un autre passage écrit *Vesuntium*, & au *liv. XX, ch. 10*, *Bisontio*, d'où l'on a fait le nom moderne *Besançon*.

Aufone nous apprend que *Visontio* avoit une école municipale, & des professeurs de rhétorique. On a des médailles d'Auguste & de Galba, sur lesquelles on lit: *Mun. Visontium*; mais le père Hardouin & Cellarius jugent que c'est une médaille de la ville de *Visontium* en Espagne, dans le pays des Péleudones. Dans la notice des Gaules, la ville *Visontio* a le titre de métropole, & est appelée *civitas Vesontiensium*. (D. J.)

VESOUL, f. m. (*Sucrerie.*) suc provenant des cannes à sucre qui ont été écrasées au moulin. C'est au moyen de plusieurs opérations & d'une forte cuisson dans les différentes chaudières d'une sucrerie, que le *vesoul* prend la consistance nécessaire pour former le sucre. Ce suc de cannes,

après avoir été purifié dans la seconde chaudière, & passé au travers d'un linge propre dans des tasses de porcelaine, y ajoutant un peu de jus de citron, se prend chaud; c'est une excellente boisson, délicieuse au goût, & très-saine; elle facilite l'expectoration, aide à la transpiration, & provoque le sommeil. Les dames du pays s'en régaler le soir avant de se coucher; elles en prennent aussi dans le cours de la journée, y mêlant quelquefois de la farine de manioc: ce qui formé un brouet un peu épais, qu'elles appellent *causse-caye* ou *causse caille*, dont on a parlé en son lieu.

VESOU, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vesulum*, *Vesolum*, *castrum Vesolense*; ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage d'Amont, à deux lieues de la Saône, au nord de Besançon, & à seize au couchant de Montbelliard; elle est au pied d'une montagne, proche la riviere de Durgeon. Il y a dans cette ville un college, & deux monasteres de filles. *Vesoul* a été cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1679. *Longitude 23. 50; latit. 47. 48.* (*D. J.*)

VESOU (*Motte de*) *Géog. mod.* montagne de France dans la Franche-Comté, au bailliage d'Amont, près la ville de *Vesoul*, qui est située au pied. Cette montagne qui est faite en pain de sucre, peut avoir une demi-lieue de circuit par le bas, & on auroit peine à la monter en une heure. Il y a plus des trois quarts de cette motte en vignobles; l'autre partie donne de l'herbe ou du blé. (*D. J.*)

VESPASIE, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au haut d'une montagne, à six milles de Murfia, sur le chemin de cette ville à Spolette. Suétone, liv. VII, dit qu'on y voyoit différens monumens, que l'on donnoit pour des preuves de l'ancienneté & de la noblesse de la famille Vespasienne. (*D. J.*)

VESPER, f. m. (*Littérat.*) L'étoile de Vénus au point du jour, est appelée *eous* & *lucifer*, étoile du matin. Le soir elle change de nom, & prend celui de *vesper*, *noctifer*, étoile du soir; c'est pour cela que Catulle appelle l'étoile du matin *vesper mutato nomine*, l'étoile du soir qui a changé de nom.

Nocte latent fures, quos idem saepe revertens

Vesper, mutato comprehendis nomine eosdem.

« Les voleurs se cachent pendant la nuit, » & souvent l'étoile du soir qui a changé de nom, les surprend le matin. »

On a blâmé Horace d'avoir employé en commun, ode 9, liv. II, le mot *vesper*, pour signifier l'étoile qui paroît la première au coucher du soleil, & qui dispaeroît la dernière à son lever. Il est vrai que nous venons de dire qu'elle ne s'appelle proprement *vesper* que le soir, & que le matin elle prend le nom d'*eous* ou de *lucifer*; mais est-il raisonnable de vouloir assujettir les poètes à ces précisions? Ont-ils toujours tellement distingué les différens noms qui conviennent à la sœur d'Apollon, selon ses diverses fonctions, qu'ils n'aient jamais pris l'un pour l'autre? N'ont-ils jamais confondu ceux d'Apollon lui-même, ceux de Junon, & des autres divinités qui avoient plusieurs semblables dénominations? C'est une liberté dont les poètes sont en possession de tout temps, & qui suffit pour justifier Horace en particulier, soit dans cette occasion, soit dans toute autre pareille. (*D. J.*)

VESPERIE, f. f. dans la faculté de médecine de Paris, est un acte public, mais non pas une these, comme quelques-uns l'ont dit, qui se fait dans les écoles inférieures de médecine la veille du jour qu'on doit recevoir un nouveau docteur. Cet acte se fait le matin à dix heures, à la différence des *vesperies* de Sorbonne, qui se font le soir. Il y a deux parties: la première est une question de médecine que le président de l'acte propose au licencié, auquel il doit le lendemain donner le bonnet de docteur. Cette question est divisée en deux membres: le licencié en résout un, & un docteur qui assiste à l'acte en robe rouge, résout l'autre membre de la question; ce qui se fait fort brièvement. La seconde partie de l'acte, & qui en fait le principal objet, est un discours oratoire que prononce le président, sur les devoirs de la profession de médecin, dont il fait sentir les avantages & les difficultés, en adressant toujours la parole au licencié. Outre le docteur qui préside, & celui qui agit un des points de la question, il est

d'usage que le doyen & le censeur assistent à cet acte en leurs places ordinaires, en robes noires & chaperon rouge, & qu'il y ait de plus douze autres docteurs vêtus de même, lesquels sont choisis suivant l'ordre du catalogue, & obligés d'assister à cet acte, sous peine de quarante sous d'amende. Cet acte est annoncé par des billets imprimés, intitulés *pro vesperis magistris*. . . avec l'indication du jour & de l'heure; & au bas est marquée la question qui doit être proposée; par exemple :

An vinum ramentse { *acuat ingenium.*
 corpori noceat.

VESPERTINUS, adj. se dit quelquefois dans les auteurs latins d'astronomie, d'une planète que l'on voit descendre vers l'occident après le coucher du soleil.

VESPRIM ou **VESPRIN** (COMTÉ DE), *Géog. mod.* comté de la basse-Hongrie, entre le Danube & la Drave. Il est borné au nord par le comté de Javarin; à l'orient par ceux de Pilliz & d'Albe; au midi partie par le lac de Balaton, partie par le comté de Simig; & à l'occident par le comté de Sarwar. Il tire son nom de sa capitale (*D. J.*)

VESPRIM ou **VESPRIN**, (*Géog. mod.*) en allemand *Weisbrun*, ville de la basse-Hongrie, capitale du comté de même nom, vers la source de la Sarwize, sur le lac de Balaton, à cinq milles au couchant d'Alberoyale, & à onze au sud-ouest de Strigonie, dont son évêché est suffragant. L'évêque est chancelier des reines de Hongrie, & a le droit de les couronner. *Long. 36. 4, latit. 47. 16.*

VESSIE. (*Anat.*) La vessie est une espèce de poche membraneuse & charnue, capable de dilatation & de resserrement, située au bas de l'abdomen, immédiatement derrière la symphise des os pubis, vis-à-vis l'intestin rectum. La lame supérieure du péritoine entoure la partie postérieure de la vessie.

Sa figure est ronde & oblongue, assez semblable à une bouteille renversée: elle n'est pas toujours d'une grosseur égale dans le même sujet; car elle s'étend beaucoup quand elle est remplie d'urine, & elle

s'affaisse sous l'os pubis quand elle est vuide.

La vessie est placée dans les hommes sur l'intestin droit, & dans les femmes entre la matrice, le vagin & l'os pubis.

On considère deux parties à la vessie, qui sont son fond & son col: son fond est la partie supérieure la plus ample, & son col est sa partie antérieure étroite, quoiqu'il y ait des auteurs qui disent que la vessie est plutôt plus grosse vers son col que vers son fond, à cause de la grande pression de l'urine quand nous sommes debout.

Elle est composée de quatre membranes: la première est la commune & l'extérieure, que le péritoine lui fournit: la seconde membrane est celluleuse; on y trouve ordinairement de la graisse. La troisième est musculieuse, tissue de fibres charnues, solides, assez épaisses, disposées en ligne droite par rapport à la vessie, & d'une façon irrégulière par rapport à tout le corps. La quatrième membrane est nerveuse, & douée d'un sentiment très-exquis; elle est ridée, pour faciliter la dilatation de la vessie, & pourvue de petites glandes qui paroissent quelquefois vers le col; ces glandes séparent une espèce de mucosité qui émousse les pointes des sels de l'urine.

Le fond de la vessie est attaché à l'ombilic par l'ouraqué, aux artères umbilicales, qui dégèrent en ligamens après la naissance de l'enfant, & à l'os pubis par le moyen du péritoine.

Outre les attaches de la vessie dont nous venons de parler, elle est encore jointe par son col, à la partie honteuse de l'homme & de la femme, au moyen de l'uretre, qui est le canal par lequel sort l'urine dans les deux sexes. La vessie a de plus deux ouvertures internes, situées à sa partie postérieure proche de son col, qui sont formées par l'entrée des ureteres, & au moyen desquelles l'urine coule continuellement dans sa cavité; mais les ureteres, avant de pénétrer la tunique intérieure, se glissent entre les membranes de la vessie, & ne s'ouvrent que vers son col.

Pour empêcher que l'urine ne s'écoule involontairement de la vessie, la nature a entouré le col de la vessie de fibres charnues, obliques & circulaires, qui sont situées sous sa membrane extérieure, & qui sont

l'office d'un sphincter ; jusqu'à ce que , tant par la quantité que par l'acreté de l'urine , & par la contraction de la tunique musculense de la *vesse* , aussi-bien que par l'action des muscles du bas-ventre & du diaphragme , la contraction du sphincter soit forcée , & que l'urine soit obligée de s'échapper.

L'usage de la *vesse* est donc de recevoir & de contenir l'urine , qui lui est apportée par les ureteres , & de s'en décharger de temps en temps , selon le besoin.

Les arteres de la *vesse* lui sont en général fournies par les arteres hypogastriques ou iliaques internes ; en particulier elles sont de côté & d'autre des rameaux de l'artere sciatique, de l'artere épigastrique, & même de l'artere umbilicale. Les veines viennent de celles qui portent les mêmes noms que ces arteres.

Les nerfs de la *vesse* naissent des nerfs cruraux , & même des grands nerfs sympathiques ; par le moyen de la communication de ces nerfs avec les nerfs cruraux. Il lui en vient aussi du plexus mésentérique inférieur.

On trouvera dans les *Commentaires de l'académie de Pétersbourg* , tome V , une représentation de la figure & de la situation de la *vesse* urinaire de l'homme , supérieure à celles qu'on voit communément dans les ouvrages d'anatomie. Il faut passer maintenant à quelques observations particulières.

1°. Jean Guinther , natif d'Andernac , a le premier décrit & remarqué le muscle nommé le *sphincter de la vesse* ; il lui donne la fonction de fermer cette poche , & de se resserrer en tous sens après l'évacuation de l'urine.

2°. Les muscles qui servent à exprimer l'urine & à chasser par leur action ce qui en reste dans la *vesse* , prennent leur origine de la partie supérieure externe de l'uretre , s'avancent jusqu'au périnée , où ils semblent devenir tendineux , & s'infèrent finalement à la racine de l'uretre ; d'où l'on voit la raison de leur action , laquelle action est distincte dans les vieillards ; c'est pourquoi ils ne rendent qu'avec peine les dernières gouttes d'urine , & même quelquefois le séjour de cette humeur dans

l'uretre , leur cause une érosion douloureuse.

3°. Aquapendente a remarqué que l'urine est supprimée , lorsque la tunique musculense de la *vesse* ne peut expulser cette liqueur , par son trop grand relâchement. La même chose arrive par une grande quantité d'urine qui étend fortement les fibres de cette tunique , & dilate la *vesse* , au point de l'empêcher de pouvoir se resserrer , pour chasser l'urine. Dans ces deux accidens , il n'y a que la sonde qui puisse soulager le malade. C'est ainsi qu'Ambroise Paré guérit un jeune homme qui tomba dans une suppression d'urine , pour l'avoir retenue trop long-temps ; mais une semblable suppression fut la cause de la mort du célèbre Tycho-Brahé.

4°. On ne peut guere nier qu'il n'y ait quelque communication entre le nombril , la *vesse* & la verge : car Hilden rapporte avoir vu des particuliers qui , étant attaqués de strangurie , éprouvoient un grand soulagement quand on leur oignoit le nombril de suif fondu.

5°. Comme le col de la *vesse* est fortement attaché à l'intestin droit dans les hommes , cette connexion est cause que dans l'opération de la taille , au petit appareil , lorsque l'opérateur fait l'incision trop basse , il blesse l'intestin , d'où il arrive que l'urine s'écoule par l'anus , & que les gros excréments sortent par la plaie.

6°. Dans les femmes la *vesse* est fort adhérente à la partie antérieure du vagin , & cette adhérence occasionne quelquefois de fâcheux accidens dans l'accouchement , & même dans la suite un écoulement involontaire d'urine. Mauriceau en cite des exemples. Pour remédier à cet écoulement involontaire d'urine , les gens de l'art conseillent de se servir d'un pessaire assez gros , fait en forme de globe ovale , percé de deux trous opposés , que l'on introduit dans le vagin , & qui bouche exactement l'ouverture de communication.

7°. Fabrice de Hilden rapporte , *Centur. 2. observat. 68* , avoir tiré une pierre de la *vesse* par le vagin , à l'occasion d'un ulcere causé par la pesanteur & par l'inégalité de la surface de la pierre. Il dilata cet ulcere premièrement avec le doigt , ensuite

avec un petit bistouri ; & puis finalement avec des instrumens convenables , introduits dans la *vesse* , il tira la pierre , qui étoit de la grosseur d'un œuf de poule.

8°. J'ai dit ci-dessus que les ureteres percent la tunique extérieure de la *vesse* ; & qu'avant de pénétrer jusqu'à l'intérieure , ils se glissent entre les membranes de la *vesse* , & ne s'ouvrent que vers son cou. C'est dans cet intervalle que de petites pierres sorties du rein s'arrêtent , s'augmentent & causent quelquefois un ulcère qui fait souffrir aux graveleux des douleurs très-aiguës. Quand elles sont considérables , on peut les toucher , en introduisant le doigt dans l'anus aux hommes , & aux filles non déflorées , & dans le vagin aux femmes ; ce qui réussit encore mieux quand on introduit en même temps une sonde dans la *vesse* , afin de comprimer la pierre par en haut , pendant qu'on l'approche par en bas.

9°. Il me reste un problème à proposer sur ce réservoir musculéux & membraneux de l'urine qu'on nomme la *vesse*. Est-il sûr qu'on l'ait quelquefois trouvé double ? Les observations qu'on cite me sont suspectes : on a pu s'y tromper aisément , & prendre pour une double *vesse* des ureteres devenus très-gros , comme il arrive souvent , à cause des obstacles qu'a rencontré l'urine pour se rendre dans le sac urinaire. Cependant le fait qu'allègue Coiter est une forte autorité , parce que cet ancien anatomiste , qui voyageoit beaucoup pour s'instruire dans son art , & qui suivoit les armées pour avoir l'occasion de connoître le corps humain par un grand nombre de dissections , rapporte qu'il se trouva deux *vesgies* dans le corps d'une fille de trente-cinq ans , toutes deux pleines d'urine , & que les ureteres s'inféroient dans une seule de ces *vesgies* , de laquelle l'urine passoit dans l'autre. Mais enfin , comme cet exemple est unique , il ne leve point mon doute. En effet , des appendices , des cavités , des culs-de-sac continués à la *vesse* urinaire , sont des jeux de la nature dans cette partie , dont on trouve quelques exemples dans les livres d'anatomistes. On a vu des *vesgies* divisées par deux cloisons , & vraisemblablement ce sont ces divisions de *vesgies* que Coiter a

prises pour une double *vesse*. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VESSIE (*Maladies de la*). *Médecine.*
1°. Ce sac membraneux , si susceptible de dilatation & de contraction , adhèrent à la partie antérieure & inférieure du ventre , couché dans les hommes sur l'intestin rectum , & dans les femmes sur le vagin ou la matrice , recevant l'urine des ureteres après sa sécrétion pour la faire sortir dehors par le canal de l'uretre , se nomme la *vesse* ; elle est douée d'un sentiment exquis , enduite intérieurement d'une humeur mucilagineuse , & munie de vaisseaux sanguins & de nerfs ; conséquemment à sa situation , sa construction & l'urine qu'elle contient , elle est exposée à de tristes maladies de différentes especes.

2°. La *vesse* déplacée & tombée dans les bourses , cause une suppression d'urine ; cet état demande l'opération de la main , pour être remise dans sa place , & y être maintenue à la faveur d'un bandage. Mais si la formation du sac herniaire est latérale , en sorte qu'il soit double , il est difficile de s'en appercevoir , hormis après la mort.

3°. Quand la *vesse* est devenue épaisse , calleuse , ou qu'elle s'est endurcie à la suite de la pierre , & qu'elle donne lieu à une incontinence d'urine , c'est un mal incurable. Si même elle a acquis une forte extension , ou qu'elle se soit relâchée après une trop grande rétention d'urine , elle n'a plus la force d'évacuer cette liqueur , puisqu'il faut la maintenir quelque temps vuide après y avoir introduit la sonde. L'inflammation de cette partie , suivie de suppression d'urine , est une chose cruelle : on tâchera d'y porter remède par l'application des antiphlogistiques ordinaires. La rupture , la blessure ou la coupure de la *vesse* dans la lithotomie , d'où il arrive que l'urine tombe dans le ventre ou hors du corps par le moyen d'une fistule , ne peut se consolider que par son adhérence avec les parties voisines. L'irritation intérieure qu'elle éprouve dans le cas d'une pierre , empêche souvent de découvrir cette pierre par la sonde , où les dardres qui y surviennent ont coutume de donner lieu à une incontinence d'urine dont l'écoulement est semblable à du son. Il est nécessaire dans ce dernier cas de faire des

injections balsamiques & antiseptiques. Mais si la *vessie* se trouve excoriée avec une rétention d'urine, accompagnée de douleur, il faut user de boissons adoucissantes & d'injections mucilagineuses.

4°. La douleur de la *vessie* qui vient du calcul, de l'acrimonie ou du défaut de la mucosité, d'une métastase, d'une inflammation, d'un ulcère qu'on reconnoît par l'évacuation du pus, est toujours d'un mauvais présage: le traitement doit être relatif à la connoissance de la cause. L'hémorragie donne quelquefois lieu à un pissement de sang qui, devenant grumeleux, s'oppose à la sortie de l'urine, & on y remédie par l'usage des délayans savonneux, & en introduisant la sonde dans la *vessie*.

5°. Le sphacèle du sphincter, ou la paralysie qui produit l'incontinence d'urine, est une maladie incurable. La convulsion de cette partie, suivie de suppression d'urine, demande les antispasmodiques.

6°. La mucosité qui oint la surface interne de la *vessie*, devenue plus tenace, donne une urine filamenteuse, avec un sédiment muqueux, ou bouche le conduit urinaire. Son acrimonie ou son défaut occasionne quelquefois tantôt une douloureuse rétention d'urine, tantôt son incontinence; quelquefois encore elle est la source de la formation du calcul.

7°. Mais si la pierre s'engendre dans la *vessie*, son principe pour l'ordinaire se trouve dans les reins; ensuite ce calcul passant par les ureteres dans la *vessie*, devient considérable par de nouvelles incrustations journalieres: sa génération doit être prévenue, s'il est possible, par les meilleurs moyens. Le calcul, quoique peu considérable dans son origine, demande l'usage des remèdes approuvés en Angleterre par un acte du parlement, les mucilagineux & les onctueux. Si par malheur ces remèdes n'ont pas été capables de détruire la pierre, il faut recourir à l'opération & au plus habile lithotomiste.

8°. La *vessie* qui se trouve comprimée dans les femmes enceintes, soit par le fœtus, soit par la constipation, soit par une humeur dans le voisinage, se guérit en remédiant aux accidens, & en attendant l'accouchement de la malade. (D. J.)

VESSIE (*Hernie de la*). *Chirurgie*. Cet accident est assez rare pour que M. Méry ait cru qu'il ne pouvoit être qu'un vice de conformation. En effet, la raison qui l'a frappé est propre à frapper tout le monde. La *vessie* pleine d'urine est trop grosse pour passer par les anneaux par où un intestin passe, la figure ne le permet point, & elle est trop fortement attachée de tous côtés, pour pouvoir tomber accidentellement dans le scrotum; cependant les habiles chirurgiens pensent aujourd'hui que la *hernie de vessie* peut, aussi-bien que celle d'intestin ou d'épiploon, avoir des causes accidentelles, savoir, la suppression d'urine & les grossesses. Voici les preuves qu'en donne M. Petit dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, année 1717.

Ce n'est pas, dit-il, dans le temps où la suppression d'urine dilate excessivement la *vessie*, qu'elle peut passer par les anneaux; elle y est certainement moins disposée que jamais; mais c'est dans ce temps-là qu'elle prend des dispositions à y passer, lorsqu'elle se sera vidée. Elle est élargie & aplatie par la suppression: ce que montre l'ouverture de ceux qui sont morts de cette maladie. De plus, la vieillesse seule ou la faiblesse de constitution suffisent pour donner cette figure à la *vessie*. Dans la suppression, les malades sentent qu'elle est poussée avec force contre les anneaux par les muscles du bas-ventre & de la poitrine. Quand on urine dans l'état naturel, la *vessie* rapproche ses parois du côté de son col, par la contraction de ses fibres charnues; mais dans l'état contre nature, les fibres qui ont perdu leur ressort ne peuvent plus replacer la *vessie* de cette manière, ni détruire la figure qu'elle a prise, ou l'effet de l'impulsion qu'elle a reçue vers les anneaux. D'ailleurs les anneaux sont affoiblis par la grande dilatation que la suppression d'urine a causée à toute cette région, & par conséquent ils sont moins en état de s'opposer à la *vessie* qui tend à y entrer. Tous ces accidens, souvent renouvelés, peuvent produire la hernie dont il s'agit.

La portion de la *vessie* engagée dans un anneau, & qui forme la hernie, est toujours nécessairement au dessus de la portion qui reste à-peu-près en sa place naturelle, &

les deux communiquent ensemble. Si la communication est libre, toute la tumeur se vuide quand le malade urine, & elle se vuide sans bruit, parce qu'il n'y a point d'air dans la *vessie*, comme il y en a dans les intestins. Si la communication n'est pas libre, c'est-à-dire, s'il y a étranglement, le malade n'a qu'à presser la tumeur avec la main, toute l'urine contenue dans la portion supérieure de la *vessie* se vuide dans l'inférieure, & toute la tumeur disparaît : ce qui est un signe certain de cette sorte de hernie.

Elle est donc caractérisée par les difficultés d'uriner; on rend alors par l'uretère une partie de l'urine, & un moment après il en sort autant. On prend différentes situations pour s'en délivrer, & l'on est souvent obligé de presser la tumeur & de la relever en haut, afin d'uriner plus commodément.

Toutes ces différentes manières de se soulager du poids de l'urine, ne viennent que par l'étranglement de la *vessie*, qui la partage comme en deux. Tout aussi-tôt que la première s'est vidée, il faut changer de situation, ou presser la seconde tumeur, pour faciliter l'écoulement de l'urine qui y est contenue, & l'engager à sortir par l'uretère.

Dans la hernie d'intestin où il y a étranglement, la cause du retour des matières contenues dans les intestins vers l'estomac, & par conséquent du vomissement, est fort évidente. Dans la *hernie de vessie* avec étranglement, le vomissement est rare, foible, & ne vient que tard. M. Petit a remarqué qu'il est suivi du hoquet, au lieu que dans l'autre hernie il en est précédé.

La fluctuation & la transparence doivent être des signes communs à la *hernie de vessie* & à l'hydrocele, puisque de part & d'autre c'est de l'eau renfermée dans un sac membraneux.

Les grossesses fréquentes peuvent aussi être une cause de la *hernie de vessie*. On fait que dans les derniers mois l'enfant appuie sa tête contre le fond de la *vessie*, qui ne pouvant plus, lorsqu'elle se remplit d'urine, s'élever du côté de l'ombilic, est obligée de s'étendre à droite & à gauche, & de former deux espèces de cornes

disposées à s'introduire dans les anneaux, d'autant plus facilement, qu'ils sont affoiblis par l'extension violente que souffrent toutes les parties du bas-ventre. Les faits qui fondent cette idée sont vérifiés par les cadavres des femmes qui sont mortes avancées dans leur grossesse, ou peu de temps après l'accouchement.

La *hernie de vessie* peut être compliquée avec celle d'intestin ou d'épiploon, & il est même assez naturel que la première, quand elle est forte, produise la seconde; car alors la *vessie*, engagée fort avant dans un anneau, tire après elle la portion de la tunique interne du péritoine qui la couvre par derrière, & cette portion forme un cul-de-sac où l'intestin & l'épiploon peuvent ensuite s'engager facilement.

En voilà assez pour faire appercevoir à ceux qui y feront réflexion, & sur-tout aux anatomistes, tout ce qui appartient à la *hernie de la vessie*, soit simple, soit compliquée, & même pour leur donner lieu d'imaginer les précautions & les attentions que demandera l'opération chirurgicale. M. Petit a poussé tout cela dans de plus grands détails, qu'il n'est pas possible de suivre ici. (D. J.)

VESSIE (*Plaies de la*) Chirurgie. Quoiqu'Hippocrate ait regardé les *plaies de la vessie* comme mortelles, & qu'il ait dit, *Tract. de morb. lib. I, cap. 3*, qu'elles ne pouvoient point se refermer, nous sommes aujourd'hui convaincus que la *vessie* que l'on incise dans l'opération de la pierre, se referme & se guérit.

Nous savons aussi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, sans que le malade périsse. Si par bonheur dans ce moment la *vessie* se trouve pleine d'urine, la guérison est encore plus heureuse. On a vu des personnes heureusement rétablies, chez qui la balle & autres corps étrangers étoient restés dans la *vessie*, ce qui est presque une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran pense qu'il n'est pas hors de propos de mettre un algali par l'uretère, afin que l'urine s'écoule sans cesse: car si la *vessie* se remplit, cela écartera ses parois & les levres de la *plaie*; alors l'urine pourra s'in-

filtrer

filtrer dans le tissu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y causer des abcès & autres accidens ; au lieu que l'état sain de ce tissu cellulaire est ce qui contribue le plus à faire la réunion de la *vessie*.

De tous les malades à qui il étoit resté des corps étrangers dans la *vessie*, les uns les ont rendus par l'uretre avec l'urine avant qu'ils se fussent incrustés de gravier, & les autres ont eu la pierre, qu'il a fallu dans la suite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, &c. faisoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les plaies de la *vessie*, & même celles du fond de cet organe, ne soient pas absolument mortelles, les observations heureuses sur ce sujet sont néanmoins fort rares, & cette considération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1725 ; l'un de ces faits a été envoyé de Suisse avec des attestations.

Un maçon de Laufanne, âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fusil dans le bas-ventre ; la balle, qui pesoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis, & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muscle droit, l'artere épigastrique, le fond de la *vessie* & de l'os sacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle sortit à trois doigts à côté & au dessus de l'anus. Les tuniques des vaisseaux spermaticques du côté gauche furent blessées, ce qui attira une inflammation au testicule gauche & au scrotum. Le déchirement de la *vessie* fut considérable, puisque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant aucun intestin d'offensé, ni aucun gros nerf ; mais le malade eut de grandes hémorragies pendant quelques jours, vomissemens, diarrhée, insomnie, délire, fièvre continue ; en un mot, tant de fâcheux symptomes, qu'on craignoit à chaque instant pour sa vie. On fit des remèdes internes & externes, & en particulier des injections dans la *vessie* ; ces injections procurèrent la dissolution d'un sang coagulé, qui s'opposoit à la sortie naturelle de l'urine ; enfin le malade se rétablit au bout de sept semaines.

La seconde observation heureuse d'une

Tome XXXV.

guérison de plaie de la *vessie* est de M. Morand. Un soldat des invalides ayant reçu un coup de fusil à l'hypogastre, qui perçoit le fond de la *vessie*, y porta long-temps la balle perdue ; après la guérison parfaite de sa plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner ; on le fonda, & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une assez grosse pierre, qui avoit pour noyau la balle entrée par la plaie du fond de la *vessie*, & autour de laquelle s'étoient incrustées les matières fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très-bien. Il a donc eu deux cicatrices à la *vessie*, une à son fond par le coup de feu, l'autre à son col par l'opération de la taille, & les deux plaies par conséquent se sont également bien fermées. C'est sur de semblables observations que l'on a entrepris de faire l'opération de la pierre au haut appareil, différent du grand appareil, comme savent les gens du métier. (D. J.)

VESSIE AÉRIENNE DES POISSONS. (*Ichthyographie.*) Les poissons se soutiennent dans l'eau & descendent au fond par le moyen d'une *vessie* pleine d'air destinée à cet usage. Ils ont leur queue & leurs nageoires composées de peau soutenues de longues arêtes, en sorte qu'elles peuvent se resserrer & s'élargir, pour frapper davantage d'eau d'un sens que d'un autre : ce mouvement leur sert à avancer & à se tourner de tous les côtés ; mais comme la légèreté de leur corps qui les soutient, pourroit les empêcher de descendre au fond de l'eau quand il est nécessaire, la nature a trouvé un expédient admirable ; elle leur a donné le moyen de rendre leur corps léger ou pesant, à proportion qu'il le doit être pour descendre au fond, ou pour remonter au dessus de l'eau ; leur corps étant capable de devenir plus ample par la dilatation, ou moins ample par la compression, il est rendu ou plus léger ou plus pesant ; par la raison que les corps descendent dans l'eau, quand leur volume a plus de pesanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume ; il est même étonnant combien il faut peu d'augmentation ou de diminution au volume, pour produire cet effet.

Rr

On peut néanmoins comprendre aisément ce phénomène, par l'exemple d'une machine hydraulique connue, dans laquelle une figure d'émail monte & descend dans un tuyau de verre rempli d'eau, selon que l'on comprime plus ou moins l'eau, en appuyant dessus avec le pouce; car cette petite figure étant creusée & pleine d'air, & ayant moins de pesanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume, elle nage sur l'eau, & ne descend au fond que quand par le pressement on fait entrer l'eau dans la petite figure par un trou qu'on y a laissé; alors l'eau, qui est un corps qui n'est pas capable de se resserrer, comprimant l'air qui est enfermé dans la petite figure, diminue le volume de toute la petite figure dont cet air enfermé fait une partie; & lorsqu'on cesse de comprimer l'eau, cet air resserré dans la cavité de la petite figure, reprend son premier volume par la vertu de son ressort. Or, il est certain que cette diminution de volume de la petite figure, causée par ce qu'on peut y faire entrer d'eau par la compression du pouce, est très-peu de chose, & cependant est capable de la faire descendre.

On fait par expérience, que l'homme nage plus aisément sur le dos que sur le ventre; & il n'est pas difficile de juger que cela n'arrive que parce que lorsqu'on nage sur le ventre, on est obligé de tenir hors de l'eau toute la tête, qui pèse par sa matière & ne se soutient pas par son volume, comme quand on nage sur le dos. Par la même raison, l'eau ne soutient pas si bien les animaux maigres que ceux qui sont gras & charnus, parce que la chair & la graisse sont des corps qui n'ont pas tant de pesanteur, à proportion de leur volume, que les os & la peau. Ainsi le corps des femmes doit ordinairement nager plus aisément sur l'eau que celui des hommes.

La vessie qui se trouve remplie d'air dans beaucoup de poissons, est faite pour cet usage. Dans plusieurs poissons, comme dans l'aloise, cette vessie a un conduit fort délié, qui s'attache au ventricule, & par lequel apparemment elle reçoit l'air dont elle est pleine. Dans d'autres poissons, comme dans la morue, cette vessie n'a point ce conduit; mais on lui trouve

en dedans une chair glanduleuse, qui paroît être destinée à la séparation de l'air ou à la raréfaction de quelque substance aérienne. L'une & l'autre espèce de vessie ont cela de commun, que l'air dont elles sont enflées, n'en sort point, quelque compression qu'on fasse.

Pour ce qui est des poissons où la vessie aérienne ne se trouve point, il faut croire qu'ils ont quelque air enfermé autre part, qui étant resserré par la compression des muscles, fait diminuer le volume de tout le corps, & le fait aller à fond; & que cet air retournant à son premier état, redonne au corps son premier volume, & le fait monter sur l'eau. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que l'eau dans laquelle les poissons sont plongés, empêchant par sa froideur & par son épaisseur que leur corps ne transpire, peut aisément retenir de l'air enfermé dans des espaces qui rendent leur chair spongieuse.

Il y a des tortues qui vont dans l'eau & sur terre; elles ont un poumon qui, outre l'usage général qu'il peut avoir dans d'autres animaux, a encore celui-ci dans les tortues, c'est qu'il leur tient lieu des vessies des poissons; il en est pourtant différent, en ce que l'air enfermé dans les vessies des poissons, semble demeurer toujours en même quantité; & il est constant que celui qui est dans les poumons des tortues, en sort & y entre, selon le besoin qu'elles peuvent avoir d'en augmenter ou d'en diminuer la quantité. On a observé que, quand les tortues entrent dans l'eau, elles poussent de l'air par leur gueule & par leurs narines, ainsi qu'il paroît par les bulles d'air qu'elles font sortir, dès que leur tête est plongée dans l'eau.

Il y a diverses sortes de poissons qui meurent assez vite dans le vuide; mais les anguilles ne laissent pas d'y vivre assez longtemps; la plupart enflent, tombent sur le dos, les yeux leur sortent de la tête, mais aussi-tôt qu'on fait rentrer l'air, elles tombent au fond de l'eau: cela vient de ce que les poissons qui peuvent nager en haut, & en bas, ont dans leurs entrailles une petite vessie que n'ont pas ceux qui se tiennent toujours au fond de l'eau, comme sont les poissons plats, ou ceux qui sont

couverts d'une écaille dure, ou de quelque espèce de croûte cartilagineuse.

Il n'y a point de doute que cette petite *vesse* ne serve à tenir les poissons en équilibre avec l'eau, à quelque profondeur qu'ils se tiennent; car dès que cette *vesse* devient plus petite, le poisson dévient, & devient par conséquent plus pesant dans l'eau, de sorte qu'il peut alors y enfoncer & y rester en balance; si au contraire cette petite *vesse* vient à se dilater, le poisson devient plus léger.

Lors donc que le poisson fait effort pour descendre au fond de l'eau, il peut faire sortir une petite bulle d'air, à l'aide d'un muscle qu'a la *vesse*, ou bien il peut resserrer la *vesse* par le moyen des muscles du ventre, de sorte que par-là il devient plus petit & plus pesant; veut-il remonter, il dilate les muscles du ventre, & alors la *vesse* se gonfle sur-le-champ, & il devient plus léger; d'un autre côté, comme l'air qui est renfermé dans la *vesse* rencontre continuellement moins de résistance de la part de l'eau, dont la hauteur & le poids diminuent, cet air ne cesse alors de se raréfier de plus en plus, à mesure que le poisson monte.

Quant aux poissons qui sont toujours au fond de l'eau, une semblable *vesse* leur est inutile, & c'est pour cela qu'ils n'en ont point; ou peut-être se trouvent-ils dans la nécessité de ramper toujours au fond de l'eau, parce que cette *vesse* leur manque. (D. J.)

VESSIE de mer, (Botan. Mar.) espèce d'holothure couvert d'un cuir rude, & que le vent jette sur le rivage de la mer.

La *vesse de mer* est ordinairement oblongue, ronde dans son contour, & émoullée par les deux bouts, mais plus par l'un que par l'autre; elle est composée d'une seule membrane transparente, semblable à ces demi-globes qui s'élevent sur la superficie des eaux dans un temps de grosse pluie. Cette membrane a deux sortes de fibres: les unes circulaires, & les autres longitudinales, lesquelles ont un mouvement de contraction & d'élasticité.

La *vesse de mer* est vuide, mais enflée comme un ballon plein de vent; elle a à son extrémité la plus aiguë un peu d'eau

claire, que contient une espèce de cloison tendue comme la peau d'un tambour.

Il regne le long du dos de la *vesse* une autre membrane mince, déployée en manière de voile, onnée sur les bords, & semblable à une crête plissée. Cette membrane sert de voile à la *vesse* pour naviger; elle la soutient sur l'eau, tandis que le vent la porte sur le rivage.

Le dessous de la *vesse* est comme couvert de plusieurs jambes fort courtes, ressemblant à des vermisses entrelacés les uns dans les autres, & articulés par de petits anneaux circulaires. Toutes ces fibres forment des houppes pendantes, & transparentes comme le crystal de roche.

On ne sauroit déterminer la véritable couleur des *vesgies* ou holothures: on y voit, comme dans des boules de savon, une confusion de bleu, de violet & de rouge si bien mêlés ensemble, qu'on ne peut discerner la couleur prédominante. Ces *vesgies* caulent au reste de violentes cuissions lorsqu'on les touche, parce qu'elles sont toutes couvertes de petits piquans. On trouve ces *vesgies* en plusieurs endroits sur les bords de la mer, particulièrement dans les anes sablonneuses, après qu'il a fait un grand vent. (D. J.)

VESSIGON, f. m. (Maréchal.) Les maréchaux appellent ainsi une tumeur molle qui vient à droite & à gauche du jarret du cheval. Voici la meilleure manière de la guérir.

Ayez une aiguille d'argent courbe, enfilez-la avec un gros fil, faites-la rougir par le bout, frottez le fil avec de l'onguent de scarabeus, & passez l'aiguille toute rouge au travers du *vessigon* de bas en haut. Pour la passer plus facilement, il faut auparavant couper le cuir avec une lancette dans l'endroit où l'on veut la faire entrer, & dans celui par lequel on veut la faire ressortir; après avoir passé l'aiguille, ôtez-la, liez les deux bouts du fil en dehors, refrottez le seton toutes les vingt-quatre heures avec le même onguent jusqu'à ce que le fil sorte de lui-même; il coupera le cuir qui est entre les deux ouvertures, & sans y faire autre chose, le *vessigon* & la plaie se guériront; il convient même d'y mettre le feu, quand il ne seroit pas vieux;

mais lorsqu'il l'est, il n'y a que ce moyen qui puisse y remédier, encore ne réussit-il pas toujours.

VESSIR, v. n. (*Essayeur.*) Ce mot se dit des vents que le feu & l'air font sortir, lorsque tirant l'essai, on ne le laisse pas refroidir insensiblement. (*D. J.*)

VEST & DEVEST, (*Jurisp.*) est l'acte par lequel le seigneur démet le vendeur de la possession qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur; car *vest* signifie possession, & *avest*, dépossession; c'est pourquoi l'on devroit dire *avest* & *vest*, parce que l'acte de *dévest* doit précéder. C'est la même chose que *dessaisine* & *saisine*. On appelle coutumes *ae vest* & *dévest* celles dans lesquelles l'acquéreur ne peut prendre possession, sans y être autorisé par le seigneur qui lui donne la saisine ou possession, & l'investit de la propriété de l'héritage. Voyez les coutumes de Rehbets, Chauny, Laon, Châlons, Rheims, Ribermont, Sedan, Auxerre, Cambrai, Beauquesne, & ci-devant le mot COUTUMES DE SAISINE. (*A*)

VESTA, f. f. (*Mytholog.*) une des plus grandes déesses du paganisme, sans pourtant être trop connue; c'est par cette raison qu'Ovide voulant la placer dans ses Fastes, lui dit: « déesse, quoiqu'il ne soit » pas permis aux hommes de vous con- » noître, il faut pourtant que je parle de » vous. »

Ceux qui ont pénétré le plus avant dans la religion des philosophes pythagoriciens, prétendent que par *Vesta* ils entendoient l'univers, à qui ils attribuoient une ame, & qu'ils honoroient comme l'unique divinité, tantôt sous le nom de *τὸ πᾶν*, qui signifie le tout, tantôt sous le nom de *μονα*, c'est-à-dire, l'unité. Telle étoit, disent-ils, la signification mystérieuse de *Vesta*, quoique le vulgaire l'adorât comme la déesse de la terre & du feu.

La fable reconnoît deux déesses du nom de *Vesta*, l'une mere & l'autre fille de Saturne. La première étoit la Terre, & se nommoit tantôt *Cibele*, & tantôt *Palès*, & la seconde étoit le Feu; c'est cette dernière qu'Horace appelle *æterna Vesta*, en l'honneur de laquelle le religieux Numa bâtit un temple à Rome, & consacra à son

culte quelques vierges romaines, pour entretenir sur ses autels un feu perpétuel, afin, dit Florus, que cette flamme protectrice de l'empire veillât sans cesse, à l'imitation des astres: *ut ad simulacrum cœlestium siderum, custos imperii flamma vigilaret.*

Anciennement chez les Grecs & les Romains, il n'y avoit d'autre image ou symbole de *Vesta*, que ce feu gardé si religieusement dans ses temples; & quand on fit depuis des statues de *Vesta*, elles représentoient *Vesta* la Terre, plutôt que *Vesta* le Feu; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on les confondit ensuite. Une des manières ordinaires de représenter la déesse, étoit en habit de matrone, tenant de la main droite un flambeau ou une lampe, & quelquefois un *palladium* ou une petite victoire. Les titres qu'on lui donne dans les médailles, & sur les anciens monumens, sont *Vesta* l'heureuse, la mère, la sainte, l'éternelle, &c. Nous avons parlé de ses temples, & nous nous étendrons beaucoup sur les vestales, les prêtresses.

Le culte de *Vesta* & du feu fut apporté de Phrygie en Italie par Enée & les autres Troyens qui y aborderent. Virgile observe qu'Enée, avant que de sortir du palais de son pere, avoit retiré le feu du foyer sacré.

Æternumque adytis effert penetralibus ignem.

Æneid. l. II.

Aussi chaque particulier prit-il soin dans la suite d'entretenir le feu de *Vesta* à la porte de sa maison; & c'est delà, selon Ovide, qu'est venu le nom de *vestibule*. Quoi qu'il en soit, les Troyens & les Phrygiens eux-mêmes avoient reçu le culte du feu, des autres peuples de l'Orient.

Le nom de *Vesta* est synonyme à celui du feu appelé par les Grecs *ἔσσι*, *mutata aspiratione in V*, par les Chaldéens & les anciens Perles, *Avesta*. C'est aussi sans doute, si nous en croyons le savant Hyde, ce qui engagea Zoroastre de donner à son fameux livre sur le culte du feu, le nom d'*Avesta*, comme qui diroit, la garde du feu. (*D. J.*)

VESTALE, f. f. (*Hist. rom.*) *vestalis*; *perpetuos servans ignes*, & *canæ colens*

penetralia Vestæ ; fille vierge romaine , qui chez les Romains , étoit consacrée toute jeune au service de Vesta , & à l'entretien perpétuel du feu de son temple.

Celui de tous les législateurs qui donna le plus d'éclat à la religion dont il jeta les fondemens , & qui jugea que le sacerdoce étoit inséparable de la royauté , fut Numa Pompilius. Il tint d'une main ferme le sceptre & l'encensoir , porta l'un dans le palais des rois , & posa l'autre dans le temple des dieux. Mais entre ses établissemens religieux , le plus digne de nos regards , est sans doute celui de l'ordre des *vestales*. Il m'est aisé d'en tracer l'histoire , au moins d'après l'abbé Nadal , & de contenter sur ce sujet la curiosité d'un grand nombre de lecteurs.

L'ordre des *vestales* venoit originairement d'Albe , & n'étoit point étranger au fondateur de Rome. Amulius , après avoir dépouillé son frere Numitor de ses états , crut à la maniere des tyrans , que pour jouir en liberté de son usurpation , il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de sacrifier toute sa race. Il commença par Egeste , le fils de ce malheureux roi , qu'il fit assassiner dans une partie de chasse , où il pensa qu'il lui seroit facile de couvrir son crime. Il se contenta cependant de mettre Rhéa Silvia , ou Ilie , sa niece , au nombre des *vestales* ; ce qu'il entreprit de faire d'autant plus volontiers , que non seulement il ôtoit à cette princesse les moyens de contracter aucune alliance dont il pût craindre les suites , mais que d'ailleurs sur le pié que l'ordre des *vestales* se trouvoit à Albe , c'étoit placer d'une maniere convenable une princesse même de son sang.

Cette distinction que l'ordre des *vestales* avoit eue dans son origine , le rendit encore plus vénérable aux Romains , dont les yeux se portoient avec un respect tout particulier sur l'établissement d'un culte qui avoit long-temps subsisté chez leurs voisins avec une grande dignité.

Il ne faut donc pas envisager l'ordre des *vestales* romaines , comme un établissement ordinaire , qui n'a eu que de ces foibles commencemens que la pitié hasarde quelquefois , & qui ne doivent leur suc-

cès qu'aux caprices des hommes , & aux progrès de la religion. Il ne se montra à Rome qu'avec un appareil auguste. Numa Pompilius , s'il faut en croire quelques auteurs , recueillit & logea les *vestales* dans son palais. Quoi qu'il en soit , il dota cet ordre des deniers publics , & le rendit extrêmement respectable au peuple , par les cérémonies dont il chargea les *vestales* , & par le vœu de virginité qu'il exigea d'elles. Il fit plus , il leur confia la garde du palladium , & l'entretien du feu sacré qui devoit toujours brûler dans le temple de *Vesta* , & étoit le symbole de la conservation de l'empire.

Il crut , selon Plutarque , ne pouvoir déposer la substance du feu qui est pure & incorruptible , qu'entre les mains de personnes extrêmement chastes , & que cet élément qui est stérile par sa nature , n'avoit point d'image plus sensible que la virginité. Cicéron dit que le culte de Vesta ne convenoit qu'à des filles dérangées des passions & des embarras du monde. Numa défendit qu'on reçût aucune *vestale* au dessous de six ans , ni au dessus de dix , afin que les prenant dans un âge si tendre , l'innocence n'en pût être soupçonnée , ni le sacrifice équivoque.

Quelque distinction qui fût attachée à cet ordre , on auroit peut-être eu de la peine à trouver des sujets pour le remplir , si l'on n'eût pas été appuyé de l'autorité & de la loi. La démarche devoit délicate pour les parens ; & outre qu'il pouvoit y entrer de la tendresse & de la compassion , le supplice d'une *vestale* qui violoit ses engagements , déshonoroit toute une famille. Lors donc qu'il s'agissoit d'en remplacer quelqu'une , tout Rome étoit en émotion , & l'on tâchoit de détourner un choix où étoient attachés de si étranges inconvéniens.

On ne voit rien dans les anciens monumens , dit Aulugelle , touchant la maniere de les choisir , & sur les cérémonies qui s'observoient à leur élection , si ce n'est que la première *vestale* fut enlevée par Numa. Nous lisons que la loi *Papia* ordonnoit au grand-pontife , au défaut de *vestales* volontaires , de choisir vingt jeunes filles romaines , telles que bon lui

sembleroit , de les faire toutes tirer au sort en pleine assemblée , & de saisir celle sur qui le sort tomberoit. Le pontife la prenoit ordinairement des mains de son pere , de l'autorité duquel il l'affranchissoit , & l'emmenoit alors comme prise de bonne guerre , *veluti bello abducitur*.

Numa avoit d'abord fait les premieres cérémonies de la réception des *vestales* , & en avoit laissé les successeurs en possession ; mais après l'expulsion des rois , cela passa naturellement aux pontifes. Les choses changerent dans la suite : le pontife recevoit des *vestales* sur la présentation des parens sans autre cérémonie , pourvu que les statuts de la religion n'y fussent point blessés. Voici la formule dont usoit le grand-pontife à leur réception , conservée par Aulugelle , qui l'avoit tirée des annales de Fabius Pictor : *Sacerdotem Vestalem. quæ. sacra. faciat. Jovi. fiet. sacerdotem. vestalem. facere. pro. populo. Romano. quirilibusque. fit. et. quæ. optuma. lege. fovit. ita. te. Amata. capio*. Le pontife se servoit de cette expression *amata* , à l'égard de toutes celles qu'il recevoit , parce que , selon Aulugelle , celle qui avoit été la premiere enlevée à sa famille , portoit ce nom.

Si-tôt qu'on avoit reçu une *vestale* , on lui coupoit les cheveux , & l'on attachoit sa chevelure à cette plante si renommée par les fictions d'Homere , appelée *lotos* : ce qui dans une cérémonie religieuse où tout devoit être mystérieux , étoit regardé comme une marque d'affranchissement & de liberté.

Numa Pompilius n'institua que quatre *vestales*. Servius Tullius en ajouta deux , selon Plutarque. Denys d'Halycarnasse & Valere Maxime prétendent que ce fut Tarquinius Priscus qui fit cette augmentation. Ce nombre ne s'accrut ni ne diminua pendant toute la durée de l'empire : Plutarque qui vivoit sous Trajan , ne compte que six *vestales*. Sur les médailles de Faustine la jeune , & de Julie , femme de Sévere , on n'en représente que six. Ainsi le témoignage de S. Ambroise qui fait mention de sept *vestales* , ne doit point prescrire contre les preuves contraires à son récit.

Les prêtresses de Vesta établies à Albe , faisoient vœu de garder leur virginité pendant toute leur vie. Amulius , dit Tite-Live , sous prétexte d'honorer sa niece , la consacra à la déesse Vesta , & lui ôta toute espérance de postérité par les engagements d'une virginité perpétuelle. Numa n'exigea au contraire des *vestales* qu'une continence de trente années , dont elles passeroient les dix premieres à apprendre leurs obligations , les dix suivantes à les pratiquer , & le reste à instruire les autres , après quoi elles avoient liberté de se marier , & quelques-unes prirent ce parti.

Au bout de trente années de réception , les *vestales* pouvoient encore rester dans l'ordre , & elles y jouissoient des privilèges & de la considération qui y étoient attachés ; mais elles n'avoient plus la même part au ministère. Le culte de Vesta avoit ses bienfaisances aussi-bien que ses loix ; une vieille *vestale* s'étoit mal dans les fonctions du sacerdoce ; la glace des années n'avoit nulle des convenances requises avec le feu sacré ; il falloit proprement de jeunes vierges , & même capables de toute la vivacité des passions , qui pussent faire honneur aux mystères.

Tandem virgineam fastidit Vesta senectam.

On s'attacha à chercher aux *vestales* des dédommagemens de leur continence ; on leur abandonna une infinité d'honneurs , de graces & de plaisirs , dans le dessein d'adoucir leur état & d'illustrer leur profession ; on se reposa pour leur chasteté , sur la crainte des châtimens , qui , quelque effrayans qu'ils soient , ne sont pas toujours le plus sûr remède contre l'emportement des passions. Elles vivoient dans le luxe & dans la mollesse ; elles se trouvoient aux spectacles dans les théâtres & dans le cirque ; les hommes avoient la liberté d'entrer le jour chez elles , & les femmes à toute heure ; elles alloient souvent manger dans leur famille. Une *vestale* fut violée , en rentrant le soir dans sa maison , par de jeunes libertins qui ignoroient ou prétendirent ignorer qui elle étoit. Delà vint la coutume de faire marcher devant elles un licteur avec des faisceaux , pour les distinguer par cette

dignité, & pouvoir prévenir de semblables désordres.

Sous prétexte de travailler à la réconciliation des familles, elles entroient sans distinction dans toutes les affaires; c'étoit la plus sûre & la dernière ressource des malheureux. Toute l'autorité de Narcisse ne put écarter la *vestale* Vibidia, ni l'empêcher d'obtenir de Claude que sa femme fût ouïe dans ses défenses; ni les débauches de l'impératrice, ni son mariage avec Silius, du vivant même de César, n'empêchèrent point la *vestale* de prendre fait & cause pour elle; en un mot, une prêtresse de Vesta ne craignoit point de parler pour Messaline.

Leur habillement n'avoit rien de triste, ni qui pût voiler leurs attraits, tel au moins que nous le voyons sur quelques médailles. Elles portoient une coëffe ou espece de turban, qui ne descendoit pas plus bas que l'oreille, & qui leur découvroit le visage; elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient pardessus la gorge; leurs cheveux que l'on coupoit d'abord, & que l'on consacroit aux dieux, se laisserent croître dans la suite, & reçurent toutes les façons & tous les ornemens que purent inventer l'art & l'envie de plaire.

Elles avoient sur leur habit un rochet de toile fine & d'une extrême blancheur, & pardessus une mante de pourpre ample & longue, qui ne portant ordinairement que sur une épaule, leur laissoit un bras libre, retrouffé fort haut.

Elles avoient quelques ornemens particuliers les jours de fête & de sacrifices, qui pouvoient donner à leur habit plus de dignité, sans lui ôter son agrément. Il ne manquoit pas de *vestales* qui n'étoient occupées que de leur parure, & qui se piquoient de goût, de propreté & de magnificence. Minutia donna lieu à d'étranges soupçons par ses airs & par ses ajustemens profanes. On reprochoit à d'autres l'engagement & l'indiscrétion des discours. Quelques-unes s'oublioient jusqu'à composer des vers tendres & passionnés.

Sans toutes ces vanités & ces dissipations, il étoit difficile que des filles à qui l'espérance de se marier n'étoit pas interdite, & que les loix favorisoient en tant de

manières, qui malgré les engagements de leur état recueilloient quelquefois toute la fortune de leur maison, prirent le goût de la retraite, qui seul étoit capable de les maintenir dans le genre de vie qu'elles avoient embrassé dans le connoître. Tout cela cependant n'empêchoit pas que leurs fautes ne tirassent à d'extrêmes conséquences.

La négligence du feu sacré devenoit un présage funeste pour les affaires de l'empire; d'éclatans & de malheureux évènements que la fortune avoit placés à-peu-près dans le temps que le feu s'étoit éteint, établirent sur cela une superstition qui surprit les plus sages. Dans ces cas, elles étoient exposées à l'espece de châtement dont parle Tite-Live, *cæsa flagro est vestalis*, par les mains même du souverain pontife. On les conduisoit donc, pour les punir, dans un lieu secret, où elles se dépouilloient nues. Les pontifes à la vérité prenoient toutes les précautions pour les soustraire dans cet état à tous autres regards qu'aux leurs.

Après la punition de la *vestale*, on songeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de se servir pour cela d'un feu matériel, comme si ce feu nouveau ne pouvoit être qu'un présent du ciel: du moins, selon Plutarque, n'étoit-il permis de le tirer que des rayons même du soleil à l'aide d'un vase d'airain, au centre duquel les rayons venant à se réunir, subtilisoient si fort l'air qu'ils s'enflammoient, & que par le moyen de la réverbération, la matière sèche & aride dont on se servoit, s'allumoit aussi-tôt.

Le soin principal des *vestales* étoit de garder le feu jour & nuit; d'où il paroît que toutes les heures étoient distribuées, & que les *vestales* se relevoient les unes après les autres. Chez les Grecs, le feu sacré se conservoit dans des lampes où on ne mettoit de l'huile qu'une fois l'an; mais les *vestales* se servoient de foyers & de réchauds ou vases de terre, qui étoient placés sur l'autel de Vesta.

Outre la garde du feu sacré, les *vestales* étoient obligées à quelques prières, & à quelques sacrifices particuliers, même pendant la nuit. Elles étoient chargées des vœux de tout l'empire, & leurs prières étoient la ressource publique.

Elles avoient leurs jours solennels. Le jour de la fête de Vesta, le temple étoit ouvert extraordinairement, & on pouvoit pénétrer jusqu'au lieu même où reposoient les choses sacrées, que les *vestales* n'exposoient qu'après les avoir voilées, c'est-à-dire, ces gages ou symboles de la durée & de la félicité de l'empire romain, sur lesquels les auteurs se sont expliqués si diversement. Quelques-uns veulent que ce soit l'image des grands dieux. D'autres croient que ce pouvoit être Castor & Pollux, & d'autres Apollon & Neptune. Pline parle d'un dieu particulièrement révérend des *vestales*, qui étoit le gardien des enfans & des généraux d'armées. Plusieurs, selon Plutarque, affectant de paroître plus instruits des choses de la religion que le commun du peuple, estimoient que les *vestales* conservoient dans l'intérieur du temple, deux petits tonneaux, dont l'un étoit vuide & ouvert, l'autre fermé & plein, & qu'il n'y avoit qu'elles seules à qui il étoit permis de les voir : ce qui a quelque rapport avec ceux dont parle Homere, qui étoient à l'entrée du palais de Jupiter, dont l'un étoit plein de maux, & l'autre de biens. Disons mieux que tout cela, c'étoit le palladium même que les *vestales* avoient sous leur garde.

Il suffisoit, pour être reçue *vestale*, que d'un côté ni d'un autre, on ne fût point sorti de condition servile, ou de parens qui eussent fait une profession basse. Mais quoique la loi se fût relâchée jusques-là, il y a toujours lieu de penser que le pontife avoit plus en vue les filles d'une certaine naissance, comme sujets plus susceptibles de tous les honneurs attachés à un ordre qui étoit, pour ainsi dire, à la tête de la religion. Une fille patricienne, qui joignoit à son caractère de *vestale* la considération de sa famille, devenoit plus propre pour une société de filles chargées non seulement des sacrifices de Vesta, mais qui jouoient le plus grand rôle dans les affaires de l'état.

Elles jouissoient de la plus haute considération. Auguste lui-même jura que si quelqu'une de ses nieces étoit d'un âge convenable, il la présenteroit volontiers pour être reçue *vestale*. Il faut regarder comme un effet de l'estime des Romains pour la con-

dition de *vestale*, l'ordonnance dont nous parle Capito Atéius, qui en excluait toute autre qu'une romaine.

Dès que le choix de la *vestale* étoit fait, qu'elle avoit mis le pié dans le parvis du temple, & étoit livrée aux pontifes, elle entroit dès lors dans tous les avantages de sa condition, & sans autre forme d'émancipation ou changement d'état, elle acquéroit le droit de tester, & n'étoit plus liée à la puissance paternelle.

Rien de plus nouveau dans la société, que la condition d'une fille qui pouvoit tester à l'âge de six ans ; rien de plus étrange qu'une pleine majorité du vivant même du pere, & avant le nombre d'années que les loix donnent à la raison. Elle étoit habile à la succession au sortir des *vestales*, où elle portoit une dot dont elle dispoit selon sa volonté. Leur bien restoit à la maison, si elles mourroient sans testament : elles perdoient à la vérité le droit d'hériter *ab intestat*. Une *vestale* dispoit même de son bien sans l'entremise d'un curateur : ce qu'il y avoit de bizarre en cela, c'est que cette prérogative dont on vouloit bien gratifier des vierges si pures, avoit été jusques-là le privilège des femmes qui avoient eu au moins trois enfans.

Il y a apparence que dans les premiers temps le respect des peuples leur tint lieu d'une infinité de privilèges, & que les vertus des *vestales* supplétoient à tous ces honneurs d'établissement, qui leur furent accordés dans la suite, selon le besoin & le zèle du peuple romain.

Ce fut dans ces temps si purs que la piété d'Albinus se signala à leur égard. Les Gaulois étoient aux portes de Rome, & tout le peuple dans la consternation ; les uns se jettent dans le Capitole, pour y défendre, selon Tite-Live, les dieux & les hommes ; ceux d'entre les vieillards qui avoient obtenu les honneurs du triomphe & du consulat, s'enferment dans la ville, pour soutenir par leur exemple le commun du peuple.

Les *vestales*, dans ce désordre général, après avoir délibéré sur la conduite qu'elles avoient à tenir à l'égard des dieux & des dépouilles du temple, en cachèrent une partie

partie dans la terre près de la maison du sacrificateur, qui devint un lieu plus saint, & qui fut honoré dans la suite jusqu'à la superstition; elles chargerent le reste sur leurs épaules, & s'en alloient, dit Tite-Live, le long de la rue qui va du pont de bois au Janicule.

Cet Albinus, homme plébéien, fuyoit par le même chemin avec sa famille, qu'il emmenoit sur un chariot. Il fut touché d'un saint respect à la vue des *vestales*; il crut que c'étoit blesser la religion que de laisser des prêtresses, &, pour ainsi dire, des dieux même à pié; il fit descendre sa femme & ses enfans, & mit à la place non seulement les *vestales*, mais ce qui se trouva de pontifes avec elles: il se détourna de son chemin, dit Valere Maxime, & les conduisit jusqu'à la ville de Céré, où elles furent reçues avec autant de respect que si l'état de la république avoit été aussi florissant qu'à l'ordinaire. La mémoire d'une si sainte hospitalité, ajoute l'historien, s'est conservée jusqu'à nous: c'est delà que les sacrifices ont été appelés *cérémonies*, du nom même de la ville; & cet équipage vil & rustique où il ramassa si à propos les *vestales*, a égalé ou passé la gloire du char de triomphe le plus riche & le plus brillant.

On a lieu de croire que dans cet effroi des *vestales*, le service du feu sacré souffrit quelque interruption. Elles se chargerent de porter par-tout le culte de Vesta, & d'en continuer les solemnités tant qu'il y en auroit quelqu'une qui survivroit à la ruine de Rome; mais il ne paroît point que, dans la conjoncture présente, elles eussent pourvu au foyer de Vesta, ni que cette flamme fatale ait été compagne de leur fuite. Peut-être eût-il été plus digne d'elles d'attendre tout événement dans l'intérieur de leur temple & au milieu des fonctions du sacerdoce. La vue d'une troupe de prêtresses autour d'un brasier sacré, dans un lieu jusques-là inaccessible, recueillies ainsi au milieu de la défection publique, n'eût pas été moins digne de respect & d'admiration, que l'aspect de tous ces sénateurs qui attendoient la fin de leur destinée assis à

Tome XXXV.

leur porte avec une gravité morne, & revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Peut-être aussi eurent-elles raison de craindre l'insolence des barbares, & des inconvéniens plus grands que l'extinction même du feu sacré.

Quoi qu'il en soit, l'action d'Albinus devint à la postérité une preuve éclatante & du respect avec lequel on regardoit les *vestales*, & de la simplicité de leurs mœurs: elles ignoroient encore l'usage de ces marques extérieures de grandeur qui se multiplierent si fort dans la suite: ce ne fut que sous les triumvirs qu'elles commencerent à ne plus paroître en public qu'accompagnées d'un licteur. Les faisceaux que l'on porta devant elles, en imposèrent au peuple, & l'écartèrent sur leur route. Il manquoit à la vérité à cette distinction une cause plus honorable; l'honneur eût été entier, s'il n'eût pas été en même temps une précaution contre l'emportement des libertins, & si, au rapport de Dion Cassius, ce nouveau respect n'eût pas été déterminé par le violement d'une *vestale*.

Ce fut apparemment dans ce temps-là que les préséances furent réglées entre les *vestales* & les magistrats. Si les consuls ou les préteurs se trouvoient sur leur chemin, ils étoient obligés de prendre une autre route; ou si l'embaras étoit tel, qu'ils ne pussent éviter leur rencontre, ils faisoient baisser leurs haches & leurs faisceaux devant elles, comme si dans ce moment ils eussent remis entre leurs mains l'autorité dont ils étoient revêtus, & que toute cette puissance consulaire se fût dissipée devant des filles qui avoient été chargées des plus grands mylteres de la religion par la préférence même des dieux, & qui tenoient, pour ainsi dire, de la première main, les ressources & la destinée de l'empire.

On les regardoit donc comme personnes sacrées & à l'abri de toute violence, du moins publique. Ce fut par-là que l'entreprise des tribuns contre Claudius fut rompue. Comme il triomphoit malgré leur opposition, ils entreprirent de le renverser de son char au milieu même de la marche de son triomphe. La *vestale* Claudia sa fille avoit suivi tous leurs

Ss

mouvements. Elle se montra à propos, & se jeta dans le char, au moment même que le tribun alloit renverser Claudius. Elle se mit entre son pere & lui, & arrêta par ce moyen la violence du tribun, retenu alors, malgré sa fureur, par cet extrême respect qui étoit dû aux *vestales*, & qui ne laissoit à leur égard qu'aux pontifes seuls la liberté des remontrances, & des voies de fait : ainsi, l'un alla en triomphe au Capitole, & l'autre au temple de Vesta ; & l'on ne put dire à qui on devoit le plus d'acclamations, ou à la victoire du pere, ou à la piété de la fille.

Le peuple étoit, sur le caractère des *vestales*, dans une prévention religieuse, dont rien n'eût pu le dépouiller. Ce n'étoit pas seulement le dépôt qui leur étoit confié qui avoit établi cette prévention, mais une infinité de marques extérieures d'autorité & de puissance.

Quelle impression ne devoit pas faire sur lui cette prérogative si singulière, de pouvoir sauver la vie à un criminel qu'elles rencontroient sur leur chemin, lorsqu'on le menoit au supplice ! La seule vue de la *vestale* étoit la grace du coupable. A la vérité, elles étoient obligées de faire serment qu'elles se trouvoient là sans dessein, & que le hasard seul avoit part à cette rencontre.

Elles étoient de tout temps appellées en témoignage & entendues en justice, mais elles n'y pouvoient être contraintes. Pour faire plus d'honneur à la religion, elles étoient bien aises qu'on les crût sur une déposition toute simple, sans être obligées de jurer par la déesse Vesta, qui étoit la seule divinité qu'elles pouvoient attester ; ce qui arrivoit en effet très-rarement, parce que par-là on écartoit tous les autres témoignages, & qu'il ne se trouvoit personne qui voulût aller contre le rapport & le serment des *vestales*.

Il y avoit une loi qui punissoit de mort sans remission quiconque se jetteroit sur leur char ou sur leur litière, lorsqu'elles iroient par la ville. Elles assistoient aux spectacles, où Auguste leur donna une place séparée vis-à-vis celle du préteur. La grande *vestale*, *vestalis maxima*, portoit une bulle d'or.

Numa Pompilius, qui dans leur institution les avoit dotées de deniers, comme nous l'avons déjà observé, assigna des terres particulieres, selon quelques auteurs, sur lesquelles il leur attribua des droits & des revenus. Dans la suite des temps, elles eurent quantité de fondations & de legs testamentaires ; en quoi la piété des particuliers étoit d'autant plus excitée, que le bien des *vestales* étoit une ressource assurée dans les nécessités publiques.

Auguste qui s'appliqua particulièrement à augmenter la majesté de la religion ; crut que rien ne contribueroit davantage au dessein qu'il avoit, que d'accroître en même temps la dignité & les revenus des *vestales*. Mais outre les donations communes à tout l'ordre, on faisoit encore des dons particuliers aux *vestales*. Quelquefois c'étoient des sommes d'argent considérables. Cornélia, selon Tacite, ayant été mise à la place de la *vestale* Scatia, reçut un don de deux mille grands sesterces, environ deux cents mille livres, par un arrêt qui fut rendu à l'occasion d'une élection nouvelle d'un prêtre de Jupiter. Il y en avoit de plus opulentes les unes que les autres, & qui par conséquent étoient en état de se distinguer par un plus grand nombre d'esclaves, de se montrer en public avec plus de faste, & de mieux soutenir au dehors la dignité de l'ordre.

A certains jours de l'année, elles alloient trouver le roi des sacrifices, qui étoit la seconde personne de la religion : elles l'exhortoient à s'acquiescer scrupuleusement de ses devoirs, c'est-à-dire, à ne pas négliger les sacrifices, à se maintenir dans cet esprit de modération que demandoit de lui la loi de son sacerdoce, à se tenir sans cesse sur ses gardes, & à veiller toujours sur le service des dieux.

Elles interposoient leur médiation pour les réconciliations les plus importantes & les plus délicates, & elles entroient dans une infinité d'affaires indépendantes de la religion.

La condition des *vestales* étoit trop brillante, pour ne pas engager quelques grands par goût & par vanité à tenter quelque aventure dans le temple de Vesta. Catilina & Néron, hommes dévoués à

toutes les actions hardies & criminelles, ne furent pas les seuls qui entreprirent de les corrompre. Parmi celles que la vivacité des passions, le commerce des hommes, ou leurs recherches trop pressantes, jetèrent dans l'incontinence, il y en a eu quelques-unes de trop indiscrettes, & qui ne se ménageant point assez à l'extérieur, donnerent lieu de le soupçonner, & d'approfondir leur conduite : quelques autres se conduisirent avec tant de précaution & de mystère, que leur galanterie, pour nous servir des termes de Minutius-Felix, fut ignorée même de la déesse Vesta.

Les pontifes étoient leurs juges naturels ; la loi soumettoit leur conduite à leurs perquisitions seules ; c'étoit le souverain pontife qui prononçoit l'arrêt de condamnation. Il ordonnoit l'assemblée du conseil ; il avoit droit d'y présider, mais son autorité n'avoit point lieu sans une convocation solennelle du college des pontifes.

On ne s'en tint pas toujours cependant aux jugemens qui avoient été rendus par le conseil souverain des pontifes ; le tribun du peuple avoit droit de faire ses représentations, & le peuple de son autorité cassoit les arrêts où il soupçonnoit que les ordonnances pouvoient avoir été blessées, & où la brigue & la cabale lui paroïssent avoir part.

On gardoit dans la procédure une infinité de formalités : on suivoit tous les indices, on écoutoit les délateurs, on les confrontoit avec les accusées, on les entendoit elles-mêmes plusieurs fois ; & lorsque l'arrêt de mort étoit rendu, on ne le leur signifioit point d'abord ; on commençoit à leur interdire tout sacrifice & toute participation aux mystères : on leur défendoit de faire aucune disposition à l'égard de leurs esclaves, & de songer à leur affranchissement, parce qu'on vouloit les mettre à la question pour en tirer quelques éclaircissements & quelques lumières, car les esclaves devenus libres par leur affranchissement, ne pouvoient plus être appliqués à la torture. Quelques-unes furent admises à des preuves singulieres de leur innocence, & placerent leur dernière ressource dans la protection de leur déesse.

« C'est une chose mémorable, dit De-
 » nys d'Halicarnasse, que les marques de
 » protection que la déesse a quelquefois
 » données à des *vestales* faussement accu-
 » sées ; chose à la vérité qui paroît in-
 » croyable, mais qui a été honorée de
 » la foi des Romains, & appuyée par les
 » témoignages des auteurs les plus gra-
 » ves..... Le feu s'étant éteint par l'im-
 » prudence d'Emilia, qui s'étoit reposée
 » du soin de l'entretenir sur une jeune
 » *vestale* qui n'étoit point encore faite à
 » cette extrême attention que requéroit
 » le ministère, toute la ville en fut dans
 » le trouble & dans la consternation ; le
 » zele des pontifes s'alluma, on crut qu'une
 » *vestale* impure avoit approché le foyer
 » sacré ; Emilie, sur qui le soupçon tom-
 » boit, & qui en effet étoit responsable
 » de la négligence de la jeune *vestale*,
 » ne trouvant plus de conseil ni de res-
 » source dans son innocence, s'avança
 » en présence des prêtres & du reste des
 » vierges, & s'écria en tenant l'autel em-
 » brassé : ô Vesta, gardienne de Rome,
 » si pendant trente années j'ai rempli digne-
 » ment mes devoirs, si j'ai traité tes mys-
 » tères sacrés avec un esprit pur & un
 » corps chaste, secours-moi maintenant,
 » n'abandonne point ta prêtresse sur le
 » point de périr d'une manière cruelle ;
 » si au contraire je suis coupable, dé-
 » tourne & expie par mon supplice, le
 » désastre dont Rome est menacée. Elle
 » arrache en même temps un morceau
 » du voile qui la couvroit ; à peine l'a-
 » voit-elle jeté sur l'autel, que les cen-
 » dres froides se réchauffent, & que le
 » voile fut tout enflammé, &c. » Ce ne
 fut pas là le seul miracle dont l'ordre des
vestales s'est prévalu pour la justification
 de ses vierges.

Numa qui avoit tiré d'Albe les mystères & les cérémonies des *vestales*, y avoit pris aussi les ordonnances & les loix qui pouvoient regarder cet ordre religieux, ou du moins en avoir conservé l'esprit. Une *vestale* tombée dans le désordre, y devoit expirer sous les verges. Numa déclara également dignes de mort celles qui auroient violé leur pudicité, mais il prescrivit une peine différente ;

il se contenta de les faire lapider sans aucune forme ni appareil de supplice. Sénèque, dans ses *Controverses*, nous parle d'une *vestale* qui, pour avoir souillé sa pureté, fut précipitée d'un rocher. Cette *vestale*, selon lui, sur le point d'être précipitée, invoqua la déesse, & tomba même sans se blesser, quelque affreux que fût le précipice; ou plutôt elle ne tomba pas, elle en descendit, & se retrouva presque dans le temple.

Malgré cet événement, où la protection de Vesta étoit si marquée, on ne laissa pas de la vouloir ramener sur le rocher, & de lui vouloir faire subir une seconde fois la peine qui avoit été portée contre elle: on traita son invocation de sacrilège: on ne crut pas qu'une *vestale* punie pour le fait d'incontinence, pût nommer la déesse sans crime: on envisagea cette action comme un second inceste: le feu sacré ne parut pas moins violé sur le rocher, qu'il l'avoit été entre les autels: on regarda comme un surcroît de punition qu'elle n'eût pu mourir; la providence des dieux, en la sauvant, la réfervoit à un supplice plus cruel; c'est en vain qu'elle s'écrie que puisque sa cause n'a pu la garantir du supplice, le supplice du moins doit la défendre contre sa propre cause. Quelle apparence que le ciel l'eût secourue si tard, si elle eût été innocente? On veut enfin qu'elle ait violé le sacerdoce, sans quoi il seroit permis de dire que les dieux auroient eux-mêmes violé leur prêtresse.

Parmi les différens avis que Sénèque avoit ramassés à cette occasion, il n'y en eut que très-peu de favorables à la *vestale*. Mais si cet exemple de châtement, dans la bouche d'un déclamateur, ne tire point à conséquence pour établir les especes de supplices qui servoient à la punition des *vestales*, du moins nous découvre-t-il dans quel esprit & avec quelle prévention les Romains regardoient en elles le crime d'incontinence, & jusqu'où ils pouvoient la sévérité à cet égard. Domitien châtia diversément quelques-unes de ces malheureuses filles; il laissa à deux sœurs de la maison des Ocellates, la liberté de choisir leur genre de mort.

C'est à Tarquin, qui avoit déjà fait quelques changemens dans l'ordre des *vestales*, que l'on rapporte l'institution du supplice dont on les punissoit ordinairement, & qui consistoit à les enterrer vives. La Terre & Vesta n'étoient qu'une même divinité; celle qui a violé la terre, disoit-on, doit être enterrée toute vivante sous la terre.

Quam violavit, in illa

Conditur, & Tellus Vestaque numen idem est.

Le jour de l'exécution étant venu, toutes les affaires, tant publiques que particulières, étoient interrompues; toute la ville étoit dans l'appréhension & dans le mouvement; toutes les femmes étoient éperdues, le peuple s'amassoit de tous côtés & se trouvoit entre la crainte & l'espérance sur les affaires de l'empire, dont il attendoit le bon & le mauvais succès au supplice de la *vestale*, selon qu'elle étoit bien ou mal jugée. Le grand-prêtre suivi des autres pontifes, se rendoit au temple de Vesta; là, il dépouilloit la *vestale* coupable de ses ornemens sacrés, qu'il lui ôtoit l'un après l'autre sans cérémonie religieuse, & il lui en présentoit quelques-uns qu'elle baïsoit.

Ultima virgineis tum flens dedit oscula vitis.

C'est alors que sa douleur, ses larmes, souvent sa jeunesse & sa beauté, l'approche du supplice, l'espece du crime peut-être, excitoient des sentimens de compassion, qui pouvoient balancer dans quelques-uns les intérêts de l'état & de la religion. Quoi qu'il en soit, on l'étendoit dans une espece de biere, où elle étoit liée & enveloppée de façon que ses cris auroient eu de la peine à se faire entendre, & on la conduisoit dans cet état depuis la maison de Vesta, jusqu'à la porte Colline, auprès de laquelle, en-dedans de la ville, étoit une butte ou éminence qui s'étendoit en long, & qui étoit destinée à ces sortes d'exécutions; on l'appelloit à cet effet le champ exécration, *agger & sceleratus campus*: il faisoit partie de cette levée qui avoit été construite par Tarquin, & que Plinè traite d'ouvrage merveilleux, mais dont le terrain,

par une bizarrerie de la fortune, servoit à la plupart des jeux & des spectacles populaires, aussi-bien qu'à la cruelle inhumation de ces vierges impures.

Le chemin du temple de Vesta à la porte Colline, étoit assez long, la *vestale* devoit passer par plusieurs rues, & par la grande place. Le peuple, selon Plutarque, accouroit de tous côtés à ce triste spectacle, & cependant il en craignoit la rencontre & se détournoit du chemin; les uns suivoient de loin, & tous gardoient un silence morne & profond. Denys d'Halicarnasse admet à ce convoi funebre les parens & les amis de la *vestale*; ils la suivoient, dit-il, avec larmes, & lorsqu'elle étoit arrivée au lieu du supplice, l'exécuteur ouvroit la biere, & délioit la *vestale*. Le pontife, selon Plutarque, levoit les mains vers le ciel, adressoit aux dieux une priere secreta, qui apparemment regardoit l'honneur de l'empire qui venoit d'être exposé par l'incontinence de la *vestale*; ensuite il la tiroit lui-même, cachée sous des voiles, & la menoit jusqu'à l'échelle qui descendoit dans la fosse où elle devoit être enterrée vive. Alors il la livroit à l'exécuteur, après quoi il lui tournoit le dos, & se retiroit brusquement avec les autres pontifes.

Cette fosse formoit une espece de caveau ou de chambre creusée assez avant dans la terre: on y mettoit du pain, de l'eau, du lait, de l'huile: on y allumoit une lampe, on y dressoit une espece de lit au fond. Ces commodités & ces provisions étoient mystérieuses, on cherchoit à sauver l'honneur de la religion jusques dans la punition de la *vestale*, & l'on croyoit par-là se mettre à portée de pouvoir dire qu'elle se laissoit mourir elle-même. Si tôt qu'elle étoit descendue, on retiroit l'échelle, & alors avec précipitation & à force de terre on combloit l'ouverture de la fosse au niveau du reste de la levée.

Sanguine adhuc vivo terram subitura sacerdos.

Étoit-elle debout, assise ou couchée sur l'espece de lit dont nous venons de parler? c'est ce qui ne se décide pas clairement. Juste Lipse, sur ces paroles, *lectulo posito*,

semble décider pour cette dernière position.

Tel étoit le supplice des *vestales*. Leur mort devenoit un événement considérable par toutes les circonstances dont elle étoit accompagnée; elle se trouvoit liée par la superstition à un infinité de grands événemens, qui en étoient regardés comme la suite. Sous le consulat de Pinarius & de Furius, le peuple, dit Denys d'Halicarnasse, fut frappé d'une infinité de prodiges que les devins rejeterent sur les dispositions criminelles avec lesquelles s'exerçoit le ministère des autels. Les femmes se trouverent affligées d'une maladie contagieuse, & sur-tout les femmes grosses; elles accouchoiert d'enfans morts, & périssoient avec leur fruit; les prieres, les sacrifices, les expiations, rien n'apaisoit la colere du ciel; dans cette extrémité, un esclave accusa la *vestale* Urbinia de sacrifier aux dieux pour le peuple, avec un corps impur. On l'arracha des autels, & ayant été mise en jugement, elle fut convaincue & punie du dernier supplice.

Il paroît qu'en recueillant les noms de ces malheureuses filles, qui se trouvent répandus dans différens auteurs, quelque modique que paroisse ce nombre, on peut s'y réduire avec confiance, & arrêter là ses recherches. Ce n'est pas qu'on veuille assurer que le nombre des libertines n'ait été plus grand; mais à quelques esclaves près, les délateurs étoient rares, & le caractère des *vestales* trouvoit de la protection.

Voici les noms des *vestales* qui furent condamnées, & que l'histoire nous a conservés: Pinaria, Popilia, Oppia, Minutia, Sextilia, Opimia, Floronia, Caparonia, Urbinia, Cornelia, Marcia, Licinia, Emilia, Mucia, Veronilla, & deux sœurs de la maison des Ocellates. Quelques-unes d'entre elles eurent le choix de leur supplice, d'autres le prévinrent, & trouverent le moyen de s'évader ou de se donner la mort. Caparonia se pendit, au rapport d'Eutrope; Floronia se tua cruellement. Ce dernier parti fut pris par quelques-uns de ceux qui les avoient débauchées. L'amant d'Urbinia, suivant Denys d'Halicarnasse, n'attendit pas les poursuites du pontife, il se hâta de s'ôter lui-même la vie.

Depuis l'établissement de l'ordre des *vestales*, jusqu'à sa décadence, c'est-à-dire, depuis Numa Pompilius jusqu'à Théodose, il s'est passé, au rapport des chronologistes, environ mille ans. L'esprit embrasse facilement ce long espace de temps, & le même coup-d'œil venant à se porter sur tous les supplices des *vestales*, & à les rapprocher en quelque sorte les uns des autres, on se forme une image effrayante de la sévérité des Romains à cet égard; mais en examinant les faits plus exactement, & en les plaçant chacun dans leur temps, peut-être étoit-ce beaucoup si chaque siècle se trouvoit chargé d'un événement si terrible, dont l'exemple ne se renouvella vraisemblablement que pour sauver encore aux yeux du peuple l'honneur des loix & de la religion.

L'ordre des *vestales* étoit monté du temps des empereurs au plus haut point de considération où il pût parvenir; il n'y avoit plus pour elles qu'à en descendre par ce droit éternel des révolutions qui entraînent les empires & les religions.

Le christianisme, qui avoit long-temps gémi sous les empereurs attachés au culte des dieux, devint triomphant à son tour. La religion monta pour ainsi dire sur le trône avec les souverains, & le zèle qu'elle leur inspira, succéda à celui qui avoit animé contre elle leurs prédécesseurs: on se porta par degrés à la destruction de l'idolâtrie: on ne renversa d'abord que certains temples: on interrompit ensuite les sacrifices, l'auguration, les dédicaces, & enfin on mutila les idoles qui avoient été les plus respectées.

L'honneur du paganisme n'étoit plus qu'entre les mains des *vestales*; un préjugé antique, fondé sur une infinité de circonstances singulières, continuoit à imposer de leur part; le respect des dieux s'affoiblissoit, & la vénération pour la personne des *vestales* subsistoit encore: on n'osoit les attaquer dans l'exercice de leurs mystères, le sénat ne se fût pas rendu volontiers aux intentions du prince, il fallut le tâter long-temps, & le préparer par quelque entreprise d'éclat.

Sous l'empire de Gratien, les *vestales* n'attirent plus de ménagement de la

part des chrétiens: quand elles virent que ce prince avoit démoli l'autel de la Victoire, qu'il se fut saisi des revenus destinés à l'entretien des sacrifices, & qu'il eut aboli les privilèges & les immunités qui étoient attachés à cet autel, elles crurent bien qu'il n'en demeureroit pas là. L'événement justifia leur crainte, Gratien cassa leurs privilèges; il ordonna que le fisc se saisiroit des terres qui leur étoient léguées par les testamens des particuliers. La rigueur de ces ordonnances leur étoit commune avec tous les autres ministres de l'ancienne religion. Ceux des sénateurs qui étoient encore attachés au paganisme, en murmurèrent publiquement; ils voulurent porter leurs plaintes au nom du sénat: Symmaque fut député vers l'empereur, mais on lui refusa l'audience; il fut obligé de s'en tenir à une requête très-bien dressée, dont saint Ambroise empêcha le succès.

A peine les ordonnances de Gratien contre les prêtresses de Vesta, avoient-elles été exécutées, que Rome se trouva affligée de la famine. On ne manqua pas de l'attribuer à l'abolition des privilèges des *vestales*. Les peres s'appliquèrent à combattre les raisonnemens qu'on fit à cet égard, & vinrent à bout d'éluider les remontrances de Symmaque. Il osa noblement représenter aux empereurs, qu'il y auroit plus de décence pour eux à prendre sur le fisc, sur les dépouilles des ennemis, que sur la subsistance des *vestales*; mais toutes les représentations ne servirent qu'à montrer une fermeté dangereuse dans un homme tel que lui. Il sentoit bien qu'on vouloit perdre les *vestales*; elles étoient prêtes à se réduire au titre seul de leurs privilèges, & à accepter les plus dures conditions, pourvu qu'on les laissât libres dans leurs mystères.

L'opposition des nouveaux établissemens qui paroissent ne vouloir se maintenir que par la singularité des vertus, entraînoit insensiblement le goût du peuple, & le détachoit de toute autre considération. L'ambition, & peut-être encore *auri sacra famas*, acheverent les progrès de la religion chrétienne. Les dépouilles des ministres de l'ancienne religion étoient devenues des objets très-considérables; de sorte qu'au

rapport d'Ammien Marcellin , le luxe des nouveaux pontifes égala bientôt l'opulence des rois.

Sous le regne de Théodose & sous celui de ses enfans , on porta le dernier coup au sacerdoce païen par la confiscation des revenus. La disposition qui en fut faite , est clairement énoncée dans une des constitutions impériales , où Théodose & Honorius joignent à leur domaine tous les fonds destinés à l'entretien des sacrifices , confirment les particuliers dans les dons qui leur ont été faits , tant par eux - mêmes que par leurs prédécesseurs , & assurent à l'église chrétienne la possession des biens qui lui avoient été accordés par des arrêts.

Les *vestales* traînèrent encore quelque temps dans l'indigence & dans la douleur les débris de leur considération.

L'ordre s'en étoit établi dès la fondation de Rome ; l'accroissement de ses honneurs avoit suivi le progrès de la puissance romaine ; il s'étoit maintenu pendant longtemps avec dignité , sa chute même eut quelque chose d'illustre. Elle fut le prélude de la ruine & de la dispersion de la plus célèbre nation du monde , comme si les destinées eussent réglé le cours de l'un par la durée de l'autre , & que le feu sacré de Vesta eût dû être regardé comme l'ame de l'empire romain.

Il est vrai que nous avons dans le christianisme plusieurs filles vierges nommées *religieuses* , & qui sont consacrées au service de Dieu ; mais aucun de leurs ordres ne répond à celui des *vestales* : la différence à tous égards est bien démontrée.

Nos religieuses détenues dans des couvens , forment une classe de vierges des plus nombreuses ; elles sont pauvres , recluses , ne vont point dans le monde , ne sont point dotées , n'héritent , ne disposent d'aucun bien , ne jouissent d'aucune distinction personnelle , & ne peuvent enfin ni se marier , ni changer d'état.

L'ordre des *vestales* de tout l'empire romain n'étoit composé que de six vierges. Le souverain pontife se montrait fort difficile dans leur réception ; & comme il falloit qu'elles n'eussent pas de défaut naturel , le choix tomboit conséquemment sur les jeunes filles douées de quelque beauté.

Richement dotées des deniers publics , elles étoient encore majeures avant l'âge ordinaire , habiles à succéder , & pouvoient tester de la dot qu'elles avoient apportée à la maison.

Elles sortoient nécessairement de l'ordre avant l'âge de quarante ans , & avoient alors la liberté de se marier. Pendant leur état de *vestale* , elles n'avoient d'autres soins que de garder tour-à-tour le feu de Vesta ; & cette garde ne les gênoit guere. Leurs fêtes étoient autant de jours de triomphe. Elles vivoient d'ailleurs dans le grand monde avec magnificence. Elles étoient placées avec la première distinction à toutes les especes de jeux publics ; & le sénat crut honorer Livie de lui donner rang dans le banc des *vestales* , toutes les fois qu'elle assisteroit aux spectacles.

Aucune d'elles ne montoit au capitole qu'en litière , & avec un nombreux cortège de leurs femmes & de leurs esclaves. Rien ne toucha davantage Agrippine que la permission qu'elle obtint de Néron , de jouir de la même grace. En un mot , nos religieuses n'ont aucun des honneurs mondains , dont les *vestales* étoient comblées. Continuons de le prouver par de nouveaux faits qui couronneront cet article.

Une statue fut déferée à la *vestale* Sufétia , pour un champ dont elle gratifia le peuple , avec cette circonstance , que la statue seroit mise dans le lieu qu'elle choisiroit elle-même , prérogative qui ne fut accordée à aucune autre femme.

Les *vestales* étoient employées dans les médiations les plus délicates de Rome , & l'on dépofoit entre leurs mains les choses les plus saintes. Leur seule entremise réconcilia Sylla à César ; ce qu'il avoit refusé à ses meilleurs amis , il l'accorda à la prière des *vestales*. Leur sollicitation l'emporta sur les craintes & sur ses sentimens mêmes. « Sylla , dit Suétone , » soit par inspiration , soit par conjecture , » après avoir pardonné à César , s'écria » devant tout le monde , qu'on pouvoit » s'applaudir de la grace qu'on venoit de » lui arracher , mais que l'on sût au moins » que celui dont on avoit si fort sou- » haité la liberté , ruineroit le parti des

» plus puissans de Rome, de ceux même
 » qui s'étoient joints avec les *vestales* pour
 » parler en sa faveur; & qu'enfin dans la
 » personne de César, il s'élevoit plusieurs
 » Marius. »

Une si grande déférence pour les *vestales* dans un homme tel que Sylla, & dans un temps de troubles, où les droits les plus saints n'étoient point à l'abri de la violence, renchérissoit en quelque sorte sur cet extrême respect des magistrats pour les *vestales*, devant lesquelles, comme je l'ai remarqué, ils avoient accoutumé de baisser les faisceaux. Cet esprit d'injustice & de cruauté qui régna dans les proscriptions, respecta toujours les *vestales*; le génie de Marius & de Sylla trembloit devant ce petit nombre de filles.

Elles étoient dépositaires des testamens & des actes les plus secrets; c'est dans leurs mains que César & Auguste remirent leurs dernières volontés. Rien n'est égal au respect religieux qui s'étoit généralement établi pour elles. On les associoit, pour ainsi dire, à toutes les distinctions faites pour honorer la vertu. Elles étoient enterrées dans l'enceinte de la ville, honneur rarement accordé aux plus grands hommes, & qui avoit produit la principale illustration des familles Valeria & Fabricia.

Cet honneur passa même jusqu'à ces malheureuses filles qui avoient été condamnées au dernier supplice. Elles furent traitées en cela comme ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe. Soit que l'intention du législateur eût été telle, soit que le concours des circonstances eût favorisé cet événement, on crut avoir trouvé dans le genre de leur mort le moyen de concilier le respect dû à leur caractère, & le châtement que méritoit leur infidélité. Ainsi la vénération qu'on leur portoit, survivoit en quelque sorte à leur supplice. En effet, il étoit suivi d'une crainte superstitieuse, laquelle donna lieu aux prières publiques qui se faisoient tous les ans sur leurs tombeaux, pour en appaiser les ombres irritées. *Le chevalier DE JAU-COURT.*

VESTALIES, (*Mythol.*) *vestalia*; fêtes que les Romains célébroient le 5 avant

les ides de juin, c'est-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la déesse Vesta. On faisoit ce jour-là des festins dans les rues, & l'on choissoit des mets, qu'on portoit aux *vestales* pour les offrir à la déesse. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines se rendoient à pié au temple de Vesta, & au capitolé, où il y avoit un autel consacré à Jupiter *Pistor*, c'est-à-dire protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'histoire, que Brutus se rendit maître de l'Espagne le jour de cette fête & que M. Crassus fut défait par les Parthes dans ce même jour. (*D. J.*)

VESTE, f. f. (*Gramm.*) vêtement qui se porte sous le justaucorps ou l'habit; il a des manches, des basques & des poches, & se boutonne; mais il ne descend que jusqu'au dessus du genou.

VESTE de *Mahomet*, nom que les Franks donnent au présent que le grand-seigneur envoie tous les ans à la Mecque lors de la caravane.

VESTIAIRE, f. m. (*Hist. monastiq.*) de *vestis*, habit. C'est un lieu joignant une église, où l'on garde les habits & ornemens sacerdotaux, les vases sacrés & l'argenterie qui sert à décorer les autels, ou au sacrifice. Voyez SACRISTIE & TRÉSOR.

VESTIAIRE se dit aussi parmi les religieux, de ce qui concerne leurs habits; certaines communautés donnent telle somme à chaque religieux pour son *vestiaire*.

VESTIBULE, f. m. (*Archit.*) lieu couvert qui sert de passage à divers appartemens d'une maison, & qui est le premier endroit où l'on entre.

Il y a deux sortes de *vestibules*, les uns sont fermés du côté de l'entrée par des arcades accompagnées de chassis de verre, & les autres sont simples, garnis de colonnes ou pilastres; qui en les décorant, servent à soutenir le mur de face. Les premiers *vestibules* sont ordinairement ornés de colonnes ou de pilastres qui bordent des niches circulaires, dans lesquelles on met des figures. On dispose aussi des statues dans les angles ou au milieu, & ces ornemens forment la décoration d'un *vestibule*. On peut voir un modele

déle de cette décoration dans la planche 78 du *Traité de la décoration des édifices*, tome II.

Chez les anciens, le *vestibule* étoit pour l'ordinaire un grand espace vuide devant l'entrée d'une maison; ils l'appelloient *atrium propatulum & vestibulum*, parce qu'il étoit dédié à la déesse Vesta, d'où Martinius fait dériver ce mot, qui signifie *Vestæ stabulum*. La raison que donne de cela cet auteur, est qu'on s'y arrêtoit avant que d'entrer; & comme les anciens avoient coutume de commencer leurs sacrifices publics par ceux qu'ils offroient à cette déesse, c'étoit aussi par le *vestibule* qui lui étoit consacré, qu'ils commençoient à entrer dans la maison. Voyez VESTA.

On appelle encore improprement *vestibule* une espèce de petite antichambre qui sert d'entrée à un médiocre appartement.

Voici les différentes espèces de *vestibules* proprement dits.

Vestibule à ailes. Vestibule qui, outre le grand passage du milieu couvert en berceau, est séparé par des colonnes, des ailes ou bas côtés, plafonnés de soffits, comme le *vestibule* du palais Farnese à Rome, ou voutés comme celui du gros pavillon du Louvre.

Vestibule en péristyle. Vestibule divisé en trois parties avec quatre rangs de colonnes isolées. Tel est le *vestibule* du milieu du château de Versailles.

Vestibule figuré. Vestibule dont le plan n'est pas contenu entre quatre lignes droites, ou une ligne circulaire; mais qui, par des retours, forme des avant-corps & des arrière-corps de pilastres & de colonnes avec symétrie; tel est le *vestibule* du château de Maisons.

Vestibule octostyle rond. Vestibule qui a huit colonnes adossées comme le *vestibule* du Luxembourg à Paris, ou isolées comme celui de l'hôtel de Beauvais, qui ont l'un & l'autre leurs colonnes doriques.

Vestibule simple. C'est un *Vestibule* qui a ses faces opposées également, décorées d'arcades vraies ou feintes; tels sont les *vestibules* du palais des Tuileries à Paris; & de l'hôtel-de-ville de Lyon.

Tome XXXV.

Vestibule tétrastyle. Vestibule qui a quatre colonnes isolées & respectives à des pilastres ou à d'autres colonnes engagées; tel est le *vestibule* de l'hôtel royal des Invalides. Daviler. (D. J.)

VESTIGES, TRACES. (Synon.) Les *vestiges* sont les restes de ce qui a été dans un lieu; les *traces* sont des marques de ce qui y a passé. On connoît les *vestiges*; on suit les *traces*. On voit les *vestiges* d'un vieux château: on remarque les *traces* d'un cerf ou d'un sanglier.

Vestiges ne se dit qu'au pluriel; *trace* se dit indifféremment au singulier & au pluriel. Il n'y a point d'artifices que les scélérats ne mettent en usage pour cacher la *trace* ou les *traces* de leurs cruautés. Enfin *trace* paroît d'un usage plus étendu que *vestiges*, soit au propre, soit au figuré; il est aussi plus beau en poésie.

Mais l'ingrat dans mon cœur reprie bientôt sa place.

De mes feux mal éteints je reconnus la trace.

Racine. (D. J.)

VESTINI, (Géog. anc.) peuples d'Italie; ils habitoient dans l'Abbruze, sur les deux bords de l'Aternus, depuis la source de ce fleuve jusqu'à la mer. Tite-Live, Polybe, Pline & Ptolomée en font mention. (D. J.)

VESTRY, (Hist. mod. d'Angl.) c'est le nom qu'on donne à l'assemblée des marguilliers & autres principaux paroissiens qui s'assemblent dans la sacristie, pour y décider & y régler tout ce qui concerne les ornemens, les réparations & les changemens qu'il convient de faire dans les églises dont ils sont membres. (D. J.)

VESULUS MONS, (Géog. anc.) montagne d'Italie, & l'une de celles qui forment les Alpes. C'est dans cette montagne, selon Pomponius Mela, l. II, c. 4, & Pline, l. III, c. 16, que le Pô prend sa source; elle s'éleve extrêmement haut, & elle conserve encore son ancien nom; car on la nomme le *Mont - Visoul*. Servius dit que Virgile, *Géorg.* lib. II, v. 224, a voulu parler de cette montagne dans ces vers, sous le nom de *Veserius*:

Tt

*Talem divex arat Capua, & vicina Vesevo
Orq jugo, & vacuis Clanius non aquas Aceris.*

Mais le sentiment de Servius ne peut se soutenir ; car , outre que Virgile ne parle dans cet endroit que des lieux de la Campanie , on ne trouvera pas que le *Vesulus* ait été jamais appelé *Vesuvus* , au lieu que Virgile n'est pas le seul qui ait donné au mont *Vésuve* celui de *Vesuvus*.

2°. *Vesulus mons* , montagne d'Italie dans la Pouille , selon Vibius Sequester. Ortelius croit que c'est cette montagne que Virgile surnomme *pinnifer* au dixieme livre de l'Énéide. (D. J.)

VESUNA, (Géog. anc.) *Vesunna*, *Vesjuna*, *Vesonnai* ; cette ville, l'ancienne capitale des *Petrocorii* , prit sous le bas empire le nom de son peuple : c'est la ville de Périgieux , qui ayant été ruinée plusieurs fois , conserve à peine les traces de sa première étendue & de son ancienne splendeur : on y voit quelques inscriptions, *tutelæ aug. Vesunæ secundus soter F. dic.* des restes d'un amphithéâtre, *locus arenarum Petragore*. Épitom. episcop. *Petrageor*. Biblioth. labb. t. II, pag. 739 , & de quelques autres monumens anciens , & une tour d'un ouvrage curieux , qui conserve le nom de la ville, la tour de la Visonne ; elle est dans l'ancienne ville qu'on appelle la cité , à l'occident de la nouvelle. (D. J.)

VESUVE, (Géog. mod.) montagne d'Italie au royaume de Naples , dans la terre de Labour , fameuse par ses incendies & par les feux & les cendres qu'elle jette en abondance. On l'appelle dans le pays *Vesuvio*, & *monte di Somma*, à cause d'un château de ce nom , qui étoit bâti tout auprès.

Ce n'est que depuis le regne de la famille Flavienne , c'est-à-dire , depuis Vespasien , que le mont *Vésuve* a été nommé dans les auteurs l'émule du mont *Ætna*. Tous les écrivains qui en ont parlé auparavant , font l'éloge de sa beauté , de la fertilité de ses campagnes , & de la magnificence des maisons de plaisance bâties aux environs : ceux qui sont venus depuis , l'ont dépeint comme un gouffre de

flammes , de feu & de fumée. Pline le jeune , l. VI, epist. 16 , en décrivant l'embrasement de cette montagne si fatale à son oncle par la curiosité qui le porta à s'approcher trop près pour examiner ce prodige , dit que son oncle a péri par une fatalité qui a désolé de très-beaux pays , & que sa perte a été causée par un accident mémorable , qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers , doit éterniser sa mémoire.

Cette redoutable montagne est située au milieu d'une plaine , environ à huit milles de la ville de Naples , en tirant vers le midi oriental. Les quatre premiers milles se font entre plusieurs bons villages , en suivant le bord de la mer : ces endroits sont bien cultivés , ne paroissent pas avoir jamais été exposés aux ravages du volcan , encore que cela leur soit souvent arrivé.

La base de cette montagne peut avoir environ dix lieues de circuit ; & vers les deux tiers de sa hauteur , elle se partage en deux pointes distantes l'une de l'autre d'environ 500 toises ; la plus septentrionale se nomme *Somma* , & l'autre est , à proprement parler , le *Vésuve*. Il est vraisemblable que ces deux pointes n'étoient autrefois qu'une seule montagne qui s'est divisée par les différentes éruptions , peu-à-peu , & à la suite de plusieurs secousses éloignées les unes des autres.

Pour arriver au volcan , on commence à monter à un village nommé *Resina* , à cinq quarts de lieue de Naples ; & quoique le chemin soit rude , on peut cependant se servir de mulets. Après avoir traversé environ trois quarts de lieue de pays fertile & bien cultivé , on rencontre une espèce de plaine remplie de gros éclats de pierres , de torrens immenses de ces matières semblables à du fer , ou à du verre fondu , que le volcan a répandues dans ses éruptions , & entrecoupée de ravines profondes qui sont autant de précipices. Cette plaine traversée , on arrive enfin au pied de cette partie de la montagne qui prend la forme d'un cône tronqué ; alors il faut quitter nécessairement les mulets , & grimper à pié le long de cette montagne , aidé , si l'on veut , par des payfans qui

gagnent leur vie à rendre ce service aux curieux. Cette partie du trajet est la plus difficile, le terrain n'étant composé que des cendres que la volcan a vomies dans le temps de ses éruptions, & d'éclats de pierres très-aigus, toujours prêts à rouler sous les piés.

Le sommet du *Vésuve* est élevé au dessus du golfe de 595 toises. Ce sommet n'est ni une pointe, ni une plaine, mais une espece de trémie ou de bassin d'une figure un peu ovale, dont le grand diamètre dirigé à-peu-près de l'est à l'ouest, peut avoir un peu moins de 300 toises, & dont la profondeur est de 80 ou 100 toises. On peut librement se promener sur la circonférence de ce bassin, dont le fond paroît rempli d'une matiere brune à-peu-près horizontale, qui cependant offre en plusieurs endroits des monticules & des crevasses, & paroît interrompu par de grandes cavités : ce sont-là les bouches du volcan, par lesquelles il sort en tout temps une épaisse fumée qui s'aperçoit de très-loin. Il vient quelquefois des coups de vent qui chassent tout d'un coup cette fumée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ce qui permet alors de voir le haut de l'ouverture.

Dans le temps où le volcan est tranquille, on peut se hasarder à descendre dans le fond du bassin ; mais il y a de l'imprudence à pousser si loin la curiosité ; outre que sans cela on peut découvrir les bouches du volcan, dont il sort presque continuellement des jets de vapeurs & de flammes qui emportent avec eux des masses de ces mêmes matieres fondues, dont le volcan répand des fleuves dans ses grandes éruptions ; ces jets de flammes sont accompagnés d'un fracas qui égale les grands coups de tonnerre, & dans l'intervalle d'un élançement à l'autre, on entend dans l'intérieur de la montagne une espece de mugissement ; on sent que la montagne s'ébranle sous les piés, & ses tremblemens sont presque toujours subits. Enfin, rien n'est plus dangereux que d'être au bord de ce précipice, lorsque ce terrible volcan, dit poétiquement le chevalier Blackmore,

*His fiery roots with subterraneous waves
Disturbed within, dogs in convulsion roar,*

*And casts on high his undigested oar ;
Discharges massy surfeit on the plains,
And empties all his rich metallick veins ;
His ruddy intrails, cinders, piechy-smoky,
And intermingled flames, the sun-beams choak.*

Mais si les éruptions du *Vésuve* font un spectacle terrible, si même les seules approches de cette montagne annoncent ses ravages, le territoire qui en est à peu de distance se trouve d'une bonté merveilleuse ; & du côté de l'orient, la montagne est chargée de vignes qui donnent ces fameux vins que nous nommons *greco malatesta*, *lachryma christi*.

Les physiciens prétendent que les especes de cendres que jette le *Vésuve* dans la plaine, venant à se dissoudre peu-à-peu, & à s'incorporer avec le terroir, l'engraissent, & contribuent beaucoup à sa fertilité. Les souterrains de cette contrée élaborent les sucs de la terre, & l'air dont elle est environnée dans un heureux degré de chaleur, la défend du froid des hivers.

Il arrive donc à ce mont affreux, de procurer quelque bien à cette belle province au milieu de ses cruautés ; mais on doit convenir que les faveurs qu'il lui fait ne sont pas comparables aux fureurs qu'il exerce, puisque dans les transports de sa rage, il attaque tout ensemble l'air, la terre & la mer, & porte par-tout la crainte, la désolation & la mort. Ajoutez que ses ravages sont longs, & qu'ils ne se répètent que trop souvent, comme le prouve la liste de ses différentes éruptions, rapportées dans l'histoire depuis le regne de Titus. Voyez l'article suivant. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VÉSUYE (Eruption du) Hist. natur. La plupart des physiciens pensent que le mont *Vésuve* n'a pas vomi les flammes de son sein sous l'empire de Titus pour la première fois, & que des siècles plus anciens ont été témoins de ce terrible événement, dont les époques se sont perdues dans le long repos où cette montagne étoit restée. Silius Italicus qui vivoit du temps de Néron, dit, liv. XVII, v. 597, que le *Vésuve* avoit causé quelquefois des ravages sur mer & sur terre. Voici comme il en parle :

*Sic ubi vi cæca tandem devictus, ad astra
Evomuit pastos per sacra Vesuvius ignes,
Et pelago & terris fusa est vulcania pestis:
Videre Eoi, monstrum admirabile, feces,
Lanigeros cinere ausonio canescere lucos.*

Le discours de Silius Italicus est appuyé du suffrage de Strabon, qui s'explique ainsi:
» Au dessus de ces lieux est le mont *Vésuve*
» extrêmement fertile, si vous exceptez
» son sommet qui est totalement stérile, &
» qui paroît d'un terrain couleur de cendre.
» On y voit même des cavernes remplies
» de pierres de la même couleur, & comme
» si elles avoient été brûlées & calcinées
» par le feu; d'où l'on pourroit conjecturer
» que ces lieux ont été autrefois enflammés,
» & qu'il y avoit en cet endroit un volcan
» qui n'a cessé que lorsque les matieres
» inflammables ont été consumées. Peut-être
» que c'est cela même qui cause la fertilité
» des lieux voisins, comme on a dit des environs
» de Catane, que le terrain de ce lieu, mêlé
» des cendres du mont *Ætna*, étoit devenu un
» excellent vignoble; car les matieres, pour
» être ainsi enflammées, doivent avoir une
» graisse qui les rend propres à la production
» des fruits. »

Ce passage d'un auteur exact, & qui vivoit long-temps avant l'événement arrivé sous l'empire de Titus, prouve deux choses: l'une, qu'il étoit aisé de reconnoître qu'il y avoit eu autrefois un volcan sur le *Vésuve*, mais qui s'étoit éteint faute de matiere; l'autre, que ce savant géographe ignoroit en quel temps cette montagne avoit jeté des flammes. Diodore de Sicile dit aussi que le *Vésuve* laissoit voir des marques d'anciens volcans. Tous les auteurs n'ont point connu d'embrasement de cette montagne avant celui qui fit périr Pline, Herculenum & Pompeii.

Cet incendie à jamais mémorable, arriva l'an 79 de l'ere chrétienne, & commença le vingt-quatrième d'Août, sur les sept heures du matin, après avoir été précédé pendant la nuit, de tremblemens de terre. Dion Cassius assure que dans cette affreuse éruption du *Vésuve*, une grande quantité de cendres & de matieres sulfureuses furent emportées par le vent, non seule-

ment jusqu'à Rome, mais encore au delà de la Méditerranée. Les oiseaux furent suffoqués dans les airs, & les poissons périrent dans les eaux infectées du voisinage. La mer sembloit s'engloutir elle-même, & être repoussée par les secouffes de la terre.

Le second incendie du *Vésuve*, dont Xiphilin a donné la description, arriva sous l'empire de Septime Sévère, l'an 203; le troisième se fit voir en 462, Anicius étant empereur d'Occident, & Léon I empereur d'Orient. Dans le quatrième, arrivé en 512, sous Théodoric, roi d'Italie, le *Vésuve* roula dans la campagne des cendres & des torrens de sable, à la hauteur de plusieurs piés. Le cinquième embrasement parut en 685, sous Constantin III; le sixième en 993. Dans le septième, arrivé en 1036, des torrens de feu liquide sortirent de la cime & des flancs du *Vésuve*. Dans le huitième, qui se fit en 1049, l'on vit tomber un torrent de bitume qui roula jusqu'à la mer, & se pétrifia dans les eaux. La neuvième éruption arriva en 1138, & la dixième en 1139; la onzième parut long-temps après en 1306, & la douzième en 1500.

Le treizième incendie du *Vésuve*, l'un des plus terribles & des plus fameux dont l'histoire ait parlé, arriva le 16 décembre 1631. Le torrent de matiere enflammée qui sortit des flancs de la montagne, se répandit de différens côtés, & porta par-tout la terreur. On prétend que le port de Naples resta un moment à sec, pendant que la montagne vomissoit ses laves de toutes parts. Ce fait est attesté par les deux inscriptions qui en furent dressées & placées, l'une sur le chemin qui va à Portici, & l'autre sur celui qui conduit à Torre del Greco, où l'on croit que Pompeii est engloutie.

La quatorzième éruption se fit en 1660, sans être annoncée par aucun bruit, ni accompagnée d'aucune pluie de cendres. Les incendies arrivés en 1682, 1694, 1701, 1704, 1712 & 1730, n'ont rien eu de particulier; mais je donnerai des détails curieux sur l'incendie de l'année 1717, & c'est par où je terminerai cet article.

La quantité de matieres que fit sortir du *Vésuve* le vingt-deuxième incendie qui parut en 1737, montoit, si l'on en croit le calcul de D. Franc. Serrao, à 319,658, 161

piés cubes de Paris. Le degré de chaleur que devoit avoir cette masse enflammée, n'est pas moins considérable; l'éruption se fit le 20 de mai, & la matiere fut brûlante extérieurement jusqu'au 25, & intérieurement jusqu'en juillet. Le *Vésuve* ne cessa pendant trois jours de jeter des torrens de cendres, des pierres, & des fleches enflammées. Vous trouverez le détail de cette éruption dans les *Transactions philosoph.* n. 455, sect. 1.

Le vingt-troisième & le vingt-quatrième incendie du volcan sont arrivés, l'un en 1751, & l'autre le 17 décembre 1754. Dans ce dernier, on a vu la montagne s'ouvrir vers les deux tiers de sa hauteur, & laisser échapper deux laves ou torrens de matieres bitumineuses par deux endroits différens, une des laves coulant vers Trécase, & l'autre du côté d'Ortajano, avec une grande rapidité. Cette éruption, tantôt plus, tantôt moins forte, ne finit qu'au mois d'avril de l'année suivante.

Les principaux phénomènes, observés dans les embrasemens du *Vésuve*, sont la liquéfaction, la coction, & la calcination des corps contenus dans les entrailles du volcan; les flammes en sortent impétueusement avec de la fumée, du soufre, de bitume, des cendres, du sable, des corps spongieux & salins, des pierres poncees, des pierres naturelles, des écumes, des pyrites, du talc, des marcaffites, &c.

Il me reste à extraire la description donnée par M. Edward Berkley dans les *Transactions philosophiques*, n. 354, de l'éruption du *Vésuve*, arrivée en 1717, & qu'il observa pendant toute sa durée.

Le 17 avril, 1717, je parvins, dit-il, avec beaucoup de peine au sommet du mont *Vésuve*, où je vis une ouverture considérable, remplie de fumée, qui cachoit aux yeux sa profondeur. On entendoit dans cet horrible gouffre un bruit semblable au mugissement des vagues, & quelquefois comme un bruit de tonnerre accompagné d'éclats. Étant remonté le 5 mai dans le même lieu, je le trouvai tout différent de ce que je l'avois vu, & je pus appercevoir le gouffre qui paroïssoit avoir environ un mille de circonférence, & cinquante toises de profondeur. Il s'étoit formé depuis ma der-

niere visite, une montagne conique dans le milieu de cette embouchure. On y voyoit deux ouvertures ou foyers; l'un jetoit du feu avec violence, & lançoit par intervalles avec un bruit terrible un grand nombre de pierres enflammées, à la hauteur de quelques centaines de piés; ces pierres retomboient perpendiculairement dans l'entonnoir, dont elles augmentoient le monticule conique. L'autre trou étoit rempli d'une matiere enflammée & liquide, semblable à celle qu'on voit dans le fourneau d'une verrerie, qui s'élevoit par ondes comme les vagues de la mer, avec un bruit violent & interrompu. Le vent nous étant favorable, continue M. Berkley, nous eûmes le loisir d'examiner ce spectacle surprenant pendant plus d'une heure & demie; & nous remarquâmes que toutes les bouffées de fumée, de flammes & de pierres brûlantes sortoient d'un des trous, tandis que la matiere liquide couloit de l'autre.

Dans la nuit du 7, on entendit à Naples un bruit effrayant qui dura jusqu'au lendemain, & qui ébranloit les vitres des maisons de la ville. Depuis lors, il se déborda une quantité prodigieuse de matieres fondues, qui se répandit en torrens le long de la montagne. Le 9 & le 10, l'éruption recommença avec plus de furie, & avec un bruit si terrible, qu'on l'entendoit de l'autre côté de Naples, à quelques milles de distance.

Epris de curiosité d'approcher de la montagne, nous débarquâmes, ajoute M. Berkley, à torre del Greco. Le mugissement du volcan ne faisoit que croître, à mesure que nous en approchions. Depuis le rivage jusqu'au volcan, il nous tomboit perpétuellement des cendres sur la tête. Toutes ces circonstances, augmentées par le silence de la nuit, formoient un spectacle le plus extraordinaire & le plus capable d'effrayer, à mesure que nous approchions. Pour s'en former une idée, qu'on imagine un vaste torrent de feux liquides, qui rouloit du sommet le long de la montagne, & qui dans sa fureur renversoit tout ce qui se rencontroit sur son passage, les vignobles, les oliviers, les figuiers, les maisons; le ruisseau le plus large sembloit avoir un demi-mille d'étendue. Le courant de soufre

ôtoit dans l'éloignement la respiration ; le *Vésuve* lançoit avec mugissement de grandes bouffées de flammes, des colonnes de feu, & des pierres brûlantes, qui s'élevoient perpendiculairement à perte de vue au dessus du sommet de la montagne.

Le 12, les cendres & la fumée obscurcissoient le soleil, & les cendres tomboient jusques dans Naples. Le 15, la plupart des maisons de la ville en furent couvertes. Le 17, la fumée diminua beaucoup. Le 18, tout cessa, la montagne parut entièrement tranquille, & l'on ne vit plus ni flammes, ni fumée.

Les curieux peuvent consulter sur les éruptions de ce terrible volcan, les *Transact. philosoph.* les *Mémoires de l'acad. des sciences*, année 1750; l'*Histoire des phénomènes des embrasemens du Vésuve*, par Castéra, Paris, 1741, in-12, avec fig. & sur-tout *Storia e fenomeni del Vesuvio esposti dal P. D. Gio Maria della Torre*, in Napoli, 1755, in-4°. avec fig. Le chevalier DE JAUCOURT.

VESUVIUS, (*Géogr. anc.*) en françois le *mont Vésuve*, ou le *Vésuve*, dont nous venons de parler fort au long. Nous remarquerons seulement ici que Pomponius Méla, Plin l'ancien, Plin le jeune, Tite-Live, Tacite, Valere-Maxime, & autres historiens romains, écrivent tous *Vesuvius*. Suétone néanmoins dit *Vesuvus*, ainsi que Virgile, *Georg.* l. II, v. 224, & Lucrece, l. VI, v. 744. Martial, *Epigram.* l. IV, dit *Vesuvius*. Enfin Stace, *Silv.* l. IV, carm. 4, v. 79, & Silius Italicus, l. XVII, v. 597, disent *Vesbius*. (*D. J.*)

VÊTEMENS, f. m. (*Gramm.*) On comprend sous cette dénomination tout ce qui sert à couvrir le corps, à l'orner, ou le défendre des injures de l'air. La culotte, le chapeau, les bas, l'habit, la veste, sont autant de parties du *vêtement*.

VÊTEMENT des Hébreux. (*Critique sacrée.*) Les anciens prophètes de ce peuple étoient couverts de peaux de chevres & de brebis. Les peaux d'animaux ont fait les premiers habits des hommes; Héfiode conseille qu'à l'approche de la saison du froid, on coupe ensemble des peaux de bouc avec des nerfs de bœuf, pour se garantir de

la pluie. Les Grecs ont nommé ce *vêtement* διφθέρα, & Théocrite βάλτρα; les Latins l'ont appelé *peau de berger*, *pastoritia pellis*. Tel étoit le *vêtement* d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchiël; les premiers solitaires en firent usage.

Les particuliers chez les Hébreux, portoient une tunique de lin, qui couvroit immédiatement la chair, & par-dessus une grande pièce d'étoffe en forme de manteau; & ces deux habits faisoient ce que l'écriture appelle *mutatorias vestes*. C'étoient ceux que Naaman portoit en présent au prophète Elisée: de plus, les Hébreux, pour se distinguer des autres peuples, attachoient aux quatre coins de leur manteau, des houppes de couleur d'hyacinthe, & une bordure au bas; Moÿse lui-même en fit une loi, *Nomb.* 15. 38. On voit par l'évangile, que Jésus-Christ portoit de ces sortes de franges: « Si je touche seulement la frange, *κρασπίδων*, de son habit, dit l'hémorroïsse, je serai guérie. » *Matth.* 14. 36.

Quand les Hébreux se furent répandus, ils prirent les habillemens en usage dans les pays où ils demeuroient; les riches préféroient, ainsi que les autres peuples, les habits blancs à tout autre. L'auteur de l'Ecclésiaste, 9. 18. dit que ceux qui veulent vivre agréablement, doivent toujours avoir des habits blancs. Le blanc, dit Philon, convient à l'honnêteté; le mélange des couleurs est de mise pour les *vêtemens* militaires; mais à l'égard des hommes pacifiques & lumineux, le blanc seul leur est propre: delà vient que les anges sont représentés vêtus de blanc, *Matth.* 28. 2. *Actes* 1. 10. Les saints dans la gloire sont vêtus de même. Aussi les premiers chrétiens préférèrent cette couleur à toute autre; mais ils ne s'en tinrent pas là en fait d'habits. (*D. J.*)

VÊTEMENT de Babylone. (*Critique sacrée.*) Achan fils de Carmi, de la tribu de Juda, s'étant trouvé à la prise de Jéricho, cacha quelques portions du butin, & confessa lui-même qu'il avoit détourné entr'autres choses, un riche *vêtement* de Babylone; Josué, c. 7. 14. Il y a dans l'hébreu un *vêtement* de Scinhar; Aquila dit *εὐλαίη βαβυλωνιακήν*, un habillement long de

Babylone; Symmaque, *ἰνδύμμ Σεννάρ*, *vêtement de Sennar*; les Septante, *ψίλην παικίλην*, un *vêtement bigarré*, ou de *diverses couleurs*. Babylone étoit située dans la plaine de Scinhar, ainsi que portent nos versions, *Ged. 22. 2.* Nous trouvons *ζεννάρ τῆς Βαβυλωνίως*, dans Hystiée de Milet; *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline; & *Singarana*, dans Sextus Rufus.

Les *vêtements de Babylone* étoient célèbres parmi les anciens: l'Écriture distingue quelquefois ceux qu'elle nomme *adoret*, par l'épithète de *velus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils ressembloient aux tapis de Turquie, dont la fabrique est fort ancienne, & vient originairement d'Orient. Moÿse compare Esau à un *adoret*, ou *vêtement de poil*, *Gen. 25, 26.* & Zacharie, 13, 4. dit que les prophètes à venir *ne seront plus vêtus d'une manteline velue pour tromper.*

Il paroît par d'autres passages, que cette espèce d'habillement étoit quelquefois magnifique, & que les princes en portoient. C'est ainsi que le roi de Ninive se dépouilla de sa robe ou de son *adoret*, & se couvrit d'un sac, à la prédication de Jonas, 3, 6. Joseph dit que le *vêtement* qu'Achan déroba étoit un *habillement royal*, tout tissu d'or, liv. V, c. 1.

Les anciens conviennent tous, que ces habillemens babyloniens étoient de diverses couleurs; mais quelques écrivains croient qu'on les fabriquoit ainsi de différentes couleurs; d'autres, qu'on les brodoit; d'autres enfin, qu'ils étoient peints: Silius Italicus est du sentiment des premiers:

Vestis spirantes referens sub tegmine vultus,

Quæ radio cælat Babylon: L. XIV.

Martial favorise la pensée de ceux qui sont pour la broderie:

Non ego prætulim Babylonica picta superbè

Texta, Semiramia quæ variantur acu.

L. VIII. epigr. 28.

Pline semble être de la dernière opinion: *Colores diversos picturæ intexere Babylon maximè celebravit, & nomen imposuit,* l. VIII, c. 48; & Apulée, *Fiorid. l. I.*

s'exprime de la même manière. La Vulgate nomme ce *vêtement*, *pallium coccineum*, un *manteau* ou une *robe d'écarlate*; ce qui ne paroît guère conforme aux termes de l'original. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VÊTEMENT des chrétiens. (*Hist. ecclési.*)

Dès que le christianisme eut fait des progrès chez les gens du monde, les conseils des apôtres ne furent plus écoutés sur la parure. Jésus-Christ, selon S. Luc, 7. 25. disoit noblement à ses disciples: «*Ceux qu'on voit vêtus d'habits riches, sont dans les palais terrestres, où regnent les fausses idées du beau & de la gloire, la flatterie & l'encens.*» L'expression *μαλακίαις*, dont se sert S. Matthieu, 11. 8. désigne tout ce qui sent la délicatesse en matière de meubles, d'habits, & de lits plus mollets que le sommeil n'exige; mais vainement S. Pierre, 1. Ep. 3. 3. & S. Paul, 1. *Tim. 1. 9.* condamnerent l'attachement à la parure dans les femmes; elles ne purent quitter cet usage, & firent succéder les ajustemens somptueux aux simples habits blancs qu'elles trouvoient trop modestes. Les peres de l'église fulmirent contre ces excès, & la plupart employèrent pour les censurer, des termes & des idées outrées. Quelques-uns néanmoins se contenterent de représenter qu'il vaudroit mieux laisser ces habits chargés de fleurs semblables à un parterre, à ceux qui se sont initiés aux mystères de Bacchus, & qu'il falloit abandonner les broderies d'or & d'argent aux acteurs de théâtre; mais S. Clément d'Alexandrie est celui de tous qui a parlé avec le plus de bon sens contre le luxe des *vêtements*. Il ne condamne que les dérèglemens en ce genre, & ne voit point de nécessité à un chrétien, de retrancher tout-à-fait la coutume d'avoir dans l'occasion un habit riche. Il est permis, dit-il, à la femme de porter un plus bel habit que celui des hommes; mais il ne faut pas qu'il blesse la pudeur, ni qu'il sente la mollesse. *Pædag. l. III, p. 245.*

Les païens, & même leurs poètes comiques, n'avoient pas été plus heureux que les peres, à tenter d'arracher du cœur des femmes le goût de la parure. On peut voir dans Aristophane, une description de l'appareil de leurs ajustemens avec les noms

bizarres qu'on leur donnoit , & qui peuvent exercer long-temps les littérateurs les plus consommés dans la langue grecque : tout cela n'a servi de rien ; c'est une entreprise à abandonner. *Voy. COEFFURE, HENNIN, HABITS, SOULIERS, SANDALES, JARRETIÈRES, PERISCALÉS, &c. (D. J.)*

VETERA, (Géog. anc.) ville de la Gaule Belgique. Ptolomée, l. II, c. 9, la place dans les terres, à la gauche du Rhin, entre Batavodurum, & Legio Trigefima Ulpia, & au nord de la seconde. Le mot *vetera* sous-entend nécessairement celui de *castra* ; il ne peut avoir été donné à ce lieu, que parce que dans la suite on établit un nouveau camp dans le même quartier ; & il paroît par Tacite, *Annal.* l. I, c. 45, *Hist.* l. IV, c. 18 & 21, que ce lieu étoit déjà ainsi nommé dès le temps d'Auguste : on croit que *Vetera* est aujourd'hui *Sanen*. (D. J.)

VÉTÉRAN, (Art. militaire des Romains.) soldat qui avoit fini son temps de service : ce temps marqué par les loix romaines, étoit depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-six, & chez les Athéniens jusqu'à quarante ans. Un soldat *vétéran* est appelé dans les auteurs latins *miles veteranus*.

L'usage de ce mot ne s'est introduit que vers la fin de la république ; mais son origine doit être rapportée à la première distribution que Servius Tullius fit du peuple romain en classes & en centuries, & où il distingua les centuries des vieillards, de celles des jeunes gens ; il appella les compagnies qu'il forma des uns, *centuriæ juniorum*, & celles qu'il forma des autres, *centuriæ seniorum*. Ceux-ci qui étoient de vieux soldats, furent destinés à la garde de la ville ; au lieu que le partage des autres étoit d'aller chercher l'ennemi, & de lui porter la guerre dans son propre pays : cette disposition subsista fort long-temps.

Après que les Romains eurent reculé leurs frontières, les vieux soldats qui dans les commencemens défendoient les murs & les environs de Rome, furent employés à la garde du camp, pendant que la jeunesse combattoit en pleine campagne ; ou s'il s'agissoit d'une action générale, ils

étoient à la troisième ligne sous le nom de *triarii*.

Le peuple romain s'étant fort multiplié, & réussissant toujours dans les guerres qu'il portoit au dehors, l'amour de la patrie & la gloire du service militaire fournissoient des hommes au delà du besoin ; & il n'y avoit rien qui s'accordât plus aisément par les magistrats que la dispense d'aller à la guerre, & le congé d'en revenir.

Alors les soldats qui avoient servi quelques années, étoient appelés *veteres*, anciens, non pour avoir fait un certain nombre de campagnes, mais pour n'être pas confondus avec ceux qui ne faisoient que d'entrer dans le service, & qui étoient appelés par les Latins *novitii*, *virones*. Quand les historiens, long-temps après même, parlent des vieilles troupes, ils le font encore dans les mêmes termes, & confondent *veteres* & *veterani*. Le nom de *vétéran* n'emportoit alors ni dispense bien marquée, ni avantage bien considérable.

Dans la suite, tous les Romains furent obligés de servir pendant un nombre déterminé de campagnes, après lesquelles ils étoient déclarés *vétérans*, & ne pouvoient être contraints à reprendre les armes, que dans les plus pressans besoins de la république.

Mais l'amour du butin, les liaisons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientèle, les espérances de protection, la reconnoissance des bienfaits, les sollicitations des commandans, rappelloient souvent les *vétérans* du sein de leur retraite aux armées, & leur faisoient entreprendre encore plusieurs campagnes de surrogation. Ces *vétérans* qui reprenoient ainsi le métier de la guerre, sont appelés par les écrivains du bon siècle, *evocati* ; ils avoient leurs étendards & leurs commandans particuliers.

Les récompenses des *vétérans* étoient peu de chose dans les premiers temps de la république romaine : ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui sous le nom de *colonie*, éloignoient un homme pour toujours de la vue de sa patrie, de sa famille & de ses amis. Aussi étoit-ce un présent qui ne se faisoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais sortis

fortis de Romæ, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier, qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeunesse à la défense ou à la gloire de l'état; mais enfin les récompenses des *vétérans* devinrent immenses. Tiberius Gracchus leur fit distribuer les trésors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain son héritier. Auguste voulant se les concilier, fit un règlement pour assurer leur fortune par des récompenses pécuniaires; & presque tous ses successeurs augmentèrent leurs privilèges. (D. J.)

On donne encore aujourd'hui en France le nom de *vétérans* aux officiers qui ont rempli un poste pendant vingt ans, & qui jouissent des honneurs & des privilèges attachés à leur charge, même après qu'ils s'en sont démis.

Un conseiller *vétéran* ou honoraire a voix ou séance aux audiences, mais non pas dans les procès par écrit. Un secrétaire du roi acquiert par la *vétéran* le droit de noblesse pour lui & ses enfans. Quand au bout de vingt ans de possession d'une charge, on veut en conserver les privilèges, il faut obtenir des lettres de *vétéran*.

VETERES, (Géogr. mod.) peuple d'Afrique dans la Guinée, sur la côte d'Or. Leur pays est borné au nord par les Compas, au midi par la mer, au levant par le royaume de Goméré, & au couchant par le pays des Quaquas. Ils habitent des cabanes bâties sur pilotis, & s'occupent de la pêche pour subsister; ils vont tout nus, & n'ont que de petits pagnes d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. (D. J.)

VÉTÉRINAIRE, f. f. (Gramm.) c'est l'art de la maréchallerie; il vient du mot latin *veterinarius*, qui signifie *maréchal*.

VETILLE, f. f. (Artificier.) Les artificiers appellent ainsi les petits sententaux qu'on fait avec des cartes à jouer, dont le cartouche n'a pas plus de trois lignes de diamètre intérieur; si leur diamètre est plus grand, une seule carte ne suffit pas pour le cartouche, il en faut deux ou trois. (D. J.)

VETILLE, f. f. (Filerie.) C'est dans un rouet à filer un petit anneau de corne par où passe le fil. (D. J.)

Tome XXXV.

VETILLE, f. f. (Clincaillerie.) petit instrument fait de deux branches de cuivre percées en plusieurs endroits, par où passent plusieurs petites broches ou anneaux, qu'on ne peut ouvrir ni fermer sans savoir le secret de cet entrelacement. (D. J.)

VÉTIR, v. act. (Gram.) couvrir d'un vêtement; on dit, il faut être vêtu suivant la saison, il faut se *vêtir* modestement & selon son état.

VETO, (Hist. rom.) formule célèbre conçue en ce seul mot, & qu'employoit tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposoit aux arrêts du sénat, & à tout acte des autres magistrats.

C'étoit un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir & le privilège à cet égard consistoit en ce seul mot latin *veto*, je l'empêche; terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat & les propositions des autres tribuns.

La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, fût-il même consul, pouvoit être conduit en prison; ou si le tribun n'en avoit pas la force, il le citoit devant le peuple, comme rebelle à la puissance sacrée, & cette rébellion passoit pour un grand crime. Voy. TRIBUN du peuple, gouvernement romain. (D. J.)

VETRALLA, (Géog. mod.) bourgade d'Italie, dans l'état de l'église, au patrimoine de S. Pierre, à neuf milles au midi de Viterbe, & à quatre milles au couchant de Ronciglione. On croit communément que c'est l'ancien *Forum Cassii*; mais le lieu qui tient la place de *Forum Cassii*, est à quelque distance delà, & se nomme vulgairement *S. Maria Forcassii*. (D. J.)

VETTAGADOU, f. f. (Hist. nat. Bot.) arbrisseau des Indes orientales, qui produit des baies; ses fleurs sont à cinq pétales, blanchâtres & sans odeur; ses baies sont rondes, d'un rouge pâle, & contiennent cinq noyaux ou graines folides & triangulaires. Cet arbre est toujours verd, & porte du fruit deux fois l'année.

VETTES, (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des Sables d'Olonne; ce sont des rets que l'on tend des deux manières, flottés & sédentaires, pour la pêche des orphies ou aiguillettes; on peut les regarder comme une espèce de ceux que les pêcheurs de la Manche, tant en la haute qu'en la basse-Normandie, nomment *warnettes marsaiques* & *haranguieres*. Leur manœuvre ne peut avoir rien d'abusif; c'est celle des pêcheurs aux harengs avec leurs seines dérivantes; elles restent aussi à fleur d'eau, sans cependant dériver à la marée.

Les pièces de ces rets ont depuis quinze jusqu'à vingt brasses de long, & une brasse de chute; les flottés sont afilés & non amarrés sur la ligne de la tête du rets, & le pié est chargé de brasse en brasse d'une bague de plomb pesant environ une once chacune, pour le cabler & le tenir étendu. Il faut, pour employer ce filet, un petit bateau; on amarre sur un petit cablot de sept à huit brasses de long, une pierre environ du poids de quarante livres; elle empêche la dérive, & il faut de nécessité que le filet soit toujours à fleur d'eau, parce que les pêcheurs le tendent sur des fonds qui ont au plus trois à quatre brasses de profondeur, & qui sont couverts de roches sur lesquelles le rets se déchireroit s'il venoit à y toucher; au bout forin du filet est une bouée de bois de sapin ou de liege.

Les *vettes* restent à l'eau deux à trois fois vingt-quatre heures, cependant les pêcheurs viennent de temps à autre les visiter pour en retirer les poissons qui s'y trouvent pris; ce sont ordinairement de grandes aiguilles ou orphies; on y prend aussi quelquefois de grandes sardines ou seclans, & même des maquereaux; mais l'objet de la pêche est celle des orphies pour servir de boîte aux hameçons des pêcheurs à la ligne.

Cette espèce de pêche se fait de jour & de nuit; elle commence ordinairement au mois de mars, & dure jusqu'à la fin de juillet, après quoi on fait sécher les *vettes* pour ne s'en servir que l'année suivante. Les temps les plus favorables pour cette pé-

che à la côte de l'Isle-Dieu sont les vents d'O. S. O. d'O. & de S. O.

Les mailles des *vettes* sont de trois espèces: les plus larges ont dix lignes en carré, les autres neuf lignes, & les plus serrées n'ont que huit lignes; quant à l'établissement de ce filet à la manœuvre, il ne peut qu'être avantageux & sans abus.

VETTONIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie, selon l'itinéraire d'Antonin. Cluvier prétend que c'est aujourd'hui Winten, bourgade de la Bavière, sur le Danube, près d'Ingolstadt. (*D. J.*)

VETTONS, (*Géog. anc.*) *Vettones*, peuples de la Lusitanie. Ptolomée, l. II, c. 5, les place dans les terres, & leur donne plusieurs villes, comme Salmantica, Augustobriga, Ocellum, &c. La plupart des exemplaires latins portent *Vergones*, pour *Vettones*; c'est une faute. Appien, *De bel. Hisp.* Strabon, l. III, p. 139, & Pline, l. IV, c. 32, écrivent tous *Vettones*.

Les *Vettones* habitoient au milieu du pays, le long des frontières de la Lusitanie; ils étoient si simples, qu'ayant vu des officiers romains faire quelques tours de promenade, ils crurent qu'ils étoient hors de leur bon sens; ils ne pouvoient s'imaginer qu'il y eût du délassement à un pareil exercice, & ils allèrent civilement leur offrir leurs bras pour les conduire dans leurs tentes. (*D. J.*)

VÊTU, adj. m. (*Blason.*) Ce mot se dit lorsque l'écu est rempli d'un carré posé en losange, dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce carré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui restent aux quatre flancs du carré donnent à l'écu la qualité du *vêtu*, parce que cette figure est composée du chappé par le haut, & du chauffé par le bas. *Ménéstrier.* (*D. J.*)

VETULONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Toscane. Ptolomée, l. III, c. 1, la marque dans les terres, Silius Italicus la nomme *Vetulonia*; & Pline, l. II, c. 103, appelle ses habitans *Vetulonii* & *Vetulonienses*, l. III, c. 5. Les ruines de cette ville retiennent l'ancien

nom ; car on les appelle encore aujourd'hui *Veulias*. (D. J.)

VÊTURE, VÊTEMENT, (*Jurif.*) ou **HABILLEMENT**. En droit on se sert aussi de ce mot dans un sens métaphorique : ainsi la *vêtue* d'une terre signifie le blé dont une terre est vêtue ou couverte.

VÊTURE, signifie aussi la possession ou la *saisine*. Voyez **POSSESSION & SAISINE**.

Dans ce sens-là, c'est un terme emprunté des féodistes, chez qui l'investiture signifie la formalité de mettre quelqu'un en possession d'un héritage par la verge, & *vêtue* signifie ici la possession même. V. **INVESTITURE**.

Vêtue dans un sens plus littéral, signifie la prise d'habit dans un monastère, par un postulant à l'état de religieux. En ce sens un acte de *vêtue* est un acte qui exprime l'année, le jour & la maison où un religieux a pris l'habit de son ordre. V. **RELIGIEUX**.

VÊTURE, s. f. (*Gramm. Jurif.*) est la même chose que *vêt* ou *saisine* ; l'acte de *vêtue* est l'acte de mise en possession de l'acquéreur par le seigneur ou par sa justice. Voyez ci-devant *coutumes de saisine*, le mot **VÊT & DEVÊT**.

VÊTURE (*Acte de*) signifie l'acte par lequel on donne à un postulant l'habit du monastère dans lequel il va être admis à commencer son noviciat ; c'est ce que l'on appelle autrement la *prise d'habit*. Suivant la déclaration du 9 avril 1716, il doit y avoir dans les maisons religieuses deux registres pour insérer les actes de *vêtue*, noviciat & profession ; ces registres doivent être cotés par le premier & dernier, & paraphés sur chaque feuille par le supérieur ou la supérieure, lesquels doivent être autorisés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inséré au commencement du registre.

Les actes de *vêtue* doivent être en français, écrits de suite & sans aucun blanc, & signés sur les deux registres par tous ceux qui les doivent signer, & ce en même temps qu'ils sont faits.

On doit y faire mention du nom, surnom & âge de celui ou celle qui prend l'habit de la profession, noms, qualités &

domicile de ses père & mère, du lieu de son origine & du jour de l'acte, lequel doit être signé, tant par celui ou celle qui prend l'habit, que par le supérieur ou la supérieure, par l'évêque ou autre personne ecclésiastique qui fait la cérémonie, & par deux des plus proches parens ou amis qui ont assisté à cette cérémonie.

Les registres des *vêtues*, noviciats & professions doivent servir pendant cinq années, au bout desquelles on apporte un des deux doubles du registre au greffe du siege royal du ressort.

Il est au choix des parties intéressées de lever des extraits de ces actes sur le registre qui est au greffe, ou sur celui qui demeure entre les mains du supérieur ou de la supérieure. Voyez **MONASTÈRE, NOVICIAT, PROFESSION, RELIGIEUX, SŒURS**. (A)

VETUSTÉ, s. f. (*Gramm.*) Ce mot a été fait de *vetus*, vieux. Ainsi l'on dit, ce bâtiment tombe de *vétusté*.

VEVAY, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton de Berne, dans le pays Roman, près du lac de Geneve. Ce bailliage tire son nom de sa capitale. (D. J.)

VEVAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vibiscus*, & en allemand *Vivis* ; petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Roman, sur le bord du lac de Geneve, à 16 lieues au sud-ouest de Berne, & à demi-lieue du pied des Alpes. Il est fait mention de cette ville dans Antonin, cependant on n'y trouve point de monuments d'antiquité ; mais en échange elle est aujourd'hui florissante. Long. 24. 36 ; lat. 46. 27. (D. J.)

VEVAYSE, (*Géogr. mod.*) riviere de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Roman. Cette riviere ou plutôt ce torrent impétueux descend des montagnes des Alpes, coule aux environs de *Vevey*, & y fait de grands ravages, changeant de temps en temps son lit, & rongant les terres dans lesquelles il se déborde par des crues subites & imprévues. En 1701 il sappa par les fondemens les murailles des jardins de *Vevey*, qui tombèrent toutes entières, au lieu de s'écrôuler par pieces. On n'a pas encore trouvé les moyens de briser en

toutes occasions le cours de ce torrent. (D. J.)

VEUDRE, (Géog. mod.) petite ville ou bourg de France, dans le Bourbonnois, sur le bord de l'Allier, à sept lieues de Moulins.

VEUF, s. m. (Gramm.) homme qui a perdu sa femme. *Veuve*, femme qui a perdu son mari.

VEULE, adj. (Gramm.) qui est mou, pliant & foible. On dit, une branche *veule*; je me sens *veule*; un temps *veule*; une serge *veule*; une étoffe *veule*.

VEUVE, chez les Hébreux. (Critique sacrée.) Parlons d'abord des *veuves* de leurs sacrificateurs, & nous viendrons ensuite à celles des laïques.

Si la fille d'un sacrificateur devenoit *veuve* & n'avoit point d'enfans, elle retournoit dans la maison de son pere, où elle étoit entretenue des prémices, comme si elle étoit encore fille; mais si elle avoit des enfans, fils ou filles, elle demouroit avec ses enfans qui étoient obligés d'en avoir soin.

Il y avoit de deux fortes de *veuves*: les unes par la mort de leurs maris, & les autres par le divorce. Il étoit permis aux simples sacrificateurs d'épouser des *veuves*, pourvu qu'elles fussent *veuves* par la mort de leur mari, mais non par le divorce. La raison que Philon en allegue, c'est que la loi ne veut pas que les sacrificateurs aient des occasions de procès & de querelles, & qu'en épousant des *veuves* dont les maris sont vivans, on ne peut guere éviter leur mécontentement, leur jalousie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques, la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de son mari, épouseroit le frere de l'époux décédé, afin de lui susciter des enfans qui héritassent de ses biens, & qui fissent passer son nom & sa mémoire à la postérité. Si cet homme refusoit d'épouser la *veuve* de son frere, celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens, qui faisoient appeler le beau-frere, & lui proposoient de la prendre pour femme: s'il persistoit dans son refus, la *veuve* s'approchoit de lui, & en présence de tout le monde, elle lui ôtoit son soulier, & lui crachoit au

visage, en disant: c'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas rétablir la maison de son frere. Deut. 25, 5, 20.

Les motifs de cette loi étoient; 1°. de conserver les biens de la même famille; 2°. de perpétuer le nom d'un homme; & la loi ne se bornoit pas seulement au beau-frere, elle s'étendoit aux parens plus éloignés de la même ligne, comme on le voit par l'exemple de Booz, qui épousa Ruth au refus d'un parent plus proche. Nous voyons cet usage pratiqué, avant la loi, par Thamar, qui épousa successivement Her & Onan, fils de Juda, & qui après la mort de ces deux freres, devoit encore épouser Séla leur cadet.

Enfin si la *veuve* ne trouvoit point de mari, ou se trouvoit par l'âge hors d'état d'avoir des enfans, la loi pourvoyoit à sa subsistance, & ordonnoit d'en avoir un grand soin. Exod. 22. 22. C'est pourquoi le mot de *veuve* se prend quelquefois dans le vieux Testament pour toute personne qui doit être protégée. Le seigneur affermira l'héritage de la *veuve*, Prov. 25. 25, c'est-à-dire, défendra les foibles contre la violence des forts qui les oppriment.

(D. J.)

VEUVE, chez les premiers chrétiens.

(Critique sacrée.) Les *veuves* de la primitive église formoient une espece d'ordre; car on les regardoit comme des personnes ecclésiastiques, & on s'en servoit à diverses fonctions qui ne convenoient pas à des hommes. Il y eut donc bientôt un *veuv*, comme il y eut un diaconat. Dès le second siecle de Jesus-Christ, c'étoit une sorte d'ordre & d'honneur ecclésiastique que celui des *veuves*; & c'est ce que Tertullien appelle *placer dans le veuv*. L'évêque conféroit cette espece d'ordre; & Tertullien prétend que S. Paul a défendu de recevoir dans cet ordre, d'autres *veuves* que celles qui ont été femmes d'un seul mari. Je fais pourtant, ajoute-t-il, *De virgin. veland.* cap. 9, que dans un certain endroit on a introduit dans le *veuv*, une vierge qui n'avoit pas encore vingt ans. Voilà déjà un bel exemple de l'ambition des vierges & de la complaisance des évêques. Il faut savoir que ces *veuves*, aussi-bien que les vierges, avoient dans

l'église des places distinctives, des places d'honneur. Il faut encore savoir que ces *veuves* avoient une sorte d'inspection sur les autres femmes.

Platon, *De legib.* lib. VI, desiroit qu'on choisit dans une république un certain nombre de femmes de probité & de vertu, qui eussent une sorte de magistrature & d'inspection sur les mariages, avec le droit de s'informer des femmes, si tout se passoit dans le commerce conjugal (c'est-à-dire le commerce conjugal), selon les loix & conformément au but de l'institution du mariage, qui est la procréation des enfans. Le même philosophe fixe l'âge de ces *veuves* à 40 ans, & veut que les magistrats les choisissent. Elles devoient aller dans les maisons des jeunes femmes, s'informer de ce qui s'y passoit, leur donner des instructions, leur faire des remontrances, & si elles se montroient réfractaires, recourir aux magistrats & aux loix.

S. Paul ne veut admettre au rang des *veuves* qui devoient être employées dans l'église, que celles qui auroient atteint l'âge de soixante ans; il veut qu'elles aient eu des enfans, & qu'elles les aient bien élevés, afin, dit Tertullien, qu'instruites par l'expérience de toutes les affections de meres & de femmes, elles soient propres à les aider de leurs conseils & de leurs consolations, comme ayant passé elles-mêmes par les mêmes épreuves. De telles *veuves* étoient dignes de respect, comme S. Paul le recommande à Timothée. Honorez, dit-il, les *veuves* qui sont vraiment *veuves*, qui ont logé des étrangers, qui ont consolé les affligés, & qui ont suivi toute bonne œuvre; que de telles *veuves*, & non d'autres, soient entretenues aux dépens des fideles. (D. J.)

VEUVE (*Droit de*), dans quelques anciens auteurs, tels que Bouteiller, signifioit que le prince les avoit en sa garde, & aussi que l'évêque les avoit en sa protection spéciale, au cas que le juge laïque ne leur rendit pas bonne justice.

Le droit de *veuve* s'entend aussi dans quelques coutumes, de certains effets que la *veuve* a droit d'emporter pour son usage, tels que ses habits, ses bijoux, son lit, sa chambre. V. la coutume de Lallene

sous Artois, celle de Lille, celle de Malines.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année de deuil, perd son douaire; & même si elle convole à de secondes noces pendant cette première année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de son premier mari. V. AVANTAGE. (A)

VEUVE. (*Mythol.*) Junon avoit un temple à Stymphale en Arcadie, sous le nom de *Junon la veuve*, en mémoire d'un divorce qu'elle avoit fait avec Jupiter, après lequel elle se retira, dit-on, à Stymphale. (D. J.)

VEUVETE, f. f. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques anciennes coutumes, & singulièrement dans celle de Normandie, qui est synonyme à *viduité*. Voy. VIDUITÉ. VEXALA, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3. le marque sur la côte occidentale, entre le golfe *Sabriana* & le promontoire d'Hercule. C'est présentement Juelmouth, selon Cambden. (D. J.)

VEXATION, f. f. (*Gramm.*) On vexé par toutes sortes de contraintes ou d'exactions injustes, soit qu'on n'ait pas le droit de demander, soit qu'on demande trop.

VEXILLUM, (*Art. milit. des Romains.*) Les Romains se servoient indifféremment des mots *signum* & *vexillum* pour désigner toutes sortes d'enseignes; néanmoins le mot *vexillum* dénotoit, 1°. d'une manière expresse, les enseignes des troupes de cavalerie, que nous nommons dans notre langue *étendards*, *guidons*, *cornettes*; 2°. il désignoit encore les enseignes des troupes fournies par les alliés de Rome; 3°. il se trouve quelquefois employé pour exprimer les enseignes de l'infanterie romaine. (D. J.)

VEXIN, (*Géog. mod.*) pays de France, avec titre de comté. On le divise en *Vexin François* & en *Vexin Normand*. Voyez VEXIN FRANÇOIS. VEXIN NORMAND. (D. J.)

VEXIN FRANÇOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la province de l'Île-de-France. Il est ainsi nommé pour le distinguer du *Vexin Normand*, qui en fut démembré par le roi Louis IV. Ce pays est

borné à l'orient par la riviere d'Oyse , au midi par celle de Seine , au couchant par celle d'Epre , qui le sépare du *Vexin* Normand , & au septentrion par le Beauvaisis. On y remarque Pontoise , capitale , Magny , Chaumont , Mante , Meulan , Poissy , Saint - Germain , Montfort - l'Amaury , Dreux & autres lieux.

Le premier comte du *Vexin François* s'appelloit *Louis*. Il vivoit sous le regne de Louis d'Outremer , & épousa Eldegarde de Flandre , qui le fit pere de Gautier I. Celui-ci fut aïeul de Dreux I , qui s'allia avec Edith , sœur de S. Edouard , roi d'Angleterre. Sa postérité étant éteinte , le *Vexin* fut uni à la couronne. Depuis ce temps-là , Louis le Jeune le donna en dot à Marguerite sa fille , en la mariant avec Henri , fils de Henri II , roi d'Angleterre ; mais après que Richard II eut répudié Alix , sœur de Philippe-Auguste , ce pays fut incorporé de nouveau à la couronne.

Abeli (Louis) naquit au *Vexin François* en 1604. Il succéda à M. de Péréfixe dans l'évêché de Rhodéz , qu'il quitta pour se retirer à Paris dans la maison de saint Lazare , où il mourut l'an 1691 , âgé de quatre-vingt-huit ans.

Il a écrit plusieurs ouvrages qui sont aujourd'hui très-méprisés. La moëlle théologique , *medulla theologica* , lui a fait donner ironiquement par Despréaux , *Lutrin* , chant IV , tire de *moëlleux*.

*Alain touffe , & se leve ; Alain ce savant homme ,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la Somme ,
Qui possède Abeli , qui fait tout Raconis ,
Et même entend , dis-on , le latin d'à Kempis . . .
Etudions enfin , il en est temps encore ;
Et pour ce grand projet , tantôt dès que l'aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli ,
Que chacun prenne en main le moëlleux Abeli.
Ce conseil imprévu de nouveau les étonne :
Sur-tout le gras Evrard d'épouvante en frissonne . . .*

(D. J.)

C'est aussi au *Vexin-François* que naquit en 1568 Pierre du Moulin , fameux théologien calviniste. Il fut ministre à Cha-

renton , & entra en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon , princesse de Navarre , sœur du roi Henri IV , mariée en 1599 avec Henri de Lorraine , duc de Bar. Du Moulin refusa en 1619 une chaire de théologie que l'université de Leyde lui offrit , & accepta la chaire de Sedan , que le duc de Bouillon lui donna. Il fut employé dans les affaires les plus importantes de son parti. Ses ouvrages , en grand nombre , roulent sur les controverses , & par cette raison même n'ont plus de cours aujourd'hui , quoiqu'il y regne beaucoup d'art & d'esprit.

Pierre du Moulin son fils aîné devint chanoine de Cantorbéry , où il mourut en 1684 , âgé de 84 ans. Son livre intitulé *De la paix de l'ame* , est également estimé des catholiques & des protestans ; la meilleure édition est celle de Geneve en 1729 , in-8°.

Louis & Cyrus du Moulin , frere de ce dernier , le premier médecin , & l'autre ministre protestant , sont aussi auteurs de quelques ouvrages. (D. J.)

VEXIN NORMAND , (*Géog. mod.*) pays de France , dans la Normandie , dont les principales villes sont Rouen , Gisors , Andely , Ecouy , &c. Le *Vexin Normand* est beaucoup plus fertile que le *Vexin François*. Le roi Louis IV le démembra de la couronne de France en faveur des Normands. Geoffroi & Henri II roi d'Angleterre le donnerent au roi Louis le Jeune , pour les frais de la guerre qu'il avoit faite à Etienne , comte de Boulogne. Marguerite de France , fille du roi Louis , le porta en dot au fils aîné de Henri II roi d'Angleterre : mais ce prince étant mort sans enfans , Henri II son pere ne voulut point rendre le *Vexin* au roi , prétendant qu'il étoit de l'ancien domaine du duché de Normandie. Sur ce refus , Philippe-Auguste lui déclara la guerre en 1198 ; & par le traité qui fut conclu entr'eux , Henri II lui rendit le *Vexin*.

L'un des plus polis & des plus aimables poëtes françois du dernier siecle , *Chaulieu* (Guillaume Anfrue de) naquit en 1639 dans le *Vexin Normand* , au château de Fontenay , qu'il a immortalisé par ces beaux vers :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumière ;
Bientôt au bout de ma carrière,
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muses, qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fîtes nourrir ;
Beaux arbres, qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

L'abbé de Chaulieu (car il étoit abbé d'Aumale) avoit une conversation charmante , & fit pendant sa vie les délices des personnes de goût & de la première distinction. Ses poésies fourmillent de beautés hardies & voluptueuses ; la plupart respirent la liberté, le plaisir, & une philosophie dégagée de toute crainte après la mort. On fait comme il s'exprime sur ce sujet.

Plus j'approche du terme , & moins je le redoute :
Sur des pas sûrs mon esprit affermi,
Content, persuadé, ne connoît plus de doute ;
Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi.

L'avenir sur mon front n'excite aucun nuage,
Et bien-loin de craindre la mort,
Tant de fois battu de l'orage,
Je la regarde comme un port
Où je n'essuirai plus tempête ni naufrage.

Eleve de Chapelle, voluptueux, délicat, il ne se fit jamais un tourment de l'art de rimer. Ses vers négligés sont faciles, pleins d'images & d'harmonie. Les sentimens du cœur y sont exprimés avec feu. Il charme le lecteur lors même qu'il l'entretient de ses maux & des incommodités qui accompagnent sa vieillesse.

En vain la nature épuisée
Tâche à prolonger sagement,
Par le secours d'un vis & fort tempérament,
La trame de mes jours que les ans ont usée ;
Je m'aperçois tout moment
Que cette mère bienfaisante
Ne fait plus d'une main tremblante
Qu'étayer le vieux bâtiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un déluge d'humeur,

De sucs empoisonnés inonde ma paupière ;
Mais ce n'est pas assez d'en perdre la lumière,
Il faut encor que son aigreur
Dans d'inutiles yeux me forme une douleur
Qui serve à ma vertu de plus ample matière.
La goutte d'un autre côté
Me fait depuis vingt ans un tissu de souffrance !
Que fais-je en cette extrémité ?
J'oppose encor plus de constance
A cette longue adversité
Qu'elle n'a de persévérance ;
Et m'accoutumant à souffrir,
J'apprends que la patience
Rend plus légers les maux que l'on ne peut guérir.

Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triste hiver compagnes trop fidelles,
Je suis tranquille & gai. Quel bien plus précieux
Puis-je espérer jamais de la bonté des dieux !
Tel qu'un rocher, dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ses piés la tempête
Troubler le calme des flots,
La mer autour bruit & gronde ;
Malgré ses émotions,
Sur son front élevé regne un paix profonde,
Que tant d'agitations
Et que les fureurs de l'onde
Respectent à l'égal du nid des alcyons.

On voit par cette sublime comparaison, que les maux ne prenoient rien sur la beauté de son génie.

L'abbé de Chaulieu a fait lui-même son portrait, à la priere de M. de la Fare, son intime ami, qui le lui avoit demandé. Je voudrois fort pouvoir l'insérer ici tout entier, car le lecteur s'aperçoit bien que je cherche à le délasser de la sécheresse purement géographique ; & pour preuve de ma bonne volonté, voici les premiers traits de ce tableau, qui, dit l'abbé du Bos, durera plus long-temps qu'aucun de ceux du Titien.

O toi, qui de mon ame es la chere moitié,
Toi, qui joins la délicatesse
Des sentimens d'une maîtresse
A la solidité d'une sûre amitié !
La Fare, il faut bientôt que la Parque cruelle
Viennne rompre de si doux nœuds,

*Et malgré nos cris & nos vœux ;
 Bientôt nous effuirons une absence éternelle.
 Chaque jour je sens qu'à grands pas
 J'entre dans ce sentier obscur & difficile ,
 Qui me va conduire là-bas
 Rejoindre Catulle & Virgile.*

*Là sous des berceaux toujours verts ,
 Assis à côté de Lesbie ,
 Je leur parlerai de tes vers
 Et de ton aimable génie ;
 Je leur raconterai comment
 Tu recueillis si gâlamment
 La muse qu'ils avoient laissée ,
 Et comme elle fut sagement ,
 Par la paresse autorisée ,
 Préférer avec agrément
 Au tour brillant de la pensée ,
 La vérité du sentiment ,
 Et l'exprimer si tendrement ,
 Que Tibulle encor maintenant
 En est jaloux dans l'Elysée.*

*Mais avant que de mon flambeau
 La lumière me soit ravie ,
 Je vais te crayonner un fantasque tableau
 De ce que je fus en ma vie.
 Puisse à ce fidèle portrait
 Ta tendre amitié reconnoître
 Dans un homme fort imparfait
 Un homme aimé de toi , qui mérita de l'être !*

Après la mort de M. Perrault, l'abbé de Chaulieu sollicita cette place à l'académie françoise ; mais il abandonna ses sollicitations en faveur de M. le cardinal de Rohan. Il finit ses jours à Paris en 1720, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ses œuvres consistent en épîtres, odes, stances, épi-grammes, madrigaux, chansons, &c. La meilleure édition est celle de 1751, par M. de Saint-Marc. *Le chevalier DE JAU-COURT.*

VEZ-CABOULI, (*Hist. nat. Bot.*) racine médicinale qui croit dans les Indes orientales ; on en fait usage dans la teinture.

VEZELAY, (*Géogr. mod.*) en latin du bas âge *Verziliacum*, *Vizeliacum*, *Viceliacum*, &c. petite ville de France, dans le Morvan, sur la croupe d'une montagne, aux confins du Nivernois & de l'Au-

xerrois, & près de la rivière de Cure. Elle est à 4 lieues au couchant d'Avalon, à 5 au nord de Corbigny & à dix au sud-est d'Auxerre, dans le diocèse d'Autun.

Vezeley doit ses commencemens à une abbaye fondée au neuvième siècle sous Charles le Chauve, & sécularisée en 1538 sous le règne de François I. L'abbé est seigneur de la ville, & la justice ordinaire s'y rend en son nom. Il y a dans cette place bailliage, élection, grenier à sel, maréchaussée, & les cordeliers y ont un couvent. *Long. 21, 25 ; latit. 47, 29.*

« C'est à *Vezeley* que fut dressé un » échafaud dans la place publique l'an » 1146, pour y prêcher la seconde croi- » sade. Saint Bernard, fondateur de Cler- » vœux, fut l'organe de ce nouveau dé- » peuplement. Il parut dans cette place » publique de *Vezeley*, à côté de Louis » le Jeune, roi de France ; il parla d'a- » bord, & le roi parla ensuite. Tout ce » qui étoit présent prit la parole. Louis la » prit le premier des mains du fondateur » de Clervaux, qui étoit alors l'oracle de » la France & de l'Europe. »

C'est encore à *Vezeley* qu'est né en 1519, d'une très-bonne famille de père & de mère le célèbre Théodore de Beze. Il étudia à Orléans sous Wolmar, qui lui inspira ses sentimens de religion. Il vint l'an 1539 à Paris, où l'attendoit une riche succession qui combattit pendant quelque temps le projet qu'il avoit formé de se retirer dans les pays étrangers. Les plaisirs de Paris & les honneurs qu'on lui présentoit n'étouffèrent point cette résolution. Il se rendit à Lausanne, où il professa le grec, & donna des leçons sur le nouveau Testament pendant neuf ou dix ans. Il s'établit à Geneve l'an 1559, & devint collègue de Calvin dans l'église & dans l'académie.

On fait qu'il assista au colloque de Poissy ; & Cathérine de Médicis voulut qu'après la clôture de ce colloque, Beze étant françois, restât dans son patrie. Il prêcha souvent chez la reine de Navarre & chez le prince de Condé. Il se trouva même comme ministre à la bataille de Dreux. Il fit ensuite sa cour à l'amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il assista au synode de la Rochelle en 1571.

Le prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574, pour négocier avec le prince Casimir, ce qui montre que Beze savoit faire autre chose que des leçons & des livres.

Les incommodités de la vieillesse commencerent à l'attaquer l'an 1597; cependant cette même année il fit des vers pleins de feu contre les jésuites, qui avoient répandu le bruit de sa mort dans la religion romaine; mais ces derniers vers furent une *voiva gratulatio* à Henri IV, après l'accueil qu'il en reçut auprès de Geneve au mois de décembre 1600. Il ne mourut qu'en 1605, âgé de 86 ans.

C'étoit un homme d'un mérite extraordinaire; qui rendit de très-grands services à son parti. Sixte V tint deux conférences, pour délibérer des moyens d'ôter aux protestans l'appui & le soutien qu'ils avoient en la personne de Beze. Il est glorieux pour ce ministre de le représenter comme un homme qui troubloit le repos du pape.

Ses poésies intitulées *Juvenilia*, quoiqu'imprimées à Paris l'an 1548 avec privilège du parlement, donnerent lieu à de grandes calomnies contre l'auteur. Elles consistent en silves, en élégies, en épitaphes, en tableaux (*icones*) & en épigrammes. On ne peut nier que ces poésies ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes à la chasteté des muses chrétiennes; mais c'est un écart de la jeunesse de Beze, dont il demanda pardon à Dieu & au public. Il travailla à les supprimer autant que ses ennemis travaillèrent à les faire vivre; & quand il consentit, à l'âge de 78 ans, que l'on en fit une nouvelle édition, ce fut pour empêcher qu'on n'y insérât les vers qui pouvoient causer le moindre scandale. S'il avoit eu la sagesse de rétracter également son traité *De hæreticis à magistratu puniendis*, il eût servi utilement à la cause générale, en ennoblissant son caractère de ministre de l'évangile.
Le chevalier DE JAUCOURT.

VEZERE, (*Géog. mod.*) riviere de France. Elle a sa source aux confins du Bas-Limousin & de la Marche, & devient navigable à trois lieues de Brive, élection de Périgueux. (*D. J.*)

VEZOUZE, (*Géogr. mod.*) petite

Tome XXXV.

riviere de Lorraine. Elle prend sa source aux monts de Vosge, & se rend dans la Meurte, une lieue au dessus de Luneville. (*D. J.*)

U F

UFENS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le nouveau Latium. Au lieu d'*Ufens*, Festus écrit *Oufens*, & dit qu'il donna le nom à la tribu *Oufentina*. Il coule à l'orient des marais Pomptins, & se jette dans la mer: ce que Virgil. *Æneid.* l. VII, v. 802, explique de la sorte:

. *Gelidusque per imas*
Quærit iter valles, atque in mare conditur Ufens.

Les eaux d'un fleuve qui coule dans des marais, ne peuvent pas être bien claires: aussi Silius Italicus, l. VIII, v. 318, dit-il:

. *Et atro*
Liventes cano per squallida turbidus arva,
Cogit aquas Ufens, atque inscit aquora limos

Claudian, *in Probrini & Olybrii cons.* v. 257, nous fait entendre que ce fleuve serpente beaucoup:

. *Tardatusque suis erroribus Ufens.*

Quelques-uns l'appellent présentement *Baldino* ou *Baudino*; mais on le nomme plus communément *Aufente*.

2° *Ufens*, fleuve d'Italie, dans la Gaule Cispadane, selon Tite-Live, l. V, c. 35. Les anciennes éditions, aussi-bien que quelques-unes des modernes, portent *Ufens*, au lieu de *Ufens*. Clavier, *Ital. ant.* l. I, c. 32, est pour la première de ces deux manières d'écrire. Il ajoute que ce fleuve arrose la ville de Ravenne du côté du nord, & qu'on le nomme aujourd'hui *Montone*. (*D. J.*)

U G

UGAB. (*Musique, instr. des Hébreux.*) On veut que cet instrument hébreu, qui est très-ancien, puisqué Moysé en parle avant de parler du déluge, fût une espece d'orgue, très-imparfait à la vérité, en

comparaison des nôtres, mais ayant cependant des tuyaux, des soufflets & un clavier : si cela étoit vrai, l'*ugab* ne seroit que la magraphe d'Aruchin. *V. MAGRAPHE, musique, instr. des Hébr.* D'autres prétendent que l'*ugab* étoit un orgue hydraulique & la même chose que *ardavalis*. Voyez *ARDAVALIS, musiq. instr. des Hébreux.*

Kircher, d'après l'auteur du *Scillto haggiborim*, dit que l'*haniugab* (ou l'*ugab*) étoit un instrument à cordes & à archet; j'en doute très-fort, j'en ai déjà dit les raisons à l'article *MACHUL, musiq. instr. des Hébreux.*

D. Calmet me paroît avoir frappé au but en faisant de l'*ugab* une syringe ou sifflet de Pan; car toutes les descriptions disent en général que l'*ugab* étoit un instrument à vent & à plusieurs tuyaux, ce qui convient très-bien à la syringe; d'ailleurs il ne paroît guere probable qu'un instrument, aussi compliqué que l'orgue la plus simple, ait été inventé avant le déluge. (*C. D. F.*)

UGENTO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, qu'on peut mieux appeller *village*, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à dix milles au sud-est de Gallipoli, & à douze au sud-ouest de Castro, avec un évêché suffragant d'Otrante. *Long. 35, 52; latit. 40, 20.* (*D. J.*)

UGLIS ou *UGLITZ*, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russe, au duché de Rostow, sur le Volga. Cette ville est renommée par le malheur de Démétrius, fils du czar Jean-Basile. Ce jeune prince, âgé seulement de neuf ans, y fut tué par les ordres de Boris, son beau-frere, dans la confusion d'un incendie qui consuma une partie de la ville. Deux imposteurs, dans la suite, prirent l'un après l'autre le nom de *Démétrius*, & se dirent *fils de Jean-Basile*, ce qui causa de grands troubles dans l'état. (*D. J.*)

UGOCZ, (*Géogr. mod.*) ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de même nom, sur une petite riviere qui se jette dans la Teisse. *Long. 41, 28; latit. 48, 27.* (*D. J.*)

UGOGNA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, à dix milles à l'occident du lac de la Garde, sur le Tosa. (*D. J.*)

UGRA, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire russe. Elle prend sa source dans le duché de Smolensko, sépare le duché de Mouscou de celui de Séverie, & se jette enfin dans l'Occa. (*D. J.*)

UHUEBEHASON, f. m. (*Hist. natur. Botan. exot.*) C'est un arbre d'Amérique, nommé, par C. Bauhin, *arbor brassicæ folio, excelsissima americana*. Il est d'une hauteur & d'une grosseur surprenantes, ses branches s'entrelacent les unes dans les autres; ses feuilles sont semblables à des feuilles de chou. Ses rameaux portent un fruit d'un pié de long. Une infinité d'abeilles trouvent leur nourriture dans ce fruit, & leur logement dans les creux de l'arbre, où elles font leurs rayons & préparent leur miel. (*D. J.*)

VIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Espagne Tarragonoise, selon Ptolomée, l. II, c. 6. C'est peut-être aujourd'hui la riviere *Ulla*, dans la Galice. (*D. J.*)

VIADANA, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade d'Italie dans le Mantouan, sur le Pô, à sept milles de Casalmaggiore. Quelques savans prennent ce bourg pour l'ancienne *Vitellianum*.

VIADUS ou *VEADRUS*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Germanie, qui prenoit sa source dans l'ancienne Suévie, & se perdoit dans la mer Suéviqne, appelée autrement le golfe *Codanus*.

Les Romains connoissoient peu la Germanie de ce côté-là. Pline ne parle que de deux fleuves au delà de l'Elbe, savoir, la *Vistule* & le *Guttalus*. Ptolomée double le nombre, & marque le *Chalusus*, le *Suevus*, le *Viadrus* & la *Vistule*. Par *Viadrus* ou *Viadus*, il faut entendre le même fleuve, savoir, l'Oder, que les Sarmates qui ont habité durant plusieurs siècles sur ses bords, appelloient *Odora* ou *Odera*.

La difficulté est de savoir si le *Suevus* de Ptolomée & le *Guttalus* de Pline & de Solin sont le même fleuve que le *Viadus*

ou *Viadrus*, ce qui est très-probable. L'Oder, comme on fait a trois embouchures formées par les isles Wollin & d'Ufedom, & dont celle qui est du côté de l'occident, sert aussi d'embouchure à la *Pene*, qui lui donne son nom: celle du milieu s'appelle *Suine* ou *Suene*, nom qui approche assez de celui de *Suevus*; & la troisième qui est à l'orient, est appelée *Diwenow*.

Ainsi le *Viadus* ou *Viadrus*, le *Suevus*, le *Guttalus* & l'*Odera* seroient la même riviere, c'est-à-dire, l'*Oder* des modernes. (D. J.)

VIAGE, f. m. (*Gramm. Jurispr.*) vieux terme de coutume, qui signifie quelquefois la vie, & quelquefois l'usufruit ou jouissance que quelqu'un a d'une chose sa vie durant. Voyez les coutumes de Hainaut, Mons, Tours, Lodunois, Anjou, Maine, Poitou, Bretagne, & le *Glossaire* de Lauriere, au mot *viage*. (A)

VIAGER, adj. (*Gramm. Jurispr.*) se dit de ce qui ne doit durer que pendant la vie d'une personne, comme un don ou douaire *viager*, une rente ou pension *viagere*.

On dit d'un homme qu'il n'a que du *viager*, lorsqu'il n'a pour tout bien que des rentes & pensions *viageres*.

On appelle *réparations viagères* ou *usufruitières*, les réparations d'entretienement dont les usufruitiers sont tenus, ce qui comprend toutes réparations autres que les grosses. V. RÉPARATION, DOUAIRE, ALIMENT, PENSION, RENTE VIAGERE. (A)

VIAIRE, f. m. (*Gramm. Jurisp.*) dans quelques coutumes, signifie une pension *viagere*. Chaumont, art. 33.

Dans quelques anciens titres, *viaire*, *viarius*, est pris pour le seigneur voyer ou bas-justicier. *Viaire*, *viaria*, est pris pour *voirie*, qu'on appelle aussi *veherie*, *basse-justice*, *vicomté*.

Ailleurs *viaria* est pris pour *vouerie* ou *advouerie*, *advocatie*. Voyez *ADVOUÉ*. Voyez aussi le *Glossaire* de Ducange, aux mots *viarius* & *viaria*. (A)

VIALES DII, (*Mythol.*) ou simplement *Viales* ou *Semitaies*; nom générique que les Romains donnoient à plusieurs

divinités, qu'ils supposoient présider à la sûreté des chemins dans les voyages. Tel étoit *Mercur* sur terre, d'où lui vient dans les inscriptions le nom de *Viacus*. Tel étoit *Hercule* surnommé *Αἰδῆρακος*.

Tels étoient sur mer *Castor* & *Pollux*. Suétone nous apprend qu'Auguste fixa les sacrifices qu'on leur adressoit en public, à deux jours de l'année. On élevoit leurs effigies dans les carrefours, & c'étoit là qu'on leur rendoit des hommages. Les mêmes dieux ont encore été appelés *Tutelini* & *Tutanei*. C'est d'eux que Virgile parle dans le l. VII de l'*Enéide*, v. 235.

Frondeuti tempora ramo

*Implicat: & geniumque loci, primamque deorum
Tellurem, nymphasque, & adhuc ignota precatur
Numina.*

Je lis *numina* au lieu de *flumina*, qui se trouve dans nos éditions; & peut-être ai-je tort. (D. J.)

VIALIS, (*Mythol.*) *Mercur* étoit surnommé *Vialis*, parce qu'il présidoit aux chemins. On donnoit aussi le nom de *Viales* aux pénates & aux mânes. (D. J.)

VIANA, (*Géogr. anc.*) ville de la Rhétie. Ptolomée, l. II, c. 12, la marque dans les terres, parmi les villes qui étoient au midi du Danube; son nom moderne est *Wangen*. (D. J.)

VIANA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une principauté de même nom, avec titre de cité, sur la gauche de l'Ebre, vis-à-vis de Logrogno, à douze lieues au sud-ouest de Pampelune. Ses environs abondent en blé, en vin, en fruits, & en gibier. Long. 15, 32; lat. 42, 27.

VIANA, de *Foz de Lima*, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero e Minho, à l'embouchure de la riviere de Lima, à trois lieues au sud-est de Caminha, & à six à l'ouest de Braga. Elle est la capitale d'une comparça ou juridiction. Le gouverneur & le commandant de la province y font leur séjour. La citadelle a son gouverneur particulier. Son port est bon. Long. 8, 45; lat. 41, 30. (D. J.)

VIANDE, f. f. (*Gramm.*) chair des

animaux destinés à la nourriture de l'homme, comme le bœuf, le mouton, le veau; on dit, de la *viande* blanche & de la *viande* noire, de la grosse *viande* & de la *viande* menue; le veau, les poulets sont *viandes* blanches; le lievre, le cerf, le fanglier sont *viandes* noires; le gibier est *viande* menue; la *viande* de bœuf est grosse *viande*.

VIANDE. (*Critique sacrée.*) La loi de Moïse défendit aux Hébreux de manger la *viande* avec le sang, & la graisse des victimes qu'on brûloit toujours par cette raison sur l'autel. Ce peuple n'étoit pas fort délicat sur l'assaisonnement de ses *viandes*. Il les faisoit ou rôtir comme l'agneau pascal, *Exod. 12 18*, ou cuire au pot; on lit à ce sujet dans le *1 livre des Rois, 2, 23*, que les enfans d'Éli tiroient de la chair de la marmite pour la faire cuire à leur fantaisie. Nous ignorons quel étoit le ragoût que Rébecca servit à Isaac; nous favons seulement qu'elle le fit tel qu'il l'aimoit. *Genes. 27, 4*.

Il n'étoit pas permis aux Hébreux de manger des animaux réputés impurs, ni de la chair d'un animal mort de lui-même, ni de celle d'un animal étouffé, sans qu'on en eût fait couler le sang, ni même de l'animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en mangeoit par mégarde, étoit souillé jusqu'au soir, & obligé de se purifier. Ils avoient aussi grand soin d'ôter le nerf de la cuisse des animaux dont ils vouloient manger, à cause du nerf de Jacob desséché par l'ange. *Gen. 32, 32*. Au reste les Juifs ont toujours observé fort exactement la défense de manger du sang, ou d'un animal étouffé. Cet usage subsista long-temps dans l'église chrétienne, & devoit peut-être subsister toujours, parce qu'il a été pros crit conjointement avec la défense d'un péché contre les bonnes mœurs, & que la défense de ce péché n'est pas à temps: enfin, parce que la défense en a été faite par les apôtres même éclairés du Saint-Esprit. « Il a semblé bon, » disent-ils, au Saint-Esprit & à nous, » de ne vous imposer que ces choses » nécessaires; savoir, que vous vous absteniez des choses sacrifiées aux idoles, & » de sang, & de choses étouffées, & de

» paillardise; & si vous gardez ces choses, » vous ferez bien. » *Act. 15, 28 & 29, & 21, 25.* (*D. J.*)

VIANDES immolées aux idoles. (*Critique sacrée.*) Il y avoit chez les Hébreux certains sacrifices, dans lesquels on n'offroit qu'une partie de la victime sur l'autel; tout le reste appartenoit à celui qui fournissoit l'hostie, & il le mangeoit, le donnoit aux malades, aux pauvres, ou le vendoit. C'étoit pareillement la coutume chez les païens, que ceux qui présentoient aux dieux des victimes, en faisoient des festins dans les portiques du temple, où ils régaloient les prêtres & leurs amis de tout ce qui restoit des victimes, dont une partie étoit seulement consumée par le feu; mais ceux qui n'étoient pas si généreux, après avoir brûlé à l'honneur des dieux ce qui leur appartenoit, & avoir donné aux sacrificateurs leur portion, faisoient vendre au marché tout le reste, ou en nourrissoient leur famille. Vopiscus raconte que l'avarice de l'empereur Tacite étoit si basse, qu'il faisoit emporter chez lui tout ce qui restoit des victimes qu'il offroit en sacrifice, pour en nourrir sa famille: aussi Théophraste représentant le caractère d'un avaré, n'a pas oublié de dire que, lorsqu'il marie sa fille, il fait vendre au marché tout ce qui n'a pas été consumé des victimes qu'il a été obligé d'offrir. Les prêtres de leur côté vendoient aussi les offrandes, & le reste de la chair des victimes qu'ils ne pouvoient consommer.

L'usage des *viandes* de victimes sacrifiées aux idoles excita une dispute sérieuse du temps des apôtres. Plusieurs chrétiens, persuadés que la distinction des *viandes* pures & impures ne subsistoit plus depuis que le Sauveur du monde avoit aboli les cérémonies légales, & procuré la liberté aux fideles, achetoient & mangeoient indifféremment ces *viandes* sans aucun scrupule. D'autres chrétiens, plus ou moins éclairés; étoient offensés de cette conduite de leurs freres, & la traitoient d'impiété & de paganisme; ils croyoient que les démons habitoient dans les idoles, & qu'ils infectoient la chair des victimes qui leur étoient offertes, de même que le vin dont on faisoit des libations à leur honneur; de sorte que

par le moyen de la chair de ces victimes, & de ce vin, les démons passioient dans les personnes qui en mangeoient ou qui en buvoient.

Cette différence d'opinion alla jusqu'à causer du scandale, & S. Paul crut être obligé de l'arrêter. Il commença par déclarer dans sa 1^{re} épître aux Corinthiens, ch. 10, 25, que l'idole n'est rien. Ensuite il décida sur ce principe, que l'on pouvoit manger de tout ce qui se vend à la boucherie, sans s'informer d'où il venoit, & que quand on se trouvoit à la table d'un païen, il ne falloit point faire de scrupule de manger de tout ce qui y étoit servi. Cependant l'apôtre ajoute d'abord après, qu'il est nécessaire d'observer les loix de la prudence & de la charité, & d'éviter de faire de la peine aux ames foibles. Enfin il veut que, si quelqu'un se scandalise de voir un chrétien manger des *viandes immolées*, il faut absolument qu'il s'en abstienne, de peur de blesser la conscience de son frere.

Il paroît, par l'histoire ecclésiastique, que S. Paul eut bien de la peine à convertir les chrétiens scrupuleux, sur leur idée que c'étoit mal fait de manger des *viandes* qu'on avoit une fois sacrifiées aux idoles. Il y eut même plusieurs peres de l'église qui bornerent la proposition de l'apôtre, *mangez de tout*, c'est-à-dire, de tout ce qui est permis, hormis les viandes sacrifiées aux idoles. Mangez de tout, dit Clément d'Alexandrie, excepté ce qui a été défendu dans l'Épître catholique des apôtres. Il veut parler de la lettre que les apôtres écrivirent aux églises, & qui contient les décrets du concile de Jérusalem. Act. 15, 24.

Aussi ce savant pere ne croyoit pas qu'il fût permis de manger ni du sang, ni des choses étouffées, ni des *viandes sacrifiées aux idoles*. Il y eut plus; on fit un crime aux gnostiques d'avoir mangé des victimes sacrifiées aux idoles; ils devoient pourtant passer pour innocens, s'ils en usoient comme S. Paul l'avoit permis, & avec les précautions qu'il recommande. (D. J.)

VIANDEN, (Géog. mod.) en latin barbare *Vianda*, en allemand *Wyenthal*;

ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, capitale du comté du même nom, sur la riviere d'Our ou d'Uren qui la partage en deux, à dix lieues au nord de Luxembourg. Ses habitans font commerce de draps & de tannerie. Long. 23, 47; latit. 49, 56.

VIANDEN (Comté de,) Géogr. mod. comté des Pays-Bas, au duché de Luxembourg. Ce comté qui est très-ancien, a pour chef-lieu une ville de son nom, & est divisé en six mayeries qui renferment près de cinquante hameaux. Philippe II, roi d'Espagne, confisqua ce comté qui appartenoit à Guillaume de Nassau, & le donna à Pierre Ernest de Mansfeld, gouverneur de la province de Luxembourg. Après sa mort arrivée en 1604, le comté de *Vianden* retourna au prince d'Orange. Enfin en 1701, par la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, la succession a été disputée par plusieurs prétendans. (D. J.)

VIANDER, v. n. (Chasse.) c'est aller à la pâture; il se dit du cerf, & autres animaux de la même espece.

VIANDIS, f. m. (Chasse.) ce sont les pâtures des bêtes fauves.

VIANE, (Géog. mod.) petite ville de France dans le Languedoc; recette de Castres, vers les confins du Rouergue, à six lieues à l'orient de la ville de Castres, sur la riviere d'Agout. (D. J.)

VIANEN, (Géog. mod.) & par les François *Viane*; ville des Pays-Bas dans la Hollande, sur le Leck, aux confins de la seigneurie d'Utrecht, à 2 lieues d'Utrecht, presqu'au milieu entre Nimegue & Rotterdam.

Cette ville a été détachée du comté de Culembourg sur la fin du treizieme siecle, & fut bâtie en 1290 par un seigneur de Culembourg; ensuite elle appartient à Henri de Brederode, un des chefs de la révolution qui fit perdre la Hollande à Philippe II. Les comtes de la Lippe jouissoient dans le dernier siecle, de la seigneurie de *Vianen*, qu'ils vendirent aux états de Hollande.

Il y a à *Viane* un grand bailli qui en exerce la juridiction au nom du souverain. Cette ville sert d'asyle aux marchands dont les affaires ont mal réussi, & c'est un asyle

assuré avec la fauve-garde du souverain. Le château de *Vianen* est un très-beau bâtiment, & dans la plus belle situation de château qu'il y ait en Hollande. *Long. 22, 34; latit. 52, 3.*

VIATEUR, (*Antiq. rom.*) bas-officier chez les Romains. Les viateurs, *viatores*, étoient des especes de messagers d'état, que le sénat envoyoit dans les maisons de campagne, pour avertir les sénateurs des jours où ils devoient s'assembler extraordinairement. Ils servoient encore à cet usage les consuls, les préteurs & les tribuns du peuple en particulier.

Les gouverneurs des provinces en accorderoient aux sénateurs des premières familles, lorsqu'ils étoient dans leur gouvernement, pour leur servir de cortège. Mais lorsqu'un viateur étoit chargé de porter à quelqu'un les décrets du sénat & du peuple, & qu'il le trouvoit en négligé, il commençoit par lui dire avant toutes choses, qu'il devoit s'habiller. C'est pourquoi le viateur nommé pour annoncer à Lucius Quintius Cincinnatus, que le sénat & le peuple romain l'avoient déclaré consul & dictateur, le pria de se vêtir, *cui viator, vela corpus, inquit, ut proferam senatus populique romani mandata*. Aussitôt Cincinnatus dit à sa femme Racilie de lui apporter ses habits qui étoient dans sa chaumière, afin de se mettre décemment, pour écouter les ordres de la république. (*D. J.*)

VIATIQUE, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les Romains non seulement la somme ou les appointemens que la république donnoit aux magistrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour subvenir aux frais de leur voyage; mais encore on donnoit ce nom aux habits, esclaves, meubles, que l'état leur fournissoit pour paroître avec dignité. Du temps d'Auguste, on convertit le tout en une somme d'argent, sur laquelle les magistrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépense. Tacite en fait mention dans le premier livre des *Annales*, chapitre 37: *Viazicum amicorum ipsiusque Cæsaris*. Il parle là des appointemens qu'on accorda à Germanicus & aux officiers de sa suite; mais on n'a point de détail précis sur les sommes auxquelles se montoient ces

appointemens: on présume qu'elles étoient réglées sur le rang & la dignité des personnes: on donnoit aussi le même nom à la paie des officiers & soldats qui étoient à l'armée.

Parmi les religieux, on appelle encore *viatique* la somme que la règle de l'ordre accorde à chacun d'eux lorsqu'ils sont en voyage, ou qu'ils vont en mission. Voyez **MISSION**.

Quelques-uns ont encore nommé *viatique* le denier, pièce d'or, d'argent, ou de cuivre, que les anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le passage à Caron.

VIATIQUE, f. m. (*Hist. ecclési.*) sacrement qu'on administre aux mourans, pour les disposer au passage de cette vie à l'autre. Les pères & les conciles ont donné ce nom à trois sacremens que l'on donnoit aux mourans pour assurer leur salut: savoir, le baptême, l'eucharistie, & la pénitence. Le baptême à l'égard des catéchumenes; S. Grégoire, S. Basile, Balsamon, & les autres auteurs grecs, l'appellent en ce sens *epidris*, c'est-à-dire, *viatique*. L'eucharistie pour les fideles qui étoient dans la communion de l'église, & souvent à l'égard des pénitens qui avoient reçu l'absolution. La pénitence ou l'absolution à l'égard de ceux qu'on réconcilioit à l'article de la mort. Aujourd'hui le nom de *viatique* ne se prend plus que dans le second sens, c'est-à-dire, pour l'eucharistie administrée à ceux qui sont en danger de mort. On ne l'accorde point en France aux criminels condamnés & conduits au supplice pour leurs crimes.

VIATKA ou **WIATKA**, (*Géogr. mod.*) province de l'empire russe dans la Moscovie septentrionale. Elle est bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Casan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par les pays des Czérémisses & la grande forêt de Ziranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire aussi quantité de pelleteries. *Viatka* est la capitale. (*D. J.*)

VIATKA, (*Géogr. mod.*) ville épiscopale de l'empire russe, dans la province du même nom, sur une petite rivière qui se rend dans celle de *Viatka*. Elle est munie d'un château pour la garantir des incursions des

Tartares. Long. 69. 48; lat. 58. 24. (D. J.)

VIATKA, (Géog. mod.) riviere de l'empire ruffien dans la province à laquelle elle donne son nom. Elle a sa source au dessus de Sestakof, entre dans le royaume de Cazan, & se perd dans la riviere de Kama. (D. J.)

VIAUR, (Géog. mod.) ou, comme disent les Gascons, le *Biaur*; riviere de France en Languedoc. Elle prend sa source dans le Rouergue, qu'elle sépare de l'Albigeois, & se rend dans l'Avérion. (D. J.)

VIBINATES, (Géog. anc.) peuples d'Italie, dans la Pouille, selon Pline, liv. III, c. II. Leur ville est nommée *Ἰβίνιον* par Polybe; c'est aujourd'hui *Bevino*, dans la Capitanate. (D. J.)

A. N. VIBISQUES, en latin *Vibisci*. Les Bituriges étoient divisés en Bituriges Vibisques & en Bituriges Cubes. Les derniers dominèrent sur toute la Gaule Celtique ou Lyonnaise, & ils firent l'an 164 de Rome, sous Bellovese & Ségovese, neveu d'Ambigat, leur roi, une expédition très-fameuse. Bellovese conquit toute la partie de l'Italie qui fut appelée la Gaule Cisalpine & ensuite la Lombardie. Neuvy, *Noviodunum*, Bourbon-l'Archambault, *Aquæ Bormonis*, Argenton, *Argentomagus*, Château-Meilland, *Mediolanum*, étoient de leur territoire. Quant aux Vibisques, ils étoient séparés des Santones par la Garonne, vers la partie inférieure de son cours; & par conséquent, ils occupoient le terrain qui correspond aujourd'hui au Médoc.

VIBO, (Géog. anc.) ville d'Italie, chez les Brutiens. L'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Vibo*, *Vibona*, ou *Vinoba*, suivant les différentes leçons des manuscrits, place cette ville sur la route de Rome, à la Colonne, en prenant par la voie Appienne. Son territoire est appelé *ager Vibonensis*, & son golfe *sinus Vibonensis*, par Cicéron *ad Atic.* l. VII, epist. 6, c'est l'*Hipponiates sinus* de Ptolomée. (D. J.)

VIBORD, f. m. (Marine.) c'est la partie du vaisseau, comprise depuis le porte-haubans jusqu'au plat-bord.

VIBRATION, f. f. (Mécanique.) est le mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple, d'un pendule, qui étant suspendu en liberté, ba-

lance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de son repos, il retombe par sa pesanteur; & avec la vitesse qu'il a acquise, il monte de l'autre côté jusqu'à la même hauteur, d'où sa pesanteur le fait retomber encore, & ainsi de suite. Voyez PENDULE.

Les auteurs mécaniciens se servent du mot *oscillation* au lieu de *vibration*. Voyez OSCILLATION.

Les vibrations du même pendule sont toutes, à-peu-près, isochrones, c'est-à-dire, se font en des temps égaux, du moins sous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles sont un peu plus lentes. Voyez PENDULE.

Les vibrations d'un pendule plus long, durent plus de temps que celles d'un plus court, & cette différence est en raison sous-doublée de leurs longueurs. Ainsi un pendule de trois piés de long fera dix vibrations, tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt: car les longueurs de ces deux pendules sont entr'elles comme 36 pouces à 9 pouces, c'est-à-dire, comme 4 à 1, & la raison sous-doublée de ces longueurs, ou, ce qui est la même chose, le rapport des racines quarrée est celui de 2 à 1; donc les temps des vibrations seront comme 2 est à 1; ainsi le premier pendule mettra une fois plus de temps que le second à faire une vibration; par conséquent il ne fera que 10 vibrations tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même chose d'une autre maniere, en disant que le nombre des vibrations des pendules dans un temps donné, est en raison réciproque sous-doublée de leurs longueurs. Ainsi dans l'exemple précédent, le nombre des vibrations du premier pendule dans un certain temps est au nombre des vibrations du second pendule dans le même temps, comme 1 est à 2, c'est-à-dire, comme la racine de 9 longueurs du second pendule est à la racine de 36 longueurs du premier pendule.

M. Mouton, prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des vibrations d'un pendule donné dans un certain temps, on pourroit établir par tout le monde une mesure commune, & fixer les différentes mesures qui sont en usage parmi nous, de maniere

qu'on pourroit les recouvrer, si par hasard il arrivoit un temps où elles fussent perdues, comme il est arrivé à la plupart des anciennes mesures, que nous ne connoissons que par conjecture. Voyez MESURE.

On se sert aussi du mot de *vibration* pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en sens contraires; par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations*; le ressort spiral des montres fait des *vibrations*, &c. En général tout corps fait des *vibrations*, lorsqu'il est éloigné par quelque agent d'un point où il est retenu en repos par quelqu'autre agent: car quand le corps est éloigné de son point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir; & quand il est arrivé à ce point de repos, la vitesse qu'il a acquise le fait passer au delà, jusqu'à ce que l'action répétée du premier agent lui ait fait perdre toute sa vitesse, après quoi il revient à son point de repos, repasse au delà de ce même point, en vertu de la vitesse qu'il a acquise pour y revenir ensuite, & ainsi de suite, de manière que sans la résistance de l'air & les frottemens, ces *vibrations* ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un ressort, viennent de son élasticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, sont isochrones, c'est-à-dire, se font en des temps égaux, & les carrés des temps des *vibrations* sont entr'eux en raison inverse des puissances par lesquelles elles sont également tendues. Voyez CORDE, ÉLASTICITÉ, &c.

Les *vibrations* d'un ressort sont aussi proportionnelles aux puissances par lesquelles il est bandé; elles suivent les mêmes loix que celles de la corde & du pendule, & par conséquent sont isochrones. Voyez RESSORT.

VIBRATION, ou OSCILLATION, f. f. (*Horlog.*) termes synonymes chez tous les physiciens, & dans lesquels cependant je crois voir quelque différence. Je conçois donc plus particulièrement par *vibration*, tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, dont la cause réside uni-

quement dans l'élasticité. Tels sont les mouvemens des cordes vibrantes, & de tout corps sonore en général; tels sont aussi les balanciers des montres qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élasticité des ressorts spiraux qu'on leur applique. Voy. RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.

J'entends au contraire par *oscillation*, tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, mais dont la cause réside uniquement dans la pesanteur ou gravitation. Tels sont les mouvemens des ondes, & tous les mouvemens des corps suspendus, d'où dérive la théorie des pendules. V. CENTRE D'OSCILLATION & RÉGULATEUR.

On n'écrit point *centre de vibration*, mais bien *centre d'oscillation*; l'un mesure les sons, & l'autre les temps; les cloches, par exemple, font des *vibrations* & des oscillations; les premières dérivent du corps qui frappe & comprime la cloche en vertu de son élasticité; ce qui la rend ovale alternativement, & produit les sons: les secondes sont déterminées par le mouvement total de la cloche qui est en proie à la gravitation.

Reste à voir si le son d'une cloche n'est pas d'autant plus étendu que les temps des oscillations sont plus près de coïncider avec les temps des *vibrations*; ou bien, pour m'expliquer différemment, le rapport de ces temps est-il harmonique ou aliquote? Mais je hasarde ici une idée qu'il ne m'appartient pas d'approfondir. Comme c'est des *vibrations* en horlogerie dont il est question dans cet article, je m'arrêterai moins à dire ce qu'elles sont en elles-mêmes, qu'à montrer l'usage que les horlogers en font dans les montres & les pendules.

On trouve au mot FROTTEMENT, horlogerie, comment les *vibrations* doivent être considérées dans la distribution des roues & des dentures pour satisfaire à un nombre de *vibrations* donné par le moindre nombre de révolutions possible. Je ne répéterai donc point ici le théorème fondamental dont je me suis servi: je me bornerai à donner quelque exemple pour les calculer, lequel sera suivi d'une table de plusieurs nombres de différens rouages

rouages, qu'on peut employer avec les nombres des vibrations & des oscillations qui en résultent.

On trouve bien dans les traités d'horlogerie des tables pour les longueurs du pendule simple ; mais il n'y en a point pour les nombres de roues & de dentures qui y sont applicables, ce qui est pourtant indispensable : car à quoi sert à l'horloger de savoir qu'une telle longueur fait tel nombre d'oscillations, si ce nombre ne se trouve point multiple d'un certain nombre d'aliquotes propres à être employées sur des rouages ?

C'est donc une table sur les longueurs du pendule, jointe à celle des différens rouages relatifs, qui seroit très-utile à ceux qui pratiquent l'horlogerie : mais comme le temps ne me permet pas de la construire telle que je la conçois, je me contenterai de donner quelques exemples de nombres de rouages en montres & pendules pour les cas les plus nécessaires & les plus usités.

Je prendrai pour point fixe le terme d'une heure, étant celui qui est le plus familier & le plus en usage pour le calcul des vibrations ; & pour montrer que le nombre des vibrations exige d'autant plus de rouages & de dentures que ce même nombre est plus grand dans un temps proposé, je donnerai deux exemples où une seule roue peut suffire, mais qui devient impraticable à cause de la longueur qu'exigeroit le pendule.

1°. Un pendule qui ne feroit qu'une oscillation par heure, auroit pour longueur

86400

43200...2

21200...2.. 4

10800...2.. 8

5400...2.. 16

2700...2.. 32

1350...2.. 64

675...2..128

225...3.. 6, 12, 24, 48, 96, 192, 384

75...3.. 9, 18, 36, 72, 144, 228, 576, 1152.

25...3.. 27, 54, 108, 216, 432, 864, 1728, 3456.

5...5.. 10, 15, 20, 40, 80, 160, 320, 640, 3060, 120, 240, 480, 960, 1920, 45, 90.

1...5.. 25, 50, 75 — 180, 360, 720, 1440, 2880, 5760, 135, 270, 540, 1080, 2160.

100, 200 — 4320, 8640, 17280.

400, 800, 1600, 3200, 150, 300, 600, 1200, 2400, 4800, 9600.

225, 450, 900, 1800, 3600, 7200, 14400, 28800, 675, 1350, 2700.

5400, 10800, 21600, 43200, 86400.

3969000 piés : une seule roue de 12 dents seroit en 24 heures 24 oscillations ; car l'on sait que chaque dent agit deux fois sur le pendule. Une simple poulie sur l'axe de cette roue, où l'on suspendroit un poids relatif à la pesanteur qu'exigeroit la lentille, l'entreteniroit en mouvement à proportion de la hauteur dont on le feroit descendre.

2°. Un pendule qui ne feroit que 60 oscillations dans une heure, auroit pour longueur 11025 piés ; une seule roue de 30 dents oscilleroit 60 fois par heure ; & l'on pourroit, ainsi que dans le précédent exemple, au moyen d'une poulie & d'un poids relatif à celui de la lentille, l'entretenir en mouvement, à proportion de la hauteur dont on le feroit descendre.

J'ai donné ces deux exemples pour montrer qu'en raccourcissant le pendule, l'on est obligé de multiplier les vibrations, & par conséquent les rouages qui les doivent entretenir pendant 24 heures.

On fait que le pendule qui bat les secondes fait 3600 oscillations par heure, & qu'il a pour longueur 3 piés 8 lignes $\frac{51}{100}$: or, pour l'entretenir en mouvement pendant 24 heures, l'on a besoin de plusieurs roues ; car à 3600 oscillations par heure qu'il faut multiplier par 24, il vient 86400 oscillations en 24 heures. On voit donc par ce nombre, qu'on a besoin de plusieurs roues ; & pour, si l'on veut, suivre la méthode ordinaire, l'on cherchera tous les diviseurs en cette sorte :

On voit qu'il sort ici près de 100 diviseurs; mais dans ce cas l'horloger ne fait desquels faire choix, rien ne le dirige ni pour la quantité des roues, ni pour la répartition du nombre des dentures; cela lui paroît presque arbitraire; il voit qu'il peut satisfaire à la question par un nombre des roues indéterminé, pourvu qu'il soit pris entre les diviseurs trouvés: mais par la méthode dont je me sers, je trouve non seulement le plus petit nombre de roues qui peuvent satisfaire à un nombre de vibrations donné, mais encore celui des dentures qui remplissent le plus simplement leur objet, en ne multipliant pas inutilement les révolutions intermédiaires, comme l'on est dans le cas de le faire par la méthode ordinaire.

Je considère donc 86400 comme une puissance dont je tire les différentes racines, d'abord comme un carré, & ce seroit pour deux roues; comme un cube, & ce seroit pour trois; enfin comme un carré carré, & ce seroit pour quatre, jusqu'à ce qu'il me vienne une racine assez petite pour être multipliée par le nombre des ailes des pignons dans lesquels elles doivent engrener: d'où il suit qu'il ne faut changer ces nombres que lorsque des circonstances particulières vous y obligent; car lorsqu'on ôte quelques dents d'une roue pour les mettre à une autre qui suit ou qui précède d'un égal nombre de dents, il arrive nécessairement que le nombre des vibrations diminue du carré du nombre des dents retranchées, quoique rajoutées sur l'autre roue: j'ai même vu quelques horlogers donner dans cette erreur, comme aussi mettre par préférence des dents de plus aux premières & dernières roues, pour faire plus ou moins d'effet sur le nombre des vibrations; mais cela est absolument indifférent, car les roues se multipliant les unes par les autres, le nombre des vibrations ne change point, dans quelque ordre qu'on multiplie leur facteur ou produisant. Il n'y a donc d'essentiel, lorsqu'on veut augmenter ou diminuer de peu de chose le nombre des vibrations, sans retrancher ni mettre des roues de plus, que de donner de l'inégalité au nombre des dents pour diminuer les vibrations, & de l'égalité

pour les augmenter. Par exemple, si l'on a deux roues, dont la somme de leurs dents soit 120, s'engrenant dans des pignons de six ailes pour produire sur un troisième mobile ou roue sans dents (comme peut être le volant d'une sonnerie), le plus grand nombre de révolutions possible; l'on divisera la somme de leurs dents en deux parties égales, l'on aura 60 dents pour chaque roue, lesquelles multipliées l'une par l'autre donnent 3600: qu'on divise ensuite par le produit des deux pignons qui est 36, l'on aura pour quotient 100 révolutions de la troisième roue ou volant. Mais si l'on ôte quatre dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 56×64 , c'est-à-dire, 3584, qui divisé par 36 produit de leurs pignons, aura pour quotient $99\frac{2}{3}$ de révolutions de la troisième roue pour une de la première, & ce nombre de révolutions est différent du premier produit de $\frac{4}{9}$ carré de $\frac{2}{3}$, parce que les quatre dents que j'ai ôtées de l'une pour les mettre à l'autre, à cause des pignons de six dans lesquels elles s'engrenent, doivent être considérées chacune en particulier pour des sixièmes de révolutions: donc quatre dents sont $\frac{2}{3}$ de révolutions dont le carré est égal à $\frac{4}{9}$.

Si l'on ôte 17 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 77×43 , c'est-à-dire, 3311, qui divisé par 37, produit des deux pignons, donnera pour quotient $91\frac{1}{6}$ de révolutions de la troisième roue pour une de la première; & ce dernier nombre de révolutions diffère du premier 100 de $8\frac{1}{6}$ de révolutions carré de la quantité 17 dents considérées comme $\frac{1}{6}$ à cause des pignons de 6.

Enfin, si l'on vient à retrancher 59 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 119×1 , dont le produit divisé par celui des deux pignons 6 donnera pour quotient $3\frac{1}{6}$ de révolutions de la troisième roue pour une de la première, lequel quotient diffère du premier 100 de $96\frac{2}{3}$ de révolutions, dont la racine carrée est $\frac{1}{2}$.

On voit clairement que les révolutions diminuent en ôtant des dents d'une roue, quoiqu'on les mette à l'autre; l'on pourroit donc faire cette question: si l'on ôte des dents d'une roue, combien en faudra-t-il

remettre à l'autre pour garder le même nombre de révolutions? La question seroit bientôt résolue, si l'on pouvoit faire des fractions de dents, comme l'on peut faire des fractions de révolutions dans les exemples ci-dessus. Si l'on fait l'opération, on trouvera.

pour le premier cas... $56 \times 64 \frac{1}{2} = 3600$
 pour le second cas... $43 \times 83 \frac{1}{3} = 3600$
 pour le troisième cas... $1 \times 3600 = 3600$

L'avantage de cette méthode de savoir l'effet que produit l'inégalité qu'on donne au facteur, me paroît si utile dans l'horlogerie, où presque tous les effets agissent par voie de multiplication & de division des leviers les uns sur les autres, que je me détermine à donner encore un exemple sur deux petits nombres; par exemple, soit 18 comme somme de deux facteurs.

Inégal.	Somme.	Facteur.	Produit.	Quarré de L'inégal.	Rac.
9	+9=18	9	$\times 9=81$	0	0
10	+8=18	10	$\times 8=80$	1	1
11	+7=18	11	$\times 7=77$	4	2
12	+6=18	12	$\times 6=72$	9	3
13	+5=18	13	$\times 5=65$	16	4
14	+4=18	14	$\times 4=56$	25	5
15	+3=18	15	$\times 3=45$	36	6
16	+2=18	16	$\times 2=32$	49	7
17	+1=18	17	$\times 1=17$	64	8
$17\frac{1}{2}$	$+ \frac{1}{2}=18$	$17\frac{1}{2}$	$\times \frac{1}{2}=8\frac{1}{4}$	$72\frac{1}{4}$	$8\frac{1}{2}$
$17\frac{2}{3}$	$+ \frac{1}{3}=18$	$17\frac{2}{3}$	$\times \frac{1}{3}=3\frac{2}{3}$	$77\frac{1}{3}$	$8\frac{2}{3}$

Il y a encore une autre observation à faire dans les rouages: il faut, autant que rien ne s'y oppose, employer des nombres sur les roues, qui soient multiples du nombre des ailes des pignons avec lesquels elles s'engrenent; par ce moyen l'on a l'avantage que les mêmes dents agissent toujours sur les mêmes ailes; & lorsqu'on a l'engrenage à examiner, un seul tour de roue suffit; au lieu que lorsque les pignons ne divisent pas exactement le nombre de leurs roues, les mêmes dents ne se trouvent plus sur les mêmes ailes qu'après un certain nombre de révolutions: ce qui fournit une question à résoudre qui n'a cependant rien de difficile en soi, mais qui peut être ignorée par plusieurs; & comme l'on a souvent besoin de faire engrener des roues de dif-

férens nombres pour avoir telle partie ou tel nombre de révolutions qui puisse produire un effet, la question se réduit à montrer quand les mêmes dents reparoissent sur les mêmes ailes.

Si deux roues de même nombre de dents s'engrenent l'une dans l'autre, quelque nombre de révolutions qu'elles fassent, les mêmes dents se rencontreront toujours à toutes leurs révolutions; il n'y a là nulle difficulté. Mais si l'une des roues a une dent de plus, alors les révolutions de l'une ne seront pas égales aux révolutions de l'autre, il s'en faudra d'une dent après la première révolution, de deux après la seconde, ainsi de suite, jusqu'à ce que le nombre des révolutions de la première roue égale le nombre des dents de la seconde; par exemple, si l'on a deux roues, l'une de 31 & l'autre de 17, si 31 conduit 17, les mêmes dents se rencontreront à la dix-septième révolution de la première roue; si au contraire la roue de 17 conduit celle de 31, elles se rencontreront à la trente & unième révolution de la première; en un mot, les mêmes dents se rencontrent en prenant alternativement le nombre des dents de l'une pour le nombre des révolutions de l'autre.

Enfin, pour remplir mes engagements, il me reste à donner une suite des rouages tout composés, pour remplir tel nombre donné de vibrations & d'oscillations.

- 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
- 1. 60.50.50.13.
 $10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 18055\frac{1}{3}$.
 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
- 2. 60.50.49.13.
 $10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 17694\frac{2}{3}$.
 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
- 3. 60.50.48.13.
 $10 \times 8\frac{1}{3} \times 8 \times 26 = 17333\frac{1}{3}$.
 6 6 6 $\frac{1}{2}$.
- 4. 66.54.48.11.
 $11 \times 9 \times 8 \times 26 = 17424$.

- $\begin{array}{cccc} 7 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 5. 63.60.54.11.
 $9 \times 10 \times 9 \times 22 = 17820.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 6. 54.48.48.15.
 $9 \times 8 \times 8 \times 30 = 17280.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 7 & 7 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 7. 63.56.56.15.
 $9 \times 8 \times 8 \times 30 = 17280.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 8. 63.54.50.13.
 $9 \times 9 \times 8 \frac{1}{2} \times 26 = 17750.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 7 & 7 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 9. 63.54.54.15.
 $9 \times 7 \frac{1}{2} \times 7 \frac{1}{2} \times 30 = 16067 \frac{17}{49}.$
 $\begin{array}{cccc} 5 & 6 & 8 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 10. 55.52.48.15.
 $11 \times 8 \frac{2}{3} \times 6 \times 30 = 17160.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 11. 54.50.50.13.
 $9 \times 8 \frac{1}{3} \times 8 \frac{1}{3} \times 26 = 16250.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 12. 66.60.54.9.
 $11 \times 10 \times 9 \times 18 = 17820.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 7 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 13. 60.54.49.13.
 $10 \times 9 \times 7 \times 26 = 16380.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 8 & 7 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 14. 56.60.57.15.
 $8 \times 7 \frac{1}{2} \times 8 \frac{1}{2} \times 30 = 14657 \frac{1}{2}.$

- $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 15. 60.48.51.13.
 $10 \times 8 \times 8 \frac{1}{2} \times 26 = 17680.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 8 & 8 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 16. 72.60.50.15.
 $12 \times 7 \frac{1}{2} \times 6 \frac{1}{2} \times 30 = 16875.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 8 & 7 & 6 \\ // & // & // & // \end{array}$
 17. 42.40.35.32.11.
 $6 \times 5 \times 5 \times 5 \frac{1}{3} \times 22 = 18040.$

A secondes.

65 roue de seconde mue par le pignon de roue d'échappement.

- $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 18. 54.52.50.13.
 $9 \times 8 \frac{2}{3} \times 8 \frac{1}{3} \times 26 = 16900 \text{ à } 4 \frac{2}{3} \text{ par } 4$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 4 & 6 & 6 \\ // & // & // & // \end{array}$
 19. 60.48.48.14.
 $10 \times 8 \times 8 \times 28 = 17920 \text{ à } 4 \frac{4}{7} \text{ par } 4$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & 6 \\ // & // & // & // \end{array}$
 20. 55.54.48.13.
 $9 \frac{1}{2} \times 9 \times 8 \times 26 = 17160 \text{ à } 4 \frac{1}{9}.$
 $\begin{array}{cccc} 7 & 0 & 6 & 6 \\ // & // & // & // \end{array}$
 21. 56.54.50.12.
 $9 \frac{1}{3} \times 9 \times 8 \frac{1}{3} \times 24 = 16800 \text{ à } 2 \frac{2}{3}.$
 $\begin{array}{cccc} 6 & 0 & 8 & 8 \\ // & // & // & // \end{array}$
 22. 64.60.60.16.
 $8 \times 7 \frac{1}{3} \times 7 \frac{1}{2} \times 32 = 14400 \text{ à } 4.$

D'une montre à deux balanciers, échappement de M. de la Roche.

V I B

23. $\begin{array}{cccc} 7 & 7 & 7 & 10 \\ // & // & // & // \end{array}$
 56.42.42.40.6.
 $8 \times 6 \times 6 \times 4 \times 12 = 13824 \text{ à } 3 \frac{2}{3}$.

D'une montre à secondes en bague.

24. $\begin{array}{cccc} 6 & 6 & 6 & 6 \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 36.36.30.30.10.
 $6 \times 6 \times 5 \times 5 \times 20 = 18000 \text{ à } 5 \text{ par}''$
 $8 \ 6 \ 6 \ \frac{1}{2}$.

25. 60.48.70.15.
 $7 \frac{1}{2} \times 8 \times 10 \times 30 = 18000 \text{ à } 5 \text{ vibr. par}''$

Montre à 36 heures battant les secondes.

26. $\begin{array}{cccc} 8 & 8 & 11 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 64.60.30.11.
 $8 \times 7 \frac{1}{2} \times 2 \frac{8}{11} \times 22 = 3600 \text{ à } 1 \text{ vibr.}$

Montre à une demi-seconde à 32 heures.

27. $\begin{array}{cccc} 10 & 8 & 8 & 12 \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 50.64.60.48.15.
 fusée 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 8 \times 7 \frac{1}{2} \times 4 \times 30 = 7200$
 par heure.

Montre à huit jours à demi-secondes au centre.

28. $\begin{array}{cccc} \text{fusée, } 10 & 10 & 8 & 8 \ 8 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 50.60.60.64.32.15.
 à 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 6 \times 7 \frac{1}{2} \times 8 \times 4 \times 30 = 7200$
 à 2 vibr.

Montre à huit jours battant les secondes au centre.

29. $\begin{array}{cccc} \text{fusée, } 10 & 10 & 8 & 8 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 50.60.60.64.30.
 à $6 \frac{1}{2}$ tours $5 \times 6 \times 7 \frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 3600$.

V I B

357

Montre à un mois battant les secondes au centre.

fusée, $\begin{array}{cccc} 8 & 7 & 6 & 6 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 30. 72.70.45.48.30.
 9 tours $\frac{1}{2} \times 9 \times 10 \times 7 \frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 33$
 jours $\frac{3}{4}$, à 3600 par heure.

Montre à six mois battant les secondes.

31. $\begin{array}{cccc} 16 & 6 & 6 & 6 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 96.96.108.108.30.
 8 tours $\frac{3}{4} \times 12 \times 18 \times 18 \times 60 = 184$ jours
 ou 6 mois.

Montre à un an battant la seconde excentrique.

32. $\begin{array}{cccc} 8 & 6 & 6 & 6 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 96.96.108.108.30.
 8 tours $\frac{3}{4} \times 12 \times 12 \times 18 \times 18 \times 60 = 378$
 jours.

Rouage pour être employé au pendule à secondes, pour être remonté tous les mois.

1. $\begin{array}{cccc} 12 & 10 & 8 & 8 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 96.90.64.60.30.
 14 tours de cylindre $\times 8 \times 9 \times 8 \times$
 $7 \frac{1}{2} \times 60 = 37$ jours $\frac{1}{6}$ à 3600 par heure.
 Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{17}{100}$.

Autre pendule d'un mois.

2. $\begin{array}{cccc} 12 & 10 & 10 & 10 \ \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 84.80.80.75.30.
 14 tours $7 \times 8 \times 8 \times 7 \frac{1}{2} \times 60 = 32 \frac{1}{2}$ à 3600.
 Longueur, 3 pouces 8 lignes $\frac{17}{100}$.

Pendule à secondes pour être remontée tous les huit jours.

3. $\begin{array}{cccc} 8 & 8 & 7 & \frac{1}{2} \\ // & // & // & // \end{array}$
 96.60.56.30.
 16 tours $12 \times 7 \frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 8$ jours
 3600 oscillations par heure.
 Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{17}{100}$.

Autre à huit jours & plus.

10 8 7 $\frac{1}{2}$.

/// // // //

4. 90.60.56.30.

$9 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 8$ jours.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{17}{100}$.

Pendule à une demi-seconde par battement à huit jours, avec une fusée comme à une montre, peut faire une très-bonne pendule, quoique le pendule ait peu de longueur.

10 10 8 8 8 $\frac{1}{2}$.

/// // // // //

5. 50.60.60.64.32.15.

6 tours $\frac{1}{2} \times 10 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 8 \times 30 = 8$ jours, à 7200 par heure.

Longueur, 9 pouces 2 lignes.

Pendule à un mois & à ressort.

14 6 7 7 $\frac{1}{2}$.

/// // // // //

6. 120.80.77.70.30.

1 tour $8\frac{2}{7} \times 10 \times 11 \times 10 \times 60 = 32$ jours, à 6600 par heure.

Longueur, 10 pouces.

Pendule à quinze jours & à ressort.

12 8 6 6 $\frac{1}{2}$.

/// // // // //

7. 84.80.72.66.31.

7 tours $7 \times 10 \times 12 \times 11 \times 62 = 20$ jours $\frac{1}{8}$, à 8184 oscillations.

Longueur, 7 pouces.

Pendule à huit jours.

12 8 6 6 $\frac{1}{2}$.

/// // // // //

8. 66.64.72.66.30.

5 tours $\frac{1}{2} \times 5\frac{1}{2} \times 8 \times 12 \times 11 \times 60 = 10$ jours, à 7920 oscillations.

Longueur, 7 pouces 6 lignes.

Dans les pendules à ressort, où l'on cherche à faire le pendule aussi long que

la boîte le peut permettre, on ne varie guere les nombres du rouage; ce n'est que sur le rochet dont on diminue le nombre de ces dents quand le pendule augmente en longueur, & au contraire; en sorte qu'on peut prendre sans erreur sensible sur un rochet:

de 33 qui donne 7260 oscillations	9	pouces.
de 32	7040	9 8 lig.
de 31	6820	10 3
de 30	6600	10 6
de 29	6380	11 7
de 28	6160	12 6
de 27	5940	13 3
de 26	5720	14 8
de 25	5500	15 9
de 24	5280	17
de 23	5060	18 3
de 22	4840	20 8
de 21	4620	22 6
de 20	4400	24 6
de 19	4180	27

Cet article est de M. ROMILLY, horloger.

VIBRATION. Ce mot est aussi employé en physique, &c. pour exprimer différens autres mouvemens réguliers & alternatifs. On suppose que les sensations se font par le moyen du mouvement de vibrations des nerfs, qui part des objets extérieurs, & est continué jusqu'au cerveau. V. SENSATION, VISION, NERF, &c. M. Newton suppose que les différens rayons de lumière font des vibrations de différentes vitesses, qui excitent les sensations des différentes couleurs, à-peu-près de la même manière que les vibrations de l'air excitent les sensations de différens sons, à proportion de leurs vitesses. Voyez COULEUR, SON, &c.

Suivant le même auteur, la chaleur n'est qu'un accident de la lumière, occasionné par les rayons qui excitent un mouvement de vibration dans un milieu subtil & éthéré, dont tous les corps sont pénétrés. Voyez MILIEU & CHALEUR.

Au moyen des vibrations de ce même milieu, M. Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion & de facile transmission des rayons. V. LUMIERE, RAYON, RÉFLEXION, &c.

On a observé dans les Transactions

philosophiques, que le papillon dans lequel le ver-à-soie est transformé, fait 130 vibrations ou mouvemens de ses ailes dans l'accouplement. *Chambers.*

VIBRATION. (*Musique.*) Le corps sonore en action sort de son état de repos par des ébranlemens légers, mais sensibles, fréquens & successifs, dont chacun s'appelle une vibration. Ces vibrations, communiquées à l'air, portent à l'oreille, par ce véhicule, la sensation du son; & ce son est grave ou aigu, selon que les vibrations sont plus ou moins fréquentes dans le même temps. *Voyez SON. (S)*

VIBRATO, (*Géogr. mod.*) rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure. Elle sort des environs d'Ascoli, & se jette dans le golfe de Venise. (*D. J.*)

VIC, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, en Catalogne, sur une petite rivière qui se rend dans le Ter, dans une plaine fertile, à 10 lieues au nord-est de Barcelone, à 14 au couchant de Girone, & à 110 au nord-est de Madrid. Cette ville est l'*Aufonia* des anciens, & elle étoit autrefois la capitale des Aufétains; mais elle fut ruinée au neuvième siècle; elle s'est rétablie depuis, & a été décorée d'un évêché qui vaut six mille ducats de revenu. *Long. 29, 52; lat. 42, 50. (D. J.)*

VIC-DE-BIGORRE, ou simplement **VIC,** (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse de Tarbes, recette du comté de Bigorre, à trois lieues au nord de Tarbes, sur le ruisseau de Seches. C'étoit autrefois la résidence des comtes de Bigorre. (*D. J.*)

VIC EN CARLADÈS ou **VIC-SUR-LA-CERE,** (*Géogr. anc.*) bourg de France, en Auvergne, sur la Cere, & le chef-lieu du comté de Carladès. Ce bourg est considérable, & fréquenté par les eaux minérales de sa fontaine, qu'on y va boire au mois de septembre.

Cette fontaine minérale est au pié du Cantal, & à la tête d'une prairie. On la nomme dans le pays la *Font-Salade*, c'est-à-dire, la *fontaine salée*. En effet, ses eaux contiennent beaucoup de sel; car une pinte d'eau minérale de *Vic* produit deux drachmes d'un sel nitreux alkali & fixe.

Comme il s'amasse beaucoup de rouille au fond des cuves de pierre où l'on met de cette eau, il faut qu'elle contienne en même temps des parties ferrugineuses, qui demeurent mêlées avec ce sel, de même qu'elle demeure avec le sel de tartre calciné, & elles ne se séparent qu'après que l'eau a long-temps séjourné dans des cuves de pierre. (*D. J.*)

VIC-LE-COMTE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Basse-Auvergne, au nord de Clermont, & près d'Issoire.

Le nom de *Vic-le-comte*, *Vicus comitis*, en latin barbare, a été donné à cette petite ville, parce que les derniers comtes d'Auvergne y eurent leur résidence, après avoir été réduits dans des bornes fort étroites par la confiscation que Philippe-Auguste fit des biens du comte Gui, dont le fils Guillaume n'obtint qu'une fort petite portion. Louis XIV céda *Vic-le-comte* avec la baronnie de la Tour, aux ducs de Bouillon, pour une partie de la récompense de la principauté de Sedan. *Long. 20, 55; lat. 45, 32.*

Vic-le-Comte est connu des médecins françois par les fontaines minérales, qui sont à demi-lieue de cette ville, sur le bord de l'Allier. La plus fréquentée de ces fontaines s'appelle la *fontaine du Cornet*; l'eau en est un peu tiède, limpide, presque sans odeur, d'un aigre pâteux, & un peu vineux; elle fait avec la noix de galle une teinture de rouge fort brun, & un rouge un peu violet avec la teinture de tournesol. La fontaine dite de la Roche est froide, plus forte que celle du Cornet, & casse les bouteilles dans le transport; elle a encore le désavantage d'être souvent inondée par les eaux de la rivière. Les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite sont froides, & plus agréables à boire que celles du Cornet. La quatrième fontaine est une source chaude qui sort sous un gravier par petits bouillons. Toutes ces quatre sources n'ont point encore été examinées ni analysées avec un peu de soin. (*D. J.*)

VIC-FEZENSAC, (*Géogr. mod.*) en latin *Fidencia*, petite ville de France, dans le Bas-Armagnac, sur la Douze, au diocèse d'Auch, avec une collégiale. (*D. J.*)

VICAIRE, s. m. (*Gramm. Histor. Jurisprud.*) *vicarius*, est celui qui fait les fonctions d'un autre, qui *alterius vices gerit*.

Ce titre fut d'abord usité chez les Romains; on le donnoit aux lieutenans du préfet du prétoire, comme on le dira ci-après.

On donna depuis, dans les Gaules, ce titre aux lieutenans des comtes & à plusieurs sortes d'officiers qui faisoient les fonctions d'un autre, ainsi qu'on va l'expliquer dans les subdivisions suivantes.

VICAIRES des abbés, sont ceux que les abbés titulaires ou commandataires commettent pour les aider & suppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *vicaires* généraux des évêques.

L'ordonnance d'Orléans, *art. 5*, porte que les abbés & curés qui tiennent plusieurs bénéfices par dispense, ou résident en l'un de leurs bénéfices requérant résidence & service actuel, seront excusés de la résidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *vicaires*, personnes de suffisance, bonnes vie & mœurs, à chacun desquels ils assigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puisse suffire pour son entretien; autrement cette ordonnance enjoint à l'archevêque ou évêque diocésain d'y pourvoir, & aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'est pas seulement dans le cas d'absence & de non résidence que les abbés ont des *vicaires*, ils en ont aussi pour les aider dans leurs fonctions. *Voyez* ABBÉS.

VICAIRE amovible, est celui qui est révocable *ad nutum*, à la différence des *vicaires* perpétuels; tels sont les *vicaires* des curés & ceux des évêques; on les appelle aussi quelquefois par cette raison *vicaires temporels*, parce qu'ils ne sont que pour autant de temps qu'il plaît à celui qui les a commis. *Voyez* VICAIRE PERPÉTUEL & VICAIRE TEMPOREL.

VICAIRES APOSTOLIQUES, sont des *vicaires* du saint siège, qui font les fonctions du pape dans les églises ou provinces éloignées, que le saint pere a commises à leur direction. L'établissement de ces sortes de *vicaires* est fort ancien.

Avant l'institution de ces *vicaires*, les papes envoyoit quelquefois des légats dans les provinces éloignées, pour voir ce qui s'y passoit contre la discipline ecclésiastique, & pour leur en faire leur rapport; mais le pouvoir de ces légats étoit fort borné; l'autorité des légations qu'on appella *vicariats apostoliques*, étoit plus étendue.

L'évêque de Thessalonique, en qualité de *vicair*e ou de légat du saint siège, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, assembloit les conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le ressort de ce vicariat fut beaucoup restreint lorsque l'empereur Justinien eut obtenu du pape Vigile un vicariat du saint siège en faveur de l'évêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter son nom. Ce vicariat fut entièrement supprimé lorsque Léon l'Isaurien eut soumis toute l'Illyrie au patriarche d'Antioche.

Le pape Symmaque accorda de même à S. Césaire, archevêque d'Arles, la qualité de *vicair*e & l'autorité de la légation sur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanius & à Aurélien, tous deux archevêques d'Arles.

Pelage I le continua à Sabandus.

S. Grégoire le grand le donna de même à Virgile, évêque d'Arles, sur tous les états du roi Childeberrt, & spécialement le droit de donner des lettres aux évêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des causes difficiles, avec douze évêques, & de convoquer les évêques de son vicariat.

Les archevêques de Rheims prétendent que S. Remi a été établi *vicair*e apostolique sur tous les états de Clovis; mais ils ne sont point en possession d'exercer cette fonction.

Les légats du pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne sont toujours regardés en France que comme des *vicaires* du pape, qui ne peuvent rien décider sur certaines affaires importantes, sans un pouvoir spécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voyez* LÉGAT.

Le pape donne le titre de *vicair*e apostolique aux évêques qu'il envoie dans les missions

missions orientales, tels que les évêques françois qui sont présentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres. Voyez MISSIONS. Voyez l'évret & d'Héricourt.

VICAIRE ou CHAMPION, étoit celui qui substituait quelqu'un & se battoit pour lui en duel, ou pour subir à sa place quelque autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'eucharistie, &c. Hincmar, archevêque de Rheims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Thietberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine se présenta pour subir l'épreuve de l'eau bouillante, dont il sortit sans aucun mal. Voyez DUEL, CHAMPION, COMBAT, CHAMP CLOS, ÉPREUVE, PURGATION VULGAIRE.

CHANOINES-VICAIRES, sont des demi-prébendés ou des bénéficiers institués dans certaines églises cathédrales pour chanter les grand-messes & autres offices: ce qui leur a fait donner le nom de *chanoines-vicaires*, parce qu'ils faisoient en cela les fonctions des chanoines. Voyez le *Gloss. de Ducange* au mot *vicarius*, à l'article *vicarii dicti beneficiarii*, &c.

VICAIRE DU COMTE, ou VICOMTE, est celui qui fait la fonction du comte. Sous la première & la seconde race de nos rois, on donnoit le titre de *vicaire* en général à tous ceux qui rendoient la justice au lieu & place, soit d'un comte ou de quelque autre juge. Il y avoit des *vicaires* dans chaque canton. Les *vicaires* des comtes ne jugeoient que les affaires légères; la connoissance de celles qui étoient plus importantes, & des causes criminelles, étoit réservée au comte: ce qui donne lieu de croire que les moyenne & basse justices, appellées quelquefois *vicaria*, ont tiré de ces officiers leur nom & leur origine.

Ils sont appellés en quelques endroits *missi dominici*, par rapport aux comtes qui les dépuoient dans les différens cantons de leurs gouvernemens; & en conséquence ils étoient obligés de se trouver avec eux aux plaids généraux des comtes.

Ils étoient aussi chargés du soin de lever

Tome XXXV.

les tributs chacun dans leur district, comme ont fait depuis les maires des villes qui paroissent descendre de ces *vicaires*.

Il est fait mention de ces *vicaires* dans la loi des Visigoths, dans la loi salique, dans la loi des Lombards, dans les capitulaires, dans les formules de Marculphe.

Ces *vicaires* des comtes sont les mêmes qu'on appelle ailleurs *vicomtes*, & en quelques endroits *viguiers*. Voyez VICOMTE, VIGUIER.

VICAIRES DES CURÉS, sont des prêtres destinés à soulager les curés dans leurs fonctions, & à les suppléer en cas d'absence, maladie, ou autre empêchement.

La première institution de ces sortes de *vicaires*, est presque aussi ancienne que celle des curés.

L'histoire des sixième & septième siècles de l'église, nous apprend que quand les évêques appelloient après d'eux dans la ville épiscopale les curés de la campagne, distingués par leur mérite, pour en composer le clergé de leur cathédrale; en ce cas, les curés commettoient eux-mêmes des *vicaires* à ces paroisses dont ils étoient absens: & cet usage étoit autorisé par les conciles.

Le second canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du septième siècle, en a une disposition précise.

Le concile de Latran en 1215, canon 32, dit, en parlant d'un curé ainsi appellé dans l'église cathédrale: *idoneum studeat habere vicarium canonicè institutum*.

Les différentes causes pour lesquelles on peut établir des *vicaires* dans les paroisses, sont: 1°. Quand le curé est absent, l'évêque en ce cas est autorisé par le droit des décrétales à commettre un *vicaire*. L'ordonnance d'Orléans confirme cette disposition: 2°. Quand le curé n'est pas en état de la desservir, soit à cause de quelque infirmité ou de son insuffisance, le concile de Trente autorise l'évêque à commettre un *vicaire*. 3°. Quand la paroisse est de si grande étendue & tellement peuplée, qu'un seul prêtre ne suffit pas pour l'administration des sacremens & du service divin, le même concile de Trente autorise l'évêque à établir dans ces paroisses le nombre de prêtres qui fera nécessaire.

C'est aux évêques qu'il appartient d'instituer de nouveaux *vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas ; ils peuvent en établir un ou plusieurs , selon l'étendue de la paroisse & le nombre des habitans.

Pour ce qui est des places de *vicaires* déjà établies , lorsqu'il y en a une vacante , c'est au curé à se choisir un *vicaire* entre les prêtres approuvés par l'évêque , & à l'évêque à lui donner les pouvoirs nécessaires pour prêcher , confesser ; il peut les limiter pour le temps & le lieu , & les lui retirer lorsqu'il le juge à propos. Le curé peut aussi renvoyer un *vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *vicaires* est de 150 livres lorsqu'ils ne sont pas fondés.

Les *vicaires* avoient autrefois dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les testamens , concurremment avec les curés ; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des testamens.

Voyez le concile de Narbonne en 1531 , Rheims en 1564 , le concile de Trente , l'ordonnance d'Orléans , *art. 5* , la coutume de Paris , article 190. Van-Espen , Boich , Fagnan , Gerson , Catelan.

VICAIRES DES ÉLECTEURS , Voyez ci-après à la fin de l'article des *vicaires* de l'empire.

VICAIRES DE L'EMPIRE , sont des princes qui représentent l'empereur d'Allemagne , & qui exercent ses fonctions en cas d'absence ou autres empêchemens , ou après sa mort en cas d'interregne.

Anciennement les empereurs & les rois des Romains nommoient ces *vicaires* dont la fonction n'étoit qu'à vie , & quelquefois même limitée à un certain temps & à une certaine étendue de pays.

Mais par succession de temps , cette dignité & fonction sont devenues héréditaires.

La fonction des *vicaires* de l'empire n'a lieu que quand il n'y a pas de roi des Romains ; en effet le roi des Romains , lorsqu'il y en a un , est le *vicaire* général & perpétuel de l'empire.

Il y a trois autres princes qui , au défaut du roi des Romains , exercent les fonctions de *vicaire de l'empire* , savoir , l'électeur Palatin , l'électeur de Bavière , & l'électeur de Saxe ; mais les deux premiers n'ont

entr'eux deux qu'un même vicariat qu'ils sont convenus d'exercer alternativement.

Le vicariat de Bavière ou du Palatin s'étend dans la Suabe , la Franconie , la Bavière & tous les pays où passe le Rhin , & dans les provinces d'Italie & autres qui sont soumises à l'empire.

Le vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit saxon est observé ; les duchés de Brunswick & de Lunebourg , de Poméranie , de Mecklembourg & de Brême , & tous les autres pays situés dans les cercles de la haute & basse-Saxe , quoique le droit commun y soit en usage.

Les *vicaires de l'empire* exercent leur pouvoir chacun séparément dans les provinces de leur district , si ce n'est dans la chambre impériale de Wetzlar , où l'on met dans les actes les noms des deux *vicaires* ensemble , à cause que la justice y est administrée au nom de tous les états de l'empire.

Les *vicaires de l'empire* sont la fonction des anciens comtes palatins , qui administroient la justice dans l'empire au nom de l'empereur ; savoir le comte palatin du Rhin , & le comte palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions consistent à nommer aux bénéfices dont la nomination appartient à l'empereur , présenter aux chapitres des églises cathédrales ou collégiales , & aux abbayes des personnes capables pour remplir la première chanoinerie ou dignité vacante : ce que l'on appelle en Allemagne *droit des premières prières* , & qui revient à-peu-près à ce qu'on appelle en France , *droits de joyeux avènement*.

Ce sont eux aussi qui administrent les revenus de l'empire , & qui en disposent pour les affaires publiques ; ils reçoivent la foi & hommage des vassaux de l'empire , donnent l'investiture des fiefs , excepté des principautés & autres grands états dont l'investiture est réservée à l'empereur seul , lequel , à son avènement , confirme tout ce que les *vicaires* ont fait pendant l'interregne : néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des *vicaires* de l'empire , sont obligés à la renouveler à l'empereur.

Le roi de Bohême, l'électeur de Bavière, ceux de Saxe, de Brandebourg & le comte Palatin, ont aussi chacun des *vicaires* nés héréditaires pour les grandes charges de la couronne impériale, qui sont attachées à leur électorat. Ces *vicaires* font les fonctions en la place de ceux qu'ils représentent, à l'exclusion de leurs ambassadeurs; ils sont investis de ces *vicairies* par l'empereur. Voyez Heils, *Hist. de l'empire*; Ducange, *Gloss. lat. La Matinière*.

VICAIRE DE L'ÉVÊQUE, est celui qui exerce sa juridiction; les évêques en ont de deux sortes; les uns pour la juridiction volontaire, que l'on appelle *vicaires généraux* ou *grands-vicaires*; & quelquefois aussi des *vicaires forains*; les autres pour la juridiction contentieuse, qu'on appelle *official*. V. VICAIRE FORAIN, GRAND-VICAIRE, OFFICIAL.

VICAIRE-FERMIER, étoit celui auquel un curé ou autre bénéficiaire à charge d'âmes, donnoit à ferme un bénéfice qu'il ne pouvoit conserver, & que néanmoins il retenoit sous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Otton, cardinal légat, en 1237, les 1, 8, 9, & 10^e décrets eurent pour objet de réprimer deux sortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'âmes. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *personne*, c'est-à-dire, curé en titre, en prenoit encore une comme *vicaire*, de concert avec la *personne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus si communs, qu'on n'osa les condamner absolument; on se contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & autres dignités semblables, ou les revenus de la juridiction spirituelle & de l'administration des sacrements. Quant aux vicaireries; on défendit d'y admettre personne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-temps. Voyez le chap. *Ne clerici vel monachi vices suas*, &c. qui est un canon du concile de Tours. Le canon *Præcipimus 21, quæst. 2.*

VICAIRE FORAIN, est un *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'a de

pouvoir que pour gouverner au dehors du chef-lieu, & quelquefois dans une partie seulement du territoire soumis à la juridiction du prélat, comme le grand *vicaire* de Pontoise, qui est un *vicaire forain* de l'archevêque de Rouen. Voyez VICAIRE GÉNÉRAL.

On entend aussi quelquefois par *vicaire forain*, le doyen rural, parce qu'il est en cette partie le *vicaire* de l'évêque pour un certain canton. Voyez DOYEN RURAL.

Grand-VICAIRE ou VICAIRE GÉNÉRAL, est celui qui fait les fonctions d'un évêque ou autre prélat.

Les *grands-vicaires* ou *vicaires généraux* des évêques, sont des prêtres qu'ils établissent pour exercer en leur nom leur juridiction volontaire, & pour les soulager dans cette partie des fonctions de l'épiscopat.

Il est parlé dans le sexte, des *vicaires généraux* de l'évêque, sous le titre de *officio vicarii*. Boniface VIII les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans plusieurs pays: aussi suppose-t-on dans le sexte que la juridiction volontaire & la contentieuse sont réunies en la personne du *vicaire général* de l'évêque.

Mais en France les évêques font dans l'usage de confier leur juridiction contentieuse à des officiaux, & la volontaire à des *grands-vicaires*.

Quand la commission du *grand-vicaire* s'étend sur tout le diocèse sans restriction, on l'appelle *vicaire général*; mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du diocèse, on l'appelle *vicaire général forain*.

L'évêque n'est pas obligé de nommer des *grands-vicaires*, si ce n'est en cas d'absence hors de son évêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cause de l'éloignement de la ville épiscopale; & enfin s'il y a diversité d'idiomes dans différentes parties de son diocèse.

La commission de *grand-vicaire* doit être par écrit, signée de l'évêque & de deux témoins, & insinuée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, à peine de nullité des actes que feroit le *grand-vicaire*.

Pour être *grand-vicaire*, il faut être prêtre, gradué, naturel françois ou naturalisé.

Les réguliers peuvent être *grands-vicaires*, pourvu que ce soit du consentement de leur supérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous officiers des cours souveraines. & autres tribunaux, d'exercer la fonction de *grand-vicaire*.

Il y a néanmoins un cas où l'évêque peut & même doit nommer pour son *grand-vicaire*, *ad hoc*, un conseiller cleric du parlement; savoir, lorsqu'on y fait le procès à un ecclésiastique, afin que ce *vicaire* procède à l'instruction conjointement avec le conseiller laïque qui en est chargé.

L'évêque ne peut établir de *grand-vicaire* qu'après avoir obtenu ses bulles, & avoir pris possession; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit déjà sacré.

Il est libre à l'évêque d'établir un ou plusieurs *grands-vicaires*. Quelques-uns en ont quatre, & même plus. L'archevêque de Lyon en a jusqu'à douze.

Les *grands-vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la juridiction volontaire, comme délégués de l'évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider sans l'autorité de l'évêque, telles que la collation des bénéfices, dont ils ne peuvent disposer, à moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir spécial.

L'évêque peut limiter le pouvoir de ses *grands-vicaires*, & leur interdire la connaissance de certaines affaires, pour lesquelles ils seroient naturellement compétens.

Le *grand-vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer sa place.

On ne peut pas appeler du *grand-vicaire* à l'évêque parce que c'est la même juridiction; mais si le *grand-vicaire* excède son pouvoir ou en abuse, l'évêque peut le désavouer; par exemple, si le *grand-vicaire* a conféré un bénéfice à une personne indigne, l'évêque peut le conférer à un autre dans les six mois.

Il est libre à l'évêque de révoquer son *grand-vicaire* quand il le juge à propos, & sans qu'il soit obligé de rendre aucune rai-

son; il faut seulement que la révocation soit par écrit & infinué au greffe du diocèse: jusques-là les actes faits par le *grand-vicaire* sont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *grand vicaire* doit s'abstenir de toute fonction, dès que la révocation lui est connue.

La juridiction du *grand-vicaire* finit aussi par la mort de l'évêque, ou lorsque l'évêque est transféré d'un siège à un autre, ou lorsqu'il a donné sa démission entre les mains du pape.

S'il survient une excommunication, suspension ou interdit contre l'évêque, les pouvoirs du *grand-vicaire* sont suspendus, jusqu'à ce que la censure soit levée. Voyez les *Mémoires du clergé*, la *Bibliothèque canonique*, les *Définitions canoniques* d'Héricourt, Fuet, la Combe.

Haut-VICAIRE, est un titre que l'on donne vulgairement aux ecclésiastiques qui desservent en qualité de *vicaires* perpétuels les canonicats que certaines églises possèdent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a six de ces *vicaires* perpétuels, ou *hauts-vicaires*.

VICAIRE HÉRÉDITAIRE. Il y a des *vicaires* séculiers en titre d'offices qui sont héréditaires, tels que les *vicaires* de l'empire. Voyez *VICAIRES DE L'EMPIRE*.

VICAIRE ou HOMME VIVANT ET MOURANT. Quelques coutumes qualifient l'homme vivant & mourant de *vicaire*, parce qu'en effet il représente la personne du vassal. Voyez *FIEF*, *FOI*, *HOMMAGE*, *HOMME VIVANT ET MOURANT*.

VICAIRE DE JESUS-CHRIST, c'est le titre que prend le pape, comme successeur de saint Pierre. Voyez *PAPE*.

VICAIRE LOCAL, est un *grand-vicaire* de l'évêque, dont le pouvoir n'est pas général pour tout le diocèse, mais borné à une partie seulement. Voyez *VICAIRE FORAIN*.

On peut aussi donner la qualité de *vicaire local* au *vicaire* d'un curé, lorsque ce *vicaire* n'est attaché par ses fonctions qu'à une portion de la paroisse. Voyez *VICAIRE AMOVIBLE*.

VICAIRE NÉ, est celui qui jouit de cette qualité, comme étant attachée à quelque dignité dont il est revêtu; tels sont les

vicaires de l'empire, tels sont aussi les prieurs de Saint - Denis en France & de Saint-Germain-des-Prés à Paris, lesquels sont *grands - vicaires* nés de l'archevêque de Paris, en vertu de transactions homologuées au parlement, l'un pour la ville de Saint - Denis, l'autre pour le faubourg Saint-Germain de la ville de Paris; l'archevêque ne peut les révoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux abbayes. *Loix ecclésiastiques de d'Héricourt.*
(A)

VICAIRE PERPÉTUEL, est celui dont la fonction n'est point limitée à un certain temps, mais doit durer toute sa vie; tels sont les *vicaires* de l'empire, les *vicaires nés* de certains prélats, les ecclésiastiques qui desservent un canonicat pour quelque abbaye, ou autres églises, dans une cathédrale.

On donne aussi le titre de *vicaire perpétuel* aux curés qui ont au dessus d'eux quelqu'un qui a le titre & les droits de curé primitif.

L'établissement des *vicaires perpétuels* des curés primitifs est fort ancien; les loix de l'église & de l'état l'ont souvent confirmé.

Avant le concile de Latran, qui fut tenu sous Alexandre III, les moines, auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des paroisses, cessèrent de les desservir en personne, s'efforçant d'y mettre des prêtres à gage.

A leur exemple, les autres curés titulaires donnerent leurs cures à ferme à des chapelains ou *vicaires* amovibles, comme si c'eût été des biens profanes, à la charge de certaines prestations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle institution.

Ces especes de vicariats amovibles furent défendus par le second concile d'Aix, sous Louis-le-Débonnaire; par le concile Romain, sous Grégoire VII; par celui de Tours, sous Alexandre III; & par plusieurs autres papes & conciles, qui ordonnent que les *vicaires* choisis pour gouverner les paroisses soient perpétuels, & ne puissent être institués & destitués que par l'évêque; ce qui s'entend des *vicaires* qui sont nommés aux

cures dans lesquelles il n'y a point d'autres curés qu'un curé primitif, qui ne dessert point lui-même sa cure.

Le concile de Trente, sess. 7, chap. 7, laisse à la prudence des évêques de nommer des *vicaires perpétuels* ou des *vicaires* amovibles dans les paroisses unies aux chapitres ou monasteres; il leur laisse aussi le soin de fixer la portion congrue de ces *vicaires*.

L'article 24 du régleme[n]t des réguliers veut que toutes communautés régulières exemptes, qui possèdent des cures, comme curés primitifs, soient tenus d'y souffrir des *vicaires perpétuels*, lesquels seront établis en titre par les évêques, auxquels *vicaires* il est dit qu'il sera assigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerra.

Les ordonnances de nos rois sont aussi formelles pour l'établissement des *vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de janvier 1686, celle de juillet 1690, & l'art. 24 de l'édit du mois d'avril 1695.

Les *vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité de curé, si ce n'est vis-à-vis du curé primitif.

La nomination des *vicaires* amovibles, chapelains, & autres prêtres, appartient au *vicaire perpétuel*, & non au curé primitif.

La portion congrue des *vicaires perpétuels* est de 300 livres. Voyez les *Mémoires du clergé*, le *journal des audiences*, tome IV, liv. IV, ch. 15; Duperray, d'Héricourt, & le mot CURÉ PRIMITIF.

VICAIRE DU PRÉFET DU PRÉTOIRE. C'étoit le lieutenant d'un des préfets du prétoire, qui étoit commis pour quelque province en particulier: il tiroit son autorité de l'empereur directement, auquel il adressoit directement ses avis; sa juridiction ne différoit de celle du préfet qu'en ce que celui-ci avoit plus de provinces soumises à sa juridiction. Les Romains avoient de ces *vicaires* dans presque toutes les provinces par eux conquises, dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, & dans l'Orient. V. la *Jurisprudence François*e de Helo, & les mots PRÉFET, PRÉTOIRE.

VICAIRE PROVINCIAL ou LOCAL, est le *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui

n'est commis par lui que pour un certain canton.

Les curés peuvent avoir aussi des *vicaires* locaux. Voyez VICAIRE LOCAL.

VICAIRE DU SAINT SIEGE, est la même chose que *vicaire* apostolique. Voyez LÉGAT & VICAIRE APOSTOLIQUE.

VICAIRE ou SECONDAIRE; c'est un second prêtre destiné à soulager le curé dans ses fonctions. V. VICAIRE AMOVIBLE, VICAIRE DES CURÉS.

SOUS-VICAIRE, est un prêtre établi par les curés sous le *vicaire*, pour l'aider lui & son *vicaire* dans ses fonctions curiales. Un curé peut avoir plusieurs *sous-vicaires*.

VICAIRE TEMPOREL, est celui qui est nommé pour un temps seulement. Voyez VICAIRE AMOVIBLE.

YPO-VICAIRE, est la même chose que *sous-vicaire*. V. FEVRET, & SOUS-VICAIRE. (A)

VICAPOTA, f. f. (*Mythol.*) déesse de la victoire. Ce mot est composé de *vinco*, je vainc, & de *pote*, puissance.

VICE, f. m. (*Droit nat. Morale, &c.*) c'est tout ce qui est contraire aux loix naturelles & aux devoirs.

Comme le fondement de l'erreur consiste dans de fausses mesures de probabilité, le fondement du *vice* consiste dans les fausses mesures du bien; & comme ce bien est plus ou moins grand, les *vices* sont plus ou moins blâmables. Il en est qui peuvent être pour ainsi dire compensés, ou du moins cachés sous l'éclat de grandes & brillantes qualités. On rapporte que Henri IV demanda un jour à un ambassadeur d'Espagne quelle maîtresse avoit le roi son maître. L'ambassadeur lui répondit d'un ton pédant, que son maître étoit un prince qui craignoit Dieu, & qui n'avoit d'autre maîtresse que la reine. Henri IV, qui sentit ce reproche, lui répartit avec un air de mépris, si son maître n'avoit pas assez de vertus pour couvrir un *vice*.

Les *vices* qui peuvent être ainsi cachés ou couverts, doivent provenir plus du tempérament & du caractère naturel que du moral; ils doivent être en même temps des écarts accidentels, des passions, des surprises de l'homme. Lorsqu'ils arrivent ra-

rement & qu'ils passent vite, ils peuvent être cachés, comme des taches dans le soleil, mais ils n'en sont pas moins des taches. Si on ne les corrige, ils cessent d'être taches, ils répandent une ombre générale, & obscurcissent la lumière qui les absorboit auparavant.

Voyez dans Racine comme Hippolyte répond à son gouverneur, *act. I, scene 2*. C'est un morceau qu'on ne se lasse pas d'admirer. Il dit à Thérémène que son ame s'échauffoit au récit des nobles exploits de son père quand il lui en faisoit l'histoire; mais, continue-t-il, quand tu me parlois de faits moins glorieux,

*Ariane aux rochers contant ses injustices ;
Phedre enlevée enfin sous de meilleurs auspices ;
Tu fais comme, à regret, écoutant ce discours,
Je te pressois souvent d'en arrêter le cours.
Heureux si j'avois pu ravir à la mémoire
Cette indigne moitié d'une si belle histoire.
Et moi-même, à mon tour, je me verrois lié ?
Et les dieux jusques-là m'auroient humilié ?
Dans mes lâches soupirs d'autant plus méprisable,
Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable,
Qu'aucuns maîtres par moi domtés jusqu'aujourd'hui,
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.*

Les défauts qu'on trouve dans la vie des grands hommes, sont comme ces petites taches de rousseur qui se rencontrent quelquefois sur un beau visage; elles ne le rendent pas laid, mais elles l'empêchent d'être d'une beauté parfaite: si cela est, que doit-on penser de ces gens qui sont tout couverts de taches vicieuses? J'aurois cent choses à dire là-dessus, d'après les moralistes; mais je me contenterai de rapporter une seule réflexion de Montagne, homme du monde, & qu'on peut croire en ces matières. Cette réflexion est dans le liv. III, chap. 2 de ses *Essais*.

» Il n'est *vice*, dit-il, véritablement
» *vice*, qui n'offense, & qu'un jugement
» entier n'accuse: car il a de la laideur &
» incommodité si apparente, qu'à l'aven-
» ture, ceux-là ont raison, qui disent
» qu'il est principalement produit par bestile

» ignorance, tant est-il mal-aisé d'imaginer qu'on le cognoisse sans le haïr.
 » La malice hume la plupart de son propre venin, & s'en empoisonne. Le *vice*
 » laisse comme un ulcere en la chair, une
 » repentance en l'ame, qui toujours s'ef-
 » gratigne, & s'ensanglante elle-même. »
 (D. J.)

L'usage a mis de la différence entre un *défaut* & un *vice*; tout *vice* est *défaut*, mais tout *défaut* n'est pas *vice*. On suppose à l'homme qui a un *vice*; une liberté qui le rend coupable à nos yeux; le défaut tombe communément sur le compte de la nature; on excuse l'homme, on accuse la nature. Lorsque la philosophie discute ces distinctions avec une exactitude bien scrupuleuse, elle les trouve souvent vuides de sens. Un homme est-il plus maître d'être pusillanime, voluptueux, colere, vicieux en un mot, que louche, bossu ou boiteux? Plus on accorde à l'organisation, à l'éducation, aux mœurs nationales, au climat, aux circonstances qui ont disposé de notre vie, depuis l'instant où nous sommes tombés du sein de la nature, jusqu'à celui où nous existons, moins on est vain des bonnes qualités qu'on possède, & qu'on se doit si peu à soi-même, plus on est indulgent pour les défauts & les *vices* des autres, plus on est circonspect dans l'emploi des mots *vicieux* & *vertueux*, qu'on ne prononce jamais sans amour ou sans haine, plus on a de penchant à leur substituer ceux de *malheureusement* & *d'heureusement nés*, qu'un sentiment de commiseration accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle; & qu'est-ce qu'un méchant, sinon un homme qui a la vue courte, & qui ne voit pas au delà du moment où il agit?

VICE, (*Hist. mod.*) est un terme qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour marquer le rapport de quelque chose ou de quelque personne qui en remplace une autre.

En ce sens, *vice* est un mot originairement latin, dérivé de *vices* que les Romains joignoient avec le verbe *gerere*, pour exprimer agir au lieu ou à la place d'un autre.

VICE-AMIRAL, (*Marine.*) est en Angleterre un des trois principaux officiers

des armées navales du roi, lequel commande la seconde escadre, & qui arbore son pavillon sur le devant de son vaisseau, qui porte aussi le nom de *vice-amiral*. Nous avons en France deux *vice-amiraux*, l'un du ponent & l'autre du levant; le premier commande sur l'Océan, & l'autre sur la Méditerranée. Ils sont supérieurs à tous les autres officiers généraux de la marine, & subordonnés à l'amiral. *V. AMIRAL & ARMÉE NAVALE.*

VICE-CHAMBELLAN, nommé aussi *sous-chambellan* dans les anciennes ordonnances, est un officier de la cour immédiatement au dessous du lord chambellan, en l'absence duquel il commande aux officiers de la partie de la maison du roi qu'on appelle *la chambre au premier*. Voyez *CHAMBELLAN*.

VICE-CHANCELLIER d'une université, est un membre distingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'absence du chancelier, dans les universités d'Angleterre. On l'appelle dans celle de Paris *sous-chancelier*, & sa fonction est de donner le bonnet aux docteurs & aux maîtres-ès-arts, en l'absence du chancelier. Voyez *CHANCELLIER. UNIVERSITÉ.*

VICE-CONSUL, (*Comm.*) officier qui fait les fonctions de consul, mais sous les ordres de celui-ci, ou en son absence.

Il y a plusieurs échelles du Levant, & quelques places maritimes de l'Europe, où la France & les autres nations n'entretiennent que des *vice-consuls*, ce qui dépend ordinairement du peu d'importance du lieu & du commerce qu'on y fait. *V. CONSUL.*

VICE-DOGE, est un conseiller ou sénateur, noble Vénitien, qui représente le doge, lorsque celui-ci est malade ou absent, & qu'on choisit afin que la république ne demeure jamais sans chef. Mais ce *vice-doge* n'occupe jamais le siege ducal, ne porte point la couronne, & n'est point traité de *sérénissime*. Cependant les ministres étrangers, en haranguant le corps des sénateurs, donnent au *vice-doge* le titre de *prince sérénissime*. Il fait toutes les fonctions du doge, & répond aux ambassadeurs en demeurant couvert, comme le chef de la république. *V. DOGE.*

VICE-GÉRENT est un vicaire, un

député, un lieutenant. *Voyez ces termes à leur place.* En France, nous avons des *vice-général*s dans les officialités : ce sont des ecclésiastiques choisis par l'évêque, pour tenir la place de l'official en cas d'absence ou de maladie. *V. OFFICIAL.*

VICE-LÉGAT est un officier que le pape envoie à Avignon, ou dans quelqu'autre ville, pour y faire la fonction de gouverneur spirituel & temporel, quand il n'y a point de légat ou de cardinal qui y commande. Toutela Gaule Narbonnoise, comme le Dauphiné, la Provence, &c. a recours au *vice-légat* d'Avignon pour toutes les expéditions ecclésiastiques, de la même manière que les autres provinces de France s'adressent à Rome. *V. LÉGAT.*

VICE-ROI est le gouverneur d'un royaume, qui y commande au nom du roi avec une autorité souveraine. Dans le temps que Naples & la Sicile étoient soumises à l'Espagne, elle y envoyoit des *vice-rois*. La cour de Vienne, lorsqu'elle étoit en possession de ces pays, les gouvernoit aussi par des *vice-rois*. Le gouverneur général d'Irlande a le titre de *vice-roi*, & l'Espagne le donne aussi à ceux qui gouvernent en son nom le Mexique & le Pérou.

VICE-SEIGNEUR est un vicomte, un shérif, ou un vidame. *Voyez ces mots.*

VICE-SEIGNEUR d'une abbaye ou d'une église, en droit civil & canon, est un avocat ou avoué, c'est-à-dire, un défenseur ou protecteur de l'abbaye ou de l'église. *V. AVOUÉ.*

VICE-SEIGNEUR de l'évêque, en droit canon, est un commissaire ou vicair général de l'évêque. *V. COMMISSAIRE.*

VICEGRARD, (*Géog. mod.*) ou **VISEGRARD** ou **VIZZEGRARD**, autrement **PLIDENBURG**. Son nom latin est, selon quelques-uns, *Vetus-Salina*; ville de la basse-Hongrie, sur la droite du Danube, à trois milles au dessus de Gran, entre cette ville & Bude, avec un château bâti sur le haut d'un rocher. Les Turcs la prirent en 1605, & le duc de Lorraine la leur enleva en 1684. *Long. 36, 45; lat. 47, 32. (D. J.)*

VICENCE, (*Géogr. mod.*) en italien *Vicenza*, en latin *Vicetia*, *Vicentia*, *Vicentia*, *Vicentia civitas*; ville d'Italie dans

l'état de Venise, capitale du Vicentin, sur le Bacciglione. Elle est située dans un terroir des plus fertiles, à dix-huit milles au nord-ouest de Padoue, à trente au nord-est de Vérone, à quarante à l'est de Bresse, & à égale distance de Feltri.

Cette ville a quatre milles de circuit. On y compte cinquante-sept églises, dont quatorze sont paroissiales, dix-sept desservies par des religieux, & douze qui appartiennent à des monasteres de filles. Elle est arrosée des rivières Bacciglione & Rorone, outre quelques ruisseaux qui apportent de grandes commodités aux habitans, pour faire tourner des moulins à papier, apprêter la soie, exprimer l'huile d'olive, & pour conduire les bateaux en différens endroits de la ville qui a doubles murailles.

Les plus remarquables des sept places de *Vicence*, sont celles des environs du palais public & du dôme. La maison-de-ville est un bel édifice par la hardiesse de l'architecture. La tour de son horloge est surprenante par sa hauteur. Les lieux de plaisance des environs de cette ville sont agréables par leur situation entre de petits vallons, où tout croit en abondance, & sur-tout la vigne qui porte le vin le plus estimé de tout l'état. Le couvent du mont Béric a une église qui dans sa petitesse passe pour une des plus riches d'Italie. *Long. de Vicence, 29, 10; lat. 45, 30.*

Cette ville est une des plus anciennes de l'Europe, car il y avoit plus de deux cents ans qu'elle avoit été bâtie quand les Gaulois Sénonois l'agrandirent. Les Romains lui donnerent le droit de bourgeoisie romaine, de cité & de république, & elle s'est vue sous la protection de Brutus & de Cicéron. Elle perdit beaucoup de son lustre dans la décadence de l'empire, & elle a souffert depuis un grand nombre de révolutions. Les Lombards s'en rendirent les maîtres, & ensuite elle eut pendant quelque temps ses ducs & ses comtes. L'empereur Barberouffe la réduisit à l'esclavage; mais elle eut le bonheur de secouer le joug, de se joindre à Milan, & de conclure la ligue fameuse des villes de Lombardie. Frédéric II désola cette ville, qui se vit obligée de se jeter entre les bras des Vénitiens. Maximilien la leur enleva en 1509, & sept

ans après elle fut rendue à la république qui l'a toujours possédée depuis.

Cette ville a produit trois hommes célèbres, chacun dans leur genre; Pacius, Palladino & Triffino.

Pacius (Jules) chevalier de S. Marc, philosophe & juriconsulte, naquit à *Vicence* en 1550, & goûta de bonne heure les opinions des protestans, en lisant leurs ouvrages par curiosité. On lui fit un crime de cette lecture, & on le menaça de la prison; il en prit l'épouvante, se rendit en Allemagne, & delà en Hongrie, où il enseigna le droit pour subsister. Pacius vint ensuite en France, & il y professa à Sedam, à Nismes, à Montpellier, où il eut pour disciple M. de Peiresc, à Aix & à Valence. On lui offrit des chaires de droit à Leyde, à Pise & à Padoue. Il préféra cette dernière ville; mais par l'inconstance de son humeur, il revint à Valence, où il mourut en 1635, à quatre-vingt-cinq ans. Le P. Nicéron a fait son article dans les *Mémoires des hommes illustres*, tome XXXIX, page 272. Pacius a publié divers ouvrages de droit qui sont estimés. Ses traductions de quelques œuvres d'Aristote ne le sont pas moins. On met au nombre de ses principaux ouvrages: 1°. *Methodicorum ad Justinianum codicem libri tres*, & de *contractibus libri sex*. Lyon, 1606, in-fol. 2°. *Synopsis, seu œconomia juris utriusque*. Lyon, 1616, in-fol. & Strasbourg, 1620, in-fol. 3°. *Corpus juris civilis*. Genève, 1580, in-fol. 4°. *De dominio maris Adriatici*. Lyon, 1619, in-8°.

Palladio (André), natif de *Vicence*, célèbre & savant architecte du quinzième siècle, étudia les monumens antiques de Rome, & déterra par son génie les véritables règles de l'art, qui avoient été corrompues par la barbarie des Goths. Il nous a laissé un excellent *Traité d'architecture*, divisé en quatre livres, qu'il mit au jour en 1570. Rolland Friart l'a traduit en français. Palladio embellit Venise & *Vicence* de plusieurs beaux édifices, & mourut l'an 1580. Il avoit eu pour maître le Triffino dont nous allons parler, & qui réunissoit plus d'un talent.

Triffino (Jean-George) naquit à *Vicence* d'une famille noble & ancienne, Pan

Tome XXXV.

1478. Il cultiva les belles-lettres, la poésie, les mathématiques & l'architecture, dont il apprit les élémens à Palladio, qui devint dans la suite un si grand maître en ce genre.

Triffino, dans son séjour à Rome, composa la tragédie de *Sophonisbe*, que Léon X fit représenter avec beaucoup de pompe, d'autant que c'étoit la première tragédie en langue italienne. Elle fut imprimée en 1524 in-4°. Son poëme épique, sous le titre de *L'Italia liberata da Goti*, parut en 1547. J'ai parlé de cet ouvrage au mot POÈME épique.

Le Triffin avoit d'autres talens que celui de poëte; il étoit propre à traiter de grandes affaires, & il se conduisit avec beaucoup d'adresse & de bonheur dans les négociations que lui confierent Léon X, Clément VII, Maximilien & Charles-Quint; mais lorsqu'il revint à *Vicence*, il trouva sa famille remplie de troubles & de divisions. Un fils qu'il avoit eu de son premier mariage, s'étoit emparé du bien de sa mère, & de la maison de son père, par une sentence des procureurs de S. Marc. Triffino, vivement affligé de l'ingratitude de ce fils, & de l'injustice de la république, se bannit de son pays, & fit à son départ les vers touchans que voici:

Queramus terras alio sub cardine mundi,

Quando mihi eripitur fraude paterna domus;

Et foveat hanc fraudem Venetum sententia dura,

Quæ nati in patrem comprobat insidias;

Quæ natum voluit consecutum ætate parentem,

Atque agrum antiquis pellere limitibus.

Chara domus, valeas, dulcesque, valete, penates;

Nam miser ignotos cogor adire lares.

Il ne survécut pas long-temps à ses chagrins, étant mort à Rome l'année suivante 1550, âgé de soixante & douze ans. L'édition de toutes les œuvres du Triffin, a été donnée par le marquis Maffei, à Vérone en 1729, en 2 vol. in-folio. Le chevalier DE JAUCOURT.

VICENNAL, adj. (*Hist. anc.*) dans l'antiquité signifioit une chose qu'on renouvelloit tous les vingt ans.

A a a

Telle est l'acception la plus usitée de ce mot; car c'est ainsi qu'on nommoit les jeux, fêtes ou réjouissances qu'on donnoit à l'occasion de la vingtième année du règne du prince.

On trouve grand nombre de médailles avec cette inscription: *Vicennalia vota*, c'est-à-dire les vœux que le peuple faisoit à cette occasion, pour la santé de l'empereur & pour l'agrandissement de l'empire.

Dans les médailles de Tacite, de Gallien & de Probus, ces vœux étoient exprimés par ces caractères *VOT. X. & XX.* Dans celles de Galère Maximien, par ceux-ci, *VOT. X. M. XX.* Dans celles de Constantin, de Valentinien & de Valens, par ces caractères, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Dioclétien, de Julien, de Théodose, d'Arcadius, par ces mêmes mots, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Constance, par ceux-ci, *VOT. X. SIC. XX.* Celles du jeune Lincinius portent *VOT. XII. FEL. XX.* & quelques-unes de Constantin, *VOT. XV. FEL. XX.*

M. Ducange dit à l'égard de ces médailles votives, qu'Auguste ayant feint de vouloir quitter l'empire, accorda par deux fois aux prières du sénat de continuer à gouverner pour dix ans, & qu'on commença à faire chaque décennale des prières publiques, des sacrifices & des jeux pour la conservation des princes; que dans le bas empire on en fit de cinq en cinq ans. C'est pourquoi dans le bas empire, depuis Dioclétien, on trouve sur des médailles, *VOTIS. V. XV. &c.* Le premier chiffre remarque le nombre des années où l'on répétoit les vœux vicennaux, & le second chiffre les mêmes vœux vicennaux qui avoient toujours retenu leur premier nom exprimé par *XX.* Voyez VŒUX, MÉDAILLES VOTIVES.

On appelloit encore chez les Romains vicennales, *vicennalia*, des fêtes funéraires qu'on célébroit le vingtième jour après le décès d'une personne.

VICENTE (SAN) *Géog. mod.* petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Brésil, sur la côte de la mer du nord. (D. J.)

VICENTE (San) ou la BARQUERA, (*Géog. mod.*) petite ville maritime d'Espagne, dans la Biscaye.

VICENTE (San) de la SONCIERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Castille, province de Rioxa. (D. J.)

VICENTE SAN (la Capitainerie de), *Géog. mod.* Les François disent *S. Vincent*; province ou capitainerie maritime du Brésil. Elle est bornée au nord & à l'orient par celle de Rio-Janeiro, & le Paraguay la borne au nord-ouest. Sa capitale lui donne son nom; elle est située sur l'île de Los-Santos, à 40 lieues de Rio-Janeiro, avec un port. *Lat. australe*, suivant le Jarric, 24. (D. J.)

VICENTIN, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Venise. Elle est bornée au nord par le Trentin; au midi, par le Padouan; au levant, par le Trévinois; & au couchant, par le Véronese. Elle peut avoir 40 milles du nord au sud, & 33 de l'est à l'ouest, dont le tout ne contient qu'environ cent cinquante mille ames. L'air qu'on y respire est sain; tout le pays est baigné de rivières, de sources d'eau vive, de ruisseaux & de petits lacs. Les collines, aussi fertiles qu'agréables, portent de fort bon vin, les plaines du bétail, & les montagnes des carrières d'excellentes pierres à bâtir. Vicence en est la capitale.

VICETIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule Transpadane, sur le petit *Medoacus*. Les autres latins, comme Plin, l. III, c. 19, Tacite, *Hist.* l. III, c. 8, écrivent *Vicetia*; mais Ptolomée, l. III, c. 1, lit *Vicenta*; la table de Peutinger *Vicetia*, & l'itinéraire d'Antonin *Vicentia civitas*. Cet itinéraire la place entre Vérone & Padoue, à 33 milles de la première de ces villes, & à 37 milles de la seconde. C'étoit un municpe. Tacite, *Hist.* l. VIII, c. 8, le dit clairement. Cette ville s'appelle présentement *Vicenza* en italien, & en françois *Vicence*. Voyez ce mot.

Q. Rhemmius Palemon, fils d'un esclave, mais célèbre grammairien, étoit natif de *Vicentia*. Il enseigna à Rome avec une réputation extraordinaire sous Tibère & Claudius. Juvenal en parle avec éloge. Il ne nous reste que des fragmens de ses écrits.

VICHY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bourbonnois, sur la droite de l'Allier, à 16 lieues de Moulins, à 6 de Gannat, avec châellenie, un corps de ville, un grenier à sel, une église paroissiale, & une maison de cœlestins; cependant cette petite ville n'est connue que par ses eaux minérales & par les bains, sur lesquels on peut consulter leur *article*, & les *mémoires de l'académie des sciences*. Long. 27, 8; lat. 46, 2. (*D. J.*)

VICICILI, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) oiseau du Mexique, qui est appelé *tomin-cios* au Pérou. Il paroît par sa description être le même que celui que les voyageurs françois ont appelé *oiseau mouche* ou le *colibri*. On dit qu'il n'a pas le corps plus gros qu'une guêpe; son bec est long & délié, il voltige sans cesse autour des fleurs sans prendre du repos; son plumage est aussi fin que le duvet, & varié de différentes couleurs très-agréables. On dit qu'il s'endort ou s'engourdit sur quelque branche au mois d'octobre, & ne se réveille qu'au mois d'avril.

VICIE, **VICIEE**, adj. (*Commerce.*) ce qui a quelque tare, quelque défaut. Voyez **TARE**.

Ce terme, dans le commerce, se dit des marchandises qui n'ont pas été bien fabriquées, ou à qui il est arrivé quelque accident dans l'apprêt, ou enfin qui se sont gâtées dans le magasin ou dans la boutique, en sorte qu'elles sont hors de vente. Un drap *vicie*, du vin *vicie*; ce terme est générique, & comprend toutes les tares & défauts qu'une marchandise peut avoir. *Dictionnaire de commerce.*

VICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a quelque vice. Voyez **VICE**.

VICIEUX. (*Maréchal.*) Un cheval *vicieux* est celui qui a de fortes fantaisies, comme de ruer & de mordre.

VICINOVA, (*Géog. anc.*) nom latin donné par Grégoire de Tours, l. V, c. 26, & l. X, c. 9, à la Vilaine, rivière de France, qui prend sa source aux confins du Maine, & qui vient se perdre dans la mer, vis-à-vis Belle-Ile. Prolomée nomme cette rivière *Vidiana*. (*D. J.*)

VICISSITUDES. (*Physiq. Morale.*) Il n'est pas possible d'écrire ce mot sans

y joindre les belles réflexions du chancelier Bacon, sur les *vicissitudes* célestes & sublunaires.

La matière, dit ce grand homme, est dans un mouvement perpétuel, & ne s'arrête jamais. Elle produit les *vicissitudes* ou les mutations dans les globes célestes; mais il n'appartient pas à nos foibles yeux de voir si haut. Si le monde n'avoit pas été destiné de tout temps à finir, peut-être que la grande année de Platon auroit produit quelque effet, non pas en renouvelant les corps individus, car c'est une folie & même une vanité à ceux qui pensent que les corps célestes ont de grandes influences sur chacun de nous en particulier, mais en renouvelant le total & la masse des choses. Peut-être que les comètes influent un peu sur cette masse entière; mais elles paroissent si rarement, & nous en sommes si loin, qu'il est impossible de faire des observations sur leurs effets. Des *vicissitudes* célestes, passons à celles qui concernent la nature humaine.

La plus grande *vicissitude* qu'on doit considérer parmi nous, est celle des religions & des sectes; car ces sortes de phénomènes dominant principalement sur l'esprit des hommes, & on les voit toujours en butte aux flots du temps.

Les changemens qui arrivent dans la guerre, roulent principalement sur trois points, sur le lieu où la guerre se fait, sur la qualité des armes & sur la discipline militaire. Les guerres anciennement paroissent venir principalement de l'orient à l'occident. Les Perses, les Assyriens, les Arabes, les Scythes, qui firent des invasions, étoient des orientaux. Il est rare que ceux qui habitent bien avant vers le midi aient envahi le septentrion. On remarque une chose, que lorsqu'il y a dans le monde peu de nations barbares, & qu'au contraire presque toutes sont policées, les hommes ne veulent point avoir d'enfans, à moins qu'ils ne prévoient qu'ils auront de quoi fournir à leur subsistance & à leur entretien. C'est à quoi regardent aujourd'hui presque toutes les nations, excepté les Tartares; & en ce cas, il n'y a pas à craindre des inondations & des transplantations. Mais lorsqu'un peuple est très-nombreux & qu'il

multiplie beaucoup, sans s'embarrasser de la subsistance de ses descendans, il est absolument nécessaire qu'au bout d'un ou de deux siècles il se débarrasse d'une partie de son monde, qu'il cherche des habitations nouvelles, & qu'il envahisse d'autres nations. C'est ce que les anciens peuples du nord avoient accoutumé de faire, en tirant au sort entr'eux pour décider quels resteroient chez eux, & quels iroient chercher fortune ailleurs.

Lorsqu'une nation belliqueuse perd de son esprit guerrier, qu'elle s'adonne à la mollesse & au luxe, elle peut être assurée de la guerre; car de tels états pour l'ordinaire deviennent riches pendant qu'ils dégènerent: & le desir du gain, joint au mépris qu'on a de ses forces, invite & anime les autres nations à les envahir.

Les armes fleurissent dans la naissance d'un état, les lettres dans sa maturité, & quelque temps après les deux ensemble; les armes & les lettres, le commerce & les arts mécaniques, dans sa décadence. Les lettres ont leur enfance, & ensuite leur jeunesse, à laquelle succede l'âge mûr, plus solide & plus exact; enfin elles ont une vieillesse; elles perdent leur force & leur vigueur, il ne leur reste que du babil.

C'est ainsi que tout naît, s'accroît, change & dépérit, pour recommencer & finir encore, se perdant & se renouvelant sans cesse dans les espaces immenses de l'éternité. Mais il ne faut pas contempler plus au long la vicissitude des choses de peur de se donner des vertiges. Il suffit de se rappeler que le temps, les déluges & les tremblemens de terre sont les grands voiles de la mort, qui ensevelissent tout dans l'oubli. (D. J.)

VICKESLAND, ou VICKSIDEN, (Géog. mod.) en latin *Wickia*, contrée de la Norwege, au gouvernement de Bahus, dans sa partie septentrionale.

VICO - AQUENSE, (Géog. mod.) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, proche la mer: son évêché fondé dans le treizième siècle, est suffragant de Sorrento. La ville a été bâtie par Charles II, roi de Naples, sur les ruines d'*Æqua*. Long. 32, 55; lat. 40, 40. (D. J.)

VICOMTE, f. m. (Gramm. Hist. Jurisp.) *vice-comes*, signifie en général celui qui tient la place de comte, *quasi vice comitis*, seu *vicem comitis gerens*.

Quoique le titre de comte fût usité chez les romains, & que quelques auteurs comparent les vicomtes à ces commissaires ou députés que chez les romains on appelloit *legati proconsulum*, il est certain néanmoins que l'on ne connoissoit point chez eux le titre de vicomte, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les comtes des provinces avoient sous eux les comtes des villes: par exemple, le comte de Champagne avoit pour ses pairs les comtes de Joigny, Rhetel, Brienne, Portien, Grandpré, Roucy, & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus.

Ces comtes des villes n'étoient point qualifiés de vicomtes.

Il y avoit cependant certaines provinces où le comte avoit sous lui, soit dans sa ville capitale, soit dans les principales villes de son gouvernement, des vicomtes, au lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers; ce comté étant composé de quatre vicomtes, qui sont Châtelleraut, Thouars, Rochechouart, & Brosle.

Il y a encore beaucoup de seigneuries qui ont le titre de vicomtes, & principalement en Languedoc, en Guienne, & ailleurs.

Les comtes qui avoient le gouvernement des villes, étant chargés tout à la fois du commandement des armes & de l'administration de la justice, & étant par leur état beaucoup plus versés dans l'art militaire que dans la connoissance des lettres & des loix, se déchargeoient des menues affaires de la justice sur des vicaires ou lieutenans, que l'on appella vicomtes ou viquiers, *quasi vicarii*, & aussi châtelains, selon l'usage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de vicomte singulièrement à ceux qui tenoient dans les villes la place du comte, soit que ces villes n'eussent point de comte particulier, soit que les comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour suppléer en l'absence & au défaut du comte; aussi ces sortes

de *vicomtes* tenoient - ils à-peu-près le même rang que les comtes, & étoient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenans des comtes, qu'on appelloit *viquiers*, *prévôts*, ou *châtelains*.

De ces *vicomtes*, les uns étoient mis dans les villes par le roi même, comme gardiens des comtés, soit en attendant qu'il y eût mis un comte, soit pour y veiller indéfiniment en l'absence & au défaut du comte qui n'y résidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des *vicomtes* établis par les ducs.

L'institution des *vicomtes* remonte jusqu'au temps de la première race; il en est fait mention dans le chap. 36 de la loi des Allemands, laquelle fut, comme l'on fait, publiée pour la première fois par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & roi de Metz & de Thuringe; ils y sont nommés *missi comitum*, parce que c'étoient des commissaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, soit en leur absence, soit dans des lieux où ils ne résidoient pas: on les surnommoit *missi comitum*, pour les distinguer des commissaires envoyés directement par le roi dans les provinces & grandes villes, qu'on appelloit *missi domini*. Dans la loi des Lombards ils sont nommés *ministri comitum*; ils tenoient la place des comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes assises ou plaids généraux, appellés *mallum publicum*.

Dans les capitulaires de Charlemagne, ces mêmes officiers sont nommés *vicarii comitum*, comme qui diroit lieutenans des comtes; ils étoient au dessus des centeniers.

On les appella aussi *vice-comites*, d'où l'on a fait en français le titre de *vicomtes*.

Ils étoient d'abord élus par les comtes même. Le comte de chaque ville étoit obligé d'avoir son *vicomte* ou lieutenant; & comme le pouvoir du comte s'étendoit non seulement dans la ville, mais aussi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le *vicomte* avoit en cette qualité, s'étendoit aussi dans la ville & dans tout son territoire.

Cependant en général la compétence

des comtes étoit distincte de celle de leurs *vicomtes* ou lieutenans: les premiers connoissoient des causes majeures, les *vicomtes* jugeoient en personnes les affaires légères; delà vient sans doute qu'encore en plusieurs lieux, la justice vicomtière ne s'entend que de la moyenne justice, & qu'en Normandie les juges appellés *vicomtes*, qui tiennent la place des prévôts, ne connoissent pas des matières criminelles.

Mais en l'absence ou autre empêchement du comte, le *vicomte* tenoit les plaids ordinaires du comte, & même présidoit aux plaids généraux.

La fonction du comte embrassant le gouvernement & le commandement militaire, aussi-bien que l'administration de la justice, celle du *vicomte* s'étendoit aussi à tous les mêmes objets au défaut du comte.

Vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisième, les ducs & comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de simples commissions, les *vicomtes*, à leur exemple, firent la même chose.

Les offices de *vicomtes* furent inféodés, de même que les offices de ducs, de comtes, & autres; les uns furent inféodés par le roi directement, les autres sous-inféodés par les comtes.

Les comtes des Paris qui avoient sous eux un prévôt pour rendre la justice, avoient aussi un *vicomte*, mais pour un objet différent; ils sous-inféoderent une partie de leur comté à d'autres seigneurs qu'on appella *vicomtes*, & leur abandonnerent le ressort sur les justices enclavées dans la *vicomté*, & qui ressortissoient auparavant à la prévôté. Une des fonctions de ces *vicomtes*, étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le prévôt de Paris jouit encore en partie, lorsqu'il commande la noblesse de l'arrière-ban.

Le *vicomte* de Paris avoit aussi son prévôt pour rendre la justice dans la vicomté; mais on croit que s'il exerçoit la justice, c'étoit militairement, c'est-à-dire, sur le champ, & par rapport à des délits qui se commettoient en sa présence; dans la suite la vicomté fut réunie à la prévôté.

Présentement en France, les *vicomtes* sont des seigneurs dont les terres sont érigées sous le titre de *vicomté*.

En Normandie, les *vicomtes* sont des juges subordonnés aux baillis, & qui tiennent communément la place des prévôts. Loyseau prétend que ces *vicomtes* sont les juges primitifs des villes; mais Basnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges, qu'ils avoient leurs *vicomtes* ou lieutenans, & que quand les comtes cessèrent de faire la fonction de juges, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillis, auxquels les *vicomtes* se trouverent subordonnés de même qu'ils l'étoient aux comtes; il croit pourtant que les *vicomtes* furent appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire est réuni à celui de *vicomte*, comme à Falaise & à Bayeux.

En quelques autres, il y a des prévôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Gisors.

La coutume de Normandie, tit. de *jurisdic.* art. 5, porte qu'au *vicomte*, ou son lieutenant, appartient la connoissance des clamours de haro civilement intentés; de clamour de plege pour chose roturiere; de vente & dégagement de biens, d'interdits entre roturiers, d'arrêts, d'exécutions, de matiere de namps, & des oppositions qui se mettent pour iceux namps, de datons de tutele & curatelle de mineurs, de faire faire les inventaires de leurs biens, d'ouir les comptes de leurs tuteurs & administrateurs, de *vendue* des biens desdits mineurs, de partage de succession, & des autres actions personnelles, réelles & mixtes, en possessoire & propriété, ensemble de toute matiere de simple desrenç entre roturiers, & des choses roturieres, encore que esdites matieres échée vue & enquête. Voyez Brodeau sur Paris; Loyseau, des *seigneureries*; Basnage, & les autres commentateurs de la coutume de Normandie, sur l'article 5 du titre de *jurisdic.* & les mots COMTE, COMTÉ, VICOMTÉ. (A)

VICOMTE DES AIDES. Il est parlé des *vicomtes des aides* dans une ordonnance de Charles VII, du premier mars 1388,

qui porte que les trésoriers ne pourront voir les états des grenetiers & receveurs & *vicomtes des aides*, avant la rendue de leurs comptes.

M. Secouffe croit qu'il y a faute en cet endroit; & qu'il faut lire *grenetiers & receveurs des aides & vicomtes*, parce que, dit-il, les *vicomtes* qui recevoient les revenus ordinaires du roi, ne se méloient point de la levée des aides.

Cependant il n'est pas étonnant que l'on ait appellé *vicomtes des aides* ceux qui faisoient la recette des aides, de même que l'on appelloit *vicomtes du domaine* ceux qui faisoient la recette du domaine. Il est parlé de ces *vicomtes des aides* dans Monstrelet, vol. I, ch. 99. Voyez aussi le *Glossaire* de M. de Lauriere, au mot *vicomte*.

VICOMTE DU DOMAINE, étoit celui qui faisoit au lieu du comte la recette du domaine, de même que les *vicomtes des aides* faisoient la recette des aides. Voyez Monstrelet, ch. 99 du premier volume; Lauriere, au mot *vicomte*. V. VICOMTE DES AIDES.

VICOMTE DE L'EAU, est un juge établi en la ville de Rouen, lequel se qualifie conseiller du roi, *vicomte de l'eau* à Rouen, juge politique, civil & criminel, par la riviere de Seine, & garde des étalons, poids & mesures de la ville.

Sa juridiction s'étend, tant en matiere civile que criminelle, sur les rivieres de Seine & d'Eure, chemins & quais le long desdites rivieres, depuis la pierre du Poirier au dessus de Caudebec, jusqu'au ponteau de Blaru, au dessus de Vernon, faisant la séparation de la Normandie d'avec le pays de France. V. l'*Histoire de la ville de Rouen*, édit. de 1738; le *Coutumier général* des anciens droits dus au roi, qui se perçoivent au bureau de la *vicomté de Rouen*, & le *Recueil d'arrêts du parlement de Normandie*, de M. Froland.

VICOMTE EXTRAORDINAIRE, étoit celui qui étoit commis extraordinairement pour la recette du domaine, ou bien pour la recette des aides, lesquelles ne se levoient autrefois qu'extraordinairement; il en est parlé dans une ordonnance de Charles VI, du 3 avril 1388. Voyez VICOMTE DES AIDES, & VICOMTE ORDINAIRE.

V I C

VICOMTE FERMIER, étoit celui qui tenoit à ferme la recette de quelque vicomté; il est parlé des *vicomtes fermiers* du vicomté d'Abbeville, dans des lettres de Charles V du 9 mai 1376. Voyez le *Recueil des ordonnances de la troisième race*.

VICOMTE ORDINAIRE étoit celui qui étoit chargé de la recette du domaine, ou bien on les appelloit *ordinaires*, parce que la recette du domaine étoit ordinaire, à la différence de celle des aides, qui ne se tenoit qu'extraordinairement. Voyez l'ordonnance de Charles VI du 3 avril avant pâque 1388.

VICOMTE-RECEVEUR. Dans la plupart des anciennes ordonnances, les *vicomtes* sont appellés *vicomtes* ou *receveurs*, ou bien *vicomtes & receveurs*, parce qu'ils étoient alors chargés de faire la recette du domaine dans l'étendue de leur vicomté. Voyez **VICOMTES DES AIDES & DU DOMAINE**.

Sous-VICOMTE est le nom que l'on donne en quelques endroits au lieutenant du *vicomte*, comme chez les Anglois. Voyez **COWEL**, **Spelman**.

VICOMTE, f. f. (*Gramm. Jurispr.*) Ce terme a trois significations différentes; il se prend 1°. pour la dignité de vicomte qui est celui qui tient la place d'un comte; 2°. pour une terre érigée sous le titre de *vicomté*; 3°. pour un tribunal érigé sous le titre de *vicomte*, & où la justice est rendue par un juge appellé *vicomte*. Voyez **VICOMTE**.

VICOMTE ADVOURIE ou VOULVIE VOURIE. Ces termes sont employés comme synonymes en plusieurs occasions. Voyez le *Glossaire* de Ducange, au mot *vicecomitatus*.

VICOMTÉ, *impôt*. Les droits de *vicomtés* sont comptés au nombre des *impôts* dans une ordonnance de Charles régent du royaume, du mois d'août 1359; c'étoit apparemment un droit que les vicomtes étoient chargés de recevoir, & qui se payoit à la recette de la *vicomté*.

VICOMTIER, f. m. (*Gramm. Jurispr.*) signifie ce qui appartient au vicomté.

Seigneur *vicomtier* est celui qui a la moyenne justice. Voyez les coutumes de

V I C

375

Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimes, Lille, Hefdin, &c.

Justice vicomtiere est la moyenne justice. Voyez les coutumes citées dans l'alinéa précédent.

Ces *vicomtiers* sont ceux dont la connoissance appartient à la justice *vicomtiere*.

Chemins *vicomtiers* sont les chemins non royaux qui sont seulement d'un bourg à un autre, ou d'un village. Ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils tendent de *vico ad vicum*. Voyez **CHEMIN**. Voy. **VICOMTE & VICOMTE**.

VICOVARO, (*Géogr. mod.*) bourg d'Italie dans la Sabine, à trois milles au nord du Teverone, & à neuf au nord oriental de Tivoli.

Sabellicus (Marc-Antoine Coccius) naquit dans ce bourg l'an 1436, & lui donna le premier le nom de *Vicus Varronis*, pour le rendre plus célèbre; au lieu qu'il s'appelloit auparavant *Vicus Valerius*. *Sabellicus* a fait plusieurs ouvrages qui ont été recueillis en 1560 à Basse, en 4 vol. in-fol. Il mourut en 1506, âgé de soixante & dix ans, d'une maladie honteuse, comme Jove l'a dit en prose, & Latomus en vers, dans l'épithaphe qu'il lui a faite.

*In venere incerta tamen hic contabuit, atque
Makuit italicus gallica fata patri.*

Il témoigna en mourant, que comme auteur il avoit la même tendresse que les peres qui sentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux constitués; car il recommanda l'impression d'un manuscrit qui n'étoit pas capable de lui faire honneur, & qu'Egnatius, son collègue, mit au jour à Strasbourg en 1508, sous le titre de *Marci Antonii Cocci Sabellici exemplorum libri decem, ordine, elegantia & utilitate præstantissimi*. Cependant malgré ce titre fastueux, jamais livre ne mérita mieux qu'on lui appliquât cette pensée de Pline: *Inscriptiones propter quas vadimonium deserere possit. At cum intraveris, dii deæque, quam nihil in medio invenies!*

Ses autres ouvrages sont: 1°. *Rapsodiæ historiarum enneades*; espece d'histoire universelle qui ne vaut pas grand' chose. Paul Jove dit que c'est un ouvrage où les

matieres sont si pressées, qu'elles n'y paroissent que comme des points. 2°. *Rerum Venetarum historia*, livre plein de flatteries & de menfonges. 3°. *De vetustate Aquileiæ libri sex*, &c. On peut voir son article dans les *Mémoires des hommes illustres*, du P. Nicéron, tome XII, p. 244 & suiv. (D. J.)

VICTIMAIRE, s. m. (*Histoire anc.*) c'étoit chez les anciens un ministre ou serviteur des prêtres, un bas-officier des sacrifices, dont la fonction étoit d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux & toutes les autres choses nécessaires pour les sacrifices.

C'étoit aussi à eux qu'il appartenoit de terrasser, d'assommer ou d'égorger les victimes; pour cet effet ils se plaçoient auprès de l'autel, nus jusqu'à la ceinture, & n'ayant sur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache sur l'épaule ou un couteau à la main; & demandoient au sacrificateur s'il étoit temps de frapper la victime, en disant, *ago-ne? frapperai-je?* C'est delà qu'on les a appellés *agones*, *cultelarii* ou *cultrarii*. Quand le prêtre leur avoit donné le signal, ils tuoient la victime, ou en l'assommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; ensuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parsemée de fleurs, ils la mettoient sur l'autel: ils avoient pour eux la portion mise en réserve pour les dieux, dont ils faisoient leur profit, l'exposant publiquement en vente à quiconque vouloit l'acheter. Ce sont des viandes offertes aux idoles, dont il est parlé dans les épîtres de S. Paul sous le nom d'*idolothya*, & qu'il est défendu aux chrétiens de manger. Voyez SACRIFICES.

VICTIME HUMAINE, (*Histoire des superst. relig.*)

Sapius olim

Religio peperit scelerosa atque impia facta.

Lucret. l. I, v. 83.

« Depuis long-temps la religion superstitieuse a produit des actions impies & détestables. » La principale est certainement les sacrifices humains faits aux dieux

pour leur plaire, ou pour les apaiser. L'histoire nous offre tant de faits contraires à la nature, qu'on seroit tenté de les nier, s'ils n'étoient prouvés par des autorités incontestables: la raison s'en étonne, l'humanité en frémit; mais comme après un mûr examen la critique n'oppose rien aux témoins qui les attestent, on est réduit à convenir en gémissant, qu'il n'y a pas d'action atroce que l'homme ne puisse commettre, quand le cruel fanatisme arme sa main.

C'est lui qui dans Raba, sur les bords de l'Arnon

Guidoit les descendans du malheureux Ammon,

Quand à Moloc leur dieu, des meres gémissantes

Offroient de leurs enfans les entrailles fumantes.

Il dicta de Jephthé le serment inhumain:

Dans le cœur de sa fille il conduisit sa main.

C'est lui qui de Calcas ouvrant la bouche impie,

Demanda par sa voix la mort d'Iphigénie.

France, dans tes forêts il habita long-temps;

A l'affreux Teutâtès il offrit son encens!

Tu n'as pas oublié ces sacrés homicides,

Qu'à tes indignes dieux présentoient des druides.

Dans Madrid, dans Lisbonne, il allume ces feux;

Ces bûchers solennels, où des Juifs malheureux

Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,

Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.

Henriade, chant 1.

Cette peinture poétique est tirée des annales de l'histoire, qui nous apprennent que les autels des dieux furent autrefois souillés presque en tous lieux par le sang innocent des hommes. La certitude de cet usage est trop bien établie pour qu'on puisse en douter. En matière de faits, les raisonnemens ne peuvent rien contre les autorités: les différentes sciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui sont de leur ressort; & l'histoire, comme les autres, a ses démonstrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, désintéressés, dont on ne peut contester ni la lumière ni la bonne foi, constituent la certitude historique; &

& ce seroit une injustice d'exiger d'elles des preuves d'une espece différente. Les auteurs dont les témoignages concourent à prouver cette immolation des *victrices humaines*, se présentent en foule. Ce sont Manethon, Sanchoniaton, Hérodote, Pausanias, Joseph, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Cicéron, César, Tacite, Macrobe, Pline, Tite-Live, enfin la plupart des poètes grecs & latins.

De toutes ces dépositions jointes ensemble, il résulte que les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Cananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des isles; les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Espagnols, les Gaulois, & pour passer dans le nouveau monde, les habitans du Mexique, ont été également plongés dans cette affreuse superstition: on peut en dire ce que Pline disoit autrefois de la magie, qu'elle avoit parcouru toute la terre, & que ses habitans, tout inconnus qu'ils étoient les uns aux autres, & si différens d'ailleurs d'idées & de sentimens, se réunirent dans cette pratique malheureuse; tant il est vrai qu'il n'y a presque point eu de peuples dans le monde dont la religion n'ait été inhumaine & sanglante.

Comment a-t-elle pu devenir meurtrière? Rien n'étoit plus louable & plus naturel que les premiers sacrifices des païens; ils n'offroient à leurs dieux que du laurier ou de l'herbe verte; leurs libations consistoient dans de l'eau tirée d'une claire fontaine, & qu'on portoit dans des vases d'argile. Dans la suite on employa pour les offrandes, de la farine & des gâteaux qu'on pétrissoit avec un peu de sel, & qu'on cuisoit sous la cendre. Insensiblement on joignit à ces offrandes quelques fruits de la terre, le miel, l'huile & le vin; l'encens même n'étoit point encore venu des bords de l'Euphrate, ni le costus de l'extrémité de l'Inde, pour être brûlés sur les autels; mais quand l'usage des sacrifices sanglans eut succédé, l'effusion du sang des animaux occasiona l'immolation des *victrices humaines*.

Tome XXXV.

On ne fait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie; que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton; que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, ou quelqu'autre enfin qu'on voudra, il est toujours sûr que cette horrible idée fit fortune. *Tantus fuit perturbatae mentis & sedibus suis pulsæ furor, ut sic dii placarentur, quemadmodum ne homines quidem sæviunt*, dit à merveille S. Augustin, *de civit. Dei.* l. VI, cap. 10. Telle étoit l'extravagance de ces insensés, qu'ils pensoient apaiser les dieux par des actes de cruauté, que les hommes même ne sauroient faire dans leurs plus grands emportemens.

L'immolation des *victrices humaines* que quelques oracles vinrent à prescrire faisoit déjà partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. On lit aussi dans le Lévitique, c. 20, que les Moabites sacrifioient leurs enfans à leur dieu Moloch.

On ne peut douter que cette coutume sanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avoient empruntée de leurs voisins: c'est un reproche que leur font les prophètes; & les livres historiques de l'ancien Testament fournissent plus d'un fait de ce genre. C'est de la Phénicie que cet usage passa dans la Grece, & de la Grece les Pélasges la porterent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux sacrifices dans des occasions extraordinaires, comme il paroît par le témoignage de Pline, l. XXVIII, c. 2. Entre plusieurs exemples que l'histoire romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colere des dieux, & ne crut pouvoir les apaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté les livres sacrés, dit Tite-Live, l. XXII, c. 57, on immola les *victrices* prescrites en pareil cas. Un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une des places publiques destinées depuis long-temps à ce genre de sacrifices si contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait singulier.

Bbb

Les décenvirs ayant vu dans les livres sibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérite qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montrent que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Tite-Live nomme ce barbare sacrifice *facrum minimè romanum*; cependant il se répéta souvent dans la suite. Pline, l. XXX, c. 1, assure que l'usage d'immoler des *victrices humaines* au nom du public, subsista jusqu'à l'an 95 de Jésus-Christ, dans lequel il fut aboli par un sénatus-consulte de l'an 857 de Rome; mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices particuliers de quelques divinités, comme, par exemple, de Bellone. Les édits renouvelés en différens temps par les empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse; & à l'égard de cette espèce de sacrifice humain prescrit en conséquence des vers sibyllins, Pline avoue qu'il subsistoit toujours, & assure qu'on en avoit vu de son temps des exemples, *etiam nostra ætas vidit*.

Les sacrifices humains furent moins communs chez les Grecs; cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons: & le sacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les temps héroïques, où l'on se persuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par sa mort l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commises.

*Et casta incestæ, nubendi tempore in ipso,
Hostia concideret matris matris parentis.*

Lucret. l. I, v. 99, 100.

« Cette chaste princesse, tremblante au pié des autels, y fut cruellement immolée dans la fleur de son âge » par l'ordre de son propre père. »

Les habitans de Pella sacrifioient alors un homme à Pélée; & ceux de Ténuse, si l'on en croit Pausanias, offroient tous les

ans en sacrifice une fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulysse, qu'ils avoient lapidé.

On peut assurer sur la parole de Théophraste, que les Arcadiens immoloient de son temps des *victrices humaines*, dans les fêtes nommées *lycæa*. Les *victrices* étoient presque toujours des enfans. Parmi les inscriptions rapportées de Grece par M. l'abbé Fourmont, est le dessin d'un bas-relief trouvé en Arcadie, & qui a un rapport évident à ces sacrifices.

Carthage, colonie phénicienne, avoit adopté l'usage de sacrifier des *victrices humaines*, & elle ne le conserva que trop long-temps. Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, de *superstitione*, avoir Critias ou Diagoras pour législateurs, que de faire à Saturne les sacrifices de leurs propres enfans, par lesquels ils prétendent l'honorer? La superstition, continue-t-il, armoit le père contre son fils, & lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient sans enfans, achetoient d'une mère pauvre la *victrice* du sacrifice; la mère de l'enfant qu'on immoloit, devoit soutenir la vue d'un si affreux spectacle sans verser des larmes; si la douleur lui en arrachoit, elle perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce temps tout retentissoit du bruit des instrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fussent entendues.

Gélon, roi de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces sacrifices odieux de leurs enfans. Voyez le recueil de M. Barbeyrac, art. 112. C'est-là sans doute le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé. Chose admirable! dit M. de Montesquieu. Après avoir défait trois cents mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant, que cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'isle, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les

sacrifices humains subsistoient toujours à Carthage. Comme ils faisoient partie de la religion phénicienne, les loix romaines qui les proscrivirent long-temps après, ne purent les abolir entièrement. En vain Tibere fit périr dans les supplices les ministres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique ; & tant qu'il en eut, le sang des hommes coula secrètement sur les autels.

Enfin les témoignages positifs de César, de Pline, de Tacite & de plusieurs autres écrivains exacts ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des *victimés humaines*, non seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guérison des particuliers. C'est inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La nécessité de ces sacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondés sur ce principe, qu'on ne pouvoit satisfaire les dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut des malfaiteurs, on immoloit des innocens ; dans les sacrifices particuliers on égorgeoit souvent des hommes qui volontairement s'étoient dévoués à ce genre de mort.

Il est vrai que les païens ouvrirent enfin les yeux sur l'inhumanité de pareils sacrifices. Un oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le sort étant tombé sur une jeune fille nommée *Hélène*, un aigle enleva le couteau sacré, & le posa sur la tête d'une genisse qui fut sacrifiée à sa place.

Le même Plutarque rapporte que Pélopidas, chef des Thébains, ayant été averti en songe, la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux manes des filles de Scedafus, qui avoient été violées & massacrées dans ce même lieu, ce commandement lui parut cruel & barbare ; la plupart des officiers de l'armée en jugerent de même, & soutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au pere des dieux & des hommes, & que s'il y avoit des intelligences qui pressent

plaisir à l'effusion du sang humain, c'étoient des esprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rousse s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'étoit là l'hostie que les dieux demandoient. Elle fut immolée, & le sacrifice fut suivi d'une victoire complete.

En Egypte, Amasis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrit seulement des figures humaines. Dans l'isle de Chypre, Diphilus substitua des sacrifices de bœufs aux sacrifices d'hommes.

Hercule étant en Italie ; & entendant parler de l'oracle d'Apollon, qui disoit :

Καὶ κεφαλὰς αἰδῶ, καὶ τὰ πάτρι πέμπετε φῶτα.

fit entendre au peuple & aux prêtres, que les termes équivoques de l'oracle ne devoient pas les abuser, que *κεφαλὰς* désignoit des têtes de cire connues depuis sous le nom d'*oscilla*, & *φῶτα* des flambeaux, qui devinrent ensuite un des principaux ornemens de la fête des saturnales.

Au reste, cette coutume de l'immolation des *victimés humaines*, qui subsista si long-temps, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens païens, que de la part des peuples d'Amérique, où les Espagnols la trouverent établie. Dans cette partie de la Floride voisine de la Virginie, les habitans de cette contrée offroient au Soleil des enfans en sacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortès, lui envoyèrent des députés avec trois sortes de présens, pour obtenir la paix. Seigneur, lui dirent ces trois députés, voilà cinq esclaves que nous t'offrons ; si tu es un dieu qui te nourrisse de chair & de sang, sacrifie-les ; si tu es un dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes ; si tu es un homme, prends ces oiseaux & ces fruits.

Les voyageurs nous assurent que les sacrifices humains subsistent encore en quelques endroits de l'Asie. Il y a des insulaires dans la mer orientale, dit le P. Duhalde, qui vont tous les ans, pendant la septieme lune, noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale idole.

L'Europe ne connoit aujourd'hui d'autres sacrifices humains que ceux que l'inquisition ordonne de temps en temps, & qui sont

frémir la nature ; mais il faut se flatter que si quelque jour l'Angleterre se trouve en guerre avec l'Espagne , son amour du bien public lui dictera d'imiter Gélon , & de stipuler pour première condition du traité de paix , « que les *auto-da-fé* seront abolis » dans toutes les possessions espagnoles du vieux & du nouveau monde. » Il fera plus facile encore au roi de la Grande-Bretagne d'insérer la même clause dans le premier traité d'alliance & de commerce qu'il pourra renouveler avec sa majesté Portugaise. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VICTIME, (*Aniq. rom.*) en latin *vic-tima*, parce que *vincta percussa cadebat*, ou parce que *vincta ad aras ducebatur*.

La *vic-time* étoit la principale partie des sacrifices païens ; voici quelques légers détails sur ce sujet.

Lorsque toutes les cérémonies du sacrifice étoient faites , on amenoit la *vic-time* sans être liée , parce qu'il falloit que l'on crût qu'elle alloit librement & sans contrainte à la mort. Le sacrificateur commençoit à faire l'épreuve de la *vic-time* , en lui versant de l'eau lustrale sur la tête , & en lui frottant le front avec du vin , selon la remarque de Virgile.

Frontique invergit vina sacerdos.

On égorgeoit ensuite l'animal , on en examinait toutes les parties ; on les couvroit d'un gâteau fait avec de la farine & du sel : ce que Servius a exprimé sur le sixième livre de l'*Enéide* par ces mots : *maclatus est taurus vino , molaque salsa.*

Après avoir allumé le feu qui devoit consumer la *vic-time* , on la jetoit dans ce feu sur un autel. Tandis qu'elle se consumoit , le pontife & les prêtres faisoient plusieurs effusions de vin autour de l'autel , avec des encensemens & autres cérémonies.

On n'immoloit pas indifféremment toutes sortes de *vic-times* ; il y en avoit d'affectées pour certaines divinités. Aux unes on sacrifioit un taureau , aux autres une chèvre , &c. Les *vic-times* des dieux infernaux étoient noires , selon le témoignage de Virgile , dans le liv. III de l'*Enéide*.

*Quatuor hic primum nigrantes terga juvencos
Constituit.*

On immoloit aux dieux les mâles , & aux déesses les femelles. L'âge des *vic-times* s'observoit exactement ; car c'étoit une chose essentielle pour rendre le sacrifice agréable.

Entre les *vic-times* , les unes étoient sacrifiées pour tâcher d'avoir par leurs entrailles la connoissance de l'avenir ; les autres , pour expier quelque crime par l'effusion de leur sang , ou pour détourner quelque grand mal dont on étoit menacé. Elles étoient aussi distinguées par des noms particuliers.

Victimæ præcidaneæ , étoient celles qu'on immoloit par avance ; ainsi dans Festus , *præcidanea porca* , une truie immolée avant la récolte.

Bidentes ; les uns veulent que l'on nomme ainsi toutes sortes de bêtes à laine ; les autres , les jeunes brebis.

Injuges , les bêtes qui n'avoient pas été mises sous le joug , comme dit Virgile , l. IV de ses *Georgiques*.

Et intacta totidem cervice juvencos.

Eximix , les *vic-times* que l'on séparoit du troupeau , pour être plus dignes d'être immolées , à grege *extraclæ*. Le même Virgile dit , *Georg.* l. IV :

Quatuor eximios præstanti corpore tauros.

Succidaneæ ; ce sont les *vic-times* qu'on immoloit dans un second sacrifice , pour réparer les fautes que l'on avoit faites dans un précédent.

Ambarvales , *vic-times* qu'on sacrifioit dans les processions qui se faisoient autour des champs.

Prodiguæ , celles qui , selon Festus , étoient entièrement consumées.

Piaculares , celles qu'on immoloit pour expier quelque grand crime.

Harnigæ ; on appelloit ainsi , selon Festus , les *vic-times* dont les entrailles étoient adhérentes.

Medialis vic-tima , étoit une brebis noire que l'on immoloit l'après-dinée.

Probata ; on examinait , comme on l'a dit , la *vic-time* avant que de l'immoler ; & quand elle étoit reçue , on la nommoit *probata hostia* ; on la conduisoit ensuite à l'autel , ce que l'on appelloit *ducere hostiam*.

Ducuntur niveæ, populo plaudente, juvencæ.

On lui mettoit au cou un écriteau où étoit le nom de la divinité à laquelle on l'alloit immoler ; & l'on remarquoit attentivement si elle résistoit, ou si elle marchoit sans peine ; car l'on croyoit que les dieux rejetoient les *vic-times* forcées.

On pensoit encore que si la *vic-time* s'échappoit des mains des sacrificateurs, & s'enfuyoit, c'étoit un mauvais augure qui présageoit quelque malheur. Valere Maxime, l. VIII, c. 6, observe que les dieux avoient averti Pompée par la fuite des *vic-times*, de ne se point commettre avec César. On observoit enfin si la *vic-time* pouffoit des cris & des mugissemens extraordinaires, avant que de recevoir le premier coup de la main du sacrificateur. (D. J.)

VICTIME ARTIFICIELLE, (*Littérat.*) c'étoit une *vic-time* factice, faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, & qu'on offroit aux dieux, quand on n'avoit point de *vic-times* naturelles, ou qu'on ne pouvoit leur en offrir d'autres. C'est ainsi que, selon Porphyre, Pythagore offrit un bœuf de pâte en sacrifice. Athénée rapporte de même, qu'Empédocle, disciple de Pythagore, ayant été couronné aux jeux olympiques, distribua à ceux qui étoient présens, un bœuf fait de myrrhe, d'encens, & de toutes sortes d'aromates. Pythagore avoit tiré cette coutume d'Egypte, où elle étoit fort ancienne, & où elle se pratiquoit encore du temps d'Hérodote. (D. J.)

VICTOIRE, s. f. (*Art. milit.*) c'est l'événement heureux d'un combat, ou le gain d'une bataille ; c'est l'action la plus brillante d'un général, lorsqu'elle est le fruit de ses dispositions & de ses manœuvres, & qu'il peut dire comme Epaminondas, *j'ai vaincu les ennemis*. V. TACTIQUE.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une victoire, ce sont les obstacles qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. *Ce ne sont pas toujours*, dit M. de Folard, *les victoires du plus grand éclat, qui produisent les grandes gloires, & qui illustrent le plus la réputation des grands capitaines, mais la manière de vaincre ; c'est-à-dire, l'art*

avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du général que l'on a vaincu. Lorsque la victoire n'est due qu'à la supériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du général opposé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre ; à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Il faut donc que la victoire, pour illustrer véritablement le général, soit attribuée à ses bonnes dispositions, à la science de ses manœuvres, à la manière dont il a su employer ses troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, à-peu-près égal en forces. Comme ces circonstances concourent rarement ensemble, il s'ensuit que toutes les victoires ne sont pas également glorieuses. Aussi n'est-ce point le gain d'une seule bataille qui fait la réputation des généraux ; mais la continuité des succès heureux ; parce qu'on suppose qu'ils sont le fruit des talens & de la science militaire. Il y a eu des généraux, tels que le fameux amiral de Coligny & le prince d'Orange, Guillaume III, roi d'Angleterre, qui, sans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été regardés comme de grands capitaines, & qui l'étoient effectivement. Ils commandoient, au moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point absolument les maîtres ; ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec lesquels il falloit se concerter ; ce qui est susceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées : mais la manière dont ils se tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour : delà cette réputation justement acquise & méritée de grands capitaines.

Nous avons observé, *article BATAILLE*, que M. le maréchal de Puyfégur pensoit que les batailles étoient assez souvent la ressource des généraux peu intelligens, qui se sentoient incapables de suivre un projet de guerre sans combattre, risquoient cet événement au hasard de ce qui pouvoit en arriver. Des généraux de cette espèce peuvent gagner des batailles, sans que leur gloire en soit plus grande.

Le gain d'une bataille ou la victoire étant toujours incertaine, & la perte des hommes

toujours très-considérable , la prudence & l'humanité ne permettent de se livrer à ces fortes d'actions que dans le cas de nécessité absolue , & lorsqu'il est impossible de faire autrement sans s'exposer à quelque inconvénient fâcheux. Lorsqu'on le peut, on n'est point excusable de hasarder la vie de tant de braves soldats , dont la perte est irréparable.

Cependant la plupart des généraux d'armées, dit M. de Folard, n'y font pas assez d'attention. « Il semble qu'ils comptent » pour rien la vie de leurs soldats & de » leurs officiers : qu'ils soient assommés par » milliers, n'importe ; ils se consolent de » leur perte s'ils peuvent réussir dans leurs » entreprises exécutées sans conduite ou » sans nécessité. Auguste ne put se con- » soler de la défaite de ses légions taillées » en pièces en Allemagne. Il sentit si vive- » ment cette perte , qu'il s'écrioit à tout » moment , *Varrus , rends moi mes » légions* , & Varrus avoit péri avec elles ; » tant il reconnoissoit qu'il n'est pas au » pouvoir des plus grands princes de réta- » blir une infanterie d'élite qu'on vient de » perdre ; on ne la recouvre pas avec de » l'argent.

» Il y a un art de ménager la vie des » troupes , mais il s'est perdu avec M. de » Turenne. Il y en a un autre de les rendre » invincibles , de former de bons officiers , » & des hommes capables d'être à la tête » des armées par l'excellence de la disci- » pline militaire : seroit-il enterré avec » les Romains ? Ne seroit-il pas plus aisé » de le ressusciter , que de trouver des gens » assez dociles pour approuver ce qui n'est » pas sorti de leur tête ?

» Le général Banier , qui étoit sans con- » tredit un des plus grands guerriers de son » siècle , ne pensoit jamais à aucun dessein » tant soit peu considérable , qu'il ne son- » geât en même temps à ménager la vie » des soldats. Il détestoit les voies meur- » trières , & blâmoit hautement les géné- » raux qui sacrifioient tout à leur réputa- » tion. Il se vançoit de n'avoir jamais ha- » sardé ni formé aucune entreprise , sans » une raison évidente. Encore que César , » dans la guerre d'Afranius , fût assuré de » la victoire , il ne voulut jamais hasarder

» une bataille contre lui , pour épargner » la vie de ses troupes , que lorsqu'il s'ap- » perçut que l'armée ennemie tiroit à sa » ruine , lui ayant non seulement coupé » les vivres , mais encore l'eau ; il la ré- » duisit enfin par une sage circonspection , » à mettre les armes bas. » *Comment. sur Polybe* , tome IV , page 411.

Ce qui peut , suivant M. le maréchal de Puyféguur , contribuer à la victoire , c'est l'avantage de la situation des lieux pour attaquer & pour se défendre ; la supériorité du nombre ; la force dans l'ordre de bataille ; le secret de faire combattre à la fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire , le plus de courage dans les troupes , & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties se trouvent réunies , on peut , dit cet illustre maréchal , être assuré de la victoire : mais elles se trouvent souvent partagées ; d'ailleurs il est peu de généraux qui ne fassent des fautes plus ou moins importantes , qui donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui fait en profiter , & qui décident quelquefois de la victoire.* En effet , selon M. de Turenne , *il arrive souvent à la guerre aux capitaines les plus expérimentés , des accidens sur lesquels on auroit raison de discourir beaucoup , si l'expérience ne faisoit pas voir que les plus habiles sont ceux qui font le moins de fautes ; fautes que , comme il l'observe , il est plus aisé de remarquer que de prévenir.* César lui-même n'en est pas toujours exempt ; c'est ce que M. le maréchal de Puyféguur entend de démontrer dans son livre de *l'Art de la guerre* , tome II , chap. II , art. 4.

Il n'est pas rare de voir des victoires équivoques , ou que les deux partis s'attribuent également ; mais le temps & les suites font bientôt découvrir quel est le parti qui est véritablement victorieux. Chez les Grecs le succès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ses morts s'avoit vaincue ; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour servir de monument de sa victoire.

Lorsque la victoire est acquise , il y a un art de savoir en profiter , & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en résulter. Peu de généraux savent cet art ou veulent

en profiter. Tout le monde fait ce que Marcellus dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille de Cannes. *Vincere scis, Annibal, sed victoriâ uti nescis.* On a fait le même reproche à Gustave Adolphe, après le gain de la bataille de Leipfick, de n'avoir pas marché à Vienne, dans l'étonnement où cette bataille avoit jeté la cour impériale.

Il est certain que, pour peu qu'on donne de loisir à l'ennemi vaincu, il peut, avec des soins & de la diligence, réparer ses pertes, faire revenir le courage à ses soldats, à ses alliés, & trouver le moyen de réparer pour arrêter ou suspendre les progrès du victorieux. Mais il est vraisemblable que dans le moment de satisfaction que produit une victoire, on s'en trouve pour ainsi dire enivré; que comme on n'a pu compter absolument sur cet événement, les mesures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit possible, ne se présentent pas d'abord à l'esprit. D'ailleurs, on ignore souvent la grandeur & l'importance de la victoire, la perte qu'elle a causée à l'ennemi, & quel est le découragement & la dispersion de son armée. On vient d'acquiescer une très-grande gloire; on craint de la compromettre par de nouvelles entreprises dont le succès ne paroît pas assuré. Telles sont peut-être les différentes considérations qui empêchent quelquefois de tirer des victoires tous les avantages qui devoient en résulter. Lorsqu'on est bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi, & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'est plus temps. Les esprits sont revenus de leur première frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux secours; ses soldats dispersés sont rassemblés sous leurs drapeaux. Alors, s'il n'est point assez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au moins peut-il le soutenir dans un bon poste, ou sous la protection du canon de l'une de ses places. Par-là, on se trouve arrêté & gêné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la victoire ne produit guère d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, si l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet incon-

venient lorsqu'on poursuit, comme le dit M. le maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance, & qu'on s'en défait pour une bonne fois; mais bien des généraux, dit-il, ne se soucient pas de finir la guerre si-tôt.

Immédiatement après la bataille, ou dès que la victoire est assurée, le général fait partir un officier de marque avec une lettre pour apprendre au souverain l'heureux succès du combat, & l'instruire fort en gros, des principales circonstances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un second officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exakte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il est assez ordinaire d'y diminuer la perte, & d'augmenter celle de l'ennemi; mais comme chaque parti publie des relations du même combat, il est aisé, en les comparant les unes avec les autres, de juger à-peu-près de la vérité.

Nous observerons à cette occasion, qu'une relation bien faite, bien claire & bien précise, fait juger avantageusement des talents du général. Si elle est mal dirigée & mal conçue, on a de la peine à croire qu'il ait eu des idées bien nettes de sa besogne. Cette sorte de travail, au reste, ne doit être faite que par lui seul. Ce ne doit point être l'ouvrage d'un secrétaire, mais de celui qui a été l'ame de toute l'action. On a vu des relations qui, bien-entendues, imputoient elles-mêmes des fautes d'inadvertance à ceux qui les avoient fait dresser. Avec un peu d'habitude de penser & d'écrire, on n'aggraveroit pas au moins ses fautes, en les avouant sans s'en apercevoir. Qu'il nous soit permis de citer ici une relation qui nous a paru répondre à la beauté de l'action; c'est celle de la bataille de Berghen.

Il est du devoir du victorieux, après la bataille, de retirer les blessés du champ de bataille, de les faire conduire dans les hôpitaux, & de veiller à ce qu'ils soient bien traités. On doit avoir également soin de ses soldats & de ceux de l'ennemi; c'est un devoir que prescrit l'humanité,

& qu'on n'a pas besoin de recommander aux généraux François. On fait aussi enter- rer les morts le lendemain de la bataille ; afin qu'ils n'infectent point l'air par leur corruption.

Pendant que les gens commandés pour cette opération y procedent, on fuit l'ennemi, & on le fait harceler autant qu'on le peut par différens détachemens de l'armée, qui le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait pris quelque position où il soit dangereux de le forcer.

Ce qui doit caractériser une victoire complete & en être la suite, c'est l'attaque des places de l'ennemi. Le gain de plusieurs victoires, dit M. le chevalier de Folard, ne sert de rien, s'il n'est suivi de la prise des forteresses ennemies. Ce n'est que par là qu'on peut compter sur un établissement solide dans le pays ennemi ; sans quoi une seule défaite peut faire perdre les avantages de plusieurs victoires.

Quel que soit le brillant d'une victoire, on ne doit pas s'en laisser éblouir, & se livrer à ce qu'elle a de flatteur, sans songer aux suites d'une défaite.

Polybe fait sur ce sujet les réflexions suivantes, par lesquelles nous terminerons cet article.

« La plupart des généraux & des rois, » dit cet auteur célèbre, lorsqu'il s'agit » de donner une bataille générale, n'ai- » ment à se représenter que la gloire & » l'utilité qu'ils tireront de la victoire ; ils » ne pensent qu'à la maniere dont ils en » useront avec chacun, en cas que les cho- » ses réussissent selon leurs souhaits : ja- » mais ils ne se mettent devant les yeux » les suites malheureuses d'une défaite ; » jamais ils ne s'occupent de la conduite » qu'ils devront garder dans les revers de » la fortune ; & cela parce que l'un se pré- » sente de soi-même à l'esprit, & que l'au- » tre demande beaucoup de prévoyance. » Cependant cette négligence à faire des » réflexions sur les malheurs qui peuvent » arriver, a souvent été cause que des » chefs, malgré le courage & la valeur » des soldats, ont été honteusement vain- » cus, ont perdu la gloire qu'ils avoient » acquise par d'autres exploits, & ont » passé le reste de leurs jours dans la honte

» & dans l'ignominie. Il est aisé de se con- » vaincre qu'il y a un grand nombre de » généraux qui sont tombés dans cette » faute, & que c'est aux soins de l'éviter, » que l'on reconnoît sur-tout combien un » homme est différent d'un autre. Le temps » passé nous en fournit une infinité d'exem- » ples. » *Hist. de Polybe*, liv. XI, ch. 1. *Voyez BATAILLE, GUERRE, & RE- TRAITÉ.* (Q)

VICTOIRE ACTIAQUE, (*Hist. rom.*) *actiaca victoria* ; victoire qu'Auguste, ou pour mieux dire, son général, remporta sur Marc-Antoine auprès du cap & de la ville d'Actium. Ce prince, pour rendre recommandable à la postérité la mémoire de cet événement, fit bâtir la ville de Nicopolis. Il agrandit le vieux temple d'Apollon, où il consacra les rystres des navires ennemis ; enfin il y augmenta la magnificence des jeux solennels nommés *actiaques*, qui se donnoient de cinq en cinq ans, à la maniere des jeux olympiques.

VICTOIRE (*Jeux de la*) *Antiq. grecq. & rom.* On appelloit *jeux de la victoire*, les jeux publics célébrés aux rejouissances faites à l'occasion d'une victoire. Les auteurs grecs les nomment *ἐπιθίνιοι ἀγῶνες*, les *jeux de la victoire*, ou *ἐπιθίνιος ἑορτή*, *fête de la victoire*, & les inscriptions latines, *ludos victoriae*. Les Romains, à l'imitation des Grecs, célébrèrent les fêtes & les *jeux de la victoire*, qui se faisoient d'abord après les jeux capitulins, Auguste après la bataille d'Actium, Septime Sévere après la défaite de Pescenius Niger. La ville de Tarse fit frapper à cette occasion des médaillons sur lesquels on voit les symboles des jeux publics, & l'inscription grecque qui signifioit *jeux de la victoire*, célébrés en l'honneur de Septime Sévere, sur le modele des jeux olympiques de la Grece.

L'an 166, Lucius Vérus revint à Rome de son expédition contre les Parthes ; le sénat lui décerna, & à Marc-Aurele, les honneurs du triomphe ; les deux empereurs firent leur entrée triomphante dans Rome, vers le commencement du mois d'août de la même année ; la cérémonie fut suivie de jeux & de spectacles magnifiques, du nombre desquels furent les *jeux*
de

de la victoire *νικη*, mentionnés sur le marbre de Cyzique. On éleva dans Rome plusieurs monumens, en mémoire des victoires des armées romaines sur les Parthes. Les médailles nous en ont conservé la plupart des dessins : & je n'en rappelle qu'un seul gravé au revers d'un beau médaillon de bronze, de Lucius Verus; ce prince y est représenté offrant la victoire à Jupiter Capitolin, & couronné par la ville de Rome. La célébration des jeux fut de la dernière magnificence; un pancratiate Corus y combattit, & y gagna un prix en or. La ville de Thessalonique fit graver sur ses monnoies les symboles des jeux de la victoire, qui furent célébrés en réjouissance des victoires que Gordien Pie remporta sur les Perses. Nous avons un marbre de Cyzique, qui nous apprend qu'on célébra à Rome des jeux de la victoire, sous le regne de Marc-Aurele. (D. J.)

VICTOIRE, (*Mythol. Littérat.*) Les Grecs personnifièrent la Victoire, & en firent une divinité qu'ils nommerent *Νίκη*; Varron la donne pour fille du Ciel & de la Terre; mais Hésiode avoit eu une idée plus ingénieuse, en la faisant fille du Styx & de Pallante. Tous les peuples lui consacrerent des temples, des statues & des autels.

Les Athéniens érigerent dans leur capitale un temple à la Victoire, & y placèrent sa statue sans ailes, afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs; ainsi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pausanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'Anthologie, deux vers qui sont écrits sur une statue de la Victoire, dont les ailes furent brûlées par un coup de foudre. Voici le sens de ces vers. « Rome, reine du monde, ta gloire » ne sauroit périr, puisque la Victoire » n'ayant plus d'ailes, ne peut plus te » quitter. »

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, sous le consulat de L. Posthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédièrent encore, selon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour

Tome XXXV.

se la rendre propice. Enfin, dans le succès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres peuples, ils multiplierent dans Rome & dans toute l'Italie le nombre des autels à sa gloire. Sylla victorieux, établit des jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la représentoit ordinairement comme une jeune déesse, avec des ailes, tenant d'une main une couronne de laurier & de l'autre une palme; quelquefois elle est montée sur un globe, pour apprendre qu'elle domine sur toute la terre. Domitien la fit représenter avec une corne d'abondance. Les Egyptiens la figuroient sous l'emblème d'un aigle, oiseau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiseaux.

Nous avons encore un assez grand nombre de statues de la Victoire, dans les divers cabinets d'antiquités: ce sont en petit des copies, dont les originaux embellissoient les temples & les places de Rome. On en trouvera quelques représentations dans M. de la Chauffe, le P. Montfaucon, & autres antiquaires. On n'offroit en sacrifice à cette divinité, que les fruits de la terre, c'est qu'elle les consume. Une Victoire posée sur une proue de navire, désigne une victoire navale. Ce sont de nos jours celles qui sont les plus glorieuses & les plus utiles. C'est à l'Angleterre qu'appartiennent ces fortes de triomphes. (D. J.)

VICTOIRE. (*Iconol.*) On la représente communément assise sur un trophée d'armes, ayant des ailes, & tenant une couronne de laurier d'une main, & de l'autre une branche de palmier. Voyez VICTOIRE, *mythologie*.

VICTOIRE. (*Art. numism.*) La figure de la Victoire est un des types les plus fréquens sur les médailles de tous les empereurs. Elle y est représentée en cent manières différentes; on y voit souvent avec elle le bouclier, tantôt suspendu à une colonne, tantôt entre les mains de la déesse, & les mots abrégés S. P. Q. R. quelquefois en légende sur le contour de la médaille, quelquefois gravés sur le bouclier même. Nous avons entre les consécractions d'Auguste, une médaille où d'un

Ccc

côté est la tête d'Auguste, avec la légende *divus Augustus pater*; au revers, la *Victoire*, sans autre légende que S. C. Dans une autre médaille de cet empereur, on voit la *Victoire* gravée sur le revers, ayant le pié sur un globe, les ailes étendues comme pour voler, portant de sa main droite une couronne de laurier, & de sa gauche l'étendard du prince. Dans une troisième médaille du même empereur, on voit la *Victoire* assise sur les dépouilles des ennemis, ayant un trophée planté devant elle, & portant un bouclier, avec ces mots, *Victoria Augusti*. Sur le revers d'une médaille d'argent de L. Hostilius, la *Victoire* se trouve dépeinte portant d'une main le caducée, qui est la verge de paix de Mercure, & de l'autre un trophée des dépouilles des ennemis. Voilà la vraie *Victoire*, digne d'éloges. (D. J.)

VICTOIRE de S. Michel sur le diable, (Peinture.) fameux tableau de Raphaël. Dans les conférences de l'académie de peinture, recueillies par Félibien, la première traite des perfections du dessin & de l'expression de cet admirable tableau. J'y renvoie les curieux. Ils y trouveront en même temps d'excellentes remarques qui ne peuvent qu'être utiles aux gens de l'art, & très-agréables aux amateurs, sur-tout s'ils ont sous les yeux quelque estampe choisie du tableau. Mais pour doubler le plaisir, il faut y joindre la description sublime, que Milton fait du combat & de la *victoire de S. Michel sur le diable*, dans son *Paradis perdu*, *Paradise lost*, book 6, v. 300, &c.

For likest Gods they seem'd.

Stood they or mov'd, in stature, motion, arms,

Fit to decide the empire of great Heav'n.

Now wav'd their fiery swords, and in the air

Made horrid circles; two broad suns their shields

Blaz'd opposite, while expectation stood

In horror: from each hand with speed retir'd

Where erst was thickest fight, th'angelic throng;

And left large field, unsafe within the wind

Of such commotion: such as (to see forth

Great things by small) if natur's concord broke

Among the constellations were were sprung,

Two planets rushing from aspect malign

Of fiercest opposition, in mid-sky,

Should combat, and their jarring phears confound...

» Ils ressembloient à des dieux, soit
» qu'ils se tintent de pié ferme, soit
» qu'ils allassent en avant; leur stature,
» leurs mouvemens & leurs armes mon-
» troient qu'ils étoient propres à décider
» du grand empire du ciel. On les voyoit
» tourner avec une rapidité incroyable
» leurs épées flamboyantes, qui traçoient
» par les airs d'horribles spheres de feu.
» Leurs boucliers, tels que deux grands
» soleils, resplendissoient vis-à-vis l'un de
» l'autre. Ce grand spectacle suspendit
» le mouvement des deux partis, saisis
» d'horreur, &c.... »

Je donne le reste à traduire aux plus habiles.

VICTOIRE, (*Sculpt. antiq.*) petite statue d'or, d'ivoire, & autres matieres, que les anciens mettoient ordinairement dans la main de leurs idoles. Il y en avoit entr'autres une fort belle que Verrès avoit détachée à Enna d'une grande statue de Cérés. Il en avoit ôté plusieurs autres d'un ancien temple de Junon, sur le promontoire de Malte. Denys l'ancien ne se faisoit point aussi de scrupule d'enlever de semblables petites *Victoires* d'or que les dieux tenoient à la main, & qu'à l'entendre ils lui présentoient eux-mêmes. Je ne les prends pas, disoit-il, je les accepte. C'est être doublement coupable, de voler les dieux & d'en rire. (D. J.)

VICTORIA, (*Géogr. anc.*) 1^o. ville de la Grande-Bretagne, que Ptolomée, l. II, chap. 3, donne aux Dani; c'est présentement Caer-Guich, selon Camden; 2^o. ville de la Mauritanie Césarienne. Marmol dit qu'on la nomme aujourd'hui *Agobel*.

VICTORIÆ-JULIOBRIGENSIVM PORTUS, (*Géogr. anc.*) port d'Espagne citérieure. Plin, l. III, ch. 20, qui y met une ville de même nom, la donne aux Vardules. C'est aujourd'hui Saint-Andero, appellé par Mariana, *Sancti Emederrii portus*.

VICTORIAT, f. m. (*Antiq.*) Le P. Hardouin nomme ainsi deux médailles consulaires d'argent, au revers d'une *Victoire*

affise, sous laquelle on lit le mot *victrix*. Elles sont gravées à l'année 1681 du Journal des sçavans. (D. J.)

VICTORIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a remporté la victoire. On dit, un prince *victorieux*, une armée *victorieuse*. Jesus-Christ est demeuré *victorieux* du vieux serpent, du péché, de la mort & de l'enfer; un raisonnement *victorieux*, une piece *victorieuse*, une grace *victorieuse*.

VICTUAILLES, f. f. (*Gramm.*) terme de commerce de mer, qui signifie les *vivres* ou *provisions de bouche* qu'on embarque dans un vaisseau. *Diction. de Comm.*

VICTUAILLEUR, f. m. (*Marine.*) celui qui fournit les victuailles ou vivres d'un vaisseau marchand. V. VICTUAILLES.

VICTUMVIÆ, (*Géogr. anc.*) entrepôt ou lieu de marché en Italie, dans la Cispadane. Tite-Live, l. XXI, c. 57, dit que les romains avoient fortifié ce lieu durant la guerre qu'ils avoient eue avec les Gaulois, & les peuples des environs s'y étoient retirés comme dans un lieu de sûreté. Annibal ayant pris *Vicumvia*, pillé & ruina entièrement ce lieu. (D. J.)

VICUS. (*Géogr. anc.*) Ce nom latin, qui signifie dans son origine une *rue*, un *quartier*, s'est donné dans la suite en géographie, avec des épithetes distinctives, à des villages, à des bourgs & à plusieurs lieux assez considérables, dont voici des exemples.

Vicus-Apollonos, lieu d'Egypte au delà du Nil, entre Thebes & Coptos, selon Antonin.

Vicus-Aquarius, lieu de l'Espagne Tarragonoise, sur la route d'Asturica à Sarragoffe.

Vicus-Augusti, nom de deux lieux de l'Afrique propre, l'un sur la route d'Hippone à Carthage, l'autre sur la route de Carthage à Sufetula.

Vicus-Cuminarius, lieu de l'Espagne Tarragonoise, chez les Carpétains; on croit que c'est aujourd'hui Santa-Cruz de la Zarza.

Vicus-Julius. Il y a deux lieux de ce nom; l'un dans la Gaule Lyonnaise, que M. de Valois croit être la ville d'Aire; l'autre dans la Gaule Belgique, que Cluvier pense être Germersheim.

Vicus-Novus, lieu d'Italie dans l'Ombrie, sur la route de Rome à Adria.

Vicus-Valerius, lieu d'Italie dans le Latium; Ortelius dit que c'est aujourd'hui Vicovaro.

Vicus-Varianus, lieu d'Italie, sur la route d'Aquilée à Bologne. Cluvier pense que c'est aujourd'hui Vigo. (D. J.)

VIDAME, f. m. (*Gramm. Hist. Jurisprud.*) *vice dominus seu vice dominus*, est celui qui représente & tient la place de l'évêque; il a été ainsi appelé, parce que l'évêque étoit appelé par excellence *dominus*, ou par contraction *domnus*, & qu'en vieux françois *dam* ou *dom* signifioit aussi *monseigneur*.

La fonction des *vidames* étoit d'exercer la justice temporelle des évêques, de sorte que les *vidames* étoient à leur égard à-peu-près ce que les vicomtes étoient à l'égard des comtes; avec cette différence néanmoins, que sous un même comte il y avoit plusieurs vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'administration de la justice; au lieu que dans chaque évêché il n'y a qu'un seul *vidame*, lequel tient en fief la justice temporelle de l'évêque, & qu'il a la haute, moyenne & basse justice.

Mais comme les vicomtes, de simples officiers qu'ils étoient, se firent seigneurs, les *vidames* changerent aussi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet, on ne connoit point de *vidame* en France qui ne relève de quelque évêque, ou qui ne soit annexé & réuni au temporel d'un évêché, comme le *vidame* de Beauvais, appelé présentement le *vidame de Gerberoy*, qui a été réuni à l'évêché de Beauvais.

Il est même à remarquer que la plupart des *vidames* ont pris leur nom des villes épiscopales, quoique leurs seigneuries en soient souvent fort éloignées, tels que les *vidames* de Rheims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, & autres. Voyez Ducange, au mot *advocati*, les *Recherches* de Pasquier; Loyseau, *Des seigneuries*, & VIDAMÉ. (A)

VIDAMÉ, (*Jurisprud.*) est l'office de *vidame*: il s'entend aussi du district ou territoire dans lequel il exerce sa juridiction. Voyez VIDAME. (A)

VIDE-COQ. Voyez BÉCASSE.

VIDELLE, f. f. (*Pâtissier.*) c'est un petit instrument de métal, composé d'une petite roulette & d'un manche, dont les pâtissiers se servent pour couper leur pâte en longs filets, pour couvrir ou servir d'ornemens à diverses pièces de four. (*D. J.*)

VIDIMER, v. act. (*Gramm. Jurisp.*) ancien terme de pratique, que l'on disoit pour collationner la copie d'un acte à son original. Ce terme vient de ces mots, *vidimus certas litteras*, que l'on mettoit sur les copies collationnées. V. *VIDIMUS.* (*A*)

VIDIMUS, f. m. (*Gramm. Jurisp.*) terme latin, consacré dans l'ancien usage pour exprimer un transcrit ou copie de pièce que l'on faisoit pour suppléer l'original, en faisant mention en tête de ce transcrit, que l'on en avoit vu l'original, dont la teneur étoit telle que la copie qui étoit après transcrite.

On appelloit ces transcrits ou copies, des *vidimus*, parce qu'ils commençoient par ces mots, *vidimus certas litteras quarum tenor sequitur.*

Ces *vidimus* faisoient la même foi lorsqu'ils étoient scellés : nous avons plusieurs anciennes ordonnances qui le déclarent expressément.

L'usage de cette locution *vidimus* n'est pas bien constant ni bien uniforme avant le quatorzième siècle.

Quelques-uns de ces *vidimus* étoient en françois, d'autres en latin ; la forme de ce dernier varioit au commencement ; on mettoit quelquefois *inspeximus*, ou bien *notum facimus nos vidisse litteras* : on se fixa enfin à cette forme ordinaire, *vidimus certas litteras*, &c.

On trouve dans le *Recueil des ordonnances de la troisième race*, tome I, page 20, un *vidimus* donné par Philippe le Long en 1320, sur un autre *vidimus* de Philippe-le-Bel de l'an 1296 ; celui-ci commençoit par ces mots : *Philippus*, &c. *notum facimus nos vidisse, tenuisse & intellexisse quoddam instrumentum*, &c.

Le roi n'étoit pas le seul qui donnât des *vidimus* ; les princes & grands du royaume, & les autres personnes publiques en donnoient pareillement chacun en ce qui le

concernoit : le prévôt de Paris mettoit son *vidimus* aux expéditions des lettres royales qui étoient enrégistrées au registre des bannières, & le *vidimus* avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des secrétaires du roi. On ne voit point que les actes de la juridiction fussent sujets au *vidimus*. Voyez le *Gloss.* de Ducange, le *Recueil des ordonnances de la troisième race*, Imbert, Joly, & le mot COPIE COLLATIONNÉE. (*A*)

VIDIN, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne dans la Bulgarie, sur la droite du Danube, à 65 lieues au sud-est de Belgrade, avec un archevêché du rit grec. Les Turcs font les maîtres de cette ville depuis 1689, qu'ils la reprirent sur les Impériaux. *Longit.* 42, 4 ; *latit.* 44, 8. (*D. J.*)

VIDOMNE, f. m. (*Hist. de Geneve.*) titre & dignité que possédoit un seigneur dans la ville de Geneve : ses fonctions répondoient à celles des vidames de France. Les *vidomnes* de Geneve avoient été institués pour défendre les biens temporels de l'église & de l'évêque. Les comtes de Savoie, après avoir tenté sans succès toutes sortes de moyens pour se rendre souverains du Genevois, prirent le parti d'acheter le *vidomnat* de la république. Amédée V en traita avec Guillaume de Conflans, qui en étoit évêque, & il fit exercer cette juridiction par un lieutenant qui se nommoit *vidomne*. Enfin les Genevois, tyrannisés par les ducs de Savoie & par leur propre évêque, Pierre de la Baume, formèrent des conseils dans leur ville, à l'imitation des cantons de Berne & de Fribourg, avec lesquels ils avoient fait alliance le 7 novembre 1529. L'un de ces conseils, qui étoit celui des deux cents, résolut d'établir à perpétuité une nouvelle cour de justice. Il la composa d'un lieutenant & de quatre assesseurs, qu'on a depuis nommés *auditeurs*, pour que ce tribunal tint lieu de celui du *vidomne*, dont le nom & l'office seroient abolis pour toujours. Ce projet a été si bien exécuté, que depuis ce temps-là on n'a plus entendu parler de *vidomne* à Geneve. (*D. J.*)

VIDOTARA, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée, lib. II, cap. 3, le marque sur la côte septentrio-

male, entre *Rherigonius Sinus* & *Clotia Aëstuarium*.

Ce golfe, nommé *Riacius lacus* par Buchanan, n'est pas, comme Ptolomée dit, sur la côte septentrionale, mais sur la côte occidentale de l'Ecosse, dans la province de Carrik. Du temps de Ptolomée, la position de la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, appelée depuis l'*Ecosse*, n'étoit pas connue : on croyoit qu'elle s'étendoit de l'ouest à l'est, au lieu qu'elle s'étend du midi au-nord.

L'auteur des *Délices de la Grande-Bretagne*, pag. 1185, observe que Ptolomée, parlant des deux golfes qui font la presqu'île de Mull, appelle l'un *Rherigonius Sinus*, & l'autre *Vidotara*, marquant par le premier de ces noms le golfe de Glen-Luce, & par le second celui de Rian; mais Buchanan, & quelques autres après lui, ont prétendu que ces noms étoient renversés, & que *Rherigonius Sinus* devoit signifier le golfe ou le lac de Rian. (D. J.)

VIDOURLE, s. f. (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Vidurlus*, petite rivière de France en Languedoc. Elle naît dans le diocèse d'Alais, & se perd dans l'étang de Thau, à trois lieues de Montpellier. (D. J.)

VIDRUS, (Géog. anc.) fleuve de la Germanie, dans Ptolomée. Spener observe que la branche occidentale de l'Ems s'appelloit anciennement *Vider* ou *Wider*. (D. J.)

VIDUA, (Géog. anc.) fleuve de l'Irlande. Ptolomée, liv. II, chap. 2, place l'embouchure de ce fleuve sur la côte septentrionale, entre le promontoire *Veniennium*, & l'embouchure du fleuve *Argita*. Le nom moderne de ce fleuve est *Crodagh*, selon Cambden. (D. J.)

VIDUCASSIUM CIVITAS, (Géog. anc.) ancienne ville des Gaules, & la capitale des peuples Vadiocasses ou Badiocasses. La plupart des commentateurs ne sachant ce qu'étoit devenue cette ville, ont pensé que les *Viducasses* de Plin étoient les mêmes que les Vadiocasses ou Badiocasses que cet auteur nomme immédiatement après, & qui sont ceux de Bayeux, peu éloignés delà; mais la découverte que l'on fit en 1704 du véritable endroit où cette

ancienne ville étoit située, doit faire changer de langage.

Il y a à deux lieues de Caen en basse-Normandie un village qu'on appelle *Vieux*, où l'on trouve depuis long-temps une si grande quantité de restes d'antiquités, que le savant M. Huet, ancien évêque d'Avranches, auteur des *Origines de Caen*, n'a pas douté que les Romains n'eussent eu en ce lieu-là un camp considérable : il avoit même cru que le nom de *Vieux* pouvoit venir de *Vetera Castra*, comme celui de Coutance, ville peu éloignée, vient de *Constantia Castra*, qui s'est toujours conservé dans les titres du pays.

Enfin en 1704 l'intendant de la province eut la curiosité d'examiner de près ces ruines, dont les plus apparentes étoient un aqueduc, un reste de chauffée, quelques débris des colonnes, des fragmens d'inscriptions, &c. Il fit fouiller aux environs, & découvrit ainsi plusieurs édifices, dont les fondations étoient encore entières. Entre ces édifices, le plus remarquable est un gymnase, avec des bains, dont la disposition, l'étendue & toutes les dépendances, sont conformes aux règles de Vitruve.

Ces témoignages d'une ancienne ville se trouverent confirmés par les inscriptions que l'on déterra parmi ses ruines, & par celles qui avoient déjà été découvertes aux environs. Elles sont presque toutes d'une espèce de marbre rouge veiné, dont la carrière subsiste encore à *Vieux*. Dans ces inscriptions, & sur-tout dans celle qui, suivant la tradition du pays, fut transportée de *Vieux* à Thorigny du temps de François I, par les soins de Joachim de Matignon, il est parlé de la ville des Viducassiens, *civitas Viducassium*, que l'on trouve aussi nommée dans Ptolomée, & dont Plin fait mention dans le dénombrement des peuples de la seconde Lyonnoise, *Parisi*, *Tre-casses*, *Andegavi*, *Viducasses* ou *Vadiocasses*, suivant d'anciens manuscrits.

La plus considérable de ces inscriptions est certainement celle qu'on a transportée de *Vieux* au château de Thorigny. Elle se trouve dans les *Mélanges d'antiquités* de M. Spon, à qui elle avoit été communiquée. C'est une base de marbre de cinq piés de haut sur deux de large, dont les trois faces

font écrites. La première qui manque dans M. Spon, apprend que cette base soutenoit la statue d'un P. Sennius Solemnis, originaire de la ville des *Viducassiens*, à qui les trois provinces des Gaules avoient d'un commun consentement déferé cet honneur dans sa ville, où l'on avoit assigné pour cela un certain espace sous le consulat d'Annius Pius & de Proculus, qui tombe à l'an de Rome 902, qui est celui où l'empereur Maximien fut tué à Aquilée.

Tref. Prov. Gall.

*Primo v. Monum. In Sua Civitate
Posuerunt Locum Ordo Civitatis
Vidue. Libenter Ded. P. XVIII.
An. Pio Et Proculo Cos.*

En voici une qui est écrite sur une base carrée & taillée en forme d'autel.

*Deo Marti
C. Victorius
Felix Pro Se Et
Junio Filio Svo
Et Maternæ Vic-
toris Conjugis
Mæ V. S. L. M. Diale
Et Basso Cos. Idibus
Martis.*

On a remarqué que le mot *mæ* de cette inscription a sans doute été mis au lieu de *suæ*, pour éviter l'équivoque, & que *Dialis*, le premier des deux consuls, nommé dans l'inscription, ne se trouve point dans les fastes qui nous restent, où l'on voit des consuls du nom de *Bassus* sous Néron, sous Sévère, sous Valérien, sous Gallien & sous Constantin. *Dialis* fut apparemment un de ces consuls substitués, *consules suffecti*, qui sont presque toujours omis dans les fastes.

On a trouvé dans les ruines de la ville des *Viducassiens* plusieurs médailles antiques du haut & du bas empire, depuis les premiers Césars jusqu'aux enfans du grand Constantin; d'où il est naturel de conclure que cette ville des *Viducassiens* n'a été entièrement détruite ou abandonnée que dans le quatrième siècle, par quelque révolution dont l'histoire a négligé de nous instruire.

La plus rare de ces médailles est grecque. Le jeune Diaduménien y est représenté avec cette inscription: M. ΟΙΕΑ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟΣ. On voit au revers le philosophe Héraclite avec cette légende: ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΕΦΕΣΙΩΝ.

Toutes les médailles de Diaduménien sont rares, mais les médailles grecques de ce prince sont encore plus rares que les latines, & le revers de celles-ci est unique. Il resteroit à savoir si c'est par l'Océan, des bords duquel la ville des *Viducassiens* étoit si proche, ou si c'est à travers l'espace immense des terres, que les peuples de cette contrée entretenoient commerce avec les Grecs. Peut-être que la curiosité a suffi pour faire passer des monnoies de l'Asie à une des extrémités de l'Europe, quand ces deux parties du monde étoient presque soumises à la même domination.

Au reste, M. l'abbé Belley croit que l'ancien nom de la ville des *Viducasses* étoit *Arigenus* dont parle Ptolomée, & que la table théodosienne appelle de même. La cité de Bayeux, *civitas Bajocassium*, contenoit dans la bas empire le territoire des peuples *Bajocasses* & des peuples *Viducasses*. Le chevalier DE JAUCOURT.

VIDUITÉ, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) est l'état de veuvage, c'est-à-dire, l'état d'une personne qui ayant été mariée, & ayant perdu son conjoint, n'a point encore passé à un autre mariage.

La condition de demeurer en *viduité* peut être imposée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité; mais elle n'empêche pas absolument celui à qui elle est imposée, de se marier: il est seulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que sous la condition de demeurer en *viduité*.

Année de viduité se prend quelquefois pour l'an de deuil que les femmes sont obligées de garder après la mort de leurs maris, sous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits. **V. DEUIL, NOCES, SECONDES NOCES, PEINE DE L'AN DU DEUIL.**

On entend aussi par *année ou droit de viduité*, en pays de droit écrit, un droit établi en faveur de la femme survivante, qui consiste en une certaine somme d'argent qu'on lui adjuge, tant pour les inté-

rêts de sa dot mobilière, que pour les aliments qui lui sont dus, aux dépens de la succession de son mari, pendant l'année du deuil. *V. le Traité des gains nuptiaux, chap. 12.*

Dans la coutume de Normandie, il y a une autre sorte de droit de *viduité*, qui est particulier à cette province; il consiste en ce que, suivant l'article 382 de cette coutume, le mari ayant un enfant né vif de sa femme, jouit par usufruit, tant qu'il se tient en *viduité*, de tout le revenu qui appartenait à sa femme lors de son décès, encore que l'enfant soit mort avant la dissolution du mariage; mais si le père se remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de sa femme décédée. *Voy. les commentateurs sur cet article. (A)*

VIE, f. f. (*Physiolog.*) c'est l'opposé de la mort, qui est la destruction absolue des organes vitaux, sans qu'ils puissent se rétablir; en sorte que la plus petite *vie* est celle dont on ne peut rien ôter, sans que la mort arrive. On voit que dans cet état délicat, il est difficile de distinguer le vivant du mort; mais prenant ici le nom de *vie* dans le sens commun, je la définis un mouvement continu des solides & des fluides de tout corps animé.

De ce double mouvement continu & réciproque, naît la nutrition, l'accroissement auquel succède le décroissement & la mort. *Voyez* tous ces mots. C'est assez de dire ici que de ce mouvement résulte la dissipation des parties aqueuses, mobiles, fluides; le reste devient impropre à circuler, & fait corps avec le tuyau qu'il bouche. Ainsi l'épaississement des humeurs, l'ossification des vaisseaux, sont les tristes mais nécessaires effets de la *vie*. La physiologie démontre comment la machine se détruit par nuances, sans qu'il soit possible de l'empêcher par aucun remède, & l'auteur des caractères en a fait un tableau d'après nature. Le voici :

Irene se transporte à grands frais en Epidaure, voit Esculape dans son temple, & le consulte sur tous ses maux. D'abord elle se plaint qu'elle est lassée & recrutée de fatigue; & le dieu prononce que cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire; elle dit qu'elle est le soir

sans appétit; l'oracle lui ordonne de dîner peu; elle ajoute qu'elle est sujette à des insomnies, & il lui prescrit de n'être au lit que pendant la nuit; elle lui demande pourquoi elle devient pesante, & quel remède; l'oracle répond qu'elle doit se lever avant midi, & quelquefois se servir de ses jambes pour marcher; elle lui déclare que le vin lui est nuisible; l'oracle lui dit de boire de l'eau; qu'elle a des indigestions; & il ajoute qu'elle fasse diète; ma vue s'affoiblit, dit Irene; prenez des lunettes, dit Esculape; je m'affoiblis moi-même, continue-t-elle, je ne suis ni si forte ni si saine que j'ai été; c'est, dit le dieu, que vous vieillissez; mais quel moyen de guérir de cette langueur? Le plus court, Irene, c'est de mourir, comme ont fait votre mère & votre aïeule.

Vous trouverez le commentaire de ce tableau au mot VIEILLESSE. (*D. J.*)

VIE de l'homme ou AGE, se prend en médecine pour la division de la *vie* humaine. La *vie* se partage en plusieurs âges, savoir, en enfance qui dure depuis le moment de la naissance jusqu'au temps où l'on commence à être susceptible de raison. Suit après l'âge de puberté, qui se termine à quatorze ans dans les hommes, & dans les filles à douze. L'adolescence succède depuis la quatorzième année jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans, ou pour mieux dire, tant que la personne prend de l'accroissement. On passe ensuite à l'âge viril, dont on sort à quarante-cinq ou cinquante ans. Delà on tombe dans la vieillesse qui se subdivise en vieillesse proprement dite, en caducité & décrépitude, qui est la borne de la *vie*.

Chaque âge a ses maladies particulières; elles dépendent de la fluidité des liquides, & de la résistance que leur opposent les solides. Dans les enfans, la délicatesse des fibres occasionne diverses maladies, comme le vomissement, la toux, les hernies, l'épaississement des liqueurs, d'où procèdent les aphtes, les fluxions; les diarrhées, les convulsions, sur-tout lorsque les dents commencent à paroître, ce qu'on appelle vulgairement le *germe des dents*. A peine les enfans sont-ils quittes de ces accidens, qu'ils deviennent sujets aux inflammations

des amygdales, au rachitis, aux éruptions vers la peau, comme la rougeole & la petite vérole, aux tumeurs des parotides, à l'épilepsie. Dans l'âge de puberté ils sont attaqués de fièvres aiguës, à quoi se joignent les hémorragies par le nez; & dans les filles, les pâles-couleurs. Cet âge est vraiment critique, selon Hippocrate; car si les maladies opiniâtres auxquelles les jeunes gens ont été sujets ne cessent alors, ou selon Celse, lorsque les hommes connoissent pour la première fois les femmes, & dans le sexe féminin au temps de l'éruption des règles, elles deviennent presque incurables. Dans l'adolescence, la tension des solides devenant plus considérable, les alimens étant d'une autre nature, les exercices plus violens, les humeurs sont plus atténuées, divisées & exaltées: delà résultent les fièvres inflammatoires & putrides, les péripneumonies, les crachemens de sang, qui, lorsqu'on les néglige, dégèrent en phthisie, maladie si commune à cet âge, qu'on ne pensoit pas autrefois que l'on y fût sujet, lorsque l'on avoit atteint l'âge viril, qui devient lui-même le regne de maladies très-considerables.

L'homme étant alors dans toute la force & la vigueur, les fibres ayant obtenu toute leur élasticité, les fluides se trouvent pressés avec plus d'impétuosité; delà naissent les efforts qu'ils font pour se soustraire à la violence de la pression; delà l'origine d'une plus grande dissipation par la transpiration, des inflammations, des dysenteries, des pleurésies, des flux hémorrhoidaux, des engorgemens du sang dans les vaisseaux du cerveau, qui produisent la frénésie, la léthargie, & autres accidens de cette espece, auxquels se joignent les maladies qu'entraînent après elles la trop grande application au travail, la débauche dans la première jeunesse, les veilles, l'ambition démesurée, enfin les passions violentes & l'abus des choses non naturelles; telles sont l'affection hypocondriaque, les vapeurs, la

consomption, la catalepsie & plusieurs autres.

La vieillesse devient à son tour la source d'un nombre de maladies fâcheuses, les fibres se dessèchent & se raccornissent, elles perdent leur élasticité, les vaisseaux s'obstruent, les pores de la peau se resserrent, la transpiration devient moins abondante; il se fait un reflux de cette matiere sur les autres parties (a). Delà naissent les apoplexies, les catarrhes, l'évacuation abondante des sérosités par le nez & par la voie des crachats, qu'on nomme vulgairement *pituite*; l'épaississement de l'humeur contenue dans les articulations, les rhumatismes, les diarrhées & les stranguries habituelles: de l'affaiblissement des vaisseaux & du raccornissement des fibres proviennent les dysuries, la paralysie, la surdité, le glaucome, maladies si ordinaires aux vieillards, & dont la fin est le terme de la vie.

On a vu jusqu'ici la différence des maladies selon les âges; les remèdes varient aussi selon l'état des fluides & des solides auxquels on doit les proportionner. Les doux, & ceux qui sont légèrement toniques, conviennent aux enfans; les délayans & les aqueux doivent être employés pour ceux qui ont atteint l'âge de puberté, en qui l'on doit modérer l'activité du sang. Dans ceux qui sont parvenus à l'adolescence & à l'âge viril, la sobriété, l'exercice modéré, le bon usage des choses non naturelles, deviennent autant de préservatifs contre les maladies auxquelles on est sujet; alors les remèdes délayans & incisifs sont d'un grand secours si, malgré le régime ci-dessus, l'on tombe en quelque maladie.

Une diete aromatique & atténuante soutiendra les vieillards; on peut avec succès leur accorder l'usage modéré du vin; les diurétiques & les purgatifs légers & réitérés suppléeront au défaut de transpiration. Toutes ces règles sont tirées d'Hoffmann & des plus grands praticiens en médecine. (N)

VIE, durée de la vie, (*Arithm. polit.*)
M. Derrham tire des différentes durées de

(a) Les cartilages & les ligamens s'ossifiant & le cerveau se durcissant avec l'âge, celui des vieillards est plus propre aux démonstrations anatomiques. On concevra la callosité qui doit se former dans les vaisseaux les plus moux de la tête, si l'on fait attention à la mémoire incertaine par rapport aux nouvelles idées qu'on voudroit donner aux gens avancés en âge, eux qui ne se souviennent que trop dédaigneusement de ce qu'ils ont vu jadis. *Laudator temporis acti.* (L)

la vie, au commencement du monde, après le déluge, & de notre temps, un argument en faveur de la providence divine. D'abord après la création, où il n'y avoit au monde qu'un seul homme & qu'une seule femme, l'âge ordinaire fut de neuf cents ans & plus; immédiatement après le déluge, où il y avoit trois personnes pour renouveler le monde, il ne lui fut accordé qu'un âge moins long, & de ces trois patriarches il n'y a eu que Sem qui soit arrivé à cinq cents ans; dans le second siècle du monde nous ne voyons personne qui ait atteint deux cents quarante ans; dans le troisieme, presque personne qui soit parvenu à deux cents ans; le monde, ou au moins une partie, étant alors si bien peuplé qu'on y avoit déjà bâti des villes & formé des établissemens à d'assez grandes distances les uns des autres. Peu-à-peu, & à mesure que les peuples se font accrus en nombre, la durée de la vie a diminué jusqu'à devenir enfin de 70 ou 80 ans; & elle a resté à ce degré depuis Moïse.

L'auteur trouve que par ce moyen le monde n'a dû être jamais ni trop ni trop peu peuplé, mais qu'il doit être né à peu près autant de personnes qu'il en est mort.

La durée ordinaire de la vie de l'homme a été la même dans tous les âges, depuis que le monde a achevé de se peupler; c'est une chose que l'histoire sacrée & l'histoire profane prouvent également. Pour n'en point rapporter d'autres preuves, Platon a vécu quatre-vingt-un ans, & on le regardoit comme un vieillard; & les exemples des longues vies que Plinè produit comme très-extraordinaires, l. VII, c. 48, peuvent pour la plupart se rencontrer dans les histoires modernes, & en particulier dans l'histoire naturelle du docteur Plott. Il parle entr'autres de douze vassaux d'un même seigneur, qui à eux douze faisoient plus de mille ans, pour ne rien dire du vieux Parrk qui a vécu cent cinquantedeux ans neuf mois, ni de H. Jenkins, de Yorkshire, qui vécut cent soixante-neuf ans; ni de la comtesse de Demonde, ou de M. Teklestone, tous deux Irlandois, & qui passerent l'un & l'autre cent quarante ans. Chambers.

Tome XXXV.

Vers la fin du dernier siècle, M. Guillaume Petit, Anglois, avoit essayé d'établir l'ordre de la mortalité des hommes par le moyen des registres mortuaires de Londres & de Dublin; mais comme ces deux villes sont très-commerçantes, un grand nombre d'étrangers viennent s'y établir & y meurent; ce qui fait que les registres mortuaires de ces villes ne peuvent servir à établir l'ordre de la mortalité générale du genre humain, parce qu'il faudroit, s'il étoit possible, un endroit d'où il ne sortit personne, & où il n'entrât aucun étranger. Le docteur Halley avoit choisi la ville de Breslau, pour composer une table des probabilités de la vie humaine, par la raison qu'il sort ou du moins qu'alors il sortoit peu de monde de cette ville, & qu'il y venoit peu d'étrangers. Il avoit déduit plusieurs usages de cette table, entr'autres la maniere de déterminer la valeur des rentes viagères simples. M. Simpfon a fait imprimer à Londres, en 1742, un ouvrage sur la même matiere; mais il est parti d'après une table établie sur l'ordre de la mortalité des habitans de Londres; ce qui fait qu'on doit peu compter sur les conséquences qu'il en tire, à cause des raisons que nous avons indiquées tout à l'heure. M. Kerseboom a travaillé sur le même sujet, & a fait plus de recherches qu'aucun autre; il a composé une table pour établir l'ordre de mortalité des provinces de Hollande & de Westfrise, par des observations faites depuis près d'un siècle. Voyez MORTALITÉ.

Cependant ce que nous avons de plus achevé dans ce genre, c'est l'ouvrage de M. de Parcieux, de la société royale de Montpellier, intitulé, *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris, 1745, in-4°. Ce dernier auteur a été beaucoup plus loin que tous les précédens, & il est en particulier le premier qui ait fait l'application de l'ordre de mortalité aux tontines simples, & à celles qui sont composées. Il y a de grands avantages à déterminer exactement l'ordre de mortalité; lorsqu'un état ou des particuliers veulent se charger de rentes viagères, il faut que le prêteur, comme l'emprunteur, sachent ce qu'ils doivent donner équitable-

Ddd

ment aux rentiers de différens âges. La matiere n'est pas moins intéressante pour ceux qui achètent des maisons ou d'autres biens à *vie*, & enfin pour ceux qui font quelques pensions, & qui veulent examiner quel fonds ils donnent. Parmi les diverses manieres d'établir l'ordre de mortalité, M. de Parcieux a préféré de se servir des deux tontines qui ont été créées, l'une en décembre 1689, & l'autre en février 1696. Cette tontine avoit été divisée en différentes classes, pour différens âges de cinq ans en cinq ans. Tous les enfans depuis un an jusqu'à cinq exclusivement, composoient la premiere classe; les enfans depuis cinq jusqu'à dix, la seconde classe; & ainsi de suite. M. de Parcieux en a formé une table, & dans une des colonnes il a placé ceux qui sont morts chaque année, & dans une autre il indique le nombre qui reste de cette classe, à mesure que les survivans acquierent un âge plus avancé; connoissant le nombre de morts qu'il y a eu dans le courant de chaque année, il est facile de marquer ceux qui vivent au commencement de l'année suivante. Après avoir ainsi disposé dans les diverses classes, & pour les différens âges, ceux qui mouroient & ceux qui vivoient, l'auteur a cherché les rapports moyens selon lesquels sont morts tous les rentiers dans les différens âges, & dans toutes les différentes classes. Pour y parvenir, il a fallu placer dans une colonne tout ce qu'il y avoit eu de rentiers vivans du même âge, comme de vingt ans ou de vingt-cinq ans, &c. & dans une autre colonne ce qu'il y en restoit cinq ans après; & prenant la somme totale de part & d'autre, la comparaison indique ce qu'il y a de personnes vivantes dans toutes les classes, cinq ans après & cinq ans auparavant; enfin répétant la même opération pour chaque lustre, on parvient à l'ordre moyen de mortalité qu'on cherchoit. Il est vrai

que cet ordre de mortalité établi pour les rentiers, ne doit pas être pris en rigueur pour celui de tout le monde indistinctement, mais outre qu'il sera toujours applicable à tous les rentiers, c'est qu'il faudra suivre le même principe, lorsqu'on voudra déterminer l'ordre de mortalité de tous les hommes.

Les rapports moyens de mortalité étant trouvés, & pour toutes les classes, M. de Parcieux a supposé un nombre de personnes, comme 1000, toutes ayant l'âge de trois ans, & il a cherché par le calcul, combien il en devoit rester à l'âge de sept ans, de douze, de dix-sept, de vingt-deux, &c. de cinq en cinq ans; puis il en a formé une table. Les rapports qu'il indique sont un peu plus grands que ceux des tables de MM. Halley & Kerseboom; mais si l'on y fait attention, on s'apercevra qu'il en doit être ainsi, parce que l'ordre moyen qu'établit M. de Parcieux, est d'après les tontiniers, qui sont pour la plupart des gens que l'on a choisis, & que M. de Parcieux a supposé que ces mille personnes étoient des enfans de trois ans, qui ont par conséquent échappé à un grand nombre de dangers auxquels la premiere enfance est sujette. Au contraire, l'ordre moyen de mortalité, trouvé par ceux que nous venons d'indiquer, est pour tous les hommes pris indifféremment; il doit donc en mourir un plus grand nombre. Il résulte encore de cette théorie quantité de conséquences utiles & agréables, dans le détail desquelles nous ne saurions entrer. Ceux qui n'ont pas l'ouvrage même de M. de Parcieux, pourront recourir à l'extrait qu'en donne le Journal des sçavans, dans le mois de février 1745, art. 5.

M. de Parcieux nous donne dans son ouvrage la table suivante, qui contient la comparaison de toutes celles qui ont été faites sur la durée de la *vie* des hommes.

TABLE. Comparaisons des différentes tables qui ont été faites pour montrer l'ordre de mortalité du genre humain, ou les probabilités que les personnes de chaque âge ont de vivre jusqu'à un autre âge.

		Ordre établi par M. Smart, sur les registres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpson.			Ordre établi par M. Halley, sur les registres mortuaires de Breslau.			Ordre établi par M. Kerseboom, sur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres observations.			Ordre établi par l'auteur sur les listes des tontines de 1689 & 1696.		
Âges.	Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.		Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.		Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.		Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.		
		ans.	mois.		ans.	mois.		ans.	mois.		ans.	mois.	
0	410	1280	19 4	.			275	1400	34 6				
1	170	870	27 3	145	1000	33 6	50	1125	41 9	.			
2	6	700	32 9	47	855	38 0	45	1075	42 8				
3	35	635	35 0	38	798	39 9	37	1030	43 6	30	1000	47 8	
4	20	600	36 0	28	760	40 9	29	993	44 2	22	970	48 1	
5	16	580	36 3	22	732	41 3	17	964	44 5	18	948	48 3	
6	13	564		18	710		17	947	44 3	15	930	48 2	
7	10	551		12	692		17	930	44 0	13	915	48 0	
8	9	541		10	680		9	613	43 9	12	902	47 8	
9	8	532		9	670		9	604	43 3	10	890	47 4	
10	7	524	34 11	8	661	40 5	9	895	42 8	8	880	46 10	
11	7	517		7	653		8	886	42 2	6	872	46 3	
12	6	510		6	646		8	878	41 7	6	866	45 8	
13	6	504		6	640		7	870	40 11	6	860	44 11	
14	6	498		6	634		7	863	40 3	6	824	44 2	
15	6	492	32 1	6	628	37 6	7	856	39 7	6	848	43 6	
16	6	486		6	622		7	849	38 11	7	842	42 10	
17	5	480		6	616		7	842	38 3	7	835	42 2	
18	6	474		6	610		7	835	37 7	7	828	41 6	
19	6	468		6	604		9	826	36 11	7	821	40 10	
20	7	462	28 11	6	598	34 2	9	817	36 3	8	814	40 3	
21	7	455		6	592		8	808	35 7	8	806	39 7	
22	7	448		6	586		8	800	35 0	8	798	39 0	
23	7	441		6	580		9	792	34 5	8	790	38 5	
24	8	434		6	574		11	783	33 10	8	782	37 9	
25	8	426	26 2	7	567	30 11	12	772	33 3	8	774	37 2	
26	8	418		7	560		13	760	32 8	8	766	36 7	
27	8	410		7	553		12	747	32 1	8	758	35 11	
28	8	402		7	546		12	735	31 6	8	750	35 4	
29	9	394		8	539		12	723	31 0	8	742	34 8	
30	9	385	23 9	8	531	27 11	12	711	30 6	8	734	34 1	

Ordre établi par M. Smart, sur les registres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpson.				Ordre établi par M. Halley, sur les registres mortuaires de Breslau.				Ordre établi par M. Kerfeboom, sur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres observations.				Ordre établi par l'auteur sur les listes des tontines de 1689 & 1696.			
Age.	Morts de chaque Age.	Personnes vivantes à chaque Age.		Morts de chaque Age.	Personnes vivantes à chaque Age.		Morts de chaque Age.	Personnes vivantes à chaque Age.		Morts de chaque Age.	Personnes vivantes à chaque Age.		Morts de chaque Age.	Personnes vivantes à chaque Age.	
		ans.	mois.		ans.	mois.		ans.	mois.		ans.	mois.		ans.	mois.
31	9	376		8	523		12	699	30	1	8	726	33	5	
32	9	367		8	515		12	687	29	8	8	718	32	10	
33	9	358		8	507		10	675	29	3	8	710	32	2	
34	9	349		9	499		10	665	28	10	8	702	31	6	
35	9	340	21 6	9	490	25 0	10	655	28	4	8	694	30	11	
36	9	331		9	481		10	645	27	10	8	686	30	3	
37	9	322		9	472		10	635	27	3	7	678	29	7	
38	9	313		9	463		10	625	26	8	7	671	28	11	
39	10	304		9	454		10	615	26	1	7	664	28	2	
40	10	294	19 5	9	445	22 4	9	605	25	6	7	657	27	6	
41	10	284		9	436		9	596	24	10	7	650	26	9	
42	10	274		10	427		9	587	24	2	7	643	26	1	
43	9	264		10	417		9	578	23	6	7	636	25	4	
44	9	255		10	407		9	569	22	11	7	629	24	7	
45	9	246	17 10	10	397	19 8	10	560	22	4	7	622	23	11	
46	9	237		10	387		10	550	21	9	8	615	23	2	
47	8	228		10	377		10	540	21	2	8	607	22	5	
48	8	220		10	367		12	530	20	7	9	599	21	9	
49	8	212		11	357		11	518	20	0	9	590	21	1	
50	8	204	15 10	11	346	17 3	12	507	19	5	10	581	20	5	
51	8	196		11	335		13	495	18	10	11	571	19	9	
52	8	188		11	324		12	482	18	4	11	560	19	1	
53	8	180		11	313		12	470	17	10	11	549	18	6	
54	7	172		10	302		12	458	17	3	12	538	17	10	
55	7	165	14 0	10	292	14 10	12	446	16	9	12	526	17	3	
56	7	168		10	282		13	434	16	2	12	514	16	8	
57	7	151		10	272		13	421	15	8	13	502	16	0	
58	7	144		10	262		13	408	15	2	13	489	15	5	
59	7	137		10	252		13	395	14	7	13	476	14	10	
60	7	130	12 2	10	242	12 5	13	382	14	1	13	463	14	3	
61	6	123		10	232		13	369	13	7	13	450	13	8	
62	6	117		10	222		13	356	13	1	14	437	13	0	
63	6	111		10	212		14	343	12	7	14	423	12	5	
64	6	105		10	202		14	329	12	1	14	409	11	10	
65	6	99	10 2	10	192	9 11	14	315	11	7	15	395	11	3	

Explication de cette table. Les nombres 1, 2, 3, 4, &c. jusqu'à 100, qu'on trouve dans la premiere colonne de la table, marquent les âges pour toutes les autres colonnes de la table.

La largeur de chacune des grandes colonnes qui ont pour titre *ordre établi*, &c. est divisée en trois autres petites colonnes. Les nombres de la premiere de ces trois colonnes montrent l'ordre moyen de mortalité du nombre des personnes qu'on voit au haut de chaque colonne du milieu, selon les différentes observations que chaque auteur aura eues; les autres nombres de chaque colonne du milieu, montrent la quantité des personnes qui restent à chaque âge; ainsi, selon M. Halley, qui est l'auteur du second ordre de 1000 personnes, qu'il suppose dans l'âge courant d'une année, il en doit communément mourir 145 pendant la premiere année, 57 pendant la seconde année, 38 pendant la troisieme année, & ainsi de suite, comme on le voit dans la colonne des morts de chaque âge. Par-là, des 1000 personnes qu'il suppose à l'âge d'un an, il n'en doit communément rester que 855 à l'âge de deux ans, que 798 à l'âge de trois ans, que 732 à l'âge de cinq ans, & seulement la moitié ou environ à l'âge de trente-quatre ans. M. Kerseboom, auteur du troisieme ordre, prétend que de 1400 enfans naissans, il n'y en a que 1125 qui arrivent à l'âge d'un an complet, 1075 à l'âge de deux ans, 964 à l'âge de cinq ans, &c.

Et selon l'ordre moyen établi d'après les listes des tontines de 1000 rentiers qui ont l'âge de trois ans, il en meurt 30 pendant la premiere année, 22 pendant la seconde, & ainsi du reste, comme le montre la colonne des morts de chaque âge de cet ordre; par-là il n'en reste que 948 à l'âge de cinq ans, que 880 à l'âge de dix ans, que 734 à l'âge de trente ans, &c. d'où l'on tire les probabilités qu'il y a qu'un rentier d'un âge déterminé ne mourra pas dans un temps donné.

Selon M. de Parcieux, l'ordre de mortalité de M. Kerseboom peut servir de regle pour la mortalité du monde indistinctement, & le sien pour la mortalité des rentiers à vie.

M. de Parcieux ayant fait un recueil de plus de 3700 enfans nés à Paris, a trouvé que leur vie moyenne n'est que de 21 ans & 4 mois, en y comprenant les fausses couches, & de 23 ans & 6 mois, si on ne les compte pas; c'est vraisemblablement de toute la France l'endroit où la vie moyenne est la plus courte.

J'ai remarqué, dit M. de Parcieux, & l'on pourra le remarquer comme moi lorsqu'on voudra y faire attention, qu'à Paris les enfans des gens riches ou aisés y meurent moins en général que ceux du bas peuple. Les premiers prennent des nourrices dans Paris ou dans les villages voisins, & sont tous les jours à portée de voir leurs enfans, & les soins que la nourrice en prend; au lieu que le bas peuple qui n'a pas le moyen de payer cher, ne peut prendre que des nourrices éloignées; les peres & meres ne voient leurs enfans que quand on les rapporte; & en général il en meurt un peu plus de la moitié entre les mains des nourrices, ce qui vient en grande partie du manque de soins de la part de ces femmes.

M. de Parcieux a aussi donné les tables de la *durée de la vie* des religieux, & ces tables font connoître que les religieux vivent un peu plus à présent qu'ils ne vivoient autrefois; que les religieux de sainte Genevieve vivent un peu moins en général que les bénédictins; & que les religieuses vivent plus que les religieux: ce qui paroît confirmer ce que dit M. Kerseboom, qu'un nombre quelconque de femmes vivent plus entre elles qu'un pareil nombre d'hommes, selon le rapport de 18 à 17.

Tout le monde croit, continue M. de Parcieux, que l'âge de 40 à 50 ans est un temps critique pour les femmes: je ne fais s'il l'est plus pour elles que pour les hommes, ou plus pour les femmes du monde que pour les religieuses; mais quant à ces dernières, on ne s'en aperçoit point par leur ordre de mortalité comparé aux autres.

On remarquera encore, en comparant les ordres de mortalité des religieux à celui des rentiers, & à celui de M. Kerseboom, que c'est un faux préjugé de croire que les religieux & religieuses vivent plus que les gens du monde.

Il y a de vieux religieux , à la vérité , mais bien moins qu'on ne croit ; c'est un fait qu'on ne sauroit contester , sans nier l'exactitude de leurs nécrologes.

L'ouvrage de M. de Parcieux étoit déjà sous la presse & bien avancé , lorsque M. le curé de saint Sulpice de Paris a fait imprimer l'état des baptêmes & morts de la paroisse pour les trente dernières années.

» On voit par cet état que dans l'espace
 » de trente ans il est mort dans la paroisse
 » de saint Sulpice dix-sept filles , femmes
 » mariées ou veuves , à l'âge de 100 ans ,
 » & qu'il n'y est mort que cinq hommes
 » du même âge ; qu'il y est mort neuf
 » femmes à l'âge de 99 ans , & seulement
 » trois hommes ; dix femmes à l'âge de
 » 98 ans , & point d'hommes : enfin il y
 » est mort cent vingt-six femmes , & seu-
 » lement quarante-neuf hommes au delà
 » de 90 ans. Les femmes vivent donc plus
 » long-temps que les hommes , ainsi que l'a
 » remarqué M. Kerseboom , & qu'on a
 » dû le conclure par l'ordre de mortalité
 » des religieuses , comparé à ceux des
 » religieux.

» Le nombre total des hommes , c'est-
 » à-dire garçons & hommes mariés ou
 » veufs , est moindre que celui des femmes
 » de trois cents quatre-vingt-quatorze ; &
 » il y a avant l'âge de 10 ans neuf cents
 » quatre-vingt-seize garçons morts plus
 » que de filles. Les nombres des femmes
 » qui sont mortes dans les autres âges ,
 » doivent donc être plus grands que ceux
 » des hommes ; il arrive pourtant qu'il y
 » à encore plus de garçons morts entre 10
 » & 20 ans , que de filles ou femmes.
 » Il ne paroît pas , par cet état , qu'il y
 » ait entre 10 & 20 ans , un âge plus
 » critique pour les filles que pour les
 » garçons.

» Il y a dix mille cent trente-sept fem-
 » mes & huit mille sept cents cinquante &
 » un hommes morts après l'âge de 30 ans.
 » Si les nombres des femmes mortes à
 » chaque âge en particulier , étoient pro-
 » portionnés à ceux des hommes , eu égard
 » aux deux sommes totales dix mille cent
 » trente-sept , & huit mille sept cents cin-
 » quante & un , qui restent à mourir après

» l'âge de 30 ans , il devoit y avoir deux
 » mille cinq cents cinquante - fix femmes
 » mortes depuis 30 jusqu'à 45 ans , & il
 » n'y en a que deux mille trois cents quinze ;
 » il devoit y en avoir trois mille quarante-
 » deux depuis l'âge de 45 ans jusqu'à
 » soixante , & il n'y en a que deux mille
 » quatre cents quarante-deux. On n'ap-
 » perçoit pas plus ici qu'auparavant qu'il y
 » ait entre 30 & 60 ans un âge plus criti-
 » que pour les femmes que pour les hom-
 » mes : au contraire , à en juger par cet
 » état , il seroit bien plus critique pour
 » les hommes que pour les femmes.

» Le nombre total des garçons morts
 » est plus grand que celui des filles , parce
 » qu'il y a bien plus de garçons qui ne se
 » marient pas que de filles ; d'ailleurs la
 » paroisse de saint Sulpice est remplie d'une
 » quantité prodigieuse d'hôtels ou grandes
 » maisons , où il y a beaucoup plus de
 » domestiques garçons que filles.

» On voit dans cet état moins d'hom-
 » mes mariés morts , que de femmes ma-
 » riées , parce qu'il y a bien plus d'hommes
 » qui se marient deux ou trois fois , que de
 » femmes ; les premiers sont beaucoup
 » plus sujets que les derniers à se trouver
 » veufs dans un âge peu avancé , à cause
 » des suites de couches , & parce qu'ils
 » trouvent bien plus aisément à se rema-
 » rier que les femmes veuves , sur-tout si
 » elles sont chargées d'enfâns : aussi y voit-
 » on plus de femmes veuves que d'hommes
 » veufs.

» Il y a plus de femmes mariées mortes
 » avant l'âge de 20 ans , que d'hommes
 » mariés. Cela doit être par deux raisons :
 » 1°. on marie bien plus de filles avant
 » l'âge de 20 ans que de garçons : 2°. les
 » suites de couches sont , comme je l'ai
 » déjà dit plusieurs fois , très-fâcheuses aux
 » femmes qui ne nourrissent pas leurs en-
 » fans. Les deux mêmes raisons subsistent
 » jusqu'à 30 ans , & même jusqu'à 45 ans ,
 » sur-tout la dernière , parce qu'il s'agit
 » ici de femmes mortes dans une paroisse
 » de Paris ; mais elle ne seroit pas rece-
 » vable , ou elle seroit du moins bien foi-
 » ble à l'égard des femmes qui nourrissent
 » leurs enfans.

» Il paroît , ainsi qu'on a dû le sentir ou

» conclure de ce que j'ai dit ci-devant ,
 » qu'on vit plus long-temps dans l'état de
 » mariage que dans le célibat. Le nombre
 » des garçons qui sont morts depuis l'âge
 » de 20 ans , est un peu plus de la moitié
 » de la somme des hommes mariés &
 » veufs morts depuis le même âge de 20
 » ans : il n'y a cependant que six garçons
 » qui aient passé l'âge de 90 ans , & il y a
 » quarante-trois hommes mariés ou veufs
 » qui ont passé le même âge. Le nombre
 » de filles qui sont mortes depuis l'âge de
 » 20 ans , est presque le quart de la
 » somme des femmes mariées ou veuves
 » mortes depuis le même âge ; il n'y a
 » cependant que quatorze filles qui aient
 » passé l'âge de 90 ans , & il y a cent douze
 » femmes mariées ou veuves qui ont été au
 » delà du même âge.

» Pendant les 30 mêmes années , il a été
 » baptisé dans la paroisse de saint Sulpice
 » 69600 enfans , dont 35531 garçons , &
 » 34069 filles , ce qui est , à très-peu de
 » chose près , comme 24 est à 23.

» Depuis 1720 il a été baptisé à Lon-
 » dres , année commune , 17600 enfans par
 » an , ou environ ; & il est mort 26800
 » personnes. Là le nombre des morts sur-
 » passe de beaucoup celui des naissances ;
 » & au contraire il y a à Paris plus de
 » baptêmes que de morts ; car année com-
 » mune il a été baptisé dans la paroisse de
 » saint Sulpice 2320 enfans , & il n'y est
 » mort que 1618 personnes. Il est vrai que
 » par l'état général qu'on imprime tous
 » les ans pour toutes les paroisses de
 » Paris , on ne trouve pas une si grande
 » différence ; mais il y a toujours plus
 » de naissances que de morts , puisque ,
 » selon ces états , on a baptisé à Paris ,
 » année commune , 18300 enfans ou en-
 » viron , & il n'y meurt que 18200 per-
 » sonnes. Au reste , ces états ont été faits
 » avec trop peu de soin pour qu'on doive
 » y compter. »

On peut voir un plus grand détail dans
 l'ouvrage que M. de Parcieux nous a donné
 sur ce sujet , & auquel nous renvoyons
 nos lecteurs , après en avoir extrait tout
 ce qui précède. L'auteur a donné une suite
 de cet ouvrage en 1760 , dans laquelle on
 trouve encore d'autres tables de mortalité ;

l'une d'après les registres d'une paroisse de
 campagne , & l'autre d'après les dénôm-
 bremens faits en Suede. M. Dupré de Saint-
 Maur , de l'académie françoise , fait actuel-
 lement sur ce sujet de grandes recherches
 qu'il se propose , dit-on , de publier un
 jour ; & c'est d'après ces recherches déjà
 commencées depuis plusieurs années , que
 M. de Buffon nous a aussi donné une table
 de mortalité dans le troisieme volume in-
 4°. de son *Histoire naturelle* , qui est entre
 les mains de tout le monde. C'est pour cela
 que nous ne transcrivons pas ici cette table.
 Voy. MORTALITÉ & ARITHMÉTIQUE
 POLITIQUE.

VIE MORALE. (*Philos.*) On appelle
vie morale , celle qui s'étend avec gloire
 au delà du tombeau.

La comparaison de la briéveté de cette
vie mortelle , avec l'éternité d'une *vie
 morale* dans le souvenir des hommes , étoit
 familiere aux Romains , & a été chez eux
 la source des plus grandes actions. Le chris-
 tianisme mal-entendu a contribué à faire
 perdre ce noble motif , si utile à la so-
 ciété. Il est pourtant vrai que l'idée de
 vivre glorieusement dans la mémoire de la
 postérité , est une chose qui flatte beaucoup
 dans le temps qu'on vit réellement. C'est
 une espece de consolation & de dédom-
 magement de la mort naturelle , à laquelle
 nous sommes tous condamnés. Ce ministre
 d'état , ce riche financier , ce seigneur de
 la cour , périront entièrement lorsque la
 mort les enlevera. A peine se souviendra-
 t-on d'eux au bout de quelques mois , à
 peine leur nom sera-t-il prononcé. Un
 homme célèbre , au contraire , soit à la
 guerre , soit dans la magistrature , soit dans
 les sciences & les beaux arts , n'est point
 oublié. Les grands du monde qui n'ont
 que leur grandeur pour apanage , ne vivent
 que peu d'années. Les grands écrivains du
 monde , au contraire , sont immortels ; leur
 substance est par conséquent bien supérieure
 à celle de toutes les créatures périssables.
Quo mihi rectius videtur , dit Saluste ,
*ingenii quam virium opibus gloriam
 quærere , & quoniam vita ipsa quâ frui-
 mur brevis est , memoriam nostrî quam
 maximè longam efficere.* Telle est aussi
 la pensée de Virgile.

*Seat sua cuique dies : breve & irreparabile tempus
Omnibus est vitæ ; sed famam extendere factis ,
Hoc virtutis opus !*

(D. J.)

VIE. (*Morale.*) Ce mot se prend en morale pour la *vie* civile & les devoirs de la société, pour les mœurs, pour la durée de notre existence, &c.

La *vie* civile est un commerce d'offices mutuels, où le plus honnête met davantage; en procurant le bonheur des autres, on assure le sien.

L'ordre des devoirs de la société est de savoir se conduire avec ses supérieurs, ses égaux, ses inférieurs: il faut plaire à ses supérieurs sans bassesse; montrer de l'estime & de l'amitié à ses égaux; ne point faire sentir le poids de son rang ou de sa fortune à ses inférieurs.

Les mœurs douces, pures, honnêtes, entretiennent la santé, donnent des nuits paisibles, & conduisent à la fin de la carrière par un sentier semé de fleurs.

La durée de notre existence est courte, il ne faut pas l'abrégier par notre dérèglement, ni l'empoisonner par les frayeurs de la superstition. Conduits par la raison, & tranquilles par nos vertus,

*Attendons que la Parque
Tranche d'un coup de ciseau
Le fil du même fuseau*

*Qui devide les jours du peuple & du monarque;
Lors satisfaits du temps que nous aurons vécu,*

*Rendons grâces à la nature,
Et remettons lui sans murmure
Ce que nous en avons reçu.*

Quand l'ame n'est pas ébranlée par un grand nombre de sensations, elle s'envole avec moins de regret; le corps reste sans mouvement, on jette de la terre par-dessus, & en voilà pour une éternité. (D. J.)

VIE *privée* des Romains. (*Hist. anc.*) Nous entendons par ce mot la *vie* commune que les particuliers au dessus du peuple menaient à Rome pendant le cours de la journée. La *vie privée* de ce peuple à

Tome XXXV.

été un point un peu négligé par les compilateurs des antiquités romaines, tandis qu'ils ont beaucoup écrit sur tous les autres sujets.

Les mœurs des Romains ont changé avec leur fortune. Ils vivoient au commencement dans une grande simplicité. L'envie de dominer dans les patriciens, l'amour de l'indépendance dans les plébéiens occupèrent les Romains de grands objets sous la république; mais dans les intervalles de tranquillité, ils se donnoient tout entiers à l'agriculture. Les illustres familles ont tiré leurs surnoms de la partie de la *vie* rustique qu'ils ont cultivée avec le plus de succès, & la coutume de faire son principal séjour à la campagne prit si fort le dessus, qu'on institua des officiers subalternes nommés *viateurs*, dont l'unique emploi étoit d'aller annoncer aux sénateurs les jours d'assemblée extraordinaire. La plupart des citoyens ne venoient à la ville que pour leurs besoins & les affaires du gouvernement.

Leur commerce avec les Asiatiques corrompit dans la suite leurs mœurs, introduisit le luxe dans Rome, & les assujettit aux vices d'un peuple qu'ils venoient d'assujettir à leur empire. Quand la digue fut une fois rompue, on tomba dans des excès qui ne firent qu'augmenter avec le temps; les esclaves furent chargés de tout ce qu'il y avoit de pénible au dedans & au dehors. On distingua les esclaves de ville des esclaves de la campagne; ceux-ci étoient pour la nécessité, ceux-là pour le luxe; & l'on eut recours à des concussions pour fournir à des profusions immenses.

Les Romains ont été quatre cents cinquante ans sans connoître dans la journée d'autre distinction que le matin, le midi & le soir. Ils se conformèrent dans la suite aux cadrans introduits par Papirius Cursor & par Martius Philippus, pour la distinction des heures, que Scipion Nasica marqua le premier par l'écoulement de l'eau. Il avoit communément des esclaves, dont l'unique emploi étoit d'observer les heures. Il y en avoit douze au jour, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, selon la diversité des saisons. Les six premières étoient depuis le lever du soleil

Eee

jusqu'à midi : les six dernières depuis midi jusqu'à la nuit.

La première heure étoit consacrée aux devoirs de la religion.

Les temples étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Ceux qui ne pouvoient pas aller au temple, suppléaient à ce devoir dans leur oratoire domestique, où les riches faisoient des offrandes, pendant que les pauvres s'acquittoient par de simples salutations.

Au surplus, on ne doit point s'étonner de ce que leurs prières étant si courtes, il leur falloit cependant pour cela une heure, & quelquefois plus. Le grand nombre de besoins réels ou imaginaires, la multiplicité des dieux auxquels il falloit s'adresser séparément pour chaque besoin, les obligeoit à bien des pèlerinages, dont ceux qui savoient adorer en esprit & en vérité, étoient affranchis.

Mais cette première heure n'étoit pas toujours pour les dieux seuls. Souvent la cupidité & l'ambition y avoient meilleure part que la piété. Elle étoit employée, ainsi que la seconde heure, à faire des visites aux gens de qui l'on espéroit des grâces ou des bienfaits.

Pour la troisième heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit consacrés, ou qui étoient destinés à des choses plus importantes que les jugemens, telles que les comices. Cette occupation remplissoit les heures suivantes jusqu'à midi ou la sixième heure, suivant leur manière de compter.

Ceux qui ne se trouvoient point aux plaideries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme sollicitateurs, y assistoient comme spectateurs & auditeurs, & pendant la république, comme juges des juges mêmes. En effet, dans les procès particuliers, comme ils se plaidoient dans les temples, il n'y avoit guère que les amis de ces particuliers qui s'y trouvaient; mais quand c'étoit une affaire où le public étoit intéressé, par exemple, quand un homme au sortir de sa magistrature, étoit accusé

d'avoir mal gouverné sa province, ou mal administré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés, ou donné quelque atteinte à la liberté de ses concitoyens, alors la grande place où les causes se plaidoient, étoit trop petite pour contenir tous ceux que la curiosité ou l'esprit de patriotisme y attiroit.

Si ces grandes causes manquoient (ce qui arrivoit rarement depuis que les Romains furent en possession de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grèce, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Espagne, & de la Gaule), on n'en passoit pas moins la troisième, la quatrième & la cinquième heure du jour dans les places, & malheur alors aux magistrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable; la recherche les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi qui les en mit à couvert.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuisées, on passoit à celles des provinces, autre genre de curiosité qui n'étoit pas indifférente, puisque les Romains regardoient les provinces du même œil qu'un fils de famille regarde les terres de son père; & d'ailleurs elles étoient la demeure fixe d'une infinité de chevaliers romains qui y faisoient un commerce aussi avantageux au public, que lucratif pour eux particuliers.

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnassent ces trois heures à la place, & à ce qui se passoit, il y en avoit cependant de bien plus assidus que les autres. Horace les appelle *forenses*, Plaute & Priscien *subbasilicani*, & M. Cœlius écrivant à Cicéron, *subrostrani* ou *subrostrarii*. Les autres moins oisifs s'occupaient suivant leur condition, leur dignité & leurs desseins. Les chevaliers faisoient la banque, tenoient registres des traités & des contrats. Les prétendants aux charges & aux honneurs mendoient les suffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaison de sang, d'amitié, de parti ou de tribu, les sénateurs même de la plus haute considération, par affection ou par complaisance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient. Comme c'étoit une

politesse chez les Romains d'appeler les gens par leur nom & par leur surnom, & qu'il étoit impossible qu'un candidat se fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur suggéroient tous les noms des passans.

Si dans ce temps-là quelque magistrat de distinction revenoit de la province, on sortoit en foule de la ville pour aller au devant de lui, & on l'accompagnoit jusque dans sa maison, dont on avoit pris soin d'orner les avenues de verdure & de festons. De même, si un ami partoît pour un pays étranger, on l'escortoit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans son chemin, & l'on faisoit en sa présence des prières & des vœux pour le succès de son voyage & pour son heureux retour.

Tout ce qu'on vient de dire, s'observoit aussi-bien pendant la République que sous les Césars. Mais dans ces derniers temps il s'introduisit chez les grands seigneurs une espèce de manie dont on n'avoit point encore vu d'exemple. On ne se croyoit point assez magnifique, si l'on ne se donnoit en spectacle dans tous les quartiers de la ville avec un nombreux cortège de litieres précédées & suivies d'esclaves lestement vêtus. Cette vanité coûtoit cher; & Juvenal qui en a fait une si belle description, assure qu'il y avoit des gens de qualité & des magistrats que l'avarice engageoit à grossir la troupe de ces indignes courtisans.

Enfin venoit la sixième heure du jour, c'est-à-dire midi; à cette heure chacun songeoit à se retirer chez soi, dinoit légèrement, & faisoit la méridienne.

Le personnage que les romains jouoient après dîner, étoit aussi naturel que celui qu'ils jouoient le matin étoit composé. C'étoit chez eux une coutume presque générale de ne rien prendre sur l'après-midi pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaisirs. La paume ou le ballon, la danse, la promenade à pié ou en char remplissoient leur après-midi. Ils avoient des promenoirs particuliers & de publics, dans lesquels les uns passoient quelques heures en des conversations graves ou agréables, tandis que les autres s'y donnoient en spectacle au peuple avec de

nombreux cortèges, & que les jeunes gens s'exerçoient dans le champ de Mars tout ce qui pouvoit les rendre plus propres au métier de la guerre.

Vers les trois heures après midi, chacun se rendoit en diligence aux bains publics ou particuliers. Les poètes trouvoient là tous les jours un auditoire à leur gré, pour y débiter les fruits de leurs muses. La disposition même du lieu étoit favorable à la déclama-tion. Tout citoyen, quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abste-noit guère que par paresse & par nonchalance, si l'on n'étoit obligé de s'en abstenir par le deuil public ou particulier.

Horace qui fait une peinture si naïve de la manière libre dont il passoit sa journée, se donne à lui-même cet air d'homme dérangé qu'il blâme dans les autres poètes, & marque assez qu'il se foucioit peu du bain.

Secreta petit loca, balnea vitat.

La mode ni les bienséances ne me gênent point, dit-il; je vais tout seul où il me prend envie d'aller, je passe quelquefois par la halle, & je m'informe de ce que coûtent le blé & les légumes. Je me promène vers le soir dans le cirque & dans la grande place, & je m'arrête à écouter un diseur de bonnes aventures, qui débite ses visions aux curieux de l'avenir. Delà je viens chez moi, je fais un souper frugal, après lequel je me couche & dors sans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit jusqu'à la quatrième heure du jour, c'est-à-dire, jusqu'à dix heures, &c.

Vers les quatre heures après midi, que les romains nommoient la dixième heure du jour, on alloit souper. Ce repas laissoit du temps pour se promener & pour vaquer à des soins domestiques. Le maître passoit sa famille & ses affaires en revue, & finalement alloit se coucher. Ainsi finissoit la journée romaine. (D. J.)

VIES. (Histoire.) On appelle vies, des histoires qui se bornent à la vie d'un seul homme, & dans lesquelles on s'arrête autant sur les détails de sa conduite particulière, que sur le maniement des affaires publiques, s'il s'agit d'un prince ou d'un homme d'état.

Les anciens avoient un goût particulier pour écrire des *vies*. Pleins de respect & de reconnoissance pour les hommes illustres, & considérant d'ailleurs que le souvenir honorable que les morts laissent après eux, est le seul bien qui leur reste sur la terre qu'ils ont quittée, ils se faisoient un plaisir & un devoir de leur assurer ce foible avantage. Je prendrois les armes, disoit Cicéron, pour défendre la gloire des morts illustres, comme ils les ont prises pour défendre la *vie* des citoyens. Ce sont des leçons immortelles, des exemples de vertu consacrés au genre humain. Les portraits & les statues qui représentent les traits corporels des grands hommes, sont renfermés dans les maisons de leurs enfans, & exposés aux yeux d'un petit nombre d'amis; les éloges placés par des plumes habiles représentent l'ame même & les sentimens vertueux. Ils se multiplient sans peine; ils passent dans toutes les langues, volent dans tous les lieux, & servent de maîtres dans tous les temps.

Cornelius Nepos, Suétone & Plutarque ont préféré ce genre de récit aux histoires de longue haleine. Ils peignent leurs héros dans tous les détails de la *vie*, & attachent sur-tout l'esprit de ceux qui cherchent à connoître l'homme. Plutarque en particulier a pris un plan également étendu & intéressant. Il met en parallele les hommes qui ont brillé dans le même genre. Chez lui Cicéron figure à côté de Démosthène, Annibal à côté de Scipion. Il me peint tour-à-tour les mortels les plus éminens de la Grece & de Rome; il m'instruit par ses réflexions, m'étonne par son grand sens, m'enchanté par sa philosophie vertueuse, & me charme par ses citations poétiques, qui, comme autant de fleurs, émaillent ses écrits d'une agréable variété.

« Il me fait converser délicieusement dans ma retraite gaie, saine & solitaire, avec ces morts illustres, ces sages de l'antiquité révérez comme des dieux, bien-faisans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civilisation. Concentré dans ces pensées motrices de l'inspiration, le volume antique me tombe des mains; & méditant profondément, je

» crois voir s'élever lentement, & passer devant mes yeux surpris ces ombres sacrées, objets de ma vénération.

» Socrate d'abord, demeure seul vertueux dans un état corrompu; seul ferme & invincible, il brave la rage des tyrans, sans craindre pour la *vie* ni pour la mort, & ne connoissant d'autres maîtres que les saintes loix d'une raison calme, cette voix de Dieu qui parle intérieurement à la conscience attentive.

» Solon, le grand oracle de la morale, établit sa république sur la vaste base de l'équité; il fut par des loix douces réprimer un peuple fougueux, lui conserver tout son courage & ce feu vif par lequel il devint si supérieur dans le champ glorieux des lauriers, des beaux arts & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'admiration de la Grece & du genre humain.

» Lycurgue, cette espece de demi-dieu, sévèrement sage, qui pla toutes les passions sous le joug de la discipline, ôta par son génie la pudeur à la chasteté, choqua tous les usages, confondit toutes les vertus, & mena Sparte au plus haut degré de grandeur & de gloire.

» Après lui s'offre à mon esprit Léonidas, ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieusement aux Thermopyles, & pratiqua ce que l'autre n'avoit qu'enseigné.

» Aristide leve son front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix sincere de la liberté donna le grand nom de juste: respecté dans sa pauvreté sainte & majestueuse, il soumit au bien de sa patrie, jusqu'à sa propre gloire, & accrut la réputation de Thémistocle, son rival orgueilleux.

» J'apperçois Cimon son disciple, couronné d'un rayon plus doux; son génie s'élevant avec force, repoussa au loin la molle volupté: au dehors il fut le fléau de l'orgueil des Perles; au dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeste & simple au milieu de la pompe & de la richesse.

» Périclès, tyran désarmé, rival de Cimon, subjuga sa patrie par son

» éloquence, l'embellit de cent merveilles,
 » & après un gouvernement heureux, finit
 » ses jours de triomphe, en se consolant
 » de n'avoir fait prendre le manteau noir
 » à aucun citoyen.

» Je vois ensuite paroître & marcher
 » pensifs, les derniers hommes de la Grece
 » sur son déclin, héros appelés trop tard
 » à la gloire, & venus dans des temps mal-
 » heureux : Timoléon, l'honneur de Co-
 » rinthe, homme heureusement né, éga-
 » lement doux & ferme, & dont la haute
 » générosité pleure son frere dans le tyran
 » qu'il immole.

» Pélopidas & Epaminondas, ces deux
 » Thébains égaux aux meilleurs, dont l'hé-
 » roïsme combiné éleva leur pays à la li-
 » berté, à l'empire, & à la renommée.

» Le grand Phocion, dans le tombeau
 » duquel l'honneur des Athéniens fut en-
 » seveli; Sévere comme homme public,
 » inexorable au vice, inébranlable dans la
 » vertu, mais sous son toit illustre, quoi-
 » que bas, la paix, la sagesse heureuse
 » adouciſſoient son front; l'amitié ne pou-
 » voit être plus douce, ni l'amour plus
 » tendre.

» Agis, le dernier des fils du vieux
 » Lygurgue, fut la généreuse victime de
 » l'entreprise toujours vaine de sauver un
 » état corrompu; il vit Sparte même per-
 » due dans l'avarice servile.

» Les deux freres Achaiens fermerent
 » la scene : Aratus qui ranima quelque
 » temps dans la Grece la liberté expirante.

» Et l'aimable Philopémen, le favori &
 » le dernier espoir de son pays, qui ne
 » pouvant en bannir le luxe & la pompe,
 » fut le tourner du côté des armes; simple
 » & laborieux à la campagne, chef habile
 » & hardi aux champs de Mars.

» Un peuple puissant, race de héros,
 » paroît dans le même paysage pour m'of-
 » frir des pieces de comparaison, & me
 » mettre en état de juger le mérite entre
 » les deux premieres nations du monde.

» Il me semble que le front plus sévere
 » de ce dernier peuple n'a d'autre tache
 » qu'un amour excessif de la patrie, pas-
 » sion trop ardente & trop partielle. Numa,
 » la lumiere de Rome, fut son premier
 » & son meilleur fondateur, puisqu'il fut

» celui des mœurs. Le roi Servius posa la
 » base solide sur laquelle s'éleva la vaste
 » république qui domina l'univers. Vien-
 » nent ensuite les grands & vénérables
 » consuls.

» Junius Brutus, dans qui le pere public,
 » du haut de son redoutable tribunal, fit
 » taire le pere privé.

» Camille, que son pays ingrat ne put
 » perdre, & qui ne fut venger que les inju-
 » res de sa patrie.

» Fabricius, qui foule aux piés l'or
 » séducteur.

» Cincinnatus, redoutable à l'instant où
 » il quitta sa charrue.

» Coriolan, fils soumis, mari sensible,
 » coupable seulement d'avoir pris le parti
 » des Volsques contre les Romains.

» Le magnanime Paul Emile rend la
 » liberté à toutes les villes de Macédoine.

» Marcellus défait les Gaulois, & s'em-
 » pare de Syracuse, en pleurant la mort
 » d'Archimede.

» Et toi sur-tout, Régulus, victime vo-
 » lontaire de Carthage, impétueux à vain-
 » cre la nature, tu t'arraches aux larmes
 » de ta famille pour garder ta foi, & pour
 » obéir à la voix de l'honneur.

Les vies du philosophe de Chéronée
 offrent encore à mes réflexions. « Marius
 » fuyant, & se cachant dans les marais de
 » Minturne; Sylla son successeur, dont
 » l'abdication noble, hardie, sensée, ver-
 » tueuse, rendit son nom célèbre dans
 » Rome jusqu'à la fin de sa vie.

» Les Gracques, doués du don de la
 » parole, sont pleins de feu, & d'un esprit
 » d'autorité tribunitienne qui leur fut fatal;
 » esprit toujours turbulent, toujours ambi-
 » tieux, toujours propre à produire des
 » tyrans populaires.

» Lucullus est malheureux de n'être pas
 » mort dans le temps de ses victoires.

» Scipion, ce chef également brave &
 » humain, parcourt rapidement tous les
 » différens degrés de gloire sans tâche. Ar-
 » dent dans la jeunesse, il fut ensuite goû-
 » ter les douceurs de la retraite avec les
 » muses, l'amitié & la philosophie.

» Sertorius, le premier capitaine de son
 » temps, tout fugitif qu'il étoit, & chef de
 » barbares en terre étrangere, tient tête à

» toutes les forces de la république, & périt
» par l'assassinat d'une de ses créatures.

» Cicéron, ta puissante éloquence arrêta
» quelque temps le rapide destin de la chûte
» de Rome.

» Caton, tu es la vertu même dans les
» grands dangers.

» Et toi, malheureux Brutus, héros
» bienfaisant, ton bras tranquille, poussé
» par l'amour de la liberté, plongea l'épée
» romaine dans le sein de ton ami ! Voilà
» les hommes dont Plutarque a fait le ta-
» bleau. » (D. J.)

VIES DES SAINTS. (Hist. eccléf.) V.
LÉGENDE.

Ajoutez ici, avec l'auteur de l'*Esprit des loix*, que si les *Vies des saints* ne sont pas véridiques sur les miracles, elles fournissent du moins de grands éclaircissements sur l'origine des servitudes, de la glebe & des fiefs; d'ailleurs les mensonges qui s'y trouvent peuvent apprendre les mœurs & les loix du temps, parce qu'ils sont relatifs à ces mœurs & à ces loix. On lit, par exemple, dans les *Vies des saints*, que Clovis donna à un saint personnage la puissance sur un territoire de six lieues de pays, & qu'il voulut qu'il fût libre de toute juridiction quelconque. Il est vraisemblable que ce trait d'histoire est une fausseté, mais elle nous prouve que les mensonges se rapportent aux mœurs & aux loix du temps; & ce sont ces mœurs & ces loix qu'il faut chercher dans la lecture des *Vies des saints*. (D. J.)

VIE, (Jurisp.) en cette matière, se distingue en *vie naturelle* & *vie civile*.

On entend par *vie naturelle* le cours de la *vie* selon la nature.

La *vie civile* est l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne: ce changement arrive ou par ingression en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'est en conséquence de la *vie civile*, que le citoyen jouit des droits qui sont émanés de la loi, & dont cesse de jouir celui qui est mort civilement. V. CITÉ, MORT, PROFESSION RELIGIEUSE. (A)

VIE, VIVRE, VIVANT. (Crit. sac.)
L'écriture parle au propre & au figuré de la *vie* du corps & de celle de l'ame, de

la *vie* temporelle & de la *vie* éternelle. La *vie* temporelle étoit la récompense de l'observation de l'ancienne loi. Le Seigneur est appelé le *Dieu vivant*, parce que lui seul vit essentiellement. *Le Seigneur est vivant*, est une formule de serment, par la *vie* de *Dieu*: laquelle formule se trouve souvent dans l'écriture. « Vous jurerez en vérité selon votre conscience & en justice. *Le Seigneur est vivant*, dit Jér. 4. 2. » La *terre des vivans*, par rapport à ceux qui sont morts, c'est le monde; dans le sens spirituel, c'est le ciel, où la mort ne regne plus.

Les eaux *vivantes*, sont les eaux pures, les eaux de source. Lévit. 14.

Jésus-Christ est la *vie*, parce que la pratique de ses préceptes nous conduit à une *vie* heureuse. (D. J.)

VIE, (Géog. mod.) nom commun à deux petites rivières de France, l'une dans la haute-Normandie, l'autre dans le bas-Poitou. La première a sa source au pays d'Auge, & se jette dans la Dive; la seconde, née au dessus de Poire-sur-Roche, se perd dans la mer. (D. J.)

VIEIL, VIEUX, adj. (Gramm.) qui est depuis long-temps, & qui touche à la fin de sa durée. Un *vieil* homme, un *vieil* habit, un *vieux* cheval. C'est un homicide, à la manière de Platon, que de caresser une *vieille*. On est *vieux* à soixante ans, décroît à quatre-vingt. Il y a de *vieilles* histoires qui n'en sont pas plus vraies, quoiqu'on les répète sans cesse; de *vieux* bons mots que tout le monde fait, & qui sont la provision d'esprit des fots; de *vieux* manuscrits qu'on ne consulte plus; peu de *vieilles* passions; beaucoup de *vieux* livres qu'on ne lit guère, quoique souvent une page de ces *vieux* livres ait plus de substance que tout un volume nouveau; on parle aussi d'un bon *vieux* temps qu'on regrette, & ces regrets prouvent du moins qu'on est mécontent de celui qui court; de *vieilles* amitiés; d'un *vieux* langage dont notre jargon académique n'est qu'un squelette; de *vieux* capitaines qui savoient leur métier, & dont nous avons bon besoin, &c.

VIEIL DELA MONTAGNE. (Hist. mod.)
Quelques-uns disent *vieux de la montagne*, & d'autres *vieillard de la montagne*; nom

du prince ou sultan des Ismaéliens de l'Irac Persien, que les musulmans appellent *Molahedah*, impies & schismatiques, dont les sujets se devoient pour assassiner ceux que leur prince tenoit pour ses ennemis.

Le premier *vieil de la montagne* fut Hafsah-Sahah, qui, environ l'an de l'hégyre 493, qui est l'an de Jesus-Christ 1099, fonda la seconde branche des Ismaéliens de Perse, que nos historiens ont nommés les *Assassins*, par corruption du mot *Arsacides*, les chefs de ces cantons de la Syrie se vantant d'être descendus de l'illustre Arsace, qui fonda l'empire des Parthes environ 245 ans avant Jesus-Christ; cependant les sujets de ce prince Ismaélien, cantonnés dans les montagnes de la Syrie, ne sont connus dans l'histoire de nos croisades que sous le nom d'*Assassins*.

Guillaume de Neubourg raconte un fait particulier d'un des princes de ces montagnes de l'Irac Persien. Conrad, marquis de Montferrat, fut assassiné en l'année 1191, lorsqu'il se promenoit dans la place publique de la ville de Tyr. Les uns accusèrent le prince de Torone de cet assassinat, les autres l'imputerent à Richard, roi d'Angleterre; mais le *vieil de la montagne* ayant su l'injuste soupçon que l'on avoit contre ces deux princes, écrivit une lettre pour la justification de l'un & de l'autre, déclarant qu'ayant été offensé par le marquis de Montferrat, il l'avoit averti de lui faire la satisfaction qui lui étoit due; mais que ce seigneur ayant négligé cet avertissement, il avoit envoyé quelques-uns de ses satellites, qui, en lui ôtant la vie, s'étoient rendus dignes de récompense. On peut juger par cette lettre, de la barbarie du *vieil de la montagne*; mais on jugera de sa politesse par le présent qu'il fit au roi saint Louis, lorsqu'il étoit dans Acre. Voyez à ce sujet Joinville, & les *observations* de Ducange sur cet historien. (D. J.)

VIEILLARD, f. f. (*Morale.*) homme qui est parvenu au dernier âge de la vie, qu'on appelle la *vieillesse*.

Les *vieillards*, dit Horace, sont assiégés de mille défauts. Une malheureuse avarice les tourmente sans cesse pour amasser du bien, & leur défend d'y toucher. La timi-

dité les glace, & les rend comme perclus; ils n'espèrent que foiblement, ils temporisent continuellement, ils n'agissent que lentement. Toujours alarmés sur l'avenir, toujours plaintifs & difficiles, panégyristes ennuyeux du temps passé, censeurs sévères, & sur-tout grands donneurs d'avis aux jeunes gens.

Multa senem circumveniunt incommoda: vel quod Quarit, & inventis miser abstinet, ac timet uti: Vel quod res omnes timide gelidèque ministrat, Dilator, spe longus, iners, pavidusque futuri, Difficilis, querulus, laudator temporis acti, Se puero, censor castigatque minorum.

Cette peinture est aussi belle que vraie: *multa senem circumveniunt incommoda*, un *vieillard* est assiégé de maux. *Dilator*, il n'a jamais délibéré. *Spe longus*, ou si vous voulez *lentus*, il n'espère que foiblement, il est long à concevoir des espérances. *Iners*, il ne fait pas se remuer. *Pavidusque futuri*, il est toujours alarmé sur l'avenir, il tremble que le nécessaire lui manque. *Querulus*, de mauvaise humeur. *Laudator temporis acti*, il ne vante que le temps passé. Enfin, pour finir de peindre les *vieillards*, entiers dans le passé, ils en conservent toujours une idée agréable, parce que c'étoit le temps de leurs plaisirs; & toujours occupés d'eux,

*Racontent ce qu'ils ont été,
Oubliant qu'ils vont cesser d'être.*

Un *vieillard* qui tient le timon de l'état, trouve presque toujours des difficultés, voit des dangers par-tout, délibère éternellement, a des craintes & des remords avant le temps, ne mène jamais une affaire jusqu'où elle doit aller, & compte pour une fortune complète le plus petit succès. Qu'un juste mélange de ces excès réduits à la modération qui fait les vertus, mettroit un excellent tempérament dans les affaires du gouvernement!

Tout *vieillard* en général doit penser à la retraite. Il est un temps de se retirer, comme il est un temps de paroître.

Un *vieillard* infirme & chagrin ne sauroit guère se montrer dans le monde que pour être un objet de compassion ou de

raillerie : il faut alors laisser jouir la jeunesse des avantages du bel âge ; il faut se réduire aux plaisirs tranquilles de la lecture , ménager la complaisance de ceux qui veulent nous souffrir , & ne chercher leur conversation qu'autant que nous en avons besoin pour tempérer la solitude , jusqu'à ce que nous passions pour toujours dans celle du tombeau. Si nous étions sages , dit S. Evremont , notre dégoût pour le monde répondroit à celui qu'on y a pour nous : car dans l'inutilité des conditions , où l'on ne se soutient que par le mérite de plaire , la fin des agrémens doit être le commencement de la retraite. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VIEILLARD , (*Médecine.*) Les vieillards sont sujets à nombre de maladies qui leur sont particulières par le défaut de transpiration. Les reins , le bas-ventre , les articulations & le cerveau , sont attaqués d'une humeur âcre qui demande à être évacuée & adoucie. Nous allons dire ce que conseille Aëtius sur le régime des vieillards.

La vieillesse est naturellement froide & sèche , son effet ordinaire est de refroidir & de dessécher le tempérament ; mais lorsque la chaleur abandonne par degrés les parties du corps , lorsqu'une grande sécheresse s'en empare , elles sont moins propres à leurs fonctions ; leurs actions s'exécutent d'une manière plus languissante , & l'animal perd de sa grosseur , de sa force & de son embonpoint. Lorsque la sécheresse est poussée à un certain degré , les rides lui succèdent ; elles sont précédées de la maigreur & de la faiblesse des membres , & sur-tout des jambes & des piés. Celui donc qui aura étudié les causes du sec & du froid , & leurs remèdes , sera un excellent médecin pour les vieillards ; il saura que ces deux qualités doivent être combattues par des choses qui humectent & échauffent , tels que sont les bains chauds d'eau douce , l'usage du bon vin , les alimens capables de fortifier & d'humecter ; la promenade ou la gestation , qu'il ne faut point pousser jusqu'à la lassitude. Il fera trois repas par jour ; il goûtera sur les trois heures avec du bon pain & du miel clarifié , le meilleur qu'il pourra l'avoir. A sept heures , après la friction & les exercices convenables à cet âge , qu'il prenne le bain , & qu'il soupe ; que sa nourriture

principale à diner soit des choses qui relâchent le ventre , comme des salades de bettes & de mauve. Il se nourrira de poissons de mer pêchés aux environs des rochers ; qu'il se repose après le repas , & qu'il fasse ensuite un peu d'exercice. Il ne mangera point de poisson à souper ; que ses alimens du soir soient d'un bon suc , de difficile corruption , comme le poulet , ou quelque autre volaille bouillie dans l'eau seulement , ou sans sauce.

Le vin est excellent pour les vieillards , parce qu'il est restaurant , cordial & échauffant ; mais de plus , en ce qu'il purge la sérosité du sang par les urines. Or , cette évacuation devient plus nécessaire dans les vieillards , sur tout ceux qui abondent en superfluités aqueuses & séreuses. Aëtius Tétrab. *1 Serm. IV* , chap. 30.

Cet ancien avoit une idée excellente du régime des vieillards ; cependant on peut dire que les bains ne paroissent pas fort bien indiqués , attendu que la faiblesse naturelle à cet âge , & le défaut de chaleur qui l'accompagne , contre-indiquent ces remèdes , qui ne font qu'affoiblir encore davantage.

Les frictions sont ici fort bien indiquées. Les sueurs étant supprimées par la roideur des fibres & l'oblitération des pores , il faut y suppléer , soit par les frictions , soit par les diurétiques , qui poussant par les urines , préviennent les accès de léthargie , d'apoplexie , & autres maux qui sont produits par le reflux de la sérosité âcre sur les viscères & sur les parties nobles ; telles que le cerveau , le poumon , & les viscères du bas-ventre ; les diurétiques suppléent en cela au défaut de transpiration , & rétablissent les fonctions dans leur premier état.

Comme les diurétiques pourroient ne pas suffire , on doit évacuer par les selles les humeurs surabondantes ; la purgation est donc indiquée dans les vieillards ; elle détourne les humeurs du cerveau & de la poitrine ; elle les pousse par les couloirs des intestins. D'ailleurs la liberté du ventre rend la circulation plus libre dans le bas-ventre , & empêche le sang de se porter en trop grande quantité dans le cerveau. Cependant il faut éviter de causer le dévoiement , & l'arrêter peu-à-peu lorsqu'il est venu.

Enfin

Enfin, comme les *vieillards* sont fort tourmentés de la goutte, du scorbut, de paralysie, de rhumatisme, il faut avoir égard aux indications de ces maladies, & ne point aller contre le but principal; car si on venoit à répercuter la goutte, le rhumatisme, & les taches du scorbut, il seroit à craindre de voir survenir des inflammations des visceres, & de ne pouvoir rappeler la goutte au siege qu'elle occupoit auparavant. V. AGE, TEMPÉRAMENT.

VIEILLE-BRIOUDE, (*Géog. mod.*) bourg que Paganol qualifie de *ville de France*, dans la Basse-Auvergne, sur la riviere d'Allier, au voisinage de Brioude. Il y a dans ce bourg une maison de chanoines réguliers. (*D. J.*)

VIEILLE-D'OR. (*Mythol.*) Les peuples qui habitoient près du fleuve Oby, adoroient une déesse sous le nom de la *Vieille-d'or*, au rapport d'Hérodote. On croit que c'étoit la terre qu'ils avoient pour objet de leur culte. Elle rendoit des oracles; & dans les fléaux publics, on avoit une extrême confiance en sa protection. (*D. J.*)

VIEILLESSE, (*Physiol.*) le dernier âge de la vie. Voltaire le peint ainsi :

*C'est l'âge où les humains sont morts pour les plaisirs,
Où le cœur est surpris de se voir sans desirs.*

Dans cet état il ne nous reste

Qu'un assemblage vain de sentimens confus,

Un présent douloureux, un avenir funeste,

Un triste souvenir d'un bonheur qui n'est plus.

Pour comble de malheurs, on sent de la pensée

Se déranger tous les ressorts,

L'esprit nous abandonne, & noire ame éclipsée

Perd en nous de son être & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépérissement de notre machine? C'est ce que je vais indiquer d'après l'auteur de *l'Histoire naturelle de l'homme*.

Le dépérissement, dit-il, est d'abord insensible; il se passe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement considérable; cependant nous devrions sentir le poids de nos années,

Tome XXXV,

mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne se trompent pas de beaucoup sur notre âge, en le jugeant par les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins sur l'effet intérieur qui les produit, si nous nous observions mieux, si nous nous flattons moins, & si dans toutes choses, les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes.

Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur; le commencement de cette augmentation est le premier point de son dépérissement, car cette extension n'est pas une continuation de développement ou d'accroissement intérieur de chaque partie, par lesquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ses parties organiques, & par conséquent plus de force & d'activité; mais c'est une simple addition de matière surabondante, qui enfle le volume du corps, & le charge d'un poids inutile. Cette matière est la graisse qui survient ordinairement à 35 ou 40 ans; & à mesure qu'elle augmente, le corps a moins de légèreté & de liberté dans ses mouvemens; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties solides du corps, ayant pris toute leur extension en longueur & en grosseur, continuent d'augmenter en solidité; les sucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne servent plus qu'à l'augmentation de la masse; les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages deviennent osseux, toutes les fibres plus dures; la peau se dessèche, les rides se succèdent peu-à-peu, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, le corps se courbe, &c.

Les premières nuances de cet état se font appercevoir avant quarante ans; elles croissent par degrés assez lents jusqu'à soixante, par degrés plus rapides jusqu'à soixante & dix. La caducité commence à cet âge de soixante & dix ans; elle va toujours

Fff

en augmentant ; la décrépitude suit , & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre - vingt - dix ans la *vieillesse* & la vie.

Lorsque l'os est arrivé à son dernier période , lorsque les périostes ne fournissent plus de matière ductile , alors les suc nourriciers se déposent dans l'intérieur de l'os ; il devient plus solide , plus massif & spécifiquement plus pesant ; enfin la substance de l'os est avec le temps si compacte , qu'elle ne peut plus admettre les suc nécessaires à cette espèce de circulation qui fait la nutrition de ses parties ; dès-lors cette substance de l'os doit s'altérer , comme le bois d'un vieil arbre s'altère , lorsqu'il a une fois acquis toute sa solidité. Cette altération dans la substance même des os , est une des premières causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps.

Plus la force du cœur est grande & agit long-temps , plus le nombre des vaisseaux diminue , & plus les solides sont forts : d'où il arrive que la force des solides devient immense dans l'extrême *vieillesse*. Enfin les canaux trop résistans ne peuvent être étendus davantage par les liquides , toutes les parties doivent tomber dans une ossification sans remède. On a bien raison de se moquer de ces charlatans qui se vantent de pouvoir écarter cette ossification par des élixirs fortifiants. La méthode de Médée qui , par des alimens & des bains émolliens , nourrissoit & humectoit les corps desséchés , étoit au moins une idée plus raisonnable.

Les cartilages , qu'on peut regarder comme des os mous , reçoivent , ainsi que les os , des suc nourriciers qui en augmentent peu-à-peu la densité , à mesure qu'on avance en âge ; & dans la *vieillesse* , ils se durcissent presque jusqu'à l'ossification ; ce qui rend les mouvemens des jointures du corps très-difficiles , & doit enfin nous priver de l'usage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la substance a bien des choses communes avec celle des cartilages , prennent aussi , à mesure qu'on avance en âge , plus de densité & de sécheresse ; celles , par exemple , qui environnent les os , cessent d'être ductiles dès que

l'accroissement du corps est achevé , c'est-à-dire , dès-l'âge de dix-huit à vingt ans ; elles ne peuvent plus s'étendre , elles commencent à augmenter en solidité qui s'accroît à mesure qu'on vieillit ; il en est de même des fibres qui composent les muscles & la chair ; plus on vit , plus la chair devient dure.

Il est donc vrai qu'à mesure qu'on avance en âge , les os , les cartilages , les membranes , la chair , & toutes les fibres du corps acquièrent de la sécheresse & de la solidité ; toutes les parties se retirent , tous les mouvemens deviennent plus lents , plus difficiles ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté , la transpiration diminue , la digestion des alimens devient lente & laborieuse , les suc nourriciers sont moins abondans , & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides , ils ne servent plus à la nutrition. Ainsi la sève de l'homme manque aux lieux qu'elle arrosoit.

La *vieillesse* arrive encore nécessairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain , & dont l'influence sur son économie n'est pas une vérité douteuse ; ces liqueurs n'étant que des parties passives & divisées , ne font qu'obéir à l'impulsion des solides , dont leur mouvement , leur qualité , & même leur quantité dépendent. Dans la *vieillesse* , le calibre des vaisseaux se resserre , les filtres sécrétoires s'obstruent , le sang , la lymphe & les autres humeurs doivent par conséquent s'épaissir , s'altérer , s'extravafer , & produire tous les vices des liqueurs qui mènent à la destruction. Telles sont les causes du dépérissement naturel de la machine. Les muscles perdent leur ressort , la tête vacille , la main tremble , les jambes chancellent ; l'ouïe , la vue , l'odorat s'affoiblissent , & le toucher même s'éteint.

Impitoyablement flétrie , reconnoissez-vous dans cet état cette beauté ravissante à qui tous les cœurs adressoient autrefois leurs vœux ? triste à l'aspect d'un sang glacé dans ses veines , comme les poètes peignent les Naiades dans le cours arrêté de leurs eaux ; combien d'autres raisons de gémir pour celle chez qui la beauté est le seul présent des dieux ! Une tête grise

a succédé à ces cheveux d'un noir de jais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient sur des épaules d'albâtre, & tantôt se jouoient sur une belle gorge qui n'est plus. Ces yeux qui disoient tant de choses sont ternes & muets. Le corail de ces lèvres a changé de couleur; la bouche est dépouillée de son plus bel ornement; aucune trace de cette taille légère, si bien proportionnée, & de ce teint qui le disputoit aux lis & aux roses; cette peau si douce, si fine & si blanche, n'offre aux regards qu'une foule d'écaillés, de plis & de replis tortueux. Hélas! tout chez elle s'est changé en rides presque effrayantes! Le cerveau affaibli sur lui-même, ne laisse passer que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui causoient votre admiration! Telle est la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triste hiver n'alarme point ceux dont la vie s'est passée dans la culture de l'esprit, dans la bienfaisance & dans la pratique de la vertu. Leurs cheveux blancs sont respectables; leurs écrits, leurs belles actions le sont encore davantage. C'est à ces gens-là, si rares sur la terre, que la brillante & florissante jeunesse doit des égards, des hommages & des autels. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VIEILLESSE. (*Morale.*) La *vieillesse* languissante, ennemie des plaisirs, succédant à l'âge viril, vient rider le visage, courber le corps, affoiblir les membres, tarir dans le cœur la source de la joie, nous dégoûter du présent, nous faire craindre l'avenir, & nous rendre insensibles à tout, excepté à la douleur. Ce temps se hâte, le voilà qui arrive; ce qui vient avec tant de rapidité est près de nous, & le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'annéantit dans le moment que j'écris ce petit nombre de réflexions, & ne peut plus se rapprocher.

La longue habitude tient la *vieillesse* comme enchaînée; elle n'a plus de ressources contre ses défauts: semblables aux arbres dont le tronc rude, noueux, s'est durci par le nombre des années, & ne peut plus se redresser, les hommes à un certain âge ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes, contre certaines habitudes qui ont

veilli avec eux, & qui sont entrées jusques dans la moëlle de leurs os. Souvent ils les connoissent, mais trop tard; ils gémissent en vain, & la tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se corriger. « On s'envieillit » des ans, dit Montagne, sans s'affliger » d'un pouce; on va toujours en avant, » mais à reculons. Il seroit beau être vieil, » continue-t-il, si nous marchions vers » l'amendement; mais le marcher de cet » âge est celui d'un ivrogne, titubant, » vertigineux; c'est l'homme qui marche » vers son décroît. »

On doit cependant se consoler des rides qui viennent sur le visage, puisqu'elles sont l'effet inévitable de notre existence. Dans l'adversité, les peines de l'esprit & les travaux du corps font vieillir les hommes avant le temps. Dans la prospérité, les délices d'une vie molle & voluptueuse les usent encore davantage. Ce n'est qu'une vie sobre, modérée, simple, laborieuse, exempte de passions brutales, qui peut retenir dans nos membres quelques avantages de la jeunesse, lesquels sans ces précautions, s'envolent promptement sur les ailes du temps.

C'est une belle chose qu'une *vieillesse* étayée sur la vertu. Castricius ne voulant point permettre qu'on donnât des otages au consul Cnéius Carbon, celui-ci crut l'intimider, en lui disant qu'il avoit plusieurs épées; & moi plusieurs années, répondit Castricius. Une pareille réponse a été faite par Solon à Pisistrato, par Confidius à Jules-César, & par Cefellius aux triumvirs. Ils ont tous voulu faire voir, en parlant ainsi, que quelques années de vie qu'on avoit encore à parcourir, ne valoient pas la peine de faire naufrage au port. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VIEILLESSE. (*Mythol.*) Elle étoit, selon Hésiodore, fille de l'Érèbe & de la Nuit. Athénée prétend qu'elle avoit un temple à Athenes. (*D. J.*)

VIELITSKA (*MONTAGNE DE*), *Géog. mod.* montagne de Pologne, dans le palatinat de Cracovie. Cette montagne est une vaste saline qui contient deux ou trois lieues de pays; elle fournit abondamment du sel de roche, qu'on taille comme des

colonnes de pierre, & qu'on tire comme d'une carriere. Deux à trois cents ouvriers ont leurs habitations dans la concavité de cette carriere, d'où l'on ne fort & où l'on ne descend que par une machine suspendue à un gros cable, attaché à une grue au dessus de l'ouverture de cet abyme. (D. J.)

VIELLE, f. f. (*Hist. nat. Ichthyol.*) poisson de mer, qui est une espece de tourd, & qui a de très-belles couleurs; il ne differe du canus, pour la forme du corps, qu'en ce qu'il est plus alongé & plus large; il ressemble à la daurade, par la courbure des dents & par le nombre & la position des nageoires. Voyez CANUS & DAURADE. Les levres de la *vielle* sont grosses & ridées; la nageoire de la queue n'est pas fourchue, elle a une couleur rouge avec des taches noires; le dos est noir en entier; le ventre a une couleur livide; les nageoires qui se trouvent près des ouies ont une couleur d'or; la nageoire du dos & celle de l'anus sont jaunes, & ont des taches noires & des taches bleues; les yeux sont grands & ronds, & les côtés de la tête ont de très-belles couleurs: la chair de ce poisson est tendre & friable. V. TOURD; Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, l. VI, c. 6. V. POISSON.

VIELLE, f. f. (*Luth.*) est un instrument à cordes, composé de deux parties principales, la table & le manche, sur lequel sont les chevilles qui tendent les cordes. Ces chevilles ont été primitivement au nombre de quatre seulement; deux d'un des côtés du manche, deux de l'autre côté. Il n'y avoit que quatre cordes non plus, deux desquelles s'appelloient *les bourdons*, qu'on mettoit à l'unisson ou à l'octave. Les deux autres cordes s'étendent tout le long du manche, & font la fonction de monocorde, rendant toutes sortes de sons par le moyen des marches. On peut multiplier à la *vielle* le nombre des cordes, des touches & des marches, tant que l'on voudra. Si l'on a six bourdons qui fassent l'octave, la douzieme, la quinzieme, la dix-septieme, & la dix-neuvieme, on variera l'harmonie à l'infini, en appliquant ou approchant ceux qu'on voudra de la roue qui sert d'archet aux bourdons &

aux autres cordes. Il faut que cette roue-archet soit bien polie, & frottée de colophone. Chaque marche du clavier de la *vielle* a deux petits morceaux de bois perpendiculaires: on les nomme *touches*: les touches servent à toucher deux cordes à la fois; ces deux cordes sont à l'unisson; les touches sont pressées en dessous du clavier par les doigts de la main gauche, & appliquées à l'archet ou à la roue; la main droite conduit la manivelle. Lorsque les doigts cessent de pousser les touches, elles s'éloignent d'elles-mêmes des cordes, retombent & ne les pressent plus. Le clavier dans son entier ressemble à une petite caisse élevée sur la table; c'est dans cette caisse que sont logées les branches des marches & leurs touches. Elle est entée & collée sur la table sous laquelle est le corps concave; un couvercle la couvre & cache le clavier; la roue a aussi le sien; il y a un chevalet proche de la roue; il a ses coches un peu plus basses que la surface supérieure de la roue; deux autres chevalets placés de côté servent à limiter la longueur des cordes de bourdon; cet instrument a son ouie placée à l'extrémité inférieure à l'un des angles; les cordes portent de petits flocons de coton à l'endroit où elles touchent la roue; c'est un moyen d'adoucir le frottement & le son; la manivelle de la roue est à l'extrémité de l'instrument opposée au chevalet; la roue est suspendue partie dans le corps concave de l'instrument, partie hors de ce corps.

Les instrumens à vent ont leur coup de langue; les instrumens à archet leur coup d'archet; la *vielle* son coup de poignet, qui se donne sur la premiere croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent sur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles sont liées.

Dans les cas où la ronde forme la mesure, il y a deux tours de roue pour la ronde, ou quatre tours; les tours de roue varient selon la mesure, le mouvement, le caractère de l'air, & la nature des notes qui se trouvent dans le courant de la piece.

Il y a des *vielles* faites en corps de luth, & d'autres en corps de guitare; les premières ont plus de force; les secondes ont plus de douceur.

Le clavier est composé de treize touches noires, & de dix blanches; son étendue ordinaire est de deux octaves, du *sol* à vuide au *sol* d'en haut.

L'instrument s'accorde en *C sol ut* & en *G ré sol*; les deux seuls tons dans lesquels il joue.

Pour l'accorder en *C sol ut*, majeur ou mineur, on met les deux chanterelles à l'unisson, & leur son est un *sol*; la trompette s'accorde à la quinte au dessous des chanterelles, & le son qu'elle rend est *ut*; la mouche s'accorde à l'octave au dessus des chanterelles, & à la quarte au dessous de la trompette, & donne *sol*; le petit bourdon s'accorde à l'octave au dessous de la trompette, & à la quinte au dessous de la mouche, & sonne *ut*; on ne se sert pas du gros bourdon en *C sol ut*.

Pour l'accorder en *G ré sol*, majeur ou mineur, les deux chanterelles sonneront *sol*; la trompette sonnera *ré*, quinte de *sol*; la mouche comme en *C sol ut*; le gros bourdon, le seul dont on se sert, sonne l'octave *sol* au dessous de la mouche, & la double octave au dessous des chanterelles.

On appelle *chanterelles*, les deux seules cordes qui passent dans le clavier; les autres cordes ne font que pour l'accord; la trompette est la corde posée sur un petit chevalet, à laquelle est attachée une autre petite corde très-fine, répondante à une petite chevillle que l'on tourne plus ou moins, selon qu'on veut faire battre la trompette; la mouche est la corde au dessus de la trompette; le petit bourdon, la corde filée en laiton la plus fine; le gros bourdon ou la grosse mouche, la corde filée en laiton la plus grosse.

On donne six cordes filées en laiton aux *vielles* en corps de luth, & quatre aux *vielles* en corps de guitare.

Pour l'accord des six cordes de laiton, les deux premières, ou les plus fines, sonneront l'unisson des chanterelles; les deux moyennes, la tierce au dessous des fines; & les deux grosses, la quinte au dessous des fines, & la tierce au dessous des moyennes.

Pour l'accord des quatre cordes de

laiton, les deux fines fournissent l'unisson des chanterelles; la moyenné, la tierce au dessous des fines; & la grosse, la quinte au dessous des fines, & la tierce au dessous de la moyenne.

La *vielle* a son doigter, sur lequel on peut consulter l'ouvrage de M. Bouin, imprimé chez Ballard.

Le mouvement de la roue se divise en un tour entier, en deux demi-tours; en deux quarts & un demi-tour; en un demi-tour & deux quarts; en trois quarts liés; en trois quarts détachés; en quatre quarts; en huit huitièmes; en trois tiers égaux, & en deux quarts & un demi: division qui a rapport aux valeurs des notes.

Les coups de poignet dépendent souvent du caractère de la pièce & du goût du musicien.

Les cadences se font toutes du premier doigt qui bat la note au dessous de celle sur laquelle la cadence est marquée, & qui est touchée par le second doigt.

Les autres agréments suivent les loix ordinaires des autres instrumens.

VIELLE, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de France dans la Gascogne, au Turfan, & sur le ruisseau de Bas. (*D. J.*)

VIELLEUR, f. m. (*Hist. nat. Insectol. exot.*) Notre ver luisant est bien inférieur à celui de Surinam, qui mérite d'ailleurs d'être connu à cause de la singularité de son caractère, suivant la description qu'en fait mademoiselle Mérian.

Cet animal, dans son état rampant, doit avoir en grand une forme approchante de celle qu'ont dans le même état nos fauterelles prises en petit: on lui voit pareillement une longue trompe, dont il se sert pour sucer les fleurs de grenades, & cette trompe lui reste toute sa vie.

Après s'être défait d'une peau, il change de forme & paroît sous celle d'une grande mouche verte, qui ressemble en gros à la cigale; son vol est alors très-rapide, & le bruit qu'il fait de ses ailes imite le son d'une vielle, ce qui lui a fait donner en cet état le nom de *liereman* ou *vielleur*.

Quoique, selon le cours ordinaire de la nature, un insecte après être devenu ailé

ne subisse plus de changement, celui-ci, suivant le témoignage des Indiens, que mademoiselle Mérian dit avoir en partie vérifié par sa propre expérience, subit encore une dernière transformation qui le rend lumineux, & lui donne le nom de *lautarendraeger*, ou *porte-lanterne*.

Dans cette transformation, & d'autres changemens plus légers qui arrivent à son corps & à ses ailes, il lui sort du devant de la tête une vessie très-longue, colorée de traces rougeâtres & verdâtres, transparente de jour, & qui répand de nuit une lumière à laquelle on peut lire un caractère assez petit.

Cet animal, suivant la représentation qu'on en donne, est bien alors long de quatre pouces, & sa vessie occupe plus du quart de cette longueur.

Avant que mademoiselle Mérian connût la qualité lumineuse de cet insecte, les Indiens lui en apportèrent plusieurs qu'elle renferma dans une grande boîte. Effrayée la nuit du bruit singulier qu'elle entendit dans cette boîte, elle se leva, fit allumer une chandelle, & alla voir ce que ce pouvoit être; elle ouvrit la boîte, & aussitôt il en sortit comme une flamme qui redoubla son émotion; elle jeta à terre cette boîte, qui répandit un nouveau trait de lumière à chaque animal qui en sortoit. On conçoit que cette frayeur ne dura pas long-temps, & qu'ayant bientôt fait place à l'admiration, on ne négligea rien pour rattraper des animaux si extraordinaires, qui s'étoient prévalus de la peur qu'ils avoient causée, pour prendre l'essor. (D. J.)

VIENNA, (Géog. anc.) ville de la Gaule Narbonnoise, sur le Rhône, & la capitale des Allobroges, selon Strabon, l. IV. Il en est parlé dans César, *De bell. gall.* l. VII, c. 9. Pomponius Méla, l. III, c. 5, la met au nombre des villes les plus opulentes; & Plinè, l. III, c. 4, lui donne le titre de colonie. Elle est marquée dans Ptolomée, l. II, c. 10, comme la seule ville des Allobroges; mais c'est que ce géographe s'est contenté de donner le nom de la capitale de ce peuple. Elle étoit encore opulente du temps d'Aufone, qui en a parlé ainsi, *in Arelat*.

Accolit Alpina opulenta Vienna colonis.

Les belles lettres étoient cultivées à *Vienne*, & l'on s'y faisoit un plaisir de lire les vers des poètes de Rome. Nous en avons une preuve dans ceux de Martial, l. VII, *epigr.* 88, de *suis libris*, qui se félicite de ce que ses ouvrages sont lus à *Vienne* des grands & des petits:

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos,

Inter delicias pulchra Vienna suas.

Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,

Et coram setrico casta puella viro.

Hoc ego maluerim quam si mea carmina cantent,

Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt;

Quam meus Hispano si me Tagus impleat auro,

Pascat & Hybla meas, pascat Hymettus apes.

Dans le moyen âge, la ville de *Vienne* ne fut pas moins célèbre, puisqu'elle devint la métropole d'une province des Gaules, à laquelle elle donna son nom. Sénèque, *in ludo mortis Claudii imp.* dit qu'elle est à seize milles de Lyon. Dans le trésor de Goltzius, on trouve une médaille de Néron avec ces mots: *Vienna leg. VII, Claudiana*. Voyez VIENNE en Dauphiné. (D. J.)

VIENNE (MÉTAL DE). *Métall.* C'est une composition ou un alliage métallique qui se fait à *Vienne* en Autriche, & qui ressemble assez à de l'argent. Cet alliage se fait avec du fer, de l'étain, de l'arsenic, & un peu de laiton ou de cuivre jaune.

VIENNE, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, capitale de l'Autriche, sur la droite du Danube, au confluent de la petite rivière de *Vienne*, dont elle prend le nom, à 8 lieues au couchant de Presbourg, à 210 au sud-ouest d'Amsterdam, à 260 lieues au nord-ouest de Constantinople, à 408 au nord-est de Madrid, & à 270 au sud-est de Paris.

Cette ville située à six milles des frontières de Hongrie, a été connue autrefois sous les noms d'*Ala-Flaviana*, *Castra-Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & ensuite *Vindum*. Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de

l'Allemagne, car elle est depuis longtemps la résidence ordinaire des empereurs; cependant elle n'en est pas plus belle; toute environnée de murailles, de bastions & de fossés, elle n'a point l'agrément de ces villes dont les avenues charment par la variété des jardins, des maisons de plaisance, & des autres ornemens extérieurs qui sont les fruits d'une heureuse situation, que la sécurité de la paix porte avec soi. On ne connoît dans la ville de *Vienne* qu'un très-petit nombre de beaux hôtels; ceux du prince Eugene, de Lichtenstein, & de Caprara. Le palais impérial est un des plus communs, & rien n'y représente la majesté du maître qui l'habite; il n'a pour tout jardin qu'un petit enclos sous les fenêtres du fallon de l'impératrice, où l'on plante quelques fleurs, & où l'on tient un peu de verdure. Les appartemens en sont bas & étroits, les plafonds sont couverts de toiles peintes, & les planchers d'ais de sapin; enfin le tout est aussi simple que s'il avoit été bâti pour de pauvres moines. Les fauxbourgs ont plus d'apparence que la ville, parce que depuis le dernier siége par les Turcs, ils ont été rebâti tout à neuf.

Vienne n'a point de ces grandes rues qui sont la beauté d'une ville; la rue même qui aboutit à la cour, n'est ni plus grande, ni plus large que les autres; la seule place de marché neuf est passable, à cause des bâtimens nouveaux ou renouvelés qui l'environnent. L'église métropolitaine est d'une architecture gothique, décorée en dehors & en dedans d'ornemens arabesques de pierre. En échange la nouvelle église des Jésuites est d'un beau dessin. Les autres moines religieux, les dominicains, les augustins, les bénédictins, & les cordeliers ont aussi des églises dans la ville; mais elles n'ont rien de remarquable.

L'archevêché de *Vienne* a été érigé en 1721; l'université fut fondée en 1365, par Albert III, archiduc d'Autriche; mais l'édifice particulier des écoles est misérable, & d'ailleurs ce sont les jésuites qui occupent presque toutes les chaires.

Les habitans de *Vienne* sont un mélange de plusieurs nations, Italiens, Allemands,

Bohémiens, Hongrois, François, Lorrains, Flamands, qui joints aux juifs, font le négoce, & travaillent à différens métiers. L'air est assez mal-sain dans cette ville, ce qui peut provenir en partie de la mal-propreté des rues qu'on ne nettoie point, & de la quantité de boue & d'ordures que la police ne fait point enlever. Long. suivant Cassini, 33. 23; latit. 48. 24. & suivant Harris, long. 34. 21. 30; latit. 48. 24.

Vienne n'oubliera pas sitôt le siége mémorable qu'elle essuya en 1683. En voici l'histoire abrégée, d'après M. l'abbé Coyer. Ce siége fut entrepris par Kara Mustapha, général des forces ottomanes. Toujours aimé de la sultane Validé, après avoir aussi gagné le cœur de Mahomet IV, il avoit épousé sa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux passions qui dévoreroient Kara Mustapha, ne trouverent un champ plus vaste pour être assouvis. Il ne se proposoit pas moins, après s'être rendu maître de *Vienne*, que de poursuivre la conquête de l'occident, ayant sous ses ordres plus de trois cents mille hommes, trente & un bachas, cinq souverains, & trois cents piéces de canon.

Il s'avance par la rive droite du Danube, passe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille Tartares sur la route de *Vienne*. Le duc de Lorraine Charles V, dont le nom doit être cité parmi ceux des grands capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, essuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le temps de gagner *Vienne*, où il jette une partie de son infanterie pour renforcer la garnison. Il prend poste dans l'isle de Léopoldstat, formée par le Danube au nord de la ville. Les Tartares, au nombre de cinquante mille, arrivoient en même temps du côté du midi.

On vit alors un de ces spectacles qui sont faits pour instruire les souverains & attendrir les peuples, lors même que les souverains n'ont pas mérité leur tendresse. Léopold, le plus puissant empereur depuis Charles-Quint, fuyant de sa capitale avec l'impératrice sa belle-mère, l'impératrice sa femme, les archiducs, les archiduchesses,

une moitié des habitans suivant la cour en désordre. La campagne n'offroit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles, jusqu'à Lintz, capitale de la haute-Autriche.

Cette ville, où l'on portoit la frayeur, ne parut pas encore un asyle assuré; il fallut se sauver à Passaw: on coucha la première nuit dans un bois où l'impératrice, dans une grosseffe avancée, apprit qu'on pouvoit reposer sur la paille à cause de la terreur. Dans les horreurs de cette nuit, on appercevoit la flamme qui consumoit la basse-Hongrie, & s'avançoit vers l'Autriche.

L'empereur, dès les premiers excès de cette irruption, payoit bien cher ses violences contre la Hongrie, & le sang qu'il avoit répandu. Il n'avoit pu se persuader que Kara Mustapha, laissant derrière lui plusieurs bonnes places, telles que Raab & Comore, se portât sur *Vienne*. Jean Sobieski, mieux instruit, comme le font toujours les princes qui font la guerre par eux-mêmes, l'en avoit inutilement averti.

Vienne étoit devenue, sous dix empereurs consécutifs de la maison d'Autriche, la capitale de l'empire romain en occident, mais bien différente de l'ancienne Rome pour la grandeur en tout genre, & pour le nombre des citoyens; elle n'en comptoit que cent mille, dont les deux tiers habitoient des fauxbourgs sans défense. Soliman avoit été le premier des empereurs Turcs qu'on eût vu marcher à *Vienne*, en 1529, faisant trembler à la fois l'Europe & l'Asie; mais il n'osa se commettre contre Charles-Quint, qui venoit au secours avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Kara Mustapha, qui ne voyoit qu'une poignée d'ennemis, se flattoit d'être plus heureux, & il commença sans crainte le siège de cette ville. Les allemands sont braves sans doute; mais ils ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople, comme les Turcs à celles de *Vienne*.

Le comte de Stahremberg, homme de tête & d'expérience, gouverneur de la ville, avoit mis le feu aux fauxbourgs; cruelle nécessité, quand il faut brûler les maisons des citoyens qu'on veut défendre! Il n'avoit qu'une garnison de seize mille

hommes. On arma les étudiants, & ils eurent un médecin pour major.

Cependant le siège se pouffoit avec vigueur. L'ennemi s'empara de la contrefcarpe après vingt-trois jours de combat; l'espérance de tenir encore long-temps diminua. Les mines des Turcs, leurs attaques continuelles, la garnison qui se détruisoit, les vivres qui s'épuisoient, tout donnoit la plus vive inquiétude. On s'occupoit sans cesse à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tombaient en éclats.

Dans cette conjoncture désespérée, Sobieski arrive avec son armée à cinq lieues au dessus de *Vienne*. L'électeur de Bavière, âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes. L'électeur de Saxe en conduisoit dix mille. Toute l'armée chrétienne composoit environ soixante & quatorze mille hommes. Sobieski délivra l'ordre de bataille; & après avoir examiné les dispositions de Kara Mustapha, il dit aux généraux Allemands: « cet homme est mal » campé, c'est un ignorant dans le métier » de la guerre; nous le battons certainement. » Il prophétisa juste; la plaine qu'occupoient les Turcs, devint le théâtre d'un triomphe que la postérité aura peine à croire. Le butin fut immense; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les ennemis qui étoient restés dans les travaux du siège; on ne les trouva plus, & *Vienne* fut libre.

Cette ville au reste n'est pas la ville d'Allemagne la plus féconde en hommes de lettres, & il ne seroit pas difficile d'en découvrir la raison. Cette ville a seulement produit quelques historiographes, & c'est à-peu-près tout.

Je mets *Gualdo* (Galéasso) au nombre des historiens originaires de *Vienne*. Il a décrit en seize livres les guerres des empereurs d'Allemagne, depuis 1630 jusqu'en 1640. Cet ouvrage parut à Boulogne en 1641, à Geneve en 1643, & à Venise en 1644; mais depuis ce temps-là il est tombé dans l'oubli.

Inchofer (Melchior) né à *Vienne* l'an 1584, entra dans la société des jésuites en 1607, & mourut en 1648. Il a donné un

volume des annales ecclésiastiques du royaume de Hongrie, & publia en 1630 un livre dans lequel il soutint que la lettre de la bienheureuse vierge Marie au peuple de Messine est très-authentique. On lui attribue un mémoire sur la réformation de son ordre. On le croit aussi généralement auteur d'un livre contre le gouvernement des jésuites, intitulé *Monarchia Solypforum*. Ce livre a été publié en Hollande en 1648, avec une clef des noms déguisés. On en a une traduction française, imprimée en 1722 avec des notes & quelques pièces sur le même sujet. Ses autres ouvrages ont fait moins de rumeur. On trouve en général assez d'érudition dans ses écrits, mais beaucoup de crédulité, peu de choix & de critique.

L'empereur Léopold est mort à *Vienne* en 1705. « Ce prince né vertueux étoit » sans talens; l'ambition qui régla toutes » ses démarches, étoit plutôt une passion » du conseil de *Vienne*, qu'une passion » qui lui fût propre. L'empereur son fils » hérita de ses ministres, comme de ses » domaines & de ses dignités; & son conseil continua d'agir sous son nom, comme » il avoit fait sous le nom de Léopold. »

Le chevalier DE JAUCOURT.

Bibliothèque de Vienne. Pierre Lambatius, né à *Vienne* en 1580, nous a donné le vaste catalogue de la bibliothèque de *Vienne*. Cet ouvrage est en huit volumes in-folio, qui ont paru successivement depuis l'année 1665 jusqu'en 1679, sous le titre de *Commentariorum de augustissima bibliotheca cæsarea Vindobonensi*, lib. I, II, &c. Le premier contient l'histoire générale de la bibliothèque; il est divisé en deux parties: dans la première se trouve l'histoire de la bibliothèque depuis sa fondation jusqu'au temps où il écrit; & il parle de tous ceux qui l'ont précédé dans la garde de cette bibliothèque. Il y donne aussi une idée générale des médailles, dont il spécifie les plus rares; & il fait la description d'un tombeau très-ancien, qu'on découvrit à *Vienne* en 1662. Dans la seconde partie, il traite de sept manuscrits qui sont dans la bibliothèque de *Vienne*, d'un ouvrage de Grégoire de Nice, de *creatione hominis*. Il donne trois lettres de Luc Holstenius à

Tome XXXV.

Sébastien Teugnagel, bibliothécaire de l'empereur en 1630, où l'on trouve entr'autres choses une notice des livres arabes & syriaques imprimés à Rome. Il corrige aussi le catalogue que Possevin a publié des manuscrits grecs de la bibliothèque impériale. Il parle du seul manuscrit qu'on ait de l'histoire ecclésiastique de Nicephore Calliste; il donne un catalogue des manuscrits hébreux, arabes & turcs qui s'y trouvent. Ce premier tome parut en 1665.

Le second fut publié en 1669. L'auteur y fait des recherches sur le nom de la ville de *Vienne*. Il y parle de quelques manuscrits concernant cette ville, des livres de la bibliothèque des archiducs du Tirol qui avoient été transportés dans celle de *Vienne*.

Je ne fais où le P. Nicéron a pris les livres de la bibliothèque de Bude, transportés dès-lors à *Vienne*, quoiqu'ils n'y aient été remis que près de dix-sept ans après; mais cet auteur a confondu la relation que Lambatius a faite dans le chapitre IX de ce second livre de son voyage de Bude. Le troisième livre parut en 1670, le quatrième en 1671, & le cinquième en 1672. Il s'agit dans ces trois livres, de manuscrits grecs de théologie, dont Lambatius donne une notice exacte & détaillée. Il marque les ouvrages qui sont véritablement des auteurs dont ils portent le nom, & ceux qui sont supposés; ceux qui ont été imprimés & ceux qui n'ont pas encore paru: tout cela accompagné de remarques sur les auteurs, sur les éditeurs, sur l'usage qu'on peut tirer des manuscrits dont il parle.

Le sixième livre qu'il publia en 1673, traite des manuscrits grecs de jurisprudence & de médecine. On y trouve douze lettres de Libanius à Aristonette, que Luc Holstenius lui avoit autrefois envoyées copiées sur un manuscrit du vatican; & vingt-deux lettres que le même Holstenius avoit écrites à Lambatius dans sa jeunesse: celui-ci y a ajouté des remarques.

Le septième livre parut en 1675; il y est question des manuscrits grecs de philosophie. Parmi les additions on trouve un ouvrage du P. Prosper Intercetta, jésuite & procureur des missions à la Chine en 1667, & à Goa en 1669. Le huitième livre

G g g

qui parut en 1679, traite des manuscrits grecs sur l'histoire ecclésiastique.

Voici le plan de cet immense ouvrage, tel que Lambatius lui-même l'a donné. Dans la seconde partie du livre VIII, il devoit parler des manuscrits grecs sur l'histoire profane; dans le neuvième, des manuscrits grecs de philologie. Il destinoit les six livres suivans aux manuscrits latins, italiens, espagnols, françois & allemands, sur toutes les sciences dont il avoit produit les manuscrits grecs. Le seizième étoit pour les manuscrits orientaux, c'est-à-dire, hébreux, syriaques, arabes, turcs, persans, chinois, sur toutes sortes de matières. Dans le dix-septième, l'auteur devoit donner une liste de trois mille médailles & d'autres raretés ou antiquités qui embellissent la bibliothèque de *Vienne*. Le dix-huitième étoit pour un recueil de mille lettres choisies, écrites pendant le seizième & le dix-septième siècles, soit aux bibliothécaires de l'empereur, soit par ceux-ci à divers savans. Les six livres suivans étoient destinés à donner le catalogue des livres imprimés en toutes les sciences. Enfin, il réservoit le vingt-cinquième pour une histoire littéraire complète, dont il avoit donné un essai.

On convient généralement que l'ouvrage de Lambatius est utile, curieux, & propre à perfectionner l'histoire littéraire; mais l'auteur est beaucoup trop diffus. Daniel Nesselius, successeur de Lambatius, a donné un abrégé & une continuation de ce vaste ouvrage sous ce titre: *Breviarium & supplementum commentariorum Lambatianorum*, &c. *Vienne & Nuremberg*, 1690, in-folio. Cet ouvrage n'a pas réussi autant que celui de Lambatius. Jacques-Frédéric Reimman a entrepris de donner un abrégé des deux ouvrages en un seul volume in-8°. imprimé à Hanovre en 1712, sous le titre bizarre de *Bibliotheca acroamatica*, &c. C'est une méchante rapsodie. (D. J.)

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Dauphiné, sur le bord oriental du Rhône, à 5 lieues au midi & au dessous de Lyon, à 15 au nord-ouest de Grenoble, & à 108 au sud-est de Paris.

Cette ville est dans une vilaine situation, resserrée par des montagnes qui semblent

vouloir la noyer dans le Rhône; d'ailleurs il faut toujours monter ou descendre; les rues sont étroites, mal percées, & les maisons mal bâties. La métropolitaine est un ouvrage gothique. L'archevêché de *Vienne* est fort ancien; car du temps d'Eusèbe, Lyon & *Vienne* étoient les deux plus illustres métropoles des Gaules.

L'archevêque de cette ville prend conséquemment le titre de primat des Gaules, & a pour suffragans les évêques de Valence, de Die, de Grenoble, de Viviers, &c. Son revenu est d'environ vingt-quatre mille livres. Le chapitre est composé de vingt chanoines, au nombre desquels les dauphins se faisoient autrefois agréger.

Outre le chapitre de l'église métropolitaine, il y en a trois autres à *Vienne*; celui de S. Pierre est composé d'un abbé & de vingt-quatre chanoines, qui sont obligés de faire preuve de noblesse de trois quartiers. *Vienne* ne manque pas d'autres églises ni de couvens. Les peres de l'oratoire ont le séminaire.

Le quinzième concile général s'est tenu dans cette ville l'an 1311, par ordre de Clément V, pour la suppression de l'ordre des templiers. Philippe le Bel, qui poursuivoit cette suppression, se rendit à *Vienne*, accompagné de son frere & de ses trois fils, dont l'aîné étoit roi de Navarre.

Le commerce de cette ville est peu de chose; il consiste en vins & soies. Des ouvriers Allemands y avoient établi une fabrique de fer blanc qui méritoit beaucoup d'attention & de protection; mais on l'a négligée, & elle ne subsiste plus. *Longit.* 22, 30; *latit.* 45, 33.

Vienne, déjà célèbre du temps de Jules César, connue de Strabon, de Pomponius Méla, de Ptolomée, de Velléius Paterculus, de Pline & de presque tous les historiens, n'est plus rien aujourd'hui. On prétend que Tibere y envoya une colonie nombreuse, que l'empereur Claude y établit une espece de sénat, qui étoit apparemment le prétoire du vicaire des Gaules, d'où elle prit le nom de *sénatorienne* que lui donnent quelques auteurs. On sait aussi que sous Dioclétien elle devint la métropole de cette partie des Gaules, qui de son nom fut appelée *Gaule Viennoise*.

Enfin les Romains l'avoient extrêmement embellie. Mais soit par les guerres, soit par le zele destructeur des premiers chrétiens, il n'y a point de ville dont les hommes aient moins respecté les monumens, & dans laquelle le bouleversement paroisse plus complet. On ne fouille guere la terre sans découvrir des richesses affligeantes par le peu d'instruction qu'on en retire, & Chorier lui-même en convient.

Le monument que l'on voit dans la plaine en sortant de la ville de *Vienne* pour aller en Provence, est le seul qui se soit en partie conservé; il mérite l'attention des curieux par sa forme & par sa bâtisse. C'est une pyramide située entre le Rhône & le grand chemin; l'architecture n'en est point correcte, mais la construction en est singuliere. Cette pyramide est élevée sur un massif construit solidement en grandes pierres dures de la qualité de celles qu'on tire aujourd'hui des carrieres du Bugey, sur les bords du Rhône. Cette fondation supporte un corps d'architecture carrée, dont chaque angle est orné d'une colonne engagée, & chaque face est percée d'une arcade. Les murs couronnés d'un entablement peu correct, supportent la pyramide, dont la hauteur est d'environ quarante-deux piés; mais on ne fait point en l'honneur de qui ce monument a été érigé.

Rufinus (Trebonius) qui florissoit sous l'empire de Trajan, naquit à *Vienne*, où il exerça le duumvirat. Pline le jeune en parle comme d'un homme très-distingué. Il abolit dans sa patrie les jeux où les athlètes s'exerçoient tout nus à la lutte. On lui en fit un crime, & l'affaire fut portée à Rome devant l'empereur; mais Rufin plaida sa cause avec autant de succès que d'éloquence.

Je connois entre les modernes nés à *Vienne*, Nicolas Chorier, avocat, mort l'an 1692, à 83 ans. On estime l'histoire générale du Dauphiné, qu'il a publiée en deux volumes in-fol. Mais il n'a respecté ni le public ni lui-même, en composant & en publiant le livre infame, *De arcanis Amoris & Veneris*, dont le prétendu original espagnol passe sous le nom d'Aloisia Sigza. La vie de Chorier n'a que trop

répondu aux maximes qu'il a débitées dans cet ouvrage également obscene & odieux.

Gentillet (Innocent), né dans la même ville au seizieme siecle, fit du bruit par l'ouvrage qu'il intitula: *Le bureau du concile de Trente; auquel est montré qu'en plusieurs points icelui concile est contraire aux anciens conciles & canons, & à l'autorité du roi*. Cet ouvrage parut l'an 1586, in-8°, & a été réimprimé plusieurs fois depuis.

La Faye (Jean-Elie Leriget de) naquit à *Vienné* l'an 1671, entra au service, & mourut capitaine aux gardes l'an 1718, âgé de 47 ans. Il s'étoit attaché à l'étude de la mécanique, & fut reçu à l'académie royale des sciences en 1716. L'année suivante il lui donna deux mémoires imprimés dans le volume de 1717, & qui roulent sur la formation des pierres de Florence, tableaux naturels de plantes, de buissons, quelquefois de clochers & de châteaux.

On peut regarder Hugues de *Saint-Cher*, dominicain du treizieme siecle, comme né à *Vienne*; car l'église collégiale qui lui est dédiée, est aux portes de cette ville, lieu de sa naissance. Il devint provincial de son ordre, fut nommé cardinal par Innocent IV, & mourut en 1263. Son principal ouvrage est une concordance de la Bible, qui est la premiere que l'on ait; & quoiqu'elle soit fort médiocre, on a cependant l'obligation à l'auteur d'avoir le premier imaginé le plan d'un ouvrage qu'on a perfectionné, & dont les théologiens ne peuvent se passer. (D. J.)

VIENNE, (Géog. mod.) en latin *Vingenna*, riviere de France. Elle prend sa source aux confins du bas Limousin & de la Marche, traverse une partie du Poitou, sans y porter aucun avantage, n'est navigable qu'au dessus de Châtellerault, reçoit ensuite la Creuse dans son sein, & se jette dans la Loire, à Candé en Touraine. (D. J.)

VIENNE, f. f. (*Fourbisseur*) espece de lame d'épée qu'on fait à *Vienne* en Dauphiné, & dont elle a retenu le nom; les *viennes* ne sont pas si estimées que les olynthes, parce qu'elles n'ont pas tant de vertu élastique, qu'elles ne sont pas si bien vuiedées, & qu'elles restent dans le pli qu'on

leur a donné ; mais aussi elles ne sont pas si sujettes à casser : il y a des gens qui à cause de cela préfèrent une *vienne* à une olynde , lorsqu'elle joint à une grande souplesse beaucoup de ressort. (*D. J.*)

VIENNOIS, (*Géog. mod.*) pays de France , dans le Dauphiné , & qui prend son nom de Vienne sa capitale. Il est borné au nord par la Bresse & le Bugey , au midi par le Valentinois , au levant par la Savoie , & au couchant par le Rhône. Il comprend les bailliages particuliers de Vienne , de Grenoble , de Saint Marcellin , & la juridiction de Romans. Le *Viennois* a eu autrefois des seigneurs particuliers qui possédoient le plat pays , & qui ont pris dans la suite le nom de *dauphins*. (*D. J.*)

VIENNOISE. (*Comm.*) Cette étoffe nouvellement inventée diffère du doubleté , en ce que le dessin contient des sujets plus grands , soit en feuilles , soit en fleurs. Le poil seul fait la figure de cette étoffe , parce qu'il n'y a que ce même poil qui soit passé dans le corps : ce qui fait qu'il faut qu'il soit ourdi relativement à la figure contenue dans le dessin. La chaîne qui doit faire le corps de l'étoffe , est ourdie à l'ordinaire d'une quantité de 3200 fils , ce qui fait 40 portées simples ou doubles , suivant le degré de qualité que l'on veut donner à l'étoffe. Le poil est de 40 portées simples de différentes couleurs pour former des fleurs différentes. On passe deux fils à chaque maillon du corps ; conséquemment il faut 1600 maillons pour contenir ces fils , qui sont disposés de façon que tous les deux fils de la chaîne il s'en trouve deux de poil. Cette étoffe est ourdie également avec des fils de couleur , comme les taffetas rayés qui forment des bandes larges & étroites. Dans les bandes larges on fait serpenter une tige de fleurs & de feuilles larges d'une seule couleur , tandis que dans les petites raies le mélange des fils de poil différens forment de petits fleurons qui serpentent comme la tige des grandes fleurs. Or , comme les fleurs & feuilles grandes ou petites ne sont passées dans aucune lisse , mais seulement dans le corps , & qu'elles ne sont composées que du poil , si une partie de fleur portoit un pouce , deux ou trois de hauteur , le poil

qui la forme n'étant arrêté en aucune façon , badineroit sur l'étoffe , & formeroit une figure très-désagréable à l'endroit de l'étoffe , de même que le poil qui ne travailleroit pas par-dessous ou à l'envers , parce que l'endroit ordinairement est dessus ; il faut que l'ouvrier ait le soin de faire tirer tous les huit ou dix coups tout le poil , qui par ce moyen se trouve lié dessous par le coup de navette qu'il passe sur le coup-de-fond , en faisant lever les deux lisses de quatre dans lesquelles la chaîne est passée ; de même pour lier le poil dessus , l'ouvrier passe sur les deux autres lisses un coup de navette , sans qu'il soit besoin de tirer aucune corde ; ce qui fait que le poil qui fait figure à l'endroit , se trouvant sous la trame du coup de navette qui a passé , est arrêté de ce côté , de même qu'il l'est à l'envers lorsque tout le poil est tiré.

Dans les étoffes de cette espèce ; comme dans quelques autres , les fils de la chaîne sont passés dans les lisses à *coups tors* , c'est le terme ; c'est-à-dire , dessus & dessous la boucle d'une même maille du remisse ou de chacune des lisses qui le composent , de façon que la même lisse peut faire lever & baisser le même fil , selon que le cas l'exige ; aussi pour faire mouvoir ces lisses , il n'est besoin ni de carqueron , ni d'aleron , ni de carrete ; par conséquent les quatre lisses se trouvant suspendues de deux en deux au bout d'une corde , à droite & à gauche , qui est passée sur une poulie , de façon que pour faire l'ouverture de la moitié de la chaîne pour passer la navette , il n'est besoin que de deux estrivieres , lesquelles attachées en bas au deux lisses qui doivent baisser en foulant la marche , le même mouvement qui fait baisser chaque lisse , fait lever en même temps celle qui lui est attachée , au moyen de la corde qui est à cheval sur la poulie , & qui les tient toutes les deux.

Comme dans ce genre d'étoffe , il est trop fatigant pour celui qui tire , de faire lever tout le poil pour le lier , attendu le poids du plomb & des cordages , l'auteur du mémoire a fait passer tout le poil sur deux lisses de dix portées chacune à l'ordinaire (on pourroit le mettre sur une , mais elle seroit un peu ferrée) ; & au moyen d'une bascule attachée au plancher en guise

d'aleron , & une marche qui y seroit adhérente , l'ouvrier foulant la marche , seroit lever tout le poil , lorsqu'il seroit question de le lier , afin de l'arrêter ou de le lier. Au moyen de cette méthode, l'ouvrier se trouve très-soulagé , & l'ouvrage va plus vite.

VIERDEVAT, f. m. (*Comm.*) mesure pour les grains , dont les détailliers se servent à Amsterdam. Il faut quatre *vierdevats* pour le schepel , quatre schepels pour le mudde , & vingt-sept muddes pour le last. Au dessous du *vierdevat* sont les kops , & il en faut huit pour un *vierdevat*. Voyez MUDDÉ , LAST , &c. *Dictionnaire de commerce.*

VIERG, f. m. (*Hist. mod.*) nom dont on qualifie le premier magistrat de la ville d'Autun. Cette magistrature répond à celle de maire , qu'on appelle *viguier* en Languedoc. César parle honorablement de cette dignité au premier & au septième livre de la *guerre des Gaules* , & il donne au magistrat nommé *viere* , le nom de *vergobretus* , d'où est venu celui de *viere* , & peut-être celui de *viguier*. Paradin tire l'étymologie de *vergobretus* , des deux mots celtiques , *verg* & *bret* , qui désignent le haut exécutif. D'autres la tirent d'un ancien mot gaulois , qui signifie la *pourpre* , parce que le premier magistrat d'Autun en étoit revêtu , comme le sont encore aujourd'hui les six consuls du Puy en Velay. Quoi qu'il en soit , il est constant que du temps de César , le *viere* , ou souverain magistrat d'Autun , avoit une puissance absolue de vie & de mort sur tous les citoyens ; ce magistrat étoit annuel. A présent on l'élit pour deux ans , & il a encore de grands avantages. Il est toujours le premier des maires aux états de Bourgogne ; si celui de Dijon le préside , ce n'est que par la prééminence de la ville & du lieu. (*D. J.*)

VIERGE, f. f. (*Gramm.*) fille qui n'a jamais eu commerce avec aucun homme , & qui a conservé la fleur de sa virginité. Voyez VIRGINITÉ.

VIERGE, chez les Hébreux. (*Critique sacrée.*) Le mot hébreu signifie une *personne cachée* , parce que les filles qui n'étoient pas mariées , demeuroient dans des appartemens séparés , & ne sortoient que voilées , sans paroître jamais à découvert , excepté devant leurs proches parens ; c'est

l'usage de tous les pays orientaux. C'étoit chez les Juifs une espèce d'opprobre pour une fille , de n'être pas mariée ; delà vient que la fille de Jephthé va pleurer sa virginité sur les montagnes. *Juges* , 22 , 37.

Il ne faut pas croire que dans le nouveau Testament les apôtres aient élevé l'état du célibat des filles au dessus de celui de leur mariage. Quand S. Paul dit , *art. 2 , Cor. 7 , 38* , que celui qui marie sa fille fait bien , mais que celui qui ne la marie point fait mieux , c'est que , suivant la remarque d'Epiphane , comme il y avoit dans ce temps-là peu de chrétiens , & tous fort pauvres , il étoit encore plus à propos de garder sa fille , que de la marier à un Païen ou à un Juif. Cependant , ajoute l'apôtre , si le pere craint encore d'être déshonoré par sa fille , en la laissant venir dans un âge avancé sans la marier , qu'il la marie à celui qui se présentera. *Epiph. hæres. c. 62 , p. 520. (D. J.)*

VIERGE chez les premiers chrétiens , (*Critique sacrée.*) *παρθένος*. Le célibat auquel une *vierge* se dévoue , commença de prendre faveur dès le second siècle. Les chrétiens se glorifioient déjà d'avoir plusieurs hommes & filles qui professoient la continence. Les faux actes de Paul & de Thecle qui couroient alors , y contribuoient beaucoup. Il paroît par le livre de Tertullien , *de velandis virginibus* , que de son temps les filles faisoient déjà vœu de chasteté ; elles n'étoient pas enfermées dans des maisons , cette précaution n'est venue que dans la suite des temps ; mais elles ne portoient point de voile , & tandis que les femmes mariées ne paroissent jamais en public sans voile , les filles avoient droit & ne manquoient pas de paroître dans les temples & ailleurs , le visage découvert. Elles étoient installées dans la profession de *vierges* par une espèce de consécration. On les produisoit à l'église ; & là , en présence des fideles , elles déclaroient leur dessein : alors l'évêque instruisoit toute l'assemblée qu'une telle fille se devoit à demeurer *vierge* le reste de sa vie. On les combloit pour cette action , d'honneurs & de bienfaits.

Cependant le sévère Tertullien ne fait pas trop l'éloge de ces *vierges* de son temps ; il les représente beaucoup moins modestes que les femmes mariées. Non seulement

elles se montraient en public sans voile, mais extrêmement ajustées & parées, se donnant tout le soin possible d'étaler leur beauté, mieux coiffées, mieux chaussées qu'aucune femme, consultant soigneusement leur miroir, usant du bain pour être encore plus propres. Ce pere de l'église va même jusqu'à soupçonner qu'elles mettoient du fard. Nous devons citer ici ses propres paroles : *Vertunt capillum, & in acu lasciviore comam sibi inferunt, crinibus à fronte divisis. . . Jam & consilium formæ à speculo petunt, & faciem morosiore lavacro macerant, forsitan & aliquo eam medicamine interpolant, pallium intrinsecus jactant, calceum stipant multiformem, plus instrumenti ad balnea deferunt.* Cap. 12, de *velandis virginibus*. Nos religieuses ne connoissent point cet attirail de luxe : elles sont pauvres, cloîtrées, & trop souvent forcées à faire des vœux malgré elles. (D. J.)

VIERGE, (la sainte.) *Hist. & critique sacrée.* C'est ainsi qu'on nomme par excellence la mere de Notre Seigneur. Les hommes naturellement cherchent toujours à joindre aux idées spirituelles de leur culte, des idées sensibles qui les flattent, & qui bientôt après étouffent les premieres. Voilà l'origine du culte de la sainte Vierge. Lorsque le peuple d'Ephese eut appris que les peres du concile avoient décidé qu'on pouvoit appeler la sainte Vierge mere de Dieu, il fut transporté de joie, il baisoit les mains des évêques, il embrassoit leurs genoux; tout retentissoit d'acclamations; toutes les meres étoient comblées d'aïse. Tel est l'effet du penchant naturel des peuples pour les choses sensibles qui entrent dans ses dévotions. Le titre de mere de Dieu, qu'on donna la premiere fois dans ce concile à la sainte Vierge, étoit une relation qui s'accommodoit aux idées grossieres dont ils étoient remplis. Aussi dès lors on rendit des hommages singuliers à la mere de Dieu; toutes les aumônes étoient pour elle, & dans certain temps Jesus-Christ notre rédempteur n'avoit aucune offrande.

En France, pays plus éclairé que l'Espagne, il y a six églises métropolitaines & trente-trois cathédrales dédiées à la mere de Dieu. Chaque roi, à son avènement à

la couronne, fait présent à Notre-Dame de Boulogne-sur-mer, d'un cœur d'or valant 6000 livres. Louis XIII, en 1638, consacra sa personne, sa famille royale & son royaume à la sainte Vierge, par un vœu dont il ordonna la publication par toute la France. Le cœur de Notre-Dame de Paris, achevé par Louis XIV, est l'effet de ce vœu solennel; enfin c'est à ce culte que sont dues tant de processions solennelles en l'honneur de la mere de Dieu, & où assistent les corps les plus illustres des villes où elles se font. (D. J.)

VIERGE (sainte.) *Peinture.* Tous les peintres se sont exercés à l'envi à faire des tableaux de la sainte Vierge; & plusieurs d'eux ont pris leurs maîtresses pour modele. Raphaël, qu'on doit mettre de ce nombre, a perfectionné la nature, en peignant une multitude de Vierges, qui sont d'une beauté admirable; mais son chef-d'œuvre, au jugement de tous les connoisseurs, est celui de palais Chigi, représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jesus par la main, & Joseph qui s'approche pour le baiser. (D. J.)

VIERGE, (Astron.) nom d'une constellation d'un des signes du zodiaque, dans lequel le soleil entre au commencement d'août.

Les étoiles de la constellation de la Vierge, suivant le catalogue de Ptolomée, sont au nombre de 32; suivant celui de Tycho, de 39; & suivant le catalogue britannique, de 89.

VIERGE. (Mythol.) Ce signe du zodiaque, où le soleil entre au mois d'août, est chez les poètes, la maison de Mercure. Hérodote disoit que la Vierge étoit fille de Jupiter & de Thétis; Aratus la prétendoit fille d'Astrée & de l'Aurore. Hygin soutient que c'est Erigone, fille d'Icare; & d'autres que c'est Cérés. (D. J.)

VIERGE. (Iconolog.) Les uns ont cru qu'elle étoit Cérés; Manilius dit Isis, la même que la Cérés des Grecs, ou Erigone. D'autres auteurs ont pensé que la Vierge étoit déesse de la justice. Les orientaux donnent aussi à ce signe le nom de la Vierge; les Arabes l'appellent *Eladari*, qui signifie une vierge; les Persans la nomment *secdeidos de darzama*, qu'on traduit par *virgo munda puella*.

Sur les monumens anciens & modernes, la *Vierge* tient tantôt un épi, & tantôt une balance; quelquefois elle est représentée avec les attributs de la paix, portant d'une main une branche d'olivier, & de l'autre un caducée.

On ne connoît presque qu'une pierre gravée du cabinet du roi, & un camée du cabinet de M. le Duc d'Orléans, où la *Vierge* soit représentée avec la licorne. C'étoit une opinion presque générale, que la licorne, naturellement sauvage & féroce, ne pouvoit être prise que par une fille *vierge*. La licorne, que les naturalistes modernes regardent comme un animal fabuleux, étoit représentée par les anciens comme le symbole de la pureté; & c'est d'après une ancienne tradition, sans doute, que la *Vierge*, signe du zodiaque, a été représentée sur quelques monumens sous l'image d'une fille qui prend une licorne. (D. J.)

VIERGE SALIENNE, (Ant. rom.) prêtresse de la suite des Saliens; ces sortes de femmes portoient des especes d'habits de guerre, avec des bonnets élevés comme les Saliens, & les aidoint dans leurs sacrifices. Voyez Rosinus, l. III, c. 6.

VIÈRGES (Iles des). Géog. mod. C'est un amas de petites isles & de rochers situés en Amérique, dans la partie du nord-ouest & du nord-ouest quart de nord des isles Antilles, à l'orient de celle de Saint-Jean-de-Portorico. Les principales sont Saint-Thomas, Saint-Jean, Paneston ou la grande *Vierge*, Anegade, Sombrero, & plusieurs autres. V. SAINT-THOMAS, SOMBRERO, & l'épithete SAINT ou SAINTE. Les passages qui se trouvent entre ces isles servent de débouquement aux vaisseaux qui retournent des Antilles en Europe, lorsqu'étant contrariés par les vents & les courans, ils ne peuvent débouquer entre Nieves & Mont-Serat.

On ne croit pas hors de propos d'avertir ici que le mot *débouquer* s'emploie dans ces parages, pour dire franchir un détroit, & s'éloigner des terres, afin de pouvoir cingler en haute mer. Sur les côtes d'Europe on dit *décaper*, & mettre au large des caps.

VIERRADEN, (Géog. mod.) ville d'Allemagne au cercle de basse-Saxe, vers

les confins de la Poméranie, dans la Marche de Brandebourg, sur la Welse. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres du dernier siècle. (D. J.)

VIERTEL ou VIERTELLE, f. m. (Comm.) nom que les Hollandois donnent à une sorte de jauge ou instrument qui sert à jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, pour découvrir la quantité des mesures qu'elles renferment. Ces mesures sont aussi appelées du nom de cet instrument, *viertel* ou *viertelle*. Voyez JAUGE.

VIERTEL, qu'on appelle aussi *vierge*, est une mesure à laquelle on vend les eaux-de-vis à Amsterdam. Chaque *viertel* est de six mingles & un cinquième de mingle, ce qui fait un peu plus de deux pintes de Paris, à raison de deux pintes par mingle. Le *viertel* pour le vin est de six mingles juste. Voyez MINGLE. Dictionnaire de commerce.

VIERUEDRUM, (Géog. anc.) promontoire de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3, le place entre les promontoires *Taruedum* & *Veruvium*. Il semble delà, que ce promontoire doit être un cap entre Hoya & Dunsby. (D. J.)

VIERZON, (Géog. mod.) en latin *Brivodorum*, *Virgo*, *Virzio*, *Virisio*, *Virzonum*, ville de France dans le Berry, sur les rivières d'Eure & du Cher, à 8 lieues au nord-ouest de Bourges, & à 43 au sud-ouest de Paris. Il y a dans cette petite ville, des capucins, des religieuses hospitalières, & des chanoinesses du S. Sépulcre. *Vierzon* étoit un simple château dans le dixième siècle, qui eut des seigneurs particuliers. François I réunit cette place à son domaine. (D. J.)

VIESTI, (Géog. mod.) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur le golfe de Venise, au pied du mont Gargan, à 12 lieues au nord-est de Manfredonia, dont son évêché relève. Plusieurs géographes prétendent que c'est l'*Apanestæ* de Ptolomée, l. III, c. 1. D'autres pensent que cette pauvre ville a été bâtie des ruines de l'ancienne *Merinum*. Long. 33; 52; latit. 41, 56.

VIEUSSENS (VALVULE DE). Anar. *Vieussens*, de Montpellier, a suivi les traces de Willis; il s'est appliqué particulièrement

à l'anatomie du cerveau, & on a donné son nom à la grande valvule du cerveau qui regne depuis la partie inférieure des *testes*, jusqu'à l'endroit où les cuisses du cervelet se séparent l'une de l'autre.

VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE. (*Synon.*) Ils enchérissent l'un sur l'autre; savoir, *antique* sur *ancien*, & *ancien* sur *vieux*.

Une mode est *vieille* quand elle cesse d'être en usage: elle est *ancienne* lorsque l'usage en est entièrement passé: elle est *antique*, lorsqu'il y a déjà long-temps qu'elle est *ancienne*.

Ce qui est récent n'est pas *vieux*. Ce qui est nouveau n'est pas *ancien*. Ce qui est moderne n'est pas *antique*.

La *vieillesse* regarde particulièrement l'âge. L'*ancienneté* est plus propre à l'égard de l'origine des familles. L'*antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des temps fort éloignés de ceux où nous vivons.

On dit *vieillesse* décrépité, *ancienneté* immémorable, *antiquité* reculée.

La *vieillesse* diminue les forces du corps, & augmente les lumières de l'esprit. L'*ancienneté* fait perdre aux modes leurs agréments, & donne de l'éclat à la noblesse. L'*antiquité* faisant périr les preuves de l'histoire, en affoiblit la vérité, & fait valoir les monumens qui se conservent.

Notre langue a des usages particuliers qui nous apprennent à ne pas confondre, en parlant ou en écrivant, *vieux* avec *ancien*; on ne dit pas il est mon *ancien*, pour dire précisément il est plus âgé que moi. *Ancien* a rapport au temps & au siècle. C'est pourquoi on dit, Aristote est plus *ancien* que Cicéron; & au contraire, on dit que Cicéron étoit plus *vieux* que Virgile, parce qu'il avoit plus d'âge, & qu'il vivoit dans le même siècle. Nous disons, une maison *ancienne*, quand on parle d'une famille; une *vieille* maison, quand on parle d'un bâtiment. On dit presque également d'*anciennes* histoires & de *vieilles* histoires, d'*anciens* manuscrits ou de *vieux* manuscrits; mais on ne dit pas de même de *vieux* livres ou d'*anciens* livres. De *vieux* livres sont des livres usés & gâtés par le temps: & d'*anciens* livres sont des livres faits par des auteurs de l'*antiquité*. (D. J.)

VIEUX. (*Critique sacrée.*) On dit le *vieux* Testament par opposition au nouveau Testament. Le *vieil homme* marque dans le sens moral, les vices qui naissent d'une nature corrompue. Le *vieux levain*, c'est la méchanceté nuisible aux autres, avec laquelle saint Paul nous défend de célébrer la pâque, & nous ordonne de revêtir la charité & la bonté, 1 Cor. 5, 8.

VIF, VIVACITÉ. (*Gramm.*) Ces deux mots, outre leurs anciennes significations, en ont de nouvelles qui sont élégantes. On a toujours dit, un esprit *vif*, une imagination *vive*, une couleur *vive*; mais on dit aujourd'hui une personne *vive*, un brave homme qui est fort *vif* sur tout ce qui regarde son honneur. On dit encore une joie *vive*, une reconnaissance *vive*, une attention *vive*, des manières *vives*. Enfin on varie ce mot de cent façons différentes.

Il en est de même de *vivacité*. L'*ancien* usage est pour *vivacité* d'esprit, *vivacité* de teint, *vivacité* de couleurs; mais l'usage moderne s'étend plus loin. J'ai là-dessus une *vivacité* incroyable, disons-nous aujourd'hui, en parlant d'une chose qu'on a fort à cœur.

Vivacité se prend quelquefois pour *tendresse* & pour *passion*; il avoit la même *vivacité* & les mêmes soins pour elle; avec quelle *vivacité* ne s'intéressoit-il pas à sa conservation!

Vivacité se dit au pluriel également; il est colere & emporté, mais ce ne sont que des *vivacités*. (D. J.)

VIF, adj. *vivement*, *vivace*. Ce mot, *en musique*, marque un mouvement gai, *vif*, animé, & une exécution hardie & pleine de feu. (s)

VIF, (*Archit.*) c'est le tronc ou le fût d'une colonne, comme aussi la partie de la pierre qui est sous le bouzin. Ainsi l'on dit qu'un moilon, une pierre, sont ébouzinés jusqu'au *vif*, quand on en a atteint le dur avec la pointe du marteau. (D. J.)

VIF DE L'EAU ou **HAUTE MARÉE**, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, qui arrive deux fois le jour, de 12 heures en 12 heures. Voyez **FLUX & REFLUX**, & **MARÉES**.

VIF, (*Arts méch.*) épithète qu'on donne à un atelier, quand il y a un grand nombre d'ouvriers

d'ouvriers qui s'empresstent à faire leurs ouvrages.

VIF-ARGENT. Voyez MERCURE.

VIF-GAGE, f. m. (*Gramm. Jurisp.*) est un contrat pignoratif, où le gage s'acquitte de ses issues, c'est-à-dire, où la valeur des fruits est imputée sur le sort principal de la somme, pour sûreté de laquelle le gage a été donné.

Le *vif-gage* est opposé au *mort-gage*. Voy. GAGE & MORT-GAGE, ENGAGEMENT, CONTRAT PIGNORATIF. (A)

VIGANS, f. m. pl. (*Draperie.*) gros draps que les François envoient à Constantinople, à Smyrne, & dans quelques autres Echelles du Levant. Ce sont des especes de pinchinas, dont le petit peuple se sert au Levant à faire des vestes de dessous pour l'hiver. On en fait aussi une sorte de manteaux de pluie, que les Turcs portent toujours, quand ils vont à la campagne.

VIGEVANO, (*Géog. mod.*) VIGEVANO, VIGERO, en latin *Vigevanum* ou *Viglebanum*; ville d'Italie au duché de Milan, capitale du Vigévanaise ou Vigévanois, sur le Tésin, à sept lieues au sud-est de Novare, & à huit lieues au sud-ouest de Milan. Elle a un château bâti sur un rocher. Son évêché établi en 1530, est suffragant de Milan. *Long.* 26, 23; *lat.* 45, 26. (D.J.)

VIGIE, f. f. (*Hydrog.*) Les *vigies* sont des bancs de rocailles, ou des sommets de rochers isolés au milieu de la mer, hors de la vue des terres, à des distances considérables des côtes. Ces rochers sont d'autant plus à craindre pour les vaisseaux, que leur peu d'étendue & leur médiocre élévation ne permettent pas de les appercevoir de loin; d'ailleurs il n'est guere possible de fixer leur véritable situation en longitude. Plusieurs cartes hydrographiques marquent des *vigies* qui n'existent pas, selon le rapport de quelques navigateurs qui prétendent avoir passé dans le lieu même où ces *vigies* sont marquées. Cela n'est pas facile à prouver, attendu l'inexactitude des moyens dont on est obligé de se servir pour estimer la route & le point fixe d'un vaisseau sur mer. Au reste, un géographe sera moins blâmable de placer sur ses cartes quelques dangers douteux, que d'en omettre de réels.

Tome XXXV.

VIGIES, (*Marine.*) noms que donnent les Espagnols de l'Amérique aux sentinelles de mer & de terre.

VIGIER, v. n. (*Marine.*) c'est faire sentinelle.

Vigier une flotte, c'est croiser sur une flotte.

VIGILANCE, subst. fém. (*Gramm. Morale.*) attention particulière à quelque événement ou sur quelque objet. Le grand intérêt donne de la *vigilance*. La *vigilance* est essentielle à un général. Sans la *vigilance*, le philosophe bronchera quelquefois, le chrétien ne fera pas un pas sans tomber.

VIGILES ou VEILLE, f. f. (*Hist. ecclési.*) terme de calendrier ecclésiastique, qui signifie le jour qui précède une fête. Voyez FÊTE & VEILLE.

Le jour civil commence à minuit; mais le jour ecclésiastique ou canonique commence vers les quatre heures du soir, ou vers le coucher du soleil, & finit le lendemain à pareille heure. Voyez JOUR.

C'est pourquoi la collecte pour chaque dimanche ou fête, se dit, selon l'usage de l'église, dès l'office du soir ou des vêpres du jour précédent, vers l'heure où commence le jour ecclésiastique.

Cette première partie des jours consacrés à la religion, qui commencent ainsi dès le soir de la veille, étoit employée par les premiers chrétiens à chanter des hymnes, & à pratiquer d'autres actes de dévotion; & comme ces exercices de piété ne finissoient souvent que fort avant dans la nuit, on les appelloit *veilles* ou *vigiles*. Voyez VEILLES.

Ces *vigiles* s'allongerent successivement au point que tout le jour qui précédoit la fête, fut appelé à la fin *vigile*.

Forbes attribue l'origine des *vigiles* à une coutume de l'ancienne église, suivant laquelle les fideles de l'un & l'autre sexe s'assembloient la veille de Pâque pour prier & veiller ensemble, en attendant l'office qu'on faisoit de grand matin, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Cette pratique est encore en usage en France dans plusieurs diocèses.

Tertullien, dans le livre qu'il adresse à sa femme, observe que dans la suite les

Hhh

chrétiens firent la même chose à d'autres fêtes ; mais comme il s'y étoit glissé des abus , ces *veilles* furent défendues par un concile tenu en 1322 , & à leur place on institua des jeûnes qui jusqu'à présent ont retenu le nom de *vigiles*. Ce sont les jours qui précèdent immédiatement les fêtes les plus solennelles , celles des apôtres & de quelques martyrs ; ce qui varie suivant les divers usages des diocèses.

VIGILES est aussi , en terme de bréviaire , le nom qu'on donne aux matines & aux laudes de l'office des morts , qu'on chante soit devant l'inhumation d'un mort , soit pour un obit ou service. Les *vigiles* sont à trois ou neuf leçons , selon qu'elles sont composées d'un ou de trois nocturnes. Voyez NOCTURNE.

VIGINTIVIRAT , (*Hist. rom.*) On comprenoit sous ce nom les emplois de vingt officiers chargés respectivement de la monnoie , du soin des prisons , de l'exécution des criminels , de la police des rues , & du jugement de quelques affaires civiles. Personne ne pouvoit être exempt de ces emplois , sans une dispense du sénat. Quand Auguste monta sur le trône , il voulut aussi qu'avant d'obtenir la questure , qui étoit le premier pas dans la carrière des honneurs , on eût rempli les fonctions du *vigintivirat* ; mais on fut bien plus curieux de se trouver dans l'antichambre de l'empereur que d'exercer la questure ; & le *vigintivirat* devint l'office de gens de la lie du peuple. (*D. J.*)

VIGINTIVIRS (COLLEGE DES), (*Hist. rom.*) Ce college étoit composé des magistrats inférieurs ordinaires , nommés les *triumvirs monétaires* , les *triumvirs capitulaires* , les *quatuorvirs nocturnes* & les *décemvirs*. Tous ces officiers avoient chacun leurs fonctions particulières. Voyez leurs articles , pour en être instruit. (*D. J.*)

VIGNAGE , s. m. (*Gramm. Jurisp.*) ancien terme qui signifioit un droit que le seigneur percevoit sur les marchandises & bestiaux qui passaient dans sa seigneurie. Il en est parlé dans la Somme rurale , au chapitre du *fisc* & des *amendes*. Voyez le *Gloss.* de M. de Lauriere. (*A*)

VIGNE , s. f. *vitis* , (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose , composée

de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil sort du milieu de cette fleur ; il est entouré d'étamines qui font tomber ordinairement les pétales , & il devient dans la suite une baie molle , charnue & pleine de suc ; elle renferme le plus souvent quatre semences , dont la forme approche de celle d'une poire. Tournefort , *Instit. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue vingt & une espèces de ce genre de plante , entre lesquelles nous décrivons la *vigne commune* cultivée , parce que sa description se rapporte à toutes les autres espèces.

Cette plante , nommée *vitis vinifera* par C. B. P. 299. J. B. 2. 67. Raï , *hist.* 1613 , a la racine longue , peu profonde , ligneuse , vivace. Elle pousse un arbrisseau qui s'élève quelquefois à la hauteur d'un arbre , & dont la tige est mal faite , tortue , d'une écorce brune , rougeâtre , crevassée , portant plusieurs sarments longs , munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voisins , aux charniers ou aux échaldas. Ses feuilles sont grandes , belles , larges , presque rondes , incisées , vertes , luisantes , un peu rudes au toucher , d'un goût astringent. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles , petites , composées chacune de cinq pétales , disposées en rond , réunies par leur pointe , de couleur jaunâtre , odorantes , avec autant d'étamines droites à sommets simples.

Lorsque les fleurs sont tombées , il leur succede des baies rondes ou ovales , ramassées & pressées les unes contre les autres en grosses grappes , vertes & aigres dans le commencement , mais qui en mûrissant prennent une couleur blanche , rouge ou noire , & deviennent charnues , pleines d'un suc doux & agréable ; chaque baie renferme ordinairement dans une seule loge cinq semences ou pepins osseux en cœur , plus pointus par un bout que par l'autre.

Cette plante se cultive dans les pays chauds & tempérés ; elle s'élève en peu de temps à une grande hauteur , si l'on n'a soin de l'arrêter en la taillant ; elle croît même jusqu'à surmonter les plus grands ormes , elle fleurit en été , & ses fruits ou raisins mûrissent en automne. Il n'y a guere de plante qui soit plus durable ; l'étendue

qu'elle occupe est étonnante ; car on a vu des maisons couvertes des branches d'une seule foughe.

Nous préférons la *vigne*, disoit autrefois Columelle, à tous les autres arbres & arbrisseaux du monde, non seulement pour la douceur de son fruit, mais aussi pour la facilité avec laquelle elle s'éleve ; elle répond à la culture & aux soins des hommes presque en tout pays, à moins qu'il ne soit ou trop froid ou trop brûlant, en plaines, en côteaux, en terre forte ou légère & meuble, grasse ou maigre, humide ou sèche. Selon Pline, les terrains ne different pas plus entr'eux que les especes de *vignes* ou de raisins ; mais il seroit impossible de reconnoître aujourd'hui dans les noms modernes ceux de l'antiquité qui y répondent, parce que les anciens n'ont point caractérisé les diverses especes de *vignes* dont ils parloient, ni les fruits qu'elles portoient. (D. J.)

VIGNE. (*Agric.*) La terre qui convient le mieux aux *vignes* pour avoir de bon vin, est une terre pierreuse ou à petit cailloutage, située sur un côteau exposé au midi ou au levant. Il est vrai que la *vigne* n'y dure pas si long-temps que dans une terre un peu forte, & qui a plus de corps. Les terres grasses & humides ne sont point propres pour la *vigne* ; le vin qui y croît n'est pas excellent, quelles que soient les années chaudes & hâtives qui puissent survenir.

Pour les terres situées sur des côteaux exposés au couchant, il n'en faut guere faire de crus pour y élever des *vignes* ; quoique ces *vignes* soient bien cultivées & fumées, leur fruit mûrit d'ordinaire imparfaitement. Quant aux côteaux exposés au nord, il n'y faut jamais planter de la *vigne*, parce qu'on n'y recueilleroit que du verjus.

La *vigne* se multiplie de crossettes & de marcottes. Pour avoir de bonnes crossettes, il faut, en taillant la *vigne*, les prendre sur les jets de la dernière année, & que ces crossettes aient à l'extrémité d'en-bas du bois de deux ans. On ne prend pas les crossettes sur la foughe de la *vigne*, parce qu'elles ont en cet endroit des yeux plats & éloignés les uns des autres. On connoît la bonté des crossettes & du plant enraciné, quand le dedans du bois est d'un verd-

clair ; s'ils sont d'un verd-brun, il faut les rejeter.

On plante la *vigne* de plusieurs manieres. Les uns prennent une pioche ou une beche, avec laquelle, le long d'un cordeau qu'ils ont tendu sur la piece de terre qu'ils veulent mettre en *vigne*, ils font une raie de terre d'un bout à l'autre, & ensuite une autre en continuant jusqu'à ce que la terre soit toute tracée. Il suffit, dans une terre sèche & sablonneuse, de donner à ces raies deux piés fix pouces de distance ; mais dans une terre plus substantielle, ces raies doivent avoir entr'elles plus de trois piés.

Ces raies étant faites, ils creusent un rayon d'un pié & demi en carré, & autant en profondeur, & dont le côté droit a pour bornes à droite ligne la moitié de la raie, le long de laquelle on creuse le rayon. Cela fait, ils prennent deux crossettes ou deux marcottes, ils les posent en biaisant, l'une à un des coins du rayon, & l'autre à l'autre ; puis couvrant aussitôt ces crossettes, ils abattent dans le rayon la superficie de la terre voisine, ce rayon n'est pas plutôt rempli qu'ils en commencent un autre, & continuent ainsi jusqu'à la fin. Cette maniere de planter s'appelle planter à l'angelot.

Pour avoir de bon plant enraciné, il suffit qu'il paroisse à chacun trois ou quatre racines. Si l'on veut que ce plant reprenne heureusement, il faut le planter avec tous les soins possibles ; mais on se sert plutôt de crossettes pour faire un grand plant de *vigne*, que de marcottes. Il est des pays où ces crossettes sont appelées *chapons* quand il y a du bois de l'année précédente, & *poules* quand il n'y a que du bois de l'année.

On a une autre maniere de planter la *vigne*, qu'on appelle planter au-bas ; voici comment elle se pratique. Après que le vigneron a trouvé son alignement, qui est ce qui le dirige & ce qu'il ne doit point perdre de vue, il creuse grossièrement un trou de seize ou dix-sept pouces, qui se termine en se rétrécissant dans le fond, & dont l'entaille du côté & le long de la raie est taillée avec art. Ce trou étant fait, on prend une crossette, on l'y met

en biaisant ; puis mettant le pié dessus , on abat la terre dans ce trou qu'on remplit grossièrement , après cela on porte devant le pié qu'on avoit derriere ; puis creusant un autre trou , on y plante encore une autre crosselette de même qu'on vient de le dire ; ainsi du reste jusqu'à la fin de l'alignement , & jusqu'à ce que toute la piece de terre soit plantée.

On peut commencer à planter dès le mois de novembre , principalement dans les terres légères & sablonneuses. Pour les terres fortes , on ne commencera , si l'on veut , qu'à la fin de février , & lorsque l'eau de ces terres fera un peu retirée.

Rien n'est plus aisé que de marcotter la *vigne*. Pour y réussir , il faut choisir une branche de *vigne* qui sorte directement de la souche avant que la *vigne* commence à pousser. On fait en terre un trou profond de treize à quatorze pouces , dans lequel on couche doucement cette branche sans l'éclater , de manière que la plus grande partie étant enterrée , l'extrémité d'en haut en sorte de la longueur de quatre ou cinq pouces seulement. La partie qui est enterrée est celle qui prend racine ; lorsqu'on est assuré que la marcotte est enracinée , on la sépare de la souche , ce qui se fait au mois de mars de l'année suivante. On se sert de marcottes pour planter ailleurs & garnir quelques places vuides , & on marcotte ordinairement les muscats , les chasselas & autres raisins curieux.

Il y a encore un autre moyen de multiplier la *vigne* , qui se fait par les provins , c'est-à-dire , en couchant le cep entier dans une fosse qu'on fait au pié ; puis on en choisit les sarmens les plus beaux qu'on épluche bien. On les place tout de suite le long du bord de la fosse qui s'aligne aux autres ceps. Cela fait , & tous ces sarmens étant bien couchés , on les couvre de terre , & on laisse passer l'extrémité environ à six ou huit pouces de haut. C'est par les bourgeons qui y sont , qu'on voit le bon ou mauvais succès de son travail. On peut provigner la *vigne* depuis la S. Martin jusqu'au mois de mai.

Soit que la *vigne* soit plantée de crosselettes ou autrement , on ne lui laisse point

manquer de façons ordinaires. On commence d'abord par la tailler. Rien n'est plus nécessaire & utile à la *vigne* que la taille ; sans elle , le fruit que cette plante produiroit n'auroit pas la grosseur ni la qualité de celui dont la taille auroit été faite comme il faut. Voici ce qu'on peut observer sur la taille de la *vigne*.

Il faut d'abord en examiner le plus ou moins de force , afin de la tailler plus ou moins court. On doit changer les ceps qui ont beaucoup de gros bois , c'est-à-dire , leur laisser deux corsons , ou recours , ou viètes , comme on dit en certains pays. Il faut que cette charge ne cause point de confusion ; & comme il faut que les ceps vigoureux soient taillés de cette manière , aussi doit-on laisser moins de corsons aux ceps qui ont moins de force.

Quand on taille la *vigne* , il ne faut asseoir sa taille que sur les beaux sarmens qu'elle a poussés ; le temps de faire ce travail est le mois de février , ou plutôt même , si le temps le permet. La *vigne* doit être taillée quinze jours avant qu'elle commence à pousser.

Sous le mot de *vigne* , on entend ici celles qu'on cultive dans les jardins , ainsi que celles qu'on plante dans la campagne. Les premières principalement , quand elles sont exposées au midi , veulent être taillées au plutôt. Il y a des vigneron qui commencent à tailler leurs *vignes* avant la fin de l'hiver. Ils laissent pour cela tout de leur longueur les sarmens sur lesquels ils veulent asseoir leur taille , sauf , après l'hiver , à les couper convenablement ; cette méthode avance leur travail.

Il faut , quand on taille la *vigne* , laisser environ deux doigts de bois au dessus du dernier bourgeon , & faire en sorte que l'entaille soit du côté opposé à ce bourgeon , de crainte que les larmes qui sortent par cette plaie ne la noient. On doit retrancher toutes les menues branches qui croissent sur un cep ; elles n'y font qu'apporter de la confusion.

On doit , en taillant la *vigne* , ôter du pié des ceps les bois qui lui sont inutiles , & que la paresse du vigneron y auroit laissés , l'année précédente , dans le temps de l'ébourgeonnement. Lorsque le tronc d'une

vigne est bien nettoyé, il est plus aisé à tailler que quand il ne l'est pas. Dans la plus grande partie de la Bourgogne, on met en perches les *vignes* quand elles ont quatre ans, qui est ordinairement le temps qu'elles commencent à donner du fruit en abondance.

Lorsque la *vigne* ne fait que commencer à pousser, & qu'elle vient à geler en bourre, on peut espérer qu'elle pourra produire huit ou dix jours après (si l'air s'échauffe) quelques arriere-bourgeons, dans chacun desquels il y aura un ou deux raifins; c'est pourquoi on se donnera bien de garde de couper d'abord le bois de cette *vigne* gelée, ni d'y donner aucun labour. Il n'y faudra toucher que lorsque le temps sera adouci.

Mais quand la *vigne* a été tout-à-fait gelée, & qu'il n'y a plus d'espérance qu'elle donne d'arriere-bourgeons, il faut couper tout le bois ancien & nouveau, & ne laisser seulement que les fouches. Cette opération renouvelle entièrement une *vigne*; si cependant la gelée vient fort tard, c'est-à-dire, depuis la fin de mai jusqu'au 15 de juin, on ne coupera aucun bois, parce que la saison étant pour lors avancée, la *vigne* ne manque pas de repousser quantité de nouveaux bourgeons, qui cependant ne donnent que du bois pour cette année.

La *vigne* étant taillée & échalassée, on songe à lui donner les labours qui lui conviennent, plus dans les terres fortes que dans les terres légères, & selon l'usage du pays. Le premier labour dans les terres fortes se donne depuis la mi-mars jusqu'à la mi-avril, lorsque la terre permet de le faire; & dans les terres pierreuses & légères, on donne ce premier labour quinze jours plus tard.

Le second labour, qu'on appelle *biner*, doit se donner par un beau temps, s'il est possible, & avant que la *vigne* soit en fleur, ou l'on attendra qu'elle soit tout-à-fait dehors. Le troisième labour, qu'on appelle *rebiner* ou *tiercer*, ne se doit donner que lorsque le verjus est tout formé, & des plus gros. Dans les *vignes* auxquelles on donne quatre labours, il faut commencer plutôt qu'on a dit à donner le premier,

& suivre après, selon que la terre l'exigera, & que les mauvaises herbes pousseront.

Il y a des pays où l'on n'échalasse les *vignes* qu'après le premier labour; d'autres où cela se fait incontinent après la taille; puis on baïsse le sarment, c'est-à-dire, on attache le sarment à l'échelas en le courbant.

Il ne suffit pas de donner à la *vigne* tout le travail dont on vient de parler, il faut encore l'ébourgeonner, l'accoler, l'amender, & la rueller. Quand on fera l'ébourgeonnement, il faut abattre en pié tous les nouveaux bois qu'on juge pouvoir être préjudiciables au cep. Si le cep est jeune, & qu'il ait poussé fort peu sur la tête, on a lieu d'espérer que, l'année suivante, il y aura de gros bois; c'est pourquoi il faut abattre toute la nouvelle production. Si le cep est vieux, il faut ôter tous les jets qui y sont, à la réserve de la plus belle branche que l'on laissera.

En Bourgogne, où les *vignes* sont en perche, on les ébourgeonne jusqu'au coude du cep, c'est-à-dire, jusqu'à l'endroit où naît le bois qui produit le fruit. Il ne faut pas manquer, à la fin de juin, d'accoler les sarments que la *vigne* a poussés; si on ne les accoloit pas, le moindre vent qui dans la suite viendrait à souffler, les feroit presque tous casser, outre que cela causeroit de la confusion dans la *vigne*, & empêcheroit de la labourer.

Quand la *vigne* est accolée, on en coupe l'extrémité des sarments à la hauteur de l'échelas. Ce travail est très-utile, puisqu'il empêche que la feve ne se consume en pure perte.

Outre tous les travaux dont on vient de parler, & qu'on doit donner à la *vigne*, il est bon encore de l'amender, pour la faire pousser avec vigueur; on l'amende avec du fumier. Un autre expédient qui n'est pas moins utile, est de terrer la *vigne*. Voyez TERRER.

C'est ordinairement depuis le mois de novembre jusqu'en février, que ce travail se fait, tant que le temps permet qu'on puisse entrer dans les *vignes*. La nouvelle terre mise au pié des ceps les fait pousser avec vigueur, à cause que le génie de la

vigne étant toujours de prendre racine du côté de la superficie de la terre, il arrive qu'à mesure qu'elle en prend, la terre devient rare dessus, & s'épuise des fels qui doivent former son suc nourricier. On connoît qu'une *vigne* a besoin d'être terrée & fumée, quand elle commence à jaunir, & qu'elle ne donne que de chétives productions.

Ce n'est pas tout; il faut avoir soin de provigner la *vigne*, c'est-à-dire, de la renouveler de temps en temps par de nouveaux provins, quand on y voit des places vuides. On fait qu'on nomme *provins* une branche de *vigne* qu'on couche & qu'on couvre de terre, afin qu'elle prenne racine, & donne de nouvelles fouches.

Pour réussir à provigner la *vigne*, deux choses sont essentielles: premièrement la bonne espece de raisin & le beau bois; sans quoi il vaut autant laisser les places vuides, que se servir, pour les remplir, d'un cep qui n'auroit pas ces deux avantages, ou qui manqueroit de l'un ou de l'autre.

Après le choix du cep tel qu'il est à souhaiter, on l'épluche de toutes les branches chifonnes qui ont pu y croître, & des vrilles qui y viennent ordinairement; puis faisant une fosse en quarré, à commencer tout près le cep qu'on veut provigner, plus ou moins longue, selon que le permettent les branches de la *vigne*, ou selon qu'on veut que cette fosse s'étende, eu égard toujours à la longueur des branches & à la largeur du vuide qui est à remplir. Cette fosse étant creusée d'un pié & demi environ dans terre, on ébranle tout doucement le cep en le mettant du côté de la fosse, où il faut qu'il soit couché avec ses branches: cela se fait après plusieurs légères secouffes, sans endommager les racines, non pas cependant sans quelque torture de la part du cep, qu'on courbe malgré lui.

Quand cette branche est couchée où l'on veut qu'elle soit, si c'est une *vigne* moyenne, on range dans cette fosse tellement les branches de ce cep, qu'elles regardent toujours à droite ligne les ceps qui sont au dessous & au dessus d'elles: puis étant placées ainfi, soit en les ayant courbées pour les forcer de venir où on les desire, soit en les ayant

mises comme d'elles-mêmes, on remplit le trou où elles sont, de la superficie de la terre. Cela fait, on taille l'extrémité des branches à deux yeux au dessus de la terre, puis on les laisse là jusqu'à ce qu'ils poussent. Tel ouvrage n'est pas celui d'un apprentif vigneron, puisque même les plus habiles tombent quelquefois dans l'inconvénient de perdre entièrement leur cep, de quelque précaution qu'ils aient usé en faisant cette opération.

Dans les terres fortes, terres légères ou pierreuses, les provins s'y peuvent faire depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril. Dans les terres humides, ils réussissent mieux lorsqu'on ne les fait qu'au commencement du printemps jusqu'à la fin d'avril.

Si c'est dans un jardin qu'on plante la *vigne*, on n'y met guere que des raisins choisis & rares, comme les muscats, les chasselas, & autres; quand on peut en avoir de beaux, bons & hâtifs, il faut planter au midi quelques marcottes contre le mur, entre quelques arbres fruitiers en maniere d'espaliers, les tailler & cultiver.

Il convient d'observer, pour avoir de bons muscats, qu'il ne faut pas les fumer, vu que l'engrais donne trop de vigueur à la *vigne*, & qu'elle produiroit le raisin plus verd & moins hâtif. On observe aussi de mettre plutôt en mur exposé au levant qu'au couchant, les *vignes* qui viennent des pays étrangers, & dont les fruits ont peine à mûrir en France, parce qu'ils sont meilleurs, & qu'ils mûrissent plutôt que lorsqu'ils sont au midi. Pour la taille de ces *vignes*, on la fait après la S. Martin, aussi-tôt que le fruit est cueilli.

Si l'on est curieux de raisins qui soient rares, on peut greffer la *vigne* en fente: ce qui se fait comme aux arbres, excepté qu'il faut mettre la greffe dans la terre, chercher le bel endroit du pié de la *vigne*, & le couper trois ou quatre pouces au dessous de sa superficie de la terre, afin que, se collant à son pié, elle prenne en même temps racine du collet. Enfin, pour avoir d'excellens raisins, il faut les greffer sur muscats, dont la sève est plus douce & plus relevée. Le bon temps de greffer la *vigne*, est lorsqu'elle est en

seve. Si le pié de la *vigne* est gros, on peut y mettre deux greffes bord à bord ; & quand le pié est jeune, moëlleux, & un peu plus gros que la greffe, on la met dans le milieu de la *vigne*.

Ces généralités peuvent suffire : on trouvera les détails dans un traité de la culture de la *vigne*, publié dernièrement à Paris en deux volumes *in-12* ; mais il faut remarquer que cette culture n'est pas la même dans les diverses provinces de ce royaume ; & comme elle est abandonnée à des vigneron ignorans, qui suivent de pere en fils une routine aveugle, on juge aisément qu'elle est susceptible de beaucoup d'amélioration (*D. J.*)

A. N. Des racines de la vigne. La racine est ordinairement proportionnée à l'étendue de la plante ou de l'arbre ; c'est la partie inférieure qui la tient fixée en terre. Les racines de la *vigne* ne sont pas pivotantes, mais latérales & chevelues ; elles sortent des nœuds ou plutôt de l'endroit de l'infertion supérieure du bourgeon de la tige qui est enterrée. Une cuticule ou surpeau & une peau les recouvrent ; le tout forme une écorce bruné. On trouve sous cette peau un muqueux gluant & limonneux, qui revêt les parois du parenchyme. Le parenchyme est un tissu cellulaire ou substance pulpeuse, contenant un fluide, & ce fluide est la seve. La cuticule & la peau formant l'écorce, recouvrent la partie ligneuse, & la partie ligneuse enveloppe la moëlle, qui est le centre de la racine. La moëlle est presque imperceptible dans les racines chevelues. La racine de la *vigne* est creusée par le bout, percée d'une infinité de petits trous ou pores disposés comme ceux d'une grille d'arrosoir ; ces pores sont plus nombreux que ceux de la partie ligneuse ; les premiers prennent leur direction de long en large, & ceux du corps ligneux ne s'étendent qu'en long. La racine de même que toutes les autres parties de la *vigne*, est un composé de vaisseaux lymphatiques, de trachées, & d'un tissu cellulaire.

Usages. Les racines de la *vigne* ont peu de volume, si l'on considère l'étendue du cep, & sur-tout celle du sarment qui s'emporte, parce que cette plante pompe plus de sucs nourriciers par ses feuilles que par

ses racines. Cependant celles qui existent, sont destinées à pomper une partie des sucs nécessaires à leur accroissement & à celui de toute la *vigne*, par la force de succion dont elles sont douées. C'est dans ces premiers tuyaux capillaires que la seve, sans goût par elle-même, commence à contracter celui qui est particulier à chaque espèce de raisin, parce qu'elle trouve dans les premiers pores des racines, une espèce de levain qui fermente avec elle, l'épure & la rend propre à se porter facilement dans toutes les parties de la *vigne* ; ce levain a du rapport au suc gastrique placé dans l'œsophage de tout animal. On peut comparer les préparations que subit la seve dans les racines, à celle que le chyle reçoit dans l'estomac & dans les intestins grêles ; & cette seve parcourant les canaux du cep, du sarment & des feuilles, remplit les mêmes fonctions que le sang dans les veines des animaux.

Les sucs, après ces différentes préparations, augmentent la cuticule, la peau ou écorce. Là ils trouvent de nouvelles filières qui les perfectionnent ; ils s'y rassemblent & la distendent successivement ; ces mêmes sucs déjà mieux élaborés, passent dans la partie qui doit devenir ligneuse ; ils s'y coagulent & prennent la forme & la consistance ligneuse : le surplus des sucs y pourroit bientôt, s'il n'étoit repoussé par les nouveaux sucs qui y abordent continuellement, & qui les contraignent à retourner dans le parenchyme de l'écorce, où ils se joignent de nouveau aux sucs qui y sont déjà, & qui par un mouvement continuél sont portés jusqu'aux dernières extrémités du cep. Les routes suivies par la seve, sont les mêmes dans toute la plante.

On doit conclure de ce que nous venons de dire, que les sucs de la terre, changés en seve dans les racines, sont les premiers alimens de la *vigne* ; que les racines sont les fonctions de la bouche, de l'œsophage, & même de l'estomac.

Quoique nous ayions dit que la seve n'avoit aucun goût par elle-même, il faut cependant convenir que certains vins ont un goût de terroir ; mais ce fait ne détruit pas la généralité du principe. C'est par accident qu'elle l'a contracté ; il en est ainsi de celui

qu'elle acquiert par la multiplicité des engrais ; détruisez la cause, l'effet cessera ; le goût & l'action de la seve ne sont pas plus déterminés l'un que l'autre ; c'est le levain auquel elle est unie dans la racine de la plante, qui le lui fait contracter. Si l'on mâche une graine de choux ou de moutarde, on sentira aussi-tôt son acrimonie : si on sème ce grain, la seve de toute la plante aura le même goût. Il en est de même de la *vigne* & de toutes les plantes en général.

Du cep, du sarment ou branches de la vigne. Le cep est un prolongement de toutes les parties de la racine ; son bois est peu compacte & très-spongieux quand il est verd ; il est dur quand il est sec, & ses pores serrés. On distingue sur le cep plusieurs enveloppes desséchées, ou écorces détachées par parcelles. La *vigne* a cela de commun avec certains arbres & arbrustes, comme le myrte, la quinte-feuille en arbre, & presque toutes les plantes sarmenteuses, telles que les clématites, &c. J'ai compté jusqu'à cinq & six parcelles d'écorces sur un même cep. On trouve une nouvelle écorce sous les débris des anciennes, & cette écorce se renouvelle chaque année. On distingue dans toute sa longueur & ses contours, la direction des fibres longitudinales de la partie ligneuse qu'elle recouvre. Si on coupe transversalement ce corps ligneux, la moëlle paroît dans le centre ; & de cette moëlle ou point central, les parties fibreuses s'élancent jusqu'à la circonférence, en décrivant une ligne presque droite ; elles s'implantent dans l'écorce, où elles impriment à leur extrémité leur partie faillante, qui paroît très-visiblement dans le bois de la seconde année. Les interstices qui restent entre ces lignes, sont parsemés de pores assez volumineux pour être apperçus en grande partie dans le bois frais, sans le secours de la loupe ou du microscope ; & la partie qui renferme ces pores est plus rouge que celle des fibres. On ne distingue point dans le cep les couches concentriques, qui, dans les autres arbres, indiquent le nombre d'années de leur accroissement, on n'y rencontre point

d'aubier (a), & le cep transpire peu ou plutôt point du tout.

L'écorce du sarment est une continuation de celle du cep & de la racine : elle est lisse, quoiqu'on y apperçoive de petites proéminences formées par les fibres ligneuses & longitudinales dont nous venons de parler ; elles y sont plus sensibles en automne, & sur-tout en hiver. La partie ligneuse est mince, & elle conserve la même direction dans ses fibres que celles du cep & des racines. Il faut observer que la moëlle occupe la majeure partie du sarment. Les yeux ou bourgeons sont alternativement placés sur le nouveau bois ; ils naissent dans l'endroit où il se forme une espèce de nœud, & le raisin est toujours du côté opposé à celui de la feuille. La *vigne* diffère des autres arbres, en ce qu'elle ne donne son fruit que sur le bois nouveau, fort & vigoureux, & encore c'est seulement dans les bourgeons inférieurs du sarment, entre le troisième & le cinquième, si on a laissé un chargeon un peu long, comme dans les *vignes* mitoyennes.

Usages. L'écorce sert au sarment, aux mêmes usages que l'épiderme qui recouvre le corps de l'homme ; la partie ligneuse est comparée avec raison à la partie osseuse. Le bois, de même que les os, forment dans l'un & dans l'autre toute la charpente de la machine ; il donne passage par ses trachées & ses tuyaux droits à la seve, & ils remplissent les fonctions des veines, en portant la nourriture à toute la plante.

De la moëlle. La moëlle ou axe du corps ligneux existe dans le sarment, dans le cep & la racine ; elle est très-abondante, très-volumineuse dans le sarment, plus resserrée dans le cep, & à peine visible dans les racines chevelues de la *vigne* ; cependant elle y existe. La partie ligneuse la recouvre, & lui sert d'enveloppe. Elle est composée de vaisseaux plus larges, moins serrés que ceux de l'écorce ou du bois ; ils se dessèchent en partie à mesure que la plante vieillit, & que le bois acquiert de la consistance.

Usages. La moëlle a toujours une étendue plus considérable dans les parties dont

(a) L'aubier est un bois imparfait qui se trouve dessous l'écorce & à l'extrémité de la partie ligneuse. Il ne demande, pour être véritablement bois, que de recevoir de nouvelles couches qui se durcissent par la succession du temps.

l'accroissement est rapide; c'est pourquoi celle du sarment est plus volumineuse que celle du sep. Les vaisseaux de la moëlle étant plus distendus que ceux du bois & de l'écorce, élevent la seve avec plus de rapidité & en plus grande quantité, afin de fournir des sucs nécessaires à l'accroissement du sarment; ainsi, quand le bois en est formé, les tuyaux moëlleux se resserrent, parce que le bois n'exige pas alors autant de nourriture. On pourroit établir pour règle générale sur la transpiration, qu'elle est plus forte dans les plantes dont la moëlle occupe un plus grand volume; la *vigne*, le fureau, le tournesol, &c. en font la preuve.

A. N. *De l'œil, ou bourgeon de la vigne.* L'œil ou bourgeon est une continuation de l'écorce, du corps ligneux & de la moëlle. Il est enveloppé pendant l'hiver par trois ou quatre folioles coriaces, ou prolongement de l'écorce. Ces folioles membraneuses sont de la couleur du sarment, & un peu vertes en dedans; elles recouvrent le bourgeon en maniere de toit. Sous cette premiere enveloppe il en existe une seconde, formée par une espece de matiere cotonneuse & rousse, très-épaisse dans la partie supérieure du bourgeon, & qui le revêt jusqu'à son insertion au sarment. Cette espece d'enveloppe feuillée, improprement dite calice du bourgeon, s'ouvre quand la chaleur du printemps se fait sentir, & tombe quand le bourgeon commence à pousser, c'est-à-dire, à excéder la longueur de ces membranes. Le bourgeon qui doit éclore, l'année suivante, est toujours placé à la base d'une feuille.

Si le bourgeon est pointu dans son premier épanouissement, il ne produira que du bois & de feuilles; s'il a une forme presque carrée ou ressemblante à deux OO joints ensemble, ce sera un bourgeon à fruit. Le bouton de la fleur paroît même avant que les feuilles aient pris leur direction, & avant qu'elles se soient développées. On peut dire que c'est à-peu-près la premiere partie réellement distincte dans le bourgeon qui pousse; il est environné de toutes parts par des folioles duvetées qui ne sont pas encore déployées.

Usages. Le bourgeon est le rudiment du

Tome XXXV.

bois nouveau, des feuilles, des vrilles, des fleurs & des fruits; il comprend toutes les parties d'une nouvelle plante: ce qui est confirmé par la méthode de greffer en bouton. C'est sur lui & sur sa qualité que le vigneron fixe les plus douces espérances, surtout quand il est placé sur un chargeon fort & vigoureux.

L'enveloppe qui le recouvre à l'extérieur & le renferme comme dans une bourse, le garantit de la rigueur du froid pendant l'hiver. La matiere cotonneuse qui est en dessous produit le même effet, mais elle revêt encore le bourgeon dans son premier épanouissement, jusqu'à ce que les feuilles se soient développées, ce qui empêche la fâcheuse impression des rosées froides, des gelées blanches, pendant le temps que le bourgeon acquiert la force nécessaire de se passer de leur secours.

Des feuilles & de leur pétiole. La queue ou pétiole qui supporte les feuilles, est un prolongement de même nature que les parties du sarment. L'expansion ou épanouissement de son extrémité forme la feuille, & les fibres du corps ligneux constituent les fibres ou les nervures saillantes répandues dans toute l'étendue de la surface inférieure des feuilles. Les interstices de ces nervures sont remplies par un tissu cellulaire ou parenchyme, qui est de même nature que celui du sarment, & qui contient des vésicules pleines d'air, & des vaisseaux absorbans.

La feuille est recouverte à l'extérieur par un épiderme mince, transparent & sans couleur; la partie supérieure est lisse & polie, d'un verd plus foncé que l'extérieure, & celle-ci est percée d'une infinité de petits trous. On trouve ordinairement sur cette partie inférieure une substance cotonneuse blanchâtre, plus ou moins épaisse, suivant l'espece de raisin; elle est rougeâtre dans la feuille du raisin de *tinte* ou *tinto*. La couleur de la feuille est due au parenchyme verd qu'on découvre sous l'épiderme; la feuille est placée alternativement sur le sarment, & d'un côté opposé; on peut dire que la feuille est une tige aplatie.

Usages. L'usage des feuilles de la *vigne* est très-étendu & très-essentiel: elles conservent les fleurs avant leur développement;

elles croissent avec promptitude, & deviennent par cette raison plus susceptibles de faciliter les fortes poussées du sarment. Leur partie lisse & polie garantit l'inférieure, & les vaisseaux absorbans sont destinés à pomper l'humidité de l'air. Les feuilles sont pendant le jour la fonction d'organes excrétoires, en déchargeant par la transpiration la *vigne*, d'un suc trop abondant ou inutile. Ces mêmes feuilles sont pendant la nuit des racines aériennes qui, par les petites bouches de leur surface inférieure, pompent l'air, l'humidité & les suc répanus dans l'atmosphère; elles introduisent par ce moyen l'air dans toutes les parties de la plante, & il agit sur la seve à-peu-près de la même manière que l'air que nous respirons agit sur la masse de notre sang. Cet air, cette humidité, & les suc superflus dont la *vigne* ne s'est pas débarrassée par la transpiration pendant le jour, descendent vers les racines pendant la nuit, & sont reportés pendant le jour aux sarments, aux vrilles, aux feuilles, aux fleurs & aux fruits. Les feuilles sont les vrais poumons de la *vigne*; & cela est si vrai, que si un coup de soleil trop ardent les dessèche, ou si on en dépouille le sep, le raisin se fane, le sep est languissant pendant le reste de l'année, s'il ne péricite pas entièrement.

On peut réduire l'usage des feuilles à quatre objets principaux; 1°. à servir à la coccion & digestion des suc; 2°. à la transpiration des suc superflus; 3°. à l'inspiration & à la nourriture qu'elles procurent à la *vigne* par cette voie; 4°. à conserver le bourgeon pour l'année suivante. Cela est si vrai, que si on coupe dans le printemps la feuille qui le garantit, & quand elle commence à pousser, le bourgeon qu'elle défend devient infructueux. On peut encore s'assurer de ce fait par une seconde expérience. Si on enlève toutes les feuilles d'un sarment avant qu'il ait poussé sa fleur, ce sarment ne portera aucun fruit, tandis que les autres sarments du même sep en produiront abondamment.

Des vrilles, tenons ou mains de la vigne. Les vrilles forment avec la tige des angles droits, & sont opposées aux feuilles. Ce sont des productions filamenteuses, composées des mêmes vaisseaux que ceux du sar-

ment, ayant la faculté particulière de se rouler en spirale, & de s'attacher aux corps étrangers qui les environnent.

Seroient-elles un prolongement des grappes avortées? On seroit tenté de le croire, puisqu'on trouve souvent à leur extrémité deux ou trois boutons à fleurs qui se changent en grains de raisin après la floraison, & mûrissent comme les autres: cependant il faut convenir qu'ils épanouissent rarement. On peut encore ajouter à cette remarque, que les vrilles sont toujours opposées aux feuilles, & par conséquent à la place qu'occuperait la grappe de raisin.

Usages. Le sep pousse promptement des sarments très-longs, chargés de feuilles & de raisins; ce bois encore tendre, peu ligneux, succomberoit, soit par son propre poids, soit par la violence des vents, si la nature, toujours attentive à conserver ses productions, n'avoit donné à la *vigne* des vrilles ou des mains pour la soutenir; c'est aussi ce qui a fait dire à Grew que le soie pour la conservation d'une *vigne* est partagé entre le vigneron & la nature. Le vigneron met en sûreté les plus grosses branches par les ligamens avec lesquels il les assujettit, & la nature assure les plus petites & les plus foibles par les mains qu'elle leur fait pousser, & par le secours desquelles ils s'attachent à tout ce qu'ils rencontrent.

Cet article nouveau est de M. l'abbé Rozier, auteur du Journal de physique.

A. N. Des fleurs & du fruit de la vigne. La fleur de la *vigne* est soutenue par un péduncule ou queue, se divisant en plusieurs parties, & formant ce qu'on nomme la grappe; elle sort toujours du côté opposé aux feuilles à la place des vrilles. C'est un prolongement de toutes les parties du sarment.

On distingue sous la fleur un très-petit calice verd, divisé en cinq parties; c'est un épanouissement de l'extrémité du péduncule. Ce calice tombe quand la fleur est fanée; on aperçoit au dessus de ce calice une corolle ou plutôt cinq pétales ou feuilles de la fleur, composées d'un grand nombre de vaisseaux, & par un tissu cellulaire, recouverts d'un épiderme transparent qui transmet la couleur blanchâtre du parenchyme. Ces cinq pétales sont disposés en

rose, & rapprochés par leur sommet. Du milieu de ces pétales s'élevent cinq petits filets portant dans leur extrémité supérieure ou anthere, la poussiere fécondante, vulgairement appelée étamine. C'est la partie sexuelle mâle; le pistil ou partie sexuelle femelle occupe le centre de la fleur, & le stigmate ou la portion supérieure est percé d'une infinité de petits trous.

Le pistil se change en une baie ronde qui est le grain, & imprime à sa patrie supérieure un petit point désignant la place de son insertion. Cette baie est recouverte par une peau membraneuse, contenant la pulpe, les parties fibreuses & les pepins ou graines du raisin.

On doit distinguer dans le grain du raisin deux substances très-oppoées; savoir, la pulpe, & la résine colorante qui se manifeste à sa maturité, & qui adhère à la peau membraneuse. La pulpe forme le suc du raisin, & cette pulpe n'est point colorée. La couleur que l'on voit extérieurement au raisin, est due à la résine adhérente intérieurement à la pellicule. Le raisin est noir, blanc ou rouge, suivant la couleur de cette résine. Cette résine conserve, malgré la maturité du fruit, une espee d'acreté qui engage à rejeter ces pellicules lorsqu'on a mangé le raisin.

Les grains ou pepins seroient au nombre de quatre ou de cinq, s'il n'en avortoit communément deux ou trois.

Usages. Le calice renferme les organes de la fructification avant l'épanouissement de la fleur, de la même maniere que les follicules membraneuses contenoient le bourgeon, les feuilles & le fruit; & les pétales défendent les parties de la génération. L'étamine ou poussiere fécondante est la partie mâle de la génération; elle s'échappe dans l'épanouissement de la fleur par sa vertu électrique, & elle se porte sur le stigmate qui est l'orifice de la partie femelle de la génération. Ce sommet est criblé de petits trous par où cette poussiere fécondante s'introduit jusqu'à sa base, où elle rencontre le germe, autrement dit embryon, qu'elle féconde aussi-tôt; delà naissent les pepins renfermés dans le grain du raisin, destinés à reproduire la *vigne*, si l'industrie humaine n'avoit trouvé un

expédient prompt dans les croffettes, les chevelus, & les provins.

On peut & on doit appliquer à la *vigne* ce que Linné dit de la fructification des plantes en général. L'acte de leur fructification est le même que celui de la génération dans l'homme. La corolle est le palais où les noces se célèbrent; le calice est le lit conjugal; les pétales sont les nymphes; les filets des étamines sont les vaisseaux spermatiques; leur sommet ou anthere est les testicules; la poussiere du sommet ou étamine est la liqueur séminale; le stigmate du pistil devient la vulve; le style est le vagin ou la trompe; le germe est l'ovaire, la graine & l'œuf, & le concours des mâles & des femelles est nécessaire à la fécondation.

Cet article nouveau est de M. l'abbé Rozier.

A. N. *De la transpiration de la vigne.* Ce n'est pas assez d'avoir comparé le mécanisme de la *vigne* à celui qui se trouve dans l'homme, d'avoir démontré que l'acte de génération & de nutrition est le même à peu de chose près; il faut encore faire voir en peu de mots, que les secrétions s'exécutent d'une maniere uniforme.

La *vigne* transpire au moins dix-sept fois plus que l'homme, & sa transpiration est toujours en raison de l'étendue de la surface de ses feuilles. Elle est plus nécessaire à la *vigne* qu'aux animaux, puisque c'est la seule voie qu'elle ait pour se débarrasser des sucs trop abondans & de leur résidu, qui devient ou inutile ou nuisible à son accroissement & à sa conservation. Sans cette transpiration, les sucs croupiroient & donneroient la mort à la plante. Les animaux au contraire rendent par les excréments, près de la moitié des alimens dont ils se sont nourris. La transpiration de la *vigne* s'exécute par les sarmens, les feuilles, les fleurs & les fruits. Le froid & l'humidité la suppriment, & la chaleur du jour l'augmente: la transpiration de la nuit est peu sensible, comparée à celle du jour. Il en est de même de celle qui se fait pendant les jours pluvieux, & qui devient plus forte le second & le troisieme jour après, si la chaleur succede. Cette transpiration est démontrée par les expériences les mieux

suivies & les mieux constatées. Écoutez parler M. Halles dans la *Statique des végétaux*. Ch. 7, p. 15, exp. 3.

» Entre le 28 juillet & le 25 août, je
 » pris douze jours pendant lesquels je pe-
 » soir & matin un pot, dans lequel étoit
 » un sep de *vigne* des plus vigoureux. Je
 » couvris le pot de ce sep avec une platine
 » mince de plomb, & je cimentai bien
 » toutes les jointures, en sorte qu'aucune
 » vapeur ne pouvoit s'échapper; mais l'air
 » par le moyen d'un tuyau de verre fort
 » étroit, qui avoit neuf pouces de lon-
 » gueur, & qui étoit fixé près de la plante,
 » communiquoit librement du dedans au
 » dehors sous la platine de plomb. Je ci-
 » mentai aussi sur la platine, un tuyau de
 » verre de deux pouces de longueur &
 » d'un pouce de diamètre; par ce tuyau
 » j'arrosai la plante, & ensuite je fermai
 » l'ouverture avec un bouchon de liege; je
 » bouchai de même le trou au bas du pot.

» La plus grande transpiration de ce sep
 » en douze heures de jour, fut de six onces
 » deux cents quarante - quatre grains; sa
 » moyenne, de cinq onces quarante - six
 » grains, ou neuf pouces & demi cubiques.

» La surface des feuilles se trouva de
 » dix-huit à vingt pouces carrés. Divi-
 » sant donc $9\frac{1}{2}$ pouces cubiques par l'aire
 » des feuilles 1820, je trouvai pour la
 » hauteur solide de l'eau que transpiroit
 » la *vigne* en douze heures de jour, $\frac{1}{191}$ de
 » pouce.

» L'air de la coupe transversale de la
 » tige étoit d'un quart de pouce; donc la
 » vitesse de la sève dans la tige, est à la
 » vitesse de la sève à la surface des feuil-
 » les, comme 1820 multipliés par 4, c'est-
 » à-dire, comme 7280 sont à 1. La vitesse
 » réelle du mouvement de la sève dans la
 » tige, est donc $\frac{7280}{191}$ ou 38 secondes de
 » pouces environ. »

On peut comparer avec vérité la trans-
 piration de la *vigne* & de toutes les plantes
 en général, à celle des animaux; le mou-
 vement & la vitesse de la sève, à celle du
 sang dans ses différens couloirs; cette trans-
 piration facilite l'ascension de la sève, &
 une trop prompte & trop forte suppression
 de cette humeur produit sur les végétaux
 à-peu-près le même ravage que dans

l'homme. Que conclure de ce que nous
 venons de dire, sinon que la marche de la
 nature est une dans les trois regnes, que la
 matière y est homogène, que les parties
 différent seulement les unes des autres par des
 configurations organiques, qui les rendent
 dissemblables, & nous serons forcés de
 convenir que c'est le même agent qui les
 anime & les vivifie.

*Cet article nouveau est de M. l'abbé
 Rozier.*

VIGNE. (*Mat. méd. Diete.*) Cette plante
 que l'on appellera, si l'on veut, *arbre* ou
arbrisseau, fournit à la pharmacie sa sève,
 ses jeunes pousses, ses bourgeons, ses feuil-
 les & la cendre de ses farnens; son fruit
 que tout le monde connoît sous le nom de
raisin, a des usages pharmaceutiques &
 diététiques trop étendus, pour ne pas en
 traiter dans un article distinct. V. RAISIN.

Les pleurs ou la sève de la *vigne*, que
 l'on ramasse au printemps, est regardée
 comme apéritive, diurétique & propre
 contre la gravelle, étant prise intérieure-
 ment par verrées. Cette liqueur est regardée
 aussi comme très-utile dans les ophthal-
 mies, les petits ulcères des paupières & la
 foiblesse de la vue, si l'on en baigne fré-
 quemment les yeux; l'une & l'autre de ces
 propriétés paroît avoir été accordée à cette
 liqueur assez gratuitement.

Les anciens médecins & quelques moder-
 nes ont ordonné le suc des feuilles ou celui
 des jeunes pousses de *vigne*, qui est d'une
 saveur aigrelette assez agréable, dans les
 dévoiemens; ce remède ne vaut pas mieux,
 peut-être moins que les autres sucs acidules
 végétaux, tels que ceux de citron, d'épine-
 vinete, de groseille, &c. qui sont quelque-
 fois indiqués dans cette maladie.

C'est un remède populaire & fort usité
 que la lessive de cendres de farnent ou
 branches de *vigne*, contre l'œdème, la leu-
 cophlegmatie, l'hydropisie; mais les prin-
 cipes médicamenteux dont cette lessive est
 chargée, sont des êtres très-communs, &
 point du tout propres à la *vigne*.

C'est ici un sel lixiviel purgatif & diu-
 rétique, comme ils le sont tous. Voyez SEL
 LIXIVIEL. (b)

VIGNE BLANCHE. (*Mat. méd.*) Voyez
 BRYONE.

VIGNE DE JUDEE, (*Bot.*) ou *douce-amere*; ce sont deux noms vulgaires de l'espece de morelle appelée par Tournefort, *solanum scandens*. Voy. MORELLE. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE, (*Botan.*) *vitis sylvestris*, seu *labrusca*, C. B. P. espece de vigne qui croît sans culture au bord des chemins, & proche des haies; son fruit est un fort petit raisin qui, quand il mûrit, devient noir; mais il ne mûrit guere que dans les pays chauds. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE. (*Botan. exot.*) Voy. PAREIRA-BRAVA.

VIGNE-VIERGE, (*Jard.*) *bryonia*; ce nom lui vient de Virginie en Amérique: cette plante est vivace, & se multiplie de plants enracinés. Elle approche de la coulévrée, elle a comme elle des tenons pour s'attacher par-tout, & sert à couvrir des murs & des berceaux de treillage. Sa feuille & sa fleur sont à-peu-près les mêmes, & rougissent sur la fin de l'automne; on remarque qu'elle ne porte point de fruit.

VIGNE (*Fruit de la*). *Critique sacrée*. Dans S. Matt. 26. 29. γενήμα τῆ ἀμπέλου. Il est aussi appelé le sang de la vigne, Eccl. 39. 32. Deutéron. 32. 14. Pindare le nomme ἀμπέλου δρότος, la rosée de la vigne, & Philon, ἀμπέλου καρπός, le fruit de la vigne. » Jesus-Christ (c'est Clément d'Alexandre) d'rie qui parle, *Pæd.* lib. II, p. 158.) » montre que ce fut du vin qu'il bénit, » lorsqu'il dit à ses disciples, je ne boirai » plus de ce fruit de vigne, c'étoit donc » du vin que le Seigneur buvoit; foyez » persuadé que Jesus-Christ a béni le vin » quand il dit: prenez; buvez; ceci est » mon sang, le sang du vin. L'écriture, à » dit plus haut ce pere de l'église, p. 136, » nomme le vin, le symbole mystique du » sang sacré. » Remarques de M. de Beaufobre. (*D. J.*)

VIGNERON, f. m. (*Gramm.*) celui qui s'entend & s'occupe de la culture de la vigne.

VIGNETTE, f. f. (*Imprim.*) On entend par vignettes, les ornemens dont on décore les impressions. Elles sont fort en usage au commencement d'un ouvrage, à la tête d'un livre, d'une préface & d'une épître dédicatoire. Les vignettes sont des

dessins variés & de grandeur proportionnée au format. Ces gravures se font sur bois & sur cuivre. Il est une troisième sorte de vignettes qui se font à l'imprimerie; pour cet effet elles sont fondues de même que les lettres: chaque corps de caractère, dans une imprimerie bien montée, a un casseau de vignettes qui lui est propre, c'est-à-dire, qui est de la même force; au moyen de quoi un ouvrier compositeur, artiste en ce genre, avec du goût, peut à l'aide de toutes ces pieces différentes, mais dont il y a nombre de chacune, composer une vignette très-variée & d'un très-beau dessin. On se sert de ces mêmes pieces pour en former les passe-partout & les fleurons composés à l'imprimerie. Voyez PASSE-PARTOUT, FLEURONS, &c.

VIGNOBLE, f. m. (*Agric.*) est un lieu planté de vignes. Voyez VIGNE.

VIGNUOLA ou **VIGNOLA**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Modénois, sur le Panaro, aux confins du Boulonois. (*D. J.*)

VIGO, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur la côte de l'Océan, à trois lieues au sud-ouest de Redondillo, & à cent six au nord-ouest de Madrid, avec un bon port de mer, dans lequel les Anglois prirent ou coulerent à fond les galions d'Espagne en 1702. La campagne des environs est des plus fertiles. Long. 9, 24; lat. 42, 3. (*D. J.*)

VIGOGNE, f. f. (*Zoolog.*) *camelus*, seu *camelus congener*, *pacos dictum*, Ray. *ovis peruana*, *pacos dicta*, Marg. Animal de la grandeur d'une chevre & de la figure d'une brebis, qui se trouve dans les montagnes du Pérou depuis Arica jusqu'à Lima. Les Espagnols l'appellent ordinairement *vicunna*, dont nous avons fait *vigogne*. Il ne faut pas le confondre avec le lamas ou l'alpague, deux autres animaux qui lui ressemblent assez.

La *vigogne* a le pié fourchu comme le bœuf, il porte sa tête comme le chameau, qu'il a assez semblable à celle de cet animal; il va assez vite, & s'appivoise facilement.

Les plus grands, qui quelquefois le deviennent autant qu'une petite genisse, ou qu'un âne de grandeur moyenne, servent au

transport des vins , des marchandises & autres fardeaux , pouvant porter cinq arrobes , qui reviennent à cent vingt-cinq livres pesant de France.

Ce sont des animaux de compagnie , & ils vont toujours ou par troupeaux ou par caravanes. Ils servent ordinairement à porter dans les vignes de la gouaclit qui est de la fiente d'oiseaux sauvages , dont on se sert pour engraisser les terres dans le Pérou.

La laine de *vigogne* est brune ou cendrée , quelquefois mêlée d'espace en espace de taches blanches. *Voyez VIGOGNE , commerce.*

Lorsque les Péruviens veulent prendre & chasser ces animaux , ils s'assemblent le plus grand nombre qu'ils peuvent , pour les pousser à la course , & en faisant de grands cris , dans des passages étroits qu'ils ont auparavant reconnus , & où ils ont tendu leurs filets. Ces filets ne sont que de simples cordes attachées à quelques pieux de trois ou quatre piés de haut , desquels pendent de distance en distance des morceaux de drap ou de laine. Les *vigognes* effrayées à cette vue , s'arrêtent sans penser à forcer ou franchir ce léger obstacle , à moins que quelques lamas plus hardis ne leur montrent l'exemple , & alors les Péruviens ou les tuent à coups de fleches , ou les arrêtent en vie avec des lacs de cuir. *Frezier , Voyage de la mer du Sud. (D. J.)*

VIGOGNE , laine , f. f. (*Comm.*) Elle vient du Pérou , qui est le seul lieu au monde où l'on trouve l'animal qui la porte , & dont elle a emprunté le nom. Les rois d'Espagne ont souvent tenté inutilement d'y faire transporter de ces sortes d'animaux , dans l'espérance de les faire peupler , & de rendre par-là leur laine plus commune & moins chere , en épargnant les frais , & évitant les risques de la mer ; mais soit faute de pâturages qui leur conviennent , soit que le climat ne leur soit pas propre , ils y sont toujours morts ; en sorte que depuis longtemps les Espagnols ont abandonné ce dessein.

La laine de *vigogne* est de trois sortes , la fine , la carmeline ou bâtarde , & le pelotage ; la dernière est très-peu estimée ; elle s'appelle de la sorte , parce qu'elle vient en pelotes. Toutes trois néanmoins entrent dans les chapeaux qu'on appelle *vigogne* ,

mais non pas seules ; il faut nécessairement les mêler avec du poil de lapin ou partie poil de lapin , & partie poil de lievre. (*D. J.*)

VIGORTE , f. f. (*Artil.*) c'est un modele sur lequel on entaille le calibre des piéces d'artillerie. (*D. J.*)

VIGOTS DE RACAGE. (*Marine.*) *Voyez BIGOTS.*

VIGUERIE , f. f. (*Gramm. Jurisp.*) *vicaria* , est la juridiction du viguier , elle a pris son nom du titre de viguier , qui est un mot corrompu du latin *vicarius*. Ces vicaires ou viguiers , qui étoient les lieutenans des comtes , furent par succession de temps appellés dans certains pays *vicomtes* ; ailleurs ils retinrent le nom de *vicarii* , & en françois *viguiers* , d'où leur office & juridiction a été appellée *viguerie*.

Il y avoit pourtant , à ce que l'on croit , quelque différence entre les viguiers & vicomtes , en ce que les viguiers n'ayant pas le commandement des armées , & ne s'étant pas rendus seigneurs & propriétaires de leur *viguerie* ou district , ils demeurent simples officiers ; de maniere qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des prévôt & châtelain.

Il y a encore plusieurs *vigueries* dans le ressort du parlement de Toulouse. *Voyez Ragueau , Pasquier , Ducange , & le mot VIGUIER. (A)*

VIGUEUR , f. f. (*Gramm.*) grande force ; il se dit des hommes , des plantes & des animaux , de l'ame & du corps , des membres & des qualités. Il est dans la *vigueur* de l'âge. Bacon est plein d'idées *vigoureuses*. Lorsque les loix sont sans *vigueur* , les mauvaises actions sans châtimens , les bonnes sans récompense , il faut que l'anarchie s'introduise , & que les peuples tombent dans l'avitissement & le malheur. Quelques actions de *vigueur* de la part d'un prince intelligent & ferme , suffisent pour relever un état chancelant. Il y a peu d'auteurs qui aient plus de *vigueur* dans le style , que Montagne. Les plantes sur la fin de l'été sont sans *vigueur*. La *vigueur* du corps & de l'esprit est rare sous les climats très-chauds.

VIGUIER , f. f. (*Gramm. Jurisp.*) *vicarius* , & par corruption *vigerius* , est le lieutenant d'un comte. C'est le même

office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *prévôt*, *châtelain*. Les titres de *viguier* & de *viguerie* font usités principalement dans le Languedoc. Voyez VIGUERIE. (A)

VIHERS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Anjou, avec titre de comté, sur un étang, à cinq lieues de Montreuil-Bellay. Long. 27, 8; lat. 47, 20. (D. J.)

VIKIL, f. m. (*Comm.*) nom que les Persans donnent aux commis qu'ils tiennent dans les pays étrangers pour la facilité de leur commerce. C'est ce que nous appellons *commissionnaires*, ou *facteurs*. V. COMMISSIONNAIRE & FACTEUR. *Dictionn. de commerce.*

VIL, adj. (*Gramm.*) c'est celui qui a quelque mauvaise qualité, ou qui a commis quelque mauvaise action qui marque dans son ame de la pusillanimité, de l'intérêt fordide, de la duplicité, de la lâcheté; il y a des vices qui se font abhorrer, mais qui supposant quelque énergie dans le caractère, n'avilissent pas. Comme ce sont les usages, les coutumes, les préjugés, les superstitions, les circonstances même momentanées, qui décident de la valeur morale des actions, il y a telle action *vile* chez un peuple, indifférente ou même peut-être honorable chez un autre; telle action qui étoit *vile* chez le même peuple dans un certain temps, & qui a cessé de l'être. La morale n'est guere moins en vicissitude chez les hommes, & peut-être dans un même homme, que la plupart des autres choses de la nature ou de l'art: *multa renascuntur, multa cecidere cadentque quæ nunc sunt in honore*. C'est ce qu'on peut dire des vertus & des vices nationaux, comme des mots. Tacite nous apprend que les Romains regardoient les Juifs, le peuple de Dieu, celui qu'il s'étoit choisi, pour lequel tant de miracles s'étoient opérés, comme la partie la plus *vile* des hommes.

VILAIN, adj. (*Gramm.*) laid, mal-propre, incommode, qui a quelque qualité qui cause du dégoût ou du mépris: on dit un *vilain* temps, un *vilain* chemin, un *vilain* animal, une *vilaine* action, un *vilain* discours: on dit aussi quelquefois un *vilain* tout court, d'un homme possédé d'une avarice fordide.

VILAIN. (*Fauconnerie.*) On appelle

oiseau *vilain*, celui qui ne suit le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affaïter ni dresser, tels que sont les milans & les corbeaux, qui ne chassent que pour les poulets.

VILAINE ou LA VILAINE, (*Géogr. mod.*) en latin *Vicinovia*, & par Ptolomée *Vidiana*, riviere de France. Elle prend sa source aux confins du Maine; & après avoir baigné Vitry, Rennes, & autres lieux, elle se perd dans la mer, vis-à-vis de Belle-Isle. (D. J.)

VILANELLE, f. f. sorte de danse rustique, dont l'air doit être gai, & marqué d'une mesure très-sensible. Le fond en est ordinairement un couplet assez simple, sur lequel on fait ensuite plusieurs doubles & variations. V. DOUBLES, VARIATIONS. (S)

VILEBREQUIN, f. m. (*Arts mécaniques.*) outil qui sert à percer, trouser ou forer diverses matieres dures, comme le bois, le marbre & la pierre, même quelques métaux.

Le *vilebrequin* est composé de quatre pieces, de la poignée, du fût ou de la manivelle, de la boîte & de la meche; la meche est de fer acéré, un peu creusée en forme d'une gouge, & amorcée par le bout. La boîte est de bois ou de fer, suivant que la monture du *vilebrequin* est de l'un ou de l'autre; elle est percée par en bas pour y mettre la queue de la meche; le fût ou la manivelle qui a la figure d'un arc, est attaché d'un bout solidement à la boîte, & de l'autre à la poignée du *vilebrequin*; mais par cette dernière extrémité elle est mobile. Une grande quantité d'ouvriers & d'artisans se servent du *vilebrequin*, mais entr'autres les charpentiers, les menuisiers, & les ferruriers: la monture des *vilebrequins* de ceux-ci est de fer; celle des autres est de bois. (D. J.)

VILEBREQUIN, f. m. (*d'Arquebustier.*) Ce *vilebrequin* sert aux arquebustiers pour poser une meche & pour forer des trous dans du bois. Il n'a rien de particulier, & ressemble aux *vilebrequins* des menuisiers, ferruriers, &c.

VILEBREQUIN, f. m. (*Charpentier.*) c'est un outil qui sert à percer le bois, & autres choses, par le moyen d'un

petit fer qui a un taillant arrondi appelé *meche*, & qu'on fait entrer en le tournant avec une manivelle de bois ou de fer. (D. J.)

VILEBREQUIN, f. m. (*Horlog.*) outil propre à faire tourner les égalissoirs. (D. J.)

VILEBREQUIN, f. m. (*Layetier.*) Les *vilebrequins* dont se servent les maîtres layetiers leur sont particuliers. Ils ont un manche long, & finissent en pointe, en forme de tarière un peu creusée en dedans. La commodité de cette sorte de *vilebrequin* consiste en ce que, avec la même meche qu'on enfonce plus ou moins, on fait des trous de toutes grandeurs. (D. J.)

VILENÉ, adj. (*Blason.*) se dit du lion dont la verge est d'émail différent.

De Feuillens du Chastenay, en Bresse; d'argent au lion de sable, lampassé & viléné de gueules. (G. D. L. T.)

VILLA, (*Géogr. anc.*) nom latin qui signifie une maison de campagne, une ferme, une métairie. Les anciens s'en font aussi servi pour désigner une bourgade, ou un village. On lit dans Aufone.

Villa Lucani tum potieris aco.

Ammien Marcellin écrit *Melanthiada villam caesarianam*, en parlant de Melanthias, village à cent quarante stades de Constantinople. Eutrope, en parlant de la mort de l'empereur Antonin Pie, dit qu'il mourut *apud Lorium villam suam*, à douze milles de Rome. Aurelius Victor, Eutrope & Cassiodore, appellent *Acyronem villam publicam*, le lieu voisin de Nicomédie, dans lequel mourut l'empereur Constantin. Or, *Melanthias*, *Lorium*, *Acyro* & *Lucaniacum*, étoient des villages. Ils s'étoient sans doute formés auprès de quelque maison de campagne, dont ils avoient retenu le nom.

Dans les titres du moyen âge, on remarque qu'il y avoit souvent dans un petit pays plusieurs de ces *villæ*, & dans une *villa*, plusieurs parties nommées *aloda*, ou *aleux*, qu'on louoit aux paysans. Ces *villæ*, ou maisons de campagne, ont donné commencement à une infinité de villes, de bourgs, & de hameaux, dont les noms commencent ou finissent par *ville*. C'est ce qui a donné pareillement l'origine au

mot françois *village*, comme si l'on eût voulu désigner par ce mot, un nombre de maisons bâties auprès d'une *villa*, ou maison de campagne. (D. J.)

VILLA. (*Hist. anc.*) Ce mot, chez les Romains, signifioit une métairie, une maison de campagne proportionnée aux terres qui en dépendoient, une maison de revenu, *villa*, parce qu'on apportoit là les fruits, dit Varron; mais dans la suite, ce nom passa aux maisons de plaisance, qui loin d'avoir du revenu, coûtoient immensément d'entretien.

On changea les prés en jardins,

En parterres les champs fertiles,

Les arbres fruitiers en stériles,

Et les vergers en boulingrins.

(D. J.)

VILLA FAUSTINI, (*Géog. anc.*) lieu de la Grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lugullum, entre *Colonia* & *Iciana*, à trente-cinq milles de la première de ces places, & à vingt quatre milles de la seconde. On croit communément que Bury, à sept milles à l'orient de Neumarket, est le lieu que les Romains nommoient *Faustini villa*. Le roi Edmond y ayant été inhumé, ce lieu prit le nom d'*Edmunds-Bury*; & depuis on s'est contenté de dire simplement *Bury*. Il y a néanmoins quelques écrivains qui veulent que Dummow soit *Villa Faustini*. (D. J.)

VILLA HADRIANI, (*Géog. anc.*) maison de plaisance de l'empereur Hadrien, sur le chemin de Tivoli à Fiescati: on en voit les masures, en se détournant un peu à la gauche, & c'est ce que les paysans du quartier appellent *Tivoli vecchio*. L'empereur Hadrien avoit bâti cette maison de campagne d'une manière des plus galantes, ayant imité en divers endroits le Lycée, le Prytanée, le Portique, le Canope d'Egypte, &c. Il y avoit aussi bâti une muraille, où l'on avoit le soleil d'un côté, & l'ombre de l'autre, c'est-à-dire, qu'il l'avoit disposée du levant au couchant. Il y avoit encore dans ce lieu deux ou trois temples; tout cela est détruit. Les statues d'Isis de marbre noir, qu'on voit au palais de *maximis* à Rome, ont été tirées de ce lieu. (D. J.)

VILLA

VILLA BORGHESE, (*Géog. mod.*) maison de plaisance en Italie, à deux milles de Rome, & qui prend son nom de la famille à laquelle elle appartient. On la nomme aussi quelquefois *vigne Borghefe*. C'est un lieu très-agréable, qui seroit digne d'être habité par un grand prince.

La maison est presque toute revêtue en dehors de bas-reliefs antiques, disposés avec tant de symmétrie, qu'on les croiroit avoir été faits exprès pour être placés comme ils sont. Entre le grand nombre de statues, dont les appartemens de ce petit palais sont remplis, on admire principalement le gladiateur, la Junon de porphyre, la louve de Romulus, d'un fin marbre d'Egypte; les bustes d'Annibal, de Sénèque, & de Pertinax; l'Hermaphrodite, & le vieux Silene qui tient Bacchus entre ses bras. Le David frondant Goliath, l'Enée qui emporte Anchise, & la métamorphose de Daphné, sont trois pieces modernes du cavalier Bernin, qui méritent d'être mises au rang des premières.

On fait aussi que ce palais est rempli de peintures rares des modernes. Le Saint Antoine du Carache, & le Christ mort de Raphaël, sont regardés comme les deux principaux morceaux. Si toutes les magnificences qu'on peut voir ailleurs ne sont pas ici si splendidement étalées, on y trouve des beautés plus douces & plus touchantes; des beautés tendres & naturelles, qui sont plus naïve d'amour, si elles n'inspirent pas tant de respect. Enfin, comme Rome est la source des statues & des sculptures antiques, il faut que le reste du monde cede en cela au palais de la famille Borghefe. On ne peut rien ajouter à la beauté de ses promenades; il y a un parc, des grottes, des fontaines, des volieres, des cabinets de verdure, & une infinité de statues antiques & modernes. (*D. J.*)

VILLA DE CONDÉ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, sur la droite, & à l'embouchure de la riviere d'Ave, entre Barcelos & Porto, avec un petit port. Ses habitans vivent de la pêche. *Long. 9, 20; laut. 41, 10.* (*D. J.*)

VILLA DEL SPIRITU SANTO. (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale,

Tome XXXV.

dans la Nouvelle-Espagne, province de Guaxaca, à 90 lieues d'Antequera; à 3 lieues de la mer; elle a été bâtie en 1522 par Gonçalve de Sandoval. (*D. J.*)

VILLA DI SAN DOMENICO, (*Géog. moderne.*) monastere de dominicains, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à trois milles d'Arpino, dans une isle que forme le Fibrino, avant que de se joindre au Gariglian.

L'article des couvens n'entre point dans ma géographie; mais il faut savoir que c'est ici le lieu natal de Cicéron, & que le portique de l'orateur de Rome a passé à des moines qui ne le connoissent pas. Des inquisiteurs ignorans, superstitieux, inutiles au monde, habitent donc aujourd'hui la maison de plaisance du consul qui sauva la république, du beau génie qui répandit dans l'univers les lumieres de la raison, de la morale & de la liberté.

C'étoit une des maisons de campagne où Cicéron se retiroit volontiers pour s'y délasser du poids des grandes affaires de l'état. La clarté & la rapidité de la riviere, la fraîcheur de ses eaux, sa chute en cascade dans le Liris, l'ombre & la verdure du terrain qu'elle arrosoit, planté d'allées de peupliers sur tous les bords, nous donne l'idée d'une perspective champêtre des plus agréables. Quand Atticus la vit pour la première fois, il en fit plus de cas que des maisons de plaisance les plus vantées de l'Italie, déclarant qu'il en préféroit les beautés naturelles à la magnificence de leurs marbres, & de leurs canaux artificiels. Voulez-vous, disoit cet ami à Cicéron, que nous allions nous entretenir dans l'isle de Fibrinus, qui fait mes délices? Je le veux bien, répondoit Cicéron; j'aime, comme vous, cet endroit, parce que c'est ma patrie & celle de mon frere... Nous en sommes fortis. J'y vois un peuple vertueux, des sacrifices simples, & quantité de choses qui me rappellent la mémoire de mes ancêtres. Je vous dirai de plus, que c'est mon pere qui a pris soin de rebâtir cette maison de campagne, & que c'est ici qu'il a passé presque toute sa vie dans l'étude, & dans le repos que requeroit l'état de sa santé valétudinaire. *De legibus. dialog. 21, c. 1, 2 & 3.* (*D. J.*)

Kkk

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes d'Espagne.

1^o. Ville de la Castille vieille sur la Tormès, au voisinage de Pegnaranda. Il se fabrique de bons draps dans cette petite ville, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Manliana*.

2^o. Ville du royaume de Léon, aux confins de la Galice. Cette ville médiocrement grande est située dans une vallée au milieu de hautes montagnes.

3^o. Petite ville de Guipuscoa, sur l'Oria, entre Ségura & Tolosa. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA DE PANADES, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Catalogne, capitale d'une viguerie, à quatre lieues au nord-est de Tarragone. Elle est fermée de murailles. C'est la *Carthago Pænorum* des anciens. Elle fut bâtie par les Carthaginois qui servirent en Espagne sous la conduite d'Amilcar. Dom Pedro, roi d'Aragon, y finit ses jours l'an 1285. *Long. 29, 22; latit. 41, 18.* (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite place du Portugal, dans l'Estremadure, sur la rive gauche du Tage, entre Santarém & Lisbonne. Son territoire est fertile en pâturages, & nourrit une grande quantité de troupeaux. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île Saint-Michel, l'une des Açores; elle est située sur la côte méridionale de l'île. (*D. J.*)

VILLA-HERMOSA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence sur un ruisseau qui se perd dans la rivière de Milas, à 15 lieues au nord de Valence. Elle a titre de duché érigé l'an 1470. *Long. 17, 22; lat. 40, 21.* (*D. J.*)

VILLA-LUDOVISIA, (*Géog. mod.*) maison de plaisance, en Italie, au voisinage de Rome. Elle est située sur une hauteur, & appartient à la maison de Ludovisio, dont elle a pris le nom. Elle est fort connue par une belle collection de tableaux des grands maîtres, du Guide, du Titien, de Raphael, de Michel-Ange & du Carache. On y remarque en particulier les statues de Junius Brutus, de Néron, de Domitien, un bas-relief curieux de la tête d'Olympias mere d'Alexandre, les bustes de Sénèque & de Cicéron; mais la

pièce dont les connoisseurs font le plus de cas, & qu'ils estiment singulièrement, est celle d'un gladiateur mourant, admirable morceau de sculpture, qu'on a transporté au palais Chigi. Voyez GLADIATEUR EXPIRANT. (*D. J.*)

VILLA-MAJOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, près de Saragosse, dans un terroir sec & aride. (*D. J.*)

VILLA-MERGELINA, (*Géog. mod.*) maison de plaisance, en Italie, au bord de la mer, près de la ville de Naples, du côté du faubourg qu'on appelle *Chiaia*. Frédéric, roi de Naples, en fit présent au poète Sannazar, qui prit aussi le nom d'*Ælius Sincerus*, à la sollicitation de son ami Jovianus Pontanus. Sannazar aimoit fort cette maison, & il eut tant de chagrin lorsqu'elle fut ruinée par Philibert, prince d'Orange, général de l'armée de Charles V, qu'il abandonna ce lieu aux religieux servites, qui ont là une église sous l'invocation de la sainte Vierge.

Le tombeau de ce poète est derrière le maître-autel de cette église; il est tout entier de marbre blanc choisi. Son buste qui est au dessus, & qu'on dit être fait d'après nature, est représenté avec une couronne de laurier.

Il y a un excellent bas-relief, où l'on voit plusieurs figures de satyres & de nymphes qui jouent. Ce bas-relief est accompagné de deux grandes statues de marbre, l'une d'Apollon, & l'autre de Minerve. Comme quelques personnes ont été scandalisées de voir des statues profanes dans une église, & sur le tombeau d'un poète chrétien, leurs noms ont été ridiculement changés; l'on a donné à Apollon celui de David, & à Minerve celui de Judith. Ces statues, & le reste de ce mausolée, qui passe pour une des belles choses du royaume de Naples, sont de la main de Santa-Croce. On croit que Sannazar n'est mort qu'en 1532, quoique son épitaphe porte 1530. Elle est conçue en ces termes :

*Da sacro cineri flores; hic ille Maroni
Sannazarus, musa proximus, ut tumulo.
Vix. ann. LXXII. A. M. D. XXX.
(D. J.)*

VILLA DE MOSE, (*Géog. mod.*) petite

ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, au gouvernement & sur la rive droite de Tabasco, à environ douze lieues de son embouchure. Elle est presque toute habitée par des Indiens. (D. J.)

VILLA-NOVA-D'ASTI, (Géogr. mod.) petite ville d'Italie, dans le Piémont, au territoire de Quiers, entre Turin & Asti. (D. J.)

VILLA-NUEVA, (Géogr. mod.) bourg d'Aragon, qui n'est connu que pour avoir donné la naissance à Michel Servet (Michaël Servetto) l'an 1509. Ce savant homme méritoit de jouir d'une gloire paisible, pour avoir connu long-temps avant Harvey la circulation du sang; mais il négligea l'étude d'un art qu'on exerce sans crainte, pour embrasser des opinions dangereuses, & qui par l'intolérance de son siècle, pensèrent lui coûter la vie à Vienne en Dauphiné, & le conduisirent à Geneve sur le bûcher où, à la poursuite de Calvin, il expira au milieu des flammes le 27 octobre 1553, sans parler & sans rétracter ses opinions.

Il seroit superflu de donner la vie de Servet; & nous en sommes bien dispensés par une foule d'auteurs qui l'ont écrite. Ainsi les curieux pourront consulter la *Bibliothèque angloise* de M. de la Roche, tom. II. *Historia Michaëlis Servei*, par M. d'Allworden, dans la *Biblioth. raison.* tome I. D'Artigni, *Nouv. mém. d'hist. de critiq.* &c. tome II. Nicéron, *Mém. des hommes illustres*, tome XI. Schelhorn, *Amenit. litter.* tome XIV; & M. de Chauffepié, *Dictionn. historique.*

Mais la requête présentée par Servet dans sa prison le 22 août 1553, aux syndics & petit conseil de Geneve, nous a paru une piece trop intéressante pour omettre de la transcrire ici. Cette requête étoit conçue en ces termes:

A mes très-honorés seigneurs, messeigneurs les syndics & conseil de Geneve.
 « Supplie humblement Michel Servetus
 » accusé, mettant en fait que c'est une
 » nouvelle invention ignorée des apôtres
 » & disciples, & de l'église ancienne, de
 » faire partie criminelle pour la doctrine
 » de l'Écriture ou pour questions procédantes d'icelle. Cela se montre premiè-

» rement aux Actes des apôtres, chap.
 » 18 & 19, où tels accusateurs sont déboutés & renvoyés aux églises, quand
 » n'y a autre crime que questions de la
 » religion. Pareillement, du temps de
 » l'empereur Constantin le Grand, où il y
 » avoit grandes hérésies des Ariens, &
 » accusations criminelles, tant du côté de
 » Athanasins, que du côté de Arius, ledit
 » empereur, par son conseil & conseil de
 » toutes les églises, arresta que suivant la
 » ancienne doctrine, teles accusations n'avoient point de lieu, voyre quand on seroit
 » un hérétique comme estoit Arius. Mais
 » que toutes leurs questions seroient décidées
 » par les églises, & que cetila que seroit
 » convenu ou condamné par icelles, si
 » ne se voloit réduire, par repentance,
 » seroit banni. La queile punition a esté
 » de tout temps observée en l'ancienne
 » église contre les hérétiques, comme
 » se preuve par mille autres histoires &
 » autorités des docteurs. Pourquoi, messeigneurs, suivant la doctrine des apôtres
 » & disciples, qui ne permirent oncques
 » teles accusations, & suivant la doctrine
 » de l'ancienne église, en laquelle teles
 » accusations ne estoient point admises,
 » requiert ledict suppliant être mis dehors
 » de la accusation criminelle.

» Secondement, messeigneurs, vous
 » supplie considérer, que n'a point offensé
 » en vostre terre ni ailleurs, n'a point été
 » sédicioux ni perturbateur. Car les questions que lui tracte, sont difficiles, &
 » seulement dirigées à gens sçavans, &
 » que de tout le temps que a été en Allemagne, n'a jamais parlé de ces questions
 » que à Oecolampadius, Bucerus, &
 » Capito. Aussi en France n'en ha jamais
 » parlé à home. En voltre que les Anabaptistes sédicioux contre les magistrats,
 » & que volient faire les choses communes, il les a toujours répruvé & répruvé.
 » Dont il conclut, que pour avoir, sans sédition aulcune, mis en avant
 » certaines questions des anciens docteurs
 » de l'église, que pour cela ne doit aucunement être détenu en accusation
 » criminelle.

» Tiercement, messeigneurs, pour ce qu'il est étranger, & ne fait les costumes

» de ce pays, ni comme il faut parler
 » & procéder en jugement, vous supplie
 » humblement lui donner un procureur,
 » lequiel parle pour luy. Ce faisant, farez
 » bien, & nôtre Seigneur prospérera votre
 » république: fait en votre cité de Geneve,
 » le 22 d'aost 1553. » *Michel Servetus*
de Villeneuve en sa cause propre.

Sans discuter les faits que Servet allegue contre les loix pénales, & qui sont d'une grande force, il est certain qu'il avoit raison de se plaindre de ce qu'on l'avoit emprisonné à Geneve: il n'étoit point sujet de la république; il n'avoit point violé les loix, & par conséquent messieurs de Geneve n'avoient aucun droit sur lui: ce qu'il avoit fait ailleurs, n'étoit pas de leur ressort; & ils ne pouvoient sans injustice arrêter un étranger qui passoit par leur ville, & qui s'y tenoit tranquille; enfin, il étoit équitable d'accorder à un tel prisonnier un avocat pour défendre sa cause. On connoît les vers suivans & nouveaux d'un Genevois sur les opinions de Servet, & la conduite du magistrat de Geneve qui le fit brûler:

*Servet eut tort, il fut un fol
 D'oser dans un siecle salot
 S'avouer anti-trinitaire;
 Mais notre illustre atrabilaire
 Eut tort d'employer le sago
 Pour convaincre son adversaire,
 Et tort notre antique sènas
 D'avoir prêté son ministre
 A ce dangereux coup d'état.
 Quelle barbare inconséquence,
 O malheureux siecle ignorant!
 On condamnoit l'intolérance
 Qui désoloit toute la France,
 Et l'on étoit intolérans.*

Voici les ouvrages de Servet. Son *Ptolomé* parut à Lyon en 1535, en un volume *in-folio*; il y a fait des corrections importantes dans la version de Pirckheymer, avec le secours des anciens manuscrits; mais il n'a pas revu avec le même soin les descriptions qui accompagnent les cartes géographiques. Il donna une seconde édition de son *Ptolomé* en 1541; cette seconde édition qui est ensevelie dans l'oubli, a été imprimée à Vienne par Gaspard Frechsel,

& l'auteur la dédia à Pierre Palmier, archevêque de cette ville, qui l'honoroit de sa protection; cette seconde édition est magnifique, mais rare.

Il fit imprimer à Paris, *Syruporum universa ratio, ad Galeni censuram diligenter exposita*, &c. *Michaelae Villanovano auctore*, 1537, *in-8°*. Vénise, 1545, & Lyon 1546.

En 1542, il prit soin à Lyon de l'édition d'une Bible imprimée par Hugues de la Porte, à laquelle il joignit des notes marginales, & mit une préface sous le nom de *Villa-Novanus*. Cette Bible est très-rare, & a pour titre: *Biblia sacra, ex sanctis Pagnini translatione, sed & ad hebraicæ linguæ amussim ita recognita, & scholiis illustrata, ut planè nova editio videri possit*. Lugduni, 1542, *in-folio*. On voit dans la préface, que Servet estimoit que les prophéties ont leur sens propre & direct dans l'histoire du temps où elles ont été prononcées, & qu'elles ne regardent Jésus-Christ, qu'autant que les faits historiques qui y sont marqués, figuroient les actions de notre Sauveur; ou même que ces prophéties ne pouvoient s'appliquer à Jésus-Christ que dans un sens sublime & relevé. Il prétend aussi que le fameux oracle des 70 semaines de Daniel, regarde Cyrus, ses successeurs, & Antiochus.

Servet avoit publié en 1531, un petit ouvrage sur la Trinité; & l'année suivante, il en mit au jour un second sur la même matière. Ces deux ouvrages se trouvent encore joints dans quelques exemplaires qui en restent; le premier étoit intitulé: *Dè Trinitatis erroribus, libri septem*, per *Michaelem Serveto, alias Reves, ab Aragonia Hispanum*, année 1531. Il contient 119 feuilles *in-8°*. Le lieu de l'impression n'est pas marqué; mais on fait que c'est Haguenau. Cet ouvrage est fort rare, parce qu'on travailla par-tout à le supprimer, & qu'on en brûla quantité d'exemplaires à Francfort, & ailleurs. En recueillant ceux qui restent encore aujourd'hui dans les bibliothèques de l'Europe, je crois qu'on n'en trouveroit guere plus de douze.

En 1532, Servet fit imprimer à Haguenau son second traité contre la Trinité, sous ce titre: *Dialogorum de Trinitate*,

libri duo. De justitia regni Christi, capitula quatuor, per Michaellem Serveto, alias Reves, ab Aragonia Hispanum, 1532. Ce traité ne contient que six feuilles in-8°. Il rétracte dans l'avertissement plusieurs choses qu'il avoit dites dans son premier traité : ce n'est pas qu'il ait changé d'avis sur la doctrine de la Trinité ; mais c'est qu'il trouvoit son premier ouvrage très-imparfait : *Non quia alia sunt, dit-il, sed quia imperfecta..... Quod autem ita barbarus, confusus & incorrectus prior liber prodierit, imperitiæ meæ, & typographi incuriæ adscribendum sit.* Cependant ceux qui ont vu ce second ouvrage, conviennent qu'il n'est pas mieux écrit, ni plus clair, ni plus méthodique que le premier. L'opinion de Servet, sur la doctrine de la Trinité, est obscure, mal digérée, peu intelligible, & fort différente de celle de Lælius Socin & de ses disciples.

Son ouvrage intitulé, *Christianismi refutatio*, parut en 1553 : c'est un in-8°. de 734 pages, qui s'imprima très-secrètement ; les uns disent qu'on en tira huit cents exemplaires, & d'autres mille qui furent transportés à Lyon, en partie chez Pierre Merrin, & en partie chez Jean Frellon. Ce livre est si rare, qu'on en trouveroit à peine trois exemplaires dans le monde. M. de Boze en possédoit un, & j'ignore où sont les autres : j'ai vu cet ouvrage manuscrit en un gros volume in-4°. dans la belle bibliothèque de M. Tronchin, le fils d'Esculape ; car il mérite cet éloge par ses lumières en médecine. Mais le détail que M. de Chauffepié a donné de son manuscrit dans son *Dictionnaire historique*, est d'une exactitude qui ne laisse rien à desirer sur la connoissance de cet ouvrage : j'y renvoie le lecteur. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VILLA-NOVA DE CERVERA, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero e-Minho, sur la rive gauche du Minho, vers son embouchure, aux confins de la Galice ; elle est très-fortifiée. (*D. J.*)

VILLA NUOVA DE LOS INFANTES, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, à trois lieues au nord-ouest de Montiel. (*D. J.*)

VILLA-POZZI, (*Géogr. mod.*) bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, sur la

riviere de Sépus, à douze lieues au nord-est de Cagliari ; on prend cette bourgade pour la *Sarapis* de Ptolomée, liv. III, c. 3. (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur le bord de la riviere de Milles ou de Mijarès, à une lieue de la mer, & à quatre au nord d'Alménara. Cette ville a été saccagée, brûlée & rasée par le général de las Torres en 1706, parce qu'elle avoit embrassé le parti de l'archiduc. *Long. 17, 45; latit. 40.* (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, au confluent des rivières de Corgo & de Ribera, avec titre de marquisat. Elle n'a que deux paroisses. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, près du Tage au midi, au nord-est de Toledé. *Long. 14, 18; lat. 39, 55.* (*D. J.*)

VILLA-RUBIA DE LOS OJOS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille. Le surnom de *los Ojos* lui a été donné parce qu'elle est située près des Ojos de la Guadiana, c'est-à-dire, près des petits lacs que cette riviere forme en sortant de dessous la terre après avoir disparu durant quelque espace de chemin.

VILLA-VICIOSA, (*Géogr. mod.*) on plutôt *Villa-Viçosa*, c'est-à-dire, *vallée agréable à voir* ; ville du Portugal dans la province d'Alentéjo, à huit lieues au sud-ouest d'Elvas, & à trente-cinq au sud-est de Lisbonne. Cette ville est fortifiée à la moderne, & a droit de députer aux états ; elle renferme deux églises paroissiales, huit couvens, & à peine deux mille ames. Les ducs de Bragance y ont autrefois résidé, & par cette raison c'est un propre du roi de Portugal. Il y a dans le fauxbourg de cette ville un temple, qui étoit anciennement consacré à Proserpine, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a trouvée.

*Proserpinæ servatrici
C. Vettius. Syvinius.
Pro. Eunoide. Plautilla.
Conjuge. Sibi restitua.
V. S. A. L. P.*

Ces dernières lettres signifient, *votum solvens animo libenti posuit*. Le terroir de *Villa-Viciosa* a des carrières d'un beau marbre vert, & est très-fertile en toutes sortes de denrées. Long. 20, 23; lat. 38, 37. (D. J.)

VILLAC, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne dans la Carinthie, sur la droite de la Drave, à six lieues au sud-ouest de Clagenfurt. Il y a près de cette ville deux bains naturels, en réputation. Ce sont des eaux à demi chaudes, d'un goût aigrelet qui n'est pas désagréable. Ils sont couverts, & on s'y baigne avec sa chemise & ses caleçons, comme en Autriche. Long. 32, 23; lat. 46, 49. (D. J.)

VILLAGARCIA, (Géogr. mod.) petite ville d'Espagne dans le royaume de Léon. Les jésuites y avoient un collège & un noviciat; & les bénédictins y ont un Prieuré conventuel. (D. J.)

VILLAGE, f. m. (Gramm. Hist. mod.) assemblée de maisons situées à la campagne, qui pour la plupart sont occupées par des fermiers & paysans, & où se trouve ordinairement une paroisse, & point de marché.

Le mot est français, & dérivé de *vil*, *vilis*, bas, chétif, méprisable; ou plutôt du mot latin *villa*, ferme ou métairie.

La privation d'un marché distingue un *village* d'un bourg; comme la privation d'une église paroissiale distingue un hameau d'un *village*. Voyez BOURG & HAMEAU.

Village, chez les Anglo-Saxons, signifioit la même chose que *villa* chez les Romains, c'est-à-dire; une ferme ou métairie avec les bâtimens qui en dépendent, pour ferrer les grains & les fruits. Dans la suite il commença à signifier un *manoir*, ensuite une partie de la paroisse, & enfin la paroisse même. Voyez PAROISSE.

De là vient que dans plusieurs anciens livres de droit, les mots de *village* & de *paroisse* sont employés indistinctement; & c'est en conséquence que Fortescue, de *laudibus leg. ang.* dit que les limites des *villages* ne sont point marquées par des maisons, rues, ni murailles, mais par un grand circuit de terre, dans lequel il peut

se trouver divers hameaux, étangs, bois, terres labourables, bruyères, vignes, &c.

Fleta met cette différence entre une mansion ou habitation, un *village*, un manoir, que l'habitation peut consister dans une ou plusieurs maisons; mais il faut qu'il n'y ait qu'un seul domicile, & qu'il n'y en ait point d'autres dans le voisinage; car lorsqu'il y a d'autres maisons contiguës à ce domicile, on doit l'appeller *village*; & qu'un manoir peut consister en un ou plusieurs *villages*. V. MANSION & MANOIR.

Afin que les *villages* fussent mieux gouvernés, on a permis aux seigneurs fonciers de tenir toutes les trois semaines, une assise, une cour foncière. Voyez COUR FONCIÈRE.

VILLAGES (Les Quatre.) Géogr. mod. Communauté du pays des Grisons, dans la ligue de la Caddée. Elle est au midi de Coire, & tire son nom de quatre *villages* paroissiaux qui la composent. Chacun de ces quatre *villages* a une justice inférieure pour le civil; mais les appels & les causes criminelles se portent devant le tribunal des douze juges choisis des quatre *villages*. (D. J.)

VILLAIN, Voyez MEUNIER.

VILLAIN, (Jurisp.) (*) du latin *villanus*, signifie roturier. Cette qualité est opposée à celle de noble, c'est pourquoi Loisel en ses *Institutes*, dit que *villains* ne savent ce que valent éperons.

Quelquefois *villain* se prend pour *serf*, *mortifiable*, homme de *serve condition*.

Fief villain signifie *accensement* ou tenue en roture. Voyez CENS, FIEF, NOBLE, ROTURIER.

Homme villain c'est le roturier ou le serf.

Rente villaine est celle qui n'est pas tenue noblement & en fief. Voyez le Glossaire de Laurière.

Villain serment, c'est ainsi que les blasphèmes sont appelés dans les anciennes ordonnances.

Villain service, est la tenure roturière ou *serve*.

Villain tenement est l'héritage tenu roturièrement, ou à des conditions serviles. (A) VILLAIN, (Hist. d'Angl.) Sous le regne

(*) Le Dictionnaire de l'Académie française écrit *villain*, cependant ce mot est dérivé de *Villa*.

des Anglo-Saxons, il y avoit en Angleterre deux sortes de *villains*; les uns qu'on nommoit *villains en gros*, étoient immédiatement assujettis à la personne de leur seigneur, & de ses héritiers; les autres étoient les *villains du manoir seigneurial*, c'est-à-dire appartenans & étant annexés à un manoir. Il n'y a présentement aucun *villain* dans la Grande-Bretagne, quoique la loi qui les regarde n'a point été révoquée. Les successeurs des *villains*, sont les vassaux (*copy-holders*; ou plutôt *copy-holders*), qui, malgré le temps qui les a favorisés à tant d'autres égards, retiennent encore une marque de leur première servitude: la voici. Comme les *villains* n'étoient point réputés membres de la communauté, mais portion & accessoire des biens du propriétaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le pouvoir législatif; or il est arrivé que leurs successeurs sont encore privés du droit de suffrage dans les élections, en vertu de leur vasselage. (*D. J.*)

VILLAIN. (*Monn.*) Autrefois à la place du remede de loi & du remede de poids, il y avoit une ordonnance qui permettoit de faire sur le poids d'un marc un certain nombre d'especes plus ou moins pesantes que le poids réglé par l'ordonnance. Celles qui pesoient plus étoient appellées *villains forts*; & celles qui pesoient moins, étoient nommées *villains foibles*. On trouve des ordonnances qui, selon les cas, permettoient un remede de quatre *villains forts*, & de quatre *villains foibles* par marc.

VILLALPANDA, (*Géog. mod.*) ou VILLALPANDO, ville d'Espagne au royaume de Léon, à quatre lieues au nord de Toro, entre Zamora & Benavente, dans une plaine agréable & fertile. Il y a dans cette ville un vieux palais des comtes de Castille. *Long. 22. 9. lat. 42. 34.* (*D. J.*)

VILLANNELLE, f. f. sorte de poésie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain. On donne aussi ce nom à un certain air fait pour danser.

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, sur la côte du golfe du

Mexique, dans la province de Tlascala, avec un port. C'est en partie l'entrepôt du commerce de l'ancienne & de la nouvelle Espagne. (*D. J.*)

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Chili, sur le bord du lac Malahauquen, à 16 lieues au sud-est de la ville impériale, & à 25 de la mer du Sud. *Long. 308. 12. lat. mérid. 39. 33.*

VILLE, f. f. (*Archit. civile.*) assemblage de plusieurs maisons disposées par rues, & fermées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs & de fossés. Mais pour définir une *ville* plus exactement, c'est une enceinte fermée de murailles, qui renferme plusieurs quartiers, des rues, des places publiques, & d'autres édifices.

Pour qu'une *ville* soit belle, il faut que les principales rues conduisent aux portes, qu'elles soient perpendiculaires les unes aux autres, autant qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits; qu'elles aient huit toises de large, & quatre pour les petites rues. Il faut encore que la distance d'une rue à celle qui lui est parallèle, soit telle qu'entre l'une & l'autre il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois, dont l'une a la vue dans une rue, & l'autre dans celle qui lui est opposée. Chacune de ces maisons doit avoir environ cinq à six toises de large, sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur: ce qui donne la distance d'une rue à l'autre de trente-deux à trente-trois toises. Dans le concours des rues, on pratique des places, dont la principale est celle où les grandes rues aboutissent; & on décore ces places, en conservant une uniformité dans la façade des hôtels ou maisons qui les entourent, & avec des statues & des fontaines. Si avec cela les maisons sont bien bâties, & leurs façades décorées, il y aura peu de choses à désirer.

M. Bélidor donne dans sa *Science des ingénieurs*, l. IV, c. 8, la manière de distribuer les rues dans les *villes* de guerre; distribution qui, étant subordonnée à la fortification de la place, est un ouvrage d'architecture militaire que nous ne traitons

point ici ; mais Vitruve mérite d'être consulté, parce qu'il donne sur l'architecture des *villes*, d'excellens conseils. Cet habile homme, *l. I, c. 6*, veut qu'en les bâtissant on ait principalement égard à sept choses.

1°. Que l'on choisisse un lieu sain, qui pour cela doit être élevé, selon lui, afin qu'il soit moins sujet aux brouillards. 2°. Que l'on commence par construire les murailles & les tours. 3°. Qu'on trace ensuite les places des maisons, & qu'on prenne les alignemens des rues ; la meilleure disposition, selon lui, est que les vents n'enfilent point les rues. 4°. Qu'on choisisse la place des édifices communs à toute la *ville*, comme les temples, les places publiques, & qu'on ait égard en cela à l'utilité & à la commodité du public. Ainsi, si la *ville* est un port de mer, il faut que la place publique soit près de la mer : si la *ville* est éloignée de la mer, il faudra que la place soit au milieu, que sa grandeur soit proportionnée au nombre des habitans, & qu'elle ait en large les deux tiers de sa longueur. Que les temples soient disposés de telle sorte, que l'autel soit tourné à l'orient ; qu'ils aient en largeur la moitié de leur longueur. 6°. Que le trésor public, la prison & l'hôtel-de-ville soient sur la place. 7°. Que le théâtre soit bâti dans un lieu sain, que les fondemens en soient bien solides, que sa hauteur ne soit point excessive, de peur que la voix ne se perde ; que les entrées & les sorties soient spacieuses & en grand nombre ; que chacune ait un dégagement, & qu'elles ne rentrent pas l'une dans l'autre. Toutes ces remarques sont fort judicieuses. (D. J.)

VILLES (*Fondation des.*) *Antiq. grecq. & rom.* Denys d'Halicarnasse observe que les anciens avoient plus d'attention de choisir des situations avantageuses, que de grands terrains, pour fonder leurs *villes*. Elles ne furent pas même d'abord entourées de murailles. Ils élevoient des tours à une distance réglée ; les intervalles qui se trouvoient de l'une à l'autre tour, étoient appelés *μικτόριον* ou *μεταπόριον* ; & cet intervalle étoit retranché & défendu par des chariots, par des troncs d'arbres, & par

de petites loges, pour établir les corps-de-garde.

Festus remarque que les Etruriens possédoient des livres qui contenoient les cérémonies que l'on pratiquoit à la fondation des *villes*, des autels, des temples, des murailles & des portes ; & Plutarque dit que Romulus, voulant jeter les fondemens de la *ville* de Rome, fit venir de l'Etrurie, des hommes qui lui enseignèrent de point en point toutes les cérémonies qu'il devoit observer, selon les formulaires qu'ils gardoient pour cela aussi religieusement que ceux qu'ils avoient, pour les mystères & pour les sacrifices.

Denys d'Halicarnasse rapporte encore, qu'au temps de Romulus, avant que de rien commencer qui eût rapport à la *fondation d'une ville*, on faisoit un sacrifice, après lequel on allumoit des feux au devant des tentes, & que pour se purifier, les hommes qui devoient remplir quelque fonction dans la cérémonie, sautoient par dessus ces feux ; ne croyant pas que s'il leur restoit quelque souillure, ils pussent être employés à une opération à laquelle on devoit apporter des sentimens si respectueux. Après ce sacrifice, on creusoit une fosse ronde, dans laquelle on jetoit ensuite quelques poignées de la terre du pays d'où étoit venu chacun de ceux qui assistoient à la cérémonie, à dessein de s'établir dans la nouvelle *ville* ; & on méloit le tout ensemble.

La fosse qui se faisoit du côté de la campagne, à l'endroit même où l'on commençoit à tracer l'enceinte, s'appelloit chez les Grecs *ὄλυμπος* à cause de sa figure ronde, & chez les Latins *mundus* pour la même raison. Les prémices & les différentes espèces de terres que l'on jetoit dans cette fosse, apprennent quel étoit le devoir de ceux qui devoient avoir le commandement dans la *ville*. Ils étoient engagés à donner toute leur attention à procurer aux citoyens les secours de la vie, à les maintenir en paix avec toutes les nations dont on avoit rassemblé la terre dans cette fosse, ou à n'en faire qu'un seul peuple.

On consultoit en même temps les dieux, afin de savoir si l'entreprise leur seroit agréable,

agréable, & s'ils approuveroient le jour que l'on choissoit pour la mettre à exécution. Après toutes ces précautions, on traçoit l'enceinte de la nouvelle ville par une traînée de terre blanche, qu'ils honoroient du nom de *terre pure*. Nous lisons dans Strabon, qu'au défaut de cette espece de terre, Alexandre le grand traça avec de la farine l'enceinte de la ville de son nom, qu'il fit bâtir en Egypte. Cette premiere opération achevée, les Etruriens faisoient ouvrir un fillon aussi profond qu'il étoit possible avec une charrue donc le soc étoit d'airain. On atteloit à cette charrue un taureau blanc & une genisse de même poil. La genisse étoit sous la main du laboureur qui étoit lui-même du côté de la ville, afin de renverser de ce même côté les mottes de terre que le soc de la charrue tourneroit du côté de la campagne. Tout l'espace que la charrue avoit ouvert étoit inviolable, *sanctum*. On élevoit de terre la charrue aux endroits qui étoient destinés à mettre les portes de la ville, pour n'en point ouvrir le terrain.

Voici ce que ces cérémonies avoient de mystérieux. La profondeur du fillon marquoit avec quelle solidité on devoit travailler à la fondation des murs, pour en assurer la stabilité & la durée. Le soc de la charrue étoit d'airain, pour indiquer l'abondance & la fertilité que l'on desiroit procurer à la nouvelle habitation. Ceux qui sont initiés aux mysteres de la cabale, savent à quel titre les descendans des freres de la Rose-Croix ont consacré l'airain à la déesse Vénus. On atteloit à la charrue une genisse & un taureau: la genisse étoit du côté de la ville, pour signifier que les soins du ménage étoient sur le compte des femmes, dont la fécondité contribue à l'agrandissement de la république; & le taureau, symbole du travail & de l'abondance, qui étoit tourné du côté de la campagne, apprenoit aux hommes que c'étoit à eux de cultiver les terres, & de procurer la sûreté publique par leur application à ce qui se pouvoit passer au dehors. L'un & l'autre de ces animaux devoit être blanc, pour engager les citoyens à vivre dans l'innocence

Tome XXXV.

& dans la simplicité des mœurs, dont cette couleur a toujours été le symbole. Tout le terrain où le fillon étoit creusé passoit pour être inviolable, & les citoyens étoient dans l'obligation de combattre jusqu'à la mort pour défendre ce que nous appellons ses *murailles*; & il n'étoit permis à personne de se faire un passage par cet endroit-là. Le prétendre c'étoit un acte d'hostilité; & ce fut peut-être sous le spécieux prétexte de cette profanation, que Romulus se défit de son frere, qu'il ne croyoit pas homme à lui passer la ruse dont il s'étoit servi lorsqu'ils consulterent les dieux l'un & l'autre, pour savoir sous les auspices duquel des deux la ville seroit fondée.

Les sacrifices se renouvelloient encore en différens endroits, & l'on marquoit les lieux où ils étoient faits, par des pierres que l'on y élevoit, *cippi*. Il y a apparence que c'étoit à ces endroits-là même que l'on bâtissoit ensuite les tours. On y invoquoit les dieux sous la protection desquels on mettoit la nouvelle ville, & les dieux du pays, *patrii indigetes*, connus chez les Grecs sous le nom de *χθόνιοι*, *Ἐπιχθόνιοι*, *ἑσχατικοί*, *παισάσιοι*, &c. Le nom particulier de ces dieux tutélaires devoit être inconnu au vulgaire.

Ovide nous a conservé en termes magnifiques la formule de la priere que Romulus adressa aux dieux qu'il vouloit intéresser dans son entreprise:

Vox fuit hæc regis: contenti, Jupiter, urbem.

Et genitor Mavors, Vestaque mater ades.

Quosque pium est adhibere deos, advertite cuncti.

Auspiciibus vobis hæc mihi surgat opus.

Longa sit huic ætas, dominaque potentia terræ:

Sisque sub hæc oriens occidensque dies.

Lorsque la charrue étoit arrivée au terrain qui étoit marqué pour les portes, on élevoit le soc, comme s'il y eût eu quelque chose de mystérieux & de sacré dans l'ouverture du fillon, qui eût pu être profané. Ainsi les portes n'étoient point regardées comme *saintes*, parce qu'elles étoient destinées au passage des choses nécessaires à

la vie , & au transport même de ce qui ne devoit pas rester dans la *ville*.

Les loix ne permettoient pas que les morts fussent enterrés dans l'enceinte des *villes*. Sulpicius écrit à Cicéron qu'il n'a pu obtenir des Athéniens que Marcellus fût inhumé dans leur *ville* ; & cette seule considération suffisoit alors pour faire regarder les portes comme funestes. Cet usage ayant changé, les portes de *ville* dans la suite furent regardées comme saintes, même dans le temps que l'on enterroit encore les morts hors des *villes*.

On a déjà observé que l'on avoit soin de renverser du côté de la *ville* les mottes que le soc de la charrue pouvoit avoir tournées du côté de la campagne : ce qui se pratiquoit pour apprendre aux nouveaux citoyens qu'ils devoient s'appliquer à faire entrer dans leur *ville* tout ce qu'ils trouveroient au dehors qui pourroit contribuer à les rendre heureux & à les faire respecter des peuples voisins , sans rien communiquer aux étrangers de ces choses dont la privation pourroit apporter quelque dommage à leur patrie. Voyez *POMÆRIUM*.

Après les cérémonies pratiquées à la fondation des murailles, on tiroit dans leur enceinte toutes les rues au cordeau : ce que les Latins appelloient *degrumare vias*. Le milieu du terrain renfermé dans l'enceinte de la *ville* étoit destiné pour la place publique, & toutes les rues y aboutissoient. On marquoit les emplacements pour les édifices publics, comme les temples, les portiques, les palais, &c.

Il faut observer encore que les Romains célébroient tous les ans la fête de la *fondation de leur ville* le 11 des calendes de mai, qui est le temps auquel on célébroit la fête de *Palès*. C'est sous l'empereur Adrien que nous trouvons la première médaille précieuse qui en fut frappée, comme la légende le prouve, l'an 874 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, la cent vingt & unième année de l'ère chrétienne, & qui sert d'époque aux jeux plébéiens du cirque institués en cette même année-là par ce prince. On ne peut mieux orner cet article que par les vers d'Ovide, qui décrivent

toute la cérémonie dont on vient de parler en prose.

Opta dies legitur, quâ mania fignat aratro.

Sacra Palis suberant : inde movetur opus.

Fossa fit ad solidum, frigis jaciuntur in ima

Et de vicino terra petita solo.

Fossa repletur humo, plenaque imponitur ara.

Et novus accenso funditur igne focus.

Inde premens stivam designat mania sulco :

Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.

Il y avoit enfin des expiations publiques pour purifier les *villes*. La plupart avoient un jour marqué pour cette cérémonie : elle se faisoit à Rome le 5 de février. Le sacrifice qu'on y offroit se nommoit *amburbale*, ou *amburbium*, selon Servius, & les victimes que l'on y employoit *amburbiales*, au rapport de Festus. Outre cette fête, il y en avoit une tous les cinq ans, pour expier tous les citoyens de la *ville* ; & c'est du mot *lustrare*, expier, que cet espace de temps a pris le nom de *lustre*. Il y avoit encore d'autres occasions où ces expiations solennelles étoient employées, comme il arriva lorsque les Tarquins furent chassés, ainsi que nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse. Ce n'étoit pas seulement les *villes* entières qu'on soumettoit à l'expiation, on l'employoit pour des dieux particuliers lorsqu'on les croyoit souillés ; celle des carrefours se nommoit *compitalia*. Voyez tous ces mots.

Les Athéniens avoient poussé aussi loin que les Romains leurs cérémonies en ce genre. Outre le jour marqué pour l'expiation de la *ville*, ils avoient établi des expiations pour les théâtres & pour les lieux où se tenoient les assemblées publiques.

L'antiquité portoit un si grand respect aux fondateurs de *villes*, que plusieurs furent mis au rang des dieux. Les *villes* étoient aussi très-jalouses de leurs époques. Celles qui étoient construites autour des temples, étoient dévouées au service du dieu qui y étoit adoré.

Les *villes* célèbres de l'antiquité, qui ont fourni des monumens aux premiers historiens, furent Thebes, Memphis, Ninive, Babylone, Sidon, Tyr, Carthage, &c.

Si les poètes s'étoient contentés de nous apprendre le nom des grands hommes qui ont fondé ces premières villes, & les cérémonies religieuses qui s'observoient dans ces occasions, on auroit souvent appris des traits d'histoire que les annales des peuples n'ont pas toujours conservés, & on préféreroit de simples vérités au merveilleux qu'ils ont souvent répandu sur ce sujet. Les prodiges, les oracles & les secours visibles des dieux accompagnent toujours dans leurs récits ces fortes d'entreprises. Ce ne sont point de simples ouvriers qui bâtissent la citadelle de Corinthe : elle est, selon eux, l'ouvrage des Cyclopes, & la lyre d'Amphion met seule les pierres en mouvement pour s'arranger d'elles-mêmes autour de la ville de Thebes. Nous avons laissé ce merveilleux qui caractérise la poésie, & nous avons cherché simplement dans les historiens, quelles étoient les cérémonies que la religion & la politique avoient introduites chez les Romains, lorsqu'ils jetoient les fondemens de leurs villes. La religion avoit pour objet d'entretenir l'union entre les nouveaux citoyens par le culte des dieux, & la politique travailloit à les mettre en sûreté contre la jalousie des peuples voisins, à qui les nouveaux établissemens donnent toujours de l'ombrage. (D. J.)

VILLE, (*Jurisp.*) On distingue, relativement au droit public, plusieurs sortes de villes.

VILLES ABONNÉES, sont celles où la taille est fixée à une certaine somme pour chaque année. Voyez ABONNEMENT & TAILLE.

VILLES ANSÉATIQUES d'Allemagne, ou de la hanse Teutonique, sont des villes impériales libres & d'autres municipales d'Allemagne, alliées ensemble pour le commerce. Voyez ANSE.

VILLES D'ARRÊT, sont celles dont les bourgeois & habitans jouissent du privilège de faire arrêt sur la personne & les biens de leurs débiteurs forains, sans obligation ni condamnation. Paris, par exemple, est ville d'arrêt, suivant l'article 173 de la coutume.

VILLE baptice, bastiche, batiche ou bateiche, bastelereche, bateelereche, bacilleche, c'étoit une ville qui n'avoit point

de commune ni de murailles de pierres, & qui n'étoit défendue que par des tours & châteaux de bois, qu'on appelloit baldrescha & bastrecha, en françois bretesche, bréteque. Quelques-uns croient que ce nom de villes bastiches vient de bastive, bastide ou bastille, qui signifioit autrefois une tour carrée flanquée aux angles de tourelles, le tout en bois. D'autres, que ville bateilleche étoit celle qui étoit en état de batailler, c'est-à-dire, de se défendre au moyen des fortifications dont elle étoit revêtue. Voyez la coutume de Guise de l'an 1279, le Glossaire de Thaumassiere, à la suite des coutumes de Beauvais, & le mot BRETECHE.

Bonnes VILLES, c'étoient celles qui avoient une commune & des magistrats jurés, & auxquelles le roi avoit accordé le droit de bourgeoisie, avec affranchissement de taille & autres impositions. Voyez BRUSSELLES, Usage des fiefs. On trouve des exemples de cette qualification donnée à plusieurs villes dès l'an 1314. Le roi la donne encore à toutes les grandes villes dans ses ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes.

VILLE CAPITALE, est la première & principale ville d'un état ou d'une province ou pays. Paris est la capitale du royaume, Lyon est la capitale du Lyonnais, &c.

VILLE CHARTRÉE, est celle qui a une chartre de commune & affranchissement. Voyez VILLE DE COMMUNE & DE LOI.

VILLE DE COMMUNE, est celle qui a droit de commune, c'est-à-dire, de s'assembler. Voyez VILLE DE LOI.

VILLE ÉPISCOPALE, est celle où se trouve le siège d'un évêché. V. ÉVÊCHÉ.

VILLES IMPÉRIALES, sont celles qui dépendent de l'empire. Voyez EMPIRE.

VILLE JURÉE. Quelques-uns pensent que l'on donnoit ce nom aux villes qui avoient leurs magistrats propres élus par les bourgeois, & qui avoient ensuite prêté serment au roi; en effet, en plusieurs endroits ces officiers s'appellent jurats, jurati, à cause du serment qu'ils prêtent.

D'autres tiennent que ville jurée est celle où il y a maîtrise ou jurande pour les

arts & métiers, parce qu'anciennement en France il n'y avoit que certaines bonnes *villes* où il y eût certains métiers jurés, c'est-à-dire, ayant droit de corps & communauté, en laquelle on entroit par serment, lesquelles *villes*, à cette occasion, étoient appelées *villes jurées*; mais par édit de Henri III, de l'an 1581, confirmé & renouvelé par un autre édit de Henri IV en 1597, toutes les *villes* du royaume sont devenues *villes jurées*. Voyez Loyseau, en son *Traité des offices*, l. V, ch. 7, n. 77, & les mots ARTS, JURANDE, MAÎTRISE, MÉTIER, RÉCEPTION, SERMENT.

VILLE LIBRE. Voyez plus haut.

VILLE DE LOI, est celle qui a droit de commune, & ses libertés & franchises. Dans une confirmation des privilèges de la *ville* de Lille en Flandre, de janvier 1392, on voit que le procureur des échevins, bourgeois & habitans de cette *ville*, observa que cette *ville* étoit *ville de loi*, & qu'ils avoient corps & commune, cloche, scel ferme (ou authentique,) loix, coutumes, libertés & franchises anciennes appartenant à corps & commune de bonne *ville*. Voyez le tome VII des *Ordonnances de la troisième race*.

Quelquefois par *ville de loi* on entend une *ville* où il y a maîtrise pour le commerce & les arts & métiers, ce qui suppose toujours une *ville de commune*.

VILLE MARCHANDE, *villa mercatoria, nundinaria*, n'est pas simplement celle où le commerce est florissant, mais celle qui jouit du droit de foire & de marché. Voyez FLETA.

VILLE DE COMMERCE, *ville marchande*, c'est une *ville* où il se fait un grand trafic & négoce de marchandises & denrées, soit par mer, soit par terre, soit par des marchands qui y sont établis, soit par ceux qui y viennent de dehors. On donne aussi le même nom aux *villes* où il se fait des remises d'argent & des affaires considérables par la banque & le change. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Orléans, Saint-Malo, Nantes, la Rochelle, Marseille, sont des *villes* les plus marchandes de France; Londres d'Angleterre, Amsterdam & Rotterdam de Hollande, Cadix d'Espagne, Lisbonne de Portugal, Dantzick de la Pologne,

Archangel de la Russie, Smyrne & le Caire du Levant, &c.

VILLE D'ENTREPÔT, c'est une *ville* dans laquelle arrivent des marchandises pour y être déchargées, mais non pour y être vendues, & d'où elles passent sans être déballées aux lieux de leur destination, en les chargeant sur d'autres voitures par eau ou par terre. Voyez ENTREPÔT.

VILLE FRANCHE, se dit en général d'une *ville* libre & déchargée de toutes sortes d'impôts; mais par rapport au commerce, il s'entend d'une *ville* aux portes ou sur les ports de laquelle toutes les marchandises ou seulement quelques-unes ne paient aucun droit d'entrée ou de sortie, ou n'y sont sujettes seulement qu'en entrant, ou seulement qu'en sortant. V. PORT FRANÇ.

VILLE, signifie quelquefois non tous les habitans, mais seulement les magistrats municipaux qui composent ce qu'on appelle le *corps de ville*, & qui veillent à la police, à la tranquillité & au commerce des bourgeois, comme les bourgmestres en Hollande, en Flandre, & dans presque toute l'Allemagne; les maires & aldermans en Angleterre; les jurats & capitouls en quelques *villes* de France; les prévôts des marchands & échevins à Paris & à Lyon. Voyez tous les noms de ces dignités, & autres semblables, sous leurs titres particuliers. *Dict. de commerce*.

VILLES LIBRES ou VILLES IMPÉRIALES, (*Hist. mod.*) en Allemagne, ce sont des *villes* qui ne sont soumises à aucun prince particulier, mais qui se gouvernent, comme les républiques, par leurs propres magistrats. Voyez EMPIRE.

Il y avoit des *villes* libres, *liberæ civitates*, même sous l'ancien empire romain: telles étoient les *villes* auxquelles l'empereur, de l'avis ou consentement du sénat, donnoit le privilège de nommer leurs propres magistrats, & de se gouverner par leurs propres loix. Voyez CITÉ.

VILLE SACRÉE. (*Littérat.*) Les princes ou les peuples consacroient à une divinité un pays, une *ville*, ou quelque autre lieu. Cette consécration, ἀφιερῶσις, se faisoit par un décret solennel; une *ville* ainsi sacrée étoit regardée comme sacrée, ἱερὴ, & l'on ne pouvoit sans crime en violer la consécration.

Souvent une partie du territoire d'une ville étoit destinée à l'entretien du temple de la divinité & de ses ministres, & ce territoire étoit sacré, *χώρα ἱερὰ*.

Les princes ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la divinité, déclaroient que la ville étoit non seulement sacrée *ἱερὰ*, mais encore qu'elle étoit inviolable, *ἀσυλος*. Ils obtenoient des nations étrangères, que ce droit ou privilège, *ἀσυλία*, seroit exactement observé. Le roi Séleucus Callinicus écrivit aux rois, aux princes, aux villes & aux nations, & leur demanda de reconnoître le temple de Vénus Stratonice à Smyrne comme inviolable, & la ville de Smyrne comme sacrée & inviolable.

Les monumens de la ville de Téos en Ionie, publiés par Chishull, dans ses *Antiquités asiatiques*, nous donnent des détails intéressans sur la maniere dont ce privilège, *ἀσυλία*, étoit reconnu par les étrangers. La ville de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & l'a fait représenter sur un grand nombre de ses médailles. Les Téiens, vers l'an 559 de Rome, 195 ans avant Jésus-Christ, déclarèrent par un décret solennel que leur ville, avec son territoire, étoit sacrée & inviolable. Ils firent confirmer leur décret par les Romains, par les Éto liens, & par plusieurs villes de l'isle de Crete. On rapporte, d'après les descriptions, les décrets de confirmation donnés par ces différens peuples.

Semblablement Démétrius Soter, roi de Syrie, dans sa lettre au grand-prêtre Jonathan & à la nation des Juifs, déclara la ville de Jérusalem, avec son territoire, sacrée, inviolable & exempte de tributs. Vaillant a donné la liste des villes sacrées de l'antiquité : on peut le consulter. (D. J.)

VILLE MÉTROPOLITAINE, chez les Romains, c'étoit la capitale d'une province ; parmi nous c'est une ville où est le siége d'une métropole ou église archiépiscopale. Voyez MÉTROPOLÉ & ARCHÉVÊCHÉ.

VILLES MUNICIPALES, *municipia*, étoient chez les Romains des villes originaiement libres, qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine, quant à la souveraineté seulement, gardant néan-

moins leur liberté, en ce que le fonds de ces villes n'appartenoit point à la république, & qu'elles avoient leurs magistrats & leurs loix propres. Voyez Aulugelle & Loyseau des seigneuries.

Parmi nous, on entend par ville municipale, celle qui a ses magistrats & ses loix propres.

VILLE MURÉE. On entend par ce terme une ville qui est fermée de murailles ou du moins qui l'a été autrefois. Ces villes sont à certains égards distinguées des autres ; par exemple, pour posséder une cure dans une ville murée, il faut être gradué. V. CURE. Dans les villes & bourgs fermés, on ne peut employer aux testamens que des témoins qui sachent signer. Ordonnance des testamens.

VILLE DE PAIX, c'étoit celle où il n'étoit pas permis aux sujets d'user du droit de guerre, ni de se venger de leur adversaire. Paris jouissoit de ce privilège, & étoit une des villes de paix, comme il paroît par une commission du 26 mai 1374. Voyez le Glossaire de M. de Lauriere.

VILLE DE REFUGE, est celle où le criminel trouve un asyle. Dieu avoit établi six villes de refuge parmi les Israélites. Thebes, Athenes & Rome jouissoient aussi du droit d'asyle. Il y a encore des villes en Allemagne qui ont conservé ce droit. Voyez ASYLE.

VILLE ROYALE, est celle dont la seigneurie & justice appartiennent au roi, & dans laquelle il y a justice royale ordinaire.

VILLE SEIGNEURIALE, est celle dont la seigneurie & justice ordinaire appartiennent à un seigneur particulier, quand même il y auroit quelque juridiction royale d'attribution, comme une élection, un grenier à sel.

VILLE-COMTAL, (*Géogr. mod.*) misérable bicoque, que quelques géographes nomment petite ville de France dans le Rouergue, à 4 lieues de Rhodès. (D. J.)

VILLE-DIEU, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs bourgs de France ; mais le principal est un gros bourg de ce nom, en Normandie, au diocèse de Coutances, dont il est à sept lieues. Il est remarquable par une commanderie de Malte, fondée par Richard III, roi d'Angleterre, & par son commerce en poésies, commerce ancien-

Cénalis, évêque d'Avranches au seizième siècle, écrit dans un de ses ouvrages: *Habet Constantia civitas, sub sua hierarchica dituone Theopolim, gallicè Ville - Dieu, municipium in fabricandis æneis vasis, fabрили arte ex parte additum. Caldarios artifices vocant.* (D. J.)

VILLE-FORT, (Géogr. mod.) bourg que nos géographes appellent ville dans le Languedoc, au diocèse d'Uzès; ce bourg est néanmoins un grand passage & la clef des Cévennes & du Languedoc. (D. J.)

VILLE-FRANCHE, (Géog. mod.) ville de France, capitale du Beaujolois, entre Lyon & Mâcon, à 5 lieues de la première, & à 6 de la seconde; elle est sur le Morgon, qui se perd dans la Saône à une lieue au-dessous. Cette ville fut fondée par Humbert IV, sire de Beaujeu, vers le commencement du douzième siècle; elle est aujourd'hui fortifiée de murailles & de fossés: c'est le chef-lieu d'une élection & d'un grenier à sel; elle a une bonne collégiale érigée en 1681. Long. 22, 24; lat. 45, 58.

Non loin de *Ville-Franche* se trouve Alix, village célèbre par un chapitre noble de chanoinesses comtesses. Ce chapitre dépendant de Mgr. l'archevêque de Lyon, est très-ancien; & les chanoinesses, pour y être reçues, font preuve de huit générations de noblesse du côté paternel, & la mere doit être constatée demoiselle. Les chanoinesses portent une croix d'or émailée à huit pointes, surmontée d'une couronne comtale, portant pour empreinte, d'un côté l'image de la sainte Vierge avec ces mots: *Nobilis insignia voui*; & de l'autre S. Denis patron du chapitre, avec cette légende: *Auspice Galliarum patrono*. La croix est suspendue à un large ruban ponceau moiré, mis en écharpe de droite à gauche. Louis XV a accordé cette distinction au chapitre d'Alix.

Le nombre des chanoinesses est illimité. *Cet article, plus exact que celui que nous avons déjà inséré, nous a été envoyé trop tard pour être mis à sa place naturelle.*

Morin (Jean-Baptiste) né à *Ville-Franche* en Beaujolois, l'an 1583, s'entêta de l'astrologie judiciaire: ce qui lui donna accès chez les grands & chez les ministres. Il obtint une chaire de professeur en

mathématiques à Paris, & une pension de deux mille livres du cardinal Mazarin. Il publia plusieurs ouvrages sur la vaine science dont il étoit épris; cependant il n'eut pas la satisfaction de voir imprimer son *Astrologia gallica*, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui ne parut qu'en 1661. Il attaqua le système d'Epicure & celui de Copernic; tout le monde se moqua de lui; & le regarda comme un fou; c'est le jugement qu'en porte avec raison Gui Patin. On fit voir à Morin qu'il se trompoit dans ses horoscopes, & qu'il n'avoit pas trouvé le problème des longitudes, comme il s'en flattoit. On avoit raison; mais il fut trop méprisé des gens de lettres, car il ne manquoit ni de génie ni d'habileté. Il mourut l'an 1656, à 73 ans. (D. J.)

A. N. *Académie des sciences & des beaux arts de Ville-Franche*. Cette académie, l'une des plus anciennes du royaume, fut érigée par lettres-patentes de l'année 1696, confirmées par celles du mois de mars 1728, enregistrées au parlement. Elle est sous la protection de Mgr. le duc d'Orléans. Le nombre des académiciens ordinaires est fixé à vingt par les réglemens; les séances se tiennent tous les jeudis, de quinzaine en quinzaine; & l'assemblée publique chaque année, le 25 d'août. Les habitans de cette ville doivent à cette académie l'aménité des mœurs & la délicatesse d'esprit qui les caractérise.

VILLE - FRANCHE, (Géogr. mod.) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Bourbonnois, élection de Montluçon, sur les ruisseaux de Hauterive & de Bessemoulin. Il y a un chapitre dans cette bourgade. (D. J.)

VILLE - FRANCHE, (Géog. mod.) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse d'Albi; c'est maintenant une bourgade qui subsiste seulement par ses foires. (D. J.)

VILLE - FRANCHE, (Géog. mod.) petite ville de France, dans le Roussillon, capitale du Conflant, au pié des Pyrénées, sur la Tet, à 9 lieues au sud-ouest de Perpignan, à 10 au nord-est de Puycerda, & à 180 de Paris. Elle fut fondée en 1092 par Guillaume Raymond, comte de Cerdagne. Sa position est entre deux

montagnes très-hautes, & si voisines l'une de l'autre, qu'il n'y a entre-deux qu'un chemin pour le passage d'une charrette. La Ter y coule comme un torrent. Cette place a été cédée à la France avec tout le Rouffillon en 1659, par la paix des Pyrénées. Louis XIV y a fait élever un château où l'on tient un commandant & un état major. *Long. 20; lat. 42, 23. (D. J.)*

VILLE-FRANCHE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Rouergue, capitale de la basse-Marche, sur l'Aveyron, à 8 lieues au couchant de Rhodès, à 12 au sud-est de Cahors. Elle a été bâtie au douzième siècle, à-peu-près dans le même temps que Montauban; c'est aujourd'hui la deuxième ville du Rouergue, le chef-lieu d'une élection, & elle contient environ cinq mille habitans; elle a un collège dirigé par les PP. de la doctrine chrétienne, un chapitre, une chartreuse & quelques couvens. Son commerce consiste en toiles de chanvre qu'on débite à Toulouse & à Narbonne. *Long. 19, 47; latit 44, 22. (D. J.)*

VILLE-FRANCHE de Panat, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Rouergue, sur le ruisseau de Dordon, près du Tarn, à 4 lieues au midi de Rhodès, & à 5 au nord-ouest de Milhau. *Long. 19, 40; lat. 44, 23. (D. J.)*

VILLE-FRANCHE, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourgade de France, dans la Champagne, au pays d'Argonne, sur la Meuse, à une lieue au dessus de Stenay. François I l'avoit fortifiée comme frontière; mais on a rasé depuis les fortifications. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géogr. mod.*) petite ville du comté de Nice, sur la côte de la Méditerranée, au pied d'une montagne, & au fond d'une baie qui peut avoir deux milles de profondeur. Cette petite ville est à demi ruinée. Elle est à une lieue au nord-est de Nice, & à trois au sud-ouest de Monaco. *Long. 25, 4; l. 43, 40. & la variation de six degrés nord-ouest. (D. J.)*

VILLE-MAUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, en Champagne, élection de Chaumont, avec un chapitre. Elle a été érigée en duché en 1650. (*D. J.*)

VILLE-MUR, (*Géogr. mod.*) petite ville

de France, dans le haut-Languedoc, aux confins de l'Albigeois, sur le Tarn, à 4 lieues de Montauban. Il se livra un grand combat près de cette ville vers l'an 1592, entre les royalistes & le parti de la ligue. Scipion duc de Joyeuse y périt dans le Tarn. *Long. 19, 2; lat. 44, 7. (D. J.)*

VILLE-NEUVE, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Romand, dans le bailliage de Vevay, anciennement *Pen-ni-Lucus*. Elle est située à la tête du lac de Geneve, près de l'endroit où le Rhône se jette dans ce lac. Scheuchzer cite une inscription à demi effacée qu'on voyoit sur un marbre; cette inscription portoit: *Victori. Aug. Nitio. Gemina. Tullia. Niti.* Il y a dans ce bourg un hôpital fondé par Amédée V, comte de Savoie, en 1246. Les Bernois y entretiennent un hospitalier. (*D. J.*)

VILLE-NEUVE, (*Géogr. mod.*) nom commun à plusieurs petites villes ou bourgs de France: voici les principales.

1°. *Ville-Neuve d'Agénois*, petite ville de France en Agénois, sur le Lot. Elle a une justice royale, & un pont qui est le seul qu'il y ait sur la rivière de Lot, dans la généralité de Bordeaux.

2°. *Ville-Neuve d'Avignon*, petite ville de France, dans le bas-Languedoc, recette d'Uzès, au bord du Rhône, au pied du mont Saint-André, & à l'opposite de la ville d'Avignon.

3°. *Ville-Neuve de Bergue*, petite ville de France, dans le Languedoc, recette de Viviers, sur le torrent d'Ibie. Cette petite ville est le siège d'un des bailliages & de la maîtrise particulière du Vivarais.

4°. *Ville-Neuve-Saint-George*, bourg de l'Isle de France, sur la Seine, dans la Brie françoise, à 4 lieues au dessus de Paris, & à 3 de Corbeil entre l'une & l'autre ville.

5°. *Ville-Neuve-le-Roi*, petite ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, sur l'Yonne, à 3 lieues au dessus de Sens, & à quatre au nord de Joigny. On nomme autrement cette petite place, *Ville-Neuve-l'Archevêque*.

Sevin (François), de l'académie des inscriptions, y prit naissance en 1682. Il entra

dans l'état ecclésiastique, & fit en 1728, par ordre du roi, un voyage à Constantinople pour y rechercher des manuscrits. Il en rapporta une belle collection, & obtint la place de garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi, dont il a donné deux volumes. Il étoit depuis long-temps de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Cette académie a fait imprimer dans ses mémoires tous les ouvrages qu'il y lisoit, & presque tout entiers; le nombre en est considérable. Il est mort à Paris en 1741.

6°. *Ville-Neuve-la-Guyart*, ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, aux frontières du Gâtinois. Cette petite ville est située sur l'Yonne, où elle a un pont.

VILLE MARITIME. (*Géog. mod.*) On nomme *villes maritimes*, celles qui sont situées sur le bord de la mer, ou à une distance peu considérable de la mer. Platon prétend que la bonne foi ne regne pas ordinairement dans les *villes maritimes*, & il en apporte la raison: *maris vicinitas, cum mercibus & pecuniis cauponando civitas repleatur, dolosi animi instabiles & infidos mores parit: unde parum & ipsa ad se ipsam & ad gentes alias fidem & amicitiam colit.* Les mœurs ne sont donc plus telles que dans le siècle de Platon; car il n'y a pas de ville où, choses d'ailleurs égales, il y ait plus de probité & de bonne foi que dans les villes où le négoce fleurit, parce que la droiture & la bonne foi sont l'ame du commerce. (*D. J.*)

VILLES FORESTIERES (*Géog. mod.*) *villes* d'Allemagne, au cercle de Suabe, sur le bord du Rhin, ainsi nommées à cause de leur situation vers l'entrée de la forêt Noire. Elles appartiennent à la maison d'Autriche. Il y en a quatre: deux à la droite de ce fleuve, & deux à la gauche entre le canton de Schaffouse, à l'orient, le canton de Berne au midi, & le canton de Bâle au couchant. Ces quatre *villes forestieres* sont Waldshut, Lauffenburg, Seckingen & Rhinfelden. (*D. J.*)

VILLES IMPÉRIALES d'Allemagne. (*Géog. mod.*) V. IMPÉRIALES VILLES.

VILLES impériales du Japon. (*Géog. mod.*) On entend sous ce nom dans le

Japon les *Gokosio*, c'est-à-dire, les cinq *villes* maritimes qui sont du domaine de l'empereur, & appartiennent à la couronne.

Ces cinq *villes* sont *Miaco*, dans la province de Jamafyra, & la demeure de l'empereur ecclésiastique héréditaire: *Jedo*, dans la province de Musafi: *Osacca*, dans la province de Setz: *Sakai*, dans la province de Jassumi: & *Nagasaki*, dans celle de Fisen.

Les quatre premières sont situées dans la grande île de Nippon, & la dernière dans l'île de Kinsju. Toutes ces *villes* sont considérables par leur abondance & par leurs richesses: ce qui provient de la fertilité de leur terroir, de leurs manufactures, des marchandises que l'intérieur du pays leur fournit, & de divers autres avantages considérables, comme de la résidence de deux cours impériales & de l'affluence des étrangers, entre lesquels on remarque une grande quantité de princes & de seigneurs qui s'y rendent avec une nombreuse suite.

Chacune des *villes impériales* a deux gouverneurs ou lieutenans généraux, que leurs inférieurs nomment *tonosama*, c'est-à-dire, *seigneur*, *supérieur* ou *prince*. Ils commandent tour-à-tour; & tandis que l'un est au lieu de son gouvernement, l'autre fait son séjour à Jedo à la cour de l'empereur, jusqu'à ce qu'il ait ordre de s'en retourner, & d'aller relever son collègue. Ce dernier va alors à la cour, d'où son successeur est parti. La seule *ville* de Nagasaki a trois gouverneurs. On l'a réglé ainsi depuis l'année 1688, pour la sûreté d'une place aussi importante; & pour mieux veiller sur la conduite des nations étrangères qui ont la permission d'y trafiquer; deux de ces gouverneurs résident à la ville, tandis que le troisième est à la cour. Les deux gouverneurs qui sont à Nagasaki, y commandent conjointement; mais ils président tour-à-tour de deux mois en deux mois. Kämpfer, *Hist. du Japon*, 1. IV, c. 1 & 2. (*D. J.*)

VILLENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, & chef-lieu d'un marquisat qui comprend encore les bourgades de Chincilla & d'Albacera. (*D. J.*)

ILLENAGE (DROIT DE). *Hist. mod.* oit un droit que les seigneurs s'étoient gé dans les siècles de barbarie, de lire les uns aux autres leurs *villains*, payfans, qu'ils regardoient comme une ce d'esclaves. Ce droit régnoit en Alagne, en France, en Angleterre, en sse, & ailleurs. Nous lisons qu'en Anerre, dans l'année 1102, sous le règne Henri I, le concile national fulmina par dix-neuvième canon, des anathèmes tre cet usage, qui ne laissa pas de se ntenir pendant long-temps. Il en reste ore des traces dans quelques coutumes France. (D. J.)

VILLENAGE, f. m. (*Jurisp.*) tenure de tes ou d'héritages sous servitude, ou rice abject. *Villénage* n'est pas *manci*, puisqu'on voit dans plusieurs auteurs on appelloit *villénagium*, quand une sonne de condition serve étoit mise en rté, & devenoit villain ou roturier, & nd de libre il devenoit serf. Ainsi le ne latin est *villénagium*.

On appelloit *villénage*, la tenure sous service vil & abject, comme de porter charroyer les fiens hors du manoir, ou la cité de son seigneur, dit Ragueau.

Tenir en villénage, c'est, selon Gadd, dans son *Traité du franc-aleu*, tenir censive & en roture; & M. Ducange a marqué que le libre comme le serf, uvoit tenir en *villénage*.

Tenir en villénage privilégié, c'étoit ir du prince & être attaché à l'héritage is un certain service, sans pouvoir en e chassé.

Tenir en pur villénage, c'étoit possé- r un héritage sous un service arbitraire; à la volonté du seigneur, en sorte que tenant ne savoit pas le soir ce qu'il de- it faire le lendemain. Voilà quels étoient s temps de barbarie. (D. J.)

VILLENAUX, (*Géog. mod.*) petite le ou bourg de France, dans la Cham- gne, élection de Troyes.

VILLEPINTE, (*Géogr. mod.*) bourg peuplé, que nos géographes nomment ite ville de France, dans le haut-Lan- edoc; au diocèse de Saint-Papoul. (D. J.)

VILLEPREUX, (*Géog. mod.*) petite

Tome XXXV.

ville ou plutôt bourgade de l'Isle-de-France, dans le Hurepois, à 2 lieues de Versailles. (D. J.)

VILLERS-COTERETS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Villieria ad cotiam*; bourg de l'Isle-de-France, dans le Valois, à 6 lieues de Soissons, & à 3 de Crespy. Le nom de *Coterets*, corrompu de *côte de Rets*, lui est venu de sa situa- tion dans la forêt de Rets. Ce lieu dépend de la maison d'Orléans. Il est remar- quable, 1°. pour sa paroisse que desfer- vent des religieux prémontrés, qui y ont une abbaye en regle; 2°. par le château que les ducs de Valois, de la maison royale, y ont bâti; 3°. par la forêt qui a environ trois lieues d'étendue, & qui contient plus de vingt-quatre mille arpens. La prévôté de *Villers-Coterets* ressortit au bailliage de Crespy, & c'est un gouvernement particu- lier du gouvernement de l'Isle-de-France. (D. J.)

VILLETTE, f. f. diminutif, très-petite ville.

VILLEUSE. (*Anat.*) On appelle au- trement cette membrane des intestins la *tunique veloutée*: Voyez VELOUTÉE, tu- nique, anatomie. (D. J.)

VILLICUS. (*Littérat.*) Quelques com- mentateurs de Juvenal expliquent le mot *villicus* par celui de *custos*, le même que *præfectus* ou gouverneur. Les autres préten- dent que Juvenal emploie satyriquement le terme de *villicus*, dans sa quatrième satire, pour marquer que la cruauté & la tyrannie de Domitien avoient rendu la ville de Rome si déserte & si dépeuplée par le meurtre d'une infinité de personnes de qualité, que l'on pouvoit alors la regarder plutôt comme une ferme ou maison de campagne de ce prince, que comme la ville capitale du monde, & il paroît que ces derniers entrent mieux que les autres dans l'esprit de ce poète.

Il est vrai cependant que *villicus* est un terme vague, qui veut dire *gardien*, *intendant*, *maître*, *gouverneur*, mais ce terme vague est déterminé par ce qui suit: ainsi Catulle a dit *villicus ærarii*, pour le garde du trésor, ou l'intendant des finances. Juvenal appelle *villicus urbis*, le gouver- neur de la ville. Horace *villicus sylvarum*,

M m m

maître des eaux & forêts, ou intendant des bois. On trouve même dans les anciennes inscriptions *villicus ab alimentis*, intendant des vivres, & *villicus à plumbo*, celui qui a soin de fournir le plomb pour un bâtiment; mais il n'est pas moins vrai que le mot *villicus* mis seul, signifie un fermier, un métayer, ainsi que *villica* veut dire une fermière. De *villicus*, les Latins ont fait le mot *villicor*, avoir une ferme, ou métairie; & *villicatio*, l'administration d'une ferme ou d'une métairie: tous ces termes sont dérivés de *villa*, ferme, métairie, maison de campagne. (D. J.)

VILLINGEN, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, dans la forêt Noire, entre les sources du Danube & du Neckar, bâtie par les comtes de Zéringen; elle obéit ensuite à ceux de Furstemberg, & présentement elle appartient à la maison d'Autriche. (D. J.)

VILLIZKA ou VELICA, (Géog. mod.) lieu fameux dans la Pologne, au palatinat de Cracovie, à six milles de la ville de ce nom, & d'où l'on tire une quantité surprenante de sel. Cette vaste saline fut découverte en 1252, & a été creusée très-profondément pour en tirer le sel. M. le Laboureur a fondé dans cette mine, une espèce de ville policée, avec des rues, des maisons, des habitans, des prêtres, des juges. Cette prétendue ville est toute fauleuse; il n'y a dans cette carrière qu'un petit nombre de misérables qui y travaillent à tailler du sel que les Polonois, les Siléziens, les Moraviens, les Hongrois, les Autrichiens, &c. viennent acheter. (D. J.)

VILLOUNA, f. m. (Hist. mod.) c'est le nom que les Péruviens, avant la conquête des Espagnols, donnoient au chef des prêtres ou souverain pontife du soleil; il étoit du sang royal, ainsi que tous les prêtres qui lui étoient subordonnés; son habillement étoit le même que celui des grands du royaume.

VILOTTES, f. f. (Agric.) ce sont de petites meules dans lesquelles on ramasse d'abord le foin après être fané, pour en former ensuite de grandes meules.

VILS, f. f. (Géog. mod.) rivière d'Allemagne, au duché de Bavière; elle prend sa source au voisinage de Landshut, & va

se perdre dans le Danube, au dessous de Vilshoven. (D. J.)

VILUMBRI, (Géog. anc.) peuples d'Italie, que Ptolomée, l. III, c. 1, dit être plus orientaux que les Umbres, & plus occidentaux que les Sabins. Leur pays doit être aujourd'hui le duché de Spolète. (D. J.)

VILVORDE, (Géog. mod.) ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au quartier de Bruxelles, à deux lieues de cette ville, sur le canal, & à la même distance de Malines. Elle est traversée par la rivière de Senne. Il y a un hôpital, un béguinage, un château où le châtelain fait sa demeure, & quelques couvens. Les dominicains y enseignent les humanités. Longit. 22, 4; lat. 50, 48. (D. J.)

VIMAIRE, f. f. (Gramm. Jurisprud.) vieux terme dérivé du latin, *vis major*, qui signifie force majeure; il se trouve dans quelques coutumes & anciennes ordonnances, & est encore usité en matières d'eaux & forêts, en parlant des arbres abattus par *vimaire* ou force majeure. Voyez FORCE MAJEURE.

VIMEU ou VIMEUX, (Géog. mod.) en latin *Vimemacus* ou *Pagus Vimacensis*, canton de France, dans la Picardie, & qui fait partie du Ponthieu. Il s'étend depuis la Somme jusqu'à la Bresle. Il comprend Saint-Valery, Gamaches, Crotoy, & quelques autres lieux. La prévôté de *Vimeux* établie à Oisemont, est composée d'un président, d'un procureur du roi, d'un substitut & d'un greffier. (D. J.)

VIMINACIUM, (Géog. anc.) ville de l'Espagne Tarragonoise, selon Ptolomée, l. II, c. 6, qui la place dans les terres, & la donne aux *Vaccæi*. L'itinéraire d'Antonin, dont les manuscrits écrivent *Viminacium* ou *Viminatium*, marque cette ville sur la route d'Astorga à Tarragone, entre *Palentia* & *Lacobriga*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à trente & un milles du second.

VIMINATIUM, (Géog. anc.) ville de la haute-Mésie. Ptolomée, liv. III, c. 9, qui la nomme *Viminatium Legio*, la met sur le bord du Danube. D'anciennes médailles de l'empereur Gordien, donnent à cette ville le nom de *colonie*: on

y lit ces mots, *Col. Vim. P. M. S. An. 1*, & dans d'autres, *An. II, III, IV*. Le même titre lui est donné dans une ancienne inscription trouvée à Gradisca, & rapportée par Gruter, p. 371, n. 5.

Aurelio Constancio Eq. R.
Del. Col. Vim.

L'itinéraire d'Antonin, dont la plupart des manuscrits lisent *Viminacium*, place cette ville sur la route du mont d'Or à Constantinople, entre *Idenminacum* & *Municipium*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du second.

Procope, *Ædif. l. IV, c. 5*, dit que l'empereur Justinien fit rebâtir une ancienne ville nommée *Viminacium*, qui avoit été ruinée. Elle se trouvoit au delà d'un fort, que le même empereur avoit fait élever à huit milles de Sigedon; & quand on étoit sorti de *Viminacium*, on rencontroit sur le bord du Danube trois forts, Picine, Cupe & Nova, qui ne consistoient autrefois qu'en une tour. Niger veut que le nom moderne soit *Vidin*.
(D. J.)

VIN, & FERMENTATION VINEUSE.
(Chym.) La fermentation vineuse ou spiritueuse est regardée comme la première espèce de fermentation. Les autres espèces sont la fermentation acéteuse, & la putréfaction. Voy. VINAIGRE & PUTRÉFACTION.

Personne n'a mieux éclairci que Stahl les phénomènes de la fermentation: il l'a définie un mouvement intestin imprimé par un fluide aqueux à un composé d'un tissu lâche, qui divise les parcelles de ce composé, les expose à des chocs très-multiples, & les résout en leurs principes, dont il forme de nouvelles combinaisons.

Il faut d'abord considérer dans la fermentation proprement dite, les parties salines, huileuses & terrestres des sucres muqueux des végétaux qui fermentent.

On est fondé à croire que les parties salines de ces sucres sont acides, parce que les fruits qui ne sont pas mûrs, ont une faveur acide austère, qui s'efface lorsque l'acide s'enveloppe dans les sucres gras, ou lorsque les fruits mûrissent; parce qu'il n'existe

point d'alkali naturel, qui ne soit le produit du feu, ou de la putréfaction: enfin parce que les sucres disposés à la fermentation vineuse donnent par la distillation une liqueur acide d'autant plus abondante, que la partie grasse de ces sucres aura été plus soigneusement extraite.

Le principe gras ou huileux de ces sucres peut se démontrer non seulement par leur odeur & leur faveur, mais encore parce qu'on en distille une plus grande quantité d'huile, à mesure que ces sucres ont acquis plus de maturité, & donnent plus de substance spiritueuse par la fermentation. Cette huile est tenue & volatile; mais elle ne doit pas l'être trop. Les aromates, & les plantes balsamiques ne sont pas propres à la fermentation spiritueuse, parce que leur huile déliée & expansible ne se combine pas assez étroitement avec les autres principes.

Les sels acides ne peuvent être intimement unis avec les huiles, qu'au moyen d'une longue digestion; mais ils s'y lient beaucoup plus facilement par l'intermède des terres, avec lesquelles ils font des sels cristallisés ou déliquescens; en même temps, ces acides embarrassés par l'addition des huileux retiennent moins fortement les terreux; & ce mélange forme une substance muqueuse ou *gluten*, qui est beaucoup moins visqueux dans les sujets de la fermentation proprement dite, que dans ceux de la putréfaction.

L'ordre, suivant lequel les différentes espèces de fermentation se succèdent dans les matières qui en sont susceptibles, ne peut avoir lieu pour les corps dans la composition desquels un principe l'emporte extrêmement sur les autres. C'est ainsi que les sucres des citrons & ceux des fruits acides dégèrent d'abord en moisissure. L'excès du principe terrestre dans les parties ligneuses des végétaux s'oppose à ce que leur mixture soit dissoute. Les aromates, pour être propres à la fermentation vineuse, ont besoin d'être dépouillés par la distillation de leurs huiles surabondantes.

On voit par les exemples des résines artificielles & du savon ou sel huileux de Starkey, que les mélanges des huiles avec le sel approchent de la consistance solide: comme l'acide pur adhère bien plus forte-

ment à la terre qu'à l'eau, il doit se lier presque sous une forme sèche avec le principe terreux qui existe dans les huiles, suivant les expériences de Kunkel. Ces raisons & l'exemple des grains, prouvent que l'eau n'entre pas essentiellement dans la mixtion des corps qui peuvent fermenter : mais elle est l'instrument du mouvement de fermentation. Elle s'attache à la partie saline du mixte, ou à la partie terreuse subtile qui a le plus d'affinité avec l'élément salin ; elle les sépare des parties plus grossières, & purifie de plus en plus la liqueur qui fermente.

Le fluide aqueux qui produit cet effet par son rapport avec les corpuscules salins, & par l'agitation que lui imprime un degré de chaleur modérée, ne doit pas être trop subtil. C'est pourquoi l'esprit-de-vin très-rectifié ne dissout point le sucre ; & lorsqu'il agit sur le miel & les grains, il extrait plutôt une portion de ces substances. Les huiles n'excitent point la fermentation, parce que les molécules huileuses qui leur sont analogues sont retenues dans le tissu des mixtes par un plus grand nombre de molécules terrestres & salines, & d'ailleurs ne peuvent entraîner celles-ci qui sont plus anguleuses & moins mobiles.

La fermentation ne demande pas absolument le contact immédiat de l'air libre. Elle a lieu, quoique plus tard & plus difficilement, dans des vaisseaux bien fermés, & même, suivant Stahl, dans des vaisseaux dont on a pompé l'air, pourvu qu'ils soient assez grands. Boerhaave dit cependant qu'il ne peut se faire de mouvement de fermentation dans la machine pneumatique, lorsqu'on en a retiré l'air élastique.

Il n'est pas douteux que l'air a beaucoup d'influence dans la fermentation, car les variations du chaud & du froid extérieur accélèrent ou affoiblissent beaucoup le mouvement de fermentation. Ainsi, il est avantageux pour l'égalité des progrès de la fermentation, que la masse qu'on fait fermenter soit considérable ; & on observe que les liqueurs fermentées sont plus fortes & plus pénétrantes, lorsqu'elles ont été préparées dans de grands tonneaux.

Mais il paroît certain que l'eau seule est l'instrument immédiat de la fermentation.

Celle-ci est également arrêtée par l'excès ou le défaut de fluide aqueux. On fait du vin doux en remplissant de moût aussitôt qu'il est foulé, un tonneau bien relié, qu'on bondonne & qu'on met pendant quinze jours dans l'eau, qui doit baigner par-dessus ; de même une humidité surabondante empêche la putréfaction. *V. PUTRÉFAC-TION.* D'un autre côté, Stahl rapporte qu'un vin concentré se conserva pendant plusieurs années, quoique le vaisseau où il étoit contenu ne fût qu'à demi plein.

Les liqueurs qui fermentent jettent des vapeurs très-subtiles, dont il faut modérer l'éruption pour rendre les liqueurs plus parfaites. Ces vapeurs se répandent avec un effort qui se fait sentir dans des espaces beaucoup plus grands que ceux que remplit l'expansion des vapeurs de l'acide vitriolique sulfureux, de l'eau-forte, de l'esprit de sel fumant, qu'on retire du mercure sublimé. Ces exhalaisons forment dans les celliers, comme un nuage qui éteint la flamme des chandelles. Les effets pernicious de cette vapeur sur les animaux qui la respirent, sont plus funestes, suivant Boerhaave, que ceux d'aucun autre poison. Elle leur cause une mort soudaine, ou des maladies très-graves du cerveau & des nerfs, sans apparence d'humeur morbifique, ou de lésion des viscères.

Comme les animaux sont affectés de la même manière par la fumée des corps gras à demi brûlés, ou des charbons allumés dans un lieu étroit, Stahl en a inféré avec vraisemblance, que ces vapeurs sont des parties grasses de la liqueur qui fermente, extrêmement atténuées, & jointes à des parcelles d'eau. Il a fort bien connu que l'élasticité de ces vapeurs n'est point inhérente à leurs substances sulfureuses, puisque l'action même du feu ne peut la développer dans cette substance. Mais il a prétendu que cette substance devoit son ressort au commerce de l'air extérieur, & il s'est jeté dans une explication vague & insuffisante.

Becker avoit pensé que ces vapeurs ne sont ni salines, ni sulfureuses, parce qu'il ne put les condenser en appliquant au bondon d'un gros tonneau plein de moût qui fermentoit, un alambic avec son réfrigérant.

Il a comparé ces esprits à ceux qui naissent du mélange de l'huile de tartre avec des esprits corrosifs, durant le temps de l'effervescence. Voyez GAS.

En réfléchissant sur cette analogie proposée par Becker, on est porté à croire que, pour achever la belle théorie de Stahl sur la fermentation, il faut y suppléer par celle de M. Venel sur les effervescences. Voy. EFFERVESCENCE. L'eau qui dissout les sujets de la fermentation spiritueuse, composés d'huile, de sel & de terre, fait une précipitation de l'air combiné chimiquement avec ces principes. Cet air, à mesure qu'il se dégage, étant intercepté par les parties visqueuses de la liqueur, y produit une ébullition d'autant plus forte, qu'il rencontre plus de terre muqueuse : mais s'il trouve des parties huileuses pures, il les atténue prodigieusement, les entraîne, & les élève en vapeurs élastiques. On voit pourquoi les sujets de la fermentation spiritueuse étant exposés à un feu nu, ne donnent point de vapeurs semblables. Si Stahl eût connu les expériences de Halles, il n'eût pas parlé de ces vapeurs d'une manière si obscure, & si incertaine. Voyez la *Statique des végétaux*, exp. 55 & 57. L'effervescence est causée par l'air principe de la composition des corps, dont il est détaché par l'action des acides sur les parties terreuses, qui ne sont pas réunies en de trop grandes masses. Ainsi les vins qui ont trop bouilli sont austères, & moisissent bientôt, parce qu'il s'y est développé trop d'acide. L'addition des terres maigres, comme la craie, par exemple, arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente, parce qu'elles embarrassent les acides, & sont très-peu analogues aux parties grasses & huileuses de la liqueur pour se séparer avec les feces ; l'ébullition a toujours lieu dans la bière forte, & dans les vins spiritueux, tant que ces liqueurs se conservent ; lorsqu'on les verse, on voit surager une écume légère, qui est la marque d'une fermentation subite ; & lorsqu'elles coulent aussi tranquillement que l'eau ou l'huile pure, elles sont sur le point de se gâter. Les corps gras & huileux ne renferment pas assez de sel & de terre dans leur mixture. C'est pourquoi les vins qui sont

plus huileux en Espagne & en Italie, bouillent beaucoup moins que les vins des pays septentrionaux.

La fermentation ne produit de chaleur spontanée que dans ces corps terreux dont la substance grasse est pour la plus grande partie épaisse & bitumineuse. Mais le mouvement intestin dont est agitée une liqueur qui fermente, quelque fort qu'il soit, n'est pas plus favorable à l'atténuation des molécules de cette liqueur, qu'à leur complication. Il reste donc à considérer les nouvelles combinaisons que la fermentation fait naître des principes qu'elle a divisés.

La partie grasse résineuse d'une liqueur qui fermente, comme plus mobile, forme d'abord à la surface une croûte, où naissent de temps en temps des crevasses, qui sont aussi-tôt réparées. Cette croûte contribue à rendre la fermentation plus parfaite. Elle est enfin entraînée au fond par l'écume & les flocons de poussière qui s'y attachent durant la forte agitation de la liqueur, après que le bouillonnement en a dissous les parties huileuses. La substance grasse & la tartareuse entrent dans la composition des feces, qui sont néanmoins formées principalement des parties les plus terrestres de la liqueur qui fermente, lorsque ces parties terrestres sont séparées des parties salines, & empêchées de s'y rejoindre par l'esprit vineux.

Cet esprit, à mesure qu'il se forme par l'intermède de ses parties grasses, enveloppe les parties terreuses de la liqueur, & émouffe les acides. Ainsi le vin, qui en commençant à fermenter a une acidité austère, étonne les dents, & rongemême les métaux les moins solubles, s'adoucit dans la suite, & il est bien plutôt mitigé par l'addition de l'esprit-de-vin pur (en observant néanmoins avec Becker qu'une trop grande quantité d'esprit-de-vin ajoutée arrêteroit la fermentation). Dans la préparation que faisoit Becker de ce qu'il appelloit *la substance moyenne du vin*, le tartre étoit précipité par le même principe. On fait que les acides minéraux dulcifiés par l'esprit-de-vin ont beaucoup moins de prise sur les terres ; & que cet esprit rectifié étant versé sur une dissolution

de vitriol, précipite un très-grand nombre de parties vitrioliques sous une forme cristalline.

Il est remarquable que la lie a une consistance épaisse & mucilagineuse, tant qu'elle renferme dans sa mixtion le *vin* ou la substance spiritueuse; mais dès que cette substance est détachée par la coction, la lie devient assez liquide, & après avoir été exprimée, elle donne par la distillation, de l'esprit volatil, ou du sel urineux, & beaucoup d'huile. Par une seconde coction on en retire un tartre fort blanc & fort pur.

La mixtion vineuse est accomplie dans le moût qui a fermenté par la précipitation de la lie. La séparation de ce marc salin, gras & limonneux, laisse une liqueur qui a un goût légèrement acide, pénétrant, qu'on trouve moins épaisse au goût & au tact, & qui a acquis beaucoup de transparence & de fluidité.

La transparence des *vins* en assure la durée; étant trop épais, ils moisissent facilement, sur-tout les *vins* nouveaux, qu'on ne soutire pas assez tôt au printemps de la lie qui s'en est séparée pendant l'hiver. D'un autre côté, les *vins* qu'on soutire trop tôt dégèrent aisément, s'ils ne sont assez forts; parce que la lie, qui a les mêmes principes que le *vin*, est un sédiment ménagé par la nature, pour que cette liqueur, en y puisant, répare les pertes qu'elle fait par l'évaporation, tandis qu'elle fermente encore.

La lie ne donne point de sel volatil urineux qu'après avoir été exposée à l'action du feu, ou à la putréfaction. Ce sel urineux ne pourroit subsister dans la lie séparément de l'acide du tartre; leur union formeroit un sel soluble, qui seroit entraîné par l'eau: mais on ne retire de la lie du *vin* qu'un sel acide tartareux, dont la fermentation dégage une grande quantité dans les substances végétales, où il existoit déjà tout formé. De plus, Stahl a rendu très-probable que la fermentation en produit beaucoup de tout pareil; puisque la combinaison d'eau & de terre qui a produit ce sel naturel dans les raisins (voyez SEL) semble avoir été le résultat d'un mouvement de fermentation. En effet, il ne paroît pas que ce sel ait été rapporté dans

le fruit par les racines de la vigne, puisqu'il auroit été plutôt absorbé par la terre poreuse du vignoble. Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait pénétré en forme de vapeurs, ni qu'il ait été reçu de l'atmosphère par imbibition, puisqu'on voit souvent paroître après un mois de temps sec une quantité prodigieuse de raisins qui sont très-acides avant que d'être mûrs.

On ne peut douter que ce sel n'ait pénétré par les racines de la vigne, malgré la qualité poreuse & absorbante du terroir qu'oppose Stahl; puisqu'il y a apparence que l'huile suit cette route, quoiqu'elle soit un mixte plus composé, moins pénétrant, que l'eau. En effet, on a observé que la trop grande quantité de fumier dans un vignoble, rend le *vin* mou & fade, & facile à graisser. On est parvenu à faire prendre à un cep de vigne l'odeur de l'anis. Un bon *vin* de Moselle doit avoir le goût de l'ardoise, parce qu'on engraisse les vignes qui donnent ces *vins*, avec des ardoises qu'on a laissé exposées à l'air jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à une espèce d'argille ou de terre grasse. Les vignobles d'Hocheim auprès de Mayence enferment dans leur sein des charbons fossiles, qui peuvent être cause que les *vins* de ce terroir approchent du succin par le goût & par l'odeur. Hoffmann, *Diss. de natura vini Rhenani*, n. 24. Les brasseurs ont trouvé que l'orge venu dans les champs couverts de fumier de brebis, produit une bière dont la senteur & le goût sont extraordinaires & vicieux, principalement si le fumier de champ a été mêlé avec des excréments humains, comme on le pratique en quelques endroits. Voyez là-dessus Kunkel, *De appropriatione*, p. 89. L'acide du tartre, dont la consistance est sèche, & qui est difficilement soluble dans l'eau, est le dernier produit que développe la fermentation vineuse. Le *vin* du Rhin ne pose du tartre sur les parois des vaisseaux qui le contiennent, qu'après qu'il a laissé tomber au fond la lie muqueuse & terreuse. Les *vins* d'Espagne ne laissent point de tartre dans leurs vaisseaux, parce qu'il est enveloppé dans ces *vins* d'une trop grande quantité de substance huileuse & tenace.

Le degré de consistance qui est propre à chaque liqueur fermentée, dépend de l'union de ces principes, & du concours du principe aqueux qui se combine intimement avec eux, après avoir été l'instrument de la fermentation. C'est pourquoi on ne pourroit enlever toute l'humidité que renferment le vin & le vinaigre, sans altérer extrêmement ces liqueurs, quoiqu'on pût en retirer ensuite de la lie, du tartre, de l'esprit ardent avec son phlegme essentiel.

Les vins des pays humides sont chargés d'une eau plus abondante qu'il n'est nécessaire pour étendre leurs principes. On les dépouille de cette eau superficielle en les concentrant par la gelée, par ce procédé dont Stahl passe pour l'inventeur, mais qui est connu depuis long-temps, comme on peut voir dans Vanhelmont au commencement du traité *Tartari vini historia*. On donne au vin, ainsi qu'au vinaigre, une odeur très-pénétrante & une saveur très-forte; & en garantissant ces liqueurs concentrées d'une chaleur ou d'une agitation violente, elles résistent aux changemens des saisons, & peuvent durer des siècles.

Dans une année pluvieuse, non seulement le vin est plus aqueux, mais encore l'humidité excessive du moût en augmentant la fermentation, produit un vin plus austère & plus acide. C'est par une raison semblable qu'on fait cuire le moût des vins de Malvoisie & de Crete, comme Bellon nous l'apprend; ceux dont on n'auroit pas fait ainsi évaporer l'humidité superflue, ne pourroient passer la mer sans s'aigrir. De même en Espagne & dans les pays chauds, pour modérer la fermentation du moût, on en prend une partie, qu'on réduit par la cocction au tiers ou au quart, évitant qu'elle ne contracte une odeur de brûlé, & on la distribue sur le reste du moût, pour y diminuer la portion de l'humidité. C'est ainsi que les vins de Hongrie ont une qualité spiritueuse moins piquante, & conservent très-long-temps leur douceur, parce qu'on l'extrait avec des raisins qu'on a laissé à demi sécher sur leurs souches par l'ardeur du soleil, ou qu'on en fait chauffer le moût, jusqu'à le faire bouillir. Hoffmann, *Dissert. de vini Hungarici natura*, &c. n. 20; & in *Obs. chim.*

Les vins gras se conservent beaucoup plus long-temps que les vins clairs, mais ils peuvent être trop gras dans les années sèches & hâtives, par la trop grande maturité du raisin. Il arrive alors que le vin se graisse, c'est-à-dire file, quand on veut le vider, comme s'il y avoit de l'huile; c'est une maladie du vin, qui passe au bout de quelques mois, même sans le déplacer: sans doute parce que la fermentation qui se renouvelle quand l'eau est séparée de l'huile, porte à la surface de la liqueur les parties terrestres & salines, & les recombine de nouveau avec les parties grasses. Ce qui confirme ma conjecture, c'est que le vin se dégraisse plutôt lorsqu'on le met à l'air, qu'en le laissant dans la cave, & qu'on emploie pour le dégraisser, de l'alun, du sable chaud & autres ingrédiens qu'on ajoute avec le vin, en remuant & tournant le tonneau.

Rien n'est plus décisif pour la qualité des vins, que la rapidité ou la lenteur des progrès de la fermentation. Lorsqu'elle est trop impétueuse, ce qui arrive si la saison de la vendange est plus chaude qu'à l'ordinaire, il se forme dans la liqueur beaucoup de concrétions grossières, ou de feces; elle devient foible & acide. Lorsque le vin a fermenté un temps convenable, il a un piquant sans acidité, qui est moins l'objet du goût proprement dit, que du tact fin dans la langue, qu'il fait comme frémir légèrement. Becker conseille, pour rendre le vin plus fort, de le faire fermenter long-temps, c'est-à-dire lentement. Ce qu'on gagne par une fermentation lente, c'est d'empêcher l'éruption des vapeurs sulfureuses élastiques, qui s'exhalent de la liqueur. Stahl imagine que ces vapeurs enlèvent beaucoup de substances spiritueuses, parce qu'elles approchent de la nature de l'air, de la même manière que les vapeurs aqueuses, qui en sortant des éolipyles, peuvent souffler le feu; mais il est plus simple de penser, comme il dit aussi, que ces vapeurs sulfureuses sont nécessaires pour la mixtion des esprits du vin. En effet, pour rendre le vin plus spiritueux, on y ajoute, tandis qu'il fermente, des aromates qui sont propres à réparer ses

perles par leurs parties volatiles, salines, & huileuses.

On se sert de différens moyens pour modérer la fermentation : on place le moût dans des lieux souterrains, où le froid est tempéré ; on le met dans des tonneaux dont la courbure & la forme contraignent les vapeurs sulfureuses à retomber plusieurs fois dans la liqueur qui les absorbe avant que de pouvoir s'échapper par le trou du bondon, & les oblige à se combiner avec l'eau ; c'est par le même principe qu'avant d'entonner la biere, lorsque le levain est mûr, on frappe avec une longue perche sur la grosse écume qui se forme à la superficie, & on la fait rentrer dans la liqueur, ce qu'on appelle *battre la guilloire*. Voyez BRAS-SERIE.

Boerhaave assure que le mélange du blanc d'œuf empêche l'éruption des esprits du vin, & le fait fermenter plus long-temps. On parvient au même but, en couvrant la surface du moût d'esprit-de-vin, ou d'huile ; ce moût donne un vin beaucoup plus fort & plus agréable. Pour arrêter la fermentation des liqueurs, il suffit d'environner les vaisseaux qui les contiennent, de vapeurs sulfureuses, lesquelles pénètrent dans ces vaisseaux par les pores du bois : on n'aura pas de peine à se persuader cette pénétration, si l'on considère que le tonnerre fait tourner le vin, & que le cidre se fait mieux & se conserve plus long-temps dans les futailles où il y a eu depuis peu de l'huile d'olive.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'esprit-de-vin, dont nous n'avons pas encore traité, pour ne pas interrompre ce que nous avons à dire sur le vin. Les principes exposés plus haut, semblent suffire pour l'explication des détails où nous ne pouvons entrer sur le vin : nous ajouterons seulement que, si on vouloit reproduire une liqueur fermentée en mêlant tous les principes qu'on en retire, on n'y réussiroit pas ; ce qui prouve que ces principes ont souffert en se séparant, une altération qui ne leur permet pas de se combiner de nouveau.

Esprit-de-vin. Deux sentimens partagent les chymistes sur l'origine de l'esprit-de-vin. Boerhaave croit qu'une portion

déterminée de chaque matiere qui fermente, ne peut donner par la fermentation qu'une certaine quantité d'esprit ardent ; il remarque que le résidu d'une matiere dont on a enlevé l'esprit ardent, quoiqu'il ait conservé beaucoup d'huile, ne peut fermenter une seconde fois, ni donner de nouvel esprit, & qu'on ne peut retirer des esprits ardents du tartre, quoiqu'il renferme beaucoup d'huile inflammable & très-pénétrante. Ces observations sont autant d'inductions contre le sentiment de Becker & de Stahl, qui regardent l'esprit-de-vin comme un produit de la fermentation.

Becker préparoit avec du limon & des charbons un esprit insipide, qui étant mêlé à une certaine proportion d'esprit de vinaigre, se changeoit en esprit ardent. Stahl a regardé l'esprit-de-vin comme un résultat de la fermentation, dans lequel l'eau est intimement mêlée à l'huile par l'intermede d'un sel acide très-subtil. Il se fonde sur ce que les baies de genievre écrasées, dont on a ramolli le tissu muqueux dans une eau chargée de sel commun, étant exposées au feu, donnent assez d'huile ténue, & point d'esprit ardent : au lieu que d'une égale quantité de ces baies qu'on a fait fermenter avec la levure de biere, on ne retire plus, par la distillation, que fort peu d'huile, mais bien une quantité considérable d'esprit : on trouve la même chose dans le moût & dans la farine de froment exposée au feu avant & après la fermentation. Après avoir séparé l'huile des graines aromatiques, on en retire beaucoup moins d'esprit ardent ; la présence de l'acide dans l'esprit-de-vin est démontrée, parce que tous les composés qui ne peuvent tourner à l'acide, ne donnent point d'esprit ardent, & parce que l'esprit-de-vin étant redistillé plusieurs fois sur du sel de tartre, ou des cendres gravelées, le résidu après l'évaporation fournit les mêmes crystaux que le sel de tartre joint à l'esprit volatil de vitriol : crystallisation unique, par laquelle Stahl a déterminé bien plus précisément la nature de ce sel, que les auteurs qui le disent une terre foliée de tartre. Vanhelmont, & Boerhaave après lui, ont retiré le principe

cipe aqueux de l'esprit-de-vin, en le distillant sur du sel de tartre.

Les chymistes modernes ont suivi le sentiment de Stahl sur la mixtion de l'esprit-de-vin, & M. Baron a bien réfuté Cartheuser, qui prétend que l'esprit-de-vin n'est que de l'eau unie au phlogistique, & qu'il ne contient ni huile ni acide.

M. Vogel, *Inst. chym.* p. 267, dit que sans l'autorité de Gmelin, qui le rapporte, il douteroit fort que les Tartares, en Sibérie, retirent un esprit ardent du lait de vache, sans y ajouter de ferment; mais Stahl, *Fund. chem. part. alleman.* p. 288, dit qu'il n'y a point de doute que le lait aigre qui sert à faire le beurre, ne puisse donner un esprit, puisqu'il est d'une nature moyenne entre les substances végétales & animales, & puisqu'il est le seul parmi celles-ci qui subisse la fermentation acéteuse.

On n'a vu encore personne qui pût retirer de l'esprit ardent d'autres substances que de celles qui sont préparées par la nature; mais Stahl remarque que ce n'est point parce que la végétation seule peut produire des concrets qui sont propres à la fermentation spiritueuse, mais seulement parce que leur tissu doit être intimement pénétré d'une huile tenue.

Il est remarquable que le caractère spécifique de l'huile végétale peut se faire appercevoir dans l'esprit ardent; c'est ainsi qu'on retrouve l'odeur de sureau dans l'esprit qu'on retire de ses baies, après les avoir fait fermenter.

Il est très-probable qu'il se forme une grande quantité d'esprit ardent dans les fermentations spiritueuses, d'autant plus qu'il est difficile qu'il se fasse aucune dissolution qui ne soit bientôt suivie d'une nouvelle re-composition; cependant il est vraisemblable qu'il existoit un principe spiritueux dans les raisins, puisqu'on a vu qu'étant pris avec excès, ils causoient une espèce d'ivresse aux personnes d'un tempérament foible.

Il paroît que l'esprit ardent ne doit sa qualité enivrante qu'à ces vapeurs sulfureuses expansibles, dont nous avons beaucoup parlé. Il faut attribuer à la même cause l'assoupissement qui suit l'usage des eaux de Spa, comme l'assurent de Hoers & M. de Leinbourg; c'est aussi ce qui rend la boisson

Tome XXXV.

des eaux acides pernicieuse dans les maladies internes de la tête, comme Wesper l'a observé plus d'une fois. M. le Roi, célèbre professeur de Montpellier, a observé qu'il l'est assez dans la vapeur des puits méphitiques, pour teindre en rouge la teinture de tournesol qu'on y expose. V. MOFFETTES.

Le premier esprit ardent qu'on retire du vin s'appelle eau-de-vie, & ce n'est que par une nouvelle distillation qu'on obtient l'esprit-de-vin pris selon l'acception vulgaire: on retire des lies de vin beaucoup d'esprit-de-vin, dans lequel le principe huileux est plus abondant, suivant la remarque de M. Pott. On peut voir dans la *Chymie allemande* de Stahl un procédé qu'il a imaginé pour faire cette distillation plus avantageusement.

Après qu'on a retiré l'esprit-de-vin, la distillation continuée donne une assez grande quantité de phlegme acide légèrement spiritueux, & laisse une huile épaisse d'une odeur désagréable; on trouve dans le *caput mortuum* brûlé, de l'alkali fixe.

L'esprit-de-vin prend le nom d'alcohol, après avoir été rectifié ou dépouillé de son phlegme par plusieurs distillations: on le regardoit autrefois comme très-pur, lorsqu'il se consumoit entièrement par l'inflammation, sans laisser d'humidité, ou lorsqu'à la fin de sa combustion il mettoit feu à la poudre à canon sur laquelle on l'avoit versé; mais M. Boerhaave a remarqué que la flamme peut chasser, dans ces épreuves, les parcelles d'eau que l'esprit-de-vin renferme; c'est pourquoi il a proposé un moyen beaucoup plus sûr de reconnoître la pureté de l'esprit-de-vin; c'est de le mêler avec le sel de tartre fortement desséché, & de faire chauffer ce mélange, après l'avoir secoué à une chaleur un peu inférieure au degré qui feroit bouillir l'esprit-de-vin. Si l'alkali n'est point humecté par-là, c'est une preuve certaine que l'esprit-de-vin est très-pur. Voyez la *Chymie* de Boerhaave, tome II, page 227.

Non seulement on rectifie l'esprit-de-vin par des distillations répétées, mais encore en le faisant digérer sur de l'alkali bien sec. Il me paroît remarquable que l'esprit-de-vin ainsi alkalisé, a une saveur & une odeur beaucoup plus douce que celui qui est rectifié

Nnn

par la distillation. Cela ne viendrait-il point de ce que les parties huileuses de l'*esprit-de-vin* sont beaucoup plus rapprochées par la première espèce de rectification ? On peut encore rectifier l'*esprit-de-vin*, en le faisant digérer sur du sel marin décrépité & bien sec : on le rend d'abord beaucoup plus pénétrant, en le rectifiant sur de la chaux vive ; mais si l'on répète trop souvent cette dernière rectification, on décompose l'*esprit-de-vin*, & on le réduit en phlegme : on connoît la propriété qu'a la chaux, de décomposer en partie toutes les substances huileuses.

L'*esprit-de-vin* extrait la partie résineuse des végétaux, & donne outre les teintures des résines & des bitumes, diverses teintures métalliques, salines, astringentes, &c. Il est un des excipients les plus usités des préparations pharmaceutiques. V. TEINTURE. Il ne peut dissoudre les graisses, ni les huiles exprimées ; mais il dissout très-bien, sur-tout lorsqu'il est rectifié, les baumes & les huiles essentielles. Cela dépend, suivant M. Macquer, *Mémoires de l'académie des sciences*, 1745, du principe acide qui est surabondant dans les huiles essentielles, & beaucoup plus enveloppé dans les huiles grasses.

La solubilité respective des différentes huiles essentielles dans l'*esprit-de-vin*, dépend de la ténuité des parties intégrantes de ces huiles, comme Hoffmann l'a prouvé dans ses *Observations chimiques*, l. I, obs. 2. Le même auteur a fort bien remarqué que, si l'on distille les dissolutions de ces huiles dans l'*esprit-de-vin*, elles donnent à cet esprit leurs saveurs & leurs odeurs spécifiques ; mais que la meilleure partie de ces huiles reste au fond du vaisseau, & ne peut en être chassée qu'après avoir pris une qualité empyreumatique, ce qui doit s'entendre sur-tout des huiles plus pesantes que l'eau ; par conséquent il y a un désavantage considérable à distiller les espèces aromatiques avec l'*esprit-de-vin*, qui, par sa volatilité, a beaucoup moins de proportion que l'eau avec les huiles. *Idem ibid.* obs. 12.

L'*esprit-de-vin* aiguisé avec le sel ammoniac, ou avec le sel secret de Glauber, peut extraire les sulfures des métaux. Hoffmann assure que l'*esprit-de-vin* digéré &

cobobé sur le précipité du mercure dissous dans l'eau-forte, est un très-bon menstrue de substances métalliques. Suivant les expériences de Stahl & de Pott, on peut avec de l'*esprit-de-vin* extraire la couleur du vitriol de cuivre, de manière que cette couleur ne sauroit être développée même par les esprits volatils.

On peut consulter sur les sels qui se dissolvent en partie dans l'*esprit-de-vin* qu'on a fait bouillir, la dissertation de M. Pott sur la dissolution des corps, *section 10* ; mais M. Pott n'auroit pas dû dire sans restriction, que l'*esprit-de-vin* dissout les différens sels ammoniacaux : car, suivant la remarque d'Hoffmann, *Obs. chym.* l. II, obs. 5, l'*esprit-de-vin* dissout parfaitement les sels neutres formés de l'union du sel volatil ammoniac, avec l'esprit de nitre, ou l'esprit de sel ; mais il ne peut dissoudre le sel qui résulte de la combinaison de ce sel volatil avec l'huile de vitriol.

On dulcifie les esprits acides par l'*esprit-de-vin*, en mêlant ensemble ces liqueurs, qu'on prend très-pures en les faisant digérer à froid pendant un jour ou deux, & en les distillant à un feu doux, & avec précaution.

Le mélange de trois parties d'*esprit-de-vin*, avec une partie d'esprit de vitriol, est un astringent fort employé, qui porte le nom d'*eau de Rabel* ; si l'on fait digérer le mélange de l'acide vitriolique avec un *esprit-de-vin* qui ait été tenu long-temps en digestion sur des substances végétales aromatiques, on a l'*élixir de vitriol de Mynsicht*.

On fait que l'éther vitriolique est un des produits de la distillation du mélange de l'*esprit-de-vin* & de l'acide vitriolique. Il semble que l'éther n'est autre chose que le principe huileux de l'*esprit-de-vin* séparé par l'intermède de l'acide vitriolique. Voyez ÉTHER. D'autres chimistes pensent que l'éther est formé par la combinaison de l'acide vitriolique & de l'*esprit-de-vin*. M. Vogel, *Inst. chem.* § 486, veut prouver ce dernier sentiment, parce que si l'on distille un mélange d'eau & d'éther, on en retire un phlegme acide, & qu'on diminue la quantité de l'éther à mesure qu'on répète cette opération, parce que le mélange d'éther avec l'huile de tartre par défaut,

donne un sel neutre ; enfin , parce qu'on retire de l'éther , joint à l'eau de chaux , une très-petite quantité d'huile , & que le résidu présente une huile de vitriol très-âcre , & une substance qui a l'air gypseux ; mais ces phénomènes peuvent être produits par la décomposition du principe huileux de l'*esprit-de-vin* : on fait que cette décomposition a lieu en partie , quand on déphlegme l'*esprit-de-vin* par la chaux , ou par les alkalis fixes.

Quand on a retiré tout l'éther par l'opération décrite à l'article ETHER , en continuant la distillation , on obtient un phlegme acide & une huile beaucoup plus pesante que l'éther , qu'on appelle *huile douce de vitriol*. Cette huile résulte effectivement de la combinaison de l'acide vitriolique avec l'huile de l'*esprit-de-vin* , qui dulcifie cet acide , & qui acquiert de la pesanteur en s'y unissant : on voit que cette huile a beaucoup de rapport avec la teinture qu'Angelala a nommée *extrait anodin de vitriol*.

Il reste au fond de la cornue une liqueur bitumineuse épaisse , que M. Beaumé a analysée par une très-longue filtration à travers une bouteille de grès moins cuit qu'il ne l'est ordinairement ; seul moyen par lequel il a pu séparer la matière grasse de l'*esprit-de-vin* , tenue en dissolution par une surabondance d'acide vitriolique ; il en a retiré successivement diverses liqueurs , dont l'examen lui a fait voir qu'une partie de l'acide vitriolique est tellement altérée , qu'elle se rapproche beaucoup des acides végétaux , & qu'une autre partie de cet acide se rapproche de la nature de l'acide marin. Le résidu de l'éther après la filtration , étant mêlé avec des alkalis fixes , ou de la lessive de savonniers , donne toujours du bleu de Prusse , qui paroît aussi quand on fait du tartre vitriolé avec le sel de tartre , & avec ce même résidu pris avant la filtration. M. Beaumé a prouvé que cette fécule bleue n'est autre chose que la portion du fer que contient toujours l'acide vitriolique , convertie en bleu de Prusse. Voyez le *Mémoire* de M. Beaumé , dans le troisième tome des *Mémoires étrangers* , approuvés par l'académie des sciences.

À la fin de l'opération de l'éther , il se sublime aussi un corps concret analogue au

soufre , mais qui peut n'être qu'un sel vitriolique sulfureux. M. Pott prétend , *Dissertation. chem.* tom. I , pag. 445 , que le *caput mortuum* , que donne l'opération de l'éther , après qu'on en a dégagé par l'eau un acide vitriolique , ressemble parfaitement au résidu de l'huile de vitriol , traitée avec les huiles. En effet , il est très-vraisemblable qu'à la fin de l'opération de l'éther , les principes même de l'acide vitriolique & de l'huile de l'*esprit-de-vin* , peuvent être décomposés , soit qu'il se sublime en véritable soufre , soit par la seule production de l'acide sulfureux.

On purifie l'éther en y versant un peu d'huile de tartre par défaillance , qui absorbe l'acide sulfureux contenu dans les liqueurs , qu'on retire avec l'éther. Lorsqu'on fait l'éther , suivant le procédé de M. Hellot , avec l'intermède de la terre glaise ordinaire , on ne voit paroître ni le phlegme sulfureux , ni l'huile-douce de vitriol , ni le résidu bitumineux. M. Pott croit avec beaucoup de vraisemblance , que dans le procédé de M. Hellot , la terre bolaire n'est attaquée par l'acide vitriolique , que parce qu'elle s'alkalise. Il a observé que les lotions de cette terre , après qu'elle a servi à l'opération de l'éther , donnent de véritables cristaux d'alun. V. sa *Lithologie* , tome I , page 110.

Il me semble qu'on est d'autant plus fondé à penser que l'éther n'enlève l'or & le mercure de leurs dissolutions , que par son affinité avec l'acide nitreux , depuis que M. Beaumé a fait voir dans sa dissertation sur l'éther , page 143 & suivantes , que l'éther vitriolique se décompose par son mélange avec l'acide nitreux , & forme une espèce de faux éther nitreux. V. sur le véritable éther nitreux , l'article ETHER ; sur l'éther marin , l'article MARIN , sel ; & sur l'éther acéteux , l'article VINAIGRE.

Autres principes des vins. Nous nous sommes assez étendus sur l'acide tartareux , & sur l'esprit inflammable , qui sont les principaux produits de la fermentation vineuse ; mais pour connoître parfaitement la nature du vin , il est à propos d'y considérer encore avec Hoffmann , *Obs. chem.* lib. I , 25 , outre le phlegme , & le principe aérien qui y est contenu , une

substance sulfureuse, & comme visqueuse, qu'on observe sur-tout dans les vins de Frontignan, d'Espagne & de Hongrie. Ce principe huileux est d'autant plus abondant, que les vins sont d'une couleur plus foncée.

Les vins rouges reçoivent leur couleur des enveloppes des grains de raisins, dont l'acide du moût extrait & exalte la partie colorante. Ils doivent leurs qualités astringentes à ces enveloppes, & aux pepins du raisin sur lesquels ils séjournent long-temps.

Les vins rouges distillés & évaporés jusqu'à consistance d'extrait, acquièrent une couleur très-chargée, & une saveur très-astringente, qu'ils peuvent communiquer à une grande quantité d'eau. Quand on verse une suffisante quantité d'huile de tartre par défaillance sur un vin rouge, ou sur son extrait obtenu par l'évaporation, le mélange se trouble, prend une couleur brune, & dépose un sédiment; ce qui prouve que la beauté de sa couleur rouge dépendoit en grande partie de l'acide qui l'exaltoit. De plus, quand on mêle de l'huile de tartre par défaillance avec la partie acide du vin du Rhin qui reste après la distillation & l'évaporation, il se fait une effervescence violente & écumeuse, occasionnée parce que cet extrait renferme beaucoup de soufre & de principe visqueux, que les parties aériennes qui y sont contenues élèvent en bulles pour se dégager.

L'air qu'on voit s'échapper en forme de bulles du vin que l'on tranvase, est contenu en grande quantité dans les vins qui ont fermenté librement; ils donnent à ceux-ci plus de finesse, plus de légèreté, & il les rend plus salubres que ceux dont on a arrêté à dessein la fermentation, en bouchant exactement les vaisseaux qui les renfermoient, quoiqu'ils ne fussent qu'à demi pleins. Il est aisé d'imaginer, après ce que nous avons dit au commencement de cet article, que la fermentation n'est arrêtée alors, que parce que l'air renfermé dans les vaisseaux demi-pleins, perd trop de son élasticité par les vapeurs de la liqueur qui fermente, pour pouvoir en favoriser long-temps la fermentation. Ce qui est encore plus clair, si l'on fait attention à un fait rapporté par Hoffmann, *Diff. de nat. vini*

Rhen. n.º. 28, que le soufre & l'esprit-de-vin ne peuvent s'enflammer dans un air qui séjourne dans un tonneau, où il est corrompu & chargé des exhalaisons d'un vin éventé.

On ne s'attend pas que nous rapportions tous les usages pharmaceutiques du vin & de l'esprit-de-vin; on peut trouver une longue liste de ces usages dans la table des médicamens simples, qui est à la tête de la Pharmacopée de Paris: nous nous arrêterons seulement aux usages diététiques de ces liqueurs.

On peut consulter sur ceux de l'esprit-de-vin, l'article LIQUEURS SPIRITUEUSES, en observant toutefois que dans ces liqueurs, sans compter la correction du sucre, il est à peine par sa dilatation en état d'eau-de-vie: le *kyrsch-wasser* cependant est presque un esprit-de-vin pur. Les liqueurs qu'on appelle *taffia*, *rum*, *rach*, &c. sont des esprits-de-vin; tous les esprits ardens sont les mêmes, lorsqu'ils sont bien dépurés, soit qu'on les retire du vin, du sarment, du sucre, &c. ainsi l'esprit-de-vin est synonyme à esprit ardent.

M. Hales explique la nature pernicieuse des liqueurs fortes distillées, parce qu'il a observé que la viande crue se durcit dans ces liqueurs; effet qu'il attribue à des sels caustiques & malfaisans qui ont une *polarité* particulière. Ne seroit-ce point, pour le dire en passant, à ces parties salines de l'esprit-de-vin, qu'il faudroit attribuer l'augmentation de chaleur indiquée par le thermomètre, qui résulte du mélange de l'eau avec l'esprit-de-vin, suivant les observations de Boerhaave & de Schvenck?

VIN. (*Diète. Matière médicale.*) Hoffmann a donné à la fin de sa dissertation de *præst. vini Rhen. in med.* des détails très-instructifs sur l'utilité du vin dans plusieurs maladies. Il a enseigné même en plus d'un endroit à varier l'espece du vin que l'on prescrit, suivant la nature des maladies qu'on a à traiter.

On fait que le vin étoit la panacée d'Asclépiade, & que cet enthousiaste aussi célèbre qu'ignorant, ordonnoit également l'usage du vin aux frénétiques pour les endormir, & aux léthargiques pour les réveiller. Quelque mépris que mérite Asclépiade, on ne peut qu'approuver un

précepte que Galien nous a conservé de ce médecin, *tomé V, éd. gr. Bas. pag. 323.* C'est de donner du vin pour dissiper les roideurs qui se font sentir après les grandes évacuations. C'étoit dans la même vue qu'Hippocrate conseilloit de boire du vin pur de temps en temps, & même avec quelque excès, pour se remettre d'une grande fatigue.

Dioscoride & Avicenne après Hippocrate, ont dit qu'il étoit utile pour la santé de boire quelquefois jusqu'à s'enivrer; il est assez naturel de penser que, pour affermir sa constitution, on pourroit se permettre, quoique rarement, des excès autant dans le boire que dans le manger, si l'on ne considéroit ces dérèglements que d'un coup d'œil philosophique. La secte rigide des stoïciens regardoit l'ivresse comme nécessaire, pour remédier à l'abattement & aux chagrins, qui sont des maladies de l'ame.

L'usage du vin & des liqueurs spiritueuses est beaucoup plus salutaire dans les climats chauds que dans les pays froids. On a fort bien remarqué à l'article CLIMAT, que les paysans des provinces méridionales, qui sont occupés des travaux les plus pénibles, ne trempent point leurs vins en été, mais seulement en hiver; ce qui est contraire à la théorie reçue, qui prétend que les pertes que le sang fait, doivent être réparées par une boisson aqueuse. Il me semble qu'une théorie mieux fondée démontreroit que c'est à la chaleur du climat & de la saison qu'est due la disposition que les corps & le sang sur-tout ont par leur mixtion même à se putréfier; que la boisson abondante de l'eau ne peut être alors que très-dangereuse, en tant qu'elle favorise la fermentation putride; mais que cette fermentation est puissamment prévenue par l'acide du vin.

Divers auteurs anciens avoient écrit des traités entiers sur l'art de préparer & d'améliorer les vins. Pour ne pas rendre cet article trop long, nous n'avons rien dit des moyens qu'ils employoient; mais on pourra s'en instruire en lisant Columelle, Plin, & les *Geoniques*; on y trouvera des pratiques singulières, propres à fournir des vues utiles, & même à confirmer la théorie de la fermentation vineuse.

VIN, (*Hist. mod.*) suc tiré du raisin après la fermentation. La qualité propre du vin, quand on en use modérément, est de réparer les esprits animaux, de fortifier l'estomac, de purifier le sang, de favoriser la transpiration, & d'aider à toutes les fonctions du corps & de l'esprit; ces effets salutaires se font plus ou moins sentir, selon le caractère propre de chaque vin. La consistance, la couleur, l'odeur, le goût, l'âge, la sève; le pays, l'année, apportent ici des différences notables.

Des qualités des vins en consistance, couleur, odeur, saveur, âge, sève. 1°. Quant à la consistance, le vin est ou gros ou délicat, ou entre les deux; le gros vin contient peu de phlegme, & beaucoup de soufre grossier, de terre & de sel fixe; en sorte que les principes qui le composent, sont portés avec moins de facilité au cerveau, & s'en dégagent avec plus de peine, quand ils y sont parvenus. Cette sorte de vin convient à ceux qui suent facilement, ou qui font un grand exercice; à ceux que le jeûne épuise, & qui ont peine à supporter l'abstinence.

Le vin délicat renferme beaucoup de phlegme, peu de soufre, & quelques sels volatils; ce qui le rend moins nourrissant, mais plus capable de délayer les sucs, de se distribuer aux différentes parties du corps, & d'exciter les évacuations nécessaires; c'est pourquoi il est propre aux convalescens, & à ceux dont les viscères sont embarrassés par des obstructions, pourvu toutefois que ce vin n'ait pas trop de pointe, comme il arrive à quelques-uns.

Le vin qui tient le milieu entre le gros & le délicat, n'est ni trop nourrissant, ni trop diurétique, & il convient à un très-grand nombre de personnes.

2°. Quant à la couleur, le vin est ou blanc ou rouge, & le rouge est ou paillet ou couvert.

Les vins blancs contiennent un tartre plus fin; les rouges en ont un plus grossier; les premiers sont plus actifs; les seconds le sont moins; & nourrissent davantage: en un mot, les vins blancs picotent plus que les autres; ce qui est cause qu'ils poussent par les urines; mais ils peuvent à la longue incommoder l'estomac & les intestins.

tins , en les dépouillant trop de leur enduit.

Il y a des *vins* rouges qui tirent sur le noir ; ceux-là renferment plus de tartre que d'esprit ; ils sont astringens & plus capables de resserrer que d'ouvrir ; le *vin* paillet ou claret , tient beaucoup du *vin* blanc ; mais il est moins fumeux & plus stomacal.

3°. A l'égard de l'odeur , les *vins* qui en ont une agréable , qui est ce qu'on appelle *sentir la framboise* , sont plus spiritueux que les autres ; ils réparent plus promptement les forces , & contribuent plus efficacement à la digestion : aussi conviennent-ils mieux aux vieillards. Il y a des *vins* qui ont une odeur de fût ; d'autres qui sentent le poussé ; d'autres le bas , tous *vins* malfaisans.

4°. Pour ce qui est de la faveur , les uns sont doux , les autres austeres , les autres participent de l'un & de l'autre ; il y en a enfin qui sont acides , d'autres qui sont âcres.

Les *vins* doux sont tels , parce que dans le temps qu'ils ont fermenté , leurs parties sulfureuses ont été moins subtilisées par l'action des sels ; en sorte que ces sulfures grossiers embarrassant les pointes de ces mêmes sels , les empêchent de piquer fortement la langue ; c'est pourquoi les *vins* doux causent moins d'irritation , & conviennent par conséquent à ceux qui sont sujets à tousser , ou qui ont des chaleurs de reins. Ils nourrissent beaucoup ; ils humectent , & ils lâchent ; mais il en faut boire peu ; sans quoi ils sont des obstructions par leurs parties grossières ; le *vin* bourru surtout est de cette nature. Ces sortes de *vins* au reste n'enivrent guere ; ce qui vient de ce que les esprits en sont trop concentrés ; mais il y en a qui avec cette douceur , autrement appelée *liqueur du vin* , ont beaucoup de piquant ; & ceux-là sont plus apéritifs , parce que leurs sulfures ont été plus coupés , & plus divisés par les pointes des sels.

Les *vins* rudes & austeres ont des sels grossiers , plus capables d'embarrasser les parties où ils sont portés , que de les pénétrer ; ce qui est cause qu'ils sont fort astringens , & qu'ils resserrent l'estomac & les intestins. Ces *vins* nourrissent peu , & n'at-

taquent guere la tête ; mais comme ils sont extrêmement styptiques , il y a peu de constitutions auxquelles ils conviennent.

Les *vins* qui tiennent le milieu entre le doux & l'austere , sont les plus agréables , & en même temps les plus sains ; ils fortifient l'estomac & se distribuent aisément.

Il y a des *vins* qui n'ont que du piquant , & dont ce piquant tire sur l'amertume ; ceux là sont à craindre aux bilieux , & à tous les tempéramens secs.

5°. Par rapport à l'âge , le *vin* est vieux ou nouveau , ou de moyen âge. Le nouveau parmi nous , est celui qui n'a pas encore passé deux ou trois mois ; le vieux , celui qui a passé un an ; & le *vin* de moyen âge , celui qui ayant passé le quatrieme mois , n'a pas encore atteint la fin de l'année.

Le *vin* nouveau est de deux sortes , ou tout nouvellement fait , ou fait depuis un mois ou deux. Le premier étant encore verd , & se digérant à peine , produit des diarrhées & quelquefois des vomissemens , & peut donner lieu à la génération de la pierre ; le second a les qualités du premier dans un moindre degré.

Les *vins* de moyen âge , c'est-à-dire , qui ayant plus de quatre mois , n'ont pas encore un an , sont bons , parce que leurs principes ont eu assez de temps pour se mêler intimement les uns avec les autres ; & n'en ont pas eu assez pour se désunir ; c'est en cela que consiste leur point de maturité.

Le *vin* vieux qui avance dans la deuxième année , commence à dégénérer : plus il vieillit alors , & plus généralement il perd de sa bonté. Celui d'un an , autrement dit d'une feuille , est encore dans sa vigueur ; mais les *vins* de quatre & cinq feuilles , que quelques personnes vantent tant , sont des *vins* usés , dont les uns sont insipides , les autres amers , ou aigrés : ce qui dépend de la qualité qu'ils avoient auparavant ; car les *vins* forts deviennent amers en vieillissant , & les foibles s'aigrissent.

Chez les anciens , un *vin* passoit pour nouveau les cinq premières années ; il étoit de moyen âge les cinq autres , & on ne le regardoit comme vieux , que lorsqu'il avoit dix ans ; encore s'en buvoit-il qui ne commençoit à être de moyen âge qu'à quinze ans. Quelques auteurs sont même mention

de *vins* qui avoient cent & deux cents feuilles. Mais il faut remarquer que les anciens, pour conserver leurs *vins* si longtemps, les faisoient épaisir jusqu'à consistance de miel, quelquefois même jusqu'à leur laisser prendre une telle dureté, en les exposant à la fumée dans des outres ou peaux de boucs, qu'on étoit obligé, pour se servir de ces *vins*, de les raper avec un couteau. Souvent aussi, par une certaine façon qu'on leur donnoit pour les empêcher de se gâter, quand ils étoient encore assez clairs, on les laissoit s'épaissir d'eux-mêmes avec le temps. Tous ces *vins* épais contractoient dans la suite une amertume insupportable; mais comme en s'épaississant ils se réduisoient à une fort petite quantité, & qu'en même temps ils étoient si forts qu'on s'en servoit pour donner du goût aux autres, ils se vendoient extrêmement cher. Leur amertume & leur épaisseur étoient cause qu'il falloit employer beaucoup d'eau, tant pour les délayer que pour rendre leur goût supportable.

Il est facile de juger qu'une once de ces *vins* délayée dans une pinte d'eau y conservoit encore de sa vertu; aussi y en avoit-il dans lesquels il falloit mettre vingt parties d'eau sur une de *vin*.

6°. Quant à la sève qui est ce qui fait la force du *vin*, on distingue le *vin* en vineux & en aqueux. Le premier est celui qui porte bien de l'eau, & le second celui qu'un peu d'eau affoiblit. Le *vin* vineux nourrit davantage; l'aqueux nourrit moins. Le premier est sujet à troubler la tête; le second est plus ami du cerveau, & convient mieux aux gens de lettres.

A l'égard du pays, nous avons les *vins* de Grece, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & de France.

Des vins de Grece, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & de France. Les *vins* de Crete & de Chypre sont les deux *vins* de Grece le plus généralement estimés.

Le meilleur *vin* d'Italie est celui qui croît au pié du mont Vésuve, & qui est vulgairement appelé *lacryma Christi*. Il est d'un rouge vif, d'une odeur agréable, d'une saveur un peu douce, & il passe aisément par les urines.

Un des plus renommés après celui-là,

est le *vin* d'Albano: il y en a de rouge & de blanc. Ils conviennent l'un & l'autre aux sains & aux infirmes; ils facilitent la respiration, & excitent les urines.

Le *vin* de Monte-Fiascone ne cede point à celui d'Albano pour l'excellence du goût.

Le *vin* de Vicence, capitale d'un petit pays appelé le *Vicentin* dans l'état de Venise, est un *vin* innocent, dont les gouteux boivent sans en ressentir aucune incommodité.

Les *vins* de Rhétie, qui croissent dans la Valteline, sont riches & délicieux; ils sont rouges comme du sang, doux, & laissent un goût quelque peu austère sur la langue.

Les *vins* qu'on nous envoie d'Espagne, sont non seulement différens des autres par la qualité qu'ils tiennent du climat, mais encore par la manière dont on les fait; car on met bouillir sur un peu de feu le suc des raisins dès qu'il a été tiré, puis on le verse dans des tonneaux, où on le laisse fermenter; mais comme il a été dépouillé par le feu d'une partie considérable de son phlegme, ce qui a empêché les sels de se développer assez par la fermentation, pour pouvoir diviser exactement les parties sulfureuses, il arrive que les souffres n'en sont qu'à demi raréfiés, & qu'embarrassant les pointes des sels, ils ne leur laissent que la liberté de chatouiller doucement la langue: ce qui est cause que ces fortes de *vins* ont une consistance de sirop & un goût fort doux; mais l'usage fréquent en est dangereux. Ces *vins* ne se doivent boire qu'en passant & en fort petite quantité, seulement pour remédier à certaines indispositions d'estomac, que l'usage commun des *vins* ordinaires est quelquefois incapable de corriger.

On compte entre les excellens *vins* d'Espagne, le *vin* de Canarie, qui croît aux environs de Palma. Le *vin* de Malvoisie est fait avec de gros raisins ronds, & se conserve si long-temps, qu'on peut le transporter dans toutes les parties du monde. Le *vin* de Malaga est beaucoup plus gras que celui de Canarie. Le *vin* d'Alicante, dans le royaume de Valence, est rouge, épais, agréable au goût, & fortifie l'estomac. Celui auquel on donne communément

le nom de *tinto*, ou de *vin couvert*, ne diffère en rien du précédent.

L'Allemagne n'est pas également fertile en bons *vins*, il n'y a que la partie méridionale ; & l'on voit même , en consultant la carte , que toutes les régions situées à plus de 51 degrés d'élevation du pôle , sont stériles en bons *vins* , parce que dans les pays voisins du septentrion , l'air est moins subtil , la terre moins remplie de soufre , & le soleil trop foible.

Entre les *vins* d'Allemagne , ceux du Rhin & de la Moselle tiennent le premier rang. Ils renferment un soufre très-fin , & un acide très-délié , beaucoup d'esprit éthéré , une suffisante quantité de phlegme , & très-peu de terre : ce qui les rend sains & diurétiques.

On dira peut-être qu'ils contiennent beaucoup d'acide tartareux , comme on le reconnoît par la distillation , & que par conséquent ils doivent être ennemis des nerfs ; mais il faut remarquer que l'acide du *vin* du Rhin n'est point un acide grossier , un acide fixe & corrosif , mais un acide de toute une autre nature par le mélange d'un soufre subtil qui le corrige ; car il n'y a rien qui adoucisse & qui modifie plus les acides que le soufre. D'ailleurs , s'il y a de l'acide dans le *vin* du Rhin , cet acide même en fait le mérite ; car il sert à en briser les soufres , qui sans cela se porteroient avec trop de violence dans le sang , & pourroient troubler les fonctions. Les *vins* de Hongrie contiennent , au lieu d'acide tartareux , des parties extrêmement subtiles & spiritueuses , qui sont propres à rétablir les forces , & à détruire les humeurs crues du corps : ce sont des *vins* singulièrement estimés.

Les principaux *vins* de France sont ceux d'Orléans , de Bourgogne , de Gascogne , de Languedoc , de Provence , d'Anjou , de Poitou , de Champagne , &c.

Les *vins* d'Orléans sont vineux & agréables ; ils n'ont ni trop ni trop peu de corps ; ils fortifient l'estomac ; mais ils portent à la tête , & ils enivrent aisément. Pour les boire bons , il faut qu'ils soient dans leur seconde année.

Les *vins* de Bourgogne sont la plupart un peu gros , mais excellens. Ils ont , pendant les premiers mois , quelque chose de

rude , que le temps corrige bientôt. Ils sont nourrissans ; ils fortifient l'estomac , & portent peu à la tête.

Les *vins* de Gascogne sont gros & couverts , peu astringens néanmoins. Ils ont du feu sans porter à la tête , comme les *vins* d'Orléans. Ceux de Grave qui croissent auprès de Bordeaux , & qu'on nomme ainsi à cause du gravier de leur terroir , sont fort estimés , quoiqu'ils aient un goût un peu dur. Le *vin* rouge de Bordeaux est austère ; il fortifie le ton de l'estomac ; il ne trouble ni la tête ni les opérations de l'esprit ; il souffre les trajets de mer , & se bonifie par le transport ; c'est peut-être le *vin* de l'Europe le plus salutaire.

Les *vins* d'Anjou sont blancs , doux & fort vineux. Ils se gardent assez long-temps , & sont meilleurs un peu vieux.

Les *vins* de Champagne sont très-déliés : ce qui cause qu'ils ne portent presque point d'eau , & nourrissent peu. Ils exhalent une odeur subtile qui réjouit le cerveau. Leur goût tient le milieu entre le doux & l'austère. Ils montent aisément à la tête , & passent facilement par les urines. Ceux de la côte d'Al sont les plus excellens.

Les *vins* de Poitou ont de la réputation par le rapport qu'ils ont avec les *vins* du Rhin ; mais ils sont plus crus.

Les *vins* de Paris sont blancs , rouges , gris , paillets , foibles & portant peu l'eau.

Les *vins* de Roanne flattent le goût ; ils croissent sur des côteaux , dont la plupart regardent ou l'orient ou le midi : ce qui ne peut que les rendre excellens.

Les *vins* de Lyon qui croissent le long du Rhône , connus sous le nom de *vins de rivage* , sont vigoureux & exquis. Ceux de Condrieu sur-tout sont loués pour leur bonté.

Les *vins* de Frontignan , de la Ciutat , de Cantepedrix , de Rivesalte , sont comparables aux *vins* de Saint-Laurent & de Canarie. Ils ne conviennent point pour l'usage ordinaire , & ils ne sont bons que lorsqu'il s'agit de fortifier un estomac trop froid , ou de dissiper quelque colique causée par des matieres crues & indigestes. On en use aussi par régal , comme on use des *vins* d'Espagne.

Ces vins contiennent une grande quantité de sels, beaucoup de soufre & peu de phlegme : ce qui vient de la façon qu'on donne au raisin dont on les fait. On en tord la grappe avant de la cueillir, & on la laisse ainsi quelque temps se cuire à l'ardeur du soleil, qui enlève une bonne partie de l'humidité ; en sorte que leur suc trop dépouillé de son phlegme ne peut ensuite fermenter entièrement ; d'où il arrive qu'il retient une douceur & une épaisseur à peu-près semblables à celles des vins d'Espagne.

Pour ce qui est de l'année, il faut y avoir beaucoup d'égard, si l'on veut juger sainement de la qualité d'un vin. Celui de Beaune, par exemple, demande une saison tempérée, & celui de Champagne veut une saison bien chaude. Le premier est sujet à s'engraisser quand les chaleurs ont été grandes, & le second demeure verd après un été médiocre ; il en est de même des autres vins : mais le détail en seroit inutile.

Des principes des vins. Les vins diffèrent les uns des autres par rapport au goût, à l'odeur & aux autres vertus, selon la proportion & le mélange des élémens qui les constituent. Ceux qui contiennent une grande quantité d'esprit inflammable, enivrent & échauffent ; mais ceux en qui les parties phlegmatiques ou tartareuses aigrettes dominant, sont laxatifs & diurétiques, & n'affectent pas aisément la tête. Les vins qui contiennent une grande quantité de substance oléagineuse & sulfureuse, comme sont tous les vins vieux, sont d'un jaune extrêmement foncé, d'un goût & d'une odeur forte ; & comme ils ne transpirent pas aisément, ils restent long-temps dans le corps & le dessèchent.

On trouve encore dans les vins qui n'ont pas suffisamment fermenté, sur-tout dans ceux de Frontignan, de Canarie & de Hongrie, un autre élément ou principe essentiel ; savoir, une substance douce, oléagineuse, tempérée & visqueuse, qui les rend non seulement agréables au goût, mais encore nutritifs & adoucissans.

Il y a des vins qui contiennent un soufre doux & subtil, au lieu que les autres n'ont qu'un soufre grossier moins agréable au goût. Les vins de Hongrie, par exemple,

Tome XXXV.

& du Rhin contiennent un esprit beaucoup plus agréable, & un soufre plus doux & plus subtil que ceux de France ; delà vient que l'odeur seule du vin du Rhin, lorsqu'il est vieux & de bonne qualité, ranime les esprits.

Le principe tartareux varie aussi, selon les vins : les uns, comme ceux de Provence, contiennent une grande quantité de tartre grossier, & les autres, comme celui du Rhin, un tartre plus délié ; quelques-uns, comme ceux de Marseille, contiennent un tartre nitreux légèrement amer : ce qui les rend laxatifs & diurétiques.

La couleur des vins dépend du principe oléagineux & sulfureux qui se résout & se mêle intimement avec leurs parties, à l'aide du mouvement fermentatif intestinal ; d'où il suit qu'elle doit être d'autant plus foncée, que le vin contient une plus grande quantité d'huile.

Tous les vins rouges en général ont un goût & une vertu astringente, non seulement à cause qu'on les laisse long-temps infuser avec les pellicules rouges du raisin, mais encore avec leurs pepins, dont le goût est manifestement astringent ; aussi extraient-ils le principe astringent de ces deux substances pour se l'approprier.

Du climat, du sol & autres causes qui contribuent à la bonté des vins. Les pays situés entre le 40 & le 50e. degré de latitude, comme la Hongrie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France, une grande partie de l'Allemagne, l'Autriche, la Transylvanie, & une grande partie de la Grece, produisent les meilleurs vins, parce que ces régions sont beaucoup plus exposées au soleil que les autres.

L'expérience prouve encore que les vins qui croissent sur des montagnes situées sur les bords des rivières, sont les meilleurs ; car la bonté des vins ne dépend pas seulement de l'influence du soleil, mais aussi de la nourriture que les raisins reçoivent. Or, comme les montagnes sont exposées à la rosée, qui est beaucoup plus abondante aux environs des rivières que par-tout ailleurs, & que celle-ci renferme un eau subtile & un principe éthéré, il n'est pas étonnant qu'elle fournisse une nourriture convenable pour les vignes. Les vignes ont encore

Ooo

besoin de pluie ; car les rosées ne suffisent pas pour les nourrir.

La nature du terroir contribue beaucoup à la bonté du *vin* ; l'on observe que les meilleurs ne croissent point dans les terres grasses, argilleuses, grossières & noïrâtres, mais dans celles qui abondent en pierres, en sable, en craie ; car ces dernières, quoique stériles en apparence, conservent long-temps la chaleur du soleil, qui échauffe les racines des vignes, & donne moyen à la nourriture de se distribuer dans toutes les parties de la plante.

Ajoutez à cela que les eaux qui circulent dans ces sortes de terrains, s'atténuent, se filtrent, & se débarrassent de leurs parties les plus grossières, au moyen de quoi le suc nourricier de la plante devient plus pur.

On ne doit donc pas douter que la nature du sol ne contribue infiniment à varier les goûts du *vin*, & à lui donner une qualité bonne ou malfaisante, puisque des cantons situés sur la même montagne, également exposés au soleil, & qui portent des vignes de même espèce, produisent des *vins* tout-à-fait différens par rapport à la salubrité, au goût & à la qualité. La salubrité des *vins* de Tokai & de Hongrie dépend de la subtilité de la nourriture que les vignes reçoivent, aussi bien que du principe aérien & éthéré qui se mêle avec leur suc.

Des effets du vin pris immodérément & modérément. Tout *vin* est composé de sel, de soufre, d'esprit inflammable, d'eau, de terre, & ce n'est qu'aux diverses proportions & aux divers mélanges de ces principes, qu'il faut attribuer les différentes qualités des *vins*. Ceux de ces principes qui dominent le plus dans tous les *vins*, sont le sel & l'esprit ; l'esprit qui est le principe le plus actif, fait la principale vertu des *vins* : c'est ce qui les rend capables de donner de la vigueur, d'aider à la digestion, de réjouir le cerveau, de ranimer les sucs ; mais comme le propre de cet esprit est de se raréfier dans les différentes parties où il se porte, & d'y faire raréfier les liquors qu'il y trouve, il arrive que lorsqu'il est en trop grande abondance, il dilate les parties outre mesure :

ce qui fait qu'elles n'agissent plus avec la même aisance qu'auparavant ; en sorte que l'équilibre qui regne entre les solides & les fluides, doit se déranger ; c'est ce qu'on voit arriver à ceux qui boivent trop de *vin* ; leur tête appesantie, leurs yeux troubles, leurs jambes chancelantes, leur délire ne prouvent que trop ce désordre ; mais sans boire de *vin* jusqu'à s'exposer à ces accidens, il arrive toujours, lorsqu'on en boit beaucoup, que les membranes & les conduits du cerveau plus tendus qu'ils ne doivent être, tombent enfin par cet effort réitéré, dans un relâchement qui ne leur permet plus de reprendre d'eux-mêmes leur première action : ce qui doit nécessairement interrompre les sécrétions, & porter beaucoup de dommage au corps & à l'esprit. Mais le *vin* pris avec modération est une boisson très-convenable à l'homme fait. Il aide à la digestion des alimens, répare la dissipation des esprits, résout les humeurs pituitaires, ouvre les passages des urines, corrige la bile, augmente la transpiration & la chaleur naturelle, trop languissante.

Le grand froid gele les vins. Tout le monde sait qu'il n'y a point de *vin* qui ne gele par l'âpreté du froid. Sans parler de l'année 1709, dont quelques personnes peuvent encore se souvenir, l'histoire des temps antérieurs nous en fournit bien d'autres exemples.

En 1543, Charles V voulant reprendre Luxembourg que François I lui avoit enlevé, le fit assiéger dans le fort de l'hiver, qui étoit, dit Martin du Bellay, lib. X, fol. 478, le plus extrême qu'il fût vingt ans au précédent. Le roi ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conquête, dépêcha le prince de Melphes pour aller lever le siege. Les gelées, ajoute-t-il, furent si fortes tout le voyage, qu'on départoit le *vin* de munition à coups de coignée, & se débitoit au poids, puis les soldats le portoit dans des paniers.

Philippe de Comines, l. II, c. 14, parlant d'un pareil froid arrivé de son temps, en 1469, dans le pays de Liege, dit expressément, que par trois jours fut départi le *vin*, qu'on donnoit chez le duc pour les gens de bien qui en demandoient, à coups

de coignée, car il étoit gelé dedans les pipes, & falloit rompre le glaçon qui étoit entier, & en faire des pièces que les gens mettoient en un chapeau ou en un panier, ainfi qu'ils vouloient.

Ovide parle d'un semblable événement de son temps; voici ses termes:

*Nudaque consistunt formam servantia testa
Vina, nec hausta meri, sed data frustra bibunt.*
Trist. l. III, eleg. 10, v. 23.

Le vin glacé retient la forme du tonneau, & ne se boit pas liquide, mais distribué en morceaux.

On ne favoit pas alors qu'un jour la chymie tenteroit de perfectionner les vins par le moyen de la gelée; c'est une expérience très-curieuse, imaginée par Stahl, & sur laquelle voyez VIN, chymie. Le chevalier DE JAUCOURT.

VIN (Chymie.). Méthode pour faire des vins artificiels. La chymie enseigne l'art de changer en vin le suc naturel des végétaux.

Prenez une centaine de grappes de raisins de Malaga non écrasés, avec environ vingt-huit pintes d'eau de source froide; mettez le tout dans un vaisseau de bois, ou dans un tonneau à moitié couvert, placé dans un lieu chaud, afin que ce qu'il contient puisse y fermenter pendant quelques semaines. Après quoi vous trouverez que l'eau qui aura pénétré à travers la peau des raisins, aura dissous leur substance intérieure, douce & sucrée, & s'en sera chargée comme un menstrue; vous verrez aussi un mouvement intérieur dans les parties de la liqueur, qui se manifestera par un nombre infini de petites bulles qui s'élèveront à la surface avec un sifflement considérable. Quand la fermentation sera finie, cette liqueur deviendra du vin effectif, dont on pourra juger aisément par son goût, son odeur & ses effets. Elle déposera au fond du tonneau une grande quantité de sédiment grossier & terrestre, connu sous le nom de lie, différent de l'enveloppe ou de la peau, & des sables qui se trouvent autour des raisins.

Cette expérience est universelle, & indique la méthode générale pour faire,

par la fermentation, des vins de toute espece, & toutes les autres liqueurs ou boissons spiritueuses.

En effet, avec un léger changement dans les circonstances, on peut l'appliquer à la brasserie de la biere faite avec le malt; à l'hydromel fait avec le miel; au cidre & au poiré qu'on fait avec des pommes & des poires.

On fait aussi de la même maniere, des vins qu'on appelle artificiels, avec des cerises, des groseilles, des raisins de Corinthe, des baies de sureau, des mûres sauvages, des oranges, & plusieurs autres fruits; des suc de certains arbres, comme le bouleau, l'érable, le sycomore, &c. & de meilleur encore, du jus de canne de sucre, de son sirop, ou du sucre même avec de l'eau. Tous les suc de ces végétaux, après avoir bien fermenté, fournissent, conformément à leurs différentes natures, du vin aussi pur que les grappes les plus abondantes des meilleurs vignobles.

Pour former de ces différens suc un vin parfait, la regle est de les faire évaporer, s'ils sont naturellement trop clairs & trop légers, jusqu'à ce qu'ils deviennent semblables au suc des raisins; on peut faire cette expérience très-aisément, par le moyen du pese-liqueur ordinaire. Cet instrument montre évidemment la force de la dissolution; car en général, tout suc ou dissolution végétale est regardée comme suffisamment chargée pour faire un vin très-fort quand elle soutient un œuf frais à sa surface.

La chymie nous enseigne à imiter les marchands de vin, en ôtant au suc du raisin presque toute sa douceur, ou son acidité, pour rendre les vins d'une meilleure qualité; ceux même de Canarie, des montagnes d'Andalousie ou d'Oporto: on falsifie souvent ces vins dans le transport, quoique la base de tous soit le suc du raisin.

Ce suc examiné & considéré chymiquement, n'est cependant autre chose qu'une grande quantité de suc réel, dissous dans l'eau avec un certain montant propre au suc du raisin, conformément à la nature du vin. Cette observation nous sert

à établir comme un axiome , & le résultat d'un examen exact & suivi , qu'une substance sucrée est la base de tous les vins ; car le sucre n'est pas particulier à la canne de sucre , puisqu'on en retire aussi du raisin : on en trouve même souvent des grains assez gros dans les raisins secs , particulièrement dans ceux de Malaga lorsqu'ils ont été quelque temps enfermés , & pressés les uns contre les autres ; on y trouve aussi du sucre candi , une efflorescence sucrée , & des grains de sucre effectifs.

On fait en France une confiture connue sous le nom de *raisiné* , en évaporant simplement le suc du raisin , jusqu'à ce qu'il soit capable de se coaguler par le froid ; & lorsqu'il est dans cet état , on en use comme d'un sucre mollasse. Il en est de même du malt , ou moût de bière , qu'on peut employer de la même façon , ainsi que les sucres doux de tous les végétaux qui fournissent du vin par la fermentation.

Nous pouvons tirer de ces expériences , des règles pour obtenir la matière essentielle des vins sous une forme concrète , soit en la faisant bouillir , soit par quelque autre moyen , de manière qu'on la conserve sans qu'elle s'aigrisse , pendant plusieurs années. De cette façon l'on pourroit faire des vins , des vinaigres & des eaux-de-vie de toute espèce , même dans les pays où l'on ne cultive point de vignes. Cette découverte nous éclaire aussi sur la nature réelle & les usages de la fermentation spiritueuse & acide.

Pour confirmer encore davantage cette découverte , prenez 250 livres de sucre royal ; mettez-les dans une cuve tenant deux muids ; remplissez-la d'eau de source , jusqu'à seize pintes ou environ du bord ; mettez-la ensuite dans un lieu chaud , ou dans un cellier ; ajoutez-y 3 ou 4 livres de levure de bière fraîche , faites sans houblon , ou plutôt d'écume de vin nouveau : la liqueur en peu de mois fermentera , & produira de fort bon vin sans couleur & sans odeur ; mais susceptible de prendre l'une ou l'autre , telle qu'on voudra la lui donner. Par exemple , avec la teinture de tournesol on en fera du vin rouge , &

avec un peu d'huile essentielle on lui donnera l'odeur qu'on jugera à propos. Cette expérience a été tentée avec succès , & peut servir de méthode pour faire des vins dans les colonies de l'Amérique , & par-tout ailleurs où il croît beaucoup de sucre. Ces vins pourroient le disputer en bonté aux vins de France , d'Italie , & d'Espagne , si la nature de la fermentation étoit parfaitement connue ; on pourroit même abrégier ce procédé avec le temps , & l'on en retireroit encore d'autres avantages.

L'usage de cette expérience peut devenir utile au commerce , & aux besoins ordinaires de la vie. Elle nous apprend d'abord que la substance qui fermente dans chaque matière susceptible de fermentation , est très-peu de chose en comparaison de la quantité de vin qu'elle fournit. Nous voyons , par exemple , que quatre livres de raisins peuvent être délayés dans huit pintes d'eau , y fermenter , & faire encore un vin assez fort. Cependant les raisins eux-mêmes contiennent une grande quantité d'eau , outre leur substance sucrée ; cette substance devient du sucre effectif , lorsqu'elle est réduite sous une forme sèche. Si l'on veut connoître exactement la nature , les usages & les moyens de perfectionner la fermentation spiritueuse & acide , on ne sauroit mieux faire que de choisir le sucre pour la matière de ses expériences. Son analyse démontre évidemment les principes essentiels à cette opération. Ces principes paroissent être un sel acide , une huile & de la terre , unis si intimement ensemble , qu'ils ne sont capables de se dissoudre parfaitement que dans l'eau.

Recomposition du vin. Comme on peut recomposer le vinaigre avec son résidu , on peut pareillement faire la recomposition du vin après qu'il a perdu son esprit par la dissolution. On exécute l'une & l'autre recomposition par le moyen d'un nouveau bouillonnement , ou d'une légère fermentation. Si l'opération dans ces deux cas , est faite par un artiste habile , la recomposition doit être exacte. Pour la bien faire dans l'une ou l'autre de ces circonstances , il faut avoir soin d'employer une substance intermédiaire qui leur soit

propre, c'est-à-dire, que cette substance doit être susceptible de fermentation, ou même dans un état de fermentation actuelle. Par exemple, un peu de *vin* nouveau, du sucre, le jus des grappes de raisins, &c. parce que ces matières venant à travailler dans la liqueur, saisissent les parties aqueuses, spiritueuses & salines, de manière à les mêler ensemble, selon l'ordre ou l'arrangement qui leur convient : c'est de ces circonstances que dépend la perfection des *vins* & vinaigres. On n'a pas encore examiné jusqu'ici avec assez de soin jusqu'où pouvoit s'étendre cette méthode de recomposition.

Procédé pour réduire les suc des végétaux dans un état propre à fournir du vin. Passons à la méthode de réduire les suc des végétaux dans un état propre à fournir du *vin*, du vinaigre, de l'eau-de-vie ; à faire du moût ou du *vin* doux, aussi bon que le naturel, capable de fermenter à volonté, de bouillir, & de se clarifier de manière à pouvoir en faire du *vin*, du vinaigre & des esprits inflammables.

Prenez trois livres de sucre blanc en pain, bien épuré de son sirop ; faites-les fondre dans trois pintes d'eau pure ; ajoutez-y ensuite, lorsqu'elle bouillira, une demi-once de bon tartre de *vin* du Rhin pulvérisé : il s'y dissoudra bientôt avec une effervescence marquée, & communiquera à la liqueur une acidité agréable : ôtez pour lors de dessus le feu le vaisseau qui la contiendra, & laissez-la refroidir. Vous aurez par ce procédé un moût qui à tous égards sera parfaitement semblable au suc naturel & doux d'un raisin blanc qui n'auroit point d'odeur. Après que ce suc a été bien purifié & soutiré plusieurs fois de son sédiment, si l'on falsifioit ce moût artificiel, c'est-à-dire, qu'on le mutât ou qu'on le fumât avec du sucre brûlant, il seroit un moût parfait, auquel l'artiste pourroit donner l'odeur & le goût qu'il voudroit.

Cette expérience est si importante, qu'elle mériteroit presque un traité exprès pour expliquer les usages auxquels elle peut être propre. Elle fournit un grand nombre d'instructions pour perfectionner l'art de faire l'hydromel, le moût, le

vin, le vinaigre & les esprits inflammables. Elle nous en donne aussi de très-utiles pour connoître la nature des suc doux & aigres des végétaux, & la façon de les imiter par le moyen de l'art.

Cette expérience fut d'abord faite d'après l'analyse du suc du raisin avant qu'il eût fermenté. Ce suc ne paroît aux sens qu'une substance sucrée, dissoute dans l'eau avec l'addition d'un acide tartareux. Cette observation est pleinement confirmée par l'examen que la chimie en a fait. Il étoit donc fort aisé de concevoir que, si le tartre qui est le sel naturel du *vin*, ou de tout autre suc doux tiré des végétaux, après qu'ils ont subi la fermentation, pouvoit être dissous par le moyen de l'art dans un mélange convenable d'eau & de sucre, ce composé auroit une parfaite ressemblance avec le *vin* ordinaire. Dans l'essai qu'on en fit, on trouva que le tartre pouvoit se dissoudre de manière à communiquer au sucre une acidité agréable, & à imiter dans un grand degré de perfection le suc doux & naturel des végétaux, sans avoir à la vérité leur odeur particulière. L'expérience qu'on en a faite sert par conséquent à nous faire découvrir en quoi consistent la nature, l'usage & la perfection de l'art de faire des liqueurs douces.

Par une liqueur douce nous entendons un sel végétal quelconque, soit qu'on l'ait obtenu par le moyen du sucre ou du raisin, soit qu'on l'ait retiré de quelqu'un de nos fruits, ou de quelque fruit étranger. On ajoute ce suc aux *vins*, à dessein de les rendre meilleurs. Nous voyons par cette définition, que l'art de faire ces liqueurs pourroit acquérir un grand degré de perfection, en faisant usage de sucre bien épuré, parce que c'est une substance douce extrêmement saine. Cette méthode seroit préférable à ces mélanges sans nombre de miel, de raisin, de sirop, de cidre, &c. dont les distillateurs fournissent les marchands de *vin* pour augmenter ou perfectionner leurs *vins*. En effet, en mettant du sucre purifié dans du *vin* foible, il le fait fermenter de nouveau, le rend meilleur, & lui donne le degré convenable de force & d'esprits. Si le *vin*

qu'on veut perfectionner d'après cette méthode, est naturellement piquant, il ne faut point ajouter de tartre au sucre; il n'est à propos de se servir de tartre que lorsque le *vin* est trop doux ou trop fade.

L'expérience présente n'est pas moins utile pour perfectionner l'art du moût. Nous désirerions donc que les commerçans fissent réflexion que par-tout où l'on transporte du sucre, on y porte en même temps du moût, du *vin*, du vinaigre & de l'eau-de-vie sous une forme solide; c'est-à-dire, la matière qui constitue ces substances, puisqu'en ajoutant simplement de l'eau au sucre, on peut préparer promptement ces différentes liqueurs. En effet, il n'est nullement nécessaire que le sucre soit transporté & vendu sous une forme liquide pour en faire du moût, du *vin*, &c. parce qu'il est très-aisé d'y ajouter du tartre & de l'eau, dans quelque port que ce soit que l'on débarque.

Notre expérience nous enseigne aussi un moyen de perfectionner l'art de faire du *vin* en réduisant la substance qui le compose à un très-petit volume pour en faire du moût, en y joignant de l'eau à mesure qu'on en auroit besoin dans quelque climat que ce pût être; on pourroit ensuite teindre ce moût ou l'imprégner de la couleur & de l'odeur qu'on jugeroit à propos; après quoi on le feroit fermenter pour en faire du *vin* de toutes les espèces possibles. C'est ainsi qu'on peut mêler quelques gouttes d'huile essentielle de muscade ou de canelle avec du sucre, de la manière dont on fait l'*oleo-saccharum*; si on jette ensuite ce mélange sur notre moût artificiel, le *vin* acquerra une odeur & un goût très-agréable. On peut encore retirer une huile essentielle de la lie de quelque *vin* en particulier, & l'introduire dans notre moût artificiel de la même manière qu'on vient de le décrire: alors le *vin* prendra l'odeur & le montant du *vin* naturel que cette lie aura fourni, sans les mauvaises qualités qu'elle peut avoir contractées dans le tonneau. En effet, le moût artificiel n'a point de montant, ni de couleur qui lui soit propre; mais il les acquiert promptement, & l'on peut lui communiquer l'un

ou l'autre à volonté par le moyen de l'art.

Cette expérience peut encore nous conduire plus loin, & devenir très-utile, en nous donnant une méthode pour faire du *vin* concentré, très-fort, capable de donner du corps en peu de temps à des *vins* foibles; ou pour faire promptement du *vin* dans un besoin pressant où l'on en manqueroit, en le mêlant simplement avec de l'eau.

De la clarification des vins. Il y a plusieurs moyens de clarifier les liqueurs vineuses qui ont subi la fermentation, afin de les rendre promptement limpides & propres aux différens usages de la vie.

Prenez une once de belle colle de poisson réduite en poudre grossière; faites-la dissoudre en la faisant bouillir dans une pinte d'eau; lorsqu'elle sera dissoute, ôtez-la de dessus le feu; laissez-la refroidir, & vous aurez une gelée épaisse: prenez pour lors un peu de cette gelée, fouettez-la avec des verges dans une petite portion du *vin* que vous avez dessein de clarifier, jusqu'à ce qu'elle soit toute en écume; après quoi jetez cette mousse dans le tonneau, agitez-la pendant quelque temps, afin qu'elle se mêle bien avec le *vin*; ensuite bouchez bien le tonneau avec son bondon, & le laissez en repos. Par cette méthode le *vin* devient clair ordinairement en huit ou dix jours.

Ce procédé convient mieux aux *vins* blancs qu'aux *vins* rouges. Les marchands de *vin* emploient communément le blanc d'œuf fouetté, & le mêlent ensuite avec leurs *vins* de la même manière qu'on a indiqué pour la colle de poisson. Telles sont les deux méthodes ordinaires pour clarifier les *vins*.

La raison physique de cette clarification est que les substances qu'on emploie à cet usage sont visqueuses ou gélatineuses; par ce moyen elles se mêlent aisément avec la lie & les ordures légères qui flottent dans le *vin*; elles forment aussi une masse spécifiquement plus pesante que le *vin*; cette masse traverse tout le liquide, va à fond, & emporte avec elle, comme une espèce de filet, toutes les parties hétérogènes qu'elle a rencontrées dans son chemin. Mais quand le *vin* est extrêmement

sort, de façon que sa gravité spécifique se trouve plus considérable que la masse formée par le blanc d'œuf, ou la colle de poisson jointe avec la lie, cette masse s'éleve à la surface & flotte sur le vin, ce qui produit le même effet.

Le principal inconvénient de cette méthode est sa lenteur; car il lui faut une semaine au moins, pour avoir son effet, & quelquefois quinze jours, selon que le temps se trouve plus ou moins favorable, nébuleux, clair, venteux ou calme, ce qui pourroit être la matière d'une observation suivie; mais les marchands de vin auroient souvent besoin d'un procédé qui rendit leurs vins propres à être bus en très-peu d'heures: il y en a certainement un lequel n'est connu que d'un petit nombre de personnes qui en font un très-grand secret; peut-être ne dépend-il que de l'usage prudent d'un esprit-de-vin tartarisé joint aux substances ordinaires propres à la clarification. Ces substances n'y servent même que d'accessoire, & on leur ajoute du gyps ou de l'albâtre calciné, comme le principal agent: on remue bien le tout ensemble dans le vin pendant une demi-heure, après quoi on le laisse reposer.

On peut employer de même le lait écumé pour clarifier tous les vins blancs, les eaux-de-vie d'arrach & les esprits-de-vin foibles; mais on ne peut pas s'en servir pour les vins rouges, parce qu'il leur enlève leur couleur. Ainsi, en mettant quelques pintes de lait bien écumé dans un muid de vin rouge, il précipitera aussi-tôt la plus grande partie de sa couleur, & la liqueur deviendra beaucoup plus pâle, ou même plus blanche. C'est par cette raison qu'on fait quelquefois usage de ce procédé pour convertir en vin blanc du vin rouge qui est trop piquant, parce que ce petit degré d'acidité ne s'y apperçoit pas tant. Cette propriété du lait sert encore pour les vins blancs à qui le tonneau a communiqué une couleur brune, ou qu'on a fait bouillir promptement avant qu'ils eussent fermenté; car dans ce cas, l'addition d'un peu de lait écumé précipite aussi-tôt la couleur brune & rend le vin presque limpide; on lui donne ce que les marchands de vin appellent une blancheur d'eau. Cette limpidité est ce

qu'on desire le plus dans les pays étrangers, tant dans les vins blancs que dans les eaux-de-vie.

Il est à propos d'observer ici que tous les vins, les liqueurs maltées, & les vinaigres qui ont été faits avec soin, & dont la qualité est parfaite dans leur espèce, se clarifient d'eux-mêmes en les laissant simplement en repos: s'ils ne s'éclaircissent pas dans un espace de temps raisonnable, c'est une marque qu'ils se gâtent, c'est-à-dire, qu'ils sont trop aqueux, ou trop acides, ou trop alkalins, ou qu'ils tendent à la putréfaction, ou qu'ils ont quelque'autre défaut semblable. Tous ces cas peuvent proprement s'appeller les maladies des vins, dont nous parlerons. Il y a des remèdes convenables pour ces maladies, qu'il faut employer, afin qu'ils se clarifient ensuite naturellement.

Des moyens de colorer les vins en rouge.
Voici la méthode de colorer, sans employer d'autres vins, les vins blancs en vins rouges, & de redonner de la couleur aux vins rouges qui l'ont perdue par la trop grande vieillesse.

Prenez quatre onces de ce qu'on appelle communément *drapeau de tournesol*; mettez-les dans un vaisseau de terre, versez dessus une pinte d'eau bouillante, couvrez bien le vaisseau, & laissez-le refroidir: après cela passez la liqueur dans un filtre, vous la trouverez d'un rouge très-foncé, tirant un peu sur le pourpre; en mêlant une petite portion de cette liqueur dans une grande quantité de vin blanc, elle lui communiquera une belle couleur rouge brillante.

On peut mêler cette teinture avec de l'eau-de-vie ou avec du sucre, pour en faire un sirop propre à être conservé. Le procédé ordinaire des marchands de vin en gros & des cabaretiers est de faire infuser ces drapeaux à froid dans le vin qu'ils veulent colorer, pendant l'espace d'une nuit au plus: alors ils les tordent avec les mains. Mais l'inconvénient de cette méthode est qu'elle donne au vin un goût désagréable, ou ce qu'on appelle vulgairement le *goût de drapeau*. Par cette raison, les vins colorés passent ordinairement parmi les connoisseurs pour des vins pressés. En effet,

ils ont tous généralement le goût de drapeau.

La méthode de faire infuser les drapeaux dans de l'eau bouillante n'est pas sujette à cet inconvénient, parce que l'eau se charge de l'excès de la teinture qui pourroit préjudicier au *vin*. Si l'on en fait un sirop ou qu'on la mêle avec de l'eau-de-vie, il en résulte le même effet, parce que la couleur est délayée ou affoiblie; par ce moyen il n'y a qu'une très-petite portion de cette couleur (la juste dose dont on a besoin) qui soit employée avec une très-grande quantité des autres substances que l'on y ajoute.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, que la méthode de colorer les *vins* est sujette à de grands inconvénients dans les climats qui ne fournissent point de ce raisin rouge qui donne un jus couleur de sang, dont on se sert souvent pour teindre les *vins* de France. A son défaut, les marchands de *vins* font quelquefois usage du suc de baie de sureau ou de bois de Campêche à Oporto, quand leurs *vins* ne font pas naturellement assez rouges, car il semble qu'il faut qu'ils aient cette couleur pour pouvoir les vendre.

La couleur qu'on obtient par le moyen de notre expérience, n'est pas proprement celle du *vin* d'Oporto, mais celle des *vins* de Bordeaux: elle ne convient pas si bien aux *vins* de Portugal; aussi les marchands de *vins* des pays étrangers font-ils souvent fort embarrassés, faute de couleur qui soit propre à leurs *vins* rouges dans les mauvaises années. Nous leur conseillons dans ce cas de faire usage d'un extrait, en faisant bouillir un bâton de laque dans l'eau: il donne à l'eau une belle couleur rouge qui n'est pas fort chère, & qui peut être la véritable couleur du *vin* d'Oporto. Si cette méthode ne leur réussit pas, on pourroit essayer de faire une espèce de laque avec des raisins de teinte. La cochenille pourroit encore être employée à cet usage, quoiqu'elle perde cependant un peu de sa couleur lorsqu'on la mêle avec des *vins* acides. Les baies de sureau donnent une couleur assez passable, mais elles communiquent aux *vins* une odeur désagréable.

Le procédé de cette expérience réussiroit

toujours très-bien, si l'on pouvoit avoir la couleur pure, ou qu'on la mit dans les tonneaux sans le drapeau qui l'accompagne; car il est très-aisé d'éteindre sa grande vivacité ou sa couleur pourpre par l'addition d'un peu de sucre brûlé, de rob de prunelle sauvage, de rob de chêne, de rob de *vin*, ou de quelque autre couleur approchante de celle du tan, pour imiter la vraie couleur de *vin* d'Oporto.

De la concentration des vins par la gelée. Un art moins connu & très-curieux est celui de concentrer par la gelée, des *vins*, des vinaigres & des liqueurs fortes faites avec le malt; & par cette concentration ou condensation, on vient à bout de perfectionner ces sortes de liqueurs portables. En voici la méthode selon quelques curieux.

Prenez une pinte de *vin* rouge ordinaire d'Oporto, mettez-la dans une bouteille plate bien couchée, placez ensuite cette bouteille dans un mélange composé d'une partie de sel marin, & de deux parties de neige ou de glace pilée; la partie la plus aqueuse de *vin* se gelera promptement; après quoi vous retirerez très-aisément les parties du *vin* les plus épaissées, les plus colorées & les plus spiritueuses, en inclinant simplement la bouteille.

Cette expérience, telle que nous venons de la décrire, est trop prompte, de façon que les parties du *vin* les plus épaissées & les plus précieuses peuvent être saisies & retenues dans la glace. Ainsi, pour la bien exécuter, il faut employer le froid naturel de la gelée en hiver. Par ce moyen, les *vins*, le vinaigre & les liqueurs de Malte peuvent se réduire à un quart de leur volume ordinaire, sans aucune perte de leurs parties essentielles. L'eau inutile, ou même nuisible, étant séparée par cette voie, laisse toutes les parties spiritueuses de *vin* extrêmement saines, & capables de se conserver parfaites pendant plusieurs années, comme on l'a éprouvé plusieurs fois. Par un usage & une application prudente de cette expérience, il est aisé de concevoir les grands avantages qu'on pourroit en retirer pour le commerce des *vins*.

Par des moyens convenables & un peu d'adresse

d'adresse qu'on acquiert aisément par l'expérience, on peut à très-peu de frais réduire, suivant cette méthode, une grande quantité de petits vins à une moindre de vins beaucoup plus forts, de manière à augmenter leur valeur à proportion qu'on diminuera leur volume. On peut aussi, en répétant l'opération plusieurs fois, se procurer des vins extrêmement forts & spiritueux, ou même une vraie quintessence pour perfectionner les vins les plus foibles.

Dans cette vue, il est à propos de se ressouvenir que les pays de vignobles qui sont montagneux, sont souvent couverts de neige, & que par ce moyen on pourroit employer la congelation artificielle dans le temps même de la vendange. Nous n'indiquons cependant cet expédient que pour donner une idée suffisante de cette méthode, & pour introduire une branche nouvelle & utile au commerce; car il n'est pas plus difficile de concentrer le suc des grappes avant la fermentation & sur les lieux même, que de concentrer le vin après qu'il a fermenté.

On peut encore ajouter que l'art de la congelation peut aussi se perfectionner par un usage convenable d'eau & de sel ammoniac; on retireroit aisément l'un & l'autre ensuite quand on en auroit plus besoin: mais il paroît qu'il faudroit encore quelque chose de plus pour porter cette expérience à sa perfection, avec tous les avantages qu'on en peut retirer.

Des maladies des vins & de leurs remèdes. Les liqueurs vineuses sont du nombre de celles qui s'altéreroient ou se putréfieroient très-promptement, si elles n'étoient conservées avec soin après leur fermentation, sur-tout si, par quelque grande commotion occasionée par la chaleur, la connexion la plus intime des parties spiritueuses avec les molécules salines & mucilagineuses, ou même avec les particules aqueuses, étoit dérangée ou interrompue, parce qu'il arriveroit que toute la liqueur se tourneroit en vinaigre ou en une substance visqueuse, corrompue & putride. Si au contraire on conserve soigneusement en repos une liqueur quelconque qui a fermenté, & qu'on la mette à l'abri des injures de l'air extérieur, elle demeurera long-temps

Tome XXXV.

dans un état sain & incorruptible, comme on le voit tous les jours dans les vins & dans les liqueurs faites avec le malt.

Toutes ces liqueurs fermentées résisteroient encore plus long-temps aux changemens de temps & aux différentes saisons de l'année, chaudes ou froides, & à l'humidité de l'air si capable de produire la fermentation, si on en séparoit l'eau superflue par le moyen de l'art; de façon que la liqueur pût être concentrée par elle-même; dans cet état, elle pourroit se conserver inaltérable pendant plusieurs années, malgré les chaleurs de l'été & le froid de l'hiver.

Quand on fait l'analyse chymique de ces liqueurs, la première partie qui monte est l'esprit inflammable; ensuite le phlegme mêlé d'acide & d'huile essentielle; il reste après au fond de l'alambic une matière épaisse, ou le rob du vin: ce rob dégagé de son humidité superflue, se conserve très-bien: il a beaucoup de tartre; mais la simple mixtion de ces différentes parties unies ensemble, ne redonne point la liqueur primitive; il est donc prouvé que ces substances étoient précédemment unies ensemble d'une manière particulière, qui a été dérangée ou détruite dans l'action de la séparation. Il falloit d'ailleurs que chacune de ces productions eût reçu une nouvelle espèce d'altération particulière dans cette séparation, qui les empêchât de se réunir comme auparavant, à moins qu'on n'y ajoutât une substance propre intermédiaire, ou qu'on ne les fit fermenter de nouveau.

On peut donc conclure des principes que nous venons d'établir, que le vin naturel consiste en beaucoup d'eau, une certaine quantité d'esprit inflammable, un peu d'huile essentielle, une juste proportion de sel acide joint à une substance mixte ou au rob, que Becker appelle *substance moyenne du vin*. Quand ces différentes parties demeurent constamment unies ensemble dans une juste proportion, le vin est pour lors dans son état de perfection; mais lorsque leur connexion se trouve lâche, ou que quelqu'une de ces parties est défectueuse en elle-même ou surabondante, alors le vin est imparfait, & sujet à des changemens & à des altérations qui peuvent le rendre fort mauvais. Ces observations nous apprennent

Ppp

le véritable fondement de ce qu'on peut appeller avec raison le bon ou le mauvais état des *vins*.

On voit évidemment qu'une grande quantité d'eau entre nécessairement dans la composition du *vin* ordinaire par la préparation des *vins* artificiels, & la congelation des naturels; mais quoique cette grande quantité d'eau soit nécessaire à la fermentation, & serve à la porter à sa perfection, non seulement elle n'est pas essentielle aux *vins*, mais tellement étrangère & nuisible, qu'elle rend les *vins* susceptibles d'une altération dont ils n'auroient pas été capables sans elle. On peut en conclure que le préservatif le plus souverain pour tous les *vins* en général, est de les priver de leur eau superflue pour les rendre inaltérables, à moins de quelque accident imprévu & extraordinaire. En effet, ce remède est si efficace, qu'on n'a plus besoin d'aucun autre, & que les *vins* les plus aqueux & les plus foibles peuvent par ce moyen devenir durables & acquérir du corps.

La difficulté qu'on peut trouver dans l'usage de ce puissant remède, eu égard à la grande quantité de *vins* qui en ont besoin, doit cependant faire regarder comme plus commode & plus facile, une autre méthode qu'on emploie quelquefois; elle consiste à se servir d'*esprit-de-vin* rectifié dans une assez grande proportion pour qu'il puisse prévenir tous les changemens que les *vins* pourroient subir, & conserver ses parties essentielles comme une espece de baume; mais quand le mal est invétééré, l'*esprit-de-vin* tout seul n'est pas suffisant, à moins qu'il ne soit joint à quelque autre substance qui puisse donner du corps & de la force aux *vins*. Ainsi il est à propos d'avoir toujours une certaine quantité de *vin* toute prête: il faut aussi que ce *vin* soit assez fort pour redonner le mouvement de fermentation: d'excellent *esprit-de-vin* qu'on ajoute ensuite dans une juste proportion, ne peut produire qu'un très-bon effet, principalement si le tout est fortifié par un peu d'huile essentielle de *vin*, qui n'est jamais parfaite dans les *vins* qui sont trop aqueux. Cette maladie étant une des principales dans les *vins*, ou du moins celle à laquelle toutes les autres doivent leur ori-

gine, il peut être à propos de donner ici un procédé qu'on a trouvé très-propre pour remédier à cet accident.

Prenez une once d'huile essentielle de *vin* très-parfaite; mêlez-la par la trituration avec une livre de sucre bien sec, pour en faire un *oleo-saccharum*; dissolvez ensuite cet *oleo-saccharum* dans huit pintes de *vin* le plus fort, auquel vous ajouterez huit pintes de l'*esprit-de-vin* le mieux rectifié, de manière qu'ils puissent être bien incorporés ensemble: la dose de ce mélange doit être proportionnée au besoin qu'en a le *vin* qu'on veut rétablir dans son premier état; mais ordinairement la moitié de la dose exprimée plus haut, suffit pour un muid & demi de *vin*.

Il y a encore une autre maladie des *vins*, qui est l'opposée de celle que nous venons de décrire, c'est lorsqu'on les a trop privés de leur humidité aqueuse. Ce manque d'eau les rend, pour ainsi dire, secs & même brûlés, si l'on peut se servir de ce terme. Il est vrai que cet accident ne sauroit arriver que lorsqu'on fait concentrer le *vin*: cette opération rapproche en effet ses parties essentielles à un tel degré qu'il n'est plus propre à boire, jusqu'à ce qu'on les ait séparées en les délayant dans quelque autre liquide: mais l'eau ne doit pas être employée seule, de crainte de rendre le *vin* fade & plat. La meilleure façon dans ce cas est de prendre du *vin* foible & sans goût, auquel on communique le degré de force qu'on veut.

Une maladie des *vins* fort commune, c'est de s'aigrir; mais voici la méthode pour raccommoder les *vins* aigres.

Prenez une bouteille de *vin* rouge de Portugal qui commence à s'aigrir: jetez dedans une demi-once ou environ d'*esprit-de-vin* tartarifié; secouez ensuite la bouteille pour bien mêler l'*esprit-de-vin* dans la liqueur, après quoi vous la laisserez reposer pendant quelques jours, & vous la trouverez au bout de ce temps évidemment adoucie.

Cette expérience dépend entièrement de la connoissance des acides & des alkalis; les meilleurs *vins* ont naturellement un peu d'acidité: quand elle prévaut, ils sont piquans, & tendent à devenir dans l'état de vinaigre; mais en y introduisant avec

prudence de bon sel alkali, tel que celui dont on a imbibé l'esprit-de-vin, en le faisant digérer sur du sel de tartre, suivant la méthode de préparer l'esprit-de-vin tartarisé, il a le pouvoir par lui-même d'ôter au vin sa trop grande acidité, quoique l'esprit-de-vin y contribue aussi; & à d'autres égards, il sert beaucoup à la conservation des vins. Si l'on faisoit cette opération, avec grand soin, les vins qui tournent à l'aigre pourroient se rétablir tout-à-fait, & rester dans cet état pendant quelque temps, de maniere à pouvoir les débiter. On peut se servir de la même méthode pour les liqueurs faites avec le malt lorsqu'elles sont trop âpres, ou qu'elles tournent à l'aigre, & qu'elles sont sur le point de se convertir en vinaigre.

On fait souvent usage d'un expédient de la même nature à-peu-près, pour rétablir les petites bieres qui sont devenues aigres. On y ajoute un peu de chaux, ou de coquille d'huître mise en poudre, parce que la chaux & les coquilles d'huîtres étant des alkalis terreux, ôtent immédiatement la trop grande acidité de la liqueur, & font avec elle une effervescence qui lui donne une force & une vivacité considérable, si on la boit avant que l'effervescence soit totalement finie; mais pour la faire durer plus long-temps, il vaud mieux jeter la chaux ou les coquilles d'huîtres dans le tonneau où est la liqueur, & la boire d'abord: sans quoi elle se gâteroit infailliblement, si on la gardoit long-temps.

Dans les cas où les vins ne se clarifient pas promptement d'eux-mêmes, l'addition d'un peu d'esprit-de-vin tartarisé en accélère l'effet, ou bien on peut faire usage d'un remède généralement bon pour tous les vins qui sont trop foibles & trop aqueux. Pour cet effet, prenez un esprit inflammable pur & sans goût, tiré du sucre; faites-le digérer sur une dixième partie de sel de tartre bien pur & bien sec pendant trois jours; après cela, vous décanterez la liqueur, & vous la verserez sur dix fois sa quantité d'un vin assez fort pour fermenter de nouveau: ensuite en versant six ou huit pintes de cette liqueur, elle perfectionnera & clarifiera en peu de temps un muid & demi de vin ordinaire.

Axiomes & conséquences de ce discours.

1°. Il est possible de rapprocher tous les vins & tous les vinaigres à la consistance d'un sirop épais, puisque leur matiere premiere qui n'est que du sucre est sous une forme solide, & qu'on peut les condenser par la gelée à un degré considérable de force & d'épaississement.

2°. On pourroit introduire un nouvel art pour fournir les pays étrangers d'un sirop fort chargé, ou d'un extrait en petit volume, pour en faire des vins, des bieres, des vinaigres, & des esprits inflammables, dans tous les pays du monde, avec un très-grand avantage. Cette observation mérite toute l'attention des colonies qui cultivent le sucre, & celle de leurs souverains.

3°. Tous les sucres doux & aigres, tels que ceux des fruits d'été, comme les cerises, les groseilles, &c. consistent en une substance sucrée & tartareuse, ou, pour parler en termes plus positifs, en un sucre actuel, & un tartre fluide effectif. Cette observation peut nous servir de regle pour perfectionner ces sucres naturels dans les mauvaises années, & même les imiter par le moyen de l'art, comme aussi de produire des vins, des vinaigres, & des eaux-de-vie, sans leur secours, par-tout où l'on pourra avoir du sucre & du tartre.

4°. Il y a une grande affinité entre le sucre & le tartre, puisque non seulement ils existent ensemble, & sont mêlés intimement dans tous les sucres doux & aigres des végétaux, mais paroissent aussi se convertir très-promptement l'un en l'autre réciproquement. En effet, les sucres acides & aigres des fruits qui sont encore verts, deviennent sucrés en mûrissant.

5°. On fait les différentes especes de vins & d'eau-de-vie sans nombre que nous connoissons, en ajoutant simplement quelque plante odorante, ou l'huile essentielle de ces vins au moût, naturel ou artificiel, pendant le temps de la fermentation. Il en est de même, proportion gardée, de la couleur des vins, qu'on peut avec des matieres colorantes, teindre en bleu, en vert, en jaune, ou en toute autre couleur, s'il est nécessaire, aussi-bien qu'en blanc ou en rouge.

6°. L'agent physique dans la clarification des vins & des autres liqueurs fermentées,

est une substance visqueuse qui se fait des particules grossières & les fait couler à fond, ou les élève à la surface du liquide : par ce moyen, elles se séparent, & ne se mêlent point avec le reste de la liqueur. C'est sur ce fondement qu'on pourroit peut-être découvrir quelques méthodes plus parfaites pour clarifier, que celles qui sont connues jusqu'ici.

7°. La méthode de colorer les vins rouges artificiels, peut être perfectionnée par l'usage prudent d'une teinture de tournesol sans drapeau, ou de l'extrait de laque ordinaire, &c. mais particulièrement par une teinture faite avec de la peau de raisin rouge, ou bien avec une laque particulière, tirée du raisin de teinte. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

A. N. VIN. (*Econom. domest.*) *Secret contre l'aigreur du vin.* Prenez des pois chiches, oignez-les d'huile, cuisez-les & jetez-en une demi-livre dans le vin qui commence à se gâter : il se dépouillera de son aigreur.

2°. Faites cuire du blé dans l'eau jusqu'à ce qu'il creve : quand il sera refroidi, jetez-le dans le vin, au prorata de ce qu'en contiendra le vaisseau, que vous refermerez.

Secret pour savoir s'il y a de l'eau dans le vin. Mettez des pommes ou poires sauvages dans le vin : si elles furnagent, le vin est pur.

2°. Mettez-y un œuf : s'il descend incontinent, le vin est mêlé avec de l'eau ; s'il tarde quelque temps à descendre, le vin est pur.

Secret pour donner un goût agréable au vin. Suspendez dans le tonneau une orange ou un citron lardé de cloux de girofle, de sorte qu'ils ne touchent point la liqueur, votre vin prendra une couleur & un goût agréable.

Secret pour faire rafraîchir le vin en été. Mettez les bouteilles ou pots à vin dans un vaisseau plein d'eau fraîche, & mettez dans cette eau du salpêtre ou du nitre. On prétend que le soufre en bâton & le gros charbon de bois ont la vertu de rafraîchir le vin, lorsqu'ils sont jetés dans le vaisseau d'eau qui contient les bouteilles ou les pots.

VIN *musté.* (*Chymie.*) On nomme ainsi le moût qu'on clarifie en le laissant quelque temps en repos ; on le foutire ensuite ; après quoi on le verse dans des tonneaux souffrés, c'est-à-dire, imprégnés de la vapeur du soufre brûlé ; par ce procédé on conserve le moût sans craindre qu'il se gâte & qu'il puisse entrer en fermentation. C'est une belle chose que la fermentation qu'éprouve le moût, c'est-à-dire, le suc du raisin, avant que d'être changé en vin. L'auteur du discours préliminaire des *Leçons de chymie* du docteur Shaw, a peint ce phénomène avec des couleurs agréables & brillantes, ce qui n'est pas ordinaire en chymie.

Le suc grossier des raisins, dit-il, s'affine & se subtilise par un mouvement qui s'excite de lui-même dans toutes les molécules de la liqueur fermentante. Ce mouvement les divise chacune en particulier, les recompose ensemble, & les sépare ensuite pour les réunir de nouveau. Dans ce choc, & dans cette union réciproque, les diverses parties du tout empruntent mutuellement les unes des autres ce qui leur manque, & forment enfin un nouveau composé, dont les principes & les produits diffèrent entièrement du premier. Un suc épais & trouble se change en une liqueur claire & transparente. Sa couleur louche & indécise prend de l'éclat & du brillant. Son goût fade & doux se tourne en force ; & de presque inodore qu'il étoit, il acquiert le parfum le plus exquis. C'est ainsi que le moût transformé en vin, produit cet esprit subtil & inflammable, dont on n'apperçoit même aucun vestige avant que la nature lui eût imprimé le mouvement, qui seul pouvoit lui donner son dernier degré de perfection.

Cette liqueur, toute admirable qu'elle est, est capable de se conserver sans se corrompre pendant plusieurs années, pourvu qu'on la tienne dans un vaisseau fermé, & dans un endroit frais : abandonnée à elle-même, & exposée à l'air extérieur, elle perd cependant bientôt tous les avantages qu'elle avoit reçus de la nature, sa couleur brillante, son odeur suave, sa saveur agréable, & sur-tout cet esprit inflammable, qui formoient son caractère distinctif.

Elle pâlit, elle se trouble, elle prend un goût & une odeur acides; & si on la laisse en cet état sans y apporter remède, elle passe à la putréfaction. Il semble que la nature ait épuisé tout son pouvoir dans la fermentation spiritueuse, & qu'elle n'ait plus rien à offrir aux hommes après un tel présent. Impuissante & fatiguée, elle ne fait plus que décroître, & nous donne dans une de ses opérations les plus parfaites, l'image de la vie humaine. (D. J.)

VIN. (Littérat.) Les Romains, dans le temps de leurs richesses, étoient très-curieux des grands vins du monde. Les noms des meilleurs vins de leur pays, après ceux de la Campanie, se tiroient du crû des vignobles; tel étoit le vin de Setines, de Gaurano, de Faustianum, d'Albe, de Sorrento, qui du temps de Pline étoient des vins recherchés.

Entre les vins grecs, ils estimoient surtout le vin de Maronée, de Thase, de Cos, de Chio, de Lesbos, d'Icare, de Smyrne, &c. Leur luxe les porta jusqu'à rechercher les vins d'Asie, de la Palestine, du mont Liban, & autres pays éloignés.

Mais il faut remarquer que les Romains tiroient leurs vins les plus précieux de la Campanie, aujourd'hui la terre de Labour, province du royaume de Naples: tous les autres vins d'Italie n'approchoient point de la bonté de ces derniers. Le Falerne & le Massique venoient de vignobles plantés sur des collines tout autour de Mondragon, au pié duquel passe le Garigliano, anciennement nommé *Iris*. Mais Athénée remarque qu'il y avoit deux sortes de vins de Falerne; l'un étoit doux & avoit beaucoup de liqueur, l'autre étoit rude & gros. Pline, liv. XIV, ch. 8, fait la même observation sur le vin d'Albe, auquel il donne le troisième rang parmi les grands vins d'Italie. Il y avoit, dit-il, un vin d'Albe douçâtre & l'autre rude; en vieillissant, le premier acquéroit de la fermeté, & l'autre de la douceur: de lors ils étoient excellens. Le vin de Cécube; aussi prisé que le bon Falerne; croissoit dans la terre de Labour, ainsi que le vin d'Amiela & de Fundi, près de Gaïete; le vin de Sueffa tiroit son nom d'un terroir maritime du royaume de Naples; le Calenum, d'une ville de la terre

de Labour. Il en étoit ainsi de plusieurs autres que cette province fournissoit à la ville de Rome.

Ces vins qui étoient excellens de leur nature, acquéroient encore en vieillissant, un degré de perfection auquel aucun autre vin d'Italie ne pouvoit atteindre. Ces derniers vins, nommés par les Grecs *oligophora*, & par les Latins *paucifera*, se conservoient aisément dans les lieux frais. Pareillement ceux que les Grecs nommoient *polyphora* & les Latins *vinosa*, devenoient plus vigoureux & plus spiritueux par la chaleur. Les vins qui se conservoient par le froid abondoient en phlegme, & les derniers vins en esprit. C'est pour cela qu'ils acquéroient de la force par la chaleur, & qu'on les préparoit d'une manière particulière.

Les Romains mettoient leurs tonneaux pleins de vin aqueux dans des endroits exposés au nord, tels que ce que nous appelons aujourd'hui des caves. Ils mettoient au contraire les tonneaux pleins de vins spiritueux dans des endroits découverts, exposés à la pluie, au soleil, & à toutes les injures du temps. La première espèce de vins se conservoit seulement deux ou trois ans dans ces endroits frais; & pour les garder plus long-temps, il falloit les porter dans des endroits plus chauds. Nous apprenons de Pline, que plus le vin est fort, plus il s'épaissit par la vieillesse. C'est en effet ce que nous voyons arriver de nos jours aux vins d'Espagne.

Galien parle des vins d'Asie, qui mis dans de grandes bouteilles, qu'on pendoit au coin des cheminées, acquéroient par l'évaporation & par la fumée, la dureté du sel. Aristote dit que les vins d'Arcadie se séchoient tellement dans les outres, qu'on les en tiroit par morceaux qu'il falloit fondre dans l'eau pour la boisson.

Voici la manière dont les Romains faisoient leurs vins. Ils mettoient dans une cuve de bois le moût qui couloit des grappes de raisins après qu'elles avoient été bien foulées auparavant. De que ce vin avoit fermenté quelque temps dans la cuve, ils en remplissoient des tonneaux, dans lesquels il continuoit sa fermentation; pour aider sa dépuracion, ils y jetoient du plâtre, de la craie, de la poussière de marbre,

du sel, de la résine, de la lie de nouveau vin, de l'eau salée, de la myrrhe, des herbes aromatiques, &c. chaque pays ayant son mélange particulier; & c'est-là ce que les Latins appelloient *conditura vinorum*.

Ils laissoient ce vin ainsi préparé dans les tonneaux jusqu'à l'année suivante, quelquefois même deux ou trois ans, suivant la nature du vin & du crû; ensuite ils le soutiroient dans de grandes jarres de terre vernissées en dedans de poix fondue; on marquoit sur le dehors de la cruche le nom du vignoble & celui du consulat sous lequel le vin avoit été fait. Les Latins appelloient le soutirage du vin de leurs tonneaux dans des vaisseaux de terre, *diffusio vinorum*.

Ils avoient deux sortes de vaisseaux pour leurs vins; l'un se nommoit *amphore*, & l'autre *cade*; l'amphore étoit de forme carrée ou cubique à deux anses, & contenoit deux urnes, environ quatre-vingts pintes de liqueur; ce vaisseau se terminoit en un col étroit, qu'on bouchoit avec de la poix & du plâtre pour empêcher le vin de s'éventer. C'est ce que Pétrone nous apprend en ces mots: *amphoræ vitreæ diligenter gypsatae, allatae sunt, quarum in cervicibus pittacia erant affixa, cum hoc titulo: Falernum Opimianum annorum centum.* « On apporta de grosses bouteilles de verre » bien bouchées, avec des écriteaux sur les » bouchons, qui contenoient ces paroles: » *vin de Falerne de cent feuilles, sous le » consulat d'Opimius.* » Le cade, *cadus*, avoit à-peu-près la figure d'une pomme de pin; c'étoit une espece de tonneau qui contenoit une moitié plus que l'amphore. On bouchoit bien ces deux vaisseaux, & on les mettoit dans une chambre du haut de la maison, exposée au midi; cette chambre s'appelloit *horreum vinarium*, *apotheca vinaria*; le cellier du vin. Comme ce fut depuis le consulat de L. Opimius, c'est-à-dire, depuis 633, que les Romains se mirent en goût de boire des vins vieux, il fallut multiplier les celliers dans tous les quartiers de Rome pour y mettre les vins en garde & à demeure.

Nous venons de voir que Pétrone parle de vins de cent feuilles; mais Pline dit qu'on en buvoit presque de deux cents ans, qui par la vieillesse avoient acquis la con-

sistance du miel. *Adhuc vina ducentis fere annis jam in speciem redacta mellis asperi; etenim hæc natura vini in vetustate est.* Lib. XIV, cap. 4. Ils délayoient ce vin avec de l'eau chaude pour le rendre fluide, & ensuite ils le passoient par la chauffe; c'est ce qui se nommoit *saccato vinorum*.

Turbida sollicito transmittere cæcuba sacco.

Martial.

Ils avoient cependant d'autres vins qu'ils ne passoient point par la chauffe; tel étoit le vin de Massique, qu'ils se contentoient d'exposer à l'air pour l'épurer. Horace nous l'apprend, *Sat. IV, lib. II, v. 55.*

*Massica si calo supponas vina sereno,
Nocturna, si quid crassi est, tenuabitur aura;
Et decedet odor nervis inimicus: ac illa
Integrum perdunt lino vitata saporem.*

« Exposez le vin de Massique au grand » air dans un beau temps; non seulement » le serein de la nuit le clarifiera, mais il » emportera encore ses esprits fumeux qui » attaquent les nerfs; au lieu que si vous » le passez dans une chauffe de lin, il » perdra toute sa qualité. »

Ils bonifioient le vin du Surrentum en le mettant sur de la lie de vin de Falerne douçâtre, pour adoucir son âpreté; car c'étoit un vin rude, & qui du temps de Pline avoit déjà beaucoup perdu de sa réputation.

Les Grecs méloient de l'eau de mer dans tous les vins qu'ils envoyoient à Rome des isles de l'Archipel, & c'est ainsi qu'ils apprêtoient les vins de Chio, dont les Romains étoient fort curieux. Caton, au rapport de Pline, avoit trouvé le secret de contrefaire ce dernier vin, à tromper les plus fins gourmets.

Le pere Hardouin a eu tort de mettre le vin de Crete au nombre des excellens vins grecs recherchés par les Romains; il cite pour le prouver, une médaille des Sidoniens, où Bacchus paroît couronné de pampre. Les Bizantins n'en ont-ils pas fait aussi frapper une semblable aux têtes de Bacchus & de Géta avec de grosses grappes de raisin? Cependant le vin de Constantinople n'a jamais passé pour bon: mais le vin de Crete n'étoit certainement pas

en réputation chez les Romains, du moins sous le siècle d'Auguste. Il ne l'étoit pas plus sous le regne de Trajan : Martial, l. 1, épigr. 103, l'appelloit alors *vindemica Cretæ*, *mulsum pauperis*; & Juvenal, sat. XIV, v. 270, le nomme *pingue passum Cretæ*; car il se faisoit de raisins cuits au soleil, dont on exprimoit une liqueur grasse, épaisse & douçâtre.

Je fais bien que les vins de Candie sont aujourd'hui en réputation, mais nous voyons qu'ils ne l'ont pas toujours été. Les qualités des terres ne sont pas toujours les mêmes, & la culture y apporte souvent des changemens. Pas un des anciens n'a loué le vin de Ténédos, qui est de nos jours un délicieux muscat de l'Archipel. Combien de vignobles renommés dans l'antiquité sont tombés dans le mépris ou dans l'oubli! On ne connoît plus le vin de Maronée, si vanté du temps de Plin. Strabon trouvoit le vin de Samos détestable, c'est aujourd'hui un muscat excellent. D'autres vins inconnus aux anciens, ont pris leur place; ou, si l'on veut, les goûts ont changé, car nous ne serions pas curieux aujourd'hui d'eau de mer dans aucun des vins grecs.

Mais un goût qui subsiste toujours, est de frapper les vins de glace. Les Romains le faisoient aussi, & aimoient sur-tout à jeter de la neige dans leurs vins, & à passer la liqueur par une espece de couloir d'argent, que le jurisconsulte Paul appelle *colum vinarium*.

De plus grands détails sur cette matiere me meneroient trop loin. Je renvoie donc les curieux au savant ouvrage de Baccius, *de naturali vinorum historia, de vinis Italiæ, & de conviviis antiquorum*, l. VII, Romæ, 1596, in-fol. & Francof. 1607, in-fol. Le chevalier DE JAUCOURT.

A. N. VIN. La fermentation vineuse produit un acide méphitique, sur lequel M. Sage a fait des expériences qui méritent d'être rapportées dans ce dictionnaire. Voici ce qu'il raconte lui-même.

Le 10 mai 1777, M. le comte de Falkenstein (l'empereur), s'étant rendu à l'académie des sciences, M. Lavoisier répéta

en sa présence quelques-unes des expériences du docteur Priestley sur l'air fixe (a). Il mit un moineau dans un bocal, où à peine eut-il versé de l'air fixe, qu'on vit l'oiseau s'agiter, & un instant après tomber sur le côté. M. Lavoisier le retira du bocal, & le présenta pour mort à M. le comte de Falkenstein. Ayant demandé cet oiseau, je varfai dans le creux de la main environ un gros d'alkali volatil-fluor, & j'y posai le bec de l'animal: je le mis sur la table au premier signe de mouvement qu'il me donna; mais à peine eut-il étendu ses ailes, qu'il retomba; je le présentai de nouveau & de la même maniere à l'alkali volatil, qui acheva de produire son effet. L'animal eut alors assez de force pour se tenir sur ses pattes; il marcha, battit des ailes & s'envola; on fit ouvrir les fenêtres, & le petit ressuscité partit à tire d'ailes.

Je n'avois jamais fait cette expérience sur des oiseaux; mais j'avois été assez heureux pour rappeler à la vie des hommes qui avoient été suffoqués, soit par la vapeur acide du charbon, soit par celle de la fermentation vineuse, en mettant de l'alkali volatil dans leurs narines, & en leur en faisant prendre dans de l'eau. Ce moyen m'a également réussi dans les apoplexies, comme je l'ai indiqué page 26 & suivantes du premier volume de mes *Éléments de minéralogie*: aussi n'ai-je point hésité à en recommander l'usage, *ibid.* page 31, dans les asphyxies produites par les vapeurs acides que l'on nomme *air fixe*.

L'asphyxie est, comme on le fait, la privation subite du pouls, de la respiration, du sentiment & du mouvement: cet état précède la mort occasionée par les mofetes & les vapeurs acides qui se dégagent des charbons embrasés, des liqueurs en fermentation, &c. Je viens de m'assurer des bons effets de l'alkali volatil dans ces circonstances, en répétant mon expérience sur un grand nombre d'oiseaux, & d'autres animaux que j'ai plongés dans la vapeur acide qui s'éleve durant la fermentation de la biere. J'ai gradué & varié ces expériences, de maniere à n'avoir aucun doute

(a) Nom impropre donné à un acide volatil que j'ai nommé *acide marin volatil*, & auquel on pourroit donner celui d'*acide méphitique*, à cause de ses propriétés délétères.

sur les effets terribles de l'acide dont il s'agit, & sur le moyen que je crois le plus propre à y apporter un prompt remède.

J'ai reconnu que l'action destructive du prétendu air fixe sur les animaux, étoit plus ou moins rapide, selon l'état plus ou moins avancé de la fermentation vineuse qui le produisoit. En effet, quoique cet acide éteigne les lumières dans les premiers instans de la fermentation tout aussi promptement que vers la fin, il n'est cependant point alors également propre à produire subitement la mort des animaux qu'on y plonge, ainsi que je l'ai vérifié dans la brasserie de M. de Longchamps. (a)

Voulant déterminer d'une manière positive, si le vinaigre pourroit, comme l'alkali-volatil, rappeler à la vie les animaux suffoqués par la vapeur acide de la fermentation vineuse, j'ai versé dans un grand bocal où j'avois mis deux moineaux, de l'acide volatil ou air fixe, pris dans une cuve de bière où la fermentation vineuse commençoit à s'établir, & où la bougie s'éteignoit sur le champ; les oiseaux s'agitèrent & tomberent sur le côté sans pouvoir se relever, leurs yeux se fermerent, leur respiration devint lente & difficile, quoiqu'ils ouvrirent de larges becs. Après les avoir laissés sept minutes dans cet état de crise, je les mis dans un bocal où se trouvoit véritablement de l'air; ces oiseaux ouvrirent les yeux, se redresserent, respirerent librement, & repriront toute leur activité; je les reportai dans l'atmosphère acide de la cuve; en deux minutes ils y perdirent la vie.

Ayant ensuite mis deux autres oiseaux dans un bocal, j'y versai de l'acide volatil puisé dans la même cuve, mais deux heures plus tard que le précédent, c'est-à-dire, vers le temps où la fermentation vineuse étoit accomplie; en trois secondes

les animaux furent renversés, & fix seconds après ils tomberent dans l'asphyxie.

Je posai le bec d'un de ces oiseaux dans le vinaigre; mais ne m'apercevant pas qu'il en reçût aucun soulagement, j'essayai de lui en introduire dans le gosier, sans qu'il me fût possible de le rappeler à la vie. A l'égard de l'autre oiseau, dont je portai le bec dans l'alkali-volatil-fluor, il respira deux secondes après, s'agita, marcha, puis s'envola.

J'ai répété dix fois cette expérience, & toujours avec un égal succès; c'est-à-dire, que l'oiseau présenté à l'alkali-volatil revenoit à la vie (b), tandis que celui pour lequel je n'employois que le vinaigre, restoit mort. J'ai vu d'autres fois le vinaigre accélérer la mort des oiseaux qui n'étoient point dans un état d'asphyxie complète; j'ai même observé que dans le cas où j'avois d'abord eu recours au vinaigre, l'alkali-volatil étoit employé sans aucune espèce de succès.

J'ose donc avancer d'après ces expériences multipliées, que l'alkali-volatil fluor me paroît être le moyen le plus efficace pour remédier presque instantanément aux funestes effets de l'acide volatil qu'on a désigné sous les noms de *gas* & d'*air fixe*: fitôt que cet acide vient à se combiner avec l'alkali qu'on lui présente, il en résulte un mixte qui n'a rien de malfaisant, & le spasme occasioné par l'acide qui avoit pénétré dans le poumon (c), cesse au même instant. Boerhaave rapporte qu'il auroit été étouffé par une vapeur acide, s'il n'eût pas eu recours sur le champ à un esprit alkalin qui se trouva heureusement sous sa main.

Expériences propres à faire connoître que la mort qui suit l'asphyxie produite par les vapeurs acides qu'on a nommées air fixe, est occasionée par l'effet de ce

(a) Ce citoyen est un de ceux qui ont le plus perfectionné parmi nous l'art de la brasserie; il est aisé de s'en convaincre en parcourant ses ateliers; la touraille où il fait dessécher le grain germé, est construite, d'après ses principes, de la manière la plus ingénieuse.

(b) Je conserve en cage de ces oiseaux, ils se portent bien, & ne se ressentent en rien de l'état par où ils ont passé.

(c) M. Demeste m'a dit, qu'ayant fait périr des poulets dans la vapeur ou moffette si connue de la Grotte du Chien près de Naples, il avoit remarqué une saveur manifestement acide dans les poumons de ceux de ces animaux qu'il avoit ouverts après la suffocation; ce qui lui parut d'autant plus singulier, qu'il étoit alors, comme beaucoup d'autres, dans l'opinion que cette vapeur n'étoit que de l'air fixe.

même acide sur les poulmons. J'ai eu pour but dans ces nouvelles expériences, de déterminer d'une manière positive, les effets de la vapeur acide de la fermentation vineuse, sur des animaux de différens genres; en conséquence, j'ai pris des quadrupedes, des oiseaux, des insectes & des amphibies, & les ayant soumis à cette vapeur, j'ai obtenu des résultats qui confirment de plus en plus mes premières expériences.

Je priai M. Demeste, médecin & habile anatomiste, de vouloir bien m'aider dans ces expériences, auxquelles concoururent M. le marquis d'Aoust & M. de Romé de l'Isle.

Je prévient ceux qui voudront les répéter, qu'il faut être dans le *baq* (a), à côté d'une cuve en fermentation, pour les bien faire, à cause de la quantité d'acide volatil, dit air fixe, qu'il faut employer: je remarquerai aussi qu'étant restés plus de trois heures dans l'athmosphère acidulée de la brasserie, quelques-uns de nous ressentirent les effets d'une espèce d'ivresse qui se dissipa aussi-tôt qu'ils eurent respiré de l'alkali volatil.

L'acide volatil ou air fixe, dont nous avons fait usage dans la plus grande partie de ces expériences, étoit assez actif pour faire périr un moineau en quinze secondes.

• *Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les amphibies.* La grenouille est peut-être de tous les animaux celui qui résiste le plus long-temps à l'action délétère de l'acide qui se dégage durant la fermentation vineuse; cela vient, à ce qu'il paroît, de ce que cet animal étant amphibie, il ne lui faut pas une aussi grande quantité d'air pour exister.

• Nous avons observé que les grenouilles qui tenoient leur bouche fermée dans l'athmosphère acide de la cuve, y subsistoient beaucoup plus long-temps que celles dans la bouche desquelles j'avois introduit un petit rouleau de papier pour les forcer à la tenir ouverte, & à recevoir cette vapeur acide dans leurs poulmons.

Trois grenouilles ayant été mises dans un grand bocal de verre où l'on versa de l'acide volatil de la fermentation vineuse, une

d'elles tint sa bouche ouverte, avala rapidement de cet acide, gonfla un peu, puis fut agitée de mouvemens convulsifs qui lui faisoient étendre les pattes comme si elle eût voulu nager: elle mourut au bout de seize minutes.

Une autre qui avoit constamment tenu la bouche fermée, ne manifesta point de convulsions, & ne perdit la vie qu'au bout de vingt minutes.

La grenouille, dans la bouche de laquelle j'avois mis un petit rouleau de papier, s'agita très-vivement durant cinq minutes, & périt au bout de dix minutes.

On versoit de l'acide volatil dans le bocal de quatre minutes en quatre minutes, & l'on connoissoit que le vase en étoit rempli quand une lumière s'éteignoit à son orifice ou à côté, par l'acide qui débordoit.

Les grenouilles ayant été ouvertes, nous goûtâmes leurs poulmons, auxquels nous trouvâmes une saveur bien plus piquante qu'aux poulmons de celles que nous avions ouvertes en même temps toutes vivantes, pour en faire la comparaison: ceux-ci, après avoir été mâchés, n'imprimoient qu'une saveur légèrement salée, & ce moyen fut le seul que nous employâmes pour nous assurer de la présence de l'acide volatil dans ce viscère.

Nous trouvâmes aux quatre ou cinq grenouilles que nous avions fait périr dans cette vapeur acide, les poulmons distendus & très-dilatés.

Je dois remarquer encore que je rappelai à la vie quelques-unes de ces grenouilles tombées dans l'asphyxie, en mettant leur bouche sur quelques gouttes d'alkali volatil-fluor, que j'avois répandues sur la table.

• *Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les insectes.* Après avoir mis un scarabée-nasicorne avec une courtillière dans un bocal de verre, & versé sur ces insectes de l'acide volatil, dit air fixe, ces animaux s'agitèrent vivement, puis se débattirent pendant quelques minutes, après lesquelles ils restèrent presque sans mouvement; la courtillière tomba dans l'asphyxie une fois plus vite que le scarabée-nasicorne,

(a) Le *baq* est l'aire sur laquelle on laisse refroidir la décoction d'orge & de houblon, avant de l'introduire dans la cuve où elle doit fermenter.

qui vécut huit minutes dans cette atmosphère. Pour reconnoître si le scarabée, qui ne remuoit plus, pourroit, au moyen d'un stimulant, donner encore quelques signes de vie, on lui brûla les deux pattes de derrière à la chandelle, mais il ne fit aucun mouvement; je le présentai à l'alkali volatil-fluor & le posai sur la table: au bout de quelques minutes il commença à étendre ses pattes; je le présentai de nouveau à l'alkali volatil qui parut le ranimer de plus en plus: enfin l'insecte marcha & reprit en peu de temps toutes ses forces; tandis qu'un autre nascorne que je n'avois point présenté à l'alkali volatil, périt sans retour.

La courtillière que j'avois retirée du bocal, resta sur la table pendant un quart d'heure, sans faire aucun mouvement: c'est dans cet état d'asphyxie que je la présentai à l'alkali volatil; elle étendit alors ses pattes; je versai de l'alkali volatil sur la table, & j'y posai la tête de l'animal: un instant après l'insecte s'agita, se remua & marcha; il reprit enfin toute sa vigueur; mais une autre courtillière que je n'avois point exposée à l'alkali volatil, passa de l'asphyxie à la mort.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les quadrupedes. Un cochon-d'inde femelle, ayant été mis dans un bocal de verre, je n'y eus pas plutôt versé de l'acide volatil, que l'animal se débattit & tomba sur le côté; trois minutes après, la respiration devint difficile & très-lente; ses inspirations se succédoient de cinq secondes en cinq secondes: cet état de crise dura encore une minute, & l'animal cessa de vivre. On le laissa trois minutes étendu sur la table; alors quelques mouvemens que nous apperçûmes dans la région du ventre, nous firent soupçonner qu'il n'étoit pas mort; mais après l'ouverture faite, il nous fut aisé de reconnoître que les mouvemens que nous avions remarqués dans le ventre de l'animal, n'avoient été produits que par un fœtus qui s'y trouvoit, & qui s'étoit débattu dans les entrailles de sa mere à l'instant de sa mort.

Une seconde femelle de la même espèce; mais qui n'étoit pas pleine, perdit la vie en trois minutes; ses poumons, de même que ceux de la précédente, nous parurent un peu acides.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les oiseaux. Ayant mis un poulet dans un bocal de verre, qui fut aussi-tôt rempli d'acide volatil, au bout de vingt-cinq secondes l'animal laissa pencher sa tête; vingt secondes après il bava & périt en deux minutes.

Nous l'ouvrîmes aussi-tôt, & nous trouvâmes que le cœur palpitait encore; ayant goûté ses poumons, nous reconûmes que leur saveur étoit beaucoup plus piquante que celle des poumons d'un autre poulet que nous ouvrîmes tout en vie.

Les poumons d'un troisieme poulet que nous avions fait périr très-lentement dans l'atmosphère acide de la fermentation vineuse, nous parurent avoir une saveur encore plus piquante.

Expérience qui prouve que le vinaigre radical, loin d'être propre à rappeler à la vie les animaux qui sont dans l'asphyxie, fait périr ceux qui après avoir été exposés à l'acide volatil de la fermentation vineuse, ont encore la faculté de respirer & de se trainer. (a) Trois oiseaux furent mis dans un bocal où il y avoit de l'acide volatil ou air fixe, puisé dans une cuve d'où l'on venoit de soutirer la biere; ils y resterent environ dix minutes sans y perdre la vie, ils s'agiterent, tomberent sur le côté, & respirerent très-difficilement, quoiqu'ils ouvrissent de larges becs; c'est dans cet état de crise que je les retirai pour les exposer à l'air libre; ayant mis du vinaigre radical dans ma main, j'y présentai le bec d'un de ces oiseaux, il tomba presque aussi-tôt en convulsion, respira plus difficilement, & resta sur le côté, sans pouvoir se relever; je le reportai une seconde fois au vinaigre radical, il périt quelques minutes après. Cependant le second oiseau, auquel je n'avois rien présenté depuis la sortie du bocal, se traînoit lentement

(a) Cette expérience a été faite en présence de MM. les marquis d'Aouft & de la Billarderie, de M. le comte de Quitri, & enfin de MM. Demeste, de Romé de l'Isle & de Faujas de Saint-Fond.

sur ses pattes ; voyant qu'au bout de vingt minutes il n'avoit pas acquis plus de force & qu'il étoit dans une espece de paralysie , je le présentai à l'alkali volatil , il secoua la tête , battit des ailes & se redressa : je lui fis sentir une deuxieme & une troisieme fois de l'alkali volatil , il reprit toutes ses forces , je le remis en cage , & il se porte bien.

Ayant laissé le troisieme oiseau exposé à l'air libre , il y vécut douze heures dans une espece de paralysie qui ne lui permettoit de se mouvoir que sur le côté : cet état de langueur fut suivi de la mort.

Il résulte de ces expériences , 1^o. que parmi les animaux les amphibies sont ceux qui vivent le plus long-temps dans l'atmosphère acide de la fermentation vineuse , ensuite les insectes , les quadrupèdes & les oiseaux ; 2^o. que plus ces derniers sont petits , plus ils périssent promptement ; 3^o. enfin , que l'acide du vinaigre ne peut être employé comme antidote de la vapeur acide qu'on a désignée sous les noms de *gas* & *d'air fixe*.

L'expérience suivante est une nouvelle preuve que l'acide du vinaigre , qui a été recommandé comme très-salutaire dans les asphyxies , ne peut y remédier.

Prenez deux grands bocaux de verre d'égale grandeur ; & après les avoir remplis de l'acide méphitique de la fermentation vineuse , ce que vous reconnoîtrez par l'extinction d'une lumiere à leur orifice , mettez dans l'un des bocaux de l'alkali volatil-fluor , & dans le second du vinaigre radical ou autre. Bouchez exactement les deux bocaux à l'aide de vessies mouillées que vous y assujettirez avec une ficelle. Agitez circulairement l'un & l'autre bocal pour accélérer la combinaison ; une vapeur se manifeste aussi-tôt dans le premier bocal , & la dépression de la vessie indique le vuide formé par la combinaison de l'acide méphitique avec l'alkali. Après la même agitation circulaire , on ne remarque aucun changement ni dans l'intérieur du second bocal , ni à la vessie fixée à son orifice. Débouchez alors les bocaux , l'air atmosphérique remplit aussi-tôt le vuide formé dans le premier bocal , & une lumiere y peut être plongée jusqu'au fond sans s'éteindre ,

tandis qu'une autre lumiere s'éteint à l'orifice du second bocal tout aussi promptement qu'avant d'y avoir introduit le vinaigre. Cet acide laisse donc à l'air méphitique ou vicié toute sa malignité.

Cet article est de M. le Sage.

VIN SCILLITIQUE. Voyez SCILLE , (*Mat. méd.*)

A. N. *Instrumens propres à perfectionner le vin.* On comprend sous cette dénomination les soufflets , les tuyaux & les pompes dont on se sert pour soutirer le vin.

1^o *Des soufflets.* Le Champenois , qui doit l'excellence de son vin , autant à la nature qu'aux soins qu'il lui donne , nous apprend à faire usage du soufflet. M. Bidet , dans son *Traité de la vigne* , tome II , page 200 , décrit exactement cette opération ; & ce seront ces mêmes détails que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Rien n'est si curieux , dit cet auteur , que le secret que les Champenois ont imaginé pour soutirer leurs vins sans déplacer le poinçon ou tonneau : ce secret s'est introduit , à leur imitation , dans bien d'autres provinces.

On emploie d'abord un tuyau de cuir fait en forme de boyau , long de quatre à cinq pouces , d'une circonférence de six à huit pouces , ayant un peu plus de deux pouces de diamètre , cousu dans toute sa longueur d'une double couture , afin que le vin ne puisse pas s'échapper. Il y a aux deux extrémités de ce boyau un canon ou tuyau de bois , long d'environ huit à dix pouces , gros de six ou sept de circonférence par un bout , & d'environ quatre par l'autre. Le gros bout de chaque canon est enchâssé dans le boyau de cuir , & bien attaché avec un fil gros en dehors , de sorte que le vin ne puisse pas fuir ; on ôte le tampon qui est au bas du poinçon qu'on veut remplir , & l'on y chasse avec un maillet de bois l'un des canons , qu'on frappe sur une espece de mentonniere qui est à chacun de ces canons , laquelle avance près de deux pouces , à un pouce au dessus du gros bout , & qui se perd insensiblement en allant vers le petit. On met une grosse cannelle de métal au bas du poinçon qu'on veut vuidier ; & l'on fait entrer de

même dans cette cannelle le petit bout de l'autre canon de bois attaché au boyau de cuir. On ouvre ensuite la cannelle; & sans le secours de personne, presque la moitié du tonneau plein passe dans le tonneau vuide par la pesanteur de la liqueur. Dès qu'elle est parvenue presqu'au niveau & qu'elle ne coule plus, on a recours à une espece de soufflet d'une construction toute particuliere, pour forcer le *vin* à quitter le tonneau qu'on veut vuider, & entrer dans celui qu'on veut remplir.

Ces sortes de soufflets ont environ deux piés de longueur en y comprenant le manche, & dix pouces de largeur. Ils sont construits & figurés à la maniere ordinaire de tous les soufflets, jusqu'à quatre pouces du petit bout; mais à cette distance le soufflet a encore trois pouces de largeur. En dedans de cet endroit, l'air ne passe que par un trou grand d'un pouce.

Auprès de ce trou, du côté du petit bout du soufflet, il y a une piece de cuir formant une soupape qui y est attachée, & qui se ferre contre le trou, & le bouche quand on leve le soufflet pour prendre l'air, afin que cet air qui est une fois passé par ce trou, & qui est entré dans le tonneau, ne puisse pas revenir dans le soufflet, lequel ne reprend un nouvel air que par le trou du dessous de ce soufflet pour le remplir.

L'extrémité de ce soufflet est différente des autres, étant fermée par un canon de bois de huit pouces de long, qui est emboité, collé & étroitement attaché par de bonnes chevilles au bout du soufflet pour conduire l'air en bas. Ce canon est arrondi & gros en dedans d'environ neuf à dix pouces de circonférence par le haut, & diminue insensiblement vers le petit bout, pour pouvoir entrer commodément dans le poinçon par le trou du bondon, & le fermer si bien lui-même que l'air ne puisse entrer ni sortir tout autour. Ce canon passe pour cet effet d'un pouce sur le niveau du soufflet, & est fait en demi rond par le haut pour pouvoir être frappé avec un maillet de bois, & enfoncé dans le tonneau; il y a même à deux doigts au dessus du bout supérieur du canon, un crochet de fer d'un pié de longueur, passé dans un anneau de fer qui entre à vis dans ce

canon, qui sert à attacher le soufflet aux cerceaux du tonneau, sans quoi la force de l'air feroit ressortir ce soufflet du trou du bondon, & l'opération de la vuidange ne se feroit pas.

La mécanique de ce soufflet ainsi décrite, est facile à concevoir. L'air entre par le trou de dessous en la maniere ordinaire: il avance vers le bout; à mesure qu'on pousse le soufflet, il y trouve un conduit qui le fait descendre dans le poinçon; mais pour empêcher ce même air de remonter, comme il feroit quand on ouvre le soufflet pour lui faire respirer un nouvel air, on applique une espece de soupape ou languette de cuir à trois ou quatre pouces près de l'extrémité de ce soufflet, qui ferme ce trou autant de fois qu'on veut reprendre un nouvel air: ce nouvel air se précipite encore facilement dans le tuyau en pressant le soufflet, parce que cette languette ou soupape s'ouvre à mesure qu'elle est poussée par l'air; ainsi il entre toujours un nouvel air, sans en pouvoir sortir. La force de cet air qu'on pousse continuellement en pressant fortement le soufflet, presse également la superficie du *vin* dans toute l'étendue de la piece, sans causer la moindre agitation dans le *vin*, & le force à passer par la cannelle dans le boyau de cuir, & de là dans l'autre tonneau qu'on veut remplir, où il monte parce que l'air est chassé vers le trou du bondon qui est ouvert.

Ce soufflet pousse tout le *vin* hors du tonneau, à dix ou douze pintes près; ce que l'on connoît lorsqu'on entend un sifflement qui se fait à la cannelle, après quoi on bouche le poinçon qu'on vient d'emplir avec une quille de bois; ensuite on tire du tonneau plein le canon du boyau de cuir, & l'on bouche vite le trou avec un tampon de bois de chêne qu'on chasse avec un marteau de fer.

De l'autre poinçon qu'on vuide on tire le canon de la cannelle de métal, & on laisse couler doucement encore quelques pintes de *vin* clair dans un bassin qui le reçoit jusqu'à ce qu'on s'apperçoive, par le moyen d'une tasse d'argent ou d'un verre fin, que le *vin* change un peu de couleur. Dès qu'on y apperçoit quelque chose, sans

attendre qu'il paroisse louche, on ferme la cannelle, qu'on ôte ensuite du tonneau, & l'on jette dans un baquet le peu de *vin* trouble qui y reste. Ce *vin* trouble, ainsi que celui qui sort de tous les autres tonneaux, après que le meilleur *vin* en est tiré, est mis dans un vieux tonneau pour en faire du *vin*-naigre.

Ce qui a coulé de *vin* clair par la cannelle, après qu'on en a retiré le boyau, on le met dans le poinçon avec le bon *vin*: on se sert pour cet effet d'un entonnoir de fer-blanc, dont la queue a au moins un pié & demi de longueur, afin que le *vin* qui en tombe ne cause point d'agitation dans le tonneau, & qu'il ne soit point battu.

Dès qu'on a vuidé un tonneau, ce qui s'exécute en moins de demi-heure, on le lave avec de l'eau, on le secoue pour dégager la lie attachée aux douves: on réitère deux fois cette opération; & après que le tonneau a resté à égoutter quelques momens, on le remplit du *vin* d'un autre tonneau, en suivant le même procédé que pour le premier, & ainsi de suite.

Telle est la méthode suivie en Champagne; très-bonne en elle-même, mais qui peut être simplifiée & suppléée par la pompe.

2. *De la pompe.* La pompe est un composé de tuyaux en fer-blanc, décrivant les trois côtés d'un carré. La grosseur & la hauteur de ces tuyaux doivent être proportionnées au volume du tonneau ou du foudre, c'est-à-dire, que le tuyau d'une pompe pour un tonneau de deux cents à deux cents cinquante bouteilles, aura dix à douze lignes de diamètre, quinze lignes celui d'un tonneau de 500 bouteilles, dix-huit à vingt lignes celui d'un foudre. La branche antérieure fera un peu plus longue que la branche postérieure; elle aura à sa partie inférieure une cannelle de cuivre, dont le robinet s'ouvrira & se fermera à volonté. On ajustera & on soudera contre cette branche un autre tuyau d'un peu moins du tiers de diamètre du tuyau auquel il est joint. La partie supérieure de ce petit tuyau sera ouverte, ses bords en seront arrondis à l'extérieur, afin de pouvoir commodément y appliquer les levres quand on voudra soutirer. Il faut que sa forme ressemble à celle d'une em-

bouchure de cor-de-chasse, mais ouverte dans toute la largeur du tuyau. La partie inférieure occupe l'espace qui se trouve entre la cannelle & le tuyau antérieur de la pompe, dans lequel il communique. Le tuyau supérieur & le postérieur n'ont rien de particulier, sinon que la base de celui-ci est garnie d'un morceau de bois, & encore mieux d'un morceau de fer plat, & soudé avec le fer-blanc; ce morceau excédant aura un ou deux pouces de longueur, suivant le volume du tonneau. Il est bon d'observer que, pour donner de la solidité à tout le corps de la pompe, il faut affermir les angles de la pompe par des soutiens en bois ou en fer-blanc. De la description de cet instrument, passons à la manière de s'en servir.

J'ai dit qu'il falloit proportionner la pompe au volume du tonneau; ainsi, lorsqu'on voudra soutirer, il faudra enlever sans secousse le bouchon du vaisseau, plonger doucement dans le *vin* la branche postérieure, jusqu'à ce que le morceau excédant touche les douves du fond: alors cet excédant se trouvera plongé dans la lie, & l'orifice de cette branche reposera sur le *vin* clair. Comme l'ouverture des bondons n'est pas la même dans tous les tonneaux, & qu'il est de la dernière importance que la pompe ne varie & ne se dérange pas, on aura un petit instrument de bois fait comme le tire-fleur des fleuristes, dont la grosseur, la gouttière ou cavité, & la largeur iront toujours en diminuant du sommet à la base. On assujettira la branche de la pompe dans le trou du bondon avec cet instrument que j'appelle *sergent*, & on l'enfoncera avec force, mais sans secousse. On sent bien que si ce *sergent* étoit plat, il feroit replier le fer-blanc contre l'intérieur du tuyau: il faut donc lui donner la même courbure qu'à lui, c'est-à-dire, que le tuyau fera la bosse, & le *sergent* fera le creux. On aura attention, avant de fixer entièrement le *sergent*, d'incliner légèrement le tuyau supérieur sur le devant du tonneau; & pour qu'il ne vacille point, on le fera reposer sur deux petits supports taillés en coins, & placés en sens contraire, & on finira de fixer le *sergent*: alors tout le corps de la pompe demeurera solide.

On approche le vaisseau dans lequel on veut soutirer : (je le suppose bon , propre & bien conditionné) on introduit la cannelle de la pompe dans son bondon , & elle est enveloppée avec de la filasse ou du linge , pour que l'air surabondant du *vin* & son phlogistique ne s'évaporent pas. Il vaudroit encore mieux adapter à la cannelle de la pompe & au tonneau un tuyau de cuir ; on seroit sûr alors qu'il n'y auroit aucune évaporation , objet essentiel. Il faut , si on a un foudre à soutirer , que l'extrémité du tuyau de cuir correspondante au tonneau , ait une cannelle particulière , afin de pouvoir ouvrir & fermer à volonté quand les tonneaux seront pleins , & leur en substituer d'autres.

Tout étant ainsi disposé & préparé , & la cannelle de la pompe fermée , l'ouvrier appliquera ses levres sur l'embouchure du petit tuyau : il aspirera fortement jusqu'à ce que le *vin* monte à sa bouche ; dans cet instant il ouvrira la cannelle , & le *vin* du tonneau coulera jusqu'à la dernière pinte , quelque grande que soit sa contenance. Si la pompe est petite , le même ouvrier peut faire ces deux opérations ; si elle est trop grande , il conviendra d'un signe auquel son aide ouvrira la cannelle. Ceux qui désireront avoir du *vin* parfaitement clair , sépareront les six premières & les six dernières bouteilles.

Je préfère le soutirage par le moyen de la pompe , à celui du soufflet , usité en Champagne. 1°. Tout le *vin* est soutiré , à deux ou trois pintes près ; ainsi on n'est pas obligé , comme le Champenois , de transvaser le restant , & de le séparer pour les usages communs. 2°. Le tonneau ne reçoit aucune secousse , tandis qu'il faut enfoncer vigoureusement le bec du soufflet dans le tonneau , & la compression de l'air , occasionnée par ce soufflet dans le tonneau , agite la lie , & il y a beaucoup plus de *vin* trouble. 3°. Dès que le premier coup de pompe est donné , le *vin* coule de lui-même , & on peut occuper l'ouvrier à toute autre chose. Un seul suffit pour soutirer un foudre , puisqu'il n'a d'autre occupation que de fermer la cannelle de la pompe quand le tonneau est plein , & de porter d'un vaisseau à un autre le tuyau de communication.

J'ai essayé & comparé les deux méthodes : l'expérience m'a convaincu que la dernière est préférable à tous égards. Ceux qui en douteront , pourront répéter mes tentatives. Un agronome sage doit s'en rapporter à la seule expérience , & non au raisonnement.

3. *Des tuyaux.* Les tuyaux sont ordinairement en cuir ou en fer-blanc. On peut allonger ou diminuer les premiers par le moyen des écrous ; & les seconds , en les adaptant les uns aux autres. Il est nécessaire que quelques-uns soient coudés , afin de leur donner la direction qu'on jugera convenable. Les tuyaux en cuir seront tenus dans des endroits secs , mais à l'abri du soleil ; si on les laissoit à la cave , ils contracteroient un goût de moisi , & ils pourriroient bien vite. On les fera tremper dans l'eau quelques jours avant de s'en servir , afin de les laver exactement , & pour leur redonner la souplesse nécessaire ; on lavera également les tuyaux de fer-blanc. Le *vin* exige la plus grande propreté.

On sent aisément leur utilité , combien ils diminuent la main-d'œuvre , & leur avantage pour empêcher l'évaporation des parties spiritueuses du *vin*.

Je termine cet article par une réflexion bien simple , & très-capable de faire ouvrir les yeux à tous propriétaires de vignobles. Les *vins* de France , autrefois les plus renommés , sont tombés dans le discrédit , à l'exception de ceux de Bourgogne. Plusieurs espèces de *vins* ont nouvellement acquis une réputation qu'ils méritent. Je demande à présent quelle est la cause de ce changement. On ne peut l'attribuer à la variation du climat , de l'exposition , de l'atmosphère ; c'est donc au peu de soin qu'on leur a donné , à la quantité qu'on a recherchée au préjudice de la qualité ; & semblables au chien de la fable , qui lâche sa proie pour l'ombre , nos vigneronns ont pensé avoir beaucoup , & ils ont manqué le but. Si on comptoit en France tout le *vin* qui aigrit ou qui pousse , on auroit la preuve la plus complète de cette vérité ; c'est à-peu-près au milieu du siècle dernier qu'on a commencé à parler de l'excellence des *vins* de Champagne , &c. Cependant cette province n'est pas dans une exposition plus méridio-

nale que l'Isle de France & la Lorraine, où les vins sont plats & foibles. Je le répète, c'est par les soins multipliés que les Champenois ont pris de leurs vignes, & la perfection qu'ils ont donnée à leur méthode de faire le vin, qu'ils sont parvenus à fixer ce degré de délicatesse qu'on leur connoît. Il ne tient qu'à nous de les imiter, en appliquant chacun séparément & d'une manière convenable au climat que nous habitons, les loix & les préceptes dictés par l'expérience & la saine physique. Quant aux vaisseaux propres au vin, voyez VAISSEAUX relatifs au vin.

Cet article est de M. l'abbé ROSIER.

VIN DE CHIO, (*Littérat.*) *Arvifium vinum*, le meilleur vin de toute la Grece, au jugement des anciens, & qui par cette raison mérite un article particulier. Théopompe, dans Athénée, *Deipn.* liv. I, dit qu'il fut Énepione fils de Bacchus, qui apprit aux habitans de Chio à cultiver la vigne; que ce fut dans cette isle que se but le premier vin rosé, & que ses habitans montrèrent à leurs voisins la manière de faire le bon vin. Virgile caractérise de nectar celui de Chio: le vin de Chio, dit-il, le vrai nectar des dieux, ne sera point épargné:

Vina novum fundam calathis Arvifia nectar.

Eglog. V, v. 71.

Arvifia est mis là pour *Chia*, du nom du promontoire de cette isle, nommé *Arvifium*, mais il semble qu'il vaut mieux lire *Ariusia*, qu'*Arvifia*, comme le prétend Casaubon; en effet, Strabon, l. XIV, p. 645, parlant de l'isle de Chio, dit: la contrée Ariusienne qui produit le meilleur vin de la Grece, Ἡ Ἀριουσία χώρα εἶναι ἀριστον φερόμενα τῶν ἑλληνικῶν. Ce que nous appellons présentement *ν* confonne tenoit lieu de l'*u* voyelle & de l'*ν* consonne du temps de Cicéron, comme l'ont prouvé le pere Mabilion, Gronovius & autres savans.

Le quartier nommé *Arvifium* étoit opposé à la partie de l'isle nommée *Pfya*. Pline, l. XIV, chap. 7, 24 & 25, parle avec éloge des vins de Chio, *Arvifia* ou *Ariusia vina*, & cite Varron, le plus savant des Romains, pour prouver qu'on

ordonnoit à Rome dans les maladies de l'estomac. Varron rapporte aussi que Hortensius en avoit laissé plus de dix mille pièces à son héritier. César, ajoute Pline, en régaloit ses amis dans ses triomphes, & dans les festins qu'il donnoit au grand Jupiter & aux autres divinités; mais Athénée entre dans un plus grand détail sur la nature & sur les qualités des vins de Chio: ils aident, dit-il, à la digestion, ils engraisent, ils sont bienfaisans, & on n'en trouve point de si agréables, sur-tout ceux du quartier d'Ariuse, où l'on en fait de trois sortes, continue cet auteur; l'un a tant soit peu de cette verdeur qui se convertit en seve, moëlleux, nourrissant, & passant aisément; l'autre qui n'est pas tout-à-fait sans liqueur, engraisse, & tient le ventre libre; le dernier participe de la délicatesse & de la vertu des autres.

La culture de la vigne des anciens habitans de Chio, n'est point tombée dans l'oubli; les Sciotes modernes cultivent la vigne sur les côteaux, & fournissent de leur vin aux illes voisines. Ils coupent les raisins dans le mois d'août, les font sécher pendant huit jours au soleil, les foulent ensuite, & les laissent cuver dans des celliers bien fermés. Pour faire le meilleur vin, ils mêlent parmi les raisins noirs une espece de raisins blancs, qui sont comme le noyau de pêche, *πεδωκίτων*, *persicum*; mais pour faire le nectar, qui porte encore aujourd'hui le même nom, on emploie à Chio une autre sorte de raisins, dont le grain a quelque chose de styptique, & qui le rend difficile à avaler.

Les vignes les plus estimées sont celles de Mesta, d'où les anciens tiroient ce nectar; on en recherche les crossettes. Mesta est comme la capitale de ce fameux quartier de l'isle, que les anciens appelloient *Ariusia*. Il est vrai que la plupart de nos voyageurs n'aiment point le nectar moderne de Chio, ils le trouvent très-dur & très-âpre; mais c'est que le goût des hommes, qui au fond n'est qu'un objet de mode, change sans cesse, ou que le nectar de Chio a besoin de passer la mer, & d'être gardé long-temps, pour perdre son âpreté.

Quoi qu'il en soit, les anciens préféroient les vins de Chio à tous les autres vins.

grécs ; & par conséquent il est aisé de comprendre pourquoi l'on voit dans Goltzius, *De insul. Græc.* tab. 15 & 16, des grappes de raisin sur quelques médailles de Chio. On y voit aussi de ces cruches, nommées *diota*, pointues par le bas, & à deux anses vers le cou ; cette figure étoit propre pour en faire séparer la lie, qui se précipitoit toute à la pointe, après qu'on les avoit enterrés ; ensuite on en pompoit le vin : mais il n'est pas si aisé de rendre raison pourquoi l'on représentoit des sphynx sur les revers de ces médailles, si ce n'est que le sphynx eût servi de symbole aux habitans de Chio, de même que la chouette aux Athéniens. (*D. J.*)

VIN DE LA PALESTINE. (*Crit. sacr.*) Il y avoit dans la Palestine plusieurs bons vignobles. L'Écriture loue les vignes de Sorec, de Sébama, de Jazer, d'Abel ; les auteurs profanes parlent avec éloge des vins de Gaza, dont nous avons fait un article à part, des vins de Sarepta, du Liban, de Saron, d'Ascalon, de Tyr.

*Dulcia Bacchi
Munera quæ Sârepta ferax, quæ Gaza creârat.*

Vin de Chelbon. Ezéchiël, chap, 27, vers. 28, parle de ce vin exquis, & que l'on vendoit aux foires de Tyr. Ce vin est aussi fort connu des anciens. Athénée, Strabon & Plutarque en font mention ; ils l'appellent *Chalibonium vinum*. On le faisoit à Damas, & les Perses y avoient exprès planté des vignes, dit Posidonius cité dans Athénée. Cet auteur ajoute que les rois de Perse n'en ufoient point d'autre.

Vin du Liban. Les vins des côtes les mieux exposées du Liban étoient estimés. Cependant on croit que le texte hébreu du prophète Ozée, ch. 14, v. 8, *vin du Liban*, marque du vin odorant, du vin où l'on a mêlé de l'encens, ou d'autres drogues, pour le rendre plus agréable au goût & à l'odorat : les vins odoriférans étoient fort recherchés des Hébreux.

Le *vin de palmier* est celui que la Vulgate appelle *ficera*, & qui se fait du jus de palmier ; il est très-commun dans tout l'Orient. Le vin récent de palmier est doux comme le miel ; quand on le conserve quelque temps, il enivre comme du vin de raisin.

Le *vin de droiture* dont il est parlé dans le Cantique des cantiques, est un bon vin, un vin droit ; c'est une qualité qu'Horace aime sur toute autre.

*Generosum & lene requiro,
Quod curas abigat, quod cum spe divite manet
In venas animamque meum; quod verba ministret;
Quod me Lucana juvenem commendet amicæ.*

Lib. I, epist. 15 ;

« Je veux, dit-il, du vin qui ait du » corps sans avoir rien de rude ; qui cou- » lant dans mes veines, bannisse les soucis » de mon esprit, porte dans mon cœur » les plus riches espérances, & mette sur » ma langue les grâces de la parole. » (*D. J.*)

VIN DE MARCHÉ, (*Jurispr.*) appellé aussi *pot-de-vin*, est une somme que l'acquéreur paie au vendeur, pour lui tenir lieu de ce qu'il lui en auroit coûté pour boire ensemble en concluant le marché.

Quelques coutumes considèrent les vins du marché ou de vente, comme faisant partie du prix, & décident en conséquence qu'il en est dû des lods au seigneur. Telles sont les coutumes de Chaumont & de Vitry.

Cependant, suivant l'usage le plus général, ces vins ne font pas partie du prix. Tel est le sentiment de Loisel, de Dumoulin & de Carondas, à moins que le contraire ne fût stipulé, ou que ces vins ne fussent considérables.

Mais ils entrent toujours dans les loyaux coûts, comme les autres frais de contrat que le retrayant est obligé de rembourser à l'acquéreur. Voyez LODS & VENTES, LOYAUX COUTS & POT-DE-VIN. (A)

VIN DE MESSAGER, est un droit qui est dû à la partie qui a obtenu gain de cause avec dépens, lorsque cette partie demeure hors du lieu où est le siege de la juridiction dans laquelle elle a été obligée de plaider.

Ce droit est ainsi appellé, parce qu'avant l'établissement des postes & messageries publiques c'étoit ce que l'on donnoit pour la dépense des messagers, ou commissionnaires particuliers que l'on envoyoit sur les lieux

lieux, soit pour charger un procureur, soit pour faire quelque autre chose nécessaire pour l'instruction d'une affaire.

Présentement ce qu'on alloue dans la taxe des dépens, sous le titre de *vins de messager*, est pour tenir lieu de remboursement des ports de lettres que la partie a reçues de son procureur, & des ports de lettres & papiers qu'elle a été obligée d'envoyer à son procureur, & dont elle doit lui tenir compte.

On alloue un *vin de messager*, 1°. pour charger un procureur de l'exploit introductif.

2°. On en alloue aussi pour tous les actes dont il est nécessaire qu'un procureur instruisse son client.

3°. Dans toutes les occasions où il y a des déboursés à faire, autres que ceux de procédures du procureur, comme pour consigner l'amende, payer les honoraires des avocats, lever des sentences & arrêts.

4°. Lorsqu'il s'agit de charger un avocat pour plaider, soit contradictoirement ou par défaut.

5°. Pour donner avis à la partie que son affaire est appointée.

6°. Pour faire juger une affaire appointée lorsqu'elle est en état.

Tous ces *vins de messager* se reglent à un taux plus ou moins fort, selon l'objet des actes dont il s'agit, & la distance des lieux. Pour connoître à fond tout ce détail, il faut voir le règlement du 26 août 1665. (A)

VIN MUET, (*Hist. des arts*) *vin* fait avec du moût, dont on empêche la fermentation au moyen du soufre. Pour cet effet, à mesure que le moût coule du pressoir, on en met une certaine quantité dans des barriques, où l'on fait brûler du soufre. En quelques endroits, comme sur la Dordogne, on y ajoute du sucre brut; ensuite on le brasse à force jusqu'à ce qu'il ne donne aucun signe de fermentation. Il faut y revenir plusieurs fois, & à chaque fois on diminue la quantité de soufre. Enfin on le laisse bien reposer & on le soutire. Ce moût devient clair comme de l'eau-de-vie, & conserve toujours sa douceur. Il n'est point mal-sain, & même peut être utile dans plusieurs maladies du poumon;

Tome XXXV.

cependant on en fait principalement usage pour bonifier les *vins* auxquels l'année n'a pas été favorable; car quelques pots de ce *vin muet*, jetés dans une barrique de *vin* trop verd, le rendent potable; & c'est un mélange non seulement innocent, mais très-bien imaginé. (D. J.)

VIN DE GAZA, (*Littérat.*) *vin* célèbre de Palestine. Grégoire de Tours parle plusieurs fois du *vin de Gaza* en Palestine, *vina Gazatina*. Il raconte entr'autres choses à ce sujet, que la femme d'un sénateur de Lyon offroit régulièrement à chaque messe qu'elle faisoit célébrer pour son mari, un setier de ce *vin*; & qu'elle s'aperçut un jour en communiant sous les deux espèces, que le sous-diacre qui servoit à l'autel, prenant sans doute pour lui le *vin de Gaza*, en avoit substitué d'autre. On ne sera point étonné de trouver du *vin* de Palestine en France sous la première race, si l'on se souvient que dès-lors les habitans de Syrie venoient y commercer. (D. J.)

VINS GRECS. (*Agricult.*) Il paroît que les Romains étoient beaucoup plus curieux que nous ne le sommes des *vins grecs* en général, & de certains *vins grecs* en particulier. J'avoue que le mahométisme a presque fait abandonner la culture des vignes dans les lieux où il s'est établi; j'avouerais même que le sol a pu changer de nature; mais il faut aussi convenir que les goûts des hommes sont encore plus variables. Strabon trouvoit le *vin* de Samos détestable; & nous le mettions dans le dernier siècle au rang des excellens muscats. Aucun ancien n'a loué le *vin* de Ténédos, qui passoit il n'y a pas long-temps pour le meilleur de l'Archipel; le *vin* de Chypre autrefois méprisé, fait aujourd'hui nos délices en France. Les fameux vignobles d'Alexandrie d'Egypte, ne produisent plus de *vins* de notre goût; ils sont tombés dans l'oubli; cependant personne n'ignore le cas que faisoient les anciens du *vin* Maréotique. Les vignobles de ce *vin* d'Alexandrie étoient alors si excellens, que cette ville est représentée dans une médaille d'Adrien, sous le symbole d'une femme qui tient du bled d'une main, & une vigne de l'autre. Nous ne prisons guere les *vins* de Chio, que les Romains estimoient singu-

Rrr

lièrement, & que Caton, selon Pline, trouva le secret de contrefaire au point de tromper les plus fameux gourmets. Dans tous les vins qui se transportoient des îles de l'Archipel, les anciens y mêloient de l'eau de mer, pour corriger leur trop grande force & leur trop grande rudesse. On fuit encore cet usage aujourd'hui, & voici la manière dont ils font leurs vins par tout l'Archipel.

Chaque particulier a un réservoir de la grandeur qu'il juge à propos, quarré, bien maçonné, revêtu de ciment, mais tout découvert. On foule les raisins dans ce réservoir, après les y avoir laissé sécher pendant deux ou trois jours; à mesure que le moût coule par un trou de communication dans un bassin qui est au bas du réservoir, on remplit de ce moût des outres que l'on porte à la ville: on les vuide dans des futailles, ou dans de grandes cruches de terre cuite, enterrées jusqu'à l'ouverture, dans lesquelles ce vin nouveau bout tout à son aise sans marc; on y jette trois ou quatre poignées de plâtre, suivant la grandeur de la pièce; souvent on y ajoute une quatrième partie d'eau douce, ou d'eau salée, selon la commodité des lieux. Après que le vin a suffisamment cuvé, on bouche les vaisseaux avec du plâtre gâché. (D. J.)

VIN de haut pays, (Comm.) ce sont les vins de toutes sortes de crûs, qui se recueillent au dessus de S. Macaire, qui est à sept lieues au dessus de Bordeaux. On les nomme ainsi pour les distinguer de ceux qui se font dans la sénéchaussée de Bordeaux, qu'on appelle vins de ville. (D. J.)

VIN. (Crit. sacr.) On employoit ordinairement cette liqueur pure dans les sacrifices qu'on offroit au Seigneur; mais l'usage en étoit défendu aux prêtres pendant qu'ils étoient dans le tabernacle occupés au service de l'autel, Lévit. 10, 9. Ce mot se prend par métaphore pour la vengeance de Dieu, Jérém. 25. 15, & pour les biens temporels, Cant. 1. 1, *ubera tua meliora sunt vino.*

Entre tous les vins de l'Idumée, le plus estimé étoit celui du Liban, dont parle Osée, 14, 8. Il croissoit sur certains côteaux de cette montagne.

Vin de myrrhe, *myrrhatum vinum*, Marc 15, 23, étoit une sorte de liqueur qui se donnoit aux suppliciés pour leur causer une sorte d'ivresse, & amortir en eux le sentiment de la douleur. Voy. MYRRHE. Vin parfumé, *conditum vinum*, vin qu'on aromatisoit avec des parfums pour le rendre plus agréable; il en est parlé dans le Cant. 8, 2.

Vin des libations, *vinum libaminum*, c'étoit du vin pur, choisi, qu'on versoit sur les victimes dans les sacrifices au Seigneur.

Vin de componction, *vinum compunctionis*, désigne dans les psaumes, les châtimens de Dieu qui produisent l'amendement du pécheur.

Convivium vini, Eccl. 31, 42, marque un festin, un repas de solennité, où l'on n'épargne pas la dépense du vin.

Le vin de la condamnation, ainsi nommé dans Amos, peut s'entendre du vin affoupissant qu'on donnoit aux criminels condamnés à mort.

Mais quant au vin dont parle Zacharie, 4, 17, *vinum germinans mulieres*, c'est une expression métaphorique que je n'ai pas le bonheur d'entendre. (D. J.)

VINADE, f. f. (Gramm. Jurisp.) est un droit dû au seigneur par ses sujets pour voiturer son vin: la vinade entière est de deux paires de bœufs & une charrette, à la différence de la bouade ou vouade, qui n'est que d'une paire de bœufs, ou une charrette. Voy. les coutumes d'Auvergne & de la Manche. Ragueau, au mot *vinade*. (A)

VINAGE, f. m. (Gramm. Jurisp.) a différentes significations.

Il se prend quelquefois pour un droit dû au lieu du cens sur les vignes, lequel se paie à bord de cuve, & le détenteur ne peut tirer son vin sans avoir payé le droit. A Angers & dans quelques autres lieux, ce droit a été converti en argent.

Quelquefois *vinage* signifie le passage d'une denrée ou marchandise par la terre ou seigneurie d'autrui.

Il se prend aussi pour un droit qui se paie au seigneur par des communautés & territoires, en bled, vin ou argent, en conséquence de quoi les seigneurs font réparer

les ponts & passages : le roën a plusieurs de cette espee au comté de Marle.

Il se prend encore pour un droit qui se leve sur le vin, & pour des redevances en vin, & quelquefois spécialement pour un droit sur le vin pressuté.

Enfin, dans quelques anciens titres ce terme signifie *réjouissance & bonne-chere*. Voyez le *Glossaire* de Ragueau avec les notes du M. de Lauriere. (A)

VINAIGRE, FERMENTATION ACÉTEUSE. (*Chym.*) On donne ce nom au vin lorsqu'il a été exposé à une seconde fermentation qui en développe les parties salines, & on peut l'étendre à toutes les autres liqueurs qui ont subi la fermentation acéteuse.

L'esprit ardent, qui dans une liqueur vineuse empêche par son interposition la réunion des parties grasses de cette liqueur, & qui les sépare des parties salines, est détaché en grande quantité de la mixtion de cette liqueur dans la fermentation acéteuse. Il se combine en partie avec un acide grossier, ou bien il laisse échapper l'huile atténuée dont il avoit été formé par la fermentation spiritueuse; & cette huile prenant une consistance épaisse, se lie avec la terre muqueuse, & tombe dans le sédiment, ou forme les feces du *vinaigre*; enfin, si la fermentation se continue trop long-temps, il se fait de nouvelles transpositions des principes qui facilitent la destruction des parties salines, & leur résolution en terre, qui est le principal effet de la putréfaction.

La concentration du *vinaigre* par le gelée le rend plus durable en le déphlegmant, & en lui faisant déposer une grande quantité de substance épaisse & visqueuse. Cette substance est très-susceptible de diverses combinaisons qui hâteroiert la putréfaction. La principale utilité de cette concentration est de déphlegmer le *vinaigre*, & de faire qu'il se conserve davantage: de même que le résidu d'un bon *vinaigre* distillé par l'ébullition, demeure long-temps sans se corrompre, parce qu'on en a ôté le principe aqueux, qui est le principal instrument du mouvement de fermentation. On peut consulter sur le *vinaigre* concentré par la glace un mémoire de

M. Geoffroy Apothicaire, dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, année 1729. On a employé avec succès la même méthode pour séparer les huiles distillées de leur phlegme, & pour les obtenir parfaitement pures.

Becker croit, avec raison, qu'on n'obtient qu'un *vinaigre* foible & imparfait, lorsque par une cœction lente on fait évaporer l'esprit du vin qu'on veut changer en *vinaigre*. Il regarde les parties sulfureuses comme essentielles dans le *vinaigre*, aussi bien que les parties salines, & il pense que c'est par le défaut de la méthode ordinaire de faire le *vinaigre*, que nous n'observons point dans cette liqueur la même vertu détersive & modérément échauffante, que lui attribuent les anciens.

Becker voulant prouver que du vin qui n'auroit rien perdu de sa partie spiritueuse par évaporation, peut se changer en *vinaigre*, rapporte qu'ayant expoté à la digestion, du vin mis dans une bouteille dont il avoit fait fondre le goulot, il en retira; quoique plus tard qu'il n'auroit fait par le procédé ordinaire, un *vinaigre* très-fort & très-durable. Cela est confirmé par une expérience curieuse de M. Homberg. Celui-ci attacha au cliquet d'un moulin une bouteille pleine de vin exactement fermée. Le seul mouvement de ce cliquet changea dans trois jours ce vin en bon *vinaigre*. Voyez l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1700, obs. phys. 4.

Si l'on expose à une chaleur qui n'aille pas jusqu'au degré de l'ébullition une bouteille d'un cou très-étroit, remplie de bon vin, il ne s'en élèvera pas la moindre vapeur. Si tout-à-coup on laisse ce vin se refroidir considérablement, la saveur austere qu'il acquiert, & son prompt changement en *vinaigre*, démontrent que la chaleur a dissous la mixtion intime de l'esprit ardent avec la substance grasse & rareuse. C'est ce qu'on verra clairement, si l'on considère que le mélange de l'esprit-de-vin avec l'esprit de nitre acquiert une saveur vineuse austere & comme astringente, lorsqu'on le tient pendant quelques heures à une digestion très-douce: mais si l'on unit ces esprits par la distillation, cette saveur austere se dissipe: l'acidité qui

reste n'est presque pas sensible, & est remplacée par une âcreté fort adoucie, quoique très-pénétrante.

On fait que le *vinaigre* le plus fort se fait des vins les plus spiritueux; il se corrompt lorsqu'on le voiture par eau, suivant l'observation de Becker, parce qu'il est fort affoibli par les exhalaisons aqueuses qui le pénètrent. Boerhaave nous apprend qu'on retire une liqueur inflammable par la distillation d'un *vinaigre* fait depuis peu; mais que cette distillation ne donne plus qu'une vapeur aqueuse, lorsque ce même *vinaigre* a été gardé plus d'un an dans des vaisseaux bien fermés.

Wallerius assure qu'en distillant le *vinaigre* au bain-marie, il passe une liqueur spiritueuse, que l'acide le plus concentré paroît ensuite, & qu'il reste au fond de la cornue une liqueur épaisse, brune, & inflammable; mais rien ne prouve mieux la présence d'une liqueur inflammable dans le *vinaigre*, que ce qu'on observe dans la zone torride, où le suc exprimé des cannes à sucre s'aigrit dans vingt-quatre heures, si on en diffère la cuisson; & lorsqu'on le cuit après ce temps, il en sort un esprit ardent qui, s'il est trop abondant, s'enflamme, & met le feu aux maisons où on prépare le sucre.

M. Pott pense que le *vinaigre* distillé ne contient point d'esprit-de-vin, sur-tout lorsqu'on l'a déphlegmé. Il reconnoît que lorsqu'on a dissous quelque corps dans l'acide du *vinaigre*, ne fût-ce qu'une terre alcaline, on retire à la fin une portion de liqueur inflammable; mais, dit-il, ce n'est point un esprit-de-vin qui existât dans le *vinaigre*, c'est plutôt une portion de la matière grasse du *vinaigre*, qui étant atténuée par son acide, devient avec lui dissoluble dans l'eau. M. Pott prouve que cet esprit-de-vin est un nouveau produit, parce que dans la distillation des matières qui le produisent, il passe après le phlegme. Mais en général le phlegme passe toujours avant l'esprit dans la distillation du *vinaigre*. Il est probable que cela vient, comme le dit Becker, de la surcharge des parties salines qui adhèrent à cet esprit. Becker croit, avec beaucoup de vraisemblance, que dans la fermentation qui donne au vin

l'acidité qui lui est propre, les parties sulfureuses de la liqueur raréfient les parties salines les plus subtiles, auxquelles elles s'unissent; mais qu'un nouveau degré de chaleur venant à raréfier aussi les autres parties salines, celles-ci étant en plus grande quantité que les sulfureuses, les enveloppent & forment le *vinaigre*. Il est bon de remarquer avec Boerhaave, que la fermentation acéteuse demande un degré de chaleur particulier, & très-supérieur à celui de la fermentation du moût & de la bière.

Becker explique très-bien comment on retire par la distillation un esprit ardent du sucre de Saturne, dans lequel l'enveloppe saline de cet esprit demeure retenue.

Cependant l'hypothèse de M. Pott peut être recevable, puisqu'il est certain que dans le sel de coraux préparé avec du *vinaigre* distillé, le *vinaigre* se sépare non seulement de sa partie huileuse, mais que ces parties inflammables peuvent encore devenir volatiles, & prendre par la concentration une couleur rouge. Voyez Mendet, *Traité sur les teintures d'antimoine*, n. 47, 48.

Nous n'avons rien à ajouter sur la nature & les propriétés du *vinaigre*, & nous renvoyons là-dessus à ce qui a été dit dans l'article VÉGÉTAL, acide.

Les chymistes appellent *vinaigre radical*, celui dont on vient de parler; savoir, celui qui est retiré par la distillation exécutée à la seule violence du feu, & sans intermède, des sels neutres acéteux; soit à base terreuse, soit à base alcaline fixe, soit à base métallique. Celui qu'on retire par ce moyen du sel de Saturne, est connu dans l'art sous le nom d'*esprit de Saturne*; & celui qu'on retire du verdet, sous celui d'*esprit de Vénus*.

Le *vinaigre* concentré par ce moyen, qui est le plus efficace qu'il soit possible d'employer, est appelé *radical*, parce que cette concentration est regardée comme absolue. On peut assurer qu'au moins est-elle très-considérable, car le phlegme qui noie l'acide dans le *vinaigre*, même le plus fort ou le plus concentré, n'est point admis dans la formation des sels acéteux; & que leur eau de cristallisation pouvant être d'ailleurs facilement dissipée avant qu'on

procède à la diécriste réelle de ces sels, il est clair, & il est possible d'obtenir par ce procédé un acide de *vinaigre* très-concentré.

VINAIGRE. (*Art méchan.*) La maniere de faire le *vinaigre* a été long-temps un secret parmi les marchands qui font profession de le faire & de le vendre : on dit que ceux qui étoient reçus dans ce corps s'obligeoient par serment de ne point révéler le secret : ce qui n'a point empêché que les *Transactions philosophiques*, & d'autres écrits modernes, n'en aient parlé très-savamment.

Maniere de faire le vinaigre de cidre. Le cidre qu'on destine à cette opération, pour laquelle on peut prendre le plus mauvais, doit être tiré d'abord au clair dans un autre vaisseau, sur lequel on jette ensuite une certaine quantité de moût.

On expose le tout au soleil, si le temps le permet, & au bout de sept ou de neuf jours on peut l'ôter du soleil. *V* CIDRE.

Maniere de faire le vinaigre de biere. Prenez une forte de biere moyenne, bien ou mal houblonnée ; & après qu'elle a bien fermenté & qu'elle s'est éclaircie, mettez-y un peu de rapé ou de calottes de raisins, que l'on garde ordinairement pour cette opération ; mêlez le tout ensemble dans une cuve, attendez que le rapé soit au fond ; tirez la liqueur au clair ; versez-la dans un tonneau, exposez-le au plus fort du soleil, en couvrant seulement le trou du bondon d'une tuile ou pierre plate : au bout de trente ou quarante jours vous aurez de bon *vinaigre*, dont on pourra se servir aussi-bien que de celui qui est fait du vin, pourvu qu'il soit bien raffiné, & qu'il ne sente point le relent.

Autre maniere. Sur chaque gallon d'eau de source mettez trois livres de raifin de Malaga, jetez le tout dans une jarre, que vous exposerez à la plus forte chaleur du soleil depuis le mois de mai jusqu'à la S. Michel. Ensuite pressurez bien le tout, & versez la liqueur dans un tonneau relié de cerceaux de fer, pour empêcher qu'il ne creve. Immédiatement après le pressurage, la liqueur paroît extrêmement épaisse & trouble ; mais elle s'éclaircira dans le tonneau, & deviendra aussi transparente que le vin : laissez-la dans

cet état pendant trois mois avant de la soustraire, & vous aurez un *vinaigre* excellent.

Maniere de faire le vinaigre de vin. Mettez dans une liqueur vineuse une certaine quantité de ses propres lies, fleurs ou levures, avec le tartre réduit auparavant en poudre, ou bien avec les raffles ou tiges du corps végétale dont on a tiré le vin, lesquels ont presque la même vertu que son tartre. Mettez & remuez souvent le tout dans un vaisseau qui a renfermé auparavant du *vinaigre*, ou qui a été du temps dans une place chaude, & remplie de l'odeur du *vinaigre* ; la liqueur commencera à fermenter de nouveau, concevra de la chaleur, s'aigrira par degrés, & tournera bientôt après en *vinaigre*.

Les sujets éloignés de la fermentation acétique, sont les mêmes que ceux de la fermentation vineuse ; mais ses sujets immédiats sont toutes sortes de jus végétales, après qu'ils ont une fois subi la fermentation qui les a réduits en vin : car il est absolument impossible de faire du *vinaigre* de la plupart des jus cruds de raisins ou d'autres fruits mûrs, sans qu'ils aient passé auparavant par la fermentation vineuse.

Les levains propres à faire du *vinaigre* sont, 1°. les lies de tous les vins acides ; 2°. les lies de *vinaigre* ; 3°. du tartre pulvérisé, & sur-tout celui du vin du Rhin, ou sa crème, ou son crystal ; 4°. le *vinaigre* lui-même ; 5°. un vaisseau de bois que l'on a bien rincé avec du *vinaigre*, ou qui en a renfermé pendant long-temps ; 6°. du vin qui a été souvent mêlé avec sa propre lie ; 7°. les rejetons des vignes, & les raffles des grappes de raisins, de groseilles, de cerises, ou d'autres fruits d'un goût piquant & acide ; 8°. du levain de boulanger, après qu'il s'est aigri ; 9°. toutes fortes de levures composées de celles ci-dessus mentionnées.

Le *vinaigre* n'est point une production de la nature, mais une créature de l'art ; car le verjus, les jus de citrons, limons, & autres semblables acides naturels, ne s'appellent que fort improprement des *vinaigres naturels*, puisqu'en les distillant, on n'en tire que de l'eau insipide ; au lieu qu'en distillant le *vinaigre*, on en tire un esprit acide.

Maniere de faire le vinaigre en France,

qui est différente de celle ci-dessus. On prend deux tonneaux de bois de chêne ; les plus grands sont les meilleurs : on les ouvre par le fond d'en haut , & on place dans l'un & dans l'autre une grille de bois , environ à un pié de distance du fond d'en bas. Sur ces grilles on met d'abord des rejetons ou des coupures de vignes , & ensuite les tiges des branches sans grappes ni pepins , jusqu'à ce que la pile vienne à un pié de distance du bord supérieur du tonneau ; alors on emplit de vin un des deux tonneaux jusqu'au bord , & on n'emplit l'autre qu'à moitié ; ensuite on puise de la liqueur dans le tonneau plein , pour emplir celui qui n'étoit plein qu'à moitié : on répète tous les jours la même opération , en versant la liqueur d'un tonneau dans l'autre : de sorte que chacun se trouve alternativement plein jusqu'au bout , & plein à moitié. Après avoir continué cette opération pendant deux ou trois jours , il s'éleve un degré de chaleur dans le tonneau , qui pour lors n'est plein qu'à moitié , & cette chaleur s'augmente successivement pendant plusieurs jours , sans que dans tout cet intervalle la même chose arrive dans le tonneau qui est plein , & dont la liqueur reste toujours froide. Dès que la chaleur vient à cesser dans le tonneau qui n'est plein qu'à moitié , c'est une marque que le vinaigre est fait ; ce qui dans l'été arrive au bout de quatorze ou quinze jours , à compter de celui que l'on a commencé l'opération ; mais en hiver la fermentation est plus lente , de sorte qu'on est obligé de l'avancer par les poëles , ou par d'autres chaleurs artificielles.

Quand le temps est excessivement chaud , il faut verser la liqueur du tonneau plein dans l'autre deux fois par jour : autrement elle s'échaufferoit trop , & la fermentation seroit trop violente ; de sorte que ses parties spiritueuses viendroient à s'évaporer , & qu'au lieu de vinaigre , on ne trouveroit que du vin éventé.

Il faut que le vaisseau plein demeure toujours ouvert , mais on doit mettre sur l'autre un couvercle de bois , afin de mieux arrêter & fixer les parties spiritueuses dans le corps de la liqueur : car autrement elles s'échapperoient aisément dans la chaleur de la fermentation. Le tonneau qui n'est qu'à moitié

plein paroît s'échauffer plutôt que l'autre , parce que la liqueur y étant en plus petite quantité , elle participe davantage à l'effet ou fermentation que produisent les tiges & rejetons de vignes , outre que la pile étant montée fort haut , & se trouvant à sec , elle conçoit plus aisément de la chaleur que celle qui trempe , & communique cette chaleur au vin qui est au fond du tonneau.

VINAIGRE AROMATIQUE. (*Chymie.*) En exposant à l'ardeur du soleil du vin dans un baril , dont les deux tiers restent vuides , en y ajoutant un peu de bon vinaigre , comme ferment , on obtient avec le temps un vinaigre qui semble presque aromatique ; la fermentation s'opere lentement , parce que les parties grossières du tartre ou de la lie ne peuvent , en multipliant les collisions , rendre ce mouvement plus vif. Elle est d'ailleurs retardée par la fraîcheur de la nuit : c'est à la lenteur de la fermentation que ce vinaigre doit son parfum , en ce qu'elle permet aux parties aromatiques de se combiner insensiblement avec la liqueur.

Article tiré des *Elémens de chymie de l'Académie de Dijon.*

VINAIGRE. (*Médecine.*) Le vinaigre est très-utile : il résiste à la putréfaction ; il ne peut nuire par son âcreté qui est émoussée par les huiles ; c'est une liqueur si pénétrante , qu'elle se fraie un passage à travers les corps les plus épais. Il agit avec efficacité sur nos humeurs & nos vaisseaux , surtout lorsqu'il est aidé par la chaleur naturelle & par le mouvement vital. En se mêlant avec nos humeurs , il y produit différens effets merveilleux.

Il rafraîchit efficacement dans les fièvres produites par une bile âcre , par les sels trop exaltés , par la putréfaction des humeurs , ou par les piquures ou morsures des bêtes venimeuses ; il appaise la soif qui accompagne ces maladies : delà vient que Dioscoride & Hippocrate recommandent si fort le vinaigre dans les cas dont nous parlons , sur-tout lorsqu'on l'adoucit avec le miel. Le vinaigre est un remède contre l'ivresse ; l'oxycrat est excellent dans les maladies externes , dans l'érysipèle , les démangeaisons , les ardeurs de la peau. On en a vu de bons

effets dans les syncopes, dans les vomissements, soit en le flairant, soit en le prenant intérieurement. Il convient dans les mouvements convulsifs. Hippocrate & Galien l'ordonnent aux hypocondriaques. Rien n'est meilleur contre la pourriture & la corruption des humeurs, & pour arrêter le progrès de la gangrene.

On voit qu'il conserve fort bien les substances animales au milieu des chaleurs excessives de l'été; il atténue le sang & ses concrétions polypeuses, si on le fait chauffer avec lui. Il est dès-lors un grand remède dans les fièvres aiguës, ardentes, malignes, dans la peste, la petite vérole, la lepre, & autres maladies semblables. Il est plus salutaire & moins nuisible dans ces cas, que les alkalis volatils, qui augmentent le mouvement & la raréfaction du sang; d'où vient que le *vinaigre* est un grand préservatif contre la peste. Sylvius de Léboë s'en servoit avec succès dans ces cas, comme d'un sel volatil huileux. On ne connoît pas de sudorifique plus puissant pour occasionner des sueurs abondantes dans la peste & dans les autres maladies malignes; cependant il fait plus de bien aux personnes d'un tempérament chaud & bilieux, qu'à celles dont la constitution est atrabilaire; & il est très-nuisible aux mélancoliques, mais il soulage spécialement dans le hoquet; & dans les maladies spasmodiques il l'emporte sur les alkalis volatils.

Le *vinaigre* appliqué extérieurement est atténuant, discutif, répercutif, antiphlogistique, & bon dans les inflammations, les érépèles. La vapeur du *vinaigre* jeté sur un caillou calciné jusqu'à rougeur, est excellent contre le squirre.

Dioscoride fait de grands éloges du *vinaigre* , qui, selon lui, rafraîchit & resserre, fortifie l'estomac, excite l'appétit, arrête le flux de sang, soulage dans le gonflement des glandes, les érépèles & les démangeaisons de la peau. Il guérit les catarrhes & l'asthme, étant mêlé avec le miel & pris chaudement; on l'emploie dans l'esquinancie, le relâchement de la luette, & contre le mal des dents, qu'il apaise, étant gardé chaud dans la bouche.

Tous les effets du *vinaigre* ci-dessus décrits viennent de ce qu'il agit comme un sel

volatil huileux, & non comme un acide pur: d'ailleurs son action est différente de celle des acides minéraux, car il contient beaucoup moins d'acide.

Un fait des plus singuliers, qui paroît d'abord prouver l'action de coaguler, que l'on attribue au *vinaigre* , est l'usage habituel qu'en font certaines filles qui ont les pâles couleurs; mais si on examine attentivement l'effet qu'il produit chez elles, on se défabusera du préjugé que l'on avoit conçu: car il devient stomachique, stimulant & atténuant chez elles, d'autant que l'on en voit en qui l'usage habituel du *vinaigre* est d'une grande utilité pour les ranimer parmi les foiblesses fréquentes que la chlorose leur attire. Il ne faut pas non plus s'étonner si dans la plupart des maladies pestilentiennes, & dans la malignité de l'air, on éprouve de si grands avantages des *vinaigres* médicinaux, dont nos anciens, plus attentifs aux faits & à l'expérience que nous, faisoient tant d'usage.

VINAIGRE des quatre voleurs , c'est ainsi qu'il est écrit dans la Pharmacopée de Paris. Prenez sommités récentes de grande absynthe, de petite absynthe, de romarin, de sauge, de rue, de chacun une once & demie; fleurs de lavande sèche, deux onces; ail, deux onces; acorus vrai, cannelle, girofle, noix muscade, deux gros; bon *vinaigre* , huit livres; macérez à la chaleur du soleil, ou au feu de sable, dans un matras bien bouché, pendant deux jours; exprimez fortement & filtrez, & alors ajoutez camphre dissous dans l'esprit-de-vin, demi-once.

Le nom de cette composition lui vient de ce qu'on prétend que quatre voleurs se préservèrent de la contagion pendant la dernière peste de Marseille, quoiqu'ils s'exposassent sans ménagement, en usant de ce *vinaigre* , tant intérieurement qu'extérieurement; & beaucoup de gens croient encore que c'est une bonne ressource contre l'influence de l'air infecté des hôpitaux, &c. que de tenir assidument sous le nez un flacon de ce *vinaigre* . (b)

A. N. *VINAIGRE. (Chymie.)* Le *vinaigre* peut servir de contrepoison à l'arsenic. Messieurs de l'académie de Dijon ont fait digérer au feu de sable cinq onces de

vinaigre distillé sur de l'arsenic blanc pulvérisé. La liqueur filtrée s'est couverte pendant l'opération d'une croûte saline blanche; il s'est formé successivement deux gros huit grains de cette substance, sur laquelle l'alkali fixe n'a pu avoir aucune action, & qu'ils ont regardée d'abord comme de l'arsenic pur, semblable à celui qui passe à l'état concret par l'évaporation de sa partie aqueuse: cependant un chat de deux mois, après en avoir pris un gros, a seulement eu quelques vomissemens le jour & le lendemain, & s'est ensuite parfaitement rétabli. On a donné la même dose à un petit chien: comme il s'est échappé, l'on n'a pu savoir s'il avoit vomé; mais il est revenu bien portant. MM. les académiciens qui ont fait ces expériences, n'ont prononcé qu'avec réserve sur un fait de cette importance. M. le Sage les a confirmés dans le sentiment que le *vinaigre* peut servir de contrepoison à l'arsenic, & ce dernier chymiste préfère cet antidote aux émulsions.

VINAIGRE (*Sel du*), *Science microf.* Le microscope fait voir que le *vinaigre* doit son acrimonie à une multitude de sels oblongs, quadrangulaires, qui y flottent; chacun de ces sels s'appetissant depuis le milieu, est terminé par deux pointes extrêmement fines; ces sels étant d'une petitesse singulière, ne peuvent guère se découvrir, à moins qu'on n'expose pendant quelques heures à l'air une ou deux gouttes de *vinaigre*, afin d'en évaporer les parties les plus aqueuses. Si l'on infuse des yeux d'écrevisse dans le *vinaigre*, il se fait une effervescence qui, quand elle est finie, se trouve avoir changé totalement la figure des sels; car pour lors leurs pointes aiguës paroissent rompues, & on les voit en différentes formes quarrées.

Les sels des vins présentent différentes figures dans les vins de différentes especes; ceux-là même qui approchent du *vinaigre*, ont leurs pointes plus émoussées; quelques-uns ont la figure d'un bateau, d'autres ressemblent à un fuseau, d'autres à une navette de tisserand, & d'autres sont quarrés; enfin ils offrent au microscope une grande variété de différentes formes. (*D. J.*)

VINAIGRE. (*Crit. sac.*) Ce vin aigri de soi-même, ou que l'on fait aigrir à

dessein, étoit d'usage chez les Orientaux pour se rafraichir dans les grandes chaleurs; c'est pour cela que Booz dit à Ruth, « versez » dans votre boisson quelques gouttes de » *vinaigre.* » Mais ce terme se prend quelquefois métaphoriquement pour affliction, & c'est assez la coutume des prophètes de peindre les maux de la vie, soit par quelque breuvage, soit par quelque aliment amer ou piquant. (*D. J.*)

VINAIGRER, v. a. assaisonner avec du vinaigre.

VINAIGRERIE, f. f. (*Art. distill.*) petit bâtiment faisant partie des établissemens où l'on fabrique le sucre; c'est proprement un laboratoire servant au travail & à la distillation de l'eau-de-vie tirée des débris du sucre que l'on a mis en fermentation. Voyez TAFIA.

A. N. VINAIGRETTE, f. f. (*Cuisine.*) sorte de sauce froide, faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil & de la ciboule.

Il se dit aussi d'une brouette ou petite chaise à deux rouës, traînée par un homme.

VINAIGRIER, f. m. (*Art. méchaniq.*) ouvrier qui fait & qui vend du vinaigre. La communauté des *vinaigriers* de Paris est fort ancienne. Elle fut érigée en jurande en 1394, & ses statuts de ce temps ont souffert depuis lors bien des augmentations, mutations & altérations jusqu'en 1658, qui est la date de leurs derniers statuts.

Suivant ces statuts, le nombre des jurés est fixé à quatre, dont on en élit deux tous les ans, le 20 octobre, à la place des deux plus anciens qui sortent de charge.

Il n'y a que les maîtres qui ont sept ans de réception, qui puissent obliger un apprentif. Nul ne peut être reçu à la maîtrise qu'il n'ait fait quatre ans d'apprentissage, & servi les maîtres pendant deux ans en qualité de compagnon, & qu'il ne prenne chef-d'œuvre des jurés, à la réserve des fils de maître, qui sont dispensés de ces formalités, & qui sont admis sur une simple expérience.

Les veuves jouissent de tous les privilèges des maîtres, tant qu'elles sont en viduité, à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent point obliger.

Les ouvrages & les marchandises que les maîtres *vinaigriers* peuvent faire & vendre

vendre, exclusivement à tous les maîtres des autres communautés, sont les vinaigres de toutes sortes, le verjus, la moutarde & les lies seches & liquides. A l'égard des eaux-de-vie & esprit-de-vin qu'il leur est permis de distiller, elles leur sont communes avec les distillateurs, limonnadiers & autres.

VINAIGRIER, f. m. (*Orfèvrerie, Verrerie, &c.*) sorte de petit vase de vermeil, d'or, d'argent, d'étain, de faïence, de crystal, &c. où l'on met du vinaigre qu'on sert sur table. Il est composé d'un corps, d'un couvercle, d'une anse, d'un biberon & d'un pié. (*D. J.*)

VINALES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes très-célebres instituées par les anciens Latins, & qu'on faisoit à Rome deux fois l'année en l'honneur de Jupiter, pour obtenir une vendange abondante.

La premiere se célébroit au commencement de mai, & la seconde le 19 d'août. Celle-ci s'appelloit *vinalia rustica*. Elle avoit été instituée à l'occasion de la guerre des Latins contre Mezenze, dans le cours de laquelle ce peuple voua à Jupiter une libation de tout le vin qu'on recueilleroit cette année-là. Comme au temps de la seconde on célébroit aussi à Rome la dédicace d'un temple de Vénus, quelques auteurs ont prétendu que les *vinales* se faisoient aussi en l'honneur de cette déesse; mais Varron, liv. V, & Festus, sur le *rustica*, distinguent ces deux cérémonies, & disent expressément que les *vinales* étoient un jour consacré à Jupiter & non à Vénus.

On prenoit grand soin de les célébrer dans tout le Latium. En certains endroits c'étoient les prêtres qui faisoient d'abord publiquement les vendanges. Le *flamen dialis* commençoit la vendange, & après avoir donné ordre qu'on recueillit le vin, il sacrifioit à Jupiter un agneau femelle. Dans le temps qui se passoit depuis la victime étoit découpée, & que les entrailles étoient données au prêtre pour les poser sur l'autel, le flamen commençoit à recueillir le vin. Les loix sacrées tusculanes défendoient de voiturer du vin dans la ville avant qu'on eût observé toutes ces cérémonies. Enfin on ne goûtoit point

Tome XXXV.

de vin nouveau, qu'on n'en eût fait auparavant des libations à Jupiter.

VINASSE, f. f. (*Arts.*) On appelle *vinasse* une liqueur trouble qui provient d'un vin à demi aigre, & en même temps privé de sa couleur & de son odeur spiritueuse; cette liqueur trouble sert à la préparation du verd-de-gris. La *vinasse* récente, distillée dans une cornue de verre au feu de sable, fournit un esprit ardent en moindre quantité que le vin, & un acide qui rougit assez promptement la teinture de violettes. La *vinasse* vieille, qui a servi à la préparation des rasses, pour faire du verd-de-gris, & qu'on rejette ensuite comme inutile, ne donne presque plus d'esprit ardent, & fournit un acide plus foible que la *vinasse* récente. (*D. J.*)

VINCENNES, (*Géogr. mod.*) maison royale, dans l'Isle-de-France, à une lieue de Paris, du côté de l'orient, avec un parc qui a plus de 1400 arpens d'étendue, & qui est en face du château.

Vincennes est nommée *Vicenæ, Vicena, Vicennæ*, par les écrivains du douzième siecle; ensuite on a dit *Vulcenæ*. L'étymologie de tous ces mots est inconnue. Les uns prétendent que ce séjour favori de Charles V avoit été appelé *Vicenæ*, parce qu'il étoit éloigné de vingt stades de Paris, *quod vicenis, seu viginti stadiis abesse ab urbe Lutetia*. D'autres disent que *Vincennes* vient de la bonté de l'air qui rend la vie saine; & comme quelqu'un pourroit croire que cette étymologie n'est qu'une froide allusion de quelque écrivain moderne, nous remarquerons que le nom *vie-saine*, au lieu de *Vincennes*, se trouve dans un abrégé manuscrit de l'histoire de France, composé en 1498; & c'est le manuscrit de la bibliothèque du roi, num. 2154, in-4°.

Dès l'an 1270, il y avoit à *Vincennes* une maison royale, *manerium regale*, bâtie vraisemblablement par Philippe Auguste. La tour de *Vincennes* fut commencée sous Philippe de Valois l'an 1337, & Charles V l'acheva. François I & Henri II firent élever une autre tour vis-à-vis le donjon. Enfin Louis XIII commença le nouveau bâtiment, qui ne fut achevé qu'au commencement du regne

Sss

de Louis XIV. Le tout est composé de plusieurs tours quarrées, dont la plus haute appelée le *donjon*, destinée aux prisonniers d'état, a son fossé particulier & son pont-levis.

Quelques-uns de nos rois, Louis X, dit *Hutin*, Charles le Bel, Charles V, & Charles IX, ont fini leurs jours au château de *Vincennes*.

Louis dit *Hutin*, mourut le 5 juin 1316, soit de poison, soit pour avoir bu à la glace après s'être échauffé. Il ne régna que deux ans; étant parvenu à la couronne l'an 1314, âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans (car on n'est pas d'accord sur cette date.) Le mot *hutin* est un vieux mot qui signifie *mutin* & *querelleur*. Je ne sais pas pourquoi on donna cette épithète à ce prince. Il fit une loi bien importante, & qui lui est glorieuse: il défendit, sous quelque prétexte que ce pût être, & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leur bien, de leur personne, de leurs instrumens de labourage, de leurs bœufs, &c.

Charles IV, dit le Bel, mourut aussi dans le château de *Vincennes* en février 1328, âgé de trente-trois ans, après six ans de regne. C'est le premier roi de France qui ait accordé les décimes au pape. Ce prince, dit du Tillet, a été sévère justicier, en gardant le droit à un chacun; mais il n'eut jamais de talent pour les hautes entreprises; & de même que ses frères, sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour la gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Charles V finit sa carrière le 16 septembre 1380, au château de Beauté dans le bois de *Vincennes*, âgé de quarante-quatre ans, après seize ans de regne. On dit qu'il mourut d'un poison lent; mais sa mauvaise constitution étoit le véritable poison qui le tua. Sa prudence ou sa dextérité lui fit donner le surnom de *sage*, & la valeur de du Guesclin fit réussir les armes de ce monarque. Son regne est une époque mémorable dans l'histoire des lettres. « Ce prince, dit Christine de Pisan, » avoit été instruit en lettres moult suffisamment. » Ce fut vers son regne,

selon Pasquier, que les chants royaux; ballades, rondeaux & pastorales commencent d'avoir cours; c'est en effet à son temps que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poètes françois. Froissart faisoit des vers sous le regne de ce prince; Charles d'Orléans, pere de Louis XII, nous a laissé un recueil manuscrit de ses poésies; à sa mort François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. *Hénauld*.

Au reste on fait monter les trésors qu'amassa Charles V, jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. Il est certain qu'il avoit prodigieusement accumulé, & que tout le fruit de son économie fut ravi & dissipé par son frere le duc d'Anjou, dans sa malheureuse expédition de Naples.

Charles IX finit aussi ses jours au château de *Vincennes* le 30 mai 1574, âgé de vingt-quatre ans. M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot.

Il avoit rendu son nom odieux à toute la terre dans un âge où les citoyens de la capitale ne sont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta est très-rare. Son sang couloit par tous les pores. Cet accident, dont il y a quelques exemples, est la suite, ou d'une crainte excessive, ou d'une passion furieuse, ou d'un tempérament violent & atrabilaire. Il passa dans l'esprit des peuples, & sur-tout des protestans, pour l'effet de la vengeance divine: opinion utile, si elle pouvoit arrêter les attentats de ceux qui sont assez puissans & assez malheureux pour n'être pas soumis au frein des loix. *Voltaire*.

Une chose bien singulière, c'est que c'est sous le regne de Charles IX, regne rempli de meurtres & d'horreurs, que furent faites nos plus sages loix & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire de ceux qui aimeront

la justice. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts, qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé les preuves de son talent pour la poésie; aussi ce prince n'avoit-il pas toujours été le même: ce fut dit Brantôme, le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave Cipierre. *Hénault.*

Enfin c'est à Vincennes qu'en 1661 mourut à 58 ans, le cardinal Mazarin, gouverneur de ce château, dans lequel il laissa huit millions de livres en or; le marc d'argent qui vaut aujourd'hui 50 francs, étoit alors à 27 livres. On s'est plu à faire le parallèle des cardinaux Mazarin & de Richelieu. Je dirai seulement ici que tous deux se sont ressemblés en amassant de grandes richesses, & en préférant l'illustration de la place à celle de la vertu, l'autorité & la puissance à la gloire de faire passer leur nom en bénédiction à la postérité. Ils l'ont laissé haï, odieux & détesté. *Le chevalier DE JAV-COURT.*

VINCENT (SAINT-) *Géog. mod.* ville d'Espagne, dans la province des Asturies, au couchant de Santillano, avec un petit port. (*D. J.*)

VINCENT (*Saint-*), *Géog. mod.* ou *San - Vicente*, île d'Afrique, une de celles du Cap-Verd, entre l'île de Saint-Antoine au nord-ouest & Sainte-Lucie au sud-est. Elle est montagneuse & déserte. (*D. J.*)

VINCENT (*Saint-*), *Géog. mod.* capitainerie du Brésil. *Voyez VICENTE (San), Géogr. mod.*

VINCENT (*Saint-*), *Géog. mod.* île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au midi de celle de Sainte-Lucie, à 6 lieues de l'île des Barbades, & à 12 de la Grenade. Elle peut avoir dix-huit lieues de tour; elle est fort hachée, pleine de hautes montagnes couvertes de bois; c'est-là le centre des sauvages caraïbes &

des negres fugitifs. *Long. 326, 40; lat. 23. (D. J.)*

VINDANA, (*Géog. anc.*) port de la Gaule Lyonnaise, selon Ptolomée, liv. II, c. 7. C'est le port de la ville de Vannes. (*D. J.*)

VINDAS, f. m. (*Méch.*) n'est autre chose qu'un tour ou treuil, dont l'axe est perpendiculaire à l'horizon. On l'appelle autrement *cabestan*. Sur le *vindas* s'enveloppe un cable; on le fait tourner avec deux leviers que des hommes pouffent. Il sert à remonter des bateaux, à tirer des pierres & autres gros fardeaux. *Voyez TOUR, TREUIL, & CABESTAN. (O)*

VINDELICIE, (*Géog. anc.*) *Vindelicia*, en grec οὐινδελικία. Les Latins disoient communément, par une élégance de la langue, *Vindelicie* pour *Vindelicia*; c'est-à-dire, qu'ils appelloient alors le pays du nom de la nation.

La *Vindelicie* est une contrée de l'Europe au nord des Alpes, & au midi du Danube. On prétend que ce nom est formé de ceux de deux fleuves qui arrosent la contrée, & dont l'un qui mouille la ville d'Augsbourg à la gauche, étoit appelé *Vinde*, & l'autre qui la mouille à la droite se nommoit *Lycus*.

Strabon, l. IV, dit que les Rhétiens & les *Vindéliens* habitoient près des Salasses la partie des montagnes qui regardent l'orient, & tournent vers le midi; qu'ils étoient limitrophe des Helvétiens & des Boïens; que les Rhétiens s'étendoient jusqu'à l'Italie, au dessus de Vérone & de Côme, & que les *Vindéliens* & les Noriques occupent l'extrémité des montagnes du côté du nord. Les Rhétiens, selon le même géographe, ne touchoient au lac de Constance que dans une petite partie de son bord, savoir entre le Rhin & Bregentz. Les Helvétiens & les *Vindéliens* occupoient une plus grande partie du bord de ce lac, & même les *Vindéliens* possédoient Bregentz.

L'ancienne *Vindelicie* avoit le Danube au nord; du côté de l'orient, l'Inn (*Ænus*) la séparoit de la Norique; du côté de l'occident, elle s'étendoit depuis le lac de Constance jusqu'au Danube; du côté du midi, les *Vindéliens* possédoient des

plaines montueuses à l'extrémité des Alpes, & les Rhétiens habitoient les plus hautes Alpes jusqu'à l'Italie. Augsbourg (*Augusta Vindelicorum*) étoit une des principales villes des *Vindéliens*. L'histoire romaine nous apprend que ces peuples ayant présenté la bataille à Drusus l'an de Rome 739, il les défit, & reçut pour cette victoire les honneurs de la préture. Velfer place cette action dans les campagnes du Leck.

Lorsque la *Vindélicie* eut été subjuguée par les Romains, cette contrée ne forma plus une province particulière, mais fut jointe à la Rhétie; & depuis lors toute la contrée qui se trouve renfermée entre le lac de Constance, le Danube, l'Inn & les pays des *Carni*, des *Vénètes* & des *Insulaires*, fut presque toujours appelée *Rhætia* ou province *Rhætia*; de façon néanmoins que les Rhétiens & les *Vindéliens* demuroient deux peuples séparés, quoique dans une même province. C'est pour cela que Tacite, *Germ.* c. 41, qualifie Augsbourg, *Augusta Vindelicorum, splendidissima Rhætiae provinciae colonia.* (D.F.)

VINDÉLICIENS, f. m. pl. *Vindelici*, (*Hist. anc. & Géog.*) peuple de Germanie qui du temps des Romains habitoit les bords du Danube, & dont le pays s'étendoit jusqu'aux sources du Rhin. Leur pays occupoit les provinces connues aujourd'hui sous le nom de l'*Autriche*, la *Styrie*, la *Carinthie*, le *Tiro*, la *Bavière*, &c. Leur capitale étoit *Augusta Vindelicorum*, c'est-à-dire, *Augsbourg*.

VINDEMIALES, (*Antiq. grecq. & rom.*) fêtes des vendanges en l'honneur de Bacchus. On y vantoit ses présens; on célébroit des jeux en son honneur dans les carrefours & les villages de la Grèce, où un bouc étoit le prix de la victoire. Les acteurs animés par la liqueur bachique, fautoient à l'envi sur des outres frottées d'huile.

Les Latins emprunterent des Grecs ces mêmes jeux. On les voyoit dans les villages réciter des vers burlesques, & couverts de masques barbouillés de lie, tantôt chanter les louanges du dieu du vin, tantôt attacher à des pins des escarpolettes pour s'y balancer hommes & femmes. On portoit par-tout la statue respectable du fils de

Semelé, que suivoit en procession une foule de peuple.

Cependant Virgile, dont j'emprunte cette peinture, semble ne pas faire autant de cas des dons de Bacchus que de ceux de Cérés, de Palès & de Pomoné. Pensez-vous que ses présens, dit le poète, soient plus chers aux hommes que les autres présens de la nature? Que de désordres a causé ce dieu par ses largesses! Que de crimes n'a-t-il pas fait commettre! Autrefois il arma les Centaures, & fit périr dans l'ivresse Rhétus, Pholus & le vaillant Hylée armé d'un broc de vin, dont il menaçoit de terrasser les Lapithes.

*Quid memorandum aequè Baccheia dona vulerunt,
Bacchus & ad culpam causas dedit; ille furentes
Centauros letho domuit, Rhasumque, Pholumque,
Et magno Hylaum Lapithis cratera minantem.*

Georg. lib. II, v. 454.

Mais Virgile n'entend pas qu'on néglige le culte & les honneurs que méritoit Bacchus pour ses bienfaits. Célébrons, dit-il, ses louanges par des vers tels que nos peres les chantoient; offrons-lui des bassins chargés de fruits & de gâteaux; enfin conduisons à ses autels un bouc sacré, & que les entrailles fumantes de la victime soient rôties avec des branches de coudrier.

*Ergo rite suum Baccho dicemus honorem
Carminibus patriis, lanceisque & liba feremus;
Et dulcis cornu stabit sacrae hircus ad aram.
Pinguiaque in veribus torrebimus extra coturnis.*

Georg. lib. II, v. 393.

Après tout, c'est la reconnoissance qui fit instituer dans le paganisme des jours solennels pour célébrer les dieux auxquels ils se croyoient redevables de leur récolte. Delà viennent en particulier les chants de joie qu'ils consacroient au dieu des vendanges. Ses fêtes qui arrivoient en automne, lorsque tous les travaux champêtres étoient finis, dans un temps fait pour jouir, furent beaucoup plus célèbres que celles des

autres dieux, parce que le plaisir des adorateurs se trouvoit lié avec la gloire du dieu qu'on adoroit. Enfin, après avoir chanté le dieu du vin, on chanta bientôt celui de l'amour; ces deux divinités avoient trop de liaison pour être long-temps séparées par des cœurs sensibles. (D. J.)

VINDERIUS, (Géog. anc.) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, l. II, c. 2, marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte orientale de l'île, entre le promontoire *Isamnum* & l'embouchure du fleuve *Loggia*. C'est aujourd'hui, selon Cambden, Bay of Knockfergus. (D. J.)

VINDICATIF, (Gramm.) celui qui est enclin à la vengeance. Je ne voudrois pas appeller *vindicatif* celui qui se rappelle facilement l'injure qu'il a reçue; car il y a des hommes qui se souviennent très-bien, qui n'oublent même jamais les torts qu'on a avec eux, & qui ne s'en vengent point, qui ne sont point tourmentés par la rancune & le ressentiment; c'est une affaire purement de mémoire. Ils ont l'insulte qui leur est propre, présente à l'esprit, à-peu-près comme celle qu'on a faite à un autre, & dont ils ont été témoins. Il y a donc dans l'esprit de vengeance quelque chose de plus que la mémoire de l'injure. Je pense qu'au moment de l'injure le ressentiment naît plus ou moins vif; dans cet état de ressentiment, les organes intérieurs sont affectés d'une certaine manière; nous le sentons au mouvement qui s'y produit. Si cette affection dure, tient long-temps; si elle passe, mais qu'elle reprenne facilement; si elle reprend avec plus de force qu'auparavant; voilà ce qui constituera le *vindicatif*. *Mutatis mutandis*, appliquez les mêmes idées à toutes les autres passions, & vous aurez ce qu'on appelle le *caractère dominant*. C'est un tic des organes intérieurs, vice qu'il est très-dangereux de prendre, qu'on peut contracter de cent manières différentes, auquel la nature dispose & qu'elle donne même quelquefois. Lorsqu'elle le donne, il est impossible de s'en défaire; c'est une affection des organes intérieurs, qu'il n'est pas plus possible de changer que celle des organes extérieurs; on ne refait pas plus son cœur, sa poitrine, ses intestins, son estomac, les fibres passionnées, que son

front, ses yeux ou son nez. Celui qui est colere par ce vice de conformation, restera colere; celui qui est humain, tendre, compatissant, restera tendre, humain, compatissant; celui qui est cruel & sanguinaire, trouvera du plaisir à plonger le poignard dans le sein de son semblable, aimera à voir couler le sang, se complaira dans les tranfes du moribond, & repaîtra ses yeux des convulsions de son agonie. Si l'on a vu des hommes prendre des caractères tout opposés à ceux qu'ils avoient ou paroissent avoir naturellement, c'est que le premier qu'ils ont montré, n'étoit que simulé, ou que peut-être il est possible que les organes intérieurs aient d'abord la conformation qui donne telle passion dominante, tel fonds de caractère; qu'en s'étendant, qu'en croissant avec l'âge, ils prennent cette conformation habituelle qui rend le caractère différent, ou même qui donne un caractère opposé. Il en est ainsi des organes extérieurs; tel enfant dans ses premières années est beau, & devient laid; tel autre est laid, & devient beau.

VINDICATION, f. f. (Jurisp.) chez les anciens auteurs latins, signifioit *vengeance*; il est employé en ce sens par Cicéron, de *inventione*.

Mais en droit, le terme de *vindication* signifie l'action réelle, par laquelle on réclamoit le droit que l'on avoit sur une chose, à la différence des actions personnelles, que l'on appelloit *condictiones*.

La *vindication*, c'est à-peu-près la même chose que ce que nous entendons dans notre droit françois par le terme de *revendication*.

Celui de *vindication* venoit du latin *vindicia*, qui, dans l'ancien droit, signifioit *possession*.

La *vindication* étoit de trois sortes, celle de la propriété, celle des servitudes, & celle du gage; mais ces deux dernières n'étoient pas directes, ce n'étoient que des *quasi-vindications*, parce que celui qui agissoit pour une servitude ou pour un gage, ne prétendoit pas être propriétaire de la chose; il y réclamoit seulement quelque droit.

La *vindication* de la propriété étoit universelle, ou spéciale universelle, lorsqu'on réclamoit une hérédité entière spéciale,

lorsqu'on revendiquoit une chose en espece, & celle-ci est la seule à laquelle le nom de *vindication* devient propre. *V.* au ff. le titre IV, de *rei vindicatione*, & les mots ACTION RÉELLE, GAGE, HYPOTHEQUE, REVENDICATION, SERVITUDE, POSSESSION, PROPRIÉTÉ. (A)

VINDICTA, (Antiq. rom.) baguette dont le licteur touchoit la tête de l'esclave que le préteur mettoit en liberté. Plaute appelle cette baguette *festuca*. (D. J.)

VINDICTE, s. f. (Gram. Jurisp.) *vindicta* étoit une des manieres d'affranchir les esclaves, usitées chez les Romains; c'étoit lorsque l'affranchissement se faisoit devant un magistrat, tel qu'un préteur, un consul ou un proconsul. Cette manumission, *per vindictam*, étoit la plus pleine & la plus parfaite de toutes: elle prenoit son nom de ce que le magistrat ou un licteur frappoit deux ou trois fois la tête de l'esclave avec une petite baguette, appelée *vindicta*, du nom d'un esclave nommé *Vindicius* ou *Vindex*, celui qui découvrit aux Romains la conspiration des fils de Brutus pour le rétablissement des Tarquins. D'autres prétendent que *vindicta* étoit le terme propre pour exprimer une baguette telle que celle dont on se servoit pour cette manumission. *V.* Borcholfer, sur les *Institut.* l. I, tit. VI. Moréri, à l'article de *vindictis*; l'*Hist. de la jurispr. rom.* de M. Terrasson; & les mots AFFRANCHISSEMENT, SERF, ESCLAVE. (A)

VINDICTE PUBLIQUE, (Jurisp.) terme consacré pour exprimer la vengeance & poursuite des crimes.

En France, la *vindicta publica* n'appartient qu'au ministère public, c'est-à-dire, qu'il n'appartient qu'aux gens du roi, ou aux avocats & procureurs fiscaux des seigneurs, de conclure à la peine due au crime; les particuliers qui ont été offensés ne peuvent que se porter dénonciateurs, ou se rendre parties civiles; & en cette dernière qualité, ils ne peuvent conclure qu'en des dommages & intérêts. Voyez CRIME, DÉLIT, MINISTÈRE PUBLIC, PARTIE CIVILE, PARTIE PUBLIQUE, PEINE. (A)

VINDILES, (Géog. anc.) *Vindili* ou *Vandili*, selon Pline, l. IV, c. 14; &

Vandalii, selon Tacite. Ce sont les mêmes peuples de Germanie que les Vandales. *V. VANDALES*, Géog. anc. (D. J.)

VINDINUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule Lyonnaise. Ptolomée, l. II, c. 8, la donne aux *Aulerci*, appelés aussi *Cenomani*. Villeneuve croit que c'est présentement Vendosme. (D. J.)

VINDIUS, (Géog. anc.) montagne de l'Espagne Tarragonoise. Ptolomée, l. II, c. 6, la marque au nombre des montagnes les plus considérables du pays. Elle est nommée *Vinnius mons* par Florus, l. IV, c. 12, qui lui donne l'épithete d'*eminentissimus*. On ne s'accorde pas sur le nom moderne. Les uns l'appellent *Sierra de Asturia*, les autres *Sierra d'Oca* ou *Sierra d'Ovieda*; d'autres nomment cette montagne *Irnio & Ernio*; & l'auteur des *Délices du Portugal*, page 713, dit, le mont que les anciens ont appelé *Vindus* ou *Vinduus* (car aujourd'hui il n'a point de nom particulier); est cette chaîne de montagnes qui, se détachant des Pyrénées, traverse la Biscaye & l'Asturie, & forme à l'entrée de la Galice deux branches, dont l'une s'étend de long jusqu'au cap Finisterre; l'autre tournant au midi, traverse le pays des anciens Bracares, & sépare la province de Tra-los-Montes de celles qui sont au couchant. (D. J.)

VINDO, (Géog. anc.) fleuve de la Germanie, dans la Vindélicie. Ce fleuve, appelé aujourd'hui *Wertach*, arrose la ville d'Augsbourg du côté du couchant, & se joint au Lech au dessous de cette ville. Fortunat en parle ainsi dans la vie de saint Martin, l. IV:

Pergis ad Augustam, quam Vindo Lycusque fluentes

Nous n'avons point d'écrivains antérieurs qui aient fait mention du *Vindo*. Paul Diacre, *De gest. long.* l. II, c. 13, qui, comme il le dit lui-même, copie cet endroit de Fortunat, écrit *Virido* au lieu de *Vindo*: ce qui donne sujet de douter s'il ne faudroit point lire aussi *Virido* dans Fortunat, outre que le nom moderne contribuerait à appuyer cette orthographe. Cependant un poëte (Ricardus, *Aust.* l. II.) venu long-temps après, suit la première

orthographe, si ce n'est qu'il dit *Vinda* au lieu de *Vindo*.

(*Réspect & late flavios Vindamque, Licumque.*

Cellar *Géog. ant.* l. II, c. 7.

(D. J.)

VINDOBONA, (*Géogr. ancienne.*) ville de la Pannonie supérieure. L'itinéraire d'Antonin place *Vindobona* sur la route de *Sirmium* à *Treves*, en passant par *Sopiane*; & il la met entre *Mutenum* & *Comagene*; à 22 milles du premier de ces lieux, & à 24 du second. *Aurelius Victor* écrit *Vendobona*; la notice des dignités de l'empire, *Vendomada*; & *Jornandès*, *Windomina*, d'où apparemment a été formé le nom moderne *Wien*, dont les François ont fait celui de *Vienne*.

Personne n'a parlé de cette ville avant *Ptolomée*, l. II, ch. 15: *Velléius Paterculus*, l. II, c. 109, donne à entendre qu'elle ne subsistait pas du temps de *Tibère*, ou que du moins elle n'étoit pas alors considérable, car il dit que *Carnuntum* ou *Carnuntum* étoit la place des Romains la plus voisine du royaume de *Norique*. Or, il s'ensuit delà qu'il n'y avoit aucune ville importante entre *Carnuntum* & les confins de la *Norique*, du temps de *Velléius Paterculus*; autrement *Canuntum* n'auroit pas été la place la plus proche de ce royaume. Mais si *Carnuntum* fut originairement plus célèbre que *Vindobona*, cette dernière ne laissa pas de devenir dans la suite une place de quelque importance, puisque dès le temps de *Ptolomée*, l. II, c. 15, la dixième légion germanique y étoit en garnison. D'anciennes inscriptions trouvées à *Vienne*, disent la même chose. Elles sont rapportées par *W. Lazius*, l. I, rép. V, c. 6. Il y en a une entr'autres où on lit ces mots: *L. Quirinaris maximus Trib. milit. leg. 10 germ.* Les historiens des siècles barbares ont donné à cette ville différens noms, comme *Ala-Flaviana*, *Castra-Flaviana*, *Flavianum* & *Fabiana*. Voyez *VIENNE en Autriche*, *Géogr. mod.* (D. J.)

VINDOGLADIA, (*Géogr. anc.*) *Vindugladi* ou *Vindocladia*, ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la

marque sur la route de *Caleva* à *Viroconium*, entre *Sorbiodunum* & *Durnovaria*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 8 du second. Il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui *Hulphord*, au pays de *Galles*; mais selon *Cambden*, c'est *Winburnminster* en *Dorsetshire*. (D. J.)

VINDOMORA, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement au prétoire, entre *Corstopium* & *Vinovia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 19 du second. A 2 ou 3 milles de *Newcastle*, il y a un petit village nommé *Walesend*, ce qui signifie la fin ou le bout de la muraille; quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne *Vindomora* ou *Vindobola*, qui vouloit dire la même chose. Cependant *M. Gale* croit que *Vindomora* est présentement *Dolande*. C'est la notice des dignités de l'empire, qui emploie le nom *Vindobola*. (D. J.)

VINDONISSA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Belgique, sur la route de *Sirmium* à *Treves*, en passant par *Sopianæ*. Cette ville est ancienne; car *Tacite*, l. IV, *Histoire*, c. 61 & 70, en fait mention, en nous apprenant que la vingt & unième légion romaine y résidoit. La même chose semble aussi prouvée par l'inscription qui a été trouvée dans son voisinage. Cette inscription porte..... *Claudio Pimno medico leg. 21. Claudix Quietæ ejus Aticus patronus*. On juge que *Vindonissa*, nommée *Castrum Vendonissense* dans la notice des villes des Gaules, est aujourd'hui *Windisch*, village de Suisse, au canton de *Berne*, dont nous faisons l'article en faveur de *Vendonissa*. V. *WINDISCH*. (D. J.)

VINDONUM ou **VINDONIUM**, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Caleva* à *Viroconium*, en passant par *Muridunum*. Elle étoit entre *Viroconium* & *Venta-Belgarum*, à 15 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second; c'est aujourd'hui *Farnham-sur-le-Wey*, selon *M. Wesseling*; cependant *Cambden* veut que ce soit *Silchester*, au comté de *Southampton*, & cette opinion est bien plus vraisemblable. Voyez *SILCHESTER*. (D. J.)

A. N. VINÉE, f. récolte de vin. Nous aurons grande *vinée*, pleine *vinée*, demi *vinée*.

VINETIER, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom de l'arbrisseau épineux dont le fruit s'appelle *épine-vinette*. Voyez ÉPINE-VINETTE. (*D. J.*)

VINEUX, adj. (*Gram.*) ce qui a quelque rapport au vin, ou ce qui en a le goût ou l'odeur. Voyez VIN.

A. N. On appelle rouan *vineux* un cheval rouan, mêlé d'alzan & de bai doré.

Toutes les plantes bien cultivées rendent une liqueur vineuse, comme le blé, les légumes, noix, pommes, raisins, &c. Voyez DRECHE, BRASSER.

Une fermentation bien ménagée convertit une liqueur vineuse en vinaigre. *V. VINAIGRE.*

L'effet de la fermentation ou son caractère propre, c'est de produire dans le corps fermenté une qualité vineuse ou acéteuse. Voyez FERMENTATION.

Quelques Anglois s'étant engagés à faire le voyage des Indes orientales, & ayant rempli plusieurs tonneaux de l'eau de la Tamise pour la boire en route; lorsqu'ils s'approchèrent de l'équateur, ils remarquèrent un mouvement intérieur dont cette eau étoit travaillée, & quelque temps après ils trouverent qu'elle s'étoit changée dans une espèce de liqueur vineuse dont on auroit pu tirer un esprit inflammable par la distillation. Voyez EAU & ESPRIT.

Il est certain que cela vient des fleurs, feuilles, racines, fruits & autres matières végétales qui tombent continuellement, ou qu'on lave dans la Tamise. Ces eaux-là se trouvent toujours dans un état de putréfaction, avant de prendre une qualité *vineuse*. Voyez PUTRÉFACTION.

VINGT, mot indéclin. (*Arithm.*) nombre pair, composé de deux fois dix, ou dix fois deux, ou de quatre fois cinq, ou de cinq fois quatre. *Vingt* en chiffre arabe s'exprime en posant un zéro après un deux, comme il se voit par ces deux caractères (20). En chiffre romain, il s'écrit ainsi (XX); & en chiffre françois, de compte ou de finance, de cette manière (xx). Pour mettre *vingt* pour cent en écriture

mercantile abrégée, il faut l'écrire de la sorte (20 pour $\frac{20}{100}$). (*D. J.*)

VINGT POUR CENT, (*Comm.*) droit qui se paie en France sur toutes les marchandises du Levant, venant des pays de la domination du grand seigneur, du roi de Perse, de Barbarie, qui ont été entreposées dans les pays étrangers, ou qui n'entrent pas dans le royaume par le port de Marseille, ou autres désignés par les arrêts & réglemens du conseil. *Dictionnaire de commerce.*

VINGT ET UN POUR VINGT. (*Comm.*) On nomme ainsi à Bordeaux, une déduction qui se fait à la cargaison des vaisseaux marchands, tant au convoi qu'à la comptable, pour les droits de la grande coutume, à raison d'un tonneau d'un vingtième sur *vingt & un*; en sorte que les droits ne se paient que pour *vingt*. *V. CARGAISON, COMPTABLE, CONVOI, COUTUME. Dict. de commerce.*

VINGT-QUATRE (*Jeu du*). Ce jeu suit presque en tout les loix du jeu de l'impériale. Lorsqu'on joue cinq, il faut toutes les petites cartes; & celui qui mêle, donne dix cartes à chacun: lorsqu'on est quatre, trois ou deux, on en donne douze. Mais il faudra ôter, lorsqu'on joue à trois, les trois dernières espèces de cartes; & lorsqu'on joue à deux, on ôte toutes les petites, en commençant par les as qui ne valent qu'un point. Remarquez qu'au jeu de point les cinq premières cartes, qui sont l'as, le deux, le trois, le quatre & le cinq se comptent à la virade, & non pas les cinq dernières; & au jeu par figure, c'est le roi, la dame, le valet, le dix & le neuf.

Les impériales sont au moins de cinq; celles de six valent mieux que ces premières, & ainsi des autres, toujours en montant, & s'emporteront, comme au piquet, par la force des points; & en cas d'égalité, celui qui l'auroit de la couleur de la tourne, gagneroit; autrement ce seroit celui qui auroit la main. Voyez le jeu d'impériale.

On compte le point & les marquans chacun pour quatre, pour celui qui les a, comme à l'impériale, & de même que pour les cartes, c'est celui qui a plutôt *vingt-quatre*, qui gagne la partie & ce qu'on a

V I N

mis au jeu ; c'est aussi ce nombre qu'il faut avoir pour gagner la partie, qui a donné le nom au jeu, selon toute apparence.

A. N. VINGTAINE, f. f. nom collectif qui comprend vingt unités.

VINGTAINE, f. f. (*Maçon.*) Les maçons appellent ainsi un petit cordage qui sert à conduire les pierres qu'ils élevent avec des engins pour mettre sur le tas. Il est attaché à la pierre ; & lorsqu'on tire la *vingtaine* pour l'éloigner des échafauds & des murailles, & pour qu'il se pose juste sur l'endroit où il est destiné. (*D. J.*)

A. N. VINGTIÈME, adjectif de tout genre, nombre d'ordre, le vingtième du mois. On dit aussi le vingt & unième du mois.

VINGTIÈME, f. m. sorte d'imposition. Voyez **CHARGES PUBLIQUES**.

VINGTIÈME. (*Arithm.*) En fait de fractions ou nombres rompus, un *vingtième* se marque ainsi ($\frac{1}{20}$) ; on dit aussi trois *vingtièmes*, cinq *vingtièmes*, sept *vingtièmes*, un vingt & unième, un vingt-troisième, un vingt-cinquième, &c. & toutes ces différentes fractions se marquent de cette manière $\frac{3}{20}$ $\frac{5}{20}$ $\frac{7}{20}$ $\frac{1}{21}$ $\frac{1}{23}$ $\frac{1}{25}$.

Le *vingtième* de 20 sous est un sou, qui est une des parties aliquotes de la livre tournois ; & dix deniers est un vingt-quatrième de vingt sous, qui est aussi une des parties aliquotes de la livre tournois. (*D. J.*)

VINHAES. (*Géogr. mod.*) Les Français curieux d'orthographe à leur mode, écrivent *Vinais* ; petite ville ou bourg muré de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, sur une colline, aux frontières de la Galice. (*D. J.*)

VINOVLIA ou **VINONIA** ou **VICONIA**, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Elle est placée, dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route du retranchement au prétoire, entre *Vindomora* & *Cataractoni*, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. On convient que c'est aujourd'hui Binchester ou Binchefer, près de la Were, un peu au dessus de Bischops-Anckland. On y voit sur un coteau les ruines de cette ville, avec des restes de murailles & de fortifications.

Tome XXXV.

V I N

513

On y a trouvé quantité de médailles avec des inscriptions, entr'autres celle-ci faite à l'honneur de déesses meres :

Deab.
Matrib. Q. L. . . .
. . . *Cl.* . . . *Quin-*
tianus . . . *Cor.*
V. S. L. M.

Cette ville est la même que Ptolomée, liv. II, c. 3, nomme *Vinnovium*, *Binnovium* ou *Vinovia*, & qu'il donne aux Brigantes. (*D. J.*)

VINTANA, (*Géogr. mod.*) ville de l'île de Ceylan, au royaume de Candy, sur la rivière de Trinquemale, à neuf lieues de la mer. Cette ville a une pagode célèbre dans le pays. (*D. J.*)

VINTIMIGLIA. (*Géogr. mod.*) Les Français disent & écrivent *Vinimille* ; ville d'Italie, dans l'état de Gènes, à l'embouchure de la rivière de Rotta dans la Méditerranée, à huit milles au nord-est de Monaco, à 15 au nord-est de Nice, & à 35 d'Albenga. Cette ville est celle que Plin, liv. III, c. 5, nomme *Intelemium Albiun*. Dès le septième siècle elle étoit évêché suffragant de Milan. Long, suivant Cassini, 25, 9 ; lat. 43, 49.

Aprofio (*Angelico*), savant religieux de l'ordre des augustins, naquit à *Vintimiglia* en 1607, & mourut vers l'an 1682. On a de lui un livre intitulé, *Bibliotheca Aprofiana*, imprimé à Bologne l'an 1673, in-12, & qui est fort recherché des curieux. Il a mis au jour quelques autres petits ouvrages, & toujours sous de faux noms ; il se plaisoit à embarrasser ceux qui aiment à ôter le masque à un auteur déguisé. (*D. J.*)

VINTIN, f. m. (*Monn.*) petite monnoie de billon qui se fabrique en Portugal, & qui vaut vingt reis ; c'est aussi une monnoie de compte des Indes orientales. (*D. J.*)

VINTIUM, (*Géogr. anc.*) ville des Alpes maritimes. Ptolomée, l. III, c. 1, la donne aux Nérusiens. Ortelius croit que c'est la ville *Ventia* de Dion Cassius. Le nom moderne est *Vence*. Dans le fauxbourg de cette ville on voit cette inscription à l'honneur de Gordien :

Ttt

Civitas Vint. Devota Numini Majestatique ejus.

On y voit encore une autre inscription faite à l'honneur de Trajan, & qui finit ainsi :

P. P.
Civit. Vint.

Dans une notice des provinces, cette ville est appelée *civitas Vintiensium*, & dans une autre, *civitas Vinciensium*; & Grégoire de Tours, en parlant de la mort de Deutherius, évêque de Vence dit: *obiit Deutherius Vinciensis episcopus.* (D. J.)

VINUNDRIA, (Géogr. anc.) ville de la Haute-Pannonie. Ptolomée, l. II, c. 15, la nomme parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Lazius pense que c'est aujourd'hui Windischgratz. (D. J.)

VIOL, VIOLEMENT, VIOLATION. (Synonym.) On se sert fort bien du premier en terme de palais, pour exprimer le crime que l'on commet en violant une femme ou une fille. *Violement* ne vaudroit rien en ce sens-là; mais *violement* se prend pour l'infraction d'une loi, & est toujours suivi d'un génitif; il a été accusé de *viol*, il a été condamné pour un *viol*. On ne diroit pas, il a été accusé de *violement*, il a été condamné pour un *violement*; mais on dit, le *violement* des loix, le *violement* d'une alliance. *Violation* se dit plutôt que *violement* des choses sacrées; on dit *violation* des ayles, des églises, des sépulcres, d'une coutume religieuse, & du droit des gens en la personne d'un ambassadeur. (D. J.)

VIOL, s. m. (Gramm. Jurisp.) terme qui paroît être un abrégé du mot *violence*, en latin *stuprum*, est le crime que commet celui qui use de force & de violence sur la personne d'une fille, femme, ou veuve, pour la connoître charnellement, malgré la résistance forte & persévérante que celle-ci fait pour s'en défendre.

Pour caractériser le *viol*, il faut que la violence soit employée contre la personne même, & non pas seulement contre les obstacles intermédiaires, tels qu'une porte que l'on auroit brisée pour arriver jusqu'à elle.

Il faut aussi que la résistance ait été persévérante jusqu'à la fin; car s'il n'y avoit eu que de premiers efforts, ce ne seroit pas le cas du *viol*, ni de la peine attachée à ce crime. Cette peine est plus ou moins rigoureuse selon les circonstances.

Lorsque le crime est commis envers une vierge, il est puni de mort, & même du supplice de la roue, si cette vierge n'étoit pas nubile. Chorier sur Guypape, rapporte un arrêt du parlement de Grenoble, qui condamna à cette peine un particulier pour avoir violé une fille âgée seulement de quatre ans huit mois.

Quand le *viol* est joint à l'inceste, c'est-à-dire, qu'il se trouve commis envers une parente ou une religieuse professe, il est puni du feu.

Si le *viol* est commis envers une femme mariée, il est puni de mort, quand même la femme seroit de mauvaise vie: cependant quelques autres exigent pour cela que trois circonstances concourent; 1°. que le crime ait été commis dans la maison du mari, & non dans un lieu de débauche; 2°. que le mari n'ait point eu part à la prostitution de sa femme; 3°. que l'auteur du crime n'ignorât pas que la femme étoit mariée.

Lorsque le *viol* est joint à l'abus de confiance, comme du tuteur envers sa pupille, ou autre, à qui la loi donnoit une autorité sur la personne qu'il a violée, il y a peine de mort, s'il est prouvé que le crime a été consommé; & à celle des galères ou du bannissement perpétuel, s'il n'y a eu simplement que des efforts.

On n'écouteroit pas une fille prostituée qui se plaindroit d'avoir été violée, si c'étoit dans un lieu de débauche. Si le fait s'étoit passé ailleurs, on pourroit prononcer quelque peine infamante, & même la peine de mort naturelle ou civile, telle que le bannissement ou les galères perpétuelles, si cette fille avoit totalement changé de conduite avant le *viol*.

Boerius & quelques autres auteurs prétendent qu'une femme qui devient grosse, n'est point présumée avoir été violée, parce que le concours respectif est nécessaire pour la génération.

La déclaration d'une femme qui se plaint d'avoir été violée, ne fait pas une preuve

suffisante : il faut qu'elle soit accompagnée d'autres indices ; comme si cette femme a fait de grands cris, qu'elle ait appelé des voisins à son secours, ou qu'il soit resté quelque trace de la violence sur la personne, comme des contusions ou blessures faites avec armes offensives ; mais si elle s'est tue à l'instant, ou qu'elle ait tardé quelque temps à rendre plainte, elle n'y est plus recevable.

Bruneau rapporte un trait singulier, qui prouve combien les preuves sont équivoques en cette matière. Un juge ayant condamné un jeune homme qu'une femme accusoit de *viol*, à lui donner une somme d'argent par forme de dommages-intérêts, il permit en même temps à ce jeune homme de reprendre l'argent qu'il venoit de donner ; ce que ce jeune homme ne put faire par rapport à la vigoureuse résistance que lui opposa cette femme, à laquelle le juge ordonna en conséquence de restituer l'argent, sur le fondement qu'il lui eût été encore plus facile de défendre son honneur que son argent, si elle l'eût voulu. Voyez au ff. le titre *ad leg. Jul. de vi publ.* & au code de *raptu virginum*, *instit. de publ. judic.* Julius Clarus, Damhoud, Boerius, Bruneau, Papon, & le *Traité des crimes*, par M. de Vouglans, tit. 3, c. 7. (A)

V I O L, (*Méd. légale.*) V. MÉDECINE LÉGALE.

V I O L A D I B A R D O N E. (*Luth.*) Voyez BARYTON, *luth.* (F. D. C.)

V I O L A C A - L A C A, (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, dont le fruit ressemble au poivre noir, sans en avoir le goût. Il est astringent & dessicatif.

A. N. V I O L A T, adj. Il n'est d'usage qu'en ces phrases : *sirop violat* qui signifie le sirop fait avec des violettes, & *miel violat* qui signifie du miel où l'on a mis infuser des violettes.

V I O L E, (*Musique.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans la musique italienne, cette partie de remplissage qu'on appelle, dans la musique française, *quinte* ou *taille* ; car les François doublent souvent cette partie, c'est-à-dire, en font deux pour une, ce

que ne font jamais les Italiens. La *virole* sert à lier les dessus aux basses, & à remplir, d'une manière harmonieuse, le trop grand vuide qui resteroit entre deux ; c'est pourquoi la *virole* est toujours nécessaire pour l'accord du tout, même quand elle ne fait que jouer la basse à l'octave, comme il arrive souvent dans la musique italienne. (S)

V I O L E, f. f. (*Lutherie.*) instrument de musique, qui est de même figure que le violon, à la réserve qu'elle est beaucoup plus grande : elle se touche de même avec un archet ; mais elle a six cordes & huit touches divisées par demi-tons ; elle rend un son plus grave, qui est fort doux & fort agréable. Un jeu de *viroles* est composé de quatre *viroles* qui font les quatre parties. La tablature de la *virole* se met sur les six lignes ou reglets.

Il y a des *viroles* de bien des sortes. 1°. La *virole d'amour* ; c'est une espèce de dessus de *virole* qui a six cordes d'acier ou de laiton, (*) comme celles du clavecin, & que l'on fait sonner avec un archet à l'ordinaire. Cela produit un son argentin qui a quelque chose de fort agréable. 2°. Une grande *virole*, qui a quarante-quatre cordes, & que les Italiens appellent *viola di bardone*, mais qui est peu connue en France. 3°. La *basse de virole*, que les Italiens appellent aussi *viola di gamba*, c'est-à-dire, *virole de jambe*, parce qu'on la tient entre les jambes. Brossart dit qu'on la nomme aussi *virole de jambe* ; ce que les Italiens appellent *alto viola*, en est la haute-contre ; & leur *tenore viola* en est la taille, &c. Le sieur Rousseau a fait un traité exprès sur cet instrument ; on peut le consulter. 4°. Les Italiens ont encore une *virole* qu'ils appellent *virole bâtarde*. Cet instrument est une véritable basse de *virole*, mais dont la grandeur tient le milieu entre l'espèce de *virole* la plus grave, & celle qui est la plus aiguë, en sorte qu'un bon musicien peut exécuter indifféremment sur cet instrument les pièces qui conviennent à tous les autres de ce genre, & c'est probablement delà qui lui vient le nom de *virole*

(*) La *virole d'amour* a douze cordes, six sur le grand chevalet, & autant sur un petit chevalet placé au dessous. On accorde les six cordes inférieures à l'octave des supérieures, comme dans la *virole bâtarde*. V. ce mot, *luth.* (F. D. C.)

bâtarde. On met quelquefois sous le grand chevalet de cette *viola* un petit chevalet de cuivre, sur lequel sont tendues six cordes de laiton, qu'on accorde à l'octave des cordes de boyaux. Ces cordes de laiton résonnant par sympathie, quand on touche les autres avec l'archet, elles produisent un son argentin distinct du fondamental, & font un effet très-agréable à l'oreille. 5°. Ce que les Italiens appellent *viola de bras*, *viola di braccio*, ou simplement *brazzo*, bras, est un instrument à archet, qui répond à notre haute-contre, taille & quinte de violon. 6°. Leur première *viola* est à-peu-près notre haute-contre de violon; du moins on se sert communément de la clef de *c sol ut* sur la première ligne, pour noter ce qui est destiné pour cet instrument. 7°. Leur seconde *viola* est à-peu-près notre taille de violon de la clef de *c sol ut*, sur la seconde ligne. 8°. Leur troisième *viola* est à-peu-près notre quinte de violon, la clef de *c sol ut*, sur la troisième ligne. 9°. Leur quatrième *viola* n'est point en usage en France; mais on la trouve souvent dans les ouvrages étrangers: la clef de *c sol ut* est comme la taille des voix, sur la quatrième ligne d'en haut. 10°. Enfin, leur petite *viola* est, à le bien prendre, notre dessus de *viola*. Cependant souvent les étrangers confondent ce mot avec ce que nous venons de dire, *viola prima*, *seconda*, &c. sur-tout lorsque ces adjectifs numéraux *prima*, *seconda*, *terza*, &c. y sont joints. (D. J.)

VIOLE (*Basse de*), *Musique*, instrument de la classe des violons, est composé de deux tables, collées sur des éclisses, qui sont les côtés ou le tour de l'instrument, & d'un manche, dont la partie supérieure est traversée par les chevilles, par le moyen desquelles on tend des cordes sur l'instrument; cette partie du manche s'appelle le *talon*, qui est collé sur le taffeau. Au reste, la facture de cet instrument est la même que celle du violon, voyez VIOLON, dont il ne diffère que parce qu'il a un plus grand nombre de cordes, que les éclisses sont plus larges, & que la pièce à laquelle les cordes sont attachées, est elle-même accrochée à un morceau de bois, qu'on peut appeler *contre-taffeau*; au lieu

qu'aux basses de violon cette pièce appelée le *urant*, est liée à un bouton qui est à la place du contre-taffeau. Le manche est couvert d'une pièce de bois dur noirci, ou d'ébène, qu'on appelle la *touché*, parce qu'on touche cette pièce avec les doigts aux endroits où il faut la toucher. Il y a des ligatures de cordes de boyau, que l'on appelle singulièrement *touches*, & sur lesquelles on applique les cordes, pour déterminer la longueur de leur partie vibrante, laquelle se prend depuis le chevalet jusqu'à la touché, sur laquelle la corde est appliquée; ce qui détermine le degré de leur son. Les touches sont éloignées les unes des autres, comme les divisions du monocorde, voyez MONOCORDE, qui sont toutes comprises dans l'étendue de l'octave, laquelle, pour les instrumens, est divisée en douze demi-tons égaux. Voyez DIAPASON. Quoique cependant on puisse y appliquer d'autres tempéramens, l'intervalle d'une touché à l'autre est un demi-ton; ainsi l'intervalle compris depuis le fillet qui est la pièce d'ivoire sur laquelle passent les cordes, jusqu'à la première touché, n'a qu'un demi-ton: ainsi pour former un ton, il faut toujours passer par-dessus une touché. La *viola* a sept cordes de boyau, dont les plus grosses sont filées d'argent ou de cuivre, comme à la *basse de violon*. Ces cordes sont accordées en sorte que de chacune à sa voisine il y a l'intervalle d'une quarte, excepté de la quatrième à la troisième, où l'intervalle doit être seulement d'une tierce, & for-

ment à vuide les tons ^{la, ré, sol, ut, mi, la, ré,} 7 6 5 4 3 2 1. voyez la tablature marquée par les lettres *a b c d e f g h i k l m n*, qui sont les seules dont on fasse usage; on écrit ces lettres sur six lignes parallèles, comme celles sur lesquelles on écrit ordinairement la musique. La ligne supérieure représente la chanterelle, ou la plus aiguë; la seconde, la seconde corde; la troisième, la troisième, &c. selon l'ordre des nombres 1 2 3 4 5 6 7; la septième est représentée par l'espace qui est au dessous de six lignes où on écrit les lettres. On remarquera que les lettres doivent être écrites sur les lignes même, & non au dessus ou dans leur intervalle.

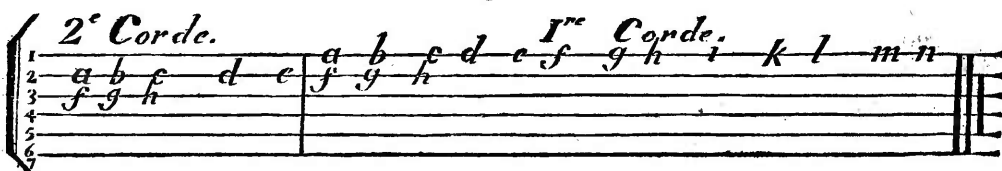
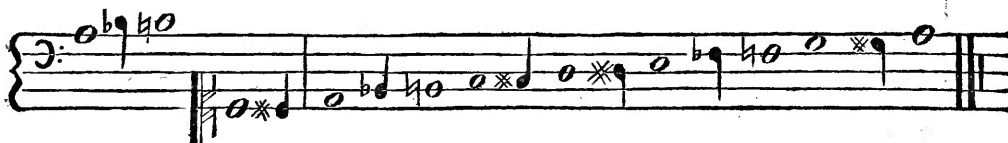
Figure du manche de la viole, avec les noms des ions que font les cordes étant touchées aux endroits où ces noms sont écrits. Les lignes verticales représentent les cordes, & les horizontales les touches.

	7	6	5	4	3	2	1	
Sillet	la	re	sol	ut	mi	la		re
fi b	mi	b sol	* ut	* fa	fi	b mi		b
fi	mi	la	re	fa	* fi	mi		c
ut	fa	fi	b mi	b sol	ut	fa		d
ut *	* fa	fi	mi	sol	* ut	* fa		e
re	sol	ut	fa	la	re	sol		f
mi b	sol	* ut	* fa	fi	mi	sol		g
mi	la	re	sol	fi	mi	la		h
								i
								k
								l
								m
								n

Cette tablature est si intelligible, qu'elle n'a pas besoin d'explication; on conçoit de reste que les touches *b c d e f g h*, lesquelles répondent à toutes les sept cordes, étant touchées sur quelle corde on voudra, rendront le ton qui est écrit à l'interseccion de la corde & de la touche. Ainsi si le *c* de la chanterelle étant touché, rend le son *mi*, la seconde corde étant touchée sur la même touche *c*, rendra le son *fi*. Cette même corde étant touchée sur la touche *d*, rendra le son *ut*, qui fait l'unisson avec l'*ut* de la clef de *c sol ut* des claveffins; ainsi des autres. Les lignes ponctuées *i k l m n* représentent les autres endroits de la touche où on peut poser les doigts, & qui ne sont point garnis de cordes de boyau. Ces intervalles qui ont servi à trouver les lieux des autres touches *b c d e f g h*, contiennent, comme eux, un demi-ton. La longueur *a n*, comprise entre le fillet & la ligne ponctuée *n*, doit être égale à la moitié de la longueur des cordes prises depuis le fillet jusqu'au chevalet. Les cordes fixées au point *n* & touchées dans cette partie avec l'archet, sonnent l'octave au dessus du son qu'elles rendent à vuide, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont point touchées avec les doigts, & qu'elles peuvent vibrer dans toute leur longueur.

La tablature de la *viole* qui suit par notes de musique & lettres de l'alphabet, fera voir son accord, son étendue, & le rapport du doigté expliqué ci-devant par la figure du manche; les *a* placés au dessus des notes, marqueront quels sons la corde rend à vuide, & les autres lettres quels sons rendent les cordes étant touchées sur les touches auxquelles ces lettres se rapportent. Toutes les lettres de différentes cordes placées au dessous les unes des autres vis-à-vis d'une même note, sonnent toutes l'unisson de cette note, & par conséquent l'unisson entr'elles; les six lignes de la tablature par lettres, avec l'espace au dessous, représentent les sept cordes de la *viole*, comme si le manche de cet instrument étoit couché sur le côté. Les lettres mises sur chaque corde, marquent à quel endroit ou quelle touche de cette corde il faut toucher.

Tablature de la basse de viole.



Pour accorder la *violle*, ainsi que la tablature ci-dessus montre, il faut d'abord monter la corde du milieu, qui est la quatrième, à un ton raisonnable, en sorte que la chanterelle ne soit point trop forcée en montant cette corde trop haute, ni aussi la tenir trop basse, parce que les cordes des basses ne pourroient pas articuler; mais cette corde sera montée à son vrai ton. Pour la basse de *violle*, si elle est à l'octave en dessous de l'*ut* de la clef de *c sol ut* des clavessins, ou à l'unisson du quatrièpiés, voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens. Après avoir mis cette corde au ton, il faut poser le troisième doigt de la main gauche un peu au dessus de la quatrième touche *e*, en sorte qu'il soit entre la touche *d* & la touche *e*, mais plus près de cette dernière, & sur la quatrième corde; ce qui lui fera rendre, lorsqu'on la pincera vers le chevalet, le son *mi tierce-majeure*, à l'unisson duquel il faut accorder la troisième corde, en sorte qu'elle sonne à vuide l'unisson de la quatrième corde touchée en *e*; ce qui est montré par la tabla-

ture où l'on voit un *-a-* au dessus d'un *-e-* en cette sorte $\begin{matrix} -a- \\ -e- \end{matrix}$. Il faut ensuite poser le petit doigt sur l'*f* de cette troisième corde, & monter la seconde à vuide à l'unisson $\begin{matrix} -a- \\ -f- \end{matrix}$, ce qui fait l'intervalle d'une quarte. Il faut ensuite accorder la première corde ou chanterelle à l'unisson de l'*f* de la seconde, ce qui fait encore une quarte $\begin{matrix} -f- \\ -a- \end{matrix}$. On accordera ensuite les cordes des basses, savoir la cinquième, en mettant le petit doigt sur *f* de la cinquième, que l'on mettra à l'unisson de la quatrième à vuide, ce qui fait l'intervalle d'une quarte $\begin{matrix} -a- \\ -f- \end{matrix}$. On accordera de même la sixième sur la cinquième à vuide, & la septième aussi sur la sixième à vuide. Voyez la tablature.

Cette manière d'accorder la *violle* & les autres instrumens qui ont le manche divisé, s'appelle par unissons: on peut l'accorder par quartes; c'est la manière ordinaire des maîtres qui distinguent facilement cet

intervalle en touchant deux cordes à la fois. On peut aussi l'accorder par quintes, par octaves : ces différentes manières servent de preuve les unes aux autres.

Pour jouer de cet instrument, que les Italiens appellent *viola di gamba*, pour la distinguer des autres espèces dont on parlera ci-après, & parce qu'on la tient entre ses jambes, il ne suffit pas de savoir la tablature, il faut encore savoir poser la main, & gouverner l'archet. Voyez ARCHET. Premièrement, on doit prendre un siège qui ne soit ni trop haut, ni trop bas, s'asseoir sur le bord de ce siège, afin de pouvoir placer la *basse de viole* entre ses jambes, laquelle on prend par le talon du manche près le corps de l'instrument, & non par le milieu du manche, où on seroit exposé à déranger les touches. On mettra ensuite l'instrument entre ses jambes, son dos tourné vers celui qui en joue, en sorte cependant qu'elle entre un peu plus du côté droit que du côté gauche entre les jambes. Son manche doit passer au côté gauche de la tête. On portera ensuite la main gauche vers le haut du manche où sont les touches, en arrondissant le poignet & les doigts ; il faut placer le pouce derrière le manche vis-à-vis le doigt du milieu ; les autres doigts sont du côté de la touche pour toucher les cordes. On doit avoir attention que la *viole* soit si ferme entre les jambes, que la main ne soit pas occupée à la soutenir, afin qu'elle soit toujours libre pour agir, outre que quelquefois on est obligé de tenir le pouce en l'air, comme quand on pratique la longueur ; car si alors la *viole* n'étoit pas ferme entre les jambes, elle tomberoit sur l'épaule. Il n'y a qu'une seule occasion où l'on soit obligé d'avancer la *viole* en devant avec le pouce, c'est lorsqu'on est obligé de toucher les grosses cordes : car si on ne le faisoit pas, on seroit obligé de retirer le corps & de se gêner, outre que la posture seroit désagréable ; & lorsqu'on veut la remettre en sa première situation, on la retire avec les doigts qui sont placés sur la touche.

Quand on veut placer les doigts, il faut les mettre près les touches, entre celle dont on veut tirer le son & le fillet, & jamais dessus, & presser la corde avec le

bout du doigt, en sorte qu'elle s'applique fermement sur la touche, qui détermine la longueur de corde qui doit rendre le son que l'on desire ; c'est une règle de ne jamais toucher les cordes que de la pointe du doigt, si ce n'est lorsque quelque accord oblige de coucher le premier.

La main droite, qui tient & gouverne l'archet, doit le tenir en mettant le doigt du milieu sur le crin en dedans, le premier doigt couché, soutenant le pouce droit, & appuyé dessus vis-à-vis le premier doigt, la main étant éloignée d'environ un pouce ou deux de la hausse de l'archet. Voyez ARCHET.

Pour conduire l'archet, il faut que le poignet soit avancé en dedans, & commençant à pousser l'archet par le bout, le poignet doit accompagner le bras en fléchissant, c'est-à-dire, que la main doit avancer en dedans ; & quand on tire, il faut porter la main en dehors, toujours en accompagnant le bras sans tirer le coude où doit se faire la flexion : car on ne doit pas l'avancer quand on pousse, ni le porter en arrière quand on tire.

On doit commencer à pousser l'archet par le bout, parce que si on commence par le milieu, souvent le coup d'archet sera trop court, trop sec ; le bras n'aura pas assez de force : de même en tirant l'archet, si l'on commence par le milieu, il faut, quand on tire ou qu'on pousse un coup d'archet, en avoir toujours de reste.

Il est vrai que, selon les différens mouvemens & la valeur des notes, on est souvent obligé à commencer le tirer par le milieu de l'archet, & même vers le bout, à cause de la vitesse de l'exécution que la mesure & le mouvement demandent ; mais il n'est jamais permis, quand on pousse, de commencer par un autre endroit que par le bout ; il est presque impossible de bien exécuter autrement.

Il faut, quand on touche, que le bois ou fût de l'archet penche un peu en bas, afin que la main ne soit pas contrainte ; il faut cependant prendre garde qu'il ne penche pas trop, de crainte que touchant sur les cordes, cela ne fasse un mauvais effet.

Pour tirer un son net, il faut toucher les cordes avec l'archet, à environ deux

ou trois pouces de distance du chevalet ; car quand on touche plus près, le son que l'on tire est désagréable, & quand on touche plus loin, on est en danger de toucher plusieurs cordes ensemble, & même il est très-difficile de l'empêcher, parce que les cordes fléchissent trop sous l'archet.

Il y a un choix à faire entre tirer & pousser l'archet ; ce qu'on doit soigneusement observer, parce que certaines notes doivent être touchées en tirant, & d'autres en poussant. Tout le monde fait ce que c'est que tirer & pousser l'archet ; mais cependant pour ne rien laisser à désirer à ceux qui pourroient l'ignorer, on va en donner la définition ; d'abord il faut savoir que l'on touche les cordes de tous les instrumens à archet, avec le crin de l'archet, comme si on vouloit les scier. En second lieu, on appelle *pousser*, lorsqu'on commence à poser l'archet sur les cordes par son extrémité ou sa pointe, & qu'on le glisse sur elles, en sorte que la main s'en approche de plus en plus ; au contraire on appelle *tirer*, lorsqu'on applique d'abord l'archet sur les cordes, en sorte qu'elles le touchent près de la main, que l'on éloigne des cordes en traînant l'archet. *Voyez ARCHET.*

Il faut savoir aussi qu'il y a deux manières de tenir les instrumens à cordes & à archet ; savoir, comme la basse de *viòle*, ainsi qu'il a été expliqué. C'est de cette sorte que l'on tient les basses de violon, contre-basses & autres grands instrumens : l'autre manière est de tenir les instrumens comme on tient le violon, & tous ceux qui n'excedent pas l'étendue du bras. *V. VIOLON.* C'est une règle générale qu'il faut tirer sur ces derniers instrumens ce qu'on pousse sur les autres : ainsi sur la basse de *viòle*, & la basse de violon, on pousse les longues, & on tire les breves ; au lieu que sur le violon & les autres instrumens que l'on tient de même, on tire les longues & on pousse les breves. La raison de cette différence est, qu'au toucher des basses la force du bras est en poussant, & qu'au violon elle est en tirant ; ce qui vient de la différente manière de tenir ces instrumens.

Quelques-uns donnent pour règle du coup d'archet, de se régler sur le nombre

de notes de même valeur, dont le nombre est pair ou impair : quand il est pair, ils veulent que l'on commence en poussant ; & quand il est impair, ils veulent que l'on tire ; comme aussi lorsque dans la suite de la pièce il se rencontre des croches ou doubles croches, dont la première est en tirant & dont le nombre est pair, ils veulent que l'on tire la première & la seconde ; & s'il est non-pair, ils veulent que l'on continue le coup d'archet ; mais comme le nombre des notes n'est pas toujours facile à distinguer aussi promptement qu'il est nécessaire, & que souvent les règles sont sujettes à quelque embarras ou erreur, il est beaucoup plus sûr & facile de se régler sur la valeur des notes & des temps de la mesure, dont voici les préceptes.

A la mesure de quatre temps, quand on trouve des noires dont la première est la première ou la troisième partie de la mesure, il faut pousser la première, tirer la seconde, pousser la troisième, & tirer la quatrième.

Exemple,

1	2	3	4
●	●	●	●
p	t	p	t

. Quand on trouve

des croches, que la première est la première partie d'un temps, il faut pousser ; si elle est la seconde partie, il faut tirer : exem-

ple,

1	2	3	4
●	●	●	●
p	t	p	t

. Quand on ren-

contre des doubles croches, & que la première est la première ou la troisième partie d'un temps, il faut pousser ; & si elle est la seconde partie d'un temps ou la quatrième,

il faut tirer. Exemple,

1 ^{er} . temps.			
●	●	●	●
p	t	p	t

Lorsque dans la suite d'une pièce de musique on rencontre des croches en tirant, dont la première est la première partie d'un temps, il faut tirer la première & la

seconde

●	●
t	t

. Si on rencontre des dou-

bles croches en tirant, dont la première est la première ou troisième partie de la mesure,

mesure, il faut pareillement tirer la première & la seconde; cette regle doit être observée dans toutes les mesures.

Quand dans la suite d'une piece il se trouve quelque chute de chant, ou quelque cadence finale, dont la dernière note est assez longue pour reprendre le coup d'archet, il en faut observer les regles comme si on commençoit la piece.

Lorsque l'on coule une octave, ou quelque passage, en tirant d'un seul coup d'archet, il faut toujours pousser la note qui fait la chute de l'octave ou du passage.

Il faut remarquer qu'il y a de la différence entre couler deux notes ou les tirer; quand on veut couler, il n'y a que les doigts qui doivent agir, & l'archet ne doit point quitter les cordes; mais quand on tire deux notes, il faut soulever l'archet à moitié de son coup, & le remettre aussitôt, en continuant le même coup, & non pas en recommençant à tirer, quand on trouve des croches ou doubles croches, dont on est obligé de tirer la première & la seconde, suivant la regle ci-devant. Si le mouvement est fort vite, il ne faut point lever l'archet, mais le couler d'un seul coup.

Dans les pieces de musique où le mouvement est fort léger, on suit ordinairement le coup d'archet, quand on a observé les regles en commençant; car par la suite on n'observe point les regles, à moins qu'on ne rencontre des notes assez longues pour favoriser le coup d'archet.

A la mesure à trois temps, si la première mesure est composée de trois notes valant chacune un temps, il faut commencer en

tirant $3 \frac{\bullet \bullet \bullet}{t p t}$; & si la première vaut

deux temps, ou si elle est pointée, il faut commencer en poussant.

Quand la piece est de mouvement, & qu'il se marque sur la première note de chaque mesure, sur des notes qui valent chacune un temps, si les deux premières sont sur un même degré, il faut pousser la première, & pousser les deux suivantes sans lever l'archet, c'est-à-dire, qu'il faut à la moitié du coup en marquer un second, en continuant le même coup; mais si la première & la seconde de la mesure sont

Tomé XXXV.

sur différens degrés, il les faut pousser d'un seul coup, c'est-à-dire, qu'à la moitié du poussé, il faut marquer la seconde note, en continuant le même coup. Cette regle doit être observée particulièrement quand les notes montent ou descendent par degrés conjoints.

Lorsque le mouvement ne se marque sur aucun temps de la mesure, & qu'il marche toujours également, il faut suivre le coup d'archet, à moins qu'il ne se rencontre quelques pauses ou quelque cadence finale, ou quelque autre note assez longue pour favoriser le coup d'archet, sans intéresser le mouvement, au même signe ou triple de mouvement; lorsque l'on trouve une note valant deux temps au commencement de la mesure, dans le courant d'une piece & en tirant, s'il suit une noire d'un seul temps, il la faut encore tirer, c'est-à-dire, du même coup, en soulevant un peu l'archet.

Quand chaque mesure est composée de noires & de blanches qui syncopent en levant, il faut suivre l'archet, & quand ce mélange cesse, on recommence à observer les regles.

A la mesure de $\frac{3}{4}$ ou trois pour huit, il faut observer le coup d'archet sur les croches, comme on l'observe sur les noires dans la mesure à trois temps.

Dans toutes les mesures, quand on trouve une noire ou croche pointée en tirant, il faut tirer la suivante du même coup, autant que la mesure le permet.

A la mesure de six pour quatre, $\frac{6}{4}$, il faut observer les mêmes préceptes que pour le triple simple, & faisant deux mesures d'une, la mesure étant composée de six noires, sur les trois premières & sur les trois dernières desquelles on observera les regles du triple.

A la mesure de six pour huit, $\frac{6}{8}$, & dans tous les mouvemens de gigue, il faut suivre le coup d'archet, quoique souvent les notes pointées se trouvent en tirant; il faut seulement observer que dans cette mesure, soit en mouvement de gigue ou non, lorsqu'il se rencontre une noire en tirant, qui est la première ou la troisième note de la mesure, il faut tirer du même coup la croche suivante.

Aux airs de mouvement de la mesure à

VVV

deux temps sur les noires, il faut pousser la première partie du premier & du second temps; & si la note qui commence la mesure vaut un temps, il faut tirer les deux suivantes d'un seul coup, & les marquer également; mais si la première note est la seconde ou quatrième partie d'un temps, il faut commencer en tirant.

A la mesure de quatre pour huit, $\frac{4}{8}$, il faut observer les règles du coup d'archet sur les croches, comme on les observe aux autres signes de deux temps; quand les croches sont beaucoup mêlées de doubles croches, il faut suivre le coup d'archet.

Dans toutes les mesures où le mouvement n'est point marqué, & où il n'y a point de chute de chant, il faut suivre le coup d'archet sur les notes égales, particulièrement dans tous les mouvemens vites.

Quand on trouve une note syncopée en tirant, il faut tirer la suivante du même coup, si ce n'est que cette suivante fût une seconde syncope, car alors il faudroit suivre le coup d'archet; cette règle doit être particulièrement observée aux airs de mouvement.

A la mesure à quatre temps, les croches doivent être touchées également, c'est-à-dire, qu'il n'en faut pas marquer une: mais pour les doubles croches, il faut un peu marquer la première, troisième, &c.

A la mesure en deux temps, dans les airs de mouvement sur des croches, il faut un peu marquer la première, troisième, &c. de chaque mesure; il faut prendre garde de les marquer un peu trop rudement.

A la mesure à trois temps sur les croches, il faut un peu marquer la première de chaque mesure, & suivre les autres également; il faut observer la même chose au triple double sur les noires aux airs de mouvement.

Toutes ces règles peuvent servir pour le violon, & les autres instrumens qui lui ressemblent, c'est-à-dire, que l'on tient comme lui pour en toucher, en changeant seulement le mot *tirer* en *pousser*, & le mot *pousser* en *tirer*.

Il y a quatre genres de pièces qu'on peut jouer sur la *viola*; 1°. les pièces de mélodie, autrement de beaux chants. *Voyez MÉLODIE.*

2°. Les pièces d'harmonie ou par accords, dont les parties satisfont agréablement l'oreille quand elles sont bien ménagées dans la composition, & bien touchées dans l'exécution. *Voyez HARMONIE.*

3°. Le jeu de s'accompagner soi-même lorsqu'on fait bien conduire sa voix & toucher la basse agréablement.

4°. Le jeu d'accompagnement dans les concerts de voix & d'instrumens. *Voyez ACCOMPAGNEMENT.*

On pratique sur la *viola* les mêmes agrémens que fait la voix, qui sont la cadence ou tremblement, le port de voix, l'aspiration, la plainte, la chute, la double cadence, & en outre le marchement, le battement & la langueur. On fait tous ces agrémens sur la *viola* comme sur tous les autres instrumens, en exécutant les uns après les autres les notes que les agrémens renferment.

Il y a trois de ces agrémens qui n'ont point de caractères propres dans la tablature; savoir, le battement, la langueur, la plainte, que pour cette raison on va expliquer.

Le battement se fait lorsque deux doigts étant posés sur la corde près l'un de l'autre, l'un appuie sur la corde, & l'autre la bat fort légèrement.

La langueur se fait en variant le doigt sur la touche; on la pratique ordinairement lorsqu'on est obligé de toucher une note du petit doigt, & que la mesure le permet; cet agrément comme le précédent, doit durer autant que la note.

La plainte se fait en traînant le doigt sur la corde d'une touche à l'autre prochaine en descendant, sans le lever. Cet agrément n'est propre que pour les pièces de mélodie ou d'harmonie; car dans l'accompagnement on ne doit pas le pratiquer, ou ce doit être rarement, avec beaucoup de prudence, afin qu'il n'en résulte aucun mauvais effet contre les autres parties. Cet agrément se fait en procédant par le demi-ton majeur ou mineur: il est fort touchant & pathétique, parce qu'il touche en passant les degrés enharmoniques.

En général, on ne connoît en France que trois sortes d'instrumens appelés *violles*; savoir, la basse de *viola* qui a sept

cordes ; & le dessus & le pardeffus de *viola*, qui en ont fix. Ces trois instrumens ne different que par la grosseur, & ressemblent au violon, à l'exception que la table de dessous est plate, le manche plus large & distingué par des touches, & qu'ils ont plus de cordes.

Ce que les Italiens appellent *alto viola*, est la haute-contre de celle dont nous parlons, & leur *tenore viola* en est la taille. Quelquefois ils l'appellent simplement *la viola* : quelques auteurs prétendent que c'est la *lyra* ; d'autres, la *cythara* ; d'autres, la *chelys* ; & d'autres, la *testudo* des anciens. Voyez LYRE, &c.

2°. La *viola* d'amour, *viola d'amore*, est une espece de triple *viola* ou violon, ayant fix cordes de cuivre ou d'acier, comme celles du claveffin ; elle rend une espece de son argentin, qui a quelque chose de très agréable.

3°. La grande *viola* qui a 44 cordes, & que les Italiens appellent *viola di bardone* : mais cet instrument n'est guere connu.

4°. La *viola* bâtarde que les Italiens appellent *viola bastarda*, & dont les Anglois ne jouent pas non plus. Brossard la prend pour une basse de *viola*, qui est montée de six ou sept cordes, & sur le même ton que la *viola* ordinaire.

5°. Ce que les Italiens appellent *viola di braccio*, ou simplement *braccio*, est un instrument qui répond à notre haute-contre de dessus, & cinquieme violon.

6°. La *viola* premiere, ou *viola prima* des Italiens, est précisément notre violon haute-contre, ou du moins les Italiens se servent ordinairement de la clef *c sol ut* à la premiere ligne, pour marquer la musique composée pour cet instrument.

7°. La *viola* seconde, *viola secunda*, répond assez à notre violon taille, elle a la clef de *c sol ut* à la seconde ligne.

8°. La *viola* troisieme est à-peu-près la même chose que notre cinquieme violon ; elle a la clef de *c sol ut* à la troisieme ligne.

9°. La *viola* quatrieme, *viola quarta*, n'est point connue en Angleterre ni en France ; mais il en est fait souvent mention dans les compositions italiennes : la clef est à la quatrieme ligne.

Enfin, la petite *viola*, *violetta*, est précisément notre *viola* triple ; mais les étrangers confondent souvent ce terme avec ce que nous venons de dire de la *viola* premiere, seconde, troisieme, &c.

VIOLENCE, (*Mythol.*) divinité fille du Styx, & compagne inséparable de Jupiter : elle avoit un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec la Nécessité ; mais il n'étoit permis à personne d'y mettre le pié, dit Pausanias. (*D. J.*)

VIOLENT, EMPORTÉ. (*Synon.*) Il semble que le *violent* va jusqu'à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours.

Un homme *violent* est prompt à lever la main, frappe aussi-tôt qu'il menace. Un homme *emporté* est prompt à dire des injures : il se fâche aisément.

Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais ; les *violens* sont plus dangereux.

Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*, & il ne faut souvent que de la patience avec des personnes *emportées*. Girard. (*D. J.*)

VIOLET, s. & adj. (*Teinture.*) couleur mêlée de bleu & de rouge, qui ressemble à la fleur qui porte le nom de *violette*. Les soies *violettes* cramoisies doivent être faites de pure cochenille avec la galle à l'épine, l'arsenic & le tartre ; & après avoir été bien bouillies & lavées, être passées dans une bonne cuve d'Inde sans mélange d'autres ingrédients. Les *violets* ordinaires doivent être montés de bresil, de bois d'Inde ou d'orseille, puis passés à la cuve d'Inde. La teinture des laines *violettes* cramoisi se fait de cuve & de cochenille, sans y mêler d'orseille ni autres ingrédients. A l'égard des fils, les *violets* rose-seche & amarante claire se teignent avec le bresil, & se rabattent avec la cuve d'Inde ou indigo. (*D. J.*)

VIOLETTE, (*Hist. nat. Bot.*) *viola*, genre de plante dont la fleur est anomale & composée de plusieurs pétales ; elle ressemble à une fleur papilionacée ; les deux pétales supérieurs ont la forme d'un étendard ; les deux latéraux représentent des ailes, & l'inférieur est fait comme une carene. Le pistil sort du calice, & devient

dans la suite un fruit ordinairement à trois angles, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voy. PLANTE.

La *violette* ordinaire, *viola martia purpurea*, *flore simplici odoro*, I. R. H. 420, est l'espece la plus commune de ce genre de plante. Tout le monde la connoît. Sa racine est fibrée, touffue, vivace. Elle pousse beaucoup de feuilles arrondies, larges comme celles de la mauve, dentelées en leurs bords, vertes, attachées à de longues queues.

Il s'éleve d'entr'elles des pédicules grêles, qui soutiennent chacun une petite fleur très-agréable à la vue; d'une belle couleur pourprée ou bleue tirant sur le noir, d'une odeur fort douce & réjouissante, d'un goût visqueux accompagné de tant soit peu d'âcreté. Cette fleur charmante est composée de cinq petits pétales avec autant d'étamines à sommets obtus, & d'une espece d'éperon; le tout est soutenu par un calice divisé jusqu'à la base, en cinq parties.

À cette fleur succede une capsule ovale, qui dans sa maturité s'ouvre en trois quartiers, & laisse voir plusieurs semences presque rondes, attachées contre les parois de la capsule, plus menues que celles de la coriandre, & de couleur blanchâtre.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, en terre grasse, dans les fossés, le long des haies, contre les murailles, à la campagne & dans les jardins, où elle se multiplie aisément par des filets longs & rampans, qui prennent racine çà & là. Elle fleurit au premier printemps vers le mois de mars, & ne perd point ses fleurs & sa verdure pendant l'hiver.

Tournefort compte cinquante-trois especes de *violettes*; car cette plante donne des feuilles & des fleurs très-variées, simples, doubles, pourpres, bleues, jaunes, blanches, de trois couleurs, &c.

Les *violettes* du Chily different encore des européennes, selon le P. Feuillée, en ce que leurs fleurs ne donnent aucune odeur, & que leurs feuilles sont alternes, taillées en fer de pique, assez semblables à celles de l'origan, & éloignées les unes

des autres d'environ un demi-pouce.

Les anciens botanistes ont nommé *violettes* diverses plantes qui sont d'un genre différent, comme la julienne, qui est une espece d'hesperis & *violette* à large feuille, qui est la grande lunaire.

Les Grecs, suivant la remarque de Saumaise, ont donné le nom général de *ίαν* à la fleur que les Latins ont appelée *violetta*; mais les Grecs faisoient deux especes d'*ίαν*; la premiere qu'ils nommoient *μελάνιον*, & l'autre *λευκόιον*. La *μελάνιον* venoit d'elle-même sans être semée, & c'est celle que nous appellons *violette*. La seconde dite *λευκόιον* se semoit & se cultivoit dans les jardins; c'est notre violier, ou notre giroflée. Les Grecs distinguoient trois fortes de violiers, des jaunes, qui étoient les plus communs, des blancs & des pourpres. C'est des violiers jaunes & non pas des *violettes*, qu'Horace parle dans ce passage: *nec tinctus violâ pallor amantium*, les Latins ayant nommé indifféremment *violetæ* & les *μελάνια* & les *λευκόια* des Grecs: ainsi le poëte a emprunté la couleur de la giroflée jaune pour peindre la triste pâleur des amans, pâleur semblable à celle de ceux qui ont la jaunisse. (D. J.)

VIOLETTE. (*Mat. méd. Pharmacie.*) Les fleurs, les feuilles & les semences de cette plante sont en usage en médecine.

Toutes ces parties sont légèrement purgatives. La racine passe pour l'être beaucoup davantage; mais elle n'est pas d'usage.

Les fleurs de *violette* ont une odeur douce des plus agréables; elles donnent une eau distillée aromatique, foible en parfum, & point d'huile essentielle. Elles contiennent une substance mucilagineuse, peu abondante, pour laquelle on les emploie principalement à titre de remede adoucissant, relâchant, pectoral. On prend l'infusion ou la très-légere décoction de ces fleurs pour tisane ou boisson ordinaire, dans les rhumes, les maladies aiguës de la poitrine, les affections des voies urinaires, les douleurs d'entrailles, les menaces d'inflammation, & l'inflammation même de ces parties, &c. On a coutume de monder ces fleurs de leurs calices, qui sont regardés comme doués d'une qualité purgative assez considérable, mais avec assez peu de fondement.

Cet usage paroît n'avoir d'autre origine que l'habitude de rejeter cette partie, lorsqu'on destine les fleurs à la préparation du sirop dont nous allons parler tout à l'heure; car dans ce cas l'élégance de ce remède demande cette séparation.

Le sirop de *violettes*, appelé aussi le *sirop violat*, se prépare avec une forte infusion de fleurs de *violettes* tirée par l'eau bouillante dans un vaisseau d'étain. On laisse reposer cette infusion pendant quelques heures; on la verse par inclination, & on y fait fondre au bain-marie, dans un vaisseau d'étain, le double de son poids de beau sucre.

La matière de ce vaisseau est essentielle pour obtenir un sirop d'une belle couleur bleue: l'étain concourt matériellement à la production de cette couleur. C'est faute d'être instruit de cette circonstance, ou d'y avoir égard, que plusieurs apothicaires, sur-tout dans la province, font un sirop de *violettes*, dont la couleur est fautive & désagréable.

Il y a encore sur les *violettes* un autre secret beaucoup moins connu que celui-ci, c'est que pour leur conserver toute leur couleur dans la dessiccation, pour avoir des fleurs de *violettes* seches d'un très-beau bleu bien foncé, il faut les exposer à une chaleur convenable dans une étuve remplie de vapeurs d'alkali volatil. Il y a apparence que ces fleurs se décolorent, & prennent un rouge pâle lorsqu'on les seche sans cette précaution, parce qu'elles éprouvent un mouvement de fermentation qui dégage un acide, lequel attaque leur couleur tendre & très-facilement altérable. La vapeur alkaline, ou empêche le développement de cet acide, ou l'absorbe à mesure qu'il est développé, & prévient ainsi son action sur la partie colorante de cette fleur.

Ce sirop de *violettes* bien coloré, bien bleu, a dans la pratique ordinaire de la chimie un usage assez commun. Voyez VIOLETTE, teinture de chimie.

Le sirop de *violettes* a, comme remède, les mêmes vertus que l'infusion des fleurs dont nous avons parlé plus haut. On l'emploie même plus fréquemment, & sur-tout dans les apozemes laxatifs, les juleps rafraîchissans, &c.

Les feuilles de *violettes* sont rarement employées dans l'usage intérieur; mais elles sont presque généralement employées dans les décoctions appelées *émollientes*, destinées à l'usage extérieur, ou à être données en lavement.

Les semences de *violettes* sont composées d'une très-petite amande émulsive & d'une écorce mucilagineuse; on en emploie la décoction dans les coliques intestinales & néphrétiques; on s'en sert aussi extérieurement pour en laver les yeux dans les ophthalmies très-dououreuses. On les emploie quelquefois encore à la préparation des émulsions, mais sans aucune utilité particulière dans quelque cas que ce puisse être, & toujours au contraire avec l'incommodité que donne leur petitesse. Voy. EMULSION.

On prépare avec les fleurs de *violettes* une conserve qui est moins un remède qu'une confiture agréable, dont on peut cependant user dans la toux à titre de looch sec, de la même manière qu'on se sert des tablettes pectorales, du sucre d'orge, de la pâte de guimauve, &c.

Le miel violat n'est autre chose qu'un sirop de fleurs de *violettes* entières, préparé par la cuite, & dans lequel on a employé du miel au lieu de sucre. Plusieurs apothicaires prennent pour ce miel la décoction des calices dont ils ont mondé les fleurs de *violettes* qu'ils ont employées à faire le sirop, & assurément ces calices sont dans ce cas tout aussi bons que les fleurs, puisque l'ébullition qu'on est obligé d'employer pour fondre & écumer le miel, dissipe l'odeur & détruit la couleur des *violettes*, & rend par conséquent inutile la préférence qu'on donne à cette partie, & la précaution de la traiter par l'infusion. D'ailleurs le miel violat n'étant destiné qu'à être employé dans les lavemens, & dans les lavemens laxatifs, il seroit inutile de s'occuper de l'élégance du remède; & s'il est vrai que les calices soient plus purgatifs que les pétales, il vaut mieux employer cette dernière partie seulement dans le miel violat.

On prépare encore avec les fleurs de *violettes* une huile par infusion & par coccion, qui n'emprunte rien de la qualité

de ces fleurs. *Voyez l'article* HUILE.

Les fleurs de *violettes* entrent dans le sirop de velar & dans celui de tortue; les fleurs & les semences dans le lénitif & dans le diaprum; les semences dans l'électuaire de psyllium & dans le catholicum; la conserve dans l'électuaire de citron; le sirop dans les pilules de sagapenum & dans la casse cuite; les feuilles dans l'onguent populeum, &c. (b)

La teinture de *violettes* est proprement un instrument chymique. Lorsqu'elle est préparée convenablement, elle est d'un gros bleu, sans la moindre teinte de violet ni de verd. Cette conserve s'altère avec la plus grande facilité. Lorsqu'on applique à cette teinture diverses substances salines, elle est assez constamment changée en rouge par les acides, & en verd par les alkalis. Cette propriété la fait employer par les chymistes pour découvrir dans certaines liqueurs salines le caractère particulier du sel dominant; c'est ainsi qu'on s'en sert pour trouver la saturation dans la préparation artificielle des sels neutres & dans les premières épreuves des eaux minérales. *V. SATURATION, chymie & MINÉRALES, eaux.* Comme la plus foible portion d'acide ou d'alkali ne se manifeste par ce signe, avantage qu'on ne trouve dans aucun autre moyen chymique, cet emploi de la teinture de *violettes* est fort commode, & assez fidele dans les cas les plus ordinaires. Il est bien supérieur à celui de plusieurs autres couleurs végétales, & notamment à celui de la teinture de tournesol, *Voyez* TOURNESOL, en ce que cette dernière est très-sensible à l'impression des acides qui la changent en rouge, mais qu'elle est inaltérable par les alkalis. Mais l'artiste doit être prévenu que ce signe n'est pas tellement univoque que toute liqueur qui change la teinture de *violettes* en verd, doive être regardée comme infailliblement alkaline; car, quant au changement en rouge, il est dû plus constamment aux acides. Les exceptions les plus remarquables, quant aux changemens en verd, sont celles-ci: les dissolutions de vitriol, quoique ce sel neutre métallique contienne de l'acide surabondant, *Voyez* SURABONDANT, & même l'eau mere de vitriol qui est sensi-

blement très-acide, changent la teinture de *violettes* en verd. Plusieurs sels déliques-cens à base terreuse exactement neutres, changent aussi la teinture de *violettes* en verd. Le sel marin donne encore une petite teinte verte à cette teinture; mais il est vraisemblable que ce n'est qu'à raison d'un peu de son eau mere ou de sel à base terreuse, qu'il retient ordinairement dans ses crystaux, c'est-à-dire, dans son eau de crySTALLISATION.

La teinture de *violettes* n'est autre chose qu'une forte infusion à froid dans l'eau des pétales de *violettes* bien mondés, sur-tout de leurs calices. Pour avoir cette teinture constamment bleue, & d'un beau bleu, on doit la préparer dans un vaisseau d'étain; c'est là le tour de main *arcané*, qui est pourtant connu aujourd'hui de tous les bons artistes; & pour se la procurer aussi saturée qu'il est possible, on applique deux ou trois fois sur de nouvelles fleurs la liqueur colorée par une première infusion.

On emploie communément la teinture de *violettes* réduite en sirop par l'addition d'une portion convenable de sucre très-blanc qu'on fait fondre dans cette teinture, à la chaleur la plus légère d'un bain-marie. Le sucre n'altère point la couleur naturelle de cette teinture, & elle en devient plus durable. L'artiste peut en faire sa provision pour une année entière, & même pour plusieurs, au lieu que l'infusion de *violettes* qui n'est point assaisonnée avec le sucre, se corrompt bientôt. (b)

VIOLETTE AQUATIQUE. (Botan.) Les botanistes nomment cette plante *hottonia*. Sa fleur est en rose; elle n'est composée que d'une feuille divisée en cinq segmens, les divisions pénètrent presque jusqu'au fond de la fleur; il part de son centre un pistil qui dégénère en un fruit cylindrique, dans lequel sont contenues plusieurs semences sphériques. (D. J.)

VIOLETTE (Pierre de) ou IOLITE, Hist. nat. Minéral. lapis violaceus, iolitas. Quelques naturalistes désignent sous ce nom des pierres qui répandent quelquefois une odeur de *violette* très-marquée. On a remarqué que c'étoit sur-tout pendant les grandes chaleurs, & à la suite des pluies d'orage, que ces sortes de pierres

répandoient l'odeur la plus forte. On a trouvé de ces pierres en quelques endroits de l'Allemagne. En 1735, on découvrit à Braunlah, dans la principauté de Blankenbourg, une roche ou une espece de grès, composée d'un sable blanc, jaune & noir, qui formoit des masses très-grandes, & qui avoit une odeur de *violettes*. On rencontre pareillement des pierres avec le même accident en Silésie, dans la partie septentrionale des monts Riesenberg, ou monts des Géants; ce sont des cailloux très-durs, d'un gris de cendre, sur lesquels on trouve attachée une espece de mouffe ou de lichen, à qui est due l'odeur agréable dont on s'apperçoit. A Aldenberg en Misnie on trouve une espece de géode qui a l'odeur de la racine d'iris ou de la *violette*. A Lanenstain au même pays, on trouve des pierres de la même qualité. A Freudenstadt dans la forêt Noire, & sur-tout à Osterode dans le Hartz, on trouve de grandes masses de rochers qui sont à nu; la mouffe qui y est attachée est d'un jaune orangé, l'intérieur de la pierre est pénétré de l'odeur de *violette*. Ce lichen ou cette mouffe odorante est appelée par Micheli *byffus germanica, minima, saxatilis, aurea, violæ martiæ odorem spirans*. La Suede présente aussi des pierres qui ont une odeur de *violette*; & il y a lieu de croire qu'en se donnant la peine d'examiner les pierres par l'odorat, on en trouveroit de semblables en tout pays.

VIOLIER, GIROFLIER, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *leucoium*, genre de plantes à fleur en croix, composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une filique longue & aplatie, qui a deux panneaux, & qui est divisée en deux loges par une cloison mitoyenne. Cette filique renferme des semences plates, rondes, & ordinairement frangées. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

VIOLIER BULBEUX. (*Bot.*) La plus commune des dix especes de *narcisso-leucoium* de Tournefort est notre violier bulbeux, *narcisso-leucoium vulgare*; I. R. H. 387, Raii, *hist.* 1144. Sa racine est bulbeuse, composée de plusieurs tuniques blanches, hormis l'extérieure qui est brune, garnie en dessous de fibres blanchâtres;

d'un goût visqueux, sans presque aucune acrimonie. Elle pousse trois, quatre ou cinq feuilles semblables à celles du porreau, assez larges, fort vertes, lisses, luisantes. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur de plus d'un demi-pié, anguleuse, cannelée, creuse, revêtue avec ses feuilles jusqu'au milieu d'une espece de gaine ou fourreau blanc; elle ne porte ordinairement qu'une seule fleur au sommet, quelquefois deux, rarement trois.

Cette fleur est le plus souvent à six pétales, quelquefois à sept & à huit; ce qui dépend de la bonté du terroir; chaque fleur est disposée en maniere de petite cloche penchée, de couleur blanche, avec une pointe marquée d'une tache verdâtre par-dehors, & réfléchie légèrement en dedans, d'une odeur qui n'est point désagréable, semblable, selon Fuschsius, à celle de la *violette* printanniere; & selon Clusius, à celle de l'aubépine. Lorsque la fleur est passée, son calice devient membraneux, relevé de trois coins, fait en façon de poire, & divisé intérieurement en trois loges remplies de semences presque rondes, dures, d'un blanc jaunâtre.

Le *violier* ordinaire croît naturellement dans des prés humides, sur certaines montagnes, dans les forêts ombrageuses & dans les haies; il fleurit en février, & disparoit dès le mois de mai. La racine subsiste cependant en terre comme celle du narcisse; c'est par ses bulbes qu'on le multiplie: car on le transplante volontiers dans les jardins pour l'y cultiver, à cause de sa fleur qui est des plus hâtives. (*D. J.*)

VIOLIER, (*Botan. Mat. méd.*) *violier* jaune ou giroffier jaune. *V. GIROFLIER*.

VIOLON, f. m. (*Luth.*) instrument de musique à cordes & à archet. Cet instrument, comme tous les autres de son espece, est composé de deux tables contournées. Celle de dessous est ordinairement de hêtre, & est de deux pieces collées suivant la largeur. Celle de dessus, sur laquelle porte le chevalet qui soutient les cordes, est de sapin ou de cedre, comme les tables de claveffins; les deux tables sont jointes ensemble par des bandes de bois qu'on appelle *éclisses*, & dont la largeur détermine l'épaisseur du corps de l'instrument; ces éclisses

font de bois de hêtre. On ménage en taillant la table de dessus, une épaisseur à la partie intérieure & supérieure de cette table : cette épaisseur est quelquefois un morceau de bois collé & chevillé en cet endroit ; cette épaisseur sert d'épaulement & de point d'appui au talon du manche, qui est composé de trois parties ; du manche proprement dit, lequel est évuidé pour faire place aux cordes qui vont s'envelopper autour des chevilles. Ce sommier, dans lequel les chevilles tiennent à frottement, est armé à sa partie supérieure d'un rouleau de sculpture, ou quelquefois d'une tête d'homme ou d'animal, à la volonté du facteur : car ces sortes de choses ne font rien à la bonté de l'instrument. La troisième partie du manche est la touche qui est collée sur le manche, laquelle est ordinairement d'ébène ou de bois noirci ; c'est sur cette touche que celui qui joue de cet instrument appuie les cordes pour déterminer leur longueur, qui se prend depuis le chevalet jusqu'au filet d'ivoire, lorsqu'on les touche à vuide, & seulement depuis le même chevalet jusqu'à l'endroit de la touche, où elles sont tenues appliquées par le doigt lorsqu'on ne les touche pas à vuide. Ces instrumens sont en outre percés de deux ouvertures. Ces ouvertures que l'on fait pour donner passage aux sons qui se forment non seulement par les vibrations des cordes, mais aussi par celles de la table supérieure, s'appellent les *ouies*, lesquelles ont la forme d'une S ; au lieu que celles des violes & contre-basses, &c. ont la forme d'un C.

Pour faire un *violon*, après avoir collé les deux pièces qui doivent former la table de dessous, & les avoir chantournées, suivant l'un ou l'autre des patrons, on applique cette table sur la machine appelée *creusoir*, sur laquelle on l'affermir au moyen de deux vis & de leurs écrous. Après que la table est ainsi affermie, & que le creusoir est arrêté sur l'établi, on creuse la table autant qu'il convient, en épargnant la partie qui doit servir d'appui au talon du manche ; on fait ensuite l'autre côté de table, qu'on applique pour cet effet sur la planche. On fait la même chose à la planche de sapin qui doit servir de table à l'instrument, observant de la creuser davantage sur le

milieu, & de la réduire à environ $\frac{3}{4}$ de ligne d'épaisseur, plus ou moins, selon la taille de l'instrument & la qualité du bois, car il s'en trouve qui sont plus ou moins sonores les uns que les autres.

Pour creuser les tables, on se sert de rabots de fer ou de cuivre, dont quelques-uns ont le fer denté. Ces rabots, dont on se sert pour creuser des surfaces courbes, ont la femelle convexe ; le fer est arrêté par un coin qui passe entre lui & une cheville ; on se sert en premier lieu, du rabot dont le fer est denté ; en second lieu, de ceux dont le fer est tranchant, & on acheve avec des ratissoirs d'acier, qui sont des morceaux de ce métal aiguisés en biseau sur une pierre à l'huile. Pour juger de l'épaisseur de la table, on se sert du compas à mesurer les épaisseurs, qui est tellement construit, que lorsque les deux pointes embrassent l'épaisseur de la table, les deux autres pointes laissent entr'elles un vuide égal à l'épaisseur que le compas embrasse par les autres pointes.

Après que les tables sont achevées, on prend le moule d'une grandeur convenable. Le moule est une pièce de bois chantournée de même que l'instrument, ou une carcasse. On allège le moule, lorsqu'il est fait d'une seule pièce de bois, par de grandes mortaises, ce qui ôte un poids superflu ; ce qu'on n'est pas obligé de faire lorsque le moule est de pièces d'assemblage. Soit que l'on se serve de l'un ou de l'autre des deux moules, ils doivent être tellement construits, qu'il y ait six entailles dans la circonférence du moule. Ces entailles servent à placer des tasseaux, sur lesquels on colle les éclisses ; quatre entailles servent à placer les tasseaux des coins des éclisses ; la cinquième sert à placer le tasseau du bouton auquel le tirant est attaché ; la sixième sert à placer le tasseau qui soutient le talon du manche. Après que les tasseaux sont placés, on colle dessus les éclisses qui doivent prendre la forme du moule, & avoir la même largeur. Les éclisses des *violons* sont de quatre pièces ; savoir, deux pour les parties concaves, qui servent de voie à l'archet ; une autre pièce qui fait le tour du haut du corps ; & enfin la pièce qui fait le tour par en bas du même corps. On lie les éclisses sur le moule, après les avoir ployées à coups

de batte pour leur faire prendre pli. Après que les éclisses sont collées & séchées sur les tasseaux, on retire le moule, & on colle les éclisses toutes assemblées sur la table de dessous, sur laquelle on les tient appliquées par le moyen des presses ou happes, dont on serre les vis ou les écrous. Après que l'ouvrage est placé entre les branches des happes, si on se sert des presses, on applique l'épaulement de la vis sous la table inférieure, & le bord de l'écrou sur le champ des éclisses que l'on comprime par ce moyen sur la table, & qu'on laisse en cet état jusqu'à ce que la colle soit séchée. On prépare ensuite la table supérieure, dont les ouies doivent être percées avant de la coller. Pour percer les ouies, on se sert des emporte-pieces. L'emporte-piece est un fer à découper, lequel est rond, en sorte que son empreinte est en cercle; on le présente sur la table par le trou rond qui est à l'extrémité des S ou des C des patrons des violons ou des violes, que l'on place sur la table des instrumens, en sorte que l'ouverture du patron répond vis-à-vis le lieu où doivent être les ouies; on appuie l'emporte-piece sur la table par cette ouverture, & on tourne cet outil qu'on tient par la poignée, jusqu'à ce que l'on ait percé le trou & emporté la piece. Après que les ronds sont percés, & que l'S ou le C est tracé sur la table, on prend une petite scie ou égoïne, avec laquelle on fait une fente qui communique depuis l'un des trous jusqu'à l'autre, en suivant le contour de l'S ou du C: on élargit ensuite cette fente avec de petits couteaux jusqu'à ce qu'on ait atteint le trait qui termine le contour de l'S.

Lorsque les ouies sont percées & réparées, on trace tout autour à quelques instrumens un double filet, qui sont deux traits éloignés l'un de l'autre d'environ demi-ligne, lesquels bordent ces ouvertures. L'outil avec lequel on trace ces filets, que l'on remplit ensuite de noir, s'appelle *tire-filet*.

Les facteurs se servent aussi d'un autre tire-filet pour tracer les filets qui entourent tout l'instrument, & qui suivent la même direction que les éclisses.

On se sert de cet outil comme du trufquin, dont il est une espece. Après que

Tome XXXV.

la table est préparée comme il a été dit ci-devant, & avant de tracer tout autour les filets, on la colle sur les éclisses vis-à-vis de la fausse table, avec laquelle, au moyen de la colle, elle ne doit plus faire qu'un même corps; c'est pourquoi les éclisses doivent s'appliquer exactement sur le côté intérieur de cette table, qui doit être aussi collée sur les tasseaux. On tient cette table sur les éclisses par le moyen des happes & des presses, comme on a fait la première, jusqu'à ce que la colle soit séchée; on polit ensuite le corps de l'instrument, tant sur les tables que sur les éclisses, avec les ratifloirs ou grattoirs dont on a parlé ci-devant, & avec de la peau de chien de mer. Quand tout le corps est ainsi achevé, on colle le manche par son talon sur le tasseau d'en haut, sur lequel il doit être fermement attaché. Sur le tasseau inférieur on colle un bouton d'ivoire ou d'ébène, après y avoir percé un trou pour faire entrer la queue de ce bouton, qui sert d'attache au tirant auquel les cordes sont attachées. Par dessus le manche on colle la touche, qui est d'ébène ou de quelqu'autre bois dur noirci, laquelle doit être un peu plus longue que la moitié de l'intervalle compris entre le fillet & le chevalet. Cette touche ne doit point toucher sur le corps de l'instrument; mais elle doit en être éloignée d'environ un tiers de pouce, & être un peu convexe par-dessus, & un peu concave par-dessous seulement dans la partie qui répond vis-à-vis du corps, & plate par-dessous dans la partie où elle est appliquée & collée sur le manche. La partie du manche qui s'incline un peu en arrière, & qu'on appelle le *sommier*, est traversée de quatre chevilles, ces chevilles ont un trou dans la partie qui traverse le sommier; on fait passer la corde dans ce trou pour qu'elle puisse tenir en s'enveloppant autour de la cheville, lorsqu'on la tourne pour tendre la corde qui est attachée par l'autre extrémité au tirant par le moyen d'un anneau ou anse qui passe par un des trous de cette piece, laquelle on tend sur le chevalet & le fillet: ces deux pieces ont de petites entailles pour loger les cordes qui, sans cette précaution, ne

Xxx

pourroient pas rester dessus. Le chevalet est un morceau de bois plat, qui a deux piés, lesquels portent sur la table, & dont l'autre côté est une portion de cercle : le milieu est découpé à jour, selon le dessin qu'il plaît à ceux qui les font. Le *violon* est monté de quatre cordes de boyau, dont la plus menue s'appelle *chanterelle*, ou *e si mi*; la seconde s'appelle *a mi la*; la troisième s'appelle *la ré*; & la quatrième, qui est la plus grosse de toutes, *g ré sol*, ou la *basse*, à cause de la gravité de ses tons. Ces deux dernières cordes sont filées d'argent ou de cuivre. Ce qu'on appelle des *cordes filées*, ce sont des cordes de boyau qui sont entourées dans toute leur longueur d'un fil d'argent ou de cuivre argenté fort menu, qui va en tournant tout du long, en sorte que la corde en est toute couverte. Pour revêtir ainsi les cordes d'un fil d'argent ou de cuivre, les facteurs se servent d'un rouet, par le moyen duquel ils font tourner sur elle-même la corde attachée d'un bout à l'émerillon, voyez EMERILLON, lequel est lui-même attaché à un bout de ficelle qui passe par-dessus la poulie attachée à la muraille, & au bout duquel est attaché le poids; l'autre extrémité de corde prend dans un crochet, dont la tige traverse une poulie sur laquelle passe la corde sans fin, laquelle passe aussi sur la roue, que l'on tourne avec la manivelle, par le moyen de laquelle on fait tourner la poulie, qui transmet son mouvement à la corde : présentement, si l'on attache un fil d'argent avec la corde à l'émerillon, il s'enveloppera autour de cette corde à mesure qu'elle tournera sur elle-même, comme on conçoit qu'il s'envelopperoit autour d'un cylindre. On conduit le fil tout le long de la corde avec une éponge humide que l'on tient de la main gauche, afin qu'il ne redouble pas plusieurs fois sur lui-même. La main droite sert à conduire le fil qu'on fait passer dans l'anneau que l'on forme avec le doigt index & le pouce. La bobine, autour de laquelle le fil d'argent est enveloppé, peut tourner librement autour de la cheville fixée dans le montant du rouet, dont elle est traversée. Dans une boîte sont les différens

assortimens de fil d'argent, de cuivre ou de cordes de boyau, sur lesquelles il faut opérer. Le reste de la machine est facile à entendre; c'est un banc bordé de règles de bois pour retenir ce que l'on met dessus, dans lequel sont plantées les jumelles qui tiennent la roue du rouet en état, & le montant qui porte la poulie, à la tige de laquelle la corde est attachée. Ces trois pièces, les deux jumelles & le montant sont arrêtées par-dessous l'établi par le moyen de trois chefs qui les traversent.

L'archet avec lequel on fait parler les cordes de cet instrument, est composé d'une baguette courbée un peu, pour éloigner les crins de la baguette, qui est de quelque bois dur, ordinairement du bois de la Chine, quoique tout autre, qui a la force nécessaire, soit également propre à cet usage, d'un faisceau de crins, composé de 80 ou 100 crins de cheval, tous également tendus & attachés dans la mortaise du bec, par le moyen d'un petit coin, qui ne laisse point sortir l'extrémité des crins qui sont liés ensemble avec de la soie; ces crins sont attachés dans une semblable mortaise, qui est au bas de la baguette de l'archet. La pièce de bois, que l'on appelle la *hausse*, parce qu'elle tient les crins éloignés de la baguette ou fût de l'archet, communique par le moyen d'un tenon taraudé, qui passe par une mortaise, à la vis, dont la pièce d'ivoire est la tête, laquelle entre 5 ou 6 pouces dans la tige de l'archet; on se sert de cette vis pour faire avancer la hausse pour détendre ou pour tendre les crins de l'archet.

Pour jouer du *violon*, que l'on tient de la main gauche, l'archet de la droite, on le prend par le manche, en sorte que le revers du manche soit tourné du côté du creux de la main, le pouce de la main gauche du côté de la quatrième corde, & les quatre autres doigts de la même main du côté de la première; l'index doit être près du fillet, & les autres doigts près les uns des autres, prêts à toucher la chanterelle; on porte ensuite, en tournant le poignet, la partie inférieure du corps de l'instrument sous le menton, en sorte que le tasseau où le bouton est

attaché, réponde sur la clavicule gauche, vers laquelle on tourne & on incline un peu la tête, pour appuyer avec le menton, & ainsi affermir l'instrument.

Violon.

G re sol.	D la re.	A mi la.	Chant.	
4	3	2	1	
sol	re	la	mi	Sillet.
sol	mi b	fi b	fa	I.
la	mi	fi	fa	II
fi b	fa	ut	sol	III.
fi	fa	ut	sol	IV.
ut	sol	re	la	
ut	sol	mi b	fi	
re	la	mi	fi	

On prend ensuite l'archet avec la main droite à environ deux pouces de distance de la hausse, & on le tient avec les quatre premiers doigts; en sorte que le pouce & les deux premiers doigts portent sur le fût de l'archet, & le quatrième ou annulaire sur le crin que l'on doit faire passer sur les

cordes, à environ deux pouces de distance du chevalet, comme si on vouloit les scier en cet endroit; on frotte le crin de l'archet sur un morceau de colophone, sorte de résine, pour le rendre plus rude; on passe le crin de l'archet sur la colophone, comme si on vouloit le scier en deux: quelques-uns la mettent en poudre, & passent le coin de l'archet dans le papier où est cette poudre; ces deux manieres reviennent à-peu-près au même.

Il faut ensuite connoître le manche, que l'on supposera divisé en touches, pour la facilité de l'explication, & que d'ailleurs les traits marqueront les endroits où il faudra poser les doigts.

Il faut savoir en premier lieu, que les cordes du violon, & de tous les instrumens qui en dépendent, sont accordées de quinte en quinte; que la seconde corde marquée 2, sonne l'a mi la, & qu'on la sonne à vuide, pour donner le ton dans les concerts. Cette corde la sonne l'unisson du la, qui suit immédiatement la clef de g re sol des claveffins. La chanterelle sonne la quinte mi au dessus, & la troisième la quinte re au dessous; la quatrième sonne la quinte au dessous de cette troisième corde ou l'unisson du sol à l'octave au dessous de celui de la clef de g re sol, au sol qui suit immédiatement la clef d'f ut fa des claveffins, auquel tous les autres instrumens rapportent leur étendue. Voyez la tablature qui suit, où les notes de musique font voir l'étendue de cet instrument, & les quatre lignes qui sont dessous représentent les cordes numérotées comme ci-devant 1 2 3 4, à commencer par la chanterelle: les chiffres qui sont sur les lignes font connoître de quel doigt il faut toucher la corde; & la lettre de la tablature qui est au dessous, faite à l'instar de celle de la viole, quoiqu'elle ne soit pas en usage pour le violon, montrera l'endroit de la touche où il faut poser le doigt, comme si elle étoit divisée ainsi que celle de la viole. Voyez VIOLE, où on trouvera des regles pour gouverner l'archet, observant de lire dans ces regles pousser au lieu de tirer, & tirer au lieu de pousser, pour les raisons déduites au même article.



Doigter.

1	a	1	1	2	2	3	3	4	4
2	a	1	1	2	2	3	3	4	4
3	a	1	1	2	2	3	3	4	4
4	a	1	1	2	2	3	3	4	4

<i>4^e Corde ou Basse.</i>				<i>3^e Corde.</i>				<i>2^e Corde.</i>				<i>1^{re} Corde ou Chantrelle.</i>				
1	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	h	i
2	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	h	i
3	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	h	i
4	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	h	i

Le *violon*, ou proprement la *viole d'amour*. Cet instrument est plus grand que les grands dessus de viole; il est de la même forme, monté de même à six cordes; outre ces six cordes, il en a six autres de laiton, qui passant en dedans la touche soutenue par le milieu du chevallet, sont attachées au dessous de la queue par autant de crochets. Son accord & sa tablature sont différens des autres instrumens à son accord; car il s'accorde selon le ton ou mode des pièces que l'on veut jouer. Par exemple, si la pièce est en *d la ré*, son accord sera *ré, la, ré, fa, la, ré*, ou *ré, fa, la, ré, fa*: ce qui veut dire que la manière de l'accorder est prise des notes de l'accord parfait de la tonique de l'air qu'on veut jouer. Si quelquefois il y a une corde accordée dans un autre mode, de la manière dont la musique est copiée, à l'exécution cela revient au même: car telle ou telle note devient différente à l'exécution qu'elle ne paroît, puisque souvent il y a à la clef des dièzes & des bémols en même temps sur le papier. Nous avons quelques sonates de *violon* & de *violoncelle* dans ce genre. Cette sorte de tablature est faite ainsi, tant pour l'accord que pour la manière de copier la musique, afin de conserver la mécanique des doigts pour la position.

A l'égard des cordes de laiton qui sont en dessous, elles sont accordées à l'octave ou à l'unisson des autres cordes.

De sorte que cet accord à la tierce, quarte, quinte, & ces doubles cordes sont comme une espèce d'écho, qui rend cet instrument fort mélodieux, très-propre surtout pour les airs tendres & affectueux.

VIOLON. (Luth.) Les Chinois ont aussi des *violons*: il sont de deux sortes, à trois & à sept cordes. On prétend que ce dernier, touché par une main habile, est assez agréable. Les cordes des Chinois sont plus souvent de soie que de boyau. (F. D. C.)

VIOLON. Pour former les filets du *violon* & autres instrumens, on prend de petites planches d'un pouce environ de large, & d'une longueur à discrétion, que l'on refend comme du bois de placage, & dont on égalise l'épaisseur en les passant plusieurs fois dans la filière.

La filière est composée de deux parties: l'inférieure que l'on appelle *base*, & que l'on assujettit dans un étau, lorsque l'on veut s'en servir, a une mortaise qui reçoit un fer de guillaume de la forme de la lettre T, que l'on serre dans la mortaise par le moyen d'un coin de bois, en sorte que le tranchant du fer n'excede que très-peu la surface supérieure de la base, dans laquelle est encore pratiquée une ouverture latérale, qui est la lumière de cet outil, & par laquelle s'échappent les copeaux ou raclures que le fer emporte, en agissant sur les petites planches. Les extrémités de la base sont, l'une fendue pour recevoir

Pail d'une vis qui traverse la piece supérieure, que l'on appelle *la tête de la filiere* : l'autre traversée par une vis à laquelle cette partie sert d'écrou, & dans laquelle cette vis peut être fixée par la contre-vis, & qui traverse une des faces latérales.

La tête de la filiere est traversée par une vis, sur laquelle passe un écrou à oreille; cette vis & l'autre vis terminée par un rivet à tête ronde, servent à approcher ou à éloigner les deux parties de la filiere l'une de l'autre; toutes ces pieces sont de cuivre.

La partie de la filiere, qui fait face au fer de Guillaume, est doublée inférieurement d'une plaque d'acier, sur & entre laquelle & le fer passent les lames de bois que l'on veut égaliser, & que l'on égalise en effet avec cette machine, en les y passant plusieurs fois successivement; & en resserrant la filiere, on les réduit au degré d'épaisseur convenable, qui est d'environ une demi-ligne; réduction à laquelle on ne sauroit parvenir en se servant seulement d'une varlope, vu que des planches aussi minces plieroient sur l'établi; & d'ailleurs la patte de l'établi n'auroit pas de prise sur leur petite épaisseur. C'est sans doute ce qui a rendu cette machine nécessaire; on pourroit en faire une beaucoup plus simple, mais moins commode, & qui suffiroit cependant pour plusieurs usages. Elle ne consiste qu'en une simple fourchette de bois, dans un des fourchons de laquelle on adapte un fer de varlope que l'on assujettit avec un coin: l'autre fourchon est revêtu intérieurement d'une plaque de fer, qui oppose plus de résistance que ne feroit le bois aux planchettes que l'on veut égaliser, & que l'on passe à différentes reprises entre le fer de varlope & la plaque, comme dans la filiere précédente.

Après que les petites planches de bois sont égalisées, on les refend à deux ou trois lignes de largeur, avec un trusquin, & on s'en sert pour former les filets, ainsi que nous allons l'expliquer.

L'instrument auquel on veut adapter cet ornement étant presque entièrement achevé, on prend le trace-filet, voyez TRACE-FILET, ou TIRE-FILET, qui n'est autre chose qu'un petit trusquin, dont on applique

la joue contre la circonférence de la table de l'instrument. On conduit ce trusquin en sorte que le fer fourchu trace sur la table deux lignes parallèles, avec de petits becs-d'ânes & d'autres outils semblables aux pointes à graver des graveurs en bois. Cette opération achevée, on reprend les petites regles de bois ou d'ivoire que l'on a passées à la filiere; on les colle sur le champ dans la rainure que l'on a pratiquée, en leur faisant suivre le contour de la table; à la forme de laquelle leur flexibilité fait qu'elles se prêtent aisément. On affleure ensuite ces réglettes à la table de l'instrument, & les filets sont achevés. (D)

VIOLONS (*Roi des.*) *Musique.* C'est à Paris, le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par lettres de provision de sa majesté, & est un des officiers de sa maison. (D. J.)

VIORNE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *viburnum*; genre de plante à fleur monopétale en rosette, profondément découpée. L'extrémité supérieure du calice perce le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit mou, ou une baie pleine de suc, qui renferme une semence osseuse, aplatie & striée. Tournefort, *Infl. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *viorne* est un arbrisseau d'un bois fongueux & moelleux. Il pousse des verges ou branches couvertes d'une écorce blanchâtre, longues d'environ trois piés, grosses comme le doigt, très-pliantes, & propres à lier des fagots & des paquets d'herbes. Ses feuilles sont presque semblables à celles de l'orme, mais velues, opposées, larges, épaisses, crénelées en leurs bords, blanchâtres quand elles sont en vigueur, & rougêtres quand elles sont prêtes à tomber.

Ses fleurs naissent au bout des branches en ombelles, blanches & odorantes, d'une odeur approchante de celle des fleurs de sureau; chacune d'elles est un bassin coupé en cinq crénelures, avec cinq étamines blanchâtres à sommets arrondis qui en occupent le milieu.

Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des baies molles, presque ovales, assez grosses, vertes au commencement, puis rouges, & enfin noires dans leur entiere

maturité, d'un goût douxâtre & visqueux, peu agréable; elles contiennent chacune une seule semence de même figure, mais fort-applatie, large, cannelée, presque osseuse. La racine s'étend de côté & d'autre.

Cet arbrisseau croît fréquemment dans les haies, dans les buissons, dans les bois taillis, aux lieux incultes, pierreux, montagneux; il fleurit en été, & son fruit mûrit en automne. (D. J.)

VIORNE ou herbe aux gueux, est assez communément nommée *clématite* en français, *clematis* en latin, *Virgin's bower* en anglois, *Waldrebe* en allemand.

Caractère générique.

La fleur est dépourvue de calice & formée de quatre ou cinq pétales oblongs: parmi nombre d'étamines chargées de sommets obliques, se trouvent quantité de pistils, dont les styles s'allongent à mesure que les embryons se forment & grossissent. Ceux-ci sont comprimés & deviennent ensuite des semences plates, terminées par les styles qui ressemblent à des plumes, & se recourbent en différens sens: ces semences, avec leurs aigrettes groupées sur un axe commun, forment une espèce de boule qui paroît être de duvet.

Especies.

1. *Clématite* à feuilles conjuguées, à folioles cordiformes grimpanes.

Clematis foliis pinnatis, foliolis cordatis, scandentibus. Hort. Cliff.

Common climber call'd viorna or traveller's joy.

2. *Clématite* à trois feuilles, à folioles cordiformes, aiguës, dentelées & grimpanes.

Clematis foliis ternatis, foliolis cordatis, acutis, dentatis, scandentibus. Hort. Cliff.

Broad leav'd Canada climber having three leaves.

3. *Clématite* à feuilles inférieures conjuguées & échancrées, & à feuilles supérieures simples, entières & figurées en lance.

Clematis foliis inferioribus pinnatis, laciniatis, summis simplicibus, integerrimis, lanceolatis. Hort. Cliff.

Creeping climber.

4. *Clématite* à mains grimpanes. *Clématite* d'Espagne.

Clematis cirrhis scandens. Hort. Cliff.

Clematis with climbing tendrils.

5. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles ovales & entières.

Clematis foliis compositis decompositisque, foliolis ovatis integerrimis. Hort. Cliff.

Single blue Virgin's bower.

6. *Clématite* à feuilles ternées, à trois folioles ovales, à dents aiguës & grimpanes.

Clematis foliis ternatis, ternatisque foliolis, ovatis, acute serratis, scandentibus. Mill.

Clematis with trifoliolate leaves which have three oval lobes.

7. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles en trois.

Clematis foliis compositis decompositisque, foliolis quibusdam trifidis. Flor. Virg. 62.

Creeping purple climber with coriaceous petals with flower.

8. *Clématite* à feuilles composées, à folioles échancrées, anguleuses, à lobes, & formées en coin.

Clematis foliis compositis, foliolis incisis, angulatis, lobatis, cuneiformibus. Linn. Sp. pl. 434.

Eastern climber.

9. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles ternées, dentelées.

Clematis foliis compositis & decompositis, foliolis ternatis, serratis. Gmel.

Climber with saw'd and trifoliolate lobes, &c.

10. *Clématite* à feuilles simples & ternées, à folioles ou entières ou à trois lobes.

Clematis foliis simplicibus ternatisque, foliolis integris trilobisve. Linn. Sp. pl. 543.

Climber with single and trifoliolate leaves.

11. *Clématite* à feuilles conjuguées, à folioles ovales, terminées en lance & entières, à tige droite. *Clématite* herbacée à fleurs blanches.

Clematis foliis pinnatis, foliolis ovato-lanceolatis integerrimis, caule erecto. Hort. Cliff.

Upright white climber.

12. *Clématite* à feuilles simples, ovales terminées en lance. *Clématite* herbacée à fleur bleue.

Clematis foliis simplicibus ovato-lanceolatis. Hort. Cliff.

Upright blue climber.

Dans le nombre des *clématites* fermen- teuses, les uns s'élevont au moyen de leurs mains, & s'attachent aux arbres ou aux buissons qu'ils trouvent à leur portée : les autres poussent des branches grêles & tombantes, qui s'entrelacent dans les rameaux des haies. C'est ainsi que la nature y forme des berceaux tout couverts de fleurs blanches ou bleues, qui procurent au voyageur fatigué une ombre agréable : d'où vient que les Anglois ont donné à cette plante le nom de *traveller's joy*.

L'espece n°. 5 est fort agréable par ses fleurs ; mais sa variété à fleurs doubles est une des plus belles décorations des bosquets. V. CLÉMATITE. On cultive encore en Angleterre les variétés suivantes de cette espece : la *clématite* à fleur pourpre simple, la *clématite* à fleur rouge simple, & celle à fleur pourpre double.

Ces variétés mêlées ensemble dans les bosquets d'été, offrent un coup-d'œil ravissant. On peut les conduire par des supports dans tous les sens qu'on voudra : elles peuvent servir à couvrir des berceaux, des tonnelles, des cintres, &c. Mais de tous les effets, le plus pittoresque est de faire couler leurs souples rameaux sur les branches des grands arbrustes & des arbres voisins : ils y serpenteront au loin en réseaux fleuris, & retomberont quelquefois en guirlandes. Les pétales nombreux des especes doubles, qui tombent & se renouvellent long-temps, joncheront la terre sous ces plafonds légers où les rayons du soleil seront adoucis sans être interceptés, & feront briller le bord éclairé des fleurs. Cet endroit d'un bosquet sera le plus souvent visité par l'homme sensible aux beautés de la nature, dans un temps où par-tout ailleurs sa parure est moins belle, c'est-à-dire, dans les mois de juillet, août & le

commencement de septembre. Cette espece & ses variétés ne peuvent se multiplier que par les marcottes. Elles demandent une extrême attention.

Au mois de juillet, choisissez les branches inférieures les plus récentes, les plus grêles & les plus souples ; courbez-les d'une main légère, pour ne pas les rompre. L'épiderme s'éclate aisément ; mais ces gerçures ne feront que faciliter le développement des racines. Couchez doucement ces branches dans de petites cavités faites dans la terre que je suppose avoir été d'abord remuée, & ne les y enfoncez que de deux pouces au plus ; recouvrez-les ensuite avec la terre locale, mêlée de terreau consommé, & appliquez de la mousse par-dessus. Cela fait, relevez le bout de la branche enterrée & la liez contre un bâton avec du scirpe. La seconde automne, ces matières seront suffisamment pourvues de racines, & pourront être plantées dans les lieux qu'elles doivent orner.

Nous avons commencé par la cinquième espece, qui nous a paru la plus importante, tant par elle-même que par ses variétés. Nous allons maintenant faire connoître en peu de mots chacune des autres.

La première croît d'elle-même en Allemagne & en France ; la seconde, dans l'Amérique septentrionale : les folioles sont plus larges, & ne se trouvent qu'au nombre de trois sur le pédicule principal.

Le n°. 3 porte des fleurs blanches, & vient naturellement en Italie & dans la France méridionale.

La quatrième tire son origine du Portugal & de l'Espagne. Ses folioles dentées sont tantôt seules, tantôt à deux, & souvent à trois, sur le maître pédicule. Elle est toujours verte, & pourvue de mains qui lui servent à s'attacher aux supports voisins. Elle se charge à la fin de décembre, ou au commencement de janvier, de grandes fleurs d'une couleur herbacée, qui naissent aux côtés des branches.

* La sixième habite les Alpes & les autres montagnes d'Italie. Elle ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés de haut sur les supports qu'elle accroche. Ses feuilles sont composées de neuf folioles rangées par trois sur chaque pédicule du second ordre. Ses fleurs

font blanches , & sortent des joints des rameaux , comme celles de l'espece n^o. 1.

La septieme est naturelle de la Virginie & de la Caroline. Ses feuilles sont formées de neuf folioles disposées trois par trois , comme dans l'espece précédente ; mais dans celle-ci , les folioles sont à-peu-près cordiformes. Les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles de chaque côté de la branche ; elles sont composées de quatre pétales , épais , pourpres en dehors , & bleus en dedans.

La huitieme est originaire du Levant. Ses fleurs d'un jaune verdâtre , naissent à l'aisselle des feuilles , & les pétales sont recourbés en arriere.

Le n^o. 9 nous vient de Tartarie. Les joints des branches sont éloignés entr'eux ; chacun donne naissance à deux feuilles composées chacune de neuf folioles dentelées & aiguës , disposées trois par trois. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre , & naissent chacune séparément à l'aisselle des feuilles , sur de longs pédicules nus. Elles sont composées de quatre pétales étroits & figurés en lance , qui s'étendent horizontalement comme une croix.

La dixieme se trouve en Caroline : elle est pourvue de vrilles qui , en s'accrochant à ce qui l'environne , empêchent ses rameaux de tomber. Les feuilles naissent opposées deux à deux à chaque joint ; quelquefois elles sont solitaires , & plus souvent elles sont par trois. Quelques-unes des folioles sont divisées en trois lobes. Les fleurs sortent une à une des côtés des branches , & sont portées par de courts pédicules : au dessous se trouvent une ou deux paires de folioles qui sont oblongues & aiguës. Les fleurs ont quatre pétales , épais comme ceux de l'espece n^o. 7 , & de couleur pourpre ; l'intérieur en est fillonné.

Toutes ces especes peuvent se multiplier en juillet , par des marcottes faites avec des branches nouvelles. On peut les reproduire par leurs graines ; mais elles ne germent que la seconde année , & les sujets qui en proviennent fleurissent bien plus tard que ceux élevés par le premier moyen.

La *clématite* d'Espagne , qui est le n^o. 4 , est assez délicate ; il faut la planter à

une bonne exposition , & en avoir toujours un couple de jeunes piés dans la serre. Dans les bosquets d'automne & d'hiver on peut en former de petits portiques qui contribueront à leur décoration. Ses grandes fleurs , quoique assez ternes , brilleront dans les sombres jours d'octobre , ou n'auront du moins alors rien qui les efface.

Notre espece n^o. 11 croit dans la France méridionale , en Italie , en Autriche & dans plusieurs parties de l'Allemagne. Sa racine est pérenne , mais ses tiges sont annuelles. Elle se soutient d'elle-même , & s'éleve à environ cinq piés de haut. Les fleurs naissent en grandes panicules lâches au bout des branches , & consistent en quatre pétales blancs qui s'étendent horizontalement.

L'espece n^o. 12 s'élance sur plusieurs tiges droites à la hauteur de cinq ou six piés. C'est une plante vivace , dont le bas des tiges subsiste quelquefois. Les fleurs sont solitaires , & terminent les branches : elles sont grandes , s'inclinent avec grace , & sont composées de quatre grands pétales d'un très-beau bleu , & d'une houppe blanche d'étamines soyeuses. Cette plante est fort belle , & mérite d'être employée dans les plates-bandes des bosquets d'été. *M. le baron DE TSCHOUDI.*

VIORNE , (*Mat. méd.*) Les feuilles & les baies de cet arbrisseau sont comptées parmi les remedes rafraichissans & astringens. Leur décoction est recommandée sous forme de gargarisme dans les inflammations de la gorge , & pour raffermir les gencives. Cette même décoction est encore conseillée contre le cours de ventre & le flux immodéré des hémorrhoides. Ces remedes sont fort peu d'usage.

VIPERE , f. f. (*Hist. nat. Ophiolog.*) *vipera*, nom générique que l'on a donné à tous les serpens dont la morsure est dangereuse , & dont il y a un très-grand nombre d'especes dans les pays chauds ; nous n'en avons qu'une seule dans ce pays-ci , connue sous le nom de *vipere*. Lorsqu'elle a pris tout son accroissement , elle est ordinairement longue de deux piés ou un peu plus , & sa grosseur égale ou surpasse celle du pouce d'un homme ; les femelles ont le corps plus gros que les mâles ; la tête est plate & a un rebord qui s'étend autour des

des extrémités de la partie supérieure ; la *vipere* differe principalement de la couleuvre par ce caractère , car dans la couleuvre la tête n'a point de rebord , & elle est plus pointue & plus étroite , à proportion des autres parties du corps. La tête de la *vipere* a un pouce de longueur , & 7 à 8 lignes de largeur prise vers le sommet , 4 à 5 lignes à l'endroit des yeux , & deux lignes & demie d'épaisseur ; ordinairement les mâles ont le cou un peu plus gros que les femelles , & communément il est de la grosseur du petit doigt à son origine. La queue a environ quatre travers de doigt de longueur ; sa grosseur à son origine est à-peu-près la même que celle du cou ; ensuite elle diminue insensiblement & se termine en pointe ; la queue des mâles est toujours un peu plus longue & plus grosse que celle des femelles.

La couleur des *viperes* varie : on en voit de blanchâtres , de jaunâtres , de rougeâtres , de grises , de brunes , &c. & elles ont toutes des taches noires ou noirâtres , plus ou moins foncées & placées avec une sorte de symétrie à-peu-près à égale distance les unes des autres , principalement sur la face supérieure & sur les côtés du corps. La peau est couverte d'écailles , les plus grandes se trouvent sous la face inférieure du corps & servent de piés à cet animal ; elles ont toujours une couleur d'acier dans toute leur étendue , au lieu que celles des couleuvres sont ordinairement marquées de jaune. Il y a autant de grandes écailles que de vertebres , depuis le commencement du cou jusqu'à celui de la queue ; & comme chaque vertebre a une côte de chaque côté , chaque écaille soutient par ses deux bouts les extrémités de ces deux côtes. Les écailles de la queue diminuent de grandeur , à proportion de celle de la queue même. Il y a au bas du ventre une ouverture à laquelle aboutissent l'anus & les parties de la génération , tant des mâles que des femelles ; cette ouverture est fermée par la dernière des grandes écailles , qui est en demi-cercle & qui s'abaisse dans le temps du coït , lorsque la femelle met ses petits au jour , & toutes les fois que les excréments sortent.

Les *viperes* changent de peau au printemps , & quelquefois aussi en automne : au

Tome XXXV.

moment où elles quittent cette peau écailleuse , elles se trouvent revêtues d'une autre peau également couverte d'écailles dont les couleurs sont bien plus brillantes ; il s'en forme une nouvelle sous celle-ci pour la remplacer dans la suite ; de sorte que la *vipere* a en tout temps une double peau.

La *vipere* differe de la couleuvre , non seulement en ce qu'elle rampe plus lentement , & qu'elle ne bondit & qu'elle ne saute jamais , mais encore en ce qu'elle est vivipare ; au lieu de pondre , comme la couleuvre , des œufs qui n'éclosent que longtemps après , les petits de la *vipere* acquièrent leur entière perfection dans la matrice , & courent au sortir du ventre de la mere. Les *viperes* s'accouplent ordinairement deux fois l'année ; elles portent leurs petits quatre ou cinq mois , & elles en font jusqu'à vingt & même vingt-cinq. Elles se nourrissent de cantharides , de scorpions , de grenouilles , de souris , de taupes & de lézards ; souvent la capacité de l'estomac n'est point assez grande pour contenir l'animal qu'elles veulent avaler , alors il en reste une partie dans l'œsophage. La *vipere* ne rend pas beaucoup d'excréments , ils n'ont point de mauvaise odeur , comme ceux des couleuvres & on n'en sent aucune , lorsqu'on ouvre un bocal dans lequel on nourrit plusieurs *viperes*. Elles ne font point de trous en terre pour se cacher , comme les couleuvres ; elles se retirent ordinairement sous des pierres & dans de vieilles masures ; lorsqu'il fait beau , elles se tiennent sous des herbes touffues ou dans des buissons.

Les *viperes* different encore des couleuvres , en ce qu'elles ont des dents canines ; leur nombre varie dans différens individus : ordinairement il n'y en a qu'une de chaque côté de la mâchoire supérieure , mais on en trouve quelquefois deux ; ces dents sont entourées jusqu'à environ les deux tiers de leur longueur , d'une vésicule assez épaisse & remplie d'un suc jaunâtre , transparent & médiocrement liquide ; il y a au milieu de cette vésicule sous la grosse dent , plusieurs petites dents crochues , les unes plus longues que les autres , & qui servent à remplacer les grosses dents , soit qu'elles tombent d'elles-mêmes ou accidentellement : celles-ci ont environ deux lignes de

Y y

longueur ; elles sont crochues , blanches , creuses , diaphanes & très-pointues ; ses grosses dents restent ordinairement couchées le long de la mâchoire , & leur pointe ne paroît qu'au moment où la *vipere* veut mordre ; alors elle les redresse & les enfonce dans sa proie. Le venin pénètre dans la plaie que fait la *vipere* en mordant , en passant par le canal intérieur de la dent ; les glandes qui le filtrent sont situées à la partie postérieure de chaque orbite & à la même hauteur que l'œil ; elles sont petites & jointes ensemble , elles forment un corps de la grosseur de l'œil & s'étendent en longueur dans l'orbite au dessous , & en partie derrière l'œil ; chaque glande a un vaisseau qui communique dans la vésicule de la gencive & qui aboutit à la racine de la grosse dent. *Mémoires de l'académie royale des sciences*, tome III , part. II. Voyez SERPENT.

Personne n'ignore combien la morsure des *viperes* est dangereuse , ainsi que celle des serpens qui ne sont proprement que des *viperes* de différentes especes. Le remede le plus assuré que l'on ait trouvé jusqu'ici contre leurs morsures , est l'eau de luce , c'est-à-dire , un alkali volatil très-pénétrant , combiné avec le succin ; on en met dix gouttes dans un verre d'eau , que l'on fera prendre à plusieurs reprises à la personne qui aura été mordue , qui se couchera dans un lit bien baigné , où elle éprouvera une transpiration très-forte , qui fera disparoître les accidens. Cette découverte est due à M. Bernard de Jussieu , qui en a fait l'expérience avec beaucoup de succès.

VIPERE , (*Phar. Mat. méd.*) *vipere* de notre pays , ou commune ; c'est une des matieres animales les plus usitées en médecine. Les anciens médecins ont regardé la *vipere* comme un aliment médicamenteux , dont le long usage étoit très-utile , presque spécifique contre plusieurs maladies chroniques , opiniâtres , & notamment contre les maladies de la peau. Pline rapporte qu'Antonius Musa , médecin d'Auguste , avoit guéri par l'usage des décoctions de *vipere* , des ulcères qui passoient pour incurables.

Les *viperes* sont principalement con-

crées encore aujourd'hui aux maladies de la peau ; elles sont regardées comme excitant principalement l'excrétion de cet organe , & comme le délivrant par-là de certains sucs malins qui sont cause de l'infection & causer la plupart de ces maladies. Elles sont regardées encore comme purifiant le sang & comme chassant le venin , soit celui des animaux vénéneux , soit celui des fièvres malignes , &c. ce qui est une autre conséquence de l'opinion qu'on a de leurs qualités sudorifiques. Comme l'exercice de cette dernière propriété n'existe point sans que le mouvement du sang soit augmenté , & que la *vipere* d'ailleurs est évidemment alimentaire , c'est encore une suite nécessaire de cette opinion , qu'elle soit regardée comme cordiale & analeptique.

La *vipere* se donne ordinairement en substance ou en décoction , de l'une & de l'autre maniere , sous diverses formes pharmaceutiques , dont nous parlerons dans la suite de cet article. Il est écrit dans les livres de médecine , & la tourbe ne manque pas de répéter , que ces remedes font suer , échauffent , donnent même la fièvre , qu'on est souvent obligé d'en suspendre & même d'en supprimer l'usage , &c. Mais il est écrit aussi , & le même ordre des médecins répète que la *vipere* contient beaucoup de sel volatil , ce qui est démonstrativement faux ; qu'elle abonde en esprits , expression qui très-évidemment n'est qu'un vain son , &c. Ainsi en évaluant la première assertion par ce qu'on connoît clairement de la dernière dont elle est très-vraisemblablement déduite , on peut en bonne logique réputer absolument pour rien le témoignage de ces auteurs & de ces médecins : reste à consulter l'expérience. J'avoue que je n'ai jamais eu assez de foi aux prétendues vertus de la *vipere* pour l'ordonner fréquemment : je proteste cependant avec sincérité , *sanctè affirmo* , que je l'ai donnée quelquefois & vu donner un plus grand nombre , & que je n'ai pas observé ces prétendues vertus ; mais je crois que le lecteur doit suspendre son jugement , & s'en rapporter à des expériences ultérieures & contradictoires , c'est-à-dire , faites par des gens qui ne se feront pas mis d'avance dans la tête , que les *viperes* chassent le venin & font suer.

Au reste, quoiqu'il soit très-vrai que la prétendue abondance de sel volatil & d'esprits ne sauroit produire ces vertus dans la *vipere*, puisque ces principes sont purement imaginaires; quoiqu'il soit très-vraisemblable encore que ces vertus n'ont été imaginées que parce qu'on les a déduites par une conséquence très-fausse & très-précaire de la vertu sudorifique, de la qualité incendiaire que possède réellement l'alkali volatil retiré de la *vipere* par le feu chymique: cependant il est très-possible que les *viperes* animent, échauffent, fassent suer, donnent la fièvre; il est seulement très-raisonnable d'en douter, par le soupçon très-légitime que nous venons d'exposer. Quoi qu'il en soit, les formes ordinaires sous lesquelles on administre la *vipere* sont celles de bouillon, soit préparé à la manière commune avec des racines & herbes appropriées, soit préparé au bain-marie.

Cette dernière préparation, qui est la plus usitée parce qu'elle est la plus élégante, & qu'on croit par ce moyen mieux retenir les parties volatiles précieuses, se fait ainsi.

Bouillon de vipere. Prenez une *vipere* en vie, rejetez-en la tête & la queue; écorchez-la & éventrez-la, & coupez-la par morceaux, que vous mettrez dans un vaisseau convenable, avec le cœur, le foie & le sang que vous aurez conservés, & avec douze onces d'eau commune, & si vous voulez, quelques plantes ou racines, selon l'indication. Fermez exactement votre vaisseau, & faites cuire au bain-marie pendant sept à huit heures. La Pharmacopée de Paris dit trois ou quatre, mais ce n'est pas assez: passez avec une légère expression.

On prépare encore une gelée de *vipere*, en faisant cuire une certaine quantité de *viperes* récemment écorchées & éventrées, dans suffisante quantité d'eau, au degré bouillant pendant cinq ou six heures, en clarifiant & filtrant la décoction, l'évaporant au bain-marie, & la faisant prendre dans un lieu froid.

La poudre de *vipere* se prépare ainsi. Prenez des troncs, des cœurs & des foies de *viperes*, séchés selon l'art, voyez DESICCATION, & coupés par petits morceaux; réduisez-les sur-le-champ en poudre, selon l'art, & par un temps sec enfermez-la dans

une bouteille bien sèche, que vous boucherez exactement, car l'humidité de l'air corrompt facilement cette poudre.

Les trochisques de *vipere*, appelés aussi *trochisci theriaci*, se préparent de la manière suivante. Prenez de la chair de *viperes* choisies, dont vous aurez séparé les têtes, les queues, que vous aurez écorchées & éventrées; faites cuire cette chair dans suffisante quantité d'eau, avec de l'aneth verd & du sel, jusqu'à ce qu'elle se soit séparée des épines; prenez-en huit onces, battez-la dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, en y jetant peu-à-peu deux onces & demie de miè de pain de froment très-blanc, séchée & réduite en poudre très-fine, jusqu'à ce qu'il ne paroisse aucune partie de chair de *vipere*, & que le tout soit exactement mêlé; alors vous étant frotté les mains de baume de la Mecque, formez des trochisques du poids d'un gros, que vous ferez sécher sur un tamis renversé, selon l'art.

De ces préparations, celle qui mérite le plus de considération, est le bouillon de *vipere*; c'est celle-là qu'on ordonne communément contre la lèpre, les dartres rebelles, & les autres maladies de la peau; contre les bouffissures, les obstructions commençantes, attribuées à une lympe épaisse & à une circulation languissante, &c. les pâles couleurs dépendantes de cette dernière disposition, &c. & c'est aussi sur celle-là qu'il conviendrait de tenter les expériences dont nous avons parlé plus haut.

La gelée de *vipere* est fort peu usitée; il est très-vraisemblable qu'elle a les mêmes vertus que le bouillon.

L'usage ordinaire de la poudre de *vipere* est absolument puérile; on la fait entrer à petite dose dans les potions cordiales ou sudorifiques, & l'on s'imagine bonnement, d'après l'erreur que nous avons déjà relevée plus haut, qu'elle y produit le même effet, quoique véritablement un peu plus doux que l'alkali volatil de *vipere*.

Les trochisques de *viperes* ne sont point du tout d'usage dans les prescriptions magistrales; on ne les prépare absolument que pour les employer à la composition de la thériaque.

Outre les remèdes dont nous avons parlé

jusqu'à présent, qui ne sont que la substance même de la *vipere*, ou qui en sont véritablement retirés sans avoir effuyé aucune altération; on en retire par l'art chymique, par une décomposition manifeste, une substance qui est employée à titre de médicament, je veux dire de l'alkali volatil, tant sous forme fluide, que sous forme concrete. Mais ce sel qui est un des produits de la distillation analytique de la *vipere*, n'a absolument que les vertus communes des produits analogues des substances animales. V. SUBSTANCE ANIMALE & SEL ALKALI VOLATIL.

Les apothicaires gardent ordinairement chez eux dans des cucurbites profondes de verre, des *viperes* en vie. Ils les prennent pour l'usage avec de longues pinces, par le cou. Il est vrai, ce qu'on dit communément, que si on les prend par la queue, & qu'on les laisse pendre la tête en bas, elles n'ont pas la force de se redresser & d'aller piquer la main à laquelle elles sont suspendues. Il est pourtant plus sûr de les prendre par le cou, parce que de l'autre manière elles peuvent facilement atteindre la main libre de celui qui les tient, ou quelque assistant mal avisé. On doit encore observer que la morsure des têtes séparées du corps, est aussi à craindre & aussi dangereuse que la morsure de la *vipere* entière. Les apothicaires ont coutume de jeter ces têtes dans de l'eau-de-vie à mesure qu'ils les séparent, elles y meurent bientôt; dans plusieurs pays le peuple les achete pour faire des amulettes.

On trouve dans les Pharmacopées, sous le nom de *sirap de vipere roborant*, une composition très-compiquée, & dont les *viperes* sont un ingrédient assez inutile. Au reste, ce sirap doit être très-cordial & sudorifique.

Les pharmacologistes ont mis encore au rang des remèdes, indépendamment des plus usuels dont nous venons de parler, le fiel de *vipere*, à titre d'ophtalmique; la graisse, comme un puissant résolutif, sudorifique, anodin, prise intérieurement à la dose d'un gros. Wedelius rapporte deux observations de phthiques traités avec succès par l'usage intérieur de cette graisse. Elle est encore célébrée pour l'usage

extérieur, comme un excellent ophtalmique adoucissant & cicatrisant; comme excellente contre la gale, les tumeurs scrophuleuses, & contre les rides & les taches du visage; comme utile dans l'accouchement laborieux, si l'on en frotte le nombril, &c. & enfin les arêtes séchées & réduites en poudre, comme un bon alexipharmaque.

La poudre de *vipere* est appelée par quelques auteurs *besoard-animal*: la poudre du cœur & du foie porte le même nom chez plusieurs autres (b). Voyez POISON. A la suite de cet excellent article de M. de Lafosse, vous trouverez un remède contre le venin de la *vipere*.

VIPERINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *echium*; genre de plantes à fleur monopétale, en forme d'entonnoir un peu courbé, dont le bord supérieur est plus long que l'inférieur. Le calice est ordinairement divisé jusqu'à sa base; le pistil sort de ce calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons; ils deviennent dans la suite autant de semences qui ressemblent à une tête de *vipere*; elles mûrissent dans le calice même, qui s'agrandit. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE.

L'espèce appelée par Tournefort, *echium vulgare*; I. R. H. a la racine bisannuelle; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux à trois piés, velues, fermes, vertes, marquetées de points noirs; ses feuilles sont oblongues, étroites, lanugineuses, rudes au toucher, placées sans ordre, d'un goût fade. Ses fleurs garnissent les tiges presque depuis le bas jusqu'en haut; elles sont formées en entonnoir courbé & découpé par les bords en cinq segmens inégaux; elles sont d'une belle couleur bleue, tirant quelquefois sur le purpurin; quelquefois cendrées, ayant au centre cinq étamines purpurines, à sommets oblongs, & un pistil blanc; le tout est soutenu par un calice fendu jusqu'à la base en cinq parties, longues, étroites, pointues, cannelées. Quand la fleur est tombée, il lui succède quatre semences jointes ensemble, ridées, semblables à la tête d'une *vipere*.

Elle croît dans les champs, dans les terres incultes, dans les blés, le long des chemins & sur les murs. Elle fleurit en

juin & juillet, demeure verte tout l'hiver, & périt la seconde année, après avoir poussé sa tige & mûri sa graine. (D. J.)

VIPÉRINE, (Mat. méd.) Dioscoride & les anciens ont attribué à cette plante une vertu spécifique contre la morsure de la vipere & de quelques autres bêtes venimeuses; & c'est peut-être de cette prétendue vertu que lui vient son nom. Il pourroit bien être aussi que son nom seroit plus ancien que cette opinion; qu'il lui viendroit, par exemple, comme le pensent quelques botanistes, d'une grossiere ressemblance qu'a sa graine avec la tête d'une vipere, & que les pharmacologistes lui auroient ensuite attribué, pour soutenir l'honneur du nom, la vertu de guérir la morsure de cet animal. Quoi qu'il en soit, cette prétendue propriété est absolument imaginaire, & démentie par l'expérience. La vipérine est une des plantes éminemment nitreuses, d'ailleurs dépouillée de tout autre principe vraiment actif, & dont l'action doit par conséquent être estimée par les propriétés médicinales du nitre. V. NITRE.

Cette plante est très-analogue à la bourrache, à la buglose, à la pulmonaire, &c. & peut très-bien être substituée à ces plantes. Sa racine entre dans l'emplâtre diabolotum. (b)

VIPÉRINE DE VIRGINIE. (Mat. méd.) Voyez SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

VIPITENUM, (Géogr. anc.) Nom d'une ville de la Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin. On sait que c'est aujourd'hui Stertzingen dans le Tirol, par une ancienne inscription qu'on y a déterrée.

VIR, (Géogr. anc.) fleuve de l'Espagne Tarragonoise. Ptolomé, l. II, c. 6, marque son embouchure entre le promontoire où étoient les autels du soleil, & un autre promontoire qu'il ne nomme point. On croit que c'est le fleuve Florius de Plin. (D. J.)

VIRAGO, f. f. (Hist. anc.) femme d'une taille ou d'un courage extraordinaire, qui a les inclinations martiales. Dans l'antiquité, Sémiramis, Penthésilée, & en général toutes les Amazones pouvoient être ainsi appellées, & l'on pourroit aussi approprier cette expression en écrivant en latin, à Jeanne d'Arc, cette héroïne connue

dans notre histoire, sous le titre de pucelle d'Orléans.

Ce mot est purement latin, & ne se dit en françois que par dérision.

Dans l'Écriture, suivant la Vulgate, Eve est appellée *virago*, parce qu'elle a été formée de la côte du premier homme; le traducteur latin ayant voulu conserver par ce nom l'étymologie du mot *vir*, dont il a formé *virago*, comme dans le texte hébreu Adam donne à Eve le nom d'*Ischa*, formé d'*isch*, qui signifie un homme.

VIRBI-CLIVUS, (Géogr. anc.) colline d'Italie, & dont Perse fait mention dans sa fixieme satyre, où il dit, v. 56 :

... accedo Bovillas
Clivumque ad Virbi.

Cette colline étoit, selon les commentateurs, à quatre milles de Rome, sur le chemin qui conduisoit à Aricia, & au lieu nommé *ad nemus Dianæ*. Elle avoit pris le nom d'*Hippolyte*, qui y étoit honoré sous le nom de *Virbius*, parce que l'on croyoit qu'il avoit été deux fois homme, *bis vir*, c'est-à-dire, deux fois vivant, Diane lui ayant rendu la vie. (D. J.)

VIRBIUS, (Mythol.) c'est le nom que Diane fit porter à Hippolyte lorsqu'elle l'eut rappelé à la vie, comme si on disoit deux fois homme. La déesse, en le retirant des enfers, le couvrit d'un nuage, pour ne pas donner de la jalousie aux autres ombres; mais craignant le courroux de Jupiter, qui ne permet pas qu'un mortel une fois descendu dans les enfers revienne à la lumière, & voulant aussi mettre en sûreté les jours d'Hippolyte contre les persécutions de sa marâtre, elle changea les traits de son visage, le fit paroître plus âgé qu'il n'étoit, pour le rendre entièrement méconnoissable, & le transporta dans une forêt d'Italie qui lui a été consacrée. Là il vécut inconnu à tout le monde sous la protection de sa bienfaitrice & de la nymphe Egérie, honoré lui-même comme une divinité champêtre, jusqu'au regne de Numa, sous lequel il se fit connoître. Cette prétendue résurrection d'Hippolyte, & toute la suite de cette fable, n'étoient qu'une imposture des prêtres de Diane dans la forêt d'Aricia,

où ils avoient apparemment établi le culte d'Hippolyte, qu'ils chercherent ensuite à accréditer par quelque histoire extraordinaire. *Dict. myth. (D. J.)*

VIRE, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans la basse-Normandie, capitale du petit pays de Bocage, au bailliage de Caen, à douze lieues au sud-est de Caen, à neuf au sud-est de S. Lô, & à cinquante-huit au couchant de Paris. Quoiqu'il n'y ait qu'une paroisse, elle est assez grande, & a de vastes faubourgs. L'église est belle, & est desservie par un grand nombre de prêtres: il y a aussi des cordeliers, des capucins, des ursulines & des bénédictines. C'est le siege d'une vicomté, d'un grenier à sel, d'une élection & d'une maîtrise des eaux & forêts. On y fabrique beaucoup de draps, dont il se fait un grand commerce. Les Vaudevires, qu'on a appelés improprement *Vaudevilles*, ont pris leur nom de cette ville. *Long.* suivant Cassini, 17, 37; 30; *latit.* 48, 50, 15.

Desmares (Toussaint), prêtre de l'oratoire, naquit à Vire en 1599. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'oratoire nouvellement établie, & se distingua dans la suite en qualité de prédicateur. Il fut l'un des députés à Rome pour la défense de la doctrine de Jansénius, dont on poursuivait la condamnation, & il défendit cette doctrine devant Innocent X. De retour en France en 1668, il reparut en chaire à Paris, & prêcha sur la grace avec un applaudissement qui lui a mérité l'éloge de Despréaux, *sat. X, v. 118*:

Hà, bon! voilà parler en docteur janséniste,

Aleippe, & sur ce point si savamment touché,

Desmares, dans S. Roch, n'auroit pas mieux prêché.

Mais les applaudissemens même qu'il reçut, irritèrent tellement ses ennemis, qu'ils le forcèrent de chercher sa sûreté dans la fuite. Le duc de Luynes le cacha quelque temps dans ses maisons, & bientôt après le duc & la duchesse de Liancourt lui donnerent, sous le bon plaisir du roi, un logement dans leur château de Liancourt, avec tout ce qu'il lui falloit pour vivre commodément. Il travailloit dans cette douce

retraite à un *Traité de l'eucharistie*, lorsqu'il y mourut en 1687, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Goffelin (Jean), natif de Vire dans le seizième siècle, publia des livres d'astrologie, & fut garde de la bibliothèque du roi. Il mourut fort âgé d'une façon tragique; il se laissa tomber dans le feu étant seul, & ne put jamais se relever, à cause de sa caducité. « Ce feu bibliothécaire Goffelin, dit l'auteur du *Scaligeriana*, ne laissoit entrer personne dans la bibliothèque du roi, tellement que M. Casaubon qui lui succéda y trouva des trésors qu'on ne savoit point qui y fussent. »

Duhamel (Jean-Baptiste), naquit à Vire l'an 1524, & devint curé de Neuilly-sur-Marne. Il quitta cette cure au bout de dix ans, & fut nommé secrétaire de l'académie des sciences. Il voyagea en Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Quoique philosophe, il étoit théologien. Son dernier livre est une bible sacrée, *Biblia sacra vulgata editionis, cum notis, prolegomenis, & tabulis chronologicis ac geographicis*, Paris, 1706, in-fol. La philosophie qui s'est perfectionnée depuis lui, a fait tomber tous ses ouvrages; mais son nom a subsisté, parce qu'il est à la tête de *Regiæ scientiarum academix historia*, Paris 1701, in-4°. En 1697, il résigna sa place de secrétaire de l'académie en faveur de M. de Fontenelle. Il mourut en 1706, âgé de quatre-vingt-trois ans, & sans aucune maladie; les forces de la nature manquoient, il s'endormit pour toujours.

Le Tellier (Michel), jésuite, naquit auprès de Vire en 1643, & mourut à la Flèche en 1719, à soixante & seize ans. Il devint confesseur de Louis XIV, après la mort du P. de la Chaise en 1709, & ce fut un malheur pour le royaume. « Homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent, il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait: il voulut venger ses injures particulières. Les jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il étoit mal personnellement avec le cardinal de Noailles,

» & il ne favoit rien ménager. Il remua
 » toute l'église de France : il dressa en
 » 1711 des lettres & des mandemens que
 » des évêques devoient signer. Il leur en-
 » voyoit des accusations contre le cardinal
 » de Noailles, au bas desquelles ils n'avoient
 » plus qu'à mettre leur nom. De telles
 » manœuvres dans des affaires profanes
 » sont punies ; elles furent découvertes , &
 » n'en réussirent pas moins.

» La conscience du roi étoit alarmée
 » par son confesseur , autant que son au-
 » torité étoit blessée par l'idée d'un parti
 » rebelle. En vain le cardinal de Noailles
 » lui demanda justice de ces mystères d'ini-
 » quité. Le confesseur persuada qu'il s'étoit
 » servi des voies humaines pour faire réussir
 » les choses divines.

» La place du cardinal archevêque lui
 » donnoit le droit dangereux d'empêcher
 » le Tellier de confesser le roi. Mais il
 » n'osa pas irriter à ce point son souverain ,
 » & il le laissa avec respect entre les mains
 » de son ennemi. Je crains , écrivit-il à
 » madame de Maintenon , de marquer au
 » roi trop de soumission en donnant les
 » pouvoirs à celui qui les mérite le moins.
 » Je prie Dieu de faire connoître au roi
 » le péril qu'il court , en confiant son ame
 » à un homme de ce caractère. » *Essai*
sur l'histoire générale , tome III. *Le che-*
valier DE JAUCOURT.

VIRE , (*Hydraulique.*) est le bout d'un
 tronçon de tuyau de grès , qui se met dans
 l'emboîture d'un autre , pour être joints en-
 semble par le moyen d'un nœud de mastic
 chaud mêlé avec de la filasse. (K)

VIRE ou VIRES , (*Blason.*) se dit de
 plusieurs anneaux passés les uns dans les
 autres , en sorte que les plus petits soient
 au milieu des plus grands , avec un centre
 commun , comme aux armoiries d'Albissi
 & de Virieu. Les Latins les appellent *viria*.

VIRE , f. f. (*Géog. mod.*) riviere de
 France , en Normandie , au diocèse de Cou-
 tances ou d'Avranches. Elle prend sa source
 de la butte de Brimbel , sépare le Cotentin
 du Bessin , & se décharge dans la mer , après
 avoir reçu dans son cours quelques autres
 petites rivières. (D. J.)

VIRELAY , f. m. (*Poësie.*) petit poë-
 me François , lequel est présentement hors

d'usage. Le *virelay* tourne sur deux rimes
 seulement , dont la première doit dominer
 dans toute la piece ; l'autre ne vient que
 de temps en temps , pour faire un peu de
 variété. Le premier , ou même les deux
 premiers vers du *virelay* se répètent dans
 la suite , ou tous deux , ou séparément , par
 maniere de refrain , autant de fois qu'ils
 tombent à propos , & ces vers ainsi repris
 doivent encore fermer le *virelay*. On sent
 que cette piece de poésie a pris son nom
 du mot ancien *virer* , à cause du tour qu'y
 font les mêmes vers. (D. J.)

VIREMENT , f. m. (*Commerce.*) terme
 de banque & de négoce particulièrement
 en usage sur la place du change à Lyon.
 Il se dit lorsqu'on donne en paiement à
 un autre ce qu'on a droit d'avoir par une
 lettre ou billet de change , ce qui se
 nomme *virement de parties* , de l'ancien
 mot *virer* ou *tourner* , c'est-à-dire action
 par laquelle on change de débiteur ou de
 créancier , ce qui se fait sur-le-champ en
 écrivant ce *virement* ou changement sur
 un petit livre qu'on appelle *bilan*. Voyez
 BILAN.

Les *viremens* de parties sont en usage dans
 toutes les banques de commerce , & sur-
 tout à Venise & à Amsterdam. M. Savary
 remarque que l'établissement s'en fit dans
 cette dernière ville en 1608 ou 1609 , où
 les particuliers qui lui avoient prêté déses-
 pérant qu'elle pût jamais acquitter les dettes
 immenses qu'elle avoit contractées depuis
 plus de cinquante ans pour soutenir la
 guerre contre l'Espagne , demanderent pour
 leur sûreté qu'on fit un capital de ce qui
 leur étoit dû , & qu'on donnât à chacun
 d'eux crédit du montant de sa créance dans
 un livre de comptes courans , qui seroit
 tenu pour cet effet à l'hôtel-de-ville , avec
 faculté de pouvoir assigner à leurs créan-
 ciers particuliers ce qu'ils pouvoient leur
 devoir. La proposition fut agréée , la ville
 se rendit caution envers les particuliers ,
 tant des anciennes créances que des nou-
 velles qui pourroient s'y établir : ce qui
 fut exécuté avec tant d'ordre & de sûreté ,
 que les négocians trouvant d'ailleurs une
 extrême facilité à faire leurs paiemens par
 ces *viremens* de parties , il n'y a guere de
 particuliers dans les Provinces-Unies , &

même dans le reste de l'Europe , pour peu que leur commerce s'étende vers le nord , qui n'y soient intéressés directement ou indirectement. *Dict. de commerce.*

VIRER PARTIE, (*Commerce.*) c'est changer de débiteur ou de créancier en termes de banque. Toutes parties virées doivent être écrites sur le bilan par les propriétaires , ou par les facteurs qui en sont les porteurs. *Voyez BILAN, ibid.*

VIRER, terme usité en parlant du cabestan , pour dire *tourner*. V. CABESTAN.

VIRER, (*Marine.*) c'est-tourner sens-dessus-dessous , faire capot.

VIRER AU CABESTAN, (*Marine.*) c'est tourner un vaisseau qui est amuré d'un bord au plus près , de telle manière qu'il puisse être amuré de l'autre. C'est aussi faire tourner les barres du cabestan.

VIRER DE BORD, (*Marine.*) c'est changer de route en mettant au vent un côté du vaisseau pour l'autre.

VIRER VENT ARRIERE, (*Marine.*) c'est tourner un vaisseau , lui faisant prendre vent arriere. La méthode ordinaire pour exécuter cette manœuvre , est de carguer l'artimon , de mettre la barre du gouvernail sous le vent ; & quand le vaisseau a pris son erre pour arriver , de braffer les voiles au vent en continuant toujours à les braffer à mesure que le vaisseau arrive , de manière que les voiles se trouvent toujours orientées vent arriere , quand il est arrivé au lit du vent. Pour comprendre la raison de ceci , *voyez MANEGE DU NAVIRE.*

VIRER VENT DEVANT, (*Marine.*) c'est tourner le vaisseau en lui faisant prendre vent devant.

Le P. Hôte a expliqué dans son *Traité de la manœuvre des vaisseaux* , page 120 , plusieurs manœuvres qu'on pratique ordinairement sur mer , pour tourner ainsi le vaisseau. Je ne m'y arrêterai pas , parce que je crois en avoir dit assez à l'article **MANEGE DU NAVIRE** , pour qu'on puisse faire virer le vaisseau vent devant , sans avoir recours à ces règles du P. Hôte.

VIRETON, s. m. (*Art. milit.*) espece de fleche qu'on appelloit ainsi parce qu'elle viroit ou tournoit en l'air par le moyen des ailerons ou pennons qui lui étoient

attachés. *Voyez Hist. de la milice françoise* , tome premier , page 419. (Q)

VIREVAUX ou **CABESTAN**, s. m. *Voyez CABESTAN.*

VIRGA, (*Littérat.*) c'est le caducée de Mercure , décrit si noblement par Virgile :

*Tum virgam capis , hæc animas ille vocat Orco
Pallentes , alias sub tristia Tartara mittit ,
Dat somnos , admittique , & lumina morte resignat.
Illa freus agit ventos , & æræbida tranat
Nubila.*

« Il prend son caducée , dont il se sert » tantôt pour rappeler les ames des en- » fers , & tantôt pour les y conduire. Par » le secours de cette simple verge , il en » dort les uns , réveille les autres , & ferme » pour toujours les paupieres des mor- » tels. Ce n'est pas tout ; avec le caducée » il chasse les vents , les dissipe à son gré , » & passe à travers les sombres nuages. » (D. J.)

VIRGAO, (*Géog. mod*) ou , selon le P. Hardouin , *Urgao*. L'itinéraire d'Antonin écrit tantôt *Virgao* , tantôt *Urgao* , tantôt *Urcæ* , ville de l'Espagne Tarra-gonoise , selon Plin , l. III , c. 1 , qui la surnomme *Alba*: Il est certain que ceux-là se trompent qui prennent Rota , bourgade d'Espagne dans l'Andaloufie , sur la côte du golfe de Cadix , pour *Virgao* ; car Antonin la place loin de la côte entre *Calpurniana* & *Iliturgis*. On a découvert à Arjona une inscription citée par Gruter , qui semble indiquer que cette place est l'ancienne *Virgao*. Cette inscription porte , *Munic. Alpanse , Urgavon. D. D. (D. J.)*

VIRGI, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne , selon Pomponius Mela , l. II , c. 6 , qui la met sur le golfe appelé *Virginitanus sinus* , & auquel elle donnoit apparemment le nom. Ptolomée & Marcian d'Héraclée la nomment *Urcæ*.

Cette ville , dit Isaac , *Vossius observat. ad Melam* , a donné occasion de débiter bien des impertinences , parce qu'on ignoroit qu'*Urcæ* , *Urgi* , *Virgi* , *Birgi* & *Murci* , étoient autant de noms de la même place. On en trouve la preuve dans Plin , qui étend la Bétique jusqu'à la ville de *Murgi* ou

ou *Murgis*, & qui dans un autre endroit donne la ville d'*Urci* pour le commencement de la province de Tarragone. Tous ceux qui ont voulu marquer les bornes de la Bétique, en ont dit autant; si ce n'est quelques-uns qui, au lieu de *Murgi* & d'*Urci*, ont écrit *Virgi* & *Birgi*. Il est ordinaire de voir changer l'*U* en *B*, & il ne l'est guere moins de voir le *B* changé en *M*; de sorte qu'*Urci* & *Murgi* sont absolument le même nom.

Il est bon de remarquer néanmoins qu'outre cette *Murgis*, il y en a une autre que Ptolomée marque dans les terres parmi les villes des Turdules Bétiques, & dont l'itinéraire d'Antonin fait mention. Mais cette *Murgis* n'a rien de commun avec celle dont il s'agit ici. Plusieurs ont voulu que cette dernière fût la ville de Murcie, qui a donné son nom à un royaume; mais cette opinion tombe d'elle-même, dès que la ville de Murcie, au lieu d'être maritime, se trouve fort avant dans les terres. Ceux qui disent que *Muxacra* ou *Vera* est l'ancienne *Virgi*, ne se trouvent pas mieux fondés. *Vera* est la ville *Baria* des anciens; & l'on ne peut pas prendre *Beria*, puisqu'*Abdera* & le promontoire *Charideme*, aujourd'hui le cap de Gate, étoient entre deux.

La ville de *Virgi*, *Urci*, ou *Murgi* des anciens, étoit dans l'endroit où est aujourd'hui Almacaran, à l'embouchure du Guadalentin. (D. J.)

VIRGINALE, (*Musiq. instr. des anc.*) Bartholin, dans le liv. I, chap. 6, de son traité *De tibis veterum*, parle d'une flûte surnommée *virginale*; c'est la même que celle que nous avons nommée *parthénienne*, & je n'ai mis ici ce mot que parce que Bartholin ne dit pas précisément que la *virginale* & la *parthénienne* ne sont que la même flûte, avec un surnom latin & un grec. Le même auteur parle encore, dans le même chapitre, d'une flûte surnommée *puellatoria* par Solin, *Polyhist.* cap. II, à cause qu'elle avoit un son très-clair, & qui probablement est la même que la *virginale* ou *parthénienne*. (F. D. C.)

VIRGINENSE ou VIRGINALE, (*Mythol.*) divinité que l'on invoquoit chez les Romains, lorsqu'on délioit la

ceinture d'une nouvelle épouse vierge. C'étoit la même divinité que les Grecs appelloient *Diana Lysizona*. On portoit la statue, ou du moins les images de *Virginense*, dans la chambre des nouveaux époux, lorsque les paranymphe en sortoient. On appelle aussi cette divinité *Virginicuris*. (D. J.)

VIRGINIE (TERRE DE), *Hist. nat.* nom donné par les Anglois à une terre boltaire, assez pesante & compacte, d'un rouge clair; elle se trouve en *Virginie*, dans la Caroline & en Pensilvanie.

VIRGINIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'Amérique septentrionale. Elle est bornée au nord par le Mariland, au midi par la Caroline, au levant par la mer du Nord, & au couchant par la Louisiane.

Rawleigh, le fléau & la victime de l'Espagne, introduisit, en 1584, la première colonie angloise dans *Mocaja*, conquit ce pays, & lui donna le nom de *Virginie*, en mémoire de la reine Elisabeth sa maîtresse, qui passa sa vie dans le célibat, amusant tous les partis qui la recherchoient en mariage, sans vouloir en accepter aucun.

On divise la *Virginie* en septentrionale & méridionale. La première s'étend depuis le 37 degré de latitude jusqu'au 39, & la seconde depuis le 33 jusqu'au 36.

La *Virginie* septentrionale est dans un climat assez tempéré. L'été y est chaud comme en Espagne, & l'hiver froid comme dans le nord de la France; souvent le froid y est fort rude, mais par intervalles; on arrive dans ce pays par un long golfe, entre deux promontoires. Le milieu de la contrée est fertile, & le seroit encore davantage si les sauvages daignoient le cultiver; mais ces sauvages ne s'occupent qu'à la chasse, & laissent à leurs femmes le ménage de la maison. Ils s'habillent de peaux de bêtes sauvages, se peignent le corps, & se percent les oreilles pour y pendre des coquilles. Les femmes lavent dans la rivière leurs enfans nouveau-nés, & les frottent de certaines drogues, pour leur endurcir la peau contre le froid & le chaud.

La *Virginie* méridionale produit en abondance le maïs des Indes, & le tabac, dont les Anglois font un grand commerce.

Le terroir en est extrêmement fertile, & les fruits de l'Europe y viennent très-bien. On y voit quantité de cerfs, d'ours, de loutres, d'écureuils & d'animaux, dont les peaux sont fort estimées, ainsi qu'un grand nombre de coqs d'Inde, de perdrix & d'autres oiseaux de bois & de rivière.

Il croît encore dans la *Virginie* une espece de lin appellé *herbe-foie*, dont on fait des toiles & des habits. Les naturels du pays sont robustes, agiles, francs & industrieux; ils sont idolâtres, & adorent tout ce qu'ils craignent, comme le feu, l'eau, le tonnerre, & principalement le diable, dont ils font des images effroyables. Ils tiennent le soleil, la lune & les étoiles pour autans de dieux. Leurs prêtres sont en même temps leurs médecins, & en qualité de magiciens, ils consultent le diable sur la guérison ou la mort de leurs malades. Leurs gouverneurs, qu'ils nomment *véroans*, commandent à un ou à plusieurs villages.

Les deux principales rivières de la *Virginie*, sont la rivière de James, & celle d'Yorck, qui se jettent dans la baie de Chesapeake. Les colonies sont le long de la mer & sur le bord des rivières pour la commodité du commerce. Les sauvages sont dans les terres, & ressemblent presque en tout à ceux du Mariland.

Les Anglois ont publié des descriptions civiles & naturelles également curieuses de la *Virginie*. On peut les consulter, car quelques-unes ont été traduites en françois; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de dire que la *Virginie* est partagée en dix-neuf comtés, dont la ville principale est James-Town.

Les dix-neuf comtés de la *Virginie*, par le dénombrement de 1703, renfermoient soixante mille six cents habitans, & neuf mille six cents hommes de troupes réglées. Il est vraisemblable que depuis la publication de ce calcul, les colonies ont doublé; ce qui suffit pour donner une idée de la grandeur des forces de l'Angleterre en Amérique, comparées proportionnellement à la seule province de *Virginie*.

Elisabeth ne fit guere que donner un nom au continent de la *Virginie*. Après l'établissement d'une foible colonie, dont on

vit bientôt la ruine, ce pays fut entièrement abandonné. Mais lorsque la paix eut terminé les guerres entreprises contre l'Espagne, & qu'elle ne laissa plus aux caracteres ambitieux l'espérance d'avancer si rapidement vers l'honneur & la fortune, les Anglois commencerent à seconder les pacifiques intentions de leur monarque, en cherchant une voie plus sûre, quoique plus lente, pour acquérir de la gloire & des richesses.

En 1606, Newport se chargea du transport d'une colonie, & commença un établissement que la compagnie formée dans cette vue à Londres & à Bristol, prit soin de fournir annuellement de recrues, de provisions, d'ustensiles, & de nouveaux habitans. Vers l'an 1609, Argal découvrit une route plus sûre & plus droite pour la *Virginie*; & quittant celle des anciens navigateurs, qui avoient pris au sud du tropique, il fit voile vers l'ouest, à la faveur des vents alisés, & tourna ensuite au nord, jusqu'aux établissemens de sa nation.

La même année, cinq cents personnes, sous la conduite des chevaliers Thomas Gates & George Sommers, furent embarquées pour la *Virginie*. Le vaisseau de Sommers, agité d'une horrible tempête qui le poussa aux Bermudes, jeta les fondemens d'une autre colonie dans ces isles. Ensuite le lord Delaware prit le gouvernement des colonies angloises; mais tous ses soins, seconchés par l'attention de Jacques I à lui envoyer des secours d'hommes, & de l'argent levé par la première loterie dont on ait l'exemple en Angleterre, ne garantirent point ces établissemens de leur décadence; elle fut telle qu'en 1614 il n'y restoit pas plus de quatre cents hommes, de tous ceux qu'on y avoit transportés.

Enfin, ces nouveaux cultivateurs, après s'être assuré par leur travail les provisions les plus nécessaires à la vie, commencerent à planter du tabac; & Jacques, malgré l'antipathie qu'il avoit pour cette drogue, leur en permit le transport en Angleterre, & défendit en même temps l'entrée du tabac d'Espagne. Ainsi, par degrés, les nouvelles colonies prirent une forme dans ce continent; & donnant de

nouveaux noms aux lieux qu'elles occupent, elles laissèrent celui de *Virginie* à la province où la première colonie s'étoit formée.

Les spéculatifs de ce siècle firent quantité d'objections contre ces établissemens éloignés, & prédirent qu'après avoir épuisé d'habitans leur contrée maternelle, tôt ou tard on leur verroit secouer le joug, pour former en Amérique un état indépendant. Mais le temps a fait connoître que les vues de ceux qui encouragerent ces entreprises, étoient les plus justes & les plus solides. Un gouvernement doux & des forces navales ont maintenu & peuvent maintenir long-temps la domination de l'Angleterre sur ces colonies; & la navigation lui en a fait tirer tant d'avantages, que plus de la moitié de ses vaisseaux est employée aujourd'hui à l'entretien du commerce avec les établissemens d'Amérique. *Hume. Le chevalier DE JAU-COURT.*

VIRGINITÉ, (*Physiolog.*)

*Ut flos in septis secretus nascitur hortis
Ignotus pecori, nullo contusus aratro,
Quem mulsent auræ, firmat sol, educat imber,
Multi illum pueri, multa optavere puella,
Idem cum tenui carpsit defloruit ungue,
Nulli illum pueri, nulla optavere puella;
Sic virgo, &c.*

Il appartenoit à Catulle d'emprunter le léger pinceau d'Anacréon pour peindre la *virginité*, comme il appartient à l'auteur de l'*Histoire naturelle de l'homme* d'en parler en physicien plein d'esprit & de lumières. On va voir avec quel coloris & quelle décence de style il fait traiter des sujets aussi délicats: il nous arrive bien rarement de trouver des morceaux écrits dans ce goût, pour embellir notre ouvrage.

Les hommes, dit M. de Buffon, jaloux des privautés en tout genre, ont toujours fait grand cas de tout ce qu'ils ont cru pouvoir posséder exclusivement & les premiers; c'est cette espèce de folie qui a fait un être réel de la *virginité* des filles. La *virginité*, qui est un être moral, une vertu qui ne consiste que dans la pureté du cœur, est devenue un objet physique,

dont tous les hommes se sont occupés; ils ont établi sur cela des opinions, des usages, des cérémonies, des superstitions, & même des jugemens & des peines; les abus illicites, les coutumes les plus déshonnêtes, ont été autorisées; on a soumis à l'examen des matrones ignorantes, & exposé aux yeux des médecins prévenus, les parties les plus secrètes de la nature, sans songer qu'une pareille indécence est un attentat contre la *virginité*; que c'est la violer que de chercher à la reconnoître; que toute situation honteuse, tout état indécent dont une fille est obligée de rougir intérieurement, est une vraie défloration.

On ne doit pas espérer de réussir à détruire les préjugés ridicules qu'on s'est formés sur ce sujet, les choses qui font plaisir à croire seront toujours crues, quelque déraisonnables qu'elles puissent être; cependant, comme dans une histoire on rapporte souvent l'origine des opinions dominantes, on ne peut se dispenser, dans un dictionnaire général, de parler d'une idole favorite, à laquelle l'homme sacrifie, & de rechercher si la *virginité* est un être réel, ou si ce n'est qu'une divinité fabuleuse.

L'anatomie elle-même laisse une incertitude entière sur l'existence de cette membrane qu'on nomme *hymen*, & des caroncules myrtiformes, qui ont été si long-temps regardées comme indiquant par leur présence ou leur absence la certitude de la défloration, ou de la *virginité*; l'anatomie, dis-je, nous permet de rejeter ces deux signes, non seulement comme incertains, mais comme imaginaires. Il en est de même d'un autre signe plus ordinaire, mais qui cependant est tout aussi équivoque, c'est le sang répandu. On a cru dans tous les temps, que l'effusion du sang étoit une preuve réelle de la *virginité*; cependant il est évident que ce prétendu signe est nul dans toutes les circonstances où l'entrée du vagin a pu être relâchée ou dilatée naturellement.

Aussi toutes les filles, quoique non déflorées, ne répandent pas du sang; d'autres, qui le sont en effet, ne laissent pas d'en répandre; les unes en donnent

abondamment & plusieurs fois, d'autres très-peu & une seule fois, d'autres point du tout; cela dépend de l'âge, de la santé, de la conformation, & d'un grand nombre d'autres circonstances.

Il arrive dans les parties de l'un & de l'autre sexe un changement considérable dans le temps de la puberté; celles de l'homme prennent un prompt accroissement, elles parviennent en moins d'un an ou deux à l'état où elles doivent rester pour toujours; celles de la femme croissent aussi dans le même temps de la puberté; les nymphes sur-tout, qui étoient auparavant presque insensibles, deviennent plus grosses, plus apparentes, & même elles excèdent quelquefois les dimensions ordinaires; l'écoulement périodique arrive en même temps; toutes ces parties se trouvent gonflées par l'abondance du sang, & étant dans un état d'accroissement, elles se tuméfient, elles se serrent mutuellement; & elles s'attachent les unes aux autres dans tous les points où elles se touchent immédiatement. L'orifice du vagin se trouve ainsi plus rétréci qu'il ne l'étoit, quoique le vagin lui-même ait pris aussi de l'accroissement dans le même temps; la forme de ce rétrécissement doit, comme on le voit, être fort différente dans les différens sujets, & dans les différens degrés de l'accroissement de ces parties. Aussi paroît-il par ce qu'en disent les anatomistes, qu'il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, quelquefois trois ou deux, & que souvent il se trouve une espece d'anneau circulaire ou sémi-lunaire, ou bien un froncement, une suite de petits plis; mais ce qui n'est pas dit par les anatomistes, c'est que quelque forme que prenne ce rétrécissement, il n'arrive que dans le temps de la puberté.

Avant la puberté, il n'y a point d'effusion de sang dans les jeunes filles qui ont commerce avec les hommes, pourvu qu'il n'y ait pas une disproportion trop grande, ou des efforts trop brusques; au contraire, lorsqu'elles sont en pleine puberté, & dans le temps de l'accroissement de ces parties, il y a très-souvent effusion de sang, pour peu qu'on y touche, sur-tout si elles ont de l'embonpoint, & si les

regles vont bien: car celles qui sont maigres, ou qui ont des fleurs blanches, n'ont pas ordinairement cette apparence de *virginité*; & ce qui prouve évidemment que ce n'est en effet qu'une apparence trompeuse, c'est qu'elle se répète même plusieurs fois, & après des intervalles de temps assez considérables. Une interruption de quelque temps fait renaître cette prétendue *virginité*; & il est certain qu'une jeune personne qui dans les premières approches aura répandu beaucoup de sang, en répandra encore après une absence, quand même le premier commerce auroit duré pendant plusieurs mois, & qu'il auroit été aussi intime & aussi fréquent qu'on peut le supposer. Tant que le corps prend de l'accroissement, l'effusion du sang peut se répéter, pourvu qu'il y ait une interruption de commerce assez longue pour donner le temps aux parties de se réunir & de reprendre leur premier état; & il est arrivé plus d'une fois, que des filles qui avoient eu plus d'une foiblesse, n'ont pas laissé de donner ensuite à leur mari cette preuve de leur *virginité*, sans autre artifice que celui d'avoir renoncé pendant quelque temps à leur commerce illégitime.

Quoique nos mœurs aient rendu les femmes trop peu sinceres sur cet article, il s'en est trouvé plus d'une qui ont avoué les faits qu'on vient de rapporter; il y en a dont la prétendue *virginité* s'est renouvelée jusqu'à quatre & même cinq fois dans l'espace de deux ou trois ans. Il faut cependant convenir que ce renouvellement n'a qu'un temps; c'est ordinairement de quatorze à dix-sept, ou de quinze à dix-huit ans. Dès que le corps a achevé de prendre son accroissement; les choses demeurent dans l'état où elles sont; & elles ne peuvent paroître différentes qu'en employant des secours étrangers, & des artifices dont nous nous dispenserons de parler.

Ces filles dont la *virginité* se renouvelle, ne sont pas en si grand nombre que celles à qui la nature a refusé cette espece de faveur; pour peu qu'il y ait du dérangement dans la santé, que l'écoulement périodique se montre mal & diffici-

lement, que les parties soient trop humides, & que les fleurs blanches viennent à se relâcher, il ne se fait aucun rétrécissement, aucun froncement. Ces parties prennent de l'accroissement; mais étant continuellement humectées, elles n'acquièrent pas assez de fermeté pour se réunir; il ne se forme ni caroncules, ni anneau, ni plis; l'on ne trouve que peu d'obstacles aux premières approches, & elles se font sans aucune effusion de sang.

Rien n'est donc plus chimérique que les préjugés des hommes à cet égard, & rien de plus incertain que ces prétendus signes de la *virginité* du corps. Une jeune personne aura commerce avec un homme avant l'âge de puberté, & pour la première fois, cependant elle ne donnera aucune marque de cette *virginité*; ensuite la même personne, après quelque temps d'interruption, lorsqu'elle sera arrivée à la puberté, ne manquera guère, si elle se porte bien, d'avoir tous ces signes, & de répandre du sang dans de nouvelles approches; elles ne deviendra pucelle qu'après avoir perdu sa *virginité*; elle pourra même le devenir plusieurs fois de suite, & aux mêmes conditions. Une autre, au contraire, qui sera vierge en effet, ne sera pas pucelle, ou du moins n'en aura pas la même apparence. Les hommes devroient donc bien se tranquilliser sur tout cela, au lieu de se livrer comme ils le font souvent, à des soupçons injustes, ou à de fausses joies, selon qu'ils s'imaginent avoir rencontré.

Si l'on vouloit avoir un signe évident & infailible de *virginité* pour les filles, il faudroit le chercher parmi ces nations sauvages & barbares, qui n'ayant point de sentimens de vertu & d'honneur à donner à leurs enfans par une bonne éducation, s'assurent de la chasteté de leurs filles, par un moyen que leur a suggéré la grossièreté de leurs mœurs. Les Ethiopiens, & plusieurs autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu & de l'Arabie Pétrée, & quelques autres nations de l'Asie, aussi-tôt que leurs filles sont nées, rapprochent par une sorte de couture les parties que la nature a séparées, & ne laissent libre que l'espace qui est

nécessaire pour les écoulemens naturels les chairs adherent peu-à-peu, à mesure que l'enfant prend son accroissement, de sorte que l'on est obligé de les séparer par une incision lorsque le temps du mariage est arrivé. On dit qu'ils emploient pour cette infibulation des femmes un fil d'amiant, parce que cette matière n'est pas sujette à la corruption. Il y a certains peuples qui passent seulement un anneau; les femmes sont soumises, comme les filles, à cet ouvrage outrageant pour la vertu; on les force de même à porter un anneau; la seule différence est, que celui des filles ne peut s'ôter, & que celui des femmes a une espèce de ferrure, dont le mari seul a la clef.

Mais pourquoi citer des nations barbares, lorsque nous avons de pareils exemples aussi près de nous? La délicatesse dont quelques-uns de nos voisins se piquent sur la chasteté de leurs femmes, est-elle autre chose qu'une jalousie brutale & criminelle?

Quel contraste dans les goûts & dans les mœurs des différentes nations! quelle contrariété dans leurs façons de penser! Après ce que nous venons de rapporter sur le cas que la plupart des hommes font de la *virginité*, sur les précautions qu'ils prennent, & sur les moyens honteux qu'ils se sont avisés d'employer pour s'en assurer, imagineroit-on que d'autres la méprisent, & qu'ils regardent comme un ouvrage servile la peine qu'il faut prendre pour l'ôter?

La superstition a porté certains peuples à céder les prémices des vierges aux prêtres de leurs idoles, ou à en faire une espèce de sacrifice à l'idole même. Les prêtres des royaumes de Cochin & de Calicut jouissent de ce droit; & chez les Canarins de Goa, les vierges sont prostituées de gré ou de force, par leurs plus proches parens, à une idole de fer; la superstition aveugle de ces peuples leur fait commettre ces excès dans des vues de religion. Des vues purement humaines en ont engagé d'autres à livrer avec empressement leurs filles à leurs chefs, à leurs maîtres, à leurs seigneurs. Les habitans des isles Canaries, du royaume de Congo, profitent

leurs filles de cette façon , fans qu'elles en soient déshonorées : c'est à-peu - près la même chose en Turquie , en Perse , & dans plusieurs autres pays de l'Asie & de l'Afrique où les plus grands seigneurs se trouvent trop honorés de recevoir de la main de leur maître , les femmes dont il s'est dégoûté.

Au royaume d'Arracan & aux isles Philippines , un homme se croiroit déshonoré, s'il épousoit une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre ; & ce n'est qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Thibet , les meres cherchent des étrangers , & les prient instamment de mettre leurs filles en état de trouver des maris. Les Lapons préfèrent aussi les filles qui ont eu commerce avec des étrangers ; ils pensent qu'elles ont plus de mérite que les autres , puisqu'elles ont su plaire à des hommes qu'ils regardent comme plus connoisseurs & meilleurs juges de la beauté qu'ils ne le sont eux - mêmes. A Madagascar & dans quelques autres pays, les filles les plus libertines & les plus débauchées sont celles qui sont le plutôt mariées. Nous pourrions, conclut M. de Buffon , donner plusieurs autres exemples de ce goût singulier , qui ne peut venir que de la grossièreté ou de la dépravation des mœurs. (D.J.)

VIRGINITÉ. (*Méd. lég.*) Voy. MÉDECINE LÉGALE.

VIRGINITÉ. (*Hist. eccléf.*) Les peres de l'église parlent de quatre états de filles vierges. Celles de la premiere espece , sans faire de vœu public , consacroient à Dieu leur *virginité* dans le secret de leur cœur ; elles ne cessoient point pour cela de demeurer dans le sein de leur famille , & elles n'étoient distinguées des autres filles que par leur modestie , soit dans leurs habits , soit dans leur maintien , & par la pratique des verus chrétiennes. Telles étoient les quatre filles de S. Philippe , l'un des sept premiers diacres dont il est parlé dans le ch. 21 des actes des Apôtres. Telles étoient encore les autres vierges du temps de S. Paul : car il n'y avoit point alors de maison particulière pour les recevoir. Cet usage constant dura jusqu'au troisieme siecle , vers le milieu duquel , comme les monasteres

d'hommes s'étoient multipliés dans l'orient ; quelques vierges , pour se distinguer des filles du monde , prirent un habit différent des leurs. Cet habit consistoit en une tunique de laine brune & en un manteau noir , ainsi qu'on le voit par la lettre de S. Jérôme à Gaudentius : *Solent quidam cum futuram virginem sponderint , pullâ tunicâ eam & fulvo operire pallio , &c.* Le mot *quidam* prouve bien que cet usage étoit même fort rare. Tel étoit encore dans le quatrieme & dans le cinquieme siecles l'état des vierges de la seconde espece , qui ne cessoient pas pour cela de demeurer avec leurs parens.

Les vierges de la troisieme espece étoient celles qui faisoient un vœu public de *virginité* , & recevoient le voile de la main de leur évêque ; ce qui se pratiquoit avec de grandes cérémonies , ou le jour de l'épiphanie , ou la seconde fête de Pâque : c'étoit pendant la messe , au grand concours du peuple , que l'évêque recevoit le vœu & donnoit le voile ; avec cette différence , que pour les veuves qui se consacroient à Dieu , la cérémonie se faisoit dans la sacristie & avec moins de pompe. Quelquefois cette cérémonie se faisoit le jour de Noël , comme il arriva à sainte Marcelline , sœur de saint Ambroise , à laquelle le pape Libere donna ce jour-là le voile dans l'église du Vatican.

Ces trois sortes de vierges demeuroient dans le monde , ou chez leurs parens , ou dans quelque maison particulière qu'elles choissoient pour y vivre dans une plus grande retraite : c'est ce qu'on peut conclure de différens endroits des lettres de saint Jérôme , sur-tout de celle qui a pour titre *de vitando suspecto contubernio* , dans laquelle il expose aux vierges avec combien de circonspection elles doivent choisir les compagnes de leur retraite. Sainte Marcelline , après sa consécration , demeuroit à Rome avec une autre vierge de ses amies , à qui elle avoit donné un appartement. On trouve dans la vie de saint Ambroise , composée par Paulin , prêtre de Milan , le discours même du pape Libere , à la réception du vœu de cette sainte fille ; le pontife l'exhorte à éviter les assemblées publiques , sur-tout les noces : donc ces vierges

demeuroient encore dans le monde ; car on ne fait pas de telles exhortations à des filles cloîtrées.

On fait d'ailleurs que sainte Genevieve, consacrée dès l'âge de sept ans par saint Germain d'Auxerre, & confirmée dans son état par l'évêque de Paris, que M. Baillet nomme Félix, demeura dans le monde jusqu'au temps de sa mort. Le même fait, s'il étoit besoin de nouvelles preuves, seroit encore établi par un passage d'Optat, évêque de Mileve, où ce prélat parlant des vierges d'Afrique, dit que la mitre qu'elles portoient sur la tête, & qui désignoit leur état, servoit à les garantir contre les poursuites de ceux qui auroient voulu les épouser ou les enlever ; ce qu'il n'auroit pas dit, si ces filles avoient été enfermées. Ces mitres que les vierges d'Afrique portoient au lieu de voile, étoient de laine teinte en pourpre, & servoient à couvrir la tête & une partie des épaules, ainsi qu'on peut le conclure des paroles du même auteur.

Enfin les vierges de la quatrième espece étoient celles qui aussi-tôt après leur profession publique de *virginité*, se renfermoient dans un monastere pour y vivre sous la conduite d'une supérieure ; usage qui commença à s'établir dans quelques églises d'orient, au commencement du quatrième siècle. En effet saint Basile, dans ses Ascétiques, fait mention de couvens de filles, aussi-bien que de monasteres d'hommes ; & sainte Macrine sa sœur fut abbesse d'un couvent de filles qui étoit auprès de la ville de Césarée en Cappadoce, dont son frere étoit évêque. C'est ce que nous apprend saint Grégoire de Nyffe, frere de ce saint docteur, & de sainte Macrine, dans la vie de cette abbesse. On le trouve encore dans les histoires de Sozomene & de Socrate, qui disent que Macédonius, évêque de Constantinople, & Eleusius, évêque de Cyzique, avoient fondé dans leurs diocèses des monasteres d'hommes & de filles.

Cet usage de renfermer les filles consacrées à Dieu, s'établit tard en occident, sur-tout en France, où les plus anciens couvens de religieuses qu'on connoisse, font celui que fonda saint Eloi en 632 à Paris, dans une belle maison que Dagobert lui avoit donnée, & où il rassembla

plusieurs religieuses sous la conduite de sainte Aure, qui en fut l'abbesse. Dadon, frere aîné de saint Ouen, fonda un autre couvent de filles à Jouarre, en 640, sous le regne de Clotaire II ; & sainte Bathilde, femme de Clovis II, à Chelles, en 675.

Il est bon de remarquer qu'après l'établissement de ces monasteres, les filles qui avoient fait vœu solennel de *virginité*, n'étoient point astreintes à s'y renfermer ; rien ne le prouve plus clairement que l'ordonnance de Clotaire II, qui se trouve dans la collection des conciles de France, & dont voici les termes : *Sanctimoniales, tam quæ in propriis domibus resident, quam quæ in monasteriis positæ sunt, &c.* Ce ne fut que par la fuite des temps, & pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient arriver, & qui arrivoient en effet quelquefois, que l'église ordonna à toutes les vierges qui se consacroient à Dieu, de se retirer dans des monasteres.

Le vœu public & solennel de *virginité* étoit toujours accompagné de la réception du voile : ce qu'on peut prouver, 1°. par l'autorité de S. Ambroise, *his in illo tunc die consecrationis tuæ dictis, & multis super castitate tua præconiis sacro velamine tecta es. Omnis populus dotem tuam subscribens, non atramento sed spiritu, pariter clamavit, amen.* 2°. Par le témoignage d'Optat, qui suppose le fait comme constant, dans tout son fixieme livre contre les donatistes. 3°. Enfin, par la Nov. 8 de l'empereur Majorien, dans laquelle ce prince défend aux peres & aux meres d'user de leur autorité pour contraindre leurs filles à prendre le voile sacré, & de permettre qu'elles le prennent de leur propre mouvement avant l'âge de quarante ans. Cette ordonnance prouve qu'on prenoit alors le voile fort tard, savoir, après l'âge de quarante ans ; & l'empereur veut encore qu'on ne le prenne jamais que de son propre mouvement. (D. J.)

VIRGO, nom latin de la constellation de la vierge. Voyez *VIERGE*.

VIRGONIN, (*Tireurs d'or.*) c'est une espece de manivelle qui s'emmanche sur les bobines de l'avanceur & du dégrossieur dans des renons de fer.

VIRGULE, f. f. (*Gramm.*) c'est une

espece d'arc de cercle, dont la convexité est tournée à droite, & qui s'insère entre les mots d'une proposition vers le bas, pour y marquer la moindre des pauses qu'il convient de faire dans la respiration. (,)

On a indiqué ailleurs en détail, & avec le plus d'exactitude qu'il a été possible, les différens usages de ce caractère dans l'orthographe. Voyez PONCTUATION.

VIRGULE. (*Musique.*) C'est ainsi que nos anciens musiciens appelloient cette partie de la note qu'on a depuis appelée la queue. Voyez QUEUE, *musique.*

VIRIBALLUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corse, sur la côte occidentale de l'île, selon Ptolomée, l. III, c. 2. Le nom moderne est *Punta-di-Adiazza*, au jugement de Léander. (*D. J.*)

VIRIL, adj. (*Gramm.*) ce qui convient ou appartient à l'homme, ou ce qui est particulier à un homme, ou au sexe masculin.

L'âge *viril* est la force & la vigueur de l'âge de l'homme, depuis trente ans jusqu'à quarante-cinq; c'est l'âge où l'on est également éloigné du grand feu de la jeunesse, & de la caducité de la vieillesse. Voyez AGE.

Les jurisconsultes ne font qu'un seul âge de la jeunesse & de la virilité: cependant la différence des tempéramens semble demander que l'on distingue l'une de l'autre, parce que la chaleur qui dans la jeunesse est au souverain degré, & qui influe sur les actions, est plus modérée dans l'âge *viril*; & c'est pour cela que l'on compare ordinairement la jeunesse à l'été, & la virilité à l'automne. Voyez PUBERTÉ.

A Rome la jeunesse quittoit la prétexte, & prenoit la robe *virile* à quatorze ou à quinze ans, comme pour marquer que l'on entroit dans un âge plus sérieux. Voyez PRÉTEXTE & ROBE.

M. Dacier prétend que les enfans ne prenoient la prétexte qu'à treize ans, & ne la quittoient qu'à dix-sept, pour prendre la robe *virile*.

VIRILE, (*Jurisp.*) s'entend de la portion que chaque héritier a droit de prendre égale à celle des autres héritiers; c'est une part entière.

On dit quelquefois portion *virile*, & quelquefois *virile* simplement.

Succéder par portions *viriles*, *in viriles*, c'est succéder également. Voyez HÉRITIER, SUCCESSION, PARTAGE.

En matière de gains nuptiaux & de survie, lorsque le conjoint survivant n'en a que l'usufruit, comme c'est l'ordinaire, il ne laisse pas d'y prendre une *virile* en propriété, au cas qu'il ne se remarie pas. Cette *virile* est une part égale à celle que chaque enfant doit recueillir dans les gains nuptiaux, de manière que le survivant est compté pour un enfant; s'il vient à se remarier, il perd dès cet instant la propriété de sa *virile*. Voyez CONJOINT, GAINS NUPTIAUX, NOCES, SECONDES NOCES. (*A*)

VIRILE. (*Musique instr. des anc.*) Les anciens surnommoient *virile* une espece de flûte. Ils divisoient encore les flûtes *viriles* en deux sortes, la parfaite & la plus que parfaite; mais Athénée, qui rapporte cette division au liv. IV de son *Deipnosoph.* n'explique pas en quoi consistoit la différence. Pollux, *Onomast.* liv. IV, cap. 10, dit que les flûtes plus que parfaites étoient propres à accompagner les chœurs composés d'hommes: c'est apparemment delà que leur vient le surnom de *virile*, & l'on en peut conclure qu'elles donnoient un son grave. Il dit encore que la pythique étoit une des flûtes parfaites. (*F. D. C.*)

VIRIPLACA, f. f. (*Mythol.*) divinité des Romains, qui selon Valere Maxime, l. II, c. 1, num. 6, prenoit le soin de la réconciliation des personnes mariées; grande, pénible & glorieuse fonction, qu'il étoit juste de démembrer du district de la reine des dieux, attendu le mauvais ménage qu'elle avoit fait avec Jupiter. (*D. J.*)

VIRITIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, liv. II, c. 11. Althamerus prétend que le nom moderne est *Gripf-wald*. (*D. J.*)

VIRNEBOURG, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans l'Eiffel. Ce comté appartient aux comtes de Loëwenstein, qui ont leurs terres en Franconie. (*D. J.*)

VIROLE, f. f. (*Arts méch.*) petite bande de fer, d'argent, ou d'autre métal, qui sert & entoure le petit bout du manche d'une alêne, serpette, marteau, peson, couteau,

couteau, &c. qui sert à tenir la meche de l'alumelle ferme dans le manche. (D. J.)

VIROLE du barillet, (Horlog.) c'est le tour ou l'anneau du barillet, contre lequel s'appuie le grand ressort.

Virole du balancier. Nom qu'on donne à un petit canon qui s'ajuste sur l'assiette de la verge du balancier. Les horlogers y fixent de la maniere suivante l'extrémité intérieure du ressort spiral; ils font entrer l'extrémité susdite du ressort, dans un trou triangulaire percé à la circonférence du canon, & ils la serrent ensuite contre la paroi de ce trou, parallele à l'axe de la verge, au moyen d'une goupille triangulaire qu'on y fait aussi entrer avec force.

L'avantage que l'horloger retire de la *virole*, est de pouvoir, en la faisant tourner sur l'assiette de la verge, mettre très-facilement la montre d'échappement. Voy. **ECHAPPEMENT**.

VIROLE, f. f. (Blason.) Ce mot se dit du cercle, ou de la boucle qui est aux extrémités du cornet, du huchet; ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonnant, quand elle est d'un différent émail: & en ce cas on appelle le cornet *virolé* d'or ou d'azur, &c. (D. J.)

VIRONNE, f. f. (Géog. mod.) petite riviere de France, en Normandie, au Cotentin. Elle a sa source vers le manoir de la Lande, & se joint à la Datée. (D. J.)

VIROSIDUM, (Géog. anc.) ville de la Grande-Bretagne, selon la notice des dignités de l'empire, *sect. 63*. Cambden croit que c'est aujourd'hui Warwick, bourg du Cumberland, où l'on voit effectivement quelques restes d'antiquité. (D. J.)

VIROVESCA. (Géog. anc.) Ce nom est écrit fort diversement, dans Ptolomé, *l. II, c. 6*, ville de l'Espagne Tarragonoise; Plin, *l. III, ch. 3*, dit que c'est une des deux villes qui se trouvoient parmi les dix cités des peuples *Aurigones*. Le nom moderne est *Birbiesca* ou *Virvesca*, bourg d'Espagne dans la Castille vieille. (D. J.)

VIROVIACUM, (Géogr. anc.) lieu de la Gaule Belgique; l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de *Portus Gessoriacensis* à *Bagacum*, entre *Castellum* & *Turnacum*, à seize milles de chacune de

Tome XXXV.

ces places. On croit que c'est aujourd'hui Wervere, sur la Ly en Flandre. (D. J.)

VIRTE, f. f. (Jaugeage.) mesure dont on se sert pour jauger les barriques ou autres futailles à mettre les vins & eaux-de-vie à Saintes, Coignac & Angoulême: c'est à-peu-près la velte. A Coignac on compte neuf pintes par *virte*, à Angoulême huit pintes deux cinquiemes, & à Xaintes huit pintes trois quarts. (D. J.)

VIRTON ou **VERTON**, (Géog. mod.) petite ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, à huit lieues à l'ouest de Luxembourg, à trois au sud-ouest d'Arlo, & à égale distance au nord-est de Montmédy. Elle est sujette pour le spirituel à l'électeur de Treves. Long. 23, 25; lat. 49, 52. (D. J.)

VIRTUEL, adject. (Gramm. Philos. scholast.) qui a la puissance d'opérer tel effet, mais qui ne l'opere pas actuellement. En ce sens, actuel s'oppose à *virtuel*. L'actualité marque l'effet présent, & virtualité la puissance seulement de le produire.

VIRTUOSE, f. m. (Litt.) mot italien introduit en France il n'y pas bien longtemps. Il signifie un homme curieux des connoissances qui ornent & enrichissent l'esprit, ou un amateur des sciences & des beaux arts, & qui en favorise le progrès.

Ce qu'on appelle en Italie *virtuosi*, ce sont proprement des hommes qui s'appliquent aux beaux arts & aux hautes sciences, & qui s'y distinguent, comme à la peinture, à la sculpture, aux mathématiques, à la musique, &c. On dit d'une personne qui en fait profession, c'est un *virtuose*, *questo è un virtuoso*.

En Angleterre on applique plutôt cette dénomination à quelques lettrés aimables & curieux, qu'à ceux qui cultivent les arts utiles ou des sciences qui exigent une profonde méditation. Ainsi l'on y appelle *virtuoses*, les antiquaires, ceux qui font des collections de raretés de toute espece, des observations avec le microscope, &c.

VIRULENT, ENTE, adj. (Chirurg.) ce qui est infecté de virus, ce qui est d'une qualité nuisible, maligne & contagieuse. La suppuration des ulceres cancéreux est une *sanie virulente*. V. **CANCER**, &c. (Y)

VIRUNUM, (Géog. anc.) ville de

Aaaa

la Norique, au midi du Danube, selon Ptolomée, l. II, c. 24. Gruter, page 208, n. 7, en rapporte l'inscription suivante :

S. P. Censorius justus Viruno
L. Volceius Severus Sestino
Q. Sextilius Rufus Flanona
C. Valerius Veranius Tridente.

On conjecture par une autre inscription de Gruter, p. 569, n. 7, que l'empereur Claude fit une colonie de cette ville. (D. J.)

VIRURE, s. f. (*Marine.*) c'est une file de bordages qui regne tout autour du vaisseau.

VIRUS VÉNÉRIEN. (*Méd.*) Voyez VÉROLE. Il y a plus de deux siècles que l'on combat ce mal cruel avec le mercure préparé de cent façons qui se remplacent les unes les autres. Mais de quelque manière qu'on adoucisse ce minéral, avec quelques précautions qu'on l'administre, bien des gens de l'art prétendent que, s'il opère des guérisons, son activité corrosive occasionne souvent des effets dangereux. Quoi qu'il en soit, M. Agirony, chirurgien & botaniste, a lui-même employé le mercure avec succès en Allemagne, en Espagne, en Portugal & en France; mais ses effets n'ayant pas toujours répondu à ses intentions ni à ses espérances, il a cherché dans les plantes un spécifique plus doux & plus sûr. La science de la botanique & l'art de la pharmacie qu'il possède à un degré peu commun, lui ont procuré un sirop purement végétal, dans lequel il n'entre pas le plus petit globule de mercure. Sa découverte a singulièrement réussi dans tous les pays où il a voyagé, de même qu'en France, où la faveur du gouvernement l'a fixé depuis quelques années. Après avoir guéri, dans plusieurs villes du royaume, des milliers de tristes victimes de Vénus, il se présenta à la commission royale de Paris. M. Senac, alors premier médecin du roi, sur les certificats les plus authentiques & sur la connoissance qu'il prit lui-même de ce nouveau remède, permit à l'auteur de le composer & de le débiter dans le royaume, notamment à Paris (où il demeure, rue de Richelieu,) pendant l'espace de trois ans. Mais les cures surprenantes, opérées

par cette recette sous les yeux des plus célèbres médecins de cette capitale, s'étant répandues dans le public, le roi qui lui-même en fut instruit, voulut, pour distinguer M. Agirony de cette foule mercenaire & méprisable d'opérateurs qui nous assiegent, lui accorder un privilège exclusif, avec des lettres patentes adressées à tous les parlemens, pour y être enrégistrées. On ne confondra donc pas le remède que nous annonçons, avec cette multitude de prétendus secrets que des hommes, convaincus d'ignorance & de mauvaise foi, répandent dans les grandes villes, & dont l'usage ne produit ordinairement, pour ceux qui ont le malheur d'y recourir, que des regrets d'avoir été trompés, & quelquefois des effets plus funestes encore, puisqu'ils voient leurs jours sacrifiés à leur imprudence. Nul préjugé, nul soupçon défavorable ne doit avoir lieu par rapport à M. Agirony: sa qualité de maître en chirurgie, le premier brevier de M. Senac, les lettres-patentes du roi, enrégistrées au parlement de Paris, les suffrages des membres les plus distingués de la faculté de médecine de Paris, la confiance dont l'honorent plusieurs princes qui l'ont attaché à leurs maisons comme chirurgien, entre autres le duc souverain de Bouillon, le prince de Marsan, le prince de Rohan-Guéméné; la manière honorable dont il a été accrédité par plusieurs universités & collèges célèbres, celui de la Sapience à Rome, le conseil, université & collège des médecins de Florence, le collège de Milan, celui de Siennes, le conseil de médecine de l'électeur Palatin, celui de Francfort, le corps royal de chirurgie de Lisbonne, le collège de Sarragosse, &c. les récompenses glorieuses de plusieurs souverains, telle que la croix de chevalier de Saint-Jean-de-Latran, dont l'a décoré le pape Benoît XIV; mais plus que tout cela, les cures innombrables qu'il a opérées & qu'il opère tous les jours: tout dépose en faveur de ses lumières & de l'efficacité de sa méthode pour l'extirpation radicale du *virus vénérien*.

Son remède, loin d'épuiser la nature, la ranime & la fortifie; il adoucit le sang & le dépouille du vice qui peut le cor-

rompre. Du reste, reconnu souverain dans les maladies vénériennes les plus invétérées, il n'est pas moins efficace dans toutes celles qui proviennent de l'âcreté du sang ou de quelque engorgement d'humeurs corrosives : aussi en use-t-on avec succès pour les fleurs blanches, pour les laïts répandus, pour le scorbut, pour les dartres, &c. Ce qu'il y a de commode, c'est qu'on peut s'en servir en tout temps, sans distinction de saisons & de climats ; qu'on n'a besoin de l'assistance de qui que ce soit pour le prendre ; qu'il ne cause aucune gêne, aucun embarras ; qu'il n'empêche point de vaquer à ses affaires, & qu'il est aussi agréable au goût que salutaire dans ses effets. Comme il est balsamique & stomachique, plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, sans être attaquées du mal vénérien, en font usage dans la seule vue de se maintenir en bonne santé.

Nous croyons donc rendre un service essentiel à l'humanité, en annonçant l'efficacité de ce remède contre une maladie devenue aujourd'hui si commune. Cette découverte, cherchée depuis tant d'années, & qui a coûté plus de trente ans d'études & de travail à son inventeur, méritoit une place dans cet ouvrage destiné pour être le dépôt des connoissances utiles.

VIS, f. f. (*Méchan.*) (a) est une des cinq puissances mécaniques dont on se sert principalement pour presser ou étreindre les corps fortement, & quelquefois aussi pour élever des poids ou des fardeaux. V. PUISSANCES MÉCHANIQUES, MACHINE, &c.

La vis est un cylindre droit, tel que AB, pl. I de méchan. fig. 22, n. 2, creusé en forme de spirale. Sa génération se fait par le mouvement uniforme d'une ligne droite FG, fig. 22, autour de la surface d'un cylindre, dans le même temps que le point I descend uniformément de F vers G. On appelle une vis mâle celle dont la surface creusée est convexe, & celle qui est concave est appelée vis femelle, ou plus communément écrou, & alors on appelle vis simplement la vis mâle. On joint toujours

la vis mâle à la vis femelle, quand on veut exécuter quelque mouvement avec cette machine ; c'est-à-dire, toutes les fois que l'on veut s'en servir comme d'une machine simple ou d'une puissance mécanique. Quelquefois la vis mâle est mobile, & l'écrou est fixe ; quelquefois l'écrou est mobile, & la vis mâle fixe ; mais dans l'un & l'autre cas, l'effet de la vis est le même.

La cloison mince qui sépare les tours de la gorge de la vis, est appelée le filet de la vis ; & la distance qu'il y a d'un filet à l'autre, se nomme pas de vis.

Il est visible que le filet d'une vis n'est autre chose qu'un plan incliné roulé en spirale autour d'un cylindre, & que ce plan est d'autant moins incliné, que les pas sont moins grands. Ainsi, lorsqu'une vis tourne dans son écrou, ce sont deux plans inclinés, dont l'un glisse sur l'autre. La hauteur est déterminée pour chaque tour par la distance d'un filet à l'autre ; & la longueur du plan est donnée par cette hauteur & par la circonférence de la vis : car si on développe un filet de vis avec son pas, on aura un plan incliné.

Quand on veut faire usage de cette machine, on attache ou on applique l'une des deux pièces, la vis ou l'écrou, à la résistance qu'il faut vaincre, & l'autre lui sert comme de point d'appui. Alors en tournant on fait mouvoir l'écrou sur la vis, ou la vis dans l'écrou, selon sa longueur ; & ce qui résiste à ce mouvement, avance ou recule d'autant. Par exemple, dans les étaux des ferruriers, l'une des deux mâchoires est poussée par l'action d'une vis contre l'autre, à laquelle est fixé un écrou. Il faut, comme l'on voit, que la puissance fasse un tour entier pour faire avancer la résistance de la quantité d'un pas de vis, c'est-à-dire, de la distance d'un filet à l'autre.

Théorie ou calcul de la vis. 1°. Si la circonférence décrite par la puissance en un tour de vis est à l'intervalle ou à la distance entre deux spires qui se suivent immédiatement, prise sur la longueur de la vis, comme le poids ou la résistance est à la puissance ; alors la puissance & la résistance seront en équilibre : par conséquent la

(a) On prononce comme si l'on écrivoit *vissé*.

résistance sera surmontée, pour peu que l'on augmente la puissance.

Car il est évident qu'en un tour de *vis* le poids est autant élevé, ou la résistance autant repoussée, ou ce que l'on propose à ferrer l'est autant qu'il y a de distance entre deux spires immédiatement voisines; & que dans le même temps le mouvement ou le chemin de la puissance est égal à la circonférence décrite par cette même puissance en un tour de *vis*. C'est pourquoi la vitesse du poids, ou de quoi que ce soit qui y réponde, sera à la vitesse de la puissance, comme la distance entre deux spires est à la circonférence décrite par la puissance en une révolution ou en un tour de *vis*. Ainsi avec cette machine l'on perd en temps ce que l'on gagne en puissance.

2°. Plus la distance entre deux spires est petite, moins il faut employer de force pour surmonter une résistance proposée.

3°. Si la *vis* mâle tourne librement dans son écrou, la puissance requise pour surmonter une résistance doit être d'autant moindre, que le levier B D, *fig. 22*, est plus long.

4°. La distance B D de la puissance au centre de la *vis*, la distance I K de deux spires, & la puissance applicable en D étant données, déterminer la résistance que l'on pourra surmonter; ou la résistance étant donnée, trouver la puissance capable de surmonter cette résistance.

Trouvez la circonférence d'un cercle décrit par le rayon C D, *fig. 22*; trouvez ensuite un 4^e terme proportionnel à la distance entre deux spires, à la circonférence qu'on vient de trouver, & à la puissance donnée, ou bien à ces trois termes; la circonférence trouvée, la distance de deux spires, & la résistance donnée. Dans le premier cas, ce quatrième terme proportionnel exprimera la résistance que la puissance donnée pourra surmonter; & dans le second, il exprimera la puissance nécessaire pour surmonter la résistance donnée.

Par exemple, supposons que la distance entre deux spires soit 3, que la distance C D de la puissance au centre de la *vis* soit 25, & que la puissance fasse un effet de 30 livres: on trouvera que la circonférence du cercle décrit par la puissance, fera 157 à-peu-près,

parce que l'on n'a pas le rapport exact du diamètre à la circonférence. C'est pour-quoi, en faisant cette proportion 3 . 157 :: 30 . 1570, on verra que la résistance est égale à 1570 livres.

5°. La résistance qu'une puissance donnée doit surmonter étant connue, déterminer le diamètre de la *vis*, la distance I K de deux spires, & la longueur du levier B D, on peut prendre à volonté la distance des spires & le diamètre de la *vis*. S'il s'agit de faire tourner avec un levier la *vis* mâle dans son écrou, on dira: la puissance donnée est à la résistance qu'il faut surmonter, comme la distance des spires est à un quatrième nombre qui exprimera la circonférence que doit décrire le manche C D en un tour de *vis*; c'est pourquoi en cherchant le demi-diamètre de cette circonférence, on aura la longueur du levier B D. Mais s'il faut que l'écrou tourne autour de sa *vis*, sans se servir du levier, alors le diamètre trouvé sera celui de la *vis* demandée.

Soit le poids 6000, la puissance 100, & la distance des spires 2 lignes; pour trouver la circonférence que la puissance doit décrire, dites: 100 . 6000 :: 2 . 120. Le diamètre de cette circonférence étant environ le tiers de 120 = 40 lignes, exprimera la longueur du levier, en cas que l'on en fasse usage; autrement il faudra que la surface du corps dans lequel l'écrou est creusé, ait au moins 40 lignes de diamètre.

Selon la matière dont on fait les *vis*, & les efforts qu'elles ont à soutenir, on donne différentes formes aux filets: le plus souvent ils sont angulaires ou carrés. Ceux-ci se pratiquent ordinairement aux grosses *vis* de métal qui servent aux presses & aux étaux, parce qu'elles en ont moins de frottement. On fait aux *vis* de bois des filets angulaires pour leur conserver de la force; car par cette figure ils ont une base plus large sur le cylindre qui les porte. On donne aussi la même forme aux filets des *vis* en bois, je veux dire ces petites *vis* de fer qui finissent en pointe, & qui doivent creuser elles-mêmes leur écrou dans le bois; on doit les considérer de même que les meches des vrilles & des tarières, comme des coins tournans, dont l'angle ouvre le bois d'autant mieux qu'il est plus aigu; ou, pour

parler plus juste, ces machines ne sont autre chose qu'une *vis* réunie avec un coin. *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet. (O)

VIS SANS FIN. Si une *vis* est disposée pour faire tourner une roue dentée D F, fig. 23, on l'appelle *vis sans fin*, parce qu'elle fait tourner perpétuellement la roue E, & que cette *vis* elle-même peut tourner perpétuellement sans jamais finir, au lieu qu'on ne peut faire faire aux autres *vis* qu'un certain nombre de tours. La figure fait assez voir que quand la *vis* fait un tour, la roue n'avance que d'une dent.

Théorie ou calcul de la vis sans fin.

1°. Si la puissance appliquée au levier ou à la manivelle A B d'une *vis sans fin* est au poids ou à la résistance, en raison composée de la circonférence de l'axe de la roue E H à la circonférence décrite par la puissance qui fait tourner la manivelle, & des révolutions de la roue D F aux révolutions de la *vis* C B, la puissance sera en équilibre avec le poids ou la résistance.

Il suit delà, 1°. que le mouvement de la roue étant excessivement lent, il n'est besoin que d'une très-petite puissance pour élever un poids considérable par le moyen de la *vis sans fin*; c'est pour cette raison que l'on fait un grand usage de la *vis sans fin*, quand il s'agit d'élever des poids énormes à une petite hauteur, ou lorsque l'on a besoin d'un mouvement très-lent & très-doux; ainsi l'on s'en sert souvent dans les horloges & dans les montres.

2°. Étant donnés le nombre de dents, la distance A B de la puissance au centre de la *vis*, le rayon de l'axe H E & la puissance, trouver le poids que la machine élèvera.

Multipliez la distance de la puissance au centre de la *vis* par le nombre des dents; ce produit est proportionnel à l'espace parcouru par la puissance dans le même temps que le poids parcourt un espace égal à la circonférence de l'axe de la roue. Trouvez après cela une quatrième proportionnelle au rayon de l'axe, à l'espace parcouru par la puissance qui vient d'être déterminé, & à la puissance; ce quatrième terme exprimera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi si $AB=3$, le rayon de l'axe $HE=1$, la puissance $=100$ livres, le nombre des dents de la roue $DF=48$, on trouvera

le poids $=14400$; d'où il paroît qu'il n'y a point de machine plus capable que la *vis sans fin*, d'augmenter la force d'une puissance. Mais cet avantage coûte bien du temps: car il faut, comme nous l'avons dit, que la *vis* fasse un tour entier pour faire passer une dent de la roue; & il faut que toutes les dents passent pour faire tourner une fois le rouleau; de sorte que, si le nombre des dents est 100, & que le diamètre du rouleau soit de quatre pouces; pour élever le poids à la hauteur d'un pié, il faut que la puissance fasse tourner cent fois la manivelle: mais il y a bien des occasions, comme nous l'avons déjà dit, où cette lenteur est le principal objet qu'on se propose; par exemple, lorsqu'il s'agit de modérer le mouvement d'un rouage, ou bien de faire avancer ou reculer un corps d'une des petites quantités qu'il importe de connoître.

Si c'est la roue qui fait aller la *vis*, alors le mouvement de la *vis* est fort prompt; c'est pour cette raison qu'on se sert aussi quelquefois de cette machine lorsqu'on veut produire un très-grand mouvement. *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet.

VIS SANS FIN, (*Horlogerie.*) c'est une *vis* dont les pas engrenent dans les dents d'une roue, & qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer, comme les *vis* ordinaires.

On l'emploie dans les montres, dans les tournebroches, & dans plusieurs machines de différentes especes.

Dans les montres elle sert pour bander le grand ressort. Elle a cet avantage sur les encliquetages dont on se servoit autrefois, & dont on se sert encore actuellement dans les pendules, voyez PENDULE, qu'on peut par son moyen bander le ressort tant & si peu que l'on veut.

La *vis sans fin* a deux pivots qui entrent dans deux pîtons; & au moyen de deux portées distantes entr'elles d'une quantité égale à l'intervalle de ces deux pîtons, elle est retenue entr'eux. Par-là elle est mobile sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer. Les dents de la roue de *vis sans fin*, fixée sur l'arbre du barillet, entrent dans les pas de cette *vis*, en la tournant

on fait tourner la roue , & par-là on bande le ressort. *Voyez* RESSORT , ROUE DE VIS SANS FIN , &c. Elle a à l'extrémité de son pivot un quarré , sur lequel on fait entrer l'outil ou quarré à *vis sans fin* , au moyen de quoi on la fait tourner avec beaucoup de facilité.

Pour qu'une *vis sans fin* soit bien faite , il faut que ses pas ne fassent pas un trop grand angle avec son axe.

VIS D'ARCHIMEDE ou POMPE SPIRALE, (*Méchan.*) c'est une machine propre à l'élévation des eaux , inventée par Archimede. *Voyez* POMPE & SPIRALE.

La description suivante en fera connoître la structure. C'est un tube ou un canal creux qui tourne autour d'un cylindre A B , p. I d'hydr. fig. 2 , de même que le cordon spiral dans la *vis* ordinaire , que l'on a décrite ci-dessus. Le cylindre est incliné à l'horizon sous un angle d'environ 45 degrés. L'orifice du canal B est plongé dans l'eau. Si par le moyen d'une manivelle on fait tourner la *vis* , l'eau s'élèvera dans le tube spiral , & enfin se déchargera en A ; & l'invention de cette machine est si simple & si heureuse , que l'eau monte dans le tube spiral par sa seule pesanteur. En effet , lorsqu'on tourne le cylindre , l'eau descend le long du tuyau , parce qu'elle s'y trouve comme sur un plan incliné.

Cette machine est fort propre à élever une grande quantité d'eau avec une très-petite force ; c'est pourquoi elle peut être utile pour vider des lacs ou des étangs.

Une seule *vis* ou pompe ne suffit pas , quand il s'agit d'élever l'eau à une hauteur considérable , parce que cette *vis* étant nécessairement inclinée , ne peut porter l'eau à une grande élévation , sans devenir elle-même fort longue & par-là très-pesante , & sans courir les risques de se courber & de perdre son équilibre ; mais alors on peut avec une seconde pompe élever l'eau qu'une première a fournie , & ainsi de suite. *Chambers.*

M. Daniel Bernoulli , dans la section neuvième de son *Hydrodynamique* , nous a donné une théorie assez étendue de la *vis d'Archimede* , & des effets qu'elle peut produire.

VIS, (*Hydr.*) petit boulon de fer , de cuivre ou de bois , cannelé en ligne spirale ,

& qui entre dans un écrou qui l'est de même. On s'en sert dans les conduites des tuyaux de fer ou de cuivre , en les faisant passer par les brides , & les serrant fortement. (K)

VIS, (*Conchyliol.*) en latin *turbo* ou *strombus* ; en anglois *the screw-shell* , genre de coquilles univalves , dont la bouche est tantôt trop longue , large , aplatie , ronde , dentée , & tantôt sans dents , diminuant vers la base , quelquefois à l'oreille , se terminant toujours en une longue pointe , très-aiguë.

Aristote , selon Aldrovandus , ne fait aucune distinction des *vis* appellées *turbinées* , d'avec les *turbinées* : elles sont cependant très-différentes. Les *vis* ont une bouche longue , large & dentelée , qui diminue vers la base ; elles se terminent de plus en une pointe fort aiguë. Les coquilles au contraire appellées *turbinées* ou *contournées* , ne sont pas si pointues ; elles ont le corps gros , la bouche large , & souvent très-alongée , comme celle des buccins. *Voyez* TURBINÉE , coquille.

Rien n'est plus aisé que de confondre la *vis* avec le buccin : deux auteurs , Rondelet & Aldrovandus , les ont bien confondus , & y ont joint l'épithete de *muricatus* ; ce qui mêle trois familles ensemble.

Le vrai caractère de ce testacée , c'est d'avoir la figure extrêmement longue & menue , avec une pointe très-aiguë , des spires qui coulent imperceptiblement sans une grande cavité , la base plate & petite , de même que l'ouverture de la bouche ; une figure qui imite le foret ou l'alêne , détermine son caractère générique. Il y a des *vis* marines , fluviales , & terrestres ou fossiles.

Lister , qui veut que toutes les coquilles longues soient des buccins , appelle une *vis* dont les intervalles de la spirale sont très-profonds , *buccinum intortum* , *testæ apertura plana* , seu *ore plano* , *figura produciore* : combien lui a-t-il fallu de mots pour habiller cette coquille en buccin ! D'autres , F. Columna lui-même , confondent le sabot appellé *trochus* , avec la *vis*.

Enfin , il est vrai que les especes de *vis* sont si nombreuses , qu'il convient de les ranger , comme a fait M. Dargenville , sous certains chefs ou classes.

La premiere classe est celle des *vis* à bouche longue sans dents, dont le fût est rayé. Cette classe comprend les especes suivantes : 1°. le clou marqué de raches bleues ; 2°. l'alêne chargée de petites lignes jaunes & perpendiculaires ; 3°. le poinçon tout entouré de points ; 4°. l'aiguille tachetée & cerclée ; 5°. le perceur entouré de lignes & de points ; 6°. la *vis* blanche à réseau & grenue ; 7°. la *vis* vergetée, entourée de cordelettes.

La seconde classe est celle des *vis* à bouche dentée, dont le fût est aussi rayé ; elle ne contient que deux especes ; 1°. la *vis* fasciée & étagée ; 2°. la *vis* nommée *l'enfant en-maillot*.

La troisieme classe est celle des *vis* faites en pyramide, à bouche aplatie ; on met dans cette classe : 1°. le telescope ridé de filons en travers ; 2°. la *vis* blanche, cerclée de lignes jaunes ; 3°. la pyramide ou l'obélisque chinois ; 4°. la *vis* ridée, ornée de cercles élevés, & garnie de pointes ; 5°. la petite tour grenue, entourée de lignes.

Dans la quatrieme classe, qui est composée de *vis* à bouche allongée, on compte les quatre especes suivantes, nommées *tarieres* ; savoir, 1°. la tariere ailée ; 2°. la tariere blanchâtre ; 3°. la tariere bariolée ; 4°. la tariere entourée de lignes fauves.

La cinquieme classe consistant en *vis* à bouche aplatie & fort étendue, renferme deux especes ; 1°. la cheville étagée à bec, à tubercules, marquée de taches brunes & bleues ; 2°. la cheville blanche, à bec, entourée de spires & de tubercules.

La sixieme classe est formée de *vis* à bouche large & ovale ; on y remarque les trois especes suivantes, nommées *rubans* ; savoir, 1°. le ruban bariolé de veines noires, jaunes, & rouges ; 2°. le ruban de couleur d'agate, à sommet bariolé ; 3°. le ruban blanchâtre, à sommet coloré.

La septieme classe est de *vis* à bouche ronde ; on rapporte à cette dernière classe, 1°. la *vis* de pressoir, creusée profondément ; 2°. la *vis* de couleur d'os à vingt tours, tournés différemment ; 3°. la *vis* dont les tours épais sont blancs & fauves ; 4°. la *vis* décorée de 17 tours cannelés ; 5°. la *vis* entourée de 20 tours épais, d'un

beau travail ; 6°. la *vis* brune, à 14 tours rayés ; 7°. la *vis* à oreille de Rondelet ; 8°. l'escalier de Rumphius entouré de filets blancs : c'est la *scalata*, qui par sa rareté vaut la peine d'être ici décrite.

Sept spirales coupent toute la figure pyramidale, qui approche de celle d'un minaret : la dernière revient en cornet, vers la bouche ovale, dont elle forme le bourrelet. Ces spirales sont coupées par des côtes minces, saillantes, & blanches, sur un fond plus sale ; elles sont séparées les unes des autres d'une manière assez sensible. Ce qui fait la rareté de cette coquille, est que les Indiens la conservent parmi leurs bijoux les plus précieux, & qu'ils la pendent à leur cou. Il faut que la *scalata* ait plus d'un pouce de haut, pour être réputée belle ; il n'y a rien de si commun que les petites qui se trouvent même en quantité dans le golfe Adriatique, au rapport de Bonanni.

On compare l'animal de la *vis* à un ver-miffeau solitaire, se contournant de même que sa coquille qu'il parcourt lorsqu'il est jeune, jusqu'à sa plus petite extrémité. Sa tête a la forme d'un croissant, au sommet duquel sortent deux cornes fort pointues avec deux points noirs qui sont les yeux placés sur leur côté extérieur, & dans leur renflement ; une fente que l'on remarque sur le haut de la tête, lui sert de bouche, entourée d'un bourrelet qui a une petite frange au pourtour.

Ces animaux sont de grosseur & de longueur différente, proportionnées à la coquille qu'ils habitent. Il y en a qui ont 10, 15, jusqu'à 20 spirales saillantes, détachées, & striées profondément. Ils rampent sur une base charnue à la manière des autres testacées, qui se traînent sur un pié. Leur museau en dehors est bordé de franges, dont les filets ont un mouvement alternatif qui couvre la bouche, & la garantit de tout accident. Dargenville, *Conchyliologie*. (D. J.)

VIS. (*Conchyliol.*) On nomme ainsi la partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe ; les *vis* d'une coquille sont les contours & les circonvolutions spirales qui forment la volute. (D. J.)

VIS, (*Archit.*) c'est le contour en ligne

spirale du fût d'une colonne torse ; c'est aussi le contour d'une colonne creuse.

Vis potoyere, escalier d'une cave, qui tourne autour d'un noyau, & qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. (D. J.)

VIS D'ESCALIER, (Archit.) c'est un arrangement de marches autour d'un pilier, qu'on appelle le noyau de la vis ; quelquefois le noyau de la vis est supprimé. Les marches alors ne sont soutenues que par leur queue dans le mur de la tour, & en partie sur celles qui sont de suite dès le bas ; alors on l'appelle *vis à jour*.

Si l'escalier à vis dans une tour ronde, est voûté en berceau tournant & rampant, on l'appelle *vis S. Gilles ronde*.

Si la tour est carrée, le noyau étant aussi carré, chaque côté étant voûté en berceau, on l'appelle *vis S. Gilles carrée*. Voyez la figure 19.

VIS, (Art méch.) morceau de fer ou d'autre métal, rond, menu, & long, autour duquel regne une cannelure que l'ouvrier fait à la main avec une lime, ou dans les trous d'un instrument qu'on nomme une filiere.

Il y a aussi des vis de bois, qui servent à plusieurs ouvrages, comme aux presses, aux pressoirs, & à quantité de semblables machines, & instrumens de grand volume.

Les vis de fer qu'on fait à la filiere, s'engrenent dans des écrous qui se font avec des taraux ; les vis qui se font à la main, sont propres à servir en bois, & sont amorcées par la pointe. La tête des unes & des autres est presque toujours fendue pour la commodité du tourne-vis. Il y en a cependant plusieurs qui l'ont carrée, & qui se montent avec des clefs. Les vis en bois ne se font jamais que de fer, mais celles à écrous, c'est-à-dire, qui se taraudent à la filiere, peuvent être aussi d'or, d'argent, ou de cuivre, suivant les ouvriers & les ouvrages.

Il se fait en Forez quantité de vis en bois de toute grosseur, & pour la hauteur, depuis demi-pouce jusqu'à quatre ou cinq pouces. Les clincaillers les achètent de la première main à la grosse de douzaines, & les revendent en détail au compte & à la pièce aux menuisiers & ferruriers,

à qui elles servent à mettre en place quantité de leurs ouvrages. Les vis à filiere de quelque matière qu'elles soient, se font ordinairement par les ouvriers, à mesure qu'ils en ont besoin ; à la réserve des grandes vis à ferrures, à tête plate & carrée, qui se vendent avec leurs écrous par les clincaillers. (D. J.)

VIS DU RESSORT DE BATTERIE. (Arquebusier.) Cette vis n'est pas tout-à-fait si longue que la vis de batterie ; elle est faite de même, & sert pour assujettir le ressort de batterie d'une façon immobile.

Vis de batterie ; cette vis est un peu longue & a la tête ronde & fendue. Cette vis sert pour attacher la batterie au corps de platine en dehors, de façon cependant que la batterie peut se mouvoir ; la tête de cette vis relève un peu en dessus, mais le bout n'excede point en dedans.

Vis de bassinet ; ces vis sont assez petites, servent à assujettir le bassinet au dedans du corps de platine ; la tête de ces vis ne sort point, & le bout des vis n'excede point en dehors.

Vis de ressort à gâchette ; cette vis est faite comme la vis du grand ressort, excepté que la tête ne se perd point ; elle sert pour assujettir le ressort à gâchette au corps de la platine en dedans ; mais le bout de la vis n'excede point en dehors.

Vis de grand ressort ; cette vis est faite comme les autres, & est un peu plus forte ; quand elle est posée, la tête excède : elle sert pour assujettir le grand ressort au dedans du corps de platine, & le bout de la vis ne sort point au dehors.

Vis de gâchette ; cette vis est à-peu-près faite comme les vis de brides, & a la tête moins épaisse, & faite pour entrer tout-à-fait dans le trou de la gâchette ; elle sert pour assujettir la gâchette au corps de platine, de façon que la gâchette peut tourner sur la vis, & peut être mobile ; cette vis n'excede point en dehors sur le corps de platine.

Vis de brides ; ce sont deux petites vis dont la tête est un peu plus forte que le corps, ronde & plate, fendue par en haut, & un peu épaisse ; ces vis servent pour attacher la bride sur le corps de platine

tine, & ne débordent point en dehors.

Vis de plaque; ces *vis* sont un peu plus petites que la *vis* à culasse, & ont la tête ronde; elles ne diffèrent en rien des autres *vis*, & servent à assujettir la plaque sur la crosse du fusil.

Vis de culasse; cette *vis* se place dans le trou qui est à la lame de la culasse & sert pour assujettir par en bas le canon du fusil avec le bois; cette *vis* a la tête fendue, ronde & plate, de façon que quand elle est posée elle ne se leve pas au dessus de la pièce qu'elle assujettit; elle est un peu moins longue que les grandes *vis*.

Vis grandes; ce sont deux morceaux de fer ronds, qui ont une tête ronde, fendue par le milieu pour y placer le tourne-*vis*, & les tourner selon le besoin; le bout d'en bas est plus menu & garni de *vis*, & sert pour attacher la platine au bois du fusil: elles vont se joindre au porte-*vis* qui leur sert d'écrou. On les appelle *grandes vis*, parce qu'elles sont plus grandes que toutes celles qui servent à la monture d'un fusil.

VIS, (*Faiseur de bas*.) Il y a la *vis* de grille, la *vis* de marteau. **V. MÉTIER A BAS.**

VIS (*Outil à polir les bouts des*). Horlog. instrument dont les horlogers se servent pour polir les bouts des *vis*: Il est fort commode en ce que l'on peut y en faire tenir de toutes sortes.

VIS (*Outil à polir les*), espèce de tenaille à boucle, dont les horlogers se servent pour polir leurs *vis*.

VIS (*Arbre à*), espèce d'arbre dont les horlogers & d'autres artistes se servent pour tourner des pièces dont le trou a peu d'épaisseur, & qui ne pourroient que difficilement être fixées sur un arbre & y rester droites.

On fait entrer la pièce à tourner sur le pivot fort juste, & par le moyen de l'écrou on la serre fortement contre l'assiette; par ce moyen on remédie aux inconvénients dont nous avons parlé.

VIS, (*Imprim.*) pièce principale d'une presse d'imprimerie; c'est la partie supérieure de l'arbre, avec lequel elle fait, ainsi qu'avec le pivot, une seule & unique pièce, mais que l'on distingue, parce que dans cette même pièce il se trouve trois parties

Tome XXXV.

qui ont chacune une dénomination particulière que leur donnent leur structure & leur usage. Voyez ARBRE & PIVOT. La *vis* porte quatre à cinq pouces de long, sur neuf à dix pouces de circonférence; elle forme, par la partie qui l'unit à l'arbre jusqu'à son extrémité, une espèce de cylindre, du haut duquel partent quatre filets qui décrivent chacun une ligne spirale, & viennent se terminer à son extrémité inférieure; ces filets rendent le coup de la presse plus ou moins doux, selon qu'ils sont plus ou moins couchés. **V. ÉCROU.**

VIS à tête ronde, (*Serrur.*) c'est une *vis*, c'est-à-dire, un cylindre environné d'une cannelure, qui est tourné dans un écrou, & qui sert à attacher une serrure, un verrou, &c. Il y a deux sortes de *vis* de cette espèce, des *vis* à tête carrée, dont les grandes servent à attacher les ferrures, & dont la tête entre de son épaisseur dans le bois; & des *vis* à tête perdue, dont la tête n'excede point le parement de ce qu'elle attache ou retient.

A. N. VIS-A-VIS DE, façon de parler qui sert de préposition. Il signifie *en face*. Dans le style familier on supprime le *de*: *vis-à-vis l'église*. Il s'emploie aussi adverbiallement: *il est vis-à-vis*.

VIS-A-VIS, f. m. voiture en forme de berline, où il n'y a qu'une place dans chaque fond.

VISA, f. m. (*Gramm. Jurisp.*) terme latin usité dans le langage françois, pour exprimer certaines lettres d'attache que l'évêque accorde à un pourvu de cour de Rome, par lesquelles, après avoir vu les provisions, il atteste que ce pourvu est capable de posséder le bénéfice qui lui a été conféré.

L'origine du *visa*, tel qu'on le donne présentement, est assez obscure.

Il n'étoit pas question de *visa*, avant que les papes se fussent attribué le droit de conférer en plusieurs cas les bénéfices dépendans des collateurs ordinaires.

Les mandats *de providendo* n'étant d'abord que de simples recommandations adressées aux ordinaires, il n'y avoit pas lieu au *visa*, puisque c'étoit le collateur ordinaire qui conféroit.

Lors même que ces mandats furent changés en ordre, le collateur, quoiqu'il n'eût

Bbbb

plus le choix du sujet, étoit toujours chargé d'expédier la provision; ainsi il n'y avoit point encore de *visa* dans le sens qu'on l'entend aujourd'hui.

L'usage du *visa* ne s'est introduit qu'à l'occasion des préventions de la cour de Rome, des provisions sur résignation, permutation & démission.

Dans l'origine le *visa* de l'ordinaire n'étoit autre chose que l'examen qu'il faisoit de la signature, ou plutôt de la bulle de cour de Rome, pour s'assurer qu'elle étoit véritablement émanée de l'autorité du pape; on examinoit moins les mœurs & la capacité du pourvu que ses provisions.

Mais depuis le concile de Trente, les évêques veillèrent plus particulièrement à ce que les bénéfices ne fussent remplis que par des sujets capables.

Le clergé de France, par l'article 12 de ses remontrances au roi Charles IX en 1574, demanda que les pourvus en cour de Rome, *in forma dignum*, ne pussent s'immiscer dans la possession & administration des bénéfices, que préalablement ils ne se fussent présentés à l'évêque, & qu'ils n'eussent subi l'examen pardevant lui.

Les articles proposés dans ces remontrances, furent autorisés par des lettres-patentes; mais étant demeurés sans exécution faite d'enregistrement, l'article dont on vient de parler fut inséré dans le douzième de l'ordonnance de Blois, qui porte que ceux qui auront impétré en cour de Rome provision de bénéfice en la forme qu'on appelle *dignum*, ne pourront prendre possession desdits bénéfices, ni s'immiscer en la jouissance d'iceux, sans s'être préalablement présentés à l'archevêque ou évêque diocésain, & en leur absence à leurs vicaires généraux, afin de subir l'examen, & obtenir leur *visa*, lequel ne pourra être baillé sans avoir vu & examiné ceux qui seront pourvus, & dont ils seront tenus de faire mention expresse; pour l'expédition desquels *visa*, ne pourront les prélats ou leurs vicaires & secrétaires, prendre qu'un écu pour le plus, tant pour la lettre que pour le scel d'icelle.

L'édit de Melun, art. 14, & l'édit du mois d'avril 1695, art. 2, ordonnent la même chose.

Le *visa* doit contenir une description sommaire de la signature de la cour de Rome, c'est-à-dire, expliquer quelle grâce y est accordée, de qui elle est signée, la date & la forme de son expédition.

2°. Il doit aussi faire mention de l'expédientaire qui l'a obtenu en cour de Rome, & de la certification qui en est faite par deux autres.

3°. Le *visa* doit faire mention que l'impétrant a été examiné, & qu'il a été trouvé capable, tant du côté des vie & mœurs, que du côté de la science, &c.

4°. Il doit contenir la collation du bénéfice avec la clause *salvo jure cujuslibet*.

5°. Enfin la mise en possession.

Le *visa* est tellement nécessaire à celui qui est pourvu *in forma dignum*, que s'il prenoit autrement possession du bénéfice, il se rendroit coupable d'intrusion. La signature & le *visa* ne doivent point en ce cas être séparés l'un de l'autre. Ces deux actes composent un tout qui forme le titre canonique du pourvu.

Cependant la provision donne à l'impétrant tellement droit au bénéfice, qu'avant d'avoir obtenu & même requis le *visa*, il peut résigner en faveur d'autrui, ou permuter.

Pour ce qui est des signatures en forme gracieuse, elles forment provisions irrévocables, en vertu desquelles le pourvu peut prendre possession sans aucun *visa*, excepté pour les bénéfices à charge d'ames, suivant la déclaration du 9 juillet 1646, & l'article 1 de l'édit de 1695.

L'article 21 de l'ordonnance de 1629 veut que le *visa* soit donné par l'évêque du lieu où est situé le bénéfice.

Le pourvu qui a besoin de *visa*, doit le demander avant de prendre possession, & pour cet effet se présenter en personne, subir l'examen nécessaire, & obtenir les lettres de *visa* de l'évêque du diocèse, ou de son grand-vicaire; lorsqu'il a un pouvoir spécial à l'effet de donner les *visa*.

Le prélat qui est hors de son diocèse peut y renvoyer les pourvus qui lui demandent le *visa*.

Celui qui est pourvu de plusieurs bénéfices, a besoin d'un *visa* pour chaque bénéfice.

L'examen qui précède le *visa* doit être proportionné à la qualité du bénéfice, au lieu & aux autres circonstances. On doit écrire toutes les questions & les réponses, pour être en état de juger de la capacité ou incapacité du pourvu.

Dans cet examen, l'évêque est le juge des mœurs & de la capacité du pourvu, mais non pas de la validité des provisions.

S'il refuse le *visa*, il doit exprimer les causes de son refus, à peine de nullité.

Le défaut de certificat de vie & de mœurs n'est pas une cause légitime de refus de *visa*; l'exercice d'un emploi ecclésiastique dans un diocèse, sous les yeux des supérieurs, & sans aucune plainte de leur part, tient lieu de certificat.

Celui qui veut se plaindre du refus de *visa*, doit le faire constater par le procès verbal de deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Il peut se pourvoir contre ce refus, s'il est injuste, par la voie de l'appel simple pardevant le supérieur ecclésiastique.

Il peut aussi se pourvoir au parlement par appel comme d'abus.

Les moyens sont, 1^o. si les causes du refus ne sont pas exprimées.

2^o. Si l'évêque affecte de ne pas s'expliquer.

3^o. S'il exprime une cause insuffisante.

4^o. S'il en exprime une fausse, ou dont il n'y ait point de preuves, & qui tende à ternir la réputation du pourvu.

5^o. Si l'évêque a pris connoissance de la validité des titres & capacité du pourvu & de l'état du bénéfice, dont il n'est point juge.

On contraignoit autrefois les collateurs, par saisie de leur temporel, à donner des *visa* & provisions à ceux auxquels ils en avoient refusé sans cause: l'ordonnance de Blois abrogea cet usage, & sa disposition fut renouvelée par l'ordonnance de l'an 1629.

Cependant la jurisprudence n'a été fixée sur ce point que par l'édit de 1695, qui enjoint de renvoyer pardevant les supérieurs ecclésiastiques.

C'est au supérieur immédiat que l'on doit renvoyer, & en remontant de l'un à l'autre de degré en degré, suivant l'ordre de la hiérarchie. V. Fuet, la Combe, M. Piales, & les mots BÉNÉFICE, COLLATION, INSTITUTION, PROVISION.

Visa est aussi un terme que le garde des sceaux met au bas des ordonnances & édits qu'il scelle. Il ne met pas son *visa* aux déclarations, elles sont seulement contresignées par un secrétaire d'état. (A)

VISAGE, (*Anatom. Physiol. Chirur. Médec.*) partie externe de la tête. Le philosophe diroit, c'est le miroir de l'esprit; mais nous ne sommes ici que physiologistes, anatomistes: il faut se borner à son sujet.

Le *visage* ou la face comprend ce qui dans toute l'étendue superficielle de la tête se présente entre la partie chevelue & le cou; savoir, le front, les sourcils, les paupières, les yeux, le nez, les lèvres, la bouche (a), le menton, les joues & les oreilles. Voyez tous ces mots.

Cicéron remarque dans son *Traité des loix*, liv. I, ch. 9, qu'on ne trouve dans aucun animal de face semblable à celle de

(a) Cette cavité est partagée en deux par les dents. La cavité antérieure, que les Latins appelloient *bucca*, est d'une figure & d'un volume extrêmement variable: son terme postérieur sont les parties antérieures des deux mâchoires, & les dents; mais sa paroi antérieure est purement musculaire & membraneuse. Elle est à-peu-près hémisphérique; elle descend de la racine du nez, de l'os de la pommette & de l'apophyse zygomatique; & elle descend jusqu'au bord inférieur de la mâchoire inférieure. Elle est formée par la peau du visage, dont l'épiderme est extrêmement transparent à la partie latérale des joues. C'est ainsi qu'on nomme cette partie des enveloppes de la bouche. On y découvre sans peine les vaisseaux capillaires remplis de sang, & la rougeur du sang colore cette partie de la peau. Cette rougeur s'enflamme par la pudeur, par la colère, par la joie, par le désir, & généralement par l'exercice. La convexité de la membrane intérieure des joues est toute couverte de glandes simples ovales, qui séparent une liqueur salivale par des pores visibles de cette membrane.

Le milieu de la paroi intérieure de la bouche est couvert; c'est la *bouche*: la langue françoise, souvent trop stérile, lui donne le même nom qu'à la cavité à laquelle elle conduit.

La peau, en entrant par cette fente dans la cavité de la bouche, change de nature; l'épiderme reste le même, mais la peau devient plus molle & plus tendre; les vaisseaux paroissent à travers l'épiderme & donnent aux lèvres un rouge foncé. Chaque levre est attachée aux gencives par un pli. L'épiderme recouvre la langue, la peau amincie se continue par la bouche & dans l'intérieur des joues, & devient la membrane nerveuse de l'œsophage.

La bouche postérieure est terminée antérieurement par les dents & par l'arcade alvéolaire des deux mâ-

l'homme ; il n'y en a aucun sur la face duquel on puisse observer tant de signes de pensées & de passions internes. Nous comprenons tous quels sont ces signes, quoique nous ne puissions guere les caractériser en détail ; mais pour en dire quelque chose en général, nous savons que la rougeur monte au *visage* dans la honte, & que l'on pâlit dans la peur. Ce deux symptomes qui dépendent de la structure & de la transparence du réseau cutané, ne se trouvent dans aucun autre animal, & forment dans l'homme une beauté particulière.

C'est encore sur le *visage* que paroissent les ris & les pleurs, deux autres symptomes des passions humaines, dont l'un est fait pour assaisonner les douceurs de la société, & l'autre pour émouvoir la compassion des caractères les plus durs. Combien de différens mouvemens des muscles qui aboutissent aux yeux & au reste du *visage*, lesquels muscles sont mis en action par les nerfs de la cinquieme ou de la sixieme paire, & qui par conséquent ont une étroite communication avec le plexus particulier à l'homme !

Cette diversité prodigieuse des traits du *visage*, qui fait qu'entre plusieurs milliers de personnes à peine en voit-on deux qui se ressemblent, est une chose admirable en elle-même, & en même temps très-utile pour l'entretien des sociétés ; ainsi tous les hommes pouvant être aisément distingués sur leur simple physionomie, chacun reconnoît sans méprise ceux avec lesquels il a quelque affaire : c'est par-là qu'on peut rendre un témoignage certain de ce que quelqu'un a dit, fait ou entrepris ; toutes choses dont il n'y auroit pas moyen de s'assurer, s'il ne se trouvoit sur le *visage* de chaque personne quelque trait particulier qui empêchât de la confondre avec toute autre.

Que penserons-nous de Trébellius Calca, dit un historien romain, Valere Maxime, c. 15 ? avec quelle assurance ne soutint-il pas qu'il étoit Clodius ? Lorsqu'il voulut entrer en possession de son bien, il plaïda

sa cause avec tant d'avantage devant les centumvirs, que le tumulte du peuple ne laissoit presque aucun lieu d'espérer une sentence équitable ; cependant dans cette cause unique, la droiture & la religion des juges triompherent de la fourberie du demandeur & de la violence du peuple qui le soutenoit.

Les parties du *visage* étant du nombre de celles qui sont les plus exposées à la vue, il faut avoir égard à deux choses dans le pansément des plaies qui leur arrivent : premièrement, de conserver à chaque partie respectivement l'usage auquel elle est destinée ; en second lieu, de tâcher qu'il n'y reste point de cicatrices capables de les défigurer. Mais comme le *visage* est composé de plusieurs parties différentes, chacune demande un traitement particulier, qui doit être indiqué à l'article de chacune de ces parties, front, sourcils, paupieres, œil, nez, joues, &c.

La petite vérole est de toutes les maladies celle qui fait le plus grand tort au *visage* ; mais on prévient ses outrages par l'inoculation, qui est la plus belle & la plus utile découverte de toute la médecine.

Les autres difformités plus ou moins grandes de cette partie de la tête, sont la goutte-rose, dont on peut voir l'article, les taches de naissance, celles de rouffeur, & la grosseur du teint.

Les taches de naissance sont sans remèdes. Les taches de rouffeur se dissipent souvent d'elles-mêmes, & quelquefois sont profondément enracinées dans les petits vaisseaux de la peau. L'esprit-de-vin mêlé avec un peu d'huile de behen, & appliqué tous les soirs sur le *visage*, par le moyen d'un petit pinceau, dissipe les taches de rouffeur, qui viennent du hâle du soleil.

La grosseur du teint a souvent pour origine le rouge qu'on met sur le *visage* ; car il est certain qu'il gâte le teint, dessèche la peau, & la rongé.

On lit dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, que le moyen de conserver la fraîcheur du *visage*, est d'en empêcher

choires ; en haut, par le palais osseux & par le voile du palais ; en bas, dans un court espace, par les glandes sublinguales ; en arriere, par le voile du palais. La langue remplit ordinairement cette partie de la bouche ; mais comme la mâchoire inférieure est mobile, la bouche peut s'agrandir, & alors la langue la partage. (H. D. G.)

la transpiration par des drogues dont l'huile soit la base ; mais cet avis seroit dangereux , loin d'être utile.

Le grand air , le grand vent , & la fueur longue & fréquente grossissent le teint. Il y a des femmes qui se ratissent le *visage* avec des morceaux de verre pour se rendre la peau plus fine ; mais elles la rendent encore plus grosse , & plus disposée à se racornir. Il ne faut jamais passer rien de rude sur le *visage* ; il faut se contenter de le laver fort simplement avec un peu d'eau de son , qui ne soit ni froide , ni chaude , ou avec du lait d'ânesse tout fraîchement trait. Quant à la flétrissure du teint qui naît des années , Horace savoit ce qu'il en faut penser , quand il écrivoit à Posthumus :

*Labuntur anni ; nec pietas moram
Rugis adfert , indomitæque senectæ.*

(D. J.)

VISAGE, (*Séméiot.*) On peut tirer des pronostics des parties du *visage* dans la plupart des maladies , sur-tout dans celles qui sont aiguës ; comparées avec l'état où elles étoient lorsque le malade se portoit bien ; car c'est un bon signe d'avoir le *visage* d'un homme qui se porte bien , & tel que le malade l'avoit lui-même en santé. Autant le *visage* s'éloigne de cette disposition , autant y a-t-il proportionnellement de danger.

Le changement du *visage* , qui ne vient pas de la maladie , mais de quelques causes accidentelles , comme du défaut de sommeil , d'un cours de ventre , du défaut de nourriture , ne forme aucun pronostic fâcheux , qu'autant que ces choses subsistent long-temps.

À l'égard de la couleur , la rougeur du *visage* est quelquefois un bon signe , comme lorsqu'elle indique un saignement de nez ; & l'on doit encore plus s'y fier , lorsqu'elle est jointe avec d'autres signes qui pronostiquent le même événement , suivant ce que dit Hippocrate , *Coac. prænot.* 142 , que lorsqu'une personne qui a la fièvre a une grande rougeur au *visage* , & un violent mal de tête , accompagné d'un pouls fort , elle ne manque guère d'avoir une hémorragie ; mais il faut en même temps ajouter à ces signes ceux de coction.

C'est un mauvais signe , lorsqu'au commencement d'une maladie , sur-tout d'une maladie aiguë , le *visage* est différent de ce qu'il étoit dans l'état de santé ; & le danger est d'autant plus grand qu'il s'éloigne de ce premier état.

Telle est l'habitude du *visage* dans laquelle , comme dit Hippocrate , au commencement des pronostics , le nez est aigu , les yeux enfoncés , les tempes creusées , les oreilles froides , retirées , leurs lobes renversés , la peau du front dure , tendue , sèche , & la couleur du *visage* tirant sur le pâle , le verdâtre , le noir , le livide , ou le plombé ; c'est ce que les médecins appellent avec raison *une face cadavéreuse* ; & lorsqu'elle est telle au commencement , c'est-à-dire , les trois premiers jours d'une maladie , c'est un signe de mort.

Lorsque dans quelques maladies chroniques , comme dans la phthisie & dans l'empyeme , le *visage* s'enfle , c'est un vice de la sanguification , & qui est d'un très-fâcheux pronostic.

La couleur vermeille des joues dans les fièvres lentes , indique une péripneumonie ou une empyeme , qui dégénere en consommation lorsque la toux s'y rencontre.

Voilà quelques pronostics généraux que Hippocrate tire du *visage*. Il faut le lire attentivement sur cette matière , & y joindre les excellentes réflexions de ses commentateurs. (D. J.)

VISAGE (*Maladies du*). *Médec.* Le *visage* dans les maladies présente un grand nombre d'indications que la plupart des auteurs n'ont pas décrites avec assez d'exactitude ; mais dans notre plan , nous devons nous contenter des principaux phénomènes qui concernent ces maladies.

Les couleurs du *visage* sont très-visibles. La naturelle qui imite si bien la blancheur du lis & le rouge vif de la rose , est une marque que la matière morbifique n'a point passé dans les voies de la circulation ; la couleur pâle est toujours suspecte. La noire est un symptôme de mélancolie & de bile corrompue ; celle qui est d'un rouge constant , est une preuve que le sang se porte au cerveau avec trop d'impétuosité ; celle au contraire qui se dissipe & revient , ordinaire aux scorbutiques , à ceux qui sont

attaqués de maladies chroniques & de cacochimie , est dangereuse pour les phthifiques & ceux qui crachent le pus ; la couleur livide produite par l'embarras du sang à retourner au cœur , par la stagnation des humeurs & leur corruption , annonce du danger. Il est ordinaire de voir un cercle livide sur les yeux des cacochimes , des femmes enceintes , & de celles qui sont attaquées de suppression de regles ou des fleurs blanches. La couleur jaune est un signe d'ictère ou de cacochimie ; les changemens de couleur sont fréquens dans les sujets attaqués de convulsions ; les taches présentent différentes indications , suivant la différence de la couleur du *visage* , qui les accompagne.

Un *visage* cadavéreux est celui qu'un grand nombre d'auteurs appellent *hippocratique* , parce qu'Hippocrate en a fait la peinture suivante. Les yeux sont enfoncés , le nez éfilé , les tempes affaïssées , les oreilles froides & resserrées , la peau dure , la couleur pâle ou noire , les paupieres livides , ainsi que les levres & le nez ; le bord de l'orbite de l'œil devient plus éminent ; on remarque des ordures autour des yeux , le mouvement des paupieres est languissant , l'organe de la vue est à demi fermé , la pupille se ride & ne rend point la peinture des objets ; tous ces accidens annoncent la mort : s'ils sont la suite d'une diarrhée , ils marquent une extrême foiblesse , le ralentissement de la circulation , la colliquation de la graisse & des bonnes humeurs , leur corruption & leur défaut.

La convulsion & la paralysie du *visage* , le spasme cynique , la contorsion de la bouche , le grincement des dents , le tremblement de la mâchoire & autres choses semblables sont extrêmement dangereuses , parce que ces symptomes proviennent de l'affection des nerfs qui partent du cerveau. Cet état exige l'application des topiques nervins sur la tête & les narines , outre les remèdes opposés aux causes.

L'enflure du *visage* présente différens pronostics ; car quand elle vient de la trop grande impétuosité du sang , ce qu'on nomme alors *visage refrogné* , elle pronostique dans les maladies aiguës le délire , la frénésie , la convulsion , les parotides , l'hé-

morragie. Dans l'esquinancie , elle est très à craindre : elle est un signe favorable dans la petite vérole. Mais dans les maladies chroniques , piteuses , dans les hydropiques , elle présage l'augmentation du mal. Il y a beaucoup à craindre quand elle accompagne la toux & le vomissement. Si cette enflure diminue à proportion de la cause , c'est une bonne marque ; mais si cette diminution est une suite de l'affoiblissement des forces & d'une métastase qui s'est faite intérieurement , on doit tout appréhender.

Les blessures du *visage* ne permettent pas qu'on fasse une suture sanglante ; dans ce cas , comme dans la brûlure & la petite vérole , il faut éviter , s'il est possible , que le traitement de la blessure ne cause de la difformité.

Les pustules , la rougeole , les dartres ont leur traitement particulier. Une sueur abondante qui se forme autour du *visage* offre dans les maladies un symptome dangereux.

Les différens changemens de couleur du *visage* , produits par diverses passions de l'ame , donnent leurs différens pronostics ; la cure regarde celle des passions même. (*D. J.*)

VISAGERE , s. f. (*Modès.*) c'est la partie du devant des bonnets de femmes , laquelle partie regarde le visage. (*D. J.*)

VISAPOUR , (*Géog. mod.*) V. VISIAPOUR.

VISARDO , (*Géogr. mod.*) Le monte *Visardo* est une montagne d'Italie , au royaume de Naples , dans la Calabre ultérieure , entre Policastro & Santo-Severino. Barry prétend que c'est le *Clibanus mons* des anciens. (*D. J.*)

VISBURGII , (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Ptolomée , l. II , c. II , le marque après les *Cogni* , & dit qu'ils habitoient au nord de la forêt Hercynienne. Cluvier , *Germ. ant.* l. III , c. 43 , juge que *Visburgii* sont les mêmes que Ptolomée place dans la Sarmatie , & qu'il nomme *Burgiones*. Je les mets , dit-il , au voisinage des *Gothini* , entre les Sarmates Jazyges & Lygiens , & entre les montagnes de Sarmatie & la Vistule ; & je ne doute point , ajoute-t-il , que du nom de cette riviere ils n'aient été appelés

Thi-Wisselburger, d'où les Grecs & les Latins auront fait le mot *Visburgii*, & de ce dernier d'autres auront fait les mots *Burgii* & *Burgiones*. (D. J.)

VISCACHOS, f. m. (*Hist. nat. des quadrupedes.*) lapin sauvage du Pérou, qui gîte ordinairement dans les lieux froids. Le P. Feuillée en a vu dans des maisons de Lima, qu'on avoit familiarisés. Leur poil gris de souris est fort doux, ils ont la queue assez longue, retroussée par-dessus les oreilles, & la barbe comme celle de nos lapins; ils s'accroupissent comme eux, & n'en diffèrent pas en grosseur. Durant le regne des Incas, on se servoit du poil des *viscachos*, pour diversifier les couleurs des laines les plus fines. Les Indiens en faisoient alors un si grand cas, qu'ils ne les employoient qu'aux étoffes dont les gens de la première qualité s'habilloient. (D. J.)

VISCÉRATIONS, (*Ant. rom.*) *viscerationes*, le don des entrailles des animaux, qu'on faisoit au peuple à l'enterrement des grands seigneurs de Rome. (D. J.)

VISCÉRAUX (REMEDES). *Méd. Mat. méd.* Ce sont des remèdes propres à fortifier les viscères, c'est-à-dire, à donner de la vigueur & de la fermeté aux viscères sanguins, comme le foie, la rate, l'utérus, les reins, les poumons, afin qu'ils s'acquittent plus exactement de leurs fonctions.

Cette classe renferme donc les remèdes vulgairement appelés *hépatiques*, *spléniques*, *pneumoniques*, *utérins*, *cachectiques*, *anti-hydriques*, *anti-ictériques*, *anti-hystériques* & *anti-phthisiques*.

Dans cette intention, l'on ne peut que recommander l'usage des racines de gentiane rouge, d'aristoloche ronde & longue, de chicorée sauvage, de zédoaire, de fougère; de vraie rhubarbe, de rapontic, de safran bâtard, d'arrête-bœuf; les écorces de quinquina, de cascarille, de winter, de tamarisc, de frêne, de caprier, de *cassia linea*; les feuilles d'absynthe, de petite centauree, de fumeterre, de chardon béni, de trefle d'eau, d'hépatique, de mélisse, de pulmonaire tachetée, de scolopendre, d'aigremoine, de marrube, de véronique, de scabieuse, d'épithyme, de capillaire, de piloselle, &c.

On ne peut aussi que louer au même titre entre les gommeux & les résineux, le succin, la myrrhe, l'aloès, le bdellium, la gomme de lierre, la gomme ammoniac, l'oliban, le sagapenum, l'opopanax, l'assa fœtida; entre les minéraux, le soufre stalactite, la limaille de fer, toutes les préparations de ce métal; & différentes préparations de chymie, comme les sels tirés par la calcination, l'arcanum & la terre foliée de tartre, la crème, le sel polichreste, le nitre antimonié, l'esprit de sel ammoniac, la teinture de mars tirée avec l'esprit-de-vin, des fleurs martiales produites par la sublimation de la pierre hématite au moyen du sel ammoniac, la teinture de tartre, celle d'antimoine alcaline; l'antimoine martial céphalique, les pilules de Becker, & autres semblables.

Il faut encore rapporter ici les fontaines médicinales, appelées ordinairement *minérales*, sur-tout celles qui contiennent un principe ferrugineux, délié, comme les eaux de Pyrmont, de Spa, de Schwalbach, & plus encore celles qui sont plus abondamment empreintes d'un ochre martial, telles que celles de Lauchstadt, de Raudeberg, d'Egra & de Freyenwald.

Ces balsamiques *viscéraux* agissent sur les viscères dont les vaisseaux sont engorgés & obstrués d'humeurs tenaces, au moyen d'un principe sulfureux, balsamique, terreux, d'une nature assez fixe, ou d'un sel alkali sulfureux ou savonneux, & d'un goût amer, en incisant les liqueurs épaisses, & rendant du ressort aux vaisseaux qui ont perdu leur ton. Ce sont donc des remèdes d'un effet assez universel dans les maladies longues que produit le vice de ces viscères, soit pour les guérir, soit pour s'en garantir.

Quoique tous les remèdes *viscéraux* en général se rapportent en ce qu'ils fortifient le ton des viscères, & qu'ils débarrassent les obstructions, il est cependant nécessaire d'en faire une distinction & un choix exact, suivant la nature des viscères & des maladies.

Par exemple, lorsque le foie est attaqué d'obstruction, & que cette disposition produit la jaunisse, la cachexie, le scorbut, les remèdes de vertu savonneuse & détersive sont les plus efficaces; tels sont en

particulier les racines apéritives, la rhubarbe, le safran bâtard, l'opopanax, le bdellium, le savon de Venise, l'élixir de propriété sans acide, l'essence de rhubarbe préparée avec le sel de tartre, & tous les remèdes martiaux bien préparés.

Quand le poumon est trop relâché & engorgé, & que l'on est par cette raison menacé de phthisie, l'on emploie avec succès la myrrhe, la gomme ammoniac, le soufre stalactite, la véronique, la scabieuse, le cerfeuil, la piloselle, le marrube, le capillaire.

Lorsque le gonflement & l'engorgement de la rate engendrent l'impureté du sang, & sur-tout la cachexie, il faut donner la préférence sur les autres remèdes aux écorces de tamarisc & de caprier, à la fumeterre, la scolopendre, l'épithyme, l'arrête-bœuf, &c.

Quand la foiblesse & le trop grand relâchement du ton des reins produit la néphrétique, l'écorce des racines d'acacia & son infusion, le rob de fruits d'églantier & de baies de genievre ont une espèce de vertu un peu spécifique.

L'affoiblissement de la tension de l'utérus & de ses vaisseaux, & le ralentissement du mouvement progressif du sang & des liqueurs dans ces parties, produit, sur-tout après l'avortement, beaucoup d'indispositions auxquelles remédient l'aristoloché, tant longue que ronde, l'armoïse, la myrrhe, la matricaire, le galbanum, le bdellium, l'opopanax, le succin, les pilules de Becker, & les autres faites sur le même modèle.

Si les intestins & les parties qui ont du rapport avec eux, comme les glandes, les canaux sécrétoires & excrétoires, biliaires, pancréatiques, lactées, ont perdu leur tension naturelle, de sorte que le trop grand abord des humeurs cause des flux excessifs, ou que leur stagnation dans les vaisseaux devienne le foyer & l'occasion de mouvements de fièvre, la rhubarbe, l'écorce de quinquina, de winter, de cascarille, les safrans très-divisés & les teintures de mars feront un effet qu'on attendroit vainement de tous les autres remèdes.

Il faut observer, sur l'usage des *viscéraux* fortifiants en général, qu'ils sont bien plus avantageux quand, avant que d'y avoir

recours, on diminue la surabondance du sang, & qu'on balaie par des purgatifs appropriés les récréments des premières voies, sur-tout si, dans le dessein de donner plus de fluidité & de mobilité aux liqueurs, on les donne en décoction ou en infusion; & mieux encore, lorsqu'on les joint à la boisson des eaux acides ou thermales, ou à celle du petit-lait, qui certainement aide beaucoup l'opération de ces *viscéraux* qui sont de nature astringente, & leur donne une plus grande force pour domter les maladies chroniques, sur-tout lorsqu'on en continue long-temps l'usage; mais en même temps il est essentiel d'exercer suffisamment le corps, soit à cheval, soit en voiture, soit à pié, & de joindre les frictions journalières à cet exercice. Telles sont les observations d'Hoffmann sur les remèdes *viscéraux*, & sur le choix qu'on en doit faire dans les diverses maladies. (D. J.)

VISCERÉ, f. m. (Physiol.) On définit ordinairement le *viscere*, un organe qui par sa constitution change en grande partie les humeurs qui y sont apportées, en sorte que ce changement soit utile à la vie & à la santé du corps. Ainsi le poumon est un *viscere* qui reçoit tout le sang, & le change de façon qu'il devient propre à couler par tous les vaisseaux. De même le cœur est un *viscere* qui reçoit tout le sang, & le change par le nouveau mélange & la nouvelle direction de mouvement qu'il y introduit.

Il est constant, ainsi que le démontrent les injections anatomiques, que tous les *visceres* sont formés d'un nombre infini de vaisseaux différemment rangés dans les différens *visceres*, & que l'action par laquelle ils changent les humeurs qui y sont apportées, dépend de ces vaisseaux des *visceres*. Si donc ces vaisseaux sont plus foibles qu'il n'est besoin pour la santé, ils agiront moins sur les fluides contenus; ils les changeront moins. Ainsi le poumon trop débile, ne pourra convertir le chyle en bon sang; si le foie est très-relâché dans ses vaisseaux, le sang fluera & refluera dans ce *viscere*, sans que la bile s'en sépare, & l'hydropisie s'en suivra. Tant que le ventricule sera dans un état languissant, il troublera l'ouvrage de la chylification.

Les fonctions des *visceres* différent encore

encore, suivant l'âge & le sexe; je dis l'âge, tous les *visceres* reçoivent une force qui s'augmente peu-à-peu, selon que les forces de la vie ont agi plus long-temps en eux. Delà vient que dans notre première origine, toutes nos parties étant très-débiles, elles sont presque fluentes; mais elles acquièrent peu-à-peu une plus grande fermeté, jusqu'à ce qu'elles soient presque endurcies dans la dernière vieillesse. Or il y a pendant le cours de notre vie, une gradation infinie, depuis cette débilité originelle jusqu'à l'extrême fermeté.

J'ai ajouté le sexe: les hommes ont les *visceres* plus forts; les femmes nées pour concevoir, enfanter & nourrir des enfans, les ont plus lâches, plus flexibles. La même chose se trouve en tous lieux chez les peuples policés, comme chez les nations qui se conduisent par l'instinct de la nature, plutôt que par les loix.

L'action de tous les *visceres* dépend de ce que les liquides comprimés par la force du cœur, dilatent les artères; ces artères, par la réaction de leurs propres forces & de leur élasticité, pouffent en avant les humeurs distendantes: or les choses qui renferment sous un même volume plus de masse corporelle, c'est-à-dire, qui sont plus solides, conserveront plus long-temps le mouvement qu'elles ont une fois reçu. Il étoit donc nécessaire qu'il y eût dans les liquides mus par la force du cœur, un degré fixe de solidité pour qu'ils ne perdissent pas si promptement le mouvement donné.

On a disputé jusqu'ici par les principes de la médecine naturelle, sur les moyens que les *visceres* emploient à perfectionner leurs humeurs; mais les auteurs n'ont rien dit d'un peu satisfaisant à ce sujet, jusqu'à ce que Ruyfch ait démontré qu'aux extrémités des artères, la conformation étoit différente dans les *visceres*, selon la diversité des lieux: on voit du moins par-là, que le *viscere* a été formé à dessein que cette conformation des artères subsistât, mais nous n'en savons guere davantage. (D. J.)

VISCERES (Jardin.) d'une plante, sont les tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans la tige, & que

Tome XXXV.

l'on n'apperçoit que quand l'écorce est levée. Ils sont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moëlle, & portent également par-tout le suc nourricier.

VISCH, f. f. (Géog. mod.) ou la *Vischa*; petite riviere d'Allemagne, dans la basse-Autriche. Elle se perd dans le Danube, à environ cinq lieues au dessous de Vienne. (D. J.)

VISCOSITÉ, f. f. (Gramm.) qui se discerne au toucher. Nous appellons *visqueux*, tout ce qui s'attache à nos doigts, qui a quelque peine à s'en séparer, qui les colle ensemble.

Il y a une composition visqueuse & tenace qu'on fait par art avec les baies de gui, l'écorce de houx, les racines de viorne, les prunes de sébestes, & autres matieres, qu'on appelle communément *glu*.

On prend des baies de gui qu'on met bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elles crevent; on les bat dans un mortier, on les lave ensuite dans l'eau pour en séparer l'enveloppe, le reste forme une espece de pâte qu'on conserve à la cave dans une terrine; c'étoit là l'ancienne méthode, mais aujourd'hui on fait la glu beaucoup mieux avec la seconde écorce de houx. On leve cette écorce dans le temps de la seve, & après l'avoir laissé pourrir à la cave dans des tonneaux, on la bat dans des mortiers jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte; on lave ensuite cette pâte en grande eau, dans laquelle on la manie ou pétrit à diverses reprises; on la met dans des barils pour la laisser perfectionner par l'écume qu'elle jette & qu'on ôte; enfin on la met pure dans un autre vaisseau pour l'usage.

Cependant comme la glu perd promptement sa force, & qu'elle ne peut servir à l'eau, on a inventé une sorte particulière de glu qui a la propriété de souffrir l'eau sans dommage. Voici comme il faut la préparer.

Prenez une livre de bonne glu de houx, lavez-la dans de l'eau de source jusqu'à ce que sa fermeté soit dissipée, alors battez-la bien jusqu'à ce qu'il n'y reste point d'eau, laissez-la sécher; ensuite mettez-la dans un pot de terre, ajoutez-y autant de graisse de volaille qu'il est nécessaire pour la rendre coulante; ajoutez-y encore une once

Cccc

de fort vinaigre, demi-once d'huile & autant de térébenthine; faites bouillir le tout quelques minutes à petit feu en le remuant toujours; & quand vous voudrez l'employer, réchauffez-le; enfin pour prévenir que votre glu se gele en hiver, vous y incorporerez un peu d'huile de pétrole.

Ce n'est pas pour prendre de jolis oiseaux qui font les plaisirs des champs, ou qui vivent de mille insectes nuisibles, qu'on vient d'indiquer les diverses préparations de la glu; un tel amusement est trop contraire à l'humanité pour qu'on le justifie: mais on peut tirer d'autres usages de la glu. Elle peut servir à sauver les vignes des chenilles, & à garantir plusieurs plantes précieuses de l'attaque des insectes. Les anciens médecins l'employoient avec de la résine ou de la cire en quantité égale, pour amollir les tumeurs & sécher les ulcères; je ne prétends pas qu'ils eussent raison, je dis seulement qu'on doit chercher les usages utiles des choses, & non ceux que la nature défavoue.

Au reste, quelque singulière que soit la nature de la glu, qu'on ne peut manier qu'avec les mains frottées d'huile, soit que cette glu soit faite avec le houx, les baies de gui, les racines de viorne ou les sèbestes; cependant je ne doute point que plusieurs autres jus de plantes, si on en faisoit des essais, ne se trouvaient avoir la même nature visqueuse & gluante. Si l'on coupe une jeune branche de sureau, on en tire un suc très-gluant, dont les filets suivent le couteau comme la glu du houx; & il paroît que le jus visqueux de cet arbre n'est pas logé dans l'écorce, mais dans les cercles du bois même; les racines des narcisses & de toutes les hyacinthes fournissent aussi un jus gluant & filamenteux. Enfin, pour parler des matières animales, les entrailles des chenilles pourries, mêlées avec de l'eau & battues avec de l'huile, font une sorte de glu tenace. (D. J.)

VISCOSITÉ des humeurs des corps, (Médecine.) *lentor*; c'est une constitution du sang, où les parties sont tellement embarrassées les unes dans les autres, qu'elles résistent à leur séparation entière, & qu'elles cedent plutôt à la violence qu'on leur fait en s'étendant en tous sens, que de souffrir de division.

C'est l'état glutineux de nos humeurs qui produit de grandes maladies; ses causes sont:

1°. L'usage de farines crues, non fermentées, de matières astringentes & non mûres; car la farine des végétaux mêlée avec l'eau, forme une pâte visqueuse, & la fermentation détruit cette viscosité.

2°. La disette de bon sang; il en faut une certaine quantité pour aider la transformation du chyle en sang.

3°. L'action trop foible des humeurs digestives, telle que la bile, le suc gastrique, & le peu de ressort des vaisseaux. Aussi les personnes foibles & qui ont le foie obstrué, la bile mal formée, sont-elles sujettes à la viscosité des humeurs.

4°. La diminution du mouvement animal; car le mouvement fortifie les solides, atténue les fluides, hâte la digestion, & l'affimilation des aliments.

5°. La dissipation des parties les plus fluides du sang, par le relâchement des vaisseaux excrétoires; car il est évident que les parties les plus fluides étant dissipées, le sang s'épaissit & devient visqueux: ainsi les sudorifiques doivent être administrés avec prudence.

6°. La rétention des parties les plus épaisses des fluides, engagées dans les couloirs, dont ceux-ci ne peuvent se débarrasser.

La viscosité se forme d'abord dans les premières voies, d'où elle passe dans le sang & dans toutes les humeurs qui s'en séparent: lorsque quelque particule visqueuse a traversé les vaisseaux lactés, elle se porte d'abord sur les poumons; comme elle a de la peine à circuler dans les petits tuyaux de ce viscère, elle produit la dyspnée.

Les effets sont dans les premières voies la perte d'appétit, les nausées, les vomissements, les crudités, les concrétions pituitueuses, la paresse & l'enflure du ventre, par le défaut d'énergie dans la bile; enfin la rétention du chyle, & son défaut de sécrétion.

Dans les humeurs; elle rend le sang visqueux, pâle, immuable, obstruant; produit des concrétions; rend l'urine blanche & presque sans odeur; forme des tumeurs œdémateuses; empêche les sécrétions; produit la coalition des vaisseaux.

Toutes ces causes & tous ces effets pris ensemble, produiront des effets funestes, tels que la suffocation & la mort, après avoir dérangé toutes les fonctions animales, vitales & naturelles.

Le traitement de la *viscosité* se remplira, 1°. par l'usage d'alimens & de boissons qui aient bien fermenté, & qui soient assainonnés de sels & d'aromates; la biere fermentée donne moins de phlegme & de *viscosité* que les tisanes: il en est de même du vin. La biere double & le bon vin sont des remedes excellens avec le pain bien cuit, dans la *viscosité*.

2°. Les aromates sont incisifs; les principaux sont la cannelle, la muscade, le poivre, le gingembre, la menthe, le thym.

3°. Les bouillons de viande de vieux animaux, atténués par les végétaux âcres, à-peu-près comme dans l'acidité: les animaux de proie & sauvages y sont excellens.

4°. Les remedes qui raffermissent les vaisseaux, & les visceres, tels que les toniques, les apéritifs, les amers, les anti-scurbutiques, les dessicatifs, les corroborans sont sur-tout indiqués.

5°. L'exercice & le mouvement, l'air tempéré, la tranquillité des passions, l'usage modéré & raisonné des non-naturels, sont les meilleures précautions que l'on puisse employer pour aider l'action des remedes.

6°. Les remedes délayans, les savonneux, les résolutifs doivent être continués pendant toute la cure. *Voyez ces articles.*

Les irritans doivent s'ordonner avec sagesse, ils sont bons pris par intervalles: voici des remedes vantés.

Prenez du fiel de bœuf & du fiel de brochet, de chaque quatre gros; faites-les exhiler sur un feu modéré jusqu'à ce qu'ils aient la consistance du miel. Ajoutez une quantité suffisante de poudre de racine d'arum; faites du tout des pilules du poids de trois grains chacune: on en prendra aux heures médicales.

VISÉ, part. (*Gramm. Jurisp.*) signifie ce qui a été vu, & qui est énoncé comme tel dans un jugement ou autre acte. C'est en ce sens que l'on dit *viser* une requête ou demande dans un arrêt. *Voy. VU. (A)*

VISEE, f. f. (*Gramm.*) l'action de

diriger sa vue vers un point, un lieu, un but. Ce canonnier a dressé sa *visée* vers cet endroit. Il se prend quelquefois au figuré.

VISER, v. act. (*Gramm.*) c'est diriger sa vue ou quelque arme à un but qu'on veut atteindre. A quoi *viser*-vous? Je *vis*e au sommet de ce clocher. *Viser* à quelque chose d'important.

VISER. *Voyez VISÉ.*

VISET, (*Géogr. mod.*) en latin *Vegetatum, Vinsacum, Vinsatum*; petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, sur la Meuse, entre les villes de Liege & de Maëstricht.

Sluse (Réné-François Walter de), natif de *Viser*, devint chanoine & chancelier de Liege, où il mourut en 1685. On a de lui un ouvrage assez estimé, & qui porte un titre bizarre: *Mesolabum, & problemata solida. (D. J.)*

VISEU ou VISEO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Beira, à cinq lieues au nord de Mondégo, à seize au nord ouest de Guarda, à vingt au nord-est de Coïmbre, dans une plaine délicieuse par sa fertilité. Cette ville est épiscopale, & son évêque jouit de quinze mille ducats de revenu. *Viseo* est encore la capitale d'une comarea & d'un duché qui a été quelquefois possédé par des princes du sang royal. *Long. 9, 40; lat. 40, 32.*

Barros (Jean dos) naquit à *Viseu* en 1496, & fut élevé à la cour du roi Emmanuel auprès des enfans. Jean III étant monté sur le trône, le nomma trésorier des Indes, *tesoureiro da casa da India*; cette charge très-honorable & d'un grand revenu, lui inspira la pensée d'écrire l'histoire d'Asie ou des Indes, qu'il a publiée sous le nom de *Decadas d'Asia*. Il donna la première décade en 1552, la seconde en 1553, & la troisième en 1563; la quatrième décade de son histoire ne fut publiée qu'en 1615, par les ordres du roi Philippe III, qui fit acheter les manuscrits des héritiers de cet auteur. D'autres écrivains ont travaillé à la continuation de cette histoire jusqu'à la douzième décade. L'ouvrage de Barros est généralement estimé, quoi qu'en dise le fleur de la Boulaye, & il a été traduit en espagnol par Alphonse Ulloa. (*D. J.*)

VISLAPOUR, (*Géog. mod.*) ou VISA

POUR, ou **VISAPOR**, royaume des Indes, dans la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, sur la côte de Malabar. Ce royaume confine par le nord au royaume de Dehli, & aux autres états du Mogol, au joug duquel il est soumis. La capitale de ce royaume en porte le nom. (*D. J.*)

VISIAPOUR, (*Géog. mod.*) **VISAPOUR**, **VISAPOR**, ville des Indes, dans la presqu'île en deçà du Gange, capitale du royaume de Décan, sur le fleuve Mandova. On lui donne trois lieues de circuit & de grands fauxbourgs. Le roi du pays y a son palais; ce prince est tributaire du grand Mogol. *Long.* suivant le pere Catrou, 124, 30; *lat.* 19, 25. (*D. J.*)

VISIBLE, adj. (*Optique.*) se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision, ou ce qui affecte l'œil de maniere à produire dans l'ame la sensation de la vue. *Voyez* VISION.

Les philosophes scholastiques distinguent deux especes d'objets *visibles*, les uns propres ou adéquats, qu'il n'est pas possible de connoître par d'autres sens que par celui de la vue, & les autres communs, qui peuvent être connus par différens sens, comme par la vue, l'ouïe, le toucher, &c.

Ils ajoutent que l'objet propre de la vision est de deux especes, lumière & couleur.

Selon ces philosophes, la lumière est l'objet formel, & la couleur l'objet matériel. *Voyez* OBJET.

Les cartésiens raisonnent d'une maniere beaucoup plus exacte, en disant que la lumière seule est l'objet propre de la vision, soit qu'elle vienne d'un corps lumineux à travers un milieu transparent, soit qu'elle soit réfléchie des corps opaques sous une certaine modification nouvelle, & qu'elle en représente les images, soit enfin qu'étant réfléchie ou rompue de telle ou telle maniere, elle affecte l'œil de l'apparence de couleur.

Selon le sentiment de M. Newton, il n'y a que la couleur qui soit l'objet propre de la vue; la couleur étant cette propriété de la lumière par laquelle la lumière elle-même est *visible*, & par laquelle les images des objets opaques se peignent sur la rétine. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

Aristote, *de-anima*, lib. II, compte cinq especes d'objets communs qui sont *visibles*, & que l'on regarde ordinairement comme tels dans les écoles, le mouvement, le repos, le nombre, la figure & la grandeur. D'autres soutiennent qu'il y en a neuf, qui sont compris dans les vers suivans:

Sunt objecta novem visis communia: quantum,

Inde figura, locus, sequitur distantia, situs,

Continuumque & discretum, motusque, quiesque.

Les philosophes de l'école sont fort partagés sur ces objets communs de la vision: il y a là-dessus deux opinions principales parmi eux. Ceux qui tiennent pour la première opinion disent que les objets communs *visibles* produisent une représentation d'eux-mêmes par quelque image particuliere, qui les fait d'abord appercevoir indépendamment des *visibles* propres.

Suivant la seconde opinion qui paroît plus suivie & plus naturelle que la première, les objets communs *visibles* n'ont aucune espece formelle particuliere qui les rende *visibles*; les objets propres se suffisent à eux-mêmes pour se faire voir en tel ou tel endroit, situation, distance, figure, grandeur, &c. par les différentes circonstances qui les rendent sensibles au siege du sentiment.

I. La situation & le lieu des objets *visibles* s'aperçoivent sans aucunes especes intentionnelles qui en émanent; cela se fait par la simple impulsions ou réflexion des rayons de lumière qui tombent sur les objets; les rayons parviennent à la rétine, & leur impression est portée au *sensorium* ou au siege du sentiment.

Un objet se voit donc par les rayons qui en portent l'image à la rétine, & il se voit dans l'endroit où la faculté de voir est, pour ainsi dire, dirigée par ces rayons. Suivant ce principe, on peut rendre raison de plusieurs phénomènes remarquables de la vision.

1°. Si la distance entre deux objets *visibles* forme un angle insensible, les objets, quoiqu'éloignés l'un de l'autre, paroîtront comme s'ils étoient contigus; d'où il s'ensuit qu'un corps continu n'étant que

le résultat de plusieurs corps contigus, si la distance entre plusieurs objets *visibles* n'est apperçue que sous des angles insensibles, tous ces différens corps ne paroîtront qu'un même corps continu. *Voyez CONTINUITÉ.*

2°. Si l'œil est placé au dessus d'un plan horizontal, les objets paroîtront s'élever à proportion qu'ils s'éloigneront davantage, jusqu'à ce qu'enfin ils paroissent de niveau avec l'œil. C'est la raison pourquoi ceux qui sont sur le rivage s'imaginent que la mer s'éleve à proportion qu'ils fixent leur vue à des parties de la mer plus éloignées.

3°. Si l'on place au dessous de l'œil un nombre quelconque d'objets dans le même plan, les plus éloignés paroîtront les plus élevés; & si ces mêmes objets sont placés au dessus de l'œil, les plus éloignés paroîtront les plus bas.

4°. Les parties supérieures des objets qui ont une certaine hauteur, paroissent pencher ou s'incliner en avant, comme les frontispices des églises, les tours, &c. & afin que les statues qui sont au haut des bâtimens paroissent droites, il faut qu'elles soient un peu renversées en arriere. La raison générale de toutes ces apparences est que quand un objet est à une distance un peu considérable, nous le jugeons presque toujours plus près qu'il n'est en effet. Ainsi l'œil étant placé en A, *optique, pl. II, fig. 20*, au dessous d'un plancher horizontal BC, l'extrémité C lui paroît plus proche de lui comme en D, & le plancher BC paroît incliné en BD. Il en est de même des autres cas.

II. L'ame apperçoit la distance des objets *visibles*, en conséquence des différentes configurations de l'œil, de la maniere dont les rayons viennent frapper cet organe, & de l'image qu'ils impriment.

Car l'œil prend une disposition différente, selon les différentes distances de l'objet; c'est à dire que, pour les objets éloignés, la prunelle se dilate, le crystallin s'approche de la rétine, & tout le globe de l'œil devient plus convexe: c'est le contraire pour les objets qui sont proches, la prunelle se contracte, le crystallin s'avance & l'œil s'allonge; & il n'y a personne qui n'ait senti, en regardant quelque objet fort près, que

tout le globe de l'œil est alors, pour ainsi dire, dans une situation violente. *Voyez PRUNELLE, CRYSTALLIN, &c.*

On juge encore de la distance d'un objet, par l'angle plus ou moins grand sous lequel on le voit, par sa représentation distincte ou confuse, par l'éclat ou la foiblesse de sa lumiere, par la rareté ou la multitude de ses rayons.

C'est pourquoi les objets qui paroissent obscurs ou confus, sont jugés aussi les plus éloignés; & c'est un principe que suivent les peintres, lorsqu'en représentant des figures sur le même plan, ils veulent que les unes paroissent plus éloignées que les autres. *Voyez PERSPECTIVE, &c.*

Delà vient aussi que les chambres dont les murailles sont blanchies, paroissent plus petites; que les champs couverts de neige ou de fleurs blanches paroissent moins étendus que quand ils sont revêtus de verdure; que les montagnes couvertes de neige paroissent plus proches pendant la nuit; que les corps opaques paroissent plus éloignés dans les temps du crépuscule. *Voyez DISTANCE.*

III. La grandeur ou l'étendue des objets *visibles* se connoît principalement par l'angle compris entre deux rayons tirés des deux extrémités de l'objet au centre de l'œil, cet angle étant combiné & composé, pour ainsi dire, avec la distance apparente de l'objet. *Voyez ANGLE, OPTIQUE.*

Un objet paroît d'autant plus grand, toutes choses d'ailleurs égales, qu'il est vu sous un plus grand angle; c'est à dire, que les corps vus sous un plus grand angle paroissent plus grands, & ceux qui sont vus sous un plus petit angle, paroissent plus petits: d'où il suit que le même objet peut paroître tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que sa distance à l'œil est plus petite ou plus grande: c'est ce qu'on appelle *grandeur apparente.*

Nous disons que, pour juger de la grandeur réelle d'un objet, il faut avoir égard à la distance: car, puisqu'un objet proche peut paroître sous le même angle qu'un objet éloigné, il faut nécessairement estimer la distance. Si la distance apperçue est grande, quoique l'angle optique soit petit, on peut juger qu'un objet éloigné est grand, & réciproquement.

La grandeur des objets *visibles* est soumise à certaines loix démontrées par les mathématiciens, lesquelles doivent néanmoins recevoir quelques limitations, dont nous parlerons plus bas. Ces propositions sont :

1°. Que les grandeurs apparentes d'un objet éloigné sont réciproquement comme ses distances.

2°. Que les co-tangentes de la moitié des angles sous lesquels on voit un même objet, sont comme les distances ; d'où il suit qu'étant donné l'angle visuel d'un objet avec sa distance, l'on a une méthode pour déterminer la grandeur vraie ; en voici la règle : le sinus total est à la moitié de la tangente de l'angle visuel, comme la distance donnée est à la moitié de la grandeur vraie. Par la même règle, étant données la distance & la grandeur d'un objet, on déterminera l'angle sous lequel il est vu.

3°. Que les objets vus sous le même angle ont des grandeurs proportionnelles à leur distance.

Dans toutes ces propositions on suppose que l'objet est vu directement, c'est-à-dire, que le rayon qui lui est perpendiculaire, le partage en deux également ; mais cette proposition ne doit être regardée comme vraie que quand les objets que l'on compare, sont l'un & l'autre fort éloignés, quoiqu'à des distances inégales. Ainsi le soleil, par exemple, qui est vu sous un angle de 32 minutes environ, seroit vu sous un angle d'environ 16 minutes, s'il étoit deux fois plus éloigné, & son diamètre nous paroitroit deux fois moindre. V. APPARENT.

Lorsque les objets sont à des distances assez petites de l'œil, leur grandeur apparente n'est pas simplement proportionnelle à l'angle visuel. Un géant de six piés est vu sous le même angle à six piés de distance qu'un nain de deux piés vu à deux piés ; cependant le nain paroît beaucoup plus petit que le géant.

La corde ou la sous-tendante AB d'un arc quelconque de cercle, *pl. IV d'optique, fig. 51*, paroît sous le même angle dans tous les points D, C, E, G, quoique l'un de ces points soit considérablement plus près de l'objet que les autres ; & le diamètre DG paroît de même grandeur dans tous les points de la circonférence du cercle.

Quelques auteurs ont conclu de là, que cette figure est la forme la plus avantageuse que l'on puisse donner aux théâtres.

Si l'œil est fixe en A, *fig. 52*, & que la ligne droite BC se meuve de manière que ses extrémités tombent toujours sur la circonférence d'un cercle, cette ligne paroitra toujours sous le même angle ; d'où il suit que l'œil étant placé dans un angle quelconque d'un polygone régulier, tous les côtés paroîtront sous le même angle.

Les grandeurs apparentes du soleil & de la lune à leur lever & à leur coucher, sont un phénomène qui a beaucoup embarrassé les philosophes modernes. Selon les loix ordinaires de la vision, ces deux astres devroient paroître d'autant plus petits, qu'ils sont plus près de l'horizon ; en effet ils sont alors plus loin de l'œil, puisque leur distance de l'œil, lorsqu'ils sont à l'horizon, surpasse celle où ils en seroient, s'ils se trouvoient dans le zénith d'un demi-diamètre entier de la terre, & à proportion, selon qu'ils se trouvent plus près ou plus loin du zénith dans leur passage au méridien ; cependant les astres paroissent plus petits au méridien qu'à l'horizon. Ptolomée, dans son *Almageste, l. I, c. 3*, attribue cette apparence à la réfraction que les vapeurs font subir aux rayons. Il pense que cette réfraction doit agrandir l'angle sous lequel on voit la lune à l'horizon précisément comme il arrive à un objet placé dans l'air, qu'on voit du fond de l'eau ; & Théon, son commentateur, explique assez clairement la cause de l'augmentation de l'angle sous lequel on voit l'objet dans ces circonstances. Mais on a découvert qu'il n'y a en effet aucune inégalité dans les angles sous lesquels on voit la lune ou le soleil à l'horizon ou au méridien ; & c'est ce qui a fait imaginer à Alhazen, auteur arabe, une autre explication du même phénomène, laquelle a été depuis suivie & éclaircie ou perfectionnée par Vitellien, Képler, Bacon, & d'autres. Selon Alhazen, la vue nous représente la surface des cieus comme plate, & elle juge des étoiles, comme elle feroit d'objets visibles ordinaires qui seroient répandus sur une vaste surface plane. Or nous voyons l'astre sous le même angle dans les deux circonstances ; & en même

temps appercevant de la différence dans leurs distances, parce que la voûte du ciel nous paroît applatie, nous sommes portés à juger l'astre plus grand lorsqu'il paroît le plus éloigné.

Descartes, & après lui le docteur Wallis & plusieurs autres auteurs, prétendent que quand la lune se leve ou se couche, une longue suite d'objets interposés entre nous & l'extrémité de l'horizon sensible, nous la font imaginer plus éloignée que quand elle est au méridien où notre œil ne voit rien entr'elle & nous : que cette idée d'un plus grand éloignement nous fait imaginer la lune plus grande, parce que lorsqu'on voit un objet sous un certain angle, & qu'on le croit en même temps fort éloigné, on juge alors naturellement qu'il doit être fort grand pour paroître de si loin sous cet angle - là, & qu'ainsi un pur jugement de notre ame, mais nécessaire & commun à tous les hommes, nous fait voir la lune plus grande à l'horizon, malgré l'image plus petite qui est peinte au fond de notre œil. Le P. Gouye attaque cette explication si ingénieuse, en assurant que plus l'horizon est borné, plus la lune nous paroît grande. M. Gassendi prétend que la prunelle, qui constamment est plus ouverte dans l'obscurité, l'étant davantage le matin & le soir, parce que des vapeurs plus épaisses sont alors répandues sur la terre, & que d'ailleurs les rayons qui viennent de l'horizon, en traversant une plus longue suite, l'image de la lune entre dans l'œil sous un plus grand angle, & s'y peint réellement plus grande. Voyez PRUNELLE & VISION.

On peut répondre à cela que, malgré cette dilatation de la prunelle causée par l'obscurité, si l'on regarde la lune avec un petit tuyau de papier, on la verra plus petite à l'horizon. Pour trouver donc quelqu'autre raison d'un phénomène si singulier, le P. Gouye conjecture que quand la lune est à l'horizon, le voisinage de la terre & les vapeurs plus épaisses dont cet astre est alors enveloppé à notre égard, font le même effet qu'une muraille placée derrière une colonne, qui paroît alors plus grosse que si elle étoit isolée & environnée de toutes parts d'un air éclairé; de plus, une colonne, si elle est cannelée, paroît plus grosse que

quand elle ne l'est pas, parce que les cannelures, dit-il, sont autant d'objets particuliers, qui par leur multitude donnent lieu d'imaginer que l'objet total qu'ils composent, est d'un plus grand volume. Il en est de même à-peu-près, selon cet auteur, de tous les objets répandus sur la partie de l'horizon à laquelle la lune correspond quand elle en est proche; & delà vient qu'elle paroît beaucoup plus grande lorsqu'elle se leve derrière des arbres dont les intervalles plus serrés & plus marqués sont presque la même chose sur le diamètre apparent de cette planète qu'un plus grand nombre de cannelures sur le fût d'une colonne.

Le P. Mallebranche explique ce phénomène à-peu-près comme Descartes, excepté qu'il y joint de plus, d'après Alhazen, l'apparence de la voûte céleste que nous jugeons applatie; ainsi, selon ce pere, nous voyons la lune plus grande à l'horizon, parce que nous la jugeons plus éloignée, & nous la jugeons plus éloignée par deux raisons : 1°. à cause que la voûte du ciel nous paroît applatie, & son extrémité horizontale beaucoup plus éloignée de nous que son extrémité verticale : 2°. à cause que les objets terrestres interposés entre la lune & nous, lorsqu'elle est à l'horizon, nous font juger la distance de cet astre plus grande.

Voilà le précis des principales opinions des philosophes sur ce phénomène; il faut avouer qu'il reste encore sur chacune des difficultés à lever.

IV. La figure des objets *visibles* s'estime principalement par l'opinion que l'on a de la situation de leurs différentes parties.

Cette opinion, ou si l'on veut, cette connoissance de la situation des différentes parties d'un objet met l'ame en état d'appercevoir la forme d'un objet extérieur avec beaucoup plus de justesse que si elle en jugeoit par la figure de l'image de l'objet tracée dans la rétine, les images étant fort souvent elliptiques & oblongues, quand les objets qu'elles représentent sont véritablement des cercles, des quarrés, &c.

Voici maintenant les loix de la vision par rapport aux figures des objets *visibles*.

1°. Si le centre de la prunelle est exactement vis-à-vis, ou dans la direction d'une

ligne droite, cette ligne ne paroîtra que comme un point.

2°. Si l'œil est placé dans le plan d'une surface, de maniere qu'il n'y ait qu'une ligne du périmètre qui puisse former son image dans la rétine, cette surface paroîtra comme une ligne.

3°. Si un corps est opposé directement à l'œil, de maniere qu'il ne puisse recevoir des rayons que d'un plan de la surface, ce corps aura l'apparence d'une surface.

4°. Un arc éloigné, vu par un œil qui est dans le même plan, n'aura l'apparence que d'une ligne droite.

5°. Une sphere vue à quelque distance paroît comme un cercle.

6°. Les figures angulaires paroissent rondes dans un certain éloignement.

7°. Si l'œil regarde obliquement le centre d'une figure réguliere ou d'un cercle fort éloigné, le cercle paroîtra ovale, &c.

V. On apperçoit le nombre des objets *visibles*, non seulement par une ou plusieurs images qui se forment au fond de l'œil, mais encore par une certaine situation ou disposition de ces parties du cerveau d'où les nerfs optiques prennent leur origine; situation à laquelle l'ame s'est accoutumée, en faisant attention aux objets simples ou multiples.

Ainsi quand l'un des yeux ne conserve plus son juste parallélisme avec l'autre œil, comme il arrive en le pressant avec le doigt, &c. les objets paroissent doubles, &c. Mais quand les yeux sont dans le parallélisme convenable, l'objet paroît unique, quoiqu'il y ait véritablement deux images dans le fond des deux yeux. De plus, un objet peut paroître doublé, ou même multiple, non seulement avec les deux yeux, mais même en ne tenant qu'un seul œil ouvert, lorsque le point commun de concours des cônes de rayons réfléchis de l'objet à l'œil n'atteint pas la rétine, ou tombe beaucoup au delà.

VI. On apperçoit le mouvement & le repos, quand les images des objets représentés dans l'œil se meuvent ou sont en repos; & l'ame apperçoit ces images en mouvement ou en repos, en comparant l'image en mouvement avec une autre image, par rapport à laquelle la premiere change de place,

ou bien par la situation de l'œil qui change continuellement, lorsqu'il est dirigé à un objet en mouvement; de maniere que l'ame ne juge du mouvement qu'en appercevant les images des objets dans différentes places & différentes situations: ces changemens ne peuvent même se faire sentir sans un certain intervalle de temps; en sorte que, pour s'appercevoir d'un mouvement, il est besoin d'un temps sensible. Mais on juge du repos par la perception de l'image dans le même endroit de la rétine & la même situation pendant un temps sensible.

C'est la raison pourquoi les corps qui se meuvent excessivement vite, paroissent en repos; ainsi, en faisant tourner très-rapidement un charbon, on apperçoit un cercle de feu continu, parce que ce mouvement s'exécute dans un temps trop court pour que l'ame puisse s'en appercevoir; tellement que dans l'intervalle de temps nécessaire à l'ame pour juger d'un changement de situation de l'image sur la rétine, l'objet a fait son tour entier, & est revenu à sa premiere place. En un mot, l'impression que fait l'objet sur l'œil lorsqu'il est dans un certain endroit de son cercle, subsiste pendant le temps très-court que l'objet met à parcourir ce cercle, & l'objet est vu par cette raison dans tous les points du cercle à la fois.

Loix de la vision par rapport au mouvement des objets visibles. 1°. Si deux objets à des distances inégales de l'œil, mais fort grandes, s'en éloignent avec des vitesses égales, le plus éloigné paroîtra se mouvoir plus lentement; ou si leurs vitesses sont proportionnelles à leurs distances, ils paroîtront avoir un mouvement égal.

2°. Si deux objets inégalement éloignés de l'œil, mais à de grandes distances, se meuvent dans la même direction avec des vitesses inégales, leurs vitesses apparentes seront en raison composée de la raison directe de leur vitesse vraie, & de la raison réciproque de leurs distances à l'œil.

3°. Un objet *visible* qui se meut avec une vitesse quelconque, paroît en repos, si l'espace décrit par cet objet dans l'intervalle d'une seconde, est imperceptible à la distance où l'œil est placé. C'est pourquoi les objets fort proches qui se meuvent très-lentement, tels que l'aiguille d'une montre,

montre, ou les objets fort éloignés qui se meuvent très-vîte, comme une planete, paroissent être dans un repos parfait. On s'apperçoit à la vérité au bout d'un certain temps, que ces corps se sont mus; mais on n'apperçoit point leur mouvement.

4°. Un objet qui se meut avec un degré quelconque de vîtesse, paroît en repos, si l'espace qu'il parcourt dans une seconde de temps, est à la distance de l'œil, comme 1 est à 1400, ou même comme 1 est à 1300.

5°. Si l'œil s'avance directement d'un endroit à un autre, sans que l'ame s'apperçoive de son mouvement, un objet latéral à droite ou à gauche paroîtra se mouvoir en sens contraire. C'est pour cette raison que quand on est dans un bateau en mouvement, le rivage paroît se mouvoir. Ainsi nous attribuons aux corps célestes des mouvemens qui appartiennent réellement à la terre que nous habitons, à-peu-près comme lorsqu'on se trouve sur une riviere dans un grand bateau qui se meut avec beaucoup d'uniformité & sans secouffes; on croit alors voir les rivages & tous les lieux d'alentour se mouvoir & fuir, pour ainsi dire, en sens contraire à celui dans lequel le bateau se meut, & avec une vîtesse égale à celle du bateau. C'est en effet une regle générale d'optique, que quand l'œil est mu sans qu'il s'apperçoive de son mouvement, il transporte ce mouvement aux corps extérieurs, & juge qu'ils se meuvent en sens contraire, quoique ces objets soient en repos. C'est pourquoi, si les anciens astronomes avoient voulu admettre le mouvement de la terre, ils se seroient épargné bien des peines pour expliquer les apparences des mouvemens célestes.

6°. Dans la même supposition, si l'œil & l'objet se meuvent tous deux sur la même ligne, mais que le mouvement de l'œil soit plus rapide que celui de l'objet, celui-ci paroîtra se mouvoir en arriere.

7°. Si deux ou plusieurs objets éloignés se meuvent avec une égale vîtesse, & qu'un troisieme demeure en repos, les objets en mouvement paroîtront fixes, & celui qui est en repos, paroîtra se mouvoir en sens contraire. Ainsi quand les nuages sont emportés rapidement, & que leurs parties paroissent toujours conserver entr'elles leur

Tome XXXV.

même situation, il semble que la lune va en sens contraire. *Wolf & Chambers.*

Horizon visible. Voyez HORIZON.

Especies visibles. Voyez ESPECES.

VISIÈRE, s. f. ou FENTE, signifioit autrefois la même chose que *pinnule*, & on l'emploie même encore quelquefois en parlant de certains instrumens dont on se sert en mer. *V. PINNULE.*

VISIÈRE, s. f. (*Heaumier.*) Ce mot se dit en parlant de casques & d'habillement de tête; c'est la partie de l'habillement de tête qui couvre le visage, & qu'on leve lorsqu'on est échauffé, qu'on veut prendre un peu d'air, & voir tout-à-fait clair. (*D. J.*)

VISIGOTHS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple venu de la Scandinavie, & qui faisoit partie de la nation des Goths. On les appelloit *Westergoths* ou Goths occidentaux, d'où on les a nommés *Visigoths* par corruption, parce qu'ils habitoient originaiement la partie occidentale de la Suede, du côté du Danemarck. Après avoir changé plusieurs fois de demeure, l'empereur Théodose leur accorda des terres en Thrace, d'où ils firent plusieurs incursions en Italie; enfin, en 410, sous la conduite d'Alaric, ils prirent & pillèrent la ville de Rome. Après la mort d'Alaric, les *Visigoths* élurent Ataulphe, son beau-frere, pour leur roi, qui alla faire une invasion dans les Gaules & en Espagne, où ils fonderent en 418 une monarchie puissante, dont Toulouse étoit la capitale. Après avoir chassé les Sueves & les Alains d'Espagne, ils y soutinrent la guerre contre les Romains, qu'ils dépouillerent totalement de ce royaume. La puissance des *Visigoths* dura dans les Gaules jusqu'à l'an 507, où Clovis, roi de France, tua leur roi Alaric dans la bataille de Vouglé, & se rendit maître de la plus grande partie de ses états. La puissance des *Visigoths* subsista en Espagne jusqu'à la conquête de ce royaume par les Mahométans ou Maures.

VISIGOTHES (*Loix.*) *Jurisprud.* Voyez LOI & LOI DES VISIGOTHS, CODE, CODE DES LOIX ANTIQUES, CODE D'ALARIC, CODE D'ANIAN, CODE D'ÉVARIX. (*A*)

VISION, APPARITION. (*Synon.*)

Dddd

La *vision* se passe dans les sens intérieurs, & ne suppose que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les sens extérieurs, & suppose un objet au dehors.

Joseph fut averti par une *vision* de fuir en Égypte avec sa famille; la Magdelaine fut instruite de la résurrection du Sauveur, par une *apparition*.

Les cerveaux échauffés & vuides de nourriture, croient souvent avoir des *visions*. Les esprits timides & crédules prennent quelquefois pour des *apparitions* ce qui n'est rien ou ce qui n'est qu'un jeu.

La Bruyere emploie ingénieusement *apparition* au figuré: il y a, dit-il, dans les cours des *apparitions* de gens aventuriers & hardis.

Vision & *visions* se disent beaucoup dans le figuré; l'un & l'autre se prennent d'ordinaire en mauvaise part, quand on n'y ajoute point d'épithete qui les rectifie; par exemple, pour condamner le dessein de quelqu'un, on dit, quelle *vision*! Nous disons d'un homme qui se met des chimeres dans l'esprit, qui forme des projets extravagans, il a des *visions*. Gardez-vous bien, dit Racine, de croire vos lettres aussi bonnes que les lettres provinciales, ce seroit une étrange *vision* que cela. *Vision* s'applique aux ouvrages d'esprit. Peut-on préférer les poètes espagnols aux italiens, & prendre les *visions* d'un certain Lopes de Véga pour de raisonnables compositions?

Quand on donne une épithete à *visions*, elle se prend en bien ou en mal, selon la nature de l'épithete qu'on lui donne; elle a des *visions* agréables, c'est-à-dire, elle imagine de plaisantes choses; elle a de fortes *visions*, c'est-à-dire, elle imagine des choses ridicules & extravagantes. (D. J.)

VISION, s. f. (*Optiq.*) est l'action d'appercevoir les objets extérieurs par l'organe de la vue. V. ŒIL.

Quelques auteurs définissent la *vision* une sensation par laquelle l'ame apperçoit les objets lumineux, leur quantité, leur qualité, leur figure, &c. en conséquence d'un certain mouvement du nerf optique, excité au fond de l'œil par les rayons de lumiere réfléchis de dessus les objets, & portés de là dans le cerveau, au *sensorium* ou siege du sentiment. V. VISIBLE.

Les phénomènes de la *vision*, ses causes, la maniere dont elle s'exécute, sont un des points les plus importants de la philosophie naturelle.

Tout ce que Newton & d'autres ont découvert sur la nature de la lumiere & des couleurs, les loix de l'inflexion, de la réflexion & de la réfraction des rayons, la structure de l'œil, particulièrement celle de la rétine & des nerfs, &c. se rapportent à cette théorie.

Il n'est pas nécessaire que nous donnions ici un détail circonstancié de la maniere dont se fait la *vision*; nous en avons déjà exposé la plus grande partie sous les différens articles qui y ont rapport.

Nous avons donné à l'article ŒIL la description de cet organe de la *vision*; & ses différentes parties, comme les tuniques, ses humeurs, &c. ont été traitées en particulier, quand il a été question de la cornée, du cristallin, &c.

On a traité aussi séparément de l'organe principal & immédiat de la *vision*, qui est la rétine, suivant quelques-uns, & la choroïde, suivant d'autres: on a exposé aussi la structure du nerf optique, qui porte l'impression au cerveau; le tissu & la disposition du cerveau même qui reçoit cette impression, & qui la représente à l'ame. Voyez RÉTINE, CHOROÏDE, NERF OPTIQUE, CERVEAU, SENSORIUM ou SIEGE DU SENTIMENT, &c.

De plus, nous avons exposé en détail aux articles LUMIERE & COULEURS, la nature de la lumiere, qui est le milieu ou le véhicule par lequel les images des objets sont portées à l'œil, & l'on peut voir les principales propriétés de la lumiere aux mots RÉFLEXION, RÉFRACTION, RAYON, &c. Il ne nous reste donc ici qu'à donner une idée générale des différentes choses qui ont rapport à la *vision*.

Des différentes opinions sur la vision, ou des différens systèmes imaginés pour en expliquer le mécanisme. Les platoniciens & les stoïciens pensoient que la *vision* se faisoit par une émission de rayons qui se lançoient de l'œil; ils concevoient donc une espece de lumiere ainsi éjaculée, laquelle, conjointement avec la lumiere de l'air extérieur, se saisissoit, pour ainsi

être, des objets qu'elle rendoit visibles ; après quoi, revenant sur l'œil, revêtue d'une forme & d'une modification nouvelle par cette espèce d'union avec l'objet, elle faisoit une impression sur la prunelle, d'où résultoit la sensation de l'objet.

Ils tiroient les raisons dont ils appuyoient leur opinion ; 1^o. de l'éclat de l'œil ; 2^o. de ce que l'on apperçoit un nuage éloigné, sans voir celui qui nous environne (parce que, selon eux, les rayons sont trop vigoureux & trop pénétrants pour être arrêtés par un nuage voisin ; mais quand ils sont obligés d'aller à une grande distance, devenant foibles & languissans, ils reviennent à l'œil ;) 3^o. de ce que nous n'appercevons pas un objet qui est sur la prunelle ; 4^o. de ce que les yeux s'affoiblissent en regardant, par la grande multitude de rayons qui en émanent ; enfin, de ce qu'il y a des animaux qui voient pendant la nuit, comme les chat-huants & quelques hommes.

Les épicuriens disoient que la *vision* se faisoit par l'émanation des especes corporelles ou des images venant des objets, ou par une espèce d'écoulement atomique lequel s'évaporant continuellement des parties intimes des objets, parvenoit jusqu'à l'œil.

Leurs principales raisons étoient, 1^o. que l'objet doit nécessairement être uni à la puissance de voir ; & comme il n'y est pas uni par lui-même, il faut qu'il le soit par quelques especes qui le représentent, & qui viennent des corps par un écoulement perpétuel : 2^o. qu'il arrive fort souvent que des hommes âgés voient mieux les objets éloignés que les objets proches, l'éloignement rendant les especes plus minces & plus déliées, & par conséquent plus proportionnées à la foiblesse de leur organe.

Les péripatéticiens tiennent, avec Epicure, que la *vision* se fait par la réception des especes ; mais ils diffèrent de lui par les propriétés qu'ils leur attribuent ; car ils prétendent que les especes qu'ils appellent *intentionnelles*, *intentionnelles*, sont des especes incorporelles.

Il est cependant vrai que la doctrine d'Aristote sur la *vision*, qu'il a décrite dans son chapitre de *aspectu*, se réduit uniquement à ceci, que les objets doivent

imprimer du mouvement à quelque corps intermédiaire, moyennant quoi ils puissent faire impression sur l'organe de la vue : il ajoute dans un autre endroit, que quand nous appercevons les corps, c'est leurs apparences & non pas leur matiere que nous recevons, de la même maniere qu'un cachet fait une impression sur de la cire, sans que la cire retienne autre chose aucune du cachet.

Mais les péripatéticiens ont jugé à propos d'éclaircir cette explication, selon eux trop vague & trop obscure. Ce qu'Aristote appelloit *apparence*, est pris par ses disciples pour des especes propres & réelles. Ils assurent donc que tout objet visible imprime une parfaite image de lui-même dans l'air qui lui est contigu ; que cette image en imprime une autre un peu plus petite dans l'air immédiatement suivant, & ainsi de suite jusqu'à ce que la dernière image arrive au crystallin, qu'ils regardent comme l'organe principal de la vue, où ce qui occasionne immédiatement la sensation de l'ame : ils appellent ces images des especes intentionnelles, sur quoi voyez ESPECES.

Les philosophes modernes expliquent beaucoup mieux tout le mécanisme de la *vision* ; ils conviennent tous qu'elle se fait par des rayons de lumière réfléchis des différens points des objets reçus dans la prunelle, réfractés & réunis dans leur passage à travers les tuniques & les humeurs qui conduisent jusqu'à la rétine, & qu'en frappant ainsi ou en faisant une impression sur les points de cette membrane, l'impression se propage jusqu'au cerveau par le moyen des filets correspondans du nerf optique.

Quant à la suite ou à la chaîne d'images que les péripatéticiens supposent, c'est une pure chimere, & l'on comprend mieux l'idée d'Aristote sans les employer, qu'en expliquant sa pensée par ce moyen : en effet, la doctrine d'Aristote sur la *vision* peut très-bien se concilier avec celle de Descartes & de Newton ; car Newton conçoit que la *vision* se fait principalement par les vibrations d'un milieu très-délié qui pénètre tous les corps ; que ce milieu est mis en mouvement au fond de l'œil par

les rayons de lumière, & que cette impression se communique au *sensorium* ou siège du sentiment par les filamens des nerfs optiques; & Descartes suppose que le soleil pressant la matière subtile, dont le monde est rempli de toutes parts, les vibrations de cette matière réfléchies de dessus les objets sont communiquées à l'œil, & delà au *sensorium* ou siège du sentiment; de manière que nos trois philosophes supposent également l'action ou la vibration d'un milieu. Voyez MILIEU.

Théorie de la vision. Il est sûr que la vision ne sauroit avoir lieu, si les rayons de lumière ne viennent pas des objets jusqu'à l'œil; & l'on va concevoir, par tout ce que nous allons dire, ce qui arrive à ces rayons lorsqu'ils passent dans l'œil.

Supposons, par exemple, que Z soit un œil, & A B C un objet, *pl. IV d'optique, fig. 53*, quoique chaque point d'un objet soit un point rayonnant, c'est-à-dire, quoiqu'il y ait des rayons réfléchis de chaque point de l'objet à chaque point de l'espace environnant; cependant comme il n'y a que les rayons qui passent par la prunelle de l'œil qui affectent le sentiment, ce seront les seuls que nous considérerons ici.

De plus, quoiqu'il y ait un grand nombre de rayons qui viennent d'un point rayonnant, comme B, passer par la prunelle, nous ne considérerons cependant l'action que d'un petit nombre de ces rayons, tels que B D, B E, B F.

Ainsi, le rayon B D tombant perpendiculairement sur la surface E D F, passera de l'air dans l'humeur aqueuse, sans aucune réfraction, ira droit en H, où, tombant perpendiculairement sur la surface de l'humeur cristalline, il ira tout de suite, sans aucune réfraction, jusqu'à M, où tombant encore perpendiculairement sur la surface de l'humeur vitrée, il ira droit au point O au fond de l'œil; mais le rayon B E passant obliquement de l'air sur la surface de l'humeur aqueuse E D F, sera rompu ou réfracté, & s'approchera de la perpendiculaire; allant delà au point G sur la surface du cristallin, il y sera encore réfracté en s'approchant toujours de plus en plus de la perpendiculaire, & viendra tomber sur le point L de la surface de l'humeur

vitrée: ainsi il s'approchera encore du point M.

Enfin G L tombant obliquement d'un milieu plus dense, qui est le cristallin, sur la surface d'un corps plus rare L M N, qui est l'humeur vitrée, se réfractera en s'écartant de la perpendiculaire; & il est évident que par cet écartement il s'approche du rayon B D O, qu'ainsi il peut être réfracté de manière à rencontrer ce rayon B D O, au point O; de même le rayon B F étant réfracté en F, se détournera vers I, delà vers N, & delà vers O, & les rayons entre B E & B F se rencontreront à très-peu près au même point O.

Ainsi le point rayonnant B affectera le fond de l'œil de la même manière que si la prunelle n'avoit aucune largeur, ou comme si le point rayonnant n'envoyoit qu'un seul rayon qui eût à lui seul la même force que tous les rayons ensemble, compris entre B E & B F.

De même les rayons qui viennent du point A, seront réfractés en passant par les humeurs de l'œil, de manière qu'ils se rencontreront vers le point X, & les rayons qui viennent d'un point quelconque compris entre A & B, se rencontreront à-peu-près en quelque autre point au fond de l'œil entre X & O.

On peut assurer généralement que chaque point d'un objet n'affecte qu'un point dans le fond de l'œil, & que chaque point dans le fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet: ceci ne doit pourtant pas s'entendre dans l'exactitude la plus rigoureuse.

Maintenant si l'objet s'éloignoit de l'œil, de manière que le point rayonnant B fût toujours dans la ligne B D, les rayons qui viendroient de B, sans avoir une divergence suffisante, seroient tellement réfractés en passant par les trois surfaces, qu'ils se rencontreroient avant d'avoir atteint le point O: au contraire, si l'objet s'approchoit trop près de l'œil, les rayons qui passeroient du point B de la prunelle, étant trop divergens, seroient réfractés de manière à ne se rencontrer qu'au delà du point O. L'objet même peut être si proche que les rayons provenant d'un point quelconque, auront une divergence telle qu'ils ne

se rencontreroient jamais : dans tous ces cas , il n'y auroit aucun point de l'objet qui n'affectât une portion assez considérable du fond de l'œil ; & par conséquent l'action de chaque point se confondroit avec celle d'un point contigu , & la *vision* seroit confuse : ce qui arriveroit fort communément si la nature n'y avoit pourvu , en donnant à la prunelle de l'œil une conformation propre à se dilater ou à se resserrer , selon que les objets sont plus ou moins éloignés ; & de plus , en faisant que le *crystallin* devienne plus ou moins convexe , ou encore , en faisant que la distance entre le *crystallin* & la *rétine* puisse être plus ou moins grande. Ainsi , quand nos yeux se dirigent vers un objet tellement éloigné qu'ils ne peuvent pas distinctement l'apercevoir en restant dans leur état ordinaire , l'œil s'applatit un peu par la contraction de quatre muscles , au moyen desquels la *rétine* s'approchant de l'humeur *crystalline* , reçoit plutôt les rayons , & quand nous regardons un objet trop proche , l'œil comprimé par les deux muscles obliques , acquiert une forme plus convexe : moyennant quoi la *rétine* devenant plus éloignée du *crystallin* , le concours des rayons se fait sur la *rétine*.

Cet rapprochement & éloignement du *crystallin* est si nécessaire à la *vision* , que dans certains oiseaux où les tuniques de l'œil sont d'une consistance si osseuse que les muscles n'auroient jamais été capables de les contracter ou de les étendre , la nature a fait jouer d'autres ressorts ; elle a attaché par en bas le *crystallin* à la *rétine* , avec une espèce de filet noirâtre que l'on ne trouve point dans les yeux des autres animaux. N'oublions pas d'observer que des trois réfractions dont on a parlé ci-dessus , la première ne se trouve point dans les poissons , & que , pour y remédier , leur *crystallin* n'est pas lenticulaire , comme dans les autres animaux ; mais qu'il a la forme sphérique. Enfin , comme les yeux des hommes avancés en âge sont plus applatis que ceux des jeunes gens , de manière que les rayons qui partent d'un objet proche , tombent sur la *rétine* avant que d'être réunis en un seul ; ces yeux doivent représenter les objets un peu plus confusément , & ils ne peuvent apercevoir bien distinctement que les objets

éloignés. *Voyez* PRESBYTF. Il arrive précisément le contraire à ceux qui ont les yeux trop convexes. *Voyez* MYOPE.

Dé ce que chaque point d'un objet vu distinctement n'affecte qu'un point du fond de l'œil , & réciproquement de ce que chaque point du fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet ; il est aisé de conclure que l'objet total affecte une certaine partie de la *rétine* ; que dans cette partie il se fait une réunion vive & distincte de tous les rayons qui y sont reçus par la prunelle , & que comme chaque rayon porte avec lui sa couleur propre , il y a autant de points colorés au fond de l'œil , que de points visibles dans l'objet qui lui est présenté. Ainsi , il y a sur la *rétine* une apparence ou une image exactement semblable à l'objet ; toute la différence , c'est qu'un corps s'y représente par une surface , qu'une surface s'y représente assez souvent par une ligne , & une ligne par un point ; que l'image est renversée , la droite répondant à la gauche de l'objet , &c. que cette image est excessivement petite , & le devient de plus en plus , à proportion que l'objet est plus éloigné. *Voyez* VISIBLE.

Ce que nous avons dit dans d'autres articles , sur la nature de la lumière & des couleurs , est fort propre à expliquer sans aucune difficulté cette image de l'objet sur la *rétine* ; c'est un fait qui se prouve par une expérience dont M. Descartes est l'auteur. En voici le procédé : après avoir bien fermé les fenêtres d'une chambre , & n'avoir laissé de passage à la lumière que par une fort petite ouverture , il faut y appliquer l'œil de quelque animal nouvellement tué , ayant retiré d'abord avec toute la dextérité dont on est capable , les membranes qui couvrent le fond de l'humeur vitrée , c'est-à-dire , la partie postérieure de la sclérotique , de la choroïde , & même une partie de la *rétine* ; on verra alors les images de tous les objets de dehors , se peindre très-distinctement sur un corps blanc , par exemple , sur la pellicule d'un œuf appliquée à cet œil parderrière. On démontre la même chose d'une manière beaucoup plus parfaite , avec un œil artificiel , ou par le moyen de la chambre obscure. *Voyez* ŒIL & CHAMBRE OBSCURE.

Les images des objets se représentent donc sur la rétine, qui n'est qu'une expansion de filets très-déliés du nerf optique, & d'où le nerf optique lui-même va se rendre dans le cerveau; or, si une extrémité du nerf optique reçoit un mouvement, ou fait une vibration quelconque, cette vibration se communiquera à l'autre extrémité: ainsi l'impulsion des différens rayons qui viennent des différens points de l'objet, l'affectera à-peu-près de la même manière qu'elle affecte la rétine, c'est-à-dire, avec les vibrations & la sorte de mouvement qui lui est particulière, cette impulsion se propagera ainsi jusqu'à l'endroit où les filets optiques viennent à former un tissu dans la substance du cerveau, & par ce moyen-là les vibrations seront portées au siége général ou commun des sensations.

Or, l'on fait que telle est la loi de l'union de l'ame & du corps, que certaines perceptions de l'ame sont une suite nécessaire de certains mouvemens du corps; & comme les différentes parties de l'objet meuvent séparément différentes parties du fond de l'œil, & que ces mouvemens se propagent ou se communiquent au *sensorium*, ou au siége du sentiment, on voit donc qu'il doit s'ensuivre en même temps un aussi grand nombre de sensations distinctes. *V. SENSATION.*

Il est donc aisé de concevoir, 1°. que la perception ou l'image doit être plus claire & plus vive, à proportion que l'œil reçoit de la part d'un objet un plus grand nombre de rayons: par conséquent la grandeur de la prunelle contribuera en partie à la clarté de la *vision*.

2°. En ne considérant qu'un point rayonnant d'un objet, on peut dire que ce point affecteroit le siége du sentiment d'une manière plus foible, ou seroit vu plus obscurément, à mesure qu'il seroit plus éloigné, à cause que les rayons qui viennent d'un point sont toujours divergens: ainsi, plus les objets seront éloignés, moins la prunelle en recevra de rayons; mais d'un autre côté, la prunelle se dilatant d'autant plus que l'objet est plus éloigné, reçoit par cette dilatation un plus grand nombre de rayons qu'elle n'en recevrait sans ce mécanisme.

3°. La *vision* plus ou moins distincte dépend un peu de la grandeur de l'image représentée dans le fond de l'œil: car il doit y avoir au moins autant d'extrémités de filets ou de fibres du nerf optique, dans l'espace que l'image occupe, qu'il y a de particules dans l'objet qui envoie des rayons dans la prunelle: autrement chaque particule n'ébranleroit pas son filet optique particulier; & si les rayons qui viennent de deux points, tombent sur le même filet optique, il arrivera la même chose que s'il n'y avoit qu'un seul point qui y tombât; puisque le même filet optique ne sauroit être ébranlé de deux manières différentes à la fois. C'est pourquoi les images des objets fort éloignés étant très-petites, elles paroissent confuses, plusieurs points de l'image affectant un même point optique: il arrive aussi delà, que si l'objet a différentes couleurs, plusieurs de ses particules affectant en même temps le même filet optique, l'œil n'en apercevra que les plus lumineuses & les plus brillantes: ainsi, un champ parsemé d'un grand nombre de fleurs blanches sur un fond de verdure, paroitra néanmoins tout blanc à quelque distance.

A l'égard des raisons pourquoi nous ne voyons qu'un objet simple, quoiqu'il y ait une image dans chaque œil, & pourquoi nous le voyons droit quoique cette image soit renversée, nous renvoyons à ce que les auteurs d'optique ont dit là-dessus, & dont nous ne répondons pas qu'on soit satisfait.

Quant à la manière de voir & de juger de la distance & de la grandeur des objets, voyez *VISIBLE, DISTANCE, &c.*

Les loix de la *vision*, soumises aux démonstrations mathématiques, sont le sujet de l'optique, prise dans la signification de ce mot la plus étendue: car ceux qui ont écrit sur les mathématiques, donnent à l'optique une signification moins étendue; ils la réduisent à la doctrine de la *vision* directe; la catoptrique traite de la *vision* réfléchie; & la dioptrique, de la *vision* réfractée. Voyez *OPTIQUE, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE.*

La *vision* directe ou simple est celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire, des rayons qui passent direc-

tement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil. Nous venons d'en exposer les loix dans cet article.

La vision réfléchie se fait par des rayons réfléchis par des miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. Voyez-en aussi les loix aux articles RÉFLEXION, MIROIR.

La vision réfractée se fait par le moyen des rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par les milieux de différente densité, principalement à travers des verres & des lentilles. Voyez - en les loix aux mots RÉFRACTION, LENTILLE, &c.

Solutions de plusieurs questions sur la vision. « On demande pourquoi, lorsque nous avons été quelque temps dans un lieu fort clair, & que nous entrons ensuite subitement dans une chambre moins éclairée, tous les objets nous paroissent-ils alors obscurs, en sorte que nous sommes même au commencement comme aveugles? Cela ne vient-il pas de ce que nous resserrons la prunelle lorsque nous nous trouvons dans un lieu éclairé, afin que la vue ne soit pas offensée d'une trop grande lumière, ce qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne reçoive une forte impression des rayons qui la pénètrent? » 2°. Notre ame est accoutumée à faire attention à ces mouvemens violens & à ces fortes impressions, & n'en fait point à celles qui sont foibles : lors donc qu'été tant ainsi disposé on entre dans un lieu un peu obscur, il n'entre que peu de rayons de lumière par la prunelle rétrécie ; & comme ils n'ébranlent presque pas la rétine, notre ame ne voit rien, parce qu'elle est déjà accoutumée à de plus fortes impressions : c'est pour cela que tout nous paroît d'abord plus obscur, & que nous sommes en quelque manière aveugles, jusqu'à ce que la prunelle se dilate insensiblement, & que l'ame s'accoutume à de plus fortes impressions, & qu'elle y prête ensuite attention. »

Lorsque quelqu'un se trouve dans une chambre qui n'est que peu éclairée, il voit facilement à travers les vitres, ou à travers la fenêtre ouverte, tous ceux qui passent

devant lui en plein jour ; mais pourquoi les passans ne l'aperçoivent-ils pas? ou ne le voient-ils qu'avec peine, & toujours d'autant moins que le jour est plus grand? Cela ne vient-il pas de ce que celui qui voit dans l'obscurité reçoit beaucoup de rayons des objets qui sont en plein air & fort éclairés, & qu'il les aperçoit par conséquent clairement & facilement ; au lieu que lui ne réfléchit que peu de rayons de la chambre obscure, où il se trouve vers les passans qui sont en plein air, de sorte que ceux-ci ne peuvent recevoir qu'une petite quantité de rayons, lesquels font sur eux une impression bien plus foible que celle qu'ils reçoivent de la lumière des autres objets qui sont en plein air ; & ainsi leur ame ne fait alors aucune attention à ces foibles impressions?

Lorsqu'on cligne les yeux, ou qu'on commence à les bien fermer, ou lorsqu'on pleure & qu'on envisage en même temps une chandelle allumée ou une lampe, pourquoi les rayons paroissent-ils alors être dardés de la partie supérieure & inférieure de la flamme vers les yeux? M. de la Hire a fort bien expliqué ce phénomène, & fait voir en même temps l'erreur de M. Rohault à cet égard.

Que B, fig. opt. 53. n. 2, soit la flamme de la chandelle, H H & I I les deux paupières qui, en clignant, exprimeront l'humeur de l'œil, laquelle s'attachant aux bords des paupières & à l'œil, comme proche de o H R, & o I S, formera comme un prisme. La flamme de la chandelle B dardant ses rayons à travers le milieu de la prunelle, se peint sur la rétine proche de D O X ; mais les autres rayons, comme B A, tombant sur cette humeur triangulaire o H R, se rompent, comme les rayons qui traversent un prisme de verre, & forment en s'étendant, la queue D L, qui est suspendue à la partie inférieure de la flamme D, d'où elle nous paroît par conséquent provenir, comme B M ; de même aussi les rayons B C, venant à tomber sur l'humeur triangulaire o I S, se rompent, comme s'ils traversoient un prisme de verre, & s'étendent par conséquent de la longueur de X K, en formant une queue, qui est suspendue à la partie supérieure de X, de

l'image de la flamme, d'où ils paroissent provenir, & nous représentent de cette maniere les rayons B N.

Il est clair que, lorsqu'on intercepte les rayons supérieurs B A H R L, à l'aide d'un corps opaque P; la queue D L doit disparaître dans l'œil, & par conséquent la queue inférieure B M de la chandelle.

Mais lorsqu'on intercepte les rayons inférieurs B C I S, il faut que la queue X K, qui tient à la partie supérieure de l'image de la flamme, disparoisse, de même que les rayons supérieurs apparens B N. Comme il se rassemble beaucoup plus d'humeur aux paupieres lorsqu'on verse des larmes, ce phénomène doit se faire alors bien mieux remarquer, comme l'expérience le confirme.

Pourquoi voit-on des étincelles sortir de l'œil, lorsqu'on le frotte avec force, qu'on le presse ou qu'on le frappe? La lumiere tombant sur la rétine, presse & pousse les filets nerveux de cette membrane: lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impression sur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorsqu'on frotte l'œil, on pousse l'humeur vitrée contre la rétine, ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impression que produisoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même chose arrive aussi, lorsque nous pressons l'angle de l'œil dans l'obscurité, en sorte qu'il s'écarte du doigt & que l'œil reste en repos; ces couleurs disparoissent dans l'espace d'une seconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau aussi-tôt qu'on recommence à presser l'œil avec le doigt. *Muffch. Ess. de phys. § 1218 & suiv.*

VISION, (Théol.) se prend par les théologiens pour une apparition que Dieu envoie quelquefois à ses prophetes & à ses saints, soit en songe, soit en réalité. *Voyez* **PROPHÉTIE, RÉVÉLATION.**

Telles furent les *visions* d'Ezéchiel, d'Amos, des autres prophetes, dont les prédictions sont intitulées *Visio*; la *vision* de S. Paul élevé au troisieme ciel, celle

dont fut favorisé S. Joseph, pour l'assurer de la pureté de la sainte Vierge. Plusieurs personnes célèbres par la sainteté de leur vie, telles que sainte Thérèse, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, &c. ont eu de pareilles *visions*; mais il y a d'extrêmes précautions à prendre sur cette matiere, l'apôtre S. Paul nous avertissant que l'ange des ténèbres se transforme quelquefois en ange de lumiere.

Aussi le mot *vision* se prend-il quelquefois en mauvaise part, pour des chimeres, des spectres produits par la peur ou par les illusions d'une imagination blessée ou vivement échauffée; c'est pourquoi l'on donne le nom de *visionnaires* à ceux qui se forgent eux-mêmes des idées singulieres ou romanesques. En ce dernier genre les *visions* de Quevedo ne sont que des descriptions des différens objets qui rouloient dans l'imagination bouillante de cet auteur.

Ce sont encore, ou des peintures des choses gravées dans l'imagination, ou des choses que les sens apperçoivent, mais qui n'ont point de réalité, & qui ne sont point ce qu'elles paroissent; ce sont des apparences. Ainsi S. Jean dit dans l'*Apoc. 9, 17*, qu'il vit des chevaux en *vision*; c'est-à-dire, une apparence de figures de chevaux.

De pieux & savans critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de J. C. *emené par l'esprit au désert*, Matth. 4, 1, s'est plutôt passée en *vision* pendant le sommeil, qu'en fait & en réalité. Il paroît dur que Dieu ait permis au démon de transporter le Sauveur dans les airs, sur une montagne, sur le temple de Jérusalem, &c. La vue des royaumes du monde & de leur gloire, ne se fait pas mieux d'un lieu élevé que de la plaine; car qu'apperçoit-on du sommet d'une montagne? des champs, des rivieres, des villes, des bourgades dans l'éloignement. Or, peut-on appeller ces sortes de choses, les *royaumes* & leur gloire?

La gloire des royaumes consiste dans leur force, leur gouvernement, leur grandeur, leur opulence, leur population, le nombre des villes, la magnificence des bâtimens publics, &c. Tout cela ne se voit ni du haut d'une montagne, ni dans un instant, comme saint Luc rapporte que cet événement arriva

arriva ; mais tout cela peut se passer en *vision*. Ainsi ces paroles ἐν τῷ πνεύματι, ἐν ἑσπρί, signifie en *vision*, comme dans l'Apoc. 1. 10. & 21. 10. C'est ainsi qu'Ezéchiel dit, 11. 2. & 4. 12. qu'il lui sembloit être enlevé en *vision*, ἐκ τοῦ πνεύματος. Le même prophète observe ailleurs, 40. 2. qu'il fut enlevé sur une montagne κατὰ φαντασίαν ; c'est encore en *vision*. Au reste, Jesus-Christ a pu apprendre par sa *vision*, que sa vie ne se termineroit point sans tentation, & qu'il auroit à remplir ce qui lui étoit apparu en songe, c'est-à-dire à vaincre l'ambition & l'incrédulité des puissances de la terre.

Les critiques se sont donné la torture, tant pour trouver l'accomplissement des *visions* dont il est parlé dans le vieux & le nouveau testament, que pour l'application des prophéties elles-mêmes. Tel est le cas du temple d'Ezéchiel, du regne temporel de J. C. sur la terre, de la destruction de l'antechrist, de l'ouverture des sept sceaux, & de plusieurs autres ; voyez sur tout cela les notes sur le nouveau Testament par Lenfant & Beausobre, Vitringa sur l'Apocalypse ; Meyer, *Diff. théol. de vision* ; Ezechielis Whiston, *Vind. apof. const.* Harmonie des prophètes sur la durée de l'antechrist, année 1687, &c. (D. J.)

VISION, (*Théol.*) se prend pour la connoissance que nous avons ou que nous aurons de Dieu & de sa nature.

En ce sens, les théologiens distinguent trois sortes de *visions* ; l'une abstraactive, qui consiste à connoître une chose par une autre ; la seconde, qu'ils nomment *intuitive*, par laquelle on connoît un objet en lui-même ; & la troisième, qu'ils appellent *compréhensive*, par laquelle on connoît une chose, non seulement comme elle est, mais encore de toutes les manières dont elle peut être.

La *vision* abstraactive de Dieu consiste à parvenir à la connoissance de Dieu & de ses attributs par la considération des ouvrages qui sont sortis de ses mains, comme dit S. Paul, *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur*.

La *vision* intuitive est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel, & dont le même apôtre a dit par opposition à la

Tome XXXV.

connoissance que nous avons de Dieu en cette vie, *videmus nunc per speculum in ænigmatè, tunc autem facie ad faciem* : on l'appelle aussi *vision béatifique*.

Quelques hérétiques, comme les Anoméens, les Bégards, & les Béguines, & parmi les Grecs modernes, les Palamites ou Quiétistes du mont Athos, se sont vantés de parvenir à la *vision* intuitive de Dieu par les seules forces de la nature. Ces erreurs ont été condamnées, & en particulier celle des Bégards & Béguines, par le concile général de Vienne, tenu sous Clément V. en 1311.

En effet, il est clair que si pour les œuvres méritoires qui sont les moyens du salut, l'homme a nécessairement besoin de la grace, à plus forte raison a-t-il besoin d'un secours surnaturel pour le salut même, qui n'est autre chose que la *vision* béatifique. Les théologiens appellent ce secours *surnaturel*, qui supplée à la foiblesse de notre intelligence, & qui nous élève à la *vision* intuitive de Dieu, lumière de gloire, *lumen gloriæ* ; parce qu'elle sert à la *vision* de Dieu, dans laquelle consiste la gloire & le bonheur des saints.

L'église catholique pense que les justes, à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision* intuitive de Dieu, dès l'instant de leur mort, & que les âmes de ceux qui meurent sans avoir entièrement satisfait à la justice de Dieu pour la peine temporelle due à leurs péchés, ne parviennent à cette béatitude qu'après les avoir expiés dans le purgatoire.

Les Millénaires avoient imaginé que les justes ne verroient Dieu qu'après avoir régné mille ans sur la terre avec Jesus-Christ, & passé ce temps dans toutes sortes de voluptés corporelles, selon quelques-uns d'entre eux, ou, selon les autres, dans des délices pures & spirituelles. Voyez MILLÉNAIRES.

Au commencement du quatorzième siècle, le pape Jean XXII pencha pour l'opinion qui soutient que les saints ne jouissent de la *vision* intuitive qu'après la résurrection des corps ; il l'avança même dans quelques sermons ; au moins il desira qu'on la regardât comme une opinion problématique. Mais il ne décida jamais

Eeee

rien sur cette matiere en qualité de souverain pontife, & rétracta même aux approches de la mort, ce qu'il avoit pu dire ou penser de moins exact sur cette question.

Quoiqu'il ne répugne pas que Dieu puisse accorder dès cette vie à un homme la *vision* béatifique, on convient pourtant généralement qu'il n'en a jamais favorisé aucune créature vivante sur la terre, ni Moïse, ni Elie, ni saint Paul, ni même la sainte Vierge: tout ce qu'on avance au contraire est destitué de fondement.

Quant à la *vision* compréhensive, on sent que Dieu seul peut se connoître de toutes les manières dont il peut être connu, & que l'esprit humain, de quelque secours surnaturel qu'on le suppose aidé, ne peut parvenir à ce suprême degré d'intelligence qui l'égaleroit à Dieu quant à la science & à la connoissance.

VISION CÉLESTE de Constantin, (*Hist. ecclési.*) c'est ainsi qu'on nomme la *vision* d'une croix lumineuse qui, au rapport de plusieurs historiens, apparut à l'empereur Constantin, surnommé le Grand, quand il eut résolu de faire la guerre à Maxence.

Comme il n'y a point de tradition plus célèbre dans l'histoire ecclésiastique que celle de cette *vision céleste*, & que plusieurs personnes la croient encore incontournable, il importe beaucoup d'en examiner la vérité, parce qu'il y a quantité d'autres faits, que les historiens ont répétés à la suite les uns des autres, & qui, discutés critiquement, se sont trouvés faux; ce fait-ci peut être du nombre. Plusieurs savans en sont convaincus; & M. de Chaupepié lui-même, après un mûr examen de l'histoire du *signe céleste* de Constantin, n'a pu s'empêcher d'avouer que les argumens qu'on a employés à sa défense ne sont point assez forts pour exclure le doute, & que les témoins qu'on allègue en sa faveur, ne sont ni persuasifs, ni d'accord entr'eux; c'est ce que cet habile théologien des Provinces-Unies a entrepris de justifier dans son dictionnaire historique & critique, par une dissertation également curieuse & approfondie, de laquelle nous allons donner le précis.

Pour prouver que les témoins qui déposent en faveur du fait en question, ne

sont ni sûrs, ni d'accord entr'eux, le lecteur n'a qu'à se donner la peine de confronter leurs témoignages. Je commencerai pour abrégé, par citer en françois le rapport d'Eusebe, *Vie de Constantin*, l. I, c. 28. 31.

Cet historien, après avoir dit que Constantin résolut d'adorer le Dieu de Constance son pere, & qu'il implora la protection de ce Dieu contre Maxence, il ajoute: « Pendant qu'il faisoit cette priere, il eut » une merveilleuse *vision*, & qui paroît » troit peut-être incroyable si elle étoit » rapportée par un autre. Mais, puisque » ce victorieux empereur nous l'a racontée » lui-même, à nous qui écrivons cette » histoire long-temps après, lorsque nous » avons été connus de ce prince, & que » nous avons eu part à ses bonnes grâces, confirmant ce qu'il disoit par serment; qui pourroit en douter, sur-tout » l'événement en ayant confirmé la vérité? Il assuroit qu'il avoit vu dans l'après-midi, lorsque le soleil baïssoit, une » croix lumineuse au dessus du soleil, avec » cette inscription: *ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΩ, vainquez par ce signe*: que ce spectacle l'avoit » extrêmement étonné de même que tous » les soldats qui le suivoient, qui furent » témoins du miracle: que tandis qu'il » avoit l'esprit tout occupé de cette *vision*, » & qu'il cherchoit à en pénétrer le sens, » la nuit étant survenue, Jesus-Christ lui » étoit apparu pendant son sommeil avec » le même signe qu'il lui avoit montré le » jour dans l'air, & lui avoit commandé » de faire un étendard de la même forme, » & de le porter dans les combats pour » se garantir du danger. Constantin s'étant » levé dès la pointe du jour, raconta à » ses amis le songe qu'il avoit eu; & ayant » fait venir des orfèvres & des lapidaires, » il s'affit au milieu d'eux, leur expliqua » la figure du signe qu'il avoit vu, & leur » commanda d'en faire un semblable d'or » & de pierreries; & nous nous souvenons » de l'avoir vu quelquefois. »

Dans le chap. suivant, qui est le trente & unieme, Eusebe décrit cet étendard auquel on donna le nom de *labarum*, & dont nous avons parlé en son lieu. Dans le chapitre 32, il raconte que Constantin tout

rempli d'étonnement par une si admirable vision, fit venir les prêtres chrétiens, & qu'instruit par eux, il s'appliqua à la lecture de nos livres sacrés, & conclut qu'il devoit adorer avec un profond respect le Dieu qui lui étoit apparu: que l'espérance qu'il eut en sa protection, l'excita bientôt après d'éteindre l'embrasement qui avoit été allumé par la rage des tyrans.

Le témoignage de Ruffin ne nous arrêtera pas, parce qu'il n'a fait que traduire en latin l'histoire ecclésiastique d'Eusebe, en y retranchant plusieurs choses à sa guise. Socrate est le troisième historien qui nous parle de cette merveille, *Hist. eccléf. t. I, c. 2.* " Constantin, dit-il, commença » à chercher les moyens de mettre fin à » la tyrannie de Maxence. . . . Pendant » que son esprit étoit partagé de la sorte, » il eut une vision merveilleuse, & qui » surpassoit tout ce qu'on peut dire. Com- » me il marchoit à la tête de ses troupes, il » vit dans le ciel, l'après-midi, lorsque le » soleil commençoit à baisser, une colon- » ne de lumière en figure de croix, *ὄλον* » *φῶτος σκουραδῆ*, sur laquelle étoient écrits » ces mots: *Ἐν τούτῳ νικῶ, vainquez par » ceci.* L'empereur étonné d'un pareil pro- » dige, & ne s'en rapportant pas entière- » ment à ses propres yeux, demanda à » ceux qui étoient présens s'ils avoient vu » le même signe. Quand ils lui eurent ré- » pondu qu'oui, cette divine & merveil- » leuse vision le confirma dans la croyance » de la vérité. La nuit étant survenue, il vit » Jesus-Christ qui lui commanda de faire » un étendard sur le modele de celui qu'il » avoit vu en l'air, & de s'en servir con- » tre ses ennemis, comme du gage le plus » certain de la victoire, *καὶ τούτῳ κατὰ τῶν* » *πολεμίων κερηθῆαι τροπαία.* Suivant cet ora- » cle, il fit faire un étendard en forme » de croix, lequel on conserve encore » aujourd'hui dans le palais des empereurs. » Rempli depuis ce moment de confiance, » il travailla à l'exécution de ses desseins, » & ayant attaqué l'ennemi aux portes de » Rome, il remporta la victoire, Maxence » étant tombé dans le fleuve, & s'étant » noyé. Il étoit dans la septième année » de son regne, lorsqu'il triompha de » Maxence. »

Sozomene, autre historien ecclésiastique, n'a pas oublié le même fait; mais il le raconte différemment; *Hist. eccléf. l. I, c. 3,* en citant en même temps le récit d'Eusebe: " Constantin, dit-il, ayant résolu de faire » la guerre à Maxence, songea de qui il » pourroit implorer la protection. Tout » occupé de ses pensées, il vit en songe la » croix dans le ciel toute resplendissante, » *ὄνκρ' εἶδε τὸ τοῦ σκουραῦ σημεῖον ἐν τῷ ὀραμαὶ* » *σιλαγίξιν.* Etonné de cette apparition, les » anges qui l'environnerent, lui dirent, » Constantin, remportez la victoire par ce » signe; *ἢ Κωνσταντίνε ἐν τούτῳ νικῶ.* On dit » même que Jesus-Christ lui apparut, & » que lui ayant montré l'étendard de la » croix, il lui commanda d'en faire faire » un semblable, & de s'en servir dans les » combats pour vaincre ses ennemis. »

Philostorge qui a écrit une histoire ecclésiastique sous Théodose le jeune, dont Photius nous a conservé l'extrait, parle aussi, *l. I, c. 6,* de l'apparition du signe céleste; & la raconte autrement. Il dit que Constantin vit le signe de la croix vers l'orient, & que ce signe étoit formé d'un tissu de lumière fort étendu, & accompagné d'une multitude d'étoiles arrangées de façon qu'elles traçoient en langue latine ces paroles: *Vainquez par ce signe: Ἐν τούτῳ νικῶ.*

Nicéphore Calliste, *Hist. eccléf. l. VIII, c. 3,* a copié à sa manière Philostorge en partie, & pour le reste Socrate presque mot à mot. Il renchérit néanmoins sur les autres historiens, & multiplie les merveilles; car outre la première apparition, Constantin, si on l'en croit, en a eu deux autres encore. Dans l'une il vit les étoiles arrangées de façon qu'elles formoient ces mots: *Ἐπιπέλασαι με ἐν ἡμέρα θλιψίως σὲ, καὶ ἐξελθῶμαι σε, καὶ δοξάσεις με: invoque moi au jour de ta détresse, je t'en délivrerai, & tu me glorifieras.* Frappé d'étonnement, il leva encore les yeux au ciel, & il vit de nouveau la croix formée par des étoiles, & une inscription autour, en ces termes: *Ἐν τούτῳ τῶ σημεῖῳ πάσης νικησῆς τῶς πολεμίους; par ce signe tu vaincras tous tes ennemis;* ce qui lui rappella d'abord ce qui lui étoit arrivé auparavant. Le lendemain il fit sonner la charge, & livra

bataille aux Byzantins, qu'il vainquit heureusement, & se rendit maître de leur ville, ayant fait porter l'étendard de la croix dans le combat.

Photius, *Bibl. cod.* 256, nous a conservé le témoignage d'un septième écrivain, qui n'a rien dit de particulier, sinon que Constantin enrichit de pierreries la croix qui lui étoit apparue, & la fit porter devant lui au combat contre Maxence.

La narration de Lactance, *De mortib. persec.* c. 44, est plus étendue que celle de ses prédécesseurs, & en diffère en plusieurs points. Il est dit par exemple, que Constantin averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille, exécuta ce qui lui étoit prescrit, & fit entrelacer la lettre X dans le monogramme de *Christus*, pour être marquée sur tous les boucliers. Maxence fut battu, trouva le pont rompu, & se trouvant pressé par la multitude des fuyards, il tomba dans le Tybre, & s'y noya.

Je ne fais si l'on doit mettre au rang des témoins, Arthémus, à qui Julien fit trancher la tête, & à qui Métaphraste & Surrius (sur le 20 octobre) font dire que le signe de la croix étoit plus brillant que les rayons du soleil; que les caractères étoient dorés, & indiquoient la victoire: assurant qu'il a été témoin oculaire de cette merveille; qu'il a lu les lettres, & que toute l'armée a vu cet étonnant prodige.

Après avoir rapporté les témoignages des historiens, il s'agit de les peser: sur quoi l'on doit préalablement observer deux choses: I. Qu'on ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas. II. Que ces témoins ne sont nullement d'accord entre eux, & qu'ils rapportent même des choses opposées.

I. On ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas, parce qu'il s'agit d'un fait qui fait honneur à leur religion, & qui en prouve la divinité. Si ce merveilleux phénomène a été vu, non seulement de Constantin & de ses amis, mais de toute son armée, d'où vient qu'aucun auteur païen n'en a fait mention? Que Zozime n'en

eût rien dit, il ne faudroit pas en être surpris, cet écrivain ayant quelquefois pris à tâche de diminuer la gloire de Constantin. Mais comment n'en trouve-t-on pas le mot dans le panégyrique de Constantin, prononcé en sa présence à Treves, lorsqu'après avoir vaincu Maxence, il retourna dans les Gaules & sur le Rhin? L'auteur de ce panégyrique parle en termes magnifiques de toute la guerre contre Maxence, & garde en même temps un profond silence sur la *vision* dont il s'agit: ce silence est fort étrange!

Nazaire, autre rhéteur, qui dans son panégyrique parle si éloquemment de la guerre contre Maxence, de la clémence dont Constantin usa après la victoire, & de la délivrance de Rome, ne dit rien de la *vision* que toute l'armée doit avoir eue, tandis qu'il rapporte que par toutes les Gaules on avoit vu des armées célestes, qui prétendoient être envoyées pour secourir Constantin.

Non seulement cette *vision* surprenante a été inconnue aux auteurs païens, mais à trois écrivains chrétiens, contemporains de Constantin, & qui avoient la plus belle occasion d'en parler. Le premier est Publius Optatianus Porphyre, poète chrétien, qui publia un panégyrique de Constantin en vers latins, dans lequel il fait mention plus d'une fois du monogramme de Christ, qu'il appelle le *signe céleste*; mais l'apparition de la croix lui est inconnue. Lactance est le second, & son témoignage est recommandable par toutes sortes d'endroits; tant à cause de la pureté de ses mœurs, de son érudition & de son éloquence, qu'à cause qu'il a été parfaitement instruit de tout ce qui regarde Constantin, ayant été précepteur de Crispus, fils de cet empereur. Dans son *Traité de la mort des persécuteurs*, qu'il écrivit vers l'an 314, deux ans après l'apparition dont il s'agit, il n'en fait aucune mention. Il rapporte seulement que Constantin fut averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille ensuite.

Mais Lactance auroit-il raconté un songe dont la vérité n'avoit d'autre appui que le témoignage de Constantin, & auroit-il

passé sous silence un prodige qui avoit eu toute l'armée pour témoin ?

Il y a plus, Eusebe lui-même ne parle point de cette merveille dans tout le cours de son *Histoire ecclésiastique*, & sur-tout dans le chap 9 du livre IX, où il rapporte fort au long les exploits de Constantin contre Maxence. Ce n'est que dans la vie de cet empereur, écrite long-temps après, qu'il raconte cette merveille, sur le témoignage de Constantin seul. Comment concevoir qu'une *vision* si admirable, vue de tant de milliers de personnes, & si propre à justifier la vérité de la religion chrétienne, ait été inconnue à Eusebe, historien si soigneux de rechercher tout ce qui pouvoit contribuer à faire honneur au christianisme, & tellement inconnue, que ce n'a été que plusieurs années après qu'il en a été informé par Constantin ? N'y avoit-il donc point de chrétiens dans l'armée de Constantin, qui fissent gloire publiquement d'avoir vu un pareil prodige ? Auroient-ils eu si peu d'intérêt à leur cause, que de garder le silence sur un si grand miracle ? Doit-on, après cela, être surpris que Gélase de Cyzique, un des successeurs d'Eusebe dans le siége de Césarée, au cinquième siècle, ait dit que bien des gens soupçonnoient que ce n'étoit là qu'une fable inventée en faveur de la religion chrétienne ? *Hist. eccl. conc. Nic. c. 4.*

On dira peut-être que selon les maximes du droit, on doit plus de foi à un seul témoin qui affirme, qu'à dix qui nient ; & qu'il suffit qu'Eusebe ait rapporté ce fait dans la *Vie de Constantin*, & que quantité d'autres écrivains l'aient rapporté après lui. Mais on doit se souvenir aussi, que selon les maximes du droit, il est nécessaire de confronter les témoins, & que lorsqu'ils se contredisent, il faut ajouter foi au plus grand nombre, & aux plus graves.

II. Les témoins ne sont nullement d'accord entr'eux ; & rapportent même des choses opposées. Ils ne sont pas d'accord sur les personnes à qui cette merveille est apparue ; presque tous assurent qu'elle a été vue de Constantin & de toute son armée. Gélase ne parle que de Constantin seul : *ἐπιούθην ὁ θεὸς Κωνσταντίνου ἐπέδει, ὁ θεὸς ἀποκατὰ σωματικὸν τῶ ἀσκήριον τῶ ἀσκήριον τῶ ἀσκήριον.* Ils diffèrent encore

sur le temps de la *vision* ; Philostorge dit que ce fut lorsque Constantin remporta la victoire sur Maxence ; d'autres prétendent que ce fut auparavant, lorsque Constantin faisoit des préparatifs pour attaquer le tyran, & qu'il étoit en marche avec son armée.

Les auteurs ne s'accordent pas davantage sur la *vision* même, le plus grand nombre n'en reconnoissant qu'une, & encore en songe, κατ' ὄναρ ; il n'y a qu'Eusebe, suivi par Socrate, Nicéphore & Philostorge, qui parlent de deux, l'une que Constantin vit de jour, & l'autre qu'il vit en songe, servant à confirmer la première.

L'inscription offre de nouvelles différences ; Eusebe dit qu'on lisoit τῆσθε νικᾷ, d'autres ajoutent la particule ἐ, d'autres ne parlent point d'inscription. Selon Philostorge & Nicéphore, elle étoit en caractères latins ; les autres n'en disent rien, & semblent par leur récit supposer que les caractères étoient grecs. Philostorge assure que l'inscription étoit formée par un assemblage d'étoiles ; Artémus dit que les lettres étoient dorées, l'auteur cité comme septième témoin, les représente composées de la même matière lumineuse que la croix. Selon Sozomène, il n'y avoit point d'inscription, & ce furent les anges qui dirent à Constantin : *remportez la victoire par ce signe.*

Enfin les historiens ne sont pas plus d'accord sur les suites de cette *vision*. Si l'on s'en rapporte à Eusebe, Constantin aidé du secours de Dieu, remporta sans peine la victoire sur Maxence. Mais selon Lactance, la victoire fut fort disputée ; on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & ni les uns ni les autres ne lâchèrent le pied. Il dit même que les troupes de Maxence eurent quelque avantage avant que Constantin eût fait approcher son armée des portes de Rome. Si l'on en croit Eusebe, depuis cette époque Constantin fut toujours victorieux, & opposa à ses ennemis comme un rempart impénétrable, le signe salutaire de la croix.

Sozomène assure aussi ce dernier fait ; cependant un auteur chrétien, dont M. de Valois a rassemblé des fragmens, *ad calcem Ammian. Marcellin.*, p. 473, 475, rapporte que dans les deux batailles que

Constantin livra à Licinius, la victoire fut douteuse, & que même Constantin reçut une légère blessure à la cuisse. Selon Nicéphore, *Hist. eccléf.* l. VII, c. 47, tant s'en faut que Constantin ait toujours été heureux depuis cette apparition, & qu'il ait toujours fait porter l'enfeigne de la croix, qu'au contraire il combattit deux fois les Byzantins sans l'avoir, & ne s'en seroit pas même souvenu, s'il n'eût perdu neuf mille hommes, & si la même vision ne lui étoit apparue une seconde fois, avec une inscription bien plus claire & plus nette encore : *par ce signe tu vaincras tous tes ennemis.* Constantin n'auroit pas sans doute compris la première, *vainquez par ceci*, sans une explication précédée encore d'un autre avertissement formé par l'arrangement des étoiles, contenant ces paroles du psaume 50, *invoque moi*, &c. Philostorge assure que la vision de la croix, & la victoire remportée sur Maxence, déterminèrent Constantin à embrasser la foi chrétienne. Mais Ruffin dit qu'il favorisoit déjà la religion chrétienne, & honoroit le vrai Dieu; & l'on fait cependant qu'il ne reçut le baptême que peu de jours avant de mourir, comme il paroît par le témoignage de S. Athanase, *Athanas. de synod.* p. 917; de Socrate, l. II, c. 47; de Philostorge, l. VI, c. 6, & de la chronique d'Alexandrie, *Chron. Alexand.* p. 684, édit. Rav.

Dans une si grande variété de récits, à qui doit-on s'en rapporter, si ce n'est au plus grand nombre, & à ceux dont la narration est la plus simple? Sur ce pié-là, il faut abandonner Eusebe, le fabuleux Nicéphore, & Philostorge que Photius appelle *menteur*, *ἰνὴρ ψευδολογος*, qui parlent d'une apparition arrivée de jour, & s'en tenir à la vision en songe.

Nous pourrions nous borner à ces courtes réflexions sur le caractère des témoins en général; mais par surabondance de droit, nous discuterons l'autorité des principaux; celle d'Eusebe comme historien, & celle d'Artemius & de Constantin comme témoins oculaires.

Commençons par Eusebe qui a donné le ton à tous les autres historiens sur ce sujet. Nous n'adopterons pas le soupçon de quelques savans qui doutent qu'il soit l'au-

teur de la *Vie de Constantin*; nous ne nous prévaudrons pas non plus ici, de ce qu'Eusebe ne parle point d'une chose dont il ait été lui-même témoin, & de ce qu'il ne raconte le fait que sur le seul témoignage de Constantin; nous ferons valoir seulement la maxime des jurisconsultes, qui dit : *Personne ne peut produire comme témoin celui à qui il peut ordonner d'en faire la fonction, tel qu'est un domestique, ou tel autre qui lui est soumis.* Mais Eusebe n'est-il pas un témoin de cet ordre? N'est-ce pas par le commandement de Constantin qu'il a écrit la vie, ou pour mieux dire, le panégyrique de ce prince? N'est-ce pas un témoin qui dans cet ouvrage revêt, partout le caractère de panégyriste, plutôt que celui d'historien? N'est-ce pas un écrivain qui a supprimé soigneusement tout ce qui pouvoit être défavantageux & peu honorable à son héros? Il passe sous silence le rétablissement du temple de la Concorde, dont on voyoit la preuve par une inscription qui se lisoit du temps de Lilio Giraldi, dans la basilique de Latran. Il ne dit rien de la mort de Crispus fils de Constantin, que cet empereur fit périr sur de faux & de légers soupçons: pas un mot de la mort de Faustine, étouffée dans un bain, quoique Constantin lui fût redevable de la vie; sans parler de quantité d'autres faits qu'un historien uniquement attentif à dire la vérité, n'auroit pas omis. Il est donc bien permis d'en appeler d'Eusebe courtesan, flatteur, & panégyriste, à Eusebe historien, à qui ce prodige a été inconnu jusqu'au temps qu'il eut la commission de publier les louanges de Constantin,

Artemius ne nous paroîtra pas plus digne de foi; voici le langage qu'on lui fait tenir à Julien. *Ad Christum declinavit Constantinus, ab illo vocatus quando difficilimum commisit prælium adversus Maxentium. Tunc enim, & in meridie apparuit signum crucis radiis solis splendidius, & literis aureis belli significans victoriam. Nam nos quoque aspeximus, cum bello inirellemus, & literas legimus; quia etiam totus quoque id est contemplatus exercitus, & multi hujus sunt testes in exercitu.* Mais tout ce beau discours ne porte que sur la foi de Métaphrasse, auteur

fabuleux, chez qui l'on trouve les actes d'Artemius, que Baronius prétend à tort de pouvoir défendre, en même temps qu'il avoue qu'on les a interpolés.

Reste le témoignage de Constantin lui-même, qui a raconté le fait, & qui a confirmé son récit par serment. Tout semble d'abord donner du poids à un pareil témoignage, la dignité de ce prince, ses exploits, sa constance, sa religion; enfin, c'est un témoin oculaire, qui confirme son assertion par serment. Que peut-on demander de plus, & sur quels fondemens s'élever contre un témoignage de ce caractère? Je réponds, sur des fondemens appuyés de très-fortes raisons, & je vais entreprendre de prouver: I, que le serment de Constantin n'est pas d'un si grand poids qu'on le prétend: II, qu'il étoit tout-à-fait de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espèce: III, qu'il rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point: IV, qu'il attribue à notre Seigneur J. C. des choses indignes de lui.

I. Je dis que le serment de Constantin dans ce cas, n'est pas d'un aussi grand poids qu'on le prétend. Supposons d'abord qu'il l'a fait de bonne foi & dans la simplicité de son ame; comme ce n'a été que fort longtemps après qu'il a raconté la *vision* qu'il avoit eue de jour, & le songe qu'il avoit fait la nuit suivante, on peut fort bien penser, sans faire tort à la probité d'un prince vertueux, qu'ayant perdu en partie le souvenir des circonstances d'un fait arrivé depuis si long-temps, il y a ajouté, retranché, & a confondu les choses sans aucune mauvaise intention, & qu'en conséquence il a cru pouvoir affirmer par serment ce qu'une mémoire peu fidelle lui fournissoit.

Par exemple, il pourroit avoir vu un phénomène naturel, une parélie, ou halo-solaire; comme le prétendent quelques savans; ensuite il auroit peut-être vu en songe l'inscription *τοῦτο συνέβη*; & confondant les temps & les circonstances, il auroit cru avoir vu l'inscription de jour. Cependant diverses raisons ne nous permettent pas de taxer dans cette occasion Constantin d'un simple défaut de mémoire.

En premier lieu, c'est ici un serment fait en conversation familière, qui peut

avoir été l'effet d'une mauvaise habitude, & non l'effet de la réflexion & d'une mûre délibération, ce qui seul peut lui donner du poids.

Secondement c'est un serment nullement nécessaire. S'il eût été question de son songe, comme l'empereur n'avoit d'autre preuve à alléguer que sa parole, on conçoit que le serment pouvoit être d'usage; mais s'agissant d'un prodige qui devoit être fort connu, puisqu'il avoit été vu de toute l'armée, qu'étoit-il besoin de serment pour confirmer un fait public, & qu'un grand nombre de témoins oculaires pouvoit attester? C'est sans contredit une chose étonnante, que Constantin ait craint de n'en être pas cru à moins qu'il ne fît serment, & qu'Eusebe ne se soit informé du fait à aucun des officiers ou des soldats de l'armée, qui sans doute n'étoient pas tous morts; ou que s'il s'étoit informé, il n'en ait rien dit dans la *Vie de Constantin*, pour appuyer le récit de ce prince.

En troisieme lieu, quoique les auteurs chrétiens aient prodigué les plus grands éloges à Constantin, & qu'ils aient donné les plus hautes idées de sa piété, il est certain néanmoins qu'il n'étoit pas aussi vertueux qu'il le faudroit pour mériter une entière foi de la part de ceux qui jugent faiblement du prix des choses.

Sans adopter le sentiment de quelques savans, qui ne prétendent pas à la légère que ce prince étoit plus païen que chrétien; nous avons bien assuré qu'il étoit chrétien plutôt de nom que d'effet. Il a donné plus d'une preuve de son hypocrisie & de son peu de piété. Quel christianisme que celui d'un prince qui fit rebâtir à ses dépens un temple idolâtre, ruiné par l'ancienneté; un prince chrétien qui fit périr Crispus son fils, déjà décoré du titre de *César*, sur un léger soupçon d'avoir commerce avec Fauste sa belle-mère; qui fit étouffer dans un bain trop chauffé cette même Fauste son épouse, à qui il étoit redevable de la conservation de ses jours; qui fit étrangler l'empereur Maximien Herculeus, son pere adoptif; qui ôta la vie au jeune Licinius, son beau-frere, qui faisoit paroître de fort bonnes qualités; qui, en un mot, s'est déshonoré par tant de meurtres, que le

consul Ablavius appelloit ces temps-là *néroniens* ! On pourroit ajouter qu'il y a d'autant moins de fonds à faire sur le serment de Constantin, qu'il ne s'est pas fait une peine de se parjurer, en faisant étrangler Licinius, à qui il avoit promis la vie par serment. Au reste toutes ces actions de Constantin sont rapportées dans Eutrope, l. X, c. 4. Zozim. l. II, c. 29. Oros. lib. VII, cap. 28. S. Jérôme, *Chron. ad ann. 321*. Aurelius Victor, *Epit. c. 50*, &c.

II. Il étoit de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espece dans les circonstances où il se trouvoit, & sa politique raffinée le lui suggéroit. Il avoit reçu des députés des villes d'Italie, & de Rome même, pour implorer son secours contre la tyrannie de Maxence. Il souhaitoit fort d'aller les délivrer, d'acquérir de la gloire, & sur-tout un plus grand empire. La crainte s'étoit emparée de ses soldats. Les chefs de son armée murmuroient d'une guerre entreprise avec des forces fort inférieures à celles que Maxence avoit à leur opposer; de sinistres présages annonçoient des malheurs. A quoi se résoudre dans de pareilles conjonctures? Renoncer à la guerre projetée? Il ne le pouvoit, après l'avoir lui-même déclarée à Maxence. Demandera-t-il la paix au tyran? Mais il ne peut l'espérer qu'en renonçant à l'empire, ce qui ne convenoit ni à son honneur, ni à sa sûreté. D'ailleurs, son ambition étoit si grande, que dans la suite il ne put ni ne voulut souffrir de compagnon. Il crut donc devoir user d'adresse, & il ne trouva rien de meilleur & de plus avantageux que de se concilier les chrétiens qui étoient en très-grand nombre, non seulement dans les Gaules, où Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit favorisés, mais encore en Italie, & à Rome même, où régnoit Maxence.

Dès le temps de Marc-Aurele, les légions étoient remplies de chrétiens, & l'on prétend qu'il y en avoit qui étoient tout entières composées de chrétiens. Sous Septime Sévere & son fils Antonin Caracalla, ils furent admis aux chatges. Alexandre Sévere pensa à élever un temple à Jesus-Christ, & à le mettre au rang des dieux. Philippe favorisa tellement les chrétiens, qu'Eusebe & d'autres auteurs ont cru qu'il

l'étoit lui-même; & Constance Chlore; pere de Constantin, les avoit protégés dans les pays de sa domination. C'étoit donc un trait de politique de se les attacher; Maxence avoit employé déjà le même artifice au commencement de son regne. « Maxence, dit » Eusebe, *Hist. ecclés. l. VIII, c. 14*, » ayant usurpé à Rome la souveraine puissance, feignit d'abord, pour flatter le » peuple, de faire profession de notre religion, de nous vouloir traiter favorablement, & d'user d'une plus grande clémence que n'avoient fait ses prédécesseurs: mais bientôt après il démentit les » belles espérances qu'il avoit données. » Constantin supposa donc un songe, où la croix lui étoit apparue, afin de se concilier l'affection des chrétiens répandus dans toutes les provinces de l'empire, de donner du courage à ses soldats, & d'attirer le peuple dans son parti. C'est ainsi que quelque temps après Licinius, pour encourager son armée contre Maximin, supposa qu'un ange lui avoit dicté en songe une priere qu'il devoit faire avec son armée.

III. Constantin rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point. A l'en croire, il ignore ce que veut dire la croix, il ne comprend rien à l'apparition, il y pense & repense, & il faut que Jesus-Christ lui apparaisse en songe pour l'en instruire. Qui ne croiroit sur ce récit, que les chrétiens étoient entièrement inconnus à Constantin, du moins qu'il ignoroit que la croix étoit comme leur enseigne, & qu'ils s'en servoient par-tout, jusques-là qu'on leur attribuoit déjà, du temps de Tertullien, de l'adorer? Cependant Constance, pere de Constantin, avoit favorisé les chrétiens; & Constantin lui-même, né d'une mere chrétienne, passoit déjà pour l'être avant que de triompher de Maxence.

IV. Enfin, il attribue à notre Seigneur Jesus-Christ des choses indignes de lui. Jesus-Christ lui ordonne de se servir de ce signe pour combattre ses ennemis, & comme d'un rempart contre eux. Mais qui ne voit tout ce qu'il y a ici de superstitieux, comme si la croix étoit une espece d'amulette qui eût une vertu secrete? Il y a plus; Constantin lui-même n'obéit point dans la suite à cet ordre divin, puisqu'il combattit deux fois

fois ceux de Byzance sans avoir le signe de la croix, & il en avoit entièrement perdu le souvenir ; il fallut une perte de neuf mille hommes & une nouvelle vision, pour lui en rappeler la mémoire.

Qui peut douter à présent que l'apparition prétendue du signe céleste ne soit une fraude pieuse que Constantin imagina pour favoriser le succès de ses desseins ambitieux ?

Cette ruse a cependant fait une longue fortune, & n'a pas même été soupçonnée de fausseté par d'habiles gens du dernier siècle & de celui-ci. Je trouve dans le nombre de ceux qui y ont ajouté fortement & religieusement foi, le célèbre Jacques Abbadie, & le pere Grainville. Le premier a soutenu la vérité de la vision céleste de Constantin, dans son ouvrage intitulé *Triomphe de la providence* ; & le second dans une dissertation insérée dans le *Journal de Trevoux*, juin 1724, art. 48.

On peut réduire à six chefs tout ce que le doyen de Killalow allegue avec l'éloquence véhémence qui lui est propre en faveur de sa cause.

I. Il cite le témoignage de quantité d'auteurs de toute tribu, langue & nation, anglois, françois, espagnols, italiens, allemands, tant anciens que modernes, catholiques romains, comme Godeau, évêque de Grasse, & protestans, comme le Sueur, qui croient tous la vérité de l'apparition.

Mais premièrement cette croyance n'a pas été aussi unanime que le prétend M. Abbadie, puisque dès le cinquième siècle, Gélase de Cyzique disoit que bien des gens soupçonnoient que c'étoit une fraude pieuse pour accréditer la religion chrétienne. 2°. Quand cette croyance seroit encore plus universelle, on n'en pourroit rien conclure, parce qu'il y a quantité de fables que personne n'a contredites pendant plusieurs siècles, & qui ont été reconnues pour telles quand on s'est donné la peine de les examiner.

II. M. Abbadie fait valoir le témoignage des Ariens tant anciens, comme Eusebe, un de leurs chefs, & Philostorge leur historien & leur avocat, que modernes, entre lesquels il met Grotius.

Le doyen de Killalow s' imagine que les Ariens avoient un intérêt capital à contester

Tome XXXV.

la vérité de la vision de Constantin. On pourroit répondre bien des choses à ce sujet.

1°. L'argument n'est rien moins que concluant : Dieu a promis à Constantin la victoire en lui montrant le signe de la croix au ciel : donc douze ans après, cet empereur n'a pu errer dans la foi. La vision n'étoit pas destinée à lui assurer une foi inébranlable, mais la victoire fut ses ennemis.

2°. Quel rapport la croix du Christ a-t-elle à l'erreur des Ariens ? Comment sert-elle à les confondre ? Condamnoient-ils, ou rejetoient-ils la croix du Sauveur ? De ce que Jesus-Christ a été crucifié, ou a fait voir la croix à Constantin, s'en suit-il qu'il est consubstantiel (*ὁμοούσιος*) au Pere ?

3°. Tant s'en faut que les Ariens aient regardé la vision de Constantin, comme défavorable à leur cause, qu'ils ont prétendu le contraire, en observant, comme le reconnoît M. Abbadie, que le signe céleste étoit tourné vers l'orient, le centre de l'arianisme.

4°. M. Abbadie s'est trompé sur le témoignage de Grotius ; car ce savant étoit un de ceux qui ne croyoient point la vérité de l'apparition céleste à Constantin.

III. M. Abbadie allegue le silence de Zosime & de l'empereur Julien, qui, si le fait en question n'avoit pas été incontestable, n'auroient pas manqué de relever Eusebe, & de convaincre publiquement les chrétiens d'imposture. Mais pourquoi Zosime, historien païen, devoit-il relever Eusebe ? Est-ce que son but, en écrivant son histoire, a été de réfuter en tout l'historien de l'église ? D'ailleurs ce qu'Eusebe a écrit de la vision de Constantin, se trouve-t-il dans son *Histoire ecclésiastique* ? Zosime auroit dû aussi réfuter sur ce point-là, tout ce qui se trouve dans les autres panegyriques faits en l'honneur de Constantin.

Par quelle raison encore Julien devoit-il réfuter Eusebe ? Il n'a pas écrit l'histoire, & on ne prouve pas qu'il ait lu le panegyrique qu'Eusebe a fait de Constantin. Supposé qu'il l'ait lu, il faudroit faire voir qu'il l'a pris pour une histoire, & non pour ce qu'il est véritablement, un panegyrique. Julien n'a pas réfuté cette prétendue merveille, soit parce qu'elle lui étoit inconnue, soit parce qu'il n'a pas voulu s'en donner la

Ffff

peine, ou plutôt parce qu'il n'ajoutoit aucune foi à la *vision*, comme il paroît par le changement qu'il fit au *labarum*.

Si Julien avoit cru que cette enseigne militaire avoit été sur le modèle d'un signe céleste, & qu'elle avoit servi à Constantin à remporter tant de victoires, pourquoi ce prince, qui étoit ambitieux & avide de gloire, n'auroit-il pas conservé le *labarum*, dont la vertu avoit été tant de fois éprouvée? Ne devoit-il pas craindre qu'en changeant un signe fait par ordre du ciel, il n'éprouvât des disgrâces, & ne fût vaincu par ses ennemis?

IV. Le savant doyen soutient que la vérité du fait en question s'est conservée en divers monumens : tels sont les vers de Prudence, qui ne parlent que du *labarum*.

L'arc de triomphe que le sénat fit élever à Constantin après sa victoire sur Maxence, dans l'inscription duquel il est parlé de l'inspiration de la divinité, ce qui néanmoins s'explique bien plus naturellement d'un songe que d'une apparition vue de jour.

La statue de Constantin, dont l'inscription, composée par ce prince même, porte que par ce signe salutaire il a délivré la ville du joug de la tyrannie. Mais ni dans les vers de Prudence, ni sur l'arc de triomphe, ni sur la statue, il n'est parlé du signe céleste vu de jour : preuve évidente que dans ce temps-là Constantin ne se vantoit de rien de semblable ; qu'il ne prétendoit que faire valoir une ruse, un songe réel ou fictif, d'après lequel il ordonna qu'on fît le *labarum*. Il y a plus ; si aux yeux de toute son armée, Constantin a vu en plein jour un signe céleste accompagné de caractères lumineux & lisibles, d'où vient n'a-t-il pas gravé en termes clairs & précis une telle merveille sur l'arc de triomphe, ou dans l'inscription de la statue? Ce prince si pieux, si reconnoissant, auroit-il négligé de transmettre sur le marbre & sur l'airain à la postérité un prodige attesté par toute son armée?

V. Un autre argument que M. Abbadie presse, & sur lequel il paroît faire beaucoup de fond, parce qu'il y revient sous différens tours, est pris des vertus & des victoires continuelles de Constantin, qui depuis ce temps-là ne perdit aucune

bataille, & ne trouva point d'ennemis qui lui résistassent. Mais nous avons déjà répondu à tous les préjugés du doyen de Killybegs sur la gloire de Constantin, son mérite & ses vertus.

Nous avons prouvé qu'il étoit de la politique de cet empereur de se conduire ainsi. Il fit ôter sur les drapeaux les lettres initiales qui désignaient le sénat & le peuple romain, & fit mettre à la place le monogramme de Jésus-Christ, parce qu'il portoit par ce moyen les derniers coups à l'autorité de la nation. Maxence lui-même jugea à propos pendant quelque temps d'employer un pareil artifice. Nous avons vu que Constantin rapportoit tout à son intérêt, & qu'il ne craignoit pas beaucoup de se parjurer. Nous avons vu aussi que, malgré son monogramme & sa *vision*, la victoire lui fut fort disputée dans les deux batailles qu'il livra à Licinius son beau-frère, & qu'il eut deux fois du dessous en combattant les Byzantins. Enfin quand nous supposerions (ce dont nous ne convenons point) que Constantin ait toujours été victorieux après l'apparition du signe céleste, il ne s'ensuit point de là, qu'il n'a pas inventé (pour encourager ses troupes, & pour se concilier l'affection des chrétiens) le songe où il prétend avoir vu cette merveille.

On peut citer nombre d'impostures qui ont été couronnées d'heureux succès ; celle de Jeanne d'Arc, surnommée la *puce*lle d'Orléans, n'étoit pas inconnue à M. Abbadie.

Cependant il s'écrie avec indignation : « quoi, nous devrions à la folie des fictions » la ruine des idoles & l'illumination des nations? » Et nous lui répondons, 1^o. qu'on ne lit nulle part que les peuples se soient convertis en considération de cette apparition. Il est vrai que lorsque Constantin témoigna goûter le christianisme, nombre de personnes en firent profession, soit par conviction, soit pour plaire à l'empereur, ou entraînés par son exemple. Si le signe céleste a été vu de toute l'armée, composée pour la plus grande partie de païens, d'où vient qu'un grand nombre des chefs & des soldats, sinon toute l'armée, n'ont pas embrassé la religion de Jésus-Christ?

2°. Quand même un très-grand nombre de païens auroient en ce temps-là fait profession de l'évangile, ce qui pourtant n'est rapporté nulle part, il ne seroit pas surprenant que leur conversion fût due à l'artifice.

VI. Enfin M. Abbadie se persuade que les prodiges qui rendirent inutiles les efforts de Julien pour le rétablissement du temple de Jérusalem, forment un témoignage confirmatif de l'apparition du signe céleste à Constantin.

Mais quand, pour abréger, nous accorderions au doyen de Killalow que les prodiges merveilleux qu'il a recueillis des historiens, sont réellement arrivés lorsque les juifs entreprirent de rebâtir le temple, quelle liaison ont ces prodiges avec le signe dont Constantin s'est vanté? De ce que le projet des juifs favorisés par Alypius d'Antioche, ami de Julien, pour rétablir leur temple, a échoué, s'ensuit-il qu'il faut admettre la vérité de la *vision* du fils de Constance Chlore? Ces deux choses n'ont aucun rapport ensemble; Jésus-Christ a bien prédit la destruction entière du temple de Jérusalem, mais non pas la *vision* de l'empereur Flav. Valer. Constantin.

Le P. de Grainville, après avoir défendu la vérité de la *vision* de Constantin par les témoignages des historiens ecclésiastiques, remarque que l'empereur raconta l'histoire de sa *vision* en présence de plusieurs évêques; qu'aucun auteur ancien ni moderne ne s'est inscrit en faux contre cette *vision*, & que plusieurs inscriptions antiques & des panégyriques anciens en font mention; mais il croit sur-tout trouver des preuves incontestables de ce fait dans les médailles antiques.

Comme nous avons discuté déjà les témoignages des historiens, des panégyriques & du consentement général, nous nous bornerons ici à la preuve que le P. Grainville tire des médailles, & sur laquelle roule principalement sa dissertation. Nous observerons seulement que nous ne connoissons aucun historien qui ait dit, comme le prétend ce jésuite, que Constantin raconta l'histoire de la *vision* en présence de plusieurs évêques, parmi lesquels se trouvoit Eusebe; mais supposé que quelque auteur

ancien l'ait dit, comment concilieroit-on son récit avec celui d'Eusebe même, qui nous assure que Constantin raconta cette histoire à lui seul, après qu'il fut entré dans la familiarité de ce prince?

Les médailles que rapporte le P. Grainville, sont destinées à prouver la vérité de ces trois choses, qui sont remarquables dans la *vision*: 1°. la croix qui apparut à Constantin, 2°. l'assurance qu'on lui donna qu'il seroit vainqueur, 3°. le *labarum* ou l'enseigne qu'il eut ordre de faire avec le monogramme de Jésus-Christ. Tout cela est exprimé, selon ce jésuite, dans les médailles de Constantin & de sa famille, dont les unes sont dans les cabinets d'antiquaires, & les autres dans le livre du pere Bansduri. Mais ces trois choses ne prouvent pas le point en question, que Constantin a vu en plein jour le signe de la croix avec cette inscription: *vainquez par cela*. Ces trois choses peuvent être vraies, en supposant que Constantin a eu une *vision* en songe. Il y a plus, elles ne prouvent point même que l'empereur ait vu cette merveille en songe; tout ce que l'on peut en inférer, c'est que Constantin a voulu faire croire que Dieu lui avoit envoyé un songe extraordinaire, dans lequel il avoit eu une pareille *vision*.

Nous avons démontré que Constantin étoit intéressé à inventer ce qui pouvoit inspirer de la terreur à ses ennemis, du courage à son armée, & lui concilier l'affection des chrétiens répandus dans l'empire. Nous avons fait voir aussi que le serment de cet empereur n'est pas d'un grand poids; on sent donc aisément que les arguments tirés des médailles perdent toute leur force.

La première que cite le P. Grainville, est de petit bronze. On y voit le buste de Constantin couronné de pierres, avec ces mots: *Constantinus Max. Aug.* au revers, *gloria exercitûs*, deux figures militaires debout, tenant d'une main un bouchier appuyé contre terre, & de l'autre une pique; entre deux une croix assez grande. Cette croix est, selon le P. Grainville, celle que Constantin avoit aperçue dans le ciel; mais ne peut-ce pas être celle qu'il prétendoit avoir vue en songe?

La seconde médaille, aussi de petit bronze, représente le buste de Constantin couvert d'un casque, couronné de rayons, avec cette inscription : *Imp. Constantinus Aug. au revers, Victoriæ lætæ Princ. Perp.* Deux victoires debout, soutenant sur une espede d'autel, un bouclier, sur lequel est une croix. Cette croix est encore, selon le savant P. Grainville, celle que Constantin avoit vue de jour, & à laquelle il étoit redevable des victoires qu'il remporta sur Maxence. Mais ne peut-on pas répondre que cette croix est une preuve que Constantin vouloit répandre par-tout le bruit de son prétendu songe ? Ne pourroit-on pas conjecturer même que cette croix que désigne le nombre de X, marque les vœux décennaux ? Peut-être n'indique-t-elle que la valeur de la piece : ce qui pourtant n'est qu'une conjecture sur laquelle nous n'insistons pas, parce qu'on ne trouve point ce X sur les médailles de cuivre.

Il n'y a rien dans la troisième médaille, qui mérite quelque attention, ni qui forme la moindre preuve.

La quatrième encore de petit bronze, représente le buste de Constantin avec un voile sur la tête, & ces mots : *Divo Constantino P. au revers, Æterna Pietas* ; une figure militaire debout, un casque sur la tête, s'appuyant de la main droite sur une pique, & tenant à la main gauche un globe, sur lequel est le monogramme de Jesus-Christ. Ici le P. Grainville fait diverses remarques qui ne concluent rien sur la question dont il s'agit ; il semble même qu'il se trompe en attribuant à Constantin la piété éternelle marquée sur la médaille ; c'est plutôt celle de ses fils qui honoroient la mémoire de leur pere par cette monnoie.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les médailles rapportées par le P. Grainville ; c'est assez de dire qu'il n'en est aucune qui prouve ce qu'il falloit prouver ; j'entends la réalité de la vision, ou la réalité même du songe.

La dissertation dont on vient de lire l'extrait, peut servir de modèle dans toutes les discussions critiques de faits extraordinaires que rapportent les historiens. Ici la lumière perce brillamment à travers

les nuages des préjugés ; il faut que tout cede à son éclat. *Le chevalier DE JAU-COURT.*

VISIR (GRAND-) *Hist. Turq.* premier ministre de la Porte ottomane : voici ce qu'en dit Tournefort.

Le sultan met à la tête de ses ministres d'état le *grand-visir*, qui est comme son lieutenant général, avec lequel il partage, ou plutôt à qui il laisse toute l'administration de l'empire. Non seulement le *grand visir* est chargé des finances, des affaires étrangères & du soin de rendre la justice pour les affaires civiles & criminelles ; mais il a encore le département de la guerre & le commandement des armées. Un homme capable de soutenir dignement un si grand fardeau, est bien rare & bien extraordinaire. Cependant il s'en est trouvé qui ont rempli cette charge avec tant d'éclat, qu'ils ont fait l'admiration de leur siècle. Les Cuperlis pere & fils, ont triomphé dans la paix & dans la guerre, & par une politique presque inconnue jusqu'alors, ils sont morts tranquillement dans leurs lits.

Quand le sultan nomme un *grand-visir*, il lui met entre les mains le sceau de l'empire, sur lequel est gravé son nom : c'est la marque qui caractérise le premier ministre ; aussi le porte-t-il toujours dans son sein. Il expédie avec ce sceau tous ses ordres, sans consulter & sans rendre compte à personne. Son pouvoir est sans bornes, si ce n'est à l'égard des troupes, qu'il ne sauroit faire punir sans la participation de leurs chefs. A cela près, il faut s'adresser à lui pour toutes sortes d'affaires, & en passer par son jugement. Il dispose de tous les honneurs & de toutes les charges de l'empire, excepté de celles de judicature. L'entrée de son palais est libre à tout le monde, & il donne audience jusqu'au dernier des pauvres. Si quelqu'un pourtant croit qu'on lui ait fait quelque injustice criante, il peut se présenter devant le grand seigneur avec du feu sur la tête, ou mettre sa requête au haut d'un roseau, & porter ses plaintes à sa hauteur.

Le *grand-visir* soutient l'éclat de sa charge avec beaucoup de magnificence ; il a plus de deux mille officiers ou domestiques dans son palais, & ne se montre en

public qu'avec un turban garni de deux aigrettes chargées de diamans & de pierres ; le harnois de son cheval est semé de rubis & de turquoises , la housse brodée d'or & de perles. Sa garde est composée d'environ quatre cents Bosniens ou Albanois , qui ont de paie depuis douze jusqu'à quinze aspres par jour : quelques-uns de ses soldats l'accompagnent à pié quand il va au divan ; mais quand il marche en campagne , ils sont bien montés , & portent une lance , une épée , une hache & des pistolets. On les appelle *delis* , c'est-à-dire , *sous* , à cause de leurs fanfaronnades & de leur habit qui est ridicule ; car ils ont un capot , comme les matelots.

La marche du *grand-visir* est précédée par trois queues de cheval , terminées chacune par une pomme dorée : c'est le signe militaire des Ottomans qu'ils appellent *thou* ou *thouy*. On dit qu'un général de cette nation ne sachant comment rallier ses troupes qui avoient perdu leurs étendards , s'avisa de couper la queue d'un cheval , & de l'attacher au bout d'une lance : les soldats coururent à ce nouveau signal , & remportèrent la victoire.

Quand le sultan honore le *grand-visir* du commandement d'une de ses armées , il détache à la tête des troupes une des aigrettes de son turban , & la lui donne pour la placer sur le sien : ce n'est qu'après cette marque de distinction que l'armée le reconnoît pour général , & il a le pouvoir de conférer toutes les charges vacantes , même les vice-royautés & les gouvernemens , aux officiers qui servent sous lui. Pendant la paix , quoique le sultan dispose des premiers emplois , le *grand-visir* ne laisse pas de contribuer beaucoup à les faire donner à qui il veut ; car il écrit au grand-seigneur , & reçoit sa réponse sur-le-champ ; c'est de cette manière qu'il avance ses créatures , ou qu'il se venge de ses ennemis ; il peut faire étrangler ceux-ci , sur la simple relation qu'il fait à l'empereur de leur mauvaise conduite. Il va quelquefois dans la nuit visiter les prisons , & mène toujours avec lui un bourreau pour faire mourir ceux qu'il juge coupables.

Quoique les appointemens de la charge de *grand-visir* ne soient que de quarante

mille écus (monnoie de nos jours) , il ne laisse pas de jouir d'un revenu immense. Il n'y a point d'officier dans ce vaste empire , qui ne lui fasse des présens considérables pour obtenir un emploi , ou pour se conserver dans sa charge : c'est une espece de tribut indispensable.

Les plus grands ennemis du *grand-visir* sont ceux qui commandent dans le serrail après le sultan , comme la sultane mere , le chef des eunuques noirs & la sultane favorite ; car ces personnes ayant toujours en vue de vendre les premières charges , & celle du *grand-visir* étant la première de toutes , elles font observer jusqu'à ses moindres gestes ; c'est ainsi qu'avec tout son crédit il est environné d'espions ; & les puissances qui lui sont opposées , soulèvent quelquefois les gens de guerre , qui , sous prétexte de quelque mécontentement , demandent la tête ou la déposition du premier ministre. Le sultan pour lors retire son cachet , & l'envoie à celui qu'il honore de cette charge.

Ce premier ministre est donc à son tour obligé de faire de riches présens pour se conserver dans son poste. Le grand-seigneur le suce continuellement , soit en l'honorant de quelques-unes de ses visites qu'il lui fait payer cher , soit en lui envoyant demander de temps en temps des sommes considérables. Aussi le *visir* met tout à l'enchère , pour pouvoir fournir à tant de dépenses.

Son palais est le marché où toutes les graces se vendent. Mais il y a de grandes mesures à garder dans ce commerce ; car la Turquie est le pays du monde où la justice est souvent la mieux observée parmi les injustices.

Si le *grand-visir* a le génie belliqueux , il y trouve mieux son compte que dans la paix. Quoique le commandement des armées l'éloigne de la cour , il a ses pensionnaires qui agissent pour lui en son absence ; & la guerre avec les étrangers , pourvu qu'elle ne soit pas trop allumée , lui est plus favorable qu'une paix qui causeroit des troubles intérieurs. La milice s'occupe pour lors sur les frontieres de l'empire ; & la guerre ne lui permet pas de penser à des soulèvemens ; car les esprits

les plus ambitieux cherchant à se distinguer par de grandes actions, meurent souvent dans le champ de Mars; d'ailleurs le ministre ne sauroit mieux s'attirer l'estime des peuples qu'en combattant contre les infidèles.

Après le premier *visir*, il y en a six autres qu'on nomme simplement *visirs*, *visirs du banc* ou *du conseil*, & *pachas à trois queues*, parce qu'on porte trois queues de cheval quand ils marchent, au lieu qu'on n'en porte qu'une devant les pachas ordinaires. Ces *visirs* sont des personnes sages, éclairées, savantes dans la loi, qui assistent au divan; mais ils ne disent leurs sentimens sur les affaires qu'on y traite, que lorsqu'ils en sont requis par le grand-*visir*, qui appelle souvent aussi dans le conseil secret le mouphti & les cadislesquers ou intendans de justice. Les appointemens de ces *visirs* sont de deux mille écus par an. Le grand *visir* leur renvoie ordinairement les affaires de peu de conséquence, de même qu'aux juges ordinaires; car comme il est l'interprete de la loi dans les choses qui ne regardent pas la religion, il ne suit le plus souvent que son sentiment, soit par vanité, soit pour faire sentir son crédit. (D. J.)

VISITATION, f. f. (Théol.) fête instituée en mémoire de la visite que la sainte Vierge rendit à sainte Elisabeth. Dès que l'ange Gabriel eut annoncé à la sainte Vierge le mystère de l'incarnation du Verbe divin, & lui eut révélé que sainte Elisabeth sa cousine étoit grosse de six mois, elle fut inspirée d'aller voir cette parente, qui demuroit avec Zacharie son mari, à Hébron, ville située sur une des montagnes de Juda, à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. Marie partit le 26 mars, & arriva le 30 à Hébron dans la maison de Zacharie, Elisabeth n'eut pas plutôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant remuer dans son sein. Elle lui dit: *vous êtes bénie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles est béni*, & la congratula sur son bonheur. Ce fut alors que Marie prononça ce cantique pieux que nous appellons *magnificat*. Après y avoir demeuré environ trois mois, elle retourna à Nazareth, un peu avant la naissance de

saint Jean-Baptiste. Il y a des auteurs qui tiennent que la sainte Vierge assista aux couches de sainte Elisabeth. A l'égard de la fête, celui qui a pensé le premier à l'établir, a été saint Bonaventure, général de l'ordre de saint François, lequel en fit un décret dans un chapitre général tenu à Pise l'an 1263, pour toutes les églises de son ordre. Depuis, le pape Urbain IV étendit cette fête dans toute l'église. Sa bulle qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX, son successeur. Le concile de Bâle, commencé l'an 1431, l'a aussi ordonné, & a marqué son jour au 2 juillet: ce qui a fait croire à quelques-uns que la sainte Vierge ne partit de chez Zacharie que le lendemain de la circoncision de S. Jean, qui fut le premier de juillet, huit jours après sa naissance. Il auroit été plus naturel de la placer, comme on a fait dans quelques églises, au 28 mars, trois jours après l'annonciation. Christophe de Castro, *Vie de la sainte Vierge*.

VISITATION, (Hist. ecclési.) ordre de religieuses, qui a été fondé par S. François de Sales & par la mere de Chantal. Au commencement, ces religieuses ne faisoient que des vœux simples, dans le temps qu'elles habitoient la première maison de l'institut à Annecy en Savoie. Depuis, cette congrégation a été érigée en religion.

VISITATION, f. f. (Gramm. Jurisp.) est un ancien terme de palais, usité pour exprimer la visite ou examen que les juges font d'un procès; présentement on dit plus communément *visite* que *visitation*. V. l'Ordonnance criminelle, tit. XXIV, art. 2. (A)

VISITATION, (Commerce.) c'est le droit que les maîtres & gardes & les jurés des corps & communautés ont d'aller chez les marchands & maîtres de leur corps & communauté visiter & examiner leurs poids, mesures, marchandises & ouvrages, pour en cas de fraude ou de contravention aux statuts & réglemens, en faire la saisie & en obtenir la confiscation des officiers de police, pardevant lesquels ils doivent se pourvoir & faire leur rapport dans les vingt-quatre heures.

Dans la communauté des maîtres corroyeurs de Paris, on appelle *jurés de la vifitation royale* les quatre grands jurés de cette communauté, & les quatre petits font nommés *jurés de la confervation*. *Dictionn. de commerce.*

VISITE, f. f. (*Gramm.*) acte de civilité, qui confifte à marquer quelque intérêt à quelqu'un en fe présentant à fa porte pour le voir. L'activité & l'ennui ont multiplié les *vifites* à l'infini. On fe *vifite* pour quelque chofe que ce foit; & quand on n'a aucune raifon de fe *vifiter*, on fe *vifite* pour rien. Faire une *vifite*, c'eft fuir l'ennui de chez foi, pour aller chercher l'ennui d'un autre lieu.

VISITE (*Jurifprud.*). Ce terme a dans cette matiere plusieurs fignifications différentes, felon les objets auxquels la *vifite* s'applique.

La *vifite* fe prend quelquefois pour le droit d'infpection & de réformation qu'un fupérieur a fur ceux qui lui font fousmis. Quelquefois on entend par *vifite* l'action même de *vifiter*, ou pour le procès verbal qui contient la relation de ce qui s'eft paffé dans cette *vifite*.

VISITE DES ABBÉS, eft celle que les abbés ont droit de faire dans les prieurés dépendans de leur abbaye. Voyez TABLE ABBATIALE. (A)

VISITE DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES eft celle qu'ils ont droit de faire chacun dans les églifes de fon diocefe.

Ce droit eft fondé fur leur qualité de *premiers pasteurs*, & conféquemment d'infitution divine.

Auffi eft-il imprefcriptible. Le concile de Ravenne, tenu en 1314, prononça l'excommunication contre les perfonnes religieufes féculières, & l'interdit contre les églifes qui, fous prétexte de non-ufage & de prefcription, s'oppoferont à la *vifite* de l'ordinaire. Innocent III avoit déjà décidé la même chofe en faveur de l'archevêque de Sens.

Il n'y a que les droits utiles dus à l'évêque pour la *vifite*, qui foient fujets à prefcription.

Les canons & les conciles impofent aux évêques l'obligation de vifiter leur diocefe; tels font les conciles de Meaux en 845, de

Paris en 831 & le troifieme de Valence en 855.

Tous les ans ils doivent vifiter une partie de leur diocefe. Le régleme de la chambre eccléfiastique, de 1614, leur donnoit deux ou trois ans pour achever leur *vifite*; mais l'ordonnance de Blois veut qu'elle foit finie dans deux ans.

Il fut auffi ordonné par la chambre eccléfiastique en 1614, que les évêques feroient leur *vifite* en perfonne; mais l'édit de 1695 leur permet de faire vifiter par leurs archidiacres, ou autres perfonnes ayant droit fous leur autorité, les endroits où ils ne pourront aller en perfonne.

Les bénéficiers doivent fe trouver à leurs bénéfices lors de la *vifite*, à moins de quelque empêchement légitime.

Lorsque l'évêque fait fa *vifite* en perfonne, il doit avoir les honneurs du poêle, qui doit être porté par les confuls ou officiers de juftice.

Les réguliers, même exempts, font tenus de le recevoir, revêtus de furplis, portant la croix, l'eau-bénite & le livre des évangiles, & de le conduire proceffionnellement au chœur, recevoir fa bénédiction, & lui rendre en tout l'honneur dû à fa dignité.

L'objet de ces fortes de *vifites* eft afin que l'évêque introduife la foi orthodoxe dans toutes les églifes de fon diocefe, en chaffe les héréfies & les mauvaises mœurs, & que les peuples, par fes exhortations, foient excités à la vertu & à la paix.

L'évêque ou autre perfonne envoyé de fa part, ne peut demeurer plus d'un jour dans chaque lieu.

Il doit vifiter les églifes, les vafes sacrés, le tabernacle, les autels, fe faire rendre compte des revenus des fabriques; il peut prendre connoiffance de l'état & entretien des hôpitaux, de l'entretien des églifes & des réparations des presbyteres, de ce qui concerne les bancs & fépultures, la réunion des églifes ruinées aux paroiffes, l'établiffement d'un vicaire ou fecondaire dans les lieux où cela peut être néceffaire, l'établiffement & la conduite des maîtres & maîtrefles d'école; & fi dans le cours de fa *vifite* il trouve quelques abus à réformer, il a droit de correction, & de réformation.

Toutes les églises paroissiales ou cures possédées par des séculiers ou réguliers, dépendantes des corps exempts ou non, même dans les monasteres ou abbayes même chefs-d'ordre, sont sujettes à la *visite* de l'évêque diocésain.

Il en est de même des cures où les chapitres prétendent avoir droit de *visite*, celle-ci n'empêchant pas l'évêque de faire la sienne.

Il peut de même visiter tous les monasteres, exempts ou non-exempts, toutes les chapelles & bénéfices, même les chapelles domestiques, pour voir si elles sont tenues avec la décence nécessaire.

Enfin les lieux même qui ne sont d'aucun diocèse, sont sujets à la *visite* de l'évêque le plus prochain.

Il est dû à l'évêque un droit de procuration pour sa *visite*. Voyez PROCURATION. Voyez le Concile de Trente, l'Ordonnance de Blois, l'Edit de 1695, les Mémoires du clergé. (A)

VISITE DE L'ARCHIDIACRE, est celle que l'archidiacre fait sous l'autorité de l'évêque dans l'archidiaconé ou partie du diocèse sur laquelle il est préposé.

L'usage n'est pas uniforme au sujet de ces sortes de *visites*; le concile de Trente ne maintient les archidiacres dans leur droit de *visite* que dans les églises seulement où ils en sont en possession légitime, & à condition qu'ils feront leur *visite* en personne.

Il y a cependant des diocèses où ils sont en possession de commettre pour faire leurs *visites* lorsqu'ils ont des empêchemens légitimes.

Ils ne peuvent au surplus faire leurs *visites*, ou commettre quelqu'un pour les faire, que du consentement de l'évêque.

Les procès-verbaux de leurs *visites* doivent être remis à l'évêque un mois après qu'elles sont achevées, afin que l'évêque ordonne sur iceux ce qu'il estimera nécessaire.

Les marguilliers doivent présenter leurs comptes au jour qui leur aura été indiqué par l'archidiacre quinze jours avant sa *visite*.

Il peut, dans le cours de sa *visite*, réduire les bancs & tombeaux élevés hors de terre, s'ils nuisent au service divin.

Les maîtres & maîtresses d'école sont sujets à être examinés par lui sur le catéchisme; il peut même les destituer, s'il n'est pas satisfait de leur capacité & de leurs mœurs.

Mais il ne peut confier le soin des ames à personne, sans l'ordre exprès de l'évêque.

Il peut visiter les églises paroissiales, même celles dont les curés sont religieux, ou dans lesquelles les chapitres prétendent avoir droit de *visite*; mais l'évêque a seul droit de visiter celles qui sont situées dans les monasteres, commanderies & autres églises des religieux. V. le Concile de Trente, l'Edit de 1695, les Mémoires du clergé, & le mot ARCHIDIACRE.

VISITE DES ÉGLISES. V. VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE L'ÉVÊQUE. V. VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE D'EXPERTS, est l'examen que des experts font de quelque lieu ou de quelque ouvrage contentieux, pour en faire leur rapport & l'estimation de la chose, si cette estimation est ordonnée. V. EXPERTS, ESTIMATION, RAPPORT.

VISITE DES GARDES ET JURÉS, est la descente & perquisition que les gardes & jurés d'un corps de marchands ou artisans font chez quelque maître du même état, pour vérifier les contraventions dans lesquelles il peut être tombé. V. GARDES & JURÉS.

VISITE DES HÔPITAUX. V. VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE MÉDECINS ET CHIRURGIENS, est l'examen qu'un médecin ou chirurgien fait d'une personne pour reconnoître son état, & pour en faire leur rapport à la justice. V. RAPPORT.

VISITE DES PRISONS ET PRISONNIERS, est la séance que les juges tiennent en certains temps de l'année aux prisons, pour voir si elles sont sûres & saines, si les geoliers & guichetiers font leur devoir, & pour entendre les plaintes & requêtes des prisonniers. Les geoliers sont aussi obligés de visiter tous les jours les prisonniers qui sont aux cachots, & les procureurs du roi & ceux des seigneurs de visiter les prisons une fois chaque semaine pour entendre les plaintes des prisonniers.

Voyez

Voyez SÉANCE & PRISON, PRISONNIER.

VISITE DU PROCÈS est l'examen que les juges font d'un procès à l'effet de le juger. (A)

VISITER, v. act. (Gramm.) Voyez VISITE.

VISITER. (Critique sacrée.) Ce mot se prend dans l'Écriture en bonne & mauvaise part. Dieu visite les hommes de deux manières, par les bienfaits & par les punitions; & c'est dans ce dernier sens que ce terme est employé le plus communément, par exemple, Exod. 20, 5. Lévit. 28, 25, &c. (D. J.)

VISITER LA LETTRE, v. act. (Fonder. de caract.) c'est après qu'on a tiré la lettre du moule où elle a été fondue, examiner si elle est parfaite, pour, si elle l'est, en rompre le jet, & la donner aux ouvriers & ouvrières qui froissent & achevent les caractères; ou si elle ne l'est pas, la mettre à la fonte. (D. J.)

VISITEUR, f. m. (Gramm. Jurisp.) est celui qui visite une maison, un pays, ou quelque administration & régie particulière, sur lesquels il a inspection.

Il y avoit anciennement des *visiteurs* & regardeurs dans tous les arts & métiers, qui faisoient au juge leur rapport des contraventions qu'ils avoient reconnues; ce sont ceux qu'on appelle présentement *gardes* ou *jurés*.

Les maîtres des ports & passages étoient appelés *visiteurs des ports & passages*.

Il y avoit aussi des *visiteurs* & commissaires sur le fait des aides, sur le fait des gabelles, &c.

On appelle *visiteur* dans les monastères, celui qui a l'inspection sur plusieurs maisons d'un même ordre, & que l'on y envoie pour voir si la discipline régulière y est bien observée.

Le *visiteur* général est celui qui a le département de visiter toute une province, ou même l'ordre entier. Voyez VISITE. (A)

VISITEUR, (Marine.) c'est un officier établi dans un port, pour visiter les marchandises des passagers, & pour observer l'arrivée & le départ des bâtimens dont il tient registre. Il est obligé d'empêcher la

Tome XXXV.

fortie des marchandises de contrebande, sans un congé enregistré.

VISIVE, adj. f. (Philos. schol.) terme qu'on applique à la faculté de voir. Voyez VISION.

Les auteurs ne s'accordent point sur le lieu où réside la faculté *visive*; quelques-uns prétendent que c'est dans la rétine, d'autres dans la choroïde, d'autres dans les nerfs optiques, d'autres, comme Newton, dans le lieu où les nerfs optiques se rencontrent avant d'arriver au cerveau, & d'autres enfin dans le cerveau même. Voyez SENSATION & VISION. Chambers.

VISLIEZA, (Géogr. mod.) ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, sur la rivière de Nida, environ à moitié chemin entre Cracovie & Sandomir. Cette petite ville est le chef-lieu d'une châtellenie. (D. J.)

VISNAGE, (Botan.) nom vulgaire de l'espece de fenouil, nommé par Tournefort *fœniculum annuum*, *umbella contracta*, *oblonga*. Voy. FENOUIL, botan. (D. J.)

VISO, (Géogr. mod.) Le mont *Viso* ou le mont *Visoul* est une montagne du Piémont, dans la partie septentrionale du marquisat de Saluces. On la nommoit anciennement *Vesulus mons*, & quelques-uns la regardent comme la plus haute montagne des Alpes. Elle donne la naissance au Pô. (D. J.)

VISONTIUM, (Géogr. anc.) nom commun à une ville de l'Espagne Tarragonoise, & à une ville de la Haute-Pannonie. (D. J.)

VISORION, f. m. (Imprimerie.) s'entend d'une petite planche de bois amincie au rabot, large de trois doigts sur la longueur d'un pié, & terminée à l'extrémité inférieure en une espece de talon pris dans le même morceau; au bout de ce talon est une fiche de fer pointue qui lui sert de pié ou de point d'appui, destinée à entrer dans différens trous faits sur le rebord de la casse, où il se place à la volonté du compositeur. Le *visorion* est ce qui porte la copie devant les yeux du compositeur; elle y est comme adossée & retenue par le secours des mordans, qui sont deux petites tringles de bois fendu de long, à-peu-près dans toute leur longueur. Voyez MORDANT.

Gggg

VISP, f. m. (*Géog. mod.*) rivière de Suisse, dans le Haut-Valais; elle prend sa source dans les montagnes, aux confins du val d'Aoste, & se jette dans le Rhône auprès d'un village auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

VISPE, (*Géogr. anc.*) selon quelques exemplaires de Tacite, *Annal.* l. XII, & *Uispe* selon d'autres; ville du pays des Soraces, au voisinage du bosphore de Thrace. Cet historien ajoute que c'étoit une place forte, tant par son enceinte que par ses fossés; d'espace en espace on y avoit élevé des tours plus hautes que les courtines. Les Romains assistés d'Énonos, roi des Adorses, ayant pris les armes pour s'opposer aux progrès de Mithridate, se présentèrent devant la ville de *Vispe*, & y donnerent un assaut où ils furent repoussés. Le lendemain, comme ils l'attaquoient par escadade, les habitans envoyèrent des députés qui demandèrent la vie pour les personnes libres, & offrirent de donner dix mille esclaves. Les assiégeans rejeterent ces conditions, parce qu'ils vouloient faire un exemple qui jetât la terreur dans les esprits des révoltés. Cependant, comme ils trouvoient de la cruauté à massacrer des gens qui se rendoient volontairement, & trop peu de sévérité à mettre en prison un si grand nombre de personnes, ils aimèrent mieux user du droit des armes. Aussi-tôt ils donnerent le signal aux troupes qui étoient déjà dans les échelles, de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontroient. Ainsi fut saccagée cette malheureuse ville, qui n'a pas sans doute été repeuplée depuis, aucun autre auteur n'en faisant mention. (*D. J.*)

VISQUEUX, se dit du sang, des alimens, du chyle, &c. *Visqueux*, c'est-à-dire, *glutineux* ou *collant*, comme la glu, que les Latins nomment *viscus*.

Les corps *visqueux* sont ceux qui sont composés de parties tellement embarrassées les unes dans les autres, qu'elles résistent long-temps à une séparation entière, & cedent plutôt à la violence qu'on leur fait, en s'étendant en tout sens. V. PARTICULE & COHÉSION.

La trop grande viscosité des alimens, a de très-mauvais effets. Ainsi les farines non

fermentées, les gelées, &c. des animaux, le fromage dur, le caillé trop pressé, causent une pesanteur sur l'estomac, produisent des vents, des bâillemens, des crudités, des obstructions dans les plus petits vaisseaux des intestins, &c. d'où s'ensuit l'inaction des intestins, l'enflure du ventre, & en conséquence la viscosité du sang à raison des particules *visqueuses* qui se réunissent, les obstructions des glandes, la pâleur, la froideur, le tremblement, &c.

VISSIER, f. m. (*Marine.*) vieux mot; c'étoit une sorte de vaisseau de transport, dont on se servoit en particulier pour le transport des chevaux. (*D. J.*)

VISSOGROD ou VISCHGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, aux confins de celui de Ploczko, sur la Vistule à la droite, & à six lieues de la ville de Ploczko. Long. 37, 40; latit. 52, 38. (*D. J.*)

VISTNOU ou VISTNUM, f. m. (*Hist. mod. Mythol.*) c'est le nom que l'on donne dans la théologie des Bramines, à l'un des trois grands dieux de la première classe, qui sont l'objet du culte des habitans de l'Indostan. Ces trois dieux sont *Brama*, *Vistnou* & *Ruddiren*. Suivant le Védam, c'est-à-dire, la bible des Indiens idolâtres, ces trois dieux ont été créés par le grand Dieu ou par l'Être suprême, pour être ses ministres dans la nature. *Brama* a été chargé de la création des êtres; *Vistnou* est chargé de la conservation; & *Ruddiren* de la destruction. Malgré cela, il y a des sectes qui donnent à *Vistnou* la préférence sur ses deux confrères, & ils prétendent que *Brama* lui-même lui doit son existence & a été créé par lui. Ils disent que *Vistnou* a divisé les hommes en trois classes, les riches, les pauvres, & ceux qui sont dans un état moyen; & que d'ailleurs il a créé plusieurs mondes qu'il a remplis d'esprits, dont la fonction est de conserver les êtres. Ils affirment que le Védam ou livre de la loi, n'a point été donné à *Brama*, comme prétendent les autres Indiens, mais que c'est *Vistnou* qui l'a trouvé dans une coquille. Toutes ces importantes disputes ont occasionné des guerres fréquentes & cruelles entre les différentes sectes des Indiens, qui

ne sont pas plus disposées que d'autres à se passer leurs opinions théologiques.

Les Indiens donnent un grand nombre de femmes à leur dieu *Vistnou*, sans compter mille concubines. Ses femmes les plus chéries sont *Leschini*, qui est la *Vénus* indienne & la déesse de la fortune, dont la fonction est de gratter la tête de son époux. La seconde est *Siri pagoda*, appelée aussi *pumi divi*, la déesse du ciel, sur les genoux de qui *Vistnou* met ses pieds, qu'elle s'occupe à frotter avec ses mains. On nous apprend que ce dieu a eu trois fils, *Kachen*, *Laven* & *Varen*; ce dernier est venu du sang qui sortit d'un doigt que *Vistnou* s'est une fois coupé.

Ce dieu est sur-tout fameux dans l'Indostan, par ses incarnations qui sont au nombre de dix, & qui renferment, dit-on, les principaux mystères de la théologie des bramines, qu'ils ne communiquent point ni au peuple ni aux étrangers. Ils disent que ce dieu s'est transformé, 1°. en chien de mer; 2°. en tortue; 3°. en cochon; 4°. en un monstre moitié homme & moitié lion; 5°. en mendiant; 6°. en un très-beau garçon appelé *Prassaram* ou *Paracha Rama*; 7°. il prit la figure de *Ram* qui déconfit un géant; 8°. sous la figure de *Kisna* ou *Krisna*; dans cet état il opéra des exploits merveilleux contre un grand nombre de géants, il détrôna des tyrans, rétablit de bons rois détrônés, & secourut les opprimés; après quoi il remonta au ciel avec ses seize mille femmes. Les Indiens disent que si toute la terre étoit de papier, elle ne pourroit contenir toute l'histoire des grandes actions de *Vistnou*, sous la figure de *Kisna*. 9°. Il prit la forme de *Bodha*, qui, suivant les *Banians*, n'a ni père ni mère, & qui se rend invisible; lorsqu'il se montre il a quatre bras: on croit que c'est ce dieu qui est adoré sous le nom de *Fo* dans la Chine & dans une grande partie de l'Asie. 10°. La dernière transformation de *Vistnou*, sera sous la forme d'un cheval ailé, appelé *Kalenkin*; elle n'est point encore arrivée, & n'aura lieu qu'à la fin du monde.

Le dieu *Vistnou* est le plus respecté dans le royaume de *Carnate*, au lieu que *Ram* ou *Brama* est mis fort au dessus de lui,

par les bramines de l'empire du Mogol; & *Ruddiren* est le premier des trois dieux, pour les Malabares. Voyez *RAM* & *RUD-DIREN*.

Ceux qui voudront approfondir les mystères de la religion indienne, & connoître à fond l'histoire de *Vistnou*, n'auront qu'à consulter l'*Histoire universelle* d'une société de savans Anglois, tome VI, in-8°.

VISTNOUVA. (*Hist. mod.*) On a vu dans l'article qui précède, que les bramines ou prêtres sont divisés en plusieurs sectes, suivant les dieux à qui ils donnent le premier rang. Ceux qui regardent le dieu *Vistnou* comme la divinité suprême s'appellent *vistnouvas*; leur secte se subdivise en deux, les uns se nomment *tadvadis*, disputeurs, ou bien *madva-vistnouva*, du nom de leur fondateur. Ils se font une marque blanche qui va du nez au front, sur les tempes & sur les omoplates; c'est, selon eux, le signe de *Vistnou*, & ils sont convaincus que tant qu'ils le porteront, ni le diable, ni le juge des enfers n'auront aucun pouvoir sur eux. Ces *tadvadis* ont un chef ou patriarche, qui réside près de *Paliacate* sur la côte de *Coromandel*, & qui est obligé de garder le célibat, sous peine de quitter son ordre.

La seconde secte de *vistnouvas*, s'appelle *romanouva vistnouva*; ceux-ci se mettent la marque de l'Y grec sur le front, faite avec de la craie; & ils se font une brûlure sur les omoplates; ils sont persuadés que *Vistnou* ne les punira d'aucun péché. Ces sectaires, comme de raison, se croient infiniment plus parfaits que les *tadvadis*; leur chef réside à *Carnate*. Il n'est point permis à ces prêtres ni de faire le commerce, ni d'entrer dans des lieux de débauche, comme aux autres.

VISTRE, f. m. (*Géog. mod.*) rivière de France, dans le Languedoc, au diocèse de Nîmes. Elle prend sa source au pié de la *Tourmagne*, & se perd dans l'étang de *Thau*. (*D. J.*)

VISTRIZA, f. f. (*Géogr. mod.*) rivière de la Turquie Européenne, dans le *Coménolitari*. Elle prend sa source au mont du petit *Dibra*, traverse presque tout le *Coménolitari*, & se perd dans le *Vardar*, un peu au dessus de l'endroit où ce fleuve se

jette dans le golfe de Salonique. (D. J.)

VISTULA, (Géogr. anc.) *Visula*, *Vistulus*, *Vistla*, *Visla*, *Bisula*, car on trouve tous ces noms dans les auteurs; grand fleuve de l'Europe, & que les anciens ont pris pour la borne entre la Germanie & la Sarmatie. Ptolomée, l. II, c. 11, dit que la source de ce fleuve, & ce fleuve même jusqu'à la mer, termine la Germanie du côté de l'orient; & dans un autre endroit, l. III, c. 5, il donne la *Vistule* pour le commencement de la Sarmatie Européenne. Dans le pays ce fleuve est connu sous le nom de *Weixel*, *Wiesel* ou *Weissel*, & en françois on l'appelle la *Vistule*. Voyez **VISTULE**. (D. J.)

VISTULE, (Géog. mod.) en allemand *Veissel* ou *Viesel*, en latin *Vistula*, grand fleuve de l'Europe. Il prend sa source dans la Moravie au pié du mont Krapack, à 12 ou 14 lieues de Cracovie. Il traverse la Pologne du midi au nord, ainsi que la Prusse-royale, & forme à six lieues de ses embouchures l'île de Marienbourg; enfin il se jette dans la mer Baltique par trois ou quatre bouches différentes. Ce fleuve porte de fort grands bateaux, & reçoit dans son sein le Rab, le Dona, la Viskok, la Sane, le Bouk, le Narew, la Prissa, &c. Cependant la *Vistule*, dans un cours de cent cinquante lieues de Pologne, n'a qu'un seul bon pont, qui est celui de la ville de Thorn, lequel est bâti sur pilotis, sans garde-fous ni liaisons, dans une longueur de près de cinq cents pas. (D. J.)

VISUEL, adj. (Opt.) se dit de ce qui appartient à la vue ou à la faculté de voir.

Les rayons *visuels* sont des lignes de lumière qu'on imagine venir de l'objet jusques dans l'œil. Les rayons *visuels* sont des lignes droites, car l'expérience prouve qu'on ne sauroit voir un objet dès qu'il y a entre cet objet & l'œil quelque corps opaque qui empêche les rayons de venir à nos yeux; & c'est en quoi la propagation de la lumière diffère de celle du son; car le son se tranfmet jusqu'à l'oreille par toutes sortes de lignes droites ou courbes, & malgré toutes sortes d'obstacles. Voyez **RAYON**.

Point visuel, en perspective, est un point sur la ligne horizontale, & dans lequel les

rayons *visuels* s'unissent. Voyez **POINT & PERSPECTIVE**.

VISURGIS; (Géog. anc.) nom que les Latins & les Grecs ont donné à un fleuve de la Germanie, connu aujourd'hui sous le nom de *Wefer*. Voyez ce mot.

Strabon l'appelle *Βισούργις*. Ptolomée, l. II, c. 11, place son embouchure entre celle de l'Ems & celle de l'Elbe.

Velléus Paterculus, l. II, c. 105, nous apprend que cette riviere devint célèbre par la défaite de l'armée romaine sur ses bords. Pomponius Méla, liv. III, c. 3, le compte au nombre des fleuves les plus considérables qui se jettent dans l'Océan. Plin, l. IV, c. 14, dit qu'il faisoit la séparation entre les Romains & les Chérusques. (D. J.)

VITAL, LE, adj. (Méd.) est ce qui sert principalement à produire ou à entretenir la vie dans le corps des animaux. V. **VIE**. C'est ainsi que le cœur, le poumon & le cerveau sont appellés des parties *vitales*. Voyez **PARTIE**, **CŒUR**, &c.

Fonctions ou *actions vitales*, sont les opérations par lesquelles les parties *vitales* produisent la vie, en sorte qu'elle ne peut subsister sans elles. Voyez **ACTION**, **MOUVEMENT**, &c.

Telle est l'action musculaire du cœur, la sécrétion qui se fait dans le cerveau, la respiration qui se fait par le moyen du poumon, la circulation du sang dans les artères & les veines, & des esprits dans les nerfs. Voyez **CŒUR**, **CERVEAU**, **RESPIRATION**, **CIRCULATION**, &c.

Esprits vitaux, sont les parties les plus fines & les plus volatiles du sang. Voyez **ESPRITS**, **SANG**, **CHALEUR**, **FLAMME**, &c.

VITALITÉ, (Hist. nat.) ordre, durée, espérance, probabilité de la vie des hommes à différens âges; les tables de *vitalité*, qu'on appelle aussi quelquefois *tables de mortalité*, sont celles où l'on voit combien à chaque âge on a encore espérance de vivre. V. **MORTALITÉ**. M. DE LA LANDE.

A. N. **VITALITÉ**, s. f. (Médecine.) On entend par *vitalité*, la faculté de vivre. Elle dépend de l'état des organes, dont le jeu doit entretenir les fonctions vitales. Si la durée extraordinaire de la vie de quelques particuliers paroît autoriser à porter

au delà de cent ans le terme de cette faculté, l'expérience la plus uniforme semble le restreindre à l'intervalle de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans.

Il ne fera pas question ici de déterminer ce terme ; on ne peut avoir à ce sujet que des probabilités. D'ailleurs la solution de ce problème ne pourroit être que curieuse, & seroit extrêmement difficile, peut-être même impossible ; vu la multitude des causes capables d'altérer les organes destinés aux fonctions vitales, & le nombre immense des données, d'après lesquelles il faudroit opérer.

Mais quelle est l'époque où commence la *vitalité*, à quel point de son développement le fœtus jouit-il de cette faculté ? Travailler à répondre à ces questions, ce n'est point s'occuper d'un objet de simple curiosité ; & la disposition des loix relatives aux successions, rend ce travail très-intéressant.

On lit dans le chap. 2. de la Nouvelle 118 : *Si igitur defunctus descendentes quidem non relinquat hæredes ; pater autem, aut mater, aut alii parentes ei supersint, omnibus ex latere cognatis hos præponi sancimus, exceptis solis fratribus ex utroque parente conjunctis defuncto. . . .*

Telle est la loi suivie dans tous les pays de droit écrit, & à laquelle déroge seulement en quelques points la disposition de différentes coutumes particulières. Mais elle suppose que le descendant, dont l'héritage doit passer aux ascendans, aura été capable des effets civils ; aura été viable. S'il est venu au monde avant le terme ordinaire des accouchemens naturels, ou s'il a été tiré du sein de sa mere par l'opération césarienne, & que dans l'un & l'autre cas il n'ait survécu que peu de minutes & même peu d'heures à la personne dont l'héritage lui étoit destiné, on pourra élever des doutes sur sa *vitalité*, & l'application de la loi pourra souffrir des difficultés.

Le législateur, qui les a prévues, a cru les prévenir en fixant l'époque à laquelle un enfant doit être censé viable, en donnant le 182^e jour pour premier terme de la *vitalité* légale. L'opinion d'Hippocrate sur celui de la *vitalité* physique, l'y a déterminé. Cette décision adoptée par Paul

Zacchias, Alphonse à Caranza & plusieurs autres auteurs, a été plus d'une fois attaquée par des physiciens naturalistes, qui, malgré leur respect pour les lumières d'Hippocrate, ont cru pouvoir porter sur son opinion le coup-d'œil d'un esprit qui en matière de physique ne plie point sous le joug de l'autorité.

Mais les circonstances dans lesquelles la plupart de ces savans se sont occupés de cet objet, ne leur laissoient pas la liberté nécessaire pour voir la vérité sans nuages. Ils avoient à prononcer sur l'état d'un enfant venu à un terme prématuré, & il est difficile que des motifs particuliers n'aient pas influé sur leur opinion.

Presque tous n'ont raisonné que d'après des faits souvent suspects & trop-rares pour être concluans ; tandis que leurs raisonnemens auroient dû être appuyés sur des observations qui, montrant le fœtus humain dans tous les instans de son existence, depuis la conception jusqu'à celui où l'accouchement se fait naturellement, auroient éclairé sur les progrès successifs du développement des organes, auroient fait connoître le moment où ceux qui sont destinés aux fonctions vitales ont acquis l'expansion & la force nécessaire à l'intégrité de ces fonctions.

Le hasard, il est vrai, auroit seul pu favoriser les recherches des naturalistes, & jusqu'à présent l'occasion ne leur a fourni que des observations très-imparfaites. Heureusement que la nature suit dans ses procédés une marche uniforme, & que les progrès du développement dans les différentes especes d'animaux sont toujours proportionnels au temps qu'elle emploie à l'opérer ; qu'ainsi on peut juger de l'état du fœtus humain à différens termes de la grossesse, par celui des fœtus des autres animaux à des termes correspondans à ceux-ci.

C'est dans cette intention que Harvei, Evrard, Graaff, Verrhein, Vallisnieri, Stenon & M. de Haller ont étudié ce développement dans les chevres, dans les femelles des lapins & des daims & dans celles de plusieurs autres quadrupèdes ; que Malpighi & sur-tout M. de Haller ont suivi les progrès du poulet dans l'œuf, à différens termes de l'incubation.

La qualité vivipare des quadrupèdes, en les rapprochant de l'homme, rendroit les observations dont ils auroient été le sujet, plus satisfaisantes que celles qui ont été faites sur les animaux ovipares. Mais celles que l'on a faites sur les vivipares, ne présentent point de détails assez exacts & assez multipliés pour donner les lumières qu'on a lieu de désirer; & quoiqu'on puisse en tirer quelques inductions, il est plus sûr, suivant le conseil de M. de Buffon, de s'aider des observations faites sur le poulet renfermé dans l'œuf.

C'est le parti qu'a pris M. Hoin, dans un mémoire sur la *vitalité*, qu'il lut en 1761 à l'académie de Dijon, & qui a été imprimé à Paris en 1765, chez Delalain. J'eus recours aux mêmes observations en 1768, dans une consultation médico-légale, imprimée chez Cauffe, pour établir à quel point de développement pouvoit être un enfant que l'on supposoit né au milieu du cinquième mois. Je m'en servirai encore aujourd'hui, pour déterminer l'époque du commencement de la *vitalité* physique, qui est en même temps celle de la *vitalité* légale.

Le fœtus renfermé dans le sein de sa mere, y flotte dans un fluide séreux; il ne respire point, & son sang circule sans être obligé de passer par le poumon; sa vie, dont il a le principe au dedans de lui-même, se soutient à l'aide de la lymphe nourricière que sa mere lui transmet, & qui, suffisamment travaillée pour pouvoir par le jeu des vaisseaux être assimilée à la masse humorale employée à la nutrition & au développement des organes, est portée immédiatement dans le sang.

Mais dès qu'il est sorti de la matrice, l'ordre des choses change, il est environné d'air & il a besoin que des alimens lui fournissent la matière d'un chyle nécessaire pour son développement successif, son accroissement & la conservation de sa vie.

L'air s'insinue dans la poitrine & distend les poumons; si les muscles mis en jeu dilatent & resserrent alternativement la poitrine, l'enfant respire, & sa respiration favorise une nouvelle circulation. Le sang qui passoit directement de l'oreillette droite dans l'oreillette gauche, est poussé dans les

vaisseaux du poumon, y est atténué, affiné, enrichi par les molécules aériennes qu'il absorbe, & rafraîchi par l'évaporation des molécules ignées surabondantes, qui s'unifient à l'air expulsé.

La formation du chyle exige que les alimens séjournent quelque temps dans l'estomac, qu'ils y soient décomposés par le mouvement intestinal que favorise leur mélange avec les suc digestifs; qu'après quelque temps la pâte alimentaire soit poussée dans le duodénum par la force contractile de l'estomac, & que là elle reçoive un nouveau degré d'atténuation, par l'action de la bile & du suc pancréatique qui vient s'y mêler; enfin que le chyle absorbé par les vaisseaux lactés, dont les orifices sont répandus sur la surface interne du canal intestinal, soit porté dans la masse humorale, & que le résidu des alimens soit expulsé par le mouvement systématique des intestins: mouvement qui résulte de leur force contractile, effet de l'irritabilité & de l'action des fibres musculaires de leur tissu.

Il suit de là, que le fœtus hors du sein de sa mere, ne pourroit vivre si la poitrine n'étoit pas assez spacieuse pour permettre aux poumons de se distendre; si les muscles, dont le jeu opere la dilatation & le resserrement alternatif de la poitrine, n'avoient pas une force suffisante pour produire cet effet; si les poumons n'étoient pas d'un volume proportionné à la quantité du sang qui doit les parcourir, & n'avoient pas une consistance suffisante pour soutenir l'action de l'air & celle du sang.

Il suit encore que sa vie seroit nécessairement de très-courte durée, si son estomac n'étoit pas d'une grandeur proportionnée à la quantité d'alimens dont il a besoin, si les membranes de ce viscere n'avoient pas une densité suffisante pour résister au poids des alimens, n'étoient pas formées en partie de fibres musculaires & irritables, d'où dépend la force contractile, si les liqueurs digestives & sur-tout la bile n'avoient pas les qualités convenables pour favoriser la digestion, & si les intestins ne pouvoient pas livrer passage au chyle & expulser le résidu de la digestion.

Qu'ainsi les conditions nécessaires pour que les fœtus soient viables, sont que le

poumon ait une consistance & un volume proportionné à la quantité, à l'impétuosité du sang qu'il doit recevoir; que la poitrine ait une capacité relative au volume du poumon, & soit pourvue de muscles assez forts pour la dilater & la resserrer alternativement.

Que l'ampleur de l'estomac, sa force de résistance, son irritabilité le rendent capable de recevoir les alimens, de les conserver pendant le temps convenable & de pousser dans le canal intestinal la pâte alimentaire, après qu'elle a éprouvé la première digestion; qu'il s'y dépose une quantité suffisante de liqueurs digestives; que ces liqueurs aient les qualités convenables pour exciter le mouvement intestin, nécessaire à la décomposition des alimens & à la formation du chyle; que la bile sur tout soit d'un jaune verd & très-amère, indice certain de sa qualité favonneuse & digestive; enfin que les intestins soient irritables.

Le premier moment où tous ces organes, où toutes ces liqueurs auront acquis ces qualités, sera celui où commencera la *vitalité* physique.

Il est possible que des maladies du fœtus, ou de la mère pendant la grossesse, en retardant le développement des organes, éloignent ce moment, & que même au terme de neuf mois un enfant ne soit pas viable; mais même en supposant ce retard possible, l'expérience la plus constante prouve qu'il est infiniment rare; il est question de déterminer l'instant où ces organes sont le plus ordinairement dans leur perfection, & l'on peut négliger des événemens aussi extraordinaires.

Il suffit de chercher à connoître à quelle époque la poitrine, le poumon, l'estomac, le foie, & les intestins, commencent ordinairement à être en état de remplir les fonctions auxquelles ils sont destinés, & c'est sur quoi l'analogie va prononcer.

Les faits d'après lesquels je déterminerai cette époque, seront pris dans les observations faites par M. de Haller sur des poulets à différens termes d'incubation. J'ai exposé ci-dessus les motifs qui me forcent à renoncer à celles qui ont pour sujets des animaux vivipares. Or, voici ce que présentent les observations nombreuses, faites

par M. de Haller, & consignées dans le II vol. de ses œuvres imprimées à Lausanne, en 1768, sous le titre d'*Opera minora*.

Les côtes qui paroissent à peine avant la 192^e heure, sont encore entièrement cartilagineuses, ainsi que le sternum à la 228^e; leur élasticité n'est bien sensible qu'à la 261^e, & elles ne recouvrent le poumon qu'à la 229^e.

Les tégumens de la poitrine sont seulement membraneux à la 194^e; ce n'est qu'après la 210^e, que l'on apperçoit les rudimens des muscles de la poitrine, & ils ne paroissent achevés qu'à la 299^e.

La 138^e est la première où les poumons se font appercevoir. Leur développement se fait avec rapidité, depuis cette heure jusqu'à la 432^e, temps auquel ses progrès deviennent moins sensibles. D'abord blancs & transparens, ils prennent une couleur de chair à la 331^e heure, & cette couleur est d'un rouge de sang à la 360^e; leur surface est arrondie à la 234^e, on commence à cette époque à en distinguer les vaisseaux; ils s'attachent à la poitrine dans l'intervalle de la 300^e heure à la 331^e, ont pris la figure de cette cavité à la 366^e, & paroissent avoir acquis leur perfection dès la 355^e.

L'estomac & l'œsophage paroissent bien conformés à la 168^e heure; ses tuniques s'épaississent peu à peu, & l'on y apperçoit des fibres musculaires à la 264^e; elles ne lui donnent une apparence charnue qu'à la 309^e; on y voit à la 336^e un mélange de caillé blanc & de bile, mais son irritabilité n'est bien sensible qu'à la 408^e heure.

Les intestins, dont on n'observe les premiers vestiges qu'à la 138^e heure, se développent de façon que le rectum est apperçu le premier, & que les grêles avec toutes leurs circonvolutions, ne paroissent avoir acquis leur perfection qu'à la 284^e heure: on y remarque de la bile à la même époque, mais ils sont insensibles à l'action de tous les irritans, & ils ne sont manifestement irritables qu'à la 384^e heure.

Ce n'est qu'à la 144^e heure, que le foie est reconnoissable par sa figure. Sa couleur ne commence à tirer sur le rouge qu'à la 192^e; la vésicule du fiel, qu'on n'apperçoit qu'à la 194^e, n'est remplie de bile qu'à la 216^e. Cette liqueur, d'abord insipide & pâle, est

colorée d'un jaune verd à la 264°; elle n'a de l'amertume & une couleur d'un verd foncée qu'à la 336°; & la surface inférieure du foie est teinte en jaune verd à la 388°.

Il résulte de tous ces faits, que la poitrine n'est complètement formée dans le poulet qu'à la 300° heure, que les côtes & les muscles ne commencent qu'à cette époque à être capables de se prêter à la dilatation du poumon & de réagir sur ces viscères.

Que ceux-ci n'ont acquis qu'à la même époque le développement nécessaire, & ne sont arrivés qu'environ à la 355° à l'état qui peut leur permettre de supporter l'action de l'air & du sang.

On voit encore que le moment où l'estomac, les intestins, le foie & la vésicule du fiel peuvent favoriser la digestion, ne précède point la 300° heure, & même doit être reculé jusqu'à la 336° & au delà; l'irritabilité des uns ne se manifestant qu'à la 384°, & le foie ne paroissant filtrer une bile bien caractérisée que depuis la 336° heure.

Puisque l'instant où commence la *vitalité* physique est celui où les viscères, les organes & les liqueurs dont je viens d'exposer l'état, sont parvenus au point de pouvoir exécuter les fonctions auxquelles ils sont destinés, il est donc évident que dans le poulet la *vitalité* commence entre la 336° heure & la 400°: à cette époque cet animal pourroit vivre hors de l'œuf, s'il étoit possible de lui donner quelque nourriture qui équivalût à celle qu'il trouve dans l'œuf même; aussi voit-on que dans cet intervalle, le poulet ouvre souvent le bec, paroît respirer & a avalé du blanc de l'œuf dans lequel il est renfermé.

L'analogie autorise donc à regarder comme le premier terme de la *vitalité* physique des fœtus, celui de la grossesse qui correspond à une moyenne proportionnelle prise entre la 336° & la 400° heure de l'incubation; & cette heure étant la 368°, il reste à déterminer quel est le terme de la grossesse qui correspond à la 368° heure de l'incubation.

On fait que la durée de l'incubation est le plus ordinairement de 21 jours, quoiqu'elle se prolonge quelquefois jusqu'à 21 jours & demi; on fait encore que celle de

la grossesse des femmes est communément de 270 jours & très rarement de 280. Comme il n'est question ici que de déterminer le moment où la *vitalité* commence le plus constamment, dans le calcul que je vais faire je supposerai que l'incubation dure 21 jours ou 504 heures, & la grossesse 270 jours ou 6480 heures.

Or, dans cette supposition, la 368° heure de l'incubation répond à la 473¹⁶/₁₀₄ ou 197 jours 3 heures & demie de la grossesse. Ce terme ne s'éloigne pas beaucoup de celui qu'Hippocrate avoit fixé, puisqu'il n'en diffère que de 15 jours; & quoique mon calcul puisse m'autoriser à prétendre que les enfans ne doivent être censés viables qu'au 197^e jour, je me range d'autant plus volontiers à l'avis d'Hippocrate, que le développement des poulets n'est pas constamment le même au même terme d'incubation dans tous les individus que M. de Haller a observés; & que le 182^e jour donné par Hippocrate correspond à la 339° heure d'incubation, qui excède de 3 heures celle où j'ai trouvé que la plupart des organes destinés aux fonctions d'où dépend la *vitalité*, étoient au point de développement nécessaire pour que ces fonctions pussent s'exécuter; mais il résulte bien évidemment de mes réflexions sur les progrès du poulet dans l'œuf, que les fœtus avant le 182^e jours ne sont pas viables, & que le commencement du septième mois est le premier terme de la *vitalité* physique & légale.

En vain, pour avancer ce terme, apporteroit-on en preuve, des observations d'enfans nés dans le sixième mois, & qui ont vécu même long-temps. On seroit également mal fondé à le reculer davantage, parce que l'expérience prouve que presque tous les enfans du 7^e mois naissent imparfaits, & meurent peu de temps après leur naissance.

En effet, il ne faut que lire avec attention les observations d'après lesquelles on croiroit pouvoir prétendre que la *vitalité* commence avant le 182^e jour, pour sentir combien elles méritent peu de confiance, puisque les auteurs qui les donnent, ne parlent souvent que sur des oui-dire, & sur le témoignage de gens suspects. L'avorton de

de Marseillan cité par M. Brouzet, p. 37 du premier volume de son ouvrage sur l'éducation médicinale, est le seul dont l'époque de la naissance paroisse bien constatée; mais le merveilleux qui accompagne son récit, fait craindre que M. Brouzet n'ait été trompé. Comment croire que cet avorton ait vécu jusqu'au 9^e. mois à la façon des fœtus, sans crier, sans tetter, sans aucune excretion, & sans faire aucun mouvement que d'avaler quelques gouttes de lait?

Quant à celles qui tendroient à établir que les enfans nés dans le 7^e. mois ne sont pas viables, & à ne donner pour époque à la *vitalité* que le commencement du huitieme, elles ne me paroissent pas plus concluantes; car de ce que les enfans venus au monde avant ce terme, sont presque tous morts peu de temps après leur naissance, & sont nés très-imparfaits & très-foibles, on peut seulement conclure que les enfans de ce terme ont peu de *vitalité*. D'ailleurs plusieurs auteurs dignes de foi, tels que Amatus Lusitanus, Lemnius, madame Bourcier, de Lamotte, Levret, &c. assurent avoir vu des enfans nés dans le septieme mois, vivre long-temps. La raison qu'en donne Charles de S. Germain dans son *Ecole des sages-femmes*, est qu'à ce terme ils ont toute la perfection requise. M. Hoin cite des personnes encore vivantes à Dijon, qui sont nées dans le 7^e. mois; & dès qu'il est de fait que plusieurs enfans ont vécu même long-temps, quoiqu'ils fussent du 7^e. mois, comment pourroit-on prétendre que les fœtus ne sont pas viables avant le 8^e?

La *vitalité* physique commence donc évidemment dans le 7^e. mois. Les faits que m'ont fourni les observations de M. de Haller, venant à l'appui du sentiment d'Hippocrate, ajoutent à l'autorité de ce grand homme la force victorieuse d'une analogie décisive, & il est constant que les enfans ne sont point viables avant le 7^e. mois, & que le premier terme de la *vitalité* légale est le 182^e. jour après la conception.

Ce article est de M. MARET.

A. N. On doit entendre, par ce mot *vitalité*, très-expressif, quoique peu d'usage, la disposition par laquelle les corps organisés sont susceptibles dans l'état de vie, d'opérer, par un principe qui leur est

Tome XXXV.

propre, les actions qui constituent la vie.

C'est la faculté d'où dépendent les fonctions essentielles à ces corps, par lesquelles s'effectuent la formation ou le développement de l'individu dans chacune de ses parties, son accroissement, sa conservation & sa dégénération. Voyez NUTRITION. Ces opérations se font dans chaque individu d'une manière particulière & convenable à chacun de ses organes qui a sa *vitalité* propre: elles dépendent de différens mouvemens dont la cause est inhérente à une sorte de fibre particulière du corps vivant. Voyez FIBRE, MUSCLE.

La *vitalité* est donc une propriété attachée à la manière d'être des animaux & des végétaux, plus ou moins perfectionnée dans les uns que dans les autres, à proportion qu'elle dégénère par des nuances sensibles d'un genre à un autre, en passant du point le plus parfait de l'organisation à celui où elle devient le plus brut & le plus rapprochée de l'état des minéraux. C'est là que paroît se perdre entièrement tout ce qui caractérise la *vitalité*, qui est le principe intrinsèque de l'action & de la réaction des organes sur les fluides qui y sont reçus ou portés par *intus-susception*, sans quoi il ne paroît pas que l'on puisse concevoir le jeu de la vie proprement dite, voyez VIE, attendu qu'on ne conçoit pas que l'idée puisse en être applicable à ce qui n'est que l'effet de la *juxta-position*, telle que peut être la formation des minéraux, qui n'est que le produit inorganique de l'action du feu combinée avec celle de l'air & de l'eau, sur les différens élémens de la terre, suivant les loix de l'attraction.

Le principe physique de la *vitalité* semble donc n'être autre chose que la propriété attachée à la fibre animale & à la fibre végétale respectivement, par laquelle propriété cette fibre, dans sa disposition naturelle, peut recevoir des impressions, sentir & se mouvoir en conséquence, à proportion de l'impression reçue. Voyez IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ.

Il suit de ce qui vient d'être établi, que la *vitalité* est différente de la vie, comme la faculté d'agir comparée à l'action. C'est la force vitale, *vis vitæ*, considérée indépendamment de l'exercice de cette même

Hhhh

force. Voyez GÉNÉRATION, vers la fin de l'article, où cette force relative à chaque individu dans l'espèce humaine, a été présentée comme un moyen propre à rendre raison de la différence des figures & des ressemblances entre les parens & les enfans : idée qui paroît adoptée par le célèbre auteur des *Considérations sur les corps organisés*, tome II, c. 7, art. 344.

C'est la *vitalité* qui est cette force commune à tous les corps organisés, & qui est douée d'un degré d'intensité plus ou moins considérable, qui est particulière à chacun d'eux dans chaque genre, dans chaque espèce, dans chaque individu, & même dans chaque organe, dont on peut dire conséquemment, qu'il n'en est aucun qui n'ait une *vie* qui lui est propre.

C'est la *vitalité* qui rend le cœur & les vaisseaux qui en partent ou qui y répondent dans toutes les parties de l'animal ainsi disposé, susceptibles par leur action & leur réaction dans chacune des fibres qui composent ces organes, d'entretenir le jeu de la circulation du sang & de toutes les humeurs, tant que l'ordre de l'économie animale peut être conservé dans l'individu. C'est de même à la *vitalité* dans chacun des organes, de la digestion, de toutes les sécrétions, de la nutrition, de la génération, que l'on doit attribuer l'action des parties qui produisent de si différens résultats dans l'état de santé, comme les différens vices de la force vitale dans les organes produisent presque toutes la différence des maladies & même des opérations, auxquelles elles donnent lieu, telles que les coctions, les crises, les métastases, qui ne sont que des effets des différens efforts que fait la *nature*, c'est-à-dire, la combinaison des forces vitales, différemment modifiée par la différente détermination qu'elles reçoivent des altérations que leur font éprouver les causes morbifiques, soit de la part des solides, soit de celle des fluides. En sorte que la *vitalité* paroît ne pouvoir guère être distinguée de ce grand principe qu'on appelle communément *nature* dans l'économie animale. Voyez NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE.

C'est sous ce point de vue que cet article est susceptible d'être assez étendu pour

établir les différens rapports sous lesquels on peut considérer la *vitalité*. Mais l'analogie peut suppléer aisément, pour en abrégé l'exposition. Il suffira d'en présenter quelques-uns des plus sensibles.

Tel est l'effet que l'on ne peut attribuer qu'à l'irritabilité & à la sensibilité, au degré le plus exquis dont est douée la rétine qui est l'organe immédiat de la vision, dont l'impression qu'elle reçoit de la lumière détermine la prunelle correspondante à se resserrer, pour éviter ou modérer cette sensation plus ou moins forte dans le fond de l'œil, & la modifier convenablement pour être transmise au cerveau, sans en blesser l'organisation.

Il en est de même de tout ce qui excite les autres sensations, qui sont toutes proportionnées à l'activité des organes qui en sont susceptibles à proportion du degré de *vitalité* qui leur est inhérent. Ainsi, le plus ou le moins d'énergie dans les humeurs de l'animal, dépend de leur différente élaboration par l'action de la vie, & cette action réciproquement paroît dépendre aussi beaucoup de la réaction des fluides sur les solides, qui est opérée par le *stimulus* du sel *microcosmique* plus ou moins développé dans ces mêmes fluides. Voyez NUTRITION, TEMPÉRAMENT.

N'est-ce pas à la *faculté vitale*, que l'on doit attribuer ce qui rend les organes des premières voies susceptibles de l'action, qui leur fait exprimer avec plus d'abondance les sucs qu'ils contiennent, à proportion de l'irritabilité qu'ils éprouvent par l'effet des vomitifs, des purgatifs? Et n'en est-il pas de même de tous les évacuans actifs dans les autres organes, où ils opèrent d'une manière fort analogue à celle des vésicatoires & autres épispastiques, qui sont sans effet dès que la *vitalité* ne subsiste plus dans les organes sur lesquels ils sont appliqués.

La chose peut encore être rendue très-sensible par l'observation de ce qui se passe dans les fibres du corps de la sangsue, qui se contractent, se raccourcissent en tout sens par l'irritation qu'y cause le sel dont on la parfume, pour lui faire dégorger le sang dont elle s'est remplie, & qu'elle rejette par sèves, sans aucun acte de sa

volonté. C'est ce qu'éprouvent les femmes dans les tranchées de l'accouchement, ainsi que ceux qui sont fatigués de la colique & du ténéisme dans la dysenterie, &c.

C'est en excitant, ou en affoiblissant, ou en éteignant l'exercice de la *vitalité* dans les organes des animaux, que les alimens, les médicamens & les poisons ont paru aux anciens avoir des qualités *chaudes* ou *froides*, à différens degrés, qui faisoient considérer ces mixtes comme étant plus ou moins salutaires, plus ou moins nuisibles, suivant les avantages ou les désavantages qui résultoient de leurs effets dans l'économie animale, en différentes circonstances de la santé ou de la maladie, pour conserver ou exciter, ou diminuer la force retentrice ou expultrice propre à chaque organe. En sorte que cette doctrine, sous ce point de vue, n'étoit pas absurde, comme les médecins de la fin du siècle dernier & les mécaniciens de celui-ci ont voulu le faire entendre; fauté par eux d'avoir recherché & observé la juste application que faisoient les anciens de ces différentes qualités, relativement au véritable agent des corps vivans, qu'ils connoissoient très-bien, sans en donner l'explication, comme les meilleurs physiciens de nos jours en fait d'économie animale, qui ont reconnu ce principe du mouvement dans l'*irritabilité*, comme aussi certain à l'égard des corps organisés, que l'est celui de l'attraction à l'égard de la matière en général: d'où il suit que la dénomination de *qualité occulte*, n'auroit jamais dû être présentée comme une espèce de ridicule, n'ayant été employée que pour désigner les *causes* dont la raison & la manière d'agir sont inconnues; telles que celles de la gravitation, de l'élasticité, du mouvement, &c. qui sont des propriétés des corps dont nous pouvons connoître les loix, mais non pas le principe de leurs effets, la cause première, qui reste cachée dans le sein de la nature. *Voy. OCCULTE, QUALITÉ.* Malgré toutes nos recherches & tous nos efforts, il nous faudra toujours admettre de ces principes vraiment *occultes*. Le dernier terme de l'action analysée des corps, est entièrement inaccessible à nos sens, & par conséquent hors de la sphère de notre pénétration.

Les végétaux même présentent aussi des phénomènes, des effets particuliers, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'on observe dans les animaux à l'égard de la *vitalité* & de l'*irritabilité*. Ces rapports sont d'autant plus surprenans, que l'organisation des plantes est moins parfaite. Cependant rien n'est plus constaté que les mouvemens singuliers & véritablement accidentels des différentes espèces de *mimoses* ou *sensitives*, ainsi appelées à cause de la *sensibilité* dont elles paroissent douées dans des circonstances tout-à-fait différentes. *V. SENSITIVE.* C'est aussi à une faculté de nature approchante, que l'on croit devoir attribuer ce qu'on observe dans les parties des plantes qui en sont pourvues, & qu'on appelle *maines* ou *vrilles*. En tant que ces prolongemens d'une conformation particulière & différemment modifiés, suivant les différentes espèces auxquelles ils appartiennent, sont susceptibles de se contracter, de se replier, de s'entortiller autour d'un corps voisin, auquel ils puissent s'attacher d'après l'impression de contact qu'ils en reçoivent, & pour former des soutiens à la plante qui en a besoin à raison de sa foiblesse & de sa position; comme on le voit dans les sarments ou pampres de la vigne, dans les rameaux des plantes cucurbitacées, de plusieurs légumineuses, du lierre grim pant, &c. *V. VRILLE.* Cette propriété dans ces organes particuliers à certaines plantes est si marquée, que, dans chacun de ces prolongemens ou filets ligneux, par exemple dans ceux de la vigne, tant qu'ils sont frais & flexibles, on voit qu'ils croissent & s'étendent en droite ligne sans changer de direction, jusqu'à ce qu'ils éprouvent une sorte de contact de la part d'un corps de figure convenable, pour qu'ils puissent s'attacher à lui par des contours en spirales bien réguliers & souvent très-multipliés; ce qui n'arrive pas à la rencontre d'un corps quelconque, puisqu'on ne voit point de vrille repliée sans attache à un corps propre à déterminer l'entortillement par la disposition du contact, qui puisse donner lieu à la courbure successive de la vrille, à proportion de la multiplicité des points d'adhésion, tels que peut les procurer un corps assez menu & cylindrique,

comme un petit rameau de la branche d'un arbre quelconque ou tout autre moyen d'une forme approchante.

Il suit donc d'un grand nombre d'observations, ainsi que de celle qui vient d'être rapportée, à l'égard d'une partie commune à plusieurs especes de végétaux, qu'ils sont susceptibles d'effets fort analogues à ceux de la sensibilité & de la mobilité que produit la faculté vitale dans le genre animal proprement dit, qui paroît être, comme on l'a déjà établi, commune à tous les corps organisés; mais dans chacun d'une maniere plus ou moins perceptible, à proportion que l'organisation est plus ou moins parfaite: ce qui présente naturellement l'idée d'un projet à exécuter, autant qu'il est possible, pour établir une physique ou physiologie comparée entre les animaux & les végétaux, comme on a entrepris une anatomie comparée entre l'espece humaine & celle des autres animaux: ce qui peut fournir de très-grandes lumieres pour ces parties de l'histoire naturelle. V. ANIMAL, VÉGÉTAL, HOMME, PLANTE, HISTOIRE NATURELLE.

Cet article nouveau est de M. D'AU-MONT, docteur en médecine, seul professeur de l'université de Valence, à qui l'Encyclopédie doit tant de morceaux précieux, qui annoncent un profond physicien & un écrivain qui sait concilier la netteté avec la précision.

VIT-COQ. Voyez BÉGASSE.

VITE, adj. (*Gramm.*) léger, prompt, qui se meut avec célérité. V. VITESSE.

VITE, (*Musique.*) presto, c'est le dernier degré du mouvement pour la promptitude, & qui n'a après lui que son superlatif prestissimo, très-vite. (S)

VITELLIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Eques, selon Tite-Live, l. V, c. 29, qui dit: *Vitelliam coloniam romanam, in suo agro Æqui expugnant.* Suétone, in *Vitellio* ch. 2, nous apprend que, selon quelques-uns, cette ville tiroit son nom de la famille des Vitellius, qui demanderent à la défendre à leurs propres dépens, contre les efforts des Eques. Elle est mise par Tite-Live, l. II, c. 39, au nombre des villes dont Coriolan s'empara. (D. J.)

VITELLIANI, f. m. pl. (*Hist. anc.*) dans l'antiquité, c'étoient des especes de tablettes ou petits livres de poche, sur lesquels on avoit coutume d'écrire ses pensées, ses faillies & celles des autres, & souvent beaucoup de puérilités & d'imper tinences; c'est à-peu-près ce que les Anglois appellent *trifle book* ou *livre de bagaelles*, & les François un *sottifier*. V. Martial, l. XIV, épigr. 8.

Quelques-uns prétendent que ce mot vient de *vitellus*, un jaune d'œuf, parce qu'on en frotoit les feuilles de ces tablettes; & d'autres le font venir du nom de *Vitellius* leur inventeur.

VITERBE, (*Géog. mod.*) en italien *Viterbo*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, capitale du patrimoine de saint Pierre, à 30 milles au nord de la mer, à 40 milles au couchant de Rome, au pié d'une haute montagne, que les Latins appelloient *Ciminius mons*.

Quoique *Viterbe* se vante d'être plus ancienne que Rome, c'est une ville moderne, bâtie par Didier, dernier roi des Lombards, qui régna depuis 763 jusqu'en 774. Il la forma de quatre bourgs ou villages, & l'environna de murs. Cette quadruple union fut d'abord appelée *Tetrapolis*, ensuite *Vitercinium*, & enfin *Viterbum*. Ainsi Clavier s'est étrangement trompé, quand il a imaginé que cette ville pourroit être le *fanum Voltumnæ* de Tite-Live.

Viterbe est grande, ses rues sont larges, bien pavées, & remplies d'églises, de chapelles, de couvens, & de monasteres. On y compte à peine douze mille ames, & la ville en contiendroit trois fois davantage par son étendue.

Elle est partagée en seize paroisses, y compris la cathédrale, où l'on voit dans le goût gothique les tombeaux de Jean XXII & d'Alexandre IV. Les fontaines publiques y sont en grand nombre, & soigneusement entretenues. L'évêché n'a été établi qu'à la fin du douzieme siecle, & se donne aujourd'hui à un cardinal.

Les environs de *Viterbe* sont admirables par leur fertilité en vin, en toutes sortes de grains & de légumes, en fruits de toute espece, en mûriers & en oliviers; tout le

territoire est arrosé de petites rivières poissonneuses, en sorte qu'il ne manque rien à ce pays de ce qui sert à la vie & à la délicatesse.

On trouve au sud-ouest, environ à un mille de *Viterbe*, des eaux chaudes qu'on nommoit autrefois *Aquæ Caiæ*; ces eaux sont si chaudes qu'elles cuisent en un moment les œufs, les fruits, & les légumes qu'on y plonge. A la distance de deux milles de la ville de *Viterbe* est le couvent de la *Quercia*, habité par une riche communauté de plus de soixante religieux. Le pendant de ce couvent est celui de Notre-Dame de *Grade*, qui appartient aux dominicains. *Long.* 29, 40; *lat.* 42, 22.

Les curieux peuvent consulter sur cette ville *Bassi Feliciano*, *Historia della città di Viterbo*. Rome, 1742. in-fol. fig.

Annius (Jean), fameux jacobin, s'appelle ordinairement *Annius de Viterbe*, parce qu'il naquit en cette ville en 1432. Il a beaucoup fait parler de lui par l'édition de quelques auteurs fort anciens, dont les écrits passaient pour perdus. L'ouvrage d'*Annius de Viterbe* parut à Rome pour la première fois en 1498, & contient dix-sept livres d'antiquités; mais on découvrit bientôt que le bon jacobin avoit publié pour vraies des pièces supposées. *Onuphre Panvini*, *Goropius Becanus*, *Jean-Baptiste Agucchi*, *Volaterranus*, & autres auteurs l'ont démontré. Il mourut à Rome l'an 1502, âgé de soixante & dix ans.

Latinus Latinius a imité l'exemple de son compatriote *Annius*; & il est en cela d'autant plus coupable qu'il n'a pas péché par ignorance, & qu'au contraire il avoit beaucoup d'érudition, comme il paroît par les ouvrages qu'il a mis au jour, & entre autres par la *Bibliotheca sacra & profana*, publiée à Rome pour la seconde fois en 1667, in-fol. Il supprima tant qu'il lui fut possible tout ce qui n'étoit pas conforme à ses opinions, & c'est ce qui se prouve par le retranchement qu'il a fait de l'épître de *Firmitien de Césarée* dans l'édition des œuvres de saint *Cyprien* qu'a donné *Manuce*. On l'agrégea au nombre des savans qui travaillèrent à la correction du décret de *Gratien*, & il employa plusieurs années de suite à ce grand ouvrage.

Il mourut en 1593, âgé de quatre-vingts ans. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

VITESSE, f. f. (*Méchan.*) affection du mouvement, par laquelle un corps est capable de parcourir un certain espace en un certain temps. Voyez MOUVEMENT.

Léibnitz, *Bernoulli*, *Wolf*, & les autres partisans des forces vives, prétendent qu'on doit estimer la force d'un corps en mouvement, par le produit de sa masse, par le carré de sa vitesse; ceux qui n'ont pas admis le sentiment de ces savans, veulent que la force ne soit autre chose que la quantité de mouvement, ou le produit de la masse par la vitesse. Voyez FORCES VIVES.

La vitesse uniforme est celle qui fait parcourir au mobile des espaces égaux en temps égaux. V. UNIFORME. Il n'y a qu'un espace qui ne feroit aucune résistance, dans lequel un mouvement parfaitement uniforme pût s'exécuter, de même qu'il n'y a qu'un tel espace dans lequel un mouvement perpétuel fût possible; car dans cet espace il ne se pourroit rien rencontrer qui pût accélérer ou retarder le mouvement des corps. L'inégalité ou la non-uniformité de tous les mouvemens que nous connoissons, est une démonstration contre le mouvement perpétuel mécanique, que tant de gens ont cherché; il est impossible, vu les pertes continuelles de forces que font les corps en mouvement, par la résistance des milieux dans lesquels ils se meuvent, le frottement de leurs parties, &c. Ainsi, afin qu'un mouvement perpétuel mécanique pût s'exécuter, il faudroit trouver un corps qui fût exempt de frottement, ou qui eût reçu du Créateur une force infinie, par laquelle il surmontât des résistances à tous momens répétées. Au reste, quoiqu'à parler exactement, il n'y ait point de mouvement parfaitement uniforme, cependant lorsqu'un corps se meut dans un espace qui ne résiste pas sensiblement, & que ce corps ne reçoit ni accélération ni retardement sensible, on considère son mouvement comme s'il étoit parfaitement uniforme. *Monsieur Formey*.

La vitesse est considérée, ou comme absolue, ou comme relative; la définition que

nous avons donnée , convient à la *vitesse* simple ou absolue , celle par laquelle un certain espace est parcouru en un certain temps.

La *vitesse* propre ou absolue d'un corps , est le rapport de l'espace qu'il parcourt , & du temps dans lequel il se meut. La *vitesse* respectiue est celle avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain espace dans un temps déterminé , quelles que soient leurs *vitesse*s absolues. Ainsi la *vitesse* absolue est quelque chose de positif , mais la *vitesse* respectiue n'est qu'une simple comparaison que l'esprit fait de deux corps , selon qu'ils s'approchent ou s'éloignent plus l'un de l'autre. *M. Formey.*

La *vitesse* avec laquelle deux corps s'éloignent ou s'approchent l'un de l'autre , est leur *vitesse* relative , ou respectiue , soit que chacun de ces corps soit en mouvement , soit qu'il n'y en ait qu'un seul. Quoiqu'un corps soit en repos , on peut le regarder comme ayant une *vitesse* relative par rapport à un autre corps supposé en mouvement ; si deux corps , en une seconde , se trouvent plus proches qu'ils n'étoient de deux piés , leur *vitesse* respectiue sera double de celle qu'auroient deux corps qui n'auroient fait dans le même temps qu'un pié l'un vers l'autre , le mouvement étant supposé uniforme.

Une *vitesse* non uniforme est celle qui reçoit quelque augmentation ou quelque diminution : un corps a une *vitesse* accélérée , lorsque quelque nouvelle force agit sur lui , & augmente sa *vitesse*. Il faut pour cet effet que la nouvelle force qui agit sur lui , agisse en tout ou en partie dans la direction suivant laquelle le corps se meut déjà.

La *vitesse* d'un corps est retardée , lorsque quelque force opposée à la sienne lui ôte une partie de sa *vitesse*.

La *vitesse* d'un corps est également ou inégalement accélérée , selon que la nouvelle force qui agit sur lui , y agit également ou inégalement en temps égal ; & elle est également ou inégalement retardée , selon que les pertes qu'il fait sont égales ou inégales en temps égaux.

Vitesse des corps parcourant des lignes

courbes. Suivant le système de Galilée sur la chute des corps , système reçu aujourd'hui de tout le monde , la *vitesse* d'un corps qui tombe verticalement , est , à chaque moment de sa chute , proportionnelle à la racine de la hauteur d'où il est tombé. Après que Galilée eut découvert cette proposition , il reconnut encore que si le corps tomboit le long d'un plan incliné , la *vitesse* seroit la même que s'il étoit tombé par la verticale qui mesure sa hauteur ; & il étendit la même conclusion jusqu'à l'assemblage de plusieurs plans inclinés qui seroient entr'eux des angles quelconques , en prétendant toujours que la *vitesse* à la fin de la chute faite le long de ces différens plans , devoit être la même que s'il étoit tombé verticalement de la même hauteur.

Cette dernière conclusion a été admise par tous les mathématiciens , jusqu'en 1693 , que M. Varignon en démontra la fausseté , en faisant remarquer que le corps qui vient de parcourir le premier plan incliné , & qui arrive sur le second , le frappe avec une partie de la *vitesse* qui se trouve perdue , & l'empêche par conséquent d'être dans le même cas que s'il étoit tombé par un seul plan incliné , qui n'auroit point eu de pli. M. Varignon , après avoir relevé cette erreur , éclaircit la matière de manière à empêcher qu'on ne tombât dans l'erreur opposée , & à laquelle on étoit porté tout naturellement , qui étoit de croire que la chute d'un corps le long d'une ligne courbe , c'est-à-dire , le long d'une infinité de plans inclinés , ne pouvoit pas non plus produire de *vitesse*s égales à celles d'un corps qui seroit tombé verticalement de la même hauteur. Pour montrer la différence de ces deux cas , il fit voir que quand les plans inclinés sont ensemble des angles infiniment petits , ainsi qu'il arrive dans les courbes , la *vitesse* perdue à chacun de ces angles , est un infiniment petit du second ordre ; en sorte qu'après une infinité de ces chutes , c'est-à-dire , après la chute entière par la courbe , la *vitesse* perdue n'est plus qu'un infiniment petit du premier ordre , qu'on peut négliger , par conséquent auprès d'une *vitesse* finie : on peut voir aussi sur ce sujet notre *Traité*

de dynamique , premiere partie , vers la fin.

De même qu'une équation entre deux variables peut exprimer une courbe quelconque dont les coordonnées sont les variables de cette équation , on peut exprimer aussi par les variables d'une équation , les différentes vitesses que deux forces produiroient séparément dans un même corps ; & si ces forces sont supposées agir parallèlement aux deux lignes données de position , sur lesquelles on suppose prises ces variables , la courbe exprimée par l'équation sera alors celle que le corps décrit , en vertu de deux forces combinées ensemble. Si , par exemple , on suppose que l'une des forces est la gravité , & que l'autre ne soit qu'une premiere impulsion finie , à laquelle ne succede aucune accélération , la courbe ayant des ordonnées proportionnelles aux racines des abscisses , sera une parabole. Voyez PARABOLE.

Pour mesurer une vitesse quelconque , d'une maniere constante qui puisse servir à la comparer à toute autre vitesse , on prend le quotient de l'espace par le temps , supposant que cet espace soit parcouru en vertu de cette vitesse supposée constante. Si , par exemple , un corps , avec sa vitesse actuelle , pouvoit parcourir 80 piés en 40 secondes de temps , on auroit $\frac{80}{40}$ ou 2 , pour exprimer sa vitesse , en sorte que si on comparoit cette vitesse à celle d'un autre corps qui feroit 90 piés en 3 secondes , comme on trouveroit de la même maniere $\frac{2}{3}$ ou $\frac{2}{3}$, pour cette nouvelle vitesse , on reconnoitroit par ce moyen que le rapport de ces vitesses est celui de 2 à 3.

s étant en général l'espace , & t le temps , s est la vitesse , pourvu que le mouvement soit uniforme. On peut faire une objection assez fondée sur cette mesure de la vitesse : on dira que l'espace & le temps sont deux quantités hétérogenes , qui ne peuvent être comparées , & qu'on n'a point une idée claire du quotient s . A cela il faut répondre que cette expression de la vitesse ne signifie autre chose , sinon que les vitesses de deux corps sont toujours entr'elles comme les quotiens des espaces divisés par les temps , pourvu que l'on représente les espaces & les temps par des nombres abstraits

qui aient entr'eux le même rapport que ces espaces & que ces temps. Voy. le mot ÉQUATION.

Si le mouvement est variable , on le suppose constant pendant qu'il décrit une partie infiniment petite ds de l'espace , & l'on exprime alors la vitesse par ds , dt . V. MOUVEMENT.

VITESSE circulaire. V. CIRCULAIRE.

VITESSE du son , de la lumiere , du vent , &c. V. SON , LUMIERE , VENT , &c.

VITESSE. (Hydraul.) V. DÉPENSE , FORCE.

VITEX , f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plantes à fleur monopétale , qui a deux levres & dont la partie postérieure est allongée en forme de tuyau ; le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur , & il devient dans la suite un fruit presque sphérique , qui est divisé en quatre loges , & qui renferme des semences oblongues. Tournefort , *Inst. rei herb.* V. PLANTE.

VITIA , (Géog. anc.) contrée de la Médie , ou du moins voisine de la mer Caspienne & de l'Arménie , selon Strabon , l. II , p. 508. Cette contrée avoit une ville du même nom , que bâtirent les Æniates de Thessalie. (D. J.)

VITULO , VITULO ou VITULO , (Géog. mod.) ville de la Morée , dans le Brazzo-di-Maina , à l'embouchure de la riviere de même nom , au fond d'un port ou petit golfe qui fait partie de celui de Corinthe. Sophien croit que c'est la ville Bithylæ des anciens. (D. J.)

VITULO , f. m. Vitolo ou Vitulo , (Géog. mod.) riviere de la Morée , dans le Brazzo-di-Maina. Cette petite riviere se jette dans la mer de Sapienza , où elle forme un port auquel elle donne son nom.

VITIS , (Géog. anc.) fleuve d'Italie , dans la Cispadane. Plin , l. III , c. 15 , le met entre le Sapis & l'Anemo , au voisinage de Ravenne. C'est le même fleuve que Tite-Live , l. V , c. 35 , nomme Utens , & qu'il donne pour borne aux Sénones du côté du nord. *Tum Senones recentissimi advenarum ab Utente flumine ad Æsim fines habuere.* Cluvier & Cellarius prétendent qu'il faut lire Utens dans Plin , au lieu de Vitus. Le nom moderne de ce

fleuve est *Devano*, selon le P. Hardouin. (D. J.)

VITODURUM ou **VITUDORUM**, (Géog. anc.) ville de la Gaule Belgique, dans l'Helvétie, selon la table de Peutinger. C'est aujourd'hui *Winerthur*. (D. J.)

VITRAGE, f. m. (Vitrier.) nom général de toutes les vitres d'un bâtiment. (D. J.)

VITRAIL, f. m. (Archit.) grande fenêtre d'une église ou d'une basilique, avec des croisillons de pierre ou de fer. (D. J.)

VITRES, f. f. (Vitrier.) verre que l'on met aux croisées, chassis, &c. pour laisser le passage à la lumière. Les vitres ou le vitrage, sont des panneaux de pièces de verre mises par compartimens, & qui ont différentes formes.

L'usage des vitres est fort postérieur à la découverte du verre. Selon M. Félibien, du temps de Pompée, Marcellus Scaurus fit faire de verre une partie de la scène de ce superbe théâtre qui fut élevé dans Rome pour le divertissement du peuple, & il n'y avoit cependant point alors de vitres aux fenêtres des bâtimens. Les personnes les plus riches fermoient les ouvertures par lesquelles elles recevoient le jour, avec des pierres transparentes, comme les agates, l'albâtre, &c. & les pauvres étoient exposés aux incommodités du froid & du vent.

On ne fait pas quel est celui qui fit connoître la manière d'employer le verre au lieu des pierres transparentes; mais l'histoire nous apprend que les premières vitres furent de petites pièces rondes, que l'on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, afin d'empêcher que le vent ni l'eau ne pussent passer. On employa après cet heureux essai, des verres de différentes couleurs, que les verriers savoient colorier, & on les rangea par compartimens. Le succès donnant de l'essor à l'imagination, on tâcha de représenter sur les vitres toutes sortes de figures, & même des histoires entières: ce qui s'exécuta d'abord sur du verre blanc, avec des couleurs à la colle; mais les injures de l'air ayant détruit cet ouvrage, on découvrit d'autres moyens. V. PEINTURE sur verre. (D. J.)

VITRE. (Hist. des inventions.) Les vitres ne furent inventées que vers le siècle

de Théodose surnommé le Grand; & c'est saint Jérôme, à ce que pense le pere Montfaucon, qui en parle le premier. Avant le regne de ce prince, on ne s'étoit point encore avisé d'employer le verre au vitrage. Sénèque dit que ce fut de son temps qu'on commença de mettre aux fenêtres des pierres transparentes. On en fit venir de différents pays, & l'on tailloit celles qui fournilloient un plus grand jour. Pline le jeune s'en servoit aussi pour le même usage. Cependant, quoi de plus aisé à des gens qui depuis si long-temps employoient le verre à tant de choses, que de s'en servir aussi pour jouir, à l'abri des injures de l'air, de la clarté du jour, sans perdre la vue des objets même les plus éloignés! (D. J.)

VITRES PEINTES. (Peinture.) La peinture sur les vitraux des églises & des palais, ayant été autrefois beaucoup d'usage, cet art produisit plusieurs artistes qui s'y distinguèrent. Cousin (Jean), né à Soucy près de Sens, sur la fin du seizième siècle, est le plus ancien peintre françois qui se soit fait quelque réputation en ce genre. C'est lui qui a peint les vitres de la sainte chapelle de Vincennes, sur les dessins de Raphaël; il a peint aussi sur les vitres du chœur de S. Gervais à Paris, le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, & le paralytique. Desangives a encore mieux réussi que Cousin. Mais les peintres flamands & hollandois l'emportent sur ceux de tous les autres pays, & l'on peut dire que l'église de Tergaw en particulier, fournit des morceaux excellens en ce genre. Quant à ce qui regarde l'opération de cette peinture entièrement abandonnée, voyez PEINTURE sur verre. (D. J.)

VITRÉ, (Géog. mod.) ville de France, dans la Bretagne, sur la droite de la Vilaine, à six lieues au nord-est de Rennes, à vingt-cinq au nord de Nantes, & à vingt-deux au sud-ouest de Saint-Malo. C'est la seconde ville du diocèse de Rennes. Elle députa aux états de la province, qui s'y sont même quelquefois assemblés. Il s'y fait un assez bon commerce de toiles crues, de bas & de gants de fil. Long. 26. 22; lat. 48. 22.

Argenté (Bertrand d'), historien & jurisconsulte du dix-septième siècle, étoit d'une

d'une ancienne noblesse de Bretagne. On a de lui une histoire de Bretagne, & des commentaires estimés sur la coutume de cette province. Il mourut en 1690, âgé de soixante & onze ans. (*D. J.*)

VITRÉE, adj. (*Anat.*) nom que l'on donne à la troisième humeur de l'œil, parce qu'elle ressemble à du verre fondu. Voyez HUMEUR & ŒIL.

Elle est placée au dessous du cristallin, dont la configuration rend concave sa partie antérieure. Voyez CRYSTALLIN.

Pour ce qui est de la fonction de l'humeur vitrée, voyez VISION.

Quelques auteurs appellent aussi les tuniques ou membranes qui contiennent cette humeur, *tuniques vitrées*.

VITRERIE, f. f. (*Art. méch.*) tout ce qui appartient à l'art d'employer le verre. Quoique l'invention du verre soit très-ancienne, & qu'il y ait long-temps qu'on en fait de très-beaux ouvrages, l'art néanmoins de l'employer aux vitres n'est venu que long-temps après, & on peut le considérer comme une invention des derniers siècles. Il est vrai que du temps de Pompée, Marcus Scaurus fit faire de verre une partie de la scène de ce théâtre magnifique qui fut élevé dans Rome pour le divertissement du peuple. Cependant il n'y avoit point alors de vitres aux fenêtres des bâtimens. Si les plus grands seigneurs & les personnes les plus riches vouloient avoir des lieux bien clos, comme doivent être les bains, les étuves, & quelques autres endroits, dans lesquels, sans être incommodés du froid & du vent, la lumière pût entrer, l'on fermoit les ouvertures avec des pierres transparentes, telles que sont les agates, l'albâtre, & d'autres pierres délicatement travaillées. Mais ensuite ayant connu l'utilité du verre pour un tel usage, l'on s'en est servi au lieu de ces sortes de pierres; faisant d'abord de petites pièces rondes, appelées *cibes*, que l'on voit encore dans certains endroits, lesquelles on assembloit avec des morceaux de plomb rendus des deux côtés, pour empêcher l'eau & le vent d'entrer; & voilà comment les premières vitres ont été faites. Voyez tout ce qui concerne les vitres aux lettres de différents instrumens qui servent à leur

Tome XXXV.

construction. Pour la peinture sur le verre, voyez l'article général de la fabrique du VERRE.

VITRESCIBILITÉ, f. f. (*Chymie.*) c'est la propriété que quelques substances ont de se fondre par l'action du feu, & de se réduire en verre. Suivant Becker, cette propriété de certains corps vient d'une qualité inhérente & essentielle à la terre dont ces corps sont composés, & que pour cette raison il appelle *terre vitrescible*.

C'est, suivant ce grand chymiste, cette terre qui domine dans les sels, dans les pierres; elle se trouve aussi en différentes proportions dans les métaux où elle est combinée avec la terre mercurielle & la terre inflammable. Voyez les articles MÉTAUX & TERRES.

Quoi qu'il en soit de cette théorie, la vitrescibilité est une qualité relative dans les terres & les pierres; elle dépend du degré de chaleur que l'on applique aux corps que l'on veut vitrifier, & il n'en est point qui ne soient vitrescibles, lorsqu'on les expose au feu solaire concentré par un miroir ardent. Voyez MIROIR ARDENT.

Un phénomène remarquable, c'est que le diamant fait une exception à cette règle, & le miroir ardent le dissipe totalement en fumée. Voyez PIERRES PRÉCIEUSES.

Quoique le feu du soleil parvienne à vitrifier plus ou moins promptement toutes les terres, pierres & substances minérales, on peut pourtant regarder la vitrescibilité comme un caractère distinctif de quelques-unes de ces substances, en tant qu'il y en a que le feu ordinaire que l'on emploie dans les analyses de la chymie réduit très-promptement en verre, tandis qu'il y en a d'autres sur lesquelles ce même feu ne produit point d'altération, telles que sont les pierres apyres, le talc, l'amiante, &c. D'autres substances sont calcinées, atténuées & divisées par le même feu; ce sont les substances calcaires, telles que la pierre à chaux, le marbre, &c. Ainsi, relativement au feu ordinaire, on pourra diviser les substances du regne minéral en calcaires, en vitrifiables ou vitrescibles, & en apyres ou réfractaires.

A. N. VITREUX, EUSE, (*Chymie.*)

liii

qui a de la ressemblance avec le verre. Mine d'argent vitreuse.

VITRI ou VITRY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vitriacum*, *Victriacum*, mot qui vient de quelque verrerie, de quelque victoire, ou peut-être de ce que la légion romaine dite *vitrix*, a demeuré en garnison dans les endroits des Gaules nommés depuis *Vitri*. Quoi qu'il en soit, ces divers lieux font ou des villes, ou des bourgades, ou des villages, ou des châteaux.

Vitry-le-François est aujourd'hui la seule ville du nom de *Vitry*.

Vitry-le-Brûlé, dont nous parlerons, n'est plus qu'un village.

Vitry-sur-la-Scarpe, est une bourgade à deux lieues de Douai, connue pour avoir été le séjour de quelques princes de la première race des rois de France. Il y a deux châteaux du nom de *Vitry*, l'un dans la forêt d'Orléans, dont quelques anciens monumens de l'histoire de France font mention, l'autre est dans la forêt de Biere en Gatinois; & c'est ici que mourut Henri I, roi de France, en 1060, âgé de cinquante-cinq ans, sans avoir rien fait de mémorable. On fait que c'est sous son règne que commença la première maison de Bourgogne, la maison de Lorraine d'aujourd'hui dans la personne de Gérard d'Alsace, & la maison de Savoie dans Humbert aux blanches mains, comte de Maurienne. Le château de Fontainebleau est vraisemblablement élevé sur les ruines de celui de *Vitry* dont nous parlons. (*D. J.*)

VITRY-LE-BRÛLÉ, (*Géog. mod.*) ancienne ville, & à présent village de France dans la Champagne, situé sur la rivière de Saulx, à demi-lieue de *Vitry-le-François*. Elle portoit le titre de comté, & les comtes du Perthois y faisoient leur résidence. L'église paroissiale a été bâtie, selon les uns par le roi Robert, & selon les autres par les comtes de Champagne, qui furent vassaux des archevêques de Rheims pour *Vitry*, ainsi que pour d'autres lieux.

Louis le Jeune étant en guerre contre Thibaud, prit *Vitry*; ses soldats mirent le feu à l'église, qui fut consumée, & dans laquelle treize cents personnes innocentes périrent d'une manière affreuse, dit

Mezerai; c'est à cause de cette défolation que *Vitry* fut nommé le *Brûlé*. Louis le Jeune en ayant eu la conscience bourrelée, saint Bernard lui prescrivit une croifade pour pénitence. *Tantum religio...*

La ville de *Vitry* étoit destinée à périr cruellement par le feu. Elle fut en partie incendiée par Jean de Luxembourg, & totalement brûlée par Charles-Quint, en 1544. François I la fit rebâtir à une demi-lieue plus loin sur la Marne, au village de Montcontour, & cette nouvelle ville prit le nom de *Vitry-le-François*. Voyez cet article. (*D. J.*)

VITRY-LE-FRANÇOIS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, sur la droite de la Marne, à six lieues au sud-est de Châlons, à douze au couchant de Bar-le-Duc, & à quarante-six au levant de Paris. Long. 22, 16; lat. 48, 39.

On appelle cette ville *Vitry-le-François*, en latin barbare *Victoriacum Francisci I*, parce que François I la fit bâtir, & lui donna son nom & sa devise, après le sacagement de *Vitry-le-Brûlé*, ou *Vitry* en Perthois, par les troupes de Charles-Quint, en 1544. François I y transféra les juridictions qui étoient dans l'autre. Henri II y fit élever sur la grande place le palais dans lequel lesdites juridictions tiennent leurs séances.

Cette ville est aujourd'hui très-peuplée, & fait un gros commerce en grains; ses places sont assez belles, quoique les maisons n'y soient que de bois. Elle a pour sa défense huit bastions sans maçonnerie, mais entourés de fossés d'eau vive.

Il y a à *Vitry* un chapitre de fondation royale, un collège des peres de la doctrine chrétienne, deux hôpitaux, un couvent de minimes, un autre de récollets, & des religieuses de la congrégation.

Cette ville a aussi un bailliage, un préfidial créé en 1551, & régi par sa coutume particulière, un maître des eaux & forêts, un grenier à sel, & une châtellenie pour les domaines du roi.

Mais la principale gloire de *Vitry-le-François* est d'avoir donné naissance, en 1667, à M. Moivre (Abraham). Il entrevit de bonne heure les charmes des mathématiques, & en fit son étude favorite.

Il eut pour maître à Paris le célèbre Ozanam, avec lequel il lut non seulement les livres d'Euclide, qui lui parurent trop difficiles à entendre sans le secours d'un maître; mais encore les sphériques de Théodose.

La révocation de l'édit de Nantes obligea M. Moivre à changer de religion ou de pays. Il opta sans balancer pour ce dernier parti, & passa en Angleterre, comptant avec raison sur ses talents, & croyant cependant encore trop légèrement avoir atteint le sommet des mathématiques. Il en fut bientôt & bien singulièrement débauché.

Le hasard le conduisit chez le lord Devontshire, dans le moment où Newton venoit de laisser à ce seigneur un exemplaire de ses *Principes*. Le jeune mathématicien ouvrit le livre, & séduit par la simplicité apparente de l'ouvrage, se persuada qu'il alloit l'entendre sans difficulté; mais il fut bien surpris de le trouver hors de la portée de ses connoissances, & de se voir obligé de convenir que ce qu'il avoit pris pour le faite des mathématiques, n'étoit que l'entrée d'une longue & pénible carrière qui lui restoit à parcourir. Il se procura promptement ce beau livre; & comme les leçons qu'il étoit obligé de donner l'engageoient à des courses presque continuelles, il en déchira les feuillets pour les porter dans sa poche, & les étudier dans les intervalles de ses travaux. De quelque façon qu'il s'y fût pris, il n'auroit jamais pu offrir à Newton un hommage plus digne, ni plus flatteur, que celui qu'il lui rendoit en déchirant ainsi ses ouvrages.

M. Moivre parcourut toute la géométrie de l'infini avec la même facilité & la même rapidité qu'il avoit parcouru la géométrie élémentaire; il fut bientôt en état de figurer avec les plus illustres mathématiciens de l'Europe; & par un grand bonheur, il devint ami de Newton même.

En 1697, il communiqua à la société royale, une méthode pour élever ou pour abaisser un multinome infini à quelque puissance que ce soit, d'où il tira depuis une méthode de retourner les suites, c'est-à-dire d'exprimer la valeur d'une des incon-

gues par une nouvelle suite composée des

puissances de la première. Ces ouvrages lui procurerent sur-le-champ une place dans la société.

Il avoit donné en 1707 différentes formules pour résoudre, à la manière de Cardan, un grand nombre d'équations, où l'inconnue n'a que des puissances impaires; ces formules étoient déduites de la considération des secteurs hyperboliques; & comme l'équation de l'hyperbole ne diffère que par les signes de celle du cercle, il appliqua les mêmes formules aux arcs du cercle; par ce secours, & celui de certaines suites, il résolut des problèmes qu'il n'eût osé tenter sans cela. Ces succès lui attirerent les plus grands éloges de la part de M. Bernoulli & de M. Leibnitz.

M. de Montmort ayant publié son *Analyse des jeux de hasard*, on proposa à M. Moivre quelques problèmes plus difficiles & plus généraux qu'aucun de ceux qui s'y rencontrent: comme il étoit depuis long-temps au fait de la doctrine des suites & des combinaisons, il n'eut aucune peine à les résoudre; mais il fit plus, il multiplia ses recherches, & trouva ses solutions & la route qu'il avoit prise, si différentes de celles de M. de Montmort, qu'il ne craignit point qu'on pût l'accuser de plagiat: aussi, de l'aveu de la société royale qui en porta le même jugement, son ouvrage fut imprimé dans les *Transactions philosophiques*, sous le titre de *mensura fortis*.

M. Moivre donna depuis deux éditions angloises de son ouvrage, dans lesquelles il renchérit beaucoup sur les précédentes; la seconde sur-tout, qui parut en 1738, est précédée d'une introduction qui contient les principes généraux de la manière d'appliquer le calcul au hasard; il y indique le fondement de ses méthodes, & la nature des suites qu'il nomme *récurrentes*, dans lesquelles chacun des termes a un rapport fixe avec quelques-uns des précédens; & comme elles se divisent toujours en un certain nombre de progressions géométriques, elles sont toujours aussi facilement sommables.

Les recherches de M. Moivre sur les jeux de hasard, l'avoient tourné du côté des probabilités: il continua de travailler sur

ce sujet , & résolut la question suivante : « si le nombre des observations sur les » événemens fortuits peut être assez mul- » tiplié pour que la probabilité se change » en certitude. » Il trouve qu'il y a effectivement un nombre de faits ou d'observations assignables , mais très - grand , après lequel la probabilité ne diffère plus de la certitude ; d'où il suit qu'à la longue le hasard ne change rien aux effets de l'ordre , & que par conséquent , où l'on observe l'ordre & la constance uniformité , on doit reconnoître aussi l'intelligence & le choix ; raisonnement bien fort contre ceux qui osent attribuer la création au hasard & au concours fortuit des atomes.

L'âge de M. Moivre commençant à s'avancer , il se trouva successivement privé de la vue & de l'ouïe ; mais ce qu'il y eut de plus singulier , c'est que le besoin de dormir augmenta chez lui à un tel point , que vingt heures de sommeil par jour lui devinrent habituelles. Enfin , en 1754 il cessa de s'éveiller , étant âgé de quarante-sept ans. L'académie des sciences de Paris l'avoit nommé cinq mois auparavant à la place d'associé étranger , & il se flattoit même alors de pouvoir payer cet honneur par quelque tribut académique. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VITRICIUM, (*Géogr. anc.*) ville des Alpes , selon l'itinéraire d'Antonin , qui la marque sur la route de Milan à Vienne , en prenant par les Alpes Graïennes. Les géographes disent que c'est aujourd'hui Vereggio ou Verezo , sur la Doria. (*D. J.*)

VITRIER. La profession du vitrier a deux objets totalement différens ; l'un est l'emploi du verre en tables , pour le réduire en vitres & en garnir des panneaux de plomb , des chassis de bois , des cadres d'estampes & de tableaux , &c. L'autre est de peindre sur le verre , & c'est delà que les vitriers portent dans leurs statuts le nom de maîtres vitriers-peintres sur le verre. Nous allons donner une idée de ces deux branches de travail.

La première est extrêmement simple : tout l'art du vitrier se réduit pour cet objet à débiter les plats de verre en carreaux de grandeur convenable , & à les appliquer dans les différens cadres où ils doivent être

reçus. On appelle *plat de verre* ou *verre en plat* ou *verre rond* , ces grands ronds de verre blanc ou commun que l'on emploie pour les vitres des bâtimens. Voyez **VERRERIE.**

On ignore le nom de celui qui employa le premier le verre à la place des pierres spéculaires dont on se servoit auparavant ; l'histoire nous apprend seulement que les premières vitres furent des verres taillés en petites pièces rondes qu'on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés , pour empêcher l'entrée du vent & de la pluie.

Le vitrier , après avoir pris exactement la mesure des cadres qu'il doit garnir , applique sur le plat de verre qu'il veut débiter , une règle de bois qu'il tient de la main gauche , & de la main droite il coupe le verre par le moyen d'une pointe de diamant qu'il fait couler le long de la règle , en appuyant plus ou moins fort , suivant l'épaisseur du verre.

Les diamans dont on se sert pour faire cette opération , portent des noms relatifs à la manière dont ils sont montés. On appelle *diamant à rabot* , celui qui est monté dans une virole de fer , laquelle traverse un morceau de buis en forme de petit rabot , qui est doublé pardessus d'une plaque de cuivre. Le diamant à queue est celui qui au bout de sa virole porte un manche de bois. La virole dans laquelle le diamant est monté , a deux pouces de longueur sur deux ou trois lignes de largeur ; le diamant y est fixé par de l'étain fondu qui en remplit le creux. Les diamans que les vitriers emploient pour couper le verre , sont du nombre de ceux qui sont rebelles à la taille , & qu'on appelle *diamans de nature* : voyez le *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle.*

Avant qu'on se servît du diamant pour couper le verre , ce qui n'a été en usage que vers le seizième siècle , on dessinoit sur le verre , avec du blanc détrempe à l'eau de gomme , avec une pointe d'acier ou de fer , trempée très-dur , que l'on promenoit autour du trait , en appuyant assez fort pour qu'elle fit impression sur le verre ; on suivait le contour de chaque dessin ; dès qu'il étoit entamé , on l'humectoit légèrement ,

& on y appliquoit du côté opposé une branche de fer rougie au feu, qui ne manquoit pas d'y faire une langue ou fêlure qui, par l'activité de la chaleur du fer, se continuoît autour de la partie entamée; alors, avec le secours d'un petit maillet de buis ou autre bois dur, on frappoit les contours de la pièce qui se détachoit du fond sur lequel elle avoit été tracée. S'il restoit dans les contours quelques parties superflues, pour leur avoir laissé trop d'étendue, ou pour conserver l'épaisseur du trait, on enlevoit ce superflu avec une espcce de pince ou de griffe de fer, comme on se fert aujourd'hui du *grésoir* ou *égrisoir*. Les petites dents que laissoient sur les bords des pièces coupées les écailles de verre que cet outil n'avoit pas enlevées, contribuoient à la solidité de l'ouvrage, parce qu'étant chassées avec le petit maillet contre le cœur du plomb avec lequel on les joignoit, elles s'effleuroient de très-près, & qu'étant ainsi retenues des deux côtés, elles consolidoient l'ensemble du verre & du plomb sur lequel elles ne pouvoient plus glisser.

Lorsque le cadre sur lequel le verre doit être placé est de plomb, on y assujettit aisément le carreau de verre, par le moyen de la petite rainure qui est toujours ménagée dans ce dessein. Si le cadre est de bois, le *vitrier*, après y avoir placé le carreau de verre ou de glace, le fixe avec quatre pointes de fer qu'il cloue parderrière, & il colle ensuite tout autour des bandes de papier. On peut aussi, sans employer ni pointes, ni papier, fixer le carreau de verre avec du lut composé de craie & d'huile de lin cuite. On forme avec ce lut, que les *vitriers* nomment *mafic*, un petit bourrelet que l'on met autour du carreau, & que l'on applatit ensuite avec le doigt. Cette méthode paroît préférable à celle des pointes & du papier collé pour les chassis de fenêtres: mais elle a un très-grand inconvénient; lorsque le *mafic* est bien sec, il adhère tellement qu'il est impossible d'en enlever les carreaux sans en briser une grande quantité, quand il y a quelque réparation à faire aux chassis.

Pour donner un plus grand jour dans les appartemens, on a imaginé d'employer des verres de Bohême, qui sont de grands

carreaux de vitre, beaucoup plus clairs & plus épais que les verres ordinaires; mais comme cette nouvelle façon de vitrer est très-couteuse, on pourroit diminuer la dépense, se procurer autant de jour, & avoir des carreaux de vitre qui ressemblassent au verre de Bohême, en diminuant le nombre des traverses de bois qui se trouvent dans les chassis ordinaires.

La seconde branche de la profession du *vitrier*, qui est la peinture sur verre, s'éloigne du travail du simple artisan, & appartient plus à l'artiste qu'à l'ouvrier. Voyez VERRE.

Pour exécuter de grands ouvrages de peinture, on commence par choisir des verres qui soient clairs, unis & doux; par en froter un côté avec une éponge nette, ou une brosse molle & flexible, trempée dans de l'eau de gomme, & par tracer le dessin général sur des cartons assemblés de la même grandeur que doit être l'ouvrage. Ensuite on partage les cartons en autant de parties qu'il doit y avoir de pièces de verre, & on leur donne précisément la même forme. On met sur chaque partie de carton un numéro, & sur la pièce de verre qui y répond un numéro semblable. On applique la pièce de verre sur la partie du dessin qu'on y veut représenter; on y trace avec le pinceau les contours qu'on aperçoit au travers du verre, & ensuite on y met toutes les couches & les teintes nécessaires pour achever la peinture. Toutes les pièces étant ainsi terminées, il ne s'agit plus que de les faire passer au feu pour en parfondre les couleurs & les faire adhérer au verre d'une manière inaltérable.

On se fert pour cela d'une poêle de terre à creuset, de forme carrée, dans laquelle on arrange les pièces de verre peint, en mettant alternativement une couche de chaux en poudre & un lit de verre.

Le fourneau dans lequel on met la poêle de terre ainsi chargée de verre peint, est de brique & de forme carrée. Il est divisé dans le milieu de sa hauteur par une grille de fer sur laquelle on place la poêle. Sur le devant du fourneau il y a en dessous de la grille une porte pour y mettre & entretenir le feu, & au dessus de la grille une ouverture de quelques pouces pour retirer les essais pendant

l'opération. Pardeffus le fourneau on place un dôme de terre cuite, percé d'un trou à chacun de ses quatre angles & d'un autre au milieu.

Pendant les deux premières heures, on donne un feu de charbon très-doux, que l'on augmente ensuite par degrés pendant les fix ou sept heures suivantes: enfin pendant les deux dernières heures on chauffe avec du bois sec, pour que la flamme puisse environner entièrement la poêle; mais pendant ces deux dernières heures, il faut avoir grand soin de tirer de temps en temps des essais pour observer l'état des couleurs. Ces essais se tirent & se remettent par une petite ouverture pratiquée à la poêle, & qu'on a attention de placer vis-à-vis de celle du fourneau, que nous avons dit être destinée au même usage. Quand on juge que les couleurs sont suffisamment fondues, on éteint le feu.

Les artistes, convaincus par l'expérience que l'émail ne réussit parfaitement que sur l'or, parce que cette matière précieuse est la seule qui n'altère point la vivacité des couleurs, ont d'abord cherché à éviter l'énormité de la dépense, & à produire aux yeux le même effet que l'or émaillé, en mettant dans une tabatière de belles miniatures sous des glaces: mais comme il arrivoit que lorsque la miniature étoit dans l'intérieur d'une tabatière, l'humidité & l'odeur du tabac la faisoient jaunir, & que lorsqu'elle étoit extérieure, le contact de la glace sur la peinture n'étoit point assez intime pour que l'illusion fût absolument complète; ils ont imaginé, pour rendre utiles les objets de notre frivolité, de peindre sur la glace d'une manière même à imiter l'émail, & voici comment ils y procedent.

On choisit un morceau de glace bien polie, auquel on donne la forme de la partie supérieure de la tabatière qu'on veut embellir; on le place sur le revers d'une estampe ou d'un dessin verni qui le rend transparent. On peint cette glace avec les émaux ordinaires, en observant de laisser le fond de la glace pour les grands clairs, & de suivre à-peu-près les mêmes règles que pour le lavis des plans; on répand ensuite sur cette peinture de beau crystal de Bohême réduit en poudre impalpable, qu'on laisse

à un petit tamis très-fin. Lorsqu'on a une certaine quantité de glaces peintes de cette manière, on les passe au feu de la même manière que l'émail ordinaire. La peinture se trouvant alors comme renfermée entre deux verres, ne peut plus s'effacer. Comme la fusion des émaux s'opere plus également dans les grands fourneaux que dans les petits, les essais qui y ont été faits ont eu le succès le plus complet. Il seroit à désirer, dit M. Pingeron, que cette nouvelle branche d'industrie fournît une ressource de plus au goût & à l'habileté des jeunes personnes qui peignent ces élégantes tabatières de carton, dont le peu de solidité a fait passer la mode; leurs talens ne leur seroient plus inutiles, & l'art y gagneroit de nouveaux bijoux aussi agréables que solides.

On trouve dans un recueil des statuts, ordonnances & réglemens de la communauté des maîtres de l'art de peinture, sculpture, gravure & enluminure de la ville & fauxbourgs de Paris, imprimé chez Bouillierot en 1672, que dès l'an 1390 nos rois avoient accordé plusieurs privilèges à cette communauté; que le 3 janvier 1430, Charles VII, étant à Chinon, accorda des lettres-patentes aux peintres sur verre, par lesquelles il les déclaroit être francs, quittes & exempts de toutes tailles, aides, subsides, gardes de portes, guet, arrièreguet, & autres subventions quelconques. Ces privilèges, confirmés par Charles IX, en 1563, l'ont été ensuite par les rois ses successeurs.

Ces deux peintures exigent un corps très-sain, non seulement de la part de l'artiste, mais encore de ceux qui en approchent. Si la mauvaise température de l'air nuit si fort à la vitrification des émaux, quels accidens de feu préjudiciables à l'ouvrage ne peut point occasioner l'haleine infecte de ceux qui approchent d'une pièce de verre qui est entre les mains d'un peintre! Aussi un artiste qui est jaloux du succès de ses travaux, est attentif à écarter de son atelier, non seulement ceux qu'il fait être attaqués de quelque incommodité déshonnête, mais encore ceux qui mangent de l'ail ou des oignons crus.

« J'ai vu, dit Bernard de Saliffy, que du temps que les vitriers avoient grande

» vogue , à cause qu'ils faisoient des figu-
 » res es vitraux des temples , que ceux
 » qui peignoient lesdites figures n'eussent
 » osé manger aux ni oignons ; car s'ils en
 » eussent mangé , la peinture n'eût pas
 » tenu sur le verre. J'en ai connu un , nom-
 » mé *Jean de Connet* : parce qu'il avoit
 » l'haleine punaise , toute la peinture qu'il
 » faisoit sur le verre ne pouvoit tenir au-
 » cunément , quoiqu'il fût savant en cet
 » art. » *Discours admirable des eaux &*
fontaines , pag. 113.

L'atelier du peintre sur verre doit être placé dans un beau jour , & dans un lieu qui ne soit ni humide ni exposé à un air trop vif , ou à la grande ardeur du soleil. Trop d'humidité empêcheroit les pieces de parvenir au degré de siccité nécessaire pour les charger dans le besoin de nouveau lavis ou d'émaux colorans , & de conduire l'ouvrage à sa perfection ; la trop grande ardeur du soleil , comme le trop grand hâle , nuirait à tout le travail de l'artiste lors de la recuiffon. Indépendamment des différens mortiers & pilons de fonte , de marbre ou de verre , des tamis de soie , des platines de cuivre rouge , & des pierres dures à broyer , comme porphyre , écaille de mer ; des molèttes de caillou dur ou de bois , garnies d'une plaque d'acier ou de fer ; des amassettes de cuir , de sapin ou d'ivoire ; des godets de grès pour chaque couleur , dont son atelier doit être pourvu : il lui faut encore une longue table pour travailler dessus , ou y étendre l'ouvrage qu'il veut faire sécher ; un *plaque-sein* , ou petit bassin de plomb ou de cuivre un peu ovale , dans lequel on dépose la couleur après qu'elle a été broyée ; une drague , cet outil , autrefois très en usage , & auquel on a substitué le bec d'une plume ni trop dure , ni trop molle , ou la pointe d'un pinceau , étoit de la longueur d'un doigt au moins , & composé d'un ou deux poils de chèvre attachés & liés au bout d'un manche comme un pinceau ; plusieurs pinceaux , parce que chaque pinceau ne peut servir qu'à une couleur ; lorsque la hampe ou le manche de ces pinceaux étoit pointue , elle servoit à deux fins , d'un bout à retirer le trait , ou à charger d'ombres , & de l'autre à l'éclaircir ; une brosse dure pour enlever légèrement

le lavis de dessus la piece dans les endroits où le peintre auroit à former des demi-teintes ou des clairs ; un balai , ou ce que les graveurs nomment *pinceau* , & dont ils se servent pour ôter de dessus leurs planches les parties ou raclures de vernis qu'ils enlèvent avec la pointe ou l'échoppe ; une brosse à décocher l'ochre , fait à-peu-près comme celles dont on se sert pour nettoyer les peignes ; quelques feuilles de papier courantes pour couvrir son ouvrage contre la poussière , & un plomb d'environ trois livres pesant , pour arrêter à propos la piece de verre sur le dessin d'après lequel il peint , & l'empêcher de se déranger lorsqu'il en retire le trait.

Le verre à vitres , soit fin , soit commun , est apporté à Paris dans des especes de cages de bois blanc beaucoup plus larges par le haut que par le bas , & qui portent le nom de *paniers*. On met dans chacun vingt - quatre plats de verre , après avoir garni de paille le fond & les côtés du panier , & on a soin aussi de mettre des tringles de bois blanc & une certaine quantité de paille entre les plats de verre , pour empêcher qu'ils ne se cassent par le froissement. Par les réglemens faits pour les maîtres verriers qui fabriquent ces sortes de marchandises , chaque plat de verre fin ou commun doit avoir au moins trente-huit pouces de diametre , & dans les vingt-quatre plats que contient chaque panier , il doit y en avoir au moins dix-huit entiers , lorsqu'ils sont livrés aux maîtres *vitriers* de Paris. S'il s'en trouve moins , le maître *vitrier* , ou son voiturier , est obligé de diminuer dix sous sur le prix de chaque plat qui se trouve cassé sur ce nombre de dix-huit. Chaque charretée de verre , à vitres venant des verreries , doit être composée d'onze paniers.

Lorsque les charrettes de verre arrivent à Paris avant onze heures du matin , les jurés *vitriers* sont tenus d'en faire la visite & de lotir entre les maîtres , qui de leur côté doivent faire enlever cette marchandise dans la journée , après en avoir payé le prix comptant. Mais lorsque les charrettes ne sont arrivées qu'après onze heures du matin , le verre demeure au risque des maîtres des verreries jusqu'au lendemain

deux heures après-midi, qui est l'heure du lotissage.

La communauté des *vitriers* de Paris est composée d'environ trois cents maîtres, & gouvernée par quatre jurés, dont deux sortent de charge chaque année. L'apprentissage est de quatre années, & le compagnonage de six, mais l'apprentif de Paris peut, s'il le veut, aller passer ces six années chez les maîtres des autres villes du royaume, & il est reçu à la maîtrise en apportant leurs certificats.

Les premiers statuts de cette communauté sont du regne de Louis XI; ils ont été réformés & confirmés sous le regne de Louis XIV, par lettres-patentes du 22 février 1666, enrégistrées au parlement le 19 avril suivant.

VITRIFIABLE, adj. (*Hist. nat. Chym.*) se dit de tous les corps que l'action du feu peut changer en verre. Parmi les pierres, on nomme *vitriifiables* celles qui se fondent au feu & qui s'y convertissent en une substance semblable à du verre; plusieurs naturalistes ont fait une classe particulière des terres & des pierres, qu'ils ont nommées *vitriifiables*; ils placent dans ce nombre les cailloux, les jaspes, les agates, les cristaux, les pierres précieuses, &c. mais cette dénomination paroît impropre, vu que, 1°. aucune de ces pierres ou terres n'est *vitriifiable* par elle-même, c'est-à-dire, n'entre en fusion au feu ordinaire sans addition; ainsi celles qui s'y convertissent en verre sans addition, portent leur fondant avec elles. 2°. Les pierres sont presque toutes *vitriifiables* en plus ou moins de temps au miroir ardent, quoique le feu ordinaire ne soit point suffisant pour les faire entrer en fusion. **V. MIROIR ARDENT.** 3°. Des terres & des pierres qui seules n'entrent point en fusion dans le feu ordinaire, peuvent y entrer facilement lorsqu'on les combine avec d'autres pierres ou terres qui elles-mêmes ne fondent point seules. C'est ainsi que la craie & l'argille mêlées ensemble font du verre; tandis que chacune de ces substances prise séparément, ne produit point cet effet dans le feu ordinaire.

On voit donc que, pour parler avec exactitude, on devoit refuser ou donner le

nom de *vitriifiable* à toutes les pierres; ou du moins on devoit borner cette dénomination aux substances minérales, que le feu ordinaire change en verre sans aucune addition, & qui, comme on l'a déjà fait observer, contiennent au dedans d'elles-mêmes des substances propres à faciliter leur fusion; c'est ainsi que le spath qu'on nomme *fusible* paroît contenir une portion de plomb, qui, comme on fait, est un des plus grands fondans de la chymie; le *balsate* ou la pierre de touche en grands cristaux, telle que celle de Stolpen, en Misnie, se fond très-aisément. Quant à l'argille & aux pierres argilleuses, elles n'ont jamais qu'un commencement de vitrification dans le feu ordinaire: c'est ce qui fait leur caractère distinctif, & ce qui est le fondement de la propriété qu'elles ont de prendre de la liaison & de la dureté lorsqu'on les expose au feu; ainsi il est à présumer que les terres de cette espèce n'ont qu'une certaine portion de fondant qui n'est point suffisant, pour les saturer au point de se changer totalement en verre.

Les chymistes ont donné le nom de *terre vitrescible* à celle qui est cause de la propriété que certains corps ont de se vitrifier. Cette terre est connue par ses effets, mais la chymie ne paroît point en état de développer quels sont ses principes.

V. VITRESCIBILITÉ.

VITRIOL, f. m. (*Hist. nat. Minéral.*) c'est un sel d'un goût acerbe & astringent, formé par l'union d'un acide particulier, que l'on nomme *vitriolique*, avec du fer, du cuivre ou du zinc, ou avec une terre; il est ou verd, ou bleu, ou blanc.

Suivant que l'acide vitriolique est combiné avec ces différentes substances, il constitue des *vitriols* différens. Quand il est combiné avec le fer, il forme un sel d'une couleur verte plus ou moins foncée, qu'on nomme *vitriol de mars*, ou *martial*, ou *couperose verte*; quand ce même acide est combiné avec le cuivre, il fait un sel d'une couleur bleue, que l'on nomme *vitriol de Vénus*, *vitriol cuivreux*, *vitriol bleu*, *couperose bleue*, *vitriol de Chypre*, &c. Quand cet acide est combiné avec le zinc, il fait un sel blanc, que l'on nomme *vitriol blanc*.

blanc, *couperose blanche*, vitriol de Goflar, ou vitriol de zinc. Tous ces différens vitriols se crySTALLISENT sous la forme d'un lozange, dont les côtés sont en biseau. Enfin, l'acide vitriolique combiné avec une terre particulière, forme un sel blanc, que l'on nomme *alun*. Il est rare que ces différentes especes de vitriols soient parfaitement purs, ce qui fait que quelques auteurs appellent le vitriol mélangé, *vitriol mixte*, ou *vitriol hermaphrodite*.

L'acide vitriolique qui produit ces différens sels, est appelé *acide universel*, parce qu'il est répandu dans notre atmosphère; mais sur-tout il est propre au regne minéral. Il est le même que celui qui se trouve dans le soufre, & alors cet acide est combiné avec le phlogistique des matieres inflammables. Voyez SOUFRE.

Ce qui prouve que l'acide vitriolique est répandu dans l'air, c'est que si l'on expose à l'air un sel alkali, il se dissout & devient liquide; & si on fait évaporer cette liqueur, on obtient un sel que l'on appelle *tarre vitriolé*, qui est exactement de la même nature que celui qui se fait par art en combinant ensemble de l'acide vitriolique avec un alkali fixe. A la vue de la prodigieuse quantité de soufre que la terre renferme dans son sein, & qui est ordinairement combiné avec les métaux dans les mines, on ne peut douter que l'acide vitriolique n'y soit très-abondant; mais alors il a des entraves, puisqu'il est lié par la partie grasse du soufre qui est uni avec les substances métalliques.

Pour former du vitriol, il faut que l'acide vitriolique se dégage de la partie grasse du soufre, & se combine avec une des substances que nous avons dites, c'est-à-dire, ou avec le fer, ou avec le cuivre, ou avec le zinc, ou avec une terre. Ces trois substances métalliques sont les seules qui constituent un sel avec l'acide vitriolique.

Les différens vitriols sont ou naturels ou factices. Les vitriols naturels sont ceux qui se sont formés sans le concours de l'art. Leur formation est due à la décomposition des pyrites. Ce sont des substances minérales, composées de soufre, de fer, & quelquefois de cuivre. Voyez PYRITE. Quelques-uns de ces pyrites, lorsqu'ils viennent à être

Tome XXXV.

frappés par l'air extérieur, perdent leur liaison, se réduisent en une poudre qui se couvre d'une espece de moisissure qui n'est autre chose que du vitriol en crySTaux extrêmement déliés. Ce qu'on peut dire de plus vraisemblable sur cette décomposition des pyrites, c'est que par le contact de l'air qui est lui-même, comme nous l'avons dit, chargé d'acide vitriolique, cet acide se joint à l'acide analogue contenu dans le pyrite, & lui fournit assez de force pour se débarrasser des entraves que le soufre lui donnoit. Comme cet acide mis en liberté a beaucoup de disposition à s'unir avec le fer ou avec le cuivre qui étoient contenus dans le pyrite, il se combine avec ces métaux, & constitue par-là le sel que nous appellons vitriol. Nous voyons quelques pyrites se décomposer sous nos yeux; la même chose arrive dans l'intérieur de la terre, lorsque les pyrites viennent à être frappés par l'air; c'est-là ce qui est la cause que l'on rencontre dans les souterrains de quelques mines, du vitriol, soit martial, soit cuivreux, tout formé; c'est celui-là qu'on appelle *vitriol natif*. Comme quelquefois on le trouve sous la forme de stalactites, ou semblable aux glaçons qui s'attachent en hiver aux toits des maisons, on lui a donné le nom de *vitriolum stillatitium*, ou *vitriolum stalacticum*. On en rencontre de cette espece dans les mines du Hartz, dans quelques mines de Hongrie, &c.

On trouve dans quelques mines de ce dernier royaume, un vitriol naturel qui paroît sous la forme d'un enduit soyeux; les Allemands l'appellent *atlas-vitriol*, c'est-à-dire, *vitriol sainé*.

On trouve encore du vitriol tout formé dans quelques terres & dans quelques pierres, telles sont celles que l'on nomme *pierres atramentaires*. On les reconnoît à leur goût acerbe; on en peut retirer le vitriol en les lavant. Ces terres & pierres sont ou jaunes, ou rougeâtres, ou noirâtres, ou grises, à qui les anciens naturalistes ont donné différens noms, tels que ceux de *misy*, de *sory*, de *chalcitis*, de *mélantéria*, &c. que l'on a trop multipliés & qui ne font que jeter de la confusion dans les idées, comme le célèbre M. Henckel

Kkkk

l'a prouvé dans sa *Pyritologie*. Toutes ces terres & pierres sont redevables de leur *vitriol* à des pyrites tombées en efflorescence.

Quelques eaux sont chargées d'une quantité plus ou moins forte de *vitriol*; on les reconnoît à la sensation qu'elles font sur la langue. Telles sont sur tout les eaux *vitrioliques* que l'on nomme eaux *cémentaires*. Lorsqu'on voudra s'assurer si une eau contient du *vitriol*, on n'aura qu'à y verser une infusion de noix de galle; si elle noircit, ce sera une preuve qu'elle contenoit du *vitriol* martial; si elle contient du *vitriol* cuivreux, en y trempant du fer, le cuivre se précipitera, & rougira le fer qu'on y aura trempé.

Le chêne, le bois d'aune, & un grand nombre de fruits & de plantes contiennent du *vitriol*.

Mais l'on n'obtient de toutes ces substances qu'une très-petite quantité de *vitriol*, relativement aux besoins de la société; c'est pour cela qu'on cherche à en tirer une quantité plus grande, en employant les secours de l'art.

En effet, tous les pyrites n'ont point la propriété de se décomposer d'eux-mêmes à l'air; & ceux à qui cela arrive, le font quelquefois très-lentement. On est donc obligé de commencer par les griller; pour cet effet, on commence par former des aires que l'on couvre de bois, & l'on arrange par-dessus les pyrites en tas; on met le feu à ce bois, & par ce moyen on dégage la plus grande partie du soufre qui empêchoit l'acide vitriolique de se mettre en action. Voyez SOUFRE. Lorsque les pyrites ont été grillés suffisamment, on les laisse exposés en un tas à l'air, & alors il s'y forme du *vitriol*, que l'on en retire en lavant ces pyrites calcinés, ou ce qui vaut encore mieux, en les faisant bouillir avec de l'eau dans des chaudières de plomb; on laisse reposer cette eau pendant quelque temps, afin qu'elle puisse se dégager des matières étrangères qui se déposent au fond. Alors on la met dans de nouvelles chaudières de plomb, dont le fond est plat & peu profond, & qui sont placées sur un fourneau. On y fait bouillir l'eau chargée de *vitriol*, ayant soin d'en remettre de

nouvelle à mesure que l'évaporation s'en fait, de manière que la chaudière demeure toujours pleine. On continue à faire bouillir l'eau *vitriolique*, jusqu'à ce qu'elle devienne d'une consistance épaisse, & qu'elle soit prête à se cristalliser, ce que l'on reconnoît à la pellicule saline qui se forme à sa surface; alors on vuide cette eau dans des auges ou cuves de bois, où elle séjourne quelque temps pour se clarifier, après quoi on la remet dans d'autres auges ou cuves, dans lesquelles on place des bâtons de bois branchus. Par ce moyen le *vitriol*, sous la forme de cristaux, s'attache aux parois de ces auges, & aux bâtons qu'on n'y a mis que pour présenter un plus grand nombre de surfaces au *vitriol* qui se forme. L'eau qui furnage aux cristaux se remet en évaporation avec de nouvelle eau chargée de *vitriol*, & on la fait bouillir de nouveau dans les chaudières de plomb, de la manière qui vient d'être décrite. Mais il faut prendre garde pendant la cuisson, qu'il ne tombe aucune matière grasse dans la chaudière, parce que cela nuiroit à l'opération.

Telle est la manière qui se pratique pour obtenir le *vitriol* des pyrites grillés; elle peut avoir quelques variations dans les différens pays, mais ces différences ne sont point essentielles. Quand on a obtenu le *vitriol* de cette manière, il se met dans des tonneaux à l'abri du contact de l'air, & il est propre à entrer dans le commerce.

On sent aisément qu'il est presque impossible qu'un *vitriol* soit parfaitement pur, vu que les pyrites contiennent souvent, outre le fer, une portion plus ou moins grande de cuivre, ce qui est cause que le *vitriol* est quelquefois mélangé; & il peut aussi s'y trouver des portions d'alun. Ainsi, quand on veut faire des opérations exactes avec le *vitriol*, il faut le purifier de nouveau, ou bien le faire artificiellement. Si l'on veut avoir un *vitriol* martial bien pur, on n'aura qu'à faire dissoudre dans l'eau le *vitriol* que l'on soupçonne de contenir quelques portions de cuivre; on y trempera un morceau de fer, & par ce moyen, la partie cuivreuse se précipitera sur le fer qui deviendra d'une couleur de cuivre, & les parties du fer prendront la place du cuivre qui se sera précipité.

Le *vitriol* bleu ou cuivreux, se trouve quelquefois formé naturellement, quoiqu'en petite quantité; il est rare qu'il ne contienne point une portion de fer, parce qu'il est produit par des pyrites qui contiennent toujours nécessairement ce métal. Ce *vitriol* se fait artificiellement: en mettant en cémentation des lames & des rognures de cuivre avec du soufre, on en fait des couches alternatives; l'acide qui se dégage du soufre s'unit au cuivre, & forme avec lui un *vitriol* bleu, que l'on obtient en lavant le mélange, & en le faisant cristalliser.

Le *vitriol* blanc n'est pas non plus parfaitement pur: comme celui qui vient de Goslar est produit par une mine très-mêlée, qui contient du fer, du cuivre, du zinc & du plomb, il renferme souvent des portions de toutes ces substances.

On trouve quelquefois de ce *vitriol* blanc tout formé par la nature, dans les souterrains de la mine de Ramelsberg, au Hartz, dans le voisinage de la ville de Goslar. Mais c'est par l'art que l'on en obtient la plus grande quantité. Pour cet effet, on commence par griller la mine qui, comme nous l'avons observé, est très-mêlée; après le grillage on lave cette mine dans de l'eau, que l'on laisse séjourner pour qu'elle se clarifie. Alors on la décante, & on la verse dans des chaudières de plomb, où on la fait bouillir; on la laisse reposer de nouveau, après quoi on la fait cristalliser. On calcine de nouveau les cristaux de *vitriol* blanc qui se sont formés; on les dissout dans de l'eau; on laisse reposer la dissolution; on décante ensuite la partie qui est claire & limpide; on la fait bouillir de nouveau; & lorsqu'elle est devenue d'une consistance solide, on la met dans des moules triangulaires, où ce *vitriol* achève de se sécher, & on le débite de cette manière. Malgré ces précautions, ce *vitriol* ne peut être que très-mêlé, quoique le zinc en fasse le principal ingrédient. En effet, on peut en retirer ce demi-métal; pour cela l'on n'a qu'à dissoudre le *vitriol* blanc dans de l'eau; on précipitera la dissolution par un alkali fixe; on mêlera le précipité qu'on aura obtenu avec du charbon pulvérisé; on mettra ce

mélange en distillation dans une cornue de verre, & l'on trouvera qu'il se sera attaché dans le cou de la cornue du zinc sublimé, qui mêlé avec le cuivre, le jaunira: propriété qui caractérise ce demi-métal. Voyez ZINC. On voit par ce qui précède, que quand on voudra avoir du *vitriol* blanc, bien pur, le plus sûr sera de le faire soi-même, en combinant de l'acide vitriolique avec du zinc.

L'alun, comme nous l'avons fait observer, est aussi un vrai *vitriol*; il est formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre dont la nature est peu connue des chymistes. M. Rouellé la regarde comme une terre végétale produite surtout par la décomposition des bois qui ont été ensevelis en terre. Ce savant académicien croit que tout l'alun qui se trouve tout formé dans la nature, est produit des volcans & des feux souterrains. Il est certain que ce sel se trouve en grande abondance en Italie, près du Vésuve, de l'Erna, près de Rome, dans la Solfatara, &c. On tire aussi l'alun de quelques terres grasses & bitumineuses qui se trouvent près des charbons de terre, & qui paroissent formées par la décomposition de bois fossiles & bitumineux.

On donne quelquefois aux différens *vitriols* les noms des pays d'où ils nous viennent; c'est ainsi qu'on dit du *vitriol* romain, de Hongrie, d'Angleterre, de Chypre, &c. Ces *vitriols* sont plus ou moins purs en raison du soin que l'on apporte à les faire, & de la nature des substances d'où on les tire. Avant que de s'en servir dans les opérations de la chymie, il est à propos de les purifier, pour les dégager des matières étrangères qui peuvent s'être jointes à ces *vitriols* par le peu de soin que l'on a pris dans les ateliers où on les travaille en grand. Pour les purifier, il faut dissoudre les *vitriols* dans de l'eau pure, filtrer la dissolution, la faire évaporer, & ensuite la porter dans un lieu frais pour qu'elle se cristallise. On pourra, s'il en est besoin, répéter plusieurs fois cette opération. Par ce moyen, chaque *vitriol* donnera des cristaux ou verts, ou bleus, ou blancs. Le *vitriol* martial sera en losanges ou en rhomboïdes, dont les bords sont

disposés en biseau ou en plans inclinés. Le *vitriol* bleu sera aussi en rhomboïdes, & la surface sera en dos-d'âne. L'alun donne des crystaux hexagones à côtés inégaux. Le *vitriol* blanc donne des crystaux oblongs qui ont la forme d'une biere à enterrer les morts.

Toutes les fois qu'on dissout du *vitriol* martial, il se précipite au fond de la dissolution une terre jaune, qui est produite par la décomposition du fer qui est contenu dans ce sel. Cette terre jaune est ce qu'on appelle *l'ochre factice*; si on la calcine, elle devient d'un rouge assez vif. On en fait le crayon rouge, & une couleur propre à servir aux peintres.

Le *vitriol* se calcine à l'air, & sur-tout au soleil, & s'y réduit en une poudre blanche, que l'on nomme vulgairement *poudre de sympathie*.

C'est par la distillation que l'on sépare du *vitriol* l'acide qui le constitue, & que l'on nomme *acide vitriolique*. Pour cet effet, on prend du *vitriol* calciné à blanc, soit au soleil, soit sur le feu; on le met dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau de réverbère; on y adapte un grand ballon percé d'un petit trou; on lute bien les jointures des vaisseaux; on commence par donner d'abord un feu doux, de peur de briser les vaisseaux; ensuite on donne un feu assez violent pour faire rougir la cornue que l'on tient dans cet état pendant trois jours & trois nuits. Par cette distillation on obtient d'abord une liqueur phlegmatique, un peu acide, que l'on nomme quelquefois *esprit de vitriol*; ensuite on obtient une liqueur pesante, qui est un acide, & que l'on a nommée très-improprement *huile de vitriol*, & qui est d'une couleur jaunâtre. Il reste dans la cornue une substance rouge, semblable à de la terre, que l'on nomme *colcothar*; cette substance attire l'humidité de l'air, tant qu'elle contient quelques portions de l'acide, mais elle ne l'humecte point lorsqu'on en a chassé tout l'acide. En lavant ce *colcothar*, on en retire un sel blanc, que l'on nomme *gilla vitrioli*; ce qui n'arrive que lorsque le *vitriol*, dont on s'est servi pour la distillation, contenoit de l'alun.

Si l'on veut concentrer & rendre plus actif l'acide vitriolique, ou ce qu'on appelle *l'huile de vitriol*, on n'aura qu'à la mettre dans une cornue de verre bien lutée; on la mettra dans un fourneau de réverbère, on y adaptera une alonge, au bout de laquelle on ajustera un ballon percé d'un petit trou. On aura soin de bien luter les jointures des vaisseaux; on commencera par donner un feu doux, & ensuite on le rendra assez fort pour faire bouillir l'acide vitriolique. Cette méthode est de M. Rouelle, qui est parvenu à obtenir un acide *vitriolique* très-concentré, & qui a le double du poids de l'eau. Pour cet effet, il prend du *vitriol* calciné jusqu'à rougeur; il le met dans une cornue toute chaude, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & il distille à grand feu; par ce moyen on obtient ce qu'on appelle *huile glaciale de vitriol*, c'est un acide aussi concentré qu'il est possible. L'acide *vitriolique* attire très-fortement l'humidité de l'air, & avec d'autant plus de force qu'il est plus concentré, & alors le mélange s'échauffe considérablement.

L'acide *vitriolique* dissout la craie; & de leur combinaison il résulte un sel que l'on nomme *sélénite*, qui exige, suivant M. Rouelle, trois cents soixante fois son poids d'eau pour être mis en dissolution. Voyez SÉLÉNITE.

L'acide *vitriolique* combiné avec un sel alkali fixe, produit un sel neutre, que l'on nomme *tartre vitriolé*: ce sel se cristallise en hexagone, il ne se décompose pas au plus grand feu, c'est un excellent purgatif. En exposant de l'alkali fixe à l'air, il se forme un tartre vitriolé tout semblable.

Si on combine l'acide *vitriolique* avec un sel alkali volatil, on obtient un sel neutre, que l'on nomme *sel ammoniacal secret de Glauber*.

Cet acide combiné avec le principe inflammable, constitue le corps que l'on appelle *soufre*. Voyez SOUFRE.

En combinant l'acide *vitriolique* avec de l'huile essentielle de térébenthine, on produit une résine artificielle qui ressemble beaucoup à du bitume. Cet acide agit aussi sur les huiles tirées par expression.

L'acide *vitriolique* combiné avec l'esprit-

de - vin bien déphlegmé, donne l'acide vitriolique vineux volatil, connu sous le nom de liqueur éthérée de Frobenius ou d'éther. Voyez ETHER. On n'a rien à ajouter à ce qui a été dit dans cet article, sinon que M. le comte de Lauraguais a découvert depuis que l'éther est miscible avec l'eau ; mais pour qu'il y soit entièrement mêlé, il faut joindre dix parties d'eau contre une d'éther.

L'acide vitriolique, sur-tout quand il est concentré, agit avec une très-grande force sur les substances animales & végétales qu'il décompose. Lorsqu'on en mêle avec une grande quantité d'eau & de sucre, on peut faire une espèce de limonade très-agréable, & utile pour ceux qui font de longs voyages sur mer, & qui ne peuvent se procurer du citron. Cette liqueur est très-rafraîchissante ; mais il faut observer de ne mettre que quelques gouttes de cet acide sur une pinte d'eau.

Les Mémoires de l'académie royale de Suede nous apprennent un secret très-utile pour conserver les bois de charpente contre les vers, contre les injures de l'air & contre l'humidité ; il consiste à tremper ces bois dans une dissolution de vitriol faite dans l'eau : lorsque le bois a été imprégné de vitriol à plusieurs reprises, on peut encore le couvrir de quelques couches de peinture à l'huile. On prétend que cette méthode est très-propre à conserver les bois pendant un très-grand nombre d'années ; elle seroit aussi applicable aux bois de construction pour les vaisseaux. (—)

VITRIOLIQUE (ACIDE). Chymie. C'est de l'acide vitriolique que dérivent tous les autres, suivant le sentiment des chymistes qui ont voulu pénétrer par la théorie dans la connoissance des choses, lorsque l'expérience les abandonnoit. Quoiqu'ils le pensent, & qu'on soupçonne leur transmutation possible, on ne connoît aucun procédé par lequel on puisse produire les autres acides avec celui-ci.

Cet acide est le plus pesant de tous ; répandu dans l'air, il en a pris le nom d'universel. On le retire par la combustion du soufre, par la distillation & des procédés particuliers des sels neutres qui le compo-

sent. Il dissout toutes les terres & métaux, si on excepte les vitrifiables & l'or. Il s'unit avec effervescence & chaleur à ces corps ; il fait de même, en se mêlant à l'eau & à l'esprit-de-vin. Cette dernière liqueur le dulcifie & le rend plus tempéré, plus astringent & moins rafraîchissant. Ce mélange distillé fournit la liqueur minérale anodine d'Hoffmann & l'éther. Ce même acide versé sur les huiles essentielles, les enflamme, & laisse après lui un charbon spongieux, appelé champignon philosophique. Lorsqu'il est concentré, il attaque non seulement les chaux & les vers métalliques, mais même le verre ordinaire, si on les fait bouillir ensemble ; ce qui nous fait croire qu'on pourroit décomposer le verre en versant dans une cornue de verre pulvérisé & cet acide, les soumettant à une violente distillation pour obtenir un tartre vitriolé ou un sel de Glauber, qui resteroient au fond de la cornue. Comme il a plus d'affinité que les autres acides avec les alkalis, & même avec la plupart des métaux, il décompose presque tous les sels neutres, & fournit un des meilleurs moyens d'en dégager l'acide.

Quant à son usage médicinal, il est le même que celui que nous avons attribué aux acides en général. Voyez les propriétés de ces sels au mot SELS. Nous y joindrons seulement la remarque que cet acide étant en quelque manière plus acide que les autres, il possède à un plus haut point les vertus qui leur sont communes.

VITTA, s. f. (Littérat.) bandelette, bande ; ces bandes, vitæ, servoient à border des robes d'hommes & de femmes ; on les employoit sur-tout dans les cérémonies religieuses, pour orner les victimes destinées aux sacrifices.

Je crois qu'il faut distinguer vitæ de infulæ ; infula étoit un bandeau qui couvroit le front du grand pontife, & vitæ étoient des bandelettes qui ceignoient la tête, & tomboient sur les épaules : elles sont l'origine de ces deux bandes pendantes, attachées aux mitres épiscopales. (D. J.)

VITTA, (Anat.) bandeau, mot usité pour exprimer cette partie de l'annus, qui est attachée à la tête d'un enfant

lorsqu'il vient au monde. Voyez AMNIOS, COEFFE, &c.

VITTEAUX, (Géog. mod.) petite ville de France, dans la Bourgogne, recette de Sémur, avec un grenier à sel & une maison. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent de minimes & des urfulines. Elle députe aux états de Bourgogne; sa situation est sur la Braine, & sur un torrent entre des montagnes où l'on trouve du marbre, à 11 lieues ouest de Dijon, 5 sud-est de Sémur. Long. 22, 2; latit. 47, 22.

Languet (Hubert) naquit à Vitteaux en 1518, & se rendit illustre par son habileté dans les lettres, par sa capacité dans les affaires, & par sa grande probité. Ayant lu à Boulogne un livre de Mélancton (ce sont les *Lieux communs* de ce théologien), il conçut une telle estime pour l'auteur, qu'il se rendit à Wittemberg en 1549; & après l'avoir connu, il embrassa la religion protestante. Il devint en 1565 l'un des premiers conseillers d'Auguste, électeur de Saxe. Ce prince le chargea de négociations importantes, & Languet s'en acquitta très-bien. Il est auteur de la harangue pleine de force, qui fut faite à Charles IX le 23 de décembre 1570, au nom de plusieurs princes d'Allemagne.

Il étoit auprès de Guillaume, prince d'Orange, & admis dans le secret de ses affaires, lorsqu'il mourut à Anvers l'an 1581, âgé de soixante-trois ans, sans avoir été marié. On a de lui un gros recueil de lettres en latin, écrites à Auguste électeur de Saxe, aux Camerarius pere & fils, & à son héros Philippe Sidney, vice-roi d'Irlande. On lui attribue encore le fameux livre qui a pour titre *Vindiciæ contra tyrannos*; sur quoi le lecteur peut voir la dissertation de Bayle, qui est à la fin de son dictionnaire.

Philibert de la Mare a écrit en latin la vie de cet homme illustre. M. de Thou, qui l'avoit connu aux eaux de Bade, en fait un grand éloge dans son *Histoire*, liv. LXXIV, ad. an. 1581; & Dupleffis Mornay dit de lui: *Is fuit (Languetus) quales multi videri volunt; is vixit qualiter optimi mori cupiant.* (D. J.)

VITTES DE GOUVERNAIL. (Marine.) Voyez FERRURES.

VITTONNIERES ou BITTONNIERES. (Marine.) Voyez ANGUILLIERS.

VITTORIA, (Géog. mod.) ville d'Espagne, dans la Biscaye, fondée par don Sanche, roi de Navarre, & capitale de la province d'Alava, avec titre de cité, entre Miranda & Tolosa, à 60 lieues au nord de Madrid. Elle a une double enceinte de murailles, sans fortifications. Ses grandes rues sont bordées d'arbres arrosés par des ruisseaux d'eau vive pour leur entretien contre la chaleur. On y commerce en marchandises de fer, & en lames d'épées qu'on y fabrique avec soin. Long. 24, 43; lat. 42, 49.

Alava (Diego Equivel de), célèbre évêque espagnol du seizième siècle, naquit à Vittoria, & mourut vers l'an 1562. Son ouvrage intitulé, *De conciliis universalibus, ac de his quæ ad religionis & reipublicæ christianæ reformationem instituenda videntur*, parut à Grenade, en 1582, in-fol. C'est un ouvrage plein de bonnes vues de réformation qui n'ont pas été suivies. L'auteur avoit assisté au concile de Trente, & proposa dans une congrégation générale des évêques qui y étoient, de lire publiquement les bulles du pape, concernant les pouvoirs qu'il donnoit aux légats. Mais le cardinal de Sainte-Croix fit tomber cette proposition, parce que la bulle du pontife de Rome, accordée à ses légats, ôtoit réellement toute autorité au concile, ce qui fit que chaque légat tint sa bulle secrète. Lorsqu'après l'ouverture du concile on débattit la question de la pluralité des bénéfices, Alava proposa de défendre toutes les commandes & l'union de deux bénéfices en un même sujet, quoique cette union ne fût que pour la vie de celui qui en jouissoit; mais les autres évêques, & sur-tout ceux d'Italie, ne goûterent point cette réforme, & la rejeterent hautement d'un consentement unanime. (D. J.)

VITTORIA, (Géogr. mod.) ville de l'Amérique, en Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, dans l'audience de Santa-Fé, à 50 lieues au nord-ouest de Santa-Fé. (D. J.)

VITULA, f. f. (Mythol.) déesse de la réjouissance chez les Romains. Macrobe dit qu'elle a été mise au nombre des divi-

nités à l'occasion suivante. Dans la guerre contre les Toscans, les Romains furent mis en déroute le 7 de juillet, qui pour cela fut appelé *populi fuga*, fuite du peuple; mais le lendemain ils eurent leur revanche, & remportèrent la victoire. On fit des sacrifices aux dieux, & sur-tout une *vitulation* publique, c'est-à-dire, une grande réjouissance, en mémoire de cet heureux succès. (D. J.)

VITULI INSULA, (Géog. anc.) île de la Grande-Bretagne, selon Bede, qui dit que dans le pays on la nomme *Scolesfeu*. Il ajoute que c'est un lieu tout environné de la mer, excepté du côté de l'occident, qu'il y a une entrée de la largeur d'un jet de fronde.

Au midi de Chichester, la mer d'une part, & deux baies des deux autres côtés forment une petite presqu'île nommée *Selsey*, au lieu de *Scaleseg*: ce qui signifie l'île des vœux marins. Elle n'est peuplée aujourd'hui que de villages, mais anciennement on y voyoit sur le rivage oriental, & vers la pointe de la baie, une ville nommée aussi *Selsey*, qui fut long-temps florissante, ayant eu des évêques depuis le septième siècle jusqu'au règne de Guillaume le conquérant. Elle fut ruinée par quelque inondation de l'Océan, & le siège épiscopal fut transféré à Chichester; il n'y reste plus rien que des masures qu'on peut voir lorsque la mer est basse. (D. J.)

VITUMNUS, (Mythol.) Ce dieu qu'on invoquoit lors de la conception d'un enfant, n'est pas de la mythologie païenne, mais de la fabrique de S. Augustin; il est aisé de s'en appercevoir. (D. J.)

VITZILIPUTZLI, f. m. (Hist. mod. Superstit.) c'étoit le nom que les Mexicains donnoient à leur principale idole, ou au Seigneur tout-puissant de l'univers: c'étoit le dieu de la guerre. On le représentoit sous une figure humaine assise sur une boule d'azur, posée sur un brancard, de chaque coin duquel sortoit un serpent de bois. Ce dieu avoit le front peint en bleu; une bande de la même couleur lui passoit par-dessus le nez, & alloit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couverte d'une couronne de plumes élevées, dont la pointe étoit dorée; il portoit dans sa main

gauche une rondache sur laquelle étoient cinq pommes de pin & quatre fleches que les Mexicains croyoient avoir été envoyées du ciel. Dans la main droite il tenoit un serpent bleu. Les premiers Espagnols appelloient ce dieu *Huchilobos*, faute de pouvoir prononcer son nom. Les Mexicains appelloient son temple *teucalli*; ce qui signifie la maison de Dieu. Ce temple étoit d'une richesse extraordinaire; on y montoit par cent quatorze degrés qui conduisoit à une plate-forme, au dessus de laquelle étoient deux chapelles: l'une dédiée à *Vitziliputzli*, & l'autre au dieu *Tlaloch*, qui partageoit avec lui les hommages & les sacrifices. Devant ces chapelles étoit une pierre verte, haute de 5 piés, taillée en dos-d'âne, sur laquelle on plaçoit les victimes humaines, pour leur fendre l'estomac & leur arracher le cœur, que l'on offroit tout fumant à ces dieux sanguinaires; cette pierre s'appelloit *quatixicali*. On célébroit plusieurs fêtes en l'honneur de ce dieu, dont la plus singulière est décrite à l'article YPAÏNA.

VIVACE (PLANTE), (Bot.) On appelle *plantes vivaces* les plantes qui portent des fleurs plusieurs années de suite sur les mêmes tiges, & sans être transplantées. Les botanistes distinguent les plantes *vivaces* de celles qui meurent après avoir donné de la semence. Les plantes *vivaces* sont encore de deux sortes: les unes qui sont toujours vertes comme le giroflier, & les autres qui perdent leurs feuilles pendant l'hiver, comme la fougere. (D. J.)

VIVACE, (Musiq.) Voyez VIF. (S)

VIVACITÉ, PROMPTITUDE, (Synon.) La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité & de l'esprit; les moindres choses piquent un homme *vif*; il sent d'abord ce qu'on lui dit, & réfléchit moins qu'un autre dans ses réponses. La *promptitude* tient davantage de l'humeur & de l'action; un homme *prompt* est plus sujet aux emportemens qu'un autre; il a la main légère, & il est expéditif au travail. L'indolence est l'opposé de la *vivacité*, & la lenteur l'est de la *promptitude*. (D. J.)

A. N. Peut-être, dit M. Duclos, y a-t-il plus d'esprit chez les gens *vifs* que chez les autres: mais aussi en ont-ils plus besoin.

Il faut voir clair & avoir le pié sûr quand on marche vite, sans quoi les chûtes sont fréquentes & dangereuses; c'est par cette raison que, de tous les fots, les plus vifs sont les plus insupportables.

La vivacité, dit M. de Vauvenargue, consiste dans la promptitude des opérations de l'esprit. Elle n'est pas toujours unie à la fécondité. Il y a des esprits lents, fertiles; il y en a de vifs, stériles. La lenteur des premiers vient quelquefois de la faiblesse de leur mémoire, ou de la confusion de leurs idées, ou enfin de quelque défaut dans leurs organes, qui empêche leurs esprits de se répandre avec vitesse. La stérilité des esprits vifs, dont les organes sont bien disposés, vient de ce qu'ils manquent de force pour suivre une idée, ou de ce qu'ils sont sans passions; car les passions fertilisent l'esprit sur les choses qui leur sont propres. Et cela pourroit expliquer de certaines bizarreries: un esprit vif dans la conversation, qui s'éteint dans le cabinet; un génie perçant dans l'intrigue, qui s'appesantit dans les sciences, &c.

C'est aussi par cette raison que les personnes enjouées, que tous les objets frivoles intéressent, paroissent les plus vives dans le monde. Les bagatelles, qui soutiennent la conversation, étant leur passion dominante, elles excitent toute leur vivacité; & lui fournissent une occasion continuelle de paroître. Ceux qui ont des passions plus sérieuses, étant froids sur ces puérilités, toute la vivacité de leur esprit demeure concentrée.

VIVANDIER, f. m. (*Art milit.*) c'est un particulier à la suite d'un régiment ou d'une troupe, qui se charge de provisions pour vendre & distribuer à la troupe. Les *vivandiers* doivent camper à la queue des troupes auxquelles ils sont attachés, & immédiatement avant les officiers. (Q)

VIVANT, (*Jurisp.*) homme *vivant* & mourant. Voyez HOMME, VIE.

VIVARAIS, f. m. (*Géogr. mod.*) ou le VIVAREZ, petite province de France, dans le gouvernement du Languedoc; elle est bornée au nord par le Lyonnais, au midi par le diocèse d'Uzès, au levant par le Rhône, qui la sépare du Dauphiné, & au couchant par le Velay & le Gévaudan.

Le *Vivarais* a pris son nom de la ville de Viviers. Les peuples de ce pays s'appelloient autrefois *Helvii*, & appartenoient à la province romaine du temps de Jules-César. Après la nouvelle division des provinces sous Constantin & ses successeurs, les Helviens furent attribués à la première Viennoise. Leur capitale s'appelloit *Albe*, & même *Albe-Auguste*, aujourd'hui *Alps*; mais ce n'est plus qu'un bourg, qui a succédé à l'ancienne ville ruinée par les barbares.

Lorsque l'empire romain s'éroula dans le cinquième siècle, les peuples Helviens tombèrent sous l'empire des Bourguignons, & ensuite sous celui des François; tout le pays est nommé dans Pline, *Helvicus Pagus*; cet historien en fait mention, ainsi que du vin de son territoire, *helvicum vinum*.

Le *Vivarais* est divisé en haut & bas *Vivarais* par la rivière d'Erieu. Le haut *Vivarais* est couvert de montagnes qui nourrissent quantité de bestiaux. Le bas *Vivarais* est encore plus cultivé par l'industrie des habitans.

Argoux (Gabriel), avocat au parlement de Paris, mort au commencement de ce siècle, étoit né dans le *Vivarais*; son *Institution au droit françois* est un ouvrage estimé.

La Fare (Charles-Auguste de), né en 1644 au château de Valgorge en *Vivarais*, mourut à Paris en 1712. Il est connu par ses *Mémoires* & par des vers agréables où regnent le bon goût & la finesse du sentiment. Il lia l'amitié la plus étroite avec l'abbé de Chaulieu, & tous deux faisoient les délices de la bonne compagnie. Inspirés par leur esprit, par la déesse de Cythere & par le dieu du vin, ils chantoient délicatement dans les soupers du *Temple* les éloges de ces deux divinités. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que le talent du marquis de la Fare pour la poésie ne se développa que dans la maturité de l'âge. « Ce fut, dit M. de Voltaire, madame de Caylus, l'une des plus aimables personnes de son siècle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vers, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant

*M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance, & même sans desirs,
Je regrettai les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchantait ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disois-je, sans retour ?*

*Eh ! n'es-tu pas cruel, Amour,
Toi que j'ai fait dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuyeuse indifférence ?
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine ;
Je te promets un regard de Caylus.*

Quoique M. de la Fare vécut dans le grand monde, il en connoissoit aussi-bien que personne la frivolité & les erreurs. Voyez comme il en parle dans son *Ode sur la campagne*. Elle est pleine de réflexions d'un philosophe qui nous enchante par sa morale judicieuse.

*Je vois sur des côtes fertiles
Des troupeaux riches & nombreux ;
Ceux qui les gardent sont heureux,
Et ceux qui les ont sont tranquilles.
S'ils ont à redouter les loups,
Et si l'hiver vient les contraindre,
Ce sont là tous les maux à craindre :
Il en est d'autres parmi nous.*

*Nous ne savons plus nous connoître,
Nous contenir encore moins.
Heureux, nous faisons par nos soins,
Tout ce qu'il faut pour ne pas l'être.
Notre cœur soumet notre esprit
Aux caprices de notre vie ;
En vain la raison se récrie,
L'abus parle, tout y souscrit.*

Tome XXXV.

*Ici je rêve à quoi nos pères
Se bernoient dans les premiers temps :
Sages, modestes & contents,
Ils se refusoient aux chimères.
Leurs besoins étoient leurs objets ;
Leur travail étoit leur ressource,
Et la vertu toujours la source
De leurs mœurs & de leurs projets.*

*Ils savoient à quoi la nature
A condamné tous les humains.
Ils ne devoient tous qu'à leurs mains,
Leur vêtement, leur nourriture.
Ils ignoroient la volupté,
Et la fausse délicatesse,
Dont aujourd'hui notre mollesse
Se fait une félicité.*

*L'intérêt ni la vaine gloire
Ne dérangoient pas leur repos ;
Ils aimoient plus dans leurs héros
Une vertu qu'une victoire.
Ils ne connoissoient d'autre rang
Que celui que la vertu donne ;
Le mérite de la personne
Passoit devant les droits du sang.*

*Heureux habitans de ces plaines,
Qui vous bornez dans vos desirs,
Si vous ignorez nos plaisirs,
Vous ne connoissez pas nos peines ;
Vous goûtez un bonheur si doux,
Qu'il rappelle le temps d'Astrée.
Enchanté de cette contrée,
J'y reviendrai vivre avec vous.*

Personne n'a mieux rendu que M. de la Fare, le naturel, la tendresse, la délicatesse & l'élégante simplicité de Tibulle : témoin sa traduction de la première élégie du poëte latin. Ceux qui la connoissent, comme ceux qui ne la connoissent pas, me sauront gré de la leur transcrire.

LIII

Que quelqu'autre, aux dépens de sa tranquillité,
 Amasse une immense richesse;
 Pour moi, de mes desirs la médiocrité
 Me livre entier à la paresse.

Je suis content, pourvu que ma vigne & mes champs
 Ne trompent point mon espérance,
 Et que dans mon grenier & ma cave en tout temps
 Je retrouve un peu d'abondance.

Je ne dédaigne point, pressant de l'aiguillon
 Du baud tardif la marche lente,
 De tracer quelquefois un fertile sillon;
 Quelquefois j'arrose une plante.

Si le soir par hasard je trouve en mon chemin
 Un agneau laissé par sa mere,
 L'appellant doucement je l'emporte en mon sein,
 Et je le rends à sa bergere.

Je lave & purifie avec soin mes troupeaux,
 Pour me rendre Palès propise;
 Et lorsque la saison produit des fruits nouveaux,
 J'en fais à Pan un sacrifice.

Je révere ces dieux & celui des confins,
 Et Cérès d'épis couronnée,
 Et chez moi, du puissant protecteur des jardins
 La tête de fleurs est ornée.

Et vous aussi, jadis d'un plus ample foyer
 O divinités tutélaires,
 Recevez de vos soins un plus foible loyer,
 Et des offrandes plus légères.

J'offrois une genisse, à présent un agneau
 Convient à mon peu de richesse;
 Autour de lui se rend de mon petit hameau
 Toute la rustique jeunesse,
 Qui crie à haute voix : ô dieux ! assistez-nous,
 Acceptez les présents peu dignes
 Qu'humblement nous venons offrir à vos genoux;
 Bénissez nos champs & nos vignes.

La première liqueur qu'on versa pour les dieux,
 Fut mise en des vases d'argille;
 Nos vases, comme au temps de nos premiers aïeux,
 Ne sont que de terre fragile.

O vous, lous ravisseurs, épargnez nos moutons,
 Allez chercher dans nos prairies,
 Pour y rassasier vos appétits gloutons,
 De plus nombreuses bergeries.

Je suis pauvre & veux l'être, & ne souhaite pas
 Des grands l'importuné abondance;
 Peu de chose suffit à mes meilleurs repas,
 Et mon lit est mon espérance.

O qu'il est doux, pendant une orageuse nuit,
 D'embrasser un objet aimable,
 Et de se rendormir dans ses bras, au doux bruit
 Que fait une pluie agréable !

Qu'un tel bonheur m'arrive, & soit riche à bon droit
 Celui qui, bravant la furie
 De la mer & des vents, abandonne son toit.
 Pour moi, j'irai dans ma prairie,
 Eviter, si je puis, la chaleur des étés,
 A l'abri d'un bocage sombre,
 Et sous un chêne assis à l'ombre,
 Voir couler en rêvant les ruisseaux argentés.
 Ah ! périssent plutôt l'or & les diamans,
 Que je cause la moindre alarme
 A ma douce maîtresse, & qu'à ses yeux charmans
 Mon absence coûte une larme !

C'est à toi, Messala, d'aller de mers en mers
 Signaler ton nom par les armes;
 Je suis avec plaisir arrêté dans les fers
 D'une beauté pleine de charmes.

Pour la gloire mon cœur ne peut former des vœux;
 Oui, je consens, chère Délie,
 D'être estimé de tous, foible & peu généreux,
 Pour t'avoir consacré ma vie.

Qu'avec toi le désert le plus inhabité
 A mes yeux paroîtroit aimable !
 Qu'en tes bras, sur la mousse, en un mont écarté,
 Mon sommeil seroit agréable !

Sans le dieu des amours, sans ses douces faveurs,
 Que le lit le plus magnifique
 Est souvent arrosé d'un déluge de pleurs !
 Car ni la broderie antique,
 Ni l'or, ni le duvet, ni le doux bruit des eaux,
 Ni le silence & la retraite,
 N'ont assez de douceur pour assoupir les maux
 Qui troublent une ame inquiète.

Celui-là porteroit, Délie, un cœur de fer,
 Qui pouvant jouir de ta vue,
 S'en iroit, assuré de vaincre & triompher,
 Chercher une terre inconnue.

Que je vive avec toi, que j'expire à tes yeux,
 Et puisse ma main défaillante
 Serrer encor la tienne en mes derniers adieux !
 Puisse encor ma bouche mourante
 Recevoir tes baisers mêlés avec tes pleurs !
 Car tu n'es point assez cruelle,
 Pour ne pas honorer par de vives douleurs
 La mort de ton amant fidèle.

Il n'est jeune beauté qui, regardant ton deuil,
 Ne sente émuvoir ses entrailles,
 Qui n'en soit attendrie, & n'ait la larme à l'œil,
 Au retour de mes funérailles.
 Epargne toutefois l'or de tes blonds cheveux,
 C'est faire à mes manes outrage
 Qu'attenter à ton sein l'objet de tous mes vœux,
 Ou meurtrir un si beau visage.
 En attendant, cueillons le fruit de nos amours,
 Le temps qui fuit nous y convie;
 La mort trop tôt, hélas! mettra fin pour toujours
 Aux douceurs d'une telle vie.
 La vieille s'avance, & nos ardents desirs
 S'évanouiront à sa vue;
 Car il seroit honteux de pousser des soupirs
 Avec une tête chenue.
 C'est maintenant qu'il faut profiter des momens
 Que Vénus propice nous donne,
 Pendant qu'à nos plaisirs & nos amusemens
 La jeunesse nous abandonne.
 J'y veux être ton maître, & disciple à mon tour.
 Loin de moi tambours & trompettes,
 Allez porter, ailleurs qu'en cet heureux séjour,
 Le bruit éclatant que vous faites.
 De la richesse, ainsi que de la pauvreté,
 Exempt dans ma douce retraite,
 J'y saurai bien jouir en pleine liberté
 D'une félicité parfaite.

Enfin le célèbre Rousseau a consacré
 un sonnet, ou si l'on veut, une épi-
 gramme, à la gloire de M. de la Fare.
 Il a fait à son ami, dans cette épi-
 gramme, l'application du vers si connu
 de l'*Anthologie*.

Ἡὲδ' ἂν μὲν ἐγὼν; ἐχρηάσασθε δὲ Θεῖος Ὀμῆρος.

*Cantabam quidem ego : scribebat autem
 dius Homerus.*

L'autre jour la cour du Parnasse
 Fit assembler tous ses bureaux,
 Pour juger, au rapport d'Horace,
 Du prix de certains vers nouveaux.
 Après maint arrêt toujours juste
 Contre mille ouvrages divers,
 Enfin le courtisan d'Auguste
 Fit rapport de vos derniers vers.

Aussi-tôt le dieu du Permesse
 Lui dit : je connois cette pièce,
 Je la fis en ce même endroit ;
 L'amour avoit monté ma lire,
 Sa mere écoutoit sans rien dire,
 Je chantois, la Fare écrivoit.

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

VIVARIA, (*Littérature.*) terme gé-
 nérique, qui désigne un lieu fermé où l'on
 conserve des bêtes fauves, du poisson, ou
 de la volaille. Les Romains, dit Procope,
 appellent *vivaria* les parcs où ils enferment
 les bêtes. (*D. J.*)

VIVARO, (*Géogr. mod.*) petite île
 du royaume de Naples, sur la côte de la
 terre de Labour, dont elle dépend, à deux
 milles de l'île d'Ischia, entre cette île &
 celle de Procita. (*D. J.*)

VIVE, (*Hist. nat. Insectolog.*) arai-
 gnée de mer, *draco marinus araneus*,
 poisson de mer qui se trouve dans l'Océan
 & dans la Méditerranée. Les *vives* de
 l'Océan croissent jusqu'à une coudée de
 longueur, & celles de la Méditerranée
 sont plus petites : ce poisson reste sur les
 rivages couverts d'arène ; il a le ventre
 un peu convexe sur sa longueur ; le dos
 est en droite ligne ; les yeux sont grands,
 brillans comme une émeraude, & placés
 fort près de la face supérieure de la tête ;
 l'espace qui se trouve entr'eux est garni
 de petits aiguillons & forme un triangle
 régulier. L'ouverture de la bouche s'é-
 tend obliquement de haut en bas, & la
 mâchoire de dessous est un peu plus lon-
 gue que celle de dessus ; les dents sont
 petites & fort ferrées les unes contre les
 autres ; en général la tête ressemble à celle
 de la perche de mer. Les couvertures
 des ouies sont terminées par des aiguil-
 lons dont la pointe est dirigée en ar-
 rière ; ils sont minces, noirs, & très-
 pointus, & tiennent à une membrane ;
 la piquure de ces aiguillons est très-dan-
 gereuse, même après la mort du poisson ;
 les pêcheurs appliquent sur la plaie, de
 la chair ou le cerveau de la *vive* qui
 l'a faite, ou des feuilles de lentisque.
 La *vive* a une nageoire sur le dos, qui
 s'étend depuis les aiguillons dont il a été

fait mention, jusqu'à la queue, deux aux ouies, près desquelles se trouve l'anus, deux sous le ventre, & une derrière l'anus, qui s'étend jusqu'à la queue. Rondelet, *Histoire naturelle des poissons*, première partie, liv. X, ch. 10. *Voyez* POISSONS.

VIVE-DIEU. (*Hist. de France.*) Ce fut le cri de guerre dans la fameuse bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV. Voici comme Etienne Pasquier la raconte dans sa lettre écrite à M. de Sainte-Marthe, *tome II*, page 667: « Le roi voyant lors ses affaires » en mauvais termes, commença en peu » de paroles à exhorter les siens; & quel- » ques-uns faisant contenance de fuir: » tournez visage, leur dit-il, afin que si » ne voulez combattre, pour le moins » me voyez mourir. Sur cette parole, lui » & les siens ayant un *vive-Dieu* en la » bouche pour le mot du guet, il broche » son cheval des éperons, & entre dans la » mêlée avec telle générosité, que ses » ennemis ne firent plus que conniller. » (*D. J.*)

VIVE-JAUGE. (*Jardin.*) On dit *labouret à vive-jauge*, quand on laboure un peu avant.

VIVELLE, f. f. *Voyez* SCIE.

VIVELLE, (*Coutur.*) petit réseau qu'on fait à l'aiguille, pour reprendre un trou dans une toile déliée, au lieu d'y mettre une pièce. (*D. J.*)

VIVELOTE, f. f. (*Droit, cout. franc.*) Droit établi dans quelques coutumes, en vertu duquel la veuve, outre son douaire, prend après le décès de son mari, son meilleur habit, son anneau nuptial, le fermail, & les ornemens du chef, son lit étoffé & les courtines, & quelques autres ustensiles de maisons. Ragueau dans son *indice*. (*D. J.*)

VIVERO ou BIVERO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, sur une montagne escarpée, à 9 lieues au nord-ouest de Ribadéo, & à 7 au sud-est du cap Ortégal. *Long.* 10, 28; *lat.* 43, 42. (*D. J.*)

VIVIER, f. m. ou PISCINE, (*Archit. h. draul.*) grand bassin d'eau dormante ou courante, bordé de maçonnerie, dans lequel on met du poisson pour peupler. Les

plus beaux *viviers* sont bordés d'une tablette ou balustrade: tel est celui de la Vigne-Montalte à Rome. (*D. J.*)

VIVIER, (*Marine.*) c'est un bateau pêcheur, qui a un retranchement au milieu, dans lequel l'eau entre par des trous qui sont aux côtés, pour contenir le poisson qu'on vient de pêcher.

VIVIERS des Romains. (*Hist. rom.*) Aucun peuple n'a été aussi curieux de beaux, de grands & de nombreux *viviers*, que le furent les Romains, dès qu'ils eurent fait du poisson la principale partie du luxe de leurs tables. Les historiens & les poètes ne parlent que de la magnificence des *viviers* qu'on voyoit dans toutes les maisons de campagne des riches citoyens, de Lucullus, de Crassus, d'Hortensius, de Philippus, & autres consulaires. « Croyez-vous, dit » Cicéron, qu'aujourd'hui que nos grands » mettent tout leur bonheur & toute leur » gloire à avoir de vieux barbeaux qui vien- » nent manger dans la main, croyez-vous » que les affaires de l'état soient celles » dont on se soucie? » (*D. J.*)

VIVIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement du Languedoc, capitale du Vivarais, sur la rive droite du Rhône, à 4 lieues au nord du Saint-Esprit, & à 9 au midi de Valence; elle est petite, mal-propre, & située entre des rochers. La cathédrale est assise sur un rocher qui domine la ville, & au dessus est un couvent de jacobins; son évêché suffragant de Vienne, vaut plus de trente-trois mille livres de rente, & a environ 314 paroisses; son diocèse comprend le Bas-Vivarais, & une partie du Haut. *Long.* 22, 21; *lat.* 44, 29.

Cette ville nommée en latin du moyen âge *Vivarium*, doit son origine & son agrandissement à la ruine d'Albe-Auguste, capitale des anciens *Helvii*. L'empereur Conrard de la maison de Suabe, parent de Guillaume évêque de Viviers, lui donna & à son église, dans le milieu du douzième siècle, la ville & le comté de *Viviers*. Guillaume & ses successeurs ont joui librement de ce comté, sans aucune dépendance des rois de France ou des seigneurs voisins, jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, en l'année 1361. (*D. J.*)

VIVIFIER, (*Critique fac.*) Ce terme au propre dans l'Écriture, signifie *donner, conserver la vie*; au figuré, c'est éclairer les hommes sur les sacrifices agréables à l'Être suprême; c'est les tirer des ténèbres de l'erreur ou de l'idolâtrie; il ne faut point chercher de grace vivifiante pour l'explication de ce mot. (*D. J.*)

VIVIPARE, adject. (*Economie animale.*) se dit des animaux qui retiennent l'œuf fécondé dans leur sein jusqu'à ce que l'animal soit formé suffisamment pour n'avoir plus besoin du secours du placenta. *V. PLACENTA.*

VIVONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Poitou, sur le Clain, à trois lieues au midi de Poitiers, & à deux au levant de Lusignan. *Long. 17, 49; lat. 46, 24.*

Lambert (Michel), célèbre musicien françois, & l'homme de France qui chantoit le mieux, naquit à *Vivonne*, & fut regardé dans le royaume comme le premier qui ait fait sentir les beautés de la musique vocale, les graces & la justesse de l'expression. Il fut faire valoir la légèreté de la voix, en doublant la plupart de ses airs, & en les ornant de passages brillans. Il excelloit à jouer du luth, & tenoit dans sa maison une espede d'académie de musique, où se rendoient les amateurs. Il fut pourvu d'une charge de maître de musique de la chambre du roi, & mit le premier en musique des leçons de ténèbres. Il mourut à Paris en 1696, âgé de 87 ans. Son corps fut déposé dans le tombeau de Lulli, son gendre, qui étoit mort en 1687. (*D. J.*)

VIVRE, v. n. (*Gramm.*) jouir de la vie. *Voyez VIE.*

VIVRES, f. f. pl. *V. VICTUAILLES.*

VIVRES, (*Art milit.*) sont à la guerre tout ce qui sert à la subsistance ou à la nourriture de l'armée. Les provisions qu'on fait pour cet effet, sont appellées *munitions de bouche*. *V. MUNITIONS, APPROVISIONNEMENS, MAGASINS, & RATIONS.*

Les *vivres* sont un objet très-intéressant & très-essentiel pour les armées. Celui qui en est chargé, est appelé *munitionnaire général*; on lui donne aussi quelquefois le titre de *munitionnaire des vivres*.

« Celui qui a le secret de vivre sans manger, peut, dit Montecuculli, aller à la guerre sans provisions. La famine est plus cruelle que le fer, & la disette a ruiné plus d'armées que les batailles. On peut trouver du remede pour tous les autres accidens; mais il n'y en a point du tout pour le manque de *vivres*. S'ils n'ont pas été préparés de bonne heure, on est défait sans combattre. » *Mém. sur la guerre, l. I, ch. 2.*

Comme l'article des *vivres* est de la plus grande importance, M. de Feuquierie prétend que la bonne disposition pour leur administration est une des principales parties d'un général, sans laquelle souvent il risque d'être gêné dans ses mouvemens. (*Q*)

VIVRES (*Magasin de.*) *Art milit.* C'est un lieu, dans une place fortifiée, où sont toutes les munitions, & où travaillent pour l'ordinaire les charpentiers, les charrons, les forgerons, pour les besoins de la place & le service de l'artillerie. *V. ARSENAL & GARDE-MAGASIN. Chambers.* Ce sont aussi différens amas de *vivres* & de fourrages, que l'on fait pour la subsistance des armées en campagne.

Une armée ne sauroit avancer fort au delà des frontieres de l'état sans magasins. Il faut qu'elle en ait à portée des lieux qu'elle occupe. On les place sur les derrières de l'armée, & non avant, afin qu'ils soient moins exposés à être pris ou brûlés par l'ennemi. Les magasins doivent être distribués en plusieurs lieux, le plus à portée de l'armée qu'il est possible, pour en voiturier sûrement & commodément les provisions au camp. Il est très-important, dans les lieux où l'on a de grands magasins, de veiller soigneusement à leur conservation, & d'empêcher les espions ou gens mal-intentionnés d'y mettre le feu. Il seroit bien à souhaiter que le général eût toujours des états bien exacts de ce qui se trouve dans chacun des magasins de l'armée; on éviteroit par-là, dans des circonstances malheureuses où l'on se trouve obligé de les dissiper & de les abandonner, l'inconvénient de s'en rapporter pour leur estimation, à la bonne foi de ceux qui en sont chargés. D'ailleurs, le général seroit par-là en état de juger si les entrepreneurs

des *vivres* remplissent exactement les conditions de leurs marchés pour la quantité des munitions qu'ils doivent fournir. M. de Santacruz prétend qu'il est à propos que le général ait des gens affidés qui visitent les magasins, & qui lui rendent un compte exact de l'état des provisions, pour s'assurer si elles sont conformes aux mémoires que les entrepreneurs en donnent; « parce que ces sortes de gens, dit » cet auteur, sont dans l'habitude de différer l'exécution des engagements auxquels ils sont obligés, dans l'espérance de trouver quelque conjoncture favorable d'acheter à bon marché; & de pouvoir faire passer pour bon ce qui est gâté, ou de manquer à leur traité par malice ou par nonchalance, en disant toujours que tout est prêt; ce qui peut, continue toujours le même auteur, être cause de la perte d'une armée, qui, sur cette croyance, se sera mise en campagne. » *Refl. milit.* de M. le marquis de Santacruz.

VIVRÉ, adj. (*Blason.*) se dit de bandes & falces qui sont finieuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrants & saillants, comme des redans de fortification. Sart au pays de Valois, de gueules à la bande vivrée d'argent.

VIZE, (*Géogr. mod.*) & par l'abbé de Commainville *Bilfer*, en latin vulgaire, *Bizia*, *Bicia*; ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, à 60 milles au sud-ouest de Constantinople. Elle étoit évêché dans le cinquième siècle. (*D. J.*)

VIZIR DU BANC. (*Hist. mod.*) On appelle *vizirs du banc* en Turquie, les *vizirs* qui ont séance avec le grand-*vizir* dans le divan, lorsqu'on examine les procès. Ils n'ont que voix consultative, & seulement lorsqu'ils sont mandés. Quelquefois cependant, lorsqu'il s'agit de délibérations importantes, ils sont admis dans le conseil du cabinet avec le grand-*vizir*, le muphti & les cadilequiers. Ce sont eux qui écrivent ordinairement le nom du grand-seigneur au haut de ses ordonnances; & le sultan, pour les autoriser, fait apposer son sceau au dessous de son nom. (*D. J.*)

VIZIR-KAN, f. m. (*Hist. mod.*) On appelle de ce nom à Constantinople un grand bâtiment carré à deux étages, rempli

haut & bas de boutiques & d'ateliers; où l'on travaille à peindre les toiles de coton; c'est aussi le lieu où l'on en fait le commerce. (*D. J.*)

U K

UKCOUMA, f. m. (*Hist. mod. Culte.*) c'est le nom sous lequel les Esquimaux, qui habitent les pays voisins de la baie d'Hudson, désignent l'Être suprême, en qui ils reconnoissent une bonté infinie. Ce nom, en leur langue, veut dire *grand chef*. Ils le regardent comme l'auteur de tous les biens dont ils jouissent. Ils lui rendent un culte; ils chantent ses louanges dans des hymnes que M. Ellis trouva graves & majestueuses. Mais leurs opinions sont si confuses sur la nature de cet être, que l'on a bien de la peine à comprendre les idées qu'ils en ont. Ces sauvages reconnoissent encore un autre être qu'ils appellent *Ouitikka*, qu'ils regardent comme la source de tous leurs maux; on ne fait s'ils lui rendent des hommages pour l'appaiser.

UKER, ou UCKER, (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg. Elle sort du petit lac d'*Uker*, entre dans la Poméranie, & se jette dans le Groff-Haff. (*D. J.*)

UKERMARCK ou UCKERMARK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dont elle fut une des trois marches. Ce pays est borné au nord & à l'orient par la Poméranie, au midi par la moyenne marche de Brandebourg, & à l'occident, partie par le Mecklembourg, partie par le comté de Rappin. Les principaux lieux de l'*Ukermarck* sont Prenslow, Strasbourg, Templin & New-Angermund. (*D. J.*)

UKERMUNDE ou UCKERMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie, à l'embouchure de l'*Uker*, à trois lieues d'Anclam, avec un château bâti par Bogislas III, duc de Poméranie. *Long.* 32, 4; *lat.* 53, 52. (*D. J.*)

UKRAINE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Europe, bornée au nord par la Pologne & la Moscovie, au midi par le pays des Tartares d'Oczakow, au levant par la Moscovie, & au couchant par la Moldavie.

Cette vaste contrée s'appelle autrement la *petite Russie*, la *Russie rouge*, & mieux encore la *province de Kiovie*; elle est traversée par le Niéper que les Grecs ont appelé *Boristhene*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque.

La capitale Kiow, autrefois Kifovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie; on y voit encore des inscriptions grecques de douze cents années: c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siècles sans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands-ducs de Russie firent leur résidence dans l'onzième siècle, avant que les Tartares asservissent la Russie.

Les Ukrainiens, qu'on nomme *Cosaques*, sont un ramas d'anciens Roxelans, de Sarmates & de Tartares réunis. Cette contrée faisoit partie de l'ancienne Scythie. Il s'en faut beaucoup que Rome & Constantinople qui ont dominé sur tant de nations, soient des pays comparables pour la fertilité à celui de l'*Ukraine*. La nature s'efforce d'y faire du bien aux hommes; mais les hommes n'y ont pas secondé la nature, vivant des fruits que produit une terre aussi inculte que féconde, & vivant encore plus de rapine, amoureux à l'excès d'un bien préférable à tout, la liberté, & cependant ayant servi tour-à-tour la Pologne & la Turquie. Enfin, ils se donnerent à la Russie en 1654, sans trop se soumettre, & Pierre les a soumis.

Les autres nations sont distinguées par leurs villes & leurs bourgades. Celle-ci est partagée en dix régimens. A la tête de ces dix régimens étoit un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*. Ce capitaine de la nation n'avoit pas le pouvoir suprême. C'est aujourd'hui un seigneur de la cour que les souverains de Russie leur donnent pour *Itman*: c'est un véritable gouverneur de province, semblable à nos gouverneurs de ces pays d'états qui ont encore quelques privilèges.

Il n'y avoit d'abord dans ce pays que des païens & des mahométans; ils ont été

baptisés chrétiens de la communion romaine, quand ils ont servi la Pologne, & ils sont aujourd'hui baptisés chrétiens de l'église grecque, depuis qu'ils sont à la Russie. *Description de la Russie. (D. J.)*

U L

ULA, (*Géog. mod.*) lac, isle & ville de Suede, dans la Bothnie orientale. Le lac a treize milles de longueur sur dix de largeur, il se dégorge dans le golfe de Bothnie, par le moyen d'un émissaire ou de la riviere qui porte son nom. L'isle est au milieu du lac. Elle a cinq milles de longueur & trois de largeur. La ville, qui est fort petite, est sur la côte du golfe de Bothnie, près de l'endroit où se décharge le lac. *Long. 42, 35; lat. 65, 26. (D. J.)*

ULA ou OULA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie Chinoise, sur la riviere orientale du Songoro. Cette ville étoit autrefois la capitale de tout le pays de Nieucheu, & la résidence du plus puissant des Mougales de l'est. *Long. selon le P. Verbieft, 136, 36; lat. 44, 20. (D. J.)*

ULACIDE, s. m. (*Hist. mod.*) courrier à cheval chez les Turcs. Ils prennent en chemin les chevaux de tous ceux qu'ils rencontrent, & leur donnent le leur qui est las. Ils ne courent pas autrement.

ULAERDINGEN, (*Géog. mod.*) bourgade des Pay-Bas, dans la Hollande méridionale, proche de la Meuse, à deux lieues au dessus de Rotterdam, au voisinage de Schiedam. C'étoit autrefois une bonne ville, & même souvent la résidence des comtes de Hollande; mais les débordemens de la Meuse, & les guerres l'ont réduite en bourgade. *Long. 21, 57; lat. 51, 54. (D. J.)*

ULBANECTES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, selon Pline, l. IV, c. 17, qui dit qu'ils étoient libres.

Le P. Hardouin remarque que tous les manuscrits, ainsi que toutes les éditions qui ont précédé celle d'Hermolaüs, portent *Ulumanetes*, au lieu d'*Ulbandedes*. Il ajoute que ce sont les *Συμανετοί*, auxquels le manuscrit de Ptolomée, l. II, c. 9, conserve dans la bibliothèque du college des

Jésuites à Paris, donne la ville *Rotomagus*, qu'il place à l'orient de la Seine: ce sont par conséquent les *Subaneæ* des éditions latines, & que dans la suite on a appellés *Silvanæenses*. (D. J.)

ULCAMI ou ULCUMA, (Géog. mod.) royaume d'Afrique, dans l'Éthiopie occidentale, entre Arder & Benin, vers le nord-est. On en tire des esclaves qu'on vend aux Hollandois & aux Portugais, qui les transportent en Amérique.

ULCÉRATION, f. f. (Chirurg.) c'est une petite ouverture, ou un trou dans la peau, causé par un ulcere. V. ULCERE.

Les remèdes caustiques produisent quelquefois des *ulcérations* à la peau. V. CAUSTIQUES. L'arsenic ulcere toujours les parties auxquelles il s'attache. Un flux de bouche ulcere la langue & le palais. Voyez ARSENIC & SALIVATION.

ULCERE, f. m. (Chirurgie.) est une solution de continuité, ou une perte de substance dans les parties molles du corps avec écoulement de pus, provenant d'une cause interne, ou d'une plaie qui n'a pas été réunie.

Gallien définit l'*ulcere* une érosion invétérée des parties molles du corps, en conséquence de quoi elles rendent, au lieu de sang, une espece de pus ou de sanie, ce qui empêche la consolidation.

Etmüller définit l'*ulcere* une solution de continuité provenant de quelque acidité corrosive, qui ronge les parties, & convertit la nourriture propre du corps en une matière sanieuse. Lorsqu'il arrive une pareille solution de continuité dans une partie osseuse, elle se nomme *carie*. Voyez CARIE.

Gallien pour l'ordinaire emploie indifféremment les mots d'*ulcere* & de *plaie*; mais les Arabes, & les modernes après eux, y mettent une distinction. Voyez PLAIE.

On a exclu du nombre des plaies toutes les divisions des parties molles, qui ont pour cause le mouvement insensible des liqueurs renfermées dans le corps même, ou qui sont occasionées par l'application extérieure de quelques substances corrosives; & on leur a donné le nom d'*ulceres*. Toutes les plaies dont les bords enflammés viennent à suppurer, dégènerent en *ulceres*.

On croit communément que les *ulceres* spontanées viennent d'une acrimonie, ou d'une disposition corrosive des humeurs du corps, soit qu'elle soit produite par des poisons, par un levain vérolique, ou par d'autres causes.

Les *ulceres* se divisent en *simples* & en *compliqués*. Ils se divisent encore par rapport aux circonstances qui les accompagnent, en *putrides* ou *sordides*, dont la chair d'alentour est corrompue & fétide; en *vermineux*, dont la matière étant épaisse ne flue pas, mais engendre des vers, &c. en *virulens*, qui au lieu de pus ou de sanie, rendent un pus de mauvaise qualité, &c.

On les distingue encore, par rapport à leur figure, en *sinueux*, *fistuleux*, *variqueux*, *carieux*, &c. Voyez SINUS, FISTULE, VARICES, CARIE.

Lorsqu'il survient un *ulcere* dans un bon tempérament, & qu'il est aisé à guérir, on le nomme *simple*.

Lorsqu'il est accompagné d'autres symptômes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup ou empêche la guérison, on le nomme *ulcere compliqué*.

Un *ulcere simple* n'est accompagné que d'érosion. Mais les *ulceres compliqués* qui surviennent à des personnes sujettes au scorbut, à l'hydropisie, aux écrouelles, peuvent être accompagnés de douleur, de fièvre, de convulsions, d'un flux abondant de matière, qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflure de la partie, de callosité des bords de l'*ulcere*, de carie des os, &c.

ULCERE *putride* ou *sordide*, est celui dont les bords sont enduits d'une humeur visqueuse & tenace, & qui est aussi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, & d'une grande abondance d'humeurs qui se jettent sur la partie. Avec le temps l'*ulcere* devient plus sordide, change de couleur & se corrompt; la matière devient fétide, & quelquefois la partie se gangrene. Les fièvres putrides donnent souvent lieu à ces sortes d'*ulceres*.

ULCERE *phagédénique*, est un *ulcere* rongeant, qui détruit les parties voisines tout à l'entour, tandis que ses bords demeurent tuméfiés. Lorsque cet *ulcere* ronge profondément,

profondément, & se répand beaucoup, sans être accompagné d'enflure, mais se pourrit, & devient sale & fétide; on l'appelle *noma*. Ces deux sortes d'*ulceres phagédéniques*, à cause de la difficulté qu'ils ont à se consolider, se nomment aussi *dysepulota*. Voyez PHAGEDÆNA, &c.

ULCERES *variqueux*, sont accompagnés de la dilatation de quelques veines. V. VARICE. Ils sont douloureux, enflammés, & tuméfient la partie qu'ils occupent. Quand ils sont nouveaux, & qu'ils sont occasionés par l'usage des corrosifs, ou proviennent de la rupture d'une varice, ils sont souvent accompagnés d'hémorragie.

Les veines voisines de l'*ulcere*, sont alors distendues contre nature; & on peut quelquefois les sentir entrelacées ensemble en façon de réseau autour de la partie.

Ces sortes d'*ulceres* surviennent communément aux jambes des artisans obligés par leur état d'être debout. Pour remplir l'indication des veines, il faut avoir recours à un bandage qu'on doit même continuer assez long-temps après la guérison. Le bandage le plus convenable est un bas étroit, qui dans ce cas est d'une utilité particulière. On se sert avec un grand succès d'un bas de peau de chien, qu'on lace, afin qu'il serre plus exactement.

On peut ouvrir une varice, pour faire dégorger les vaisseaux tuméfiés. Quand il n'y a qu'une varice, qu'elle est grosse & douloureuse, on peut l'emporter en faisant la ligature de la veine au dessus & au dessous de la poche variqueuse, comme on fait dans l'anévrisme vrai.

ULCERES *sinueux* sont ceux qui de leur orifice s'étendent obliquement ou en ligne courbe. On peut les reconnoître au moyen de la sonde, ou d'une bougie, &c. ou par la quantité de matieres qu'ils rendent à proportion de leur grandeur apparente.

Ils vont quelquefois profondément, & ont divers contours. On ne les distingue des fistules que parce qu'ils n'ont point de callosités, sinon à leur orifice. V. SINUS.

ULCERES *fistuleux*, sont des *ulceres* sinueux & calleux, & qui rendent une matiere claire, sereuse & fétide. V. FISTULE.

ULCERES *vieux*, se guérissent rarement sans le secours des remèdes internes,

Tome XXXV.

qui doivent être propres à absorber & à détruire le vice humoral. Tels sont particulièrement les sudorifiques, les décoctions des bois, les antimoniaux, les préparations tirées de la vipere, les volatils; mais par-dessus tout, les vomitifs souvent réitérés.

Dans les *ulceres* rebelles, la salivation mercurielle est souvent nécessaire. Les vieux *ulceres* sont souvent incurables, à moins qu'on n'ouvre un cautere à la partie opposée.

La guérison en seroit même fort dangereuse sans cette précaution; car la matiere dont la nature avoit coutume de se débarrasser par ces *ulceres* invétérés, séjournant dans la masse du sang, se dépose sur quelque viscere, ou cause une diarrhée colliquative, ou une fièvre, qui emportent le malade.

Les *ulceres* simples & superficiels se guérissent ordinairement en appliquant sur le mal un plumasseau chargé de baume d'Arcelus ou de basilicum, & par-dessus le plumasseau un emplâtre de diachylum simple, ou de minium, & pansant une fois le jour, ou plus rarement.

La fréquence des pansemens doit se régler sur la quantité & sur la qualité du pus. Un *ulcere* dont le pus est en quantité modérée, & de qualité louable, doit être pansé plus rarement que celui qui suppure beaucoup, ou dont les matieres acrimoneuses pourroient, en séjournant dans la cavité de l'*ulcere*, occasioner des fuffées & autres accidens.

S'il n'y a que l'épiderme de rongé, il suffit d'appliquer un petit onguent, comme le defficatif rouge ou le diapompholyx, &c. que l'on étend mince sur un linge.

S'il pousse des chairs fungueuses, on peut les ronger avec la pierre infernale, ou avec un cérat dans lequel on a mis un peu de précipité rouge ou d'alun calciné, &c. Lorsqu'il s'agit de guérir les *ulceres* simples, qui sont produits par l'ouverture des tumeurs ordinaires, on fait d'abord suppurer l'*ulcere* avec les digestifs. V. DIGESTIFS. Dès que la suppuration commence à diminuer, & que l'on voit paroître dans toute l'étendue de la plaie des grains charnus, rouges & vermeils, l'on cesse entièrement l'usage des onguens, de peur que la suppuration venant à continuer, ne nuise au

M m m m

malade par la dissipation qu'elle produiroit du suc nourricier ; & pour empêcher en même temps l'excroissance des chairs fongueuses sur les levres de la plaie , on fait usage des détersifs , parmi lesquels les lotions lixivielles sont les plus efficaces ; on passe ensuite à l'usage des remèdes dessiccatifs & cicatrisans. *V. DÉTERSIFS & CICATRISANS.*

Les évacuations sont absolument nécessaires dans le traitement des *ulceres* compliqués , lorsque l'état du malade permet de les employer. Si l'*ulcere* est fistuleux , sinueux , carcinomateux , &c. & la matière fétide , séreuse ou sanieuse , il est à propos de joindre le calomelas aux purgatifs , ou de le donner par petites doses entre les purgatifs , afin de ne pas exciter la salivation.

Outre l'usage des purgatifs , il faut ordonner aussi une tisane sudorifique , surtout quand on soupçonne que l'*ulcere* est vénérien. Durant ce temps-là on fera les pansemens convenables.

Lorsque l'*ulcere* ne cède pas à ce traitement , on propose ordinairement l'usage des antivénériens ; ils ne manquent guère de procurer la guérison , quoique tous les autres remèdes aient été inutiles. Si le malade est trop foible pour soutenir la fatigue d'une salivation continue , on peut la modérer , & l'entretenir plus long-temps , à proportion de ses forces.

Les remèdes externes pour les *ulceres* sont des digestifs , des détersifs , des sarcotiques , & des cicatrisans.

Beffost propose un remède , qu'il dit être excellent pour la guérison des *ulceres*. Ce n'est autre chose qu'une décoction de feuilles de noyer dans de l'eau avec un peu de sucre ; on trempe dans cette décoction un linge , que l'on applique sur l'*ulcere* , & on réitère cela de deux en deux , ou de trois en trois jours.

L'auteur trouve que ce remède simple & commun fait suppurer , déterge , cicatrise , empêche la pourriture , &c. mieux qu'aucun autre remède connu.

Un *ulcere* aux poumons cause la phthisie. *V. PHTHISIE.*

La maladie vénérienne produit beaucoup d'*ulceres* , sur-tout au prépuce & au gland

dans les hommes ; au vagin , &c. dans les femmes ; à la bouche & au palais dans les uns & les autres. *V. VÉNÉRIENNE.*

Les *ulceres vénériens* sont de différentes sortes ; ceux qui deviennent calleux & carcinomateux sont appelés *chancre*. *Voyez CHANCRE.*

Le traité des *ulceres* est un des plus importants de la chirurgie ; on ne peut dans un dictionnaire que donner des notions très-générales sur un genre de maladie qui pourroit , sous la plume d'un écrivain éclairé & précis , fournir la matière de deux volumes *in-4^o*. *Hoc opus , hic labor.* (Y)

ULCERER , *v. act.* causer un *ulcere*. Ce caustique a *ulcéré* la partie à laquelle on l'a appliqué. Il a la jambe *ulcérée*. On dit aussi au figuré , vous l'avez *ulcéré*. Un cœur *ulcéré*.

ULCI , (*Géog. anc.*) ville d'Italie , dans la Lucanie , selon Ptolomée , l. III , c. 1 , qui la marque dans les terres. On croit que c'est aujourd'hui *Bucino* ou *Bulcino* , sur le Silaro.

Il y a apparence que cette ville se nommoit aussi *Vulci* , *Vulceja* , & même *Volceja* ; car , selon Holsten , p. 290 , ses habitans sont nommés *Vulcejani* & *Volcejani* , dans quelques inscriptions anciennes. Gruter en effet en rapporte une , où on lit ces mots : *VULCEJANÆ CIVITATIS* ; & on en a déterré une à *Burcino* , avec ce mot *Volcean*. Holsten veut encore que les habitans de cette ville soient les *Volcentani* de Plin , l. III , c. 11. (D. J.)

ULDA , (*Géog. mod.*) rivière de France , dans la Bretagne , selon Grégoire de Tours. C'est aujourd'hui l'Aouft ou l'Ouft , qui prend sa source au dessus de Rohan , coulé dans l'évêché de Vannes , & se joint à la Vilaine , près de Rieux.

ULEASTER ou ULIASTER , (*Géog. mod.*) îlle des Indes orientales , une des Moluques , au voisinage de celle d'Amboine. Les Hollandois ont une loge dans cette îlle , & la tiennent par-là sous leur domination. (D. J.)

ULMA , *f. m.* (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leur clergé , à la tête duquel se trouve le *muphti* , qui a sous lui des *scheiks* ou *prélats*. Ce corps , ainsi qu'ailleurs , a su souvent se rendre redou-

table aux sultans, qui cependant ont plusieurs fois réprimé son insolence, en faisant étrangler ses chefs; unique voie pour se procurer la sûreté dans un pays où il n'y a d'autre loi, que celle de la force, que le clergé turc fait trouver très-légitime au peuple, lorsqu'il n'en est pas lui-même la victime.

ULLA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Ptolomée, l. II, c. 4, la donne aux Turdules, & la place dans les terres. M. Spanheim rapporte une médaille de cette ville. Dans une inscription conservée par Gruter, p. 271, n^o. 1, on lit ces mots: *Ordo Reip. Uliensium*. Le nom moderne, selon Morales, est *monte Major*. (*D. J.*)

ULIARIUS, (*Géog. anc.*) île de la Gaule, dans le golfe Aquitanique, selon Plin, l. IV, c. 19. Elle fut dans la suite nommée *Olarion*; c'est Oléron. (*D. J.*)

ULIE ou **ULIELAND**, (*Géog. mod.*) île de la Hollande septentrionale, à l'embouchure du Zuyderzée, entre l'île du Texel & celle de Schelling. Ortelius croit que *Ulie* est l'île *Flevo* de Pomponius Méla. (*D. J.*)

ULIL, (*Géog. mod.*) île du pays des Soudans, ou Negres, dans l'Océan Atlantique, à environ trente lieues de l'embouchure du Niger; c'est par cette embouchure que l'on transporte dans le pays des Negres le sel que l'île d'*Ulil* produit en abondance.

ULLA, (*Géog. anc.*) rivière d'Espagne, dans la Galice. Elle a sa source près du bourg d'*Ulla*, & se perd dans la mer par une grande embouchure.

ULM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, sur la gauche du Danube qu'on y passe sur un pont, à quinze lieues au couchant d'Augsbourg, vingt-six nord-est de Munich, & cent quinze ouest de Vienne. Elle est grande, bien peuplée, la première des villes impériales de Suabe, & la dépositaire des archives du cercle. Le Danube & le Blaw contribuent à son embellissement, à sa propreté, & sur-tout à son commerce, qui est très-considérable en étoffes, en toiles, en futaines, & sur-tout en clincaillerie. *Long. 27, 45; latit. 48, 24.*

Ulm a été ainsi nommée à cause de la

grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du temps de Charlemagne, & ce prince en fit donation à l'abbaye de Reichnaw. L'empereur Lothaire II ruina ce bourg pendant la guerre qu'il soutint contre Conrard & Frédéric duc de Suabe, qui lui disputoient la couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'agrandirent, & l'entourèrent de murailles vers l'an 1200. Ensuite Frédéric II le gratifia de plusieurs privilèges, & Frédéric III mit *Ulm* au rang des villes impériales. Son territoire est presque environné du duché de Wirtemberg, & le Danube l'arrose au midi oriental. La disposition de son gouvernement est la même qu'à Augsbourg, la religion luthérienne y regne depuis l'an 1531.

Freinshemius (Jean) naquit dans cette ville en 1608. Il se distingua par sa connoissance des langues mortes, & de presque toutes les langues vivantes de l'Europe. La reine Christine l'appella près d'elle, le fit son bibliothécaire & son historiographe; mais la froideur du climat qui nuisoit à sa santé, l'obligea de renoncer à tous ces honneurs; il se retira à Heidelberg, où il mourut cinq ans après en 1660. On a de lui des suppléments de Tacite, de Quinte-Curce, & de Tite-Live, avec des notes sur plusieurs auteurs latins, auxquelles il a joint d'excellentes tables.

Si Freinshemius s'est distingué dans la connoissance de la langue latine & des langues vivantes, *Widmanstadius* (Jean Albert), & *Hutterus* (Elie), tous deux natifs de *Ulm*, avoient déjà dans le seizième siècle consacré leurs jours à l'étude des langues orientales. Le premier acquit une gloire encore rare dans le monde chrétien, par son édition du *nouveau testament syriaque*. Elle parut à Vienne en Autriche en 1555, in-4^o, 2 vol. *impensis regis*. On en tira mille exemplaires, dont l'empereur garda cinq cents, & les autres passèrent en Orient.

On ne peut rien voir de plus beau, dit M. Simon, *hist. crit. des versions du nouveau testament*, c. 14, ni de mieux proportionné que les caractères de cette édition, qui imitent les manuscrits, en ce que l'on n'y a mis aucune partie des points voyelles

qu'on ajoute ordinairement aux mots, pour les lire plus facilement. Les orientaux négligent pour l'ordinaire le plus souvent dans leurs manuscrits ces sortes de points ; & ceux qui les y ajoutent, n'y mettent que les plus nécessaires. C'est ce que Widmanstadius a aussi observé dans son édition, & il a suivi les manuscrits en plusieurs autres choses, principalement dans une table des leçons que les églises syriennes récitent pendant toute l'année. On trouve de plus dans cette édition, le titre de chaque leçon, marqué dans le corps du livre en des caractères appelés *estranguelo* ; & le nombre des sections est indiqué à la marge. Comme ce *nouveau testament syriaque* avoit été imprimé à la sollicitation de quelques chrétiens du Levant, & qu'il devoit même servir à leurs usages, il eût été inutile d'y joindre une interprétation latine.

Hutterus (Elie) doit être né vers l'an 1554, & mérite par ses ouvrages & par son savoir dans les langues orientales, d'être plus connu qu'il ne l'est. Son édition de la bible en hébreu, parut pour la première fois à Hambourg en 1587, & lui donna des peines infinies. Elle est intitulée, *Via sancta, sive Biblia sacra hebræa veteris testamenti, eleganti & majuscula characterum forma, qua primo statim intuitu, litteræ radicales & serviles, deficientes & quiescentes, à situ & colore discerni possunt*. La même bible se trouve sans aucune différence avec la note des années 1588, 1595, & 1603, qui ne sont sans doute que de nouveaux titres mis à l'édition de 1587. A la fin de cette bible on trouve le psaume 117, en trente langues différentes, pour servir d'essai de la *Polyglotte* que l'auteur se proposoit de publier.

Ce qu'il y a de singulier dans cette bible, & ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'en faveur de ceux qui apprennent l'hébreu, les lettres radicales sont imprimées en caractères noirs & pleins, au lieu que les lettres serviles sont d'un caractère creux & blanc ; & les déficientes, ainsi que celles qu'on ne prononce pas (*quiescentes*) sont au dessus de la ligne en plus petit caractère.

Quelques savans ont cru que cette méthode étoit fort utile pour les jeunes gens qui apprennent l'hébreu, mais d'autres per-

sonnes éclairées la trouvent plus nuisible qu'avantageuse, en ce qu'elle n'est d'aucun usage, attendu qu'on peut apprendre à lire l'hébreu en quelques jours de temps, sans un pareil secours. A l'égard de l'accentuation, en louant l'exactitude de *Hutterus*, on lui reproche d'avoir, sur-tout dans les endroits difficiles, consulté son génie plus que les exemplaires, & mis des choses qui ne sont appuyées d'aucune autorité.

Lorsque *Hutterus* eut achevé sa bible, il entreprit de donner diverses éditions polyglottes des livres de l'ancien & du nouveau testament, en réunissant avec le texte original toutes les versions orientales & occidentales, car il entendoit presque toutes ces langues, & il exécuta en partie cette prodigieuse entreprise.

On a de lui deux bibles polyglottes, & diverses parties séparées de l'écriture-sainte, en diverses langues. La première de ses bibles est en quatre langues, & a paru à Hambourg, *in-fol.* cinq volumes, en 1596. La seconde est en six langues ; *M. Bayle* ne distingue pas assez nettement cette seconde bible de la première ; comme aussi d'un autre côté *dom Calmet* ne paroît pas avoir connu celle qui est en quatre langues.

La bible en six langues, *biblia hexaglotta quadruplica*, parut à Nuremberg en 1599. *Hutterus* fut aidé par quelques collègues dans son entreprise ; cependant les polyglottes, ainsi que les autres ouvrages de ce genre, qu'il a mis au jour avec le secours de *David Woderus*, ne lui ont pas fait autant d'honneur qu'il en espéroit. Les savans n'y ont pas trouvé assez de choix pour les versions, & même ils accusent *Hutterus* d'avoir corrigé trop hardiment le travail des autres. D'ailleurs les polyglottes de Paris & de Londres ont tellement effacé celles d'Allemagne, qu'elles ont trouvé peu d'acheteurs, & moins encore d'admirateurs & de panégyristes : aussi sont-elles extrêmement rares. *Hutterus* mourut à Nuremberg, peu de temps après l'an 1602. Les inquisiteurs ont trouvé ses ouvrages dignes d'avoir place dans leur catalogue des livres défendus ; mais il y a long-temps que leurs indices expurgatoires servent à illustrer la plupart des livres qu'ils condamnent. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

ULMAIRE, f. f. (*Histoire naturelle Botanique.*) On connoît l'*Pulmaire*, appelée vulgairement *reine des prés*, en anglois *the meadow-sweet*; il faut donc décrire ici l'*Pulmaire* de Virginie, nommée *ulmaria Virginiana*, *trifoliis floribus candidis*, *amplis*, *longis & acutis*, par Moris, part. III; *filipendula foliis ternatis*, par Linné, *Hort. Cliff. & Gron. flor. Virg.*

Sa racine est dure, fibreuse & noueuse à sa partie supérieure. Elle donne naissance à plusieurs tiges ligneuses, cannelées, d'un rouge foncé, lisses & branchues. Sur ses tiges sont placées, sans ordre, des feuilles oblongues, pointues, ridées, un peu velues par-dessous, au nombre de trois sur la même queue. Elles sont finement dentelées à leurs bords, comme les feuilles de charme, & se terminent en pointe. Ses fleurs sont blanchâtres, panachées de rouge, ayant chacune un pédicule long d'un à deux pouces; elles sont composées de cinq pétales ou feuilles arrondies, applanies, réfléchies en dehors, attachées à un calice d'une seule feuille, découpé en cinq quartiers. Le calice donne aussi naissance à plusieurs étamines très-déliées, garnies de sommets; & à cinq embryons qui se terminent en autant de styles. Les pétales de la fleur étant tombés, le calice devient sec, & renferme cinq graines oblongues, pointues, disposées en rond. L'*ulmaire* de Virginie est une des plantes auxquelles on a donné mal-à-propos le nom d'*ipeca-cuanha*. (*D. J.*)

ULMEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Deux-Ponts, dans l'électorat de Mayence, sur la rivière de Lauter, avec un château. *Long. 24, 38; lat. 50, 25.* (*D. J.*)

ULOMELIA, (*Lexic. méd.*) *ὀλομέλια*, de *ὄλος*, pour *ἅλος*, entier, & *μέλος*, membre. Ce mot signifie, dans Hippocrate, la nature absolue & essentielle d'une chose; c'est ainsi que, dans ses épîtres, il désigne la nature universelle du corps, dont il recommande l'étude aux médecins; ce mot veut dire encore dans le même auteur la perfection ou l'intégrité de tous les membres, & alors il est synonyme aux mots *sain & entier*. (*D. J.*)

ULON, (*Lexic. médic.*) *ὄλον*, au pluriel *ὄλλα*, sont les gencives placées autour des dents; on a donné chez les Grecs ce nom aux gencives, à cause de leur qualité molle & tendre; car *ὄλος*, dans Hétychius, est rendu par *délicat & mollet*. (*D. J.*)

ULOPHONUS, f. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) plante véneneuse, connue de Dioscoride, Galien & autres, sous le nom de *niger*, *chamæleon*, le *chaméléon noir*; ils appellent *chaméléon blanc* une plante bonne à manger, *ixias chamæleon*, & ont grand soin de distinguer toujours ces deux plantes par les épithètes de *blanche* ou de *noire*; mais Pline a mieux fait, ce me semble, d'employer le mot particulier *ulophonus*, pour désigner le *chaméléon noir*, parce qu'il prévenoit toute erreur à venir. (*D. J.*)

ULOTHAW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, au comté de Ravensberg, sur la rive gauche du Weser, entre Rintelen & Minden. (*D. J.*)

ULOTTE. Voyez HULOTTE.

ULOTTESENTE, f. m. (*Marine.*) espèce de gabare pontée, dont on se sert à Amsterdam.

ULPIANUM, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie, selon Ptolomée, l. III, c. 9. L'empereur Justinien l'ayant réparée, la nomma *Seconde Justinienne*. Il y avoit dans la Dace une autre ville nommée *Ulpianum*, que Ptolomée, l. III, c. 8, met au nombre des principales de cette province; cependant on ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville. (*D. J.*)

ULSTER, (*Géogr. mod.*) en latin *Ulltonia & Ullidia*, par les Irlandois *Cui-Guilly*, c'est-à-dire, province de Guilly; les Gallois disent *Ullw*, & les Anglois *Ullster*, province d'Irlande, bornée au nord par l'Océan septentrional; au midi, par la province de Leinster; au levant, par le canal de S. George, & au couchant, par l'Océan occidental; de sorte qu'elle est environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur est d'environ cent seize milles, sa largeur d'environ cent milles, & son circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ quatre cents soixante milles.

Cette province a de grands lacs, des

forêts épaisses, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivières profondes & poissonneuses, sur-tout en saumons.

La contrée d'*Ulster* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs; les *Venicni* qui avoient une partie du comté de Dun-nagal, les *Robognii* qui possédoient Londonderry, Antrim & partie de Tyrone, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armagh, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir-Owen soumit tout ce pays aux Anglois, qui le divisent actuellement en dix comtés: cinq de ces comtés; savoir, Louth, Down, Antrim, Londonderry & Dun-nagal confinent à la mer; les cinq autres; savoir, Tyrone, Armagh, Fermanagh, Monaghan & Cavan, sont dans les terres. Londonderry est regardée pour être la capitale.

Ulster donne le titre de comte au frere ou à un des fils des rois d'Angleterre, qui est d'ailleurs créé duc d'Yorc. Il y a dans cette province un archevêché, six évêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande, deux cents quarante paroisses, & plusieurs châteaux qui servent à la défense du pays.

Toute la province d'*Ulster* étant tombée à la couronne sous le regne de Jacques I, par un acte de prescription contre les rebelles, on établit une compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut divisée en portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux mille acres. On y fit passer des tenanciers d'Angleterre & d'Ecosse. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défense, & cantonnés dans les pays plats. On leur enseigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur sûreté dans des habitations fixes. On imposa des punitions pour le pillage & le vol. Ainsi, de la plus sauvage & la plus désordonnée des provinces de l'Irlande, l'*Ulster* devint bientôt celle où le regne des loix & d'une heureuse culture parut le mieux établi.

Jacques I ne souffrit plus dans ce pays-là

& dans toute l'étendue de l'île, d'autre autorité que celle de la loi, qui garantissoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles exigeoient auparavant de leurs vassaux, fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue sous les plus rigoureuses peines.

Telles furent les mesures par lesquelles Jacques I introduisit l'humanité & la justice dans une nation qui n'étoit jamais sortie jusqu'alors de la plus profonde barbarie & de la plus odieuse férocité. Nobles soins, fort supérieurs à la vaine & criminelle gloire des conquérans, mais qui demandent des siècles d'attention & de persévérance pour conduire de si beaux commencemens à leur pleine maturité! (*D. J.*)

ULTÉRIEUR, adj. (*Géog.*) terme qui s'applique à quelque partie d'un pays, située de l'autre côté d'une rivière, montagne ou autre limite qui partage le pays en deux parties. C'est ainsi que le mont Atlas divise l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'est-à-dire, en deux parties, dont l'une est en deçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre est au delà de cette montagne. *Chambers.*

ULTRAMONDAIN, adj. (*Physique.*) au delà du monde, terme qu'on applique quelquefois à cette partie de l'univers que l'on suppose être au delà des limites de notre monde. *V. UNIVERS, MONDE, &c.*

Ce mot est plus usité en latin qu'en françois. *Ultramundanum spatium*, espace ultramondain.

ULTRAMONTAIN, adject. & subst. (*Hist. mod.*) ce qui est au delà des monts.

On se sert ordinairement de cette expression relativement à la France & à l'Italie, qui sont séparées l'une de l'autre par des montagnes qu'on appelle les *Alpes*.

Les opinions des *ultramontains*, c'est-à-dire, des théologiens & des canonistes italiens, tels que Bellarmin, Panorme, & d'autres qui prétendent que le pape est supérieur au concile général, que son jugement est infaillible sans l'acceptation des autres églises, &c. ne sont point reçues en France.

Les peintres, & sur-tout ceux d'Italie, appellent *ultramontains* tous ceux qui ne

font point de leur pays. Le Pouffin est le seul des peintres *ultramontains* dont ceux d'Italie paroissent envier le mérite.

ULTZEN, (*Géog. mod.*) ville ou, pour mieux dire, bourg d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur la riviere d'Ilmenaw, à sept lieues de Lunebourg. (*D. J.*)

ULVA, f. f. (*Hist. nat. Bot. anc.*) Le mot *ulva* est fort commun dans les auteurs latins, mais sa signification n'est pas moins disputée. Quelques-uns veulent que ce mot désigne une espece de *chiendent* aquatique, d'autres la *queue de chat*, & d'autres une espece de *jonc* qui a des masses au sommet. Bauhin imagine que *l'ulva* est une mousse marine du genre des algues.

Cette plante, quelle qu'elle soit, est fort célèbre dans Virgile, qui en parle, au second & au sixieme livres de son *Enéide*, comme d'une plante aquatique. Je croirois volontiers que les anciens ont employé le mot *ulva*, pour un terme générique de toutes les plantes qui croissent sur le bord des eaux courantes ou marécageuses; c'est pourquoi Pline dit que la *sagiua* ou fleche d'eau est une des *ulva*.

Il est vrai que ce terme, dans Caton, *De re rust.* cap. 38, désigne nettement le *houblon*; car il dit que la plante *ulva* s'entortille aux saules, & donne une bonne espece de litiere au bétail; mais comme ce terme ne se trouve en ce sens que dans ce seul auteur, on peut raisonnablement supposer que c'est une faute de copistes qui ont écrit *ulva* pour *upulus*, ancien nom du *houblon*, car la lettre *h* initiale qu'on a ajoutée, est assez moderne. Pline, par une semblable faute de copiste, appelle le *houblon lupus* pour *upulus*. (*D. J.*)

ULUBRÆ, (*Géogr. anc.*) chétive bourgade d'Italie, dans le Latium, au voisinage de *Velitra* & de *Suessa Pometia*. Ses habitans sont nommés *Ulubrani* par Cicéron, lib. VII, *epist.* 12; & *Ulubrenses* par Pline, l. III, c. 5. Quoiqu'*Ulubre* fût une colonie romaine, selon Frontin, Juvenal, *sat.* X, v. 108, nous apprend que c'étoit de son temps un lieu désert; mais Horace, l. I, *epist.* 11, 28, a immortalisé le nom de ce méchant village, en écrivant à Bullatius cette pensée si vraie, que le

bonheur est en nous-mêmes; & qu'en le cherchant par terre & par mer, c'est vainement se consumer par une laborieuse oisiveté. « Fuffiez-vous, dit-il, à *Ulubre* » même, vous l'y trouverez ce bonheur, » pourvu que vous teniez toujours votre » esprit dans une affiette égale & tran- » quille. »

Quod peris hic est,

Est Ulubris, animus si te non desicit aquus.

(*D. J.*)

ULYSSE, (*Mythol.*) roi de deux petites isles de la mer Ionienne, Ithaque & Dulichie, étoit fils de Laërte & d'Anticlie; c'étoit un prince éloquent, fin, rusé, & qui contribua bien autant par ses artifices à la prise de Troye, qu'Ajax & Diomedé par leur valeur; mais Homere a seul immortalisé ses aventures fictives par son poëme de l'*Odyssée*, & tous les mythologues ont tâché d'en expliquer la fable; cependant, sans Homere, Ithaque, *Ulyffe*, & tout ce qui le regarde, nous seroient fort inconnus.

On fait que ce poëte fait aussi partir le jeune Télémaque pour aller trouver son pere; & qu'après avoir raconté son voyage jusqu'à Sparte, il le laisse là, c'est-à-dire, depuis le quatrieme livre de l'*Odyssée* jusqu'à l'arrivée d'*Ulyffe* à Ithaque, où il se trouve. C'est cet intervalle qu'a si heureusement rempli l'illustre archevêque de Cambrai dans son *Télémaque*, un des plus beaux poëmes & le plus sage qui ait jamais été fait.

Ulyffe, après sa mort, reçut les honneurs héroïques, & eut même un oracle dans le pays des Eurithaniens, peuples d'Étolie. Entre les monumens qui nous restent de ce prince, est une médaille de Gorlaeus, qui le représente nu, tenant une pique à la main, le pié droit sur une roue: près de lui est une colonne sur laquelle est son casque. (*D. J.*)

ULYSSEA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Strabon, l. III, p. 149, qui la place au dessus d'Abdera, dans les montagnes, la donne comme une preuve qu'*Ulyffe* avoit pénétré jusqu'en Espagne, sur le témoignage de Posidonius, d'Artemidore, & d'Asclépiade de Myrlée, qui avoit enseigné la grammaire dans la

Turditanie. Strabon, l. III, p. 157, ajoute que dans la ville *Ulyſſea*, il y avoit un temple dédié à Minerve, & que l'on voyoit dans ce temple des monumens des voyages d'*Ulyſſe*. (D. J.)

ULYSSIS-PORTUS, (Géog. anc.) port ſur la côte orientale de Sicile, au midi du promontoire appellé aujourd'hui *Capodi-Molini*, & dans le lieu où l'on voit préſentement une tour nommée *Loguina*. Les pierres & les cendres que le mont *Ætna* a jetées depuis, ont tellement comblé ce port, qu'il n'en paroît plus aucun veſtige : on ne ſauroit dire de quelle grandeur il étoit. Du reſte, ſi on s'en rapporte à Homere, ce ne fut pas dans ce port que relâcha *Ulyſſe*; & ſi Virgile & Pline mettent le port d'*Ulyſſe* près de Catane, ils imitent apparemment en cela quelques anciens commentateurs d'Homere. On voit néanmoins, quatre cents ans avant Virgile, qu'Euripide avoit mis le port d'*Ulyſſe* dans ce lieu. Cluvier, *Sicil. ant.* l. I, c. 9. (D. J.)

U M

UMA ou *UHMA*, (Géog. mod.) riviere de Suede : elle a ſa ſource dans les montagnes de la Lapponie Suédoïſe, aux confins de la Norwege, traverse la Bothnie occidentale, & ſe perd dans le golfe, près de la petite ville ou bourg d'*Uma*, auquel elle donne ſon nom. Long. de ce bourg, 37, 35; lat. 63, 50. (D. J.)

UMAGO, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur la côte occidentale, avec un port; elle appartient aux Vénitiens, & eſt preſque déſerte. Quelques ſavans la prennent pour la *Mingum* ou *Ningum* d'Antonin, qu'il met entre *Tergeſte* & *Parentium*; mais Simler prétend que c'eſt *Murgia*. (D. J.)

UMBARES, ſ. m. plur. (Hiſt. mod.) c'eſt le nom que l'on donne en Ethiopie & en Abyſſinie aux juges ou magiſtrats civils qui rendent la juſtice aux particuliers; ils jugent les procès par-tout où ils ſe trouvent, même ſur les grands chemins, où ils ſ'afſeyent & écoutent ce que chacune des parties a à alléguer; après quoi ils prennent l'avis des aſſiſtans, & décident la queſtion. Mais on appelle des déciſions des *umbares* à des tribunaux ſupérieurs.

U M B

UMBELLES, ſ. f. (Botan.) touffes rondes, ou têtes de certaines plantes, ſerrées les unes contre les autres, & toutes de même hauteur. Les *umbelles* claires ſont celles qui ſe trouvent éloignées les unes des autres, quoique toutes de même hauteur. Voyez *UMBELLIFERES*.

UMBELLIFERES, adj. f. (Botan.) On nomme ainſi les plantes qui ont leurs ſommités branchues, & étendues en forme d'*umbelles* ou paraſols, ſur chaque petite ſubdiviſion deſquelles vient une petite fleur. Tel eſt le fenouil, l'aneth, &c. V. PLANTE.

Cette fleur eſt toujours à cinq pétales; il lui ſuccede deux ſemences qui ſont à nu & jointes l'une contre l'autre, qui ſont le véritable caractère qui diſtingue ces ſortes de plantes des autres.

La famille des plantes *umbelliferes* eſt fort étendue; Ray les diſtingue en deux claſſes.

La première eſt de celles qui ont les feuilles très-diviſées, & d'une figure triangulaire, & dont les ſemences ſont ou larges & plates, comme le *sphondylium*, le *paſtinaca latifolia*, le *panax heracleum*, le *tardylium*, l'*orcoſelinum*, le *tyſſelinum*, l'*papium* à feuilles de ciguë, le *daucus alſaticus carvifolio*, l'aneth, le *peucedanum*, le *thapſia*, le *feruſa*, &c. ou dont les ſemences ſont plus groſſes & moins applaties que les premières; comme le *cachris*, le *laſerpiſtium*, la *cicutaire ordinaire*, le *ſcandix*, le *cerſeuil*, le *myrrhis*, l'*angélique des jardins*, le *leviſticum*, le *ſiler montanum*, le *bulbocactanum*, le *ſiſarum*, l'*œnanthe*, le *fium*, la *pimprenelle*, l'*ache*, la *ciguë*, le *viſnaga*, la *ſaxifrage*, le *crithenum*, le *fenouil*, le *daucus ordinaire*, l'*anis*, le *caucaſi*, la *coriandre*, le *paſtinaca marina*, &c.

La ſeconde claſſe eſt de celles qui ont les feuilles ſimples & ſans diviſion, ou du moins ſeulement un peu découpées, comme le *perfoliata*, le *buplevrum*, l'*aſtrantia nigra*, la *ſanicle* & le *ſéſeli* d'Ethiopie.

UMBELLIFORMES, fleurs *umbelliformes*. Voyez FLEUR.

UMBER, (Géog. anc.) 1^o. lac d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Properce.

Et lacus æſtivyis intepet Umber aquis.

Ce lac eſt nommé *Ombros* ou *Ombros*, par

par Etienne le géographe ; Scaliger veut que ce soit le *Vadimonis lacus* de Tite-Live & de Plinè ; & par conséquent ce seroit aujourd'hui le *lago di Bessanello*.

2°. *Umber*, fleuve d'Angleterre, selon Bede, cité par Ortelius. Il conserve son ancien nom ; car on le nomme encore présentement *Humber*. (D. J.)

UMBILIC ou NOMBRIL, (*Anat.*) est le centre de la partie moyenne du bas-ventre ou abdomen ; & c'est par-là que passent les vaisseaux umbilicaux qui vont du fœtus au placenta.

Le mot est purement latin ; il est formé d'*umbo*, qui signifie la petite bosse qu'on voyoit au milieu d'un bouclier, parce que cette bosse ressembloit au nombril. Voyez UMBILICAUX (*vaisseaux*.)

UMBILICAL, adj. (*Anat.*) est ce qui a rapport à l'umbilic ou nombril. Voyez UMBILIC, &c.

UMBILICALE (*Region*) est la partie de l'abdomen qui est autour de l'umbilic ou nombril. Voyez ABDOMEN & RÉGION.

UMBILICAUX (*Vaisseaux*) sont un assemblage de vaisseaux propres au fœtus, & qui forment ce qu'on nomme le *cordon umbilical*. Voyez FŒTUS, ARRIERE-FAIX, &c.

Ces vaisseaux consistent en deux arteres une veine, & l'ouraque.

Les arteres *umbilicales* viennent desiliaques près de leur division en externes & internes, & passant ensuite de chaque côté de la vessie & à travers le nombril, vont se rendre au placenta.

La veine *umbilicale* vient du placenta par une infinité de rameaux capillaires qui se réunissent en un seul tronc, lequel va se rendre au foie du fœtus, & se distribue en partie dans la veine-porte, & en partie dans la veine-cave.

L'ouraque ne se découvre manifestement que dans les animaux, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'existe aussi dans l'homme. Voyez OURAQUE.

L'usage des *vaisseaux umbilicaux* est d'entretenir une communication entre la mere & le fœtus. Quelques auteurs prétendent que c'est par-là que le fœtus reçoit sa nourriture, & qu'il croît comme une plante dont la mere est pour ainsi dire la racine,

Tome XXXV.

les *vaisseaux umbilicaux* la tige & l'enfant est la tête ou le fruit. Voyez CIRCULATION, NUTRITION, FŒTUS, &c.

UMBILICAL (*Cordon*) est une espece de cordon formé par les *vaisseaux umbilicaux*, lesquels étant enveloppés dans une membrane ou tunique commune, traversent l'arriere-faix, & se rendent d'un côté au placenta de la mere, & de l'autre à l'abdomen du fœtus.

Le *cordon umbilical* est membraneux, tortillé, & inégal ; il vient du milieu de l'abdomen du fœtus, & se rend au placenta de la mere : il est ordinairement de la longueur d'une demi-aune, & de la grosseur d'un doigt. Il devoit nécessairement avoir cette longueur, afin que le fœtus devenant fort, ne pût pas le rompre en s'étendant & se roulant de tout côté dans la matrice, & afin qu'il pût servir à tirer plus aisément l'arriere-faix après l'accouchement.

La route que tient ce cordon de l'umbilic jusqu'au placenta n'est pas toujours la même. Quelquefois il va du côté droit au cou du fœtus, & l'ayant entouré, descend pour gagner le placenta. D'autres fois il va du côté gauche au cou, &c. D'autres fois il ne va point du tout au cou du fœtus, mais se porte d'abord un peu vers la poitrine, & tournant ensuite autour du dos, se rend de-là au placenta.

Après l'accouchement, on rompt ou on coupe le cordon près du nombril ; en sorte que ses vaisseaux, savoir, les deux arteres, la veine & l'ouraque, deviennent entièrement inutiles, & se desséchent, se bouchent & ne servent plus que de ligamens pour suspendre le foie.

Le docteur Boerhaave propose une question difficile ; savoir, pourquoi tous les animaux mordent & déchirent le *cordon umbilical* de leurs fœtus, dès qu'ils sont nés, sans qu'aucun périsse d'hémorragie, tandis que l'homme perd tout son sang en peu de temps, si on ne fait une ligature au cordon avec soin, quoique le cordon soit plus long & plus entortillé dans l'homme, & que par conséquent il y ait moins à craindre l'hémorragie. A cette question on a donné des solutions diverses. Taurvy accuse le luxe de l'homme & son sang plus dissous ; Chirac la

N nnn

lenteur avec laquelle les bêtes mordent , mâchent , & rompent le cordon.

D'autres ont allégué la grandeur des vaisseaux , qu'ils prétendent beaucoup plus vâtes que dans les brutes ; mais Fanton a proposé par conjecture , le peu de nécessité de la ligature , & Schulzius nie que le fœtus humain perde son sang , quoiqu'on ne lie pas le cordon. Dans ce cas Lamotte , Trew. &c. conviennent qu'il n'y a eu qu'une petite hémorragie. On trouve , il est vrai , des expériences contraires chez d'autres observateurs , tels que Mauriceau , Hildanus , Burgmann , Quellmalz , & Cramer , qui le sixième ou le dixième jour vit le sang sortir pour avoir baigné le nombril d'une liqueur chaude. Au reste , on ne peut mieux prouver combien les observateurs varient , & combien il est difficile d'asseoir un jugement sur leurs faits ; il n'y a qu'à rapporter les expériences de Carpi , qui a vu des fœtus de cheval & d'âne périr , après avoir rompu leur cordon.

UMBILICUS (*Lang. lat.*). Ce terme signifie le milieu d'une chose , le nombril. Dans Horace , *ad umbilicum opus ducere* , veut dire achever un ouvrage , y mettre la dernière main , parce que les Romains écrivant leurs ouvrages en long , sur des membranes ou écorces d'arbres , ils les rouloient après que tout étoit écrit , & les fermoient avec des bossettes de corne ou d'ivoire , en forme de nombril , pour les tenir fixes. (*D. J.*)

UMBILIQUEE (**COQUILLE**). *Conchyologie*. Coquille contournée en forme de nombril. Rondelet , ainsi qu'Aldrovandus , ont fait mal-à-propos un genre particulier des *coquilles umbiliquées* , car elles ne sont autre chose que les espèces de limaçons , dont la bouche a dans ses environs une ouverture appellée en latin *umbilicus* , à cause de sa ressemblance avec l'umbilic humain. (*D. J.*)

UMBLE , f. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson du lac de Lausanne , qui ressemble au saumon par la forme du corps , par le nombre & la position des nageoires , par les visceres ; aussi a-t-on donné à ce poisson le nom de *saumon* du lac de Lausanne. *V. SAUMON*. Il a la bouche grande , & garnie de dents , non seulement aux deux mâchoires ,

mais encore sur la langue ; la tête est de couleur livide ; les couvertures des ouies ont une belle couleur argentée , à l'exception de l'extrémité qui est d'un jaune doré. Ce poisson est très-bon à manger ; il a la chair sèche & dure , sur-tout lorsqu'il est vieux ; il a jusqu'à deux coudées de longueur lorsqu'il a pris tout son accroissement. Rondelet , *Hist. des poissons des lacs* , chap. 12. *Voyez POISSON*.

UMBLE-CHEVALIER , (*Hist. nat. Ichthyologie.*) poisson qui se trouve aussi dans les lacs de Lausanne & de Neufchatel ; il ressemble entièrement au saumon & à la truite saumonée , pour la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires ; il ne diffère de l'umble simplement dit , qu'en ce qu'il est plus grand. Le dos a une couleur mêlée de bleu & de noir , & le ventre est d'un jaune doré. La chair de ce poisson est dure & sèche ; la tête passe pour la partie la plus délicate , comme dans le saumon. Rondelet , *Histoire naturelle des poissons des lacs* , chapitre 13. *Voyez POISSON*.

UMBRE. *Voyez OMBRE*.

UMBRIATICO , (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie , au royaume de Naples , dans la Calabre citérieure , sur le Lipuda , à 20 milles au nord de Sancta-Severina , dont son évêché est suffragant. *Long.* 34 , 52 ; *lat.* 39 , 27. (*D. J.*)

UMBRIE , *Umbria* , (*Géog. anc.*) contrée d'Italie , bornée au nord par le fleuve Rubicon , à l'orient par la mer Supérieure & par le Picenum ; au midi encore par le Picenum & par le Nar ; au couchant , par l'Etrurie , dont elle étoit séparée par le Tibre.

Cette contrée qui étoit partagée en deux par l'Apennin , est appelée par les Grecs *ὀμβρινή* , du mot *ὀμβρος* , *imber* , à cause des pluies qui avoient inondé le pays. Pline , l. III , chap. 14 , appuie cette origine : *Umbrorum gens antiquissima Italiae existimatur , ut quos Umbrios à Græcis putent dictos , quod inundatione terrarum imbris superfuissent*.

Solin dit que d'autres ont prétendu que les *Umbres* étoient descendus des anciens Gaulois : c'est ce qui ne seroit pas aisé à prouver. On pourroit dire néanmoins avec

fondement que les Sénonois habiterent la partie maritime de l'Umbrie, depuis la mer jusqu'à l'Apennin, & qu'ils se mêlèrent avec les Umbres : mais les Sénonois ne furent pas les premiers des Gaulois qui passèrent en Italie.

Quoi qu'il en soit, les auteurs latins ont tous écrit le nom de cette contrée par un *u*, & non par un *o*, comme les Grecs. Etienne le géographe en fait la remarque. Après avoir dit, le peuple étoit appelé ὀμβρικοί, *Ombriaci*; & ὀμβροί, *Ombri*; il ajoute λέγονται ὀμβροὶ παρὰ τοῖς ἰταλικαῖς συγγραφεῖσι, *dicuntur ab Italis scriptoribus Umbri*.

L'Umbrie étoit la patrie de Propertius, & il nous l'apprend lui-même au premier livre de ses élégies :

*Proxima supposito contingens Umbria campo
Me genuit terris fertilis uberibus.*

On dit au pluriel, *Umbri*, & au singulier, *Uمبر*, selon ces vers de Catulle, *in Egnatium*.

*Si Urbanus esses, aut Sabinus, aut Tyburs
Aut parvus Uمبر, aut obesus Hetruscus.*

On voit la même chose dans une inscription de Préneſte, rapportée par Gruter, p. 72, n. 5 :

Quos Uمبر sulcare solet, quos Tuscus arator.

L'Umbrie maritime, ou du moins la plus grande partie de ce quartier, qui avoit été habitée par les Gaulois Sénonois, conserva toujours le nom d'*Ager gallicus* ou *gallicanus*, après même que le pays eut été restitué à ses premiers habitans ; c'est ce qui fait que Tite-Live, l. XXXIX, c. 64, dit : *Coloniæ duæ Potentia in Picenum, Pisaurum in gallicum agrum deductæ sunt.* (D. J.)

UMBRO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Plin. liv. III, c. 5, dit qu'il est navigable, ce que Rutilius, liv. I, v. 337, n'a pas oublié :

*Tangimus Umbronem : non est ignobile flumen,
Quod tuto trepidas excipit ore rates.*

L'itinéraire d'Antonin, dans la route maritime de Rome à Arles, met *Umbronis fluvius* entre *Portus Telamonis* & *Lacus Aprilis*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 18 du second. Ce fleuve se nomme aujourd'hui l'Umbrone ; c'est sans doute l'*Uمبر* de Propertius, & l'*Ombros* d'Etienne le géographe. (D. J.)

UMBU, l. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espèce de prunier du Brésil, nommé par Pison, *arbor prunifera Brasiliensis, fructu magno, radicibus tuberosis*.

On le prendroit à quelque distance, soit par sa forme, sa grosseur, ou son fruit, pour un petit citronnier ; son tronc est court, foible, & divisé en un grand nombre de petites branches tortillées ; ses feuilles sont étroites, unies, d'un beau verd, acides & astringentes au goût, sa fleur est blanche ; son fruit d'un blanc jaunâtre, semblable à une assez grosse prune, mais dont la pulpe est plus dure & en plus petite quantité ; il contient un gros noyau, & mûrit dans les mois pluvieux ; alors il est fort agréable au goût : en tout autre temps, son âcreté est si grande qu'elle agace les dents ; on en fait usage en qualité de rafraîchissant & d'astringent.

Sa racine a quelque chose de particulier : outre qu'elle se répand dans la terre ainsi que celle des autres arbres, elle se met en différens tubercules, compactes & pesans, que vous prendriez à leur forme & à leur couleur extérieure cendrée, pour de grosses patates ; lorsqu'ils sont dépouillés de leur peau, ils sont blancs en dedans comme de la neige ; leur pulpe est molle, succulente, semblable à celle de la gourde, & se résout dans la bouche en un suc aqueux, froid, doux, & très-agréable.

Ce fruit soulage & rafraîchit dans la fièvre accompagnée de chaleur violente ; il n'est pas inutile aux voyageurs, ainsi que Pison l'a lui-même éprouvé. (D. J.)

U N

UN, l. m. (*Arithmét.*) unité de nombre ; un multiplié par lui-même ne produit jamais qu'un ; une fois un est un, un joint à un autre un, fait deux ; un & un font deux. Un en chiffre arabe s'écrira ainsi (1),

en chiffre romain (I), & en chiffre françois de compte ou finance, ainsi (i). (D. J.)

UN, DEUX, TROIS. (Marine.) Ces mots sont prononcés par celui qui fait haler la bouline, & au dernier les travailleurs agissent en même temps.

UNA, (Géog. anc.) fleuve de la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, l. IV, ch. 1 : on croit que c'est la riviere de Sus. (D. J.)

UNANIME, adj. (Gramm.) qui a été fait par plusieurs, comme s'ils n'avoient eu qu'une même ame. On dit un accord *unanime* ; un concert *unanime* ; un mouvement *unanime*.

UNANIMITÉ, f. f. (Gramm.) concorde parfaite entre plusieurs personnes. Il regne dans toutes leurs actions la plus grande *unanimité*. Il y eut dans cette assemblée la plus entière *unanimité*.

UNCIALES, adj. f. pl. (Antiq.) Les antiquaires donnoient cette épithete à certaines lettres ou grands caractères dont on se servoit autrefois pour faire des inscriptions & des épitaphes ; on les nommoit en latin *litteræ unciales*. Ce mot vient d'*uncia*, qui étoit la douzieme partie d'un tout, & qui en mesure géométrique valoit la douzieme partie d'un pié ou un pouce : & telle étoit la grosseur de ces lettres. (D. J.)

UNCTUARIUM, f. m. (Hist. anc.) partie du gymnase des anciens ; c'étoit la piece ou appartement destiné aux onctions qui précédoient ou qui suivoient l'usage des bains, la lutte, le pancrace, &c. Voyez ALYPTERION & GYMNASE.

UNTUS, SICCUS. (Littér.) Les gens aisés, qui chez les Romains ne se mettoient point à table sans s'être auparavant bien parfumés d'essences, sont les *uncti* d'Horace, que ce poëte oppose aux *ficci*. *Unctus* ne désignoit pas seulement un homme parfumé, il indiquoit tout ensemble un homme qui joignoit à l'amour de la parure, le goût pour la chere délicate, *unctum obsonium*.

Uncta popina, dans Horace, est un cabaret bien fourni de tout ce qui peut contribuer à la bonne chere : *redolens & opimis cibus plena*, comme dit le Scholiaste. (D. J.)

UNDALUS, (Géog. anc.) ville de la

Gaule Narbonnoise, dans l'endroit où la riviere *Selgæ*, aujourd'hui la Sorgue, se jette dans le Rhône, selon Strabon, l. IV, p. 185, qui ajoute que Domitius *Ænobarbus* défit près de cette ville une grande quantité de Gaulois. Mais Tite-Live, *epitom.* 50, en parlant de cette victoire du proconsul Cn. Domitius, dit que ce fut sur les Allobroges qu'il la remporta ; & au lieu de nommer la ville *Undalum*, il la nomme *oppidum Vindalium*. Voici le passage : *Cn. Domitius proconsul contra Allobroges ad oppidum Vindalium feliciter pugnavit.*

Il y a apparence que *Vindalium oppidum* ou *Vindalum*, sont les vrais noms de cette ville, & que l'*Undalus* ou *Undalum* de Strabon sont corrompus. En effet, Florus, l. III, c. 2, appuie l'orthographe de Tite-Live : car en nommant les quatre fleuves qui furent témoins de la victoire des Romains, il met du nombre le *Vindalicus* : c'est ainsi qu'il faut lire, & non *Vandalicus*, comme portent plusieurs éditions : les Vindéliens sont trop éloignés, pour qu'aucun fleuve de leur pays puisse être nommé dans cette occasion avec le Varo, l'Isère & le Rhône, qui sont les trois autres fleuves dont parle Florus.

Ce fleuve *Vandalicus* est le *Sulgæ* de Strabon, & avoit peut-être donné son nom à la ville *Vandalum*, qui étoit à son embouchure. (D. J.)

UNDECEMVIR, f. m. (Hist. anc.) magistrat à Athenes, qui avoit dix collegues tous revêtus de la même charge ou commission.

Leurs fonctions étoient à-peu-près les mêmes que celles de nos prévôts & autres officiers des maréchaussées en France ; savoir, d'arrêter, d'emprisonner les criminels, de les mettre entre les mains de la justice, & lorsqu'ils étoient condamnés, de les remettre en prison jusqu'à l'exécution de la sentence.

Les onze tribus d'Athenes éliisoient ces magistrats, chacun en nommant un de son corps. Mais après le temps de Clisthenes, ces tribus ayant été réduites au nombre de dix, on éliisoit un greffier ou notaire qui complétoit le nombre d'onze. C'est pour cela que Cornelius Nepos, dans la vie de Phocion, les appelle *ἑνδεκά*, & Julius

U N D

Pollux les nomme *επαρκοιν* & *νομοφύλακες*. Cependant les fonctions des nomophylaces étoient très-différentes. *Voyez* NOMOPHYLACES.

UNDERSEWEN, (*Géog. mod.*) ou *Underseen*, petite ville de Suisse, au canton de Berne, dans l'Oberland ou pays d'en haut, au bord du lac de Thoun, entre ce lac & celui de Brienz. Les Bernois y ont un avoyer. *Long.* 25, 44; *lat.* 46, 37. (*D. J.*)

UNDERWALD, (*Géogr. mod.*) canton de Suisse, le sixième en rang; il est nommé élégamment en latin *Subsylvania*. Ce canton est borné au nord par celui de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons, au midi par le canton de Berne, dont il est séparé par le mont Brunick, à l'orient par de hautes montagnes qui le séparent du canton d'Uri, & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il est part gé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *supérieure* & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement; car quoique pour les affaires du dehors les deux vallées ne fassent qu'un seul canton, cependant chacune a son gouvernement particulier, son conseil, ses officiers, & même ses terres. La vallée supérieure se divise en six communautés, & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées est le même, & ne diffère presque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conseil à part, elles ont établi pour les affaires du dehors un conseil général, dont les membres se tirent des conseils de chaque communauté.

Le canton d'*Underwal* est catholique. Il ne possède point de bailliage en propre; mais il jouit avec d'autres cantons, des bailliages communs du Thurgau, des bailliages libres du comté de Sargans & du Rhinthal; & il nomme encore, comme les onze autres cantons, des baillis dans les quatre bailliages d'Italie.

Arnold de Melchal, natif de ce canton, est un des quatre héros de la Suisse, qui le 7 novembre de l'an 1307 arborent les premiers l'étendard de la liberté, engagèrent leurs compatriotes à secouer

U N G

653

le joug de la domination d'Autriche, & à former une république confédérée, qu'ils ont depuis soutenue avec tant de gloire. Melchtal étoit irrité en particulier des horreurs de Grifler, gouverneur du pays, qui avoit fait crever les yeux à son pere. N'ayant point eu de justice à cette violence, il trouva des amis prêts à le venger, & ils taillèrent en piece un corps de troupes ennemies, commandé par le comte de Strasberg. Tell tua Grifler d'un coup de fleche. Enfin le peuple chassa du pays les Autrichiens, & établit pour principe du gouvernement à venir, la liberté & l'égalité des conditions. *Voyez* SUISSE. (*D. J.*)

UNEDO, (*Botan. ano.*) nom employé par les anciens naturalistes pour désigner un fruit qu'ils estimoient être rafraîchissant & un peu astringent. La plupart des modernes ont prétendu que ce fruit étoit celui de l'arboisier, parce que Pline le dit lui-même; mais le naturaliste de Rome contredit dans son opinion tous les anciens écrivains latins, qui ont toujours appelé le fruit de l'arboisier du même nom que l'arbre qui le donne; je veux dire *arbutum* ou *arbutus*. Varron parlant de la cueillette des fruits d'automne, les appelle tous du nom de leurs arbres; il ne dit point *decerpendo unedinem*, mais *decerpendo arbutum, mora, pomaque*. Il est vrai que Servius employa le mot *unedo* pour le fruit de l'arboisier; mais c'est l'erreur de Pline qu'il a copiée; & le fait est si vrai, que d'un côté Galien, & de l'autre Paul Eginette déclarent unanimement que *unedo* n'est point du tout le fruit de l'arboisier, mais le fruit de l'épimelis, qui étoit une espece de nefle appelée *fitanienne*, ou selon d'autres, une espece de petite pomme sauvage.

UNGEN, (*Géog. mod.*) montagne du Japon, dans l'isle de Ximon, entre Nangasacki & Xima-Bara. Son sommet n'est qu'une masse brûlée, pelée & blanchâtre; c'est un volcan qui exhale sans cesse une fumée de soufre, dont l'odeur est si forte, qu'à plusieurs milles à la ronde on n'y voit pas un seul oiseau.

UNGH, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle prend sa source aux confins de la Pologne, dans les monts

Krapacks, donne son nom au comté d'Unghwar qu'elle traverse; ensuite elle entre dans le comté de Zemplin, où elle se jette dans le Bodrog.

UNGHWAR, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux frontières de la Pologne, dans les monts Krapacks. Sa capitale, & seule ville, porte le même nom. (*D. J.*)

UNGHWAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, capitale du comté du même nom, dans une île formée par la rivière d'Ungh, à douze lieues au levant de Cassovie. *Long. 40, 6; lat. 48, 53.* (*D. J.*)

UNGUENTARIUS, f. m. (*Littér.*) Les *unguentarii* étoient les parfumeurs à Rome; ils avoient leur quartier nommé *vicus thurarius*, dans la rue Toscane, qui faisoit partie du Vélabre. Elle prit son nom des Toscans qui vinrent s'y établir, après qu'on eut desséché les eaux qui rendoient ce quartier inhabitable: c'est pour cela qu'Horace appelle les parfumeurs, *tusci turba impia vici*, parce que ces gens-là étoient les ministres de tous les jeunes débauchés de Rome. (*D. J.*)

UNGUIS, (*Anat.*) est le nom de deux os du nez, qui sont minces comme des écailles, & ressemblent à une ongle, d'où leur vient ce nom. *Voyez NEZ.*

Les os *unguis* sont les plus petits os de la mâchoire supérieure, & sont situés vers le grand angle des yeux. *Voyez le mot MACHOIRE.*

Quelques auteurs les appellent *os lacrymans*, mais improprement, n'y ayant point de glande lacrymale dans le grand angle. D'autres les nomment *os orbitaires*.

Il est articulé par son bord supérieur avec le coronal, par son bord antérieur & son inférieur avec le maxillaire, & le cornet inférieur du nez par son bord postérieur avec l'os éthmoïde. *Voyez CORNET, ETHMOÏDE, &c.*

UNGUIS, (*Jard.*) est la partie blanche au bout des feuilles, environnée d'une zone ou ligne épaisse, dentelée, souvent colorée avec des utricules, des épines, des poils & des barbes à l'extrémité.

UNI, PLAIN, SIMPLE. (*Synonym.*) Ce qui est *uni*, n'est pas raboteux. Ce qui

est *plain*, n'a ni enfoncement ni élévation.

Le marbre le plus *uni* est le plus beau. Un pays où il n'y a ni montagnes ni vallées, est un pays *plain*.

Uni se prend encore pour *simple*. On dit qu'un ouvrage est *uni*, lorsqu'on n'y a exécuté aucune sorte d'ornement. (*D. J.*)

UNI. (*Agricult.*) Les laboureurs disent travailler à l'*uni*, pour dire, relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de terre d'un même côté, de telle manière qu'il ne paroît aucun sillon, lorsqu'on achève de labourer le champ, & qu'au contraire il semble tout *uni*. On observe cette manière de labourer les champs, sur-tout dans les terres seches & pierreuses, & pour y semer seulement des avoines ou des orges qu'on fauche, au lieu de les scier avec la faucille; pour mieux réussir dans cette sorte de labour, on se sert d'une charrue à tourne-oreille. (*D. J.*)

UNI, adj. (*Manege.*) On dit, cheval qui est *uni*, pour désigner un cheval dont les deux trains de devant & de derrière ne font qu'une même action, sans que le cheval change de pié ou galope faux. (*D. J.*)

UNIA, (*Géogr. mod.*) île du golfe de Venise, au midi de celle d'Osoro. Il n'y a qu'un village dans cette île, quoiqu'elle ait environ quinze milles de tour. (*D. J.*)

UNICORNE. *Voyez NARWAL.*

UNICORNU FOSSILE. (*Hist. nat.*)

On ne fait pas par quel caprice il a plu à quelques naturalistes de donner ce nom bizarre à une espèce de terre blanche & seche, que quelques auteurs ont nommée *galactites* ou *terre laiteuse*, parce qu'on s'est imaginé lui trouver l'odeur du lait. De quelque nature que soit cette terre, elle ne paroît avoir rien de commun avec la licorne, qui s'appelle en latin *unicornu*. *Voyez LICORNE FOSSILE.*

Il y a une terre de cette espèce qu'on appelle *magnes carneus* ou *aimant de chair*. C'est une terre bolaire, fort seche, & qui s'attache fortement à la langue.

UNIFORME, UNIFORMITÉ, (*Gramm.*) ce sont les opposés de *divers* & *diversité*, d'*inégal* & d'*inégalité*, de *varié* & *variété*. On dit des coutumes *uniformes*, une conduite *uniforme*, une vie *uniforme*, égale à elle-même, la veille

constamment semblable au jour , & le jour au lendemain.

UNIFORME, adj. (*Méchan.*) Le mouvement *uniforme* est celui d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux; tel est, au moins sensiblement, le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule. Voyez MOUVEMENT.

C'est dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la mesure du temps. En voici la raison : comme le rapport des parties du temps nous est inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puissions employer pour découvrir ce rapport, c'est d'en chercher quelqu'autre plus sensible & mieux connu, auquel nous puissions le comparer; on aura donc trouvé la mesure du temps la plus simple, si l'on vient à bout de comparer de la manière la plus simple qu'il soit possible, le rapport des parties du temps, avec celui de tous les rapports que l'on connoît le mieux. Delà il résulte que le mouvement *uniforme* est la mesure du temps la plus simple : car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite est celui que nous saisissons le plus facilement; & de l'autre, il n'y a pas de rapports plus aisés à comparer entr'eux, que des rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du temps est égal à celui des parties correspondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout à la fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du temps au rapport qui nous est le plus sensible, & de faire cette comparaison de la manière la plus simple; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la mesure la plus simple du temps.

Je dis, outre cela, que la mesure du temps par le mouvement *uniforme* est, indépendamment de la simplicité, celle dont il est le plus naturel de penser à se servir. En effet, comme il n'y a point de rapport que nous connoissions plus exactement que celui des parties de l'espace, & qu'en général un mouvement quelconque dont la loi seroit donnée, nous conduiroit à découvrir le rapport des parties du temps, par l'analogie connue de ce rapport avec celui des parties de l'espace parcouru; il est clair qu'un tel mouvement seroit la mesure du

temps la plus exacte, & par conséquent celle qu'on devroit mettre en usage préférablement à toute autre. Donc, s'il y a quelque espèce particulière de mouvement, où l'analogie entre le rapport des parties du temps & celui des parties de l'espace parcouru soit connue, indépendamment de toute hypothèse, & par la nature du mouvement même, & que cette espèce de mouvement soit la seule à qui cette propriété appartienne, elle sera nécessairement la mesure du temps la plus naturelle. Or, il n'y a que le mouvement *uniforme* qui réunisse les deux conditions dont nous venons de parler; car le mouvement d'un corps est *uniforme* par lui-même, il ne devient accéléré ou retardé qu'en vertu d'une cause étrangère, & alors il est susceptible d'une infinité de lois différentes de variation. La loi d'uniformité, c'est-à-dire, l'égalité entre le rapport des temps & celui des espaces parcourus, est donc une propriété du mouvement considéré en lui-même; le mouvement *uniforme* n'en est par-là que plus analogue à la durée, & par conséquent plus près à en être la mesure, puisque les parties de la durée se succèdent aussi constamment & uniformément. Au contraire toute loi d'accélération ou de diminution dans le mouvement, est arbitraire, pour ainsi dire, & dépendante des circonstances extérieures: le mouvement non *uniforme* ne peut être par conséquent la mesure naturelle du temps; car en premier lieu, il n'y auroit pas de raison pourquoi une espèce particulière de mouvement non *uniforme*, fût la mesure première du temps, plutôt qu'une autre: en second lieu, on ne pourroit mesurer le temps par un mouvement non *uniforme*, sans avoir découvert auparavant par quelque moyen particulier l'analogie entre le rapport des temps & celui des espaces parcourus, qui conviendroit au mouvement proposé. D'ailleurs, comment connoître cette analogie autrement que par l'expérience, & l'expérience ne supposeroit-elle pas qu'on eût déjà une mesure du temps fixe & certaine?

Mais le moyen de s'assurer, dira-t-on, qu'un mouvement soit parfaitement *uniforme*? Je réponds d'abord qu'il n'y a non plus aucun mouvement non *uniforme* dont nous

faisons exactement la loi , & qu'ainfi cette difficulté prouve feulement que nous ne pouvons connoître exactement & en toute rigueur le rapport des parties du temps ; mais il ne s'enfuit pas delà que le mouvement *uniforme* n'en foit par fa nature feule , la premiere & la plus fimple mefure. Auffi , ne pouvant avoir de mefure du temps précife & rigoureuſe , c'eſt dans les mouvemens à - peu - près *uniformes* que nous en cherchons la mefure au moins approchée. Nous avons deux moyens de juger qu'un mouvement eſt à-peu-près *uniforme* , ou quand nous favons que l'effet de la cauſe accélératrice ou retardatrice ne peut être qu'inſenſible ; ou quand nous le comparons à d'autres mouvemens , & que nous obſervons la même loi dans les uns & dans les autres : ainſi ſi pluſieurs corps ſe meuvent de maniere que les eſpaces qu'ils parcourent durant un même temps ſoient toujours entr'eux ou exactement ou à - peu - près dans le même rapport , on juge que le mouvement de ces corps eſt ou exactement ou à très-peu près *uniforme*.

UNIFORME, f. m. (*Art. milit.*) On appelle *uniforme* dans le militaire , l'habillement qui eſt propre aux officiers & aux ſoldats de chaque régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du temps de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entièrement ou preſqu'entièrement , l'*uniforme* n'auroit pu ſervir à les diſtinguer comme aujourd'hui. Les officiers françois ſont obligés , par une ordonnance de 1737 , de porter toujours l'habit *uniforme* pendant le temps qu'ils ſont en campagne ou en garniſon , afin qu'ils ſoient plus aiſément connus des ſoldats. Sa Majeſté a auſſi depuis obligé ſes officiers généraux de porter un *uniforme* par lequel on diſtingue les maréchaux de camp des lieutenans généraux. Cet *uniforme* qui les fait connoître , peut ſervir utilement pour les faire reſpecter , & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dus à leurs dignités. (Q)

UNIGENITUS (CONSTITUTION) *Hiſt. eccl.* Conſtitution en forme de bulle , donnée à Rome en 1713 , par le pape Clément XI , portant condamnation du livre

intitulé : *Reſlexions morales ſur le nouveau Teſtament* , par le P. Queſnel. Cette bulle commence par le mot *Unigenitus* , d'où lui vient ſon nom : mais c'eſt ſon hiſtoire qui nous intéreſſe , la voici d'après l'hiftoire du ſiecle de Louis XIV.

Le P. Queſnel , prêtre de l'oratoire , ami du célèbre Arnauld , & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment , avoit dès l'an 1671 compoſé un livre de réſlexions pieuſes ſur le texte du nouveau Teſtament. Ce livre contient quelques maximes qui pourroient paroître favorables au janiſmiſme ; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur , que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiffement univerſel. Le bien ſ'y montre de tous côtés , & le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans ſa naiſſance , & les confirmerent quand le livre eut reçu par l'auteur ſa dernière perfection. L'abbé Renaudot , l'un des plus ſavans hommes de France , étant à Rome , la premiere année du pontificat de Clément XI , allant un jour chez ce pape qui aimoit les ſavans , & qui l'étoit lui-même , le trouva liſant le livre du P. Queſnel. Voilà , lui dit le pape , un livre excellent ; nous n'avons perſonné à Rome qui ſoit capable d'écrire ainſi ; je voudrois pouvoir attirer l'auteur auprès de moi. C'eſt cependant le même pape qui depuis condamna le livre.

Un des prélats qui avoient donné en France l'approbation la plus ſincere au livre de Queſnel , étoit le cardinal de Noailles , archevêque de Paris. Il ſ'en étoit déclaré le protecteur , lorsqu'il étoit évêque de Châlons ; & le livre lui étoit dédié. Ce cardinal plein de vertus & de ſcience , le plus doux des hommes , le plus ami de la paix , protégeoit quelques janiſmiſtes ſans l'être , & aimoit peu les jéſuites , ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces peres commençoient à jouir d'un grand crédit depuis que le P. de la Chaiſe , gouvernant la conſcience de Louis XIV , étoit en effer à la tête de l'églife gallicane. Le P. Queſnel qui les craignoit , étoit retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon , un prêtre nommé Brigode , & pluſieurs

seurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissoit comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés.

Les jésuites plus répandus que la faction, & plus puissans, détérerent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécuterent auprès de Philippe V, qui étoit encore maître des Pays-Bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau foible, qui dépérit tous les jours. Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers; & comme on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé, on fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matières d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le cardinal de Noailles qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison que le pape Clément XI mortifieroit l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI étoit le cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniste, de son ami le cardinal de Sfondrate, & que M. de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser qu'Albani devenu pape, feroit au moins contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on

Tome XXXV.

avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa pas; le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel; mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle qu'on avoit sollicitée, ne réussit. La cour étoit mécontente de Clément XI, qui avoit reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret, il ne fut pas reçu en France, & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étoient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques: ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de confesseur devenoit un ministère considérable. Ce poste fut donné au P. le Tellier, fils d'un procureur de Vire en basse-Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un slegme apparent: il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait: il avoit à venger ses injures particulières. Les jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il étoit mal personnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne savoit rien ménager. Il régna toute l'église de France; il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devoient signer: il leur envoya des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leurs noms. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies; elles furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi étoit alarmée par son confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda

○○○○

justice de ces mystères d'iniquité : le confesseur persuada qu'il s'étoit servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines ; & comme en effet il défendoit l'autorité du pape & celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & les amis de l'archevêque de Cambrai. Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon, qui n'avoit guere de sentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de se conformer à ceux du roi.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta le pouvoir de prêcher & de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son souverain, & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. « Je crains, écrivit-il à madame de Maintenon, de marquer » au roi trop de soumission, en donnant » les pouvoirs à celui qui les mérite le » moins. Je prie Dieu de lui faire connoître le péril qu'il court, en confiant son » ame à un homme de ce caractère. »

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. le Tellier, des évêques qui espéroient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avoit plusieurs fois imposé silence aux deux partis ; au lieu de réprimer un religieux, & d'éconduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison & par tous les magistrats ; Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même la fameuse constitution qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le P. le Tellier & son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de septem-

bre 1713. Elle vint, & souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avoit demandée pour prévenir un schisme, & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avoit qui paroissoient à tout le monde contenir le sens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnerent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public.

L'acceptation pure & simple fut envoyée au pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi, & la multitude. Mais le cardinal de Noailles, & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander des correctifs même à sa sainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faisoient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, & défendit au cardinal de paroître à la cour.

La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. C'étoit une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avoit qu'il ne s'agissoit pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avoit une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme ; & l'on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la *constitution* par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, & cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avoit peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyoient en prison ou en exil les opposans.

Cette bulle avoit été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir & de la juridiction des évêques ; mais le cri public

perçoit toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Geneve qu'à Paris.

Les esprits étoient sur-tout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paroît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainsi un religieux faisoit servir à sa vengeance, son roi, son pénitent & sa religion ; & avec tout cela, j'ai de très-fortes raisons de croire qu'il étoit dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zèle !

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissoit de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, & plus encore par la persécution ; on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque qui n'auroit pas reçu la bulle purement & simplement, seroit tenu d'y souscrire, ou qu'il seroit poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle.

Le chancelier Voisin, secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avoit dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les loix du royaume, & ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesme en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi étoit mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguoit sa foiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devoit pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refuserent deux fois l'entrée de la chambre, & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de la *constitution*. Ce prince mourut, & tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, & ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le P. le Tellier, chargé de la haine publique, & peu aimé de ses confreres.

Les évêques opposés à la bulle, appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; & enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les acceptans & les refusans. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étoient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens, & du peuple. On imprimoit volume sur volume, lettres sur lettres ; on se traitoit réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims, du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du parlement, & ayant signifié à ce corps que ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté, il fut condamné à dix mille livres d'amende ; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devint cardinal aussi.

Rome éclatoit en reproches : on se consumoit en négociations ; on appelloit, on réappelloit ; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octagénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jeta avec tant de

fièvre dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes , excitée par cette amorce , fut si générale , que ceux qui parlèrent encore de jansénisme & de bulle ne trouverent personne qui les écoutât. Paris n'y pensoit pas plus qu'à la guerre , qui se faisoit sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faisoit alors , le luxe & la volupté portés aux derniers excès , imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures , pour réunir l'église de France. Sa politique y étoit intéressée. Il craignoit des temps où il auroit eu contre lui Rome , l'Espagne , & cent évêques.

Il falloit engager le cardinal de Noailles non seulement à recevoir cette *constitution* , qu'il regardoit comme scandaleuse , mais à rétracter son appel , qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit en vain demandé. Le duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppositions dans le parlement , qu'il avoit exilé à Pontoise ; cependant il vint à bout de tout. On composa un corps de doctrine , qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepteroit. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil , avec les princes & les pairs , faire enrégistrer un édit qui ordonnoit l'acceptation de la bulle , la suppression des appels , l'unanimité & la paix.

Le parlement ; qu'on avoit mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il étoit en possession de recevoir , menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois , enrégistra ce que le grand-conseil avoit enrégistré ; mais toujours avec les réserves d'usage , c'est-à-dire , le maintien des libertés de l'église gallicane & des loix du royaume.

Le cardinal archevêque , qui avoit promis de se rétracter quand le parlement obéiroit , se vit enfin obligé de tenir parole ; & on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Depuis ce temps , tout ce qu'on appelloit en France *jansénisme* , *quiétisme* , *bulles* , *querelles théologiques* , baissa sensiblement.

Quelques évêques appellans restèrent seuls opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministère du cardinal de Fleury , on voulut extirper les restes du parti , en déposant un des prélats des plus obstinés. On choisit , pour faire un exemple , le vieux Soanen , évêque de la petite ville de Senes , homme également pieux & inflexible , d'ailleurs sans parens , sans crédit.

Il fut condamné par le concile provincial d'Embrun en 1728 , suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes.

Un reste de fanatisme subsista seulement dans une petite partie du peuple de Paris , sur le tombeau du diacre Paris ; & les jésuites eux-mêmes semblerent entraînés dans la chute du jansénisme. Leurs armes émoussées n'ayant plus d'adversaires à combattre , ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avoit abusé. Les évêques sur lesquels ils avoient dominé , les confondirent avec les autres religieux ; & ceux-ci ayant été abaissés par eux , les rabaisèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensoient d'eux , en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on auroit pu oublier. L'université qui commençoit alors à faire de bonnes études dans la littérature , & à donner une excellente éducation , leur enleva une grande partie de la jeunesse ; & ils attendirent , pour reprendre leur ascendant , que le temps leur fournit des hommes de génie , & des conjonctures favorables.

Il seroit très-utile à ceux qui sont entêtés de ces disputes , de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations , tant de mœurs , tant de religions différentes , on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste & un janséniste. On rougit alors de la frénésie pour un parti qui se perd dans la foule & dans l'immensité des choses. (D. J.)

UNION , JONCTION , (*Synonyme.*) L'*union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble. La *jonction* regarde proprement deux choses éloignées , qui se rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* semble supposer une marque ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées; l'*union* de deux voisins, & la *jonction* de deux rivières.

Ce qui n'est pas *uni* est divisé, ce qui n'est pas *joint* est séparé.

On s'*unit* pour former des corps de société. On se *joint* pour se rassembler, & n'être pas seuls.

Union s'emploie souvent au figuré en vers & en prose : mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral.

L'*union* soutient les familles, & fait la puissance des états. La *jonction* des ruisseaux forme les grands fleuves. Girard, *Synon. françois.* (D. J.)

UNION CHRÉTIENNE, (*Hist. ecclésiastique.*) communauté de veuves & de filles, projetée par madame de Polaillon, institutrice des filles de la providence, & exécutée par M. Vachet, prêtre, de Romans en Dauphiné, secondé d'une sœur Renée de Tordes, qui avoit fait l'établissement des filles de la propagation de la foi à Metz, & d'une sœur Anne de Groze, qui avoit une maison à Charrone, où la communauté de l'*union chrétienne* commença en 1661. Le but singulier de cette association étoit de travailler à la conversion des filles & femmes hérétiques, à retirer des femmes pauvres, qui ne pourroient être reçues ailleurs, & à élever de jeunes filles. Le séminaire de Charonne fut transféré à Paris en 1685; elles eurent des constitutions en 1662: ces constitutions furent approuvées en 1668. Ces filles n'ont de pénitences que celles de l'église; seulement elles jeûnent le vendredi. Elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuves, elles s'engagent par les trois vœux ordinaires & par un vœu particulier d'*union*.

Elles ont un vêtement qui leur est propre.

La petite *union* est un autre établissement fait par le même M. Vachet, mademoiselle de Lamoignon, & une mademoiselle Mallet. Il s'agissoit de retirer des filles qui viennent à Paris pour servir, &

de fonder un lieu où les femmes pussent trouver des femmes de chambre & des servantes de bonnes mœurs. Ce projet s'exécuta en 1679.

UNION, (*Gramm. Jurisp.*) signifie en général la *jonction* d'une chose à une autre, pour ne faire ensemble qu'un tout.

En matière bénéficiale, on entend par *union* la jonction de plusieurs bénéfices ensemble.

On distingue plusieurs sortes d'*unions*.

La première se fait quand les deux églises restent dans le même état qu'elles étoient, sans aucune dépendance l'une de l'autre, quoique possédées par le même titulaire.

La seconde, lorsque les deux bénéfices demeurent aussi dans le même état, & que les fruits sont perçus par le même titulaire, mais que le moins considérable est rendu dépendant de l'autre; auquel cas le titulaire doit desservir en personne le principal bénéfice, & commettre pour l'autre un vicaire, s'il est chargé de quelque service personnel ou de la conduite des âmes.

La troisième est, lorsque les deux titres sont tellement unis, qu'il n'y en a plus qu'un, soit au moyen de l'extinction d'un des titres, & réunion des revenus à l'autre, soit par l'incorporation des deux titres.

Les *unions* personnelles ou à vie ou à temps, ne sont pas admises en France, n'ayant pour but que l'utilité de l'impétrant, & non celle de l'église.

Les papes ont prétendu être en droit de procéder seul à l'*union* des archevêchés & évêchés.

De leur côté les empereurs grecs prétendoient avoir seuls droit d'unir ou diviser les archevêchés ou évêchés, en divisant les provinces d'Orient.

L'église gallicane a pris là-dessus un sage tempérament, ayant toujours reconnu depuis l'établissement de la monarchie, que l'*union* de plusieurs archevêchés ou évêchés ne peut être faite que par le pape; mais que ce ne peut être que du consentement du roi.

Le légat même *à latere* ne la peut faire, si moins qu'il n'en ait reçu le pouvoir par ses facultés dûment enrégistrées.

L'*union* des autres bénéfices peut être faite par l'évêque diocésain, en se conformant aux canons & aux ordonnances.

Mais si l'union se faisoit à la messe épiscopale, il faudroit s'adresser au pape, qui nommeroit des commissaires sur les lieux, l'évêque ne pouvant être juge dans sa propre cause.

Aucun autre supérieur ecclésiastique ne peut unir des bénéfices, quand il en seroit le collateur, & qu'il auroit juridiction sur un certain territoire.

C'est un usage immémorial que les bénéfices de collation royale peuvent être unis par le roi seul, en vertu de lettres-patentes registrées en parlement.

Toute union en général ne peut être faite sans nécessité ou utilité évidente pour l'église.

Il faut aussi y appeler tous ceux qui y ont intérêt, tels que les collateurs, patrons ecclésiastiques & laïques, les titulaires, & les habitans, s'il s'agit de l'union d'une cure.

Si le collateur est chef d'un chapitre, comme un évêque ou un abbé, il faut aussi le consentement du chapitre.

Quand les collateurs ou patrons refusent de consentir à l'union, il faut obtenir un jugement qui l'ordonne avec eux : à l'égard du titulaire & des habitans, il n'est pas besoin de jugement ; les canons & les ordonnances ne requérant pas leur consentement, on ne les appelle que pour entendre ce qu'ils auroient à proposer contre l'union, & l'on y a tel égard que de raison.

On ne peut cependant unir un bénéfice vacant, n'y ayant alors personne pour en soutenir les droits.

Pour vérifier s'il y a nécessité ou utilité, on fait une information de *commodo & incommodo*, ce qui est du ressort de la juridiction volontaire ; mais s'il survient des contestations qui ne puissent s'instruire sommairement, on renvoie ces incidens devant l'official.

Le consentement du roi est nécessaire pour l'union de tous les bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui tombent en régale, & pour l'union des bénéfices aux communautés séculières ou régulières, même pour ceux qui dépendent des abbayes auxquelles on veut les unir.

On obtient aussi quelquefois des lettres-patentes pour l'union des autres bénéfices

lorsqu'ils sont considérables, afin de rendre l'union plus authentique.

Avant d'enregistrer les lettres-patentes qui concernent l'union, le parlement ordonne une nouvelle information par le juge royal.

On permet quelquefois d'unir à des cures & prébendes séculières, dont le revenu est trop modique, ou à des séminaires, des bénéfices réguliers, pourvu que ce soient des bénéfices simples, & non des offices claustraux, qui obligent les titulaires à la résidence.

On unit même quelquefois à un séminaire toutes les prébendes d'une collégiale.

Mais les cures ne doivent point être unies à des monastères, ni aux dignités & prébendes des églises cathédrales ou collégiales, encore moins à des bénéfices simples.

L'union des bénéfices en patronage laïque doit être faite de manière que le patron ne soit point lésé.

On unit quelquefois des bénéfices simples de différens diocèses ; mais deux cures dans ce cas ne peuvent être unies, à cause de la confusion qui en résulteroit.

Quand l'union a été faite sans cause légitime, ou sans y observer les formalités nécessaires, elle est abusive, & la possession même de plusieurs siècles n'en couvre point le défaut.

Celui qui prétend que l'union est nulle, obtient des provisions du bénéfice uni ; & s'il y est troublé, il appelle comme d'abus du décret d'union.

Si l'union est ancienne, l'énonciation des formalités fait présumer qu'elles ont été observées.

Enfin, quand le motif qui a donné lieu à l'union cesse, on peut rétablir les choses dans leur premier état. V. le Concile de Trente, M. de Fleury, d'Héricourt, de la Combe, les *Mém. du clergé*, & le mot BÉNÉFICE. (A)

UNION de créanciers, est lorsque plusieurs créanciers d'un même débiteur obéré de dettes, se joignent ensemble pour agir de concert, & par le ministère des mêmes avocats & procureurs, à l'effet de parvenir au recouvrement de leur dû, & d'empêcher que les biens de leur débiteur ne soient

conformés en frais , par la multiplicité & la contrariété des procédures de chaque créancier.

Cette union de créanciers se fait par un contrat devant notaire , par lequel ils déclarent qu'ils s'unissent pour ne former qu'un même corps , & pour agir par le ministère d'un même procureur , à l'effet de quoi ils nomment un ou plusieurs d'entre eux pour syndics , à la requête desquels seront faites les poursuites.

Lorsque le débiteur fait un abandonnement de biens à ses créanciers , ceux-ci nomment des directeurs pour gérer ces biens , les faire vendre , recouvrer ceux qui sont en main tierce , & pour faire l'ordre à l'amiable entre les créanciers. Voyez ABANDONNEMENT , CESSION DE BIENS , CRÉANCIER , DIRECTEUR , DIRECTION. (A)

UNION (*Gouver. polit.*). La vraie union dans un corps politique , dit un de nos beaux génies , est une union d'harmonie , qui fait que toutes les parties , quelque opposées qu'elles nous paroissent , concourent au bien général de la société , comme des dissonances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un état , où l'on ne croit voir que du trouble , c'est-à-dire , qu'il peut y avoir une harmonie , d'où résulte le bonheur qui seul est la vraie paix , une harmonie qui seule produit la force & le maintien de l'état. Il en est comme des parties de cet univers , éternellement liées par l'action des unes & la réaction des autres.

Dans l'accord du despotisme asiatique , c'est-à-dire , de tout gouvernement qui n'est pas modéré , il n'y a point d'union ; mais au contraire , il y a toujours une division sourde & réelle. Le laboureur , l'homme de guerre , le négociant , le magistrat , le noble , ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance ; & si l'on y voit de l'union , ce ne sont pas des citoyens qui sont unis , mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. L'union d'un état consiste dans un gouvernement libre , où le plus fort ne peut pas opprimer le plus foible. (D. J.)

UNION de l'Ecosse avec l'Angleterre , (*Hist. mod.*) traité fameux , par lequel ces

deux royaumes sont réunis en un seul , & compris sous le nom de royaume de la Grande-Bretagne.

Depuis que la famille royale d'Ecosse étoit montée sur le trône d'Angleterre , par l'avènement de Jacques I à la couronne , après la mort d'Elisabeth , les rois d'Angleterre n'avoient rien négligé pour procurer cette union salutaire : mais ni ce prince , ni son successeur Charles I , ni les rois qui vinrent ensuite , jusqu'à la reine Anne , n'ont eu cette satisfaction ; des intérêts politiques d'une part , de l'autre des querelles de religion y ayant mis de grands obstacles. La nation Ecossoise , jalouse de sa liberté , accoutumée à se gouverner par ses loix , à tenir son parlement , comme la nation angloise a le sien ; craignoit de se trouver moins unie que confondue avec celle-ci , & peut-être encore davantage d'en devenir sujette. La forme du gouvernement ecclésiastique établi en Angleterre par les loix , étoit encore moins du goût des Ecossois , chez qui le presbytérianisme étoit la religion dominante.

Cependant cette union si salutaire , souvent projetée & toujours manquée , réussit en 1707 , du consentement unanime de la reine Anne , & des états des deux royaumes.

Le traité de cette union contient vingt-cinq articles , qui furent examinés , approuvés & signés le 3 août 1706 , par onze commissaires anglois , & par un pareil nombre de commissaires écossois.

Le parlement d'Ecosse ratifia ce traité le 4 février 1707 , & le parlement d'Angleterre le 9 mars de la même année. Le 17 du même mois , la reine se rendit au parlement , où elle ratifia l'union. Depuis ce temps-là il n'y a qu'un seul conseil privé , & un seul parlement pour les deux royaumes. Le parlement d'Ecosse a été supprimé , ou pour mieux dire réuni à celui d'Angleterre ; de sorte que les deux n'en font qu'un , sous le titre de parlement de la Grande-Bretagne.

Les membres du parlement que les Ecossois peuvent envoyer à la chambre des communes , suivant les articles de l'union , sont au nombre de quarante-cinq , & ils représentent les communes d'Ecosse ; & les pairs qu'ils y envoient pour représenter les pairs

d'Ecoffe, font au nombre de seize. *Voyez* PARLEMENT.

Avant l'union, les grands officiers de la couronne d'Ecoffe étoient le grand-chancelier, le grand-trésorier, le garde du sceau privé, & le lord greffier ou secrétaire d'état. Les officiers subalternes de l'état étoient le lord greffier, le lord avocat, le lord trésorier député & le lord juge cleric.

Les quatre premieres charges ont été supprimées par l'union, & l'on a créé de nouveaux officiers qui servent pour les deux royaumes, sous les titres de *lord grand-chancelier de la Grande-Bretagne*, &c. & aux deux secrétaires d'état qu'il y avoit auparavant en Angleterre, on en a ajouté un troisieme, à cause de l'augmentation de travail que procurent les affaires d'Ecoffe.

Les quatre dernieres charges subsistent encore aujourd'hui. *V. AVOCAT, GREFFIER, TRÉSORIER, DÉPUTÉ, &c.*

UNION (*Chymie*). Il est dit à l'article CHYMIE, que la chymie s'occupe des séparations & des unions des principes constitutifs des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chymiques, sont des séparations & des unions; que les deux effets généraux primitifs & immédiats de toutes les opérations chymiques, sont la séparation & l'union des principes; que l'union chymique est encore connue dans l'art sous le nom de *mixtion*, de *génération*, de *synthese*, de *syncrese*, ou pour mieux dire, de *syncrise*, de *combinaison*, de *coagulation*, &c. que de ces mots les plus usités en françois, sont ceux d'union, de combinaison & de mixtion. *Voyez* sur-tout MIXTION.

Quoique les affections des corps agrégés n'appartiennent pas proprement à la chymie; & qu'ainsi, strictement parlant, elle ne s'occupe que de l'union mixtive: cependant comme plusieurs de ses opérations ont pour objet, au moins secondaire, préparatoire, intermédiaire, &c. l'union agrégative; la division méthodique des opérations chymiques qui appartiennent à l'union, doit se faire en celles qui effectuent des unions mixtives, & celles qui effectuent des unions agrégatives: aussi avons-nous admis cette division. *Voyez* OPÉRATION CHYMIQUE.

On voit par cette dernière considération, que le mot *union* est plus général que celui de *mixtion* ou de *combinaison*; aussi dans le langage chymique exact, doit-on ajouter l'épithete de *chymique* ou de *mixtive* au mot *union*, lorsqu'on l'emploie dans le sens rigoureux. On ne l'emploie sans épithete que lorsqu'on le prend dans un sens vague, ou qui se détermine suffisamment de lui-même.

Le principe de l'union chymique est exposé aux articles MIXTION, MISCI-BILITÉ, RAPPORT; celui de l'union agrégative n'est presque que l'attraction de cohésion, ou la cohésibilité des physiciens modernes. *Voyez* COHÉSION. (*b*)

UNION, s. f. (*Archit.*) On appelle ainsi l'harmonie des couleurs dans les matériaux, laquelle contribue avec le bon goût du dessin, à la décoration des édifices. (*D. J.*)

UNION de couleurs. On dit qu'il y a une belle union de couleurs dans un tableau, lorsqu'il n'y en a point de trop criantes, c'est-à-dire, qui sont des crudités, mais qu'elles concourent toutes ensemble à l'effet total du tableau.

UNIQUE, SEUL. (*Synonyme.*) Une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espece; elle est *seule*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni freres, ni sceurs, est *unique*.

Un homme abandonné de tout le monde, reste *seul*.

Rien n'est plus rare que ce qui est *unique*; rien n'est plus ennuyant que d'être toujours *seul*. Voilà ce que dit l'abbé Girard. J'ajoute seulement qu'il y a des occasions où le mot *unique* se peut joindre à un pluriel. Moliere, dans sa comédie des *Fâcheux*, fait dire plaisamment à un joueur:

Je croyois bien du moins faire deux points uniques.
(*D. J.*)

UNIR, v. act. (*Gramm.*) c'est applanir, rendre égal. *Voyez* UNI.

UNIR un cheval, (*Marchall.*) c'est le remettre lorsqu'il est désuni au galop. *Voyez* DÉSUNI.

UNISSANT, (*Chirurg.*) ce qui sert à rapprocher & à réunir les parties divisées. *Voyez*

Voyez BANDAGE UNISSANT, au mot INCARNATIF.

Les sutures sont les moyens que la chirurgie recommande pour la réunion des parties dont la continuité est détruite récemment, par cause externe. On a fort abusé de ce secours. V. SUTURE & PLAIE. (Y)

UNISSON, f. m. (*Musiq.*) c'est l'union de deux sons qui sont au même degré, dont l'un n'est ni plus grave ni plus aigu que l'autre, & dont le rapport est un rapport d'égalité.

Si deux cordes sont de même matière, égales en longueur, en grosseur, & également tendues, elles seront à l'unisson; mais il est faux de dire que deux sons à l'unisson aient une telle identité & se confondent si parfaitement, que l'oreille ne puisse les distinguer: car ils peuvent différer beaucoup quant au timbre & au degré de force. Une cloche peut être à l'unisson d'une guitare, une-vielle à l'unisson d'une flûte, & l'on n'en confondra point le son.

Le zéro n'est pas un nombre, ni l'unisson un intervalle; mais l'unisson est à la série des intervalles, ce que le zéro est à la série des nombres; c'est le point de leur commencement; c'est le terme d'où ils partent.

Ce qui constitue l'unisson, c'est l'égalité du nombre des vibrations faites en temps égaux par deux corps sonores. Dès qu'il y a égalité entre les nombres de ces vibrations, il y a intervalle entre les sons qu'elles produisent. Voyez CORDE, VIBRATIONS.

On s'est beaucoup tourmenté pour savoir si l'unisson étoit une consonnance. Aristote prétend que non; Jean de Mur assure qu'oui; & le P. Mercenne se range à ce dernier avis. Comme cela dépend de la définition du mot *consonnance*, je ne vois pas quelle dispute il peut y avoir là-dessus.

Une question plus importante est de savoir quel est le plus agréable à l'oreille, de l'unisson, ou d'un intervalle consonnant, tel, par exemple, que l'octave ou la quinte. A suivre le système de nos philosophes, il ne doit pas y avoir le moindre doute sur cela; & l'unisson étant en rapport plus simple, sera sans contredit le plus agréable. Malheureusement, l'expérience ne confirme

Tome XXXV.

point cette hypothèse; nos oreilles se plaisent plus à entendre une octave, une quinte, & même une tierce bien juste, que le plus parfait unisson. Il est vrai que plusieurs quintes de suite ne nous plairoient pas comme plusieurs unissons; mais cela tient évidemment aux loix de l'harmonie & de la modulation, & non à la nature de l'accord. Cette expérience fournit donc un nouvel argument contre l'opinion reçue. Il est certain que les sens se plaisent à la diversité; ce ne sont point toujours les rapports les plus simples qui les flattent le plus; & j'ai peur qu'on ne trouve à la fin que ce qui rend l'accord de deux sons agréable ou choquant à l'oreille, dépend d'une toute autre cause que celle qu'on lui a assignée jusqu'ici. Voyez CONSONNANCE.

C'est une observation célèbre en musique que celle du frémissement & de la résonnance d'une corde au son d'une autre qui sera montée à son unisson, ou même à son octave, ou à l'octave de sa quinte, &c.

Voici comment nos philosophes expliquent ce phénomène.

Le son d'une corde A met l'air en mouvement; si une autre corde B se trouve dans la sphère du mouvement de cet air, il agira sur elle. Chaque corde n'est susceptible que d'un certain nombre déterminé de vibrations en un temps donné. Si les vibrations dont la corde B est susceptible sont égales en nombre à celles de la corde A dans le même temps; l'air agissant sur elle, & la trouvant disposée à un mouvement semblable à celui qu'il lui communique, il l'aura bientôt ébranlée. Les deux cordes marchant, pour ainsi dire, de pas égal, toutes les impulsions que l'air reçoit de la corde A, & qu'il communique à la corde B, seront coïncidentes avec les vibrations de cette corde, & par conséquent augmenteront sans cesse son mouvement, au lieu de le retarder. Ce mouvement ainsi augmenté, ira bientôt jusqu'à un frémissement sensible; alors la corde rendra du son, & ce son sera nécessairement à l'unisson de celui de la corde A.

Par la même raison, l'octave frémira & résonnera aussi, mais moins sensiblement que l'unisson, parce que la coïncidence

Pppp

des vibrations, & par conséquent l'impulsion de l'air, y est moins fréquente de la moitié. Elle l'est encore moins dans la douzième ou quinte redoublée, & moins dans la dix-septième ou tierce majeure triplée, qui est la dernière des consonnances qui frémissent & résonnent sensiblement & directement.

On ne sauroit douter que, toutes les fois que les nombres des vibrations dont deux cordes sont susceptibles en temps égal, sont commensurables, le son de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement; mais cet ébranlement n'étant plus sensible au delà des quatre accords précédens, il est compté pour rien dans tout le reste.

Voyez CONSONNANCE. (S)

UNISSONI. (*Musique.*) Ce mot italien, écrit tout au long ou en abrégé dans une partition sur la portée vide du second violon, marque qu'il doit jouer à l'unisson sur la partie du premier; & ce même mot écrit sur la portée vide du premier violon, marque qu'il doit jouer à l'unisson sur la partie du chant. (S)

Souvent, dans la musique italienne & allemande, toutes les parties sont unisson; alors ce mot est écrit sur une seule portée, & tout le reste vide, hors la partie qui guide les autres, & qui est ordinairement celle du chant, dans un air, ou le premier violon. Dans un unisson général, toutes les parties ne sont pas effectivement à l'unisson; mais la viole joue l'octave de la basse, & les violons l'octave de la viole; quand il y a des flûtes, elles sont souvent à l'octave des violons.

L'unisson général, bien employé, est une des plus riches sources de l'expression musicale; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les œuvres des meilleurs compositeurs. (F. D. C.)

UNITAIRES, (*Théol. Métaph.*) secte très-fameuse qui eut pour fondateur Fauste Socin, & qui fleurit long-temps dans la Pologne & dans la Transilvanie.

Les dogmes théologiques & philosophiques de ces sectaires ont été pendant long-temps l'objet de la haine, de l'anathème & des persécutions de toutes les communions protestantes. A l'égard des autres sectaires, s'ils ont également eu en horreur les soci-

niens, il ne paroît pas que ce soit sur une connoissance profonde & réfléchie de leur doctrine, qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier, vraisemblablement à cause de son peu d'importance: en effet, en rassemblant tout ce qu'ils ont dit du socinianisme dans leurs ouvrages polémiques, on voit qu'ils en ont toujours parlé sans avoir une intelligence droite des principes qui y servent de base, & par conséquent avec plus de partialité que de modération & de charité.

Au reste, soit que le mépris universel & juste, dans lequel est tombée parmi les protestans cette science vaine, puérile & contentieuse, que l'on nomme *controverse*, ait facilité leurs progrès dans la recherche de la vérité, en tournant leurs idées vers des objets plus importans, & en leur faisant appercevoir dans les sciences intellectuelles une étendue ultérieure: soit que le flambeau de leur raison se soit allumé aux étincelles qu'ils ont cru voir briller dans la doctrine socinienne; soit enfin que trompés par quelques lueurs vives en apparence, & par des faisceaux de rayons lumineux qu'ils ont vu réfléchir de tous les points de cette doctrine, ils aient cru trouver des preuves solides & démonstratives de ces théories philosophiques, fortes & hardies, qui caractérisent le socinianisme; il est certain que les plus sages, les plus savans & les plus éclairés d'entr'eux se sont depuis quelque temps considérablement rapprochés des dogmes des antitrinitaires. Ajoutez à cela le tolerantisme qui, heureusement pour l'humanité, semble avoir gagné, l'esprit général de toutes les communions tant catholiques que protestantes; & vous aurez la vraie cause des progrès rapides que le socinianisme a faits de nos jours, des racines profondes qu'il a jetées dans la plupart des esprits; racines dont les ramifications se développant & s'étendant continuellement, ne peuvent manquer de faire bientôt du protestantisme en général, un socinianisme parfait qui absorbera peu-à-peu tous les différens systèmes de ces errans, & qui sera comme un centre commun de correspondance, où toutes leurs hypothèses jusqu'alors isolées & incohérentes viendront se réunir & perdre, si j'ose m'exprimer ainsi, comme les élémens

primitifs des corps dans le système universel de la nature, le sentiment particulier du *soi*, pour former par leur copulation universelle la conscience du *tout*.

Après avoir lu & médité avec l'attention la plus exacte tout ce qu'on a écrit de plus fort contre les fociniens, il m'a semblé que ceux qui ont combattu leur opinion ne leur ont porté que des coups très-foibles, & qu'ils devoient nécessairement s'embarraffer fort peu de parer. On a toujours regardé les *unitaires* comme des théologiens chrétiens qui n'avoient fait que briser & arracher quelques branches de l'arbre, mais qui tenoient toujours au tronc; tandis qu'il falloit les considérer comme une secte de philosophes qui, pour ne point choquer trop directement le culte & les opinions vraies ou fausses reçues alors, ne vouloient point afficher ouvertement le déisme pur, ni rejeter formellement, & sans détours, toute espece de révélation; mais qui faisoient continuellement à l'égard de l'ancien & du nouveau Testament, ce qu'Épicure faisoit à l'égard des dieux qu'il admettoit verbalement, & qu'il détruisoit réellement. En effet, les *unitaires* ne recevoient des Écritures, que ce qu'ils trouvoient conforme aux lumières naturelles de la raison, & ce qui pouvoit servir à étayer & à confirmer les systèmes qu'ils avoient embrassés. Comme ils ne regardoient ces ouvrages que comme des livres purement humains, qu'un concours bizarre & imprévu de circonstances indifférentes, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, avoit rendus l'objet de la foi & de la vénération de certains hommes dans une certaine partie du monde, ils n'y attribuoient pas plus d'autorité qu'aux livres de Platon & d'Aristote, & ils les traitoient en conséquence, sans paroître néanmoins cesser de les respecter, au moins publiquement.

Les fociniens étoient donc une secte de déistes cachés, comme il y en a dans tous les pays chrétiens, qui, pour philosopher tranquillement & librement sans avoir à craindre la poursuite des loix & le glaive des magistrats, employoient toute leur sagacité, leur dialectique & leur subtilité à concilier avec plus ou moins de science, d'habileté & de vraisemblance, les hypo-

theses théologiques & métaphysiques exposées dans les Écritures, avec celles qu'ils avoient choisies.

Voilà, si je ne me trompe, le point de vue sous lequel il faut envisager le focinisme; & c'est faute d'avoir fait ces observations, qu'on l'a combattu jusqu'à présent avec si peu d'avantage. Que peut-on gagner en effet, en opposant perpétuellement aux *unitaires* la révélation? N'est-il pas évident qu'ils la rejetoient, quoiqu'ils ne se soient jamais expliqués formellement sur cet article? S'ils l'eussent admise, auroient-ils parlé avec tant d'irrévérence de tous les mystères que les théologiens ont découverts dans le nouveau Testament? Auroient-ils fait voir avec toute la force de raisonnement dont ils ont été capables, l'opposition perpétuelle qu'il y a entre les premiers principes de la raison, & certains dogmes de l'Évangile? En un mot, l'auroient-ils exposé si souvent aux railleries des profanes par le ridicule dont ils prenoient plaisir à en charger la plupart des dogmes & des principes moraux, conformément à ce précepte d'Horace:

Ridiculum acri

Fortius & melius magnas plerumque secat res.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir faire avant d'entrer en matière; faisons connoître présentement les sentimens des *unitaires*; & pour le faire avec plus d'ordre, de précision, d'impartialité & de clarté, présentons aux lecteurs par voie d'analyse un plan général de leur système extrait de leurs propres écrits. Cela est d'autant plus équitable, qu'il y a eu parmi eux, comme parmi tous les hérétiques, des transfuges qui, soit par esprit de vengeance, soit pour des raisons d'intérêt, ce mobile si puissant & si universel, soit par ces causes réunies, & par quelques autres motifs secrets aussi pervers, ont noirci, décrié & calomnié la secte pour tâcher de la rendre odieuse, & d'attirer sur elle les persécutions, l'anathème & les proscriptions. Afin donc d'éviter les pièges que ces esprits prévenus & aveuglés par la haine pourroient tendre à notre bonne foi, quelques efforts que nous fissions d'ailleurs pour

découvrir la vérité, & pour ne rien imputer aux sociniens qu'ils n'aient expressément enseigné, soit comme principes, soit comme conséquences, nous nous bornerons à faire ici un extrait analytique des ouvrages de Socin, de Crellius, de Volkelius, & des autres sçavans *unitaires*, tant anciens que modernes; & pour mieux développer leur système, dont l'enchaînement est difficile à saisir, nous rassemblerons avec autant de choix que d'exactitude tout ce qu'ils ont écrit de plus intéressant & de plus profond en matière de religion; de toutes ces parties inactives & éparpillées dans différens écrits fort diffus & fort abstraits, nous tâcherons de former une chaîne non interrompue de propositions tantôt distinctes, & tantôt dépendantes, qui toutes seront comme autant de portions élémentaires & essentielles d'un tout. Mais, pour réussir dans cette entreprise aussi pénible que délicate, au gré des lecteurs philosophes, les seuls hommes sur la terre desquels le sage doit être jaloux de mériter le suffrage & les éloges, nous aurons soin de bannir de notre exposé toutes ces discussions de controverse qui n'ont jamais fait découvrir une vérité, & qui d'ailleurs sentent l'école, & décelent le pédant. Pour cet effet, sans nous attacher à réfuter pié à pié tous les paradoxes & toutes les impiétés que les auteurs que nous allons analyser pourront débiter dans les paragraphes suivans, nous nous contenterons de renvoyer exactement aux articles de ce dictionnaire, où l'on a répondu aux difficultés des *unitaires* d'une manière à satisfaire tout esprit non prévenu, & où l'on trouvera sur les points contestés les véritables principes de l'orthodoxie actuelle, posés de la manière la plus solide.

Toutes les hérésies des *unitaires* découlent d'une même source: ce sont autant de conséquences nécessaires des principes sur lesquels Socin bâtit toute sa théologie. Ces principes, qui sont aussi ceux des calvinistes, desquels il les emprunta, établissent 1°. que la divinité des Écritures ne peut être prouvée que par la raison.

2°. Que chacun a droit & qu'il lui est même expédient de suivre son esprit particulier dans l'interprétation de ces mêmes

Écritures, sans s'arrêter ni à l'autorité de l'église, ni à celle de la tradition.

3°. Que tous les jugemens de l'antiquité, le consentement de tous les pères, les décisions des anciens conciles, ne font aucune preuve de la vérité d'une opinion; qu'où il s'agit qu'on ne doit pas se mettre en peine si celles qu'on propose en matière de religion, ont eu ou non des sectateurs dans l'antiquité.

Pour peu qu'on veuille réfléchir sur l'énoncé de ces propositions, & sur la nature de l'esprit humain, on reconnoîtra sans peine que des principes semblables sont capables de mener bien loin un esprit malheureusement conséquent, & que ce premier pas une fois fait, on ne peut plus savoir où l'on s'arrêtera. C'est aussi ce qui est arrivé aux *unitaires*, comme la suite de cet article le prouvera invinciblement: on y verra l'usage & l'application qu'ils ont faits de ces principes dans leurs disputes polémiques avec les protestans, & jusqu'où ces principes les ont conduits. Ce sera, je pense, un spectacle assez intéressant pour les lecteurs qui se plaisent à ces sortes de matières, de voir avec quelle subtilité ces sectaires expliquent en leur faveur les divers passages de l'Écriture que les catholiques & les protestans leur opposent; avec quel art ils échappent à ceux dont on les presse; avec quelle force ils attaquent à leur tour; avec quelle adresse ils savent, à l'aide d'une dialectique très-fine, compliquer une question si simple en apparence, multiplier les difficultés qui l'environnent, découvrir le foible des argumens de leurs adversaires, en rétorquer une partie contr'eux, & faire évanouir ainsi les distances immenses qui les séparent des orthodoxes; en un mot, comment, en rejetant peu à peu les dogmes qui s'opposent à la raison, & en ne retenant que ceux qui s'accordent avec elle, & avec leurs hypothèses, ils sont parvenus à se faire insensiblement une religion à leur mode, qui n'est au fond, comme je l'ai déjà insinué, qu'un pur déisme assez artificieusement déguisé.

On peut rapporter à sept principaux chefs les opinions théologiques des *unitaires*: 1°. sur l'église. 2°. Sur le péché originel, la grâce & la prédestination. 3°. Sur l'homme

& sur les sacremens. 4°. Sur l'éternité des peines & la résurrection. 5°. Sur le mystère de la trinité. 6°. Sur celui de l'incarnation, ou la personne de Jesus-Christ. 7°. Sur la discipline ecclésiastique, la politique & la morale. Ce sont autant de tiges dont chacune embrasse une infinité de branches & de rejetons de principes hétérodoxes.

I. Sur l'église. Les unitaires disent :

Que celle qu'on nomme *église visible*, n'a pas toujours subsisté, & qu'elle ne subsistera pas toujours.

Qu'il n'y a pas de marques distinctes & certaines qui puissent nous désigner la véritable église.

Qu'on ne doit pas attendre de l'église la doctrine de la vérité divine, & que personne n'est obligé de chercher & d'examiner quelle est cette église véritable.

Que l'église est entièrement tombée, mais qu'on peut la rétablir par les écrits des apôtres.

Que ce n'est point le caractère de la véritable église, de condamner tous ceux qui ne sont point de son sentiment, ou d'affirmer que hors d'elle il n'y a point de salut.

Que l'église apostolique est celle qui n'erre en rien quant aux choses nécessaires au salut, quoiqu'elle puisse errer dans les autres points de la doctrine.

Qu'il n'y a que la parole de Dieu, interprétée par la saine raison, qui puisse nous déterminer les points fondamentaux du salut.

Que l'Antechrist a commencé à régner dès que les pontifes romains ont commencé leur règne, & que c'est alors que les loix de Christ ont commencé à déchoir.

Que quand Jesus-Christ a dit à S. Pierre, *vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église*, il n'a rien promis & donné à S. Pierre, que ce qu'il a promis & donné aux autres apôtres.

Qu'il est inutile & ridicule de vouloir assurer sur ces paroles de Jesus-Christ, *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*; qu'elle ne peut être séduite & renversée par les artifices du démon.

Que le sens de cette promesse est, que l'enfer, ou la puissance de l'enfer, ne prévaudra jamais sur ceux qui sont véritablement chrétiens, c'est-à-dire, qu'ils ne

demeureront pas dans la condition des morts.

Que les clefs que Jesus-Christ a données à S. Pierre, ne sont autre chose qu'un pouvoir qu'il lui a laissé de déclarer & de prononcer qui sont ceux qui appartiennent au royaume des cieux, & ceux qui n'y appartiennent pas, c'est-à-dire, qui sont ceux qui appartiennent à la condition des chrétiens, & chez qui Dieu veut demeurer en cette vie par sa grace, & dans l'autre par sa gloire éternelle, dont il les comblera. « C'est » donc en vain, ajoutent-ils, que les docteurs de la communion romaine s'appuient sur ce passage, pour prouver que » S. Pierre a été établi chef de l'église catholique. En effet, quand ils auroient » prouvé clairement cette thèse, ils n'auroient encore rien fait, s'ils ne montreroient que les promesses faites à Saint Pierre, regardent aussi ses successeurs; » au lieu que la plupart des peres ont cru » que c'étoient des privilèges personnels, » comme Tertullien, dans son livre de la chasteté, chap. 21, qui parle ainsi au » pape Zéphirin: *Si parce que le Seigneur a dit à Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon église, & je te donnerai les clefs du royaume du ciel; & tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel: si, dis-je, à cause de cela, vous vous imaginez que la puissance de délier ou de lier est passée à vous, c'est-à-dire, à toutes les églises fondées par Pierre: qui êtes-vous, qui renversez & changez l'intention claire du Seigneur, qui a conféré cela personnellement à Pierre? Sur toi, dit-il, j'édifierai mon église, & je te donnerai les clefs, & non à l'église, & tout ce que tu délieras, & non ce qu'ils délieront.* » Après avoir montré que ces privilèges ne sont pas personnels, il faudroit prouver :

1°. » Qu'ils ne regardent que les évêques de Rome, à l'exclusion de ceux d'Antioche.

2°. » Qu'ils les regardent tous sans exception & sans condition, c'est-à-dire, que tous & un chacun des papes sont infallibles, tant dans le fait que dans le droit, » contre l'expérience & le sentiment de

» la plupart des théologiens catholiques
» romains.

3°. » Il faudroit définir ce que c'est que
» l'église catholique, & montrer par des
» passages formels, que ces termes mar-
» quent le corps des pasteurs, qu'on appelle
» l'église représentative, ce qui est impossi-
» ble; au lieu qu'il est très-facile de faire
» voir que l'église ne signifie jamais dans
» l'écriture que le peuple & les simples
» fideles, par opposition aux pasteurs:
» & dans ce sens il n'est rien de plus
» absurde que tout ce qu'on dit du pou-
» voir de l'église & de ses privileges,
» puisqu'elle n'est que le corps des sujets
» du pape & du clergé romain, & que des
» sujets, bien-loin de faire des décisions,
» n'ont que la soumission & l'obéissance en
» partage.

4°. » Après tout cela, il faudroit encore
» prouver que les privileges donnés à Saint
» Pierre & aux évêques de Rome ses suc-
» cesseurs, n'emportent pas simplement
» une primauté d'ordre, & quelque au-
» torité dans les choses qui regardent la
» discipline & le gouvernement de l'église,
» ce que les protestans pourroient accor-
» der sans faire préjudice à leur cause;
» mais qu'ils marquent de plus une pri-
» mauté de juridiction, de souveraineté
» & d'infailibilité dans les matieres de
» foi, ce qui est impossible à prouver par
» l'écriture, & par tous les monumens
» qui nous restent de l'antiquité; ce qui est
» même contradictoire, puisque la créance
» d'un fait ou d'un dogme se persuade &
» ne se force pas. A quoi pensent donc les
» catholiques romains, d'accuser les pro-
» testans d'opiniâtreté, sur ce qu'ils refu-
» sent d'embrasser une hypothese qui sup-
» pose tant de principes douteux, dont la
» plupart sont contestés même entre les
» théologiens de Rome; & de leur de-
» mander qu'ils obéissent à l'église, sans
» leur dire distinctement qui est cette égli-
» se, ni en quoi consiste la soumission
» qu'on leur demande, ni jusqu'où il la
» faut étendre? (a) »

C'est par ces argumens & d'autres fem-
blables, que les *Jociniens* anéantissent la

visibilité, l'indéfectibilité, l'infailibilité, &
les autres caracteres ou prerogatives de
l'église, la primauté du pape, &c. Tel est
le premier pas qu'ils ont fait dans l'erreur;
mais ce qui est plus triste pour eux, c'est
que ce premier pas a décidé dans la suite
de leur foi: aussi nous ne croirons pas ren-
dre un service peu important à la religion
chrétienne en général, & au catholicisme
en particulier, en faisant voir au lecteur
attentif, & sur-tout à ceux qui sont foibles
& chancelans dans leur foi, où l'on va se
perdre insensiblement lorsqu'on s'écarte une
fois de la créance pure & inaltérable de
l'église, & qu'on refuse de reconnoître un
juge souverain & infailible des controverses
& du vrai sens de l'écriture. V. ÉGLISE,
PAPE, INFAILLIBILITÉ.

II. Sur le péché originel, la grace, &
la prédestination. Le second pas de nos
sectaires n'a pas été un acte de rebellion
moins éclatant; ne voulant point, par un
aveuglement qu'on ne peut trop déplorer,
s'en tenir aux sages décisions de l'église,
ils ont osé examiner ce qu'elle avoit pro-
noncé sur le péché originel, la grace, &
la prédestination, & porter un œil curieux
sur ces mysteres inaccessibles à la raison.
On peut bien croire qu'ils se sont débattus
long-temps dans ces ténèbres, sans avoir pu
les dissiper; mais pour eux, ils prétendent
avoir trouvé dans le pélagianisme, & le
sémi-pélagianisme le plus outré, le point
le plus près de la vérité; & renouvelant hau-
tement ces anciennes hérésies, ils disent:

Que la doctrine du péché originel imputé
& inhérent, est évidemment impie.

Que Moïse n'a jamais enseigné ce dogme
qui fait Dieu injuste & cruel, & qu'on le
cherche en vain dans ses livres.

Que c'est à S. Augustin que l'on doit
cette doctrine, qu'ils traitent de désolante
& de préjudiciable à la religion.

Que c'est lui qui l'a introduite dans le
monde, où elle avoit été inconnue pen-
dant l'espace de 4400 ans; mais que son
autorité ne doit pas être préférée à celle
de l'écriture, qui ne dit pas un mot de
cette prétendue corruption originelle, ni
de ses suites.

(a) Voyez le livre d'Episcopus contre Guillaume Bom, prêtre catholique romain.

Que d'ailleurs, quand on pourroit trouver dans la Bible quelques passages obscurs qui favorisassent ce système, ce qui, selon eux, est certainement impossible, quelque violence que l'on fasse au texte sacré, il faudroit nécessairement croire que ces passages ont été corrompus, interpolés, ou mal traduits: "car, disent-ils, il ne peut rien y avoir dans les Ecritures que ce qui s'accorde avec la raison: toute interprétation, tout dogme qui ne lui est pas conforme, ne sauroit dès-lors avoir place dans la théologie, puisqu'on n'est pas obligé de croire ce que la raison assure être faux."

Ils concluent delà:

Qu'il n'y a point de corruption morale, ni d'inclinations perverses, dont nous héritons de nos ancêtres.

Que l'homme est naturellement bon.

Que dire, comme quelques théologiens, qu'il est incapable de faire le bien sans une grâce particulière du S. Esprit, c'est briser les liens les plus forts qui l'attachent à la vertu, & lui arracher, pour ainsi dire, cette estime & cet amour de soi; deux principes également utiles, qui ont leur source dans la nature de l'homme, & qu'il ne faut que bien diriger pour en voir naître dans tous les temps, & chez tous les peuples, une multitude d'actions sublimes, éclatantes, & qui exigent le plus grand sacrifice de soi-même.

Qu'en un mot c'est avancer une maxime fautive, dangereuse, & avec laquelle on ne fera jamais de bonne morale.

Ils demandent pourquoi les chrétiens auroient besoin de ce secours surnaturel pour ordonner leur conduite selon la droite raison, puisque les païens par leurs propres forces, & sans autre règle que la voix de la nature qui se fait entendre à tous les hommes, ont pu être justes, honnêtes, vertueux, & s'avancer dans le chemin du ciel?

Ils disent que s'il n'y a point dans l'entendement, des ténèbres si épaisses que l'éducation, l'étude & l'application ne puissent dissiper, point de penchans vicieux ni de mauvaises habitudes que l'on ne puisse rectifier avec le temps, la volonté & la sanction des loix, il s'ensuit que tout

homme peut sans une grâce interne atteindre dès ici-bas une sainteté parfaite.

Qu'un tel secours détruiroit le mérite animal de ses œuvres, & anéantiroit, non pas la liberté, car ils prétendent que cette liberté est une chimère, mais la spontanéité de ses actions.

Que bien loin donc que l'homme sage puisse raisonnablement s'attendre à une telle grâce, il doit travailler lui-même à se rendre bon; s'appuyer sur ses propres forces, vaincre les difficultés & les tentations par ses efforts continuels vers le bien, dompter ses passions par la raison, & arrêter leurs emportemens par l'étude; mais que s'il s'attend à un secours surnaturel, il périra dans sa sécurité.

Qu'il est certain que Dieu n'intervient point dans les volontés des hommes par un concours secret qui les fasse agir.

Qu'ils n'ont pas plus besoin de son secours *ad hoc* que de son concours pour se mouvoir, & de ses inspirations pour se déterminer.

Que leurs actions sont les résultats nécessaires des différentes impressions que les objets extérieurs font sur leurs organes & de l'assemblage fortuit d'une suite infinie de causes, &c. V. PÉCHÉ ORIGINEL, GRACE, &c.

À l'égard de la *prédestination*, ils prétendent:

Qu'il n'y a point en Dieu de décret par lequel il ait prédestiné de toute éternité ceux qui seront sauvés & ceux qui ne le seront pas.

Qu'un tel décret, s'il existoit, seroit digne du mauvais principe des manichéens.

Ils ne peuvent concevoir qu'un dogme, selon eux, si barbare, si injurieux à la divinité, si révoltant pour la raison, de quelque manière qu'on l'explique, soit admis dans presque toutes les communions chrétiennes, & qu'on y traite hardiment d'impies ceux qui le rejettent, & qui s'en tiennent fermement à ce que la raison & l'Écriture saine ment interprétée leur enseignent à cet égard. Voyez PRÉDESTINATION, & DÉCRET, où l'on examine ce que S. Paul enseigne sur cette matière obscure & difficile.

III. Touchant l'homme & les sacrements.

En voyant les *unitaires* rejeter aussi hardiment les dogmes ineffables du péché originel, de la grace & de la prédestination, on peut bien penser qu'ils n'ont pas eu plus de respect pour ce que l'Église & les saints conciles ont très-sagement déterminé touchant *l'homme & les sacremens*. L'opinion de nos sectaires à cet égard peut être regardée comme le troisième pas qu'ils ont fait dans la voie de l'égarement; mais ils n'ont fait en cela que suivre le sentiment de Socin qui leur a servi de guide. Je fais cette remarque, parce qu'ils n'ont pas adopté sans exception les sentimens de leur chef, nulle secte ne poussant plus loin la liberté de penser, & l'indépendance de toute autorité. Socin dit donc :

Que c'est une erreur grossière de s'imaginer que Dieu ait fait le premier homme revêtu de tous ces grands avantages que les catholiques, ainsi que le gros des réformés, lui attribuent dans son état d'innocence, comme sont la justice originelle, l'immortalité, la droiture dans la volonté, la lumière dans l'entendement, &c. & de penser que la mort naturelle & la mortalité sont entrées dans le monde par la voie du péché.

Que non seulement l'homme avant sa chute n'étoit pas plus immortel qu'il ne l'est aujourd'hui, mais qu'il n'étoit pas même véritablement juste, puisqu'il n'étoit pas impeccable.

Que s'il n'avoit pas encore péché, c'est qu'il n'en avoit pas eu d'occasion.

Qu'on ne peut donc pas affirmer qu'il fût juste, puisqu'on ne sauroit prouver qu'il se seroit abstenu de pécher, s'il en eût eu l'occasion, &c.

Pour ce qui regarde les *sacremens*, il prétend :

Qu'il est évident pour quiconque veut raisonner sans préjugés, qu'ils ne sont ni des marques de conférer la grace, ni des sceaux de l'alliance qui la confirment, mais de simples marques de profession.

Que le *baptême* n'est nécessaire, ni de nécessité de précepte, ni de nécessité de moyen.

Qu'il n'a pas été institué par Jésus-Christ, & que le chrétien peut s'en passer sans qu'il puisse en résulter pour lui aucun inconvénient.

Qu'on ne doit donc pas baptiser les enfans, ni les adultes, ni en général aucun homme.

Que le *baptême* pouvoit être d'usage dans la naissance du christianisme à ceux qui sortoient du paganisme, pour rendre publique leur profession de foi, & en être la marque authentique; mais qu'à présent il est absolument inutile, & tout-à-fait indifférent. *V. BAPTÊME & SACREMENT.*

Quant à l'usage de la *cene*, on doit croire, selon lui, si l'on veut donner dans les visions les plus ridicules,

Que le pain & le vin qu'on y prend, n'est autre chose que manger du pain & boire du vin, soit qu'on fasse cette cérémonie avec foi ou non, spirituellement ou corporellement.

Que Dieu ne verse aucune vertu sur le pain ni sur le vin de l'eucharistie, qui restent toujours les mêmes en nature, quoi qu'en puissent dire les transsubstantiateurs. *Voyez TRANSSUBSTANTIATION.*

Que l'usage de faire cette manducation orale seule au nom de tous, ou avec les fideles assemblés qui y participent, n'est institué que pour l'action de grâces, qui se peut très-bien faire sans cette formule; en un mot, que la *cene* n'est point un sacrement.

Qu'elle n'a point d'autre fin que de nous rappeler la mémoire de la mort de Jésus-Christ, & que c'est une absurdité de penser qu'elle nous procure quelques nouvelles grâces, ou qu'elle nous conserve dans celles que nous avons. *Voyez EUCHARISTIE & CENE.*

Qu'il en est de même des autres cérémonies auxquelles on a donné le nom de *sacremens*.

Qu'on peut, sans crainte de s'écarter de la vérité, en rejeter la pratique & l'efficace.

Que pour le *mariage*, il ne devrait être chez tous les peuples de la terre qu'un contrat purement civil.

Que ce n'est même qu'en l'instituant comme tel, par un petit nombre de loix sages & invariables, mais toujours relatives à la constitution politique, au climat & à l'esprit général de la nation à laquelle elles seront destinées, qu'on pourra par la suite réparer les maux infinis en tout genre que

ce lien considéré comme sacré & indissoluble, a causés dans tous les états où le christianisme est établi. Voyez MARIAGE & POPULATION.

IV. Quatrième pas : sur l'éternité des peines & la résurrection. Nous venons de voir Socin faire des efforts aussi scandaleux qu'inutiles & impies, pour détruire l'efficacité, la nécessité, la validité & la sainteté des sacremens. Nous allons voir dans ce paragraphe, des sectateurs téméraires marcher aveuglément sur ses dangereuses traces, & passer rapidement de la réjection des sacremens à celle de l'éternité des peines & de la résurrection; dogmes non moins sacrés que les précédens, & sur lesquels la plupart des unitaires admettent sans détour le sentiment des origénistes & des sadducéens, condamné il y a long-temps par l'église. Pour montrer à quel point cette secte hétérodoxe pousse la liberté de penser & la fureur d'innover en matière de religion, je vais traduire ici trois ou quatre morceaux de leurs ouvrages sur le sujet en question. Ce sera une nouvelle confirmation de ce que j'ai dit ci-dessus de la nécessité d'un juge dépositaire infaillible de la foi, & en même temps une terrible leçon pour ceux qui ne voudront pas captiver leur entendement sous l'obéissance de la foi, *captivantes intellectum ad obsequium fidei*, pour me servir des propres termes de saint Paul. Mais écoutons nos hérétiques réfractaires.

« Il est certain, disent-ils, que de toutes les idées creuses, de tous les dogmes absurdes & souvent impies que les théologiens catholiques & protestans ont avancés comme autant d'oracles célestes, il n'y en a peut-être point, excepté la trinité & l'incarnation, contre lesquels la raison fournisse de plus fortes & de plus solides objections que contre ceux de la résurrection des corps & l'éternité des peines. La première de ces opinions n'est à la vérité qu'une rêverie extravagante, qui ne séduira jamais un bon esprit, quand il n'auroit d'ailleurs aucune teinture de physique expérimentale; mais la seconde est un blasphème dont tout bon chrétien doit avoir horreur. Juste

ciel ! quelle idée faudroit-il avoir de Dieu, si cette hypothèse étoit seulement vraisemblable ? Comment ces âmes de pierre, qui osent déterminer le degré & la durée des tourmens que l'Être suprême infligera, selon eux, aux pécheurs impénitens, peuvent-ils, sans trembler, annoncer ce terrible arrêt ? De quel droit & à quel titre se donnent-ils ainsi l'exclusion, & s'exemptent-ils des peines dont ils menacent si inhumainement leurs frères ? Qui leur a dit, à ces hommes de sang, qu'ils ne prononçoient pas eux-mêmes leur propre condamnation, & qu'ils ne feroient pas un jour obligés d'implorer la clémence & la miséricorde infinie de cet Être souverainement bon qu'ils représentent aujourd'hui comme un père cruel & implacable, qui ne peut être heureux que par le malheur & le supplice éternel de ses enfans ? Je ne débattrai point à tous jours, & je ne serai point indigné à jamais, dit Dieu dans Isaïe. Après un texte aussi formel, & tant d'autres aussi décisifs que nous pourrions rapporter, quels sont les théologiens assez insensés pour se déclarer encore en faveur d'une opinion qui donne si directement atteinte aux attributs les plus essentiels de la divinité, & par conséquent à son existence ? Comment peut-on croire qu'elle punisse éternellement des péchés qui ne sont point éternels & infinis, & qu'elle exerce une vengeance continuelle sur des êtres qui ne peuvent jamais l'offenser, quelque chose qu'ils fassent ? mais en supposant même que l'homme puisse réellement offenser Dieu, proposition qui nous paroît aussi absurde qu'impie, quelle énorme disproportion n'y auroit-il pas entre des fautes passagères, un désordre momentané, & une punition éternelle ? Un juge équitable ne voudroit pas faire souffrir des peines éternelles à un coupable pour des péchés temporels & qui n'ont duré qu'un temps. Pourquoi donc veut-on que Dieu soit moins juste & plus cruel que lui ? D'ailleurs, comme le dit très-bien un auteur célèbre, (a) un

(a) Le hasard m'a fait découvrir que c'est de Thomas Burnet dont il est ici question; car en lisant un de ses ouvrages, j'y ai trouvé le passage cité ici par les sociniens. *Neque Deo, neque homini prodesse*

» tourment qui ne doit avoir aucune fin
 » ni aucun relâche, ne peut être d'aucune
 » utilité à celui qui le souffre, ni à celui
 » qui l'inflige; il ne peut être utile à l'hom-
 » me, s'il n'est pas pour lui un état d'amé-
 » lioration; & il ne peut l'être, s'il ne
 » reste aucun lieu à la repentance, s'il
 » n'a ni le temps de respirer, ni celui de
 » réfléchir sur sa condition. L'éternité des
 » peines est donc de tout point incompati-
 » ble avec la sagesse de Dieu, puisque
 » dans cette hypothèse il seroit méchant
 » uniquement pour le plaisir de l'être. V.
 » la *Collect. des freres Polon.*

» Disons plus: si ce qu'on appelle *juste*
 » & *injuste*, *vertu* & *vice*, étoit tel par
 » sa nature, & ne dépendoit pas des insti-
 » tutions arbitraires des hommes, il pour-
 » roit y avoir un *bien* & un *mal moral*
 » proprement dits, fondés sur des rapports
 » immuables & éternels d'équité & de bonté
 » antérieurs aux objets politiques, & par
 » conséquent des êtres *bons* & *méchans*
 » *moralemment*: de tels êtres seroient alors
 » de droit sous la juridiction de Dieu, &
 » pouvant mériter ou démériter vis-à-vis
 » de lui, il pourroit les punir ou les ré-
 » compenser dans sa cité particulière. Mais
 » comme les termes de *juste* & *d'injuste*,
 » de *vertu* & de *vice*, sont des mots ab-
 » traits & métaphysiques absolument inin-
 » telligibles, si on ne les applique à des
 » êtres physiques, sensibles, unis ensem-
 » ble par un acte exprès ou tacite d'affocia-
 » tion, il s'enfuit que tout ce qui est utile
 » ou nuisible au bien général & particulier
 » d'une société, tout ce qui est ordonné ou
 » défendu par les loix positives de cette
 » société, est pour elle la vraie & unique
 » mesure du *juste* & de l'*injuste*, de la
 » *vertu* & du *vice*; & par conséquent qu'il
 » n'y a réellement de *bons* & de *méchans*,
 » de *vertueux* & de *vicieux* que ceux qui
 » sont le bien ou le mal des corps politi-
 » ques dont ils sont membres, & qui en
 » enfreignent ou qui en observent les loix.
 » Il n'y a donc, à parler exactement,
 » aucune *moralité* dans les actions humai-

» nes; ce n'est donc pas à Dieu à punir, ni
 » à récompenser, mais aux loix civiles: car
 » que diroit-on d'un souverain qui s'arroge-
 » roit le droit de faire torturer dans ses
 » états les infracteurs des loix établies dans
 » ceux de ses voisins? D'ailleurs pourquoi
 » Dieu puniroit-il les méchans? Pourquoi
 » même les haïroit-il? Qu'est-ce que le mé-
 » chant, sinon une machine organisée qui
 » agit par l'effort irrésistible de certains
 » ressorts qui la meuvent dans telle & telle
 » direction, & qui la déterminent nécessai-
 » rement au mal? Mais si une montre est
 » mal réglée, l'horloger qui l'a faite est-il en
 » droit de se plaindre de l'irrégularité de ses
 » mouvemens? & n'y auroit-il pas de l'in-
 » justice ou plutôt de la folie à lui d'exiger
 » qu'il y eût plus de perfection dans l'effet
 » qu'il n'y en a eu dans la cause? Ici l'hor-
 » loger est Dieu, ou la nature, dont tous
 » les hommes, bons ou méchans, sont l'ou-
 » vrage. Il est vrai que saint Paul ne veut
 » pas que le vase dise au potier, *pour-*
 » *quoi m'as-tu ainsi fait?* Mais, comme
 » le remarque judicieusement un (a) phi-
 » losophe illustre, cela est fort bien, si le
 » potier n'exige du vase que des services
 » qu'il l'a mis en état de lui rendre; mais
 » s'il s'en prenoit au vase de n'être pas pro-
 » pre à un usage pour lequel il ne l'auroit
 » pas fait, le vase auroit-il tort de lui dire,
 » *pourquoi m'as-tu fait ainsi?*

» Pour nous, nous croyons fermement
 » que s'il y a une vie à venir, tous les hom-
 » mes, sans exception, y jouiront de la
 » suprême béatitude, selon ces paroles ex-
 » pressées de l'apôtre: *Dieu veut que tous*
 » *les hommes soient sauvés.* Si, par im-
 » possible, il y en avoit un seul de mal-
 » heureux, l'objection contre l'existence
 » de Dieu seroit aussi forte pour ce seul être,
 » que pour tout le genre humain. Com-
 » ment ces théologiens impitoyables qui
 » tordent avec tant de mauvaise foi les Ec-
 » ritures pour y trouver des preuves de l'é-
 » ternité des peines, & par conséquent de
 » l'injustice de Dieu, ne voient-ils pas
 » que tout ce que Jésus-Christ & ses apô-

*potest cruciatus indefinitus & sine exitu; non utique homini, si nullus locus sit respiciendæ, meliorescere possit puni-
 nitus, si nulla intermissio, aut levamen ad respirandum paulisper. & deliberandum de animo & sorte morandis.*
 Thomas Burnet, de *staa. mortuor. & resur.* cap. XI, p. 240.

(a) Je ne sais point quel est l'auteur que les sociniens ont ici en vue.

» tres ont dit des tourmens de l'enfer, n'est
 » qu'allégorique & semblable à ce qu'ont
 » écrit les (a) poètes, d'Ixion, de Syfippe,
 » de Tantale, &c. & qu'en parlant de la
 » sorte, Jesus-Christ & ses disciples s'ac-
 » commodoient aux opinions reçues de leur
 » temps parmi le peuple à qui la crainte de
 » l'enfer peut quelquefois servir de frein
 » au défaut d'une bonne législation? »
Voyez la Collection des freres Polonois.

On peut voir au mot ENFER, ce qu'on
 oppose à ces idées des sociniens. Disons
 seulement ici que ce qui rend leur conver-
 sion impossible, c'est qu'ils combattent nos
 dogmes par des raisonnemens philosophi-
 ques; lorsqu'ils ne devoient faire que se
 soumettre humblement, & imposer silence
 à leur raison, puisqu'enfin nous cheminons
 par foi, & non point par vue, comme le
 dit très-bien S. Paul.

Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'ils ont
 pensé de la *résurrection*. Ils disent donc,

Qu'il est aisé de voir, pour peu qu'on y
 réfléchisse attentivement, qu'il est métaphy-
 siquement impossible que les particules
 d'un corps humain, que la mort & le temps
 ont dispersées en mille endroits de l'univers,
 puissent jamais être rassemblées, même par
 l'efficace de la puissance divine.

Qu'un auteur anglois, aussi profond théo-
 logien que bon physicien, & auquel on
 n'a jamais reproché de favoriser en rien
 leurs sentimens, paroît avoir été frappé du
 poids & de l'importance de cette objection;
 & qu'il n'a rien négligé pour la mettre dans
 toute sa force. Ils citent ensuite le passage
 de cet auteur, dont voici la traduction.

« On fait & on voit tous les jours de
 » ses propres yeux, que les cendres & les
 » particules des cadavres sont en mille ma-
 » nières dispersées par mer & par terre;
 » & non seulement par toute la terre,
 » mais qu'étant élevées dans la région de
 » l'air, par la chaleur & l'attraction du
 » soleil, elles sont jetées & dissipées en
 » mille différens climats; & elles ne sont
 » pas seulement dispersées, mais elles sont
 » aussi comme inférées dans les corps des
 » animaux, des arbres & autres choses,
 » d'où elles ne peuvent être retirées faci-

lement. Enfin dans la transmigration de
 ces corpuscules dans d'autres corps, ces
 parties ou particules prennent de nou-
 velles formes & figures, & ne retiennent
 pas les mêmes qualités & la même nature.

» Cette difficulté se faisant sentir vive-
 » ment à ceux qui sont capables de réflexion
 » & à ceux qui ne donnent pas tête baissée
 » dans les erreurs populaires, on demande
 » si ce miracle dont nous venons de parler,
 » si cette récollection de toutes ces cen-
 » dres, de toutes ces particules dispersées
 » en un million de lieux, & métamorpho-
 » sées en mille sortes de différens corps,
 » est dans l'ordre des choses possibles.

» Il y a plusieurs personnes qui en dou-
 » tent, & qui, pour appuyer leur incré-
 » dulté sur ce sujet, alleguent la voracité
 » de certaines nations, de certains an-
 » thropophages qui se mangent les uns les
 » autres, & qui se nourrissent de la chair
 » humaine. Cela supposé, voici comme ils
 » raisonnent: c'est qu'en ce cas il sera im-
 » possible que cette même chair qui a con-
 » tribué à faire de la chair à tant de diffé-
 » rens corps alternativement puisse être
 » rendue numériquement & spécifiquement
 » à divers corps en même temps.

» Mais pourquoi nous retrancher sur ce
 » petit nombre d'anthropophages? Nous
 » le sommes tous, & tous tant que nous
 » sommes nous nous repaissions des dépouil-
 » les & des cadavres des autres hommes,
 » non pas immédiatement, mais après quel-
 » ques transmutations en herbes; & dans
 » ces animaux nous mangeons nos ancé-
 » tres ou quelques-unes de leurs parties. Si
 » les cendres de chaque homme avoient
 » été ferrées & conservées dans des urnes
 » depuis la création du monde, ou plutôt
 » si les cadavres de tous les hommes avoient
 » été convertis en momies, & qu'ils suf-
 » sent restés entiers ou presque entiers, il y
 » auroit quelque espérance de rassembler
 » toutes les parties du corps, n'ayant pas
 » été confondues ni mélangées dans d'au-
 » tres corps: mais puisque les cadavres
 » sont presque tous dissous & dissipés, que
 » leurs parties sont mélangées dans d'autres
 » corps, qu'elles s'exhalent en l'air, qu'elles

(a) C'est ce que les sociniens disent expressément dans les actes de la conférence de Racovie.

» retombent en pluie & en rosée, qu'elles
 » sont imbibées par les racines, qu'elles
 » concourent à la production des graines,
 » des blés & des fruits, d'où par une cir-
 » culation continuelle elles rentrent dans
 » des corps humains, & redeviennent
 » corps humains; il se peut faire que par ce
 » circuit presqu'infini la même matiere
 » aura subi plus de différentes métamor-
 » phoses, & aura habité plus de corps que
 » ne le fit l'ame de Pythagore. Or elle ne
 » peut être rendue à chacun de ces corps
 » dans la résurrection; car si elle est ren-
 » due aux premiers hommes qui ont existé,
 » comme il paroît juste que cela soit, il
 » n'y en aura plus pour ceux qui sont venus
 » après eux; & si on la rend à ces derniers,
 » ce sera alors au préjudice de leurs ancé-
 » tres. Supposons, par exemple, que les
 » premiers descendans d'Adam ou les hom-
 » mes des premiers siècles redemandent
 » leurs corps, & qu'ensuite les peuples de
 » chaque siècle successif recherchent aussi
 » les leurs, il arrivera que les neveux d'A-
 » dam les plus reculés ou les derniers habi-
 » tans de la terre auront à peine assez de
 » matiere pour faire des demi-corps. » (a)

Voyez RÉURRECTION.

V. Cinquieme pas. Nous voici arrivés
 au mystere incompréhensible, mais divin,
 de la *trinité*, cet éternel sujet de scan-
 dale des sociniens, cette cause de leur
 division d'avec les protestans, ce dogme
 enfin qu'ils ont attaqué avec tant d'achar-
 nement, qu'ils en ont mérité le surnom
 d'*anigrinitaires*.

Ils commencèrent par renouveler les
 anciennes hérésies de Paul de Samosate &
 d'Arius: mais bientôt prétendant que les
 ariens avoient trop donné à Jesus-Christ,
 ils se déclarerent nettement photiniens &
 sur-tout sabelliens; mais ils donnerent aux
 objections de ces hérésiarques une toute
 autre force, & en ajouterent même de nou-
 velles qui leur sont particulieres: enfin ils
 n'omirent aucune des raisons qu'ils crurent
 propres à déraciner du cœur des fideles un
 dogme aussi nécessaire au salut, & aussi
 essentiel à la foi & aux bonnes mœurs.

Pour faire connoître leurs sentimens
 sur ce dogme, il suffit de dire qu'ils sou-
 tiennent que rien n'est plus contraire à la
 droite raison que ce que l'on enseigne parmi
 les chrétiens touchant la *trinité* des per-
 sonnes dans une seule essence divine,
 dont la seconde est engendrée par la pre-
 miere, & la troisieme procede des deux
 autres.

Que cette doctrine inintelligible ne se
 trouve dans aucun endroit de l'Écriture.

Qu'on ne peut produire un seul passage
 qui l'autorise, & auquel on ne puisse, sans
 s'écarter en aucune façon de l'esprit du
 texte, donner un sens plus clair, plus na-
 turel, plus conforme aux notions commu-
 nes, & aux vérités primitives & immuables.

Que soutenir, comme font leurs adver-
 saires, qu'il y a plusieurs *personnes* distinc-
 tes dans l'essence divine, & que ce n'est
 pas l'Éternel qui est le seul vrai Dieu, mais
 qu'il y faut joindre le Fils & le S. Esprit,
 c'est introduire dans l'église de J. C. Per-
 reur la plus grossiere & la plus dangereuse,
 puisque c'est favoriser ouvertement le poly-
 théisme.

Qu'il implique contradiction, de dire
 qu'il n'y a qu'un Dieu, & que néanmoins
 il y a trois *personnes*, chacune desquelles
 est véritablement Dieu.

Que cette distinction, *un en essence*, &
trois en personnes, n'a jamais été dans
 l'Écriture.

Qu'elle est manifestement fausse, puisqu'il
 est certain qu'il n'y a pas moins d'*essences*
 que de *personnes*, & de *personnes* que
 d'*essences*.

Que les trois *personnes* de la *trinité*
 sont ou trois substances différentes, ou des
 accidens de l'essence divine, ou cette es-
 sence même sans distinction.

Que dans le premier cas on fait trois dieux,

Que dans le second on fait Dieu composé
 d'accidens, on adore des accidens, & on mé-
 tamorphose des accidens en des personnes.

Que dans le troisieme, c'est inutilement
 & sans fondement qu'on divise un sujet indi-
 visible, & qu'on distingue en *trois* ce qui
 n'est point distingué en soi.

(a) Voyez Thomas Burnet, docteur en théologie, & maître de la chartreuse de Londres, dans son
 traité de *statu mortuorum & resurgentiis*, cap. IX, p. 169 & seq.

Que si on dit que les trois *personnalités* ne sont ni des substances différentes dans l'essence divine, ni des accidens de cette essence, on aura de la peine à se persuader qu'elles soient quelque chose.

Qu'il ne faut pas croire que les trinitaires les plus rigides & les plus décidés aient eux-mêmes quelque idée claire de la manière dont les trois *hypostases* subsistent en Dieu, sans diviser la substance, & par conséquent sans la multiplier.

Que S. Augustin lui-même, après avoir avancé sur ce sujet mille raisonnemens aussi faux que ténébreux, a été forcé d'avouer qu'on ne pouvoit rien dire sur cela d'intelligible.

Ils rapportent ensuite le passage de ce pere, qui en effet est très-singulier. « Quand » on demande, dit-il, ce que c'est que les » trois, le langage des hommes se trouve » court, & l'on manque de termes pour » les exprimer : on a pourtant dit trois » personnes, non pas pour dire quelque » chose, mais parce qu'il faut parler, & » ne pas demeurer muet. » *Dicendum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur. De trinitate, l. V, c. 9.*

Que les théologiens modernes n'ont pas mieux éclairci cette matière.

Que quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de *personne*, ils ne l'expliquent qu'en disant que c'est une certaine distinction incompréhensible, qui fait qu'on distingue dans une nature unique en nombre, un Pere, un Fils & un S. Esprit.

Que l'explication qu'ils donnent des termes d'*engendrer* & de *procéder*, n'est pas plus satisfaisante, puisqu'elle se réduit à dire que ces termes marquent certaines relations incompréhensibles qui sont entre les trois personnes de la trinité.

Que l'on peut recueillir de là que l'état de la question entre les orthodoxes & eux consiste à savoir s'il y a en Dieu trois distinctions dont on n'a aucune idée, & entre lesquelles il y a certaines relations dont on n'a point d'idée non plus.

De tout cela ils concluent qu'il seroit plus sage de s'en tenir à l'autorité des apôtres, qui n'ont jamais parlé de la trinité, & de bannir à jamais de la religion tous

les termes qui ne sont pas dans l'Écriture, comme ceux de *trinité*, de *personne*, d'*essence*, d'*hypostase*, d'*union hypostatique* & *personnelle*, d'*incarnation*, de *génération*, de *procession*, & tant d'autres semblables, qui étant absolument vuides de sens puisqu'ils n'ont dans la nature aucun être réel représentatif, ne peuvent exciter dans l'entendement que des notions fausses, vagues, obscures & incomplètes, &c.

Voyez le mot TRINITÉ, où ces argumens sont examinés & réduits à leur juste valeur, & où le mystère en lui-même est très-bien exposé. Voyez aussi dans les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle, année, 1685, le parallèle de la trinité avec les trois dimensions de la matière.

VI. Sixième pas. Sur l'incarnation & la personne de J. C. les unitaires ne se font pas moins écartés de la foi pure & sainte de l'église : comme ils avoient détruit le mystère de la trinité, il falloit par une conséquence nécessaire, attaquer jusque dans ses fondemens celui de l'incarnation ; car ces deux mystères ineffables exigeant, pour être crus, le même sacrifice de la raison à l'autorité, ils ne se seroient pas suivis s'ils eussent admis l'un & rejeté l'autre. Mais malheureusement ils n'ont été que trop conséquens, ainsi qu'on l'a pu voir par tout ce qui précède. Quoi qu'il en soit, ils prétendent,

Que l'opinion de ceux qui disent que le Verbe, ou la seconde personne de la trinité, a été uni hypostatiquement à l'humanité de Jesus-Christ, & qu'en vertu de cette union personnelle de la nature divine avec l'humaine, il est dieu & homme tout ensemble, est fautive & contradictoire.

Que ce Dieu incarné n'a jamais existé que dans le cerveau creux de ces mystiques, qui ont fait d'une vertu, ou d'une manifestation divine externe, une hypostase distincte, contre le sens naturel des termes dont S. Jean s'est servi.

Que lorsqu'il dit que *la parole a été fait chair*, cela ne signifie autre chose, sinon que la chair de J. C. a été le nuage glorieux où Dieu s'est rendu visible dans ces derniers temps, & d'où il a fait entendre ses volontés.

Que ce seroit se faire illusion, & donner à ces paroles claires en elles-mêmes l'interprétation la plus forcée, que de les entendre comme si elles signifioient qu'un Dieu s'est véritablement incarné, tandis qu'elles ne désignent qu'une simple présence d'assistance & d'opération.

Que si on lit avec autant d'attention que d'impartialité les premiers versets de l'évangile selon S. Jean, & qu'on n'y cherche pas plus de mystère qu'il n'y en a réellement, on sera convaincu que l'auteur n'a jamais pensé ni à la préexistence d'un Verbe distinct de Dieu, & Dieului-même, ni à l'incarnation.

Non contents d'accommoder l'Écriture à leurs hypothèses, ils soutiennent :

Que l'incarnation étoit inutile, & qu'avec la foi la plus vive, il est impossible d'en voir le *cui bono*.

Ils appliquent à l'envoi que Dieu a fait de son fils pour le salut des hommes, le fameux passage d'Horace :

*Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit.*

Si on leur répond qu'il ne falloit pas moins que le sang d'un Dieu homme pour expier nos péchés & pour nous racheter, ils demandent pourquoi Dieu a eu besoin de cette incarnation, & pourquoi, au lieu d'abandonner aux douleurs, à l'ignominie & à la mort son fils Dieu, égal & consubstantiel à lui, il n'a pas au contraire changé le cœur de tous les hommes, ou plutôt pourquoi il n'a pas opéré de toute éternité leur sanctification par une seule volition.

Ils disent que cette dernière économie s'accorde mieux avec les idées que nous avons de la puissance, de la sagesse & de la bonté infinie de Dieu.

Que l'hypothèse de l'incarnation confond & obscurcit toutes ces idées, & multiplie les difficultés, au lieu de les résoudre.

Les catholiques & les protestans leur opposent avec raison tous les textes de l'Écriture ; mais les unitaires soutiennent au contraire, que si on se fût arrêté au seul nouveau testament, on n'auroit point fait de J. C. un Dieu. Pour confirmer cette opinion, ils citent un passage très-singulier

d'Eusebe, *Hist. ecclésiast.* l. I, c. 2, où ce pere dit, « qu'il est absurde & contre toute raison, que la nature non engendrée & immuable du Dieu tout-puissant, prenne la forme d'un homme, & que l'Écriture forge de pareilles faussetés. »

A ce passage ils en joignent deux autres non moins étranges ; l'un de Justin Martyr, & l'autre de Tertullien, qui disent la même chose. (a)

Si l'on objecte aux sociniens que J. C. est appelé Dieu dans les saintes lettres, ils répondent que ce n'est que par métaphore, & à raison de la grande puissance dont le Pere l'a revêtu.

Que ce mot Dieu se prend dans l'Écriture en deux manières : la première pour le grand & unique Dieu, & la seconde pour celui qui a reçu de cet être suprême une autorité ou une vertu extraordinaire ; ou qui participe en quelque manière aux perfections de la divinité.

Que c'est dans ces derniers sens qu'on dit quelquefois dans l'Écriture que J. C. est Dieu, quoiqu'il ne soit réellement qu'un simple homme qui n'a point existé avant sa naissance, qui a été conçu à la manière des autres hommes, & non par l'opération du S. Esprit, qui n'est pas une personne divine, mais seulement la vertu & l'efficacité de Dieu, &c.

Socin anéantit ensuite la rédemption de J. C. & réduit ce qu'il a fait pour les hommes, à leur avoir donné des exemples de vertus héroïques ; mais ce qui prouve surtout le peu de respect qu'il avoit pour le nouveau testament, c'est ce qu'il dit sur la satisfaction de J. C. dans un de ses ouvrages, adressé à un théologien. « Quand l'opinion de nos adversaires, dit-il, se trouveroit écrite, non pas une seule fois, mais souvent dans les écrits sacrés, je ne croirois pourtant pas que la chose va comme vous pensez ; car comme cela est impossible, j'interpréteroïis les passages en leur donnant un sens commode, comme je fais avec les autres en plusieurs autres passages de l'Écriture. »

Voyez ce que les catholiques opposent aux argumens de ces hérétiques, sous les

(a) Voyez Justin Martyr, *dial. cum Tryphon.* Tertullien, *adv. Prax.* cap. 16.

mots INCARNATION , RÉDEMPTION & SATISFACTION.

VII. *Septième pas.* Sur la discipline ecclésiastique, la politique & la morale, les *unitaires* ont avancé des opinions qui ne sont ni moins singulières, ni moins hétérodoxes, & qui, jointes à ce qui précède, acheveront de faire voir (on ne peut trop le répéter) qu'en partant comme eux de la réjection d'une autorité infaillible en matière de foi, & en soumettant toutes les doctrines religieuses au tribunal de la raison, on marche dès ce moment à grands pas vers le déisme; mais ce qui est plus triste encore, c'est que le déisme n'est lui-même, quoi qu'en puissent dire ses apologistes, qu'une religion inconséquente; & que vouloir s'y arrêter, c'est errer inconséquemment, & jeter l'ancre dans des sables mouvans. C'est ce qu'il me seroit très-facile de démontrer si c'en étoit ici le lieu; mais il vaut mieux suivre nos sectaires, & achever le tableau de leurs erreurs théologiques en exposant leurs sentimens sur les points qui sont le sujet de cet article.

Ils disent qu'il y a dans tous les états chrétiens, un vice politique qui a été jusqu'à présent pour eux une source intarissable de maux & de désordres de toute espèce.

Que les funestes effets en deviennent de jour en jour plus sensibles; & que tôt ou tard il entraînera infailliblement la ruine de ces empires, si les souverains ne se hâtent de le détruire.

Que ce vice est le pouvoir usurpé & par conséquent injuste des ecclésiastiques, qui faisant dans chaque état un corps à part qui a ses loix, ses privilèges, sa police, & quelquefois son chef particulier, rompent par cela même cette union de toutes les forces & de toutes les volontés, qui doit être le caractère distinctif de toute société politique bien constituée, & introduisent réellement deux maîtres au lieu d'un.

Qu'il est facile de voir combien un pareil gouvernement est vicieux, & contraire même au pacte fondamental d'une association légitime.

Que plus le mal qui en résulte est sensible, plus on a lieu de s'étonner que les

souverains qui sont encore plus intéressés que leurs sujets à en arrêter les progrès rapides, n'aient pas secoué, il y a long-temps, le joug de cette puissance sacerdotale, qui tend sans cesse à tout envahir.

Que pour eux, sans cesse animés de l'amour de la vérité & du bien public, malgré les persécutions cruelles dont cet amour les a rendus si souvent les victimes, ils oseront établir sur cette matière si importante pour tous les hommes en général, un petit nombre de principes qui, en affermissant les droits & le pouvoir trop long-temps divisés & par conséquent affoiblis des souverains, de quelque manière qu'ils soient représentés, serviront en même temps à donner aux différens corps politiques un fondement plus solide & plus durable. Après ce préambule singulier, nos sectaires entrent aussi-tôt en matière, posent pour principe, qu'une règle sûre, invariable, & dont ceux qui, dans un gouvernement quelconque, sont revêtus légitimement de la souveraineté, ne doivent jamais s'écarter, sous quelque prétexte que ce soit; c'est celle que tous les philosophes législateurs ont regardée, avec raison, comme la loi fondamentale de toute bonne politique, & que Cicéron a exprimée en ces termes: *Salus populi suprema lex est*, le salut du peuple est la suprême loi.

Que de cette maxime incontestable, & sans l'observation de laquelle tout gouvernement est injuste, tyrannique, & par cela même sujet à des révolutions, il résulte:

1°. Qu'il n'y a de doctrine religieuse véritablement divine & obligatoire, & de morale réellement bonne, que celles qui sont utiles à la société politique à laquelle on les destine; & par conséquent que toute religion & toute morale qui tendent chacune, suivant son esprit & sa nature, d'une manière aussi directe qu'efficace, au but principal que doivent avoir tous les gouvernemens civils, légitimes, sont bonnes & révélées en ce sens, quels qu'en soient d'ailleurs les principes.

2°. Que ce qu'on appelle dans certains états *la parole de Dieu*, ne doit jamais être que *la parole de la loi*, ou si l'on veut, l'expression formelle de la volonté générale statuant sur un objet quelconque.

3°. Qu'une religion qui prétend être la seule vraie, est par cela même mauvaise pour tous les gouvernemens, puisqu'elle est nécessairement intolérante par principe.

4°. Que les disputes frivoles des théologiens n'étant si souvent funestes aux états où elles s'élevent, que parce qu'on y attache trop d'importance, & qu'on s'imagine fausement que la cause de Dieu y est intéressée, il est de la prudence & de la sagesse du corps législatif, de ne pas faire la moindre attention à ces querelles, & de laisser aux ecclésiastiques, ainsi qu'à tous les sujets, la liberté de servir Dieu selon les lumières de leur conscience.

De croire & d'écrire ce qu'ils voudront sur la religion, la politique & la morale.

D'attaquer même les opinions les plus anciennes.

De proposer au souverain l'abrogation d'une loi qui leur paroît injuste ou préjudiciable en quelque sorte au bien de la communauté.

De l'éclairer sur les moyens de perfectionner la législation, & de prévenir les usurpations du gouvernement.

De déterminer exactement la nature & les limites des droits & des devoirs réciproques du prince & des sujets.

De se plaindre hautement des malversations & de la tyrannie des magistrats, & d'en demander la déposition ou la punition, selon l'exigence des cas.

En un mot, qu'il est de l'équité du souverain de ne gêner en rien la liberté des citoyens qui ne doivent être soumis qu'aux loix, & non au caprice aveugle d'une puissance exécutive & tyrannique.

5°. Que pour ôter aux prêtres l'autorité qu'ils ont usurpée, & arracher pour jamais de leurs mains le glaive encore sanglant de la superstition & du fanatisme, le moyen le plus efficace est de bien persuader au peuple :

Qu'il n'y a aucune religion bonne exclusivement.

Que le culte le plus agréable à Dieu, si toutefois Dieu en peut exiger des hommes, est l'obéissance aux loix de l'état.

Que les véritables saints sont les bons citoyens, & que les gens sensés n'en reconnoîtront jamais d'autres.

Qu'il n'y a d'impies envers les dieux, que les infracteurs du contrat social.

En un mot, qu'il ne doit regarder, respecter & aimer la religion, quelle qu'elle soit, que comme une pure institution de police relative, que le souverain peut modifier, changer, & même abolir d'un instant à l'autre, sans que le prétendu salut spirituel des sujets soit pour cela en danger. C'est bien ici qu'on doit dire que la fin est plus excellente que les moyens : mais suivons.

6°. Que les privilèges & les immunités des ecclésiastiques étant un des abus les plus pernecieux qui puissent s'introduire dans un état, il est de l'intérêt du souverain, d'ôter, sans aucune restriction ni limitation, ces distinctions choquantes, & ces exemptions accordées par la superstition dans des siècles de ténèbres, & qui tendent directement à la division de l'empire. *V. les lettres ne repugnat vestro bono.*

7°. Enfin, que le célibat des prêtres, des moines, & des autres ministres de la religion, ayant causé, depuis plusieurs siècles, & causant tous les jours des maux effroyables aux états, où il est regardé comme d'institution divine, & en tant que tel, ordonné par le prince; on ne peut trop se hâter d'abolir cette loi barbare & destructrice de toute société civile, visiblement contraire au but de la nature, puisqu'elle l'est à la propagation de l'espèce, & qui prive injustement des êtres sensibles du plaisir le plus doux de la vie, & dont tous leurs sens les avertissent à chaque instant qu'ils ont le droit, la force & le desir de jouir. *V. CÉLIBAT & POPULATION.*

Que les avantages de ce plan de législation sont évidens pour ceux dont les vues politiques, vastes & profondes, ne se bornent pas à suivre servilement celles de ceux qui les gouvernent.

Qu'il seroit à souhaiter, pour le bien de l'humanité, que les souverains s'empressassent de le suivre, & de prévenir par ce nouveau système d'administration, les malheurs sans nombre & les crimes de toute espèce, dont le pouvoir tyrannique des prêtres & les disputes de religion ont été si souvent la cause, principalement depuis

depuis l'établissement du christianisme ,
 &c.

D'autres *unitaires* moins hardis , à la tête desquels est Socin , ont sur la discipline & la morale des idées fort différentes : ceux-ci se contentent de dire avec leur chef :

Qu'il n'est pas permis à un chrétien de faire la guerre , ni même d'y aller sous l'autorité & le commandement d'un prince , ni d'employer l'assistance du magistrat pour tirer vengeance d'une injure qu'on a reçue.

Que faire la guerre, c'est toujours mal faire, & agir contre le précepte formel de J. C.

Que J. C. a défendu les sermens qui se font en particulier , quand même ce seroit pour assurer des choses certaines. Socin ajoute , pour modifier son opinion , que si les choses étoient de conséquence , on pourroit jurer.

Qu'un chrétien ne peut exercer l'office de magistrat , si dans cet emploi il faut user de violence.

Que les chrétiens ne peuvent donner cet office à qui que ce soit.

Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de défendre leur vie , ni celle des autres , par la force même , contre les voleurs & les autres ennemis , s'ils peuvent la défendre autrement ; parce qu'il est impossible que Dieu permette qu'un homme véritablement pieux , & qui se confie à lui avec sincérité , se trouve dans ces fâcheuses rencontres où il veuille se conserver aux dépens de la vie du prochain.

Que le meurtre que l'on fait de son agresseur , est un plus grand crime que celui qu'on commet en se vengeant ; car dans la vengeance on ne rend que la pareille : mais ici , c'est-à-dire , en prévenant son voleur ou son ennemi , on tue un homme qui n'avoit que la volonté de faire peur , afin de voler plus aisément.

Que les ministres , les prédicateurs , les docteurs , & autres , n'ont pas besoin de mission ni de vocation.

Que ces paroles de S. Paul , *comment pourront-ils prêcher si on ne les envoie* , ne s'entendent pas de toutes sortes de prédications , mais seulement de la prédication d'une nouvelle doctrine , telle qu'étoit celle des apôtres par rapport aux gentils.

Tome XXXV.

Les fociniens agissent en conséquence ; car dans leurs assemblées de religion , tous les assistans ont la liberté de parler. Un d'entre eux commence un chapitre de l'écriture ; & quand il a lu quelques versets qui forment un sens complet , celui qui lit & ceux qui écoutent , disent leur sentiment , s'ils le jugent à propos , sur ce qui a été lu ; c'est à quoi se réduit tout leur culte extérieur.

Je finis ici l'exposé des opinions théologiques des *unitaires*. Je n'ai pas le courage de les suivre dans tous les détails où ils sont entrés sur la manière dont le canon des livres sacrés a été formé ; sur les auteurs qui les ont recueillis ; sur la question s'ils sont véritablement de ceux dont ils portent les noms ; sur la nature des livres apocryphes , & sur le préjudice qu'ils causent à la religion chrétienne ; sur la pauvreté & les équivoques de la langue hébraïque ; sur l'infidélité & l'inexactitude de la plupart des versions de l'écriture ; sur les variétés de lecture qui s'y trouvent ; sur la fréquence des hébraïsmes que l'on rencontre dans le nouveau testament ; sur le style des apôtres ; sur la précaution avec laquelle il faut lire les interpretes & les commentateurs de la bible ; sur la nécessité de recourir aux originaux , pour ne pas leur donner un sens contraire au sujet des écrits sacrés ; en un mot , sur plusieurs points de critique & de controverse , essentiels à la vérité , mais dont la discussion nous meneroit trop loin. Il me suffit d'avoir donné sur les objets les plus importants de la théologie , une idée générale de la doctrine des fociniens , extraite de leurs propres écrits. Rien n'est plus capable , ce me semble , que cette lecture , d'intimider désormais ceux qui se sont éloignés de la communion romaine , & qui refusent de reconnoître un juge infaillible de la foi ; je ne dis pas dans le pape , car ce seroit se déclarer contre les libertés de l'église gallicane , mais dans les conciles généraux présidés par le pape.

Après avoir prouvé , par l'exemple des *unitaires* , la nécessité de recourir à un pareil juge pour décider les matières de foi , il ne me reste plus , pour exécuter le plan que je me suis proposé , qu'à donner

Rrrr

un abrégé succint de la philosophie des sociniens ; on y trouvera de nouvelles preuves des écarts dans lesquels on donne, lorsqu'on veut faire usage de la raison, & l'on verra que cette manière de philosopher n'est au fond que l'art de décroire, si l'on peut se servir de ce terme. Entrons présentement en matière ; & pour exprimer plus nettement les pensées de nos hérétiques, suivons encore la même méthode dont nous avons fait usage dans l'exposé précédent.

Socin & ses sectateurs reconnoissent unanimement un Dieu, c'est-à-dire, un être existant par lui-même, unique, nécessaire, éternel, universel, infini, & qui renferme nécessairement une infinité d'attributs & de propriétés ; mais ils nient en même temps que cette idée nous soit naturelle & innée (a). Ils prétendent :

Que ce n'est qu'en prenant le mot *Dieu* dans ce sens étendu, ou, pour parler plus clairement, en établissant un système de forces & de propriétés, comme une idée précise & représentative de la substance, qu'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que cette proposition, *il y a un Dieu*, a toute l'évidence des premiers principes.

Que mieux on connoît toute la force des objections métaphysiques & physiques, toutes plus insolubles les unes que les autres, que l'homme abandonné à ses propres réflexions peut faire contre l'existence de Dieu considéré en tant que distinct du monde, & contre la Providence, plus on est convaincu qu'il est absolument impossible que les lumières naturelles de la raison puissent jamais conduire aucun homme à une ferme & entière persuasion de ces deux dogmes. Voyez DIEU.

Qu'il semble, au contraire, qu'elles le conduiroient plutôt à n'admettre d'autre Dieu que la nature universelle, &c.

Qu'il n'est pas moins impossible à quiconque veut raisonner profondément, de s'élever à la connoissance de l'Être suprême par la contemplation de ses ouvrages.

Que le spectacle de la nature ne prouve rien, puisqu'il n'est, à parler avec précision, ni beau ni laid.

Qu'il n'y a point dans l'univers un ordre, une harmonie, ni un désordre, & une dissonance absolus, mais seulement relatifs, & déterminés par la nature de notre existence pure & simple.

Que s'appliquer à la recherche des causes finales des choses naturelles, c'est le fait d'un homme qui établit sa foible intelligence pour la véritable mesure du beau & du bon, de la perfection & de l'imperfection. Voyez CAUSES FINALES.

Que les phyficiens qui ont voulu démontrer l'existence & les attributs de Dieu par les œuvres de la création, n'ont jamais fait faire un pas à la science, & n'ont fait au fond que préconiser, sans s'en appercevoir, leur propre sagesse & leurs petites vues.

Que ceux qui ont reculé les bornes de l'esprit humain, & perfectionné la philosophie rationnelle, sont ceux qui, appliquant sans cesse le raisonnement à l'expérience, n'ont point fait servir à l'explication de quelques phénomènes l'existence d'un être dont ils n'auroient su que faire un moment après.

Qu'une des plus hautes & des plus profondes idées qui soient jamais entrées dans l'esprit humain, c'est celle de Descartes, qui ne demandoit, pour faire un monde comme le nôtre, que de la matière & du mouvement. Voyez CARTÉSIANISME.

Que pour bien raisonner sur l'origine du monde, & sur le commencement de sa formation, il ne faut recourir à Dieu que lorsqu'on a épuisé toute la série des causes mécaniques & matérielles.

Que ces causes satisfont à tout, & n'ont point les inconvénients de l'autre système ; puisqu'alors on raisonne sur des faits, & non sur des conjectures & des hypothèses.

Que la matière est éternelle & nécessaire, & renferme nécessairement une infinité d'attributs, tant connus qu'inconnus. Voyez MATIÈRE & SPINOSISME.

Que l'homogénéité de ses molécules est une supposition absurde & insoutenable, par laquelle le système de l'univers devient une énigme inexplicable : ce qui n'arrive pas si, en suivant l'expérience, on considère

(a) Voyez Socin, *Prælectionum theologiarum*, cap. II, p. 53, col. 2, tom. I, & alibi. Voyez aussi Crellius, de *Deo & attributis*, & sur-tout les sociniens modernes.

la matiere comme un agrégat d'éléments hétérogènes, & par conséquent doués de propriétés différentes.

Que c'est une assertion téméraire de dire avec quelques métaphysiciens, que la matiere n'a ni ne peut avoir certaines propriétés, comme si on ne lui en découvroit pas tous les jours de nouvelles qu'on ne lui auroit jamais soupçonnées. *Voy. AME, PENSÉE, SENSATION, SENSIBILITÉ, &c.*

Que la création du néant est une chose impossible & contradictoire. *Voy. CRÉATION.*

Que le chaos n'a jamais existé, à moins qu'on n'entende par ce mot l'état des molécules de la matiere au moment de leur coordination.

Que, rigoureusement parlant, il n'y a point de repos absolu, mais seulement cessation apparente de mouvement; puisque la tendance, ou si l'on veut, le *nifus*, n'est lui-même qu'un mouvement arrêté.

Que dans l'univers la quantité de mouvement reste toujours la même; ce qui est évident, si l'on prend la somme totale des tendances & des forces vives.

Que l'accélération ou la retardation du mouvement dépend du plus ou moins de résistance des masses, & conséquemment de la nature des corps dans lesquels il est distribué ou communiqué.

Qu'on ne peut rendre raison de l'existence des corps mous, des corps élastiques, & des corps durs, qu'en supposant l'hétérogénéité des particules qui les composent. *Voyez DURETÉ & ÉLASTICITÉ.*

Que rien n'est mort dans la nature, mais que tout a une vie qui lui est propre & inhérente.

Que cette vérité si importante par elle-même, & par les conséquences qui en découlent, se trouve démontrée par les expériences que les physiciens ont faites sur la génération, la composition, & la décomposition des corps organisés, & sur les infusions des plantes.

Que la plus petite partie d'un fluide quelconque est peuplée de ces corps.

Qu'il en est vraisemblablement de même de tous les végétaux.

Que la découverte du polype, du puceron

hermaphrodite, & tant d'autres de cette espece, sont aux yeux de l'observateur autant de clefs de la nature, dont il se sert avec plus ou moins d'avantage, selon l'étendue ou la petitesse de ses vues.

Que la division que l'on fait ordinairement de la matiere en *matiere vivante* & en *matiere morte*, est de l'homme; & non de la nature.

Qu'il en faut dire autant de celle que l'on fait des animaux en *genres*, en *especes*, & en *individus*.

Qu'il n'y a que des individus.

Que le système universel des êtres ne représente que les différentes affections ou modes d'une matiere hétérogene, éternelle & nécessaire.

Que toutes ces affections ou coordinations quelconques, sont successives & transitoires.

Que toutes les especes sont dans une vicissitude continuelle, & qu'il n'est pas plus possible de savoir ce qu'elles seront dans deux cents millions d'années, que ce qu'elles étoient il y a un million de siècles.

Que c'est une opinion aussi fautive que peu philosophique, d'admettre sur l'autorité de certaines relations l'extemporanéité de la formation de l'univers, de l'organisation & de l'animation de l'homme, & des autres animaux sensibles & pensans, des plantes, &c.

Que ce monde, ainsi que tous les êtres qui en font partie, ont peut-être été précédés par une infinité d'autres mondes & d'autres êtres qui n'avoient rien de commun avec notre univers & avec nous que la matiere dont les uns & les autres étoient formés; matiere qui ne périt point, quoiqu'elle change toujours de forme, & qu'elle soit susceptible de toutes les combinaisons possibles.

Que l'univers & tous les êtres qui coexistent passeront, sans que qui que ce soit puisse conjecturer ce que deviendront tous ces agrégats, & quelle sera leur organisation.

Que ce qu'il y a de sûr, c'est que, quelle que soit alors la coordination universelle, elle sera toujours belle, & que comme il n'y a personne qui puisse accuser celle qui est passée, il est de même impossible qu'il

y ait quelque être qui accuse celle qui aura lieu dans la succession de la durée, &c. &c.

Si on demande aux *unitaires* quelle idée ils ont de la nature de Dieu, ils ne font nulle difficulté de dire qu'il est corporel & étendu.

Que tout ce qui n'est point corps est un pur néant. *V. MATÉRIALISME.*

Que la spiritualité des substances est une idée qui ne mérite pas d'être réfutée sérieusement.

Que les plus sçavans peres de l'Eglise ne l'ont jamais connue.

Qu'ils ont tous donné un corps à Dieu, aux anges & aux ames humaines, mais un corps subtil, délié & aérien.

Que l'Écriture favorise en mille endroits cette opinion.

Que le terme d'*incorporel* ne se trouve pas même dans toute la Bible, ainsi que l'a remarqué Origene.

Que l'idée d'un Dieu corporel est si naturelle à l'homme, qu'il lui est impossible de s'en défaire tant qu'il veut raisonner sans préjugés, & ne pas croire sur parole ce qu'il ne comprend pas, & ce qui confond les idées les plus claires qui soient dans son esprit.

Qu'une substance incorporelle est un être contradictoire.

Que l'immenfité & la spiritualité de Dieu font deux idées qui s'entre-détruisent. *V. DIEU.*

Que l'immatérialisme est un athéisme indirect, & qu'on a fait de Dieu un être spirituel pour n'en rien faire du tout, puisqu'un esprit est un pur être de raison. *Voyez ESPRIT.*

Conséquemment à ces principes impies, ils soutiennent que l'homme est un.

Que le supposer composé de deux substances distinctes, c'est multiplier les êtres sans nécessité, puisque c'est employer à la production d'un effet quelconque le concours de plusieurs causes, lorsqu'une seule suffit. *Voyez AME.*

Qu'il n'y a aucune différence spécifique entre l'homme & la bête.

Que l'organisation est la seule chose qui les différencie.

Que l'un & l'autre agissent & se meuvent par les mêmes loix.

Qu'après la mort leur sort est égal; c'est-à-dire, que les élémens de matiere qui les composent se désunissent, se dispersent, & vont se rejoindre à la masse totale, pour servir ensuite à la nourriture & à l'organisation d'autres corps. *Voyez IMMORTALITÉ, ANIMAL, ANIMALITÉ, &c.*

Que s'il n'y a rien dans les mouvemens & les actions des bêtes, qu'on ne puisse expliquer par les loix de la mécanique, il n'y a de même rien dans les oscillations, les déterminations & les actes de l'homme, dont on ne puisse rendre raison par les mêmes loix.

Qu'ainsi ceux qui, à l'exemple de Descartes, ont prétendu que les animaux étoient de pures machines, & qui ont fait tous leurs efforts pour le prouver, ont démontré en même temps que l'homme n'étoit rien autre chose. *V. INSTINCT.*

Que c'est la conséquence qu'ils laissent tirer à leurs lecteurs, soit qu'ils l'aient fait à dessein, soit qu'ils n'aient pas connu les dépendances inévitables du système qu'ils vouloient établir.

Que la perfectibilité n'est pas même une faculté que nous ayons de plus que les bêtes, puisqu'on voit que leur instinct, leur adresse & leurs ruses augmentent toujours à proportion de celles qu'on emploie pour les détruire ou pour les perfectionner.

Que réduire tout ce qui se passe dans l'homme à la seule sensibilité physique, ou à la simple perception, c'est tout un pour les conséquences. *V. SENSIBILITÉ.*

Que ces opinions sont toutes deux vraies, & ne diffèrent que dans les mots qui les expriment, dont le premier touche de très-près au corps, & le second appartient plus à l'ame. *V. PERCEPTION, SENSATION, IDÉE.*

Que point de sens, point d'idées.

Que point de mémoire, point d'idées.

Que la liberté considérée comme le pouvoir de faire ou de ne faire pas, est une chimere.

Qu'à la vérité on peut ce qu'on veut, mais qu'on est déterminé invinciblement à vouloir. *V. VOLONTÉ.*

En un mot, qu'il n'y a point d'actions libres proprement dites, mais seulement spontanées. *V. LIBERTÉ.*

Si on leur objecte que nous sommes libres d'une liberté d'indifférence, & que le christianisme enseigne que nous avons cette liberté, ils répondent par ce raisonnement emprunté des stoïciens: « La liberté, disent ces philosophes, n'existe pas. » Faute de connoître les motifs, de rassembler les circonstances qui nous déterminent à agir d'une certaine manière, nous nous croyons libres. Peut-on penser que l'homme ait véritablement le pouvoir de se déterminer? Ne sont-ce pas plutôt les objets extérieurs, combinés de mille façons différentes, qui le poussent & le déterminent? Sa volonté est-elle une faculté vague & indépendante, qui agisse sans choix & par caprice? Elle agit, soit en conséquence d'un jugement, d'un acte de l'entendement, qui lui représente que telle chose est plus avantageuse à ses intérêts que toute autre, soit qu'indépendamment de cet acte les circonstances où un homme se trouve, l'inclinent, le forcent à se tourner d'un certain côté: & il se flatte alors qu'il s'y est tourné librement, quoiqu'il n'ait pu vouloir se tourner d'un autre. » &c.

Après avoir ainsi établi une suite de principes aussi singuliers qu'hétérodoxes, les *unitaires* tâchent de prouver qu'ils s'accordent avec les phénomènes, & qu'ils ont de plus l'avantage de donner la solution des problèmes les plus obscurs & les plus compliqués de la métaphysique & de la théologie; ils passent delà à la discussion des objections qu'on pourroit leur faire, & après y avoir répondu de leur mieux, ils examinent de nouveau les deux principes qui servent de base à leur système. Ces deux principes sont, comme on l'a pu voir ci-dessus, la corporité de Dieu & l'existence éternelle & nécessaire de la matière, & de ses propriétés infinies: nos sectaires s'attachent à faire voir que ces deux propositions une fois admises, toutes les difficultés disparaissent.

Que l'origine du mal physique & du mal moral, ce phénomène si difficile à concilier avec les attributs moraux de la divinité, à moins de recourir à l'hypothèse de Manès, cesse dès ce moment d'être une

question embarrassante, puisqu'alors l'homme n'a plus personne à accuser; il n'y a ni mal ni bien absolus, & tout est comme il devoit nécessairement être.

Qu'on fait de même à quoi s'en tenir sur les questions tant de fois agitées, de l'imputation prétendue du péché d'Adam à toute la postérité; de la providence & de la préscience de Dieu; de la nature & de l'immortalité de l'âme; d'un état futur de récompenses & de peines, &c. &c. &c.

Que l'homme n'a plus à se plaindre de son existence.

Qu'il fait qu'elle est le résultat déterminé & infallible d'un mécanisme secret & universel.

Qu'à l'égard de la liberté & des événements heureux ou malheureux qu'on éprouve pendant la vie, il voit que tout étant lié dans la nature, il n'y a rien de contingent dans les déterminations de nos volontés; mais que toutes les actions des êtres sensibles, ainsi que tout ce qui arrive dans les deux ordres, a son principe dans un enchaînement immuable, & une coordination fatale de causes & d'effets nécessaires.

En un mot, qu'il y a peu de vérités importantes, soit en philosophie, soit en physique ou en morale, qu'on ne puisse déduire du principe de l'éternité de la matière & de son coefficient.

« Il est vrai, ajoutent-ils, que pour appliquer cette théorie aux phénomènes du monde matériel & intelligent, & trouver avec cette donnée les inconnues de ces problèmes, il faut joindre à un esprit libre & sans préjugés, une sagacité & une pénétration peu communes: car il s'agit non seulement de rejeter les erreurs reçues, mais d'apercevoir d'un coup-d'œil les rapports & la liaison de la proposition fondamentale avec les conséquences prochaines ou éloignées qui en émanent, & de suppléer ensuite par une espèce d'analyse géométrique les idées intermédiaires qui séparent cette même proposition de ses résultats, & qui en font sentir en même temps la connexion. »

Ce qu'on vient de lire suffiroit pour donner une idée générale de la philosophie des *unitaires*, si la doctrine de ces sectaires

étoit constante & uniforme : mais ils ont cela de commun avec toutes les autres sectes chrétiennes, qu'ils ont varié dans leur croyance & dans leur culte. Ce n'est donc pas là le système philosophique reçu & adopté unanimement par ces hérétiques, mais seulement l'opinion particulière de plusieurs savans *unitaires* anciens & modernes.

Observons cependant que ceux de cette secte qui se sont le plus éloignés des principes exposés ci-dessus, n'ont fait seulement que les restreindre, les modifier, & rejeter quelques conséquences qui en découloient immédiatement, soit qu'elles leur parussent trop hardies & trop hétérodoxes, soit qu'ils ne les crussent pas nécessairement inhérentes aux principes qu'ils admettoient : mais s'il m'est permis de dire mon sentiment sur cette matière délicate, il me semble que le système de ces derniers est bien moins lié, & qu'il est sujet à des difficultés très-fâcheuses.

En effet, que gagnent-ils à ne donner à Dieu qu'une étendue bornée ? N'est-ce pas supposer que la substance divine est divisible ? C'est donc errer inconsciemment. Ils ne peuvent pas dire qu'une étendue finie soit un être essentiellement simple & exempt de composition, sous prétexte que ses parties n'étant point actuellement divisées, elles ne sont point véritablement distinctes les unes des autres. Car dès qu'elles n'occupent pas toutes le même lieu, elles ont des relations locales à d'autres corps qui les différencient ; elles sont donc aussi réellement distinctes, indépendantes & désunies, quoiqu'elles ne soient séparées qu'intelligiblement, que si leurs parties étoient à des distances infinies les unes des autres, puisque l'on peut affirmer que l'une n'est pas l'autre, & ne la pénètre pas.

• A l'égard de l'origine du mal, que leur sert-il d'ôter à Dieu la prévision des futurs contingens, & de dire qu'il ne connoît l'avenir dans les agens libres que par des conjectures qui peuvent quelquefois le tromper ? Croient-ils par cette hypothèse justifier la providence, & se disculper de l'accusation de faire Dieu auteur du péché ? C'est en vain qu'ils s'en flatteroient ; car si

Dieu n'a pas prévu certainement les événemens qui dépendoient de la liberté de l'homme, il a pu au moins, comme le remarque un fameux théologien, les deviner par conjectures. « Il a bien soupçonné que les créatures libres se pourroient déregler par le mauvais usage de leur liberté. Il a dû prendre ses sûretés pour empêcher les désordres. Au moins il a pu savoir les choses quand il les a vu arriver. Il n'a pu ignorer, quand il a vu Adam tomber & pécher, qu'il alloit faire une race d'hommes méchans. Il a dû employer toutes sortes de moyens pour mettre des digues à cette malice, & pour l'empêcher de se multiplier autant qu'elle a fait. Au lieu de cela, on voit un Dieu qui laisse courir pendant quatre mille ans tous les hommes dans leurs voies, qui ne leur envoie ni conducteurs, ni prophètes, & qui les abandonne entièrement à l'ignorance, à l'erreur & à l'idolâtrie ; n'exceptant de cela que deux ou trois millions d'ames cachées dans un petit coin de la terre. Les sociniens pourroient-ils bien répondre à cela & satisfaire parfaitement les incrédules ? »

Je fais bien que les *unitaires* dont nous parlons, objectent que la préscience divine détruiroit la liberté de la créature ; voici à peu près comment ils raisonnent sur ce sujet : « Si une chose, disent-ils, est contingente en elle-même, & peut aussi bien n'arriver pas, comme arriver, comment la prévoir avec certitude ? Pour connoître une chose parfaitement, il la faut connoître telle qu'elle est en elle-même ; & si elle est indéterminée par sa propre nature, comment la peut-on regarder comme déterminée, & comme devant arriver ? Ne seroit-ce pas en avoir une fausse idée ? & c'est ce qu'il semble qu'on attribue à Dieu, lorsqu'on dit qu'il prévoit nécessairement une chose qui en elle-même n'est pas plus déterminée à arriver qu'à n'arriver pas. »

Ils concluent delà qu'il est impossible que Dieu puisse prévoir les événemens qui dépendent des causes libres, parce que s'il les prévoit, ils arriveront nécessairement & infailliblement ; & s'il est infaillible qu'ils arriveront, il n'y a plus de contingence,

& par conséquent plus de liberté. Ils pouf-
sent les objections sur cette matiere beau-
coup plus loin, & prétendent réfuter soli-
dement la réponse de quelques théologiens
qui disent que les choses n'arrivent pas parce
que Dieu les a prévues, mais que Dieu les
a prévues parce qu'elles arrivent. *Voyez*
PRESCIENCE, CONTINGENT, LI-
BERTÉ, FATALITÉ, &c.

Leur sentiment sur la providence va nous
fournir une autre preuve de l'incohérence
de leurs principes. Ne pouvant concilier
ce dogme avec notre liberté, & avec la
haine infinie que Dieu a pour le péché,
ils refusent à cet Etre suprême la provi-
dence qui regle & gouverne les choses en
détail. Mais il est aisé de voir, pour peu
qu'on y réfléchisse, que c'est soumettre
toutes les choses humaines aux loix d'un
dessein nécessitant & irrésistible, & par con-
séquent introduire le fatalisme. Ainsi, s'ils
veulent se suivre, ils ne doivent rendre au-
cune espece de culte à la divinité, leur hy-
pothèse rend absolument inutiles les vœux,
les prières, les sacrifices, en un mot, tous
les actes intérieurs & extérieurs de religion.
Elle détruit même invinciblement la doc-
trine de l'immortalité de l'ame, & ce qui
en est la suite, celle des peines & des
récompenses après la mort; hypothèses qui
ne sont fondées que sur celle d'une provi-
dence particulière & immédiate, & qui s'é-
croulent avec elle.

Leurs défenseurs répondent à cela, qu'il
est impossible d'admettre le dogme d'une
providence universelle, sans donner atteinte
à l'idée de l'Etre infiniment parfait. « Con-
» cevez-vous, disent-ils, que sous l'em-
» pire d'un Dieu tout-puissant, aussi bien
» faisant que juste, il puisse y avoir des
» vases à honneur, & des vases à déshon-
» neur? Cela ne répugne-t-il pas aux idées
» que nous avons de l'ordre & de la sa-
» gesse? Le bonheur continuel des êtres
» intelligens ne doit-il pas être le premier
» des soins de la providence, & l'objet
» principal de sa bonté infinie? Pourquoi
» donc souffrons-nous, & pourquoi y a-t-il
» des méchans? Examinez tous les systêmes
» que les théologiens de toutes les com-

» munions ont inventés pour répondre aux
» objections sur l'origine du mal physique
» & du mal moral, & vous n'en trouverez
» aucun qui vous satisfasse même à quel-
» ques égards. Il en résulte toujours, pour
» quiconque fait juger des choses, que
» Dieu pouvant empêcher très-facilement
» que l'homme ne fût criminel ni malheu-
» reux, l'a néanmoins laissé tomber dans
» le crime & dans la misère. Concluons
» donc qu'il faut nécessairement faire Dieu
» auteur du péché, ou être fataliste. Or,
» puisqu'il n'y a que ce seul moyen de dis-
» culper pleinement la divinité, & d'expli-
» quer les phénomènes, il s'ensuit qu'il n'y
» a pas à balancer entre ces deux solutions. »

Telles sont en partie les raisons dont
les auteurs du focianisme se servent pour
justifier l'opinion de nos *unitaires* sur la
providence : raisons qu'ils fortifient du di-
lemme d'Epicure, & de toutes les objec-
tions que l'on peut faire contre le systême
orthodoxe. Mais nous n'avons pas prétendu
nier que ce systême n'eût aussi ses difficul-
tés; tout ce que nous avons voulu prouver,
c'est premièrement que ces sectaires n'ont
point connu les dépendances inévitables du
principe sur lequel ils ont bâti toute leur
philosophie, puisque l'idée d'une provi-
dence, quelle qu'elle soit, est incompatible
avec la supposition d'une matiere éternelle
& nécessaire.

Secondement, qu'en excluant la provi-
dence divine de ce qui se passe ici-bas, &
en restreignant ses opérations seulement
aux grandes choses, ces fociens ne sont
pas moins hétérodoxes que ceux dont ils
ont mutilé le systême, soit en altérant les
principes, soit en y intercalant plusieurs
opinions tout-à-fait discordantes. J'en ai
donné, ce me semble, des preuves sensibi-
les, auxquelles on peut ajouter ce qu'ils
disent de l'ame des bêtes.

Ils remarquent d'abord (a) que l'homme
est le seul de tous les animaux auquel on
puisse attribuer une raison & une volonté
proprement dites, & dont les actions sont
réellement susceptibles de mérite & de dé-
mérite, de punition & de récompense. Mais
s'ils ne donnent point aux bêtes une volonté

(a) Voyez Crellius, *Ethica christiana*, lib. II, cap. 1, pag. 65, 66.

ni un franc-arbitre proprement dits ; s'ils ne les font pas capables de la vertu & du vice , ni des peines & des récompenses proprement parlant , ils ne laissent pas de dire que la raison , la liberté & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement , & qu'elles les rendent dignes de peines & de récompenses en quelque façon : ce qu'ils prouvent par des passages de (a) la Genèse , de l'Exode & du Lévitique , où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.

Quelque hardie que soit cette pensée , elle ne tient point au fond de l'hérésie socinienne. En raisonnant conséquemment , les *unitaires* dont nous ne sommes que les historiens , devoient dire avec Salomon : « Les hommes meurent comme les bêtes , » & leur sort est égal ; comme l'homme » meurt , les bêtes meurent aussi. Les uns » & les autres respirent de même , & » l'homme n'a rien de plus que la bête ; » tout est soumis à la vanité. Ils s'en vont » tous au même lieu ; & comme ils ont » tous été formés de la terre , ils s'en retournent tous également en terre. Qui » fait si l'ame des enfans d'Adam monte » en haut , & si l'ame des bêtes descend » en bas ? » *Ecclesiast.* c. 3 , v. 19 & suiv. Cet aveu devoit leur coûter d'autant moins qu'ils soutiennent la mortalité des ames , ou leur dormir jusqu'au jour du jugement , & l'anéantissement de celles des méchants , &c.

Voilà ce que j'ai trouvé de plus curieux & de plus digne de l'attention des philosophes , dans les écrits des *unitaires*. J'ai tâché de donner à cet extrait analytique toute la clarté dont les matieres qui y sont traitées sont susceptibles ; & je n'ai pas craint de mettre la doctrine de ces sectaires à la portée de tous mes lecteurs ; elle est si impie & si infectée d'hérésie , qu'elle porte sûrement avec elle son antidote & sa réfutation. D'ailleurs j'ai eu soin , pour mieux terrasser l'erreur , de renvoyer aux articles de ce dictionnaire , où toutes les hétérodoxies des *unitaires* doivent avoir été solidement réfutées , & où les vérités

de la religion & les dogmes de la véritable église ont pu être éclaircis & mis par nos théologiens dans un si haut degré d'évidence & de certitude , qu'il faudroit se faire illusion pour n'en être pas frappé , & pour n'en pas augurer l'entiere destruction de l'incrédulité. Par le moyen de ces renvois , des esprits foibles , ou qui ne s'étant pas appliqués à fonder les profondeurs de la métaphysique , pourroient se laisser éblouir par des argumens captieux , seront à l'abri des séductions , & auront une regle sûre & infaillible pour juger du vrai & du faux.

Je finirai cet article par une réflexion dont la vérité se fera sentir à tout lecteur intelligent.

La religion catholique , apostolique & romaine est incontestablement la seule bonne , la seule sûre & la seule vraie ; mais cette religion exige en même temps de ceux qui l'embrassent , la soumission la plus entiere de la raison. Lorsqu'il se trouve dans cette communion un homme d'un esprit inquiet , remuant & difficile à contenter , il commence d'abord par s'établir juge de la vérité des dogmes qu'on lui propose à croire , & ne trouvant point dans ces objets de sa foi un degré d'évidence que leur nature ne comporte pas , il se fait protestant ; s'apercevant bientôt de l'incohérence des principes qui caractérisent le protestantisme , il cherche dans le socinianisme une solution à ses doutes & à ses difficultés , & il devient socinien : du socinianisme au déisme il n'y a qu'une nuance très-imperceptible , & un pas à faire , il le fait : mais comme le déisme n'est lui-même , ainsi que nous l'avons déjà dit , qu'une religion inconséquente , il se précipite insensiblement dans le pyrrhonisme , état violent & aussi humiliant pour l'amour propre , qu'incompatible avec la nature de l'esprit humain : enfin il finit par tomber dans l'athéisme , état vraiment cruel , & qui assure à l'homme une malheureuse tranquillité , à laquelle on ne peut guere espérer de le voir renoncer.

Au reste , quoique le but de l'Encyclo-

(a) Voyez la Genèse , ch. 9 , v. 5 , Exod. 12 , v. 28. Lévitique 20 , v. 15 , 16 & notez ces paroles de Franzius. *Quæri autem posset an non ponenda sit rationalis anima in brutis . . . cum , Genes. 9 , 5. Deus ipse velit vindicare sanguinem hominis in brutis si quando effuderunt sanguinem humanum.* Hist. animal. sacra , part. I , cap. 2 , p. 16.

pédie ne soit pas de donner l'histoire des hérétiques, mais celle de leurs opinions, nous rapporterons cependant quelques anecdotes historiques sur ce qui concerne la personne & les aventures des principaux chefs des *unitaires*. Ces sectaires ont fait trop de bruit dans le monde, & s'y sont rendus trop célèbres par la hardiesse de leurs sentimens, pour ne pas faire en leur faveur une exception.

Lélie Socin naquit à Sienne en 1525, & s'étant laissé infecter du poison des nouvelles opinions que Luther & Calvin répandoient alors comme à l'envi, il quitta sa patrie en 1547, voyagea pendant quatre ans tant en France & en Angleterre que dans les Pays-Bas & en Pologne; s'étant enfin fixé à Zurich, il commença à y répandre les semences de l'hérésie arienne & photinienne, qu'il vouloit introduire; & mourut en cette ville à l'âge de trente-sept ans, l'an 1562, laissant ses écrits à *Fausse Socin* son neveu.

Celui-ci, né à Sienne en 1539, & déjà séduit par les lettres de son oncle, sortit de l'Italie pour éviter les poursuites de l'inquisition, & se hâta de se mettre en possession des écrits de Lélie, qu'il négligea pourtant après les avoir recueillis. Étant repassé en Italie, il y demeura douze ans à la cour du duc de Florence; mais l'ayant quittée tout-à-coup, il se retira à Bâle, où il s'appliqua à l'étude, revit les ouvrages de son oncle, & y composa en 1578 son livre de *Jesu-Christo servatore*, qui ne fut pourtant imprimé qu'en 1595. De Suisse, il fut appelé par George Blaudrata, autre antitrinitaire, en Transylvanie, où il eut des disputes fort vives avec François David, hérésiarque encore plus décidé que Socin & Blaudrata, contre la divinité de Jesus-Christ. Delà il passa en Pologne, où les nouveaux ariens étoient en grand nombre, & souhaita d'entrer dans la communion de *unitaires*; mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejeta assez durement: il ne laissa pas d'écrire en leur faveur contre ceux qui les attaquoient, & vit enfin ses sentimens approuvés par plusieurs ministres;

Tome XXXV.

mais il éprouva de la part des catholiques des persécutions fort cruelles. Pour s'en délivrer il se retira à un petit village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie. Ce fut là que, suivi d'un assez petit nombre de disciples, & protégé par quelques grands seigneurs, il employa vingt-cinq ans à composer un grand nombre de petits traités, d'opuscules, de remarques, de relations de ses différentes disputes, &c. imprimés en différens temps, soit de son vivant, soit après sa mort, & qu'on trouve recueillis en deux tomes *in-fol.* à la tête de la *Bibliothèque des freres Polonois*.

Ce patriarche des *unitaires* mourut en 1604. « Sa secte, comme le dit très-bien » Bayle, bien-loin de mourir avec lui, se » multiplia dans la suite considérablement; » mais depuis qu'elle fut chassée de Po- » logne, l'an 1658, elle est fort déchue & » fort diminuée quant à son état visible: » car d'ailleurs, il n'y a guere de gens » qui ne soient persuadés qu'elle s'est mul- » tipliée invisiblement, & qu'elle devient » plus nombreuse de jour en jour: & » l'on croit qu'en l'état où sont les cho- » ses, l'Europe s'étonneroit de se trouver » socinienne dans peu de temps, si de puis- » sans princes embrassoient publiquement » cette hérésie, ou si seulement ils don- » noient ordre que la profession en fût » déchargée de tous les désavantages tém- » porels qui l'accompagnent. » Voyez notre introduction à la tête de cet article.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *unitaires* étoient autrefois fort répandus en Pologne; mais en ayant été chassés par un arrêt public de la diète générale du royaume, ils se réfugièrent en Prusse & dans la marche de Brandebourg, quelques-uns passèrent en Angleterre, & d'autres en Hollande, où ils sont tolérés, & où l'on débite publiquement leurs livres, quoi qu'en dise Bayle.

Outre les deux Socins, leur principaux écrivains sont Crellius, Smalcus, Volkélius, Schlingius, le chevalier Lubnietzki, &c. On soupçonne aussi avec beaucoup de raison, Episcopius, Limborg, de Courcelles, Grotius, Jean le Clerc, Locke, Clarke & plusieurs autres modernes, d'avoir adopté leurs principes sur la divinité du

Ssss

Verbe , l'incarnation , la satisfaction de Jesus-Christ , &c. & sur quelques autres points de théologie & de philosophie. Voyez la *Bibliothèque des antitrinitaires*. Crellius , *De uno Deo patre, de Deo & attributis*, &c. Volkelius , *De vera religione*. Micrælii , *Hist. eccles. ad sec. 16*. Hoornbeeck , *in apparatu ad controvers. socinianas* ; le catéchisme de Racovie , & les ouvrages des unitaires modernes , d'où cet article a été tiré en partie. Article de M. NAIGEON.

UNITÉ , f. f. (*Mathém.*) c'est ce qui exprime une seule chose ou une partie individuelle d'une quantité quelconque. Quand on dit *individuelle*, ce n'est pas que l'*unité* soit indivisible , mais c'est qu'on la considère comme n'étant pas divisée , & comme faisant partie d'un tout divisible. Voyez NOMBRE.

Quand un nombre a quatre ou cinq chiffres , celui qui est le plus à la droite , c'est-à-dire , le premier en allant de droite à gauche , exprime ou occupe la place des *unités*. Voyez NUMÉRATION. Et selon Euclide , on ne doit pas mettre au rang des nombres l'*unité* ; il dit que *le nombre est une collection d'unités* ; mais c'est là une question de mots.

UNITÉ , (*Théol.*) est un des caractères distinctifs de la véritable église de Jesus-Christ.

Par *unité* , les théologiens catholiques entendent le lien qui unit les fideles par la profession d'une même doctrine , par la participation aux mêmes sacremens , & par la soumission au même chef visible. La multitude des églises particulieres qui sont répandues dans les différentes parties du monde ne préjudicie en rien à cette *unité* ; toutes ces églises réunies ensemble ne forment qu'un seul & même tout moral , qu'un seul & même corps , en un mot , qu'une seule & même société , qui professe la même foi , qui participe aux mêmes sacremens , qui obéit aux mêmes pasteurs & au même chef. Or cette *unité* , selon les catholiques , est restreinte à une seule société , de laquelle sont exclus les hérétiques qui professent une foi différente , les excommuniés qui ne participent plus aux sacremens , les schismatiques qui refusent

de se soumettre à l'autorité des pasteurs légitimes. Or , cette société c'est l'église romaine , comme l'ont prouvé nos controversistes , dont on peut consulter les écrits.

Les protestans conviennent que l'église doit être une ; mais ils prétendent que cette *unité* peut subsister , sans que ses membres soient réunis sous un chef visible , & qu'il suffit que tous les chrétiens soient unis par les liens d'une charité mutuelle , & qu'ils soient d'accord sur les points fondamentaux de la religion. On fait que cette dernière condition est de l'invention du ministre Jurieu , & qu'elle jette les protestans dans l'impossibilité de décider de combien ou de quelles sectes l'église pourra être composée , parce que chacun voulant ou prétendant déterminer à son gré quels sont ces points fondamentaux , les uns ouvrent la porte à toutes les sectes , tandis que d'autres la leur ferment. D'ailleurs , ces caractères d'*unité* qu'assignent les protestans sont , ou intérieurs & invisibles , ou équivoques. Et pour discerner l'*unité* de l'église , il faut des caractères visibles , extérieurs , & de nature à frapper vivement les plus simples , & à leur montrer quelle est la société à laquelle ils doivent s'attacher.

UNITÉ , (*Belles-Lettres.*) dans un ouvrage d'éloquence ou de poésie. Qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu. Horace , dans son art poétique , veut que l'ouvrage soit *un* :

Denique sit quodvis simplex dumtaxat & unum.

Et Despréaux a rendu ce précepte par celui-ci :

*Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu ,
Que le début , la fin répondent au milieu.*

Art poét. chap. 1.

Il n'y a point d'ouvrage d'esprit , de quelque étendue qu'on le suppose , qui ne soit sujet à cette règle. L'auteur d'une ode n'est pas moins obligé de se soutenir , que celui d'une tragédie ou d'un poème épique , & souvent même on excuse moins aisément ce défaut dans un petit ouvrage que dans un grand. Cette *unité* consiste à distribuer un ordre général dans la matière qu'on traite , & à établir un point

fixe auquel tout puisse se rapporter. C'est l'art d'assortir les diverses parties d'un ouvrage, de ne choisir que le nécessaire, de rejeter le superflu, de savoir à propos sacrifier quelques beautés pour en placer d'autres qui seront plus en jour, d'éclaircir les vérités les unes par les autres, & de s'avancer insensiblement de degrés en degrés vers le but qu'on se propose. Enfin, l'unité est dans les arts d'imitation, ce que sont l'ordre & la méthode dans les hautes sciences, telles que la philosophie, les mathématiques, &c. La science, l'érudition, les pensées les plus nobles, l'élocution la plus fleurie, sont des matériaux propres à produire de grands effets; cependant si la raison n'en règle l'ordre & la distribution, si elle ne marque à chacune de ces choses le rang qu'elle doit tenir, si elle ne les enchaîne avec justesse, il ne résulte de leur amas qu'un chaos dont chaque partie prise en soi peut être excellente, quoique l'assortiment en soit monstrueux. Cette unité nécessaire dans les ouvrages d'esprit, loin d'être incompatible avec la variété, sert au contraire à la produire par le choix, la distribution sentée des ornemens. Tout le commencement de l'art poétique d'Horace est consacré à prescrire cette unité, que les modernes ont encore mieux connue & mieux observée que les anciens.

Unité, dans la poésie dramatique, est une règle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit observer dans tout drame une unité d'action, une unité de temps, & une unité de lieu; c'est ce que Monsieur Despréaux a exprimé par ces deux vers:

*Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.*

Art poét. chap. 3.

C'est ce qu'on appelle la règle des trois unités, sur lesquelles Corneille a fait un excellent discours, dont nous emprunterons en partie ce que nous allons dire ici, pour en donner au lecteur une idée suffisante.

Ces trois unités sont communes à la tragédie & à la comédie; mais dans le poème épique, la grande & presque la seule unité

est celle d'action. A la vérité, on doit y avoir quelque égard à l'unité des temps, mais il n'y est pas question de l'unité de lieu. L'unité de caractère n'est pas du nombre des unités dont nous parlons ici. Voyez CARACTERE.

1°. L'unité d'action consiste à ce que la tragédie ne roule que sur une action principale & simple, autant qu'il se peut: nous ajoutons cette exception; car il n'est pas toujours d'une nécessité absolue que cela soit ainsi; & pour mieux entendre ceci, il est à propos de distinguer avec les anciens deux sortes de sujets propres à la tragédie; savoir, le sujet simple, & le sujet mixte ou composé. Le premier est celui qui, étant un & continué, s'achève sans un manifeste changement au contraire de ce qu'on attendoit, & sans aucune reconnaissance. Le sujet mixte ou composé est celui qui s'achemine à sa fin avec quelque changement opposé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnaissance, ou tous deux ensemble. Telles sont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Aristote. Quoique le sujet simple puisse admettre un incident considérable, qu'on nomme *épisode*, pourvu que cet incident ait un rapport direct & nécessaire avec l'action principale, & que le sujet mixte qui par lui-même est assez intrigué, n'ait pas besoin de ce secours pour se soutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continue, parce qu'en la divisant, on diviserait & l'on affoiblirait nécessairement l'intérêt & les impressions que la tragédie se propose d'exciter. L'art consiste donc à n'avoir en vue qu'une seule & même action, soit que le sujet soit simple, soit qu'il soit composé, à ne la pas surcharger d'incidens, à n'y ajouter aucun épisode qui ne soit naturellement lié avec l'action; rien n'étant si contraire à la vraisemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens qui pourroient à peine arriver en plusieurs semaines. « C'est par la » beauté des sentimens, par la violence » des passions, par l'élégance des expressions, dit M. Racine dans sa préface de » *Bérénice*, que l'on doit soutenir la simplicité d'une action, plutôt que par cette

» multiplicité d'incidens, par cette foule
 » de reconnoissances amenées comme par
 » force ; refuge ordinaire des poètes ité-
 » riles, qui se jettent dans l'extraordinaire
 » en s'écartant du naturel. » Cette simp-
 licité d'action qui contribue infiniment à
 son *unité*, est admirable dans les poètes
 grecs. Les Anglois, & entr'autres Shake-
 speare, n'ont point connu cette regle ; ses
 tragédies de *Henri VI*, de *Richard III*,
 de *Macbeth*, sont des histoires qui com-
 prennent les événemens d'un regne tout
 entier. Nos auteurs dramatiques, quoiqu'ils
 aient pris moins de licence, se sont pour-
 tant donné quelquefois celle, ou d'em-
 brasser trop d'objets, comme on le peut
 voir dans quelques tragédies modernes, ou
 de joindre à l'action principale des épiso-
 des qui par leur inutilité ont refroidi l'in-
 térêt, ou par leur longueur l'ont tellement
 partagé, qu'il en a résulté deux actions au
 lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas
 entièrement évité cet écueil. Le premier,
 par son épisode de l'amour de Dircé pour
 Thésée, a défiguré sa tragédie d'*Œdipe* :
 lui-même a reconnu que dans *Horace*,
 l'action est double, parce que son héros
 court deux périls différens, dont l'un ne
 l'engage pas nécessairement d'ans l'autre,
 puisque d'un péril public qui intéresse tout
 l'état, il tombe dans un péril particulier,
 où il n'y va que de sa vie. La piece au-
 roit donc pu finir au quatrième acte, le
 cinquième formant pour ainsi dire une nou-
 velle tragédie. Aussi l'*unité* d'action dans
 le poème dramatique dépend-elle beau-
 coup de l'*unité* de péril pour la tragédie,
 & de l'*unité* d'intrigue pour la comédie.
 Ce qui a lieu non seulement dans le plan
 de la fable, mais aussi dans la fable étendue
 & remplie d'épisodes. Voyez ACTION &
 FABLE.

Les épisodes y doivent entrer sans en
 corrompre l'*unité*, ou sans former une
 double action : il faut que les différens
 membres soient si bien unis & liés ensem-
 ble, qu'ils n'interrompent point cette *unité*
 d'action si nécessaire au corps du poème,
 & si conforme au précepte d'Horace, qui
 veut que tout se réduise à la simplicité &
 à l'*unité* de l'action. *Sit quodvis simplex*
dunaxat & unum. V. ÉPISEDE.

C'est sur ce fondement, qu'on a repro-
 ché à Racine qu'il y avoit duplicité d'ac-
 tion dans *Andromaque* & dans *Phèdre* ;
 & à considérer ces pieces sans prévention,
 on ne peut pas dire que l'action princi-
 pale y soit entièrement une & dégagée,
 sur-tout dans la dernière, où l'épisode d'A-
 ricie n'influe que foiblement sur le dénou-
 ement de la piece même, en admettant la
 raison que le poète allegue dans la préface
 pour justifier l'invention de ce personnage.
 Une des principales causes, pour laquelle
 nos tragédies en général ne sont pas si sim-
 ples que celles des anciens, c'est que nous y
 avons introduit la passion de l'amour qu'ils
 en avoient exclue. Or, cette passion étant
 naturellement vive & violente, elle parta-
 ge l'intérêt, & nuit par conséquent très-
 souvent à l'*unité* d'action. *Principes pour*
la lecture des poètes, tome II, p. 52 &
 suiv. Corn. *Discours des trois unités.*

A l'égard du poème épique, M. Dacier
 observe que l'*unité* d'action ne consiste pas
 dans l'*unité* du héros, ou dans l'uniformité
 de son caractère ; quoique ce soit une faute
 que de lui donner dans la même piece des
 mœurs différens. L'*unité* d'action exige
 qu'il n'y ait qu'une seule action principale,
 dont toutes les autres ne soient que des
 accidens & des dépendances. V. HÉROS,
 CARACTERES, MŒURS, ACTION.

Pour bien remplir cette regle, le pere
 le Bossu demande trois choses ; 1^o. que
 l'on ne fasse entrer dans le poème aucun
 épisode qui ne soit pris dans le plan, ou
 qui ne soit fondé sur l'action, & qu'on ne
 puisse regarder comme un membre naturel
 du corps du poème. 2^o. Que ces épiso-
 des ou membres s'accordent & soient liés
 étroitement les uns aux autres. 3^o. Que
 l'on ne finisse aucun épisode au point qu'il
 puisse ressembler à une action entière &
 séparée ou détachée ; mais que chaque épi-
 sode ne soit jamais qu'une partie d'un tout,
 & même une partie qui ne fasse point un
 tout elle-même.

Le critique examinant sur ces regles l'*E-
 néide*, l'*Iliade* & l'*Odyssée*, trouve qu'el-
 les y ont été observées à la dernière ri-
 gueur. En effet, ce n'est que de la con-
 duite de ces poèmes qu'il a tiré les regles
 qu'il prescrit ; & pour donner un exemple

d'un poëme où elles ont été négligées, il cite la *Thébaïde* de Stace. V. THÉBAÏDE & ACTION.

2°. L'unité de temps est établie par Aristote dans sa poétique, où il dit expressément que la durée de l'action ne doit point excéder le temps que le soleil emploie à faire sa révolution, c'est-à-dire, l'espace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique soit renfermée dans un jour artificiel, ou l'espace de douze heures. Mais le plus grand nombre pense que l'action qui fait le sujet d'une pièce de théâtre, doit être bornée à l'espace de vingt-quatre heures, ou comme on dit communément, que sa durée commence & finisse entre deux soleils; car on suppose qu'on présente aux spectateurs un sujet de fable ou d'histoire, ou tiré de la vie commune, pour les instruire ou les amuser; & comme on n'y parvient qu'en excitant les passions, si on leur laisse le temps de se refroidir, il est impossible de produire l'effet qu'on se proposoit. Or, en mettant sur la scène une action qui vraisemblablement ou même nécessairement n'auroit pu se passer qu'en plusieurs années, la vivacité des mouvemens se ralentit; ou si l'étendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du temps, il en résulte nécessairement de la confusion, parce que le spectateur ne peut se faire illusion jusqu'à penser que des événemens en si grand nombre se seroient terminés dans un si court espace de temps. L'art consiste donc à proportionner tellement l'action & sa durée, que l'une paroisse être réciproquement la mesure de l'autre; ce qui dépend sur-tout de la simplicité de l'action. Car si l'on en réunit plusieurs sous prétexte de varier & d'augmenter le plaisir, il est évident qu'elles sortiroient des bornes du temps prescrit, & de celles de la vraisemblance. Dans le *Cid*, par exemple, Corneille fait donner dans un même jour trois combats singuliers & une bataille, & termine la journée par l'espérance du mariage de Chimene avec Rodrigue, encore tout fumant du sang du comte de Gormas, pere de cette même Chimene; sans parler des autres incidens, qui naturellement ne pouvoient arriver en aussi peu de temps, & que l'histoire met effectivement à deux ou

trois ans les uns des autres. Guillen de Castro, auteur espagnol, dont Corneille avoit emprunté le sujet du *Cid*, l'avoit traité à la maniere de son temps & de son pays, qui permettant qu'on fit paroître sur la scène un héros qu'on voyoit, comme dit M. Despréaux,

Enfant au premier acte, & barbon au dernier,

n'affujettissoit point les auteurs dramatiques à la règle des vingt-quatre heures; & Corneille, pour vouloir y ajuster un événement trop vaste, a péché contre la vraisemblance. Les anciens n'ont pas toujours respecté cette règle; mais nos premiers dramatiques françois & les anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers sur-tout, Shakespear semble ne l'avoir pas seulement connue; & on lit à la tête de quelques-unes de ses pièces, que la durée de l'action est de trois, dix, seize années, & quelquefois davantage. Ce n'est pas qu'en général on doive condamner les auteurs qui, pour plier un événement aux règles du théâtre, négligent la vérité historique, en rapprochant comme en un même point des circonstances éparées qui sont arrivées en différens temps, pourvu que cela se fasse avec jugement & en matières peu connues ou peu importantes. « Car le poëte, disent mes- » sieurs de l'académie françoise dans leurs » *Sentimens sur le Cid*, ne considère dans » l'histoire que la vraisemblance des évé- » nemens, sans se rendre esclave des cir- » constances qui en accompagnent la vé- » rité; de maniere que, pourvu qu'il soit » vraisemblable que plusieurs actions se » soient aussi-bien pu faire conjointement » que séparément, il est libre au poëte de » les rapprocher, si par ce moyen il peut » rendre son ouvrage plus merveilleux. » Mais la liberté à cet égard ne doit point dégénérer en licence; & le droit qu'ont les poëtes de rapprocher les objets éloignés, n'emporte pas avec soi celui de les entasser & de les multiplier de maniere que le temps prescrit ne suffise pas pour les développer tous; puisqu'il en résulteroit une confusion égale à celle qui régneroit dans un tableau où le peintre auroit voulu réunir un plus grand nombre de personnages que sa

toile ne pouvoit naturellement en contenir. Car, de même qu'ici les yeux ne pourroient rien distinguer ni démêler avec netteté, là l'esprit du spectateur & sa mémoire ne pourroient ni concevoir clairement, ni suivre aisément une foule d'événemens pour l'intelligence & l'exécution desquels la mesure du temps, qui n'est que de vingt-quatre heures au plus, se trouveroit trop courte. Le poëte est même à cet égard beaucoup moins gêné que le peintre; celui-ci ne pouvant saisir qu'un coup d'œil, un instant marqué de la durée de l'action, mais un instant subit & presqu'indivisible. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, pag. 48 & suiv.

Dans le poëme épique, l'unité de temps prise dans cette rigueur, n'est nullement nécessaire, puisqu'on ne sauroit guere y fixer la durée de l'action: plus celle-ci est vive & chaude, & plus il en faut précipiter la durée. C'est pourquoi l'*Iliade* ne fait durer la colère d'Achille que quarante-sept jours tout au plus; au lieu que, selon le P. le Bossu, l'action de l'*Odyssée* occupe l'espace de huit ans & demi, & celle de l'*Enéide* près de sept ans; mais ce sentiment est faux, comme nous l'avons démontré au mot *action*. Voyez ACTION.

Pour ce qui est de la longueur du poëme épique, Aristote veut qu'il puisse être lu tout entier dans l'espace d'un jour; & il ajoute que, lorsqu'un ouvrage en ce genre s'étend au delà de ces bornes, la vue s'égaré; de sorte qu'on ne sauroit parvenir à la fin sans avoir perdu l'idée du commencement.

3°. L'unité de lieu est une règle dont on ne trouve nulle trace dans Aristote & dans Horace, mais qui n'en est pas moins fondée dans la nature. Rien ne demande une si exacte vraisemblance que le poëme dramatique: comme il consiste dans l'imitation d'une action complète & bornée, il est d'une égale nécessité de borner encore cette action à un seul & même lieu, afin d'éviter la confusion, & d'observer encore la vraisemblance, en soutenant le spectateur dans une illusion qui cesse bientôt dès qu'on veut lui persuader que les personnages qu'il vient de voir agir dans un lieu, vont agir à dix ou vingt lieues de ce même endroit, &

toujours sous ses regards, quoiqu'il soit bien sûr que lui-même n'a pas changé de place. Que le lieu de la scène soit fixe & marqué, dit M. Despréaux; voilà la loi. En effet, si les scènes ne sont préparées, amenées, & enchaînées les unes aux autres de manière que tous les personnages puissent se rencontrer successivement & avec bien-séance dans un endroit commun; si les divers incidens d'une pièce exigent nécessairement une trop grande étendue de terrain; si enfin le théâtre représente plusieurs lieux différens les uns après les autres, le spectateur trouve toujours ces changemens incroyables, & ne se prête point à l'imagination du poëte qui choque à cet égard les idées ordinaires, & pour parler plus nettement, le bon sens. Pour connoître combien cette unité de lieu est indispensable dans la tragédie, il ne faut que comparer quelques pièces où elle est absolument négligée, avec d'autres où elle est observée exactement; & sur le plaisir qui résulte de celles-ci, & l'embarras ou la confusion qui naissent des autres, il est plus aisé de prononcer que jamais règle n'a été plus judicieusement établie. Avant Corneille, elle étoit comme inconnue sur notre théâtre; la lecture des auteurs italiens & espagnols qui la violoient impunément, ayant à cet égard, comme à beaucoup d'autres, gâté nos poëtes. Hardy, Rotrou, Mairet, & les autres qui ont précédé Corneille, transportent à tout moment la scène d'un lieu dans un autre. Ce défaut est encore plus sensible dans Shakespear, le père des tragiques anglois: dans une même pièce la scène est tantôt à Londres, tantôt à Yorck, & court, pour ainsi dire, d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre, elle est au centre de l'Ecosse dans un acte, & dans le suivant elle est sur la frontière. Corneille connut mieux les règles; mais il ne les respecta pas toujours; & lui-même en convient dans l'examen du *Cid*, où il reconnoît que quoique l'action se passe dans Séville, cependant cette détermination est trop générale; & qu'en effet, le lieu particulier change de scène en scène. Tantôt c'est le palais du roi, tantôt l'appartement de l'infante, tantôt la maison de Chimène, & tantôt une rue ou une place publique.

Or, non seulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé, comme un palais, un vestibule, un temple; & ce que Corneille ajoute, qu'il faut quelquefois aider au théâtre & suppléer favorablement à ce qui ne peut s'y représenter, n'autorise point à porter, comme il l'a fait en cette matière, l'incertitude & la confusion dans l'esprit des spectateurs. La duplicité de lieu si marquée dans *Cinna*, puisque la moitié de la pièce se passe dans l'appartement d'Emilie, & l'autre dans le cabinet d'Auguste, est inexcusable; à moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville, pour le lieu de la scène. N'étoit-il pas plus simple d'imaginer un grand vestibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans *Polyeucte* & dans *la Mort de Pompée*? Le secret qu'exigeoit la conspiration n'eût point été un obstacle, puisque *Cinna*, *Maxime* & *Emilie* auroient pu là comme ailleurs s'en entretenir, en les supposant sans témoin; circonstance qui n'eût point choqué la vraisemblance, & qui auroit peut-être augmenté la surprise. Dans *l'Andromaque* de Racine, Oreste dans le palais même de Pyrrhus, forme le dessein d'affaiblir ce prince, & s'en explique assez hautement avec Hermione, sans que le spectateur en soit choqué. Toutes les autres tragédies du même poëte sont remarquables par cette unité de lieu, qui sans effort & sans contrainte est par-tout exactement observée, & particulièrement dans *Britannicus*, dans *Phedre*, & dans *Iphigénie*. S'il semble s'en être écarté dans *Esther*, on sait assez que c'est parce que cette pièce demandoit du spectacle: au reste, toute l'action est renfermée dans l'enceinte du palais d'Assuérus. Celle d'*Athalie* se passe aussi toute entière dans un vestibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand-prêtre; & le changement de décoration qui arrive à la cinquième scène du dernier acte, n'est qu'une extension de lieu absolument nécessaire & qui présente un spectacle majestueux.

Quant au poëme épique, on sent que l'étendue de l'action principale, & la variété des épisodes, supposent nécessaire-

ment des voyages par mer & par terre, des combats, & mille autres positions incompatibles avec l'unité de lieu. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 42. & suiv. Corneille, *Discours des trois unités. Examen du Cid & de Cinna.*

Réflexions sur l'article précédent. L'unité y est définie une qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu. Cette définition ne rend peut-être pas l'idée d'unité avec assez de justesse & de précision.

Un ouvrage d'un ton décent & convenable, d'un style analogue au sujet, qu'aucune négligence ne dépare, & qui, d'un bout à l'autre, se ressemble à lui-même, comme celui de la Bruyère, est un ouvrage égal & soutenu, & il n'y a point d'unité.

Mais lorsqu'en écrivant on se propose un but général, un objet unique, tout doit se diriger & tendre vers ce but; voilà l'unité de dessein. C'est ainsi que dans *l'Essai sur l'entendement humain* de Locke, tout se réunit à ce point, l'origine de nos idées.

Le caractère du sujet, le caractère dont s'est revêtu l'écrivain, si c'est lui qui parle, le caractère qu'il a donné à ses personnages, s'ils en introduit & s'il leur cède la parole, décide le caractère du langage, & celui-ci doit se soutenir & se ressembler à lui-même: c'est ce qu'on appelle unité de ton & de style. Voyez ANALOGIE.

Dans la poésie épique & dramatique on a prescrit d'autres unités; savoir, dans l'une & dans l'autre, l'unité l'action, l'unité d'intérêt, l'unité de mœurs, l'unité de temps, & de plus, dans le dramatique, l'unité de lieu.

Sur l'unité d'action, la difficulté consistoit à savoir comment la même action pouvoit être une sans être simple, ou composée sans être double ou multiple; mais en se rappelant la définition que nous avons donnée de l'action, soit épique, soit dramatique, on jugera, du premier coup-d'œil, quels sont les incidens, les épisodes qui peuvent y entrer sans que l'action cesse d'être une.

L'action, avons-nous dit, est le combat des causes qui tendent ensemble à produire l'événement, & des obstacles qui s'y opposent. Une bataille est une, quoique cent

mille hommes d'un côté , & cent mille hommes de l'autre , en balancent l'événement & se disputent la victoire : voilà l'image de l'action. Tout ce qui , du côté des causes ou du côté des obstacles , peut naturellement concourir à l'un des deux efforts , peut donc faire partie de l'un des deux agens ; & l'événement n'étant qu'un , les agens ont beau se multiplier ; s'ils tendent tous , en sens contraire , au même point , l'action est *une* : en sorte que , pour avoir une idée juste & précise de l'*unité* d'action , il faut prendre l'inverse de la définition de Dacier : & dire , non pas que toutes les actions épisodiques d'un poëme doivent être des dépendances de l'action principale , mais au contraire , que l'action principale d'un poëme doit être une dépendance , un résultat de toutes les actions particulières qu'on y emploie comme incidens ou épisodes.

Or , tout le reste égal , plus une action est simple , plus elle est belle ; & voilà pourquoi Horace recommande l'un & l'autre , *simplex & unum*. Mais si l'on est obligé de simplifier l'action le plus qu'il est possible , ce n'est pas pour la réduire à l'*unité* ; c'est pour éviter la confusion , & sur-tout pour donner d'autant plus d'aisance , de développement & de force à un plus petit nombre de ressorts. Dans une foule , rien ne se distingue & rien ne se dessine ; de même dans une multitude de personnages & d'incidens , aucun n'a le temps & l'espace de se développer ; aucun n'est saillant , arrondi , détaché , comme il devoit l'être.

Homere est celui de tous les poëtes qui a le mieux dessiné ses caractères , qui les a marqués le plus distinctement , le plus fortement prononcés ; encore le nombre de ses héros fait-il foule dans l'*Iliade* ; & la mémoire rebutée du travail de les retenir , se réduit à un petit nombre des plus frappans , & laisse échapper tout le reste. Le Tasse , en imitant Homere , a simplifié son tableau ; chacun des personnages y tient une place distincte : Armide , Clorinde , Herminie , Godefroi , Soliman , Renauld , Tancrede , Argan sont présens à tous les esprits.

L'épopée donne à l'action un champ plus vaste que la tragédie ; & c'est leur étendue qui décide du nombre d'incidens que l'une

& l'autre peuvent contenir. Un épisode détaché de l'action historique , suffit à l'action épique ; un incident de l'action épique suffit à l'action dramatique ; & ce n'est pas que l'action épique ne soit *une* , ce n'est pas que l'action historique ne soit *une* encore : dès qu'une cause produit un effet , c'est une action , & cette action est *une* ; mais la cause & l'effet peuvent être simples ou composés , ou plus composés ou plus simples. L'une des causes de la ruine de Troie , est le sacrifice d'Iphigénie , & cette fable détachée a fait un poëme dramatique. La colere d'Achille n'est que l'un des obstacles de la même action , & cet incident détaché a produit seul un poëme épique. On peut comparer l'action au polype dont chaque partie , après qu'elle est coupée , est encore elle-même un polype vivant , complètement organisé ; mais l'action totale n'en est pas moins *une* : elle est seulement plus composée ou moins simple que chacune de ses parties. Ainsi , en faisant un poëme de toute la guerre de Troie , on n'a pas manqué à l'*unité* , mais à la simplicité d'action : on s'est chargé d'un trop grand nombre de caractères à peindre , d'événemens à décrire , de ressorts à développer ; on a surchargé la mémoire , fatigué l'imagination , refroidi l'ame , dissipé l'intérêt , dont la chaleur est d'autant plus vive que le foyer est plus étroit ; enfin on a excédé ses propres forces , épuisé ses moyens ; on s'est mis hors d'haleine au milieu de sa course , & l'on a fini par être froid , stérile & languissant. Voilà pourquoi , même dans l'épopée , il est si important de simplifier & de resserrer l'action.

Brumoi a pris , comme Dacier , l'inverse de la vérité sur l'*unité* d'action : il veut qu'elle soit sans mélange d'actions indépendantes d'elle ; il falloit dire , d'actions dont elle soit indépendante , & ce n'est pas ici une dispute de mots ; car de son principe il infere que l'épisode d'Eriphile dans l'*Iphigénie en Aulide* , fait duplicité d'action : or , par la constitution de la fable , l'action dépend de cet épisode ; car c'est Eriphile qui empêche Iphigénie de s'échapper. Le poëte , à la vérité , pouvoit prendre un autre moyen ; mais pourvu que le moyen soit vraisemblable & naturellement employé ,

employé, il est entièrement au choix du poëte.

C'est un étrange raisonneur que Brumoi ! il compare l'*Iphigénie* de Racine avec celle d'Euripide, & de sa cellule il décide que le poëte françois a tout gâté. *Supposons*, dit-il, *qu'Euripide revînt, que diroit-il de l'épisode d'Eriphile, espece de duplicité d'action & d'intérêt inconnue aux Grecs ? Que diroit Euripide ? Il diroit qu'il n'y a point de duplicité d'action, & qu'Eriphile vaut mieux qu'une biche ; que l'intérêt est si peu double, qu'au moment qu'on fait qu'Eriphile a été l'Iphigénie sacrifiée, les larmes cessent, & tous les cœurs sont soulagés. Que diroit-il de la galanterie françoise d'Achille ? Il diroit qu'Achille n'est point galant, & qu'il est Achille amoureux, qu'il parle d'amour en Achille. Que diroit-il du duel auquel tendent les menaces de ce héros ? Il diroit qu'il n'y a pas plus de duel que dans l'*Iliade*, & que par tout pays un héros fier & offensé menace de se venger. Que diroit-il des entretiens seul à seul d'un prince & d'une princesse ? Il diroit que la décence y regne, & dans les tentes d'Agamemnon Achille a pu se trouver deux momens seul avec Iphigénie. Ne seroit-il pas révolté de voir Clytemnestre aux piés d'Achille ? Il seroit jaloux de Racine, il lui enverroit ce beau mouvement, & il trouveroit que rien n'est plus naturel à une mere au désespoir, dont on va immoler la fille.*

Revenons à notre sujet. Si l'épisode est absolument inutile au nœud ou au dénouement de l'action, comme l'amour de Thésée & de Philoctete dans nos deux *Edipes*, & comme l'amour d'Antiochus dans la *Bérénice* de Racine, il fait duplicité d'action : delà vient que l'amour d'Hyppolite pour Aricie est plus épisodique dans la *Phedre*, que l'amour d'Eriphile dans l'*Iphigénie*.

Mais ce qu'on a dit avec quelque raison de l'épisode d'Aricie, on l'a dit aussi de l'épisode d'Hermione, & en cela on s'est trompé. Sans Hermione il étoit possible que Pyrrhus indigné livrât aux Grecs le fils d'Hector & d'Andromaque ; mais, l'événement supposé tel que Racine le donne, il étoit difficile d'imaginer, pour la révolution, un moyen plus tragique, une cause

Tom. XXXV.

plus naturelle de la mort de Pyrrhus, que la jalousie d'Hermione, ni un plus digne instrument de ses fureurs, que le sombre & fougueux Oreste.

N'a-t-on pas dit aussi que l'amour nuisoit à l'unité d'action, parce que cette passion étant naturellement vive & violente, elle partageoit l'intérêt ? Mais si l'amour même est la cause du crime ou du malheur, s'il en est la victime, où est le partage de l'intérêt ? Et ce partage même seroit-il que l'action ne seroit pas une ?

On ne s'est pas moins mépris sur l'unité d'intérêt que sur l'unité d'action, & l'équivoque vient de la même cause. L'action une fois bien définie, on voit que le desir, la crainte & l'espérance doivent se réunir en un seul point ; mais pour cela il n'est pas nécessaire qu'ils se réunissent sur une seule personne ; l'événement que l'on craint ou que l'on souhaite peut regarder une famille, un peuple entier ; il peut même concilier deux partis contraires qui, tous les deux intéressans, font souhaiter & craindre pour tous les deux la même chose. Deux jeunes gens aimables & amis l'un de l'autre, tirent l'épée & vont s'égorger sur un malentendu ou sur un mouvement de dépit & de jalousie. Vous tremblez pour l'un ou pour l'autre, vous desirez qu'il arrive quelqu'un qui leur impose, les désarme & les réconcilie : voilà un intérêt qui semble partagé, & qui pourtant n'est qu'un : tel est souvent l'intérêt dramatique.

L'unité des mœurs consiste dans l'égalité du caractère, ou plutôt dans son accord avec lui-même : car un caractère peut être inégal, flottant & variable, ou par nature ; ou par accident ; alors son unité consiste à être constamment inconstant, également léger, changeant, ou par le flux & le reflux des passions qui le dominant, ou par l'ascendant réciproque & alternatif des divers mouvemens dont il est agité ; mais c'est alors par un fonds de bonté ou de méchanceté, de force ou de foiblesse, de sensibilité ou de froideur, d'élevation ou de bassesse, que se décide le caractère ; & ce fonds du naturel doit percer à travers tous les accidens. Or, c'est dans ce fonds bien marqué, bien connu, & constamment le même, que se fait sentir l'unité ; c'est par-là que les

T t t t

hommes placés dans les mêmes situations , exposés aux mêmes combats , mis enfin aux mêmes épreuves , se font distinguer l'un de l'autre ; & que chacun , s'il est bien peint , se ressemble à lui-même , & ne ressemble qu'à lui.

Dans l'application de ce principe , que le caractère ne doit jamais changer , on n'a pas assez distingué le fonds d'avec la forme accidentelle ; & dans celle-ci , ce qui est inhérent d'avec ce qui n'est qu'adhérent. Le vice est une trop longue habitude pour se corriger en trois heures : c'est une seconde nature ; mais ce qui n'est qu'un travers d'esprit , un égarement passager , une folie , une méprise , un moment d'ivresse , ce qui dépend des mouvemens tumultueux des passions , peut changer d'un instant à l'autre ; ainsi de l'erreur au retour , de l'innocence au crime , & du crime au remords , le passage est prompt & rapide ; ainsi l'avare ne change point , mais le dissipateur change ; ainsi Tartufe est toujours Tartufe , mais Orgon passe de son erreur & de l'excès de sa crédulité à un excès de défiance ; ainsi Mahomet doit toujours être fourbe , mais Séide doit cesser d'être crédule & fanatique.

Dans le poëme épique , l'unité de temps n'est réglée que par l'étendue de l'action , & celle-ci que par la faculté commune d'une mémoire exercée ; en sorte que l'action épique n'a trop d'étendue & de durée , que lorsque la mémoire ne peut l'embrasser sans effort , & cette règle n'est pas gênante ; car il s'agit , non des détails , mais de l'ensemble de l'action & de ses masses principales : or , si elle est bien distribuée , si les épisodes en sont intéressans , s'ils s'enchaînent bien l'un à l'autre , si les passions qui animent l'action , si l'intérêt qui la soutient nous y attachent fortement , la mémoire la saisira , quelque étendue qu'on lui donne. Brumoi la compare à un édifice qu'il faut embrasser d'un coup-d'œil ; & quel édifice dans son vrai point de vue n'embrasse-t-on pas d'un coup-d'œil , si l'ensemble en est régulier ? Si donc un poëte avoit entrepris de chanter l'enlèvement d'Hélène , vengé par la ruine de Troie , & que depuis les noces de Ménélas jusqu'au partage des captives , tout fût intéressant , comme quelques

livres de l'*Iliade* , & le second de l'*Enéide* , l'action auroit duré dix ans ; & le poëme ne seroit pas trop long.

Nous avons des romans bien plus longs que le plus long poëme ; & par le seul intérêt qui nous y attache , les incidens multipliés en font tous très-distinctement gravés dans notre souvenir.

Il n'en est pas de même de l'action dramatique. Dans le récit on peut franchir dix années en un seul vers ; mais dans le drame tout est présent , & tout se passe comme dans la nature. Il seroit donc à souhaiter que la durée fictive de l'action pût se borner au temps du spectacle ; mais c'est être ennemi des arts & du plaisir qu'ils causent , que de leur imposer des loix qu'ils ne peuvent suivre , sans se priver de leurs ressources les plus fécondes , & de leurs plus touchantes beautés. Il est des licences heureuses , dont le public convient tacitement avec les poëtes , à condition qu'ils les emploient à lui plaire & à le toucher : de ce nombre est l'extension feinte & supposée du temps réel de l'action théâtrale. De l'aveu des Grecs , elle pouvoit comprendre une demi-révolution du soleil , c'est-à-dire , un jour. Nous avons accordé les vingt-quatre heures , & le vuide de nos entr'actes est favorable à cette licence : car il est bien plus facile d'étendre en idée un intervalle que rien ne mesure sensiblement , qu'il ne l'étoit de prolonger un intermède occupé par le chœur , & mesuré par le chœur même.

A la faveur de la distraction que l'intervalle vuide d'un acte à l'autre occasionne , on est donc convenu d'étendre à l'espace de vingt-quatre heures le temps fictif de l'action ; & c'est communément assez , vu la rapidité , la chaleur que doit avoir l'action théâtrale. Mais si les Espagnols & les Anglois ont porté à l'excès la licence contraire , il me semble que , sans supposer , comme eux , des années écoulées dans l'espace de trois heures , il devroit au moins être permis de supposer , si un beau sujet le demande , qu'il s'est écoulé plus d'un jour ; & de cette liberté , rachetée par de grands effets qu'elle rendroit possibles , il n'y auroit jamais à craindre & à réprimer que l'abus.

La même continuité d'action qui , chez

les Grecs, lioit les actes l'un à l'autre, & qui forçoit l'unité des temps, n'auroit pas dû permettre de changer de lieu; les Grecs ne laissoient pourtant pas de se donner quelquefois cette licence, comme on le voit dans les *Euménides*, où le second acte se passe à Delphes, & le troisiemé à Athenes. Pour la comédie, elle se permettoit sans aucune contrainte le changement de lieu, & avec plus d'in vraisemblance: car au moins dans la tragédie, les Grecs supposoient, comme nous, que le spectateur ne voyoit l'action que des yeux de la pensée; & en effet, il est sans exemple que dans la tragédie grecque les personnages aient adressé la parole au public, ou qu'ils aient fait semblant de le voir ou d'en être vus; au lieu que dans la comédie grecque, à chaque instant le chœur s'adresse à l'assemblée, & par-là le lieu fictif de la scene & le lieu réel du spectacle sont identifiés: de façon que l'un ne peut changer, sans que l'autre change; & qu'en même temps que l'action se déplace, le spectateur doit croire se déplacer aussi.

Il n'en est pas de même de notre théâtre: soit dans le tragique, soit dans le comique, le spectateur n'est censé voir l'action qu'en idée, & l'action est supposée n'avoir pour témoins que les acteurs qui sont en scene. Or, dans cette hypothese, non seulement je regarde le changement de lieu comme une licence permise; mais je fais plus, je nie que ce soit une licence pour nous. L'entr'acte, je viens de le dire, est comme une absence & des acteurs & des spectateurs. Les acteurs peuvent donc avoir changé de lieu d'un acte à l'autre; & les spectateurs n'ayant point de lieu fixe, ils sont en esprit où se passe l'action; & si elle change, ils changent avec elle.

Ce qui doit être vraisemblable, c'est que l'action ait pu se déplacer; & pour cela il faut un intervalle. Ce n'est donc presque jamais d'une scene à l'autre, mais seulement d'un acte à l'autre, que peut s'opérer le changement de lieu.

Je fais bien que pour le faciliter au milieu d'un acte, on peut rompre l'enchaînement des scenes, & laisser le théâtre vuide un instant; mais cet instant ne suffiroit point à la vraisemblance, si les mêmes acteurs qu'on vient de voir reparoissoient incon-

tinent dans le nouveau lieu de la scene. Après tout, ce n'est pas trop gêner les poëtes, que d'exiger d'eux à la rigueur l'unité de lieu pour chaque acte, & la possibilité morale du passage d'un lieu à un autre, dans l'intervalle supposé.

La plus longue durée qu'on suppose à l'entr'acte est celle d'une nuit; le trajet possible dans une nuit, est donc la plus grande distance qu'il soit permis de supposer franchie dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Ainsi, par degrés, la mesure du temps que l'on peut donner aux intervalles de l'action, détermine l'éloignement des lieux où l'on peut transporter la scene. Une regle plus sévère priveroit la tragédie d'un grand nombre de beaux sujets, ou l'obligeroit à les mutiler; on voit même que les poëtes qui ont voulu s'astreindre à l'unité de lieu rigoureuse, ont bien souvent forcé l'action d'une manière plus opposée à la vraisemblance, que ne l'eût été le changement de lieu: car au moins ce changement ne trouble l'illusion qu'un instant, au lieu que si l'action se passe où elle n'a pas dû se passer, l'idée du lieu & celle de l'action se combattent sans cesse: or, la vérité relative dépend de l'accord des idées, & l'illusion ne peut être où le vraisemblable n'est pas.

Il falloit, dit Brumoi, en parlant du théâtre grec, *que l'action, pour être vraisemblable, se passât sous les yeux, & par conséquent dans un même lieu.* Il auroit donc fallu que le lieu de l'action fût la place d'Athenes: car si l'action se passoit à Delphes, comment pouvoit-elle se passer sous les yeux des Athéniens? *Le spectateur*, ajoute le même, *ne sauroit s'abuser assez grossièrement sur le lieu de la scene, pour s'imaginer qu'il passe d'un palais à une plaine, ou d'une ville dans une autre, tandis qu'il se voit enfermé dans un lieu déterminé.* Ainsi Brumoi prétend qu'il faut que la scene se voie, & par conséquent qu'elle soit bornée, non pas en général dans l'enceinte d'une ville, d'un camp, d'un palais, mais dans un endroit limité d'un palais, d'une ville ou d'un camp. Voilà une belle théorie!

Et de sa place le spectateur voit-il cet endroit du camp ou de la ville? Non, car sa place est toujours l'amphithéâtre

d'Athenes , & l'endroit de la scene est en Aulide , à Delphes , à Mycene , en Tauride , &c. Il s'y transporte donc en esprit dès le premier acte. Or , ce premier pas fait , pourquoi le second , le troisieme lui coûteroiient-ils davantage ? Et si dans les actes suivans il est besoin qu'il se transporte en esprit dans un autre lieu , pourquoi s'y refuseroit-il ? La même vivacité d'imagination qui le rend présent à ce qui se passe dans la ville , lui manquera-t-elle pour voir ce qui se passe dans le camp , & pour y être présent de même ? Sans cette illusion , tout spectacle est absurde ; mais on se la fait sans effort , & la vraisemblance n'y manque que lorsque la scene étant continue & sans intervalle , le changement de lieu s'opere maladroitement , & sans qu'aucune distraction du spectateur le favorise.

C'étoit-là réellement le grand obstacle que trouvoient les Grecs au changement de lieu ; aussi se le permettoient-ils rarement dans la tragédie. Que faisoient-ils donc ? Ils faisoient d'autres fautes contre la vraisemblance ; ils ne changeoient pas de lieu , mais ils réunissoient dans un même lieu ce qui devoit se passer en des lieux différens. La scene étoit un endroit public , un espace vague , un temple , un vestibule , une place , un camp , quelquefois même un grand chemin. L'aire du théâtre répondoit en même temps à plusieurs édifices , d'où les acteurs sortoient pour dire au peuple qui composoit le cœur , ce qu'ils auroient dû rougir de s'avouer à eux-mêmes.

Si donc nous avons perdu quelque chose à la suppression du chœur , qui chez les Grecs remplissoit les vuides de l'action , du moins y avons-nous gagné la liberté du changement de lieu , que l'entr'acte nous facilite.

Il est aisé de sentir à présent combien porte à faux ce que dit Dacier , que « les » actions de nos tragédies ne sont presque » plus des actions visibles ; qu'elles se passent la plupart dans des chambres & des » cabiners ; que les spectateurs n'y doivent » pas plus entrer que le chœur ; & qu'il » n'est pas naturel que les bourgeois de » Paris voient ce qui se passe dans les cabinets des princes. » Il trouvoit sans doute plus naturel que les bourgeois d'Athenes

vissent du théâtre de Bacchus ce qui se passoit sous les murs de Troye ? Comment Dacier n'a-t-il pas compris que , quel que soit le lieu de la scene , un palais , un temple , une place publique , si le spectateur étoit censé y être & voir les acteurs , les acteurs seroient censés le voir ? Nous ne sommes , je le répète , présens à l'action qu'en idée ; & comme il n'en coûte rien de se transporter de Paris au Capitole dès le premier acte , il en coûte encore moins , dans l'intervalle du premier au second , de passer du Capitole dans la maison de Brutus.

Le plus grand avantage du changement de lieu , est de rendre visibles des tableaux , des situations pathétiques qui sans cela n'auroient pu se tracer qu'en récit. Mais il faut bien se souvenir que ces tableaux ne sont faits que pour donner lieu au développement des passions ; que s'ils sont trop accumulés , en se succédant ils s'effacent l'un l'autre ; que l'émotion qu'ils nous causent ne se nourrit que des sentimens qu'ils font naître dans l'ame même des acteurs ; & qu'interrompre cette émotion avant qu'elle ait pu se répandre & s'accroître jusqu'à son plus haut degré , c'est faire au cœur la même violence qu'on fait à l'oreille , lorsqu'on éteint mal-à-propos le son d'un corps harmonieux. Une tragédie composée de ces mouvemens brusques , sans suite & sans gradations , est un assemblage de germes dont aucun n'a le temps d'éclorre. L'invention des tableaux est donc une partie essentielle du génie du poète , mais ce n'est ni la seule ni la plus importante. La tragédie est la peinture du jeu des passions , & non pas du jeu des hasards.

On n'a pas toujours ni par-tout reconnu comme indispensable la regle des *unités* ; on sait que sur le théâtre anglois , & sur le théâtre espagnol , elle est violée en tous points & contre toute vraisemblance. Il en étoit de même sur notre théâtre avant Corneille ; & non seulement l'*unité* de lieu n'y étoit pas observée , mais elle y étoit interdite. Le public se plaisoit au changement de scene ; il vouloit qu'on le divertît par la variété des décorations , comme par la diversité des incidens & des aventures ; & lorsque Mairet donna la *Sophonisbe* , il eut

bien de la peine à obtenir des comédiens, qu'il lui fût permis d'y observer l'unité de lieu.

On s'est enfin généralement accordé sur l'unité d'action pour la tragédie ; mais à l'égard de l'épopée, la question a été problématique & indécise jusqu'à nos jours. A l'autorité d'Aristote & à l'exemple d'Homère & de Virgile, on a opposé le succès de l'Arioste, qui ayant négligé cette règle, n'en est pas moins lu & relu, dit le Tasse : *Da tutte l'età, da tutti fessi; noto à tutte le lingue; piace a tutti; tutti il lodano; vive e ringiovenisce sempre nella sua fama, e vola glorioso per le lingue de mortali.*

Le Tasse, après avoir rendu ce beau témoignage à l'Arioste, ne laisse pourtant pas de se décider pour l'unité d'action. « La fable, dit-il, est la forme du poème ; s'il y a plusieurs fables, il y aura plusieurs poèmes ; si chacun d'eux est parfait, leur assemblage sera immense ; & si chacun d'eux est imparfait, il valoit mieux n'en faire qu'un qui fût complet & régulier. » Gravina est du nombre de ceux qui pensoient que le poème épique étoit dispensé de l'unité d'action ; & la raison qu'il en donne suffiroit seule pour faire sentir son erreur.

J'avouerai, avec lui, qu'un poème qui embrasse plusieurs actions, ne laisse pas d'être un poème ; mais la question est de savoir si ce poème est bien composé. Or, quelques beautés qu'il puisse avoir d'ailleurs, quelque succès qu'elles obtiennent, il est certain que la duplicité ou la multiplicité d'action divise l'intérêt, & par conséquent l'affoiblit.

La Motte prétend que dans l'épopée l'unité des personnages supplée à l'unité d'action, & qu'elle suffit à l'épopée. Distinguons pour plus de clarté, dans l'intérêt même de l'action, l'unité collective & l'unité progressive. L'unité collective consiste à réunir tous les vœux en un point, & à décider dans l'ame du lecteur ou du spectateur ce qu'il doit désirer ou craindre. Toutes les fois qu'on nous présente des hommes opposés d'intérêts, dont les succès sont incompatibles, & dont l'un ne peut être heureux que par la perte ou le malheur de l'autre, notre cœur choisit de lui-même,

& sans le secours de la réflexion, celui dont la bonté ou la vertu est le plus digne de nous attacher, & nous nous mettons à sa place. Dès-lors tout ce qui le touche nous est personnel ; notre ame passe dans la sienne ; voilà l'intérêt décidé. Si les deux partis opposés nous présentent des personnages intéressans, & qui balancent notre affection, ou le bonheur de l'un est incompatible avec celui de l'autre, ou ils peuvent se concilier. Dans le premier cas, l'intérêt se partage & s'affoiblit dans ses alternatives ; dans le second, notre inclination prend une direction moyenne, & se termine au point où les deux partis peuvent enfin se réunir. Le poète doit donc avoir grand soin de rendre ce point de réunion sensible : c'est delà que dépend la décision de nos vœux, & ce qu'on appelle *unité d'intérêt*. Enfin, si les partis opposés nous sont odieux ou indifférens l'un & l'autre, nous les livrons à eux-mêmes, sans nous attacher à leur sort : c'est la guerre des vautours. Alors il n'y a d'autre intérêt que celui de la curiosité qui se réduit à peu de chose. Il s'ensuit que dans toute composition intéressante il doit y avoir au moins un parti fait pour gagner notre bienveillance ; mais qu'il n'y ait dans ce parti qu'une seule personne ou qu'il y en ait mille, cela est égal : l'unité de vœu fera l'unité d'intérêt ; & c'est l'unité collective.

L'unité progressive est autre chose : elle consiste à fixer le desir, la crainte, l'espérance, en un mot, l'attente inquiète du spectateur ou du lecteur sur un seul point, sur un événement unique qui soit la solution du problème & le dénouement de l'action. Dans la tragédie des *Horaces*, quel aura été le succès du combat ? Voilà l'objet de notre attente ; dès qu'on le fait, tout est fini. Après cela, que le meurtre de Camille soit puni ou soit pardonné, c'est un nouveau problème, une nouvelle action, un nouvel objet d'espérance ou de crainte ; cet événement naît de l'autre, il est dépendant, & il n'y a point d'unité.

Il est vrai que l'unité de personne supplée en quelque chose à l'unité progressive de l'action ; mais si les accidens réunis sur le même personnage ne se terminent pas à un seul dénouement, l'intérêt de chaque

situation cesse au moment qu'il en sort : nouvel incident, nouvelle inquiétude, nouveau péril, nouvelle crainte, nouveau malheur, nouvelle pitié. D'un poëme tissu d'incidens détachés, l'intérêt peut donc renaître d'instans en instans; mais alors la crainte, la pitié, l'inquiétude s'évanouissent à la solution de chacun de ces nœuds; & s'il y a une action principale, elle devient indifférente. Pour réunir les intérêts épisodiques, il faut donc qu'elle en soit le centre, c'est-à-dire, que l'événement qui doit la terminer dépende des incidens, & que chacun d'eux fasse partie, ou des moyens, ou des obstacles.

Le Tasse a peint l'unité d'action par une grande & belle image. *Mondo tante e si diversa cose nel suo gremio rinchiude; una la forma à l'essenza sua, uno il nodo, dal quale sono le sue parti con discorda concordia insieme congiunte e collegate; e non mancando nulla in lui, nulla però vi e che non serva alla necessità e all'ornamento.*

Mais dans cette image on ne voit que ce qui contribue au succès de l'action, l'on n'y voit pas ce qui le retarde & le rend douteux ou pénible: or l'unité dépend du concours des obstacles comme de celui des moyens. Du reste, l'alternative proposée par le Tasse, que toutes les parties du poëme soient comme dans le mécanisme du monde, ou de nécessité, ou de simple agrément, cette alternative donne aux poëtes une liberté dont ils ont abusé souvent. Je fais qu'on ne doit pas exiger, dans le tissu de l'épopée, des liaisons aussi étroites, aussi intimes que dans celui de la tragédie; mais encore faut-il que les parties fassent un tout, & que les détails forment un ensemble. L'épisode d'Armide est l'exemple de la liberté légitime dont les poëtes peuvent user. La délivrance des lieux saints est l'action de ce poëme; & les charmes d'une enchanteresse qui prive l'armée de Godefroi de ses héros les plus vaillans, concourent à nouer l'action en même temps qu'ils l'embellissent; au lieu que l'épisode d'Olinde & de Sophronie, quoique touchant en lui-même, est hors d'œuvre & ne tient à rien.

Pope compare le poëme épique à un jardin: « La principale allée est grande &

» longue, & il y a de petites allées où l'on » va quelquefois se délasser, qui tendent » toutes à la grande. » Si l'on considère ainsi l'épopée, il est évident qu'il n'y a plus cette unité d'où dépend l'intérêt; car d'allée en allée le jardin de Pope sera bientôt un labyrinthe; & comme il n'en est aucune que l'on ne pût supprimer sans changer la grande, il n'en est aucune aussi qui ne pût mener à de nouvelles routes multipliées à l'infini. J'aime mieux l'image du fleuve dont les obstacles prolongent le cours, mais qui dans ses détours les plus longs ne cesse de suivre sa pente: il se partage en rameaux, forme des îles qu'il embrasse, reçoit des torrens, des ruisseaux, de nouveaux fleuves dans son sein. Mais soit qu'il entre dans l'océan par une ou plusieurs embouchures, c'est toujours le même fleuve qui suit la même impulsion. M. MARMONTEL.

C'est ici le lieu de dire quelque chose de l'épisode, dont le but est de donner de la variété au poëme, sans en détruire l'unité.

L'épisode étoit originairement, au rapport d'Aristote, une ou plusieurs scènes, placées entre les chants du chœur d'une pièce dramatique. En effet ce terme, dans son étymologie, désigne ce qui est mis à la suite d'un chant. Les anciennes tragédies grecques, de même que les comédies, ne furent au commencement que le chant solennel d'un ou de plusieurs chœurs. Dans la suite on y inséra une action qui étoit représentée entre les chants, d'où elle eut le nom d'épisode. Les modernes entendent par ce terme, tout ce qui sert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou suspendue. Ainsi Homère, dans le second chant de l'*Iliade*, tandis que les deux armées se rangent en bataille, ne voulant pas s'appesantir sur ce détail, emploie ce temps à nous décrire toutes les forces navales des Grecs; & dans le troisième chant, pendant que les troupes rangées attendent l'arrivée de Priam, & préparent les sacrifices, le poëte transporte son lecteur à Troie, & lui fait connaître Hélène. Ce sont là de vrais épisodes, dans le sens moderne; mais on donne encore le nom d'*ornemens épisodiques*,

non seulement en poésie, mais aussi en peinture, à certains accessoires qui ne tiennent pas essentiellement au sujet principal.

Les épisodes détournent pour quelque temps l'attention de l'objet capital, & produisent, par ce moyen, des repos pour délasser l'esprit, en lui présentant des objets d'un autre genre, ou pour l'occuper ailleurs, pendant qu'il se passe des évènements qu'il ne seroit pas possible ou pas convenable de lui laisser voir. Ces cas se présentent souvent dans l'épopée, & même dans les drames dont l'action a beaucoup d'étendue, & qui est fort compliquée. Pour que le récit ou l'action ne soit pas suspendue, l'épisode vient à propos remplir le temps qui doit s'écouler.

Il y a encore un autre motif qui peut rendre les épisodes nécessaires, c'est lorsque deux scènes très-intéressantes, mais d'un caractère tout opposé, se succéderaient immédiatement. Un épisode placé entre ces deux scènes, sert alors à disposer insensiblement l'esprit & le cœur à ce passage. C'est ce qu'on observe aussi en musique : le compositeur, s'il n'y est nécessité par la nature du sujet, ne passe jamais d'un ton à un ton contraire, sans placer entre deux quelques tons moyens qui, en affaiblissant la sensation du premier, préparent l'oreille à recevoir une impression d'un genre différent.

Au reste, il n'est pas besoin d'observer ici qu'il y auroit de la mal-adresse à choisir un épisode dont le sujet fût tout-à-fait étranger au sujet principal. Il faut au contraire qu'il s'y rapporte exactement, & qu'il soit amené bien à propos. L'épisode doit répondre au caractère général de l'ensemble, contribuer au progrès & à la perfection de l'action principale, ou du moins y répandre un certain jour, contenir des éclaircissements qu'il n'eût pas été convenable d'y faire entrer d'une autre manière. Par ce moyen l'épisode se lie si intimement au fond même de l'action, qu'on ne pourroit l'en détacher sans gâter l'ouvrage. *Cet article est tiré de la théorie générale des beaux-arts, de M. SULZER.*

UNITÉ. (*Peint.*) On exige en peinture l'unité d'objets; c'est-à-dire, que s'il y a plusieurs groupes de clair-obscur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine

sur les autres; de même dans la composition, il doit y avoir *unité de sujets*. On observe encore dans un tableau l'*unité de temps*, en sorte que ce qui y est représenté ne paroisse pas excéder le moment de l'action qu'on a eu dessein de rendre. Enfin, tous les objets doivent être embrassés d'une seule vue, & paroître compris dans l'espace que le tableau est supposé renfermer. *Dictionnaire des beaux-arts. (D. J.)*

UNIVALVE (*Conchyliol.*). Ce terme se dit d'une coquille qui n'a qu'une seule pièce; quand elle en a deux on l'appelle *bivalve*, & *multivalve* quand elle en a plusieurs.

La classe des *univalves* marins forme, selon M. d'Argenville, quinze familles; savoir, le lépas, l'oreille de mer, les tuyaux & vermissieux de mer, les nautilles, les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, & ceux qui ont la bouche aplatie, les buccins, les vis, les cornets, les rouleaux ou olives, ceux à bouche demi-ronde, les murex, les pourpres, les tonnes & les porcelaines.

La classe des *univalves* fluviatiles consiste en sept familles; savoir, le lépas, les limaçons à bouche ronde, les vis, les buccins, les tonnes & les planorbis.

Les coquillages terrestres sont tous *univalves*, & se divisent en général en animaux vivans, & en animaux morts. Les animaux vivans se partagent en ceux qui sont couverts de coquilles, & en ceux qui en sont privés. Les premiers sont les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, ceux à bouche plate, les buccins & les vis. Les seconds n'offrent que les limaces, dont il y a plusieurs espèces. Les coquillages terrestres morts sont toutes les coquilles qui se divisent en *univalves*, bivalves & multivalves, & en autant de familles, à l'exception de trois ou quatre, que les coquillages marins.

Comme les coquilles *univalves* font sortir plus de parties de leur corps que les bivalves, il est plus aisé de découvrir leur tête, leurs cornes, leurs conches, leurs opercules. Les petits points noirs qui représentent les yeux, ont un nerf optique, une humeur crySTALLINE, & une humeur vitrée. Quelquefois ils sont placés à l'orifice des

cornes, souvent à leurs extrémités, les uns en dedans, les autres en dehors. Leur opercule fuit ordinairement le bout de leur pié, ou de leur plaque; quelquefois il est au milieu de cette plaque, ou au sommet de leur tête; cependant cet opercule tient au corps, & n'a jamais fait partie de la coquille: il est même d'une matière toute différente. Ce n'est souvent qu'une peau mince & baveuse: quelquefois c'est une espèce de corne qui ferme exactement les coquilles, dont la bouche est ronde; & dans les oblongues, il n'en couvre qu'une partie.

Tous ces animaux au reste sont différens dans leur jeunesse pour la figure, les couleurs, & l'épaisseur de leurs coquilles: les jeunes pénètrent jusqu'à l'extrémité pointue de leurs demeures; elles ont moins de tours, de stries; leurs couleurs sont plus vives: les vieilles au contraire, qui ont eu besoin d'agrandir leurs couvertures à mesure qu'elles avançaient en âge, ont par conséquent plus de tours, plus de stries, la teinte de leurs couleurs est plus terne, & elles ne vont point à l'extrémité de leurs coquilles, dont elles rompent souvent une partie du sommet extérieur; c'est une vérité qui est cependant contestée par F. Columna.

Pour dessiner vivans les coquillages *univalves* & autres, il faut user de ruse, sans quoi on ne peut contraindre ces animaux renfermés dans leurs coquilles, à faire sortir quelques parties de leur corps. Ainsi donc au sortir de la mer on mettra ces animaux tout vivans dans un bocal de crystal, ou dans de grands plats de faïence un peu creux, & remplis d'eau de la mer; alors on les verra marcher & s'étendre en cherchant un point d'appui, pour assurer leur marche, & prendre leur nourriture.

Si le coquillage *univalve* ne veut rien faire paroître, on se servira d'une pince, pour enlever un peu du dessus de sa valve supérieure, en prenant garde néanmoins de le blesser & de couper le nerf ou tendon qui l'attache à sa coquille, ce qui le feroit bientôt mourir, comme il arrive aux huîtres & aux moules.

Les bivalves & les multivalves ne demandent pas tant de soin, elles s'ouvrent

d'elles-mêmes. Il faut avoir soin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laisser un peu à sec le coquillage; car quand il a été privé d'eau pendant quelques heures, & qu'il en retrouve, il sort de sa coquille & s'épanouit peu à peu.

Comme la lumière leur est très-contraire, & qu'ils se retirent à son éclat, c'est la nuit qui est le temps le plus favorable pour les examiner: une petite lampe fourde réussit à merveille pour les suivre; on les rafraîchit le soir avec de l'eau nouvelle, & l'on change deux fois par jour le varec dans lequel ils doivent être enveloppés; on les trouve souvent qui rampent la nuit sur cette herbe, & y cherchent les insectes qu'elle peut contenir. Dargenville, *Conchyl. (D. J.)*

UNIVERS, f. m. (*Phys.*) nom collectif, qui signifie *le monde entier*, ou *l'assemblage du ciel & de la terre* avec tout ce qui s'y trouve renfermé. Les Grecs l'ont appelé *τὸ πᾶν*, *le tout*, & les Latins *mundus*. Voyez MONDE, CIEL, TERRE, SYSTÈME, &c.

Plusieurs philosophes ont prétendu que *l'univers* étoit infini. La raison qu'ils en donnoient, c'est qu'il implique contradiction de supposer *l'univers* fini ou limité, puisqu'il est impossible de ne pas concevoir un espace au delà de quelques limites qu'on puisse lui assigner. Voyez ESPACE.

D'autres pour prouver que *l'univers* est fini, leur opposent ces deux réflexions.

La première, que tout ce qui est composé de parties, ne peut jamais être infini, puisque les parties qui le composent sont nécessairement finies, soit en nombre, soit en grandeur; or si ces parties sont finies, il faut que ce qu'elles composent soit de même nature.

Seconde réflexion. Si l'on veut que les parties soient infinies en nombre ou en grandeur, on tombe dans une contradiction, en supposant un nombre infini: & supposer des parties infiniment grandes, c'est supposer plusieurs infinis, dont les uns sont plus grands que les autres: c'est ce que l'on peut passer aux mathématiciens, qui ne raisonnent sur les infinis que par supposition; mais on ne peut pas passer la même chose aux philosophes dans une question

question de la nature de celle-ci, *Chambers.*

UNIVERSALISTES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qu'on a donné parmi les protestans à ceux d'entre leurs théologiens qui soutiennent qu'il y a une grace universelle & suffisante, offerte à tous les hommes, pour opérer leur salut. De ce nombre sont sur-tout les arminiens, qui à leur tour ont donné le nom de *particularistes* à leurs adversaires. Voyez **ARMINIEN** & **PARTICULARISTE**.

UNIVERSAUX, f. m. pl. (*Hist. mod. politique.*) C'est ainsi que l'on nomme en Pologne les lettres que le roi adresse aux seigneurs & aux états du royaume pour la convocation de la diète, ou pour les inviter à quelque assemblée relative aux intérêts de la république.

Lorsque le trône est vacant, le primat de Pologne a aussi le droit d'adresser des *universaux* ou lettres de convocation aux différens palatinats, pour assembler la diète qui doit procéder à l'élection d'un nouveau roi.

UNIVERSEL, adj. (*Logique.*) L'*universel*, en logique, est une chose qui a rapport à plusieurs, *unum versus multa*, seu *unum respiciens multa*. On en distingue principalement de deux sortes; savoir, l'*universel in essendo*, & l'*universel in prædicando*.

L'*universel in essendo* est incréé ou créé. l'incréé est une nature propre à se trouver dans plusieurs, dans un sens univoque, & d'une manière indivisible. Telle est la nature qui se multiplie dans le Père, le Fils & le Saint-Esprit, sans se diviser, ni se partager.

L'*universel in essendo* créé, est une nature propre à se trouver dans plusieurs dans un sens univoque & d'une manière divisible. Telle est la nature humaine qui, à mesure qu'elle se multiplie dans tous les hommes, se divise.

L'*universel in prædicando* est pareillement de deux sortes, ou incréé, ou créé. l'incréé est un attribut propre à être dit dans un sens univoque de plusieurs, & cela sans se diviser. Tels sont tous les attributs de Dieu. Le créé est un attribut qui se divise à mesure qu'il se dit de plusieurs,

Tomé XXXV.

& cela dans un sens univoque. Tels sont ces mots *homme*, *cercle*, *triangle*.

Ce qui distingue l'*universel in essendo* d'avec l'*universel in prædicando*, c'est que le premier s'exprime par un nom abstrait, & le second par un nom concret.

Ce double *universel* se divise en cinq autres universaux, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident.

Le genre se définit une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs, comme la partie la plus commune de l'essence.

Il se divise d'abord en genre éloigné, & en genre prochain. Le genre éloigné est celui qui est séparé de l'espece par un autre genre qui est interposé entr'eux deux. Telle seroit, par exemple, la substance par rapport à Dieu, laquelle ne se dit de cet Être suprême, que moyennant l'*esprit* qui en est le genre prochain.

On en distingue encore de trois sortes; savoir, le genre suprême, le genre subalterne & le genre infime. Le genre suprême, qu'on appelle aussi *transcendental*, ne reconnoît aucun genre au dessus de lui; tel est l'être. Le genre subalterne se trouve placé entre des genres dont les uns sont au dessus de lui & les autres au dessous; & le genre infime est celui qui n'en a point sous lui: il est le même que le genre prochain.

Ce qui est genre par rapport à un autre genre moins *universel*, n'est plus qu'une espece par rapport à celui qui est plus étendu que lui. Ainsi la substance qui est genre par rapport à l'esprit & au corps, n'est qu'une espece de l'être en général.

Tout ce qui se trouve dans le genre, à son universalité près, se trouve aussi dans tous ses inférieurs; mais cela n'est pas réciproque de la part des inférieurs par rapport à leur genre. On peut bien dire de l'esprit qu'il est substance; mais on ne dira pas de la substance en général, qu'elle est esprit.

La différence se définit dans les écoles, une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs comme la partie la plus stricte; je veux dire la plus propre, la moins étendue de l'essence. Voici les trois fonctions qu'on lui donne: 1°. de

Vvvv

diviser le genre, c'est-à-dire, de le multiplier; 2°. de constituer l'espece; 3°. de la distinguer de toute autre: essentielle à l'espece qu'elle constitue, elle est contingente au genre qu'elle multiplie.

On en distingue de plusieurs sortes; savoir, la différence générique, la différence spécifique, & la différence numérique.

La différence générique est un attribut, par exemple, qui étant commun à des êtres même de différente espece, sert néanmoins à les distinguer d'autres êtres dont l'espece est plus éloignée. Ainsi l'intelligence convenant à Dieu, aux anges & aux hommes, qui sont tous de différente espece, sert à les distinguer des corps qui n'en sont pas susceptibles.

La différence spécifique est le degré qui constitue l'espece infime, & qui la distingue de toutes les autres especes. Cette différence renferme deux propriétés; la premiere est de distinguer une chose d'avec toutes celles qui ne sont pas de la même espece; & la seconde d'être la source & l'origine de toutes les propriétés qui constituent un être.

La différence numérique consiste en ce qu'un individu n'est pas un autre individu. Ceux qui voient par-tout dans les genres, dans les especes, dans les essences & dans les différences, autant d'êtres qui vont se placer dans chaque substance, pour la déterminer à être ce qu'elle est, verront aussi dans la différence numérique je ne fais quel degré enté, pour ainsi dire, sur l'espece infime, & qui la détermine à être tel individu. Ce degré d'individuation sera, par exemple, dans Pierre la *pétréité*, dans Lentulus la *lentuléité*, &c.

L'espece se définit dans les écoles, une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs comme toute l'essence commune. Ainsi l'espece résulte du genre & de la différence.

Il y a deux sortes d'especes, l'une subalterne & l'autre infime; la subalterne est genre par rapport aux especes inférieures, & espece par rapport à ce qui est plus étendu & plus *universel* qu'elle; l'espece infime ne reconnoît sous elle que des individus.

Le propre se définit dans les écoles, une

chose propre à se trouver dans plusieurs; ou à être dite de plusieurs, comme une propriété qui découle de leur nature; ce qui le distingue de l'accident, qui ne se trouve dans plusieurs & n'est dit de plusieurs qu'à titre de contingence.

Les philosophes ont quelquefois étendu plus loin ce nom de *propre*, & en ont fait quatre especes. La premiere est celle-ci, *quod convenit omni, soli & semper*; ainsi c'est le propre de tout cercle, & du seul cercle, & cela dans tous les temps, que les lignes tirées du centre à la circonférence soient égales. La seconde, *quod convenit omni, sed non soli*; comme on dit qu'il est propre à l'étendue d'être divisible, parce que toute étendue peut être divisée, quoique la durée, le nombre & la force le puissent être aussi. La troisieme est, *quod convenit soli, sed non omni*; comme il ne convient qu'à l'homme d'être médecin ou philosophe, quoique tous les hommes ne le soient pas. La quatrieme, *quod convenit omni & soli, sed non semper*; comme, par exemple, d'avoir de la raison.

Il y a des contestations fort vives & fort animées entre les thomistes & les scotistes, pour savoir si l'*universel* existe à *parté rei*, ou seulement dans l'esprit; les scotistes soutiennent le premier, & les thomistes le second. Ce qui cause tous les débats où ils sont les uns avec les autres, c'est la difficulté de concilier l'unité avec la multiplicité, deux choses qui ne doivent point être séparées quand il est question des universaux.

Les thomistes disent des scotistes, qu'ils donnent trop à la multiplicité, & pas assez à l'unité; & les scotistes à leur tour leur reprochent de sacrifier la multiplicité à l'unité. Mais pour bien entendre le sujet de leur dispute, il faut observer qu'il y a deux sortes d'unité: l'une d'indistinction, autrement numérique; & une unité d'indiversité ou de ressemblance. Les thomistes soutiennent que l'unité de similitude ou de ressemblance n'est pas une vraie unité, & qu'elle ne peut par conséquent constituer l'*universel*. Voici comment ils conçoivent la chose. Tous les hommes ont une nature parfaitement ressemblante; or ce fonds de ressemblance qui se trouve dans

tous les hommes , fournit à l'esprit une raison légitime pour se représenter , d'une manière abstraite , dans tous les hommes une nature qui soit la même d'une unité numérique , laquelle unité , selon eux , peut s'allier avec l'*universel*. Or la chose étant ainsi exposée , il est évident que l'*universel* n'existe pas à *partie rei* , mais seulement dans l'esprit , puisque la même nature numérique ne se trouve pas dans deux hommes. Les scotistes au contraire prétendent que l'unité de similitude ou de ressemblance est une vraie unité , qu'elle est la seule qui puisse s'associer avec la multiplicité. Dans la persuasion où ils sont que tous les êtres sont du moins possibles de la manière dont ils les conçoivent , ils tournent en ridicule les thomistes , pour admettre dans l'unité numérique une multiplicité qui y est formellement opposée. Les thomistes à leur tour leur rendent bien la pareille , en se moquant de toutes ces idées réalisées de genres , d'espèces , de différences , qui vont comme autant d'êtres se placer dans les substances pour les déterminer à être ce qu'elles sont. Qui croiroit , par exemple , que la nature humaine en Pierre fût distinguée positivement de lui ? Or c'est cependant ce que reconnoissent & ce que doivent reconnoître dans leurs principes les scotistes. La nature de Pierre , qui d'elle-même est *universelle* , se trouve contractée & déterminée à être telle qu'elle est , par je ne fais quel degré d'être qui lui survient , & qu'ils appellent *pétreité*. Oh ! pour cela ce sont d'admirables gens que ces scotistes. Il se dévoile à leurs yeux une infinité d'êtres qui sont cachés au reste des hommes ; ils voient encore où les autres ne voient plus.

Par la manière dont je viens d'exposer cette fameuse dispute , qui fait tant de bruit dans les écoles , il est aisé de juger combien toute cette question des *universaux* est frivole & ridicule. Cependant quelque mépris qu'on en fasse dans le monde , elle se maintient toujours fièrement dans les écoles. Voici le jugement qu'en porte la logique de Port-Royal. « Personne , » Dieu merci , ne prend intérêt à l'*universel* à *partie rei* , à l'*être de raison* , » ni aux *secondes intentions* ; ainsi on n'a

» pas lieu d'appréhender que quelqu'un se » choque de ce qu'on n'en parle point , » outre que ces matières sont si peu » pres à être mises en français , qu'elles » auroient été plus capables de décrier la » philosophie que de la faire estimer. » Dagoumer a beau se récrier contre cette décision : logique pour logique , nous en croirons plutôt celle de Port-Royal que la sienne , parce que les vaines subtilités de l'une ne peuvent balancer dans notre esprit le choix judicieux des questions qu'on y traite avec toute la force & la solidité du raisonnement. Ce n'est pourtant pas qu'il ne s'y trouve certaines questions dignes des écoles ; mais il faut bien donner quelque chose au préjugé & au torrent de la coutume.

UNIVERSEL. (*Théol.*) Les catholiques romains ne conviennent pas entr'eux sur le titre d'évêque *universel* , que les papes se sont arrogé , quoique quelques-uns d'eux n'aient pas voulu l'accepter. Baronius soutient que ce titre appartient au pape de droit divin ; & néanmoins S. Grégoire , à l'occasion de cette même qualité , donnée par un concile en 686 à Jean , patriarche de Constantinople , assuroit expressément qu'elle n'appartenoit à aucun évêque , & que les évêques de Rome ne pouvoient ni ne devoient la prendre ; c'est pourquoi S. Léon refusa d'accepter ce titre , lorsqu'il lui fut offert par le concile de Chalcedoine , de peur qu'en donnant quelque qualité particulière à un évêque , on ne diminuât celle de tous les autres , puisque l'on ne pourroit pas admettre d'évêque *universel* sans diminuer l'autorité de tous les autres. V. EVÊQUE , ŒCUMÉNIQUE , PAPE , &c.

Nous avons expliqué sous le mot ŒCUMÉNIQUE , les divers sens dans lesquels on peut prendre ce terme qui est synonyme à *universel* , quel est celui dans lequel on doit dire que le pape est pasteur *universel* , & quel est le sens abusif dans lequel ce titre ne lui convient pas , selon la doctrine de l'église gallicane. V. ŒCUMÉNIQUE.

UNIVERSEL , adj. (*Physiq.*) ce qui est commun à plusieurs choses , ce qui appartient à plusieurs choses , ou même à toutes

choses en général. Voyez GÉNÉRAL.

Il y a des instrumens *universels* pour mesurer toutes sortes de distances, de hauteurs, de longueurs, &c. que l'on appelle *pantomeres* & *holometres*; mais pour l'ordinaire ces instrumens, à force d'être *universels*, ne font d'usage dans aucun cas particulier. *Chambers.*

UNIVERSEL, adj. (*Gnom.*) Le cadran solaire *universel* est celui par lequel on peut trouver l'heure en quelque endroit de la terre que ce soit, ou sous quelque élévation de pole que ce puisse être. Voyez CADRAN.

UNIVERSITÉ, f. f. (*Belles-lettres.*) terme collectif qu'on applique à un assemblage de plusieurs colleges établis dans une ville, où il y a des professeurs en différentes sciences, appointés pour les enseigner aux étudiants, & où l'on prend des degrés ou des certificats d'études dans les diverses facultés.

Dans chaque *université* l'on enseigne ordinairement quatre sciences; savoir, la théologie, le droit, la médecine, & les humanités ou les arts, ce qui comprend aussi la philosophie. Il y a cependant en France quelques *universités* où l'on ne prend des degrés que dans certaines facultés, par exemple, à Orléans & à Valence pour le droit, à Montpellier pour la médecine. V. THÉOLOGIE, &c.

On les appelle *universités*, ou *écoles universelles*, parce qu'on suppose que les quatre facultés font l'*université* des études, ou comprennent toutes celles que l'on peut faire. V. FACULTÉ.

Les *universités* ont commencé à se former dans les douzième & treizième siècles. Celles de Paris & de Bologne en Italie, prétendent être les premières qui aient été établies en Europe; mais elles n'étoient point alors sur le pié que font les *universités* de notre temps. V. SÉMINAIRE & ÉCOLE.

On commençoit ordinairement par étudier les arts pour servir d'introduction aux sciences, & ces arts étoient la grammaire, la dialectique, & tout ce que nous appelons *humanités* & *philosophie*. Delà on montoit aux facultés supérieures, qui étoient la physique ou médecine, les loix ou le

droit civil, les canons, c'est-à-dire, le décret de Gratien, & ensuite les décrétales, la théologie, qui consistoit alors dans le maître des sentences, & ensuite dans la somme de S. Thomas. Les papes exemptèrent ces corps de docteurs & d'écoliers de la juridiction de l'ordinaire, & leur donnerent autorité sur tous les membres de leur corps, de quelque diocèse & de quelque nation qu'ils fussent; & à ceux qu'ils auroient éprouvés & faits docteurs, pouvoir d'enseigner par toute la chrétienté. Les rois les prirent aussi sous leur protection; & outre que, comme clercs, les membres de ces *universités* étoient exempts de la juridiction laïque, ils leur donnerent encore droit de *committimus*, & exemption des charges publiques; enfin la portion des bénéfices qui fut affectée aux gradués, contribua à peupler les *universités*, & à en faire instituer de nouvelles dans toutes les parties de l'Europe.

On dit que l'*université* de Paris prit naissance sous Charlemagne, & qu'elle doit son origine à quatre Anglois, disciples du vénérable Bede; que ces Anglois ayant formé le dessein d'aller à Paris pour se faire connoître, ils y donnerent leurs premières leçons dans les places qui leur furent assignées par Charlemagne. Telle est l'opinion de Gaguin, de Gilles de Beauvais, &c. mais les auteurs contemporains, comme Eginard, Almon, Reginon, Sigebert, &c. ne font pas la moindre mention de ce fait. Au contraire, Pasquier, du Tillet, &c. assurent expressément, que les fondemens de cette *université* ne furent jetés que sous les regnes de Louis le jeune & de Philippe Auguste, dans le douzième siècle. Celui qui en a parlé le premier est Rigord, contemporain de Pierre Lombard, le maître des sentences & le principal ornement de l'*université* de Paris, en mémoire duquel les bacheliers en licence font obligés d'assister tous les ans, le jour de S. Pierre, à un service dans l'église de S. Marcel, lieu de sa sépulture.

Il est certain que l'*université* de Paris ne fut point établie d'abord sur le pié qu'elle est aujourd'hui, & il paroît que ce n'étoit au commencement qu'une école publique, tenue dans la cathédrale de Paris; que cette

université ne se forma en corps régulier que par degrés, & sous la protection continuée des rois de France.

Du Boulay, qui a écrit une histoire très-ample de *l'université* de Paris, a adopté les vieilles traditions incertaines, pour ne pas dire fabuleuses, qui en font remonter l'origine jusqu'au temps de Charlemagne. Il est vrai que ce prince rétablit les écoles monastiques & épiscopales, & qu'il en fonda même une dans son palais; mais on n'a point de monumens certains qu'il ait institué une *université* dans Paris. Ce ne fut que sur la fin de l'onzième siècle, que Geoffroi de Boulogne, chancelier de France & évêque de Paris, forma des écoles séculières, où Guillaume de Champeaux, & après lui Abailard, enseignèrent la rhétorique, la dialectique & la théologie. Ils eurent des successeurs; & l'émulation qui se mit tant entre les maîtres qu'entre les disciples, ayant rendu l'école de Paris florissante pendant le douzième siècle, elle s'attira au commencement du treizième les regards & les bienfaits de nos rois & des souverains pontifes. Ses premiers statuts furent dressés par Robert de Corcéon, légat du saint siége en 1215; mais alors elle n'étoit encore composée que d'artistes qui enseignoient les arts & la philosophie, & de théologiens qui donnoient des commentaires sur le livre des sentences de Pierre Lombard, & expliquoient l'écriture. Il y avoit pourtant dès-lors à Paris des maîtres en droit civil & en médecine. Ils furent peu de temps après unis aux deux autres facultés: car Grégoire IX, par sa bulle de l'an 1231, fait mention des maîtres en théologie, en droit, des physiciens (c'est ainsi qu'on appelloit alors les médecins,) & des artistes: cette forme a toujours subsisté depuis, & subsiste encore aujourd'hui, & la division de la faculté des arts en quatre nations, s'introduisit vers l'an 1250. Le recteur, qui, dans l'origine, étoit à la tête de cette faculté, devint le chef de toute *l'université*. Il est appelé dans un édit de saint Louis, *capital parisiensium scholarium*, & ne peut être choisi que dans la faculté des arts. Il est électif & peut être changé à chaque trimestre. Mais *l'université* a d'autres officiers perpétuels, savoir, les deux chan-

celiers, le syndic, le greffier; elle a onze collèges de plein exercice, sans parler des écoles de théologie, de droit, & de médecine; ses suppôts jouissent de plusieurs privilèges, aussi-bien que ses étudiants, auxquels le roi a procuré l'instruction gratuite, en assignant aux professeurs des honoraires réglés. Les services importans que ce corps a rendus & rend encore tous les jours à l'état & à la religion, doivent le rendre également cher à l'un & à l'autre.

Les *universités* d'Oxford & de Cambridge peuvent disputer le mérite de l'ancienneté à toutes les *universités* du monde.

Les collèges de *l'université* de Baliol & de Merton, à Oxford, & le collège de saint Pierre à Cambridge, ont tous été fondés dans le treizième siècle, & l'on peut dire qu'il n'y a point en ce genre de plus anciens établissemens en Europe.

Quoique le collège de *l'université* à Cambridge ait été une place fréquentée par les étudiants depuis l'année 872, cependant ce n'étoit point un collège en forme, non plus que plusieurs autres collèges anciens au delà des mers de la Grande-Bretagne; ils ressembloient à *l'université* de Leyden, où les étudiants ne sont point distingués par des habits particuliers, ne logent que dans les maisons bourgeoises, où ils sont en pension, & ne sont que se trouver à certains rendez-vous, qui sont des écoles où l'on dispute & où l'on prend les leçons.

Dans la suite des temps on bâtit des maisons, afin que les étudiants pussent y vivre en société, de sorte cependant que chacun y faisoit sa propre dépense, & la payoit comme à l'auberge, & comme sont encore aujourd'hui ceux qui étudient dans les collèges de droit à Londres. Ces bâtimens s'appelloient autrefois *hôtelleries* ou *auberges*; mais on leur donne aujourd'hui le nom de *halles*. Voyez AUBERGE, HALLE.

Enfin, on attacha des revenus solides à la plupart de ces halles, à condition que les administrateurs fourniroient à un certain nombre d'étudiants la nourriture, le vêtement, & autres besoins de la vie: ce qui fit changer le nom de *halle* en celui de *college*. Voyez COLLEGE.

La même chose eut lieu dans *l'université* de Paris, où les collèges sont encore

autant de petites communautés composées d'un certain nombre de bourses ou places pour les pauvres étudiants, sous la direction d'un maître ou principal. Les premiers furent des auspices pour les religieux qui venoient étudier à l'université, afin qu'ils pussent vivre ensemble séparés des séculiers. On en fonda plusieurs ensuite pour les pauvres étudiants qui n'avoient pas de quoi subsister hors de leur pays, & la plupart sont affectés à certains diocèses. Les écoliers de chaque college vivoient en commun, sous la conduite d'un proviseur ou principal, qui avoit soin de leurs études & de leurs mœurs, & ils alloient prendre les leçons aux écoles publiques; & c'est ce qui se pratique encore dans la plupart de ces petits colleges qui ne sont point de plein exercice.

Les universités d'Oxford & de Cambridge sont gouvernées sous l'autorité immédiate du roi, par un chancelier qui préside à l'administration de toute l'université, & qui a soin d'en maintenir les privilèges & immunités. Voyez CHANCELIER.

Ce chancelier a sous lui un grand maître d'hôtel, qui aide le chancelier & les autres suppôts de l'université à faire leurs fonctions lorsqu'il en est requis, & à juger les affaires capitales conformément aux loix du royaume & aux privilèges de l'université.

Le troisième office est celui de vice-chancelier, qui fait les fonctions du chancelier en l'absence de ce chef.

Il y a aussi deux procureurs qui aident à gouverner l'université, sur-tout dans ce qui regarde les exercices scholastiques, la prise des degrés, la punition de ceux qui violent les statuts, &c. Voyez PROCUREUR.

Enfin, il y a un orateur public, un garde des archives, un greffier, des bedeaux, & des porte-verges.

À l'égard des degrés qu'on prend dans chaque faculté, & des exercices que l'on fait pour y parvenir, voyez DEGRÉ, DOCTEUR, BACHELIER, &c.

UNIVOQUE, adj. (*Musiq.*) Les consonnances univoques sont l'octave & ses répliques, parce que toutes portent le même ton. Ptolomée fut le premier qui les appella ainsi. (S)

UNNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Al-

lemagne, dans la Westphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au levant de Dortmund. Elle a été anféatique, & appartient aujourd'hui au roi de Prusse. Long. 25, 28; lat. 52, 39. (D. J.)

UNNI, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) Cet arbre croît au Chili, & porte un fruit en grappe, à-peu-près de la grosseur d'un pois, douçâtre, & cependant un peu âcre. Les naturels en tirent une liqueur limpide qui ressemble au vin, & dont ils font une espèce de vinaigre. (D. J.)

UNOVISTES, f. m. pl. (*Anat. Physiolog.*) branche des physiciens ovistes, qui ne diffère des infinitovistes qu'en ce qu'ils veulent que chaque œuf soit un petit hermitage habité par un solitaire inanimé, soit mâle ou femelle, & formé peu après la naissance de celle qui le porte. Tout ce système est fondé sur ce que quelques observateurs prétendent avoir, à l'aide du microscope, découvert l'embryon formé dans l'œuf avant qu'il ait été rendu fécond par le mâle; mais ces faits prétendus & difficiles à constater, continue l'auteur de l'*Art de faire des garçons*, sont détruits par d'autres faits incontestables, & par des raisons aussi convaincantes que les faits. Voyez la première partie de ce livre, ch. 6.

UNST, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, l'une de celles qu'on nomme *îles de Shetland*, & la plus agréable de toutes. Elle a trois églises, trois havres, & huit milles de longueur. (D. J.)

UNSTRUTT, (*Géogr. mod.*) rivière d'Allemagne dans le cercle de la haute-Saxe, au Landgraviat de Thuringe. Elle prend sa source à quelques lieues au dessus de Mulhausen, & tombe dans la Saala, vis-à-vis de la ville de Naumbourg. (D. J.)

UNTERTHANEN, f. m. (*Hist. d'Allemagne.*) C'est ainsi qu'on appelle en Allemagne les hommes de condition servile: ces hommes, par rapport à leur personne, sont libres, & peuvent contracter & disposer de leurs actions & de leurs biens; mais eux & leurs enfans sont attachés à certaines terres de leurs seigneurs, qu'ils sont tenus de cultiver, & qu'ils ne peuvent abandonner sans leur consentement; c'est pour cela que leurs filles même ne peuvent se marier hors des terres dans

lesquelles elles sont obligées de demeurer & de servir.

Un seigneur acquiert ce droit injuste de propriété, 1^o. par la naissance; car, selon ses prétentions, les enfans qui naissent de ses serfs doivent être de condition servile, comme leurs peres & meres; & 2^o. par voie de convention, lorsqu'un homme libre & misérable se donne volontairement à un seigneur en qualité de serf. C'est par ces raisons qu'un seigneur s'attribue un droit réel sur ses sujets de condition servile, & il en peut intenter la revendication contre tout possesseur du serf qui lui appartient.

Un long usage a introduit en Allemagne & dans quelques autres pays cette sorte de servitude qui, sans changer l'état de la personne, affecte cependant d'une manière essentielle la personne & sa condition. Ces malheureux hommes sont ce qu'on appelle en allemand *eigenbehorige* ou *unterthanen*, en latin *homines propriae glebae adscripti*, & c'est à-peu-près ce que les François appellent des *morts-taillables*. Voyez MORT-TAILLABLE, GIEBE, SERVITUDE.

Il est honteux que cette espece d'esclavage subsiste encore en Europe, & qu'il faille prouver qu'un tel est de condition servile, comme s'il pouvoit l'être effectivement, comme si la nature, la raison & la religion le permettoient. (D. J.)

UNZAIN, f. f. (Charpent.) sorte de bateau qui sert à voiturer les fels en Bretagne sur la riviere de Loire. Il y a de grandes & de petites *unzaines*; les grandes peuvent tenir six muids ou environ, mesure nantoise, & les petites seulement quatre. (D. J.)

V O A

VOACHITS, (Hist. nat. Bot.) espece de vigne de l'isle de Madagascar, qui produit un raisin qui a le goût du verjus. Sa feuille est ronde & semblable à celle du lierre, son bois est toujours verd.

VOA-DOUROU ou VOA-FONTSI, (Hist. nat. Botan.) c'est le fruit d'une espece de balifier de l'isle de Madagascar, qui est d'une grande utilité aux habitans; ils se servent de ses feuilles séchées pour couvrir leurs maisons. Ils emploient les feuilles vertes à faire des nappes, des serviettes,

des assiettes, des tasses, des cuillers, &c. Elles sont longues de huit à dix piés sans la tige, & en ont deux de large. Son fruit est assez semblable au bled de Turquie; chaque grain est gros comme un pois, & couvert d'une écorce très-dure; il est enveloppé dans une espece de substance bleue dont on fait de l'huile. Le grain fournit une farine qui se mange avec du lait.

VOAHE, f. m. (Hist. nat. Bot.) arbrisseau de l'isle de Madagascar, qui produit des fleurs blanches, comme celles du *lilium convallium*.

VOALELATS, f. m. (Hist. nat. Bot.) fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à la mûre blanche, mais qui est d'une aigreur extraordinaire. L'arbre qui le produit ne ressemble point aux mûriers d'Europe.

VOAMENES, f. m. (Hist. nat. Bot.) espece de pois d'une couleur rouge, qui croissent dans l'isle de Madagascar; ils different très-peu de ceux qu'on nomme *condours* aux Indes; les *voamenes* servent, comme eux, à la soudure de l'or; pour cet effet, on les pile avec du jus de citron, & l'on trempe l'or dans ce suc avant de le mettre au feu.

VOANANE, f. f. (Hist. nat. Botan.) fruit de l'isle de Madagascar, qui est d'un demi-pié de longueur; il se divise en quatre quartiers; son goût est à-peu-près semblable à celui d'une poire pierreuse. Il est astringent & propre à arrêter les diarrhées.

VOANATO, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est le fruit d'un arbre qui croît dans l'isle de Madagascar, vers le bord de la mer; sa chair est nourrissante, quoique fort visqueuse. Les habitans du pays mangent ce fruit, soit avec du lait, soit avec du sel. Le bois de cet arbre est très-compacte & solide, il n'est point sujet à être vermoulu, on l'emploie avec succès à toutes sortes d'ouvrages & de bâtimens.

VOADROU, f. m. (Hist. nat. Bot.) espece de feve qui croît abondamment dans l'isle de Madagascar. Ce fruit vient sous terre, il n'y a qu'une feve dans chaque gouffe. Ses feuilles sont de trois en trois comme celles du treffle; il n'y a ni tige, ni rameaux. On croit que cette plante est la même que *Parachidna* de Théophraste.

VOANDSOUROU, f. m. (Hist. nat.)

Bot.) espece de pois fort petits de l'isle de Madagascar, qui ne font tout au plus que de la grosseur des lentilles; on les seme au mois de juin.

VOANGHEMBES, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece de petites fèves de l'isle de Madagascar, d'un goût très-agréable, soit qu'on les mange vertes ou mûres, mais elles font d'une difficile digestion; on les seme au mois de juin, & elles mûrissent en trois mois.

VOANGISSAIES, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece d'oranges de l'isle de Madagascar, qui croissent par bouquets de dix ou douze, & qui ont le goût du raisin muscat.

VOA-NOUNOUÉ, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à uné figue, dont il a même le goût; l'arbre qui le produit ressemble par ses feuilles à un poirier; quand on coupe ses branches il en sort une liqueur laiteuse; son écorce sert à faire des cordages. Cet arbre s'éleve fort haut; mais ses branches en retombant à terre, y prennent racine.

VOAROTS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le fruit d'un grand arbre de l'isle de Madagascar; il est très-chargé de branches qui lui donnent une forme ovale; sa feuille ressemble à celle de l'olivier; il produit une espece de cerise aigrette, dont le noyau est fort gros; elle croît par bouquets; il y en a de blanches, de rouges & de noires.

VOA-SOUTRE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar: il vient de la grosseur d'une poire; mais lorsqu'il est cuit, il a le goût d'une châtaigne; l'arbre qui produit ce fruit est assez haut, son bois est d'une dureté extraordinaire, ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, mais elles sont déchiquetées, & il sort une fleur semblable à celle du romarin de chaque dentelure; c'est cette fleur qui produit le fruit.

VOA-TOLALAC, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar; il est épineux, ainsi que son fruit que l'on nomme *bassi*, & qui est renfermé dans une gouffe.

VOA-VEROME, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar; il est violet, & aussi petit que la groseille rouge; son goût est doux & agréable: on s'en sert pour teindre en violet & en noir.

VOAZATRE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar; il est de la grosseur d'un œuf, il contient une liqueur qui a le goût du pain d'épice; l'arbre qui le produit est d'une grandeur moyenne; ses feuilles sont larges & en forme d'éventail: on en fait des nattes, des paniers, des cordages, &c.

VOBERGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne Taragonoise. Martial, qui en parle, l. I, épigr. 52, v. 14, fait entendre qu'elle étoit dans un pays de chasse:

*Præstabit illic ipsa fingendas prope
Voberga prandenti feras.*

Au lieu de *Voberga*, quelques manuscrits portent *Vobisca*, & d'autres *Vobercum*. Jérôme Paulus, allégué par Ortélius, dit que *Voberga* étoit dans le territoire de Bilbilis; & Varrerius, aussi-bien que Montanus, la nomment *Bobierca*. (*D. J.*)

VOBERNUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule Tranlpadane, sur le bord de la riviere *Clesius* ou *Clusius*, aujourd'hui la Chiese. On trouve des traces de cette ancienne ville dans le village de Boarno au Bressan, & l'on y a détérré l'inscription suivante:

*P. Atinius. L. F. Fab.
hïc situs est:
Perlege ut Re-
quietus queas dicere
sæpe tuis. Finibus Ita-
liæ monumentum
vidi Voberna in quo
est Atini conditum.*

(*D. J.*)

VOBRIX, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie Tingitane, dans les terres, selon Ptolomée, l. IV, c. 1. On voit ses ruines au dessus de Lampra, dans le royaume de Fez. (*D. J.*)

VOCABULAIRE, f. m. (*Gramm.*) dictionnaire d'une langue, ouvrage où l'on en a rassemblé tous les mots.

On appelle *vocabulistes* les auteurs malheureux de ces sortes d'ouvrages utiles. Ce mot *vocabuliste* est peu d'usage.

VOCAL, adj. (*Gramm.*) qui se dit de bouche, qu'on parle. Ainsi l'on dit, une priere

prière *vocale* par opposition à celle qui ne s'articule point de la voix, qu'on appelle *prière mentale*. Il ne se dit guère que dans ces phrases, *prière*, *oraison*, *musique vocale*.

VOCAL, f. m. (*Gramm.*) qui a droit de voter; de donner sa voix dans une assemblée. Il faut avoir un certain temps de religion pour être admis dans les assemblées de la communauté comme *vocal*.

VOCAL, (*Philos. schol.*) c'est la même chose que le nominal. V. NOMINAUX.

VOCAL, adj. (*Musique.*) qui appartient au chant des voix. Tour de chant *vocal*; *musique vocale*. (S)

VOCAL (Musique.) On prend quelquefois substantivement cet adjectif pour exprimer la partie de la musique qui s'exécute par des voix. *Les symphonies d'un tel opéra sont assez bien faites, mais la vocale est mauvaise*. (S)

VOCATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. César, *Bell. Gall.* l. III, qui parle de ces peuples, les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Crassus. On ne s'accorde pas sur le nom moderne du pays qu'ils habitoient: les plus sages disent qu'ils ignorent sa situation, qui n'a point été déterminée par les anciens. Scaliger, *Notit. Gal.* moins modeste, a d'abord soupçonné que les *Vocates* étoient les mêmes que les *Boates*, aujourd'hui *Buchs*, dit-il; & comme un simple soupçon ne décidoit pas assez à sa fantaisie, il n'a point craint d'avancer que son sentiment étoit certain, *quod omnino certum est*: mais ce qui étoit certain pour lui, est regardé comme très-faux par les meilleurs critiques.

Un curé, dans l'histoire de Boucou en Sauveterre, né à Nébouzan, comté de Cominges, estime que les *Vocates* de César sont ceux de Boucou, & apparemment la seule ressemblance des noms l'a déterminé à embrasser cette idée. Il pouvoit néanmoins se fonder sur quelque chose de plus, & dire que par les passages de César, où il est parlé des *Vocates*, il semble qu'ils fussent à-peu-près limitrophes de ce que nous appellons à présent *Languedoc*. En ce cas, les *Vocates* pourroient être les Comingeois, nom que le seul lieu de Boucou nous auroit conservé. Ce qu'il y a de

Tome XXXV.

certain, c'est que le nom de *Convenæ* n'étoit point connu du temps de César, & qu'il ne le fut que sous Auguste qui donna aux habitans le droit de Latium. (D. J.)

VOCATIF, f. m. (*Gramm.*) Dans les langues qui ont admis des cas pour les noms, les pronoms & les adjectifs, le *vocatif* est un cas qui ajoute à l'idée primitive du mot décliné, l'idée accessoire d'un sujet à la seconde personne. *Dominus* est au nominatif, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet dont on parle, quand on dit, par exemple, *Dominus regit me*, & *nihil mihi deerit in loco pascuæ ubi me collocavit*, Ps. 12; or comme le sujet qui parle, par exemple, dans cette phrase, *ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum*. *Ezech.* 14. 4. Mais *Domine* est au *vocatif*, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet à qui l'on parle de lui-même, comme dans cette phrase, *exaudi, Domine, vocem meam, quâ clamavi ad te*. Ps. 26. Voici les conséquences de la définition de ce cas.

1°. Le pronom personnel *ego* ne peut point avoir de *vocatif*, parce qu'*ego* étant essentiellement de la première personne, il est essentiellement incompatible avec l'idée accessoire de la seconde.

2°. Le pronom réfléchi *sui* ne peut pas avoir non plus de *vocatif*, parce qu'il n'est pas plus susceptible de l'idée accessoire de la seconde personne, étant nécessairement de la troisième. D'ailleurs étant réfléchi, il n'admet aucun cas qui puisse indiquer le sujet de la proposition, comme je l'ai fait voir ailleurs. Voyez RÉCIPROQUE.

3°. Le pronom de la seconde personne ne peut point avoir de nominatif, parce que l'idée de la seconde personne étant essentielle à ce pronom, elle se trouve nécessairement comprise dans la signification du cas qui le présente, comme sujet de la proposition, lequel est par conséquent un véritable *vocatif*. Ainsi c'est une erreur à proscrire des rudimens, que d'appeler nominatif le premier cas du pronom *tu*, soit au singulier, soit au pluriel.

4°. Les adjectifs possessifs *tuus* & *vester* ne peuvent point admettre le *vocatif*. Ces adjectifs désignent par l'idée générale d'une dépendance relative à la seconde personne,

Xxxx

Voyez POSSESSIF. Quand on fait usage de ces adjectifs, c'est pour qualifier les êtres dont on parle, par l'idée de cette dépendance; & ces êtres doivent être différens de la seconde personne dont ils dépendent, par la raison même de leur dépendance: donc ces êtres ne peuvent jamais, dans cette hypothèse, se confondre avec la seconde personne; & par conséquent, les adjectifs possessifs qui tiennent à cette hypothèse, ne peuvent jamais admettre le *vocatif*, qui la détruiroit en effet.

Ce doit être la même chose de l'adjectif nominal *vestras*, & pour la même raison.

5°. Le *vocatif* & le nominatif pluriels sont toujours semblables entr'eux, dans toutes les déclinaisons grecques & latines; & cela est encore vrai de bien des noms au singulier, dans l'une & dans l'autre langue.

C'est que la principale fonction de ces deux cas est d'ajouter à la signification primitive du mot, l'idée accessoire du sujet de la proposition, qu'il est toujours essentiel de rendre sensible: au lieu que l'idée accessoire de la personne n'est que secondaire, parce qu'elle est moins importante, & qu'elle se manifeste assez par le sens de la proposition, ou par la terminaison même du verbe dont le sujet est indéterminé à cet égard. Dans *Deus miseretur*, le verbe indique assez que *Deus* est la troisième personne; & dans *Deus miserere*, le verbe marque suffisamment que *Deus* est à la seconde: ainsi *Deus* est au nominatif, dans le premier exemple, & au *vocatif* dans le second, quoique ce soit le même cas matériel.

Cette approximation de service dans les deux cas, semble justifier ceux qui les mettent de suite & à la tête de tous les autres, dans les paradigmes des déclinaisons: & je joindrois volontiers cette réflexion à celles que j'ai faites sur les paradigmes. *V. PARADIGME. (B. E. R. M.)*

VOCATION, f. f. (*Théol.*) grace ou faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, & le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du salut.

Dans ce sens-là nous disons, la *vocation* des juifs, la *vocation* des gentils.

Il y a deux sortes de *vocations*, l'une extérieure & l'autre intérieure: la pré-

mière consiste dans une simple & nue proposition d'objets qui se fait à notre volonté: la seconde est celle qui rend la première efficace en disposant nos facultés à recevoir ou embrasser ces objets.

Vocation se dit aussi d'une destination à un état ou à une profession. C'est un principe que personne ne doit embrasser l'état ecclésiastique ni monastique sans une *vocation* particulière. *V. ORDRES, ORDINATION, &c.*

Les catholiques soutiennent que la *vocation* des pasteurs ou théologiens réformés est nulle & invalide; & parmi les Anglois même, quelques-uns prétendent qu'une succession qui n'ait point été interrompue est nécessaire pour la validité de la *vocation* des prêtres. *Voyez* ORDINATION.

VOCEM, (*Hist. eccl.*) c'est le nom qu'on donne au cinquième dimanche d'après pâque, parce que l'introit de la messe commence par *voce[m] jucunditatis*, & qu'il est ainsi marqué dans quelques almanachs. Les rogations sont immédiatement le lendemain du dimanche *voce[m] jucunditatis*. (*D. J.*)

VOCENTII, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise, à l'orient des Tricastini, & à l'occident des Tricorii. Ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'est-à-dire, que par la libéralité des Romains, il étoit exempt de la juridiction du président de la province. Ptolomée, l. II, c. 10, donne à ce peuple pour capitale *Vasio*, aujourd'hui *Vaison*. (*D. J.*)

VOCETUS ou VOCETIUS, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Helvétie. Cluvier, *Germ. ant.* l. II, c. 4, & Cellarius, c. 3, sont d'avis que le mont *Vocetus* est cette partie du mont Jura, qui est dans le canton de Zug, & qu'on appelle présentement *Bozen*, *Bozberg* ou *Boyberg*. Quelques-uns ont confondu le *Vocetus* ou *Vocetius* avec le *Vogesus*. C'est une grande erreur. *Voyez* VOGESUS.

VOCONTIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) *Vocontii*, peuples de l'ancienne Gaule, qui du temps des Romains habitoient les pays connus des modernes sous le nom de *Dauphiné*.

VOCONTII, (*Géogr. anc.*) peuples

de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient à l'orient des *Tricastini*, & à l'occident des *Tricorii* : ce que nous apprenons de la route d'Annibal, décrite par Tite-Live, l. XXI, c. 31. *Quum jam Alpes peteret, non rectâ regione ier instituit; sed ad lævam in Tricastinos flexit: inde per extremam oram Vocontiorum agri, tetendit in Tricorios.*

Strabon, l. IV, p. 178, écrit *Ὀβοκοντιοί, Vocontii*, p. 203, *Ὀβοκοντιοί, Vocuntii*. Il dit que ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre; c'est à-dire, que par la libéralité des Romains il étoit exempt de la juridiction du président de la province; aussi Pline, l. III, c. 4, lui donne-t-il le titre de *ciuité confédérée*. Il ajoute qu'ils avoient deux capitales, *Vasio*, Vaison, & *Lucus Augusti*, le Luc. Pomponius Mela, l. II, c. 3, & Ptolomé, l. II, c. 10, ne nomment qu'une de ces capitales; savoir, *Vasio Vocontiorum* ou *civitas Vasiorum*.

Troque-Pompée étoit du pays des *Voconces*, & florissoit du temps d'Auguste. Son pere étoit secrétaire & garde-du-sceau de cet empereur. Troque-Pompée s'acquît une grande gloire par une histoire universelle, écrite en quarante-quatre livres, dont Justin a fait un abrégé, sans y changer ni le nombre des livres, ni le titre d'*Histoire Philippique*. Il y a apparence que ce titre étoit fondé sur ce que depuis le septieme livre jusqu'au quarante & unieme il parloit de l'empire des Macédoniens, qui doit son commencement à Philippe pere d'Alexandre le Grand. Quoi qu'il en soit, l'abrégé de Justin nous a fait perdre le grand ouvrage de Troque-Pompée. (D. J.)

VODABLE, (Geog. mod.) bourg de France dans l'Auvergne, élection d'Issoire. Ce bourg est remarquable parce qu'il est le chef-lieu d'une grande châtellenie, qu'on nomme le *Dauphiné d'Auvergne*, à cause du dauphin d'Auvergne, qui en fut un des premiers seigneurs. Cette terre fut ensuite nommée absolument le *Dauphiné*; & ses seigneurs qui s'appelloient *Dauphins d'Auvergne*, prirent pour armes un Dauphin. Long. 20. 51; lat. 45. 24. (D. J.)

VODANA, (Geogr. mod.) ville de l'Arabie Heureuse, au royaume & à 15 lieues

de Mascaté. Elle est la résidence d'un émir. Le terroir ne produit point de bled, mais du riz, des dattes, des fruits, des melons, du raisin & des coins qui n'ont pas l'appreté des nôtres. (D. J.)

VAUDENA, (Geog. mod.) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, sur la riviere de Vitriza, environ à 15 lieues au couchant de Salonichi. On croit que c'est l'ancienne *Edeffa*, & la même sans doute que M. de Lisle appelle *Eclisso*, & qu'on ne trouve point ailleurs. (D. J.)

VOERDEN, (Geog. mod.) ou *Woerden*; ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur le Rhin qui la traverse, à 3 lieues d'Utrecht, & à 6 de Leyde. Les états-généraux qui en sont les maîtres depuis l'an 1521, l'ont extrêmement fortifiée. Long. 22. 23; lat. 52. 8.

Bakker (Jean), appelé en latin *Joannes Pistorius*, naquit à *Voerden* en 1498, & passe pour être le premier des Hollandois qui ait embrassé publiquement le calvinisme. On l'emprisonna à Utrecht pour cette raison; mais il fut relâché lors de la pacification de Gand. Quelque temps après, sous le gouvernement de Marguerite de Savoie, il fut arrêté de nouveau, & brûlé vif à la Haye pour sa religion, en 1525, n'ayant pas encore vingt-sept ans. C'est un fait bien singulier, & même je crois l'unique en Hollande. (D. J.)

VŒU, f. m. (Gramm. Jurisp.) est une promesse faite à Dieu d'une bonne œuvre à laquelle on n'est pas obligé, comme d'un jeûne, d'une aumône, d'un pèlerinage.

Pour faire un *vœu* en général, il faut être en âge de raison parfaite, c'est-à-dire, en pleine puberté, être libre, & avoir la disposition de ce que l'on veut vouer. Ainsi une femme ne peut vouer sans le consentement de son mari, ni une fille sans le consentement de ses pere & mere. Un religieux ne peut s'engager à des jeûnes extraordinaires sans la permission de son supérieur.

Il est libre de ne pas faire de *vœux*, mais quand on en a fait, on doit les tenir.

Cependant, si le *vœu* a été fait légèrement, ou que différentes circonstances en rendent l'accomplissement trop difficile,

on en obtient une dispense de l'évêque ou du pape, selon la nature des *vœux*.

Le *vœu* solennel de religion dispense de plein droit de tous les autres *vœux* qu'on auroit pu faire avant que d'entrer dans le monastere; ce qui a lieu même par rapport à ceux qui s'étoient engagés d'entrer dans un ordre plus sévère que celui dans lequel ils ont fait profession.

Il y a différentes sortes de *vœux*, qui ont chacun leurs regles particulieres, ainsi qu'on va l'expliquer dans les subdivisions suivantes :

VŒU *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire, d'aller à Rome en pèlerinage. La dispense de ce *vœu* est réservée au pape; il en est de même de certains autres pèlerinages.

VŒU DE CHASTETÉ, ne consiste pas simplement dans une promesse de ne rien faire de contraire à la pureté, mais aussi dans un renoncement au mariage, & à tout ce qui pourroit porter à la dissipation : lorsque l'on a fait *vœu* de chasteté perpétuelle, il n'y a que le pape qui puisse en dispenser, quand même le *vœu* seroit simple.

VŒU DE CLÔTURE, est un *vœu* particulier aux religieuses, que leur règle ne permet point de sortir du monastere.

VŒU DE CONTINENCE. V. VŒU DE CHASTETÉ.

VŒU DU FAISAN. V. VŒU DU PAON.

GRANDS VŒUX. (*Hist. ecclési.*) On appelle ainsi dans certains ordres les *vœux* solennels qui seuls lient la personne, de maniere qu'elle ne peut plus retourner au siècle; par exemple, les jésuites peuvent être congédiés jusqu'à leur troisième & dernier *vœu*, quoique leurs deux premiers les lient envers la société. Voyez les *Loix ecclésiast.* de d'Héricourt, tit. des *vœux solennels*, n. 33, aux notes.

VŒU D'OBÉISSANCE, est celui que tous les religieux font d'obéir à leurs supérieurs. Il y a certains ordres qui font en outre *vœu d'obéissance* spéciale au pape, comme les jésuites.

VŒU DU PAON ou DU FAISAN, (*Hist. mod.*) du temps que la chevalerie étoit en vogue, étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faisoient les cheva-

liers, lorsqu'ils étoient sur le point de prendre quelque engagement pour entreprendre quelque expédition. La chair de paon & du faisan étoit, selon nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou demoiselles; on le présentoit à chacun des chevaliers, lequel faisoit son *vœu* sur l'oiseau; après quoi on le rapportoit sur une table, pour être distribué à tous les assistans; & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de maniere que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye, sur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occasion d'une croisade projetée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒU DE PAUVRETÉ, (*Hist. ecclési.*) est le renoncement aux biens temporels: ce *vœu* se pratique de différentes manieres. Il y a des ordres dans lesquels le *vœu de pauvreté* s'observe plus étroitement que dans d'autres; quelques congrégations font même profession de ne posséder aucun bien fonds.

Anciennement ce *vœu* n'étoit fait qu'au profit de la communauté; le religieux profès n'étoit point incapable de recueillir des successions, mais le fonds en appartenoit au monastere, lequel lui en laissoit seulement l'usufruit & la dispensation. Les papes ont même confirmé ce privilege à divers ordres; Clément IV l'accorda en 1265 à celui de S. François & de S. Dominique.

Cette habileté des religieux à succéder a duré en France jusque dans le onzième siècle.

Présentement l'émission des *vœux* emporte mort civile, & le religieux profès est incapable de rien recueillir, soit à son profit, ou au profit du couvent; si ce n'est quelque modique pension viagere, que l'on peut donner à un religieux pour ses menus besoins, ce qu'il ne touche même que par les mains de son supérieur.

VŒUX DE RELIGION, sont ceux qu'un novice profere en faisant profession. Ces *vœux* qu'on appelle *solemnels*, sont ordinairement au nombre de trois, savoir, de chasteté, pauvreté, obéissance. Les religieuses font en outre *vœu* de clôture; & dans quelques ordres, les *vœux* comprennent encore certains engagements particuliers, comme dans l'ordre de Malte, dont les chevaliers font *vœu* de faire la guerre aux infideles.

L'âge auquel on peut s'engager par des *vœux* solemnels ou de religion, a été réglé diversément depuis la puberté où l'on peut contracter mariage, jusqu'à la pleine majorité qui est de vingt-cinq ans. Le concile de Trente l'a enfin fixé à seize ans: ce qui a été adopté & confirmé par l'ordonnance de Blois. Ceux qui font des *vœux* avant cet âge, ne contractent point d'engagement valable.

Les *vœux* que fait le profès, doivent être reçus par le supérieur, & il doit en être fait mention dans l'acte de profession.

La formule des *vœux de religion* n'est pas la même dans toutes les communautés; dans quelques-unes, le religieux promet de garder la chasteté, la pauvreté & l'obéissance; dans d'autres qui sont gouvernées par la règle de S. Benoît, le profès promet la conversion des mœurs & la stabilité sous la règle de S. Benoît selon les usages de la congrégation dans laquelle il s'engage; mais, quelle que soit la formule des *vœux*, elle produit toujours le même effet.

Quelques-uns attribuent l'établissement des *vœux de religion* à S. Basile, lequel vivoit au milieu du quatrième siècle.

D'autres tiennent que les premiers solitaires ne faisoient point de *vœux*, & ne se consacroient point à la vie religieuse par des engagements indissolubles; qu'ils n'étoient liés qu'avec eux-mêmes, & qu'il leur étoit libre de quitter la retraite, s'ils ne se sentoient pas en état de soutenir plus long-temps ce genre de vie.

Les *vœux* du moins solemnels ne furent introduits que pour fixer l'inconstance trop fréquente de ceux qui s'étant engagés trop légèrement dans l'état monastique, le

quittoient de même: ce qui caufoit un scandale dans l'église, & troubloit la tranquillité des familles.

Erasme a cru que les *vœux* solemnels de religion ne furent introduits que sous le pontificat de Boniface VIII, dans le treizième siècle.

D'autres prétendent que dès le temps du concile de Chalcédoine, tenu en 451, il falloit se vouer à Dieu sans retour.

D'autres au contraire soutiennent qu'avant Boniface VIII, on ne faisoit que des *vœux* simples, qui obligeoient bien quant à la conscience, mais que l'on en pouvoit dispenser.

Ce qui est certain, c'est qu'alors l'émission des *vœux* n'emportoit point mort civile, & que le religieux en rentrant dans le siècle, rentroit aussi dans tous ses droits.

Mais depuis long-temps les *vœux de religion* sont indissolubles, à moins que le religieux n'ait réclamé contre ses *vœux*, & qu'il ne soit restitué.

Anciennement, il falloit réclamer dans l'année de l'émission des *vœux*; mais le concile de Trente a fixé le délai à cinq ans; les conciles de France postérieurs, l'assemblée du clergé de 1573, & les ordonnances de 1629, 1657 & 1666 y sont conformes; & telle est la jurisprudence des parlemens.

Les moyens de restitution sont, 1°. le défaut de l'âge requis par les saints décrets & par les ordonnances, 2°. le défaut de noviciat en tout ou en partie, 3°. le défaut de liberté.

Ce n'est point devant le pape que l'on doit se pourvoir pour la réclamation, & il n'est pas même besoin d'un rescrit de cour de Rome pour réclamer.

Ce n'est pas non plus devant le supérieur régulier que l'on doit se pourvoir, mais devant l'official du diocèse, par demande en nullité des *vœux*, ou bien au parlement par la voie de l'appel comme d'abus, s'il y a lieu. Voyez le concile de Trente, l'Insti. de M. de Fleuri, les loix ecclésiastiques, Fuet, les Mémoires du clergé.

VŒU DE RÉSIDENCE, est celui qui oblige à demeurer ordinairement dans une

maison, sans néanmoins assujettir à une clôture perpétuelle.

VŒU SIMPLE, est celui qui se fait secrètement & sans aucune solennité; il n'oblige cependant pas moins en conscience; mais s'il a été fait trop légèrement, ou si par la suite l'accomplissement en est devenu trop difficile, l'évêque en peut dispenser ou commuer une bonne œuvre en une autre.

VŒU SOLEMNEL, est celui qui est fait entre les mains d'un supérieur ecclésiastique pour l'entrée en religion. Voyez VŒU DE RELIGION.

VŒU DE STABILITÉ, est celui que l'on fait dans certaines communautés, de vivre sous une telle règle, comme dans l'ordre de S. Benoît.

VŒU DE VIRGINITÉ, est le *vœu* de chasteté que fait une personne non encore mariée de garder sa virginité. Voyez VŒU DE CHASTÉTÉ. (A)

VŒU CONDITIONNEL, (*Morale.*) c'est un engagement qu'on prend avec Dieu de faire telle ou telle chose qu'on suppose lui devoir être agréable, dans la vue & sous la condition d'en obtenir telle ou telle faveur. C'est une espèce de pacte où l'homme, premier contractant & principal intéressé, se flatte de faire entrer la divinité par l'appât de quelque avantage réciproque. Ainsi, quand Romulus, dans un combat contre les Sabins, promit à Jupiter de lui bâtir un temple, s'il arrêtoit la fuite de ses gens & le rendoit vainqueur, il fit un *vœu*. Idoménée en fit un, quand il promit à Neptune de lui sacrifier le premier de ses sujets qui s'offrirait à ses yeux à son débarquement en Crete, s'il le fauvoit du péril imminent où il se trouvoit de faire naufrage.

J'ai dit que l'homme avoit à la chose le principal intérêt : en effet, s'il croyoit qu'il lui fût plus avantageux de conserver ce qu'il promet que d'obtenir ce qu'il demande, il ne feroit point de *vœu*. Romulus ni Idoménée n'en firent qu'après avoir mis dans la balance, l'un les fruits d'une victoire importante avec les frais de construction d'un temple, l'autre la perte d'un sujet avec la conservation de sa propre vie.

Tout homme qui fait un *vœu* est dès ce

moment ce que les Latins appelloient *voti reus*; si de plus il obtient ce qu'il demande, il devient, selon leur langage, *damnatus voti*. C'est, pour le dire en passant, une distinction que n'ont pas toujours su faire les interprètes ni les commentateurs; & il leur arrive assez fréquemment de confondre ces deux expressions, dont la seconde emporte néanmoins un sens beaucoup plus fort que la première. Elles sont l'une & l'autre empruntées du style usité dans les tribunaux de l'ancienne Rome. Le mot *reus* n'y étoit pas restreint au sens odieux & exclusif que nous lui prêtons. Tout accusé, ou même tout simple défendeur, étoit ainsi qualifié jusqu'à l'arrêt définitif. *Reos appello* (dit Cicéron, l. II, de or.) *non eos modò qui arguuntur, sed omnes quorum de re disceptatur*. C'est ici l'événement conditionnel qui décide le procès, & tient lieu d'arrêt. Se trouve-t-il conforme à l'intention du voteur? celui-ci est condamné à se dessaisir de la chose promise; y est-il contraire? elle lui est en quelque sorte adjugée, & il ne doit rien. Romulus ne contracta d'obligation effective pour le temple envers Jupiter, que du moment que la victoire se fut déclarée en sa faveur; sa défaite consommée l'eût absous de son *vœu*.

Les païens en général avoient de la divinité des idées trop grossières pour sentir toute l'indécence du *vœu conditionnel*. Qu'est-ce en effet que ce marché insolent que la créature ose faire avec son Créateur? C'est comme si elle disoit: « Seigneur, je fais que telle ou telle chose » seroit agréable à vos yeux: mais avant » que de me déterminer à la faire, com- » posez-moi. Voulez-vous de votre côté » m'accorder telle ou telle grâce (qui » m'importe en effet plus que ce que je » vous offre)? C'est une affaire faite; pour- » vu cependant, pour ne rien donner à la » surprise, que vous vous dessaisissiez le » premier. Autrement, n'attendez rien » de moi; je ne suis pas d'humeur à me » gêner pour vous complaire, à moins que » d'ailleurs je n'y trouve mon compte ». . . . Eh! qui es-tu, mortel audacieux, pour oser traiter de la sorte avec ton Dieu, & mettre un indigne prix à tes hommages?

Il semble que tu craignes d'en trop faire ; mais ce que tu peux , n'est-il pas à cet égard la mesure exacte de ce que tu dois ? Commence donc par faire sans condition ce que tu fais devoir plaître à l'Auteur de ton existence , & lui abandonne le reste. Peut-être que , touché de ta soumission , il se portera à te refuser l'objet de tes vœux inconsidérés ; cette grace funeste qui causeroit ta perte.

*Evertete domos totas , optantibus ipsis ,
Di faciles.*

Nous regardons en pitié le stupide Africain , qui tantôt prosterné devant son idole , & tantôt armé contre elle , aujourd'hui la porte en triomphe , & demain la traîne ignominieusement , lui prodiguant tour-à-tour les cantiques & les invectives , l'encens & les verges , selon que les événements le mettent vis-à-vis d'elle de bonne ou de mauvaise humeur. Mais l'homme qui a fait un vœu ne se rend-il pas jusqu'à un certain point coupable d'une extravagance & d'une impiété à-peu-près semblables , lorsque n'ayant pas obtenu ce qui en étoit l'objet , il se croit dispensé de l'accomplir ! N'est-ce pas , autant qu'il est en lui , punir la divinité , que de la frustrer d'un acte religieux qu'il favoit lui devoir être agréable , & dont il lui avoit , pour ainsi dire , fait fête ? Je ne vois ici d'autre différence entre l'habitant de la zone brûlée & celui de la zone tempérée , que celle qui se remarque entre le paysan grossier & l'homme bien né , dans la manière de corriger leur enfant. Le premier s'empôrte avec indécence & use brutalement de peines afflictives : l'autre , plus modéré en apparence , y substitue aussi efficacement la privation de quelque plaisir annoncé d'avance , & présenté dans une fiante perspective.

Je ne prétends pas au reste que ces sentimens soient bien distinctement articulés dans le cœur de tout homme qui fait un vœu : mais enfin ils y sont en raccourci du moins & comme repliés sur eux-mêmes ; & sa conduite en est le développement. Il faut donc convenir que pour n'y rien trouver d'offensant , il est bien nécessaire que Dieu aide à la lettre ; & qu'ici , comme en beaucoup d'autres rencontres , par une

condescendance bien digne de sa grandeur & de sa bonté , il se prête à la foiblesse & à l'imperfection de sa créature. Mais ne seroit-ce pas mieux fait de lui sauver cette nécessité ?

Tout ce qui peut caractériser un véritable marché se retrouve d'ailleurs dans le vœu conditionnel. On renfle ses promesses , à proportion du prix qu'on attache à la faveur qu'on attend...

*Nunc te marmoreum ... seclmus ...
Si futura gragem suppleverit , aureus esto.*

Il n'est pas non plus douteux , que qui avoit promis une hécatombe , se comparant à celui qui pour pareil événement & en pareilles circonstances n'avoit promis qu'un bœuf , n'estimât son espérance d'être exaucé mieux fondée dans la raison de 10 à 1. Peut-on supposer que les dieux n'entendissent pas leur intérêt , ou qu'ils ne fussent pas compter ?

Mais si plutôt on eût voulu supposer (ce qui est très-vrai) que la divinité n'a besoin de rien pour elle-même & qu'elle aime les hommes , on en eût conclu que les offes les plus déterminées qu'on puisse lui faire sont celles qui se trouvent liées à quelque utilité réelle pour la société : & le vœu conditionnel , dirigé de ce côté-là , eût pu du moins , à raison de ses suites , trouver grâce à ses yeux. Mais ces réflexions étoient encore trop subtiles pour le commun des païens. Accoutumés à prêter à leurs dieux leurs propres goûts & leurs propres passions , il étoit naturel que dans leurs vœux ils cherchassent à les tenter par l'appât des mêmes biens qui sont en possession d'exciter l'humaine cupidité. Et comme entre ceux-ci l'or & l'argent tiennent sans contredit le premier rang , delà cet amas prodigieux de richesses dont regorgeoient leurs temples & autres lieux de dévotion , à proportion de leur célébrité : richesses qui , détournées une fois de la voie de la circulation , n'y rentroient plus , & y laissoient pour le commerce un vuide ruineux & irréparable. Delà l'appauvrissement insensible des états , pour enrichir quelques lieux particuliers , où tant de matières précieuses alloient se perdre comme dans un gouffre , n'y servant tout au plus qu'à

une vaine montre, & à nourrir l'ostentation puérile des ministres qui en étoient les dépositaires souvent infideles.

Peut-être s'imagine-t-on que c'étoit au moins une ressource toute prête dans les besoins pressans de l'état. Tout porte en effet à le penser ; & c'eût été un bien réel qui pouvoit naître de l'abus même : mais malheur au prince qui dans les pays même de son obéissance eût osé le tenter, & faire passer à la monnoie tous ces *ex voto*, ou seulement partie, pour se dispenser de fouler ses peuples ! Toute la cohorte des prêtres n'eût pas manqué de crier aussi-tôt à l'impie & au sacrilege ; on l'eût chargé d'anathèmes ; on l'eût menacé hautement de la vengeance céleste ; & plus d'un bras armé sourdement d'un fer sacré, se fût prêté à l'exécution. Que fait-on ? ce même peuple dont il eût cherché à procurer le soulagement, vendu, comme il l'étoit, à la superstition & à ses prêtres, eût peut-être été le premier à rejeter le bienfait, & à se soulever contre le bienfaiteur. Pour en faire perdre l'envie à qui eût pu être tenté de l'entreprendre, on faisoit courir certaines histoires sur les châtimens effrayans qui devoient avoir suivi pareils attentats ; on les débitoit ornées de toutes les circonstances qui pouvoient leur assurer leur effet, & la légende païenne insistoit fort sur ces articles. On citoit en particulier l'exemple de nos bons ancêtres les Gaulois, qui, dans une émigration sous Brennus, avoient trouvé bon, en passant par Delphes, de s'accommoder des offrandes du temple d'Apollon ; exemple néanmoins des plus mal choisis, puisqu'on ne pouvoit se dissimuler que, malgré leur sacrilege présumé, ils n'avoient pas laissé de se faire en Asie un assez bon établissement. Les Gaulois de leur côté avoient aussi leurs histoires, pour servir d'épouvantail aux impies & de sauvegarde à leurs propres temples. L'or de Toulouse n'étoit-il pas passé en proverbe ? *V. Aul. Gell. l. III, c. 9.* Enfin une nouvelle religion ayant paru dans le monde, les princes qui l'avoient embrassée, affranchis par elle de ces vaines terreurs, firent main-basse indistinctement sur tous les *ex voto* : leur témérité n'eut aucune mauvaise suite, & il se trouva que cet or étoit dans le

commerce d'un aussi bon emploi que tout autre. C'est ainsi qu'une secte amasse & thésaurise, sans le savoir, pour sa plus cruelle ennemie ; & souvent dans la même secte, une branche particuliere pour quelqu'une des autres dans lesquelles elle vient avec le temps à se partager.

Si le *vœu conditionnel* admet un choix, même entre les choses qu'on peut toutes supposer agréables à Dieu, à plus forte raison exige-t-il que ce qu'on promet soit innocent & légitime en soi. Il seroit également absurde & impie de prétendre acheter les faveurs du ciel par un outrage fait au ciel même, c'est-à-dire, un crime. Tel fut le *vœu* d'Idoménée. Sans qu'il soit besoin d'un plus long commentaire, on en sent assez toute l'horreur : pour y mettre le comble, il ne manquoit à ce roi barbare que de l'accomplir ; & c'est ce qu'il fit, & sur son propre fils, malgré le cri de la nature. Funeste exemple des excès où peut porter la religion mal entendue ! . . . Celui qui suit a quelque chose de moins odieux, & tient même un peu du burlesque. J'ai connu un homme qui, pour se débarrasser une bonne fois des importuns, & sanctifier en quelque sorte son avarice & sa dureté, avoit fait *vœu* à Dieu de ne se rendre jamais caution pour personne. Chaque fois qu'on lui en faisoit la proposition, il prenoit une contenance dévote, & citoit son *vœu*, qui lui lioit les mains & enchaînoit sa bonne volonté, renvoyant ainsi son monde bien édifié, à ce qu'il pensoit, de sa religion & de sa délicatesse de conscience, dont il ne doutoit pas que Dieu ne lui tint un grand compte. On tenta plusieurs fois de lui ouvrir les yeux sur l'illusion grossiere où il étoit ; ce fut en vain : il ne put ou ne voulut jamais comprendre qu'il lui fût permis de se départir de ce qu'il avoit si solemnellement & de si bon cœur promis à Dieu. Et en effet, il fut toute sa vie plus fidele à ce *vœu* singulier qu'à aucun de ceux de son baptême. A quoi tenoit-il que tout d'un temps il ne s'interdit aussi par *vœu* l'exercice de l'aumône & de tout autre acte de charité ? *Article de M. RALLIER DES OURMES, à qui l'encyclopédie doit d'ailleurs de bons articles de mathématiques.*

VŒU, f. f. (*Littérat. mod.*) On appelle *vœux* ou *ex voto* ; des présens qu'on a voués, & qu'on fait aux églises, après qu'on s'est rétabli de maladie. Ces présens sont des tableaux, des statues, des têtes, des bras, des jambes d'argent. Le tableau de la croisée de Notre-Dame de Paris, qui représente la sainte famille, est un *vœu*. Le tableau de S. Yves, qui est dans la croisée du cloître, est encore un *vœu*. Il y a des églises en Espagne, en Italie, toutes garnies de semblables *vœux*. (*D. J.*)

VŒUX *solemnels des Romains.* (*Hist. rom.*) Au temps de la république, les Romains offroient souvent des *vœux* & des sacrifices solemnels pour le salut de l'état. Depuis que la puissance souveraine eut été déferée aux empereurs, on offroit en différentes occasions des sacrifices pour la conservation du prince, pour le salut, la tranquillité & la prospérité de l'empire; delà ces inscriptions de la flatterie si ordinaires aux monumens: *Vota publica. Salus Augusta. Salus generis humani. Securitas publica*, &c. Le jour de la naissance des princes étoit encore célébré avec magnificence par des *vœux* & des sacrifices; c'étoit un jour de fête qui a été quelquefois marqué dans les anciens calendriers. On solemnisoit ainsi le 23 du mois de septembre, 8 *kal. octob.* le jour de la naissance d'Auguste.

Les jours consacrés pour offrir des *vœux* & des sacrifices, étoient l'avènement des princes à l'empire, l'anniversaire de leur avènement, les fêtes quinquennales & décennales, & le premier jour de l'année civile, tant à Rome que dans les provinces. Les chrétiens même faisoient des prières pour la conservation des empereurs païens & pour la prospérité de l'empire. *Nos*, disoit Tertullien, *pro salute imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, & Deum vivum, quem & ipsi imperatores propitium sibi præter cæteros malunt: imperatoribus precamur vitam prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum & orbem quietum.* (*D. J.*)

VŒUX. (*Antiq. grecq. & rom.*) L'usage des *vœux* étoit si fréquent chez les Grecs & chez les Romains, que les marbres &

les anciens monumens en sont chargés; il est vrai que ce que nous voyons, se doit plutôt appeler *l'accomplissement des vœux* que les *vœux* mêmes, quoique l'usage ait prévalu d'appeller *vœu* ce qui a été offert & exécuté après le *vœu*.

Ces *vœux* se faisoient, ou dans les nécessités pressantes, ou pour le succès de quelque entreprise, de quelque voyage, ou pour un heureux accouchement, ou par un mouvement de dévotion, ou pour le recouvrement de la santé. Ce dernier motif a donné lieu au plus grand nombre des *vœux*; & en reconnaissance l'on mettoit dans les temples la figure des membres dont on croyoit avoir reçu la guérison par la bonté des dieux. Entre les anciens monumens qui font mention des *vœux*, on a trouvé une table de cuivre, sur laquelle on a gravé plusieurs guérisons opérées par la puissance d'Esculape. Le lecteur peut s'instruire à fond sur cette matière dans le traité de Thomafini, *de donariis & tabellis votivis*.

Enfin on faisoit tous les ans des *vœux* après les calendes de janvier, pour l'éternité de l'empire & pour les succès de l'empereur.

Mais une chose plus étrange & moins connue, c'est l'usage qui s'établit parmi les Romains sur la fin de la république, de se faire donner une députation particulière dans un lieu choisi, sous prétexte d'aller à quelque temple célèbre accomplir un *vœu* qu'on feignoit avoir fait. Cicéron écrit à Atticus, lettre 2, liv. XVIII, que s'il n'accepte pas le parti que lui propose César de venir servir sous lui dans les Gaules, en qualité de lieutenant, il a en main un moyen de s'absenter de Rome, c'est de se faire députer ailleurs pour rendre un *vœu*. Cicéron pèlerin est une idée assez plaisante! Voilà comme les hommes de son temps se servoient de la crédulité & de la superstition des peuples, pour cacher les véritables ressorts de leurs actions. (*D. J.*)

VŒU *des Juifs.* (*Crit. sac.*) Le premier *vœu* dont il soit parlé dans l'écriture, est celui de Jacob, qui allant en Mésopotamie, voua au Seigneur la dime de ses biens, & promit de s'attacher à son culte avec fidélité. L'usage des *vœux* étant très-

étendu & très-fréquent chez les Juifs, Moÿse, pour procurer leur exécution, établit des loix fixes à l'égard de ceux qui voueroient leurs biens, leur personne, leurs enfans, & même des animaux au Seigneur. Ces loix sont rapportées dans le Lévitique, chap. 37. Par exemple, quand en s'étoit voué pour le service du tabernacle, il falloit racheter son *vœu* si on ne vouloit pas l'accomplir. Il en étoit de même des biens & des animaux que l'on vouoit à Dieu en oblation; on pouvoit les racheter, à moins que les animaux n'eussent les qualités requises pour être immolés, ou pour être dévoués à toujours par la consécration; semblablement celui qui avoit voué son champ ou sa maison à Dieu, pouvoit la racheter, en donnant la cinquième partie du prix de l'estimation.

Les Juifs faisoient aussi des *vœux*, soit pour le succès de leurs entreprises, de leurs voyages, soit pour recouvrer leur santé, ou pour d'autres besoins; dans ces cas ils coupoient leurs cheveux, s'abstenoient de vin, & faisoient à Dieu des prières pendant trente jours, avant que d'offrir leur sacrifice. Voyez Joseph, *Guerre des Juifs*, liv. II, ch. 26. (D. J.)

VŒUX de chevalerie. (*Hist. de la chev.*) engagements généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entreprises, par honneur, par religion, & plus encore par fanatisme. Voyez ENGAGEMENT.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fit l'investissement pour l'attaquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi, les chevaliers faisoient souvent des sermens & des *vœux* inviolables de répandre tout leur sang plutôt que de trahir ou d'abandonner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, la superstition du temps leur en suggéroit d'autres, qui consistoient à visiter divers lieux saints auxquels ils avoient dévotion; à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monastères; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombière, *Théâtre d'honneur*, c. 21, des *vœux* militaires; mais en voici quelques

exemples qui lui ont échappé, & qui se trouvent dans l'histoire de Bertrand du Guesclin.

Avant que de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un Anglois, il entendit la messe; & lorsqu'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps & de ses armes qu'il promit d'employer contre les infidèles, s'il sortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à soutenir contre un Anglois, qui en jetant son gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit sans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois soupes en vin au nom de la sainte Trinité, jusqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la justification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent servir d'éclaircissemens à quelques passages obscurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Guesclin étant devant la place de Moncontour, que Clifton assiégeoit depuis long-temps sans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande, & de ne se déshabiller qu'il ne l'eût prise. « Jamais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de jour, » ne de nuit. » Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le souper qu'il alloit faire, jusqu'à ce qu'il eût vu les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, au siège de Bressière, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée, sur la tour de cette ville, la bannière de son maître, qu'il portoit, en criant du Guesclin, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même histoire plusieurs autres *vœux* faits par des chevaliers assiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour dernière ressource, de se manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que de se rendre. On jure de la part des assiégeans, de tenir le siège toute sa vie, & de mourir en bataille, si l'on venoit la présenter, ou de donner tant d'assauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Tarascon, que par force d'assaut vous aurez. Delà ces façons de parler si fréquentes, avoir *vœu*, vouer, vouer

à Dieu, à Dieu le vœu, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuse des François au siege de la Rochelle, la met fort au dessus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageassent par des sermens dont il rappelle les termes, à ne se point désister de la résolution qu'ils avoient prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encote aux anciens chevaliers des vœux singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on vouloit se rendre maître, de se jeter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, &c. Voyez encore la Colombiere au sujet des vœux dictés par la valeur: les romans nous en fournissent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'usage nous en est connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froissart. James d'Endelée, suivant cet historien, avoit fait vœu qu'à la premiere bataille où se trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ses fils, il seroit le premier assaillant ou le meilleur combattant de son côté, ou qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie.*

Mais le plus authentique de tous les vœux de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le vœu du paon ou du faisan, dont nous avons parlé ci-dessus. (D. J.)

VŒU rendu. (Antiq.) On appelle ainsi des tableaux que l'on pend dans les églises, & qui contiennent une image du péril dont on est échappé. Les païens nous ont servi d'exemple; ils ornoient leurs temples de ces sortes de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*; ainsi Tibulle a dit,

Picta decet templis multa tabellæ tuis.

Juvenal, sat. 14, peint la chose plus formellement.

Morsâ rate naufragus assem

Dum rogat, & pictâ se tempestate tuetur.

Ces sortes de tableaux ont pris le nom d'*ex voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inscription qui finissoit par ces mots, *ex voto*, pour marquer que celui qui l'offroit, s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux. On reconnoissoit la qualité & le motif de l'inscription ou du tableau par ces caracteres:

V. P. signifioit	<i>Votum posuit.</i>
V. S.	<i>Votum solvit.</i>
V. M. M.	<i>Votum merito Minervæ.</i>
V. S. L. M.	<i>Votum solvit lubens merito, ou Voto soluto libero munere, ou Voto solemnâ libero munere.</i>
V. S. C.	<i>Voti sui compos.</i>
V. S. L. P.	<i>Votum solverunt loco privato.</i>
V. S. P. L. L. M.	<i>Voto suscepto posuit libens lubens merito.</i>
V. S. S. L. S. D. ex pr.	<i>Votum susceptum solverunt libentes deâ ex primis.</i>
V. S. L. L. M.	<i>Votum solvit, locum legit memoriæ.</i>

Les recueils de Gruter, de Reynesius & de Boissard sont remplis de ces sortes de vœux. (D. J.)

VŒUX, (Art. numif.) On voit par les monnoies des empereurs, qu'il y avoit des vœux appelés *quinquennialia*, *decennialia*, *vicennialia*, pour cinq ans, pour dix ans, pour vingt ans. Les magistrats faisoient aussi graver ces vœux sur des tables d'airain & de marbre. On trouve dans des médailles de Maxence & de Decentius, ces mots, *votis quinquennialibus*, *multis decennialibus*. Sur les médailles d'Antonin le Pieux & de Marc-Aurele, on a un exemple des vœux faits pour vingt ans, *vota suscepta vicennialia*; mais on a déjà traité de cette matiere au mot MÉDAILLE VOTIVE.

Quand ces vœux s'accomplissoient, on dressoit des autels, on allumoit des feux, on donnoit des jeux, on faisoit des sacrifices, avec des festins dans les rues & places publiques. (D. J.)

VOGELSBERG, (Géog. mod.) montagne de Suisse, au pays des Grisons, dans le Rheinwald, vulgairement *coline del Occello*, c'est-à-dire, le mont de l'Oiseau, ce que signifie de même le nom allemand *Vogelsberg*. On appelle aussi cette montagne le mont S. Bernardin. Elle est couverte de glaces éternelles; ce sont des glaciers de deux lieues de longueur, d'où sortent divers ruisseaux au dessous d'un endroit sauvage qu'on nomme *paradis*, apparemment par ironie. Tous ces ruisseaux se jettent dans un lit profond, & forment le haut-Rhin. (D. J.)

VOGESUS, (Géog. anc.) montagne de la Gaule Belgique, aux confins des Lingones, selon César, *Bel. Gal.* l. IV, c. 10, qui dit que la Meuse prenoit sa source dans cette montagne: *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum*. Clavier, l. II, c. 29, soutient qu'au lieu de *Vogesus*, il faut lire *Vosegus* dans César. Il se fonde sur deux manuscrits qui lisent de cette manière; & une ancienne inscription trouvée à Berg-Zabern, fait encore quelque chose pour son sentiment. Voici cette inscription:

*Vosego. Max. nus.
V. S. L. E.*

Clavier ajoute à ces preuves d'autres autorités, qui étant plus modernes, peuvent être combattues.

D'un autre côté, Cellarius, l. II, c. 2, qui tient pour *Vogesus*, se détermine par l'orthographe la plus ordinaire dans César, & par celle dont use Lucain, laquelle est décisive; s'il est vrai qu'il ait écrit *Vogesus*, comme le persuadent les manuscrits qui nous restent. Lucain dit:

*Deseruere cavo tentoria fixa Lemano,
Castraque Vosegi curvam super ardua rupem
Pugnaces piâis cohibebant Lingonas armis.*

Pour moi, dit la Martinière, je crois que Clavier & Cellarius ont tort de préférer

une orthographe à l'autre, les preuves étant à-peu-près d'égale force pour *Vogesus*, ou pour *Vosegus*. Le traducteur grec de César rend à la vérité *Vosegi* par τῶ Βορῆου; mais, comme le remarque Cellarius, il a pu s'accommoder à la prononciation du siècle où il écrivoit. En effet, dans le moyen âge on disoit *Vosegus* ou *Vosagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Fortunat., l. VII, carm. 4.

*Ardenna an Vosagus cervi, caprae, helicis, urfi
Cade sagittifera sylvâ fragore tonat?*

Les auteurs du moyen âge donnent assez souvent à cette montagne le nom de *forêt*, *sylvâ*, *saltus*, ou celui de *désert*, *eremus*. Voyez VOSGE. (D. J.)

VOGHERA, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans le Pavésan, au bord de la rivière Staffora, sur le chemin de Pavie à Tortone, à 12 milles de Pavie. On croit que c'est le *vicus Iriae* d'Antonin. *Long.* 26, 33; *latit.* 44, 57. (D. J.)

VOGUE, (Marine.) c'est le mouvement ou le cours d'un bâtiment à rames.

Vogue-avant, nom du rameur qui tient le bout de la rame, & qui lui donne le branle.

VOGUER, v. n. (Marine.) c'est filler, faire route par le moyen des rames.

VOGUER, (Chapelier.) faire *voguer* l'étoffe, c'est faire voguer sur une claie, par le moyen de la corde qui est tendue sur l'instrument qu'on appelle un *arçon*, le poil, la laine ou autres matières, dont on veut faire les capades d'un chapeau. (D. J.)

VOGUETS, f. m. (Jeu de mail.) c'est une petite boule dont on se sert quand il fait beau, que le terrain est sec & uni, qui a moins de grosseur, mais toujours d'un poids proportionné à celui de la masse.

VOHITZ-BANCH, (Géogr. mod.) grande province de l'île de Madagascar. C'est un pays montagneux, abondant en miel, ignames, riz, & autres sortes de vivres. Les habitans ont la chevelure frisée, sont très-noirs, circoncis, & sans religion. (D. J.)

VOIE, f. f. (Gramm.) chemin public qui conduit d'un lieu à un autre. Ce

terme n'est guere usité qu'au palais & dans l'histoire ancienne. Nous disons *rue*, *chemin*.

VOIE DU SOLEIL, (*Astron.*) terme dont se servent quelques astronomes, pour signifier l'*écliptique*, dont le soleil ne sort jamais. Voyez **ECLIPTIQUE**.

VOIE, (*Critiq. sacrée.*) chemin, route. Ce mot se prend au figuré dans l'Écriture en plusieurs sens, & quelquefois d'une manière proverbiale; par exemple, aller par un chemin, & fuir par sept, *Deut. 28, 25*, marque en proverbe la déroute d'une armée. Les *voies* raboteuses s'appaniront, *Luc. 3, 5*, c'est-à-dire, les dérèglemens seront corrigés. Suivre la *voie* de toute la terre, c'est mourir. La *voie* des nations, ce sont les usages & la religion des païens.

Voie se prend métaphoriquement pour la conduite. Que le paresseux aille à la fourmi, & considère les *voies*, *Prov. 6, 6*, Ce mot désigne les loix & les œuvres de Dieu, *Pf. 102, 7*. Les *voies* de la paix, de la justice, de la vérité, sont les moyens qui y conduisent. Ce terme y marque une secte. Saul demanda des lettres pour le grand-prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de cette secte, il les menât liés à Jérusalem, *Act. 9, 2*. La *voie large*, c'est une conduite relâchée qui mène à la perdition. La *voie étroite*, c'est une conduite religieuse qui mène au salut. (*D. J.*)

VOIE LACTÉE. (*Mythol.*) La fable donne à cet amas d'étoiles une origine céleste; elle dit que Junon donnant à tetter à Hercule, cet enfant dont la force étoit prodigieuse, lui pressoit si rudement le bout du tetton, qu'elle ne le put souffrir; & comme elle tira sa mamelle avec effort & promptitude, il se répandit de son lait céleste, qui forma ce cercle que les Grecs nommoient *γαλαξία*, & les Latins, *orbis lacteus*, *via lactea*; mais il vaut bien mieux rapporter cette fable dans le langage de la poésie, puisque c'est elle qui l'inventa.

*Nec mihi celanda est fama vulgata vetustas
Molliori à nivea lactis fluxisse liquorem
Pectorè reginae divum, calumque colore
Inscisse suo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen causa descendit ab ipsa.*

Manil. *lib. 5.*

Ce joli conte suppose que Junon étoit dans le ciel; mais les Thébains ne le prétendoient pas; car Pausanias, *l. IX*, rapporte qu'ils montroient le lieu où cette déesse trompée par Jupiter, allait Hercule. (*D. J.*)

VOIES (*Les premières.*) *Médec. primæ viæ*. On appelle ainsi en médecin l'*œsophage*, l'estomac, les intestins, & leurs appendices, sur lesquels les purgatifs, les vomitifs, & les autres remèdes qu'on prend intérieurement exercent d'abord leur vertu, avant qu'ils fassent leur opération dans d'autres parties. Quelques-uns mettent aussi les vaisseaux métraiques au rang des premières *voies*. (*D. J.*)

VOIE, (*Jurisp.*) *via*, signifie *chemin*, *passage*, dans le droit romain. Le droit de voie, *via*, est différent du droit de passage personnel, appelé *iter*, & du droit de passage pour les bêtes & voitures, appelé *actus*. Le droit appelé *via*, voie ou chemin, comprend le droit appelé *iter* & celui appelé *actus*.

On appelle *voie privée* une route qui n'est point faite pour le public, mais seulement pour l'usage d'un particulier; & *voie publique*, tout chemin ou sentier qui est destiné pour l'usage du public. Voyez aux *Institutes*, *liv. II*, le titre de *servit.* (*A.*)

VOIE MINUCIENNE, (*Littér.*) *via Minucia*, grand chemin des Romains, qui montoit tout au travers de la Sabine, du Samnium, & joignoit le chemin d'Appius, *via Appia*, à Beneventum. Il prit son nom de Tiberius Minutius, consul, qui le fit faire l'an 448 de Rome, sept ans après celui d'Appius. Cicéron parle de la *voie Minucienne* dans la seizième lettre du *liv. IX* à Atticus.

La porte Minucia étoit dans le neuvième quartier de Rome, entre le Tibre & le Capitole, & par conséquent fort éloignée de la *voie Minucienne*. Cette porte fut nommée *Minucienne*, à cause qu'elle étoit proche de la chapelle & de l'autel du dieu Minucius.

Il y avoit encore à Rome dans le neuvième quartier une halle au blé, *porticus frumentaria*, qui fut aussi nommée *porticus Minucia*, parce que Minucius Augurinus, qui exerça le premier l'intendance des vivres, la fit bâtir en 315. (*D. J.*)

VOIE ROMAINE, (*Antiq. rom.*) *via romana*; route, chemin des Romains, qui conduisoit de Rome par toute l'Italie & ailleurs. Au défaut des connoissances que nous ne pouvons plus avoir dans les Gaules, recueillons ce que l'histoire nous apprend de ces sortes d'ouvrages élevés par les Romains dans tout l'empire, parce que c'est en ce genre de monumens publics qu'ils ont de bien loin surpassé tous les peuples du monde.

Les *voies romaines* étoient toutes pavées, c'est-à-dire, revêtues de pierres & de cailloux maçonnés avec du sable. Les loix des douze tables commirent cette intendance au soin des censeurs; *censores urbis vias, aquas, ærarium, vectigalia, tueantur*. C'étoit en qualité de censeur, qu'Appius, surnommé l'*aveugle*, fit faire ce grand chemin depuis Rome jusqu'à Capoue, qui fut nommé en son honneur la *voie Appienne*. Des consuls ne dédaignèrent pas cette fonction; la *voie Flaminienne* & l'*Emilienne* en sont des preuves.

Cette intendance eut les mêmes accroissemens que la république. Plus la domination romaine s'étendit, moins il fut possible aux magistrats du premier rang de suffire à des soins qui se multiplioient de jour en jour. On y pourvut en partageant l'inspection. Celle des rues de la capitale fut affectée d'abord aux édiles, & puis à quatre officiers, nommés *viocuri*, nous dirions en François *voyers*. Leur département étoit renfermé dans l'enceinte de Rome. Il y avoit d'autres officiers publics pour la campagne, *curatores viarum*. On ne les établissoit d'abord que dans l'occasion, & lorsque le besoin de quelque *voie* à construire ou à réparer le demandoit. Ils affermoient les péages ordonnés pour l'entretien des routes & des ponts. Ils faisoient payer les adjudicataires de ces péages, régloient les réparations, adjugeoient au rabais les ouvrages nécessaires, avoient soin que les entrepreneurs exécutoient leurs traités, & rendoient compte au trésor public des recettes & des dépenses. Il est souvent parlé de ces commissaires, & de ces entrepreneurs, *mancipes*, dans les inscriptions, où ils étoient nommés avec honneur.

Le nombre des commissaires n'est pas

aisé à déterminer. Les marbres nous apprennent que les principales *voies* avoient des commissaires particuliers, & que quelquefois aussi un seul avoit pour département trois ou quatre grandes *voies*. On peut juger du relief que donnoit cette commission par ces mots de l'orateur romain, *ad Attic. l. I, epist. 2*. Thermus est commissaire de la *voie Flaminienne*; quand il sortira de charge, je ne ferai nulle difficulté de l'associer à César pour le consulat.

Le peuple romain crut faire honneur à Auguste, en l'établissant curateur & commissaire des grandes *voies* aux environs de Rome. Suétone dit qu'il s'en réserva la dignité, & qu'il choisit pour substitués des hommes de distinction qui avoient déjà été préteurs. Tibère se fit gloire de lui succéder pour cette charge; & afin de la remplir avec éclat, il fit aussi travailler à ses propres frais, quoiqu'il y eût des fonds destinés à cette sorte de dépense. Caligula s'y appliqua à son tour, mais il s'y prit d'une manière extravagante & digne de lui. L'imbécille Claudius entreprit & exécuta un projet que le politique Auguste avoit cru impossible; je veux dire de creuser à travers une montagne un canal pour servir de décharge au lac Fucin, aujourd'hui lac de Celano. Aussi l'exécution lui coûta-t-elle des sommes immenses. Néron ne fit presque rien faire aux grandes *voies* de dehors, mais il embellit beaucoup les rues de Rome. Les regnes d'Othon, de Galba & de Vitellius furent trop courts & trop agités. C'étoient des empereurs qu'on ne faisoit que montrer, & qui disparessoient aussi-tôt. Vespasien, sous qui Rome commença d'être tranquille, reprit le soin des grandes *voies*. On lui doit en Italie la *voie inter-cica*. Son attention s'étendit jusqu'à l'Espagne. Ses deux fils Titus & Domitien l'imiterent en cela; mais ils furent surpassés par Trajan. On voit encore en Italie, en Espagne, sur le Danube & ailleurs, les restes des nouvelles *voies* & ponts qu'il avoit fait construire en tous ces lieux-là. Ses successeurs eurent la même passion jusqu'à la décadence de l'empire, & les inscriptions qui restent, suppléent aux ommissions de l'histoire.

Il faut d'abord distinguer les *voies*

militaires, *viæ militares, consulares, prætorix*, de celles qui ne l'étoient pas, & que l'on nommoit *viæ vicinales*. Ces dernières étoient des *voies* de traverse, qui aboutissoient à quelque ville située à droite ou à gauche hors de la grande *voie*, ou à quelque bourg, ou à quelque village, ou même qui communiquoient d'une *voie* militaire à l'autre.

Les *voies* militaires se faisoient aux dépens de l'état, & les frais se prenoient du trésor public, ou sur les libéralités de quelques citoyens zélés & magnifiques, ou sur le produit du butin enlevé aux ennemis. C'étoient les intendans des *voies*, *viarum curatores*, & les commissaires publics, qui en dirigeoient la construction; mais les *voies* de traverse, *viæ vicinales*, se faisoient par les communautés intéressées, dont les magistrats régloient les contributions & les corvées. Comme ces *voies* de la seconde classe fatiguoient moins que les *voies* militaires, on n'y faisoit point tant de façons: cependant elles devoient être bien entretenues. Personne n'étoit exempt d'y contribuer, pas même les domaines des empereurs.

Des particuliers employoient eux-mêmes ou léguoient par leur testament une partie de leurs biens pour cet usage. On avoit soin de les y encourager; le caractère distinctif du Romain étoit d'aimer passionnément la gloire. Quel attrait pouvoit-on imaginer qui eût plus de force pour l'animer, que le plaisir de voir son nom honorablement placé sur des monumens publics, & sur les médailles qu'on en frappoit? L'émulation s'en méloit, c'étoit assez.

La matière des *voies* n'étoit point partout la même. On se servoit sagement de ce que la nature présentoit de plus commode & de plus solide; sinon, on apportoit ou par charrois, ou par les rivières, ce qui étoit absolument nécessaire, quand les lieux voisins ne l'avoient pas. Dans un lieu, c'étoit simplement la roche qu'on avoit coupée; c'est ainsi que dans l'Asie mineure on voit encore des *voies* naturellement pavées de marbre. En d'autres lieux, c'étoient des couches de terres, de gravois, de ciment, de briques, de cailloux, de pierres quar-

rées. En Espagne, la *voie* de Salamanque

étoit revêtue de pierre blanche: delà son nom *via argentea*, la *voie* d'argent. Dans les Pays-Bas, les *voies* étoient revêtues de pierres grises de couleur de fer. Le nom de *voies ferrées*, que le peuple leur a donné, peut aussi bien venir de la couleur de ces pierres, que de leur solidité.

Il y avoit des *voies pavées*, & d'autres qui ne l'étoient pas, si par le mot de *pavées* on entend une construction de quelques lits de pierres sur la surface. On avoit soin que celles qui n'étoient point pavées fussent dégarnies de tout ce qui les pouvoit priver du soleil & du vent; & dans les forêts qui étoient sur ces sortes de *voies*, on abattoit des arbres à droite & à gauche, afin de donner un libre passage à l'air; on y faisoit de chaque côté un fossé en bordure pour l'écoulement des eaux; & d'ailleurs, pour n'être point pavées, il falloit qu'elles fussent d'une terre préparée, & qu'on rendoit très-dure.

Toutes les *voies militaires* étoient pavées sans exception, mais différemment, selon le pays. Il y avoit en quelques endroits quatre couches l'une sur l'autre. La première, *statumen*, étoit comme le fondement qui devoit porter toute la masse. C'est pourquoi, avant que de la poser, on enlevait tout ce qu'il y avoit de sable ou de terre molle.

La seconde, nommée en latin *rudera-tio*, étoit un lit de têts de pots, de tuiles, de briques cassées, liées ensemble avec du ciment.

La troisième, *nucleus* ou le noyau, étoit un lit de mortier que les Romains appelloient du même nom que la bouillie, *puls*, parce qu'on le mettoit assez mou pour lui donner la forme qu'on vouloit; après quoi on couvroit le dos de toute cette masse, ou de cailloux, ou de pierres plates, ou de grosses briques, ou de pierrailles de différentes sortes, selon le pays. Cette dernière couche étoit nommée *summa crusta*, ou *summum dorsum*. Ces couches n'étoient pas les mêmes partout, on en changeoit l'ordre ou le nombre, selon la nature du terrain.

Bergier, qui a épuisé dans un savant traité tout ce qui regarde cette matière, a fait creuser une ancienne *voie romaine* de la

province de Champagne, près de Rheims, pour en examiner la construction. Il y trouva premièrement une couche de l'épaisseur d'un pouce d'un mortier mêlé de sable & de chaux; secondement, dix pouces de pierres larges & plates qui formoient une espece de maçonnerie faite en bain de ciment très-dur, où les pierres étoient posées les unes sur les autres; en troisieme lieu, huit pouces de maçonnerie de pierres à-peu-près rondes & mêlées avec des morceaux de briques, le tout lié si fortement, que le meilleur ouvrier n'en pouvoit rompre sa charge en une heure; en quatrieme lieu, une autre couche d'un ciment blanchâtre & dur, qui ressembloit à de la craie gluante; & enfin une couche de cailloux de six pouces d'épaisseur.

On est surpris, quand on lit dans Vitruve les lits de pavés qui étoient rangés l'un sur l'autre dans les appartemens de Rome. Si on bâtissoit si solidement le plancher d'une chambre qui n'avoit à porter qu'un poids léger, quelles précautions ne prenoit-on pas pour des *voies* exposées jour & nuit à toutes les injures de l'air, & qui devoient être continuellement ébranlées par la pesanteur & la rapidité des voitures?

Tout ce maçonage étoit pour le milieu de la *voie*, & c'est proprement la *chaussée*, *agger*. Il y avoit de chaque côté une *lisière*, *margo*, faite des plus grosses pierres & de blocailles, pour empêcher la *chaussée* de s'ébouler ou de s'affaisser, en s'étendant par le pié. Dans quelques endroits, comme dans la *voie Appienne*, les bordages étoient de deux piés de largeur, faits de pierres de taille, de maniere que les voyageurs pouvoient y marcher en tout temps & à pié sec; & de dix piés en dix piés, joignant les bordages, il y avoit des pierres qui servoient à monter à cheval ou en chariot.

On plaçoit de mille en mille des pierres qui marquoient la distance du lieu où elles étoient placées, à la ville d'où on venoit, ou à la ville où l'on alloit. C'étoit une invention utile de Caius Gracchus, que l'on imita dans la suite.

Toutes les *voies* militaires du cœur de l'Italie, ne se terminoient pas aux portes de Rome, mais au marché, *forum*, au

milieu duquel étoit la colonne milliaire qui étoit dorée, d'où lui venoit le nom de *milliarium aureum*. Pline, & les autres écrivains de la bonne antiquité, prennent de cette colonne le terme & l'origine de toutes les *voies*. Pline, l. III, c. 5, dit *ejusdem spatii mensura currente à milliario in capite fori romani statuto*. C'est delà que se comptoient les milles; & comme ces milles étoient distingués par des pierres, il s'en forma l'habitude de dire, *ad tertium lapidem*, *ad duodecesimum*, *ad vigesimum*, &c. pour dire à trois milles, à douze milles, à vingt milles, &c. On ne voit point que les Romains aient compté au delà de cent, *ad centesimum*, lorsqu'il s'agissoit de donner à quelque lieu un nom pris de sa distance. Bergier croit que c'est parce que la juridiction du vicaire de la ville ne s'étendoit pas plus loin.

Quoi qu'il en soit, il y avoit de ces colonnes milliaires dans toute l'étendue de l'empire romain; & sans parler d'un grand nombre d'autres, on en voit encore une debout à une lieue de la Haye, avec le nom de l'empereur Antonin. Les colonnes, sous les empereurs, portoient d'ordinaire les noms des empereurs, des Césars, des villes, ou des particuliers qui avoient fait faire ou réparer les *voies*; quelquefois aussi l'étendue du travail qu'on y avoit fait; & enfin la distance du lieu où elle étoit à l'endroit du départ, ou au terme auquel cette *voie* ménoit.

Tout ce que je viens de marquer, ne regarde que les *voies militaires*. Les Romains avoient encore des *voies* d'une autre espece; leur mot *iter*, qui est générique, comprenoit sous lui diverses especes, comme le sentier, *semita*, pour les hommes à pié; le sentier pour un homme à cheval, *callis*; les traverses, *tramites*; les *voies* particulieres, par exemple, avoient huit piés de largeur pour deux chariots venant l'un contre l'autre. La *voie* pour un simple chariot, *actus*, n'avoit que quatre piés; la *voie* nommée proprement *iter*, pour le passage d'un homme à pié ou à cheval, n'en avoit que deux; le sentier qui n'avoit qu'un pié, *semita*, semble être comme si on disoit *semi-iter*; le sentier pour les animaux, *callis*, n'avoit qu'un demi-

demi-pié, la largeur des *voies militaires* étoit de soixante piés romains, savoir vingt pour le milieu de la chaussée, & vingt pour la pente de chaque côté.

Toutes les *voies militaires*, & même quelques-unes des *voies vicinales* ont été conservées dans un détail très-précieux dans l'itinéraire d'Antonin, ouvrage commencé dès le temps de la république romaine, continué sous les empereurs, & malheureusement altéré en quelques endroits par l'ignorance ou par la hardiesse des copistes. L'autre est la table théodosienne, faite du temps de l'empereur Théodose, plus connue sous le nom de table de Peutinger, ou table d'Ausbourg, parce qu'elle a appartenu aux Peutinger d'Ausbourg. Velfer a travaillé à l'éclaircir, mais il a laissé une matière à supplément & à correction.

Les *voies militaires* étoient droites & uniformes dans tout l'empire, je veux dire qu'elles avoient cinq piés pour un pas, mille pas pour un mille, une colonne ou une pierre avec une inscription à chaque mille. Les altérations arrivées naturellement dans l'espace de plusieurs siècles, & les réparations modernes que l'on a faites en divers endroits, n'ont pu empêcher qu'il ne restât des indications propres à nous faire reconnoître les *voies romaines*. Elles sont élevées, plus ordinairement construites de sable établi sur des lits de cailloux, toujours bordées par des fossés de chaque côté, au point même que, quelque coupées qu'elles fussent sur le talut d'une montagne, elles étoient séparées de cette même montagne par un fossé destiné à les rendre seches, en donnant aux terres & aux eaux entraînées par la pente naturelle, un dégagement qui n'embarrassoit jamais la *voie*. Cette précaution, la seule qui pouvoit rendre les ouvrages solides & durables, est un des moyens qui sert le plus à reconnoître les *voies romaines*; c'est du moins ce que l'on remarque dans plusieurs de ces *voies* de la Gaule, qui plus étroites, & n'ayant pas la magnificence de celles que cette même nation avoit construites pour traverser l'Italie, ou pour aborder les villes principales de son empire, n'avoient pour objet que la communication & la sûreté de leurs conquêtes, par la marche facile & commode

de leurs troupes & des bagages indispensablement nécessaires.

Il faut à présent passer en revue les principales *voies romaines*, dont les noms sont si fréquens dans l'histoire, & dont la connoissance répand un grand jour sur la géographie; cependant, pour n'être pas trop long, je dois en borner le détail à une simple nomenclature des principales.

Voies de la ville de Rome, en latin *viæ urbis*; c'est ainsi qu'on appelloit les rues de Rome; elles étoient pavées de grands cailloux durs, qui n'étoient taillés qu'en dessus, mais dont les côtés étoient joints ensemble par un ciment inaltérable. Ces rues dans leur origine étoient étroites, courbes & tortues; mais quand sous Néron les trois quarts de la ville furent ruinés par un incendie, cet empereur fit tracer les rues incendiées, larges, droites & régulières.

Voie Emilienne. Elle fut construite l'an de Rome 567, par M. *Æmilius Lepidus*, lorsqu'il étoit consul avec C. *Flaminius*; elle alloit de Rimini jusqu'à Bologne, & delà tout autour des marais jusqu'à Aquilée. Elle commençoit du lieu où finissoit la *voie Flaminia*, savoir du pont de Rimini, & elle est encore le chemin ordinaire de Rimini par Savignano, Césene, Forli, Imola & Faenza, à Bologne, ce qui peut faire une étendue de vingt lieues d'Allemagne, & il faut qu'elle ait eu un grand nombre de ponts considérables. C'est de cette *voie* que le pays entre Rimini & Bologne s'appelloit *Æmia*; il étoit la septième des onze régions dans lesquelles Auguste divisa l'Italie.

Il y avoit une autre *voie Emilienne* qui alloit de Pise jusqu'à Tortone; ce fut M. *Æmilius Scaurus* qui la fit construire étant censeur, du butin qu'il avoit pris sur les Liguriens dans le temps de son consulat.

Voie d'Albe, en latin *via Albana*. Elle commençoit à la porte *Cælimontana*, & alloit jusqu'à Albe la Longue. M. *Messala* y fit faire les réparations nécessaires du temps d'Auguste; elle ne peut pas avoir été plus longue que dix-sept milles d'Italie, parce qu'il n'y a que cette distance entre Rome & Albano.

Voie d'Amérie, en latin *via Amerina*.

Elle partoit de la *voie* Flaminienne, & conduisoit jusqu'à Améria, ville de l'Umbrie, aujourd'hui Amélia, petite ville du duché de Spolette; mais comme on ne fait point d'où cette *voie* partoit de la Flaminienne, on n'en sauroit déterminer la longueur.

Voie Appienne, en latin *via Appia*; comme c'étoit la plus célèbre *voie* romaine par la beauté de son ouvrage, & le premier chemin public qu'ils se soient avisés de paver, il mérite aussi plus de détails que les autres.

Cette *voie* fut construite par Appius Claudius Cæcus, étant censeur, l'an de Rome 441. Elle commençoit en sortant de Rome, de la porte Capene, aujourd'hui *di San Sebastiano*, & elle alloit jusqu'à Capoue, ce qui fait environ vingt-quatre lieues d'Allemagne. Appius ne la conduisit pas alors plus loin, parce que de son temps les provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains. Deux chariots pouvoient y passer de front; chaque pierre du pavé étoit grande d'un pié & demi en carré, épaisse de dix à douze pouces, posée sur du sable & d'autres grandes pierres, pour que le pavé ne pût s'affaisser sous aucun poids de chariot; toutes ces pierres étoient assemblées aussi exactement que celles qui forment les murs de nos maisons; la largeur de cette *voie* doit avoir été anciennement de vingt-cinq piés; ses bords étoient hauts de deux piés, & composés des mêmes pierres que le pavé; à chaque distance de dix à douze pas, il y avoit une pierre plus élevée que les autres, sur laquelle on pouvoit s'asseoir pour se reposer, ou pour monter commodément à cheval; exemple qui fut imité par toutes les autres *voies* romaines. Les auberges & les cabarets fourmilloient sur cette route, comme nous l'apprenons d'Horace.

L'agrandissement de la république, & sur-tout la conquête de la Grèce & de l'Asie, engagerent les Romains à pousser cette *voie* jusqu'aux extrémités de l'Italie, sur les bords de la mer Ionienne, c'est-à-dire à l'étendre jusqu'à 350 milles. Jules-César ayant été établi commissaire de cette grande *voie*, la prolongea le premier après Appius, & y fit des dépenses prodigieuses. On croit que les pierres qu'il y

employa furent tirées de trois carrières de la Campanie, dont l'une est près de l'ancienne ville de Sinuessa, l'autre près de la mer entre Pouzzole & Naples, & la dernière proche de Terracine. Cette *voie* a aussi été nommée *via Trajana*, après que Trajan l'eut fait réparer de nouveau. Gracchus y avoit fait poser les thermes, & on l'appella toujours pour son antiquité, sa solidité & sa longueur, *regina viarum*.

Autant cette *voie* étoit entière & unie autrefois, autant est-elle délabrée aujourd'hui; ce ne sont que morceaux détachés qu'on trouve de lieu à autre dans des vallées perdues; il est difficile dans plusieurs endroits de la pratiquer à cheval ni en voiture, tant à cause du glissant des pierres, que pour la profondeur des ornières; les bords du pavé qui subsistent encore çà & là, ont vingt palmes romaines, ou quatorze piés moins quatre pouces, mesure d'Angleterre.

Voie Ardéatine. Quelques-uns lui font prendre son origine dans Rome même, au dessous du mont Aventin, près les thermes d'Antonius Caracalla, d'où ils la font sortir par une porte du même nom, & la conduisent dans la ville d'Ardéa, entre la *voie* Appienne & la *voie* Ostiense. C'est le sentiment d'Onuphrius, qui dit, *hæc (Ardéatina) intra urbem sub Aventino juxta thermas Antonianas principium habebat*. Cependant le plus grand nombre des savans font partir la *voie Ardéatine* de celle d'Appius, hors de Rome, au travers des champs à main droite. Quoi qu'il en soit, cette route n'avoit que trois milles & demi de longueur, puisque la ville d'Ardéa étoit située à cette distance de Rome.

Voie Aurélienne, en latin *via Aurelia*. Elle prit son nom d'Aurélius Cotta, ancien consul, qui fut fait censeur l'an de Rome 512. Cette *voie* alloit le long des côtes en Toscane, jusqu'à Pise; elle étoit double, savoir, *via Aurelia vetus* & *via Aurelia nova*, qu'on nomma de son restaurateur, *via Trajana*. Elle touchoit aux endroits *Lorium*, *Alfium*, *Pyrgos*, *Castrum novum*, & *Centum cellæ*. On conjecture que la *voie* nouvelle Aurélienne fut l'ouvrage d'Aurélius Antonin, & l'on croit qu'elle étoit jointe à l'ancienne.

Voie Cassienne, en latin *via Cassia*. Elle alloit entre la *voie Flaminienne*, & la *voie Aurélienne*, au travers de l'Etrurie. On prétend en avoir vu les vestiges entre Sutrio, *aquæ passeræ*, & près de Vulfinio jusqu'à Clusium; & l'on conjecture qu'elle fut l'ouvrage de Cassius Longinus, qui fut censeur l'an de Rome 600, avec Valérius Messala.

Voie Ciminia, en latin *Ciminia via*. Elle traversoit en Etrurie, la montagne & la forêt de ce nom, & passoit à l'orient du lac aujourd'hui nommé *lago di Vico*, dans le petit état de Romiglione.

Voie Claudienne ou Clodienne, en latin *Clodia via*; ce grand chemin commençoit au pont Milvius, alloit joindre la *voie Flaminienne*, & passoit par les villes de Luques, Pistoye, Florence, &c. Ovide, *ex Ponto*, l. I, eleg. 8, v. 43 & 44, dit :

*Nec quos piniferis postos in collibus hortos,
Speñat Flaminia Clodia juncta via.*

Voie Domitienne, construite par l'empereur Domitien, alloit de Sinuesse jusqu'à Pozzuolo, prenoit son trajet par un chemin sablonneux, & se joignoit enfin à la *voie Appienne*; elle existe encore presque toute entière.

Voie Flaminienne; elle fut construite par C. Flaminus, censeur l'an de Rome 533. Son trajet alloit de la porte Flumentana, par Oriculus, Narnia, Carsula, Menavia, Fulginium, forum Flamini, Helvillum, forum Sempronii, forum Fortunæ, & Pisaurum, jusqu'à Ariminum (Rimini), où elle aboutissoit au bout du pont de cette ville.

De l'autre côté commençoit la *voie Emilienne*, qui alloit jusqu'à Bologne, & peut-être jusqu'à Aquileia; c'est pourquoi plusieurs auteurs prennent ces deux *voies* pour une seule, & lui donnent la longueur de la *voie Appienne*.

Après du fleuve Metaurus, elle étoit coupée par le roc, d'où vient qu'on l'appella *intercisa*, ou *petra pertusa*. Lorsqu'elle fut délabrée, Auguste la fit réparer: sa longueur jusqu'à Rimini, étoit de deux cents vingt-deux mille pas, ou cinquante-cinq lieues d'Allemagne; une partie de cette *voie* étoit dans l'enceinte de

Rome; elle alloit, comme je l'ai déjà dit, de la porte Flumentana, aujourd'hui *porta del Popolo*, jusqu'à la fin de la *via Lata*, dans la septième région, ou jusqu'à la *piazza di Sciarra*, en droite ligne depuis le pont Milvius; c'est pourquoi Vexellius, Honorius, Stilico, &c. firent leur entrée triomphante par cette *voie*.

On l'appelle maintenant jusqu'au Capitole, & même une partie qui passe la *piazza di Sciarra*, la *strada del Corso*, parce que le pape Paul II avoit prescrit la course à cheval du carnaval dans cette rue, pour qu'il pût voir cette course du palais qu'il avoit près de l'église de S. Carolo di Corso. On avoit fait auparavant cette course près du mont Testace, c'est-à-dire, depuis le palais Farnese jusqu'à l'église de S. Pierre; mais on la fit alors depuis l'église de S. Maria del Popolo, jusqu'audit palais. Cette rue est une des plus belles de Rome, à cause du palais, outre qu'elle a en face une place ornée d'un obélisque, & que son commencement se fait par les deux églises della Madona di monte santo, & di santa Maria di miracoli, qu'on appelle à cause de leur ressemblance le *forelle*.

Voie Gabine ou Gabienne; elle partoît à droite de la porte Gabine, & s'étendoit jusqu'à Gabies. Son trajet étoit de 100 stades, environ 12 milles & demi d'Italie.

Voie Gallicane, en latin *Gallicana via*; elle étoit dans la Campanie, & traversoit les marais Pontins.

Voie Herculiennne, en latin *Herculanea*; c'étoit une chaussée dans la Campanie, entre le lac Lucrin & la mer. Silius Italicus, liv. XII, v. 118, nomme cette *voie Herculeum iter*, supposant que c'étoit l'ouvrage d'Hercule. Properce, l. III, éleg. 16, dit dans la même idée;

*Quæ jacet & Troje subicen Misenus arenæ,
Et sonat Herculeo strata labore via.*

Voie Hignatienne, en latin *Hignatia via*; elle étoit dans la Macédoine, & avoit 530 milles de longueur, selon Strabon, l. VII. Il ne faut pas la confondre avec l'*Equatia via* qui étoit en Italie. La *voie Hignatienne* menoit depuis la mer Ionienne, jusqu'à l'Hellespont. Cicéron en parla

dans son oraison touchant les provinces consulaires.

Via Lata, rue célèbre de Rome, dans la septième région de la ville, qui en prit son nom; elle commençoit de la piazza di Sciarra, & alloit jusqu'au Capitole: elle fait maintenant partie della strada del Corso, & elle est une des plus belles rues de Rome. Autrefois elle étoit ornée des arcs de triomphe de Gordianus, Marcus, Verus, & d'autres belles choses, dont on voit à peine quelques vestiges.

Voie Latine, en latin *Latina via*; elle commençoit à Rome de la porte Latine, s'étendoit dans le Latium, & se joignoit près de Casilino à la *voie Appienne*. Elle prenoit son trajet entre l'Algidum & les montagnes de Tusculum par Pista, & continuoit par Ferentinum, Frusinum, Teanum, Sidicinum, Calenum, jusqu'à Caselinum.

On trouvoit sur cette *voie* le temple de la Fortune féminine, avec la statue de la déesse, que les seules femmes mariées pouvoient toucher sans sacrilege. Il y avoit aussi sur la même *voie* plusieurs tombeaux, sur l'un desquels étoit cette épitaphe remarquable, rapportée par Aufone, & qu'un de nos poètes modernes a prise pour modele de la sienne :

Ci gît, qui? quoi? Ma foi personne, rien, &c.
Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi?
Mutus in aeternum, sum cinis, ossa, nihil.
Non sum, nec fueram: genitus tamen e nihilo sum.
Mitte, nec exprobres singula: talis eris.

Phylis, nourrice de Domitien, avoit sa maison de campagne sur cette *voie*; & comme l'empereur lui-même fut inhumé dans le voisinage, les voyageurs qui étoient maltraités sur cette route, disoient que c'étoit l'esprit de Domitien qui y régnoit encore.

La *voie Latine* s'appelloit aussi la *voie Aufonienne*. Martial la nomme *Latina*, dans les deux vers suivans :

Hemulis in magni vultus descendere Caesar
Dignatus, Latiae dat nova templa viae.

Dans un autre endroit, il l'appelle *Aufonia*.

Appia, quam summi venerandus imagine Caesar
Consecrat Aufoniae maxima fama viae.

Selon l'itinéraire d'Antonin, la *voie Latine* étoit partagée en deux parties, dont la première y est ainsi décrite :

Ab urbe ad decimum. M. P. X.
Roboraria. M. P. VI.
Ad Pistas. M. P. XVII.
Compitum. M. P. XV.

A Compitum succede Anagnia, & autres lieux, jusqu'à Beneventum, qui est au bout de la *voie Prénestine*.

Les antiquaires ont trouvé sur la *voie Latine*, l'inscription suivante :

L. Annio. Fabiano.
III. Viro. Capitali.
Trib. Leg. 11. Aug.
Quaest. Urban. Tr. Pleb.
Prætor. Curatori.
Viae Latinae. Leg.
Leg. x. Fretenfis.
Leg. Aug. v. Propr. Pro.
Vinc. Dac. Col. Ulp.
Trajana. Zarmat.

Voie Laurentine. Cette *voie*, selon Augelle, se trouvoit entre la *voie Ardéatine* & l'*Ostienne*. Pline le jeune les fait voisines l'une de l'autre, quand il dit que l'on pouvoit aller à sa maison de campagne par l'une & l'autre route. *Aditur non unâ via, nam & Laurentina & Ostiensis eodem ferunt; sed Laurentina ad 14 lapides, Ostiensis ad 11 relinquenda est.*

Voie Nomentane, en latin *via Nomentana*; elle commençoit à la porte Viminale, & alloit jusqu'à Nomentum, en Sabine, à 4 ou 5 lieues de Rome.

Voie Ostienne, en latin *via Ostiensis*; elle commençoit à la porte Trigemina, & alloit jusqu'à Ostie. Selon Procope, cette *voie* avoit 126 stades de longueur, qui font 19 milles italiques & un huitième; mais l'itinéraire ne lui donne que 16 milles d'étendue, & cette seule étendue, continue-t-il, empêche que Rome ne soit ville maritime.

Voie Postumiane, en latin *via Postumia*,

route d'Italie, aux environs de la ville *Hofilia*. Selon Tacite, *Hist.* l. III, il en est aussi fait mention dans une ancienne inscription, conservée à Gènes. Augustin Justiniani dit qu'on nomme aujourd'hui cette route *via Costumia*, qu'elle conduit depuis Rumo jusqu'à Novæ, & qu'elle passe par Vota Arquata, & Seravalla.

Voie Prénestine, en latin *Prænestina via*; route d'Italie, qui, selon Capitolin, conduisoit de Rome à la ville de Préneste, d'où elle a pris son nom; elle commençoit à la porte Esquiline, & alloit à droite du champ Esquilin jusqu'à Préneste.

Voie Quinctia; elle parloit de la *voie Salarienne*, & tiroit son nom de Lucius Quinctius qu'on fit dictateur, lorsqu'il labouroit son champ.

Voie Salarienne; en latin *via Salaria*; elle commençoit à la porte Colline, & prenoit son nom du sel que les Sabins alloient chercher à la mer en passant sur cette *voie*: elle conduisoit par le pont Anicum en Sabine.

Voie Setia; elle portoit le nom de la ville de Setia, dans le Latium, & finissoit par se joindre à la *voie Appienne*.

Voie Triomphale; elle commençoit à la porte Triomphale, prenoit son trajet par le champ Flaminius, & le champ de Mars, sur le Vatican, d'où elle finissoit en Etrurie.

Voie Valérienne, en latin *via Valeria*; elle commençoit à Tibur, & alloit par Alba Ferneltis, Cernennia, Corfinium, Interbromium, Teate, Marremium, jusqu'à Hadria.

Voie Vitellienne, en latin *via Vitellia*; elle alloit depuis le Janicule jusqu'à la mer, & croisoit l'*Aurelia vetus*.

Voilà les principales *voies* des Romains en Italie; ils les continuerent jusqu'aux extrémités orientales de l'Europe; & vous en trouverez la preuve au mot CHEMIN.

C'est assez de dire ici, que d'un côté on pouvoit aller de Rome en Afrique, & de l'autre jusqu'aux confins de l'Ethiopie. Les mers, comme on l'a remarqué ailleurs, « ont bien pu couper les chemins entrepris » par les Romains, mais non les arrêter; » témoins la Sicile, la Sardaigne, l'île de » Corse, l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique, » dont les chemins communiquoient, pour

» ainsi dire, avec ceux de l'Europe par les » ports les plus commodes. De l'un & de » l'autre côté d'une mer, toutes les terres » étoient percées de grandes *voies* militai- » res. On comptoit plus de 600 de nos » lieues de *voies* pavées par les Romains » dans la Sicile; près de 100 lieues dans la » Sardaigne; environ 73 lieues dans la » Corse; 1100 lieues dans les îles Britan- » niques; 4250 lieues en Asie; 4674 lieues » en Afrique. » *Le Ch. DE JAUCOURT.*

VOIE D'EAU. C'est une ouverture dans le bordage d'un vaisseau, par où l'eau entre; ce qui est un accident fâcheux, qu'on doit réparer promptement.

VOIE, f. f. (*Comm.*) Ce mot se dit ordinairement des marchandises qui peuvent se transporter sur une même charrette & en un seul voyage. Ainsi l'on dit une *voie* de bois, une *voie* de charbon de terre, une *voie* de plâtre, &c. A Paris, la *voie* de bois à brûler, c'est-à-dire, de celui qui n'est ni d'andelle, ni de compte, & qu'on appelle *bois de corde*, est composée d'une demi-corde de bois mesurée dans une sorte de mesure de bois de charpente, appelée *membrure*, qui doit avoir quatre piés de tout sens. La *voie* de charbon de terre qui se mesure comble, est composée de trente demi-minots; chaque demi-minot faisant trois boisseaux; en sorte que la *voie* de charbon de terre doit être de quatre-vingt-dix boisseaux. La *voie* de plâtre est ordinairement de douze sacs, chaque sac de deux boisseaux ras, suivant les ordonnances de police. La *voie* de pierre de taille ordinaire est de cinq carreaux, c'est-à-dire, environ quinze piés cubes de pierre. Deux *voies* font le chariot. La *voie de libage* est de six à sept morceaux de pierre. On appelle *quartier de voie*, quand il n'y en a qu'un ou deux à la *voie*. (*D. J.*)

VOIE de pierre, f. f. (*Maçon.*) c'est une charretée d'un ou plusieurs quartiers de pierre, qui doit être au moins de quinze piés cubes.

Voie de plâtre. Quantité de douze sacs de plâtre, chacun de deux boisseaux & demi. (*D. J.*)

VOIE de calandre, f. f. (*Manufact.*) On dit qu'on a donné une *voie de calandre* à une étoffe ou à une toile, pour faire

entendre qu'elles ont passé huit fois de suite sous la calandre. On parle aussi par *demi-voie* : ce qui s'entend quand l'étoffe ou la toile n'ont eu que quatre tours. (D. J.)

VOIE de chardon, f. f. (Lainage.) Donner une *voie de chardon* à un drap ou autre étoffe de laine, c'est le lainer, en tirer la laine, le garnir superficiellement de poil depuis le chef jusqu'à la queue, par le moyen du chardon. (D. J.)

VOIE de sautereaux, (Lutherie.) sorte de petit poinçon ou équarrissoir à pans, dont les facteurs de clavebins se servent pour accroître les trous des languettes, afin qu'elles tournent librement autour de l'épingle qui leur sert de charnière. Voyez SAUTEREAU.

VOIE, f. f. (Menuis. Charp. Sciage.) Les menuisiers, les charpentiers, les scieurs au long appellent *voie* l'ouverture que fait la scie dans le bois qu'on coupe ou qu'on fend avec la scie. Les dents d'une scie doivent sortir alternativement & s'incliner à droite & à gauche, afin que la scie puisse passer facilement. Il faut de temps en temps recoucher les dents d'une scie de l'un & de l'autre côté, afin qu'elle se procure assez de *voie*. (D. J.)

VOIE, MOYEN. (Synonym.) On suit les *voies*; on se sert des *moyens*.

La *voie* est la manière de s'y prendre pour réussir. Le *moyen* est ce qu'on met en œuvre pour cet effet. La première a un rapport particulier aux mœurs, & le second aux événemens. On a égard à ce rapport, lorsqu'il s'agit de s'enoncer sur leur bonté : celle de la *voie* dépend de l'honneur & de la probité : celle du *moyen* consiste dans la conséquence & dans l'effet. Ainsi la bonne *voie* est celle qui est juste ; le bon *moyen* est celui qui est sûr. La simonie est une très-mauvaise *voie*, mais un fort bon *moyen* pour avoir des bénéfices.

Voie, dans le sens de chemin, ne se dit ordinairement qu'au figuré, comme la *voie* du salut est difficile ; marcher dans la *voie* que Dieu a prescrite. On se sert de *voie* dans le propre, en parlant des grands chemins des Romains ; la *voie* d'Appius Claudius subsiste aujourd'hui pour la plus grande partie. Ce terme se dit encore au propre en parlant de chasse ; être sur les *voies*,

retrouver les *voies* de la bête. (D. J.)

VOIE, se prend aussi pour une forme d'agir & de procéder.

Voie canonique, est lorsque l'on n'emploie que des formes & moyens légitimes, & autorisés par les canons, pour faire quelque élection ou autre acte ecclésiastique.

Voie civile, est lorsque l'on se pourvoit par action civile contre quelqu'un.

Voie criminelle, est lorsque l'on rend plainte contre quelqu'un.

Voie de droit, est lorsque l'on poursuit son droit en la forme qui est autorisée par les loix. La *voie de droit* est opposée à la *voie de fait*.

Voie extraordinaire, est lorsqu'on poursuit une affaire criminelle par récolement & confrontation.

Voie de fait, est lorsqu'on commet quelque excès envers quelqu'un, ou lorsque de son autorité privée l'on fait quelque chose au préjudice d'un tiers. Voyez ci-devant VOIE DE DROIT.

Voie de nullité, signifie demande en nullité, moyen de nullité. V. NULLITÉ.

Voie d'opposition, c'est lorsqu'on forme opposition à quelque jugement ou contrainte. Voyez OPPOSITION.

Voie de requête civile, c'est lorsqu'on se pourvoit contre un arrêt par requête civile. Voyez REQUÊTE CIVILE.

Voie parée, se dit en quelques pays pour exécution parée, comme au parlement de Bordeaux.

Voie de saisie, c'est lorsqu'un créancier fait quelque saisie sur son débiteur. Voyez CRÉANCIER, CRIÉES, DÉBITEUR, DÉCRET, EXÉCUTION, SAISIE. (A)

VOIE, (Chymie.) *voie sèche*, *voie humide*, *via sicca*, *via humida*. Les chymistes se servent de l'une ou de l'autre de ces expressions, pour désigner la manière de traiter un certain corps, déduite de ce qu'on applique à ce corps un menstrue auquel on procure la liquidité ignée, ou bien un menstrue liquide de la liquidité aqueuse. V. LIQUIDITÉ, chymie. Par exemple, ils disent du kermès minéral préparé en faisant fondre de l'antimoine avec de l'alkali fixe, qu'il est préparé par la *voie sèche*; & de la même préparation exécutée en faisant bouillir de l'antimoine avec une lessive d'alkali

fixe, qu'elle est faite par la *voie* humide; ils appellent le départ des matières d'or & d'argent fait par le moyen de l'eau-forte, le *départ* par la *voie* humide, & cette même séparation effectuée par le moyen du soufre & d'autres matières fondues avec l'argent aurifère, *départ* par la *voie* sèche.

V. KERMÈS MINÉRAL, DÉPART *docimastique*, & SÉPARATION *docimast.* (b)

VOIERIE, s. f. (*Gramm. Jurisprud.*) *viaria* ou *viatura* seu *viatoria*, & par corruption *voeria*, *voeria*, lesquels sont tous dérivés du latin *via* qui signifie *voie*, se prend en général pour une voie, chemin, travers, charrière, sentier ou rue commune ou publique & privée.

On entend aussi quelquefois par-là certaines places publiques, vaines & vagues, adjacentes aux chemins, qui servent de décharge pour les immondices des villes & bourgs. C'est ainsi que la ville de Paris à au dehors une *voierie* particulière pour chaque quartier, dans laquelle les tombereaux qui servent au nettoiyement des rues & places publiques, conduisent les immondices. Anciennement les bouchers y jetoient le sang & les boyaux des animaux: ce qui causoit une puanteur insupportable; c'est pourquoi on les enferma de murailles; on y jetoit les cadavres des criminels qui avoient été exécutés à mort, & singulièrement de ceux qui étoient traînés sur la claie. Il y a encore quelques lieux où l'on jette ainsi les cadavres des criminels, comme à Rouen, où il y a hors de la ville une petite enceinte de murailles en forme de tour découverte, destinée pour cet usage.

On entend plus communément par le terme de *voierie*, la police des chemins, & la juridiction qui exerce cette police.

Cette partie de la police étoit déjà connue des Romains, qui la nommerent *viaria*; & c'est sans doute d'eux que nous avons emprunté le même terme, & celui de *voierie* qui en est la traduction, & l'usage même d'avoir un juge particulier pour cette portion de la police générale.

On trouve, dès le dixième siècle, des chartes qui mettent la *voierie*, *viariam*, au nombre des droits de justice.

Quelques autres chartes font connoître que la vicomté ne différoit point de la

voierie, *vicecomitiam id est viariam*: ce qui doit s'entendre de la grande *voierie*; car suivant les établissemens de S. Louis & autres anciens monumens, la *voierie* simplement s'entendoit de la basse justice.

Le terme d'*advocatio*, pris pour basse justice, est aussi employé dans d'autres chartes comme synonyme de *viatura*.

Les coutumes distinguent deux sortes de *voieries*, savoir, la grande ou grosse, & la petite qui est aussi nommée *basse voierie* ou *simple voierie*.

La grande *voierie* a été ainsi nommée, parce qu'elle appartenoit anciennement à la haute justice, du temps qu'il n'y avoit encore en France que deux degrés de justice, la haute & la basse, mais depuis que l'on eut établi un degré de justice moyen entre la haute & la basse, la *voierie* fut attribuée à la moyenne justice; & les coutumes la donnent toutes au moyen justicier; c'est pourquoi le terme de *vicomte* ou *justice vicomtiere*, qui est la moyenne justice, est en quelques endroits synonyme de *voierie*: ce qui s'entend de la grande.

La coutume d'Anjou dit que moyenne justice, grande *voierie* & justice à sang est tout un; & celle de Blois dit, que moyen justicier est appelé vulgairement *gros voyer*.

De même aussi la petite *voierie*, ou basse & simple *voierie*, est confondue par les coutumes avec la basse justice. Celle de Blois dit que le bas justicier est appelé *simple voyer*.

Quoique les coutumes donnent au gros voyer ou grand voyer tous les droits qui appartiennent à la moyenne justice, & au simple voyer tous ceux qui appartiennent à la basse justice, ce n'est pas à dire que tous les différents objets qui sont de la compétence de ces deux ordres de juridictions, soient des attributs de la *voierie* grande ou petite proprement dite, la moyenne & basse justice s'exerçant sur bien d'autres objets que la *voierie*, & n'ayant été nommée *voierie* qu'à cause que la police de la *voierie* qui en dépend, & qui est de l'ordre public, a été regardée comme un des plus beaux apanages de ces sortes de juridictions inférieures.

En quelques endroits la *voierie* est

exercée par des juges particuliers ; en d'autres , elle est réunie avec la moyenne ou la basse justice.

Le droit de *voierie* en général consiste dans le pouvoir de faire des ordonnances & réglemens pour l'alignement, la hauteur & la régularité des édifices , pour le pavé & le nettoyage des rues & des places publiques , pour tenir les chemins en bon état , libres & commodes , pour faire cesser les dangers qui peuvent s'y trouver , pour empêcher toutes sortes de constructions & d'entreprises contraires à la décoration des villes , à la sûreté , à la commodité des citoyens & à la facilité du commerce. Ces attentions de la justice , par rapport à la *voierie* , sont ce que l'on appelle *la police de la voierie*.

Les autres prérogatives de la *voierie* consistent dans le pouvoir d'imposer des droits , d'ordonner des contributions perpétuelles ou à temps préfixe , en deniers ou en corvées , & d'établir des juges & des officiers pour tenir la main à l'exécution des ordonnances & réglemens qui concernent cette portion de l'ordre public.

Les charges de la *voierie* consistent dans les soins & l'obligation d'entretenir le pavé & la propreté des rues , des places publiques & des grands chemins , & même quelquefois les autres chemins , selon les coutumes & usages des lieux.

Les émolumens & revenus de la *voierie* sont de deux sortes.

Les uns sont des droits purement lucratifs qui se paient en reconnaissance de la supériorité & seigneurie par ceux qui sont construits ou posent quelque chose de nouveau qui fait saillie ou qui a son issue tant sur les rues que sur les places publiques ; ces droits sont ce qu'on appelle *le domaine de la voierie* , & qui compose le revenu attaché à l'office de grand voyer.

Les autres droits sont certains tributs ou impôts qui se lèvent sous le titre de péage & de barrage , sur les voitures & sur les marchandises qui passent par les grands chemins & par ceux de traverse ; ces droits sont destinés à l'entretien du pavé & aux réparations des chemins , des ponts & chaussées.

Il n'appartient qu'au souverain qui a la

puissance publique , de faire des ordonnances & réglemens , & d'imposer des droits sur ses sujets ; c'est pourquoi la *voierie* en cette partie est considérée comme un droit royal que personne ne peut exercer que sous l'autorité du roi.

A l'égard des rues & places publiques & des grands chemins , quoique la jouissance en soit libre & commune à tous , le souverain en a la propriété , ou au moins la garde & la surintendance.

Ainsi la police des grands chemins appartient au roi seul , même dans les terres des seigneurs hauts-justiciers.

Du reste , la *voierie* ordinaire ou petite *voierie* étant une partie de la police , elle appartient à chaque juge qui a la police , dans l'étendue de son territoire , à moins qu'il n'y ait un juge particulier pour la *voierie*. Voyez le *Traité de la police de la Mare* , tome IV , liv. VI , tit. 15 , & le *code de la voierie* , de la police , tit. 6 , & ci-après le mot VOYER , & les mots CHEMINS , PÉAGE , PLACES , RUES. (A)

VOIGTLAND, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne , dans la haute-Saxe , & un des quatre cercles qui forment le marquisat de Misnie. Elle est entre la Bohême , le cercle des montagnes , le duché d'Altenbourg & le margraviat de Culembach. Plawen est la principale ville du *Voigland*. Son nom lui vient des prévôts appelés *Vogts* en allemand , & que les empereurs d'Allemagne y envoyoient autrefois pour le gouverner ; ces prévôts furent institués , selon les meilleurs historiens du pays , par l'empereur Henri IV. (D. J.)

VOILE, (*Hist. Crit. sacrée.*) piece de crêpe ou d'étoffe qui sert à couvrir la tête & une partie du visage.

Il y auroit bien des choses à dire sur le *voile* , soit au propre , comme littérateur , soit au figuré , comme chrétien , qui considère l'état des filles qui prennent le *voile* , c'est-à-dire , qui se font religieuses. Bornons-nous cependant à quelques faits un peu choisis sur cette matière.

L'usage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les temples , n'a point été le même chez les différens peuples du monde. Les anciens Romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. Caligula voulut

voulut qu'on l'adorât comme un dieu, la tête *voilée*; ensuite Dioclétien prescrivit la même chose. *Alexander ab Alexandro* témoigne que, selon l'ancienne coutume dans les sacrifices & autres cérémonies sacrées, celui qui sacrifioit, immoloit la victime, la tête *voilée*; cependant ceux qui sacrifioient à l'Honneur & à Saturne, comme à l'ami de la vérité, avoient la tête découverte. Dans les prières que l'on faisoit devant le grand autel d'Hercule, c'étoit l'usage d'y paroître la tête découverte, soit à l'imitation de la statue d'Hercule, soit parce que cet autel & le culte d'Hercule existoient avant le temps d'Enée, qui le premier introduisit la coutume de faire le service divin avec un *voile* sur la tête.

Et capite ante aras phrygio velatus amictu.

Les mages avoient dans leurs cérémonies un *voile* qui leur couvrait la tête. Hyde en allégué une raison, c'est afin que leur haleine ne souillât pas le feu sacré, devant lequel ils récitoient leurs prières. *Cornelius à Lapide* remarque que les sacrificateurs des Juifs ne prioient & ne sacrifioient point à tête découverte dans le temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui leur faisoit un ornement.

Quant aux prêtres modernes, M. Affemani rapporte que le patriarche des Nestoriens officie la tête couverte; que celui d'Alexandrie en fait de même, ainsi que les moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyssins, & les Syriens maronites. Mais S. Paul décida que les hommes doivent prier la tête découverte, & que les femmes soient *voilées* dans les temples. Or, qu'arriva-t-il dans la primitive église, de cette ordonnance de S. Paul? Une chose bien singulière à l'égard des femmes: on suivoit son précepte pour celles qui étoient veuves ou mariées; mais on en dispensa les filles, afin de les engager par cette marque d'éclat à prendre le *voile* spirituel, c'est-à-dire, à se faire religieuses.

Quand on se fut mis dans l'esprit d'élever le célibat au dessus du mariage, comme un état de perfection au dessus d'un état d'imperfection, on n'oublia rien pour y

Tome XXXV.

porter le beau sexe; & pour le gagner plus sûrement, l'on employa entr'autres moyens, le puissant motif des distinctions & de la vaine gloire. Voilà du moins ce qu'on se pratiquoit en Afrique, au rapport de Tertullien, dans son livre de *velandis virginibus*.

Les femmes alloient à l'église *voilées*: on permit aux filles d'y paroître sans *voile*, & ce privilege les flatta. Ceux qui prenoient la défense de cet abus, dit Tertullien, soutenoient que cet honneur étoit dû à la virginité, & que cette prérogative qui caractérisoit la sainteté des vierges, ne devoit point leur être ôtée, parce qu'étant remarquables dans le temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur conduite. Aussi, quand la question de *voiler* les vierges fut mise sur le tapis, plusieurs représentèrent qu'on manquoit de ressources pour engager les filles au vœu de virginité, si on détruisoit ce motif de gloire; mais, dit Tertullien, là où il y a de la gloire, il y a des sollicitations; là où il y a des sollicitations, il y a de la contrainte; là où il y a de la contrainte, il y a de la nécessité; & là où il y a de la nécessité, il y a de la foiblesse; or, ajoutez-il, la virginité contrainte est la source de toutes sortes de crimes. *Hæc admittit coacta & invita virginitas.*

Enfin les raisons de Tertullien commencent à prévaloir, moins par leur solidité que parce qu'il les appuya du passage de S. Paul, que la femme doit porter un *voile* dans l'église à cause des anges. Ce pere Africain avoit lu dans le fabuleux livre d'Enoch, que les anges devenus amoureux des filles des hommes, les avoient épousées, & en avoient eu des enfans. Prévenu de cette imagination commune à plusieurs autres anciens, il se persuada que S. Paul avoit voulu dire que les femmes, & à plus forte raison les filles, devoient être *voilées*, pour ne pas donner de l'amour aux anges qui se trouvoient dans les assemblées des fideles. Il faut excuser ces ridicules interprétations qui ne regardent point la foi; mais en même temps il faut se souvenir qu'une infinité de fausses explications de l'Écriture n'ont point d'autre cause que les erreurs dont on se nourrit, & qu'on

Aaaaa

- ci-contre
- Petit hunier , 11 cueilles de large à son milieu , & 17 aunes & demie de hauteur ; en tout 1149
- Civadiere , 16 cueilles de large , & 10 aunes de haut ; en tout 193
- Grand perroquet , 7 cueilles & demie de large , & 8 aunes de battant ; en tout 160
- Perroquet de beaupré , 9 cueilles & demie à son milieu , & 19 aunes de battant ; en tout 60
- Perroquet de misaine , 6 cueilles & demie de large , & 9 aunes de battant ; en tout 160
- Perroquet d'artimon , 18 cueilles & demie de large , & 9 aunes de battant ; en tout 45

Le tout ensemble fait • 1844

Il n'y a point de regles pour les états, ni pour les bonnettes.

Voici quelques remarques sur la forme & l'usage des voiles.

1°. Plus les voiles sont plates, plus est grande l'impulsion des vents sur elles; parce que premièrement l'angle d'incidence du vent sur elles est plus grand; en second lieu, parce qu'elles prennent plus de vent; & enfin parce que l'impression qu'elles reçoivent du vent est plus uniforme.

2°. Les voiles quarrées ont plus de force que les triangulaires, parce qu'elles sont plus amples; mais aussi elles ont un plus grand attirail de manœuvres, sont plus difficiles à manier, & ne se manient que très-lentement.

3°. Les voiles de l'avant, c'est-à-dire, de misaine & de beaupré, servent à soutenir le vaisseau, en empêchant qu'il ne tanque, & n'aille par élans.

Elles servent aussi à le faire arriver, quand elles sont poussées de l'arriere par le vent. Voyez MANEGE du navire.

4°. L'usage de la voile d'artimon ne consiste pas seulement à pousser le vaisseau de l'avant, mais à le faire venir au vent. Voyez l'article ci-dessus. Voilà pourquoi on la fait triangulaire, parce qu'on la cargue plus vite, qu'elle présente plus au vent, & que ses haubans ne la gênent pas.

A l'égard des usages des autres voiles, comme les voiles d'étai, les bonnettes, ils concourent à ceux dont je viens de parler.

Les Grecs attribuent l'invention de la voile à Dédale; quelques autres peuples à Eole, & Plin en fait honneur à Icare: tout cela est fort vague & sans preuve. J'ai eu occasion de rechercher autrefois l'origine de la voile, & j'ai expliqué une médaille qui paroît avoir été frappée au sujet de cette origine.

J'ai représenté cette médaille dans les Recherches historiques sur l'origine & les progrès de la construction des navires des anciens. On y voit une femme qui est debout sur la proue d'un navire, tenant avec ses deux mains élevées & étendues, son voile de tête qui semble flotter au gré des vents. Un génie paroît descendre du haut d'un mât posé au milieu du navire, après y avoir attaché une voile à une vergue surmontée de deux palmes. Un autre génie est debout derriere la poupe de ce navire, montrant d'une main la voile attachée au mât. Sur la poupe est un troisieme génie, sonnante de la trompette; & en dehors, un quatrieme génie, qui tient une sorte de luth ou de guitare.

Telle est l'explication que j'ai donnée de cette médaille, d'après le trait d'histoire suivant, que j'ai tiré de Cassiodore.

On lit dans la dix-septieme épître du livre V de cet auteur, qu'Isis ayant perdu son fils qu'elle aimoit éperduement, se proposa de mettre tout en œuvre pour le trouver. Après l'avoir cherché sur terre, elle veut encore visiter les mers. A cette fin elle s'embarque dans le premier bâtiment que le hasard lui fait rencontrer. Son courage & son amour lui donnent d'abord assez de forces pour manier de lourdes rames; mais enfin, épuisée par ce rude travail, elle se leve, & dans la plus forte indignation contre la foiblesse de son corps, elle défait son voile de tête: pendant ce mouvement les vents font impression sur lui, & font connoître l'usage de la voile.

C'est précisément Isis qui est représentée dans la médaille dont il s'agit, & dont on a voulu transmettre cette action singuliere à la postérité. En effet, par ce génie qui

descend du mât, on a voulu apprendre que le *voile* d'Ifis a donné lieu à l'usage de la *voile*. Le génie qui montre cette *voile* avec la main, signifie que c'est le sujet de remarque de cette médaille. Le génie sonnant de la trompette, instrument dont on se servoit sur mer, annonce & publie cette importante découverte. Celui qui tient cette sorte de luth, ou de guitare, représente les instrumens au son desquels on faisoit voguer les rameurs, & indique que, malgré l'usage de la *voile*, les navires sentiroient toujours le coup des avirons. Enfin les deux palmes que l'on voit au haut du mât, sont le signe de la victoire qu'à la faveur des *voiles* on remporte sur la violence des flots, & sur la fureur des mers. *Rech. hist. sur l'orig. &c. p. 19 & 20.*

Anciennement les *voiles* étoient de différentes figures. On en voit dans des médailles & sur des pierres gravées, de rondes, de triangulaires & de carrées. Elles étoient aussi de différentes matières; les Egyptiens en faisoient de l'arbre appelé *papyrus*; les Bretons, du temps de César, en avoient de cuir, & les habitans de l'île de Bornéo en font encore aujourd'hui de la même matière: on en faisoit aussi de chanvre. Sur le Pô, & même sur la mer, on en voyoit de joncs entrelacés, Plin, l. XVI, ch. 37. La plante que les Latins appellent *spartum*, & que nous appellons *genêt d'Espagne*, étoit encore une matière pour les *voiles*; mais le lin étoit celle dont on se servoit ordinairement, & voilà pourquoi les Latins appelloient une *voile carbasus*.

Aujourd'hui les Chinois en font de petits roseaux fendus, tissus, & passés les uns sur les autres; les habitans de Bantam se servent d'une sorte d'herbe tissue avec des feuilles; ceux du cap de los tres Puntas en font beaucoup de coton.

Suivant Plin, on plaça d'abord de son temps, les *voiles* les unes sur les autres; on en mit ensuite à la poupe & à la proue, & on les peignit de différentes couleurs, Plin, l. XIX, ch. 2. Celles de Thésée, quand il passa en Crete, étoient blanches. Les *voiles* de la flotte d'Alexandre, qui entra dans l'Océan par le fleuve Indus,

étoient diversement colorées. Les *voiles* des pirates étoient de couleur de mer; celles du navire de Cléopâtre, à la bataille d'Actium, étoient de pourpre. Enfin, on distinguoit les *voiles* d'un vaisseau par des noms différens; on appelloit *epidromus*, la *voile* de poupe; *dolones*, les *voiles* de la proue; *thoracium*, celle qui étoit au haut des mâts; *orthiax*, celle qui se mettoit au bout d'une autre; & *artemon*, la trinquette.

Les *voiles* étoient attachées avec des cordes faites avec leur même matière. On y employoit aussi des feuilles de palmier, & cette peau qui est entre l'écorce & le bois de plusieurs arbres. Théoph. *Hist. plant. 4 & 5.*

Des courroies tenoient encore lieu de cordes, comme nous l'apprend Homère, ainsi cité par Giraldus.

Cet auteur rapporte les noms de différens cordages dont se servoient les Grecs. C'est un détail sec, qui ne peut être d'aucune utilité dans l'histoire même.

Il me reste à expliquer quelques façons de parler au sujet des *voiles*, & à définir celles qui ont des noms particuliers.

Avec les quatre corps des *voiles*; manière de parler à l'égard d'un vaisseau qui ne porte que la grande *voile*, avec la misaine & les deux huniers.

Faire toutes voiles blanches; c'est pirater, & ne faire aucune différence d'amis & d'ennemis.

Forcer de voiles; c'est mettre autant de *voiles* qu'en peut porter le vaisseau, pour aller plus vite.

Ce vaisseau porte la voile comme un rocher; on veut dire par-là qu'un vaisseau porte bien la *voile*; qu'il penche peu, quoique le vent soit si violent, qu'un autre vaisseau plieroit extrêmement.

Les voiles sur les cargues; c'est la situation des *voiles* qui sont desséchées, & qui ne sont soutenues que par les cargues.

Les voiles sur le mât; cela signifie que les *voiles* touchent le mât; ce qui arrive quand le vent est sur les *voiles*.

Régler les voiles; c'est déterminer ce qu'il faut porter de *voiles*.

Toutes voiles hors; c'est avoir toutes les *voiles* au vent.

Les *voiles au sec* ; on entend par-là que les *voiles* sont desséchées & exposées à l'air, pour les faire sécher.

Les *voiles fouettent le mât* ; mouvement de la *voile*, qui lui fait toucher le mât par reprises.

Voile ; ce mot se prend pour le vaisseau même : ainsi une flotte de cent *voiles* est une flotte composée de cent vaisseaux.

Voile angloise ; c'est une *voile* de chaloupe & de canot, dont la figure est presqu'en losange, & qui a la vergue pour diagonale.

Voile d'eau ; c'est une *voile* que les Hollandois mettent dans un temps calme, à l'arrière du vaisseau ; vers le bas, & qui plonge dans l'eau, afin que la marée la pousse, & que le sillage en soit par-là augmenté. Elle sert aussi pour empêcher que le vaisseau ne roule & ne se tourmente, parce que le vent & l'eau, qui la poussent de chaque côté, contribuent à l'équilibre.

Voile défoncée ; *voile* dont le milieu est emporté.

Voile de fortune. Voyez TREOU.

Voile de la ralingue ; *voile* dont la ralingue qui la bordoit a été déchirée.

Voile en bannière ; c'est une *voile* dont les écoutes ont manqué, & qui voltige au gré des vents.

Voile en patenne ; *voile* qui ayant perdu sa situation ordinaire, se tourmente au gré des vents.

Voile enverguée ; *voile* qui est appareillée à sa vergue.

Voile latine ou *voile à oreille de lievre*. Voyez LATINE.

Voile quarrée ; c'est une *voile* qui a la figure d'un parallélogramme ; telles sont les *voiles* de presque tous les vaisseaux qui naviguent sur l'Océan.

Voiles basses ou *basses voiles* ; on appelle ainsi la grande *voile* & la *voile* de misaine.

Voiles de l'arrière ; ce sont les *voiles* d'artimon & du grand mât.

Voiles de l'avant ; *voiles* des mâts de beaupré & de misaine.

Voiles d'étai ; *voiles* triangulaires, qu'on met sans vergues aux étais. Voyez ÉTAI.

VOILE. (*Charpent.*) On appelle ainsi dans la Lorraine ce qu'on nomme ailleurs des *trains*. Ils sont composés de planches qui se scient dans les montagnes de Vosge, & qu'on conduit & fait flotter sur la Moselle, pour les mener à Nanci ou à Metz. (*D. J.*)

VOILES, (*Jard.*) sont certaines feuilles qui, étant épanouies, forment une espèce d'étendard. Les fleuristes se servent assez de ce terme.

VOILE, (*Peinture.*) est un crêpe de soie noire très-fin & ferré, au point qu'on puisse cependant voir facilement les objets au travers : les peintres s'en servent lorsqu'ils veulent faire quelques copies. On coud autour de ce crêpe une bande de toile, & on le tend sur un châssis de bois : on applique ce crêpe sur le tableau ou dessin qu'on veut copier ; & comme on voit au travers les objets du tableau, on les dessine sur le voile avec un crayon de craie blanche : lorsque cela est fait, on couche par terre la toile sur laquelle on veut transmettre ce dessin, & l'on applique dessus ce voile, qu'on a ôté de dessus le tableau sans le secouer ; on l'y assujettit de façon qu'il y pose également, avec un linge en plusieurs doubles, dessus tous les traits tracés sur le voile, qui passant au travers, s'impriment sur la toile. Après on ôte le voile, & on le frotte de nouveau avec le linge, pour en faire tomber ce qui pourroit y rester de craie.

VOILECY - ALLER. (*Vénerie.*) Le véneur qui a détourné le cerf, voyant tout prêt, se doit mettre devant tous les autres, & frapper à route, car l'honneur lui appartient, en criant, *voilecy-aller*, *voilecy-avant*, *va avant*, *voilecy par les portées*, *rotte*, *rotte*, *rotte*.

VOILER, v. act. (*Gramm.*) couvrir d'un voile, donner le voile. Les vestales étoient presque toujours *voilées*. C'est ce prélat qui l'a *voilée*. Il faut *voiler* certaines idées. Faut-il *voiler* sa méchanceté ? Faut-il la laisser paroître ? Faut-il être impudent ou hypocrite ? C'est qu'il faut être bon, pour n'avoir point à choisir entre l'hypocrisie & l'impudence. Le voile qui nous dérobe les objets par intervalles, sert à nos plaisirs qu'il rend plus durables & plus

piquans. Le desir est caché sous le voile ; levez le voile , le desir s'accroît , & le plaisir naît.

VOILER , (*Métall.*) c'est l'action de céder à l'impression du feu , de l'air , ou au souffle du moindre vent. On dit d'une piece mince , qui se plie aisément , qu'elle *voile*.

VOILERIE , f. f. (*Marine.*) lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles.

VOILIER , f. m. (*Gramm. anc.*) dans l'antiquité , étoit un officier à la cour des empereurs romains , ou un huissier qui avoit son poste derrière le rideau , *velum* , dans l'appartement même du prince , comme le chancelier avoit sa place à l'entrée de la balustrade , *cancelli* ; & l'huissier de la chambre , *ostiarus* , avoit la sienne auprès de la porte.

Ces *voiliers* avoient un chef de même nom , qui les commandoit , comme il paroît par deux inscriptions que Saumaïse a citées dans ses notes sur Vopiscus , & par une troisième recueillie par Gruter : voici la première.

D. M.

TI. CL. HALLVS.

PRAEPOSITVS. VELARIORVM.

DOMVS AVGVSTANAE

FEC. SIBI ET FILIIS SVIS. LL.

POST EORVM.

Saumaïse & d'autres écrivent *Thallus* au lieu de *Hallus* , comme porte l'inscription trouvée à Rome. Cependant l'historien Joseph fait mention d'un certain *Hallus* , samaritain de nation , & affranchi de Tibere , qui pourroit bien être celui qui est marqué sur l'inscription : ce qui prouveroit que ces *voiliers* , dont il est qualifié chef , étoient des officiers très-anciens & employés auprès de la personne du prince sous les premiers empereurs romains.

VOILIER , (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à un vaisseau qui porte ou bien ou mal la voile. Il est bon *voilier* dans le premier cas , & mauvais *voilier* ou pesant de voile dans le second.

VOILIER , (*Marine.*) nom de celui qui travaille aux voiles , & qui a soin de les visiter pour voir si elles sont en bon état.

VOILIERE , f. f. (*Géom.*) c'est le nom que donne M. Jean Bernoulli à la courbe formée par une voile que le vent enflé. Il a démontré que cette courbe est la même que la chaînette. V. CHAÎNETTE , & l'*Essai sur la manœuvre des vaisseaux* , de cet illustre auteur.

VOILURE , f. f. (*Marine.*) c'est la manière de porter les voiles pour prendre le vent. Il y a trois sortes de *voilures* pour cela ; le vent arrière , le vent large , & le vent de bouline. Voyez VENT ARRIERE , VENT DE BOULINE & LARGUE.

VOILURE , (*Marine.*) c'est tout l'appareil & tout l'assortiment des voiles d'un vaisseau. Voyez VOILE.

VOIOXIURA , (*Géog. mod.*) port du Figen , dans l'île de Ximo , au Japon , presque vis-à-vis l'île de Firando. C'est une espèce de golfe de deux lieues de circuit , bordé de pointes avancées qui y forment autant de petits havres , à l'abri des vents. (*D. J.*)

VOIR , REGARDER. (*Synon.*) On voit ce qui frappe la vue. On regarde où l'on jette le coup-d'œil. Nous voyons les objets qui se présentent à nos yeux. Nous regardons ceux qui excitent notre curiosité. On voit ou distinctement , ou confusément. On regarde ou de loin , ou de près. Les yeux s'ouvrent pour voir , ils se tournent pour regarder. Les hommes indifférens voient , comme les autres , les agréments du sexe ; mais ceux qui en sont frappés , les regardent. Le connoisseur regarde les beautés d'un tableau qu'il voit : celui qui ne l'est pas , regarde le tableau sans en voir les beautés. Girard. (*D. J.*)

VOIR. (*Critique sacrée.*) Ce verbe , outre sa signification naturelle de la vue , se met encore pour marquer les autres sensations , *videbant voces* , *Exod. 20 , 28* ; le peuple entendoit la voix ; *non dabis sanctum tuum videre corruptionem* , *Pf. 25 , 20* ; vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption. Voir la face du roi , c'est l'approcher de près , *Æsther , 2 , 4* , parce qu'il n'y avoit que les plus intimes courtisans des rois de Perse qui eussent cette faveur. (*D. J.*)

VOIR L'UN PAR L'AUTRE. (*Marine.*) Voyez OUVRIR.

VOIR PAR PROUE, (*Marine.*) c'est voir devant soi.

VOISIN, adject. (*Gramm.*) qui est proche, limitrophe, immédiat, & séparé de peu de distance, ou attenant. Deux maisons *voisines*, deux places *voisines*, deux contrées *voisines*, des terres *voisines*. La finesse est très-voisine de la fausseté. Bon avocat, mauvais *voisin*.

VOITURE, f. f. (*Gramm. Comm.*) ce qui sert à voiturier & porter les personnes, leurs hardes, les marchandises, & autres choses que l'on veut transporter & faire passer d'un lieu dans un autre. Il y a des *voitures* particulières & des *voitures* publiques, des *voitures* par eau & des *voitures* par terre.

On appelle *voitures* particulières, celles qu'ont les particuliers pour leur utilité ou commodité, & qu'ils entretiennent à leurs dépens, telles que les carrosses, berlines, chaises de poste, litieres, &c.

Les *voitures*, du temps de Charlemagne, s'appelloient *basternes*.

VOITURES ANCIENNES, (*Hist.*) Les Romains se servoient d'une sorte de *voiture* ou chariot fermé de tous côtés; ces *voitures* se nommoient *basternes*, des Basternes ou Bastarnes, peuples chez lesquels elle étoit fort commune.

Grégoire de Tours parlant de la reine Deuterie, femme du roi Théodebert, petit-fils du grand Clovis, rapporte que cette princesse craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit du premier lit, la fit mettre dans une basterne à laquelle on attachâ par son ordre de jeunes bœufs qui n'avoient pas encore été mis sous le joug, & que ces animaux la précipiterent dans la Meuse.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poète parle de la basterne de la femme de Bassus. Cependant, afin qu'on ne dise pas que cette *voiture* étoit réservée ou à des femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir dans les épîtres de Symmaque, que ce préfet de Rome écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des basternes prêtes pour le voyage de leur frere. Il paroît que la basterne n'étoit traînée que par des bœufs. La coutume duroit encore du temps de Charlemagne, & c'est à

cette coutume que M. Despréaux fait allusion dans son *Poème du Lutrin*, où il fait parler ainsi la mollesse :

*Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'honoroiënt du nom de sainéans,
S'endormoiënt sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un
comte !*

*Aucun soin n'approchoit de leur paisible cour ;
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour.
Seulement au printemps, quand Flore dans nos plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le monarque indolent.*

Le poète reproche aux princes ce chariot traîné par des bœufs, comme une *voiture* inventée exprès pour entretenir leur mollesse ; mais il faut distinguer ici le poète de l'historien ; & M. Despréaux étoit trop savant pour ignorer que c'étoit peut-être la seule *voiture* en usage dans ces temps-là. Nous ne parlons pas ici des chars si connus dans les jeux olympiques & dans les champs de Mars. Voyez CHARS, JEUX OLYMPIQUES, &c. mais nous allons parler des *voitures* en usage de nos jours.

Les *voitures* publiques sont celles dont chacun a la liberté de se servir en payant par tête pour les personnes, ou tant de la livre pesant pour les hardes, marchandises, ou autres effets. Ces *voitures* sont encore de deux sortes : les unes qu'il n'est permis d'avoir & de fournir qu'en vertu d'un privilège, comme sont les chariots, charrettes, fourgons, & chevaux de messageries, les coches & carrosses qui partent à des jours ou heures marquées pour certaines villes & provinces, & les caleches, chaises, litieres, & chevaux de poste & de louage. Les autres *voitures* publiques sont celles qu'il est permis à toutes sortes de personnes d'entretenir ; d'avoir & de louer, comment & à qui ils jugent à propos ; de ce genre sont les haquets, charrettes sur ridelles, chariots de voituriers, rouliers, chasse-marée, &c.

Les *voitures* par eau sont en général tous les bâtimens propres à transporter

par mer & sur les fleuves, rivières, lacs, étangs, canaux, les personnes ou marchandes; & ces bâtimens sont à voile ou à rames, ou tirés par des hommes ou par des animaux. On ne donne pas néanmoins ordinairement le nom de *voitures* aux navires, vaisseaux, frégates, & autres grands bâtimens de mer; mais à ceux d'un moindre volume, & qui servent sur les rivières: tels que sont les coches d'eau, fonceurs, chalans, barques, grandes & petites allèges, toues, bachots, &c. sur lesquels on transporte les bois, vins, sels, épiceries, pierres, chaux, grains, charbons, ou d'une province à une autre, ou des provinces dans la capitale, ou dans les principales villes de commerce.

Les *voitures* par terre sont, ou des machines inventées pour porter avec plus de commodité & en plus grande quantité les personnes, balles, ballots, caisses & tonneaux de marchandises tirées par diverses sortes d'animaux, suivant les pays; ou bien ces mêmes animaux qui servent de monture, & sur les bâts ou le dos desquels on charge ces fardeaux proportionnés à leurs forces.

Les *voitures* de terre pour le transport des voyageurs & marchandises dont l'usage est le plus commun en France, & dans une grande partie de l'Europe, sont les carrosses, chariots, caleches, berlins & coches à quatre roues, les chaises, charrettes, & fourgons qui n'en ont que deux. Ces machines roulantes sont tirées par des chevaux, des mulets, des mules, des buffes, & des bœufs. Dans le nord on se sert de traîneaux en hiver, & lorsque la terre est couverte de neige. On y attelle ordinairement des chevaux, mais en Laponie ils sont traînés par des rennes qui ressemblent à de petits cerfs, & dans quelques cantons de la Sibérie par des espèces de chiens accoutumés à cet exercice. Voyez TRAÎNEAU.

Tous les animaux qu'on vient de nommer, à l'exception des rennes & des chiens de Sibérie, sont propres à la charge, & peuvent porter des marchandises, sur-tout les mules & mulets, qui sont d'un très-grand secours dans les pays de montagnes, tels que les Alpes, Pyrénées, &c.

Dans les caravanes de l'Asie & les caravanes de l'Afrique, on se sert de chameaux & de dromadaires. Voyez CHAMEAU, DROMADAIRE, CARAVANE, CAFILA.

En quelques endroits de l'Amérique Espagnole, & sur-tout dans le Pérou & le Chili, les vigognes, les lamas & les alpagues, qui sont trois sortes d'animaux de la grandeur d'une médiocre bourrique, mais qui n'ont pas tant de force, servent non seulement pour le transport des vins & autres marchandises, mais encore pour celui des minerais & pierres métalliques des mines d'or & d'argent, si communes dans cette partie du nouveau monde.

Enfin, le palanquin porté sur les épaules de deux, quatre, ou six hommes, & la litière à laquelle on attelle deux mulets, l'un devant, l'autre derrière, sont aussi des *voitures*, mais seulement pour les voyageurs. La première est d'usage dans les Indes orientales, & la seconde dans presque toute l'Europe. Voyez PALANQUIN & LITIÈRE, Dictionnaire de Commerce.

Voiture s'entend aussi des personnes & des marchandises transportées.

On dit en ce sens, une *pleine voiture*, lorsque les huit places d'un carrosse & les seize places d'un coche par terre sont remplies; & *demi-voiture*, quand il n'y en a que la moitié; de même quand un roulier ne part qu'avec la moitié ou le tiers de la charge qu'il peut porter, on dit qu'il n'a pas *voiture*. Dictionnaire de Commerce, tome III, lettre V, page 661.

En termes de commerce de mer on dit, *charge*, *chargement*, *cargaison*. Voyez CHARGE, &c.

Voiture est encore le droit que chaque personne doit payer pour être menée en quelque lieu, ou celui qui est dû pour les effets & marchandises qu'on fait voiturier; ce qui varie suivant la distance des lieux. Les rouliers de Lyon sont payer deux sous par livre de *voiture*.

Sur mer le terme de fret ou de nolis est plus en usage que celui de *voiture*. Voyez FRET & NOLIS.

Voiture d'argent, signifie quelquefois une ou plusieurs charrettes, chariots, mulets, &c. chargés d'espèces monnoyées; comme

comme lorsqu'on dit qu'il est arrivé à l'armée une *voiture d'argent* pour payer les troupes. Quelquefois ils signifient un baril de fer, que les receveurs des tailles ou autres envoient par les coches ou messagers aux receveurs généraux.

- *Voiture de sel* est une certaine quantité de muids de sel qui arrive, ou sur des bateaux ou sur des charrettes, chariots, &c. pour remplir les greniers à sel, soit de dépôt, soit de distribution. On appelle aussi une *voiture* de drap, de vin, de bled, de sucre, &c. une charrette chargée de ces marchandises. *Ibid.*

VOITURES MODERNES. On se sert du carrosse, de la berline, du vis-à-vis, de la défobligeante, &c. Le charron & le sellier travaillent à faire ces voitures. La plus commune est la chaise de poste. En faisant connoître la manière de la construire & de l'orner, nous donnerons une idée des autres voitures.

Quoique la chaise de poste soit, ainsi que le carrosse, la berline & les autres voitures d'appareil, l'ouvrage du sellier, plusieurs autres artistes concourent cependant à sa construction. Il faut distinguer dans la chaise de poste deux parties principales: le *train* ou *brancard*, qui est l'ouvrage du charron; & le *corps*, le *coffre* ou la *caisse*, dans laquelle le voyageur se place. Ces deux parties sont elles-mêmes composées d'un grand nombre d'autres dont nous allons parler.

Du brancard. Le brancard est un châssis de bois, dans le vuide duquel le corps ou la caisse est suspendue, comme il sera expliqué plus bas. Il est composé de deux longues bannes de bois de frêne, de dix-huit à vingt piés de longueur, assujetties parallèlement l'une à l'autre par quatre traverses; en sorte que la distance d'entre les bras du brancard soit d'environ trois piés & demi. Les traverses & les bras du brancard forment un châssis soutenu par deux roues, faites comme celles des carrosses; mais les roues de la chaise & du carrosse sont dans la proportion de la grandeur & de la pesanteur de ces *voitures*. L'aissieu qui les joint traverse le brancard en dessous, & y est assujetti par deux piéces de bois entaillées pour le recevoir.

Tome XXXV.

Ces piéces de bois s'appellent *échantignoles*. Les échantignoles sont attachées aux barres du brancard par plusieurs chevilles de fer garnies de leurs écrous. L'aissieu est immobile entre les échantignoles. Ce sont les roues seules qui tournent sur les extrémités de l'aissieu. L'aissieu est élevé à environ deux piés sept à huit pouces de terre, & les roues ont environ cinq piés trois pouces de diametre.

La première traverse du côté du cheval est une barre de bois plate, qui sert de soutien au cerceau qui est quarré du côté du palonnier & arrondi de l'autre. Le cerceau est encore soutenu par une piéce qu'on appelle le *tasseau*, & est garni d'un aileron de cuir du côté du palonnier, pour empêcher que le cheval ne jette de la terre ou des boues sur le devant de la chaise. Le cerceau & son fond qui est de cuir tendu sur des courroies depuis la traverse du cerceau jusqu'à celle des soupentes, sert au même usage pour le cheval de brancard, & c'est aussi là qu'on dépose une partie des équipages que l'on emporte en voyage. Les courroies qui vont, après avoir passé dans des anneaux fixés sur les brancards, se rendre au haut du cerceau, s'appellent *courroies du cerceau*, & sont destinées à le contenir. On voit encore un grand cuir de vache attaché à la traverse de la soupente, il s'appelle *tablier*, *garde-crotte*, nom qui désigne assez son usage; & sur le cerceau, un autre cuir de vache qui couvre les équipages.

La seconde traverse est celle des soupentes de devant, elle doit être bien affermie sur les brancards par des boulons ou chevilles de fer terminées en vis pour recevoir un écrou, après avoir traversé l'épaisseur de la traverse & du brancard. La partie supérieure de ces boulons au dessus de la tête, & prolongée d'environ un pié, est terminée par une boucle qui reçoit une courroie attachée par l'autre extrémité à la pareille piéce qui est sur l'autre brancard; c'est sur cette courroie, qu'on appelle *courroie de porte*, que vient tomber la porte de la chaise. Depuis la traverse de soupente jusqu'à l'aissieu, on ne trouve sur le brancard que deux anneaux de fer qui reçoivent des courroies, dont l'usage

Bbbbb

est d'empêcher le corps de la chaise de renverser.

Au delà de l'aissieu est placée, comme une traverse, la planche des malles; cette planche est ainsi nommée, parce que c'est là qu'on pose les malles ou coffres du voyageur. Cette planche est portée sur deux tasseaux qui s'élèvent au dessus des brancards d'environ quatre à cinq pouces. Elle y est affermie par des boulons à vis qui traversent la planche, les tasseaux, les barres de brancard & les échantignoles.

Au delà de cette planche sont les consoles au nombre de deux sur chaque brancard; ce sont des barres de fer qui se réunissent par le haut pour former une espece de tête, dans laquelle est un rouleau, sur lequel passe la courroie de guindage, ainsi qu'il sera expliqué: ces deux consoles sur chaque barre de brancard le traversent à environ un pié de distance l'une de l'autre, & y sont assujetties par des écrous qui prennent la partie taraudée de ces consoles qui débordent la face inférieure du brancard; on noie quelquefois les écrous dans le bois, & on les y affleure. Les consoles sont assujetties par le haut à une distance l'une de l'autre, toujours moindre que la largeur du brancard & même que celle de la chaise, par une piece de bois qu'on appelle *entretoise*, dont le milieu est garni d'un coussin de cuir rembourré de crin, pour servir de siege au domestique quand on en fait monter un derriere la chaise, ce qui ne se pratique pas ordinairement. Cette *entretoise* est fourchue par ses extrémités, où passent les consoles réunies, qui forment en cet endroit une espece de collier qui est reçu par la fourchette de l'*entretoise*.

Entre les piés des consoles passe une forte traverse que l'on appelle *la planche des ressorts*; le milieu en est plus large que les extrémités, & forme un disque ou rond d'environ un pié de diametre. C'est sur cette partie de la planche que sont fixés les ressorts par des pivots qui en traversent toute l'épaisseur. Ces ressorts, au nombre de deux, forment chacun à-peu-près, avec la boîte qui les contient, un V consonne, & ils sont disposés de maniere que les sommets des angles qu'ils forment sont opposés l'un à l'autre. Chaque ressort est

composé de deux parties, & chaque partie est composée de plusieurs autres. Une de ces parties est un assemblage de dix-huit à vingt ressorts, faits d'acier de Hongrie; la partie inférieure a le même nombre de feuilles; toutes les feuilles appliquées les unes sur les autres selon leur longueur, sont renfermées dans des boîtes, & traversées par des chevilles ou boulons terminés en vis & retenus par des écrous qui assujettissent toutes les feuilles dans chaque boîte, car chaque ressort a la sienne. Chaque boîte est assujettie sur le disque de la planche des ressorts, par deux pivots que l'on nomme *pivots à croffe*. Les pivots tiennent à la boîte par des boulons qui la traversent horizontalement, & qui passent aussi par les anneaux des croffes des pivots; ces derniers sont assujettis sur la planche par des écrous, après qu'ils l'ont entièrement traversée. Les feuilles qui composent un ressort ne sont pas toutes de même longueur; les extérieures sont les plus longues, les autres vont en diminuant jusqu'à la dernière. Elles sont toutes un peu repliées sur les côtés à leurs extrémités, afin qu'en s'embrassant elles ne puissent s'écarteler les unes de dessus les autres, mais glisser toujours parallèlement; & se restituer de même. Il est évident que si elles avoient été toutes de même longueur, elles n'auroient presque pas pu plier. Chaque ressort doit être considéré comme divisé en deux dans toute sa longueur. Chacune de ces parties parfaitement semblable à l'autre, lui est appliquée côte à côte, est renfermée dans la même boîte, est composée de même nombre de feuillets, & chaque feuillet, soit dans la partie supérieure, soit dans la partie inférieure, est précisément semblable dans une des moitiés qu'on appelle *coins*, à sa correspondante dans l'autre coin. Les deux coins séparés sont comme deux ressorts distincts; mais appliqués dans la chaise de poste, ou plutôt dans les boîtes à côté l'un de l'autre, ils ne font qu'un ressort: en sorte qu'il faut quatre coins pour une chaise de poste, deux dans chaque boîte, quoiqu'il n'y ait que deux ressorts. Aux extrémités supérieures sont deux doubles crochets, qui reçoivent les anneaux dont sont garnies les soupentes de derriere.

Les extrémités inférieures des ressorts entrent dans des boîtes dormantes, qui sont fixées sur les extrémités de la planche des ressorts, & dans lesquelles ils peuvent se mouvoir pour se prêter à l'action du poids de la chaise qui les fait fléchir; leur élasticité naturelle les rétablit aussi-tôt. Cette dernière boîte, ainsi que toutes les parties où il y a frottement, doivent être enduites de vieux-oing.

Il est à propos de remarquer que le plan de la planche des ressorts n'est point parallèle à celui du brancard; mais qu'il est au contraire penché en arrière, afin que les ressorts aient la même inclinaison que les soupentes de derrière, & qu'ainsi elles ne puissent frapper contre la planche des ressorts, quand la roue de la chaise venant à rencontrer quelques pierres, elle est contrainte de balancer. C'est par la même raison que la planche est plus étroite par ses extrémités que dans le milieu, où les ressorts sont attachés, & que ces ressorts portent en haut un double crochet long d'un pié, qui tient les courroies de la soupente écartées l'une de l'autre de la même distance.

Pour empêcher toute cette ferrure de se rouiller à la pluie & autres rigueurs du temps, on la couvre de sacs de cuir; ceux des ressorts s'appellent *étuis*, ceux des crochets & des extrémités supérieures des soupentes s'appellent *calottes*. Au delà de la traverse des ressorts & vers l'extrémité du brancard, est la dernière traverse qu'on appelle *traverse de ferrière*. La ferrière est une espèce de malle, dans laquelle le postillon met les divers instrumens propres à réparer les accidens légers qui peuvent arriver à la voiture pendant la route. Ainsi il doit avoir du vieux-oing, un marteau à ferrer, une clef à cric, &c. La traverse de ferrière est affermie sous le brancard par des boulons qui la traversent & le brancard. L'extrémité supérieure de ces boulons est terminée par un cric, dont la fonction est de bander à discrétion la courroie de guindage, ainsi qu'il sera dit ailleurs. Les crics sont entièrement semblables à ceux qui servent pour les soupentes des carrosses.

Le derrière du brancard est terminé par un cerceau de fer, dont l'usage est de

garantir les ressorts du choc des murs dans les reculs qu'on fait faire à la voiture, & ce cerceau s'appelle *cerceau de reculement*.

Toutes les parties dont nous venons de parler, sont enrichies d'ornemens de sculpture, qui donnent à la chaise entière un air d'élégance & de magnificence, qui dépend beaucoup du goût du sculpteur & de l'opulence de celui qui met les ouvriers en œuvre.

Tout ce que nous avons dit de la chaise de poste jusqu'à présent, est à proprement parler l'ouvrage du charron. Passons maintenant à celui du sellier, quoiqu'il soit aidé de plusieurs autres artisans, comme menuisiers, ferruriers, peintres, doreurs, vernisseurs.

Du corps de la chaise. Le corps de la chaise est suspendu dans le vuide des barres du brancard. Il est composé d'un fond qui consiste en un châssis de bois d'orme, qu'on appelle *brancard de chaise*. Aux angles de ce châssis sont élevés des montans de même bois d'environ quatre piés & demi de haut; l'impériale est posée sur ces montans. L'impériale est une espèce de toit ou carcasse de menuiserie couverte de cuir, & ornée de clous & de pommettes dorées, selon le goût de l'ouvrier. Elle est un peu convexe, pour rejeter les eaux de la pluie. Elle est composée d'un châssis qui assemble tous les montans, & de plusieurs barreaux courbés de bois de hêtre, qui se réunissent à son centre, où ils sont assemblés sur un disque de bois qui en occupe le milieu & qu'on appelle *l'ovale*. Ces barreaux sont recouverts de voliches fort menues & bien collées de colle-forte; en sorte que le tout ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule pièce: c'est sur cet appareil que le cuir est tendu.

La hauteur de ce coffre est comme divisée en deux parties par des traverses qui en font tout le tour, excepté pardevant. On appelle ces traverses, *ceintures*. Elles sont assemblées avec les montans à tenons & à mortaises, & sont ornées de diverses moulures. La partie inférieure de la chaise est fermée par des panneaux enrichis de peintures ou chargés des armes du propriétaire. Ces panneaux sont de bois de noyer, &

ont deux lignes d'épaisseur au plus. Il faut qu'ils soient d'une seule piece pour être solides. On les garnit intérieurement de nerfs ou ligamens de bœuf, battus, peignés & appliqués avec de la bonne colle-forte, de maniere que les filets de ligamens traversent le fil du bois. On unit cet apprêt par le moyen d'une liffette. *Voyez LISSETTE.* On se sert de la liffette pendant que la colle est encore chaude ; le tout est ensuite couvert avec de bonne toile forte, neuve & pareillement liffée & collée. Les bandes de toile qu'on emploie à cet usage ont quatre à cinq pouces de large ; on les trempe dans la colle chaude, & on les applique sur les panneaux, de maniere que les fils de la chaîne soient perpendiculaires aux fils du bois. Ces bandes sont écartées les unes des autres de deux pouces ou environ. Mais les panneaux ne sont pas les seules parties qu'on fortifie de cette maniere. On couvre de pareilles bandes tous les assemblages en général, & on en étend dans tous les endroits qui doivent être garnis de clous. Cette opération faite, & la colle séchée, on fait imprimer la caisse de la chaise d'une couleur à l'huile, ensuite on la fait ferrer, c'est-à-dire, garnir de plaques de tôle fortes & capables d'affermir les assemblages. On y place encore différentes pieces de fer dont nous parlerons dans la suite.

Le dessus des panneaux des côtés est quelquefois tout d'une piece, & d'autres fois il est divisé en deux parties par un montant qui s'assemble dans la ceinture & dans le châssis de l'impériale : si le côté n'est pas divisé en deux panneaux, la chaise en sera plus solide. La partie du côté de devant, qu'on appelle *fenêtre*, est occupée par une glace qui se leve & se baisse dans des coulisses pratiquées aux montans ; en sorte que quand la glace est baissée, elle est entièrement renfermée dans un espace pratiqué derrière le panneau qu'on appelle la *coulisse*. Il y a à ces glaces, ainsi qu'à celle de devant, en dedans de la chaise, un store de taffetas & en dehors un store de toile cirée, placés sous la gouttiere de la corniche de l'impériale. Le store du devant garantit du soleil ; celui de dehors de la pluie, de la grêle & autres injures du temps.

La partie de la chaise au dessus de la ceinture & à côté de la fenêtre custode, est fermée à demeure, ainsi que le dossier, & couverte de cuir tendu sur les montans, & entouré de clous de cuivre doré ; il n'y a point là de panneaux. Le cuir bien tendu est seulement matelassé de crin, & les matelas soutenus par des sangles qui empêchent que le cuir ne soit enfoncé. Les sangles sont placées en travers & fixées sur les montans.

Le siege est appuyé au dossier un peu au dessous de la ceinture. C'est un véritable coffret, dont le couvercle se leve à charniere & est recouvert d'un coussin sur lequel on s'assied. Tout l'intérieur de la chaise est matelassé de crin & rendu de quelque étoffe précieuse, mais de résistance, comme velours, damas, &c.

La porte est sur le devant. Cette porte qu'on appelle porte à la *Toulouse*, a ses couplets à charniere dans une ligne horizontale, & s'ouvre par le haut en se renversant du côté du cheval de brancard, sur la courroie qu'on appelle *support de porte*, & qui est tendue au travers du brancard, à un pié environ au dessus de la traverse des soupentes. Cette porte differe principalement des portes ordinaires, en ce que celles-ci ont leurs gonds & sont mobiles dans une ligne verticale.

Les panneaux du côté de cette porte sont des especes de triangles séparés en deux parties par un joint. La partie inférieure qui est adhérente au brancard de chaise s'appelle *gouffet*. C'est vis-à-vis un de ces gouffets que doit être le marche-pié. Le marche-pié est de cuir, il est fixé sur le brancard qu'il entoure. C'est là, ainsi que le mot l'indique assez, que le propriétaire met le pié pour entrer dans la chaise.

La porte à la *Toulouse* ne monte guere plus haut que la ceinture de la chaise. Elle s'applique contre les montans de devant. Ces montans sont renforcés au dessus de la porte, d'une piece de bois où l'on a pratiqué une rainure appelée *apsiché*, dans laquelle la glace du devant peut glisser : lorsque cette glace est baissée, elle est entièrement renfermée dans la porte. La porte est composée extérieurement d'un panneau

semblable à ceux de côté & de derrière, & intérieurement d'une planche matelassée de crin & recouverte de la même étoffe que le reste du dedans de la chaise. On voit évidemment qu'il n'est pas possible d'entrer dans la chaise, sans avoir abaissé la glace dans la portiere. Il y a encore dans la portiere sur le milieu, une ferrure à deux péles, avec un bouton à olive; ces deux péles vont se cacher dans un des montans; on peut aussi remarquer au dessus de la ceinture, dans le montant de devant, contre lequel la porte s'applique en se fermant, une poignée que celui qui veut entrer dans la chaise saisit, & qui l'aide à s'élever sur le brancard.

Le dessus de l'impériale, outre les clous dorés dont il est enrichi, & qui attachent sur la carcasse de menuiserie dont nous avons parlé, le cuir qui la couvre, est encore orné de quatre ou six pommettes de cuivre, ciselées & dorées. Ces pommettes sont fixées à plomb au dessus des montans des angles, quand il n'y en a que quatre; quand il y en a six, les deux autres sont au dessus des montans qui séparent les glaces des côtés des custodes; mais dans ce cas la corniche de l'impériale est cintrée au dessus des glaces.

Le fond ou le dessous de la chaise est occupé par un coffre qu'on appelle *cave*. Ce coffre a environ six pouces de profondeur: il est fortement uni au châssis de la chaise par plusieurs bandes de fer; il est revêtu extérieurement de cuir cloué avec des clous dorés, & intérieurement d'une peau blanche; il s'ouvre en dedans de la chaise, & c'est sur son couvercle pareillement revêtu de cuir, que sont posés les pieds du voyageur. Il ne nous reste plus maintenant qu'à expliquer comment la chaise est suspendue dans le brancard du train, & comment elle y est tenue dans une liberté telle qu'elle ne se ressent presque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux.

On commence par placer deux ressorts sous le devant de la chaise, ils y sont fixés par des boulons qui traversent le brancard de la chaise; ces ressorts s'appellent *ressorts de devant*; ils ont leurs boîtes. Nous pouvons remarquer ici, à propos de ces ressorts

& des ressorts de derrière, qu'il y a d'autant plus de feuilles, que chaque feuille a été forgée mince, & qu'ils sont d'autant meilleurs & plus doux, tout étant égal d'ailleurs, qu'il y a plus de feuilles.

Ces boulons, dont la queue est aplatie, sont arrêtés par plusieurs clous à vis sur la face extérieure des montans de devant, en sorte qu'ils soient bien affermis de ce côté. L'autre extrémité est terminée par une fourchette appelée *menotte*, qui contient un rouleau. Les courroies sans fin, appelées *soupenies*, passent sur le rouleau & sur la traverse de soupenie.

A l'arrière de la chaise, depuis les extrémités des ressorts dont nous venons de parler, jusqu'à environ trois piés au delà de la chaise, sont des pièces de bois fortement arrêtées au dessous du brancard de la chaise par plusieurs boulons à vis & écrous. Ces pièces de bois, qu'on nomme *apremonts*, sont aussi terminées par des menottes qui contiennent un rouleau un peu conique: c'est sous ces rouleaux que passent les courroies ou soupenies de derrière, qui vont s'accrocher aux extrémités supérieures des ressorts de derrière que nous avons décrits ci-dessus; elles s'y accrochent tout simplement par un trou qu'on a pratiqué sur la largeur de la soupenie: le crochet du ressort est reçu dans ce trou.

Il est à propos de remarquer que les soupenies sont de deux pièces réunies par une forte boucle vis-à-vis du panneau de derrière de la chaise, & qu'elles embrassent la planche des ressorts, afin que l'effort qu'ils font soit perpendiculaire à leur point d'appui; c'est aussi par la même raison que la planche des ressorts est inclinée, en sorte que son plan soit perpendiculaire aux courroies.

Il est évident par cette disposition, que la chaise est suspendue par les quatre coins: mais comme les pointes de suspension, loin d'être solides & immobiles, sont au contraire souples, lians, élastiques, & rendent la chaise capable d'un mouvement d'oscillation fort doux dans la direction de l'inflexion des ressorts, c'est-à-dire, de haut en bas & de bas en haut, & en même temps d'un autre mouvement d'oscillation non moins doux, selon la longueur de la

voiture, dans la direction des brancards, ou de l'avant à l'arrière & de l'arrière à l'avant; les chocs que les roues éprouvent sur les chemins sont amortis par défaut de résistance, & ne se font presque point sentir à celui qui est dans la chaise.

Mais comme le centre de gravité de toutes les parties de la chaise est au dessus des bandes ou liens qui l'embrassent par-dessous & qui la tiennent suspendue, il pourroit arriver par l'inégalité perpétuelle des cahots qui se font tant à droite qu'à gauche, qu'elle fût renversée de l'un ou de l'autre côté. C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'on a placé de part & d'autre les deux courroies de guindage, fixées d'un bout sur les brancards vers le marche-pié, passant dans les crémaillères de la chaise, ou guides de fer, placées sur les faces latérales des montans de derrière, à la hauteur de la ceinture, & se rendant de l'autre bout sur les rouleaux de la tête des consoles, d'où elles vont s'envelopper sur les axes ou rouleaux des crics qu'on voit aux extrémités, en dessus de la traverse de ferrière, & qui servent à bander ou à relâcher à discrétion ces courroies.

La chaise ainsi assurée contre les renversemens, soit en devant, soit en arrière, soit à droite, soit à gauche, n'étoit pas encore à couvert d'un certain ballotage, dans lequel les faces extérieures des brancards du train auroient été frappées par les côtés du brancard de la chaise. On a remédié à cet inconvénient par le moyen d'une courroie de cuir attachée aux faces latérales intérieures des brancards de train, & au milieu de la planche de malle, à laquelle on a mis pour cet effet deux rouleaux sur lesquels cette courroie va passer: cette courroie s'appelle *courroie de ceinture*.

La chaise ainsi construite, il ne reste plus, pour en faire usage, que d'y atteler un ou plusieurs chevaux. Le cheval de brancard se place devant la chaise entre les brancards, comme le limonnier entre les limons d'une charrette. V. CHARRETTE. Les extrémités des brancards ou limons sont pour cet effet garnies de ferrures où l'on assujettit les harnois du cheval; comme, par exemple, d'un anneau de reculement,

d'un crampon pour passer le dossier, d'un crochet pour un troisième cheval qu'on est quelquefois forcé de mettre à la chaise, soit pour la tirer des mauvais pas, soit pour l'empêcher qu'y rester arrêtée. Mais il y a cette différence entre les traits du cheval de poste & du cheval de charrette, que pour les premiers les traits de tirage sont attachés à un anneau pratiqué à un des boulons qui assujettissent l'échantignole au brancard, le long de la face inférieure duquel les traits s'étendent, & vont saisir par une forte boucle le harnois du cheval vers le milieu, à-peu-près où correspond la cuisse; au lieu que pour l'ordinaire les traits des limonniers sont attachés aux limons même, & sont par conséquent beaucoup plus courts que ceux des chevaux de poste. Les traits de tirage sont tenus appliqués à la face inférieure du bras de brancard par des morceaux de cuir, au nombre de deux ou trois, appelés de leurs fonctions *trousse-traits*.

Du côté gauche du cheval de brancard, on en attèle un autre qu'on nomme *palonnier*, parce qu'il est attelé à un palonnier semblable à ceux des carrosses; avec cette différence, qu'il est de deux pouces plus long du côté de la courroie qui l'embrasse, que de l'autre côté; le côté long du palonnier est en dehors du brancard, cet excès est occasioné par la facilité qu'il donne au cheval pour tirer. Le palonnier est fixé au brancard du côté du montoir par une courroie qui prend le palonnier à-peu-près dans le milieu, & passe dans une menotte fixée à la place inférieure du brancard; ou bien il y a deux courroies qui vont se rendre aux échantignoles de chaque côté de la voiture, où elles sont arrêtées de la même manière que les traits du cheval de brancard. On doit préférer cette dernière construction, parce que le palonnier tire également sur les deux brancards.

Au derrière de la chaise, à la dernière des quatre traverses qu'on appelle la *gueule de loup*, il y a un marche-pié de cuir placé sur le côté de cette traverse; il sert au domestique à monter derrière la chaise; & les extrémités antérieures du bras des brancards sont garnies de côté d'un morceau de cuir rembourré de crin, & attaché

avec des clous dorés. Cette espece de petit matelas s'appelle *feutre de brancard*, & sert à garantir la jambe du postillon d'un choc contre le bras du brancard, dont il seroit blessé, si l'endroit de ce bras où il choquerait, étoit nu.

Cette chaise de poste que nous venons de décrire, s'appelle *chaise à ressorts en écrevisse*, pour la distinguer d'une autre espece de chaise de poste appelée *chaise à la Dalaine*. La chaise de poste à ressorts en écrevisse est la plus ordinaire. Les ressorts appelés *à la Dalaine*, apparemment du nom de leur inventeur, s'appliquent plus souvent aux carrosses qu'aux chaises de poste.

Quoique nous ayions dit que la chaise de poste étoit une *voiture* légère, c'est relativement aux autres *voitures*; car en elle-même, elle ne peut être que très-pesante, sur-tout si on la compare avec la vitelle qu'on se propose, quand on voyage en poste. Ce qui la rend sur-tout pesante, ce sont ces énormes ressorts appliqués tant au derrière de la chaise qu'au devant. Cette ferrure est très-lourde. Pour avoir de l'élasticité, & par conséquent de la commodité dans la *voiture*, qu'on est parvenu à rendre très-douce, malgré les cahots & la célérité de la marche, il a fallu multiplier les feuillets à ressorts: mais on n'a pu multiplier ces parties en fer, sans augmenter le poids; en sorte qu'on a nécessairement perdu du côté de la légèreté, ce qu'on s'est procuré du côté de la commodité. Il s'est apparemment trouvé un ouvrier qui a senti cette espece de compensation, & qui, songeant à conserver un des avantages sans renoncer à l'autre, a imaginé les ressorts à la Dalaine. Que les ressorts à la Dalaine soient plus légers que les ressorts en écrevisse, c'est, je crois, un point qu'on ne peut guere contester, n'étant à-peu-près que la moitié des autres: quant à leur élasticité, il n'est pas de la même évidence qu'ils en aient autant que les ressorts en écrevisse, par conséquent qu'ils soient aussi doux. Ces ressorts sont à-peu-près en S renversée; ils ont aussi dix-sept, dix-huit feuillets, dont les antérieures sont plus courtes que les autres. Ils se placent droits au derrière de la chaise; il y en a deux, ils sont fixés chacun sur une traverse

qui s'emmortaise avec les deux brancards de train. Cette traverse s'appelle une *lifoire*; sur la lifoire s'élevent deux montans sculptés; au travers desquels passent les ressorts: ces montans s'appellent *moutons*. Les moutons sont soutenus chacun par des arcs-boutans de fer; les arcs-boutans sont fixés sur les brancards. Il y a à chaque ressort vers le milieu, un collier qui embrasse le ressort, & qui l'empêche de vaciller. Ce collier est de fer & doublé de cuir. Il n'y a, comme on voit, qu'un principe d'élasticité dans les ressorts à la Dalaine qui sont en S, au lieu qu'il y en a deux dans les ressorts en écrevisse qui sont en < couché; car la partie inférieure, représentée par une des jambes de l'V, est composée de ressorts précitément comme la partie supérieure, & elles réagissent également toutes deux.

Il y a quelque différence dans la construction des chaises à la Dalaine, introduite par l'application différente des ressorts: la partie inférieure du derrière de la chaise s'arrondit, afin que les soupentes qui partent delà ne portent pas sur l'aissieu avant de se rendre à l'extrémité des ressorts. Il y a à-peu-près à la hauteur de l'aissieu, au derrière arrondi de la chaise à la Dalaine, deux menottes, une de chaque côté de la chaise, dans lesquelles passent les soupentes qui vont se rendre à l'extrémité supérieure des ressorts. Ces chaises sont arrondies, disent les ouvriers, en cul-de-finge. Les ressorts de devant de la chaise à la Dalaine ne diffèrent pas des ressorts du devant de la chaise ordinaire.

D'où il s'ensuit, qu'en supposant que la chaise à la Dalaine soit moins pesante que la chaise en écrevisse, & même qu'elle soit aussi douce, peut-être pourroit-on encore ajouter à la perfection de cette voiture, en en bannissant tout ressort, & en substituant les cordes des anciens, faites avec des ligamens d'animaux vigoureux, à toute cette ferrure. On a fait tout récemment des essais de ces cordes que les anciens employoient à leur catapulte, à leurs balistes, & qui y produisoient par leur grand ressort & par leur force des effets si surprenans. C'est à M. le comte d'Érouville, qu'on en doit la recherche & la découverte.

Nous en avons parlé à l'article CORDE. Voyez cet article.

VOITURE (*Lettre de.*) Commerce. Écrit que l'on donne à un voiturier, contenant la quantité & la qualité des pièces, caiffes, balles & ballots de marchandises qu'on lui confie, afin qu'il puisse se faire payer de ses salaires par celui à qui elles sont adressées; & aussi que celui qui les reçoit puisse juger si elles arrivent bien conditionnées, en nombre compétent, & à temps convenable. *V. LETTRE DE VOITURE.*

Dans le commerce de mer, on nomme *charte partie & connoissement* ou *manifeste*, l'écrit ou registre qui contient la liste des marchandises, & les noms & qualités des passagers dont un vaisseau marchand est chargé. *V. CHARTE-PARTIE, CONNOISSEMENT, MANIFESTE, &c.*

Les cochers des carrosses, coches publics, qui servent au transport des personnes, ont aussi leur feuille ou lettre de *voiture*, qu'ils sont obligés de montrer aux commis que leurs maîtres mettent souvent sur les routes pour faire connoître qu'ils n'ont pris personne en chemin, & qu'ils n'ont que la charge avec laquelle ils sont partis. *V. FEUILLE.*

VOITURE qui marche seule. (*Méchan.*) Un professeur du college de la Trinité de Dublin imagina, il y a quelques années, une *voiture* qui marchoit seule, sans cheval. On voit cette ingénieuse machine sur la planche II, fig. 4 & 5 de *méchanique*, supplément des planches.

Sur le milieu de l'aissieu de devant EF, fig. 5, est une lanterne garnie tout autour de fuseaux, sur lesquels mordent les dents d'une roue horizontale G, laquelle est traversée par une manivelle de fer, HL, dont le mouvement fait tourner la lanterne & les deux roues de devant.

Les deux roues de derrière BB, fig. 4, sont emboîtées de façon que l'une ne peut tourner sans l'autre; entre deux sont deux autres petites roues QQ, placées dans un caisson qui est derrière la chaise; au dessus est un rouleau PP, attaché à l'impériale, lequel traverse une poulie R, sur laquelle passe une corde, dont les extrémités sont attachées à deux planches ST; sur ces deux planches sont deux plaques de

fer qui mordent dans les deux petites roues QQ, & les font tourner.

Voici le moyen qu'on emploie pour faire marcher cette *voiture*; celui qui est dedans se fait de la manivelle pour la diriger, tandis qu'un autre qui est sur le siege, pesant alternativement sur les planches qui sont derrière, fait que les plaques qu'elles portent, mordent dans les petites roues, & fait tourner les grandes plus ou moins vite, selon le plus ou le moins de mouvement qu'il leur imprime avec les pieds. *Cet article est tiré des journaux anglois, & traduit par V.*

VOITURE ou CHAISE ROULANTE, avec laquelle un homme qui a perdu l'usage de ses jambes, peut se mener soi-même sans cheval sur les grands chemins. (*Méchanique.*) L'auteur de cette machine ingénieuse, M. Brodier, qu'une infirmité avoit privé d'assez bonne heure de l'usage de ses jambes, a occupé le loisir forcé de sa situation à l'étude des mathématiques, qui lui ont rendu, pour ainsi dire, le mouvement progressif dont il étoit privé. Comme sa santé étoit très-bonne d'ailleurs & ses bras très-vigoureux, il a conçu le dessin d'une chaise qu'il pourroit faire mouvoir avec des manivelles; il a calculé la force qu'il y pourroit employer, ce que les différens frottemens en pouvoient faire perdre, la résistance que la *voiture*, chargée de son poids, éprouveroit dans les chemins unis, montans ou descendans, & il a trouvé qu'il lui restoit encore suffisamment de forces. Il a donc fait exécuter sa *voiture* avec la plus grande attention; il a fait la plus grande partie des mouvemens lui-même, & n'a rien négligé pour y introduire tous les avantages dont une exécution parfaite pouvoit la rendre susceptible; aussi n'a-t-il rien eu à rabattre de son calcul, sa machine supplée parfaitement à l'organe qu'il a perdu, & lui rend une grande partie des avantages dont il sembloit devoir être privé pour jamais: exemple bien propre à faire voir quelles ressources l'étude des mathématiques & de la physique peut procurer à ceux qui s'y appliquent, & combien ces sciences sont dignes de l'attention & du travail de ceux qui ont reçu de l'auteur de la nature un génie propre à y pénétrer. On

On voit une représentation de cette chaise roulant sur la *pl. I de mécanique*, *supplément des planches*.

La *fig. 1* représente les deux grandes roues qui ont 44 pouces de diamètre ; le moyen qui a sept pouces, est garni d'un canon de cuivre, & ensuite tourné sur son axe & sur celui des rais, lesquels ont un pouce de grosseur, & des épaulements à chaque bout ; ils sont vissés dans le moyen & attachés à la jante avec des vis de fer : cette jante est toute d'une pièce, & les deux bouts sont assemblés l'un sur l'autre à queue d'aronde : le bandage est aussi tout d'une pièce, & tient à la jante avec des clous à vis & écrou. Les rouleaux ont 39 lignes de diamètre, & 12 d'épaisseur, avec des paliers de cuivre : les tourillons sont placés sur les rais à égales distances ; ils sont tournés & attachés aux rais & sur l'anneau plat avec des écrous.

Le support de l'arbre de la manivelle est garni de deux paliers de cuivre, & fortement attaché aux brancards avec des boulons à vis & écrou. Le pignon a 7 pouces 4 lignes de rayon vrai, 2 pouces d'engrenage, 2 lignes de jeu, & les dents 4 pouces 10 lignes dans leur plus grande largeur ; ce pignon est attaché sur un quarré de la manivelle avec deux plaques qui se croisent à angles droits.

La petite roue est construite comme les grandes ; sa tige perpendiculaire tourne sur un pivot renversé, & dans un palier de cuivre placé dans une pièce de fer, attachée aux points A, a, *fig. 2*, de la traverse du brancard, & à l'aissieu par le moyen de la tringle B, b. Au devant des brancards il y a des étriers de fer, afin de placer le brancard pour le cheval, derrière des poignées de fer pour pousser ; h est un cric avec sa détente pour lâcher le brancard & le cheval à volonté.

La *fig. 2* fait voir l'aissieu, qui a 4 piés de long ; 14 lignes d'équarrissage au milieu : les bras sont tournés & ont la figure des cônes tronqués de 8 & 12 lignes de diamètre, garnis de rondelles de fer & de cuir ; il est encastré dessus les brancards, & soutenu par deux plaques de fer attachées avec deux boulons à vis & écrou. Les brancards sont cintrés de 4 pouces,

Tome XXXV.

ils ont deux pouces de largeur, & deux pouces & demi d'épaisseur : ils sont liés à la traverse avec des boulons à vis & écrou. Les soupentes sont attachées sur la traverse & sur les deux crics, lesquels sont soutenus en l'air par une tringle de fer qui se leve & se baisse par le moyen d'une charniere.

La chaise, *fig. 3*, porte une tige cintrée, sur laquelle il y a un parasol qui s'attache aussi au bout des brancards avec des cordons. Cette chaise peut s'avancer & se reculer, elle est liée à vis & écrou sur quatre traverses qui portent sur ces soupentes. Le marche-pié est attaché par en haut à vis, sur une de ces traverses & au milieu de sa longueur, par deux tringles qui tiennent à deux autres traverses. La portion de jante, pour empêcher la chaise de se renverser, est attachée à charniere au marche-pié, & elle se hausse & se baisse par le moyen d'un arc de fer qui s'arrête en différens points.

Toute la *voiture* peut se démonter : l'inventeur s'en est servi pendant huit mois & plus, sans que rien se dérangerait ; & ce qui peut s'user à la longue, peut aisément se réparer. *Voyez* le tome IV des *Mémoires présentés à l'académie royale des sciences de Paris*, d'où cet article est extrait.

VOITURER, v. act. (*Commerce*.) transporter sur des voitures, soit par eau, soit par terre, des personnes, des hardes, des marchandises. *Voyez* VOITURE.

VOITURIER, s. m. (*Commerce*.) celui qui voiture, qui se charge de transporter d'un lieu à un autre des personnes, des marchandises, des papiers, de l'or, de l'argent, des vins, des bois, &c. même des prisonniers, moyennant un prix ou fixé par les supérieurs & magistrats de police, ou arbitraire & tel que le *voiturier* en convient avec les marchands ou autres particuliers qui veulent se servir de son ministère.

Sous ce nom sont compris, non seulement les *voituriers* proprement dits, ou rouliers, & les bateliers, ou maîtres de barques & de bateaux, qui voiturent librement par toute la France, soit par terre, soit par eau ; mais encore les messagers,

Ccccc

maîtres des cochés, les maîtres des carrosses, les fermiers des cochés d'eau, les loueurs de chevaux, les maîtres des postes, & autres qui ont des privilèges & des pancartes. Voyez MESSAGERS, COCHES, CARROSSES, POSTES, &c.

Quant aux *voituriers* rouliers, quoiqu'ils soient libres à certains égards, comme sur la faculté d'entretenir autant de voitures qu'ils veulent, de n'être fixés ni pour le prix à certaine somme invariable, ni pour le départ ou l'arrivée à certains jours & à certains lieux, comme les maîtres de cochés ou carrosses publics y sont obligés: les rouliers cependant sont assreints à divers réglemens de police & de commerce, concernant le soin qu'ils doivent avoir des marchandises; les frais & indemnités dont ils sont tenus en cas de perte occasionée par leur faute; les avis qu'ils doivent donner aux propriétaires ou commissionnaires de l'arrivée des marchandises, la maniere dont ils doivent se comporter par rapport aux lettres de voiture. Les *voituriers* par eau sont aussi sujets à de semblables réglemens, qu'on peut voir en détail dans le *Dictionnaire de commerce*.

VOITURIN, f. m. (*Commerce*.) signifie la même chose que *voiturier*, & est usité en ce sens dans quelques provinces de France, comme dans le Lyonnais, en Languedoc, en Dauphiné, & en Provence.

V. VOITURIER. *Dictionnaire de commerce*, tome III, lettre V, page 670.

VOIX, (*Physiologie*.) c'est le son qui se forme dans la gorge & dans la bouche d'un animal, par un mécanisme d'instrumens propres à le produire. Voyez SON.

Voix articulées sont celles qui étant réunies ensemble, forment un assemblage ou un petit système de sons: telles sont les *voix* qui expriment les lettres de l'alphabet, dont plusieurs jointes ensemble, forment les mots ou les paroles. V. LETTRE, MOT, PAROLE.

Voix non articulées, sont celles qui ne sont point organisées ou assemblées en paroles, comme l'aboi des chiens, le sifflement des serpens, le rugissement des lions, le chant des oiseaux, &c.

La formation de la *voix* humaine, avec

toutes ses variations, que l'on remarque dans la parole, dans la musique, &c. est un objet bien digne de notre curiosité & de nos recherches; & le mécanisme ou l'organisation des parties qui produisent cet effet, est une chose des plus étonnantes.

Ces parties sont la trachée artère, par laquelle l'air passe & repasse dans les poumons; le larynx, qui est un canal court & cylindrique à la tête de la trachée; & la glotte qui est une petite fente ovale, entre deux membranes semi-circulaires, étendues horizontalement du côté intérieur du larynx, lesquelles membranes laissent ordinairement entr'elles un intervalle plus ou moins spacieux, qu'elles peuvent cependant fermer tout-à-fait, & qui est appelé la *glotte*. Voyez la description de ces trois parties aux articles TRACHÉE, LARYNX, & GLOTTE.

Le grand canal de la trachée qui est terminé en haut par la glotte, ressemble si bien à une flûte, que les anciens ne doutoient point que la trachée ne contribuât autant à former la *voix*, que le corps de la flûte contribue à former le son de cet instrument. Galien lui-même tomba à cet égard dans une espèce d'erreur; il s'aperçut à la vérité que la glotte est le principal organe de la *voix*, mais en même temps il attribua à la trachée artère une part considérable dans la production du son.

L'opinion de Galien a été suivie par tous les anciens qui ont traité cette matière après lui, & même par tous les modernes qui ont écrit avant M. Dodart: mais ce dernier ayant fait attention que nous ne parlons ni ne chantons en respirant ou en attirant l'air, mais en soufflant ou en expulsant l'air que nous avons respiré, & que cet air en sortant de nos poumons, passe toujours par des vésicules qui s'élargissent à mesure qu'elles s'éloignent de ce vaisseau, & enfin par la trachée même, qui est le plus large canal de tous, de sorte que l'air trouvant plus de liberté & d'aïssance à mesure qu'il monte le long de tous ces passages, & dans la trachée plus que par-tout ailleurs, il ne peut jamais être comprimé dans ce canal avec autant de violence, ni acquérir là autant de vitesse qu'il en faut pour la production du son; mais comme l'ouverture

de la glotte est fort étroite en comparaison de la largeur de la trachée, l'air ne peut jamais sortir de la trachée par la glotte, sans être violemment comprimé, & sans acquérir un degré considérable de vitesse; de sorte que l'air ainsi comprimé & poussé, communique en passant une agitation fort vive aux particules des deux levres de la glotte, leur donne une espece de secousse, & leur fait faire des vibrations qui frappent l'air à mesure qu'il passe, & forment le son.

V. VIBRATION.

Ce son ainsi formé passe dans la cavité de la bouche & des narines, où il est réfléchi & où il résonne, & où M. Dodart fait voir que c'est de cette résonnance que dépend entièrement le charme de la *voix*. Les différentes conformations, consistances & sinuosités des parties de la bouche, contribuent chacune de son côté à la résonnance; & c'est du mélange de tant de résonnances différentes, bien proportionnées les unes aux autres, que naît dans la *voix* humaine une harmonie inimitable à tous les musiciens: c'est pourquoi lorsqu'une de ces parties se trouve dérangée, comme lorsque le nez est bouché, ou que les dents sont tombées, &c. le son de la *voix* devient désagréable.

Il semble que cette résonnance dans la cavité de la bouche ne consiste point dans une simple réflexion, comme celle d'une voûte, &c. mais que c'est une résonnance proportionnée aux tons du son que la glotte envoie dans la bouche: c'est pour cela que cette cavité s'allonge ou se raccourcit à mesure que l'on forme les tons plus graves ou plus aigus.

Pour que la trachée artère produisît cette résonnance, comme c'étoit autrefois l'opinion commune, il faudroit que l'air modifié par la glotte au point de former un son, au lieu de continuer sa course du dedans en dedans, retournât au contraire du dehors en dedans, & vînt frapper les côtés de la trachée artère; ce qui ne peut jamais arriver que dans les personnes qui sont tourmentées d'une toux violente, & dans les ventriloques. A la vérité, dans la plupart des oiseaux de riviere qui ont la *voix* forte, la trachée artère résonne, mais c'est parce que leur glotte est placée au fond de la trachée,

& non pas à la sommité, comme dans les hommes.

Aussi le canal qui a passé d'abord pour être le principal organe de la *voix*, n'en est pas seulement le second dans l'ordre de ceux qui produisent la résonnance: la trachée à cet égard ne seconde point la glotte autant que le corps d'une flûte douce seconde la cheville de son embouchure; mais c'est la bouche qui seconde la glotte, comme le corps d'un certain instrument à vent, qui n'est point encore connu dans la musique, seconde son embouchure: en effet la fonction de la trachée n'est autre que celle du porte-vent dans un orgue, savoir, de fournir le vent.

Pour ce qui est de la cause qui produit les différens tons de la *voix*, comme les organes qui forment la *voix* sont une espece d'instrument à vent, il semble qu'on pourroit se flatter d'y trouver quelque chose qui pût répondre à ce qui produit les différences de tons dans quelques autres instrumens à vent; mais il n'y a rien de semblable dans le hautbois, dans les orgues, dans le clairon, &c.

C'est pourquoi il faut attribuer le ton à la bouche, ou aux narines qui produisent la résonnance, ou à la glotte qui produit le son: & comme tous ces différens tons se produisent dans l'homme par le même instrument, il s'ensuit que la partie qui forme ces tons doit être susceptible de toutes les variations qui peuvent y répondre: nous savons d'ailleurs que pour former un ton grave, il faut plus d'air que pour former un ton aigu; la trachée, pour laisser passer cette plus grande quantité d'air, doit se dilater & se raccourcir; & au moyen de ce raccourcissement, le canal extérieur, qui est le canal de la bouche & du nez, à compter depuis la glotte jusqu'aux levres, ou jusqu'aux narines, se trouve allongé: car le raccourcissement du canal intérieur, qui est celui de la trachée, fait descendre le larynx & la glotte; & par conséquent la distance de la bouche, des levres & du nez, devient plus grande: chaque changement de ton & de demi-ton opere un changement dans la longueur de chaque canal; de sorte que l'on n'a point de peine à comprendre que le nœud du larynx hausse &

baïsse dans toutes les roulades ou secouffes de la *voix*, quelque petite que puisse être la différence du ton.

Comme la gravité du ton d'un hautbois répond à la longueur de cet instrument, ou comme les plus longues fibres du bois, dont les vibrations forment la résonnance, produisent toujours les vibrations les plus lentes, & par conséquent le ton le plus grave, il paroît probable que la concavité de la bouche, en s'allongeant pour les tons graves, & en se raccourcissant pour les tons aigus, peut contribuer à la formation des tons de la *voix*.

Mais M. Dodart observe que dans le jeu d'orgue, appelé la *voix humaine*, le plus long tuyau est de six pouces, & que malgré cette longueur, il ne forme aucune différence de ton; mais que le ton de ce tuyau est précisément celui de son anche: que la concavité de la bouche d'un homme qui a la *voix* la plus grave, n'ayant pas plus de six pouces de profondeur, il est évident qu'elle ne peut pas donner, modifier, & varier les tons. *V. TONS.*

C'est donc la glotte qui forme les tons aussi-bien que les sons, & c'est la variation de son ouverture qui est cause de la variation des tons. Une piece de mécanisme si admirable mérite bien que nous l'examinions ici de plus près.

La glotte humaine, représentée dans les *planches d'anatomie*, est seule capable d'un mouvement propre, savoir, de rapprocher ses levres; en conséquence les lignes de son contour marquent trois différens degrés d'approche. Les anatomistes attribuent ordinairement ces différentes ouvertures de la glotte à l'action des muscles du larynx; mais M. Dodart fait connoître par leur position, direction, &c. qu'ils sont destinés à d'autres usages, & que l'ouverture & la fermeture de la glotte se fait par d'autres moyens, savoir, par deux cordons ou filets tendineux; renfermés dans les deux levres de l'ouverture.

En effet, chacune des deux membranes sémi-circulaires, dont l'interstice forme la glotte, est pliée en double sur elle-même; & au milieu de chaque membrane ainsi pliée, se trouve un paquet de fibres, qui d'un côté tient à la partie antérieure du

larynx, & de l'autre côté à la partie postérieure: il est vrai que ces filets ressemblent plutôt à des ligamens qu'à des muscles, parce qu'ils sont formés de fibres blanches & membraneuses, & non pas de fibres rouges & charnues; mais le grand nombre de petits changemens qui doivent se faire nécessairement dans cette ouverture, pour former la grande variété de tons, demande absolument une espece de muscle extraordinaire, par les contractions duquel ces variations puissent s'exécuter: des fibres charnues ordinaires, qui reçoivent une grande quantité de sang, auroient été infiniment trop matérielles pour des mouvemens si délicats.

Ces filets qui, dans leur état de relaxation, forment chacun un petit arc d'une ellipse, deviennent plus longs & moins courbes à mesure qu'ils se retirent; de sorte que dans leur plus grande contraction, ils sont capables de former deux lignes droites, qui se joignent si exactement, & d'une manière si serrée, qu'il ne sauroit échapper entre deux un seul atome d'air qui partiroit du poumon, quelque gonflé qu'il puisse être, & quelques efforts que puissent faire tous les muscles du bas-ventre contre le diaphragme, & le diaphragme lui-même contre ces deux petits muscles.

Ce sont donc les différentes ouvertures des levres de la glotte, qui produisent tous les tons différens dans les différentes parties de la musique vocale, savoir, la basse, la taille, la haute-contre, le bas-dessus, & le dessus; & voici de quelle manière.

Nous avons fait voir que la *voix* ne peut se former que par la glotte, & que les tons de la *voix* sont des modifications de la *voix*, qui ne peuvent être formées non plus que par les modifications de la glotte. S'il n'y a que la glotte qui soit capable de produire ces modifications, par l'approche & l'éloignement réciproque de ses levres, il est certain que c'est elle qui forme les sons différens.

Cette modification renferme deux circonstances: la première & la principale est, que les levres de la glotte s'étendent de plus en plus en formant les tons, à commencer depuis le plus grave jusqu'au plus aigu.

La seconde, que plus ces levres s'étendent, plus elles se rapprochent l'une de l'autre.

Il s'enfuit de la premiere circonstance, que les vibrations des levres deviennent promptes & vives à mesure qu'elles approchent du ton le plus aigu, & que la *voix* est juste quand les deux levres sont également étendues, & qu'elle est fautive quand les levres sont étendues inégalement, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la nature des instrumens à cordes.

Il s'enfuit de la seconde circonstance, que plus les tons sont aigus, plus les levres s'approchent l'une de l'autre: ce qui s'accorde aussi parfaitement avec les instrumens à vent, gouvernés par anches ou languettes.

Les degrés de tension dans les levres sont les premieres & les principales causes des tons, mais leurs différences sont insensibles; les degrés d'approche ne sont que les conséquences de cette tension, mais il est plus aisé de rendre sensibles ces différences.

Pour donner une idée exacte de la chose, nous ne pouvons mieux y réussir, qu'en disant que cette modification consiste dans une tension, de laquelle résulte une ample subdivision d'un très-petit intervalle; car cet intervalle, quelque petit qu'il soit, est cependant susceptible, physiquement parlant, de subdivisions à l'infini. *Voyez* DIVISIBILITÉ.

Cette doctrine est confirmée par les différentes ouvertures que l'on a trouvées en disséquant des personnes de différens âges, & des deux sexes; l'ouverture est plus petite, & le canal extérieur est toujours plus bas dans les personnes du sexe, & dans celles qui chantent le dessus. Ajoutez à cela que l'anche du hautbois, séparée du corps de l'instrument, se trouvant un peu pressée entre les levres du joueur, rend un son un peu plus aigu que celui qui lui est naturel: si on la presse davantage, elle rend un son encore plus aigu; de sorte qu'un habile musicien lui fera faire ainsi successivement tous les tons & demi-tons d'une octave.

Ce sont donc les différentes ouvertures qui produisent, ou du moins qui accompagnent les tons différens dans certains instrumens à vent, tant naturels qu'artificiels; & la diminution ou contraction de ces

ouvertures, hausse les tons de la glotte aussi bien que de l'anche.

La raison pourquoi la contraction de l'ouverture hausse le ton, c'est que le vent y passe avec plus de vélocité; & c'est pour la même raison que lorsqu'on souffle trop doucement dans l'anche de quelque instrument, il fait un ton plus bas qu'à l'ordinaire.

En effet, il faut que les contractions & dilatations de la glotte soient infiniment délicates; car il paroît par un calcul exact de M. Dodart, que pour former tous les tons & demi-tons d'une *voix* ordinaire, dont l'étendue est de douze tons, pour former toutes les particules & subdivisions de ces tons en commas & autres temps plus courts, mais toujours sensibles, pour former toutes les ombres ou différences d'un ton, quand on le fait résonner plus ou moins fort, sans changer le ton même, le petit diamètre de la glotte, qui n'excede pas la dixieme partie d'un pouce, mais qui dans cette petite étendue varie à chaque changement, doit être divisé actuellement en 9632 parties, lesquelles sont encore fort inégales, de sorte qu'il y en a beaucoup parmi elles qui ne sont point la $\frac{1}{963200}$ partie d'un pouce. On ne peut guere comparer une si grande délicatesse qu'à celle d'une bonne oreille, qui dans la perception des sons est assez juste pour sentir distinctement les différences de tous ces tons modifiés, & même celles dont la base est beaucoup plus petite que la $\frac{1}{963200}$ partie d'un pouce. *Voyez* OUIE.

La diversité des tons dépend-elle uniquement de la longueur des ligamens de la glotte, longueur qui peut varier suivant que le cartilage scutiforme est plus ou moins tiré en devant, & que les cartilages aryénoïdes le sont plus ou moins en arriere? Suivant cette loi, les tons qui se forment lorsque ces ligamens sont très-tendus, doivent être très-aigus, parce qu'ils sont alors de plus fréquentes vibrations: c'est ce que quelques modernes ont voulu confirmer par de l'expérience.

Ce n'est pas à moi, dit M. Haller, *physique*, § 331, à décider une question que mes expériences ne m'ont pas encore éclairci: mais la glotte immobile, cartilagineuse

& offeufe des oifeaux , & qui en conféquence ne peut s'étendre ; la *voix* plus aiguë dans le fiflement , qui très-certainement dépend du feul rétreiffement des levres , l'exemple des femmes qui ont la *voix* plus aiguë que l'homme , quoiqu'elles aient la glotte & le larynx plus courts ; les expériences qui conftatent que les fons les plus aigus fe forment par les ligamens de la glotte , approchés l'un de l'autre autant qu'ils le peuvent être ; l'incertitude des nouvelles expériences , confirment ce fyftême : le défaut des machines propres à tirer le cartilage fcutiforme en devant , le foupçon évident que l'auteur de l'expérience a cru que le cartilage fcutiforme étoit porté en devant , tandis qu'il étoit certainement élevé , toutes ces chofes font naître des doutes très-grands. Il paroît donc qu'on doit examiner de plus près cette obfervation , fans cependant blâmer les efforts de l'auteur , & fans adhérer trop précifément à fon fentiment.

Rapprochons fous les yeux le morceau qu'on vient de lire , pour faciliter au lecteur avec plus de précision l'intelligence de ce phénomène merveilleux qu'on nomme la *voix* , & qui eft fi néceffaire aux hommes vivans en fociété.

On fait que la partie fupérieure de la trachée artère s'appelle *larynx* , lequel eft compofé de cinq cartilages : au haut du larynx eft une fente nommée la *glotte* , qui peut s'allonger , fe raccourcir , s'élargir , s'étrecir , au moyen de plufieurs mufcles artiftement pofés ; il y a d'autres mufcles qui font monter cette fiûte , & d'autres qui la font descendre : l'air venant heurter contre fes bords , fe brife & fait plufieurs vibrations qui forment le fon de la *voix* ; plus l'ouverture de la glotte eft étroite , plus l'air y paffe avec rapidité , & plus le fon eft aigu : on voit par-là que ceux qui s'efforcent à donner à leur *voix* un fon fort aigu , feroient enfin fuffoqués , s'ils continuoient long-temps ; car , comme ils rétreiffent la glotte prefque entièrement , il ne peut fortir que peu d'air ; il leur arrive donc la même chofe qu'à ceux en qui l'on arrête la refpiration ; mais fi on élargit trop l'ouverture de la glotte , l'air qui paffera fans peine , & fans beaucoup de viteffe , ne fe brifera point : ainfi il n'y

aura pas de frémiſſemens ; delà vient que ceux qui veulent donner à leur *voix* un ton trop grave , ne peuvent former aucun fon.

L'air qui revient lentement des poulmons , paffe avec violence par la fente de la glotte , parce qu'il marche d'un eſpace large dans un lieu fort étroit ; l'eſpace de la bouche & des narines ne contribue en rien à le produire , mais il lui donne diverſes modifications ; c'eſt ce qu'on voit par l'altération de la *voix* dans les rhumes , ou lorsque le nez eft bouché. Le fon forme la parole & les tons , dont la variété offre tant d'agrémens à l'oreille.

Il y a plufieurs inftrumens qui ſervent à la parole , la langue eft le principal , les levres & les dents y contribuent auffi beaucoup , l'expérience le montre dans ceux qui perdent les dents , ou qui ont des levres mal configurées : la luette paroît auffi , ſelon plufieurs favans , être d'uſage pour articuler ; car ceux à qui elle manque , ne parlent pas diſtinctement.

Il y a ſur la glotte une languette nommée *épiglotte* , qui par ſes vibrations différentes peut donner à l'air beaucoup de modifications ; les cartilages aryténoïdes qui ſont renverſés ſur la glotte , peuvent produire un effet ſemblable par les divers mouvemens dont ils ſont capables. Enſuite la bouche modifie , augmente , tempere le fon , ſelon les proportions qu'elle obſerve en ſe raccourciſſant. Enfin la glotte a une faculté étonnante de ſe reſſerrer & de ſe dilater ; ſes contractions & ſes dilatations répondent avec une exactitude merveilleuſe à la formation de chaque ton.

Suppoſons , avec l'ingénieur docteur Keill , que la plus grande diſtance des deux côtés de la glotte monte à la dixième partie d'un pouce , quand le fon qu'elle rend , marque la douzième note à laquelle la *voix* peut atteindre facilement ; ſi l'on diviſe cette diſtance en douze parties , ces diviſions marqueront l'ouverture requiſe pour telle ou telle note , pouſſée avec telle ou telle force : ſi l'on confidère les ſubdiviſions des notes que la *voix* peut parcourir , il faudra un mouvement beaucoup plus ſubtil , & plus délicat dans les côtés de la glotte ; car ſi de deux cordes exactement

tendues à l'unisson, on raccourcit l'une d'une 2000^e. partie de sa longueur, une oreille juste distinguera la discordance de ces deux cordes; & une bonne *voix* fera sentir la différence des sons qui ne différencieront que de la 190^e. partie d'une note. Mais supposons que la *voix* ne divise une note qu'en 100 parties, il s'en suivra que les différentes ouvertures de la glotte diviseront actuellement la dixième partie d'un pouce en 1200 parties, dont chacune produira quelque différence sensible dans le ton, qu'une bonne oreille pourra distinguer; mais le mouvement de chaque côté de la glotte étant égal, il faudra doubler ce nombre, & les côtés de la glotte diviseront en effet, par leur mouvement, la dixième partie d'un pouce en 2400 parties.

Il est aisé maintenant de définir ce que c'est que la *voix* & le chant, car nous ayons déjà vu ce que c'étoit que la parole.

La *voix* est un bruit que l'air enfermé dans la poitrine excite en sortant avec violence, & frottant les membranes de la glotte, il les ébranle & les froisse, en sorte que le retour cause un tremouffement capable de faire impression sur l'organe de l'ouïe. Or, cet air agité avec promptitude, va frapper la cavité du palais & la membrane dont il est revêtu, ce qui produit la réflexion du son; la modification de ce son ainsi réfléchi, se fait par le mouvement des levres & de la langue, qui donnent la forme aux accens de la *voix*, & aux syllabes dont la parole est composée.

Pour que la *voix* se forme aisément, il faut, 1^o. de la souplesse dans les muscles qui ouvrent & resserrent la glotte; s'ils devenoient paralytiques, on ne pourroit plus former de son.

2^o. Il faut que les ligamens qui unissent les piéces du larynx obéissent facilement.

3^o. Il faut une liqueur qui humecte continuellement le larynx; peut-être que le suc huileux de la glande thyroïde, exprimé par les muscles qu'on nomme *sternothyroïdiens*, contribue à rendre la surface interne du larynx glissante, & par conséquent plus propre à former la *voix*.

4^o. Il faut que le nez ne soit pas bouché: autrement l'air qui se réfléchit & se modifie diversément dans le fond de la bouche qui

conduit au nez, forme un son désagréable; on appelle cela *parler du nez*, mais mal-à-propos; car alors tout l'air passe par la bouche, & le nez bouché n'en reçoit que peu ou point.

5^o. Il faut que le thorax puisse avoir une dilatation considérable; car si les poumons ne peuvent pas bien s'étendre, il faudra reprendre haleine à chaque moment: ainsi la *voix* tombera, ou s'interrompra désagréablement.

Remarquons encore que la pointe de la langue prend quelquefois part à la formation des tons; car quand ils se suivent de bien près, la glotte labiale n'étant pas assez déliée pour prendre si promptement les différens diamètres nécessaires, la pointe de la langue vient se présenter en dedans à cette ouverture, & par un mouvement très-preste, la rétrécit autant qu'il faut, ou la laisse libre un instant, pour revenir aussi-tôt la rétrécir encore. À l'égard du sifflement, on fait qu'il n'est formé que par les seules vibrations des parties des levres alors extrêmement froncées & agitées par le passage précipité de l'air qui les fait frémir. Voilà les principales merveilles de la *voix*, il nous reste à répondre à quelques questions qu'on fait à son sujet.

On demande ce qui cause la différence de la *voix* pleine & de la *voix* de fausset qui commence au plus haut ton de la *voix* pleine, & ne lui ajoute que trois tons au plus. M. Dodart a observé que dans tous ceux qui chantent en fausset, le larynx s'élève sensiblement, & par conséquent, le canal de la trachée s'allonge & se rétrécit, ce qui donne une plus grande vitesse à l'air qui y coule. Cela seul suffiroit pour hauffer le ton; mais d'ailleurs il est très-vraisemblable que la glotte se resserre encore, & plus que pour les tons naturels. Peut-être aussi le musicien pousse l'air avec une plus grande force, & par-là le ton devient plus aigu, comme il le devient dans une flûte sur un même trou lorsque le soufflé est plus fort. Mais comme la disposition du larynx qui est élevé, ne permet à l'air que d'enfiler la route du nez, & non pas celle de la bouche, cela fait que la *voix* n'est pas désagréable, mais elle est toujours plus faible, & n'est,

pour ainsi dire, qu'une demi-voix.

La *voix* faussée est différente du fausset ; c'est celle qui ne peut entonner juste le ton qu'elle voudroit. M. Dodart en rapporte la cause à l'inégale constitution des deux levres de la glotte, soit en épaisseur, soit en grandeur, soit en tension. L'une fait, pour ainsi dire, la moitié d'un ton, l'autre la moitié d'un autre, & l'effet total n'est ni l'un, ni l'autre ; mais M. de Buffon ayant remarqué dans plusieurs personnes qui avoient l'oreille & la *voix* fausses, qu'elles entendoient mieux d'une oreille que d'une autre, l'analogie l'a conduit à faire quelques épreuves sur des personnes qui avoient la *voix* faussée : il a trouvé qu'elles avoient en effet une oreille meilleure que l'autre : elles reçoivent donc à la fois par les deux oreilles deux sensations inégales, ce qui doit produire une discordance dans le résultat total de la sensation, & c'est par cette raison, qu'entendant toujours faux, elles chantent faux nécessairement, & sans pouvoir même s'en appercevoir. Ces personnes, dont les oreilles sont inégales en sensibilité, se trompent souvent sur le côté d'où vient le son : si leur bonne oreille est à droite, le son leur paroitra venir plus souvent du côté droit que du gauche. Au reste, il ne s'agit ici que des personnes nées avec ce défaut ; ce n'est que dans ce cas que l'inégalité de sensibilité des deux oreilles, leur rend l'oreille & la *voix* fausses. Or ceux auxquels cette différence n'arrive que par accident, & qui viennent avec l'âge à avoir une des oreilles plus dure que l'autre, n'auront pas pour cela l'oreille & la *voix* fausses, parce qu'ils avoient auparavant les oreilles également sensibles, & qu'ils ont commencé par entendre & chanter juste, & que si dans la suite leurs oreilles deviennent inégalement sensibles, & produisent une sensation de faux, ils la rectifient sur le champ, par l'habitude où ils ont toujours été d'entendre juste, & de juger en conséquence.

On demande enfin pourquoi des personnes qui ont le son de la *voix* agréable en parlant, l'ont désagréable en chantant, ou au contraire. Premièrement, le chant est un mouvement général de toute la région vocale, & la parole est le seul mouvement de la glotte ; or puisque ces deux mouve-

mens sont différens, l'agrément ou le désagrément qui résulte de l'un par rapport à l'oreille, ne tire point à conséquence pour l'autre. Secondement, on peut conjecturer que le chant est une ondulation, un balancement, un tremblement continuel, non pas ce tremblement des cadences qui se fait quelquefois seulement dans l'étendue d'un ton, mais un tremblement qui paroît égal & uniforme, & ne change point le ton, du moins sensiblement : semblable en quelque sorte au vol des oiseaux qui plangent, dont les ailes ne laissent pas de faire incessamment des vibrations, mais si courtes & si promptes, qu'elles sont imperceptibles. Le tremblement des cadences se fait par des changemens très-prestes & très-déliés de l'ouverture de la glotte ; mais le tremblement qui regne dans tout le chant, est celui du larynx même. Le larynx est le canal de la *voix*, mais un canal mobile, dont les balancemens contribuent à la *voix* de chant. Cela posé, on voit assez que si les tremblemens qui ne doivent pas être sensibles le sont, ils choqueront l'oreille, tandis que dans la même personne la *voix*, qui n'est que le simple mouvement de la glotte, pourra faire un effet qui plaise.

Ce détail nous a conduits plus loin que nous ne croyions en le commençant, mais il amuse, & d'ailleurs le sujet sur lequel il roule, est un des plus curieux de la physiologie.

Nous avons suivi, pour l'explication des phénomènes de la *voix*, le système de MM. Dodart & Perrault, par préférence à tout autre, & nous pensons qu'il le mérite. Nous n'ignorons pas cependant que M. Ferrein est d'une opinion différente, comme on peut le voir par son mémoire sur cette matière, inséré dans le recueil de l'académie des sciences, année 1741. Selon lui, l'organe de la *voix* est un instrument à corde & à vent, & beaucoup plus à corde qu'à vent ; l'air qui vient des poumons, & qui passe par la glotte, n'y faisant proprement que l'office d'un archet sur les fibres tendineuses de ses levres, qu'il appelle *cordes vocales* ou *rubans* de la glotte : c'est, dit-il, la collision violente de cet air & des cordes vocales qui les oblige à frémir, & c'est par leurs vibrations

tions plus ou moins promptes qu'ils les rendent différens, selon les loix ordinaires des instrumens à cordes.

VOIX des animaux. (Physiol.) Le son que rendent les animaux, insectes, oiseaux, quadrupedes, est bien différent de la *voix* de l'homme.

Il y a dans quelques insectes un son qu'on peut appeller *voix*, parce qu'il se fait par le moyen de ce qui leur tient lieu de poumons, comme dans les cigales & les grillons, qui ont une espece de chant.

Il y a un autre son commun qu'on trouve dans les insectes ailés, & qui n'est autre chose qu'un bourdonnement causé par le mouvement de leurs ailes: ce qui se démontre parce que ce bruit cesse aussitôt que ces insectes cessent de voler.

Il y a un petit animal nommé *grison*, qui forme un son, en frappant avec sa tête sur des corps minces & résonnans, tels que sont des feuilles seches & du papier, ce qu'il exécute par des coups fort fréquens & espacés assez également. Ces animaux sont ordinairement dans les fentes des vieilles murailles.

Le chant du cygne, dont la douceur est si vantée par les poètes, n'est point produit par leur gosier, qui ne fait ordinairement qu'un cri très-rude & très-désagréable; mais ce sont les ailes de cette espece d'oiseau, qui étant à demi levées & étendues lorsqu'il nage, sont frappées par le vent, qui produit sur ces ailes un son d'autant plus agréable, qu'il ne consiste pas en un seul ton, comme dans la plupart des autres oiseaux, mais est composé de plusieurs tons qui forment une espece d'harmonie, suivant que par hasard l'air frappant plusieurs plumes diversement disposées, fait des tons différens; mais il résulte toujours que ce son n'est point une *voix*.

La *voix* prise dans sa propre signification est de trois especes; savoir, la *voix* simple qui n'est point articulée, celle qui ne l'est qu'imparfaitement, & celle qui l'est parfaitement, qu'on appelle *parole*.

La *voix* simple est un son uniforme qui ne souffre aucune variation, telle qu'est celle des serpens, des crapauds, des lions, des tigres, des hiboux, des roitelets. En effet, la *voix* des serpens n'est qu'un

Tome XXXV.

fifflement qui, sans avoir d'articulation, ni même de ton, est seulement ou plus fort, ou plus foible. Celle des crapauds est un son clair & doux qui a un ton qui ne change point. Les tigres, les lions, & la plupart des bêtes féroces ont une *voix* rude & sourde tout ensemble, sans aucune variation. Le hibou, le roitelet, & beaucoup d'autres oiseaux ont une *voix* très-simple, qui n'a presque point d'autre variation que celle de ses entrecoupe-mens; car quoique les oiseaux soient fort recommandés pour leur chant, on doit pourtant convenir qu'il n'est que foiblement articulé; excepté dans le perroquet, le sanfonnet, la linotte, le moineau, le geai, la pie, le corbeau, qui imitent la parole & le chant de l'homme.

Il faut même remarquer que dans toutes les inflexions du chant des oiseaux, qui font une si grande diversité de sons, il ne se trouve point de ton; ce n'est que la diversité de l'articulation qui rend ces inflexions différentes, par la différente promptitude de l'impulsion de l'air, par ses entrecoupe-mens, & par toutes les autres modifications, qui peuvent être diversifiées en des manieres infinies, sans changer de ton.

Les organes de la *voix* simple, sont les parties qui composent la glotte, les muscles du larynx & du poumon. Les membranes cartilagineuses de la glotte produisent le son de la *voix*, lorsqu'elles sont secouées par le passage soudain de l'air contenu dans le poumon. Les muscles du larynx servent à la modification de ce son, & aux entrecoupe-mens qui se rencontrent dans la *voix* simple. L'usage du poumon pour la *voix* est principalement remarquable dans les oiseaux, où il y a une structure particuliere, qui est d'être composé de grandes vessies capables de contenir beaucoup d'air; ce qui fait que les oiseaux ont la *voix* forte & de durée.

Dans les oies & les canards ce n'est point la glotte qui produit le son de leur *voix*, mais ce sont des membranes mises à un autre larynx qui est au bas de leur trachée artère. L'effet de cette structure se fait aisément connoître, si après avoir coupé la tête à ces animaux & leur avoir ôté le larynx, on leur presse le ventre;

Dddd

car alors on produit en eux la même *voix* que lorsqu'ils étoient vivans , & qu'ils avoient un larynx. Il y a encore un autre effet de cette structure qui est le nazard particulier au son de la *voix* de ces animaux , & que les anciens nommoient *gingrisme* : on imite ce *gingrisme* dans les cromornes des orgues par une structure pareille , en mettant par-dessus les anches un tuyau de la longueur de l'apre-artere au delà des membranes qui tiennent lieu d'anche.

Les grues ont le tuyau de l'apre-artere plus long que leur cou , & en même temps redoublé comme celui d'une trompette.

La structure du larynx interne , qui est particuliere aux oies , aux canards , aux grues , &c. consiste en un os , & en deux membranes qui sont dans l'endroit où l'apre-artere se divise en deux pour entrer dans le poumon. L'os est fait comme un hauffecol. La partie supérieure de leur larynx est bordée de trois os , dont il y en a deux longs & un peu courbés , & le troisième qui est plat fort entre les deux qui forment la fente ou la glotte ; de maniere que le passage de la respiration est ouvert ou fermé , lorsque le larynx s'applatissant ou se relevant , fait entrer ou sortir ce troisième os d'entre les deux autres , pour empêcher que la nourriture ne tombe dans l'apre-artere , & pour laisser passer l'air nécessaire à la respiration.

Quelques animaux terrestres ont la *voix* p'us articulée que les autres , & la diversifient non seulement par l'entrecouplement du son , mais encore par le changement de ton. Et cette articulation leur est naturelle ; en sorte qu'ils ne la changent & ne la perfectionnent jamais , comme certains oiseaux. Les chiens & sur-tout les chats , ont naturellement une diversité de ports de *voix* & d'accens qui est admirable ; cependant leur *voix* n'est articulée que très-imparfaitement , si on la compare avec la parole.

C'est la parole qui est particuliere à l'homme. Elle consiste dans une variation d'accens presque infinie ; toutes leurs différences étant sensibles & remarquables , dépendent d'un grand nombre d'organes que la nature a fabriqués pour cet effet.

Cependant la parole dans l'homme dépend beaucoup moins des organes que de la prééminence de l'être qui les possède ; car il y a des animaux , comme le singe , qui ont tous les organes de même que l'homme pour la parole , & les oiseaux qui parlent n'ont rien approchant de cette structure. C'est une chose remarquable que la grande différence qu'on voit entre la langue du perroquet & celle de l'homme , qui est assez semblable à celle d'un veau , tandis que celle du perroquet est ordinairement épaisse , ronde , dure , garnie au bout d'une petite corde , & de poil par-dessus.

On fait parler des chats & des chiens , en donnant à leur gosier une certaine configuration dans le temps qu'ils crient. Cela ne doit pas paroître surprenant , depuis qu'on est venu à bout de faire prononcer une sentence assez longue à une machine dont les ressorts étoient certainement moins déliés que ceux des animaux. On doit être moins surpris de ce phénomène dans ce fiele , après qu'on a vu le flûteur de M. de Vaucanson.

Remarquons enfin , que dans chaque créature on trouve une disposition différente de la trachée artere , proportionnée à la diversité de leur *voix*. Dans le hérisson , qui a la *voix* très-petite , elle est presque entièrement membraneuse : dans le pigeon , qui a la *voix* basse & douce , elle est en partie cartilagineuse , en partie membraneuse : dans la chouette , dont la *voix* est haute & claire , elle est cartilagineuse ; mais dans le geai , elle est composée d'os durs , au lieu de cartilages : il en est de même de la linotte , & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la *voix* plus haute & plus forte , &c.

Les anneaux de la trachée artere sont très-bien appropriés pour la modulation différente de la *voix*. Dans les chiens & les chats , qui , comme les hommes , diversifient extrêmement leur ton pour exprimer diverses passions , ils sont ouverts & flexibles , de même que dans les hommes. Par-là ils sont tous , ou la plupart en état de se dilater ou de se resserrer plus ou moins , selon qu'il est convenable à un ton plus ou moins élevé & aigu , &c. au lieu

qu'en quelques autres animaux, comme dans le paon du Japon, qui n'a guere qu'un seul ton, ces anneaux sont entiers, &c. V. de plus grands détails dans la *Cosmolog. sacr.* de Grew. (D. J.)

VOIX des oiseaux. (*Anat. comparée.*)

La voix, le cri des oiseaux approche beaucoup plus de la voix humaine que celle des quadrupèdes, que nous examinerons séparément; il y a même des oiseaux qui parviennent à imiter assez passablement notre parole & nos tons. Cependant leur voix differe beaucoup de celle de l'homme, & présente un grand nombre de singularités qui ne sont pas épuisées; mais on en a découvert quelques-unes qu'il convient d'indiquer dans cet ouvrage.

Les oiseaux ont, comme les hommes, une espece de glotte placée à l'extrémité supérieure de la trachée artère; mais les levres de cette glotte, incapables de faire des vibrations assez promptes & assez multipliées, ne contribuent presque en rien à la formation des sons: le principal & le véritable organe qui les produit, est placé à l'autre extrémité de la trachée artère. Ce larynx, que nous nommerons *interne* d'après M. Perrault, est placé au bas de la trachée artère, à l'endroit où elle commence à se séparer en deux, pour former ce qu'on appelle les bronches: du moins M. Hérisant, de l'académie des sciences de Paris, dit ne l'avoir encore vu manquer dans aucun des oiseaux qu'il a disséqués. Cet organe, au reste, n'est pas le seul qui soit employé à la formation de la voix des oiseaux; il est ordinairement accompagné d'un nombre plus ou moins grand d'organes accessoires, qui sont probablement destinés à fortifier les sons du premier, & à les modifier.

L'organe principal de la voix varie dans les différens oiseaux; dans quelques-uns, comme dans l'oie, il n'est composé que de quatre membranes disposées deux à deux, & qui font l'effet de deux anches de hautbois, placées l'une à côté de l'autre aux deux embouchures osses & oblongues du larynx interne, qui donnent entrée aux deux premières bronches; mais, comme nous l'avons dit, ces anches membraneuses ne sont pas le seul organe de la voix des

oiseaux; M. Hérisant en a découvert d'autres, placés dans l'intérieur des principales bronches de ce poumon des oiseaux, que M. Perrault nomme *poumon charnu*.

On trouve dans ces canaux une grande quantité de petites membranes très-déliées en forme de croissant, placées toutes d'un même côté les unes au dessus des autres, de maniere qu'elles occupent environ la moitié du canal, laissant l'autre libre à l'air, qui ne peut cependant y passer avec vitesse, sans exciter dans ces membranes ainsi disposées, des tremoussemens plus ou moins vifs, & par conséquent des sons.

Dans quelques oiseaux aquatiques du genre des canards, on découvre encore un organe différent, comme d'autres membranes posées en divers sens, dans certaines parties osseuses ou cartilagineuses. La figure de ces parties varie dans les différens especes, & on les rencontre, ou vers la partie moyenne de la trachée artère, ou vers la partie inférieure.

Mais il est un organe qui se trouve dans tous les oiseaux, & qui est si nécessaire à la formation de leur voix, que tous les autres deviennent inutiles lorsqu'on abolit ou qu'on suspend les fonctions de celui-ci. C'est une membrane plus ou moins solide, située presque transversalement entre les deux branches de l'os connu sous le nom d'*os de la lunette*. Cette membrane forme de ce côté-là une cavité assez grande, qui se rencontre dans tous les oiseaux à la partie supérieure & interne de la poitrine, & qui répond à la partie externe des anches membraneuses, dont nous venons de parler.

Lorsqu'un oiseau veut se faire entendre, il fait agir les muscles destinés à comprimer les sacs du ventre & de la poitrine, & force par cette action l'air qui y étoit contenu à enfler la route des bronches du poumon charnu, où rencontrant d'abord les petites membranes à ressort dont nous avons parlé, il y excite certains mouvemens & certains sons destinés à fortifier ceux que doivent produire les anches membraneuses que le même air rencontre ensuite; mais ces dernières n'en rendroient aucun, si une partie de l'air contenu dans les poumons ne passoit par de petites ouvertures dans la cavité située sous l'os de la lunette. Cet air

aide apparemment les anches à entrer en jeu, soit en leur prêtant plus de ressort, soit en contrebalançant par intervalles l'effort de l'air qui passe par la trachée artère. De quelque façon qu'il agisse, son action est si nécessaire, que si l'on perce dans un oiseau récemment tué la membrane qui forme cette cavité, & qu'ayant introduit un chalumeau par une ouverture faite entre deux côtes dans quelqu'un des sacs de la poitrine, on souffle par ce chalumeau, on fera maître, avec un peu d'adresse & d'attention, de renouveler la *voix de l'oiseau*, pourvu qu'on tienne le doigt sur l'ouverture de la membrane; mais si-tôt qu'on l'ôtera, & qu'on laissera à l'air contenu dans la cavité la liberté de s'échapper, l'organe demeurera absolument muet, quelque chose qu'on puisse faire pour le remettre en jeu. Il n'est pas étonnant que l'organe des oiseaux, destiné à produire des sons assez communément variés; & presque toujours harmonieux, soit composé avec tant d'art & tant de soin. *Hist. de l'acad. des sciences, année 1753. (D. J.)*

VOIX des quadrupedes. (Anat. comparée.) La différence qui se trouve entre la *voix* humaine & les cris de différens animaux, & sur-tout ceux de ces cris qui paroissent composés de plusieurs sons différens produits en même temps, auroit dû depuis long-temps faire soupçonner que les organes qui étoient destinés à les produire, étoient aussi multipliés que ces sons. Cette réflexion si naturelle a échappé; on regardoit les organes de la *voix* des animaux, & sur-tout de celle des quadrupedes, comme aussi simples & presque de la même nature que l'organe de la *voix* de l'homme.

Il s'en faut cependant beaucoup que dans plusieurs des quadrupedes, & plus encore dans les oiseaux, l'organe de la *voix* jouisse d'une aussi grande simplicité: la dissection anatomique y a découvert des parties tout-à-fait singulieres, & qui n'ont rien de commun avec l'organe de la *voix* humaine.

Les quadrupedes peuvent se diviser à cet égard en deux classes; les uns ont l'organe de la *voix* assez simple, les autres l'ont fort composé.

Du nombre de ces derniers est le cheval. On fait que le hennissement de cet animal

commence par des tons aigus, tremblottans & entrecoupés, & qu'il finit par des tons plus ou moins graves. Ces derniers sont produits par les levres de la glotte, que MM. Dodard & Ferrein nomment *cordes* dans l'homme; mais les sons aigus sont dus à un organe tout-à-fait différent, ils sont produits par une membrane à ressort, tendineuse, très-mince, très-fine & très-déliée. Sa figure est triangulaire, & elle est assujettie lâchement à l'extrémité de chacune des levres de la glotte du côté du cartilage thyroïde; & comme par sa position elle porte en partie à faux, elle peut facilement être mise en jeu par le mouvement de l'air qui sort rapidement de l'ouverture de la glotte.

On peut aisément voir tout le jeu de cette membrane, en comprimant avec la main un larynx frais de cheval, & en faisant souffler par la trachée fortement & par petites secouffes. On verra alors la membrane faire ses vibrations très-promptes; & on entendra le son aigu du hennissement. Pour se convaincre que les levres de la glotte n'y contribuent en rien, on n'aura qu'à y faire transversalement une légère incision qui abolisse la fonction, sans permettre à l'air un cours trop libre; on verra pour lors que la membrane continuera son jeu, & que le son aigu ne cessera point, ce qui devoit nécessairement arriver s'il étoit produit par les levres de la glotte.

L'organe de la *voix* de l'âne offre encore des singularités plus remarquables: la plus grande partie de cette *voix* est tout-à-fait indépendante de la glotte; elle est entièrement produite par une partie qui paroît être charnue. Cette partie est assujettie lâchement, comme une peau de tambour non tendue, sur une cavité assez profonde qui se trouve dans le cartilage thyroïde. L'espece de peau qui bouche cette cavité est située dans une direction presque verticale, & l'enfoncement qui sert de caisse à ce tambour, communique à la trachée artère par une petite ouverture située à l'extrémité des levres de la glotte; au dessus de ces levres se trouvent deux grands sacs assez épais, placés à droite & à gauche; & chacun d'eux a une ouverture ronde, taillée comme en biseau, & tournée du côté de celle de la caisse du tambour.

Lorsque l'animal veut braire, il gorge ses poumons d'air par plusieurs grandes inspirations, pendant lesquelles l'air entrant rapidement par la glotte qui est alors rétrécie, fait entendre une espèce de sifflement ou de râle plus ou moins aigu. Alors le poumon se trouvant suffisamment rempli d'air, il le chasse par des expirations redoublées; & cet air, en trop grande quantité pour sortir aisément par l'ouverture de la glotte, enfile en grande partie l'ouverture qui communique dans la cavité du tambour, & mettant en jeu sa membrane, & les sacs dont nous avons parlé, produit le son éclatant que rend ordinairement cet animal.

Tout ce que nous venons de dire se prouve aisément, si tenant un larynx d'âne tout frais, on le comprime vers ses parties latérales, & qu'on pousse l'air avec force par un chalumeau placé un peu au dessous de l'ouverture qui communique dans le tambour: on verra alors distinctement le jeu du tambour & des sacs. Pour se convaincre que les cordes de la glotte n'y jouent pas un grand rôle, il ne faudra que les couper, & répéter l'expérience en comprimant seulement le larynx avec la main; on verra que quoique l'incision faite aux levres de la glotte les ait rendues incapables d'action, le même son se fera entendre sans aucune différence.

Le mulet engendré, comme on fait, d'un âne & d'une jument, a une *voix* presque semblable à celle de l'âne; aussi lui trouve-t-on presque le même organe, & rien qui ressemble à celui du cheval: réflexion importante, & qui semble justifier que l'examen des animaux nés du mélange de différentes espèces, est peut-être le moyen le plus sûr pour faire connoître la part que chaque sexe peut avoir à la génération.

La *voix* du cochon ne dépend pas beaucoup plus que celle de l'âne, de l'action des levres de la glotte; elle est due presque entièrement à deux grands sacs membraneux, décrits par Casserius; mais ce que le larynx de cet animal offre de plus singulier, c'est qu'à proprement parler, sa glotte est triple: outre la fente qui se trouve entre les bords de la véritable glotte, il y en a encore une autre de chaque côté, & ce sont ces deux

ouvertures latérales qui donnent entrée dans les deux sacs membraneux, dont nous venons de parler.

Lorsque l'animal pousse l'air avec violence en rétrécissant la glotte, une grande partie de cet air est portée dans les sacs, où il trouve moins de résistance; il les gonfle, & y excite des mouvemens & des tremblemens d'autant plus forts, qu'il y est lancé avec plus de violence, d'où résultent nécessairement des cris plus ou moins aigus.

On peut aisément voir le jeu de tous ces organes, en comprimant avec la main un larynx frais de cochon; & soufflant avec force par la trachée artère, on y verra les sacs s'enfler, & former des vibrations d'autant plus marquées, que l'action de l'air qui entre dans les sacs, se trouve contrebalancée jusqu'à un certain point par le courant de celui qui s'échappe en partie par la glotte, & force par ce moyen les sacs à battre l'un contre l'autre, & à produire un son.

Si l'on entame les levres de la glotte par une incision faite près du cartilage aryénoïde, sans endommager les sacs, en soufflant par la trachée artère, on entendra presque le même son qu'auparavant. Nous disons *presque le même*, car on ne peut nier qu'il n'y ait quelque différence, & que la glotte n'entre pour quelque chose dans la production de la *voix* de cet animal; mais si on enlève les sacs, en prenant bien garde de détruire la glotte, les mêmes sons ne se feront plus entendre, preuve évidente de la part qu'ils ont à cette formation. *Histoire de l'Académie des sciences, année 1753. (D. J.)*

VOIX. (Médecine séméiotiq.) Les signes qu'on peut tirer de la *voix* pour la connoissance & le pronostic des maladies, sont assez multipliés; nous les devons tous à Hippocrate. Cet illustre & infatigable observateur, que nous avons eu si souvent occasion de célébrer, & qui ne sauroit l'être assez, est le premier & le seul qui les ait recueillis avec exactitude; Galien n'a fait que le commenter sans l'étendre, & Prosper Alpin s'est contenté d'en donner un extrait qui est très-incomplet. Nous nous bornerons dans cet article à ramasser dans

des différens ouvrages les axiomes qui concernent le sujet que nous traitons, ne présentant, à son exemple, que les vérités toutes nues, sans les envelopper du frivole clinquant de quelque théorie hasardée.

La *voix* ne peut être le signe de quelque accident présent ou futur, qu'autant qu'elle s'éloigne de l'état naturel, qui peut arriver de trois façons principales : 1°. lorsque cette fonction s'exécute autrement qu'elle ne devoit, comme dans la *voix rauque*, grêle, entrecoupée, plaintive, tremblante, &c. 2°. lorsqu'elle n'a pas l'étendue, la force & la rapidité qui lui conviennent : telles sont les *voix obscures*, foibles, bégayantes, tardives, &c. 3°. lorsqu'elle est tout-à-fait interceptée : ce vice est connu sous les noms synonymes d'*aphonie*, *perte*, *extinction*, *interruption de voix*, *mutité*, qu'il ne faut pas confondre avec le silence qui suppose la liberté des organes & le défaut de volonté, au lieu que l'*aphonie* est toujours l'effet d'un dérangement organique, & par conséquent n'est jamais volontaire.

1°. La *voix rauque* qui se rencontre avec la toux & le dévoiement, n'est pas longtemps sans être suivie d'expectoration purulente ; elle est toujours un mauvais signe, lorsqu'en même temps les crachats sont visqueux & salés. Hippoc. *Coac. prænot. cap. XVI*, n. 30 & 38. Parmi les signes d'une phthisie tuberculeuse commençante, il n'y en a point d'aussi certain, suivant l'observation de Morton, excellent phthisiologiste, conforme à celle d'Hippocrate, que la raucité de la *voix* jointe à la toux ; l'expérience journalière confirme cette assertion. La *voix* aiguë accompagne ordinairement la rétraction des hypocondres en dedans. *Prorreht. lib. I, sect. II, n. 9.* Il y a plusieurs degrés ou différences de *voix* aiguë ; quand ce vice augmente, la *voix* prend le nom de *clangor* ; le son qu'elle rend, ressemble au cri des grues. Ce même vice étant porté à un degré plus haut, la *voix* devient *lugubris*, *stebilis*, *κλαγγυδην*, semblable à celle d'un enfant qui pleure, ensuite *prolabunda*, *querula*, *stridula*. Il n'y a point de mots françois qui rendent bien la signification de ces termes latins ; c'est pourquoi nous ne balançons point à les conserver. En général

toutes ces dépravations de *voix* sont très-mauvaises, sur-tout dans les frénésies & les fièvres ardentes. La *voix* aiguë, *clangosa*, fournit un présage funeste. *Prorreht. lib. I, sect. II, n. 11.* La *voix clangosa* ou tremblante, & la langue en convulsion sont des signes de délire prochain (*Coac. prænot. cap. II, n. 24*) ; de même, lorsqu'à la suite d'un vomissement nauséux la *voix* ressemble à celle des grues, & que les yeux sont chargés de poussière, il faut s'attendre à l'aliénation d'esprit. Tel fut le sort de la femme d'Hermogys, qui eut cette dépravation de *voix*, délire ensuite, & mourut enfin muette. *Prorreht. lib. I, sect. I, n. 17.* Du délire les malades passent souvent à la raucité accompagnée de toux. *Coac. prænot. cap. XXII, n. 9.* La *voix* aiguë, semblable à celle de ceux qui pleurent, jointe à l'obscurcissement des yeux, annoncent les convulsions. *Ibid. cap. IX, n. 13.* La *voix* tremblante, avec un cours de ventre survenu sans raison apparente, est un symptôme pernicieux dans les maladies chroniques. *Ibid. n. 14.*

2°. La foiblesse de la *voix* est toujours un mauvais signe ; elle dénote pour l'ordinaire un affaïssement général. Sa lenteur doit faire craindre quelque maladie soporeuse, l'apoplexie, l'épilepsie, ou la léthargie, sur-tout si elle est accompagnée de vertige, de douleur de tête, de tintement d'oreille & d'engourdissement des mains. *Coac. prænot. cap. IV, n. 2.*

3°. L'extinction de *voix* ou l'*aphonie* est une des suites fréquentes de commotions du cerveau. *Aphor. 58, lib. VII.* Elle est presque toujours un signe funeste, & même mortel, dans les maladies aiguës, sur-tout quand elle est jointe à une extrême foiblesse, ou qu'elle est accompagnée de hoquet. *Prorreht. lib. I, sect. I, n. 23.* Ceux qui perdent la *voix* dans un redoublement après la crise, meurent dans peu, attaqués de tremblement ou ensevelis dans un sommeil apoplectique. *Ibid. sect. II, n. 58.* Les interceptions de *voix* sans crise annoncent aussi les mêmes accidens & la même terminaison. *Coac. prænot. cap. IX, n. 3.* L'*aphonie* est mortelle, lorsqu'elle est suivie de frisson ; ces malades ont une légère douleur de tête. *Ibid. n. 11.* Les

délires avec perte de *voix* sont d'un très-mauvais caractère. *Ibid.* n. 10. Dans les épidémies, Hippocrate rapporte l'histoire de deux frénétiques qui moururent avec ce symptôme; l'extinction de *voix* dans la fièvre en forme de convulsion, est mortelle, sur-tout si elle est suivie de délire silencieux. *Ibid.* n. 4. La malade dont il est fait mention dans le cinquième livre des épidémies, attaquée d'angine, tomba dès le quatrième jour dans les convulsions, perdit la *voix*; il y eut en même temps grincement des dents & rougeurs aux mâchoires; elle mourut le cinquième jour. La mutité qui se rencontre dans une affection soporeuse, dans la catalepsie, est d'un très-mauvais augure. *Ibid.* n. 6. Ceux que la douleur prive de la *voix*, meurent avec beaucoup d'inquiétudes & de difficulté. *Prorrh.* lib. I, sect. II, n. 19. La perte de *voix* dans une fièvre aiguë avec défaillance, est mortelle, si elle n'est point accompagnée de sueur; elle est moins dangereuse si le malade sue, mais elle annonce que la maladie sera longue. N'arrive-t-il pas que ceux qui éprouvent cet accident dans le cours d'une rechûte, sont beaucoup plus en sûreté? Mais le danger est pressant & certain, si l'hémorragie du nez ou le dévoiement surviennent. *Coac. prænot.* cap. IX, n. 12. Lorsque les pertes de *voix* sont l'effet & la suite d'une douleur de tête, & que la fièvre avec sueur est suivie de dévoiement, les malades lâchent sous eux sans s'en appercevoir, *καλῶνται ἑαυτοὺς*; ils risquent de retomber & d'être long-temps malades; le frisson survenant là-dessus n'est point fâcheux. *Ibid.* n. 9. Si le frisson a produit l'aphonie, le tremblement la fait cesser; & le tremblement joint ensuite au frisson est critique & salutaire. *Ibid.* cap. I, n. 27. Les douleurs aux hypocondres dans le courant des fièvres, accompagnées d'interception de *voix*, sont d'un très-mauvais caractère, si la sueur ne les dissipe pas; les douleurs aux cuisses, survenues à ces malades avec une fièvre ardente, sont pernicieuses, sur-tout si le ventre coule alors abondamment. *Prorrh.* lib. I, sect. II, n. 57. La mutité qui vient tout-à-coup dans une personne saine, avec douleur de tête & râlement, ne cesse que

par la fièvre ou par la mort du malade, qui arrive dans l'espace de sept jours. *Aphor.* §1, lib. VI. De même l'ivrogne qui perd subitement la *voix*, meurt dans les convulsions, si la fièvre ne survient, ou si à l'heure que l'ivresse a coutume de se dissiper, il ne recouvre la parole. *Aphor.* §, lib. V. L'extinction de *voix* qui est l'effet ordinaire des douleurs de tête, du fondement & des parties génitales extérieures, n'est pas bien à craindre: ces malades tombent au neuvième mois dans l'assoupissement, & ont le hoquet, & bientôt après la *voix* revient, & ils rentrent dans leur état naturel. *Coac. prænot.* cap. IV, n. 5. Il n'en est pas de même de celle qui vient à un phthisique confirmé, elle est un signe certain d'une mort prochaine.

Nous pouvons conclure de ces différentes observations, que la perte de *voix*, toujours par elle-même de mauvais augure, est un signe sûrement mortel, quand elle se rencontre avec d'autres signes pernicieux; & en considérant les cas où elle n'est pas aussi dangereuse, nous voyons que c'est sur-tout quand les sueurs ou la fièvre surviennent; d'où nous pouvons tirer quelques canons pratiques pour le traitement des maladies où ce symptôme se rencontre. Il faut bien se garder de s'opposer aux efforts de la fièvre, de la diminuer, de l'affoiblir, mais encore de tâcher de la faire cesser tout-à-fait, suivant la pratique routinière & nuisible de la plupart des médecins, qui ne sauroient s'accoutumer à regarder la fièvre comme un remède assuré, & qui la redoutent toujours comme un ennemi dangereux. En second lieu, il faut tâcher de pousser les humeurs vers la peau, de favoriser & déterminer la sueur, ou au moins il faut prendre garde de ne pas empêcher cette excrétion par des purgatifs, qu'un autre abus de cette aveugle routine malheureusement encore trop suivie fait si souvent réitérer, au point que dans la plupart des fièvres aiguës on purge tous les deux jours. Le dévoiement est, comme on a pu le remarquer, une excrétion très-désavantageuse dans les extinctions de *voix*.

Aux trois dérangemens de *voix* que nous avons parcourus, il me semble qu'on en

pourroit ajouter un quatrieme , favoir l'augmentation de la *voix*. J'ai souvent-observé que les malades qui étoient sur le point de délirer , ou qui étoient même déjà dans un délire obscur , avoient la *voix* grosse , brufque , plus ferme & plus nette , & , si je puis ainsi parler , plus arrondie. (m)

VOIX (*Maladies de la*). (*Médec.*) L'air reçu dans les poumons , & qui en est chassé par la compression de la poitrine , venant à passer par la fente du larynx légèrement rétrécie , rend un son qui ensuite , par la modulation de la langue & des autres parties de la bouche , forme la *voix* ; mais comme plusieurs choses concourent à cette formation , favoir la poitrine , le diaphragme , le poumon , le larynx , le gosier , la luette , le palais , la langue , & la mucosité qui enduit ces parties ; comme toutes sont sujettes à grand nombre de maladies aiguës & chroniques , il ne s'agit pas ici de les rapporter , mais seulement de parcourir les principaux accidens de la *voix* en général : ceux qui viennent de naissance , sont incurables.

Dans les maladies inflammatoires , lorsque la *voix* vient à manquer , qu'elle est foible , aiguë (ce qui désigne ou la débilité des forces , ou bien une métastase sur les organes de la *voix* , & quelquefois une contraction spasmodique) , c'est toujours un mauvais présage.

Quand ces accidens arrivent dans les maladies chroniques , la convulsion , la passion hystérique , la mobilité des esprits , c'est une marque d'un resserrement spasmodique , qu'il faut traiter par les remèdes opposés aux causes.

Dans les pituiteux , les hydropiques , les maladies soporeuses , les apoplectiques , dans l'engourdissement & la catalepsie , le défaut de *voix* tire son origine de la surabondance ou vices de la pituite , ou de la compression du cerveau. Cet accident présage tantôt la longueur , tantôt le danger de la maladie : il faut employer dans le traitement , les résolutifs externes & les dérivatifs.

Si la *voix* se supprime dans la céphalalgie , le délire , la frénésie , comme cette suppression marque l'affaiblissement du cerveau , le péril est encore plus grand ; ce-

pendans on ne doit pas recourir à un traitement palliatif , c'est le mal même qu'il faut guérir.

Lorsque la *voix* est supprimée dans la péripneumonie , la pleurésie , l'empyème , l'hydropisie de poitrine , l'asthme humoral , c'est un symptome dangereux , parce qu'il doit sa naissance à la répétition ou à l'oppression du poumon. Il faut en chercher le remède dans l'évacuation ou la dérivation de cette matiere dont le poumon est abreuvé.

L'enflure inflammatoire , éréthématique , œdémateuse , catarreuse du palais , de la luette , de la langue , du larynx , suivie de la suppression de la *voix* , comme les aphtes & les croûtes varioliques , n'exige pas seulement les remèdes généraux propres à ces maladies , mais en outre l'application des topiques internes au gosier , & externes sur le cou , de même que dans les angines. (D. J.)

VOIX , f. f. (*Musique.*) La *voix* d'un homme est la collection de tous les sons qu'il peut tirer , en chantant , de son organe ; ainsi on doit appliquer à la *voix* tout ce que nous avons dit du son en général. Voyez SON.

On peut considérer la *voix* selon différentes qualités. *Voix forte* , est celle dont les sons sont forts & bruyans : grande *voix* , est celle qui a beaucoup d'étendue : une belle *voix* , est celle dont les sons sont nets , justes & harmonieux. Il y a dans tout cela des mesures communes , dont les *voix* ordinaires ne s'écartent pas beaucoup. Par exemple , j'ai trouvé que généralement l'étendue d'une *voix* médiocre qui chante sans s'efforcer , est d'une tierce par-dessus l'octave , c'est-à-dire , d'une dixième.

Des *voix* de même étendue n'auront pas pour cela le même diapason ; mais l'une fera plus haute , l'autre plus basse , selon le caractère particulier de chaque *voix*.

A cet égard , on distingue généralement les *voix* en deux classes ; favoir , *voix aiguës* ou féminines , & *voix graves* ou masculines , & l'on a trouvé que la différence générale des unes & des autres étoit à-peu-près d'une octave , ce qui fait que les *voix* aiguës chantent réellement à l'octave des *voix* graves , quand elles paroissent chanter à leur unisson.

Les *voix* graves sont celles qui sont ordinaires aux hommes faits ; les *voix* aiguës sont celles des femmes ; les eunuques & les enfans ont aussi à-peu-près le diapason des *voix* féminines. Les hommes même en peuvent approcher en chantant le fauffet ; mais de toutes ces *voix* aiguës, je ne crains point de dire, malgré la prévention des Italiens, qu'il n'y en a nulle d'espece comparable à celle des femmes, ni pour l'étendue, ni pour la beauté du timbre ; la *voix* des enfans a peu de consistance, & n'a point de bas ; celle des eunuques n'est supportable non plus que dans le haut ; & pour le fauffet, c'est le plus désagréable de tous les timbres de la *voix* humaine. Pour bien juger de cela, il suffit d'écouter les chœurs du concert spirituel de Paris, & d'en comparer les dessus avec ceux de l'opéra.

Tous ces diapasons différens réunis forment une étendue générale d'a - peu - près trois octaves qu'on a divisées en quatre parties, dont trois appellées *haute-contre*, *taille* & *basse* appartiennent aux *voix* masculines, & la quatrième seulement qu'on appelle *dessus* est assignée aux *voix* aiguës ; sur quoi se trouvent plusieurs remarques à faire.

1°. Selon la portée des *voix* ordinaires, qu'on peut fixer à-peu-près à une dixième majeure, en mettant deux tons d'intervalles entre chaque espece de *voix* & celle qui la suit, ce qui est toute la différence réelle qui s'y trouve ; le système général des *voix* qu'on fait passer trois octaves, ne devrait renfermer que deux octaves & deux tons. C'étoit en effet à cette étendue générale que se bornerent les quatre parties de la musique, long-temps après l'invention du contre - point, comme on le voit dans les compositions du quatorzième siècle, où la même clef sur quatre positions successives de ligne en ligne sert pour la base qu'ils appelloient *tenor*, pour la taille qu'ils appelloient *contra-tenor*, pour la haute-contre qu'ils appelloient *motetus*, & pour le dessus qu'ils appelloient *triplum*, comme je l'ai découvert dans l'examen des manuscrits de ce temps-là. Cette distribution devoit rendre, à la vérité, la composition plus difficile, mais en même temps l'harmonie plus serrée & plus agréable.

2° Pour pousser le système vocal à

l'étendue de trois octaves avec la gradation dont je viens de parler, il faudroit six parties au lieu de quatre ; & rien ne seroit si naturel que cette division, non par rapport à l'harmonie qui ne comporte pas tant de sons différens, mais par rapport à la nature des *voix* qui sont actuellement assez mal-distribuées. En effet, pourquoi trois parties dans les *voix* d'hommes, & une seule dans les *voix* de femmes, si l'universalité de celle-ci renferme une aussi grande étendue que l'universalité des autres ? Qu'on mesure l'intervalle des sons les plus aigus des plus aiguës *voix* de femmes aux sons les plus graves des *voix* de femmes les plus graves ; qu'on fasse la même chose pour les *voix* d'hommes : je m'assure que non seulement on n'y trouvera pas une différence suffisante pour établir trois parties d'un côté, & une seule de l'autre, mais même que cette différence, si elle existe, se réduira à très-peu de chose. Pour juger sagement de cela, il ne faut pas se borner à l'examen des choses qui sont sous nos yeux ; mais il faut considérer que l'usage contribue beaucoup à former les *voix* sur le caractère qu'on veut leur donner : en France, où l'on veut des basses & des hautes-contres, où l'on ne fait aucun cas des bas-dessus, les *voix* d'hommes s'appliquent à différens caractères, & les *voix* de femmes à un seul ; mais en Italie, où l'on fait autant de cas d'un beau bas-dessus que de la *voix* la plus aiguë, il se trouve parmi les femmes de très-belles *voix* graves qu'ils appellent *contr'alti*, & de très-belles *voix* aiguës qu'ils appellent *soprani* ; mais en *voix* d'hommes récitant ils n'ont que des *tenori* ; de sorte que s'il n'y a qu'un caractère de *voix* de femmes dans nos opéra, il n'y a dans les leurs qu'un caractère de *voix* d'hommes. A l'égard des chœurs, si généralement les parties en sont distribuées en Italie comme en France, c'est un usage universel, mais arbitraire, qui n'a point de fondement naturel. D'ailleurs n'admire-t-on pas en plusieurs lieux, & singulièrement à Venise, des musiques à grand chœur exécutées uniquement par de jeunes filles ?

3°. Le trop grand éloignement des parties entr'elles, qui leur fait à toutes

excéder leur portée, oblige souvent d'en diviser plusieurs en deux ; c'est ainsi qu'on divise les basses en basses - contres, basses-tailles, les tailles en hautes-tailles, & concordans, les dessus en premiers & seconds ; mais dans tout cela on n'apperçoit rien de fixe, rien de déterminé par les regles. L'esprit général des compositeurs est toujours de faire crier toutes les voix, au lieu de les faire chanter. C'est pour cela qu'on paroît se borner aujourd'hui aux basses & hautes-contres. A l'égard de la taille, partie si naturelle à l'homme qu'on l'a appelée voix humaine par excellence, elle est déjà bannie de nos opéra, où l'on ne veut rien de naturel ; & l'on peut juger que par la même raison, elle ne tardera pas à l'être de toute la musique françoise.

On appelle plus particulièrement voix, les parties vocales & récitantes, pour lesquelles une piece de musique est composée ; ainsi on dit une cantate à voix seule, au lieu de dire une cantate en récit ; un motet à deux voix, au lieu de dire un motet en duo. Voyez DUO, TRIO, QUATUOR, &c. (S)

VOIX (Forcer la) Mus. c'est excéder en haut ou en bas son diapason ou son volume à force d'haleine ; c'est crier au lieu de chanter. Toute voix qu'on force perd sa justesse ; cela arrive même aux instrumens quand on force l'archet ou le vent ; & voilà pourquoi les François chantent rarement juste.

VOIX, f. f. (Gramm.) c'est un terme propre au langage de quelques grammaires particulieres, par exemple, de la grammaire grecque & de la grammaire latine. On y distingue la voix active & la voix passive.

La voix active est la suite des inflexions & terminaisons entées sur une certaine racine, pour en former un verbe qui a la signification active.

La voix passive est une autre suite d'inflexions & de terminaisons entées sur la même racine, pour en former un autre verbe qui a la signification passive.

Par exemple, en latin, *amo, amas, amat*, &c. sont de la voix active ; *amor, amaris, amatur*, &c. sont de la voix passive : les unes & les autres de ces

inflexions sont entées sur le même radical *am*, qui est le signe de ce sentiment de l'ame qui lie les hommes par la bienveillance ; mais à la voix active, il est présenté comme un sentiment dont le sujet est le principe ; & à la voix passive, il est simplement montré comme un sentiment dont le sujet en est l'objet plutôt que le principe.

La génération de la voix active & de la voix passive en général, si on la rapporte au radical commun, appartient donc à la dérivation philosophique ; mais quand on tient une fois le premier radical actif ou passif, la génération des autres formes de la même voix est du ressort de la dérivation grammaticale. V. FORMATION.

J'ai déjà remarqué ailleurs que ce qu'on a coutume de regarder en hébreu comme différentes conjugaisons d'un même verbe, est plutôt une suite de différentes voix. La raison en est, que ce sont autant de suites différentes des inflexions & terminaisons verbales entées sur un même radical, & différenciées entr'elles par la diversité des sens accessoires, ajoutés à celui de l'idée radicale commune.

Par exemple, *טטר* (*mésar*, en lisant selon Masclef), *tradidit* ; *נטטר* (*noumésar*) *traditus est* ; *חטטר* (*héméfir*) *tradere fecit* ; *חטטר* (*héméfir*) *tradere factus est*, selon l'interprétation de Masclef, laquelle veut dire *effectum est ut traderetur* ; *חחמטר* (*héthamélar*, ou *hethmélar*) *se ipsum tradidit*.

« On voit, dit M. l'abbé Ladvocat, » *Gramm. hébr.* page 74, que les conjugaisons en hébreu ne sont pas différentes, selon les différens verbes, comme » en grec, en latin, ou en françois ; mais » qu'elles ne sont que le même verbe conjugué différemment, pour exprimer ses » différentes significations, & qu'il n'y a » en hébreu, à proprement parler, qu'une » seule conjugaison sous sept formes ou » manieres différentes d'exprimer la signification d'un même verbe. »

Il est donc évident que ces différentes formes different entr'elles, comme la forme active & la forme passive dans les verbes grecs & latins ; & qu'on auroit pu, peut-être même qu'on auroit dû, donner

également aux unes & aux autres le nom de *voix*. Si l'on avoit en outre caractérisé les *voix* hébraïques par des épithetes propres à désigner les idées accessoires qui les différencient, on auroit eu une nomenclature plus utile & plus lumineuse que celle qui est usitée. (B. E. R. M.)

VOIX. (*Critique sacrée.*) Ce mot marque non seulement la *voix* de l'homme, des animaux, mais aussi toutes sortes de sons, & le bruit même que font les choses inanimées. Ainsi l'abyme a fait éclater sa *voix*, Habacuc, 3. 10. Le prophete veut dire, le son a retenti jusqu'au fond de l'abyme. De même dans l'Apoc. 10, 41, les tonnerres préférèrent leur *voix*, pour dire qu'on entendit le bruit du tonnerre. Rien n'est plus commun dans l'Écriture que ces expressions; la *voix* des eaux, la *voix* de la nue, la *voix* de la trompette. *Ecouter la voix de quelqu'un*, est un terme métaphorique, qui signifie *lui obéir*. *Ecouter la voix de Dieu*, c'est suivre ses commandemens. (D. J.)

VOIX, (*Jurisp.*) signifie *avis*, *suffrage*. Dans toutes les compagnies les *voix* ou opinions ne se pesent point, mais elles se comptent à la pluralité.

En matière civile, quand il y a égalité de *voix*, l'affaire est partagée; une *voix* de plus d'un côté ou d'autre suffit pour empêcher le partage ou pour le départage.

En matière criminelle, quand il y a égalité de *voix*, l'avis le plus doux prévaut; une *voix* ne suffit pas en cette matière, pour que l'avis le plus sévère prévale sur le plus doux; il en faut au moins deux de plus.

Celui qui préside la compagnie, recueille les *voix*, & donne la sienne le dernier; il lui est libre ordinairement de se ranger à tel avis que bon lui semble. Néanmoins, selon la discipline de quelques compagnies, lorsqu'il y a une *voix* de plus d'un côté que de l'autre, il doit se joindre à la pluralité, afin que son avis n'occasionne point de partage. Voy. AVIS, JUGES, OPINION, SUFFRAGE.

VOIX ACTIVE, en matière d'élection, est la faculté que quelqu'un a d'élire. V. VOIX PASSIVE.

VOIX ACTIVE & PASSIVE, est la fa-

culté que quelqu'un a d'élire & d'être élu soi-même.

VOIX CONCLUSIVE, est celle qui a l'effet de départager les opinions.

VOIX CONSULTATIVE, est l'avis que quelqu'un donne sans être juge, comme font les experts, les interpretes, & autres personnes qui font quelque rapport.

VOIX DÉLIBÉRATIVE, est l'avis que quelqu'un donne dans une assemblée, & qui est compté pour l'élection, jugement ou autre affaire dont il s'agit. Dans les tribunaux, les jeunes officiers qui sont reçus par dispense d'âge avant d'avoir atteint leur majorité, n'ont point *voix délibérative*, si ce n'est dans les affaires qu'ils rapportent, suivant la déclaration du 20 mai 1713.

VOIX EXCITATIVE & HONORAIRE, est celle que les magistrats ont à certaines assemblées, comme aux élections des docteurs-régens & agrégés de droit, le droit d'élire appartenant aux seuls docteurs-régens, suivant un arrêt du parlement de Paris, du 25 juin 1626. Filleau.

VOIX MI-PARTIES, c'est lorsque les *voix* sont partagées. V. PARTAGE.

VOIX PASSIVE, est la faculté que quelqu'un a d'être élu pour remplir quelque dignité ou fonction. V. VOIX ACTIVE.

VOIX DU PEUPLE. On entend par-là, non pas l'opinion du vulgaire, mais l'opinion commune & la plus générale.

VOIX PUBLIQUE, c'est le bruit public, la commune renommée.

VOIX PAR SOUCHES, sont celles d'une branche d'héritiers qui tous ensemble n'ont qu'une *voix*, comme quand ils nomment avec d'autres à quelque office ou bénéfice.

VOIX UNIFORMES, sont celles qui tendent au même but. Dans les tribunaux les suffrages uniformes entre proches parens, comme le pere & le fils ou le gendre, les deux freres ou beaux-freres, ne sont comptés que pour un. Voyez les déclarations du 25 août 1708, & du 30 septembre 1738. (A)

VOIX, (*Marine.*) on sous-entend à la commandement aux gens de l'équipage de travailler à la fois lorsqu'on donne la *voix*.

On appelle *donner la voix*, lorsque par un cri, comme *oh hisse*, &c. on avertit.

les gens de l'équipage de faire tous leurs efforts tous à la fois.

VOIX ANGÉLIQUE, jeu d'orgue, qui est d'étain; il ne diffère de la *voix* humaine, qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il sonne l'octave au dessus, & l'unisson du prestant.

VOIX HUMAIN, jeu d'orgue, ainsi nommé, parce qu'il imite assez bien, quand le jeu est bien fait, la voix de l'homme, est un jeu de la classe des jeux d'anches: il est d'étain, & sonne l'unisson de la trompette, aux anches de laquelle les anches sont égales; mais son corps qui est de plus grosse taille, & n'a que le quart de longueur, (voyez la fig. 40, pl. d'orgue a b) est le corps du tuyau qui est à moitié fermé par le haut avec une plaque d'étain *a*, dont la forme est un demi-cercle; *c* la noix soudée à l'extrémité inférieure du tuyau, laquelle porte l'anche & la languette *z*, qui est réglée par la rosette *z* *1*, qui, après avoir passé dans la noix *c*, passe par un trou fait au tuyau, pour sortir par l'ouverture supérieure. Le tout est placé dans une boîte d'étoffe *d* *e* qui porte le vent du soufflet à l'anche. **V. TROMPETTE**, & la *Table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

VOIX DU CERF. (*Vénerie*.) On connoît les vieux cerfs à la *voix*; plus ils l'ont grosse & tremblante, plus ils sont vieux; on connoît aussi à la *voix* s'ils ont été chassés, car alors ils mettent la gueule contre terre, & ruent bas & gros; ce que les cerfs de repos ne font pas, ayant presque toujours la tête haute.

VOL, f. m. (*Droit naturel*.) action de prendre le bien d'autrui malgré le propriétaire, à qui seul les loix donnent le droit d'en disposer.

Comme cette action est contraire au bien public, soit dans l'état de nature, soit dans l'état civil, tout voleur mérite d'être puni; mais cette punition doit être réglée suivant la nature du *vol*, les circonstances & la qualité du voleur; c'est pour cela qu'on punit plus sévèrement le *vol* domestique, le *vol* à main armée, le *vol* de nuit, que le *vol* de jour.

Il paroît que le simple *vol* ne doit pas mériter la peine de mort; mais s'il est per-

mis, pour défendre son bien & sa vie, de tuer un voleur de nuit, parce que dans un pareil cas l'on rentre en quelque manière dans l'état de nature, où les petits crimes peuvent être punis de mort; ici il n'y a point d'injustice dans une défense poussée si loin pour conserver uniquement son bien; car comme ces sortes d'attentats ne parviennent guère à la connoissance du magistrat, le temps ne permettant pas d'implorer leur protection, ils demeurent aussi très-souvent impunis. Lors donc que l'on trouve moyen de les punir, on le fait à toute rigueur, afin que si d'un côté l'espérance de l'impunité rend les scélérats plus entreprenans, de l'autre la crainte d'un châtement si sévère soit capable de rendre la malice plus timide.

Mais dans l'ancienne Lacédémone, ce que l'on souhaitoit principalement, comme naturellement bon à l'état, c'étoit d'avoir une jeunesse hardie & rusée; ainsi le *vol* étoit permis à Sparte, l'on n'y punissoit que la mal-adresse du voleur surpris. Le *vol* nuisible à tout peuple riche, étoit utile à Lacédémone, & les loix de Lycurgue en autorisoient l'impunité; ces loix étoient convenables à l'état pour entretenir les Lacédémoniens dans l'habitude de la vigilance. D'ailleurs, si l'on considère l'inutilité de l'or & de l'argent dans une république où les loix ne donnoient cours qu'à une monnoie de fer cassant, on sentira que les *vols* de poules & légumes étoient les seuls qu'on pouvoit commettre, toujours faits avec adresse, & souvent niés avec la plus grande fermeté.

Chez les Scythes, au contraire, nul crime plus grand que le *vol*, & leur manière de vivre exigeoit qu'on le punit sévèrement. Leurs troupeaux erroient çà & là dans les plaines; quelle facilité à dérober! & quel désordre, si l'on eût autorisé de pareils *vols*! Aussi, dit Aristote, a-t-on chez eux établi la loi gardienne des troupeaux? (*D. J.*)

VOL. (*Crit. sacr.*) Le *vol* simple, chez les Hébreux, se punissoit par la restitution plus ou moins grande que le voleur étoit obligé de faire. Le *vol* d'un bœuf étoit réparé par la restitution de cinq; celui d'une brebis ou d'une chevre, par la restitution

de quatre de ces animaux. Si le *vol* se trouvoit encore chez le voleur, la loi restreignoit la restitution au double; mais si le voleur n'avoit pas de quoi restituer, on pouvoit le vendre ou le réduire en esclavage. *Exod. 22, 3.*

Celui qui enlevoit un homme libre pour le mettre en servitude, étoit puni de mort, *Exod. 21, 16.* La loi permettoit de tuer le voleur nocturne, parce qu'il est présumé qu'il en veut à la vie de la personne qu'il veut voler; mais la loi ne permettoit pas de tuer celui qui voloit pendant le jour, parce qu'il étoit possible de se défendre contre lui, & de pour suivre devant les juges la restitution de ce qu'il avoit pris. *Exod. 22, 2. (D. J.)*

Il ne paroît pas en général que chez les Hébreux, le *vol* emportât avec soi une infamie particulière. L'Écriture même nous donne dans Jephthé l'exemple d'un chef de voleurs, qui après avoir changé de conduite, fut nommé pour gouverner les Israélites. *(D. J.)*

VOL. (*Jurisp.*) Les anciens n'avoient pas des idées aussi pures que nous par rapport au *vol*, puisqu'ils pensoient que certaines divinités présidoient aux voleurs, telles que la déesse Laverna & Mercure.

Il y avoit chez les Egyptiens une loi qui régloit le métier de ceux qui vouloient être voleurs; ils devoient se faire inscrire chez le chef, *apud forum principum*, lui rendre compte chaque jour de tous leurs vols, dont il devoit tenir registre. Ceux qui avoient été volés s'adressoient à lui, on leur communiquoit le registre; & si le *vol* s'y trouvoit, on le leur rendoit, en retenant seulement un quart pour les voleurs, étant, disoit cette loi, plus avantageux, ne pouvant abolir totalement le mauvais usage des vols, d'en retirer une partie par cette discipline, que de perdre le tout.

Plutarque, dans la Vie de Lycurgue, rapporte que les Lacédémoniens ne donnoient rien ou très-peu de chose à manger à leurs enfans, qu'ils ne l'eussent dérobé dans les jardins ou lieux d'assemblées; mais quand ils se laissoient prendre, on les fouettoit très-rudement. L'idée de ces peuples étoit de rendre leurs enfans subtils & adroits;

il ne manquoit que de les exercer à cela par des voies plus légitimes.

Pour ce qui est des Romains, suivant le code Papyrien, celui qui étoit attaqué par un voleur pendant la nuit, pouvoit le tuer sans encourir aucune peine.

Lorsque le *vol* étoit fait de jour, & que le voleur étoit pris sur le fait, il étoit fustigé & devenoit l'esclave de celui qu'il avoit volé. Si ce voleur étoit déjà esclave, on le fustigeoit & ensuite on le précipitoit du haut du Capitole; mais si le voleur étoit un enfant qui n'eût pas encore atteint l'âge de puberté, il étoit châtié selon la volonté du préteur, & l'on dédommageoit la partie civile.

Quand les voleurs attaquoient avec des armes, si celui qui avoit été attaqué avoit crié & imploré du secours, il n'étoit pas puni s'il tuoit quelqu'un des voleurs.

Pour les vols non manifestes, c'est-à-dire cachés, on condamnoit le voleur à payer le double de la chose volée.

Si après une recherche faite en la forme prescrite par les loix, on trouvoit dans une maison la chose volée, le *vol* étoit mis au rang des vols manifestes, & étoit puni de même.

Celui qui coupoit des arbres qui n'étoient pas à lui, étoit tenu de payer 25 as d'airain pour chaque pié d'arbre.

Il étoit permis au voleur & à la personne volée de transiger ensemble & de s'accorder; & s'il y avoit une fois une transaction faite, la personne volée n'étoit plus en droit de pour suivre le voleur.

Enfin, un bien volé ne pouvoit jamais être prescrit.

Telles sont les loix qui nous restent du code Papyrien, au sujet des vols sur lesquels M. Terrasson, en son *Histoire de la jurisprudence romaine*, a fait des notes très-curieuses.

Suivant les loix du digeste & du code, le *vol* connu sous le terme *furtum*, étoit mis au nombre des délits privés.

Cependant, à cause des conséquences dangereuses qu'il pouvoit avoir dans la société, l'on étoit obligé, même suivant l'ancien droit, de le pour suivre en la même forme que les crimes publics.

Cette poursuite se faisoit par la voie de

la revendication, lorsqu'il s'agissoit de meubles qui étoient encore en nature, ou par l'action appelée *condictio fuftra*, lorsque la chose n'étoit plus en nature; enfin, s'il s'agissoit d'immeubles, on en poursuivoit la restitution par une action appelée *interdictum recuperandæ possessionis*; de sorte que l'usurpation d'un héritage étoit aussi considérée comme un *vol*.

On distingueoit, quant à la peine, le *vol* en manifeste & non manifeste; au premier cas, savoir, lorsque le voleur avoit été surpris en flagrant délit, ou du moins dans le lieu où il venoit de commettre le *vol*, la peine étoit quadruple; au second, c'est-à-dire, lorsque le *vol* avoit été fait secrètement, & que l'on avoit la trace du *vol*, la peine étoit seulement du double; mais dans ce double, ni dans le quadruple, n'étoit point compris la chose ou le prix.

La rapine, *rapina*, étoit considérée comme un délit particulier que l'on distinguoit du *vol*, en ce qu'elle se faisoit toujours avec violence & malgré le propriétaire, au lieu que le *vol* *furtum* étoit censé fait sans violence, & en l'absence du propriétaire, quoiqu'il pût arriver qu'il y fût présent.

La peine de la rapine étoit toujours du quadruple, y compris la chose volée; ce délit étoit pourtant plus grave que le *vol* manifeste qui se commettoit sans violence; mais aussi ce *vol* n'étoit jamais puni que par des peines pécuniaires, comme les autres délits privés, au lieu que ceux qui commettoient la rapine pouvoient, outre la peine du quadruple, être encore condamnés à d'autres peines extraordinaires, en vertu de l'action publique qui résultoit de la loi *Julia de vi publica seu privata*.

En France, on comprend sous le terme de *vol* les deux délits que les Romains distinguoient par les termes *furtum* & *rapina*.

Les termes de *vol* & de *voleur* tirent leur étymologie de ce qu'anciennement le larcin se commettoit le plus souvent dans les bois & sur les grands chemins; ceux qui attendoient les passans pour leur dérober ce qu'ils avoient, avoient ordi-

nairement quelque oiseau de proie qu'ils portoient sur le point, & qu'ils faisoient voler lorsqu'ils voyoient venir quelqu'un, afin qu'on les prit pour des chasseurs, & que les passans ne se défiant pas d'eux, en approchassent plus facilement; en sorte que le terme de *vol* ne s'appliquoit dans l'origine qu'à ceux qui étoient commis sur les grands chemins: les autres étoient appelés *larcin*. Cependant sous le terme de *vol*, on comprend présentement tout enlèvement frauduleux d'une chose mobilière.

Un impubere n'étant pas encore capable de discerner le mal, ne peut être puni comme voleur; néanmoins, s'il approche de la puberté, il ne doit point être entièrement exempt de peine.

De même aussi celui qui prend par nécessité, & uniquement pour s'empêcher de mourir de faim, ne tombe point dans le crime de *vol*; il peut seulement être poursuivi extraordinairement pour raison de la voie de fait, & être condamné en des peines pécuniaires.

Il en est de même de celui qui prend la chose d'autrui, à laquelle il prétend avoir quelque droit, soit actuel ou éventuel, ou en compensation de celle qu'on lui retient; ce n'est alors qu'une simple voie de fait qui peut bien donner lieu à la voie extraordinaire, comme étant défendue par les loix à cause des désordres qui en peuvent résulter; mais la condamnation se résout en dommages & intérêts, avec défense de récidiver.

On distingue deux sortes de *vol*; savoir, le *vol* simple & le *vol* qualifié; celui-ci se subdivise en plusieurs especes, selon les circonstances qui les caractérisent.

La peine du *vol* est plus ou moins rigoureuse, selon la qualité du délit; ce qui seroit trop long à détailler ici: on peut voir là-dessus la déclaration du 4 mars 1724.

L'auteur de *l'Esprit des loix*, observe à cette occasion que les crimes sont plus ou moins communs dans chaque pays, selon qu'ils y sont punis, plus ou moins rigoureusement; qu'à la Chine, où les voleurs cruels sont coupés par morceaux, on vole bien, mais que l'on n'y assassine

pas; qu'en Moscovie, où la peine des voleurs & assassins est la même, on assassine toujours; & qu'en Angleterre on n'assassine point, parce que les voleurs peuvent espérer d'être transportés dans les colonies, & non pas les assassins.

Voyez au Digest. les titres de *furtis*, de *usurpationibus*, ad leg. Jul. de *vi privata*, & au code *eod. tit. institut. de oblig. quæ ex delicto nasc.*

VOL avec armes est mis au nombre des vols qualifiés & punis de mort, même de la roue, s'il a été commis dans une rue ou sur un grand chemin.

VOL DES BESTIAUX. V. ABIGAT.

VOL AVEC DÉGUISEMENT; est celui qui est fait par une personne masquée ou autrement déguisée. Les ordonnances permettent de courir sur ceux qui vont ainsi masqués, comme s'ils étoient déjà convaincus. *Voyez* les ordonnances de 1539, celle de Blois, & la déclaration du 22 juillet 1692. (A)

VOL DOMESTIQUE, est celui qui est fait par des personnes qui sont à nos gages, & nourris à nos dépens: ce crime est puni de la potence, à moins que l'objet ne fût extrêmement modique, auquel cas la peine pourroit être modérée.

VOL AVEC EFFRACTION, est lorsque le voleur a brisé & forcé quelque clôture ou fermeture pour commettre le vol. Celui-ci est un cas royal & même prévôtal, lorsqu'il est accompagné de port d'armes & de violence publique, ou bien que l'effraction a été faite dans le mur de clôture, dans les toits des maisons, portes & fenêtres extérieures; la peine de ce vol est le supplice de la roue, ou au moins de la potence si les circonstances sont moins graves. *Voyez* la déclaration de 1731 pour les cas prévôtaux.

VOL DE GRAND CHEMIN, est celui qui est commis dans les rues ou sur les grands chemins; ces vols sont réputés cas prévôtaux, à l'exception néanmoins de ceux qui sont commis dans les rues des villes & faubourgs; du reste, les uns & les autres sont punis de la roue.

VOL DE NUIT ou NOCTURNE, est celui qui est commis pendant la nuit. La difficulté qu'il y a de se garantir de ces

sortes de vols, fait qu'ils sont punis plus sévèrement que ceux qui sont commis pendant le jour.

VOL PUBLIC, est ce qui est pris frauduleusement sur les deniers publics, c'est-à-dire, destinés pour le bien de l'état. *Voyez* CONCUSSION.

VOL QUALIFIÉ, est celui qui intéresse principalement l'ordre public, & qui est accompagné de circonstances graves, qui demandent une punition exemplaire.

Ces circonstances se tirent 1° de la manière dont le vol a été fait, comme quand il est commis avec effraction, avec armes ou déguisemens, ou par adresse & filouterie.

2° De la qualité de ceux qui le commettent; par exemple, si ce sont des domestiques, des vagabonds, gens sans aveu, gens d'affaires, officiers ou ministres de la justice, soldats, cabaretiers, maîtres de coches ou de navires, ou de messagerie, voituriers, ferruriers & autres dépositaires publics.

3° De la qualité de la chose volée; comme quand c'est une chose sacrée, des deniers royaux ou publics, des personnes libres, des bestiaux, des pigeons, volailles, poissons, gibiers, arbres de forêts ou vergers, fruits des jardins, charrues, harnois de labours, bornes & limites.

4° De la quantité de l'action volée; si le vol est considérable & emporte une déprédation entière de la fortune de quelqu'un.

5° De l'habitude; comme quand le vol a été réitéré plusieurs fois, ou s'il est commis par un grand nombre de personnes.

6° Du lieu; si c'est à l'église, dans les maisons royales, au palais, aux auditoires de la justice, dans les spectacles publics, sur les grands chemins.

7° Du temps; si le vol est fait pendant la nuit, ou dans un temps d'incendie, de naufrage, & de ruine, ou de famine.

Enfin la sûreté du commerce, comme en fait d'usure & de banqueroute frauduleuse, monopole ou recèlement. *Voyez* le *Traité des crimes*, par M. de Vouglans, où chacune de ces circonstances est très-bien développée.

VOL SIMPLE, est celui qui ne blesse

que l'intérêt des particuliers, & non l'ordre public.

Quand le *vol* est commis par des étrangers, ils doivent être punis, bannis, fouettés & marqués de la lettre V.

Mais quand celui qui a commis le *vol* avoit quelque apparence de droit à la chose, par exemple, si le *vol* est fait par un fils de famille à son pere, par une veuve aux héritiers de son mari, ou par ceux-ci à la veuve ou à leurs cohéritiers, par le créancier qui abuse du gage de son débiteur, par le dépositaire qui se sert du dépôt; ces sortes de *vols* ne peuvent être poursuivis que civilement, & ne peuvent donner lieu qu'à des condamnations pécuniaires, telles que la restitution de la chose volée, avec des dommages & intérêts. V. FILOU, LARCIN, VOLEUR.

VOL DU CHAPON, est un certain espace de terre que plusieurs coutumes permettent à l'ainé de prendre par préciput, autour du manoir seigneurial, outre les bâtimens, cours & basse-cours; ce terrain a été appelé *vol du chapon*, pour faire entendre que c'est un espace à-peu-près égal à celui qu'un chapon parcourroit en volant.

La coutume de Bourbonnois désigne cet espace par un trait d'arc.

Celles du Maine, Tours, & Lodunois l'appellent le *cheré*.

Cette étendue de terrain n'est pas partout la même; la coutume de Paris, art. 13, donne un arpent, d'autres donnent deux ou quatre arpens; celle de Lodunois, trois sexterées. Voyez AINESSE, PRÉCIPUT, MANOIR, PRINCIPAL MANOIR. (A)

VOL, s. m. (*Gramm.*) mouvement progressif des oiseaux, des poissons, des insectes, par le moyen des ailes. Voyez VOLER.

VOL, *chasse du vol*, c'est celle qu'on fait avec des oiseaux de proie; c'est un spectacle assez digne de curiosité, & fait pour étonner ceux qui ne l'ont pas encore vu. On a peine à comprendre comment des animaux naturellement aussi libres que le sont les oiseaux de proie, deviennent en peu de temps assez apprivoisés pour écouter dans le plus haut des airs la voix

du chasseur qui les guide, être attentifs aux mouvemens du leurre, y revenir & se laisser reprendre. C'est en excitant & en satisfaisant alternativement leurs besoins, qu'on parvient à leur faire goûter l'esclavage; l'amour de la liberté, qui combat pendant quelque temps, cede enfin à la violence de l'appétit; dès qu'ils ont mangé sur le poing du chasseur, on peut les regarder presque comme assujettis. V. FAUCONNERIE.

La chasse du *vol* est un objet de magnificence & d'appareil beaucoup plus que d'utilité: on peut en juger par les especes de gibiers qu'on se propose de prendre dans les *vols* qu'on estime le plus. Le premier de tous les *vols*, & un de ceux qu'on exerce le plus rarement, est celui du milan; sous ce nom on comprend le *milan royal*, le *milan noir*, la *buse*, &c. Lorsqu'on aperçoit un de ces oiseaux, qui passent ordinairement fort haut, on cherche à le faire descendre, en allant jeter le duc à une certaine distance. Le duc est une espece de hibou, qui, comme on fait, est un objet d'averfion pour la plupart des oiseaux. Pour le rendre plus propre à exciter la curiosité du milan qu'on veut attirer, on peut lui ajouter une queue de renard, qui le fait paroître encore plus difforme. Le milan s'approche de cet objet extraordinaire; & lorsqu'il est à une distance convenable, on jette les oiseaux qui doivent le voler: ces oiseaux sont ordinairement des sacres & des gerfauts. Lorsque le milan se voit attaqué, il s'éleve & monte dans toutes les hauteurs; ses ennemis font aussi tous leurs efforts pour gagner le dessus. La scene du combat se passe alors dans une région de l'air si haute, que souvent les yeux ont peine à y atteindre.

Le *vol* du héron se passe à-peu-près de la même maniere que celui du milan; l'un & l'autre sont dangereux pour les oiseaux, qui dans cette chasse courent quelquefois risque de la vie: ces deux *vols* ont une primauté d'ordre que leur donnent leur rareté, la force des combattans & le mérite de la difficulté vaincue.

Le plus fort des oiseaux de proie, employé à la volerie, est sans doute le gerfaut

faut ; il joint à la noblesse & à la force , la vitesse & l'agilité du *vol* ; c'est celui dont on se sert pour le lievre ; cependant il est rare qu'on prenne des lievres avec de gerfauts sans leur donner quelque secours ; ordinairement , avec deux gerfauts qu'on jette , on lâche un mâtin destiné à les aider ; les oiseaux accoutumés à voler ensemble , frappent le lievre tour-à-tour avec leurs mains , le tuent quelquefois , mais plus souvent l'étourdissent & le font tomber : la course du lievre étant ainsi retardée , le chien le prend aisément , & les gerfauts le prennent conjointement avec lui.

Le *vol* pour corneille a moins de noblesse & de difficultés que ceux pour le milan & le héron ; mais c'est un des plus agréables ; il est souvent varié dans les circonstances : il se passe en partie plus près des yeux , & il oblige quelquefois les chasseurs à un mouvement qui rend la chasse plus piquante. La corneille est un des oiseaux qu'on attire presque sûrement avec le duc ; & lorsqu'on la juge assez près , on jette les oiseaux : dès qu'elle se sent attaquée , elle s'élève , & monte même à une grande hauteur : ce sont des faucons qui la volent ; ils cherchent à gagner le dessus ; lorsque la corneille s'aperçoit qu'elle va perdre son avantage , on la voit descendre avec une vitesse incroyable , & se jeter dans l'arbre qu'elle trouve le plus à portée : alors les faucons restent à planer au dessus. La corneille n'auroit plus à les craindre , si les fauconniers n'alloient pas au secours de leurs oiseaux ; mais ils vont à l'arbre , ils forcent par leurs cris la corneille à déserter sa retraite , & à courir de nouveaux dangers ; elle ne repart qu'avec peine , elle tente de nouveau & à diverses reprises les ressources de la vitesse & de la ruse ; & si elle succombe à la fin , ce n'est qu'après avoir mis plus d'une fois l'une & l'autre en usage pour sa défense.

Le *vol* pour pie est aussi vif que celui pour corneille , mais il n'a pas autant de noblesse à beaucoup près , parce que la pie n'a de ressource que celle de la foiblesse. Ce *vol* ne se fait guere comme ceux dont nous avons parlé de poing en fort ; c'est-à-dire , que les oiseaux n'attaquent pas en

Tome XXXV.

partant du poing : ordinairement on les jette amont , parce qu'on attaque la pie lorsqu'elle est dans un arbre. Les oiseaux étant jetés , & s'étant élevés à une certaine hauteur , sont guidés par la voix du fauconnier , & rentrent au mouvement du leurre. Lorsqu'on les juge à portée d'attaquer , on se presse de faire partir la pie , qui ne cherche à échapper qu'en gagnant les arbres les plus voisins : souvent elle est prise au passage ; mais quand elle n'a été que chargée , on a beaucoup de peine à la faire repartir ; sa frayeur est telle qu'elle se laisse quelquefois prendre par le chasseur , plutôt que de s'exposer à la descente de l'oiseau qu'elle redoute.

On jette amont de la même manière , lorsqu'on vole pour champs & pour rivière , c'est-à-dire , pour la perdrix ou le faisan , & pour le canard. Pour la perdrix on jette amont un ou deux faucons ; pour le faisan , deux faucons ou un gerfaut. On laisse monter les oiseaux ; & lorsqu'ils planent dans le plus haut des airs , le fauconnier aidé d'un chien , fait partir le gibier , sur lequel l'oiseau descend. Pour le canard , on met amont jusqu'à trois faucons , & on se sert aussi de chiens pour le faire partir , & l'obliger de voler lorsque la frayeur qu'il a des faucons l'a rendu dans l'eau.

Outre ces vols , on dresse aussi , pour prendre des cailles , des alouettes , des merles , de petits oiseaux de proie , tels que l'émerillon , le hoberau , l'épervier ; mais ce dernier n'appartient pas à la fauconnerie proprement dite ; il est , ainsi que l'autour & le tiercelet , du ressort de l'autourserie : les premiers sont de ceux qu'on nomme *oiseaux de leurre* ; les autres s'appellent *oiseaux de poing* , parce que sans être leurrés ils reviennent sur le poing.

On emploie à-peu-près les mêmes moyens pour apprivoiser & dresser les uns & les autres ; mais on porte presque toujours à la chasse les derniers sans chaperon. Ils sont plus prompts à partir du poing que les autres : on ne les jette point amont ; ils ne volent que du poing en fort , & sont leur prise d'un seul trait d'aile : par cette raison ils se fatiguent moins , & ils peuvent prendre plus de gibier : ainsi la chasse en est plus utile , si elle est moins noble &

F ffff

moins agréable. On dit que le *vol* du faucon appartient principalement aux princes, & que celui de l'autour convient mieux aux gentilshommes. *Article de M. LEROI.*

VOL, (*Blason.*) se dit de deux ailes posées dos à dos dans les armoiries, comme étant tout ce qui fait le *vol* d'un oiseau : lorsqu'il n'y a qu'une aile seule, on l'appelle *demi-vol*; & quand il y en a trois, *trois demi-vols*. On appelle *vol banneret*, celui qu'on met au cimier, & qui est fait en bannière, ayant le dessus coupé & quadré, comme celui des anciens chevaliers. On appelle *vol abaissé* celui dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, sont au contraire tournés vers le bas.

On nomme aussi le *vol* d'une aigle lorsqu'il se trouve abaissé.

Du Costal de Verones, de S. Benigne en Bourgogne, *d'azur au vol d'or.*

Pidou de Saint-Olon à Paris, *d'azur à trois vols abaissés d'argent.*

Grain de Saint-Marfaut en Anjou, *de gueules à trois demi-vols d'or, les deux en-chefs effrontés.*

La Mothe de la Mothevillebret en Touraine, *d'argent à l'aigle au vol abaissé d'azur, becquée & membrée de gueules.* (G. D. L. T.)

VOLAGE, adj. (*Gramm.*) inconstant, léger, changeant : tous ces mots sont synonymes ; ce sont des métaphores empruntées de différens objets ; léger, des corps tels que les plumes, qui n'ayant pas assez de masse, eu égard à leur surface, sont détournées & emportées çà & là à chaque instant de leur chute ; changeant, de la surface de la terre ou du ciel qui n'est pas un moment la même ; inconstant, de l'atmosphère de l'air & des vents ; *volage*, des oiseaux : on dit des enfans qu'ils ont l'esprit & le caractère *volages* ; d'une femme qui change souvent d'objet, qu'elle est *volage*.

VOLAGE APPEL. (*Jurisp.*) On appelloit ainsi autrefois ce que nous appelons aujourd'hui *fol appel*. Voyez **AMENDE & APPEL**, **FOL APPEL**.

VOLAGES rentes, ou *rentes volantes*. **V. RENTE VOLAGE** ou **VOLANTE.** (A)

VOLAILLE, f. f. signifie en général la

même chose qu'oiseau. Voyez **OISEAU**.

Mais en prenant ce mot dans un sens plus particulier, il s'applique à ce que l'on appelle *volaille*, ou à cette espèce de gros oiseaux domestiques ou sauvages que l'on élève, ou que l'on poursuit à la chasse, pour être servis sur nos tables, comme les coqs d'Inde, les oies, les coqs, les poules ; & les canards sauvages ou domestiques, les faisans, les perdrix, les pigeons, les bécaffines, &c. **V. CHASSE AUX OISEAUX.**

Les volailles sont ordinairement couvertes d'une tranche de lard fort mince & sans couenne, que les cuisiniers appellent *barde*. Ils en couvrent les volailles qu'ils rôtiennent sans les piquer : cette barde les empêche de se dessécher, & leur conserve la fraîcheur.

Les oiseaux domestiques, ou la *volaille*, est une partie nécessaire du fonds d'une ferme : elle rend de fort bons services, & il revient un profit très-considérable des couvées, des œufs, des plumes, de la fiente ou du fumier, &c.

On peut entretenir les oiseaux domestiques à peu de frais, quand on est situé sur une grande route, à cause que pendant la plus grande partie de l'année ils trouvent le moyen de vivre par eux-mêmes, en se nourrissant d'insectes, de vers, de limaçons, de glanes, ou presque de tout ce qui est mangeable.

Les plus vieilles poules sont toujours les meilleures pour couvrir, & les plus jeunes pour pondre ; mais si elles sont trop grosses, elles ne sont bonnes ni à l'un ni à l'autre. L'âge le plus avantageux pour faire couvrir des poulets à une poule, est depuis deux ans jusqu'à cinq ; & le mois de février est le mois le plus propre à cet effet, quoique cela puisse réussir assez bien en quelque temps que ce soit, depuis février jusqu'à la Saint-Michel. Un coq peut servir dix poules ; une poule couve vingt jours, au lieu que les oies, les canards, les coqs d'Inde, en couvent trente. Le sarrasin, le froment de France, ou le chenevi, ont la propriété, à ce que l'on dit, de faire pondre les poules plus vite qu'en leur donnant toute autre nourriture ; & on les engraisse fort promptement, quand on les nourrit avec du sarrasin entier, moulu ou

en pâte. Quoique la nourriture ordinaire dont on se sert pour cet effet, soit de la farine d'orge ou de la fleur de froment réduite en pâte avec du lait ou de l'eau ; & deux fois par jour, on leur fourre de cette pâte dans le gosier, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus y en tenir. Il est rare qu'une oie veuille couvrir d'autres œufs que les siens ; mais une poule en couve indifféremment.

Les oies les plus blanches sont les meilleures & celles qui commencent à pondre plutôt, & il peut arriver qu'elles fassent deux couvées par an ; elles commencent à pondre au printemps, & elles font douze ou seize œufs : on commence à engraisser les oisons à l'âge d'un mois, & ils deviennent gras en un mois. Pour les oies qui ont atteint toute leur crue, on les engraisse à l'âge de six mois pendant le temps de la moisson, ou après la récolte. Quand une oie sauvée a les pieds rouges & velus, elle est vieille ; mais elle est jeune si elle a les pieds blancs & non velus.

Quand une poule ou quelque autre *volaille* couve des œufs, il est nécessaire d'en marquer le dessus ; & quand elle va manger on doit faire attention si elle a soin de les tourner sens-dessus-dessous ou non, afin que si elle y manque, on le fasse en sa place. Voyez ŒUF, PLUME, &c.

VOLANT, adj. & part. (*Gramm.*) Voy. le verbe VOLER, qui se meut par le moyen des ailes. Il y a des poissons *volants*.

VOLANT, (*Cuisine.*) est une verge de fer plantée au dessus de la cage du tournebroche, à l'extrémité de laquelle est une croix dont chaque branche est chargée de plomb pour ralentir l'action du poids qui entraineroit toutes les roues dans un instant, sans le *volant*, qui, par sa pesanteur, est plus difficile à mouvoir.

VOLANT, (*Horlogerie.*) c'est une pièce qui se met sur le dernier pignon d'un rouage de sonnerie, ou de répétition, & qui sert à ralentir le mouvement de ce rouage, lorsque la pendule ou l'horloge sonne. Voyez les mots SONNERIE, PENDULE, &c.

Dans les pendules, le *volant* est une espèce de rectangle de cuivre fort mince & assez large, pour que la résistance de l'air,

lorsqu'il tourne, puisse retarder son mouvement, & par conséquent ralentir, comme nous l'avons dit plus haut, celui du rouage. Il tient à frottement sur la tige de son pignon au moyen d'un petit ressort qui appuie contre cette tige. Par-là ils peuvent bien tourner ensemble ; mais lorsque l'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner seul. Cette disposition est nécessaire pour que celui-ci, par son mouvement acquis, ne casse pas les pivots de son pignon. Au moyen de ce frottement, ils peuvent bien tourner ensemble ; mais lorsqu'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner tout seul. Dans les montres à répétition, on se sert peu de *volant* ; & quand on l'y emploie, il y est fixement adapté.

Comme dans les grosses horloges le mouvement de la sonnerie est plus rapide, & que le *volant* est beaucoup plus considérable, il y a un ressort dont l'extrémité entre dans un rochet adapté sur la tige du pignon ; par ce moyen, l'horloge sonnant, le *volant* & son pignon tournent ensemble, & la sonnerie étant arrêtée, il peut encore tourner par son mouvement acquis ; ce qui produit un bruit assez semblable à celui d'une cresselle. Voyez HORLOGE.

VOLANT, (*Meunier.*) ce sont deux pièces de bois qui sont attachées en forme de croix à l'arbre du tournant, mises au dehors de la cage du moulin à vent, & qui étant garnies d'échelons, & vêtues de toiles, tournent quand les toiles sont tendues & qu'il vente assez pour les faire aller ; on les appelle aussi *volées* & *ailes de moulin*. (*D. J.*)

VOLANT, (*Hist. des modes.*) On a donné ce nom dans le dernier siècle à des bandes de taffetas qu'on attachoit aux jupes des dames, & dont le nombre se mettoit à discrétion ; il y en avoit quelquefois deux, trois, quatre ou cinq. C'étoient autant de cerceaux *volans*, parce qu'ils n'étoient cousus que par le haut, & que le vent faisoit voler le bas à discrétion. Les *volans* étoient quelquefois de différentes couleurs, & alors on les nommoit *volans pretintailles*, qui

furent tellement à la mode, que chaque *volant* étoit encore de plusieurs couleurs. (D. J.)

VOLANT, (*Hist. des modes*) espèce de surtout léger qui a peu de plis dans le bas, & qui n'est doublé qu'en certains endroits. (D. J.)

VOLANS, f. m. pl. (*Chasse*.) Les pipeurs appellent *volans*, les rejets ou perches dont ils ont coupé le feuillage, & qu'ils plient & attachent par le bout aux environs de la loge, en y faisant des entailles pour y insérer des gluaux. (D. J.)

VOLANT, (*Jeu*.) morceau de liege taillé en forme de cône obtus, couvert par-dessous de velours ou d'autre étoffe, & percé en dessus d'une douzaine de petits trous, dans lesquels on met, on range & on dispose en calice une douzaine de plumes uniformes ou de toutes couleurs, & d'une grandeur proportionnée à la grosseur du cône; que deux personnes se renvoient avec des raquettes ou des rymbales. C'est un jeu ou un exercice d'adresse agréable, bien imaginé, très-sain, & qui se pratique avec raison dans toute l'Europe. (D. J.)

VOLANT, adj. (*Blason*.) On appelle *oiseau volant*, un oiseau qui est élevé en l'air, les ailes étendus comme s'il voloit; il doit avoir les ailes plus ouvertes & plus étendues que celui qui est dit *essorant*. La maison de Noël en Languedoc, porte d'*azur à la colombe volante en bande, becquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules*. (D. J.)

Olivari de Campredon en Provence, d'*azur à trois colombes d'argent volantes en bande, la première ayant en son bec un rameau d'olivier d'or*. (G. D. L. T.)

VOLANTES (*Rentes*) *Jurisp.* Voyez RENTE VOLANTE.

VOLATERRÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie, l'une des douze premières colonies des Toscans, & plus ancienne de cinq cents ans que Rome même. Strabon, l. V, p. 154, dit qu'elle est située dans une vallée, & que la forteresse qui la défendoit étoit sur le haut d'une colline. Elle soutint trois ans le siège contre Sylla, devint ensuite un municpe, & eut le titre de colonie. Les thermes de son territoire sont nommés dans la table de Peutinger

aquæ volaterræ. Cette ville conserve son ancien nom; car on l'appelle *Volterra* ou *Volterre*. Il y avoit encore dans le dernier siècle une maison de son voisinage, qu'on nommoit l'*Hospitalité*, bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué.

Perse, en latin *Aulus Persicus Flaccus*, poète satyrique, naquit à *Volaterræ*, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome; il mourut dans sa patrie âgé de 28 ans, sous la huitième année du règne de Néron. Il étudia sous un philosophe stoïcien nommé *Cornutus*, pour lequel il conçut la plus haute estime. Il a immortalisé dans ses ouvrages l'amitié & la reconnaissance qu'il avoit pour cet illustre maître; & à sa mort il lui légua sa bibliothèque & la somme de vingt-cinq mille écus; mais *Cornutus* ne se prévalut que des livres, & laissa tout l'argent aux héritiers.

Perse étudia sous *Cornutus* avec *Lucain*, dont il se fit admirer; il méritoit son estime & celle de tout le monde, étant bon ami, bon fils, bon frère & bon parent. Il fut chaste, quoique beau garçon, plein de pudeur, sobre & doux comme un agneau. Il est très-grave, très-sérieux, & même un peu triste dans ses écrits; & soit la vigueur de son caractère, supérieure à celle d'*Horace*, soit le zèle qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

On ne peut nier qu'il n'ait écrit durement & obscurément; & ce n'est point par politique qu'il est obscur, mais par la tournure de son génie; on voit qu'il entortille ses paroles, & qu'il recourt à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'insinuer des maximes de morale; mais *Scaliger le père*, & d'autres excellents critiques, n'ont point rendu à ce poète toute la justice qui lui étoit due. *M. Despréaux* a mieux jugé de son mérite, & s'est attaché à imiter plusieurs morceaux de ses satyres. (D. J.)

VOLATERRANA-VADA, (*Géog. anc.*) ville ou bourgade d'Italie dans l'Etrurie, à l'embouchure du *Cecinna*, avec un port, selon *Pline*, l. III, ch. 5. Ce lieu, nommé aujourd'hui *Vadi*, est placé par l'itinéraire d'*Antonin* entre *Populonium* & ad

Herculem, à vingt-cinq milles du premier, & à dix-huit milles du second. (*D. J.*)

VOLATIL, adj. (*Gramm.*) ce qui s'évapore, se dissipe sans l'application d'aucun moyen artificiel. Il y a deux alkalis, l'alkali fixe & l'alkali volatil.

VOLATILISATION, f. f. (*Gramm. Chymie.*) **VOLATILISER**, v. act. termes relatifs à l'art de communiquer la volatilité à des substances fixes. Cet art consiste à appliquer à la substance fixe une substance moins fixe, puis une moins fixe encore, encore une substance moins fixe, jusqu'à ce qu'il y en ait une dernière qui donne des ailes au tout.

VOLATILITÉ, f. f. (*Gramm.*) Il paroît que cette qualité qui consiste à se dissiper de soi-même, tient beaucoup à la divisibilité extrême. Ce principe n'est pourtant pas le seul; la combinaison y fait aussi beaucoup.

VOLCÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. On divisoit ces peuples en Volces-arécomiques & en Volces-TECTOSAGES. Souvent on les désignoit sous le nom générique de *Celtes*, dont ils formoient une des principales cités. Les *Volces-arécomiques*, *Volcæ arecomici*, dans Strabon, l. IV, p. 186, & *Volcæ aricomii*, dans Ptolomé, l. II, s'étendoient jusqu'au bord du Rhône. Ptolomé leur donne deux villes qu'il marque dans les terres; savoir, *Vindomagus* & *Nemaufum Colonia*. Les Volces-TECTOSAGES, *Volcæ tectosages*, s'étendoient jusqu'aux Pyrénées, depuis la ville de Narbonne qui étoit dans leur pays. Samson dit qu'ils occupoient tout le Haut-Languedoc & davantage. **V. TECTOSAGES.**

M. l'abbé de Guaſco se proposoit de donner l'état des sciences chez les *Volces*. Il ne manque à ce projet que des monumens historiques qui puissent aider à le remplir. Nous savons seulement que les Phocéens d'Ionie, après avoir fondé Marseille, établirent des colonies dans le pays des *Volces*, comme dans les villes d'Agde, de Rhodès, de Nîmes, & que ces colonies communiquèrent aux *Volces* leur langue & l'usage de leurs caractères.

Quand Rome eut conquis le pays des *Volces*, elle en changea le gouvernement, y envoya des magistrats pour l'administrer,

& y sema des colonies. Les *Volces* devenus en quelque sorte Romains dans leur gouvernement, dans leur langage, dans leurs mœurs, dans leur goût, le devinrent aussi en grande partie dans leur religion. Les pontifes, les flamines, les augures, prirent la place des druides, & substituèrent leurs cérémonies & leurs solemnités à celles des prêtres Gaulois. Enfin, ce nouveau culte chez les *Volces*, céda aux lumières du christianisme. (*D. J.*)

VOLCÆ-PALUDES. (*Géog. anc.*) Dion Cassius, l. LV, *sub finem*, nomme ainsi les marais auprès desquels les *Batones* attaquèrent Cœcina Severus, dans le temps qu'il vouloit y faire camper son armée. Ces marais devoient être au voisinage de la Mœsie. (*D. J.*)

VOLCANS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *montes ignivomi*. C'est ainsi qu'on nomme des montagnes qui vomissent en de certains temps de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres, des torrens embrasés de matières fondues & vitrifiées, des souffres, des sels, du bitume, & quelquefois même de l'eau.

Les *volcans*, ainsi que les tremblemens de terre, sont dus aux embrasemens souterrains excités par l'air, & dont la force est augmentée par l'eau. En parlant des tremblemens de terre, je crois avoir suffisamment expliqué la manière dont ces trois agens operent, & la force prodigieuse qu'ils exercent; on a fait voir dans cet article que la terre étoit remplie de substances propres à exciter & à alimenter le feu: ainsi il seroit inutile de répéter ici ce qui a déjà été dit ailleurs; il suffira d'y renvoyer le lecteur.

Les *volcans* doivent être regardés comme les soupiroux de la terre, ou comme des cheminées par lesquelles elle se débarrasse des matières embrasées qui dévorent son sein. Ces cheminées fournissent un libre passage à l'air & à l'eau qui ont été mis en expansion par les fourneaux ou foyers qui sont à leur base; sans cela, ces agens produiroient sur notre globe des révolutions bien plus terribles que celles que nous voyons opérer aux tremblemens de terre; ils seroient toujours accompagnés d'une subversion totale des pays où ils se seroient

sentir. Les *volcans* sont donc un bienfait de la nature ; ils fournissent au feu & à l'air un libre passage ; ils les empêchent de pousser leurs ravages au delà de certaines bornes, & de bouleverser totalement la surface de notre globe. En effet, toutes les parties de la terre sont agitées par des tremblemens qui se font sentir en différens temps avec plus ou moins de violence. Ces convulsions de la terre nous annoncent des amas immenses de matieres allumées ; c'est donc pour leur donner passage que la Providence a placé un grand nombre d'ouvertures propres à éventer, pour ainsi dire, la mine. Aussi voyons-nous que la Providence a placé des *volcans* dans toutes les parties du monde : les climats les plus chauds étant les plus sujets aux tremblemens de terre, en ont une très-grande quantité. Aujourd'hui l'on en compte trois principaux en Europe ; c'est l'*Ethna* en Sicile, le mont *Vésuve* dans le royaume de Naples, & le mont *Hecla* en Islande. Comme chacun de ces *volcans* est décrit dans des articles particuliers, nous ne parlerons ici que des phénomènes généraux qui sont communs à tous les *volcans*.

Il n'est point dans la nature, de phénomènes plus étonnans que ceux que présentent ces montagnes embrasées : quoi qu'en disent des voyageurs peu instruits, il ne paroît point prouvé qu'il en existe qui vomissent perpétuellement des flammes : quelquefois après des éruptions violentes, les matieres s'épuisent & le *volcan* cesse de vomir, jusqu'à ce qu'il se soit amassé une assez grande quantité de substances pour exciter une nouvelle éruption. Ainsi le feu couvrera quelquefois pendant un très-grand nombre d'années dans les gouffres profonds qui sont dans l'intérieur de la montagne, & il attendra que différentes circonstances le mettent en action.

Les éruptions des *volcans* sont ordinairement annoncées par des bruits souterrains semblables à ceux du tonnerre, par des sifflemens affreux, par un déchirement intérieur ; la terre semble s'ébranler jusques dans ses fondemens ; ces phénomènes durent jusqu'à ce que l'air dilaté par le feu ait acquis assez de force pour vaincre les obstacles qui le tiennent enchaîné ; & alors

il se fait une explosion plus vive que celle des plus fortes décharges d'artillerie : la matiere enflammée, semblable à des fusées volantes, est lancée en tout sens à une distance prodigieuse, & s'échappe avec impétuosité par le sommet de la montagne. On en voit fortir des quartiers de rochers d'une grosseur prodigieuse, qui après s'être élevés à une grande hauteur dans l'air, retombent & roulent par la pente de la montagne ; les champs des environs sont enterrés sous des amas prodigieux de cendres, de sable brûlant, de pierres-ponces ; souvent les flancs de la montagne s'ouvrent tout d'un coup pour laisser sortir des torrens de matiere liquide & embrasée, qui vont inonder les campagnes, & qui brûlent & détruisent tous les arbres, les édifices & les champs qui se trouvent sur leur chemin.

L'histoire nous apprend que dans deux éruptions du *Vésuve*, ce *volcan* jeta une si grande quantité de cendres, qu'elles volèrent jusqu'en Egypte, en Lybie & en Syrie.

En 1600, à Arequipa au Pérou, il y eut une éruption d'un *volcan* qui couvrit tous les terrains des environs, jusqu'à trente ou quarante lieues, de sable calciné & de cendres ; quelques endroits en furent couverts de l'épaisseur de deux verges. La lave vomie par le mont *Ethna*, a formé quelquefois des ruisseaux qui avoient jusqu'à 18000 pas de longueur ; & le célèbre Borelli a calculé que ce *volcan*, dans une éruption arrivée en 1669, a vomi assez de matiere pour remplir un espace de 93838750 pas cubiques. Ces exemples suffisent pour faire juger des effets prodigieux des *volcans*. V. LAVE.

Souvent on a vu des *volcans* faire sortir de leur sein des ruisseaux d'eau bouillante, des poissons, des coquilles & d'autres corps marins. En 1631, pendant une éruption du *Vésuve*, la mer fut mise à sec ; elle parut absorbée par ce *volcan*, qui peu après inonda les campagnes de fleuves d'eau salée.

Les éruptions des *volcans* n'ont point toujours le même degré de violence ; cela dépend de l'abondance des matieres enflammées, & de différentes circonstances propres à augmenter ou à diminuer l'action du feu.

On remarque que la plupart des *volcans*

font placés dans le voisinage de la mer ; cette position peut même contribuer à rendre leurs éruptions plus violentes. En effet, l'eau venant à tomber par les fentes de la montagne dans les amas immenses de matières enflammées qui s'y trouvent, ne peut manquer de produire des explosions très-vives ; mais les effets doivent devenir plus terribles encore lorsque cette eau est bitumineuse & chargée de parties salines. Une expérience assez triviale peut nous rendre raison de cette vérité : les cuisiniers, pour rendre la braise plus ardente, y jettent quelquefois une poignée de sel, le feu devient par-là beaucoup plus âpre.

Les sommets des *volcans* ont communément la forme d'un cône renversé ou d'un entonnoir. Lorsque les cendres & les roches qui entourent cette partie de la montagne permettent d'en approcher dans les temps où il ne se fait point d'éruption, on y voit un bassin rempli de soufre qui bouillonne en de certains endroits, & qui répand une odeur sulfureuse très-forte & souvent une fumée épaisse. Cette partie du *volcan* est très-sujette à changer de face, & chaque éruption lui fait présenter un aspect différent de celui que le sommet avoit auparavant. En effet, il y a des portions de la montagne qui s'écroulent, & le gouffre vomit de nouvelles matières qui les remplacent. Les chemins qui conduisent au sommet de ces montagnes sont aussi couverts de sel ammoniac, de matières bitumineuses, de pierres-ponces, de scories ou de lave, d'alun, &c. On y rencontre des sources d'eaux chaudes, salines, sulfureuses, d'une odeur & d'un goût insupportables. Dans les temps qui précèdent les éruptions, les matières contenues dans le bassin semblent bouillonner ; elles se gonflent quelquefois au point de sortir par-dessus les rebords, & de découler le long de la pente du *volcan* ; cela n'arrive point sans un fracas épouvantable, & sans des sifflemens & des déchiremens propres à donner le plus grand effroi. On sent aisément que les matières, en se fondant, doivent former une croûte qui s'oppose au passage de l'air & du feu, ce qui doit produire une expansion qui renouvelle la violence des éruptions.

Plusieurs physiciens ont cru qu'il y avoit

une espèce de correspondance entre les différents *volcans* que l'on voit sur notre globe. La proximité rend cette conjecture assez vraisemblable pour le Vésuve & l'Ethna, qui souvent exercent leurs ravages dans le même temps ; d'ailleurs nous avons fait voir dans l'art. TREMBLEMENT DE TERRE, que les embrasemens de la terre sembloient se propager par des canaux souterrains à des distances prodigieuses.

Il arrive quelquefois que des *volcans*, après avoir eu des éruptions pendant une longue suite de siècles, cessent enfin d'en avoir ; cela vient, soit de ce que les matières qui excitoient leurs embrasemens se sont à la fin totalement épuisées, soit de ce qu'elles ont pris une autre route. En effet, on a vu que lorsque quelques *volcans* cessoient de jeter des matières, d'autres montagnes devenoient des *volcans*, & commençoient à vomir du feu avec autant & plus de furie que ceux dont ils prenoient la place. C'est ainsi que depuis un très-grand nombre d'années le mont Hécla en Islande a cessé de vomir des flammes, & une autre montagne de la même île est devenue un *volcan*. Les différentes parties du monde présentent aux voyageurs plusieurs montagnes qui ont servi autrefois de soupiraux aux embrasemens de la terre, comme on peut en juger par les abîmes & les précipices qu'elles offrent, par les pierres-ponces, les roches calcinées, le soufre, les cendres, l'alun, le sel ammoniac, dont le terrain qui les environne est rempli. Il paroît que quelques-uns de ces *volcans* ont exercé leurs ravages dans des temps dont l'histoire ne nous a point conservé le souvenir ; mais un observateur habile reconnoitra sans peine qu'ils ont existé, par les matières que nous venons d'indiquer, & sur-tout par les couches de lave que les *volcans* ont fait sortir de leurs flancs, & qui ont inondé les campagnes dans leur voisinage. Voyez LAVE. Plusieurs montagnes d'Europe ont été autrefois des *volcans*. Les monts Apennins paroissent avoir été dans ce cas. On a rencontré en Auvergne des matières qui indiquent d'une manière indubitable que cette province a autrefois été fouillée par les feux souterrains. L'endroit de la Provence, qu'on nomme les gorges d'Olioules,

qui se trouve sur le chemin de Marseille à Toulon , porte des caracteres qui annoncent qu'il y a eu autrefois un *volcan* dans cette partie de la France. Plusieurs autres pays présenteroient les mêmes signes, si on les examinoit plus attentivement. La description que le célèbre M. de Tournefort nous a donnée du mont Ararat, en Arménie, peut nous faire présumer avec beaucoup de certitude que cette montagne est un *volcan* dont le feu s'est éteint; il dit qu'il s'y trouve un abyme dont les côtés sont comme taillés à plomb, & dont les extrémités sont hérissées de rochers noirs & comme salis par la fumée; on voit que cette description convient parfaitement au bassin d'un *volcan*.

Les montagnes ne sont point toujours le siege des éruptions des feux souterrains; on a vu quelquefois sortir tout-à-coup du fond du lit de la mer, des feux, des rochers embrasés, de la pierre-ponce, & un amas prodigieux de sable, de cendres, & de matieres qui ont formé des îles dans des endroits où peu auparavant il n'y avoit que des eaux; c'est de cette maniere que s'est formée la fameuse île de Santorin. Un phénomène pareil arriva en 1720 auprès de l'île de S. Michel, l'une des Açores. La nuit du 7 au 8 de décembre, il sortit tout d'un coup du fond de la mer une quantité prodigieuse de pierres, de sable, & de matieres embrasées, qui formerent une île toute nouvelle à côté de la premiere, que cette révolution avoit presque entièrement renversée. *Urbani Hiernæ*.

Les feux contenus dans le sein de la terre n'agissent point toujours avec la même fureur; souvent ils brûlent sans bruit, & couvent, pour ainsi dire, sous terre; on ne reconnoît leur présence que par les sources d'eaux chaudes que l'on voit sortir à la surface de la terre, par les bitumes liquides, tels que le pétrole & le naphte, que la chaleur fait suinter au travers des roches & des couches de la terre. C'est ainsi que dans le voisinage de Modene on trouve, en creusant, une quantité prodigieuse de pétrole qui nage à la surface des eaux.

Quelquefois on rencontre à la surface de la terre des endroits qui brûlent, pour ainsi dire, imperceptiblement; c'est ainsi que l'on trouve dans le Dauphiné un terrain qui, sans être embrasé visiblement, ne laisse pas d'allumer la paille & le bois qu'on y jette. Il se trouve un terrain tout semblable, mais d'une beaucoup plus grande étendue, en Perse près de Baku. Voyez NAPHTE. On doit aussi mettre dans le même rang l'endroit connu en Italie sous le nom de *Solfatara*. Voyez cet article. (—)

VOLCAN. (*Géog. mod.*) On appelle *volcans*, des montagnes brûlantes, & qui jettent du feu, des flammes, de la fumée, des cendres chaudes, avec plus ou moins de violence, & en quantité plus ou moins grande. Le nom de *volcan* a été donné à ces sortes de montagnes par les Portugais, & l'usage l'a adopté. On fait qu'il y a des *volcans* dans les quatre parties du monde, en Amérique, en Afrique, en Asie, en Europe. Voici la liste des principaux, & je ne la donne pas pour exacte.

On connoît dans l'Amérique septentrionale le *volcan* d'Anion près de la mer du Sud, celui d'Atilan, celui de Cataculo, celui de Colima, celui de Guatemala, celui de Léon, celui de Nicaragua, celui de Sonfonate, & quelques autres.

On trouve dans l'Amérique méridionale au Pérou, le *volcan* d'Arequipa, à 90 lieues de Lima: c'est une montagne qui jette sans discontinuer un soufre enflammé, & les habitans appréhendent que tôt ou tard elle ne brûle ou n'abyme la ville voisine. (a)

On trouve encore au Pérou, dans une vallée appelée *Mulahallo*, à 50 lieues de Quito, un *volcan* sulfureux, qui s'enflamma dans le dernier siècle, & jeta des pierres hors de son sein, avec un bruit terrible. Dans la chaîne des montagnes du Pérou, appelées les *Andes* ou *Cordillieres*, il y a en différens lieux des montagnes qui vomissent, les unes de la flamme & les autres de la fumée; telle est celle de Carrapa, province de Popayane.

L'Asie abonde en *volcans*; un d'eux dans l'île de Java, se forma en 1586, par

(a) Le *volcan* d'Antoco est une montagne des Indes dans l'Amérique méridionale au royaume de Chily, à l'orient d'Angor. Elle vomit du feu.

une éruption violente de soufre, & vomit une quantité prodigieuse de fumée noire mêlée de flamme & de cendres chaudes : cette éruption fut fatale à quelques milliers de personnes.

Le *volcan* Gonapi, situé dans une des îles Banda, ayant brûlé plusieurs années de suite, se creva finalement dans le dernier siècle, & vomit avec mugissement une furieuse quantité de grosses pierres, accompagnées d'une matière sulfureuse, brûlante & épaisse, qui tomba sur la terre & dans la mer. Les cendres chaudes couvrirent les canons des Hollandois, qui étoient plantés sur les murs de leur citadelle. L'eau se gonfla auprès de la côte, bouillonna, & laissa quantité de poissons morts flottans sur la surface.

Le mont Balaluanum, dans l'île de Sumatra, jette des flammes & de la fumée, de même que le mont Ethna.

On voit plusieurs *volcans* sur les côtes de l'Océan Indien, qui sont décrits dans les voyages de Dampier ; mais le plus terrible de tous, est celui de l'île Ternate.

La montagne est roide & couverte au pié de bois épais ; mais son sommet, qui s'éleve jusqu'aux nues, est pelé par le feu. Le soubirail est un grand trou qui descend en ligne spirale, & devient par degrés de plus en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéâtre. Dans le printemps & en automne, vers les équinoxes, quand le vent du nord regne, cette montagne vomit avec bruit des flammes mêlées d'une fumée noire, & toutes les montagnes des environs se trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certains temps de l'année, pour y recueillir du soufre, quoique la montagne soit si escarpée en plusieurs endroits, qu'on ne peut y parvenir qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer.

L'île Manille, dans l'Océan Indien, a ses *volcans* ; les navires qui viennent de la Nouvelle-Espagne, apperçoivent de fort loin celui qui est près de la grande baie d'Albay, & qui jette des flammes dans certains temps.

A soixante lieues des Moluques, on voit une île dont les montagnes sont souvent secouées par des tremblemens de terre, &

Tome XXXV.

suivis d'éruptions de flammes, de cendres & de pierres-ponces calcinées.

Le *volcan* de l'île de Fuego, une des petites îles du Cap-Verd, est une haute montagne, du sommet de laquelle il sort des flammes qu'on apperçoit en mer dans le temps de la nuit.

Le Japon abonde en *volcans* ; il y en a un considérable à 60 milles de Firando ; il y en a un autre vis-à-vis de Saxumo, un troisième dans la province de Chiangen, un quatrième dans le voisinage du Surunga, un cinquième, plus considérable que tous les autres, dans l'île de Ximo ; son sommet n'est qu'une masse brûlée, & la terre y est si spongieuse qu'on n'y marche qu'en tremblant ; tout n'offre dans cette montagne que des abymes & des exhalaïsons infectes.

Dans une des îles nommées *Papous*, que le Maire a découverte ; & qui n'est peut-être pas une île, mais une suite de la côte orientale de la Nouvelle-Guinée, on trouve un *volcan* plein de feu & de fumée.

On voit aussi des *volcans* dans le pays habité par les Tartares Tongoufes, & au delà de leur pays. On en compte quatre dans ces parties septentrionales de la Tartarie : nous savons encore que le Groënland, & les contrées voisines ont aussi des montagnes brûlantes.

L'Afrique n'est pas sans *volcans* ; il y en a dans le royaume de Fez & ailleurs. Mais les *volcans* de l'Europe sont les plus connus. Ceux qui navigent sur la Méditerranée apperçoivent de fort loin les éruptions de flammes & de fumée du mont Ethna, appelé maintenant *Gibel* en Sicile. On voit les éruptions de ce *volcan* à la distance de trente milles. Quoiqu'il jette du feu & de la fumée presque sans interruption, il y a des temps où il les exhale avec plus de violence. En 1656, il ébranla une partie de la Sicile : bientôt après, l'entonnoir qui est au sommet de la montagne, vomit quantité de cendres chaudes, que le vent dispersa de toutes parts. Farelli nous a donné une relation des éruptions de ce *volcan*. M. Oldenbourg en a fait l'extrait dans les *Transact. philos.* n. 48. Plus récemment encore, Bottone Leontini a mis au jour l'exacte topographie de cette montagne & de ses *volcans*.

Ggggg

Le mont Hécla en Islande a quelquefois des éruptions aussi violentes que celles du mont Gibel. Mais le Vésuve est un fourneau de feu si célèbre par ses terribles incendies, qu'il mérite un article à part. *V.* donc VÉSUYE (*Eruption du*), *hist. natur. des volcans. V.* aussi VÉSUYE.

Il résulte de ce détail, qu'on trouve des *volcans* dans toutes les parties du monde, & dans les contrées les plus froides comme dans les pays les plus chauds. Il y a des *volcans* qui n'ont pas toujours existé, & d'autres qui ne subsistent plus. Par exemple, celui de l'île Queimoda sur la côte du Brésil, à quelque distance de l'embouchure de Rio de la Plata, a cessé de jeter du feu. & des flammes. Il en est de même des montagnes de Congo & d'Angola. Celles des Açores, sur-tout de l'île de Tercere, brûloient anciennement dans différens lieux, & ne jettent à présent que de temps à autre de la fumée & des vapeurs.

Les îles de Sainte-Hélène & de l'Ascension produisent une terre qui paroît composée de cendres, de scories, & de charbon de terre à demi brûlé. De plus, comme on trouve dans ces îles, aussi-bien qu'aux Açores, des terres sulfureuses, & des scories semblables au mâchefer, qui sont fort propres à s'enflammer, il ne seroit pas étonnant qu'il s'élevât dans la suite des *volcans* nouveaux dans ces îles; car la cause de ces montagnes brûlantes n'est autre chose qu'une matière sulfureuse & bitumineuse mise en feu.

Les physiciens pensent que les tremblemens de terre & les *volcans* dépendent d'une même cause, savoir, de terrains qui contiennent beaucoup de soufre & de nitre, qui s'allument par la vapeur inflammable des pyrites, ou par une fermentation de vapeurs portées à un degré de chaleur égal à celle du feu & de la flamme. Les *volcans* sont autant de soubiraux qui servent à la sortie des matières sulfureuses sublimées par les pyrites. Quand la structure des parties inférieures de la terre est telle que le feu peut passer librement hors de ces cavernes, il en sort de temps en temps avec facilité & sans secouer la terre. Mais quand cette communication n'est pas libre, ou que les passages ne sont pas assez ouverts,

le feu ne pouvant parvenir aux soubiraux, ébranle la terre jusqu'à ce qu'il se soit fait un passage à l'ouverture du *volcan*, par laquelle il sort tout en flamme avec beaucoup de violence & de bruit, jetant au loin & au large des pierres, des cendres chaudes, des fumées noires, & des laves de soufre & de bitume. (*D. J.*)

VOLCELSY, (*Chasse.*) terme que l'on doit dire quand on revoit la bête fauve qui va fuyant, ce qui se connoît quand elle ouvre les quatre piés.

VOLCES ou VOLSCES, (*Hist. anc.*) *Volcæ*; peuple de la Gaule méridionale, qui habitoit, avant que les Romains en fissent la conquête, le pays qui est entre les Pyrénées & Toulouse, c'est-à-dire, la province que l'on nomme aujourd'hui *Languedoc*. On les divisoit en *Volces-tescogages* & *Volces-arécomiques*. Ces derniers occupoient la partie de ce pays qui est sur les bords du Rhône, où se trouve maintenant la ville de Nîmes.

VOLCI, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie. Ptolomée, l. III, c. 1, la marque dans les terres. Ses habitans sont appelés *Volcentini* par Pline, l. III, c. 5, qui les surnomme *Etrusci*; il ajoute qu'ils avoient donné leur nom à la ville *Cossa* qui étoit dans leur territoire, & qu'on appelloit *Cossa Volcentium*. Dans les premiers temps, au lieu de *Volci* & de *Volcentini*, on écrivoit *Vulci* & *Vulcientes*, comme on le voit dans la table des triomphes du Capitole, où on lit, de *Vulfiniensibus* & *Vulcentibus*. (*D. J.*)

VOLCIANI, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Espagne Tarragonoise, connus principalement par la réponse vigoureuse qu'ils firent aux ambassadeurs romains, lorsque ceux-ci les sollicitèrent de renoncer à l'alliance des Carthaginois. On croit que leur ville est aujourd'hui *Villa-Dolce*, au royaume d'Aragon. Selon les archives du pays, *Villa-Dolce* se nommoit autrefois *Volce*. Il seroit heureux que ce rapport de nom nous fit retrouver une ville, ou du moins la demeure d'un peuple que les anciens géographes ont ignoré ou négligé, & dont la mémoire néanmoins méritoit bien d'être transmise à la postérité, par la part qu'ils eurent à la résolution que les Espagnols

pririent de préférer l'alliance des Carthaginois à celle des Romains. (D. J.)

VOLCMARK, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la basse-Carinthie, sur la rive gauche de la Drave. Cellarius conjecture que c'est la *Virunum* des anciens. (D. J.)

VOLE (FAIRE LA). *Jeu de cartes.* C'est faire toutes les levées seul; & au quadrille, quand on joue le sans-prendre, ou avec l'ami, quand on a appelé un roi, on fait la vole.

A. N. VOLÉE, f. f. On dit d'un oiseau qu'il a pris sa *volée*. Ce mot se prend aussi collectivement. On dit d'une bande d'hirondelles qui volent ensemble, *c'est une volée d'hirondelles*: en parlant des pigeons éclos en mars, on dit c'est la *volée* de mars.

Il se dit figurément des gens qui sont de même âge, de même profession, il y a voit une *volée de jeunes gens, de beaux esprits, &c.*

Il signifie figurément & familièrement le rang; *c'est un seigneur de la première volée.*

VOLÉE, f. f. (Art milit.) c'est la partie du canon depuis les tourillons jusqu'à la bouche. Voyez CANON. (Q)

VOLÉE DE CANON, (Art milit.) est une décharge de plusieurs pièces qu'on tire sur l'ennemi ou dans une place pour saluer quelque officier général. V. SALUT. (Q)

VOLÉE, (Charron.) c'est une pièce de bois ronde, de la longueur de quatre piés, placée à demeure sur les erremonts, & qui sert à attacher à ses deux extrémités les palonniers.

VOLÉE, (Jardin.) c'est le nom qu'on donne au travail de plusieurs hommes rangés de front, qui battent une allée de jardin sur la longueur en même temps. Ainsi on dit qu'une allée a été battue à deux, à trois, quatre, &c. *volées*, c'est-à-dire autant de fois dans toute son étendue. (D. J.)

VOLÉE, (Maréchal.) se dit des chevaux qu'on met au devant des autres, quand il y en a plusieurs rangs, pour tirer plus vite une voiture. Ces chevaux sont plus propres à la *volée*, & ceux-ci au timon. Voyez TIMON.

On appelle encore de ce nom plusieurs

pièces de bois de traverse, auxquelles on attèle les chevaux de carrosse. Il y a la *volée* de devant & la *volée* de derrière.

VOLÉE, (Paumier.) terme qui signifie le temps qu'une balle est en l'air, depuis qu'elle a été frappée par la raquette jusqu'à ce qu'elle tombe à terre. Ainsi prendre une balle à la *volée*, c'est la prendre en l'air avant qu'elle ait touché la terre. Les coups de *volée* sont plus brillans que ceux où on prend la balle au bond.

VOLÉE, (Pêche.) sorte de rets propre à faire la pêche ou chasse des oiseaux de mer.

Les pêcheurs riverains du village de Marais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Quillebœuf, qui sont à la côte, pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins, placent pour cet effet de hautes perches où ils amarrent des filets, à-peu-près établis comme ceux des passées pour prendre les bécasses; ils les nomment *volets* ou *volées*: les mailles en ont six pouces & demi à sept pouces en carré; comme le filet est libre & volant, les oiseaux les plus gros & les plus petits y demeurent pris également.

Lorsque les nuits sont noires, obscures, la marée qui monte avec une grande rapidité dans cette partie de l'embouchure de la rivière, où elle forme par sa précipitation la barre qu'on nomme de *Quillebœuf*, & où elle tombe avec le plus de violence, amène en même temps avec elle un grand nombre d'oiseaux de mer; & plus les froids sont grands, plus elle en amène: ce sont ordinairement des oies, des canards & autres semblables espèces qui suivent le flot, qui se retirent souvent avec le reflux, & qui se trouvent pris dans ces pêcheries.

VOLER, v. neut. c'est le mouvement progressif que fait en plein air un oiseau, ou tout autre animal qui a des ailes. Voyez VOL & OISEAU.

Le voler est naturel ou artificiel.

Le voler naturel est celui qui s'exécute par l'assemblage & la structure des parties que la nature a destinées à cette action: telle est la conformation de la plupart des oiseaux, des insectes & de quelques poissons.

En Virginie & dans la Nouvelle-Angleterre, il y a aussi des cerfs-volans. *Trans. philosoph. n. 127.* En 1685, dans plusieurs contrées du Languedoc, la terre fut cou-

verte de fauterelles volantes, longues d'environ un pouce, & en si grand nombre, qu'en quelques endroits il y en avoit de l'épaisseur de quatre pouces ou d'un tiers de pié. *Ibid.* n. 182.

Les parties des oiseaux qui servent principalement à *voler*, sont les ailes & la queue : par le moyen des ailes l'oiseau se soutient & se conduit en long, & la queue lui sert à monter, à descendre, à tenir son corps droit & en équilibre, & à le garantir des vacillations. *Voyez* AILE & QUEUE.

C'est la grandeur & la force des muscles pectoraux, qui rendent les oiseaux si propres à *voler* vite, ferme & long-temps.

Ces muscles, qui sont à peine dans les hommes une soixante & dixième partie des muscles du corps, surpassent en grandeur & en poids tous les autres muscles pris ensemble dans les oiseaux : sur quoi M. Willughby fait cette réflexion, que, s'il est possible à l'homme de *voler*, il faut qu'il imagine des ailes, & qu'il les ajuste de manière qu'il les fasse agir avec ses jambes, & non pas avec ses bras. *Voyez* MUSCLE PECTORAL.

Voici comment se fait le vol des oiseaux : d'abord l'oiseau plie les jambes, & il pousse avec violence la place d'où il s'élève, il ouvre alors ou il déploie les articulations ou les jointures de ses ailes, de manière qu'elles fassent une ligne droite, perpendiculaire aux côtés de son corps. Ainsi, comme les ailes avec leurs plumes forment une lame continue, ces ailes étant alors élevées un peu au dessus de l'horizon, l'oiseau leur faisant faire des battemens ou des vibrations avec force & prestesse, qui agissent perpendiculairement contre l'air qui est dessous, quoique cet air soit un fluide, il résiste à ces secouffes, tant par son inactivité naturelle, que par son ressort ou son élasticité, qui le rétablit dans son premier état, après qu'il a été comprimé, & sa réaction est égale à l'action que l'on a exercée sur lui : par cette mécanique le corps de l'oiseau se trouve poussé. L'industrie ou la sagacité de la nature est fort remarquable dans la manière avec laquelle il étend & remue ses ailes quand il les fait agir. Pour le faire directement & perpendiculairement, il eût fallu surmonter une grande résistance, afin

d'éviter cet inconvénient, la partie offeuse, ou la bande de l'aile, dans laquelle les plumes sont insérées, se meut obliquement ou de biais par sa tranche antérieure; les plumes suivent cette disposition, en forme de pavillon.

Quoique l'air soit indifférent pour toutes sortes de mouvemens, & qu'il puisse être agité par la moindre action, l'expérience néanmoins fait voir qu'il résiste avec plus de force au mouvement d'un corps à proportion que ce même corps se meut plus vite. Il y a diverses causes de cette résistance, & qui marquent comment le mouvement des ailes peut être affoibli : la première vient de ce que l'air des côtés est en repos, tandis que celui qui est poussé doit se mouvoir comme tous les autres corps fluides; mais afin qu'il n'y ait que fort peu d'air qui se meuve & qui change de place, il est nécessaire qu'il se meuve circulairement autour de toute la masse d'air qui est en repos, comme s'il étoit enfermé dans un vase, quoique ce mouvement des parties de l'air ne se fasse point de résistance, ni sans que ces mêmes parties de l'air, & celles qui tournent en rond, se pressent mutuellement ensemble.

La seconde raison qui fait encore voir que le mouvement des ailes est retardé, est que tout air agité résiste au battement de l'aile, & que les petites parties de l'air étant ainsi comprimées par cette impulsion, font effort pour se dilater : c'est pourquoi la résistance de l'air & ce mouvement de l'aile pourront être en équilibre, pourvu que la force avec laquelle l'aile frappe l'air soit égale à sa résistance.

Si l'aile de l'oiseau se meut avec une vitesse égale à la résistance de l'air, ou bien si l'air cède avec autant de vitesse que les ailes le poussent, l'oiseau demeurera dans la même situation sans monter ni descendre, parce qu'il ne s'élève que lorsque ses ailes en frappant l'air se fléchissent. Mais au contraire, si l'aile se meut plus vite que l'air qui est au dessous, l'oiseau monte, & ne demeure plus alors à la même place, parce que l'arc que son aile décrit par son mouvement fera plus grand que l'espace que parcourt l'air qui descend.

Supposons que l'oiseau soit en l'air, &

qu'il ait les ailes étendues & le ventre en bas, & que le vent pousse le dessous des ailes perpendiculaires, de sorte que l'oiseau soit soutenu en l'air, pour lors il volera horizontalement, parce que les ailes étant toujours étendues résistent par leur dureté & l'effort des muscles à l'effort du vent; mais si toute la largeur de l'aile cede à l'impulsion du vent, à cause qu'elle peut aisément tourner dans la cavité de l'omoplate, c'est une nécessité que les bouts des plumes des ailes s'approchent l'une de l'autre pour former un coin, dont la pointe sera en haut, & les plans de ce coin seront comprimés de tous côtés par le vent, en sorte qu'il soit chassé vers sa base, parce qu'il ne sauroit avancer, s'il n'entraîne le corps de l'oiseau qui lui est attaché: il s'ensuit qu'il doit faire place à l'air, c'est pourquoi l'oiseau volera de côté par un mouvement horizontal.

Supposons présentement que l'air de dessous soit en repos, & que l'oiseau le frappe avec ses ailes par un mouvement perpendiculaire; les plumes des ailes formeront un coin dont la pointe sera tournée vers la queue; mais il faut remarquer que les ailes seront également comprimées par l'air, soit qu'elles le frappent à plomb avec beaucoup de force; ou qu'étant étendues elles ne fassent que recevoir l'agitation du vent.

Quoique la nature ait fait le vol non seulement pour élever les oiseaux en haut & les tenir suspendus, mais aussi pour les faire voler horizontalement, néanmoins ils ne peuvent s'élever qu'en faisant plusieurs sauts de suite, & en battant des ailes pour s'empêcher de descendre; & quand ils sont élevés, ils ne peuvent encore se soutenir en l'air qu'en frappant à plomb de leurs ailes, parce que ce sont des corps pesans qui tendent en bas.

A l'égard du mouvement transversal des oiseaux, il y en a qui croient qu'il se fait de la même manière qu'un vaisseau est poussé en devant par les rames horizontalement agitées vers la poupe, & que les ailes s'élancent vers la queue par un mouvement horizontal; en rencontrant l'air qui est en repos: mais cela répugne à l'expérience & à la raison; car on voit, par exemple, que les cygnes, les oies, & tous les grands

oiseaux, lorsqu'ils volent, ne portent point leurs ailes vers la queue horizontalement, mais qu'ils les fléchissent en bas, en décrivant seulement des cercles perpendiculaires. Il faut pourtant remarquer que le mouvement horizontal des rames se peut facilement faire, & que celui des ailes des oiseaux seroit fort difficile, & même défavorable, puisqu'il empêcheroit le vol, & causeroit la chute de l'oiseau, qui doit frapper l'air à plomb par de continuel battemens. Mais la nature, pour soutenir l'oiseau & le pousser horizontalement, lui fait frapper cet air presque perpendiculairement par de petits coups obliques qui dépendent de la seule flexion de ses plumes.

Les anciens philosophes ont dit que la queue faisoit dans les oiseaux ce que le gouvernail fait dans le navire; & comme le navire peut être retourné à droite & à gauche par le gouvernail, ils se font imaginé que les oiseaux en volant ne tournoient à droite & à gauche que par le mouvement de la queue. La raison & l'expérience font connoître la fausseté de cette opinion, puisque les pigeons, les hirondelles & les éperviers en volant se tournent à droite & à gauche, sans étendre leur queue & sans la fléchir d'aucun côté, & que les pigeons à qui on a coupé la queue, & les chauve-souris qui n'en ont point, ne laissent pas de voler en tournant facilement à droite & à gauche. Cependant il ne faut pas nier que la queue ne fasse l'office du gouvernail, pour faire monter & descendre les oiseaux, puisqu'il est certain que si un oiseau, lorsqu'il vole horizontalement, élève sa queue en haut & la tiennent étendue, il ne trouvera point d'empêchement du côté du ventre, mais seulement du côté du dos, parce que l'air qui rencontre sa queue élevée & étendue, fait effort pour la baisser; mais les muscles la retenant dans cet état, il faut que l'oiseau qui est en équilibre au milieu de l'air, change de situation. Il en est de même de l'oiseau dont la queue est abaissée lorsqu'il vole horizontalement; elle doit frapper l'air & s'élever en haut, pour se mouvoir autour du centre de pesanteur, & pour lors la tête de l'oiseau se baisse. Voici un exemple qui va confirmer cette vérité. Qu'on mette une

lame de fer dans un vaisseau plein d'eau , & qu'elle soit attachée avec un fil par son centre de pesanteur , afin qu'elle se puisse mouvoir horizontalement , & qu'il y ait par derriere une autre petite lame semblable à la queue d'un oiseau ; si on la fléchit en haut en tirant le fil horizontalement , la premiere lame à laquelle ce fil est attaché , montera en tournant fort vite autour du centre , sans se mouvoir horizontalement à droite ni à gauche. L'expérience fait voir qu'un petit gouvernail qu'on tourne du côté gauche , peut faire mouvoir lentement de ce même côté un grand vaisseau quand il est poussé en droite ligne ; mais lorsque ce vaisseau est en repos , & qu'il n'est point poussé par le vent ni par les rames , la flexion du gouvernail ne le fait point tourner de côté. Au contraire , quand on a ôté le gouvernail , si l'on meut les rames du côté droit en poussant l'eau vers la poupe , soit que le vaisseau soit en repos ou qu'il soit poussé en ligne droite , la proue tournera toujours fort promptement du côté gauche. La même chose arrivera encore , si les rames du côté droit poussent l'eau en arriere avec plus de vitesse que celles qui sont à gauche.

La cause de cet effet est si évidente qu'elle n'a pas besoin d'explication. Il en est de même d'un oiseau qui vole ; s'il fléchit l'aile droite , en poussant l'air vers la queue , il faut qu'il se meuve du même côté , c'est-à-dire , que la partie antérieure de l'oiseau se détourne à gauche. La même chose arrive en nageant ; car si l'on fléchit le bras droit , que l'on approche la main vers les fesses , on tourne à gauche. On remarque aussi que quand les pigeons veulent se détourner à gauche , ils élèvent plus haut l'aile droite , & qu'ils poussent l'air avec plus de force vers la queue par un mouvement oblique ; ce qui fait que l'épaule & le côté droit de l'oiseau se lèvent sur le plan horizontal , & qu'en même temps le gauche se baisse , parce que sa pesanteur n'est pas soutenue d'un aussi grand effort que la partie droite est élevée sur l'horizon : ce mouvement horizontal de l'oiseau se fait fort vite.

Lorsque l'oiseau se meut dans l'air selon sa longueur , & qu'il fléchit la tête & le cou du côté gauche , le centre de pesanteur

de la tête & du cou est transporté en même temps ; ainsi il est certain que le centre de pesanteur de tout l'oiseau s'éloigne de la ligne droite , en retenant néanmoins l'impression qu'il a reçue de la queue vers la tête : c'est de ces deux mouvemens que se fait le transversal. Quoique le vaisseau dont nous avons rapporté l'exemple , puisse être tourné à droite & à gauche par les rames & par le gouvernail , & que ce ne soit pas tant la force du gouvernail qui agit , que l'impétuosité que le vaisseau a acquise par la résistance de l'eau qui rencontre le gouvernail , l'oiseau cependant ne se tourne pas dans son vol horizontal par la flexion latérale du cou & de la tête ; car si la flexion latérale du cou faisoit l'office du gouvernail , l'oiseau iroit , comme le vaisseau , à droite & à gauche ; & si le cou se haussoit ou s'abaissoit , l'oiseau descendroit ou monteroit , & ainsi la queue n'auroit aucun usage.

Mais une raison plus convaincante , & qui prouve infailliblement que la flexion du cou n'est pas la cause du détour de l'oiseau dans le vol horizontal , c'est que les oiseaux qui auroient le cou fort court & la tête petite & légère , comme les aigles , les éperviers & les hirondelles , ne pourroient se tourner qu'avec peine ; mais le contraire arrive , puisque les oies , les cannes , les cygnes & les autres oiseaux qui ont le cou fort long , & la tête & le bec fort pesans , ont bien plus de peine à se tourner de côté lorsqu'ils volent horizontalement.

La dernière raison est , que si dans la flexion latérale du cou , le centre de pesanteur s'éloignoit de la direction de l'oiseau , il ne pourroit demeurer dans une situation droite parallele à l'horizon , parce que le côté de l'oiseau étant pressé par l'aile , devoit se soulever avec violence ; & ainsi il se feroit un mouvement contraire au premier , qui empêcheroit la flexion qui est faite par l'éloignement du centre de pesanteur ; & quoiqu'on nous puisse dire que l'oiseau qui se détourne promptement , fait ce mouvement par l'effort d'une seule aile vers la queue , & que lorsqu'il vole doucement , il le fait au contraire en fléchissant le cou de côté sans un nouvel effort de l'aile , nous voyons pourtant que le détour de l'oiseau ,

Lorsqu'il est lent, n'a pas besoin de plus de force qu'il n'en faut pour mouvoir les ailes dans le vol ordinaire, puisqu'il suffit que l'aile qui fait détourner l'oiseau, s'approche un peu de la queue, & qu'elle y pousse l'air, afin que le détour latéral de l'oiseau, lorsqu'il est lent, se puisse faire facilement sans aucun nouvel effort.

Par tout ce que nous avons dit ci-dessus, il est certain que l'oiseau acquiert en volant, une impétuosité qui le pousse, de même que le vaisseau qui a été poussé par les rames reçoit une impression qui dure quelque temps, même après que l'action des rames a cessé; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'impétuosité du vaisseau reste toujours la même, quoique sa direction soit changée, c'est-à-dire, quoiqu'il s'écarte de la ligne droite par le mouvement du gouvernail, & que l'impression que l'oiseau a acquise par son mouvement, continue quand sa direction change, à moins que l'oiseau ne monte, parce qu'alors sa pesanteur lui fait obstacle; & si l'effort que l'oiseau a acquis en montant, est plus grand que celui qui le fait descendre, il continue encore de monter; mais lorsque ces deux efforts sont égaux, savoir l'impétuosité que l'oiseau a acquise, & sa pesanteur qui le fait descendre, il demeure un peu de temps les ailes étendues dans la même ligne horizontale.

Et la raison pourquoi il ne peut pas demeurer long-temps dans cette situation, c'est que le vol ne se fait jamais par une ligne perpendiculaire, mais toujours par un mouvement oblique ou par une ligne courbe parabolique, comme se meuvent les corps qui sont poussés au loin. Lorsque ces deux efforts dont je viens de parler, sont égaux, il arrive quelquefois qu'ils se détruisent l'un l'autre, & quelquefois aussi qu'ils s'aident si mutuellement, que des deux il en résulte un mouvement très-prompt, comme celui avec lequel les éperviers se jettent sur leur proie pour la dévorer.

Il y en a qui veulent que les oiseaux qui sont fort élevés dans l'air, se soutiennent plus aisément que ceux qui volent proche de la terre, & qu'ils pesent moins alors, parce qu'ils sont moins attirés par la vertu

magnétique de la terre qui, selon leur hypothèse, est la seule cause de la descente des corps pesans: ce qu'ils prouvent, parce que l'aimant n'attire point le fer lorsqu'il est trop éloigné. Mais cette opinion qui attribue la chute des corps pesans à la vertu magnétique de la terre, s'accorde peu avec l'expérience, puisqu'on voit que les éperviers qui volent proche de la terre, où, selon eux, il y a beaucoup de cette matière, ne frappent pas l'air plus souvent que quand ils volent plus haut. Ce n'est donc pas par défaut de la vertu magnétique, que les oiseaux demeurent suspendus au plus haut de l'air sans battre souvent des ailes, mais plutôt par la force qu'ils ont acquise en volant.

Comme c'est une loi de la nature, qu'un corps dur qui rencontre un autre corps homogène en repos, se réfléchit, & souvent se rompt; elle a pris soin d'empêcher que les oiseaux qui sont des corps pesans, ne se luxassent les jointures, & ne se rompissent les jambes en descendant sur la terre; & pour cet effet, elle leur a donné l'instinct de ployer leurs ailes & leurs queues, de manière que leur partie cavée fût perpendiculaire: ce qui fait que les oiseaux ayant ainsi les plumes & les pieds étendus, ralentissent aisément leur impétuosité en fléchissant doucement les jointures, & en relâchant leurs muscles, quand ils veulent descendre sur la terre.

On pourroit demander ici si les hommes peuvent voler. Il y a trois choses à remarquer dans le vol, savoir, la force qui suspend en l'air le corps de l'animal, les instrumens propres qui sont les ailes, & enfin la résistance du corps. Mais afin que les hommes pussent voler, il faudroit, outre ces conditions, qu'il y eût encore la même proportion entre la force des muscles pectoraux dans l'homme, & la pesanteur de son corps, que celle qui se trouve entre la force des muscles & la pesanteur du corps dans les oiseaux. Or il est certain que cette proportion ne se trouve point dans les hommes de même que dans les oiseaux, puisque les muscles des hommes n'égalent pas la centième partie de leur corps, & que dans les oiseaux au contraire la pesanteur des muscles fléchisseurs des ailes est

égale à la sixième partie du poids de tout leur corps : donc les hommes ne peuvent voler.

Ceux qui soutiennent le contraire, disent qu'il est aisé de trouver cette proportion, & que l'on peut par artifice diminuer la pesanteur des corps, & augmenter la force des muscles; mais je leur réponds que l'un & l'autre sont impossibles, & qu'il n'y a point de machine qui puisse surmonter la résistance du poids, ni même élever le corps de l'homme avec la même vitesse que font les muscles pectoraux.

Il y a cependant quelques modernes qui ont pris delà occasion de dire que le corps de l'homme pourroit être en équilibre dans l'air, en y ajoutant un grand vase. Il est aisé de faire voir qu'ils se trompent. 1°. Parce qu'on ne sauroit fabriquer une machine si mince qui pût résister à la forte impulsion de l'air sans être brisée. 2°. Il faudroit qu'on en eût pompé l'air, ce qui deviendroit extrêmement difficile. 3°. Ce vaisseau devroit être fort grand, pour que l'espace qu'il occuperoit dans l'air pesât autant que l'homme & le vaisseau. Enfin, il faut remarquer que ce vaisseau auroit autant de peine, à cause de la résistance de l'air, que les petites bouteilles qu'on fait avec de l'eau de savon, ou les petites plumes qui volent en l'air en ont, à cause de sa tranquillité. Verduc, t. III de la *Patholog.*

VOLER, signifie prendre ou poursuivre le gibier avec des oiseaux de proie.

Un des plaisirs des grands seigneurs, c'est de faire voler l'oiseau, le lâcher sur le gibier.

Voler à la toise, c'est lorsque l'oiseau part du poing à tire d'aile, poursuivant la perdrix au courir qu'elle fait de terre.

Voler de poing en fort, c'est quand on jette les oiseaux de poing après le gibier.

Voler d'amont, c'est quand on laisse voler les oiseaux en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

Voler haut & gras, bas & maigre, voler de bon trait, c'est-à-dire de bon gré.

Voler en troupe, c'est quand on jette plusieurs oiseaux à la fois.

Voler en rond, c'est quand un oiseau vole en tournant au dessus de la proie qu'il poursuit.

Voler en long, c'est voler en droite ligne, ce qui arrive lorsque l'oiseau a envie de dérober ses sonnettes.

Voler en pointe, c'est lorsque l'oiseau de proie va d'un vol rapide en s'élevant ou en s'abaissant.

Voler comme un trait, c'est lorsqu'un oiseau vole sans discontinuer.

Voler à reprises, c'est lorsqu'un oiseau se reprend plusieurs fois à voler.

Voler en coupant, c'est lorsque l'oiseau traverse le vent.

VOLERIE, f. f. c'est la chasse avec les oiseaux de proie. On dit, il a la haute volerie, qui est celle du faucon sur le héron, canards, grues, & le gerfaut sur le sacre & le milan.

La basse volerie de bas vol, est le lanier & le laneret; le tiercelet de faucon exerce la basse volerie ou des champs sur les faisans, les perdrix, les cailles, &c.

VOLET, f. m. (*Marine.*) petite bouffole ou compas de route, qui n'est point suspendue sur un balancier, comme la bouffole ordinaire, & dont on se sert sur les barques & sur les chaloupes.

VOLETS, f. m. plu. (*Menuisier.*) fermeture de bois sur le châssis par dedans les fenêtres. Ce sont comme de petites portes aux fenêtres, de même longueur, de même largeur & de même hauteur que le vitrage. Il y a des volets brisés & des volets séparément; ceux-là se plient sur l'écoinçon, ou se doublent sur l'embrasure, & ceux-ci ont des moulures devant & derrière.

Volets d'orgues, espèces de grands châssis partie cintrés par leur plan, & partie droits & garnis de légers panneaux de volice ou de forte toile imprimée des deux côtés, qui servent à couvrir les tuyaux d'un buffet d'orgue.

Volets de moulins à eau. Ce sont des planches arrangées autour de l'aissieu d'une roue de moulin à eau, sur lesquelles l'eau faisant effort, en coulant par dessus, ou en tombant par dessous, donne le mouvement à la roue. On les nomme autrement ailerons & alichons. (*D. J.*)

VOLET, (*Econ. rust.*) petit colombier bourgeois & domestique, où l'on nourrit des pigeons qui ne sortent point; il y a

au dehors une petite ouverture que l'on tient fermée avec un ais.

VOLET, f. m. (*Blason.*) c'est un ornement que les anciens chevaliers portoient sur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par derrière, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur casque étoit couvert. (*D. J.*)

VOLET, f. m. (*Orig. des proverb.*) On a nommé *volet* le couvercle d'un pot ou de quelqu'autre vase où l'on serroit des pois ou autres légumes: témoin l'enseigne des trois *volets*, hôtellerie fort connue sur la levée de la Loire, où l'on voyoit trois couvercles de pots d'or. Delà est venue cette façon de parler proverbiale, *trié sur le volet*, parce qu'avant de mettre bouillir les pois qu'on tiroit du pot où on les gardoit, on les trioit & on les épilchoit sur le couvercle ou *volet*. Pétrone a dit: *in lance argentea pisum purgabat.*

On nomme aussi *volet* en Normandie, une sorte de ruban, parce que les filles en ornoient les voiles dont elles paroient leur tête. De *volet*, est venu le nom de *bavolet*, qu'on a dit pour *bas-voilet*, & delà on appella *bavolettes* les jeunes payannes coëffées de ces voiles, qui descendoient plus bas que ceux des autres. (*D. J.*)

A. N. VOLETER, v. n. fréquentatif, voler à plusieurs reprises, comme font les petits oiseaux qui n'ont pas la force de voler long-temps, ou comme les papillons. *Le papillon ne cessé de voleter autour de la chandelle, & l'abeille sur les fleurs.*

VOLETTES, f. f. (*Chanvrier.*) ce sont plusieurs rangs de petites cordes qui tiennent toutes chacune par un bout à une sorte de fangle large, ou à une manière de couverture de réseau de chanvre: lorsque ces petites cordes sont attachées à une fangle, on les met le long des flancs du cheval; & lorsqu'elles bordent une manière de couverture de réseau, on met cette couverture sur le dos du cheval de harnois ou de carrosse; quand il vient à marcher, ces *volettes* brandillent, & servent ainsi à chasser les mouches qui, dans l'été, incommodent extrêmement les chevaux. (*D. J.*)

VOLEUR. (*Droit civil.*) Le voleur est

Tome XXXV.

puni différemment chez les divers peuples de l'Europe. La loi françoise le condamne à mort, & celle des Romains le condamnoit à une peine pécuniaire, distinguant même le vol en manifeste & non-manifeste. Lorsque le *voleur* étoit surpris avec la chose volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avoit résolu de la cacher, cela s'appelloit chez les Romains, un *vol manifeste*; quand le *voleur* n'étoit découvert qu'après, c'étoit un *vol non-manifeste*.

La loi des douze tables ordonnoit que le *voleur* manifeste fût battu de verges, & réduit en servitude, s'il étoit pubere; ou seulement battu de verges, s'il étoit impubere; elle ne condamnoit le *voleur* non-manifeste qu'au paiement du double de la chose volée. Lorsque la loi Porcia eut aboli l'usage de battre de verges les citoyens, & de les réduire en servitude, le *voleur* manifeste fut condamné au quadruple, & l'on continua à punir du double le *voleur* non-manifeste.

Il paroît bizarre que ces loix missent une telle différence dans la qualité de ces deux crimes, & dans la peine qu'elles infligeoient. En effet, que le *voleur* fût surpris avant ou après avoir porté le vol dans le lieu de sa destination, c'étoit une circonstance qui ne changeoit point la nature du crime.

M. de Montesquieu ne s'est pas contenté de faire cette remarque, il a découvert l'origine de cette différence des loix romaines, c'est que toute leur théorie sur le vol étoit tirée des constitutions de Lacédémone. Lycurgue, dans la vue de donner à ses citoyens de l'adresse, de la ruse & de l'activité, voulut qu'on exercât les enfans au larcin, & qu'on fouettât ceux qui s'y laisseroient surprendre. Cela établit chez les Grecs, & ensuite chez les Romains, une grande différence entre le vol manifeste & le vol non-manifeste.

Parmi nous les *voleurs* souffrent une peine capitale, & cette peine n'est pas juste. Les *voleurs* qui ne tuent point, ne méritent point la mort, parce qu'il n'y a aucune proportion entre un effet quelquefois très-modique qu'ils auront dérobé, & la vie qu'on leur ôte. On les sacrifie, dit-on, à la sûreté publique. Employez-les comme

Hhhhh

forçats à des travaux utiles : la perte de leur liberté plus ou moins long-temps , les punira assez rigoureusement de leur faute , assurera suffisamment la tranquillité publique , tournera en même temps au bien de l'état , & vous éviterez le reproche d'une injuste inhumanité. Mais il a plu aux hommes de regarder un *voleur* comme un homme impardonnable , par la raison sans doute que l'argent est le dieu du monde , & qu'on n'a communément rien de plus cher après la vie que l'intérêt. (D. J.)

Maraudeur. (*Art militaire.*) On appelle *maraudeurs* les soldats qui s'éloignent du corps de l'armée , pour aller piller dans les environs. De la maraude naissent les plus grands abus , & les suites les plus fâcheuses. 1°. Elle entraîne après elle l'esprit d'indiscipline qui fait négliger ses devoirs au soldat , & le conduit à mépriser les ordres de ses supérieurs. 2°. Les *maraudeurs* , en portant l'épouvante dans l'esprit des payfans , détruisent la confiance que le général cherche à leur inspirer. Malheureuses victimes du brigandage ! au lieu d'apporter des provisions dans les camps , ils cachent , ils enterrent leurs denrées , ou même ils les livrent aux flammes , pour qu'elles ne deviennent pas la proie du barbare soldat. 3°. Enfin les dégâts que font les *maraudeurs* , épuisent le pays. Un général compte pouvoir faire subsister son armée pendant quinze jours dans un camp , il le prend en conséquence ; & au bout de huit , il se trouve que tout est dévasté : il est donc obligé d'abandonner plutôt qu'il ne le vouloit , une position peut-être essentielle à la réussite de ses projets ; il porte ailleurs son armée , & les mêmes inconvéniens la suivent. Nécessairement il arrive delà que tout son plan de campagne est dérangé ; il avoit tout prévu , le temps de ses opérations étoit fixé , le moment d'agir étoit déterminé , il ne lui restoit plus qu'à exécuter , lorsqu'il s'est aperçu que toutes ses vues étoient renversées par les désordres des *maraudeurs* qu'il avoit espéré d'arrêter. Il faut à présent que le général dépende des événemens , au lieu qu'il les eût fait dépendre de lui. Il n'est plus sûr de rien ; comment pourroit-il encore compter sur des succès ? On s'étendrait aisément davantage sur les

maux infinis que produit la *maraude* ; mais l'esquisse que nous venons de tracer , suffit pour engager les officiers à veiller sur leur troupe avec une attention scrupuleuse. Cependant l'humanité demande qu'on leur présente un tableau qui , parlant directement à leur cœur , fera sans doute sur lui l'impression la plus vive. Qu'ils se peignent la situation cruelle où se trouvent réduits les infortunés habitans des campagnes ruinées par la guerre ; que leur imagination les transporte dans ces maisons dévastées que le chaume couvrait , & que le désespoir habite ; ils y verront l'empreinte de la plus affreuse misère , leurs cœurs seront émus par les larmes d'une famille que les contributions ont jetée dans l'état le plus déplorable ; ils seront témoins du retour de ces payfans qui , la tristesse sur le front , reviennent exténués par la fatigue que leur ont causé les travaux que , par nécessité , on leur impose ; qu'ils se retracent seulement ce qui s'est passé sous leurs yeux. Ils ont conduit des fourrageurs dans les grandes des maheureux laboureurs. Ils les ont vu dépouiller en un moment les fruits d'une année de travail & de sueurs ; les grains qui devoient les nourrir , les denrées qu'ils avoient recueillies , leur ont été ravies. On les a non seulement privés de leur subsistance actuelle , mais toute espèce de ressources est anéantie pour eux. N'ayant plus de nourriture à donner à leurs troupeaux , il faut qu'ils s'en défassent , & qu'ils perdent le secours qu'ils en pouvoient tirer ; les moyens de cultiver leurs terres leur sont ôtés ; tout est perdu pour eux , tout leur est arraché : il ne leur reste , pour soutenir la caducité d'un pere trop vieux pour travailler lui-même , pour nourrir une femme éplorée & des enfans encore foibles ; il ne leur reste que des bras languissans , qu'ils n'auront même pas la consolation de pouvoir employer à leur profit pendant que la guerre subsistera autour d'eux. Cette peinture , dont on n'a pas cherché à charger les couleurs , est sans doute capable d'attendrir , si l'on n'est pas dépourvu de sensibilité ; mais comment ne gémiroit-elle pas , cette sensibilité , en songeant que des hommes livrés à tant de maux sont encore accablés par les horribles désordres que

commettent chez eux des soldats effrénés, qui viennent leur enlever les grossiers alimens qui leur restoient pour subsister quelques jours encore ? Leur argent, leurs habits, leurs effets, tout est volé, tout est détruit. Leurs femmes & leurs filles sont violées à leurs yeux. On les frappe, on menace leur vie, enfin ils sont en butte à tous les excès de la brutalité, qui se flatte que ses fureurs seront ignorées ou impunies. Malheur à ceux qui savent que de pareilles horreurs existent, sans chercher à les empêcher !

Les moyens d'arrêter ces désordres doivent être simples & conformes à l'esprit de la nation dont les troupes sont composées. M. le maréchal de Saxe en indique de sages, dont il prouve la bonté par des raisons solides. « On a, dit-il, une » méthode pernicieuse, qui est toujours » de punir de mort un soldat qui est pris » en maraude ; cela fait que personne ne » les arrête, parce que chacun répugne » à faire périr un misérable. Si on le me- » noit simplement au prévôt ; qu'il y eût » une chaîne comme aux galères ; que » les *maraudeurs* fussent condamnés au » pain & à l'eau pour un, deux, ou trois » mois ; qu'on leur fit faire les ouvrages » qui se trouvent toujours à faire dans » une armée, & qu'on les renvoyât à » leurs régimens la veille d'une affaire, » ou lorsque le général le jugeroit à pro- » pos : alors tout le monde concourroit » à cette punition : les officiers des grand'- » gardes & des postes avancés les arrête- » roient par centaines, & bientôt il n'y » auroit plus de *maraudeurs*, parce que » tout le monde y tiendrait la main. A » présent il n'y a que les malheureux de » pris. Le grand-prévôt, tout le monde » détourne la vue quand ils en voient ; » le général crie à cause des désordres » qui se commettent ; enfin le grand-pré- » vôt en prend un, il est pendu, & les » soldats disent qu'il n'y a que les mal- » heureux qui perdent. Ce n'est là que » faire mourir des hommes sans remédier » au mal. Mais les officiers, dira-t-on, en » laisseront également passer à leurs pos- » tes. Il y a un remède à cet abus : c'est » de faire interroger les soldats que le

» grand-prévôt aura pris dehors, leur faire » déclarer à quel poste ils auront passé, » & envoyer dans les prisons pour le reste » de la campagne les officiers qui y com- » mandoient : cela les rendra bientôt vigi- » lans & inexorables. Mais lorsqu'il s'agit » de faire mourir un homme, il y a peu » d'officiers qui ne risquaissent deux ou » trois mois de prison. »

Avec une attention suivie de la part des officiers supérieurs, & de l'exactitude de la part des officiers particuliers, on parviendra dans peu à détruire la maraude dans une armée. Qu'on cherche d'abord à établir dans l'esprit des soldats, qu'il est aussi honteux de voler un paysan que de voler son camarade. Une fois cette idée reçue, la maraude sera aussi rare parmi eux, que les autres especes de vol. Une nation où l'honneur parle aux hommes de tous les états, a l'avantage de remédier aux abus bien plutôt que les autres. Sans les punir de mort, qu'on ne fasse jamais de grace aux *maraudeurs* ; que les appels soient fréquens, que les chefs des chambres où il se trouva de la maraude soient traités comme s'ils avoient maraudé eux-mêmes ; qu'il soit défendu aux vivandiers sous les peines les plus sévères de rien acheter des soldats ; que le châtement enfin soit toujours la suite du désordre, & bientôt il cessera d'y avoir des *maraudeurs* dans l'armée, le général & les officiers seront plus exactement obéis, les camps mieux approvisionnés, & l'état conservera une grande quantité d'hommes qui périssent sous la main des bourreaux, ou qui meurent assassinés par les paysans révoltés contre la barbarie. *Article de M. le marquis DE MARNESIA.*

Si c'est M. le maréchal de Broglio qui a substitué au supplice de mort dont on punissoit les *maraudeurs*, la bastonnade, qu'on appelle *schlaguer*, appliquée par le caporal, qu'on appelle caporal *schlagueur*, il a fait une innovation pleine de sagesse & d'humanité : car à considérer la nature de la faute, il paroît bien dur d'ôter la vie à un brave soldat, dont la paie est si modique, pour avoir succombé, contre la discipline, à la tentation de voler un chou. Les coups de bâton qui peuvent

être bons pour des Allemands , sont un châtement peu convenable à des François. Ils avilissent celui qui les reçoit , & peut-être même celui qui les donne. Je n'aime point qu'on bâtonne un soldat. Celui qui a reçu une punition humiliante , craindra moins dans une action de tourner à l'ennemi un dos bâtonné , que de recevoir un coup de feu dans la poitrine. M. le maréchal de Saxe faisoit mieux : il condamnoit le *maraudeur* au piquet ; & dans ses tournées , lorsqu'il en rencontroit un , il l'accabloit de plaisanteries ameres , & le faisoit huer.

Nous ajoutons ici quelques réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion , & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Ces réflexions nous sont venues trop tard pour être mises à leur véritable place.

Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion , & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Il est plusieurs causes de désertion. Il en est qui entrent souvent dans le caractère d'une nation , & qui lui sont particulieres. S'il existe , par exemple , un peuple léger , inconstant , avide de changement , & prompt à se dégoûter de tout , il n'est pas douteux qu'on n'y trouve un grand nombre de gens qui se dégoûtent des états gênans qu'ils auront embrassés. Si cet esprit d'inconstance & de légèreté regne parmi ceux qui suivent la profession des armes , il est certain qu'on trouvera plus de déserteurs chez eux , que chez les peuples qui n'auront pas le même esprit.

On voit delà pourquoi les troupes françoises désertent plus facilement que les autres troupes de l'Europe. On voit aussi que c'est cet esprit d'inconstance , ou plutôt ce vice du climat , qu'il faudroit corriger pour empêcher la désertion. J'en indiquerai les moyens.

Une autre cause de désertion est en second lieu la trop longue durée des engagements. Les soldats suisses ne sont engagés que pour trois ans , & ils sont aussi bons soldats que les nôtres. On m'objectera que par la façon dont les Suisses sont élevés & exercés dans leur pays , ils sont plutôt formés que nous pour la guerre. Je réponds

que cela peut être ; mais qu'il faut choisir un milieu entre l'engagement des Suisses , s'il est trop court , & celui des François , dont le terme de huit ans est trop long , relativement au caractère de la nation & à l'esprit de chacun d'eux. Que de soldats n'a-t-on pas fait désertier lorsque , sous différens prétextes , on les forçoit de servir le double & plus de leur engagement ?

Les autres causes de désertion sont la dureté avec laquelle on les traite , la misere des camps , le libertinage , le changement perpétuel de nouvel exercice , le changement de vie & de discipline , comme dans les troupes légères , qui accoutumées pendant la guerre au pillage & à moins de dépendance , désertent plus facilement en temps de paix.

Il est aisé de remédier à ces dernières causes. Voyons comme on peut corriger cet esprit d'inconstance , & attacher à leur état des gens si prompts à s'en détacher.

Les soldats romains , tirés de la classe du peuple , ou de celle des citoyens , ou des alliés ayant droit de bourgeoisie , désertoient peu. Il régnoit parmi eux un amour de la patrie qui les attachoit à elle ; ils étoient enorgueillis du titre de *citoyen* , & ils étoient jaloux de se le conserver : instruits des intérêts de la république , éclairés sur leurs devoirs , encouragés par l'exemple , la raison , le préjugé , la vanité les retenoient dans ces liens sacrés.

Pourquoi sur leur modele ne pas communiquer au soldat françois un plus grand attachement pour sa patrie ? Pourquoi ne pas embraser son cœur d'amour pour elle & pour son roi ? Pourquoi ne pas l'enorgueillir de ce qu'il est né françois ? Voyez le soldat anglois. Il déserte peu , parce qu'il est plus attaché à son pays , parce qu'il croit y trouver & y jouir de plus grands avantages que dans tout autre pays.

Cet amour de la patrie , dit un grand homme , est un des moyens les plus efficaces qu'il faille employer pour apprendre aux citoyens à être bons & vertueux. Les troupes mercenaires qui n'ont aucun attachement pour le pays qu'elles servent , sont celles qui combattent avec le plus

d'indifférence, & qui désertent avec le plus de facilité. L'appât d'une augmentation de solde, l'espoir du pillage, l'abondance momentanée d'un camp contribueront à leur désertion, dont on peut tirer parti. Voyez la différence de fidélité & de courage entre les troupes romaines & les troupes mercenaires de Carthage. Les Suisses seuls font à présent exception à cette règle; aussi l'esprit militaire & la réputation de bravoure qu'a cette nation, nourrissent sa valeur naturelle, & l'exacritude à tenir parole au soldat au terme de son engagement, empêche la désertion, en facilitant les recrues. Si, comme on le dit souvent, on faisoit en France un corps composé uniquement d'enfants trouvés, ce seroit le corps le plus sujet à désertir; outre qu'ils auroient le vice du climat, ils ne seroient point retenus par l'espoir de partager un jour le peu de bien qu'ont souvent les peres ou les meres; espoir qui retient assez de soldats.

Ce qui attache aujourd'hui les Turcs au service de leur maître, ce sont les préjugés & les maximes dans lesquelles on les élève envers le sultan & envers leur religion. Nous avons vu que les Romains autrefois l'étoient par l'amour de la patrie; & les Anglois à présent par cet esprit de fierté, de liberté, & par les avantages qu'ils croiroient ne pas trouver ailleurs. Ce qui doit attacher le soldat françois, est l'amour de sa patrie & de son roi; amour qu'il faut augmenter, c'est l'amour de son état de soldat; amour qu'il faut nourrir par des distinctions, des prérogatives, des récompenses, & de la considération attachée à cet état honorable qu'on n'honore point assez; amour qu'il faut nourrir par la fidélité & l'exacritude à tenir parole au soldat, par une retraite honnête & douce, s'il a bien rempli ses devoirs. Plus il aimera son état de soldat, son roi & sa patrie, plus le vice du climat sera corrigé, la désertion diminuera, & les déserteurs seront notés d'infamie.

Les peines à décerner contre les déserteurs doivent dériver de ce principe; car toutes les vérités se tiennent par la main. Ces peines seront la privation & la dégradation de ces honneurs, distinc-

tions, &c. l'infamie qui doit suivre cette dégradation, la condamnation aux travaux publics, quelque flétrissure corporelle qui fasse reconnoître le déserteur, & qui l'expose à la risée de ses camarades, à l'insulte des femmes & du peuple. Les déserteurs qu'on punit de mort, sont perdus pour l'état. En 1753, on en comptoit plus de trente - six mille fusillés, depuis qu'on avoit cessé de leur couper le nez & les oreilles pour crime de désertion. L'état a donc perdu & perd encore des hommes qui lui auroient été utiles dans les travaux publics, & qui auroient pu lui donner d'autres citoyens. Cette punition de mort, qui n'est point déshonorante, ne sauroit d'ailleurs retenir un homme accoutumé à mépriser & à exposer sa vie.

Qu'on pese d'un côté la honte, l'infamie, la condamnation perpétuelle aux travaux publics contre le changement qui doit se faire dans l'esprit du soldat, contre la certitude qu'il aura d'être récompensé, & d'obtenir son congé au terme de son engagement, & l'on verra s'il peut avoir l'idée de désertir. Dans ce cas, comme en tout autre, l'espece de liberté dont on jouit, ou à laquelle on pense atteindre, engage les hommes à tout faire & à tout endurer. *Cet article est de Monsieur DE MONTLOVIER, gendarme de la garde du roi.*

VOLEUR. (*Fauconn.*) On dit oiseau bon voleur, ou beau voleur, quand il vole bien & sûrement.

VOLGESIA, (*Géog. anc.*) ville de la Babylonie, sur le fleuve Baarfares, selon Ptolomée, l. V. c. 20, qui, ce semble, devoit écrire *Vologesia*, parce qu'elle portoit le nom de son fondateur, nommé *Vologeses* ou *Vologesus*. Il étoit roi des Parthes du temps de Néron & de Vespasien, & il en est beaucoup parlé dans Tacite.

Pline, liv. VI, c. 26, nous apprend que *Volgesia* fut bâtie au voisinage de Crésiphonte, par ce même Vologesus qui la nomma, dit-il, *Vologesocerta*, c'est-à-dire, la ville de Vologese; car *certa* dans la langue des Arméniens, signifie une ville. Etienne le géographe, qui la place sur les bords de l'Euphrate, la

nomme *Vologefias* : Ammien Marcellin , liv. III , c. 20 , écrit *Vologeffia*.

Peut-être , dit Cellarius , l. III , c. 16 , doit-on réformer le nom du fondateur & celui de la ville , fur une médaille rapportée par M. Ez. Spanheim , & fur laquelle on lit ce mot ΒΟΛΑΓΓΑΣΟΥ , *Bologafi*. Du refte , Ptolomée marque la fituation de cette ville , de façon qu'elle devoit être au midi occidental de Babylone , fur le fleuve Maarsès , fur lequel elle eft également placée dans la table de Peutinger , qui la met à 18 milles de Babylone. (D. J.)

VOLHINIE , (*Géog. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il eft borné au nord par la Poléfié ou le Palatinat de Brzefcie , au midi par celui de Podolie , au levant par celui de Kiovie , & au couchant par celui de Belz. Il a environ 120 lieues d'occident en orient , & 50 à 60 du midi au nord. Trois rivières , le Ster , l'Horin & le Stucz , l'arrofent dans toute fon étendue , & rendent fon terroir fertile.

On divife le palatinat de *Volhinie* en deux grands diftriéts , favoir , celui de Krzeminié & celui de Luck. Le palatin & le caftelan , ainfi que l'évêque de Luck , ont le titre de *féateurs*. Cette contrée a été incorporée au royaume de Pologne en même temps que la Lithuanie. Ses deux villes principales font Luck capitale , & Krzeminié. (D. J.)

VOLIAN , f. m. (*Hift. anc. Mythol.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Germains , & que les Romains , d'après la reflemblance du nom , ont pris pour le dieu Vulcain. Ce mot , en langue celtique , fignifie *une fournaife ardente*.

VOLIBAT , (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée , l. II , c. 3 , la donne aux *Domnonii*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui *Falmouth*.

VOLICE , f. f. (*Couvreur.*) nom qu'on donne à la latte d'ardoife , qui eft deux fois plus large que la quarrée. La latte *volice* a la même longueur & épaiſſeur que la quarrée. La botte de *volice* n'eft que de 25. (D. J.) Voyez les *Descriptions des arts & métiers* , publiées par Monſieur Bertrand , tome IV.

VOLIERE , f. f. (*Archit.*) lieu expofé à l'air , enfermé avec des treillis de fil-de-

fer , où l'on tient différens oifeaux , foit par curioſité ou pour avoir le plaifir de les entendre chanter.

VOLIERE. (*Archit. domeft.*) On appelle ainſi un petit colombier où l'on met des pigeons domeſtiques , qui ne vont point à la campagne avec les autres pigeons. (J. D.)

VOLILLE , f. f. (*Commerce de bois.*) petite planche de bois de ſapin ou de peuplier , très-légère & peu épaiſſe. Le bois de ſapin ou de peuplier ſe débite pour l'ordinaire en *volilles* , ou petites planches depuis trois juſqu'à cinq lignes d'épaiſſeur , fur dix pouces de large , & fix piés de long , pour foncer des cabinets , & faire des bieres. (D. J.)

VOLITION , f. f. (*Logique. Métaph.*) La *volition* , dit Locke , eft un acte de l'eſprit faiſant paroître avec connoiſſance l'empire qu'il ſuppoſe avoir fur l'homme , pour l'appliquer à quelque action particulière , ou pour l'en détourner. La volonté eft la faculté de produire cet acte. Quiconque réfléchira en lui-même fur ce qui ſe paſſe dans fon eſprit lorsqu'il *veut* , trouvera que la volonté , ou la puiffance de *vouloir* , ne ſe rapporte qu'à nos propres actions , qu'elle ſe termine là ſans aller plus loin , & que la *volition* n'eſt autre choſe que cette détermination particulière de l'eſprit , par laquelle il tâche , par un ſimple effet de la penſée , de produire , continuer , ou arrêter une action qu'il ſuppoſe être en fon pouvoir. (D. J.)

VOLKAMERIA , f. f. (*Hift. nat. Bot.*) nom donné par Linné au genre de plante appelé par Houſton *duglaſſia* , & par le chevalier Sloane , *paliuro affinis*. Le calice eft d'une ſeule feuille très-petite , turbinée , & légèrement dentelée en quatre ou cinq endroits ſur les bords ; la fleur eft monopétale & entr'ouverte ; le tuyau eft cylindrique , ayant deux fois la longueur du calice ; ſon bord eft diviſé en cinq ſegmens qui ſont contournés les uns vers les autres ; les étamines ſont quatre grands filets chevelus ; leurs boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eft quadrangulaire ; le ſtyle eft très-délié , ayant à-peu-près la longueur des étamines , le ſtigmate eft fendu en deux ; le fruit eft une capſule rondelette à deux

loges, renfermant une seule noix divisée en deux cellules. Linnæi *Gen. plan.* pag. 305. Houston. A. A. Sloane, *Hist. plant. Jamaïc.* vol. II, p. 23. (D. J.)

VOLLENHOVE (PAYS DE) *Géog. mod.* petite contrée des Pays-bas dans l'Ower-Iffel, où elle forme un des trois bailliages de la province. Cette contrée s'étend le long de la côte du Zuyderzée qu'elle a pour bornes à l'occident; la Frise la termine au septentrion, la Drente à l'orient, & la Hollande au midi. Sa principale ville porte aussi le nom de *Vollenhove*. Les autres lieux les plus remarquables sont Steenwick, Kunder, & Blockzylt. (D. J.)

VOLLENHOVE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans l'Ower-Iffel, capitale de la contrée du même nom, sur le Zuiderzée, à deux lieues de Steenwick, & à cinq de Zwol, par la route de Leuwarde. Son château fut bâti par Godefroi de Rhéne, évêque d'Utrecht, & dans la suite la commodité du lieu engagea des particuliers à y élever les maisons dont la ville s'est formée. C'est une des plus considérables de la province, par sa situation & son commerce. *Long.* 23, 30; *latit.* 52, 44. (D. J.)

VOLO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la province de Janna, entre Démétriade & Armiro, sur un golfe de son nom, où elle a un assez bon port défendu par une forteresse, à 14 lieues sud-est de Larisse.

La forteresse est à cent pas de la marine, & les Turcs y tiennent garnison. C'est à *Volo* qu'on fait le biscuit pour les flottes du grand-seigneur, & on l'y tient dans des magasins particuliers. Le territoire de la ville consiste en plaines fertiles, & en collines chargées de vignes. *Volo* fut surpris & pillé par l'armée navale des Vénitiens en 1655; mais les Turcs l'ont fortifié depuis ce temps-là d'une nouvelle citadelle.

Tout concourt à justifier que *Volo* est la *Pagasa* des anciens, où Jason fit bâtir & mettre à l'eau pour la première fois cette nef célèbre, qui au retour de Colchos fut placée parmi les étoiles du firmament, & c'est dans le port voisin, appelé par les anciens *Apheta*, que se fit l'embarquement

des argonautes, selon le témoignage de Strabon. Le même géographe ajoute qu'on y voyoit des sources très-abondantes: c'est toujours la même chose, il n'y a point dans toute cette côte de sources plus fécondes que celles de *Volo*, & c'est ici que la plupart des bâtimens qui se trouvent en parage, viennent faire de l'eau. *Long.* 42, 26; *lat.* 39, 36. (D. J.)

VOLO (*Golfe de*), *Géog. mod.* golfe de la mer Méditerranée, dans la Turquie Européenne, au fond duquel est bâtie la ville qui lui donne son nom. Ce golfe, nommé par les anciens *sinus Pelasgicus*, court au nord, & a le meilleur de ses ancrages à *Volo*, qui est le port le plus proche de Larisse; c'est près de ce port, comme je l'ai déjà dit, qu'étoit l'ancienne *Argos*, *Pelasgicum*, d'où les argonautes firent voile pour le fameux voyage de Colchos. C'est aussi dans ce port qu'arrivoient les nouvelles qu'on apportoit de Candie au grand-seigneur, aussi-bien que les lettres qui lui venoient d'Asie & d'Afrique: enfin, c'est encore près delà, je veux dire au voisinage du promontoire Sépias, que s'est fait le plus grand naufrage dont on ait entendu parler dans l'histoire du monde; car Xerxès y perdit 500 vaisseaux par une tempête qui arriva d'un vent d'est. (D. J.)

VOLONES, (*Hist. anc.*) est le nom que les anciens Romains donnerent aux esclaves qui, dans la seconde guerre punique, vinrent s'offrir pour servir la république dans ses armées, parce qu'elle manquoit d'un nombre suffisant de citoyens. Voyez ESCLAVES.

On croit que le nom de *volô*, *volones*, fut donné à ces esclaves, parce qu'ils s'étoient présentés volontairement. Festus met cet événement après la bataille de Cannes; mais Macrobe, *Sat.* lib. I, c. 2, le place avant cette bataille.

Jules Capitolin dit que l'empereur Marc-Aurele forma des légions d'esclaves, qu'il appella *volontaires*, & que dans la seconde guerre punique ces troupes avoient été appelées *volones*.

Cependant Auguste avoit déjà donné le nom de *volontaires* aux troupes qu'il avoit formées des *affranchis*; comme nous

l'affure Macrobe à l'endroit qu'on vient de citer.

VOLOCK, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruffien, dans la province de Rzeva, aux confins du duché de Moscou, au bord de la forêt de Wolkouskile. (*D. J.*)

VOLONTAIRE, adj. (*Métaph.*) La plupart des philosophes emploient le mot *volontaire* dans le même sens que celui de *spontanée*, & ils l'appliquent à ce qui procede d'un principe intérieur, accompagné d'une parfaite connoissance de cause: comme lorsqu'un chien court à son manger, ils disent que c'est là un mouvement *volontaire*.

Aristote & ses sectateurs restreignent le terme de *volontaire* aux actions produites par un principe intérieur qui en connoît toutes les circonstances. Ainsi, pour qu'une action soit *volontaire*, ils demandent deux choses; la première, qu'elle procede d'un principe intérieur comme lorsqu'on se promene pour se divertir, ils disent que cette action est *volontaire*, parce que c'est un effet de la volonté qui commande, & de la faculté mouvante qui obéit, l'une & l'autre étant des principes intérieurs. Au contraire, le mouvement d'un homme que l'on traîne en prison est une action involontaire, parce qu'elle ne part ni de sa volonté, ni de sa faculté mouvante.

La seconde condition, est que celui qui fait l'action en connoisse la fin & les circonstances; & dans ce sens-là, les actions des bêtes brutes, des enfans, & de ceux qui dorment, ne sont pas proprement des actions *volontaires*.

VOLONTAIRE, adj. (*Econ. animale.*) se dit des mouvemens qui dépendent de la volonté. Voyez MOUVEMENT.

Les mouvemens *volontaires* sont exécutés par les esprits animaux, l'ame n'est qu'une cause déterminante de ces mouvemens. L'ame raisonnable détermine par ses volontés décisives les mouvemens *volontaires* & libres des hommes. Les mouvemens *volontaires* dépendent de la faculté déterminante que l'ame exerce sur le corps. Le sommeil suspend les mouvemens *volontaires*. Les mouvemens *volontaires* peuvent être supprimés dans une partie sans que le sentiment soit éteint.

VOLONTAIRE, *jurisdiction.* (*Jurisprud.*) Voyez JURISDICTION VOLONTAIRE. (*A*)

VOLONTAIRE, s. m. (*Gramm. Art milit.*) celui qui entre dans un corps de troupes librement, sans solde, sans paie, sans rang fixe, seulement pour servir son roi, son pays, & apprendre le métier de la guerre.

VOLONTAIRE, adj. (*Gramm. Morale.*) On donne le nom de *volontaire* à un enfant qu'on ne fait obéir que par violence, & qui fuit, indépendamment de son devoir & de ses supérieurs, tous les caprices de son esprit.

VOLONTÉ, s. f. (*Gramm. Philosophie morale.*) c'est l'effet de l'impression d'un objet présent à nos sens ou à notre réflexion, en conséquence de laquelle nous sommes portés tout entiers vers cet objet comme vers un bien dont nous avons la connoissance & qui excite notre appétit, ou nous en sommes éloignés comme d'un mal que nous connoissons aussi, & qui excite notre crainte & notre aversion. Ainsi il y a toujours un objet dans l'action de la *volonté*; car quand on veut, on veut quelque chose; de l'attention à cet objet, une crainte ou un desir excité. Delà vient que nous prenons à tout moment la *volonté* pour la liberté. Si l'on pouvoit supposer cent mille hommes tous absolument conditionnés de même, & qu'on leur présentât un même objet de desir ou d'aversion, ils le desireroient tous, & tous de la même maniere, ou le rejeteroient tous, & tous de la même maniere. Il n'y a nulle différence entre la *volonté* des fous & des hommes dans leur bon sens, de l'homme qui veille & de l'homme qui rêve, du malade qui a la fièvre chaude, & de l'homme qui jouit de la plus parfaite fanté, de l'homme tranquille & de l'homme passionné, de celui qu'on traîne au supplice & de celui qui y marche intrépidement. Ils sont tous également emportés tout entiers par l'impression d'un objet qui les attire ou qui les repousse. S'ils veulent subitement le contraire de ce qu'ils vouloient, c'est qu'il est tombé un atome sur le bras de la balance, qui l'a fait pencher du côté opposé. On ne fait ce qu'on veut, lorsque les deux bras sont à
peu

peu-près également chargés. Si l'on pese bien ces considérations, on sentira combien il est difficile de se faire une notion quelconque de la liberté; sur-tout dans un enchaînement de causes & d'effets, tel que celui dont nous faisons partie.

VOLONTÉ en Dieu, (Théol.) c'est l'attribut par lequel Dieu veut quelque chose.

Quoique cette *volonté* soit en Dieu, comme son entendement, un acte très-simple, & qui n'est pas distingué de la nature divine, cependant proportionnellement aux différens objets vers lesquels se porte cette *volonté*, & pour s'accommoder à notre manière de concevoir, les théologiens distinguent en Dieu diverses sortes de *volontés*.

Ils la divisent donc en *volonté* de signe & *volonté* de bon plaisir, *volonté* antécédente & *volonté* conséquente, *volonté* efficace & *volonté* inefficace; *volonté* absolue & *volonté* conditionnelle.

Ils appellent *volonté* de signe celle que Dieu nous fait connoître par quelque signe extérieur, comme les conseils, les préceptes qu'on appelle par métaphore la *volonté de Dieu*. Aussi convient-on généralement que cette *volonté* n'est que métaphorique. Les théologiens en distinguent cinq espèces; savoir, le précepte, la prohibition, la permission, le conseil & l'opération: ce qu'ils expriment par ce vers technique:

Præcipit & prohibet, permittit, consultit, implet.

La *volonté* de bon plaisir est une *volonté* intérieure & réelle qui réside en Dieu. C'est celle dont l'apôtre a dit: *ut probetis quæ sit voluntas Dei bonæ & beneplacens & perfectæ*. Rom. 12. 2. La *volonté* de bon plaisir est toujours jointe à celle de signe dans ce que Dieu opere; elle y est quelquefois jointe, & quelquefois elle en est séparée dans ce qu'il commande, conseille ou défend; mais elle n'y est jamais unie dans ce qu'il permet quant au péché; car ce seroit un blasphème que de dire que Dieu veut intérieurement & réellement qu'on commette le péché.

La *volonté* de bon plaisir se divise en *volonté* antécédente & *volonté* conséquente. Par *volonté* antécédente on entend celle

Tome XXXV.

qui considère un objet en lui-même, abstraction faite des circonstances particulières & personnelles, on l'appelle ordinairement *volonté de bonté & de miséricorde*. La *volonté* conséquente est celle qui considère son objet accompagné & revêtu de toutes ses circonstances tant générales que particulières. On la nomme aussi *volonté de justice*. On trouve cette distinction dans S. Chrysostome, *Homel. 2. sur l'épître aux Ephésiens*; dans S. Jean Damascène, l. II, *de fid. orthodox.* cap. 29. & plus expressément encore dans S. Thomas, part. I, quest. XIX, art. 6, *respons. ad 2.*

La *volonté* efficace en Dieu est celle qui a toujours son effet. La *volonté* inefficace est celle qui est privée de son effet par la résistance de l'homme.

Enfin, par *volonté* absolue on entend celle qui ne dépend d'aucune condition, mais uniquement des décrets libres de Dieu, telle qu'a été la *volonté* de créer le monde; & par *volonté* conditionnelle, on entend celle qui dépend d'une condition; telle est la *volonté* de sauver tous les hommes, pourvu qu'eux-mêmes veuillent coopérer à la grâce, & observer les commandemens de Dieu.

Que Dieu veuille sauver tous les hommes, c'est une vérité de foi clairement exprimée dans les Ecritures; mais de quelle *volonté* le veut-il? C'est un point sur lequel ont erré divers hérétiques, & qui partage extrêmement les théologiens.

Les pélagiens & les sémi-pélagiens ont prétendu que Dieu vouloit sauver indifféremment tous les hommes, sans prédilection particulière pour les élus, & qu'en conséquence Jésus-Christ avoir versé son sang pour tous les hommes également. Les prédestinariens au contraire ont avancé que Jésus-Christ n'étoit mort que pour les élus, & que Dieu ne vouloit sincèrement le salut que des seuls prédestinés. Calvin a soutenu la même opinion, & Jansénius l'a imité, quoique d'une manière plus captieuse & plus enveloppée; car il reconnoît que Dieu veut le salut de tous les hommes, en ce sens que nul n'est sauvé que par sa *volonté*, ou que le mot *tous* se doit entendre de plusieurs, d'un grand nombre, ou enfin parce qu'il leur inspire le desir & la *volonté* de se

liiii

fauver. Mais toutes ces explications sont insuffisantes. Le véritable nœud de la difficulté est de savoir si Dieu prépare ou confère sincèrement à tous les hommes des graces vraiment suffisantes pour opérer leur salut ; & c'est ce que Jansénius & ses disciples refusent de reconnoître.

Parmi les théologiens , quelques - uns , comme Hugues de Saint-Victor , Robert Pullus , &c. disent que la *volonté* de Dieu pour le salut de tous les hommes , n'est qu'une *volonté* de signe , parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui est efficace , & qu'il est de fait que tous les hommes ne se sauvent pas ; mais d'un autre côté , ils reconnoissent qu'en conséquence de cette *volonté* de signe , Dieu donne aux hommes des graces vraiment suffisantes.

D'autres , comme S. Bonaventure & Scot , admettent en Dieu une *volonté* antécédente , vraie , réelle & de bon plaisir pour le salut de tous les hommes ; mais , selon eux , elle n'a pour objet que les graces vraiment suffisantes qui précèdent le salut ; & c'est pour cela qu'ils la nomment *volonté antécédente*.

Sylvius , Estius , Bannez , &c. enseignent que cette *volonté* antécédente pour le salut de tous les hommes n'est pas proprement & formellement en Dieu , mais seulement virtuellement & éminemment , parce que Dieu est une source infinie de bonté & de miséricorde , & qu'il offre à tous les hommes des moyens généraux & suffisans de salut.

Aureolus , Suarez & d'autres expliquent cette *volonté* antécédente d'un amour de complaisance en Dieu pour le salut de tous les hommes , amour nécessaire & actif , qui leur prépare des graces avec lesquelles ils se sauveroient s'ils en usoient bien.

Vasquez distingue entre les adultes & les enfans. Il prétend que Dieu veut d'une *volonté* antécédente & sincère le salut des premiers , mais qu'on ne peut pas dire la même chose des enfans qui meurent dans le sein de leur mere , & auxquels on n'a pas pu conférer le baptême.

Enfin , Lemos , Alvarès , Gamache , Isambert , Duval , Bellarmine , Tournely & la plupart des théologiens modernes

pensent que Dieu veut d'une *volonté* antécédente , vraie , réelle & formelle le salut de tous les hommes , même des réprouvés & des enfans qui meurent sans baptême , & qu'il leur prépare , leur offre ou leur confère des moyens suffisans de salut , & que Jesus-Christ est mort & a répandu son sang pour le salut d'autres que des prédestinés.

On convient cependant généralement que Dieu ne veut d'une *volonté* conséquente le salut que des seuls élus , & que c'est aussi d'une *volonté* absolue , conséquente & efficace , que Jesus-Christ est mort pour le salut des prédestinés ; car , comme le dit expressément le concile de Trente , sess. V , c. 3 , *quoique le Sauveur du monde soit mort pour tous , tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort*.

VOLONTÉ dernière, (*Jurisp.*) est une disposition faite en vue de la mort , & que celui qui dispose , regarde comme la dernière qu'il fera , quoiqu'il puisse arriver qu'il en change : les actes de dernière *volonté* sont les testamens & codicilles , les partages des peres entre leurs enfans. **V. CODICILLE , TESTAMENT , PARTAGE.**

(*A.*)

VOLP, f. m. (*Géog. mod.*) riviere de France , dans le Languedoc , au diocèse de Rieux. Elle se jette dans la Garonne , près de Tersac. Castel prétend que son nom latin doit être *Volvestria* , qui a donné le nom à un quartier du diocèse de Rieux. (*D. J.*)

VOLSAS - SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée le marque sur la côte septentrionale , entre les embouchures des fleuves *Irys* & *Nobæus*. Ce pourroit être aujourd'hui *Sandset-Head*. (*D. J.*)

VOLSTINII, (*Géogr. anc.*) *Volcinii*, *Vulfinii* ou *Vulsunii*, ville d'Etrurie située au bord du lac de son nom , *Volfiniensis lacus*, duquel Pline , l. XXXVI , c. 22 , & Vitruve , l. II , c. 2 , rapportent quelques particularités. *Volfinii* , aujourd'hui *Bolsena* , étoit renommée par la richesse de ses habitans , les plus opulens des Etrusques.

Cette ville étoit la patrie de Séjan. Tacite & Suétone vous peindront son odieu

caractère, sa puissance & ses crimes. Rusé, lâche, orgueilleux, délateur, plein de retenue au dehors, dévoré en dedans d'une ambition insatiable, il parvint par ses artifices à être le dépositaire des secrets de Tibere, qui souffrit que l'image de son favori fût réverée dans les places publiques, sur les théâtres & dans les armées. Séjan corrompit la femme de Drusus, & voulut l'épouser, après avoir empoisonné son mari. Agrippine, Germanicus & ses fils périrent par les artifices de ce monstre. Il porta son insolence jusqu'à jouer Tibere même dans une comédie. Ce prince en étant instruit, donna ordre au sénat de poursuivre Séjan; il fut le même jour arrêté, jugé & étranglé en prison. On est indigné de le voir peint par Paterculus comme un des plus vertueux personnages qu'ait eu la république romaine. Mais voilà ce qui doit arriver aux historiens qui mettent la main à la plume avec dessein de donner au public pendant leur vie, l'histoire flatteuse de leur temps. (D. J.)

VOLSQUES, (*Géog. anc.*) *Volsci*, peuples d'Italie, compris dans le nouveau Latium. Ils habitoient depuis la mer d'Antrium jusqu'à la source du Liris & au delà. La grandeur du pays qu'ils occupoient, a été cause que Pomponius Méla, l. II, c. 4, l'a distinguée du Latium, comme s'il eût fait encore de même qu'autrefois, une contrée séparée; car il détaille ainsi les divers pays de l'Italie: *Etruria, post Latium Volsci, Campania*. Le périple de Scylax en fait autant, en disant que les Latins sont voisins des *Volsques*, & les *Volsques* voisins des habitans de la Campanie.

Les *Volsques* étoient une nation fiere & indépendante, qui bravoit Rome, & qui dédaignoit d'entrer dans la confédération que plusieurs autres avoient faite avec elle. Tarquin, selon quelques historiens, fut le premier des rois de Rome qui fit la guerre aux *Volsques*. Quoi qu'il en soit, il est certain que Rome ne trouva point en Italie d'ennemis plus obstinés. Deux cents ans suffirent à peine à les dompter ou à les détruire. (D. J.)

VOLTA, f. f. (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée. Cette riviere est la borne de la côte d'Or, à l'est: on ignore

son origine, la longueur de son cours, & l'on ne connoît point les pays qu'elle traverse. C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a porté les Portugais à l'appeller *Volta*. Son embouchure dans la mer est extrêmement large. (D. J.)

VOLTE, f. f. (*Manege.*) On appelle ainsi un rond ou une piste circulaire, sur laquelle on manie un cheval. Il y a des *voltes* de deux pistes, & c'est quand un cheval, en maniant, marque un cercle plus grand des piés de devant, & un autre plus petit de ceux de derriere. D'autres sont d'une piste, & c'est lorsqu'un cheval manie à courbettes & à caprioles, de maniere que les hanches suivent les épaules, & ne font qu'un rond ou ovale de côté ou de biais autour d'un pilier ou d'un centre réel ou imaginaire.

Demi-volte, c'est un demi-rond que le cheval fait d'une ou de deux pistes, au bout duquel il change de main & revient sur la même ligne.

Volte renversée, est celle où le cheval maniant de côté, a la tête tournée vers le centre, & la croupe vers la circonférence, de façon que le petit cercle se forme par les piés de devant, & le grand par ceux de derriere.

La situation des épaules & de la croupe, eu égard au centre directement opposé à leur situation dans la *volte ordinaire*, lui a fait donner le nom de *renversée*.

On dit: faire les *six voltes*, manier un cheval sur les quatre coins de la *volte*, le mettre sur les *voltes*, se coucher sur les *voltes*, &c. en parlant de divers exercices qu'on fait au manège.

Les *six voltes* se font terre à terre, deux à droite, deux à gauche, deux autres à droite, & toutes d'une haleine, observant le terrain de même cadence, maniant tride & avec prestesse, le devant en l'air, le cul à terre, la tête & la queue fermes. Voyez TRIDE, PRESTESSE.

VOLTE, (*Marine.*) terme synonyme à *route*; on dit prendre telle *volte*, pour dire prendre telle *route*.

On entend aussi par le mot *volte*, les mouvemens & reviremens nécessaires pour se disposer au combat. Voyez ÉVOLU-TIONS.

VOLTE (*Estocade de*). *Eferime*. C'est

une botte qu'on porte à l'ennemi en tournant sur le pié gauche : elle se porte dans les armes & hors les armes ; on s'en sert contre un escrimeur qui attaque trop vivement & qui s'abandonne.

On dit improprement *quarté* pour *volte*.

VOLTE DE QUARTE ou DE QUARTE BASSE (*Estocade de*). *Escrime*. Quand l'épée de l'ennemi est dedans les armes, & qu'il s'avance trop, 1°. on fait le mouvement de lui porter une estocade de *quarte* ou de *quarte basse* : 2°. dans le même instant, au lieu d'allonger le pié droit, il faut le porter derrière le gauche, en le faisant passer par devant : 3°. on tiendra le pié droit dans son même alignement, & on en placera le bout sur l'alignement du bout du pié gauche, à la distance d'une longueur de pié de l'un à l'autre, le talon du pié droit en l'air : 4°. le bras gauche placé devant le corps pour l'opposer à l'épée de l'ennemi : 5°. on effacera le plus qu'on pourra. *Voyez EFFACER quarte*.

VOLTE EN TIERCE ou EN SECONDE (*Estocade de*). *Escrime*. Quand l'épée de l'ennemi est hors les armes, & qu'il se précipite sur vous, 1°. vous faites le mouvement de porter une estocade de tierce ou de seconde : 2°. au même instant, au lieu d'allonger le pié droit en avant, vous le portez derrière le gauche en faisant un demi-tour à droite, c'est-à-dire, qu'on fait face où on avoit le derrière : 3°. le pié droit se place à deux longueurs de piés de distance du gauche : 4°. on plie un peu le genou gauche, & on tient le jarret droit bien étendu : 5°. la main droite tournée comme pour parer une estocade de tierce, placée à la hauteur & vis-à-vis le nœud de l'épaule, le bras arrondi, le coude élevé, & l'épée parallèle à l'axe des épaules : 6°. la main gauche placée devant le corps, pour l'opposer à l'épée de l'ennemi.

VOLTE-FACE, (*Art milit.*) dans la cavalerie, est un mouvement par lequel on fait retourner les escadrons de la tête à la queue sur le même terrain. Il ne consiste qu'à leur faire faire demi-tour à droite ; aussi l'appelle-t-on dans l'usage ordinaire, *demi-tour à droite*. *Voyez DEMI-TOUR A DROITE & EVOLUTION*.

VOLTER, v. n. (*Escrime*.) changer de

place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTERRE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Volterra*, comme disent les Italiens, ville d'Italie dans la Toscane, près d'un ruisseau nommé Zambra, sur une montagne à dix milles au sud-ouest de Colle, & à 30 au sud-est de Pise, avec un évêché que quelques-uns disent suffragant de Florence.

Cette ville est remarquable par son ancienneté, ayant été connue des Romains sous le nom de *Volaterræ*. Elle est encore bonne à voir par ses belles fontaines, dont quelques-unes sont ornées de statues antiques de marbre, entières ou rompues, outre plusieurs bas-reliefs, épitaphes & inscriptions, dont Ant. Franç. Gori a mis au jour la description à Florence en 1744, en un vol. *in-fol.* avec fig.

Volterre, comme je l'ai dit au mot *Volaterræ*, est la patrie de Perse ; elle l'est aussi du fameux sculpteur Daniel Ricciarelli, élève de Michel-Ange. Le pape S. Lin, qu'on nous donne pour successeur immédiat de S. Pierre sur le siège de Rome, étoit natif de cette ville ; mais sa vie est entièrement inconnue, & vraisemblablement elle étoit très-obscur, cet homme étant sans pouvoir, sans église & sans crédit. *Long. 28, 34 ; lat. 43, 20. (D. J.)*

VOLTIGER, v. n. voler à petites & fréquentes reprises. Il se dit des oiseaux. Il se dit aussi des chevaux, des étendards, des voiles, &c.

On dit figurément d'un homme inconstant & léger, qu'il ne fait que *voltiger*.

VOLTIGER, (*Manège*.) c'est faire les exercices sur le cheval de bois, pour apprendre à monter à cheval & à descendre légèrement, ou à faire divers tours qui montrent l'agilité & la dextérité du cavalier. Il y a des maîtres à voltiger qui montrent cet exercice. *Voltiger* signifie aussi faire des tours de souplesse & de force sur une corde.

VOLTIGLOLE, f. f. (*Marine*.) cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aislade de poupe : on dit autrement la *massane*.

VOLTORNO, (*Géog. mod.*) ou **VULTURNO**, anciennement *Vulturnus*, fleuve d'Italie dans le royaume de Naples ; il prend sa source sur les confins de la terre de

Labour, arrose dans son cours Vénafre & Capoue, & se rend dans la mer, près de l'embouchure du Clanio. (D. J.)

VOLTUMNÆ FANUM, (Géogr. anc.) lieu d'Italie dans l'Etrurie, aux environs de Viterbe, & peut-être c'est Viterbe même. Quoi qu'il en soit, les assemblées générales des Etrusques se tenoient souvent à *Voltumnæ Fanum*, au rapport de Tite-Live, liv. IV, ch. 23, 25 & 61. (D. J.)

VOLTURARA, (Géogr. mod.) ou **VULTURARIA**, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié de l'Apennin, vers les confins du comté de Molise, à dix lieues au nord-ouest de Bénévent, dont son évêque est suffragant. Long. 32, 43; lat. 41, 29. (D. J.)

VOLTURNE, f. m. (Mythol.) fleuve d'Italie dans la Campanie, nommé encore aujourd'hui *Volturno*. Les anciens peuples de la Campanie en avoient fait un dieu, & lui avoient consacré un temple, dans lequel ils s'assembloient pour délibérer de leurs affaires; il avoit à Rome un culte particulier, puisque parmi les flamines, on trouve celui du dieu *Volturne*, & qu'on y célébroit les *volturnales*. (D. J.)

VOLUBILIS ou **GRAND LISERON**. (Botan.) Les tiges de cette plante vivace sont longues & foibles; elles cherchent à s'entortiller autour des plantes voisines. Le long de ces tiges sont des feuilles presque rondes, d'où sortent des pédicules avec des fleurs blanches à une seule feuille en forme de cloches. Cette fleur vient en automne; si-tôt qu'elle est passée il paroît un fruit cylindrique rempli de semences quarrées qui en multiplient l'espece.

Il y a un *liseron* appelé *convolvulus*, qui est de trois couleurs, jaune, bleu & blanc, & le petit *liseron*, dont les fleurs sont purpurines.

Cette plante vient souvent dans les haies; elle se sème aussi sur couche & craint peu le froid. On la soutient avec des baguettes.

VOLUBILIS, (Géogr. anc.) ville de la Mauritanie Tingitane, selon Pomponius Méla, l. III, c. 10, & Ptolomée, l. IV, c. 1, qui écrit *Volubilis*. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Tocolofida* & *Aquæ Dacicæ*, à trois milles du

premier de ces lieux, & à seize milles du second. C'étoit une colonie romaine. Pline, l. 5, c. 1, qui l'appelle *Volubile oppidum*, la met à 35 milles de Banaza, & à une pareille distance de chacune des deux mers, ce qui est impossible; car une place à 35 milles de Banaza, qui étoit à 94 milles de Tingis, ne pouvoit être à 35 milles de chacune des deux mers.

Le pere Hardouin, qui ne s'est pas aperçu de ce mécompte, a conclu que le gros des géographes avoit tort de prendre la ville de Fez pour l'ancienne *Volubilis*, parce que Fez est à plus de 120 milles de l'Océan & de la mer Méditerranée. Mais s'il eût fait attention que l'itinéraire d'Antonin marque *Volubilis Colonia* à 145 milles de Tingis, vers le midi oriental de cette ville, dans les terres, & par conséquent à une égale distance des deux mers, il eût aisément compris que cette ville pouvoit fort bien être la même que Fez. (D. J.)

VOLUBILITÉ, f. f. (Gramm.) facilité & promptitude à se mouvoir. On dit la *volubilité* des corps célestes; la *volubilité* de la prononciation; la *volubilité* de la déclamation.

VOLUCZA, (Géogr. mod.) montagne de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, proche la source de la Platamona. Ce sont, à ce qu'on croit, les *Cambunii montes*, dont Tite-Live fait mention, l. XLIII, c. 53, & ailleurs. Il dit que le *Paniasus* y prenoit sa source. (D. J.)

VOLUE, f. f. (Tisseranderie.) terme dont les tisserands se servent pour exprimer la petite fusée qui tourne dans la navette, & qui porte la tiffure.

VOLVESTRE, (Géogr. mod.) petit pays de France, dans le Languedoc, au diocèse de Rieux. Ce nom pourroit bien venir de celui de la petite riviere de Vol, qui arrose une partie du diocèse de Rieux. (D. J.)

VOLUME, f. m. (Physiq.) est l'espace qu'occupe un corps, ou la quantité de matière considérée en tant qu'elle occupe une telle quantité d'espace. V. PÉRIMÈTRE, CIRCONFÉRENCE, &c.

Un pié cube d'or & un pié cube de liege sont égaux en volume, mais non en pesanteur, ni en densité. V. DENSITÉ.

Il s'en faut bien que la matiere propre ou les parties d'un corps remplissent exactement tout le volume de ce corps. *Voyez PORE. Chambers.*

VOLUME, TOME, (Synonyme.) Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, & le *tome* peut faire plusieurs *volumes* : mais la reliure sépare les *volumes*, & la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume* qu'il publie. Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs *tomes* qui seroient meilleurs, s'ils étoient réduits en un seul. *Girard. (D. J.)*

VOLUME. (Art. numismat.) Les monnoyeurs se servent de ce terme, pour désigner la grandeur & l'épaisseur de l'espece ; de même en matiere de médailles, on entend par *volume*, l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une médaille, & la grosseur de la tête ; de sorte que si quelqu'une de ces qualités y manque, un médaillon du haut-empire s'appelle *médaille de grand bronze* ; mais dans le bas-empire, dès que la médaille a plus de *volume*, c'est-à-dire, plus d'étendue & de relief que le moyen bronze ordinaire, on la fait passer pour médaillon. Exceptons-en cependant, pour l'épaisseur & pour le relief, les médailles contorniates, qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces deux qualités, & qui ne laissent pas de passer la plupart pour médaillons. *(D. J.)*

VOLUME. (Musique.) Le *volume* d'une voix est l'étendue ou l'intervalle qui est entre le son le plus aigu & le son le plus grave qu'elle peut rendre. Le *volume* des voix les plus ordinaires est d'environ huit à neuf tons ; les plus grandes voix ne passent guere les deux octaves en sons bien justes & bien pleins. *(S)*

VOLUMEN, s. m. (Langue latine.) Ce mot latin désigne un *volume*, un *livre*, parce que les anciens Romains, avant l'usage du papier, écrivoient d'abord sur des tablettes enduites de cire ; quand ils avoient mis la dernière main à leur ouvrage, ils le mettoient au net sur des membranes ; ou des écorces d'arbres, qu'ils rouloient ensuite. Delà, *evolvere librum* signifie *lire un livre*, parce qu'il falloit dérouler ce volume, afin de pouvoir le lire.

Pour conserver les livres écrits, *volu-*

mina, on les frottoit avec de l'huile de cedre, & on les ferroit dans des tablettes de cyprès, qui est un bois à l'épreuve de la pourriture. *(D. J.)*

VOLUPIE, s. f. (Mythol.) *Volupia*, déesse de la volupté, celle qui en procurait aux hommes. Apulée dit qu'elle étoit fille de l'Amour & de Psyché. Elle avoit un petit temple à Rome, près de l'arsenal de marine ; & sur son autel étoit non seulement sa statue, mais encore celle de la déesse du silence. *Volupia* étoit représentée en jeune personne, mignardement ajustée, assise sur un trône, comme une reine, & tenant la Vertu sous ses pieds ; mais on lui donnoit un teint pâle & blême. *(D. J.)*

VOLUPTÉ, s. f. (Morale.) La *Volupté*, selon Aristippe, ressemble à une reine magnifique & parée de sa seule beauté ; son trône est d'or, & les Vertus, en habit de fêtes, s'empressent de la servir. Ces vertus sont la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, toutes quatre véritablement soigneuses de faire leur cour à la *Volupté*, & de prévenir ses moindres souhaits. La Prudence veille à son repos, à la sûreté. La Justice l'empêche de faire tort à personne, de peur qu'on ne lui rende injure pour injure, sans qu'elle puisse s'en plaindre. La Force la retient, si par hasard quelque douleur vive & soudaine l'obligeoit d'attenter sur elle-même. Enfin la Tempérance lui défend toute sorte d'excès, & l'avertit affidument que la santé est le plus grand de tous les biens, ou celui du moins sans lequel tous les autres deviennent inutiles, ne se font point sentir.

La morale d'Aristippe, comme on voit, portoit sans détour à la *volupté*, & en cela elle s'accordoit avec la morale d'Epicure. Il y avoit cependant entr'eux cette différence, que le premier regardoit comme une obligation indispensable de se mêler des affaires publiques, de s'affujettir dès sa jeunesse à la société, en possédant des charges & des emplois, en remplissant tous les devoirs de la vie civile ; & que le second conseilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obscurité qui satisfait, de rechercher enfin dans la solitude un fort indépendant des caprices de la fortune. Cette contrariété de sentimens

entre deux grands philosophes, donna lieu au stoïcien Panétius d'appeler en raillant la *volupté* d'Aristippe, la *volupté debout*, & celle d'Epicure, la *volupté assise*.

Il s'éleva dans le quatrième siècle de l'église un hérésiarque (Jovinian) qu'on nomma l'*Aristippe* & l'*Epicure des chrétiens*, parce qu'il oloit soutenir que la religion & la *volupté* n'étoient pas incompatibles; paradoxe qu'il coloroit de spécieux prétextes, en dégageant d'une part la *volupté* de ce qu'elle a de plus grossier; & de l'autre, en réduisant toutes les pratiques de la religion à de simples actes de charité. Cette espèce de système séduisit beaucoup de gens, surtout des prêtres & des vierges consacrées à Dieu; mais S. Jérôme attaqua ouvertement le perfide hérésiarque, & sa victoire fut aussi brillante que complete. » Vous » croyez, lui disoit-il, avoir persuadé ceux » qui marchent sur vos traces: détrompez-vous, ils étoient déjà persuadés par » les penchans secrets de leur cœur. »

Jamais réputation n'a plus varié que celle d'Epicure; ses ennemis le décrioient comme un voluptueux, que l'apparence seule du plaisir entraînoit sans cesse hors de lui-même, & qui ne sortoit de son oisiveté que pour se livrer à la débauche. Ses amis, au contraire, le dépeignoient comme un sage qui fuyoit par goût & par raison le tumulte des affaires, qui préféroit un genre de vie bien ménagé, aux flatteuses chimères dont l'ambition repaît les autres hommes, & qui par une judicieuse économie méloit les plaisirs à l'étude, & une conversation agréable au sérieux de la méditation. Cet homme poli & simple dans ses manières, enseignoit à éviter tous les excès qui peuvent déranger la santé, à se soustraire aux impressions douloureuses, à ne désirer que ce qu'on peut obtenir, à se conserver enfin dans une assiette d'esprit tranquille. Au fond, cette doctrine étoit très-raisonnable, & l'on ne sauroit nier qu'en prenant le mot de *bonheur* comme il le prenoit, la félicité de l'homme ne consiste dans le plaisir. Epicure n'a point pris le change, comme presque tous les anciens philosophes, qui en parlant du bonheur, se sont attachés non à la cause formelle, mais à la cause efficiente. Pour Epicure, il considère la béatitude en

elle-même & dans son état formel, & non pas selon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme sont les causes efficientes. Cette manière de considérer le bonheur, est sans doute la plus exacte & la plus philosophique. Epicure a donc bien fait de la choisir, & il s'en est si bien servi, qu'elle l'a conduit précisément où il falloit qu'il allât. Le seul dogme que l'on pouvoit établir raisonnablement, selon cette route, étoit de dire que la béatitude de l'homme consiste dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit. Cette doctrine ne comporte point pour cela que l'on établisse le bonheur de l'homme dans la bonne chère & dans les molles amours: car tout au plus ce ne peuvent être que des causes efficientes, & c'est de quoi il ne s'agit pas; quand il s'agira des causes efficientes, on vous marquera les meilleures, on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conserver la santé de votre corps, & de l'autre les occupations les plus propres à prévenir les chagrins de l'esprit; on vous prescrira donc la sobriété, la tempérance, & le combat contre les passions tumultueuses & déréglées, qui ôtent à l'ame la tranquillité d'esprit, qui ne contribuent pas peu à son bonheur: on vous dira que la *volupté* pure ne se trouve ni dans la satisfaction des sens, ni dans l'émotion des appétits; la raison en doit être la maîtresse, elle en doit être la règle, les sens n'en sont que les ministres; & ainsi, quelques délices que nous espérons dans la bonne chère, dans les plaisirs de la vue, dans les parfums & la musique, si nous n'approchons de ces choses avec une ame tranquille, nous serons trompés, nous nous abuserons d'une fausse joie, & nous prendrons l'ombre du plaisir pour le plaisir même. Un esprit troublé & emporté, loin de lui par la violence des passions, ne sauroit goûter une *volupté* capable de rendre l'homme heureux. C'étoient là les *voluptés* dans lesquelles Epicure faisoit consister le bonheur de l'homme. Voici comment il s'en explique: c'est à Ménécée qu'il écrit. « Encore que nous disions, mon cher Ménécée, que la *volupté* » est la fin de l'homme, nous n'entendons » pas parler des *voluptés* sales & infames, & » de celles qui viennent de l'intempérance

» & de la sensualité. Cette mauvaise opinion est celle des personnes qui ignorent nos préceptes ou qui les combattent, qui les rejettent absolument ou qui en corrompent le vrai sens. » Malgré cette apologie qu'il faisoit de l'innocence de sa doctrine contre la calomnie & l'ignorance, on se récria sur le mot de *volupté*, les gens qui en étoient déjà gâtés en abusèrent, les ennemis de la secte s'en prévalurent, & ainsi le nom d'*épicurien* devint très-odieux. Les stoïciens, qu'on pourroit nommer *les jansénistes du paganisme*, firent tout ce qu'ils purent contre Epicure, afin de le rendre odieux & de le faire persécuter. Ils lui imputèrent de ruiner le culte des dieux, & de pousser dans la débauche le genre humain. Il ne s'oublia point dans cette rencontre, il fut penser & agir en philosophe; il exposa ses sentimens aux yeux du public; il fit des ouvrages de piété; il recommanda la vénération des dieux, la sobriété, la continence, il ne se plaignit point des bruits injurieux qu'on verfoit sur lui à pleines mains. « J'aime mieux, disoit-il, les souffrir & les passer sous silence, que de troubler par une guerre désagréable la douceur de mon repos. » Aussi le public, du moins celui qui veut connoître avant que de juger, se déclara-t-il en toutes les occasions pour Epicure; il estimoit sa probité, son éloignement des vaines disputes, la netteté de ses mœurs, & cette grande tempérance dont il faisoit profession, & qui loin d'être ennemie de la *volupté*, en est plutôt l'assaisonnement. Sa patrie lui éleva plusieurs statues; d'ailleurs ses vrais disciples & ses amis particuliers vivoient d'une manière noble & pleine d'égards les uns pour les autres; ils portoient à l'excès tous les devoirs de l'amitié, & préféroient constamment l'honnête à l'agréable. Un maître qui a su inspirer tant d'amour pour les vertus douces & bienfaisantes, ne pouvoit manquer d'être un grand homme; mais on ne doit pas reconnoître pour ses disciples quelques libertins qui ayant abusé du nom de ce philosophe, ont ruiné la réputation de sa secte. Ces gens ont donné à leurs vices l'inscription de la sagesse, ils ont corrompu sa doctrine par leurs mauvaises mœurs, & se sont jetés en foule dans

son parti, seulement parce qu'ils entendoient qu'on y louoit la *volupté*, sans approfondir ce que c'étoit que cette *volupté*. Ils se font contentés de son nom en général, & l'ont fait servir de voile à leurs débauches; ils ont cherché l'autorité d'un grand homme, pour appuyer les désordres de leur vie, au lieu de profiter des sages conseils de ce philosophe, & de corriger leurs vicieuses inclinations dans son école. La réputation d'Epicure seroit en très-mauvais état, si quelques personnes désintéressées n'avoient pris soin d'étudier plus à fond sa morale. Il s'est donc trouvé des gens qui se font informés de la vie de ce philosophe, & qui sans s'arrêter à la croyance du vulgaire, ni à l'écorce des choses, ont voulu pénétrer plus avant, & ont rendu des témoignages fort authentiques de la probité de sa personne, & de la pureté de sa doctrine. Ils ont publié à la face de toute la terre, que sa *volupté* étoit aussi sévère que la vertu des stoïciens, & que pour être débauché comme Epicure, il falloit être aussi sobre que Zénon. Parmi ceux qui ont fait l'apologie d'Epicure, on peut compter Ericius Puteanus, le fameux dom. Francisca de Quevedo, Sarazin, le sieur Colomiés, M. de Saint-Evremont, dont les réflexions sont curieuses & de bon goût, M. le baron Descoutures, la Mothe le Vayer, l'abbé de Saint-Réal, & Sorbier. Un auteur moderne, qui a donné des ouvrages d'un goût très-fin, avoit promis un commentaire sur la réputation des anciens; celle d'Epicure devoit y être rétablie. Gassendi s'est sur-tout signalé dans la défense de ce philosophe; ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau & le plus judicieux recueil qui se puisse voir, & dont l'ordonnance est la plus nette & la mieux réglée. M. le chevalier Temple, si illustre par ses ambassades, s'est aussi déclaré le défenseur d'Epicure, avec une adresse toute particulière. On peut dire en général, que la morale d'Epicure est plus sensée & plus raisonnable que celle des stoïciens, bien entendu qu'il soit question du système du paganisme. Voyez SAGE.

On entend communément par *volupté* tout amour du plaisir qui n'est point dirigé par la raison, & en ce sens toute *volupté* est illicite; le plaisir peut être considéré par

par rapport à l'homme qui a ce sentiment, par rapport à la société, & par rapport à Dieu. S'il est opposé au bien de l'homme qui en a le sentiment, à celui de société, ou au commerce que nous devons avoir avec Dieu, dès lors il est criminel. On doit mettre dans le premier rang ces *voluptés* empoisonnées qui font acheter aux hommes par des plaisirs d'un instant, de longues douleurs. On doit penser la même chose de ces *voluptés* qui sont fondées sur la mauvaise foi & sur l'infidélité, qui établissent dans la société la confusion de races & d'enfans, & qui sont suivies de soupçons, de défiance, & fort souvent de meurtres & d'attentats sur les loix les plus sacrées & les plus inviolables de la nature. Enfin on doit regarder comme un plaisir criminel, le plaisir que Dieu défend, soit par la loi naturelle qu'il a donnée à tous les hommes, soit par une loi positive, comme le plaisir qui affoiblit, suspend ou détruit le commerce que nous avons avec lui, en nous rendant trop attachés aux créatures.

La *volupté* des yeux, de l'odorat & de l'ouïe, est la plus innocente de toutes, quoiqu'elle puisse devenir criminelle, parce qu'on n'y détruit point son être, qu'on ne fait tort à personne; mais la *volupté* qui consiste dans les excès de la bonne chère, est beaucoup plus criminelle: elle ruine la santé de l'homme; elle abaisse l'esprit, le rappellant de ces hautes & sublimes contemplations, pour lesquelles il est naturellement fait, à des sentimens qui l'attachent bassement aux délices de la table, comme aux sources de son bonheur. Mais le plaisir de la bonne chère n'est pas à beaucoup près si criminel que celui de l'ivresse, qui non seulement ruine la santé & abaisse l'esprit, mais qui trouble notre raison & nous prive pendant un certain temps du glorieux caractère de créature raisonnable. La *volupté* de l'amour ne produit point de désordres tout-à-fait si sensibles; mais cependant on ne peut point dire qu'elle soit d'une conséquence moins dangereuse: l'amour est une espèce d'ivresse pour l'esprit & le cœur d'une personne qui se livre à cette passion; c'est l'ivresse de l'ame comme l'autre est l'ivresse du corps; le premier tombe dans une extravagance qui

Tome XXXV.

frappé les yeux de tout le monde, & le dernier extravagant quoiqu'il paroisse avoir plus de raison; d'ailleurs le premier renonce seulement à l'usage de la raison, au lieu que celui-ci renonce à son esprit & à son cœur en même temps. Mais quand vous venez à considérer ces deux passions dans l'opposition qu'elles ont au bien de la société, vous voyez que la moins déréglée est en quelque sorte plus criminelle que l'ivresse, parce que celle-ci ne nous cause qu'un désordre passager, au lieu que celle-là est suivie d'un dérèglement durable: l'amour est d'ailleurs plus souvent une source d'homicides que le vin. L'ivresse est sincère; mais l'amour est essentiellement perfide & infidèle. Enfin l'ivresse est une courte fureur qui nous ôte à Dieu pour nous livrer à nos passions; mais l'amour illicite est une idolâtrie perpétuelle.

L'amour-propre sentant que le plaisir des sens est trop grossier pour satisfaire notre esprit, cherche à spiritualiser les *voluptés* corporelles. C'est pour cela qu'il a plu à l'amour-propre d'attacher à cette félicité grossière & charnelle la délicatesse des sentimens, l'estime d'esprit, & quelquefois même les devoirs de la religion, en la concevant spirituelle, glorieuse & sacrée. Ce prodigieux nombre de pensées, de sentimens, de fictions, d'écrits, d'histoires, de romans, que la *volupté* des sens a fait inventer, en est une preuve éclatante. A considérer les plaisirs de l'amour sous leur forme naturelle, ils ont une bassesse qui rebute notre orgueil. Que falloit-il faire pour les élever & pour les rendre dignes de l'homme? Il falloit les spiritualiser; les donner pour objet à la délicatesse de l'esprit, en faire une matière de beaux sentimens, inventer là-dessus des jeux d'imagination, les tourner agréablement par l'éloquence & la poésie. C'est pour cela que l'amour-propre a ennobli les honteux abaiffemens de la nature humaine: l'orgueil & la *volupté* sont deux passions qui, bien qu'elles viennent d'une même source qui est l'amour-propre, ne laissent pourtant pas d'avoir quelque chose d'opposé. La *volupté* nous fait descendre; au lieu que l'orgueil veut nous élever. Pour les concilier, l'amour-propre fait de deux choses

Kkkk

Pune ; ou il transporte la *volupté* dans l'orgueil , ou il transporte l'orgueil dans la *volupté* ; renonçant au plaisir des sens , il cherchera un plus grand plaisir à acquérir de l'estime ; ainsi voilà la *volupté* dédommée ; ou prenant la résolution de se satisfaire du côté du plaisir des sens , il attachera de l'estime à la *volupté* ; ainsi voilà l'orgueil consolé de ses pertes. Mais l'affaïonnement est encore bien plus flatteur , lorsqu'on regarde ce plaisir comme un plaisir que la religion ordonne. Une femme débauchée , qui pouvoit se persuader dans le paganisme qu'elle faisoit l'inclination d'un dieu , trouvoit dans l'intempérance des plaisirs bien plus sensibles ; & un dévot qui se divertit ou qui se venge sous des prétextes sacrés , trouve dans la *volupté* un sel plus piquant & plus agréable que la *volupté* même.

La plupart des hommes ne reconnoissent qu'une sorte de *volupté* , qui est celle des sens ; ils la réduisent à l'intempérance corporelle , & ils ne s'apperçoivent pas qu'il y a dans le cœur de l'homme autant de *voluptés* différentes qu'il y a d'especes de plaisirs , dont il peut abuser ; & autant d'especes différentes de plaisirs , qu'il y a de passions qui agitent son ame.

L'avarice qui semble se vouloir priver des plaisirs les plus innocens , a sa *volupté* qui la dédommage des douceurs auxquelles elle renonce : *populus me sibilat* , dit cet avare dont Horace nous a fait le portrait , *at mihi plaudo ipse domi , simul ac numeros contemplor in arcâ*. Mais comme il y a des passions plus criminelles les unes que les autres , il y a aussi une sorte de *volupté* qui est particulièrement dangereuse. On peut la réduire à trois especes ; savoir , la *volupté* de la haine & de la vengeance , celle de l'orgueil & de l'ambition , celle de l'incrédulité & de l'impiété.

C'est une *volupté* d'orgueil que de s'arroger , ou des biens qui ne nous appartiennent pas , ou des qualités qui sont en nous , mais qui ne sont point nôtres ; ou une gloire que nous devons rapporter à Dieu , & non point à nous. On s'étonne avec raison que le peuple romain trouvât quelque sorte de plaisir dans les divertissemens sanglans du cirque , lorsqu'il voyoit des gladiateurs s'égorger en la présence

pour son divertissement. On peut regarder ce plaisir barbare comme une *volupté* d'ambition & de vaine gloire ; c'étoit flatter l'ambition des Romains que de leur faire voir que les hommes n'étoient faits que pour leurs divertissemens. Il y a une *volupté* de haine & de vengeance qui consiste dans la joie que nous donnent les disgrâces des autres hommes ; c'est un affreux plaisir que celui qui se nourrit des larmes que les autres répandent ; le degré de ce plaisir fait le degré de la haine qui le fait naître. Le grand Corneille , à qui on ne peut refuser d'avoir bien connu le cœur de l'homme , exprime dans ces vers l'excès de la haine par l'excès du plaisir :

*Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre ,
Voir tes maisons en cendre & tes lauriers en poudre ,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir ,
Moi seule en être cause , & mourir de plaisir !*

L'incrédulité se fortifie du plaisir de toutes les autres passions qui attaquent la religion , & se plaisent à nourrir des doutes favorables à leurs dérèglemens , & l'impiété qui semble commettre le mal pour le mal même , & sans en trouver aucun avantage , ne laisse pas d'avoir ses plaisirs secrets , d'autant plus dangereux que l'ame se les cache à elle-même dans l'instant qu'elle les goûte le mieux ; il arrive souvent qu'un intérêt de vanité nous fait manquer de révérence à l'Être suprême. Nous voulons nous montrer redoutables aux hommes , en paroissant ne craindre point Dieu , nous blasphémions contre le ciel pour menacer la terre ; mais ce n'est pourtant pas là le sel qui assaisonne principalement l'impiété. L'homme impie hait naturellement Dieu , parce qu'il hait la dépendance qui le soumet à son empire , & la loi qui borne ses desirs. Cette haine de la Divinité demeure cachée dans le cœur des hommes , où la foiblesse & la crainte la tiennent couverte , sans même que la raison s'en apperçoive le plus souvent. Cette haine cachée fait trouver un plaisir secret dans ce qui brave la Divinité.

Victrix causa diis placuit , sed victa Catoni.

» Il dédaigne de voir le ciel qui le trahit. »

Tout cela a paru brave, parce qu'il étoit impie.

La *volupté* corporelle est plus sensible que la *volupté* spirituelle; mais celle-ci paroît plus criminelle que l'autre: car la *volupté* de l'orgueil est une *volupté* sacrilège, qui dérobe à Dieu l'honneur qui lui appartient, en retenant tout pour elle. La *volupté* de la haine est une *volupté* barbare & meurtrière, qui se nourrit de pleurs; & la *volupté* de l'incrédulité est une *volupté* impie qui se plaît à dégrader la Divinité.

VOLUPTUAIRE, adj. (*Grammaire, Jurisprud.*) se dit de ce qui n'est fait que pour l'agrément & non pour l'utilité.

Ce terme n'est guère usité qu'en fait d'impenses; on distingue celles qui sont utiles de celles qui ne sont que *voluptuaires*; on fait raison au possesseur de bonne foi des premières, mais non pas des secondes. *V. IMPENSES. (A)*

VOLUPTUEUX, adj. (*Gramm.*) qui aime les plaisirs sensuels: en ce sens, tout homme est plus ou moins *voluptueux*. Ceux qui enseignent je ne fais quelle doctrine austère qui nous affligeroit sur la sensibilité d'organes que nous avons reçue de la nature qui vouloit que la conservation de l'espèce & la nôtre fussent encore un objet de plaisirs, & sur cette foule d'objets qui nous entourent & qui sont destinés à émouvoir cette sensibilité en cent manières agréables, sont des atrabillaires à enfermer aux petites-maisons. Ils remerciroient volontiers l'Être tout-puissant d'avoir fait des ronces, des venins, des tigres, des serpens, en un mot, tout ce qu'il y a de nuisible & de malfaisant; & ils sont tout prêts à lui reprocher l'ombre, les eaux fraîches, les fruits exquis, les vins délicieux, en un mot, les marques de bonté & de bienfaisance qu'il a semées entre les choses que nous appelons *mauvaises* & *nuisibles*. A leur gré, la peine, la douleur ne se rencontrent pas assez souvent sur notre route. Ils voudroient que la souffrance précédât, accompagnât & suivit toujours le besoin; ils croient honorer Dieu par la privation des choses qu'il a créées. Ils ne s'aperçoivent pas que, s'ils sont bien de s'en priver, il a mal fait de

les créer; qu'ils sont plus sages que lui, & qu'ils ont reconnu & évité le piège qu'il leur a tendu.

VOLUTE, f. f. (*Conchyliol.*) genre de coquille univalve, qui a pris ce nom de sa propre figure, dont la bouche est toujours alongée, le sommet élevé, souvent applati, quelquefois couronné.

La famille des *volute*s se confond aisément avec celle qui renferme les rouleaux; mais pour peu qu'on examine ces coquilles dans leur figure extérieure, on observera que les *volute*s sont faites en cônes, dont une des extrémités est pyramidale, & l'autre se coupe à vives arêtes pour former une clavicule aplatie, ou une couronne dentelée. Le rouleau au contraire a la tête élevée, & est presque égal dans ses deux extrémités avec les côtés un peu renflés dans le milieu; on ne doit point s'arrêter à la bouche pour fixer son caractère générique: sa figure, qui s'alonge en pointe par le bas, est tout ce qui le détermine, ainsi que la tête aplatie & séparée du corps par une vive arête.

Le caractère spécifique le plus remarquable de cette famille est dans la clavicule; il y en a de fort élevées, comme celle de la flamboyante; & d'autres très-plates, telle qu'est la clavicule de la moire: la couronne impériale a aussi sa singularité dans la couronne dentelée qui orne sa tête.

Les *volute*s, qu'on nomme aussi *cornets* en françois, sont appelées en latin par plusieurs auteurs *rhombi*, mot qui veut dire une *losange*, & qui par conséquent est impropre pour désigner les coquilles dont il s'agit ici. On leur a donné plus justement le nom de *volute*, parce que dans l'architecture les *volute*s d'un chapiteau vont en diminuant jusqu'au point appelé *l'œil de la volute*. D'autres disent, *volutæ*, à *volvendo*, *vel revolutione spirali*, *dictæ*.

On peut distribuer avec M. Dargenville, les *volute*s sous cinq classes générales. 1°. *Volute*s dont le sommet est élevé. 2°. *Volute*s dont le sommet est applati & coupé par différentes côtes. 3°. *Volute*s dont le sommet est couronné. 4°. *Volute*s dont le sommet est joint au corps sans aucune arête. 5°. *Volute*s dont le sommet

est détaché du corps par un cerèle, le corps renflé dans le milieu & la bouche évalée.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est élevé, on met les especes suivantes: 1°. le grand-amiral; 2°. le vice-amiral; 3°. l'amiral d'orange; 4°. l'amiral chagriné; 5°. le faux amiral, ou le navet; 6°. les spectres; 7°. la *volute* entourée de lignes, & de couleur fauve; 8°. la flamboyante; 9°. la peau de chagrin; 10°. la minime; 11°. la guinée, ou la spéculation; 12°. la *volute* fasciée à stries, & rougeâtre; 13°. la pointillée; 14°. l'hébraïque; 15°. la *volute* brune, entourée de deux zones blanches; 16°. l'isabelle; 17°. le drapeau; 18°. la *volute* bariolée de deux zones à réseaux; 19°. la chauve-souris; 20°. la *volute* blanche, marquetée de points & de taches jaunes.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est applati & coupé par différentes côtes, on distingue les especes suivantes: 1°. la moire, en latin *bombix*; 2°. le léopard ou tigre noir; 3°. le léopard jaune; 4°. le léopard rouge; 5°. le damier; 6°. le damier à points bleus; 7°. la *volute* fasciée de points jaunes & blancs; 8°. la tinne de beurre, elle est quelquefois tachetée de petites lignes couleur d'agate; 9°. la *volute*, dite *esplandion*; 10°. la *volute* cerclée d'une fasce blanche; 11°. le cierge brut, autrement dit *Ponix*; quand il est poli, on l'appelle *le cygne*; 12°. l'aile de papillon; 13°. la *volute* verdâtre, cerclée de points & de zones bariolées.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est couronné, on compte 1°. la couronne impériale toute fasciée; 2°. la même moins fasciée; 3°. la même bariolée de brun; 4°. la même marbrée de noir.

A la classe des *volutes* dont le sommet est joint au corps sans aucune arête, appartiennent 1°. le drap d'or; 2°. le drap d'argent; 3°. le drap citron; 4°. le drap d'or fascié; 5°. la brunette; 6°. l'omelette; 7°. la *volute* à réseau; 8°. la *volute* empennée, ou représentant des plumes d'oiseau; 9°. la *volute* bariolée de taches bleues; 10°. la *volute* grenue, entourée de taches & de pointes; 11°. la même toute jaune.

La cinquieme & dernière classe des *volutes* contient, 1°. l'écorchée; 2°. le nuage; 3°. le brocard de soie; 4°. le brocard d'argent; 5°. le taffetas, en latin *pannus sericus*; 6°. la tulipe, toutes coquilles recherchées.

Aussi est-il vrai que les *volutes* composent une des plus riches & des plus précieuses familles que l'on ait dans l'histoire des coquilles; & Rumphius a eu raison de les nommer *eximia*. Rien n'est au dessus des compartimens de l'amiral; l'éclat de ses couleurs, l'émail de sa blancheur, & sa belle forme, le rendent encore plus recommandable que sa rareté. Les Hollandois sont si curieux de cette coquille, que quelques-uns l'ont achetée jusqu'à mille florins, ainsi que le vice-amiral qui n'est guere moins estimé. Cette dernière est un fond blanc marqueté de taches longues, déchiquetées, de couleur rouge foncé, avec une ligne ponctuée vers le milieu, comme à l'amiral. Comme elle vient de la mer & des pays éloignés, ils l'ont appelée par excellence *le grand-amiral*, *l'amiral d'Orange*. Quand au lieu d'une ligne ponctuée qui se trouve dans le bas ou au milieu de la grande fasce jaune, on compte jusqu'à trois ou quatre de ces lignes, cette singularité augmente le prix de la coquille. La *volute* nommée *les spectres*, est encore singulièrement recherchée. V. SPECTRES, *conchyliolog.*

La peau de chagrin est remarquable par sa surface grenue, tandis que sur une couleur fauve tachetée de blanc, s'élève par étages une tête pointillée. Les taches noires répandues sur la robe blanche de l'hébraïque, imitent assez bien des caracteres hébreux.

Le tigre ou léopard jaune tacheté de blanc, est rare. L'aile de papillon l'est encore davantage: certains yeux & des taches faites en croissant sur les trois rangs de bandelettes qui l'entourent, ressemblent assez à celles des ailes de papillon. La couronne impériale a pris son nom d'une tête très-plate, chargée de tubercules qui, régulièrement disposés, forment une espece de couronne.

Remarque générale à faire sur la beauté des *volutes*. Leur clavicule ou sommet est

ordinairement assez élevé & composé de huit à dix spires arrondies souvent coupées dans leur contour par de petits filets qui tournent avec elles jusqu'à l'œil de la *volute*, dont la pointe est extrêmement fine; quand les mêmes compartimens qui ornent la robe, se répètent régulièrement sur le sommet, ils rendent ces coquilles parfaites.

Deux mots sur l'animal qui habite les *volutes*, suffiront. Il est peu différent de celui qui occupe le rouleau. Il sort de l'extrémité opposée au sommet un cou penché avec une tête ronde, d'où partent deux cornes cylindriques, très-pointues, au milieu desquelles sont situés deux points noirs saillans qui dénotent ses yeux, surmontés par la pointe de ces cornes. Un petit trou rond, ouvert au milieu d'une place assez large au haut de la tête indique la position de la bouche. Elle fait l'office d'un suçoir pour attirer à soi les corps qui lui conviennent. (D. J.)

VOLUTE, (*Conchyliographie.*) en latin *helix*, c'est le contour des spirales du fût de la coquille; lequel fût, en latin *columella*, va en diminuant à un point comme centre, qu'on appelle *œil de la volute*. (D. J.)

VOLUTE, (*Architect. civile.*) c'est un des principaux ornemens des chapiteaux ioniques & composites. Il représente une espece d'écorce roulée en ligne spirale; & les Grecs qui l'ont inventée, ont voulu représenter par-là les boucles des cheveux des femmes, sur lesquelles ils proportionnerent les colonnes ioniques. On dessine ainsi la *volute*, selon M. Perrault.

1°. Ayant marqué l'astragale qui doit avoir deux douzièmes d'épaisseur, & s'étendre à droite & à gauche, autant que le diamètre du bas de la colonne peut le permettre, du haut de la colonne sur la face où l'on veut tracer la *volute*, tirez une ligne à niveau par le milieu de l'astragale, & faites-la passer au delà de l'extrémité de cette moulure.

2°. Faites descendre du haut de l'abaque une ligne perpendiculaire sur une autre ligne qui passe par le centre du cercle, dont la moitié décrit l'extrémité de l'astragale. Vitruve appelle *œil* ce cercle qui a

deux douzièmes de diamètre; & c'est dans ce cercle que sont placés douze points qui servent de centre aux quatre quartiers de chacune des trois révolutions dont la *volute* est composée. On fait l'opération suivante, pour avoir ces douze points.

3°. Tracez dans l'œil un carré dont les diagonales soient l'une dans la ligne horizontale, & l'autre dans la ligne verticale; ces lignes se coupent au centre de l'œil.

4°. Du milieu du côté de ce carré, tirez deux lignes qui séparent le carré en quatre parties égales; ces parties donnent les douze points dont il s'agit. On trace ensuite la *volute*. Pour la faire, on met une jambe du compas sur le premier point qui est dans le milieu du côté intérieur & supérieur du carré, & l'autre jambe à l'endroit où la ligne verticale coupe la ligne du bas de l'abaque; & on trace un quart de cercle en dehors & en bas, jusqu'à la ligne horizontale. De cet endroit au second point, on décrit un second quart de cercle tournant intérieurement jusqu'à la ligne verticale. On passe delà au troisième point, qui est dans le milieu du côté inférieur & extérieur du carré, pour tracer le troisième quart de cercle tournant en haut & en bas, jusqu'à la ligne horizontale. On vient ensuite au quatrième point, d'où l'on décrit le quatrième quart de cercle tournant en haut & en bas jusqu'à la ligne verticale. Du cinquième point on décrit de même le cinquième quart de cercle, & de même le sixième, du sixième point qui est au dessous du second; & le septième, du septième qui est au dessous du troisième. En allant ainsi de point en point dans le même ordre, on trace les douze quartiers qui font le contour spiral de la *volute*. (D. J.)

Méthode de tracer la volute ionique, & de lui donner une forme agréable, dans laquelle il est fait mention de la construction du contour intérieur de ladite volute. Plusieurs savans architectes ont cherché la méthode de tracer la *volute* ionique, afin de lui donner la forme agréable qu'on remarque dans les chapiteaux antiques; car l'on ignore encore de quelle manière les anciens s'y sont pris pour tracer ce bel

ornement. On a donc regardé long-temps la description de la *volute* comme un problème intéressant, dont les architectes ont donné des solutions plus ou moins inexactes, jusqu'à celle que Goldman a imaginée (a), & qui a été trouvée d'une précision géométrique si grande & si féconde, qu'elle donne non seulement la construction de la *volute* extérieure, mais encore celle de la *volute* intérieure, qu'on nomme *listel de la volute*. Cette méthode a été universellement adoptée; c'est celle que l'auteur de l'*article* VOLUTE enseigne, d'après Perrault; mais le défaut de *figure* fait qu'il est très-difficile de la bien comprendre; & d'ailleurs il n'y est pas fait mention de la construction du contour intérieur de la *volute*, point aussi essentiel que le contour extérieur. C'est pourquoi nous avons cru devoir y suppléer ici; & pour ne point répéter, nous en varierons la formule, en l'accompagnant de la *figure 8*, *planche II d'architecture*, *supplément des planches*, & de la *figure 9*.

Ayant déterminé la grandeur du module qui doit servir à régler l'ordonnance ionique, on le divisera en dix-huit parties égales, comme il doit l'être dans cet ordre; on tirera ensuite une ligne FH, à laquelle on donnera seize de ces parties, c'est à dire, un module moins deux parties. Dans cette ligne on déterminera le point L, éloigné de neuf parties du point F, & de sept parties ou minutes du point H. Ce point L sera le centre de l'œil de la *volute*; de ce point on décrira un cercle, dont le rayon aura une minute, & par conséquent son diamètre IK en aura deux: la ligne IF en aura huit, & la ligne KH en aura six, proportion prescrite par Vignole d'après l'antique. Divisez les rayons LI & LK, chacun en deux parties égales, au point 1 & 4; & sur cette ligne 1 & 4 décrivez le carré 1, 2, 3, 4, dont le côté supérieur 2, 3, doit toucher la circonférence du cercle. Abaissez ensuite sur le point L les obliques 2 L & 3 L; divisez la base 1, 4, en six parties égales, afin d'avoir les points

5, 9, 12, 8; sur la ligne 5, 8, construisez le carré 5, 6, 7 & 8; & sur la ligne 9, 12, construisez l'autre petit carré 9, 10, 11, 12; alors vous aurez trois carrés qui vous donneront douze angles droits & douze centres dont vous vous servirez pour décrire le contour de la *volute* de la manière que nous allons voir, après avoir prolongé à discrétion les côtés des carrés comme sur la *figure*.

1. Mettez une pointe du compas sur le point 1, & ouvrant l'autre jusqu'au point F, avec cette ouverture décrivez le quart de cercle FM, le plus extérieur & le plus grand de la *volute*.

2. Mettez une pointe du compas au point 2, & de l'ouverture 2 M décrivez le quart de cercle MR.

3. Portez la pointe du compas au point 3, & de l'intervalle 3 R décrivez le quart de cercle RV.

4. Du point 4, comme centre, avec une ouverture de compas égale à 4 V, vous décrivez le quatrième quart de cercle VY qui achève la première circonvolution de la *volute*.

5. Mettez la pointe du compas sur le point 5, comme centre, & de l'intervalle 5 Y décrivez le quart de cercle YN qui commence la seconde circonvolution.

6. Du point 6, comme centre, avec une ouverture de compas égale à 6 N, décrivez le quart de cercle NP.

7. Portez une des branches du compas au point 7, ouvrez l'autre jusqu'en P, & décrivez le quart de cercle PT.

8. Du point 8, comme centre, & de l'intervalle 8 T décrivez le quart de cercle Tz.

9. Prenant le point 9 pour centre, & donnant à l'ouverture du compas la ligne g z, décrivez le quart de cercle zo.

10. Mettez une pointe du compas au point 10, & avec l'intervalle 10 O, décrivez le quart de cercle OQ.

11. Du point 11, pris pour centre, avec l'intervalle 11 Q, vous décrivez le quart de cercle QS.

(a) Chambers prétend que c'est celle de Vitruve, qui avoit été long-temps perdue. Palladio en a donné une autre sur la *planche IV d'architecture*, *fig. 1*, *supplément des planches*.

12. Enfin portez une des branches du compas au point 12., ouvrez l'autre jusqu'au point S, & décrivez l'arc de cercle SA qui doit rencontrer la circonférence de l'œil de la *volute*, ou du cercle qui a le point L pour centre.

A présent, pour tracer le contour intérieur de la *volute*, qu'on nomme *listel*, il faut faire la ligne FX égale à une partie ou minute du module, & ensuite chercher une quatrième proportionnelle aux lignes IF, IX, L ν , laquelle est fort aisée à trouver; car la ligne IX étant les sept huitièmes de la ligne IF, celle qu'on cherche doit être aussi les sept huitièmes de la ligne L ν , fig. 9. On détache le carré 1, 2, 3, 4, de la *volute*, pour le présenter plus en grand: on y trouve la ligne qu'on suppose égale aux sept huitièmes de la ligne LI.

Prenez la partie LZ égale à L ν , divisez la ligne νz en six parties égales, comme on a fait la ligne 1, 4; puis sur les bases νz , $q t$ & $m n$, élevez les carrés $\nu x y z$, $q r s t$ & $m o p n$; & les douze angles droits de ces trois carrés donneront douze centres, desquels on tracera la *volute* intérieure qu'on voit ponctuée sur la fig. 8; car supposez que les carrés ponctués sur la fig. 9 soient placés sur le diamètre de l'œil de la *volute*, vous commencerez par décrire un quart de cercle qui aura pour centre le point ν , & pour rayon l'intervalle νX ; & ce quart de cercle ira se terminer sur le prolongement du côté νx , comme dans la première opération. Prenant ensuite ce point x pour second centre, on décrira un autre quart de cercle qui aura pour rayon l'intervalle du point x jusqu'à l'endroit où le premier quart de cercle se fera terminé sur le prolongement de νx . On continuera de décrire de la même manière tous les autres contours, comme on l'a fait dans la *volute* extérieure, n'y ayant de différence dans celle-ci que la grandeur des carrés, qui est moindre que celle de ceux qui donnent les centres de la première.

VOLUTE, f. f. (*Archit.*) enroulement en ligne spirale, ionique qui fait le principal ornement des chapiteaux ioniques, corinthiens & composites. Les *volutes* sont différentes dans ces trois ordres. V. là-dessus le *Cours d'architecture* de Daviler, édition

1750, & la manière de dessiner les *volutes*. Les *volutes* du chapiteau corinthien, qui sont au dessus des caulicoles, sont au nombre de seize, huit angulaires, & huit autres plus petites appelées *hélices*. Il y a quatre *volutes* dans le chapiteau ionique, & huit dans le composite. Mais cet ornement est particulier au chapiteau ionique. Il représente une espèce d'oreiller ou de couffin, posé entre l'abaque & l'échine, comme si l'on avoit craint que la pesanteur de l'abaque, ou de l'entablement qui est au dessus, ne rompît ou ne gâtât l'échine.

Si l'on en croit Vitruve, les *volutes* représentent la coiffure des femmes, & les boucles des cheveux. Léon-Baptiste Albert les appelle *coquilles*, parce qu'elles ressemblent à la coquille d'un limaçon; & par cette raison, les ouvriers leur donnent le nom de *limaces*.

Les *volutes* ne sont pas seulement des ornemens aux chapiteaux; il y en a encore aux consoles, aux modillons & ailleurs. Dans les modillons, ce sont deux enroulemens inégaux du côté du modillon corinthien; & dans les consoles, les enroulemens des côtés de la console sont presque semblables aux enroulemens du modillon.

Volute à l'envers. *Volute* qui au sortir de la tige se contourne en dedans. Il y a des *volutes* de cette façon à Saint-Jean-de-Latran & à la Sapience à Rome, du dessin du cavalier Bernin.

Volute angulaire. *Volute* qui est pareille dans les quatre faces du chapiteau, comme au temple de la Concorde à Rome.

Volute arrasée. *Volute* dont le listel, dans ses trois contours, est sur une même ligne, comme les *volutes* de l'ionique antique, & la *volute* de Vignole.

Volute à tige droite. *Volute* dont la tige parallèle au taloir, sort de derrière la fleur de l'abaque, comme aux chapiteaux composites de la grande salle des thermes de Dioclétien, à Rome.

Volute de parterre. Enroulement de buis ou de gazon dans un parterre.

Volute évuidée. *Volute* dont le canal d'une circonvolution est détaché du listel d'une autre par un vuide à jour. De toutes les *volutes*, celle-ci est la plus légère. On

en voit de pareilles aux pilastres ioniques de l'église des PP. Barnabites à Paris.

Volute fleuronée. *Volute* dont le canal est enrichi d'un rinceau d'ornement, comme aux chapiteaux composites des arcs antiques à Rome.

Volute unissant. *Volute* qui semble sortir du vase parderrière l'arc, & qui monte dans l'abaque. On la pratique aux plus beaux chapiteaux composites.

Volute ovale. *Volute* qui a ses circonvolutions plus hautes que larges, comme on les pratique aux chapiteaux angulaires modernes, ioniques & composites, & comme elles sont au temple de la Fortune virile, & au théâtre de Marcellus à Rome.

Volute rentrante. *Volute* dont les circonvolutions rentrent en dedans, comme les ioniques de Michel-Ange au Capitole à Rome.

Volute saillante. *Volute* dont les enroulemens se jettent en dehors, comme aux ordres ioniques du portail des PP. Feuillans, & de celui de Saint-Gervais à Paris.

Daviler. (D. J.)

VOLUTITES, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les naturalistes à une coquille univalve pétrifiée, parce qu'elle est en volute ou en spirale. La coquille nommée *l'amiral*, est de cette espece.

VOLUTRINE, f. f. (*Mythol.*) divinité des Romains, qui présidoit à l'enveloppe des grains.

VOLVULES, *volvulæ*, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom aux fragmens de l'entochite que l'on nomme *trochites*, à cause de leur forme semblable à celle d'une roue. On a aussi donné ce nom aux *entochites* elles-mêmes. Voyez **TROCHITES & ENTROCHITES**.

VOLVULUS, f. m. (*Méd.*) est un nom que donnent quelques auteurs à la passion iliaque; d'autres l'appellent *chordapsus*, & d'autres *miserere*. V. **ILIAQUE**, **CHORDAPSUS & MISERERE**. V. **PASSION ILIAQUE**.

VOMANO, f. m. (*Géogr. mod.*) en latin *Vomanus*, rivière d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abrozze ultérieure. Elle y prend sa source à quelques milles d'Amatri; & après avoir mouillé

Montorio, elle vient se perdre dans le golfe de Venise. (D. J.)

VOMANUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le Picenum, Selon Plinè, liv. III, c. 13. Silius Italicus, l. VIII, v. 439, en fait mention dans ces vers:

. *Statue humectata Vomano*
Hadria.

Ce fleuve conserve son ancien nom; car il s'appelle encore le *Vomano*. (D. J.)

VOMER, f. m. (*Anat.*) La lame osseuse qui sépare la cavité des narines, est sujette à de grandes irrégularités, car on la trouve dans le plus grand nombre de sujets, bossuée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; de sorte qu'il s'en faut beaucoup que les cavités des narines soient égales, ce qu'il n'est pas inutile de savoir.

Les anatomistes prétendent que cette cloison nazale est composée de deux piéces, une supérieure antérieure, qui appartient à l'os ethmoïde; l'autre inférieure & postérieure, à laquelle ils ont donné le nom de *vomer*; mais tout cela paroît être une erreur, dont voici la cause.

La lame osseuse est si mince vers son milieu échancré, qu'elle se brise, pour peu qu'on y touche; elle se fend d'elle-même lorsqu'elle a été exposée quelque temps au soleil & à la rosée; de sorte qu'on a quelque peine à la trouver dans son entier, sur-tout dans les têtes des cimetiéres; on l'a donc regardée comme faite de deux os, & en conséquence on a placé l'articulation de ces deux os dans l'endroit le plus foible de la cloison, qu'on trouve ordinairement brisé, sans faire attention au peu de solidité qu'auroit cette connexion qui seroit contraire aux loix que la nature s'est imposées dans l'assemblage des os, & sans considérer que dans les articulations par surface, l'étendue doit être proportionnée au volume & à l'usage des parties, ce qui ne sauroit convenir à l'articulation supposée; enfin l'irrégularité de cette connexion, qui n'a presque jamais la même forme dans les sujets secs, & qu'on trouve tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, n'a point frappé le commun des anatomistes; mais si l'on examine cette partie dans les sujets frais, on aura

le plaisir de trouver la cloison dans son entier, & même on la trouvera telle dans plusieurs têtes seches qui n'auront pas été long-temps exposées au soleil & à la rosée. (D. J.)

VOMIQUE, f. f. (*Médecine.*) Cette maladie est un abcès dans le poumon, qui provient ou de tubercules cruds qui sont venus à suppurer, ou d'une inflammation lente qui n'a pu se résoudre, & que la trop grande étendue de l'engorgement & la tension des parties ont forcé d'abcéder; les causes & les signes sont les mêmes que ceux des abcès. La respiration est extrêmement gênée. *Voyez* PHTHISIE.

La *vomique* des poumons est une maladie occulte, dans laquelle les malades paroissent jouir d'une assez bonne santé: ils ont un petit abcès dans quelque partie de ce viscere; cet abcès est exactement renfermé dans un kiste ou une membrane qui forme une espece de poche. Ceux qui sont atteints d'atrophie, ou qui ont quelques vaisseaux rompus dans les poumons, sont fort sujets aux *vomiques*; ils ont l'haleine puante long-temps avant qu'elle perce, le sang leur vient quelquefois à la bouche en toussant, ils ont le corps lourd & pesant; leurs toux sont longues & incommodes, elles sont suivies quelquefois de l'ouverture de la *vomique* & de l'expectoration de la matiere qu'elle contient: alors il leur survient une fièvre assez considérable, le crachement de sang & des agitations du corps violentes: ces symptomes ne sont pas toujours suivis de la mort, on recouvre quelquefois la santé; mais s'il arrive que la *vomique*, en s'ouvrant, se décharge sur le cœur, le malade mourra subitement; on a des exemples de cet accident. *Lommius.*

Cette maladie ne peut qu'être extrêmement dangereuse, comme il le paroît par la fonction de la partie attaquée: mais on ne peut la prévenir, & il est difficile d'y remédier lorsqu'elle est formée: voici les vues que l'on peut suivre dans le traitement.

1°. Dans la *vomique* imminente il faut prendre garde qu'elle ne se forme, & cela par les saignées & tous les remèdes de l'inflammation, les adoucissans, les huileux & les béchiques doux; il faut ordonner au malade le même régime qu'aux phthifiques. On

Tome XXXV.

peut s'enhardir à ordonner les expectorans.

2°. Dans la *vomique* formée, & prête à se rompre, il y a d'autres mesures à prendre pour diminuer les dangers de sa rupture, s'il est possible; car elle est à craindre pour le malade, de quelque façon qu'elle se fasse: il seroit à souhaiter qu'elle se vidât par métastase, en prenant la route des selles ou des urines. Cette voie, quoique longue, seroit bien moins dangereuse; mais si elle se jette sur les bronches, comme il est naturel que cela arrive, alors le danger est imminent; car le poumon se trouve engorgé de matieres purulentes, & les vésicules sont remplies de pus, de façon qu'elles ne peuvent recevoir l'air ni le chasser; la respiration devient interceptée, & le malade est comme englouti & suffoqué par la mauvaise odeur qu'exhale la matiere purulente qui sort des bronches par flots: dans ce dernier cas il faut disposer le malade de façon à empêcher qu'il ne soit étouffé par la rupture de la *vomique*, & pour cela on le fait coucher sur le ventre, afin d'aider l'éruption du pus par les bronches & la trachée artère; ensuite on lui fait respirer une eau de senteur, ou on lui en met dans la bouche pour empêcher la puanteur de le suffoquer.

Supposé que la rupture fût prochaine & imminente, & qu'on la prévint ne pouvant se faire d'elle-même, on pourroit l'aider ou accélérer en faisant éternuer ou touffer le malade, en excitant le vomissement. Ces moyens, quoique périlleux, sont pourtant salutaires dans l'occasion: si la matiere ne peut sortir tout-à-la-fois, ou parce qu'il y a plus d'un sac, ou parce qu'elle est en trop grande quantité, alors on doit ménager les forces du malade, & prendre garde de l'épuiser.

Lorsque la rupture & l'éruption de la *vomique* sont faites, on doit remédier au délabrement qu'elles ont causé: mais ce point est encore plus difficile que le précédent; car l'ulcère étant fort étendu, toujours arrosé par la limphe bronchiale, agité par l'action du poumon même, frappé par l'abord continuel de l'air, il est impossible qu'il se cicatrise; on doit donc employer une cure palliative, qui est la même que pour la phthisie; mais on doit avoir égard

LIIII

à la corruption de la matiere purulente , à l'affoiblissement des forces , & à la fièvre lente , dont les indications sont différentes.

La premiere demande des fortifiants , des restaurans & des analeptiques , tels que les bouillons , les gelées de veau , de poulet , le blanc-manger ; ensuite on peut recourir aux baumes naturels & artificiels , tels que le baume de tolu , son sirop , le baume du commandeur de Perne.

La seconde indication demande les adoucissans , les tempérans , le lait coupé avec l'eau d'orge , ou le biscuit dans le bouillon , la semoule , le gruau cuit de même. Ces sortes d'alimens doivent être aromatisés avec l'essence de bergamotte ou de citron. Si la fièvre peut s'emporter , on change l'air du malade , on le mene à la campagne pour y prendre le lait , & enfin on prend toutes les précautions que demande le traitement de la phthisie.

VOMIR , v. act. & neut. (*Gramm.*) c'est rendre par la bouche ce qui est renfermé dans l'estomac. On vomit naturellement ou artificiellement. Il se prend aussi au figuré : vomir des injures , vomir du feu. Les injures que les auteurs ont vomies les uns contre les autres , &c.

VOMIR , (*Hydraul.*) se dit en terme de fontaines , d'une figure ou d'un masque qui jette beaucoup d'eau , presque à fleur de la surface d'un bassin. (*K*)

VOMISSEMENT , f. m. (*Médecine.*) c'est un mouvement spasmodique & rétrograde des fibres musculaires de l'œsophage , de l'estomac , des intestins , accompagné de convulsions des muscles de l'abdomen & du diaphragme , qui , lorsqu'elles sont légères , produisent les rots , les nausées & le vomissement , quand elles sont violentes. Ces désordres convulsifs procedent de la quantité immodérée , ou de l'acrimonie des alimens , d'un poison , de quelque lésion du cerveau , comme plaie , contusion , compression , ou inflammation de cette partie , d'une inflammation au diaphragme , à l'estomac & aux intestins , à la rate , au foie , aux reins , au pancréas ou au mésentere , de l'irritation du gosier , d'un mouvement désordonné des esprits , causé par une irritation ou une agitation non accoutumée , comme le mouvement d'un

carrosse , d'un vaisseau , ou autre cause semblable , ou l'idée de quelque chose dégoûtante.

Les symptomes du vomissement sont les nausées incommodes , la tension dans la région épigastrique , un sentiment de pesanteur au même endroit , l'amertume dans la bouche , la chaleur , les tiraillemens , la perte de l'appétit , l'anxiété , la chaleur à l'endroit de l'estomac , l'agitation , l'affluence de la salive à la bouche , les crachats fréquens , le vertige , l'affoiblissement de la vue , la pesanteur , la rougeur au visage , le tremblement de la levre inférieure , la cardialgie qui dure jusqu'à ce qu'on ait rejeté ce qui étoit contenu dans l'estomac.

Tous ces symptomes dénotent évidemment un mouvement spasmodique & convulsif de l'estomac & de ses parties nerveuses.

Le vomissement se distingue par les matieres que l'on rend. Le pituiteux est celui où l'on rend des matieres mucilagineuses , chyleuses , & des restes d'alimens imparfaitement dissous. Il est bilieux lorsque les matieres rendues ne sont qu'un amas bilieux ; enfin , il y a des vomissemens noirâtres , corrompus , verds , érugineux & porracés , selon la couleur des matieres & des humeurs rejetées. On rend aussi quelquefois par le vomissement , des vers & des insectes.

Le vomissement est souvent sanguinolent ; on rend alors le sang tout fluide , il est souvent épais , noirâtre ; cela arrive sur-tout dans la maladie noire d'Hippocrate , dans l'inflammation & l'engorgement de l'estomac.

Souvent le vomissement est stercoreux , parce que le mouvement rétrograde de l'estomac & des intestins rappelle de ces cavités les matieres stercorales : il y a des vomissemens où l'on évacue du pus & une matiere sanieuse. On voit des malades rendre par le vomissement , des masses charnues & membraneuses qui étoient engendrées dans leur estomac.

On voit que la cause prochaine qui dispose au vomissement est la stimulation ou tiraillement des fibres nerveuses de l'estomac & du duodénum , ou la matiere qui cause ce tiraillement est dans ces parties mêmes , ou dans d'autres plus éloignées ,

mais qui correspondent à celles-ci par des nerfs : delà naît la distinction du *vomissement* en symptomatique & en idiopathique. La cause matérielle de celui-ci est dans l'estomac même ou dans le duodénum ; celle de l'autre ou du symptomatique est plus éloignée , elle réside dans les intestins inférieurs, les conduits biliaires, les reins, la tête, ou quelqu'autre partie distante ou prochaine de l'estomac, elle dépend principalement du concours des parties, de la sympathie des nerfs ; c'est ainsi que les douleurs du foie, de la rate, des reins, de la vessie, les rétentions d'urine, la colique néphrétique, l'affection cœliaque, la hernie antérocele, épiplocele, périplocele, causent les *vomissements*.

Le symptomatique est plus ordinaire que l'idiopathique, il paroît occasioné par le renversement des mouvemens des nerfs & des esprits, ce qui provient des chatouillemens différens. C'est ainsi que l'imagination frappée de quelque chose de désagréable, excite au *vomissement* ; c'est ainsi que les vers dans le nez, dans les intestins, produisent le *vomissement*. Une plaie dans le cerveau excite le même symptôme.

Pronostic. Le *vomissement* critique en général est salutaire. Le symptomatique est mauvais ; le pire de tous est celui que cause une acrimonie subtile qui irrite les nerfs.

Le *vomissement* violent, avec toux, douleur, obscurcissement de la vue, pâleur, est dangereux ; car il peut causer l'avortement, une descente, repousser la matière arthritique, dartreuse, érysypélateuse, vérolique, sur quelques parties nobles, au grand détriment du malade ; il occasionne quelquefois la rupture de l'épiploon ; le *vomissement* devient mortel dans ceux qui sont disposés aux hernies, ou qui en sont attaqués, car il y produit un étranglement.

Les *vomissements* bilieux porracés, érugi-neux, sont effrayans ; ils menacent d'inflammation.

Le *vomissement* causé par des vers qui corrodent l'estomac, sur-tout si l'on rend des vers morts, & qu'il y ait cessation des symptômes les plus formidables, avec des convulsions violentes dans les membres, c'est l'indication d'un sphacele qui détruit les vers & les malades.

Le *vomissement* fétide n'augure jamais rien de bon, attendu qu'il indique une corruption interne.

Le *vomissement* de sang continué longtemps & violent ne peut que terminer bientôt la vie du malade.

Le *vomissement* qui dure depuis six mois & plus, qui est accompagné de chaleur & de fièvre lente, avec exténuation par tout le corps, donne lieu de soupçonner que l'estomac est ulcéré.

Souvent le *vomissement* se guérit de lui-même, parce qu'il détruit la cause morbifique qui le produisoit ; c'est ainsi que les matières peccantes étant évacuées & emportées, cessent d'irriter l'estomac. Dans ce sens l'émetique est salutaire dans le *vomissement*, & le proverbe qui dit *vomitum vomitu curatur*, se trouve vrai. C'est le sentiment d'Hippocrate, *Epid. l. VI* ; & la maxime qui dit que les contraires se guérissent par les contraires, n'est pas moins vraie dans ce cas.

Le traitement du *vomissement* demande que l'on emporte les causes qui le produisent, & que l'on emploie ensuite les remèdes calmans, restaurans & prophylactiques : ainsi la première indication consiste à évacuer la matière peccante par le *vomissement*, si cette voie est nécessaire.

On commence, dans l'acrimonie, par saigner le malade, pour diminuer la contraction spasmodique de l'estomac ; c'est ce qui se pratique aussi dans le *vomissement* de sang, dans la chaleur d'entrailles ; ensuite on ordonne l'émetique en lavage, le tartre stibié, comme nous l'avons dit en son lieu (*voyez EMÉTIQUE*,) ou l'ipecacuanha, à la dose de six grains, lorsque la matière peccante est une humeur glaireuse qui corrode & irrite les tuniques de l'estomac. Ce végétal résineux opere de même dans le *vomissement* que dans la dysenterie, contre laquelle il est regardé comme spécifique.

On peut encore évacuer & calmer tout-à-la-fois, par un purgatif ordonné de la façon suivante : Prenez de manne deux onces, de catholicon double une once, de sirop violat une once, d'eau de pavot rouge six onces ; faites du tout une potion purgative & calmante.

La seconde indication dans le *vomisse-*

ment consiste à calmer les spasmes, les convulsions & les tiraillemens de l'estomac par les remèdes appropriés.

Dans le vomissement bilieux, on évacuera la bile surabondante, on la délaiera par les amers, les purgatifs minoratifs, comme la casse, la manne, la rhubarbe, le rapontic & autres.

Dans le vomissement de sang, on emploiera la saignée réitérée; on évitera l'émetique, à moins qu'il n'y eût saburre; on emportera ce mal par les eaux acidules, les apozemes & les juleps astringens & anodins.

Mais on doit prendre garde de tourmenter le malade par les remèdes astringens dans aucun vomissement, si l'on n'a pas eu soin auparavant d'emporter les matières âcres & irritantes: autrement on le fatiguerait beaucoup, & on ne ferait qu'attirer des inflammations sur l'estomac ou les intestins. Ainsi dans le vomissement sympathique & symptomatique, il faut songer, avant toutes choses, à attaquer la cause éloignée qui produit le vomissement. Ainsi, on doit commencer par soulager le mal de tête, la migraine, les plaies, les contusions du cerveau, les convulsions des méninges; on emportera la fièvre, les vers, la colique néphrétique, on remettra la hernie, on fera rentrer le sac herniaire, s'il est possible, on procurera le rétablissement des évacuations ordinaires, dont la suppression auroit pu causer le vomissement. C'est ainsi que l'écoulement des menstrues, le flux hémorrhoidal rétabli, guérissent le vomissement causé par leur suppression.

Dans le vomissement avec cardialgie continue, & accompagné de vapeurs, ou précédé de spasme & de convulsions, on ordonnera les remèdes antispasmodiques, tels que les teintures de castor, les huiles de succin, les teintures de fleurs de tilleul, de pivoine, l'eau de cerise noire, l'opium & ses préparations, les gouttes d'Angleterre, l'huile douce de vitriol, le soufre anodin de vitriol.

Dans le vomissement avec ulcère à l'estomac, on aura soin de penser à cet ulcère; pour remplir les indications qu'il présente, & soulager le malade autant qu'il est possible, on doit éviter tout aliment âcre,

on emploiera les alimens gélatineux & nourrissans, le lait coupé avec les bois, les baumes naturels & artificiels, & sur-tout celui du commandeur de Perne.

Mais tous les remèdes sont inutiles, si on n'insiste sur un régime exact & modéré; les alimens doivent être proportionnés à la cause du mal, à l'état de l'estomac & à sa foiblesse; la quantité doit être réglée, l'esprit doit être tranquille, on doit aider le sommeil, l'air sera pur, l'exercice fréquent & modéré.

La troisième indication sera préservative ou prophylactique; ainsi elle variera selon les causes: on aura donc recours aux atténuans, aux remèdes chauds & stomachiques dans la viscosité des humeurs, dans la disposition pituiteuse & phlegmatique des viscères; on emploiera les amers dans le défaut de ressort & l'atonie des parties qui servent à la chylification.

Les principaux remèdes & les plus efficaces dans le vomissement produit par un acide, répondent à une indication fort générale, qui est d'absorber ces mêmes acides qui produisent le vomissement; on emploie pour la remplir, les absorbans, les terreux & les diaphorétiques.

Les absorbans sont d'autant plus salutaires, qu'ils émoussent les pointes des acides, & forment avec elles de véritables sels neutres qui sont laxatifs & purgatifs.

Le vomissement chronique & qui a duré long-temps, ne peut s'emporter que par l'usage des eaux minérales sulfureuses ou thermales dans le cas de relâchement & de viscosité, par les eaux savonneuses dans les cas d'obstructions lentes & glutineuses des viscères, & par les eaux acidules & ferrugineuses, lorsque les obstructions sont tenaces & produites par un sang épais & noirâtre.

La saignée n'est nécessaire dans le vomissement que dans le cas de chaleur, d'ardeur d'estomac, ou dans le vomissement de sang. La saignée est pour assurer l'effet des remèdes indiqués dans cette maladie.

Corollaire. Le vomissement peut être regardé comme un symptôme salutaire dans beaucoup de maladies: il est des personnes en qui il produit le même effet que le flux

menstruel & l'éruption des regles; alors on ne doit point l'arrêter, non plus que ces évacuations, il faut seulement procurer l'évacuation par une autre voie.

Il ne faut pas exciter à vomir à la légère, souvent on s'attire des maladies funestes, & l'estomac affoibli par ce vomissement forcé ne peut se rétablir, quelque remède que l'on emploie.

VOMISSEMENT DE MER. (*Marine.*)

La plupart de ceux qui voyagent sur mer sont sujets à des vomissemens qui deviennent souvent dangereux pour leur santé, indépendamment de l'incommodité qui en résulte pour eux. M. Ruelle a trouvé que l'éther ou la liqueur éthérée de Frobenius, étoit un remède souverain contre ces accidens; cette liqueur apaise les vomissemens, & facilite la digestion des alimens dans ceux qui étant sujets à ces inconvéniens, sont forcés de se priver souvent de nourriture pendant un temps très- considérable. Pour prévenir cette incommodité, l'on n'aura donc qu'à prendre dix ou douze gouttes d'éther sur du sucre, que l'on avalera en se bouchant le nez, de peur qu'il ne s'exhale; ou bien on commencera par mêler l'éther avec environ dix ou douze parties d'eau, on agitera ce mélange afin qu'il s'incorpore, au moyen d'un peu de sucre en poudre, qui est propre à retenir l'éther, & à le rendre plus miscible avec l'eau, & l'on boira une petite cuillerée de ce mélange, ce qui empêchera le vomissement, ou le soulèvement d'estomac que cause le mouvement de la mer.

VOMISSEMENT ARTIFICIEL, ou VOMITIF. (*Médecine thérapeutique.*) Il s'agit ici du vomissement qui est déterminé à dessein par des remèdes, dans la vue de changer en mieux l'état du sujet qu'on fait vomir.

Ce vomissement est donc un genre de secours médicinal; & comme il peut être employé, ou pour prévenir un mal futur, ou pour remédier à un mal présent, c'est tantôt une ressource qui appartient à la partie de la médecine connue sous le nom d'hygiène, c'est-à-dire, régime des hommes dans l'état de santé, voyez RÉGIME, & tantôt une ressource thérapeutique ou curative, c'est-à-dire, appartenante au

traitement des maladies. Voyez THÉRAPEUTIQUE.

Le vomissement artificiel est une espèce de purgation. Voyez PURGATIF & PURGATION.

Les moyens par lesquels les médecins excitent le vomissement, sont connus dans l'art sous le nom d'émétique, qui est grec, & sous celui de vomitif, dérivé du latin vomitivum ou vomitorium; on exprime encore l'effet de ces remèdes en disant qu'ils purgent par le haut, *per superiora*.

Le vomissement artificiel est un des secours que la médecine a employés le plus anciennement, sur-tout à titre de préservatif, c'est-à-dire, comme moyen d'éviter des maux futurs. Hippocrate conseilloit aux sujets les plus sains de se faire vomir au moins une ou deux fois par mois, au printemps & en été, sur-tout aux gens vigoureux, & qui vomissoient facilement; & avec cette circonstance, que ceux qui avoient beaucoup d'embonpoint, devoient prendre les remèdes vomitifs à jeun; & ceux qui étoient maigres, après avoir dîné ou soupé. Le plus commun de ces remèdes vomitifs se préparoit avec une décoction d'hyssope, à laquelle on ajoutoit un peu de vinaigre & de sel commun. C'étoit encore un remède vomitif, usité chez les anciens, qu'une livre d'écorce de racine de raiforts macérée dans de l'hydromel, mêlé d'un peu de vinaigre simple ou de vinaigre scillitique, que le malade mangeoit toute entière, & sur laquelle il avaloit peu à peu la liqueur dans laquelle elle avoit macéré. Ce remède fut sur-tout familier aux méthodiques, qui l'employoient même dans les maladies aiguës, au rapport de Célius Aurélianus. Prosper Alpin rapporte que les Egyptiens modernes sont encore dans l'usage de se faire vomir de temps en temps dans le bain.

Cet usage du vomissement artificiel est presqu'entièrement oublié parmi les médecins modernes; & il paroît qu'en effet, & l'usage en lui-même, & le moyen par lequel on le remplissoit, se ressentent beaucoup des commencemens grossiers & imparfaits de l'art naissant.

Quant à l'usage curatif du vomissement, les anciens ne l'employeroient presque que dans certaines maladies chroniques; & ils

en ufoient au contraire très-fobrement dans les maladies aiguës. Hippocrate ne le confeille par préférence à la purgation par en bas , & la purgation étant indiquée en général , que dans le cas de douleur de côté , qui a fon fiege au deffus du diaphragme , (voyez Aphorisme 18 , feét. 4.) & il n'est fait mention qu'une fois dans fes livres des épidémies , liv. V , de l'emploi de ce fecours contre un *colera - morbus* , dans lequel il dit avoir donné de l'ellébore avec succès.

Les principales maladies chroniques dans lesquelles il l'employoit , étoient la mélancolie ; la manie ; les fluxions qu'il croyoit venir du cerveau , & tomber sur les organes extérieurs de la tête ; les douleurs opiniâtres de cette partie ; les foibleffes des membres , & principalement des genoux ; l'enflure univerfelle , ou leucophlegmatie , & quelques autres maladies chroniques très-invétérées. Hippocrate , qui employoit quelquefois le *vomiffement* dans tous ces cas , oloit faire vomir auffi les phthifiques , & même avec de l'ellébore blanc , qui étoit le vomitif ordinaire de ce temps-là , & qui est un remede fi *férocce*. V. ELLÉBORE.

En général , les anciens ont mal manié les émétiques ; & cela est arrivé vraisemblablement parce qu'ils n'en avoient que de mauvais , foit qu'ils fuffent impuiffans , comme la décoction d'hyffope d'Hippocrate , foit qu'ils fuffent d'un emploi très-incommode dans les maladies , comme les raves des méthodiques ; foit enfin qu'ils fuffent trop violens , comme l'ellébore blanc de tous les anciens.

Les médecins modernes , au contraire , font très-habiles dans l'administration des *vomitifs* , qui font devenus entre leurs mains le remede le plus général , le plus efficace , & en même temps le plus sûr de tous ceux que la médecine emploie ; & il est vraisemblable que leur pratique prévaut en ce point sur la pratique ancienne , par l'avantage qu'a la pharmacie moderne d'avoir été enrichie de plusieurs émétiques très-efficaces , mais en même temps sûrs & innocens. Quoi qu'il en foit , le très - fréquent usage que les médecins modernes font des émétiques , peut être confidéré , & même doit l'être (pour être apprécié avec quelqu'ordre) , par

rapport aux incommodités ou indispositions légères , par rapport aux maladies aiguës , & par rapport aux maladies chroniques.

Au premier égard , il est sûr que toutes les indispositions dépendantes d'un vice des digestions , & principalement d'un vice récent de cette fonction , que toutes ces indispositions , dis-je , font très-efficacement , très - directement , & même très-doucement combattues par le *vomiffement* artificiel ; & notamment que la purgation ordinaire , c'est - à-dire , la purgation par en bas , qu'on n'emploie que trop souvent au lieu du *vomiffement* , est inférieure à ce dernier fecours à plusieurs titres.

Premièrement , une médecine *gliffe* souvent sur les glaires & les autres *impuretés* qui font les principales causes matérielles de ces fortes d'indispositions , & par conféquent ne les enleve point ; au lieu que les émétiques les enlèvent infailliblement , & leur action propre est même ordinairement suivie d'une évacuation par les felles , qui acheve l'opération de toutes les premières voies.

2°. Les potions purgatives font souvent rejetées ou vomies par un estomac impur , & cela fans qu'elles entraînent qu'une très-petite portion des matieres viciées contenues dans ce viscere , & dès-lors c'est un remede donné à pure perte.

3°. L'action d'un émétique ufuel est plus douce que l'action d'une médecine ordinaire , au moins elle est beaucoup plus courte , & elle a des suites moins fâcheuses. On éprouve pendant le *vomiffement* , il est vrai , des angoiffes qui vont quelquefois jufqu'à l'évanouiffement , & quelques fecouffes violentes ; mais ces fecouffes & ces angoiffes ne font point dangereuses , & elles ne font que momentanées ; & enfin après l'opération d'un émétique , qui est communément terminée en moins de deux heures , le fujet qui vient de l'effuyer n'est point affoibli , n'est point fatigué , ne souffre point une foif importune , ne reste point exposé à une conftipation incommode ; au lieu que celui qui a pris une médecine ordinaire , est tourmenté toute la journée , éprouve des foibleffes lors même qu'il n'éprouve point de tranchées , souffre après l'opération du remede une foif toujours incom-

mode, est foible encore le lendemain, & est souvent constipé pendant plusieurs jours.

4°. Enfin, une médecine ordinaire est communément un breuvage détestable; & un émétique, même doux, peut être donné dans une liqueur insipide ou agréable, dont il n'altère point le goût.

Quant à la méthode plus particulière encore aux modernes de prescrire des émétiques au commencement de presque toutes les maladies aiguës, l'expérience lui est encore très-favorable.

Ce remède, qu'on donne ordinairement après le premier, ou tout au plus après le second redoublement, & qu'on a coutume de faire précéder par quelques saignées, a l'avantage singulier d'exciter la nature sans troubler ses déterminations, sans s'opposer à sa marche critique, en ébranlant au contraire également tous les organes excrétoires, au lieu de faire violence à la nature en la sollicitant d'opérer par un certain couloir l'évacuation critique que dès le commencement de la maladie elle avoit dessinée à un autre; ce qui est l'inconvénient le plus grave de l'administration prématurée des évacuans réels & proprement dits.

L'emploi de ce remède, dans le cours d'une maladie aiguë, ou dans d'autres temps que dans le commencement, demande plus d'attention & plus d'habileté de la part du médecin, parce que cet emploi est moins général, & que l'indication de réveiller par une secousse utile les forces de la nature qui paroît prête à succomber dans sa marche, & cela sans risquer de les épuiser, parce que cette indication, dis-je, ne peut être saisie que par le praticien le plus consommé; il est même clair à présent que c'est faute d'avoir su choisir ce temps de la maladie, & juger sainement de l'état des forces du malade, que les émétiques réussissent quelquefois si mal lorsqu'on ne les donnoit que dans les cas presque désespérés, & à titre de ces secours douteux qu'il vaut mieux tenter dans ces cas, selon la maxime de Celse, que de n'en tenter aucun, comme il le fait encore dans les angines suppurées, par exemple. Au reste, ces cas où l'on peut donner l'émétique avec succès dans le cours

des maladies aiguës, peuvent être naturellement ramenés au cas vulgaire de leurs emplois dans le commencement des maladies; car c'est précisément lorsqu'une nouvelle maladie survient ou commence dans le cours d'une autre maladie, que l'émétique convient éminemment. Or, ce cas d'une maladie aiguë entée sur une autre, fort peu observé par la foule des médecins, est un objet très-intéressant, & soigneusement observé par les grands maîtres; & cet état se détermine principalement par la nouvelle doctrine du pouls. Voyez *POULS, médecine*.

On voit clairement par cette manière dont nous envisageons l'utilité des émétiques dans les maladies aiguës, que nous ne l'estimons point du tout par l'évacuation qu'il procure; il paroît en effet que c'est un bien très-subordonné, très-secondaire, presque accidentel, que celui qui peut résulter de cette évacuation: aussi, quoique les malades, les assistans & quelques médecins n'apprécient le bon effet des émétiques que par les matières qu'ils chassent de l'estomac, on peut assurer assez généralement que c'est à peine comme évacuant que ce remède est utile dans le traitement des maladies aiguës.

En effet, on observe que l'efficacité de ce remède est à-peu-près la même dans ce cas, soit que l'action de vomir soit suivie d'une évacuation considérable, soit qu'elle ne produise que la sortie de l'eau qu'on a donnée au malade, devenue moussieuse & un peu colorée; ce qui est précisément l'événement le plus fréquent, & celui sur lequel les artistes les plus expérimentés doivent toujours compter. Il faut observer encore à ce sujet, que quand même on pourroit procurer quelquefois par l'émétique une évacuation utile, ce ne pourroit jamais être qu'à la fin ou dans le temps critique de la maladie, & dans le cas très-rare où la nature prépareroit une crise par les couloirs de l'estomac, & jamais dans le commencement des maladies aiguës; temps auquel nous avons dit que les médecins modernes l'employoient assez généralement & avec succès. Enfin, on doit remarquer que l'effet des émétiques donnés dans le commencement des maladies aiguës, est, par les considérations que nous

venons de proposer, bien différens de l'effet de ce remède dans les indispositions dont nous avons parlé plus haut.

Quant à l'emploi des émétiques contre les maladies chroniques, il est très-rare ou presque nul dans la pratique moderne; il a seulement lieu à titre de préservatif pour ceux qui sont sujets à quelques maladies à paroxysme, & principalement aux maladies convulsives & nerveuses, comme épilepsie, apoplexie, paralysie, &c. car quant à l'usage des émétiques dans le paroxysme même de plusieurs maladies chroniques, comme dans ceux de l'apoplexie & de l'asthme; comme il est certain que ces paroxysmes doivent être regardés en eux-mêmes comme des affections aiguës, il s'ensuit que cet usage doit être ramené à celui de ce remède dans les maladies aiguës. Et quant aux toux stomacales & aux coqueluches des enfans, qui en sont des especes, les émétiques agissent dans ces cas comme dans les maladies aiguës, & comme dans les incommodités; ils ébranlent utilement toute la machine, ils réveillent l'excrétion pectorale cutanée, & ils chassent de l'estomac des sucés viciés & ordinairement acides, qui sont vraisemblablement une des causes matérielles de ces maladies.

Le vomissement artificiel, excité dans la vue de procurer la sortie du fœtus mort ou de l'arrière-faix, qui est recommandé dans bien des livres, & par conséquent pratiqué par quelques médecins, est une ressource très-suspecte.

Il est peu de contre-indications réelles des émétiques; outre le cas d'inflammations réelles de l'estomac, des intestins & du foie, elles se bornent presque à ne pas exposer à leurs actions les sujets qui ont des hernies ou des obstructions au foie, & les femmes enceintes; encore y a-t-il sur ce dernier cas une considération qui semble restreindre considérablement l'opinion trop légèrement conçue du danger inévitable auquel on exposerait les femmes enceintes en général, en les faisant vomir dans les cas les plus indiqués. Cette considération qu'*Angelus Sala* propose au commencement de son *Emétologie*, est que rien n'est si commun que de voir des femmes

vomir avec de grands efforts & très-souvent pendant plusieurs mois de leur grossesse, & que rien n'est si rare que de les voir faire de fausses couches par l'effet de cet accident. Il n'est pas clair non plus que les émétiques soient contre-indiqués par la délicatesse de la poitrine, & par la pente aux hémorragies de cette partie, ou aux hémorragies utérines. Hippocrate, comme nous l'avons rapporté plus haut, émétisoit fortement les phthiques; & quoique ce ne soit pas une pratique qu'on doive conseiller sans restriction, l'inutilité presque générale des remèdes benins contre la phthisie peut être regardée comme un droit au moins à ne pas exclure certains remèdes héroïques, quand même on ne pourroit dire en leur faveur, sinon qu'ils ne peuvent faire pis que les remèdes ordinaires, à plus forte raison, lorsqu'on peut alléguer en leur faveur l'autorité d'Hippocrate.

Les contre-indications tirées de l'âge des sujets, des climats & des saisons, sont positivement démenties par l'expérience; les émétiques peuvent être donnés utilement à tous les âges, jusqu'à la vieillesse la plus décrépite, dans toutes les saisons, quoiqu'Hippocrate ait excepté l'hiver; & dans tous les climats, quoique Baglivi ait écrit qu'on ne pouvoit pas les donner à Rome, *in aere romano*, qui étoit très-chaud, encore qu'il les crût très-utiles dans les pays plus tempérés, & que des médecins de Paris eussent écrit auparavant que des émétiques pouvoient être très-convenables en Grece, où le climat étoit chaud; mais que pour des climats plus froids, tel que celui de Paris, on devoit bien se donner de garde de risquer de tels remèdes.

Au reste, ce préjugé contre le vomissement s'accrut considérablement dans plusieurs pays, & notamment à Paris, lorsqu'il se confondit avec un autre préjugé plus frivole encore, qui fit regarder vers le milieu du dernier siècle un remède dont les principales préparations étoient émétiques, comme un vrai poison. Je veux parler de cette singulière époque de l'histoire de la faculté de médecine de Paris, rappelée dans la partie historique de l'article

Chymie

Chymie (voyez cet article, où une guerre cruelle excitée dans son sein au sujet de l'antimoine, présenta l'événement singulier de la proscription de ce remède par un décret de la faculté, confirmé par arrêt du parlement, d'un docteur dégradé pour avoir persisté à employer ce remède; & enfin l'antimoine triomphant bientôt après, & placé avec honneur dans l'antidotaire de la faculté. L'ouvrage plein de fanatisme & d'ignorance, qui a pour titre *Martyrologe de l'antimoine*, & qui ne put manquer d'être accueilli avec fureur par les ennemis de l'antimoine dans ces temps orageux; est aujourd'hui presque absolument ignoré; & les médecins modernes qui font un usage si étendu des émétiques, n'emploient presque que des émétiques antimoniaux. Voyez ANTIMOINE. Il est très-essentiel d'observer à ce sujet que ceux qui craignent encore aujourd'hui ces émétiques antimoniaux, se trompent évidemment sur l'objet de leur crainte; ils s'occupent de l'instrument employé à procurer le vomissement, du tartre émétique, par exemple, qui est toujours innocent, tandis que c'est le vomissement lui-même, c'est-à-dire, la secousse, les efforts, la convulsion de l'estomac & son influence sur toute la machine, qui est le véritable objet de l'attention du médecin. Car quoique la plupart des sujets veillent être délicats, que le plus grand nombre de ceux à qui l'on propose des remèdes un peu actifs se trouvent même offensés de ce que le médecin les croit capables d'en supporter l'action; il n'en est cependant aucun qui ne se crût en état de vomir sans danger, si on ne lui annonçoit d'autre vomitif que de l'eau chaude. Or s'il vomissoit cinq ou six fois avec de l'eau chaude, & par le secours d'une plume ou du doigt qu'il introduiroit dans sa gorge, il essuieroit une opération médicamenteuse toute aussi violente, peut-être plus incommode à la machine, que s'il avoit vomi le même nombre de fois au moyen de trois grains de bon émétique. Au reste, ce préjugé populaire (où trop de médecins font encore peuple à cet égard) contre les émétiques antimoniaux, commence heureusement à se dissiper, & on commence à l'employer même à Montpellier,

où l'emploi presque exclusif des purgatifs regne souverainement.

Nous avons déjà insinué que les émétiques des anciens, qu'ils tiroient principalement du regne végétal, n'étoient plus en usage chez les modernes. Ils n'ont presque retenu que le cabaret ou oreille d'homme, & ils ne lui ont associé qu'une autre production du regne végétal; savoir, l'ipeca-cuanha, qui est une découverte moderne. V. CABARET & IPECACUANHA. Le tabac qui est une autre découverte moderne & qui est un émétique très-féroce, n'est employé que dans des cas rares. Voy. TABAC.

Le regne animal ne fournit aucun vomitif usuel; ce sont des sujets du regne minéral traités par la chymie, qui ont fourni aux médecins modernes le plus grand nombre d'émétiques; & ces principaux sujets sont les vitriols, le mercure & l'antimoine; & principalement ce dernier, qui est aujourd'hui le seul dont les préparations soient employées à ce titre.

Parmi un grand nombre de préparations antimoniales que les chymistes ont décrites ou vantées sans en révéler la composition, telles que, un *aqua benedicta Rullandi*, un *oxisaccharum emeticum Angeli Sala*, un *oxisaccharum emeticum Ludovici*; des sirops émétiques préparés avec les sucres de tous les différens fruits acides, avec le vinaigre & avec la crème de tartre, un *sapa vomitoria Silvii*; le mereure de vie, la rose minérale d'Angelus Sala, &c. au lieu de tout cela, dis-je, les médecins instruits n'emploient plus que le tartre émétique, & par préférence celui qui est préparé avec le verre d'antimoine.

Le mochlique des freres de la Charité de Paris, voyez cet article, n'est employé qu'à un usage particulier, aussi-bien que le verre d'antimoine cité; savoir, la colique de Poitou pour le premier, & la dyssenterie pour le dernier. Voyez COLIQUE & DYSSENTERIE.

C'est une pratique connue de tout le monde, que celle de faire prendre de l'eau tiède à ceux à qui l'on a donné des émétiques; mais c'est une regle moins connue de cette administration, que celle qui prescrit de n'en faire prendre que lorsque l'envie de vomir est pressante.

Il est encore à propos de faire observer que l'action des émétiques jette ordinairement dans des angoisses qui vont quelquefois jusqu'à la défaillance ; mais que cet état est toujours fort passager , & n'a point de suites dangereuses. (b)

VOMITIF. (*Liétrat.*) On vient de lire la pratique médicinale des vomitifs. Les Romains , sur la fin de la république , en faisoient un usage bien différent ; ils en prenoient immédiatement avant & après le repas , non seulement pour leur santé , mais par luxure. Ils prennent un vomitif , dit Sénèque , afin de mieux manger , & ils mangent afin de prendre un vomitif ; par cette évacuation avant que de manger , ils se préparent à manger encore davantage ; & en vidant leur estomac d'abord après avoir mangé , ils croyoient prévenir tout accident qui pouvoit résulter de la réplétion : ainsi Vitellius , quoiqu'il fût un fameux glouton , est dit avoir conservé sa vie par le moyen des vomitifs , tandis qu'il avoit crevé tous ses camarades , qui n'avoient pas pris les mêmes précautions.

Cicéron nous apprend que César pratiquoit souvent cette coutume. Il écrit à Atticus , l'an 708 de Rome , que ce vainqueur des Gaules étant venu le voir dans les saturnales , il lui avoit donné un grand repas à sa maison de campagne. Après qu'il se fut fait frotter & parfumer , ajoute Cicéron , il prit dans la matinée un vomitif , se promena l'après-midi , se mit le soir à table , but , mangea librement , & montra beaucoup de gaieté dans ce souper. César en prenant un vomitif chez Cicéron , lui prouvoit par-là , qu'il avoit dessein de faire honneur à sa table ; mais ce qui plut encore davantage à l'orateur de Rome , fut la conversation fine & délicate qui régna dans cette fête , *benè cocto & condito sermone*. Ce n'est pas néanmoins , ajoute Cicéron , un de ces hôtes à qui l'on dit ; ne manquez pas , je vous prie , de repasser chez moi à votre retour ; une fois c'est assez. César avoit deux mille hommes pour cortège. Barba Cassius fit camper les soldats au dehors. Outre la table de César , il y en avoit trois autres très-bien servies

pour les principaux de sa suite , comme aussi pour les affranchis du premier & du second ordre. La réception n'étoit pas peu embarrassante dans la conjoncture des temps ; cependant on ne parla point de choses sérieuses , la conversation se tourna toute entière du côté de la littérature avec beaucoup d'aisance & d'agrément. Alors les Romains se délassoient des affaires d'état , par les plaisirs de l'esprit. (D. J.)

VOMITOIRE, f. m. (*Aniq. rom.*) On appelloit vomitoires (a) *vomitioria* , chez les Romains , les endroits par où le peuple sortoit du théâtre. L'affluence du monde qui passoit par ces endroits-là pour vider le théâtre , donna vraisemblablement lieu à l'origine du mot. (D. J.)

VONTACA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) fruit des Indes orientales , appelé par Garcias , *coing de Bengale* ; Rai nomme l'arbre qui le porte *arbores cucurbitifera*. C'est un grand arbre , garni de quantité de rameaux épineux. Ses feuilles fixées trois ensemble à une même queue , sont rondes , dentelées en leurs bords , luisantes , odorantes. Ses fleurs sont attachées fix ou sept à un pédicule ; elles sont composées de cinq pétales oblongs , & répandent une odeur agréable. Ses fruits sont ronds , couverts d'une écorce verdâtre , déliée , sous laquelle il y en a une autre qui est dure , ligneuse , presque osseuse ; ils contiennent une chair visqueuse , jaunâtre , humide , d'un goût aigre-doux ; les semences qu'ils renferment , sont oblongues , blanches , pleines d'un suc gommeux , transparent. On confit ce fruit mûr ou vert au sucre ou au vinaigre ; & quand il est confit avant sa maturité , on l'emploie contre le cours de ventre. (D. J.)

VOORBOURG ou **VOORBURG** , (*Géog. mod.*) village de Hollande , entre Delft & Leyde , au voisinage de la Haye. C'est l'un des plus anciens & des plus beaux villages de Hollande , & c'est assez en faire l'éloge. (D. J.)

VOORHOUT , (*Géog. mod.*) village de Hollande , sur le chemin de Leyde à Harlem , mais village illustré le 31 décembre de l'an 1668 , par la naissance de Herman

(a) Il signifioit autrefois la même chose que vomitif ; mais il ne s'emploie plus dans ce sens.

Boerhaave, un des grands hommes de notre temps, & un des plus célèbres médecins qu'il y ait eu depuis Hippocrate, dont il a fait revivre les principes & la doctrine.

Son pere, ministre du village, cultiva l'éducation de ce fils, qu'il destinoit à la théologie, & lui enseigna ce qu'il savoit de latin, de grec & de belles-lettres. Il l'occupoit, pour fortifier son corps, à cultiver le jardin de la maison, à travailler à la terre, à semer, planter, arroser. Peu-à-peu, cet exercice journalier qui délassoit son esprit, endurcit son corps au travail. Il y fit provision de forces pour le reste de sa vie, & peut-être en remporta-t-il ce goût dominant qu'il a toujours eu pour la botanique.

Agé d'environ douze ans, il fut attaqué d'un ulcère malin à la cuisse, qui résista tellement à tout l'art des chirurgiens, qu'on fut obligé de les congédier : le malade prit le parti de se faire de fréquentes fomentations avec de l'urine, où il avoit dissous du sel, & il se guérit lui-même. Les douleurs qu'il souffrit à cette occasion pendant près de cinq ans, lui donnerent la première pensée d'apprendre la médecine ; cependant cette longue maladie ne nuisit presque pas au cours de ses études. Il avoit, par son goût naturel, trop d'envie de savoir, & il en avoit trop de besoin par l'état de sa fortune ; car son pere le laissa à l'âge de quinze ans, sans secours, sans conseil, & sans biens.

Il obtint néanmoins de ses tuteurs, la liberté de continuer ses études à Leyde, & il trouva d'illustres protecteurs qui encouragerent ses talens, & le mirent en état de les faire valoir. En même temps qu'il étudioit la théologie, il enseignoit les mathématiques à de jeunes gens de condition, afin de n'être à charge à personne. Sa théologie étoit le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'Écriture-sainte, la critique du vieux & du nouveau Testament, les anciens auteurs ecclésiastiques, & les commentateurs les plus renommés.

Un illustre magistrat l'encouragea à joindre la médecine à la théologie, & il ne fut pas difficile de le porter à y donner aussi toute son application. En effet, il faut avouer que, quoique également capable de

réussir dans ces deux sciences, il n'y étoit pas également propre. Le fruit d'une vaste & profonde lecture avoit été de lui persuader que la religion étoit depuis long-temps défigurée par de vicieuses subtilités philosophiques, qui n'avoient produit que des dissensions & des haines, dont il auroit bien de la peine à se garantir dans le sacré ministere ; enfin, son penchant l'emporta pour l'étude de la nature. Il apprit par lui-même l'anatomie, & s'attacha à la lecture des médecins, en suivant l'ordre des temps, comme il avoit fait pour les auteurs ecclésiastiques.

Commencant par Hippocrate, il lut tout ce que les Grecs & les Latins nous ont laissé de plus savant en ce genre ; il en fit des extraits, il les digéra & les réduisit en systèmes, pour se rendre propre tout ce qui y étoit contenu. Il parcourut avec la même rapidité & la même méthode, les écrits des modernes. Il ne cultiva pas avec moins d'avidité la chymie & la botanique ; en un mot, son génie le conduisit dans toutes les sciences nécessaires à un médecin ; & s'occupant continuellement à étudier les ouvrages des maîtres de l'art, il devint l'Esculape de son siècle.

Tout dévoué à la médecine, il résolut de n'être désormais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être bon chrétien. Il n'eut point de regret, dit M. de Fontenelle, à la vie qu'il auroit menée, à ce zele violent qu'il auroit fallu montrer pour des opinions fort douteuses, & qui ne méritoient que la tolérance, enfin à cet esprit de parti dont il auroit dû prendre quelques apparences forcées, qui lui auroient coûté beaucoup, & peu réussi.

Il fut reçu docteur en médecine l'an 1693, âgé de vingt-cinq ans, & ne discontinua pas ses leçons de mathématiques, dont il avoit besoin, en attendant les malades qui ne vinrent pas si-tôt. Quand ils commencerent à venir, il mit en livres tout ce qu'il pouvoit épargner, & ne se crut plus à son aise, que parce qu'il étoit plus en état de se rendre habile dans sa profession. Par la même raison qu'il se faisoit peu-à-peu une bibliothèque, il se fit aussi un laboratoire de chymie ; & ne pouvant se donner un jardin de botanique, il

herborifa dans les campagnes & dans les lieux incultes.

En 1701, les curateurs de l'université de Leyde le nommerent lecteur en médecine, avec la promesse de la chaire qui vint bientôt à vaquer. Les premiers pas de sa fortune une fois faits, les suivans furent rapides: en 1709 il obtint la chaire de botanique, & en 1718 celle de chymie.

Ses fonctions multipliées autant qu'elles pouvoient l'être, attirèrent à Leyde un concours d'étrangers qui enrichissoient journellement cette ville. La plupart des états de l'Europe fournissoient à Boerhaave des disciples; le Nord & l'Allemagne principalement, & même l'Angleterre, toute fiere qu'elle est, & avec justice, de l'état florissant où les sciences sont chez elle. Il abordait à Leyde des étudiants en médecine de la Jamaïque & de la Virginie, comme de Constantinople & de Moscow. Quoique le lieu où il tenoit ses cours particuliers, fût assez vaste, souvent pour plus de sûreté, on s'y faisoit garder une place par un collègue, comme nous faisons ici aux spectacles qui réussissent le plus.

Outre les qualités essentielles au grand professeur, M. Boerhaave avoit encore celles qui rendent aimable à des disciples; il leur faisoit sentir la reconnoissance & la considération qu'il leur portoit, par les graces qu'il mettoit dans ses instructions. Non seulement il étoit très-exact à leur donner tout le temps promis, mais il ne profitoit jamais des accidens qui auroient pu légitimement lui épargner quelques leçons, & même quelquefois il prioit ses disciples d'agréer qu'il en augmentât le nombre. Tous les équipages qui venoient le chercher pour les plus grands seigneurs, étoient obligés d'attendre que l'heure des cours fût écoulée.

Boerhaave faisoit encore plus vis-à-vis de ses disciples; il s'étudioit à connoître leurs talens; il les encourageoit & les aidait par des attentions particulières. Enfin, s'ils tomboient malades, il étoit leur médecin, & il les préféroit sans hésiter, aux pratiques les plus brillantes & les plus lucratives; en un mot, il regardoit ceux qui venoient prendre ses instructions, comme ses enfans adoptifs, à qui il devoit son

secours; & en les traitant dans leurs maladies, il les instruisoit encore efficacement.

Il remplissoit ses trois chaires de professeur de la même manière, c'est-à-dire, avec le même éclat. Il publia en 1707, ses *Institutions de médecine*, & l'année suivante ses *Aphorismes* sur la connoissance & sur la cure des maladies. Ces deux ouvrages qui se réimpriment tous les trois ou quatre ans, sont admirés des maîtres de l'art. Boerhaave ne se fonde que sur l'expérience bien avérée, & laisse à part tous les systèmes, qui ne sont ordinairement que d'ingénieuses productions de l'esprit humain, désavouées par la nature. Aussi comparoit-il ceux de Descartes à ces fleurs brillantes qu'un beau jour d'été voit s'épanouir le matin, & mourir le soir sur leur tige.

Les *Institutions* forment un cours entier de médecine théorique, mais d'une manière très-concise, & dans des termes si choisis, qu'il seroit difficile de s'exprimer plus nettement & en moins de mots. Aussi l'auteur n'a eu pour but que de donner à ses disciples des germes de vérités réduits en petit, & qu'il faut développer, comme il le faisoit par ses explications. Il prouve dans cet ouvrage, que tout ce qui se fait dans notre machine, se fait par les loix de la mécanique, appliquées aux corps solides & liquides dont le nôtre est composé. On y voit encore la liaison de la physique & de la géométrie avec la médecine; mais quoique grand géometre, il n'a garde de regarder les principes de sa géométrie comme suffisans pour expliquer les phénomènes du corps humain.

L'utilité de ce beau livre a été reconnue jusque dans l'Orient; le mouphti l'a traduit en arabe, ainsi que les *Aphorismes*; & cette traduction, que M. Schultens trouva fidelle, a été mise au jour dans l'imprimerie de Constantinople, fondée par le grand-vifir.

Tout ce qu'il y a de plus solide par une expérience constante, regne dans les *Aphorismes* de Boerhaave; tout y est rangé avec tant d'ordre, qu'on ne connoît rien de plus judicieux, de plus vrai, ni de plus énergique dans la science médicale.

Nul autre, peut-être, après l'Esculape de la Grece, n'a pu remplir ce dessein, ou du moins n'a pu le remplir aussi dignement que celui qui, guidé par son propre génie, avoit commencé à étudier la médecine par la lecture d'Hippocrate, & s'étoit nourri de la doctrine de cet auteur. Il a encore rassemblé dans cet ouvrage, avec un choix judicieux, tout ce qu'il y a de plus important & de mieux établi dans les médecins anciens, grecs & latins, dans les principaux auteurs arabes, & dans les meilleurs écrits modernes. On y trouve enfin les différentes lumières que répandent les découvertes modernes, dont de beaux génies ont enrichi les sciences. Toute cette vaste érudition est amplement développée par les beaux commentaires de Van-Swieten sur cet ouvrage, & par ceux de Haller sur les *Institutions* de médecine.

J'ai dit que M. Boerhaave fut nommé professeur de botanique en 1709, année funeste aux plantes par toute l'Europe. Il trouva dans le jardin public de Leyde environ trois mille simples, & dix ans après il avoit déjà doublé ce nombre. Je fais que d'autres mains pouvoient travailler au soin de ce jardin; mais elles n'eussent pas été conduites par les mêmes yeux. Aussi Boerhaave ne manqua pas de perfectionner les méthodes déjà établies pour la distribution & la nomenclature des plantes.

En 1722, il fut attaqué d'une violente maladie dont il ne se rétablit qu'avec peine. Il s'étoit exposé, pour herboriser, à la fraîcheur de l'air & de la rosée du matin, dans le temps que les pores étoient tout ouverts par la chaleur du lit. Cette imprudence, qu'il recommançoit soigneusement aux autres d'éviter, pensa lui coûter la vie. Une humeur goutteuse survint, & l'abattit au point qu'il ne lui restoit plus de mouvement ni presque de sentiment dans les parties inférieures du corps; la force du mal étoit si grande, qu'il fut contraint pendant long-temps de se tenir couché sur le dos, & de ne pouvoir changer de posture par la violence du rhumatisme goutteux, qui ne s'adoucit qu'au bout de quelques mois, jusqu'à permettre des remèdes. Alors M. Boerhaave prit des potions copieuses de suc

més de chicorée, d'endive, de fumeterre, de cresson aquatique & de véronique d'eau à larges feuilles: ce remède lui rendit la santé comme par miracle. Mais ce qui marque jusqu'à quel point il étoit considéré & chéri, c'est que le jour qu'il recommença ses leçons, tous les étudiants firent le soir des réjouissances publiques, des illuminations & des feux de joie, tels que nous en faisons pour les plus grandes victoires.

En 1725, il publia, conjointement avec le professeur Albinus, une édition magnifique des *œuvres* de Vésale, dont il a donné la vie dans la préface.

En 1727, il fit paroître le *Botanicon Parisiense* de Sébastien Vaillant. Il mit à la tête une préface sur la vie de l'auteur & sur plusieurs particularités qui regardent ce livre. On y trouve un grand nombre de choses nouvelles qui ne se rencontrent point dans l'ouvrage de Tournefort. On y voit les caractères des plantes & les synonymes marqués avec la dernière exactitude. Il y regne encore une savante critique touchant les descriptions, les figures & les noms que les auteurs ont donnés des plantes; enfin la beauté des planches répond au reste.

En 1728, parut son traité latin des *maladies vénériennes*, qui fut reçu avec tant d'accueil en Angleterre, qu'on en fit une traduction & deux éditions en moins de trois mois. Le traité dont nous parlons, sert de préface au grand recueil des auteurs qui ont écrit sur cette même maladie, & qui est imprimé à Leyde en deux tomes *in-fol.*

Vers la fin de 1727, M. Boerhaave avoit été attaqué d'une seconde rechûte presque aussi rude que la première de 1722, & accompagnée d'une fièvre ardente. Il en prévint de bonne heure les symptômes qui se succédoient, prescrivit jour par jour, les remèdes qu'il faudroit lui donner, les prit & en réchappa; mais cette rechûte l'obligea d'abdiquer deux ans après les chaires de botanique & de chymie.

En 1731, l'académie des sciences de Paris le nomma pour être l'un de ses associés étrangers, & quelque temps après

il fut aussi nommé membre de la société royale de Londres. M. Boerhaave se partagea également entre les deux compagnies, en envoyant à chacune la moitié de la relation d'un grand travail sur le vif-argent, suivi nuit & jour sans interruption pendant quinze ans sur un même feu, d'où il résultoit que le mercure étoit incapable de recevoir aucune vraie altération, ni par conséquent de se changer en aucun autre métal. Cette opération ne convenoit qu'à un chymiste fort intelligent, fort patient & en même temps fort aisé. Il ne plaignt pas la dépense, pour empêcher, s'il est possible, celle où l'on est si souvent & si malheureusement engagé par les alchimistes. Le détail de ses observations à ce sujet se trouve dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1734; & dans les *Transact. philos.* n. 430, ann. 1733. On y verra avec quelle méthode exacte, rigide & scrupuleuse, il a fait ses expériences, & combien il a fallu d'industrie & de patience pour y réussir.

La même année 1731, Boerhaave avoit donné, avec le secours de M. Groenvelt, médecin & magistrat de Leyde, une nouvelle édition des *œuvres* d'Arétée de Capadoce; il avoit dessein de faire imprimer en un corps & de la même manière, tous les anciens médecins grecs; mais ses occupations ne lui permirent pas d'exécuter cet utile projet.

En 1732, parurent ses *Elémens de chymie*, *Lugd. Bat.* 1732, in-4°. 2 vol., ouvrage qui fut reçu avec un applaudissement universel. Quoique la chymie eût déjà été tirée de ces ténèbres mystérieuses où elle se retranchoit anciennement, il sembloit néanmoins qu'elle ne se rangeoit pas encore sous les loix générales d'une science réglée & méthodique; mais M. Boerhaave l'a réduite à n'être qu'une simple physique claire & intelligible. Il a rassemblé toutes les lumières acquises, & confusément répandues en mille endroits différens, & il en a fait, pour ainsi dire, une illumination bien ordonnée, qui offre à l'esprit un magnifique spectacle. La beauté de cet ouvrage paroît sur-tout dans le détail des procédés, par la sévérité avec laquelle l'auteur s'est attaché à la méthode

qu'il s'est prescrite, par son exactitude à indiquer les précautions nécessaires pour faire avec sûreté & avec succès les opérations, & par les corollaires utiles & curieux qu'il en tire continuellement.

Voilà les principaux ouvrages par lesquels Boerhaave s'est acquis une gloire immortelle. Je passe sous silence les élégantes dissertations, recueillies en un corps après sa mort, & quelques-uns de ses cours publics sur des sujets importants de l'art, que les célèbres docteurs Van-Swieten & Tronchin nous donneront exactement quand il leur plaira. Tous les élèves de ce grand maître ont porté pendant sa vie dans toute l'Europe son nom & ses louanges. Chacune des trois fonctions médicales dont il donnoit des leçons, fournissoit un flot qui partoît, & se renouvelloit d'année en année. Une autre foule presque aussi nombreuse venoit de toutes parts le consulter sur des maladies singulieres, rebelles à la médecine commune, & quelquefois même par un excès de confiance, sur des maux incurables; sa maison étoit comme le temple d'Esculape, & comme l'est aujourd'hui celle du professeur Tronchin à Genève.

Il guérit le pape Benoit XIII, qui l'avoit consulté, & qui lui offrit une grande récompense. Boerhaave ne voulut qu'un exemplaire de l'ancienne édition des *Opusculs anatomiques* d'Eustachi, pour la rendre plus commune, en la faisant réimprimer à Leyde. Enfin son éclatante réputation avoit pénétré jusqu'au bout du monde; car il reçut un jour du fond de l'Asie, une lettre dont l'adresse étoit simplement, à monsieur Boerhaave, médecin en Europe.

Après cela, on ne sera pas surpris que des souverains qui se trouvoient en Hollande, tels que le czar Pierre I & le duc de Lorraine aujourd'hui empereur, l'aient honoré de leurs visites. Le czar vint pour Boerhaave à Leyde en yacht, dans lequel il passa la nuit aux portes de l'académie, pour être de grand matin chez le professeur, avec lequel il s'entretint assez longtemps. « Dans toutes ces occasions, c'est » le public qui entraîne ses maîtres, & » les force à se joindre à lui. »

Pendant que ce grand homme étoit couvert de gloire au dehors, il étoit comblé de considération dans son pays & dans sa famille. Suivant l'ancienne & louable coutume des Hollandois, il ne se détermina au choix d'une femme, qu'après qu'il eût vu sa fortune établie. Il épousa Marie Drolenvaux, & vécut avec elle pendant vingt-huit ans dans la plus grande union. Lorsqu'il fit réimprimer en 1713 ses *Institutions* de médecine, il mit à la tête une épître dédicatoire à son beau-père, par laquelle il le remercie dans les termes les plus vifs, de s'être privé de sa fille unique, pour la lui donner en mariage. C'étoit au bout de trois années, dit joliment M. de Fontenelle, que venoit ce remerciement, & que M. Boerhaave faisoit publiquement à sa femme une déclaration d'amour.

Toute sa vie a été extrêmement laborieuse, & son tempérament robuste n'y devoit que mieux succomber. Il prenoit encore néanmoins de l'exercice, soit à pié, soit à cheval, sur la fin de ses jours. Mais depuis sa rechûte de 1727, des infirmités différentes l'affoiblirent & le minèrent promptement. Vers le milieu de 1737, parurent les avant-coureurs de la dernière maladie qui l'enleva l'année suivante, âgé de 69 ans, 3 mois & 8 jours.

M. Boerhaave étoit grand, proportionné & robuste. Son corps auroit paru invulnérable à l'intempérie des élémens, s'il n'eût pas eu un peu trop d'embonpoint. Son maintien étoit simple & décent. Son air étoit vénérable, sur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ses cheveux. Il avoit l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix fort agréable, & la physionomie prévenante. Dans ce corps sain logeoit une très-belle ame, ornée de lumières & de vertus.

Il a laissé un bien considérable, plus de deux millions de notre monnoie. Mais si l'on réfléchit qu'il a joui long-temps des émolumens de trois chaires de professeur; que ses cours particuliers produisoient beaucoup; que les consultations qui lui venoient de toutes parts étoient payées, sans qu'il l'exigeât sur le pié de l'importance des personnes dont elles venoient, & sur celui

de sa réputation; enfin, si l'on considère qu'il menoit une vie simple, sans fantaisies, & sans goût pour les dépenses d'ostentation, on trouvera que les richesses qu'il a laissées sont modiques, & que par conséquent elles ont été acquises par les voies les plus légitimes. Mais je n'ai pas dit encore tout ce qui est à l'honneur de ce grand homme.

Il enseignoit avec une méthode, une netteté & une précision singulieres. Ennemi de tout excès, à la réserve de ceux de l'étude, il regardoit la joie honnête comme le baume de la vie. Quand sa santé ne lui permit plus l'exercice du cheval, il se promenoit à pié; & de retour chez lui, la musique qu'il aimoit beaucoup, lui faisoit passer des momens délicieux, où il reprenoit ses forces pour le travail. C'étoit sur-tout à la campagne qu'il se plaisoit. La mort l'y a trouvé, mais ne l'y a point surpris. J'ai vu & j'ai reçu de ses lettres dans les derniers jours de sa dernière maladie. Elles sont d'un philosophe qui envisage d'un œil stoïque la destruction prochaine de sa machine. Sa vie avoit été sans taches, frugale dans le sein de l'abondance, modérée dans la prospérité, & patiente dans les traverses.

Il méprisa toujours la vengeance comme indigne de lui, fit du bien à ses ennemis, & trouva de bonne heure le secret de se rendre maître de tous les mouvemens qui pouvoient troubler sa philosophie. Un jour qu'il donnoit une leçon de médecine, où j'étois présent, son garçon chymiste entra dans l'auditoire pour renouveler le feu d'un fourneau; il se hâta trop & renversa la coupelle. Boerhaave rougit d'abord. C'est, dit-il en latin à ses auditeurs, une opération de vingt ans sur le plomb, qui est évanouie en un clin d'œil. Se tournant ensuite vers son valet désespéré de sa faute: « Mon ami, » lui dit-il, rassurez-vous, ce n'est rien; » j'aurai tort d'exiger de vous une attention perpétuelle qui n'est pas dans l'humain. » Après l'avoir ainsi consolé, il continua sa leçon avec le même sens froid que s'il eût perdu le fruit d'une expérience de quelques heures.

Il se mettoit volontiers à la place des autres, ce qui, comme le remarque très-bien M. de Fontenelle, produit l'équité & l'indulgence; & il mettoit aussi volontiers

les autres en sa place, ce qui prévient ou réprime l'orgueil. Il désarmoit la satire en la négligeant, comparant ses traits aux étincelles qui s'élancent d'un grand feu, & s'éteignent aussi-tôt qu'on ne souffle plus dessus.

Il savoit par sa pénétration démêler au premier coup d'œil le caractère des hommes, & personne n'étoit moins soupçonneux. Plein de gratitude, il fut toujours le panégyriste de ses bienfaiteurs, & ne croyoit pas s'acquitter en prenant soin de la vie de toute leur famille. La modestie, qui ne se démentit jamais chez lui, au milieu des applaudissemens de l'Europe entière, augmentoit encore l'éclat de toutes ses autres vertus.

Tous mes éloges n'ajouteront rien à sa gloire : mais je ne dois pas supprimer les obligations particulières que je lui ai. Il m'a comblé de bontés pendant cinq ans que j'ai eu l'honneur d'être son disciple. Il me sollicita long-temps, avant que je quittasse l'académie de Leyde, d'y prendre le degré de docteur en médecine, & je ne crus pas devoir me refuser à ses desirs, quoique résolu de ne tirer de cette démarche d'autre avantage que celui que l'homme recherche par humanité, j'entends de pouvoir secourir charitablement de pauvres malheureux. Cependant Boerhaave estimant trop une déférence qui ne pouvoit que m'être honorable, voulut la reconnoître, en me faisant appeler par le stadhouder, à des conditions les plus flatteuses, comme gentilhomme & comme médecin capable de veiller à la conservation de ses jours. Mais la passion de l'étude forme naturellement des âmes indépendantes. Eh ! que peuvent les promesses magnifiques des cours sur un homme né sans besoins, sans desirs, sans ambition, sans intrigue ; assez courageux pour présenter ses respects aux grands, assez prudent pour ne les pas ennuyer, & qui s'est bien promis d'assurer son repos par l'obscurité de sa vie studieuse ? Après tout, les services éminens que M. Boerhaave vouloit me rendre étoient dignes de lui, & sont chers à ma mémoire. Aussi, par vénération & par reconnaissance, je jetterai pendant toute ma vie des fleurs sur son tombeau.

Manibus dabo lilia plenis:

Purpureos spargam flores, & fungar inani

Munere.

(*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VOORN, (*Géogr. mod.*) île des Pays-Bas, à l'embouchure de la Meuse, dans la Hollande méridionale, au nord des îles de Goeree & d'Over-Flakée, dont elle est séparée par l'Haring-Vliet. La Brille & Helvoet-Sluys en sont les principaux lieux. C'est là qu'on s'embarque ordinairement pour l'Angleterre. L'île de Voorn abonde en grains, & produit naturellement une espèce de genêt à grandes racines, par le moyen desquelles on maintient dans leur force les digues & les levées. (*D. J.*)

VOPISCUS, f. m. (*Hist. anc.*) terme latin usité pour signifier celui de deux enfans jumeaux qui vient heureusement à terme, tandis que l'autre n'y vient pas. Voyez JUMEAUX & AVORTEMENT.

VOQUER. Ce mot n'est pas françois, quoiqu'il se lise dans le *Trevoux*; c'est voguer que disent les potiers de terre & autres ouvriers. Voyez VOGUER.

VORACE, adj. VORACITÉ, f. f. (*Gramm.*) qui dévore, qui est carnacier, qui ne se donne pas le temps de mâcher. Cette épithète convient à presque tous les animaux. Il y a la voracité de l'espèce, & la voracité de l'individu; il y a des oiseaux voraces. La voracité de l'espèce vient de la facilité de la digestion. La voracité de l'individu est un vice, quand l'espèce n'est pas vorace.

VORDONIA, (*Géogr. mod.*) ville des états du Turc, dans la Morée, sur le Vasilipotamos, à une lieue & demie au dessous de Misitra. M. de Witt pense que c'est l'ancienne Amyclée. (*D. J.*)

VOREDA, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne : elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin sur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Lan-guvallum* & *Brovonacis*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 12 du second. M. Wesseling croit que c'est Old Penreth. (*D. J.*)

VOROTINSK, (*Géogr. mod.*) principauté de l'empire russe, dans la Russie Moscovite.

Moscovite. Elle est bornée au nord & au levant par le Duché de Rézan, au midi par le pays des Cosaques, & au couchant par le duché de Séverie. La riviere d'Occa la traverse du midi au nord. Sa capitale porte le même nom. (D. J.)

VOROTINSK, (Géog. mod.) ville de la Russie, capitale de la principauté de même nom, sur la gauche de l'Occa. (D. J.)

VOROU-AMBA, f. m. (Hist. nat. Ornith.) oiseau nocturne de l'isle de Madagascar, qui a, dit-on, le cri d'un petit chien ou d'un enfant nouveau-né.

VOROU-CHOTSI, f. m. (Hist. nat. Ornith.) oiseau de l'isle de Madagascar, qui ne vit que de mouches. Il est blanc, & suit toujours les bœufs. Quelques François l'ont nommé *aigrette de bœuf*.

VOROU-DOUL, f. m. (Hist. nat. Ornith.) oiseau de l'isle de Madagascar, qui est une espece d'orfraie. On prétend qu'il sent de loin un homme moribond ou atténué par quelque maladie, & qu'alors il vient faire des cris aux environs de son habitation.

VOROU-PATRA, f. m. (Hist. nat. Ornith.) espece d'autruche de l'isle de Madagascar, qui ne vit que dans les déserts, & dont les œufs sont d'une grosseur prodigieuse.

VOSSE, f. m. (Hist. nat. Zoolog.) animal quadrupede de l'isle de Madagascar, qui ressemble à celui qui est connu en France sous le nom de *teffon*. Voyez cet article.

VOSAVIA, (Géog. anc.) lieu de la Gaule Belgique, selon la table de Peutinger, qui le marque sur la route d'Autunacum à Mayence, entre Boutobrice & Bingium, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Tout le monde convient que c'est Ober-Wesel. (D. J.)

VOSGES ou VAUGES, (Géog. mod.) en latin *Vogefius saltus*; chaîne de montagnes couvertes de bois, qui séparent l'Alsace & la Franche-Comté de la Lorraine, & s'étendent jusqu'à la forêt des Ardennes. Elles occupent une partie du duché de Lorraine, vers l'orient & le midi. Le nom de *Vosge* vient du latin *Vosagus*, que les plus anciens auteurs écrivent *Vogesus*, comme

font César & Lucain. Les auteurs postérieurs ont dit *Vosagus*, & l'appellent souvent une forêt, un désert, *saltus*, *eremus*; car dans le septieme siecle c'étoit un vrai désert de montagnes & de bois. Cette forêt déserte ou montagne a toujours appartenu pour la plus grande partie aux peuples Belges, *Leuci*; le reste étoit du territoire des Séquaniens, & c'est le quartier où s'établit S. Coloman. (D. J.)

VORSE, f. f. (Géog. mod.) riviere de France en Picardie. Elle prend sa source aux confins du Vermandois, traverse Noyon, & se jette dans l'Oise. (D. J.)

VOSTANCE, (Géog. mod.) ville de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, sur le Vardari, à quatre lieues de Strarachi. Quelques géographes prétendent que c'est l'ancienne *Andaristhus*, ville que Ptolomée, l. III, c. 13, met dans la Macédoine, au pays de Pélagonie. (D. J.)

VOTATION, f. f. (Hist. de Malte.) Ce mot en général est l'action de donner sa voix pour quelque élection; mais il est surtout d'usage dans l'ordre de Malte, à cause de l'exacitude requise dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorsqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votes donnent chacun leur bulletin; & si le nombre de ceux-ci n'égalait pas celui des votes, on les brûlerait, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puisse être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en sa faveur, & lorsqu'aucun n'a le quart franc des suffrages, il faut recommencer la *votation*. (D. J.)

VOTER, v. n. (Gramm. Jurisp.) terme usité dans quelques ordres & communautés, pour dire *donner son vœu*, ou plutôt *son suffrage*, pour quelque délibération. Voyez DÉLIBÉRATION, SUFFRAGE, VOIX. (A)

VOTIFS (JEUX). *Antiq. rom. Ludi votivi*. Les jeux *votifs* étoient ceux auxquels on s'engageoit par quelque vœu; & ceux-là étoient ou publics lorsque le vœu étoit public, ce qui arrive ou dans les calamités publiques, ou au fort d'un combat, ou dans quelques autres occasions importantes; ou particuliers, lorsque quelque

autre personne privée les faisoit représenter. Les premiers étoient donnés par les magistrats, sur un arrêt du sénat : nous avons une inscription qui fait mention d'un de ces jeux votifs & publics pour l'heureux retour d'Auguste : *Ti. Claud. & c. Ludos Votivos pro reditu Imp. Cæs. Divi F. Augusti*. On en trouvera plusieurs autres exemples dans Gruter & dans Thomafini. (D. J.)

VOUA, f. f. (*Commerce.*) mesure des longeurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Elle revient à une de nos toises moins un pouce.

VOUDSIRA, f. m. (*Hist. nat. Zool.*) petit animal quadrupede de l'isle de Madagascar, qui ressemble à une belette ; il a le poil d'un rouge foncé, & se nourrit de miel. Il répand une odeur semblable à celle du musc.

VOUEDE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) Le vouede ou guefde, & le pastel, ne font qu'une seule & même plante connue des botanistes sous le nom d'*isatis* ; on la nomme *pastel* en Languedoc ; & *vouede* en Normandie, les deux seules provinces de France où on la cultive soigneusement.

On a décrit cette plante sous le nom de *pastel* ; il ne reste qu'à dire un mot ici de sa préparation pour la teinture.

Celle qu'on lui donne consiste à la faire fermenter après l'avoir cueillie, jusqu'à ce qu'elle commence à se pourrir : cette fermentation développe les particules colorantes qui étoient contenues dans la plante, mais on ne se met point en peine de les séparer comme on fait aux Indes celles de l'anil, pour les avoir seules : on met le tout en pelotte qu'on emploie dans la teinture ; aussi quatre livres d'indigo donnent-elles autant de teinture que deux cents livres de pastel, & M. Hellot croit qu'il y auroit un bénéfice réel & considérable à travailler le pastel comme les Indiens travaillent leur indigo ; quelques expériences même qui en ont été faites d'après les mémoires de M. Astruc, semblent prouver que cette opération ne seroit ni difficile ni dispendieuse.

Le pastel, ou le vouede, s'emploie en le faisant seulement dissoudre dans l'eau chaude, & en y mêlant une certaine quantité

de chaud : sa teinture est cependant solide ; & quoique les teinturiers soient dans l'usage de mêler de l'indigo dans la cuve de pastel, M. Hellot s'est assuré que cet ingrédient n'étoit nullement nécessaire pour rendre solide la couleur du premier, qui est aussi bonne sans ce mélange. Ceci semble encore faire une exception à la règle ; car on ne voit ici ni tartre vitriolé, ni alkali volatil ; mais l'analyse du vouede fait évanouir cette difficulté : il contient naturellement les mêmes sels qu'on ajoute à la cuve d'indigo, & n'a besoin que de la chaux qui est nécessaire pour développer l'alkali volatil qui doit en opérer la parfaite dissolution.

Il y a sur cette plante un livre également bon & rare, dont voici le titre : *Cro-luchius* (Henric) ; *de cultura herbæ isatidis, ejusque præparatione ad lanas tingendas*, Tiguri, 1555, in-8°. Il méritoit d'être traduit en françois. Miller & Mortimer ont aussi traité sagement de la culture de cette plante précieuse par son profit. J'y renvoie le lecteur. (D. J.)

VOUGA, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal. Elle sort du mont Alcoba, baigne les murs d'un bourg ou petite ville, à laquelle elle donne son nom, & se jette un peu au dessous dans la mer ; c'est la *Vaca* ou *Vacua* des anciens. (D. J.)

VOUGLÉ, (*Géog. mod.*) bourg de France dans le Poitou, élection de Poitiers. Ce bourg est remarquable par la victoire gagnée en 507, sur Alaric, roi des Visigots, qui y fut tué de la main de Clovis : ce prince soumit ensuite tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. (D. J.)

VOULE, f. f. (*Commerce.*) petite mesure dont se servent les habitans de l'isle de Madagascar pour mesurer le riz mondé quand on le vend en détail ; elle contient environ une demi-livre de riz ; il faut douze voules pour faire le trobahouache ou monka, & cent pour le zatou. V. MONKA & ZATOU, *Dictionn. de commerce.*

VOULGE ou VOULGI, f. f. (*Art. milit.*) espece de pieu, à peu près comme celui dont on se sert à la chasse du sanglier, de la longueur d'une hallebarde, garni par un bout d'un fer large & pointu. C'étoit une arme dont les francs archers se servoient. *Hist. de la milice françoise.* (Q)

VOULIBOHITS, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, dont les feuilles sont fort grasses, & qui porte une fleur mouchetée de jaune, qui a l'odeur du mélilot; ses feuilles ont la propriété de faire tomber le poil; on brûle cette plante toute verte, pour en tirer les cendres, qui servent à teindre en bleu & en noir: on lui donne aussi le nom de *fononts*.

VOULI-VAZA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar; il porte un fruit de la grosseur d'une prune, rempli de petits grains; sa fleur répand un parfum délicieux qui participe de la cannelle, de la fleur d'orange, & du girofle; cette fleur est fort épaisse, sa couleur est blanche & bordée de rouge; son odeur est encore plus agréable, lorsqu'elle a été flétrie.

VOULOIR, v. act. (*Gramm.*) être mu par le desir ou par l'averfion. Voyez **VO-LONTÉ**.

On dit: comment s'intéresser à un homme qui voit sa perte, qui la reconnoît, & qui la veut? Quand les rois veulent, ils ordonnent, & à des gens bassément disposés à leur obéir aveuglément; ils ne peuvent donc être trop attentifs à ne vouloir que des choses justes. Je veux que vous réussifiez, mais la suite de ce succès la voyez-vous? Ce bois ne veut pas brûler. Cette clef ne veut pas tourner dans la serrure. Vous voulez que j'aie tort, & je le veux aussi, puisque je vous aime & que vous êtes belle. Que veulent tous ces gens? Que veulent ces préparatifs de guerre au milieu de la paix? On est bien & mal voulu souvent sans l'avoir mérité. Cet ignorant en veut à tous les habiles gens. Il en veut à toutes les femmes. *Veuille* Dieu, *veuille* le diable, cela fera.

VOULOIR, f. m. (*Gramm.*) c'est l'action de la volonté. On dit le *vouloir* des dieux; il semble que ce mot entraîne plus de force & de nécessité que de volonté.

VOULU, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de bambou de l'isle de Madagascar: on l'emploie aux mêmes usages que celui des Indes, & l'on en tire une espece d'amidon ou de sucre en farine insipide; son fruit est de la grosseur d'une feve.

VOURA, (*Géog. mod.*) par les Grecs modernes, *Vouro-potami*; riviere des états

du Turc, en Europe, dans l'Albanie propre. Elle prend sa source aux montagnes qui séparent cette province de la Janna, & elle coule vers le midi occidental; son embouchure est au fond du golfe de Larta: comme la *Voura* passe assez près du village d'Ambrakia, il en résulte que cette riviere est l'Arachthus des anciens; car quoiqu'elle ne mouille plus aujourd'hui le village d'Ambrakia, on peut présumer que l'ancienne ville d'Ambrakia s'étendoit autrefois jusque-là. (*D. J.*)

VOURLA, (*Géog. mod.*) village des états du Turc, en Asie, dans la Natolie, sur la côte méridionale de la baie de Smyrne. On croit que c'est l'ancienne Clazomene, ville illustre de la belle Grece. *V. CLAZOMENE.* (*D. J.*)

VOURSTE ou **WURST**, f. m. (*Sellier.*) C'est ainsi que l'on nomme une voiture découverte, à quatre roues, sur laquelle est un siege fort long, qui peut recevoir 8, 10, & même jusqu'à 12 ou 15 personnes placées les unes auprès des autres, & assises jambes deçà & jambes delà. Cette voiture a été inventée en Allemagne, où chez les princes on s'en sert pour mener à la chasse un grand nombre de personnes. Le mot *wurst* est allemand, & signifie *boudin*; il lui a été donné à cause de la forme du siege sur lequel on est assis. Quoique cette voiture soit assez incommode, on l'a imitée en France; le siege est communément garni de crin & recouvert de quelque étoffe, pour qu'il soit moins dur.

VOUSSOIR, f. m. (*Archit. cl.*) On nomme *voussoir* en architecture une pierre propre à former le cintre d'une voûte, taillée en espece de coin tronqué, dont les côtés, s'ils étoient prolongés, aboutiroient à un centre où tendent toutes les pierres de la voûte.

Une voûte ou un arc demi-circulaire, étant posé sur ses deux piés-droits, & toutes les pierres ou *voussoirs* qui composent cet arc étant taillés & posés entr'eux de maniere que leurs joints prolongés se rencontrent tous au centre de l'arc, il est évident que tous les *voussoirs* ont une figure de coin plus large par haut que par bas, en vertu de laquelle ils s'appuient & se soutiennent les uns les autres, & résistent réciproquement

à l'effort de leur pesanteur qui les porteroit à tomber.

Le *vouffoir* du milieu de l'arc, qui est perpendiculaire à l'horizon, & qu'on appelle *clef de voûte*, est soutenu de part & d'autre par les deux *vouffoirs* voisins, précisément comme par deux plans inclinés; & par conséquent l'effort qu'il fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur, mais en est une certaine partie d'autant plus grande, que les plans inclinés qui le soutiennent, sont moins inclinés; de sorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire perpendiculaires à l'horizon, aussi-bien que la clef de la voûte, elle tendroit à tomber par toute sa pesanteur, ne seroit plus du tout soutenue, & tomberoit effectivement, si le ciment que l'on ne considère pas ici, ne l'empêchoit.

Le second *vouffoir* qui est à droite ou à gauche de la clef de voûte est soutenu par un troisième *vouffoir*, qui, en vertu de la figure de la voûte, est nécessairement plus incliné à l'égard du second, que le second ne l'est à l'égard du premier; & par conséquent le second *vouffoir* dans l'effort qu'il fait pour tomber, exerce une moindre partie de sa pesanteur que le premier.

Par la même raison, tous les *vouffoirs*, à compter depuis la clef de voûte, vont toujours en exerçant une moindre partie de leur pesanteur totale, & enfin le dernier qui est posé sur une face horizontale du pié-droit, n'exerce aucune partie de sa pesanteur, ou, ce qui est la même chose, ne fait nul effort pour tomber, puisqu'il est entièrement soutenu par le pié-droit.

Si l'on veut que tous les *vouffoirs* fassent un effort égal pour tomber, ou soient en équilibre, il est visible que chacun depuis la clef de voûte jusqu'au pié-droit, exerçant toujours une moindre partie de sa pesanteur totale, le premier, par exemple, n'en exerçant que la moitié, le second un tiers, le troisième un quart, &c. il n'y a pas d'autres moyens d'égaliser ces différentes parties, qu'en augmentant à proportion les tous dont elles sont parties; c'est-à-dire qu'il faut que le second *vouffoir* soit plus pesant que le premier, le troisième plus que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier qui doit être infiniment pesant,

parce qu'il ne fait nul effort pour tomber, & qu'une partie nulle de sa pesanteur ne peut être égale aux efforts finis des autres *vouffoirs*, à moins que cette pesanteur ne soit infiniment grande.

Pour rendre cette même idée d'une manière plus sensible & moins métaphysique, il n'y a qu'à faire réflexion que tous les *vouffoirs*, hormis le dernier, ne pourroient laisser tomber un autre *vouffoir* quelconque, sans s'élever; qu'ils résistent à cette élévation jusqu'à un certain point déterminé par la grandeur de leur poids, & par la partie qu'ils en exercent; qu'il n'y a que le dernier *vouffoir* qui puisse en laisser tomber un autre sans s'élever en aucune sorte, & seulement en glissant horizontalement; que les poids, tant qu'ils sont finis, n'apportent aucune résistance au mouvement horizontal, & qu'ils ne commencent à y en apporter une finie, que quand on les conçoit infinis.

M. de la Hire, dans son *Traité de mécanique*, imprimé en 1695, a démontré quelle étoit la proportion selon laquelle il falloit augmenter la pesanteur des *vouffoirs* d'un arc demi-circulaire, afin qu'ils fussent tous en équilibre; ce qui est la disposition la plus sûre que l'on puisse donner à une voûte, pour la rendre durable. Jusque-là, les architectes n'avoient eu aucune règle précise, & ne s'étoient conduits qu'en tâtonnant. Si l'on compte les degrés d'un quart de cercle, depuis le milieu de la clef de voûte jusqu'à un pié-droit, l'extrémité de chaque *vouffoir* appartiendra à un arc d'autant plus grand, qu'elle sera plus éloignée de la clef; & il faut, par la règle de M. de la Hire, augmenter la pesanteur d'un *vouffoir* par-dessus celle de la clef, autant que la tangente de l'arc de ce *vouffoir* l'emporte sur la tangente de l'arc de la moitié de la clef. La tangente du dernier *vouffoir* devient nécessairement infinie, & par conséquent aussi sa pesanteur. Mais comme l'infini ne se trouve pas dans la pratique, cela se réduit à charger, autant qu'il est possible, les derniers *vouffoirs*, afin qu'ils résistent à l'effort que fait la voûte pour les écarter, qui est ce qu'on appelle *sa poussée*. *Acad. des sciences, année 1704. (D. J.)*

VOUSSURE, f. f. (*Archit.*) signifie toute sorte de courbure en voûte, mais particulièrement les portions de voûte en forme de scotie, qui servent d'empannement aux plafonds & qui sont aujourd'hui en usage. Les *voûssures* qui sont au dedans d'une baie de porte ou de fenêtre derrière la fermeture, s'appellent *arriere-voûssures*. Il en est de différentes figures. Voyez **ARRIERE-VOUSSURE**.

VOÛTE, f. f. (*Archit.*) est un plancher en arc, tellement fabriqué, que les différentes pierres dont il est composé, se soutiennent les unes les autres par leur disposition. Voyez **ARC**.

On préfère dans bien des cas les *voûtes* plates, parce qu'elles donnent à la pièce plus de hauteur & d'élévation, & que d'ailleurs elles sont plus fermes & plus durables. Voy. **PLAFOND**, **PLANCHER**, &c.

Sauf à remarquer que les anciens ne connoissoient que trois sortes de *voûtes*; la première, *fornix*, faite en forme de berceau; la seconde, *testudo*, en forme de tortue, & nommée chez les François, *cul de four*; & la troisième, *concha*, faite en forme de coquille.

Mais les modernes subdivisent ces trois sortes en un bien plus grand nombre, auxquelles ils donnent différens noms, suivant leurs figures & leur usage; il y en a de circulaires, d'elliptiques, &c.

Les *calottes* de quelques-unes sont des portions de sphère plus ou moins grandes; celles qui sont au dessus de l'hémisphère sont appellées *grandes voûtes*, ou *voûtes surmontées*: celles qui sont moindres que des hémisphères se nomment *voûtes basses* ou *surbassées*, &c.

Il y en a dont la hauteur est plus grande que le diamètre; d'autres dont elle est moindre.

Il y a des *voûtes* simples, des doubles, des croisées, des diagonales, horizontales, montantes, descendantes, angulaires, obliques, pendantes, &c. Il y a aussi des *voûtes* gothiques, des pendentives, &c. Voyez **OGIVES**, **PENDENTIVES**, &c.

Les *voûtes* principales qui couvrent les principales parties des bâtimens, pour les distinguer des *voûtes* moindres & subordonnées qui n'en couvrent qu'une petite

partie, comme un passage, une porte, &c.

Double voûte, est celle qui étant bâtie sur une autre pour rendre la décoration extérieure proportionnée à l'intérieure, laisse un espace entre la convexité de la première *voûte* & la concavité de l'autre, comme dans le dôme de S. Paul à Londres, & de S. Pierre à Rome.

Voûtes à compartimens, sont celles dont la face intérieure est enrichie de panneaux de sculpture séparés par des plates-bandes: ces compartimens qui sont de différentes figures, suivant les *voûtes*, & pour l'ordinaire dorés sur un fond blanc, sont faites de stuc sur des murailles de briques, comme dans l'église de S. Pierre à Rome, & de plâtre sur des *voûtes* de bois.

Théorie des voûtes. Une arcade demicirculaire ou *voûte* étant appuyée sur deux piés-droits, & toutes les pierres qui la composent étant taillées & placées de manière que leurs jointures ou leurs lits prolongés se rencontrent tous au centre de la *voûte*, il est évident que toutes les pierres doivent être taillées en forme de coins, c'est-à-dire, plus larges & plus grosses au sommet qu'au fond; au moyen de quoi elles se soutiennent les unes les autres, & opposent mutuellement l'effort de leur pesanteur qui les détermine à tomber.

La pierre qui est au milieu de la *voûte*, qui est perpendiculaire à l'horizon, & que l'on appelle *la clef de la voûte*, est soutenue de chaque côté par les deux pierres contiguës précisément comme par deux plans inclinés; & par conséquent l'effort qu'elle fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur.

Mais il arrive toujours que cet effort est d'autant plus grand, que les plans inclinés le sont moins; de sorte que, s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire, s'ils étoient perpendiculaires à l'horizon aussi bien que la clef, elle tendroit à tomber avec tout son poids, & tomberoit actuellement, à moins que le mortier ne la retint.

La seconde pierre qui est à droite ou à gauche de la clef, est soutenue par une troisième qui, au moyen de la figure de la *voûte*, est nécessairement plus inclinée à la seconde, que la seconde ne l'est à la

premiere ; & par conséquent la seconde emploie dans l'effort qu'elle fait pour tomber , une moindre partie de son poids que la premiere.

Par la même raison toutes les pierres , à compter depuis la clef , emploient toujours une moindre partie de leur poids , à mesure qu'elles s'éloignent du centre de la *voûte* , jusqu'à la dernière , qui posée sur un plan horizontal , n'emploie point du tout de son poids ; ou , ce qui revient à la même chose , ne fait point d'effort pour tomber , parce qu'elle est entièrement soutenue par le pié-droit.

De plus , il y a un grand point auquel il faut faire attention dans les *voûtes* , c'est que toutes les clefs fassent un effort égal pour tomber. Pour cet effet , il est visible que comme chaque pierre , à compter de la clef jusqu'au pié-droit , emploie toujours moins que la totalité de son poids ; la premiere n'en employant , par exemple , que moitié ; la seconde , un tiers ; la troisieme , un quart , &c. Il n'y a point d'autres moyens de rendre ces différentes parties égales , qu'en augmentant la totalité du poids à proportion ; c'est-à-dire , que la seconde pierre doit être plus pesante que la premiere , la troisieme , que la seconde , &c. jusqu'à la dernière , qui doit être infiniment plus pesante.

M. de la Hire démontre quelle est cette proportion dans laquelle les pesanteurs des pierres d'une *voûte* demi-circulaire doivent être augmentées pour être en équilibre , ou tendre en bas avec une force égale ; ce qui est la disposition la plus ferme qu'une *voûte* puisse avoir.

Avant lui les architectes n'avoient point de regles certaines pour se conduire , mais le faisoient au hasard.

La regle de M. de la Hire est d'augmenter le poids de chaque pierre au delà de celui de la clef , d'autant que la tangente de l'arc de la pierre excède la tangente de l'arc de moitié de la clef. De plus , la tangente de la dernière pierre devient nécessairement infinie , & par conséquent son poids devoit l'être aussi ; mais comme l'infini n'a pas lieu dans la pratique , la regle revient à ceci , que les dernières pierres soient chargées autant que faire se peut ,

afin qu'elles soient plus en état de résister à l'effort que la *voûte* fait pour les séparer : c'est ce qu'on appelle le *dessein* & le *but* de la *voûte*.

M. Parent a depuis déterminé la courbe ou la figure que doit avoir l'extrados ou la surface extérieure d'une *voûte* , dont l'intrados ou la surface intérieure est sphérique , afin que toutes les pierres pussent être en équilibre.

La clef d'une *voûte* est une pierre ou brique placée au milieu de la *voûte* en forme de cône tronqué , & qui sert à soutenir tout le reste. Voyez CLEF.

Les montans d'une *voûte* sont les côtés qui la soutiennent.

Pendensive d'une voûte , est la partie qui est suspendue entre les arcs ou ogives. Voyez PENDENSIVE.

Pié-droit d'une voûte , est la pierre sur laquelle est posée la premiere qui commence à caver. Dans les arches on entend par *pié-droit* , toute la hauteur des culées ou des piles depuis le dessus des fondemens & des retraites jusqu'à la naissance de ces arches. Voyez PIÉ-DROIT.

VOÛTE (*Coupe des pierres*). *Voûtes annulaires* , sont des *voûtes* cylindriques en quelque sorte , comme si un cylindre se courboit en sorte que son axe devint un cercle , en le réunissant par les deux bouts. Le plan d'une telle *voûte* est un anneau aussi-bien que tous les rangs de vousoirs que l'on peut diviser en deux classes , en extérieurs & en intérieurs ; les extérieurs sont ceux qui s'appuient sur le mur de la tour , & dont les lits en joints sont des surfaces coniques , dont le sommet est en bas ; les intérieurs sont ceux qui appuient sur le noyau qui est au milieu de la tour , voyez NOYAU , & dont les lits en joints sont des surfaces coniques dont le sommet est en haut. Toutes ces surfaces coniques qui sont les joints de lit , doivent passer par l'axe courbé du cylindre , comme aux *voûtes* cylindriques simples.

Tous les joints de tête , tant des vousoirs intérieurs que des extérieurs , doivent passer par le centre de la tour comme aux *voûtes* sphériques.

Voûtes cylindriques , sont celles dont les douelles imitent le cylindre ; leur coaf-

truction est très-facile ; elles se réduisent à observer que les joints de lit, c'est-à-dire, leurs plans, passent par l'axe du cylindre, & que les joints de tête lui soient perpendiculaires & en liaison entr'eux.

Voûtes coniques, sont celles dont la figure imite en quelque sorte le cône, comme sont les trompes. Il faut seulement observer pour leur construction, que les joints de lit passent par l'axe, & que les joints de tête soient perpendiculaires à la surface du cône.

Voûtes hélicoïdes ou en vis, sont des voûtes cylindriques annulaires, dont l'axe s'éleve en tournant autour du noyau : les joints de lit doivent suivre constamment l'axe du cylindre, & les joints de tête doivent y être perpendiculaires. V. NOYAU.

Voûtes mixtes & irrégulières, participent toujours de quelques-unes des espèces précédentes, auxquelles il faut les rapporter, comme nous rapporterons les voûtes hélicoïdes aux annulaires & aux cylindriques.

Voûte plane. Il y a en général deux manières de les faire : si on avoit des pierres assez grandes pour pouvoir couvrir de grands appartemens, la voûte plane seroit bientôt faite ; il n'y auroit qu'à tailler la pierre A en biseau ou talus renversé *a b* sur les bords ; en sorte que la pierre fût une pyramide tronquée & renversée, ainsi qu'elle est représentée dans la figure 34, planche IV d'archit. à la lettre A, & le haut des murs de la chambre en talus BCDE pour servir de coussinets à la pierre A ; si on l'applique alors dans l'espece d'entonnnoir BCDE, il est évident qu'elle ne pourra point tomber en bas, à cause que l'ouverture de la chambre est plus petite que sa grande base.

Mais comme on ne trouve pas de pierre assez grande pour faire les planchers d'une seule piece, on est obligé de les faire de différens morceaux, qui réunis font le même effet.

Supposons qu'au lieu de grandes pierres, on ne trouvât que des anneaux QRST, fig. 31, n. 2, de différentes grandeurs, & percés à jour en talus *m n*, & ayant un talus renversé TV, en tout semblable au talus *a b* de notre grande pierre, fig. 30.

Si on en met plusieurs les uns dans les autres, comme à la fig. 31, leur assemblage formera une voûte plate, que l'on pourroit comparer au marc dont se servent les orfèvres. Mais comme on ne trouve pas non plus de pierre assez grande pour faire les anneaux d'une seule piece, on les fait de plusieurs parties, qu'il faut observer de poser en liaison. V. LIAISON.

Tous les joints de cette sorte de voûte, tant ceux de lit, qui sont ceux qui séparent les anneaux les uns des autres, que ceux de tête, doivent concourir au sommet commun P, fig. 33, des pyramides renversées, dont nous avons supposé les tronçons enfilés les uns dans les autres.

La figure LMNO, fig. 32, représente l'épure de cette sorte de voûte. Si la chambre étoit ronde, les rangs de claveaux seroient des tronçons de cône.

La seconde maniere de construire les voûtes plates est fondée sur une invention de Serlio, qui a donné une maniere de faire des planchers avec des poutrelles trop courtes pour être appuyées sur les murs de part & d'autre : c'est une certaine disposition qui consiste à les faire croiser alternativement, en sorte qu'elles s'appuient réciproquement le bout de l'une sur le milieu de l'autre, duquel arrangement on voit la représentation dans la fig. 33.

On ne peut douter que les voûtes plates de la seconde maniere n'aient été imitées de cette charpente ; car si l'on considère chaque parallélogramme de l'extrados comme une piece de bois, fig. 34, on verra qu'on a suppléé aux entailles & aux tenons de la fig. 33, par des talus sur les côtés, & des coupes en sur-plomb sur les bouts ; les uns & les autres conseryant toujours cette sorte d'arrangement, que les architectes appellent *d bâtons rompus*.

Mais ce qui rend l'invention de cette voûte plus ingénieuse que celle de la charpente, c'est que par le moyen de ces sur-plombs & de ces talus prolongés, on remplit le vuide qui reste entre les poutrelles, dans le parement inférieur, où l'on forme un plafond continu, tout composé de quarrés parfaits arrangés de fuite en échiquier, fig. 35, qu'on appelle en architecture *en*

déliaison, ce qui en rend l'artifice digne d'admiration. Il n'en est pas de même dans la surface supérieure, elle ne peut être continue, parce que les coupes des talus restent en partie découvertes, de sorte qu'il s'y forme des vuides en pyramides quarrées renversées *abcde*, fig. 36, qui représente l'extrados de cette *voûte*, dont l'inventeur est M. Abeille. Ces vuides donnent occasion de faire un compartiment de pavé agréable & varié, parce qu'on peut y mettre des carreaux différens des premières pierres.

Cette interruption de continuité a donné occasion au pere Sebastien & à M. Frezier, de chercher les moyens de remplir les vuides pyramidaux par des claveaux mixtes. Le pere Sebastien en a inventé dont les joints au talus sont des surfaces gauches, & M. Frezier en a trouvé de deux fortes, dont voici les exemples. A, fig. 37, n. 2, représente un claveau vu par la surface inférieure. B représente le même claveau vu par dessus, & la fig. 37, l'extrados de cette *voûte*.

L'autre maniere de *voûte* est représentée, fig. 38; l'extrados est tout composé de quarrés, lesquels sont précisément la moitié de ceux de la douelle. Un des claveaux est représenté par dessus & par dessous aux figures *a* & *b*, fig. 38, n. 2.

Voûtes sphériques, sont celles dont la figure imite la sphere. Tous les claveaux ou vousoirs des *voûtes* sphériques, sont des cônes tronqués, ou des parties d'anneaux coniques, dont le sommet est au centre de la sphere. Les joints de lit sont des surfaces coniques dirigées au centre de la sphere; le plan des joints de tête doit passer par le centre.

VOÛTE à lunettes, (*Archit.*) espece de *voûte* qui traverse les reins d'un berceau; ou pour m'exprimer plus nettement, c'est lorsque dans les côtés d'un berceau d'une *voûte*, on fait de petites arcades, pour y pratiquer quelques jours, ou des vues: on la nomme *lunette biaise*, quand elle

coupe obliquement un berceau; & *lunette rampante*, lorsque son cintre est rompu. (*D. J.*)

VOÛTE MÉDULLAIRE, est le nom que les anatomistes ont donné à une portion du corps calleux, qui en se continuant de côté & d'autre avec la substance médullaire, dans tout le reste de son étendue est entièrement unie à la substance corticale, & forme, conjointement avec le corps calleux, une *voûte médullaire* un peu oblongue, & comme ovale.

La *voûte* à trois piliers n'est que la portion inférieure du corps calleux, dont la face inférieure est comme un plancher concave à trois angles, un antérieur & deux postérieurs; & à trois bords, deux latéraux & un postérieur. (*a*)

VOÛTE DU NEZ. V. NEZ.

VOÛTES. (Hist. d'Allemagne.) On appelle *voûtes* en Allemagne des endroits particuliers, où se font les dépôts publics. Il y a communément deux *voûtes*: dans la première on dépose les pieces des affaires qui n'ont pas été portées par appel à la chancellerie de la chambre de Spire, mais qui lui sont dévolues par d'autres voies. Tels sont les actes du fisc, ceux qui constatent ou qui renferment les mandats, les infractions de la paix, les violences, &c. La deuxième *voûte* contient les actes des causes pendantes par appel, des attentats contre l'appel, des défauts, des compulsoires, des défenses. (*D. J.*)

VOÛTE ou VOÛTIS, (Marine.) partie extérieure de l'arcaste, construite en *voûte* au dessus du gouvernail. C'est sur cette partie qu'on place ordinairement le cartouche qui porte les armes du prince. *Voy. pl. III, marine, fig. 2.*

VOÛTÉ, adj. (*Gramm.*) *V. VOÛTE & VOUTER.*

VOÛTÉ, fer voûté. (Maréchal.) Les maréchaux appellent ainsi une espece de fer qui sert aux chevaux qui ont le pié comble. *V. COMBLE.* Son enfoncement l'empêche de porter sur la sole, qu'ils ont

(a) *A. N.* La partie intérieure des piliers, dit M. de Haller, forme une espece de ruban uni, rayé, couché en arc, qui accompagne l'hyppocame, sur lequel il est couché en partie, & en partie placé à son bord antérieur, & dont le tranchant est libre. Il se termine par un filet blanc attaché au doigt le plus interne de l'hyppocame, au commencement de la séparation de ses ongles. Il y a quelquefois deux rubans, dont l'un se termine comme nous venons de le dire, & dont l'autre s'étend jusqu'à l'extrémité de l'hyppocame & même au delà, jusque dans la partie médullaire du cerveau.

alors plus haute que la corne. Les meilleurs écuyers blâment cet usage, & prétendent, avec raison, que la corne étant plus tendre que le fer, elle en prend la forme, & n'en devient par conséquent que plus ronde. *V. CORNÉ, SABOT, &c.*

VOUTER, v. act. (*Archit.*) c'est construire une voûte sur des cintres & dossièts, ou sur un noyau de maçonnerie. On doit, selon les lieux, préférer les *voûtes* aux *sofités* ou plafonds, parce qu'elles donnent plus d'exhaussement, & qu'elles ont plus de solidité.

Voûter en tās de charge, c'est mettre les joints des lits partie en coupe du côté de la douelle, & partie de niveau du côté de l'extrados, pour faire une *voûte* sphérique. (*D. J.*)

VOUZYE, f. f. (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Brie. Elle sort d'un étang, mouille la ville de Provins, & tombe dans la Seine, au dessous de Bray.

VOYAGE, f. m. (*Gramm.*) transport de la personne d'un lieu où l'on est, dans un autre assez éloigné. On fait le *voyage* d'Italie. On fait un *voyage* à Paris. Il faut tous faire une fois le grand *voyage*. Allez avant le temps de votre départ, déposer dans votre tombeau la provision de votre *voyage*.

VOYAGE. (*Commerce.*) Les allées & les venues d'un mercenaire qui transporte des meubles, du blé & autres choses. On dit qu'il a fait dix *voyages*, vingt *voyages*.

VOYAGE. (*Educ.*) Les grands hommes de l'antiquité ont jugé qu'il n'y avoit pas de meilleure école de la vie que celle des *voyages*; école où l'on apprend la diversité de tant d'autres vies, où l'on trouve sans cesse quelque nouvelle leçon dans ce grand livre du monde, & où le changement d'air avec l'exercice sont profitables au corps & à l'esprit.

Les beaux génies de la Grece & de Rome en firent leur étude, & y employoient plusieurs années. Diodore de Sicile met à la tête de sa liste des voyageurs illustres, Homere, Lycurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe & Platon. Strabon nous apprend qu'on montra long-temps en

Tomé XXXV.

Egypte le logis où ces deux derniers demeurèrent ensemble pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée, qui possédoient seuls les sciences contemplatives.

Aristote voyagea, avec son disciple Alexandre, dans toute la Perse, & dans une partie de l'Asie jusques chez les Bracmanes. Cicéron met Xénocrates, Crantor, Arcéfilas, Carnéade, Panécius, Clitomaque, Philon, Possidonius, &c. au rang des hommes célèbres qui illustrèrent leur patrie par les lumieres qu'ils avoient acquises en visitant les pays étrangers.

Aujourd'hui les *voyages* dans les états policés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des *voyages* de long cours) sont, au jugement des personnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeunesse, & une partie de l'expérience dans les vieillards.

Choses égales, toute nation où regne la bonté du gouvernement, & dont la noblesse & les gens aisés voyagent, a de grands avantages sur celle où cette branche de l'éducation n'a pas lieu. Les *voyages* étendent l'esprit, l'élevent, l'enrichissent de connoissances, & le guérissent des préjugés nationaux. C'est un genre d'étude auquel on ne supplée point par les livres, & par le rapport d'autrui; il faut soimême juger des hommes, des lieux & des objets.

Ainsi le principal but qu'on doit se proposer dans les *voyages*, est sans contredit d'examiner les mœurs, les coutumes, le génie des autres nations, leur goût dominant, leurs arts, leurs sciences, leurs manufactures & leur commerce.

Ces fortes d'observations faites avec intelligence, & exactement recueillies de pere en fils, fournissent les plus grandes lumieres sur le fort & le foible des peuples, les changemens en bien ou en mal qui sont arrivés dans le même pays au bout d'une génération, par le commerce, par les loix, par la guerre, par la paix, par les richesses, par la pauvreté, ou par de nouveaux gouverneurs.

Il est en particulier un pays au delà des Alpes, qui mérite la curiosité de tous ceux dont l'éducation a été cultivée par les

O o o o

lettres. A peine est-on aux confins de la Gaule sur le chemin de Rimini à Cefene, que l'on trouve gravé sur le marbre, ce célèbre sénatus-consulte, qui dévouoit aux dieux infernaux & déclaroit sacrilege & parricide quiconque avec une armée, avec une légion, avec une cohorte, passeroit le Rubicon, aujourd'hui nommé *Pisatello*. C'est au bord de ce fleuve ou de ce ruisseau, que César s'arrêta quelque temps; & là la liberté prête à expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. Si je diffère à passer le Rubicon, dit-il à ses principaux officiers, je suis perdu; & si je le passe, que je vais faire de malheureux! Ensuite après y avoir réfléchi quelques momens, il se jette dans la petite riviere, & la traverse en s'écriant (comme il arrive dans les entreprises hasardeuses): n'y songeons plus, le sort est jeté. Il arrive à Rimini, s'empare de l'Umbrie, de l'Etrurie, de Rome, monte sur le trône, & y périt bientôt après par une mort tragique.

Je fais que l'Italie moderne n'offre aux curieux que les débris de cette Italie si fameuse autrefois; mais ces débris sont toujours dignes de nos regards. Les antiquités en tout genre, les chefs-d'œuvre des beaux arts s'y trouvent encore rassemblés en foule, & c'est une nation savante & spirituelle qui les possède; en un mot, on ne se lasse jamais de voir & de considérer les merveilles que Rome renferme dans son sein.

Cependant le principal n'est pas, comme dit Montagne: « de mesurer combien » de piés a la santa Rotonda, & com- » bien le visage de Néron de quelques » vieilles ruines, est plus grand que celui » de quelques médailles; mais l'important » est de frotter & limer votre cervelle » contre celle d'autrui. » C'est ici surtout que vous avez lieu de comparer les temps anciens avec les modernes, « & de » fixer votre esprit sur ces grands chan- » gemens qui ont rendu les âges si diffé- » rens des âges, & les villes de ce beau pays » autrefois si peuplées, maintenant désér- » tes, & qui semblent ne subsister que » pour marquer les lieux où étoient ces » cités puissantes, dont l'histoire a tant

» parlé. » *Le chevalier DE JAUCOURT.*
VOYAGES DE LONG COURS. (*Marine.*)
On appelle ainsi les grands voyages de mer, que quelques marins fixent à mille lieues.

VOYAGE, (*Jurisp.*) est un droit que l'on alloue dans la taxe des dépens à celui qui a plaidé hors du lieu de son domicile, & qui a obtenu gain de cause avec dépens, pour les voyages qu'il a été obligé de faire, soit pour charger un procureur, soit pour produire ses pièces, soit pour faire juger l'affaire.

On joint quelquefois les termes de *voyages* & *séjours*, quoiqu'ils aient chacun leur objet différent. Ces *voyages* sont ce qui est alloué pour aller & venir; les *séjours* sont ce qui est alloué pour le séjour que la partie a été obligée de faire.

Ces *voyages* ne doivent être alloués qu'autant qu'ils ont été véritablement faits, & que l'on en fait apparoir par un acte d'affirmation fait au greffe.

La femme peut venir pour son mari, & le mari pour sa femme; les enfans âgés de vingt ans pour leurs pere & mere, & le gendre pour son beau-pere, en affirmant par eux leur *voyage* au greffe.

Voyez le réglemeut de 1665 pour la taxe des dépens; & celui du 10 avril 1691 sur les *voyages* & *séjours*. (*A*)

VOYAGEUR. (*Hist. part. des pays.*) celui qui fait des voyages par divers motifs, & qui quelquefois en donne des relations; mais c'est en cela que d'ordinaire les *voyageurs* usent de peu de fidélité. Ils ajoutent presque toujours aux choses qu'ils ont vues, celles qu'ils pouvoient voir; & pour ne pas laisser le récit de leurs voyages imparfait, ils rapportent ce qu'ils ont lu dans les auteurs; en sorte qu'ils sont premièrement trompés, & qu'ils trompent leurs lecteurs ensuite. C'est ce qui fait que les protestations que plusieurs de ces observateurs, comme Belon, Pison, Marggravius & quelques autres font de ne rien dire que ce qu'ils ont vu, & les assurances qu'ils donnent d'avoir vérifié quantité de faussetés qui avoient été écrites avant eux, n'ont guere d'autre effet que de rendre la sincérité de tous les *voyageurs* fort suspecte, parce que ces censeurs de la bonne foi &

de l'exactitude des autres, ne donnent point de cautions suffisantes de la leur.

Il y a bien peu de relations auxquelles on ne puisse appliquer ce que Strabon dit de celles de Ménélas : je vois bien que tout homme qui décrit ses voyages est un menteur, ἀλαζόν δὲ πᾶσι δὲ πλανῶν αὐτῶν δηγούμενος.

Cependant il faut exclure de ce reproche les relations curieuses de Paolo, de Rawleigh, de Pocock, de Spon, de Wheeler, de Tournefort, de Fourmont, de Kœmpfer, des savans Anglois qui ont décrit les ruines de Palmyre, de Shaw, de Catesby, du chevalier Hans-Sloane, du lord Anson, de nos MM. de l'académie des sciences, au Nord & au Pérou, &c. (D. J.)

VOYAGEUR, s. m. (Histoire anc.) celui qui est en route, & qui a entrepris un voyage.

Les mythologues & les historiens ont observé que dans l'antiquité païenne, les voyageurs adressoient des prières aux dieux tutélaires des lieux d'où ils partoient : ils en avoient d'autres pour les dieux sous la protection desquels étoient les lieux par où ils passaient ; & d'autres enfin, pour les divinités du lieu où se terminoit leur voyage : la formule de ces prières nous a été conservée dans les inscriptions *pro salute, ita & reditu*. Ils marquoient aussi leur reconnaissance à quelque divinité particulière, sous la protection de laquelle ils comptoient avoir fait leur voyage : *Jovi reduci, Neptuno reduci, Fortunæ reduci*. Les Grecs, entre les dieux protecteurs des voyages, choissoient sur-tout Mercure, qui est appelé dans les inscriptions *viacus & trivius* ; & pour la navigation, Castor & Pollux. Les Romains honoroient ces dieux à même intention, sous le nom de *viales & de semitales*. Saint Augustin & Martianus Capella font mention d'une Junon surnommée *iterduca* ou *guide des voyageurs*.

Athenée observe que les Crétois, dans leurs repas publics, avoient une table particulière pour y recevoir ceux qui se trouvoient chez eux à titre de voyageurs, & Plutarque assure que chez les Perses, quoiqu'ils voyageassent peu eux-mêmes, un officier du palais n'avoit d'autre fonction

que celle de recevoir les hôtes. V. HOSPITALITÉ.

Outre que les voyageurs portoient sur eux quelque image ou petite statue d'une divinité favorite, dès qu'ils étoient de retour dans leur patrie, ils offroient un sacrifice d'actions de grâces, s'acquittoient des vœux qu'ils pouvoient avoir faits, & consacroient, pour l'ordinaire, à quelque divinité, les habits qu'ils avoient portés pendant leur voyage. C'est ce qu'Horace & Virgile appellent *vota vestes*. L'assemblage de toutes ces circonstances fait voir que la religion entroit pour beaucoup dans les voyages des anciens. *Mémoires de l'académie*, tome III.

VOYANS-FRERES. Dans la communauté des quinze-vingts, on appelle *freres-voyans*, ceux de cette communauté qui voient clair, & qui sont mariés à une femme aveugle ; & *femmes voyantes*, les femmes qui voient clair & qui sont mariées à des aveugles. (D. J.)

VOYELLE, s. f. (Gramm.) La voix humaine comprend deux sortes d'éléments, le son & l'articulation. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matière. L'articulation est le degré d'explosion que reçoivent les sons, par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. Voyez H.

L'écriture qui peint la parole en en représentant les éléments dans leur ordre naturel, par des signes d'une valeur arbitraire & constatée par l'usage, que l'on nomme *lettres*, doit donc comprendre pareillement deux sortes de lettres ; les unes doivent être les signes représentatifs des sons, les autres doivent être les signes représentatifs des articulations : ce sont les *voyelles* & les consonnes.

Les voyelles sont donc des lettres créées par l'usage national à la représentation des sons. « Les voyelles, dit M. du Marlais (CONSONNE), sont ainsi appelées du mot *voix*, parce qu'elles se font entendre par elles-mêmes ; elles forment toutes seules un son, une *voix*, c'est-à-dire, qu'elles représentent des

» sons qui peuvent se faire entendre sans le
 » secours des articulations ; au lieu que les
 » consonnes, qui sont destinées par l'usage
 » national à la représentation des articula-
 » tions, ne représentent en conséquence
 » rien qui puisse se faire entendre seul,
 » parce que l'explosion d'un son ne peut
 » exister sans le son, de même qu'aucune
 » modification ne peut exister sans l'être
 » qui est modifié : delà vient le nom de
 » *consonne* (qui sonne avec) parce que
 » l'articulation représentée ne devient sen-
 » sible qu'avec le son qu'elle modifie. »

J'ai déjà remarqué (LETTRES) que l'on
 a compris sous le nom général de *lettres*,
 les signes & les choses signifiées ; ce qui aux
 yeux de la philosophie est un abus, comme
 c'en étoit un aux yeux de Priscien, lib. I, de
litterâ. Les choses signifiées auroient dû gar-
 der le nom général d'*éléments*, les noms par-
 ticuliers, celui de *sons* & d'*articulations* ; &
 il auroit fallu donner exclusivement aux
 signes le nom général de *lettres*, & les noms
 spécifiques de *voyelles* & de *consonnes*. Il
 est certain que ces dernières dénominations
 sont en François du genre féminin, à cause
 du nom général *lettres*, comme si l'on
 avoit voulu dire *lettres voyelles*, *lettres*
consonnes.

Cependant l'auteur anonyme d'un *Traité*
des sons de la langue française, Paris,
in-8°. se plaint, au contraire, d'une ex-
 pression ordinaire qui rentre dans la cor-
 rection que j'indique : voici comme il s'en
 explique, part. I, page 3 : « Plusieurs au-
 » teurs disent que *les voyelles & les con-*
» sonnes sont des lettres. C'est comme si
 » on disoit que les nombres sont des chif-
 » fres. Les *voyelles* & les *consonnes* sont
 » des sons que les lettres représentent,
 » comme les chiffres servent à représenter
 » les nombres. En effet, on prononçoit
 » des *consonnes* & des *voyelles* avant
 » qu'on eût inventé les lettres. »

Il me semble, au contraire, que quand
 on dit que les *voyelles* & les *consonnes*
 sont des sons, c'est comme si l'on disoit
 que les chiffres sont des nombres ; sans
 compter que c'est encore un autre abus de
 désigner indistinctement par le mot de *sons*
 tous les éléments de la voix. J'ajoute que
 l'on prononçoit des sons & des articulations

avant qu'on eût inventé les lettres, cela
 est dans l'ordre ; mais loin que l'on pro-
 nonçât alors des *consonnes* & des *voyelles*,
 on n'en prononce pas même aujourd'hui,
 que les lettres sont connues ; parce que,
 dans la rigueur philosophique, les *voyelles*
 & les *consonnes*, qui sont des espèces de
 lettres, ne sont point sonores, ce sont des
 signes muets des éléments sonores de la
 voix.

Au reste, le même auteur ajoute : « On
 » peut cependant bien dire que ces let-
 » tres, *a, e, i, &c.* sont des *voyelles*, &
 » que ces autres *b, c, d, &c.* sont des
 » *consonnes*, parce que ces lettres représen-
 » tent des *voyelles* & des *consonnes*. » Il
 est assez singulier que l'on puisse dire que
 des lettres sont *voyelles* & *consonnes*, &
 que l'on ne puisse pas dire réciproquement
 que les *voyelles* & les *consonnes* sont des
 lettres. Je crois que la critique exige plus
 de justesse.

Selon le P. Lami, *Rhét.* liv. III, ch. 3 ;
 page 202, on peut dire que les *voyelles* sont
 au regard des lettres qu'on appelle *con-*
sonnes, ce qu'est le son d'une flûte aux dif-
 férentes modifications de ce même son,
 que sont les doigts de celui qui joue de
 cet instrument. Le P. Lami parle ici le lan-
 gage ordinaire, en désignant les objets par
 les noms même des signes. M. du Marçais,
 parlant le même langage, a vu les choses
 sous un autre aspect, dans la même com-
 paraison prise de la flûte : tant que celui
 qui en joue, dit-il, (CONSONNE) y souffle
 de l'air, on entend le propre son au trou
 que les doigts laissent ouvert... Voilà
 précisément la voyelle : chaque voyelle
 exige que les organes de la bouche soient
 dans la situation requise pour faire pren-
 dre à l'air qui sort de la trachée artère la
 modification propre à exciter le son de telle
 ou telle voyelle. La situation qui doit faire
 entendre l'*a*, n'est pas la même que celle
 qui doit exciter le son de l'*i*. Tant que la
 situation des organes subsiste dans le même
 état, on entend la même voyelle aussi long-
 temps que la respiration peut fournir d'air.
 Ce qui marquoit, selon le P. Lami, la dif-
 férence des *voyelles* aux *consonnes*, ne mar-
 que, selon M. du Marçais, que la différence
 des *voyelles* entr'elles, & cela est beaucoup

plus juste & plus vrai. Mais l'encyclopédiste n'a rien trouvé dans la flûte, qui pût caractériser les consonnes, & il les a comparées à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume.

M. Harduin, dans une *Dissertation sur les voyelles & les consonnes*, qu'il a publiée en 1760, à l'occasion d'un extrait critique de l'*Abrégé de la grammaire française*, par M. l'abbé de Wailly, a repris, page 7, la comparaison du P. Lami; & en la rectifiant d'après des vues semblables à celles de M. du Marfais, il étend ainsi la similitude jusqu'aux consonnes. « La bouche & une flûte sont deux corps, dans » la concavité desquels il faut également » faire entrer de l'air pour en tirer du » son. Les *voyelles* répondent aux tons » divers, causés par la diverse application » des doigts sur les trous de la flûte; & les » consonnes répondent aux coups de langue qui précèdent ces tons. Plusieurs » notes coulées sur la flûte sont, à certains » égards, comme autant de *voyelles* qui » se suivent immédiatement; mais si ces » notes sont frappées de coups de langue, » elles ressemblent à des *voyelles* entre- » mêlées de consonnes. » Il me semble que voilà la comparaison amenée au plus haut degré de justesse dont elle soit susceptible, & j'ai appuyé volontiers sur cet objet, afin de rendre plus sensible la différence réelle des sons & des articulations, & conséquemment celle des *voyelles* & des consonnes qui les représentent.

J'ai observé, art. LETTRES, que notre langue paroît avoir admis huit sons fondamentaux qu'on auroit pu représenter par autant de *voyelles* différentes; & que les autres sons usités parmi nous, dérivent de quelqu'un de ces huit premiers, par des changemens si légers & d'ailleurs si uniformes, qu'on auroit pu les figurer par quelques caractères accessoires. Voici les huit sons fondamentaux rangés selon l'analogie des dispositions de la bouche, nécessaires à leur production.

a,	comme dans la 1 ^e . syllabe de <i>cadre</i> .
é,	tête.
é,	léfard.
i,	miseré.
eu,	méunier.

o,
u,
ou,

poser.
lumière.
poudre.

I. La bouche est simplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premiers sons qui retentissent dans la cavité de la bouche: je les appellerois volontiers des sons *retentissans*, & les *voyelles* qui les représenteroient seroient pareillement nommées *voyelles retentissantes*.

Les lèvres, pour la génération des quatre derniers, se rapprochent ou se portent en avant d'une manière si sensible, qu'on pourroit les nommer sons *labiaux*, & donner aux *voyelles* qui les représenteroient, le nom de *labiales*.

II. Les deux premiers sons de chacune de ces deux classes sont susceptibles de variations, dont les autres ne s'accoutument pas. Ainsi l'on pourroit, sous ce nouvel aspect, distinguer les huit sons fondamentaux en deux autres classes; savoir, quatre sons *variables*, & quatre sons *constans*: les *voyelles* qui les représenteroient, recevraient les mêmes dénominations.

1^o. Les sons *variables* que M. Duclos, *Remarques sur le chap. I de la part. I de la Grammaire générale*, appelle *grandes voyelles*, sont les deux premiers sons retentissans a, é, & les deux premiers labiaux eu, o; chacun de ces sons peut être grave ou aigu, oral ou nasal.

Un son variable est *grave*, lorsqu'étant obligé d'en traîner davantage la prononciation, & d'appuyer, pour ainsi dire, dessus, on sent qu'indépendamment de la longueur, l'oreille apperçoit dans la nature même du son quelque chose de plus plein & de plus marqué. Un son variable est *aigu*, lorsque passant plus légèrement sur sa prononciation, l'oreille y apperçoit quelque chose de moins nourri & de moins marqué, qu'elle n'en est, en quelque sorte, que piquée plutôt que remplie. Par exemple, a est grave dans *pâte*, & aigu dans *patte*; e est grave dans la *tête*, & aigu dans il *tette*; eu est grave dans *jeune* (abstinence de manger), aigu dans *jeune* (qui n'est pas vieux), & muet ou presque insensible dans *âge*; o est grave dans *côte* (os), & aigu dans *cotte* (jupe.)

Un son variable est *oral*, lorsque l'air qui en est la matière sort entièrement par l'ouverture de la bouche qui est propre à ce son. Un son variable est *nasal*, lorsque l'air qui en est la matière, sort en partie par l'ouverture propre de la bouche, & en partie par le nez. Par exemple, *a* est oral dans *pâte* & dans *patte*, & il est nasal dans *pante* de lit; *e* est oral dans *tête* & dans *tette*; & il est nasal dans *teinte*; *eu* est oral dans *jeûne* & dans *jeune*, & nasal dans *jeun*; *o* est oral dans *côte* & dans *cotte*, & il est nasal dans *conte*.

2°. Les sons *constans*, que M. Duclos (*Ibid.*) nomme petites *voyelles*, sont les deux derniers sons retentissans, *é*, *i*, & les deux derniers labiaux *u*, *ou*. Je les appelle *constans*, parce qu'en effet chacun d'eux est constamment oral, sans devenir jamais nasal; & que la constitution en est invariable, soit qu'on en traîne ou qu'on en hâte la prononciation.

M. l'abbé Fromant (*supplém.* 1, j,) pense autrement, & il n'est pas possible de discuter son opinion; c'est une affaire d'organe, & le mien se trouve d'accord à cet égard avec celui de M. Duclos. J'observerai seulement que par rapport à l'*i* nasal, qu'il admet & que je rejette, il se fonde sur l'autorité de l'abbé de Dangeau, qui, selon lui, *connoissoit assurément la prononciation de la cour & de la ville*, & sur la pratique constante du théâtre, où l'on prononce en effet l'*i* nasal.

Mais en accordant à l'abbé de Dangeau tout ce qu'on lui donne ici, ne peut-on pas dire que l'usage de notre prononciation a changé depuis cet académicien, & en donner pour preuve l'autorité de M. Duclos, qui ne connoît pas moins la *prononciation de la cour & de la ville*, & qui appartient également à l'académie française?

Pour ce qui regarde la pratique du théâtre, on peut dire, 1°. que jusqu'ici personne ne s'est avisé d'en faire entrer l'influence dans ce qui constitue le bon usage d'une langue; & l'on a raison. Voyez USAGE. On peut dire, 2°. que le grand Corneille étant

en quelque sorte le père & l'instituteur du théâtre français, il ne seroit pas surprenant qu'il se fût conservé traditionnellement une teinte de la prononciation normande que ce grand homme pourroit y avoir introduite.

Dans le rapport analysé des *remarques* de M. Duclos & du *supplément* de M. l'abbé Fromant, que fit à l'académie royale des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, M. Maillet du Boullay, secrétaire de cette académie pour les belles-lettres, il compare & discute les pensées de ces deux auteurs sur la nature des *voyelles*. « Cette multiplication des *voyelles*, dit-il, est-elle bien nécessaire? & ne seroit-il pas plus simple de regarder ces prétendues *voyelles* (nasales) comme de vraies syllabes, dans lesquelles les *voyelles* sont modifiées par les lettres *m* ou *n*, qui les suivent? » M. l'abbé de Dangeau avoit déjà répondu à cette question d'une manière détaillée & propre, ce me semble, à satisfaire. (*Opusc.* pag. 19, 32.) Il démontre que les sons que l'on nomme ici, & qu'il nommoit pareillement *voyelles* nasales, sont de véritables sons simples & inarticulés en eux-mêmes; & ses preuves portent, 1°. sur ce que dans le chant les ports de voix se font tout entiers sur *an*, *ein*, *on*; &c. que l'on entend bien différens de *a*, *é*, *o*; &c. 2°. sur l'hiatus que produit le choc de ces *voyelles* nasales, quand elles se trouvent à la fin d'un mot & suivies d'un autre mot commençant par une *voyelle*. Ces preuves, détaillées comme elles le sont dans le premier discours de M. l'abbé de Dangeau, m'ont toujours paru démonstratives; & je crains bien qu'elles ne l'aient paru moins à M. du Boullay, par la même raison que M. l'abbé de Dangeau trouva vingt-six de ces hiatus dont je viens de parler, dans le *Cinna* de Corneille, & qu'il n'en rencontra que onze dans le *Mithridate* de Racine, huit dans le *Misanthrope* de Molière, & beaucoup moins dans les *opéra* de Quinault.

Voici donc sous un simple coup-d'œil, le système de nos sons fondamentaux,

SONS FONDAMENTAUX.	LABIAUX.	VARIABLES.	A	ORAL.	{ grave, 1	<i>â</i>	<i>pâte.</i>		
					{ aigu, 2	<i>a</i>	<i>patte.</i>		
			NASAL.	{	3	<i>an</i>	<i>pante.</i>		
			Ê	ORAL.	{ grave, 4	<i>ê</i>	<i>tête.</i>		
				{ aigu, 5	<i>e</i>	<i>tette.</i>			
		CONSTANS.	É	I		{	6	<i>ein</i>	<i>teinte.</i>
						{	7	<i>é</i>	<i>présent.</i>
						{	8	<i>i</i>	<i>prison.</i>
					{	9	<i>eû</i>	<i>jeûneur.</i>	
	RETENTI-SANS.	VARIABLES.	EU	ORAL.	{ grave, 10	<i>eu</i>	<i>jeunesse.</i>		
					{	11	<i>e</i>	<i>âge.</i>	
				NASAL.	{	12	<i>eun</i>	<i>jeun.</i>	
			O	ORAL.	{ grave, 13	<i>ô</i>	<i>côte.</i>		
					{ aigu, 14	<i>o</i>	<i>cotte.</i>		
				NASAL.	{	15	<i>on</i>	<i>conte.</i>	
		CONSTANS.	OU		{	16	<i>u</i>	<i>sujet.</i>	
					{	17	<i>ou</i>	<i>soumis.</i>	

Les variations de ceux de ces huit sons fondamentaux qui en sont susceptibles, ont multiplié les sons usuels de notre langue jusqu'à dix-sept bien sensibles, conformément au calcul de M. Duclos. Faudroit-il également dix-sept voyelles dans notre alphabet ? Je crois que ce seroit multiplier les signes sans nécessité, & rendre même insensible l'analogie de ceux qui exigent une même disposition dans le tuyau organique de la bouche. En descendant de l'*a* à l'*ou*, il est aisé de remarquer que le diamètre du canal de la bouche diminue, & qu'au contraire le tuyau qu'elle forme s'allonge par des degrés, inappréciables peut-être dans la rigueur géométrique, mais distingués comme les huit sons fondamentaux : au lieu qu'il n'y a dans la disposition de l'organe, aucune différence sensible qui puisse caractériser les variations des sons qui en sont susceptibles; elles ne paroissent guere venir que de l'affluence plus ou moins considérable de l'air, de la durée plus ou moins longue du son, ou de quelqu'autre principe également indépendant de la forme actuelle du passage.

Il seroit donc raisonnable, pour conserver les traces de l'analogie, que notre alphabet eût seulement huit voyelles, pour représenter les huit sons fondamentaux; & dans ce cas un signe de nasalité, comme pourroit être notre accent aigu, un signe

de longueur, tel que pourroit être notre accent circonflexe, pour caractériser l'*eu* muet, seroient avec nos huit voyelles tout l'appareil alphabétique de ce système. La voyelle qui n'auroit pas le signe de nasalité, représenteroit un son oral; celle qui n'auroit pas le signe de longueur, représenteroit un son bref: & quoique Théodore de Beze (*De francicæ linguæ recta pronuntiatione tractatus*, Genev. 1584.) ait prononcé que *eadem syllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta*, il est cependant certain que ce sont ordinairement les sons graves qui sont longs, & les sons aigus qui sont brefs; d'où il suit que la présence ou l'absence du signe de longueur seroit encore à désigner que le son variable est grave ou aigu. Ainsi *a* oral, bref & aigu; *â* oral & grave; *á* nasal. C'est à mon sens, un vrai superflu dans l'alphabet grec, que les deux *e* & les deux *o* qui y sont figurés diversément; *ε, η, η, ο, ω*.

Notre alphabet peche dans un sens contraire; nous n'avons pas assez de voyelles, & nous usons de celles qui existent d'une maniere assez peu systématique. Le détail des différentes manieres dont nous représentons nos sons usuels, ne me paroît pas assez encyclopédique pour grossir cet article; & je me contenterai de renvoyer sur cette matiere, aux *éclaircissemens* de

l'abbé de Dangeau, *Opusc.* p. 61-110 ; aux remarques de M. Harduin, sur la prononciation & l'orthographe, & au *Traité des sons de la langue françoise*, dont j'ai parlé ci-dessus. (B. E. K. M.)

VOYER, f. m. (*Gramm. Jurisprud.*) se dit du seigneur qui est propriétaire de la voirie, & qui la tient en fief, ou du juge qui exerce cette partie de la police ; & enfin, de l'officier qui a l'intendance & la direction de la voirie.

Il y avoit chez les Romains quatre voyers, *viæcuri*, ainsi appelés à *viarum cura*, parce qu'ils étoient chargés du soin de tenir les rues & les chemins en bon état.

Il est parlé de voyer & même de sous-voyer, dès le temps de Henri I ; les seigneurs qui tenoient la voirie en fief, établissoient un voyer.

Mais ces voyers étoient des juges qui exerçoient la moyenne justice appelée alors voirie, plutôt que des officiers préposés pour la police de la voirie proprement dite ; & s'ils connoissoient aussi de la voirie, ce n'étoit que comme faisant partie de la police.

Pour ce qui est des voyers ou officiers ayant l'intendance de la voirie, il y avoit dès le temps de S. Louis un voyer à Paris. Cette place étoit alors donnée à vie ; mais on tient que la juridiction contentieuse de la voirie ne lui appartenoit pas, & qu'elle appartenoit au prévôt de Paris, comme faisant partie de la police générale ; ce qui lui est commun avec tous les autres premiers magistrats & juges ordinaires des villes dans tous les lieux.

L'office de grand voyer de France fut créé par édit du mois de mai 1599, pour avoir la surintendance générale de la voirie, sans pouvoir prétendre aucune juridiction contentieuse. M. le duc de Sully, auquel le roi donna cette charge, acquit aussi en 1603 celle de voyer particulier de Paris ; & les fit unir par déclaration du 4 mai 1606.

En 1626, l'office de grand voyer fut uni au bureau des finances, celui de voyer particulier de Paris supprimé, & les droits de la voirie réunis au domaine.

Mais par édit du mois de juin suivant, l'office de voyer de Paris fut rétabli, & les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1635, que les trésoriers de France acquirent cet office de voyer.

Au moyen de l'acquisition & réunion de ces deux offices de voyer & de grand voyer, les trésoriers de France du bureau des finances de Paris se disent grands voyers dans toute la généralité de Paris.

Il est néanmoins certain que le roi a toujours la surintendance & l'administration supérieure de la grande voirie.

Un directeur général est chargé de prendre connoissance de tout ce qu'il convient de faire, soit pour construire à neuf, soit pour réparer : il a sous ses ordres un inspecteur général, quatre inspecteurs particuliers, un premier ingénieur, vingt-trois autres ingénieurs provinciaux qui ont chacun une généralité pour département dans les pays d'élection.

Les intendants départis dans les provinces font les adjudications des ouvrages, & veillent sur le tout, suivant les ordres qu'ils reçoivent du roi.

Les pays d'état veillent eux-mêmes à l'entretien des ponts & chaussées dans l'étendue de leurs provinces. V. le *Traité de la police* du commissaire, de la Mare, tome IV, liv. VI, tit. 15, le *Code de la voirie*, celui de la police, & le mot VOIRIE. (A)

VOYER la lessive, (*Blanchiff.*) c'est faire passer & couler l'eau chaude sur le linge dans les pannes. On appelle panne en Anjou, une espece de cuvier de bois dont on se sert pour lessiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment. (D. J.)

VOYTRBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse-Styrie, vers les confins de la Carinthie, au confluent du Gradés & du Kainach. (D. J.)

ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).